
LIBERTÉ ET PATRIE
DON FAIT À LA
Bibliothèque Cantonale
en 1826,
par feu monsieur Henri
Struve
profess. de chimie et de
minéralogie
Jn SIBER



LA SAINTE BIBLE,

QUI CONTIENT LE VIEUX & LE NOUVEAU

TESTAMENT,

Revû & corrigé sur le Texte Original, par les PASTEURS & PROFESSEURS de l'Eglise de GENEVE.

AVEC LES

ARGUMENS ET LES REFLEXIONS SUR LES CHAPITRES;

PAR

J. F. OSTERVALD,

Pasteur de l'Eglise de Neûchatel.



TROISIEME EDITION

Revuë & corrigée.

A BIENNE, dans la LIBRAIRIE HEILMANN, & à NEUCHATEL, chez S. FAUCHE, & Comp.

MDCCLXXI.



DISCOURS PRELIMINAIRE,

Où l'on donne quelques instructions sur la lecture de l'Ecriture Sainte.

D'ABORD, on ne peut s'empêcher de déplorer la négligence de tant de personnes qui ne lisent point l'Ecriture. On ne parlera pas ici de cette multitude innombrable de Chrétiens, parmi lesquels la Bible est un livre presque entiérement inconnu; leurs Conducteurs n'en permettant la lecture qu'à de certaines personnes, & avec de grandes précautions; comme s'il y avoit du danger à mettre la Parole de Dieu entre les mains de tout le monde. Mais sans entrer dans ces considérations, on se contentera de dire, que parmi ceux-là même à qui l'on recommande la lecture des Livres Saints, le plus grand nombre ne s'y applique point. Il est vrai que plusieurs ne sont pas en état de le faire, n'ayant pas appris à lire; c'est là un grand mal, & il est honteux aux Chrétiens, que le nombre de ceux qui ne savent pas lire ait été jusqu'ici si grand parmi eux. On peut dire encore, que bien des gens ne lisent pas la Parole de Dieu, parce qu'étant pauvres, ils ne peuvent se procurer ce Divin Livre. Ce seroit à ceux à qui Dieu a donné du bien d'y pourvoir, en en consacrant quelque partie à un usage aussi pieux, que le seroit celui de fournir des Bibles à ces gens-là. On pourroit ajoûter, qu'un grand nombre de domestiques, & d'autres personnes qui sont en service, ne peuvent vaquer à cette lecture, qui leur seroit pourtant si nécessaire; parce que leurs maîtres ne leur en donnent pas le tems. Mais on ne sauroit assez condamner tant de Chrétiens qui sont en état de lire la Parole de Dieu, & qui ne daignent pas le faire.

Dieu, par un effet de sa profonde sagesse & de sa grande bonté, a fourni aux hommes un moyen très-parfait de s'instruire; c'est la Révélation. Il a inspiré les Prophètes & les Apôtres; & il a voulu que leurs Ecrits fussent conservés, afin que la Vérité y subsistât toûjours dans toute sa pureté, & qu'elle ne fût pas alterée par l'oubli, par l'inconstance, par la négligence, & par la malice des hommes. Ainsi l'Ecriture est le don le plus précieux que Dieu nous ait fait, avec celui de son Fils; c'est un trésor où il a mis tout ce qui peut nous enrichir & nous rendre heureux. Ne faut-il pas faire bien peu d'estime de Dieu & de ses dons, pour ne pas se prévaloir de celui-ci? Et ne faut-il pas être bien présomptueux pour s'imaginer qu'on peut se passer d'un secours que Dieu lui même a jugé si nécessaire?

Les prémiers Chrétiens faisoient un usage ordinaire de l'Ecriture Sainte; & comme elle étoit luë réguliérement dans leurs assemblées, ils la lisoient avec beaucoup d'assiduité dans leurs familles. Mais dans la suite, à mesure que l'ignorance & la superstition s'introduisoient, on abandonna l'Ecriture. On n'en donna plus de connoissance au peuple; on conserva bien la coutume d'en lire quelque portion dans l'Eglise; mais cette lecture se faisant en une langue que le peuple n'entendoit pas, elle étoit absolument inutile. Enfin l'usage particulier de la Parole de Dieu cessa entiérement; ensorte que cette divine lumiére fut comme éteinte pendant plusieurs siécles. Il y a environ deux cents ans qu'elle fut tirée de dessous le boisseau, où elle avoit été cachée si longtems. En divers lieux de la Chrétienneté le peuple fut rétabli dans le droit de lire l'Ecriture; mais la plûpart de ceux qui pouroient jouïr de ce droit ne s'en prévalent pas.

C'est de cette indifférence que l'on a pour la lecture des Livres Sacrés, que procède l'ignorance dans laquelle le commun des Chrétiens sont engagés. C'est ce qui fait qu'ils n'ont que des connoissances fort superficielles des vérités & des devoirs du Christianisme, & que plusieurs en ont même des idées tout-à-fait fausses. C'est là la source de tant d'erreurs qui ont la vogue, & de tant de sentimens libertins & impies qui se répandent de plus en plus; car dès qu'on laisse là l'Ecriture, qui est l'unique régle de nôtre foi, pour suivre ses propres raisonnemens, on ne peut manquer de s'égarer. C'est pour avoir abandonné l'Ecriture, qu'on a vu en divers lieux des personnes qui se croient inspirées, & parvenuës au plus haut degré de la piété & de la perfection, tomber dans les sentimens les plus extravagans, & même quelquefois les plus contraires à la pureté des mœurs. C'est enfin à cette même cause, que l'on doit attribuer le relâchement & la vie toute charnelle & toute mondaine des Chrétiens. Tout cela vient de ce qu'on ne lit pas l'Ecriture Sainte, & qu'on n'en fait pas l'usage pour lequel elle nous a été donnée.

Il est vrai qu'on pourroit supléer en quelque maniére à cette négligence des Chrétiens, en faisant lire la Parole de Dieu dans les assemblées réligieuses. Et si l'on s'étonne de ce que le peuple ne la lit pas, il y a encore plus de quoi s'étonner, que, pendant si long-tems, on n'ait pas pensé à rendre à la lecture des Livres Saints le rang qu'elle a toûjours tenu dans le culte public, tant parmi les Juifs, que parmi les Chrétiens. Mais quand même l'Ecriture seroit lue réguliérement dans l'Eglise, cela ne suffiroit pas, à moins que les Chrétiens ne la lussent aussi dans leurs maisons. Les déclarations formelles de la Parole de Dieu, la pratique de l'Eglise, tant sous le Vieux que sous le Nouveau Testament, & plusieurs raisons, que ce n'est pas ici le lieu de raporter, établissent cette nécessité. La lecture particuliére a même des avantages que la lecture publique n'a pas. En lisant en particulier, on peut lire plus à loisir, considérer les choses avec plus d'attention, y revenir plus d'une fois, & s'en faire une plus juste application. C'est aussi le moyen de mieux profiter de ce qu'on entend en public: n'étant pas possible de bien comprendre ce qui se dit dans les instructions publiques & dans les Sermons, lors qu'on ne possède pas l'Ecriture. Outre cela, la lecture particuliére nourrit la piété & la dévotion; mais ceux qui négligent cette lecture, tombent infailliblement dans l'indifférence & dans le dégout pour les choses divines; ce qui ne peut être suivi que du relâchement dans les devoirs de la piété, & de l'abandonnement à ses passions.

Des livres du Vieux Testament, & de leur utilité.

POur passer maintenant à la maniére dont l'Ecriture doit être lue, on fera ici quelques réflexions: Prémiérement, sur les livres de l'Ecriture Sainte, & sur ses differentes parties; & en second lieu, sur les dispositions qu'il faut apporter à cette lecture.

I. Chacun sait, que l'Ecriture comprend le Vieux & le Nouveau Testament. Pour ce qui est des livres du Vieux Testament, qui ont été écrits avant la venuë de Jésus-Christ, comme c'est la partie de la Bible qu'on lit le moins, & que même une infinité de personnes ne la lisent point du tout, il est nécessaire de montrer ici l'utilité de ces livres-là. On se tromperoit fort de croire qu'ils n'aient été donnés que pour les Juifs, & que leur utilité ait cessé par raport aux Chrétiens. Saint Paul dit: *Que toutes les choses qui ont été écrites autrefois, ont été écrites pour nôtre instruction.* (a) Parlant de ce qui étoit arrivé au Peuple d'Israël, il dit: *Que ces choses sont des exemples pour nous, & qu'elles ont été écrites pour nous instruire, nous qui sommes parvenus aux derniers tems.* (b) Jésus-Christ lui-même exhorte ses disciples, *à sonder les Ecritures; car*, dit-il, *c'est par elles que vous croyez avoir la vie éternelle, & ce sont elles qui rendent témoignage de moi.* (c) Quand Nôtre Seigneur parle ainsi, il recommande la lecture & la méditation des Ecrits de Moyse & des Prophètes; & c'est ce qu'il fait en plusieurs autres endroits. C'est de la connoissance de ce qui est raporté dans ces Ecrits, que dépend l'intelligence des principaux articles de la Réligion Chrétienne. On en a une preuve bien forte & bien remarquable, dans les citations continuelles que Jésus-Christ & les Apôtres font des histoires, des oracles, & des passages du Vieux Testament. Il y a même des livres entiers dans le Nouveau Testament que l'on ne sauroit entendre, si l'on n'a pas lû le Vieux avec quelque attention; c'est ce qu'on peut dire sur tout de l'Epitre aux Hébreux, qui n'est autre chose qu'une comparaison entre la Loi & l'Evangile.

Mais pour mieux reconnoitre l'utilité des livres du Vieux Testament, il faut faire attention à ce que ces livres contiennent. Il y en a de trois sortes; savoir, des livres *historiques*, des livres *dogmatiques & moraux*, & des livres *prophétiques*.

Les livres *historiques* sont les prémiers en ordre. Ils commencent à la Genèse, & ils finissent au livre d'Ester. On les appelle *historiques*, parce qu'à la réserve de quelques endroits des livres de Moyse, qui contiennent les loix que Dieu avoit données aux Juifs, l'on n'y trouve que des histoires. On y voit ce qui est arrivé de plus considérable dans le monde, par raport à la Réligion & au Peuple de Dieu, depuis la création jusqu'au retour de la captivité de Babylone. C'est par ces livres qu'il faut commencer. Il est à remarquer sur ce sujet, que Dieu a voulu d'abord instruire son Eglise par l'histoire. Cette maniére d'instruire est la plus simple, & la plus claire; elle est proportionnée à la portée de tout le monde. Les histoires sont toûjours faciles à comprendre & à retenir; les enfans même les entendent sans peine;

(a) *Rom. XV.* 4. (b) 1. *Cor. X.* 11. (c) *Jean V.* 39.

peine; & c'est aussi par là qu'on doit jetter les fondemens de leur instruction. D'ailleurs, c'est sur l'histoire & sur des faits que toute la Religion est fondée; c'est de l'histoire que l'on tire des preuves invincibles de la vérité & de la divinité de l'Ecriture. Outre cela, les histoires du Vieux Testament renferment les doctrines & les devoirs de la Religion. Elles nous proposent plusieurs beaux exemples, où nous pouvons considérer la Providence de Dieu, sa sagesse, sa bonté, sa justice, son amour envers les gens de bien, sa colère sur ceux qui l'offensent. Le chapitre XI de l'Epitre aux Hébreux est remarquable sur ce sujet. Saint Paul voulant montrer quelle est la nature de la foi, & quels en sont les effets, rassemble dans ce chapitre les exemples de foi, d'obéïssance, & de constance, que l'on trouve dans la vie des Patriarches & des Personnes illustres qui ont vécu avant Jésus-Christ. Par où l'on peut reconnoitre combien la lecture & la méditation des histoires du Vieux Testament est utile aux Chrétiens.

Les livres du Vieux Testament, qu'on appelle *dogmatiques & moraux*, sont le livre de Job, les Psaumes, & les Ecrits de Salomon. Ces livres ne sont pas tout-à-fait si clairs que les livres historiques. On trouve, par exemple, dans le livre de Job & dans les Proverbes, quelques endroits dont le sens n'est pas aisé à découvrir; ce qui vient le plus souvent du défaut des versions, & de la difficulté qu'il y a d'exprimer, dans les langues de nôtre tems, des Sentences extrêmement concises, & des maniéres de parler figurées, & fort différentes des nôtres. Mais si ces livres ont quelque obscurité dans ces endroits là, cela n'empêche pas qu'on ne puisse les lire avec un grand fruit.

En général, on y trouve ces trois choses; *la doctrine*, *la morale*, *& des sentimens de dévotion & de piété*. On y voit les principales doctrines de la Religion, telles que sont celles-ci; qu'il y a un Dieu, Créateur du monde; que c'est lui qui gouverne tout par sa Providence, qui dispense les biens & les maux, qui protège les gens de bien, qui punit les méchans; que ce Dieu tout juste rendra à chacun selon ses œuvres; & d'autres doctrines semblables, qui sont proposées dans ces livres, & particuliérement dans celui de Job, & dans les Psaumes, avec beaucoup de clarté, & soutenues par des exemples très-instructifs. 2. Ces livres contiennent d'admirables maximes de morale, & des préceptes fort utiles sur les principaux devoirs de la Religion; sur la justice, sur la charité, sur la pureté & la tempérance, sur la patience, & sur les autres vertus. 3. On y trouve, & sur tout dans les Psaumes, de beaux sentimens de piété; & d'excellens modèles de dévotion. On y voit combien nous devons être touchés de la grandeur de Dieu; avec quel respect il faut adorer cet Etre suprème; avec quelle attention & quel plaisir on doit méditer les merveilleux ouvrages de la création & de la providence; avec quelle ardeur & quelle reconnoissance nous devons célébrer ses perfections, & le remercier de ses bienfaits; l'estime que nous devons faire des saintes loix du Seigneur, & les avantages incomparables que la piété procure à ceux qui s'y adonnent. Nous y aprenons à nous confier en Dieu, à l'invoquer dans l'adversité, à nous soumettre avec résignation à sa volonté, à recourir à sa miséricorde par la repentance, quand nous l'avons offensé. Ainsi la lecture de ces livres-là est très-propre pour diriger & pour enflammer la dévotion.

Les livres *prophétiques* sont les Ecrits des Prophètes, depuis Esaïe jusqu'à Malachie. On les nomme *prophétiques*, parce qu'ils contiennent principalement des Prophéties, ou des prédictions. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans ces livres des histoires très-remarquables; comme dans Jérémie, dans Daniel, & dans Jonas; & qu'ils ne renferment aussi diverses instructions morales; telles que sont les exhortations & les remontrances des Prophètes. Mais les Prophéties sont la principale partie de ces livres-là. Ces Prophéties sont de trois sortes: Il y en a qui regardent Jésus-Christ & l'Eglise Chrétienne; il y en a d'autres qui concernent les Juifs; & il y en a enfin, qui marquent ce qui devoit arriver aux autres peuples, & dans les Empires du monde.

Quand on lit ces Oracles des Prophètes, on y trouve d'abord de l'obscurité; mais cela ne doit pas surprendre. Il faut considérer prémiérement, que toute prophétie doit être obscure, au moins à certains égards, avant l'événement. Non seulement il n'étoit pas nécessaire pour le salut des fidèles de ce tems-là, que ces Oracles fussent clairs pour eux, & qu'ils les entendissent parfaitement; mais le sens en a dû être caché. La profonde sagesse de Dieu, & les merveilles de sa providence, paroissent avec bien plus d'éclat, quand on fait réflexion qu'il a accompli ses desseins, & les prédictions des Prophètes, sans que les hommes le sussent, & par des moyens auxquels personne n'auroit pensé. D'ailleurs, si ces prédictions eussent été

tout à fait claires, dans toutes leurs circonstances, les hommes auroient pû mettre des obstacles à l'exécution des desseins de Dieu, à moins qu'il n'eût fait des miracles continuels, & changé l'ordre du monde. Ainsi, c'est avec une grande sagesse qu'il a répandu quelque obscurité sur les Prophéties.

Il faut savoir après cela, que ce qui étoit autrefois obscur est devenu clair par l'événement. La plûpart des Oracles qui regardoient la venue de Jésus-Christ, ses souffrances, son règne, la réjection des Juifs, & la vocation des Gentils, sont maintenant faciles à entendre. Les prédictions qui se rapportoient aux Juifs, & qui marquoient la ruine de Jérusalem & leur dispersion, qui devoit arriver, prémiérement par les Assyriens & les Babyloniens, & ensuite par les Romains, peu après la venuë de Nôtre Seigneur; ces prédictions-là n'ont aucun embarras, l'événement les ayant parfaitement éclaircies. Pour ce qui est de celles qui concernoient les autres peuples, & les Empires du monde, telles que sont les Prophéties d'Esaïe, depuis le chapitre XIII, & les célèbres prédictions de Daniel, elles sont plus difficiles à entendre; parce que la plûpart de ceux qui les lisent ne savent pas l'histoire de ces peuples & de ces tems-là; mais elles sont tout-à-fait claires pour ceux à qui cette histoire est connuë. Outre cette obscurité, qui vient des choses mêmes dont les Prophètes parlent, il y en a une autre, qui nait du stile de ces hommes divinement inspirés. Ils s'exprimoient d'une maniére figurée; ils employoient diverses images, & des façons de parler fort éloignées de l'usage de nôtre tems. Mais avec quelque secours, tel qu'est celui qu'on a tâché de donner dans cet ouvrage, & dès qu'on est un peu accoutumé au langage des Prophètes, on peut aisément voir ce qu'ils veulent dire. Après tout, s'il y a des endroits dans leurs Ecrits que l'on ne comprend pas bien, on peut sans préjudice du salut en ignorer le sens.

Mais on a grand tort de négliger comme on fait la lecture des Prophéties. Si les Chrétiens les lisoient & les méditoient, ils en verroient sortir une lumiére qui les frapperoit; ils y découvriroient des beautés qui leur sont inconnuës, & ils se sentiroient tout autrement pénétrés de la vérité & de l'excellence de la Religion, qu'ils ne le sont. En effet, on ne sauroit rien imaginer qui puisse nous convaincre avec plus d'évidence & avec plus de force, qu'il y a un Dieu qui conduit toutes choses, & qui nous parle dans les Ecritures, que ces prophéties si anciennes, qui étoient déja entre les mains des Juifs, telles que nous les avons, plusieurs siécles avant la venuë de Nôtre Seigneur, & qui ont été si exactement accomplies. C'est pourquoi Saint Pierre recommande aux Chrétiens la lecture & la méditation des prophéties, comme un moyen tout-à-fait propre à affermir leur foi. *Nous avons aussi*, dit-il, *la parole des Prophètes, qui est très-ferme, à laquelle vous faites bien de vous attacher, comme à une lampe qui éclairoit dans un lieu obscur, en attendant que le jour vint à luire, & que l'étoile du matin se levât dans vos cœurs.* (a)

Des livres du Nouveau Testament.

Le Nouveau Testament est la partie de l'Ecriture dont il importe le plus aux Chrétiens d'avoir la connoissance. A comparer le Vieux Testament avec le Nouveau, ce dernier est le plus clair & le plus parfait. Car quoi que la doctrine de l'Evangile soit la même dans le fond, que celle de Moyse & des Prophètes, il est pourtant certain, que les vérités divines, les devoirs, les promesses, les menaces, sont proposées avec plus de clarté & de force dans le Nouveau Testament. Non seulement l'Evangile a dissipé les ombres de la Loi, & mis dans une entiére évidence ce qui n'étoit révélé qu'en partie avant Jésus-Christ; mais il nous enseigne plusieurs choses que les anciens fidèles ignoroient, & que les Prophètes eux-mêmes ne connoissoient pas; comme Nôtre Seigneur le remarque dans l'Evangile. (b) De là vient que Saint Paul appelle ces choses-là *des mistères*, ou des choses cachées, qui avoient été inconnuës dans les siécles précédens. (c) Il ne faut pas être surpris, si l'on trouve dans l'Evangile plus de lumiére que dans la Loi. C'est Moyse, & ce sont les Prophètes qui parlent dans le Vieux Testament; mais dans le Nouveau, c'est Jésus-Christ le Fils de Dieu; duquel Dieu a dit: *C'est ici mon Fils bien-aimé, écoutez-le.* (d) Saint Paul marque cette différence lors qu'il dit: *Que Dieu a autrefois parlé à nos péres, à diverses fois, & en plusieurs maniéres, par les Prophètes; mais qu'il nous a parlé dans les derniers jours par son Fils.* (d)

Le

(a) 2. *Pier. I.* 19. (b) *Matth. XIII.* 17. 1. *Pier. I.* 10. 11. 12. (c) *Ephes. III.* 4. 5. 6. (d) *Matth. XVII.* 5. (e) *Hebr. I.* 2.

Le Nouveau Teſtament comprend l'Evangile avec les Actes des Apotres, & les Epîtres. De ces deux parties, l'Evangile eſt la prémiére en ordre & en dignité. Nous y trouvons, prémiérement, les diſcours de Nôtre Sauveur, tels qu'ils ſont ſortis de ſa bouche ſacrée; la doctrine très-ſainte & très-parfaite qu'il a enſeignée aux hommes, pour leur aprendre à connoître Dieu, & à le ſervir en eſprit & en vérité; les devoirs dont il recommande l'obſervation à ſes diſciples; les peines & les récompenſes de la vie à venir; & tout cela dans un degré d'évidence & de force qu'on ne trouve nulle part ailleurs. 2. On y lit le récit de ſes miracles, dans leſquels on voit éclater ſa puiſſance divine, & en même tems ſa grande bonté; ces miracles n'ayant été que des bienfaits. On doit faire une grande attention aux miracles de Nôtre Seigneur, quand on lit l'Evangile; puiſque c'eſt la voie que Dieu choiſit pour montrer aux hommes que Jéſus étoit le Meſſie. Nous voyons enfin dans l'Evangile la vie toute ſainte de ce grand Sauveur, ſon zèle, & ſon obéïſſance à la volonté de ſon Pére, ſa grande charité envers les hommes, ſa douceur, ſon humilité, ſa ſincérité, ſa pureté, ſa patience, ſon renoncement au monde. Toutes ces vertus qui brillent dans ſa vie ſont réünies dans ſa mort, & cela au plus haut degré. Enfin, l'Evangile joint à l'hiſtoire de la mort de JESUS-CHRIST, celle de ſa réſurrection & de ſon aſcenſion, qui ſont le fondement de nôtre foi & de nôtre eſpérance.

Il paroit de là, que l'Evangile eſt la partie la plus conſidérable du Nouveau Teſtament. Auſſi a-t-on toûjours regardé dans l'Egliſe la lecture de l'Evangile comme très-importante; & tout de même que les Juifs, quoi qu'ils luſſent les Ecrits des Prophètes, & qu'ils les reçuſſent comme divins, avoient une vénération ſinguliére pour la Loi de Moyſe, & lui donnoient le prémier rang; les Chrétiens ont auſſi toûjours eu pour l'Evangile un reſpect particulier. De là vient l'ancienne coûtume de ſe lever, & d'être debout quand on lit l'Evangile dans l'Egliſe; & celle de lire & d'expliquer l'Evangile tous les Dimanches de l'année.

On voit dans les Actes des Apôtres, comment l'Evangile fut prêché après l'aſcenſion de Jéſus-Chriſt, tant à Jéruſalem & dans les lieux voiſins, qu'en pluſieurs endroits du monde. La lecture de ce livre eſt fort utile; & comme il ne contient que des hiſtoires, il eſt aſſez clair.

Les Epitres, qui ſont des Lettres que les Apôtres ont écrites aux Egliſes de leur tems, ou à certaines perſonnes, ſont auſſi une partie des livres ſacrés du Nouveau Teſtament. Saint Pierre nous apprend, que, du vivant des Apôtres, on mettoit déja les Epitres de Saint Paul dans le rang des divines Ecritures. (f) Ce ſeroit ſe tromper groſſiérement, de croire que l'Evangile ſuffit, & que l'on peut ſe paſſer des Epitres. On trouve dans les Epitres l'explication de pluſieurs articles, qui y ſont éclaircis plus particuliérement que dans l'Evangile; enſorte que l'Evangile eſt plus clair, à divers égards, quand on y joint les Epitres. En effet, Jéſus-Chriſt ne trouvoit pas toûjours à propos de s'expliquer nettement & préciſément ſur divers points; il enveloppoit ſouvent ſa penſée ſous des expreſſions figurées, ou ſous des ſimilitudes qui avoient quelque obſcurité, & qui ne devoient être claires qu'après ſon aſcenſion. (g) Il y avoit même diverſes choſes que Jéſus-Chriſt ne diſoit pas à ſes Apôtres pendant qu'il étoit ſur la terre, & qui par conſéquent ne ſe trouvent pas dans l'Evangile. Voici comment il leur parloit: *J'ai pluſieurs choſes à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant; mais quand l'Eſprit ſera venu, il vous annoncera les choſes à venir.* (h) Les Apôtres furent beaucoup plus éclairés après qu'ils eurent reçu le Saint Eſprit, qu'ils ne l'étoient auparavant; ainſi nous trouvons dans leurs Ecrits de grandes lumiéres, & diverſes choſes très-utiles, & même tout à fait néceſſaires pour notre inſtruction.

Ce qu'il y a de principal à obſerver, pour bien entendre les Epitres, c'eſt l'occaſion & les vuës dans leſquelles les Apôtres les ont écrites. Ils y traitent divers ſujets, ſelon que les tems où ils vivoient, & les beſoins des Egliſes, le demandoient; mais ce qu'ils diſent ſur ces ſujets-là ſert à éclaircir pluſieurs points de la Religion. En général, ils s'y propoſent de conſerver dans les Egliſes Chrétiennes, qui avoient été fondées depuis peu, la pureté de la doctrine, & la pureté des mœurs, & de munir les fidèles contre les erreurs que diverſes perſonnes, ſorties d'entre les Juifs, ou d'entre les Payens, s'efforçoient de répandre, & par leſquelles elles corrompoient la doctrine & la morale de l'Evangile. Le grand but des Apôtres dans toutes leurs Epitres eſt, de porter les Chrétiens à perſévérer dans la foi & dans une

(f) 2. *Pier. III.* 26. (g) *Math. XIII.* 11. (h) *Jean XVI.* 12. 13.

une vie sainte; elles finissent toutes par des exhortations à la pratique des vertus & des devoirs de la Religion. Il y en a même qui n'ont été écrites que dans cette vuë ; telles sont particuliérement les Epitres qu'on appelle *Catholiques*, dans lesquelles, à la réserve de certains endroits, où les Apôtres touchent quelques articles de doctrine, on ne trouve que des préceptes de morale, & des exhortations à la sainteté.

Des dispositions avec lesquelles il faut lire l'Ecriture sainte.

PAR ce qui vient d'être dit, on voit que la lecture des livres du Vieux & du Nouveau Testament est une source abondante d'instruction & d'édification. Mais pour en tirer cette utilité, il faut que l'esprit & le cœur soient bien disposés quand on les lit On pourroit lire l'Ecriture, même avec assiduité, & le faire cependant sans aucun fruit, si on ne lisoit que pour lire, & par maniére d'acquit seulement. Il en est de la lecture comme de la priére, & des autres actes de Religion, qui ne servent de rien, & qui tournent même en péché, lors qu'on n'y aporte pas les dispositions qui doivent les accompagner.

1. La prémiére est *l'attention*; c'est-à-dire, que quand on lit, il faut que l'esprit soit libre, tranquille, & vuide d'autres pensées. On doit sur tout prendre garde que le cœur ne soit pas possédé par les passions; car c'est principalement du cœur & des passions que procèdent les distractions & le manque d'attention dans la lecture, aussi bien que dans la priére; l'esprit revenant toûjours aux choses dont le cœur est occupé. A cause de cela, il est bon de choisir pour la lecture un tems où l'on ne soit pas occupé par d'autres choses, & particuliérement le matin. Il importe aussi de se recueillir avant que de commencer la lecture, & de s'exciter à l'attention, en pensant sérieusement à ce qu'on va faire, & en considérant, que quand nous lisons l'Ecriture, Dieu nous parle, & que c'est par le moyen de sa parole qu'il veut nous conduire à la vie éternelle, & nous rendre heureux.

Outre cela, pour lire avec attention, il faut lire à loisir. Certaines personnes se piquent de lire beaucoup, & de parcourir toute l'Ecriture en peu de tems; mais la lecture ne devient profitable que par l'attention qu'on y donne, par la méditation, & par les réflexions qu'on y fait. Il en est de la lecture, qui est la nourriture de l'ame, comme de la nourriture du corps, qui ne peut conserver la vie & les forces, à moins qu'elle ne soit mâchée & digerée. Ainsi, il faut éviter la précipitation, ne rien faire à la hâte, & se donner le loisir de bien considérer, & de bien peser ce qu'on lit. Pour cet effet, les lectures ne doivent pas être trop longues, & il vaut mieux ne pas tant lire à la fois; quoi que pourtant il y ait quelque difference à faire à cet égard. Quand on lit des histoires, on peut lire davantage & aller plus vite; une histoire est plus liée, elle ne transporte pas l'esprit d'un sujet à un autre; la suite de la narration attache, elle soûtient l'attention; & l'on retient aussi mieux ce qu'on a lû. Mais lors qu'on lit des chapitres de doctrine, ou de morale, comme dans le livre de Job, dans les Proverbes, & dans les Epitres, on ne peut pas faire de si longues lectures; parce que presque chaque verset demande une considération particuliére; ainsi il faut lire moins, & plus lentement.

2. On doit lire *fréquemment & assidûment.* Ce n'est que par une lecture fréquente qu'on peut se rendre l'Ecriture familiére, & en acquérir une connoissance suffisante. En la lisant souvent & réguliérement, on a occasion de la méditer toûjours davantage; mais ceux qui ne la lisent que rarement, ne se rempliront jamais l'esprit, & moins encore le cœur, de ce qui est contenu dans les Livres sacrés. Outre cela, une lecture assiduë & exacte donne toûjours plus de goût pour la Parole de Dieu; étant certain, que plus on la médite, & plus on y trouve d'onction & de beautés, plus elle éclaire l'esprit, plus elle réjouit & sanctifie le cœur. Un Chrétien doit donc faire de cette divine Parole son étude ordinaire, *la méditer jour & nuit*; & comme il prend tous les jours la nourriture du corps, il doit aussi donner châque jour à son ame la nourriture céleste qui fait vivre éternellement.

3. Il faut lire *avec discernement*; & cela, tant pour bien entendre le sens de l'Ecriture, que pour en comprendre l'usage. Autrement, on la liroit sans fruit, & on pourroit même se tromper dangereusement.

Prémiérement, on a besoin de discernement, pour bien juger comment, & en quel sens, ce qu'on lit est la Parole de Dieu. Tout de même qu'il y a des actions qui sont récitées dans l'Ecriture, non afin que nous les imitions, mais plûtôt pour nous en donner de l'horreur; aussi l'on y trouve bien des choses

ses qui n'ont pas été mises par écrit pour servir de règle à nos sentimens & à nôtre conduite. Les Auteurs sacrés raportent quelquefois les discours & les sentimens des méchans. On trouve dans Malachie ces paroles : *C'est en vain qu'on sert Dieu, & que gagne-t-on à garder ce qu'il a commandé ?* On lit de même dans une des Epitres de Saint Paul, cette maxime des profanes & des gens sensuels : *Mangeons & buvons, car nous mourrons demain.* Mais quand on lit ces endroits-là, & d'autres semblables, il faut se souvenir, que ce sont des impies qui parlent de la sorte. Les personnes même dont la piété est louée dans l'Ecriture, n'ont pas toûjours parlé & agi d'une maniére conforme à la piété. Ainsi, quand on lit que David jura d'exterminer la maison de Nabal il faut penser qu'il pécha en cela. Les discours des Amis de Job, quoique très-beaux & très-instructifs, ne sont pas à aprouver en tout ; car il est dit que Dieu fut irrité contr'eux, parce qu'ils n'avoient pas parlé comme il faut.

Ce discernement est aussi nécessaire, pour juger en quel sens ce qu'on lit doit être pris ; sans quoi l'on s'abuseroit souvent. Par exemple, lors que Moïse dit, *que Dieu endurcit le cœur de Pharaon*, l'on pourroit croire que l'endurcissement des hommes vient de Dieu, & qu'il en est la cause ; ce qui seroit un sentiment détestable & blasphématoire. Quand Saint Paul dit, *Que Jésus-Christ nous a affranchis de la Loi ; qu'il a aboli l'obligation qui étoit contre nous dans les ordonnances de la Loi ; qu'on est justifié sans les œuvres de la Loi*, il faut savoir dans quel sens il le dit ; autrement on tomberoit dans la fausse & pernicieuse pensée de croire, que les Chrétiens sont dispensés de garder la Loi morale, & que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. On entend tous les jours les pécheurs & les libertins s'autoriser & s'excuser par des passages de l'Ecriture, pris dans un sens faux. *Les hommes ignorans & peu affermis tordent ce divin Livre à leur propre perdition*, (a) comme Saint Pierre le disoit déja de son tems : Les exemples en sont infinis. Cela fait voir, combien il importe de lire l'Ecriture avec un sage & juste discernement.

L'un des principaux moyens de ne se pas tromper sur le sens de l'Ecriture, c'est d'avoir toûjours devant les yeux le but des Auteurs sacrés ; d'examiner à quelle occasion & dans quelle vuë ils parlent ; de faire attention à la liaison du discours, à ce qui précède & à ce qui suit ; & de confronter ce qu'on lit, avec d'autres endroits qui peuvent servir à l'éclaircir. On se tromperoit fort, si l'on prenoit tous les versets de l'Ecriture séparément, comme si c'étoient autant de Sentences détachées, & qui eussent chacune leur sens à part, à peu près comme les Sentences du livre des Proverbes. Il ne faut jamais perdre de vuë le dessein & le but du discours, si l'on veut découvrir le véritable sens de la parole de Dieu. C'est à quoi l'on doit surtout prendre garde dans les livres & dans les chapitres dogmatiques, & en particulier dans les Epîtres ; & c'est aussi par cette considération que l'on a été obligé d'étendre un peu les Argumens de ces chapitres-là.

Si le discernement dont on vient de parler est nécessaire pour entendre l'Ecriture, il ne l'est pas moins pour en découvrir l'usage. Il faut savoir sur cela, que le grand but de l'Ecriture, & l'usage auquel elle est destinée, c'est de produire en nous la foi & l'amour de Dieu, & de nous conduire par ce moyen à la Vie éternelle. *Ces choses sont écrites*, dit S. Jean, *afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez la Vie par son Nom.* (b) Saint Paul dit encore, *Que toutes les choses qui ont été écrites autrefois, ont été écrites pour nôtre instruction, afin que par la patience & par la consolation que les Ecritures donnent, nous retenions l'espérance.* (c) C'est là l'effet naturel de toutes les parties de la Révélation. *Les doctrines & les vérités* nous sont proposées, afin que nous les recevions avec foi, qu'elles purifient nos cœurs, & qu'elles nous portent à aimer Dieu, & à le craindre. *Les commandemens* ne nous sont donnés qu'afin que nous les observions. *Les promesses & les menaces* ne tendent qu'à nous détourner du mal, & à nous porter au bien. C'est à cela même que servent *les exemples* que l'Ecriture nous met devant les yeux.

Ainsi : dans toutes les lectures qu'on fait, il faut toûjours y chercher ce qu'il y a de propre, prémiérement, à nous éclairer & à nous instruire ; & ensuite, à nous sanctifier & à nous conduire à Dieu ; ensorte, que ce que nous lisons nous excite toûjours davantage à la piété, & nous dispose de plus en plus à bien vivre. De plus, il importe à chacun de remarquer dans l'Ecriture ce qui peut le concerner en particulier, & ce qui a du rapport à ses be-

(a) 2. *Pier.* III. 16. (b) *Jean.* XX. 31. (c) *Rom.* XV. 4.

besoins & à l'état dans lequel il se trouve. C'est dans cette juste aplication qu'on se fait à soi-même de ce que la parole de Dieu contient, que consiste le légitime usage de ce Livre. Saint Jaques l'enseigne, lors qu'il dit: *Qu'il en est de celui qui écoute la Parole, comme d'un homme qui regarde son visage dans un miroir; que les auditeurs oublieux, après s'être regardés dans ce miroir, oublient aussi-tôt comment ils sont faits; au lieu que les auditeurs sages & fidèles sont ceux qui considérent & méditent attentivement cette Parole, & qui mettent en pratique ce qu'elle ordonne.* (d) Par où cet Apôtre montre, que l'obéïssance & la pratique est le but auquel il faut raporter l'Ecriture Sainte; que nous ne devons la lire & l'écouter que dans la vuë de devenir plus gens de bien; & que celui qui n'en fait pas cet usage se trompe & s'abuse lui-même.

4. L'Ecriture doit être luë avec *soûmission & obéïssance de foi.* En effet, puisque c'est Dieu qui nous y parle, tout ce que nous avons à faire c'est, en prémier lieu, de nous bien assurer du sens de l'Ecriture, & de la bien entendre; ce qui n'est jamais difficile dans les choses nécessaires pour le salut; & après cela, de recevoir avec soumission tout ce qu'elle nous dit, & d'y conformer nôtre croyance & nôtre conduite. Ainsi, quand nous lisons *les histoires* qui y sont rapportées, nous devons les croire aussi fermement que si nous voyions les evénemens dont elles nous font le recit; & nous le devons d'autant plus, qu'il n'y a point d'histoire qui ait autant de preuves de sa vérité qu'en a l'Histoire Sainte.

Lors que l'Ecriture nous propose *des doctrines*, & qu'elle nous ordonne de les croire, il faut les recevoir avec une pleine persuasion. Et quand même il y auroit dans ces doctrines-là quelque chose dont nous ne pourrions pas bien comprendre les raisons ou la maniére, cela ne devroit pas nous faire de la peine, ni ébranler nôtre foi. Il faut considérer, qu'il y a des vérités certaines, évidentes, & dont on ne sauroit douter, & qui cependant, lors qu'on veut les aprofondir, ont des difficultés que personne ne résoudra jamais. Ainsi, il est de la sagesse, aussi bien que de la piété, dans ces occasions-là, de se défaire de l'esprit de curiosité, & de laisser là les vains raisonnemens, & les recherches téméraires, qui ne feroient que nous jetter dans le doute & dans l'incrédulité. Dieu a parlé, il n'en faut pas davantage.

Quand nous lisons *les Commandemens & les Loix* que Dieu nous donne dans sa Parole, pour servir de régle à nôtre conduite, nôtre devoir est de croire que l'observation de ces Loix est absolument nécessaire, & de nous y conformer. C'est ici sur-tout où le sens de l'Ecriture n'est jamais obscur; & où il est impossible de se tromper, à moins qu'on ne s'aveugle volontairement. Ainsi il n'y a point d'autre parti à prendre, que de se soûmettre humblement & en simplicité de cœur à tout ce qu'il plaît à Dieu de nous commander; nous souvenant toûjours, qu'il a une souveraine autorité sur nous & qu'il ne nous prescrit rien qui ne tende à nôtre bonheur. Quand même ce que Dieu nous commande nous paroîtroit désagréable & fâcheux, & seroit oposé à nos passions & à nos inclinations les plus chéres, il suffit que Dieu ait parlé, & qu'il ait dit, *Vous ferez ceci*, pour qu'il faille le faire; *Vous ne ferez pas cela*, pour qu'il faille s'en abstenir. Il faut alors imposer silence aux passions, & ne point écouter les suggestions de nôtre propre cœur; car ce ne sont que les passions qui nous font trouver des difficultés dans ce que Dieu ordonne, & qui nous suggérent de fausses raisons, pour nous dispenser d'obéïr. Et si pour cela il faut résister à nos penchans, & nous faire violence à nous mêmes, c'est par là que nous ferons voir que la foi & l'amour de Dieu sont le principe de nôtre conduite. Ce n'est même qu'en résistant à nos inclinations, & en surmontant nos répugnances, que nôtre obéïssance peut être éprouvée, & que nous pouvons montrer que nous soûmettons nôtre volonté à celle du Seigneur. Mais il est dangereux & tout à fait contraire à la foi, de raisonner quand Dieu commande, & de contester, soit sur la nature, soit sur la nécessité de nos devoirs. C'est pour bannir tous ces faux raisonnemens, tous ces vains prétextes, par lesquels on prétend éluder les déclarations les plus expresses de la Parole de Dieu, que les Apôtres ont accoûtumé de dire, lors qu'il s'agit des loix par lesquelles nous serons jugés: *Ne vous abusez point: Ne vous séduisez point vous mêmes par de vains discours.*

Enfin, cette soumission doit avoir lieu à l'égard *des promesses & des menaces.* Cela veut dire, que lors que l'Ecriture nous parle de la félicité de la Vie à venir, ou des peines qui sont réservées aux méchans, nous ne devons pas plus douter de la certitude de ces promesses, & de ces menaces, que si nous en voyions déja l'accomplissement, & que si le grand jour des peines & des récompenses étoit déja

(d) *Jaq. I.*

déja arrivé. C'eſt là un des principaux effets de la foi: *Elle rend préſentes les choſes qu'on eſpére, & elle donne une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.* (e) Voilà en quoi conſiſte cette obéiſſance de foi, qui doit accompagner la lecture de l'Ecriture Sainte. Sans cela, on la lit & on l'écoute en vain. *La Parole ne ſert de rien, lors qu'elle n'eſt pas mêlée avec la foi dans ceux qui l'entendent.* (f)

5. La derniére diſpoſition qu'on doit aporter à cette lecture, c'eſt *la piété & la dévotion.* Cette diſpoſition eſt la principale, & elle renferme toutes les autres. Il faut que celui qui lit l'Ecriture aime la vérité & la vertu; qu'il ait le cœur porté au bien, & une intention ſincère de connoitre la volonté de Dieu & de la faire. Cette droiture d'intention eſt ce que Nôtre Seigneur apelle dans l'Evangile, *un cœur honête & bon, qui fait que l'on retient la Parole & qu'on en raporte le fruit avec perſéverance:* (g) C'eſt ce qui rend l'eſprit attentif, & ce qui donne ce ſage diſcernement, qui eſt ſi néceſſaire pour bien connoître ce que Dieu veut que nous ſachions, & que nous faſſions, pour être ſauvés. Avec cette intention on entre toûjours dans le vrai ſens de l'Ecriture, & on en découvre les beautés. Jéſus-Chriſt nous l'aprend par ces paroles ſi remarquables: *Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connoîtra ma doctrine.* (h) Dieu ſe révéle à ceux qui le cherchent, & c'eſt dans leurs cœurs qu'il répand les plus vives lumiéres de ſon Eſprit, & les connoiſſances les plus ſalutaires.

Aprés cela, la lecture de l'Ecriture Sainte demande un cœur plein de dévotion. La dévotion eſt néceſſaire dans la priére, de l'aveu de tous ceux qui ont quelque Religion; elle ne l'eſt pas moins dans la lecture. Quand Dieu nous parle dans ſa parole, nous ne devons pas moins être pénétrés de ces ſentimens tendres & affectueux, de reſpect, de zèle, de joie, & d'amour, que la dévotion produit, que nous devons l'être, quand nous lui parlons dans nos priéres. La priére ne doit même jamais être ſéparée de la lecture. On ne ſauroit mieux ſe diſpoſer à écouter la voix de Dieu, qu'en l'invoquant & en tenant ſon cœur élevé à lui. C'eſt en priant & en implorant avec humilité le ſecours du Saint Eſprit, que l'on obtient cette grace qui fléchit le cœur à l'amour de Dieu & à l'obſervation de ſes loix. Ce n'eſt auſſi que par là, que la lecture de l'Ecriture Sainte peut nous devenir ſalutaire, & nous conduire au but pour lequel le Seigneur l'a fait rédiger par écrit. Dieu veuille que les réflexions qu'on vient de faire, & celles qui ſont répanduës dans le corps de cet ouvrage, produiſent cet effet ſur ceux qui les liront!

(e) *Hebr. XI. 2.* (f) *Hebr. IV. 2.* (g) *Luc. VII. 15.* (h) *Jean VII. 17.*

INDICE

Des noms de tous les livres du Vieux Testament, avec le nombre de leurs chapitres.

I. Moyse, ou Genèse. Chap.	L.
II. Moyse, ou Exode.	XL.
III. Moyse, ou Lévitique.	XXVII.
IV. Moyse, ou Nombres.	XXXVI.
V. Moyse, ou Deuteronome.	XXXIV.
Josué.	XXIV.
Juges.	XXI.
Ruth.	IV.
I. Samuel.	XXXI.
II. Samuel.	XXIV.
I. Rois.	XXII.
II. Rois.	XXV
I. Chroniques.	XXIX.
II. Chroniques.	XXXVI.
Esdras.	X.
Néhémie.	XIII.
Ester.	X.
Job.	XLII.
Pseaumes.	CL.
Proverbes.	XXXI.
Ecclesiaste.	XII.
Cantique de Salomon.	VIII.
Prophètes.	
Esaïe.	LXVI.
Jéremie.	LII.
Les Lamentations de Jérémie.	V.
Ezéchiel.	XLVIII.
Daniel.	XII.
Osée.	XIV.
Joël.	III.
Amos.	IX.
Abdias.	I.
Jonas.	IV.
Michée.	VII.
Nahum.	III.
Habacuc.	III.
Sophonie.	III.
Aggée.	II.
Zacharie.	XIV.
Malachie.	IV.



LA GENESE.

PREMIER LIVRE

DE MOYSE.

ARGUMENT.

Le Livre de la Genèse *a été ainsi nommé, parce que Moyse y décrit l'origine de toutes choses. Il commence par la Création du Monde, & il s'étend jusqu'à la mort de Joseph; ce qui comprend l'espace d'environ* 2400. *ans.*

CHAPITRE I.

Le prémier chapitre contient l'histoire de la Création du Monde.

DIEU créa au commencement les Cieux & la Terre.

2. Et la Terre étoit sans forme & vuide, les ténèbres *étoient* sur la face de l'abîme, & l'Esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux.

3. Et Dieu dit: Que la lumiére soit; & la lumiére fut.

4. Et Dieu vit que la lumiére *étoit* bonne; & Dieu sépara la lumiére d'avec les ténèbres.

5. Et Dieu nomma la lumiére, Jour; & les ténèbres, Nuit. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le prémier jour.

6. Puis Dieu dit: Qu'il y ait une étenduë entre les eaux; & qu'elle sépare les eaux d'avec les eaux.

7. Dieu donc fit l'étenduë; & sépara les eaux qui *sont* au dessous de l'étenduë, d'avec celles qui *sont* au dessus de l'étenduë; & ainsi fut.

8. Et Dieu nomma l'étenduë, Cieux. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le second jour.

9. Puis Dieu dit: Que les eaux *qui sont* au dessous des Cieux soient rassemblées en un lieu, & que le sec paroisse; & ainsi fut.

10. Et Dieu nomma le sec, Terre: Il nomma aussi l'amas des eaux, Mers; & Dieu vit que *cela étoit* bon.

11. Puis Dieu dit: Que la Terre pousse *son* jet, *savoir* de l'herbe portant semence, & des arbres fruitiers, portant du fruit selon leur espèce, qui aient leur semence en eux-mêmes sur la terre; & ainsi fut.

12. La terre donc produisit *son* jet, *savoir* de l'herbe portant de la semence selon son espèce, & des arbres portant des fruits, qui avoient leur semence en eux-mêmes, selon leur espèce; & Dieu vit que *cela étoit* bon.

13. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le troisiéme jour.

14. Puis Dieu dit; Qu'il y ait des luminaires dans l'étenduë des cieux, pour séparer la nuit d'avec le jour; & *qui* servent de signes, & pour les saisons, & pour les jours, & pour les années;

15. Et *qui* soient pour luminaires dans l'étenduë des cieux, afin de luire sur la terre; & ainsi fut.

16. Dieu donc fit deux grands luminaires; le plus grand pour dominer sur le jour, & le moindre pour dominer sur la nuit; *il fit* aussi les étoiles.

17. Et Dieu les mit dans l'étenduë des cieux, pour luire sur la terre;

18. Et pour dominer sur le jour & sur la nuit, & pour séparer la lumière d'avec les ténèbres; & Dieu vit que *cela étoit* bon.

19. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le quatriéme jour.

20. Puis Dieu dit: Que les eaux produisent en toute abondance des animaux qui se meuvent & qui aient vie; & *que*

les oiseaux volent sur la terre, vers l'étenduë des cieux.

21. Dieu créa donc les grands poissons, & tous les animaux vivans & qui se meuvent, que les eaux produisirent en toute abondance, selon leur espèce, & tout oiseau ayant des ailes, selon son espèce; & Dieu vit que *cela étoit* bon.

22. Et Dieu les bénit, disant: Croissez & multipliez, & remplissez les eaux dans les mers; & que les oiseaux multiplient sur la terre.

23. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le cinquiéme jour.

24. Puis Dieu dit: Que la terre produise des animaux vivans selon leur espèce; les animaux domestiques, les reptiles & les bêtes de la terre selon leur espèce; & ainsi fut.

25. Dieu donc fit les bêtes de la terre selon leur espèce, les animaux domestiques, & les reptiles de la terre selon leur espèce; & Dieu vit que *cela étoit* bon.

26. Puis Dieu dit: Faisons l'Homme à nôtre image, selon nôtre ressemblance, & qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux des cieux, sur les animaux domestiques, & sur toute la terre, & sur tout reptile qui rampe sur la terre.

27. Dieu donc créa l'Homme à son image; il le créa à l'image de Dieu: il les créa mâle & femelle.

28. Et Dieu les bénit, & leur dit: Croissez & multipliez, remplissez la terre, & l'assujettissez, & dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux des cieux, & sur toute bête qui se meut sur la terre.

29. Et Dieu dit: Voici, je vous ai donné toute herbe portant semence, & qui est sur toute la terre; & tout arbre qui a en soi du fruit d'arbre portant semence; *ce qui* vous sera pour nourriture.

30. Mais *j'ai donné* à toutes les bêtes de la terre, & à tous les oiseaux des cieux, & à tout ce qui se meut sur la terre, qui a vie en soi, toute herbe verte pour manger; & ainsi fut.

31. Et Dieu vit tout ce qu'il avoit fait, & voilà *il étoit* trés-bon. Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; *ce fut* le sixiéme jour.

REFLEXIONS.

LE prémier chapitre de la Genèse nous enseigne la prémiére vérité de la Religion; c'est qu'il y a un Dieu, qui a créé le ciel & la terre, & toutes les choses qui y sont; que c'est lui qui a donné à toutes les créatures la nature & les qualités qu'elles ont, & que c'est par sa volonté que le Monde subsiste dans l'ordre admirable que l'on y remarque. Mais nous aprenons sur tout dans ce chapitre, que Dieu a fait l'homme à son image, qu'il lui a donné la domination sur les autres créatures, & une ame spirituelle & immortelle, capable de connoitre & d'aimer son Créateur. Ainsi nôtre devoir est de reconnoitre & d'adorer la puissance, la grandeur, & la sagesse de Dieu, qui paroissent dans tous ses ouvrages; de célébrer sa bonté envers nous, & de lui rendre continuellement les actions de graces, l'amour, & l'obéïssance que nous lui devons si justement.

CHAPITRE II.

Dieu, après avoir créé le Monde en six jours, consacre le septiéme jour. Il met Adam dans le Paradis terrestre, & il lui défend de manger du fruit d'un arbre, qui est appelé l'arbre de la connoissance du bien & du mal. Il crée la Femme, & il institue le Mariage.

LEs Cieux donc & la terre furent achevés & toute leur armée.

2. Et Dieu eut achevé au septiéme jour l'œuvre qu'il avoit faite; & il se reposa au septiéme jour de toute l'œuvre qu'il avoit faite.

3. Et Dieu bénit le septiéme jour, & il le sanctifia; parce qu'en ce *jour-là* il s'étoit reposé de toute l'œuvre qu'il avoit créée pour être faite.

4. Telles *sont* les origines des Cieux & de la Terre, lors qu'ils furent créés, quand l'Eternel Dieu fit la Terre & les Cieux;

5. Et toutes les plantes des champs avant qu'il y *en* eût en la terre, & toutes les herbes des champs avant qu'elles eussent poussé. Car l'Eternel Dieu ne faisoit point pleuvoir sur la terre, & il n'*y avoit* point d'homme pour cultiver la terre.

6. Et aucune vapeur ne montoit de la terre, qui arrosât toute la surface de la terre.

7. Or l'Eternel Dieu avoit formé l'Homme *de* la poudre de la terre, & il avoit souflé dans ses narines une respiration de vie; & l'homme fut fait en ame vivante.

8. L'Eternel Dieu avoit aussi planté un Jardin en Héden du côté d'orient, & il y avoit mis l'homme qu'il avoit formé.

9. Et l'Eternel Dieu avoit fait germer de la terre tout arbre désirable à la vûë, & bon à manger, & l'arbre de vie au milieu du jardin, & l'arbre de la connoissance du bien & du mal.

10. Et un fleuve sortoit d'Héden pour arroser le jardin; & de là il se divisoit en quatre fleuves.

11. Le nom du premier *est* Piçon; c'est celui qui coule dans tout le païs de Havila, où *l'on trouve de* l'or.

12. Et l'or de ce païs-là *est* bon; c'est là aussi que se trouve le Bdellion, & la pierre d'Onyx.

13. Et le nom du second fleuve *est* Guihon; c'est celui qui coule dans tout le païs de Cus.

14. Et le nom du troisiéme fleuve *est* Hiddekel; c'est celui qui coule vers l'orient

l'orient de l'Assirie. Et le quatriéme fleuve est l'Euphrate.

15. L'Eternel Dieu prit donc l'homme & le plaça dans le jardin d'Héden, pour le cultiver & pour le garder.

16. Puis l'Eternel Dieu commanda à l'Homme, disant: Tu mangeras librement de tout arbre du jardin.

17. Toutefois pour ce qui est de l'arbre de la connoissance du bien & du mal, tu n'en mangeras point; car au jour que tu en mangeras, tu mourras.

18. Or l'Eternel Dieu avoit dit: Il n'*est* pas bon que l'Homme soit seul; je lui ferai une aide semblable à lui.

19. Car l'Eternel Dieu avoit formé de la terre toutes les bêtes des champs, & tous les oiseaux des cieux; puis il *les* avoit fait venir vers Adam, afin qu'il vît comment il les nommeroit, & que le nom qu'Adam donneroit à tout animal vivant fût son nom.

20. Et Adam donna les noms à tous les animaux domestiques, & aux oiseaux des cieux, & à toutes les bêtes des champs; mais il ne se trouvoit point d'aide pour Adam, qui fût semblable à lui.

21. Et l'Eternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur Adam, & il s'endormit; & *Dieu* prit une de ses côtes, & il resserra la chair à la place.

22. Et l'Eternel Dieu forma une Femme de la côte qu'il avoit prise d'Adam, & la fit venir vers Adam.

23. Alors Adam dit: A cette fois celle-ci *est* l'os de mes os, & la chair de ma chair. On la nommera Hommesse, car elle a été prise de l'homme.

24. C'est pourquoi l'homme laissera son père & sa mère, & il se joindra à sa femme, & ils seront une *même* chair.

25. Or Adam & sa femme étoient tous deux nuds, & ils n'en avoient point de honte.

REFLEXIONS.

NOus devons remarquer trois choses dans ce chapitre: La prémiére, que le monde ayant été créé en six jours, Dieu se reposa le septiéme jour, & qu'il le consacra, afin que la célébration du jour du Repos servit dans la suite à conserver parmi les hommes la mémoire de la Création du monde. Il faut remarquer, en second lieu, qu'Adam fut mis dans le Paradis terrestre, pour y être heureux; & que Dieu, pour éprouver son obéïssance, lui donna une loi, accompagnée de menaces, en lui défendant, sous peine de mort, de manger du fruit de l'arbre de la connoissance du bien & du mal. Cette conduite de Dieu marque sa grande bonté envers l'homme innocent; mais cela montre aussi que l'homme ne pouvoit pas être indépendant; qu'il étoit obligé de se soumettre aux loix de son Créateur, & que ce n'étoit que par l'obéïssance qu'il pouvoit avoir part aux éfets de l'amour de Dieu. III. Ce que Moyse raporte de l'institution du Mariage nous engage à reconnoitre la grande sagesse & la bonté de Dieu, qui paroissent dans cet ordre qu'il établit au commencement, pour la conservation & pour le bien du genre humain. Cela nous oblige à respecter le Mariage, comme un état sacré, & dont Dieu est l'auteur; & à nous éloigner de tout ce qui est contraire à une si sainte institution, & particuliérement de l'impureté & de toute sorte de souillure.

CHAPITRE III.

Après que Moyse a raporté l'histoire de la Création du monde, il récite dans ce chapitre, I. Comment Adam & Eve tombèrent dans le péché; II. Comment Dieu les punit, en les assujettissant aux misères de cette vie & à la mort, & en les chassant du Paradis terrestre.

OR le Serpent étoit le plus fin de tous les animaux des champs, que l'Eternel Dieu avoit faits; & il dit à la Femme: Quoi? Dieu auroit il dit, Vous ne mangerez point de tout arbre du jardin?

2. Et la Femme *répondit* au Serpent: Nous mangeons du fruit des arbres du jardin;

3. Mais quant au fruit de l'arbre qui *est* au milieu du jardin, Dieu a dit: Vous n'en mangerez point, & vous ne le toucherez point, de peur que vous ne mourriez.

4. Alors le Serpent dit à la Femme: Vous ne mourrez nullement;

5. Mais Dieu sait qu'au jour que vous en mangerez vos yeux seront ouverts, & vous serez comme des Dieux, connoissant le bien & le mal.

6. La Femme donc voyant que *le fruit* de l'arbre étoit bon à manger, & qu'il étoit agréable à la vuë, & *que cet* arbre *étoit* désirable pour donner de la science, en prit du fruit & en mangea, & en donna aussi à son mari, *qui étoit* avec elle, & il *en* mangea.

7. Et les yeux de *tous* deux furent ouverts; & ils connurent qu'ils étoient nuds; & ils cousurent ensemble des feuilles de figuier, & ils s'en firent des ceintures.

8. Alors ils ouïrent au vent du jour la voix de l'Eternel Dieu, *qui* se promenoit par le jardin: Et Adam & sa Femme se cachèrent de devant la face de l'Eternel Dieu, parmi les arbres du jardin.

9. Mais l'Eternel Dieu apella Adam, & lui dit: Où *es*-tu?

10. Et il *répondit*: J'ai entendu ta Voix dans le jardin, & j'ai craint, parce que j'étois nud; & je me suis caché.

11. Et *Dieu* dit: Qui t'a montré que tu *étois* nud? N'as-tu pas mangé de l'arbre, duquel je t'avois défendu de manger?

12. Et Adam *répondit :* La femme que tu m'as donnée *pour être* avec moi m'a donné *du fruit* de l'arbre, & *j'en* ai mangé.
13. Et l'Eternel Dieu dit à la femme : Pourquoi as-tu fait cela ? Et la femme *répondit :* Le Serpent m'a séduite, & j'en ai mangé.
14. Alors l'Eternel Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu *seras* maudit entre tous les animaux, & entre toutes les bêtes des champs : Tu marcheras sur ton ventre, & tu mangeras la poussiére tous le jours de ta vie.
15. Et je mettrai de l'inimitié entre toi & la femme; entre ta postérité & la postérité de la femme : Cette postérité t'écrasera la tête, & tu la blesseras au talon.
16. *Et* il dit à la femme : J'augmenterai beaucoup ton travail & ta grossesse ; & tu enfanteras en travail les enfans ; tes désirs *se raporteront* à ton Mari, & il dominera sur toi.
17. Puis il dit à Adam : Parce que tu as obéï à la parole de ta femme, & que tu as mangé de l'arbre duquel je t'avois donné *ce* commandement, disant : Tu n'en mangeras point; la Terre *sera* maudite à cause de toi ; tu en mangeras en travail tous les jours de ta vie.
18. Et elle te produira des épines & des chardons; & tu mangeras l'herbe des champs.
19. Tu mangeras le pain à la fueür de ton visage, jusqu'à-ce que tu retournes en la terre, d'où tu as été pris ; car *tu* ès poudre, & tu retourneras en poudre.
20. Et Adam apella sa femme, Eve ; parce qu'elle a été la Mére de tous les vivans.
21. Et l'Eternel Dieu fit à Adam & à sa femme des robes de peaux, & les *en* revêtit.
22. Et l'Eternel Dieu dit : Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, sachant le bien & le mal. Mais maintenant *il faut prendre garde* qu'il n'avance sa main, & ne prenne aussi de l'arbre de vie, & qu'il n'en mange, & ne vive à toûjours.
23. Et l'Eternel Dieu le fit sortir du jardin d'Héden, pour labourer la terre, de laquelle il avoit été pris.
24. Ainsi il chassa l'homme ; & il logea des Chérubins vers l'orient du jardin d'Héden, avec une lame d'épée de feu, qui se tournoit çà & là pour garder le chemin de l'Arbre de vie.

REFLEXIONS.

LE but de ce chapitre est de nous aprendre comment le péché & la mort sont entrés dans le monde ; & cette histoire du péché d'Adam a été rédigée par écrit, afin qu'il parût, que Dieu n'est pas l'auteur du péché, mais que l'homme y est tombé volontairement & par sa faute. Outre cela, on voit dans la chûte de nôtre prémier Pére, combien il est dangereux de ne pas croire ce que Dieu a dit; de prêter l'oreille aux tentations, & de suivre les désirs de la chair ; & avec quel soin nous devons veiller sur nous mêmes, & obéïr à toutes les loix du Seigneur, même dans les choses qui paroissent de la moindre importance. Ce qui arriva à Adam & à Eve après leur péché, & la punition que Dieu leur infligea, en les assujettissant aux miséres de cette vie & à la mort, & en les chassant du jardin d'Héden, fait voir que les menaces de Dieu ne sont jamais vaines, & qu'il ne peut laisser la désobéïssance de l'homme impunie. Mais Dieu fit paroître en même tems sa miséricorde, en promettant, *que la postérité de la femme écraseroit la tête du Serpent ;* ce qui vouloit dire, que Dieu délivreroit les hommes du péché & de la mort, qui étoient entrés au monde par la séduction du Diable. Nous devons bénir Dieu, de ce qu'il a accompli cette promesse en envoyant Jésus Christ pour détruire les œuvres du Démon, & pour nous procurer l'entrée dans le Paradis céleste, où il nous prépare un bonheur qui ne finira jamais.

CHAPITRE IV.

Moyse récite la naissance de Caïn & d'Abel ; le meurtre que Caïn commit en tuant Abel son frére; & la punition de Caïn. Il fait ensuite le dénombrement des descendans de Caïn ; & il raporte la naissance de Seth, qui fut un autre fils d'Adam, & de qui les Patriarches sont descendus.

OR Adam connut Eve sa femme, & elle conçut, & enfanta Caïn ; & elle dit : J'ai aquis un homme par l'Eternel.
2. Elle enfanta encore Abel son frére ; & Abel fut berger, & Caïn laboureur.
3. Or il arriva au bout de quelque tems, que Caïn offrit à l'Eternel en oblation des fruits de la terre ;
4. Et qu'Abel aussi offrit des prémiers-nés de son troupeau, & de leur graisse. Et l'Eternel eut égard à Abel, & à son oblation ;
5. Mais il n'eut point d'égard à Caïn, ni à son oblation ; & Caïn fut irrité, & son visage en fut abattu.
6. Et l'Eternel dit à Caïn : Pourquoi ès-tu en colère, & pourquoi ton visage est-il abattu ?
7. Si tu fais bien, ne *sera-t-il* pas reçu ? Mais si tu ne fais pas bien, *la peine du* péché est à la porte. Or ses désirs se raportent à toi ; & il sera sous ta puissance.
8. Et Caïn parla à Abel son frére. Et comme ils étoient aux champs, Caïn s'éleva contre Abel son frére, & le tua.
9. Et l'Eternel dit à Caïn : Où *est* Abel ton frére ? Et il lui *répondit :* Je ne

ne fai : Suis-je le gardien de mon frére, moi ?

10. Et Dieu dit : Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frére crie de la terre jusqu'à moi.

11. Maintenant donc tu *seras* maudit, *même* par la terre, qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frére.

12. Quand tu laboureras la terre, elle ne te rendra plus son fruit : Tu seras aussi vagabond & fugitif sur la terre.

13. Et Caïn dit à l'Eternel : Ma peine *est* plus grande que je ne puis porter.

14. Voici, tu m'as chassé aujourd'hui de dessus cette terre, & je serai caché de devant ta face ; & je serai vagabond & fugitif sur la terre ; & il arrivera que quiconque me trouvera me tuëra.

15. Et l'Eternel lui dit : Partant quiconque tuëra Caïn, sera puni sept fois au double. Et l'Eternel mit une marque sur Caïn, afin que quiconque le trouveroit ne le tuât point.

16. Alors Caïn sortit de devant la face de l'Eternel, & habita au païs de Nod, *vers* l'orient d'Heden.

17. Puis Caïn connut sa femme, qui conçut, & enfanta Hénoc ; & il bâtit une Ville, qu'il apella Hénoc, du nom de son fils.

18. Puis Hirad nâquit à Hénoc, & Hirad engendra Méhujaël, & Méhujaël engendra Methusçaël, & Methusçaël engendra Lémec.

19. Et Lémec prit deux femmes : *Le* nom de l'une *étoit* Hada, & le nom de l'autre Tsilla.

20. Et Hada enfanta Jabal, qui fut pére de ceux qui demeurent dans les tentes, & des pasteurs.

21. Et le nom de son frère fut Jubal, qui fut pére de tous ceux qui touchent le violon & les orgues.

22. Et Tsilla aussi enfanta Tubalcaïn, *qui* forgeoit toute sorte d'instrumens d'airain & de fer ; & la sœur de Tubal-caïn fut Nahama.

23. Et Lémec dit à Hada & Tsilla ses femmes : Femmes de Lémec, entendez ma voix, écoutez ma parole : Je tuërai un homme, si je suis blessé ; même un jeune homme, si je suis meurtri.

24. Car *si* Caïn est vengé sept fois au double, Lémec le *sera* soixante-dix-sept fois.

25. Et Adam connut encore sa femme, qui enfanta un fils, & l'apella Seth ; Car Dieu m'a, *dit-elle*, donné un autre fils au lieu d'Abel, que Caïn a tué.

26. Et un fils nâquit aussi à Seth, & il l'apella Enos. Alors on commença à apeller du nom de l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous propose deux exemples remarquables : Le premier est celui d'Abel, lequel, comme le dit St. Paul, *offrit par la foi un plus excellent sacrifice que Caïn, & obtint le témoignage d'être juste* ; mais qui nonobstant sa pieté fut exposé à l'envie & à la cruauté de son frére, qui même le tua. C'est ainsi que Dieu voulut faire voir dès le commencement du monde, qu'il n'agrée de service que celui que les gens de bien lui rendent ; & que cependant il permet quelquefois qu'ils soient oprimés par les méchans ; ce qui faisoit voir dès lors, que ce n'étoit pas dans cette vie qu'il faloit attendre la récompense de la pieté. L'autre exemple est celui de Caïn, dans la personne duquel nous avons une image des impies, & de ceux qui haïssent leurs fréres ; aussi bien que des maux qui arrivent par l'envie & par la jalousie. L'on voit de plus, dans les frayeurs dont Caïn fut agité après son crime, qu'une mauvaise conscience est ordinairement travaillée par des craintes & par des remords. La généalogie des descendans de Caïn a été conservée, pour marquer la distinction qu'il y eut dans la suite, entre la postérité impie de Caïn, & celle de Seth, fils d'Adam, duquel les Patriarches & le Messie sont descendus.

CHAPITRE V.

Moyse fait dans ce chapitre le dénombrement des Patriarches, & leur généalogie depuis Adam jusqu'à Noé.

C'Est ici le dénombrement de la postérité d'Adam, depuis le jour que Dieu créa l'Homme, & *qu*'il le fit à sa ressemblance.

2. Il les créa donc mâle & femelle, & il les bénit, & il leur donna le nom d'Homme, au jour qu'ils furent créés.

3. Ainsi Adam vécut cent trente ans, & engendra *un Fils* à sa ressemblance, selon son image, & il lui donna le nom de Seth.

4. Et les jours d'Adam, aprés qu'il eut engendré Seth, furent huit cents ans ; & il engendra des fils & des filles.

5. Tout le tems donc qu'Adam vécut, fut neuf cents trente ans ; puis il mourut.

6. Seth aussi vécut cent cinq ans, & engendra Enos.

7. Et Seth vécut, après qu'il eut engendré Enos, huit cents sept ans ; & il engendra des fils & des filles.

8. Tout le tems donc que Seth vécut, fut neuf cents douze ans ; puis il mourut.

9. Et Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Kénan.

10. Et Enos, après qu'il eut engendré Kénan, vécut huit cents quinze ans ; & il engendra des fils & des filles.

11. Tout le tems donc qu'Enos vécut, fut neuf cents cinq ans, puis il mourut.

12. Et Kenan ayant vécu soixante & dix ans, engendra Mahalaléel.

13. Et Kenan, après qu'il eut engendré

gendré Mahalaléel, vécut huit cents quarante ans; & il engendra des fils & des filles.

14. Tout le tems donc que Kenan vécut, fut neuf cents dix ans; puis il mourut.

15. Mahalaléel aussi vécut soixante cinq ans, & il engendra Jéred.

16. Et Mahalaléel après qu'il eut engendré Jéred, vécut huit cents trente ans; & il engendra des fils & des filles.

17. Tout le tems donc que Mahalaléel vécut, fut huit cents quatre vingt-quinze ans; puis il mourut.

18. Et Jéred aïant vécu cent soixante deux ans, engendra Hénoc.

19. Et Jéred, après avoir engendré Hénoc, vécut huit cents ans; & il engendra des fils & des filles.

20. Tout le tems donc que Jéred vécut, fut neuf cents soixante deux ans; puis il mourut.

21. Hénoc aussi vécut soixante cinq ans, & engendra Méthuscéla.

22. Et Hénoc, après qu'il eut engendré Méthuscéla, marcha avec Dieu trois cents ans; & il engendra des fils & des filles.

23. Tout le tems donc qu'Hénoc vécut, fut trois cents soixante cinq ans.

24. Ainsi Hénoc chemina avec Dieu, & il ne parut plus; parce que Dieu le prit.

25. Et Méthuscéla ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lémec.

26. Et Méthuscéla, après qu'il eut engendré Lémec, vécut sept cents quatre-vingts-deux ans; & il engendra des fils & des filles.

27. Tout le tems donc que Méthuscéla vécut, fut neuf cents soixante neuf ans; puis il mourut.

28. Lémec aussi vécut cent quatre-vingt-deux ans, & il engendra un fils.

29. Et il l'appella Noé, en disant: Celui-ci nous soulagera de nôtre œuvre, & du travail de nos mains, sur la terre que l'Eternel a maudite.

30. Et Lémec, après qu'il eut engendré Noé, vécut cinq cents quatre vingt quinze ans; & il engendra des fils & des filles.

31. Tout le tems donc que Lémec vécut, fut sept cents soixante dix-sept ans; puis il mourut.

32. Et Noé, âgé de cinq cents ans, engendra Sem, Cam, & Japhet.

REFLEXIONS.

NOus devons faire deux réflexions principales sur ce chapitre: La prémiére, sur la longue vie des Patriarches. Dieu voulut qu'ils vécussent fort long-tems, afin que le monde se peuplât par ce moyen plus promptement, & que sa connoissance & la mémoire de la Création y fussent plus facilement & plus sûrement conservées. La seconde réflexion est celle que St. Paul fait dans l'Epitre aux Hébreux, où il dit: qu'*Hénoc fut enlevé & ne vit point la mort, parce qu'il avoit été agréable à Dieu pendant sa vie.* Dieu voulut ainsi récompenser la pieté de ce Patriarche, & aprendre aux hommes de ce tems-là qu'il y avoit pour les gens de bien une autre vie après celle-ci. C'est dequoi nous avons des preuves encore plus claires dans l'Evangile, & sur tout dans l'ascension de Jésus-Christ. Ainsi ceux qui imiteront Hénoc dans sa pieté, qui comme lui marcheront avec Dieu, & s'étudieront à lui être agréables par une vie sainte & réligieuse, seront reçus après leur mort dans le lieu où ce saint Patriarche fut élevé, & où Nôtre Seigneur est allé nous préparer place.

CHAPITRE VI.

Dieu voyant l'extrême corruption des hommes, prend la résolution d'envoyer le Déluge, & il commande à Noé de bâtir une Arche, pour s'y retirer avec sa famille, & avec les bêtes.

OR il arriva que quand les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, & qu'ils eurent engendré des filles:

2. Les fils de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, en prirent pour leurs femmes, de toutes celles qu'ils choisirent.

3. Et l'Eternel dit: Mon Esprit ne contestera point à toûjours avec les hommes; car aussi *ne* sont ils *que* chair: Leurs jours donc seront de six vingts ans.

4. En ce tems-là, il y avoit des Géans sur la terre, & cela après que les fils de Dieu se furent joints avec les filles des hommes, & qu'elles leur eurent donné des enfans: Ce sont ces puissans hommes qui de tout tems ont été des gens de renom.

5. Et l'Eternel voyant que la malice des hommes étoit très-grande sur la terre, & que toute l'imagination des pensées de leur cœur n'*étoit* que mal en tout tems:

6. Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, & il en eut un grand déplaisir dans son cœur.

7. Et l'Eternel dit: J'exterminerai de dessus la terre les hommes que j'ai créés, depuis les hommes jusqu'au bétail, jusqu'à tout ce qui se meut, même jusqu'aux oiseaux des cieux; car je me repens de les avoir faits.

8. Mais Noé trouva grace devant l'Eternel.

9. Ce *sont* ici les générations de Noé: Noé fut un homme juste & plein d'intégrité en son tems, marchant avec Dieu.

10. Et Noé eut trois fils, Sem, Cam, & Japhet.

11. Et

11. Et la terre étoit corrompuë devant Dieu, & remplie d'extorsion.
12. Dieu donc regarda la terre, & voici elle étoit corrompuë; car toute chair avoit corrompu sa voie sur la terre.
13. Et Dieu dit à Noé: La fin de toute chair est venue devant moi; car ils ont rempli la terre d'extorsion; ainsi je les détruirai avec la terre.
14. Fai toi une arche de bois de gopher: Tu feras l'arche par loges, & tu l'enduiras de bitume par dedans & par dehors.
15. Et tu la feras ainsi: La longueur de l'arche *sera* de trois cents coudées, sa largeur de cinquante coudées, & sa hauteur de trente coudées.
16. Tu donneras du jour à l'arche; tu feras son comble d'une coudée *de hauteur*, tu mettras la porte de l'arche à son côté, & tu la feras avec un bas étage, un second, & un troisiéme.
17. Et voici, je ferai venir un Déluge d'eaux sur la terre, pour détruire toute chair qui a esprit de vie en soi sous les Cieux; & tout ce qui *est* sur la terre expirera.
18. Mais j'établirai mon alliance avec toi; & tu entreras dans l'Arche, toi, tes fils, ta femme, & les femmes de tes fils avec toi.
19. Et de tout ce qui a vie d'entre toute chair, tu en feras entrer deux *de chaque espèce* dans l'arche, pour les conserver en vie avec toi; savoir le mâle & la femelle;
20. Des oiseaux, selon leur espèce; des bêtes, selon leur espèce; & de tous les animaux qui se meuvent, selon leur espèce; il y en entrera, de tous, deux *de chaque espèce* avec toi, afin que tu les conserves en vie.
21. Prens aussi avec toi de toute nourriture qu'on mange, & fais-en ta provision, afin qu'elle serve pour ta nourriture, & pour celle *des animaux*.
22. Et Noé fit toutes les choses que Dieu lui avoit commandées; il les fit ainsi.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer dans ce chapitre, en prémier lieu, que le mariage des descendans de Seth, avec les filles qui étoient de la postérité de Caïn, fut la cause des impuretés, des injustices, & des autres crimes qui se multipliérent sur la terre, même parmi ceux qui descendoient de Seth; ce qui obligea Dieu à envoyer le Déluge. Cela montre que le commerce avec les méchans & les impies est très-dangereux; & qu'en particulier l'impureté & la sensualité ont été de tout tems la source de bien des maux; & que ce péché, de même que la violence & l'injustice, attire sur les hommes la colère du ciel. II. La bonté & la patience de Dieu envers les habitans du prémier monde paroissent, en ce qu'il leur donna cent & vingt ans pour se repentir; & en ce qu'il les fit avertir, par le moyen de Noé, & par la construction de l'arche, du Déluge qui alloit arriver. C'est ainsi que Dieu a usé de tout tems d'un grand suport envers les hommes, & qu'il leur donne toujours le tems & les avertissemens nécessaires, afin qu'ils préviennent ses Jugemens. III. Dans l'ordre que Dieu donna à Noé de bâtir l'arche, on doit considérer le soin que Dieu a de ceux qui le craignent, & le moyen admirable dont il voulut se servir, par un effet de sa sagesse, pour conserver les hommes & les bêtes, afin de repeupler la terre après le Déluge. Enfin l'on voit dans ce chapitre la foi & l'obéissance de Noé, lequel *étant divinement averti des choses qui ne se voyoient point encore, craignit & batit l'arche, par laquelle il condamna le monde, & fut fait héritier de la justice qu'on obtient par la foi.* Cette réflexion que St. Paul fait au Ch. XI. de l'Epitre aux Hébreux, nous engage à être les imitateurs de la foi de ce Patriarche; à marcher dans l'intégrité comme lui, & à profiter de la patience de Dieu, qui nous invite à la repentance; afin que nous puissions éviter les Jugemens qui doivent tomber sur les méchans, & être sauvés avec ceux qu'il recevra un jour dans son Royaume céleste.

CHAPITRE VII.

Ce chapitre contient l'histoire du Déluge, duquel Noé fut garanti, ayant été conservé dans l'arche avec sa famille, & avec les bêtes qu'il y avoit fait entrer.

ET l'Eternel dit à Noé: Entre, toi & toute ta maison dans l'arche; car je t'ai vû juste devant moi en ce tems.
2. Tu prendras de toutes les bêtes nettes sept de chaque espèce, le mâle & la femelle; mais des bêtes qui ne sont point nettes, une couple, le mâle & la femelle.
3. *Tu prendras* aussi des oiseaux des cieux sept de chaque espèce, le mâle & la femelle, afin d'en conserver la race sur toute la terre.
4. Car dans sept jours je ferai pleuvoir sur toute la terre, pendant quarante jours & quarante nuits; & j'exterminerai de dessus la terre toute chose qui subsiste & que j'ai faite.
5. Et Noé fit toutes les choses que l'Eternel lui avoit commandées.
6. Et Noé *étoit* âgé de six cents ans, quand le Déluge des eaux vint sur la terre.
7. Noé donc entra, & ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils avec lui, dans l'arche, à cause des eaux du Déluge;
8. Il y entra aussi des bêtes nettes, & des bêtes qui ne sont point nettes, & des oiseaux, & de tout ce qui se meut sur la terre;

9. Elles entrèrent deux à deux vers Noé dans l'arche, *savoir* le mâle & la femelle, comme Dieu lui avoit commandé.

10. Et il arriva qu'au septiéme jour les eaux du Déluge furent sur la terre.

11. En l'an six cents de la vie de Noé, au second mois, au dix septiéme jour du mois, en ce jour-là toutes les fontaines du grand abime furent rompuës, & les bondes des cieux furent ouvertes.

12. Et la pluïe tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

13. En ce même jour-là, Noé, Sem, Cam & Japhet, fils de Noé, entrérent dans l'arche, avec la femme de Noé, & les trois femmes de ses fils avec eux;

14. Eux, & toutes les bêtes selon leur espèce, & tous les animaux domestiques selon leur espèce, & tous les reptiles qui se meuvent sur la terre selon leur espèce, & tous les oiseaux selon leur espèce, & tout petit oiseau ayant des ailes, de quelque sorte que ce soit.

15. Il vint donc de toute chair, qui a en soi esprit de vie, une couple à Noé dans l'arche.

16. Le mâle, dis-je, & la femelle de toute chair y vinrent, comme Dieu lui avoit commandé; puis l'Eternel ferma *l'arche* sur lui.

17. Et le Déluge *se répandit* pendant quarante jours sur la terre; & les eaux crûrent, & élevérent l'arche, & elle fut élevée de dessus la terre.

18. Et les eaux se renforcérent, & s'accrurent fort sur la terre; & l'arche flottoit au dessus des eaux.

19. Et les eaux se renforcérent prodigieusement sur la terre; & toutes les plus hautes montagnes qui étoient sous tous les cieux furent couvertes.

20. Les eaux s'élevérent de quinze coudées plus haut; ainsi les montagnes furent couvertes.

21. Et toute chair qui se mouvoit sur la terre expira, tant des oiseaux que du bétail, des bêtes & de tous les reptiles qui se trainent sur la terre, & tous les hommes.

22. Toutes les choses qui étoient sur le sec, & qui avoient respiration de vie en leurs narines, moururent.

23. Tout ce donc qui subsistoit sur la terre fut exterminé, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, jusqu'aux reptiles, & jusqu'aux oiseaux des cieux; & ils furent exterminés de dessus la terre: Noé demeura de reste, & ce qui *étoit* avec lui dans l'arche.

24. Et les eaux se maintinrent sur la terre pendant cent cinquante jours.

REFLEXIONS.

L'Histoire du Déluge est tout à fait mémorable, & c'est ici l'exemple le plus remarquable que Dieu ait donné de sa justice, depuis la Création du Monde. C'est aussi un événement très-certain, & dont la mémoire a été conservée parmi tous les Peuples & dans les Auteurs les plus anciens, aussi bien que dans les Livres sacrés. St. Pierre nous enseigne quel est l'usage que nous devons faire de cette histoire, lors qu'il dit: *Si Dieu n'a point épargné le Monde ancien, s'il a sauvé Noé, lui huitiéme, ce héraut de la justice, & s'il a amené le Déluge sur le monde des méchans; le Seigneur sait délivrer de la tentation ceux qui l'honorent, & réserver les impies pour être punis au jour du Jugement.* L'on doit faire de sérieuses réflexions sur ce grand exemple. Nous y voyons que Dieu est juste, que ses menaces s'exécutent toujours, & que le grand nombre des pécheurs ne met point les hommes à couvert de sa vengeance. Nous devons de plus considerer, que comme ceux qui n'étoient pas dans l'arche périrent, de même ceux qui auront négligé d'entrer dans la voie du salut, & de profiter de la patience de Dieu, périront infailliblement. C'est dequoi Jésus-Christ nous avertit dans l'Evangile, en disant: *Qu'il en sera du jour de sa venuë comme des jours de Noé, auxquels les habitans du prémier monde vivoient dans la sécurité, & ne pensérent point au Déluge, jusqu'à-ce qu'il vint, & les fit tout périr.* C'est ainsi que les pécheurs seront surpris, lorsque Jésus-Christ viendra, pour juger le monde, & pour rendre à tous les hommes selon leurs œuvres.

CHAPITRE VIII.

Moyse récite dans ce chapitre comment Noé sortit de l'arche, après que les eaux du Déluge se furent retirées, & comment il offrit un sacrifice à Dieu; ensuite de quoi Dieu rétablit l'ordre de la nature.

Or Dieu se souvint de Noé, & de toutes les bêtes, & de tous les animaux qui *étoient* avec lui dans l'arche. Et Dieu fit passer un vent sur la terre, & les eaux s'arrêtèrent.

2. Car les sources de l'abîme, & les bondes des cieux avoient été fermées; & la pluie des cieux avoit été retenuë.

3. Et les eaux se retiroient de plus en plus de dessus la terre; & au bout des cent cinquante jours elles diminuérent.

4. Et au dixseptiéme jour du septiéme mois, l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Ararat.

5. Et les eaux alloient en diminuant de plus en plus, jusqu'au dixiéme mois: & au prémier *jour* du dixiéme mois les sommets des montagnes se montrérent.

6. Puis

6. Puis il arriva, qu'au bout de quarante jours Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite à l'arche.

7. Et il lâcha un corbeau, qui sortit, allant & revenant, jusqu'à-ce que les eaux séchassent sur la terre.

8. Il lâcha aussi d'avec soi un pigeon, pour voir si les eaux étoient diminuées sur la terre.

9. Mais le pigeon, ne trouvant pas sur quoi asseoir la plante de son pié, retourna à lui dans l'arche; car les eaux *étoient* sur toute la terre. Et *Noé* avançant sa main le reprit, & le retira à soi dans l'arche.

10. Et quand il eut attendu encore sept autres jours, il lâcha encore le pigeon hors de l'arche.

11. Et sur le soir le pigeon revint à lui; & voici *il avoit* dans son bec une feuille d'olivier, qu'il avoit arrachée; & Noé connut que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

12. Et il attendit encore sept autres jours; puis il lâcha le pigeon, qui ne retourna plus à lui.

13. Et il arriva que l'an six cent & un *de l'âge de Noé*, au prémier *jour* du prémier mois, les eaux se séchérent de dessus la terre; & Noé ôtant la couverture de l'arche regarda, & voici la surface de la terre se séchoit.

14. Et au vingt-septiéme jour du second mois, la terre fut sèche.

15. Alors Dieu parla à Noé, disant:

16. Sors de l'arche, toi, ta femme, tes fils, & les femmes de tes fils avec toi.

17. Fai sortir avec toi toutes les bêtes qui *sont* avec toi, de toute chair, tant des oiseaux que des bêtes, & tous les animaux qui se meuvent sur la terre: Qu'ils peuplent en abondance la terre, & qu'ils croissent & multiplient sur la terre.

18. Noé donc sortit; ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils avec lui:

19. Toutes les bêtes, tous les reptiles, tous les oiseaux, tout ce qui rampe sur la terre, selon leurs espèces, sortirent de l'arche.

20. Et Noé bâtit un autel à l'Eternel, & prit de toute bête nette, & de tout oiseau net, & il offrit des holocaustes sur l'autel.

21. Et l'Eternel flaira une odeur qui l'apaisa, & dit en son cœur: Je ne maudirai plus la terre, à l'occasion des hommes; car l'imagination du cœur des hommes *est* mauvaise dès leur jeunesse; & je ne détruirai plus tout ce qui vit, comme j'ai fait.

22. *Mais* tant que la terre durera, les semailles & les moissons, le froid & le chaud, l'été & l'hiver, le jour & la nuit, ne cesseront point.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à remarquer ici, c'est que Dieu, après avoir donné des marques terribles de sa sévérité dans le Déluge, donna des temoignages de sa bonté, non seulement envers Noé & sa famille, mais aussi envers tout le Genre humain, en rétablissant le monde dans l'état & dans l'ordre où nous le voyons encore aujourd'hui. Et puis que nous jouissons de ces effets de la bonté de Dieu, nous devons l'en remercier, & être incités à l'aimer & à le craindre, par la considération de sa miséricorde, aussi bien que par celle de sa justice, qui paroissent l'une & l'autre, d'une maniére si sensible, dans ce qui arriva lors du Déluge universel.

CHAPITRE IX.

On voit ici trois choses: I. Les loix que Dieu donna après le Déluge à Noé & au Genre humain, particuliérement à l'égard de la nourriture, qui fut alors changée, & du meurtre. II. La promesse que Dieu fit de ne plus envoyer de Déluge universel. III. Ce qui arriva à Noé, lors qu'ayant été surpris par le vin, Cam son fils se moqua de lui. Moyse raporte sur la fin de ce chapitre la mort de Noé.

ET Dieu bénit Noé, & ses fils, & leur dit: Croissez, & multipliez, & remplissez la terre:

2. Et que toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux des cieux, avec tout ce qui se meut sur la terre, & tous les poissons de la mer, vous craignent & vous redoutent; ils sont remis entre vos mains.

3. Tout ce qui se meut & qui a vie vous sera pour nourriture: Je vous ai donné toutes ces choses comme l'herbe verte.

4. Toutefois vous ne mangerez point de chair avec son ame, *qui est* son sang.

5. Et en effet je redemanderai vôtre sang, savoir *le sang* de vos ames; je le redemanderai de la main de toutes les bêtes, & de la main de l'homme; même je redemanderai l'ame de l'homme de la main de son frére.

6. Qui aura répandu le sang de l'homme dans l'homme, son sang sera répandu; car Dieu a fait l'homme à *son* image.

7. Vous donc, croissez, multipliez; croissez en toute abondance sur la terre, & multipliez sur elle.

8. Dieu parla aussi à Noé & à ses fils, *qui étoient* avec lui, disant:

9. Quant à moi, voici j'établis mon alliance avec vous, & avec votre posterité après vous;

10. Et avec tout animal vivant qui *est* avec vous, tant des oiseaux, que des animaux domestiques, & de toutes les bêtes de la terre *qui sont* avec vous, de toutes celles qui sont sorties de l'arche, jusqu'à toutes les bêtes de la terre.

11. J'établis donc mon alliance avec vous, & nulle chair ne sera plus exterminée par les eaux du déluge, & il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre.
12. Dieu dit encore: C'*est* ici le signe que je donne de l'alliance qui est entre moi & vous, & entre toute créature vivante qui *est* avec vous, pour durer à toûjours:
13. Je mettrai mon arc dans la nuée, & il sera pour signe de l'alliance entre moi & la terre.
14. Et quand il arrivera que j'aurai couvert de nuées la terre, l'arc paroîtra dans la nuée.
15. Et je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous, & avec tout animal qui vit en toute chair. Et les eaux ne feront plus de déluge pour détruire toute chair.
16. L'arc donc sera dans la nuée, & je le regarderai, afin qu'il me souvienne de l'alliance perpétuelle qui est entre Dieu & tout animal vivant, en quelque chair qui *soit* sur la terre.
17. Dieu donc dit à Noé: C'*est* là le signe de l'alliance que j'ai établie, entre moi & toute chair qui est sur la terre.
18. Et les fils de Noé, qui sortirent de l'arche, furent Sem, Cam, & Japhet. Et Cam fut le pére de Canaan.
19. Ce sont là les trois fils de Noé, desquels toute la terre fut peuplée.
20. Et Noé, *qui étoit* laboureur, commença de planter la vigne.
21. Et il bût du vin, & il fut enyvré, & se découvrit au milieu de sa tente.
22. Et Cam, pére de Canaan, ayant vû la nudité de son pére, sortit & *le* raporta à ses deux fréres.
23. Alors Sem & Japhet prirent un manteau qu'ils mirent sur leurs deux épaules; & marchant en arriére, ils couvrirent la nudité de leur pére; & leurs visages *étoient tournés* en arriére; de sorte qu'ils ne virent point la nudité de leur pére.
24. Et Noé reveillé de son vin, sut *ce* que le plus petit de ses fils lui avoit fait.
25. C'est pourquoi il dit: Maudit *soit* Canaan; il sera serviteur des serviteurs de ses fréres.
26. Il dit aussi: Béni *soit* l'Eternel, Dieu de Sem; & que Canaan leur soit fait serviteur!
27. Que Dieu attire en douceur Japhet, & qu'il loge dans les tabernacles de Sem; & que Canaan leur soit fait serviteur!
28. Et Noé vécut, après le Déluge, trois cents cinquante ans.
29. Tout le tems donc que Noé vécut, fut neuf cents cinquante ans; puis il mourut.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous présente ces instructions: La premiére, que nous devons garder inviolablement les loix que Dieu donna à Noé après le Déluge; user sobrement des créatures dont Dieu nous a accordé l'usage, & nous éloigner de la cruauté & de l'injustice. La seconde, que l'alliance que Dieu traita avec Noé, & avec tout le genre humain, en promettant de ne plus envoyer de Déluge, & de conserver le monde dans son état, a toujours subsisté depuis ce tems-là; & qu'ainsi nous devons reconnoitre & célébrer la grande bonté du Seigneur envers nous, de laquelle nous ressentons les effets. La troisiéme instruction est, que si le monde ne doit plus être détruit par le Déluge, il le sera par le Feu au dernier jour, selon ce que dit St. Pierre: *Si l'ancien monde est péri étant couvert d'un Déluge d'eaux, les Cieux & la Terre sont réservés pour le feu au jour du Jugement.* IV. Sur ce qui est dit à la fin de ce chapitre, que Noé fut surpris par le vin, il faut considerer que cela lui arriva innocemment; parce qu'il ne connoissoit pas l'effet que le vin peut produire; l'usage en ayant été inconnu jusqu'alors. Ainsi cet exemple, bien loin d'excuser l'intemperance, montre qu'on doit l'éviter trés-soigneusement. Ce qui est récité des fils de Noé nous aprend, que Dieu bénit les enfans qui honorent leurs Péres; mais qu'il maudit ceux qui manquent de respect envers eux.

CHAPITRE X.

Ce chapitre contient le dénombrement des descendans de Sem, de Cam, & de Japhet, les trois fils de Noé, par le moyen desquels la terre fut peuplée après le Déluge.

CE *sont* ici les générations des enfans de Noé, Sem, Cam, & Japhet, auxquels nâquirent des enfans après le Déluge.
2. Les enfans de Japhet *sont* Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Mescech, & Tiras.
3. Et les enfans de Gomer, Askenas, Riphat, & Togarma.
4. Et les enfans de Javan, Elisça, Tarscis, Kittim, & Dodanim.
5. C'est de ceux-là *que sont descendus les peuples qui* partagérent *entr'eux* les Isles des nations, par leurs terres, chacun selon sa langue, selon leurs familles, entre leurs nations.
6. Et les Enfans de Cam *sont* Cus, Mitsraïm, Put, & Canaan.
7. Et les enfans de Cus, Seba, Havila, Sabtah, Rahma, & Sebteca. Et les enfans de Rahma, Sceba, & Dedan.
8. Et Cus engendra Nimrod, qui commença d'être puissant sur la terre.
9. Il fut un puissant chasseur devant l'Eternel. De là est venu ce qu'on dit: Comme Nimrod le puissant chasseur devant l'Eternel.

10. Et le commencement de son régne fut Babel, Erec, Accad, & Calné au païs de Scinhar.
11. Il sortit de ce païs là en Assyrie, & il bâtit Ninive, & les ruës de la ville, & Calah;
12. Et Resen, entre Ninive & Calah, *qui* est une grande ville.
13. Et Mitsraïm engendra Ludim, Hanamim, Lahabim, Naphtuhim,
14. Pathrusim, Casluhim (desquels sont sortis les Philistins) & Caphtorim.
15. Et Canaan engendra Sidon son *fils* ainé, & Heth;
16. Les Jébusiens, les Amorrhéens, les Guirgasciens.
17. Les Héviens, les Harkiens, & les Siniens.
18. Les Arvadiens, les Tsemariens, & les Hamathiens. Et ensuite les familles des Cananéens se sont dispersées.
19. Et les limites des Cananéens furent depuis Sidon, quand on vient vers Guérar, jusques en Gaza, en tirant vers Sodome & Gomorre, Adma, & Tseboïm, jusqu'à Lesa.
20. Ce *sont* là les enfans de Cam, selon leurs familles *&* *leurs* langues, leurs terres & *leurs* nations.
21. Et des enfans nâquirent à Sem, pére de tous les enfans d'Héber, & frére de Japhet, *qui étoit* le plus grand.
22. Les enfans donc de Sem *sont* Hélam, Assur, Arpasçad, Lud & Aram.
23. Et les enfans d'Aram, Hus, Hul, Guether & Mas.
24. Et Arpasçad engendra Scelah, & Scelah engendra Héber.
25. Et à Héber nâquirent deux fils; le nom de l'un *fut* Péleg; car en son tems la terre fut partagée; & le nom de son frére *fut* Joktan.
26. Et Joktan engendra Almodad, Sceleph, Hatsarmaveth, & Jerah,
27. Hadoram, Uzal, Dikla,
28. Hobal, Abimael, Sceba,
29. Ophir, Havila, & Johab. Tous ceux-là *sont* les enfans de Joktan.
30. Et leur demeure étoit depuis Mesça, quand on vient en Sephar, montagne d'orient.
31. Ce *sont* là les enfans de Sem, selon leurs familles *&* *leurs* langues, *leurs* terres *&* *leurs* nations.
32. Telles *sont donc* les familles des enfans de Noé, selon leur postérité dans leurs nations; & c'est de ceux-là que *se sont formées* les Nations *qui* ont été dispersées sur la terre après le Déluge.

REFLEXIONS.

QUoi qu'il n'y ait que des noms d'hommes & de peuples dans ce chapitre, il ne laisse pas d'être très remarquable. Nous voyons ici, prémiérement, l'origine de toutes les Nations du monde, & le commencement des Empires. En second lieu, ce que Moyse y raporte sert à établir la généalogie des Patriarches, desquels nôtre Seigneur est descendu. Ainsi ce chapitre nous fournit de belles & de fortes preuves de la vérité de l'Histoire sainte, & de la divinité de la Religion; ce que Moyse dit ici étant parfaitement conforme à ce que les Histoires les plus anciennes & les plus certaines raportent, touchant les divers Peuples du monde & les païs qu'ils ont habités.

CHAPITRE XI.

Moyse raconte dans ce chapitre, que les hommes ayant entrepris de bâtir la Ville & la Tour de Babel, Dieu confondit leur langage; ce qui fut cause qu'ils se dispersérent par toute la terre. Moyse marque aussi quels furent les descendans de Sem, fils de Noé, jusqu'à Abraham.

ALors toute la terre avoit un même langage & une même parole.
2. Mais il arriva, comme ils partirent d'orient, qu'ils trouvérent une campagne au païs de Scinhar, où ils habitérent.
3. Et ils se dirent l'un à l'autre: Allons, faisons des briques, & les cuisons au feu. Et ils eurent des briques au lieu de pierres, & le bitume leur fut au lieu de mortier.
4. Et ils se dirent: Venez; bâtissons-nous une Ville & une Tour, de laquelle le sommet *soit* jusqu'aux cieux, & aquerons-nous de la réputation, de peur que nous ne soyons dispersés sur toute la terre.
5. Alors l'Eternel descendit pour voir la Ville & la Tour que bâtissoient les fils des hommes.
6. Et l'Eternel dit: Voici, ils ne sont qu'un peuple, & tous ont une même langue, & ils commencent à travailler; & maintenant rien ne les empêchera d'éxécuter ce qu'ils ont projetté.
7. Venez donc, descendons, & confondons là leur langage, afin qu'ils ne s'entendent point les uns les autres.
8. Ainsi l'Eternel les dispersa de là par toute la terre, & ils cessérent de bâtir la Ville.
9. C'est pourquoi son nom fut apellé Babel; car l'Eternel y confondit le langage de toute la terre, & de là il les dispersa sur toute la terre.
10. C'est ici la postérité de Sem. Sem, âgé de cent ans, engendra Arpacsçad, deux ans après le Déluge.
11. Et Sem, après, qu'il eut engendré Arpacsçad, vécut cinq cents ans; & il engendra des fils & des filles.
12. Et Arpacsçad vécut trente-cinq ans, & il engendra Scelah.
13. Et Arpacsçad, après qu'il eut engendré Scelah, vécut quatre cents trois ans; & il engendra des fils & des filles.
14. Et Scelah ayant vécu trente ans, engendra Héber.

15. Et

15. Et Scelah, après qu'il eut engendré Héber, vécut quatre cents trois ans; & il engendra des fils & des filles.

16. Et Héber aïant vécu trente-quatre ans, engendra Péleg.

17. Et Héber, après qu'il eut engendré Péleg, vécut quatre cents trente ans, & il engendra des fils & des filles.

18. Péleg aussi vécut trente ans, & il engendra Réhu.

19. Et Péleg, aprés qu'il eut engendré Réhu, vécut deux cents & neuf ans; & il engendra des fils & des filles.

20. Réhu aussi ayant vécu trente-deux ans, engendra Sérug.

21. Et Réhu, après qu'il eut engendré Sérug, vécut deux cents sept ans, & il engendra des fils & des filles.

22. Et Serug ayant vécu trente ans, engendra Nacor.

23. Et Sérug, après qu'il eut engendré Nacor, vécut deux cents ans; & il engendra des fils & des filles.

24. Et Nacor, ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Taré.

25. Et Nacor, après qu'il eut engendré Taré, vécut cent dix-neuf ans; & il engendra des fils & des filles.

26. Taré aussi vécut soixante & dix ans, & il engendra Abram, Nacor, & Haran.

27. Et c'est ici la postérité de Taré: Taré engendra Abram, Nacor, & Haran; & Haran engendra Lot.

28. Et Haran mourut en la présence de Taré son pére, au païs de sa naissance, à Ur des Caldéens.

29. Et Abram & Nacor prirent des femmes: Le nom de la femme d'Abram *fut* Saraï; & le nom de la femme de Nacor *fut* Milca, fille de Haran, pére de Milca & de Jisca.

30. Mais Saraï étoit stérile, & elle n'avoit point d'enfant.

31. Et Taré prit son fils Abram, & Lot fils de son fils, *lequel étoit* fils de Haran, & Saraï sa belle-fille, femme d'Abram son fils; & ils sortirent ensemble d'Ur des Caldéens, pour aller au païs de Canaan. Et ils vinrent jusques à Caran, & ils y demeurérent.

32. Et les jours de Taré furent deux cents cinq ans; puis il mourut à Caran.

REFLEXIONS.

LE récit que Moyse fait de la dispersion qui arriva lorsque les descendans de Noé bâtissoient la Tour de Babel, nous instruit prémiérement, de la suite de l'Histoire sainte, & de la maniére dont les hommes se répandirent dans les divers païs du monde. II. Dieu voulut disperser ainsi ceux qui prétendoient se garantir du Déluge en batissant cette Tour, pour punir leur orgueil & leur impieté; il le fit aussi afin que la Terre fût plus promptement habitée & peuplée. Pour ce qui est de la généalogie des descendans de Sem; il y faut remarquer ces deux choses: L'une, que quoique la vie des hommes fut alors plus courte qu'elle ne l'avoit été avant le Déluge, elle étoit cependant beaucoup plus longue qu'elle ne l'est maintenant. L'autre, que cette généalogie à été conservée, pour faire voir qu'Abraham est descendu de Sem, fils de Noé.

CHAPITRE XII.

C'est ici que commence l'histoire du Patriarche Abraham. Nous y voyons comment il quitta sa patrie par l'ordre de Dieu, pour venir au païs de Canaan, que le Seigneur promit de lui donner. II. Que la famine l'obligea de s'en aller en Egypte, où Sara sa femme lui fut enlevée, & ensuite rendue par le Roi Pharaon.

ET l'Eternel avoit dit à Abram: Sors de ton païs, & de ton parentage, & de la maison de ton pére, & *vien* au païs que je te montrerai.

2. Et je te ferai devenir une grande Nation; je te bénirai, & je rendrai ton nom grand, & tu seras bénédiction.

3. Je bénirai ceux qui te béniront, & je maudirai ceux qui te maudiront; & toutes les familles de la terre seront bénies en toi.

4. Abram donc sortit, comme l'Eternel lui avoit dit, & Lot alla avec lui. Et Abram *étoit* âgé de soixante & quinze ans, quand il sortit de Caran.

5. Abram prit aussi Saraï sa femme, & Lot fils de son frére, & tout le bien qu'ils avoient aquis, & les personnes qu'ils avoient euës à Caran; & ils sortirent pour venir au païs de Canaan, & ils y entrérent.

6. Et Abram passa au travers de ce païs jusques au lieu de Sichem, & jusques en la plaine de Moré, & *il y avoit* alors des Cananéens dans *ce* païs.

7. Et l'Eternel apparut à Abram, & *lui* dit: Je donnerai ce païs à ta postérité. Et Abram dressa là un autel à l'Eternel, qui lui étoit apparu.

8. Et il passa de là vers la montagne qui est à l'orient de Béth-el, & il y tendit ses tentes, ayant Beth-el à l'occident, & Haï à l'orient. Il dressa encore là un autel à l'Eternel, & il invoqua le nom de l'Eternel.

9. Puis Abram partit *de là*, marchant *toujours*, & s'avançant vers le midi.

10. Mais la famine étant survenue au païs, Abram descendit en Egypte pour y demeurer *quelque tems*; car la famine étoit grande au païs.

11. Et comme il étoit près d'entrer en Egypte, il dit à Saraï sa femme: Voici, je sai que tu ès une belle femme.

12. Et il arrivera, que lors que les Egyptiens t'auront vue, ils diront: *C'est* la femme *de cet homme-là*, & ils me tueront; mais ils te laisseront vivre.

13. Dis

13. Dis *donc*, je te prie, *que* tu *ès* ma sœur, afin que je sois bien traité à cause de toi, & *qu'ils* me sauvent la vie à ta considération.

14. Il arriva donc, sitôt qu'Abram fut venu en Egypte, que les Egyptiens virent que cette femme étoit fort belle.

15. Les principaux de la cour de Pharaon la virent aussi, & la louérent devant *le Roi*; & elle fut enlevée *pour être menée* dans la maison de Pharaon;

16. Lequel fit du bien à Abram, à cause d'elle; de sorte qu'il en eut des brébis, des bœufs, des anes, des serviteurs, des servantes, des anesses & des chameaux.

17. Mais l'Eternel frapa de grandes plaies Pharaon & sa maison, à cause de Saraï femme d'Abram.

18. Alors Pharaon appella Abram, & lui dit: Qu'*est*-ce que tu m'as fait? Que ne m'as-tu averti qu'elle *étoit* ta femme?

19. Pourquoi as-tu dit, c'est ma sœur? Et je l'avois prise pour être ma femme; mais maintenant, voici ta femme, pren-*la*, & *t'en* va.

20. Et il donna charge à ses gens, d'aller reconduire *Abram*, sa femme & tout *ce* qui lui apartenoit.

REFLEXIONS.

NOus devons considerer sur ce chapitre, I. Que Dieu apella Abraham & traita alliance avec lui, dans la vue de conserver la vraie Réligion parmi ses descendans, & de faire naitre un jour le Messie de sa postérité. II. Qu'Abraham obéit à la vocation de Dieu, & qu'il crut à ses promesses; que cependant ces promesses ne s'acomplirent pas d'abord; qu'il fut exposé à plusieurs traverses; qu'il habita au païs de Canaan comme étranger; & que la famine le contraignit d'aller en Egypte, où il fut en danger d'être privé de sa femme. St. Paul nous montre quelles sont les réfléxions que nous devons faire sur cette histoire, lors qu'il dit au chapitre XI de l'Epitre aux Hébreux: *Par la foi Abraham étant apellé pour aller au lieu qu'il devoit posséder, partit, ne sachant où il alloit. Par la foi il habita comme étranger dans la terre promise.* Ainsi nous devons aprendre de cet exemple d'Abraham, à suivre notre vocation; à obéir à tout ce que Dieu nous commande, quelque difficile qu'il nous paroisse; à vivre en ce monde comme des étrangers, ne cherchant point ici bas notre véritable patrie, mais la cherchant dans le Ciel, & *attendant, comme Abraham notre pére, la Cité qui est à venir, de laquelle Dieu est l'architecte & le fondateur.* Les plaies dont Dieu frapa le Roi d'Egypte, parce qu'il avoit enlevé Sara dans l'intention de l'épouser, montrent que l'adultère est un crime très odieux au Seigneur. On voit même par les reproches que Pharaon fit à Abraham, que ce Prince savoit que ce crime étoit très grand. Il est cependant à remarquer que le Roi d'Egypte fit beaucoup de bien à Abraham, & que ce Patriarche emporta de grandes richesses de ce païs-là; c'est ainsi qu'il commençoit à éprouver les effets de la protection & de la bénédiction de Dieu sur lui.

CHAPITRE XIII.

Abraham & Lot étant retournés d'Egypte au païs de Canaan, se séparérent, ne pouvant demeurer dans un même lieu, à cause de leurs grands biens. Lot s'établit à Sodome, & Abraham demeura dans le païs de Canaan, duquel Dieu lui promit de nouveau la possession.

ABram donc *étant sorti* de l'Egypte, monta vers le midi, lui, sa femme & tout ce qu'il *possédoit*, & Lot *étoit* avec lui.

2. Et Abram étoit très-riche en bétail, en argent, & en or.

3. Et il s'en retourna par le même chemin qu'il étoit venu, du midi jusqu'à Beth-el, jusqu'au lieu où il avoit *dressé* ses tentes au commencement, entre Beth-el & Haï:

4. Dans le *même* lieu où étoit l'autel qu'il y avoit bâti au commencement, & où Abram avoit invoqué le nom de l'Eternel.

5. Lot aussi, qui marchoit avec Abram, avoit des brébis, des bœufs, & des tentes.

6. Et le païs ne les pouvoit porter, pour *pouvoir* demeurer ensemble; car leur bien étoit si grand, qu'ils ne pouvoient demeurer l'un avec l'autre.

7. Ce qui *excita* une querelle entre les bergers du bétail d'Abram, & les bergers du bétail de Lot. En ce temslà les Cananéens & les Phéréziens demeuroient au païs.

8. Et Abram dit à Lot: Je te prie, qu'il n'y ait point de dispute entre moi & toi, ni entre mes bergers & les tiens; car nous sommes frères.

9. Tout le païs n'*est*-il pas à ta disposition? Sépare-toi, je te prie, d'avec moi: Si *tu choisis* la gauche, je prendrai la droite; & si *tu prens* la droite, je m'en irai à la gauche.

10. Alors Lot élevant ses yeux, vit toute la plaine du Jourdain, qui (avant que l'Eternel détruisit Sodome & Gomorre) étoit arrosée par tout, jusqu'à ce qu'on vienne à Tsohar, comme un jardin de l'Eternel, & comme le païs d'Egypte.

11. Et Lot choisit pour soi toute la plaine du Jourdain, & il alla du côté d'orient; ainsi ils se séparérent l'un d'avec l'autre.

12. Abram *donc* demeura au païs de Canaan; & Lot demeura dans les Villes

les de la plaine, & il *y* dressa ses tentes jusqu'à Sodome.

13. Or les habitans de Sodome *étoient* méchans, & ils *étoient* de grands pécheurs contre l'Eternel.

14. Et l'Eternel dit à Abram, (après que Lot se fut séparé d'avec lui:) Lève maintenant tes yeux, & regarde du lieu où tu ès, vers le septentrion, le midi, l'orient, & l'occident.

15. Car je te donnerai, & à ta postérité pour jamais, tout le païs que tu vois.

16. Et je ferai que ta postérité sera comme la poussiére de la terre: Que si quelqu'un peut compter la poussiére de la terre, il comptera aussi ta postérité.

17. Lève-toi donc, & promène toi dans le païs, dans sa longueur & dans sa largeur; car je te le donnerai.

18. Abram donc ayant remué ses tentes, vint demeurer dans les plaines de Mamré, qui *est* en Hébron, & il bâtit là un autel à l'Eternel.

REFLEXIONS.

LES grands biens que Dieu accorda à Abraham, doivent être considerés comme un effet de la bénédiction qu'il lui avoit promise; ce qui nous fait voir que les promesses de Dieu s'éxécutent toûjours, & qu'il accorde quelquefois à ceux qui le craignent les bénédictions de la vie présente. Le débat qui arriva entre les gens de Lot & ceux d'Abraham, & la modération qu'Abraham fit paroitre, en donnant à Lot son neveu le choix d'aller où il lui plairoit, nous avertissent, d'éviter les divisions qui naissent d'ordinaire à l'occasion des biens du monde, & de nous prévenir les uns les autres pour avoir la paix, en renonçant même à ce qui pourroit nous être plus avantageux. Le choix que Lot fit du païs de Sodome, qui étoit très fertile & très agréable, mais dont les habitans étoient déja alors fort corrompus, & menacés des jugemens de Dieu, nous montre, qu'il ne faut pas toûjours regarder aux avantages & aux commodités de la vie; qu'il est périlleux d'habiter dans des lieux où l'aise & l'abondance règnent; & que l'on doit sur tout fuir le commerce des méchans. Enfin, nous voyons, dans la reïteration des promesses que Dieu fit à Abraham, la fermeté de l'amour que Dieu porte à ses enfans, & la bonté avec laquelle il soutient leur foi, dans les épreuves par où il les fait passer.

CHAPITRE XIV.

C'est ici l'histoire de la guerre qu'il y eut entre le Roi de Sodome & ses voisins, & le Roi d'Elam & ses alliez, dans laquelle le Roi de Sodome fut vaincu, & Lot pris avec tout son bien; mais Abraham défit le Roi d'Elam & délivra Lot. Comme il revenoit de cette défaite, Melchisédec lui vint au devant, & lui présenta du pain & du vin, & Abraham lui donna la dîme de tout le butin qu'il avoit fait.

IL arriva au tems d'Amraphel Roi de Scinhar, d'Arjoc Roi d'Ellasar, de Kedorlahomer Roi d'Helam, & de Tidhal Roi des Nations;

2. Qu'ils firent la guerre contre Berah Roi de Sodome, contre Birsah Roi de Gomorre, contre Scinab Roi d'Adma, contre Scemeber Roi de Tseboïm, & contre le Roi de Bélah, *qui* est Tsohar.

3. Tous ceux-ci se joignirent dans la valée de Siddim, *qui* est la Mer salée.

4. Ils avoient été assujettis douze ans à Kedor-lahomer; mais au treiziéme ils s'étoient révoltés.

5. A la quatorziéme année donc Kedor-lahomer vint, *avec* les Rois qui *s'étoient joints* à lui; & ils battirent les Rephaïns en Hasçteroth de Carnaïm, les Zuzins en Ham, les Emins dans la plaine de Kirjathaïm;

6. Et les Horiens dans leur montagne de Sehir, jusqu'aux campagnes de Paran, au dessus du désert.

7. Puis ils retournérent & vinrent à Hen de Misçpat, *qui* est Kadés, & ils battirent tout le païs des Hamalékites, & des Amorrhéens, qui habitoient dans Hatsatson-tamar.

8. Alors le Roi de Sodome, le Roi de Gomorre, le Roi d'Adma, le Roi de Tseboïm, & le Roi de Bélah, *qui* est Tsohar, sortirent, & rangérent leurs troupes dans la vallée de Siddim, contre *les autres Rois:*

9. *C'est-à-dire*, contre Kedor-lahomer Roi de Helam, contre Tidhal Roi des Nations, contre Amraphel Roi de Scinhar, & contre Arjoc Roi d'Ellasar, quatre Rois contre cinq.

10. Or il y avoit dans la vallée de Siddim beaucoup de puits de bitume. Et les Rois de Sodome & de Gomorre s'enfuirent, & y tombérent; & ceux *de leurs gens* qui échapérent s'enfuirent sur la montagne.

11. *Les Rois* prirent donc toutes les richesses de Sodome & de Gomorre, & tous leurs vivres, puis ils se retirérent.

12. Ils prirent aussi Lot, fils du frére d'Abram, qui demeuroit dans Sodome, & tout son bien, & ils s'en allérent.

13. *Un homme* qui s'étoit sauvé en vint avertir Abram, Hébreu, qui demeuroit dans les plaines de Mamré Amorrhéen, frére d'Escol, & frére de Haner, qui avoient fait alliance avec Abram.

14. Quand donc Abram eut apris que son frére avoit été fait prisonnier, il arma trois cents & dix-huit de ses serviteurs, qui étoient nés dans sa maison; & il poursuivit *ces Rois* jusqu'à Dan.

15. Et

15. Et *ayant* partagé *ses troupes*, *il se jetta* sur *les Rois* durant la nuit, lui & ses serviteurs, & les battit, & les poursuivit jusqu'à Hobar, qui *est* à la gauche de Damas.

16. Et il ramena toutes les richesses *qu'on avoit* prises; il ramena même Lot son frére, avec ses biens, les femmes & le peuple.

17. Et le Roi de Sodome s'en alla au devant de lui, comme il s'en retournoit après la défaite de Kedor-lahomer, & des Rois qui *étoient* avec lui, dans la vallée de la plaine, *qui* est la vallée roïale.

18. Melchisédec aussi, Roi de Salem, fit aporter du pain & du vin, (& il *étoit* Sacrificateur du *Dieu* Fort, Souverain.)

19. Et il bénit *Abram*, en disant: Béni *soit* Abram par le *Dieu* Fort, Souverain, Possesseur des cieux & de la terre.

20. Et béni *soit* le *Dieu* Fort, Souverain, qui a mis tes ennemis entre tes mains. Et *Abram* lui donna la dîme de tout *ce qu'il avoit pris*.

21. Et le Roi de Sodome dit à Abram: Donne moi les personnes, & pren les richesses pour toi.

22. Et Abram dit au Roi de Sodome: J'ai levé ma main à l'Eternel le *Dieu* Fort, Souverain, Possesseur des cieux & de la terre, *disant:*

23. Si je prens aucune chose qui t'apartienne, depuis le *moindre* fil jusques à une courroie de soulier; afin que tu ne dises pas: J'ai enrichi Abram.

24. J'excepte seulement ce que les jeunes gens ont mangé, & la part des hommes qui sont venus avec moi, Haner, Escol & Mamré, qui prendront leur part *du butin*.

REFLEXIONS.

Il faut considérer la défaite du Roi de Sodome, comme un chatiment de Dieu sur les habitans de cette ville, qui étoient trés corrompus, & comme un avant-coureur de leur ruïne. Ce qui arriva à Lot, qui fut pris dans cette guerre, fait voir, que ceux qui demeurent avec les méchans sont souvent envelopés dans les jugemens que Dieu déploie sur eux, & qu'ainsi il est dangereux de s'engager dans leur commerce. La victoire qu'Abraham remporta, est une preuve de la bénédiction dont Dieu favorisoit ce Patriarche, & de sa protection envers Lot. Cela montre aussi, qu'il est permis de faire la guerre pour une cause légitime, & pour une juste défense. Enfin, ce qui est dit ici de Melchisédec, Roi de Salem & Sacrificateur du Dieu Souverain, prouve que le vrai Dieu étoit connu & adoré dans ce païs-là. Cela doit aussi nous faire convenir de ce que St. Paul dit dans l'Epitre aux Hébreux, que ce Melchisédec, qui bénit Abraham, & à qui ce Patriarche donna la dîme de tout, répresentoit Jésus-Christ nôtre Seigneur, le Roi & le Sacrificateur de l'Eglise, qui devoit règner sur toutes choses, & éxercer un Sacerdoce infiniment plus parfait que celui des Sacrificateurs Juifs, & de Melchisédec lui-même.

CHAPITRE XV.

Dieu rétère les promesses qu'il avoit faites à Abraham, de lui donner un Fils & une Postérité nombreuse, qui posséderoit le païs de Canaan; & il lui confirme cette promesse par un signe.

Après ces choses, la parole de l'Eternel fut adressée à Abram, dans une vision, disant: Abram, ne crain point; je *suis* ton bouclier, & ta trés-grande récompense.

2. Et Abram *répondit:* Seigneur Eternel, que me donneras-tu? Je passe ma vie sans avoir d'enfans; & Damméśec Elihezer est l'intendant de ma maison.

3. Abram dit encore: Voici, tu ne m'as point donné d'enfans, & dès là le serviteur qui est né dans ma maison sera mon héritier.

4. Et voici, la parole de l'Eternel lui *fut adressée*, disant: Celui-ci ne sera point ton héritier; mais celui qui sortira de tes entrailles sera ton héritier.

5. Et après l'avoir mené dehors, il lui dit: Lève maintenant les yeux vers le ciel, & compte les étoiles, si tu les peux compter: C'est ainsi, lui dit-il, que sera ta postérité.

6. Et *Abram* crût à l'Eternel, & *l'Eternel* lui imputa cela à justice.

7. Il lui dit encore: Je *suis* l'Eternel, qui t'ai fait sortir d'Ur des Caldéens, afin de te donner ce païs pour le posséder.

8. Et il dit: Seigneur Eternel, à quoi connoitrai-je que je le posséderai?

9. Et il lui *répondit:* Pren une génisse de trois ans, une chévre de trois ans, un bélier de trois ans, & une tourterelle, & un pigeon.

10. Il prit donc toutes ces choses, & les partagea par le milieu; & il mit chaque moitié vis à vis l'une de l'autre; mais il ne partagea point les oiseaux.

11. Alors une volée d'oiseaux se jetta sur ces *bêtes* mortes; mais Abram les chassa.

12. Et comme le soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil, & voici il fut saisi d'une fraïeur, *causée* par une grande obscurité qui tomba sur lui.

13. Et *l'Eternel* dit à Abram; Sache certainement, que ta postérité habitera comme étrangére dans un pays qui ne lui apartiendra point; & qu'elle y servira aux habitans *du lieu*, & *qu'elle y* sera affligée pendant quatre cents ans.

14. Mais

14. Mais aussi je jugerai la nation à laquelle *tes descendans* seront assujettis; & ensuite ils sortiront avec de grands biens.

15. Et toi tu t'en iras vers tes péres en paix, dans une bonne vieillesse, & tu seras enseveli.

16. Et *en* la quatriéme génération, ils retourneront ici; car l'iniquité des Amorrhéens n'est pas encore venuë à son comble.

17. Et lors que le soleil fut couché, il y eut une obscurité ténébreuse, & voici un four fument & un brandon de feu, qui passa entre ces choses qui avoient été prrtagées.

18. En ce jour-là l'Eternel traita alliance avec Abraham, disant: J'ai donné ce païs à ta postérité, depuis le fleuve d'Egypte, jusqu'au grand fleuve, *c'est-à-dire*, le fleuve d'Euphrate:

19. Les Kéniens, les Kéniziens, les Kadmoniens,

20. Les Héthiens, les Phéréziens, les Réphaïns,

21. Les Amorrhéens, les Cananéens, les Guirgasciens, & les Gébusiens.

REFLEXIONS.

L'On voit trois choses dans ce chapitre: I. Que Dieu réïtéra les promesses qu'il avoit faites à Abraham & les confirma par un signe miraculeux. II. Qu'Abraham aïant crû à Dieu, cela lui fut imputé à justice. III. Que Dieu lui déclara, que ces promesses ne s'accompliroient pas durant sa vie, & que même sa postérité seroit affligée pendant quelque tems. Les réflexions que nous devons faire sur cela sont donc: I. Que Dieu, par un effet de sa bonté, a de tout tems trouvé à propos de fortifier la foi de ceux qu'il aime, par des signes extérieurs; ce qu'il fait encore par les Sacremens, desquels nous devons faire un trés-grand cas. II. Que tous ceux qui, à l'imitation d'Abraham, croient en Dieu & lui obéïssent, seront justifiés, comme ce Saint Patriarche le fut. III. Que les enfans de Dieu ont souvent en ce monde les afflictions en partage, & que ce ne sera qu'après cette vie, qu'ils verront le parfait accomplissement des Promesses que Dieu leur a faites.

CHAPITRE XVI.

On voit dans ce chapitre I. La naissance d'Ismaël fils d'Agar; II. La Fuite d'Agar, qui sortit de la maison d'Abraham; & la prédiction qu'un Ange fit à Agar, qu'Ismaël seroit un Prince puissant, & qu'il auroit une postérité nombreuse.

OR Saraï femme d'Abram ne lui avoit point encore fait d'enfant; mais elle avoit une servante Egyptienne, nommée Agar.

2. Et elle dit à Abram: Voici maintenant l'Eternel m'a renduë stérile: vien, je te prie, vers ma servante; peut-être aurai-je des enfans par elle. Et Abram obéït à la parole de Saraï.

3. Alors Saraï, femme d'Abram, prit Agar sa servante Egyptienne, & la donna pour femme à Abram son mari, après qu'il eut demeuré dix ans au païs de Canaan.

4. Il vint donc vers Agar, & elle conçut. Et Agar voyant qu'elle avoit conçu, méprisa sa maîtresse.

5. Alors Saraï dit à Abram: L'outrage qu'on me fait *réjaillit* sur toi. J'ai mis ma servante dans ton sein; mais depuis qu'elle a vû qu'elle étoit enceinte, elle me regarde avec mépris. Que l'Eternel soit Juge entre moi & toi.

6. Alors Abram *répondit* à Saraï: Voici ta servante *est* entre tes mains; traite-la comme il te plaira. Saraï donc la maltraita; & elle s'enfuit de devant elle.

7. Mais l'Ange de l'Eternel la trouva auprès d'une fontaine d'eau au désert, près de la fontaine *qui est* au chemin de Sçur.

8. Et il lui dit: Agar, servante de Saraï, d'où viens-tu? & où vas-tu? Et elle *répondit:* Je fuis de devant Saraï ma maîtresse.

9. Et l'Ange de l'Eternel lui dit: Retourne à ta maîtresse, & t'humilie sous elle.

10. L'Ange de l'Eternel lui dit encore: Je multiplierai tellement ta postérité, qu'elle ne se pourra compter, tant elle sera grande.

11. L'Ange de l'Eternel lui dit aussi: Voici, tu as conçû, & tu enfanteras un fils, que tu apelleras Ismaël; car l'Eternel a entendu *ta voix dans* ton affliction.

12. Et il sera semblable *à un* ane sauvage: *Il levera* sa main contre tous, & tous *leveront* la main contre lui; & il dressera ses tentes aux yeux de tous ses fréres.

13. Alors elle apella le nom de l'Eternel qui lui parloit: Tu *es* le *Dieu* Fort qui m'a vuë. Car elle dit: N'ai-je pas aussi vû ici celui qui me voyoit?

14. C'est pourquoi on apella ce puits, le puits du Vivant qui me voit. Il est entre Kadés & Béred.

15. Agar donc enfanta un fils à Abram. Et Abram apella son fils, qu'Agar lui avoit enfanté, Ismaël.

16. Or Abram *étoit* âgé de quatre-vingt-six ans, quand Agar lui enfanta Ismaël.

REFLEXIONS.

LE mariage d'Abraham avec Agar doit être regardé comme une de ces choses que Dieu toleroit alors, à cause de l'état où les hommes se rencontroient; mais qui étoient oposées à la prémie-

première institution du mariage, & qui à cause de cela sont absolument défendues par les loix de l'Evangile. Les divisions qui arrivérent à cette occasion dans la famille d'Abraham, montrent que ces sortes de mariages avoient d'ordinaire des suites funestes. Cependant il faut remarquer que Dieu prit soin de l'enfant d'Agar, & qu'il promit de le bénir, parce qu'il étoit fils d'Abraham. Ce fut aussi ce qui arriva; la postérité d'Ismaël ayant été très-puissante & très-nombreuse, & ayant subsisté long-tems dans les siécles suivans, comme nous l'aprenons de l'histoire.

CHAPITRE XVII.

Dieu confirme de nouveau l'alliance qu'il avoit traitée avec Abraham, & les promesses qu'il lui avoit faites; & pour l'en assurer il lui change son nom. Il lui donne la loi de la circoncision; il lui promet la naissance d'Isaac; & Abraham obéïssant à l'ordre de Dieu fut circoncis avec toute sa maison.

PUis Abram étant âgé de quatre-vingt dix-neuf ans, l'Eternel lui aparut, & lui dit: Je *suis* le *Dieu* Fort, Tout-puissant: Marche devant ma face, & en intégrité.

2. Et je ferai alliance avec toi, & je te multiplierai très-abondamment.

3. Alors Abram tomba sur sa face; & Dieu lui parla, & lui dit:

4. *Quant* à moi, voici, mon alliance *est* avec toi, & tu deviendras pére d'une multitude de nations.

5. Et tu ne seras plus apellé Abram, mais ton nom sera Abraham: Car je t'ai établi pour être le pére d'une multitude de nations.

6. Et je te ferai croître très-abondamment, & je te ferai devenir des nations; même des Rois sortiront de toi.

7. J'établirai donc mon alliance entre moi & toi, & entre ta postérité après toi dans leurs âges, pour *être* une alliance éternelle; afin que je sois ton Dieu, & *le Dieu de* ta postérité après toi.

8. Et je te donnerai, & à ta postérité après toi, le païs où tu demeures comme étranger, tout le païs de Canaan, en possession perpétuelle; & je leur serai Dieu.

9. Dieu dit encore à Abraham: Mais toi, tu garderas mon alliance, toi & ta postérité après toi dans leurs âges.

10. C'*est* ici l'alliance que j'ai fait avec vous, & avec ta postérité après toi: Vous la garderez: Tout mâle d'entre vous sera circoncis:

11. Vous circoncirez la chair de vôtre prépuce, & *cela* sera pour un signe de l'alliance qui est entre moi & vous.

12. Tout enfant mâle de huit jours sera circoncis parmi vous dans vos générations, tant celui qui est né en la maison, que l'esclave acheté par argent de tout étranger qui n'est point de ta race.

13. On ne manquera donc point de circoncire celui qui est né en ta maison, & celui qui est acheté de ton argent; & mon alliance sera dans vôtre chair, pour être une alliance perpétuelle.

14. Et le mâle incirconcis, duquel la chair du prépuce n'aura point été circoncise, sera retranché du milieu de ses peuples; parce *qu*'il aura violé mon alliance.

15. Dieu dit aussi à Abraham: *Quant à* Saraï ta femme, tu ne l'apelleras plus Saraï, mais son nom *sera* Sara.

16. Et je la bénirai; & même je te donnerai d'elle un fils. Je la bénirai, & elle deviendra des nations; & des Rois de peuples sortiront d'elle.

17. Alors Abraham se prosterna la face en terre, & il sourit, en disant en son cœur: Naîtroit-il un fils à un homme âgé de cent ans? Et Sara, âgée de quatre-vingt-dix ans, auroit-elle un enfant?

18. Et Abraham dit à Dieu: Je te prie qu'Ismaël vive devant toi.

19. Et Dieu dit: Certainement Sara ta femme t'enfantera un fils, & tu l'apelleras Isaac, & j'établirai mon alliance avec lui, pour être une alliance perpétuelle pour sa postérité après lui.

20. Je t'ai aussi exaucé touchant Ismaël: Voici, je l'ai béni, & je le ferai croître & multiplier très-abondamment, Il sera pére de douze Princes; & je le ferai devenir une grande nation.

21. Mais j'établirai mon alliance avec Isaac, que Sara t'enfantera dans un an, en cette même saison.

22. Et après que Dieu eut achevé de parler, il remonta de devant Abraham.

23. Et Abraham prit son fils Ismaël, & tous ceux qui étoient nés en sa maison, & tous ceux qu'il avoit achetés de son argent, tous les mâles qui étoient des gens de sa maison; & il circoncit la chair de leur prépuce, en ce même jour-là, comme Dieu lui avoit dit.

24. Abraham *étoit* âgé de quatre-vingt dix-neuf ans, quand il se circoncit.

25. Et Ismaël son fils avoit treize ans, lors qu'il fut circoncis.

26. Abraham & Ismaël son fils furent circoncis en un même jour.

27. Et toutes les personnes de sa maison, tant ceux qui étoient nés en la maison, que ceux qui avoient été achetés des étrangers par argent, furent circoncis avec lui.

REFLEXIONS.

LA principale instruction que nous devons tirer de ce chapitre, qui contient l'institution de la circoncision, est celle que St. Paul nous donne au chapitre IV. de l'Epitre aux Romains. Cet Apôtre remarque, que lors qu'Abraham reçut le signe de la circoncision, il avoit déja

été justifié auparavant par la foi; d'où il conclut, que ce n'est ni la circoncision, ni aucune cérémonie extérieure, qui rendent les hommes agréables à Dieu; & qu'il n'y a qu'une foi sincère & accompagnée de l'obéïssance qui produise cet effet. Cependant cette même histoire montre, qu'il ne faut pas mépriser ou négliger les signes extérieurs de l'alliance divine, & en particulier les cérémonies & les sacremens, que Dieu a établis pour fortifier nôtre foi, & pour confirmer ses promesses; qu'au contraire nous devons les respecter, les observer réligieusement, & en faire un usage qui serve à nous affermir dans la foi & dans l'amour de Dieu, & à nous exciter de plus en plus à la piété.

CHAPITRE XVIII.

Trois Anges aparoissent à Abraham, qui lui promettent la naissance d'Isaac, & qui l'avertissent que Dieu alloit détruire Sodome & Gomorre. Abraham intercède auprès du Seigneur pour les habitans de Sodome; mais inutilement; Dieu lui ayant fait comprendre, que la corruption de ces gens-là étoit parvenue à son comble, & que leur ruine étoit arrêtée & inévitable.

PUis l'Eternel aparut à *Abraham* dans les plaines de Mamré, comme il étoit assis à la porte de *sa* tente pendant la chaleur du jour.

2. Car levant ses yeux, il regarda; & voici trois hommes parurent près de lui; & dès qu'il les eût aperçûs, il courut au devant d'eux, de la porte de *sa* tente, & il se prosterna en terre:

3. Et il dit: Mon Seigneur, je te prie, si j'ai trouvé grace à tes yeux, ne passe point, je te prie, *la tente de* ton serviteur.

4. Qu'on prenne, je vous prie, un peu d'eau, & lavez vos piés; cependant reposez-vous sous un arbre.

5. Et j'aporterai un morceau de pain, afin de fortifier vôtre cœur; ensuite vous passerez *outre*; car c'est pour cela que vous êtes venus vers vôtre serviteur. Et ils dirent: Fai ce que tu as dit.

6. Abraham donc s'en alla en hâte dans la tente vers Sara, & lui dit: Hâte-toi, *pren* trois mesures de fleur de farine, pétri-*les*, & fai des gâteaux.

7. Puis Abraham courut à son troupeau, & il y prit un veau tendre & bon, & il le donna à un serviteur, qui se hâta de l'aprêter.

8. Ensuite il prit du beure & du lait, & le veau qu'on avoit aprêté, & il le mit devant eux. Il se tenoit auprès d'eux sous l'arbre, & ils mangérent.

9. Et ils lui dirent: Où *est* Sara ta femme? Et il *répondit: La* voilà dans la tente.

10. Et *un d'entr'eux* dit: Je ne manquerai pas de revenir vers toi *dans un an*, en ce même tems où nous sommes; & voici, Sara ta femme aura un fils. Et Sara l'écoutoit à la porte de la tente, laquelle étoit derriére lui.

11. Or Abraham & Sara *étoient* vieux & avancés en âge; & Sara n'avoit plus ce que les femmes ont accoûtumé d'avoir.

12. Et Sara rit en soi-même, disant: Etant vieille, aurai-je cette satisfaction? mon Seigneur *étant fort* âgé.

13. Et l'Eternel dit à Abraham: Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant: Seroit-il vrai que j'aurois un enfant, étant vieille comme je suis?

14. Y a-t-il quelque chose qui soit caché à l'Eternel? Je reviendrai vers toi en cette saison, en ce même tems où nous sommes, & Sara aura un fils.

15. Et Sara nia *d'avoir ri*; disant: Je n'ai point ri; car elle eut peur. *Mais* il dit: Cela n'*est pas ainsi*; car tu as ri.

16. Et ces hommes se levérent de là, & regardérent vers Sodome; & Abraham marchoit avec eux, pour les conduire.

17. Et l'Eternel dit: Cacherai-je à Abraham ce que je m'en vai faire?

18. Puis qu'Abraham doit certainement être une nation grande & puissante, & que toutes les nations de la terre seront bénies en lui?

19. Car je le connois, & je sai qu'il commandera à ses enfans, & à sa maison après lui, de garder la voie de l'Eternel, pour faire ce qui est juste & droit; afin que l'Eternel fasse venir sur Abraham tout ce qu'il lui a dit.

20. Et l'Eternel dit: Parce que le cri de Sodome & de Gomorre est augmenté, & que leur péché est trés-griéf;

21. Je descendrai maintenant, & je verrai, s'ils ont entiérement fait *toutes les choses dont* le cri est venu jusqu'à moi; & si cela n'est pas, je le saurai.

22. Ces hommes donc partans de là alloient vers Sodome; mais Abraham se tint encore devant l'Eternel.

23. Et Abraham s'aprocha & dit: Feras-tu périr même le juste avec le méchant?

24. Peut-être y a-t-il cinquante justes dans la ville; les feras-tu périr aussi? Ne pardonneras-tu point à la ville, à cause de cinquante justes, s'ils y *étoient*?

25. Il ne sera pas dit de toi que tu fasses mourir le juste avec le méchant, & que le juste soit *traité* comme le méchant. *Non*, cela ne sera pas dit de toi. Celui qui juge toute la terre, ne fera-t-il point justice?

26. Et l'Eternel dit: Si je trouve en Sodome cinquante justes dans la ville, je pardonnerai à tout le lieu, pour l'amour d'eux.

27. Et Abraham répondit, disant: Voici maintenant j'ai pris la hardiesse de parler au Seigneur, bien que je *ne sois que* poudre & *que* cendre.

28. Peut-être en manquera-t-il cinq des cinquante justes : Détruiras-tu toute la ville pour cinq *qui manqueroient ?* Et il lui *répondit :* Je ne la détruirai point, si j'y trouve quarante-cinq *justes.*

29. Et Abraham continua de lui parler, en disant : Peut-être *ne* s'en trouvera-t-il *que* quarante ? Et il dit : Je ne *détruirai* point *la ville* à cause de *ces* quarante.

30. Et Abraham dit : Je prie le Seigneur de ne s'irriter pas, *si* je parle *encore :* Peut-être s'en trouvera-t-il trente ? Et il dit : Je ne la détruirai point, si j'y en trouve trente.

31. Et Abraham dit : Voici maintenant, j'ai pris la hardiesse de parler au Seigneur : Peut-être s'en trouvera-t-il vingt ? Et il dit : Je ne la détruirai point à cause de *ces* vingt.

32. Et *Abraham* dit : Je prie que le Seigneur ne se fâche point ; je parlerai encore une seule fois : Peut-être s'y en trouvera-t-il dix ? Et il dit : Je ne la détruirai point à cause de *ces* dix.

33. Et l'Eternel s'en alla, quand il eût cessé de parler à Abraham. Et Abraham retourna en son lieu.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous présente quatre Réflexions principales. La prémiére est celle que St. Paul fait dans l'Epitre aux Hébreux, sur ce qu'Abraham reçut les trois Anges qui lui aparurent : *N'oubliez pas*, dit-il, *l'hospitalité ; car par elle quelques-uns ont logé des Anges chez eux, sans le savoir.* La deuxiéme réflexion est, qu'il s'étoit écoulé plusieurs années, sans que le fils que Dieu avoit promis à Abraham nâquit ; mais que les Anges lui annoncérent qu'Isaac naîtroit cette année-là. C'est ainsi que les promesses de Dieu se trouvent toûjours véritables, quoi qu'il différe de les exécuter. Il est à remarquer, en troisiéme lieu, que Dieu étant sur le point de détruire Sodome, voulut le faire connoître à Abraham; afin que ce Patriarche reconnût que cette ruine procédoit de Dieu, & qu'il fût engagé par là à craindre toûjours le Seigneur, à se confier en ses promesses, & à faire règner la pieté dans sa famille. On voit par là que Dieu se communique à ceux qui le servent fidèlement. Cela nous montre aussi, que la considération des jugemens de Dieu doit nous inciter à le craindre ; que le devoir des péres est, de recommander sur tout à leurs enfans de marcher dans les voies du Seigneur ; & que Dieu bénit la postérité des hommes droits. La quatriéme réflexion regarde l'intercession d'Abraham en faveur de ceux de Sodome, & le refus que Dieu fit de leur pardonner, parce qu'il n'y avoit pas dix justes dans cette Ville. Aprenons de là que nous devons prier les uns pour les autres, & tâcher en particulier de détourner la colère de Dieu de dessus ceux qui en sont menacés ; que Dieu a beaucoup d'égard aux priéres & à la pieté des justes, & qu'il épargne quelquefois les villes & les peuples pour l'amour d'eux ; mais que lors que le nombre des gens de bien est fort diminué, & que le crime & l'impieté prévalent, les priéres des justes sont inutiles, & que rien ne garantit les pécheurs de la vengeance céleste.

CHAPITRE XIX.

Ce chapitre contient l'histoire de la destruction de Sodome & des lieux voisins, qui furent consumés par le feu du ciel. Lot, ayant été préservé de cette destruction, se retira a Tsohar avec ses deux filles.

OR sur le soir les deux Anges vinrent à Sodome. Et Lot, *qui* étoit assis à la porte de Sodome, *les* ayant vûs, se leva pour aller au devant d'eux, & il se prosterna le visage en terre.

2. Et *il leur* dit : Voici, je vous prie, Messieurs, retirez-vous maintenant dans la maison de vôtre serviteur, & *y* logez cette nuit ; lavez aussi vos piés ; & vous vous leverez de *bon* matin, & vous continuerez vôtre chemin. Non, dirent-ils ; mais nous passerons cette nuit dans la ruë.

3. Mais il les pressa tant, qu'ils se retirérent chez lui. Et quand ils furent entrés dans sa maison, il leur fit un festin, & fit cuire des pains sans levain, & ils mangérent.

4. Mais avant qu'ils s'allassent coucher, les hommes de la ville, les hommes, *dis-je*, de Sodome, environnérent la maison, depuis les plus jeunes jusques aux vieillards, tout le peuple, depuis un bout *jusqu'à l'autre.*

5. Et apellant Lot, ils lui dirent : Où *sont* ces hommes qui sont venus cette nuit chez toi ? Fai-les sortir, afin que nous les connoissions.

6. Alors Lot sortit de *sa maison*, pour leur *parler* à la porte, & ayant fermé la porte après soi.

7. Il leur dit : Je vous prie, mes fréres, ne *leur* faites point de mal,

8. Voici, j'ai deux filles, qui n'ont point encore connu d'homme ; je vous les amenerai, & vous les traiterez comme il vous plaira, pourvû que vous ne fassiez point de mal à ces hommes ; parce qu'ils sont venus à l'ombre de mon toit.

9. Et ils lui dirent : Retire-toi de là. Ils dirent encore : Cet homme seul est venu pour habiter *ici* comme étranger, & il nous jugera ? Maintenant nous te traiterons plus mal qu'eux. Et ils faisoient violence à Lot, & s'aprochérent pour rompre la porte.

10. Mais ces Hommes avançant leurs mains, firent rentrer Lot dans la maison ; & fermérent la porte.

11. Ils frapérent ensuite d'éblouissement

sement les hommes qui étoient à la porte de la maison, depuis le *plus* petit jusqu'au *plus* grand ; de sorte qu'ils se lassérent à chercher la porte.

12. Alors ces Hommes dirent à Lot : Qui *as-tu* encore ici qui t'apartienne ; *ou* un gendre, ou des fils, ou des filles, ou quelque autre de tes proches dans la ville ? Fai-*les* sortir de ce lieu.

13. Car nous allons détruire ce lieu ; parce que le cri *des péchés de ses habitans* s'est élevé devant l'Eternel, & il nous a envoyés pour le détruire.

14. Lot donc sortit & parla à ses gendres, qui devoient prendre ses filles, *& leur* dit : Levez-vous, sortez de ce lieu ; car l'Eternel va détruire la ville. Mais il sembloit à ses gendres, qu'il se moquoit.

15. Et si-tôt que l'aube du jour fut levée, les Anges pressérent Lot, disant : Lève-toi ; pren ta femme & tes deux filles, qui se trouvent *ici*, de peur que tu ne périsses dans la punition *que je vai faire* de la ville.

16. Et comme il tardoit, ces Hommes le prirent par la main : Ils prirent aussi par la main sa femme & ses deux filles, parce que l'Eternel l'épargnoit : Et ils l'emmenérent, & le mirent hors de la ville.

17. Or dès qu'ils les eurent fait sortir *de la ville, l'un d'eux* dit : Sauve ta vie, ne regarde point derriére toi, & ne t'arrête en aucun endroit de la plaine ; Sauve-toi sur la montagne, de peur que tu ne périsses.

18. Et Lot leur *répondit :* Non, Seigneur, je te prie ;

19. Voici, ton serviteur a maintenant trouvé grace devant toi, & tu as signalé ta misericorde envers moi, en me sauvant la vie. Mais je ne me pourrai sauver sur la montagne, que le mal ne m'atteigne, & que je ne meure.

20. Voici, je te prie, il y a ici près une ville où je puis m'enfuir, & elle *est* petite ; je te prie, que je m'y sauve. N'est-elle pas petite, & mon ame vivra ?

21. Et il lui dit : Voici, je t'accorde encore cette grace, de ne détruire point la ville dont tu as parlé.

22. Hâte-toi, sauve-toi là ; car je ne pourrai rien faire, jusqu'à ce que tu y sois entré. C'est pour cette raison que cette ville fut apellée, Tsohar.

23. Comme le soleil se levoit sur la terre, Lot entra dans Tsohar.

24. Alors l'Eternel fit pleuvoir des cieux, sur Sodome & *sur* Gomorre, du soufre & du feu de la part de l'Eternel ;

25. Et il détruisit ces villes-là, & toute la plaine, & tous les habitans des villes, & le germe de la terre.

26. Mais la femme de Lot regarda derriére soi, & elle devint une statue de sel.

27. Et Abraham se levant de bon matin, vint au lieu où il s'étoit tenu devant l'Eternel.

28. Et regardant vers Sodome & Gomorre, & vers toute la terre de cette plaine-là, il vit monter de la terre une fumée comme la fumée d'une fournaise.

29. Lors donc que Dieu détruisoit les villes de la plaine, il se souvint d'Abraham ; & il fit partir Lot, *afin qu'il ne* fût point dans cette ruïne, quand il détruisit les villes où Lot habitoit.

30. Et Lot monta de Tsohar, & habita sur la montagne, avec ses deux filles ; car il craignoit de demeurer dans Tsohar ; & il se retira dans une caverne avec ses deux filles.

31. Et l'aînée dit à la plus jeune : Nôtre pére *est* vieux, & il n'y a personne sur la terre pour venir vers nous, selon la coûtume de tous les pays.

32. Vien ; donnons du vin à nôtre pére, & couchons avec lui ; afin que nous conservions la race de nôtre pére.

33. Elles donnérent donc du vin à boire à leur pére cette nuit-là. Et l'ainée vint, & coucha avec son pére ; mais il ne s'aperçut point, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Et le lendemain, l'ainée dit à la plus jeune : Voici, j'ai couché la nuit passée avec mon pére ; donnons-lui encore cette nuit du vin à boire ; puis va, & couche avec lui, & nous conserverons la race de nôtre pére.

35. En cette nuit-là donc, elles donnérent encore du vin à boire à leur pére. Et la plus jeune se leva & coucha avec lui ; mais il ne s'aperçut point, ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

36. Ainsi les deux filles de Lot conçurent de leur pére.

37. L'aînée enfanta un fils, & appella son nom Moab. *C'est* lui *qui* est le pére des Moabites jusqu'à ce jour.

38. Et la plus jeune aussi enfanta un fils, & appella son nom Ben-hammin. *C'est* lui *qui* est le pére des enfans de Hammon jusques à ce jour.

REFLEXIONS.

NOus avons à remarquer sur la mémorable histoire de la destruction de Sodome & des autres villes voisines, prémiérement, que ce qui entraina les habitans de ces villes-là dans ces crimes affreux, ce fut, comme le dit un Prophète, l'orgueil, l'abondance, l'aise & l'oisiveté, aussi bien que la dureté envers les misérables. Ainsi cet exemple fait voir, combien il est dangereux d'être trop à son aise, & de se livrer aux plaisirs ; & en particulier à quels excès la sensualité & l'impureté peuvent porter les hommes. II. Ce terrible jugement que Dieu exerça sur Sodome, est une preuve du jugement & de la condamnation qu'il réserve à tous les impies, & en particulier

à ceux qui se livrent à des passions infames. C'est ce que St. Pierre nous enseigne lors qu'il dit : *Que si Dieu a condanné à une entiére destruction les villes de Sodome & de Gomorre, les réduisant en cendres, & les mettant en exemple pour ceux qui vivroient dans l'impieté ; il réserve aussi tous les injustes, pour être punis au jour du jugement ; & principalement ceux qui suivent les desirs de la chair, & les cupidités infames.* III. Le même Apôtre remarque sur cette histoire : *Que Dieu délivra le juste Lot de l'embrasement de Sodome ; que cet homme de bien, qui habitoit parmi ces abominables affligeoit tous les jours son ame juste, à cause de ce qu'il voyoit & de ce qu'il entendoit de leur méchantes actions ; & que c'est ainsi que Dieu sait délivrer de la tentation & de l'affliction ceux qui l'honorent.* IV. On voit dans cette histoire que les gendres de Lot furent envelopés dans la destruction de Sodome, pour s'être moqués des avertissemens que Lot leur avoit donnés, & que sa femme fut changée en une Statuë de sel, parce qu'elle tourna ses yeux & son cœur du côté de cette ville d'où elle étoit sortie. Ces deux exemples nous aprennent à profiter des avertissemens que Dieu nous fait donner ; à craindre ses menaces, & à le suivre quand il nous apelle, sans regarder aux choses du monde. C'est à quoi nôtre Seigneur nous exhorte, lors qu'il dit dans l'Evangile : *Souvenez-vous de la femme de Lot.* Enfin, ce qui arriva à Lot lui-même & à ses deux filles, après qu'il fut échapé de la ruïne de Sodome, nous montre que nous devons être toûjours & par tout sur nos gardes, éviter toutes les occasions de pécher, & nous éloigner particuliérement de l'intempérance, à cause des suites funestes qu'elle a ordinairement.

CHAPITRE XX.

Abraham étant allé demeurer à Guérar, Abimélec, Roi de ce lieu-là, lui enleve sa femme, & la lui rend ensuite par le commandement de Dieu.

ABraham s'en alla de là au pays de midi, & demeura entre Kadés & Sçur, & habita comme étranger à Guérar.

2. Et Abraham dit de Sara sa femme : *C'est ma sœur.* Abimélec donc Roi de Guérar envoya *des gens pour* enlever Sara.

3. Mais Dieu, pendant la nuit, aparut en songe à Abimélec, & lui dit : Voici tu ès mort, à cause de la femme que tu as prise ; car elle a un mari.

4. Or Abimélec ne s'étoit point aproché d'elle. Il *répondit* donc : Seigneur, puniras-tu aussi de mort la nation juste ?

5. Ne m'a-t-il pas dit : *C'est* ma sœur ? Et elle-même aussi n'a-t-elle pas dit : *C'est* mon frére ? J'ai fait ceci dans l'intégrité de mon cœur, & avec des mains pures.

6. Et Dieu lui dit en songe : Je sai aussi que tu l'as fait dans l'intégrité de ton cœur ; aussi n'ai-je pas permis que tu péchasses contre moi ; & c'est pour cela que je ne t'ai point permis de la toucher.

7. Maintenant donc, ren la femme à cet homme ; car il *est* Prophète, & il priera pour toi, & tu vivras. Mais si tu ne la rens pas, sache que tu mourras certainement, & tout ce qui *est* à toi.

8. Et Abimelec se leva de bon matin, & apella tous ses serviteurs, & il leur fit entendre toutes ces choses, & ils furent saisis de crainte.

9. Puis Abimélec apella Abraham & lui dit : Que nous as-tu fait ? Et en quoi t'ai-je offensé, que tu aies fait venir sur moi & mon Royaume un si grand péché ? Tu m'as fait des choses qui ne se doivent pas faire.

10. Abimélec dit aussi à Abraham : Qu'as-tu vû, qui *t'ait obligé* de faire cela ?

11. Et Abraham *répondit : Je l'ai fait*, parce que je disois *en moi-même :* Sans doute il n'*y a* point de crainte de Dieu en ce lieu-ci, & ils me tueront à cause de ma femme.

12. Mais aussi, à la vérité, elle *est* ma sœur, fille de mon pére ; bien qu'elle ne *soit* point fille de ma mére ; & elle m'a été donnée pour femme.

13. Or il est arrivé que quand Dieu m'a conduit çà & là, hors de la maison de mon pére, je lui ai dit : C'*est* ici la faveur que tu me feras ; Dans tous les lieux où nous viendrons, dis de moi : C'*est* mon frére.

14. Alors Abimélec prit des brébis, des bœufs, des serviteurs & des servantes, & il les donna à Abraham, & lui rendit Sara sa femme.

15. Et il *lui* dit : Voici mon pays est à ta disposition ; habite où il te plaira.

16. Et il dit à Sara : J'ai donné à ton frére mille *piéces* d'argent ; voici il t'*est* un voile sur les yeux devant tous ceux qui *sont* avec toi, & devant tous les *autres.* C'est ainsi qu'elle fut reprise.

17. Et Abraham pria Dieu ; & Dieu guérit Abimélec, sa femme, & ses servantes, & elles enfantérent.

18. Car l'Eternel avoit entiérement rendu stérile toute la maison d'Abimélec, à cause de Sara femme d'Abraham.

REFLEXIONS.

CE qui arriva à Abraham lors qu'Abimélec lui enleva sa femme, & la punition que Dieu envoya à cause de cela à ce Prince, nous fait voir, qu'Abraham étoit exposé à bien des traverses ; mais que Dieu l'accompagnoit par tout, & le couvroit de sa protection. Il paroit, en second lieu, de cette histoire, que le vrai Dieu étoit connu dans le pays où Abraham étoit alors, & que même on y avoit quelque crainte de la Divinité ;

c'est ce que l'aparition de Dieu à Abimélec, & la réponse de ce Roi, prouvent clairement. III. L'obéïssance d'Abimélec, qui rendit Sara, aussi-tôt que Dieu lui eut fait connoitre qu'elle étoit femme d'Abraham, & l'horreur que ce Prince avoit de l'adultère, montre qu'il craignoit d'offenser Dieu; & ce Roi s'élevera en jugement contre tant de Princes Chrétiens, qui étant si clairement avertis de la volonté de Dieu, n'y ont aucun égard, & s'abandonnent au péché, & en particulier à toutes sortes d'impuretés & de dissolutions. Enfin, la guérison que Dieu accorda à Abimélec, après qu'il eut rendu Sara, & qu'Abraham eut prié Dieu pour lui, nous apprend, que Dieu pardonne les péchés commis par ignorance; qu'il fait cesser le châtiment, aussi-tôt qu'on évite de pécher; & que les priéres & l'intercession des gens de bien sont d'une grande efficace devant lui.

CHAPITRE XXI.

Ce chapitre raconte I. *la naissance d'Isaac.* II. *L'occasion pour laquelle Ismaël fut chassé de la maison d'Abraham avec Agar sa mére, & la maniére dont Dieu conserva la vie à Ismaël.* III. *L'alliance d'Abraham avec le Roi Abimélec.*

ET l'Eternel visita Sara, comme il l'avoit dit, & il lui fit ainsi qu'il en avoit parlé.

2. Sara donc conçût, & enfanta un fils à Abraham en sa vieillesse, dans la saison que Dieu lui avoit dit.

3. Et Abraham apella son fils, (qui lui étoit né, & que Sara lui avoit enfanté,) Isaac.

4. Et Abraham circoncit son fils Isaac âgé de huit jours, comme Dieu lui avoit commandé.

5. Or Abraham *étoit* âgé de cent ans, quand Isaac son fils lui nâquit.

6. Et Sara dit: Dieu m'a donné *un sujet* de rire; tous ceux qui l'apprendront, riront avec moi.

7. Elle dit aussi: Qui eût dit à Abraham, que Sara allaiteroit des enfans? car je lui ai enfanté un fils en sa vieillesse.

8. Et l'enfant crût, & fut sevré. Et Abraham fit un grand festin au jour qu'Isaac fut sevré.

9. Et Sara vit *que* le fils d'Agar Egyptienne, qu'elle avoit enfanté à Abraham, se moquoit.

10. Et elle dit à Abraham: Chasse cette servante & son fils; car le fils de cette servante n'héritera point avec mon fils, avec Isaac.

11. Et cela déplut fort à Abraham, à l'occasion de son fils.

12. Mais Dieu dit à Abraham: N'aie point de chagrin à l'occasion de cet enfant ni de ta servante. Dans toutes les choses que te dira Sara, obéi à sa parole; car c'est en Isaac que ta postérité sera apellée de ton nom.

13. Et toutefois je ferai aussi devenir le fils de la servante une nation, parce qu'il *est* de ta race.

14. Alors Abraham se leva de bon matin, & prit du pain & une bouteille d'eau, & il *les* donna à Agar, en *les* mettant sur son épaule; *il lui donna* aussi son enfant & la renvoya. Et elle se mit en chemin, & fut errante au désert de Beer-scebah.

15. Or quand l'eau de la bouteille eut manqué, elle mit son enfant sous un arbrisseau.

16. Et elle s'éloigna *de lui* à la distance d'un trait d'arc, & s'assit vis-à-vis; car elle dit: Que je ne voie point mourir cet enfant. Et s'étant assise vis-à-vis, elle éleva sa voix, & pleura.

17. Et Dieu entendit la voix du jeune garçon; & l'Ange de Dieu apella des cieux Agar, & lui dit: Qu'as-tu, Agar? Ne crain point, car Dieu a entendu la voix du jeune garçon, *du lieu* où il est.

18. Lève-toi, lève ce jeune garçon, & pren-le par la main; car je le ferai devenir une grande nation.

19. Et Dieu ouvrit ses yeux; & elle ayant vû un puits d'eau s'y en alla, & remplit la bouteille d'eau, & donna à boire à ce jeune garçon.

20. Et Dieu fut avec ce jeune garçon, qui devint grand, & habita au désert; & il fut tireur d'arc.

21. Et il demeura au désert de Paran. Et sa mére lui prit une femme du pays d'Egypte.

22. Et il arriva qu'en ce tems-là, Abimélec, *accompagné* de Picol, chef de son armée, parla à Abraham, disant: Dieu *est* avec toi, dans toutes les choses que tu fais.

23. Maintenant donc, jure-moi par *le nom de* Dieu, que tu ne me mentiras point, ni à mes enfans, ni aux enfans de mes enfans, & que tu me traiteras, & le pays auquel tu as habité comme étranger, avec la même bonté avec laquelle je t'ai traité.

24. Et Abraham *répondit*: Je *te le* jurerai.

25. Mais Abraham fit ses plaintes à Abimélec, à l'occasion d'un puits d'eau, dont les serviteurs d'Abimélec s'étoient emparés par violence.

26. Et Abimélec dit: Je n'ai point sû qui a fait cela; tu ne m'en a point aussi averti, & je n'en ai point ouï *parler* jusques à ce jour.

27. Alors Abraham prit des brébis & des bœufs, & les donna à Abimélec, & ils firent alliance ensemble.

28. Et Abraham mit à part sept *jeunes* brébis de sa bergerie.

29. Et Abimélec dit à Abraham: Que veulent dire ces sept brébis que tu as mis à part?

30. Et

30. Et il *répondit :* C'eſt que tu prendras *ces* ſept jeunes brébis de ma main, afin qu'elles me ſervent de témoignage que j'ai creuſé ce puits.

31. C'eſt pourquoi on appella ce lieu-là Beer-ſcebah; car tous deux y jurérent.

32. Ils traitérent donc alliance en Beer-ſcebah. Puis Abimélec ſe leva avec Picol, chef de ſon armée, & ils retournérent au pays des Philiſtins.

33. Et *Abraham* planta une chênaie en Beer-ſcebah, & il invoqua là le nom de l'Eternel, le *Dieu* Fort d'éternité.

34. Et Abraham habita long-tems comme étranger au pays des Philiſtins.

REFLEXIONS.

La prémiére réflexion qu'il faut faire ſur ce chapitre, regarde la naiſſance d'Iſaac, qui nâquit à Abraham, quoique ce Patriarche & Sara ſa femme fuſſent dans un âge fort avancé. On voit dans cet événement l'accompliſſement des promeſſes que Dieu avoit faites à Abraham, de lui donner un fils, qui ſeroit ſon héritier, & qui auroit part à l'alliance divine. On y remarque de plus la vertu de la foi; puiſque, comme St. Paul le dit dans l'Epitre aux Hébreux, ce fut par la foi aux promeſſes de Dieu qu'Abraham & Sara eurent ce fils, qui leur avoit été promis. II. Sur ce que Dieu voulut qu'Iſmaël ſortit de la maiſon d'Abraham, & qu'il ne fût pas ſon héritier, St. Paul remarque, que tous ceux qui deſcendoient d'Abraham, n'étoient pas réputés ſes enfans, & n'appartenoient pas à l'éléction divine; que Dieu fait part de ſes graces à qui bon lui ſemble, & dans la meſure qu'il le trouve à-propos; & que la naiſſance charnelle, non plus que la ſimple profeſſion de la Religion, ne ſervent de rien à ceux qui n'ont pas une véritable foi. Il eſt cependant à remarquer que Dieu prit ſoin d'Iſmaël, & qu'il le bénit, parce qu'il deſcendoit d'Abraham; bien qu'il fût exclus des avantages qui avoient été promis à Iſaac. Dieu diſtribue ſes faveurs dans un degré différent, & il ne laiſſe pas de faire du bien à ceux là même qui ſont exclus de certains priviléges particuliers. Enfin l'alliance qu'Abraham traita avec Abimélec montre, qu'il eſt permis aux perſonnes qui craignent Dieu, de contracter des alliances pour leur ſureté, & que ces alliances doivent être gardées inviolablement.

CHAPITRE XXII.

Ce chapitre contient l'hiſtoire du ſacrifice d'Abraham; & le dénombrement des enfans de Nacor ſon frére.

Il arriva après ces choſes, que Dieu éprouva Abraham, & lui dit : Abraham; & il *répondit :* Me voici.

2. *Dieu* lui dit encore; Pren maintenant *ton* fils, ton unique, *celui* que tu aimes, *ſavoir* Iſaac; & va-t'en au pays de Morija, pour l'offrir là en holocauſte, ſur une des montagnes que je te dirai.

3. Abraham donc s'étant levé de bon matin, bâta ſon âne, & prit deux de ſes ſerviteurs avec lui, & Iſaac ſon fils. Et ayant fendu le bois pour l'holocauſte, il ſe mit en chemin, & s'en alla au lieu que Dieu lui avoit dit.

4. Au troiſiéme jour, Abraham levant ſes yeux, vit le lieu de loin.

5. Et il dit à ſes ſerviteurs : demeurez ici avec l'ane. Nous marcherons l'enfant & moi juſques-là, & nous adorerons l'*Eternel;* enſuite nous reviendrons à vous.

6. Et Abraham prit le bois de l'holocauſte, & le mit ſur Iſaac ſon fils; & prit le feu en ſa main, & un couteau & ils s'en allérent tous deux enſemble.

7. Alors Iſaac parla à Abraham ſon pére, & dit : Mon pére. Abraham *répondit :* Me voici mon fils. Et il dit : Voici le feu & le bois; mais où *eſt* la bête pour l'holocauſte?

8. Et Abraham *répondit :* Mon fils, Dieu ſe pourvoira lui-même pour l'holocauſte. Et ils marchoient tous deux enſemble.

9. Et étant venus au lieu que Dieu lui avoit dit, Abraham bâtit là un autel, & rangea le bois, & il lia Iſaac ſon fils, & le mit ſur le bois *qu'il avoit dreſſé* ſur l'autel.

10. Puis Abraham avançant ſa main, prit le coûteau pour égorger ſon fils.

11. Mais l'Ange de l'Eternel lui cria des cieux, diſant : Abraham, Abraham. Et il *répondit :* Me voici.

12. Et il lui dit : Ne mets pas ta main ſur l'enfant, & ne lui fai point de mal. Car maintenant j'ai connu que tu crains Dieu, puis que tu n'as point épargné ton fils, ton unique, pour moi.

13. Et Abraham levant ſes yeux regarda; & voici derriére *lui* un bélier, *qui étoit* retenu à un buiſſon par les cornes. Alors Abraham alla prendre le bélier, & l'offrit en holocauſte à la place de ſon fils.

14. Et Abraham apella ce lieu-là, l'Eternel y pourvoira. C'eſt pourquoi on dit aujourd'hui : Il y ſera pourvû ſur la montagne de l'Eternel.

15. Et l'Ange de l'Eternel cria des Cieux à Abraham pour la ſeconde fois :

16. Diſant : J'ai juré par moi-même, dit l'Eternel : Parce que tu as fait cela, & que tu n'as point épargné ton fils, ton unique;

17. Certainement je te bénirai, & je multiplierai très abondamment ta poſtérité, comme les étoiles des cieux, & comme le ſable qui *eſt* ſur le bord de la mer; & ta poſtérité poſſédera la porte de ſes ennemis.

18. Et toutes les nations de la terre ſeront bénies en ta poſtérité; parce que tu as obéï à ma voix.

19. Ainſi Abraham retourna vers ſes ſervi-

ferviteurs ; & ils fe levérent & s'en allérent enfemble en Béerfcébah ; car Abraham habitoit en Béerfcébah.

20. Or aprés ces chofes là, quelqu'un vint raporter à Abraham, difant ; Voici, Milca a auffi enfanté des enfans à Nacor ton frére ;

21. *Savoir* Huts fon prémier né, Buz fon frére, & Kémuel pére d'Aram ;

22. Et Kéfed, Hazo, Pildas, Jidlaph, & Béthuël.

23. Et Béthuël a engendré Rebecca. Milca enfanta ces huit à Nacor frére d'Abraham.

24. Et fa concubine, nommée Réuma ; enfanta auffi Tébah, Gaham, Tahas, & Mahaca.

REFLEXIONS.

IL faut confidérer avec une grande attention cette belle hiftoire. Nous y voyons prémiérement la vérité de ce que St. Paul & St. Jaques nous enfeignent, qu'Abraham fit paroitre fa foi par fes œuvres, lors que Dieu l'éprouva & lui commanda d'offrir fon fils unique. Par là nous voyons bien clairement que la véritable foi porte ceux qu'elle anime, à faire tout ce que Dieu leur ordonne ; qu'ainfi nous ne faurions plaire à Dieu, ni être juftifiés, fi la foi ne produit en nous l'obéïffance à fes commandemens & la pratique des bonnes œuvres. II. Cet admirable exemple de l'obéïffance d'Abraham, qui exécuta les ordres que Dieu lui avoit donnés, & qui obéit dans une chofe auffi difficile que celle-ci, nous montre qu'il faut aimer Dieu par deffus tout ; être prêts à lui facrifier ce que nous avons de plus cher, nous foumettre à fa volonté, même dans les épreuves les plus rudes & les plus facheufes ; & nous confier toûjours en fa Providence. III. Il faut faire une attention particuliére aux affurances réiterées que Dieu donna de fa faveur à Abraham, en lui faifant dire par fon Ange, après que ce Patriarche eut fait fon devoir dans cette occafion : *Maintenant je connois que tu crains Dieu, parce que tu n'as pas épargné ton fils unique ; parce que tu as fait cela, certainement je te bénirai.* Quoi que nous nous devions tout entiers à Dieu, & que ce que nous faifons pour lui ne mérite aucune récompenfe, il ne laiffe pas d'avoir pour agréable ce que nous tâchons de faire pour lui marquer que nous l'aimons, & de le récompenfer abondamment. Enfin, les témoignages qu'Abraham donna de fon amour envers Dieu, en lui offrant Ifaac, doivent nous faire penfer à cet amour infini que Dieu nous a marqué, en livrant à la mort fon fils unique Jéfus-Chrift nôtre Seigneur, & nous inciter à l'aimer & à lui en rendre nos plus ardentes actions de graces.

CHAPITRE XXIII.

Sara étant morte, Abraham achète des Héthiens un champ pour l'enterrer.

OR Sara vécut cent vingt fept ans ; *ce* font là fes années de fa vie.

2. Et elle mourut en Kirjath-Arbah, *qui* eft Hébron, au pays de Canaan. Et Abraham y vint pour en faire le deuil, & pour la pleurer.

3. Et s'étant levé de devant fon mort, il parla aux Héthiens, difant :

4. Je *fuis* étranger & habitant parmi vous ; donnez-moi une poffeffion *où j'aie droit* de fépulcre parmi vous, afin que j'enterre mon mort, & *que je l'ôte* de devant mes *yeux*.

5. Et les Héthiens répondirent à Abraham, & lui dirent :

6. Monfeigneur, écoute nous : Tu ès parmi nous un grand Prince : Enterre ton mort dans celui de nos fépulcres qui te plaira le plus. Nul de nous ne te refufera fon fépulcre, afin que tu *y* enterres ton mort.

7. Alors Abraham fe leva, & fe profterna devant le peuple du pays, *c'eft-à-dire*, devant les Héthiens :

8. Et il leur dit : S'il vous plait, que j'enterre mon mort, & *que je l'ôte* de devant *mes yeux*, écoutez moi, & intercédez pour moi envers Héphron, fils de Tfohar ;

9. Afin qu'il me donne fa caverne de Macpela, qui *eft* à l'extrémité de fon champ. Qu'il me la cède devant vous, pour le prix qu'elle vaut ; & que je la poffède, pour en faire un fépulcre.

10. Or Héphron étoit affis parmi les Héthiens. Héphron donc Héthien *répondit* à Abraham (en la préfence des Héthiens qui l'écoutoient, favoir de tous ceux qui entroient par la porte de fa ville), difant :

11. Non, Monfeigneur, écoute-moi : Je te donne le champ, je te donne auffi la caverne qui y *eft* : Je te la donne en préfence des enfans de mon peuple ; enterres y ton mort.

12. Et Abraham fe profterna devant le peuple du pays :

13. Et il parla à Héphron, devant tout le peuple du pays, & dit : Mais s'il te plait, je te prie, écoute moi : Je donnerai l'argent du champ ; reçois-le de moi & j'y enterrerai mon mort.

14. Et Héphron répondit à Abraham, difant :

15. Monfeigneur, écoute-moi : La terre, *vaut* quatre cents ficles d'argent entre moi & toi ; mais qu'*eft*-ce que cela ? Enterre donc ton mort.

16. Et Abraham ayant entendu Héphron, lui paya l'argent dont il avoit parlé, en préfence des Héthiens, *favoir* quatre cents ficles d'argent, qui avoient cours entre les marchands.

17. Et le champ d'Héphron, qui étoit à Macpéla, au devant de Mamré, tant le champ

champ que la caverne qui y étoit, & tous les arbres qui *étoient* dans le champ, & dans tous ses confins tout autour.

18. Fut aquis en propriété à Abraham, en présence des Héthiens, *savoir* de tous ceux qui entroient par la porte de la ville.

19. Et après cela Abraham enterra Sara sa femme dans la caverne du champ de Macpéla, au devant de Mamré, *qui* est Hébron; au pays de Canaan.

20. Le champ donc & la caverne qui y *est*, fut assuré par les Héthiens à Abraham, afin qu'il le possédât *pour y faire* son sépulcre.

REFLEXIONS.

CE qui est dit dans ce chapitre nous aprend, prémiérement, qu'on ne doit pas négliger les devoirs de la sépulture, & qu'il ne faut pas s'affliger excessivement pour les morts. Mais la principale réflexion que cette histoire nous présente est, qu'Abraham voulut que sa femme fut enterrée dans le pays de Canaan, & qu'il y acheta un sépulcre: C'est là une marque de sa foi, & de la ferme persuasion où il étoit, que Dieu donneroit ce pays à sa postérité. Nous devons aprendre de là, à nous confier aux promesses de Dieu, & en particulier à celles qu'il nous a faites de ressusciter nos corps, & qui ont été confirmées d'une maniére si expresse par la Sépulture & par la Résurrection de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXIV.

C'est ici l'histoire du mariage d'Isaac avec Rebecca, fille de Béthuël, & petite-fille de Nacor, frére d'Abraham.

ET Abraham devint vieux & avancé en âge; & l'Eternel avoit béni Abraham en toutes choses.

2. Abraham donc dit au plus ancien des serviteurs de sa maison, qui avoit le gouvernement de tout ce qui lui apartenoit: Mets, je te prie, ta main sous ma cuisse;

3. Et je te ferai jurer par l'Eternel, le Dieu des cieux, & le Dieu de la terre, que tu ne prendras point de femme pour mon fils, des filles des Cananéens, parmi lesquels j'habite.

4. Mais tu t'en iras en mon pays & vers mon parentage, & tu y prendras une femme à mon fils Isaac.

5. Et ce serviteur lui *répondit*: Peut-être que la femme ne voudra point me suivre en ce pays. Me faudra-t-il nécessairement ramener ton fils au pays d'où tu ès sorti?

6. Abraham lui dit: Garde-toi bien d'y ramener mon fils.

7. L'Eternel, le Dieu des cieux, qui m'a pris de la maison de mon pére, & du pays de mon parentage, & qui m'a parlé, & juré, disant: Je donnerai à ta postérité ce pays, envoyera lui-même son Ange devant toi, & tu prendras une femme de ce *pays-là* pour mon fils.

8. Que si la femme ne veut pas te suivre, tu seras quitte de ce serment que je te fais faire. Quoi qu'il en soit, ne ramène point là mon fils.

9. Alors le serviteur mit la main sous la cuisse d'Abraham son maître, & s'engagea par serment *à faire* ce qu'il avoit dit.

10. Et le serviteur ayant pris dix chameaux d'entre ceux de son maître, se mit en chemin; car il avoit tout le bien de son maître en son pouvoir. Il partit donc, & s'en alla en Mésopotamie, en la ville de Nacor.

11. Et il fit reposer les chameaux sur leurs genoux hors de la ville, près d'un puits d'eau, sur le soir, au tems que celles qui alloient puiser *de l'eau* sortoient.

12. Et il dit: O Eternel, Dieu d'Abraham mon maître, fai que j'aie *une heureuse* rencontre aujourd'hui, & sois favorable à mon Seigneur Abraham.

13. Voici, je suis près de cette fontaine, & les filles des habitans de la ville sortiront pour puiser de l'eau.

14. Fai donc, que la jeune fille à laquelle je dirai: Baisse, je te prie, ta cruche, afin que je boive; & qui me répondra: Boi, & même je donnerai à boire à tes chameaux, soit celle que tu as destinée à ton serviteur Isaac; & je connoîtrai par là que tu as été favorable à mon Seigneur.

15. Et avant qu'il eût achevé de parler, voici Rebecca, fille de Béthuël, fils de Milca, femme de Nacor, frére d'Abraham, sortoit, ayant sa cruche sur son épaule.

16. Et la jeune fille *étoit* très-belle à voir; elle étoit vierge, & nul homme ne l'avoit connuë. Elle descendit donc à la fontaine, & ayant rempli sa cruche, elle remontoit.

17. Alors le serviteur courut au devant d'elle, & lui dit: Donne-moi, je te prie, un peu de l'eau de ta cruche à boire.

18. Et elle lui dit: Monseigneur, boi. Et incontinent elle ôta sa cruche *de dessus son épaule*, & la prit en sa main, & elle lui donna à boire.

19. Et après qu'elle eut achevé de lui donner à boire, elle dit; J'en puiserai aussi pour tes chameaux, jusqu'à ce qu'ils aïent tous bû.

20. Et ayant vuidé promptement sa cruche dans l'abreuvoir, elle courut encore au puits, pour en puiser de *l'autre*, & elle en puisa pour tous ses chameaux.

21. Et cet homme s'étonnoit de ce qu'elle *faisoit*; sans rien dire, voulant savoir si l'Eternel auroit fait prospérer son voyage, ou non.

22. Et quand les chameaux eurent ache-

achevé de boire, cet homme prit une bague d'or, qui pesoit un demi *ficle*, & deux brasselets *pour mettre* sur les mains de cette *fille*, pesant dix *ficles* d'or.

23. Et il lui dit: De qui *ès*-tu fille? Je te prie, aprens-le moi. Y a-t-il dans la maison de ton pére de la place pour me loger.

24. Et elle lui *répondit:* Je *suis* fille de Béthuël, fils de Milca, qu'elle a enfanté à Nacor.

25. Et elle lui dit aussi; *Il y a* chez nous beaucoup de paille & de fourage, & aussi de la place pour *y* loger.

26. Et cet homme s'inclina & se prosterna devant l'Eternel:

27. Et il dit: Béni *soit* l'Eternel, le Dieu d'Abraham mon maître, qui a toûjours été miséricordieux & véritable envers mon Seigneur. Lors que j'étois en chemin, l'Eternel m'a conduit en la maison des fréres de mon Seigneur.

28. Et la jeune fille courut, & raporta ces paroles dans la maison de sa mére.

29. Or Rebecca avoit un frére, nommé Laban, qui courut dehors vers cet homme près de la fontaine.

30. Car aussi-tôt qu'il eut vû la bague & les brasselets aux mains de sa sœur, & qu'il eut entendu les paroles de Rebecca sa sœur, qui avoit dit: Cet homme m'a ainsi parlé, il le vint trouver; & voici, il étoit près des chameaux vers la fontaine.

31. Et il lui dit: Entre, béni de l'Eternel; pourquoi te tiens-tu dehors? J'ai préparé la maison, & un lieu pour tes chameaux.

32. L'homme donc entra dans la maison, & on desharnacha les chameaux, & on leur donna de la paille & du fourage; *on donna aussi* de l'eau, tant pour laver les piés *de cet homme*, que les piés de ceux qui *étoient* avec lui.

33. Et on lui présenta à manger. Mais il dit: Je ne mangerai point, que je n'aie dit ce que j'ai à dire. Et *Laban* dit: Parle.

34. Il dit donc: Je *suis* serviteur d'Abraham.

35. Or l'Eternel a comblé de bénédictions mon Seigneur, & il est devenu grand; car il lui a donné des brébis, des bœufs, de l'argent, de l'or, des serviteurs, des servantes, des chameaux, & des ânes.

36. Et Sara, femme de mon Seigneur, lui a enfanté dans sa vieillesse un fils, auquel il a donné tout ce qu'il a.

37. Et mon Seigneur m'a fait jurer, en disant: Tu ne prendras point de femme à mon fils, des filles des Cananéens, dans le pays desquels j'habite.

38. Mais tu iras à la maison de mon pére, & vers ma parenté, & tu y prendras une femme pour mon fils.

39. Et je dis à mon Seigneur: Peut-être que la femme ne me suivra pas.

40. Et il me *répondit:* L'Eternel, devant la face duquel j'ai marché, envoyera son Ange avec toi, & fera prospérer ton voyage, & tu prendras une femme à mon fils, de ma parenté, & de la maison de mon pére.

41. Si tu vas vers ma parenté, & si on ne te la donne pas, tu seras alors quitte de l'exécration du serment que je te fais faire.

42. Je suis donc venu aujourd'hui à la fontaine, & j'ai dit: O Eternel, Dieu de mon Seigneur Abraham; si maintenant tu fais prospérer le voyage que j'ai entrepris;

43. Voici, je me tiendrai près de la fontaine: Qu'il arrive donc, que la fille qui sortira pour *y* puiser, & à qui je dirai: Donne-moi, je te prie, à boire un peu de l'eau de ta cruche:

44. Et qui me répondra, Boi, & même j'*en* puiserai pour tes chameaux, soit la femme que l'Eternel a déstinée au fils de mon Seigneur.

45. Avant que j'eusse achevé de parler en mon cœur, voici Rebecca est sortie, ayant sa cruche sur son épaule, & elle est descenduë à la fontaine, & a puisé de l'eau. Et je lui ai dit: Donne moi, je te prie, à boire.

46. Et incontinent elle a ôté sa cruche de dessus *son épaule*, & elle m'a dit, Boi, & même je donnerai à boire à tes chameaux. J'ai donc bû, & elle a aussi donné à boire aux chameaux.

47. Et je l'ai interrogée, en disant: De qui ès-tu fille? Elle a répondu: Je *suis* fille de Béthuël, fils de Nacor, que Milca lui a enfanté. Alors je lui ai mis une bague sur le front, & des brasselets aux mains.

48. Ensuite je me suis incliné & prosterné devant l'Eternel, & j'ai béni l'Eternel, le Dieu de mon maître Abraham, qui m'a conduit par le droit chemin, afin que je prisse la fille du frére de mon Seigneur pour son fils.

49. Maintenant donc, si vous êtes véritablement portés à faire cette grace à mon Seigneur, déclarez-le moi; si non, faites-le moi aussi savoir; & je me tournerai à droite, ou à gauche.

50. Et Laban & Béthuël répondirent, disant: Cette affaire est procédée de l'Eternel; nous ne te pouvons dire ni bien ni mal.

51. Voici Rebecca est entre tes mains, prens-*la* & t'*en* va, & qu'elle soit la femme du fils de ton Seigneur, comme l'Eternel *en* a parlé.

52. Et aussi-tôt que le serviteur d'Abraham eut ouï leurs paroles, il se prosterna en terre devant l'Eternel.

53. Le serviteur tira ensuite des bagues

gues d'argent & d'or, & des habits, & les donna à Rebecca; Il donna aussi des présens exquis à son frére & à sa mére.

54. Et ils mangérent & bûrent, lui & les gens qui *étoient* avec lui, & ils y logérent cette nuit. Et quand ils furent levés de bon matin, *le serviteur* dit: Renvoyez-moi à mon Seigneur.

55. Et le frére & la mére lui dirent: Que la fille demeure avec nous au moins dix jours, & après *elle s'en* ira.

56. Et il leur dit; Ne me retardez point; puis que l'Eternel a fait prospérer mon voyage. Renvoyez-moi; que je *m'en* aille à mon Seigneur.

57. Alors ils dirent: Apellons la fille, & sachons de sa propre bouche *quel est son sentiment*.

58. Ils appellérent donc Rebecca, & lui dirent: Veux-tu aller avec cet homme? Et elle *répondit:* J'irai.

59. Ainsi ils laissérent aller Rebecca leur sœur, & sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham, & ses gens.

60. Et ils bénirent Rebecca, & lui dirent: Tu ès nôtre sœur; sois fertile en mille & mille *générations*, & que ta postérité posséde la porte de ses ennemis.

61. Et Rebecca, & ses servantes, se levérent & montérent sur les chameaux, & suivirent cet homme-là. Ce serviteur donc prit Rebecca, & s'en alla.

62. Or Isaac revenoit du puits du Vivant qui me voit; car il demeuroit au pays du midi.

63. Et Isaac étoit sorti aux champs sur le soir pour prier; & levant les yeux il regarda, & voici des chameaux qui venoient.

64. Rebecca aussi levant les yeux vit Isaac, & se jetta en bas de dessus le chameau.

65. (Car elle avoit dit au serviteur: Qui *est* cet homme-là qui vient le long du champ au devant de nous? Et le serviteur avoit répondu: C'*est* mon Seigneur;) & elle prit un voile, & *s'en* couvrit.

66. Et le serviteur récita à Isaac toutes les choses qu'il avoit faites.

67. Alors Isaac mena Rebecca dans la tente de Sara sa mére; & il la prit pour sa femme, & il l'aima. Ainsi Isaac se consola de la mort de sa mére.

REFLEXIONS.

LA principale observation qu'il y ait à faire sur cette histoire, est d'y remarquer la foi & la pieté d'Abraham, qui ne voulut pas que son fils épousât une femme Cananéenne & idolatre, mais qui voulut le marier dans sa famille. On y voit aussi la pieté de son serviteur, dans les priéres qu'il adressa à Dieu pour le succès de son voyage, & dans les loüanges & les actions de graces qu'il lui présenta, après qu'il eut réussi dans son dessein. Ceci doit nous servir d'instruction & d'exemple, & nous aprendre que toutes les entreprises, & en particulier les mariages, doivent se faire selon Dieu & suivant les régles de la religion & de la pieté, afin d'obtenir par ce moyen sa bénédiction.

CHAPITRE XXV.

Il est parlé dans ce chapitre I. du mariage d'Abraham avec Kétura sa seconde femme. II. *De la mort d'Abraham.* III. *Des descendans d'Ismaël & de sa mort.* IV. *De la naissance d'Esaü & de Jacob, les fils d'Isaac; & enfin, de la maniére dont Esaü vendit son droit d'ainesse à Jacob son frere.*

OR Abraham prit une autre femme, nommée Kétura,

2. Qui lui enfanta Zimram, Jokscan, Medan, Madian, Jiscba, & Scuah.

3. Et Jokscan engendra Sceba & Dedan. Et les enfans de Dedan furent Asscurim, Letulcim, & Leummin.

4. Et les enfans de Madian *furent* Hepha, Hepher, Hanoc, Abidah, Eldaha. Tous ceux-là *sont* enfans de Kétura.

5. Et Abraham donna tout ce qui lui *apartenoit* à Isaac.

6. Mais il fit des présens aux fils de ses concubines, & les sépara, durant sa vie, de son fils Isaac, *les envoyant* vers le levant, au pays d'orient.

7. Et tout le tems que vécut Abraham, fut de cent soixante & quinze ans.

8. Abraham donc, ayant perdu ses forces, mourut dans une heureuse vieillesse, étant fort âgé & rassasié *de jours*, & il fut recueilli vers ses peuples.

9. Et Isaac & Ismaël ses fils l'enterrérent en la caverne de Macpéla, au champ d'Héphron, fils de Tsohar Héthien, qui *est* vis-à-vis de Mamré;

10. *Qui est* le champ qu'Abraham avoit acheté des Héthiens. Ce fut *donc* là que fut enterré Abraham, avec Sara sa femme.

11. Or après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac son fils. Et Isaac habitoit près du puits du Vivant qui me voit.

12. Voici le dénombrement des enfans d'Ismaël, fils d'Abraham, qu'Agar Egyptienne, servante de Sara, avoit enfanté à Abraham.

13. Et voici les noms dont ils ont été nommés dans leurs générations: Le prémier-né d'Ismaël, Nébajoth; puis Kédar, Abdéel, Mibsam.

14. Miscmah, Duma, Massa;

15. Hadar, Tema, Jetur, Naphis, & Kedma.

16. Ce sont là les enfans d'Ismaël, & ce *sont* là leurs noms, selon leurs villages, & selon leurs châteaux; ayant été les douze Princes de leurs peuples.

17. Et le tems de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans. Aprés quoi, ayant perdu ses forces, il mourut, & fut recueilli vers ses peuples.

18. Et *ses enfans* habitérent depuis Havila jusqu'à Sçur, qui *est* vis-à-vis de l'Egypte, quand on vient vers Assur. Car *le pays* qui étoit échû à *Ismaël* étoit à la vuë de tous ses fréres.

19. Voici quels furent aussi les enfans d'Isaac, fils d'Abraham : Abraham engendra Isaac.

20. Et Isaac étoit âgé de quarante ans quand il épousa Rebecca, fille de Béthuël Syrien, de Paddan-Aram, sœur de Laban Syrien.

21. Et Isaac pria instamment l'Eternel pour sa femme, parce qu'elle *étoit* stérile. Et l'Eternel fut fléchi par ses priéres; & Rebecca sa femme conçut.

22. Mais les enfans s'entrepoussoient dans son ventre; & elle dit: S'il *est* ainsi, pourquoi suis-je? Et elle alla consulter l'Eternel.

23. Et l'Eternel lui dit: Deux nations *sont* dans ton ventre, & deux peuples *sortiront* de tes entrailles, & seront divisés. Un de ces peuples sera plus fort que l'autre ; & le plus grand servira au moindre.

24. Et lors que le tems qu'elle devoit accoucher fut arrivé, voici *il y avoit* deux jumeaux en son ventre.

25. Celui qui sortit le prémier étoit roux, & tout *velu*, comme un manteau de poil; & ils l'apellérent Esaü.

26. Et après, sortit son frére, tenant de sa main le talon d'Esaü: c'est pourquoi il fut apellé Jacob. Et Isaac *étoit* âgé de soixante ans, quand ils nâquirent.

27. Depuis, les enfans devinrent grands, & Esaû *étoit* un habile chasseur, & homme de campagne; mais Jacob *étoit* un homme simple, se tenant dans les tentes.

28. Et Isaac aimoit Esaü ; car la venaison *étoit* sa viande: Mais Rebecca aimoit Jacob.

29. Or comme Jacob cuisoit du potage, Esaü survint des champs, étant fort las.

30. Et Esaü dit à Jacob : Donne-moi à manger, je te prie, de ce roux-là ; car je *suis fort* las. C'est pour cela qu'on l'apella Edom.

31. Mais Jacob lui dit: Ven-moi aujourd'hui ton droit d'aînesse.

32. Et Esaü *répondit :* Voici je m'en va mourir ; dequoi me servira le droit d'ainesse?

33. Et Jacob dit: Jure-moi aujourd'hui. Et il lui jura; ainsi il vendit son droit d'ainesse à Jacob.

34. Et Jacob donna à Esaü du pain, & le potage de lentilles; & il mangea, & bût, & se leva, & *s'en* alla. Ainsi Esaü méprisa son droit d'aînesse.

REFLEXIONS.

St. Paul remarque, sur la mort d'Abraham, qu'il mourut, aussi bien que les autres Patriarches, sans avoir vu l'accomplissement des promesses de Dieu, & ayant été étranger & voyageur sur la terre; ce qui fait voir que Dieu leur réservoit la Patrie céleste. La multiplication de la postérité d'Ismaël prouve la vérité des promesses qui avoient été faites à Abraham. Le choix que Dieu fit de Jacob & de sa postérité, préférablement à Esaü son frére ainé & à ses descendans, nous enseigne, comme St. Paul le remarque dans l'Epitre aux Romains, que Dieu est libre dans la distribution de ses graces; qu'il les répand sur ceux qu'il trouve à propos; & que tous ceux qui descendoient des Patriarches, n'étoient pas pour tout ce, la réputés le peuple de Dieu. Enfin, le mépris qu'Esaü fit de son droit d'ainesse en le vendant à Jacob, par un principe de sensualité, & par une humeur profane, doit nous aprendre à estimer par dessus toutes choses la grace de Dieu, & à ne pas préférer les biens & les plaisirs de la terre aux biens spirituels & célestes. C'est à quoi St. Paul nous exhorte, lors qu'il dit: *Que nul ne soit fornicateur, ou profane, comme Esaü, lequel pour une viande vendit son droit d'ainesse.*

CHAPITRE XXVI.

Isaac se retire, à cause de la famine, au pays des Philistins, où Dieu lui réitére ses promesses, & lui fait ressentir des effets de sa protection & de sa faveur. Il est ensuite obligé de quitter ce pays-là, à cause que les Philistins lui portoient envie, & il vient à Béerscébah; il y bâtit un autel au Seigneur, & il y fait alliance avec Abimélec Roi de Guérar.

Or il y eut une famine au pays, outre la prémiére famine, qui avoit été du tems d'Abraham. Et Isaac s'en alla vers Abimélec, Roi des Philistins, à Guérar.

2. Car l'Eternel lui étoit aparu, & lui avoit dit: Ne descen point en Egypte; demeure au pays que je te dirai.

3. Fai quelque séjour dans ce pays, & je serai avec toi, & je te bénirai. Car je te donnerai & à ta postérité tous ces pays-ci, & je ratifierai le serment que j'ai fait à ton pére Abraham.

4. Et je multiplierai ta postérité comme les étoiles des cieux, & je donnerai à ta postérité ces pays; & toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité;

5. Parce qu'Abraham a obéï à ma voix, & a gardé ce que je lui avois ordonné, mes commandemens, mes statuts, & mes loix.

6. Isaac donc demeura à Guérar.

7. Et quand les gens du lieu s'enquirent qui étoit sa femme, il *répondit :* C'est ma sœur; Car il craignoit de dire: C'est

C'est ma femme, de peur, *disoit-il*, que peut-être les habitans du lieu ne me tuent à cause de Rebecca; car elle *étoit* belle à voir.

8. Or il arriva, après qu'il eut passé quelques jours, qu'Abimélec Roi des Philistins regardoit par la fenêtre, & voici, il vit Isaac qui se jouoit avec Rebecca.

9. Alors Abimélec apella Isaac, & lui dit: Certainement, voici, c'*est* ta femme; & comment as-tu dit: C'*est* ma sœur? Et Isaac lui *répondit:* Parce que j'ai dit *en moi-même:* Il est à craindre que je ne meure à cause d'elle.

10. Et Abimélec dit: Que nous as-tu fait? Il s'en est peu falu, que quelqu'un du peuple n'ait couché avec ta femme, & que tu ne nous aies fait tomber dans un grand péché.

11. Abimélec donc fit une ordonnance à tout le peuple, disant: Celui qui touchera cet homme, ou sa femme, sera certainement puni de mort.

12. Et Isaac sema en cette terre-là, & il recueillit cette année-là le centuple; car l'Eternel le bénit.

13. Cet homme donc devint grand, & *son bien* alloit toûjours en augmentant, jusqu'à-ce qu'il fut devenu fort riche.

14. Et il eut des troupeaux de brebis & de bœufs, & un grand nombre de serviteurs; ce qui fit que les Philistins lui portérent envie.

15. Tellement qu'ils bouchérent les puits que les serviteurs de son pére avoient creusés, du tems de son pére Abraham, & ils les remplirent de terre.

16. Abimélec aussi dit à Isaac: Retire-toi d'avec nous; car tu ès devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Isaac donc partit de là, & s'établit dans la vallée de Guérar, & habita là.

18. Et Isaac creusa encore les puits d'eau qu'on avoit creusés du tems d'Abraham son pére, & que les Philistins avoient bouchés, après la mort d'Abraham; & il leur donna les mêmes noms desquels son pére les avoit apellés.

19. Les serviteurs d'Isaac donc creusérent dans cette vallée, & y trouvérent un puits d'eau vive.

20. Mais les bergers de Guérar eurent quelque démêlé avec les bergers d'Isaac, disant: L'eau *est* à nous: c'est pourquoi il apella le puits, Hesek; parce qu'ils avoient contesté avec lui *au sujet de ce puits.*

21. Ensuite, ils creusérent un autre puits, pour lequel aussi ils se querellérent; & il l'apella, Sitnah.

22. C'est pourquoi il partit de là, & creusa un autre puits, pour lequel ils ne disputérent point; c'est pourquoi il l'apella, Rehoboth, disant: Depuis que maintenant l'Eternel nous a mis au large, nous fructifierons dans ce pays.

23. Et de là il monta à Béerscébah.

24. Et l'Eternel lui aparut en la même nuit, & *lui* dit: Je *suis* le Dieu d'Abraham ton pére, ne crain point; car je *suis* avec toi, & je te bénirai, & je multiplierai ta postérité, à cause d'Abraham mon serviteur.

25. Alors il bâtit là un autel, & ayant invoqué le nom de l'Eternel, il y dressa ses tentes; & les serviteurs d'Isaac y creusérent un puits.

26. Et Abimélec vint à lui de Guérar, & Ahuzat, son ami, & Picol, chef de son armée.

27. Mais Isaac leur dit: Pourquoi venez-vous vers moi, puis que vous me haïssez, & que vous m'avez chassé d'avec vous?

28. Et ils *répondirent:* Nous avons vû clairement que l'Eternel est avec toi, & nous avons dit: Qu'il y ait maintenant un serment avec imprécation entre nous, c'est-à-dire, entre nous & toi; & nous traiterons alliance avec toi:

29. Si *jamais* tu nous fais aucun mal, comme nous ne t'avons point touché, & comme nous ne t'avons fait que *du bien*, t'ayant laissé aller en paix, toi, qui ès maintenant béni de l'Eternel.

30. Et il leur fit un festin, & ils mangérent & bûrent.

31. Et ils se levérent de bon matin, & ils s'engagérent l'un & l'autre par serment. Puis Isaac les renvoya, & ils s'en allérent d'avec lui en paix.

32. Il arriva en ce même jour, que les serviteurs d'Isaac vinrent lui parler de ce puits qu'ils avoient creusé, lui disant: Nous avons trouvé de l'eau.

33. Et il l'apella Scibha. C'*est* pour cela *que* la ville *a été* nommée Béerscébah jusqu'à ce jour.

34. Or Esaü, âgé de quarante ans, épousa Judith, fille de Bééri Héthien, & Basmath, fille d'Eélon, Héthien;

35. Qui causérent une *fort grande* amertume d'esprit à Isaac & à Rebecca.

REFLEXIONS.

NOus voyons dans la vie d'Isaac, de même que dans celle d'Abraham, un mélange de prospérités & d'adversités. Les grandes richesses d'Isaac, & l'alliance qu'il traita avec Abimélec, sont des effets de la bénédiction du Seigneur sur ce Patriarche. Mais les dangers auxquels il fut exposé dans le pays des Philistins, & les fréquentes contestations qu'on lui suscita, sont des adversités par où Dieu l'éprouvoit, & vouloit l'obliger à se retirer de ce pays-là. Tous les hommes, & les enfans de Dieu en particulier, ont tantôt la prospérité, & tantôt l'adversité en partage; mais en quelque lieu & en quelque état que les gens de bien se trouvent, Dieu les accompagne toûjours de sa protection & de sa faveur, & il les délivre de toutes leurs afflictions.

CHA-

CHAPITRE XXVII.

Moyse raconte comment Jacob obtint par surprise la bénédiction qu'Isaac son pére vouloit donner à Esaü ; ce qu'Esaü ayant apris, il en eut une vive douleur, & résolut de tuer Jacob son frére ; ce qui obligea Rebecca d'envoyer Jacob en Mésopotamie.

ET il arriva quand Isaac fut devenu vieux, & que ses yeux furent si ternis qu'il ne pouvoit plus voir, qu'il apella son fils ainé, & lui dit: Mon fils; & il lui *répondit :* Me voici.

2. Et il lui dit : Voici maintenant, je suis fort âgé, & je ne sai point le jour de ma mort.

3. Maintenant donc, je te prie, pren tes armes, ton carquois, & ton arc, & va-t'en aux champs, & pren moi de la venaison.

4. Et aprête m'en des viandes d'apétit, comme je *les* aime ; & aporte-les moi, afin que je mange, & que mon ame te bénisse, avant que je meure.

5. Or Rebecca écoutoit, pendant qu'Isaac parloit à Esaü son fils. Esaü donc s'en alla aux champs pour prendre à la chasse *quelque chose qu'il pût* aporter.

6. Et Rebecca parla à Jacob son fils, & lui dit: Voici, j'ai entendu ton pére, qui parloit à Esaü ton frére, & qui lui disoit :

7. Aporte-moi de la venaison, & aprête m'en des viandes d'apétit, afin que j'en mange ; & je te bénirai devant l'Eternel, avant que de mourir.

8. Maintenant donc, mon fils, obéï à ma parole, & fai ce que je te *vai* commander.

9. Va maintenant à la bergerie, & pren là deux des meilleurs chevreaux, & j'en aprêterai des viandes d'apétit pour ton pére, comme il *les* aime.

10. Et tu les porteras à ton pére, afin qu'il les mange, & qu'il te bénisse avant sa mort.

11. Et Jacob *répondit* à Rebecca sa mére : Voici, Esaü mon frére est fort velu, & je n'ai point de poil.

12. Si mon pére vient à me tâter, il me regardera comme un homme qui l'a voulu tromper, & j'attirerai sur moi sa malédiction, & non point *sa* bénédiction.

13. Et sa mére lui dit: Mon fils, *que* cette malédiction que tu *crains soit* sur moi ; obéï seulement à ma parole, & va prendre *ce que je t'ai dit.*

14. Il s'en alla donc, & il le prit, & l'aporta à sa mére ; & sa mére en aprêta des viandes d'apétit, comme son pére *les* aimoit.

15. Puis Rebecca prit les plus riches habits d'Esaü son fils aîné, qu'elle *gardoit* dans la maison, & elle *en* révêtit Jacob son cadet.

16. Et elle couvrit de peaux de chevreaux les mains *de son fils*, & son cou, qui étoit sans poil.

17. Ensuite elle donna à son fils Jacob ces viandes d'apétit, & le pain qu'elle avoit aprêté.

18. Il vint donc vers son pére, & lui dit : Mon pére : Et il *répondit :* Me voici ; qui ès-tu, mon fils ?

19. Et Jacob dit à son pére : Je *suis* Esaü, ton fils aîné ; j'ai fait ce que tu m'avois commandé. Lève-toi, je te prie, & assieds-toi, & mange de ma chasse, afin que ton ame me bénisse.

20. Et Isaac dit à son fils : Qu'*est* ceci ? Comment en as-tu *pû* trouver si tôt, mon fils ? Et il dit : L'Eternel ton Dieu m'en a fait rencontrer.

21. Et Isaac dit à Jacob : Mon fils aproche-toi, je te prie, & je *te* tâterai, *afin que je sache* si tu ès mon fils Esaü luimême, ou si tu ne l'ès pas.

22. Jacob donc s'aprocha de son pére Isaac, qui l'ayant tâté, dit : Cette voix est la voix de Jacob ; mais ces mains *sont* les mains d'Esaü.

23. Et il le méconnut ; car ses mains étoient veluës, comme les mains de son frére Esaü ; & il le bénit.

24. Il dit donc : *Es*-tu mon fils Esaü même ? Il *répondit :* Je le *suis.*

25. Il lui dit aussi ; Aporte-moi à manger de ta chasse, afin que mon ame te bénisse. Et il lui en aporta, & il *en* mangea : Il lui aporta aussi du vin, & il bût.

26. Puis Isaac son pére lui dit : Aproche-toi, je te prie, & *vien* me baiser mon fils.

27. Et il s'aprocha de lui, & le baisa. Et *Isaac* ayant senti l'odeur de ses habits, le bénit, en disant : Voici l'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ que l'Eternel a béni.

28. Que Dieu te donne de la rosée des cieux, & de la graisse de la terre, & *une grande* abondance de froment, & du meilleur vin !

29. Que les peuples te servent, & que les nations se prosternent devant toi ! Sois le maître de tes fréres, & que les fils de ta mére se prosternent devant toi ! Quiconque te maudira, *soit* maudit ; & quiconque te bénira, *soit* béni !

30. Et il arriva aussi-tôt qu'Isaac eut achevé de bénir Jacob, Jacob étant à peine sorti de devant son pére Isaac, que son frére Esaü revint de la chasse.

31. Il aprêta aussi des viandes d'apétit ; & les ayant aportées à son pére, il lui dit : Que mon pére se léve, & mange de la chasse de son fils, afin que ton ame me bénisse.

32. Et Isaac son pére lui dit : Qui ès-tu ? Et il dit : Je *suis* ton *fils* aîné, Esaü.

33. Et Isaac sentit une extraordinaire émotion ; & il dit : Qui *est*, & où *est donc* celui qui a pris de la chasse, & m'en a aporté, & j'ai mangé de tout ce qu'il m'a présenté, avant que tu vinsses ? Et je l'ai béni, & aussi sera-t-il béni.

34. Et

34. Et aussi-tôt qu'Esaü eut entendu les paroles de son pére, il jetta un cri fort grand, & très amer. Et il dit à son pére : Donne-moi aussi ta bénédiction, mon pére.

35. Mais il dit : Ton frére m'est venu surprendre, & il a emporté ta bénédiction.

36. Et *Esaü* dit : C'est avec raison qu'on l'a apellé Jacob ; car il m'a déja suplanté deux fois : Il m'a enlevé mon droit d'ainesse ; & voici, maintenant il a emporté ma bénédiction. Ensuite il dit : N'as tu point réservé de bénédiction pour moi ?

37. Et Isaac répondit à Esaü, & lui dit : Voici, je l'ai établi ton Seigneur, & je lui ai donné tous ses fréres pour serviteurs ; & je l'ai fourni de froment & du meilleur vin. Et que te ferai-je donc, mon fils ?

38. Et Esaü dit à son pére : N'as-tu qu'une bénédiction, mon pére? Béni-moi aussi, mon pére. Et Esaü élevant sa voix, pleura.

39. Et Isaac son pére répondit, & lui dit : Voici, ta demeure sera dans un terroir gras, arrosé de la rosée des cieux d'enhaut.

40. Et tu vivras par ton épée, & tu serviras à ton frére ; mais le tems viendra, qu'étant devenu maître, tu briseras son joug, & le *sécoüeras* de dessus ton cou.

41. Et Esaü haïssoit Jacob à cause de la bénédiction que son pére lui avoit donnée ; & il dit en son cœur : Les jours du deuil de mon pére aprochent ; & alors je tuerai Jacob mon frére.

42. Et on raporta à Rebecca les discours d'Esaü, son fils aîné ; & elle envoya apeller Jacob son second fils, & elle lui dit : Voici, Esaü ton frére se console dans *l'espérance* qu'il a de te tuër.

43. Maintenant donc, mon fils, obéi à ma parole : Léve-toi, & sauve-toi à Caran, vers Laban mon frére ;

44. Et demeure avec lui quelque tems, jusqu'à ce que la fureur de ton frére se passe ;

45. Et que sa colére s'apaise envers toi, & qu'il ait oublié les choses que tu lui as faites. J'envoierai ensuite pour te tirer de là. Pourquoi serois-je privée de vous deux en un même jour ?

46. Et Rebecca dit à Isaac : La vie m'est *devenuë* ennuïeuse, à cause de ces Héthiennes. Si Jacob prend pour femme quelqu'une de ces Héthiennes, comme sont les filles de ce pays, à quoi me sert la vie.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur cette histoire, que Jacob obtint la bénédiction de son pére par une tromperie ; & que cependant Dieu permit que cela arrivât ainsi, & qu'il voulut que cette bénédiction eût lieu, parce qu'Esaü en étoit indigne, & parce que les promesses qui avoient été faites à Abraham & à Isaac devoient s'accomplir en Jacob. C'est ainsi que Dieu permet souvent des choses qu'il n'aprouve pas, & qu'il se sert des péchés que les hommes commettent, pour l'exécution de ses desseins, bien qu'il ne soit pas l'auteur de ces péchés là. Pour ce qui est de l'affliction qu'Esau fit paroitre, lors qu'il vit que son pére ne vouloit pas changer ni révoquer la bénédiction qu'il avoit donnée à Jacob, elle ne peut être regardée comme une repentance salutaire, parce qu'elle ne procédoit que de son humeur charnelle, & de la jalousie & du dépit dont il étoit animé contre son frére, lequel il voulut même tuer ; & à cause de cela cette affliction fut inutile. Voici la réflexion que St. Paul fait sur ce sujet : *Que nul ne soit impur, ou profane comme Esaü, qui voulant demander la bénédiction fut rejetté, quoi qu'il l'eut demandée avec larmes.* C'est là un exemple dont nous devons profiter, & où nous avons une image du désespoir dont les méchans seront travaillés, lorsqu'ils se verront exclus du Royaume de Dieu. Enfin, la retraite de Jacob, qui s'en alla en Mésopotamie, pour fuir la colère d'Esaü son frére, nous enseigne à éviter prudemment les dangers, & à céder pour un tems à la malice & à l'injustice de ceux qui cherchent à nous nuire. Au reste, cette fuite de Jacob, qui fut une rude épreuve pour lui & pour Isaac son pére, & qui sembloit être un obstacle à son bonheur, fut un moyen dont la Providence se servit pour le rendre plus heureux, plus riche, & plus puissant qu'il ne l'auroit été dans la maison paternelle, comme la suite de cette histoire le montrera. Voilà comment Dieu fait quelquefois tourner en bien ce qu'on regarde comme un grand malheur ; & c'est ce qui doit être pour les gens de bien un puissant motif à se reposer sur la providence de Dieu.

CHAPITRE XXVIII.

Jacob s'en va en Mésopotamie, par l'ordre d'Isaac son pére, pour s'y marier dans la famille de Laban, frére de sa mére. Dieu lui aparoit en chemin pendant la nuit, dans la vision d'une échelle, qui s'étendoit de la terre au ciel ; & il lui promet de le bénir ; dequoi Jacob témoigna sa reconnoissance, en adorant Dieu dans ce lieu-là, & en faisant le vœu de lui donner la dîme de tout ce qu'il posséderoit.

ISaac donc apella Jacob, & le bénit, & lui fit ce commandement : Ne pren point une femme d'entre les filles de Canaan.

2. Lève-toi ; va en Paddan-Aram, à la maison de Béthuël, pére de ta mére, & de là pren toi une femme des filles de Laban, frére de ta mére.

3. Et

3. Et que le *Dieu* Fort, Tout-Puissant, te bénisse ; qu'il te fasse croitre, & qu'il multiplie *ta race*, afin que tu deviennes une assemblée de peuples !

4. Et qu'il te donne la bénédiction d'Abraham, à toi & à ta postérité avec toi, afin que tu obtiennes en héritage le pays où tu as été étranger, que Dieu a donné à Abraham !

5. Isaac donc fit partir Jacob, qui s'en alla en Paddan-Aram, vers Laban, fils de Béthuël Syrien, frére de Rebecca, mére de Jacob & d'Esaü.

6. Et Esaü vit qu'Isaac avoit béni Jacob, & qu'il l'avoit envoyé en Paddan-Aram, afin qu'il prît une femme de ce pays là pour lui ; & qu'il lui avoit fait ce commandement en le bénissant : Ne pren point de femme d'entre les filles de Canaan ;

7. Et que Jacob avoit obéï à son pére & à sa mére, & s'en étoit allé en Paddan-Aram.

8. Esaü voyant donc que les filles de Canaan déplaisoient à Isaac son pére,

9. *S'en* alla vers les Ismaëlites, & prit pour femme (outre les *autres* qu'il avoit) Mahalath, fille d'Ismaël, fils d'Abraham, sœur de Nébajoth.

10. Jacob donc partit de Beer-scébah, & *s'en* alla à Caran.

11. Et il se rencontra en un *certain* lieu, où il passa la nuit, parce que le soleil étoit couché. Il prit donc des pierres du lieu, & en fit son chevet, & il s'endormit au même lieu.

12. Alors il songea, & dans son songe il *vit* une échelle, qui *étoit* apuïée sur la terre, & dont le haut touchoit jusqu'aux cieux, & les Anges de Dieu montoient & descendoient par cette *échelle*.

13. Il vit aussi l'Eternel qui se tenoit sur l'echelle, & qui lui dit : Je *suis* l'Eternel, le Dieu d'Abraham ton pére, & le Dieu d'Isaac : Je te donnerai & à ta postérité la terre sur laquelle tu dors.

14. Et ta postérité sera comme la poussiére de la terre ; & tu t'étendras de l'occident à l'orient, & du septentrion au midi ; & toutes les familles de la terre seront bénies en toi & en ta postérité.

15. Et voici, je *suis* avec toi, & je te garderai par tout où tu iras ; & je te ramenerai en ce pays ; car je ne t'abandonnerai point, que je n'aie fait ce que je t'ai dit.

16. Et quand Jacob fut réveillé de son sommeil, il dit : Certainement l'Eternel est en ce lieu-ci, & je n'*en* savois rien !

17. Et il eut peur, & dit : Que ce lieu est vénérable ! C'*est* ici la maison de Dieu, & c'*est* ici la porte des cieux !

18. Et Jacob se leva de bon matin, & prit la pierre dont il avoit fait son chevet, & la dressa pour monument, & il versa de l'huile sur le sommet *de cette pierre*.

19. Et il apella ce lieu-là Béth-el, au lieu qu'auparavant cette ville s'apelloit Luz.

20. Et Jacob fit un vœu, en disant : Si Dieu *est* avec moi, & s'il me garde dans le voyage que je fais ; s'il me donne du pain à manger, & des habits pour *me* vétir ;

21. Et si je retourne en paix à la maison de mon pére, certainement l'Eternel me sera Dieu ;

22. Et cette pierre, que j'ai dressée comme un monument, sera la maison de Dieu ; & je te donnerai entiérement la dîme de tout ce que tu m'auras donné.

REFLEXIONS.

L'Ordre qu'Isaac donna à Jacob son fils, d'aller en Mésopotamie pour s'y marier, & les priéres qu'il fit pour le succès de ce voyage, sont des preuves de la pieté de ce saint Patriarche, & de la ferme confiance qu'il avoit aux promesses de Dieu. On voit l'effet de ces priéres d'Isaac dans ce qui arriva à Jacob, aussi-tôt qu'il fut parti pour aller en Mésopotamie ; & sur tout dans la vision de cette échelle, qui lui aparut en songe, pour l'assûrer que Dieu seroit avec lui par tout où il iroit. Cet exemple fait voir que le Seigneur accompagne ses enfans en tous lieux, & qu'il emploie ses Anges pour leur sureté & pour leur défense. Il faut faire attention, aprés cela, à la pieté de Jacob, qui ne demanda à Dieu que du pain pour manger & des habits pour se couvrir ; & qui fit vœu de consacrer à Dieu le lieu où il eut cette vision, & la dîme de tout son bien. Imitons un si bel exemple ; soyons contens pourvû que Dieu nous donne la nourriture & le vêtement ; & faisons-nous un devoir inviolable de lui témoigner nôtre pieté & nôtre reconnoissance, soit en lui consacrant quelque portion de nos biens, soit par tous les autres moyens qui peuvent être en nôtre pouvoir.

CHAPITRE XXIX.

Jacob arrive chez Laban son oncle, & il épouse ses deux filles Lea & Rachel.

JAcob donc se mit en chemin, & s'en alla au pays des orientaux.

2. Et il regarda, & voici *il vit* un puits dans un champ, & là même trois troupeaux de brébis, qui se reposoient près du puits ; car on y abreuvoit les troupeaux, & il y avoit une grosse pierre sur l'ouverture du puits.

3. Et lors que tous les troupeaux étoient assemblés, on rouloit la pierre de dessus l'ouverture du puits, & on y abreuvoit les troupeaux ; & ensuite on remettoit la pierre en son lieu, sur l'ouverture du puits.

4. Et Jacob leur dit : Mes fréres, d'où *êtes*-vous ? Et ils *répondirent* : Nous *sommes* de Caran.

5. Et

5. Et il leur dit : Ne connoissez-vous point Laban fils de Nacor ? Et ils *répondirent :* Nous le connoissons.

6. Il leur dit : Se porte-t-il bien ? Ils lui *répondirent :* Il se porte bien ; & voici Rachel sa fille, qui vient avec le troupeau.

7. Et il dit : Voilà, il *est* encore grand jour, il n'*est* pas tems de ramener les troupeaux : Abreuvez les troupeaux, & *les* remenez paître.

8. Ils *répondirent :* Nous ne pouvons le faire, jusques à ce que tous les troupeaux soient assemblés, & qu'on ait ôté la pierre de dessus l'ouverture du puits, afin d'abreuver les troupeaux.

9. Et comme il parloit encore avec eux, Rachel arriva avec le troupeau de son pére ; car elle *étoit* bergére.

10. Et si-tôt que Jacob eut vû Rachel, fille de Laban, frére de sa mére, & le troupeau de Laban, frére de sa mére, il s'aprocha, il roula la pierre de dessus l'ouverture du puits, & il abreuva le troupeau de Laban frére de sa mére.

11. Et Jacob baisa Rachel, & élevant sa voix, il pleura.

12. Et Jacob aprit à Rachel, qu'il étoit frére de son pére, & qu'il étoit fils de Rebecca ; & elle courut le raporter à son pére.

13. Et aussi-tôt que Laban eut apris des nouvelles de Jacob, fils de sa sœur, il courut au devant de lui, l'embrassa, & le baisa, & le fit venir dans sa maison ; & *Jacob* récita à Laban tout ce *qui lui étoit arrivé.*

14. Et Laban, lui dit : Certainement, tu *es* mon os & ma chair ; & il demeura avec lui un mois entier.

15. Après quoi Laban dit à Jacob : Me serviras-tu sans aucune récompense, parce que tu *es* mon frére ? Di-moi quel *sera* ton salaire.

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'apelloit Léa, & la plus jeune Rachel.

17. Mais Léa avoit les yeux tendres ; & Rachel avoit la taille belle, & elle étoit belle à voir.

18. Et Jacob aimoit Rachel, & il dit : Je te servirai sept ans pour Rachel, ta plus jeune fille.

19. Et Laban *répondit :* Il vaut mieux que je te la donne, que si je la donnois à un autre ; demeure avec moi.

20. Jacob donc servit sept ans pour Rachel, qui ne lui semblérent que comme peu de jours, parce qu'il l'aimoit.

21. Et Jacob dit à Laban : Donne-moi ma femme ; car mon tems est accompli, & je viendrai vers elle.

22. Laban donc assembla tous les gens du lieu, & fit un festin.

23. Mais quand le soir fut venu, il prit Léa sa fille, & l'amena à Jacob, qui vint vers elle.

24. Et Laban donna Zilpa sa servante à Léa sa fille, *pour* servante.

25. Mais au matin, voici Jacob *reconnut* que c'*étoit* Léa ; & il dit à Laban : Qu'*est-ce que* tu m'as fait ? N'ai-je pas servi chez toi pour Rachel ? Et pourquoi m'as tu trompé ?

26. Laban *répondit :* On ne fait pas ainsi dans ce lieu, de donner la plus jeune, avant l'aînée.

27. Achève la semaine de celle-ci, & nous te donnerons aussi l'autre, pour le service que tu feras encore chez moi sept autres années.

28. Jacob donc fit ainsi, & il acheva la semaine de Léa ; & Laban lui donna aussi à femme Rachel sa fille.

29. Et Laban donna Bilha sa servante à Rachel sa fille, pour servante.

30. Il vint donc aussi vers Rachel, & il aima plus Rachel que Léa ; & il servit chez Laban encore sept autres années.

31. Et l'Eternel voyant que Léa *étoit* haïe, la rendit féconde ; mais Rachel *étoit* stérile.

32. Et Léa conçut & enfanta un fils, qu'elle apella Ruben. Car elle dit : Parce que l'Eternel a regardé mon affliction, maintenant mon mari m'aimera.

33. Elle conçut encore, & enfanta un fils, & dit : Parce que l'Eternel a entendu que j'*étois* haïe, il m'a encore donné ce fils ; & elle l'apella Siméon.

34. Et elle conçut encore, & enfanta un fils, & dit : Maintenant mon mari sera plus uni à moi ; car je lui ai donné trois fils : C'est pourquoi on l'apella, Lévi.

35. De plus, elle conçut & acoucha d'un fils, & dit : A présent je loüerai l'Eternel : C'est pourquoi elle l'apella Juda, & elle cessa d'avoir des enfans.

REFLEXIONS.

La principale observation qu'il y ait à faire sur ce chapitre, c'est que Dieu, selon ses promesses, accompagna Jacob dans son voyage ; qu'il le conduisit heureusement dans la maison de Laban, où il se maria ; & qu'il lui donna par ce moyen plusieurs enfans, qui furent les chefs & les péres du peuple d'Israël. Cependant il faut se souvenir que les mariages de Jacob, qui épousa plusieurs femmes, étant contraires à la prémiére institution du mariage, Dieu ne les aprouvoit point, quoi qu'il les tolerât & les permit, pour des raisons prises du naturel des hommes de ce tems-là, & des desseins de sa Providence. C'est pourquoi aussi ces désordres, qui se commettoient alors dans les mariages, ont été abolis par la loi de Jésus-Christ, qui a rétabli en leur entier les loix du mariage & de la chasteté, comme nous le voyons dans l'Evangile.

CHAPITRE XXX.

Moyse raporte la naissance des enfans que Jacob eut de ses femmes. Ensuite Jacob, après avoir demeuré plusieurs an-

nées chés Laban son beau-pére, voulut s'en retourner dans son pays, mais Laban l'engagea à demeurer encore avec lui, moyenant un salaire dont ils convinrent.

ALors Rachel voyant qu'elle ne donnoit point d'enfant à Jacob, porta envie à Léa sa sœur; & dit à Jacob: Donne-moi des enfans, autrement je suis morte.

2. Et Jacob se mit fort en colère contre Rachel, & dit: Te *suis*-je au lieu de Dieu? Qui t'a empêché d'avoir des enfans?

3. Et elle dit: Voici ma servante Bilha; vien vers elle, & elle enfantera sur mes genoux, & j'aurai des enfans par elle.

4. Elle lui donna donc Bilha sa servante pour femme; & Jacob vint vers elle.

5. Et Bilha conçut, & enfanta un fils à Jacob.

6. Et Rachel dit: Dieu a jugé en ma faveur, & il a aussi exaucé ma voix en me donnant un fils; & elle l'apella, Dan.

7. Et Bilha, servante de Rachel, conçut encore, & enfanta un second fils à Jacob.

8. Et Rachel dit: J'ai fortement lutté contre ma sœur; aussi ai-je eu la victoire; & elle donna à *cet enfant* le nom de Nephthali.

9. Alors Léa voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfans, prit Zilpa sa servante, & la donna à Jacob pour femme.

10. Et Zilpa, servante de Léa, enfanta un fils à Jacob.

11. Et Léa dit: Une troupe est arrivée; & elle l'apella Gad.

12. Zilpa, servante de Léa, enfanta encore un second fils à Jacob.

13. Et Léa dit: C'*est* pour me rendre bien-heureuse; car les filles me diront bien-heureuse; & elle l'appella, Asçer.

14. Et Ruben étant allé *aux champs*, au tems de la moisson des blés, y trouva des mandragores, & les aporta à Léa sa mére. Et Rachel dit à Léa: Donne-moi, je te prie, des mandragores de ton fils.

15. Et elle lui *répondit: Est-ce* peu de chose que tu *m*'aies ôté mon mari, que tu veuilles encore prendre les mandragores de mon fils? Et Rachel dit: Que *Jacob* dorme donc cette nuit avec toi, pour les mandragores de ton fils.

16. Lors donc que Jacob revint des champs au soir, Léa alla au devant de lui, & lui dit: Tu viendras vers moi; car je t'ai loüé pour les mandragores de mon fils; & il dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu éxauça Léa, & elle conçut, & enfanta à Jacob un cinquiéme fils.

18. Et elle dit: Dieu m'a récompensée, après que j'ai donné ma servante à mon mari; & elle l'apella Issachar.

19. Et Léa conçut encore, & donna un sixiéme fils à Jacob.

20. Et Léa dit: Dieu m'a donné un bon doüaire: Maintenant mon mari demeurera avec moi; car je lui ai donné six enfans. Elle l'apella Zabulon.

21. Ensuite elle enfanta une fille, & elle l'apella Dina.

22. Et Dieu se souvint de Rachel, & Dieu l'ayant éxaucée, la rendit féconde.

23. Alors elle conçut, & enfanta un fils, & dit: Dieu a ôté mon oprobre.

24. Et elle l'apella, Joseph, en disant: l'Eternel me donne encore un autre fils.

25. Et après que Rachel eut enfanté Joseph, Jacob dit à Laban: Donne-moi mon congé, afin que je retourne en mon lieu, & en mon pays.

26. Donne-moi mes femmes & mes enfans, pour lesquels je t'ai servi, & je m'en irai; car tu sais le service que je t'ai rendu.

27. Et Laban lui *répondit: Ecoute*, je te prie, si j'ai trouvé grace devant toi: J'ai reconnu par expérience que l'Eternel m'a béni à cause de toi.

28. Il lui dit aussi: Prescri moi le salaire, que *tu éxiges* de moi, & je te le donnerai.

29. Et il lui *répondit:* Tu sais comme je t'ai servi, & ce qu'est devenu ton bétail avec moi.

30. Car tu avois peu de chose, avant que je vinsse, mais *ton bien* s'est fort acrû, & l'Eternel t'a béni aussi-tôt que j'ai mis le pié chez toi; & maintenant, quand ferai-je aussi *quelque chose* pour ma maison?

31. Et *Laban* lui dit: Que te donnerai-je? Et Jacob *répondit:* Tu ne me donneras rien; mais si tu fais ceci, je paitrai encore tes troupeaux, & je les garderai.

32. Je passerai aujourd'hui parmi tes troupeaux, & je mettrai à part toutes les brébis picotées & tachetées, & tous les agneaux roux, & les chévres tachetées & picotées entre les chévres; & ce sera là mon salaire.

33. Et à l'avenir, ma justice me rendra témoignage: Quand tu viendras reconnoitre mon salaire, tout ce qui ne sera point picoté ou tacheté entre les chévres, & *tout ce qui ne sera point* roux entre les agneaux, sera tenu pour un larcin, s'il est trouvé chez moi.

34. Alors Laban lui dit: Je le veux; je le souhaite; que la chose soit comme tu l'as dit.

35. Et en ce jour-là, il sépara les boucs marquetés & tachetés, & toutes les chévres picotées & tachetées, toutes celles où *il y avoit* du blanc, & tous les agneaux roux; & il les mit entre les mains de ses fils.

36. Et il mit l'espace de trois journées de

de chemin entre lui & Jacob. Et Jacob paissoit le reste des troupeaux de Laban.

37. Mais Jacob prit des verges vertes, de peuplier, de coudrier, & de châtaignier, & il en ôta les écorces, en découvrant le blanc qui *étoit* aux verges.

38. Et il mit les verges qu'il avoit pelées, au devant des troupeaux, dans les auges & les abreuvoirs où les brébis venoient boire; & elles entroient en chaleur, quand elles venoient boire.

39. Les brébis donc entroient en chaleur, à la vuë des verges, & elles faisoient des brébis marquetées, picotées & tachetées.

40. Et Jacob partagea les agneaux, & fit que les brébis du troupeau de Laban avoient en vuë les *brébis* marquetées, & tout ce qui étoit roux; & il mit ses troupeaux à part, & ne les mit point auprès des troupeaux de Laban.

41. Et il arrivoit, que toutes les fois que les brébis hâtives venoient en chaleur, Jacob mettoit les verges dans les abreuvoirs, devant les yeux du troupeau, afin qu'elles entrassent en chaleur, en regardant les verges.

42. Mais quand les brébis étoient tardives il ne les mettoit point. Et les tardives *apartenoient* à Laban; mais les hâtives étoient pour Jacob.

43. Ainsi cet homme s'acrût fort *en biens*, & il eut de grands troupeaux, des servantes & des serviteurs, des chameaux & des anes.

REFLEXIONS.

SUr ce chapitre, de même que sur le précédent, il faut remarquer, que ce grand nombre d'enfans qui nâquirent à Jacob servirent à rendre sa postérité extrèmement nombreuse; quoique cependant Dieu n'aprouvât pas tous les mariages qu'il avoit contractés, ainsi qu'il a déja été dit. On voit même, par la jalousie & les divisions qu'il y avoit entre les femmes de Jacob, aussi bien que par les mœurs dérèglées de la plûpart de ses enfans, que ces sortes de mariages avoient des suites facheuses. II. On doit remarquer, que quoique Laban fût mal intentionné contre Jacob, & qu'il ne le retint que pour son intérêt, Dieu bénit Jacob encore plus qu'auparavant, & qu'il augmenta considérablement ses biens & ses troupeaux. Au reste, les moyens dont Jacob se servit pour multiplier ses troupeaux n'auroient pas été légitimes, si Dieu, pour le recompenser des injustices que Laban lui faisoit, ne l'eut autorisé à les mettre en usage, ainsi que cela est dit dans le chapitre suivant. Dieu, pour accomplir ce qu'il a résolu, permet quelquefois que les hommes emploient des moyens qui ne seroient pas innocens en d'autres circonstances; il tire le bien du mal, & le péché même contribue à l'éxécution de ses desseins; mais cela n'autorise en aucune façon à faire ce qui est mauvais. Et les Chrétiens sur tout, qui sont beaucoup plus éclairés que les hommes ne l'étoient du tems des Patriarches, ne doivent jamais se départir de ce que les règles les plus éxactes de la pieté, de la pureté & de la justice prescrivent.

CHAPITRE XXXI.

Jacob ayant demeuré vingt ans chez Laban son beau-pére, s'en retourne en Canaan, par le commandement de Dieu, avec sa famille & tout son bien, sans le dire à Laban. Laban en ayant été averti le poursuivit; mais Dieu l'empècha de faire aucun mal à Jacob; tellement qu'il le laissa aller en paix, & que même ils traitérent alliance l'un avec l'autre.

APrès cela *Jacob* entendit les discours des enfans de Laban, qui disoient: Jacob a pris tout ce qui *apartenoit* à nôtre pére; & il a aquis toutes ses richesses de ce qui étoit à nôtre pére.

2. Et Jacob remarqua que le visage de Laban n'étoit plus tel à son égard qu'il étoit auparavant.

3. Et l'Eternel dit à Jacob: Retourne au pays de tes péres, & vers ton parentage, & je serai avec toi.

4. Jacob donc envoya apeller Rachel & Léa, *pour venir* aux champs vers ses troupeaux.

5. Et il leur dit: Je connois que le visage de vôtre pére n'est plus tel à mon égard qu'il étoit autrefois; cependant le Dieu de mon pére a été avec moi:

6. Et vous savez que j'ai servi vôtre pére de toutes mes forces.

7. Mais vôtre pére s'est moqué de moi, & a changé mon salaire dix fois; néanmoins Dieu ne lui a point permis de me faire *aucun* mal.

8. Quand il disoit ainsi: Les picotées seront ton salaire; alors toutes les brébis ont fait des agneaux picotés. Et quand il disoit: Les marquetées seront ton salaire, alors toutes les brébis faisoient des agneaux marquetés.

9. Dieu a donc ôté le bétail à vôtre pére, & me l'a donné.

10. Car il arriva au tems que les brébis entroient en chaleur, que je levai mes yeux, & vis en songe, que les boucs qui couvroient les chèvres *étoient* marquetés, picotés & tachetés.

11. Et l'Ange de Dieu me dit en songe: Jacob. Et je *répondu*: Me voici.

12. Et il dit: Lève maintenant tes yeux, & regarde, Tous les boucs, qui couvrent les chèvres, *sont* marquetés, picotés, & tachetés. Car j'ai vû ce que te fait Laban.

13. Je *suis* le Dieu Fort de Beth-el, où tu oignis la pierre que tu dressas pour monument, quand tu me fis là un vœu. Maintenant *donc*, lève-toi; sors de ce pays, & retourne au pays de ton parentage.

14. Alors Rachel & Léa répondirent & lui dirent: Avons nous encore quelque portion & quelque héritage dans la maison de nôtre pére?

15. Ne nous a-t-il pas traitées *comme* des étrangéres, puis qu'il nous a venduës, & que même il a entiérement mangé nôtre argent?

16. Car toutes les richesses que Dieu a ôtées à nôtre pére, nous apartenoient & à nos enfans. Maintenant donc fai tout ce que Dieu t'a dit.

17. Ainsi Jacob se leva, & fit monter ses enfans & ses femmes sur des chameaux.

18. Et il emmena tout son bétail & le bien qu'il avoit acquis, & tout ce qu'il possédoit, & qu'il avoit acquis en Paddan-Aram, pour venir vers Isaac son pére au pays de Canaan.

19. Or comme Laban étoit allé tondre ses brébis, Rachel déroba les marmousets qui *étoient* à son pére.

20. Et Jacob se déroba de Laban le Syrien; car il ne lui dit point qu'il vouloit s'enfuir.

21. Il s'enfuit donc, avec tout ce qui lui *apartenoit*, & il partit, & passa le fleuve, & s'avança *vers* la montagne de Galaad.

22. Et au troisiéme jour, on raporta à Laban que Jacob s'en étoit enfui.

23. Alors il prit ses fréres avec lui, & le poursuivit durant sept jours, & l'atteignit à la montagne de Galaad.

24. Mais Dieu aparut à Laban le Syrien, en songe la nuit, & lui dit: Pren garde de ne rien dire à Jacob, ni en bien ni en mal.

25. Laban donc atteignit Jacob. Et Jacob avoit planté ses tentes sur la montagne. Et Laban tendit aussi *les siennes* avec ses fréres sur la montagne de Galaad.

26. Et Laban dit à Jacob: Qu'as-tu fait? Tu t'es dérobé de moi; tu as emmené mes filles comme des prisonniéres de guerre.

27. Pourquoi t'ès-tu enfui en cachette, & t'ès-tu dérobé de moi, sans m'en donner avis; car je t'eusse conduit avec joie & chansons, au son des tambours, & de la harpe?

28. Tu ne m'as pas *seulement* laissé baiser mes fils & mes filles: Tu en as usé folement.

29. J'avois en main le pouvoir de vous faire du mal; mais le Dieu de vôtre pére m'a parlé la nuit passée, & m'a dit: Pren garde de ne rien dire à Jacob, ni en bien ni en mal.

30. Or maintenant *je vois* que tu t'ès retiré si promptement, parce que tu souhaitois avec passion *de revoir* la maison de ton pére: *Mais* pourquoi m'as-tu dérobé mes Dieux?

31. Et Jacob répondant dit à Laban: *Je me suis retiré*, parce que je craignois; car je disois *en moi-même, qu'il falloit prendre garde* que tu ne me ravisses tes filles.

32. *Mais* que celui que tu trouveras *avoir* tes Dieux, ne vive point. Reconnoi devant nos fréres s'il y a quelque chose qui t'apartienne chez moi, & pren-*le*. Car Jacob ignoroit que Rachel les eût dérobés.

33. Alors Laban vint dans la tente de Jacob, & dans celle de Léa, & dans la tente des deux servantes, & il ne *les* trouva point. Or étant sorti de la tente de Léa, il entra dans la tente de Rachel.

34. Mais Rachel prit les idoles, & les ayant mis dans le bât d'un chameau, elle s'assit dessus. Et Laban fouilla toute la tente, & ne *les* trouva point.

35. Et elle dit à son pére: Que mon Seigneur ne se fâche point, de ce que je ne me puis lever devant lui; car j'ai ce que les femmes ont accoûtumé d'avoir. Et il fouilla; mais il ne trouva point les marmousets.

36. Et Jacob se mit en colère, & querella Laban, & prenant la parole, il lui dit: Quel *est* mon crime? Quel *est* mon péché, pour me poursuivre ainsi avec tant de chaleur?

37. Tu as fouillé tout mon ménage: Qu'as-tu trouvé de tous les meubles de ta maison? Fai-*le* voir ici devant mes fréres, & devant les tiens, & qu'ils soient juges entre nous deux.

38. J'ai été avec toi ces vingt ans passés; Tes brébis & tes chèvres n'ont point avorté; Je n'ai point mangé les moutons de tes troupeaux.

39. Que s'il y en a eu qui aient été déchirées *par les bêtes sauvages*, je ne te les ai point raportées; j'en ai moi-même porté le dommage; & tu me les redemandois; *même* ce qui avoit été dérobé, soit de jour, soit de nuit.

40. Le hâle me consumoit le jour, & la gélée pendant la nuit; & le sommeil fuyoit de mes yeux.

41. Je t'ai servi ces vingt ans passés dans ta maison; quatorze ans pour tes deux filles, & six pour tes troupeaux, & tu m'as changé dix fois mon salaire.

42. Si le Dieu de mon pére, le Dieu d'Abraham, & la frayeur d'Isaac n'eût été pour moi, sans doute tu m'eusses maintenant renvoyé à vuide. *Mais* Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains; & il t'a repris la nuit passée.

43. Et Laban répondit à Jacob, & dit: Ces filles *sont* mes filles, ces enfans *sont* mes enfans, & ces troupeaux *sont* mes troupeaux, & tout ce que tu vois est à moi. Et que ferois-je aujourd'hui à mes filles, ou aux enfans qu'elles ont enfantés?

44. Maintenant donc, vien; traitons ensemble une alliance qui serve de témoignage entre toi & moi.

45. Et Jacob prit une pierre, & la dressa

dressa pour monument.

46. Et il dit à ses fréres : Amassez des pierres : Et ayant aporté des pierres, ils en firent un monceau, & mangérent sur ce monceau de pierres.

47. Et Laban l'apella Jégar Sahadutha : & Jacob l'apella Galhed.

48. Après *cela* Laban dit : Ce monceau *sera* aujourd'hui tèmoin entre moi & toi : C'est pourquoi il fut nommé Galhed.

49. *Il fut* aussi *apellé* Mitspa ; parce que *Laban* dit : Que l'Eternel veille sur moi & sur toi, quand nous nous serons retirés l'un de l'autre.

50. Si tu maltraites mes filles, & si tu prens une autre femme que mes filles, il n'y aura personne *qui en soit tèmoin* entre nous. Regarde ; Dieu *sera* tèmoin entre moi & toi.

51. Et Laban dit encore à Jacob : Regarde ce monceau *de pierres*, & voi le monument que j'ai dressé entre moi & toi.

52. Ce monceau & ce monument *seront* tèmoins, que je ne passerai point ce monceau de pierres pour aller à toi ; & qu'aussi tu ne passeras point ce monceau & ce monument pour me venir *faire* du mal.

53. Que le Dieu d'Abraham & le Dieu de Nacor, le Dieu de leur pére juge entre nous ! Et Jacob jura par la frayeur d'Isaac son pére.

54. Et Jacob offrit un sacrifice sur la montagne ; & il invita ses fréres pour manger du pain. Ils mangérent donc *du pain*, & passérent la nuit sur la montagne.

55. Et Laban se levant de bon matin, baisa ses fils & ses filles, & les bénit, & s'en alla. Ainsi Laban s'en retourna chez lui.

REFLEXIONS.

CEtte histoire nous présente les réflexions suivantes : La prémiére, que Dieu, selon ses promesses, accorda à Jacob, de grandes richesses, pendant qu'il demeura chez Laban son beau-pére. La seconde, que Dieu ordonna à Jacob de retourner au pays de Canaan, qu'il devoit posséder, l'ayant auparavant préparé lui & sa famille à quitter la Mésopotamie, par l'injustice & la dureté avec laquelle Laban en avoit usé à leur égard. La troisiéme, que Laban, irrité du départ de Jacob, avoit eu d'abord intention de lui nuire ; mais que Dieu lui ayant défendu de faire aucun mal à Jacob, ils se réconciliérent, & qu'ils firent alliance ensemble. C'est ainsi que Dieu bénit ceux qu'il aime ; qu'il les conduit, qu'il les préserve des dangers qui les menacent, & qu'il apaise en leur faveur le cœur de leurs ennemis. Il faut encore remarquer que Rachel, en partant de chez son pére, prit avec elle les marmousets ou les idoles qu'il y avoit dans la maison ; dequoi Laban lui fit de grands reproches. Cela montre, que quoique le vrai Dieu fût connu dans la famille de Laban, l'idolatrie commençoit à s'y établir ; & qu'ainsi il étoit nécessaire que Jacob & sa famille se retirassent de ce pays-là, & qu'il revint dans le lieu où Isaac son pére demeuroit, pour y servir Dieu avec pureté.

CHAPITRE XXXII.

Jacob, aprenant qu'Esaü son frère venoit à lui avec quatre cents hommes, implore le secours de Dieu, & envoie des présens à Esaü pour l'apaiser. Un Ange lutte avec Jacob, le bénit, lui donne le nom d'Israël, & l'assure que Dieu le protegeroit.

ET Jacob continua son chemin, & les Anges de Dieu lui vinrent au devant.

2. Et aussi-tôt que Jacob les eut vûs, il dit : C'*est* ici le camp de Dieu ; & il apella ce lieu-là, Mahanajim.

3. Et Jacob envoya des messagers devant lui vers Esaü son frére, au pays de Séhir, au territoire de l'Idumée.

4. Et il leur donna ce commandement, disant : Vous parlerez ainsi à Esaü mon Seigneur : Ainsi a dit ton serviteur Jacob : J'ai habité comme étranger chez Laban, & j'y ai demeuré jusqu'à présent.

5. Et j'ai des bœufs, des anes, des brébis, des serviteurs, & des servantes ; & j'envoie *des gens* pour l'annoncer à mon Seigneur, afin de trouver grace devant lui.

6. Et les messagers retournérent à Jacob, disant : Nous sommes venus vers ton frére Esaü ; & le voici qui vient au devant de toi, ayant quatre cents hommes avec soi.

7. Alors Jacob eut une grande peur, & il fut fort en peine ; c'est pourquoi ayant partagé le peuple qui *étoit* avec lui, & les brébis, & les bœufs, & les chameaux en deux bandes, il dit :

8. Si Esaü vient *attaquer* une de ces bandes, & la frape, l'autre, qui demeurera de reste, échapera.

9. Jacob dit aussi : O Dieu de mon pére Abraham, Dieu de mon pére Isaac ! O Eternel qui m'as dit, Retourne en ton pays, & au lieu de ta naissance, & je te ferai du bien :

10. Je suis trop petit au prix de toutes tes faveurs, & de la vérité que tu as gardée *dans tes promesses* envers ton serviteur ; car j'ai passé avec mon bâton ce fleuve du Jourdain ; mais maintenant je *retourne* avec ces deux bandes.

11. Je te prie, délivre-moi de la main de mon frére Esaü ; car je crains, qu'il ne vienne & qu'il ne me frape, & *qu'il ne mette à mort* la mére avec les enfans.

12. Cependant tu as dit : Certainement je te ferai du bien, & je ferai devenir ta postérité comme le sable de la mer, qu'on ne sauroit compter, à cause de son grand nombre.

13. Et il passa la nuit en ce lieu-là, & il prit de ce qui lui vint à la main, *pour en faire* un présent à Esaü son frére :

14. Deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brébis, vingt moutons ;

15. Trente femelles de chameaux qui allaittoient, avec leurs petis ; quarante jeunes vaches, dix jeunes taureaux, vingt anesses, & dix anons.

16. Et il mit entre les mains de ses serviteurs chaque troupeau à part, & leur dit : Passez devant moi, & faites qu'il y ait de la distance entre un troupeau & l'autre.

17. Et il donna cet ordre au prémier, disant : Quand Esaü mon frére te rencontrera, & te demandera : A qui *es*-tu, & où vas-tu, & à qui *sont* ces choses *qui sont* devant toi ?

18. Alors tu diras : *Je suis* à ton serviteur Jacob : C'est un présent qu'il envoie à Esaü mon Seigneur ; & il vient lui-même après nous.

19. Il fit le même commandement au second, & le même au troisiéme, & le même à tous ceux qui alloient après les troupeaux, disant : Vous tiendrez ces discours à Esaü, quand vous le rencontrerez ;

20. Et vous direz : Voici même ton serviteur Jacob *est* derriére nous. Car il disoit : Je l'apaiserai par ce présent qui ira devant moi, & après cela je verrai sa face ; peut-être qu'il me regardera favorablement.

21. Le présent donc marcha devant lui ; mais il demeura cette nuit-là avec *sa* troupe.

22. Et s'étant levé cette nuit-là, il prit ses deux femmes, & ses deux servantes, & ses onze enfans, & il passa la gué de Jabbok.

23. Il les prit donc, & leur fit passer le torrent. Il fit aussi passer tout ce qu'il avoit.

24. Or Jacob étant demeuré seul, un Homme lutta avec lui, jusqu'à ce que l'aube du jour fut levée.

25. Et quand *cet Homme-là* vit qu'il ne pouvoit le vaincre, il toucha l'endroit de l'emboiture de sa hanche ; ainsi l'emboiture de l'os de la hanche de Jacob fut démise, pendant que l'Homme luttoit avec lui.

26. Et *cet Homme* lui dit : Laisse-moi, car l'aube du jour est levée. Mais il dit : Je ne te laisserai point, que tu ne m'aies béni.

27. Et il lui dit : Quel *est* ton nom ? Et il *répondit :* Jacob.

28. Alors il dit : Ton nom ne sera plus Jacob, mais Israël ; car tu as été le plus fort.

29. Et Jacob l'interrogea, disant : Je te prie, apren-moi ton nom. Et il *répondit :* Pourquoi demandes-*tu* mon nom ? Et il le bénit-là.

30. Et Jacob nomma le lieu, Péniel ; car, *dit il*, j'ai vû Dieu face à face, & mon ame a été délivrée.

31. Et le soleil se leva aussi-tôt qu'il eut passé Péniel, & il étoit boiteux d'une hanche.

32. C'est pourquoi jusqu'à ce jour les enfans d'Israël ne mangent point du muscle retirant, qui est à l'endroit de l'emboiture de la hanche ; parce que *cet Homme-là* toucha l'endroit de l'emboiture de la hanche de Jacob, à l'endroit du muscle retirant.

REFLEXIONS.

L'Exemple de Jacob, qui, dans la crainte où il étoit qu'Esaü ne le maltraitât, implora le secours du Seigneur, & tâcha d'apaiser son frére par sa soumission, nous aprend à recourir à Dieu dans les dangers, & à joindre la prudence à la priére, en faisant tous nos efforts pour adoucir ceux qui sont irrités contre nous & pour les porter à la réconciliation. II. Il paroit que Jacob étoit fort riche en bétail ; puisque dans le présent qu'il fit à son frére, il y avoit un si grand nombre de chameaux & d'animaux domestiques. III. Comme Jacob rendit graces à Dieu, avec beaucoup d'humilité & de reconnoissance, de la protection & de toutes les bénédictions qu'il lui avoit accordées jusques alors ; nous devons, à son imitation, remercier Dieu & nous humilier devant lui, dans le sentiment de ses graces envers nous & de nôtre indignité. IV. Pour ce qui est de la lutte de Jacob avec l'Ange, il faut savoir que Dieu vouloit assurer par-là à Jacob, qu'il n'avoit rien à craindre de son frére Esaü, & qu'il seroit plus fort que tous ceux qui voudroient lui nuire. Ce fut pour la même raison que l'Ange donna à Jacob le nom d'*Israël*, qui signifie : Celui qui a prévalu luttant avec Dieu. Cependant, il est à remarquer que l'Ange rendit Jacob boiteux, afin qu'il eût en cela, pendant toute sa vie, une preuve de ce qui lui étoit arrivé dans cette occasion, & qu'il reconnût que celui avec qui il avoit lutté étoit un Ange de Dieu ; & que, s'il en avoit été vainqueur, c'étoit parce que Dieu l'avoit bien ainsi voulu. Enfin, il faut remarquer sur cette histoire, avec le Prophète Osée, que ce fut en pleurant, en priant, & en demandant grace, que ce Patriarche fut le plus fort dans cette lutte ; par où nous voyons quelle est l'efficace de la priére, lors qu'elle est faite avec foi, avec ardeur, & avec persévérance.

CHAPITRE XXXIII.

Moyse récite, prémiérement, ce qui se passa dans l'entrevuë de Jacob & d'Esaü ; & en second lieu, l'arrivée de Jacob à Sichem, où il bâtit un autel au Seigneur.

ET Jacob levant les yeux regarda. Et voici, Esaü venoit, & quatre cents hommes avec lui. Alors il divisa ses enfans *en trois bandes*, sous Léa, sous Rachel, & sous les deux servantes.

2. Et

2. Et il mit à la tête les servantes avec leurs enfans ; Léa & ses enfans après, & Rachel & Joseph au dernier rang.
3. Et il passa devant eux, & se prosterna en terre sept fois, jusqu'à-ce qu'il se fût aproché de son frére.
4. Mais Esaü courut au devant de lui, & l'embrassa, & se jettant sur son cou, il le baisa & ils pleurérent.
5. Et levant ses yeux, il vit les femmes & les enfans, & il dit : Qui *sont* ceux-là ? Sont-ils à toi ? Et il *répondit :* Ce *sont* les enfans que Dieu par sa grace a donnés à ton serviteur.
6. Et les servantes s'aprochèrent, elles & leurs enfans, & se prosternérent.
7. Léa aussi s'aprocha, & ses enfans, & ils se prosternérent. Et ensuite Joseph & Rachel s'aprochérent, & ils se prosternérent aussi.
8. Et il dit : Que veux-tu faire avec tout ce camp que j'ai rencontré ? Et il *répondit : C'est* pour trouver grace devant mon Seigneur.
9. Et Esaü dit : J'en ai abondamment, mon frére. Garde ce qui *est* à toi.
10. Et Jacob *répondit :* Non, je te prie ; si maintenant j'ai trouvé grace devant toi, reçoi ce présent de ma main ; car j'ai vû ta face, comme si j'eusse vû la face de Dieu ; & tu as été apaisé envers moi.
11. Reçoi, je te prie, le présent qui t'a été offert ; car Dieu m'*en* a donné, par sa grace, & j'ai de tout. Il le pressa donc tant, qu'il le prit.
12. *Et Esaü* dit : Partons, & marchons, *& je* marcherai devant toi.
13. Et *Jacob* dit : Mon Seigneur sait que ces enfans sont tendres, & je suis chargé de brébis & de vaches qui allaitent ; que si on les presse d'un seul jour, tout le troupeau mourra.
14. Je te prie que mon Seigneur marche devant ton serviteur ; & je m'en irai tout doucement, au pas du bétail qui *est* devant moi, & de ces petits enfans, jusqu'à-ce que j'arrive chez mon Seigneur à Séhir.
15. Et Esaü dit : Je te prie que je fasse demeurer avec toi quelques-uns des gens qui *sont* avec moi. Et il *répondit :* Pourquoi cela ? *Je te prie* que je trouve grace avec mon Seigneur.
16. Ainsi Esaü s'en retourna ce jour-là à Séhir, par le même chemin *qu'il* étoit venu.
17. Et Jacob s'en alla à Succoth, & il y bâtit une maison pour soi, & il y fit des cabanes pour son bétail : C'est pourquoi il nomma le lieu Succoth.
18. Et Jacob arriva en bonne santé à la ville de Sichem, au pays de Canaan, venant de Paddan-Aram, & il se campa devant la ville.
19. Ensuite il acheta, de la main des enfans d'Hémor, pére de Sichem, une portion du champ, dans lequel il avoit dressé sa tente, & *il en paya* cent piéces d'argent.
20. Et il dressa là un autel, qu'il apella : Le *Dieu* Fort, le Dieu d'Israël.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre comment Jacob apaisa son frére Esaü, par son respect & par sa soumission ; & comment Dieu le garantit, & le conduisit heureusement au pays de Canaan. Nous devons reconnoître ici, que Dieu éxauce & délivre ceux qui se confient en lui ; qu'il change en leur faveur le cœur de leurs ennemis, & que la douceur & l'humilité ont beaucoup de force pour adoucir les personnes irritées. Le soin qu'eut Jacob de bâtir un autel dans le lieu où il s'établit, est un effet de sa piété. A son imitation, nous devons nous aquiter avec soin des devoirs de la Religion, & témoigner par ce moyen à Dieu nôtre reconnoissance pour tous les biens qu'il nous fait.

CHAPITRE XXXIV.

Sichem enléve Dina, fille de Jacob, & l'obtient en mariage, à condition que tous les habitans de la ville de Sichem seroient circoncis ; ce qui ayant été fait, deux des fils de Jacob prirent ce tems-là pour tuer les habitans de Sichem.

OR Dina, qui étoit la fille que Léa avoit enfanté à Jacob, sortit pour voir les filles du pays.
2. Et Sichem, fils d'Hémor Hévien, Prince du pays, la vit, & la ravit, & coucha avec elle, & lui fit violence.
3. Et son cœur demeura *fortement* attaché à Dina, fille de Jacob, & il aima la jeune fille, & il lui parla selon son cœur.
4. Sichem aussi parla à Hémor son pére, & lui dit : Pren cette fille & *fais que je l'aie* pour femme.
5. Or Jacob aprit qu'il avoit violé Dina sa fille ; & ses fils étoient avec son bétail aux champs. Ainsi Jacob se tût, jusques-à-ce qu'ils fussent revenus.
6. Alors Hémor, pére de Sichem, vint pour parler à Jacob.
7. Et aussi-tôt que les enfans de Jacob eurent apris *ce qui étoit arrivé*, ils revinrent des champs, & furent extrémement fâchés & fort irrités, à cause de l'action infame que cet *homme* avoit commise contre Israël, en couchant avec la fille de Jacob ; ce qui ne se devoit point faire.
8. Et Hémor leur parla & leur dit : Sichem mon fils a beaucoup d'affection pour vôtre fille ; donnez-la lui, je vous prie, pour femme.
9. Et alliez-vous avec nous ; donnez-nous vos filles, & prenez nos filles pour vous.
10. Et habitez avec nous ; & le pays sera à vôtre disposition : Demeurez-*y*, & y trafiquez, & le possédez.
11. Sichem aussi dit au pére & aux fréres de la fille : Que je trouve grace devant vous ; & je donnerai tout ce que vous me direz.

12. Imposez-moi un grand doüaire, & de *grands* présens, & je *les* donnerai comme vous me direz; & donnez-moi la jeune fille pour femme.

13. Alors les enfans de Jacob répondirent à Sichem & à Hémor son pére; & parlant *à dessein* de les tromper, parce qu'il avoit violé Dina leur sœur;

14. Ils leur dirent: Nous ne pouvons faire cela, ni donner nôtre sœur à un homme incirconcis; car ce nous *seroit* un oprobre.

15. Mais nous consentirons à ce *que vous voulez*, sous cette condition, si vous devenez semblables à nous, en circoncisant tous les mâles qui sont parmi vous.

16. Alors nous vous donnerons nos filles, & nous prendrons les vôtres pour nous; & nous habiterons avec vous, & nous ne ferons plus qu'un peuple.

17. Mais si vous ne voulez pas écouter *la demande que nous vous faisons* d'être circoncis, nous prendrons nôtre fille, & nous nous *en* irons.

18. Et leurs discours plûrent à Hémor & à Sichem fils d'Hémor.

19. Et le jeune-homme ne différa point à faire ce qu'on lui avoit proposé; car la fille de Jacob lui agréoit beaucoup; & il étoit le plus consideré de tous ceux de la maison de son pére.

20. Hémor donc & Sichem son fils vinrent à la porte de leur ville, & parlérent aux gens de leur ville, & leur dirent;

21. Ces gens-ci *sont* fort paisibles; ils sont avec nous; qu'ils habitent au pays, & qu'ils y trafiquent. Et voici, le pays est d'une assez grande étenduë pour eux, nous prendrons pour nos femmes leurs filles, & nous leur donnerons les nôtres.

22. Mais ils *ne* consentiront d'habiter avec nous pour n'être qu'un *seul* peuple, qu'à *cette condition*, que tout mâle qui est parmi nous soit circoncis, comme ils sont circoncis.

23. Leur bétail, & leurs biens, & toutes leur bêtes, ne *seront*-ils pas à nous? Donnons-leur seulement cette satisfaction, & qu'ils demeurent avec nous.

24. Et tous ceux qui sortoient par la porte de leur ville, obéïrent à Hémor & à Sichem son fils, & tout mâle qui sortoit par la porte de leur ville, fut circoncis.

25. Et il arriva au troisiéme jour, lors qu'ils étoient dans la douleur, que deux des enfans de Jacob, Siméon & Lévi, fréres de Dina, ayant pris leur épée, entrérent hardiment dans la ville, & tuérent tous les mâles.

26. Ils tuérent aussi au trenchant de l'épée Hémor & Sichem son fils; & ils prirent Dina de la maison de Sichem, & sortirent.

27. *Et* les enfans de Jacob se jettérent sur ceux qui avoient été tués, & pillérent la ville, parce qu'ils avoient violé leur sœur.

28. Et ils prirent leurs troupeaux, leurs anes, & ce qui *étoit* en la ville, & aux champs;

29. Et tous leurs biens, & tous leurs petits enfans, & ils emmenérent prisonniéres leurs femmes, & les pillérent; & *ils prirent* tout ce qui *étoit* dans les maisons.

30. Alors Jacob dit à Siméon & à Lévi: Vous m'avez troublé, en me mettant en mauvaise odeur parmi les habitans du pays, tant Cananéens que Phéréziens; & pour ce qui est de moi, nous sommes en petit nombre; ils s'assembleront donc contre moi, & ils me fraperont, & ils me détruiront, moi & ma maison.

31. Et ils *répondirent: Devions-nous souffrir* qu'on fît de nôtre sœur comme d'une prostituée?

REFLEXIONS.

Voici les instructions que cette histoire nous donne. I. Ce qui arriva à Dina en allant voir les Sichémites, nous aprend à fuir les occasions de tomber dans la tentation, ou d'y faire tomber les autres. II. La vengeance que les fils de Jacob tirérent de l'outrage fait à leur sœur, doit être regardée comme une perfidie & une action lâche, cruelle, & même impie; puis qu'ils se servirent du prétexte de la Religion pour tuer les Sichémites; aussi fut elle blâmée par Jacob, qui reprocha cette violence à ses fils, même au lit de la mort. III. Il faut remarquer, que quoi que cette action fut injuste, Dieu la permit, afin de punir Sichem du crime qu'il avoit commis. IV. Nous voyons ici que l'impureté a souvent des suites funestes, & qu'il est très-dangereux de suivre les mouvemens de la vengeance. Enfin, il faut considerer cet événement comme une épreuve que Dieu envoya à Jacob, & comme un moyen dont la Providence se servit pour empêcher que ce Patriarche ne s'arrêtât pour lors dans ce pays-là.

CHAPITRE XXXV.

Jacob ôte les idoles de sa maison & va à Béth-el, où il bâtit un autel au Seigneur, & où Dieu lui réïtére les promesses qu'il lui avoit faites. Aprés cela, il part de Béth-el; Rachel sa femme meurt en enfantant Benjamin; & il arrive à Hébron, avec toute sa famille, vers son pére Isaac, dont la mort est ici raportée.

OR Dieu dit à Jacob: Léve-toi, monte à Béth-el, & demeure là, & y dresse un autel au *Dieu* Fort, qui t'aparut lors que tu fuiois de devant Esaü ton frére.

2. Jacob donc dit à sa famille, & à tous ceux qui *étoient* avec lui: Otez les Dieux des étrangers, qui *sont* au milieu de

de vous, & purifiez-vous, & changez de vêtemens.

3. Et levons-nous & montons à Béth-el, & je ferai là un autel au *Dieu* Fort, qui m'a répondu au jour de ma détresse, & qui a été avec moi pendant mon voyage.

4. Alors ils donnérent à Jacob tous les Dieux des étrangers, qu'*ils* avoient, & les bagues qui *étoient pendues* à leurs oreilles, & il les enterra sous un chêne, qui *étoit* auprès de Sichem.

5. Ensuite ils partirent. Et Dieu frapa de terreur les villes qui *étoient* autour d'eux, tellement qu'ils ne poursuivirent point les enfans de Jacob.

6. Ainsi Jacob, & tout le peuple qui *étoit* avec lui, vint à Luz, qui *est* au pays de Canaan, & qui *est* apellé Béth-el.

7. Et il y bâtit un autel, & il apella ce lieu-là, Le Dieu Fort de Béth-el; car Dieu lui étoit aparu là, lors qu'il fuioit de devant son frére.

8. Alors mourut Débora la nourrice de Rebecca; & elle fut ensevelie au dessous de Béth-el, sous un chêne, qui fut apellé Allon-bacuth.

9. Et Dieu aparut encore à Jacob, lors qu'il venoit de Paddan-Aram, & il le bénit:

10. Et il lui dit: Ton nom est Jacob; mais tu ne seras plus apellé Jacob; car ton nom *sera* Israël; & il apella son nom Israël.

11. Dieu lui dit aussi: *Je suis* le *Dieu* Fort, Tout-Puissant: Augmente & multiplie: Une nation, même une multitude de nations naitront de toi, des Rois même sortiront de toi.

12. Et je te donnerai le pays que j'ai donné à Abraham & à Isaac, & je le donnerai à ta postérité aprés toi.

13. Et Dieu remonta d'avec lui, du lieu où il lui avoit parlé.

14. Et Jacob dressa un monument au lieu où *Dieu* lui avoit parlé; un monument de pierres; & il fit dessus une aspersion, & y répandit de l'huile.

15. Jacob donc apella le lieu où Dieu lui avoit parlé, Béth-el.

16. Et ils partirent de Béth-el, & il y avoit encore quelque petit espace de pays pour venir à Ephrat, lors que Rachel enfanta, & elle fut dans un grand travail.

17. Et comme elle avoit beaucoup de peine à acoucher, la sage-femme lui dit: Ne crain point; car tu auras encore un fils.

18. Et en expirant, car elle mourut, elle nomma l'enfant Beno-ni; mais son pére l'apella Benjamin.

19. *C'est* ainsi *que* mourut Rachel, & elle fut ensevelie au chemin d'Ephrat, *qui est* Beth-léhem.

20. Et Jacob dressa un monument sur sa sépulture; & c'*est* le monument de la sépulture de Rachel, *qui subsiste* encore aujourd'hui.

21. Aprés cela Israël partit, & il dressa ses tentes au delà de Migdal-Heder.

22. Et il arriva, pendant qu'Israël demeuroit en ce pays-là, que Ruben vint, & coucha avec Bilha, concubine de son pére; & Israël en fut averti. Or Jacob avoit douze fils.

23. Les fils de Léa, *étoient* Ruben premier-né de Jacob, Siméon, Lévi, Juda, Issacar, & Zabulon.

24. Les fils de Rachel, Joseph, & Benjamin.

25. Les fils de Bilha, servante de Rachel, Dan, & Nephthali.

26. Les fils de Zilpa, servante de Léa, Gad & Ascer. Ce *sont* là les enfans de Jacob, qui lui nâquirent en Paddan-Aram.

27. Et Jacob vint à Isaac son pére, *en la plaine de* Mamré *en* Kirjath-arbah, *qui* est Hébron, où Abraham & Isaac avoient habité comme étrangers.

28. Et le tems que vécut Isaac, fut cent quatre vingts-ans.

29. Ainsi Isaac ayant perdu ses forces mourut, & fut recueilli avec ses peuples, âgé & rassasié de jours; & Esaü & Jacob ses fils l'ensevelirent.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut remarquer dans ce chapitre, c'est, I. Que les fréquens changemens d'habitation de Jacob, & les aflictions dont Dieu le visita, particuliérement par la mort de Rachel, montrent que les Patriarches n'avoient point d'état fixe dans le pays de Canaan, ni de bonheur assuré sur la terre, & que leur patrie étoit dans le ciel. II. Nous voyons ici, que par tout où Jacob alloit Dieu lui aparoissoit, & lui réïteroit ses promesses & les assurances de sa protection; ce qui doit nous faire reconnoitre, que Dieu est par tout avec ceux qui le craignent, & qu'il ne retire jamais son amour de dessus eux. III. Nous avons un bel exemple de piété & de reconnoissance, dans le soin que Jacob eut de bannir l'idolatrie de sa famille, en faisant enterrer les idoles que ses gens portoient avec eux, & d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de servir Dieu à Béth-el, où Dieu lui étoit aparu lors qu'il alla en Mésopotamie. IV. Le crime infame que Ruben commit, & qui est raporté dans ce chapitre, fut un grand sujet d'afliction pour Jacob son pére, qui lui en fit des reproches avant que de mourir, & qui l'en punit en lui ôtant son droit d'ainesse. Enfin, Moyse nous a apris qu'Isaac parvint à un âge extrèmement avancé, & qu'il eut la consolation, avant sa mort, de revoir Jacob son fils comblé des bénédictions du ciel. Ce fut là une preuve bien sensible de l'amour de Dieu envers Isaac, & une douce récompense que Dieu accorda en ce monde à sa piété.

CHAPITRE XXXVI.

Ce chapitre contient le dénombrement des descendans d'Esaü, frére de Jacob.

CE *sont* ici les générations d'Esaü, qui *est* Edom.

2. Esaü prit ses femmes des filles de Canaan; savoir Hada, fille d'Elon Héthien, & Aholibama, fille de Hana, & *petite* fille de Tsibhon Hévien.

3. Il *prit* aussi Basmath, fille d'Ismaël, sœur de Nébajoth.

4. Et Hada enfanta à Esaü Eliphaz; & Basmath enfanta Réhuël.

5. Et Aholibama enfanta Jéhus, & Jahlam, & Korah. Ce *sont* là les enfans d'Esaü, qui lui nâquirent au pays de Canaan.

6. Et Esaü prit ses femmes & ses fils & ses filles, & toutes les personnes de sa maison, & tous ses troupeaux, & ses bêtes, & tout le bien qu'il avoit aquis au pays de Canaan, & il s'en alla en *un autre* pays, loin de Jacob son frére.

7. Car leurs biens étoient si grands, qu'ils n'eussent pas pû demeurer ensemble; & le pays où ils habitoient comme étrangers ne les eût pas pû contenir, à cause de leurs troupeaux.

8. Ainsi Esaü habita sur la montagne de Séhir. Esaü est Edom.

9. Ce *sont* ici les générations d'Esaü, pére des Iduméens, sur la montagne de Séhir.

10. Ce *sont* ici les noms des enfans d'Esaü; Eliphaz, fils de Hada, femme d'Esaü; Réhuël, fils de Basmath, femme d'Esaü.

11. Et les enfans d'Eliphaz furent Théman, Omar, Tsepho, Gatham & Kénaz.

12. Et Timnah fut concubine d'Eliphaz, fils d'Esaü, & enfanta Hamalek à Eliphaz. Ce *sont* là les enfans de Hada, femme d'Esaü.

13. Et ce *sont* ici les enfans de Rehuël: Nahath, Zérah, Sçamma & Miza. Ceux-ci furent enfans de Basmath, femme d'Esaü.

14. Et ceux-ci furent les enfans d'Aholibama, fille de Hana, *petite* fille de Tsibhon, & femme d'Esaü, qui enfanta à Esaü Jéhus, Jahlam, & Korah.

15. Ce *sont* ici les Ducs des enfans d'Esaü. Des enfans d'Eliphaz prémier-né d'Esaü; le Duc Théman, le Duc Omar, le Duc Tsepho, le Duc Kénaz;

16. Le Duc Korah, le Duc Gathan, le Duc Hamalek. Ce *sont* là les Ducs d'Eliphaz au pays d'Edom, qui *furent* enfans de Hada.

17. Et ce *sont* ici *les Ducs* des enfans de Réhuël, fils d'Esaü: le Duc Nahath, le Duc Zérah, le Duc Sçamma, & le Duc Miza. Ce *sont* là les Ducs *sortis* de Réhuël au pays d'Edom, qui *furent* enfans de Basmath, femme d'Esaü.

18. Et ce *sont* ici *les Ducs* des enfans d'Aholibama, femme d'Esaü: le Duc Jéhus, le Duc Jahlam, le Duc Korah, qui *sont* des Ducs *sortis* d'Aholibama, fille de Hana, femme d'Esaü.

19. Ce *sont* là les enfans d'Esaü, qui *est* Edom, & ce *sont* là leurs Ducs.

20. Ce *sont* ici les enfans de Séhir Horien, qui avoient habité au pays: Lotan, Sçobal, Tsibhon, & Hana;

21. Disçon, Etser, & Disçan, qui *sont* les Ducs des Horiens, enfans de Séhir au pays d'Edom.

22. Et les enfans de Lotan, furent Hori & Heman; & Timnah *étoit* sœur de Lotan.

23. Et ce *sont* ici les enfans de Sçobal: Halvan, Manahath, Hébal, Sepho, & Onam.

24. Et ce *sont* ici les enfans de Tsibhon: Aja & Hana. Ce Hana *est* celui qui trouva les mulets au désert, quand il paissoit les anes de Tsibhon son pére.

25. Et ce *sont* ici les enfans de Hana; Disçon, & Aholibama, fille de Hana.

26. Et ce *sont* ici les enfans de Disçon; Hemdan, Esçban, Jithran, & Kéran.

27. *Et* ce *sont* ici les enfans d'Etser: Bilhan, Zahavan, & Hakan.

28. *Et* ce *sont* ici les enfans de Disçan: Huts & Aran.

29. Ce *sont* ici les Ducs des Horiens: Le Duc Lotan, le Duc Sçobal, le Duc Tsibhon, le Duc Hana;

30. Le Duc Disçon, le Duc Etser, le Duc Disçan. Ce *sont* là les Ducs des Horiens, comme ils étoient *établis* au pays de Séhir.

31. Et ce *sont* ici les Rois qui ont régné au pays d'Edom, avant qu'*aucun* Roi régnât sur les enfans d'Israël:

32. Bélah donc, fils de Béhor, régna en Edom, & le nom de sa Ville *étoit* Dinhaba.

33. Et Bélah mourut; & Jobab, fils de Zérah de Botsra, régna en sa place.

34. Et Jobab mourut; & Husçam, du pays des Thémanites, régna en sa place.

35. Et Husçam mourut; & Hadad, fils de Badad, régna en sa place; & il défit Madian, au territoire de Moab; & le nom de sa ville *étoit* Havith.

36. Et Hadad mourut; & Samla de Masreka régna en sa place.

37. Et Samla mourut; & Sçaül de Rehoboth du fleuve régna en sa place.

38. Et Sçaül mourut; & Bahal-hanan, fils de Hacbor, régna en sa place.

39. Et Bahal-hanan, fils de Hacbor, mourut; & Hadar régna en sa place; & le nom de sa ville *étoit* Pahu; & le nom de sa femme Méhétabéel, *qui étoit* fille de Matred, & *petite* fille de Mézahab.

40. Et ce *sont* ici les noms des Ducs d'Esaü, selon leurs familles, selon leurs lieux, selon leurs noms: Le Duc Timnah, le Duc Halua, le Duc Jeteth,

41. Le Duc Aholibama, le Duc Ela, le Duc Pinon,

42. Le Duc Kénaz, le Duc Théman, le Duc Mibtsar,

43. Le Duc Magdiel, & le Duc Hiram. Ce *sont* là les Ducs d'Edom, selon leurs demeures au pays de leur possession. C'*est* Esaü *qui fut* le pére des Iduméens.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, qu'après qu'Esaü se fut séparé de Jacob son frére, il aquit de grands biens, & qu'il eut une postérité nombreuse & puissante, qui subsista longtems dans un état florissant; quoi qu'il n'eut pas part à l'alliance divine, comme Jacob. Ce fut ainsi que les promesses qui lui avoient été faites par Isaac son pére s'acomplirent. Dieu qui dispense ses bénédictions selon son bon plaisir, ne les répand pas sur tous les hommes dans la même mesure; mais il n'y a personne qu'il en prive entiérement.

CHAPITRE XXXVII.

C'est ici que commence l'histoire de Joseph, l'un des fils de Jacob. Nous voyons dans ce chapitre, que Joseph eut des songes, qui marquoient l'élévation où il parviendroit un jour. II. Que ses fréres, poussés par la jalousie & par la haine qu'ils avoient conçuë contre lui, voulurent le faire mourir; qu'ils le vendirent pour être mené en Egypte, & qu'ils firent croire à Jacob leur pére, que Joseph avoit été déchiré par des Bêtes.

OR Jacob demeura au pays où son pére avoit habité comme étranger, *c'est-à-drei*, au pays de Canaan.

2. Et voici *ce qui arriva dans* la famille de Jacob. Joseph, étant âgé de dix sept ans, paissoit les troupeaux avec ses fréres, & étoit jeune garçon entre les enfans de Bilha, & entre les enfans de Zilpa, femmes de son pére. Et Joseph raporta à leur pére leurs méchans discours.

3. Or Israël aimoit Joseph plus que tous ses *autres* fils, parce qu'il l'avoit eu en sa vieillesse; & il lui fit une robe bigarée.

4. Et ses fréres voyant que leur pére l'aimoit plus qu'eux tous, le haïssoient, & ne pouvoient lui parler sans aigreur.

5. Et Joseph eut un songe, qu'il récita à ses fréres; ce qui fit qu'ils le haïrent encore *beaucoup* plus.

6. Il leur dit donc: Ecoutez, je vous prie, le songe que j'ai eu.

7. Voici, nous liions des gerbes au milieu d'un champ, & alors *il me sembla que* ma gerbe se leva & se tint debout, & que vos gerbes l'environnérent, & se prosternérent devant ma gerbe.

8. Alors ses fréres lui dirent: Règnerois-tu donc sur nous? Et ils le haïrent encore plus pour ses songes, & pour ses paroles.

9. Il eut encore un autre songe, & il leur dit: Voici, j'ai eu encore un songe: *Il me sembloit que* le soleil & la lune & onze étoiles se prosternoient devant moi.

10. Et quand il le récita à son pére, & à ses fréres, son pére le reprit, & lui dit: Que veut dire ce songe que tu as eu? Faudra-t-il que nous venions, moi, ta mére, & tes fréres nous prosterner en terre devant toi?

11. Et ses fréres eurent de l'envie contre lui; mais son pére retenoit ses discours.

12. Or ses fréres s'en allérent paître les troupeaux de leur pére à Sichem.

13. Et Israël dit à Joseph: Tes fréres ne paissent-ils pas *les troupeaux* à Sichem? Vien, que je t'envoie vers eux. Et il lui *répondit*: Me voici.

14. Et il lui dit: Va maintenant; voi si tes fréres & les troupeaux se portent bien, & raporte-moi ce qui se passe. Ainsi il l'envoya de la vallée d'Hébron, & il vint jusqu'à Sichem.

15. Et un homme le trouva errant par les champs; & cet homme l'interrogea, & lui dit: Que cherches-tu?

16. Et il *répondit*: Je cherche mes fréres: Je te prie, enseigne-moi où ils paissent.

17. Et l'homme dit: Ils sont partis d'ici; & j'ai entendu qu'ils disoient: Allons à Dothaïn. Joseph donc alla après ses fréres, & il les trouva à Dothaïn.

18. Et ils le virent de loin. Et avant qu'il s'aprochât d'eux, ils conspirérent contre lui, pour le mettre à mort.

19. Et ils se dirent l'un à l'autre: Voici, ce maître songeur vient.

20. Maintenant donc, venez, tuons-le, & le jettons dans une de ces fosses, & nous dirons qu'une mauvaise bête l'a dévoré; & nous verrons ce que deviendront ses songes.

21. Ruben entendit cela, & le délivra de leurs mains, disant: Ne lui ôtons point la vie.

22. Ruben leur dit encore: Ne répandez point le sang; jettez-le dans cette fosse, qui *est* au désert, & ne mettez point la main sur lui. *Il disoit cela*, afin qu'il le délivrât de leurs mains, pour le rendre à son pére.

23. Aussi-tôt donc que Joseph fut venu à ses fréres, ils le dépouillérent de sa robe, de cette robe bigarée qui *étoit* sur lui.

24. Et ils le saisirent, & le jettérent dans la fosse. Or la fosse *étoit* vuide, & il n'*y avoit* point d'eau.

25. Ensuite ils s'assirent pour manger du pain. Et levant les yeux ils regardérent, & voici une troupe d'Ismaëlites qui passoient, & qui venoient de Galaad; & leurs chameaux portoient des drogues, & du baume, & de la mirrhe, & ils alloient porter ces choses en Egypte.

26. Et Juda dit à ses fréres: De quoi nous servira-t-il de tuer notre frére, & de cacher son sang?

27. Venez, & vendons-le à ces Iſmaëlites, & ne mettons point nôtre main ſur lui ; car il eſt nôtre frére, & nôtre chair. Et ſes fréres lui obéirent.

28. Et comme les marchands Madianites paſſoient, ils tirérent & firent remonter Joſeph de la foſſe, & ils le vendirent aux Iſmaëlites vingt *piéces* d'argent ; & ces gens-là emmenérent Joſeph en Egypte.

29. Et Ruben retourna à la foſſe, & voici Joſeph n'*y étoit plus.* Alors il déchira ſes vêtemens ;

30. Et il retourna vers ſes fréres, & il dit : L'enfant ne ſe trouve point, & moi, moi, où irai-je ?

31. Et ils prirent la robe de Joſeph, & ayant tué un bouc d'entre les chèvres, ils trempérent la robe dans le ſang *du bouc.*

32. Enſuite ils envoyérent la robe bigarée à leur pére, & *lui firent* dire : Nous avons trouvé ceci ; reconnois maintenant, ſi c'*eſt* la robe de ton fils, ou non.

33. Et il la reconnut, & dit : C'*eſt* la robe de mon fils ; une mauvaiſe bête l'a dévoré ; certainement, Joſeph a été déchiré.

34. Et Jacob déchira ſes vêtemens, & il mit un ſac ſur ſes reins, & il pleura ſon fils pluſieurs jours.

35. Et tous ſes fils, & toutes ſes filles vinrent pour le conſoler ; mais il rejetta toute conſolation, & il dit : Certainement je deſcendrai vers mon fils dans le ſépulcre en pleurant. C'eſt ainſi que ſon pére le pleuroit.

36. Et les Madianites le vendirent en Egypte à Potiphar, Eunuque de Pharaon, Prévôt de l'Hôtel.

REFLEXIONS.

L'Hiſtoire de Joſeph eſt l'une des plus belles & des plus remarquables de l'Ecriture ſainte, & où l'on découvre le plus ſenſiblement, que la Providence conduit tous les événemens avec une ſageſſe admirable, *& que toutes choſes concourent enſemble au bien de ceux qui aiment Dieu.* I. Dieu voulut marquer longtems à l'avance, par les ſonges de Joſeph, la gloire où il ſeroit élevé ; afin que, ni lui, ni ſes fréres, ne puſſent douter que cette élévation ne vint de Dieu. II. On voit dans la haine dont les fréres de Joſeph étoient animés contre lui, que la vertu & l'innocence ſont ſouvent expoſées à l'envie & à la jalouſie ; & que les paſſions font commettre de très-grands crimes. III. La conduite des fréres de Joſeph, tant envers lui qu'envers leur pére, à qui ils cauſérent une ſi grande affliction, fait voir qu'ils étoient la plûpart extremement méchans & dénaturés : C'eſt ce qu'on remarque auſſi en pluſieurs autres endroits de ce livre. IV. Il eſt à remarquer que Dieu ſauva cependant la vie à Joſeph, par le moyen de Ruben & de Juda ; & que Dieu voulut qu'il ſe trouvât alors des marchands qui emmenérent Joſeph en Egypte, où il devoit être élevé à une grande puiſſance. Nous devons reconnoitre dans cette hiſtoire, que les voies de la Providence ſont admirables, & qu'elle ſe ſert de la malice même des hommes, pour l'éxécution de ſes deſſeins ; ce qui doit ſervir de conſolation à tous les gens de bien qui ſont expoſés à la ſouffrance par l'injuſtice des méchans.

CHAPITRE XXXVIII.

Moyſe raporte dans ce chapitre le mariage de Juda, & l'inceſte qu'il commit avec Tamar ſa belle-fille.

Il arriva qu'en ce tems-là Juda deſcendit d'avec ſes fréres, & ſe retira vers un homme Hadullamite, nommé Hira.

2. Et *Juda* y vit la fille d'un Cananéen, nommée Sçuah, & il la prit, & vint vers elle.

3. Et elle conçût & enfanta un fils, & on le nomma, Her.

4. Et elle conçût encore, & enfanta un fils, & elle le nomma, Onan.

5. Elle enfanta encore un fils, & elle le nomma, Sçéla. Et *Juda* étoit à Kézib, quand elle acoucha de celui-ci.

6. Et *Juda* fit épouſer à Her, ſon prémier-né, une fille nommée Tamar.

7. Mais Her le prémier-né de *Juda étoit* méchant devant l'Eternel, & l'Eternel le fit mourir.

8. Alors *Juda* dit à Onan ; Vien vers la femme de ton frére, & pren-là pour femme, comme étant ſon *beau-frére,* & ſuſcite des enfans à ton frére.

9. Mais Onan ſachant que les enfans ne ſeroient pas à lui, ſe ſouilloit toutes les fois qu'il venoit vers la femme de ſon frére, afin qu'il ne donnât pas des enfans à ſon frére.

10. Et ce qu'il faiſoit déplût à l'Eternel ; c'eſt pourquoi il le fit mourir.

11. Et *Juda* dit à Tamar ſa belle-fille : Demeure veuve dans la maiſon de ton pére, juſques à ce que Sçéla mon fils ſoit grand. Car *Juda* diſoit : *Il faut* prendre garde qu'il ne meure, auſſi bien que ſes fréres. Ainſi Tamar s'en alla, & demeura dans la maiſon de ſon pére.

12. Et après pluſieurs jours, la fille de Sçuah, femme de *Juda*, mourut. *Juda* depuis s'étant conſolé, monta vers les tondeurs de ſes brébis à Timnath, avec Hira Hadullamite, ſon intime ami.

13. Et quelqu'un fit ſavoir à Tamar *ce qui ſe paſſoit*, & lui dit ; Voici, ton beau-pére monte à Timnath, pour tondre ſes brébis.

14. Alors elle quitta ſes habits de veuve, & ſe couvrit d'un voile, & s'en envelopa, & s'aſſit dans un carrefour, qui *étoit* ſur le chemin tirant à Timnath ; parce qu'elle voyoit que Sçéla étoit devenu grand, & qu'elle ne lui avoit point été donnée pour femme.

15. Et quand *Juda* la vit, il s'imagina

na que c'étoit une proſtituée; car elle avoit couvert ſon viſage.

16. Et il ſe détourna vers elle au chemin *où elle étoit*, & il dit : Permets, je te prie, que je vienne vers toi ; car il ne ſavoit pas que ce *fut* ſa belle-fille. Et elle *répondit :* Que me donneras-tu, afin que tu viennes vers moi ?

17. Et il dit : Je t'envoierai un chevreau du troupeau. Et elle *répondit : Ce ſera donc à cette condition, que* tu me donnes des gages, juſques à ce que tu m'envoies *ce chevreau.*

18. Et il dit : Quel gage *eſt-ce* que je te donnerai ? Et elle *répondit :* Ton cachet, ton mouchoir, & ton bâton, que tu as en ta main. Et il les lui donna, & il vint vers elle ; & elle conçût de lui.

19. Enſuite elle ſe leva & s'en alla, & ayant quitté ſon voile elle reprit ſes habits de veuve.

20. Et Juda envoya un chevreau du troupeau par l'Hadullamite ſon intime ami, afin qu'il reprît le gage *qu'il avoit donné* à cette femme ; mais il ne la trouva point.

21. Et il interrogea les hommes du lieu où elle avoit été, diſant : Où *eſt* cette femme de mauvaiſe vie, qui *étoit* dans le carrefour ſur le chemin ? Et ils *répondirent :* Il n'y a point eu ici de femme débauchée.

22. Et il retourna à Juda, & lui dit : Je ne l'ai point trouvée, & même les gens du lieu *m'*ont dit : Il n'y a point eu ici de femme de mauvaiſe vie.

23. Et Juda dit : Qu'elle garde *le gage*, de peur que nous ne tombions dans le mépris. Voici je lui ai envoyé ce chevreau ; mais tu ne l'as point trouvée.

24. Or il arriva qu'environ trois mois *après*, on fit un raport à Juda, diſant : Tamar ta belle-fille eſt tombée dans la paillardiſe, & voici elle eſt même enceinte. Et Juda dit : Faites la ſortir, & qu'elle ſoit brûlée.

25. *Et* comme on la faiſoit ſortir, elle envoya dire à ſon beau-pére : Je ſuis enceinte de l'homme auquel *apartiennent* ces choſes. Elle dit auſſi : Reconnoi, je te prie, à qui *eſt* ce cachet, ce mouchoir, & ce bâton.

26. Alors Juda les ayant reconnus, dit : Elle eſt plus juſte que moi : C'eſt parce que je ne l'ai point donnée à Séla mon fils. Et il ne la connut plus.

27. Et comme elle étoit ſur le point d'acoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans ſon ventre :

28. Et dans le tems qu'elle enfantoit, *l'un d'eux* donna la main ; & la ſage-femme la prit, & y lia *un fil* d'écarlate, diſant : Celui-ci ſort le prémier.

29. Mais cet enfant ayant retiré ſa main, voici ſon frére ſortit. Et elle dit : Quelle brêche as-tu faite ! La brêche *ſoit* ſur toi. Et on le nomma Pharez.

30. Enſuite ſon frére ſortit, qui avoit ſur la main *le fil* d'écarlate, & on le nomma Zara.

REFLEXIONS.

ON continüe à voir dans ce chapitre, que Jacob avoit des enfans dont la conduite étoit très déréglée. Les enfans qui ont des péres vertueux n'héritent pas toûjours de leur piété ; & il peut ſe trouver des perſonnes vicieuſes parmi ceux qui ont l'avantage de connoître Dieu & de vivre dans ſon alliance. Cette hiſtoire montre auſſi, que la ſenſualité & l'impureté entrainent les hommes dans de grands crimes ; & que Dieu déteſte toute ſorte de ſoüillure. On y remarque de plus, que les méchans & les hipocrites condamnent les autres avec beaucoup de ſévérité, pendant qu'ils ſont eux mêmes autant & plus coupables. Juda vouloit qu'on brûlât ſa belle fille ; & lui-même s'étoit ſouillé d'un crime infame. Au reſte, les deux enfans que Tamar mit au monde ſont compris dans la Généalogie de Jéſus-Chriſt, comme cela ſe voit au chapitre prémier de l'Evangile ſelon S. Matthieu.

CHAPITRE XXXIX.

Joſeph étant au ſervice de Potiphar, Dieu le bénit, en ſorte que ſon maître le fit Intendant de ſa maiſon. Mais parce qu'il ne voulut pas conſentir aux déſirs infames de la femme de Potiphar, elle l'accuſa, & il fut mis en priſon, où Dieu continua à prendre ſoin de lui.

QUand on eut amené Joſeph en Egypte, Potiphar, eunuque de Pharaon, Prévôt de l'hôtel, Egyptien, l'acheta des Iſmaëlites, qui l'y avoient amené.

2. Et l'Eternel étoit avec Joſeph ; il proſpéroit *dans toutes ſes affaires*, & il demeuroit dans la maiſon de ſon maître Egyptien.

3. Et ſon maître vit que l'Eternel *étoit* avec lui, & que l'Eternel faiſoit proſpérer toutes choſes entre ſes mains.

4. Joſeph donc trouva grace devant ſon maître ; & il le ſervoit ; & *ſon maître* l'établit ſur ſa maiſon, & lui remit en main tout ce qui lui apartenoit.

5. Et il arriva, depuis qu'il lui eut remis le ſoin de ſa maiſon, & de tout ce qu'il avoit, que l'Eternel bénit la maiſon de cet Egyptien, à cauſe de Joſeph. Et la bénédiction de l'Eternel fut ſur toutes les choſes qui étoient à lui, tant dans ſa maiſon, qu'aux champs.

6. Et il remit tout ce qui *étoit* à lui entre les mains de Joſeph ; tellement qu'il ne s'informoit de rien, ſinon du pain qu'il mangeoit. Or Joſeph *étoit* de belle taille, & beau à voir.

7. Il arriva donc après ces choſes, que la femme de ſon maître jetta les yeux ſur Joſeph, & lui dit : Couche avec moi.

8. Mais il le refuſa, & il dit à la femme

me de son maître : Voici, mon maître ne prend aucune connoissance des choses qui *sont* dans sa maison, & il m'a remis en main tout ce qui lui apartient.

9. Il n'y *en* a point de plus grand dans cette maison que moi, & il ne m'a rien interdit que toi, parce que tu *es* sa femme : Comment ferois-je un si grand mal, & pécherois-je contre Dieu ?

10. Et bien qu'elle *en* parlât à Joseph tous les jours, cependant il ne voulut point l'écouter, ni coucher auprès d'elle, ni être avec elle.

11. Mais il arriva, un jour qu'il étoit venu à la maison, pour faire ce qu'il avoit à faire, & qu'*il n'y avoit* aucun des domestiques dans la maison ;

12. Qu'elle le prit par sa robe & lui dit : Couche avec moi ; mais il lui laissa sa robe entre les mains, & s'enfuit & sortit *du logis.*

13. Alors, aussi-tôt qu'elle eut vû qu'il lui avoit laissé sa robe, & *qu'il* s'en étoit fui dehors,

14. Elle apella les gens de la maison, & leur parla, disant : Voyez, on nous a amené un homme hébreu, pour nous deshonorer ; il est venu à moi pour coucher avec moi ; mais j'ai crié à haute voix.

15. Et aussi-tôt qu'il a entendu que j'ai élevé ma voix, & que j'ai crié, il m'a laissé son habit, & il s'est enfui, & est sorti *du logis.*

16. Et elle garda l'habit de Joseph, jusques à ce que son maître fut revenu à la maison.

17. Alors elle lui parla en ces termes, disant : Le serviteur hébreu, que tu nous as amené, est venu à moi, pour me deshonorer.

18. Mais comme j'ai élevé ma voix, & que j'ai crié, il m'a laissé son habit, & s'en est fui dehors.

19. Aussi-tôt que le maître de Joseph eut entendu les paroles de sa femme, qui lui dit, Ton serviteur m'a fait ce que je t'ai dit, il entra dans une grande colère.

20. Ainsi le maître de Joseph le prit, & le mit dans une étroite prison, dans le lieu où les prisonniers du Roi étoient renfermés. Il fut donc là en prison.

21. Mais l'Eternel fut avec Joseph, & il étendit *sa* bonté sur lui, & il lui fit trouver grace envers le maître de la prison.

22. Et le maître de la prison remit à Joseph le soin de tous les prisonniers qui *étoient* dans la prison ; & il ne se faisoit rien que par son ordre.

23. *Et* le maître de la prison ne revoyoit rien de tout ce que Joseph avoit entre les mains, parce que l'Eternel *étoit* avec lui ; & que l'Eternel le faisoit prospérer en *tout ce qu'il entreprenoit.*

REFLEXIONS.

Nous voyons ici, que Joseph ne fut pas plûtôt arrivé en Egypte, qu'il s'attira par sa sagesse & par sa fidélité la confiance de son maître, & qu'il y éprouva cette bénédiction de Dieu, qui accompagne par tout les personnes vertueuses. Mais il y fut aussi exposé à une tentation dangereuse, à laquelle cependant il résista, par la crainte qu'il avoit de pécher contre Dieu. La piété & la chasteté que Joseph fit paroître dans cette occasion, est un exemple qui doit avoir beaucoup de force sur l'esprit des Chrétiens, pour les détourner du péché, & sur tout de l'impureté. L'on voit dans ce qui arriva à Joseph, lors qu'il fut accusé par la femme de son maître, & mis en prison, que les personnes impudiques se portent facilement au mensonge, à la vengeance, & à toutes sortes de crimes ; & que l'innocence est quelquefois calomniée & oprimée. Mais les douceurs que Joseph trouva dans sa prison nous montrent, que Dieu est toûjours avec les justes, & que lors même qu'ils sont persécutés le plus injustement, il ne les abandonne jamais.

CHAPITRE XL.

Joseph explique les songes de deux officiers de Pharaon, qui étoient en prison avec lui. Il prédit à l'un d'eux qu'il seroit rétabli dans sa charge; & à l'autre qu'on le feroit mourir ; & il pria le premier de le faire tirer de prison. Ce que Joseph avoit prédit arriva ; mais cet officier, qui sortit de la prison, oublia Joseph, ensorte qu'il demeura encore deux ans emprisonné.

Après ces choses, il arriva que l'échanson du Roi d'Egypte & le panetier offensérent le Roi d'Egypte leur Seigneur.

2. Et Pharaon se mit en colère contre ces deux eunuques ; *c'est-à-dire*, contre son grand échanson, & contre *son* maître panetier.

3. Et il les fit mettre en garde dans la maison du prévôt de l'hôtel, dans la prison étroite, au lieu où Joseph *étoit* renfermé.

4. Et le prévôt de l'hôtel les mit entre les mains de Joseph, qui les servoit ; & ils furent *quelques* jours en prison.

5. Et tous deux firent un songe, chacun en une *même* nuit, & chacun selon la signification de son songe ; tant l'échanson que le panetier du Roi d'Egypte, qui *étoient* renfermés dans la prison.

6. Alors Joseph, venant les voir le matin, & les regardant, remarqua qu'ils étoient fort tristes.

7. Et il interrogea ces eunuques de Pharaon, qui *étoient* avec lui dans la prison de son maître, & leur dit : D'où vient que vous avez aujourd'hui si mauvais visage ?

8. Et ils lui *répondirent :* Nous avons eu des songes, & il n'y a personne qui les explique. Et Joseph leur dit : Les interprètations ne viennent-elles pas de Dieu ? Je vous prie, récitez-*les moi.*

9. Et

9. Et le grand échanson récita son songe à Joseph, & lui dit : Il me sembloit en songeant, que je voyois un sep devant moi.

10. Et *que* ce sep *avoit* trois sarmens. Or il sembloit qu'il vouloit fleurir, que sa fleur sortoit, & que ses grapes avoient des raisins mûrs.

11. Et la coupe de Pharaon *étoit* en ma main ; & je prenois les raisins, & je les pressois dans la coupe de Pharaon, & je lui donnois la coupe en sa main.

12. Et Joseph lui dit : Voici l'interprétation *de ton songe :* Les trois sarmens sont trois jours.

13. Dans trois jours, Pharaon élevera ta tête, & te rétablira en ton *prémier état*, & tu donneras la coupe à Pharaon en sa main, selon ton prémier emploi, lors que tu étois échanson.

14. Mais souvien toi de moi, quand ce bonheur te sera arrivé, & aïe, je te prie, la bonté de faire mention de moi à Pharaon, & fai moi sortir de cette maison.

15. Car certainement j'ai été dérobé du pays des Hébreux, & même je n'ai rien fait ici qui *dût* me faire mettre en cette fosse.

16. Alors le maître panetier voyant que *Joseph* avoit interprété *ce songe-là* en bien, lui dit : J'ai aussi songé, & il me sembloit qu'*il y avoit* trois corbeilles blanches sur ma tête :

17. Et dans la plus haute corbeille, *il y avoit* de toutes sortes de viandes, du métier de boulanger, pour Pharaon ; & les oiseaux les mangeoient dans la corbeille *qui étoit* sur ma tête.

18. Et Joseph répondit, & dit : Voici l'interprétation de ce *songe :* Les trois corbeilles sont trois jours.

19. Dans trois jours Pharaon élevera ta tête de dessus toi, & te fera pendre à un bois, où les oiseaux mangeront ta chair de dessus toi.

20. Et au troisiéme jour, *qui étoit* le jour de la naissance de Pharaon, *le Roi* fit un festin à tous ses serviteurs, & il fit sortir de prison le grand échanson, & le maître panetier, *qui étoient du nombre de* ses serviteurs.

21. Et il rétablit le grand échanson dans son office d'échanson, & il présenta la coupe à Pharaon.

22. Mais il fit pendre le maître panetier, selon que Joseph leur avoit interprété *leurs songes.*

23. Cependant le grand échanson ne se souvint point de Joseph, mais il l'oublia.

REFLEXIONS.

LA réflexion générale que ce chapitre nous fournit, est, que les songes des deux officiers de Pharaon furent envoyés de Dieu, afin que cela servît dans la suite à faire connoître Joseph à ce Prince, & à le tirer de sa prison ; en quoi il faut admirer la Providence, qui préparoit ainsi les choses pour la délivrance & pour l'élévation de Joseph. On voit dans la conduite de l'échanson, qui oublia Joseph, le procédé ordinaire de ceux qui sont dans la prospérité ; ils oublient les misérables, même ceux à qui ils ont le plus d'obligation. Cependant il faut considérer, que Dieu ne vouloit pas que Joseph sortit de prison par le moyen de cet officier ; mais qu'il vouloit éprouver encore sa vertu pendant deux ans, afin de le délivrer ensuite par une voie plus merveilleuse, & de l'élever à un degré de puissance, à laquelle il ne seroit pas parvenu, s'il avoit été mis plûtôt en liberté. Ceci fait bien voir, que les *voies de Dieu ne sont pas nos voies ;* qu'il ne se sert pas toûjours, pour la délivrance de ceux qu'il aime, des moyens qu'ils jugeroient eux mêmes les plus convenables ; & que s'il différe de les tirer de la souffrance, il ne le fait que pour les délivrer d'une maniére plus glorieuse.

CHAPITRE XLI.

Pharaon ayant eu deux songes, Joseph les explique, en lui disant qu'il y auroit sept années d'abondance, & ensuite sept années de famine. Il lui conseille aprés cela, de faire amasser du blé pendant les années d'abondance, afin que l'on pût en fournir au peuple, lors que la famine viendroit. Pharaon éleve Joseph au gouvernement de l'Egypte. Joseph se marie, & il lui naît deux fils, savoir Manassé & Ephraïm.

MAis au bout de deux ans entiers, Pharaon songea, & il lui sembloit qu'il étoit prês du fleuve.

2. Et voici sept jeunes vaches, belles à voir, grasses & en bon point, montoient *hors* du fleuve, & paissoient dans des marais.

3. Et voici sept autres jeunes vaches, laides à voir, & maigres, montoient *hors* du fleuve aprês les autres, & se tenoient auprês des autres jeunes vaches sur le bord du fleuve.

4. Et les jeunes vaches, laides à voir & maigres, mangérent les sept jeunes vaches, belles à voir & grasses. Alors Pharaon s'éveilla.

5. Et il se rendormit, & songea *pour* la seconde fois. Et il lui sembloit que sept épis, bien nourris & beaux, sortoient d'un *même* tuyau.

6. Ensuite il lui sembloit que sept autres épis, minces & flétris par le vent d'orient, germoient aprês ceux-là.

7. Et les épis minces engloutirent les sept épis bien nourris & pleins *de grains.* Et Pharaon s'éveilla. Et voilà le songe.

8. Et sur le matin son esprit fut éfrayé, & il envoya apeller tous les magiciens & *tous* les sages d'Egypte, & leur récita ses songes ; mais il n'*y avoit* personne qui les lui interprêtât.

9. Alors

9. Alors le grand échanson parla à Pharaon, disant: Je me souviens aujourd'hui de mes fautes;

10. Lors que Pharaon se mit en colére contre ses serviteurs, & nous fit mettre le grand panetier & moi en prison, dans la maison du prévôt de l'hôtel;

11. Alors nous fimes lui & moi un songe, en une *même* nuit, chacun songeant *ce qui lui est arrivé*, selon l'interprétation *qui nous fut donnée* de nos songes.

12. Or *il y avoit* là avec nous un jeune homme Hébreu, serviteur du prévôt de l'hôtel, & nous lui récitâmes nos songes, & il nous les interprêta, donnant à chacun l'interprétation *qui convenoit* à son songe.

13. Et la chose est arrivée comme il nous l'avoit interprêté: *Car le Roi* me rétablit en mon prémier état, & fit pendre l'autre.

14. Alors Pharaon envoya apeller Joseph & on le fit sortir en hâte de la prison, on le rasa, & on lui fit changer de vêtemens: Ensuite il vint vers Pharaon.

15. Et Pharaon dit à Joseph: J'ai fait un songe, & il n'*y a* personne qui l'interprète. Or j'ai apris *que* tu *sais très-bien* interprèter les songes.

16. Et Joseph répondit à Pharaon, disant: Ce sera Dieu, & non pas moi, qui répondra *touchant ce qui concerne* la prospérité de Pharaon.

17. Et Pharaon dit à Joseph: Comme je songeois, il me sembloit que j'étois sur le bord du fleuve.

18. Et voici, sept jeunes vaches grasses, & en bon point, & fort belles, sortoient du fleuve, & paissoient dans les marais.

19. Et voici, sept autres jeunes vaches montoient après celles-là, chétives, si laides, & si maigres, *que* je n'en ai jamais vû de semblables en laideur dans tout le pays d'Egypte.

20. Mais les jeunes vaches maigres & laides dévorérent les sept prémieres jeunes vaches grasses;

21. Qui entrérent dans leur ventre, sans qu'on connût qu'elles y fussent entrées; car elles étoient aussi laides à voir qu'au commencement. Alors je me réveillai.

22. Je vis aussi en songeant, & il me sembloit que sept épis sortoient d'un *même* tuyau, pleins *de grains* & beaux.

23. Puis voici sept épis, petits, minces, & flétris par le vent d'orient, qui germérent après.

24. Mais les épis minces engloutirent les sept beaux épis. Et j'ai dit *ces songes* aux Magiciens; mais aucun ne me les a expliqués.

25. Et Joseph *répondit* à Pharaon: Ce qu'a songé Pharaon n'est qu'une même chose: Dieu a déclaré à Pharaon ce qu'il s'en va faire.

26. Les sept belles jeunes vaches sont sept ans; & les sept beaux épis sont sept ans; C'*est* un *même* songe.

27. Et les sept jeunes vaches maigres & laides, qui montoient après celles-là, sont sept ans; & les sept épis vuides & flétris par le vent d'orient seront sept ans de famine.

28. C'est-ce que j'ai dit à Pharaon, *savoir* que Dieu a fait voir à Pharaon ce qu'il s'en va faire.

29. Voici sept ans viennent, *auxquels il y aura* une grande abondance dans tout le pays d'Egypte.

30. Et ces années-là seront suivies de sept ans de famine. Alors on oubliera toute l'abondance *précédente* au pays d'Egypte, & la famine consumera le pays.

31. Et on ne reconnoitra plus *la prémiére* abondance au pays, à cause de la famine qui viendra après; car elle sera très grande.

32. Et quant à ce que le songe a été réiteré à Pharaon pour la seconde fois, c'*est* que la chose *est* arrêtée de Dieu, & que Dieu l'accomplira bien-tôt.

33. Or maintenant que Pharaon choisisse un homme entendu & sage, & qu'il l'établisse sur le pays d'Egypte.

34. Que Pharaon aussi fasse *ceci*: Qu'il établisse des Commissaires sur le pays, & qu'il prenne la cinquiéme partie *du revenu* du pays d'Egypte, durant les sept années d'abondance.

35. Et qu'on amasse tous les vivres de ces bonnes années qui viendront; & que le blé qu'on amassera *demeure* sous la puissance de Pharaon, *pour* nourriture dans les villes, & qu'on *le* garde.

36. Et ces vivres-là seront pour la provision du pays, durant les sept années de famine qui seront au pays d'Egypte, afin que le pays ne soit pas consumé par la famine.

37. Et la chose plût à Pharaon, & à tous ses serviteurs.

38. Et Pharaon dit à ses serviteurs: Pourrions nous trouver un homme semblable à celui-ci, qui eut l'esprit de Dieu?

39. Et Pharaon dit à Joseph: Puisque Dieu t'a fait connoitre toutes ces choses, il n'*y a personne* qui soit si entendu ni si sage que toi.

40. Tu seras sur ma maison, & tout mon peuple te baisera la bouche: Je serai seulement plus grand que toi quant au trône.

41. Pharaon dit encore à Joseph: Regarde, je t'ai établi sur tout le pays d'Egypte.

42. Alors Pharaon ôta son anneau de sa main, & le mit en celle de Joseph, & il le fit revêtir d'habits de fin lin, & lui mit un colier d'or au cou.

43. Et il le fit monter sur un char, qui étoit le second après le sien; & on crioit devant lui: Qu'on s'agenouille. Et il l'établit sur tout le pays d'Egypte.

44. Et Pharaon dit à Joseph: Je *suis* Pha-

Pharaon ; mais sans toi nul ne levera la main ni le pié dans tout le pays d'Egypte.

45. Et Pharaon apella le nom de Joseph Tsaphenath-Pahaneah, & il lui donna pour femme Asenath, fille de Potipherah, Gouverneur d'On. Et Joseph alla *visiter* le pays d'Egypte.

46. Or Joseph *étoit* âgé de trente ans, quand il se présenta devant Pharaon, Roi d'Egypte. Etant sorti de devant Pharaon, il passa par tout le pays d'Egypte.

47. Et la terre raporta très abondamment durant les sept années de fertilité.

48. Et Joseph amassa tous les vivres de ces années, qui furent au pays d'Egypte, & il resserra les vivres dans les villes ; savoir en chaque ville les vivres du territoire d'alentour.

49. Joseph donc amassa une grande quantité de blé, comme le sable de la mer ; tellement qu'on cessa de *le* mesurer, parce qu'il *étoit* sans nombre.

50. Et avant que la *prémiere* année de la famine vint, il nâquit deux enfans à Joseph, qu'Asenath, fille de Potipherah, Gouverneur d'On, lui enfanta.

51. Et Joseph nomma le prémier-né, Manassé : Car Dieu, *dit-il*, m'a fait oublier tous mes travaux, & toute la maison de mon pére.

52. Et il nomma le second, Ephraïm : Car Dieu, *dit-il*, m'a fait fructifier au pays de mon affliction.

53. Alors finirent les sept années de l'abondance qui avoit été au pays d'Egypte.

54. Et les sept années de la famine commencérent, comme Joseph l'avoit prédit. Et la famine fut dans tout le pays, mais il y avoit du pain dans tout le pays d'Egypte.

55. Ensuite tout le pays d'Egypte fut affamé ; & le peuple cria à Pharaon pour *avoir du* pain. Et Pharaon *répondit* à tous les Egyptiens : Allez à Joseph, & faites ce qu'il vous dira.

56. La famine donc étant dans tout le pays, Joseph ouvrit tous *les greniers* qui étoient chez les Egyptiens, & il leur distribua du blé. Et la famine augmentoit au pays d'Egypte.

57. On venoit aussi de tout pays en Egypte vers Joseph, pour acheter du blé, car la famine étoit fort grande par toute la terre.

REFLEXIONS.

Il y a deux réflexions principales à faire sur les songes de Pharaon : I. On y voit la connoissance que Dieu a de l'avenir, & en même tems le soin qu'il avoit du peuple d'Egypte, & sur tout de la famille de Jacob, à la subsistance de laquelle il vouloit pourvoir par le moyen de Joseph. II. Ces songes doivent être considerés comme un moyen dont Dieu se servit pour délivrer Joseph, & pour le faire connoitre à Pharaon, par l'interprétation de ses songes, & par les conseils pleins de sagesse qu'il lui donna. Nous avons vû ensuite, que Joseph, après avoir été jusqu'alors dans la souffrance, fut élevé au gouvernement de l'Egypte. Ce fut ainsi qu'il parvint à la gloire qui lui avoit été promise autrefois ; que Dieu récompensa sa vertu & son innocence, qui avoient été si longtems oprimées, & fit voir qu'il ne l'avoit exercé par tant d'adversités, que pour rendre sa vertu plus pure, & pour le faire jouïr ensuite d'une très-grande prospérité. Le mariage de Joseph & la naissance de ses deux fils, furent, comme il le reconnut lui-même par les noms qu'il leur donna, une nouvelle bénédiction que Dieu lui accorda ; lui faisant trouver, dans un pays étranger, le repos & la douceur qu'il n'avoit pas rencontré dans la maison paternelle.

CHAPITRE XLII.

Les fils de Jacob viennent acheter du blé en Egypte, & se présentent devant Joseph. Joseph les reconnoit ; mais il ne se donne pas à connoitre à eux. Il les fait mettre en prison, & il retient Siméon, afin de les obliger à lui amener Benjamin. Cependant il les renvoie avéc du blé, & il leur fait rendre leur argent. Etant de retour auprès de leur pére, ils lui rendent compte du succès de leur voyage.

Et Jacob, sachant qu'il y avoit du blé à vendre en Egypte, dit à ses fils : Pourquoi vous regardez-vous les uns les autres ?

2. Il leur dit encore : Voici, j'ai apris qu'il y a du blé à vendre en Egypte ; descendez-y, pour en acheter, afin que nous vivions, & que nous ne mourions point.

3. Alors dix fréres de Joseph descendirent pour acheter du blé en Egypte.

4. Mais Jacob n'envoya point Benjamin, frére de Joseph, avec ses fréres ; car il disoit *en soi-même : Il faut* prendre garde que quelque accident mortel ne lui arrive.

5. Et les fils d'Israël arrivérent *en Egypte*, pour acheter du blé, avec ceux qui *y* alloient ; car la famine étoit dans le pays de Canaan.

6. Or Joseph commandoit dans le pays, & c'est lui qui faisoit distribuer le blé à tous les peuples des pays. Les fréres de Joseph vinrent donc, & se prosternérent devant lui, la face en terre.

7. Et Joseph ayant vû ses fréres, les reconnut ; mais il contrefit l'étranger avec eux, & il leur parla rudement, en leur disant : D'où venez-vous ? Et ils *répondirent :* Du pays de Canaan, pour acheter des vivres.

8. Joseph donc reconnut ses fréres ; mais eux ne le reconnurent point.

9. Alors Joseph se souvint des songes qu'il avoit faits, & leur dit : Vous *êtes* des espions ; vous êtes venus pour épier les lieux foibles du pays.

10. Et ils lui *répondirent :* Non, Monseigneur ; mais tes serviteurs sont venus pour acheter des vivres.

11. Nous sommes tous enfans d'un seul homme ; nous *sommes* gens de bien ; tes serviteurs ne sont point des espions.

12. Et il leur dit : Cela n'est pas ; mais vous êtes venus pour remarquer les lieux foibles du pays.

13. Et ils *répondirent :* Nous *sommes* douze fréres, tes serviteurs, enfans d'un même homme, au pays de Canaan ; dont le plus jeune *est* aujourd'hui avec nôtre pére, & l'autre n'est *plus*.

14. Et Joseph leur dit : C'est là ce que je vous ai dit. Vous *êtes* des espions.

15. Vous serez éprouvés par ce moyen : Vive Pharaon, si vous sortez d'ici, que vôtre jeune frére ne soit venu ici.

16. Envoyez-en un d'entre vous qui amène vôtre frére ; mais vous serez prisonniers ; & j'éprouverai *par ce moyen* si vous avez dit la vérité : Autrement, vive Pharaon, que vous *êtes* des espions.

17. Et ainsi il les fit mettre tous ensemble en prison, pour trois jours.

18. Et au troisiéme jour, Joseph leur dit : Faites ceci, & vous vivrez ; je crains Dieu :

19. Si vous *êtes* gens de bien, que l'un de vous, qui êtes fréres, demeure lié dans la prison, & allez vous-en, emportez du blé, pour pourvoir à la famine de vos familles.

20. Et amenez-moi vôtre jeune frére, & *vous ferez voir que* vos paroles ont été véritables ; & vous ne mourrez point. Et ils firent ainsi.

21. Et ils se disoient l'un à l'autre : Vraiment nous sommes coupables à l'égard de nôtre frére ; car nous avons vû l'angoisse où il étoit, quand il nous demandoit grace ; & nous ne l'avons point exaucé ; c'est pour cela que nous nous trouvons dans cette détresse.

22. Et Ruben leur répondit, disant : Ne vous disois-je pas bien : Ne commettez point ce péché contre cet enfant : Et vous ne m'écoutâtes point ; c'est pourquoi, voici, son sang vous est redemandé.

23. Et ils ne savoient pas que Joseph *les* entendoit ; parce qu'il leur *parloit* par un truchement.

24. Et il se détourna d'auprès d'eux, pour pleurer ; ensuite étant retourné vers eux, il leur parla *de nouveau*, & il prit Siméon d'entr'eux, & le fit lier devant leurs yeux.

25. Et Joseph commanda qu'on remplit leurs sacs de blé, & qu'on remit l'argent dans le sac de chacun d'eux, & qu'on leur donnât de la provision pour *leur* chemin. Et c'est ce qui fut fait.

26. Ils chargérent donc leur blé sur leurs anes, & s'en allérent.

27. Et l'un *d'eux* ouvrit son sac pour donner à manger à son ane dans l'hôtellerie ; alors il vit sont argent, qui étoit à l'entrée de son sac.

28. Et il dit à ses fréres : Mon argent m'a été rendu ; & en effet, le voici dans mon sac. Et ils furent comme hors d'eux-mêmes, & la fraieur les saisit, se disant l'un à l'autre : Qu'*est-ce que* Dieu nous a fait ?

29. Et ils vinrent au pays de Canaan vers Jacob leur pére ; & ils lui racontérent toutes les choses qui leur étoient arrivées, disant :

30. L'Homme qui commande dans tout le pays nous a parlé fort rudement, & nous a pris pour des espions.

31. Mais nous lui avons répondu : Nous *sommes* des gens de bien, nous ne sommes point des espions.

32. Nous *étions* douze fréres, enfans de nôtre pére ; l'un n'est *plus*, & le plus jeune *est* aujourd'hui avec nôtre pére au pays de Canaan.

33. Et cet homme, qui est le Seigneur du pays, nous a dit : Je connoîtrai à ceci que vous *êtes* des gens de bien : Laissez-moi l'un de vos fréres, & prenez *du blé*, *afin de pourvoir* à la faim de vos familles, & vous en allez.

34. Et amenez-moi vôtre jeune frére. Alors je connoîtrai que vous n'*êtes* point des espions, mais des gens de bien ; & je vous rendrai vôtre frére, & vous trafiquerez au pays.

35. Et comme ils vuidoient leurs sacs, voici, chacun *trouva* le paquet de son argent dans son sac ; & ils virent les paquets de leur argent, eux & leur pére, & ils eurent peur.

36. Alors Jacob leur pére leur dit : Vous m'avez privé d'enfans ; Joseph n'est plus, & Siméon n'est *plus*, & vous voulez emmener Benjamin ! Toutes ces choses sont *faites* contre moi.

37. Et Ruben parla à son pére, & lui dit : Fai mourir mes deux enfans, si je ne te le ramène ; confie le moi, & je te le ramenerai.

38. Et il *répondit :* Mon fils ne descendra point avec vous ; car son frére est mort, & celui-ci est resté seul. Si quelque accident mortel lui arrivoit dans le chemin, vous feriez descendre mes cheveux blancs avec doulewr dans le sépulcre.

REFLEXIONS.

CEtte lecture nous présente trois réflexions : I. Nous voyons dans l'arrivée des fréres de Joseph en Egypte, & dans les hommages qu'ils lui rendirent, l'accomplissement des songes qu'il avoit eus. On y voit aussi, que Dieu l'avoit envoyé en Egypte pour faire subsister la famille de Jacob, & attirer cette famille en

en ce pays-là. II. La conduite de Joseph envers ses fréres marque, d'un côté, de l'affection pour eux, puis qu'il leur fit donner autant de blé qu'ils voulurent, & qu'il leur fit rendre leur argent; mais on y voit en même tems une grande prudence, en ce qu'il ne se fit pas connoitre, & qu'il retint Siméon. Il en usa ainsi, non par ressentiment contre ses fréres, mais pour les obliger à revenir & à amener Benjamin, pour attirer par ce moyen son pére en Egypte; & parce qu'il se défioit d'eux avec raison; craignant que s'il leur eût dit qu'il étoit Joseph, ils n'eussent caché cela à leur pére. III. Il faut faire bien de l'attention à ce que les fréres de Joseph dirent, lors qu'ils furent mis en prison. Jusques alors ils n'avoient pas senti si vivement la grandeur du crime qu'ils avoient commis contre lui, il y avoit plus de vingt ans; mais la détresse où ils se virent alors les fit souvenir de celle où ils avoient vû Joseph, & de l'inhumanité avec laquelle ils l'avoient traité. La conscience du pécheur peut être insensible pendant quelque tems; mais tôt ou tard elle se réveille, & lui cause d'étranges remors; & c'est surtout ce qui arrive aux méchans dans l'adversité.

CHAPITRE XLIII.

Jacob étant contraint par la famine de renvoyer ses fils en Egypte, consent que Benjamin y aille avec eux. Etant arrivés en Egypte, ils se présentent devant Joseph, qui les reçut favorablement, & les fit manger avec lui.

OR la famine étoit fort grande sur la terre.

2. Et comme *les enfans de Jacob* eurent achevé de manger les vivres qu'ils avoient amenés d'Egypte, leur pére leur dit: Retournez, pour nous acheter un peu de vivres.

3. Et Juda lui *répondit*, & lui dit: Cet homme-là nous a fort protesté, disant: Vous ne verrez point mon visage, que vôtre frére ne *soit* avec vous.

4. Si *donc* tu envoies nôtre frére avec nous, nous descendrons *en Egypte*, & nous t'acheterons des vivres.

5. Mais si tu ne l'envoies pas, nous n'y descendrons point; car cet homme-là nous a dit: Vous ne verrez point mon visage, que vôtre frére ne *soit* avec vous.

6. Et Israël dit: Pourquoi m'avez-vous fait ce tort, de déclarer à cet homme que vous aviez encore un frére?

7. Et ils *répondirent:* Cet homme là s'est enquis avec soin de nous & de nôtre parentage, & nous a dit: Vôtre pére vit-il encore? N'avez-vous point de frére? Et nous le *lui* avons déclaré, selon qu'il nous avoit demandé. Pouvions-nous savoir qu'il diroit, Faites descendre vôtre frére?

8. Et Juda dit à Israël son pére: Envoie l'enfant avec moi, & nous nous mettrons en chemin, & nous nous en irons, & nous vivrons & ne mourrons point, ni nous, ni toi aussi, ni nos petits enfans.

9. J'en répons; redemande-le moi: Si je ne te le ramène, & si je ne te le représente, je serai toûjours sujet à la peine que tu *voudras m'imposer.*

10. Que si nous n'eussions pas tant différé, certainement nous serions déja de retour une seconde fois.

11. Alors Israël leur pére leur dit: Si la chose *va* ainsi, faites-le. Prenez des choses les plus estimées du pays dans vos vaisseaux, & portez à cet homme un présent, quelque peu de baume, & quelque peu de miel, des drogues, de la myrrhe, des dattes, & des amandes:

12. Et prenez de l'argent au double en vos mains; & reportez celui qui a été remis à l'entrée de vos sacs: Peut-être cela s'est il *fait par* erreur.

13. Prenez aussi vôtre frére, & vous mettez en chemin, & retournez vers cet homme.

14. Le *Dieu* Fort, Tout-Puissant, vous fasse trouver grace devant cet homme-là, afin qu'il vous relâche vôtre autre frére, & Benjamin! Et s'il faut que je sois privé d'enfans, que j'en sois privé.

15. Alors ils prirent le présent, & ayant pris de l'argent au double en leurs mains, & Benjamin, ils se mirent en chemin, & ils descendirent en Egypte. Puis ils se présentérent devant Joseph.

16. Alors Joseph vit Benjamin avec eux, & dit à son maitre d'hôtel: Mène ces hommes dans la maison, & tuë quelque *bête*, & *l'*aprête; car ils mangeront à midi avec moi.

17. Et l'homme fit comme Joseph lui avoit dit, & amena ces hommes dans la maison de Joseph.

18. Et ces hommes-là eurent peur, de ce qu'on les conduisoit dans la maison de Joseph, & ils dirent: Nous sommes amenés à cause de l'argent qui fut remis en nos sacs, *dans nôtre* prémier *voyage. Cet homme* veut se décharger & se jetter sur nous, nous prendre pour esclaves, & *se saisir de* nos anes.

19. Ensuite ils s'aprochérent du maître d'hôtel de Joseph, & lui parlérent à la porte de la maison;

20. Disant: Hélas, Monseigneur! nous descendîmes la prémiére fois pour acheter des vivres;

21. Et lors que nous arrivâmes à l'hôtellerie, & que nous eûmes ouvert nos sacs, voici, l'argent de chacun *de nous étoit* à l'entrée de son sac, nôtre même argent, selon son poids; & nous l'avons raporté en nos mains.

22. Et nous avons aporté d'autre argent en nos mains, pour acheter des vivres; mais nous ne savons qui a pû remettre nôtre argent dans nos sacs.

23. Et il dit : Tout va bien pour vous ; ne craignez point : Vôtre Dieu & le Dieu de vôtre pére vous a donné un trésor dans vos sacs : Vôtre argent m'a bien été remis. Et il leur amena Siméon.

24. Et cet homme les fit entrer dans la maison de Joseph, & il leur donna de l'eau, & ils lavérent leurs piés ; il donna aussi à manger à leurs anes.

25. Et ils préparérent leur présent, en attendant que Joseph revint sur le midi ; car ils avoient apris qu'ils mangeroient là.

26. Alors Joseph revint à la maison, & ils lui présentérent dans la maison le présent qu'ils avoient en leurs mains, & ils se prosternérent devant lui jusqu'en terre.

27. Et il s'enquit d'eux comment ils se portoient, & il leur dit : Vôtre pére, ce bon vieillard, dont vous *m'*avez parlé, se porte-t-il bien ? Vit-il encore ?

28. Et ils *répondirent :* Ton serviteur nôtre pére se porte bien ; il vit encore. Et se baissant profondément, ils se prosternérent.

29. Et *Joseph* élevant ses yeux vit Benjamin son frére, fils de sa mére, & dit : Est-ce là vôtre jeune frére, dont vous m'avez parlé ? Et il lui dit : Mon fils, Dieu te fasse miséricorde.

30. Et Joseph se retira incontinent ; car ses entrailles étoient émües, à la vûe de son frére, & il cherchoit *un lieu* pour pleurer ; & entrant dans son cabinet il pleura.

31. Et s'étant lavé le visage, il sortit *de son cabinet*, & se faisant violence, il dit : Mettez le pain.

32. Et on servit Joseph à part, & eux à part, & les Egyptiens qui mangeoient avec lui *furent aussi servis* à part ; parce que les Egyptiens ne pouvoient manger avec les Hébreux ; car c'est une abomination aux Egyptiens.

33. Ils s'assirent donc en sa présence ; l'aîné selon son droit d'aînesse, & le plus jeune selon son âge. Et ces hommes étoient extrèmement surpris.

34. Et il leur fit porter des mets, *qu'il fit ôter* de devant lui ; mais la portion de Benjamin étoit cinq fois plus grosse que toutes les autres ; & ils bûrent, & firent bonne chére avec lui.

REFLEXIONS.

CE qui arriva à Jacob, lors qu'il fut contraint de renvoyer ses fils en Egypte, fut une nouvelle épreuve que Dieu lui envoya. Il fit paroître dans cette occasion sa tendresse pour ses enfans, & en même tems sa constance & sa foi : Il y donna sur tout un bel exemple de piété & de résignation, en recommandant ses fils à la protection de Dieu, & en se soumettant à être privé de ses enfans, si Dieu le vouloit. C'est ainsi que nous devons obéïr aux ordres de la Providence, & nous résigner à tous les événemens. Ce que Joseph dit à ses fréres, lors qu'ils furent arrivés en Egypte, & la maniére dont il les traita, fait voir qu'il avoit une extrème tendresse pour son pére & pour son frére Benjamin, & qu'il aimoit toûjours ses fréres, nonobstant tout ce qu'ils avoient fait contre lui. Ce caractère de bonté & de douceur est la vraie marque des gens de bien : Non seulement ils aiment leurs proches avec la plus grande tendresse ; mais ils ne conservent aucun ressentiment des injures qu'ils ont reçuës, & ils sont toûjours prêts à faire du bien à ceux qui les ont le plus offensés.

CHAPITRE XLIV.

Il y a deux choses à remarquer dans ce chapitre : I. L'ordre que Joseph donna à son maître d'hôtel, au départ de ses fréres, de mettre son gobelet dans le sac de Benjamin, afin d'avoir un prétexte de les faire arrêter. II. Le discours que Juda tint à Joseph pour le fléchir, & pour l'engager à le retenir en Egypte, en la place de Benjamin.

ET *Joseph* commanda à son maître d'hôtel, disant : Empli de vivres les sacs de ces gens, autant qu'ils en pourront porter, & remets l'argent de chacun à l'entrée de son sac.

2. Et mets mon gobelet, le gobelet d'argent, à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent de son blé. Et il fit comme Joseph lui avoit dit.

3. Le matin, dès qu'il fut jour, on renvoya ces hommes avec leurs anes.

4. Lors *qu'*ils furent sortis de la ville, avant qu'ils fussent beaucoup éloignés, Joseph dit à son maître d'hôtel : Va, poursui ces hommes ; & quand tu les auras atteint, di-leur : Pourquoi avez-vous rendu mal pour bien ?

5. N'*est*-ce pas le *gobelet* dans lequel mon Seigneur boit, & par lequel il dévine infailliblement ? Vous avez fait une très-méchante action.

6. Et *le maître d'hôtel* les atteignit, & leur dit les *mêmes* paroles.

7. Et ils lui *répondirent :* Pourquoi Monseigneur parle-t-il ainsi ? Dieu garde tes serviteurs de commettre une telle chose !

8. Voici, nous t'avons raporté du pays de Canaan l'argent que nous avions trouvé à l'entrée de nos sacs ; & comment déroberions-nous de l'argent ou de l'or de la maison de ton maître ?

9. Que celui de tes serviteurs, à qui l'on trouvera *ce que tu cherches*, meure ; & nous serons même esclaves de Monseigneur.

10. Et il leur dit : Qu'il soit maintenant ainsi fait selon vos paroles : Que celui à qui l'on trouvera *le gobelet* soit mon esclave, & vous *serez traités* comme innocens.

11. Et incontinent chacun posa son sac.

12. Et il les fouilla, en commençant depuis le plus grand, & finissant au plus jeune. Et le gobelet fut trouvé dans le sac de Benjamin.
13. Alors ils déchirérent leurs habits, & chacun rechargea son ane, & ils retournérent à la ville.
14. Et Juda, avec ses fréres, vint en la maison de Joseph, qui étoit encore là, & ils se jettérent en terre devant lui.
15. Et Joseph dit: Quelle action avez-vous fait? Ne savez-vous pas qu'un homme tel que je suis dévine infailliblement?
16. Et Juda lui dit: Que dirons-nous à Monseigneur? Comment parlerons-nous? Et comment nous justifierons nous? Dieu a trouvé l'iniquité de tes serviteurs. Voici, nous sommes tous les esclaves de Monseigneur, tant nous, que celui à qui on a trouvé le gobelet.
17. Mais il dit: Dieu me garde de faire cela. L'homme à qui l'on a trouvé le gobelet me sera esclave; mais vous, remontez en paix vers vôtre pére.
18. Alors Juda s'aprocha de lui, disant: Hélas Monseigneur! Je te prie que ton serviteur dise un mot, & que Monseigneur l'écoute, & que ta colére ne s'enflamme point contre ton serviteur; car tu ès comme Pharaon.
19. Monseigneur interrogea ses serviteurs, disant: Avez-vous pére, ou frére?
20. Alors nous *répondîmes* à Monseigneur: Nous avons *nôtre* pére *qui est* âgé, & un jeune fils, qui lui est né en *sa* vieillesse, & *qui est* le plus jeune, dont le frére est mort; & celui-ci est resté seul de sa mére, & son pére l'aime.
21. Or tu as dit à tes serviteurs: Faites-le descendre vers moi; je serai bien aise de le voir.
22. Et nous dîmes à Monseigneur: Cet enfant ne pourroit laisser son pére; car s'il le laisse, son pére mourra.
23. Alors tu dis à tes serviteurs: Si vôtre petit frére ne descend avec vous, vous ne verrez plus mon visage.
24. Or il est arrivé qu'étant de retour vers ton serviteur mon pére, nous lui raportâmes les paroles de Monseigneur.
25. Ensuite nôtre pére nous dit: Retournez, & nous achetez un peu de vivres.
26. Et nous lui dîmes: Nous ne pouvons y descendre; mais si nôtre jeune frére est avec nous, nous *y* descendrons; car nous ne pouvons pas voir cet homme, que nôtre jeune frére ne soit avec nous.
27. Et ton serviteur mon pére nous *répondit*: Vous savez que ma femme m'a enfanté deux enfans.
28. L'un s'en est allé, & j'ai dit: Certainement il a été déchiré, & je ne l'ai point vû jusques à présent.
29. Que si vous m'ôtez aussi celui-ci, & que quelque accident mortel lui arrive, vous ferez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans le sépulcre.
30. Maintenant donc, quand je serai venu vers ton serviteur mon pére, si le jeune homme, dont l'ame est liée étroitement avec la sienne, n'est point avec nous;
31. Il arrivera qu'aussi-tôt qu'il aura vû que le jeune homme n'*y* sera pas, il mourra. Ainsi tes serviteurs feront descendre avec douleur les cheveux blancs de ton serviteur nôtre pére dans le sépulcre.
32. De plus, ton serviteur a répondu *de ramener* le jeune homme, *pour obliger* mon pére *à le laisser aller*; & il a dit: Si je ne te le raméne, je serai toûjours sujet à la peine que mon pére *voudra m'imposer*.
33. Ainsi maintenant je te prie, que ton serviteur soit l'esclave de Monseigneur, au lieu du jeune homme, & qu'il remonte avec ses fréres.
34. Car comment remonterai-je vers mon pére, si le jeune homme n'*est* avec moi? Ha! que je ne voie point l'affliction de mon pére.

REFLEXIONS.

IL faut considerer ce que Joseph fit à l'égard de ses fréres, en donnant ordre que Benjamin fut arrêté, comme un nouveau moyen qu'il mit prudemment en usage, avant que de se faire connoitre à eux, afin de les éprouver encore une fois, de reconnoitre leurs véritables sentimens, & de leur faire encore mieux sentir le péché qu'ils avoient commis contre lui. Après cela, le discours tendre & touchant de Juda à Joseph est très remarquable. On y voit l'extrème détresse où il étoit avec ses fréres, & un aveu sincère que Dieu les punissoit justement. C'est là l'effet des afflictions: elles sont très propres à réveiller la conscience, & à humilier les hommes; & Dieu s'en sert, avec beaucoup de sagesse, pour les amener à la connoissance & au sentiment de leurs péchés.

CHAPITRE XLV.

Joseph se fait connoitre à ses fréres; & il leur ordonne d'aller querir leur pére & de l'amener en Egypte. Jacob ayant apris que Joseph vivoit encore, se dispose à partir pour y aller.

ALors Joseph ne pût plus se retenir devant tous ceux qui étoient là présens, & il cria: Faites sortir tout le monde. Et nul ne demeura avec lui, quand il se fit connoitre à ses fréres.
2. Et en pleurant il éleva sa voix, & les Egyptiens l'entendirent, & la maison de Pharaon l'ouït aussi.
3. Et Joseph dit à ses fréres: Je *suis* Joseph: Mon pére vit-il encóre? Mais ses fréres ne lui pouvoient répondre; car ils étoient troublés de sa présence.

4. Joseph dit encore à ses fréres : Je vous prie, aprochez-vous de moi. Et ils s'aprochérent, & il leur dit : Je *suis* Joseph vôtre frére, que vous avez vendu pour être *mené* en Egypte.

5. Et maintenant ne vous affligez point, & n'ayez point de regret *de ce* que vous m'avez vendu *pour être amené* ici, puisque Dieu m'a envoyé devant vous pour la conservation de *vôtre* vie.

6. Car voici, il y a déja deux ans que la famine est sur la terre, & il y en aura encore cinq, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni moissonner.

7. Mais Dieu m'a envoyé devant vous, pour vous faire subsister sur la terre, & vous faire vivre par une grande délivrance.

8. Maintenant donc, ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici ; mais c'*est* Dieu, qui m'a établi pour pére à Pharaon, & pour Seigneur sur toute sa maison, & pour commander dans tout le pays d'Egypte.

9. Hâtez-vous d'aller vers mon pére, & dites-lui : Ainsi a dit ton fils Joseph : Dieu m'a établi Seigneur sur toute l'Egypte ; descen donc vers moi, & ne t'arrête point.

10. Et tu habiteras dans la terre de Goscen, & tu seras près de moi, toi, tes enfans, & les enfans de tes enfans, tes troupeaux, & tes bœufs, & tout ce qui *est* à toi.

11. Et je t'entretiendrai là, car il *y a* encore cinq années de famine ; de peur que tu ne périsses par la pauvreté, toi & ta maison, & tout ce qui *est* à toi.

12. Et voici, vous voyez de vos yeux, & Benjamin mon frére voit aussi de ses yeux, que c'est moi qui vous parle de ma propre bouche.

13. Raportez donc à mon pére quelle est ma gloire en Egypte, & tout ce que vous avez vû ; & hâtez-vous de faire descendre ici mon pére.

14. Alors il se jetta sur le cou de Benjamin son frére, & pleura. Benjamin pleura aussi sur son cou.

15. Et il baisa tous les fréres, & pleura sur eux. Après cela ses fréres parlérent avec lui.

16. Aussi-tôt on entendit un *grand* bruit dans la maison de Pharaon, & on dit : Les fréres de Joseph sont venus. Ce qui plut *fort* à Pharaon & à ses serviteurs.

17. Alors Pharaon dit à Joseph : Di à tes fréres : Faites ceci ; chargez vos bêtes, & allez, retournez au pays de Canaan ;

18. Et prenez vôtre pére & vos familles, & revenez vers moi, & je vous donnerai du meilleur du pays d'Egypte ; & vous mangerez la graisse de la terre.

19. Or tu as la puissance de commander. Faites ceci, prenez avec vous du pays d'Egypte des chariots pour vos petits enfans, & pour vos femmes, & amenez vôtre pére, & venez.

20. Ne regrettez point vos meubles ; car le meilleur de tout le pays d'Egypte sera à vous.

21. Et les enfans d'Israël firent ce qui leur avoit été dit ; & Joseph leur donna des chariots, selon l'ordre qu'il avoit reçu de Pharaon ; il leur donna aussi de la provision pour le chemin.

22. *Et* il leur donna à tous des robes de rechange, & à Benjamin il donna trois cents *piéces* d'argent, & cinq robes de rechange.

23. Il envoya aussi à son pére dix anes chargés des plus excellentes choses qu'*il y avoit* en Egypte, & dix anesses, qui portoient du blé, du pain, & de la nourriture à son pére pour le chemin.

24. Il renvoya donc ses fréres, qui partirent, & il leur dit : Ne vous querellez point en chemin.

25. Ainsi ils remontérent d'Egypte, & vinrent à Jacob leur pére au pays de Canaan.

26. Et ils lui firent ce raport & lui dirent : Joseph vit encore ; & même il commande sur tout le pays d'Egypte. Et il tomba *presque* en défaillance, bien qu'il ne les croyoit point.

27. Et ils lui dirent toutes les paroles que Joseph leur avoit dites. Et il vit les chariots que Joseph avoit envoyés pour le porter. Et l'esprit revint à Jacob leur pére.

28. Alors Israël dit : C'est assez ; Joseph mon fils vit encore : J'irai, & je le verrai avant que je meure.

REFLEXIONS.

L'On voit dans ce qui se passa, lors que Joseph se fit connoître à ses fréres, l'exemple d'une extrême bonté & d'une grande douceur. La conduite & les discours de Joseph marquent qu'il avoit tellement oublié ce que ses fréres avoient fait contre lui, que non seulement il leur pardonna, & ne leur en fit aucun reproche, mais qu'il les consola, & qu'il ne voulut pas qu'ils s'en affligeassent. II. On découvre ici la piété de Joseph, en ce qu'il reconnoit que tout le mal que ses fréres lui avoient fait, avoit été permis & dirigé par la Providence, pour le bien de leurs familles. L'on y remarque encore le soin que Joseph eut de son pére, en pourvoyant à son voyage, & à son entretien dans l'Egypte. Ce sont là de beaux exemples de douceur, de pardon, & de piété, que chacun doit imiter. On voit enfin ici, que Jacob, après avoir pleuré Joseph comme mort, eut la consolation d'aprendre qu'il vivoit & qu'il gouvernoit l'Egypte. C'est ainsi que Dieu fait succéder la joie à l'affliction, & qu'il console les siens, après les avoir fait passer par diverses épreuves.

CHA-

CHAPITRE XLVI.

Moyse rapporte dans ce chapitre le voyage de Jacob, qui s'en alla du pays de Canaan en Egypte, avec toute sa famille.

ISraël donc partit, avec tout ce qui lui *apartenoit*, & vint à Beer-scébah, & offrit des sacrifices au Dieu de son pére Isaac.

2. Et Dieu parla à Israël en vision de nuit, disant: Jacob, Jacob. Et il *répondit :* Me voici.

3. Il dit encore: Je *suis* le *Dieu* Fort, le Dieu de ton Pére: Ne crain point de descendre en Egypte; car je t'y ferai devenir une grande nation.

4. Je descendrai avec toi en Egypte, & je t'en ferai aussi infailliblement remonter; & Joseph mettra sa main sur tes yeux.

5. Ainsi Jacob partit de Beer-scébah, & les enfans d'Israël mirent Jacob leur pére & leurs petits enfans, & leurs femmes, sur les chariots que Pharaon avoit envoyez pour le porter.

6. Ils emmenérent aussi leur bétail & le bien qu'ils avoient aquis au pays de Canaan. Et Jacob & toute sa famille avec lui vinrent en Egypte.

7. Et il amena avec soi en Egypte ses enfans, & les enfans de ses enfans; ses filles, & les filles de ses filles, & toute sa famille.

8. Ce *sont* ici les noms des enfans d'Israël, qui vinrent en Egypte: Jacob & ses enfans. Le prémier-né de Jacob *fut* Ruben,

9. Et les enfans de Ruben *étoient* Hénoc, Pallu, Hetsron, & Carmi.

10. Et les enfans de Siméon *étoient* Jémuel, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar, & Scaul, fils d'une Cananéenne.

11. Et les enfans de Lévi *étoient* Guerscon, Kehath, & Mérari.

12. Et les enfans de Juda *étoient* Her, Onan, Scela, Pharez, & Zara. Mais Her, & Onan moururent au pays de Canaan. Les enfans aussi de Pharez furent Hetsron & Hamul.

13. Et les enfans d'Issacar *étoient* Tolah, Puva, Job, & Simron.

14. Et les enfans de Zabulon *étoient* Sered, Elon, & Jahléel.

15. Ce *sont* là les enfans de Léa, qu'elle enfanta à Jacob en Paddan-Aram, avec Dina sa fille; ses fils & ses filles *étoient en tout* trente-trois personnes.

16. Et les enfans de Gad *étoient* Tsiphjon, Haggi, Scuni, Etsbon, Héri, Arodi, & Areli.

17. Et les enfans d'Ascer *étoient* Jimna, Jisçua, Jisçui, Bériha, & Serah leur sœur. Les enfans de Bériha, Héber, & Malkiel.

18. Ce *sont* là les enfans de Zilpa, que Laban avoit donné à Léa sa fille; & elle les enfanta à Jacob, *& ils faisoient* seize personnes.

19. Les enfans de Rachel, femme de Jacob, *furent* Joseph & Benjamin.

20. Et Joseph eut des fils au pays d'Egypte, *savoir* Manassé & Ephraïm, qu'Asenath, fille de Potipherah, Gouverneur d'On, lui enfanta.

21. Et les enfans de Benjamin *étoient* Belah, Beker, Ascbel, Guéra, Nahaman, Ehi, Ros, Muppim & Huppim, & Ard.

22. Ce *sont* là les enfans de Rachel, qu'elle enfanta à Jacob; *qui sont* en tout quatorze personnes.

23. Et les enfans de Dan *étoient* Huscim.

24. Et les enfans de Nephthali *étoient* Jatséel, Guni, Jetser, & Scillem.

25. Ce *sont* là les enfans de Bilha, que Laban donna à Rachel sa fille, & elle les enfanta à Jacob; ils *faisoient* sept personnes en tout.

26. Toutes les personnes qui vinrent en Egypte, qui apartenoient à Jacob & qui etoient nées de lui, (sans les femmes des enfans de Jacob) *étoient* en tout soixante-six.

27. Et les enfans de Joseph qui lui étoient nés en Egypte, *furent* deux personnes. Toutes les personnes *donc* de la maison de Jacob, qui vinrent en Egypte *furent* soixante & dix.

28. Or *Jacob* envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de lui venir au devant en Goscen. Ils vinrent donc dans la contrée de Goscen.

29. Et Joseph fit atteler son chariot, & monta pour aller au devant d'Israël son pére en Goscen, & se fit voir à lui, & il se jetta sur son cou, & pleura quelque tems sur son cou.

30. Et Israël dit à Joseph: Que je meure à présent, puis que j'ai vû ton visage, & que tu vis encore.

31. Puis Joseph dit à ses fréres & à la famille de son pére: Je remonterai, & je ferai savoir à Pharaon *vôtre arrivée*, & je lui dirai: Mes fréres & la famille de mon pére, qui *étoient* au pays de Canaan, sont venus vers moi:

32. Et ces hommes *sont* bergers, car ils se sont *toûjours* mélés de bétail; ainsi ils ont amené leurs brébis & leurs bœufs, & tout ce qui *étoit* à eux.

33. Or il arrivera que Pharaon vous fera apeller, & vous dira: Quel est vôtre métier?

34. Alors vous direz: Tes serviteurs se sont *toûjours* mélés de garder le bétail, dès leur jeunesse jusqu'à maintenant, tant nous que nos péres; afin que vous demeuriez dans la terre de Goscen. Car les Egyptiens ont en abomination les bergers.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer, que Jacob étant sur le point de partir pour l'Egypte, Dieu lui aparut; qu'il lui ordonna d'y aller, & qu'il lui promit de le bénir en ce pays-là, & d'en faire revenir sa postérité.

Cet ordre étoit nécessaire, parce que le départ de Jacob, pour aller en Egypte avec sa famille, paroissoit contraire aux promesses que Dieu lui avoit faites, de lui donner le pays de Canaan. Mais la volonté de Dieu étoit, que les enfans d'Israël fussent pendant quelque tems en Egypte; & c'est ce qu'il avoit déja fait connoitre à Abraham. Jacob obéit aux ordres du ciel, marquant par là sa foi, aussi bien que sa soumission à la Providence. Le dénombrement de la famille de Jacob, qui ne consistoit alors qu'en septante personnes, sert à faire voir que ses descendans multipliérent extrèmement en Egypte. Dans l'entrevûë de Jacob & de Joseph, l'on doit remarquer le respect de Joseph envers son pére, leur tendresse réciproque, & la consolation & la joie, dont les afflictions où ils avoient été exposés furent suivies.

CHAPITRE XLVII.

Joseph présente ses fréres & ensuite son pére à Pharaon, qui leur permet d'habiter dans le pays de Goscen. II. La famine continuant, le peuple d'Egypte vend son bétail & ses terres à Pharaon. III. Jacob, sentant que sa fin aprochoit, fait promettre à Joseph de l'ensevelir au pays de Canaan.

ET Joseph vint & fit entendre *cela* à Pharaon disant: Mon pére & mes fréres, avec leurs troupeaux & leurs bœufs, & tout ce qui *est* à eux, sont venus du pays de Canaan; & voici, ils *sont* dans la contrée de Goscen.

2. Et il prit une partie de ses fréres; (*il en prit* cinq) & il les présenta à Pharaon.

3. Et Pharaon dit aux fréres de Joseph: Quelle *est* vôtre occupation? Ils *répondirent* à Pharaon: Tes serviteurs *sont* bergers, comme *l'ont été* nos péres.

4. Ils dirent aussi à Pharaon: Nous sommes venus habiter comme étrangers dans ce pays; car il n'y *a* point de pâture pour les troupeaux qui *apartiennent* à tes serviteurs; & même il y a une grande famine au pays de Canaan. Maintenant donc, nous te prions que tes serviteurs demeurent dans la contrée de Goscen.

5. Et Pharaon parla à Joseph, disant: Ton pére & tes fréres sont venus vers toi:

6. Le pays d'Egypte est à ta disposition: Fai habiter ton pére & tes fréres dans le meilleur endroit du pays; qu'ils demeurent dans la terre de Goscen. Et si tu connois qu'il y ait parmi eux des gens forts *& robustes*, tu les établiras sur tous mes troupeaux.

7. Alors Joseph amena Jacob son pére, & le présenta à Pharaon. Et Jacob bénit Pharaon.

8. Et Pharaon dit à Jacob: Quel âge as-tu?

9. Jacob *répondit* à Pharaon: Les jours des années de mes pélérinages *sont* cent trente ans; Les jours des années de ma vie ont été courts & mauvais, & n'ont point atteint les jours des années de la vie de mes péres, du tems de leurs pélérinages.

10. Jacob donc bénit Pharaon; & sortit de devant lui.

11. Et Joseph assigna une demeure à son pére & à ses fréres, & il leur donna une possession au pays d'Egypte, dans le meilleur endroit du pays, dans la contrée de Rahmeses, selon l'ordre qu'en avoit donné Pharaon.

12. Et Joseph entretint de pain son pére, & ses fréres, & toute la maison de son pére, selon le nombre de *leurs* familles.

13. Or il n'y avoit point de pain dans tout le pays, car la famine étoit très-grande. Et le pays d'Egypte & le pays de Canaan ne savoient que faire, à cause de la famine.

14. Et Joseph amassa tout l'argent qu'on trouva dans le pays d'Egypte, & au pays de Canaan, pour le blé qu'on achetoit; & il porta cet argent à l'hôtel de Pharaon.

15. Et l'argent du pays d'Egypte & du pays de Canaan manqua. Et tous les Egyptiens vinrent à Joseph, disant: Donne-nous du pain; & pourquoi mourrions-nous devant tes yeux, parce que l'argent a manqué?

16. Joseph *répondit*: Donnez vôtre bétail, & je vous *en* donnerai pour vôtre bétail, puis que l'argent a manqué.

17. Alors ils amenérent à Joseph leur bétail; & Joseph leur donna du pain, pour des chevaux, pour des troupeaux de brébis, pour des troupeaux de bœufs, & pour des anes. Ainsi il leur fournit du pain pour tous leurs troupeaux cette année-là.

18. Cette année finie, ils revinrent l'année suivante, & lui dirent: Nous ne cacherons point à Monseigneur, que l'argent & les troupeaux de bêtes ont manqué: *Tout est entre les mains de* Monseigneur; il ne reste rien *à prendre* à Monseigneur que nos corps, & nos terres.

19. Pourquoi mourrions-nous devant tes yeux? Quant à nous & à nos terres, achette-nous, & nous & nos terres, pour du pain, & nous serons serviteurs de Pharaon, & nos terres *seront à lui*. Donne-nous aussi dequoi semer, afin que nous vivions & ne mourrions point, & que la terre ne soit point désolée.

20. Ainsi Joseph aquit à Pharaon toutes les terres d'Egypte; car les Egyptiens vendirent chacun son champ, à cause de la famine qui avoit augmentée; & la terre fut à Pharaon.

21. Et il fit passer le peuple dans les villes, depuis une extrémité de l'Egypte jusques à l'autre.

22. Il n'y eut que les terres des Sacrificateurs que *Joseph* n'aquit point; car Pharaon avoit fait un établissement pour les Sacrificateurs, & ils mangeoient la portion que Pharaon leur avoit donnée. C'est pourquoi ils ne vendirent point leurs terres.

23. Et Joseph dit au peuple: Je vous ai aquis aujourd'hui vous & vos terres à Pharaon. Voici *je vous donne* de la semence, afin que vous semiez la terre.

24. Et quand le tems de la récolte viendra, vous en donnerez la cinquiéme partie à Pharaon, & les quatre autres seront à vous, pour semer les champs, & pour vôtre nourriture, & pour celle de ceux qui *sont* dans vos maisons, & de vos petits enfans.

25. Et ils dirent: Tu nous as sauvé la vie: Que nous trouvions *seulement* grace envers toi, Monseigneur, & nous serons esclaves de Pharaon.

26. Et Joseph fit une loi, *qui dure* jusques à ce jour, sur les terres d'Egypte, *de payer* à Pharaon la cinquiéme partie: Il n'y eut que les terres des Sacrificateurs, qui ne furent point à Pharaon.

27. Israël donc habita au pays d'Egypte, en la contrée de Goscen, & ils en jouïrent, & s'acrurent, & ils multipliérent beaucoup.

28. Et Jacob vécut au pays d'Egypte dix-sept ans. Et les années de la vie de Jacob furent cent quarante sept ans.

29. Or le tems de la mort d'Israël aprochant; il apella Joseph son fils, & il lui dit: Je te prie, si j'ai trouvé grace envers toi, mets présentement ta main sous ma cuisse, & *jure-moi* que tu me feras une faveur, & que tu me tiendras parole. Je te prie, ne m'enterre point en Egypte.

30. Mais que je dorme avec mes péres. Tu me transporteras donc d'Egypte, & tu m'enterreras dans leur sépulcre. Et il *répondit:* Je ferai selon ta parole.

31. Et il dit: Jure le moi: Et il le lui jura. Et Israël se prosterna sur le chevet du lit.

REFLEXIONS.

Il faut considerer dans ce chapitre, I. La maniére favorable dont Pharaon reçut Jacob & sa famille; en quoi l'on voit des marques de la bénédiction qui accompagnoit Jacob, & comment Dieu fléchit les cœurs des Rois, en faveur de ceux qu'il aime. II. L'ordre avec lequel Joseph distribua du blé aux Egyptiens pendant la famine marque sa prudence; & il fit aussi paroitre sa bonté & son équité, en leur laissant la récolte de leurs terres, après en avoir réservé la cinquiéme partie pour le Roi. Cependant, cet exemple n'autorise point ceux qui gouvernent à fouler les peuples, ni à rien faire, sur tout dans des tems de disette, qui soit contraire à la justice & à l'équité. III. Le desir qu'eut Jacob d'être enseveli au pays de Canaan, est une belle preuve de la foi qu'il avoit en Dieu, & de l'assurance dans laquelle il mouroit, que Dieu donneroit ce pays-là à sa postérité. C'est ainsi que les fidèles vivent & meurent dans une espérance ferme, que Dieu ne manquera pas d'accomplir, même après leur mort, les promesses qu'il leur a faites.

CHAPITRE XLVIII.

Jacob étant malade à la mort, bénit Ephraïm & Manassé, les deux fils de Joseph, en préferant Ephraïm, qui étoit le cadet, à Manassé, qui étoit l'ainé. Il prédit aussi que Dieu retireroit les enfans d'Israël d'Egypte, & qu'il les feroit retourner au pays de Canaan.

Or il arriva après ces choses, qu'on vint dire à Joseph: Voici, ton pére est malade. Alors il prit ses deux fils avec soi, Manassé & Ephraïm.

2. On le fit savoir à Jacob, & on lui dit: Voici Joseph ton fils qui vient vers toi. Alors Israël reprenant ses forces s'assit sur le lit.

3. Et Jacob dit à Joseph: Le *Dieu* Fort, Tout-Puissant, s'est aparu à moi à Luz, au pays de Canaan, & m'a béni;

4. Et il m'a dit: Voici, je te ferai croitre & multiplier, je te ferai devenir une assemblée de peuples, & je donnerai ce pays à ta postérité après toi, en possession perpétuelle.

5. Or maintenant les deux enfans qui te sont nés au pays d'Egypte, avant que je vinsse ici vers toi, sont à moi: Ephraïm & Manassé seront miens, comme Ruben & Siméon.

6. Mais les enfans que tu auras après eux seront à toi, & ils porteront le nom de leurs fréres dans leur héritage.

7. Or quand je revenois de Paddan, *je perdis* Rachel, qui mourut au pays de Canaan en chemin, n'y ayant plus que quelque petit espace de pays pour venir à Ephrat; & je l'enterrai là sur le chemin d'Ephrat, qui *est* Beth-léhem.

8. Et Israël vit les fils de Joseph, & dit: Qui *sont* ceux ci?

9. Et Joseph *répondit* à son pére: Ce *sont* mes fils, que Dieu m'a donnés ici. Alors il dit: Améne-les moi, je te prie, afin que je les bénisse.

10. Or les yeux d'Israël étoient si apesantis, à cause de sa vieillesse, *qu'il* ne pouvoit voir. Et il les fit aprocher de lui, & il les baisa, & les embrassa.

11. Et Israël dit à Joseph: Je ne croyois point voir *jamais* ton visage; & voici, Dieu m'a fait voir & toi & ta famille aussi.

12. Et Joseph les retira d'*entre* les genoux de son *pére*, & il se prosterna le visage en terre.

13. Joseph donc les prit tous deux, Ephraïm à sa droite, à la gauche d'Israël, & Manassé à sa gauche, à la droite d'Israël; & il *les* fit aprocher de lui.

14. Et Israël avança sa main droite, & la mit sur la tête d'Ephraïm, qui étoit le cadet; & il mit sa main gauche sur la tête de Manassé. Il posa ainsi ses mains de propos déliberé, bien que Manassé fût l'aîné.

15. Et il bénit Joseph, disant: Que le Dieu, devant la face duquel mes péres Abraham & Isaac ont marché, le Dieu qui me nourrit depuis que je suis au monde jusqu'à ce jour;

16. Que l'Ange qui m'a délivré de tout mal, bénisse ces enfans; & qu'ils portent mon nom & le nom de mes péres Abraham & Isaac, & qu'ils multiplient très-abondamment sur la terre!

17. Alors Joseph voyant que son pére mettoit sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut du déplaisir; & soutenant la main de son pére, *il tâcha* de la lever de dessus la tête d'Ephraïm, *pour la mettre* sur la tête de Manassé.

18. Et Joseph dit à son pére: Ce n'est pas ainsi, mon pére; car celui-ci *est* l'aîné; mets ta main droite sur sa tête.

19. Mais son pére refusa *de le faire* disant: Je le sai *bien*, mon fils, je le sai *bien*. Celui-ci deviendra aussi un peuple, & même il sera grand, mais toutefois son frére, qui est le cadet, sera plus grand que lui, & sa postérité sera une multitude de nations.

20. Et en ce jour-là il les bénit, & dit: Israël bénira en toi, disant: Dieu te fasse comme à Ephraïm & Manassé! Ainsi il mit Ephraïm devant Manassé.

21. Et Israël dit à Joseph: Voici, je m'en vai mourir; mais Dieu sera avec vous, & vous fera retourner au pays de vos péres.

22. Et je te donne, de plus qu'à tes fréres, cette part *de mon bien*, que j'ai gagnée, avec mon épée & mon arc, sur les Amorrhéens.

REFLEXIONS.

LEs derniers discours que Jacob tint à Joseph avant que de mourir sont très-édifians. On y découvre une foi & une piété ardente; une vive reconnoissance pour toutes les graces qu'il avoit reçues de Dieu, aussi bien qu'une grande tendresse pour Joseph. Le desir qu'eut Jacob de bénir les enfans de Joseph, & l'excellente priére par laquelle il les recommanda à Dieu, montrent qu'il regardoit la bénédiction céleste comme la source de tout le bonheur de ses enfans; ce qui est un bel exemple pour les mourans, & particuliérement pour les péres de famille qui sont près de leur fin. La préférence que Jacob donna, par une inspiration divine, à Ephraïm qui étoit le cadet, sur Manassé qui étoit l'aîné, fait voir que Dieu accorde ses faveurs à qui il lui plait, & qu'il le fait cependant toûjours avec sagesse, avec justice, & avec bonté. Au reste, cette bénédiction de Jacob eut son accomplissement; la Tribu d'Ephraïm ayant été puissante dans la suite, & ayant même donné le nom aux Dix Tribus d'Israël.

CHAPITRE XLIX.

Ce sont ici les derniers discours de Jacob, dans lesquels il prédit ce qui arriveroit à ses douze fils & à leur postérité. Il réitére ensuite les ordres qu'il avoit donnés à Joseph, de l'ensevelir au pays de Canaan, & il meurt.

ET Jacob apella ses fils, & dit: Assemblez-vous, & je vous déclarerai ce qui vous doit arriver aux derniers jours.

2. Assemblez-vous, & écoutez: Fils de Jacob, écoutez, dis-je, Israël vôtre pére.

3. RUBEN, tu *es* mon prémier-né, ma force, & le commencement de ma vigueur; grand en dignité, grand en force.

4. Tu t'ès débordé comme l'eau: Tu n'auras point la prééminence, car tu es monté sur la couche de ton pére, & tu as souillé mon lit en y montant.

5. SIMEON & LEVI *sont* fréres, instrumens de violence dans leurs demeures.

6. Que mon ame n'entre point dans leur conseil secret; que ma gloire ne soit point jointe à leur assemblée. Car ils ont tué les gens en leur colère, & ils ont enlevé des bœufs pour leur plaisir.

7. Que leur colère soit maudite, car elle *a été* violente; & leur fureur, car elle a été rude: Je les diviserai en Jacob, & les disperserai en Israël.

8. JUDA, quant à toi, tes fréres te loueront; ta main sera sur le cou de tes ennemis; les fils de ton pére se prosterneront devant toi.

9. Juda *est* un jeune lion: Mon fils, tu ès revenu de déchirer *ta proie*; il s'est courbé, & s'est couché comme un lion qui est en sa force, & comme un vieux lion: Qui le réveillera?

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le législateur d'entre ses piés, jusqu'à ce que le Scilo vienne; & c'est à lui qu'*apartient* l'assemblée des peuples.

11. Il attache à la vigne son anon, & le petit de son anesse à un fort bon sep: Il lavera son vêtement dans le vin, & son manteau dans le sang des raisins.

12. Il a les yeux vermeils de vin, & les dents blanches de lait.

13. ZABULON se logera au port des mers, & il sera au port des navires, & ses côtés *s'étendront* vers Sidon.

14. ISSACAR *est* un ane gros & fort, qui se tient couché entre les barres des Etables.

15. Il a vû que le repos *étoit* bon, & que le pays étoit délicieux; il baissera son épaule pour porter, & il s'assujettira *à payer* les tributs.

16. Dan

16. DAN jugera son peuple, aussi bien que les autres tribus d'Israël.

17. Dan sera un serpent sur le chemin, & un céraste dans le sentier, mordant les pâturons du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverse.

18. O Eternel! J'ai attendu ton salut.

19. Quant à GAD, des troupes viendront le ravager; mais aussi il ravagera à la fin.

20. Le pain qui *viendra* d'ASCER sera excellent, & même il fournira les délices royales.

21. NEPHTHALI *est* une biche lâchée, il fait de beaux discours.

22. JOSEPH *est* un rameau fertile, un rameau fertile près d'une fontaine: Ses branches ont couvert la muraille.

23. On lui a donné beaucoup d'amertumes; on a tiré contre lui, & les archers ont été ses ennemis.

24. Mais son arc est demeuré en *sa* force, & ses bras & ses mains ont été renforcés par la main du puissant de Jacob; qui l'a aussi fait être le pasteur *&* la pierre d'Israël.

25. *Cela est procédé* du *Dieu* Fort de ton pére, qui t'aidera, & du Tout-Puissant, qui te comblera des bénédictions des cieux en haut, des bénédictions de l'abime en bas, des bénédictions *du lait* des mammelles & de la matrice.

26. Les bénédictions de ton pére ont surpassé les bénédictions de ceux qui m'ont engendré, *quand on remonteroit* jusqu'au bout des collines éternelles: Elles seront sur la tête de Joseph, & sur le sommet de la tête de celui *qui est* Nazarien entre ses fréres.

27. BENJAMIN *est* un loup qui déchirera: Au matin il dévorera la proie, & sur le soir il partagera le butin.

28. Ce *sont* là les douze Tribus d'Israël; & c'*est* ce que leur dit leur pére en les bénissant; il bénit chacun d'eux de la bénédiction qui lui étoit propre.

29. Il leur fit aussi ce commandement, & leur dit: Je m'en vai être recueilli vers mon peuple; enterrez-moi avec mes péres, dans la caverne qui *est* au champ d'Héphron Héthien:

30. Dans la caverne qui est au champ de Macpéla, qui *est* vis-à-vis de Mamré, au pays de Canaan; laquelle Abraham aquit d'Héphron Héthien, avec le champ, pour le posséder comme le lieu de son sépulcre.

31. C'est là qu'on a enterré Abraham avec Sara sa femme; c'est là qu'on a enterré Isaac & Rebecca sa femme; c'est là que j'ai enterré Léa.

32. On a aquis des Héthiens le champ, & la caverne qui y *est*.

33. Et quand Jacob eut achevé de donner ses ordres à ses fils, il retira ses piés au lit, & expira; ainsi il fut recueilli vers ses peuples.

REFLEXIONS.

IL y a quatre choses à remarquer dans les derniéres paroles de Jacob. On voit, prémiérement, dans les vœux qu'il fait pour ses fils, & dans les bénédictions qu'il leur donne, sa tendresse pour eux; cependant on remarque, que comme un pére sage, il reproche à quelques-uns d'entr'eux les méchantes actions dont ils s'étoient rendus coupables. II. Ce Patriarche fait paroître ici sa grande piété envers Dieu, & la ferme espérance qu'il avoit en lui, même aux aproches de la mort. III. Il prédit ce qui devoit arriver dans la suite aux douze Tribus; mais la plus considérable de ces prédictions est celle qui regarde la Tribu de Juda, & qui porte, *Que le Sceptre ne seroit point ôté de Juda, jusqu'à ce que le Scilo vint.* C'est là un oracle qui se raporte au Messie, & qui désigne le tems de sa venuë. Enfin, les ordres que Jacob donna encore une fois à ses fils, de l'enterrer au pays de Canaan, montrent qu'il mouroit dans une ferme persuasion que sa postérité habiteroit dans ce pays-là & le posséderoit, & que les promesses que Dieu lui avoit faites s'accompliroient infailliblement.

CHAPITRE L.

Moyse récite ici trois choses: I. Comment Joseph alla ensevelir son pére au pays de Canaan. II. La priere que ses fréres lui firent de lour pardonner ce qu'ils avoient fait autrefois contre lui; & ce que Joseph répondit à cette priére. III. La mort de Joseph.

ALors Joseph se jetta sur la face de son pére, & pleura sur lui, & le baisa.

2. Et Joseph commanda aux médecins qu'il avoit à son service d'embaumer son pére; & les médecins embauméreut Israël.

3. Et on employa quarante jours à l'embaumer; car c'étoit la coutume d'embaumer les corps *pendant quarante* jours. Et les Egyptiens en firent le deuil soixante & dix jours.

4. Or le tems du deuil étant passé, Joseph parla à ceux qui étoient de la maison de Pharaon, disant: Je vous prie, si j'ai trouvé grace envers vous, faites savoir ceci à Pharaon;

5. Que mon pére m'a fait jurer, & m'a dit: Voici, je m'en vai mourir; tu m'enseveliras dans le sépulcre que je me suis aquis au pays de Canaan. Maintenant donc, je te prie, que j'*y* monte, & que j'*y* enterre mon pére; & je reviendrai.

6. Et Pharaon *répondit:* Monte, & ensevelí ton pére, comme il t'y a engagé par serment.

7. Alors Joseph monta pour enterrer son pére, & les Serviteurs de Pharaon, les Anciens de la maison de Pharaon, & tous les Anciens du pays d'Egypte montérent avec lui.

8. Et

8. Et toute la maison de Joseph & ses fréres, & la maison de son pére *y montérent aussi*, laissant seulement leurs petits enfans, & leurs troupeaux, & leurs bœufs, dans la terre de Goscen.

9. Il eut aussi avec lui des chariots, & des gens de cheval, tellement qu'il y eut un fort gros camp.

10. Et lors qu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui *est* au delà du Jourdain, ils firent de fort grandes & extraordinaires lamentations; & *Joseph* pleura son pére pendant sept jours.

11. Et les Cananéens, habitans du pays, voyant ce deuil dans l'aire d'Atad, dirent: Voilà un grand deuil parmi les Egyptiens. C'est pourquoi l'aire fut nommée Abel-Mitsraïm: Elle *est* au delà du Jourdain.

12. Les fils donc de Jacob accomplirent ainsi ce qu'il leur avoit commandé.

13. Car ses fils le transportérent au pays de Canaan, & l'ensevelirent dans la caverne du champ de Macpéla, vis-à-vis de Mamré; laquelle Abraham avoit aquise d'Héphron Héthien, avec le champ, pour le posséder *comme le lieu* de son sépulcre.

14. Et après que Joseph eut enseveli son pére, il retourna en Egypte avec ses fréres, & tous ceux qui étoient montés avec lui pour enterrer son pére.

15. Mais les fréres de Joseph voyant que leur pére étoit mort, dirent *entr'eux*: Peut-être que Joseph aura de la haine contre nous, & ne manquera point de nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

16. C'est pourquoi ils envoyérent dire à Joseph: Ton pére, avant que de mourir, nous a fait ce commandement:

17. Vous parlerez ainsi à Joseph: Je te prie, pardonne maintenant à tes fréres leur crime & leur péché; car ils t'ont fait du mal. Or maintenant je te suplie, pardonne cette iniquité aux serviteurs du Dieu de ton pére. Mais Joseph pleura quand on lui fit ce discours.

18. Et ses fréres étant venus vers lui, se jettérent à ses piés, & lui dirent: Voici nous *sommes* tes serviteurs.

19. Et Joseph leur dit: Ne craignez point; car *suis-je* en la place de Dieu?

20. Vous aviez dessein de me faire du mal; *mais* Dieu a pensé en bien, pour me faire *ce que vous voyez* maintenant, & conserver par mon moyen la vie à un grand peuple.

21. Ne craignez donc point maintenant: Je vous entretiendrai, vous & vos familles. Et il les consola, & leur parla selon leur cœur.

22. Joseph donc demeura dans l'Egypte, lui & la maison de son pére, & il vécut cent & dix ans.

23. Et Joseph vit les enfans d'Ephraïm jusqu'à la troisiéme génération. Makir aussi, fils de Manassé, eut des enfans qui furent élevés sur les genoux de Joseph.

24. Joseph dit *ensuite* à ses fréres: Je m'en vai mourir, & Dieu ne manquera point de vous visiter, & il vous fera remonter de ce pays, au pays qu'il a juré *de donner* à Abraham, à Isaac, & à Jacob.

25. Et Joseph fit jurer les enfans d'Israël, & leur dit: Certainement Dieu vous visitera; & alors vous transporterez mes os d'ici.

26. Puis Joseph mourut, âgé de cent & dix ans; & on l'embauma, & on le mit dans un cercueil en Egypte.

REFLEXIONS.

LE soin qu'eut Joseph d'ensevelir Jacob au pays de Canaan, est une marque de son obéissance aux volontés de son pére, aussi bien que de sa piété, & de la persuasion qu'il avoit que les enfans d'Israël retourneroient dans ce pays-là. II. La priére que ses fréres lui firent de leur pardonner, nous fait voir que les personnes coupables sont toûjours en crainte, même long-tems après leur péché; & la maniére pleine de bonté & de piété dont Joseph répondit à cette priére, nous met devant les yeux un rare & touchant exemple de piété, de clémence & de douceur, qui doit faire bien de l'impression sur nous. III. Ce que Moyse raporte dans ce chapitre nous aprend, que Dieu fit parvenir Joseph à une vieillesse heureuse & avancée, qu'il lui fit voir la prospérité de sa famille, & que pour quelques années d'affliction qu'il avoit euës en sa jeunesse, il lui accorda une longue & constante prospérité. Voilà comment le Seigneur, après avoir exercé ses enfans par diverses épreuves, leur accorde de la tranquilité & du repos, & enfin la grace d'une mort heureuse; en attendant qu'il récompense leur foi & leur piété dans la vie à venir. Enfin, il faut rapeller ici la réflexion que St. Paul fait sur la mort de Joseph, lors qu'il dit, dans l'Epitre aux Hébreux, *Que ce fut par la foi, que Joseph mourant ordonna que ses os fussent transportés au pays de Canaan.* Cela marque qu'il mourut dans la ferme persuasion que les enfans d'Israël sortiroient d'Egypte, & qu'ils posséderoient ce pays que Dieu avoit promis à leurs péres. C'est ainsi que les promesses de Dieu soutiennent les fidèles, & dans la vie & dans la mort.

L'EXO-

L'EXODE,

SECOND LIVRE DE MOYSE.

ARGUMENT.

Ce Livre est apellé Exode, *ce qui signifie*, Sortie, *parce qu'il commence par l'histoire de la Sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte. On y lit ce qui arriva à ce peuple, depuis la mort de Joseph, jusqu'à ce que le Tabernacle fut dressé dans le désert; ce qui comprend l'espace d'environ* 140. *ans.*

CHAPITRE I.

Le Roi d'Egypte entreprend de détruire les enfans d'Israël, en les traitant avec beaucoup de dureté; en commandant aux sages-femmes de tuer tous les enfans mâles des Hébreux, dès leur naissance, & en ordonnant qu'on les noyât dans le fleuve.

CE *sont* ici les noms des enfans d'Israël, qui entrérent en Egypte avec Jacob. Ils y entrérent chacun avec sa famille.
2. Ruben, Siméon, Lévi, & Juda,
3. Issacar, Zabulon, & Benjamin,
4. Dan, & Nephthali, Gad, & Ascer.
5. Toutes les personnes qui étoient nées de Jacob étoient soixante & dix, avec Joseph *qui* étoit en Egypte.
6. Or Joseph mourut, & tous ses fréres, & toute cette génération-là.
7. Et les enfans d'Israël foisonérent & multipliérent extraordinairement, & ils s'acrurent & devinrent très puissans, tellement que le pays en fut rempli.
8. Depuis il s'éleva un nouveau Roi sur l'Egypte, qui n'avoit point connu Joseph.
9. Et *il* dit à son peuple: Voici le peuple des enfans d'Israël *est* plus grand & plus puissant que nous.
10. Venez donc; agissons prudemment avec lui; de peur qu'il ne se multiplie; que s'il arrivoit quelque guerre, il ne se joigne aussi à nos ennemis; qu'il ne combatte contre nous, & qu'il ne se retire de ce pays.
11. Ils établirent donc sur le peuple des commissaires d'impôts, pour l'accabler de charges; & *le peuple* bâtit des villes fortes à Pharaon, *savoir* Pithom, & Rahamses.
12. Mais plus on l'affligeoit, plus il croissoit & multiplioit; & *les Egyptiens* voyoient avec chagrin les enfans d'Israël.
13. Et les Egyptiens faisoient servir les enfans d'Israël avec rigueur.
14. Tellement qu'ils *leur* rendirent la vie amère, par une dure servitude, *en les employant* à faire du mortier, des briques, & toute sorte d'ouvrage qui se fait aux champs: Tout le service qu'on tiroit d'eux *étoit* avec rigueur.
15. Le Roi d'Egypte parla aussi aux sages-femmes Hébreuës, dont l'une s'apelloit Sciphra, & l'autre Puha.
16. Et il leur dit: Quand vous recevrez les enfans des femmes des Hébreux, & que vous les verrez sur le siége; si c'*est* un fils, mettez-le à mort; mais si c'*est* une fille, qu'elle vive.
17. Mais les sages-femmes craignirent Dieu, & ne firent pas ce que le Roi d'Egypte leur avoit dit; car elles laissérent vivre les fils.
18. Alors le Roi d'Egypte apella les sages-femmes, & leur dit: Pourquoi avez-vous fait cela, d'avoir laissé vivre les fils.
19. Et les sages-femmes *répondirent* à Pharaon: C'est que les *femmes* des Hébreux ne *sont* point comme celles d'Egypte; car elles *sont* vigoureuses; elles ont accouché avant que la sage-femme vienne vers elles.
20. Et Dieu fit du bien aux sages-femmes; & le peuple multiplia, & devint très-puissant.

21. Et

21. Et parce que les sages-femmes craignirent Dieu, il leur édifia des maisons.

22. Alors Pharaon fit ce commandement à tout son peuple, & dit: Jettez dans le fleuve tous les fils qui naitront; mais laissez vivre toutes les filles.

REFLEXIONS.

LA multiplication des enfans d'Israël dans l'Egypte, & les moyens barbares que Pharaon employa pour les détruire, nous font voir l'accomplissement de ce que Dieu avoit dit aux Patriarches, que leur postérité se multiplieroit extrèmement en Egypte, mais qu'elle y seroit affligée, & qu'ensuite Dieu l'en retireroit. II. Il faut reconnoitre ici la sagesse & la bonté de Dieu, qui ayant béni les enfans d'Israël en Egypte, & ne voulant pas qu'ils y demeurassent toûjours, permit cette persécution, afin qu'ils quitassent sans peine ce pays-là. Dieu permet que ses enfans soient affligés & persécutés en ce monde: Il en use ainsi pour les éprouver, & afin qu'ils ne se fassent pas de la peine d'en sortir. Le refus que firent les sages-femmes d'exécuter les ordres cruels de Pharaon, & la récompense que Dieu leur donna, montrent qu'il ne faut pas obéir aux ordres des Princes, lors que ces ordres sont contraires à la justice & à la conscience, & que Dieu ne manque jamais de récompenser la piété & le zèle de ceux qui lui obéissent plûtôt qu'aux hommes.

CHAPITRE II.

On voit ici, I. La naissance de Moyse, & la maniere dont il fut garanti de la mort, & élevé par la fille du Roi d'Egypte. II. L'attachement qu'il fit paroitre pour ceux de sa nation en tuant un Egyptien. III. Sa retraite au pays de Madian. IV. La mort du Roi d'Egypte, & l'état déplorable où le peuple d'Israël étoit alors.

OR un homme de la maison de Lévi alla, & épousa une fille de Lévi;

2. Laquelle conçut & enfanta un fils, & voyant qu'il étoit beau, elle le cacha pendant trois mois.

3. Mais ne le pouvant tenir caché plus long-tems, elle prit un coffret *fait* de joncs, & l'enduisit de bitume & de poix; ensuite elle y mit l'enfant, & le posa parmi des roseaux sur le bord du fleuve.

4. Et sa sœur se tenoit loin pour savoir ce qui lui arriveroit.

5. Or la fille de Pharaon descendit au fleuve pour se laver, & les filles se promenoient sur le bord du fleuve; & ayant vû le coffret au milieu des roseaux, elle envoya une de ses filles pour le prendre.

6. Et l'ayant ouvert elle vit l'enfant. Et voici l'enfant pleuroit. Elle en fut touchée de compassion, & elle dit: C'est un des enfans des Hébreux.

7. Alors la sœur *de l'enfant* dit à la fille de Pharaon: Irai-je apeller une nourrice d'entre les femmes des Hébreux, & elle t'alaitera cet enfant?

8. Et la fille de Pharaon lui *répondit:* Va. Et la jeune fille s'en alla, & apella la mére de l'enfant.

9. Et la fille de Pharaon lui dit: Emporte cet enfant & me l'alaite, & je te donnerai ton salaire; & la femme prit l'enfant, & l'alaita.

10. Et quand l'enfant fut devenu grand, elle l'amena à la fille de Pharaon, qui *l'adopta* pour son fils; & elle le nomma Moyse, parce, (dit-elle) que je l'ai tiré des eaux.

11. Et il arriva, lors que Moyse fut devenu grand, qu'il sortit vers ses fréres, & qu'il vit leurs travaux: Il vit aussi un Egyptien qui frapoit un Hébreu d'entre ses fréres.

12. Et ayant regardé çà & là, & voyant qu'il n'y *avoit* personne, il tua l'Egyptien, & le cacha dans le sable.

13. Et il sortit le second jour, & voici deux hommes Hébreux se querelloient; & il dit à celui qui avoit le tort: Pourquoi frapes-tu ton prochain?

14. Mais il lui *répondit:* Qui t'a établi Prince & Juge sur nous? Est-ce que tu veux me tuer, comme tu as tué l'Egyptien? Et Moyse craignit, & il dit: Certainement le fait est connu.

15. Or Pharaon ayant apris ce fait-là, chercha à faire mourir Moyse. Mais Moyse s'enfuit de devant Pharaon, & s'arrêta au pays de Madian, & s'assit auprès d'un puits.

16. Or le Sacrificateur de Madian avoit sept filles, qui vinrent puiser de l'eau, & elles remplirent les auges, pour abreuver le troupeau de leur pére.

17. Mais des bergers survinrent, & les chassérent. Alors Moyse se leva & les garantit, & abreuva leur troupeau.

18. Et quand elles furent retournées chez Réhuël leur pére, il *leur* dit: Comment êtes-vous revenuës si-tôt aujourd'hui?

19. Elles *répondirent:* Un homme Egyptien nous a délivrées de la main des bergers; & même nous a puisé abondamment de l'eau, & a abreuvé le troupeau.

20. Alors il dit à ses filles: Et où *est*-il? Pourquoi avez-vous ainsi laissé cet homme? Apellez-le, & qu'il mange du pain.

21. Et Moyse consentit à demeurer avec cet homme-là, qui donna Séphora sa fille à Moyse.

22. Et elle enfanta un fils, & il le nomma Guerşom; car, dit-il, j'ai séjourné dans un pays étranger.

23. Or il arriva long-tems après, que le Roi d'Egypte mourut; & les enfans d'Israël, qui gémissoient à cause de la servitude *où ils etoient*, criérent, & le cri que la servitude *leur faisoit pousser* monta jusqu'à Dieu.

24. Dieu donc entendit leurs gémissemens;

mens ; & Dieu ſe ſouvint de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac & Jacob.

25. Ainſi Dieu regarda les enfans d'Iſraël, & connut *leur état.*

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre, comment Moyſe, par une providence de Dieu toute particuliére, fut conſervé en vie après ſa naiſſance, nourri par ſa propre mére, & élevé à la cour de Pharaon par la Princeſſe d'Egypte. On doit admirer dans cet événement les merveilles de la Providence, qui garantit ainſi Moyſe de la mort ; & qui voulut que l'expoſition de cet enfant ſervit à ſon élévation ; & que celui qui devoit un jour délivrer le peuple d'Iſraël de la tirannie des Egyptiens, fut élevé par la fille du Prince même qui avoit entrepris de détruire les Iſraëlites. Ce que Moyſe fit en tuant un Egyptien eſt une action extraordinaire, qui ne doit point être tirée à conſéquence ; puiſque Moyſe étoit un homme envoyé de Dieu, & apellé à retirer les Iſraëlites d'Egypte. Il ſe peut auſſi que Moyſe ne pût garantir la vie de celui qui étoit attaqué, ou même la ſienne propre, qu'en tuant l'Egyptien. St. Paul remarque ſur cette hiſtoire : *Que par la foi, Moyſe étant déja grand, refuſa d'être apellé le fils de la fille de Pharaon, & qu'il choiſit plûtôt d'être affligé avec le peuple de Dieu, que de joüir pour un peu de tems des délices du péché.* Enfin, la longue durée & le redoublement de la ſervitude des Iſraëlites nous montre, que Dieu laiſſe quelquefois long-tems ceux qu'il aime dans la ſouffrance avant que de les délivrer ; mais que ni la longueur, ni la rigueur des maux qu'ils endurent ne doit jamais leur faire perdre courage.

CHAPITRE III.

Dieu aparoit à Moyſe dans un buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer, & lui dit qu'il l'avoit choiſi pour retirer ſon peuple d'Egypte ; & comme Moyſe ne pouvoit croire que Dieu voulût ſe ſervir de lui pour cela, Dieu l'aſſure de ſa protection, & du ſoin qu'il avoit de ce peuple : Il lui ordonne d'aller parler aux Iſraëlites & à Pharaon, & il lui prédit quel ſeroit le ſuccès de ſa commiſſion.

OR Moyſe paiſſoit le troupeau de Jéthro ſon beau-pére, Sacrificateur de Madian ; & menant le troupeau derriére le déſert, il vint à la montagne de Dieu juſqu'à Horeb.

2. Et l'Ange de l'Eternel lui aparut dans une flamme de feu, du milieu d'un buiſſon ; & il regarda, & voici le buiſſon étoit tout en feu, mais il ne ſe conſumoit point.

3. Alors Moyſe dit : Je me détournerai maintenant, & je verrai cette grande viſion, & pourquoi le buiſſon ne ſe conſume point.

4. Et l'Eternel vit que *Moyſe* s'étoit détourné pour regarder ; & Dieu l'apella du milieu du buiſſon, diſant : Moyſe, Moyſe. Et il *répondit :* Me voici.

5. Et *Dieu* dit : N'aproche point d'ici : Déchauſſe les ſouliers de tes piés ; car le lieu où tu ès arrêté eſt une terre ſainte.

6. Il dit auſſi : Je *ſuis* le Dieu de ton pére, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob. Et Moyſe cacha ſon viſage, parce qu'il craignoit de regarder vers Dieu.

7. Et l'Eternel dit : J'ai très-bien vû l'affliction de mon peuple qui *eſt* en Egypte ; & j'ai entendu le cri qu'ils ont jetté à cauſe de leurs éxacteurs, & j'ai connu leurs douleurs.

8. Auſſi ſuis-je deſcendu pour le délivrer de la main des Egyptiens, & pour le faire remonter de ce pays là, en un pays bon & ſpacieux, en un pays où coulent le lait & le miel ; au lieu où ſont les Cananéens, les Héthiens, les Amorrhéens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébuſiens.

9. Et maintenant, voici le cri des enfans d'Iſraël eſt venu juſques à moi ; & j'ai vû auſſi la maniére dont les Egyptiens les opriment.

10. Maintenant donc, vien, & je t'envoierai vers Pharaon, & tu retireras mon peuple, *ſavoir* les enfans d'Iſraël, hors d'Egypte.

11. Alors Moyſe *répondit :* Qui *ſuis-je,* moi, que j'aille vers Pharaon, & que je retire les enfans d'Iſraël hors d'Egypte ?

12. Et Dieu dit : *Va,* car je ſerai avec toi ; & tu auras ce ſigne que c'eſt moi qui t'ai envoyé : Quand tu auras retiré mon peuple hors d'Egypte, vous ſervirez Dieu près de cette montagne.

13. Et Moyſe dit à Dieu : Voici, quand je ſerai venu vers les enfans d'Iſraël, & *que* je leur aurai dit : Le Dieu de vos péres m'a envoyé vers vous : Alors s'ils me diſent : Quel eſt ſon nom ? Que leur dirai-je ?

14. Alors Dieu dit à Moyſe : JE SUIS CELUI QUI EST. Il dit auſſi : Tu diras ainſi aux enfans d'Iſraël, *Celui qui* EST m'a envoyé vers vous.

15. Dieu dit encore à Moyſe : Tu diras ainſi aux enfans d'Iſraël : L'ETERNEL, le Dieu de vos péres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob m'a envoyé vers vous ; & c'*eſt* ici mon mémorial dans tous les âges.

16. Va, & aſſemble les anciens d'Iſraël, & leur di : L'Eternel, le Dieu de vos péres m'eſt aparu, le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, & m'a dit : Certainement je vous ai viſité, & *j'ai vû* ce qu'on vous fait en Egypte.

17. Et j'ai dit : Je vous ferai remonter de l'Egypte où vous êtes affligés, au pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéréſiens, des Héviens, & des Jébuſiens, *dans ce pays* où coulent le lait & le miel.

18. Et

18. Et ils obéiront à ta parole ; & tu iras, toi & les Anciens d'Israël, vers le Roi d'Egypte, & vous lui direz : L'Eternel, le Dieu des Hébreux est venu au devant de nous. Maintenant donc nous te prions que nous allions le chemin de trois jours au désert, & que nous sacrifiions à l'Eternel nôtre Dieu.

19. Or je sai que le Roi d'Egypte ne vous permettra point de vous en aller, sinon par main forte.

20. Mais j'étendrai ma main, & je fraperai l'Egypte par toutes les merveilles que je ferai au milieu d'elle ; & après cela il vous laissera aller.

21. Et je ferai que ce peuple trouvera grace envers les Egyptiens, & il arrivera que quand vous partirez, vous ne vous en irez point à vuide.

22. Mais chaque femme doit demander à sa voisine, & à l'hôtesse de sa maison, des vaisseaux d'argent & des vaisseaux d'or, & des vêtemens, que vous mettrez sur vos fils & sur vos filles ; ainsi vous dépouillerez les Egyptiens.

REFLEXIONS.

Voici les considérations qu'il faut faire sur ce chapitre : La prémiére regarde la maniére dont Dieu apella Moyse, & lui fit connoître qu'il l'avoit choisi pour être le Libérateur du peuple d'Israël. La vision que Moyse eut de ce buisson, qui brûloit sans se consumer, étoit une merveille dont Dieu voulut se servir pour attirer son attention, & pour le persuader, que Dieu étoit là présent. On voit ensuite, que Dieu parla à Moyse, & qu'il lui dit, que le tems étoit venu auquel il vouloit délivrer son peuple de la tirannie de Pharaon, & accomplir les promesses qu'il avoit faites autrefois à Abraham, à Isaac & à Jacob. Cela devoit servir à confirmer Moyse dans sa vocation, & à persuader les Israëlites eux-mêmes que Moyse leur étoit envoyé de la part de Dieu, & que le tems de leur délivrance étoit venu. Par là nous voyons que Dieu est toûjours fidèle dans son alliance & dans ses promesses ; & qu'il est impossible qu'il abandonne jamais son Eglise ni ses enfans. Une autre considération qu'il faut faire, regarde la résistance de Moyse, qui ne pouvoit se résoudre à aller vers Pharaon, ni croire que Dieu délivreroit son peuple par son moyen. On doit regarder cette résistance, non comme une désobéissance, mais comme un effet de l'humilité de Moyse, & de la crainte qu'il avoit de ne pas réussir, & comme une de ces infirmités qui peuvent se rencontrer dans ceux qui craignent Dieu. Cependant, ce que Dieu dit à Moyse, & les promesses qu'il lui fit de l'assister, fait voir, qu'il faut obéir à Dieu dans tout ce qu'il nous ordonne, & croire tout ce qu'il nous promet, quelque difficulté que nous voyions dans l'exécution de ses promesses.

CHAPITRE IV.

Dieu confirme Moyse dans sa vocation, par deux signes miraculeux, & par des promesses réiterées de son secours. Ensuite Moyse part pour s'en aller en Egypte ; & comme il étoit en chemin, un Ange l'oblige à circoncire son fils. Aaron lui vient au devant, & ils font connoitre aux enfans d'Israël, que Dieu vouloit les délivrer.

Et Moyse répondit, & dit : Mais voici ils ne me croiront point, & ils n'obéiront point à ma parole ; car ils diront, l'Eternel ne t'est point aparu.

2. Et l'Eternel lui dit : Qu'*est-ce que tu as* en ta main ? Il *répondit*, Une verge.

3. Il dit : Jette-la par terre : Et il la jetta par terre, & elle devint un serpent ; & Moyse s'enfuioit de devant ce *serpent*.

4. Alors l'Eternel dit à Moyse : Eten ta main, & saisi sa queuë. Et il étendit sa main, & la saisit, & elle redevint verge en sa main.

5. *Fai cela devant eux*, afin qu'ils croient que l'Eternel, le Dieu de leurs péres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob, t'est aparu.

6. L'Eternel lui dit encore : Mets maintenant ta main dans ton sein. Et il mit sa main dans son sein : Puis il la tira ; & voici sa main *étoit blanche* de lèpre comme la neige.

7. Puis Dieu dit : Remets ta main dans ton sein. Et il remit sa main dans son sein : Et l'ayant retirée hors de son sein, voici, elle étoit redevenuë comme son autre chair.

8. Que s'il arrive qu'ils ne te croient point, & n'obéissent point à la voix du prémier prodige, ils croiront à la voix du second.

9. Et s'il arrive qu'ils ne croient point à ces deux prodiges, & *qu'ils* n'obéissent pas à ta parole, tu prendras de l'eau du fleuve, & tu la répandras sur la terre, & les eaux que tu auras prises du fleuve deviendront du sang sur la terre.

10. Et Moyse *répondit* à l'Eternel : Hélas, Seigneur ! Ni d'hier, ni d'avant-hier je ne *suis* point un homme qui ait la parole aisée, même depuis que tu as parlé à ton serviteur ; car j'ai la bouche & la langue pesante.

11. Et l'Eternel lui dit : Qui a fait la bouche de l'homme ? Ou qui a fait le muet, ou le sourd, ou le voyant, ou l'aveugle ? N'*est-ce* pas moi, l'Eternel ?

12. Va donc maintenant, & je serai avec ta bouche, & je t'enseignerai *ce* que tu auras à dire.

13. Et *Moyse répondit* : Hélas Seigneur ! Envoie, je te prie, celui que tu dois envoyer.

14. Et la colère de l'Eternel s'embrasa contre Moyse, & il lui dit : Aaron le Lévite n'est-il pas ton frére ? Je sai qu'il parlera très-bien. Et même le voici qui sort au devant de toi, & quand il te verra

ra il se réjouïra dans son cœur.
15. Tu lui parleras donc, & tu mettras ces paroles en sa bouche; & je serai avec ta bouche & avec la sienne, & je vous enseignerai *ce* que vous aurez à faire.
16. Et il parlera pour toi au peuple, & ainsi il sera ta bouche, & tu lui seras à la place de Dieu.
17. Tu prendras aussi cette verge en ta main, avec laquelle tu feras ces prodiges.
18. Ainsi Moyse s'en alla, & retourna vers Jéthro son beau-pére, & il lui dit: Je te prie que je m'en aille, & que je retourne vers mes fréres, qui *sont* en Egypte, pour voir s'ils vivent encore. Et Jéthro lui dit: Va en paix.
19. Or l'Eternel dit à Moyse au *pays de* Madian: Va, *&* retourne en Egypte; car tous ceux qui cherchoient ta vie sont morts.
20. Ainsi Moyse prit sa femme, & ses fils, & les mit sur un ane; & retourna au pays d'Egypte. Et Moyse prit aussi la verge de Dieu en sa main.
21. L'Eternel avoit dit aussi à Moyse: Puis que tu t'en vas, & que tu retournes en Egypte, pren garde à tous les miracles que j'ai mis en ta main: Tu *les* feras devant Pharaon; mais j'endurcirai son cœur, & il ne laissera point aller le peuple.
22. Tu diras donc à Pharaon: Ainsi a dit l'Eternel; Israël *est* mon fils, mon prémier-né.
23. Et je t'ai dit: Laisse aller mon fils, afin qu'il me serve; & tu as refusé de le laisser aller. Voici, je m'en vai faire mourir ton fils, ton prémier-né.
24. Or il arriva que *comme Moyse étoit* sur le chemin dans une hôtellerie, l'Eternel le rencontra & chercha de le faire mourir.
25. Et Séphora prit un coûteau tranchant, & en coupa le prépuce de son fils, & le jetta à ses piés, & dit: Certainement tu m'*és* un époux de sang.
26. Alors *l'Eternel* le laissa. Et Séphora dit: *Tu m'és un* époux de sang, à cause de la circoncision.
27. Et l'Eternel dit à Aaron: Va t'en au devant de Moyse au désert. Il y alla donc & le rencontra en la montagne de Dieu, & il le baisa.
28. Et Moyse raporta à Aaron toutes les paroles de l'Eternel, qui l'avoit envoié, & tous les prodiges qu'il lui avoit commandé *de faire*.
29. Moyse donc poursuivit son chemin avec Aaron; & ils assemblérent tous les Anciens des enfans d'Israël.
30. Et Aaron dit toutes les paroles que l'Eternel avoit dites à Moyse, & fit les prodiges devant le peuple.
31. Et le peuple crut: Et ils aprirent que l'Eternel avoit visité les enfans d'Israël, & qu'il avoit vû leur affliction; & se prosternant *en terre* ils l'adorérent.

REFLEXIONS.

La principale observation qu'il faut faire sur ce chapitre, regarde les divers refus que Moyse fit d'aller parler au Roi d'Egypte, & ce que Dieu lui dit pour l'engager à lui obéïr. Cela nous aprend, que quand Dieu nous apelle, nous devons suivre nôtre vocation sans rien craindre, & sans écouter ce que la chair suggére pour nous en détourner. Les promesses que Dieu fit à Moyse d'être avec lui, les prodiges par lesquels il confirma ces promesses, & le pouvoir qu'il lui donna de faire des miracles, nous font voir que Dieu ne manque jamais de donner les forces & les moyens nécessaires pour exécuter ses ordres, & qu'il est toûjours avec ses serviteurs lorsqu'il les envoie. Ce qui arriva à Moyse lors que Dieu l'obligea à circoncire son fils, tendoit à lui aprendre que Dieu vouloit que la circoncision, qui étoit une marque de son alliance avec les enfans d'Israël, fût observée. De là nous devons recueillir, que les commandemens de Dieu, même ceux qui ne regardent que des choses extérieures & indifférentes de leur nature, doivent être gardés inviolablement.

CHAPITRE V.

Moyse & Aaron s'étant présentés devant le Roi d'Egypte, il ne voulut point les écouter, & il ordonna que les enfans d'Israël fussent traités avec plus de sévérité. Ce qui fit que le peuple d'Israël murmura contre Moyse, & que Moyse lui-même se plaignit à Dieu du mauvais succès qu'il avoit eu.

Après cela Moyse & Aaron vinrent & dirent à Pharaon: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me célèbre une fête solennelle au désert.
2. Mais Pharaon dit: Qui *est* l'Eternel, que j'obéïsse à sa voix, pour laisser aller Israël? Je ne connois point l'Eternel, & je ne laisserai point aller Israël.
3. Et ils dirent: Le Dieu des Hébreux est venu au devant de nous; nous te prions que nous allions maintenant le chemin de trois jours au désert, & que nous sacrifiions à l'Eternel nôtre Dieu, de peur qu'il ne se jette sur nous, par la mortalité ou par l'épée.
4. Et le Roi d'Egypte leur dit: Moyse & Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de son ouvrage? Allez maintenant à vôtre travail.
5. Pharaon dit aussi: Voici, le peuple de ce pays *est* maintenant en grand nombre, & vous les faites chommer de leur travail:
6. Pharaon commanda ce jour-là même aux exacteurs qui *étoient* sur le peuple, & à ses commissaires, disant:
7. Vous ne donnerez plus de paille à ce peuple pour faire des briques, comme auparavant; *mais* qu'ils aillent &

qu'ils s'amassent de la paille.

8. Cependant vous leur imposerez la quantité de briques qu'ils faisoient auparavant, sans en rien diminuër; car ils sont gens de loisir; aussi crient-ils, disant: Allons, & sacrifions à nôtre Dieu.

9. Qu'on accable ces gens de travaux, & qu'ils s'y occupent, & qu'ils ne s'amusent point à des paroles de mensonge.

10. Alors les exacteurs du peuple, & ses commissaires sortirent, & dirent au peuple: Ainsi a dit Pharaon: Je ne vous donnerai plus de paille.

11. Allez vous-mêmes & prenez de la paille où vous en trouverez; quoi qu'on ne diminuë rien de vôtre travail.

12. Alors le peuple se répandit par tout le pays d'Egypte, pour amasser du chaume au lieu de paille.

13. Et les exacteurs les pressoient, disant: Achevez vos ouvrages, chaque jour, comme quand la paille vous étoit *fournie*.

14. Même les commissaires des enfans d'Israël, que les exacteurs de Pharaon avoient établis sur eux, furent battus; & *on leur* dit; Pourquoi n'avez-vous point achevé vôtre tâche de faire des briques, hier & aujourd'hui, comme auparavant?

15. Alors les commissaires des enfans d'Israël vinrent crier à Pharaon, disant: Pourquoi fais-tu ainsi à tes serviteurs?

16. On ne donne point de paille à tes serviteurs, & *toutefois* on nous dit: Faites des briques. Et voici, tes serviteurs *sont* battus, & on en impute la faute à ton peuple.

17. Et il *répondit*: Vous êtes de loisir, *vous êtes* de loisir; c'est pourquoi vous dites: Allons, sacrifions à l'Eternel.

18. Or maintenant, allez, travaillez; car on ne vous donnera point de paille, & vous rendrez *toujours* la même quantité de briques.

19. Et les commissaires des enfans d'Israël virent qu'ils étoient dans un mauvais état; puis qu'on disoit: Vous ne diminuerez rien de vos briques de la tâche de chaque jour.

20. Et en sortant d'auprès de Pharaon, ils rencontrérent Moyse & Aaron, qui se trouvérent devant eux.

21. Et ils leur dirent: Que l'Eternel vous regarde, & *en* juge; vû que vous nous avez mis en mauvaise odeur devant Pharaon & devant ses serviteurs; en leur mettant l'épée à la main pour nous tuer.

22. Alors Moyse retourna vers l'Eternel, & dit: Seigneur, pourquoi as-tu fait maltraiter ce peuple? Pourquoi m'as-tu envoyé?

23. Car depuis que je suis venu vers Pharaon, pour parler en ton nom, il a maltraité ce peuple, & tu n'as point délivré ton peuple.

REFLEXIONS.

Le courage avec lequel Moyse, qui s'étoit d'abord fait de la peine d'aller parler au Roi d'Egypte, exécuta sa commission, est une preuve de son obéïssance & de son zèle, & un exemple qui aprend aux serviteurs de Dieu à suivre leur vocation, sans craindre les hommes. La réponse fiére & impie de Pharaon, fait voir que jamais il n'auroit laissé sortir les enfans d'Israël de son pays, si Dieu ne l'y eut contraint par les effets de sa puissance. Ainsi l'endurcissement de ce Prince fut l'occasion de toutes les merveilles que Dieu fit par le moyen de Moyse, & attira sur l'Egypte tous les fléaux dont elle fut accablée. La rigueur dont Pharaon usa contre le peuple d'Israël, étoit une nouvelle épreuve que Dieu envoyoit à Moyse & aux Israëlites, afin de voir s'ils croiroient toûjours en ses promesses, quoique la prémiére commission de Moyse eut eu un succès contraire à celui qu'ils attendoient. Cela montre aussi que lorsque l'affliction redouble, c'est souvent alors qu'elle est prête à finir. Enfin, l'on voit dans les murmures du peuple, contre Moyse & Aaron, l'impatience & l'ingratitude ordinaire des hommes. Ils se défient des promesses de Dieu, lorsqu'il tarde à les accomplir, & ils perdent courage, dans le tems qu'il se prépare à leur faire du bien; & qu'il leur donne les assurances les plus fortes de son amour.

CHAPITRE VI.

Dieu envoie une seconde fois Moyse vers les enfans d'Israël, pour les assurer qu'il les délivreroit; mais ils ne voulurent pas l'écouter. Dieu lui commande ensuite d'aller encore avec Aaron son frére parler à Pharaon. L'auteur sacré ajoute la généalogie de Moyse & d'Aaron.

Et l'Eternel dit à Moyse: Maintenant tu verras ce que je ferai à Pharaon; car il les laissera aller, y *étant contraint* par une main forte; même *contraint* par une main forte il les chassera de son pays.

2. Dieu parla encore à Moyse, & lui dit, Je *suis* l'Eternel.

3. Je suis aparu comme le *Dieu* Fort, Toutpuissant, à Abraham, à Isaac, & à Jacob; mais je n'ai point été connu d'eux par mon nom d'Eternel.

4. Et j'ai aussi établi mon alliance avec eux, pour leur donner le pays de Canaan, *qui est* le pays où ils ont voyagé, auquel ils ont habité comme étrangers.

5. Aussi j'ai entendu les sanglots des enfans d'Israël, que les Egyptiens tiennent esclaves; & je me suis souvenu de mon alliance.

6. C'est pourquoi di aux enfans d'Israël: Je *suis* l'Eternel, je vous retirerai de dessous les charges des Egyptiens, je vous délivrerai de leur servitude, & je vous racheterai à bras étendu, & par de grands jugemens.

7. Et je vous prendrai pour mon peuple; je vous ferai Dieu, & vous connoîtrez que je *suis* l'Eternel vôtre Dieu, qui vous retire de dessous les charges des Egyptiens.
8. Et je vous ferai entrer au pays, pour lequel j'ai levé ma main, que je le donnerois à Abraham, à Isaac, & à Jacob, & je vous le donnerai *en* héritage: Je *suis* l'Eternel.
9. Moyse donc parla ainsi aux enfans d'Israël; mais ils n'écoutérent point Moyse, à cause de l'angoisse de *leur* esprit, & à cause de la servitude *où ils étoient*.
10. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:
11. Va, & di à Pharaon Roi d'Egypte, qu'il laisse sortir les enfans d'Israël de son pays.
12. Alors Moyse parla devant l'Eternel, & dit: Voici, les enfans d'Israël ne m'ont point écouté; & comment Pharaon m'écoutera-t-il, moi qui *suis* incirconcis de lèvres?
13. Cependant l'Eternel parla à Moyse & Aaron; & leur donna ordre *d'aller trouver* les enfans d'Israël, & Pharaon Roy d'Egypte, pour retirer les enfans d'Israël du pays d'Egypte.
14. Ce *sont* ici les chefs des maisons de leurs péres. Les enfans de Ruben prémier-né d'Israël, Hénoc & Pallu, Hetsron & Carmi. Ce *sont* là les familles de Ruben.
15. Et les enfans de Simeon, Jémuel, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar, & Sçaul, fils d'une Cananéenne. Ce *sont* là les familles de Siméon.
16. Et ce *sont* ici les noms des enfans de Lévi, selon leurs générations, Guersçom, Kehath & Mérari. Et les années de la vie de Lévi *furent* cent trente-sept.
17. Les enfans de Guersçom, Libni & Scimhi, selon leurs familles.
18. Et les enfans de Kehath, Hamram, Jithshar, Hébron & Huziel. Et les années de la vie de Kehath *furent* cent trente-trois.
19. Et les enfans de Mérari, Malhi &Musci. Ce *sont* là les familles de Lévi, selon leurs générations.
20. Or Hamram prit Jokbed sa tante pour femme, qui lui enfanta Aaron & Moyse. Et les années de la vie de Hamram *furent* cent trente-sept.
21. Et les enfans de Jitshar, Coré, Nepheg & Zicri.
22. Et les enfans de Huziel, Misçael, Eltsaphan, & Sithri.
23. Et Aaron épousa Elisçébah, fille de Hamminadab, sœur de Nahasson, qui lui enfanta Nadab, Abihu, Eléazar & Ithamar.
24. Et les enfans de Coré, Assir, Elkana & Abiasaph. Ce *sont* là les familles des Corites.
25. Mais Eléazar, fils d'Aaron, prit pour sa femme une des filles de Puthiel, qui lui enfanta Phinées. Ce *sont* là les Chefs des péres des Lévites, selon leurs familles.
26. *Or* c'*est* là *cet* Aaron & c'*est ce* Moyse, auxquels l'Eternel dit: Retirez les enfans d'Israël du pays d'Egypte, selon leurs bandes
27. Ce *sont* eux qui parlérent à Pharaon Roi d'Egypte, pour retirer les enfans d'Israël d'Egypte; c'*est* ce Moyse & c'*est cet* Aaron.
28. Il arriva donc qu'au jour que l'Eternel parla à Moyse au pays d'Egypte;
29. Quand, *dis-je*, l'Eternel parla à Moyse, disant: Je *suis* l'Eternel, Di à Pharaon Roi d'Egypte toutes les paroles que je t'ai dites:
30. Alors Moyse dit devant l'Eternel: Voici, je *suis* incirconcis de lèvres, & comment Pharaon m'écoutera-t-il?

REFLEXIONS.

En lisant ce chapitre on doit y remarquer principalement ces deux choses: I. Que Dieu fit donner de nouvelles assurances de son secours aux enfans d'Israël, quoi qu'ils eussent murmuré contre Moyse; par où l'on peut voir combien Dieu est bon, même envers ceux qui l'offensent, & qui reconnoissent mal ses graces. II. Que les enfans d'Israël refusérent d'écouter Moyse, parce que les prémiéres démarches qu'il avoit faites vers Pharaon avoient rendu leur condition encore plus triste, & que Moyse lui-même craignoit de retourner vers ce Roi, étant rebuté par la difficulté de l'entreprise. Quand les hommes ne voient pas d'abord l'effet des promesses de Dieu, & qu'ils sont dans la souffrance, la grandeur de l'affliction & leur infirmité les jettent dans l'impatience, dans la défiance & dans la crainte. Mais ce sont des tentations qu'il faut surmonter, en se répréſentant que Dieu n'abandonne jamais les siens, & que les desseins de sa providence s'exécutent toûjours infailliblement. La généalogie de Moyse & d'Aaron est ici raportée, parce que c'étoient des personnes illustres, & parce que dans la suite les Sacrificateurs & les autres Ministres de la Religion furent pris de leur famille.

CHAPITRE VII.

Moyse & Aaron vont encore vers le Roi d'Egypte, & ce Prince ayant refusé de laisser sortir les enfans d'Israël, Moyse changea en sa présence son baton en un serpent; ensuite il changea les eaux en sang, ce qui fut la prémiére des dix playes dont Dieu frapa l'Egypte. Mais les Magiciens de Pharaon ayant contrefait ces deux miracles, ce Prince persista dans sa résolution.

Et l'Eternel dit à Moyse: Voici, je t'ai établi *pour tenir la place* de Dieu vers Pharaon, & Aaron ton frére sera ton Prophète.
2. Tu diras toutes les choses que je t'aurai

t'aurai commandées, & Aaron ton frére parlera à Pharaon, afin qu'il laisse aller les enfans d'Israël hors de son pays.

3. Mais j'endurcirai le cœur de Pharaon, & je multiplierai mes prodiges & mes miracles au pays d'Egypte.

4. Et Pharaon ne vous écoutera point; mais je mettrai ma main sur l'Egypte, & je retirerai mes armées, *savoir* mon peuple, les enfans d'Israël, du pays d'Egypte par de grands jugemens.

5. Alors les Egyptiens sauront que je *suis* l'Eternel; quand j'aurai étendu ma main sur l'Egypte, & que j'aurai retiré les enfans d'Israël d'entr'eux.

6. Moyse donc & Aaron firent comme l'Eternel leur avoit commandé; ils firent ainsi.

7. Or Moyse *étoit* âgé de quatre-vingts ans, & Aaron de quatre-vingts trois quand ils parlérent à Pharaon.

8. Et l'Eternel parla à Moyse & à Aaron, disant:

9. Quand Pharaon vous parlera, & vous dira: Faites un miracle; alors tu diras à Aaron, pren ta verge & la jette devant Pharaon, & elle deviendra un dragon.

10. Moyse donc & Aaron vinrent vers Pharaon, & firent comme l'Eternel avoit commandé. Et Aaron jetta sa verge devant Pharaon & devant ses serviteurs, & elle devint un dragon.

11. Mais Pharaon fit venir aussi les sages & les enchanteurs; & ces magiciens d'Egypte firent la même chose par leurs enchantemens.

12. Ils jettérent donc chacun leurs verges, & elles devinrent des dragons; mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges.

13. Et le cœur de Pharaon s'endurcit, & il ne les écouta point, selon que l'Eternel *en* avoit parlé.

14. Et l'Eternel dit à Moyse: Le cœur de Pharaon est apesanti; il a refusé de laisser aller le peuple.

15. Va t'en dés le matin vers Pharaon; voici, il sortira vers l'eau; tu te présenteras donc devant lui sur le rivage du fleuve; & tu prendras en ta main la verge qui a été changée en serpent.

16. Et tu lui diras: l'Eternel, le Dieu des Hébreux m'avoit envoyé vers toi, disant: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve au désert; & voici, tu ne m'as point écouté jusques ici.

17. Ainsi a dit l'Eternel: A ceci tu sauras que je *suis* l'Eternel: Voici je m'en vai fraper de la verge qui *est* en ma main les eaux du fleuve; & elles seront changées en sang.

18. Et le poisson qui *est* dans le fleuve mourra, & le fleuve deviendra puant, & les Egyptiens se travailleront *beaucoup* pour boire des eaux du fleuve.

19. L'Eternel dit aussi à Moyse; Di à Aaron, pren ta verge, & éten ta main sur les eaux des Egyptiens, sur leurs riviéres, sur leurs ruisseaux, & sur leurs marais, & sur tous les amas de leurs eaux; & elles deviendront du sang; & il y aura du sang par tout le pays d'Egypte, dans les vaisseaux de bois & de pierre.

20. Moyse donc & Aaron firent comme l'Eternel avoit commandé. Et *Aaron* ayant levé la verge, en frapa les eaux du fleuve; Pharaon & ses serviteurs le voyant; & toutes les eaux qui *étoient* au fleuve furent changées en sang.

21. Le poisson aussi qui *étoit* dans le fleuve mourut; & le fleuve en devint puant, tellement que les Egyptiens ne pouvoient boire des eaux du fleuve; & il y eut du sang par tout le pays d'Egypte.

22. Les magiciens d'Egypte firent la même chose par leurs enchantemens. Et le cœur de Pharaon s'endurcit; tellement qu'il ne les écouta point, selon que l'Eternel *en* avoit parlé.

23. Et Pharaon *leur* ayant tourné le dos vint en sa maison, & n'apliqua point encore son cœur à cela.

24. Or tous les Egyptiens creusérent autour du fleuve pour *trouver* de l'eau à boire, parce qu'ils ne pouvoient pas boire de l'eau du fleuve.

25. Et il se passa sept jours, depuis que l'Eternel eut frapé le fleuve.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ce chapitre, que Moyse ayant commencé de faire des miracles, qui devoient convaincre Pharaon de la puissance de Dieu & l'obliger à obéir à ses ordres, ce Prince n'en fut cependant pas touché; parce que Dieu permit que les magiciens d'Egypte imitassent ces miracles; ce qu'ils firent en trompant Pharaon par des miracles faux & aparens, qui ressembloient en quelque façon à ceux de Moyse, mais qui n'étoient qu'adresse & imposture. Ce fut aussi ce qui endurcit le Roi d'Egypte, quoique pourtant il pût déja reconnoître, dans les miracles de Moyse, la différence qu'il y avoit entre ces miracles, & ce que les magiciens faisoient. C'est ainsi que pour éprouver les hommes, Dieu permet qu'ils aient des occasions d'où ils peuvent prendre prétexte de s'endurcir; mais cependant, en les éprouvant de cette maniére, il leur donne toujours des moyens suffisans de distinguer la vérité d'avec le mensonge, & de connoître leur devoir.

CHAPITRE VIII.

Moyse frape l'Egypte de la seconde plaie, qui fut celle des grenouilles; de la troisiéme, qui fut celle des poux, & que les magiciens ne purent contrefaire; & de la quatriéme, qui fut celle des insectes.

APrès cela l'Eternel dit à Moyse: Va vers Pharaon, & lui di: Ainsi a dit l'Eternel: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

2. Que si tu refuses de le laisser aller, voici,

voici, je m'en vai fraper de grenouilles tous tes pays.

3. Et le fleuve produira une infinité de grenouilles, qui monteront & entreront dans ta maison, & dans la chambre où tu couches, & sur ton lit, & dans la maison de tes serviteurs, & parmi tout ton peuple, & dans tes fours, & dans tes mais.

4. Ainsi les grenouilles monteront sur toi, sur ton peuple, & sur tous tes serviteurs.

5. L'Eternel donc dit à Moyse: Di à Aaron: Eten ta main avec ta verge sur les fleuves, sur les riviéres, & sur les marais, & fai monter les grenouilles sur le pays d'Egypte.

6. Ainsi Aaron étendit sa main sur les eaux de l'Egypte, & les grenouilles montérent, & couvrirent le pays d'Egypte.

7. Et les magiciens firent la même chose par leurs enchantemens, & firent monter des grenouilles sur le pays d'Egypte.

8. Alors Pharaon apella Moyse & Aaron, & dit: Fléchissez l'Eternel par *vos* priéres, afin qu'il retire les grenouilles de dessus moi & de dessus mon peuple; & je laisserai aller le peuple, afin qu'ils sacrifient à l'Eternel.

9. Et Moyse dit à Pharaon: Glorifie-toi sur moi: Pour quel tems fléchirai-je par mes priéres *l'Eternel* pour toi & pour tes serviteurs, & pour ton peuple, afin *qu'il extermine* les grenouilles loin de toi, & de tes maisons? Il n'en demeurera que dans le fleuve.

10. Alors il *répondit*: Pour demain. Et *Moyse* dit: *Il sera fait* selon ta parole, afin que tu saches qu'il n'*y a nul* tel que l'Eternel nôtre Dieu.

11. Les grenouilles donc se retireront de toi, & de tes maisons, & de tes serviteurs & de ton peuple; il n'en demeurera que dans le fleuve.

12. Alors Moyse & Aaron sortirent d'avec Pharaon. Et Moyse cria à l'Eternel, à l'occasion des grenouilles qu'il avoit fait venir sur Pharaon.

13. Et l'Eternel fit selon la parole de Moyse. Ainsi les grenouilles moururent, *tellement qu'elles ne furent plus* dans les maisons, ni dans les villages, ni à la campagne.

14. Et ils les amassérent par monceaux, & la terre en devint puante.

15. Mais Pharaon voyant qu'il avoit du relâche, apesantit son cœur, & ne les écouta point, selon que l'Eternel *en* avoit parlé.

16. Et l'Eternel dit à Moyse: Di à Aaron: Eten ta verge, & frape la poussiére de la terre, & elle deviendra des poux par tout le pays d'Egypte.

17. Et ils firent ainsi: Aaron étendit sa main avec sa verge, & frapa la poussiére de la terre, & elle devint des poux, sur les hommes & sur les bêtes: Toute la poussiére du pays devint des poux dans tout le pays d'Egypte.

18. Et les magiciens voulurent faire la même chose par leurs enchantemens, pour produire des poux; mais ils ne pûrent. Les poux donc *furent* tant sur les hommes, que sur les bêtes.

19. Alors les magiciens dirent à Pharaon: C'*est* ici le doigt de Dieu. Toutefois le cœur de Pharaon s'endurcit, & il ne les écouta point, selon que l'Eternel *en* avoit parlé.

20. Puis l'Eternel dit à Moyse: Lève-toi de bon matin, & te présente devant Pharaon. Voici il sortira vers l'eau; & tu lui diras: Ainsi a dit l'Eternel, laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

21. Car si tu ne laisse pas aller mon peuple, voici, je m'en vai envoyer contre toi, contre tes serviteurs, contre ton peuple, & contre tes maisons, un mélange d'insectes; & les maisons des Egyptiens seront remplies de ce mélange, & la terre aussi sur laquelle ils *seront*.

22. Mais je distinguerai en ce jour-là la terre de Goscen, où se tient mon peuple, tellement qu'il n'y aura nul mélange d'insectes; afin que tu saches que je *suis* l'Eternel, *le Dieu* de toute la terre.

23. Et je mettrai de la différence entre ton peuple & mon peuple. Demain ce prodige se fera.

24. Et l'Eternel *le* fit ainsi: Et un grand mélange d'insectes entra dans la maison de Pharaon, & dans chaque maison de ses serviteurs, & dans tout le pays d'Egypte: La terre fut gâtée de ce mélange *d'insectes*.

25. Alors Pharaon apella Moyse & Aaron, & dit: Allez, sacrifiez à vôtre Dieu dans ce pays.

26. Mais Moyse dit: Il ne seroit pas à propos de faire ainsi; car ce que nous sacrifierions à l'Eternel nôtre Dieu, seroit une abomination pour les Egyptiens. Voici, si nous sacrifions l'abomination des Egyptiens devant leurs yeux, ne nous lapideroient-ils pas?

27. Nous irons le chemin de trois jours au désert, & nous sacrifierons à l'Eternel nôtre Dieu, comme il nous dira.

28. Alors Pharaon dit: Je vous laisserai aller pour sacrifier au désert à l'Eternel vôtre Dieu, pourvû seulement que vous n'alliez pas plus loin. Fléchissez *l'Eternel* pour moi par *vos* priéres.

29. Et Moyse dit: Voici, je sors d'avec toi, & je fléchirai par priéres l'Eternel, afin que le mélange d'insectes se retire demain de Pharaon, de ses serviteurs, & de son peuple. Mais que Pharaon ne continuë point à se moquer, en ne laissant point aller le peuple pour sacrifier à l'Eternel.

30. Alors Moyse sortit d'avec Pharaon, & fléchit l'Eternel par priéres.

31. Et l'Eternel fit ſelon la parole de Moyſe : Et le mélange d'inſectes ſe retira de Pharaon, & de ſes ſerviteurs, & de ſon peuple; il ne reſta pas un ſeul *inſecte*.

32. Mais Pharaon apeſantit ſon cœur encore cette fois, & ne laiſſa point aller le peuple.

REFLEXIONS.

NOus devons conſidérer ici, prémiérement, que les prémiéres plaies dont Dieu frapa les Egyptiens étoient plus legéres; mais qu'il en envoya de nouvelles & de plus rudes, pour dompter l'obſtination de Pharaon. II. Que ces plaies devoient le toucher d'autant plus, que les magiciens d'Egypte, qui avoient d'abord imité les prémiers miracles de Moyſe, ne purent plus imiter les derniers; qu'ils y reconnurent la toute-puiſſance de Dieu, & que même ce Roi fut contraint de recourir à l'interceſſion de Moyſe & d'Aaron pour faire ceſſer ces plaies. III. On voit que nonobſtant cela Pharaon perſiſta dans ſa réſolution, & refuſa toujours de laiſſer ſortir les Iſraëlites de ſon pays. Tout cela fait voir que Dieu n'étoit point l'auteur de l'endurciſſement de ce Roi; qu'au contraire, Dieu faiſoit ce qui étoit néceſſaire pour le fléchir, & qu'ainſi c'étoit Pharaon lui-même qui endurciſſoit ſon cœur, comme cela eſt dit pluſieurs fois dans ce chapitre, & dans la ſuite. On découvre en cela, d'un côté, la bonté & la patience de Dieu, qui emploie les châtimens & divers moyens pour tirer les pécheurs de leur endurciſſement, & qui les épargne long-tems, avant que de les détruire. On y découvre, d'un autre côté, l'endurciſſement des hommes, qui ne profitent ni des châtimens, ni du ſuport du Seigneur. Il faut au reſte remarquer, que les Iſraëlites furent exemts de cette plaie, dont Dieu punit les Egyptiens. C'étoit là une autre merveille, qui devoit fraper Pharaon & tous ſes ſujets; & c'eſt ainſi que Dieu donne à ceux qu'il aime des témoignages de ſa faveur, & qu'il les épargne, dans le tems qu'il déploie ſa colère ſur les méchans.

CHAPITRE IX.

Dieu frape l'Egypte de la cinquiéme plaie, qui fut la mortalité ſur le bétail; de la ſixiéme, qui fut celle des ulcéres; & de la ſeptiéme, qui fut un orage, accompagné de grêle & de tonnerre.

ALors l'Eternel dit à Moyſe : Va vers Pharaon, & lui di : Ainſi a dit l'Eternel, le Dieu des Hébreux : Laiſſe aller mon peuple, afin qu'il me ſerve;

2. Car ſi tu refuſes de *le* laiſſer aller, & ſi tu le retiens encore,

3. Voici, la main de l'Eternel ſera ſur ton bétail qui *eſt* aux champs, tant ſur les chevaux, que ſur les ânes, les chameaux, les bœufs, & les brébis, *ſavoir* une très-grande mortalité.

4. Et l'Eternel diſtinguera le bétail des Iſraëlites, d'avec le bétail des Egyptiens; enſorte que rien de ce qui *eſt* aux enfans d'Iſraël ne mourra.

5. Et l'Eternel aſſigna un terme, diſant : Demain l'Eternel ſera ceci dans le pays.

6. L'Eternel donc fit cela dès le lendemain; & tout le bétail des Egyptiens mourut; mais du bétail des enfans d'Iſraël, il n'en mourut pas une ſeule *bête*.

7. Et Pharaon envoya *voir*, & voici, il n'y avoit pas une ſeule *bête* morte du bétail des enfans d'Iſraël. Toutefois le cœur de Pharaon s'apeſantit, & il ne laiſſa point aller le peuple.

8. Alors l'Eternel dit à Moyſe & à Aaron : Prenez plein vos mains de cendres de fournaiſe; & que Moyſe les répande vers les cieux en la préſence de Pharaon.

9. Et *ces cendres* deviendront de la pouſſiére ſur tout le pays d'Egypte; & il s'en ſera des ulcères bourgeonnans en puſtules, tant ſur les hommes que ſur les bêtes, dans tout le pays d'Egypte.

10. Ils prirent donc de la cendre de fournaiſe, & ſe tinrent devant Pharaon; & Moyſe la répandit vers les cieux, & il s'en forma des ulcères bourgeonnans en puſtules, dans les hommes & dans les bêtes.

11. Et les magiciens ne pûrent ſe tenir devant Moyſe, à cauſe des ulcères; car les magiciens avoient des ulcères comme tous les Egyptiens.

12. Et l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon; & il ne les écouta point, ſelon que l'Eternel *en* avoit parlé à Moyſe.

13. Puis l'Eternel dit à Moyſe : Lève-toi de bon matin, & te préſente devant Pharaon, & lui di : Ainſi a dit l'Eternel, le Dieu des Hébreux; laiſſe aller mon peuple, afin qu'il me ſerve.

14. Car à ce coup je vai faire venir toutes mes plaies dans ton cœur, & ſur tes ſerviteurs, & ſur ton peuple; afin que tu ſaches qu'il n'*y en a* point de ſemblable à moi ſur la terre.

15. Car maintenant ſi j'euſſe étendu ma main, je t'aurai frapé de mortalité, toi & ton peuple, & tu aurois été effacé de la terre.

16. Mais certainement je t'ai fait ſubſiſter pour ce ſujet, afin que tu faſſes voir ma puiſſance, & afin que mon nom ſoit célébré par toute la terre.

17. T'élèves-tu encore contre mon peuple, pour ne le laiſſer point aller?

18. Voici, je m'en vai faire pleuvoir demain à cette même heure une ſi groſſe grêle, qu'il n'y en a point eu de ſemblable en Egypte, depuis le jour qu'elle a été fondée juſques à préſent.

19. Maintenant donc, envoie raſſembler ton bétail, & tout ce que tu as à la campagne. Car la grêle tombera ſur tous les hommes, & ſur les bêtes qui ſe trouveront à la campagne, & qu'on n'aura pas

pas fait retirer dans la maison, & ils mourront.

20. Celui des serviteurs de Pharaon, qui craignit la parole de l'Eternel, fit promptement retirer dans les maisons ses serviteurs & ses bêtes.

21. Mais celui qui n'apliqua point son cœur à la parole de l'Eternel, laissa ses serviteurs & ses bêtes à la campagne.

22. Alors l'Eternel dit à Moyse: Eten ta main vers les cieux, & il y aura de la grèle sur tout le pays d'Egypte, sur les hommes, & sur les bêtes, & sur toutes les herbes des champs au pays d'Egypte.

23. Moyse donc étendit sa verge vers les cieux, & l'Eternel fit tonner & grèler, & le feu se promenoit sur la terre, & l'Eternel fit pleuvoir de la grèle sur le pays d'Egypte.

24. Et il y eut de la grèle, avec du feu mêlé parmi la grèle, qui étoit si prodigieuse, qu'il n'y en a point eu de semblable dans tout le pays d'Egypte, depuis qu'elle étoit devenuë nation.

25. Et la grèle frapa dans tout le pays d'Egypte tout ce qui *étoit* aux champs, depuis les hommes jusques aux bêtes. La grèle frapa aussi toutes les herbes des champs, & brisa tous les arbres des champs.

26. Il n'y eut que la contrée de Goscen, où *étoient* les enfans d'Israël, *où* il n'y eut point de grèle.

27. Alors Pharaon envoya apeller Moyse & Aaron, & leur dit: J'ai péché cette fois: L'Eternel *est* juste, mais moi & mon peuple *sommes* méchans.

28. Fléchissez par priéres l'Eternel; que ce *soit* assez, & que Dieu ne fasse plus tonner ni grèler; car je vous laisserai aller, & on ne vous arrètera plus.

29. Alors Moyse dit: Aussi-tôt que je serai sorti de la ville, j'étendrai mes mains vers l'Eternel; & les tonnerres cesseront, & il n'y aura plus de grèle, afin que tu saches que la terre *est* à l'Eternel.

30. Mais quant à toi & à tes serviteurs, je sai que vous ne craindrez pas encore l'Eternel Dieu.

31. Or le lin & l'orge avoient été frapés. Car l'orge *étoit* en épis, & le lin *étoit* en tuyau.

32. Mais le blé & l'épeautre ne furent point frapés, parce qu'ils *étoient* cachés.

33. Moyse donc étant sorti de la ville, d'avec Pharaon, étendit ses mains à l'Eternel; & les tonnerres cessérent, & la grèle, & la pluie ne tomba plus sur la terre.

34. Et Pharaon voyant que la pluie, la grèle, & les tonnerres avoient cessé, continua encore à pécher, & il apesantit son cœur, lui & ses serviteurs.

35. Le cœur donc de Pharaon s'endurcit, & il ne laissa point aller les enfans d'Israël, selon que l'Eternel *en* avoit parlé à Moyse.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre, premiérement, qu'à mesure que Pharaon s'obstinoit à ne pas laisser sortir les Israëlites, les menaces de Moyse devenoient plus fortes, & les plaies plus rudes & plus terribles; & que Dieu, qui auroit pû détruire tout d'un coup ce Prince & toute l'Egypte, les punit peu à peu, pour faire voir sa puissance, sa bonté, & sa justice, & pour rendre son nom célèbre par toute la terre. Dieu, qui est juste & bon, use d'un grand suport; il punit les hommes par degrés, & il n'en vient pas d'abord aux derniers châtimens. L'on voit ici de nouvelles & de plus fortes preuves du prodigieux endurcissement de Pharaon, & de son extrème impieté. Lors qu'il se sentoit pressé par les fléaux de Dieu, il confessoit qu'il étoit coupable, & il promettoit de laisser aller le peuple, si Moyse faisoit cesser les plaies; mais dès qu'il étoit délivré, il refusoit de faire ce qu'il avoit promis. Tel est le caractère des méchans; ils semblent s'amollir quand Dieu les châtie, ils promettent de s'amender; mais ils retombent dans l'endurcissement, & violent leurs promesses, dès que le danger est passé, & qu'ils ont du relâche. C'est là une considération très-importante, & dont chacun doit bien profiter.

CHAPITRE X.

Moyse frape l'Egypte de la huitiéme plaie, qui fut celle des sauterelles. Après cela Dieu envoya la neuviéme plaie, qui fut celle des ténèbres. Pharaon en fut tellement touché, qu'il consentit que les Israëlites sortissent, pourvû que leur bétail restât: Mais Moyse n'ayant pas voulu accepter cette condition, Pharaon lui défendit de plus se présenter devant lui.

ET l'Eternel dit à Moyse: Va vers Pharaon; car j'ai apesanti son cœur & le cœur de ses serviteurs, afin que je mette au dedans de lui les prodiges que je m'en vai faire.

2. Et afin que tu racontes, ton fils & le fils de ton fils l'entendant, ce que j'aurai fait en Egypte, & les prodiges que j'aurai fait au milieu d'eux; & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

3. Moyse donc & Aaron vinrent vers Pharaon, & lui dirent: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu des Hébreux: Jusques à quand refuseras-tu de t'humilier devant ma face? Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve.

4. Car si tu refuses de laisser aller mon peuple, voici, je vai faire venir demain des sauterelles en tes pays;

5. Qui couvriront toute la surface de la terre, tellement qu'on ne pourra voir la terre; qui brouteront le reste de ce qui est échapé, que la grèle vous a laissé; qui brouteront tous les arbres qui poussent dans les champs;

6. Et qui rempliront tes maisons, & les maisons de tous tes serviteurs, & les maisons de tous les Egyptiens; ce que tes péres n'ont point vû, ni les pères de tes péres, depuis le jour qu'ils ont été sur la terre, jusques à ce jour. Et ayant tourné le dos à Pharaon, il sortit d'avec lui.

7. Et les serviteurs de Pharaon lui dirent: Jusques à quand celui-ci nous sera-t-il en piége? Laisse aller ces gens, & qu'ils servent l'Eternel leur Dieu. Ne vois tu déja pas que l'Egypte est perduë?

8. Alors on fit revenir Moyse & Aaron vers Pharaon, & il leur dit: Allez, servez l'Eternel vôtre Dieu. Qui *sont* tous ceux qui iront?

9. Et Moyse *répondit:* Nous irons avec nos jeunes gens & nos vieillards, avec nos fils & nos filles, avec nos brébis & nos bœufs; car nous avons *à célébrer* une Fête solemnelle à l'Eternel.

10. Alors il leur dit: Ainsi l'Eternel soit avec vous, comme je vous laisserai aller, vous & vos petits enfans. Regardez, car le mal *est* devant vous.

11. Il n'en *sera* pas ainsi: Mais vous *autres* hommes allez maintenant & servez l'Eternel; car c'est ce que vous demandez. Et on les chassa de devant Pharaon.

12. Alors l'Eternel dit à Moyse: Eten ta main sur le pays d'Egypte, pour *faire venir* les sauterelles, afin qu'elles montent sur le pays d'Egypte, & broutent toute l'herbe de la terre, & tout ce que la grêle a laissé de reste.

13. Moyse donc étendit sa verge sur le pays d'Egypte, & l'Eternel fit passer sur le pays un vent oriental, tout ce jour-là & toute la nuit; & au matin le vent oriental avoit amené les sauterelles.

14. Et il fit monter les sauterelles sur tout le pays d'Egypte, & il les posa dans toutes les contrées d'Egypte; *elles étoient* en très-grand nombre. Il n'y en avoit point eu avant elles de semblables, & il n'y en aura point de semblables après elles.

15. Et elles couvrirent la surface de tout le pays, tellement que la terre en fut couverte; & elles broutérent toute l'herbe de la terre, & tout le fruit des arbres, que la grêle avoit laissé, & il ne demeura aucune verdure aux arbres, ni aux herbes des champs dans tout le pays d'Egypte.

16. Alors Pharaon fit apeller en diligence Moyse & Aaron; & dit: J'ai péché contre l'Eternel vôtre Dieu & contre vous.

17. Or maintenant, je te prie, pardonne-moi mon péché, seulement pour cette fois; & fléchissez l'Eternel vôtre Dieu par priéres, afin qu'il retire de dessus moi seulement cette mort.

18. Il sortit donc d'avec Pharaon, & fléchit l'Eternel par priéres.

19. Et l'Eternel fit lever un vent contraire, très fort, occidental, qui enleva les sauterelles, & les enfonça dans la mer rouge: Il ne resta pas une seule sauterelle dans toutes les contrées de l'Egypte.

20. Mais l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, & il ne laissa point aller les enfans d'Israël.

21. Alors l'Eternel dit à Moyse: Eten ta main vers les Cieux, & qu'il y ait des ténèbres sur le pays d'Egypte, *si épaisses* qu'on les puisse toucher *de la main.*

22. Moyse donc étendit sa main vers les cieux; & il y eut des ténèbres fort obscures dans tout le pays d'Egypte, pendant trois jours.

23. *De sorte que* l'on ne se voyoit pas l'un l'autre, & nul ne se leva du lieu où il étoit, pendant trois jours; mais tous les enfans d'Israël jouïrent de la lumiére dans le lieu de leurs demeures.

24. Alors Pharaon apella Moyse, & dit: Allez, servez l'Eternel; que seulement vos brébis & vos bœufs demeurent; même vos petits enfans iront avec vous.

25. Mais Moyse *répondit:* Tu nous laisseras aussi prendre les sacrifices & les holocaustes que nous ferons à l'Eternel nôtre Dieu.

26. Et même nos troupeaux viendront avec nous, sans qu'il en demeure un ongle; car nous en prendrons pour servir l'Eternel nôtre Dieu; & nous ne savons pas avec quoi nous devons servir l'Eternel, jusques à ce que nous soyons parvenus en ce lieu-là.

27. Mais l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, de sorte qu'il ne voulut point les laisser aller.

28. Et Pharaon lui dit: Retire toi de devant moi; & donne toi garde de voir plus ma face; car au jour que tu verras ma face tu mourras.

29. Alors Moyse *répondit:* Tu as bien dit: Je ne verrai plus jamais ta face.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a de particulier à remarquer dans ce chapitre, outre ce qui a été dit sur les précédens, c'est que Pharaon étant effrayé des jugemens de Dieu, & même sollicité par ses sujets à laisser sortir les enfans d'Israël, consentit qu'une partie du peuple s'en allât; mais qu'il ne voulut pas qu'ils emmenassent leur bétail; ce qui attira sur lui la derniére & la plus terrible de toutes les plaies. La conduite de ce Prince est une image de celle des pécheurs, qui, au lieu de se rendre, & d'obéïr absolument & sans réserve à tout ce que Dieu demande d'eux, ne veulent obéïr qu'en partie, & ne peuvent se résoudre à renoncer tout à fait à leurs passions & à leurs interêts. Nous voyons encore ici à quel point Pharaon

raon étoit endurci, puisque ni la bonté de Dieu, ni ses jugemens ne pouvoient le domter; & que quoi qu'il promit à Moyse de ne plus s'obstiner, si Dieu le délivroit de ces plaies, il oublioit toutes ses promesses, aussi-tôt que les plaies avoient cessé, & qu'il en vint même jusqu'à menacer Moyse de le faire mourir. Rien ne peut amollir les hommes qui en sont venus à un certain degré d'aveuglement & de malice. Si même ils paroissent touchés & humiliés dans la détresse, ils reprennent leurs prémiers sentimens, dès qu'elle est passée; & c'est ainsi que les pécheurs obstinés courent à leur ruine, & s'affermissent de plus en plus dans le mal. Cela doit nous inspirer à tous une salutaire frayeur de tomber dans un pareil endurcissement.

CHAPITRE XI.

Dieu dit à Moyse qu'il alloit envoyer la dixiéme & la derniére plaie sur l'Egypte, qui seroit celle de la mort des prémiers-nés, & qu'après cela le peuple d'Israël sortiroit avec liberté; & il ordonne que les Israëlites empruntent des vaisseaux d'or & d'argent des Egyptiens, & qu'ils les emportent.

OR l'Eternel avoit dit à Moyse: Je ferai venir encore une plaie sur Pharaon, & sur l'Egypte; & après cela il vous laissera aller d'ici; il vous laissera aller tout-à-fait, & certainement il vous chassera.

2. Parle maintenant, le peuple l'entendant, afin que chacun demande à son voisin, & chacune à sa voisine, des vaisseaux d'argent & des vaisseaux d'or.

3. Et l'Eternel avoit fait trouver grace au peuple devant les Egyptiens. Et même Moyse étoit estimé *comme* un fort grand homme au pays d'Egypte, tant par les serviteurs de Pharaon, que par le peuple.

4. Et Moyse dit: Ainsi a dit l'Eternel: Environ le minuit je passerai au travers de l'Egypte:

5. Et tout prémier-né mourra au pays d'Egypte, depuis le prémier-né de Pharaon, qui devoit être assis sur son trône, jusques au prémier-né de la servante qui est au moulin; même tout prémier-né des bêtes.

6. Et il y aura un *si* grand cri dans tout le pays d'Egypte, qu'il n'y en eut jamais & qu'il n'y en aura jamais de semblable.

7. Mais parmi tous les enfans d'Israël, un chien ne remuëra point sa langue, depuis l'homme jusqu'aux bêtes; afin que vous sachiez que Dieu aura mis de la différence entre les Egyptiens & les Israëlites.

8. Et tous tes serviteurs viendront vers moi, & se prosterneront devant moi, disant: Sors, toi, & tout le peuple qui *est* sous toi; & après cela je sortirai. Ainsi Moyse sortit d'avec Pharaon dans une très-grande indignation.

9. L'Eternel donc avoit dit à Moyse: Pharaon ne vous écoutera point; afin que mes miracles soient multipliés dans le pays d'Egypte.

10. Et Moyse & Aaron firent tous ces miracles-là devant Pharaon. Et l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon, tellement qu'il ne laissa point aller les enfans d'Israël hors de son pays.

REFLEXIONS.

LA prémiére réflexion que nous devons faire ici pour nôtre instruction, est, que les Israëlites purent emporter légitimement les vaisseaux d'or & d'argent des Egyptiens, parce qu'ils le firent par l'ordre de Dieu, qui étant le maître absolu de toutes choses, donne les biens du monde à qui il lui plait, & qui dans cette occasion voulut dédommager les Israëlites des injustices que les Egyptiens leur avoient faites. II. Il faut se souvenir de ce qui a déja été dit; c'est que l'endurcissement de Pharaon ne doit être attribué qu'à sa malice désespérée. Ainsi, bien qu'il soit dit à diverses fois dans cette histoire, que Dieu endurcit le cœur de Pharaon, cela ne signifie pas que Dieu fût l'auteur de l'obstination de ce Prince; cela marque seulement que Dieu savoit qu'il s'endurciroit certainement, qu'il le permettroit, & qu'il feroit même des choses dont ce Prince abuseroit, & d'où il prendroit occasion de s'obstiner d'avantage. Dieu permet sagement & justement que les pécheurs s'endurcissent, & qu'ils aient des occasions de s'affermir dans le mal; mais il n'est en aucune façon la cause de l'endurcissement & du péché; leur perdition vient uniquement d'eux-mêmes; puis que Dieu, bien loin d'en être la cause, emploie des moyens très-efficaces pour les empêcher d'y tomber.

CHAPITRE XII. 1-28.

La prémiére partie de ce chapitre contient l'institution de la Pâque.

ET l'Eternel avoit parlé à Moyse & à Aaron au pays d'Egypte, disant:

2. Ce mois vous *sera* le commencement des mois; il vous *sera* le prémier des mois de l'année.

3. Parlez à toute l'assemblée d'Israël, disant: Qu'au dixiéme *jour* de ce mois, chacun d'eux prenne un agneau, *ou* un chevreau, selon les familles des péres; un agneau *ou* un chevreau, *chacun* pour *sa* famille.

4. Mais si la famille est moindre qu'il ne faut, pour *manger* un agneau *ou* un chevreau, qu'il prenne son voisin, qui est près de sa maison, selon le nombre des personnes; vous compterez combien il en faudra pour manger un agneau *ou* un chevreau, ayant égard à ce que chacun de vous peut manger.

5. Or l'agneau, *ou* le chevreau, sera sans

sans defaut, mâle, & de l'année; vous le prendrez d'entre les brébis ou d'entre les chèvres.

6. Et vous le tiendrez en garde jusqu'au quatorziéme jour de ce mois, & toute la congrégation de l'assemblée d'Israël l'égorgera entre les deux vêpres.

7. Et ils prendront de *son* sang, & ils le mettront sur les deux pôteaux, & sur le linteau de la porte des maisons où ils le mangeront.

8. Et ils en mangeront la chair rôtie au feu cette nuit-là; ils la mangeront avec des pains sans levain, *&* avec des herbes améres.

9. N'en mangez rien à demi cuit, ni qui ait été bouilli dans l'eau, mais qu'il soit rôti au feu; sa tête avec ses jambes & ses entrailles.

10. Et n'en laissez rien de reste jusques au matin; mais s'il en reste quelque chose au matin vous le brulerez au feu.

11. Et vous le mangerez ainsi, avec vos reins ceints, vos souliers en vos piés, & vôtre bâton en vôtre main, & vous le mangerez à la hâte: C'*est* la Pâque de l'Eternel.

12. Car je passerai cette nuit-là par le pays d'Egypte, & je fraperai tout prémier-né au pays d'Egypte, depuis les hommes jusques aux bêtes; & j'exercerai des jugemens sur tous les dieux de l'Egypte: Je *suis* l'Eternel.

13. Et le sang sera pour signe sur les maisons où vous *serez*; car je verrai le sang & je passerai par dessus vous, & il n'y aura point de plaie parmi vous pour détruire, lors que je fraperai le pays d'Egypte.

14. Et ce jour vous sera en mémorial, & vous le célébrerez comme une fête solemnelle à l'Eternel, dans vos âges; vous le célébrerez comme une fête solemnelle, par une ordonnance perpétuelle.

15. Vous mangerez pendant sept jours des pains sans levain; mais vous ôterez dès le prémier jour le levain de vos maisons. Car si quelqu'un mange du pain levé, depuis le prémier jour jusqu'au septiéme, cette personne-là sera retranchée d'Israël.

16. Au prémier jour, il y aura une sainte convocation; il y en aura aussi une au septiéme jour: Il ne se fera aucune œuvre en ce *jour-là*; seulement on vous aprêtera ce que chaque personne doit manger.

17. Vous observerez donc les pains sans levain; car en ce même jour-là j'aurai retiré vos troupes du pays d'Egypte: Vous observerez ce jour-là dans vos âges, par ordonnance perpétuelle.

18. Au prémier *mois*, au quatorziéme jour du mois, vous mangerez le soir des pains sans levain, jusques au vingtuniéme jour du mois au soir.

19. Il ne se trouvera point de levain dans vos maisons, pendant sept jours; car si quelqu'un mange du pain levé, cette personne-là sera retranchée de l'assemblée d'Israël, tant celui qui habite comme étranger, que celui qui est né au pays.

20. Vous ne mangerez point de pain levé; Dans tous les lieux où vous demeurerez vous mangerez des pains sans levain.

21. Moyse donc apella tous les Anciens d'Israël, & leur dit: Choisissez, & prenez un petit d'entre les brébis ou d'entre les chèvres, selon vos familles, & égorgez la Pâque.

22. Et vous prendrez un bouquet d'hissope, vous le tremperez dans le sang qui sera dans un bassin, & vous arroserez du sang qui sera au bassin le linteau & les deux poteaux; & nul de vous ne sortira de la porte de sa maison, jusques au matin.

23. Car l'Eternel passera pour fraper l'Egypte, & il verra le sang sur le linteau, & aux deux poteaux, & l'Eternel passera par dessus la porte, & ne permettra point que le destructeur entre dans vos maisons, pour fraper.

24. Vous garderez ceci comme une ordonnance perpétuelle pour vous & pour vos enfans.

25. Quand donc vous serez entrés au pays que l'Eternel vous donnera, selon qu'il *en* a parlé, vous observerez cette cérémonie.

26. Et quand vos enfans vous diront: Que vous signifie cette cérémonie?

27. Alors vous répondrez: C'*est* le sacrifice de la Pâque à l'Eternel, qui passa en Egypte par dessus les maisons des enfans d'Israël, quand il frapa l'Egypte, & qu'il préserva nos maisons. Alors le peuple s'inclina & se prosterna.

28. Ainsi les enfans d'Israël s'en allérent, & firent comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse & à Aaron; ils le firent ainsi.

REFLEXIONS.

Ce qu'il y a à observer sur ce chapitre, c'est I. Que l'institution de la Pâque a été raportée exactement par Moyse, parce que cette cérémonie tenoit un rang très-considérable dans la Réligion des Israëlites. II. Que Dieu étant sur le point de retirer son peuple de l'Egypte, voulut qu'ils sacrifiassent un agneau dans chaque famille; qu'ils le mangeassent, & qu'ils arrosassent leurs maisons avec le sang de cet agneau; afin que l'Ange qui devoit exterminer tous les prémiers-nés d'Egypte épargnât les familles des Israëlites. Par cette cérémonie & par ce sacrifice solemnel de la Pâque, Dieu vouloit faire comprendre aux enfans d'Israël, que les divinités des Egyptiens n'é-

n'étoient que des idoles, qu'il étoit le seul vrai Dieu, & que c'étoit par sa faveur & par sa puissance qu'ils alloient être mis en liberté. Ce fut pour conserver le souvenir de ce grand événement, que Dieu leur commanda de célébrer la Pâque chaque année, en sacrifiant un agneau. Il leur ordonna aussi de manger du pain sans levain à la fête de Pâques; parce que la hâte avec laquelle ils sortirent d'Egypte les obligea de cuire leur pâte avant qu'elle fût levée. Cette histoire est remarquable en elle même; mais elle l'est aussi, parce que nous y avons une figure très-expresse de la grande délivrance que Dieu nous a accordée par le moyen de nôtre Seigneur Jésus-Christ, *le vrai Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, & nôtre véritable Pâque, qui a été sacrifiée pour nous.*

CHAPITRE XII. 29-51.

Moyse fait l'histoire de la mort des prémiers-nés des Egyptiens, & de la sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte; & il répete la loi de la Pâque.

29. Et il arriva qu'à minuit l'Eternel frapa tous les prémiers-nés du pays d'Egypte, depuis le prémier-né de Pharaon, qui devoit être assis sur son trône, jusques aux prémiers-nés des captifs qui *étoient* dans la prison, avec tous les prémiers-nés des bêtes.

30. Et Pharaon se leva de nuit, lui & ses serviteurs, & tous les Egyptiens; & il y eut un grand cri en Egypte; parce qu'il n'*y avoit* aucune maison où il n'y eut un mort.

31. Il apella donc Moyse & Aaron de nuit, & dit: Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, tant vous que les enfans d'Israël, & vous en allez; servez l'Eternel, comme vous en avez parlé.

32. Prenez aussi vos brébis & vos bœufs, selon que vous *en* avez parlé, & vous en allez, & me bénissez aussi.

33. Et les Egyptiens forçoient le peuple, & se hâtoient de les faire sortir du pays; car ils disoient: Nous sommes tous morts.

34. Le peuple donc prit sa pâte, avant qu'elle fût levée, ayant leurs mais liées avec leurs vêtemens sur leurs épaules.

35. Or les enfans d'Israël avoient fait selon ce que Moyse leur avoit dit, & avoient emprunté des Egyptiens des vaisseaux d'argent & d'or, & des vêtemens.

36. Et l'Eternel avoit fait trouver grace au peuple auprès des Egyptiens, qui les leur avoient prêtés; de sorte qu'ils dépouillérent les Egyptiens.

37. Ainsi les enfans d'Israël étant partis de Rahmesés, vinrent à Succoth, environ six cents mille hommes de pié, sans les petits enfans.

38. Il s'en alla aussi avec eux un grand amas de toutes sortes de gens, & de brébis & de bœufs, & de fort grand troupeaux.

39. Et parce qu'ils avoient été chassés d'Egypte, & qu'ils n'avoient pas pû tarder *plus long-tems*, & qu'ils ne s'étoient aprêté aucune provision, ils cuisirent par gâteaux sans levain la pâte qu'ils avoient emportée d'Egypte; car ils ne l'avoient point fait lever.

40. Or la demeure que les enfans d'Israël firent en Egypte *fut* de quatre cents & trente ans.

41. Il arriva donc au bout de quatre cents & trente ans, il arriva, *dis-je*, en ce propre jour-là, que toutes les troupes de l'Eternel sortirent du pays d'Egypte.

42. C'est la nuit qu'on doit observer *à l'honneur* de l'Eternel; parce qu'*alors* il les retira du pays d'Egypte: Cette nuit-là doit être observée *à l'honneur* de l'Eternel, par tous les enfans d'Israël en leurs âges.

43. L'Eternel dit aussi à Moyse & à Aaron: C'*est* ici l'ordonnance de la Pâque: Nul étranger n'en mangera.

44. Mais tout esclave qu'on aura acheté par argent sera circoncis, & alors il en mangera.

45. L'étranger & le mercenaire n'en mangeront point.

46. On la mangera dans une même maison, & vous n'emporterez point de sa chair hors de la maison, & vous n'en casserez point les os.

47. Toute l'assemblée d'Israël la fera.

48. Que si quelque étranger qui habite chez toi veut faire la Pâque à l'Eternel, que tout mâle qui lui apartient soit circoncis, & alors il s'aprochera pour la faire, & il sera comme celui qui est né dans le pays; mais nul incirconcis n'en mangera.

49. Il y aura une même loi pour celui qui est né au pays, & pour l'étranger qui habite parmi vous.

50. Tous les enfans d'Israël firent comme l'Eternel avoit commandé à Moyse & à Aaron; ils firent ainsi.

51. Il arriva donc en ce même jour-là, que l'Eternel retira les enfans d'Israël du pays d'Egypte, selon leurs bandes.

REFLEXIONS.

Nous devons remarquer dans cette histoire, que Dieu domta à la fin la fierté de Pharaon; qu'il le contraignit à laisser aller le peuple d'Israël, & que ce peuple sortit d'Egypte avec une pleine liberté & avec de grandes richesses. Ce mémorable événement prouve que rien ne peut résister à la puissance infinie de Dieu: On y remarque son amour envers son peuple, & la vérité des promesses qu'il lui avoit faites, de l'affranchir de l'esclavage où il avoit été si long-tems en Egypte. Nous voyons ensuite, que Dieu voulut que la mémoire d'une délivrance si admirable fut conservée par le moyen

moyen de la Pâque ; & qu'il donna une loi très-expresse, par laquelle tous les Israëlites étoient obligés, sous peine de mort, de célébrer ce sacrement toutes les années. Cela fait voir qu'on est indispensablement obligé d'observer tout ce que Dieu a institué ; cela montre sur tout, que nous ne devons jamais perdre le mémoire des bienfaits de Dieu, & principalement de ce que Jésus-Christ a fait pour nous sauver ; & qu'en particulier les Chrétiens sont obligés de célébrer avec une singuliére dévotion la Sainte Cène, que nôtre Seigneur a lui-même établie, pour être un mémorial de sa mort.

CHAPITRE XIII.

Moyse réitère la loi touchant l'observation de la Pâque ; il prescrit celle de la consécration des prémiers-nés. Il marque ensuite, que Dieu voulut que les enfans d'Israël prissent le chemin du désert, après qu'ils furent sortis d'Egypte.

ET l'Eternel parla à Moyse, disant :

2. Sanctifie-moi tout prémier-né, tout ce qui nait le prémier parmi les enfans d'Israël, tant des hommes que des bêtes ; *car il est* à moi.

3. Et Moyse dit au peuple : Souvenez-vous de ce jour-là auquel vous êtes sortis d'Egypte, de la maison de servitude ; car l'Eternel vous en a retirés à main forte ; & qu'on ne mange point de *pain* levé.

4. Vous sortez aujourd'hui, au mois que les épis meurissent.

5. Quand donc l'Eternel t'aura introduit au pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorhéens, des Héviens, & des Jébusiens, qu'il a juré à tes péres de te donner, dans ce pays où coulent le lait & le miel ; alors tu feras ce service en ce mois :

6. Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain, & au septiéme jour *il y aura* une fête solemnelle à l'Eternel.

7. On mangera pendant sept jours des pains sans levain ; & on ne verra point chez toi de *pain* levé ; & même on ne verra point de levain dans toutes tes contrées.

8. En ce jour-là tu feras entendre *ces choses* à tes enfans, en disant : *Ceci se fait* à cause de ce que l'Eternel me fit lors qu'il me retira de l'Egypte.

9. Et *ceci* te sera pour signe sur ta main, & pour mémorial entre tes yeux ; afin que la loi de l'Eternel soit en ta bouche ; parce que l'Eternel t'aura retiré d'Egypte par main forte.

10. Tu garderas donc cette ordonnance en sa saison tous les ans.

11. Aussi quand l'Eternel t'aura introduit au pays des Cananéens, selon qu'il te l'a juré & à tes péres, & qu'il te l'aura donné :

12. Alors tu présenteras à l'Eternel tout ce qui nait le prémier, même tous les prémiers-nés des bêtes ; ce que tu auras de mâles *sera* à l'Eternel.

13. Mais tu racheteras avec un agneau ou un chevreau tous les prémiers-nés des anesses ; & si tu ne les rachétes pas, tu leur couperas le cou. Tu racheteras aussi tout prémier-né des hommes d'entre tes enfans.

14. Et quand ton fils t'interrogera un jour, en disant : Que *veut dire* ceci ? Alors tu lui diras : L'Eternel nous a retirés par main forte hors d'Egypte, de la maison de servitude.

15. Car il arriva que quand Pharaon s'endurcit pour ne nous laisser point aller, l'Eternel tua tous les prémiers-nés dans le pays d'Egypte, depuis les prémiers-nés des hommes, jusques aux prémiers-nés des bêtes : C'est pourquoi je sacrifie à l'Eternel tous les mâles qui naissent les prémiers, & je rachète tous les prémiers-nés de mes enfans.

16. Ceci te sera donc pour un signe sur ta main, & pour des fronteaux entre tes yeux, que l'Eternel nous a retirés d'Egypte par main forte.

17. Or quand Pharaon eut laissé aller le peuple, Dieu ne les conduisit point par le chemin du pays des Philistins, bien qu'il fût le plus proche. Car Dieu disoit : *Il est à craindre* que le peuple ne se repente, quand il verra la guerre, & qu'il ne retourne en Egypte.

18. Mais Dieu fit faire un circuit au peuple par le chemin du désert, *vers* la mer rouge. Ainsi les enfans d'Israël montérent en armes du pays d'Egypte.

19. Et Moyse avoit pris avec lui les os de Joseph ; parce que *Joseph* avoit expressément fait jurer les enfans d'Israël, en *leur* disant : Certainement Dieu vous visitera : Vous transporterez donc avec vous mes os d'ici.

20. Et ils partirent de Succoth, & campérent à Etham, *qui est* au bout du désert.

21. Et l'Eternel marchoit devant eux, le jour dans une colonne de nuée, pour les conduire par le chemin ; & la nuit dans une colonne de feu, pour les éclairer, afin qu'ils marchassent jour & nuit.

22. *Et* il ne retira point la colonne de nuée pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit, de devant le peuple.

REFLEXIONS.

LE but de Dieu, dans la loi qui prescrivoit l'observation de la Pâque, étoit de perpétuer parmi les Israëlites le souvenir de leur sortie d'Egypte ; & cette autre loi qui les obligeoit à consacrer à Dieu tous leurs prémiers-nés, étoit établie, afin que leur postérité se souvint que Dieu avoit épargné leurs ainés, lorsqu'il avoit fait mourir ceux des Egyptiens. De là nous devons aprendre à n'oublier jamais les graces de Dieu, & à

à lui en témoigner nôtre reconnoissance, en lui consacrant nos personnes & tout ce que nous avons de plus précieux. L'ordre exprès que Dieu donna aux Israëlites, d'instruire leurs enfans de la merveilleuse délivrance que Dieu avoit accordée à leur nation, en la tirant d'Egypte, marque bien clairement, que le devoir des péres est de former leurs enfans à la connoissance & à la crainte de Dieu; mais que surtout ils doivent les instruire avec un soin particulier des merveilles de nôtre rédemption. Il est remarqué dans ce chapitre, que Dieu ne voulut pas que le peuple d'Israël allât au pays de Canaan par le chemin le plus court; mais qu'il lui fit prendre le chemin de la mer rouge & du désert. Dieu en usa ainsi, parce que ce peuple, qui n'étoit point fait à la guerre, n'auroit pû alors combattre les Cananéens; & afin que les Israëlites allant du côté de la mer rouge, & de-là dans le désert, il fit de nouvelles merveilles pour eux, en leur faisant passer cette mer à pied sec, en y submergeant Pharaon, & en les faisant subsister d'une maniére miraculeuse dans le désert. Enfin l'on voit dans ce qui est dit ici, de la maniére dont Dieu conduisoit les Israëlites, par le moyen d'une colonne de nuée & de feu, la grande puissance du Seigneur, le soin qu'il avoit de ce peuple, & un exemple de la protection dont il couvre ses enfans.

CHAPITRE XIV.

Pharaon ayant voulu poursuivre les Enfans d'Israël, est noyé avec toute son armée dans la Mer rouge, que les Israëlites avoient passé à pied sec.

Et l'Eternel parla à Moyse, disant:
2. Parle aux Enfans d'Israël, qu'ils se détournent, & qu'ils campent devant Pi-hahiroth, entre Migdol & la Mer, vis-à-vis de Bahal-Tsephon: Vous camperez vis-à-vis de ce *lieu-là* près de la Mer.
3. Alors Pharaon dira des Enfans d'Israël: Ils sont embarassez dans le pays; le désert les a enfermés.
4. Et j'endurcirai le cœur de Pharaon, & il vous poursuivra; mais je serai glorifié en Pharaon, & dans toute son armée; & les Egyptiens sauront que je *suis* l'Eternel. Et ils firent ainsi.
5. Or on avoit raporté au Roi d'Egypte, que le peuple s'enfuyoit. Et le cœur de Pharaon & de ses serviteurs fut changé à l'égard du peuple: Et ils dirent: Qu'*est*-ce *que* nous avons fait, que nous ayons laissé aller Israël, tellement qu'il ne nous servira plus?
6. Alors il fit atteler son chariot, & il prit son peuple avec lui.
7. Il prit donc six cents chariots, & tous les chariots d'Egypte, sur tous *lesquels il y avoit* des Capitaines.
8. Et l'Eternel endurcit le cœur de Pharaon Roi d'Egypte, qui poursuivit les Enfans d'Israël. Or les Enfans d'Israël étoient sortis à main levée.
9. Les Egyptiens donc les poursuivirent; & tous les chevaux des chariots de Pharaon, ses gens de cheval & son armée les atteignirent, comme ils étoient campés près de la Mer, ver Pi-hahiroth, vis-à-vis de Bahal-Tséphon.
10. Et comme Pharaon étoit déja proche, les Enfans d'Israël levérent leurs yeux, & voici les Egyptiens marchoient après eux. Les enfans d'Israël donc eurent une fort grande peur, & criérent à l'Eternel.
11. Ils dirent aussi à Moyse: Est-ce qu'il n'y avoit point de sépulcres en Egypte, que tu nous aies emmenés pour mourir au Désert? Qu'*est-ce que* tu nous as fait, de nous avoir fait sortir d'Egypte?
12. N'*est*-ce pas ce que nous te disions en Egypte, disant: Laisse nous, & que nous servions les Egyptiens? Car il vaut mieux que nous les servions, que si nous mourions au Désert.
13. Et Moyse dit au peuple: Ne craignez point; arrêtez-vous, & voyez la délivrance de l'Eternel, qu'il vous accordera aujourd'hui; car *pour* les Egyptiens que vous avez vûs aujourd'hui, vous ne les verrez jamais plus.
14. L'Eternel combattra pour vous, & vous demeurerez dans le silence.
15. Or l'Eternel avoit dit à Moyse: Que cries-tu à moi? Parle aux Enfans d'Israël, *& di leur* qu'ils marchent.
16. Et toi éléve ta verge, & éten ta main sur la Mer, & la fends; & que les enfans d'Israël entrent au milieu de la Mer à sec.
17. Et quant à moi, voici, je vai endurcir le cœur des Egyptiens; afin qu'ils y entrent après eux, & je serai glorifié dans Pharaon, & dans toute son armée, dans ses chariots, & dans ses gens de cheval.
18. Et les Egyptiens sauront que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai été glorifié dans Pharaon, dans ses chariots, & dans ses gens de cheval.
19. Et l'Ange de Dieu, qui alloit devant le camp d'Israël, partit & s'en alla derriére eux; & la colonne de nuée partit de devant eux, & se tint derriére eux:
20. Et elle vint entre le camp des Egyptiens & le camp d'Israël. Elle étoit donc *aux uns* une nuée & une obscurité, & *pour les autres* elle les éclairoit la nuit; & ils ne s'aprochérent point les uns des autres de toute la nuit.
21. Or Moyse avoit étendu sa main sur la Mer; & l'Eternel fit reculer la Mer toute la nuit, par un vent d'orient qui étoit véhément; & il mit la Mer à sec, & les eaux se fendirent.
22. Et les Enfans d'Israël entrérent au milieu de la Mer à sec; & les eaux leur fer-

servoient de mur à droite & à gauche.

23. Et les Egyptiens qui les poursuivoient entrérent après eux au milieu de la Mer; *savoir* tous les chevaux de Pharaon, ses chariots, & ses gens de cheval.

24. Mais il arriva, que sur la veille du matin, l'Eternel, étant dans la colomne de feu & dans la nuée, regarda le camp des Egyptiens, & le mit en déroute.

25. Et il ôta les rouës de ses chariots, & fit qu'on les menoit bien pésemment. Alors les Egyptiens dirent: Fuïons-nous-en de devant les Israëlites; car l'Eternel combat pour eux contre les Egyptiens.

26. Et l'Eternel dit à Moyse: Etens ta main sur la Mer, & les eaux retourneront sur les Egyptiens, sur leurs chariots, & sur leurs gens de cheval.

27. Moyse donc étendit sa main sur la Mer, & la Mer retourna avec impétuosité, comme le matin venoit: Et les Egyptiens fuyant la rencontrérent. Ainsi l'Eternel jetta les Egyptiens au milieu de la Mer.

28. Car les eaux retournérent & couvrirent les chariots & les gens de cheval de toute l'armée de Pharaon, qui étoient entrés après les Israëlites dans la Mer; & il n'en resta pas un seul.

29. Mais les Enfans d'Israël marchérent au milieu de la Mer à sec; & les eaux leur servoient de mur à droite & à gauche.

30. L'Eternel donc en ce jour-là délivra Israël de la main des Egyptiens. Et Israël vit les Egyptiens morts sur le bord de la Mer.

31. Ainsi Israël vit la grande puissance que l'Eternel avoit déployée contre les Egyptiens; & le peuple craignit l'Eternel, & ils crûrent à l'Eternel & à Moyse son serviteur.

REFLEXIONS.

NOus voyons dans ce chapitre, en prémier lieu: Que Dieu en amenant les Israëlites au bord de la Mer rouge, & en permettant que Pharaon les y atteignît avec son armée, les exposa à un grand danger, & qu'ils en furent même extraordinairement effrayés. Mais Dieu en usa de la sorte pour manifester sa puissance avec plus d'éclat, par la miraculeuse délivrance qu'il leur accorda, en les faisant passer à pied au travers de la Mer rouge, & par la totale ruïne de Pharaon, qui y périt avec toute son armée. II. L'on voit ici l'aveuglement & l'endurcissement prodigieux du Roi d'Egypte, qui, après toutes les plaïes dont Dieu l'avoit frapé, non seulement voulut poursuivre les Israëlites, mais osa même entrer dans la Mer rouge après eux. Nous devons bien remarquer dans cette histoire, d'un côté, dequoi les pécheurs obstinés sont capables, & avec quel aveuglement & quelle fureur ils courent à leur ruine; & de l'autre, la puissance magnifique que le Seigneur déploya pour la délivrance de son peuple, & pour la destruction de ses ennemis.

CHAPITRE XV.

Deux choses sont raportées dans ce chapitre: I. Le Cantique que les Israëlites chantérent, après que Pharaon eut été submergé. II. Comment ils murmurérent contre Moyse, parce qu'ils ne trouvérent point d'eau dans le Désert, & parce que les eaux de Mara étoient améres; & le miracle que Moyse fit dans cette occasion.

ALors Moyse & les enfans d'Israël chantérent ce Cantique à l'Eternel, & ils dirent: Je chanterai à l'Eternel, car il s'est hautement élevé: Il a jetté dans la mer le cheval & celui qui le montoit.

2. L'Eternel *est ma* force & *ma* loüange, & il a été mon Libérateur: C'*est* mon *Dieu* Fort; je lui dresserai un Tabernacle; c'*est* le Dieu de mon pére; je l'exalterai.

3. L'Eternel *est* un grand Guerrier, son Nom *est* l'Eternel.

4. Il a jetté dans la mer les chariots de Pharaon & son armée: L'élite de ses capitaines a été submergée dans la mer rouge.

5. Les gouffres les ont couverts; ils sont descendus au fond *des eaux*, comme une pierre.

6. Ta droite, ô Eternel, a été déclarée magnifique en force. Ta droite, ô Eternel, a brisé l'ennemi.

7. Tu as ruïné, par la grandeur de ta Majesté, ceux qui s'élevoient contre toi. Tu as envoyé ta colère, qui les a consumés comme du chaume.

8. Par le souffle de ta colère les eaux ont été emmoncelées; les eaux courantes se sont arrêtées comme un monceau; les gouffres ont gelé au milieu de la mer.

9. L'ennemi disoit: Je poursuivrai, j'atteindrai; je partagerai le butin; mon ame en sera assouvie: Je tirerai mon épée; ma main les détruira.

10. Tu as souflé de ton vent; la mer les a couverts; ils ont été enfoncés comme du plomb au plus profond des eaux.

11. Qui est semblable à toi parmi les Forts, ô Eternel! Qui *est* comme toi, magnifique en sainteté, redoutable, digne de loüange, & qui fais des merveilles?

12. Tu as étendu ta droite; la terre les a engloutis.

13. Tu as conduit par ta miséricorde ce peuple que tu as racheté; tu l'as conduit par ta force à la demeure de ta Sainteté.

14. Les peuples l'ont entendu, & *ils en* ont tremblé; la douleur a saisi les habitans de la Palestine.

15. Alors les Princes d'Edom ont été troublés, & le tremblement saisira les puissans de Moab: Tous les habitans de Canaan se fondront.

16. La frayeur & l'épouvante tomberont sur eux: Par la grandeur de ton bras, ils seront rendus stupides comme une pierre, jusques à ce que ton peuple, ô Eternel, soit passé; jusques à ce que ce peuple que tu as aquis, soit passé.

17. Tu les introduiras & tu les planteras sur la montagne de ton héritage, *au* lieu *que* tu as préparé pour ta demeure, ô Eternel, dans le Sanctuaire, Seigneur, que tes mains ont établi.

18. L'Eternel règnera à jamais & à perpétuité.

19. Car le cheval de Pharaon est entré, avec son chariot & ses gens de cheval, dans la mer; & l'Eternel a fait retourner sur eux les eaux de la mer: Mais les enfans d'Israël ont marché à sec au milieu de la mer.

20. Et Marie la Prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour en sa main; & toutes les femmes sortirent après elle, avec des tambours & des flutes.

21. Et Marie leur répondoit: Chantez à l'Eternel, car il s'est hautement élevé; il a jetté dans la mer le cheval & celui qui le montoit.

22. Puis Moyse fit partir les Israëlites de la mer rouge; & ils tirérent vers le désert de Sçur; & ayant marché trois jours par le désert, ils ne trouvoient point d'eau.

23. De là ils vinrent à Mara, mais ils ne pouvoient boire des eaux de Mara, parce qu'elles *étoient* amères: C'est pour cela que ce lieu fut apellé Mara.

24. Alors le peuple murmura contre Moyse, disant: Que boirons-nous?

25. Et Moyse cria à l'Eternel; & l'Eternel lui enseigna un *certain* bois, qu'il jetta dans les eaux; & les eaux devinrent douces. Ce fut-là qu'il lui proposa des ordonnances & des statuts, & ce fut là aussi qu'il l'éprouva.

26. Et il lui dit: Si tu écoutes attentivement la voix de l'Eternel ton Dieu, & si tu fais ce qui *est* droit devant lui, si tu prêtes l'oreille à ses commandemens, & si tu gardes toutes ses ordonnances, je ne ferai venir sur toi aucune des langueurs que j'ai fait venir sur l'Egypte; car je suis l'Eternel qui te guérit.

27. Puis ils vinrent à Elim, où *il y avoit* douze fontaines d'eau, & soixante & dix palmes; & ils campérent là auprès des eaux.

REFLEXIONS.

LE Cantique que Moyse, Marie sa sœur, & les Enfans d'Israël chantérent, après que Pharaon & son armée eurent péri dans la mer rouge, est le plus ancien de tous les Cantiques. On y voit éclater leur joie & leur reconnoissance envers Dieu. Ils y célèbrent la puissance qu'il venoit de déployer si magnifiquement pour leur délivrance: Ils y expriment la ferme persuasion où ils étoient, que Dieu les mettroit en possession du pays de Canaan, & que les habitans de ce pays là, étonnés & intimidés, ne pourroient leur résister. C'est ainsi, & avec encore plus de zèle, que nous devons célébrer les faveurs que Dieu nous accorde, & principalement la bonté & la puissance qu'il a fait paroitre dans l'ouvrage de nôtre Rédemption, par nôtre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons vû ensuite, qu'incontinent après que Dieu eut accordé aux Israëlites une si grande délivrance, ils tombérent dans le murmure & dans la défiance, parce qu'ils manquérent d'eau, & qu'ils ne trouvérent que des eaux améres. Cependant Dieu eut la bonté de faire un nouveau miracle en leur faveur, en rendant ces eaux douces. Telle est l'ingratitude & l'incrédulité des hommes: Ils oublient bien-tôt les bienfaits de Dieu, & ils tombent facilement dans l'impatience; mais Dieu est si bon qu'il use de suport envers eux, & qu'il ne laisse pas de leur faire ressentir de nouveaux effets de son amour, & de leur accorder des graces dont ils sont indignes.

CHAPITRE XVI.

Les Israëlites murmurent contre Moyse, parce qu'ils n'avoient pas dequoi manger. Dieu leur envoie des Cailles & de la Manne, qui fut leur nourriture dans le désert pendant quarante ans.

ET toute l'assemblée des enfans d'Israël étant partie d'Elim, vint au désert de Sin, qui *est* entre Elim & Sinaï, au quinziéme jour du second mois, après qu'il furent sortis du pays d'Egypte.

2. Et toute l'assemblée des enfans d'Israël murmura dans ce désert contre Moyse & Aaron.

3. Et les enfans d'Israël leur dirent: Ah! que ne sommes-nous morts par la main de l'Eternel au pays d'Egypte, quand nous étions assis près des potées de chair, quand nous mangions nôtre soul de pain! Car vous nous avez amenés dans ce désert, pour faire mourir de faim toute cette assemblée.

4. Alors l'Eternel dit à Moyse: Voici, je vai vous faire pleuvoir des cieux du pain, & le peuple sortira, & en recueillira pour chaque jour ce qu'il lui en faut, afin que je l'éprouve, s'il marchera, ou non, dans ma loi.

5. Mais le sixiéme jour, qu'ils aprêtent ce qu'ils auront aporté, & qu'il y en ait le double de ce qu'ils recueilliront chaque jour.

6. Moyse donc & Aaron dirent à tous les enfans d'Israël: Ce soir vous saurez que l'Eternel vous a tirés du pays d'Egypte.

7. Et au matin vous verrez la gloire de l'Eter-

l'Eternel ; car l'Eternel a entendu vos murmures contre lui. Et *en effet*, qui *sommes*-nous, que vous murmuriez contre nous ?

8. Et Moyse dit *encore : Ce sera* quand l'Eternel vous aura donné ce soir de la chair à manger, & qu'au matin il vous aura rassasiés de pain, parce qu'il a entendu vos murmures, par lesquels vous avez murmuré contre lui. Car qui *sommes*-nous ? Vos murmures ne *sont* pas contre nous, mais *ils sont* contre l'Eternel.

9. Et Moyse dit à Aaron : Di à toute l'assemblée des enfans d'Israël : Aprochez-vous de la présence de l'Eternel, car il a entendu vos murmures.

10. Or il arriva qu'aussi-tôt qu'Aaron eût parlé à toute l'assemblée des enfans d'Israël, ils regardérent vers le désert, & voici, la gloire de l'Eternel se montra dans la nuée.

11. Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

12. J'ai entendu les murmures des enfans d'Israël : Parle-leur, & leur di : Entre les deux vêpres vous mangerez de la chair, & au matin vous serez rassasiés de pain ; & vous saurez que je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

13. Le soir donc, il monta des cailles, qui couvrirent le camp ; & au matin il y eut une couche de rosée à l'entour du camp.

14. Et cette couche de rosée étant évanouïe, voici sur le désert une petite chose ronde, menuë comme de la blanche gelée sur la terre.

15. Ce que les enfans d'Israël ayant vû, ils se dirent l'un à l'autre : Qu'est ce cela ? car ils ne savoient ce que c'*étoit*. Et Moyse leur dit : C'*est* ici le pain que l'Eternel vous a donné à manger.

16. C'*est* ici ce que l'Eternel a commandé : Que chacun en recueille autant qu'il lui en faut pour son manger, un homer par tête, selon le nombre de vos personnes ; chacun en prendra pour *ceux* qui *sont* dans sa tente.

17. Les enfans d'Israël firent donc ainsi ; & les uns en recueillirent plus, les autres moins.

18. Et ils le mesuroient par homer, & celui qui en avoit recueilli beaucoup n'en avoit pas plus qu'il ne lui en faloit ; & celui qui en avoit recueilli peu n'en avoit pas moins ; mais chacun en recueilloit selon ce qu'il en pouvoit manger.

19. Et Moyse leur avoit dit : Que personne n'en laisse de reste jusques au matin.

20. Mais il y en eut qui n'obéïrent point à Moyse ; car quelques-uns en réservérent jusques au matin ; & il s'y engendra des vers, & elle puoit ; & Moyse se mit en grande colère contr'eux.

21. Ainsi chacun en recueilloit tous les matins autant qu'il lui en faloit pour manger ; car lors que la chaleur du soleil étoit venuë, elle se fondoit.

22. Et au sixiéme jour, ils recueillirent du pain au double, deux homers pour chacun : Alors les principaux de l'assemblée vinrent pour le raporter à Moyse.

23. Et il leur *répondit : C'est* ce que l'Eternel a dit : Demain *est* le Repos, le Sabbat saint à l'Eternel : Faites cuire ce que vous avez à cuire, & faites bouillir ce que vous avez à faire bouillir ; & serrez tout ce qui sera de surplus, pour le garder jusques au matin.

24. Ils le serrérent donc jusques au matin, comme Moyse l'avoit commandé ; & il ne puoit point, & il n'y eut point de vers.

25. Alors Moyse dit : Mangez-le aujourd'hui ; car c'*est* aujourd'hui le Repos de l'Eternel. Aujourd'hui vous n'en trouverez point dans les champs.

26. Pendant six jours vous le recueillerez ; mais le septiéme *est* le Sabbat ; il n'y en aura point en ce *jour-là*.

27. Et au septiéme jour quelques-uns du peuple sortirent pour *en* recueillir ; mais ils n'*en* trouvérent point.

28. Alors l'Eternel dit à Moyse : Jusques à quand refuserez-vous de garder mes commandemens & mes loix ?

29. Considerez que l'Eternel a établi *parmi* vous le Sabbat ; c'est pourquoi il vous donne au sixiéme jour du pain pour deux jours : Que chacun demeure en son lieu ; que nul ne sorte de son lieu au septiéme jour.

30. Le peuple donc se reposa au septiéme jour.

31. Et la maison d'Israël nomma *ce pain*, Manne ; & elle étoit comme de la semence de coriandre ; *elle étoit* blanche, & elle avoit le goût des bignets au miel.

32. Et Moyse dit : Voici ce que l'Eternel a commandé : Qu'on en remplisse un homer, pour le garder dans vos âges, afin qu'on voie le pain que je vous ai fait manger au Désert, après que je vous ai retirés du pays d'Egypte.

33. Moyse donc dit à Aaron : Pren une cruche, & mets y un plein homer de Manne, & le pose devant l'Eternel, pour être gardé dans vos âges.

34. *Et* selon que le Seigneur avoit commandé à Moyse, Aaron posa *la cruche* devant le témoignage, afin qu'elle fût gardée.

35. Et les Enfans d'Israël mangérent la Manne pendant quarante ans, jusqu'à-ce qu'ils fussent parvenus au pays qu'ils devoient habiter ; ils mangérent, *dis-je*, la Manne, jusqu'à-ce qu'ils fussent parvenus aux frontiéres du pays de Canaän.

36. Or un homer est la dixiéme partie d'un épha.

REFLE-

REFLEXIONS.

L'On voit dans cette histoire une nouvelle preuve de l'ingratitude des enfans d'Israël, qui, après tant d'expériences qu'ils avoient faites de la puissance de Dieu & de sa protection, murmurérent encore contre Moyse, & regrettérent même l'Egypte d'où ils étoient sortis. Cependant Dieu, par un effet de sa bonté, voulut bien faire cesser ces murmures, & pourvoir à leur subsistance, par le moyen de la manne qu'il leur envoya, & qui fut leur nourriture pendant les quarante ans qu'ils passérent dans le Désert. II. Il est à remarquer que la manne tomboit chaque matin, mais qu'il n'en tomboit point le jour du Sabbat; & qu'elle se corrompoit quand on en amassoit pour plus d'un jour. C'étoient là tout autant de merveilles, qui devoient convaincre les Israëlites que c'étoit Dieu qui les nourrissoit ainsi miraculeusement. Au reste, cette histoire doit nous rapeller ce que Jésus-Christ dit dans l'Evangile; que les enfans d'Israël n'ont pas mangé le vrai pain du ciel; que la manne qu'ils mangérent dans le Désert ne les empêcha pas de mourir; au lieu que nous avons en lui le véritable pain qui est descendu du ciel, & qui fait vivre éternellement. Prions Dieu qu'il nous donne toûjours cette nourriture céleste, pendant que nous sommes dans le désert de ce monde; & lors qu'il nous l'accorde, faisons-en un meilleur usage que les Israëlites ne firent autrefois de la manne, & de toutes les autres graces qu'ils reçurent de la bonté divine, pendant qu'ils furent dans le désert.

CHAPITRE XVII.

Ce chapitre a deux parties: Moyse raporte dans la prémiére le miracle de l'eau que Dieu fit sortir du rocher, pour apaiser les murmures du peuple. Et dans la seconde, la victoire que les enfans d'Israël remportérent sur les Amalékites.

TOute l'assemblée des enfans d'Israël partit du désert de Sin, selon leurs traites, suivant le commandement de l'Eternel; & ils campérent en Réphidim, où il n'*y avoit* point d'eau à boire pour le peuple.

2. Et le peuple querella Moyse, & ils lui dirent: Donnez-nous de l'eau pour boire. Et Moyse leur dit: Pourquoi me querellez-vous? Pourquoi tentez-vous l'Eternel?

3. Le peuple donc eut soif dans ce lieu, par faute d'eau; & ainsi le peuple murmura contre Moyse, disant: Pourquoi nous as-tu fait monter hors d'Egypte, pour nous faire mourir de soif, nous & nos enfans, & nos troupeaux?

4. Et Moyse cria à l'Eternel, disant: Que ferai-je à ce peuple? Il s'en faut peu qu'ils ne me lapident.

5. Et l'Eternel *répondit* à Moyse: Passe devant le peuple, & prens avec toi des Anciens d'Israël; & prens en ta main la verge dont tu frapas le fleuve, & marche.

6. Voici, je vai me tenir là devant toi sur un rocher en Horeb, & tu fraperas le rocher, & il en sortira des eaux, & le peuple boira. Moyse donc fit ainsi à la vüe des Anciens d'Israël.

7. Et il nomma le lieu Massa & Mériba; à cause du débat des enfans d'Israël, & parce qu'ils avoient tenté l'Eternel, en disant, L'Eternel est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas?

8. Alors Hamalek vint & livra bataille à Israël à Rephidim.

9. Et Moyse dit à Josué: Choisi-nous des hommes, & sors pour combattre contre Hamalek; & je me tiendrai demain au sommet du côteau, & la verge de Dieu *sera* en ma main.

10. Et Josué fit comme Moyse le lui avoit commandé, en combatant contre Hamalek. Mais Moyse, Aaron, & Hur montérent au sommet du côteau.

11. Et il arrivoit, que lorsque Moyse élevoit sa main, Israël alors étoit le plus fort; mais quand il failoit reposer sa main, alors Hamalek étoit le plus fort.

12. Et les mains de Moyse étant devenuës pesantes, ils prirent une pierre, & la mirent sous lui, & il s'assit dessus; Aaron & Hur soûtenoient aussi ses mains, l'un deçà, & l'autre delà; ainsi ses mains furent fermes jusqu'au soleil couchant.

13. Ainsi Josué défit Hamalek & son peuple au fil de l'épée.

14. Alors l'Eternel dit à Moyse: Ecri ceci pour mémoire dans un livre, & fai entendre à Josué que j'effacerai entiérement la mémoire d'Hamalek de dessous les cieux.

15. Et Moyse bâtit un autel, & le nomma: L'Eternel mon étendart.

16. Il dit aussi: Parce que la main a *été levée* sur le trône de l'Eternel, l'Eternel a guerre contre Hamalek d'âge en âge.

REFLEXIONS.

LE miracle que Moyse fit, en tirant de l'eau du rocher, pour apaiser la soif & les murmures des Israëlites, nous engage à considérer l'incrédulité de ce peuple, qui doutoit toûjours de la puissance de Dieu, & qui se rebelloit si souvent contre Moyse; aussi bien que la grande patience du Seigneur, qui fit ce nouveau miracle pour eux. La victoire des enfans d'Israël sur les Amalékites fut une juste punition de Dieu sur ces ennemis de son peuple; mais on doit surtout remarquer, que Dieu accorda cette victoire aux priéres de Moyse, afin que les Israëlites reconnussent que Dieu seul en étoit l'auteur. C'est ici un exemple où l'on peut voir que l'invocation du nom de Dieu, & la persévérance dans la priére, est le moyen le plus efficace pour

obtenir son secours, & pour triompher de tous nos ennemis, temporels & spirituels.

CHAPITRE XVIII.

Jéthro, beaupére de Moyse, lui améne sa femme & ses deux fils; & il lui conseille d'établir des Juges & des Chefs, pour le gouvernement du peuple d'Israël; ce que Moyse fit.

JEthro Sacrificateur de Madian, beau-pére de Moyse, ayant entendu toutes les choses que l'Eternel avoit faites à Moyse, & à Israël son peuple, *savoir* que l'Eternel avoit retiré Israël de l'Egypte,

2. Prit Séphora la femme de Moyse, après qu'il l'eut renvoyée;

3. Et les deux fils de cette femme, l'un desquels s'appelloit Guersçom, (parce qu'il avoit dit: J'ai été voyageur dans un pays étranger.)

4. Et le second Elihezer; car le Dieu de mon pére, *dit-il*, m'a *été* en aide, & m'a délivré de l'épée de Pharaon.

5. Jéthro donc beaupére de Moyse vint vers lui, avec ses enfans & sa femme au désert, où il étoit campé près de la montagne de Dieu.

6. Et il fit dire à Moyse: C'est Jéthro ton beau-pére qui vient vers toi, avec ta femme & ses deux fils avec elle.

7. Et Moyse sortit au devant de son beau-pére, & s'étant prosterné le baisa; & ils s'enquirent l'un de l'autre touchant leur prospérité; ensuite ils entrérent dans la tente.

8. Et Moyse raconta à son beau-pére toutes les choses que l'Eternel avoit faites à Pharaon & aux Egyptiens en faveur d'Israël, & tout le travail qu'ils avoient soufert par le chemin, & *comment* l'Eternel les avoit délivrés.

9. Et Jéthro se réjouït de tout le bien que l'Eternel avoit fait à Israël, parce qu'il les avoit délivrés de la main des Egyptiens.

10. Et Jéthro dit: Béni *soit* l'Eternel, qui vous a délivrés de la main des Egyptiens, & de la main de Pharaon, & qui a délivré le peuple de la puissance d'Egypte.

11. Je connois maintenant que l'Eternel *est* grand par dessus tous les Dieux; car en cela même qu'ils se sont insolemment élevés, *il a eu* le dessus sur eux.

12. Jéthro beau-pére de Moyse prit aussi, *pour ofrir* à Dieu, un holocauste & des sacrifices; & Aaron & tous les Anciens d'Israël vinrent pour manger avec le beau-pére de Moyse, en la présence de Dieu.

13. Le lendemain, comme Moyse siégeoit pour juger le peuple, & que le peuple se tenoit devant Moyse, depuis le matin jusqu'au soir:

14. Le beau-pére de Moyse ayant vû tout ce qu'il faisoit au peuple, lui dit: Qu'est-ce que tu fais au peuple? D'où vient que tu es seul assis, & que tout le peuple se tient devant toi, depuis le matin jusqu'au soir?

15. Et Moyse *répondit* à son beau-pére: *C'est* que le peuple vient à moi, pour s'enquerir de Dieu.

16. Quand ils ont quelque cause, ils viennent à moi. Alors je juge entre l'un & l'autre, & je *leur* fais entendre les ordonnances de Dieu & ses loix.

17. Mais le beau-pére de Moyse lui dit: Tu ne fais pas bien.

18. Certainement tu succomberas, & toi, & même ce peuple qui *est* avec toi; car cela *est* trop pesant pour toi, & tu ne saurois faire cela toi seul.

19. Ecoute donc mon conseil: Je te conseillerai, & Dieu sera avec toi. Sois pour le peuple auprès de Dieu, & raporte les causes à Dieu;

20. Instrui-les des ordonnances & des loix; & fai-leur entendre la voie par laquelle ils doivent marcher, & ce qu'ils auront à faire.

21. Et choisi-toi d'entre tout le peuple des hommes vertueux, craignans Dieu, des hommes véritables, haïssans le gain deshonnête; & établi sur eux des chefs de miliers, des chefs de centaines, des chefs de cinquantaines, & des chefs de dixaines:

22. Et qu'ils jugent le peuple en tout tems; mais qu'ils te raportent toutes les grandes affaires, & qu'ils jugent toutes les petites causes. Ainsi ils te soulageront, & ils porteront une partie *de la charge* avec toi.

23. Si tu fais cela, & Dieu te le commande, tu pourras subsister; & même tout le peuple arrivera heureusement en son lieu.

24. Moyse donc obéit à la parole de son beau-pére, & fit tout ce qu'il lui avoit dit.

25. Ainsi Moyse choisit de tout Israël, des hommes vertueux, & il les établit chefs sur le peuple, chefs de miliers, chefs de centaines, chefs de cinquantaines, & chefs de dixaines;

26. Qui devoient juger le peuple en tout tems; mais ils devoient raporter les choses dificiles à Moyse, & juger de toutes les petites affaires.

27. Et Moyse laissa aller son beau-pére, qui s'en retourna en son pays.

REFLEXIONS.

JETHRO, beau-pére de Moyse, vint le voir, non seulement pour lui ramener sa femme & ses enfans, mais sur tout pour se réjouïr avec lui & avec tout le peuple, de ce que Dieu les avoit délivrés de la servitude d'Egypte. C'étoit-là un effet du zèle, de la piété, & de la charité de Jéthro; & c'est ainsi que nous devons prendre part aux biens qui arrivent à nos fréres; & sur tout nous réjouïr lors que la gloire de Dieu est avancée, & qu'il fait paroitre sa justice &

& sa puissance aux yeux de tout le monde. II. Ce qui est dit dans ce chapitre, de l'établissement des Juges & des Magistrats, & des qualités qu'ils doivent avoir, montre que ceux qui sont dans les charges civiles doivent s'en acquiter avec aplication & avec intégrité, & être craignans Dieu, vertueux, justes, & sur tout désintéressés & éloignés du gain deshonnête. Nous devons aussi reconnoitre par là, qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait des Magistrats qui fassent régner l'ordre dans la societé; que leur établissement vient de Dieu, & que chacun doit se soumettre à eux & à leur autorité.

CHAPITRE XIX.

Le peuple d'Israël étant arrivé au désert de Sinaï, Moyse leur dit que Dieu vouloit traiter alliance avec eux, & il leur ordonne de se sanctifier, & de se préparer pour entendre la publication de la loi. Trois jours après Dieu descend sur le mont de Sinaï, avec des marques de sa puissance & de sa majesté.

AU prémier jour du troisiéme mois, après que les enfans d'Israël furent sortis du pays d'Egypte, en ce même jour-là ils vinrent au désert de Sinaï.

2. Etant donc partis de Réphidim, ils vinrent au désert de Sinaï, & ils campérent au désert: Israël, *dis-je*, campa vis-à-vis de la montagne.

3. Et Moyse monta vers Dieu; car l'Eternel l'avoit apellé de la montagne, pour lui dire: Tu parleras ainsi à la maison de Jacob, & tu le feras entendre aux enfans d'Israël:

4. Vous avez vû ce que j'ai fait aux Egyptiens, & que je vous ai portés *comme* sur des ailes d'aigle, & que je vous ai fait venir vers moi.

5. Maintenant donc si vous obéissez à ma voix, & si vous gardez mon alliance, vous serez aussi d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau, bien que toute la terre m'*apartienne*.

6. Et vous me serez un Royaume de Sacrificateurs, & une nation sainte. Ce *sont* là les discours que tu tiendras aux enfans d'Israël.

7. Et Moyse vint & apella les Anciens du peuple, & proposa devant eux toutes les choses que l'Eternel lui avoit commandées.

8. Alors tout le peuple d'un commun accord répondit & dit: Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit. Et Moyse raporta à l'Eternel toutes les paroles du peuple.

9. Et l'Eternel dit à Moyse: Voici je viendrai à toi dans une épaisse nuée, afin que le peuple entende quand je te parlerai, & qu'il croie aussi toûjours *ce que tu lui diras*; car Moyse avoit raporté à l'Eternel les paroles du peuple.

10. L'Eternel dit aussi à Moyse: Va t'en vers le peuple, & sanctifie-les aujourd'hui & demain, & qu'ils lavent leurs vétemens;

11. Et qu'ils soient tous prêts pour le troisiéme jour; car au troisiéme jour l'Eternel descendra sur la montagne de Sinaï, à la vuë de tout le peuple.

12. Or tu prescriras des bornes au peuple tout à l'entour, & tu diras: Donnez-vous garde de monter sur la montagne, & d'en toucher aucune extrémité. Quiconque touchera la montagne sera puni de mort:

13. Aucune main ne la touchera; soit bête, soit homme, certainement il sera lapidé, ou percé de flêches; il ne vivra point. Quand le cornet se renforcera, ils monteront vers la montagne.

14. Et Moyse descendit de la montagne vers le peuple, & il sanctifia le peuple, & ils lavérent leurs vêtemens.

15. Et il dit au peuple: Soyez tous prêts pour le troisiéme jour, & ne vous aprochez *d'aucune* femme.

16. Et le troisiéme jour au matin il y eut des tonneres, des éclairs, & une grosse nuée sur la montagne, avec un son très-fort de cornet, dont tout le peuple qui *étoit* au camp fut effraïé.

17. Alors Moyse fit sortir du camp le peuple au devant de Dieu; & ils s'arrêtérent au pié de la montagne.

18. Or le mont de Sinaï *étoit* tout en fumée, parce que l'Eternel y étoit descendu dans le feu; & sa fumée montoit comme la fumée d'une fournaise, & toute la montagne trembloit fort.

19. Et comme le son du cornet se renforçoit de plus en plus, Moyse parla, & Dieu lui répondit par une voix.

20. L'Eternel donc étant descendu sur la montagne de Sinaï, sur le sommet de la montagne, il apella Moyse au sommet de la montagne; & Moyse y monta.

21. Et l'Eternel dit à Moyse: Descen, somme le peuple, qu'ils ne rompent point *les bornes*, *afin de monter* vers l'Eternel, pour voir; de peur qu'un grand nombre d'entr'eux ne périsse.

22. Et même que les Sacrificateurs qui s'aprochent de l'Eternel se sanctifient, de peur que l'Eternel ne se jette sur eux.

23. Et Moyse dit à l'Eternel: Le peuple ne pourra pas monter sur la montagne de Sinaï, parce que tu nous as sommés disant: Mets des bornes en la montagne, & la sanctifie.

24. Et l'Eternel lui dit: Va, descen; & tu monteras, toi & Aaron avec toi; mais que les Sacrificateurs & le peuple ne rompent point *les bornes*, pour monter vers l'Eternel, de peur qu'il ne se jette sur eux.

25. Moyse donc descendit vers le peuple, & il *le* leur dit.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à observer dans ce chapitre, c'est que la prémiére chose que

Dieu fit après avoir délivré son peuple d'Egypte, fut de lui donner sa loi. Ce qui montre que la vûë de Dieu, en choisissant ce peuple & en le séparant des autres nations, étoit d'établir la pure Religion parmi eux, & de les engager à le craindre. C'est-là le but qu'il s'est toûjours proposé: Il ne nous a rachetés & choisis pour être son peuple, qu'afin que nous le servions, en vivant dans la justice & dans la piété. Dieu voulut que les Israëlites se préparassent & se purifiassent avant que d'entendre la publication de la loi, afin de leur aprendre que cette loi n'étoit donnée aux hommes que pour les sanctifier. La maniére dont elle fut publiée, & l'apareil redoutable & plein de majesté dans lequel Dieu descendit sur le mont de Sinaï, tendoit à convaincre les Israëlites que c'étoit Dieu qui leur parloit, à leur inspirer de la crainte, & à leur aprendre, & à tous les hommes, que ceux qui violeront ses commandemens n'échaperont pas à sa vengeance.

CHAPITRE XX.

Dieu publie les dix commandemens de la loi. II. Le peuple est effraié à l'ouïe de la voix de Dieu. III. Dieu defend de faire des idoles, & il prescrit la maniére de bâtir les autels.

ALors Dieu prononça toutes ces paroles, disant :

2. Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude :

3. Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face.

4. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance *des choses* qui *sont* là haut dans les cieux, ni ici bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre :

5. Tu ne te prosterneras point devant elles, & tu ne les serviras point; car je *suis* l'Eternel ton Dieu, le *Dieu* Fort, jaloux, qui punis l'iniquité des péres sur les enfans, en la troisiéme & quatriéme génération de ceux qui me haïssent;

6. Et qui fais miséricorde en mille *générations*, à ceux qui m'aiment & qui gardent mes commandemens.

7. Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

8. Souvien-toi du jour du repos pour le sanctifier :

9. Tu travailleras six jours, & tu feras toute ton œuvre ;

10. Mais le septiéme jour *est* le repos de l'Eternel ton Dieu: Tu ne feras aucune œuvre en ce *jour-là*; ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni ton étranger, qui *est* dans tes portes.

11. Car l'Eternel a fait en six jours les cieux, la terre, la mer, & tout ce qui *est* en eux, & il s'est reposé le septiéme jour; c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos, & l'a sanctifié.

12. Honore ton Pére & ta Mére, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.

13. Tu ne tuëras point.

14. Tu ne commettras point adultére.

15. Tu ne déroberas point.

16. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

17. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain : Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son ane, ni aucune chose qui *soit* à ton prochain.

18. Or tout le peuple entendoit les tonnerres & le son du cornet, & voyoit les brandons & la montagne fumante. Le peuple donc voyant cela trembloit & se tenoit loin.

19. C'est pourquoi ils dirent à Moyse : Parle avec nous toi-*même*, & nous écouterons; mais que Dieu ne parle point avec nous, de peur que nous ne mourrions.

20. Alors Moyse dit au peuple: Ne craignez point; car Dieu est venu pour vous éprouver, & afin que sa crainte soit devant vous, & que vous ne péchiez point.

21. Le peuple donc se tint loin; mais Moyse s'aprocha de l'obscurité où Dieu *étoit*.

22. Et l'Eternel dit à Moyse : Tu diras ainsi aux enfans d'Israël : Vous avez vû que je vous ai parlé des cieux :

23. Vous ne *vous* ferez point avec moi de dieux d'argent, & vous ne vous ferez point de dieux d'or.

24. Tu me feras un autel de terre, sur lequel tu sacrifieras tes holocaustes, & tes oblations de prospérité, tes brébis & tes taureaux : En tout lieu où je mettrai la mémoire de mon Nom, je viendrai à toi, & je te bénirai.

25. Que si tu me fais un autel de pierres, tu ne les tailleras point; si tu levois le fer dessus, tu le souillerois.

26. Et tu ne monteras point à mon autel par des degrés, de peur que ta nudité ne soit découverte en y *montant*.

REFLEXIONS.

IL y a principalement deux choses dans ce chapitre qui sont dignes de nôtre attention; savoir, la publication de la loi de Dieu, & la frayeur que les Israëlites ressentirent lors qu'elle fut publiée. Sur cette loi nous devons considerer, prémiérement, quelle en est l'autorité & la majesté; Dieu lui-même l'ayant publiée autrefois, avec des marques si éclatantes de sa puissance. En second lieu, que cette loi nous regarde aussi bien que les Israëlites, puis qu'elle ne contient rien qui

qui ne soit parfaitement juste; & que nôtre Sauveur a dit lui-même, *qu'il n'étoit point venu pour abolir la loi; mais qu'il étoit venu au contraire pour nous engager plus fortement à l'accomplir.* III. Il faut se souvenir que cette loi ne défend pas seulement les crimes qui y sont spécifiés; mais qu'elle règle nos pensées & nos desirs, aussi bien que nos actions, & que Dieu nous jugera tous par cette loi, telle qu'elle est expliquée dans l'Evangile. Pour ce qui est de l'extrême frayeur qu'eurent les Israëlites, lorsque Dieu publia sa loi, cela doit nous rapeller ce que St. Paul dit sur ce sujet dans l'Epitre aux Hébreux: *Que nous ne sommes pas venus à la montagne de Sinai, & que nous n'avons pas entendu cette voix terrible, qui fit que les Israëlites priérent qu'elle ne leur fût plus adressée; mais que nous sommes venus à la montagne de Sion; que nous avons entendu la voix de Jésus-Christ; que si ceux qui méprisoient celui qui parloit sur la terre ne sont point échappés, nous échapperons beaucoup moins, si nous méprisons celui qui parle des cieux; que nôtre Dieu est aussi un feu consumant; & qu'ainsi nous devons le servir avec respect & avec crainte, ensorte que nous lui soyions agréables.* Les loix qu'on lit à la fin de ce chapitre, touchant les idoles & les autels, tendoient à éloigner les enfans d'Israël de l'idolatrie, à empêcher que la Religion ne fût alterée, & à faire ensorte que le service divin fût célébré avec bienséance.

CHAPITRE XXI. 1-17.

Ce chapitre & les suivans contiennent diverses loix que Dieu donna à Moyse sur le mont de Sinai, pour les prescrire au peuple d'Israël; & ces loix sont la plûpart politiques. Celles qui sont contenues dans la prémiére partie de ce chapitre, regardent le droit que les maitres avoient sur leurs esclaves, la punition des meurtriers, celle des parricides, des larrons d'hommes, & de ceux qui maudissent Pére ou Mére.

CE sont ici les loix que tu leur proposeras.

2. Si tu achètes un esclave Hébreu, il te servira six ans, & au septiéme il sortira pour être libre, sans rien payer.

3. S'il est venu avec son corps *seulement*, il sortira avec son corps; s'il avoit une femme, sa femme aussi sortira avec lui.

4. Si son maître lui a donné une femme, qui lui ait enfanté des fils ou des filles, sa femme & ses enfans seront à son maître; mais il sortira avec son corps.

5. Que si l'esclave dit: J'aime mon maître, ma femme, & mes enfans; je ne sortirai point pour être libre.

6. Alors son maître le fera venir devant les Juges & le fera aprocher de la porte, ou du poteau; & son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, & il le servira à toûjours.

7. Si quelqu'un vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme les esclaves sortent.

8. Si elle déplait à son maître, qui ne se sera point fiancé avec elle, il la fera racheter; mais il n'aura point le pouvoir de la vendre à un peuple étranger, après lui avoir été perfide.

9. Mais s'il l'a fiancée à son fils, il lui fera selon le droit des filles.

10. Que s'il en prend une autre pour lui, il ne retranchera rien de sa nourriture, de ses habits, ni de l'amitié qui lui est duë.

11. S'il ne lui fait pas ces trois choses, elle sortira sans payer aucun argent.

12. Si quelqu'un frape un homme, & qu'il en meure, on le punira de mort.

13. Que s'il ne lui a point dressé d'embuche, mais que Dieu l'ait fait rencontrer sous sa main, je t'établirai un lieu où il s'enfuira.

14. Mais si quelqu'un s'est élevé de propos délibéré contre son prochain, pour le tuër par finesse, tu le tireras même de mon autel, afin qu'il meure.

15. Celui qui aura frapé son Pére ou sa Mére sera puni de mort.

16. Si quelqu'un dérobe un homme & le vend, ou s'il est trouvé entre ses mains, on le punira de mort.

17. Celui qui aura maudit son Pére ou sa Mére sera puni de mort.

REFLEXIONS.

LEs Loix politiques que Dieu avoit données aux Israëlites doivent être méditées, prémiérement, par les Juges & les Magistrats, afin qu'ils s'y conforment autant qu'il est possible, & dans toutes les choses qui ne sont pas particuliéres au peuple d'Israël, au pays de Canaan & aux tems d'alors. En second lieu, chacun doit faire attention à ces Loix, puis qu'elles contiennent de très excellens préceptes de justice, d'équité, de charité & de plusieurs autres devoirs. Sur les Loix qui regardent les esclaves, il faut remarquer, que l'esclavage est aboli parmi les Chrétiens; & qu'ainsi ces Loix ne nous regardent pas directement. Cependant, on en peut recueillir, que l'intention de Dieu est, que les serviteurs soient fidèles à leurs Maîtres, & que les Maîtres traitent leurs serviteurs avec humanité. Nous aprenons de plus dans ce chapitre, que les meurtriers, les larrons d'hommes, & ceux qui maudissent Pére ou Mére commettent des crimes énormes; que le Magistrat doit en faire la vengeance; & par là nous pouvons juger que Dieu ne les laissera point impunis. Au reste, ce sont-là de ces grands crimes, qui ne devroient pas seulement être connus parmi les Chrétiens, non plus que plusieurs autres dont il est parlé dans les Loix de Moyse.

CHAPITRE XXI. 18-36.

Dieu prescrit les Loix qui devoient être observées à l'égard de ceux qui frapoient ou qui blessoient quelque personne que ce fût, & même leurs esclaves, ou qui causoient quelque dommage par le moyen de leurs bêtes.

18. Si quelques-uns ont eu querelle, & que l'un ait frapé l'autre d'une pierre, ou du poing, dont il ne soit point mort; mais qu'il soit obligé de se mettre au lit;

19. S'il se lève, & marche dehors, s'apuyant sur son bâton, celui qui l'aura frapé, sera quitte de la peine; toutefois il le dédommagera *pour* ce qu'il a chommé, & le fera guérir entiérement.

20. Si quelqu'un a frapé son serviteur ou sa servante d'un bâton, & qu'il soit mort sous sa main, on ne manquera point d'en faire la punition.

21. Mais s'il survit un jour ou deux, on n'en fera pas la punition, car c'est son argent.

22. Si des hommes se battent, & frapent une femme enceinte, & qu'elle en acouche, & que cependant l'accident ne soit point mortel: Que *celui qui l'a frapée* soit condanné à l'amende que le mari de la femme lui imposera; & il la donnera selon qu'en ordonneront les Juges.

23. Mais si l'accident est mortel, tu donneras vie pour vie,

24. Oeil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié,

25. Brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

26. Si quelqu'un frape l'œil de son serviteur, ou l'œil de sa servante, & leur gâte l'œil, il les laissera aller libres pour leur œil.

27. Que s'il fait tomber une dent à son serviteur, ou à sa servante, il les laissera aller libres pour leur dent.

28. Si un bœuf heurte de sa corne un homme ou une femme, & que *la personne* en meure, le bœuf sera lapidé sans aucune rémission, & on ne mangera point de sa chair, & le maître du bœuf *sera* absous.

29. Mais si le bœuf avoit auparavant accoûtumé de heurter de sa corne, & que son maître en eût été averti avec protestation, & qu'il ne l'eût point renfermé, en sorte qu'il tuë un homme ou une femme, le bœuf sera lapidé; & même on fera mourir son maître.

30. Que si on lui impose un prix pour se racheter, il donnera la rançon de sa vie, selon tout ce qui lui sera imposé.

31. Si le bœuf heurte de sa corne un fils ou une fille, on le traitera selon cette même loi.

32. Si le bœuf heurte de sa corne un esclave, soit homme ou femme; *celui à qui est le bœuf* donnera trente sicles d'argent à son maître, & le bœuf sera lapidé.

33. Si quelqu'un ouvre une fosse, ou si quelqu'un creuse une fosse & ne la couvre point, & qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

34. Le maître de la fosse lui en fera satisfaction, & rendra l'argent à leur maître; mais ce qui est mort sera pour lui.

35. Et si le bœuf de quelqu'un blesse le bœuf de son prochain, & qu'il *en* meure, ils vendront le bœuf vivant, & ils en partageront l'argent, & ils partageront le mort.

36. *Mais* s'il est notoire que le bœuf avoit auparavant accoûtumé de heurter de sa corne, & que le maître ne l'ait point gardé, il restituera bœuf pour bœuf; mais le *bœuf* mort sera pour lui.

REFLEXIONS.

NOus devons recueillir de cette lecture, I. Que ceux qui frapent & qui blessent leur prochain ne doivent pas être impunis. II. Que ceux qui causent quelque mal ou quelque dommage, soit volontairement, ou soit même par imprudence, & sans aucune mauvaise intention, doivent en porter la peine, & qu'ils sont surtout obligés de le réparer. III. Que bien que l'esclavage eût lieu parmi les Israëlites, Dieu ne vouloit pas qu'ils traitassent leurs esclaves avec inhumanité & dureté, comme faisoient les autres peuples; d'où il paroit que les Chrétiens doivent encore plus en user avec douceur envers leurs domestiques. Enfin, il faut remarquer, que ces paroles, *œil pour œil, & dent pour dent*, n'autorisent point la vengeance particuliére; mais qu'elles marquent la punition que les Juges devoient faire souffrir à ceux qui outrageoient & qui blessoient leur prochain; & qu'au reste, bien loin de rendre le mal pour le mal, nous devons, comme Jésus-Christ le remarque au chapitre V. de St. Matthieu, où cette loi est raportée, souffrir patiemment les injures, ne nous point venger, & même ne nous pas toûjours prévaloir de nôtre droit à la rigueur; mais imiter la douceur & la patience dont nôtre Sauveur nous a donné l'exemple.

CHAPITRE XXII.

Il est parlé dans ce chapitre de la punition de ceux qui dérobent, ou qui causent du dégât; & de la restitution à laquelle ils sont tenus. On y lit ensuite des Loix touchant les choses qui ont été mises en dépôt, ou prêtées; touchant l'impureté, l'idolatrie, l'oppression, l'usure, le respect dû aux Magistrats, & les prémices que les Israëlites devoient offrir à Dieu.

SI quelqu'un dérobe un bœuf, ou un agneau, & qu'il le tuë, ou qu'il le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf, quatre agneaux pour l'agneau.

2. (Si le larron est trouvé perçant, & est frapé à mort, celui qui l'aura frapé ne

ne ſera point coupable de meurtre.

3. Mais ſi le ſoleil eſt levé ſur lui, il ſera coupable de meurtre.) Il ſera donc une entiére reſtitution; *&* s'il n'a pas dequoi, il ſera vendu pour ſon larcin.

4. Si ce qui eſt dérobé eſt trouvé vivant entre ſes mains, ſoit bœuf, ſoit âne, ſoit menue bête, il rendra le double.

5. Si quelqu'un fait du dégât dans un champ, ou dans une vigne, en lâchant ſa bête, qui paiſſe dans le champ d'autrui, il rendra du meilleur de ſon champ, & du meilleur de ſa vigne.

6. Si le feu ſort, & qu'il trouve des épines, & que le blé qui eſt en tas, ou celui qui eſt ſur la plante ou le champ ſoit conſumé, celui qui aura allumé le feu, rendra entiérement ce qui en aura été brûlé.

7. Si quelqu'un donne à ſon prochain de l'argent, ou des vaiſſeaux à garder, & qu'on les dérobe *& enlève* de ſa maiſon, ſi l'on découvre le larron, il rendra le double.

8. *Mais* ſi le larron ne ſe trouve point, on fera venir le maître de la maiſon devant les Juges, *pour jurer* s'il n'a point mis ſa main ſur le bien de ſon prochain.

9. Quand il ſera queſtion de quelque choſe où il y ait prévarication, touchant un bœuf, ou un âne, ou une menuë bête, ou un habit, même touchant toute autre choſe perduë, dont *quelqu'un* dira qu'elle lui apartient; la cauſe des deux *parties* viendra devant les Juges; & celui que les Juges auront condamné rendra le double à ſon prochain.

10. Si quelqu'un donne à garder à ſon prochain quelque âne, quelque bœuf, quelque menüe ou groſſe bête, & qu'elle meure, ou qu'elle ſe ſoit caſſé *quelque membre*, ou qu'on l'ait emmenée ſans que perſonne l'ait vû;

11. Le ſerment de l'Eternel interviendra entre les deux *parties*, *pour ſavoir* s'il n'a point mis ſa main ſur le bien de ſon prochain; & le maître *de la bête* ſe contentera *du ſerment*, & *l'autre* ne *la* rendra point.

12. Mais ſi en effet elle lui a été dérobée, il la rendra à ſon maître.

13. Si en effet elle a été déchirée *par les bêtes ſauvages*, il lui en aportera des preuves, *&* ne rendra point ce qui a été déchiré.

14. Si quelqu'un emprunte de ſon prochain quelque *bête*, & qu'elle ſe caſſe *quelque membre*, ou qu'elle meure, (ſon maitre n'y étant point préſent,) il ne manquera point à la rendre.

15. *Mais* ſi ſon maitre y eſt préſent, il ne la rendra point; ſi elle a été loüée, on paiera ſeulement ſon loüage.

16. Si quelqu'un ſuborne une vierge, qui n'étoit point fiancée, & couche avec elle, il faut qu'il la dote, la prenant pour femme.

17. Mais ſi le pére de la fille refuſe abſolument de la lui donner, il *lui* comptera autant d'argent qu'on en donne pour la dot des vierges.

18. Tu ne laiſſeras point vivre la ſorciére.

19. Qui aura eu la compagnie d'une bête, ſera puni de mort.

20. Celui qui ſacrifie à d'autres dieux qu'à l'Eternel ſeul, ſera détruit à la façon de l'interdit.

21. Tu ne fouleras point, ni n'oprimeras point l'étranger; car vous avez été étrangers au pays d'Egypte.

22. Vous n'affligerez aucune veuve ni *aucun* orphelin.

23. Si vous les afligez, & qu'ils crient à moi, certainement j'entendrai leur cri.

24. Alors ma colère s'allumera; & je vous tuerai par l'épée; & vos femmes ſeront veuves, & vos enfans orphelins.

25. Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui *eſt* avec toi, tu n'en uſeras point avec lui à la façon des uſuriers; vous ne lui impoſerez point d'intérêt.

26. Si tu prens en gage le vêtement de ton prochain, tu *le* lui rendras avant que le ſoleil ſoit couché;

27. Car c'eſt ſa ſeule couverture, c'*eſt* ſon vêtement pour *couvrir* ſa peau. Où coucheroit-il? S'il arrive donc qu'il crie à moi, je l'entendrai auſſi; car je ſuis miſéricordieux.

28. Tu ne médiras point des Juges, & tu ne maudiras point le Prince de ton peuple.

29. Tu ne différeras point de m'*offrir de* ton abondance, *& de* tes liqueurs; tu me donneras le prémier-né de tes fils.

30. Tu feras la même choſe de ton bœuf, & de ta menüe bête; il ſera ſept jours avec ſa mére, *&* au huitiéme jour tu me le donneras.

31. Vous me ſerez ſaints, & vous ne mangerez point de la chair déchirée aux *champs par les bêtes ſauvages*, *mais* vous la jetterez aux chiens.

REFLEXIONS.

Ce chapitre contient diverſes inſtructions: La prémiére, qui y eſt répétée pluſieurs fois, eſt, que ceux qui ont fait tort à autrui, en quelque maniére que ce puiſſe être, ſoit par le larcin, ſoit par la tromperie, ſoit même ſimplement par imprudence, ſont obligés à faire reſtitution; & que l'on doit rendre fidèlement les choſes qui ont été confiées ou prêtées. Nous voyons enſuite ici, que le Serment peut être employé pour terminer les différens, & qu'on doit l'avoir en révérence; que le péché d'impureté doit être réparé par le mariage autant qu'il eſt poſſible; & que Dieu vouloit qu'on fit mourir les idolatrés, de même que les empoiſonneuſes,

les devineresses, & les autres personnes qui exerçoient des arts illicites. Dieu déclare outre cela d'une maniére très-forte, que c'est un grand crime que d'opprimer les orphelins, les veuves & les étrangers, & de se faire payer des pauvres avec rigueur; que ce sont-là des péchés qui crient devant Dieu & qui allument sa colère. Nous apprenons encore ici, qu'on doit toûjours parler des Magistrats avec respect. Enfin, l'obligation où étoient les Israëlites d'offrir leurs prémices à Dieu, montre que la pieté veut que nous destinions au Service Divin, & à des œuvres de charité, quelque portion des biens que Dieu nous accorde.

CHAPITRE XXIII.

Les loix que Dieu prescrit ici concernent, I. La calomnie, la droiture, l'équité & l'humanité. II. Le devoir des Juges. III. L'observation du jour du Sabbat & de l'année de repos; & les trois grandes fêtes des Juifs, qui étoient la Pâque, la Pentecôte, & la fête des Tabernacles. Dieu promet ensuite d'envoyer son Ange pour introduire le peuple d'Israël dans le pays de Canaan, & d'en détruire les habitans peu à peu; & il défend à ce peuple d'imiter, & même de tolerer en aucune maniére l'idolatrie des Cananéens.

TU ne semeras point de faux bruit, & tu ne te joindras point avec le méchant, pour être faux témoin.

2. Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal; & *lors que* tu prononceras dans un procès, tu ne te détourneras point *pour suivre* le plus grand nombre jusqu'à pervertir le *droit*.

3. Tu ne favoriseras point le pauvre en son procès.

4. Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi ou son âne égaré, tu ne manqueras point de le lui ramener.

5. Si tu vois l'âne de celui qui te hait abatu sous son fardeau, donne-toi garde de l'abandonner, tu ne le laisseras point là.

6. Tu ne pervertiras point dans son procès le droit de l'indigent qui est au milieu de toi.

7. Tu t'éloigneras de *toute* parole fausse; & tu ne feras point mourir l'innocent & le juste; car je ne justifierai point le méchant.

8. Tu ne prendras point de présent; car le présent aveugle les *plus* éclairés, & pervertit les paroles des justes.

9. Tu n'oprimeras point l'étranger; car vous savez ce que c'est que d'être étranger; parce que vous avez été étrangers au pays d'Egypte.

10. Pendant six années tu semeras ta terre, & tu recueilleras son revenu.

11. Mais en la septiéme année, tu lui donneras du relache & tu la laisseras reposer, afin que les pauvres de ton peuple en mangent, & que les bêtes des champs mangent ce qui restera. Tu en feras de même de ta vigne & de tes oliviers.

12. Six jours durant tu travailleras; mais au septiéme jour tu te reposeras; afin que ton bœuf & ton âne se reposent, & que le fils de ta servante & l'étranger reprennent leurs forces.

13. Vous prendrez garde à toutes les choses que je vous ai commandées. Vous ne ferez point mention du nom des dieux étrangers, & *même* on ne l'entendra point *sortir* de ta bouche.

14. Tu me célébreras une Fête solemnelle trois fois l'année.

15. Tu garderas la Fête solemnelle des pains sans levain; tu mangeras des pains sans levain pendant sept jours, comme je t'ai commandé, dans la saison & *dans le* mois que les épics meurissent; car en ce *mois-là* tu ès sorti d'Egypte, & nul ne se présentera devant ma face à vuide;

16. Et la Fête solemnelle de la moisson, *savoir* des prémiers fruits de ton travail, de ce que tu auras semé au champ; & la Fête solemnelle de la récolte, à la fin de l'année, quand tu auras recueilli du champ *les fruits de* ton travail:

17. Trois fois l'année tous les mâles qui sont parmi vous se présenteront devant le Seigneur l'Eternel.

18. Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime qui m'est *immolée*; & on ne gardera point la graisse du sacrifice de ma fête solemnelle la nuit jusqu'au matin.

19. Tu aporteras en la maison de l'Eternel ton Dieu les prémices des prémiers fruits de la terre. Tu ne feras point cuire le chevreau au lait de sa mére.

20. Voici j'envoie un Ange devant toi, afin qu'il te garde dans le chemin, & qu'il t'introduise au lieu que je t'ai préparé.

21. Pren garde à sa présence, & écoute sa voix, & ne l'irrite point; car il ne pardonnera point vôtre péché, parce que mon Nom *est* en lui.

22. Mais si tu écoutes attentivement sa voix, & si tu fais tout ce que je te dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis, & j'affligerai ceux qui t'affligeront.

23. Car mon Ange marchera devant toi, & il t'introduira au pays des Amorrhéens, des Héthiens, des Phéréziens, des Cananéens, des Héviens, & des Jébusiens, & je les exterminerai.

24. Tu ne te prosterneras point devant leurs dieux, tu ne les serviras point, & tu n'imiteras point leurs œuvres; mais tu les détruiras entiérement, & tu briseras entiérement leurs statuës.

25. Vous servirez l'Eternel vôtre Dieu, & il bénira ton pain & tes eaux; j'ôterai les maladies du milieu de toi;

26. Il

26. Il n'y aura point en ton pays *de femelle* qui avorte, ou qui soit stérile; j'accomplirai le nombre de tes jours.

27. J'envoyerai ma frayeur devant toi, & je mettrai en déroute tout le peuple vers lequel tu arriveras, & je ferai que tous les ennemis tourneront le dos devant toi.

28. Et j'envoyerai des frélons devant toi, qui chasseront les Héviens, les Cananéens, & les Héthiens de devant toi.

29. Je ne les chasserai point de devant toi dans une année, de peur que le pays ne devienne un désert, & que les bêtes des champs ne se multiplient contre toi.

30. Mais je les chasserai peu à peu de devant toi, jusqu'à-ce que tu croisses en nombre, & que tu te mettes en possession du pays.

31. Et je mettrai tes limites depuis la mer rouge jusqu'à la mer des Philistins, & depuis le désert jusqu'au fleuve; car je livrerai entre tes mains les habitans du pays, & je les chasserai de devant toi.

32. Tu ne traiteras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux.

33. Ils n'habiteront point en ton pays, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi; car tu servirois leurs dieux, & *cela* te seroit un piége.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous donne les instructions suivantes: I. Qu'il faut fuir la calomnie & les rapports. II. Que les Juges doivent rendre la justice avec intégrité, sans avoir égard aux personnes, & surtout qu'ils ne doivent prendre aucun présent. III. Que Dieu vouloit que les Israëlites célébrassent le jour du Sabbat, & outre cela qu'ils laissassent reposer la terre la septiéme année. Son dessein étoit de leur apprendre par-là à se reposer sur la Providence, & à être charitables envers les pauvres; ce qui est un devoir pour nous, aussi bien que pour les Israëlites. IV. Comme les trois Fêtes solemnelles des Israëlites étoient destinées à conserver parmi eux le souvenir des graces que Dieu avoit faites à leur nation; il est juste que les Chrétiens s'acquittent aussi des devoirs de la reconnoissance, surtout en vuë de ce que Jésus-Christ a fait pour eux. La loi qui défend de bouillir un chevreau dans le lait de sa mére, étoit établie contre une coûtume idolatre & superstitieuse des nations voisines du peuple d'Israël, lesquelles pratiquoient cette cérémonie dans le tems qu'ils faisoient la récolte des fruits; & c'est la raison pourquoi cette défense est jointe à la loi qui concerne les prémices. La promesse que Dieu faisoit aux Israëlites d'envoyer son Ange pour les introduire dans le pays de Canaan, & l'ordre qu'il leur adressoit d'écouter la voix de cet Ange, & de ne pas l'irriter, doivent nous servir d'avertissement; afin qu'il ne nous arrive pas d'irriter par nôtre desobéïssance le Seigneur qui est présent au milieu de nous, mais que nous le révérions & que nous obéïssions à sa voix. On voit enfin ici la bonté & la sagesse de Dieu, qui, voulant introduire le peuple d'Israël dans le pays de Canaan, envoya la terreur sur les Cananéens, & ne les détruisit cependant pas tout d'un coup, de peur que le pays étant dépeuplé, les bêtes sauvages ne s'y multipliassent. C'étoit-là une preuve bien sensible du soin que Dieu avoit des Israëlites, & un puissant motif pour ce peuple à fuir l'idolatrie, & à s'attacher inviolablement au service de Dieu.

CHAPITRE XXIV.

Moyse traite alliance avec le peuple d'Israël, & l'engage solemnellement à observer les loix de Dieu. Il monte ensuite sur le mont de Sinaï, où il fut quarante jours & quarante nuits sans manger ni boire, comme cela est dit au chapitre XXXIV. de ce livre. Pendant ce tems-là Dieu lui donne le modéle du Tabernacle qu'on devoit dresser, & de toutes ses parties.

DIeu dit aussi à Moyse: Monte vers l'Eternel, toi & Aaron, Nadab & Abihu, & soixante & dix des Anciens d'Israël; & vous-vous prosternerez de loin.

2. Et Moyse s'aprochera seul de l'Eternel; mais eux ne s'en aprocheront point, & le peuple ne montera point avec lui.

3. Alors Moyse vint, & récita au peuple toutes les paroles de l'Eternel, & toutes ses loix. Et tout le peuple répondit d'un commun accord, & dit: Nous ferons toutes les choses que l'Eternel a dites.

4. Or Moyse écrivit toutes les paroles de l'Eternel; & s'étant levé de bon matin il bâtit un autel sous la montagne, & *il dressa* douze pierres pour monument pour les douze Tribus d'Israël.

5. Et il envoya les jeunes gens des enfans d'Israël qui offrirent des holocaustes, & qui présentérent des sacrifices de prospérité à l'Eternel *savoir* des veaux.

6. Et Moyse prit la moitié du sang, & le mit dans des bassins; & il répandit l'*autre* moitié sur l'autel.

7. Ensuite il prit le livre de l'alliance, & il le lût, le peuple l'écoutant, qui dit: Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit; & nous obéirons.

8. Moyse donc prit le sang, & le répandit sur le peuple, & il dit: Voici le sang de l'alliance que l'Eternel a traitée avec vous, selon toutes ces paroles-ià.

9. Et Moyse, Aaron, Nadab, Abihu,

& les soixante & dix des Anciens d'Israël montérent ;

10. Et ils virent le Dieu d'Israël, & sous ses piés *il y avoit* comme un ouvrage de quarreaux de saphir, qui ressembloit au ciel lors qu'il est serein.

11. Et il ne mit point sa main sur ceux qui avoient été choisis d'entre les enfans d'Israël ; ainsi ils virent Dieu, & ils mangérent & burent.

12. Et l'Eternel dit à Moyse : Monte vers moi sur la montagne, & demeure là ; & je te donnerai des Tables de pierre, & la loi & les commandemens que j'ai écrits, pour les enseigner.

13. Alors Moyse se leva, & Josué qui le servoit ; & Moyse monta sur la montagne de Dieu

14. Et il dit aux Anciens d'Israël : Demeurez ici en nous attendant, jusqu'à-ce que nous retournions vers vous ; & voici, Aaron & Hur *sont* avec vous ; quiconque aura quelque affaire qu'il s'adresse à eux.

15. Moyse donc monta sur la montagne, & une nuée couvrit la montagne.

16. Et la gloire de l'Eternel demeura sur la montagne de Sinaï, & la nuée la couvrit pendant six jours ; & au septiéme jour il apella Moyse du milieu de la nuée.

17. Et ce qu'on voyoit de la gloire de l'Eternel, au sommet de la montagne, *étoit* comme un feu consumant, aux yeux des enfans d'Israël.

18. Et Moyse entra dans la nuée, & monta sur la montagne ; & il fut sur la montagne quarante jours & quarante nuits.

REFLEXIONS.

Les promesses que Moyse fit faire aux enfans d'Israël de garder la Loi de Dieu, & la cérémonie solemnelle par laquelle ces promesses & l'alliance entre Dieu & eux furent confirmées, nous obligent à considerer, que puisque Dieu nous a choisis pour être son peuple, & qu'il nous a fait connoître sa volonté, nous sommes indispensablement obligés d'observer ses loix, comme nous nous y sommes aussi solemnellement engagés. C'est ce que S. Paul nous apprend dans l'Epitre aux Hébreux, où il dit : *Que Moyse, après avoir prononcé à tout le peuple tous les commandemens de la loi, prit le sang des victimes, & en fit aspersion sur le peuple, disant : C'est ici le sang de l'alliance que Dieu a traité avec vous : Mais que Jésus-Christ a confirmé la nouvelle alliance, non par le sang des veaux ou des boucs, mais par son propre sang, s'étant offert soi-même à Dieu sans tache, afin de purifier nos consciences des œuvres mortes, pour servir le Dieu vivant.* Par où nous devons reconnoitre, que l'alliance que nous avons avec Dieu est encore plus sainte que celle qu'il avoit traitée avec les Israëlites par le moyen de Moyse, & que ceux qui la violeront doivent s'attendre à une punition très sévère. Le séjour que Moyse fit sur la montagne de Sinaï durant quarante jours, son jeûne miraculeux pendant tout ce tems-là, & les marques que Dieu donna de sa présence, par la nuée qui couvrit cette montagne aux yeux des Anciens & du peuple, prouvent que la vocation de Moyse & ses loix venoient de Dieu. Nous avons dans ce jeûne de Moyse une image de celui de Jésus-Christ nôtre Seigneur, qui jeûna aussi quarante jours dans le désert, avant que de commencer les fonctions de son ministère.

CHAPITRE XXV.

Dieu commande à Moyse d'exhorter le peuple à contribuer pour la construction du Tabernacle, & il donne le modèle de l'Arche, & du propiciatoire qui la couvroit ; de la Table sur laquelle il y devoit avoir continuellement des pains, qu'on apelloit, les pains de proposition, & du chandelier.

Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

2. Parle aux enfans d'Israël, & qu'on prenne une offrande pour moi ; vous recevrez mon offrande de tout homme dont le cœur *me* l'offrira volontairement.

3. Et c'*est* ici l'offrande que vous recevrez d'eux, de l'or, de l'argent, de l'airain ;

4. De l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi, du fin lin, des *poils* de chèvres ;

5. Des peaux de moutons teintes en rouge, & des peaux de couleur d'hyacinthe, & du bois de Sittim ;

6. De l'huile pour le luminaire, des odeurs aromatiques pour l'huile de l'onction, & des drogues pour le parfum ;

7. Des pierres d'onyx, & des pierres de remplages, pour l'éphod & pour le pectoral.

8. Et ils me feront un sanctuaire, & j'habiterai au milieu d'eux ;

9. Selon tout ce que je te vai montrer, selon le modèle du pavillon, & selon le modèle de tous ses utensiles : Vous le ferez ainsi.

10. Ils feront donc une Arche de bois de Sittim ; sa longueur *sera* de deux coudées & demie, sa largeur d'une coudée & demie, & sa hauteur d'une coudée & demie.

11. Tu la couvriras d'or très-pur ; tu la couvriras par dehors & par dedans, & tu feras sur elle un couronnement d'or tout autour.

12. Et tu fondras quatre anneaux d'or, que tu mettras à ses quatre coins ; *savoir* deux anneaux à l'un de ses côtés, & deux autres à l'autre côté.

13. Tu feras aussi des barres de bois de Sittim, & tu les couvriras d'or.

14. Ensuite tu feras entrer les barres dans les anneaux aux côtés de l'arche, pour porter l'arche avec elles.

15. Les barres feront dans les anneaux de l'arche, & on ne les en tirera point.

16. Et tu mettras dans l'arche le tèmoignage que je te donnerai.

17. Tu feras auffi le propitiatoire d'or pur, dont la longueur *fera* de deux coudées & demie, & fa largeur d'une coudée & demie.

18. Et tu feras deux Chérubins d'or; tu les feras d'ouvrage fait au marteau, aux deux bouts du propitiatoire.

19. Fai donc un Chérubin au bout de deçà, & l'autre Chérubin au bout de delà: Vous ferez les Chérubins *tirés* du propitiatoire, fur fes deux bouts;

20. Et les Chérubins étendront les ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitiatoire, & leurs faces *feront* vis-à-vis l'une de l'autre; & le regard des Chérubins fera vers le propitiatoire.

21. Et tu poferas le propitiatoire en haut fur l'arche, & tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai.

22. Et je me trouverai là avec toi, & je te dirai de deffus le propitiatoire, d'entre les deux Chérubins qui *feront* fur l'arche du témoignage, toutes les chofes que je te commanderai pour les enfans d'Ifraël.

23. Tu feras auffi une table de bois de Sittim; fa longueur *fera* de deux coudées, fa largeur d'une coudée, & fa hauteur d'une coudée & demie.

24. Tu la couvriras d'or pur, & tu lui feras un couronnement d'or à l'entour.

25. Tu lui feras auffi à l'entour une clôture de quatre doigts, & à l'entour de fa clôture tu feras un couronnement d'or.

26. Tu lui feras auffi quatre anneaux d'or, que tu mettras aux quatre coins, qui *feront* à fes quatre piés.

27. Les anneaux feront à l'endroit de la clôture, pour y mettre les barres, afin de porter la table *avec elles*.

28. Tu feras les barres de bois de Sittim, & tu les couvriras d'or, afin qu'on porte la table avec elles.

29. Tu feras auffi fes plats, fes taffes, fes gobelets, & fes baffins avec lefquels on fera les afperfions; tu les feras d'or pur.

30. Et tu mettras fur cette table le pain qui fera expofé continuellement devant moi.

31. Tu feras auffi un chandelier d'or pur; le chandelier fera façonné au marteau; fa tige & fes branches, fes plats, fes pommeaux, & fes fleurs fortiront de lui.

32. Il fortira fix branches de fes côtés; trois branches d'un côté du chandelier, & trois autres de l'autre côté du chandelier.

33. Il y aura à une des branches trois plats en forme d'amande, un pommeau & une fleur; à l'autre branche *il y aura* trois plats en forme d'amande, un pommeau & une fleur: *Il en fera* ainfi aux fix branches naiffantes du chandelier.

34. *Il y aura* auffi au chandelier quatre plats en forme d'amande, fes pommeaux & fes fleurs.

35. Un pommeau fous deux branches *tirées* du chandelier, un *autre* pommeau fous deux *autres* branches *tirées* du chandelier, & un *autre* pommeau fous deux *autres* branches *tirées* du chandelier: *Il en fera* ainfi des fix branches naiffantes du chandelier.

36. Leurs pommeaux & leurs branches fortiront de lui, *&* tout le chandelier *fera* une feule piéce faite au marteau, *&* de pur or.

37. Fai auffi fes fept lampes, & on les allumera au deffus, afin qu'elles éclairent, vis-à-vis du chandelier.

38. Et fes mouchettes, & fes petits plats, deftinés à recevoir ce qui tombe des lampes, feront d'or pur.

39. On le fera avec toutes fes parties d'un talent d'or pur.

40. Regarde donc, & fai felon le modèle qui t'a été montré fur la montagne.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer en général, fur ce chapitre & fur les fuivans, que Dieu prefcrivit aux Ifraëlites une forme de culte de laquelle il ne leur étoit pas permis de s'écarter; & qu'il en règla tellement toutes les circonftances, qu'on ne pouvoit y faire aucune innovation. Cela étoit néceffaire pour attacher ce peuple au fervice du vrai Dieu, & pour l'éloigner d'un culte faux & idolatre, auquel il fe feroit laiffé aller, s'il eut eu la liberté de faire le fervice comme il l'auroit trouvé à propos. II. La forme du culte que Dieu établit avoit un extérieur qui frapoit, & étoit accompagnée de pompe & de diverfes cérémonies. En cela Dieu s'accommodoit aux idées & aux fentimens des Enfans d'Ifraël, qui étoient un Peuple groffier, que fon penchant auroit entrainé à fervir la Divinité à la maniére des autres Nations, & qui ne fe feroit pas foumis à un culte célèbré avec fimplicité. III. Dieu voulut qu'il y eut un Tabernacle; c'étoit une Tente où le Service Divin fe célèbroit, où le peuple s'affembloit pour les actes de la Religion, & où Dieu donnoit des marques de fa préfence. Il prefcrivit un modèle exact de l'Arche, de la Table, du Chandelier, & de tout ce qu'il y avoit dans le Tabernacle & aux environs. Enfin nous devons confiderer, que ces chofes étoient établies pour les tems d'alors, *& qu'elles fervoient de figure & d'image des chofes celeftes.* C'eft la réflexion que St. Paul fait dans l'Epitre aux Hébreux, fur les derniéres paroles de ce chapitre: *Pren garde & fai felon le modele qui t'a été montré fur la montagne.*

CHA-

CHAPITRE XXVI.

On voit dans ce chapitre le patron des courtines, des tapisseries, & de la couverture du Tabernacle. 2. Des planches, des soubassemens & des barres qui servoient à porter le Tabernacle. 3. Du voile qui séparoit le Lieu saint, où étoient l'Autel des parfums, la Table & le Chandelier, d'avec le Lieu très saint, où l'Arche étoit posée. 4. De la tapisserie, qui étoit à l'entrée du Tabernacle.

TU feras aussi le Pavillon de dix piéces de fin lin retors, d'hyacinte, d'écarlate, & de cramoisi; & tu les feras semées de Chérubins d'un ouvrage exquis.

2. La longueur d'une piéce *sera* de vingt-huit coudées, & la largeur de la même piéce de quatre coudées; toutes les piéces auront une même mesure.

3. Cinq *de ces* piéces seront jointes l'une à l'autre, & les cinq *autres seront* aussi jointes l'une à l'autre.

4. Fai aussi des lacets d'hyacinthe sur le bord d'une piéce, au bord du *prémier* assemblage; & tu feras ainsi au bord de la derniére piéce dans l'autre assemblage.

5. Tu feras *donc* cinquante lacets à chaque piéce, & tu feras cinquante lacets au bout de la piéce qui *est* dans le second assemblage: Les lacets feront à l'oposite l'un de l'autre.

6. Tu feras aussi cinquante crochets d'or, & tu attacheras les piéces l'une à l'autre avec les crochets; ainsi il n'y aura qu'un seul Pavillon.

7. Tu feras aussi des piéces *de poils* de chèvres, pour *servir de* Tabernacle par dessus le Pavillon. Tu feras onze de ces piéces.

8. La longueur d'une piéce sera de trente coudées, & sa largeur de quatre coudées; les onze piéces auront une même mesure.

9. Et tu joindras cinq *de ces* piéces à part, & les six *autres* piéces à part; mais tu redoubleras la sixiéme piéce sur le devant du Tabernacle.

10. Tu feras aussi cinquante lacets sur le bord de l'une des piéces, *savoir* à la derniére qui est attachée, & cinquante lacets sur le bord de l'autre piéce qui est attachée.

11. Tu feras aussi cinquante crochets d'airain, & tu feras entrer les crochets dans les lacets, & tu assembleras *ainsi* le tabernacle, tellement qu'il n'y en aura qu'un.

12. Mais le surplus qui flottera des piéces du tabernacle, *savoir* la moitié d'une piéce qui sera de reste, flottera sur le derriére du pavillon.

13. Et une coudée d'un côté, & une coudée de l'autre, de ce qui sera de surplus dans la longueur des piéces du tabernacle, flottera aux côtés du pavillon, çà & là pour le couvrir.

14. Tu feras encore pour ce tabernacle une couverture de peaux de bélier, teintes en rouge, & une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe par dessus.

15. Et tu feras pour le pavillon des ais de bois de Sittim, qu'on fera tenir debout.

16. La longueur d'un ais *sera* de dix coudées, & la largeur du même ais d'une coudée & demi.

17. *Il y aura* deux tenons dans chaque aix, en façon d'échelon l'un après l'autre; & tu feras de même de tous les ais du pavillon.

18. Tu feras donc les ais du pavillon, *savoir* vingt ais au côté qui regarde vers le midi.

19. Et au dessous des vingt ais, tu feras quarante soubassemens d'argent; deux soubassemens sous un ais, pour ses deux tenons, & deux soubassemens sous l'autre ais, pour ses deux tenons.

20. Et vingt ais à l'autre côté du pavillon, du côté du septentrion.

21. Et leurs quarante soubassemens *seront* d'argent; deux soubassemens sous un ais, & deux soubassemens sous l'autre ais.

22. Tu feras six ais pour le fond du pavillon vers l'occident.

23. Tu feras aussi deux ais pour les encoignures du pavillon, aux deux côtés du fond.

24. Et ils seront joints par le bas, & ils seront joints & unis par le haut avec un anneau; il en sera ainsi de ces deux *ais* qui seront aux deux encoignures.

25. Il y aura donc huit ais & seize soubassemens d'argent; deux soubassemens sous un ais, & deux soubassemens sous l'autre ais.

26. Ensuite tu feras cinq barres de bois de Sittim, pour les ais d'un des côtés du pavillon.

27. *Tu feras* aussi cinq barres, pour les ais de l'autre côté du pavillon; & cinq autres barres pour les ais du côté du pavillon, pour le fond, vers le côté de l'occident.

28. Et la barre du milieu, qui *sera* au milieu des ais, passera depuis un bout jusqu'à l'autre.

29. Tu couvriras aussi d'or les ais; & tu feras leurs anneaux d'or, pour mettre les barres; & tu couvriras d'or les barres.

30. Tu dresseras donc le tabernacle selon la forme qui t'en a été montrée sur la montagne.

31. Et tu feras un voile d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors; on le fera d'ouvrage exquis, semé de Chérubins.

32. Et tu le mettras sur quatre colomnes *de bois de* Sittim couvertes d'or, ayant leurs crochets d'or, & ils *seront* sur quatre soubassemens d'argent.

33. Et tu mettras le voile sous les crochets; & tu feras entrer là-dedans, *savoir*

voir au dedans du voile, l'arche du témoignage; & ce voile séparera le lieu saint d'avec le lieu très-saint.

34. Et tu poseras le propitiatoire sur l'arche du témoignage au lieu très-saint.

35. Tu mettras aussi la table au dehors de ce voile, & le chandelier vis-à-vis de la table, au côté du pavillon vers le midi; & tu placeras la table du côté du septentrion.

36. Et à l'entrée du Tabernacle tu feras une tapisserie d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, d'ouvrage de broderie.

37. Tu feras aussi pour cette tapisserie cinq colonnes *de bois* de Sittim, que tu couvriras d'or, & leurs crochets seront d'or; & tu fondras leurs cinq soubassemens d'airain.

REFLEXIONS.

IL a déja été dit sur le chapitre précédent, pourquoi Dieu voulut fixer par des loix expresses la forme du Tabernacle & de toutes ses parties; & pourquoi il le fit construire avec les divers ornemens & la magnificence qu'on y remarquoit. Ce qu'il y a à observer dans ce chapitre, c'est, I. Que comme le Tabernacle devoit être souvent transporté d'un lieu à un autre, sur tout pendant le séjour des Israëlites dans le désert, il étoit fait d'une maniére qu'on pouvoit le démonter & le rassembler. II. Que le Service qui se célébroit dans le Tabernacle, & qui fut continué dans le Temple de Jérusalem, ne devoit durer que jusqu'à la venuë de J. Christ. Ce fut ce qui parut lors que le voile qui fermoit l'entrée du Lieu très-saint se déchira, dans le tems de la mort de N. Seigneur; ce qui marquoit, comme St. Paul le dit, que le chemin des Lieux saints n'étoit pas manifesté, pendant que l'ancien Tabernacle subsistoit; que le culte légal alloit prendre fin, & que l'entrée dans le Sanctuaire céleste seroit désormais ouverte aux hommes par J. Christ.

CHAPITRE XXVII.

Ce chapitre contient les loix touchant l'autel des holocaustes, le parvis, & les lampes qui devoient être allumées pendant la nuit dans le Tabernacle.

TU feras aussi un autel de bois de Sittim, qui aura cinq coudées de long, & cinq coudées de large; l'autel sera quarré; & sa hauteur *sera* de trois coudées.

2. Tu lui feras des cornes à ses quatre coins; ses cornes sortiront de lui, & tu le couvriras d'airain.

3. Tu feras ses chauderons pour recevoir ses cendres, & ses racloirs, & ses bassins, & ses fourchettes, & ses encensoirs; tu feras tous ses utensiles d'airain.

4. Tu lui feras une grille d'airain, en forme de treillis, & tu feras au treillis quatre anneaux d'airain à ses quatre coins.

5. Et tu le mettras au dessous de l'enceinte de l'autel en bas, & le treillis s'étendra jusqu'au milieu de l'autel.

6. Tu feras aussi des barres pour l'autel, des barres de bois de Sittim, & tu les couvriras d'airain.

7. Et on fera passer ses barres dans les anneaux; les barres seront aux deux côtés de l'autel pour le porter.

8. Tu le feras d'ais, & *il sera* creux; ils le feront comme il t'a été montré sur la montagne.

9. Tu feras aussi le parvis du pavillon, au côté qui regarde vers le midi; les courtines du parvis *seront* de fin lin retors; la longueur de l'un des côtés *sera* de cent coudées.

10. *Il y aura* vingt colomnes avec leurs vingt soubassemens d'airain; *mais* les crochets des colomnes & leurs filets *seront* d'argent.

11. Ainsi au côté du septentrion *il y aura* en longueur cent *coudées de* courtines, & ses vingt colomnes avec leurs vingt soubassemens d'airain; mais les crochets des colomnes avec leurs filets *seront* d'argent.

12. La largeur du parvis, du côté de l'occident, *sera* de cinquante coudées de courtines, qui auront dix colomnes, avec leurs dix soubassemens.

13. Et la largeur du parvis, du côté de devant, vers l'orient, aura cinquante coudées.

14. A l'un des côtés *il y aura* quinze coudées de courtines, avec leurs trois colomnes & leurs trois soubassemens.

15. Et à l'autre côté, quinze *coudées* de courtines, avec leurs trois colomnes & leurs trois soubassemens.

16. *Il y aura* aussi une tapisserie pour la porte du parvis, de vingt coudées, faite d'hyacinte, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, ouvrage de broderie, à quatre colomnes & quatre soubassemens.

17. Toutes les colomnes du parvis *seront* ceintes à l'entour d'un filet d'argent, & leurs crochets *seront* d'argent, mais leurs soubassemens seront d'airain.

18. La longueur du parvis *sera* de cent coudées; la largeur *sera* de cinquante de chaque côté, & la hauteur de cinq coudées: *Il sera* de fin lin retors, & les soubassemens des colomnes seront d'airain.

19. Que tous les utensiles du pavillon, pour tout son service, & tous ses pieux, avec les pieux du parvis *soient* d'airain.

20. Tu commanderas aussi aux enfans d'Israël, qu'ils t'aportent de l'huile d'olive vierge, pour le luminaire, afin de faire luire les lampes continuellement.

21. Aaron avec ses fils les arrangera, en la présence de l'Eternel, depuis le soir jusqu'au matin, dans le Tabernacle d'assignation, hors le voile qui *est* devant le témoignage: *Ce sera* une ordonnance perpétuelle, *qui sera gardée* par les

les enfans d'Israël dans leurs générations.

REFLEXIONS.

L'Autel des holocaustes étoit posé devant l'entrée du Tabernacle, & c'étoit sur cet autel qu'on offroit les holocaustes, c'est-à-dire, les victimes qui étoient consumées par le feu. Le parvis, qui étoit au devant du Tabernacle, étoit une grande cour, où les Sacrificateurs & les Lévites officioient, & où le peuple s'assembloit pour le Service divin. La loi qui concerne les lampes, qui devoient brûler pendant la nuit dans le Tabernacle, avoit été établie, parce que Dieu vouloit que ce saint lieu fut éclairé durant les ténèbres, de peur qu'il n'y arrivât quelque inconvénient, & afin que ses Ministres y assistassent & le loüassent continuellement.

CHAPITRE XXVIII.

Dieu choisit Aaron & ses fils pour exercer le Sacerdoce, & il prescrit la maniére dont Aaron seroit revêtu lors qu'il célébreroit le service. Il règle aussi les vêtemens des autres Sacrificateurs.

FAi aussi aprocher de toi Aaron ton frére, avec ses fils d'entre les enfans d'Israël, pour m'exercer la Sacrificature, *savoir* Aaron, & Nadab, Abihu, Eleazar & Ithamar, fils d'Aaron.

2. Et tu feras à Aaron ton frére des vêtemens sacrés, pour *sa* gloire & pour son ornement.

3. Et tu parleras à toutes les personnes intelligentes, à tous ceux que j'ai rempli de l'esprit de science, afin qu'ils fassent des vêtemens à Aaron pour le consacrer, & qu'Aaron m'exerce la Sacrificature.

4. Et ce sont ici les vêtemens qu'ils feront: Le pectoral, l'éphod, le rochet, la tunique brodée, la tiare, & la ceinture. Ils feront donc les vêtemens sacrés à Aaron ton frére, & à ses fils, pour m'exercer la Sacrificature.

5. Et ils prendront de l'or, de l'hyacynthe, de l'écarlate, du craimoisi, & du fin lin.

6. Et ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, d'ouvrage exquis.

7. Il aura deux épaulettes, qui se joindront par les deux bouts, & il sera *ainsi* joint.

8. La ceinture brodée dont il sera ceint, & qui sera par dessus, sera du même ouvrage, & de la même piéce d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, & de fin lin retors.

9. Et tu prendras deux pierres d'onyx, & tu graveras sur elles les noms des enfans d'Israël;

10. Il y aura six de leurs noms sur une pierre, & les six autres noms *seront* sur l'autre pierre, selon l'ordre de leur naissance.

11. Tu graveras *sur* les deux pierres, d'ouvrage de lapidaire, de gravûre de cachet, les noms des enfans d'Israël, & tu les enchasseras dans de l'or.

12. Et tu mettras les deux pierres, sur les épaulettes de l'éphod, afin qu'elles soient des pierres de mémorial pour les enfans d'Israël. Car Aaron portera leurs noms sur les deux épaules, devant l'Eternel, pour *servir de* mémorial.

13. Tu feras aussi des agrafes d'or;

14. Et deux chainettes de fin or à bouts, en façon de cordon, & tu mettras les chainettes ainsi faites à cordon dans les agrafes.

15. Tu feras aussi le pectoral du jugement d'ouvrage de broderie, comme l'ouvrage de l'éphod, d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors.

16. Il sera quarré, & double; sa longueur *sera* d'une paume, & sa largeur d'une paume.

17. Et tu feras son remplage de pierreries à quatre rangs de pierres. Au prémier rang on mettra une sardoine, une topase, une émeraude.

18. Au second rang, une escarboucle, un saphir, & un jaspe.

19. Au troisiéme rang, un ligure, une agathe, & une améthyste.

20. Et au quatriéme rang, un chrysolythe, un onyx, & un béril, qui seront enchassées dans de l'or, selon leurs remplages.

21. Et il y aura de ces pierres, selon les noms des enfans d'Israël, douze selon leurs noms; on gravera sur chacune d'elles, de gravûre de cachet, un nom, & elles seront pour les douze Tribus.

22. Tu feras donc pour le pectoral des chainettes à bouts, en façon de cordon, qui seront d'or pur.

23. Et tu feras sur le pectoral deux anneaux d'or; & tu mettras les deux anneaux aux deux extrémités du pectoral.

24. Et tu mettras les deux chainettes d'or, faites à cordon, dans les deux anneaux à l'extrémité du pectoral.

25. Et tu mettras les deux autres bouts des deux chainettes, faites à cordon, aux deux agrafes, & tu les mettras sur les épaulettes de l'éphod sur le devant.

26. Tu feras aussi deux *autres* anneaux d'or, que tu mettras aux deux *autres* extrémités du pectoral, sur le bord qui sera du côté de l'éphod en dedans.

27. Et tu feras deux *autres* anneaux d'or, que tu mettras aux deux épaulettes de l'éphod par le bas, répondans sur le devant à l'endroit où il se joint, au dessus de la ceinture brodée de l'éphod.

28. Et ils joindront le pectoral élevé par ses anneaux aux anneaux de l'éphod, avec un cordon de pourpre, afin qu'il demeure au dessus de la ceinture brodée de l'éphod, & que le pectoral ne branle pas de dessus l'éphod.

29. Ainsi Aaron portera sur son cœur les

les noms des enfans d'Iſraël au pectoral du jugement, quand il entrera dans le Lieu ſaint, afin qu'il ſerve continuellement de mémorial devant l'Eternel.

30. Et tu mettras ſur le pectoral de jugement l'Urim & le Tummin, qui ſeront ſur le cœur d'Aaron, lors qu'il viendra devant l'Eternel. Et Aaron portera continuellement le Jugement des enfans d'Iſraël ſur ſon cœur devant l'Eternel.

31. Tu feras auſſi le rochet de l'éphod entiérement de pourpre.

32. Et l'ouverture où paſſe la tête ſera au milieu, *&* il y aura un ourlet à ſon ouverture tout autour, d'ouvrage tiſſu, comme l'ouverture d'un corſelet, *afin qu'il* ne ſe déchire pas.

33. Et tu feras à ſes bords des grenades de pourpre, d'hyacinthe, d'écarlate, & de cramoiſi, tout autour, & des clochettes d'or entremelées tout autour.

34. *En ſorte qu'il y aura* une clochette d'or & une grenade, une clochette d'or & une grenade, aux bords du rochet tout autour.

35. Et Aaron en ſera *revêtu* quand il fera le ſervice, & on en entendra le ſon, lors qu'il entrera dans le Lieu ſaint devant l'Eternel, & quand il en ſortira, afin qu'il ne meure pas.

36. Et tu feras une lame d'or pur, ſur laquelle tu graveras, de gravûre de cachet: LA SAINTETE' A L'ETERNEL.

37. Tu la mettras avec un cordon d'hyacinte, ſur la tiare, ſur le devant de la tiare.

38. Et elle ſera ſur le front d'Aaron; & Aaron portera les péchés que les enfans d'Iſraël auront commis dans leurs ſaintes oblations qu'ils auront offertes, *&* dans tous les dons de leurs ſaintes offrandes; & la lame ſera continuellement ſur ſon front, pour les rendre agréables devant l'Eternel.

39. Tu feras auſſi une chemiſe brochée de fin lin, & tu feras auſſi la tiare de fin lin; mais tu feras la ceinture d'ouvrage de broderie.

40. Tu feras auſſi aux enfans d'Aaron des chemiſes, des ceintures, & des calottes pour parure & pour ornement.

41. Et tu en revêtiras Aaron ton frére, & ſes fils avec lui; tu les oindras, tu les conſacreras, & tu les ſanctifieras; *afin* qu'ils m'exercent la ſacrificature.

42. Et tu leur feras des caleçons de lin, pour couvrir leur nudité, qui tiendront depuis les reins juſqu'au *bas* des cuiſſes;

43. Et Aaron & ſes fils ſeront ainſi habillés, lors qu'ils entreront dans le Tabernacle d'aſſignation, ou quand ils aprocheront de l'autel, pour faire le ſervice dans le Lieu ſaint, & ils ne ſeront point coupables d'aucune iniquité, & ils ne mourront point. *Ce ſera* une ordonnance perpétuelle pour lui & pour ſa poſtérité après lui.

REFLEXIONS.

Les Loix qui concernoient les vêtemens ſacrés avoient pour but d'inſpirer au peuple d'Iſraël du reſpect pour le Service Divin, & de rendre vénérables les Miniſtres de la Religion. Dieu vouloit auſſi obliger par là les Sacrificateurs eux mêmes à reſpecter le caractère dont ils étoient revêtus. C'eſt à quoi les engageoient ſur tout ces paroles, qui étoient gravées ſur une lame d'or, attachée à la tiare du grand Pontife, LA SAINTETE' A L'ETERNEL. Dieu veut que la Religion ſoit regardée avec reſpect, qu'on ait en révérence ceux qui en ſont les Miniſtres; & ils doivent ſe rendre recommandables devant Dieu & devant les hommes, par la gravité & par la ſainteté de leurs mœurs, auſſi bien que par la fidélité de leurs fonctions. C'eſt ce qui eſt particuliérement impoſé aux Miniſtres de la nouvelle alliance, dont la charge eſt encore plus ſainte que celle des Sacrificateurs de l'ancienne loi.

CHAPITRE XXIX.

Dieu preſcrit la maniére dont Aaron & les autres Sacrificateurs devoient être établis dans leurs charges; & il leur aſſigne une portion dans les ſacrifices. Il ordonne le Sacrifice continuel, qui devoit être offert tous les matins & tous les ſoirs; & il promet d'habiter au milieu des Iſraélites.

C'Eſt ici ce que tu leur feras quand tu les conſacreras pour m'exercer la Sacrificature. Pren un veau du troupeau, & deux béliers ſans défaut;

2. Et des pains ſans levain, & des gâteaux ſans levain pétris à l'huile, & des bignets ſans levain, oints d'huile, tu les feras de fine farine de froment.

3. Tu les mettras dans une corbeille, & tu les préſenteras dans la corbeille; *tu préſenteras* auſſi le veau & les deux béliers.

4. Alors tu feras approcher Aaron & ſes fils à l'entrée du Tabernacle d'aſſignation, & tu les laveras d'eau.

5. Enſuite tu prendras les vêtemens, & tu revêtiras Aaron, *de la* chemiſe, & du rochet de l'éphod, & de l'éphod, & du pectoral, & tu le ceindras par deſſus avec la ceinture brodée de l'éphod.

6. Et tu mettras ſur ſa tête la tiare, & la couronne de ſainteté ſur la tiare.

7. Et tu prendras l'huile de l'onction, & tu la répandras ſur ſa tête; tu l'oindras de cette ſorte.

8. Puis tu feras aprocher ſes fils, & tu les révêtiras des chemiſes.

9. Et tu ceindras de ceintures Aaron & ſes fils, & tu leur attacheras des mitres; & la Sacrificature ſera entre leurs *mains* par ordonnance perpétuelle. C'eſt ainſi que tu conſacreras Aaron & ſes fils.

10. Et tu feras aprocher le veau devant le Tabernacle d'aſſignation, & Aaron & ſes fils mettront leurs mains ſur

la tête de ce veau.

11. Et tu égorgeras le veau devant l'Eternel à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

12. Ensuite tu prendras du sang du veau, & tu le mettras avec ton doigt sur les cornes de l'autel, après quoi tu répandras tout le *reste du* sang au pié de l'autel.

13. Tu prendras aussi toute la graisse qui couvre les entrailles, la taie *qui est* sur le foie, les deux rognons, & la graisse qui *est* dessus, & tu *les* feras fumer sur l'autel.

14. Mais tu brûleras au feu la chair du veau, sa peau, & sa fiente, hors du camp; c'est un sacrifice pour le péché.

15. Tu prendras aussi l'un des béliers, & Aaron & ses fils mettront leurs mains sur la tête du bélier.

16. Ensuite tu égorgeras le bélier, & prenant son sang, tu le répandras sur l'autel tout autour.

17. Après tu couperas le bélier par morceaux, & ayant lavé ses entrailles & ses jambes, tu les mettras sur les parties que tu auras *ainsi* coupées, & sur sa tête.

18. Et tu feras fumer tout le bélier sur l'autel; c'*est* un holocauste à l'Eternel, c'*est* une agréable odeur, c'*est* une offrande faite par feu à l'Eternel.

19. Après tu prendras l'autre bélier, & Aaron & ses fils mettront leurs mains sur sa tête.

20. Et tu égorgeras le bélier, & prenant de son sang, tu le mettras sur le mol de l'oreille droite d'Aaron, sur le mol de l'oreille droite de ses fils, sur le pouce de leur main droite, & sur le gros doigt de leur pié droit, & tu répandras le *reste du* sang sur l'autel tout autour.

21. Et tu prendras du sang qui *sera* sur l'autel, & de l'huile de l'onction, & tu en feras aspersion sur Aaron, & sur ses vêtemens, sur ses fils, & sur les vêtemens de ses fils avec lui. Ainsi, & lui, & ses vêtemens, & ses fils, & les vêtemens de ses fils seront consacrés avec lui.

22. Tu prendras aussi la graisse du bélier, sa queuë, la graisse qui couvre les entrailles, la taie du foie, les deux rognons, la graisse qui *est* dessus, & l'épaule droite; car c'*est* le bélier des consécrations.

23. *Tu prendras* aussi une miche de pain, un gateau de pain à l'huile, & un bignet de la corbeille où *seront* ces choses sans levain, & qui *sera* devant l'Eternel;

24. Et tu mettras toutes ces choses sur les paumes des mains d'Aaron, & sur les paumes des mains de ses fils, & tu les tournoïeras en offrande tournoïée devant l'Eternel.

25. Et les recevant de leurs mains, tu les feras fumer sur l'autel, sur l'holocauste, pour être en bonne odeur devant l'Eternel; c'*est* un sacrifice fait par feu à l'Eternel.

26. Tu prendras aussi la poitrine du bélier des consécrations, qui *est* pour Aaron, & tu la tournoïeras en offrande tournoïée devant l'Eternel, & *elle* sera pour ta part.

27. Tu sanctifieras donc la poitrine de l'offrande tournoïée, & l'épaule de l'offrande élevée, tant ce qui aura été tournoïé, que ce qui aura été élevé du bélier des consécrations, de *ce* qui *est* pour Aaron, & de *ce* qui *est* pour ses fils.

28. Et que cela soit par ordonnance perpétuelle, pour Aaron & pour ses fils, *savoir de ce qui sera offert* par les enfans d'Israël; car c'*est* une offrande élevée; quand il y aura une offrande élevée, *savoir* de *celles qui sont faites* par les enfans d'Israël, de leurs sacrifices de prospérité, leur offrande élevée *sera* à l'Eternel.

29. Et les saints vêtemens qui seront pour Aaron, seront pour ses enfans après lui, afin qu'ils soient oints & consacrés dans ces vêtemens.

30. Celui de ses fils qui sera Sacrificateur en sa place, & qui viendra au Tabernacle d'assignation, pour faire le service au Lieu saint, en sera revêtu pendant sept jours.

31. Tu prendras le bélier des consécrations, & tu feras bouillir sa chair dans le Lieu saint.

32. Et Aaron & ses fils mangeront, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, la chair du bélier, & le pain qui *sera* dans la corbeille.

33. Ils mangeront donc ces choses, par lesquelles la propitiation aura été faite, pour les consacrer & pour les sanctifier; mais l'étranger n'en mangera point, parce qu'elles *sont* consacrées.

34. Que s'il demeure de reste de la chair des consécrations, & du pain, jusqu'au lendemain, tu brûleras ce reste-là au feu. On n'en mangera point, parce que c'*est* une chose consacrée.

35. Tu feras donc ainsi à Aaron & à ses enfans, selon toutes les choses que je t'ai commandées; tu les consacreras pendant sept jours.

36. Tu sacrifieras pour le péché tous les jours un veau, pour *en faire* la propitiation, & tu offriras pour l'autel un sacrifice pour le péché, en faisant propitiation pour lui, & tu l'oindras pour le consacrer.

37. Pendant sept jours tu feras propitiation pour l'autel, & tu le consacreras; & l'autel sera une chose très-sainte; tout ce qui touchera l'autel sera saint.

38. Or c'*est* ici ce que tu feras sur l'autel, *c'est d'offrir* chaque jour continuellement deux agneaux de l'année.

39. Tu sacrifieras l'un des agneaux au matin, & l'autre agneau entre les deux vêpres;

40. Avec

40. Avec une dixiéme de fine farine, pétrie dans la quatriéme partie d'un hin d'huile vierge, & tu y répandras la quatriéme partie d'un hin de vin, pour chaque agneau.

41. Et tu sacrifieras l'autre agneau entre les deux vêpres, avec un gâteau comme au matin, & tu feras la même aspersion; *& ce sacrifice sera* d'une agréable odeur; *c'est* un sacrifice fait par feu à l'Eternel.

42. Ce sera l'holocauste *que vous offrirez* continuellement dans vos âges, à l'entrée du Tabernacle d'assignation devant l'Eternel, où je me trouverai avec vous pour te parler.

43. Je me trouverai *donc* là pour les enfans d'Israël, & *Israël* sera sanctifié par ma gloire.

44. Je consacrerai donc le Tabernacle d'assignation & l'autel. Je consacrerai aussi Aaron & ses fils, afin qu'ils m'exercent la Sacrificature.

45. Et j'habiterai au milieu des enfans d'Israël, & je leur serai Dieu.

46. Et ils sauront que je *suis* l'Eternel leur Dieu, qui les ai tirés du pays d'Egypte, pour habiter au milieu d'eux. Je *suis* l'Eternel ton Dieu.

REFLEXIONS.

LEs cérémonies & les solemnités qui furent pratiquées par le commandement de Dieu, lors qu'Aaron & ses fils furent installés dans leurs charges, tendoient à aprendre au peuple qu'ils étoient les Ministres de Dieu, & que leurs fonctions étoient toutes saintes. Dieu a donné des loix qui ne sont pas moins expresses, & qui sont encore plus importantes, sur ce qui doit être observé dans l'Eglise Chrétienne, lors qu'il s'agit de la vocation des Pasteurs, & ces loix doivent être suivies inviolablement. II. La loi touchant le Sacrifice du matin & du soir, est fondée sur l'obligation où les hommes sont de servir Dieu continuellement; & en particulier de lui offrir, au commencement & à la fin de chaque jour, le sacrifice de leurs priéres & de leurs loüanges. III. Si Dieu promettoit aux Israëlites d'habiter au milieu d'eux, nous ne pouvons pas douter qu'il n'habite d'une maniére encore plus intime & plus salutaire dans l'Eglise Chrétienne. St. Paul le montre, lors qu'il aplique aux Chrétiens cette promesse, qui se lit dans ce chapitre: *J'habiterai au milieu d'eux, & je serai leur Dieu;* & lors qu'il les exhorte, par cette considération, *à se séparer du monde & de ses souillures, & à achever leur sanctification dans la crainte du Seigneur.*

CHAPITRE XXX.

Dieu donne à Moyse le modèle de l'autel des parfums, & il en marque l'usage. II. Il ordonne que tous les Israëlites, depuis l'âge de vingt ans, paient un demi sicle pour les usages du Tabernacle. III. Il commande de faire une grande cuve d'airain, où les Sacrificateurs devoient se laver les mains & les piés, avant que de célébrer le service divin. IV. Il prescrit la composition de l'huile sainte dont on devoit oindre tout ce qu'il y avoit dans le Tabernacle, aussi bien que les Sacrificateurs; & celle du parfum sacré.

TU feras aussi un autel pour y faire le parfum, & tu le feras de bois de Sittim.

2. Sa longueur *sera* d'une coudée, sa largeur d'une coudée; il sera quarré; mais sa hauteur *sera* de deux coudées, & ses cornes *sortiront* de lui.

3. Tu le couvriras d'or pur, tant le dessus que ses côtés tout à l'entour & ses cornes; & tu lui feras un couronnement d'or tout autour.

4. Tu lui feras aussi deux anneaux d'or au dessous de son couronnement, à ses deux côtés, que tu mettras aux deux coins, pour y faire passer les barres qui serviront à le porter.

5. Tu feras les barres de bois de Sittim, & tu les couvriras d'or.

6. Et tu les mettras devant le voile, qui *est* devant l'arche du témoignage, à l'endroit du propitiatoire, qui *couvre* le témoignage, où je me trouverai avec toi.

7. Et Aaron y fera un parfum d'aromates chaque matin; quand il accommodera les lampes, il y fera le parfum.

8. Et quand Aaron allumera les lampes entre les deux vêpres, il y fera aussi le parfum, *savoir* le parfum *qu'on fera* continuellement devant l'Eternel dans vos âges.

9. Vous n'offrirez sur cet *autel* aucun parfum étranger, ni d'holocauste, ni d'offrande, & vous n'y ferez aucune aspersion.

10. Mais Aaron fera une fois l'an la propitiation sur les cornes de cet *autel*. Il fera donc la propitiation une fois l'an sur cet *autel* dans vos âges, avec le sang de l'oblation pour le péché, faite pour les propitiations. C'*est* une chose très-sainte *& consacrée* à l'Eternel.

11. L'Eternel parla aussi à Moyse, & lui dit:

12. Quand tu feras le compte des enfans d'Israël, selon leur nombre, chacun d'eux donnera *quelque chose* à l'Eternel, pour racheter sa personne, quand tu en feras le dénombrement; & ils ne seront *frapés* d'aucune plaie, quand tu en feras le dénombrement.

13. Tous ceux qui passeront par le dénombrement donneront un demi sicle, selon le sicle du sanctuaire; *qui est* de vingt oboles; le demi sicle donc sera l'oblation à l'Eternel.

14. Tous ceux qui passeront par le dénombrement, depuis vingt ans & au dessus, feront cette offrande élevée à l'Eternel.

15. Le riche n'augmentera rien, & le pauvre ne diminuera rien du demi ficle, quand ils feront cette offrande élevée à l'Eternel, afin de faire la propitiation pour vos perfonnes.

16. Tu prendras donc des enfans d'Iſraël l'argent des propitiations, & tu l'apliqueras à l'œuvre du Tabernacle d'aſſignation; & il fera pour mémorial des enfans d'Iſraël devant l'Eternel, afin de faire la propitiation pour vos perſonnes.

17. L'Eternel parla encore à Moyſe, difant:

18. Fai auſſi une cuve d'airain, avec ſon foubaſſement d'airain, pour *s'y* laver, & tu la mettras entre le Tabernacle d'aſſignation & l'autel; & tu mettras de l'eau dedans.

19. Et Aaron & ſes fils en laveront leurs mains & leurs piés.

20. Quand ils entreront au Tabernacle d'aſſignation, ils ſe laveront d'eau, afin qu'ils ne meurent pas; & quand ils aprocheront de l'autel, pour faire le ſervice, afin de faire fumer l'offrande faite par feu à l'Eternel.

21. Ils laveront donc leurs piés & leurs mains, afin qu'ils ne meurent pas: Ce leur ſera une ordonnance perpétuelle, tant pour Aaron, que pour ſa poſtérité dans leurs âges.

22. L'Eternel parla auſſi à Moyſe, & lui dit:

23. Pren des choſes aromatiques, les plus exquiſes; de la myrrhe franche pour cinq cents *ſicles*; du cinnamome odoriférant pour la moitié, *ſavoir* pour deux cents cinquante; & du roſeau aromatique pour deux cents cinquante:

24. De la caſſe pour cinq cents *ſicles*, ſelon le ſicle du ſanctuaire, & un hin d'huile d'olive:

25. Et tu en feras de l'huile pour l'onction ſainte, un oignement composé par art de parfumeur; *ce* ſera l'huile de l'onction ſainte.

26. Et tu en oindras le Tabernacle d'aſſignation & l'arche du témoignage;

27. La table & tous ſes utenſiles, le chandelier & ſes utenſiles, & l'autel du parfum;

28. Et l'autel des holocauſtes, & tous ſes utenſiles, la cuve & ſon foubaſſement.

29. Ainſi tu les conſacreras, & ils feront une choſe très-ſainte; tout ce qui les touchera ſera ſaint.

30. Tu oindras auſſi Aaron & ſes fils, & tu les conſacreras pour m'exercer la ſacrificature.

31. Tu parleras encore aux enfans d'Iſraël, diſant: Ce me ſera une huile d'onction ſacrée dans vos âges.

32. On n'en oindra point la chair d'aucun homme, & vous n'en ferez point d'autre de même compoſition; elle *eſt* ſainte, elle vous ſera ſainte.

33. Quiconque fera une compoſition ſemblable, & qui en mettra ſur un étranger, ſera retranché d'entre ſes peuples.

34. L'Eternel dit auſſi à Moyſe: Pren des aromates, *ſavoir* du ſtacte, de l'onyx, du galbanum, le tout préparé, & de l'encens pur; le tout en poids égal.

35. Et tu en feras un parfum aromatique, ſelon l'art du parfumeur: *Tu y mettras* du ſel, afin qu'il ſoit pur & ſaint.

36. Et quand tu l'auras pilé bien menu, tu en mettras au Tabernacle d'aſſignation, devant le témoignage, où je me trouverai avec toi: Ce vous ſera une choſe très-ſainte.

37. Et quant au parfum que tu feras, vous ne vous en ferez point de ſemblable compoſition. Ce te ſera une choſe conſacrée à l'Eternel.

38. Quiconque en aura fait de ſemblable pour en ſentir l'odeur, ſera retranché d'entre ſes peuples.

REFLEXIONS.

L'Autel des parfums étoit poſé dans le Lieu ſaint devant le voile: On y faiſoit fumer le parfum le matin & le ſoir, & le Grand Sacrificateur y faiſoit une fois l'an, au jour des expiations, la propitiation pour le peuple, en mettant du ſang des victimes ſur les cornes de cet autel. II. Le demi ſicle que tous les Iſraëlites, riches & pauvres, payoient, étoit un tribut & un hommage qu'ils rendoient à Dieu; & cela ſervoit à les faire ſouvenir qu'ils dépendoient de lui. Cet argent étoit deſtiné à fournir aux dépenſes néceſſaires pour l'entretien du Tabernacle. C'eſt ainſi que les Chrétiens doivent faire hommage à Dieu de tout ce qu'ils poſſèdent. III. Dieu vouloit que les Sacrificateurs ſe lavaſſent avant que de faire leurs fonctions, pour leur aprendre, & à tout le peuple, qu'il faut être dans un état de pureté, lors qu'on ſe préſente devant lui. IV. La défenſe d'employer l'huile ſainte & le parfum ſacré, à d'autres uſages que ceux qui ſont ici preſcrits, tendoit à inſpirer un plus grand reſpect pour la réligion, & pour les choſes conſacrées au culte divin.

CHAPITRE XXXI.

Dieu nomme les ouvriers qui devoient travailler aux ouvrages néceſſaires pour le Tabernacle. II. Il réitère la loi qui preſcrivoit l'obſervation du Sabbat. III. Il donne à Moyſe les deux Tables de la Loi.

L'Eternel parla auſſi à Moyſe, & lui dit:

2. Regarde, j'ai appellé nommément Bethſaléel le fils d'Uri, fils de Hur, de la Tribu de Juda:

3. Et je l'ai rempli de l'eſprit de Dieu, en induſtrie, en intelligence, en ſcience, pour toutes ſortes d'ouvrages;

4. Pour inventer tout ce qu'on peut faire en or, en argent & en airain;

5. Dans la ſculpture des pierres pour les

les mettre en œuvre, & dans la menuiserie, pour travailler en toute sorte d'ouvrage.

6. Et voici, je lui ai donné pour compagnon Aholiab fils d'Ahisamac, de la Tribu de Dan; & j'ai mis de l'industrie dans le cœur de tout homme intelligent, afin qu'ils fassent toutes les choses que je t'ai commandé de faire:

7. *Savoir*, le Tabernacle d'assignation, l'arche du témoignage, & le propitiatoire qui est au dessus, & tous les utensiles du Tabernacle;

8. Et la table & tous ses utensiles, & le chandelier pur, & tous ses utensiles, & l'autel du parfum;

9. Et l'autel de l'holocauste & tous ses utensiles, la cuve & son soubassement;

10. Et les vêtemens du service; les vêtemens saints d'Aaron Sacrificateur, & les vêtemens de ses fils, pour exercer la sacrificature;

11. Et l'huile de l'onction, & le parfum des choses aromatiques pour le Sanctuaire. Et ils feront toutes les choses que je t'ai commandé *de faire*.

12. L'Eternel parla encore à Moyse, disant:

13. Tu diras encore aux enfans d'Israël: Outre cela vous garderez mes Sabbats; car c'*est* un signe entre moi & vous dans vos âges, afin que vous sachiez que je *suis* l'Eternel qui vous sanctifie.

14. Gardez donc le Sabbat, car il vous *doit être* saint. Quiconque le violera sera puni de mort; même quiconque fera aucune œuvre en ce *jour-là* sera retranché du milieu de ses peuples.

15. On travaillera pendant six jours; mais au septiéme jour c'*est* le Sabbat du repos, consacré à l'Eternel: Quiconque fera aucune œuvre au jour du repos sera puni de mort.

16. Ainsi les enfans d'Israël garderont le Sabbat, pour célébrer le jour du repos dans leurs âges, par une alliance perpétuelle.

17. C'*est* un signe entre moi & les enfans d'Israël à perpétuité; car l'Eternel a fait en six jours les cieux & la terre, & il a cessé au septiéme, & il s'est reposé.

18. Et après que *Dieu* eut achevé de parler avec Moyse sur la montagne de Sinaï, il lui donna les deux Tables du témoignage; les Tables de pierre, écrites du doigt de Dieu.

REFLEXIONS.

Il y a quatre considerations à faire sur ce chapitre: I. Dieu ne remit pas au peuple le choix des personnes qui devoient travailler au tabernacle; mais il nomma ceux qui devoient avoir la principale direction de cet ouvrage; afin qu'il parût que tout ce qui concernoit son service se faisoit par son ordre & sous son autorité. II. On peut voir par ce chapitre & par les suivans, que bien que les enfans d'Israël eussent été en Egypte dans un état d'oppression, il y avoit pourtant parmi eux des personnes de l'un & de l'autre sexe qui avoient de l'industrie, & qui étoient en état de faire toutes sortes d'ouvrages. III. Dieu réitera dans cette occasion la loi touchant l'observation du Sabbat, de peur que ceux qui devoient travailler au tabernacle ne se crussent dispensés de se reposer ce jour là; & les fréquentes répétitions de cette loi, aussi bien que la peine de mort, qui étoit dénoncée contre ceux qui la violeroient, montrent qu'elle étoit d'une très-grande importance. La célébration continuelle de ce jour de repos faisoit en effet souvenir les Israëlites, qu'ils adoroient le seul vrai Dieu Créateur du monde; ce qui les préservoit de tomber dans l'idolatrie. IV. Dieu, après avoir publié sa loi sur le mont de Sinaï, voulut la graver sur des Tables de pierre, afin que cette loi fût conservée, sans aucun changement, dans les siécles à venir. L'intention de Dieu a toûjours été que les hommes s'attachassent à sa parole & à la révélation qu'il leur a faite de sa volonté, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, & sans y rien changer, & qu'elle fût la règle invariable de leur croyance & de leur conduite.

CHAPITRE XXXII.

C'est ici l'histoire de l'idolatrie que les Israëlites commirent en adorant le Veau d'or, & de la punition que Moyse fit faire de ce péché.

Mais le peuple voyant que Moyse tardoit à descendre de la montagne, s'assembla vers Aaron, & lui dit: Vien, fai nous des dieux qui marchent devant nous; car pour ce qui est de ce Moyse, qui nous a fait monter du pays d'Egypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé.

2. Et Aaron leur *répondit*: Mettez en piéces les bagues d'or qui *sont* aux oreilles de vos femmes, de vos fils & de vos filles, & aportez-les moi.

3. Et aussi-tôt tout le peuple mit en piéces les bagues d'or qui *étoient* à leurs oreilles, & ils les aportérent à Aaron;

4. Qui les ayant reçues de leurs mains, forma l'or avec un burin, après qu'il en eût fait un veau de fonte. Alors ils dirent: Ce *sont* ici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter *hors* du pays d'Egypte.

5. Ce qu'Aaron ayant vû, il bâtit un autel devant ce *veau*; & il cria, disant: Demain *il y aura* une Fête solemnelle à l'Eternel.

6. Ainsi ils se levérent de *bon* matin le lendemain, & ils offrirent des holocaustes, & ils présentérent des sacrifices de prospérité, & le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ensuite ils se levérent pour danser.

7. Alors l'Eternel dit à Moyse: Va, descen;

descen ; car ton peuple, que tu as fait monter du pays d'Egypte, s'est corrompu.

8. Ils se sont bien-tôt détournés de la voie que je leur avois commandé *de suivre*; ils se sont fait un veau de fonte, & ils se sont prosternés devant lui, & lui sacrifiant ils ont dit : Ce *sont* ici tes dieux ô Israël, qui t'ont fait monter du pays d'Egypte.

9. L'Eternel dit encore à Moyse : J'ai regardé ce peuple ; voici, c'*est* un peuple d'un cou roide.

10. Or maintenant laisse moi faire, & ma colère s'allumera contr'eux, & je les consumerai ; mais je te ferai devenir une grande nation.

11. Alors Moyse suplia l'Eternel son Dieu, & dit : O Eternel, pourquoi ta colère s'allumeroit-elle contre ton peuple, que tu as retiré du pays d'Egypte, avec une grande puissance, & par une main forte ?

12. Pourquoi les Egyptiens diroient-ils : Il les a retirés à mauvais *dessein* pour les tuer dans les montagnes, & pour les consumer de dessus la terre ? Revien de l'ardeur de ta colère, & te repen de ce mal *que tu veux faire* à ton peuple.

13. Souvien-toi d'Abraham, d'Isaac, & d'Israël tes serviteurs, auxquels tu as juré par toi-même, en leur disant : Je multiplierai vôtre postérité comme les étoiles des cieux, & je donnerai tout ce pays, dont j'ai parlé, à vôtre postérité, & ils l'hériteront à jamais.

14. Alors l'Eternel se repentit du mal qu'il avoit dit qu'il feroit à son peuple.

15. Et Moyse retourna, & descendit de la montagne, avec les deux Tables du témoignage en sa main, *savoir* les Tables écrites de leurs deux côtés ; elles *étoient* écrites deçà *&* delà.

16. Et les Tables étoient l'ouvrage de Dieu ; l'écriture aussi étoit l'écriture de Dieu, gravée sur les Tables.

17. Alors Josué entendant la voix du peuple, qui menoit du bruit, dit à Moyse : Il y a un bruit de bataille au camp.

18. Et *Moyse* lui *répondit : Ce n'est* point une voix ni un cri de gens qui soient les plus forts, ni une voix ni un cri de gens qui soient les plus foibles ; *mais* j'entens une voix de *personnes* qui chantent.

19. Et lors que *Moyse* fut aproché du camp, il vit le veau & les danses. Alors la colère de Moyse s'alluma, & il jetta de ses mains les Tables, & les rompit au pié de la montagne.

20. Après, il prit le veau qu'ils avoient fait, & le fit fondre, & le moulut jusqu'à ce qu'il fut en poudre ; ensuite il répandit cette poudre dans les eaux, & *il en* fit boire aux enfans d'Israël.

21. Et Moyse dit à Aaron : Que t'a fait ce peuple, que tu aies attiré sur lui un si grand péché ?

22. Et Aaron lui *répondit :* Que la colère de mon Seigneur ne s'allume point ; tu fais que ce peuple est porté au mal.

23. Et ils m'ont dit : Fai-nous des dieux qui marchent devant nous ; car pour ce qui est de ce Moyse, qui nous a fait monter *hors* du pays d'Egypte, nous ne savons *ce* qui lui est arrivé.

24. Alors je leur ai dit : Que celui qui a de l'or le mette en piéces. Et ils me l'ont donné ; & je l'ai jetté au feu, & ce veau en est sorti.

25. Or Moyse vit que le peuple étoit dépouillé ; car Aaron l'avoit dépouillé pour être en opprobre parmi leurs ennemis.

26. Moyse donc se tenant à la porte du camp, dit : Qui *est* pour l'Eternel ? qu'il *vienne* vers moi. Et tous les enfans de Lévi s'assemblérent vers lui.

27. Et il leur dit : Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Que chacun mette son épée à son côté ; passez & repassez de porte en porte par le camp, & que chacun de vous tuë son frère, son ami, & son voisin.

28. Et les enfans de Lévi firent ce que Moyse leur avoit dit ; & en ce jour-là il y eut environ trois mille hommes du peuple qui périrent.

29. Car Moyse avoit dit : Consacrez aujourd'hui vos mains à l'Eternel, chacun *de vous*, même en tuant son fils, & son frére, afin qu'aujourd'hui vous attiriez sur vous la bénédiction.

30. Et le lendemain Moyse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché ; mais je monterai à cette heure vers l'Eternel ; je ferai peut-être propitiation pour vôtre péché.

31. Moyse donc retourna vers l'Eternel : & dit : Hélas ! je te prie ; ce peuple a commis un grand péché, en se faisant des dieux d'or.

32. Mais maintenant pardonne-leur leur péché ; ou éface-moi maintenant de ton livre que tu as écrit.

33. Et l'Eternel *répondit* à Moyse : Celui qui aura péché contre moi, je l'éfacerai de mon livre.

34. Va maintenant, condui le peuple au lieu duquel je t'ai parlé. Voici mon Ange ira devant toi ; & au jour que je ferai la vengeance, je punirai sur eux leur péché.

35. Ainsi l'Eternel frapa le peuple, parce qu'ils avoient été auteurs du veau qu'Aaron avoit fait.

REFLEXIONS.

Il faut considerer ici, 1. Le grand péché des Israëlites, qui nonobstant tant d'avertissemens que Dieu leur avoit donnés d'éviter l'idolatrie, & les promesses solemnelles qu'ils venoient de lui faire, dans l'Alliance que Moyse avoit traitée avec eux, firent un Veau d'or & l'adorérent, imitant en cela l'idolatrie des Egyptiens. Il est à remarquer sur cela, que

que quoi qu'ils prétendissent adorer le vrai Dieu sous la figure du Veau d'or, ils commirent pourtant une véritable idolatrie; Dieu ayant expressément défendu cela dans la loi; ce qui fait voir qu'il n'est en aucune façon permis d'adorer aucune image, & que l'intention ne peut rendre légitime ce que Dieu a défendu. II. La mollesse d'Aaron, qui au lieu de s'opposer, comme il le devoit, à cette idolatrie, y consentit, nous montre, que la complaisance & la timidité, surtout dans les Personnes publiques, sont souvent la cause de bien des crimes & ont des suites tout-à-fait funestes; & qu'on se rend très coupable lors qu'on ne résiste pas fortement au mal. III. La grande charité de Moyse, qui intercéda avec tant d'ardeur pour les Enfans d'Israël, doit engager tous les gens de bien, & surtout les Serviteurs de Dieu, à intercéder & à prier pour les pécheurs; & l'égard que Dieu eut à cette intercession de Moyse, fait voir que les priéres des justes sont très efficaces auprès de Dieu. IV. Il faut considerer, que la punition que les Lévites firent de l'idolatrie du peuple fut très sévère, mais qu'elle étoit juste; puisque Dieu avoit expressément ordonné qu'on fit mourir les idolatres. Enfin la lecture de cette histoire doit nous rapeller ce que S. Paul dit à cette occasion, I. Corinth. X: *Que ces choses ont été des figures pour nous, afin que nous ne convoitions point les choses mauvaises, comme les Israëlites les convoitérent, & que nous ne les imitions pas dans leur idolatrie, dans leurs égaremens, & dans leurs dissolutions.*

CHAPITRE XXXIII.

Quatre choses sont ici raportées, I. L'humiliation du peuple d'Israël, après qu'il eut commis l'idolatrie du veau d'or. II. Comment le Tabernacle, qui étoit le lieu où le peuple s'assembloit pour entendre la volonté de Dieu, fut dressé hors du camp, & de quelle maniére Dieu y parloit à Moyse. III. Moyse prie Dieu encore une fois de pardonner aux Israëlites, & d'être toujours avec eux. IV. Il le prie de lui faire voir sa gloire.

ET l'Eternel dit à Moyse: Va, monte d'ici, toi & le Peuple que tu as fait monter du pays d'Egypte, au pays duquel j'ai juré à Abraham, Isaac, & Jacob, disant: Je le donnerai à ta postérité.

2. Et j'envoierai un Ange devant toi, & je chasserai les Cananéens, les Amorrhéens, les Héthiens, les Phéréfiens, les Héviens, & les Jébusiens;

3. *Pour vous conduire* au pays où coulent le lait & le miel. Car je ne monterai point au milieu de toi, parce que tu *es* un peuple de cou roide, de peur que je ne te consume en chemin.

4. Et le peuple entendant ces paroles fâcheuses en gémit; & nul d'entr'eux ne mit ses ornemens sur soi.

5. Car l'Eternel avoit dit à Moyse: Di aux Enfans d'Israël: Vous *êtes* un peuple de cou roide; je te consumerai. Maintenant donc ôte tes ornemens de dessus toi, & je verrai ce que je te ferai.

6. Ainsi les enfans d'Israël se dépouillérent de leurs ornemens vers la montagne d'Horeb.

7. Et Moyse prit le Tabernacle, & se le dressa hors du camp, l'éloignant du camp; & il l'apella le Tabernacle d'assignation, & tous ceux qui cherchoient l'Eternel, sortoient vers le Tabernacle d'assignation, qui *étoit* hors du camp.

8. Et aussi-tôt que Moyse sortoit vers le Tabernacle, tout le peuple se levoit, & chacun se tenoit à l'entrée de sa tente, & regardoit Moyse par derrière jusqu'à ce qu'il entrât dans le Tabernacle.

9. Et aussi-tôt que Moyse étoit entré dans le Tabernacle, la colomne de la nuée descendoit & s'arrêtoit à la porte du Tabernacle, & *l'Eternel* parloit avec Moyse.

10. Et tout le peuple voyant la colomne de la nuée, qui s'arrêtoit à la porte du Tabernacle, se levoit, & chacun se prosternoit à la porte de sa tente.

11. Et l'Eternel parloit à Moyse face à face, comme un homme parle avec son intime ami; puis *Moyse* retournoit au camp; mais son serviteur Josué fils de Nun, jeune homme, ne quittoit point le Tabernacle.

12. Et Moyse dit à l'Eternel: Regarde, tu m'as dit: Fai monter ce Peuple; & tu ne m'as point fait connoitre *celui* que tu dois envoyer avec moi. Cependant tu as dit: Je te connois par *ton* nom, & même, tu as trouvé grace devant mes yeux.

13. Maintenant donc, je te prie, si j'ai trouvé grace devant tes yeux, regarde aussi que cette nation est ton peuple.

14. Et *l'Eternel* dit: Ma face ira; & je te donnerai du repos.

15. Et *Moyse* lui dit: Si ta face ne vient, ne nous fai point monter d'ici.

16. Car à quoi connoitra-t-on que nous avons trouvé grace devant tes yeux & moi & ton peuple? Ne sera-ce pas quand tu marcheras avec nous? Car *alors* & moi & ton peuple nous serons en admiration, plus que tous les peuples qui *sont* sur la terre.

17. Et l'Eternel dit à Moyse: Je ferai aussi ce que tu dis; car tu as trouvé grace devant mes yeux, & je t'ai connu par *ton* nom.

18. *Moyse* dit aussi: Je te prie, fai moi voir ta gloire.

19. Et *Dieu répondit*: Je ferai passer toute ma bonté devant ta face; je crierai le Nom de l'Eternel devant toi; & je ferai grace à qui je ferai grace, & j'aurai compassion de celui dont j'aurai compassion.

20. Et il lui dit : Tu ne pourras pas voir ma face ; car *nul* homme ne peut me voir, & vivre.

21. L'Eternel dit aussi : Voici un lieu près de moi, & tu t'arrêteras sur ce rocher.

22. Et il arrivera que quand ma gloire passera ; je te mettrai dans l'ouverture du rocher, & je te couvrirai de ma main, jusqu'à ce que je sois passé.

23. Et je tirerai ma main, & tu me verras par derriére ; mais ma face ne se verra point.

REFLEXIONS.

L'Exemple des Israëlites, qui se dépouillérent de leurs ornemens, après qu'ils eurent été punis de leur idolatrie, nous aprend à nous humilier, lors que Dieu est irrité contre nous & que nous l'avons offensé, & à donner toutes les marques possibles de la sincérité de nôtre repentance. II. La maniére dont Dieu parloit & se communiquoit à Moyse prouve qu'il a été un très-grand Prophéte, que ses loix & sa doctrine procédoient de Dieu, & qu'ainsi nous devons les regarder avec un grand respect. III. L'on doit aussi remarquer, dans les priéres que Moyse continua de faire pour les Israëlites, son extrème tendresse pour eux, & son grand zéle pour la gloire de Dieu. A son exemple ceux que Dieu a établis dans son Eglise, pour conducteurs, ne doivent jamais cesser de prier pour ceux qui leur sont soumis. IV. Ce que Dieu répondit à Moyse, lorsque ce Prophète le pria de lui faire voir sa gloire, prouve ce que dit St. Paul, *Que Dieu habite une lumiére inaccessible, & que nul homme ne le peut voir.* Mais cela doit aussi nous faire reconnoitre que Jésus-Christ nôtre Seigneur est infiniment au dessus de Moyse, puis *qu'il a vû Dieu & qu'il étoit dès le commencement avec lui.* Enfin nous devons penser, que si nous ne pouvons pas voir Dieu en cette vie, nous le verrons tel qu'il est dans la vie à venir ; & cette espérance doit nous engager à nous purifier comme lui-même est pur.

CHAPITRE XXXIV.

Dieu donne à Moyse les secondes Tables de la Loi. Il se fait voir à lui. Il promet d'introduire les enfans d'Israël dans le pays de Canaan, il leur commande de détruire les idoles des Cananéens, & il leur défend d'avoir aucun commerce avec eux. Dieu répete les loix touchant la Pâque, la consécration des prémiers-nés, les prémices des fruits, le Sabbat, & les autres Fêtes solemnelles. Après cela, Moyse descend de la montagne, & se couvre la face d'un voile, parce qu'elle étoit devenuë resplendissante, & que le peuple en étoit ebloui.

ET l'Eternel dit à Moyse : Taille-toi deux Tables de pierre, comme les prémiéres ; & j'écrirai sur elles les paroles qui étoient sur les prémiéres Tables, que tu as rompuës.

2. Et sois prêt au matin, & monte le matin sur la montagne de Sinaï, & présente-toi là devant moi au haut de la montagne.

3. Mais que nul ne monte avec toi, & même que nul ne paroisse avec toi sur la montagne ; que ni les bœufs, ni les brébis ne paissent même point près de cette montagne.

4. Moyse donc tailla deux Tables de pierre comme les prémiéres, & se leva de bon matin, & monta sur la montagne de Sinaï, comme l'Eternel lui avoit commandé, & prit en sa main les deux Tables de pierre.

5. Et l'Eternel descendit dans la nuée, & s'arrêta là avec Moyse, & cria le nom de l'Eternel.

6. Comme donc l'Eternel passoit par devant lui, il cria : L'Eternel, l'Eternel, le *Dieu* Fort, pitoyable, miséricordieux, tardif à colère, abondant en miséricorde & en vérité ;

7. Qui garde la miséricorde jusqu'en mille *générations* ; qui ôte l'iniquité, le crime & le péché ; qui ne tient point le coupable pour innocent, & qui punit l'iniquité des péres sur les enfans, & sur les enfans des enfans, jusqu'à la troisiéme & la quatriéme *génération.*

8. Et Moyse aussi-tôt baissa la tête contre terre & se prosterna :

9. Et il dit : O Seigneur, je te prie, si j'ai trouvé grace devant tes yeux, que le Seigneur marche maintenant au milieu de nous ; car *c'est* un peuple de cou roide : Pardonne donc nos iniquités & nôtre péché, & possède nous comme ton héritage.

10. Et *Dieu répondit :* Voici, je traite alliance, & je ferai devant tout ton peuple des merveilles qui n'ont point été faites dans toute la terre, ni dans aucune nation ; & tout le peuple au milieu duquel tu *es* verra l'œuvre de l'Eternel ; car ce que je vai faire avec toi, *sera une chose* terrible.

11. Garde ce que je te commande aujourd'hui. Voici je vai chasser de devant toi les Amorrhéens, les Cananéens, les Héthiens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébusiens.

12. Garde toi de traiter alliance avec les habitans du pays dans lequel tu vas entrer, de peur qu'ils ne soient en piége au milieu de toi.

13. Mais vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs statuës, & vous couperez leurs bôcages.

14. Car tu ne te prosterneras point devant un autre *Dieu* ; parce que l'Eternel se nomme *le Dieu* jaloux ; c'*est* le *Dieu* Fort *qui est* jaloux.

15. Pren donc garde de ne traiter point alliance avec les habitans du pays ; de peur que quand ils viendront à se prostituer

stituer après leurs dieux, & à sacrifier à leurs dieux, quelqu'un ne t'apelle, & que tu ne manges de son sacrifice;

16. Et que tu ne prennes pour tes fils de leurs filles, lesquelles se prostituant après leurs dieux feront aussi prostituer tes fils après leurs dieux.

17. Tu ne te feras aucun dieu de fonte.

18. Tu garderas la Fête solemnelle des pains sans levain. Tu mangeras les pains sans levain pendant sept jours, (comme je t'ai commandé) en la saison du mois auquel les épis meurissent. Car au mois auquel les épis meurissent tu ès sorti du pays d'Egypte.

19. Tout ce qui naitra le prémier m'apartiendra; & même le prémier mâle qui naitra de toutes les bêtes, tant des bœufs que des brébis.

20. Mais tu racheteras avec un agneau ou un chevreau le prémier-né d'un âne: Si tu ne le rachètes pas, tu lui couperas le cou. Tu racheteras tout prémier-né de tes fils; & nul ne se présentera devant ma face à vuide.

21. Tu travailleras six jours, mais au septiéme tu te reposeras; tu te reposeras *même* au tems du labourage & dans celui de la moisson.

22. Tu feras la fête solemnelle des semaines au tems des prémiers fruits de la moisson du froment; & la fête solemnelle de la réoolte à la révolution de l'année.

23. Tous les mâles d'entre vous comparoitront trois fois l'an devant le Dominateur l'Eternel, le Dieu d'Israël.

24. Car je déposséderai les nations de devant toi, & j'étendrai tes limites, & nul ne formera des desseins contre ton pays, lors que tu monteras pour te présenter trois fois l'an devant l'Eternel ton Dieu.

25. Tu n'offriras point le sang de mon sacrifice avec du pain levé; on ne gardera rien du sacrifice de la fête solemnelle de Pâques jusqu'au matin.

26. Tu aporteras les prémices des prémiers fruits de la terre dans la maison de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mére.

27. L'Eternel dit aussi à Moyse: Ecri ces paroles; car c'est suivant la teneur de ces paroles que j'ai traité alliance avec toi & avec Israël.

28. Et *Moyse* demeura là avec l'Eternel quarante jours & quarante nuits, sans manger du pain & sans boire de l'eau; & l'*Eternel* écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, *savoir* les dix paroles.

29. Or lors que Moyse descendit de la montagne de Sinaï, tenant en sa main les deux tables du témoignage, lors, dis-je, qu'il descendit de la montagne, il ne s'aperçût point que la peau de son visage étoit devenüe toute rayonnante, pendant qu'il parloit avec Dieu.

30. Mais Aaron & tous les enfans d'Israël ayant vû Moyse, & s'étant aperçû que la peau de son visage étoit toute rayonnante, ils craignirent d'aprocher de lui.

31. Alors Moyse les apella; & Aaron & tous les principaux de l'assemblée revinrent vers lui; & Moyse leur parla.

32. Après cela tous les enfans d'Israël s'aprochérent, & il leur commanda toutes les choses que l'Eternel lui avoit dites sur la montagne de Sinaï.

33. Ainsi Moyse acheva de leur parler. (Or il avoit mis un voile sur sa face.)

34. Et quand Moyse entroit vers l'Eternel pour parler avec lui, il ôtoit le voile, jusqu'à ce qu'il sortit *du Tabernacle;* & étant sorti, il disoit aux enfans d'Israël ce qui lui avoit été commandé.

35. Et les enfans d'Israël avoient vû que le visage de Moyse, *savoir* la peau de son visage étoit rayonnante; c'est pourquoi Moyse remettoit le voile sur son visage, jusqu'à ce qu'il retournât pour parler avec l'Eternel.

REFLEXIONS.

Nous voyons dans ce chapitre, I. Que Dieu, ensuite des priéres de Moyse, pardonna au peuple d'Israël; qu'il donna une seconde fois les tables de la loi à ce peuple, & qu'il promit de l'introduire dans le pays de Canaan: En cela nous devons reconnoitre la grande miséricorde de Dieu, & l'efficace de l'Intercession des gens de bien. II. Moyse raporte, que lors qu'il demanda à voir la gloire de Dieu, il ne la vit qu'en partie; & que Dieu ne lui dit autre chose dans cette occasion, sinon qu'il étoit miséricordieux & plein de bonté, mais qu'il étoit aussi juste, & qu'il ne tenoit point le coupable pour innocent. Dieu se fait connoître à nous en cette vie, autant qu'il est nécessaire que nous le connoissions pour le craindre; c'est-à-dire, comme souverainement bon & parfaitement juste; ce sont là ses deux principales perfections, & ce qui nous engage sur tout à le servir & à obéir à ses loix. III. La défense que Dieu fit à son peuple, de traiter alliance avec les Cananéens, nous avertit que le commerce avec les méchans est très-dangereux, & que nous devons nous en éloigner avec soin. IV. Les loix touchant les prémiers-nés, les prémices; le sabbat, & les fêtes, avoient été établies par une grande sagesse, afin que les Israëlites se souvinssent des principales graces que Dieu leur avoit accordées, & pour les empêcher d'imiter les coûtumes & les superstitions des

idolatres. V. C'est une chose remarquable, que lorsque les Israëlites alloient aux fêtes solemnelles, Dieu empêchoit leurs ennemis d'entrer dans leurs pays. C'étoit-là une marque bien particuliére de la protection divine sur ce peuple, & une preuve que Dieu bénit & protège ceux qui le servent, & qu'il les garantit des dangers où ils pourroient être exposés en lui obéïssant. Enfin, ce qui est dit, que Moyse avoit la face resplendissante lorsqu'il descendit de la montagne, servoit à assurer les enfans d'Israël qu'il leur parloit de la part de Dieu. Ce changement qui arriva en la personne de Moyse est une image de celui que la communication avec Dieu produit dans l'ame des fidèles, & de la gloire dont les bienheureux brilleront, lors qu'ils verront Dieu, & qu'ils jouïront de sa présence dans le ciel.

CHAPITRE XXXV.

Il y a deux choses à remarquer dans ce chapitre: I. Une répétition de la loi du Sabbat. II. L'offrande que tout le peuple fit pour le Tabernacle.

MOYSE donc assembla tout le peuple des enfans d'Israël, & leur dit: Ce *sont* ici les choses que l'Eternel a commandé de faire:

2. On travaillera pendant six jours; mais le septiéme jour sera saint, car c'est le Sabbat du repos *consacré* à l'Eternel: Quiconque travaillera en ce *jour-là*, sera puni de mort.

3. Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures le jour du repos.

4. Et Moyse parla à toute l'assemblée des enfans d'Israël, & leur dit: C'est ici ce que l'Eternel vous a commandé, disant:

5. Prenez de ce qui est chez vous une offrande élevée pour l'Eternel: Quiconque sera de bonne volonté aportera, pour cette offrande à l'Eternel, de l'or, de l'argent, & de l'airain,

6. De l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi, du fin lin, *des poils de* chèvres,

7. Des peaux de moutons teintes en rouge, & des peaux de couleur d'hyacinthe, du bois de Sittim.

8. De l'huile pour le luminaire, des choses aromatiques pour l'huile de l'onction, & pour le parfum des choses aromatiques,

9. Des pierres d'onyx, & des pierres de remplages, pour l'éphod & pour le pectoral.

10. Et tous les hommes intelligens d'entre vous viendront, & feront tout ce que l'Eternel a commandé:

11. *Savoir* le pavillon, son tabernacle, & sa couverture, ses anneaux, ses ais, ses barres, ses piliers, & ses soubassemens;

12. L'arche & ses barres, le propitiatoire, & le voile pour tendre devant l'*Arche*;

13. La table & ses barres, & tous ses utensiles, & le pain de proposition;

14. Et le chandelier du luminaire, ses utensiles, ses lampes, & l'huile du luminaire;

15. Et l'autel du parfum & ses barres; l'huile de l'onction, le parfum des choses aromatiques, & la tapisserie pour tendre à l'entrée, *savoir* à l'entrée du pavillon;

16. L'autel de l'holocauste, sa grille d'airain, ses barres & tous ses utensiles; la cuve & son soubassement;

17. Les courtines du parvis, ses piliers, ses soubassemens, & la tapisserie pour tendre à la porte du parvis;

18. Et les pieux du pavillon, & les pieux du parvis, & leur cordage;

19. Les vêtemens du service, pour faire le service au Sanctuaire; les saints vêtemens d'Aaron Sacrificateur, & les vêtemens de ses enfans pour exercer la sacrificature.

20. Alors toute l'assemblée des enfans d'Israël sortit de devant Moyse.

21. Et tous ceux dont le cœur fut émû *de bonne volonté* vinrent; & tous ceux dont l'esprit fut porté *à faire quelque* libéralité aportérent l'offrande de l'Eternel pour l'œuvre du Tabernacle d'assignation, & pour tout son service, & pour les vêtemens sacrés.

22. Et les hommes vinrent avec les femmes; tous ceux qui furent de bonne volonté aportérent des boucles, des bagues, des anneaux, des brasselets, & toutes sortes de joyaux d'or, & tous offrirent quelque offrande d'or à l'Eternel.

23. Tout homme aussi chez qui se trouvoit de l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi, du fin lin, des *poils* de chèvres, des peaux de moutons teintes en rouge, & de couleur d'hyacinthe, *les* aporta.

24. Tout homme qui *avoit dequoi* faire une offrande d'argent & d'airain, l'aporta pour l'offrande de l'Eternel; tout homme aussi chez qui il se trouva du bois de Sittim, pour tout l'ouvrage du service, l'aporta.

25. Toute femme aussi qui avoit de l'industrie fila de sa main, & aporta ce qu'elle avoit filé, de l'hyacinte, de l'écarlate, du cramoisi, & du fin lin.

26. Toutes les femmes aussi dont le cœur fut porté *à travailler* de leur industrie, filérent *du poil* de chèvre.

27. Les principaux aussi *de l'assemblée* aportérent des pierres d'onyx, & des pierres de remplages pour l'éphod & pour le pectoral;

28. Et des aromates, & de l'huile, tant pour le luminaire que pour l'huile d'onction, pour le parfum des choses aromatiques.

29. Tout homme donc & toute femme qui

qui furent de bonne volonté, pour aporter dequoi faire l'ouvrage que l'Eternel avoit commandé par Moyse qu'on fit, & tous les enfans d'Israël aportérent des présens à l'Eternel, avec une franche volonté.

30. Et Moyse dit aux enfans d'Israël: Voyez, l'Eternel a apellé nommément Betsaléel fils d'Uri, fils de Hur, de la Tribu de Juda;

31. Et il l'a rempli de l'esprit de Dieu, en sagesse, en intelligence, en science, pour toute sorte d'ouvrage.

32. Même pour inventer tout ce qui se peut inventer en or, en argent, en airain:

33. Dans la sculpture des pierres pour les mettre en œuvre; & dans la menuiserie, pour travailler en tout ouvrage exquis.

34. Et il lui a aussi donné *l'adresse* d'enseigner, tant à lui qu'à Aholiab fils d'Ahisamac, de la Tribu de Dan.

35. Et il les a remplis d'industrie pour faire toute sorte de travail d'ouvrier, même d'ouvrier en ouvrage exquis, & en broderie, en hyacinthe, en écarlate, en cramoisi, & en fin lin, & *d'ouvrage* de tisseran; *tellement qu'ils* sont toute sorte d'ouvrages, & qu'ils *sont heureux* en inventions.

REFLEXIONS.

MOYSE inculque souvent la loi du Sabbat, parce que l'observation de ce jour, qui revenoit toutes les semaines, rapelloit les Israëlites à un seul Dieu, Créateur de toutes choses, & les tenoit éloignés du culte des idoles. II. On voit dans ce chapitre, que le peuple contribua avec abondance & avec libéralité pour la fabrique du Tabernacle; que les uns donnoient de l'or, de l'argent, & des pierres précieuses; que d'autres offrirent du fin lin, des poils de chèvres, & toutes sortes de matériaux, & que chacun marqua dans cette occasion son zèle & sa bonne volonté. C'est là un exemple qui doit avoir une grande force, pour animer les Chrétiens à s'employer de bon cœur dans tout ce qui peut contribüer à l'avancement de la Religion & à l'édification publique.

CHAPITRE XXXVI.

Les contributions pour la fabrique du Tabernacle étant achevées, les ouvriers qui étoient commis pour cet ouvrage y travaillent conformément à ce que Dieu avoit ordonné. On voit dans ce chapitre comment le Tabernacle fut dressé.

ET Betsaléel, & Aholiab, & tous les hommes habiles, auxquels l'Eternel avoit donné de l'industrie, & de l'intelligence pour savoir faire tout l'ouvrage du service du Sanctuaire, firent toutes les choses que l'Eternel avoit commandées.

2. Car Moyse avoit apellé Betsaléel, & Aholiab, & tous les hommes habiles, auxquels l'Eternel avoit donné de l'industrie, & tous ceux qui se vinrent présenter volontairement pour faire cet ouvrage;

3. Lesquels emportérent de devant Moyse toute l'ofrande que les enfans d'Israël avoient aportée pour faire l'ouvrage du service du Sanctuaire. Or on aportoit encore chaque matin quelque oblation volontaire.

4. C'est pourquoi tous les hommes intelligens, qui faisoient tout l'ouvrage du Sanctuaire, quittérent chacun l'ouvrage qu'ils faisoient;

5. Et ils parlérent à Moyse, & dirent: Le peuple aporte beaucoup plus qu'il ne faut pour le service & pour l'ouvrage que l'Eternel a commandé de faire.

6. Alors par le commandement de Moyse on fit crier par le camp: Que ni homme, ni femme ne fasse plus d'ouvrage pour l'ofrande du Sanctuaire. Et ainsi on empécha le peuple de plus rien offrir.

7. Car ils avoient de tout ce qu'il falloit suffisamment pour faire tout l'ouvrage, tellement qu'il y en avoit de reste.

8. Tous les hommes donc industrieux, d'entre ceux qui faisoient l'ouvrage, firent le pavillon; *savoir* dix piéces de fin lin retors, d'hyacinthe, d'écarlate, & de cramoisi, & ils les firent semés de Chérubins, d'un ouvrage exquis.

9. La longueur d'une piéce *étoit* de vingt-huit coudées, & la largeur de la même piéce de quatre coudées, toutes les piéces avoient une même mesure.

10. Et ils joignirent cinq piéces l'une à l'autre, & cinq autres piéces l'une à l'autre.

11. Et ils firent des lacets d'hyacinthe sur le bord d'une piéce, *savoir* au bord de celle qui étoit attachée, ils en firent ainsi au bord de la derniére piéce, dans le second assemblage.

12. Ils firent cinquante lacets en une piéce, & cinquante lacets au bord de la piéce qui *étoit* dans l'autre assemblage, les lacets étant à l'oposite l'un de l'autre.

13. Puis on fit cinquante crochets d'or, & on attacha les piéces l'une à l'autre avec les crochets; ainsi il n'y eut qu'un pavillon.

14. Puis on fit des piéces *de poils* de chèvres, pour *servir de* Tabernacle par dessus le pavillon. On fit *donc* onze de ces piéces.

15. La longueur d'une piéce *étoit* de trente coudées, & la largeur de la même piéce de quatre coudées; & les onze piéces avoient une même mesure.

16. Et on assembla cinq *de ces* piéces à part, & les six *autres* piéces à part.

17. On fit aussi cinquante lacets sur le bord de l'une des piéces, *savoir* à la derniére

niére qui étoit attachée, & cinquante lacets sur le bord de l'autre piéce qui étoit attachée.

18. On fit aussi cinquante crochets d'airain, pour attacher le Tabernacle, afin qu'il n'y en eut qu'un.

19. Et on fit pour le Tabernacle une couverture de peaux de moutons teintes en rouge, & une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe par dessus.

20. Et on fit pour le pavillon des ais de bois de Sittim, qu'on fit tenir debout.

21. La longueur d'un ais *étoit* de dix coudées, & la largeur du même ais d'une coudée & demie.

22. Il y avoit deux tenons à chaque ais en façon d'échelons l'un après l'autre; on fit ainsi de tous les ais du pavillon.

23. On fit donc les ais pour le pavillon: *savoir* vingt ais au côté qui regardoit droit vers le midi.

24. Et au dessous des vingt ais on fit quarante soubassemens d'argent; deux soubassemens sous un ais, pour ses deux tenons, & deux soubassemens sous l'autre ais, pour ses deux tenons.

25. On fit aussi vingt ais à l'autre côté du pavillon, du côté du septentrion.

26. Et leurs quarante soubassemens d'argent; deux soubassemens sous un ais, & deux soubassemens sous l'autre ais.

27. Et pour le fond du pavillon vers l'occident, on fit six ais.

28. Et on fit deux ais pour les encoignûres du pavillon aux deux côtés du fond;

29. Qui étoient égaux par le bas, & qui étoient joints & unis par le haut avec un anneau; *&* on fit ainsi des deux *ais*, qui étoient aux deux encoignûres.

30. Il y avoit donc huit ais & seize soubassemens d'argent; savoir deux soubassemens sous chaque ais.

31. Et on fit cinq barres de bois de Sittim, pour les ais de l'un des côtés du pavillon;

32. Et cinq barres pour les ais de l'autre côté du pavillon: *On fit* aussi cinq barres pour les ais du pavillon pour le fond, vers le côté de l'occident.

33. Et on fit que la barre du milieu passoit par le milieu des ais, depuis un bout jusques à l'autre.

34. Et on couvrit d'or les ais, & on fit leurs anneaux d'or, pour y faire passer les barres, & ils couvrirent d'or les barres.

35. On fit aussi le voile d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, on le fit d'ouvrage de broderie, semé de Chérubins.

36. Et on lui fit quatre colomnes de *bois* de Sittim, qu'on couvrit d'or, ayant leurs crochets d'or; & on leur fondit quatre soubassemens d'argent.

37. On fit aussi à l'entrée du Tabernacle une tapisserie d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, d'ouvrage de broderie.

38. *On fit* aussi ses cinq colomnes avec leurs crochets; & on couvrit d'or leurs chapiteaux, & leurs filets; mais leurs cinq soubassemens *étoient* d'airain.

CHAPITRE XXXVII.

Description de ce qui étoit dans le Tabernacle; l'arche de l'alliance, la table des pains de proposition, le chandelier, & l'autel des parfums.

PUis Bethsaléel fit l'arche de bois de Sittim: Sa longueur *étoit* de deux coudées & demie, sa largeur d'une coudée & demie, & sa hauteur d'une coudée & demie.

2. Et il la couvrit par dedans & par dehors d'or pur, & il lui fit un couronnement d'or à l'entour.

3. Et il lui fondit quatre anneaux d'or, pour *les mettre* sur ses quatre coins; *savoir* deux anneaux à l'un de ses côtés, & deux *autres* à l'autre côté.

4. Il fit aussi des barres de bois de Sittim, & les couvrit d'or.

5. Et il fit entrer les barres dans les anneaux aux côtés de l'arche, pour porter l'arche.

6. Il fit aussi le propitiatoire d'or pur, dont la longueur *étoit* de deux coudées & demie, & la largeur d'une coudée & demie.

7. Et il fit deux chérubins d'or; il les fit d'ouvrage fait au marteau, tirés des deux bouts du propitiatoire.

8. Un chérubin du bout de deçà, & l'autre chérubin du bout de delà: Il fit, *dis-je*, les chérubins tirés du propitiatoire, *savoir* de ses deux bouts.

9. Et les chérubins étendoient leurs aîles en haut, couvrant de leurs aîles le propitiatoire; & leurs faces *étoient* vis-à-vis l'une de l'autre; *&* les chérubins regardoient vers le propitiatoire.

10. Il fit aussi la table de bois de Sittim; sa longueur *étoit* de deux coudées, sa largeur d'une coudée, & sa hauteur d'une coudée & demie.

11. Et il la couvrit d'or pur, & il lui fit un couronnement d'or à l'entour.

12. Il lui fit aussi tout autour une clôture large d'une paume, & il fit autour de sa clôture un couronnement d'or.

13. Et il lui fondit quatre anneaux d'or, & il mit les anneaux aux quatre coins, qui *étoient* à ses quatre piés.

14. Les anneaux étoient à l'endroit de la clôture, pour y mettre les barres, pour porter la table.

15. Et il fit les barres *de* bois de Sittim, & il les couvrit d'or pour porter la table.

16. Il fit aussi d'or pur des vaisseaux pour

pour poser sur la table ; ses plats, ses tasses, ses bassins, & ses gobelets, avec lesquels on devoit faire les aspersions.

17. Il fit aussi le chandelier d'or pur ; il le fit d'ouvrage façonné au marteau ; sa tige, ses branches, ses plats, ses pommeaux, & ses fleurs étoient *tirés* de lui.

18. Et six branches sortoient de ses côtés, trois branches d'un côté du chandelier, & trois *autres* de l'autre côté du chandelier.

19. Il y avoit en une des branches trois plats en forme d'amande, un pommeau & une fleur ; & en l'autre branche trois plats en forme d'amande, un pommeau & une fleur. *Il fit* de même aux six branches qui sortoient du chandelier.

20. Et *il y avoit* au chandelier quatre plats en forme d'amande, ses pommeaux & ses fleurs.

21. Et un pommeau sous deux branches *tirées* du chandelier, & un *autre* pommeau sous deux *autres* branches *qui en étoient tirées*, & un *autre* pommeau sous deux *autres* branches *qui en étoient tirées ; savoir* des six branches procédentes du chandelier.

22. Leurs pommeaux & leurs branches en étoient *tirées* ; & tout le chandelier étoit une seule piéce, faite au marteau, & d'or pur.

23. Il fit aussi ses sept lampes, ses mouchettes, & ses petits plats destinés à recevoir ce qui tombe des lampes.

24. Et il le fit avec toute sa garniture d'un talent d'or pur.

25. Il fit aussi l'autel du parfum de bois de Sittim ; sa longueur *étoit* d'une coudée, & sa largeur d'une coudée : *Il étoit* quarré ; mais sa hauteur *étoit* de deux coudées, & des cornes sortoient de *ses quatre coins*.

26. Et il couvrit d'or pur tant le dessus de l'autel que ses deux côtés tout à l'entour, & ses cornes ; & il lui fit aussi tout à l'entour un couronnement d'or.

27. Il fit aussi au dessous de son couronnement deux anneaux d'or à ses deux côtés, *qu'il mit* aux deux coins, pour y faire passer les barres *qui devoient servir* à le porter.

28. Et il fit les barres de bois de Sittim, & il les couvrit d'or.

29. Il composa aussi l'huile de l'onction *qui étoit* une chose sainte, & le parfum pur, composés d'aromates selon l'art de parfumeur.

CHAPITRE XXXVIII.

Description de ce qui étoit hors du Tabernacle ; l'autel des holocaustes, la cuve d'airain, & le parvis ; avec le compte de l'or, de l'argent & de l'airain, qui furent emploiés pour construire le Tabernacle.

IL fit aussi l'autel des holocaustes de bois de Sittim ; sa longueur *étoit* de cinq coudées, & sa largeur de cinq coudées ; *il étoit* quarré ; & sa hauteur *étoit* de trois coudées.

2. Et il fit des cornes à ses quatre coins, & qui en sortoient ; & il le couvrit d'airain.

3. Il fit aussi tous les utensiles de l'autel, les chauderons, les racloirs, les bassins, les fourchettes, & les encensoirs ; il fit tous ses utensiles d'airain.

4. Et il fit pour l'autel une grille d'airain, en forme de treillis, au dessous de l'enceinte de l'autel, depuis le bas jusques au milieu.

5. Et il fondit quatre anneaux aux quatre coins de la grille d'airain, pour mettre les barres.

6. Et il fit les barres de bois de Sittim, & les couvrit d'airain.

7. Et il fit passer les barres dans les anneaux, aux côtés de l'autel, pour le porter avec elles, le faisant d'ais, & creux.

8. Il fit aussi la cuve d'airain, & son soubassement d'airain, des miroirs des femmes qui s'étoient assemblées par troupes, & qui s'étoient renduës à la porte du Tabernacle d'assignation.

9. Il fit aussi un parvis, *savoir* pour le côté qui regarde vers le midi, & des courtines pour le parvis, de fin lin retors, de cent coudées ;

10. *Et* leurs vingt piliers avec leurs vingt soubassemens, d'airain ; *mais* les crochets des piliers & leurs filets *étoient* d'argent.

11. Et pour le côté du septentrion, *il fit aussi d'autres courtines* de cent coudées, & leurs vingt piliers & leurs vingt soubassemens d'airain ; mais les crochets des piliers & leurs filets étoient d'argent.

12. Et pour le côté de l'occident, *il y avoit* des courtines de cinquante coudées, leurs dix piliers, & leurs dix soubassemens ; les crochets des piliers & leurs filets *étoient* d'argent.

13. Et pour le côté de l'orient, droit vers le levant, *il y mit des courtines qui avoient* cinquante coudées.

14. *Il fit* pour l'un des côtés quinze coudées de courtines, & leurs trois piliers avec leurs trois soubassemens.

15. Et pour l'autre côté, *il fit aussi* quinze coudées de courtines, (afin qu'il y en eût autant deçà que de là de la porte du parvis,) & leurs trois piliers avec leurs trois soubassemens.

16. Toutes les courtines du parvis, *qui étoient* tout à l'entour, *il les fit donc* de fin lin retors.

17. Il fit les soubassemens des piliers d'airain, les crochets des piliers, & les filets, d'argent ; & leurs chapiteaux furent couverts d'argent, & tous les piliers du parvis furent ceints à l'entour d'un filet d'argent.

18. Et la tapisserie de la porte du parvis

vis étoit d'hyacinthe, d'écarlate, & de cramoisi, & de fin lin retors, d'ouvrage de broderie, de la longueur de vingt coudées, & de la hauteur (qui étoit à la largeur) de cinq coudées, répondant aux courtines du parvis.

19. Et ses quatre piliers avec leurs soubassemens étoient d'airain, & leurs crochets étoient d'argent; la couverture aussi de leurs chapiteaux & leurs filets étoient d'argent.

20. Et tous les pieux du Tabernacle & du parvis à l'entour étoient d'airain.

21. C'est ici le compte de ce qui fut employé au pavillon, *savoir* au pavillon du tèmoignage, comme le compte en fut fait, suivant le commandement de Moyse, à quoi furent employés les Lévites, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron Sacrificateur:

22. Betsaléel fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda, fit toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moyse.

23. Et avec lui Aholiab fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan, & les ouvriers, & ceux qui travailloient en ouvrage exquis, & les brodeurs en hyacinthe, écarlate, cramoisi, & fin lin.

24. Tout l'or qui fut employé pour l'ouvrage, *savoir* pour tout l'ouvrage du Sanctuaire, qui étoit de l'or d'offrande, *fut* de vingt-neuf talens, & de sept cens trente sicles, selon le sicle du Sanctuaire.

25. Et l'argent de ceux de l'assemblée qui furent dénombrés, *fut* de cent talens, & mille sept cents soixante & quinze sic les, selon le sicle du Sanctuaire:

26. Un demi sicle par tête, la moitié d'un sicle, selon le sicle du Sanctuaire: Tous ceux qui passérent par le dénombrement, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, furent six cents trois mille cinq cents cinquante.

27. Il y eut donc cent talens d'argent pour fondre les soubassemens du Sanctuaire, & les soubassemens du voile, savoir cent soubassemens de cent talens; un talent pour *chaque* soubassement.

28. Mais des mille sept cents soixante & quinze *sicles*, il fit les crochets pour les piliers, & il couvrit leurs chapiteaux, & il en fit des filets à l'entour.

29. L'airain de l'offrande fut de soixante & dix talens, & deux mille quatre cents sicles;

30. Dont on fit les soubassemens de la porte du Tabernacle d'assignation, & l'autel d'airain, avec sa grille d'airain, & tous les utensiles de l'autel;

31. Et les soubassemens de la porte du parvis, & tous les pieux du pavillon, & tous les pieux du parvis tout autour.

REFLEXIONS.

Sur les chapitres XXXVI. XXXVII. & XXXVIII.

CE qui est dit dans ces chapitres, n'étant, à quelques circonstances près, qu'une répétition de ce qui a été dit dans les précédens, on doit y faire les mêmes reflexions. La spécification de l'or, de l'argent & de l'airain qu'on employa pour le Tabernacle, & la somme de l'argent provenant du demi sicle que tous les Israélites payérent par tête, fait voir qu'ils étoient sortis d'Egypte avec de grandes richesses, & qu'ils en consacrérent volontairement & avec joie une partie pour l'établissement du service divin.

CHAPITRE XXXIX.

Ce chapitre contient une description des vêtemens sacrés. Le Tabernacle étant achevé, les ouvriers qui y avoient travaillés le présentérent à Moyse.

ILs firent aussi d'hyacinthe, d'écarlate & de cramoisi, les vêtemens du service, pour faire le service au Sanctuaire, & ils firent les vêtemens sacrés qui *étoient* pour Aaron, comme l'Eternel avoit commandé à Moyse.

2. On fit donc l'éphod d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors.

3. (Or on étendit des lames d'or, & on les coupa par filets pour les brocher avec l'hyacinthe, avec l'écarlate, avec le cramoisi, & avec le fin lin, d'ouvrage de broderie.)

4. On fit à l'éphod des épaulettes qui s'attachoient, *tellement qu*'il étoit joint à ses deux bouts.

5. Et la ceinture brodée, de laquelle il étoit ceint, tirée de la même piece & de même ouvrage, *savoir* d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, comme l'Eternel avoit commandé à Moyse.

6. On agença aussi les pierres d'onyx enchassées dans des chatons d'or, & ayant les noms des enfans d'Israël gravés de gravûre de cachet.

7. Et on les mit sur les épaulettes de l'éphod, afin qu'elles fussent des pierres de mémorial pour les enfans d'Israël, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

8. On fit aussi le pectoral d'ouvrage de broderie, comme l'ouvrage de l'éphod, *savoir* d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors.

9. On fit le pectoral quarré, & double: Sa longueur *étoit* d'une paume, & sa largeur d'une paume, d'une part & d'autre.

10. Et on le remplit de quatre rangs de pierres: Au prémier rang on mit une sardoine, une topaze, & une émeraude;

11. Au second rang, une escarboucle, un saphir, & un jaspe;

12. Au troisiéme rang, un ligure, une agathe, & un améthyste;

13. Et au quatriéme rang, un chrysolithe, un onyx, & un béril, *lesquelles furent* enchassées dans leurs chatons d'or, dans

dans leurs remplages.

14. Ainsi il y avoit *autant* de ces pierres-là qu'il y avoit de noms des enfans d'Israël, douze selon leurs noms; on grava sur chacune d'elles, de gravûre de cachet, un nom, & *elles étoient* pour les douze tribus.

15. Et on fit sur le pectoral les chainettes à bouts, en façon de cordon, & d'or pur.

16. On fit aussi deux agrafes d'or, & deux anneaux d'or, & on mit les deux anneaux aux deux bouts du pectoral.

17. On mit aussi les deux chainettes d'or faites à cordon, dans les deux anneaux, à l'extrémité du pectoral.

18. Et on mit les deux *autres* bouts des deux chainettes faites à cordon, aux deux agrafes, sur les épaulettes de l'éphod, sur le devant de l'éphod.

19. On fit aussi deux autres anneaux d'or, & on les mit aux deux *autres* bouts du pectoral sur son bord, qui *étoit* du côté de l'éphod en dedans.

20. On fit aussi deux *autres* anneaux d'or, & on les mit aux deux épauliéres de l'éphod par le bas, répondant sur le devant, à l'endroit où il se joignoit au dessus de la ceinture brodée de l'éphod.

21. Et ils liérent le pectoral par ses anneaux aux anneaux de l'éphod, avec un cordon d'hyacinthe, afin qu'il tint au dessus de la ceinture brodée de l'éphod, & que le pectoral ne branlât pas de dessus l'éphod, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

22. On fit aussi le rochet de l'éphod d'ouvrage tissu, & entiérement d'hyacinthe.

23. Et l'ouverture *à passer la tête étoit* au milieu du rochet, comme l'ouverture d'un corselet; & *il y avoit* un ourlet à l'ouverture du rochet, tout à l'entour, *afin qu*'il ne se déchirât point.

24. Et aux bords du rochet on fit des grenades d'hyacinthe, d'écarlate, & de cramoisi, à fil retors.

25. On fit aussi des clochettes d'or pur, & on mit les clochettes entre les grenades aux bords du rochet tout à l'entour, parmi les grenades;

26. *Ensorte qu'il y avoit* une clochette, & une grenade, une clochette, & une grenade, aux bords du rochet, tout à l'entour, pour faire le service, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

27. On fit aussi à Aaron & à ses fils des chemises de fin lin, d'ouvrage tissu.

28. Et la tiare de fin lin, & les ornemens des calottes de fin lin, & les caleçons de lin, de fin lin retors.

29. Et la ceinture de fin lin retors, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, d'ouvrage de broderie, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

30. Et la lame du saint couronnement d'or pur, sur laquelle on écrivit une écriture de gravûre de cachet, *savoir*, LA SAINTETE' A L'ETERNEL.

31. Et on mit sur elle un cordon d'hyacinthe, pour l'apliquer à la tiare par dessus, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

32. C'est ainsi que fut achevé tout l'ouvrage du pavillon du Tabernacle d'assignation; & les enfans d'Israël firent toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moyse; ils *les* firent ainsi.

33. Et ils aportérent à Moyse le Pavillon, le Tabernacle, & tous les utensiles, ses crochets, ses ais, ses barres, ses piliers, & ses soubassemens;

34. La couverture de peaux de moutons teintes en rouge, & la couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, & le voile pour tendre *devant le Lieu très-saint*;

35. L'arche du témoignage, & ses barres, & le propitiatoire;

36. La table, avec tous ses utensiles, & le pain de proposition;

37. Et le chandelier pur, avec toutes ses lampes arrangées, & tous ses utensiles, & l'huile du luminaire;

38. Et l'autel d'or, l'huile de l'onction, le parfum de choses aromatiques, & la tapisserie de l'entrée du Tabernacle;

39. Et l'autel d'airain, avec sa grille d'airain, ses barres, & tous ses utensiles, la cuve, & son soubassement;

40. Et les courtines du parvis, ses piliers, ses soubassemens, la tapisserie pour la porte du parvis, son cordage, ses pieux, & tous les utensiles du service du pavillon, pour le Tabernacle d'assignation;

41. Les vêtemens du service pour faire le service au Sanctuaire, les saints vêtemens pour Aaron Sacrificateur, & les vêtemens de ses fils pour exercer la Sacrificature.

42. Les enfans d'Israël firent *donc* tout l'ouvrage comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

43. Et Moyse vit tout l'ouvrage, & voici, on l'avoit fait tel que l'Eternel l'avoit commandé, on l'avoit fait ainsi; & Moyse les bénit.

REFLEXIONS.

On peut voir au chapitre XXVIII. de ce livre, les considérations qu'il y a à faire sur les vêtemens sacrés. Ce qu'il y a de particulier à remarquer dans celui-ci, c'est que quand le Tabernacle eut été achevé, tout l'ouvrage fut présenté à Moyse, qui l'ayant trouvé conforme, à tous égards, à ce que Dieu avoit ordonné, l'aprouva, & bénit ceux qui y avoient travaillé, & le peuple qui avoit fourni ce qui étoit nécessaire pour amener cette entreprise à sa perfection. En tout cela on voit l'obéissance du peuple à la volonté du Seigneur, & la fidélité avec laquelle Moyse

se s'acquitta de la commission dont Dieu l'avoit chargé.

CHAPITRE XL.

L'ouvrage que Dieu avoit commandé que l'on fit pour le Tabernacle, & pour le service divin étant achevé, Dieu ordonne que le Tabernacle soit dressé, & que chaque chose y soit mise en sa place. Ce qui ayant été exécuté, Dieu montra, par des marques visibles de sa présence, qu'il agréoit tout ce qui avoit été fait, & qu'il vouloit désormais habiter dans ce lieu-là, & conduire les enfans d'Israël par tout où ils iroient. C'est ici que finit le livre de l'Exode.

ET l'Eternel parla à Moyse disant:

2. Au prémier jour du prémier mois tu dresseras le pavillon du Tabernacle d'assignation.

3. Et tu y mettras l'arche du témoignage, au devant de laquelle tu mettras le voile.

4. Tu aporteras aussi la table, & tu y arrangeras ce qui y doit être arrangé; tu aporteras aussi le chandelier, & tu allumeras ses lampes.

5. Tu mettras aussi l'autel d'or, pour le parfum, au devant de l'arche du témoignage; & tu mettras la tapisserie à l'entrée du pavillon.

6. Tu mettras aussi l'autel de l'holocauste vis-à-vis de l'entrée du pavillon du Tabernacle d'assignation.

7. Tu mettras aussi la cuve entre le Tabernacle d'assignation & l'autel, & tu y mettras de l'eau.

8. Tu mettras aussi le parvis tout à l'entour, & tu mettras la tapisserie à la porte du parvis.

9. Tu prendras aussi l'huile de l'onction, & tu en oindras le pavillon, & tout ce qui y *est*, & tu le consacreras, & tous ses utensiles, & il sera consacré.

10. Tu oindras aussi l'autel de l'holocauste, & tous ses utensiles, & tu consacreras l'autel, & l'autel sera très-saint.

11. Et tu oindras la cuve & son soubassement, & tu la consacreras.

12. Tu feras aussi aprocher Aaron & ses fils à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & tu les laveras d'eau.

13. Et tu revêtiras Aaron des saints vêtemens, & tu l'oindras, & le consacreras, & il m'exercera la Sacrificature.

14. Et tu feras aprocher ses fils, que tu revêtiras de chemises;

15. Et tu les oindras, comme tu auras oint leur pére, & ils m'exerceront la Sacrificature; & leur onction servira pour la Sacrificature à toûjours d'âge en âge.

16. Ce que Moyse fit selon toutes les choses que l'Eternel lui avoit commandées; il le fit ainsi.

17. Car au prémier jour du prémier mois, dans la seconde année, le pavillon fut dressé.

18. Et Moyse dressa le pavillon, & mit ses soubassemens, & posa ses ais, & mit ses barres, & dressa ses piliers.

19. Et il étendit le Tabernacle sur le pavillon, & il mit la couverture du Tabernacle au dessus du pavillon par le haut, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

20. Il prit aussi & il posa le témoignage dans l'arche, & il mit les barres à l'arche; il mit aussi le propitiatoire sur l'arche par le haut.

21. Et il aporta l'arche dans le pavillon, & posa le voile de tapisserie, & le mit au devant de l'arche du témoignage, comme Dieu l'avoit commandé à Moyse.

22. Il mit aussi la table au Tabernacle d'assignation, au côté du pavillon vers le septentrion, hors du voile.

23. Et il arrangea sur elle des rangées de pains devant l'Eternel, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

24. Il mit aussi le chandelier au Tabernacle d'assignation, vis-à-vis de la table, au côté du pavillon, vers le midi.

25. Et il alluma les lampes devant l'Eternel, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

26. Il posa aussi l'autel d'or au Tabernacle d'assignation devant le voile;

27. Et il fit fumer *sur* l'autel le parfum des choses aromatiques, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

28. Il mit aussi la tapisserie de l'entrée pour le pavillon.

29. Il mit aussi l'autel de l'holocauste à l'entrée du pavillon du Tabernacle d'assignation, & il offrit sur l'*autel* l'holocauste & le gâteau, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

30. Il posa aussi la cuve entre le Tabernacle d'assignation & l'autel, & il y mit de l'eau pour laver.

31. Et Moyse & Aaron avec ses fils en lavérent leurs mains & leurs piés.

32. Et quand ils entroient au Tabernacle d'assignation, & qu'ils aprochoient de l'autel, ils se lavoient, selon que l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

33. Il dressa aussi le parvis tout autour du pavillon & de l'autel, & il mit la tapisserie de la porte du parvis. Ainsi Moyse acheva l'ouvrage.

34. Et la nuée couvrit le Tabernacle d'assignation, & la gloire de l'Eternel remplit le pavillon.

35. Tellement que Moyse ne pût entrer au Tabernacle d'assignation, car la nuée se tenoit dessus, & la gloire de l'Eternel remplissoit le pavillon.

36. Or quand la nuée se levoit de dessus le Tabernacle, les enfans d'Israël partoient: *Cela arrivoit* dans toutes leurs traittes.

37. Mais si la nuée ne se levoit point, ils

ils ne partoient point jusqu'au jour qu'elle se levoit.

38. Car la nuée de l'Eternel *étoit* sur le pavillon le jour, & le feu y étoit la nuit, aux yeux de toute la maison d'Israël, dans toutes leurs traittes.

REFLEXIONS.

IL est utile de lire ce dernier chapitre de l'Exode, parce que nous y aprenons ce que c'étoit que le Tabernacle, & quelles en étoient les parties, & la disposition. Le Tabernacle étoit une espèce de tente, qui pouvoit être démontée & transportée d'un lieu à un autre. Dans ce Tabernacle il y avoit le lieu très-saint, où étoit l'arche de l'alliance, avec ses barres qui servoient à la porter; & cette arche renfermoit les tables de la loi. On conservoit aussi dans cet endroit une cruche pleine de la manne dont les enfans d'Israël avoient mangé dans le désert; & la verge d'Aaron qui avoit fleurie. Au devant du lieu très-saint, qui étoit fermé par un voile, il y avoit l'autel des parfums, avec la table des pains de proposition, laquelle étoit du côté du septentrion, & le chandelier d'or, qui étoit du côté du midi. Hors de ce lieu-là, & vers l'entrée, étoit la grande cuve ou la mer d'airain, l'autel des holocaustes, sur lequel on brûloit les victimes, & le parvis où le peuple assistoit. Quand ce Tabernacle eut ainsi été dressé & rangé, Aaron & les autres Sacrificateurs, après avoir été consacrés, commencérent à y faire le service. Dieu donna des marques de sa présence par la nuée qui descendit sur le Tabernacle, afin de faire voir aux Israëlites qu'il recevroit le service qu'ils viendroient lui rendre dans ce lieu-là, & qu'il seroit présent au milieu d'eux. Toutes les fois qu'ils devoient partir d'un lieu, la nuée se levoit de dessus le Tabernacle; quand ils devoient s'arrêter, elle s'arrêtoit. Ce Tabernacle subsista environ cinq cents ans, ayant souvent été transporté d'un lieu à un autre, jusqu'à ce que le Roi Salomon bâtit le temple de Jérusalem. Ce que nous devons considérer sur cela, c'est I. Que le Tabernacle, avec toutes les parties, avoit été fait par l'ordre de Dieu, & suivant le modèle qu'il en avoit donné à Moyse. II. Que Dieu, par un effet de sa grande sagesse, avoit règlé de la sorte ce qui regardoit son service, pour s'accomoder à l'état du peuple d'Israël, qui étoit un peuple grossier; & enfin, que toutes ces choses étoient des ombres & des figures de ce qui devoit arriver dans les tems de l'Evangile, où Jésus-Christ devoit venir établir un service plus parfait. C'est ce que St. Paul nous enseigne dans l'Epître aux Hébreux, où il dit: Que le Tabernacle avoit été construit avec toutes ses parties, & qu'après avoir été ainsi disposé, les Sacrificateurs y entroient pour faire le service; mais que Jésus-Christ, le Souverain Sacrificateur des biens à venir, étoit venu par un Tabernacle plus grand & plus excellent, & nous avoit acquis une rédemption éternelle en entrant dans les lieux saints. Ces réflexions nous engagent à loüer Dieu des avantages qu'il nous a accordés, & à lui rendre le vrai service que Jésus-Christ nôtre Seigneur nous a prescrit, & qui consiste à adorer Dieu en esprit & en vérité.

LE

LEVITIQUE.

TROISIEME LIVRE DE MOYSE.

ARGUMENT.

Le Livre du Lévitique *est ainsi apellé, parce qu'il règle principalement les fonctions des Lévites & des Sacrificateurs dans le service divin. Il contient prémiérement, les Loix touchant les sacrifices, les oblations, la lèpre, & les diverses cérémonies*

monies, que le peuple d'Israël devoit observer. On y voit ensuite plusieurs autres Loix qui regardent le culte religieux, & la conduite & les mœurs des Israëlites. En lisant ces Loix, il faut se souvenir qu'elles étoient particulières au peuple d'Israël; & qu'elles avoient été très-sagement établies, tant pour instruire les Israëlites des principaux devoirs de la réligion, que pour les tenir éloignés de l'idolatrie. Au reste, nous devons considerer, que puisque nous avons en JESUS-CHRIST, ce qui étoit réprésenté par les cérémonies légales, nous sommes indispensablement obligés de rendre volontairement à Dieu le culte spirituel & raisonnable qui nous est prescrit dans l'Evangile.

CHAPITRE I.

Ce chapitre régle ce qui concerne les Sacrifices volontaires & les Holocaustes; c'étoient des Sacrifices où les victimes étoient brûlées toutes entiéres, & ces Sacrifices étoient de trois sortes; savoir, de gros bétail, comme de taureaux ou de veaux; de menues bêtes, comme d'agneaux ou de chèvres; & d'oiseaux, comme de tourterelles & de pigeons.

L'Eternel apella Moyse, & lui parla du Tabernacle d'assignation, disant:

2. Parle aux enfans d'Israël, & di leur: Quand quelqu'un d'entre vous fera une ofrande à l'Eternel, il fera son ofrande de gros ou de menu bétail.

3. Si son ofrande *est* de gros bétail pour l'holocauste, il ofrira un mâle sans défaut; & il l'ofrira à l'entrée du Tabernacle d'assignation, de son bon gré, en la présence de l'Eternel.

4. Et il mettra sa main sur la tête *de la victime* de l'holocauste, & il sera agréé pour lui, afin de faire propitiation pour lui.

5. Ensuite on égorgera le veau en la présence de l'Eternel; & les fils d'Aaron Sacrificateurs en ofriront le sang, & le répandront à l'entour sur l'autel qui est à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

6. Après cela, on écorchera *la victime de* l'holocauste, & on la mettra en piéces.

7. Alors les fils d'Aaron Sacrificateurs mettront le feu sur l'autel, & arrangeront le bois sur le feu.

8. Et les fils d'Aaron Sacrificateurs arrangeront les piéces, la tête, & la fressure sur le bois qu'on aura mis au feu sur l'autel.

9. Mais il lavera d'eau le ventre & les jambes, & le Sacrificateur fera fumer toutes ces choses sur l'autel; *c'est un* holocauste & un sacrifice fait par feu, de bonne odeur à l'Eternel.

10. Que si son ofrande *est* de menu bétail pour l'holocauste, *savoir* d'entre les brebis, ou d'entre les chèvres, il ofrira un mâle sans défaut.

11. Et on l'égorgera à côté de l'autel vers le septentrion, en la présence de l'Eternel; & les fils d'Aaron Sacrificateurs en répandront le sang sur l'autel tout autour.

12. Et on mettra en piéces, & sa tête, & sa fressure, & le Sacrificateur les arrangera sur le bois qu'on *mettra* sur le feu qui est sur l'autel.

13. Mais il lavera d'eau les entrailles & les jambes; ensuite le Sacrificateur ofrira toutes ces choses, & les fera fumer sur l'autel; c'*est* un holocauste & un sacrifice fait par feu, d'agréable odeur à l'Eternel.

14. Que si son ofrande *est* d'oiseaux pour l'holocauste à l'Eternel, il fera son ofrande de tourterelles, ou de pigeonneaux.

15. Et le Sacrificateur l'ofrira sur l'autel, & lui entamera la tête avec l'ongle, afin de *la* faire fumer sur l'autel, & on en fera couler le sang au côté de l'autel.

16. Et il ôtera son jabot, avec sa plume, & les jettera près de l'autel vers l'orient, où seront les cendres.

17. Il l'entamera donc avec ses ailes, sans le partager; & le Sacrificateur le fera fumer sur l'autel, sur le bois qui *sera* au feu; c'*est* un holocauste & un sacrifice fait par feu de bonne odeur à l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL faut considerer sur ce chapitre, qu'outre les sacrifices qui étoient de nécessité & de devoir, il y en avoit de volontaires, que châcun offroit de son bon gré, & suivant ses moyens. Cependant il n'étoit pas en la liberté des Israëlites de les offrir comme ils voudroient, mais ils devoient le faire de la maniére que Dieu l'avoit réglé. II. Il paroit de ce chapitre, que ces sacrifices

fices volontaires étoient très agréables à Dieu ; ce qui nous montre qu'il reçoit avec bonté tout ce qu'on fait pour lui d'un cœur sincère. III. Il est aussi à remarquer que ceux qui n'avoient pas le moyen de sacrifier du gros & du menu bétail, pouvoient offrir des pigeons. Par ce moyen toutes sortes de personnes, & même les pauvres, étoient en état de s'acquiter de ce devoir réligieux. Dieu ne reçoit pas moins favorablement les offrandes des pauvres que celles des riches, lors qu'elles procèdent d'une bonne volonté.

CHAPITRE II.

Ce chapitre traite des gâteaux & des prémices qui devoient être présentés à Dieu.

QUand quelque personne ofrira une ofrande de gâteau à l'Eternel, son ofrande sera de fleur de farine; sur laquelle il versera de l'huile, & il y mettra de l'encens dessus.

2. Et il l'aportera aux fils d'Aaron Sacrificateurs; & *le Sacrificateur* prendra une poignée de la fleur de farine, & de l'huile dont le gâteau aura été fait, avec tout l'encens qui étoit sur le gâteau, & il fera fumer son mémorial sur l'autel; c'est une ofrande faite par feu en bonne odeur à l'Eternel.

3. Mais ce qui restera du gâteau *fera* pour Aaron & ses fils; *c'est* une chose très-sainte, *comme venant* des ofrandes faites par feu à l'Eternel.

4. Et quand tu ofriras une ofrande de ce qui est cuit au four, que ce soient des gâteaux sans levain, de fine farine, pétris avec de l'huile, & des bignets sans levain, oints *ou arrosés* d'huile.

5. Et si ton ofrande *est* de gâteau cuit sur la plaque, elle sera de fine farine, pétrie dans l'huile, sans levain.

6. *Et* tu la mettras par morceaux, & tu verseras sur elle de l'huile; *car c'est* une ofrande de gâteau.

7. Et si ton ofrande *est* un gâteau de poële, elle sera faite de fine farine avec de l'huile.

8. Et tu aporteras le gâteau qui sera fait de ces choses-là à l'Eternel, & on le présentera au Sacrificateur, qui l'aportera vers l'autel.

9. Et le Sacrificateur en levera son mémorial, & le fera fumer sur l'autel: C'est une ofrande faite par feu en bonne odeur à l'Eternel.

10. Et ce qui restera du gâteau *sera* pour Aaron & pour ses fils: *C'est* une chose très-sainte, *qui vient* des ofrandes faites par feu à l'Eternel.

11. Quelque gâteau que vous ofriez à l'Eternel, il ne sera point fait avec du levain; car vous ne ferez rien fumer, dans aucune ofrande faite par feu à l'Eternel, où il y ait du levain ou du miel.

12. Vous pouvez les ofrir dans l'ofrande des prémices à l'Eternel; *mais* ils ne seront point mis sur l'autel, *comme une oblation* d'agréable odeur.

13. Tu saleras aussi de sel toute ofrande de gâteau, & tu ne laisseras point manquer le sel de l'alliance de ton Dieu de dessus ton gâteau; *mais* dans toutes tes oblations tu ofriras du sel.

14. Et si tu ofres le gâteau des prémiers fruits à l'Eternel, tu ofriras pour le gâteau de tes prémiers fruits des épics qui commencent à meurir, rôtis au feu, *savoir* les grains de quelques épics égrenés.

15. Et tu mettras de l'huile sur le gâteau, tu mettras aussi de l'encens dessus; *car c'est* une ofrande de gâteau.

16. Et le Sacrificateur fera fumer son mémorial, *qui sera pris* de ses grains broyés, & de son huile, avec tout l'encens; c'est une ofrande faite par feu à l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à observer sur les loix qui concernent les gâteaux & les prémices, c'est qu'on en faisoit fumer une partie à l'honneur de Dieu, & que le reste apartenoit aux Sacrificateurs. Ainsi, Dieu vouloit par là, d'un côté, engager les Israëlites à s'acquiter envers lui d'un devoir réligieux & solemnel; & à reconnoitre qu'ils tenoient de sa liberalité tout ce que la terre produisoit; & de l'autre pourvoir à la subsistance de les Ministres. La loi de Jésus-Christ n'oblige pas moins les Chrétiens à témoigner à Dieu leur reconnoissance pour les bienfaits temporels, & à fournir à leurs Conducteurs spirituels ce dont ils ont besoin pour leur entretien.

CHAPITRE III.

Ce chapitre traite des Sacrifices de prospérité, que les Israëlites ofroient pour témoigner à Dieu leur reconnoissance, & pour obtenir sa faveur.

SI l'ofrande de quelqu'un *est* un sacrifice de prosperités, & s'il l'ofre de gros bétail, soit mâle, soit femelle, il l'ofrira sans défaut, devant l'Eternel.

2. Et il mettra sa main sur la tête de son ofrande, & on l'égorgera à l'entrée du Tabernacle d'assignation Et les fils d'Aaron Sacrificateurs répandront le sang sur l'autel à l'entour.

3. Puis on ofrira, du sacrifice de prospérités, une ofrande faite par feu à l'Eternel, *savoir* la graisse qui couvre les entrailles, & toute la graisse qui *est* sur les entrailles;

4. Et les deux rognons, avec la graisse qui *est* sur eux, jusques sur les flancs, & il ôtera la taie qui est sur le foie & sur les rognons.

5. Et les fils d'Aaron feront fumer *tout* cela sur l'autel, sur l'holocauste

 qu'on

qu'on mettra sur le bois & sur le feu ; c'est une ofrande faite par feu de bonne odeur à l'Eternel.

6. Que si son ofrande *est* de menu bétail, pour le sacrifice de prospérités à l'Eternel, soit qu'*il ofre* un mâle ou une femelle, il l'ofrira sans défaut.

7. S'il ofre un agneau pour son ofrande, il l'ofrira devant l'Eternel.

8. Et il mettra sa main sur la tête de son ofrande, & on l'égorgera devant le Tabernacle d'assignation. Et les fils d'Aaron répandront son sang sur l'autel à l'entour.

9. Et il ofrira du sacrifice de prospérités une ofrande faite par feu à l'Eternel, en ôtant sa graisse, & *sa* queuë entiére jusques contre l'échine, & la graisse qui couvre les entrailles, & toute la graisse qui est sur les entrailles ;

10. Et les deux rognons avec la graisse qui *est* sur eux, jusques sur les flancs, & il ôtera la taie qui *est* sur le foie & sur les rognons.

11. Et le Sacrificateur fera fumer *tout* cela sur l'autel. C'est une viande d'ofrande faite par feu à l'Eternel.

12. Que si son ofrande *est* d'entre les chèvres, il l'ofrira devant l'Eternel.

13. Et il mettra la main sur sa tête, & on l'égorgera devant le Tabernacle d'assignation ; & les enfans d'Aaron répandront son sang sur l'autel à l'entour.

14. Ensuite il ofrira son ofrande ; *c'est* un sacrifice fait par feu à l'Eternel. *Il ofrira donc* la graisse qui couvre les entrailles, & toute la graisse qui *est* sur les entrailles ;

15. Et les deux rognons, & la graisse qui *est* sur eux, jusques sur les flancs, & il ôtera la taie qui *est* sur le foie & sur les rognons.

16. Et le Sacrificateur fera fumer *toutes* ces choses-là sur l'autel : *C'est* une viande d'ofrande faite par feu en bonne odeur : Toute graisse *apartient* à l'Eternel.

17. C'*est* une ordonnance perpétuelle dans vos âges, & dans toutes vos demeures, que vous ne mangerez point de graisse ni de sang.

REFLEXIONS.

Comme le but des Sacrifices de prospérités étoit de rendre à Dieu des actions de graces solemnelles, pour les bienfaits qu'on avoit reçus de lui, & d'obtenir la continuation de sa bonté, nous devons apprendre de ce chapitre, que lors que Dieu nous accorde quelque grace particuliere, nous sommes dans une obligation indispensable de lui marquer nôtre gratitude ; & que sa faveur étant la source de toute nôtre félicité, nôtre principal soin doit être de nous la procurer.

CHAPITRE IV.

Ce chapitre prescrit la maniére dont on devoit ofrir les Sacrifices pour les péchés qui avoient été commis par erreur, soit par le Souverain Sacrificateur, soit par tout le peuple, soit par quelqu'un des principaux, soit par les particuliers.

L'Eternel parla encore à Moyse, & lui dit :

2. Parle aux Enfans d'Israël, & di leur : Lors que quelque personne aura péché par erreur contre quelqu'un des commandemens de l'Eternel, en commettant des choses qu'il ne faut point faire, & lors qu'il en aura fait quelqu'une :

3. Si le Sacrificateur qui a reçu l'onction a commis un péché, en faisant pécher le peuple, il ofrira, pour le péché qu'il aura fait, un veau, pris du troupeau, sans défaut, à l'Eternel, en ofrande pour le péché.

4. Et il amenera le veau à l'entrée du Tabernacle d'assignation devant l'Eternel, & il mettra sa main sur la tête du veau, & l'égorgera devant l'Eternel.

5. Et le Sacrificateur qui a reçu l'onction prendra du sang du veau, & l'aportera dans le Tabernacle d'assignation :

6. Et le Sacrificateur trempera son doigt dans le sang, & fera aspersion du sang sept fois devant l'Eternel, devant le voile du Sanctuaire.

7. Le Sacrificateur mettra aussi devant l'Eternel du sang sur les cornes de l'autel du parfum des choses aromatiques, qui *est* au Tabernacle d'assignation ; mais il répandra tout le *reste du* sang du veau au pié de l'autel de l'holocauste, qui *est* à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

8. Et il levera toute la graisse du veau de l'ofrande pour le péché, *savoir* la graisse qui couvre les entrailles, & toute la graisse qui *est* sur les entrailles ;

9. Et les deux rognons, avec la graisse qui *est* dessus, jusques sur les flancs, & il ôtera la taie qui *est* sur le foie & sur les rognons ;

10. Comme on les ôte du taureau du sacrifice de prospérité. Et le Sacrificateur fera fumer *toutes* ces choses-là sur l'autel de l'holocauste.

11. Mais quant à la peau du veau, & toute sa chair, avec sa tête, ses jambes, ses entrailles, & sa fiente ;

12. Et *même* tout le veau, il le tirera hors du camp, dans un lieu net, où l'on répand les cendres, & il le brûlera sur du bois au feu : Il sera brûlé *au lieu* où on répand les cendres.

13. Et si toute l'assemblée d'Israël a péché par erreur, & que la chose ait été ignorée de l'assemblée, & qu'ils aient violé quelque commandement de l'Eternel, en commettant des choses qui ne

ne se doivent point faire, & qu'ils se soient rendus coupables;

14. Et que le péché qu'ils ont fait soit connu, l'assemblée ofrira un veau pris du troupeau, en ofrande pour le péché, & on l'amenera devant le Tabernacle d'assignation.

15. Et les Anciens de l'assemblée mettront leurs mains sur la tête du veau devant l'Eternel; & on égorgera le veau devant l'Eternel.

16. Et le Sacrificateur qui a reçû l'onction portera du sang du veau dans le Tabernacle d'assignation.

17. Ensuite le Sacrificateur trempera son doigt dans le sang, & en fera aspersion devant l'Eternel, devant le voile, par sept fois.

18. Et il mettra du sang sur les cornes de l'autel qui *est* devant l'Eternel, au Tabernacle d'assignation. Après quoi il répandra tout le *reste du* sang au pié de l'autel de l'holocauste, qui *est* à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

19. Et il levera toute sa graisse, & la fera fumer sur l'autel.

20. Et il fera de ce veau, comme il a fait du veau pour l'ofrande pour *son* péché. Le Sacrificateur fera ainsi, & fera propitiation pour eux, & il leur sera pardonné.

21. Puis il tirera hors du camp le veau, & le brûlera, comme il a brûlé le prémier veau; *car c'est* l'ofrande pour le *péché* de l'assemblée.

22. Que si quelqu'un des Principaux *du peuple* a péché, ayant violé par erreur quelqu'un de tous les commandemens de l'Eternel son Dieu, en commettant des choses qu'on ne doit point faire, & qu'il se soit rendu coupable;

23. Et qu'on l'avertisse du péché qu'il a commis, il amenera pour sacrifice un jeune bouc mâle, sans défaut;

24. Et il mettra sa main sur la tête du bouc, & il l'égorgera au lieu où on égorge l'holocauste devant l'Eternel; *car c'est* une ofrande pour le péché.

25. Le Sacrificateur prendra aussi avec son doigt du sang de l'ofrande pour le péché, & il le mettra sur les cornes de l'autel de l'holocauste, & il répandra le *reste* de son sang au pié de l'autel de l'holocauste;

26. Et il fera fumer toute sa graisse sur l'autel, comme la graisse du sacrifice de prospérités. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour lui *de* son péché, & il lui sera pardonné.

27. Que si quelque personne du commun peuple a péché par erreur, en violant quelqu'un des commandemens de l'Eternel, & en commettant des choses qu'on ne doit pas faire, & qu'il se soit rendu coupable;

28. Et qu'on l'avertisse du péché qu'il a commis, il amenera son ofrande d'une jeune chèvre, sans défaut, pour le péché qu'il a commis;

29. Et il mettra sa main sur la tête de l'ofrande pour le péché, & on égorgera l'ofrande pour le péché au lieu de l'holocauste.

30. Ensuite le Sacrificateur prendra du sang de la chèvre avec son doigt, & il le mettra sur les cornes de l'autel de l'holocauste; & il répandra tout le *reste* de son sang au pié de l'autel;

31. Et il ôtera toute sa graisse, comme on ôte la graisse de dessus le sacrifice de prospérités; & le Sacrificateur *la* fera fumer sur l'autel, en bonne odeur à l'Eternel, & il fera propitiation pour lui, & il lui sera pardonné.

32. Que s'il amène un agneau pour l'oblation de son péché, ce sera une femelle sans défaut qu'il amenera.

33. Et il mettra sa main sur la tête de l'ofrande pour le péché, & on l'égorgera pour le péché, au lieu où l'on égorge l'holocauste.

34. Puis le Sacrificateur prendra avec son doigt du sang de l'ofrande pour le péché, & il le mettra sur les cornes de l'autel de l'holocauste, & il répandra tout le *reste* de son sang au pié de l'autel.

35. Et il ôtera toute sa graisse, comme on ôte la graisse de l'agneau du sacrifice de prospérités, & le Sacrificateur les fera fumer sur l'autel, sur les sacrifices de l'Eternel faits par feu; & il fera propitiation pour lui, du péché qu'il aura commis; & il lui sera pardonné.

REFLEXIONS.

POur tirer du profit de cette lecture, il faut y faire ces quatre considérations: La prémiére, que puisque Dieu avoit établi des Sacrifices pour l'expiation des péchés commis par erreur, ces péchés-là, quoi qu'ils soient moindres que ceux que l'on commet volontairement & par malice, doivent être évités avec soin; que pour cet effet nous devons nous bien instruire de nôtre devoir, & prendre garde à nôtre conduite; & que lorsqu'il nous est arrivé de pécher par erreur, & que nous venons à nous en appercevoir, il faut en avoir de la douleur, & réparer ces péchés-là autant que nous le pouvons. La seconde réflexion est, que les péchés des Personnes publiques, telles qu'étoient les Sacrificateurs & les Principaux du peuple d'Israël, devoient être expiés, tant parce qu'ils étoient plus griefs, que parce qu'ils pouvoient attirer la colère de Dieu, non seulement sur ceux qui les avoient commis, mais aussi sur tout le Peuple. La troisiéme considération regarde les cérémonies qui s'observoient dans ces Sacrifices. Ceux qui les offroient mettoient leurs mains sur la tête des victimes, pour marquer qu'elles étoient immolées en leur place; après

quoi le Sacrificateur prenoit du sang des victimes, il en faisoit aspersion devant le voile du Sanctuaire, & il en mettoit sur les cornes de l'autel des parfums, si le Sacrifice étoit offert pour les Sacrificateurs, ou pour tout le Peuple; le reste du sang étoit répandu hors de là au pied de l'autel des holocaustes; la graisse & les reins étoient brûlés sur cet autel, & on brûloit le reste du corps des bêtes hors du camp. Enfin, nous devons considerer, que ces cérémonies n'avoient point par elles-mêmes la vertu d'expier les péchés; cependant Dieu les avoit établies, pour aprendre au Peuple d'Israël, que quand ils avoient péché, ils devoient le confesser devant Dieu, & recourir à sa miséricorde; & que lors qu'on pratiquoit ces cérémonies, par un principe d'obéissance, Dieu s'apaisoit & pardonnoit les péchés qu'on avoit commis contre lui.

CHAPITRE V.

Dieu ordonne la punition de ceux qui étant engagés par serment à dire la verité, ne l'auroient pas fait. Il prescrit ensuite la maniére dont il falloit faire l'expiation pour ceux, qui auroient touché une chose souillée; pour ceux qui ayant fait des sermens inconsiderés ne les auroient pas accomplis; & enfin, pour ceux qui par erreur auroient retenu des choses consacrées à Dieu, ou violé quelqu'un de ses commandemens.

LOrs que quelqu'un aura péché, pour n'avoir pas déclaré celui qu'il a entendu qui faisoit un serment, & une chose dont il aura été témoin, (soit pour l'avoir vûë, soit pour l'avoir sûë,) il portera son iniquité.

2. Ou quand quelque personne aura touché une chose souillée, soit le cadavre des animaux immondes, soit le cadavre des bêtes immondes, soit le cadavre des reptiles immondes, bien qu'il ne s'en soit pas aperçû, il sera toutefois souillé & coupable.

3. Ou quand il aura touché la souillure de l'homme, de quelque maniére qu'il se soit souillé; soit qu'il ne s'en soit pas aperçû, soit qu'il l'ait connu, il sera coupable.

4. Ou quand quelque personne aura juré en prononçant de ses lèvres *un serment* de faire du mal ou du bien, selon tout ce que l'homme prononce en jurant, soit qu'il ne s'en soit point aperçu, soit qu'il y ait pris garde, il sera coupable dans l'un de ces points.

5. Quand donc quelqu'un sera coupable dans l'un de ces points-là, il confessera en quoi il aura péché.

6. Et il amenera l'ofrande de son délit à l'Eternel, pour le péché qu'il aura commis, *savoir* une femelle du troupeau, soit une brébis, ou une jeune chévre pour le péché; & le Sacrificateur fera propitiation pour lui de son péché.

7. Et s'il n'a pas le moyen de trouver une brébis ou une chèvre, il aportera à l'Eternel, pour ofrande du délit qu'il aura commis, deux tourterelles, ou deux pigeonneaux; l'un pour l'ofrande pour le péché, & l'autre pour l'holocauste.

8. Et il les aportera au Sacrificateur, qui ofrira prémierement celui qui est pour le péché; & il leur entamera la tête avec l'ongle vers le cou, sans la séparer.

9. Ensuite il fera aspersion, sur un côté de l'autel, du sang de l'ofrande pour le péché; & on exprimera ce qui restera du sang au pié de l'autel; *car c'est* une ofrande pour le péché.

10. Et de l'autre il en fera un holocauste, selon l'ordonance; & le Sacrificateur fera pour lui la propitiation pour le péché qu'il aura commis, & il lui sera pardonné.

11. Que si celui qui aura péché n'a pas le moyen de trouver deux tourterelles ou deux pigeonnaux, il aportera pour son ofrande la dixiéme partie d'un épha de fine farine, & ne mettra sur elle ni huile, ni encens; *car c'est* une ofrande pour le péché.

12. Il l'aportera au Sacrificateur, qui en prendra une poignée pour mémorial de cette *ofrande*, & la fera fumer sur l'autel, sur les sacrifices *qui sont* faits par feu à l'Eternel; *car c'est* une ofrande pour le péché.

13. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour lui, pour le péché qu'il aura commis en l'une de ces choses-là; & il lui sera pardonné; & *le reste* sera pour le Sacrificateur, comme étant une ofrande de gâteau.

14. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

15. Quand quelque personne aura commis un crime & un péché par erreur, en *retenant* des choses consacrées à l'Eternel, il amenera une ofrande pour son délit à l'Eternel; *savoir* un bélier sans défaut, *pris* du troupeau, selon l'estimation que tu feras de la chose consacrée, la faisant en sicles d'argent, selon le sicle du Sanctuaire, à cause de son délit.

16. Il restituera donc ce en quoi il aura péché, en *retenant* de la chose consacrée, & il ajoutera une cinquiéme par dessus, & il la donnera au Sacrificateur. Et le Sacrificateur fera propitiation pour lui, par le bélier de l'ofrande pour le délit; & il lui sera pardonné.

17. Et quand quelque personne aura péché, & aura violé quelqu'un des commandemens de l'Eternel, en commettant des choses qu'on ne doit point faire, quoique sans le savoir, il sera coupable, & portera la peine de son iniquité.

18. Il amenera donc au Sacrificateur un bélier sans défaut, *pris* du troupeau, selon l'estimation que tu feras du délit; & le Sacrificateur fera propitiation pour lui, de la faute qu'il aura commise par erreur, & dont il ne se sera point aperçû, & ainsi il lui sera pardonné.

19. Il y a du délit; certainement il s'est rendu coupable contre l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE qui vient d'être lu nous enseigne, en prémier lieu, que c'est un crime digne des plus sévéres peines, de ne pas déclarer la vérité, lors qu'on est sommé par serment de la dire; qu'il faut accomplir les sermens qu'on a faits, autant qu'on le peut légitimement; & s'abstenir de faire aucun serment téméraire & inconsideré. II. Les Loix qui regardent divers péchés qui étoient commis par erreur & par inadvertance, & l'obligation qui étoit imposée à ceux qui y étoient tombés, de les confesser & d'en faire l'expiation, nous montrent, que l'intention de Dieu est que l'on évite, autant que cela se peut, non seulement les péchés où l'on pourroit tomber de propos déliberé, mais aussi ceux que l'on pourroit commettre inconsiderément & par ignorance; ces péchés ne laissant pas de nous rendre coupables devant Dieu, parce que nous sommes obligés de faire attention à nôtre devoir & à nôtre conduite. III. Sur ce que Dieu ordonne ici, que ceux qui auroient péché par erreur, confesseroient leurs péchés; qu'ils offriroient des Sacrifices; & que s'ils ne pouvoient pas offrir des brébis, ils présenteroient des pigeons; ou, s'ils étoient tout-à-fait pauvres, un peu de farine; nous devons considerer, que toutes sortes de péchés doivent être expiés & réparés par la confession & par une vraie repentance; que nul n'est exemt de cette obligation, & que chacun doit réparer de tout son pouvoir le mal qu'il a fait. IV. Il est à remarquer enfin, que ceux qui avoient pris ou retenu par erreur des choses consacrées à Dieu, ne devoient pas seulement offrir un Sacrifice; mais qu'ils étoient obligés de restituer ces choses-là & d'y ajouter même par dessus une cinquiéme. Cela nous apprend, que l'on est dans une obligation indispensable de restituer tout ce qu'on ne posséde pas légitimement; & que si ceux qui avoient retenu des choses saintes par erreur étoient tenus d'en faire une restitution si exacte, jusques-là qu'ils devoient même donner plus que ces choses ne valoient; le devoir de la restitution est encore plus indispensable, lorsqu'on a pris, ou qu'on retient sciemment & volontairement, des choses qui ne nous appartiennent pas.

CHAPITRE VI.

Dieu ordonne, 1. Que ceux qui nieroient d'avoir entre les mains un dépôt qui leur auroit été confié, ou des choses qu'un autre auroit perdues, & qu'ils auroient trouvées, en fassent la restitution, & qu'ils offrent un sacrifice pour expier leur péché. 2. Dieu ajoute des loix touchant les holocaustes, & le feu qui devoit être continuellement allumé sur l'autel pour les consumer; touchant les gâteaux, dont une partie devoit être oferte à Dieu, & le reste devoit être mangé par les Sacrificateurs; touchant l'ofrande que les Sacrificateurs devoient présenter lors qu'ils étoient consacrés & établis dans leurs charges; & enfin, touchant les sacrifices pour le péché, & le droit que les Sacrificateurs avoient d'en manger.

L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

2. Quand quelque personne aura péché & aura commis un forfait contre l'Eternel, en mentant à son prochain pour un depôt, ou pour une chose qu'on aura mise entre ses mains, soit qu'il l'ait ravie, soit qu'il ait trompé son prochain;

3. Ou s'il a trouvé une chose qui étoit perduë, & qu'il mente à ce sujet, ou s'il jure faussement, sur quelqu'une de ces choses qu'il arrive à l'homme de faire, & de pécher en les faisant:

4. S'il arrive donc qu'il ait péché, & qu'il soit trouvé coupable, il rendra la chose qu'il aura ravie, ou ce qu'il aura usurpé par tromperie, ou le dépôt qui lui aura été confié, ou la chose perduë qu'il aura trouvée;

5. Ou tout ce dont il aura juré faussement: Il restituera le principal, & il ajoûtera une cinquiéme partie par dessus, à celui à qui il apartenoit: Il le donnera au jour qu'il aura été déclaré coupable.

6. Il aportera aussi au Sacrificateur, pour l'Eternel, l'ofrande pour son péché, *savoir* un bélier sans défaut, *pris* du troupeau, selon l'estimation que tu feras du délit.

7. Et le Sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Eternel; & il lui sera pardonné; quelque chose qu'il ait faite de toutes celles qu'il ne pouvoit faire sans se rendre coupable.

8. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

9. Donne ce commandement à Aaron & à ses fils, & di-leur; *C'est* ici la loi de l'holocauste: L'holocauste sera consumé par le feu qui est sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin; parce que le feu de l'autel y doit être tenu allumé.

10. Le Sacrificateur donc étant vétu de sa robe de lin, mettra ses caleçons de lin sur sa chair, & il levera les cendres, après que le feu aura consumé

l'holocauste sur l'autel; ensuite il les mettra près de l'autel.

11. Alors il dépouillera ses vêtemens, & s'étant vétu d'autres habits, il transportera les cendres hors du camp, dans un lieu net.

12. Et quant au feu qui est sur l'autel, on l'y tiendra allumé; on ne le laissera point éteindre; & le Sacrificateur allumera du bois au feu tous les matins, & arrangera l'holocauste dessus; & y fera fumer les graisses des ofrandes de prospérités.

13. On tiendra le feu continuellement allumé sur l'autel, & on ne le laissera point éteindre.

14. Et *c'est* ici la loi de l'ofrande du gâteau: Les fils d'Aaron l'ofriront devant l'Eternel sur l'autel.

15. Et on levera une poignée de fleur de farine du gâteau, & de son huile, avec tout l'encens qui *est* sur le gâteau, & on le fera fumer *comme une oblation* de bonne odeur sur l'autel pour mémorial à l'Eternel.

16. Et Aaron & ses fils mangeront ce qui en restera. On le mangera sans levain au Lieu saint; on le mangera au Parvis du Tabernacle d'assignation.

17. On n'en cuira point avec du levain. Je leur ai donné cela pour leur portion d'entre mes ofrandes *qui sont* faites par le feu: *C'est* une chose très-sainte, comme le sacrifice *qu'on ofre* pour le péché & pour le délit.

18. Tout mâle d'entre les enfans d'Aaron en mangera; *c'est* une ordonnance perpétuelle dans vos âges, touchant les ofrandes *qui sont* faites par feu à l'Eternel; quiconque les touchera sera sanctifié.

19. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

20. C'est ici l'ofrande d'Aaron & de ses fils, qu'ils ofriront à l'Eternel, au jour qu'il sera oint: *Leur ofrande* ordinaire sera une dixiéme d'épha de fine farine de gâteau; la moitié le matin, l'autre moitié le soir.

21. Elle sera aprêtée sur une plaque avec de l'huile; tu l'aporteras ainsi rissolée, & tu ofriras les piéces cuites du gâteau en bonne odeur à l'Eternel.

22. Et celui d'entre ses fils qui *sera* oint pour Sacrificateur en sa place, fera cette *ofrande* par une ordonnance perpétuelle; on la fera fumer toute entiére à l'Eternel.

23. Tout le gâteau du Sacrificateur sera consumé sans en manger.

24. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

25. Parle à Aaron & à ses fils, & leur di: *C'est* ici la loi du sacrifice pour le péché: La *victime* du sacrifice pour le péché sera égorgée devant l'Eternel, dans *le même* lieu où *la victime* de l'holocauste sera immolée; *car c'est* une chose très-sainte.

26. Le Sacrificateur qui ofrira l'ofrande pour le péché la mangera; elle se mangera au Lieu saint, au Parvis du Tabernacle d'assignation.

27. Quiconque touchera sa chair sera saint; & s'il en réjaillit quelque sang sur le vêtement, *le vêtement* sur lequel sera tombé le sang sera lavé dans le Lieu saint.

28. Et le vaisseau de terre dans lequel on l'aura fait bouillir, sera cassé; mais si on la fait bouillir dans un vaisseau d'airain, il sera écuré & lavé dans l'eau.

29. Tout mâle d'entre les Sacrificateurs en mangera; *c'est* une chose très-sainte.

30. On ne mangera point *de victime* pour le péché dont on portera le sang dans le Tabernacle d'assignation, pour faire propitiation au Sanctuaire; mais elle sera brulée au feu.

REFLEXIONS.

CE qui mérite le plus nôtre attention dans ce chapitre, c'est la loi qui regarde ceux qui auroient entre les mains un dépôt, & qui le nieroient; ou qui retiendroient des choses prises par force ou par tromperie, ou des choses perdues. Ces personnes-là étoient obligées, par la loi de Dieu, non seulement de restituer ce qu'elles retenoient injustement, mais de donner par dessus la cinquiéme partie de la valeur de la chose. Cette loi fait voir que le dépôt est une chose sacrée; que c'est un grand crime de nier la vérité; de vouloir retenir ce qui a été confié à nôtre bonne-foi; & de conserver ce dont on s'est emparé par violence ou par fraude; qu'il faut rendre les choses trouvées, à celui à qui elles apartiennent; que le devoir de la restitution est tout-à-fait indispensable; & qu'il n'y peut avoir de pardon pour ceux qui refusent de restituer. Pour ce qui est des autres loix qui concernent les holocaustes, les sacrifices pour le péché, & les gâteaux, & où Dieu régle quelle étoit la portion des sacrifices qui apartenoit aux Sacrificateurs; nous devons y faire cette considération particuliére, après S. Paul, outre celles qui ont été touchées ci dessus; c'est que puis que, par la loi divine, les Sacrificateurs mangeoient des choses saintes, la volonté de Dieu est, que les Ministres de la Religion soient entretenus par l'Eglise.

CHAPITRE VII.

Ce chapitre traite de la maniére d'ofrir les sacrifices pour des fautes commises; & les sacrifices d'actions de graces, & ceux qui se faisoient volontairement, ou ensuite d'un vœu. Dieu défend à ceux qui étoient souillés de manger de la chair des sacrifices. Il défend de plus de manger la graisse des bêtes qui lui étoient

étoient sacrifiées. Il interdit absolument l'usage du sang; & il règle le droit que les Sacrificateurs avoient sur les sacrifices de prospérités.

C'*est* ici la loi de l'oblation pour le délit; *c'est* une chose très sainte.

2. Au même lieu, où l'on égorgera l'holocauste, on égorgera *la victime* pour le délit; & on répandra le sang sur l'autel à l'entour.

3. Ensuite on en ofrira toute la graisse, avec sa queuë, & toute la graisse qui couvre les entrailles;

4. Et on en ôtera les deux rognons, & la graisse qui *est* sur eux jusques sur les flancs, & la taie qui *est* sur le foie & sur les deux rognons.

5. Et le Sacrificateur fera fumer *toutes* ces choses-là sur l'autel, en ofrande faite par le feu à l'Eternel; *c'est* un sacrifice pour le délit.

6. Tout mâle d'entre les Sacrificateurs en mangera; il sera mangé au Lieu saint; *car c'est* une chose très-sainte.

7. L'ofrande pour le délit *sera* semblable à l'ofrande pour le péché: *Il y aura* une même loi pour les deux *sacrifices; la victime* apartiendra au Sacrificateur qui aura fait propitiation par elle.

8. Et le Sacrificateur qui ofre l'holocauste pour quelqu'un aura la peau de *la victime de* l'holocauste qu'il aura ofert.

9. Et tout gâteau cuit au four, ou qui sera aprèté dans la poële, ou sur la plaque, apartiendra au Sacrificateur qui l'ofre.

10. Et tout gâteau pétri à l'huile, ou sec, sera pour tous les fils d'Aaron, autant à l'un qu'à l'autre.

11. Et *c'est* ici la loi du Sacrifice de prospérités, qu'on ofrira à l'Eternel:

12. Si quelqu'un l'ofre pour rendre graces, il ofrira, avec le Sacrifice d'action de graces, des tourteaux sans levain pétris à l'huile, & des bignets sans levain, oints d'huile, & de la fleur de farine rissolée en tourteaux pétris à l'huile.

13. Il ofrira avec ces tourteaux du pain levé, pour son ofrande, avec le Sacrifice d'action de graces pour ses prospérités.

14. Et il en ofrira une piéce de toutes les sortes, qu'il ofrira pour une oblation élevée à l'Eternel; & *cela* apartiendra au Sacrificateur, qui répandra le sang du Sacrifice de prospérités.

15. Mais la chair du Sacrifice d'action de graces de ses prospérités sera mangée au jour qu'elle sera oferte; on n'en laissera rien jusqu'au matin.

16. Que si le Sacrifice de son ofrande *est un* vœu, ou une ofrande volontaire, il sera mangé au jour qu'on aura ofert son Sacrifice; & s'il y en a quelque reste, on le mangera le lendemain.

17. Mais ce qui sera demeuré de reste de la chair du Sacrifice, sera brûlé au feu le troisiéme jour.

18. Que si on mange de la chair du Sacrifice de ses prospérités au troisiéme jour, celui qui l'aura ofert ne sera point agréé, & il ne lui sera point alloué; *ce* sera une abomination; & la personne qui en aura mangé en portera la peine.

19. Et la chair *de ce sacrifice*, qui aura touché quelque chose de souillé, ne se mangera point, mais elle sera brûlée au feu: Cependant quiconque sera net, mangera de cette chair-là.

20. Car l'homme qui mangera de la chair du sacrifice de prospérités, qui apartient à l'Eternel, & qui sera souillé, cet homme, *dis-je*, sera retranché d'entre ses peuples.

21. Si une personne touche quelque chose de souillé, ou quelque reptile souillé, & qu'il mange de la chair du Sacrifice de prospérités, qui apartient à l'Eternel, cette personne-là sera retranchée d'entre ses peuples.

22. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

23. Parle aux Enfans d'Israël, & di leur: Vous ne mangerez aucune graisse de taureau, ni d'agneau, ni de chèvre.

24. On pourra se servir pour tout autre usage de la graisse d'une bête morte, ou de la graisse d'une bête déchirée; mais vous n'en mangerez point.

25. Car si quelqu'un mange de la graisse d'une bête, qui doit être oferte par feu à l'Eternel, que cette personne qui en aura mangé soit retranchée d'entre ses peuples.

26. Vous ne mangerez point, dans aucune de vos demeures, de sang, soit d'oiseaux, soit *d'autres* bêtes.

27. Toute personne qui aura mangé du sang sera retranchée d'entre ses peuples.

28. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

29. Parle aux Enfans d'Israël, & di leur: Celui qui ofrira à l'Eternel le sacrifice de ses prospérités, aportera à l'Eternel son ofrande, *prise* du sacrifice de prospérités.

30. Il aportera dans ses mains ce qui doit être ofert par feu à l'Eternel; il aportera la graisse avec la poitrine, *ofrant* la poitrine pour la tournoyer en ofrande tournoyée devant l'Eternel.

31. Et le Sacrificateur fera fumer la graisse sur l'autel; mais la poitrine sera pour Aaron & pour ses fils.

32. Vous donnerez aussi au Sacrificateur, pour ofrande élevée, l'épaule droite de vos Sacrifices de prospérités.

33. Celui d'entre les fils d'Aaron qui ofrira le sang & la graisse des Sacrifices de prospérités, aura l'épaule droite pour *sa* part.

34. Car j'ai pris des Enfans d'Israël la poitrine qui doit être tournée, & l'épaule

paule qui doit être élevée, de tous les Sacrifices de leurs prospérités, & je les ai données à Aaron Sacrificateur & à ses fils, par ordonnance perpétuelle, *les ayant prises* des Enfans d'Israël.

35. *C'est-là le droit* que l'onction *donne à* Aaron & à ses fils, sur ces ofrandes de l'Eternel faites par feu, depuis le jour qu'on les aura présentés pour exercer la sacrificature à l'Eternel.

36. Et c'est ce que l'Eternel a commandé qu'il leur fût donné par les Enfans d'Israël, depuis le jour qu'on les a oints, *en* ordonnance perpétuelle dans leurs âges.

37. Telle *est* donc la loi de l'holocauste, du gâteau, du sacrifice pour le péché, du sacrifice pour le délit, & des consécrations, & du sacrifice de prospérités;

38. Que l'Eternel recommanda à Moyse sur la montagne de Sinaï; lors qu'il ordonna aux Enfans d'Israël d'ofrir leurs ofrandes à l'Eternel dans le désert de Sinaï.

REFLEXIONS.

Les ordonnances touchant les Sacrifices pour des fautes; & touchant les Sacrifices d'actions de graces, tendoient à apprendre aux Israëlites, qu'ils devoient appaiser Dieu par leur repentance, quand ils avoient péché, & lui témoigner leur gratitude pour les faveurs qu'ils recevoient de lui. La loi qui concerne les Vœux nous enseigne, que quand on a fait un Vœu à Dieu, on doit l'accomplir réligieusement. La défense qui étoit faite à ceux qui avoient contracté quelque souillure légale, de manger de la chair des Sacrifices, doit nous faire penser, qu'il est encore moins permis de paroitre devant Dieu quand on est souillé par le péché. Il étoit défendu aux Israëlites de manger de la graisse des taureaux, des agneaux, & des chevres, parce qu'on faisoit fumer la graisse de ces animaux là, à l'honneur de Dieu dans les Sacrifices. La loi qui interdisoit absolument de manger aucun sang, étoit le renouvellement d'une Loi plus ancienne, que Dieu avoit donné après le Déluge. On voit enfin, dans ce chapitre, de quelle maniére Dieu avoit pourvû à la nourriture des Sacrificateurs, en leur assignant une portion dans les ofrandes & dans les sacrifices du peuple d'Israël.

CHAPITRE VIII.

Moyse ayant assemblé tout le Peuple, revêt Aaron & ses fils des vêtemens sacrés. Il oint avec l'huile sainte le Tabernacle & tout ce qui y étoit, aussi bien qu'Aaron; & il consacre les Sacrificateurs par un Sacrifice solemnel, en observant les cérémonies que Dieu avoit prescrites, & qui sont raportées au chapitre XXIX de l'Exode.

L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

2. Pren Aaron & ses fils avec lui, les vêtemens, l'huile d'onction, & un veau pour le sacrifice pour le péché, deux béliers, & une corbeille de pains sans levain;

3. Et convoque toute l'Assemblée à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

4. Moyse donc fit comme l'Eternel lui avoit commandé; & l'Assemblée fut convoquée à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

5. Et Moyse dit à l'Assemblée: *C'est* ici ce que l'Eternel a commandé de faire.

6. Et Moyse fit aprocher Aaron & ses fils, & les lava d'eau.

7. Ensuite il mit sur Aaron la chemise, & le ceignit de la ceinture, & le revêtit du rochet, & il mit sur lui l'éphod, & le ceignit avec la ceinture ouvragée de l'éphod, dont il le ceignit par dessus.

8. Ensuite il mit sur lui le pectoral, après avoir mis au pectoral Urim & Thummim.

9. Il lui mit aussi la tiare sur la tête, & il mit sur le devant de la tiare la lame d'or, *qui est* la couronne de sainteté, comme l'Eternel *l'*avoit commandé à Moyse.

10. Ensuite Moyse prit l'huile de l'onction, & il oignit le Tabernacle, & toutes les choses qui y *étoient*, & les consacra.

11. Et il en fit aspersion sur l'autel sept fois, oignant le dit autel, tous ses utensiles, la cuve, & son soubassement, pour les consacrer.

12. Il versa aussi de l'huile de l'onction sur la tête d'Aaron, & il l'oignit pour le consacrer.

13. Et Moyse ayant fait aprocher les fils d'Aaron, les revêtit de *leurs* chemises, les ceignit de ceintures, & leur attacha des mitres, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

14. Après cela il fit aprocher le veau de l'ofrande pour le péché, & Aaron & ses fils mirent leurs mains sur la tête du veau de l'ofrande pour le péché.

15. Et Moyse l'ayant égorgé, prit du sang, & en mit avec son doigt sur les cornes de l'autel tout autour; & ayant fait propitiation pour l'autel, il répandit le *reste du* sang au pié de l'autel; ainsi il le consacra pour y faire la propitiation.

16. Et il prit toute la graisse qui *étoit* sur les entrailles, & la taie du foie, les deux rognons avec leur graisse, & Moyse *les* fit fumer sur l'autel.

17. Mais il fit brûler au feu hors du camp le veau avec sa peau, sa chair, & sa fiente, comme l'Eternel lui avoit commandé.

18. Il fit aussi aprocher le bélier de l'holocauste ; & Aaron & ses fils mirent leurs mains sur la tête du bélier.

19. Et Moyse l'ayant égorgé, répandit le sang sur l'autel tout autour.

20. Puis il le mit en piéces, & en fit fumer la tête, les piéces, & la fressure.

21. Et il lava d'eau les entrailles & les jambes, & fit fumer tout le bélier sur l'autel ; *car c'étoit* un holocauste d'agréable odeur ; *c'étoit* une ofrande faite par le feu à l'Eternel, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

22. Il fit aussi aprocher l'autre bélier, *savoir* le bélier des consécrations ; & Aaron & ses fils mirent les mains sur la tête du bélier.

23. Et Moyse *l'ayant* égorgé, prit de son sang, & le mit sur le mol de l'oreille droite d'Aaron, & sur le pouce de sa main droite, & sur le gros orteil de son pié droit.

24. Il fit aussi aprocher les fils d'Aaron, & mit du même sang sur le mol de leur oreille droite, sur le pouce de leur main droite, & sur le gros orteil de leur pié droit ; & il répandit le *reste du* sang sur l'autel tout à l'entour.

25. Après il prit la graisse, la queuë, & toute la graisse qui *est* sur les entrailles, & la taie du foie, & les deux rognons avec leur graisse, & l'épaule droite.

26. Il prit aussi de la corbeille des pains sans levain, qui *étoient* devant l'Eternel, un gâteau sans levain, & un gâteau de pain fait à l'huile, & un bignet, & les mit sur les graisses, & sur l'épaule droite.

27. Ensuite il mit tout cela sur les paumes des mains d'Aaron, & sur les paumes des mains de ses fils, & il les tourna & les éleva en ofrande élevée devant l'Eternel.

28. Puis Moyse les reçût d'entre leurs mains, & les fit fumer sur l'autel, sur l'holocauste ; *car* ce *sont* les consécrations d'agréable odeur, *c'est* le sacrifice fait par le feu à l'Eternel.

29. Moyse prit aussi la poitrine du bélier des consécrations, & il l'éleva devant l'Eternel ; & ce fut la portion de Moyse, comme l'Eternel lui avoit commandé.

30. Et Moyse prit de l'huile de l'onction, & du sang qui *étoit* sur l'autel, & il en fit aspersion sur Aaron & sur ses vêtemens, sur ses fils, & sur les vêtemens de ses fils avec lui. Ainsi il consacra Aaron & ses vêtemens, ses fils, & les vêtemens de ses fils avec lui.

31. Ensuite Moyse dit à Aaron & à ses fils : Faites bouillir la chair à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & vous la mangerez là, avec le pain qui *est* dans la corbeille des consécrations, comme *le Seigneur* me l'a commandé, en disant : Aaron & ses fils mangeront ces choses.

32. Mais vous brûlerez au feu ce qui sera demeuré de reste de la chair & du pain.

33. Et vous ne sortirez de sept jours de l'entrée du Tabernacle d'assignation, jusqu'au tems que les jours de vos consécrations soient accomplis ; car on vous consacrera pendant sept jours.

34. L'Eternel a commandé de faire tout ce qu'on a fait dans ce jour, pour faire propitiation pour vous.

35. Vous demeurerez donc à l'entrée du Tabernacle d'assignation sept jours, jour & nuit, & vous observerez ce que l'Eternel vous a ordonné d'observer, afin que vous ne mouriez pas ; car il m'a été ainsi commandé.

36. Donc Aaron & ses fils firent toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moyse.

REFLEXIONS.

On voit ici que Moyse exécuta exactement tout ce que Dieu lui avoit ordonné pour l'établissement du Culte religieux. Dieu voulut que toutes ces cérémonies sacrées fussent pratiquées dans cette occasion solemnelle, afin que tout le Peuple eut en révérence le Service qui seroit désormais rendu à Dieu dans le Tabernacle, & ceux qui le célébreroient de sa part. Les Sacrificateurs eux mêmes devoient aussi reconnoitre par là, qu'étant consacrés à Dieu, ils devoient se distinguer par une grande sainteté.

CHAPITRE IX.

Aaron ayant été consacré, ofre des sacrifices, tant pour soi même que pour le peuple. Ce qui étant fait, Dieu donna des marques de son approbation, en apparoissant dans sa gloire, & en envoyant un feu qui consuma le sacrifice.

Et au huitiéme jour, Moyse apella Aaron & ses fils, & les Anciens d'Israël,

2. Et il dit à Aaron ; Pren un veau du troupeau pour l'ofrande pour le péché, & un bélier pour l'holocauste, *tous deux* sans défaut, & amène les devant l'Eternel.

3. Et tu parleras aux Enfans d'Israël, disant : Prenez un jeune bouc pour l'ofrande pour le péché, un veau & un agneau, *tous deux* de l'année, qui soient sans défaut, pour l'holocauste ;

4. Et un taureau & un bélier, pour le sacrifice de prospérités, pour sacrifier devant l'Eternel, & un gâteau pétri à l'huile ; car aujourd'hui l'Eternel vous aparoîtra.

5. Ils prirent donc les choses que Moyse avoit commandées, & *les amenérent* devant le Tabernacle d'assignation ; & toute l'Assemblée s'aprocha, & se tint devant l'Eternel.

6. Et Moyse dit: Faites ce que l'Eternel vous commande, & la gloire de l'Eternel vous aparoitra.

7. Et Moyse dit à Aaron: Aproche-toi de l'autel, & fai ton ofrande pour le péché, & ton holocauste; & fai propitiation pour toi, & pour le peuple, & présente l'ofrande pour le peuple, & fai propitiation pour eux, comme l'Eternel l'a commandé.

8. Alors Aaron s'aprocha de l'autel, & égorgea le veau de son ofrande pour le péché.

9. Et les fils d'Aaron lui présentérent le sang, & il trempa son doigt dans le sang, & le mit sur les cornes de l'autel; ensuite il répandit le *reste du* sang au pié de l'autel.

10. Mais il fit fumer sur l'autel la graisse, & les rognons, & la taie du foie de l'ofrande pour le péché, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

11. Et il brûla au feu la chair & la peau hors du camp.

12. Il égorgea aussi l'holocauste; & les fils d'Aaron lui présentérent le sang, lequel il répandit sur l'autel tout autour.

13. Après ils lui présentérent *la victime de* l'holocauste, *qu'il avoit coupée* par piéces, & la tête, & il fit fumer *ces choses-là* sur l'autel.

14. Et il lava les entrailles & les jambes, qu'il fit fumer sur l'holocauste sur l'autel.

15. Et il ofrit l'ofrande du peuple, & il prit le bouc de l'ofrande pour le péché pour le peuple; il l'égorgea, & l'ofrit pour le péché, comme la prémiére *ofrande*.

16. Il l'ofrit en holocauste, & il en fit selon l'ordonnance.

17. Ensuite il ofrit l'oblation du gâteau, & il en remplit la paume de sa main, & il la fit fumer sur l'autel, outre l'holocauste du matin.

18. Il égorgea aussi le taureau & le bélier pour le sacrifice de prospérités, qui *étoit* pour le peuple; & les fils d'Aaron lui présentérent le sang, lequel il répandit sur l'autel tout à l'entour.

19. Et *ils présentérent* les graisses du taureau & du bélier, la queuë, & ce qui couvre *les entrailles*, & les rognons, & la taie du foie.

20. Et ils mirent les graisses sur les poitrines, & on fit fumer les graisses sur l'autel.

21. Et Aaron fit tourner en ofrande élevée devant l'Eternel les poitrines & l'épaule droite, comme l'Eternel *l'*avoit commandé à Moyse.

22. Aaron éleva aussi ses mains vers le Peuple, & le bénit; & il descendit, après avoir fait l'ofrande pour le péché, l'holocauste & le sacrifice de prospérités.

23. Moyse donc & Aaron vinrent au Tabernacle d'assignation, & étant sortis ils bénirent le Peuple; & la gloire de l'Eternel aparut à tout le Peuple.

24. Car le feu sortit de devant l'Eternel, & consuma sur l'autel l'holocauste & les graisses. Ce que tout le Peuple ayant vû, ils s'écriérent de joie; & tombérent sur leurs faces.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à considerer sur ce chapitre, c'est qu'Aaron entra dans les fonctions de sa charge, en ofrant un Sacrifice, tant pour soi même que pour tout le Peuple d'Israël. Les Sacrificateurs étant pécheurs avoient besoin d'expier leurs propres péchés, avant que de faire la propitiation pour les péchés des autres. C'est aussi la diference que S. Paul remarque entre les anciens Sacrificateurs & Jésus-Christ, lors qu'il dit, *que nous avons un Souverain Sacrificateur, qui est saint, innocent, séparé des pécheurs, & élevé par dessus les cieux, & qui n'a pas besoin, comme les Souverains Sacrificateurs, d'offrir des sacrifices, prémiérement pour leurs péchés, & apres cela pour les péchés du peuple.* Les témoignages que Dieu donna alors de sa présence, devant toute l'assemblée, en apparoissant dans sa gloire & en faisant descendre le feu sur les sacrifices, devoient assurer pleinement les Israëlites, que le ministère des Sacrificateurs, & la forme du service que Moyse venoit d'établir, étoient parfaitement conformes à l'intention de Dieu; & que s'ils le servoient avec fidélité, ils jouïroient de sa présence, & des efets de sa faveur.

CHAPITRE X.

Nadab & Abihu, fils d'Aaron, ayant mis du feu étranger dans leurs encensoirs, pour faire fumer le parfum, au lieu de prendre du feu de l'autel, Dieu les fait mourir subitement par le feu. Moyse défend à Aaron leur pére, & à leurs fréres, de les pleurer & de sortir du Tabernacle. Il leur défend aussi de boire du vin ni d'aucune liqueur qui pût enyvrer, dans le tems qu'ils étoient en fonction dans les lieux saints. Il répete à cette occasion la Loi qui regarde la portion que les Sacrificateurs auroient sur les oblations & les sacrifices; & il reprend Aaron & ses fils de ce qu'ils avoient négligé d'observer cette derniére loi.

OR les fils d'Aaron, Nadab & Abihu, prirent chacun leur encensoir, & y mirent du feu, & du parfum dessus, & ils ofrirent devant l'Eternel un feu étranger; ce qu'il ne leur avoit point commandé.

2. Et le feu sortit de devant l'Eternel, & il les dévora, & ils moururent devant l'Eternel.

3. Alors Moyse dit à Aaron; C'est ce dont

dont l'Eternel avoit parlé, disant: Je serai sanctifié dans ceux qui s'aprochent de moi, & je serai glorifié en la présence de tout le peuple. Et Aaron se tût.

4. Et Moyse apella Misçaël & Eltsaphan, fils de Huziel, oncle d'Aaron, auxquels il dit: Aprochez-vous, emportez vos fréres de devant le Sanctuaire hors du camp.

5. Alors ils s'aprochérent, & ils les emportérent avec leurs chemises hors du camp, comme Moyse en avoit parlé.

6. Puis Moyse dit à Aaron, & à Eléazar & Ithamar ses fils: Ne découvrez point vos têtes, & ne déchirez point vos vêtemens, de peur que vous ne mouriez, & que *l'Eternel* ne s'irrite contre toute l'assemblée. Mais que vos fréres, *savoir* toute la maison d'Israël, pleurent l'embrasement que l'Eternel a fait.

7. Et ne sortez pas de l'entrée du Tabernacle d'assignation, de peur que vous ne mouriez; car l'huile de l'onction de l'Eternel *est* sur vous. Et ils firent comme Moyse le leur avoit dit.

8. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

9. Vous ne boirez point de vin ni de cervoise, toi, ni tes fils avec toi, quand vous entrerez au Tabernacle d'assignation, de peur que vous ne mouriez: C'*est* une ordonnance perpétuelle dans vos âges.

10. Et *cela* afin que vous puissiez discerner entre ce qui est saint, ou profane; entre ce qui est souillé, ou net.

11. Et afin que vous enseigniez aux enfans d'Israël toutes les ordonnances que l'Eternel leur a prononcées par Moyse.

12. Et Moyse dit à Aaron, & à Eléazar & Ithamar ses fils, qui *étoient* demeurés de reste: Prenez l'ofrande du gâteau, qui *est* demeuré de reste des ofrandes de l'Eternel faites par le feu, & mangez-la *en* pain sans levain auprès de l'autel; c'*est* une chose très-sainte.

13. Vous la mangerez au Lieu saint; parce que c'*est* la portion qui t'est assignée & à tes fils, des ofrandes faites par le feu à l'Eternel; car cela m'a été ainsi commandé.

14. Vous mangerez aussi la poitrine qui est tournée, & l'épaule qu'on élève, dans un lieu pur, toi, tes fils, & tes filles avec toi; car ces choses-là t'ont été données des sacrifices de prospérités des enfans d'Israël, pour ta portion & pour celle de tes enfans.

15. Ils aporteront l'épaule qu'on élève, & la poitrine qu'on tourne avec les ofrandes des graisses faites par feu, pour les faire tourner en ofrande élevée devant l'Eternel; & *cela* t'apartiendra, & à tes fils avec toi, par une ordonnance perpétuelle, comme l'Eternel l'a commandé.

16. Or Moyse cherchoit soigneusement le bouc de l'ofrande pour le péché; mais voici il avoit été brûlé, & Moyse se mit en colère contre Eléazar & Ithamar les fils d'Aaron, qui *étoient* demeurés de reste, disant:

17. Pourquoi n'avez vous pas mangé dans le Lieu saint l'ofrande pour le péché? Car c'*est* une chose très-sainte; puis qu'elle vous a été donnée pour ôter l'iniquité de l'assemblée, afin de faire propitiation pour eux devant l'Eternel.

18. Voici, son sang n'a point été porté dans le Sanctuaire; ne manquez donc *plus* à la manger dans le Lieu saint, comme je l'avois commandé.

19. Alors Aaron *répondit* à Moyse: Voici, ils ont aujourd'hui ofert leur ofrande pour le péché, & leur holocauste devant l'Eternel, & ces choses me sont arrivées. Si j'eusse mangé aujourd'hui l'ofrande pour le péché, cela eût-il plû à l'Eternel.

20. Et Moyse l'ayant entendu, aprouva *ce qu'il avoit fait.*

REFLEXIONS.

DIeu fit mourir Nadab & Abihu, fils d'Aaron, pour les punir de ce qu'ils avoient violé le commandement de Dieu, en mettant dans leurs encensoirs d'autre feu que celui qu'ils devoient prendre sur l'autel; & sur tout pour les faire servir d'exemple, & pour donner de la crainte aux autres Sacrificateurs & à tout le peuple; afin que dans la suite personne ne présumât de rien changer dans la forme du Service divin, telle qu'elle avoit été règlée par le Seigneur lui-même. D'où nous devons aprendre, qu'il n'est en aucune façon permis aux hommes de servir Dieu autrement qu'il ne l'a commandé, & que Dieu ne laisse point impunie la violation de ses loix. Le Seigneur défendit à Aaron & à ses fils, sous peine de mort, de donner dans cette occasion aucune marque de deuil, & même de sortir du Tabernacle; parce qu'ils n'auroient pû le faire, sans deshonorer la sainteté de leur caractère & sans profaner les vêtemens sacrés; & afin qu'ils témoignassent par là qu'ils étoient plus sensibles à ce qui touchoit la gloire de Dieu, qu'à leur propre intérêt, & qu'ils acquiesçoient au juste jugement de Dieu sur Nadab & Abihu. Dieu défendit alors aux Sacrificateurs de boire du vin, dans le tems qu'ils étoient en fonction dans le Tabernacle. L'occasion à laquelle cette défense fut faite, donne lieu de croire que Nadab & Abihu étoient dans le désordre par le vin, lors qu'ils offrirent un feu étranger; & que ce fut pour empêcher qu'il n'arrivât plus rien de semblable

blable à l'avenir, que Dieu donna cette loi. On peut confiderer fur cela, qu'il eft tout-à-fait indigne des Chrétiens, & fur tout des Miniftres de la Religion, de fe laiffer aller aux excès du vin, & que leur vocation étant très-fainte, & les apellant à fervir Dieu en tout tems, ils doivent vivre dans une grande tempérance.

CHAPITRE XI.

Ce chapitre contient, I. La loi touchant les animaux nets & les animaux fouillés. II. La maniére dont ceux qui feroient fouillés par l'attouchement de ces animaux devoient fe purifier.

Et l'Eternel parla à Moyfe & à Aaron, leur difant :

2. Parlez aux enfans d'Ifraël, & dites-leur : Ce *font* ici les animaux dont vous mangerez, d'entre toutes les bêtes qui *font* fur la terre :

3. Vous mangerez d'entre les bêtes à quatre pieds de toutes celles qui ont l'ongle divifé, & qui ont le pié fourché, & qui ruminent.

4. Mais vous ne mangerez point de celles qui ruminent *feulement*, ou qui ont l'ongle divifé *feulement*; comme le chameau, car il rumine bien, mais il n'a point l'ongle divifé; il vous *eft* fouillé.

5. Et le lapin; car il rumine bien, mais il n'a point l'ongle divifé; il vous *eft* fouillé.

6. Et le liévre; car il rumine bien, mais il n'a point l'ongle divifé; il vous *eft* fouillé.

7. Et le pourceau; car il a bien l'ongle divifé, & le pié fourché, mais il ne rumine pas; il vous *eft* fouillé.

8. Vous ne mangerez point de leur chair, même vous ne toucherez point de leur chair morte; ils vous *font* fouillés.

9. Vous mangerez de ceci d'entre tout ce qui *eft* dans les eaux : Vous mangerez de tout ce qui a des nageoires & des écailles dans les eaux, foit dans la mer, foit dans les fleuves.

10. Mais vous ne mangerez pas de ce qui n'a point de nageoires ni d'écailles, foit dans la mer, foit dans les fleuves; tant de tout reptile des eaux, que de toute chofe vivante qui eft dans les eaux; cela vous fera en abomination.

11. *Elles* vous feront donc en abomination; vous ne mangerez point de leur chair, & vous tiendrez pour une chofe abominable leur chair morte.

12. Tout ce donc *qui vit* dans les eaux & n'a point de nageoires & d'écailles vous *fera en* abomination.

13. Et d'entre les oifeaux vous tiendrez ceux-ci pour abominables; on n'en mangera point; ils font en abomination; *favoir* l'aigle, l'orphraie, le faucon,

14. Le vautour, & le milan, felon leur efpèce.

15. Tout corbeau felon fon efpèce;

16. Le chathuant, la hulotte, le coucou, & l'épervier, felon leur efpèce;

17. La chouëtte, le plongeon, le hibou,

18. Le cigne, le cormorant, le pélican,

19. La cigogne, & le héron, felon leur efpèce, la huppe, & la chauve-fouris.

20. Et tout reptile volant, qui marche fur quatre *piés*, vous fera en abomination.

21. Mais voici ce que vous mangerez de toute bête qui vole, qui marche à quatre *piés*, & qui a des jambes fur fes piés, pour fauter avec elles fur la terre.

22. Ce *font* ici ceux dont vous mangerez, *favoir*, l'arbe felon fon efpèce, le folham felon fon efpèce, le hargol felon fon efpèce, & le habag felon fon efpèce.

23. Mais toute autre bête qui vole, & qui a quatre piés, vous *fera* en abomination.

24. Vous vous fouillerez donc fi vous mangez de ces *bêtes*. Quiconque touchera leur chair morte fera fouillé jufqu'au foir.

25. Quiconque auffi portera de leur chair morte lavera fes vêtemens, & fera fouillé jufqu'au foir.

26. Toute bête qui a l'ongle divifé, & qui n'a point le pié fourché, & ne rumine point, vous fera fouillée : Quiconque les touchera fera fouillé.

27. Et tout ce qui marche fur des pattes, entre tous les animaux qui marchent à quatre *piés*, vous fera fouillé. Quiconque touchera leur chair morte fera fouillé jufqu'au foir.

28. Et qui portera de leur chair morte lavera fes vêtemens, & fera fouillé jufqu'au foir; elles vous *font* fouillées.

29. Ceci auffi vous fera fouillé entre les reptiles, qui rampent fur la terre; *favoir* la belette, la fouris, & la tortuë, felon leur efpèce;

30. Le hériffon, le crocodile, le lézard, la limace, & la taupe.

31. Ces chofes vous *font* fouillées entre les reptiles. Quiconque les touchera mortes fera fouillé jufqu'au foir.

32. Auffi s'il en tombe quelque chofe, quand elles feront mortes, fur quoi que ce foit, il fera fouillé, foit vaiffeau de bois, foit vêtement, foit peau, ou fac; quelque vaiffeau que ce foit, dont on fe fert à faire quelque chofe, fera mis dans l'eau, & fera fouillé jufqu'au foir, & après cela il fera net.

33. Mais s'il en tombe quelque chofe dans quelque vaiffeau de terre que ce foit, tout ce qui *fera* dans ce *vaiffeau* fera fouillé, & vous cafferez le vaiffeau.

34. Et toute viande qu'on mange, fur laquelle il y aura eu de l'eau, fera fouillée; tout breuvage qu'on boit dans quel-

quelque vaisseau que ce soit, *en* sera souillé.

35. Et s'il tombe quelque chose de leur chair morte sur quoi que ce soit, *cela* sera souillé. Le four & le foyer seront abatus; ils sont souillés, & ils vous seront souillés.

36. Toutefois la fontaine, ou le puits, *ou quelque autre* amas d'eaux seront nets. Qui touchera donc leur chair morte, sera souillé.

37. Et s'il est tombé de leur chair morte sur quelque semence qui se sème, elle *sera* nette.

38. Mais si on avoit mis de l'eau sur la semence, & que quelque chose de leur chair morte tombe sur elle, elle vous sera souillée.

39. Et quand quelque bête, de celles qui vous sont pour viande, sera morte *d'elle-même*, celui qui en touchera la chair morte sera souillé jusqu'au soir.

40. Et celui qui aura mangé de sa chair morte lavera ses vêtemens, & sera souillé jusqu'au soir: Celui aussi qui portera la chair morte de cette *bête-là*, lavera ses vêtemens, & sera souillé jusqu'au soir.

41. Tout reptile donc, qui rampe sur la terre, *vous* sera en abomination, *&* on n'en mangera point.

42. Vous ne mangerez point, entre tous les reptiles qui se trainent sur la terre, de tout ce qui marche sur la poitrine, ni de tout ce qui marche sur les quatre *piés*, car ils *sont* en abomination.

43. Ne rendez point vos personnes abominables par aucun reptile qui se traine; & ne vous souillez point par eux; car vous seriez souillés par eux.

44. Parce que je *suis* l'Eternel votre Dieu. Vous vous sanctifierez donc, & vous serez saints; car je *suis* saint. Ainsi vous ne souillerez point vos personnes par aucun reptile, qui se traine sur la terre.

45. Car je *suis* l'Eternel, qui vous ai fait monter du pays d'Egypte, afin que je vous sois Dieu, & que vous soyez saints; car je *suis* saint.

46. Telle *est* la loi touchant les bêtes, & les oiseaux, & tout animal qui a vie, qui se traine dans les eaux, & toute chose qui a vie, qui se traine sur la terre:

47. Afin de discerner entre la chose souillée, & la chose nette; & entre les animaux qu'on peut manger, & ceux dont on ne doit point manger.

REFLEXIONS.

Il faut considerer sur ce chapitre, que la distinction entre les animaux purs, & les souillés, étoit fort ancienne, & qu'elle étoit déja connue avant le Déluge, & observée dans les sacrifices, comme on le voit dans le livre de la Genèse. Dieu trouva à propos de donner des loix plus particuliéres sur ce sujet au peuple d'Israël: Il le fit pour distinguer ce peuple des nations voisines, qui mettoient aussi de la distinction entre les animaux, soit pour la Religion, soit pour les usages de la vie; mais il établit une distinction differente de celle que les idolatres observoient; & cela afin de faire souvenir les Israëlites, ainsi qu'il est dit dans ce chapitre, qu'ils étoient un peuple saint, consacré à Dieu, & distingué des autres peuples. Outre cela, ces loix furent données, pour empêcher les Israëlites de tomber dans une licence brutale à l'égard du manger; pour les former à la température & à la pureté; pour les tenir dans la dépendance de Dieu, même dans les choses qui regardoient la nourriture, aussi bien que pour des raisons de santé à l'égard de quelques uns de ces animaux. Et pour rendre cette loi plus inviolable, Dieu déclare souillés ceux qui auroient simplement touché la chair de ces bêtes mortes. Les raisons de ces loix ayant cessé, elles ne nous regardent pas: L'Evangile nous enseigne qu'il n'y a aucune créature, de toutes celles qui peuvent servir à notre nourriture, dont nous ne puissions manger; pourvû que nous en usions avec sobriété & avec reconnoissance envers Dieu, & que nous observions les règles de la prudence, & celles de la température chrétienne.

CHAPITRE XII.

C'est ici une loi qui regarde les femmes accouchées & leur purification.

L'ETERNEL parla aussi à Moyse, disant:

2. Parle aux Enfans d'Israël, & leur di: Si la femme après avoir conçu, enfante un mâle, elle sera souillée sept jours; elle sera souillée comme au tems de ses mois.

3. Et au huitiéme jour on circoncira la chair du prépuce de l'enfant.

4. Et elle demeurera pendant trentetrois jours pour être purifiée de *son* sang; elle ne touchera aucune chose sacrée, & elle ne viendra point au Sanctuaire, jusqu'à ce que les jours de sa purification soient accomplis.

5. Que si elle enfante une fille, elle sera souillée deux semaines, comme au tems de ses mois, & elle demeurera soixante-six jours pour être purifiée de son sang.

6. Après que le tems de sa purification sera accompli, soit pour fils ou pour fille, elle présentera au Sacrificateur un agneau de l'année en holocauste, & un pigeoneau, ou une tourterelle, en ofrande pour le péché, à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

7. Et *le Sacrificateur* ofrira cela devant l'Eternel, & fera propitiation pour elle, & elle sera nétoyée du flux de son sang.

ſang. Telle *eſt* la loi de celle qui enfante un mâle ou une fille.

8. Que ſi elle n'a pas le moyen de trouver un agneau, alors elle prendra deux tourterelles, ou deux pigeoneaux, l'un pour l'holocauſte, & l'autre en ofrande pour le péché; & le Sacrificateur fera propitiation pour elle, & elle ſera *ainſi* purifiée.

REFLEXIONS.

Cette loi qui ne permettoit pas aux femmes qui relevoient de leurs couches, de venir au Sanctuaire avant un certain nombre de jours, & qui les obligeoit à ofrir le Sacrifice preſcrit, n'étoit pas ſeulement fondée ſur des raiſons d'honnêteté & de bienſéance; mais elle avoit pour but de leur inſpirer un grand reſpect pour les Lieux ſaints, & de faire voir qu'il faut être dans un état de pureté lors qu'on ſe préſente devant Dieu. Par là auſſi les femmes avoient occaſion de témoigner à Dieu leur reconnoiſſance & de lui rendre graces. La ſainte Vierge Marie ſe conforma à cette loi, après qu'elle eut mis Jéſus au monde; & lors qu'elle le préſenta au Temple, elle ofrit l'oblation qui eſt ici ordonnée, ainſi que nous le liſons dans l'Evangile.

CHAPITRE XIII.

Il eſt parlé dans ce chapitre de la Lèpre, de ſes différentes eſpèces, & de la manière dont les Sacrificateurs devoient juger de cette maladie.

L'ETERNEL parla auſſi à Moyſe & à Aaron diſant:

2. Lors qu'il y aura dans la peau de la chair d'un homme une tumeur, ou de la gale, ou un bouton, & que cela paroîtra dans la peau de ſa chair, comme une plaie de lèpre, on l'amenera à Aaron Sacrificateur, ou à l'un de ſes fils Sacrificateurs.

3. Alors le Sacrificateur regardera la plaie dans la peau de la chair *de cet homme*; & ſi le poil de la plaie eſt devenu blanc, & ſi la plaie, à la voir, eſt plus enfoncée que la peau de ſa chair, *il déclarera que c'eſt* une plaie de lèpre. Ainſi le Sacrificateur le regardera, & le jugera ſouillé.

4. Mais ſi le bouton eſt blanc dans la peau de ſa chair, & qu'à le voir il ne ſoit pas plus enfoncé que la peau, & ſi ſon poil n'eſt pas devenu blanc, le Sacrificateur fera renfermer pendant ſept jours celui qui a la plaie.

5. Et le Sacrificateur la regardera au ſeptiéme jour; & s'il voit que la plaie ſe ſoit arrêtée, & qu'elle n'ait point crû dans la peau, le Sacrificateur le fera renfermer pendant ſept autres jours.

6. Et le Sacrificateur la regardera encore au ſeptiéme jour d'après. Et s'il voit, que la plaie s'eſt retirée, & qu'elle ne s'eſt pas plus répanduë ſur la peau, le Sacrificateur le jugera pur; *c'eſt* de la gale: Il lavera ſes vêtemens, & il ſera pur.

7. Mais ſi la gale a crû en quelque ſorte que ce ſoit ſur la peau, après qu'il aura été regardé par le Sacrificateur pour être jugé pur, & qu'il aura été regardé pour la ſeconde fois par le Sacrificateur;

8. Le Sacrificateur le regardera encore; & s'il voit que la gale ait crû ſur la peau, le Sacrificateur le jugera ſouillé; *c'eſt* de la lèpre.

9. Quand il y aura une plaie de lèpre en un homme, on l'amenera au Sacrificateur;

10. Qui le regardera; & s'il voit qu'il y ait une tumeur blanche dans la peau, & que le poil ſoit devenu blanc, & qu'il *paroiſſe* de la chair vive dans la tumeur;

11. *C'eſt* une lèpre invéterée dans la peau de ſa chair; & le Sacrificateur le jugera ſouillé, & ne le fera point renfermer; car il *eſt* jugé ſouillé.

12. Si la lèpre boutonne fort dans la peau, & qu'elle couvre toute la peau de la plaie, depuis la tête de cet *homme-là* juſqu'à ſes piés, autant qu'en pourra voir le Sacrificateur;

13. Le Sacrificateur le regardera, & s'il voit que la lèpre ait couvert toute la chair de cet *homme*, alors il jugera pur *celui qui a* la plaie; la plaie eſt devenuë toute blanche; il *eſt* pur.

14. Mais le jour auquel on aura vû de la chair vive, il ſera *tenu pour* ſouillé.

15. Alors le Sacrificateur regardera la chair vive, & le jugera ſouillé; la chair vive eſt ſouillée: *C'eſt* de la lèpre.

16. Que ſi la chair vive ſe change, & devient blanche, alors il viendra vers le Sacrificateur;

17. Et le Sacrificateur le regardera, & s'il voit que la plaie ſoit devenuë blanche, le Sacrificateur jugera net *celui qui a* la plaie; il *eſt* net.

18. Si la chair a eu dans ſa peau un ulcère qui ſoit guéri;

19. Et qu'au lieu où étoit l'ulcère, il y ait une tumeur blanche, ou une puſtule blanche rouſſâtre, il ſera regardé par le Sacrificateur.

20. Le Sacrificateur donc la regardera, & s'il remarque qu'à la voir, elle *ſoit* plus enfoncée que la peau, & que ſon poil ſoit devenu blanc, alors le Sacrificateur le jugera ſouillé; *c'eſt* une plaie de lèpre, la lèpre a boutonné dans l'ulcère.

21. Que ſi le Sacrificateur, la regardant, voit que le poil ne ſoit point devenu blanc, & qu'elle ne ſoit pas plus enfoncée que la peau; mais qu'elle ſe ſoit retirée, le Sacrificateur le fera renfermer pendant ſept jours.

22. Que ſi elle s'eſt étenduë en quelque ſorte que ce ſoit ſur la peau, le Sacrificateur le jugera ſouillé; *c'eſt* une plaie.

23. Mais ſi le bouton s'arrète en ſon lieu, ne croiſſant point, *c'eſt* un feu d'ulcère;

d'ulcére ; ainsi le Sacrificateur le jugera net.

24. Que si la chair a dans sa peau une inflammation de feu, & que la chair vive de la partie enflammée soit un bouton blanc roussâtre, ou blanc *seulement* ;

25. Le Sacrificateur le regardera ; & s'il voit que le poil soit devenu blanc dans le bouton, & qu'à le voir il soit plus enfoncé que la peau, *c'est* de la lèpre ; elle a boutonné dans l'inflammation. Le Sacrificateur donc le jugera souillé ; *c'est* une plaie de lèpre.

26. Mais si le Sacrificateur le regarde, & voit qu'il n'y a point de poil blanc au bouton, & qu'il n'*est* point plus bas que la peau, & qu'il s'est retiré, le Sacrificateur le fera enfermer pendant sept jours.

27. Et le Sacrificateur le regardera au septiéme jour ; *&* s'il a crû en quelque sorte que ce soit dans la peau, le Sacrificateur le jugera souillé ; *c'est* une plaie de lèpre.

28. Que si le bouton s'arrête en sa place sans croitre sur la peau, & s'il s'est retiré, *c'est* une tumeur d'inflammation ; & le Sacrificateur le jugera net ; *c'est* un feu d'inflammation.

29. Et si l'homme ou la femme a une plaie en la tête, ou *l'homme* en la barbe ;

30. Le Sacrificateur regardera la plaie, & si à la voir elle est plus enfoncée que la peau, ayant en soi du poil jaunâtre délié, le Sacrificateur le jugera souillé ; *c'est* de la teigne, *c'est* de la lèpre de la tête ou de la barbe.

31. Et si le Sacrificateur, regardant la plaie de la teigne, voit qu'à la voir elle n'est pas plus enfoncée que la peau, & n'a aucun poil noir, le Sacrificateur fera enfermer pendant sept jours *celui qui a* la plaie de la teigne.

32. Et au septiéme jour le Sacrificateur regardera la plaie ; & s'il voit que la teigne ne s'est point étenduë, & qu'elle n'a *aucun* poil jaunâtre, & qu'à voir la teigne elle ne soit pas plus enfoncée que la peau.

33. *Celui qui a la plaie de la teigne* se rasera ; mais il ne rasera point *l'endroit* de la teigne ; & le Sacrificateur fera renfermer sept autres jours *celui qui a* la teigne.

34. Puis le Sacrificateur regardera la teigne au septiéme jour ; & s'il voit que la teigne ne s'est point étenduë sur la peau, & qu'à la voir elle n'est point plus enfoncée que la peau, le Sacrificateur le jugera net ; & cet *homme-là* lavera ses vêtemens, & sera net.

35. Mais si la teigne croît en quelque sorte que ce soit dans la peau, après sa purification ;

36. Le Sacrificateur la regardera, & s'il voit que la teigne ait crû dans la peau, le Sacrificateur ne cherchera point de poil jaunâtre ; il *est* souillé.

37. Mais s'il voit que la teigne se soit arrêtée, & qu'il y soit venu du poil noir, la teigne est guérie ; il *est* net, & le Sacrificateur le jugera net.

38. Et si l'homme ou la femme ont dans la peau de leur chair des boutons, des boutons blancs ;

39. Le Sacrificateur *les* regardera, & s'il voit que dans la peau de leur chair *il y ait* des boutons *qui se soient* retirés *&* blancs, *c'est* une tache blanche *qui* a boutonné dans la peau ; il *est donc* net.

40. Et si l'homme a la tête pelée, il *est* chauve, *& néanmoins* il est net.

41. Et si sa tête est pelée du côté de son visage, il *est* chauve, *& néanmoins* il *est* net.

42. Mais si dans la partie pelée ou chauve, il y a une plaie blanche roussâtre, *c'est* une lèpre qui a bourjonné dans sa partie pelée ou chauve.

43. Et le Sacrificateur le regardera, & s'il voit que la tumeur de la plaie *soit* blanche roussâtre, dans sa partie pélée ou chauve, semblable à la lèpre de la peau de la chair ;

44. L'homme est lépreux, il *est* souillé ; le Sacrificateur ne manquera pas de le juger souillé ; sa plaie *est* en sa tête.

45. Or le lépreux, qui aura la plaie, aura ses vêtemens déchirés, & sa tête nuë, & il se couvrira jusques sur la lèvre de dessus, & criera : Le souillé, le souillé.

46. Pendant tout le tems qu'il aura cette plaie, il sera jugé souillé ; il *est* souillé, il demeurera seul, & sa demeure sera hors du camp.

47. Et si le vêtement est infecté de la plaie de la lèpre, soit vêtement de laine, soit vêtement de lin ;

48. Ou dans la chaîne, ou dans la trame, de lin, ou de laine ; ou aussi dans de la peau, ou dans quelque ouvrage de péleterie que ce soit ;

49. Et si cette tache est fort verte, ou fort roussâtre dans le vêtement, ou dans la peau, ou dans la chaîne, ou dans la trame, ou dans quelque chose que ce soit *qui soit faite* de peau, ce *sera* une tache de lèpre, & elle sera montrée au Sacrificateur.

50. Et le Sacrificateur regardera la tache, & fera enfermer sept jours *ce qui a* la tache.

51. Et au septiéme jour il regardera la tache. Si la tache est cruë dans le vêtement, ou dans la chaîne, ou dans la trame, ou dans la peau, ou dans quelque ouvrage que ce soit de péleterie ; la tache est une lèpre rongeante, elle *est* souillée.

52. Il brûlera donc le vêtement, la chaîne, ou la trame, de laine, ou de lin, & toutes les choses qui sont faites de peau, qui auront cette tache ; car *c'est* une lèpre rongeante ; *cela* sera brûlé au feu.

53. Mais si le Sacrificateur regarde, & voit que la tache n'est point crûë dans le vêtement, ou dans la chaîne, ou dans la trame, ou dans quelque *autre* chose qui soit *faite* de peau;

54. Le Sacrificateur commandera qu'on lave l'endroit où *est* la tache, & le fera enfermer pendant sept autres jours.

55. Que si le Sacrificateur, après qu'on aura fait laver la tache, la regarde, & voit que la tache n'a point changé sa couleur, & qu'elle n'est point crûë, *c'est* une chose souillée; tu la brûleras au feu; c'est une enfonçure en son envers, ou en son endroit pelé.

56. Que si le Sacrificateur regarde, & voit que la tache s'est retirée après qu'on l'a fait laver, il la déchirera du vêtement, ou de la peau, ou de la chaîne, ou de la trame.

57. Que si elle paroît encore au vêtement, ou dans la chaîne, ou dans la trame, ou dans quelque autre chose qui soit faite de peau, *c'est une lèpre* qui a boutonné: Vous brûlerez au feu la chose où est la tache.

58. Mais si tu as lavé le vêtement, ou la chaîne, ou la trame, ou quelque *autre* chose qui soit faite de peau, & que la tache s'en soit allée, il sera encore lavé, & sera net.

59. Telle *est* la loi de la tache de la lèpre du vêtement de laine, ou de lin, ou de la chaîne, ou de la trame, ou de quelque chose que ce soit qui soit faite de peau, pour la juger nette, ou souillée.

CHAPITRE XIV.

Dieu prescrit ce qui devoit être observé pour la purification des lépreux, aussi bien que pour celle des maisons qui étoient infectées de la lèpre.

L'Eternel parla aussi à Moyse disant:

2. *C'est* ici la loi du lépreux, pour le jour de sa purification: Il sera amené au Sacrificateur:

3. Et le Sacrificateur sortira hors du camp, & le regardera; & s'il voit que la plaie de la lèpre soit guérie au lépreux;

4. Le Sacrificateur commandera qu'on prenne, pour celui qui doit être nettoyé, deux passereaux vivants & nets, avec du bois de cèdre, & du cramoisi, & de l'hyssope;

5. Et le Sacrificateur commandera qu'on coupe la gorge à l'un des passereaux, sur un vaisseau de terre, sur de l'eau vive.

6. *Après* il prendra le passereau vivant, le bois de cédre, le cramoisi, & l'hyssope; & il trempera *toutes ces choses*, avec le passereau vivant, dans le sang de l'*autre* passereau, qui aura été égorgé sur de l'eau vive;

7. Et il en fera aspersion sept fois sur celui qui doit être déclaré pur de la lèpre, & il le déclarera pur; & il laissera aller le passereau vivant par les champs.

8. Et celui qui doit être déclaré pur, lavera ses vêtemens, il rasera tout son poil, il se lavera d'eau, & il sera pur; & ensuite il entrera au camp; mais il demeurera hors de sa tente pendant sept jours.

9. Et au septième jour, il rasera tout son poil, celui de sa tête, de sa barbe, des sourcils de ses yeux, & *enfin* tout son poil; puis il lavera ses vêtemens & sa chair; ainsi il sera déclaré pur.

10. Et au huitiéme jour, il prendra deux agneaux sans défaut, une brébis de l'année sans défaut, trois dixiémes de fine farine à faire le gâteau, pétri en l'huile, & un log d'huile.

11. Et le Sacrificateur qui fait la purification, présentera celui qui doit être déclaré pur, & ces choses-là, devant l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

12. Ensuite le Sacrificateur prendra l'un des agneaux, & l'ofrira en ofrande pour le délit, avec un log d'huile, & fera tourner ces choses devant l'Eternel, en oblation élevée.

13. Puis il égorgera l'agneau au lieu où l'on égorge l'ofrande pour le péché, & l'holocauste, dans le Lieu saint; car l'ofrande pour le délit apartient au Sacrificateur, comme l'ofrande pour le péché; *c'est* une chose très-sainte.

14. Et le Sacrificateur prendra du sang de l'offrande pour le délit, & le mettra sur le mol de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, & sur le pouce de sa main droite, & sur le gros doigt de son pié droit.

15. Ensuite le Sacrificateur prendra de l'huile du log, & en versera dans la paume de sa *main* gauche.

16. Et le Sacrificateur trempera le doigt *de sa main* droite dans l'huile qui *est* dans sa main gauche, & fera aspersion de l'huile avec son doigt sept fois devant l'Eternel.

17. Et du reste de l'huile qui *sera* dans sa main, le Sacrificateur en mettra sur le mol de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, & sur le pouce de sa main droite, & sur le gros doigt de son pié droit, sur le sang de l'ofrande pour le délit.

18. Mais le Sacrificateur mettra sur la tête de celui qui doit être déclaré pur, ce qui sera resté de l'huile sur sa main; & ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Eternel.

19. Ensuite le Sacrificateur ofrira l'ofrande pour le péché, & fera propitiation pour celui qui doit être nétoyé de sa souillure; & ensuite il égorgera l'holocauste.

20. Et le Sacrificateur ofrira l'holocauste

causte & le gâteau sur l'autel, & fera propitiation pour celui qui doit être déclaré pur, & il sera pur.

21. Mais s'il *est* pauvre, & s'il n'a pas le moyen de fournir *cela*, il prendra un agneau *en* ofrande tournée pour le délit, afin de faire propitiation pour soi; & une dixiéme de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau, avec un log d'huile,

22. Et deux tourterelles ou deux pigeoneaux, selon qu'il pourra fournir, dont l'un sera pour le péché, & l'autre pour l'holocauste.

23. Et au huitiéme jour de sa purification, il les aportera au Sacrificateur, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, devant l'Eternel.

24. Alors le Sacrificateur recevra l'agneau de l'ofrande pour le délit, & un log d'huile, & les fera tourner devant l'Eternel, en ofrande tournée.

25. Et il égorgera l'agneau de l'ofrande pour le délit. Puis le Sacrificateur prendra du sang de l'ofrande pour le délit, & le mettra sur le mol de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, & sur le pouce de sa main droite, & sur le gros orteil de son pié droit.

26. Ensuite le Sacrificateur versera de l'huile dans la paume de sa *main* gauche;

27. Et il fera aspersion avec le doigt *de sa main* droite, de l'huile qui est dans sa main gauche, sept fois devant l'Eternel.

28. Et il mettra de cette huile qui est dans sa main, sur le mol de l'oreille droite de celui qui doit être déclaré pur, & sur le pouce de sa main droite, & sur le gros orteil de son pié droit, sur le lieu *qui avoit été arrosé* du sang de l'ofrande pour le délit.

29. Ensuite il mettra le reste de l'huile qui est dans sa main, sur la tête de celui qui doit être déclaré pur; afin de faire propitiation pour lui devant l'Eternel.

30. Puis il sacrifiera l'une des tourterelles, ou l'un des pigeoneaux, de ce qu'il aura pû fournir.

31. De *ce donc* qu'il aura pû fournir, l'un *sera* pour le péché, & l'autre pour l'holocauste, avec le gâteau. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation devant l'Eternel, pour celui qui doit être déclaré pur.

32. Telle *est* la loi de celui qui a une plaie de lèpre, & qui n'a pas le moyen de fournir à sa purification.

33. L'Eternel parla encore à Moyse & à Aaron disant:

34. Quand vous serez entrés au pays de Canaan, que je vous donne en possession, si j'envoie une plaie de lèpre en quelque maison du pays que vous posséderez:

35. Celui à qui la maison apartient, viendra & le fera savoir au Sacrificateur, disant: Il me semble que j'aperçois comme une plaie en *ma* maison.

36. Alors le Sacrificateur commandera qu'on vuide la maison, avant qu'il y entre pour regarder la plaie; de peur que tout ce qui *est* en la maison ne soit souillé; après cela le Sacrificateur entrera pour voir la maison.

37. Et il regardera la plaie, & s'il voit que la plaie qui est aux parois de la maison, ait quelques fossettes tirantes sur le verd, ou roussâtres, qui soient, à les voir, plus enfoncées que la paroi;

38. Le Sacrificateur sortira de la maison *& se tiendra* à l'entrée, & fera fermer la maison pendant sept jours.

39. Et au septiéme jour le Sacrificateur retournera & la regardera, & s'il voit que la plaie se soit étenduë aux parois de la maison,

40. Alors il commandera d'arracher les pierres infectées de la plaie, & de les jetter hors de la Ville dans un lieu souillé.

41. Il fera aussi racler l'enduit de la maison par dedans tout à l'entour, & on jettera l'enduit, qu'on aura raclé, hors de la ville, en un lieu souillé.

42. Et on prendra d'autres pierres, & on les aportera au lieu des *prémiéres* pierres, & on prendra d'autre mortier pour crépir de nouveau la maison.

43. Mais si la plaie revient & repousse dans la maison, après qu'on aura arraché les pierres, & après qu'on l'aura raclée, & r'enduite;

44. Le Sacrificateur y entrera, & la regardera; & s'il voit que la plaie soit cruë dans la maison, c'*est* une lèpre rongeante dans la maison, elle *est* souillée.

45. On démolira donc la maison, ses pierres, son bois, avec tout son mortier, & on les transportera hors de la ville, dans un lieu souillé.

46. Et si quelcun est entré dans la maison, pendant tout le tems que *le Sacrificateur* l'avoit fait fermer, il sera souillé jusqu'au soir.

47. Et celui qui dormira dans cette maison-là, lavera ses vêtemens. Celui aussi qui mangera dans cette maison là, lavera ses vêtemens.

48. Mais quand le Sacrificateur y sera entré, & qu'il aura vû que la plaie n'a point crû dans cette maison-là, après l'avoir fait crépir de nouveau, il jugera la maison nette; car sa plaie *est* guérie.

49. Alors il prendra, pour purifier la maison, deux passereaux, du bois de cédre, du cramoisi, & de l'hyssope;

50. Et il égorgera l'un des passereaux sur un vaisseau de terre, sur de l'eau vive;

51. Et il prendra le bois de cèdre, l'hyssope, le cramoisi, & le passereau vivant, & trempera le tout dans le sang du passereau qu'on aura égorgé, & dans l'eau vive; puis il fera aspersion dans la maison sept fois.

52. Il purifiera donc la maison, avec le sang du passereau, & avec l'eau vive, & avec le passereau vivant, le bois de cèdre, l'hyssope & le cramoisi.

53. Après cela il laissera aller le passereau vivant hors de la ville par les champs, & il fera propitiation pour la maison, & elle sera nette.

54. Telle *est* la loi de toute plaie de lèpre & de teigne;

55. De lèpre de vêtement & de maison,

56. De tumeur de gale & de bouton;

57. Pour enseigner en quel tems une chose *est* souillée, & en quel tems elle *est* nette. Telle *est* la loi de la lèpre.

REFLEXIONS.

Sur les chapitres XIII. & XIV.

LA lèpre dont il est parlé dans ces deux chapitres étoit une maladie commune dans l'Egypte, d'où les enfans d'Israël venoient, & dans les pays voisins; & il y en avoit d'une espèce qui s'attachoit aux habits & aux maisons. Les loix que Dieu donna sur ce sujet étoient en partie politiques; & elles étoient établies pour empêcher que ce mal contagieux ne se répandit parmi le peuple & ne l'infectat. Mais elles étoient aussi réligieuses: C'étoit aux Sacrificateurs à juger de la lèpre, & les lépreux ne pouvoient être réputés purs, que par le jugement des Sacrificateurs, & après avoir présenté les oblations & les sacrifices que la loi prescrivoit; ce que nôtre Seigneur observa aussi, après qu'il eût guéri un lépreux. Ainsi ces loix avoient pour but d'attacher les Israëlites à Dieu & à la réligion, & d'empêcher qu'ils n'eussent recours à des moyens illicites pour se délivrer de ce mal fâcheux. Enfin, elles avoient un sens & un usage moral, de même que les autres loix qui concernoient les souillures & les purifications légales; c'étoit d'aprendre aux Israëlites, que ceux qui sont souillés ne peuvent plaire à Dieu. C'est aussi l'instruction que nous devons retirer de ce chapitre, en considerant que si la lèpre, qui étoit un mal involontaire, & qui ne souilloit point l'ame, séparoit & éloignoit du commerce des hommes ceux qui en étoient atteints; les personnes qui vivent dans le péché ne peuvent être reputées membres de l'Eglise, ni avoir aucune communion avec Dieu, pendant qu'elles demeurent dans cet état.

CHAPITRE XV.

Loix touchant les souillures des hommes & des femmes, & la manière de les en purifier.

L'Eternel parla aussi à Moyse, & à Aaron, disant:

2. Parlez aux enfans d'Israël, & dites-leur: Tout homme qui perd, sera souillé à cause de sa perte.

3. Et c'est ici la perte qui le rendra souillé: Quand il perdra, ou quand sa perte sera retenue, il sera souillé.

4. Tout lit sur lequel aura couché celui qui perd, sera souillé; & toute chose sur laquelle il se sera assis, sera souillée.

5. Quiconque aussi touchera son lit lavera ses vêtemens; & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

6. Et qui s'asseyera sur une chose sur laquelle celui qui perd se sera assis, lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

7. Et celui qui touchera la chair de celui qui perd, lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

8. Et si celui qui perd crache sur celui qui est net, celui *qui étoit net* lavera ses vêtemens; & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

9. Toute monture aussi que celui qui perd aura montée sera souillée.

10. Et quiconque touchera quelque chose qui aura été sous lui sera souillé jusqu'au soir. Et quiconque portera ces choses lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

11. Et quiconque aura été touché par celui qui perd, sans qu'il ait lavé ses mains dans l'eau, lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

12. Et le vaisseau de terre, que celui qui perd aura touché, sera cassé; mais tout vaisseau de bois sera lavé d'eau.

13. Or quand celui qui perd sera purifié de sa perte, il comptera sept jours pour sa purification, & lavera ses vêtemens, & lavera sa chair d'eau vive, & ainsi il sera net.

14. Et au huitiéme jour, il prendra pour lui deux tourterelles, ou deux pigeoneaux, & il viendra devant l'Eternel à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & il les donnera au Sacrificateur.

15. Alors le Sacrificateur les sacrifiera, l'un en ofrande pour le péché, & l'autre en holocauste: Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Eternel, à cause de sa perte.

16. L'homme aussi duquel la perte sera sortie lavera d'eau toute sa chair, & sera souillé jusqu'au soir.

17. Et tout habit, ou toute peau, sur laquelle il y aura de cette perte, sera lavée d'eau, & sera souillée jusqu'au soir.

18. Même la femme dont un tel homme aura la compagnie, se lavera d'eau

d'eau *avec son mari*, & sera souillée jusqu'au soir.

19. Et quand une femme aura ses règles, elle sera séparée sept jours. *Et* quiconque la touchera sera souillé jusqu'au soir.

20. Et toute chose sur laquelle elle aura couché, durant sa séparation, sera souillée; & toute chose sur laquelle elle aura été assise sera souillée.

21. Quiconque aussi touchera le lit de cette *femme* lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & sera souillé jusqu'au soir.

22. Et quiconque touchera une chose sur laquelle elle se sera assise lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & il sera souillé jusqu'au soir.

23. Même si quelqu'un touche le lit, ou quelque autre chose sur laquelle elle aura été assise, il sera souillé jusqu'au soir.

24. Et si quelqu'un a habité avec elle, pendant le tems de ses règles, il sera souillé sept jours; & tout lit sur lequel il dormira sera souillé.

25. De même quand une femme aura une perte de sang plusieurs jours, sans que ce soit le tems de ses mois, ou quand elle perdra plus long-tems que le tems de ses mois, elle sera souillée, comme au tems de sa séparation, tout le tems de sa perte.

26. Tout lit sur lequel elle couchera, pendant tout le tems de sa perte, lui sera comme le lit de sa séparation. Et toute chose sur laquelle elle s'assied sera souillée, comme *pour* la souillure de sa séparation.

27. Et quiconque aura touché ces choses-là, lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau, & il sera souillé jusqu'au soir.

28. Mais si elle est guèrie de sa perte, elle comptera sept jours, & après elle sera nette.

29. Et au huitiéme jour, elle prendra deux tourterelles ou deux pigeonneaux, & les aportera au Sacrificateur, à l'entrée du Tabernacle d'assignation;

30. Et le Sacrificateur en sacrifiera l'un en ofrande pour le péché, & l'autre en holocauste; ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour elle devant l'Eternel, à cause de sa perte & de sa souillure.

31. Ainsi vous séparerez les Enfans d'Israël de leurs souillures, & ils ne mourront point, à cause de leurs souillures, en souillant mon pavillon qui *est* au milieu d'eux.

32. Telle est la loi de celui qui perd, & de celui duquel sort ce qui le souille.

33. *Telle* est aussi *la loi* de celle qui est malade de ses mois, & de toute personne qui perd, soit mâle, soit femelle, & de celui qui couche avec celle qui est souillée.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à observer sur ces loix, c'est qu'il étoit nécessaire que Dieu les prescrivit aux Israëlites, afin de les former, non seulement à la pureté extérieure & corporelle, mais aussi à l'intérieure; laquelle consiste à être chaste & continent, & à fuïr tout ce qui souille le corps & l'ame devant Dieu.

CHAPITRE XVI.

Ce chapitre contient l'institution du Sacrifice qui se faisoit le Jour des expiations, & qui étoit le Sacrifice le plus solemnel de toute l'année. Cette fête se célébroit le dixième jour du septième mois, qui étoit un jour de jeûne & de repos pour tout le peuple. Ce jour-là, le Souverain Sacrificateur ofroit un Sacrifice pour ses péchés & pour ceux du peuple; il entroit dans le Lieu très-saint & y faisoit aspersion avec le sang des victimes; & après qu'il en étoit sorti, on amenoit un Bouc choisi par le sort, sur lequel le Sacrificateur faisoit la confession des péchés du peuple, & l'on envoyoit ensuite ce Bouc dans un lieu désert; c'étoit ce qu'on apelloit le Bouc Hazazel. Le but de cette cérémonie étoit de marquer, que les péchés des Israëlites étoient expiés & ôtés, comme si ce Bouc les eut emportés avec lui.

L'Eternel parla encore à Moyse après la mort des deux enfans d'Aaron, lors que s'étant aprochés de l'Eternel ils moururent.

2. L'Eternel donc dit à Moyse: Parle à Aaron ton frére, afin qu'il n'entre point en tout tems dans le Sanctuaire, au dedans du voile devant le propitiatoire qui *est* sur l'arche, de peur qu'il ne meure; car je me montrerai dans la nuée sur le propitiatoire.

3. Aaron entrera en cette maniére dans le Sanctuaire, *savoir après qu'il aura ofert* un veau du troupeau pour le péché, & un bélier pour l'holocauste.

4. Il se revêtira de la chemise sacrée de lin, ayant mis les caleçons de lin sur sa chair, & il se ceindra de la ceinture de lin, & il portera la tiare de lin, *qui* sont les vêtemens sacrés; & après avoir lavé sa chair d'eau, il s'en revêtira.

5. Et il prendra de l'assemblée des enfans d'Israël deux jeunes boucs en ofrande pour le péché, & un bélier pour l'holocauste.

6. Et Aaron ofrira son veau pour le péché, & fera propitiation, tant pour soi que pour sa maison.

7. Et il prendra les deux boucs, & les présentera devant l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

8. Et Aaron jettera sur les deux boucs le sort; un sort pour l'Eternel, & un sort pour Hazazel.

9. Et Aaron offrira le bouc sur lequel

le sort sera tombé pour l'Eternel, & le sacrifiera en ofrande pour le péché.

10. Mais le bouc sur lequel le sort sera tombé pour Hazazel sera présenté vivant devant l'Eternel pour faire propitiation sur lui, & *on* l'envoyera au désert pour Hazazel.

11. Aaron donc offrira son veau pour le péché, & fera propitiation pour soi & pour sa maison, & il égorgera son veau *qui est* l'ofrande pour le péché.

12. Puis il prendra plein un encensoir de la braise du feu de dessus l'autel *qui est* devant l'Eternel, & plein ses paumes de parfum de choses aromatiques pulverisé, & il l'aportera au dedans du voile :

13. Et il mettra le parfum sur le feu devant l'Eternel; afin que la fumée du parfum couvre le propitiatoire qui *est* sur le Témoignage; ainsi il ne mourra point.

14. Il prendra aussi du sang du veau, & il en fera aspersion avec son doigt au devant du propitiatoire vers l'orient; même il fera aspersion de son sang-là sept fois avec son doigt devant le propitiatoire.

15. Il égorgera aussi le bouc du peuple, qui est l'ofrande pour le péché, & il aportera son sang au dedans du voile, & fera de son sang comme il a fait du sang du veau, en faisant aspersion vers le propitiatoire, sur le devant du propitiatoire.

16. Et il fera expiation pour le Sanctuaire, *en le nettoyant* des souillures des Enfans d'Israël, & de leurs forfaits, & de tous leurs péchés. Et il fera la même chose au Tabernacle d'assignation, qui est avec eux au milieu de leurs souillures.

17. Et personne ne sera au Tabernacle d'assignation, quand le Sacrificateur y entrera, pour faire propitiation dans le Sanctuaire, jusqu'à-ce qu'il en sorte, lors qu'il fera propitiation pour soi, & pour sa maison, & pour toute l'assemblée d'Israël.

18. Et il sortira vers l'autel qui *est* devant l'Eternel, & il fera l'expiation pour lui; & prenant du sang du veau, & du sang du bouc, il le mettra sur les cornes de l'autel tout autour.

19. Et il fera aspersion du sang avec son doigt sept fois sur l'autel, & le nettoyera, & le purifiera des souillures des Enfans Israël.

20. Et quand il aura achevé de faire expiation pour le Sanctuaire, & pour le Tabernacle d'assignation, & pour l'Autel, alors il offrira le bouc vivant.

21. Et Aaron, mettant ses deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera sur lui toutes les iniquités des Enfans d'Israël, & tous leurs forfaits selon tous leurs péchés, & les mettra sur la tête du bouc, & l'envoyera au désert par un homme exprès.

22. Le bouc donc portera sur soi toutes leurs iniquités dans une terre inhabitée, & *l'homme* laissera aller le bouc par le désert.

23. Et Aaron reviendra au Tabernacle d'assignation, & quittera les vêtemens de lin, dont il s'étoit vêtu quand il étoit entré dans le Sanctuaire, & il les mettra là.

24. Il lavera aussi son corps avec de l'eau au Lieu saint, & il se revêtira de ses vêtemens; & étant sorti, il offrira son holocauste, & l'holocauste du peuple.

25. Il fera aussi fumer sur l'autel la graisse de l'ofrande pour le péché.

26. Et celui qui aura conduit le bouc pour Hazazel, lavera ses vêtemens & son corps avec de l'eau, puis il rentrera au camp.

27. Mais on tirera hors du camp le veau & le bouc qui auront été offerts en ofrande pour le péché, & desquels le sang aura été porté au Sanctuaire pour y faire propitiation, & on brûlera au feu leur peau, leur chair & leurs excrémens.

28. Et celui qui les aura brûlés lavera ses vêtemens & son corps avec de l'eau; après cela il rentrera au camp.

29. Et *ceci* vous sera pour une ordonnance perpétuelle: Le dixiéme *jour* du septiéme mois vous affligerez vos ames, & vous ne ferez aucune œuvre, ni celui qui est du pays, ni l'étranger qui fait son séjour parmi vous.

30. Car en ce jour-là *le Sacrificateur* fera propitiation pour vous, afin de vous purifier; *ainsi* vous serez purifiés de tous vos péchés, en la présence de l'Eternel.

31. Ce vous *sera* donc un Sabbat de repos, & vous affligerez vos ames; *c'est* une ordonnance perpétuelle.

32. Et le Sacrificateur qu'on aura oint, & qu'on aura consacré pour exercer la Sacrificature à la place de son pére, fera propitiation, s'étant revêtu des vêtemens de lin, *savoir* des vêtemens sacrés.

33. Et il fera expiation pour le saint Sanctuaire, pour le Tabernacle d'assignation, pour l'Autel, pour les Sacrificateurs, & pour tout le peuple de l'assemblée.

34. Ceci donc vous sera pour une ordonnance perpétuelle, pour faire propitiation pour les Enfans d'Israël de tous leurs péchés une fois l'année. Et on fit comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

REFLEXIONS.

DIEU avoit établi la grande Fête des expiations, qui se célébroit une fois toutes les années, afin qu'en ce jour là les Israëlites s'humiliassent devant

vant lui par le jeûne & par la confession de leurs péchés, & qu'ils en obtinssent le pardon. C'est à quoi tendoit le sacrifice solemnel qu'on offroit à Dieu, & l'entrée du Souverain Sacrificateur dans le Lieu très-saint. L'usage que les Chrétiens doivent faire de cette lecture est marqué par St. Paul dans son Epitre aux Hébreux, particuliérement au chapitre IX. & voici les réflexions qu'il y fait: I. Que comme les péchés des Israëlites étoient expiés par le sacrifice du jour des propitiations, & par l'entrée du Sacrificateur dans le Lieu très-saint; aussi Jésus-Christ a pleinement fait la propitiation de nos péchés, & nous a ouvert l'entrée à la gloire céleste, par son Sacrifice & par son Ascension au Ciel. II. L'Apôtre remarque ces différences entre les anciens Sacrifices, & celui de Jésus-Christ: I. Que les Sacrificateurs ofroient des sacrifices pour leurs propres péchés, parce qu'ils étoient pécheurs; au lieu que Jésus-Christ, étant parfaitement saint & séparé des pécheurs, n'a pas eu besoin d'ofrir aucun sacrifice pour ses péchés. II. Que les Sacrificateurs n'entroient dans le Lieu saint qu'une fois l'an, ce qui marquoit que l'entrée au Ciel n'étoit pas encore ouverte; au lieu que Jésus-Christ nous a ouvert le chemin du Ciel par son sacrifice. III. Que ces anciens sacrifices étoient réïterés chaque année, ce qui en prouvoit l'insuffisance; mais que le Sacrifice de nôtre Seigneur n'a point dû être réïteré. S. Paul remarque de plus, que le Souverain Sacrificateur entroit dans le Sanctuaire avec le sang des victimes; mais que Jésus est entré dans le Ciel par son propre sang. Enfin, cet Apôtre dit, que le sang des bêtes ne pouvoit pas par lui-même réconcilier les hommes avec Dieu ni les sanctifier; au lieu que le sang de Jésus-Christ a la vertu d'expier nos péchés, & de purifier nos consciences. Toutes ces considérations doivent nous faire sentir les avantages dont nous jouïssons, & la nécessité d'en profiter par la foi & par la repentance; sans quoi ce grand Sacrifice de Nôtre Sauveur nous seroit inutile. Il paroit, au reste, par cette loi, qui ordonnoit aux Israëlites de jeûner le jour des expiations, que c'est un devoir très-agréable à Dieu, de s'humilier devant lui, par des Jeûnes solemnels, & d'avoir même des tems destinés à cela.

CHAPITRE XVII.

Dieu défend d'ofrir des sacrifices ailleurs qu'à l'entrée du Tabernacle, & à d'autres qu'à lui. Il défend ensuite de manger du sang, & de manger des bêtes qui étoient mortes d'elles-mêmes, ou qui avoient été déchirées par les bêtes sauvages.

L'ETERNEL parla aussi à Moyse, disant:

2. Parle à Aaron & à ses fils, & à tous les enfans d'Israël, & leur dis: C'est ici ce que l'Eternel a commandé, disant:

3. Si quelqu'un de la maison d'Israël ayant égorgé un taureau, ou un agneau, ou une chèvre dans le camp, ou l'ayant immolé hors du camp;

4. Ne l'a point amené à l'entrée du Tabernacle d'assignation, pour en faire l'ofrande à l'Eternel, devant le pavillon de l'Eternel, ce sang sera imputé à cet homme-là; il a répandu ce sang; aussi cet homme sera retranché du milieu de son peuple;

5. Afin que les enfans d'Israël amènent leurs sacrifices qu'ils ofrent à la campagne, qu'ils les amènent à l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, vers le Sacrificateur, & qu'ils les sacrifient en sacrifices de prospérités à l'Eternel;

6. Et que le Sacrificateur répande le sang sur l'autel de l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & fasse fumer la graisse en bonne odeur à l'Eternel;

7. Et qu'ils n'ofrent plus leurs sacrifices aux démons, auxquels ils se sont prostitués. Que ce leur soit une ordonnance perpétuelle dans leurs âges.

8. Tu leur diras donc: Quiconque des enfans d'Israël, ou des étrangers qui font leur séjour parmi eux, aura ofert un holocauste ou un sacrifice,

9. Et qui ne l'aura point amené pour le sacrifier à l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, cet homme-là sera retranché d'entre ses peuples.

10. Si quelqu'un de la famille d'Israël, ou des étrangers qui font leur séjour parmi eux, mange de quelque sang que ce soit, je mettrai ma face contre cette personne qui aura mangé le sang, & je la retrancherai du milieu de son peuple.

11. Car l'ame de la chair est dans le sang; aussi vous ai-je ordonné qu'il soit mis sur l'autel, pour faire propitiation pour vos ames; car *c'est* le sang *qui* fera propitiation pour l'ame.

12. C'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël: Que personne d'entre vous ne mange du sang; Que l'étranger même, qui fait son séjour parmi vous, ne mange point de sang.

13. Si quelqu'un des enfans d'Israël, ou des étrangers qui font leur séjour parmi eux, a pris à la chasse une bête, ou un oiseau qu'on mange, il répandra leur sang, & il le couvrira de poussiére.

14. Car l'ame de toute chair, *est* dans son sang; *il lui tient lieu* d'ame: C'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël: Vous ne mangerez point le sang d'aucune chair; car l'ame de toute chair est

 son

son sang ; quiconque en mangera sera retranché.

15. Si quelqu'un, tant celui qui est né au pays, que l'étranger, mange de la chair de quelque bête morte d'elle-même, ou déchirée par *les bêtes sauvages*, il lavera ses vêtemens, & se lavera d'eau ; & il sera souillé jusqu'au soir ; & après cela il sera net.

16. Que s'il ne lave pas *ses vêtemens*, & son corps, il portera son iniquité.

REFLEXIONS.

La défense que Dieu faisoit aux Israëlites, d'ofrir des sacrifices ailleurs que dans le lieu qu'il avoit choisi, & qu'en présence des Sacrificateurs, tendoit à conserver parmi les Israëlites la pureté & l'uniformité du culte divin, & à empêcher qu'ils n'introduisissent un faux culte, & qu'ils ne se laissassent aller à l'idolatrie. Ces précautions que Dieu avoit prises dans cette vuë nous montrent, que la Religion doit être conservée dans sa pureté, & qu'il ne faut jamais se détourner de ce que Dieu nous a prescrit dans sa Parole. La défense de manger du sang & des bêtes mortes fut faite pour éloigner les Israëlites du meurtre, de la cruauté, & des mœurs barbares des nations idolatres ; aussi bien que de la coûtume qu'elles avoient de manger du sang, dans le culte qu'elles rendoient aux fausses divinités. Il paroit outre cela de ce chapitre, que Dieu avoit interdit l'usage du sang, parce que le sang étant répandu pour faire la propitiation des péchés des hommes, on devoit le regarder comme une chose qui étoit oferte à Dieu, & destinée à un usage réligieux. Ainsi cette loi avoit été établie avec une grande sagesse. Ce que nous avons à considerer là-dessus, c'est que la loi de Jésus-Christ, étant la loi de la charité, elle nous détourne de l'inhumanité & de l'éfusion du sang, encore plus fortement que la loi de Moyse n'en détournoit les Israëlites ; & qu'ainsi nous devons avoir en horreur ces crimes & tout ce qui en aproche.

CHAPITRE XVIII.

Dieu défend aux Israëlites d'imiter les Egyptiens & les Cananéens dans leurs crimes, & en particulier dans leurs mariages incestueux, & dans leurs impuretés. Il déclare que c'étoit à cause de ces crimes que les Cananéens alloient être détruits ; & que si les Israëlites les imitoient ils le seroient aussi.

L'Eternel parla aussi à Moyse, & lui dit :

2. Parle aux Enfans d'Israël, & di leur : Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu :

3. Vous ne ferez point ce qui se fait dans le pays d'Egypte, où vous avez habité, ni ce qui se fait au pays de Canaan, dans lequel je vous fais entrer ; & vous ne marcherez point selon leurs loix.

4. *Mais* vous exécuterez mes ordonnances, & vous garderez mes statuts, afin de les suivre : Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

5. Vous garderez donc mes statuts & mes ordonnances, & l'homme qui les accomplit vivra par elles : Je *suis* l'Eternel.

6. Nul ne s'aprochera de celle qui *est* sa proche parente pour découvrir sa nudité : Je *suis* l'Eternel.

7. Tu ne découvriras point la nudité de ton pére, ni la nudité de ta mére ; *c'est* ta mére ; tu ne découvriras point sa nudité.

8. Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton pére ; *c'est* la nudité de ton pére.

9. Tu ne découvriras point la nudité de ta sœur, fille de ton pére, ou fille de ta mére, née dans la maison, ou hors de la maison ; tu ne découvriras point leur nudité.

10. Pour ce qui est de la nudité de la fille de ton fils, ou de la fille de ta fille, tu ne découvriras point leur nudité ; car elles *sont* ta nudité.

11. Tu ne découvriras point la nudité de la fille de la femme de ton pére, née de ton pére ; *c'est* ta sœur.

12. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ton pére ; elle *est* proche parente de ton pére.

13. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ta mére ; car elle *est* proche parente de ta mére.

14. Tu ne découvriras point la nudité du frére de ton pére, & tu ne t'aprocheras point de sa femme ; elle *est* ta tante.

15. Tu ne découvriras point la nudité de ta belle-fille ; *c'est* la femme de ton fils ; tu ne découvriras point sa nudité.

16. Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton frére.

17. Tu ne découvriras point la nudité d'une femme & de sa fille ; & tu ne prendras point la fille de son fils, ni la fille de sa fille pour découvrir leur nudité ; elles *sont* tes proches parentes ; *c'est* un crime énorme.

18. Tu ne prendras point aussi une femme avec sa sœur, pour l'affliger en découvrant sa nudité sur elle, pendant sa vie.

19. Tu n'aprocheras point de ta femme pendant sa séparation de la souillure, pour découvrir sa nudité.

20. Tu n'auras point aussi la compagnie de la femme de ton prochain, te souillant avec elle.

21. Tu ne donneras point de tes enfans pour les faire passer *par le feu* à l'honneur de Moloc, & tu ne profaneras point le Nom de ton Dieu ; Je *suis* l'Eternel.

22. Tu

22. Tu n'auras point aussi la compagnie d'un mâle; *c'est* une abomination.

23. Tu ne t'aprocheras point aussi d'aucune bête pour te souiller avec elle; & la femme ne se prostituëra point à une bête; *c'est* une confusion.

24. Ne vous souillez *donc* point par aucune de ces choses; car c'est dans toutes ces choses là que se sont souillées les nations que je vai chasser de devant vous;

25. Dequoi la terre a été souillée, & je punis sur elle son iniquité, & la terre vomit ses habitans.

26. Mais pour vous, vous garderez mes statuts & mes ordonnances; & vous ne ferez aucune de ces abominations-là, ni celui qui est né au pays, ni l'étranger qui fait son séjour parmi vous.

27. Car les gens de ce pays-là, qui *y* ont été avant vous, ont fait toutes ces abominations, & la terre *en* a été souillée.

28. *Prenez donc garde* que la terre ne vous vomisse, si vous la souillez, comme elle aura vomi les nations qui *y ont été* avant vous.

29. Car si quelqu'un fait aucune de toutes ces abominations-là, ces personnes qui les auront faites seront retranchées du milieu de leur peuple.

30. Vous garderez donc ce que j'ai ordonné de garder, & vous ne ferez rien de semblable à ces coûtumes abominables, qui ont été pratiquées avant vous, & vous ne vous souillerez point par elles: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

REFLEXIONS.

La principale observation qu'il faut faire sur ce chapitre, est d'y remarquer dans quelles abominations l'impureté avoit entrainé autrefois les Cananéens; puisque Dieu fut obligé de donner ces loix qui regardent les mariages incestueux & des crimes qui font horreur, afin d'empêcher les Israëlites d'imiter ces peuples abominables dans leurs débordemens. Ainsi la lecture de ce chapitre doit nous donner une grande horreur pour l'impureté; en sorte que nous nous éloignions, non seulement de ce qui est défendu par ces loix de Moyse, ce qui feroit très-peu de chose pour des Chrétiens; mais aussi de tout ce qui est contraire aux loix de l'Evangile, qui nous prescrivent si expressément la pureté & la chasteté. Il faut outre cela faire une grande attention à ce que Dieu dit sur la fin de ce chapitre, que la terre que les Cananéens habitoient ne pouvoit plus les porter, à cause de ces crimes affreux; qu'il alloit les exterminer; & que s'il arrivoit aux Israëlites de tomber dans de semblables débordemens, ils éprouveroient aussi sa vengeance. Cela ne nous permet pas de douter que Dieu n'ait en horreur l'impureté, & que les crimes qui se commettent par les habitans d'un pays ne le souillent, & n'y attirent la malédiction de Dieu, lorsque ces crimes y deviennent communs, lors qu'ils demeurent impunis, & qu'on ne travaille pas à en arrêter le cours.

CHAPITRE XIX 1-18.

Les loix que ce chapitre contient regardent l'observation du Sabbat & des Fêtes; l'Idolatrie, & les Sacrifices. Dieu défend aux Israëlites de glaner leurs champs, & de grapiller leurs vignes; de dérober, de jurer faussement, de retenir le salaire des ouvriers, de faire du mal aux sourds & aux aveugles, de commettre des injustices dans les Jugemens, de médire du prochain, & de le haïr.

L'ETERNEL parla aussi à Moyse, disant:

2. Parle à toute l'assemblée des Enfans d'Israël, & di-leur: Soyez saints; car je *suis* saint, moi *qui suis* l'Eternel vôtre Dieu.

3. Que chacun révère sa Mére & son Pére; & vous garderez mes Sabbats: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

4. Vous ne vous tournerez point vers les idoles, & vous ne vous ferez aucuns Dieux de fonte: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

5. Si vous offrez un sacrifice de prospérités à l'Eternel, vous le sacrifierez de vôtre bon gré.

6. On le mangera au jour du sacrifice, & le lendemain; mais ce qui restera jusqu'au troisiéme jour sera brûlé au feu.

7. Que si on en mange au troisiéme jour, ce sera une abomination, & il ne sera point agréé.

8. Quiconque aussi en mangera portera la peine de son iniquité; car il aura profané la chose sainte de l'Eternel; & cette personne-là sera retranchée d'entre ses peuples.

9. Et quand vous ferez la moisson de vos terres, tu n'acheveras point de moissonner le bout de ton champ, & tu ne glaneras point ce qui restera à cueillir de ta moisson.

10. Et tu ne grapilleras point ta vigne, ni ne recueilleras point les grains de ta vigne; mais tu les laisseras au pauvre & à l'étranger: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

11. Vous ne déroberez point, & vous ne dénierez point *la chose à qui elle apartient*; & aucun de vous ne mentira à son prochain.

12. Vous ne jurerez point par mon Nom en mentant; car tu profanerois le Nom de ton Dieu: Je *suis* l'Eternel.

13. Tu n'oprimeras point ton prochain, & tu ne le pilleras point. Le sa-

salaire de ton mercenaire ne demeurera point chez toi jusqu'au lendemain.

14. Tu ne maudiras point le sourd, & tu ne mettras rien devant l'aveugle qui le puisse faire tomber; mais tu craindras ton Dieu: Je *suis* l'Eternel.

15. Vous ne ferez point d'iniquité en jugement; tu n'auras point d'égard à l'aparence du pauvre, & tu n'honoreras point la personne du grand; *mais* tu jugeras justement ton prochain.

16. Tu n'iras point médisant parmi ton peuple; tu ne t'éleveras point contre le sang de ton prochain: Je *suis* l'Eternel.

17. Tu ne haïras point ton frére dans ton cœur. Tu reprendras avec soin ton prochain, & tu ne soufriras point de péché en lui.

18. Tu ne te vengeras point, & tu ne garderas point de ressentiment contre les enfans de ton peuple; mais tu aimeras ton prochain comme toi-même: Je *suis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

Toutes ces loix sont très importantes, & elles regardent pour la plûpart les Chrétiens, aussi bien que l'ancien peuple. Voici les devoirs auxquels elles nous engagent: C'est d'honorer Pére & Mére, de respecter la Religion, de rendre à Dieu un Service volontaire & conforme à ce qu'il a prescrit dans sa Parole; d'être charitables envers les pauvres; & de nous éloigner de l'avarice, particuliérement dans le tems de la moisson, des vendanges, & de la récolte des fruits. Ce chapitre nous enseigne encore, que c'est un grand péché devant Dieu que de faire tort au prochain, de retenir le salaire des ouvriers, de jurer faussement, de se moquer de ceux qui ont quelque défaut corporel, tels que sont les sourds & les aveugles, ou de leur faire du mal; & d'avoir égard à l'aparence des personnes dans les jugemens; soit pour favoriser les pauvres & les nécessiteux; soit en ayant des égards pour les grands, & pour les riches. Enfin, nous voyons ici, qu'il faut s'abstenir de la médisance, de la haine & de la vengeance; reprendre avec soin son prochain lors qu'il péche, & l'aimer comme nous-mêmes. Tous ces devoirs nous sont bien plus fortement prescrits par la loi de Jésus-Christ, qu'ils ne l'étoient par celle de Moyse; ainsi ils doivent être encore plus sacrés & plus inviolables parmi les Chrétiens.

CHAPITRE XIX. 19-37.

Dieu défend le mélange des especes; il ordonne qu'on punisse les impurs; il défend de manger les premiers fruits des arbres, d'avoir recours aux Devins, de se tondre la barbe, & de se faire des incisions dans le deuil, à la maniére des idolatres, & de les imiter dans leurs impuretés. Dieu ordonne d'honorer les personnes agées, d'aimer les etrangers, & d'avoir des poids & des mesures justes.

19. Vous garderez mes ordonnances. Tu n'accoupleras point tes bêtes avec d'autres de diverse espèce. Tu ne semeras point ton champ de diverses sortes de graines, & tu ne mettras point sur toi de vêtemens tissus de diverses sortes de fil, *comme* de laine & de lin.

20. Si quelqu'un a eu la compagnie d'une femme, & que *cet* homme l'ait deshonorée lors qu'elle étoit servante, *si* on ne l'a point rachetée, & si la liberté ne lui a point été donnée, ils auront le fouët *tous deux*, *mais* on ne les fera point mourir, car elle n'avoit pas été affranchie.

21. Et *l'homme* amenera son ofrande pour le délit à l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, *savoir* un bélier pour le délit.

22. Et le Sacrificateur fera propitiation pour lui, à cause du péché qu'il aura commis, par le bélier de l'ofrande pour le délit devant l'Eternel, & il obtiendra le pardon du péché qu'il aura commis.

23. Et quand vous serez entrés au pays, & que vous *y* aurez planté quelque arbre fruitier, vous ôterez son prépuce, *qui est son prémier fruit*; il vous sera incirconcis pendant trois ans, & on n'en mangera point.

24. Mais dans la quatriéme année, tout son fruit sera une chose consacrée à la louange de l'Eternel.

25. Et la cinquiéme année vous mangerez son fruit, afin qu'il vous augmente son raport: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

26. Vous ne mangerez *rien* avec le sang. Vous ne vous mêlerez point de déviner, ni de prédire l'avenir.

27. Vous ne tondrez point en rond les coins de vôtre tête, & vous ne gâterez point les coins de vôtre barbe.

28. Vous ne ferez point d'incisions dans vôtre chair pour un mort, & vous n'imprimerez point de caractére en vous: Je *suis* l'Eternel.

29. Tu ne souilleras point ta fille, la prostituant pour la faire commettre impureté; afin que la terre ne soit pas souillée par la fornication & qu'elle ne soit pas remplie d'impiété.

30. Vous garderez mes Sabbats, & vous aurez du respect pour mon Sanctuaire: Je *suis* l'Eternel.

31. Ne vous détournez point après ceux qui ont l'esprit de Python, ni après les devins; ne cherchez point de vous souiller par eux: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

32. Lève-toi devant les cheveux blancs, & honore le vieillard; & crain ton Dieu; Je *suis* l'Eternel.

33. Si

33. Si quelque étranger habite en vôtre pays, vous ne lui ferez point de tort.

34. L'étranger qui demeure avec vous vous sera comme celui qui est né parmi vous, & vous l'aimerez comme vous-mêmes; car vous avez été étrangers au pays d'Egypte: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

35. Vous ne ferez point d'iniquité dans les jugemens; ni *dans ce qui sert de* règle, ni dans les poids, ni dans les mesures.

36. Vous aurez les balances justes, les pierres *à peser* justes, l'épha juste, & le hin juste: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu qui vous ai retirés du pays d'Egypte.

37. Gardez donc tous me statuts & mes ordonnances, & faites-les: Je *suis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

Il faut savoir que la plûpart de ces loix avoient été données, afin que les Israëlites ne suivissent pas les coutumes superstitieuses & les mœurs des idolatres. Dieu défendoit le mêlange des espèces, pour éloigner les Israëlites de tout commerce criminel, aussi bien que de la superstition & de l'idolatrie. Il ne vouloit pas qu'ils mangeassent les fruits que les arbres portoient les trois prémiéres années; parce que l'on ne pouvoit manger des fruits d'un arbre, qu'on n'en eut prémiérement offert les prémices à Dieu; & qu'avant la quatriéme année, les fruits étant d'ordinaire de peu de valeur, on ne pouvoit les lui offrir; Dieu ayant commandé qu'on lui présentât ce qu'il y auroit de meilleur en chaque espèce. Cette loi étoit aussi oposée aux coutumes des idolatres, & tendoit à apprendre aux Israëlites, que tout ce que la terre produisoit venoit de la libéralité de Dieu. Les autres loix nous aprènent, que c'est une extrême impiété de consulter les devins, que l'on ne doit pas s'affliger excessivement pour les morts; que l'impureté est un péché, & qu'elle doit être punie; qu'il faut respecter les vieillards, faire justice aux étrangers, & avoir des poids & des mesures justes. Ce sont là des devoirs de piété, de pureté & de justice, qui regardent tous les hommes du monde; mais que les Chrétiens sont encore plus engagés à observer, que les Israëlites ne l'étoient.

CHAPITRE XX.

Dieu commande qu'on fasse mourir ceux qui feroient passer leurs enfans par le feu en l'honneur de Moloc, qui étoit l'idole des Hammonites; ceux qui s'adressent aux Devins, & les Devins eux-mêmes; ceux qui maudissent Pére & Mére; les Adultéres, les Incéstueux, & ceux qui tombent dans les autres crimes énormes de l'impureté. Enfin, Moyse exhorte les Israëlites à être saints, à garder les Loix de Dieu, & à fuir les coutumes & les mœurs des Cananéens.

L'Eternel parla à Moyse, disant:

2. Tu diras aux Enfans d'Israël: Quiconque des enfans d'Israël, ou des étrangers qui demeurent en Israël, donnera de ses enfans à Moloc, sera puni de mort; le Peuple du pays l'assommera de pierres.

3. Et je mettrai ma face contre un tel homme, & je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il aura donné de sa race à Moloc, pour souiller mon Sanctuaire, & profaner le Nom de ma sainteté.

4. Que si le Peuple du pays ferme les yeux, de quelque maniére que ce soit, pour ne point voir quand cet homme-là aura donné de ses enfans à Moloc, & pour ne le point faire mourir;

5. Je mettrai ma face contre cet homme-là, & contre sa famille, & je le retrancherai du milieu de leur peuple, avec tous ceux qui se prostituent à son exemple, en se prostituant à Moloc.

6. Pour ce qui est de la personne qui se détournera après ceux qui ont l'esprit de Python, & après les devins, se prostituant après eux, je mettrai ma face contre cette personne-là, & je la retrancherai du milieu de son peuple.

7. Sanctifiez vous donc, & soyez saints; car je suis l'Eternel vôtre Dieu.

8. Gardez aussi mes ordonnances, & exécutez-les: Je *suis* l'Eternel qui vous sanctifie.

9. Quand quelqu'un aura maudit son Pére ou sa Mére, on le fera mourir: Il a maudit son Pére ou sa Mére; son sang *est* sur lui.

10. Et pour l'homme qui aura commis adultère avec la femme d'un autre, puis qu'il a commis adultère avec la femme de son prochain, on fera mourir l'homme & la femme adultère.

11. L'homme qui aura couché avec la femme de son pére a découvert la nudité de son pére: On les fera mourir tous deux; leur sang *est* sur eux.

12. Et quand un homme aura couché avec sa belle-fille, on les fera mourir tous deux: Ils ont fait un *horrible* mélange; leur sang *est* sur eux.

13. Quand un homme aura eu la compagnie d'un mâle, ils ont tous deux fait une chose abominable; on les fera mourir; leur sang *est* sur eux.

14. Et quand un homme aura pris une femme & sa mére, c'*est* un crime énorme; il sera brûlé au feu avec elles, afin qu'un crime si énorme ne se commette point au milieu de vous.

15. L'homme qui se fera souillé avec une bête fera puni de mort; vous tuërez aussi la bête.

16. Et quand quelque femme se sera prostituée à quelque bête que ce soit, tu tuëras cette femme, avec la bête; on les

les fera mourir ; leur sang est sur eux.

17. Quand un homme aura pris sa sœur, fille de son pére, ou fille de sa mére, & aura vû sa nudité, & qu'elle aura vû la nudité de *son frére*, c'*est* une chose infame ; aussi seront ils retranchés en la présence des enfans de leur peuple ; il a découvert la nudité de sa sœur ; il portera *la peine de* son crime.

18. Quand un homme aura couché avec une femme qui a ses mois, & qu'il aura découvert la nudité de cette *femme*, en découvrant son flux, & lors qu'elle aura *aussi* découvert le flux de sang, ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple.

19. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ta mére, ni de la sœur de ton pére ; car *si* quelqu'un decouvre *la honte* de sa chair, ils porteront *tous* deux *la peine de* leur crime.

20. Et quand un homme aura couché avec sa tante, il a découvert la nudité de son oncle ; ils porteront la peine de leur péché, & ils mourront sans enfans.

21. Et quand un homme aura pris la femme de son frére, c'*est* une ordure ; il a découvert la honte de son frére ; ils n'auront point d'enfans.

22. Ainsi gardez tous mes statuts, & toutes mes ordonnances, & exécutez-les ; & le pays auquel je vous fais entrer pour y habiter ne vous vomira point.

23. Vous ne suivrez point aussi les ordonnances des nations que je vai chasser de devant vous ; car elles ont fait toutes ces choses-là, & je les ai eu en abomination.

24. Et je vous ai dit : Vous posséderez leur pays, & je vous le donnerai pour le posséder ; c'*est* un pays où coulent le lait & le miel : Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu, qui vous ai séparés d'avec les *autres* peuples.

25. C'est pourquoi séparez la bête nette d'avec la souillée, l'oiseau net d'avec le souillé, & ne rendez point abominables vos personnes, *en mangeant* des bêtes & des oiseaux souillés, ou aucune chose qui rampe sur la terre ; *savoir* ce que je vous ai séparé & défendu, comme une chose impure.

26. Vous me serez donc saints ; car *je suis* saint, moi l'Eternel, & je vous ai séparés d'avec les *autres* peuples, afin que vous soyez à moi.

27. Quand un homme ou une femme aura un esprit de Python, ou sera dévin, on les fera mourir ; on les assommera de pierres ; leur sang *est* sur eux.

REFLEXIONS.

Voici les réflexions qu'il faut faire sur ces loix : La défense de brûler les enfans & de les offrir à l'idole de Moloc, nous fait voir à quel excès d'inhumanité les peuples idolatres s'abandonnoient dans le service de leurs faux Dieux, & dequoi les hommes qui ne connoissent pas le vrai Dieu sont capables. Il est à remarquer ensuite, que la loi de Dieu condamne très expressément la dévination & la magie, comme des choses non seulement vaines, mais très criminelles ; & qu'il y avoit peine de mort contre ceux qui consulteroient les dévins, & contre les dévins eux-mêmes. Comme il n'y a que Dieu qui connoisse l'avenir & les choses cachées, c'est une très grande impiété de s'adresser aux dévins & d'y ajouter foi. Dieu vouloit aussi qu'on fit mourir ceux qui maudiroient pére ou mére, de même que les adultères, & ceux qui se souilleroient par des impuretés détestables, tant hommes que femmes. Par là on peut juger combien ces crimes sont abominables, & avec quelle sévérité Dieu punira dans l'autre vie des Chrétiens qui seroient capables de s'y abandonner. Enfin, les exhortations réïterées que Dieu adresse aux Israëlites à ne pas imiter les Cananéens dans leurs débordemens, & à lui être un peuple saint, doivent nous faire penser, nous qui sommes Chrétiens, que Dieu nous ayant séparés du monde, nous ne devons pas nous conformer au siécle présent, ni aux mœurs des mondains ; *mais que comme celui qui nous a apellés est saint, nous devons aussi être saints dans toute notre conduite ; puisqu'il est écrit : Soyez saints, car je suis saint.* C'est ainsi que l'Apôtre St. Pierre applique aux Chrétiens cette exhortation qui est contenue dans ce chapitre.

CHAPITRE XXI.

Les Loix qui sont contenus dans ce chapitre, regardent la pureté des Sacrificateurs : Dieu prescrit ce qu'ils devoient observer dans le deuil, & dans leurs mariages. Il ordonne qu'on fasse mourir les filles des Sacrificateurs, si elles tomboient dans l'impureté, & il défend de recevoir au service du Tabernacle ceux qui avoient quelque défaut corporel.

L'Eternel dit aussi à Moyse : Parle aux Sacrificateurs fils d'Aaron, & leur di, *qu'aucun d'eux* ne se souille parmi son peuple, pour un mort ;

2. Sinon pour son proche parent, qui le touche de près, *savoir* pour sa Mére, pour son Pére, pour son Fils, pour sa Fille, & pour son Frére.

3. Et quant à sa Sœur vierge qui le touche de près, & qui n'aura point eu de mari, il se souillera pour elle.

4. Et il ne se souillera point parmi son peuple *pour la femme* dont il sera mari.

5. Ils ne raseront point leur tête, ni les coins de leur barbe, & ils ne se feront point d'incision en leur chair.

6. Ils seront saints à leur Dieu, & ne profaneront point le nom de leur Dieu ; car ils offrent les sacrifices de l'Eternel, faits par le feu, qui sont la viande de leur Dieu ; c'est pourquoi ils seront très-saints.

7. Ils

7. Ils n'épouseront point une femme debauchée ou déshonorée, & ils n'épouseront point une femme répudiée par son mari; car ils *sont* consacrés à leur Dieu.

8. Tu feras donc, que chacun d'eux soit saint, parce qu'ils ofrent la viande de ton Dieu; ils te seront donc saints, car je *suis* saint, moi l'Eternel, qui vous sanctifie.

9. Si la fille du Sacrificateur se souille, en commettant fornication, elle souille son pére; qu'elle soit brulée au feu.

10. Et le Souverain Sacrificateur d'entre ses fréres, sur la tête duquel l'huile de l'onction aura été répanduë, & qui se sera consacré pour se revétir des vêtemens *sacrés*, ne découvrira point sa tête & ne déchirera point ses vêtemens.

11. Il n'ira point vers aucune personne morte, il ne se souillera point pour son Pére, ni pour sa Mére.

12. Et il ne sortira point du Sanctuaire, & il ne souillera point le Sanctuaire de son Dieu; parce que la couronne & l'huile de l'onction de son Dieu est sur lui: Je *suis* l'Eternel.

13. Il prendra pour femme une vierge.

14. Il n'épousera point une veuve, ni une répudiée, ni une femme deshonorée, *ni* une prostituée; mais il prendra pour femme une vierge d'entre ses peuples.

15. Il ne fouillera point sa race entre ses peuples; car je *suis* l'Eternel qui le sanctifie.

16. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

17. Parle à Aaron, & di lui: Si quelqu'un de ta posterité dans ses âges a quelque défaut *corporel*, il ne s'aprochera point pour ofrir la viande de son Dieu.

18. Car aucun homme qui aura un défaut n'*en* aprochera point; *savoir* un homme aveugle, ou boiteux, ou camus, ou qui aura quelque superfluité dans ses membres;

19. Ou un homme qui aura quelque fracture aux piés, ou aux mains;

20. Ou qui sera bossu, ou grèle, ou qui aura quelque suffusion dans l'œil, ou qui aura de la rogne ou de la gale, ou qui sera rompu.

21. Nul homme donc de la postérité d'Aaron Sacrificateur, qui aura quelque défaut, ne s'aprochera pour ofrir les ofrandes faites par le feu à l'Eternel: Il y a un défaut en lui; il ne s'aprochera donc point pour ofrir la viande de son Dieu.

22. Il pourra bien manger de la viande de son Dieu, *savoir* des choses très-saintes, & des choses consacrées;

23. Mais il ne s'avancera point vers le voile, il ne s'aprochera point de l'autel, parce qu'*il y a* un défaut en lui, afin de ne souiller pas mes Sanctuaires; car je *suis* l'Eternel qui les sanctifie.

24. Moyse donc parla *ainsi* à Aaron & à ses fils, & à tous les Enfans d'Israël.

REFLEXIONS.

Dieu ne vouloit pas que les Sacrificateurs se souillassent pour les morts, c'est-à-dire, qu'ils assistassent aux funerailles des personnes mortes, ni qu'ils donnassent des marques de deuil, à moins que ce ne fût pour la mort des personnes qui leur attouchoient de plus près. La raison de cette défense est, que cela les auroit rendus souillés selon la loi, & incapables d'assister au Tabernacle, & de célébrer le Service. Cette loi, de même que les autres que ce chapitre contient, avoit donc été donnée dans deux vuës principales: I. Pour éloigner d'autant plus le peuple & les Sacrificateurs eux-mêmes de l'idolatrie, & des coutumes des idolatres, & pour empêcher que l'on ne vit dans la personne, ou dans la famille des Sacrificateurs, les mêmes déreglemens qu'on remarquoit parmi les Prêtres des fausses religions. II. Afin que la sainteté des Sacrificateurs rendit la Religion plus vénérable, & que les Israëlites aprissent par-là à être saints eux-mêmes. La loi qui excluoit du service du Tabernacle ceux qui avoient quelque défaut en leur corps, tendoit aussi à l'honneur de la Religion; & elle étoit d'ailleurs fondée sur ce que ces personnes-là n'étoient pas propres pour les fonctions que les Sacrificateurs faisoient alors; ces fonctions demandant un corps robuste & bien disposé. La réflexion que l'on doit faire sur cela par raport à l'Eglise Chrétienne, c'est que les Pasteurs & les Ministres de la Religion doivent se distinguer par une vie sainte & exemplaire, & surtout par une grande pureté; & qu'en particulier leurs familles doivent être bien réglées; en un mot, qu'il n'y doit rien avoir en eux qui expose la Religion au mépris.

CHAPITRE XXII.

Les Loix que Dieu prescrit ici regardent, I. La pureté qui étoit requise dans les Sacrificateurs, afin qu'ils pussent manger des choses saintes. II. Les personnes de la famille des Sacrificateurs à qui il étoit permis ou défendu de manger de ces choses là. III. Moyse y marque quelles bêtes on devoit offrir à Dieu, leurs qualités, leur âge, & d'autres circonstances.

L'Eternel parla encore à Moyse, disant:

2. Di à Aaron, & à ses fils, quand ils devront s'abstenir des choses saintes des Enfans d'Israël, afin qu'ils ne profanent point le Nom de ma sainteté, dans les choses qu'eux-*mêmes* me consacrent: Je *suis* l'Eternel.

3. Di leur: Si quelque homme, de toute vôtre postérité dans vos âges, étant souillé

souillé s'aproche des choses saintes que les enfans d'Israël auront consacrées à l'Eternel, que cette personne-là soit retranchée de ma présence : Je *suis* l'Eternel.

4. Tout homme de la postérité d'Aaron, qui sera lépreux, ou découlant, ne mangera point des choses saintes jusqu'à-ce qu'il soit purifié. *Il en sera* de même *de celui* qui aura touché quelque homme que ce soit, qui sera devenu souillé pour *avoir touché* un mort, ou celui qui perdra,

5. Et *de* celui qui aura touché quelque reptile, qui le rende souillé, quelle que soit cette souillure.

6. La personne qui aura touché ces choses sera souillée jusqu'au soir, & ne mangera point des choses saintes, si elle n'a pas lavé son corps avec de l'eau.

7. Ensuite elle sera pure après le soleil couché ; & elle pourra manger des choses saintes ; car *c'est* sa nourriture.

8. Il ne mangera point de chair d'aucune bête morte d'elle-même, ou déchirée par *les bêtes sauvages*, pour se souiller par elle : Je *suis* l'Eternel.

9. Qu'ils gardent donc ce que j'ai ordonné de garder, & qu'ils ne commettent point de péché à cet égard, de peur qu'ils ne meurent, pour avoir souillé le *Sanctuaire :* Je *suis* l'Eternel qui les sanctifie.

10. Nul étranger aussi ne mangera des choses saintes ; celui qui demeure chez le Sacrificateur, & le mercenaire, ne mangeront point des choses saintes.

11. Mais la personne que le Sacrificateur aura acheté de son argent en mangera : Il en sera de même de celui qui sera né dans sa maison ; ceux là mangeront de sa viande.

12. Que si la fille du Sacrificateur est mariée à un étranger, elle ne mangera point des choses saintes présentées en ofrande élevée.

13. Mais si la fille du Sacrificateur étant veuve, ou répudiée, & sans enfans, retourne en la maison de son pére, comme *elle y demeuroit en* sa jeunesse, elle mangera de la nourriture de son pére ; mais nul étranger n'en mangera.

14. Que si quelqu'un par ignorance mange d'une chose sainte, il ajoutera un cinquiéme par dessus, & il le donnera au Sacrificateur avec la chose sainte.

15. Et ils ne profaneront point les choses consacrées, que les enfans d'Israël auront ofertes à l'Eternel.

16. Mais on leur fera porter la peine du délit, parce qu'ils auront mangé de leurs choses saintes ; car je *suis* l'Eternel qui les ai consacrés.

17. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant :

18. Parle à Aaron & à ses fils, & à tous les Enfans d'Israël, & di-leur : Si quelqu'un de la maison d'Israël, ou des étrangers *qui sont* en Israël, ofre son ofrande, quelque ofrande que ce soit, ou de vœu, ou volontaire, qu'on ofre en holocauste à l'Eternel ;

19. *Il ofrira* de son bon gré un mâle sans défaut, d'entre les taureaux, d'entre les brebis, ou d'entre les chévres.

20. Vous n'ofrirez aucune chose qui ait quelque défaut ; car elle ne seroit point agréée pour vous.

21. Que si un homme ofre un sacrifice de prospérités à l'Eternel, en s'aquittant de quelque vœu, ou *en faisant* quelque ofrande volontaire, soit de taureaux, ou de brébis, ce qui sera sans défaut sera agréé ; qu'il n'y ait aucun défaut.

22. Vous n'ofrirez point à l'Eternel ce qui sera aveugle, ou rompu, ou mutilé, ou qui aura un porreau, ou de la rogne, ou de la gale ; & vous n'en donnerez point pour le sacrifice qui se fait à l'Eternel par le feu sur l'autel.

23. Tu pourras bien faire une ofrande volontaire d'un taureau, ou d'une brébis, qui a quelque superfluité ou défaut dans ses membres ; mais ils ne seront point agréés pour un vœu.

24. Vous n'ofrirez point *à* l'Eternel, & vous ne sacrifierez point en vôtre païs, *une bête* qui ait quelque membre froissé, ou cassé, ou arraché, ou taillé.

25. Vous ne recevrez point non plus de la main d'un étranger aucune de toutes ces choses-là, pour les ofrir en viande à votre Dieu ; car les vices qu'elles ont feroient un défaut en elles ; elles ne seroient pas agréées pour vous.

26. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant :

27. Quand un veau, ou un agneau, ou une chèvre seront nés, & qu'ils auront été sept jours sous leur mére, depuis le huitiéme jour & les autres suivans après, ils seront agréables pour l'ofrande du sacrifice qui se fait par le feu à l'Eternel.

28. Vous n'égorgerez point aussi en un même jour la vache, ou la brébis, ou la chévre, avec son petit.

29. Quand vous ofrirez un sacrifice d'action de graces à l'Eternel, vous *le* sacrifierez selon vôtre volonté.

30. Il sera mangé le jour même, & vous n'en réserverez *rien* jusqu'au matin : Je *suis* l'Eternel.

31. Gardez donc mes commandemens, & faites-les : Je *suis* l'Eternel.

32. Et ne profanez point le nom de ma sainteté, & je serai sanctifié parmi les enfans d'Israël : Je *suis* l'Eternel qui vous sanctifie ;

33. Qui vous ai retirés du païs d'Egypte, pour vous être Dieu : Je *suis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

On voit par ce chapitre, que Dieu éxigeoit une grande pureté des Sacri-

crificateurs, puis que ceux qui avoient contracté quelque souillure légale, non seulement ne pouvoient pas faire leurs fonctions, mais qu'il ne leur étoit pas même permis de manger des choses sacrées, qui étoient assignées pour leur subsistance, comme la chair des sacrifices, & les oblations du peuple. Par là, Dieu vouloit leur aprendre, & à tous les Israëlites, à avoir en révérence tout ce qui apartenoit à son service. C'étoit pour les mêmes raisons, qu'il étoit défendu à ceux qui n'étoient pas de la maison des Sacrificateurs, de manger de ce qui étoit destiné pour nourrir les Ministres du Seigneur & leurs familles. Enfin, Dieu vouloit que les Israëlites lui offrissent ce qu'ils avoient de meilleur; & les bêtes qui avoient des défauts étoient rejettées, parce que ceux qui les présentoient le faisoient par un principe d'avarice, & manquoient de respect pour la Divinité. Tout ce qu'on fait pour Dieu doit être fait volontairement, avec plaisir, & de la maniére la plus parfaite qu'il est possible.

CHAPITRE XXIII.

Dieu prescrit l'observation du Sabbat, de la fête de Pâques, de la fête de l'oblation des prémiers fruits, & de celle de la Pentecôte. Il ordonne ensuite qu'on célèbre la fête des Trompettes, celle des Propitiations, & celle des Tabernacles.

L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:
2. Parle aux Enfans d'Israël, & dileur: Ce sont ici les Fêtes solemnelles de l'Eternel, que vous publierez, & les saintes convocations; ce sont ici mes Fêtes solemnelles.
3. On travaillera six jours, mais au septiéme jour, *qui est* le Sabbat du repos, *il y aura* une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre; *car c'est* le Sabbat à l'Eternel dans toutes vos demeures.
4. Ce *sont* ici les Fêtes solemnelles de l'Eternel, les saintes convocations, que vous publierez en leur saison:
5. Au prémier mois, le quatorziéme *jour* du mois, entre les deux vêpres, *sera* la Pâque à l'Eternel.
6. Et le quinziéme jour de ce même mois-là *sera* la Fête solemnelle des pains sans levain à l'Eternel: Vous mangerez des pains sans levain sept jours:
7. Le prémier jour vous aurez une sainte convocation: Vous ne ferez aucune œuvre servile;
8. Mais vous ofrirez à l'Eternel pendant sept jours des ofrandes faites par le feu; & au septiéme jour *il y aura* une sainte convocation: Vous ne ferez aucune œuvre servile.
9. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:
10. Parle aux Enfans d'Israël, & dileur: Quand vous serez entrés au pays que je vous donne, & que vous en aurez fait la moisson, alors vous aporterez au Sacrificateur une poignée des prémiers fruits de vôtre moisson.
11. Et il tournera cette poignée-là devant l'Eternel, afin qu'elle soit agréée pour vous. Le Sacrificateur la tournera le lendemain du Sabbat.
12. Vous sacrifierez aussi, au jour que vous ferez tourner *cette* poignée, un agneau sans défaut & de l'année, en holocauste à l'Eternel.
13. Et son gâteau *sera* de deux dixiémes de fine farine pétrie à l'huile, *pour* ofrande faite par le feu à l'Eternel en bonne odeur; & son aspersion de vin *sera* la quatriéme partie d'un hin.
14. Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour-là, jusqu'à ce que vous ayez aporté l'ofrande à vôtre Dieu: *C'est* une ordonnance perpétuelle en vos âges, dans toutes vos demeures.
15. Vous compterez aussi dès le lendemain du Sabbat, *savoir* dès le jour que vous aurez aporté la poignée qu'on doit faire tourner, sept semaines entiéres.
16. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain de la septiéme semaine; alors vous ofrirez un gâteau nouveau à l'Eternel.
17. Vous aporterez de vos demeures deux pains, pour en faire une ofrande tournée, qui seront de deux dixiémes de fine farine, cuits avec du levain; *ce sont* les prémices à l'Eternel.
18. Vous ofrirez aussi avec ce pain-là sept agneaux sans défaut & de l'année, & un veau pris du troupeau, & deux béliers, qui seront un haulocauste à l'Eternel, avec leurs gâteaux, & leurs aspersions, des sacrifices faits par le feu en bonne odeur à l'Eternel.
19. Vous sacrifierez aussi un jeune bouc en ofrande pour le péché, & deux agneaux de l'année pour le sacrifice de prospérités.
20. Alors le Sacrificateur les fera tourner avec le pain des prémices, & avec les deux agneaux, en ofrande tournée devant l'Eternel: Ils seront consacrés à l'Eternel pour le Sacrificateur.
21. Vous publierez donc en ce même jour-là une sainte convocation: Vous n'y ferez aucune œuvre servile. C'est une ordonnance perpétuelle dans toutes vos demeures d'âge en âge.
22. Et quand vous moissonnerez vôtre terre, tu n'acheveras point de moissonner le bout de ton champ, & tu ne glaneras point les épis qui resteront de ta moisson; tu les laisseras pour le pauvre, & pour l'étranger: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.
23. L'Eternel parla encore à Moyse, disant:
24. Parle aux enfans d'Israël, & dileur: Au septiéme mois, au prémier

jour du mois, ce sera un jour de repos pour vous, un mémorial par le son des trompettes, & une sainte convocation.

25. Vous ne ferez aucune œuvre servile; mais vous ofrirez des ofrandes faites par le feu à l'Eternel.

26. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

27. Dans ce même mois, *qui est* le septiéme, le dixiéme jour sera le jour des propitiations: Vous aurez une sainte convocation, & vous jeunerez, & vous ofrirez à l'Eternel des sacrifices faits par le feu.

28. En ce jour-là, vous ne ferez aucune œuvre; car *c'est* le jour des propitiations, afin de faire propitiation pour vous, devant l'Eternel vôtre Dieu.

29. Car toute personne, qui n'aura pas jeuné en ce même jour-là, sera retranchée d'entre ses peuples.

30. Et je ferai périr du milieu de son peuple toute personne qui aura fait quelque œuvre en ce jour-là.

31. Vous ne ferez *donc* aucune œuvre: C'*est* une ordonnance perpétuelle en vos âges dans toutes vos demeures.

32. Ce vous *sera* un repos de Sabbat, & vous jeunerez. Au neuviéme *jour* du mois, au soir, depuis un soir jusqu'à l'autre soir, vous célébrerez vôtre *jour de* repos.

33. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

34. Parle aux enfans d'Israël, & di-leur: Au quinziéme jour de ce septiéme mois, la Fête solemnelle des Tabernacles *se célébrera* pendant sept jours à *l'honneur de* l'Eternel.

35. Au prémier jour, *il y aura* une sainte convocation: Vous ne ferez aucune œuvre servile.

36. Pendant sept jours vous ofrirez à l'Eternel des ofrandes faites par le feu; & au huitiéme jour vous aurez une sainte convocation, & vous ofrirez à l'Eternel des ofrandes faites par le feu; c'*est* une Assemblée solemnelle; vous ne ferez aucune œuvre servile.

37. Ce *sont* là les Fêtes solemnelles de l'Eternel, que vous publierez *pour être* des convocations saintes, pour ofrir à l'Eternel des ofrandes faites par le feu; *savoir* un holocauste, un gâteau, un sacrifice, & une aspersion; chacune de ces choses à son jour;

38. Outre les Sabbats de l'Eternel, & outre vos dons, & outre tous vos vœux, & outre toutes les ofrandes volontaires que vous présenterez à l'Eternel.

39. Et même au quinziéme jour du septiéme mois, quand vous aurez recueilli le raport de la terre, vous célébrerez la Fête solemnelle de l'Eternel pendant sept jours. Le prémier jour *sera un jour de* repos; le huitiéme aussi *sera un jour de* repos.

40. Et au prémier jour vous prendrez du fruit d'un bel arbre, des branches de palme, & des rameaux d'arbres branchus, & des saules de riviére, & vous vous réjouirez pendant sept jours devant l'Eternel.

41. Et vous célébrerez à l'Eternel cette fête solemnelle, pendant sept jours dans l'année. *C'est* une ordonnance perpétuelle *qui sera observée* d'âge en âge: Vous la célébrerez le septiéme mois.

42. Vous demeurerez sept jours dans des tentes; tous ceux qui seront nez d'entre les Israëlites demeureront dans des tentes:

43. Afin que vôtre postérité sache que j'ai fait demeurer les Enfans d'Israël dans des tentes, lors que je les retirai du pays d'Egypte: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

44. C'est ainsi que Moyse déclara aux Enfans d'Israël les Fêtes solemnelles de l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL a déja été dit plusieurs fois, que Dieu avoit ordonné l'observation du Sabbat parmi les Israëlites, en mémoire de la création du monde. Le but de la Pâque étoit de conserver le souvenir de la délivrance d'Egypte; & l'oblation des prémiers fruits, qui se faisoit en ce tems-là, étoit un hommage solemnel que les Israëlites rendoient à Dieu pour les fruits que le païs de Canaan produisoit. La Pentecôte étoit une fête d'actions de graces, que les Israëlites célébroient après la moisson, pour témoigner à Dieu leur reconnoissance; & elle devoit aussi les faire souvenir de la publication de la Loi, qui se fit cinquante jours après la sortie d'Egypte. Les trois autres fêtes, savoir la fête des Trompettes, celle des Propitiations, & celle des Tabernacles, étoient célébrées dans un même mois. Celle des Trompettes échéoit le prémier jour du mois, & on la nommoit ainsi, parce qu'on annonçoit ce jour-là, qui étoit le prémier de l'année civile, par le son des trompettes. Celle des Propitiations se célébroit le dixiéme jour de ce mois-là. Les Israëlites jeûnoient alors, & l'on offroit à Dieu un Sacrifice solemnel, comme cela a été dit au chapitre XVI de ce livre. La fête des Tabernacles commençoit le quinziéme jour du même mois, & elle duroit huit jours. Les Israëlites demeuroient alors sous des tentes faites avec des branches d'arbres, en mémoire de ce que leurs Péres avoient habité sous des tentes dans le Désert, après qu'ils furent sortis d'Egypte. Nous ne célébrons plus ces fêtes comme les Israëlites, ni pour les mêmes raisons qu'eux; mais l'Eglise Chrétienne observe le jour du Dimanche, qui fut celui de la Résurrection de Nôtre Seigneur, & le prémier de la création du Monde. Elle célébre outre cela les fêtes de Noël, de

de Pâques & de Pentecôte, en mémoire des grands événemens qui sont arrivés dans ces tems-là. Les Chrétiens peuvent encore consacrer certains jours, ou au jeûne & à l'humiliation, ou à remercier Dieu de ses bienfaits. Mais l'esprit de toutes ces loix est en général, que nous ne perdions jamais le souvenir des graces du Seigneur, & principalement de celles qui sont les plus signalées, telle qu'est surtout celle de nôtre Rédemption.

CHAPITRE XXIV.

On voit dans ce chapitre, I. La loi qui regarde l'huile qu'on devoit faire brûler dans le Sanctuaire. II. Celle des pains de proposition. III. L'histoire d'un blasphèmateur qui fut lapidé. IV. La punition qui devoit être infligée aux meurtriers, & à ceux qui tuent les bêtes d'autrui, ou qui maltraitent leur prochain.

L'Eternel parla à Moyse, disant :

2. Ordonne aux enfans d'Israël qu'ils t'aportent de l'huile vierge pour le luminaire, pour faire brûler les lampes continuellement.

3. Aaron les arrangera devant l'Eternel continuellement, depuis le soir jusqu'au matin, hors du voile du Témoignage, dans le Tabernacle d'assignation; c'*est* une ordonnance perpétuelle, *qui sera observée* d'âge en âge.

4. Il arrangera continuellement les lampes sur le chandelier pur, devant l'Eternel.

5. Tu prendras aussi de la fine farine, & tu en feras cuire douze gâteaux; chaque gâteau sera de deux dixiémes.

6. Et tu les exposeras devant l'Eternel par deux rangées, sur la table pure, six à chaque rangée.

7. Et tu mettras de l'encens pur sur chaque rangée, qui sera un mémorial sur le pain, & une ofrande faite par le feu à l'Eternel.

8. On les arrangera continuellement chaque jour de Sabbat devant l'Eternel, de la part des Enfans d'Israël; *c'est une* alliance perpétuelle.

9. Et ils apartiendront à Aaron, & à ses fils, qui les mangeront dans le Lieu saint; car ils lui *seront* une chose très-sainte d'entre les ofrandes de l'Eternel faites par le feu; c'*est* une ordonnance perpétuelle.

10. Or *il arriva que* le fils d'une femme Israëlite, qui étoit aussi fils d'un homme Egyptien, sortit parmi les Enfans d'Israël; & ce fils de la femme Israëlite, & un homme Israëlite se querellérent dans le camp.

11. Et le fils de la femme Israëlite blasphema le Nom *de l'Eternel*, & le maudit; & ils l'amenérent à Moyse: (Or sa mére, s'apelloit Scélomith, fille de Dibri, de la Tribu de Dan.)

12. Et ils le mirent en prison, jusqu'à-ce qu'on leur eut déclaré *ce qu'ils en devoient faire*, selon la parole de l'Eternel.

13. Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

14. Tire hors du camp celui qui a maudit; & que tous ceux qui l'ont entendu mettent les mains sur sa tête; & que toute l'Assemblée le lapide.

15. Et parle aux Enfans d'Israël, & di-leur : Quiconque aura maudit son Dieu portera la peine de son péché.

16. Et celui qui aura blasphemé le Nom de l'Eternel sera puni de mort; toute l'Assemblée ne manquera pas de le lapider; on fera mourir & l'étranger, & celui qui est né au pays, qui aura blasphemé le Nom *de l'Eternel*.

17. On punira aussi de mort celui qui aura frapé à mort quelque personne que ce soit.

18. Celui qui aura frapé une bête à mort la rendra; vie pour vie.

19. Et quand quelque homme aura fait un outrage à son prochain, on lui fera comme il a fait.

20. Fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent; on lui fera le même mal qu'il aura fait à un *autre* homme.

21. Celui donc qui frapera une bête à *mort*, en rendra une autre; mais on fera mourir celui qui aura frapé un homme à *mort*.

22. Vous rendrez la même justice à l'étranger, comme à celui qui est né au pays; car je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

23. Moyse ayant ainsi parlé aux Enfans d'Israël, ils tirérent hors du camp celui qui avoit maudit, & l'assommérent de pierres. Ainsi les enfans d'Israël firent comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

REFLEXIONS.

La loi qui concerne l'huile des lampes qui devoient être allumées dans le Sanctuaire avoit été établie afin que ce lieu fut toujours éclairé. Les pains de proposition, que l'on mettoit sur la table dans le Sanctuaire, étoient une reconnoissance solemnelle, par laquelle les Israëlites témoignoient que c'étoit de Dieu qu'ils tenoient les biens que la terre de Canaan produisoit. Ces pains étoient au nombre de douze, à cause des douze Tribus d'Israël; & lorsqu'on les ôtoit ils servoient pour la nourriture des Sacrificateurs. Cette loi aprend aux Chrétiens à être reconnoissans des biens que Dieu leur accorde. L'histoire du blasphèmateur qui fut lapidé, & l'ordre que Dieu donna de faire mourir ceux qui tomberoient dans ce crime, est très-remarquable, & doit inspirer une extrême horreur pour le blasphème & pour l'impiété. Enfin, la loi par laquelle Dieu avoit ordonné qu'on fit mourir les meurtriers, & qu'on punit ceux

qui

qui maltraiteroient quelqu'un, ou qui lui causeroient quelque dommage, montre que ceux qui commettent ces péchés-là doivent être punis par le Magistrat; que la violence, l'injustice, la colère, & la vengeance sont défenduës, & que chacun doit s'en abstenir; non seulement par la crainte de la punition que les Juges peuvent infliger, mais par le respect que l'on doit aux loix divines, & parce que ces péchés sont entiérement contraires à la justice & à la charité.

CHAPITRE XXV.

Dieu ordonne, I. De laisser reposer la terre, de sept ans en sept ans; II. De célébrer le Jubilé tous les cinquante ans; & il régle à cette occasion la maniére d'acheter les terres, les maisons, & les esclaves.

L'Eternel parla aussi à Moyse sur la montagne de Sinaï, disant:

2. Parle aux Enfans d'Israël, & di-
leur: Quand vous serez entrés au pays
que je vous donne, la terre se reposera;
ce sera un Sabbat à l'Eternel.

3. Pendant six ans tu semeras ton
champ, & durant six ans tu tailleras ta
vigne, & tu recueilleras son raport.

4. Mais en la septiéme année, il y
aura un Sabbat de repos pour la ter-
re; *ce sera* un Sabbat à l'Eternel: Tu
ne semeras point ton champ, & tu ne
tailleras point ta vigne.

5. Tu ne moissonneras point ce qui
viendra de soi-même, de ce qui sera
tombé en moissonnant, & tu ne ven-
dangeras point les raisins de ta vigne
qui ne sera point taillée: *ce sera* l'an-
née du repos de la terre.

6. Mais ce qui proviendra de la ter-
re, l'année du Sabbat, vous servira
de nourriture, à toi, à ton serviteur,
à ta servante, à ton mercenaire, & à
l'étranger, lesquels habitent avec toi;

7. Et à tes bêtes, & aux animaux
qui *sont* en ton pays; tout son raport
sera pour manger.

8. Tu compteras aussi sept semaines
d'années, *savoir* sept fois sept ans, &
les jours de ces sept semaines *d'années*
te reviendront à quarante-neuf ans.

9. Et tu feras sonner la trompette
d'un son éclatant, le dixiéme *jour* du
septiéme mois; au jour, *dis-je*, des
propitiations, vous ferez sonner la
trompette par tout vôtre pays.

10. Et vous sanctifierez l'an cinquan-
tiéme, & vous publierez la liberté par
le pays à tous ses habitans: Ce sera
pour vous l'année du Jubilé, & vous
retournerez chacun en sa possession, &
chacun en sa famille.

11. Cette année cinquantiéme vous se-
ra *l'année* du Jubilé; vous ne semerez
point, & ne moissonnerez point ce que
la terre raportera d'elle-même; &
vous ne vendangerez point les fruits de
la vigne, qui ne sera point taillée.

12. Car c'est *l'année* du Jubilé; *elle*
vous sera sacrée; vous mangerez ce que
les champs raporteront cette année-là.

13. En cette année du Jubilé vous
retournerez chacun en sa possession.

14. Or si tu fais quelque vente à ton
prochain, ou si tu achètes *quelque* cho-
se de ton prochain, que nul de vous
ne foule son frére.

15. *Mais* tu acheteras de ton pro-
chain, à proportion des années *qui se*
sont écoulées depuis le Jubilé; on te fe-
ra de même la vente selon le nombre
des années de raport.

16. Selon qu'il y aura plus d'années,
tu augmenteras le prix de ce que tu
achètes, & selon qu'il y aura moins
d'années, tu le diminueras; car on te
vend le nombre des récoltes.

17. Que nul de vous donc ne foule
son prochain; mais craignez vôtre
Dieu; car je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

18. Observez mes statuts, gardez
mes ordonnances, & observez-les, &
vous habiterez sûrement dans le pays.

19. Et la terre vous donnera ses fruits,
dont vous mangerez, & vous serez ras-
sasiez, & vous y habiterez sûrement.

20. Que si vous dites: Que mange-
rons-nous la septiéme année, si nous
ne semons point, & si nous ne recueil-
lons pas nôtre récolte?

21. J'ordonnerai à ma bénédiction *de*
se répandre sur vous en la sixiéme an-
née, & la terre raportera pour trois
ans.

22. Et vous semerez la huitiéme an-
née, & vous mangerez du raport du
passé, jusqu'à la neuviéme année; jus-
qu'à-ce que son raport soit venu, vous
mangerez celui du passé.

23. La terre ne sera point venduë ab-
solument; car la terre *est* à moi; &
vous êtes étrangers & habitans chez
moi.

24. Vous permettrez aussi, dans tou-
te la terre de vôtre possession, le droit
de rachat pour la terre.

25. Si ton frére est devenu pauvre, &
vend quelque chose de ce qu'il posséde,
celui qui a le droit de rachat, *savoir* ce-
lui qui lui sera proche parent, viendra
& rachetera la chose *qui aura été* venduë
par son frére.

26. Que si cet homme n'a personne
qui ait le droit de rachat; mais qu'il ait
pû trouver lui même ce qu'il faut pour
le rachat de ce qu'il a vendu;

27. Il comptera les années depuis la
vente faite, & restituera le surplus à
l'homme auquel il l'avoit faite, & ainsi
il rentrera dans sa possession.

28. Mais s'il n'a point trouvé ce
qu'il faut pour le lui rendre, la cho-
se qu'il aura venduë sera entre les
mains de celui qui l'aura achetée, jus-
qu'à l'année du Jubilé; alors *l'ache-*
teur

teur en sortira au Jubilé, & le *vendeur* retournera dans sa possession.

29. Et si quelqu'un a vendu une maison à habiter, dans quelque ville fermée de murailles, *qu'il ait le droit de la* racheter, jusqu'à la fin de l'année de sa vente; *que le terme du droit* de son rachat soit d'une année.

30. Mais si elle n'est point rachetée dans l'année acomplie, la maison qui *est* dans la ville fermée de murailles demeurera absolument à celui qui l'a achetée & à ses descendans, & il n'en sortira point au Jubilé.

31. Toutefois les maisons des villages, qui ne sont point entourés de murailles; seront réputées comme un fond de terre; le vendeur pourra les acheter, & *l'acheteur* sortira au Jubilé.

32. Et pour ce qui est des villes des Lévites, les Lévites auront un droit de rachat perpétuel des maisons des villes de leur possession.

33. Et celui qui aura acheté *quelque maison* des Lévites, sortira au Jubilé, de la maison venduë qui *est dans* la ville de sa possession; car les maisons des villes des Lévites *sont* leur possession parmi les Enfans d'Israël.

34. Mais le champ des fauxbourgs de leurs villes ne sera point vendu; car *c'est* leur possession perpétuelle.

35. Quand ton frére sera devenu pauvre, & qu'il te tendra ses mains tremblantes, tu le soutiendras; *même* l'étranger & l'habitant, afin qu'il vive avec toi.

36. Tu ne prendras point de profit de lui, ni d'intérêt; mais tu craindras ton Dieu, & ton frére vivra avec toi.

37. Tu ne lui donneras point ton argent à intérêt, & tu ne lui donneras point de tes vivres pour en tirer du profit.

38. Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu, qui vous ai tirés du pays d'Egypte, pour vous donner le pays de Canaan, afin d'être vôtre Dieu.

39. Et quand ton frére sera devenu pauvre auprès de toi, & qu'il se sera vendu à toi, tu ne te serviras point de lui comme on se sert des esclaves;

40. *Mais* il sera chez toi comme *seroit* le mercenaire & l'étranger, & il te servira jusqu'à l'année du Jubilé.

41. Alors il sortira d'avec toi, avec ses enfans, & il s'en retournera dans sa famille, & il rentrera dans la possession de ses péres.

42. Car ils *sont* mes serviteurs, parce que je les ai tirés du pays d'Egypte; c'est pourquoi ils ne seront point vendus comme on vend les esclaves.

43. Tu ne lui seras point un maître rigoureux; mais tu craindras ton Dieu.

44. Et pour ce qui est de ton esclave & de ta servante qui seront à toi, *achete-les* des nations qui sont autour de vous. Vous acheterez d'elles l'esclave & la servante.

45. Vous *pourrez* aussi en acheter d'entre les enfans des étrangers qui demeurent avec vous, même de leurs familles qui seront parmi vous, qui leur seront nées dans vôtre pays, & vous les posséderez.

46. Et vous les laisserez comme un héritage à vos enfans après vous, afin qu'ils en héritent la possession, & vous vous servirez d'eux pour toûjours; mais pour ce qui est de vos fréres les enfans d'Israël, nul ne dominera rigoureusement sur son frére.

47. Et lors que l'étranger ou l'habitant *qui est* avec toi se sera enrichi, & que ton frére *qui est* avec lui sera devenu si pauvre, qu'il se sera vendu à l'étranger, *ou* à un habitant *qui est* avec toi, ou à une branche de la famille de l'étranger:

48. Après s'être vendu, il y aura *droit de* rachat pour lui; & un de ses parens pourra le racheter:

49. Ou son oncle, ou le fils de son oncle, ou quelque autre proche parent de son sang d'entre ceux de sa famille le rachetera; ou s'il peut lui-même en trouver le moyen, lui-même se rachetera.

50. Et il comptera avec celui qui l'aura acheté, depuis l'année qu'il s'est vendu à lui, jusqu'à l'année du Jubilé; de sorte que l'argent du prix pour lequel il s'est vendu se comptera à raison du nombre des années; le tems qu'il aura servi lui sera alloüé, comme les journées d'un mercenaire.

51. *S'il y a* encore plusieurs années, il rendra *le prix* de son achat, à raison de ces *années-là*, selon le prix pour lequel il a été acheté.

52. Et s'il reste peu d'années, jusqu'à l'an du Jubilé, il comptera avec lui, & il rendra *le prix* de son achat, à raison des années qu'il a servi.

53. Il aura été avec lui comme un mercenaire qui se louë d'année en année. Il ne dominera point sur lui rigoureusement en ta présence.

54. Que s'il n'est pas racheté par quelqu'un de ces moyens, il sortira l'année du Jubilé, lui & ses fils avec lui.

55. Car les Enfans d'Israël me *sont* serviteurs; ce sont mes serviteurs, que j'ai tirés du pays d'Egypte: Je suis l'Eternel vôtre Dieu.

REFLEXIONS.

LA réflexion qu'il faut faire sur l'année Sabbatique, est, que comme les Israëlites se reposoient le septiéme jour de chaque semaine, en mémoire de ce que Dieu avoit créé le Monde en six jours, & s'étoit reposé le septiéme jour; il leur étoit ordonné pour la même raison, de laisser reposer la terre tous les sept ans. Par-là les Israëlites reconnoissoient que la fertilité de ce pays venoit de Dieu; de quoi ils avoient une preuve miraculeuse, en

en ce que la terre raportoit pour trois ans, la sixiéme année. Pour ce qui est de l'an du Jubilé, qui revenoit au bout de quarante-neuf ans, il faut savoir qu'en cette année-là les fonds qui avoient été vendus retournoient à leurs anciens possesseurs; tellement qu'on ne pouvoit vendre ni aliéner aucun fond pour toûjours, à l'exception des maisons qui étoient dans les villes, & qui n'apartenoient pas aux Lévites. Les esclaves hébreux étoient aussi alors renvoyés libres. Et afin que cette loi put être observée, Dieu avoit prescrit, que lorsqu'on acheteroit des fonds, ou des esclaves, on en paieroit plus ou moins, selon que l'an du Jubilé seroit plus ou moins éloigné. Le but de cette loi étoit, comme cela est dit dans ce chapitre, d'aprendre aux Israëlites, & à leur postérité, que le pays de Canaan apartenoit à Dieu, qui l'avoit donné à leurs péres; elle tendoit à conserver la distinction des Tribus & des héritages; elle pourvoyoit au soulagement des nécessiteux; & elle empéchoit que les riches, en acquerant des terres & des esclaves pour toûjours, ne privassent les petits de leurs biens & de leur liberté. Nous devons reconnoître en tout cela la grande sagesse de Dieu, & la maniére admirable dont ce peuple étoit gouverné. Au reste, les loix que ce chapitre contient nous avertissent, que tous les biens que nous possédons viennent de Dieu; que c'est un grand péché que d'oprimer les petits, & de prêter aux personnes nécessiteuses à des conditions injustes ou dures; qu'il faut traiter les pauvres & les étrangers avec équité & humanité; & être charitables & désintéressés dans toute nôtre conduite. Il paroit encore de ce chapitre, que dans les ventes, l'on doit avoir égard à la valeur des choses, & observer une juste proportion. Enfin, il faut considérer, que si Dieu ne vouloit pas que les Israëlites assujettissent ceux de leur nation à l'esclavage, parce qu'ils étoient tous également serviteurs & affranchis du Seigneur, les maitres Chrétiens doivent beaucoup plus être doux & équitables envers leurs serviteurs, qui sont les rachetés de Jésus-Christ, aussi bien qu'eux; se souvenant, *que le Seigneur de leurs serviteurs & d'eux-mêmes est dans le ciel, & que devant lui il n'y a point d'acception de personnes.*

CHAPITRE XXVI.

Moyse recommande aux Israëlites de fuir l'Idolatrie, & d'observer le Sabbat. Il leur propose les bénédictions que Dieu leur accorderoit, s'ils obéissoient à ses commandemens; & il leur dénonce les malédictions qui tomberoient sur eux, s'ils les violoient.

VOus ne vous ferez point d'idoles, & vous ne dresserez point d'image taillée, ni de statuë, & vous ne mettrez point de pierre figurée dans vôtre pays, pour vous prosterner devant elle; car je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

2. Vous garderez mes Sabbats, & vous révérerez mon Sanctuaire: Je *suis* l'Eternel.

3. Si vous marchez dans mes ordonnances, & si vous gardez mes commandemens, & si vous les faites;

4. Je *vous* donnerai les pluies qu'il vous faut en leur tems; la terre donnera son raport, & les arbres des champs donneront leur fruit.

5. La saison de battre les grains durera parmi vous jusqu'à la vendange; & la vendange durera jusqu'aux semailles; vous mangerez vôtre pain, & vous serez rassasiez, & vous habiterez surement dans vôtre pays.

6. Et je donnerai la paix au pays, & vous dormirez sans qu'aucun vous épouvante; je ferai qu'il n'y aura plus de mauvaises bêtes dans le pays, & l'épée ne passera point par vôtre pays.

7. Mais vous poursuivrez vos ennemis, & ils tomberont par l'épée devant vous.

8. Cinq d'entre vous en poursuivront cent, & cent en poursuivront dix mille; & vos ennemis tomberont par l'épée devant vous.

9. Et je me tournerai vers vous, & je vous ferai croitre & multiplier, & j'établirai mon alliance avec vous.

10. Vous mangerez aussi de vieilles provisions, & vous tirerez les vieilles pour loger les nouvelles.

11. Même je mettrai mon Pavillon au milieu de vous, & mon ame ne vous aura point en aversion.

12. Mais je marcherai au milieu de vous, & je serai vôtre Dieu, & vous serez mon peuple.

13. Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu, qui vous ai tirés du pays d'Egypte, afin que vous ne fussiez pas leurs esclaves; & j'ai rompu les bois de vôtre joug, & je vous ai fait marcher la tête levée.

14. Mais si vous ne m'écoutez pas, & que vous ne fassiez pas tous ces commandemens-là;

15. Et si vous rejettez mes ordonnances, & que vôtre ame ait mes jugemens en aversion, pour ne pas faire tous mes commandemens, & pour enfraindre mon alliance;

16. Voici aussi ce que je vous ferai: Je ferai venir sur vous la frayeur, la langueur, & l'ardeur, qui consumeront vos yeux, & *qui* tourmenteront vos ames; vous semerez en vain vôtre semence; car vos ennemis la mangeront.

17. Et je mettrai ma face contre vous; vous serez battus devant vos ennemis, & ceux qui vous haïssent domineront sur vous; & vous fuirez, sans qu'aucun vous poursuive.

18. Que si encore après ces choses vous

vous ne m'écoutez pas, *j'en* ajouterai sept *fois autant* pour vous châtier, à cause de vos péchés :

19. Et je briserai l'orgueil de vôtre force, & je ferai que vôtre ciel sera de fer, & vôtre terre d'airain.

20. Vôtre force se consumera en vain; car vôtre terre ne donnera plus son raport, & les arbres de la terre ne donneront plus leur fruit.

21. Que si vous marchez contre moi, & qu'il ne vous plaise pas de m'écouter, j'ajouterai sur vous sept *fois autant* de plaies, selon vos péchés.

22. J'envoierai contre vous les bêtes des champs, qui vous priveront de vos enfans, & détruiront vos bêtes, & qui vous réduiront à un petit nombre, & vos chemins seront déserts.

23. Que si vous ne vous corrigez pas après ces choses, *pour vous convertir* à moi, mais que vous marchiez contre moi;

24. Je marcherai aussi contre vous, & je vous fraperai encore sept *fois autant*, selon vos péchés :

25. Et je ferai venir sur vous l'épée, qui fera la vengeance de mon alliance, *qui aura été violée*; & quand vous vous retirerez dans vos villes, j'envoierai la mortalité parmi vous, & vous serez livrés entre les mains de l'ennemi.

26. Quand je vous aurai rompu le bâton du pain, dix femmes cuiront vôtre pain dans un four, & vous rendront vôtre pain au poids; vous en mangerez, & vous n'en serez point rassasiés.

27. Que si pour cela vous ne m'écoutez point, mais que vous marchiez contre moi;

28. Je marcherai contre vous en *ma* fureur, & je vous châtierai aussi sept *fois autant*, selon vos péchés :

29. Vous mangerez la chair de vos fils & la chair de vos filles.

30. Je détruirai vos hauts lieux, je ruinerai vos tabernacles, je mettrai vos cadavres sur les cadavres de vos dieux infames, & mon ame vous aura en aversion.

31. Je réduirai aussi vos villes *en* désert, je désolerai vos sanctuaires, & *vos sacrifices* ne me seront plus en bonne odeur;

32. Et je désolerai ce pays, tellement que vos ennemis qui s'y établiront s'en étonneront :

33. Et je vous disperserai parmi les nations, je dégainerai l'épée après vous, & vôtre pays sera *en* désolation, & vos villes *en* désert.

34. Alors cette terre se plaira dans ses sabbats, tout le tems qu'elle sera désolée; & lors que vous serez au pays de vos ennemis, la terre se reposera, & se plaira dans ses sabbats.

35. Tout le tems qu'elle demeurera désolée, elle se reposera, de ce qu'elle ne se sera point reposée en vos sabbats, quand vous y habitiez.

36. Et pour ce qui est de ceux qui demeureront de reste d'entre vous, je rendrai leur cœur lâche, quand ils seront au pays de leurs ennemis, de sorte que le bruit d'une feuille émuë les poursuivra, ils suiront comme s'ils fuyoient de devant l'épée, & ils tomberont sans que personne les poursuive.

37. Et ils s'entreheurteront l'un l'autre, comme *fuyans* de devant l'épée, sans que personne les poursuive; & vous ne pourrez point subsister devant vos ennemis.

38. Vous périrez parmi les nations, & la terre de vos ennemis vous consumera.

39. Et ceux qui demeureront de reste d'entre vous, se fondront dans les pays de vos ennemis, à cause de leurs iniquités; & ils se fondront aussi à cause des iniquités de leurs péres & des leurs.

40. Alors ils confesseront leur iniquité, & l'iniquité de leurs péres, selon les prévarications qu'ils auront commises contre moi, & selon qu'ils auront marché contre moi.

41. Et moi aussi j'aurai marché contr'eux, & je les aurai amenés aux pays de leurs ennemis; & alors leur cœur incirconci s'humiliera, & ils prendront à gré *la peine de* leur iniquité.

42. Et je me souviendrai de mon alliance *avec* Jacob, & de mon alliance avec Isaac, & aussi de mon alliance *avec* Abraham, & je me souviendrai de cette terre.

43. Et cette terre sera abandonnée par eux, & elle se plaira dans ses sabbats, quand elle aura été désolée à cause d'eux; & ils prendront à gré *la peine* de leur iniquité, parce qu'ils auront rejetté mes jugemens, & qu'ils auront eu en aversion mes statuts.

44. Mais cependant, lors qu'ils seront dans le pays de leurs ennemis, je me souviendrai d'eux, je ne les rejetterai point, & je ne les aurai point en aversion jusqu'à les consumer entiérement, & à rompre l'alliance *que j'ai faite* avec eux; car je *suis* l'Eternel leur Dieu.

45. Et je me souviendrai en leur faveur de l'alliance que j'ai faite avec leurs ancêtres, lesquels j'ai tirés du pays d'Egypte, à la vûe des nations, pour être leur Dieu : Je *suis* l'Eternel.

46. Ce *sont*-là les statuts, les ordonnances, & les loix, que l'Eternel donna *& qu'il établit* entre lui & les enfans d'Israël, sur la montagne de Sinai, par Moyse.

REFLEXIONS.

LA prémiére observation qu'il faut faire, est, que quoi que les bénédictions temporelles que Dieu promettoit aux enfans d'Israël, s'ils gardoient sa Loi, ne regardent pas les Chrétiens, il

paroît toûjours d'ici que le bonheur des hommes dépend de l'observation des commandemens de Dieu ; que sa faveur se répand sur ceux qui le craignent ; & que la piété a les promesses de la vie présente, comme elle a celles de la vie à venir. L'on doit ensuite faire une grande attention aux malédictions qui sont contenuës dans ce chapitre. On y voit clairement tout ce qui arriva dans la suite au peuple d'Israël à cause de ses péchés ; comment Dieu le châtia en diverses occasions, par la famine, par la mortalité, par la guerre, & par d'autres fléaux, & comment il les livra enfin à leurs ennemis, & les chassa du pays de Canaan ; ce qui arriva sur tout lors qu'ils furent transportés en Assyrie & à Babilone, & ensuite détruits par les Romains. Dieu promet cependant de rétablir les Israëlites, après les avoir affligés. Ce rétablissement arriva en partie, lors qu'ils retournérent de la captivité ; mais il se fera plus parfaitement aux derniers jours, lorsque cette nation se convertira. Ce sont ici de belles & de fortes preuves de la divinité de l'Ecriture ; l'histoire du peuple Juif confirmant exactement la vérité de toutes ces prédictions, qui ont été faites il y a plus de trois mille ans. Ceci doit servir d'instruction aux Chrétiens, & leur faire craindre les malédictions que l'Evangile dénonce aux pécheurs impénitens, & qui sont infiniment plus redoutables que celles qui sont contenues dans ce chapitre.

CHAPITRE XXVII.

Ce chapitre traite du Rachat des Personnes, & des autres choses qui avoient été consacrées à Dieu par un vœu ; & le Seigneur y ordonne de payer exactement & de bonne foi les Dixmes, tant des fruits de la terre que des bêtes.

L'Eternel parla aussi à Moyse, disant :

2. Parle aux enfans d'Israël, & di leur : Quand quelqu'un aura fait quelque vœu important, les personnes *seront* à l'Eternel, selon l'estimation que tu en feras.

3. Or l'estimation que tu feras d'un mâle, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de soixante ans, sera du prix de cinquante sicles d'argent, selon le sicle du Sanctuaire.

4. Mais si *c'est* une femme, alors ton estimation sera de trente sicles.

5. Que si *c'est* de quelqu'un de l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de vingt ans, alors l'estimation que tu feras du mâle sera de vingt sicles ; & pour ce qui est de la femme *l'estimation sera* de dix sicles.

6. Et si c'*est* de quelqu'un de l'âge d'un mois jusqu'à l'âge de cinq ans, l'estimation que tu feras d'un mâle sera de cinq sicles d'argent ; & ton estimation d'une fille *sera* de trois sicles d'argent.

7. Et si c'*est* de quelqu'un qui soit âgé de soixante ans & au dessus, si c'est un mâle, ton estimation *sera* de quinze sicles ; & pour ce qui est de la femme, *l'estimation sera* de dix sicles.

8. Et s'il est plus pauvre que *ne monte* ton estimation, il présentera la personne devant le Sacrificateur, qui en fera l'estimation ; & le Sacrificateur en fera l'estimation selon ce que pourra fournir celui qui a fait le vœu.

9. Et si *c'est* d'une bête dont on fasse ofrande à l'Eternel, tout ce qui aura été donné à l'Eternel de cette sorte sera sacré.

10. Il ne la changera point, & n'en mettra point une autre en sa place, *savoir* une bonne pour une mauvaise, ou une mauvaise pour une bonne. Que s'il met en quelque sorte *que ce soit* une bête pour une autre bête, tant celle-là, que l'autre qui aura été mise en sa place, sera sacrée.

11. Et si *c'est* d'une bête souillée, dont on ne fait point ofrande à l'Eternel, il présentera la bête devant le Sacrificateur,

12. Qui en fera l'estimation selon qu'elle sera bonne ou mauvaise ; il en sera comme toi, ô Sacrificateur, en auras fait l'estimation.

13. Mais s'il la veut racheter absolument, il ajoûtera un cinquiéme par dessus ton estimation.

14. Et quand quelqu'un aura consacré sa maison *pour être* sacrée à l'Eternel, le Sacrificateur l'estimera selon qu'elle sera bonne ou mauvaise ; & on se tiendra à l'estimation que le Sacrificateur en aura faite.

15. Mais si celui qui l'a *consacrée* veut racheter sa maison, il ajoûtera, par dessus, le cinquiéme de l'argent de ton estimation, *ô Sacrificateur* ; & elle lui demeurera.

16. Et si un homme consacre à l'Eternel *quelque partie* du champ de sa possession, ton estimation sera selon ce qu'on y séme ; le chomer de semence d'orge sera estimé cinquante sicles d'argent.

17. Que s'il a consacré son champ dès l'année du Jubilé, on se tiendra à ton estimation.

18. Mais s'il consacre son champ après le Jubilé, le Sacrificateur lui mettra en compte l'argent, selon le nombre des années qui restent jusqu'à l'année du Jubilé, & cela sera rabatu de ton estimation.

19. Et si celui qui a consacré son champ le veut racheter absolument, il ajoutera, par dessus, le cinquiéme de l'argent de ton estimation, & il lui demeurera.

20. Mais s'il ne rachète point le champ, & que le champ se vende à un autre homme, il ne se rachètera plus.

21. Et ce champ-là, ayant passé le Jubilé, sera sacré à l'Eternel, comme un champ

champ interdit : La possession en sera au Sacrificateur.

22. Et s'il consacre à l'Eternel un champ qu'il ait acheté, n'étant point des champs de sa possession ;

23. Le Sacrificateur lui comptera la somme de ton estimation jusqu'à l'année du Jubilé, & il donnera en ce jour-là ce que tu l'auras estimé, *afin que ce soit* une chose sacrée à l'Eternel.

24. Mais dans l'année du Jubilé, le champ retournera à celui duquel il l'avoit acheté, & auquel *étoit* la possession du fond.

25. Et toute estimation que tu feras, sera selon le sicle du Sanctuaire ; le sicle est de vingt oboles.

26. Toutefois nul ne *pourra* consacrer le prémier-né d'entre les bêtes, lequel apartient déja à l'Eternel par droit de primogéniture ; soit taureau, soit agneau ou chevreau, il *est* à l'Eternel.

27. Mais s'*il est* de bêtes souillées, il le rachetera, selon ton estimation, & il ajoutera son cinquiéme par dessus ; & s'il n'est pas racheté, il sera vendu selon ton estimation.

28. Or nul interdit, que quelqu'un aura dévoué à l'Eternel, par interdit de tout ce qui lui appartient, soit un homme, ou une bête, ou un champ de sa possession, ne se vendra, ni ne se rachètera : Tout interdit sera entiérement consacré à l'Eternel.

29. Nul interdit, dévoué par interdit d'entre les hommes, ne se rachetera ; mais on le fera mourir.

30. Or toute dîme de la terre, *tant* du grain de la terre, *que* du fruit des arbres, appartient à l'Eternel ; *c'est* une chose consacrée à l'Eternel.

31. Mais si quelqu'un veut absolument racheter quelque chose de sa dime, il y ajoutera le cinquiéme par dessus.

32. Mais toute dîme de taureaux, de brebis & de chèvres, *savoir* tout ce qui passe sous la verge, qui *est* le dixiéme, sera consacré à l'Eternel.

33. On ne choisira point le bon ou le mauvais, & on n'en mettra point d'autre en sa place : Que si on le fait, en quelque maniére que ce soit, la bête changée & l'autre qui aura été mise en sa place sera consacrée, & ne sera point rachetée.

34. Ce *sont* là les commandemens que l'Eternel prescrivit à Moyse, sur la montagne de Sinaï pour les Enfans d'Israël.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous aprend, que les Vœux doivent être réligieusement accomplis, & que, quand une chose a été consacrée à Dieu & à des usages saints, on ne peut la destiner à d'autres usages, sans sacrilège. L'exactitude avec laquelle Dieu vouloit que les Israëlites payassent les dîmes, tant des fruits de la terre, que des bêtes, & la défense qu'il faisoit de choisir ce qu'on avoit de moindre pour payer les dîmes, montre que c'est aussi un sacrilège, d'user de fraude & de tromperie dans ce que l'on doit donner pour le Service divin, ou pour d'autres usages pieux ; mais qu'il faut donner avec plaisir ce que l'on a de meilleur & de plus précieux.

LES NOMBRES,

QUATRIEME LIVRE DE MOYSE,

ARGUMENT.

Le Livre des Nombres est apellé de ce nom, à cause des Dénombremens qui sont contenus dans les prémiers chapitres. Il commence au second mois de la seconde année après la sortie d'Egypte ; & il finit à l'onziéme mois de la quarantiéme année ; tellement qu'il comprend l'espace de trente-neuf ans. Ce livre contient aussi plusieurs loix, que Dieu donna aux Israëlites ; & le récit de diverses choses mémorables, qui arivérent pendant qu'ils furent dans le désert.

CHAPITRE I.

On voit dans le prémier chapitre de ce livre le Dénombrement que Moyse & Aaron firent, après la sortie d'Egypte, de tout le peuple d'Israël, & qui fut de six-cents mille hommes.

L'ETERNEL parla à Moyse, au désert de Sinaï, dans le Tabernacle d'assignation, au prémier jour du second mois, la seconde année après qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, disant:

2. Faites le compte de toute l'Assemblée des enfans d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs péres, en les comptant nom par nom, *savoir* tous les mâles, chacun par tête;

3. Depuis l'âge de vingt ans, & au dessus; tous ceux d'Israël qui peuvent aller à la guerre: Vous les compterez par leurs bandes, toi & Aaron.

4. Et il y aura avec vous un homme de chaque tribu, savoir le chef de la maison de ses péres.

5. Ce *sont* ici les noms de ces hommes qui vous assisteront: Pour *la tribu* de Ruben, Elitsur fils de Scédéur.

6. Pour *celle de* Siméon, Scélumiel fils de Tsurisçaddaï.

7. Pour *celle de* Juda, Nahasson fils de Hamminadab.

8. Pour *celle d'*Issacar, Nathanaël fils de Tsuhar.

9. Pour *celle de* Zabulon, Eliab fils de Hélon.

10. Pour les enfans de Joseph: Pour *la tribu d'*Ephraïm, Elisçamath fils de Hammiud: Pour *celle de* Manassé, Gamaliel fils de Pédatsur.

11. Pour *la tribu de* Benjamin, Abidan fils de Guidhoni.

12. Pour *celle de* Dan, Ahihézer, fils de Hammisçaddaï.

13. Pour *celle d'*Ascer, Paghiel fils de Hocran.

14. Pour *celle de* Gad, Eliasaph fils de Déhuel.

15. Pour *celle de* Nephthali, Ahirah fils de Hénan.

16. C'*étoient-là* ceux qu'on apelloit pour tenir l'Assemblée, les principaux des tribus de leurs péres, qui *étoient* les chefs des milliers d'Israël.

17. Alors Moyse & Aaron prirent ces hommes, qui avoient été nommés par leurs noms;

18. Et ils convoquérent toute l'Assemblée, le prémier jour du second mois, & on les enrégistra chacun selon leurs familles, selon la maison de leurs péres, les comptant nom par nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, chacun par tête;

19. Selon que l'Eternel avoit commandé à Moyse: & il les compta au désert de Sinaï.

20. Les descendans donc de Ruben prémier-né d'Israël, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, dont on fit le dénombrement par leur nom, & par tête, *c'est-à-dire*, tous les mâles de l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre;

21. Ceux, *dis-je*, de la tribu de Ruben, qui furent comptés, *furent* quarante-six mille cinq cents.

22. Des descendans de Siméon, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux qui furent comptés par leur nom & par tête, *savoir* tous les mâles de l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre:

23. Ceux, *dis-je* de la Tribu de Siméon, qui furent comptés, *furent* cinquante neuf mille trois cents.

24. Des descendans de Gad, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre;

25. Ceux, *dis-je*, de la Tribu de Gad, qui furent comptés, *furent* quarante-cinq mille six-cents cinquante.

26. Des descendans de Juda, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre;

27. Ceux, *dis-je*, de la Tribu de Juda, qui furent comptés, *furent* soixante & quatorze mille six cents.

28. Des descendans d'Issacar, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre.

29. Ceux, *dis-je*, de la Tribu d'Issacar, qui furent comptés, *furent* cinquante-quatre mille quatre cents.

30. Des descendans de Zabulon, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre:

31. Ceux, *dis-je*, de la Tribu de Zabulon, qui furent comptés, *furent* cinquante-sept mille quatre cents.

32. Quant aux descendans de Joseph, des descendans d'Ephraïm, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre;

33. Ceux, *dis-je*, de la Tribu d'Ephraïm, qui furent comptés, *furent* quarante mille cinq cents.

34. Des descendans de Manassé, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le

le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre:

35. Ceux, *dis-je*, de la Tribu de Manassé, qui furent comptés, *furent* trente-deux mille deux cents.

36. Des descendans de Benjamin, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre:

37. Ceux, *dis-je*, de la Tribu de Benjamin, qui furent comptés, *furent* trente-cinq mille quatre cents.

38. Des descendans de Dan, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre:

39. Ceux, *dis-je* de la Tribu de Dan, qui furent comptés, *furent* soixante-deux mille sept cens.

40. Des descendans d'Aser, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre:

41. Ceux, *dis-je*, de la Tribu d'Aser, qui furent comptés, *furent* quarante & un mille cinq cents.

42. Des descendans de Nephthali, *selon* leurs générations, leurs familles, & les maisons de leurs péres, ceux dont on fit le dénombrement par leur nom, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux qui pouvoient aller à la guerre.

43. Ceux, *dis-je*, de la Tribu de Nephthali, qui furent comptés, *furent* cinquante-trois mille quatre cents.

44. Ce *sont* là ceux dont Moyse & Aaron firent le dénombrement, les douze principaux *d'entre les enfans* d'Israël *y* étant; un pour chaque maison de leurs péres.

45. Ainsi tous ceux des enfans d'Israël, dont on fit le dénombrement, selon les maisons de leurs péres, depuis l'âge de vingt ans, & au dessus, tous ceux d'entre les Israëlites qui pouvoient aller à la guerre:

46. Tous ceux, *dis-je*, dont on fit le dénombrement, furent six cents trois mille cinq cents cinquante.

47. Mais les Lévites ne furent point comptés avec eux, selon la Tribu de leurs péres.

48. Car l'Eternel avoit parlé à Moyse, & lui avoit dit:

49. Tu ne feras aucun dénombrement de la Tribu de Lévi, & tu n'en feras point le compte avec les *autres* enfans d'Israël.

50. Mais tu donneras aux Lévites la charge du Pavillon du Tèmoignage, & de tous ses utensiles, & de tout ce qui lui apartient. Ils porteront le Pavillon, & tous ses utensiles; & ils serviront, & camperont autour du Pavillon.

51. Et quand le Pavillon partira, les Lévites le désassembleront; & quand le Pavillon campera, ils le dresseront; que si quelque autre en aproche, on le fera mourir.

52. Or les enfans d'Israël camperont chacun en son quartier, & chacun sous son enseigne, selon leurs bandes.

53. Mais les Lévites camperont autour du Pavillon du Tèmoignage, afin qu'il n'y ait point d'indignation sur l'assemblée des enfans d'Israël, & ils prendront en leur charge le Pavillon du Tèmoignage.

54. Et les enfans d'Israël firent toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moyse; ils le firent ainsi.

REFLEXIONS.

LA principale réflexion qu'il y a à faire sur les Dénombremens des Enfans d'Israël, est celle que Moyse leur proposoit peu avant sa mort. Elle regarde la multiplication prodigieuse des descendans de Jacob. Ils n'étoient que soixante & dix personnes, lors qu'ils allérent en Egypte; & lors qu'ils en sortirent, environ deux cent & dix ans après, ils se trouvérent au nombre de six cents mille, sans compter ceux qui étoient au dessous de l'âge de vingt ans, ni les femmes, ni ceux qui ne pouvoient pas aller à la guerre, non plus que les Lévites. Ce fut ainsi que Dieu accomplit les promesses qu'il avoit faites à Abraham, de lui donner une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel, & que le sable qui est sur le bord de la mer. Cela reléve aussi & confirme la merveille de la maniére dont un si grand peuple subsista dans le Désert pendant quarante ans; ce qui auroit été absolument impossible, si Dieu n'y eût pourvû miraculeusement, en envoyant la Manne qui leur servit de nourriture pendant tout ce tems là. Les Lévites ne furent pas compris dans ce Dénombrement, parce qu'ils n'étoient pas obligés de marcher en guerre, & qu'ils devoient être atachés à la garde & au service du Tabernacle.

CHAPITRE II.

On voit dans ce chapitre la disposition du Camp des Israëlites, & l'ordre de leurs marches.

L'Eternel parla encore à Moyse & à Aaron, disant:

2. Les enfans d'Israël camperont chacun sous sa baniére, avec les enseignes des maisons de leurs péres, tout autour du Tabernacle d'assignation, & vis-à-vis de lui.

3. *Ceux qui seront de* la baniére de la compagnie de Juda camperont droit vers le levant, *distingués* par leurs troupes. Et Nahasson fils de Hamminadab *sera* le

le Chef des descendans de Juda :

4. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* soixante quatorze mille six cents.

5. Et la Tribu d'Issacar campera auprès de Juda, & Nathanaël fils de Tsuhar *sera* le Chef des descendans d'Issacar :

6. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante quatre mille quatre cents.

7. Puis la Tribu de Zabulon ; & Eliab fils de Hélon *sera* le Chef des descendans de Zabulon :

8. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante-sept mille quatre cents.

9. Tous ceux, dont on a fait le dénombrement, de la compagnie de Juda, *sont* cent quatre-vingt-six mille quatre cents, *distingués* par leurs troupes : Ils partiront les prémiers.

10. La baniére de la campagnie de Ruben, par ses troupes, *sera* vers le midi, & Elitsur fils de Scedeur *sera* le chef des descendans de Ruben :

11. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante-six mille cinq cents.

12. Et la Tribu de Siméon campera auprès de Ruben, & Scelumiel fils de Thurisçaddaï *sera* le chef des descendans de Siméon :

13. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement *sont* cinquante neuf mille trois cents.

14. Puis la Tribu de Gad ; & Eliasaph fils de Réhuel *sera* le chef des descendans de Gad.

15. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante-cinq mille six cents cinquante.

16. Tous ceux dont on a fait le dénombrement de la compagnie de Ruben, *sont* cent cinquante & un mille quatre cents cinquante, *distingués* par leurs troupes : Ils partiront les seconds.

17. Ensuite le Tabernacle d'assignation partira, *avec* la compagnie des Lévites, au milieu des compagnies, qui partiront comme elles seront campées, chacune en sa place, selon leurs baniéres.

18. La baniére de la compagnie d'Ephraïm, par ses troupes, *sera* vers l'occident ; & Elisçamat fils de Hammiud *sera* le chef des descendans d'Ephraïm :

19. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante mille cinq cents.

20. Et la tribu de Manassé *sera* auprès d'Ephraïm, & Gamaliel fils de Pedatsur *sera* le chef des descendans de Manassé :

21. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* trente deux mille deux cents.

22. Puis la Tribu de Benjamin ; & Abidam, fils de Guidhoni *sera* le chef des descendans de Benjamin :

23. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement *sont* trente-cinq mille quatre cents.

24. Tous ceux dont on a fait le dénombrement de la compagnie d'Ephraïm, *sont* cent huit mille & cent, *distingués* par leurs troupes : Ils partiront les troisiémes.

25. *Ceux qui seront de* la baniére de la compagnie de Dan, *distingués* par ses troupes, *seront* vers le septentrion ; & Ahihezer fils de Hammisçaddaï *sera* le chef des descendans de Dan :

26. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement *sont* soixante-deux mille sept cents.

27. Et la Tribu d'Ascer campera auprès de Dan ; & Paghiel fils de Hocran *sera* le chef des descendans d'Ascer.

28. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* quarante-un mille cinq cents.

29. Puis la Tribu de Nephthali ; & Ahirah fils de Henan *sera* le chef des enfans de Nephthali.

30. Et sa troupe, & ceux qui sont de son dénombrement, *sont* cinquante-trois mille quatre cents.

31. Tous ceux dont on fit le dénombrement de la compagnie de Dan, *sont* cent cinquante sept mille six cents : Ils partiront les derniers des baniéres.

32. Ce *sont* là ceux des Enfans d'Israël dont on fit le dénombrement, par les maisons de leurs péres. Tous ceux qui furent comptés des compagnies selon leurs troupes, *furent* six cents trois mille cinq cents cinquante.

33. Mais les Lévites ne furent point comptés avec les *autres* enfans d'Israël, comme l'Eternel *l'*avoit commandé à Moyse.

34. Et les enfans d'Israël firent toutes les choses que l'Eternel avoit commandées à Moyse ; ils campérent ainsi, chacun selon leurs baniéres, & ils partirent ainsi, chacun selon leurs familles & selon la maison de leurs péres.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à observer sur ce chapitre, c'est le bel ordre dans lequel les Tribus d'Israël étoient disposées, lors qu'elles campoient, & lors qu'elles marchoient, chacune ayant son poste & son rang assigné. Cet ordre étoit nécessaire pour prévenir la confusion, qui, sans cela, auroit été inévitable dans une si grande multitude. II. Dieu ordonna que les douze Tribus campassent & fussent rangées, à une certaine distance, autour du Tabernacle. Par ce moyen ce lieu sacré étoit au milieu du camp, & en sureté. Les Israëlites pouvoient aussi reconnoitre par là, que l'avantage d'avoir Dieu & son service au milieu d'eux faisoit tout leur bonheur. Ainsi ce que Dieu prescrivit à cet égard étoit très digne

gne de sa sagesse, & tendoit également, & à maintenir l'ordre parmi ce peuple, & à l'attacher à Dieu & à la Religion.

CHAPITRE III.

Moyse raporte dans ce chapitre & dans le suivant, la généalogie des Sacrificateurs; le choix que Dieu fit des Lévites qui leur furent ajoints; & l'office & les diverses fonctions des Lévites, par raport au Tabernacle, lors qu'il falloit le transporter d'un lieu à un autre.

CE *sont* ici les générations d'Aaron & de Moyse au tems que l'Eternel parla à Moyse sur la montagne de Sinaï:

2. Et ce *sont* ici les noms des enfans d'Aaron: Nadab, qui *étoit* l'ainé, Abihu, Eléazar & Ithamar.

3. Ce *sont* là les noms des enfans d'Aaron, Sacrificateurs, qui furent oints, & qui furent consacrés pour exercer le Sacerdoce.

4. Or Nadab & Abihu moururent en la présence de l'Eternel, lors qu'ils offrirent un feu étranger devant l'Eternel au désert de Sinaï, & ils n'eurent point d'enfans, mais Eléazar & Ithamar exercérent la Sacrificature en la présence d'Aaron leur pére.

5. Alors l'Eternel parla à Moyse, disant:

6. Fai aprocher la Tribu de Lévi, & fai qu'elle se tienne devant Aaron Sacrificateur, afin qu'ils le servent.

7. Et qu'ils aient la charge de ce qu'il leur ordonnera de garder, & de ce que toute l'assemblée leur ordonnera de garder, devant le Tabernacle d'assignation, en faisant le service du Pavillon.

8. Et qu'ils gardent tous les utensiles du Tabernacle d'assignation, & ce qui leur sera donné en charge par les enfans d'Israël, pour faire le service du Pavillon.

9. Ainsi tu donneras les Lévites à Aaron & à ses fils: Ils lui sont donnés d'entre les enfans d'Israël.

10. Tu donneras donc la surintendance à Aaron & à ses fils, & ils exerceront leur sacerdoce. Que si quelque étranger en aproche, on le fera mourir.

11. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

12. Voici, j'ai pris les Lévites d'entre les enfans d'Israël, pour tous les prémiers-nés qui naissent parmi les enfans d'Israël; c'est pourquoi les Lévites seront à moi.

13. Car tout prémier-né m'apartient, depuis que je frapai tout prémier-né du pays d'Egypte: Je me suis consacré tout prémier-né en Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes: Ils seront à moi: Je *suis* l'Eternel.

14. L'Eternel parla aussi à Moyse au désert de Sinaï, disant:

15. Compte les descendans de Lévi, par les maisons de leurs péres, & par leurs familles, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois, & au dessus.

16. Moyse donc les compta, selon le commandement de l'Eternel, ainsi qu'il lui avoit été ordonné.

17. Ce sont ici les fils de Lévi selon leurs noms; *savoir* Guersçon, Kéhath, & Mérari.

18. Ce *sont* ici les noms des fils de Guersçon, par leurs familles, Libni, & Scimhi.

19. Et les fils de Kéhath, par leurs familles, *étoient* Hamram, Jitshar, Hébron & Huziel.

20. Et les fils de Mérari, par leurs familles, *étoient* Mahi & Muscli. Ce sont là les familles de Lévi selon les maisons de leurs péres.

21. De Guersçon *est sortie* la famille des Libnites, & la famille des Scimhites. Ce sont là les familles des Guersçonites;

22. Desquelles ceux dont on fit le dénombrement, *aprés* le compte *qui fut fait* de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois & au dessus, *furent* au nombre de sept mille cinq cents.

23. Les familles des Guersçonites camperont derriére le Pavillon vers l'occident.

24. Et Eliasaph, fils de Laël, *sera* le chef de la maison des Guersçonites.

25. Et les descendans de Guersçon auront en charge, au Tabernacle d'assignation, le Pavillon, le Tabernacle, sa couverture, la tapisserie de l'entrée du Tabernacle d'assignation;

26. Et les courtines du parvis, & la tapisserie de l'entrée du parvis, qui servent pour le pavillon, & pour l'autel, tout autour, avec les cordes du pavillon pour tout son service.

27. Et de Kéhath *est sortie* la famille des Hamramites, la famille des Jitsharites, la famille des Hébronites, & la famille des Huziélites; Ce furent là les familles des Kéhathites;

28. Dont tous les mâles, depuis l'âge d'un mois, & au dessus, *furent* au nombre de huit mille six cents, ayant la charge du Sanctuaire.

29. Les familles des descendans de Kéhath camperont du côté du pavillon vers le midi.

30. Et Elitsaphan, fils de Guziel, *sera* le chef de la maison des péres des familles des Kéhathites.

31. Et ils auront en charge l'arche, la table, le chandelier, les autels, & les utensiles du Sanctuaire, avec lesquels on fait le service, avec la tapisserie, & tout ce qui y sert.

32. Et le chef des chefs des Lévites *sera* Eléazar, fils d'Aaron Sacrificateur, qui aura la surintendance sur ceux qui auront la charge du Sanctuaire.

33. Et de Mérari *est sortie* la famille des Mahlites, & la famille des Musci-tes: Ce furent là les familles de Mérari;

34. Desquelles ceux dont on fit le dénombrement, *après* le compte *qui fut fait* de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois & au dessus, *furent* six mille deux cents.

35. Et Tsuriel fils d'Abihaïl *sera* le chef de la maison des péres des familles des Mérarites: Ils camperont du côté du pavillon vers l'aquilon.

36. Et on donnera aux descendans de Mérari la charge des ais du pavillon, de ses barres, de ses colomnes, de ses soubassemens, & de tous ses utensiles, avec tout ce qui y sert;

37. Et des colomnes du parvis tout autour, avec leurs soubassemens, leurs pieux, & leurs cordes

38. Et ceux qui camperont devant le Tabernacle, vers l'orient du Tabernacle d'assignation, *seront* Moyse, & Aaron, & ses fils, qui auront la garde du Sanctuaire, pour la garde des enfans d'Israël. Que si quelque étranger en aproche, on le fera mourir.

39. Tous ceux des Lévites dont on fit le dénombrement, que Moyse & Aaron comptérent par leurs familles, suivant le commandement de l'Eternel, tous les mâles de l'âge d'un mois & au dessus, *furent* vingt-deux mille.

40. Et l'Eternel dit à Moyse: Fai le dénombrement de tous les prémiers-nés mâles des enfans d'Israël, depuis l'âge d'un mois, & au dessus, & lève le compte de leurs noms.

41. Et tu prendras pour moi (Je suis l'Eternel) les Lévites, au lieu de tous les prémiers-nés *qui sont* entre les enfans d'Israël; *tu prendras* aussi les bêtes des Lévites, au lieu de tous les prémiers-nés des bêtes des enfans d'Israël.

42. Moyse donc fit le dénombrement, comme l'Eternel lui avoit commandé. Tous les prémiers-nés *qui étoient* entre les enfans d'Israël,

43. Et tous les prémiers-nés des mâles, le compte des noms étant fait, depuis l'âge d'un mois & au dessus, selon qu'on en fit le dénombrement, furent vingt-deux mille deux cents soixante & treize.

44. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

45. Pren les Lévites au lieu de tous les prémiers-nés d'entre les enfans d'Israël, & les bêtes des Lévites, au lieu de leurs bêtes; & les Lévites seront à moi: Je suis l'Eternel.

46. Et pour ce qui est de ceux qu'il faudra racheter, des prémiers-nés des enfans d'Israël, *savoir* deux cents soixante & treize, qui sont de plus que les Lévites;

47. Tu prendras cinq sicles par tête, tu *les* prendras selon le sicle du Sanctuaire; le sicle *est* de vingt oboles.

48. Et tu donneras à Aaron & à ses fils l'argent de ceux qui auront été rachetés, & qui passoient le nombre des Lévites.

49. Moyse donc prit l'argent du rachat de ceux qui étoient de plus, outre ceux qui avoient été rachetés par l'échange des Lévites.

50. *Et* il reçût, des prémiers-nés des enfans d'Israël, l'argent, *savoir* mille trois cents soixante-cinq sicles, selon le sicle du Sanctuaire.

51. Et Moyse donna l'argent des rachetés à Aaron, & à ses fils, selon que l'Eternel le lui avoit commandé.

CHAPITRE IV.

L'Eternel parla encore à Moyse, & à Aaron, disant:

2. Faites le compte des fils de Kéhath, d'entre les descendans de Lévi, par leurs familles, & par les maisons de leurs péres:

3. Depuis l'âge de trente ans & au dessus, jusqu'à l'age de cinquante ans, tous ceux qui entrent en rang, pour s'employer au Tabernacle d'assignation.

4. C'*est* ici le service des fils de Kéhath au Tabernacle d'assignation, *d'avoir soin du* Lieu très-saint.

5. Quand le camp partira, Aaron & ses fils viendront, & ils détendront le voile de tapisserie, & ils en couvriront l'arche du témoignage.

6. Ensuite ils mettront au dessus une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, ils étendront par dessus un drap *de couleur* d'hyacinthe, & ils y mettront les barres.

7. Et ils étendront un drap *de couleur* d'hyacinthe sur la table *des pains* de proposition, & ils mettront sur elle les plats, les tasses, les bassins, & les gobelets d'aspersion; & le pain continuel sera sur elle.

8. Et ils étendront au dessus un drap teint en cramoisi, & ils le couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe; & ils y mettront ses barres.

9. Et ils prendront un drap de couleur d'hyacinthe, & ils en couvriront le chandelier du luminaire, avec ses lampes, ses mouchettes, ses petits plats, & tous les vaisseaux d'huile, desquels on se sert pour le chandelier.

10. Et ils le mettront, avec tous ses vaisseaux, dans une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, & le mettront sur des léviers.

11. Et ils étendront sur l'autel d'or un drap de couleur d'hyacinte, & ils le couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinte, & ils y mettront ses barres.

12. Ils prendront aussi tous les utensiles du service, dont on se sert au Sanc-

Sanctuaire, & ils *les* mettront dans un drap de couleur d'hyacinthe, & ils les couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, & les mettront sur des leviers.

13. Et ils ôteront les cendres de l'autel, & ils étendront dessus un drap d'écarlate.

14. Et dessus ils mettront les utensiles desquels on se sert pour l'autel; les encensoirs, les crochets, les racloirs, les bassins, & tous les vaisseaux de l'autel; & ils étendront dessus une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, & ils y mettront ses barres.

15. Lors qu'Aaron & ses fils auront achevé de couvrir le Sanctuaire, & tous ses vaisseaux, quand le camp partira, les descendans de Kéhath viendront pour le porter; mais ils ne toucheront point les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent. C'*est* là ce que porteront les descendans de Kéhath au Tabernacle d'assignation.

16. Or Eléazar fils d'Aaron Sacrificateur aura la commission de l'huile du luminaire, du parfum de drogues, du gâteau continuel, & de l'huile d'onction; la commission, *dis-je*, de tout le Pavillon, & de toutes les choses qui *sont* dans le Sanctuaire, & de ses utensiles.

17. L'Eternel parla encore à Moyse & à Aaron, disant:

18. Ne donnez point occasion que la race des familles de Kéhath soit retranchée d'entre les Lévites.

19. Mais faites leur ceci, afin qu'ils vivent, & ne meurent point: Lors qu'ils aprocheront des choses très-saintes, Aaron & ses fils viendront, qui prescriront à chacun son service & ce qu'il doit porter:

20. Et ils n'entreront point pour regarder, quand on envelopera les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent.

21. L'Eternel parla aussi à Moyse, & il lui dit:

22. Fai aussi le compte des descendans de Guersçon, par les maisons de leurs péres & par leurs familles;

23. Depuis l'âge de trente ans & au dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, comptant tous ceux qui entrent pour tenir leur rang, afin de s'employer à servir au Tabernacle d'assignation.

24. C'*est* ici le service des familles des Guersçonites, en quoi ils doivent servir, & ce qu'ils doivent porter:

25. Ils porteront donc les piéces du Pavillon, & le Tabernacle d'assignation, sa couverture, la couverture de couleur d'hyacinthe qui *est* par dessus, & la tapisserie de l'entrée du Tabernacle d'assignation.

26. Les courtines du parvis, & la tapisserie de l'entrée de la porte du parvis, qui servent pour le Pavillon & pour l'autel tout autour, leurs cordages, & tous les utensiles de leur service, & tout ce qui est fait pour eux; c'est en quoi ils serviront.

27. Tout le service des descendans de Guersçon en tout ce qu'ils doivent porter, & en tout ce à quoi ils doivent servir, sera *reglé* par les ordres d'Aaron & de ses fils, & vous les chargerez de garder tout ce qu'ils doivent porter.

28. C'*est* là le service des familles des descendans des Guersçonites au Tabernacle d'assignation; & leur charge *sera* sous la conduite d'Ithamar fils d'Aaron Sacrificateur.

29. Tu compteras *aussi* les descendans de Mérari & par leurs familles & par les maisons de leurs péres.

30. Tu les compteras depuis l'âge de trente ans & au dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans; tous ceux qui entrent en rang pour s'employer au service du Tabernacle d'assignation.

31. Or c'*est* ici la charge de ce qu'ils auront à porter, pour tout le service qu'ils auront à faire au Tabernacle d'assignation: *Ils porteront* les ais du pavillon, & ses barres, & ses colomnes, avec ses soubassemens;

32. Et les colomnes du parvis tout autour, & leurs soubassemens, leurs cloux, leurs cordages, tous leurs utensiles, & tout ce dont on se sert en ces choses-là, & vous leur compterez tous les utensiles qu'ils auront charge de porter, piéce par piéce.

33. C'*est* là le service des familles des descendans de Mérari, pour tout ce à quoi ils doivent servir au Tabernacle d'assignation, sous la conduite d'Ithamar fils d'Aaron Sacrificateur.

34. Moyse donc, & Aaron, & les principaux de l'assemblée, comptérent les descendans des Kéhathites, par leurs familles & par les maisons de leurs péres:

35. Depuis l'âge de trente ans & au dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entroient en rang pour servir au Tabernacle d'assignation.

36. Et ceux dont on fit le dénombrement par leurs familles étoient deux mille sept cents cinquante.

37. Ce *sont* là ceux des familles des Kéhathites dont on fit le dénombrement, tous servant au Tabernacle d'assignation, que Moyse & Aaron comptérent, selon le commandement que l'Eternel *en avoit donné* par Moyse.

38. Pour ce qui est de ceux des descendans de Guersçon, dont on fit le dénombrement, par leurs familles & par les maisons de leurs péres.

39. Depuis l'âge de trente ans & au dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entroient en rang pour servir au Tabernacle d'assignation:

40. Ceux qui furent comptés, par leurs familles, & par les maisons de leurs

leurs péres, étoient deux mille six cents trente.

41. Ce *sont* là ceux des familles des descendans de Guersçon, dont on fit le dénombrement, tous servant au Tabernacle d'assignation, que Moyse & Aaron comptérent, selon le commandement de l'Eternel.

42. Et pour ce qui est des familles des descendans de Mérari, dont on fit le dénombrement, par leurs familles *&* par les maisons de leurs péres;

43. Depuis l'âge de trente ans, & au dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entroient en service, pour servir au Tabernacle d'assignation:

44. Ceux qui furent comptés par leurs familles, étoient trois mille deux cents.

45. Ce *sont* là ceux des familles des descendans de Mérari, dont on fit le dénombrement, que Moyse & Aaron comptérent, selon le commandement que l'Eternel *en avoit donné* par Moyse.

46. *Ainsi* tous ceux dont on fit le dénombrement, que Moyse & Aaron & les Principaux d'Israël comptérent d'entre les Lévites, par leurs familles, & par les maisons de leurs péres,

47. Depuis l'âge de trente ans, & au dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entroient en service pour s'employer à ce qu'il faloit faire dans le service, & à ce qu'il faloit porter du Tabernacle d'assignation:

48. Tous ceux qui furent comptés étoient huit mille cinq cents quatre-vingt.

49. On en fit le dénombrement, selon le commandement que l'Eternel *en avoit donné* par Moyse, chacun selon ce qu'il devoit faire au service, & ce qu'il avoit à porter; & la charge de chacun *fut* telle que l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

REFLEXIONS.

Sur les chapitres III. & IV.

DIEU avoit établi parmi les Lévites un ordre convenable, ainsi qu'il l'avoit fait parmi les autres Tribus. Chacune des trois principales familles de la Tribu de Lévi avoit ses fonctions; & il n'apartenoit qu'à eux de les faire. Dieu le voulut ainsi pour conserver la pureté & l'uniformité dans le Culte réligieux, & pour empécher qu'il ne s'y fit aucun changement, & qu'il n'y arrivât aucune confusion. Les Lévites furent choisis pour tenir la place des prémiers-nés de tout le peuple, lesquels apartenoient à Dieu; & comme le nombre de ces prémiers-nés se trouva plus grand que celui des Lévites, il fallut qu'on rachetât ceux qu'il y eut de plus, en payant pour châcun d'eux cinq sicles. Cela devoit servir, selon l'intention de Dieu à conserver la mémoire de la distinction que Dieu avoit mise entre son Peuple & les Egyptiens, lors qu'il fit mourir tous les prémiers-nés d'Egypte, & qu'il épargna ceux des Israëlites. Par là les Enfans d'Israël devoient aussi reconnoitre qu'ils apartenoient à Dieu, & qu'ils étoient dans une obligation indispensable de se consacrer à son service.

CHAPITRE V.

Dans ce chapitre Dieu commande, I. Qu'on mette hors du camp les personnes souillées; II. Que ceux qui ont fait tort à quelqu'un fassent restitution; III. Que les femmes soupçonées d'adultère soient éprouvées par le moyen des eaux de jalousie.

L'Eternel parla encore à Moyse, disant:

2. Ordonne aux enfans d'Israël de mettre hors du camp tout lépreux, tout homme qui découle, tout homme souillé pour un mort.

3. Vous les mettrez dehors, tant l'homme que la femme, vous les mettrez hors du camp, afin qu'ils ne souillent pas le camp de ceux au milieu desquels j'habite.

4. Et les enfans d'Israël firent ainsi, & les mirent hors du camp; les enfans d'Israël firent ainsi que l'Eternel l'avoit dit à Moyse.

5. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

6. Parle aux enfans d'Israël: Quand quelque homme ou quelque femme aura commis quelqu'un des péchés que les hommes peuvent commettre contre l'Eternel, *&* que cette personne *en* sera trouvée coupable;

7. Alors ils confesseront le péché qu'ils auront commis, & *le coupable* restituera la somme totale de ce en quoi il aura été trouvé coupable, & il y ajoûtera par dessus un cinquiéme, & il le donnera à celui contre lequel il aura commis le péché.

8. Que si cet homme-là n'a personne qui ait le droit de retirer ce en quoi le péché aura été commis, cette chose-là sera restituée à l'Eternel, & elle *apartiendra* au Sacrificateur, outre le bélier des propitiations, avec lequel on fera propitiation pour lui.

9. Et toute ofrande élevée, de toutes les choses que les enfans d'Israël consacreront, & qu'ils présenteront au Sacrificateur, lui apartiendra.

10. Les choses donc qui auront été consacrées par quelqu'un apartiendront au Sacrificateur; ce que chacun lui aura donné lui apartiendra.

11. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

12. Parle aux enfans d'Israël, & dis-leur: Lors que la femme de quelqu'un se sera débauchée, & qu'elle aura commis

mis une perfidie contre son *mari* ;

13. Et que quelqu'un aura eu sa compagnie, *en sorte* que son mari n'en ait rien sû, mais qu'elle se soit cachée, & qu'elle se soit souillée, & qu'il n'y ait point de témoin contr'elle, & qu'elle n'ait point été surprise :

14. Et que l'esprit de jalousie saisisse son *mari*, en sorte qu'il soit jaloux de sa femme, parce qu'elle s'est souillée ; ou que l'esprit de jalousie le saisisse tellement, qu'il soit jaloux de sa femme, encore qu'elle ne se soit point souillée :

15. Cet homme-là fera venir sa femme devant le Sacrificateur, & aportera son offrande avec elle, *savoir* la dixiéme partie d'un épha de farine d'orge ; *mais* il ne répandra point d'huile dessus, & il n'y mettra point d'encens ; car c'*est* un gâteau de jalousie, un gâteau de mémorial, pour découvrir l'iniquité.

16. Et le Sacrificateur la fera aprocher, & la fera tenir debout en la présence de l'Eternel.

17. Ensuite le Sacrificateur prendra de l'eau sacrée, dans un vaisseau de terre, & de la poudre qui sera sur le pavé du Pavillon, & il la mettra dans l'eau.

18. Puis le Sacrificateur fera tenir debout la femme en la présence de l'Eternel, & il découvrira la tête de cette femme, & il mettra sur les paumes des mains de cette *femme* le gâteau de mémorial, qui est le gâteau de jalousie. Et le Sacrificateur aura dans sa main les eaux amères, qui portent la malédiction.

19. Et le Sacrificateur fera jurer la femme & lui dira : Si personne n'a couché avec toi, & si, étant sous la puissance de ton mari, tu ne t'ès point débauchée & souillée, tu ne recevras aucun mal de ces eaux amères, qui portent la malédiction.

20. Que si, étant sous la puissance de ton mari, tu t'ès débauchée, & si tu t'ès souillée, & que quelqu'autre que ton mari ait couché avec toi :

21. Alors le Sacrificateur fera jurer la femme par un serment d'imprécation, & il lui dira : Que l'Eternel te livre, au milieu de ton peuple, à la malédiction à laquelle tu t'ès assujettie, & qu'il fasse pourrir ta cuisse, & enfler ton ventre.

22. Et que ces eaux-là, qui portent la malédiction, entrent dans tes entrailles, pour te faire enfler le ventre, & faire pourrir ta cuisse. Alors la femme répondra, Amen, Amen.

23. Ensuite le Sacrificateur écrira dans un livre ces imprécations là ; & il les effacera avec les eaux amères.

24. Et il fera boire à la femme les eaux amères de malédiction ; & les eaux de malédiction entreront en elle, & elles deviendront des eaux amères.

25. Le Sacrificateur donc prendra de la main de la femme le gâteau de jalousie, & il le fera tourner devant l'Eternel, & il l'ofrira sur l'autel.

26. Le Sacrificateur prendra aussi une poignée du gâteau pour un mémorial, & il le fera fumer sur l'autel ; ensuite il fera boire les eaux à la femme.

27. Et après qu'il lui aura fait boire les eaux, s'il est vrai qu'elle se soit souillée & qu'elle ait commis une perfidie contre son mari, les eaux qui portent la malédiction entreront en elle, *& elles deviendront* des eaux amères ; & son ventre enflera, & sa cuisse pourrira. Ainsi cette femme-là sera soûmise à la malédiction du serment, au milieu de son peuple.

28. Que si la femme ne s'est point souillée, mais qu'elle soit pure, elle ne recevra aucun mal, & elle aura des enfans.

29. Telle *est* la loi des jalousies, lors que la femme, qui est en la puissance de son mari, s'est débauchée & s'est souillée.

30. Ou lors que l'esprit de jalousie aura saisi le mari, & qu'étant jaloux de sa femme, il l'aura fait venir devant l'Eternel, & que le Sacrificateur lui aura fait tout *ce qui est ordonné par* cette loi.

31. Et le mari sera exempt de faute ; mais cette femme-là portera son iniquité.

REFLEXIONS.

IL y a ici trois choses à remarquer : I. Que Dieu avoit ordonné qu'on mit hors du camp les personnes souillées, afin d'aprendre par là aux Israëlites, qu'il exigeoit d'eux une grande pureté : D'où nous devons recueillir, nous qui sommes Chrétiens, que l'Eglise de Jésus-Christ doit être pure ; que les pécheurs scandaleux n'y doivent pas être soufferts, & qu'on doit s'éloigner de leur commerce. II. Ce chapitre nous enseigne, que ceux qui ont fait tort à autrui, en quelque maniére que ce soit, sont obligés d'en faire une exacte & entiére restitution ; & que s'il n'y a personne à qui la restitution puisse être faite, ce que l'on devroit restituer doit être donné & consacré à Dieu. La répétition fréquente de cette loi de la restitution prouve que ce devoir est indispensable. III. La loi des Eaux de Jalousie doit nous faire reconnoître l'horreur du crime de l'adultère ; & nous devons penser sur cela, que si Dieu ne manifeste & ne punit pas les crimes de l'impureté, de la maniére, dont il le faisoit parmi les Israëlites, pour des raisons particuliéres, prises de l'état de ce Peuple, ces crimes ne lui sont pas cachés, & qu'il les manifestera & en fera une sévére

vére vengeance au jour du Jugement dernier, & dans la vie à venir.

CHAPITRE VI.

Ce chapitre contient deux choses: I. La loi qui regarde les Nazaréens. On apelloit ainsi certaines personnes qui se consacroient a Dieu d'une façon particuliére, & par des vœux solemnels; soit pour un tems, soit pour toute leur vie. Dieu marque ici à quoi ces vœux les obligeoient & ce qu'ils devoient observer. II. Moyse raporte sur la fin de ce chapitre la Bénédiction que les Sacrificateurs devoient donner au peuple.

L'ETERNEL parla aussi à Moyse, disant :

2. Parle aux enfans d'Israël, & di leur : Lors qu'un homme ou une femme aura fait expressément le vœu de Nazarien, pour se faire Nazarien à l'Eternel ;

3. Il s'abstiendra de vin & de cervoise, & il ne boira point de vinaigre, qui soit fait de vin, ou de cervoise, ni d'aucune liqueur de raisins, & il ne mangera point de grappes fraiches ni séches.

4. Pendant tout le tems de son Nazaréat, il ne mangera rien de tout ce que la vigne raporte, depuis les pepins jusqu'à l'écorce.

5. Pendant tous le tems du vœu de son Nazaréat, le rasoir ne passera point sur sa tête, jusqu'à ce que les jours pour lesquels il s'est fait Nazarien à l'Eternel soient accomplis : Il sera consacré, & il laissera croître les cheveux de sa tête.

6. Pendant tout le tems pour lequel il s'est fait Nazarien à l'Eternel, il ne s'aprochera point d'un mort.

7. Il ne se souillera point pour son pére, ni pour sa mére, ni pour son frére, ni pour sa sœur, quand ils seront morts; car le Nazaréat de son Dieu *est* sur sa tête.

8. Pendant tout le tems de son Nazaréat, il sera consacré à l'Eternel.

9. Que si quelqu'un vient à mourir auprés de lui subitement, la tête de son Nazaréat sera souillée, & il rasera sa tête au jour de sa purification, il la rasera au septiéme jour.

10. Et au huitiéme jour, il apportera deux tourterelles, ou deux pigeonneaux au Sacrificateur, à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

11. Alors le Sacrificateur en sacrifiera l'un pour le péché, & l'autre en holocauste, & il fera propitiation pour lui, du défaut où il sera tombé à l'occasion du mort. Il consacrera donc ainsi sa tête en ce jour-là.

12. Et il consacrera à l'Eternel les jours de son Nazaréat, ofrant un agneau de l'année pour le délit, & les jours précédens ne seront point comptés, parce que son Nazaréat a été souillé.

13. Or c'*est* ici la loi du Nazarien : Lors que les jours de son Nazaréat seront accomplis, on le fera venir à la porte du Tabernacle d'assignation.

14. Et il fera son ofrande à l'Eternel, d'un agneau de l'année, sans défaut, en holocauste, & d'une brébis de l'année, sans défaut, pour le péché, & d'un bélier sans défaut, pour le sacrifice de prospérités;

15. Et d'une corbeille de pains sans levain, de gâteaux de fine farine, pétrie à l'huile, & de bignets sans levain, oints d'huile, avec leur gâteau, & leurs aspersions.

16. Le Sacrificateur les ofrira devant l'Eternel, & il fera le sacrifice pour le péché, & *il ofrira* son holocauste.

17. Et il ofrira le bélier en sacrifice de prospérités à l'Eternel, avec la corbeille des pains sans levain. Le Sacrificateur ofrira aussi son gâteau, & son aspersion.

18. Et le Nazarien rasera la tête de son Nazaréat à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & il prendra les cheveux de la tête de son Nazaréat, & il les mettra sur le feu qui *est* sous le Sacrifice de prospérités.

19. Alors le Sacrificateur prendra l'épaule bouillie du bélier, & un gâteau sans levain de la corbeille, & un bignet sans levain, & il les mettra sur les paumes des mains du Nazarien, aprés qu'il se sera fait raser son Nazaréat.

20. Et le Sacrificateur fera tourner ces choses en ofrande tournée devant l'Eternel : C'*est* une chose sainte qui *apartient* au Sacrificateur, avec la poitrine tournée, & l'épaule élevée. Ensuite le Nazarien pourra boire du vin.

21. Telle *est* la loi du Nazarien, qui aura voüé à l'Eternel son ofrande pour son Nazaréat, outre ce qu'il pourra encore ofrir ; Il l'exécutera ainsi selon le vœu qu'il aura fait, suivant la loi de son Nazaréat.

22. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

23. Parle à Aaron & à ses fils, & di leur : Vous bénirez ainsi les enfans d'Israël, en leur disant:

24. L'Eternel te bénisse, & te garde:

25. L'Eternel fasse luire sa face sur toi, & te fasse grace.

26. L'Eternel tourne sa face vers toi, & te donne la paix.

27. Ils invoqueront donc mon Nom sur les enfans d'Israël, & je les bénirai.

REFLEXIONS.

LE vœu du Nazaréat, & une partie des cérémonies que les Nazaréens observoient, ont été d'un usage fort ancien, même parmi les autres nations. Dieu ordonne que ceux qui feroient ce vœu, le fissent en son honneur, & il prescrit

prescrit ce qu'ils devoient pratiquer, soit pour l'accomplir, soit pour en être affranchis. Cette loi ne s'observe plus aujourd'hui. Cependant les Chrétiens doivent se souvenir à cette occasion, qu'ils sont séparés du monde & consacrés à Dieu, d'une maniére encore plus expresse & plus sainte, & par des vœux bien plus solemnels & plus irrévocables, que les Nazaréens ne l'étoient autrefois; & que ces vœux les engagent particuliérement à vivre dans la tempérance & dans une grande sobrieté, & à se distinguer des autres hommes, par des mœurs pures & par une conduite exemplaire. Pour ce qui est de la Bénédiction que les Sacrificateurs prononçoient en faveur du Peuple d'Israël, elle est à l'usage de l'Eglise Chrétienne. C'est un excellent modèle de priére, qui nous apprend que la faveur & la bénédiction de Dieu est la source de tout nôtre bonheur; que nous devons implorer sans cesse cette bénédiction, tant pour nous que pour les autres; & que les Ministres du Seigneur en particulier doivent prier continuellement pour les Troupeaux sur lesquels ils sont établis.

CHAPITRE VII.

Ce chapitre contient la spécification des ofrandes que les Chefs des Tribus d'Israël présentérent lors que le Tabernacle fut dressé, & que l'on fit la Dédicace de l'Autel.

IL arriva au jour que Moyse eut achevé de dresser le Pavillon, & qu'il l'eut oint, & consacré avec tous ses utensiles, de même que l'Autel avec tous ses utensiles; après, *du-je*, qu'il les eut oints & consacrés;

2. Les Principaux d'Israël, & les Chefs des familles de leurs péres, qui *sont* les Principaux des Tribus, & qui avoient assisté à faire les dénombremens, firent *leur* ofrande.

3. Et ils amenérent leur ofrande devant l'Eternel, *savoir* six chariots couverts, & douze taureaux; chaque chariot pour deux des Principaux; & chaque taureau pour chacun d'eux, & ils les offrirent devant le Pavillon.

4. Alors l'Eternel parla à Moyse, disant:

5. Pren *ces choses* d'eux, & elles seront employées au service du Tabernacle d'assignation; & tu les donneras aux Lévites, à chacun selon son emploi.

6. Moyse donc prit les chariots, & les taureaux, & il les donna aux Lévites.

7. Il donna aux descendans de Guerson deux chariots, & quatre taureaux, selon leur emploi.

8. Mais il donna aux descendans de Mérari quatre chariots, & huit taureaux, selon leur emploi, sous la conduite d'Ithamar fils d'Aaron Sacrificateur.

9. Or il n'en donna point aux descendans de Kéhath; parce que le service du Sanctuaire *étoit* de leur charge; ils le portoient sur les épaules.

10. Et les principaux ofrirent pour la dédicace de l'Autel, au jour qu'il fut oint, les principaux, *du-je*, aportérent leur ofrande devant l'Autel.

11. Et l'Eternel dit à Moyse, qu'un des principaux aporte son ofrande un jour, & un autre l'autre jour, pour la dédicace de l'Autel.

12. Au prémier jour donc, Nahasson fils de Hamminadab ofrit son oblation pour la Tribu de Juda.

13. Et son ofrande *fut* un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;

14. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

15. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;

16. Un jeune bouc pour l'ofrande pour le péché:

17. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande de Nahasson fils de Hamminadab.

18. Le second jour, Nathanaël fils de Tsuhar, Chef de la *Tribu* d'Issachar, *ofrit*.

19. *Et* il ofrit pour son ofrande un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile, pour le gâteau;

20. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

21. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;

22. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché;

23. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande de Nathanaël fils de Tsuhar.

24. Le troisiéme jour, Eliab fils de Hélon, Chef des descendans de Zabulon *ofrit*.

25. Son ofrande *fut* un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile, pour le gâteau;

26. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;

27. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;

28. Un

28. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché ;
29. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande d'Eliab fils de Hélon.
30. Le quatriéme jour, Elitsur fils de Scédeur, Chef des descendans de Ruben, *ofrit*.
31. Son ofrande *fut* un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile, pour le gâteau ;
32. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum ;
33. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
34. Un jeune bouc pour l'ofrande pour le péché ;
35. Et pour le sacrifice de prospérités deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande d'Elitsur fils de Scédeur.
36. Le cinquiéme jour, Scélumiel fils de Tsurisçaddaï, Chef des descendans de Siméon, *ofrit*.
37. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile, pour le gâteau ;
38. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum ;
39. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
40. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché ;
41. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande de Scélumiel fils de Tsurisçaddaï.
42. Le sixiéme jour, Eliasaph fils de Déhuel, Chef des descendans de Gad, *ofrit*.
43. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleine de fine farine, pétrie à l'huile, pour le gâteau ;
44. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum ;
45. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
46. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché ;
47. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de l'année. Telle fut l'ofrande d'Eliasaph fils de Déhuel.
48. Le septième jour, Elisçamath fils de Hammiud, Chef des descendans d'Ephraïm, *ofrit*.
49. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire ; tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile, pour le gâteau ;
50. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum ;
51. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
52. Un jeune bouc pour l'ofrande pour le péché ;
53. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle fut l'ofrande d'Elisçamath fils de Hammiud.
54. Le huitiéme jour Gamaliel fils de Pétatsur, Chef des descendans de Manassé, *ofrit*.
55. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cente trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau ;
56. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum ;
57. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
58. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché ;
59. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande de Gamaliel fils de Pédatsur.
60. Le neuviéme jour, Abidan fils de Guidhoni, Chef des descendans de Benjamin, *ofrit*.
61. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau ;
62. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum ;
63. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste ;
64. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché ;
65. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande d'Abidan fils de Guidhoni.
66. Le dixiéme jour, Ahihézer fils de Hammisçaddaï, Chef des descendans de Dan, *ofrit*.

67. Son

67. Son ofrande *fut* un plat d'argent du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
68. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
69. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
70. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché;
71. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande d'Ahihézer fils de Hammisçaddaï.
72. L'onziéme jour, Paghiel fils de Hocran, Chef des descendans d'Ascer, *ofrit*.
73. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
74. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
75. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
76. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché;
77. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande de Paghiel fils de Hocran.
78. Le douziéme jour, Ahirah fils de Hénan, Chef des descendans de Nephthali, *ofrit*.
79. Son ofrande *fut* un plat d'argent, du poids de cent trente *sicles*, un bassin d'argent de soixante & dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau;
80. Une tasse d'or de dix *sicles*, pleine de parfum;
81. Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste;
82. Un jeune bouc, pour l'ofrande pour le péché;
83. Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs; & cinq agneaux de l'année. Telle *fut* l'ofrande de Ahirah fils de Hénan.
84. Telle *fut* la dédicace de l'Autel, qui fut faite par les principaux d'Israël, lors qu'il fut oint: Douze plats d'argent, douze bassins d'argent, douze tasses d'or.
85. Chaque plat d'argent *étoit* de cent trente *sicles*, & chaque bassin de soixante & dix. Tout l'argent des vaisseaux *montoit* à deux mille quatre cents *sicles*, selon le sicle du sanctuaire.
86. Douze tasses d'or, pleines de parfum, chacune de dix *sicles*, selon le sicle du sanctuaire. Tout l'or *donc* des tasses *montoit* à six-vingt *sicles*.
87. Tous les taureaux pour l'holocauste *étoient* douze veaux, *avec* douze béliers, & douze agneaux de l'année, avec leurs gâteaux, & douze jeunes boucs, pour l'ofrande pour le péché;
88. Et tous les taureaux du sacrifice de prospérités *étoient* vingt-quatre veaux, *avec* soixante béliers, soixante boucs, & soixante agneaux de l'année. Telle *fut donc* la dédicace de l'Autel, après qu'il fut oint.
89. Dès lors, quand Moyse entroit au Tabernacle d'assignation, pour parler avec Dieu, il entendoit une voix qui lui parloit de dessus le propitiatoire, qui *étoit* sur l'arche du témoignage, *savoir* d'entre les deux Chérubins, & Dieu lui parloit.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre, qu'outre les ofrandes que le Peuple d'Israël avoit faites avec beaucoup de promtitude & de libéralité, pour la construction du Tabernacle, les Chefs des Tribus signalérent leur zèle, en offrant une grande quantité de Vaisseaux d'or & d'argent, de même que les Victimes pour les Sacrifices, lors que le Tabernacle fut achevé, & qu'on fit la dédicace de l'Autel. Le Culte Evangélique ne demande pas des oblations de cette nature, ni des dépenses si considérables; mais les Chrétiens doivent consacrer leurs biens, avec un grand zèle, à faire fleurir la Religion & la pieté, & à soulager ceux qui sont dans le besoin, ou dans la souffrance.

CHAPITRE VIII.

Ce chapitre contient, I. La loi touchant la maniere d'allumer les lampes du Tabernacle. II. Les cérémonies qui furent observées pour la consécration des Lévites, que Dieu avoit choisis a la place des prémiers-nés du peuple d'Israël, & qui devoient servir dans le Tabernacle sous les Sacrificateurs. III. Dieu prescrit l'âge auquel les Levites entreroient dans leurs fonctions & en sortiroient.

L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:
2. Parle à Aaron, & di-lui: Quand tu allumeras les lampes, les sept lampes éclaireront vis à vis du chandelier.
3. Et Aaron le fit ainsi, & il alluma ses lampes *pour éclairer* vis à vis du chandelier, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.
4. Or le chandelier *étoit* fait ainsi: Il étoit d'or batu au marteau, *d'ouvrage* fait au marteau, même sa tige, & ses fleurs. On fit ainsi le chandelier selon le modèle que l'Eternel avoit fait voir à Moyse.

5. Puis l'Eternel parla à Moyse, disant:

6. Pren les Lévites d'entre les enfans d'Israël, & purifie les.

7. Tu leur feras ainsi pour les purifier: Tu feras aspersion de l'eau de purification sur eux, & ils feront passer le rasoir sur toute leur chair, & ils laveront leurs vêtemens, & ils se purifieront.

8. Puis ils prendront un veau, pris du troupeau, avec son gateau de fine farine pétrie à l'huile; & tu prendras un second veau pris du troupeau, pour l'ofrande pour le péché.

9. Alors tu feras aprocher les Lévites devant le Tabernacle d'assignation, & tu convoqueras toute l'Assemblée des enfans d'Israël:

10. Tu feras, *dis-je*, aprocher les Lévites devant l'Eternel, & les enfans d'Israël mettront leurs mains sur les Lévites.

11. Et Aaron presentera les Lévites en ofrande devant l'Eternel, de la part des enfans d'Israël, & ils seront employés au service de l'Eternel.

12. Les Lévites aussi mettront leurs mains sur la tête des veaux; puis tu en sacrifieras l'un en ofrande pour le péché, & l'autre en holocauste à l'Eternel, pour faire propitiation pour les Lévites.

13. Après cela, tu feras tenir les Lévites devant Aaron & devant ses fils, & tu les présenteras en ofrande à l'Eternel.

14. Ainsi tu sépareras les Lévites d'entre les enfans d'Israël, & les Lévites seront à moi.

15. Après cela, les Lévites viendront pour servir au Tabernacle d'assignation, quand tu les auras purifiés, & que tu les auras presentés en ofrande.

16. Car ils me *sont* donnés d'entre les enfans d'Israël; je les ai pris pour moi à la place de tous ceux qui naissent les prémiers; savoir à la place de tous les prémiers-nés d'entre les enfans d'Israël.

17. Car tout prémier-né d'entre les enfans d'Israël *est* à moi, tant des hommes que des bêtes; je me les suis consacrés au jour que je frapai tous les prémiers-nés au pays d'Egypte.

18. Or j'ai pris les Lévites à la place de tous les prémiers-nés d'entre les enfans d'Israël,

19. Et j'ai donné les Lévites à Aaron & à ses fils, d'entre les enfans d'Israël, pour faire le Service des enfans d'Israël, au Tabernacle d'assignation, & pour faire expiation pour les enfans d'Israël, afin que les enfans d'Israël ne soient frapés d'aucune plaie, s'ils s'aprochoient du Sanctuaire.

20. Moyse & Aaron, & toute l'Assemblée des enfans d'Israël, firent à l'égard des Lévites tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moyse touchant les Lévites; les enfans d'Israël le firent ainsi.

21. Les Lévites donc se purifiérent, & lavérent leurs vêtemens; & Aaron les présenta en ofrande devant l'Eternel, & il fit propitiation pour eux afin de les purifier.

22. Cela étant fait, les Lévites vinrent pour faire leur Service au Tabernacle d'assignation, en la présence d'Aaron & de ses fils; on leur fit comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse touchant les Lévites.

23. Puis l'Eternel parla à Moyse, disant:

24. C'*est* ici ce qui concerne les Lévites: *Le Lévite* depuis l'âge de vingt-cinq ans, & au dessus, entrera au service pour être employé au Tabernacle d'assignation.

25. Mais depuis l'âge de cinquante ans, il sortira de service, & ne servira plus.

26. Néanmoins il servira ses fréres au Tabernacle d'assignation, pour faire la garde; mais il ne fera aucun service: Tu en useras donc ainsi à l'égard des Lévites, pour ce qui regarde leurs charges.

REFLEXIONS.

LE but de ces loix étoit de régler tellement tout ce qui se faisoit dans le Tabernacle, & qui avoit du raport au service divin, que tout s'y passât dans l'ordre, & conformément aux intentions de Dieu. Dans la consécration des Lévites, il y a principalement ces trois cérémonies à remarquer: I. Qu'ils furent consacrés par des ablutions & des purifications, afin qu'il parût que leur charge étoit toute sainte. II. Qu'ils furent présentés à Dieu par les Chefs du Peuple d'Israël, lesquels mirent leurs mains sur la tête des Lévites; ce qui marquoit qu'ils tenoient la place des prémiers-nés de tout le peuple, lesquels Dieu conserva en vie lors qu'il fit mourir les prémiers-nés des Egyptiens. Et enfin, que les Lévites présentérent des victimes qui furent sacrifiées, aprés qu'ils eurent mis leurs mains sur les têtes de ces victimes; par où ils reconnoissoient qu'ils étoient aussi pécheurs, & qu'il falloit que leurs péchés fussent expiés, afin qu'ils pussent vaquer au Service divin. L'âge auquel les Lévites entroient dans leur ministère & en sortoient, étoit fixé de vingt-cinq à cinquante ans, parce que les fonctions qu'ils faisoient demandoient de la force & de la vigueur. Ce que l'on peut inférer de ce chapitre par raport à l'Eglise Chrétienne, c'est que la charge des Ministres de Jésus-Christ & des Pasteurs étant toute spirituelle, & beaucoup plus sainte que celle des Lévites, elle demande une grande pureté

té & des dons particuliers ; & qu'on ne doit y admettre que des personnes qui soient en état de s'en acquitter dignement.

CHAPITRE IX.

Les Israëlites célèbrent la Pâque, dans le Désert, un an après être sortis d'Egypte ; & comme il y en avoit d'entr'eux qui étant souillés ne purent la célébrer alors, Dieu ordonne que ceux qui ne pourroient pas faire la Pâque, dans le tems ordinaire, la feroient le mois suivant. II. On voit ici comment Dieu conduisoit le Peuple dans le Désert, par le moyen de la Nuée, qui étoit un signe de sa présence.

L'Eternel avoit aussi parlé à Moyse, au Désert de Sinaï, au prémier mois de la seconde année, après qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, disant :

2. Que les enfans d'Israël fassent la Pâque en sa saison.

3. Vous la ferez en sa saison, le quatorziéme jour de ce mois, entre les deux vêpres, selon toutes ses ordonnances, & selon tout ce qu'il y faut faire.

4. Moyse donc parla aux enfans d'Israël, afin qu'ils fissent la Pâque.

5. Et ils firent la Pâque au prémier *mois*, au quatorziéme jour du mois, entre les deux vêpres, au Désert de Sinaï : Les enfans d'Israël firent tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moyse.

6. Or il y en eut quelques-uns qui étant souillés pour un mort, ne pûrent pas faire la Pâque ce jour-là ; & ils se présentérent ce même jour devant Moyse & devant Aaron.

7. Et ces hommes-là leur dirent : Nous sommes souillés pour un mort ; pourquoi serions-nous privés d'ofrir l'ofrande à l'Eternel en sa saison, parmi les enfans d'Israël.

8. Et Moyse leur dit : Arrêtez-vous, & j'écouterai ce que l'Eternel ordonnera de vous.

9. Alors l'Eternel parla à Moyse, disant :

10. Parle aux enfans d'Israël, & dileur : Quand quelqu'un d'entre vous, ou de vôtre postérité, sera souillé pour un mort, ou sera en voyage, loin *de vôtre pays*, il ne laissera pas de célèbrer la Pâque à l'Eternel.

11. Ils la feront le quatorziéme jour du second mois, entre les deux vêpres ; & ils la mangeront avec du pain sans levain, & des herbes améres.

12. Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, & ils n'en rompront point les os ; ils la feront selon toute l'ordonnance de la Pâque.

13. Mais si quelqu'un étant net, ou n'étant pas en voyage, s'abstient de faire la Pâque, cette personne-là sera retranchée d'entre ses peuples ; cet homme-là portera *la peine de* son péché, parce qu'il n'aura point ofert l'ofrande de l'Eternel en sa saison.

14. Et lors que quelque étranger, qui habitera parmi vous, fera la Pâque à l'Eternel, il la fera selon l'ordonnance de la Pâque, & selon qu'il la faut faire. Il y aura une même ordonnance parmi vous, pour l'étranger, & pour celui qui est né au pays.

15. Or au jour que le Pavillon fut dressé, la Nuée couvrit le Pavillon à l'endroit du Tabernacle du témoignage ; & *depuis* le soir jusqu'au matin on la *vit* sur le Pavillon paroître comme un feu.

16. Cela continua toûjours ainsi ; la Nuée le couvroit ; mais elle paroissoit la nuit comme du feu.

17. Or selon que la Nuée se levoit de dessus le Tabernacle, les enfans d'Israël partoient ; & les enfans d'Israël campoient au lieu où la Nuée s'arrêtoit.

18. Les enfans d'Israël marchoient au commandement de l'Eternel, & au commandement de l'Eternel ils campoient : Pendant tous les jours que la Nuée se tenoit sur le Pavillon, ils demeuroient campés.

19. Et lors que la Nuée continuoit à *s'arrêter* plusieurs jours sur le pavillon, les enfans d'Israël prenoient garde à l'Eternel, & ils ne partoient point.

20. Et lors que la Nuée étoit peu de jours sur le Pavillon, ils campoient au commandement de l'Eternel, & au commandement de l'Eternel ils partoient.

21. Et lors que la Nuée étoit depuis le soir jusqu'au matin, & quelle se levoit le matin, ils partoient ; fut-ce de jour ou de nuit, quand la Nuée se levoit, ils partoient.

22. Que si la Nuée continuoit de *s'arrêter* sur le Pavillon, *& si* elle demeuroit sur lui pendant deux jours, ou un mois, ou plus longtems, les enfans d'Israël demeuroient campés, & ne partoient point ; mais quand elle se levoit, ils partoient.

23. Ils campoient *donc* au commandement de l'Eternel, & ils partoient au commandement de l'Eternel ; *&* ils observoient ce que Dieu avoit ordonné, suivant le commandement de l'Eternel, qui leur avoit été donné par Moyse.

REFLEXIONS.

Il y a quatre réflexions à faire sur ce chapitre : La prémière, que comme les Israëlites célébrérent la Pâque selon que Dieu l'avoit ordonné, nous devons aussi observer réligieusement toutes les ordonnances divines, & en particulier celles qui regardent le Service de Dieu. La seconde, que si ceux qui étoient souillés extérieurement ne pouvoient pas faire la Pâque, ceux qui sont souillés par le péché sont beaucoup moins en état de se présenter devant Dieu, & surtout de participer à la Sainte Céne. Il

eſt à remarquer, en troiſiéme lieu, que Dieu vouloit que les Iſraëlites qui n'avoient pû faire la Pâque, dans le tems préſcrit, à cauſe de quelque ſouillure légale, la fiſſent le mois ſuivant, après s'être purifiés. Cela montre, que tout ce que Dieu a inſtitué doit être exactement gardé; que l'on ne peut en aucune maniére ſe diſpenſer des devoirs de la Religion, non pas même des devoirs extérieurs, lors que Dieu les a expreſſement preſcrits; & que ſi l'on n'eſt pas en état de s'en acquitter comme il faut, on doit ſe mettre inceſſamment dans les diſpoſitions néceſſaires, en ſe purifiant par la repentance. La derniére réflexion eſt, que ſi c'étoit un glorieux avantage pour les Iſraëlites d'être conduits dans le déſert par la Nuée, qui leur étoit un ſimbole de la préſence de Dieu; nous avons un gage bien plus exprès de ſon amour & de ſa préſence en Jéſus-Chriſt nôtre Seigneur; & que nous ſommes beaucoup plus heureux d'être conduits par la lumiére de l'Evangile, qui nous marque la route que nous devons ſuivre, pendant que nous ſommes en ce monde, pour parvenir à la gloire céleſte.

CHAPITRE X.

Ce chapitre a trois parties: On y voit, I. L'ordre que Dieu donna de faire des Trompettes d'argent, qui devoient ſervir à aſſembler le peuple, lors qu'on marcheroit en guerre, & dans les jours de fêtes. II. Comment & dans quel ordre le peuple d'Iſraël partit du déſert de Sinaï, pour aller à Paran, ayant l'Arche de l'Alliance devant eux. III. Que Hobab beaufrére de Moyſe, qui les avoit accompagnés juſques dans ce lieu-là, voulut les quitter, mais que Moyſe le pria de demeurer avec eux. Moyſe raporte auſſi les paroles qui étoient prononcées, lorſque l'Arche partoit, & lors qu'elle s'arrêtoit dans les divers campemens du peuple.

PUis l'Eternel parla à Moyſe, diſant:

2. Fai-toi deux trompettes d'argent, qui ſoient battuës au marteau; & qu'elles te ſervent pour convoquer l'aſſemblée, & pour faire partir le camp.

3. Quand on en ſonnera, toute l'aſſemblée ſe rendra vers toi, à l'entrée du Tabernacle d'aſſignation.

4. Et quand on ſonnera d'une *ſeule trompette*, les Principaux, *qui ſont* les Chefs des miliers d'Iſraël, s'aſſembleront vers toi.

5. Quand vous ſonnerez d'un ſon éclatant, les compagnies qui ſont campées vers l'orient partiront.

6. Et quand vous ſonnerez la ſeconde fois d'un ſon éclatant, les compagnies qui ſont campées vers le midi partiront; on ſonnera d'un ſon éclatant lors qu'elles devront partir.

7. Et quand vous convoquerez l'aſſemblée vous ſonnerez, mais non pas d'un ſon éclatant.

8. Or les fils d'Aaron Sacrificateurs ſonneront des trompettes; ce qui vous ſera une ordonnance perpétuelle d'âge en âge.

9. Et quand vous marcherez en bataille dans vôtre pays, contre vôtre ennemi qui vous viendra attaquer, vous ſonnerez des trompettes avec un ſon éclatant, & vous ferez que l'Eternel vôtre Dieu ſe ſouviendra de vous, & vous ſerez délivrés de vos ennemis.

10. Et dans vos jours de joie, dans vos Fêtes ſolemnelles, & au commencement de vos mois, vous ſonnerez des trompettes ſur vos holocauſtes, & ſur vos ſacrifices de proſpérités, & elles vous ſerviront de mémorial devant vôtre Dieu: Je *ſuis* l'Eternel vôtre Dieu.

11. Or il arriva, le vingtiéme jour du ſecond mois de la ſeconde année, que la Nuée ſe leva de deſſus le Pavillon du Témoignage.

12. Et les enfans d'Iſraël partirent, ſelon l'ordre de leurs traites, du déſert de Sinaï; & la Nuée ſe poſa au déſert de Paran.

13. Ils partirent donc pour la prémiére fois, par le commandement de l'Eternel, qu'ils *reçurent* par Moyſe.

14. Et la baniére des compagnies des deſcendans de Juda partit la prémiére, ſelon leurs troupes; & Nahaſſon fils de Hamminadab conduiſoit la bande de Juda.

15. Et Nathanaël fils de Tſuhar conduiſoit la bande de la Tribu des deſcendans d'Iſſacar.

16. Et Eliab fils de Hélon conduiſoit la bande de la Tribu des deſcendans de Zabulon.

17. Et le Pavillon fut déſaſſemblé; puis les deſcendans de Guerſçon & les deſcendans de Mérari, qui portoient le Pavillon, partirent.

18. Puis la baniére des compagnies de Ruben partit, ſelon leurs troupes; & Elitſur fils de Scédeur conduiſoit la bande de Ruben.

19. Et Scélumiel fils de Tſuriſcaddaï conduiſoit la bande de la Tribu des deſcendans de Siméon.

20. Et Eliaſaph fils de Dehuël conduiſoit la bande de la Tribu des deſcendans de Gad.

21. Alors les Kéhathites, qui portoient le Sanctuaire, partirent; cependant on dreſſoit le Tabernacle, pendant que ceux-ci venoient.

22. Puis la baniére des compagnies des deſcendans d'Ephraïm partit, ſelon leurs troupes; & Eliſçamath fils de Hammihud conduiſoit la bande d'Ephraïm.

23. Gamaliel fils de Pédatſur conduiſoit la bande de la Tribu des deſcendans de

de Manassé.

24. Et Abidan fils de Guidhoni conduisoit la bande de la Tribu des descendans de Benjamin.

25. Enfin la baniére des compagnies des descendans de Dan, qui faisoit l'arriére garde, selon leurs troupes ; & Ahihézer fils de Hammiscaddaï conduisoit la bande de Dan.

26. Et Paghiel fils de Hocran conduisoit la bande de la Tribu des descendans d'Ascer.

27. Et Ahirah fils de Hénan conduisoit la bande de la Tribu des descendans de Nephthali.

28. Tels *étoient* les décampemens des enfans d'Israël, selon leurs troupes, quand ils partoient.

29. Or Moyse dit à Hobab, fils de Réhuel Madianite son beaupére : Nous allons au lieu dont l'Eternel a dit, je vous le donnerai : Vien avec nous, & nous te ferons du bien ; car l'Eternel a promis *de faire* du bien à Israël.

30. Et Hobab lui répondit : Je n'y irai point, mais je m'en irai en mon pays, & vers mon parentage.

31. Et Moyse lui dit : Je te prie, ne nous laisse point ; car tu nous serviras de guide, parce que tu sais quels sont les lieux où nous camperons dans le Désert.

32. Et il arrivera, si tu viens avec nous, & que le bien que l'Eternel nous doit faire arrive, que nous te ferons aussi du bien.

33. Ainsi ils partirent de la montagne de l'Eternel, *&* *ils* marchérent pendant trois jours ; & l'Arche de l'Alliance de l'Eternel alla devant eux l'espace de trois jours, pour chercher un lieu où ils se reposassent.

34. Et la Nuée de l'Eternel *étoit* sur eux pendant le jour, quand ils partoient du lieu où ils avoient campé.

35. Et quand l'Arche partoit, Moyse disoit : Léve-toi, ô Eternel, & tes ennemis seront dispersés, & ceux qui te haïssent s'enfuiront de devant toi.

36. Et quand on la posoit, il disoit : Retourne, ô Eternel, *aux* dix mille milliers d'Israël.

REFLEXIONS.

Les loix qui regardoient les convocations du Peuple d'Israël étoient données afin de faire régner l'ordre dans leurs assemblées, dans leurs marches, & dans leurs fêtes ; & sur tout, afin qu'ils reconnussent qu'ils dépendoient absolument de Dieu, & que c'étoit lui qui les conduisoit & qui les protégeoit. C'est pour cela que l'Arche de l'Alliance étoit toûjours portée devant eux, & c'est ce que marquoient les paroles que Moyse prononçoit lorsque l'Arche partoit, & lorsqu'elle s'arrêtoit. Nous devons aussi reconnoître, que d'avoir Dieu présent parmi nous, & de vivre sous sa conduite & sous sa protection, c'est ce qui fait nôtre sureté & nôtre gloire ; qu'ainsi nous ne pouvons attendre nôtre bonheur que de lui seul, en suivant la route qu'il nous marque par sa Parole, & en vivant comme étant continuellement sous ses yeux. Moyse pria Hobab son beau-frére, fils de Réhuel, nommé autrement Jéthro, & qui l'avoit accompagné pendant quelque tems, de ne les pas quitter ; lui promettant de lui faire du bien, lors qu'ils seroient arrivés au pays de Canaan. La compagnie des personnes sages & pieuses est un bien qu'on ne sauroit rechercher & conserver avec trop de soin ; ainsi nous devons tâcher de demeurer unis avec ces personnes-là, & être disposés à leur faire part avec plaisir de tous les avantages que Dieu nous accorde.

CHAPITRE XI.

Moyse raconte l'histoire de deux murmures des Enfans d'Israël. 1. *Ils se plaignirent de la fatigue du voyage ; de quoi Dieu les punit, en consumant quelques-uns d'entr'eux par le feu.* 2. *Ils demandérent de la chair ; & Moyse en étant affligé, pria Dieu de le décharger de la conduite de ce Peuple ; mais Dieu lui dit, de s'ajoindre soixante & dix personnes, auxquelles il feroit part de son Esprit. Dieu envoya après cela des cailles au Peuple ; mais pour les punir de leurs murmures & de leur convoitise, il en fit périr un grand nombre.*

Après *ces choses* il arriva que le Peuple se plaignit du travail, & l'Eternel l'entendit ; & l'Eternel l'ayant entendu, sa colère s'embrasa, & le feu de l'Eternel s'alluma parmi eux, & *en* consuma *quelques-uns* à l'extrémité du camp.

2. Alors le Peuple cria à Moyse ; & Moyse pria l'Eternel, & le feu s'arrêta.

3. Et on nomma ce lieu-là Tabhérah ; parce que le feu de l'Eternel s'étoit allumé parmi eux.

4. Et le Peuple ramassé qui *étoit* parmi eux, convoita avec beaucoup de passion *de la chair* ; & même les Enfans d'Israël se mirent à pleurer, disant : Qui nous fera manger de la chair ?

5. Il nous souvient des poissons que nous mangions en Egypte, sans qu'il nous en coûtât rien ; des concombres, des melons, des poireaux, des oignons, & des aulx.

6. Et maintenant nos ames sont asséchées ; nos yeux ne voient que de la Manne.

7. Or la Manne étoit comme le grain de coriandre, & sa couleur étoit comme celle des perles.

8. Le peuple se dispersoit & la ramassoit ; puis il la mouloit aux meules, ou il la piloit dans un mortier, & il la faisoit cuire dans un chauderon, & en faisoit des gâteaux, dont le goût

étoit semblable à celui d'une liqueur d'huile fraiche.

9. Et quand la rosée tomboit la nuit sur le camp, la Manne descendoit dessus.

10. Moyse donc entendit le Peuple qui pleuroit dans leurs familles, chacun à l'entrée de sa tente; *&* *alors* l'Eternel entra en une fort grande colère, & cela déplut aussi à Moyse.

11. Et Moyse dit à l'Eternel: Pourquoi as-tu affligé ton Serviteur? & pourquoi n'ai-je pas trouvé grace devant toi, que tu aies mis sur moi la charge de tout ce Peuple?

12. Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple; ou l'ai-je engendré, pour me dire, porte-le dans ton sein, comme un nouricier porte un enfant qui tette; & *mene-le* jusqu'au pays pour lequel tu as juré à ses péres?

13. D'où aurois-je de la chair pour en donner à tout ce Peuple? car il pleure après moi, disant: Donne-nous de la chair, afin que nous en mangions.

14. Je ne puis moi seul porter tout ce Peuple, car il est trop pesant pour moi.

15. Que si tu me fais ainsi, je te prie, si j'ai trouvé grace devant toi, de me faire mourir, de peur que je ne voie mon malheur.

16. Alors l'Eternel dit à Moyse: Assemble moi soixante & dix hommes d'entre les Anciens d'Israël, que tu connois être les Anciens du Peuple, & ses Officiers; & les amène au Tabernacle d'assignation, & qu'ils se présentent là avec toi.

17. Puis je descendrai, & je parlerai là avec toi: Alors je mettrai à part de l'Esprit qui *est* sur toi, & je le mettrai sur eux; afin qu'ils portent avec toi la charge du Peuple, & que tu ne *la* portes pas toi seul.

18. Et tu diras au Peuple: Purifiez vous pour demain, & vous mangerez de la chair, parce que vous avez pleuré devant l'Eternel, disant: Qui nous fera manger de la chair? car nous *étions* bien en Egypte. Ainsi l'Eternel vous donnera de la chair, & vous en mangerez.

19. Vous n'en mangerez pas un jour, ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours:

20. Mais jusqu'à un mois entier, jusqu'à-ce qu'elle vous sorte par les narines, & que vous en soyez dégoutés; parce que vous avez rejetté l'Eternel, qui *est* au milieu de vous, & que vous avez pleuré devant lui, disant: Pourquoi sommes-nous sortis d'Egypte?

21. Et Moyse avoit dit: *Il y a* six cents mille hommes de pié dans ce peuple, au milieu duquel je *suis*; & tu as dit: Je leur donnerai de la chair, afin qu'ils en mangent un mois entier.

22. Leur tüera-t-on des brébis ou des taureaux, en sorte qu'il y en ait assez pour eux? ou leur assemblera-t-on tous les poissons de la mer, tant qu'il y en ait assez pour eux?

23. Et l'Eternel *répondit* à Moyse: La main de l'Eternel est-elle resserrée? Tu verras maintenant, si ce que je t'ai dit arrivera, ou non.

24. Moyse donc s'en alla, & raporta au Peuple les paroles de l'Eternel; & il assembla soixante & dix hommes d'entre les Anciens du Peuple, & il les fit tenir autour du Tabernacle.

25. Alors l'Eternel descendit dans la nuée, & parla à Moyse, & ayant mis à part de l'Esprit qui *étoit* sur lui, il le mit sur ces soixante & dix hommes Anciens. Et aussi-tôt que l'Esprit reposa sur eux, ils prophétisérent; mais ils ne continuérent pas.

26. Or il en étoit demeuré deux au camp, dont l'un s'apelloit, Eldad, & l'autre, Médad, sur lesquels l'Esprit reposa, & ils étoient de ceux *dont les noms* avoient été écrits; mais ils n'étoient point allés au Tabernacle & ils prophétisoient au camp.

27. Alors un garçon courut, pour le raporter à Moyse, disant: Eldad & Médad prophétisent au camp.

28. Et Josué fils de Nun, l'un des serviteurs de Moyse, répondit, disant: Moyse, mon Seigneur, empêche-les.

29. Et Moyse lui *répondit*: Es-tu jaloux pour moi? Plût à Dieu que tout le peuple de l'Eternel fut prophète, & que l'Eternel mit son Esprit sur eux!

30. Puis Moyse se retira au camp, lui & les Anciens d'Israël.

31. Alors l'Eternel fit lever un vent, qui enleva des cailles de delà la mer, & qui les répandit, environ le chemin d'une journée deçà & delà, sur le camp; & *il y en avoit* presque *la hauteur* de deux coudées sur la terre.

32. Alors le Peuple se levant pendant tout ce jour-là, & toute la nuit, & tout le jour suivant, amassa des cailles; celui qui en avoit amassé le moins en avoit dix Chomers, & ils les étendirent avec soin pour eux, tout autour du camp.

33. Mais lors que la chair étoit encore entre leurs dents, avant qu'elle fût mâchée, la colère de l'Eternel s'embrasa contre le peuple, & il frapa le peuple d'une très-grande plaie.

34. Et on nomma ce lieu-là Kibroth-taava; car on ensevelit là le peuple qui avoit convoité.

35. *Et* de Kibroth-taava le peuple s'en alla à Hatséroth, & ils s'arrêtérent à Hatséroth.

REFLEXIONS.

Saint Paul marque l'usage que nous devons faire de cette histoire, lors qu'il dit, *que ces choses ont été des figures*

res pour nous, afin que nous ne convoitions point des choses mauvaises, comme les Israélites les convoitérent. A cette réflexion générale, il faut ajouter ces quatre réflexions particuliéres : I. Le regret que les Enfans d'Israël eurent aux viandes de l'Egypte, & le dégout qu'ils témoignérent pour la Manne, nous avertit de ne pas mépriser les graces que Dieu nous fait, & de ne pas préferer les choses de la terre à celles du Ciel. II. Moyse entendant les murmures des Israëlites, en fut si affligé, qu'il pria Dieu de le décharger de son emploi ; mais Dieu pour le rassurer inspira de son Esprit soixante & dix personnes, lesquelles il lui ajoignit pour le soulager dans ses fonctions ; & il lui promit outre cela de manifester sa puissance en donnant de la chair aux Enfans d'Israël. Les Serviteurs de Dieu peuvent tomber dans le découragement, lors qu'ils trouvent de la contradiction, & que les hommes se rebellent contre Dieu ; mais c'est une tentation qu'ils doivent surmonter ; & Dieu, par sa bonté, & pour sa propre gloire, proportionne toûjours son secours à leurs besoins. III. Ce que Moyse répondit, lors qu'on vint lui dire qu'*Eldad* & *Médad* prophètisoient, & le souhait qu'il fit, en disant, qu'il voudroit que tout le Peuple fût Prophète, nous apprend à n'être jamais jaloux des graces que Dieu accorde aux autres ; mais plûtôt à nous réjouïr toutes les fois que nous voyons que la gloire de Dieu s'avance, soit par nous-mêmes, soit par le moyen d'autrui. Enfin, il faut remarquer que Dieu, pour arrêter les murmures du Peuple d'Israël qui demandoit de la chair, leur envoya des cailles en grande abondance ; mais qu'après qu'ils en eurent mangé, Dieu fit mourir un très-grand nombre de ceux qui avoient murmuré. Dieu accorde quelquefois aux hommes en sa colère ce qu'ils ont demandé, & ils trouvent souvent leur punition dans l'accomplissement de leurs desirs.

CHAPITRE XII.

Aaron & Marie ayant murmuré contre Moyse leur frére, parce qu'il avoit épousé une femme Madianite, Dieu les en reprit, & frappa Marie de lèpre ; mais il l'en délivra à la priére de Moyse.

ALors Marie & Aaron parlérent contre Moyse, à l'occasion de la femme qu'il avoit prise, parce qu'il avoit pris une femme Ethiopienne.

2. Et ils dirent : Est-ce que l'Eternel n'a parlé que par Moyse ? N'a-t-il point aussi parlé par nous ? Et l'Eternel l'entendit.

3. Or Moyse *étoit* un homme fort doux, plus qu'aucun homme qu'il y eut sur la terre.

4. L'Eternel donc dit incontinent à Moyse, à Aaron, & à Marie : Venez-vous trois au Tabernacle d'assignation. Et ils y allérent eux trois.

5. Alors l'Eternel descendit dans la colomne de nuée, & se tint à l'entrée du Tabernacle ; puis il apella Aaron & Marie : ils vinrent eux deux.

6. Et il dit : Ecoutez maintenant mes paroles : S'il y a quelque Prophète parmi vous, *moi qui suis* l'Eternel, je me ferai connoitre à lui, en vision, & je lui parlerai en songe.

7. Il n'en *est* pas ainsi de mon serviteur Moyse, qui *est* fidèle dans toute ma maison.

8. Je parle avec lui bouche à bouche, & il *me* voit en effet, non point obscurément, ni par aucune répresentation de l'Eternel. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moyse ?

9. Ainsi la colère de l'Eternel s'alluma contr'eux ; & il s'en alla.

10. Car la nuée se retira de dessus le tabernacle ; & voici Marie *étoit* lépreuse, *blanche* comme de la neige ; & Aaron, regardant Marie, la vit lépreuse.

11. Alors Aaron dit à Moyse : Helas, Monseigneur, je te prie, ne mets point sur nous ce péché, car nous avons fait follement, & nous avons péché.

12. Je te prie, qu'elle ne soit point comme *un enfant* mort, dont la moitié de la chair est déja consumée, quand il sort du ventre de sa mére.

13. Alors Moyse cria à l'Eternel, disant : O *Dieu* fort, je te prie, guèri-la, je te prie.

14. Et l'Eternel *répondit* à Moyse : Si son pére en colère lui avoit craché au visage, ne seroit elle-pas couverte de honte pendant sept jours ? Qu'elle demeure *donc* enfermée sept jours hors du camp, & après cela elle y sera reçuë.

15. Ainsi Marie fut enfermée hors du camp sept jours ; & le peuple ne partit point *de-là*, jusqu'à ce que Marie fût reçuë dans le camp.

REFLEXIONS.

NOus devons considerer sur ce chapitre, I. Que Moyse, qui avoit été si souvent exposé aux murmures du peuple, le fut à ceux de son frére & de sa sœur ; en quoi nous voyons que les gens de bien son sujets à beaucoup de traverses & d'épreuves, même de la part de ceux qui devroient les aider, & les consoler. II. Dieu voulut dans cette occasion soutenir le ministère de Moyse, par le témoignage glorieux qu'il lui rendit, & qui le distinguoit de tous les autres Prophètes ; & par le châtiment qu'il envoya à Marie en la rendant lépreuse : Ce qui fait voir que Dieu ne veut pas qu'on s'opose à ceux qui sont établis de sa part. III. Moyse, quoi qu'offensé par Marie, pria pour elle ; & ce fut ensuite de ses priére-

 qu'el-

qu'elle fut guérie. Cela marque la grande douceur de Moyse; & c'est ainsi que nous devons faire du bien à ceux qui nous ont fait du mal, & prier Dieu pour eux, bien loin d'avoir du ressentiment & de nous venger. Cela prouve aussi, que l'intercession des personnes charitables & pieuses appaise le Seigneur, & obtient le retour de sa faveur & de sa grace.

CHAPITRE XIII.

Le peuple d'Israël étant sur la frontiére du pays de Canaan, Moyse y envoye douze Espions, lesquels raportent que ce pays étoit très fertile; mais il y en eut dix d'entr'eux qui découragérent le peuple d'y aller.

APrès *cela*, le peuple partit de Hatséroth, & ils campérent au désert de Paran.

2. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

3. Envoie des hommes pour épier le pays de Canaan, que je donne aux enfans d'Israël: Vous envoyerez un homme de chaque tribu de leurs péres; tous des Principaux d'entr'eux.

4. Moyse donc les envoya du désert de Paran, selon le commandement de l'Eternel; & tous ces hommes étoient chefs des enfans d'Israël.

5. Et ce *sont* ici leurs noms: De la tribu de Ruben, Sçamuah, fils de Zacur.

6. De la tribu de Siméon, Sçaphat, fils de Hori.

7. De la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné.

8. De la tribu d'Issacar, Jigueal, fils de Joseph.

9. De la tribu d'Ephraïm, Osée, fils de Nun.

10. De la tribu de Benjamin, Palti, fils de Rephu.

11. De la tribu de Zabulon, Gaddiel, fils de Sodi.

12. De *l'autre* tribu de Joseph, *savoir*, de la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi.

13. De la tribu de Dan, Hammiel, fils de Guemalli.

14. De la tribu d'Ascer, Séthur, fils de Micaël.

15. De la tribu de Nephthali, Nabhi, fils de Vaphsi.

16. De la tribu de Gad, Guéüel, fils de Maki.

17. Ce *sont* là les noms des hommes que Moyse envoya pour reconnoitre le pays. Or Moyse avoit nommé Osée, fils de Nun, Josué.

18. Moyse donc les envoya pour épier le pays de Canaan, & il leur dit: Montez d'ici vers le midi; puis vous monterez sur la montagne.

19. Et vous verrez ce que c'*est* de ce pays-là, & quel est le peuple qui l'habite; s'il *est* fort, ou foible; s'il *est* en petit, ou en grand nombre.

20. Et quel *est* le pays où il habite, s'il *est* bon, ou mauvais; & quelles *sont* les villes dans lesquelles il habite; si *c'est* en des tentes, ou en des villes fortes.

21. Et quel *est* le pays, s'il *est* gras ou maigre, s'il y a des arbres, ou s'il n'y en a point. Et ayez bon courage, & prenez du fruit du pays. Or c'étoit alors le tems des prémiers raisins.

22. *Ces hommes* étant partis, ils épiérent le pays, depuis le désert de Tsin, jusqu'à Réhob, à l'entrée de Hamath.

23. Ils montérent donc vers le midi, & vinrent jusqu'à Hébron, où *étoient* Ahiman, Scesçaï, & Talmaï, issus de Hanak. Or Hébron avoit été bâtie sept ans avant Tsohar d'Egypte.

24. Et ils vinrent jusqu'au torrent d'Escol, & coupérent de là une branche d'un *sep* avec une grappe de raisins, & ils *étoient* deux à la porter avec un levier: Ils aportérent aussi des grenades & des figues.

25. *C'est pourquoi* on apella ce lieu-là, Nahal Escol, à l'occasion de la grappe que les enfans d'Israël y coupérent.

26. Et *après avoir* épié le pays, ils revinrent au bout de quarante jours.

27. Et étant arrivés, ils vinrent vers Moyse & Aaron, & vers toute l'Assemblée des enfans d'Israël, au désert de Paran à Kadès, & leur ayant fait leur raport, & à toute l'Assemblée, ils leur montrérent du fruit du pays.

28. Ils firent donc leur raport à Moyse, & lui dirent: Nous avons été au pays où tu nous avois envoyés. Et véritablement c'est un pays où coulent le lait & le miel, & voici de son fruit.

29. Il y a une chose seulement, *c'est* que le peuple qui habite dans ce pays est robuste, & les villes *sont* fermées de murailles, & fort grandes; nous y avons vû aussi des descendans de Hanak.

30. Les Hamalékites habitent au pays du midi; & les Héthiens, les Jébusiens, & les Amorrhéens habitent dans la montagne, & les Cananéens habitent le long de la mer, & vers les rivages du Jourdain.

31. Alors Caleb apaisa le peuple devant Moyse, & dit: Montons hardiment, & possédons ce pays-là, car certainement nous y serons les plus forts.

32. Mais les hommes qui *étoient* montés avec lui, dirent: Nous ne saurions monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous.

33. Et ils décriérent devant les enfans d'Israël le pays qu'il avoient épié, disant: Le pays par lequel nous sommes passés, pour l'épier, *est* un pays qui consume ses habitans, & tous ceux que nous y avons vûs *sont* des gens d'une hauteur extraordinaire.

34. Nous

34. Nous y avons vû auſſi des Géans, des deſcendans de Hanak, de la race des Géans; & nous ne paroiſſions auprès d'eux que comme des ſauterelles.

REFLEXIONS.

DIEU voulut que Moyſe envoyât des eſpions au pays de Canaan, pour encourager les enfans d'Iſraël à aller habiter ce pays qui étoit ſi fertile; c'étoit là un effet de la bonté de Dieu envers eux. Mais le peuple, intimidé par les diſcours de dix de ces eſpions, perdit courage, ſans avoir égard à ce que Joſué & Caleb diſoient pour les engager à aller dans le pays de Canaan, ni aux promeſſes que Dieu leur avoit faites de leur donner ce pays-là. Voilà quelle eſt ſouvent l'ingratitude & l'incrédulité des hommes; dans le tems que Dieu veut les combler de ſes graces, ils ne veulent pas en profiter. On voit ſur tout dans la conduite des Iſraëlites, & de ces eſpions qui intimidérent le peuple, les ſentimens de ceux qui, au lieu de ſurmonter les difficultés qui ſe trouvent dans le chemin du ciel, & de s'animer à leur devoir, en obéïſſant aux commandemens de Dieu, & en ſe confiant en ſes promeſſes, perdent courage, & veulent même décourager les autres, s'imaginant que ces difficultés ſont inſurmontables, & que les devoirs de la pieté ſont au deſſus de nos forces. Mais Joſué & Caleb ſont l'image des perſonnes zèlées, qui ne ſe laiſſent point entrainer par la multitude; mais qui demeurent toûjours attachés à Dieu & à leur devoir, ſans ſe rebuter à la vûe des opoſitions qu'ils rencontrent, & des combats qu'ils ont à ſoûtenir.

CHAPITRE XIV.

Les Iſraëlites, découragés par les dix eſpions, murmurent contre Moyſe; ils parlent de retourner en Egypte, & ils veulent lapider Joſué & Caleb: Dequoi Dieu étant irrité voulut détruire ce peuple; mais il fut fléchi par les priéres de Moyſe, & leur pardonna, en déclarant cependant qu'aucun de tous ceux qui étoient ſortis d'Egypte, depuis l'âge de vingt ans & au deſſus, n'entreroient au pays de Canaan; mais qu'ils mouroient tous dans le déſert, & que Joſué & Caleb ſeuls entreroient dans ce pays-là. Dieu frapa enſuite de mort les dix eſpions, qui avoient ſoulevé le peuple; & les enfans d'Iſraël, voyant que Dieu étoit irrité contr'eux, voulurent marcher contre les Cananéens, quoique Moyſe le leur défendit; mais ils furent battus.

ALors toute l'aſſemblée s'éleva, & ſe mit à jetter des cris, & le peuple pleura cette nuit-là.

2. Et tous les enfans d'Iſraël murmurérent contre Moyſe, & contre Aaron, & toute l'aſſemblée leur dit: Plût à Dieu que nous fuſſions morts au pays d'Egypte, ou en ce déſert! Plût à Dieu que nous fuſſions morts!

3. Et pourquoi l'Eternel nous conduit-il vers ce pays-là, afin d'y tomber par l'épée? Nos femmes & nos petits enfans ſeront en proie. Ne nous vaudroit-il pas mieux retourner en Egypte?

4. Et ils ſe dirent l'un à l'autre: Etabliſſons-nous un chef, & retournons en Egypte.

5. Alors Moyſe & Aaron tombérent ſur leurs viſages devant toute l'aſſemblée des enfans d'Iſraël.

6. Et Joſué fils de Nun, & Caleb fils de Jephunné, *qui étoient* de ceux qui avoient épié le pays, déchirérent leurs vêtemens;

7. Et ils parlérent à toute l'aſſemblée des enfans d'Iſraël, diſant: Le pays par lequel nous avons paſſé pour l'épier *eſt* un fort bon pays.

8. Si nous ſommes agréables à l'Eternel il nous fera entrer en ce pays-là, & il nous le donnera; c'eſt un pays où coulent le lait & le miel.

9. Mais ne ſoyez point rebelles contre l'Eternel, & ne craignez point le peuple de ce pays-là; car ils *ſeront* nôtre pain; leur protection s'eſt retirée de deſſus eux, & l'Eternel *eſt* avec nous; ne les craignez *donc* point.

10. Alors toute l'Aſſemblée parla de les lapider; mais la gloire de l'Eternel aparut à tous les enfans d'Iſraël, au Tabernacle d'aſſignation.

11. Et l'Eternel dit à Moyſe: Juſqu'à quand ce peuple m'irritera-t-il, *en me traitant avec* mépris, & juſqu'à quand ne croira-t-il point en moi, après tous les ſignes que j'ai faits au milieu d'eux?

12. Je les frapperai de mortalité, & je le détruirai; mais je te ferai devenir un peuple plus grand & plus fort qu'il n'eſt.

13. Et Moyſe dit à l'Eternel: Mais les Egyptiens l'entendront; car tu as fait monter ce peuple par ta force du milieu d'eux.

14. Et ils diront avec les habitans de ce pays, *qui* auront entendu que tu étois, ô Eternel, au milieu de ce peuple, & que tu aparoiſſois, ô Eternel, viſiblement, que ta nuée s'arrêtoit ſur eux, & que tu marchois devant eux, le jour dans la colonne de nuée, & pendant la nuit dans la colomne de feu:

15. Quand tu aura fait mourir ce peuple, comme un ſeul homme, les Nations, *dis-je*, qui auront entendu parler de ton nom, diront:

16. Parce que l'Eternel ne pouvoit pas faire entrer ce peuple au pays qu'il avoit juré de leur donner, il les a tués dans le déſert.

17. Or maintenant je te prie, que la

grandeur de la puissance du Seigneur soit reconnuë, comme tu en as parlé, en disant:

18. L'Eternel *est* lent à la colère, & abondant en miséricorde; il pardonne l'iniquité & le forfait, & il ne tient nullement le coupable pour innocent; il punit l'iniquité des péres sur les enfans, jusqu'à la troisiéme & à la quatriéme *génération.*

19. Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta miséricorde, & comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Egypte jusqu'ici.

20. Et l'Eternel dit: Je *leur* ai pardonné selon ta parole.

21. Mais certainement je suis vivant, & la gloire de l'Eternel remplira toute la terre:

22. Que quant à tous ces hommes qui ont vû ma gloire, & les signes que j'ai faits en Egypte & au désert, & qui m'ont déja tenté dix fois, & qui n'ont point obéï à ma voix;

23. Jamais ils ne verront le pays que j'avois juré à leurs péres de leur donner: Tous ceux qui m'ont irrité ne le verront point.

24. Mais parce que mon serviteur Caleb, a été conduit d'un autre esprit, & m'a suivi constamment, je le ferai aussi entrer au pays où il a été, & sa postérité le possédera en héritage.

25. Or les Hamalékites & les Cananéens habitent en la vallée: Retournez demain en arriére, & allez vous en au desert par le chemin de la mer rouge.

26. L'Eternel parla aussi à Moyse, & Aaron, disant:

27. Jusqu'à quand *supporterai-je* cette assemblée méchante, qui murmure contre moi? J'ai entendu les murmures des enfans d'Israël, par lesquels ils murmurent contre moi.

28. Di-leur: Je suis vivant, dit l'Eternel, si je ne vous fais ce que j'ai entendu que vous avez dit:

29. Vos cadavres tomberont dans ce désert; & pour ce qui est de tous ceux d'entre vous, dont on a fait le dénombrement, selon tout le compte que vous en avez fait, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, qui avez murmuré contre moi;

30. Si *jamais* vous entrez au pays pour lequel j'avois levé ma main, *jurant* que je vous y ferois habiter; excepté Caleb fils de Jephunné, & Josué fils de Nun.

31. Mais j'y ferai entrer vos petits enfans, desquels vous avez dit, *qu'ils* seroient en proie; & ils sauront ce que c'est que du pays que vous avez méprisé.

32. Mais pour vous, vos cadavres tomberont dans ce désert.

33. Et vos enfans iront paissant dans ce désert quarante ans; & ils porteront *la peine* de vos prostitutions, jusqu'à ce que vos corps morts soient consumés dans le désert;

34. Selon le nombre des jours pendant lesquels vous avez épié le pays; *savoir* quarante jours, chaque jour pour chaque année; vous porterez la peine de vos iniquités pendant quarante ans, & vous connoitrez que j'ai interrompu le cours de mes bénédictions sur vous.

35. Je suis l'Eternel qui l'ai dit, si je ne fais ceci à toute cette méchante assemblée, à tous ceux qui se sont assemblés contre moi; ils seront consumés en ce désert, & ils y mourront.

36. Et *en effet* les hommes que Moyse avoit envoyés pour épier le pays, & qui étant de retour avoient fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en décriant fort ce pays:

37. Ces hommes-là qui avoient si fort décrié le pays, moururent étant frappez devant l'Eternel.

38. Il *n'y* eut *que* Josué fils de Nun, & Caleb fils de Jephunné, qui survécurent, d'entre ceux qui étoient allés épier le pays.

39. Or Moyse dit ces choses-là à tous les enfans d'Israël, & il y eut un grand deuil parmi le peuple.

40. Puis s'étant levés de bon matin, ils montérent sur le haut de la montagne, disant: Nous voici, & nous monterons au lieu dont l'Eternel a parlé; car nous avons péché.

41. Mais Moyse leur dit: Pourquoi transgressez vous le commandement de l'Eternel? Cela ne réüssira point.

42. *N'y* montez point; de peur que vous ne soyez battus devant vos ennemis; car l'Eternel n'*est* point au milieu de vous.

43. Les Hamalékites & les Cananéens *sont* là devant vous, & vous tomberez par l'épée; parce que vous vous êtes detournés de suivre l'Eternel, l'Eternel aussi ne sera point avec vous.

44. Toutefois ils s'obstinérent de monter sur le haut de la montagne: Mais l'Arche de l'alliance de l'Eternel, & Moyse, ne sortirent pas du milieu du camp.

45. Alors les Hamalékites & les Cananéens qui habitoient sur cette montagne-là descendirent, & les taillérent en piéces jusqu'en Horma.

REFLEXIONS.

Il faut considerer ici le péché des Israëlites, qui se soulevérent contre Moyse, comme ils avoient déja fait tant de fois; l'amour que Moyse avoit pour eux, & qui le porta à intercéder encore dans cette occasion en leur faveur; & la punition que Dieu fit de leur péché. Tous les Israëlites, qui étoient sortis d'Egypte, au dessus de l'âge de vingt ans, périrent en effet dans le désert, pendant les quarante ans qu'ils y passérent, & il n'y eut que Josué & Caleb qui entrassent dans le pays de Canaan. Mais comme Eléazar fils d'Aaron y entra aussi, ainsi qu'on

qu'on le voit, *Josué* 14. v. 1. & 24. v. 33. on pourroit douter si les Sacrificateurs & les Lévites, qui n'avoient pas été comptés dans le dénombrement du peuple, furent compris dans cette punition. La principale réflexion que cette histoire nous fournit, est, que comme l'incrédulité des Israëlites fut cause qu'ils n'entrérent pas au pays de Canaan, & qu'ils moururent dans le désert; nous devons craindre que l'incrédulité ne nous prive de l'entrée au Ciel. S. Paul nous propose cette réflexion en ces termes: *Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs; comme firent ceux qui péchérent & dont les corps tombérent dans le désert, & à qui il jura en sa colère qu'ils n'entreroient point dans son repos. Nous voyons qu'ils n'y purent entrer, à cause de leur incrédulité. Craignons donc que quelqu'un d'entre nous, ayant abandonné la promesse d'entrer dans son Repos, ne s'en trouve privé. Etudions-nous à entrer dans ce Repos-là, de peur que quelqu'un ne tombe dans une semblable rébellion.* La punition divine qui tomba sur ces dix espions qui avoient découragé le peuple, & la promesse que Dieu fit à Josué & à Caleb, de les faire entrer eux seuls dans le pays de Canaan, montrent que ceux qui sont les auteurs des scandales, & qui entrainent les autres dans le péché, en porteront la peine; mais que Dieu bénit & favorise ceux qui lui sont fidèles. Enfin le mauvais succès qu'eurent les enfans d'Israël, lors qu'ils voulurent combattre les Cananéens; fait voir que ce que l'on entreprend contre la volonté de Dieu ne réussit jamais.

CHAPITRE XV.

Ce chapitre a quatre parties: I. Dieu règle ce qui regarde les Gateaux & les Aspersions qui devoient être offerts, avec tous les Sacrifices, tant par les Israëlites que par les Etrangers, & il commande d'offrir les prémices de la pâte. II. Il prescrit de quelle manière les péchés commis par erreur devoient être expiés. III. Il ordonne qu'on fasse mourir ceux qui pécheroient par fierté; ce qui fut même exécuté alors en la personne d'un homme qui avoit amassé du bois un jour de Sabbat. IV. Dieu commande aux Israëlites de mettre des bandes ou des franges à leurs habits, afin qu'ils se souvinssent toujours de sa Loi.

PUis l'Eternel parla à Moyse, disant,
2. Parle aux enfans d'Israël, & dis-leur: Quand vous serez entrés au pays où vous devez demeurer, *&* que je vous donne;
3. Et que vous voudrez faire un sacrifice par le feu à l'Eternel, un holocauste, ou un *autre* sacrifice, *soit* pour s'acquiter de quelque vœu, ou volontairement, ou dans vos fêtes solemnelles, pour faire une ofrande de bonne odeur à l'Eternel, de taureaux, ou de menu bétail:
4. Tous ceux qui ofriront présenteront pour leur oblation à l'Eternel un gâteau de fleur de farine, d'une dixiéme, pétrie avec la quatriéme partie d'un hin d'huile;
5. Et la quatriéme d'un hin de vin pour l'aspersion; *c'est ce que* tu feras sur l'holocauste, ou sur *quelque autre* sacrifice pour chaque agneau.
6. Que si c'est pour un bélier, tu feras un gâteau de deux dixiémes de fleur de farine, pétrie avec la troisiéme partie d'un hin d'huile;
7. Et la troisiéme partie d'un hin de vin pour l'aspersion, *que* tu ofriras en bonne odeur à l'Eternel.
8. Que si tu sacrifies un veau en holocauste, ou *en quelque autre* sacrifice, *soit pour* s'acquiter de quelque vœu important, *soit pour quelque* sacrifice de prospérités, *que tu offres* à l'Eternel;
9. On ofrira avec le veau un gâteau de trois dixiémes *de* fleur de farine, pétrie avec la moitié d'un hin d'huile.
10. Et tu ofriras la moitié d'un hin de vin pour l'aspersion, en ofrande faite par feu de bonne odeur à l'Eternel.
11. On en fera de même pour chaque taureau, chaque bélier, & chaque petit d'entre les brébis & d'entre les chèvres;
12. Selon le nombre que vous *en* sacrifierez, vous ferez ainsi pour chacun, *savoir* selon leur nombre.
13. Tous ceux qui sont nés au pays feront ces choses de cette maniére, lors qu'ils ofriront un sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel.
14. Que si quelque étranger, ou *quelque autre* parmi vous, qui, faisant son séjour avec vous, dans vos âges, fait un sacrifice par le feu en bonne odeur à l'Eternel, il fera comme vous ferez.
15. O assemblée, *il y aura* une même ordonnance pour vous, & pour l'étranger qui fait son séjour *parmi vous; il y aura* une même ordonnance perpétuelle d'âge en âge; il en sera de l'étranger comme de vous en la présence de l'Eternel.
16. Il y aura une même loi & une même règle pour vous, & pour l'étranger qui fait son séjour parmi vous.
17. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:
18. Parle aux enfans d'Israël, & dis-leur: Quand vous serez entrés au pays où je vous ferai entrer,
19. Et que vous mangerez du pain du pays, vous en offrirez une offrande élevée à l'Eternel.
20. Vous offrirez en offrande élevée un gâteau pour les prémices de vôtre pâte; vous l'offrirez de la même maniére que l'offrande élevée de l'aire.
21. Vous donnerez donc d'âge en âge à l'Eternel une offrande élevée des prémices de vôtre pâte.

22. Et

22. Et lors que vous aurez manqué par erreur, & que vous n'aurez pas fait tous ces commandemens que l'Eternel a donnés à Moyse;

23. Tout ce que l'Eternel vous a commandé par Moyse, depuis le jour qu'il vous a donné ses commandemens, & dans la suite, pour vos descendans;

24. S'il arrive que la chose ait été faite par erreur, sans que l'assemblée l'ait sû, toute l'assemblée sacrifiera en holocauste, en bonne odeur à l'Eternel, un veau pris du troupeau, avec son gâteau & son aspersion, selon l'ordonnance, & un jeune bouc en offrande pour le péché.

25. Ainsi le Sacrificateur fera propitiation pour toute l'assemblée des enfans d'Israël, & il leur sera pardonné, parce que c'est une chose arrivée par erreur. Et ils ameneront devant l'Eternel leur offrande, qui doit être un sacrifice fait par le feu à l'Eternel, & l'offrande pour le péché, à cause de leur erreur.

26. Et il sera pardonné à toute l'assemblée des enfans d'Israël, & à l'étranger qui fait son séjour parmi eux; parce que cela *est arrivé* à tout le peuple par erreur.

27. Que si une seule personne péche par erreur, elle offrira une chévre de l'année en offrande pour le péché.

28. Et le Sacrificateur fera propitiation pour la personne qui aura peché par erreur, de ce qu'elle aura péché par erreur devant l'Eternel; afin de faire propitiation pour elle; il lui sera pardonné.

29. Il y aura une même loi pour celui qui aura fait quelque chose par erreur, *tant* pour celui qui est né au pays des enfans d'Israël, que pour l'étranger qui fait son séjour parmi eux.

30. Mais pour celui qui aura péché par fierté, *soit* qu'il soit né au pays, *soit* qu'il soit étranger, & qui aura outragé l'Eternel, cette personne là sera retranchée du milieu de son peuple.

31. Car il a méprisé la parole de l'Eternel, & il a enfreint son commandement; cette personne donc sera certainement retranchée; son iniquité *sera* sur elle.

32. Or les enfans d'Israël étant au desert trouvérent un homme qui ramassoit du bois le jour du Sabbat.

33. Et ceux qui le trouvérent, ramassant du bois, l'amenérent à Moyse, & à Aaron, & à toute l'assemblée.

34. Et ils le mirent en prison; car on n'avoit pas encore déclaré ce qu'on lui devoit faire.

35. Alors l'Eternel dit à Moyse: On punira de mort cet homme là, & toute l'assemblée le lapidera hors du camp.

36. Toute l'assemblée donc le mena hors du camp, & ils le lapidérent, & il mourut, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

37. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant:

38. Parle aux enfans d'Israël, & di leur, qu'ils se fassent, d'âge en âge, des bandes aux pans de leurs vêtemens, & qu'ils mettent sur les bandes des pans *de leurs vêtemens* un cordon de couleur d'hyacynthe.

39. Ce cordon sera sur la bande, & en le voyant, vous vous souviendrez de tous les commandemens de l'Eternel, afin que vous les fassiez, & que vous ne suiviez point les *pensées* de vôtre cœur, & les *égaremens* de vos yeux, qui vous font tomber dans l'infidélité:

40. Afin que vous vous souveniez de tous mes commandemens, & que vous les fassiez, & que vous soyez saints à vôtre Dieu.

41. Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu, qui vous ai tirés du pays d'Egypte, pour être vôtre Dieu: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

REFLEXIONS.

Il y a deux réflexions à faire sur la prémiére partie de ce chapitre, qui traite des gâteaux, des aspersions, des sacrifices & des ofrandes que les Israëlites présentoient à Dieu: L'une est celle que St. Paul fait dans l'Epître aux Hébreux, où il dit, que l'on offroit alors des dons & des sacrifices, qui consistoient en des viandes, en des breuvages, & en des cérémonies charnelles, qui ne pouvoient sanctifier la conscience, & qui ne devoient subsister que jusqu'à la venuë de Jésus-Christ. En cela nous devons reconnoitre, d'un côté, la sagesse de Dieu, qui avoit prescrit ces cérémonies, pour s'accomoder à l'état des Israëlites, & pour leur enseigner les devoirs de la pieté & de la reconnoissance envers Dieu; & de l'autre, l'excellence du culte Evangelique, & la perfection du Sacrifice de Jésus-Christ. L'autre réflexion est, que les étrangers étoient aussi admis à offrir leurs sacrifices; ce qui marquoit qu'ils n'étoient pas entiérement exclus de la grace de Dieu, & que le tems viendroit qu'ils seroient reçus dans l'alliance divine. La seconde partie de ce chapitre nous apprend, que quoi que les péchés commis par erreur ne soient pas si grands que ceux que l'on commet volontairement, Dieu les regarde pourtant comme de véritables péchés, dont on doit lui demander pardon, & se relever par la repentance. Pour ce qui est des péchés commis par fierté, il paroit qu'ils rendent les hommes beaucoup plus coupables, puis qu'il n'y avoit point de sacrifices pour ces péchés-là, & qu'ils étoient punis de mort; comme on en a un exemple dans cet homme qui fut lapidé, pour avoir amassé du bois un jour de Sabbat. Voilà qui fait voir, que les péchés ou l'on tombe de propos déliberé, & contre les loix expresses de Dieu, sont très grands. C'est la réflexion que St. Paul

Paul fait sur ce sujet, lors qu'il dit, que *si nous péchons volontairement, aprés avoir reçu la connoissance de la vérité, il n'y a plus de sacrifice pour le péché; & que si ceux qui avoient violé la loi de Moyse, mouroient sans miséricorde; ceux qui auront méprisé le Fils de Dieu souffriront de beaucoup plus terribles peines.* La loi qui concerne les bandes que les Israëlites portoient à leurs habits, tendoit à les faire souvenir de ne s'écarter jamais de ce que Dieu leur avoit prescrit; & elle nous avertit, d'avoir aussi toûjours la loi du Seigneur devant les yeux, pour y conformer toute nôtre conduite.

CHAPITRE XVI.

Coré, Dathan, & Abiram, excitent une sédition contre Moyse & Aaron, dans le dessein de les dépouiller de leur autorité; & de s'élever au Sacerdoce; mais Dieu fit périr ces séditieux d'une maniére éfroyable. Ensuite Dieu ordonna qu'on prit les encensoirs de ceux qui s'étoient rebellés contre Moyse, & qui avoient été consumés par le feu, au nombre de deux cens cinquante, & qu'on en fit des plaques pour couvrir l'autel des holocaustes, afin que cela servit de mémorial de cet évenement. Le peuple étant retombé dans le murmure, Dieu en fit périr quatorze mille & sept cens personnes.

OR Coré, fils de Jitshar, fils de Kéhath, fils de Lévi, fit une entreprise, avec Dathan & Abiram, enfans d'Eliab, & On, fils de Péleth, enfant de Ruben:

2. Et ils s'élevérent contre Moyse, avec deux cents cinquante hommes des enfans d'Israël, qui étoient des principaux de l'assemblée, & qu'on appelloit pour tenir le conseil, *& qui étoient* des gens de réputation.

3. Ils s'assemblérent donc contre Moyse & contre Aaron, & ils leur dirent: Qu'il vous suffise que tous ceux de l'assemblée sont consacrés, & que l'Eternel *est* au milieu d'eux: Pourquoi vous élevez vous par dessus l'assemblée de l'Eternel?

4. Ce que Moyse ayant entendu, il se prosterna le visage *contre terre.*

5. Et il parla à Coré & à tous ceux qui étoient assemblés avec lui, *& leur* dit: *Demain* matin l'Eternel donnera à conoitre celui qui lui appartient, & celui qui est consacré, & il fera aprocher de lui, il fera, dis-je, aprocher de lui celui qu'il aura choisi.

6. Faites ceci: Prenez des encensoirs, Coré, & tous ceux qui sont assemblés avec lui;

7. Et demain mettez-y du feu, & mettez-y du parfum devant l'Eternel; & l'homme que l'Eternel aura choisi sera celui qu'il a consacré. Enfans de Lévi, qu'il vous suffise.

8. Moyse dit encore à Coré: Ecoutez maintenant, enfans de Lévi:

9. Est-ce trop peu de chose pour vous, que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, vous faisant aprocher de lui, pour être employés au service du Pavillon de l'Eternel, & pour assister devant l'assemblée, afin de faire le service pour eux?

10. Et *qu'il* t'ait fait aprocher, & tous tes fréres, les enfans de Lévi, avec toi; que vous recherchiez encore le Sacerdoce?

11. C'est pourquoi, & toi, & tous ceux qui sont assemblés avec toi, vous vous *êtes* assemblés contre l'Eternel. Car qui est Aaron, que vous murmuriez contre lui?

12. Et Moyse envoya apeller Dathan & Abiram, enfans d'Eliab, qui *répondirent:* Nous n'y monterons point.

13. Est-ce peu de chose que tu nous aies fait monter *hors* d'un pays où couloient le lait & le miel, pour nous faire mourir dans ce désert, que tu veuilles même dominer sur nous?

14. Et nous as-tu fait venir dans un pays où coulent le lait & le miel, & nous as-tu donné *quelque* héritage de champs ou de vignes? Crèveras-tu les yeux de ces gens? Nous n'y monterons point.

15. Alors Moyse fut fort indigné, & il dit à l'Eternel: Ne regarde point à leur ofrande: Je n'ai pas pris d'eux un seul âne, & je n'ai point fait de mal à aucun d'eux.

16. Puis Moyse dit à Coré: Toi & tous ceux qui sont assemblés avec toi, trouvez vous demain devant l'Eternel; toi, *dis-je*, & ceux-ci: Qu'Aaron aussi *s'y trouve.*

17. Et prenez chacun vos encensoirs, & mettez-y du parfum; & que chacun présente devant l'Eternel son encensoir, *qui seront* deux cents cinquante encensoirs; & toi & Aaron *ayez* aussi chacun vôtre encensoir.

18. Ils prirent donc chacun son encensoir, & ils y mirent du feu, & ensuite du parfum, & ils se tinrent à l'entrée du Tabernacle d'assignation; Moyse & Aaron *s'y tinrent* aussi.

19. Et Coré fit assembler contr'eux toute l'assemblée, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & la gloire de l'Eternel se fit voir à toute l'assemblée.

20. Puis l'Eternel parla à Moyse & à Aaron, disant:

21. Séparez vous du milieu de cette assemblée, & je les consumerai en un moment.

22. Et ils se prosternérent le visage *contre terre*, & dirent: O *Dieu* Fort, Dieu des esprits de toute chair; un seul homme a péché; & te mettras-tu dans une si grande colère contre toute l'assemblée?

23. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

24. Par

24. Parle à l'assemblée, & di-lui : Retirez-vous d'autour des tentes de Coré, Dathan, & Abiram.

25. Moyse donc se leva & s'en alla vers Dathan & Abiram ; & les Anciens d'Israël le suivirent.

26. Et il parla à l'assemblée, disant : Retirez-vous, je vous prie, des tentes de ces méchans hommes, & ne touchez à rien qui leur apartienne, de peur que vous ne soyez consumés pour tous leurs péchés.

27. Ils se retirérent donc d'auprès des tentes de Coré, de Dathan, & d'Abiram. Et Dathan & Abiram sortirent, & se tinrent debout à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs enfans & leurs familles.

28. Et Moyse dit : Vous connoîtrez à ceci, que l'Eternel m'a envoyé pour faire toutes ces choses, & *que* je n'*ai rien fait* de moi-même :

29. Si ces gens là meurent comme tous les hommes meurent, & s'ils sont punis comme tous les hommes le sont, l'Eternel ne m'a point envoyé.

30. Mais si l'Eternel crée une chose toute nouvelle, & que la terre ouvre sa bouche, & les engloutisse avec tout ce qui leur appartient, & qu'ils descendent vivans dans le goufre ; alors vous saurez que ces hommes-là ont irrité l'Eternel.

31. Et dès qu'il eût achevé de prononcer toutes ces paroles, la terre qui *étoit* sous eux se fendit ;

32. Et la terre s'entrouvrant les engloutit, avec leurs familles, & tous les hommes qui *étoient* à Coré, & tout leur bien.

33. Ils descendirent donc, eux, & tous ceux qui leur *apartenoient*, vivans dans le goufre ; & la terre les couvrit ; & *ainsi* ils périrent du milieu de l'assemblée.

34. Et tout Israël qui étoit autour d'eux s'enfuit à leur cri ; car ils disoient : *Prenons garde* que la terre ne nous engloutisse.

35. Et le feu sortit de la part de l'Eternel, & consuma les deux cents cinquante hommes qui ofroient le parfum.

36. Après cela l'Eternel parla à Moyse, disant :

37. Di à Eleazar fils d'Aaron Sacrificateur, qu'il ramasse les encensoirs du milieu de l'embrasement, & qu'on en jette le feu loin ; car ils sont consacrés :

38. *Savoir* les encensoirs de ceux qui ont péché sur leurs ames ; & qu'on en fasse des plaques larges, *pour* couvrir l'autel ; puis qu'ils les ont oferts devant l'Eternel, ils seront consacrés, & ils seront pour signe aux enfans d'Israël.

39. Ainsi Eléazar Sacrificateur prit les encensoirs d'airain, que ceux qui furent brûlés avoient présentés, & on en fit des plaques pour couvrir l'autel.

40. C'*est* un mémorial aux enfans d'Israël, afin que nul étranger, qui n'est point de la race d'Aaron, ne s'aproche pour faire le parfum en la présence de l'Eternel ; & qu'il ne soit comme Coré, & comme ceux qui s'assemblérent avec lui, ainsi que l'Eternel en avoit parlé par Moyse.

41. Or dès le lendemain toute l'assemblée des enfans d'Israël murmura contre Moyse, & contre Aaron, disant : Vous avez fait mourir le peuple de l'Eternel.

42. Et il arriva, comme l'assemblée se formoit contre Moyse & contre Aaron, qu'ils regardérent vers le Tabernacle d'assignation, & voici la Nuée le couvrit, & la gloire de l'Eternel aparut.

43. Moyse donc & Aaron vinrent devant le Tabernacle d'assignation.

44. Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

45. Otez-vous du milieu de cette assemblée, & je les consumerai en un moment. Alors ils se prosternérent le visage contre terre.

46. Puis Moyse dit à Aaron : Pren l'encensoir, & mets-y du feu de dessus l'autel ; mets-y aussi du parfum, & va promptement à l'assemblée, & fai propitiation pour eux ; car une grande colère est partie de devant l'Eternel : La plaie a commencé.

47. Et Aaron prit l'*encensoir*, comme Moyse lui avoit dit, & il courut au milieu de l'assemblée ; & voici la plaie avoit déja commencé sur le peuple. Alors il mit du parfum, & il fit propitiation pour le peuple.

48. Et comme il se tenoit entre les morts & les vivans, la plaie fut arrêtée.

49. Et il y en eut quatorze mille sept cents qui moururent de cette plaie, outre ceux qui étoient morts pour le fait de Coré.

50. Et Aaron retourna vers Moyse, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, après que la plaie fut arrêtée.

REFLEXIONS.

C'Est une histoire remarquable, que celle de la sédition que Coré, Datan, & Abiram excitérent contre Moyse & Aaron, & de la punition que Dieu fit de ces gens-là, & de ceux qui s'étoient joints à eux ; les uns ayant été engloutis dans la terre, & les autres dévorés par le feu du ciel. Cette terrible vengeance, qui tendoit à soutenir l'autorité de Moyse & d'Aaron, fait voir que chacun doit demeurer dans sa vocation, & se soumettre à l'ordre que Dieu a établi ; que personne ne doit s'attribuer l'honneur & les fonctions du ministère sacré, à moins d'y être apellé de Dieu ; & que ceux qui troublent la Societé civile, ou l'ordre de l'Eglise, en s'élevant contre les personnes que Dieu a établies en autorité, s'élèvent contre Dieu lui-même, & s'exposent à sa vengeance,

geance. On voit après cela dans cette histoire, que Moyse tâcha d'adoucir & d'apaiser les séditieux, & qu'il détourna par ses prières la colère de Dieu qui étoit allumée contre toute l'assemblée; en quoi ce grand Prophète donna des marques de sa douceur & de sa charité envers ceux qui s'étoient soulevés contre lui. C'est ainsi qu'au lieu de nous aigrir, & de souhaiter du mal à ceux qui nous en font, nous devons travailler à les ramener, & prier Dieu pour eux. Le peuple, au lieu de profiter de ce qui venoit d'arriver à ces séditieux, murmura dès le lendemain contre Moyse & Aaron, & tomba dans une nouvelle révolte, par où il s'attira une punition plus terrible & plus générale que la précédente. C'est-là l'exemple d'une stupidité inconcevable dans ce peuple; & ce qui lui arriva fait voir, que quand on ne profite pas des prémiers châtimens de Dieu, il en envoie de plus grands; & qu'il punit, non seulement ceux qui sont les auteurs des désordres & des scandales, mais aussi ceux qui se laissent entrainer au mal, par les solicitations ou par les mauvais exemples des autres. Au reste, il faut considerer que ces Jugemens si sévéres étoient nécessaires, pour contenir dans la crainte & dans le devoir un peuple tel que les Israëlites.

CHAPITRE XVII.

Dieu confirme par un miracle le choix qu'il avoit fait d'Aaron & de sa famille, pour exercer le Sacerdoce; & le peuple saisi de crainte reconnoit la faute qu'il avoit commise, en s'élevant contre Aaron.

APrès cela l'Eternel parla à Moyse, disant:

2. Parle aux enfans d'Israël, & pren une verge de chacun d'eux, selon la maison de leurs péres, *savoir* douze verges de tous ceux qui sont les principaux d'entr'eux, selon la maison de leurs péres; & tu écriras le nom de chacun sur sa verge.

3. De plus, tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi; car *il y aura* une verge pour chaque chef de maison de leurs péres.

4. Et tu les poseras au Tabernacle d'assignation devant le Tèmoignage, où j'ai accoûtumé de me trouver avec vous.

5. Et il arrivera que la verge de l'homme que j'aurai choisi fleurira; & je ferai cesser les murmures des enfans d'Israël, par lesquels ils murmurent contre vous.

6. Quand Moyse eut parlé aux enfans d'Israël, tous les Principaux d'entr'eux lui donnérent, selon la maison de leurs péres, chacun une verge: *Ainsi il y eut* douze verges. Or la verge d'Aaron *fut mise* parmi leurs verges.

7. Et Moyse mit les verges devant l'Eternel, dans le Tabernacle du Tèmoignage.

8. Et il arriva dès le lendemain, que Moyse étant entré au Tabernacle du Tèmoignage, voici la verge d'Aaron avoit fleuri pour la maison de Lévi, & elle avoit jetté des fleurs, produit des boutons, & meuri des amandes.

9. Alors Moyse tira dehors, de devant l'Eternel, toutes les verges, *& les porta à* tous les enfans d'Israël, *& les* ayant vûës, ils reprirent chacun leurs verges.

10. Après cela l'Eternel dit à Moyse: Reporte la verge d'Aaron devant le Tèmoignage, pour être gardée comme un signe aux enfans rebelles; & tu feras cesser leurs murmures contre moi, & ainsi ils ne mourront point.

11. C'est ce que fit Moyse; il fit comme l'Eternel le lui avoit commandé.

12. Et les enfans d'Israël parlérent à Moyse, disant: Voici nous défaillons, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus.

13. Quiconque s'aproche du Pavillon de l'Eternel mourra: Serons-nous tous entiérement consumés?

REFLEXIONS.

DIeu après avoir soûtenu le ministère d'Aaron, par la punition de ceux qui s'étoient élevés contre lui, comme cela est raporté dans le chapitre précédent, voulut confirmer encore la vocation d'Aaron par un nouveau miracle, qui dut faire beaucoup d'impression sur le peuple d'Israël. Il voulut outre cela que la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, fût conservée dans le Tabernacle, & dans le Lieu très-saint, afin que la mémoire de cet événement fut perpétuée. Apprenons d'ici, que l'on ne peut, sans péché, résister à l'ordonnance divine; qu'il faut se soumettre à ceux que Dieu a établis dans son Eglise pour la conduire, & qu'il n'est permis à personne de s'opposer à eux, & d'usurper les fonctions de leurs charges; ni en général de troubler l'ordre que Dieu a voulu qui règnât dans la Societé réligieuse & dans la civile.

CHAPITRE XVIII.

Dieu ordonne que les Lévites seroient joints aux Sacrificateurs, pour le service du Tabernacle; & il régle leur subsistance en cette maniére: C'est qu'ils ne possédoroient aucun fond; mais que les Sacrificateurs auroient, pour eux & pour leurs familles, les ofrandes, les prémices, & les autres choses qui étoient offertes dans le Tabernacle; & que les Lévites auroient les dixmes, a condition qu'ils donneroient la dixme de ces dixmes aux Sacrificateurs.

ALors l'Eternel dit à Aaron: Toi, & tes fils, & la maison de ton pére avec toi, vous porterez l'iniquité du Sanctuaire; & toi & tes fils avec toi, vous porte-

porterez l'iniquité de vôtre Sacerdoce.

2. Fai aussi aprocher de toi tes fréres, *savoir* la tribu de Lévi, *qui est* la tribu de ton pére, afin qu'ils te soient joints & qu'ils te servent; mais pour toi, & tes fils avec toi, vous *servirez* devant le Tabernacle du Témoignage.

3. Ils garderont tout ce que tu leur ordonneras de garder, & ce qu'il faut garder de tout *le* Tabernacle: mais ils n'aprocheront point des vaisseaux du Sanctuaire, ni de l'autel; de peur qu'ils ne meurent & que vous *ne mouriez avec* eux.

4. Ils te seront donc joints, & ils garderont tout ce qu'il faut garder au Tabernacle d'assignation; pour tout le service du Tabernacle, & nul étranger n'aprochera de vous.

5. Mais vous prendrez garde à ce qu'il faut faire au Sanctuaire, & à ce qu'il faut faire à l'autel, afin qu'il n'y ait plus d'indignation sur les enfans d'Israël.

6. Car pour moi, voici j'ai pris vos fréres les Lévites du milieu des enfans d'Israël; ils vous sont donnés en pur don pour l'Eternel, afin qu'ils soient employés au service du Tabernacle d'assignation.

7. Mais pour toi, & tes fils avec toi, vous ferez la charge de vôtre Sacerdoce en tout ce qui concerne l'autel, & ce qui est au dedans du voile, & vous y ferez le Service. J'établis vôtre Sacerdoce en office de pur don: C'est pourquoi, si quelque étranger en aproche, on le fera mourir.

8. L'Eternel dit encore à Aaron: Voici, je t'ai donné en garde mes ofrandes élevées; *savoir*, de toutes les choses consacrées par les enfans d'Israël, je te les ai données, & à tes enfans, par une ordonnance perpétuelle, à cause de l'onction.

9. Ceci t'apartiendra d'entre les choses tout à fait sacrées, qui ne sont point brûlées, *savoir* toutes leurs ofrandes, soit de tous leurs gâteaux, soit de tous leurs sacrifices pour le péché, soit de tous leurs sacrifices pour le délit, qu'ils m'aporteront; ce sont des choses tout à fait sacrées, pour toi & pour tes enfans.

10. Tu les mangeras dans le Lieu saint: Tout mâle en mangera; ce te sera une chose sacrée.

11. Ceci aussi t'apartiendra, *savoir* les ofrandes élevées qu'ils donneront de toutes les ofrandes tournées des enfans d'Israël; je te les ai données, & à tes fils & à tes filles avec toi, par une ordonnance perpétuelle: Quiconque sera net en ta maison en mangera.

12. Je t'ai donné *aussi* leurs prémices qu'ils ofriront à l'Eternel, *savoir* tout le meilleur de l'huile, & tout le meilleur du moût & du froment.

13. Les prémiers fruits de toutes les choses que leur terre *produira*, & qu'ils aporteront à l'Eternel, t'apartiendront; quiconque sera net dans ta maison en mangera.

14. Tout interdit en Israël t'apartiendra.

15. Tout ce qui naît le prémier de toute chair qu'ils ofriront à l'Eternel, tant des hommes que des bêtes, t'apartiendra; mais on ne manquera pas de racheter le prémier-né de l'homme; on rachetera aussi le prémier-né de la bête souillée.

16. Et on rachetera *les prémiers-nés des hommes* qui doivent être rachetés, depuis l'âge d'un mois, selon l'estimation que tu feras, *qui sera* de cinq sicles d'argent, selon le sicle du Sanctuaire, qui *est* de vingt oboles;

17. Mais on ne rachetera point le prémier-né de la vache, ni le prémier-né de la brébis, ni le prémier-né de la chévre; *car* ce sont des choses sacrées. Tu répandras leur sang sur l'autel, & tu feras fumer leur graisse; *c'est* un sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel.

18. Et leur chair t'apartiendra, comme la poitrine qu'on tourne & qu'on éléve, & comme l'épaule droite.

19. Je t'ai donné toutes les ofrandes élevées des choses sacrées que les enfans d'Israël ofriront à l'Eternel, à toi, à tes fils, & à tes filles avec toi, par une ordonnance perpétuelle; *c'est* une alliance très ferme pour toûjours devant l'Eternel, pour toi & pour ta postérité avec toi.

20. Puis l'Eternel dit à Aaron: Tu n'auras point d'héritage en leur pays, tu n'auras point de portion parmi eux: Je *suis* ta portion & ton héritage au milieu des enfans d'Israël.

21. Et pour ce qui est des enfans de Lévi, voici, je leur ai donné pour héritage toutes les dîmes d'Israël, pour le Service auquel ils sont employés, qui est le Service du Tabernacle d'assignation.

22. Et les enfans d'Israël n'aprocheront point du Tabernacle d'assignation, de peur qu'ils ne soient coupables de péché, & qu'ils ne meurent.

23. Mais les Lévites s'employeront au Service du Tabernacle d'assignation, & ils porteront les péchés *du peuple*; *cette* ordonnance *sera* perpétuelle d'âge en âge; & ils ne posséderont point d'héritage parmi les enfans d'Israël.

24. Car j'ai donné pour héritage aux Lévites les dîmes des enfans d'Israël, qu'ils ofriront à l'Eternel en ofrande élevée; c'est pourquoi j'ai dit d'eux, qu'ils n'auront point d'héritage parmi les enfans d'Israël.

25. Puis l'Eternel parla à Moyse, disant:

26. Tu parleras aussi aux Lévites, & tu leur diras; Quand vous aurez reçu des

des enfans d'Israël les dîmes que je vous ai donné *à prendre* d'eux pour vôtre héritage, vous ofrirez de ces *dîmes* l'ofrande élevée de l'Eternel, *savoir* la dîme de la dîme.

27. Et vôtre ofrande élevée vous sera alloüée, comme le froment *qui est pris* de l'aire, & comme l'abondance de la cuve.

28. Ainsi vous ofrirez aussi l'ofrande élevée de l'Eternel de toutes vos dîmes, que vous aurez reçües des enfans d'Israël, & vous en donnerez, de chacune, l'ofrande élevée de l'Eternel à Aaron Sacrificateur.

29. Vous ofrirez toute l'ofrande élevée de l'Eternel, de toutes les choses qui vous sont données, de tout ce qu'il y a de meilleur, pour consacrer la dîme *prise* de la *dîme* même.

30. Et tu leur diras: Quand vous aurez ofert en ofrande élevée le meilleur de la dîme, il sera alloüé aux Lévites comme le revenu de l'aire, & comme le revenu de la cuve.

31. Et vous la mangerez en tout lieu, vous & vos familles; car *c'est* vôtre salaire pour le Service que vous faites au Tabernacle d'assignation.

32. Et vous ne serez point coupables de péché, quand vous aurez ofert ce qu'il y aura de meilleur en ofrande élevée, & vous ne profanerez point les choses sacrées des enfans d'Israël, & vous ne mourrez point.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre, de quelle maniére Dieu avoit règlé les fonctions des Sacrificateurs & celles des Lévites, & pourvu à leur subsistance. La Tribu de Lévi n'avoit point de portion dans le pays de Canaan, comme les autres Tribus; mais elle avoit pour son partage les dîmes de tout le pays, & outre cela les Sacrificateurs avoient leur part dans les sacrifices & dans les ofrandes, avec la dîme des dîmes. Par ce moyen les Ministres de la Religion subsistoient commodément & honorablement, sans être distraits dans leurs fonctions. Cela prouve que l'Eglise Chrétienne doit entretenir ceux qui y exercent le Ministère sacré, comme S. Paul l'enseigne lors qu'il dit: *Ceux qui s'occupent aux choses sacrées vivent de ce qui est sacré; & ceux qui servent à l'autel participent à l'autel; de même aussi Dieu a ordonné que ceux qui servent à l'Evangile vivent de l'Evangile.*

CHAPITRE XIX.

Ce chapitre contient les cérémonies qui se pratiquoient dans le sacrifice d'une Vache rousse, que l'on brûloit, pour faire, avec ses cendres, une eau dont on faisoit aspersion sur ceux qui étoient souillés, afin de les purifier.

L'Eternel parla aussi à Moyse, & à Aaron disant:

2. C'*est* ici une ordonnance de la loi que l'Eternel a commandé d'*observer*, disant: Parle aux enfans d'Israël, & qu'ils t'amènent une jeune vache rousse, entiére, qui n'*ait* point de défaut, & qui n'ait point porté le joug.

3. Et vous la donnerez à Eléazar Sacrificateur, qui la menera hors du camp, & on l'égorgera en sa présence.

4. Ensuite Eléazar Sacrificateur prendra de son sang avec son doigt, & il fera sept fois aspersion du sang vers le devant du Tabernacle d'assignation.

5. Et on brûlera la jeune vache en sa présence; on brûlera sa peau, sa chair, & son sang, avec ses excrémens.

6. Et le Sacrificateur prendra du bois de cèdre, de l'hyssope & du cramoisi, & il les jettera dans le feu où l'on brûlera la jeune vache.

7. Puis le Sacrificateur lavera ses vêtemens & sa chair avec de l'eau, & après cela il rentrera au camp; & le Sacrificateur sera souillé jusqu'au soir.

8. Et celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtemens & son corps aussi avec de l'eau, & il sera souillé jusqu'au soir.

9. Et un homme qui sera pur ramassera les cendres de la jeune vache, & il les mettra hors du camp en un lieu net; & elles seront gardées pour l'assemblée des enfans d'Israël, afin d'en faire l'eau d'aspersion; *c'est* une purification pour le péché.

10. Et celui qui aura ramassé les cendres de la jeune vache lavera ses vêtemens, & il sera souillé jusqu'au soir; & *ce* sera une ordonnance perpétuelle aux enfans d'Israël, & à l'étranger qui fait son séjour parmi eux.

11. Celui qui touchera un corps mort, de quelque personne que ce soit, sera souillé sept jours.

12. Il se purifiera donc avec cette *eau*-là le troisiéme jour; & au septiéme jour, il sera pur; que s'il ne se purifie pas au troisiéme ni au septiéme jour, il ne sera point pur.

13. Tout homme qui aura touché le corps mort de quelque personne qui sera morte, & qui ne se sera point purifié, a souillé le Pavillon de l'Eternel; aussi une telle personne sera retranchée d'Israël; car il sera souillé, parce que l'eau d'aspersion n'aura pas été répandue sur lui; sa souillure *demeure* encore sur lui.

14. C'*est* ici la loi: Quand un homme sera mort en quelque tente, quiconque entrera dans la tente, & tout ce qui *sera* dans la tente sera souillé sept jours.

15. Et tout vaisseau découvert, sur lequel *il n'y* a point de couvercle attaché, sera souillé.

16. Et quiconque touchera dans les champs un homme qui aura été tué par l'épée, ou quelque mort, ou quelque ôs d'homme, ou un sépulcre, sera souillé sept jours.

17. Et on prendra, pour celui qui sera souillé, de la poudre de la jeune vache, brûlée pour le péché, & on la mettra dans un vaisseau, & de l'eau vive par dessus.

18. Et un homme qui sera pur prendra de l'hyssope, & l'ayant trempée dans l'eau, il en fera aspersion sur la tente, sur tous les vaisseaux, sur toutes les personnes qui auront été là, & sur celui qui aura touché l'os, ou l'homme tué, ou le mort, ou le sépulcre.

19. Cet homme donc qui sera pur en fera aspersion sur celui qui sera souillé, au troisiéme jour, & au septiéme, & il le purifiera le septiéme; puis il lavera ses vêtemens, & il se lavera d'eau; & le soir il sera pur.

20. Mais l'homme qui sera souillé, & qui ne se purifiera point, cette personne sera retranchée du milieu de l'assemblée; parce qu'il aura souillé le Sanctuaire de l'Eternel; l'eau d'aspersion n'ayant pas été répandue sur lui, il *est* souillé.

21. Et *ceci* leur sera une ordonnance perpétuelle; & celui qui aura fait aspersion de l'eau, lavera ses vêtemens; & quiconque aura touché l'eau d'aspersion sera souillé jusqu'au soir.

22. Et tout ce que l'homme souillé touchera sera souillé; & la personne qui le touchera sera souillée jusqu'au soir.

REFLEXIONS.

Voici la réflexion que S. Paul fait dans l'Epitre aux Hébreux, sur ce qui est dit dans ce chapitre: *Que si le sang des taureaux & des boucs, & la cendre de la genisse, dont on faisoit aspersion, purifioit ceux qui étoient souillés à l'égard de la pureté de la chair; le Sang de Christ purifiera beaucoup plus nos consciences des œuvres mortes, pour servir le Dieu vivant.* A quoi il faut ajoûter, que si Dieu avoit prescrit aux Israëlites, sous peine de mort, de se purifier par les cérémonies qui sont ici prescrites, ceux qui négligent de nettoyer leurs ames des véritables souillures, qui sont celles du péché, peuvent encore moins avoir aucune communion avec lui.

CHAPITRE XX.

Il faut savoir, que ce qui est récité dans ce chapitre, & dans les suivans, arriva sur la fin des 40 ans que le peuple d'Israël passa dans le désert. Moyse rapporte ici la mort de Marie sa sœur. II. Le miracle de l'eau que Dieu fit sortir d'un rocher, pour appaiser les murmures du peuple, & ce qui arriva alors à Moyse & à Aaron. III. Le refus que les Iduméens firent de donner passage aux Israëlites; & enfin la mort d'Aaron, à qui Eléazar son fils succéda.

Les enfans d'Israël, & toute l'assemblée, arrivérent au désert de Tsin, au prémier mois; & le peuple s'arrêta à Kadès, & Marie mourut-là, & elle y fut ensevelie.

2. Et n'y ayant point d'eau pour le peuple, ils s'assemblérent contre Moyse, & contre Aaron.

3. Et le peuple contesta avec Moyse, & ils lui dirent: Plût à Dieu que nous fussions morts, quand nos fréres moururent devant l'Eternel.

4. Et pourquoi avez vous fait venir l'assemblée de l'Eternel dans ce désert, pour y mourir avec nos bêtes.

5. Et pourquoi nous avez vous fait monter *hors* d'Egypte, pour nous amener en ce méchant lieu, *qui n'est* point un lieu pour semer, ni *un lieu* pour des figuiers, ni pour des vignes, ni pour des grenadiers, & *où* même *il n'y a* point d'eau pour boire?

6. Alors Moyse & Aaron se retirérent de devant l'assemblée à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & ils tombérent sur leur visage, & la gloire de l'Eternel leur aparut.

7. Puis l'Eternel parla à Moyse, disant:

8. Pren la verge, & fai convoquer l'assemblée, toi & Aaron ton frére, & parlez au rocher en leur présence, & il donnera ses eaux; ainsi tu leur feras sortir de l'eau du rocher, & tu donneras à boire à l'assemblée & à leurs bêtes.

9. Moyse donc prit la verge de devant l'Eternel, comme il lui avoit commandé.

10. Et Moyse & Aaron firent convoquer l'assemblée devant le rocher, & il leur dit: Vous rebelles, écoutez maintenant: Vous ferons nous sortir de l'eau de ce rocher?

11. Puis Moyse leva la main, & frapa de sa verge le rocher deux fois; alors des eaux sortirent en abondance, & l'assemblée bût & leurs bêtes *aussi.*

12. Après l'Eternel dit à Moyse & à Aaron: Parce que vous n'avez point crû en moi, pour me sanctifier devant les enfans d'Israël, aussi vous n'introduirez point cette assemblée dans le pays que je leur ai donné.

13. Ce sont là les eaux de contestation, pour lesquelles les Enfans d'Israël débatirent contre l'Eternel; & il se sanctifia en eux.

14. Puis Moyse envoya des Ambassadeurs, de Kadès, au Roi d'Edom, *pour lui dire:* Ainsi a dit ton frére Israël: Tu sais tout le travail que nous avons eu;

15. Comment nos péres descendirent en Egypte, où nous avons demeuré long-tems, & comment les Egyptiens nous ont maltraités nous & nos péres.

16. Et nous avons crié à l'Eternel, qui ayant entendu nos cris a envoyé *son* Ange, & nous a tirés de l'Egypte. Or voici, nous *sommes* à Kadès, ville qui est au bout de tes frontiéres;

17. Je te prie que nous passions par ton

ton pays ; nous ne passérons point par les champs, ni par les vignes, & nous ne boirons de l'eau d'aucun puits ; nous marcherons par le chemin royal ; nous ne nous détournerons ni à droite, ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé tes frontiéres.

18. Mais *le Roi* d'Edom lui dit : Ne passe point par mon pays, de peur que je ne sorte en armes contre toi.

19. Les Enfans d'Israël lui *répondirent :* Nous monterons par le grand chemin, & si nous buvons de tes eaux, moi & mes bêtes, je te les payerai : *Permets-moi* seulement d'y prendre mon passage.

20. Mais *le Roi* d'Edom lui dit : Tu n'y passeras point. Et sur cela il sortit avec une grande multitude, & à main armée, pour aller à sa rencontre.

21. Ainsi Edom ne voulut point permettre à Israël de passer par ses frontiéres ; c'est pourquoi Israël se détourna de son *pays.*

22. Et les Enfans d'Israël, & toute l'assemblée, étant partis de Kadès, vinrent en la montagne de Hor.

23. Alors l'Eternel parla à Moyse & à Aaron en la montagne de Hor, près des frontiéres du pays d'Edom, disant :

24. Aaron sera recueilli vers ses peuples ; car il n'entrera point au pays que j'ai donné aux Enfans d'Israël ; parce que vous avez été rebelles à mon commandement aux eaux de contestation.

25. Pren *donc* Aaron & Eléazar son fils, & fai les monter sur la montagne de Hor.

26. Puis fai dépouiller Aaron de ses vêtemens ; & fais en revêtir Eléazar son fils ; & Aaron sera recueilli *vers ses péres*, & il mourra là.

27. Moyse donc fit comme l'Eternel lui avoit commandé ; & ils montérent sur la montagne de Hor, à la vûë de toute l'assemblée.

28. Et Moyse fit dépouiller Aaron de ses vêtemens, & en fit revêtir Eléazar son fils ; puis Aaron mourut là sur le haut de la montagne ; & Moyse & Eléazar descendirent de la montagne.

29. Et toute l'assemblée, *savoir* toute la maison d'Israël, voyant qu'Aaron étoit mort le pleurérent pendant trente jours.

REFLEXIONS.

MOYSE nous aprend dans ce chapitre, que les Israëlites, après tant de graces qu'ils avoient reçuës de Dieu, & tant de chatimens que Dieu leur avoit infligés, murmurérent encore au désert de Tsin, & que cependant le Seigneur, par un effet de sa bonté, leur donna de l'eau d'une maniére miraculeuse. C'est ainsi que les hommes s'endurcissent, & qu'ils ne profitent ni des graces de Dieu, ni de ses chatimens ; & que Dieu, par un effet de sa miséricorde, ne laisse pas de les supporter, & de leur faire du bien. Nous avons vû ensuite, que Moyse & Aaron furent exclus du pays de Canaan, pour n'avoir pas fait paroître assez de foi dans cette rencontre, quoi qu'ils eussent déja fait un miracle semblable à Réphidim. Dieu punit le défaut de foi, même dans les fidèles, & quoi qu'il leur pardonne leurs infirmités, il ne les exemte pas toûjours des peines temporelles ; ce qu'il fait pour leur propre salut, & pour les faire servir d'exemple aux autres. Le refus que les Iduméens occidentaux firent, de laisser passer le peuple d'Israël par leur pays, quoi qu'ils descendissent des Patriarches, par Esaü frére de Jacob, marque que les Iduméens regardoient dès lors les Israëlites avec jalousie. Dans la suite, les Iduméens furent presque toûjours ennemis du peuple de Dieu. Cependant les Israëlites ne leur firent pas la guerre dans cette occasion, parce qu'ils les regardoient comme leurs fréres, & parce que Dieu avoit donné aux Iduméens le pays qu'ils possédoient.

CHAPITRE XXI.

On voit ici le commencement des guerres des Israëlites contre les Cananéens. La prémiére fut celle qu'ils firent au Roi de Harad, lequel ils vainquirent. Ensuite, Moyse rapporte les murmures du Peuple d'Israël, & la punition que Dieu en fit, par le moyen des serpens brûlans. Après cela le peuple, ayant passé par divers lieux, vainquit Sihon Roi des Amorrhéens, & Hog Roi de Basçan.

QUand le Roi de Harad, Cananéen, qui habitoit vers le midi, aprit qu'Israël venoit par le chemin des espions, il combatit contre Israël, & il en emmena des prisonniers.

2. Alors Israël fit un vœu à l'Eternel, disant : Si tu livres ce peuple entre mes mains, je mettrai ses villes à l'interdit.

3. Et l'Eternel exauça la voix d'Israël, & il livra *entre ses mains* les Cananéens, qu'il détruisit à la façon de l'interdit, avec leurs villes ; & il nomma le lieu Horma.

4. Puis ils partirent de la montagne de Hor, tirant vers la mer rouge, pour faire le tour du pays d'Edom ; & le peuple perdit courage par le chemin.

5. Le peuple donc parla contre Dieu, & contre Moyse, & dit : Pourquoi nous as-tu fait monter hors de l'Egypte, pour mourir dans ce désert ; car *il n'y a* point de pain, ni d'eau, & nôtre ame est ennuyée de ce pain si leger.

6. Et l'Eternel envoya sur le peuple des serpens brûlans, qui mordoient tellement le peuple, qu'il en mourut un grand nombre de ceux d'Israël.

7. Alors le peuple vint vers Moyse, & dit : Nous avons péché ; car nous avons parlé contre l'Eternel, & contre

toi : Prie l'Eternel, & qu'il ôte de dessus nous les serpens. Et Moyse pria pour le peuple.

8. Et l'Eternel dit à Moyse : Fai-toi un *serpent* brûlant, & mets-le sur une perche; & il arrivera que quiconque sera mordu, & le regardera sera guéri.

9. Moyse donc fit un serpent d'airain, & il le mit sur une perche; & quand quelque serpent avoit mordu un homme, il regardoit le serpent d'airain, & il étoit guéri.

10. Depuis, les Enfans d'Israël partirent & campérent à Oboth.

11. Et étant partis d'Oboth, ils campérent à Hijé-habarim, au désert qui *est* vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant.

12. Puis étant partis de là, ils campérent vers le torrent de Zéred.

13. Et étant partis de là, ils campérent au deça d'Arnon, qui *est* au désert, & qui sort des confins de l'Amorrhéen; (car Arnon *est* la frontiére de Moab, entre les Moabites & les Amorrhéens.

14. C'est pourquoi il est dit au livre des batailles de l'Eternel, Vaheb en Suphah, & les torrens *en* Arnon.

15. Et le cours des torrens qui tend vers le lieu où Har est située, & qui se rend aux frontiéres de Moab.)

16. Et de là ils vinrent à Béer. C'*est* le puits dont l'Eternel dit à Moyse : Assemble le peuple, & je leur donnerai de l'eau.

17. Alors Israël chanta ce Cantique : Que le puits monte : Chantez lui, en vous répondant les uns aux autres.

18. C'*est* le puits que les Seigneurs ont creusé, que les Principaux du peuple avec le Legislateur ont creusé avec leurs bâtons. Et du désert *ils vinrent* à Mattana.

19. Et de Mattana à Nahaliel; & de Nahaliel à Bamoth;

20. Et de Bamoth à la vallée qui *est* au territoire de Moab, au sommet de Pisga, & qui regarde vers Jescimon.

21. Puis Israël envoya des Ambassadeurs à Sihon, Roi des Amorrhéens, *pour lui* dire :

22. Permets que je passe par ton pays; nous ne nous détournerons point dans les champs, ni dans les vignes, & nous ne boirons point des eaux de *tes* puits; mais nous marcherons par le chemin royal, jusqu'à ce que nous ayons passé tes frontiéres.

23. Mais Sihon ne permit point qu'Israël passât ses frontiéres, & ayant assemblé tout son peuple, il sortit contre Israël au désert, & il vint jusqu'en Jahats, & combatit contre Israël.

24. Mais Israël le fit passer au fil de l'épée, & conquit son pays, depuis Arnon jusqu'à Jabbok, & jusqu'aux enfans de Hammon; car la frontiére des enfans de Hammon *étoit* forte.

25. Et Israël prit toutes les villes qui étoient là, & habita dans toutes les villes des Amorrhéens, à Hesçbon, & dans toutes les villes de son ressort.

26. Or Hesçbon étoit la ville de Sihon, Roi des Amorrhéens, qui avoit le prémier fait la guerre au Roi de Moab, & avoit pris sur lui tout son pays jusqu'à Arnon.

27. C'est pourquoi on dit en proverbe : Venez à Hesçbon; que la ville de Sihon soit bâtie, & rétablie.

28. Car le feu est sorti de Hesçbon, & la flamme de la ville de Sihon; elle a consumé Har des Moabites, & les Seigneurs de Bamoth à Arnon.

29. Malheur à toi, Moab, peuple de Kémos; tu è. perdu; il a livré captifs ses fils, qui se sauvoient, & ses filles, à Sihon Roi des Amorrhéens.

30. Nous les avons défaits à coups de flêches : Hesçbon est périe, jusqu'à Dibon; nous les avons désolés jusqu'à Nophah, qui s'étend jusqu'à Médeba.

31. Israël donc habita dans les terres des Amorrhéens.

32. Après cela, Moyse ayant envoyé des gens pour épier Jahzer, ils prirent les villes de son ressort, & ils *en* dépossédérent les Amorrhéens qui y étoient.

33. Puis ils tournérent, & montérent par le chemin de Basçan; & Hog Roi de Basçan sortit en bataille pour les rencontrer à Edréhi, lui & tout son peuple.

34. Alors l'Eternel dit à Moyse : Ne le crain point; car je l'ai livré entre tes mains, & tout son peuple, & son pays, & tu lui feras comme tu as fait à Sihon Roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hesçbon.

35. Ils le battirent donc, lui & ses enfans, & tout son peuple, tellement qu'il ne lui en resta pas un seul, & ils possédérent son pays.

REFLEXIONS.

IL y a deux choses à remarquer dans ce chapitre : I. On voit dans les victoires que les Israëlites remportérent sur le Roi de Harad, sur Sihon Roi des Amorrhéens, & sur Hog Roi de Basçan, que les promesses que Dieu avoit faites aux Enfans d'Israël, de leur donner le pays de Canaan, commencérent à s'accomplir du vivant de Moyse. II. L'histoire des serpens brûlans nous fait voir, d'un côté, que les Israëlites, retombant toûjours dans le murmure, attiroient par ce moyen sur eux de nouvelles punitions; & que par toutes ces plaies Dieu faisoit périr peu-à-peu toute la génération qui étoit sortie d'Egypte, & qui ne devoit pas entrer dans le pays de Canaan. D'un autre côté, la maniére merveilleuse dont Dieu guérit les Enfans d'Israël de la morsure des Serpens, par le moyen du Serpent d'airain, devoit convaincre ce peuple, que

que c'étoit Dieu qui avoit envoyé ces Serpens brûlans, & que c'étoit lui aussi qui les délivroit de cette plaie. Au reste, cette histoire doit nous rappeller à l'esprit ces paroles de nôtre Seigneur : *Comme Moyse éleva le Serpent dans le désert, il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la Vie éternelle*; & ce que S. Paul dit, *que nous ne devons pas tenter Dieu, comme les Israëlites le tentérent, lesquels périrent par les serpens.*

CHAPITRE XXII.

Balak, Roi des Moabites, allarmé des victoires des Enfans d'Israël, envoie chercher Balaam pour les maudire; ce que Balaam refusa d'abord de faire, parce que Dieu le lui défendit. Mais ce Roi l'ayant envoyé querir une seconde fois, Balaam, tenté par les promesses de Balak, demanda à Dieu ce qu'il devoit faire. Dieu ne l'empêcha pas d'aller vers le Roi des Moabites; mais pour lui faire comprendre que ce voyage lui déplaisoit, il fit parler l'anesse que Balaam montoit, & il envoya un Ange qui s'opposa à son passage. Balaam étant arrivé au pays des Moabites, Balak le reçut fort honorablement.

PUis les Enfans d'Israël partirent, & campérent dans les campagnes de Moab, au deçà du Jourdain, vers Jérico.

2. Or Balak, fils de Tsippor, vit toutes les choses qu'Israël avoit faites à l'Amorrhéen.

3. Et Moab eut une grande peur de ce peuple, parce qu'il étoit en grand nombre, & il fut en angoisse, à cause des Enfans d'Israël.

4. Et Moab dit aux Anciens de Madian : Maintenant cette multitude mangera tout ce qui est autour de nous, comme le bœuf lèche & *broute* l'herbe de la campagne. Or en ce tems-là Balak fils de Tsippor *étoit* Roi de Moab.

5. Et il envoya des députés à Balaam fils de Béhor, à Péthor, située sur le fleuve, au pays des enfans de son peuple, afin de l'apeller, & de lui dire : Voici un peuple qui est sorti d'Egypte; il couvre le dessus de la terre, & il est campé vis-à-vis de moi.

6. Vien donc maintenant, je te prie, maudi-moi ce peuple; car il est plus puissant que moi; peut-être que je ferai le plus fort, & que nous le battrons, & que je le chasserai du pays; car je sai que celui que tu béniras *sera* béni, & celui que tu maudiras sera maudit.

7. Les Anciens de Moab s'en allérent donc avec les Anciens de Madian, ayant en leurs mains dequoi payer le Dévin; & ils vinrent à Balaam, & lui rapportérent les paroles de Balak.

8. Et il leur *répondit* : Demeurez ici cette nuit, & je vous rendrai réponse, selon que l'Eternel m'aura parlé. Et les Seigneurs des Moabites demeurérent avec Balaam.

9. Et Dieu vint à Balaam, & *lui* dit : Qui *sont* ces hommes *que tu as* chez toi ?

10. Et Balaam *répondit* à Dieu : Balak fils de Tsippor Roi de Moab a envoyé vers moi, *pour me dire* :

11. Voici un peuple qui est sorti d'Egypte, & qui a couvert le dessus de la terre : Vien *donc* maintenant, maudi-le; peut-être que je le pourrai combattre, & que je le chasserai.

12. Et Dieu dit à Balaam : Tu n'iras point avec eux, & tu ne maudiras point ce peuple; car il *est* béni.

13. Et Balaam s'étant levé le matin, dit aux Seigneurs qui avoient été envoyés par Balak : Retournez en vôtre pays; car l'Eternel a refusé de me laisser aller avec vous.

14. Ainsi les Seigneurs des Moabites se levérent, & revinrent à Balak, & dirent : Balaam a refusé de venir avec nous.

15. Et Balak lui envoya encore des Seigneurs en plus grand nombre, & plus honorables que les prémiers;

16. Qui étant venus à Balaam, lui dirent : Ainsi a dit Balak fils de Tsippor : Je te prie, que rien ne t'empêche de venir vers moi.

17. Car certainement je te ferai beaucoup d'honeurs, & je ferai tout ce que tu me diras. Je te prie donc, vien, maudi ce peuple.

18. Et Balaam répondit aux serviteurs de Balak : Quand Balak me donneroit sa maison pleine d'or & d'argent, je ne pourrois pas transgresser le commandement de l'Eternel mon Dieu, pour faire *aucune* chose, ni petite ni grande.

19. Toutefois, je vous prie, demeurez maintenant ici encore cette nuit, & je saurai ce que l'Eternel continuëra de me dire.

20. Et Dieu vint à Balaam la nuit, & lui dit : Puis que ces hommes sont venus t'apeller, lève-toi, & va-t-en avec eux; mais quoi qu'il en soit, tu feras ce que je te dirai.

21. Ainsi Balaam se leva le matin, & embâta son ânesse, & s'en alla avec les Seigneurs de Moab.

22. Mais la colère de Dieu s'alluma, parce qu'il s'en alloit; & un Ange de l'Eternel s'arrêta dans le chemin, pour s'opposer à Balaam. Or il étoit monté sur son ânesse, & il avoit deux de ses serviteurs avec lui.

23. Et l'ânesse vit l'Ange de l'Eternel, qui se tenoit dans le chemin, & qui avoit son épée nuë en sa main; & elle se détourna du chemin, & s'en alloit dans un champ; & Balaam frapa l'ânesse pour la ramener dans le chemin.

24. Mais l'Ange de l'Eternel s'arrêta dans un sentier de vignes, qui a-

voit une cloison deça, & une autre delà.

25. Et l'ânesse ayant vû l'Ange de l'Eternel se serra contre la muraille, & elle serroit contre la muraille le pié de Balaam, qui continua à la battre.

26. Et l'Ange passa plus avant, & s'arrêta dans un lieu étroit, où *il* n'*y avoit* pas moyen de se détourner, ni à droite ni à gauche.

27. Et l'ânesse voyant l'Ange de l'Eternel, se coucha sous Balaam. Alors Balaam s'emporta si fort de colère, qu'il frapa l'ânesse d'un bâton.

28. Alors l'Eternel fit parler l'ânesse, qui dit à Balaam: Que t'ai-je fait, que tu m'as déja battuë trois fois?

29. Et Balaam *répondit* à l'ânesse: C'est parce que tu m'as foulé. Que n'ai-je une épée en ma main, je te tuërois maintenant.

30. Et l'ânesse dit à Balaam: Ne suis-je pas ton ânesse, que tu as *toujours* monté depuis que *je suis* à toi jusqu'à ce jour? Ai-je accoûtumé de te faire ainsi? Et il *répondit:* Non.

31. Alors l'Eternel ouvrit les yeux de Balaam, & il vit l'Ange de l'Eternel qui se tenoit dans le chemin, & qui avoit son épée nuë en sa main; & il s'inclina & se prosterna sur son visage.

32. Et l'Ange de l'Eternel lui dit: Pourquoi as-tu frapé ton ânesse déja trois fois? Voici je suis sorti pour m'oposer à toi; car *tu tiens* un mauvais chemin devant moi.

33. Mais l'ânesse m'a vû, & s'est détournée de devant moi, déja trois fois; autrement si elle ne se fût détournée de devant moi, je t'aurois même déja tué, & je l'aurois laissée en vie.

34. Alors Balaam dit à l'Ange de l'Eternel: J'ai péché; car je ne savois point que tu te tinsses dans le chemin contre moi; & maintenant s'il ne te plaît pas *que j'aille là*, je m'en retournerai.

35. Et l'Ange de l'Eternel dit à Balaam: Va avec ces hommes; mais tu ne diras que ce que je t'aurai dit. Balaam donc s'en alla avec les Seigneurs *qui avoient été* envoyés par Balak.

36. Quand Balak aprit que Balaam venoit, il sortit pour aller au devant de lui, vers la ville de Moab, qui *est* sur la frontiére d'Arnon, au bout de la frontiére.

37. Alors Balak dit à Balaam: N'ai-je pas envoyé vers toi, pour t'apeller? Pourquoi n'ès-tu pas venu vers moi? Est-ce que je ne puis pas te faire *assez* d'honneur.

38. Et Balaam *répondit* à Balak: Voici, je suis venu vers toi; *mais* pourrois-je maintenant prononcer quelque chose? Je dirai ce que Dieu me mettra dans la bouche.

39. Et Balaam s'en alla avec Balak, & ils vinrent à la ville de Hutsoth.

40. Et Balak sacrifia des bœufs & des brébis, & il en envoya à Balaam & aux Seigneurs qui *étoient venus* avec lui.

41. Et quand le matin fut venu, il prit Balaam, & le fit monter aux hauts lieux de Bahal, & de là il vit l'extrémité *de l'armée.*

REFLEXIONS.

CEtte histoire présente plusieurs réfléxions. La prémiére, que Balaam connoissoit le vrai Dieu, & que Dieu se révéloit à lui, quoi qu'il demeurât parmi des idolatres, & qu'il fut lui-même un homme avare & corrompu. Dieu, qui met quelquefois ses dons dans des impies, pour exécuter ses desseins, vouloit se servir de Balaam pour conserver sa connoissance dans le pays où il habitoit. II. Il faut faire attention à l'hypocrisie & à l'avarice de Balaam: Dieu lui ayant défendu d'aller avec les Députés du Roi de Moab, & lui même ayant protesté qu'il ne sauroit transgresser le commandement de Dieu, il ne devoit pas le consulter davantage; mais étant tenté par les promesses qu'on lui faisoit, il s'adressa à Dieu une seconde fois. C'est ainsi que les hommes résistent à la volonté de Dieu, & cherchent à satisfaire leurs passions; & qu'en particulier les avares sont capables de tout faire, pour contenter leur avarice. III. Il est à remarquer que Dieu voyant que Balaam souhaitoit d'aller vers le Roi de Moab, le laissa faire, quoi qu'il n'aprouvât point le sujet de ce voyage. Quand Dieu a suffisamment instruit les hommes de sa volonté, s'ils résistent après cela, & s'ils veulent s'aveugler, il ne les empêche pas d'exécuter ce qu'ils ont résolu; mais cependant ils ne peuvent faire que ce qu'il leur permet. IV. Le prodige que Dieu fit en envoyant un Ange, & en formant dans la bouche de l'ânesse de Balaam des sons semblables à une voix humaine, tendoit à l'étonner, & à lui faire sentir son péché & sa rébellion, comme St. Pierre le remarque au chap. II. de sa seconde Epitre, où il cite cette histoire. Enfin, l'on voit ici que Balaam effrayé voulut retourner sur ses pas; mais que Dieu lui dit de continuer son voyage. Dieu en usa ainsi, tant parce que ce Prophète n'obéïssoit que par force, que parce qu'il vouloit se servir de lui pour bénir son peuple. Dieu ne veut point d'obéïssance forcée: Quand les pécheurs se sont engagés dans des entreprises contraires à sa volonté, il ne les en retire pas malgré eux; mais il les fait pourtant servir, contre leur intention, à l'exécution de ses desseins.

CHAPITRE XXIII.

Balaam, après avoir offert des sacrifices par deux fois, bénit le peuple d'Israël à chaque

chaque fois, au lieu de le maudire, comme le Roi de Balak le souhaitoit. Dequoi ce Prince étant fâché; il conduisit Balaam dans un autre endroit, pour essayer de lui faire prononcer des malédictions contre les Israëlites.

ET Balaam dit à Balak : *Fai*-moi ici dresser sept autels, & prépare-moi ici sept veaux & sept béliers.

2. Et Balak fit ce que Balaam avoit dit; & Balak ofrit avec Balaam un veau & un bélier sur chaque autel.

3. Puis Balaam dit à Balak : Tien-toi auprès de ton holocauste, & je m'en irai; peut-être que l'Eternel se présentera à moi, & je te raporterai tout ce qu'il m'aura fait voir. Ainsi il se retira à l'écart.

4. Et Dieu se présenta à Balaam, & *Balaam* lui dit : J'ai dressé sept autels, & j'ai sacrifié un veau & un bélier sur chaque autel.

5. Et l'Eternel mit la parole dans la bouche de Balaam, & dit : Retourne à Balak, & parle-*lui* ainsi.

6. Il s'en retourna donc vers lui; & voici, il se tenoit auprès de son holocauste, tant lui que tous les Seigneurs de Moab.

7. Alors *Balaam* commença ses discours sententieux, & dit : Balak Roi de Moab m'a fait venir d'Aram, des montagnes d'Orient, *disant* : Vien maudire Jacob, vien, dis-je, détester Israël.

8. Comment *le* maudirai-je? Le *Dieu* Fort ne l'a point maudit : Et comment *le* détesterai-je? L'Eternel ne l'a point détesté.

9. Car je le regarderai du haut des rochers, & je le contemplerai *du haut* des côteaux. Voici un peuple *qui* habitera séparément, & il ne sera point mis au nombre des Nations.

10. Qui comptera la poudre de Jacob, & le nombre de la quatriéme partie d'Israël? Que je meure de la mort des hommes droits, & que ma fin soit semblable à la leur!

11. Alors Balak dit à Balaam : Que m'as-tu fait? Je t'avois pris pour maudire mes ennemis; & voici tu les as expressément bénis.

12. Et il répondit, & dit : Ne dois je pas prendre garde de dire ce que l'Eternel aura mis en ma bouche?

13. Alors Balak lui dit : Vien, je te prie, avec moi en un autre lieu d'où tu le puisses voir, (*car* tu en voyois seulement un bout, & tu ne le voyois pas tout entier,) & maudi-le de là.

14. Puis l'ayant conduit au territoire de Tsophim, vers le sommet de Pisga, il dressa sept autels, & ofrit un veau & un bélier sur chaque autel.

15. Alors *Balaam* dit à Balak : Tien-toi ici auprès de ton holocauste, & je m'en irai à la rencontre *du Seigneur*, comme *j'ai déja fait*.

16. L'Eternel donc se présenta à Balaam, & mit la parole en sa bouche, & dit : Retourne à Balak, & parle ainsi.

17. Et il vint à Balak, & voici, il se tenoit auprès de son holocauste, & les Seigneurs de Moab avec lui. Et Balak lui dit, Qu'*est-ce que* l'Eternel a prononcé?

18. Alors il commença ses discours sententieux, & dit : Lève-toi, Balak, & écoute; fils de Tsippor, prête-moi l'oreille.

19. Le *Dieu* Fort n'*est* point homme pour mentir, ni fils de l'homme pour se repentir : Il a dit, & ne le fera-t-il point? Il a parlé, & ne ratifiera-t-il point *sa parole?*

20. Voici, j'ai reçu *la parole* pour bénir; puis qu'il a béni, je ne le révoquerai point.

21. Il n'a point aperçu d'iniquité en Jacob, & il n'a point vû de perversité en Israël : L'Eternel son Dieu *est* avec lui, & on y entend un chant royal de triomphe.

22. Le *Dieu* Fort, qui les a tirés d'Egypte, lui est comme les forces du chevreuil.

23. Car *il n'y a* point d'enchantement contre Jacob, & les devins *ne peuvent rien* contre Israël. On dira en son tems de Jacob & d'Israël : Qu'*est-ce que* le *Dieu* Fort a fait?

24. Voici, *ce* peuple se lèvera comme un vieux lion, & il s'élevera comme un lion qui est dans sa force; il ne se couchera point qu'il n'ait mangé la proie, & bû le sang des blessés à mort.

25. Alors Balak dit à Balaam : Ne le maudi point, mais ne le béni point aussi.

26. Et Balaam répondit à Balak : Ne t'ai-je pas dit : Je ferai tout ce que l'Eternel dira.

27. Balak dit encore à Balaam : Vien maintenant, je te conduirai en un autre lieu; peut-être que Dieu trouvera bon que tu me le maudisse de-là.

28. Balak donc conduisit Balaam sur le sommet de Péhor, qui regarde vis à vis de Jescimon.

29. Et Balaam lui dit : Dresse-moi ici sept autels, & aprête moi ici sept veaux & sept béliers.

30. Balak donc fit comme Balaam lui avoit dit; puis il ofrit un veau & un bélier sur chaque autel.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ce chapitre, que quoi que le Roi Balak fit tous ses efforts pour faire maudire les enfans d'Israël par Balaam; & quoique Balaam lui-même, tenté par les promesses de ce Prince, souhaitât de les maudire en effet, Dieu ne le lui permit pas; & qu'au contraire, il l'obligea à les bénir. Cet exemple montre, que Dieu est toûjours

le maitre des méchans ; qu'il ne leur permet pas de faire à ses enfans le mal qu'ils souhaiteroient ; & que même il se sert d'eux pour leur faire du bien. Les bénédictions que Balaam prononça à réiterées fois, & ce qu'il dit à l'avantage du peuple d'Israël, devoient aprendre aux Moabites, que ce peuple étoit protègé de Dieu ; & cela nous aprend, qu'il n'y a rien qui puisse nuire à ceux que Dieu aime, & qu'il favorise.

CHAPITRE XXIV.

Balaam bénit le peuple d'Israël une troisiéme fois, & lui promet toutes sortes de prospérités. Il donne au Roi Balak un conseil, & il prédit ce qui devoit arriver dans les siécles suivans aux Moabites & à d'autres nations.

OR Balaam voyant que l'Eternel vouloit bénir Israël, n'alla point comme les autres fois pour chercher des enchantemens ; mais il tourna son visage vers le désert.

2. Et élevant ses yeux, il vit Israël qui étoit campé selon ses Tribus ; & l'Esprit de Dieu fut sur lui.

3. Et il commença à haute voix ses discours sententieux, & dit : Balaam fils de Béhor dit, & l'homme qui a l'œil ouvert, dit ;

4. Celui qui entend les paroles du Dieu Fort, qui voit la vision du Tout-Puissant, qui tombe, & qui a les yeux ouverts, dit ;

5. Que tes tentes sont belles, ô Jacob, & tes pavillons, ô Israël !

6. Ils s'étendent comme des torrens, comme des jardins auprès d'un fleuve, comme les arbres d'aloé *que* l'Eternel a plantés, comme des cèdres auprès de l'eau.

7. L'eau coulera de ses seaux, sa postérité sera comme de grandes eaux, son Roi sera élevé par dessus Agag, & son Royaume sera exalté.

8. Le *Dieu* Fort, qui l'a tiré de l'Egypte, lui *est* comme les forces du chevreuil : Il consumera les nations qui *sont* ses ennemis, il brisera leurs os, & les percera de ses flêches.

9. Il s'est courbé, il s'est couché comme un lion qui est en sa force, & comme un vieux lion : Qui l'éveillera ? Quiconque te benit *sera* béni, & quiconque te maudit *sera* maudit.

10. Alors Balak se mit en colère contre Balaam, & il frappa des mains ; puis Balak dit à Balaam : Je t'avois apellé pour maudire mes ennemis, & voici, tu les as expressément bénis déja par trois fois.

11. Or maintenant fui-t-en dans ton pays. J'avois dit que je te ferois beaucoup d'honeurs ; mais voici, l'Eternel t'a empêché d'être honoré.

12. Et Balaam répondit à Balak ; N'avois-je pas aussi dit à tes Députés que tu avois envoyés vers moi :

13. Si Balak me donnoit sa maison pleine d'argent & d'or, je ne pourrois pas transgresser le commandement de l'Eternel, pour faire du bien ou du mal de moi-même ; mais je dirai ce que l'Eternel dira ?

14. Maintenant donc voici, je m'en vai vers mon peuple : Vien, je te donnerai un conseil, & *je te dirai* ce que ce peuple fera à ton peuple au dernier tems.

15. Alors il commença à haute voix ses discours sententieux, & dit : Balaam fils de Béhor dit, & l'homme qui a l'œil ouvert dit ;

16. Celui qui entend les paroles du *Dieu* Fort, qui a la science du Très haut, qui voit la vision du Tout-Puissant, qui tombe, & qui a les yeux ouverts, dit ;

17. Je le vois, mais non pas maintenant ; je le regarde, mais non pas de près : Une étoile est procédée de Jacob, & un sceptre s'est élevé d'Israël ; il transpercera les Chefs de Moab, & il détruira tous les enfans de Seth.

18. Edom sera possédé, Séhir sera possédé par ses ennemis, & Israël agira vaillamment.

19. Et celui qui dominera viendra de Jacob, & il fera périr ce qui sera resté dans la ville.

20. Il vit aussi Hamalek, & commença à haute voix ses discours sententieux, & dit : Hamalek *est* un commencement de nations, mais à la fin il périra.

21. Il vit aussi le Kénien, & il commença à haute voix ses discours sententieux, & dit : Ta demeure *est* dans un lieu rude, & tu as mis ton nid dans un rocher.

22. Toutefois Kaïn sera ravagé, jusqu'à-ce qu'Assur te méne en captivité.

23. Il continua encore à dire à haute voix ses discours sententieux, & dit : Malheur à celui qui vivra, quand le *Dieu* Fort fera ces choses.

24. Et des vaisseaux *viendront* du quartier de Kittim, & ils affligeront Assur & Héber, & ils seront aussi détruits.

25. Puis Balaam se leva & s'en alla, pour retourner en son pays. Balak aussi suivit son chemin.

REFLEXIONS.

IL faut considerer ici, en prémier lieu, que Dieu voulut que Balaam continuât à bénir le peuple d'Israël, & qu'il prédit les avantages & la gloire de ce peuple ; afin d'intimider par là les Moabites & les peuples voisins, & de faciliter par ce moyen aux Israëlites la conquête du pays de Canaan. II. Nous continuons à voir dans cette histoire, que tout ce que les méchans entreprennent contre ceux que Dieu veut protéger est non seulement inutile ; mais que leurs entre-

entreprises tournent à leur propre ruine, & au bonheur de ceux que Dieu aime. C'est dequoi on a un exemple remarquable en Balaam ; puis qu'au lieu de maudire les enfans d'Israël, comme le Roi des Moabites le souhaitoit, il bénit ce peuple, & prédit la ruine des Moabites eux-mêmes. Au reste, les predictions de Balaam par raport aux peuples qui sont ici nommés, signifient, qu'un grand Roi venu des Israëlites, savoir David, détruiroit les Moabites & les Iduméens ; que les Hamalékites seroient aussi détruits ; que les Kéniens seroient emmenés en captivité par les Assyriens ; qu'ensuite les Assyriens seroient subjugués par ceux de Kittim, c'est-à-dire, par les Macédoniens ; & qu'enfin ceux-ci seroient aussi subjugués ; ce qui arriva par les Romains. Toutes ces prédictions sont remarquables, parce que l'on y voit ce qui devoit arriver plusieurs siécles après à tous ces peuples, & qui leur arriva en effet.

CHAPITRE XXV.

Les Filles des Moabites ayant entrainé, par le conseil de Balaam, les enfans d'Israël dans l'impureté & dans l'idolatrie, Dieu les punit de ce péché, en en faisant mourir un grand nombre ; & Phinées ayant marqué son zèle dans cette occasion, Dieu lui promit le Sacerdoce & à sa postérité.

ALors Israël demeuroit à Sittim, & le peuple commença à commettre fornication avec les filles de Moab.

2. Car elles conviérent le peuple aux sacrifices de leurs dieux ; & le peuple y mangea, & se prosterna devant leurs dieux.

3. Et Israël s'accoupla à Bahal-Péhor, c'est pourquoi la colère de l'Eternel s'alluma contre Israël.

4. Et l'Eternel dit à Moyse : Pren tous les chefs du Peuple, & fai-les pendre devant l'Eternel au soleil, & l'ardeur de la colère de l'Eternel se détournera d'Israël.

5. Moyse donc dit aux Juges d'Israël : Que chacun *de vous* fasse mourir les hommes qui sont à sa charge, qui se sont accouplés à Bahal-Péhor.

6. Et voici, un homme des enfans d'Israël vint, & amena à ses fréres une Madianite, devant Moyse & toute l'assemblée des enfans d'Israël, comme ils pleuroient à la porte du Tabernacle d'assignation.

7. Ce que Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le Sacrificateur, ayant vû, il se leva du milieu de l'assemblée, & prit une javeline en sa main ;

8. Et il entra après l'homme Israëlite dans la tente, & il les transperça tous deux, par le ventre, l'homme Israëlite & la femme ; & la plaie fut arrêtée de dessus les enfans d'Israël.

9. Or il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de cette plaie.

10. Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

11. Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, le Sacrificateur, a détourné ma colère de dessus les enfans d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle au milieu d'eux ; & je n'ai point consumé les enfans d'Israël dans mon indignation.

12. C'est pourquoi déclare-*lui*, Que je lui donne mon alliance de paix :

13. Et l'alliance du Sacerdoce perpétuel sera tant pour lui que pour sa postérité après lui ; parce qu'il a été zèlé pour son Dieu, & qu'il a fait propitiation pour les enfans d'Israël.

14. Et l'homme Israëlite tué, qui fut tué avec la Madianite, *s'apelloit* Zimri, fils de Salu, chef d'une maison de pére des Siméonites.

15. Et le nom de la femme Madianite qui fut tuée *étoit* Cozbi, fille de Tsur, *qui étoit* chef du peuple, & de maison de pére en Madian.

16. L'Eternel parla aussi à Moyse, disant :

17. Traitez en ennemis les Madianites, & tuez-les.

18. Car ils vous ont traités en ennemis *les prémiers* par leurs ruses, par lesquelles ils vous ont surpris dans l'affaire de Péhor, & dans l'affaire de Cozbi, fille d'un des Principaux d'entre les Madianites, leur sœur, qui a été tuée au jour de la plaie *arrivée* dans l'affaire de Péhor.

REFLEXIONS.

CE qui vient d'être lû nous engage à considerer, que les enfans d'Israël, à qui les Moabites n'avoient pû faire aucun mal, & que Balaam n'avoit pû maudire, furent entrainés dans l'idolatrie par les filles Moabites, & par la sensualité, & exposés par ce moyen à la colère de Dieu. Cela nous apprend, que nous devons encore plus craindre nos passions, que la malice de nos ennemis ; & qu'il est très dangereux de se laisser séduire par la volupté, & par les desirs de la chair. C'est l'application que St. Paul fait aux Chrétiens de cette histoire, lors qu'il dit dans la I. Epitre aux Corinthiens : *Ces choses sont écrites pour nous, afin que nous ne commettions point d'impureté, comme quelques-uns d'eux firent ; en sorte qu'il en tomba dans un jour vingt-trois mille.* Le zèle que Moyse & Phinées témoignérent dans cette occasion, en faisant mourir par le commandement de Dieu ceux qui s'étoient souillés par l'impureté & par l'idolatrie, & la récompense que Dieu donna à Phinées, font voir, qu'il faut s'opposer avec zèle, & par tous les moyens justes & permis, à ceux qui ofensent le Seigneur ouvertement ; que c'est sur tout là le devoir des Magistrats & des Ministres de la

Religion ; & que Dieu récompense la fidélité de ceux qui marquent ainsi du zèle pour sa gloire.

CHAPITRE XXVI.

Ce chapitre contient le Dénombrement qui fut fait, peu avant la mort de Moyse, du peuple d'Israël, par Tribus & par Familles. Le nombre de tous ceux qui furent comptés, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, fut de six-cents un mille sept cents & trente hommes ; & celui des Lévites de vingt-trois mille.

OR il arriva, après cette plaie-là, que l'Eternel parla à Moyse & à Eléazar fils d'Aaron le Sacrificateur, disant :

2. Faites le compte de toute l'assemblée des enfans d'Israël, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, selon les maisons de leurs péres, *savoir* de tous ceux d'Israël qui peuvent aller à la guerre.

3. Moyse donc & Eléazar le Sacrificateur leur parlérent aux campagnes de Moab, auprès du Jourdain de Jérico, & dirent :

4. *Qu'on fasse le dénombrement*, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, comme l'Eternel l'a commandé à Moyse & aux enfans d'Israël, quand ils furent sortis hors du pays d'Egypte.

5. Ruben prémier-né d'Israël. Les descendans de Ruben *furent* Hénoc, *& de lui sort* la famille des Hénokites ; de Pallu, la famille des Palluïtes.

6. De Hetsron, la famille des Hetsronites ; de Carmi, la famille des Carmites.

7. Ce *sont* là les familles des Rubénites ; & ceux dont on fit le dénombrement étoient quarante trois mille sept cents trente.

8. Et les descendans de Pallu, Eliab.

9. Et les descendans d'Eliab, Nemuel, Dathan & Abiram. *C'est* ce Dathan & cet Abiram, qui étoient de ceux qu'on apelloit pour tenir l'assemblée, qui se soulevérent contre Moyse & contre Aaron, dans la sédition de Coré, quand ils se soulevérent contre l'Eternel,

10. Et que la terre ouvrit sa bouche, & les engloutit ; mais Coré *fut envelopé* dans la mort de ceux qui étoient assemblés avec lui, quand le feu consuma les deux cents cinquante hommes, & ils furent pour signe.

11. Mais les enfans de Coré ne moururent point.

12. Les descendans de Siméon, selon leurs familles : De Némuel, la famille des Némuélites ; de Jamin, la famille des Jaminites ; de Jakin, la famille des Jakinites.

13. De Zérah, la famille des Zarhites ; de Scaul, la famille des Scaulites.

14. Ce *sont* là les familles des Siméonites, *qui furent* vingt-deux mille, deux cents.

15. Les descendans de Gad, selon leurs familles : De Tséphon, la famille des Tséphonites ; de Haggi, la famille des Haggites ; de Scuni, la famille des Scunites ;

16. D'Ozni, la famille des Oznites ; de Héri, la famille des Hérites ;

17. D'Arod, la famille des Arodites ; d'Aréel, la famille des Aréelites.

18. Ce *sont* là les familles des descendans de Gad, selon leur dénombrement, *qui fut* de quarante mille cinq cents.

19. Les enfans de Juda : Her, & Onan : Mais Her & Onan moururent au pays de Canaan.

20. Ainsi les descendans de Juda, *distingués* par leur familles, furent, de Scéla, la famille des Scélanites ; de Pharez, la famille des Pharsites ; de Zara, la famille des Zarites.

21. Et les enfans de Pharez furent, de Hetsron, la famille des Hetsronites ; & de Hamul, la famille des Hamulites.

22. Ce *sont* là les familles de Juda, selon leur dénombrement, *qui fut* de soixante & seize mille cinq cents.

23. Les descendans d'Issacar, selon leurs familles : De Tolah, la famille des Tolahites ; de Puva, la famille des Puvites ;

24. De Jascub, la famille des Jascubites ; de Scimron, la famille des Scimronites.

25. Ce *sont* là les familles d'Issacar, selon leur dénombrement, *qui fut* de soixante quatre mille trois cents.

26. Les descendans de Zabulon, selon leurs familles : De Sered, la famille des Serédites ; d'Elon, la famille des Elonites ; de Jahléel, la famille des Jahléelites.

27. Ce *sont* là les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement, *qui fut de* soixante mille cinq cents.

28. Les descendans de Joseph, selon leurs familles, *furent* Manassé & Ephraïm.

29. Les descendans de Manassé : De Makir, la famille des Makirites ; & Makir engendra Galaad ; de Galaad, la famille des Galaadites.

30. Ce *sont* ici les descendans de Galaad : De Ihezer, la famille des Ihézérites ; de Hélek, la famille de Helékites.

31. D'Asriel, la famille des Asriélites ; de Scékem, la famille des Scékémites.

32. De Scémidah, la famille des Scémidahites ; de Hépher, la famille des Héphrites.

33. Or Tsélophcad fils de Hépher n'eut point de fils, il n'eut que des filles. Et les noms des filles de Tsélophcad

cad *sont* Mahla, Noha, Hogla, Milca, & Tirtsa.

34. Ce *sont* là les familles de Manassé, & dans le dénombrement, il y en eut cinquante deux mille sept cents.

35. Ce *sont* ici les descendans d'Ephraïm, selon leurs familles : De Sçuthélah, la famille des Sçuthélahites ; de Béker, la famille des Bakrites ; de Tahan, la famille des Tahanites.

36. Et ce *sont* ici les descendans de Sçuthélah : De Héran, la famille des Héranites.

37. Ce *sont* là les familles des descendans d'Ephraïm, selon leur dénombrement, *qui fut* de trente-deux mille cinq cents. Ce sont là les descendans de Joseph, selon leurs familles.

38. Les descendans de Benjamin, selon leurs familles : De Bélah, la famille des Balhites ; d'Asçbel, la famille des Asçbélites ; d'Ahiram, la famille des Ahiramites ;

39. De Sçéphupham, la famille des Sçuphamites ; de Hupham, la famille des Huphamites.

40. Et les enfans de Bélah furent Ard & Nahaman : D'Ard, la famille des Ardites, & de Nahaman, la famille des Nahamites.

41. Ce *sont* là les descendans de Benjamin, selon leurs familles ; & ceux dont on fit le dénombrement *furent* quarante cinq mille six cents.

42. Ce *sont* ici les descendans de Dan, selon leurs familles : De Sçuham, la famille des Sçuhamites. Ce *sont* là les familles de Dan, selon leurs familles.

43. Toutes les familles des Sçuhamites, selon leur dénombrement, *qui fut* de soixante quatre mille quatre cents.

44. Les descendans d'Ascer, selon leurs familles : De Jimna, la famille des Jimnaïtes ; de Jisçui, la famille des Jisçuites ; de Bériah, la famille des Bérihites.

45. Des descendans de Bériah : de Hébra, la famille des Hébrites ; de Malkiel, la famille des Malkiélites.

46. Et le nom de la fille d'Ascer, fut Sérah.

47. Ce *sont* là les familles des descendans d'Ascer, selon leur dénombrement, *qui fut* de cinquante trois mille quatre cents.

48. Les descendans de Nephthali, selon leurs familles : De Jathséel, la famille des Jathséélites ; de Guni, la famille des Gunites ;

49. De Jetser, la famille des Jitsrites ; de Scillem, la famille des Scillémites.

50. Ce *sont* là les familles de Nephthali, selon leurs familles ; & *il y eut dans* le dénombrement quarante cinq mille quatre cents.

51. Ce *sont* là ceux des enfans d'Israël dont on fit le dénombrement, *qui furent* six cents & un mille sept cents & trente.

52. Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

53. Le pays sera partagé à ceux-ci par héritage, selon le nombre des noms ;

54. A ceux qui sont en plus grand nombre, tu donneras plus d'héritage ; & à ceux qui sont en plus petit nombre, tu donneras moins d'héritage : On donnera à chacun son héritage selon le dénombrement *qui a été fait*.

55. Toutefois que le pays soit partagé par sort, & qu'ils prennent leur héritage selon les noms des Tribus de leurs péres.

56. L'héritage de chacun sera selon que montrera le sort, ayant égard au plus grand & au plus petit nombre.

57. Et ce *sont* ici ceux de Lévi, dont on fit le dénombrement selon leurs familles : De Guersçon, la famille des Guersçonites, de Kéhath, la famille des Kéhathites ; de Mérari, la famille des Mérarites.

58. Ce *sont donc* ici les familles de Lévi : La famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Mahlites, la famille des Musçites, la famille des Corhites. Or Kehath engendra Hamram.

59. Et le nom de la femme de Hamram, *fut* Jokébed, fille de Lévi, qui nâquit à Lévi en Egypte ; & elle enfanta à Hamram, Aaron, Moyse, & Marie leur sœur.

60. Et à Aaron nâquirent Nadab, Abihu, Eléazar & Ithamar.

61. Et Nadab & Abihu moururent en offrant du feu étranger devant l'Eternel.

62. Et *tous* ceux qui furent comptés des Lévites furent vingt & trois mille, tous mâles depuis l'âge d'un mois & au dessus, dont on ne fit point le dénombrement avec les *autres* Enfans d'Israël ; car on ne leur donna point d'héritage entre les Enfans d'Israël.

63. C'est là le *nombre* de ceux qui furent comptés par Moyse & Eléazar le Sacrificateur, qui firent le dénombrement des Enfans d'Israël aux campagnes de Moab, près du Jourdain vers Jérico.

64. Entre lesquels il ne s'en trouva aucun de ceux qui avoient été comptés par Moyse & Aaron Sacrificateur, quand ils firent le dénombrement des Enfans d'Israël au désert de Sinaï.

65. Car l'Eternel avoit dit d'eux, que certainement ils mouroient au désert ; & ainsi il n'en resta pas un, excepté Caleb fils de Jéphunné, & Josué fils de Nun.

REFLEXIONS.

DIEU voulut que Moyse fit avant sa mort le Dénombrement du peuple d'Israël, afin que dans le partage qui feroit

seroit fait du pays de Canaan, où ce peuple étoit sur le point d'entrer, on assignât des terres à chaque Tribu, à proportion du nombre des personnes qui la composoient. II. Le nombre des Israëlites se trouva à peu près le même, qu'il avoit été environ quarante ans auparavant, lors qu'ils sortirent d'Egypte. Ainsi ce peuple ne multiplia point pendant les quarante ans qu'il passa dans le désert. Ce qui doit être attribué à ce que Dieu fit périr durant ce tems là tous ceux qui étoient sortis d'Egypte au dessus de l'âge de vingt ans; de sorte que les plus vigoureux étant morts dans le désert, & n'ayant pas vieilli, le nombre des Israëlites ne pouvoit pas augmenter. C'est ce que Moyse reconnoit dans le Psaume XC.

CHAPITRE XXVII.

Un homme nommé Tsélophcad étant mort sans laisser aucun fils, ses filles, craignant qu'on ne leur donnât point de part dans les terres du pays de Canaan, lors qu'on en feroit le partage, priérent Moyse & Eléazar, qu'elles pussent succéder au droit que leur pére auroit eu. Sur quoi Dieu ordonna, qu'au défaut de fils, les héritages des péres passeroient aux filles. II. Moyse établit Josué pour tenir sa place après sa mort.

OR les filles de Tsélophcad, fils de Hepher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, s'aprochérent: (& ce *sont* ici les noms de ces filles, Mahla, Noha, Hogla, Milca, & Tirtsa.)

2. Et elles se présentérent devant Moyse, & devant Eléazar Sacrificateur, & devant les Principaux, & devant toute l'assemblée, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, & *elles* dirent:

3. Nôtre pére est mort dans le désert; toutefois il n'étoit point dans la troupe de ceux qui s'assemblérent contre l'Eternel, *savoir* dans l'assemblée de Coré; mais il est mort dans son péché, & il n'a point eu de fils.

4. Pourquoi le nom de nôtre pére seroit-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a point eu de fils? Donne nous une possession parmi les fréres de nôtre pére.

5. Alors Moyse raporta leur cause devant l'Eternel.

6. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

7. Les filles de Tsélophcad ont raison. Tu ne manqueras pas de leur donner un héritage à posséder parmi les fréres de leur pére, & tu feras passer l'héritage de leur pére à elles.

8. Tu parleras aussi aux Enfans d'Israël, & *tu leur* diras: Lors que quelqu'un mourra, sans avoir de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.

9. Que s'il n'a point de fille, vous donnerez son héritage à ses fréres.

10. Et s'il n'a point de fréres, vous donnerez son héritage aux fréres de son pére.

11. Que si son pére n'a point de fréres, vous donnerez son héritage à son parent, le plus proche de sa famille, & il le possédera; & que ce soit aux Enfans d'Israël une ordonnance de droit, selon que l'Eternel l'a commandé à Moyse.

12. L'Eternel dit aussi à Moyse: Monte sur cette montagne de Habirim, & regarde le pays que j'ai donné aux Enfans d'Israël.

13. Tu le regarderas donc, & puis tu seras aussi recueilli vers tes peuples, comme Aaron ton frére a été recueilli.

14. Parce que vous avez été rebelles à mon commandement au désert de Tsin, dans la contestation de l'assemblée, & que vous ne m'avez point sanctifié *au sujet de ces* eaux devant eux. Ce *sont* les eaux de la contestation de Kadès, *au* désert de Tsin.

15. Et Moyse parla à l'Eternel, disant:

16. Que l'Eternel le Dieu des esprits de toute chair établisse quelque homme sur l'assemblée.

17. Qui sorte & entre devant eux, & qui les fasse sortir & entrer; & que l'assemblée de l'Eternel ne soit pas comme des brébis qui n'ont point de berger.

18. Alors l'Eternel dit à Moyse: Pren Josué fils de Nun, qui est un homme en qui l'esprit *réside*; & tu mettras ta main sur lui.

19. Et tu le présenteras devant Eléazar le Sacrificateur, & devant toute l'assemblée, & tu l'instruiras en leur présence.

20. Et tu lui feras part de ton autorité, afin que toute l'assemblée des enfans d'Israël l'écoute.

21. Et il se présentera devant Eléazar le Sacrificateur, & il le consultera par le jugement d'Urim devant l'Eternel; & lui & tous les enfans d'Israël avec lui, avec toute l'assemblée, iront & viendront au commandement *d'Eléazar*.

22. Moyse donc fit comme l'Eternel le lui avoit commandé; il prit Josué, & le présenta devant Eléazar le Sacrificateur, & devant toute l'assemblée.

23. Puis il lui imposa les mains, & il l'instruisit, comme l'Eternel l'avoit commandé par Moyse.

RÉFLEXIONS.

LA réflexion qu'il faut faire sur la loi, que Dieu donna à l'occasion des filles de Tsélophcad, est, que Dieu vouloit conserver la distinction des familles & des héritages parmi les Israëlites, & faire parvenir aux filles ce qui leur apartenoit légitimement. D'où nous de-

devons apprendre, que dans les héritages & les successions il ne faut jamais priver personne de son droit; & que la volonté de Dieu est qu'on laisse parvenir à chacun ce qui lui appartient. On voit le zèle & la piété de Moyse, aussi-bien que l'amour qu'il portoit aux Israëlites, dans la priére qu'il fit à Dieu, de donner à ce Peuple un Conducteur qui tint sa place après sa mort. Et l'ordre que Dieu donna à Moyse d'établir Josué, de le présenter devant le Sacrificateur, & devant toute l'assemblée, & de lui imposer les mains, marque le soin que Dieu avoit du peuple d'Israël. C'est ainsi qu'il faut prier Dieu de susciter toûjours de bons Conducteurs, tant dans la Societé civile, que dans l'Eglise, & de revêtir de ses dons ceux qu'il apelle à ces importans emplois.

CHAPITRE XXVIII.

Les chapitres XXVIII. & XXIX. traitent des sacrifices, des gâteaux & des aspersions, qui devoient être offerts par les Israëlites, dans l'holocauste continuel que l'on présentoit à Dieu tous les jours, le matin & le soir; & dans les sacrifices du jour du Sabbat; dans ceux du prémier jour du mois, de la Pâque, de la Pentecôte, de la Fête des Trompettes, & de celles des Propitiations & des Tabernacles.

L'ETERNEL parla encore à Moyse, disant:

2. Commande aux enfans d'Israël, & di-leur: Vous aurez soin de m'ofrir en leur tems mes oblations, *qui sont* ma viande, *savoir* mes sacrifices faits par le feu, & *qui me sont* en bonne odeur.

3. Tu leur diras donc: C'*est* ici le Sacrifice fait par le feu, que vous ofrirez à l'Eternel: Deux agneaux de l'année sans défaut, tous les jours, en holocauste continuel.

4. Tu sacrifieras l'un des agneaux le matin, & l'autre agneau entre les deux vêpres;

5. Avec la dixiéme partie d'un epha de fine farine pour le gâteau, pétrie avec la quatriéme partie d'un hin d'huile vierge.

6. C'*est* l'holocauste continuel, qui a été établi sur la montagne de Sinaï, en bonne odeur; c'*est* l'ofrande faite par le feu à l'Eternel.

7. Et son aspersion *sera* d'une quatriéme partie d'un hin, pour chaque agneau, & tu feras dans le Lieu saint l'aspersion de cervoise à l'Eternel.

8. Et tu sacrifieras l'autre agneau, entre les deux vêpres; tu feras la même ofrande qu'au matin, & la même aspersion, en sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel.

9. Mais au jour du Sabbat vous ofrirez deux agneaux de l'année, sans défaut, & deux dixiémes de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau, avec son aspersion.

10. C'*est* l'holocauste du Sabbat, pour chaque Sabbat, outre l'holocauste continuel avec son aspersion.

11. Et au commencement de vos mois, vous ofrirez en holocauste à l'Eternel deux veaux pris du troupeau, un bélier, & sept agneaux de l'année, sans défaut;

12. Et trois dixiémes de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau, pour chaque veau; & deux dixiémes de fine farine pétrie à l'huile; pour le gâteau, pour le bélier;

13. Et une dixiéme de fine farine pétrie à l'huile, pour le gâteau, pour chaque agneau. C'est un holocauste de bonne odeur, & un sacrifice fait par le feu à l'Eternel.

14. Et leurs aspersions seront de la moitié d'un hin de vin, pour chaque veau, & la troisiéme partie d'un hin pour le bélier, & la quatriéme partie d'un hin pour chaque agneau. C'*est* l'holocauste du commencement de chaque mois, pour tous les mois de l'année.

15. On sacrifiera aussi à l'Eternel un jeune bouc, en ofrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, & son aspersion.

16. Et au quatorziéme jour du prémier mois, *on célébrera* la Pâque à l'Eternel.

17. Et au quinziéme jour du même mois, *sera* la Fête solemnelle: Pendant sept jours on mangera des pains sans levain.

18. Au prémier jour *il y aura* une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile;

19. Et vous ofrirez un sacrifice fait par le feu en holocauste à l'Eternel, *savoir* deux veaux pris du troupeau, un bélier, & sept agneaux de l'année, qui seront sans défaut.

20. Leur gâteau *sera* de fine farine, pétrie à l'huile; vous *en* ofrirez trois dixiémes pour chaque veau, & deux dixiémes pour le bélier.

21. Tu *en* ofriras *aussi* une dixiéme, pour chacun des sept agneaux;

22. Et un bouc, en ofrande pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.

23. Vous ofrirez ces choses-là, outre l'holocauste du matin, qui *est* l'holocauste continuel.

24. Vous ofrirez ainsi, chacun de *ces* sept jours, la viande du sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel. On ofrira cela, outre l'holocauste continuel & son aspersion.

25. Et au septiéme jour vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile.

26. Et au jour des prémiers fruits, quand

quand vous ofrirez le gâteau nouveau à l'Eternel, au bout de vos *sept* semaines, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre servile;

27. Et vous ofrirez en holocauste de bonne odeur à l'Eternel, deux veaux pris du troupeau, un bélier & sept agneaux de l'année;

28. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixiémes pour chaque veau, & de deux dixiémes pour le bélier;

29. Et d'une dixiéme pour chacun des sept agneaux ;

30. Et un jeune bouc; afin de faire propitiation pour vous.

31. Vous les ofrirez, outre l'holocauste continuel, & son gâteau ; ils seront sans défaut, avec leur aspersion.

CHAPITRE XXIX.

ET le prémier jour du septiéme mois vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre servile; *ce* vous sera le jour du son éclatant des trompettes.

2. Et vous ofrirez en holocauste, de bonne odeur à l'Eternel, un veau pris du troupeau, un bélier, & sept agneaux de l'année, sans défaut.

3. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixiémes pour le veau, de deux dixiémes pour le bélier ;

4. Et d'une dixiéme pour chacun des sept agneaux ;

5. Et un jeune bouc en ofrande pour le péché, afin de faire propitiation pour vous;

6. Outre l'holocauste du commencement du mois, & son gâteau, & l'holocauste continuel & son gâteau, & leurs aspersions, que tu ofriras selon l'ordonnance : *C'est* un sacrifice fait par le feu à l'Eternel en bonne odeur.

7. Et au dixiéme jour de ce septiéme mois, vous aurez une sainte convocation, & vous jeunerez ; vous ne ferez aucune œuvre.

8. Et vous ofrirez en holocauste de bonne odeur à l'Eternel un veau pris du troupeau, un bélier, & sept agneaux de l'année, qui seront sans défaut ;

9. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixiémes pour le veau, & de deux dixiémes pour le bélier ;

10. Et d'une dixiéme pour chacun des sept agneaux ;

11. Un jeune bouc *aussi* en ofrande pour le péché, outre l'ofrande pour le péché, laquelle on fait le jour des propitiations, & l'holocauste continuel, & son gâteau, avec leurs aspersions.

12. Et au quinziéme jour du septiéme mois, vous aurez une sainte convocation, vous ne ferez aucune œuvre servile ; mais vous célébrerez la Fête solemnelle à l'Eternel pendant sept jours.

13. Et vous ofrirez en holocauste, *qui sera* une sacrifice fait par le feu, en bonne odeur à l'Eternel, treize veaux pris du troupeau, deux béliers, & quatorze agneaux de l'année, *qui* seront sans defaut;

14. Et leur gâteau *sera* de fine farine pétrie à l'huile, de trois dixiémes pour chacun des treize veaux, de deux dixiémes pour chacun des deux béliers ;

15. Et d'une dixiéme pour chacun des quatorze agneaux ;

16. Et un jeune bouc en ofrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau, & son aspersion.

17. Et au second jour *vous ofrirez* douze veaux pris du troupeau, deux béliers, & quatorze agneaux de l'année, sans défaut.

18. Avec les gâteaux & les aspersions pour les veaux, pour les béliers & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme il *les* faut faire :

19. Et un jeune bouc en ofrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, & son gâteau, avec leurs aspersions.

20. Et au troisiéme jour, *vous ofrirez* onze veaux, deux béliers, & quatorze agneaux de l'année, sans défaut.

21. Avec les gâteaux & les aspersions pour les veaux, pour les béliers, & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme il *les* faut faire ;

22. Et un bouc en ofrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau, & son aspersion.

23. Et au quatriéme jour, *vous ofrirez* dix veaux, deux béliers, & quatorze agneaux de l'année, sans défaut.

24. Avec les gâteaux & les aspersions pour les veaux, pour les béliers & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme il *les* faut faire ;

25. Et un jeune bouc en ofrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau, & son aspersion.

26. Et au cinquiéme jour, *vous ofrirez* neuf veaux, deux béliers, & quatorze agneaux de l'année, sans défaut.

27. Avec les gâteaux & les aspersions pour les veaux, pour les béliers & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme il *les* faut faire.

28. Et un bouc en offrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau, & son aspersion.

29. Et au sixiéme jour *vous ofrirez* huit veaux, deux béliers, & quatorze agneaux de l'année, sans défaut :

30. Avec les gâteaux & les aspersions pour les veaux, pour les béliers & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme

me il *les* faut faire ;

31. Et un bouc en offrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau, & son aspersion.

32. Et au septiéme jour *vous ofrirez* sept veaux, deux béliers, & quatorze agneaux sans défaut.

33. Avec les gâteaux & les aspersions pour les veaux, pour les béliers & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme il *les* faut faire ;

34. Et un bouc en offrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, son gâteau, & son aspersion.

35. Et au huitiéme jour vous aurez une assemblée solemnelle, vous ne ferez aucune œuvre servile ;

36. Et vous offrirez en holocauste, *qui sera* un sacrifice fait par le feu en bonne odeur à l'Eternel, un veau, un bélier, & sept agneaux de l'année, sans défaut.

37. *Avec* les gâteaux & les aspersions pour le veau, pour le bélier & pour les agneaux, selon leur nombre, & comme il *les* faut faire ;

38. Et un bouc en offrande pour le péché, outre l'holocauste continuel, & son aspersion.

39. Vous offrirez ces choses-là à l'Eternel, dans vos Fêtes solemnelles, outre vos vœux, & vos ofrandes volontaires, selon vos holocaustes, vos gâteaux, vos aspersions, & vos sacrifices de prospérités.

REFLEXIONS
Sur les Chapitres XXVIII. & XXIX.

Les loix qui sont contenuës dans ces deux chapitres n'étant, à quelques circonstances près, qu'une répétition de celles qui se lisent dans les chapitres XII & XXIX de l'Exode, & au chapitre XXIII du Lévitique, on peut voir les Réflexions qu'on doit faire sur ces loix dans ces endroits-là. Elles avoient été données quarante ans auparavant; mais Dieu voulut qu'elles fussent répétées avant la mort de Moyse, à cause de leur importance. Ce qu'il y a de particulier à observer sur le chapitre XXVIII. c'est que les prémiers jours de chaque mois devoient être consacrés à des actes de religion. S. Paul remarque que cette loi, de même que les autres Fêtes de l'ancien peuple, avoient été abolies sous l'Evangile. Mais si les Chrêtiens ne sont plus obligés de les observer, ils doivent en retenir l'esprit & le but, qui est de consacrer à Dieu tous les tems de leur vie, & de conserver précieusement la mémoire de ses bienfaits.

CHAPITRE XXX.

Ce chapitre traite des Vœux qui seroient faits, tant par des hommes que par des femmes. Dieu y régle comment ces Vœux devoient être accomplis, & en quel cas les Vœux qui étoient faits par des filles, par des femmes mariées, par des veuves, & par des femmes repudiées, seroient valables, ou pourroient être révoqués.

Et Moyse dit aux Enfans d'Israël toutes les choses que l'Eternel lui avoit commandées.

2. Moyse parla aussi aux Chefs des tribus des Enfans d'Israël, & leur dit: C'est ici ce que l'Eternel a commandé :

3. Quand un homme aura fait vœu à l'Eternel, ou qu'il se sera engagé par serment, s'obligeant expressément sur son ame, il ne violera point sa parole ; mais il fera tout ce qui sera sorti de sa bouche.

4. Mais quand une femme aura fait un vœu à l'Eternel, & qu'elle se sera obligée expressément dans sa jeunesse, *étant encore* dans la maison de son pére :

5. Si son pére, ayant entendu son vœu, & la maniére dont elle se sera obligée sur son ame, ne lui en dit rien ; tous ses vœux seront valables, & toute obligation par laquelle elle se sera obligée sur son ame, sera valable.

6. Mais si son pére la désavouë le jour *même* qu'il l'aura entendu, tous ses vœux & toutes les obligations, par lesquelles elle se sera obligée sur son ame, seront nulles, & l'Eternel lui pardonnera ; car son pére l'a désavoüée.

7. Que si, ayant un mari, elle s'est *engagée par* quelque vœu, ou par quelque chose qu'elle ait prononcée legérement de sa bouche, par laquelle elle se soit obligée sur son ame :

8. Si son mari l'a entendu, & que le jour même qu'il l'aura entendu il ne lui en ait rien dit, ses vœux seront valables, & les obligations par lesquelles elle se sera obligée sur son ame seront valables.

9. Mais si au jour que son mari l'aura entendu, il l'a désavoüée, il aura cassé le vœu, par lequel elle s'étoit engagée, & ce qu'elle avoit légérement prononcé de sa bouche, & par où elle s'étoit obligée sur son ame ; & l'Eternel lui pardonnera.

10. Mais le vœu d'une Veuve, ou d'une répudiée, & tout ce à quoi elle se sera obligée sur son ame, sera valable contre elle.

11. Que si *étant encore* dans la maison de son mari, elle a fait un vœu, ou si elle s'est obligée expressément sur son ame par serment ;

12. Et que son mari l'ayant entendu, ne lui en dit dit mot, & ne l'ait point désavoüée ; tous ses vœux seront valables, & tout ce à quoi elle se sera obligée sur son ame, sera valable.

13. Mais si son mari les a expressément cassés au jour qu'il *les* à entendus, tout ce qui sera sorti de sa bouche, soit vœu, soit obligation faite sur son ame,

sera nul; *car* son mari les a cassés; & l'Eternel lui pardonnera.

14. Son mari pourra même ratifier ou casser tout vœu & tout serment par lequel elle se sera obligée à jeuner.

15. Que si son mari ne lui en a rien dit absolument, *ou qu'il ait differé* d'un jour à l'autre, il aura ratifié tous ses vœux, & toutes ses obligations; il les aura, *du-je*, ratifiés, parce qu'il ne lui en aura rien dit au jour qu'il l'a entendu.

16. Mais s'il les a expressément cassés après qu'il *les* aura entendus, il portera la peine du péché de sa femme.

17. Telles *sont* les ordonnances que l'Eternel commanda à Moyse *de publier* entre l'homme & sa femme, entre le pére & la fille qui est *encore* dans la maison de son pére, en sa jeunesse.

REFLEXIONS.

CE chapitre, où il est parlé des vœux, nous enseigne, que Dieu vouloit que les Israëlites fussent réligieux à observer leurs vœux & leurs sermens; & qu'ainsi l'on est obligé devant Dieu d'accomplir très-exactement tous les vœux légitimes, & que rien ne nous en peut dispenser. II. Que les vœux téméraires, & ceux que l'on n'est pas en droit de faire, peuvent être révoqués en de certains cas; pourvû que cela se fasse par des personnes qui aient le droit & l'autorité de les annuller. Il paroit aussi de ce chapitre, que Dieu veut que l'autorité des Péres & des Maris soit conservée en son entier.

CHAPITRE XXXI.

Ce chapitre contient l'histoire de la guerre que les enfans d'Israël firent aux Madianites, & de la victoire qu'ils remportérent sur eux. Cette victoire fut tres-considérable, de même que le butin qui fut fait sur les ennemis, duquel on voit ici une spécification. Ce butin fut partagé entre les soldats & tout le peuple, aprés qu'on en eût levé une portion pour la consacrer à Dieu.

L'ETERNEL parla aussi à Moyse, disant:

2. Venge les enfans d'Israël des Madianites, & ensuite tu seras recueilli vers tes peuples.

3. Moyse donc parla au peuple, disant: Que quelques-uns d'entre vous s'équipent *pour aller* à la guerre, & qu'ils aillent contre Madian, pour exécuter la vengeance que l'Eternel *veut prendre* de Madian.

4. Vous envoyerez à la guerre mille *hommes* de chaque tribu, de toutes les tribus d'Israël.

5. Ils donnérent donc des milliers d'Israël mille *hommes* de chaque tribu, douze mille hommes équipés *pour aller* à la guerre.

6. Et Moyse les envoya à la guerre, mille de chaque tribu, avec Phinées fils d'Eléazar le Sacrificateur, *qui avoit* les vaisseaux du Sanctuaire, & les trompettes de retentissement en sa main.

7. Ils firent donc la guerre à *ceux de* Madian, comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse, & ils en tuérent tous les mâles.

8. Ils tuérent aussi les Rois de Madian, outre les autres qui y furent tués; *savoir* Evi, Rekem, Tsur, Hur, & Rebah, cinq Rois de Madian; ils firent aussi passer *au fil* de l'épée Balaam fils de Béhor.

9. Et les enfans d'Israël emmenérent prisonniéres les femmes de Madian, avec leurs petits enfans; & ils pillérent tout leur gros & menu bétail, & tout ce qui étoit en leur puissance.

10. Et ils brûlérent toutes leurs villes, avec leurs demeures, & tous leurs châteaux.

11. Et ils prirent toutes les dépouilles, & tout le butin, tant des hommes que du bétail.

12. Puis ils amenérent les prisonniers, les dépouilles & le butin, à Moyse, à Eléazar le Sacrificateur, & à l'assemblée des enfans d'Israël, au camp, aux campagnes de Moab, qui *sont* près du Jourdain vers Jérico.

13. Alors Moyse & Eléazar le Sacrificateur, & tous les Principaux de l'assemblée, sortirent au devant d'eux hors du camp.

14. Et Moyse se mit fort en colère contre les Capitaines de l'armée, les Chefs des milliers, & les Chefs des centaines, qui retournoient de cet exploit de guerre.

15. Et Moyse leur dit: N'avez-vous pas laissé vivre toutes les femmes?

16. Voici ce sont elles, qui, selon ce qu'avoit dit Balaam, ont donné *occasion* aux enfans d'Israël de pécher contre l'Eternel dans l'affaire de Péhor, *ce qui attira* la plaie sur l'assemblée de l'Eternel.

17. Tuez donc maintenant les mâles d'entre les petits enfans, & tuez toute femme qui aura eu compagnie d'homme.

18. Mais vous laisserez vivre toutes les jeunes filles, qui n'ont point eu compagnie d'homme.

19. Au reste, demeurez sept jours hors du camp. Quiconque d'entre vous, ou d'entre vos prisonniers aura tué quelqu'un, & quiconque touchera quelqu'un qui aura été tué, se purifiera le troisiéme & le septiéme jour.

20. Vous purifierez aussi tous vos vêtemens, & tout ce qui sera fait de peau, & tous les ouvrages *de poil* de chèvre, & tous les meubles de bois.

21. Et Eleazar le Sacrificateur dit aux hommes de guerre qui étoient allés au combat: Voici l'ordonnance de la

la loi que l'Eternel a commandé à Moyse *de vous faire savoir :*

22. Faites passer par le feu l'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain, le plomb,

23. Et tout ce qui peut passer par le feu; & il sera purifié. Et on purifiera seulement avec l'eau d'aspersion toutes les choses qui ne passent point par le feu,

24. Vous laverez aussi vos vêtemens le septiéme jour, & vous serez purifiés, & aprés cela vous entrerez au camp.

25. Et l'Eternel parla à Moyse, disant :

26. Fai un dénombrement du butin *qu'on a fait*, & de ceux *qu'on a amenés*, tant des personnes que des bêtes, toi & Eléazar le Sacrificateur, & les Chefs des péres de l'assemblée.

27. Et partage le butin entre les combatans qui sont allés à la guerre, & toute l'assemblée.

28. Tu leveras aussi un tribut pour l'Eternel, des gens de guerre qui sont allés à la bataille, *savoir* de cinq cents l'un, tant des personnes, que des bœufs, des ânes, & des brébis.

29. On le prendra de leur moitié, & tu le donneras à Eléazar le Sacrificateur, en ofrande élevée à l'Eternel.

30. Et de l'*autre* moitié, qui apartient aux enfans d'Israël, tu en prendras à part de cinquante l'un, tant des personnes, que des bœufs; des ânes, des brébis, & de tout le bétail; & tu le donneras aux Lévites, qui ont la charge de garder le Pavillon de l'Eternel.

31. Et Moyse & Eléazar le Sacrificateur firent comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse.

32. Et ce qui avoit été pillé, *c'est-à-dire*, ce qui étoit resté du butin, que le peuple qui étoit allé à la guerre avoit fait, étoit de six cents soixante & quinze mille brébis;

33. De soixante & douze mille bœufs;

34. De soixante & un mille ânes.

35. Et quant aux femmes qui n'avoient point connu d'homme, elles *faisoient* en tout trente-deux mille ames.

36. Et la moitié *du butin*, *savoir* la part de ceux qui étoient allés à la guerre, montoit à trois cents trente sept mille cinq cents brébis;

37. Dont le tribut pour l'Eternel fut de six cents soixante & quinze.

38. Et à trente six mille bœufs; dont le tribut pour l'Eternel *fut* de soixante & douze :

39. Et à trente mille cinq cents ânes, dont le tribut pour l'Eternel *fut* de soixante & un :

40. Et à seize mille personnes; dont le tribut pour l'Eternel *fut* de trente deux personnes.

41. Et Moyse donna à Eléazar le Sacrificateur le tribut de l'ofrande élevée de l'Eternel, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

42. Et de l'*autre* moitié, qui apartenoit aux enfans d'Israël, que Moyse avoit tirée des hommes, qui étoient allés à la guerre;

43. (Or cette moitié qui fut pour l'assemblée *montoit* à trois cents trente sept mille cinq cents brébis;

44. A trente six mille bœufs,

45. A trente mille cinq cents ânes,

46. Et à seize mille personnes.)

47. De cette moitié, *dis-je*, qui apartenoit aux enfans d'Israël, Moyse en mit à part de cinquante un, tant des personnes que des bêtes, & il les donna aux Lévites qui avoient la charge de garder le Pavillon de l'Eternel, comme l'Eternel le lui avoit commandé.

48. Et les Capitaines qui avoient charge des milliers de l'armée, tant les chefs des milliers, que les chefs des centaines, s'aprochérent de Moyse;

49. Et ils lui dirent: Tes serviteurs ont fait le compte des gens de guerre qui *sont* sous nôtre charge, & il ne s'en manque pas un seul.

50. C'est pourquoi nous ofrons l'ofrande de l'Eternel, chacun ce qu'il a trouvé, des joyaux d'or, des jarretiéres, des brasselets, des anneaux, des pendans d'oreilles, & des coliers, afin de faire propitiation pour nos personnes devant l'Eternel.

51. Et Moyse & Eléazar le Sacrificateur reçurent d'eux l'or, & tous les joyaux travaillés.

52. Et tout l'or de l'ofrande élevée, qui fut présenté à l'Eternel, de la part des chefs des milliers & des centaines, *montoit à* seize mille sept cents cinquante sicles.

53. Or les gens de guerre avoient pillé chacun pour soi.

54. Moyse donc & Eléazar le Sacrificateur prirent l'or des chefs de milliers, & *des chefs* de centaines, & l'aportérent au Tabernacle d'assignation, *en* mémorial pour les enfans d'Israël devant l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL y a principalement trois choses à remarquer sur cette histoire; I. Que les Madianites, qui étoient ennemis des Israëlites, furent vaincus; & qu'en particulier Balaam fut tué dans cette guerre, aussi bien que les femmes qui avoient séduit le peuple d'Israël. Ce fut là un juste jugement de Dieu sur les Madianites & sur Balaam; & la mort de ce Prophéte, par le conseil de qui les filles Madianites avoient entrainé les Israëlites dans l'impureté & dans l'idolatrie, montre que Dieu punit ceux qui sont les auteurs des péchés des autres. II. Le riche butin

tin que les Israëlites avoient fait sur les Madianites fut partagé, par ordre de Dieu, entre ceux qui avoient été à la guerre, & ceux qui étoient demeurés au camp; ce qui étoit une loi très juste. III. Comme Dieu ordonna que les Officiers de l'armée lui offrissent ce qu'ils avoient pris de plus précieux sur les Madianites, nous devons aussi donner à Dieu la gloire de tous nos bons succès, & destiner à son service & à son honneur les biens & tous les autres avantages qu'il nous accorde. Il y a une particularité remarquable dans cette histoire; c'est que les Israëlites ne perdirent pas un seul homme dans le combat; ce qui marquoit une assistance & une protection toute particuliére de Dieu. Au reste, cette victoire contribua à rendre les enfans d'Israël fort puissans, puis qu'ils furent délivrés par là d'un ennemi redoutable,& qu'ils s'enrichirent beaucoup par le butin & par les dépouilles; ce qui servit dans la suite à leur rendre plus facile la conquête du pays de Canaan.

CHAPITRE XXXII.

Les Israëlites de la Tribu de Ruben & de celle de Gad demandent à Moyse le pays qui avoit été conquis au dela du Jourdain; ce que Moyse leur accorde, à condition qu'ils aideroient aux autres Tribus à conquérir le pays de Canaan.

OR les descendans de Ruben & les descendans de Gad, avoient beaucoup de bétail, même en fort grande quantité; & ayant vû le pays de Jahzer, & le pays de Galaad, *ils remarquérent que* ce lieu-là *étoit* un lieu *propre à tenir* du bétail.

2. Et les descendans de Gad, & les descendans de Ruben vinrent, & parlérent à Moyse, à Eléazar le Sacrificateur, & aux Principaux de l'assemblée, & leur dirent:

3. Hataroth, Dibon, Jahzer, Nimrah, Hesçbon, Elhaleh, Scébam, Nebo & Béhon;

4. Ce pays-là, que l'Eternel a frapé devant l'assemblée d'Israël, est un pays *propre à tenir* du bétail, & tes serviteurs ont du bétail.

5. Ils dirent donc: Si nous avons trouvé grace devant toi, que ce pays soit donné à tes serviteurs en possession; & ne nous fais point passer le Jourdain.

6. Mais Moyse *répondit* aux enfans de Gad, & aux enfans de Ruben: Vos fréres iront-ils à la guerre, *tandis que* vous demeurerez ici?

7. Pourquoi faites vous perdre courage aux enfans d'Israël, pour les empêcher de passer au pays que l'Eternel leur a donné?

8. C'est ainsi que firent vos péres, quand je les envoyai de Kades-Barné, pour voir le pays.

9. Car ils montérent jusqu'à la vallée d'Escol, & virent le pays; & ils firent perdre courage aux enfans d'Israël, afin qu'ils n'entrassent point dans le pays que l'Eternel leur avoit donné.

10. Et la colère de l'Eternel s'enflamma en ce jour-là, & il jura, disant:

11. Si les hommes qui sont montés *hors* d'Egypte, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, voient *jamais* le pays pour lequel j'ai juré à Abraham, à Isaac, & à Jacob; car ils n'ont point persévéré à me suivre;

12. Excepté Caleb fils de Jéphunné Kénien, & Josué fils de Nun; car ils ont persévéré à suivre l'Eternel.

13. Ainsi la colère de l'Eternel s'enflamma contre Israël; & il les a fait errer par le désert quarante ans, jusqu'à-ce que toute la génération qui avoit fait ce qui déplaisoit à l'Eternel ait été consumée.

14. Et voici, vous avez succédé à vos péres, comme une race d'hommes pécheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Eternel contre Israël.

15. Que si vous vous détournez de lui, il continuera encore de laisser ce peuple dans le désert, & vous le ferez entiérement périr.

16. Mais ils s'approchérent de Moyse, & ils lui dirent: Nous bâtirons ici des parcs pour nos troupeaux, & des villes pour nos petits enfans;

17. Et nous nous équiperons *pour marcher* promptement devant les enfans d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons fait entrer dans leur lieu; mais nos petits enfans demeureront dans les villes fortes à cause des habitans du pays.

18. Nous ne retournerons point dans nos maisons,que chacun des enfans d'Israël n'ait pris possession de son héritage.

19. Et nous ne posséderons rien en héritage avec eux au delà du Jourdain, ni plus outre; parce que nôtre héritage nous sera échu en deça du Jourdain vers l'orient.

20. Et Moyse leur dit: Si vous faites ceci, & que vous vous équipiez *pour aller* au combat devant la face de l'Eternel;

21. Et que chacun de vous étant équipé passe le Jourdain devant l'Eternel, jusqu'à-ce qu'il ait chassé ses ennemis de devant soi;

22. Et que le pays soit soumis devant l'Eternel, & qu'ensuite vous vous en retourniez; alors vous serez innocens envers l'Eternel, & envers Israël; & ce pays vous appartiendra pour le posséder devant l'Eternel.

23. Mais si vous ne faites pas cela, voici, vous aurez péché contre l'Eternel, & sachez que vôtre péché vous trouvera.

24. Bâtissez donc des villes pour vos petits

petits enfans, & des parcs pour vos troupeaux, & faites ce que vous avez dit.

25. Alors les descendans de Gad, & les descendans de Ruben parlérent à Moyse, disant: Tes serviteurs feront ce que Monseigneur commande:

26. Nos petits enfans, nos femmes, nos troupeaux, & toutes nos bêtes demeureront ici aux villes de Galaad;

27. Et tes serviteurs passeront chacun armé *pour* la guerre devant l'Eternel, prêts à combattre, comme Monseigneur l'a dit.

28. Alors Moyse donna cet ordre touchant eux à Eléazar le Sacrificateur, à Josué, fils de Nun, & aux Chefs des péres des Tribus des enfans d'Israël;

29. Et il leur dit: Si les descendans de Gad & les descendans de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous armés, prets à combattre devant l'Eternel, & que le pays vous soit assujetti, vous leur donnerez le pays de Galaad en possession.

30. Mais s'ils ne passent point en armes avec vous, ils auront une possession parmi vous au pays de Canaan.

31. Et les descendans de Gad, & les descendans de Ruben répondirent, disant: Nous ferons ainsi que l'Eternel a parlé à tes serviteurs:

32. Nous passerons en armes devant l'Eternel au pays de Canaan, afin que nous possédions *pour* nôtre héritage *ce qui est* deçà le Jourdain.

33. Ainsi Moyse donna aux descendans de Gad, & aux descendans de Ruben, & à la moitié de la Tribu de Manassé fils de Joseph, le Royaume de Sihon Roi des Amorrhéens, & le Royaume de Hog, Roi de Basçan, le pays avec ses villes, avec leurs confins, les villes du pays tout autour.

34. Alors les descendans de Gad rebâtirent Dibon, Hatarot, Haroher,

35. Hatrot-Sçophan, Jaazer, Jogbeha,

36. Beth-nimrah, & Beth-Haran, villes fortes: *Ils firent* aussi des parcs pour les troupeaux.

37. Et les descendans de Ruben rebâtirent Hesçbon, Elhale, Kirjathajim.

38. Nebo, & Bahal-méhon, en en changeant les noms, & Scibma, & ils donnérent des noms aux villes qu'ils rebâtirent.

39. Or les enfans de Makir fils de Manassé allérent en Galaad, & le prirent, & dépossédérent les Amorrhéens qui y *étoient*.

40. Moyse donc donna Galaad à Makir fils de Manassé, qui y habita.

41. Jaïr aussi, fils de Manassé, s'en alla, & prit leurs Bourgs, & les apella, Bourgs de Jaïr.

42. Et Nobah s'en alla, & prit Kénath avec les villes de son ressort, & l'apella Nobah, de son nom.

REFLEXIONS.

IL y a deux réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiére regarde le partage qui fut fait, à deux Tribus & demi, du pays qui étoit au delà du Jourdain. Moyse put voir par là avant sa mort, que les promesses que Dieu avoit faites au peuple d'Israël, de le mettre en possession de la terre de Canaan, s'accomplissoient, & que les autres Tribus posséderoient infailliblement tout ce qui étoit de l'autre côté du Jourdain. La deuxiéme réflexion est, que Dieu voulut que ces deux Tribus & demi s'aidassent à conquérir le pays de Canaan, pour les neuf autres Tribus, qui les avoient aidées dans la conquête du pays qui leur étoit échu en partage. D'où l'on doit tirer cette instruction, qu'il faut observer en toutes choses une exacte justice; se secourir mutuellement; & qu'en général, les Chrétiens étant tous fréres, ils doivent s'assister les uns les autres de tout leur pouvoir.

CHAPITRE XXXIII.

On voit dans ce Chapitre, quelles furent les traittes & les campemens des enfans d'Israël, pendant les quarante ans qu'ils demeurérent dans le désert. Dieu leur ordonne de détruire les Cananéens & leurs idoles, & de partager le pays de Canaan par sort.

CE *sont* ici les traittes des enfans d'Israël, qui sortirent du pays d'Egypte, selon leurs bandes, sous la conduite de Moyse & d'Aaron.

2. Car Moyse écrivit leurs campemens, par leurs traittes, suivant le commandement de l'Eternel. Ce *sont* donc ici leurs traittes, selon leurs campemens.

3. Les enfans d'Israël partirent de Rahmésès, au quinziéme jour du prémier mois, dès le lendemain de la Pâque, & sortirent à main levée, à la vûë de tous les Egyptiens.

4. Et les Egyptiens ensevelissoient ceux d'entr'eux que l'Eternel avoit frapés, *savoir* tous les prémiers-nés; l'Eternel ayant même exercé ses jugemens sur leurs dieux.

5. Et les enfans d'Israël étant partis de Rahmésès, campérent à Succoth.

6. Et étant partis de Succoth, ils campérent à Etham, qui *est* au bout du désert.

7. Et étant partis d'Etham, ils se détournérent vers Pi-hahiroth, qui *est* vis-à-vis de Bahal-tséphon, & ils campérent devant Migdol.

8. Et étant partis de devant Pi-hahiroth, ils passérent au travers de la mer, vers le désert, & allérent trois jours de chemin par le désert d'Etham, & campérent à Mara.

9. Et étant partis de Mara, ils vinrent à Elim, où *il y avoit* douze fontaines d'éaux, & soixante & dix palmes, & ils y campérent. N 2 10.

10. Et étant partis d'Elim, ils campérent près de la mer rouge.
11. Et étant partis de la mer rouge, ils campérent au désert de Sin.
12. Et étant partis du désert de Sin, ils campérent à Dophka.
13. Et étant partis de Dophka, ils campérent à Alus.
14. Et étant partis d'Alus, ils campérent à Réphidim, où il n'y avoit point d'eau à boire pour le peuple.
15. Et étant partis de Réphidim, ils campérent au désert de Sinaï.
16. Et étant partis du désert de Sinaï, ils campérent à Kibroth-taava.
17. Et étant partis de Kibroth-taava, ils campérent à Hatséroth.
18. Et étant partis de Hatséroth, ils campérent à Rithma.
19. Et étant partis de Rithma, ils campérent à Rimmon-pérets.
20. Et étant partis de Rimmon-pérets, ils campérent à Libna.
21. Et étant partis de Libna, ils campérent à Rissa.
22. Et étant partis de Rissa, ils campérent vers Kéhélath.
23. Et étant partis de vers Kéhélath, ils campérent en la montagne de Scépher.
24. Et étant partis de la montagne de Scépher, ils campérent à Harada.
25. Et étant partis de Harada, ils campérent à Makhéloth.
26. Et étant partis de Makhéloth, ils campérent à Tahath.
27. Et étant partis de Tahath, ils campérent à Térah.
28. Et étant partis de Térah, ils campérent à Mithka.
29. Et étant partis de Mithka, ils campérent à Hasçmona.
30. Et étant partis de Hasçmona, ils campérent à Moséroth.
31. Et étant partis de Moséroth, ils campérent à Béné-jahakan.
32. Et étant partis de Béné-jahakan, ils campérent à Hor-guidgad.
33. Et étant partis de Hor-guidgad, ils campérent vers Jothbath.
34. Et étant partis de devant Jothbath, ils campérent à Habrona.
35. Et étant partis de Habrona, ils campérent à Hetsjon-guéber.
36. Et étant partis de Hetsjon-guéber, ils campérent au désert de Tsin, qui est Kadès.
37. Et étant partis de Kadès, ils campérent en la montagne de Hor, *qui est* au bout du pays d'Edom.
38. Et Aaron le Sacrificateur monta sur la montagne de Hor, suivant le commandement de l'Eternel, & mourut là, dans la quarantiéme année après que les enfans d'Israël furent sortis du pays d'Egypte, au prémier *jour* du cinquiéme mois.
39. Et Aaron *étoit* âgé de cent vingt & trois ans, quand il mourut sur la montagne de Hor.
40. Alors le Cananéen Roi de Harad, qui habitoit vers le midi au pays de Canaan, aprit que les enfans d'Israël venoient.
41. Et étant partis de la montagne de Hor, ils campérent à Tsalmona.
42. Et étant partis de Tsalmona, ils campérent à Punon.
43. Et étant partis de Punon, ils campérent à Oboth.
44. Et étant partis d'Oboth, ils campérent à Hije-habarim, sur les frontiéres de Moab.
45. Et étant partis de Hijim, ils campérent à Dibon-Gad.
46. Et étant partis de Dibon-Gad, ils campérent à Halmon, vers Diblatajim.
47. Et étant partis de Halmon vers Diblatajim, ils campérent aux montagnes de Habarim contre Nébo.
48. Et étant partis des montagnes de Habarim, ils campérent aux montagnes de Moab, près du Jourdain, vers Jérico.
49. Et ils campérent près du Jourdain, depuis Béth-jescimoth jusqu'à Abel-scittim, aux campagnes de Moab.
50. Et l'Eternel parla à Moyse aux campagnes de Moab, près du Jourdain de Jérico, disant:
51. Parle aux enfans d'Israël, & di-leur: Puis que vous allez passer le Jourdain *pour entrer* au pays de Canaan;
52. Chassez de devant vous, tous les habitans du pays, & brisez toutes leurs figures, rompez toutes leurs images de fonte, & détruisez tous leurs hauts lieux.
53. Et rendez-vous maîtres du pays, & habitez-y. Car je vous ai donné le pays pour le posséder.
54. Et vous hériterez le pays par sort selon vos familles: A ceux qui sont en plus grand nombre, vous donnerez plus d'héritage; & à ceux qui sont en plus petit nombre, vous donnerez moins d'héritage; chacun aura selon qu'il lui sera échu par sort, & vous hériterez selon les Tribus de vos péres.
55. Mais si vous ne chassez pas de devant vous les habitans du pays, il arrivera que ceux que vous aurez laissés de reste d'entr'eux seront comme des épines à vos yeux, & comme des pointes à vos côtés, & ils vous serreront de près dans le pays dont vous serez les habitans.
56. Et il arriveroit que je vous ferois comme j'ai dessein de leur faire.

REFLEXIONS.

Ce fut par la volonté de Dieu que les enfans d'Israël firent tous les divers campemens qui sont rapportés dans ce chapitre, puis que la Nuée qui les suivoit leur marquoit la route qu'ils

qu'ils devoient tenir, & les lieux où ils devoient s'arrêter. II. Pendant les quarante ans qu'ils passèrent dans le Désert, ils changérent souvent de demeures, ayant fait quarante deux stations; parce qu'étant en si grand nombre, ils n'auroient pu subsister longtems dans un même endroit avec leurs troupeaux. III. L'Histoire sainte ne parle que de ce qui arriva au commencement & à la fin de ces quarante ans; parce que les événemens les plus considerables de cette partie de l'histoire de ce peuple se passèrent d'abord après qu'il fut sorti d'Egypte, & peu avant leur entrée dans le pays de Canaan & la mort de Moyse.

CHAPITRE XXXIV.

Moyse marque, par le commandement de Dieu, les frontiéres du pays de Canaan, qui restoit à conquérir de l'autre côté du Jourdain. II. Il ordonne que ce pays soit partagé à neuf Tribus & demie, & il nomme les personnes qui devoient faire ce partage.

L'ETERNEL parla encore à Moyse, disant:

2. Ordonne ceci aux Enfans d'Israël, & di-leur: Comme vous allez entrer au pays de Canaan, c'*est* ici le pays qui vous écherra en héritage, *savoir* le pays de Canaan selon ses bornes.

3. Vôtre frontiére du côté du midi sera depuis le désert de Tsin, le long d'Edom, & vôtre frontiére du côté du *midi* commencera au bout de la mer salée vers l'orient.

4. Et cette frontiére tournera *du côté* du midi vers la montée de Hakrabbim, & passera jusqu'à Tsin; & elle aboutira du côté du midi à Kadès-barné, & sortira aussi en Hatsaraddar, & passera jusqu'à Hatsmon.

5. Et cette frontiére tournera depuis Hatsmon jusqu'au torrent d'Egypte, & elle aboutira à la mer.

6. Et pour la frontiére d'occident, vous aurez la grande mer, & *ses* limites; ce vous sera la frontiére occidentale.

7. Et ce sera ici vôtre frontiére du septentrion: Depuis la grande mer vous marquerez pour vos limites la montagne de Hor.

8. Et de la montagne de Hor, vous marquerez pour vos frontiéres l'entrée de Hamath, & les issues de cette frontiére aboutiront à Tsedad.

9. Et cette frontiére passera jusqu'à Ziphron, & elle aboutira à Hatsar-henan; telle sera vôtre frontiére du septentrion.

10. Puis vous marquerez pour vos frontiéres vers l'orient, depuis Hatsar-henan vers Scepham.

11. Et cette frontiére descendra de Scepham à Riblath, du côté de l'orient de Hajin; & la frontiére descendant s'étendra jusqu'à la côte de la mer de Kinnereth vers l'orient.

12. Et cette frontiére descendra *jusqu'*au Jourdain, & elle aboutira à la mer salée. Tel sera le pays que vous aurez, selon ses confins tout autour.

13. Et Moyse fit *ce* commandement aux Enfans d'Israël, disant: C'*est*-là le pays que vous hériterez par sort, que l'Eternel a commandé de donner à neuf Tribus, & à la moitié d'une Tribu.

14. Car la Tribu des descendans de Ruben, selon les familles de leurs péres, & la Tribu des descendans de Gad, selon les familles de leurs péres, ont pris leur héritage; la moitié de la Tribu de Manassé a pris aussi son héritage.

15. Deux Tribus & la moitié d'une Tribu ont pris leur héritage au deçà du Jourdain de Jérico, droit vers le levant.

16. L'Eternel parla encore à Moyse, disant:

17. Ce *sont* ici les noms des hommes qui vous partageront le pays, *savoir* Eléazar le Sacrificateur, & Josué fils de Nun.

18. Vous prendrez aussi un des Principaux de chaque Tribu, pour faire le partage du pays.

19. Et ce *sont* ici les noms de ces hommes: Pour la tribu de Juda, Caleb fils de Jephunné:

20. Pour la tribu des descendans de Siméon, Samuël fils de Hammiud:

21. Pour la tribu de Benjamin, Elidad fils de Kisson;

22. Pour la tribu des descendans de Dan, *celui qui en est* le Chef, Bukki, fils de Jogli:

23. Pour les descendans de Joseph, pour la tribu des descendans de Manassé, *celui qui en est* le Chef, Hanniel fils d'Ephod:

24. Pour la tribu des descendans d'Ephraïm, *celui qui en est* le Chef, Kémuël fils de Sciphthan:

25. Pour la tribu des descendans de Zabulon, *celui qui en est* le Chef, Elitsaphan fils de Parnac:

26. Pour la tribu des descendans d'Issacar, *celui qui en est* le Chef, Paltiel fils de Hazan:

27. Pour la tribu des descendans d'Ascer, *celui qui en est* le Chef, Ahiud, fils de Scelomi:

28. Et pour la tribu des descendans de Nephthali, *celui qui en est* le Chef, Pédahel, fils de Hammiud:

29. Ce *sont* là ceux auxquels l'Eternel commanda de partager l'héritage aux Enfans d'Israël au pays de Canaan.

REFLEXIONS.

C'Est une chose remarquable, qu'avant que le Peuple d'Israël eût commencé à conquérir le pays de Canaan qui étoit de l'autre côté du Jourdain, Moyse, par l'inspiration de Dieu, marqua avec précision les bornes de ce

ce pays là. Cela montre bien sensiblement la souveraine puissance de Dieu, qui disposoit ainsi d'un pays que les Israëlites ne possédoient pas encore; mais dont il les rendroit maitres peu après. II. L'obéïssance que Moyse rendit aux ordres de Dieu, en faisant connoitre sa volonté aux Israëlites, est une preuve de sa foi, & de la ferme persuasion où il étoit, que Dieu leur donneroit le pays qu'il avoit promis à leurs péres. III. Dieu désigna, du vivant de Moyse, les personnes qui en feroient le partage, afin de prévenir la confusion & les contestations qui auroient pû naître, si cela n'avoit pas été règlé. Il ordonna que cela se feroit sous l'autorité d'Eléazar Grand-Sacrificateur, & de Josué successeur de Moyse, par les Députés & les Chefs de toutes les tribus. En tout cela Dieu agissoit comme Maitre Souverain des Israëlites; ce qui les engageoit à respecter tout ce qui se fit à cet égard, comme venant de Dieu lui même.

CHAPITRE XXXV.

Dieu commande qu'on établisse quarante huit villes pour l'habitation des Lévites. II. Il ordonne qu'on en marque six, où ceux qui auroient tué quelqu'un par accident puissent se retirer. III. Il défend très-expressément de laisser vivre, sous quel prétexte que ce soit, les meurtriers volontaires; & il prescrit comment il falloit juger des meurtres qui auroient été commis volontairement, ou involontairement.

L'Eternel parla encore à Moyse aux campagnes de Moab, près du Jourdain de Jérico, disant:

2. Commande aux enfans d'Israël qu'ils donnent aux Lévites, du partage de leur possession, des villes pour y habiter; vous leur donnerez aussi les fauxbourgs qui sont autour de ces villes.

3. Ils auront donc les villes pour y habiter; & les fauxbourgs de ces *villes* seront pour leurs bêtes, pour leurs biens, & pour tous leurs animaux.

4. Les fauxbourgs des villes que vous donnerez aux Lévites *seront* de mille coudées tout autour, depuis la muraille de la ville en dehors.

5. Et vous mesurerez depuis le dehors de la ville, du côté d'orient deux mille coudées, du côté du midi deux mille coudées, du côté d'occident deux mille coudées, & du côté du septentrion deux mille coudées, & *que* la ville *soit* au milieu: Tels seront les fauxbourgs de leurs villes.

6. Et des villes que vous donnerez aux Lévites, *il y en aura* six de refuge, que vous établirez, afin que le meurtrier s'y retire; & outre celles-là, vous *leur* donnerez quarante-deux villes.

7. Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites *seront* quarante-huit villes: Vous les *donnerez* avec leurs fauxbourgs.

8. Et quant aux villes que vous donnerez, de la possession des enfans d'Israël, vous en donnerez plus, *de la portion* de ceux qui en auront plus, & vous en donnerez moins, *de la portion de* ceux qui en auront moins: Chacun donnera de ses villes aux Lévites, à proportion de l'héritage qu'il possédera.

9. Puis l'Eternel parla à Moyse, disant:

10. Parle aux enfans d'Israël, & dileur: Quand vous aurez passé le Jourdain *pour entrer* au pays de Canaan,

11. Etablissez vous des villes qui vous soient des villes de refuge, afin que le meurtrier qui aura frapé à mort quelque personne par mégarde, s'y retire.

12. Et ces villes vous seront pour refuge devant le garant *du sang*; & le meurtrier ne mourra point, qu'il n'ait comparu devant l'Assemblée en jugement.

13. De ces villes là donc que vous aurez données, il y en aura six de refuge pour vous.

14. Vous en établirez trois au deçà du Jourdain, & vous établirez les trois autres au pays de Canaan, *qui* seront des villes de refuge.

15. Ces six villes serviront de refuge aux enfans d'Israël, & à l'étranger, & à celui qui habite parmi eux, afin que quiconque aura frapé à mort quelque personne par mégarde s'y retire.

16. Et si *un homme* en frape un *autre* avec un instrument de fer, & qu'il meure, il *est* meurtrier; & on punira de mort ce meurtrier.

17. Et s'il le frape d'une pierre *qu'il ait en sa* main, & qu'il puisse mourir *de ce coup*, & *même* qu'il en meure, il *est* meurtrier; & on punira de mort ce meurtrier.

18. De même s'il le frape d'un instrument de bois *qu'il ait en sa* main, & qu'il puisse mourir *de ce coup*, & *même* qu'il en meure, il *est* meurtrier; & on punira de mort ce meurtrier.

19. Et celui qui est garant *du sang*, fera mourir le meurtrier; quand il le rencontrera, il pourra le faire mourir.

20. Que si par haine il le pousse, ou s'il jette *quelque chose* sur lui de guet à pens, & qu'il en meure;

21. Ou que par inimitié il le frape de sa main, & qu'il en meure; on punira de mort celui qui l'a frapé, *car* il *est* meurtrier; le garant *du sang* pourra le faire mourir quand il le rencontrera.

22. Que si par cas fortuit, sans inimitié, il le pousse, ou s'il jette sur lui quelque chose, mais sans dessein;

23. Ou si n'étant point son ennemi, &

& ne cherchant point son mal, il fait tomber sur lui quelque pierre sans l'avoir vû; & qu'il puisse mourir *de ce coup*, & *même* qu'il en meure;

24. Alors l'Assemblée jugera entre celui qui a frapé, & le garant *du sang*, selon ces loix.

25. Et l'Assemblée délivrera le meurtrier de la main du garant *du sang*, & le fera retourner à la ville de refuge, où il s'étoit enfuï, & où il demeurera jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur, qu'on aura oint de la sainte huile.

26. Mais si le meurtrier sort en quelque maniére que ce soit hors des bornes de la ville de refuge, où il s'étoit retiré.

27. Et que le garant *du sang* le trouve hors des bornes de la ville de refuge, & que le garant *du sang* tue le meurtrier, il ne sera point coupable de meurtre.

28. Car il doit demeurer dans la ville de son refuge, jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur; mais après la mort du Souverain Sacrificateur, le meurtrier retournera dans la terre de sa possession.

29. Et ce seront ici vos ordonances de droit dans vos âges en toutes vos demeures.

30. Celui qui *a droit de* faire mourir, ne punira de mort le meurtrier, que sur la déposition de *plusieurs* tèmoins; mais *la déposition* d'un seul tèmoin ne *suffira pas* pour faire mourir quelqu'un.

31. Vous ne prendrez point de rançon pour la vie du meurtrier, qui *est* méchant *&* digne de mort; mais on le punira de mort.

32. Et vous ne prendrez point de rançon pour le laisser retirer dans la ville de son refuge, ni pour le laisser retourner habiter au pays jusqu'à la mort du Sacrificateur.

33. Et vous ne souillerez point le pays où vous *êtes*; car le sang souille le pays, & il ne se fera point d'expiation pour le pays, du sang qui y aura été répandu, que par le sang de celui qui l'aura répandu.

34. Vous ne souillerez donc point le pays où vous allez demeurer, *&* au milieu duquel j'habiterai; car je *suis* l'Eternel qui habite au milieu des enfans d'Israël.

REFLEXIONS.

L'Etablissement des villes que Dieu fit assigner pour l'habitation des Lévites, marque le soin que Dieu prenoit des Ministres de la Religion; d'où l'on doit conclure que Dieu veut que l'on pourvoie à la subsistance de ceux qui servent l'Eglise. Les loix que Dieu avoit prescrites touchant les meurtriers, apprennent à tout le monde, & particuliérement aux Juges & aux Magistrats, que le meurtre commis volontairement, est un crime dont la vengeance doit être faite. Dieu défend ici formellement, & même à réïterées fois, de laisser vivre les meurtriers, & de prendre aucune rançon pour le rachat de leur vie; il déclare que l'impunité de ce crime attire sa malédiction sur les pays où il se commet, & qu'il n'y aura point d'expiation pour un pays où le sang aura été répandu impunément. Cela doit inspirer une extrème horreur pour le meurtre, & pour tout ce qui y conduit; & fait voir que les Princes & les Magistrats ne peuvent du tout point exemter de la punition les meurtriers volontaires. A l'égard des meurtres involontaires, pour lesquels Dieu avoit établi des Villes de refuge, les loix que Dieu donne à ce sujet montrent que ces sortes de meurtres ne doivent pas être punis; qu'en général tout ce qui arrive involontairement, & sans qu'il y ait de nôtre faute, ne nous rend point coupables, ni devant Dieu, ni devant les hommes.

CHAPITRE XXXVI.

Ce chapitre contient une loi par laquelle il est ordonné, que quand il y auroit des filles qui seroient héritiéres des terres de leur famille, elles seroient obligées de se marier dans leur Tribu.

Alors les Chefs des péres de la famille des descendans de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des enfans de Joseph, s'approchérent, & parlérent devant Moyse, & devant les Principaux qui étoient les Chefs des péres des enfans d'Israël,

2. Et ils dirent: L'Eternel a commandé à Monseigneur de donner aux enfans d'Israël le pays en héritage par sort; & Monseigneur a reçû le commandement de l'Eternel, de donner l'héritage de Tselophcad nôtre frére à ses filles.

3. Si elles sont mariées à quelqu'un des enfans des autres tribus d'Israël, leur héritage sera ôté de l'héritage de nos péres, & sera ajoûté à l'héritage de la Tribu de laquelle elles seront; ainsi il sera ôté de l'héritage *qui nous est échû* par le sort.

4. Même quand le *tems du* Jubilé viendra pour les enfans d'Israël, on ajoûtera leur héritage à l'héritage de la Tribu dans laquelle elles se seront *mariées*; ainsi leur héritage sera retranché de l'héritage de nos péres.

5. Et Moyse fit aux enfans d'Israël le commandement *qu'il avoit reçû* de la bouche de l'Eternel, & leur dit: Ce que la Tribu des descendans de Joseph dit, est fort juste.

6. C'*est* ici ce que l'Eternel a commandé aux filles de Tselophcad, disant:

sant: Elles se marieront à qui elles voudront; toutefois elles seront mariées dans quelqu'une des familles de la Tribu de leurs péres.

7. Ainsi l'héritage ne sera point transporté parmi les enfans d'Israël de Tribu en Tribu; car chacun des enfans d'Israël demeurera dans l'héritage de la Tribu de ses péres.

8. Et toute fille qui sera héritiére de quelque possession, d'entre les Tribus des enfans d'Israël, sera mariée à quelqu'un de la famille de la Tribu de son pére, afin que chacun des enfans d'Israël hérite l'héritage de ses péres.

9. L'héritage donc ne sera point transporté d'une Tribu à une autre; mais chacun d'entre les Tribus des enfans d'Israël se tiendra à son héritage.

10. Les filles de Tsélophcad firent comme l'Eternel avoit commandé à Moyse.

11. Car Mahla, Tirtsa, Hogla, Milca, & Noha, filles de Tsélophcad se mariérent aux enfans de leurs oncles:

12. *Ainsi* elles furent mariées à ceux qui étoient des familles des descendans de Manassé, fils de Joseph; & leur héritage demeura dans la Tribu de la famille de leur pére.

13. Ce *sont* là les commandemens & les ordonnances que l'Eternel donna par Moyse aux enfans d'Israël, aux campagnes de Moab, près du Jourdain vers Jérico.

REFLEXIONS.

LA loi contenuë dans ce chapitre fut donnée en explication de celle qui a été raportée au chapitre XXVII. de ce livre, touchant les filles de Tsélophcad, que Dieu avoit admises à avoir leur portion dans les terres de leur Tribu. On demanda à Moyse, si ces filles venant à se marier dans une autre Tribu, ces fonds passeroient dans cette Tribu là. Sur quoi Dieu ordonna, que les filles qui seroient dans ce cas se marieroient dans leur propre Tribu. Mais cela ne regardoit que les filles qui étoient héritiéres des fonds de terres; car pour les autres, elle pouvoient se marier hors de leur Tribu; de quoi l'on a des exemples dans l'Histoire Sainte. Le but de cette loi étoit d'empêcher que les Tribus & les héritages ne se confondissent; la distinction des Familles & des Tribus devant subsister jusqu'à la venuë du Messie.

LE DEUTERONOME,

CINQUIEME LIVRE DE MOYSE.

ARGUMENT.

Le cinquième Livre de Moyse est appellé* Deuteronome. *Ce mot signifie* Seconde Loi, *& ce Livre est ainsi nommé, parce que c'est une répétition des Loix que Dieu avoit données quarante ans auparavant au peuple d'Israël, après qu'il fut sorti d'Egypte. Dieu voulut que Moyse répétât ces Loix avant que de mourir, parce que ceux qui les avoient ouïes la prémière fois étoient tous morts dans le désert. On lit, outre cela, dans ce livre, plusieurs belles exhortations, que Moyse adressa aux Israëlites avant sa mort.

CHAPITRE I.

Moyse rapporte I. La route que les enfans d'Israël avoient prise après leur sortie d'Egypte. II. L'établissement des juges & des Magistrats de ce Peuple. III. Leur départ de Horeb, leur arrivée à Kadès-barné, & ce qui leur étoit arrivé lors qu'ils se révoltérent contre Dieu, après que les espions eurent visité le pays de Canaan; & la punition que Dieu fit de cette révolte.

CE

CE *sont* ici les paroles que Moyse dit à tout Israël au deçà du Jourdain au désert, dans une campagne, vis-à-vis de *la Mer* rouge, & entre Paran & Tophel, & Labad, & Hatséroth, & Dizahab.

2. *Il y a* onze journées depuis Horeb, par le chemin de la montagne de Séhir, jusqu'à Kadés-barné.

3. Or en la quarantiéme année, au prémier jour de l'onziéme mois, Moyse dit aux enfans d'Israël tout ce que l'Eternel lui avoit commandé de leur dire;

4. Après qu'il eût défait Sihon Roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hescbon, & Hog Roi de Basçan, qui habitoit à Hasçtaroth & Edréhi.

5. Moyse *donc* commença à expliquer cette Loi, au deçà du Jourdain, au pays de Moab, disant:

6. L'Eternel nôtre Dieu nous parla en Horeb, & nous dit: Vous avez assez demeuré sur cette montagne;

7. Tournez, & partez, & allez vers la montagne des Amorrhéens, & dans tous les lieux circonvoisins, à la campagne, à la montagne, & dans la plaine, & vers le midi, & sur la côte de la mer, au pays des Cananéens, & au Liban, jusqu'au grand fleuve, *qui est* le fleuve d'Euphrate.

8. Regardez, j'ai mis devant vous le pays; entrez & possédez le pays que l'Eternel a juré de donner à vos péres, Abraham, Isaac & Jacob, & à leur postérité après eux.

9. Et je vous parlai en ce tems là, & je vous dis: Je ne puis suffire moi seul pour vous tous.

10. L'Eternel vôtre Dieu vous a multipliés, & voici vous êtes aujourd'hui en grand nombre comme les étoiles du ciel.

11. Que l'Eternel le Dieu de vos péres vous fasse croître encore mille fois autant, & qu'il vous bénisse, comme il vous l'a dit.

12. Comment porterois-je moi seul vos peines, vos charges, & vos procès?

13. Prenez de vos Tribus des gens sages, habiles, & connus, & je vous les donnerai pour Chefs.

14. Et vous me répondites & me dites: Il *est* bon de faire ce que tu as dit.

15. Alors je pris des Chefs de vos Tribus, des hommes sages & connus, & je les établis Chefs sur vous, Gouverneurs sur milliers, & sur centaines, cinquantaines & dixaines, & Officiers dans vos Tribus.

16. Et je fis ce commandement en ce tems là à vos Juges, disant: Ecoutez *les démêlés qui sont* entre vos fréres, & jugez avec droiture entre l'homme & son frére, & l'étranger qui est avec lui.

17. Vous n'aurez point d'égard à l'apparence de la personne en jugement; vous écouterez le petit comme le grand; vous ne craindrez personne; car le jugement est de Dieu; & vous ferez venir devant moi la cause qui sera trop difficile pour vous, & je l'écouterai.

18. Et en ce tems là je vous ordonnai toutes les choses que vous auriez à faire.

19. Puis nous partimes d'Horeb, & nous marchâmes par tout ce grand & affreux désert, que vous avez vû, par le chemin de la montagne des Amorrhéens, ainsi que l'Eternel nôtre Dieu nous l'avoit commandé, & nous vinmes jusqu'à Kadès-barné.

20. Alors je vous dis: Vous êtes arrivés jusqu'à la montagne des Amorrhéens, que l'Eternel nôtre Dieu nous donne.

21. Regarde, l'Eternel ton Dieu met devant toi le pays: monte & possède *le*, selon que l'Eternel le Dieu de tes péres te l'a dit; ne crain point, & ne t'éfraie point.

22. Et vous vintes tous vers moi, & vous *me* dites: Envoyons des hommes devant nous, qui épient le pays, & nous raportent des nouvelles du chemin par lequel nous monterons, & des villes où nous devrons aller.

23. Et ce discours me plût; ainsi je pris douze hommes d'entre vous, un homme *de chaque* Tribu.

24. Et ils se mirent en chemin, & étant montés sur la montagne, ils vinrent jusqu'au torrent d'Escol, & épiérent le pays.

25. Et ayant pris dans leurs mains du fruit du pays, ils nous l'aportérent, & nous *en* donnérent des nouvelles, & ils dirent: Le pays que l'Eternel nôtre Dieu nous donne *est* bon.

26. Mais vous ne voulutes point y monter, & vous futes rebelles au commandement de l'Eternel vôtre Dieu.

27. Et vous murmurates dans vos tentes disant: Parce que l'Eternel nous haïssoit, il nous a fait sortir du pays d'Egypte, afin de nous livrer entre les mains des Amorrhéens pour nous exterminer.

28. Où monterions-nous? Nos fréres nous ont fait fondre le cœur, en *nous* disant: Le peuple *est* plus grand que nous & d'une taille *beaucoup* plus haute; les villes *sont* grandes & fortifiées *de murs qui* vont jusqu'au ciel, & même nous avons vû là des descendans des Hanakins.

29. Mais je vous dis: N'ayez point de peur, & ne les craignez point.

30. L'Eternel vôtre Dieu, qui marche devant vous, est celui qui combattra pour vous, comme il a fait pour vous, devant vos yeux, en Egypte;

31. Et dans le désert, où tu as vû que l'Eternel ton Dieu t'a porté, comme

me un homme porteroit son fils, dans tout le chemin que vous avez fait, jusqu'à-ce que vous fussiez arrivés en ce lieu.

32. Mais tout ce que je vous dis ne *vous pût porter* à croire encore à l'Eternel vôtre Dieu,

33. Qui marchoit devant vous par le chemin, pour vous chercher un lieu pour camper, dans *la colomne de* feu de nuit, afin de vous montrer le chemin, par lequel vous *deviez* marcher; & de jour dans la nuée.

34. Alors l'Eternel entendit la voix de vos paroles, & se mit en grande colère, & jura, disant:

35. Si aucun des hommes de cette méchante génération voit ce bon pays que j'ai juré de donner à leurs péres;

36. Excepté Caleb fils de Jéphunné; *c'est* lui *qui* le verra, & je lui donnerai & à ses enfans le pays sur lequel il a marché, parce qu'il a persévéré à suivre l'Eternel.

37. L'Eternel s'est même mis en colère contre moi à cause de vous, disant: Tu n'y entreras pas toi-même non plus;

38. *Mais* Josué fils de Nun, qui te sert, y entrera: Encourage-le, car *c'est* lui *qui* mettra les enfans d'Israël en possession de ce pays.

39. Et vos petits enfans, desquels vous avez dit, qu'ils seront en proie; & vos enfans, qui aujourd'hui ne savent ce que c'est que le bien ou le mal, *seront* ceux *qui* y entreront, & je leur donnerai ce pays, & ils le posséderont.

40. Mais vous, retournez en arriére, & allez au désert par le chemin de la Mer Rouge.

41. Alors vous répondites, & vous me dites: Nous avons péché contre l'Eternel; nous monterons & nous combattrons, comme l'Eternel nôtre Dieu nous a commandé. Et ayant pris chacun vos armes, vous entreprites de monter sur la montagne.

42. Et l'Eternel me dit; Di-leur: Ne montez point, & ne combattez point, car je ne *suis* point au milieu de vous; de peur que vous ne soyez battus devant vos ennemis.

43. Je vous le raportai, & vous ne m'écoutates point, mais vous vous rebellates contre le commandement de l'Eternel, & pleins d'orgueil vous montates sur la montagne.

44. Alors l'Amorrhéen qui demeuroit sur cette montagne là sortit contre vous, & vous poursuivit comme font les abeilles, & vous battit depuis Séhir jusqu'à Horma.

45. Et étant de retour, vous pleurates devant l'Eternel; mais l'Eternel n'écouta point vôtre voix; & il ne vous prêta point l'oreille.

46. Ainsi vous demeurates à Kadés plusieurs jours, tout autant de jours que vous y aviez demeuré.

REFLEXIONS.

LA répétition que Moyse fit, par l'ordre de Dieu, de ce qui étoit arrivé aux Israëlites, & des Loix qu'il leur avoit données, avoit pour but l'instruction de ce peuple; & cela nous montre qu'il veut qu'on se souvienne toûjours de ses loix & de ses bienfaits. II. Il paroit de ce chapitre, que c'est une chose conforme à la volonté de Dieu, & nécessaire pour maintenir l'ordre dans la société, qu'il y ait des Magistrats & des Juges; mais qu'il faut aussi que ces charges soient confiées à des gens intègres, qui les exercent consciencieusement, & qui rendent la justice à chacun, sans avoir égard à l'aparence des personnes. III. Moyse récita aux enfans d'Israël l'histoire de la rébellion de leurs péres & de la punition que Dieu en fit, afin qu'ils profitassent de cet exemple, & qu'ils ne fussent pas rebelles, comme leurs péres l'avoient été. Ce récit devoit faire d'autant plus d'impression sur eux, que les menaces que Dieu avoit faites dans cette occasion là étoient accomplies; & que de tous ceux qui vivoient lors de cette revolte, & qui étoient sortis d'Egypte, il n'en étoit resté aucun en vie, à la réserve de Josué & de Caleb. St. Paul nous montre l'usage que nous devons faire de cette histoire, lorsqu'il dit dans l'Epitre aux Hébreux, que comme ce fut pour punir les murmures & les rebellions des Israëlites, que Dieu protesta qu'ils n'entreroient point dans le pays de Canaan, nous devons craindre, que nous ne soyons aussi exclus, par nôtre incrédulité & par nôtre désobéïssance, de la Canaan céleste, & du repos qui est réservé pour le peuple de Dieu.

CHAPITRE II.

Moyse raporte, I. Le passage des enfans d'Israël sur les frontiéres des Iduméens, des Moabites, & des Hammonites; & la défense que Dieu fit aux Israëlites de traiter ces peuples en ennemis. En second lieu, la victoire du peuple d'Israël sur Sihon Roi des Amorrhéens.

ALors nous revinmes en arriére, & nous allames au désert par le chemin de la Mer Rouge, comme l'Eternel m'avoit dit; & nous tournames longtems *près de* la montagne de Séhir.

2. Et l'Eternel parla à Moyse, disant:

3. Vous avez assez fait le tour de cette montagne; tournez vous vers le septentrion.

4. Et fai ce commandement au peuple, disant: Vous allez passer à la fron-

frontiére de vos fréres les enfans d'E-
saü, qui demeurent à Séhir, & ils au-
ront peur de vous; mais soyez bien sur
vos gardes.
5. N'ayez point de démêlé avec eux;
car je ne vous donnerai pas un seul pié
de terre de leur pays; parce que j'ai
donné à Esaü en héritage la montagne de
Séhir.
6. Vous acheterez d'eux les vivres
pour de l'argent, & vous en mangerez;
vous acheterez aussi d'eux l'eau *pour*
de l'argent, & vous en boirez.
7. Car l'Eternel ton Dieu t'a béni
dans toutes les œuvres de tes mains,
il a connu le chemin que tu as tenu par
ce grand désert; *&* l'Eternel ton Dieu
a été avec toi pendant ces quarante ans,
& rien ne t'a manqué.
8. Nous nous détournames donc
de nos fréres les descendans d'Esaü,
qui demeuroient à Séhir, depuis le che-
min de la campagne, depuis Elath,
& depuis Hetsjonguéber; *& de là* nous
nous détournames & nous passames
par le chemin du désert de Moab.
9. Alors l'Eternel me dit: Ne traitez
point les Moabites en ennemis, & n'en-
trez point en guerre avec eux; car je
ne te donnerai rien de leur pays en hé-
ritage; parce que j'ai donné Har en hé-
ritage aux enfans de Lot.
10. (Les Emins y habitoient aupara-
vant, *qui étoient* un peuple grand, & en
grand nombre, & d'une haute taille,
comme les Hanakins.
11. Et en effet, ils ont été réputés
pour des Géans, comme les Hanakins;
mais les Moabites les appelloient Emins.
12. Les Horiens demeuroient aussi au-
paravant à Séhir; mais les descendans
d'Esaü les en dépossédérent, & les dé-
truisirent de devant eux; & ils y habité-
rent à leur place, comme Israël a fait
au pays de son héritage, que l'Eternel
lui a donné.)
13. *Mais* maintenant levez-vous &
passez le torrent de Zéred. Et nous pas-
sames le torrent de Zéred.
14. Or le tems que nous avons mar-
ché depuis Kadès-barné, jusqu'au passa-
ge du torrent de Zéred, fut de trente &
huit ans, jusqu'à ce que toute cette gé-
nération là, *savoir* les gens de guerre,
eût été consumée du milieu du camp,
comme l'Eternel le leur avoit juré.
15. Aussi la main de l'Eternel a été
sur eux pour les détruire du milieu du
camp, jusqu'à-ce qu'il les eut consumés.
16. Et il est arrivé que tous les hom-
mes de guerre d'entre le peuple ont été
consumés & sont morts.
17. Et l'Eternel me parla, disant:
18. Tu vas passer aujourd'hui les fron-
tiéres de Moab, *savoir* Har;
19. Et tu aprocheras de la frontiére
des enfans de Hammon; tu ne les trai-
teras point en ennemis, & tu n'auras
point de démêlé avec eux; car je ne te
donnerai *rien* du pays des descendans de
Hammon *en* héritage, parce que je
l'ai donné en héritage aux descendans
de Lot.
20. Ce *pays* aussi a été réputé le pays
des Réphaïns; *car* les Réphaïns y habi-
toient auparavant; & les Hammonites
les apelloient Zamzummins;
21. *C'étoit* un peuple grand & nom-
breux, & de haute taille, comme les
Hanakins; mais l'Eternel les détruisit
devant eux; & ainsi ils les dépossédé-
rent, & y habitérent à leur place.
22. *C'est* ainsi qu'il avoit fait aux des-
cendans d'Esaü, qui demeuroient à Sé-
hir, quand il détruisit les Horiens de-
vant eux; *& c'est* ainsi qu'ils les dépossé-
dérent, & *qu'ils* y habitérent à leur pla-
ce jusqu'à ce jour.
23. Les Hauviens de même, qui de-
meuroient à Hatserim, jusqu'à Gaza,
furent détruits par les Caphthorins, qui
étant sortis de Caphthor *vinrent* habiter
en leur place.
24. *L'Eternel dit aussi:* Levez vous,
partez, & passez le torrent d'Arnon: Re-
garde, j'ai livré entre tes mains Sihon
Roi de Hesçbon Amorrhéen, avec son
pays: Commence à *en* prendre posses-
sion, & entre en guerre avec lui.
25. Aujourd'hui je commencerai à jet-
ter la frayeur & la peur de ton *nom* sur les
peuples *qui sont* sous les cieux; car ayant
ouï parler de toi, ils trembleront, &
ils seront en angoisse à cause de ta pré-
sence.
26. Alors j'envoyai du désert de Ké-
démoth des députés à Sihon Roi de Hesç-
bon, avec des paroles de paix, disant:
27. *Permets* que je passe par ton pays,
& j'irai par le grand chemin, sans me
détourner ni à droite ni à gauche.
28. Tu me feras distribuer des vivres
pour de l'argent, afin que je mange; tu
me donneras de l'eau pour de l'argent,
afin que je boive; *permets* seulement que
j'y passe.
29. Comme me l'ont permis les en-
fans d'Esaü qui demeurent à Séhir, &
les Moabites, qui demeurent à Har;
jusqu'à ce que je passe le Jourdain,
pour entrer au pays que l'Eternel nôtre
Dieu nous donne.
30. Mais Sihon Roi de Hesçbon ne
voulut point nous laisser passer par son
pays; car l'Eternel ton Dieu avoit endur-
ci son esprit, & roidi son cœur, afin
de le livrer entre tes mains, comme *tu*
le vois aujourd'hui.
31. Et l'Eternel me dit: Regarde,
j'ai commencé de te livrer Sihon avec
son pays; commence à posséder son pays,
pour le tenir en héritage.
32. Sihon donc sortit contre nous,
lui & tout son peuple, pour combattre
à Jahats.
33. Mais l'Eternel nôtre Dieu nous le
li-

livra, & nous les battimes, lui, ses enfans, & tout son peuple.

34. Et en ce tems là, nous primes toutes ses villes; & nous détruisimes à la façon de l'interdit toutes les villes où étoient les hommes, les femmes, & les enfans, *&* nous *n'y* laissames rien de reste.

35. Nous pillames seulement les bêtes pour nous, & *nous eumes* le butin des villes que nous avions prises;

36. Depuis Haroher, qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon, & la ville qui *est* dans le torrent, jusqu'à Galaad, il n'y eut pas une ville qui pût se garantir de nous; l'Eternel nôtre Dieu nous les livra toutes;

37. Excepté le pays des enfans de Hammon, dont tu ne t'ès point aproché, ni d'aucun endroit qui touche le torrent de Jabbok, ni des villes de la montagne, ni d'aucun *lieu* où l'Eternel nôtre Dieu nous avoit défendu *d'aller*.

REFLEXIONS.

IL faut faire deux considérations sur cette lecture: I. Que lorsque le peuple d'Israël passa sur les frontiéres des Iduméens, des Moabites, & des Hammonites, & que ces peuples lui refusérent le passage, Dieu défendit aux Israëlites de leur faire aucun mal, parce qu'ils avoient une origine commune avec eux, les Iduméens descendans d'Esaü frére de Jacob, & les Moabites & les Hammonites tirans leur origine de Lot, neveu d'Abraham. Outre cela, Dieu ne voulut pas qu'on traitât ces peuples en ennemis, à cause qu'il leur avoit donné le pays qu'ils habitoient. Nous voyons par là que l'on ne doit jamais se venger, ni faire des guerres injustes, ni ôter aux autres ce qui leur appartient. La seconde considération est, que les enfans d'Israël vainquirent le Roi des Amorrhéens, & prirent son pays par le secours de Dieu; par où ils purent reconnoître la vérité des promesses que Dieu leur avoit faites de leur donner le pays de Canaan, & s'assurer qu'il les mettroit bientôt en possession de tout le reste de ce pays-là.

CHAPITRE III.

Ce chapitre contient trois choses: I. Le récit de la victoire du peuple d'Israël sur Hog Roi de Basçan. II. Le partage qui fut fait à deux Tribus & demi du pays qui avoit été conquis au delà du Jourdain. III. La priére que Moyse fit à Dieu, pour entrer au pays de Canaan; ce que Dieu lui refusa.

ALors nous nous tournames, & nous montames par le chemin de Basçan, & Hog Roi de Basçan sortit contre nous, avec tout son peuple, pour combattre à Edrehi.

2. Et l'Eternel me dit: Ne le crains point, car je l'ai livré entre tes mains, lui & tout son peuple, & son pays; & tu lui feras comme tu as fait à Sihon Roi des Amorrhéens, qui demeuroit à Hesçbon.

3. L'Eternel nôtre Dieu livra aussi entre nos mains Hog Roi de Basçan, & tout son peuple; & nous le battimes, tellement que nous ne lui laissames aucune personne de reste.

4. Dans ce même tems, nous primes aussi toutes ses villes; & il n'y eut point de ville que nous ne lui prissions, *savoir* soixante villes, dans tout le pays d'Argob, du Royaume de Hog à Basçan.

5. Toutes ces villes là *étoient* fortifiées de hautes murailles, de portes & de barres; & outre cela, il y avoit des villes en fort grand nombre qui n'avoient point de murailles.

6. Et nous les exterminames à la façon de l'interdit, comme nous avions fait à Sihon Roi de Hesçbon, détruisant à la façon de l'interdit, *dans* toutes les villes, les hommes, les femmes, & les petits enfans.

7. Mais nous pillames pour nous toutes les bêtes, & *nous eumes* le butin des villes.

8. Nous primes donc en ce tems là le pays des deux Rois des Amorrhéens qui *étoient* au deçà du Jourdain, depuis le torrent d'Arnon, jusqu'à la montagne de Hermon.

9. (*Or* les Sidoniens apellent Hermon Scirjon; mais les Amorrhéens le nomment Scénir.)

10. Toutes les villes du plat pays, & tout Galaad, & tout Basçan, jusqu'à Salca & Edrehi; les villes du Royaume de Hog en Basçan.

11. Car Hog Roi de Basçan étoit demeuré seul de reste des Réphaïns. Voila, ne *voit-on* pas son lit, *qui est* un lit de fer, dans Rabba, ville des enfans de Hammon? Sa longueur *est* de neuf coudées, & sa largeur de quatre coudées, de coudée d'homme.

12. En ce tems-là donc nous possédames ce pays-là; *&* je donnai aux Rubénites & aux Gadites *ce qui est* depuis Haroher, qui est sur le torrent d'Arnon, & la moitié de la montagne de Galaad, avec ses villes.

13. Et je donnai à la moitié de la Tribu de Manassé le reste de Galaad, & tout Basçan, *qui étoit* le Royaume de Hog. Toute la contrée d'Argob, par tout le pays de Basçan, étoit apellée le pays des Rephaïns.

14. Jaïr fils de Manassé prit toute la contrée d'Argob, jusqu'à la frontiére des Guersçuriens & des Mahacathiens, & l'apella de son nom, *savoir* Basçan, *&* les bourgs de Jaïr, *& ils l'ont eu* jusqu'à ce jour.

15. Je donnai aussi Galaad à Makir.

16. Mais je donnai aux Rubénites & aux Gadites, depuis Galaad, jusqu'au torrent d'Arnon, le milieu du torrent, & ses confins, même jusqu'au torrent de

de Jabbok, *qui est* la frontiére des enfans de Hammon;

17. Et la campagne, & le Jourdain, & *ses* confins depuis Kinnereth, jusqu'à la mer de la campagne, *savoir* la mer salée; au dessous d'Asçdoth de Pisga, vers l'orient.

18. Or en ce tems-là je vous fis ce commandement, & je vous dis: L'Eternel vôtre Dieu vous donne ce pays pour le posséder; vous tous *qui êtes* vaillans, passez tous en armes devant les enfans d'Israël, qui sont vos fréres.

19. Que seulement vos femmes, vos petits enfans & vôtre bétail (*car* je sai que vous en avez beaucoup) demeurent dans les villes, que je vous ai données;

20. Jusqu'à-ce que l'Eternel ait mis vos fréres en repos comme vous, & qu'eux aussi possèdent le pays que l'Eternel vôtre Dieu leur va donner au delà du Jourdain; & vous reviendrez chacun dans la possession que je vous ai donnée.

21. En ce tems-là aussi je donnai cet ordre à Josué, disant: Tes yeux ont vû tout ce que l'Eternel vôtre Dieu a fait à ces deux Rois: L'Eternel en fera de même à tous les Royaumes vers lesquels tu vas passer.

22. Ne les craignez point; car l'Eternel vôtre Dieu *est* celui qui combat pour vous.

23. En ce même tems aussi je demandai grace à l'Eternel, disant:

24. Seigneur Eternel, tu as commencé de montrer à ton serviteur ta grandeur & ta main forte; car qui *est* le *Dieu* Fort dans le ciel, & sur la terre, qui puisse faire les œuvres *que tu fais*, & dont la force puisse être comparée à ta force!

25. Que je passe, je te prie, & que je voie ce bon pays qui *est* au delà du Jourdain, & cette bonne montagne, & le Liban.

26. Mais l'Eternel étoit fort indigné contre moi à cause de vous, & il ne m'exauça point; mais il me dit: C'est assez, ne me parle plus de cette affaire.

27. Monte au haut de cette coline, & élève tes yeux vers l'occident, & vers le septentrion, le midi, & l'orient, & regarde de tes yeux; car tu ne passeras point ce Jourdain.

28. Mais donne à Josué sa charge, & le fortifie, & l'encourage; car *c'est* lui qui passera devant ce peuple, & qui le mettra en possession du pays que tu verras.

29. Ainsi nous demeurames en cette vallée, vis-à-vis de Bet-Péhor.

REFLEXIONS.

IL a déja été remarqué sur les chap. XXI & XXII des Nombres, que Dieu commença à mettre les enfans d'Israël en possession de la terre de Canaan, par la conquête du pays du Roi de Basçan, & par le partage qui fut fait de son Royaume & de celui des Amorrhéens, à deux Tribus & demi. Mais ce qu'il y a de principal à observer dans ce chapitre, ce sont les instantes priéres, par lesquelles Moyse demanda à Dieu de pouvoir entrer dans la terre de Canaan, & le refus que Dieu fit de lui accorder cette grace; parce que Moyse n'avoit pas fait paroître assez de foi, lorsqu'il fit sortir l'eau du rocher. Dieu n'exauce pas toûjours les priéres par lesquelles on lui demande des graces temporelles; & bien qu'il pardonne à ceux qu'il aime, comme il avoit pardonné à Moyse, il trouve quelquefois à propos de les punir en cette vie, de certains péchés qu'ils ont commis; & il en use ainsi, tant pour les humilier & pour leur donner un sentiment plus vif de leurs fautes, que pour l'exemple & pour l'instruction des autres.

CHPITRE IV. 1-20.

Moyse exhorte les Israëlites à garder les Loix de Dieu; à se souvenir des châtimens que Dieu avoit déployés sur eux, lors qu'ils tombérent dans l'idolatrie en servant Bahal-Péhor, qui étoit l'idole des Moabites; & à bien consacrer l'avantage qu'ils avoient par dessus les autres peuples, d'être conduits par des loix aussi justes & aussi saintes que celles que Dieu leur avoit données. II. Il rapporte ce qui étoit arrivé lors que Dieu publia sa loi; & il défend, sur toutes choses, de faire aucune image de la Divinité, & d'adorer les créatures.

MAintenant Israël, écoute ces statuts & ces ordonnances que je t'enseigne pour *les* faire, afin que vous viviez, & que vous entriez au pays que l'Eternel le Dieu de vos péres vous donne, & que vous le possédiez.

2. Vous n'ajoûterez rien à la parole que je vous annonce, & vous n'en diminuerez rien; afin que vous observiez les commandemens de l'Eternel vôtre Dieu, que je vous prescris.

3. Vos yeux ont vû ce que l'Eternel a fait à l'occasion de Bahal-Péhor; car l'Eternel ton Dieu a détruit du milieu de toi tout homme qui étoit allé après Bahal-Péhor.

4. Mais pour vous, qui vous êtes attachés à l'Eternel vôtre Dieu, vous êtes tous vivans aujourd'hui.

5. Regardez, je vous ai enseigné les statuts, & les ordonnances, comme l'Eternel mon Dieu me l'a commandé, afin que vous *les* fassiez au milieu du pays où vous allez entrer pour le posséder.

6. Vous les garderez donc & vous les ferez; car ce sera *là* vôtre sagesse & *vôtre* intelligence devant tous les peuples, qui, entendant ces statuts, diront: Cette grande nation *est* le seul peuple sage & intelligent.

7. Car quelle *est* la nation si grande, qui

qui ait *ses* dieux près de soi, comme *nous avons* l'Eternel nôtre Dieu toutes les fois que nous l'invoquons ?
8. Et quelle *est* la nation si grande, qui ait des statuts & des Loix justes, comme *est* toute la loi que je mets aujourd'hui devant vous ?
9. Pren garde seulement à toi, & garde avec soin ton ame ; de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vuës, & de peur qu'elles ne sortent de ton cœur tous les jours de ta vie ; mais que tu les enseignes à tes enfans, & aux enfans de tes enfans.
10. *N'oublie point ce qui arriva* au jour que tu te présentas devant l'Eternel ton Dieu en Horeb, après que l'Eternel m'eut dit : Assemble-moi le peuple, afin que je leur fasse entendre mes paroles, qu'ils aprendront, pour me craindre tout le tems qu'ils vivront sur la terre, & pour *les* enseigner à leurs enfans.
11. Et *au jour* que vous vous aprochâtes, & que vous vous tintes sous la montagne : (Or la montagne étoit toute en feu, *& la flamme montoit* jusqu'au milieu du ciel, *& il y avoit* des ténèbres, une nuée, & une obscurité.)
12. Et que l'Eternel vous parla du milieu du feu : Vous entendites bien une voix qui parloit ; mais vous ne vîtes aucune ressemblance, *& vous n'entendites* que la voix.
13. Et il vous fit entendre son alliance, qu'il vous commanda d'observer ; *savoir* les dix paroles, lesquelles il écrivit sur deux tables de pierre.
14. L'Eternel me commanda aussi en ce tems-là de vous enseigner *ses* statuts & *ses* ordonnances, afin que vous les fassiez au pays où vous allez passer pour le posséder.
15. Vous prendrez donc bien garde sur vos ames, car vous ne vîtes aucune ressemblance, au jour *que* l'Eternel vôtre Dieu vous parla en Horeb, du milieu du feu.
16. De peur que vous ne vous corrompiez, & que vous ne vous fassiez *quelque* image taillée, ou *quelque* ressemblance, qui vous réprésente *quelque* chose, ou *quelque* figure de mâle ou de femelle ;
17. Ou la figure d'aucune bête qui soit sur la terre, *ou* la figure d'aucun oiseau qui ait des ailes & qui vole par les cieux ;
18. *Ou* la figure d'aucun *reptile* qui rampe sur la terre, *ou* la figure d'aucun poisson qui *soit* dans les eaux au dessous de la terre.
19. De peur aussi qu'élevant tes yeux vers les Cieux, & qu'ayant vû le Soleil, la Lune, & les Etoiles, toute l'armée des cieux, tu ne sois poussé à te prosterner devant eux, & que tu ne serves ces choses, que l'Eternel ton Dieu a données en partage à tous les peuples *qui sont* sous tous les Cieux.
20. Car pour vous, l'Eternel vous a pris, & vous a tirés hors d'Egypte, de *ce* fourneau de fer : afin de lui être un peuple *dont il fit* son héritage, comme vous le voyez aujourd'hui.

REFLEXIONS.

MOYSE, après avoir fait le récit des bienfaits & des châtimens de Dieu sur les Israëlites, les exhorte à le craindre. Cela nous aprend, que soit que Dieu fasse du bien aux hommes, soit qu'il les afflige, il ne le fait que pour les engager à le servir. II. Il faut bien considérer ce que Moyse répréséntoit avec tant de force aux enfans d'Israël, pour les porter à l'obéissance, & pour leur faire sentir le glorieux privilège qu'ils avoient par dessus les autres peuples, d'avoir Dieu pour protecteur, & de connoître ses saintes loix. Il leur disoit dans cette vuë : *Quelle est la Nation si grande, qui ait ses Dieux près de soi, comme nous avons l'Eternel nôtre Dieu, toutes les fois que nous l'invoquons ; & qui ait des Statuts & des Loix justes, comme toute la Loi qu'il nous a donnée ?* Ces paroles, apliquées aux Chrétiens, ont encore plus de force ; puis que Dieu les a distingués si glorieusement, non seulement des autres peuples du monde ; mais même des Israëlites ; & qu'ils ont l'avantage d'être conduits par les saintes & divines loix de l'Evangile, qui leur ont été données par le Fils de Dieu. Ils sont donc aussi d'autant plus obligés de garder ces loix si justes & si parfaites. III. Il paroît de ce chapitre, qu'il est défendu, non seulement d'adorer les fausses Divinités ; mais même de répréśenter Dieu par aucune image. Ce qui nous engage à avoir en horreur toute idolatrie, de quelque nature qu'elle puisse être ; à bénir Dieu de ce qu'il nous a fait connoître la véritable maniére de l'honorer ; & à le servir fidèlement en esprit & en vérité comme il le demande.

CHAPITRE IV. 21-29.

Moyse continue à exhorter les Israëlites à s'eloigner de l'idolatrie apres sa mort ; & il proteste solemnellement, que s'ils abandonnoient Dieu, ils seroient chassés du pays de Canaan & dispersés par toute la terre ; leur promettant cependant que Dieu ne les abandonneroit pas tout-à-fait. II. Il leur met devant les yeux, d'une maniére fort touchante, la grace que Dieu leur avoit faite, de les choisir pour son peuple, de leur donner sa loi, & de faire pour eux tant de merveilles. III. Il établit trois villes de refuge, selon le commandement de Dieu, dans le pays qui avoit été conquis au dela du Jourdain.

21. Or l'Eternel a été indigné contre moi, à cause de vos murmures, & il a juré que je ne passerois point le Jourdain, & que je n'entrerois point dans ce bon pays

pays que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage.

22. Et je vai mourir dans ce pays, sans que je passe le Jourdain; mais vous l'allez passer, & vous posséderez ce bon pays.

23. Gardez vous d'oublier l'alliance de l'Eternel vôtre Dieu, qu'il a traitée avec vous, & de faire quelque image taillée, ou quelque ressemblance d'aucune chose que l'Eternel vôtre Dieu vous ait défendue.

24. Car l'Eternel ton Dieu est un feu consumant; *c'est* le *Dieu* Fort, *qui est* jaloux.

25. Quand tu auras des enfans, & des enfans de *tes* enfans, & *que tu* auras demeuré long-tems dans le pays; si alors vous vous corrompez, & *que* vous fassiez quelque image taillée *ou* quelque ressemblance, & si vous faites ce qui déplait à l'Eternel vôtre Dieu, afin de l'irriter;

26. J'apelle aujourd'hui à témoin les cieux & la terre contre vous, que certainement vous périrez aussi-tôt de dessus ce pays que vous allez posséder, après avoir passé le Jourdain, & vous n'y prolongerez point vos jours; mais vous serez entiérement détruits.

27. Et l'Eternel vous dispersera entre les peuples, & vous demeurerez en petit nombre parmi les nations, parmi lesquelles l'Eternel vous fera emmener.

28. Et vous servirez là des dieux, *qui sont* des œuvres de main d'homme, du bois & de la pierre, qui ne voient point, qui n'entendent point, qui ne mangent point, & qui ne sentent point.

29. Et *cependant*, si de là tu cherches l'Eternel ton Dieu, tu *le* trouveras; parce que tu le chercheras de tout ton cœur & de toute ton ame.

30. *Et* quand tu seras dans l'affliction, & que toutes ces choses te seront arrivées, alors, dans les derniers tems, tu te retourneras à l'Eternel ton Dieu, & tu obéïras à sa voix.

31. Parce que l'Eternel ton Dieu *est* le *Dieu* Fort & miséricordieux, il ne t'abandonnera point, & il ne te détruira point, & il n'oubliera point l'alliance de tes péres, qu'il leur a jurée.

32. Informe-toi des prémiers tems qui ont été avant toi, depuis le jour que Dieu a créé l'homme sur la terre, & depuis un bout des cieux jusqu'à l'autre bout, si jamais rien de si grand a été fait, & si on a *jamais* rien ouï de semblable:

33. *Savoir*, qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu, parlant du milieu du feu, comme tu l'as entenduë, & qu'il soit demeuré en vie;

34. Ou que Dieu ait essayé de venir prendre pour lui une nation du milieu d'une *autre* nation, par des épreuves, des prodiges, & des miracles, par des batailles, à main forte, & avec un bras étendu, & par des choses grandes & terribles, comme tout ce que l'Eternel vôtre Dieu a fait pour vous en Egypte, sous vos *propres* yeux.

35. Tu en as été spectateur, afin que tu connusses que l'Eternel *est* celui *qui est* Dieu, & qu'il n'*y en a* point d'autre que lui.

36. Il t'a fait entendre sa voix des cieux pour t'instruire, & il t'a montré son grand feu sur la terre, & tu as entendu ses paroles du milieu du feu.

37. Et parce qu'il a aimé tes péres, il a choisi leur postérité après eux, & il t'a retiré d'Egypte, par sa présence, par sa grande puissance;

38. Pour chasser de devant toi des nations plus grandes & plus fortes que toi, pour t'introduire en leur pays, & te le donner en héritage, comme *tu le* vois aujourd'hui.

39. C'est pourquoi sache aujourd'hui, & grave dans ton cœur, que l'Eternel *est* celui *qui est* Dieu là haut dans le ciel, & ici bas sur la terre, & qu'il *n'y en a* point d'autre *que lui*.

40. Garde donc ses statuts & ses commandemens que je te prescris aujourd'hui, afin que tu sois heureux, toi, & tes enfans après toi, & afin que tu prolonges *tes* jours sur la Terre que le Seigneur ton Dieu te donne pour toûjours.

41. Alors Moyse sépara trois villes, au deçà du Jourdain, vers le soleil levant;

42. Afin que le meurtrier qui auroit tué son prochain, par mégarde & sans l'avoir haï auparavant, s'y retirât; & que fuyant en l'une de ces villes-là, il *pût* sauver sa vie.

43. *Ces villes furent*, Betser au désert dans la contrée du plat pays, *pour la portion* des Rubénites; Ramoth en Galaad, *pour la portion* des Gadites; & Golan en Basçan, *pour celle* de ceux de Manassé.

44. Or *c'est* ici la loi que Moyse proposa aux enfans d'Israël.

45. Ce *sont* ici les préceptes, les statuts & les ordonnances que Moyse exposa aux enfans d'Israël, aprés qu'ils furent sortis hors d'Egypte;

46. Au deçà du Jourdain, dans la vallée qui est vis-à-vis de Beth-Péhor, au pays de Sihon Roi des Amorrhéens, qui demeuroit à Hesçbon, & que Moyse & les enfans d'Israël battirent, après être sortis d'Egypte.

47. Et dont ils possédérent le pays, avec le pays de Hog Roi de Basçan; deux Rois des Amorrhéens, qui *étoient* au deçà du Jourdain, *vers* le soleil levant;

48. Depuis Haroher, qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'à la montagne de Sion, *qui* est Hermon;

49. Et toute la campagne au deçà du Jourdain vers l'orient, jusqu'à la mer de la campagne, sous Asçdoth de Pisga.

R E-

REFLEXIONS.

ON doit faire une grande attention à ce que Moyse répréſentoit aux enfans d'Iſraël, pour les détourner de l'idolatrie, & pour les porter à obſerver les loix du Seigneur ; & ſurtout à cette proteſtation ſi grave & ſi ſolemnelle, par laquelle il prenoit le Ciel & la Terre à tèmoins contr'eux ; leur denonçant, que s'ils abandonnoient le ſervice de Dieu, ils périroient certainement, & ſeroient diſperſés par tout le monde ; en telle ſorte pourtant, que s'ils profitoient des châtimens de Dieu, il auroit encore pitié d'eux. On voit outre cela, avec combien de force, de majeſté, & de douceur, ce ſaint Prophète rapelloit les Iſraëlites à la conſidération de l'avantage qu'ils avoient eu d'entendre la voix de Dieu, & de toutes les merveilles qu'il avoit faites en leur faveur. Ces exhortations de Moyſe, qui durent faire tant d'impreſſion ſur le peuple d'Iſraël, doivent nous toucher beaucoup davantage ; nous que Dieu a choiſis pour être ſon vrai peuple ; à qui il a fait entendre ſa voix, non du milieu du feu, comme il le fit autrefois ſur le mont de Sinaï ; mais par Jéſus-Chriſt ſon Fils ; & pour qui il a fait des merveilles de puiſſance & d'amour, qui ſurpaſſent de beaucoup toutes celles dont les Iſraëlites avoient été les tèmoins. Si après cela nous venions à négliger ou a mépriſer ces précieux avantages, & à nous détourner de Dieu & de l'obéïſſance que nous lui devons, nous n'éviterions pas ſes plus rigoureux jugemens. Ce ſont là les réflexions que nous devons faire très-ſérieuſement ; & pour les rapeller, il faut lire & méditer ſouvent les excellentes exhortations qui ſont contenuës dans ce chapitre.

CHAPITRE V.

Moyſe répète les dix commandemens de la loi, qui avoient été publiés il y avoit environ quarante ans ſur le mont de Sinaï. II. Il parle au peuple d'Iſraël de la frayeur que leurs péres avoient fait paroitre lors de la publication de la loi.

MOYSE donc apella tout Iſraël, & leur dit : Ecoute, Iſraël, les ſtatuts, & les ordonnances que je prononce aujourd'hui, & que vous entendez, afin que vous les apreniez, & que vous les gardiez pour les faire.

2. L'Eternel nôtre Dieu traita alliance avec nous en Horeb.

3. Dieu n'a point traité cette alliance avec nos péres ; mais *il l'a traitée* avec nous, qui ſommes ici aujourd'hui tous vivans.

4. L'Eternel vous parla face à face, ſur la montagne, du milieu du feu.

5. Je me tenois en ce tems-là entre l'Eternel & vous, pour vous raporter la parole de l'Eternel ; parce que vous aprehendiéz ce feu, & vous ne montates point ſur la montagne ; *& le Seigneur* dit :

6. Je *ſuis* l'Eternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays d'Egypte, de la maiſon de ſervitude :

7. Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face.

8. Tu ne te feras point d'image taillée, *ni* aucune reſſemblance *des choſes* qui *ſont* la haut aux cieux, ni ici bas ſur la terre, ni dans les eaux *qui ſont* ſous la terre :

9. Tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point ; car *je ſuis* l'Eternel ton Dieu, le *Dieu* Fort & jaloux, qui punis l'iniquité des péres ſur les enfans, *juſqu'à* la troiſiéme & quatriéme *génération* de ceux qui me haïſſent ;

10. Et qui fais miſéricorde en mille *générations* à ceux qui m'aiment & qui gardent mes commandemens.

11. Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain ; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris ſon Nom en vain.

12. Garde le Jour du Repos pour le ſanctifier, ſelon que l'Eternel ton Dieu te l'a commandé :

13. Tu travailleras ſix jours, & tu feras toute ton œuvre ;

14. Mais le ſeptiéme jour *eſt* le Repos de l'Eternel ton Dieu ; tu ne feras aucune œuvre en ce *jour-là* ; ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton ſerviteur, ni ta ſervante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni ton étranger qui *eſt* dans tes portes, afin que ton ſerviteur & ta ſervante ſe repoient comme toi ;

15. Et que tu te ſouviennes que tu as été eſclave au pays d'Egypte, & que l'Eternel ton Dieu t'en a tiré à main forte & à bras étendu ; c'eſt pourquoi l'Eternel ton Dieu t'a commandé de garder le Jour du Repos.

16. Honore ton Pére & ta Mére, comme l'Eternel ton Dieu te l'a commandé, afin que tes jours ſoient prolongés, & que tu ſois heureux ſur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.

17. Tu ne tueras point.

18. Tu ne commettras point adultère.

19. Tu ne déroberas point.

20. Tu ne diras point de faux tèmoignage contre ton prochain.

21. Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, & tu ne ſouhaiteras point la maiſon de ton prochain, *ni* ſon champ, ni ſon ſerviteur, ni ſa ſervante, *ni* ſon bœuf, ni ſon âne, ni aucune choſe qui *ſoit* à ton prochain.

22. L'Eternel prononça ces paroles à toute vôtre aſſemblée, ſur la montagne, du milieu du feu, de la nuée & de l'obſcurité, avec une voix forte, & il n'y ajouta rien ; puis il les écrivit ſur deux Tables de pierre, qu'il me donna.

23. Or il arriva qu'auſſi-tôt que vous eûtes entendu cette voix du milieu de l'obſcurité, parce que la montagne étoit

toute

toute en feu, vous vous aprochâtes de moi, *savoir* tous les Chefs de vos Tribus & vos Anciens;

24. Et vous dites: Voici, l'Eternel ton Dieu nous a fait voir sa gloire & sa grandeur, & nous avons entendu sa voix, du milieu du feu; aujourd'hui nous avons vû que Dieu a parlé avec l'homme, & que l'*homme* est demeuré vivant.

25. Et maintenant pourquoi mourrions-nous? Car ce grand feu là nous consumera: Si nous entendons encore la voix de l'Eternel nôtre Dieu nous mourrons.

26. Car qui *est* l'homme, quel qu'il soit, qui ait entendu, comme nous, la voix du Dieu vivant, parlant du milieu du feu, & qui soit demeuré en vie?

27. Toi *donc* aproche, & écoute tout ce que l'Eternel nôtre Dieu dira; puis tu nous rapporteras tout ce que l'Eternel nôtre Dieu t'aura dit, & l'ayant entendu nous le ferons.

28. Et l'Eternel entendit vos paroles pendant que vous me parliez. Et l'Eternel me dit: J'ai entendu les discours que ce peuple t'a tenus: Ils ont bien dit tout ce qu'ils ont dit.

29. O s'ils avoient toûjours ce même cœur pour me craindre, & pour garder tous mes commandemens, afin qu'ils fussent heureux, eux & leurs enfans à jamais!

30. Va, di-leur: Retournez dans vos tentes.

31. Mais toi, demeure ici avec moi, & je te dirai tous les commandemens, les statuts, & les ordonnances que tu leur enseigneras, afin qu'ils les fassent dans le pays que je leur donne pour le posséder.

32. Vous prendrez donc garde de les faire, comme l'Eternel vôtre Dieu vous l'a commandé; vous ne vous *en* détournerez ni à droite, ni à gauche.

33. Vous marcherez dans toutes les voies que l'Eternel vôtre Dieu vous a prescrites, afin que vous viviez, & que vous soyiez heureux, & que vous prolongiez *vos* jours dans le pays que vous posséderez.

REFLEXIONS.

LA répétition que Moyse fit de la loi de Dieu, en présence de tout le peuple, montre, que l'intention de Dieu étoit, qu'elle fût conservée & inviolablement gardée dans tous les âges. Il y a quelque différence dans la maniére dont le quatriéme Commandement est énoncé, dans le chapitre XX de l'Exode, & dans celui-ci; où Moyse dit, que le jour du Sabbat avoit aussi été établi pour donner du relâche & du repos aux esclaves, & pour faire souvenir les Israëlites qu'ils avoient eux mêmes été esclaves en Egypte. Moyse ajoute cela, pour expliquer plus particuliérement les intentions de Dieu dans ce commandement, dont le but étoit de conserver la mémoire de la délivrance d'Egypte, aussi bien que celle de la création du monde. Cette loi que Moyse répéta n'est pas moins pour les Chrêtiens que pour les Israëlites; ainsi nous devons l'avoir en révérence, & en observer fidèlement les préceptes; nous souvenant qu'elle règle, non seulement les actions, mais aussi les pensées & les mouvemens du cœur. On voit en second lieu, que le peuple d'Israël fut extrémement effrayé en entendant la publication de la loi. St. Paul remarque sur ce sujet dans l'Epître aux Hébreux, que l'Evangile dénonce des malédictions & des peines plus terribles que la loi de Moyse, & que nôtre Dieu est aussi un feu consumant; ce qui doit nous inspirer une grande crainte, & nous porter à rendre à Dieu une obéïssance fidèle & constante. III. Comme les Israëlites, après que Dieu eut publié la Loi, promirent de la garder, nous devons aussi, & même beaucoup plus, vouër à Dieu une obéïssance inviolable; & accomplir au reste les vœux & les promesses par lesquelles nous nous sommes engagés à son service, mieux que les Israëlites n'accomplirent les leurs. Dieu ayant entendu les promesses du peuple, dit à Moyse: *Ils ont bien dit tout ce qu'ils ont dit. O s'ils avoient toûjours le même cœur pour me craindre, afin qu'ils fussent heureux à jamais!* Ces paroles méritent toute nôtre attention. Dieu témoigne bien clairement par là, que rien ne lui est plus agréable que l'obéïssance; qu'il ne cherche qu'à combler les hommes de ses graces, & à les rendre heureux; & qu'il ne tient qu'à eux de jouïr des effets de son amour. Il paroît aussi de là, qu'il ne sert de rien d'avoir formé de bonnes résolutions, si on n'y perséyére pas, & si on ne les exécute pas.

CHAPITRE VI.

Moyse recommande aux Israëlites d'observer les commandemens de Dieu, de l'aimer de tout leur cœur, de ne s'écarter jamais de sa parole, d'avoir toûjours sa loi devant leurs yeux, & surtout de l'enseigner à leurs enfans, & de les instruire des merveilles que Dieu avoit faites en faveur de leurs péres.

CE *sont* donc ici les commandemens, les statuts & les ordonnances que l'Eternel vôtre Dieu m'a commandé de vous enseigner, afin que vous les fassiez dans le pays où vous allez passer pour le posséder;

2. Afin que tu craignes l'Eternel ton Dieu, en gardant, tous les jours de ta vie, toi, ton fils, & le fils de ton fils, tous ces statuts & ces commandemens que je prescris, & que tes jours soient prolongés.

3. Tu les écouteras donc, ô Israël, & tu prendras garde à *les* faire, afin que tu sois heureux, & que vous multipliiez beaucoup *au* pays où coulent le lait & le miel, selon que l'Eternel le Dieu de tes péres l'a dit.

4. Ecoute, Israël: L'Eternel nôtre Dieu *est* le seul Eternel.

5. Tu aimeras donc l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toutes tes forces.

6. Et ces commandemens que je te prescris aujourd'hui seront dans ton cœur.

7. Tu les inculqueras à tes enfans, & tu en parleras quand tu te tiendras dans ta maison, quand tu te mettras en chemin, quand tu te coucheras, & quand tu te leveras;

8. Et tu les lieras comme un signe sur tes mains, & elles seront comme des fronteaux entre tes yeux:

9. Tu les écriras aussi sur les pôteaux de ta maison, & sur tes portes.

10. Et il arrivera, que quand l'Eternel ton Dieu t'aura fait entrer dans le pays qu'il a juré à tes péres, Abraham, Isaac, & Jacob, de te donner, & *dans les* grandes & bonnes Villes que tu n'as point bâties;

11. Dans les maisons pleines de tous biens, que tu n'a point remplies; *vers* les puits creusés, que tu n'as point creusés; *dans les* vignes & les oliviers que tu n'as point plantés; tu mangeras, & tu seras rassasié.

12. Mais pren garde à toi; que tu n'oublie l'Eternel, qui t'a tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude.

13. Tu craindras l'Eternel ton Dieu, & tu le serviras, & tu jureras par son Nom.

14. Vous n'irez point après les autres dieux, d'entre les dieux des peuples qui *seront* autour de vous;

15. Car le *Dieu* fort & jaloux, qui *est* l'Eternel ton Dieu, *est* au milieu de toi; De peur que la colére de l'Eternel ton Dieu ne s'embrase contre toi, & qu'il ne t'extermine de dessus la terre.

16. Vous ne tenterez point l'Eternel vôtre Dieu, comme vous le tentates à Massa.

17. Vous garderez soigneusement les commandemens de l'Eternel vôtre Dieu, ses loix, & ses statuts qu'il vous a prescrits.

18. Tu feras donc ce qui est droit & bon aux yeux de l'Eternel, afin que tu sois heureux, & que tu entres dans le bon pays duquel l'Eternel a juré à tes péres, & que tu le possédes:

19. En chassant tous tes ennemis devant toi, comme l'Eternel *en* a parlé.

20. Quand ton enfant t'interrogera à l'avenir, disant: Que *veulent dire* ces témoignages, ces statuts, & ces ordonnances, que l'Eternel nôtre Dieu nous a prescrites?

21. Alors tu diras à ton enfant: Nous avons été esclaves de Pharaon en Egypte, & l'Eternel nous a tirés d'Egypte à main forte;

22. Et l'Eternel a fait sous nos yeux des prodiges & des miracles, qui étoient grands, & qui ont causé *de grands* maux en Egypte, sur Pharaon, & sur toute sa maison;

23. Et il nous a fait sortir de là, afin de nous faire entrer au pays duquel il avoit juré à nos péres, & pour nous le donner.

24. Ainsi l'Eternel nous a commandé de faire tous ces statuts, en craignant l'Eternel nôtre Dieu, afin que nous soyons toûjours heureux, & que *nôtre* vie soit préservée, comme aujourd'hui.

25. Et ce sera là nôtre justice, quand nous prendrons garde à faire tous ces commandemens devant l'Eternel nôtre Dieu, selon qu'il nous l'a ordonné.

REFLEXIONS.

La lecture de ce chapitre nous apprend, que puis que le Dieu que nous adorons est le seul vrai Dieu, nôtre grand & principal soin doit être de l'aimer de tout nôtre cœur, de lui obéir, & de nous tenir inviolablement attachés à sa parole. II. Ce chapitre nous enseigne, que le devoir des Péres est d'instruire leurs enfans dans la loi & dans la crainte du Seigneur; de leur raconter les histoires qui sont contenuës dans les livres sacrés, & de leur parler toûjours des graces de Dieu, & de ses saints commandemens. C'étoit par là que Dieu vouloit conserver sa connoissance & la Religion parmi les Israëlites. Si ce peuple étoit obligé de s'aquiter de ce devoir, les Chrêtiens le sont encore davantage; & ils ne sauroient négliger l'éducation & l'instruction de leurs enfans, sans se rendre coupables d'un grand péché, & d'une extrême ingratitude envers Dieu. Enfin, nous devons tous apprendre d'ici, à nous souvenir continuellement des graces de Dieu, & à avoir sans cesse ses commandemens devant les yeux, pour le craindre & pour l'aimer. C'est là, comme le dit Moyse, ce qui fera nôtre justice, nôtre bonheur, & nôtre gloire, devant Dieu & devant les hommes, si nous prenons garde à faire tout ce que le Seigneur nôtre Dieu nous a commandé.

CHAPITRE VII.

Ce chapitre a deux parties: Dans la prémière Dieu commande au Peuple d'Israël de détruire entiérement les Cananéens & les Idoles. Dans la seconde, Moyse promet à ce peuple, que s'ils obéïssoient à la loi du Seigneur, il les béniroit, & les mettroit en possession du pays de Canaan, nonobstant le nombre & la force des Cananéens.

Quand

QUand l'Eternel ton Dieu t'aura fait entrer dans le pays où tu vas entrer pour le posséder, qu'il aura exterminé devant toi beaucoup de nations, les Héthiens, les Guirgasciens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébusiens, *qui sont* sept nations plus grandes & plus puissantes que toi;

2. Et que l'Eternel ton Dieu te les aura livrées, alors tu les frapperas & tu les détruiras à la façon de l'interdit; tu ne traiteras point d'alliance avec eux, & tu ne leur feras point de grace.

3. Tu ne t'allieras point par mariage avec eux; tu ne donneras point tes filles à leurs fils, & tu ne prendras point leurs filles pour tes fils.

4. Car elles détourneroient tes fils de mon *service*, & ils serviroient d'autres dieux; & la colère de l'Eternel s'allumeroit contre vous, & t'extermineroit aussi-tôt.

5. Mais vous les traiterez ainsi: Vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs statuës, vous couperez leurs bocages, & vous brûlerez au feu leurs images taillées.

6. Car tu *es* un peuple consacré à l'Eternel ton Dieu, l'Eternel ton Dieu t'a choisi, afin que tu lui sois un peuple précieux, d'entre tous les peuples qui *sont* sur l'étenduë de la terre.

7. *Ce* n'a point été parce que vous étiez en plus grand nombre que tous les *autres* peuples, *que* l'Eternel vous a aimés, & qu'il vous a choisis; car vous étiez en plus petit nombre que tous les *autres* peuples.

8. Mais *c'est* parce que l'Eternel vous aime, & qu'il garde le serment qu'il a fait à vos péres, que l'Eternel vous a tirés à main forte, & qu'il t'a racheté de la maison de servitude, de la main de Pharaon, Roi d'Egypte.

9. Reconnoi donc que l'Eternel ton Dieu *est* celui *qui est* Dieu, *le Dieu* Fort, le Fidèle, qui garde *son* alliance & sa miséricorde *jusqu'à* mille générations à ceux qui l'aiment & qui observent ses commandemens;

10. Et qui rend la pareille en face à ceux qui le haïssent, pour les faire périr: Il ne la gardera pas longtems à celui qui le hait; il lui rendra la pareille en face.

11. Pren donc garde aux commandemens, aux statuts, & aux ordonnances que je te donne aujourd'hui, afin que tu les accomplisses.

12. Et il arrivera que si *après* avoir entendu ces ordonnances, vous les gardez & les faites, l'Eternel ton Dieu te gardera l'alliance & la miséricorde qu'il a jurée à tes péres;

13. Il t'aimera, il te bénira, il te multipliera, il bénira le fruit de ton ventre & le fruit de ta terre, ton froment, ton moût, & ton huile, & les portées de tes vaches & des troupeaux de ton menu bétail, sur la terre qu'il a juré à tes péres de te donner.

14. Tu seras béni par dessus tous les peuples; & il n'y aura ni mâle, ni femelle stérile parmi toi, ni parmi tes bêtes.

15. L'Eternel détournera de toi toutes les maladies; & il ne fera venir sur toi aucune de ces langueurs malignes d'Egypte, que tu as connuës; mais il les fera venir sur tous ceux qui te haïssent.

16. Tu détruiras donc tous les peuples que l'Eternel ton Dieu te livre; ton œil ne les épargnera point, & tu ne serviras point leurs dieux, car ce te *seroit* un piége.

17. Si tu dis en ton cœur: Ces Nations là *sont* en plus grand nombre que moi; comment les pourrai-je déposséder?

18. Ne les crains point: Souvien toi bien de ce que l'Eternel ton Dieu a fait à Pharaon & à tous les Egyptiens;

19. De ces grandes épreuves que tes yeux ont vuës; des prodiges & des miracles, de la main forte, & du bras étendu, par lequel l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir *hors de l'Egypte:* C'est ainsi que l'Eternel ton Dieu traitera tous ces peuples que tu crains.

20. *Et* même l'Eternel ton Dieu envoyera contr'eux des frêlons, jusqu'à ce qu'il ait détruit *entiérement* devant toi ceux qui resteront, & ceux qui se seront cachés.

21. Tu ne t'effraieras point à cause d'eux; car l'Eternel ton Dieu, le *Dieu* Fort, *qui est* grand & terrible, *est* au milieu de toi.

22. Cependant l'Eternel ton Dieu arrachera ces nations de devant toi peu à peu; & tu n'en pourras pas venir à bout tout d'un coup, de peur que les bêtes des champs ne se multiplient contre toi.

23. Mais l'Eternel ton Dieu te les livrera, & les effraiera d'un grand effroi, jusqu'à ce qu'il les ait exterminées.

24. Et il livrera leurs Rois entre tes mains, & tu feras périr leur nom de dessous les cieux; & nul ne pourra subsister devant toi, jusqu'à-ce que tu les aies exterminés.

25. Tu brûleras au feu les images taillées de leurs dieux; & tu ne convoiteras point, ni ne prendras point pour toi l'argent ou l'or qui sera sur elles, de peur que ce ne te fût un piége; car *c'est* une abomination à l'Eternel ton Dieu.

26. Ainsi tu n'introduiras point de chose abominable dans ta maison, afin que tu ne deviennes pas un interdit, comme cette chose là; *mais* tu l'auras en horreur & en détestation; car *c'est* un interdit.

REFLEXIONS.

POur bien entendre ce qui est dit dans la prémiére partie de ce chapitre, il faut savoir, que Dieu commanda aux enfans d'Israël de détruire les Cananéens, parce qu'il vouloit punir & ôter du monde ces peuples abominables, dont la corruption étoit montée à son comble; & empêcher qu'ils n'entrainassent les Israëlites dans l'impiété. Ce fut pour la même raison qu'il defendit à son peuple de s'allier avec ces nations-là. D'où il faut tirer cette instruction: Que Dieu détruit enfin les peuples dont la méchanceté est sans remède; & que l'on doit craindre d'avoir commerce avec les méchans, de peur d'être engagé dans leurs péchés, & dans leur punition. Nous devons bien considérer les exhortations que Moyse adressoit aux Israëlites à être un peuple saint & consacré à Dieu; & les promesses par lesquelles il les assuroit que Dieu les béniroit, pourvû qu'ils lui fussent fidèles, & qu'il les rendroit maitres des Cananéens, & de leur pays. Dieu ne nous a choisis pour son peuple, qu'afin de nous obliger à le craindre. Ce doit donc être là nôtre principal soin, & pour cet effet nous devons toûjours nous souvenir, que, comme le dit Moyse, le Dieu que nous adorons est *un Dieu fort & fidéle, qui garde son alliance & sa miséricorde à ceux qui l'aiment & qui observent ses commandemens; mais qui aussi rend la pareille en face à ceux qui le haïssent, & qu'il ne laisse point leur rébellion impunie.*

CHAPITRE VIII.

Moyse répresente aux Israëlites la protection dont Dieu les avoit couverts, & les merveilles qu'il avoit faites en leur faveur, pendant qu'ils avoient été dans le désert; aussi bien que les châtimens qu'il avoit déployés sur eux. Ensuite, il leur parle de la bonté & de la fertilité du pays de Canaan; & il les exhorte à ne pas abuser de l'abondance & de la prospérité dont ils jouïroient dans ce pays là, de peur d'attirer sur eux les effets de la colère de Dieu.

PRenez garde à faire tous les commandemens que je vous donne aujourd'hui, afin que vous viviez, & que vous multipliiez, & que vous entriez au pays dont l'Eternel a juré à vos péres, & que vous *le* possédiez.

2. Et souvien toi de tout le chemin par lequel l'Eternel ton Dieu t'a fait marcher ces quarante ans dans ce désert, afin de t'humilier & de t'éprouver, pour connoitre ce qui *étoit* en ton cœur, & si tu garderois ses commandemens, ou non.

3. Il t'a donc humilié, & t'a laissé avoir faim, mais il t'a repû de manne, qui étoit une *nourriture* inconnuë, à toi & tes péres; afin de te faire connoitre que l'homme ne vivra pas de pain seulement, mais que l'homme vivra de tout ce qui sort de la bouche de Dieu.

4. Ton vêtement ne s'est point usé sur toi, & ton pied n'a point été foulé *pendant* quarante ans.

5. Reconnoi donc en ton cœur, que l'Eternel ton Dieu te châtie, comme un homme châtie son enfant.

6. Et garde les commandemens de l'Eternel ton Dieu, pour marcher dans ses voies, & pour le craindre:

7. Car l'Eternel ton Dieu te va faire entrer dans un bon pays, un pays de torrens d'eaux, de fontaines & d'abîmes, qui sortent par les campagnes & par les montagnes:

8. Un pays de blé, d'orge, de vignes, de figuiers & de grenadiers; un pays d'oliviers qui portent de l'huile; & *un pays* de miel:

9. Un pays où tu mangeras *ton* pain, *sans craindre* la disette, & où rien ne te manquera; un pays dont les pierres sont du fer, & des montagnes duquel tu tailleras l'airain.

10. Tu mangeras donc, & tu seras rassasié, & tu béniras l'Eternel ton Dieu, à cause du bon pays qu'il t'aura donné.

11. Pren garde à toi, de peur que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, en ne gardant point ses commandemens, ses ordonnances, & ses statuts, que je te commande aujourd'hui d'observer;

12. Et de peur qu'après que tu auras mangé, & que tu auras été rassasié, & que tu auras bâti de belles maisons, afin d'y habiter;

13. Et que ton gros & menu bétail sera accrû, & que ton argent & ton or seront multipliés, & que tout ce que tu auras sera augmenté;

14. Alors ton cœur ne s'élève, & que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, qui t'a tiré hors du pays d'Egypte, de la maison de servitude:

15. Qui t'a fait marcher par ce désert grand & affreux, *désert plein* de serpens, même *de serpens* brûlans & de scorpions, *désert* aride, & où *il n'y a* point d'eau, & qui t'a fait sortir de l'eau du rocher le plus dur:

16. Qui te donne à manger dans ce désert la manne que tes péres n'avoient point connuë, afin de t'humilier, & de t'éprouver, pour te faire enfin du bien.

17. Et que tu *ne* dises en ton cœur: Ma puissance, & la force de ma main m'ont acquis *tous* ces biens.

18. Mais tu te souviendras de l'Eternel ton Dieu; car c'*est* lui qui te donne de la force pour acquérir des biens, afin de ratifier son alliance, qu'il a jurée à tes péres, comme *il paroit par ce que tu vois* aujourd'hui.

19. Que s'il arrive que tu oublies en aucune maniére l'Eternel ton Dieu, & que tu ailles après les autres dieux, & que tu les serves, & que tu te prosternes de-

devant eux, je proteste contre vous que certainement vous périrez;

20. Vous périrez comme les nations que l'Eternel fait périr devant vous; parce que vous n'aurez point obéi à la voix de l'Eternel vôtre Dieu.

REFLEXIONS.

VOici les instructions que ce chapitre renferme. La prémiere est, que comme Moyse proposoit aux enfans d'Israël les bienfaits & les châtimens de Dieu, pour les inciter à le craindre, il est très utile de penser toûjours aux graces que Dieu nous a faites & aux châtimens dont il nous a visités. II. Les avertissemens que Moyse donnoit aux Israëlites, de prendre garde que l'abondance & les commodités du pays de Canaan ne les corrompissent, nous montrent que les hommes abusent facilement de la prospérité; qu'ils oublient Dieu & qu'ils tombent plus souvent dans l'orgueil, dans la désobéissance & dans l'ingratitude, lors qu'ils sont trop à leur aise; & que c'est par là qu'ils obligent le Seigneur à leur ôter les biens & le repos dont ils font un si mauvais usage. Ces exhortations de Moyse doivent être bien considerées, afin qu'en quelque état que nous nous rencontrions, soit d'adversité, soit de prospérité, nous marquions toûjours à Dieu nôtre soumission, nôtre amour, & nôtre reconnoissance. Ce sera ainsi que nous détournerons ses châtimens, & que nous nous attirerons la continuation de sa protection & de sa faveur.

CHAPITRE IX.

Moyse répréſente aux Iſraëlites, d'une maniere extremement forte & touchante, que ſi Dieu les avoit choiſis, & leur donnoit le pays de Canaan, ce n'étoit pas qu'ils fuſſent meilleurs que les autres peuples, mais que c'étoit à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs péres, & à cauſe de la méchanceté des Cananéens. Dans cette vue il remet devant les yeux des Iſraëlites leurs divers murmures, leurs rebellions, & principalement l'idolatrie que leurs péres avoient commiſe en adorant le veau d'or.

ECoute, Israël: Tu vas passer aujourd'hui le Jourdain, pour aller vers des nations plus grandes & fortes, *dont les murs s'élevent* jusqu'au ciel, pour les posséder:

2. Vers un peuple grand & d'une haute *taille*, *vers* les descendans des Hanakins, que tu connois, & *desquels* tu as entendu dire, Qui *est-ce qui* subsistera devant tous les descendans de Hanak?

3. Sache donc aujourd'hui que l'Eternel ton Dieu, qui passe devant toi, est un feu consumant; c'est lui qui les détruira, & qui les abaissera devant toi; tu les chasseras, & tu les feras périr incontinent, selon que l'Eternel t'a dit.

4. Ne dis point en ton cœur, quand l'Eternel ton Dieu les aura chassés de devant toi, c'est à cause de ma justice que l'Eternel m'a fait entrer en ce pays pour *le* posséder; car c'est à cause de l'impiété de ces nations-là que l'Eternel va les chasser de devant toi.

5. Ce n'est point pour ta justice, ni pour la droiture de ton cœur, que tu entres dans leur pays pour *le* posséder; mais c'est pour l'impiété de ces nations-là, que l'Eternel ton Dieu va les chasser de devant toi; & afin de ratifier la parole que l'Eternel a jurée à tes péres, Abraham, Isaac, & Jacob.

6. Sache donc que ce n'est point pour ta justice, que l'Eternel ton Dieu te donne ce bon pays pour le posséder; car tu *es* un peuple de cou roide.

7. Souvien-toi & n'oublie pas que tu as fort irrité l'Eternel ton Dieu dans ce désert, & que depuis le jour que vous êtes sortis du pays d'Egypte, jusqu'à-ce que vous êtes venus en ce lieu, vous avez été rebelles contre l'Eternel.

8. Vous avez même irrité l'Eternel à Horeb; aussi l'Eternel se mit en colère contre vous, afin de vous détruire.

9. Quand je montai sur la montagne pour prendre les Tables de pierre, *qui sont* les Tables de l'alliance que l'Eternel avoit traitée avec vous, je demeurai sur la montagne quarante jours & quarante nuits, sans boire ni manger.

10. Alors l'Eternel me donna deux Tables de pierre, écrites du doigt de Dieu, & sur lesquelles toutes les paroles que l'Eternel avoit prononcées, lors qu'il parloit avec vous, sur la montagne du milieu du feu, au jour de l'assemblée, étoient écrites.

11. Et il arriva, qu'au bout de quarante jours & quarante nuits, l'Eternel me donna les deux Tables de pierre, *qui sont* les Tables de l'alliance.

12. Puis l'Eternel me dit: Lève-toi, hate-toi de descendre d'ici; car ton peuple que tu as fait sortir d'Egypte s'est corrompu; ils se sont bientôt détournés de la voie que je leur avois commandée *de suivre*; ils se sont fait une image de fonte.

13. L'Eternel me parla aussi, disant; J'ai regardé ce peuple, & voici, *c'est* un peuple de cou roide.

14. Laisse-moi, & je les détruirai, & j'effacerai leur nom de dessous les cieux; mais je te ferai devenir une nation plus puissante & plus grande que celle-ci.

15. Je retournai donc & je descendis de la montagne, (or la montagne étoit toute en feu) ayant les deux Tables de l'alliance dans mes deux mains.

16. Puis je regardai, & voici, vous aviez péché contre l'Eternel vôtre Dieu, & vous vous étiez fait un veau de fonte; vous vous étiez bientôt détournés de la voie que l'Eternel vous avoit commandé *de suivre*.

17. Alors je pris les deux Tables, & je les jettai de mes mains, & je les rompis, devant vos yeux.

18. Puis je me prosternai devant l'Eternel, & *je demeurai* quarante jours & quarante nuits, comme auparavant, sans manger de pain, & sans boire d'eau, à cause du péché que vous aviez commis, en faisant ce qui déplait à l'Eternel, pour l'irriter.

19. Car je craignois la terrible colère dont l'Eternel étoit enflammé contre vous pour vous détruire; & l'Eternel m'exauça encore cette fois.

20. L'Eternel fut aussi fort irrité contre Aaron, pour le faire périr; mais je priai aussi alors pour Aaron.

21. Puis je pris vôtre péché que vous aviez fait, *savoir* le veau, & je le brûlai au feu, & je le moulus, jusqu'à-ce qu'il fut réduit en poudre; & j'en jettai la poudre au torrent qui descendoit de la montagne.

22. Vous avez fort irrité l'Eternel à Tabhéra, & à Massa, & à Kibroth-taava.

23. Et quand l'Eternel vous envoya de Kadès-barné, & qu'il vous dit: Montez, & possédez le pays que je vous ai donné; alors vous vous rebellâtes contre le commandement de l'Eternel vôtre Dieu, & vous ne le crûtes point, & vous n'obéïtes point à sa voix.

24. Vous avez été rebelles à l'Eternel, depuis le jour que je vous ai connus.

25. Je me prosternai donc devant l'Eternel quarante jours & quarante nuits, durant lesquels je me prosternai, parce que l'Eternel avoit dit qu'il vous détruiroit.

26. Et je priai l'Eternel, & lui dis: O Seigneur Eternel, ne détrui point ton peuple, & l'héritage que tu as racheté par ta grandeur, *&* que tu as tiré de l'Egypte par ta main forte.

27. Souvien-toi de tes serviteurs Abraham, Isaac, & Jacob; ne regarde point à la dureté de ce peuple, ni à sa méchanceté, ni à son péché.

28. De peur que les habitans du pays dont tu nous a fait sortir ne disent: Parce que l'Eternel ne les pouvoit pas faire entrer au pays dont il leur avoit parlé, & parce qu'il les haïssoit, il les a fait sortir d'*Egypte*, pour les faire mourir dans ce desert.

29. Et *cependant* ils sont ton peuple & ton héritage, que tu as tiré de l'*Egypte*, par ta grande puissance & par *ton* bras étendu.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre, comment Moyse remettoit en mémoire aux Israëlites le choix gratuit que Dieu avoit fait d'eux, & les péchés par lesquels ils avoient provoqué sa colère en diverses occasions. L'instruction que cela nous donne, est, que c'est à la seule miséricorde de Dieu, & non à aucun mérite qui soit en nous, que nous sommes redevables de tout nôtre bonheur; & que, comme Moyse le disoit aux Israëlites, ce n'est pas à cause de nôtre justice que Dieu nous a choisis pour être son peuple, & qu'il nous a sauvés; mais que c'est par son bon plaisir & par sa pure grace. C'est ce que nous devons bien considérer, & qui doit nous être un grand motif à l'humilité & à la reconnoissance. Il faut aussi que, comme Moyse faisoit souvenir les Israëlites du grand péché que leurs péres avoient commis, en adorant le veau d'or, & de la punition que Dieu avoit faite de ce péché, nous rapellions souvent la mémoire de nos fautes, aussi bien que des chatimens que Dieu nous a envoyés; afin de produire en nous un sentiment plus vif de nôtre indignité, & de nous empêcher de retomber dans la désobéïssance.

CHAPITRE X.

Moyse récite, comment Dieu, après que les Israëlites eurent adoré le veau d'or, donna les secondes Tables de la Loi, & renouvella son alliance avec ce peuple. Il raporte aussi la mort d'Aaron, & la vocation d'Eléazar, & des Lévites. Il exhorte après cela ce peuple à aimer Dieu, à le craindre, à n'être plus rebelle, & à faire du bien aux affligés, & même aux étrangers.

EN ce tems là l'Eternel me dit: Taille-toi deux Tables de pierre comme les prémiéres, & monte vers moi sur la montagne; puis tu te feras une arche de bois.

2. Et j'écrirai sur ces Tables les paroles qui étoient sur les prémiéres Tables que tu as rompuës, & tu les mettras dans l'arche.

3. Ainsi je fis faire une arche de bois de Sittim, & je taillai deux Tables de pierre comme les prémiéres; & je montai sur la montagne, ayant les deux Tables en ma main.

4. Alors il écrivit sur ces Tables, comme il avoit écrit la prémiére fois, les dix paroles que l'Eternel vous avoit prononcées sur la montagne, du milieu du feu, au jour de l'assemblée, puis l'Eternel me les donna.

5. Et je m'en retournai, & je descendis de la montagne, & je mis les Tables dans l'arche que j'avois fait faire; & elles y sont demeurées, comme l'Eternel me l'avoit commandé.

6. Or les enfans d'Israël partirent de Béeroth Bene-Jahakan, *pour aller* à Mosera. Aaron mourut là, & y fut enseveli, & Eléazar son fils fut Sacrificateur en sa place.

7. De là ils tirérent vers Gud-God, &

& de Gud-God ils *allérent* vers Jotbath, *qui est* un pays de torrens d'eaux.

8. En ce tems-là l'Eternel sépara la Tribu de Lévi, pour porter l'Arche de l'alliance de l'Eternel, & pour se tenir devant la face de l'Eternel, pour le servir, & pour bénir en son nom jusqu'à ce jour.

9. C'est pourquoi Lévi n'a point de portion ni d'héritage entre ses fréres; *mais* l'Eternel est son héritage, selon que l'Eternel ton Dieu lui *en* a parlé.

10. Je me tins donc sur la montagne, comme *j'avois fait* la prémiére fois, quarante jours & quarante nuits; & l'Eternel m'exauça encore cette fois là; *ainsi* l'Eternel ne voulut point te détruire.

11. Mais l'Eternel me dit: Lève toi, va pour marcher devant ce peuple, afin qu'ils entrent au pays que j'ai juré à leurs péres de leur donner, & qu'ils le possédent.

12. Maintenant donc, ô Israël, que demande l'Eternel ton Dieu de toi, sinon que tu craignes l'Eternel ton Dieu; que tu marches dans toutes ses voies, que tu l'aimes, & que tu serves l'Eternel ton Dieu, de tout ton cœur & de toute ton ame;

13. En observant les commandemens de l'Eternel & ses statuts, que je te donne aujourd'hui, afin que tu sois heureux.

14. Voici, les Cieux & les Cieux des Cieux *apartiennent* à l'Eternel ton Dieu; la Terre aussi *lui apartient*, & tout ce qui y *est*.

15. *Et toutefois* l'Eternel n'a pris en affection que tes péres, *& il n'a* aimé *qu'eux*; & il n'a choisi après eux, d'entre tous les peuples, *que* vous qui êtes leur postérité; comme *vous le voyez* aujourd'hui.

16. Circoncisez donc le prépuce de vôtre cœur, & ne roidissez plus vôtre cou.

17. Car l'Eternel vôtre Dieu est le Dieu des Dieux, & le Seigneur des Seigneurs, le Fort, le Grand, le Puissant & le Terrible; qui n'a point d'égard à l'aparence des personnes, & qui ne prend point de présens;

18. Qui fait droit à l'orphelin & à la veuve; qui aime l'étranger, pour lui donner dequoi se nourir & dequoi se vêtir.

19. Vous aimerez donc l'étranger; car vous avez été étrangers au pays d'Egypte.

20. Tu craindras l'Eternel ton Dieu, tu le serviras, & tu t'attacheras à lui, & tu jureras par son Nom.

21. C'est lui *qui est* ta loüange, & il est ton Dieu, qui a fait en ta faveur ces choses grandes & terribles que tes yeux ont vuës.

22. Tes péres sont descendus en Egypte au nombre de soixante & dix ames; & maintenant l'Eternel ton Dieu t'a multiplié en nombre comme les étoiles des cieux.

REFLEXIONS.

On voit dans la prémiére partie de ce chapitre, qu'après que Dieu eut été appaisé envers les Israëlites, par leur humiliation, & par les priéres de Moyse, il leur rendit les Tables de la loi; qu'il renouvella son Alliance, & qu'il établit le Sacerdoce & son Service parmi eux. C'est ainsi que l'intercession des gens de bien, & la repentance des pécheurs, apaisent la colère de Dieu, & l'engagent à rendre son amour aux hommes, & à leur faire du bien. La seconde partie de ce chapitre renferme d'excellentes exhortations, & particuliérement celle-ci: *O Israël, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu demande de toi, sinon que tu marches dans toutes ses voies, que tu l'aimes & que tu le serves de tout ton cœur & de toute ton ame, en observant ses commandemens & ses statuts, afin que tu sois heureux?* Ces paroles nous montrent, que le but que Dieu se propose dans tout ce qu'il fait envers les hommes, & ce qu'il demande de nous par dessus toutes choses, c'est que nous l'aimions de tout nôtre cœur & de toute nôtre force, que nous le craignions, que nous marchions dans ses voies, & que nous aimions tous les hommes sans exception. C'est aussi là le but & la substance de toute la Religion & de tous nos devoirs, comme nôtre Seigneur Jésus-Christ l'a déclaré dans l'Evangile.

CHAPITRE XI.

Moyse continue à exhorter les Israëlites à aimer Dieu, & à le craindre; & pour les y engager, il les fait souvenir de la délivrance d'Egypte, & de ce qui leur étoit arrivé dans le désert. II. Il leur parle de la fertilité du pays de Canaan, & il leur promet que s'ils obéissoient aux loix du Seigneur, Dieu les y béniroit; les menaçant au contraire de sa colère s'ils étoient désobéissans. III. Il leur recommande d'avoir toûjours sa loi devant les yeux, & de l'enseigner soigneusement à leurs enfans. Enfin, il leur propose la bénédiction & la malédiction de Dieu; & il ordonne, que quand ils seroient entrés au pays de Canaan, l'on devoit prononcer les bénédictions, de dessus la montagne de Garisim, & les malédictions de dessus la montagne de Hébal.

Aime donc l'Eternel ton Dieu, & garde toûjours ce qu'il veut que tu gardes, ses statuts, ses loix, & ses commandemens.

2. Et reconnoissez aujourd'hui, que ce ne sont pas vos enfans qui ont connu & qui ont vû le châtiment de l'Eternel

ternel vôtre Dieu, sa grandeur, sa main forte, & son bras étendu;

3. Et ses prodiges, & les œuvres qu'il fit au milieu de l'Egypte, contre Pharaon Roi d'Egypte, & contre tout son pays;

4. Et ce qu'il fit à l'armée d'Egypte, à ses chevaux & à ses chariots, quand il fit que les eaux de la mer rouge les couvrirent & les inondérent, lorsqu'ils vous poursuivoient, & que l'Eternel les détruisit jusqu'à ce jour;

5. Et ce qu'il vous a fait dans ce désert, jusqu'à-ce que vous soyez arrivés en ce lieu;

6. Et ce qu'il fit à Dathan, & Abiram, enfans d'Eliab, fils de Ruben; comment la terre ouvrit sa bouche, & les engloutit, au milieu de tout Israël, avec leurs familles & leurs tentes, & tout ce qui leur appartenoit.

7. Mais *ce sont* vos yeux qui ont vû toutes les grandes œuvres que l'Eternel a faites.

8. Vous garderez donc tous les commandemens que je vous donne aujourd'hui, afin que vous soyez fortifiés, & que vous entriez en possession du pays où vous allez passer pour le posséder;

9. Et afin que vous prolongiez *vos* jours sur la terre que l'Eternel a juré à vos péres de leur donner, & à leur postérité, *savoir sur* cette terre où coulent le lait & le miel.

10. Car le pays où tu vas entrer pour le posséder n'*est* pas comme le pays d'Egypte, d'où vous êtes sortis, où tu semois ta semence, & *où tu* l'arrosois comme tu voulois, comme un jardin à herbes.

11. Mais le pays où vous allez passer pour le posséder, *est* un pays de montagnes & de campagnes, & il est abreuvé des eaux de la pluie du ciel.

12. C'*est* un pays dont l'Eternel ton Dieu a soin, sur lequel l'Eternel ton Dieu a continuellement les yeux, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin.

13. Il arrivera donc, que si vous obéissez à mes commandemens que je vous fais aujourd'hui, d'aimer l'Eternel vôtre Dieu, & de le servir de tout vôtre cœur, & de toute vôtre ame;

14. Alors je donnerai la pluie, telle qu'il faut à vôtre pays dans sa saison, la pluie de la prémiére & de la derniére saison, & tu recueilleras ton froment, ton vin excellent, & ton huile.

15. Je ferai aussi croître dans ton champ de l'herbe pour ton bétail, & tu mangeras & tu seras rassasié.

16. Prenez garde à vous, de peur que vôtre cœur ne soit séduit, & que vous ne vous détourniez, & que vous ne serviez d'autres dieux, & que vous ne vous prosterniez devant eux;

17. Et que la colére de l'Eternel ne s'allume contre vous, & qu'il ne ferme les cieux, tellement qu'il n'y ait plus de pluie, & que la terre ne donne plus son fruit, & que vous ne périssiez aussi-tôt de dessus ce bon pays que l'Eternel vous donne.

18. Mettez donc mes paroles dans vôtre cœur & dans vôtre esprit, & liez les comme un signe sur vos mains, & qu'elles soient comme des fronteaux entre vos yeux.

19. Et enseignez-les à vos enfans, & parlez-en; soit que tu te tiennes dans ta maison, soit que tu marches dans le chemin; soit que tu te couches, ou que tu te léves.

20. Tu les écriras aussi sur les pôteaux de ta maison, & sur tes portes;

21. Afin que vos jours & les jours de vos enfans soient multipliés sur la terre que l'Eternel a juré à vos péres de leur donner, & *qu'ils durent* autant que les jours des cieux sur la terre.

22. Car si vous gardez soigneusement tous ces commandemens, que je vous ordonne de faire, d'aimer l'Eternel vôtre Dieu, de marcher dans toutes ses voies & de vous attacher à lui;

23. Alors l'Eternel chassera toutes ces nations là de devant vous, & vous posséderez le pays des nations *qui sont* plus grandes & plus puissantes que vous.

24. Tout lieu où vous aurez mis le pié sera à vous. Vos frontiéres seront depuis le désert & le Liban, & depuis le fleuve *qui est* le fleuve d'Euphrate, jusqu'à la mer d'occident.

25. Nul ne pourra subsister devant vous; l'Eternel vôtre Dieu répandra la frayeur & la terreur qu'on aura de vous sur tout ce pays où vous marcherez, selon qu'il vous *en* a parlé.

26. Regardez, je vous propose aujourd'hui la bénédiction & la malédiction:

27. La bénédiction, si vous obéissez aux commandemens de l'Eternel vôtre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui:

28. La malédiction, si vous n'obéissez point aux commandemens de l'Eternel vôtre Dieu, & *si* vous vous détournez de la voie que je vous prescris aujourd'hui, pour marcher après d'autres dieux, que vous n'avez point connus.

29. Et quand l'Eternel ton Dieu t'aura fait entrer au pays où tu vas pour le posséder, alors tu prononceras les bénédictions sur la montagne de Garizim, & les malédictions sur la montagne de Hébal;

30. Qui sont au delà du Jourdain, sur le chemin qui tire vers le soleil couchant, au pays des Cananéens, qui demeurent dans la campagne, vis-à-vis de Guilgal, près des plaines de Moré.

31. Car vous allez passer le Jourdain, pour entrer dans le pays que l'Eternel vôtre

vôtre Dieu vous donne pour le posséder, & vous le posséderez, & vous y habiterez.

32. Vous prendrez donc garde à faire tous les statuts & *toutes* les loix que je vous propose aujourd'hui.

REFLEXIONS.

CE chapitre, de même que les précédens, tend à porter les Israëlites à aimer Dieu & à lui obéïr, par la considération des délivrances qu'il leur avoit accordées, & des peines dont il avoit puni leurs rébellions dans le désert; par l'espérance des bénédictions qu'il répandroit sur eux dans le pays de Canaan, & par la crainte de sa colère. Si ces motifs devoient toucher les Israëlites, la considération de la grande dèlivrance que nous avons obtenuë par Jésus-Christ, l'espérance de la gloire céleste, & la crainte des peines de la vie à venir, doivent nous animer encore plus à aimer Dieu, & à observer ses commandemens. II. Ce que Moyse dit dans ce chapitre, engage d'une façon toute particuliére les péres à instruire leurs enfans dans la loi de Dieu, & à s'en entretenir ordinairement avec eux. Les ordres réïterés que Dieu donne sur ce sujet, montrent que ce devoir est de la derniére importance. Enfin, il faut faire une attention particuliére à ces paroles de Moyse: *Regardez, je mets devant vous la bénédiction, & la malédiction; la bénédiction, si vous obéïssez aux commandemens du Seigneur vôtre Dieu; & la malédiction, si vous n'obéïssez pas, & si vous vous detournez de la voie que je vous prescris aujourd'hui.* L'Evangile nous propose aussi des bénédictions & des malédictions; mais des bénédictions beaucoup plus excellentes, & des malédictions plus terribles que celles que Moyse proposoit aux Israëlites; ce qui doit nous inciter encore plus fortement à l'amour & à l'obéïssance que Dieu exige de nous.

CHAPITRE XII.

Moyse commande aux enfans d'Israël d'abolir l'idolatrie dans le pays de Canaan. II. Il leur dit, que quand ils seroient entrés dans ce pays-là, Dieu choisiroit un lieu où ils pourroient le servir avec plus de régularité qu'ils n'avoient pû le faire dans le désert; & il leur défend d'ofrir leurs sacrifices & leurs autres oblations ailleurs que dans ce lieu là. Il reitére la défense de manger du sang, & de pratiquer les superstitions & les idolatries des Cananéens.

CE *sont* ici les statuts & les ordonnances auxquelles vous prendrez garde pour *les* faire, lors que vous serez au pays que l'Eternel le Dieu de vos péres vous a donné pour le posséder, pendant tout le tems que vous vivrez sur cette terre.

2. Vous détruirez entiérement tous les lieux où ces nations, desquelles vous posséderez le pays, auront servi leurs dieux, sur les hautes montagnes, & sur les côteaux & sous tout arbre feuillu.

3. Vous démolirez aussi leurs autels, vous briserez leurs statuës, vous brûlerez leurs bocages, vous mettrez en piéces les images taillées de leurs dieux, & vous effacerez de ce lieu-là *la mémoire* de leur nom.

4. Vous ne ferez pas ainsi à l'égard de l'Eternel vôtre Dieu.

5. Mais vous le chercherez où il habitera; & vous irez au lieu que l'Eternel vôtre Dieu aura choisi d'entre toutes vos Tribus, pour y mettre son Nom.

6. Et vous aporterez là vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, & l'oblation élevée de vos mains, vos vœux, vos ofrandes volontaires, & les prémiers-nés de vôtre gros & de vôtre menu bétail.

7. Et vous mangerez là devant l'Eternel vôtre Dieu, & vous vous y réjouïrez vous & vos familles, de toutes les choses auxquelles vous aurez mis la main, & où l'Eternel vôtre Dieu vous aura bénis.

8. Vous ne ferez pas comme tout ce que nous faisons ici aujourd'hui, chacun selon qu'il lui semble bon.

9. Car vous n'êtes point encore parvenus au repos, & à l'héritage que l'Eternel nôtre Dieu vous donne.

10. Vous passerez donc le Jourdain, & vous habiterez au pays que l'Eternel vôtre Dieu vous fera posséder en héritage; & il vous donnera du repos, *en vous garantissant* de tous vos ennemis, qui sont autour *de vous*, & vous y habiterez sûrement.

11. Et il y aura un lieu que l'Eternel vôtre Dieu choisira, pour y faire habiter son Nom; vous aporterez là tout ce que je vous commande, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, l'oblation élevée de vos mains, & tout ce qu'il y aura de plus exquis de ce que vous aurez voüé à l'Eternel.

12. Et vous vous réjouïrez en la présence de l'Eternel vôtre Dieu, vous, vos fils, vos filles, vos serviteurs, & vos servantes, avec le Lévite qui *est* dans vos portes, car il n'a point de portion ni d'héritage avec vous.

13. Pren bien garde de ne point ofrir tes holocaustes dans tous les lieux que tu verras.

14. Mais tu ofriras tes holocaustes dans le lieu que l'Eternel choisira en l'une de tes Tribus, & tu y feras tout ce que je te commande.

15. Toutefois tu pourras tuer & manger de la chair selon tous tes desirs, dans quelque ville que tu demeures, selon la bénédiction que l'Eternel ton Dieu

Dieu t'aura donnée ; celui qui sera net en mangera, comme *on mange* du daim & du cerf.

16. *Vous prendrez garde* seulement de ne manger point de sang ; *mais* vous le répandrez sur la terre comme de l'eau.

17. Tu ne mangeras point dans aucune ville de ta demeure les dîmes de ton froment, ni de ton vin, ni de ton huile, ni les prémiers nés de ton gros & menu bétail, ni ce que tu vouëras, ni tes ofrandes volontaires, ni l'oblation élevée de tes mains ;

18. Mais tu les mangeras en la présence de l'Eternel ton Dieu, au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, & ta servante, & le Lévite qui *est* dans tes portes, & tu te réjouïras devant l'Eternel ton Dieu de toutes les choses auxquelles tu auras mis la main.

19. Garde-toi *pendant* tout le tems que tu vivras sur la terre d'abandonner le Lévite.

20. Quand l'Eternel ton Dieu aura étendu tes limites, comme il *t'en* a parlé, & que tu diras : Je mangerai de la chair ; parce que ton ame aura souhaité de manger de la chair ; tu en mangeras selon tous tes desirs.

21. Si le lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y mettre son Nom, est loin de toi ; alors tu tueras de ton gros & menu bétail, que l'Eternel ton Dieu t'aura donné, comme je te l'ai commandé, & tu en mangeras en quelque ville que tu demeures, selon tous tes desirs.

22. Tu en mangeras comme l'on mange du daim & du cerf ; celui qui sera souillé, & celui qui sera net en pourront manger.

23. Garde-toi seulement de manger du sang *de ces bêtes ;* car le sang est *leur* ame, & tu ne mangeras point l'ame avec la chair.

24. Tu n'en mangeras donc point, *mais* tu *le* repandras sur la terre comme de l'eau.

25. Tu n'en mangeras point, afin que tu sois heureux, *toi* & tes enfans après toi, quand tu auras fait ce que l'Eternel aprouve & qu'il trouve droit.

26. Mais tu prendras les choses que tu auras consacrées qui seront par devers toi, & ce que tu auras voüé, & tu viendras au lieu que l'Eternel aura choisi.

27. Et tu ofriras tes holocaustes, *savoir* la chair & le sang, sur l'autel de l'Eternel ton Dieu ; mais le sang de tes autres sacrifices sera répandu vers l'autel de l'Eternel ton Dieu, & tu en mangeras la chair.

28. Garde & écoute toutes ces choses que je te commande, afin que tu sois heureux, *toi* & tes enfans après toi à jamais, lors que tu auras fait ce que l'Eternel ton Dieu aprouve, & qu'il trouve bon & droit.

29. Quand l'Eternel ton Dieu aura exterminé de devant toi les nations, au pays desquelles tu vas pour le posséder, & que tu le posséderas, & que tu seras habitant de leur pays:

30. Pren garde à toi, que tu ne donnes dans le piége en les suivant, quand elles auront été détruites de devant toi ; & que tu ne recherches leurs dieux, disant : Comment est-ce que ces nations servoient leurs dieux, afin que j'en fasse de même ?

31. Tu ne feras point ainsi à l'Eternel ton Dieu ; car *ces nations* ont fait à leurs dieux tout ce qui est en abomination à l'Eternel, *&* qu'il hait ; & même ils ont brulé au feu leurs fils & leurs filles à *l'honneur de* leurs dieux.

32. Vous prendrez garde à faire tout ce que je vous commande : Tu n'y ajoûteras rien de plus, & tu n'en retrancheras rien.

REFLEXIONS.

Le but de ces loix étoit en général d'empêcher les Israëlites de se laisser aller à l'idolatrie & aux crimes des Cananéens ; de les obliger à servir Dieu dans le lieu, & de la maniére qu'il l'avoit prescrit ; & de les engager à pourvoir à l'entretien des Lévites, & à lui marquer leur reconnoissance, par le moyen des sacrifices, des dîmes, & des autres oblations. Pour ce qui nous regarde, nous pouvons faire ici ces considérations : I. Que Dieu ne peut agréer d'autre service que celui qu'il a lui même prescrit ; & qu'il ne nous est pas permis de nous en écarter. II. Qu'il faut avoir en horreur toute sorte d'idolatrie & de superstition ; mais qu'il faut aussi se garder de suivre les mauvaises coûtumes & les mauvais exemples ; puis qu'il ne feroit pas moins dangereux ni moins criminel d'imiter les hommes corrompus dans leur maniére de vivre, que de se conformer aux superstitieux & aux idolatres dans leur faux culte.

CHAPITRE XIII.

Moyse commande qu'on fasse mourir les faux Prophètes qui voudroient détourner le peuple du service du vrai Dieu ; & il établit la même peine contre les particuliers, & même contre les villes qui voudroient porter le peuple d'Israël à l'idolatrie.

S'IL s'élève au milieu de toi quelque Prophète ou *quelque* Songeur, qui fasse devant toi quelque signe ou *quelque* miracle ;

2. Et que ce signe ou ce miracle, dont il t'aura parlé, arrive ; *& qu'il te dise :* Allons après d'autres dieux, que tu n'as point connus, & servons les :

3. Tu n'écouteras point les paroles de ce Prophète, ni de ce Songeur ; car l'Eternel vôtre Dieu vous éprouve, pour

pour savoir si vous aimez l'Eternel vôtre Dieu, de tout vôtre cœur & de toute vôtre ame.

4. Vous marcherez après l'Eternel vôtre Dieu, vous le craindrez, vous garderez ses commandemens, vous obéïrez à sa voix, vous le servirez, & vous vous attacherez à lui.

5. Mais on fera mourir ce Prophète, ou ce Songeur; car il a parlé de se revolter contre l'Eternel vôtre Dieu, qui vous a tirés hors du pays d'Egypte, & qui vous a rachetés de la maison de servitude, pour vous faire sortir de la voie que l'Eternel vôtre Dieu vous a prescrite, afin d'y marcher. Ainsi tu extermineras le méchant du milieu de toi.

6. Quand ton frére, fils de ta mére, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme bien-aimée, ou ton intime ami, que *tu chéris* comme ton ame, te *voudra* séduire, en te disant en secret: Allons & servons d'autres dieux, que tu n'as point connus, ni toi, ni tes péres,

7. D'entre les dieux des peuples qui *sont* autour de vous, soit près ou loin de toi, depuis un bout du pays jusqu'à l'autre;

8. N'aie point de complaisance pour lui, & ne l'écoute point; que ton œil aussi ne l'épargne point, & ne sois point touché de compassion *pour lui;* & ne le cache point;

9. Mais tu ne manqueras point de le faire mourir; ta main sera la prémiére sur lui pour le faire mourir; & ensuite la main de tout le peuple.

10. Et tu l'assommeras de pierres, & il mourra; parce qu'il a cherché à t'éloigner de l'Eternel ton Dieu, qui t'a tiré hors du pays d'Egypte, de la maison de servitude:

11. Afin que tout Israël l'entende, & craigne, & qu'on ne fasse plus une si méchante action au milieu de toi.

12. Quand tu entendras que dans l'une de tes villes, que l'Eternel ton Dieu te donne pour y habiter, on dira:

13. Quelques méchans garnemens sont sortis du milieu de toi, qui ont voulu séduire les habitans de leur ville, disant: Allons, & servons d'autres dieux que vous n'avez point connus:

14. Alors tu en feras *une exacte* recherche, & tu t'informeras, & t'enquerras soigneusement; & si tu trouves que ce qu'on a dit soit véritable & certain, & qu'une telle abomination se soit faite au milieu de toi;

15. Tu ne manqueras point de faire passer les habitans de cette ville au fil de l'épée; & tu les détruiras à la façon de l'interdit, avec tout ce qui y sera, *faisant passer* même ses bêtes au fil de l'épée.

16. Tu assembleras au milieu de la place tout son butin, & tu brûleras entiérement cette ville & tout son butin devant l'Eternel ton Dieu; afin qu'elle soit à toûjours un monceau *de ruine*, sans qu'elle se rebatisse plus.

17. Et il ne demeurera rien de cet interdit en ta main; afin que l'Eternel revienne de l'ardeur de sa colère, & qu'il te fasse miséricorde, & qu'il ait pitié de toi, & qu'il te multiplie, comme il l'a juré à tes péres:

18. Parce que tu auras obéï à la voix de l'Eternel ton Dieu, pour garder ses commandemens, que je te prescris aujourd'hui, afin que tu fasses ce que l'Eternel ton Dieu aprouve & qu'il trouve droit.

REFLEXIONS.

Voici comment il faut entendre ce qui est dit dans ce chapitre: C'est que si Dieu, pour éprouver les Israëlites, permettoit qu'il s'élevât des imposteurs qui fissent de faux miracles, ou des actions extraordinaires, qu'on auroit pû regarder comme des miracles: les Israëlites, sans s'arrêter à ces signes & à ces miracles, devoient regarder comme des Séducteurs tous ceux qui voudroient les porter à servir d'autres Dieux; & que c'étoit par là qu'on pouvoit reconnoître les faux Prophètes. II. Il faut considérer, que la loi qui ordonnoit de faire mourir les particuliers & les habitans des villes qui voudroient solliciter le peuple à l'idolatrie, ne doit pas être observée aujourd'hui; parce qu'elle étoit fondée sur l'état & la constitution particuliére du peuple d'Israël, duquel Dieu étoit le Roi & le souverain Magistrat; tellement qu'on ne pouvoit introduire l'idolatrie sans se rebeller contre lui, & sans renverser la forme de gouvernement qu'il avoit établie. Ainsi ce qui est dit dans ce chapitre, ne prouve pas que l'on doive aujourd'hui punir de mort les idolatres, ou ceux qui sont dans l'erreur, lors que cette erreur n'intéresse point la tranquilité publique, & l'ordre qui doit règner dans la société. Cependant, il paroit d'ici, que l'idolatrie est un crime qu'on ne sauroit assez éviter; que l'on doit s'opposer, par tous les moyens possibles & justes, à ceux qui entrainent les autres dans l'erreur & dans le péché; & qu'il ne faut tolerer le mal en qui que ce soit, non pas même dans ses plus proches. Au reste, si l'on ne doit pas employer la contrainte & les supplices, contre les idolatres, non plus que contre les errans; l'Eglise doit se servir de l'instruction, de la discipline, & des autres moyens que Jésus-Christ lui a mis en main, pour empêcher que les fausses doctrines ne se répandent; pour prévenir les scandales; pour ramener ceux qui en sont les auteurs, & pour les retrancher de la communion de Jésus-Christ, s'ils sont incorrigibles.

CHA-

CHAPITRE XIV.

Dieu commande aux Israëlites d'être moderés dans leur deuil. II. Il répète la loi touchant les animaux nets & les souillés. III. Il ordonne, qu'outre les dimes que les Israëlites payeroient aux Lévites, ils aportassent les secondes dimes au Tabernacle; permettant néanmoins, à ceux qui étoient éloignés, de les convertir en argent. Mais à la troisiéme année, les Israëlites laissoient parvenir, dans les lieux de leurs demeures, ces dîmes aux Lévites & aux nécessiteux.

VOus êtes les enfans de l'Eternel vôtre Dieu. Ne vous faites aucune incision, & ne *vous* rasez point entre les yeux pour aucun mort.

2. Car tu *es* un peuple saint à l'Eternel ton Dieu, & l'Eternel t'a choisi d'entre tous les peuples qui *sont* sur la terre, afin que tu lui sois un peuple précieux.

3. Tu ne mangeras point d'aucune chose abominable.

4. Ce *sont* ici les bêtes que vous mangerez, *savoir* le bœuf, ce qui naît des brébis & des chèvres;

5. Le cerf, le daim, le bufle, le chamois, le chevreuil, le bœuf sauvage, & le giraffe.

6. Et vous mangerez d'entre les bêtes, de toutes celles qui ont l'ongle divisé, & qui ont le pié fourché, & qui ruminent.

7. Mais vous ne mangerez point de celles qui ruminent *seulement*, ou qui ont l'ongle divisé & le pié fourché *seulement*; comme le chameau, le liévre, & le lapin; car ils ruminent bien; mais ils n'ont point l'ongle divisé; ceux-là vous *seront* souillés.

8. Le pourceau *vous est aussi défendu*; car il a bien l'ongle divisé; mais il ne rumine point; il vous sera souillé. Vous ne mangerez point de leur chair; vous ne toucherez pas même leur chair morte.

9. Voici ce que vous mangerez de tout ce qui est dans les eaux; vous mangerez de tout ce qui a des nageoires & des écailles.

10. Mais vous ne mangerez point de ce qui n'a point de nageoires ni d'écailles; cela vous sera souillé.

11. Vous mangerez tout oiseau net.

12. Et ce *sont* ici ceux desquels vous ne mangerez point; l'aigle, l'orfraie, le faucon;

13. Le vautour, le milan & l'autour, selon leur espèce;

14. Et tout corbeau, selon son espèce;

15. Le chathuant, la hulotte, le coucou, & l'épervier, selon son espèce.

16. La chouëtte, le hibou, le cigne,

17. Le cormoran, le pellican, le plongeon;

18. La cigogne, & le héron, selon leur espèce; la huppe, & la chauvesouris.

19. Et tout insecte qui vole vous sera souillé; on n'en mangera point.

20. *Mais* vous mangerez de tout ce qui vole & qui est net.

21. Vous ne mangerez d'aucune chair *de bête* morte d'elle même; mais tu la donneras à l'étranger qui *est* dans tes portes, & il la mangera, ou tu la vendras à l'étranger. Car tu *es* un peuple saint à l'Eternel ton Dieu. Tu ne bouilliras point le chevreau au lait de sa mére.

22. Tu ne manqueras point de donner la dîme de tout le raport de ce que tu auras semé, qui sortira de *ton* champ, chaque année.

23. Et tu mangeras devant l'Eternel ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi pour y faire habiter son Nom, les dîmes de ton froment, de ton vin, de ton huile, & les prémiers-nés de ton gros & menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toûjours l'Eternel ton Dieu.

24. Mais si le chemin est si long, que tu ne puisses porter *toutes ces choses*, parce que le lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi, pour y mettre son Nom, sera trop loin de toi, quand l'Eternel ton Dieu t'aura béni;

25. Alors tu les convertiras en argent, & tu serreras l'argent, *& l'ayant pris* en ta main, tu iras au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi;

26. Et tu emploieras l'argent dans tout ce que tu souhaiteras, soit gros & menu bétail, soit vin ou cervoise, & en toute autre chose que tu désireras; & tu le mangeras en la présence de l'Eternel ton Dieu, & tu te réjouïras toi & ta famille.

27. Tu n'abandonneras point le Lévite qui *est* dans tes portes; parce qu'il n'a point de portion ni d'héritage avec toi.

28. Au bout de trois ans, tu tireras toutes tes dîmes de ton raport de cette année-là, & tu les mettras dans tes portes.

29. Alors le Lévite, qui n'a point de portion ni d'héritage avec toi, & l'étranger, l'orphelin, & la veuve, qui *sont* dans tes portes, viendront, & ils mangeront, & ils seront rassasiés; afin que l'Eternel ton Dieu te bénisse dans l'ouvrage de ta main auquel tu t'apliqueras.

REFLEXIONS.

NOus devons faire ici ces trois réflexions: I. Que si Dieu ne vouloit pas, que les Israëlites pleurassent les morts à la maniére des idolatres, les Chrêtiens doivent encore plus garder de modération dans leur deuil, & ne pas s'affliger pour les morts, comme ceux qui n'ont point d'espérance. II. Pour ce qui est de la loi qui concerne les animaux nets & les animaux souillés, les raisons de cette loi ont été marquées dans les Réflexions sur le chapitre XI du Lévitique. Ces loix

loix touchant la diſtinction des animaux étant aujourd'hui abolies, & l'Evangile nous enſeignant qu'il n'y a aucune créature qui ſoit ſouillée, nous pouvons uſer de toutes les créatures de Dieu, toutefois avec ſobriété & actions de graces, & d'une maniére qui ne ſcandaliſe perſonne; & en obſervant exactement les loix de la tempérance & de la prudence chrétienne. III. Les ordres réïterés que Dieu donnoit aux Iſraëlites, de payer les dîmes aux Lévites, & l'obligation où ils étoient de donner même les ſecondes dîmes, montrent que la volonté de Dieu eſt, que l'on entretienne les Miniſtres de la Réligion auſſi bien que les néceſſiteux, & que chacun y contribue libéralement & ſelon ſon pouvoir.

CHAPITRE XV.

Dieu défend aux Iſraëlites d'exiger les dettes de leurs compatriotes dans l'année de relâche, qui revenoit tous les ſept ans. II. Il recommande à cette occaſion d'aſſiſter les néceſſiteux; & il règle comment on devoit en uſer dans cette année-là envers les ſerviteurs & les eſclaves. III. Il repète la loi touchant les prémiers-nés des bêtes.

DE ſept en ſept ans tu célébreras *l'année de* relâche.

2. *Et* c'eſt ici la maniére de la *célébrer:* Que tout créancier relâche ce qu'il aura prêté à ſon prochain, & qu'il ne l'exige point de ſon prochain ni de ſon frére, quand on aura proclamé *l'année* de relâche à l'honneur de l'Eternel.

3. Tu pourras exiger de l'étranger; mais ſi tu as à faire avec ton frére, tu lui donneras du relâche;

4. Afin qu'il n'y ait parmi toi aucun pauvre; car l'Eternel ton Dieu te bénira certainement dans le pays qu'il te donnera *en* héritage pour le poſſéder.

5. *Pourvû* ſeulement que tu obéiſſes à la voix de l'Eternel ton Dieu, & que tu prennes garde à faire ces commandemens que je te preſcris aujourd'hui.

6. Parce que l'Eternel ton Dieu t'aura béni, comme il t'*en* a parlé, tu prêteras ſur gage à pluſieurs nations, & tu n'emprunteras point ſur gage; tu domineras ſur pluſieurs, & elles ne domineront point ſur toi.

7. Quand un de tes fréres ſera pauvre parmi toi, dans quelque lieu de ta demeure, dans le pays que l'Eternel ton Dieu te donne, tu n'endurciras point ton cœur, & tu ne reſſerreras point ta main à ton frére qui *ſera* dans la pauvreté.

8. Mais tu ne manqueras pas de lui ouvrir ta main, & de lui prêter ſur gage, autant qu'il en aura beſoin, pour l'indigence où il ſe trouvera.

9. Pren garde à toi, qu'il n'y ait cette penſée impie dans ton cœur, & *que* tu ne diſes: La ſeptiéme année, qui eſt l'année de relâche, aproche; & que ton œil étant ſans pitié envers ton frére, *qui eſt* pauvre, pour ne lui rien donner, il ne crie contre toi à l'Eternel, & qu'il n'y ait en toi du péché.

10. Tu ne manqueras point à lui donner, & ton cœur ne lui donnera point à regret; car l'Eternel ton Dieu te bénira dans toute ton œuvre, & dans toutes les choſes auxquelles tu mettras la main.

11. Car il y aura toûjours des pauvres dans le pays. C'eſt pourquoi je te fais ce commandement, & je te dis: Ne manque point d'ouvrir ta main à ton frére affligé & pauvre dans ton pays.

12. Quand quelqu'un d'entre tes fréres, ſoit homme, ſoit femme, te ſera vendu, il te ſervira ſix ans; mais à la ſeptiéme année tu le renvoieras libre d'avec toi.

13. Et quand tu le renvoieras libre d'avec toi, tu ne le renvoieras point vuide.

14. Mais tu ne manqueras point de le charger de quelque choſe de ton troupeau, de ton aire, & de ta cuve; tu lui donneras des biens dont l'Eternel ton Dieu t'aura beni.

15. Souvien toi que tu as été eſclave au pays d'Egypte, & que l'Eternel ton Dieu t'en a racheté; c'eſt pour cela que je te commande ceci aujourd'hui.

16. Mais s'il arrive qu'il te diſe: Que je ne ſorte point d'avec toi, parce qu'il t'aime & ta maiſon, & qu'il ſe trouve bien avec toi;

17. Alors tu prendras un poinçon, & tu lui perceras l'oreille contre la porte, & il ſera ton ſerviteur à toûjours. Tu en feras auſſi de même à ta ſervante.

18. Qu'il ne te ſoit point fâcheux de le renvoyer libre d'avec toi; car il t'a ſervi ſix ans le double du ſalaire du mercenaire; Et l'Eternel ton Dieu te bénira en tout ce que tu feras.

19. Tu conſacreras à l'Eternel ton Dieu tout prémier-né mâle qui naîtra de ton gros ou menu bétail. Tu ne laboureras point avec le prémier-né de ta vache; & tu ne tondras point le prémier-né de tes brébis:

20. Tu le mangeras, toi & ta famille, chaque année en la préſence de l'Eternel ton Dieu, au lieu que l'Eternel aura choiſi.

21. Mais s'il a quelque défaut, *qu'il ſoit* boiteux ou aveugle, ou qu'il ait quelque autre mauvais défaut, tu ne le ſacrifieras point à l'Eternel ton Dieu;

22. Mais tu le mangeras au lieu de ta demeure: Celui qui eſt ſouillé, & celui qui eſt net *en mangeront*, comme *on mange* du daim & du cerf.

23. *Tu prendras garde* ſeulement de ne manger point ſon ſang, *mais* tu le répandras ſur la terre comme de l'eau.

REFLEXIONS.

LE deſſein du Seigneur, dans la loi qui enjoignoit aux Iſraëlites de ne rien exiger

exiger de leurs fréres, l'année de relâche, & de renvoyer libres leurs serviteurs, à moins qu'ils ne voulussent demeurer au service de leurs Maitres, étoit de faire souvenir les Israëlites qu'ils avoient été esclaves en Egypte & qu'ils appartenoient tous également à Dieu ; & d'empêcher que les riches n'opprimassent les pauvres & ne les assujettissent à l'esclavage. Si les Israëlites étoient tenus à l'observation de cette loi, les Chrétiens sont encore plus obligés de traiter leurs serviteurs avec équité & humanité ; & de n'être pas trop rigoureux à exiger ce qui leur est dû par des personnes nécessiteuses. Outre cela, le Seigneur recommande particuliérement dans ce chapitre ; d'avoir un grand soin des pauvres, & de ne les jamais abandonner ; & il y défend d'une maniére très-expresse d'écouter les pensées de défiance, ou d'intérêt, qui pourroient nous détourner des devoirs qui sont ici prescrits. Il déclare que c'est un péché criant d'opprimer les petits, ou de les laisser sans assistance ; mais que sa bénédiction se répand sur ceux qui ont pitié des misérables. Ce sont là de puissans motifs à exercer la charité libéralement & avec plaisir. Il étoit défendu aux Israëlites de se servir des prémiers-nés mâles de leur bétail ; parce qu'ils devoient être consacrés à Dieu.

CHAPITRE XVI.

Il est parlé dans ce chapitre, I. Des Fêtes de la Pâque, de la Pentecôte & des Tabernacles : II. De l'établissement & du devoir des Juges & des Magistrats : III. Dieu, pour empêcher l'idolatrie, défend de faire des statuës, & de planter des arbres auprès des autels, dans les lieux où il seroit adoré, comme les idolatres en plantoient dans les lieux où ils servoient les idoles.

PRen garde au mois que les épics meurissent, & fai la Pâque à l'Eternel ton Dieu ; car c'est dans le mois que les épics meurissent, que l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir de nuit hors d'Egypte.

2. Et sacrifie la Pâque à l'Eternel ton Dieu, du gros & du menu bétail, au lieu que l'Eternel aura choisi pour y faire habiter son Nom.

3. Tu ne mangeras point de pain levé avec la *Pâque :* Tu mangeras *en la célébrant* pendant sept jours des pains sans levain, des pains d'affliction, parce que tu ès sorti en hâte du pays d'Egypte ; afin que tu te souviennes, tous les jours de ta vie, du jour que tu ès sorti du pays d'Egypte.

4. Il ne se verra point de levain chez toi dans toutes tes frontiéres, pendant sept jours ; & on ne gardera rien de la chair du sacrifice que tu auras fait le soir du prémier jour, jusqu'au matin.

5. Tu ne pourras pas sacrifier la Pâque dans *tous* les lieux de ta demeure, que l'Eternel ton Dieu te donne ;

6. Mais *seulement* au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son Nom ; c'est là que tu sacrifieras la Pâque, le soir aussitôt que le soleil sera couché, dans le même tems que tu sortis d'Egypte.

7. Et l'ayant fait cuire, tu la mangeras, au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi. Et le matin tu t'en retourneras, & tu t'en iras dans tes tentes.

8. Pendant six jours tu mangeras des pains sans levain, & au septiéme jour, *qui est* l'assemblée solemnelle à l'Eternel ton Dieu, tu ne feras aucune œuvre.

9. Tu te compteras sept semaines ; tu commenceras à compter *ces* sept semaines depuis que tu auras commencé à mettre la faucille dans la moisson.

10. Puis tu feras la Fête solemnelle des semaines à *l'honneur de* l'Eternel ton Dieu ; en présentant l'ofrande volontaire de ta main, que tu donneras selon que l'Eternel ton Dieu t'aura béni.

11. Et tu te réjouïras en la présence de l'Eternel ton Dieu, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, & le Lévite, qui est dans tes portes, l'étranger, l'orphelin, & la veuve, qui *sont* parmi toi, au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son Nom.

12. Et tu te souviendras que tu as servi en Egypte, & tu prendras garde à observer ces statuts.

13. Tu feras la Fête solemnelle des Tabernacles pendant sept jours, après que tu auras recueilli *les revenus* de ton aire & de ta cuve.

14. Et tu te réjouïras pendant la Fête solemnelle, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur & ta servante, le Lévite, l'étranger, l'orphelin, & la veuve, qui *sont* dans tes portes.

15. Pendant sept jours tu célébreras la Fête solemnelle à *l'honneur de* l'Eternel ton Dieu, au lieu que l'Eternel aura choisi ; quand l'Eternel ton Dieu t'aura béni dans toute ta récolte, & dans tout l'ouvrage de tes mains ; & tu seras *alors* dans la joie.

16. Trois fois l'année tout mâle d'entre vous se présentera devant l'Eternel ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, *savoir* à la Fête solemnelle des pains sans levain, & à la Fête solemnelle des Semaines, & à la Fête solemnelle des Tabernacles ; & nul ne se présentera devant la face de l'Eternel à vuide.

17. *Mais* chacun donnera à proportion de ce qu'il aura, selon la bénédiction que l'Eternel ton Dieu t'aura donnée.

18. Tu t'établiras des Juges & des Prévots dans toutes les villes que l'Eternel ton Dieu te donne, selon tes Tribus ; afin qu'ils jugent le peuple par un jugement juste.

19. Tu ne pervertiras point le droit, &

& tu n'auras point égard à l'aparence des personnes, & tu ne prendras aucun présent; car le présent aveugle les yeux des sages, & il corrompt les paroles des justes.

20. Tu suivras fort exactement la justice, afin que tu vives, & que tu possèdes le pays que l'Eternel ton Dieu te donne.

21. Tu ne planteras point de bocage, de quelque arbre que ce soit, auprès de l'autel de l'Eternel ton Dieu, que tu te feras fait.

22. Tu ne te dresseras point non plus de statuë, *car* l'Eternel ton Dieu hait ces choses.

REFLEXIONS.

LES raisons pour lesquelles les Fêtes des Israëlites avoient été ordonnées, ont été marquées ci-devant plus d'une fois. Ce qu'il faut considerer sur cela, c'est que si Dieu vouloit que les Israëlites eussent leurs Fêtes, pour se souvenir des bienfaits qu'il avoit accordés à leur nation, les Chrétiens, à qui Dieu a fait des graces infiniment plus considerables, doivent célébrer ces graces avec beaucoup plus de zèle & d'ardeur, non seulement dans les tems qui sont destinés à cela; mais en tout tems & par toute leur conduite; la vie du Chrétien devant être toute consacrée à la gloire de Dieu & à son service. II. Ce chapitre prouve que l'établissement des Magistrats & des Juges a Dieu pour auteur; & que le devoir de ceux qui exercent ces emplois, est de rendre une exacte justice, de ne prendre aucun présent, & de n'avoir point d'égard à l'apparence des personnes. III. La défense que Dieu faisoit aux Israëlites de planter des bocages, & de faire des statues à la maniére des idolatres, montre que ce n'est pas assez d'éviter l'idolatrie; mais qu'il faut outre cela s'éloigner de tout ce qui en approche, & de tout ce qui pourroit être, pour nous ou pour les autres, une occasion de péché ou de scandale.

CHAPITRE XVII.

Dieu commande qu'on fasse mourir les Israëlites qui adoreroient les idoles. II. Que quand il faudra juger de quelque cas douteux, on consulte les Sacrificateurs ou le Juge, & qu'on s'en tienne à leur décision. Enfin, il prescrit la maniére d'établir les Rois, & leur devoir, tant à l'égard des choses civiles, qu'à l'égard de la Religion.

TU ne sacrifieras point à l'Eternel ton Dieu ni taureau, ni menuë bête, qui ait en soi quelque vice *ou* quelque défaut, car *c'est* une abomination à l'Eternel ton Dieu.

2. Quand il se trouvera au milieu de toi, dans quelqu'une des villes que l'Eternel ton Dieu te donne, un homme ou une femme, qui fasse ce qui est mauvais aux yeux de l'Eternel ton Dieu, en transgressant son alliance.

3. Et qui aille & serve d'autres dieux, & qui se prosterne devant eux, soit devant le soleil, ou devant la lune, ou devant toute l'armée du Ciel, ce que je n'ai pas commandé;

4. Et que *cela* t'aura été raporté, & que tu l'auras apris; alors tu t'informeras exactement, & si tu trouves que ce qu'on a dit soit véritable & certain, & qu'une telle abomination ait été faite en Israël;

5. Alors tu feras sortir vers tes portes un tel homme, ou une telle femme, qui aura fait cette méchante action, soit l'homme, soit la femme, & tu les assommeras de pierres, & ils mourront.

6. On fera mourir celui qui doit mourir; sur la parole de deux ou trois tèmoins; *mais* on ne le fera pas mourir sur la parole d'un seul tèmoin.

7. La main des tèmoins sera la prémiére sur lui pour le faire mourir; ensuite la main de tout le peuple *le lapidera*; ainsi tu ôteras ce méchant du milieu de toi.

8. Quand une affaire te paroîtra trop difficile, pour juger entre le sang & le sang, entre la cause & la cause, entre la plaie & la plaie, *qui sont* des affaires de procès dans tes portes; alors tu te leveras & tu monteras au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi;

9. Et tu viendras aux Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi, & au Juge qui sera en ce tems-là, & tu les consulteras, & ils te déclareront ce que porte le droit.

10. Et tu feras exactement ce qu'ils t'auront déclaré, du lieu que l'Eternel aura choisi, & tu prendras garde à faire tout ce qu'ils t'auront enseigné.

11. Tu feras de point en point ce que dit la loi qu'ils t'auront enseignée, & selon le droit qu'ils t'auront déclaré, & tu ne te détourneras point de ce qu'ils t'auront dit, ni à droite, ni à gauche.

12. Mais l'homme qui par fierté n'aura point voulu obéïr au Sacrificateur, qui assiste là pour servir l'Eternel ton Dieu, ou au Juge, cet homme-là mourra, & tu ôteras ce méchant d'Israël;

13. Afin que tout le peuple l'entende & craigne, & qu'il ne s'élève pas avec orgueil à l'avenir.

14. Quand tu seras entré au pays que l'Eternel ton Dieu te donne, & que tu le possèderas, & que tu y demeureras; si tu dis: J'établirai un Roi sur moi, comme toutes les nations qui *sont* autour de moi:

15. Tu ne manqueras pas de t'établir pour Roi celui que l'Eternel ton Dieu aura choisi; tu t'établiras pour Roi un homme qui soit d'entre tes fréres; & tu ne pourras point établir sur toi un homme étranger, qui ne soit pas ton frére.

16. Cependant, il ne fera point d'amas

mas de chevaux, & il ne ramenera point le peuple en Egypte, pour faire un amas de chevaux; car l'Eternel vous a dit: Jamais vous ne retournerez par ce chemin-là.

17. Il ne prendra point aussi plusieurs femmes, de peur que son cœur ne se détourne; il ne s'amassera point non plus beaucoup d'argent, ni beaucoup d'or.

18. Et aussitôt qu'il sera assis sur le trône de son règne, il écrira pour lui un double de cette loi, dans un livre, *qu'il prendra* des Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi.

19. Et *ce livre* demeurera par devers lui, & il lira dans ce *livre* tous les jours de sa vie; afin qu'il aprenne à craindre l'Eternel son Dieu, *&* à prendre garde à toutes les paroles de cette loi, & à ces statuts pour les faire.

20. De peur que son cœur ne s'élève par dessus ses fréres & qu'il ne se détourne de ce commandement, ou à droite, ou à gauche; & afin qu'il prolonge ses jours dans son règne, lui & ses fils au milieu d'Israël.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous présente ces trois considérations: La prémiére, que la loi qui ordonnoit de faire mourir les idolatres ne regarde pas les Chrétiens, & que l'on ne doit pas en conclure qu'il faille employer les suplices & la rigueur contre ceux qui sont dans l'erreur; mais que cependant nous devons résister à ceux qui pourroient nous détourner du vrai service de Dieu, & de l'obéïssance que nous lui devons; que ces gens-là doivent être regardés comme des séducteurs, & retranchés de la communion de l'Eglise, par l'exercice de la discipline; comme St. Paul le montre dans ses Epîtres, & en particulier dans la I. Epître aux Corinthiens, chap. V. où il aplique à ce sujet ces paroles de Moyse: *Otez le méchant du milieu de vous.* La seconde considération regarde la loi qui obligeoit les Israëlites à se soûmettre au jugement du Sacrificateur, & qui assujettissoit à la mort ceux qui refuseroient de lui obéïr. Il faut savoir que cette loi ne concernoit pas les articles de la Foi & les dogmes de la Religion; puisque Dieu lui-même avoit tellement règlé dans sa parole tout ce que l'on devoit croire & observer à cet égard, qu'il n'étoit permis à qui que ce fût de s'écarter en aucune maniére de cette règle. Mais cette loi regardoit les causes civiles, dans lesquelles il falloit se soumettre au Sacrificateur, ou au Juge, qui avoit l'autorité de terminer les procès, auxquels il n'y auroit jamais eu de fin, si les particuliers eussent pû se rebeller impunément, contre ceux que Dieu lui-même avoit établis pour les décider. C'est ainsi qu'on doit encore aujourd'hui se soumettre aux Juges & au Magistrats, & qu'il est ordonné aux Chrêtiens d'obéïr selon Dieu à leurs Conducteurs spirituels & temporels. Enfin il paroit de ce chapitre, que les Rois & les Magistrats Chrétiens ne doivent pas croire qu'il leur soit permis de s'élever au dessus de leurs fréres, & de profiter de leur autorité pour s'enrichir, pour vivre dans les délices, ou pour oprimer les peuples; mais que leur devoir est de se tenir dans la modération & dans l'humilité, de gouverner leurs sujets avec justice; & sur tout de bien lire la loi de Dieu, & de l'avoir continuellement devant les yeux, afin de s'y conformer.

CHAPITRE XVIII.

Dieu règle le droit que les Sacrificateurs & les Lévites qui feroient le service auroient sur les sacrifices & sur les autres oblations. II. Il défend les superstitions des Cananéens, & particulierement de consulter les dévins. III. Il promet d'instruire son peuple, en lui envoyant des Prophetes, & surtout d'envoyer un grand Prophète, auquel tous devroient se soumettre. Enfin, il donne les marques auxquelles on peut discerner les vrais & les faux Prophètes.

LES Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi, même toute la Tribu de Lévi, n'auront point de part ni d'héritage avec *le reste* d'Israël; *mais* ils mangeront des sacrifices de l'Eternel, faits par le feu, & de son héritage.

2. Ils n'auront donc point d'héritage parmi leurs fréres; l'Eternel est leur héritage, comme il leur *en* a parlé.

3. Or c'*est* ici ce que les Sacrificateurs auront droit *de prendre* du peuple, *savoir* de ceux qui ofriront quelque sacrifice, soit taureau, soit menu bétail; on donnera au Sacrificateur l'épaule, les mâchoires, & le ventre.

4. Tu leur donneras les prémices de ton froment, de ton vin, & de ton huile, & les prémices de la toison de tes brébis.

5. Car l'Eternel ton Dieu l'a choisi d'entre toutes les Tribus, afin qu'il assiste pour faire le service au nom de l'Eternel, lui & ses fils, à toûjours.

6. Or quand le Lévite viendra de quelque lieu de ta demeure, de quelque endroit que ce soit d'Israël, où il fasse son séjour, & qu'il viendra selon tout le desir de son ame, au lieu que l'Eternel aura choisi;

7. Il fera le service au nom de l'Eternel son Dieu, comme tous ses fréres *les* Lévites, qui assistent en la présence de l'Eternel.

8. Ils mangeront une égale portion avec les autres; outre ce que chacun d'eux pourroit avoir vendu du bien de ses péres.

9. Quand tu seras entré au pays que l'Eter-

l'Eternel ton Dieu te donne, tu n'apprendras point à imiter les abominations de ces nations-là.

10. Il ne se trouvera personne parmi toi qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille, ni de dévin qui se mêle de déviner, ni de pronostiqueur de tems, ni aucun qui fasse des prédictions, ni qui fasse des prestiges;

11. Ni d'enchanteur qui use d'enchantemens, ni d'homme qui consulte l'esprit de Python, ni de diseur de bonne avanture, ni aucun qui interroge les morts.

12. Car quiconque fait ces choses-là *est en* abomination à l'Eternel; & c'est à cause de ces abominations, que l'Eternel ton Dieu chasse ces nations-là de devant toi.

13. Tu vivras dans l'intégrité avec l'Eternel ton Dieu.

14. Car ces nations-là, dont tu vas possèder le pays, écoutent les pronostiqueurs, & les dévins; mais pour toi, l'Eternel ton Dieu ne t'a point permis de faire ainsi.

15. L'Eternel ton Dieu te suscitera un Prophète comme moi d'entre tes fréres, vous l'écouterez:

16. Suivant tout ce que tu demandas à l'Eternel ton Dieu à Horeb, au jour de l'assemblée, *dans lequel* tu dis: Que je n'entende plus la voix de l'Eternel mon Dieu; & que je ne voie plus ce grand feu, de peur que je ne meure.

17. Alors l'Eternel me dit: Ils ont bien dit ce qu'ils ont dit.

18. Je leur susciterai un Prophète comme toi d'entre leurs fréres, & je mettrai mes paroles en sa bouche; & il leur dira tout ce que je lui aurai commandé.

19. Et il arrivera que quiconque n'écoutera pas les paroles qu'il aura dites en mon nom, je lui en demanderai compte.

20. Mais *si quelque* Prophète a assez d'orgueil pour dire *quelque* chose en mon nom, que je ne lui aurai point commandé de dire, ou s'il parle au nom des autres dieux, ce Prophète-là mourra.

21. Que si tu dis en ton cœur: Comment connoîtrons-nous la parole que l'Eternel n'aura point dite?

22. Quand ce Prophète-là aura parlé au nom de l'Eternel, & que la chose *qu'il aura prédite* ne sera point, ni n'arrivera point, ce sera là une parole que l'Eternel ne lui a point dite; *mais* le Prophète l'aura dite par orgueil; ainsi ne le crains point.

REFLEXIONS.

SAint Paul nous apprend que la loi qui règle le droit que les Sacrificateurs auroient sur les ofrandes du peuple, marque, que l'intention de Dieu a toûjours été que ceux qui servent l'Eglise dans le St. Ministère fussent nourris & entretenus par l'Eglise. II. Nous voyons ici que c'est une impieté criante de consulter les dévins, & d'user d'enchantemens & de cérémonies superstitieuses; & que ces crimes ne doivent en aucune façon être soufferts parmi ceux qui connoissent le vrai Dieu. III. Nous avons dans ce chapitre une Prophètie remarquable, qui est appliquée à Jésus-Christ dans le N. Testament; c'est celle par laquelle Dieu avoit promis d'envoyer un grand Prophète, qui feroit connoître aux hommes la volonté de Dieu, & qui devroit être seul écouté dans l'Eglise. IV. L'ordre que Dieu donnoit de ne pas écouter les faux Prophètes, montre, qu'il ne faut pas croire que tous ceux qui se disent envoyés de Dieu le soient en effet; mais que Dieu veut qu'on examine les Docteurs & les Doctrines, par les marques qu'il a lui même données dans sa parole. C'est aussi à quoi Jésus-Christ & les Apôtres exhortent particuliérement les Chrétiens.

CHAPITRE XIX.

Ce chapitre contient des Loix, I. Touchant les villes de refuge, & la maniére de procéder, lors qu'il se seroit commis quelque meurtre, soit involontaire, soit volontaire. II. Touchant les bornes des possessions, & la punition des faux temoins.

QUand l'Eternel ton Dieu aura exterminé les nations, desquelles l'Eternel ton Dieu te donne le pays, & que tu posséderas leur pays, & que tu demeureras dans leurs villes, & dans leurs maisons;

2. Alors tu sépareras trois villes au milieu du pays que l'Eternel ton Dieu te donne pour le possèder.

3. Tu dresseras le chemin, & tu partageras en trois parties les contrées de ton pays, que l'Eternel ton Dieu te donnera en héritage, & ce sera afin que tout meurtrier s'y retire.

4. Or voici comment on procédera envers le meurtrier, qui se sera retiré là pour sauver sa vie: Celui qui aura frapé son prochain par mégarde, & sans l'avoir haï auparavant;

5. Comme si quelqu'un étant allé avec son prochain dans une forêt, pour couper du bois, & qu'avançant sa main avec sa coignée pour couper du bois, *il arrive* que le fer échape hors du manche, & rencontre tellement son prochain qu'il *en* meure; cet homme là s'enfuira dans une de ces villes, afin qu'il y vive.

6. De peur que le garant du sang ne poursuive le meurtrier, pendant que son cœur est échauffé, & qu'il ne l'atteigne, si le chemin étoit trop long, & ne le frape à mort, bien qu'il ne fût point digne de mort, parce qu'il ne haïssoit point son prochain auparavant.

7. C'est pourquoi je te commande, *& je te dis:* Sépare-toi trois villes.

8. Que si l'Eternel ton Dieu étend tes frontiéres, comme il l'a juré à tes péres, & s'il te donne tout le pays, qu'il a promis de donner à tes péres:

9. (Pourvû que tu prennes garde à faire tous ces commandemens que je te prescris aujourd'hui, afin que tu aimes l'Eternel ton Dieu, & que tu marches toujours dans ses voies;) alors tu ajoûteras encore trois villes, outre ces trois-là:

10. Afin que le sang de celui qui est innocent ne soit pas répandu au milieu de ton pays, que l'Eternel ton Dieu te donne *en* héritage, & que tu ne sois pas coupable de meurtre.

11. Mais lors qu'un homme qui haïra son prochain lui aura dressé des embûches, & qu'il se sera élevé contre lui, & l'aura frappé à mort, & qu'il s'en sera fuï dans l'une de ces villes:

12. Alors les Anciens de sa ville l'envoieront tirer de là, & le livreront entre les mains du garant du sang, afin qu'il meure.

13. Ton œil ne l'épargnera point; mais tu ôteras d'Israël le sang de l'innocent, & tu seras heureux.

14. Tu ne transporteras point les bornes de ton prochain, que les prédécesseurs auront plantées, dans l'héritage que tu posséderas au pays que l'Eternel ton Dieu te donne pour le posséder.

15. Un seul témoin ne sera point valable contre un homme, dans quelque crime & péché que ce soit, ou quelque péché qu'on ait commis; mais sur la parole de deux ou de trois témoins la chose sera valable.

16. Quand un faux témoin s'élévera contre quelqu'un, pour déposer contre lui, *& pour l'accuser* de révolte *contre Dieu*;

17. Alors ces deux hommes-là, qui auront contestation entr'eux, comparoîtront devant l'Eternel, en la présence des Sacrificateurs & des Juges qui seront en ce tems là.

18. Et les Juges s'informeront exactement; & s'il se trouve que ce témoin soit un faux témoin, qu'il ait déposé faussement contre son frére;

19. Tu lui feras comme il avoit dessein de faire à son frére; & ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi.

20. Et les autres qui entendront cela craindront, & à l'avenir ils ne feront plus de semblable méchanceté au milieu de toi.

21. Ton œil ne l'épargnera point: Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié.

REFLEXIONS.

Nous aprenons de ce chapitre, I. Que si Dieu avoit établi des villes de refuge, pour ceux qui auroient tué quelqu'un innocemment & sans aucun mauvais dessein, il ne vouloit pas qu'on laissât impunis, sous quelque prétexte que ce fut, les meurtriers volontaires. Ainsi, les Magistrats & les Juges sont obligés de faire une recherche & une punition exacte de ces sortes de crimes, s'ils ne veulent pas attirer sur eux & sur leurs peuples la vengeance céleste. II. Ce chapitre nous enseigne, que c'est une injustice criante de transporter les bornes des possessions. La troisiéme réflexion regarde les témoins. Dieu veut qu'on ait recours aux témoins, lors qu'on ne peut pas connoître autrement la vérité; & il ordonne qu'on fasse soufrir aux faux témoins la même peine que celle à laquelle ils auroient exposé celui contre qui ils auroient rendu un faux témoignage. Cette loi montre, que les Juges sont autorisés par la loi divine, à se servir de témoins & du serment, pour découvir la vérité; que ceux qui sont appellés en témoignage sont obligés de la déclarer; que les faux témoins qui sont connus méritent une punition exemplaire; & que si les hommes ne les punissent pas, Dieu fera la vengeance de leur perfidie & de leur impieté.

CHAPITRE XX.

Ce chapitre contient les loix militaires: On y voit l'exhortation que le Sacrificateur adressoit au peuple, lors qu'on alloit à la guerre, & comment les Israëlites devoient traiter les villes qu'ils attaqueroient.

Quand tu iras à la guerre contre tes ennemis, & que tu verras des chevaux & des chariots, & un peuple plus grand que toi, ne les crains point, car l'Eternel ton Dieu, qui t'a fait monter hors du pays d'Egypte, *est* avec toi.

2. Et quand il faudra s'aprocher pour combattre, le Sacrificateur s'avancera, & parlera au peuple,

3. Et il leur dira: Ecoute Israël: Vous vous aprochez aujourd'hui pour combattre vos ennemis: Que vôtre cœur ne devienne point lâche; ne craignez point, ne soyez point étonnés, & n'ayez aucune frayeur d'eux.

4. Car l'Eternel vôtre Dieu *est* celui qui marche avec vous, pour combattre pour vous contre vos ennemis, *&* pour vous préserver.

5. Alors les Officiers parleront au peuple, disant: Qui *est*-ce qui a bâti une maison neuve, & ne l'a point dédiée? Qu'il s'en aille & qu'il retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille, & qu'un autre ne la dédie.

6. Et qui *est*-ce qui a planté une vigne, & qui n'en a point encore cueilli le fruit? Qu'il s'en aille & qu'il retour-

tourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille, & qu'un autre n'en cueille le fruit.

7. Et qui *est*-ce qui a fiancé une femme, & qui ne l'a point épousée? Qu'il s'en aille, & qu'il retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille, & qu'un autre ne l'épouse.

8. Et les Officiers continueront à parler au peuple, & diront: Si quelqu'un est timide & lâche, qu'il s'en aille & qu'il retourne en sa maison, de peur que le cœur de ses fréres ne se fonde comme le sien.

9. Et aussitôt que les Officiers auront achevé de parler au peuple, ils rangeront les Chefs des bandes à la tête de chaque troupe.

10. Quand tu t'aprocheras d'une ville pour la combattre, tu lui ofriras la paix.

11. Alors si elle te fait une réponse de paix, & t'ouvre *les portes*, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire & te servira.

12. Que si elle ne traite pas avec toi, mais qu'elle fasse la guerre contre toi, alors tu l'assiégeras.

13. Et quand l'Eternel ton Dieu l'aura livrée entre tes mains, tu feras passer tous les mâles au fil de l'épée.

14. *En réservant* seulement les femmes, les petits enfans, les bêtes, & tout ce qui sera dans la ville, *savoir* tout son butin, que tu pilleras pour toi; & tu mangeras le butin de tes ennemis, que l'Eternel ton Dieu t'aura donné.

15. Tu en feras ainsi à toutes les villes qui sont fort éloignées de toi, & qui ne *sont* point des villes de ces nations.

16. Mais tu ne laisseras vivre personne qui soit des villes de ces peuples que l'Eternel ton Dieu te donne *en* héritage.

17. Car tu ne manqueras point à les détruire à la façon de l'interdit; *savoir* les Héthiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phéréssiens, les Héviens, les Jébusiens, comme l'Eternel ton Dieu te l'a commandé.

18. Afin qu'ils ne vous apprennent pas à faire toutes les abominations qu'ils ont pratiquées envers leurs dieux, & que vous ne péchiez pas contre l'Eternel vôtre Dieu.

19. Quand tu tiendras une ville assiégée plusieurs jours, en la battant pour la prendre, tu ne gâteras point les arbres, *& tu ne les renverseras point* à coups de coignée, parce que tu en pourras manger; c'est pourquoi tu ne les couperas point; car l'arbre des champs *est-il* un homme pour venir contre toi dans le siége?

20. Mais tu détruiras & tu couperas seulement les arbres que tu connoîtras n'être point des arbres fruitiers; & tu en bâtiras des forts contre la ville qui te fait la guerre, jusqu'à ce que tu en sois le maître.

REFLEXIONS.

Les loix militaires qui sont contenuës dans ce chapitre méritent qu'on y fasse réflexion. L'exhortation que le Sacrificateur adressoit aux Israëlites, quand ils alloient à la guerre, tendoit à leur apprendre que c'étoit par le secours de Dieu seul qu'ils pouvoient vaincre leurs ennemis. L'on peut recueillir de là, que Dieu, qui préside à tout, donne des succès heureux dans la guerre; & que quand les guerres sont justes & légitimes, on peut s'assurer de sa protection. La loi qui exemptoit certaines personnes d'aller à la guerre, avoit été établie, tant parce qu'il n'auroit pas été juste qu'elles fussent privées des avantages qu'elles avoient voulu se procurer, & que d'autres en jouïssent; que parce qu'il étoit à craindre que ces gens là, n'allant à la guerre que malgré eux, ne manquassent de courage. Dieu vouloit que les Israëlites se conduisissent dans leurs guerres avec modération & avec douceur, en épargnant le plus qu'il leur seroit possible les personnes innocentes. Si les Israëlites devoient en user ainsi envers leurs ennemis, les Chrétiens doivent beaucoup plus garder cette modération, & marquer en toutes choses qu'ils sont animés de l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de charité & de douceur.

CHAPITRE XXI.

Dieu régle ici la maniére de faire l'expiation du meurtre dont l'auteur étoit inconnu: les mariages avec les prisonniéres prises en guerre; le droit des aînés; la punition des enfans rebelles; & la sépulture des criminels exécutés à mort par la justice.

Lorsque, dans la terre que l'Eternel ton Dieu te donne pour la posséder, on trouvera *le corps* d'un homme qui aura été tué, étendu dans un champ, *&* qu'on ne saura pas qui l'aura tué;

2. Alors tes Anciens & tes Juges sortiront, & mesureront depuis l'homme qui aura été tué, jusqu'aux villes qui *sont* autour de lui.

3. Puis les Anciens de la ville, qui sera la plus proche de l'homme qui aura été tué, prendront une jeune vache du troupeau, dont on ne se soit point servi, *&* qui n'ait point tiré au joug;

4. Et les anciens de cette ville-là feront descendre cette jeune vache dans une vallée rude, qu'on ne laboure ni ne séme pas, & ils couperont là dans la vallée le cou à cette jeune vache.

5. Et les Sacrificateurs fils de Lévi

s'aprocheront; car l'Eternel ton Dieu les a choisis pour faire son service, & pour bénir au nom de l'Eternel; & afin que toute cause & toute plaie soit jugée par leur parole.

6. Et tous les Anciens de cette ville là, qui seront les plus près de l'homme qui aura été tué, laveront leurs mains sur la jeune vache, à laquelle on aura coupé le cou dans la vallée.

7. Et prenant la parole ils diront: Nos mains n'ont point répandu ce sang; nos yeux aussi ne l'ont point vû *repandre.*

8. O Eternel! sois propice à ton peuple d'Israël, que tu as racheté, & ne lui impute point le sang innocent *qui a été repandu* au milieu de ton peuple d'Israël. Et le meurtre sera expié pour eux.

9. Et tu ôteras le sang innocent du milieu de toi; parce que tu auras fait ce que l'Eternel approuve & qu'il trouve droit.

10. Quand tu seras allé à la guerre contre tes ennemis, & que l'Eternel ton Dieu les aura livrés entre tes mains, & que tu en auras emmené des prisonniers:

11. Si tu vois entre les prisonniers une femme qui soit belle, & qu'ayant conçu pour elle de l'affection, tu *veuilles* la prendre pour ta femme:

12. Alors tu la meneras en ta maison, & elle rasera sa tête, & coupera ses ongles;

13. Elle ôtera de dessus elle les vêtements qu'elle avoit dans sa captivité, & elle demeurera dans ta maison, & pleurera son pére & sa mére un mois durant; puis tu viendras vers elle, & tu seras son mari, & elle sera ta femme.

14. S'il arrive qu'elle ne te plaise plus, tu la renvoieras à sa volonté, & tu ne la pourras pas vendre pour de l'argent, ni en faire aucun trafic, parce que tu l'auras humiliée.

15. Quand un homme aura deux femmes, l'une aimée, & l'autre haïe, & qu'elles lui auront enfanté des enfans, tant celle qui est aimée, que celle qui est haïe, si le fils ainé est de celle qui est haïe;

16. Lors que le jour viendra qu'il partagera à ses enfans ce qu'il aura, alors il ne pourra pas faire ainé le fils de celle qui est aimée, avant le fils de celle qui est haïe, qui est le prémier-né;

17. Mais il reconnoitra le fils de celle qui est haïe pour son prémier-né, en lui donnant la portion de deux, de tout ce qui se trouvera lui apartenir; car il *est* le commencement de sa force; le droit d'ainesse lui *apartient.*

18. Quand un homme aura un enfant pervers & rebelle, qui n'obéira point à la voix de son pére, ni à la voix de sa mére, & qui, quoi qu'ils l'aient châtié, ne les veuille point écouter:

19. Alors le pére & la mére le prendront, & le meneront aux Anciens de sa ville, & à la porte de son lieu:

20. Et ils diront aux Anciens de sa ville: Voici nôtre fils qui *est* pervers & rebelle; il n'obéït point à nôtre voix; *il est* gourmand & yvrogne.

21. Alors tous les hommes de la ville le lapideront, & il mourra, & ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi, afin que tout Israël l'entende & soit saisi de crainte.

22. Quand un homme aura commis quelque péché digne de mort, & qu'on le fera mourir, & que tu le pendras à un bois;

23. Son corps mort ne demeurera point la nuit sur le bois, mais tu ne manqueras point de l'ensevelir le même jour; car celui qui est pendu *est* malédiction de Dieu; c'est pourquoi tu ne souilleras point la terre, que l'Eternel ton Dieu te donne *en* héritage.

REFLEXIONS.

Les cérémonies que Dieu avoit prescrites pour faire l'expiation du meurtre dont l'auteur étoit inconnu, & la priére & la protestation solemnelle que les Magistrats devoient prononcer dans cette occasion, montrent bien clairement, que les Juges ne sauroient être trop exacts à découvrir & à punir les meurtriers; & que s'ils ne le font pas, le Seigneur leur en demandera compte. Les loix touchant les mariages avec les prisonniéres, & le droit des ainés, avoient pour but d'empêcher que les Israélites ne se laissassent emporter à leurs passions & leurs caprices, & de maintenir l'ordre & la justice dans les familles. La loi qui condamnoit à mort les enfans rebelles à Pére & à Mére, marque la grandeur de ce péché, & doit faire craindre aux enfans qui s'en rendent coupables, la malédiction de Dieu. Enfin, ce que le Seigneur avoit prescrit touchant les criminels qui seroient exécutés à mort, tendoit à empêcher qu'on ne laissât les corps morts exposés à être mangés des bêtes, ou à se consumer d'eux-mêmes; ce qui auroit ressenti l'inhumanité, & eût été un objet d'horreur. Nous devons, à l'occasion de ce qui est dit ici du supplice des criminels, penser au profond abaissement de Jésus-Christ Nôtre Seigneur, qui a été exposé sur une croix. C'est la réflexion que St. Paul fait au chap. III. de l'Epitre aux Galates, lors qu'il dit: *Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, lors qu'il a été fait malédiction pour nous; car il est écrit: Maudit est celui qui est pendu au bois.*

CHA

CHAPITRE XXII.

Les loix contenues dans ce chapitre regardent les choses perdues ; la modestie dans les habits ; l'humanité, même envers les bêtes ; les bâtimens ; le mélange des espéces, les vêtemens ; & la punition des personnes mariées & non mariées qui tomberoient dans l'impureté.

SI tu vois le bœuf ou la brébis de ton frére égarés, tu ne te cacheras point d'eux ; tu ne manqueras point de les ramener à ton frére.

2. Que si ton frére ne demeure pas près de toi, ou que tu ne le connoisses pas, tu les retireras même dans ta maison, & ils seront avec toi jusqu'à ce que ton frére les cherche, & alors tu les lui rendras.

3. Tu en feras de même à l'égard de son âne, & tu en useras de même à l'égard de son vêtement, & de toute autre chose que ton frére aura perduë, & que tu auras trouvée, qui aura été égarée ; tu ne t'en pourras pas cacher.

4. Si tu vois l'âne de ton frére, ou son bœuf, tombés dans le chemin, tu ne te cacheras point d'eux, *mais* tu *les* releveras avec lui.

5. Une femme ne portera point un habit d'homme, & un homme ne se revétira point d'un habit de femme ; car quiconque fait de telles choses *est* en abomination à l'Eternel ton Dieu.

6. Quand tu rencontreras dans un chemin, sur quelque arbre, ou sur la terre, un nid d'oiseau, *ou il y ait* des petits ou des œufs, & la mére couvant les petits ou les œufs, tu ne prendras point la mére avec les petits ;

7. Mais tu laisseras aller la mére, & tu prendras les petits pour toi ; afin que tu sois heureux, & que tu prolonges *tes* jours.

8. Quand tu bâtiras une maison neuve, tu feras des défenses tout autour de ton toit ; de peur que tu ne rendes ta maison responsable du sang, si quelqu'un tomboit de là.

9. Tu ne planteras point ta vigne de diverses sortes de plant ; de peur que le tout, *savoir* le plant que tu auras planté & le raport de ta vigne, ne soit souillé.

10. Tu ne laboureras point avec un âne & un bœuf accouplés.

11. Tu ne t'habilleras point d'un drap tissu de diverses choses, comme de laine & de lin *joints* ensemble.

12. Tu te feras des bandes aux quatre pans de la robe dont tu te couvres.

13. Lors que quelqu'un aura pris une femme, & qu'après être venu vers elle il la haïra ;

14. Et qu'il lui imputera quelque chose, qui donne occasion de parler d'elle ; en la diffamant, & en disant : J'ai pris cette femme, & quand je me suis aproché d'elle, je n'ai point trouvé en elle *sa* virginité.

15. Alors le pére & la mére de la jeune fille prendront & produiront les marques de sa virginité devant les Anciens de la ville, à la porte.

16. Et le pére de la jeune fille dira aux Anciens : J'ai donné ma fille à cet homme pour femme, & il l'a prise en aversion :

17. Et voici, il lui a imposé une chose qui donne occasion de parler, disant : Je n'ai point trouvé que ta fille fût vierge. Cependant voici les marques de la virginité de ma fille ; & ils étendront le drap devant les Anciens de la ville.

18. Alors les Anciens de cette ville là prendront le mari, & le châtieront.

19. Et parce qu'il aura diffamé une vierge d'Israël, ils le condamneront à cent *piéces* d'argent, qu'ils donneront au pére de la jeune fille ; & elle lui sera pour femme, & il ne la pourra pas renvoyer, tant qu'il vivra.

20. Mais si ce qu'il a dit est véritable, *que* la jeune fille ne se soit point trouvée vierge ;

21. Alors ils feront sortir la jeune fille à la porte de la maison de son pére, & les gens de la ville l'assommeront de pierres, & elle mourra ; car elle a commis une infamie en Israël, commettant impureté dans la maison de son pére ; & ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi.

22. Quand on trouvera un homme couché avec une femme mariée, ils mourront, même tous deux, *tant* l'homme qui a couché avec la femme ; que la femme, & tu ôteras le mal d'Israël.

23. Quand une jeune fille vierge sera fiancée à un homme, & que quelqu'un l'ayant trouvée dans la ville, aura couché avec elle ;

24. Vous les ferez sortir tous deux à la porte de la ville, & vous les lapiderez, & ils mourront ; *savoir* la jeune fille, parce qu'elle n'a point crié dans la ville, & l'homme ; parce qu'il a violé la femme de son prochain ; & tu ôteras le mal du milieu de toi.

25. Que si quelqu'un trouve aux champs une jeune fille fiancée, & que lui faisant violence, il couche avec elle, alors l'homme qui aura couché avec elle, mourra lui seul.

26. Mais tu ne feras rien à la jeune fille : La jeune fille n'a *point commis* de péché digne de mort. Car il en est de ce cas, comme si quelqu'un s'élevoit contre son prochain, & lui ôtoit la vie.

27. Parce que l'ayant trouvée aux champs, la jeune fille fiancée aura pû crier, sans que personne l'ait délivrée.

28. Si quelqu'un trouve une jeune fille vierge qui ne soit point fiancée, &

& que la prenant il couche avec elle, & qu'ils soient trouvés :

29. L'homme qui aura couché avec elle donnera au pére de la jeune fille cinquante *piéces* d'argent; & *elle* lui sera pour femme, parce qu'il l'a humiliée. Il ne la pourra pas laisser, tant qu'il vivra.

30. Nul ne prendra la femme de son pére, ni ne découvrira le bord *de la robe* de son pére.

REFLEXIONS.

CEs diverses loix nous apprennent, I. Qu'on est obligé de rendre de bonne foi les choses qu'on a trouvées, à celui à qui elles appartiennent. II. La Loi qui défend de prendre dans les nids d'oiseaux la mére avec ses petits, avoit été donnée pour enseigner aux Israëlites l'humanité. III. Dieu défend de se déguiser & de changer les habits de son sexe, comme les idolatres le faisoient; parce que cela est indécent & contraire à la pudeur, & peut conduire à la licence. IV. Dieu vouloit que l'on mit des défenses autour des toits des maisons, parce que les toits étoient plats, & pour empêcher qu'on ne tombat de là. V. Il défendoit le mélange des espèces, dans la vuë d'éloigner les Israëlites de l'impureté, & des coûtumes des idolatres. VI. Les bandes ou les franges que les Israëlites portoient à leurs habits, & qui les distinguoient des autres peuples, étoient destinées à les faire souvenir qu'ils étoient le peuple de Dieu, & qu'ils devoient garder sa loi. Enfin, on doit faire une singuliére attention à la peine que Dieu avoit établie contre les personnes mariées & non mariées, qui tomberoient dans le péché d'impureté. Nous voyons par là, que non seulement l'adultère, mais aussi la simple fornication, sont de grands péchés; que ceux qui en sont coupables doivent être punis & qu'ils sont obligés de réparer, soit par le mariage, soit par tous les autres moyens possibles, le mal qu'ils ont fait; ce qui, joint à la considération des peines dont Dieu menace les impurs, doit détourner de ces péchés infames, & nous faire vivre dans la chasteté & dans la pureté.

CHAPITRE XXIII.

Les loix que ce chapitre renferme regardent, I. Certaines personnes qui ne pouvoient être reçues dans l'assemblée du peuple de Dieu, ni dans les emplois de la Magistrature. II. La pureté qui devoit être gardée dans le camp du peuple d'Israël, lors qu'il marchoit en guerre. III. Les esclaves fugitifs, l'impureté & la prostitution, l'usure, les vœux; & enfin, ce qu'il étoit permis ou défendu de prendre dans les possessions d'autrui.

CElui qui est eunuque, soit pour avoir été froissé, soit pour avoir été taillé, n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel.

2. Le bâtard n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel, même sa dixiéme génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel.

3. Le Hammonite & le Moabite n'entreront point dans l'assemblée de l'Eternel; même leur dixiéme génération n'entrera point dans l'assemblée de l'Eternel.

4. Parce qu'ils ne sont point venus au devant de vous avec du pain & de l'eau, par le chemin, quand vous sortiez d'Egypte; & parce aussi qu'ils firent venir à prix d'argent contre vous Balaam fils de Béhor, de Péthor, de Mésopotamie, pour vous maudire.

5. Mais l'Eternel ton Dieu ne voulut point écouter Balaam; & l'Eternel ton Dieu convertit la malédiction en bénédiction; parce que l'Eternel ton Dieu t'aime.

6. Tu ne chercheras jamais, tant que tu vivras, leur paix ni leur bien.

7. Tu n'auras point en abomination l'Iduméen, car il *est* ton frére, tu n'auras point en abomination l'Egyptien, car tu as été étranger dans son pays.

8. Les enfans qui leur naitront, dans la troisiéme génération, pourront entrer dans l'assemblée de l'Eternel.

9. Quand tu marcheras en armes contre tes ennemis, garde-toi de toute chose mauvaise.

10. S'il y a quelqu'un d'entre vous qui ne soit point pur, pour quelque accident qui lui soit arrivé de nuit, alors il sortira hors du camp, *&* n'entrera point dans le camp;

11. Et sur le soir il se lavera d'eau; & aussi-tôt que le soleil sera couché, il rentrera dans le camp.

12. Tu auras quelque endroit hors du camp où tu sortiras:

13. Et tu auras un pic entre tes utensiles; & quand tu voudras t'asseoir dehors, tu creuseras avec ce *pic*, & tu t'en retourneras, après avoir couvert ce qui sera sorti de toi.

14. Car l'Eternel ton Dieu marchera au milieu de ton camp, pour te délivrer, & pour livrer tes ennemis devant toi. Que tout ton camp donc soit saint, de peur qu'il ne voie quelque chose d'impur en toi, & qu'il ne se détourne de toi.

15. Tu ne livreras point à son maitre le serviteur qui se sera sauvé chez toi d'avec son maitre;

16. Mais il demeurera avec toi au milieu de toi, au lieu qu'il aura choisi dans l'une de tes villes, où il lui plaira; tu ne le molesteras point.

17. Qu'il n'y ait point entre les filles d'Israël de prostituée, & qu'entre les fils

fils d'Israël il n'y en ait aucun qui se prostituë à l'infamie.

18. Tu n'aporteras point dans la maison de l'Eternel ton Dieu le salaire d'une prostituée, ni le prix d'un chien, pour aucun vœu que tu aies fait; car ces deux choses sont en abomination devant l'Eternel ton Dieu.

19. Tu ne prêteras point à intérêt à ton frére, ni de l'argent, ni des vivres, ni quelque chose que ce soit qu'on prête à intérêt.

20. Tu pourras prêter à intérêt à l'étranger; mais tu ne donneras point à intérêt à ton frére; afin que l'Eternel ton Dieu te bénisse dans toutes les choses auxquelles tu mettras la main, dans le pays où tu vas entrer pour le posséder.

21. Quand tu auras fait un vœu à l'Eternel ton Dieu, tu ne différeras point de l'accomplir; car l'Eternel ton Dieu ne manqueroit point à te le redemander; ainsi il y auroit du péché en toi.

22. Mais quand tu t'abstiendras de faire des vœux, il n'y aura point de péché en toi.

23. Tu prendras garde à faire ce que tu auras prononcé de ta bouche, selon que tu auras fait le vœu volontairement à l'Eternel ton Dieu, & que tu l'auras prononcé de ta bouche.

24. Quand tu entreras dans la vigne de ton prochain, tu pourras bien manger des raisins selon ton apétit, jusqu'à en être rassasié; mais tu n'en mettras point dans ton vaisseau.

25. Quand tu entreras dans les blés de ton prochain, tu pourras bien arracher des épics avec ta main; mais tu ne mettras point la faucille dans les blés de ton prochain.

REFLEXIONS.

Voici ce qu'on peut recueillir de ce chapitre: I. Que si Dieu, pour des raisons particuliéres, avoit exclu de l'assemblée du peuple d'Israël, ceux qui avoient de certains défauts dans leur personne ou dans leur naissance, ceux qui sont engagés dans les souillures du vice doivent bien moins être réputés membres de l'Eglise Chrétienne, & que Dieu ne les recevra point dans son Royaume. II. On doit faire à peu près la même reflexion sur la loi qui regarde la netteté que les Israëlites devoient observer dans leur camp, lors qu'ils alloient en guerre, & sur la raison de cette loi; savoir, que Dieu étoit au milieu d'eux. La véritable pureté, qui est celle de l'ame & de la vie, est beaucoup plus nécessaire; & la considération de la présence de Dieu nous oblige encore plus fortement à prendre garde qu'il ne voie en nous aucune chose impure, ou qui puisse l'offenser. III. On continue à voir ici ce qui a déja été remarqué plusieurs fois; c'est que si Dieu vouloit que l'impureté fût bannie du peuple d'Israël, elle lui seroit encore plus odieuse dans les Chrétiens. IV. Ce qui est ordonné, de ne pas rendre les esclaves fugitifs, regarde les esclaves des nations voisines, lesquels étoient traités avec beaucoup de dureté & de cruauté, & qui venoient chercher un azyle dans le pays d'Israël & vouloient y habiter. V. La loi qui defendoit aux Israëlites de prêter à leurs compatriotes, mais qui leur permettoit de prendre de l'intérêt des étrangers étoit particuliére au peuple d'Israël. Le devoir des Chrétiens à cet égard est, de ne jamais prêter à usure, d'être équitables, & d'exiger avec modération le paiement de ce qu'ils ont prêté. A l'égard des vœux, nous voyons ici, qu'on est en liberté d'en faire, ou de n'en pas faire: mais que quand un vœu est fait, rien ne peut dispenser de l'accomplir, à moins qu'il ne s'agit d'une chose mauvaise. Enfin, la loi qui permettoit de prendre des épics ou des raisins dans les possessions d'autrui, pour en manger dans le besoin, mais qui défendoit d'en emporter, avoit pour but, d'un côté, d'éloigner les Israëlites de l'avarice, & d'un trop grand attachement à leur intérêt; & de l'autre, de les détourner du larcin & de l'injustice, & d'empêcher que sous prétexte qu'il étoit quelquefois permis de se servir des choses qui apartenoient à autrui, ils n'abusassent de cette liberté, & ne causassent du domage à leur prochain.

CHAPITRE XXIV.

Loix touchant le divorce & les priviléges des nouveaux mariés; la maniére de prendre des gages & d'exiger le paiement des dettes; la punition de ceux qui dérobent des hommes; les lépreux; le salaire des ouvriers; l'équité dans les jugemens, & le soin qu'on doit avoir des pauvres dans la recolte des fruits.

Quand quelqu'un aura pris une femme, & qu'il se sera marié avec elle, s'il arrive qu'elle ne trouve pas grace devant les yeux de cet *homme là*, parce qu'il aura trouvé en elle quelque chose d'infame, il lui écrira une lettre de divorce, & la lui ayant mise entre les mains, il la renvoiera hors de sa maison.

2. Et quand elle sera sortie de sa maison, & que s'en étant allée, elle sera mariée à un autre mari;

3. Si ce dernier mari la hait, & lui écrit une lettre de divorce, & la lui met en main, & la renvoie de sa maison, ou que ce dernier mari, qui l'avoit prise pour *sa* femme, meure;

4. Alors son prémier mari, qui l'avoit renvoyée, ne la pourra pas reprendre pour femme, après qu'elle s'est souillée: car ce seroit une abomination devant l'Eternel; ainsi tu ne chargeras d'aucun péché le pays que l'Eternel ton Dieu te donne *en* héritage.

5. Quand quelqu'un prendra une nouvelle femme, il n'ira point à la guerre, & on ne lui imposera aucune charge; mais un an durant il sera exemt dans sa maison, & il réjouïra la femme qu'il aura prise.

6. On ne prendra point pour gage les deux meules, non pas même la meule de dessus; parce qu'on prendroit pour gage la vie *de son prochain*.

7. Quand on trouvera quelqu'un qui aura dérobé quelqu'un de ses fréres des enfans d'Israël, & qui en aura fait trafic, & l'aura vendu; ce larron-là mourra; & tu ôteras le mal du milieu de toi.

8. Pren garde à la plaie de la lèpre, afin que tu gardes & que tu fasses tout ce que les Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi vous enseigneront; vous prendrez garde à faire *ce qu'ils vous diront*, selon que je leur ai commandé.

9. Souvien toi de ce que l'Eternel ton Dieu fit à Marie dans le chemin, après que vous fûtes sortis d'Egypte.

10. Quand tu auras droit d'exiger de ton prochain une chose qui te sera duë, tu n'entreras point dans sa maison pour prendre un gage;

11. Mais tu te tiendras dehors, & l'homme à qui tu as prété t'aportera le gage dehors.

12. Et si l'homme est pauvre, tu ne te coucheras point ayant encore son gage;

13. Mais tu ne manqueras point à lui rendre le gage aussi-tôt que le soleil sera couché, afin qu'il couche dans son habit, & qu'il te bénisse, & cela te sera *imputé à* justice devant l'Eternel ton Dieu.

14. Tu ne feras point de tort au mercenaire, qui est pauvre & indigent, d'entre tes fréres ou d'entre les étrangers qui demeurent dans ton pays, dans quelqu'une de tes demeures:

15. Tu lui donneras son salaire le jour même qu'il aura travaillé, avant que le soleil se couche; car il *est* pauvre, & c'est à quoi son ame s'attend; de peur qu'il ne crie contre toi à l'Eternel, & que tu ne pêches.

16. On ne fera point mourir les péres pour les enfans; on ne fera point aussi mourir les enfans pour les péres; mais on fera mourir chacun pour son péché.

17. Tu ne pervertiras point le droit d'un étranger, *ni* d'un orphelin, & tu ne prendras point pour gage l'habit d'une veuve.

18. Et tu te souviendras que tu as été esclave en Egypte, & que l'Eternel ton Dieu t'a racheté de là. C'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

19. Quand tu feras ta moisson dans ton champ, & que tu y auras oublié quelque poignée d'épics, tu ne retourneras point pour la prendre; *mais cela* sera pour l'étranger, pour l'orphelin, & pour la veuve; afin que l'Eternel ton Dieu te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.

20. Quand tu secouëras tes oliviers, tu n'y retourneras point pour rechercher branche après branche; *mais ce qui restera* sera pour l'étranger, pour l'orphelin, & pour la veuve.

21. Quand tu vendengeras ta vigne, tu ne grapilleras point les raisins qui seront demeurés après toi; *mais cela* sera pour l'étranger, pour l'orphelin, & pour la veuve.

22. Et tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Egypte; c'est pourquoi je te commande de faire ces choses.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur la loi du divorce, qu'elle n'autorisoit pas tous les desordres qui s'introduisirent dans la suite parmi les Juifs à cet égard; puisque Dieu ne permettoit le divorce, que lors que la femme se rendoit coupable de quelque chose de deshonnête & d'infame. Mais il faut se souvenir de ce que nôtre Seigneur dit dans l'Evangile, que les divorces étoient tolerés parmi les Juifs, à cause de la dureté de leur cœur; mais qu'ils ne le sont pas parmi les Chrétiens, & que le lien du mariage est indissoluble. Nous aprenons ensuite ici, que c'est mal-fait d'user de rigueur, lors qu'on prend des gages, & lors qu'on exige ce qui est dû par des personnes pauvres; qu'il faut payer promtement & de bonne foi les ouvriers, & que c'est un péché criant devant Dieu de retenir leur salaire: qu'on doit traiter avec humanité les étrangers, les veuves, & les orphelins, leur rendre justice, & ne leur faire aucun tort. Enfin, la défense qui étoit faite aux Israëlites de grapiller leurs vignes & de glaner leurs champs, tendoit à les détourner d'un attachement sordide à leur intérêt; & elle montre que Dieu veut qu'on se souvienne des pauvres dans la saison de la récolte, & qu'on exerce même la charité envers eux dans toutes les occasions qui s'en présentent.

CHAPITRE XXV.

Dieu ordonne d'observer la modération dans la punition des coupables; il défend d'emmuseler les bêtes qui fouloient le grain; il commande que quand un homme sera mort sans enfans, son frére épouse sa veuve, afin de conserver le nom du défunt; il commande aussi d'avoir des poids & des mesures justes; & il ordonne aux Israëlites de détruire les Amalekites.

QUand il y aura un différent entre quelques personnes, & qu'ils viendront en jugement, afin qu'on les juge, on

on justifiera celui qui a le droit, & on condamnera celui qui a tort.

2. Si le méchant a mérité d'être battu, le Juge le fera jetter par terre, & battre en sa présence, selon l'exigence de son crime, par un certain nombre *de coups*.

3. Il le fera donc battre de quarante *coups*, & non plus; de peur que s'il continuoit à le battre, outre ces coups là, le chatiment ne fût excessif, & que ton frére ne fût traité *trop* indignement devant tes yeux.

4. Tu n'emmuseleras point ton bœuf, lors qu'il foule le grain.

5. Lors que des fréres demeureront ensemble, & que l'un d'entre eux viendra à mourir sans enfans, alors la femme du mort ne se mariera point dehors à un étranger; mais son beaufrére viendra vers elle, & la prendra pour femme, & l'épousera comme étant son beau-frére.

6. Et le prémier-né qu'elle enfantera, succédera au frére mort, & portera son nom, afin que son nom ne soit pas effacé d'Israël.

7. Que s'il ne plait pas à cet homme-là de prendre sa belle sœur, alors sa belle sœur montera à la porte vers les Anciens, & dira: Mon beau-frére refuse de relever le nom de son frére en Israël, & ne veut point m'épouser par droit de beau-frére.

8. Et les Anciens de sa ville l'apelleront, & lui parleront; & s'il demeure ferme, & qu'il dise; Il ne me plait pas de l'épouser;

9. Alors sa belle-sœur s'aprochera de lui devant les Anciens, & lui ôtera son soulier du pié, & lui crachera au visage, & prenant la parole elle lui dira: C'est ainsi qu'on fera à l'homme qui ne soutiendra pas la famille de son frére.

10. Et son nom sera apellé en Israël, la maison du déchaussé.

11. Quand des hommes auront une querelle ensemble l'un contre l'autre, si la femme de l'un s'aproche pour délivrer son mari de la main de celui qui le bat; & qu'avançant sa main elle l'empoigne par ses parties honteuses;

12. Alors tu lui couperas la main; & ton œil ne l'épargnera point.

13. Tu n'auras point dans ton sac deux sortes de pierres *pour peser*, une grande, & une petite.

14. Il n'y aura point aussi dans ta maison deux sortes d'epha, un grand & un petit.

15. Mais tu auras des pierres *à peser* entiéres & justes; tu auras aussi un epha entier & juste; afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.

16. Car quiconque fait cela, quiconque fait cette iniquité, *est* en abomination à l'Eternel ton Dieu.

17. Souvien-toi de ce que te fit Hamalek en chemin, quand vous sortiez d'Egypte:

18. Comment il te vint rencontrer dans le chemin, & te chargea en queuë, *attaquant* tous les foibles qui te suivoient, lors que tu étois toi-même las & travaillé, & comment il n'eut point de crainte de Dieu.

19. Quand donc l'Eternel ton Dieu t'aura donné du repos de tous tes ennemis qui t'environnent, au pays que l'Eternel ton Dieu te donne *en* héritage pour le posséder, alors tu effaceras la mémoire d'Hamalek de dessous les cieux; ne l'oublie point.

REFLEXIONS.

Ce chapitre nous apprend, I. Que les Juges doivent prononcer un Jugement juste, & punir les coupables, toutefois avec modération & humanité. II. La loi qui défend d'emmuseler le bœuf qui foule le bled, avoit été donnée pour apprendre aux Israëlites à être humains & équitables. Elle montre de plus, que l'on doit pourvoir à la subsistance de ceux qui travaillent pour l'utilité des autres; comme St. Paul le remarque dans la I. Epitre aux Corinthiens, chap. IX. où il allégue cette loi, pour prouver que ceux qui annoncent l'Evangile ont le droit de tirer de l'Eglise ce qui est nécessaire pour leur entretien. III. Cette autre loi qui portoit, que quand un homme mourroit sans enfans, le frére de cet homme épouseroit sa veuve, étoit particuliére au peuple d'Israël; & elle avoit pour but la conservation & la distinction des familles & des héritages. IV. L'on voit ici, que ceux qui commettent des tromperies, & en particulier ceux qui usent de fraude & de mauvaise foi dans le poids & dans la mesure, sont en abomination au Seigneur. Enfin, l'ordre que Dieu donna de détruire les Amalékites, qui avoient attaqué injustement les enfans d'Israël, doit être consideré comme une juste punition de ces peuples; & par là on peut voir que l'orgueil, la dureté, & l'injustice déplaisent à Dieu, & attirent sa colère sur les nations entières, aussi bien que sur les particuliers.

CHAPITRE XXVI.

Moyse préscrit les cérémonies que les Israëlites devoient observer, lors qu'ils présentoient leurs prémices à Dieu, & lors qu'ils donnoient les dîmes de la troisiéme année aux Lévites & aux pauvres. Moyse ayant achevé de proposer toutes ces loix, exhorte le peuple à les garder, & à accomplir les promesses solemnelles qu'ils firent tous alors, d'obeïr à la voix de Dieu; & il leur promet, que s'ils le faisoient, Dieu les béniroit, & qu'ils seroient le peuple le plus heureux qu'il y eût sur la terre.

QUand tu feras entré au pays que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage, & que tu le posséderas, & y demeureras;

2. Alors tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre, & tu les aporteras du pays que l'Eternel ton Dieu te donne, & les ayant mis dans une corbeille, tu iras au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom;

3. Et étant venu vers le Sacrificateur qui sera en ce tems-là, tu lui diras: Je reconnois aujourd'hui devant l'Eternel ton Dieu, que je suis parvenu dans ce pays, que l'Eternel avoit juré à nos péres de nous donner.

4. Et le Sacrificateur prendra la corbeille de ta main, & la mettra devant l'autel de l'Eternel ton Dieu.

5. Puis prenant la parole, tu diras devant l'Eternel ton Dieu: Mon pére étoit un pauvre Syrien, prêt à périr, & il descendit en Egypte avec un petit nombre de gens, & il y fit séjour, & devint là une nation grande, forte, & *qui s'est fort* multipliée.

6. Et les Egyptiens nous maltraitérent, nous affligérent, & nous imposérent une dure servitude.

7. Alors nous criames à l'Eternel le Dieu de nos péres; & l'Eternel exauça nôtre voix, & regarda nôtre affliction, nôtre travail & nôtre oppression;

8. Et nous tira hors d'Egypte avec une main forte, & un bras étendu, *en jettant dans les Egyptiens* une grande frayeur, & avec des signes & des miracles.

9. Depuis il nous conduisit en ce lieu, & nous donna ce pays *qui est* un pays où coulent le lait & le miel.

10. Maintenant donc, voici, j'ai aporté les prémices des fruits de la terre que tu m'as donnée ô Eternel. Tu poseras ainsi la corbeille devant l'Eternel ton Dieu.

11. Et tu te réjouïras de tout le bien que l'Eternel ton Dieu t'aura donné, & à ta maison, toi & le Lévite, & l'étranger qui sera au milieu de toi.

12. Quand tu auras achevé de lever toutes les dimes de ton revenu en la troisiéme année, *qui est* l'année des dîmes, tu les donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin, & à la veuve, & ils les mangeront dans les lieux de ta demeure, & en seront rassasiés;

13. Et tu diras en la présence de l'Eternel ton Dieu: J'ai entiérement ôté de *ma* maison ce qui étoit sacré, & même je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin, & à la veuve, selon tous les commandemens que tu m'as donnés; je n'ai rien transgressé de tes commandemens, & je ne les ai point oubliés.

14. Je n'en ai point mangé dans mon deuil, & je n'en ai rien ôté pour l'apliquer à quelque usage souillé, & je n'en ai point donné pour un mort; J'ai obéï à la voix de l'Eternel mon Dieu, j'ai fait tout ce que tu m'avois commandé.

15. Regarde de ta sainte demeure, des cieux, & béni ton peuple d'Israël, & la terre que tu nous as donnée, comme tu avois juré à nos péres, ce pays où coulent le lait & le miel.

16. Aujourd'hui l'Eternel ton Dieu te commande de pratiquer ces statuts, & ces ordonnances: Pren donc garde à les pratiquer de tout ton cœur, & de toute ton ame.

17. Tu as aujourd'hui fait dire à l'Eternel qu'il te seroit Dieu, & que tu marcherois dans ses voies, & que tu garderois ses statuts, ses commandemens & ses ordonnances, & que tu obéïrois à sa voix.

18. Aussi l'Eternel t'a fait dire aujourd'hui, que tu lui serois un peuple précieux, selon qu'il t'*en* a parlé, afin que tu gardes tous ses commandemens;

19. Et qu'il te mettoit dans *un rang* élevé, *afin que tu aquiéres* de la louange, du renom & de la gloire au dessus de toutes les nations qu'il a créées, & que tu sois un peuple saint à l'Eternel ton Dieu, selon qu'il *en* a parlé.

REFLEXIONS.

LA lecture de ce chapitre est très édifiante & tout-à-fait instructive. Nous y voyons les priéres que les Israëlites prononçoient, & la déclaration solemnelle qu'ils faisoient, lors qu'ils présentoient les prémices & les dimes. Cette cérémonie étoit un hommage qu'ils rendoient à Dieu, par où ils reconnoissoient, que c'étoit à lui qu'ils étoient redevables de tous les biens que leur pays produisoit. Comme eux nous devons faire hommage à Dieu de tout ce que nous possédons, reconnoitre nôtre indignité, & confesser que nous tenons tout de sa bonté. Cette cérémonie de l'oblation des prémices montre de plus, que Dieu veut, que pour marquer nôtre pieté & nôtre gratitude, nous mettions à part quelque partie de nos biens, & que nous les lui ofrions avec humilité, soit pour son service, soit pour assister les nécessiteux; & qu'au reste, nous nous gardions bien de les apliquer à aucun usage illicite, & de nous en servir pour ofenser Dieu. On voit sur la fin de ce chapitre, que les Israëlites ayant promis solemnellement de garder toutes les loix du Seigneur, & lui ayant fait dire qu'ils les observeroient; Dieu les avoit aussi fait assurer, qu'ils lui seroient un peuple précieux. Nous sommes obligés de garder tout ce que Dieu nous commande; mais quand nous lui en avons fait des promesses solemnelles, cette obligation devient encore plus indispensable; & c'est aussi par la pratique de ces justes devoirs que nous pouvons nous rendre Dieu favorable, & avoir

avoir part à sa bénédiction.

CHAPITRE XXVII.

Dieu commande aux Israëlites de dresser des pierres sur la montagne de Hébal, d'y graver les paroles de la loi, d'y élever un autel & d'y offrir des sacrifices. Il ordonne ensuite, de prononcer des bénédictions de dessus la montagne de Garisim, & des malédictions de dessus la montagne de Hébal; auxquelles tout le peuple devoit répondre, Amen.

OR Moyse & les Anciens d'Israël firent ce commandement au peuple, disant: Gardez tous les commandemens que je vous prescris aujourd'hui.

2. C'est qu'au jour que tu auras passé le Jourdain, *pour entrer* au pays que l'Eternel ton Dieu te donne, tu te dresseras de grandes pierres, & tu les enduiras avec de la chaux;

3. Et tu écriras sur elles toutes les paroles de cette loi, aussitôt que tu auras passé, pour entrer dans le pays que l'Eternel ton Dieu te donne, *qui est* un pays où coulent le lait & le miel; selon que l'Eternel le Dieu de tes péres t'*en* a parlé.

4. Quand donc vous aurez passé le Jourdain, vous dresserez ces pierres-là, selon que je vous le commande aujourd'hui, sur la montagne de Hébal, & vous les enduirez avec la chaux.

5. Tu bâtiras aussi là un autel à l'Eternel ton Dieu, un autel de pierres, sur lesquelles tu ne leveras point le fer.

6. Tu bâtiras l'autel de l'Eternel ton Dieu de pierres entières; tu y ofriras des holocaustes à l'Eternel ton Dieu.

7. Tu y ofriras aussi des sacrifices de prospérité, & tu mangeras là, & tu te réjouïras devant l'Eternel ton Dieu.

8. Et tu écriras sur ces pierres toutes les paroles de cette loi, les gravant bien avant.

9. Et Moyse & les Sacrificateurs qui sont de la race de Lévi parlérent à tout Israël, disant: Ecoute & enten, Israël: Tu ès aujourd'hui devenu un peuple à l'Eternel ton Dieu.

10. Tu obéïras donc à la voix de l'Eternel ton Dieu; & tu observeras ces commandemens & ces statuts que je te prescris aujourd'hui.

11. Moyse fit aussi en ce jour-là ce commandement au peuple, disant:

12. Quand vous aurez passé le Jourdain, que Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Joseph & Benjamin, se tiennent sur la montagne de Garizim, pour bénir le peuple;

13. Et que Ruben, Gad, Ascer, Zabulon, Dan, Nephthali, se tiennent pour maudire sur la montagne de Hébal.

14. Et les Lévites prendront la parole, & diront à haute voix à tous les hommes d'Israël.

15. Maudit *est* l'homme qui fera une image taillée ou de fonte, *qui est* en abomination à l'Eternel, & l'ouvrage des mains d'un ouvrier, & qui la mettra dans un lieu secret: Et tout le peuple répondra, & dira, Amen.

16. Maudit *est* celui qui aura méprisé son pére, ou sa mére: Et tout le peuple dira, Amen.

17. Maudit *est* celui qui transporte les bornes de son prochain: Et tout le peuple dira, Amen.

18. Maudit *est* celui qui fait égarer l'aveugle dans le chemin: Et tout le peuple dira, Amen.

19. Maudit *est* celui qui pervertit le droit de l'étranger, de l'orphelin, & de la veuve: Et tout le peuple dira, Amen.

20. Maudit *est* celui qui couche avec la femme de son pére; car il découvre le bord de la robe de son pére: Et tout le peuple dira, Amen.

21. Maudit *est* celui qui couche avec aucune bête: Et tout le peuple dira, Amen.

22. Maudit *est* celui qui couche avec sa sœur, *qui est* fille de son pére, ou fille de sa mére: Et tout le peuple dira, Amen.

23. Maudit *est* celui qui couche avec sa belle-mére; Et tout le peuple dira, Amen.

24. Maudit *est* celui qui frape son prochain en cachette: Et tout le peuple dira, Amen.

25. Maudit *est* celui qui prend quelque présent pour mettre à mort l'homme innocent: Et tout le peuple dira, Amen.

26. Maudit *est* celui qui ne persévére pas à faire les paroles de cette loi: Et tout le peuple dira, Amen.

REFLEXIONS.

CE chapitre est très-remarquable, par les bénédictions & les malédictions que Dieu avoit ordonné que l'on prononçât avec tant de solemnité, en présence & du consentement de tout le peuple d'Israël. Cette cérémonie si grave & si solemnelle ne nous permet pas de douter, que ceux qui observent la loi de Dieu ne soient l'objet de sa bénédiction & de sa faveur; & que ceux qui la violent n'encourent sa malédiction & sa vengeance. Dieu voulut qu'on fit particuliérement mention des crimes abominables qui sont ici spécifiés, & qui sont les plus atroces, & en particulier des crimes commis contre la pureté; parce qu'ils étoient communs parmi les Cananéens, & que c'étoit même à cause de ces crimes-là que Dieu alloit les détruire; mais il faut se souvenir que les autres péchés n'assujettissent pas moins à la malédiction divine. Il est encore à remarquer, que ces malédictions étoient dénoncées contre ceux qui commettoient ces péchés en secret. Enfin, nous devons bien considérer, que

quelque

quelque terribles que fussent les malédictions qui furent prononcées de dessus la montagne de Hébal, celles que l'Evangile dénonce le sont encore davantage; & si les Israëlites s'étoient soûmis à la vengeance de Dieu, en répondant *Amen*, à chacune de ces malédictions; nous nous y sommes aussi tous soûmis, par le vœu que nous avons fait à Dieu, en qualité de Chrétiens; & qu'ainsi nous n'échapperons pas à son Jugement, si nous violons ce vœu par nôtre désobéïssance.

CHAPITRE XXVIII. v. 1-44.

Moyse ayant achevé de proposer & de répéter les Loix du Seigneur, promet aux enfans d'Israël l'abondance, la paix, & toutes sortes de bénédictions, s'ils obéïssoient aux commandemens de Dieu; les menaçant au contraire de la disette, de la mortalité, de la guerre, & des derniers malheurs, s'ils tomboient dans la rebellion & dans la désobéïssance.

OR il arrivera, si tu obéis à la voix de l'Eternel ton Dieu, & que tu prennes garde à faire tous ses commandemens que je te prescris aujourd'hui, que l'Eternel ton Dieu te mettra dans un rang élevé au dessus de toutes les nations de la terre.

2. Et toutes ces bénédictions viendront sur toi, & reposeront sur toi, quand tu obéïras à la voix de l'Eternel ton Dieu.

3. Tu *feras* béni dans la ville, tu *feras* aussi béni dans les champs.

4. Le fruit de ton ventre *fera* béni, le fruit de la terre, & le fruit de ton bétail, la portée de tes vaches, & les brébis de ton troupeau.

5. Ta corbeille *fera* bénite, & ta mai.

6. Tu *feras* béni dans ton entrée, tu *feras* aussi béni à ta sortie.

7. L'Eternel fera que tes ennemis qui s'éleveront contre toi feront battus devant toi; ils sortiront contre toi par un chemin, & par sept chemins ils s'enfuiront devant toi.

8. L'Eternel commandera à la bénédiction qu'elle soit avec toi, dans tes gréniers, & dans toutes les choses où tu mettras la main; & il te bénira dans le pays que l'Eternel ton Dieu te donne.

9. L'Eternel ton Dieu t'établira, pour lui être un peuple saint, selon qu'il te l'a juré, quand tu garderas les commandemens de l'Eternel ton Dieu, & que tu marcheras dans ses voies.

10. Et tous les peuples de la terre verront, que le nom de l'Eternel est reclamé sur toi, & ils te craindront.

11. Et l'Eternel ton Dieu te fera abonder en biens, *en multipliant* le fruit de ton ventre, le fruit de tes bêtes, & le fruit de ta terre, dans le pays que l'Eternel a juré à tes péres de te donner.

12. L'Eternel t'ouvrira son bon trésor, *savoir* les cieux, pour donner la pluie qu'il faut à ta terre en sa saison, & pour bénir toutes les œuvres de tes mains; tu prêteras à beaucoup de nations, & tu n'emprunteras point.

13. L'Eternel te mettra à la tête *des peuples* & non point à *leur* queuë, & tu feras toûjours au dessus, & non point au dessous; quand tu obéïras aux commandemens de l'Eternel ton Dieu, que je te donne aujourd'hui, afin que tu prennes garde à les faire;

14. Et que tu ne te détourneras, ni à droite ni à gauche, d'aucune des paroles que je te commande aujourd'hui, pour aller après d'autres dieux, & pour les servir.

15. Mais si tu n'obéïs pas à la voix de l'Eternel ton Dieu, pour prendre garde à faire tous ses commandemens & ses statuts, que je te prescris aujourd'hui, il arrivera que toutes ces malédictions viendront sur toi, & reposeront sur toi:

16. Tu *feras* maudit dans la ville, tu *feras* aussi maudit aux champs.

17. Ta corbeille *fera* maudite, & ta mai.

18. Le fruit de ton ventre *fera* maudit, & le fruit de la terre; la portée de tes vaches, & les brébis de ton troupeau.

19. Tu feras maudit dans ton entrée: tu *feras* aussi maudit à ta sortie.

20. L'Eternel envoiera sur toi la malédiction, l'effroi & la ruïne, dans toutes les choses où tu mettras la main & que tu feras, jusqu'à ce que tu sois détruit, & que tu périsses *promptement*, à cause de la méchanceté des actions par lesquelles tu m'auras abandonné.

21. L'Eternel fera que la mortalité s'attachera à toi, jusqu'à ce qu'il t'ait consumé de dessus la terre que tu vas posséder.

22. L'Eternel te frapera de langueur, d'ardeur, de fiévre, d'une chaleur brûlante, d'épée, de sécheresse, & de nielle, qui te persécuteront jusqu'à-ce que tu périsses.

23. Les cieux qui sont sur ta tête seront *comme* d'airain; & la terre qui est sous toi sera *comme* de fer.

24. L'Eternel te donnera, au lieu de la pluie qu'il faut à ta terre, de la poussiére & de la poudre, *qui* descendra sur toi des cieux, jusqu'à-ce que tu sois exterminé.

25. Et l'Eternel fera que tu feras battu devant tes ennemis; tu sortiras par un chemin contr'eux, & par sept chemins tu t'enfuiras devant eux; & tu seras vagabond par tous les royaumes de la terre.

26. Et tes corps morts seront en viande à tous les oiseaux des cieux, & aux bêtes de la terre, & il n'y *aura* personne qui les effarouche.

27. L'Eternel te frapera de l'ulcère d'Egypte, d'hémorrhoïdes, de gâle, & de gratelle, dont tu ne pourras pas guérir.

28.

28. L'Eternel te frapera de frénésie, d'aveuglement, & d'étonnement de cœur.

29. Tu iras tâtonnant en plein midi, comme un aveugle tâtonne dans les ténèbres, tu n'auras point d'heureux succès dans tes entreprises; & tu seras toûjours opprimé & pillé, & il n'y *aura* personne qui *te* garantisse.

30. Tu fianceras une femme, mais un autre dormira avec elle; tu bâtiras des maisons, mais tu n'y demeureras point; tu planteras des vignes, mais tu n'en cueilleras point le fruit pour toi.

31. Ton bœuf sera tué devant tes yeux, mais tu n'en mangeras point; ton âne sera ravi de devant toi, & ne te sera point rendu; tes brébis seront livrées à tes ennemis, & tu n'auras personne pour *les* en retirer.

32. Tes fils & tes filles seront livrées à un autre peuple, & tes yeux *le* verront, & se consumeront tout le jour en *regardant* vers eux; & ta main n'aura aucune force.

33. Et un peuple que tu n'auras point connu mangera le fruit de ta terre, & tout ton travail, & tu seras *exposé* tous tes jours à soufrir des torts & des concussions.

34. Et tu seras hors de toi même pour les choses que tu verras de tes yeux.

35. L'Eternel te frapera d'un ulcère très-malin sur les genoux, & sur les cuisses, dont tu ne pourras pas être guèri; *il t'en frapera* depuis la plante de ton pié jusqu'au sommet de ta tête.

36. L'Eternel te fera marcher, & ton Roi que tu auras établi sur toi, vers une nation que tu n'auras point connuë, ni toi, ni tes péres, & tu serviras là d'autres dieux, du bois & de la pierre.

37. Et tu seras là *un sujet* d'étonnement, de railleries & de fable, parmi tous les peuples vers lesquels l'Eternel t'aura emmené.

38. Tu jetteras beaucoup de semence dans ton champ, & tu recueilleras peu; car les sauterelles la consumeront.

39. Tu planteras des vignes & tu les cultiveras, mais tu n'*en* boiras point le vin, & tu n'*en* recueilleras rien; car les vers en mangeront *le fruit*.

40. Tu auras des oliviers dans toutes tes frontiéres, & tu ne t'oindras point d'huile; car tes oliviers perdront leur fruit.

41. Il te naitra des fils & des filles; mais ils ne seront pas à toi, car ils iront en captivité.

42. Les hanetons gateront tous tes arbres, & le fruit de ta terre.

43. L'Etranger qui est au milieu de toi, montera au dessus de toi fort haut; & tu descendras fort bas.

44. Il te prêtera, & tu ne lui prêteras point; il sera à la tête, & tu seras à la queuë.

REFLEXIONS.

Il faut remarquer en général sur ce chapitre, I. Que ces bénédictions & ces malédictions temporelles convenoient à l'état du peuple d'Israël. II. Que les malédictions ne sont pas de simples menaces, mais que ce sont des prédictions formelles & très expresses des malheurs que ce peuple éprouva en divers tems, lors qu'il tomba dans la désobéissance & dans l'idolatrie; Dieu les ayant visités, par la stérilité, par la sécheresse, par la famine, par la mortalité, par la guerre, & par d'autres fléaux, ainsi que l'histoire sainte nous l'apprend. III. Quoi que ces bénédictions & ces malédictions regardassent le peuple d'Israël en particulier, nous devons y faire de sérieuses reflexions, & considerer, que Dieu bénit ceux qui le craignent, mais qu'il punit ceux qui l'offensent & qui abusent de ses bienfaits: Qu'étant le maître de toutes les créatures, il les fait servir au bien de ses enfans; mais qu'il accable les méchans de ses fléaux: Que la guerre, la famine, la stérilité de la terre, la mortalité, les maladies, & toutes les autres calamités, procèdent de Dieu; & qu'il les emploie ordinairement pour punir l'iniquité & l'ingratitude des hommes. Enfin nous devons nous souvenir, que les bénédictions & les malédictions temporelles ne sont pas celles qui doivent le plus nous toucher; mais qu'étant Chrètiens, nous devons servir Dieu & lui obéïr, par l'espérance des récompenses & par la crainte des peines de la vie à venir.

CHAPITRE XXVIII. 45-68.

C'est ici la suite des malédictions que Moyse dénonçoit aux enfans d'Israël, les menaçant que s'ils abandonnoient Dieu ils seroient le peuple le plus malheureux qu'il y eut sous le ciel; que Dieu les livreroit à leurs ennemis, & qu'ils seroient chassés de leur pays & dispersés par tout le monde.

45. Et toutes ces malédictions t'arriveront, & te poursuivront, & reposeront sur toi, jusqu'à-ce que tu sois exterminé; parce que tu n'auras pas obéï à la voix de l'Eternel ton Dieu, pour garder ses commandemens, & ses statuts, qu'il t'a donnés.

46. Et *ces malédictions* seront sur toi & sur ta postérité, pour *être* des signes & des prodiges à jamais.

47. Parce que tu n'auras point servi l'Eternel ton Dieu avec joie, & de bon cœur, dans l'abondance de toutes choses;

48. Tu serviras ton ennemi, que Dieu envoiera contre toi, dans la faim, dans la soif, dans la nudité, & dans la disette de toutes choses; & il mettra un joug de fer sur ton cou, jusqu'à ce qu'il t'ait exterminé.

49. L'Eternel fera lever contre toi de loin,

loin, du bout de la terre, une nation *qui volera* comme vole l'aigle; une nation dont tu n'entendras point la langue;

50. Une nation fiére, qui n'aura point d'égard au vieillard, & qui n'aura point pitié de l'enfant.

51. Elle mangera les fruits de tes bêtes, & les fruits de ta terre, jusqu'à-ce que tu sois exterminé; elle ne te laissera rien de reste, ni froment, ni vin, ni huile, ni *aucune* portée de tes vaches, ni brébis de ton troupeau, jusqu'à-ce qu'elle t'ait ruïné.

52. Et elle t'assiégera dans toutes tes villes, jusqu'à-ce que tes murailles les plus hautes & les plus fortes, sur lesquelles tu te seras assuré dans tout ton pays, tombent par terre; elle assiégera même toutes tes villes, par tout le pays que l'Eternel ton Dieu t'aura donné.

53. Tu mangeras, durant le siége & dans l'extrémité où ton ennemi te réduira, le fruit de ton ventre, la chair de tes fils & de tes filles, que l'Eternel ton Dieu t'aura donnés.

54. L'homme le plus tendre & le plus délicat d'entre vous regardera d'un œil d'envie son frére, & sa femme bien aimée, & le reste de ses enfans qu'il aura réservés;

55. Pour ne donner à aucun d'eux de la chair de ses enfans, qu'il mangera; parce qu'il ne lui sera rien demeuré du tout, à cause du siége & de l'extrémité où ton ennemi te réduira dans toutes tes villes.

56. La plus tendre & la plus délicate d'entre vous, qui n'aura point essayé de mettre la plante de son pié sur la terre, par délicatesse & par molesse, regardera d'un œil d'envie son mari bien-aimé, son fils, & sa fille;

57. Et la taie de son petit enfant, qui sortira d'entre ses piés, & les enfans qu'elle enfantera; car elle les mangera secrettement, dans la disette *où elle sera* de toutes choses, à cause du siége, & de l'extrémité où ton ennemi te réduira dans toutes tes villes.

58. Si tu ne prens pas garde à faire toutes les paroles de cette loi, qui sont écrites dans ce livre, en craignant ce Nom glorieux & terrible, L'Eternel ton Dieu;

59. Alors l'Eternel te frapera, *toi* & ta postérité, de plaies étranges; de plaies grandes & de durée; de maladies malignes & de durée;

60. Il fera retourner sur toi toutes les langueurs d'Egypte, que tu as apréhendées, & elles s'attacheront à toi.

61. Et même l'Eternel fera venir sur toi toute *autre* maladie, & toute *autre* plaie, qui n'est point écrite dans le livre de cette loi, jusqu'à-ce que tu sois exterminé.

62. Et vous resterez en petit nombre; au lieu où vous aurez été comme les étoiles des cieux, tant vous étiez en grand nombre; parce que tu n'auras point obéï à la voix de l'Eternel ton Dieu.

63. Et il arrivera que comme l'Eternel s'est réjouï sur vous, en vous faisant du bien, & en vous multipliant; aussi l'Eternel prendra plaisir à vous faire périr, & à vous exterminer; & vous serez arrachés de dessus la terre où vous allez pour la posséder.

64. Et l'Eternel te dispersera parmi tous les peuples, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre; & tu serviras là d'autres dieux que ni toi, ni tes péres n'avez point connus, du bois & de la pierre.

65. Encore ne trouveras-tu aucun repos parmi ces nations-là, & même la plante de ton pié n'aura aucun repos; car l'Eternel te donnera là un cœur tremblant, & des yeux qui ne verront point; & une ame pénétrée de douleur.

66. Et ta vie sera comme pendante devant toi; & tu seras dans l'effroi nuit & jour, & tu ne seras point assuré de ta vie.

67. Tu diras le matin: Qui me fera voir le soir? & le soir tu diras: Qui me fera voir le matin? à cause de l'effroi dont ton cœur sera effrayé, & à cause de ce que tu verras de tes yeux.

68. Et l'Eternel te fera retourner en Egypte sur des navires, pour faire le voyage dont je t'ai dit, il ne t'arrivera plus de le voir; & vous vous vendrez là à vos ennemis, pour *être* esclaves & servantes, & il n'y *aura* personne qui vous achète.

REFLEXIONS.

CEst ici l'un des endroits les plus remarquables des livres de Moyse. Nous y voyons une description très-exacte de tous les malheurs qui arrivérent dans la suite aux enfans d'Israël, lors que Dieu les livra à leurs ennemis, & en particulier lors que les dix Tribus furent dispersées par le Roi d'Assyrie; lors que Jérusalem ayant été prise par les Babyloniens, les Juifs furent menés en captivité, & qu'une grande multitude d'entr'eux se retirérent en divers tems en Egypte, où ils périrent misérablement; & enfin lors que les Romains détruisirent leur ville & leur temple. On voit ici les extrémités où les Israëlites devoient être réduits par la famine; jusques là que les méres mangeroient leurs enfans; ce qui arriva dans le siége de Samarie, & dans celui de Jérusalem. Moyse prédit de plus la captivité de cette nation, sa dispersion par tout le monde; & le triste état où elle se trouve encore aujourd'hui. On ne sauroit assez admirer ces prédictions, dont l'antiquité est incontestable & reconnuë de tout le monde, & qui marquoient

si long-tems à l'avance, ce qui devoit arriver à ce peuple après tant de siécles. Elles prouvent de la maniére la plus claire & la plus forte la divinité des Ecrits de Moyse; mais elles doivent aussi nous donner une grande crainte d'offenser le Seigneur, de peur d'encourir les peines & les malédictions qui nous sont dénoncées dans l'Evangile, & qui ne sont ni moins certaines, ni moins redoutables, que celles de la loi.

CHAPITRE XXIX.

Moyse répréſente encore aux Israëlites, d'une maniére fort touchante, les graces que Dieu leur avoit faites. II. Il renouvelle l'alliance entre Dieu & eux. III. Il proteste expressément que s'ils la violoient, Dieu déploieroit sur eux & sur leur pays ses Jugemens les plus rigoureux, & les feroit servir d'exemple à tous les peuples du monde. Ce chapitre, de même que les précédens, mérite une grande attention.

CE *sont* ici les paroles de l'alliance que l'Eternel commanda à Moyse de traiter avec les enfans d'Israël, au pays de Moab, outre l'alliance qu'il avoit traitée avec eux à Horeb.

2. Moyse donc apella tout Israël, & leur dit: Vous avez vû tout ce que l'Eternel a fait en vôtre présence au pays d'Egypte, à Pharaon, & à tous ses serviteurs, & à tout son pays:

3. Les grandes expériences que tes yeux ont vuës ces prodiges, & ces grands miracles.

4. Et l'Eternel ne vous a point donné un cœur pour connoître, ni des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre, jusqu'à ce jour.

5. Et je vous ai conduit quarante ans par le désert, sans que vos vêtemens se soient usés sur vous, & sans que ton soulier se soit usé sur ton pié.

6. Vous n'avez point mangé de pain, ni bû de vin, ni de cervoise, afin que vous connoissiez que je *suis* l'Eternel vôtre Dieu.

7. Enfin vous êtes parvenus en ce lieu; & Sihon Roi de Hesçbon, & Hog Roi de Basçan sont sortis au devant de nous pour nous combattre, & nous les avons battus.

8. Et nous avons pris leur pays, & nous l'avons donné en héritage aux Rubénites, aux Gadites, & à la moitié de la Tribu de Manassé.

9. Vous garderez donc les paroles de cette alliance, & vous les ferez, afin que vous prospériez dans tout ce que vous entreprendrez.

10. Vous comparoissez tous aujourd'hui devant l'Eternel vôtre Dieu, les Chefs de vos Tribus, vos Anciens, vos Officiers, & tout homme d'Israël;

11. Vos petits enfans, vos femmes, & ton étranger qui *est* au milieu de ton camp, depuis ton coupeur de bois, jusqu'à ton puiseur d'eau:

12. Afin que tu entres dans l'alliance de l'Eternel ton Dieu, & dans l'imprécation du serment qu'il te fait faire, *dans cette alliance* que l'Eternel ton Dieu traite aujourd'hui avec toi.

13. Afin qu'il t'établisse aujourd'hui pour *être* son peuple, & qu'il soit ton Dieu, selon qu'il te l'a dit, & selon qu'il l'a juré à tes péres Abraham, Isaac, & Jacob.

14. Et ce n'est pas seulement avec vous que je traite cette alliance, & *que j'y ajoute* cette imprécation du serment que vous faites;

15. Mais c'est tant avec celui qui est ici avec nous aujourd'hui devant l'Eternel nôtre Dieu, qu'avec celui qui n'*est* point ici avec nous aujourd'hui.

16. Car vous savez de quelle maniére nous avons demeuré au pays d'Egypte, & comment nous avons passé parmi les nations parmi lesquelles vous avez passé;

17. Et vous avez vû leurs abominations, & leurs dieux infames, de bois & de pierre, d'argent & d'or, qui sont parmi eux.

18. *Prenez garde* qu'il n'y ait parmi vous *aucun* homme, ni femme, ni famille, ni Tribu qui détourne aujourd'hui son cœur de l'Eternel nôtre Dieu, pour aller servir les dieux de ces nations; & qu'il n'y ait entre vous *quelque* racine qui produise du fiel & de l'amertume;

19. Et qu'il n'arrive que quelqu'un entendant les paroles de cette imprécation du serment que vous faites, ne se flate en son cœur, disant: J'aurai la paix, encore que je marche selon que je l'ai arrêté en mon cœur; ensorte qu'il ajoute l'yvresse à la soif.

20. L'Eternel ne voudra point lui pardonner; mais alors la colère de l'Eternel & sa jalousie s'allumeront contre cet homme-là, & toute la malédiction du serment que vous faites, qui est écrite dans ce livre, demeurera sur lui, & l'Eternel effacera son nom de dessous les cieux.

21. Et l'Eternel le séparera de toutes les Tribus d'Israël *pour son* malheur, selon toutes les imprécations du serment de l'Alliance qui est écrite dans ce livre de la loi.

22. Et *alors* la génération à venir dira, *savoir* vos enfans qui viendront après vous, & l'étranger qui viendra d'un pays éloigné, quand ils verront les plaies de ce pays, & ses maladies, dont l'Eternel l'affligera;

23. Et que toute la terre de ce pays *ne* sera *que* soufre, *que* sel, & qu'embrasement, qu'elle ne sera point semée, & qu'elle ne fera rien germer, & que nulle herbe n'en sortira telle que fut la subversion de Sodome, de Gomorre, d'Adma, & de Tséboim, que l'Eternel détruisit en sa colère & son indignation.

24. Et

24. Et même toutes les nations diront : Pourquoi l'Eternel a-t-il ainsi traité ce pays ? Quelle *est la cause de* l'ardeur de cette grande colère ?

25. Et on répondra : C'est parce qu'ils ont abandonné l'Alliance de l'Eternel le Dieu de leurs péres, qu'il avoit traitée avec eux, quand il les fit sortir du pays d'Egypte.

26. Car ils s'en sont allés & ils ont servi d'autres dieux, & se sont prosternés devant eux ; *quoi que ce fussent des* dieux qu'ils n'avoient point connus, & dont aucun ne leur avoit rien donné.

27. C'est pourquoi la colère de l'Eternel s'est embrasée contre ce pays, pour faire venir sur lui toutes les malédictions écrites dans ce livre.

28. Et l'Eternel les a arrachés de leur terre en *sa* terrible colère, & en *sa* grande indignation, & il les a chassés dans un autre pays, comme *il parait* aujourd'hui.

29. Les choses cachées *apartiennent* à l'Eternel nôtre Dieu ; mais les choses révélées *sont* pour nous & pour nos enfans à jamais ; afin que nous observions toutes les paroles de cette loi.

REFLEXIONS.

ON voit ici, de quelle maniére Moyse renouvella, avant sa mort, l'alliance entre Dieu, & les enfans d'Israël & leur postérité ; comment il les exhorta à observer fidèlement cette alliance ; dénonçant une totale ruïne, & la malédiction de Dieu, tant aux particuliers, qu'à tout le peuple, s'il leur arrivoit d'enfreindre le vœu & le serment qu'ils faisoient tous alors. Ces graves exhortations doivent faire d'autant plus d'impression sur nous, que nous savons que les Israëlites étant tombés dans la rébellion, Dieu accomplit sur eux toutes ces menaces que Moyse avoit faites, leur nation ayant été chassée du pays de Canaan, & ce pays ayant été entiérement désolé. Ceci nous oblige à considérer, que Dieu nous a fait beaucoup plus de graces qu'aux Israëlites ; que l'alliance qu'il a traitée avec nous en Jésus-Christ est bien plus sainte & plus avantageuse ; que nous nous sommes tous solemnellement engagés à garder cette alliance ; & qu'ainsi s'il nous arrive d'être infidèles à nôtre devoir, & de violer nos promesses, rien ne nous mettra à couvert des peines que Dieu nous dénonce d'une maniére si expresse, & auxquelles nous nous sommes nous-mêmes assujettis.

CHAPITRE XXX.

Ce chapitre a trois parties : I. Moyse promet aux Israelites que s'ils s'humilioient lors que Dieu les auroit châtiés, Dieu leur pardonneroit. II. Il dit qu'il leur étoit tres-facile de garder la loi de Dieu, puis qu'elle leur avoit été révelée d'une maniére fort claire, & qu'ils avoient tous les secours nécessaires pour l'observer. Enfin, il les somme encore une fois d'aimer Dieu & de le craindre ; leur protestant expressément, que s'il leur arrivoit de l'abandonner, ils périroient justement & malheureusement.

QUand toutes ces choses-là que je t'ai réprésentées seront venuës sur toi, soit la bénédiction, soit la malédiction, & lors que tu les auras rapellées dans ton cœur, parmi toutes les nations vers lesquelles l'Eternel ton Dieu t'aura chassé ;

2. Et que tu te seras converti jusqu'à l'Eternel ton Dieu, & que tu auras écouté sa voix, toi & tes enfans, de tout ton cœur & de toute ton ame, selon tout ce que je te commande aujourd'hui ;

3. L'Eternel ton Dieu ramenera *aussi* tes captifs, & aura compassion de toi ; & il te rassemblera de nouveau, d'entre tous les peuples où il t'avoit dispersé.

4. Quand tes dispersés seroient au bout des cieux, l'Eternel ton Dieu te rassemblera de là, & te retirera de là.

5. Et l'Eternel ton Dieu te ramenera au pays que tes péres auront possédé, & tu le posséderas ; il te fera du bien, & te fera croître plus qu'il n'a fait tes péres.

6. Et l'Eternel ton Dieu circoncira ton cœur, & le cœur de ta postérité, afin que tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, & de toute ton ame, & que tu vives.

7. Et l'Eternel ton Dieu mettra sur tes ennemis, & sur ceux qui te haïssent, & qui t'auront persécuté, toutes les imprécations du serment que vous avez fait.

8. Ainsi tu te convertiras, & tu obéïras à la voix de l'Eternel, & tu feras tous ses commandemens, que je te prescris aujourd'hui.

9. Et l'Eternel ton Dieu te fera abonder en biens dans toutes les œuvres de ta main, dans le fruit de ton ventre, le fruit de tes bêtes, & le fruit de ta terre ; car l'Eternel ton Dieu prendra plaisir de nouveau à te faire du bien, comme il a pris plaisir *à faire du bien* à tes péres ;

10. Quand tu obéïras à la voix de l'Eternel ton Dieu, en gardant ses commandemens, & ses ordonnances écrites dans ce livre de la loi ; quand tu te convertiras à l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur & de toute ton ame.

11. Car ce commandement que je te prescris aujourd'hui n'est point trop élevé au dessus de toi ; & il n'est pas eloigné de toi.

12. Il n'est pas dans les cieux, pour *donner lieu de* dire : Qui est-ce qui montera pour nous aux cieux, & nous l'aportera, pour nous le faire entendre, afin que nous le fassions ?

13. Il n'est point aussi au delà de la mer

mer, pour *donner lieu de* dire: Qui est-ce qui passera au delà de la mer pour nous, & nous l'aportera, afin de nous le faire entendre, & que nous le fassions?

14. Car cette parole *est* fort proche de toi; elle est dans ta bouche & dans ton cœur, afin que tu l'accomplisses.

15. Regarde; j'ai mis aujourd'hui devant toi tant la vie & le bien, que la mort & le mal.

16. Car je te commande aujourd'hui d'aimer l'Eternel ton Dieu, de marcher dans ses voies, & de garder ses commandemens, ses statuts, & ses ordonnances, afin que tu vives, & que tu multiplies, & que l'Eternel ton Dieu te bénisse au pays où tu vas pour le posséder.

17. Mais si ton cœur se détourne, & que tu n'obéïsses pas *à ces commandemens*, & que tu t'abandonnes à te prosterner devant d'autres dieux, & à les servir:

18. Je vous déclare aujourd'hui que certainement vous périrez, & que vous ne prolongerez point vos jours sur la terre, pour laquelle vous passez le Jourdain, afin d'y entrer & de la posséder.

19. Je prens aujourd'hui à témoins les cieux & la terre contre vous, que j'ai mis devant toi & la vie & la mort, la bénédiction & la malédiction: Choisi donc la vie afin que tu vives, toi & ta postérité;

20. En aimant l'Eternel ton Dieu, en obéïssant à sa voix, & en demeurant attaché à lui; car *c'est* lui *qui est* ta vie, & la longueur de tes jours; afin que tu demeures sur la terre que l'Eternel avoit juré de donner à tes péres, Abraham, Isaac, & Jacob.

REFLEXIONS.

CE chapitre renferme les instructions suivantes: I. Les promesses que Dieu fait aux Israëlites, de les rétablir lors qu'ils se convertiroient à lui, nous montrent, que Dieu est plein de bonté; qu'il afflige les hommes pour les humilier & les amener à la repentance; & qu'il est toûjours prêt à recevoir en grace les pécheurs qui profitent de ses châtimens & qui se convertissent. Au reste, ces promesses s'éxécutérent lors que Dieu ramena les Juifs de la captivité de Babylone; mais elles auront leur entiér accomplissement, lors que cette nation, qui subsiste encore aujourd'hui, se convertira. II. Il paroit de ce chapitre, que les loix & les commandemens de Dieu sont faciles à connoître & à pratiquer; & qu'ainsi nous n'aurons aucune excuse si nous les violons. C'est ce que marquent ces paroles de Moyse, que St. Paul applique à l'Evangile, au chap. X. de l'Epître aux Romains: *Ce commandement n'est pas trop haut pour toi, ni trop éloigné de toi; mais il est pres de toi, dans ta bouche & dans ton cœur.* III. Il faut bien remarquer cette protestation si grave & si solemnelle, que Moyse faisoit en ces termes: *Si vôtre cœur se détourne, & que vous n'obéïssez pas aux commandemens de Dieu; je vous déclare certainement que vous périrez. Je prens aujourd'hui à témoins les cieux & la terre contre vous, que j'ai mis devant vous la vie & la mort, la bénédiction & la malédiction. Choisi donc la vie, afin que tu vives, en aimant le Seigneur ton Dieu, & en demeurant attaché à lui; car c'est lui qui est ta vie & la longueur de tes jours.* On ne peut rien voir de plus fort & de plus touchant que ces paroles de Moyse. Et voilà comment Dieu, pour engager les hommes à l'aimer & à le craindre, les avertit, & leur met devant les yeux le bien & le mal. Après cela il ne tient qu'à eux de jouïr des effets de son amour & d'être heureux; & s'ils périssent, ils seront eux-mêmes les auteurs de leur perdition & de leur ruïne.

CHAPITRE XXXI.

Moyse promet aux Israëlites la possession du pays de Canaan, & il confirme Josué dans sa vocation. Il ordonne qu'on fasse la lecture de la loi tous les sept ans en présence de tout le peuple. Dieu avertit Moyse qu'après sa mort les enfans d'Israël tomberoient dans la rebellion, & qu'alors il exécuteroit ses menaces. Et il lui ordonne d'écrire un Cantique qui fût un monument de cette prédiction; de le mettre avec le volume de la loi, à côté de l'arche de l'alliance, & de le prononcer publiquement & devant toutes les Tribus d'Israël, qui furent assemblées pour ce sujet.

ET Moyse s'en alla, & tint ces discours à tout Israël:

2. Et leur dit: Je *suis* aujourd'hui âgé de six-vingt ans; je ne pourrai plus aller ni venir; & l'Eternel m'a dit: Tu ne passeras point ce Jourdain.

3. Mais l'Eternel ton Dieu marchera devant toi; *c'est* lui *qui* exterminera ces nations-là de devant toi, & tu posséderas leur pays: Josué est celui qui doit passer devant toi, comme l'Eternel *en* a parlé.

4. Et l'Eternel leur fera comme il a fait à Sihon & à Hog Rois des Amorrhéens, & à leurs pays, lesquels il a detruits.

5. Et l'Eternel vous les livrera, & vous leur ferez entiérement selon le commandement que je vous ai donné.

6. Fortifiez-vous donc & encouragez vous; ne craignez point, & ne soyez point effrayés à cause d'eux; car c'est l'Eternel ton Dieu qui marche avec toi; il ne te laissera point, ni ne t'abandonnera point.

7. Et Moyse appella Josué, & lui dit devant tout Israël: Fortifie-toi, & pren courage; car tu entreras avec ce peuple au

au pays que l'Eternel a juré à leurs péres de leur donner, & c'est toi qui les en mettras en possession.

8. Car l'Eternel, *qui* est celui qui marche devant toi, sera lui-même avec toi; il ne te laissera point, ni ne t'abandonnera point; ne crain donc point, & ne sois point effrayé.

9. Or Moyse écrivit cette loi, & la donna aux Sacrificateurs, descendans de Lévi, qui portoient l'arche de l'alliance de l'Eternel, & à tous les Anciens d'Israël.

10. Et Moyse leur commanda, disant: De sept en sept ans, dans le tems de l'an de relâche, à la fête des tabernacles;

11. Quand tout Israël sera venu pour comparoître devant la face de l'Eternel ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, alors tu liras cette loi devant tout Israël, & ils l'entendront:

12. Ayant assemblé le peuple, hommes & femmes, & leurs petits enfans, & ton étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils entendent, & qu'ils aprennent à craindre l'Eternel vôtre Dieu, & qu'ils prennent garde à faire toutes les paroles de cette loi;

13. Et que leurs enfans qui n'en auront pas eu connoissance entendent, & aprennent à craindre l'Eternel vôtre Dieu, tous les jours que vous serez vivans sur la terre, pour laquelle vous passez le Jourdain afin de la posséder.

14. Alors l'Eternel dit à Moyse: Voici, le jour de ta mort aproche: Apelle Josué, & présentez-vous au Tabernacle d'assignation, afin que je l'instruise de sa charge. Moyse donc & Josué allérent, & se présentérent au Tabernacle d'assignation.

15. Et l'Eternel aparut au Tabernacle, dans la colonne de nuée; & la colonne de nuée s'arrêta à l'entrée du Tabernacle.

16. Et l'Eternel dit à Moyse: Voici, tu vas dormir avec tes péres; & ce peuple se levera, & se prostituera, *en allant* après les dieux des étrangers, qui sont parmi eux au pays où il va, & il m'abandonnera, & il enfreindra mon Alliance que j'ai traitée avec lui.

17. Et en ce jour-là ma colère s'allumera contre lui, & je les abandonnerai; je cacherai ma face d'eux, & il sera exposé en proie; & ils soufriront plusieurs maux & *plusieurs* angoisses; & il dira en ce jour-là: N'est-ce pas parce que mon Dieu n'est plus au milieu de moi, que je soufre ces maux?

18. Mais en ce jour-là je cacherai entiérement ma face, à cause de tout le mal qu'il aura fait; parce qu'il se sera détourné vers d'autres dieux.

19. Maintenant donc écrivez ce cantique, & l'enseignez aux enfans d'Israël; mets-le dans leur bouch , afin que ce cantique me serve de tèmoin contre les enfans d'Israël,

20. Car je l'introduirai dans la terre où coulent le lait & le miël, de laquelle j'ai juré à ses péres; & il mangera & sera rassasié, & engraissé; puis se detournera vers d'autres dieux, & il les servira; il m'irritera par mépris, & enfreindra mon alliance.

21. Et il arrivera, quand ils auront souffert plusieurs maux & *plusieurs* angoisses, que ce cantique déposera contre eux comme tèmoin; parce qu'il ne sera point oublié dans la bouche de leur postérité. Car je connois leurs sentimens, & ce qu'ils font déja aujourd'hui, avant que je les introduise au pays duquel j'ai juré.

22. Ainsi Moyse écrivit ce cantique en ce jour-là, & l'enseigna aux enfans d'Israël.

23. Et l'Eternel commanda à Josué fils de Nun, disant: Fortifie-toi, & pren courage; car c'est toi qui introduiras les enfans d'Israël au pays duquel je leur ai juré; & je serai avec toi.

24. Et il arriva que quand Moyse eut achevé d'écrire les paroles de cette loi dans un livre, sans qu'il en manquat rien;

25. Il fit ce commandement aux Lévites qui portoient l'arche de l'alliance de l'Eternel, & *leur* dit:

26. Prenez ce livre de la loi, & mettez-le à côté de l'arche de l'alliance de l'Eternel vôtre Dieu, & il sera là pour tèmoin contre toi.

27. Car je connois ta rébellion & ton cou roide. Voici, pendant que je suis encore aujourd'hui vivant avec vous, vous avez été rebelles contre l'Eternel: Combien plus donc le serez-vous après ma mort?

28. Faites assembler vers moi tous les Anciens de vos Tribus, & vos Officiers, & je dirai ces paroles, & ils les entendront, & j'appellerai à tèmoins contr'eux les cieux & la terre.

29. Car je sai qu'après ma mort vous ne manquerez pas de vous corrompre, & vous vous detournerez de la voie que je vous ai prescrite; & enfin il vous arrivera du mal, parce que vous aurez fait ce qui déplait à l'Eternel, en l'irritant par les œuvres de vos mains.

30. Ainsi Moyse prononça les paroles de ce cantique sans qu'il s'en manquât rien, toute l'assemblée d'Israël l'écoutant.

REFLEXIONS.

Moyse réïtera avant sa mort les promesses qu'il avoit faites au peuple d'Israël, les assurant encore, qu'ils entreroient dans le pays de Canaan, & que Josué les y introduiroit. Il en usa ainsi pour encourager ce peuple, & pour l'inciter à craindre Dieu. II. L'ordre que Dieu donna à Moyse d'écrire sa loi, & de commander aux Sacrificateurs de la garder & de la lire en présence de tous

tous les Israëlites, des hommes, des femmes, des enfans, & même des étrangers, afin que ce peuple apprit à craindre Dieu; prouve clairement qu'il a été nécessaire que la parole de Dieu fut rédigée par écrit; que son intention est qu'elle soit luë au peuple, & que le devoir des Ministres de la Religion est d'en donner la connoissance aux personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, afin que le vrai service de Dieu soit conservé sans aucun changement. III. Les prédictions par lesquelles Moyse déclara, avant sa mort, que le peuple d'Israël abandonneroit Dieu, & la protestation solemnelle qu'il fit contre ce peuple, dans le cantique qu'il prononça & qu'il laissa par écrit, marque d'une maniére bien claire, que Dieu connoit l'avenir, & que Moyse étoit divinement inspiré; sur tout si l'on considére que tout ce que ce Prophéte avoit prédit aux Israëlites leur est arrivé. On voit par là que ceux que Dieu a éclairés de sa connoissance, & à qui il a fait le plus de graces, corrompent souvent le vrai culte de Dieu, & se rebellent contre lui; mais qu'il ne laisse jamais impunies la désobéissance & l'ingratitude de ceux qui abusent ainsi de sa parole & de ses bienfaits.

CHAPITRE XXXII. 1-18.

C'est ici la prémiére partie du cantique de Moyse, où il décrit en termes figurés, I. Les graces du Seigneur envers les enfans d'Israël. II. Les péchés par lesquels ils avoient provoqué & provoqueroient dans la suite la colere de Dieu.

Cieux prêtez l'oreille, & je parlerai; & que la terre écoute les paroles de ma bouche.

2. Ma doctrine distilera comme la pluye; ma parole dégoutera comme la rosée, comme la pluye menuë sur l'herbe, & comme la grosse pluye sur l'herbe avancée.

3. Car j'invoquerai le nom de l'Eternel: Célébrez la grandeur de nôtre Dieu.

4. L'œuvre du rocher *est* parfaite; car toutes ses voies *sont* la justice même. Le *Dieu* fort *est* vérité, & sans iniquité; il *est* juste & droit.

5. Ils se sont corrompus devant lui, leurs souillures ne sont pas de ses enfans; *c'est* une race perverse & revêche.

6. Est-ce ainsi que tu récompenses l'Eternel, peuple insensé & *qui n'es* pas sage? N'est-il pas ton pére, *qui* t'a acquis? Il t'a fait & il t'a formé.

7. Souvien-toi du tems d'autrefois; considére les années de chaque génération; interroge ton pére, & il te l'apprendra; & tes anciens, & ils te *le* diront.

8. Quand le Souverain partageoit les nations, quand il séparoit les enfans des hommes les uns d'avec les autres, *alors* il établit les bornes des peuples, selon le nombre des enfans d'Israël.

9. Car la portion de l'Eternel, c'*est* son peuple, & Jacob *est* le lot de son héritage.

10. Il l'a trouvé dans un pays désert, & dans un lieu hideux, où *l'on n'entendoit que* hurlement de désolation; il l'a conduit par tout, il l'a instruit, & il l'a gardé comme la prunelle de son œil.

11. Comme l'aigle, *pour* exciter ses petits *à voler*, étend ses ailes, voltige sur eux, les reçoit & les porte sur ses ailes;

12. L'Eternel seul l'a conduit, & il n'y a point eu avec lui de Dieu étranger.

13. Il l'a fait passer à cheval par dessus les lieux élévés de la terre, il lui a fait manger les fruits des champs, & lui a fait succer le miel de la roche, & l'huile des plus durs rochers.

14. *Il lui a fait manger* le beure des vaches; & le lait des brébis, avec la graisse des agneaux & des moutons nés à Basçan, & des boucs; avec la fleur du froment, & tu as bû le vin, qui étoit le sang de la grappe.

15. Mais le Droiturier s'est engraissé, & il a regimbé: Tu t'es fait gras, gros & épais: Il a abandonné le Dieu qui l'a fait, & il a méprisé le rocher de son salut.

16. Ils ont émû sa jalousie par des *dieux* étrangers; ils l'ont irrité par des abominations.

17. Ils ont sacrifié aux idoles, *qui* ne *sont* point dieux; aux dieux qu'ils n'avoient point connus, *à des dieux* nouveaux, *qui* étoient venus depuis peu; & que vos péres n'ont point craint.

18. Tu as oublié le rocher *qui* t'a engendré, & tu as mis en oubli le *Dieu* fort qui t'a formé.

REFLEXIONS.

Ce cantique que Moyse prononça & écrivit par l'inspiration du St. Esprit, pour être une protestation solemnelle aux Israëlites dans les siécles à venir, & qui sera jusqu'à la fin du monde une preuve autentique de la divinité des livres sacrés, doit aussi nous servir d'avertissement. Pour cet effet, il nous faut considerer, que si Dieu avoit marqué un grand amour envers les Israëlites, en les séparant des autres nations pour être son peuple, & en leur accordant des faveurs & des délivrances signalées; il a fait beaucoup plus que tout cela pour nous, en nous choisissant pour nous faire entrer dans son Eglise, & en répandant sur nous par Jésus-Christ ses bénédictions les plus précieuses. Ce qui est dit ici de l'ingratitude & des rébellions des Israëlites nous avertit de n'être pas ingrats aux bontés du Seigneur envers nous; de raporter à sa gloire tous les avantages temporels & spirituels

els dont nous jouïssons, & de n'abuser jamais de ses bienfaits, pour l'offenser, comme les Israëlites le firent; de peur de l'émouvoir à jalousie, & d'attirer sur nous les effets de sa juste vengeance.

CHAPITRE XXXII. 19-52.

C'est ici la suite du cantique de Moyse. Il prédit, que Dieu feroit tomber ses jugemens sur les Israëlites, à cause de leur idolatrie & de leurs autres péchés; qu'il les disperseroit par tout le monde; que les payens seroient apellés en leur place; mais que cependant il ne détruiroit pas entiérement ce peuple, & qu'un jour il le rapelleroit de sa dispersion. Moyse ayant achevé ce cantique, adresse ses derniéres exhortations au peuple; & Dieu lui ordonne de monter sur la montagne de Nébo, où il devoit mourir.

19. L'Eternel l'a vû, & il en a été irrité, & a rejetté dans son indignation ses fils & ses filles.

20. Et il a dit: Je cacherai ma face d'eux, je verrai quelle *sera* leur fin, car ils *sont* une race perverse, des enfans en qui l'on ne peut se fier.

21. Ils ont excité ma jalousie, par ce qui n'est point le *Dieu* fort, & ils ont irrité ma colère par leurs vanités; & moi j'exciterai aussi leur jalousie par un *peuple* qui n'est point peuple; & je les irriterai par une nation destituée d'intelligence.

22. Car le feu s'est embrasé dans ma colère, il a brûlé jusqu'au fonds des plus bas lieux, il a dévoré la terre & son fruit, & il a embrasé les fondemens des montagnes.

23. J'envoierai sur eux toute sorte de maux, & je tirerai toutes mes flêches sur eux.

24. La famine les consumera, & ils seront dévorés par des charbons ardens & par une destruction amére; & j'envoierai contr'eux les dents des bêtes, avec le venin des serpens qui se trainent sur la poussiére.

25. L'épée au dehors, & la frayeur *au dedans*, dans les chambres, désoleront le pays; le jeune homme, & la vierge, l'enfant qui tette, avec l'homme qui est blanc de vieillesse.

26. J'aurois dit: Je les disperserai *dans tous les* coins *de la terre*, & j'abolirai leur mémoire d'entre les hommes:

27. Si je ne craignois l'indignation de l'ennemi, & qu'il n'arrivât que peutêtre leurs adversaires se méconnussent, & que peutêtre ils ne dissent: Nôtre main a été élevée, & l'Eternel n'a point fait tout ceci.

28. Car c'est une nation qui se perd par *ses* conseils, & il *n'y a* en eux aucune intelligence.

29. O, s'ils eussent été sages! S'ils eussent entendu ceci, & s'ils eussent considéré ce qui leur arriveroit à la fin!

30. Comment un en poursuivroit-il mille, & deux en mettroient-ils en fuite dix mille, si ce n'étoit que leur rocher les a vendus, & que l'Eternel les a livrés?

31. Car leur rocher n'est pas comme nôtre rocher; & nos ennemis en *seront* les juges.

32. *Et il les a livrés*, parce que leur vigne est du plant de Sodome, & du terroir de Gomorre; leurs grappes sont des grappes de fiel, ils ont des raisins amers.

33. Leur vin *est* un venin de dragon, & un poison mortel d'aspic.

34. Cela n'est-il pas serré chez moi, & scellé dans mes trésors?

35. La vengeance m'apartient, & la rétribution, & *je la ferai* au tems que leur pié glissera; car le jour de leur calamité est près, & les choses qui leur doivent arriver se hâtent.

36. Car l'Eternel fera justice à son peuple, & il se repentira *de ce qu'il a fait à* ses serviteurs; quand il verra que leur force s'en sera allée, & qu'il n'y aura rien de reste, ni serré, ni abandonné.

37. Et il dira: Où sont leur dieux, *où est* le rocher vers lequel ils se retiroient,

38. Lors qu'ils mangeoient la graisse de leurs sacrifices, & qu'ils beuvoient le vin de leurs aspersions? Qu'ils se lèvent, qu'ils vous aident, & qu'ils vous servent de retraite.

39. Regardez maintenant que c'est moi, que c'est moi-même; qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi. Je fais mourir, & je fais vivre; je blesse & je guéris, & il n'y *a* personne qui puisse se délivrer de ma main.

40. Car je lève ma main vers les cieux, & je dis: Je *suis* vivant éternellement:

41. Si j'aiguise la lame de mon épée, & que ma main saisisse le jugement, je rendrai la vengeance à mes adversaires, & je le rendrai à ceux qui me haïssent.

42. J'enyvrerai mes flêches de sang, & mon épée dévorera la chair: J'*enyvrerai mes flêches* du sang *de ceux* qui seront tués, & des captifs, *en commençant* ma vengeance sur l'ennemi.

43. Nations, réjouissez-vous, & son peuple; car il vengera le sang de ses serviteurs, il fera tourner la vengeance sur ses ennemis, & il fera l'expiation de sa terre & de son peuple.

44. Moyse vint donc, & prononça toutes les paroles de ce cantique, le peuple l'écoutant, lui & Josué fils de Nun.

45. Et quand Moyse eut achevé de prononcer toutes ces paroles-là à tout Israël.

46. Il

46. Il leur dit: Apliquez vôtre cœur à toutes ces paroles, que je vous somme aujourd'hui de recommander à vos enfans, afin qu'ils prennent garde à faire toutes les paroles de cette loi.

47. Car ce n'est pas une parole qui vous soit proposée en vain; mais c'est vôtre vie, & *ce sera* par cette parole que vous prolongerez vos jours sur la terre pour laquelle vous allez passer le Jourdain, afin de la posséder.

48. En ce même jour-là l'Eternel parla à Moyse, disant:

49. Monte sur cette montagne de Habarim, sur la montagne de Nébo, qui *est* au pays de Moab, vis à vis de Jérico; puis regarde le pays de Canaan, que je donne aux enfans d'Israël pour le posséder.

50. Et tu mourras sur la montagne sur laquelle tu montes, & tu seras recueilli vers tes peuples, comme Aaron ton frére est mort sur la montagne de Hor, & a été recueilli vers ses peuples.

51. Parce que vous avez péché contre moi, au milieu des enfans d'Israël, aux eaux de la contestation de Kadés, au désert de Tsin; parce que vous ne m'avez point sanctifié au milieu des enfans d'Israël.

52. C'est pourquoi tu verras vis à vis de toi le pays, mais tu n'y entreras point, *savoir* au pays que je donne aux enfans d'Israël.

REFLEXIONS.

IL y a ici diverses choses à remarquer. Moyse y déclare prémiérement, que Dieu, pour punir les Israëlites de leurs péchés, les livreroit à leurs ennemis, & les disperseroit dans les divers pays du monde, & qu'il appelleroit les payens à son alliance. L'histoire de ce peuple & l'état où il se trouve encore aujourd'hui, montre la vérité de tout ce que Moyse avoit prédit; & nous fait voir que les menaces de Dieu sont toûjours suivies de leur effet, quand les hommes provoquent sa colère; & que ceux qu'il a le plus aimés sont ceux qu'il punit avec le plus de sévérité. II. Moyse prédit dans ce cantique, que Dieu ne rejetteroit pas entiérement son peuple; qu'il en auroit encore pitié, & qu'il feroit voir un jour sa puissance aux yeux de toute la terre, en le rétablissant. Cela arriva lors que Dieu rapella les Juifs de la captivité de Babylone, & cela arrivera plus parfaitement lors qu'ils rentreront dans l'alliance divine. Enfin, les exhortations qui sont raportées sur la fin de ce chapitre, doivent nous engager à écouter avec une grande attention & avec crainte les loix du Seigneur, à les avoir toûjours présentes, à les enseigner à nos enfans, & à les observer inviolablement; nous souvenant que Dieu ne les a données que pour nôtre bonheur; & que, comme le dit Moyse, *ce n'est pas une parole qui nous soit proposée en vain; mais qu'elle est nôtre vie, & que c'est par elle que nous prolongerons nos jours, & que nous serons parfaitement heureux.*

CHAPITRE XXXIII.

Ce chapitre contient la bénédiction que Moyse donna aux Tribus d'Israël avant sa mort.

OR c'*est* ici la bénédiction dont Moyse homme de Dieu, bénit les enfans d'Israël avant sa mort.

2. Il dit donc: L'Eternel est venu de Sinaï, & s'est levé sur eux de Séhir; il a resplendi de la montagne de Paran, & il est sorti d'entre les dix miliers des Saints, ayant à sa droite le feu de sa loi pour eux.

3. Il aime les peuples, tous ses Saints *sont* en ta main; & ils se sont tenus à tes piés *pour* recevoir tes paroles.

4. Moyse nous a donné la loi, *qui est* l'héritage de l'assemblée de Jacob.

5. Et il a été Roi entre les hommes droits, quand les Chefs du peuple se sont assemblés, avec les Tribus d'Israël.

6. Que RUBEN vive, & qu'il ne meure point, & que ses hommes soient nombreux.

7. Et pour JUDA, voici ce que *Moyse* dit; O Eternel, écoute la voix de Juda, & le ramène vers son peuple; que ses mains soient puissantes, & que tu lui sois en aide contre ses ennemis.

8. Il dit aussi touchant LEVI; Tes Tummims & tes Urims *sont* à l'homme que tu t'és consacré, que tu éprouvas à Massa, & que tu fis contester aux eaux de Mériba.

9. *C'est lui* qui dit de son pére & de sa mére, Je ne l'ai point vû; & qui n'a point reconnu ses fréres, ni même connu ses enfans; car ils ont gardé tes paroles, & ils garderont ton alliance.

10. Ils enseigneront tes ordonnances à Jacob, & ta loi à Israël; ils mettront le parfum *qu'ils feront fumer* à tes narines, & tout sacrifice, qui se consume entiérement par le feu sur ton autel.

11. O Eternel, béni son armée, & que l'œuvre de ses mains te soit agréable; transperce les reins de ceux qui s'élèvent contre lui, & de ceux qui le haïssent, aussi-tôt qu'ils s'éléveront.

12. Il dit touchant BENJAMIN: Celui que l'Eternel aime habitera sûrement avec lui: il le couvrira tout le jour, & il se tiendra entre ses bras.

13. Et il dit touchant JOSEPH: Son pays est béni par l'Eternel, de ce qu'il y a de plus exquis aux cieux, de la rosée, & de l'abîme qui est en bas;

14. Et de ce qu'il y a de plus délicieux entre les choses que le soleil produit, & de ce qu'il y a de plus excellent entre les choses que la lune produit;

15. Et *des fruits qui croissent* sur le haut des montagnes anciennes, & de ce

ce qu'il y a de plus exquis sur les côteaux éternels;

16. Et de ce qu'il y a de plus exquis sur la terre, & de son abondance; & que la bienveillance de celui qui apparut dans le buisson vienne sur la tête de Joseph, & sur le sommet de la tête de *celui qui a été* Nazarien entre ses fréres.

17. Sa beauté *est* comme *celle* d'un prémier-né de ses taureaux, & ses cornes comme les cornes d'un chevreuil; il heurtera avec elles tous les peuples jusqu'aux bouts du pays. Ce *sont* les dix milliers d'Ephraïm, & ce *sont* les milliers de Manassé.

18. Il dit aussi touchant ZABULON: Réjoui-toi, Zabulon, dans ta sortie; & toi ISSACAR dans tes tentes.

19. Ils appelleront les peuples sur la montagne; ils ofriront là des sacrifices de justice; car ils succeront l'abondance de la mer, & les choses cachées dans le sable.

20. Il dit aussi touchant GAD: Béni *soit* celui qui fait élargir Gad; il habite comme un vieux lion, & il déchire bras & tête.

21. Il a regardé le commencement *du pays* pour lui, parce que c'étoit là qu'étoit réservée la portion du Législateur; & il est venu avec les principaux du peuple; & il a fait la justice de l'Eternel, & *a exécuté* ses jugemens avec Israël.

22. Et il dit touchant DAN: Dan *est comme* un jeune lion; il sautera de Basçan.

23. Il dit aussi touchant NEPHTHALI: Nephthali *est* rassasié de la bienveillance *de Dieu*, & rempli de la bénédiction de l'Eternel: Posséde l'occident & le midi.

24. Il dit aussi touchant ASCER: Ascer *sera* béni en enfans; il sera agréable à ses fréres, & même il lavera ses piés dans l'huile.

25. Ta chaussure *sera* de fer & d'airain, & ta force durera autant que tes jours.

26. O Droiturier, il n'y en a point qui soit semblable au *Dieu* fort, qui *vient* à ton aide, porté sur les cieux & sur les nuës dans sa majesté.

27. *C'est* une retraite que le Dieu *qui est* de tout tems, & *que d'être* sous les bras éternels; car il a chassé de devant toi tes ennemis, & il a dit, Extermine.

28. Israël donc habitera seul sûrement; l'œil de Jacob *sera tourné* vers un pays de froment & de vin; ses cieux même distileront la rosée.

29. O que tu ès heureux, Israël! Qui *est* le peuple semblable à toi, qui ait été gardé par l'Eternel, le bouclier de ton secours, & l'épée par laquelle tu as été exalté? Tes ennemis seront domptés, & tu fouleras de tes piés leurs hauts lieux.

REFLEXIONS.

Il faut remarquer en général, sur les bénédictions que Moyse donna au peuple d'Israël avant que de mourir, qu'il parla à chacune des Tribus, d'une maniére qui non seulement avoit du rapport à ce qui étoit arrivé à quelques-unes d'entr'elles par le passé; mais qui marquoit ce qui leur arriveroit dans la suite; l'état où elles seroient, & l'endroit du pays de Canaan qu'elles habiteroient; ce qui fait voir que ce grand Prophète parloit par inspiration divine. Il n'y a point de bénédiction particuliére pour la Tribu de Siméon, parce qu'elle fut dans la suite mêlée & réünie avec celle de Juda. Voyez Josué XIX. 1. 9. 1. Cron. IV. vers. 24. & suivans. On découvre en second lieu, dans ces bénédictions, le zèle dont Moyse étoit animé pour la gloire de Dieu, aussi bien que le tendre amour & la grande affection qu'il avoit pour ce peuple, duquel il avoit pris tant de soin pendant sa vie. Ceux que Dieu a établis sur les autres, & particuliérement ceux à qui il a donné la conduite de l'Eglise, doivent, à l'imitation de Moyse, travailler continuellement pendant qu'ils sont en ce monde, pour le salut de leurs fréres, & y contribuer par l'ardeur de leurs priéres, aussi bien que par tous les moyens possibles. III. Il faut considérer ici, que quelque excellentes que fussent ces bénédictions de Moyse, & quelque ardentes que fussent ses priéres, elles furent dans la suite renduës inutiles, par la désobéissance des Israëlites, & qu'ils se virent privés de tous les avantages que Moyse leur avoit souhaités avant sa mort. D'où nous devons apprendre, que quoique les gens de bien, & les fidèles Serviteurs de Dieu prient pour les hommes, que même Dieu soit prèt à les bénir, ils peuvent être privés de l'effet de ces priéres & de cette bénédiction, s'ils y mettent obstacle par leurs péchés. Enfin les derniéres paroles que Moyse prononça, lors que parlant au peuple pour la derniére fois, il lui dit: *O que tu ès heureux, O Israël! Qui est le peuple semblable à toi?* doivent exciter en nous un vif sentiment du bonheur que nous avons d'être le peuple de Dieu, d'une maniére encore plus glorieuse & plus avantageuse que les Israëlites ne l'étoient; elles doivent nous inspirer une ardente reconnoissance envers Dieu, & nous porter à l'aimer, à le craindre, & à le glorifier, par une obéissance constante à ses commandemens, & par un attachement inviolable à son service.

CHAPITRE XXXIV.

Ce chapitre contient le récit de la mort de Moyse.

Alors Moyse monta des campagnes de Moab sur la montagne de Nebo, au sommet de la colline qui *est* vis à vis de Jéri-

Jérico ; & l'Eternel lui fit voir tout le pays, depuis Galaad jusqu'à Dan ;

2. Avec tout *le pays de* Nephthali, & le pays d'Ephraïm & de Manassé, & tout le pays de Juda, jusqu'à la mer occidentale ;

3. Et le midi ; & la campagne de la plaine de Jérico, la ville des palmes, jusqu'à Tsohar.

4. Et l'Eternel lui dit : C'*est* ici le pays dont j'ai juré à Abraham, à Isaac, & à Jacob, disant, Je le donnerai à ta postérité : Je te l'ai fait voir de tes yeux ; mais tu n'y entreras point.

5. Ainsi Moyse serviteur de l'Eternel mourut là, au pays de Moab, selon ce que l'Eternel avoit dit.

6. Et il l'ensevelit dans la vallée, au pays de Moab, vis à vis de Beth-Péhor ; & personne n'a connu son sépulcre jusqu'à aujourd'hui.

7. Or Moyse *étoit* âgé de six-vingts ans quand il mourut ; sa vüe n'étoit point diminuée, & sa vigueur n'étoit point passée.

8. Et les enfans d'Israël pleurérent Moyse trente jours, aux campagnes de Moab, & ainsi les jours des pleurs du deuil de Moyse furent accomplis.

9. Et Josué fils de Nun fut rempli de l'esprit de sagesse ; car Moyse lui avoit imposé les mains ; & les enfans d'Israël lui obéirent, & ils firent ce que l'Eternel avoit commandé à Moyse.

10. Et il ne s'est jamais levé de Prophète en Israël comme Moyse, qui ait connu l'Eternel face à face :

11. Dans tous les prodiges & *dans tous* les miracles que l'Eternel l'envoya faire au pays d'Egypte, devant Pharaon, & tous ses serviteurs, & tout son pays.

12. Et dans tout ce *qu'il fit avec une* main forte, & dans toutes ces œuvres grandes & terribles, que Moyse fit à la vue de tout Israël.

REFLEXIONS.

Il y a ceci de particulier à remarquer dans la mort de Moyse, qu'il mourut, étant encore dans toute sa vigueur. Cette heureuse vieillesse doit être regardée comme une bénédiction que Dieu accorda à ce saint homme. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que Dieu le retira du monde subitement ; qu'il l'ensevelit, & que le lieu où son corps fut mis ne pût être connu. Dieu voulut que la mort de ce grand Prophéte, qui avoit eu une communication si familiére avec lui pendant sa vie, eut quelque chose d'extraordinaire & de différent de la mort des autres hommes, aussi-bien que le départ d'Enoch & d'Elie ; afin que les enfans d'Israël reconnussent par là que Moyse étoit allé à Dieu au sortir de ce monde, & qu'ils le regardassent comme son fidèle Serviteur. C'est à nous d'honorer la mémoire de ce saint homme, qui a été le libérateur & le législateur du peuple de Dieu, & le plus grand des Prophètes ; & d'avoir en révérence la loi qu'il a reçue du Seigneur, & qu'il nous a laissée par écrit. Nous devons outre cela suivre l'exemple de ses vertus ; & particuliérement de sa foi, de sa débonaireté, du zèle & de la fidélité avec laquelle l'Ecriture nous apprend qu'il a servi Dieu. Enfin, si nous croyons à la Doctrine de Moyse nous devons croire en celui dont il a prédit la venuë, & qui a été infiniment au dessus de lui, par la divinité de sa personne, par la sublimité de sa doctrine, par la gloire de ses miracles, & par la sainteté de sa vie ; savoir, en Jésus-Christ le Fils de Dieu & nôtre Seigneur, auquel appartient la loüange & la gloire aux siécles des siécles : Amen. C'est ici que finissent les livres de Moyse.

LE LIVRE

DE

JOSUÉ.

ARGUMENT.

On voit dans ce Livre, comment les Enfans d'Israël conquirent le pays de Canaan, sous la conduite de Josué. Ce Livre renferme l'histoire d'environ dix-sept ans.

CHAPITRE I.

Dieu confirme Josué dans sa vocation. II. Josué commande au peuple de se préparer à passer le Jourdain. III. Il ordonne aux Tribus de Ruben, de Gad, & de Manassé, qui possédoient déja le pays qui avoit été conquis du vivant de Moyse, d'aider aux autres Tribus à conquérir le pays de Canaan. Le peuple promet à Josué une entiére obéïssance.

APRE'S la mort de Moyse, serviteur de l'Eternel, l'Eternel parla à Josué fils de Nun, qui avoit servi Moyse, *& lui dit:*

2. Moyse mon serviteur est mort; maintenant donc lève toi, passe ce Jourdain, toi & tout ce peuple, *pour entrer* au pays que je donne aux Enfans d'Israël.

3. Je vous ai donné tous les lieux où vous aurez posé la plante de vôtre pié, selon que je l'ai dit à Moyse.

4. Vos frontiéres seront depuis ce désert & ce Liban, jusqu'au grand fleuve, le fleuve d'Euphrate; tout le pays des Héthiens jusqu'à la grande mer, *vers* le soleil couchant.

5. Nul ne pourra subsister devant toi, pendant tous les jours de ta vie; je serai avec toi comme j'ai été avec Moyse: je ne te laisserai point, & je ne t'abandonnerai point.

6. Fortifie toi & pren courage; car c'est toi qui mettras ce peuple en possession du pays que j'ai juré à leurs péres de leur donner.

7. Fortifie-toi seulement & encourage-toi de plus en plus, afin que tu prennes garde à faire selon toute la Loi que Moyse mon serviteur t'a commandé *d'observer*. Ne t'en détourne ni à droite ni à gauche, afin que tu prospéres dans tout ce que tu entreprendras.

8. Que ce livre de la Loi ne s'éloigne point de ta bouche; mais médite-le jour & nuit, afin que tu prennes garde de faire tout ce qui y est écrit; car c'est alors que tu rendras tes entreprises heureuses & que tu prospéreras.

9. Ne te l'ai-je pas commandé? Fortifie-toi & pren courage. Ne t'épouvante point & ne t'éfraie de rien; car l'Eternel ton Dieu *est* avec toi, par tout où tu iras.

10. Après cela Josué fit ce commandement aux Officiers du peuple, *& il leur dit:*

11. Passez par le camp, & donnez cet ordre au peuple, disant: Préparez-vous de la provision; car dans trois jours vous passerez ce Jourdain, pour venir posséder le pays que l'Eternel vôtre Dieu vous donne, afin que vous le possédiez.

12. Josué parla aussi aux Rubénites, & aux Gadites, & à la moitié de la Tribu de Manassé, & il leur dit:

13. Souvenez vous du commandement que vous a fait Moyse serviteur de l'Eternel disant: L'Eternel vôtre Dieu vous a mis en repos, & vous a donné ce pays.

14. Vos femmes, vos petits enfans, & vos bêtes demeureront au pays que Moyse vous a donné au deçà du Jourdain; mais vous passerez en armes devant vos fréres, tous *tant que vous êtes* de forts & de vaillans hommes, & vous les aiderez;

15. Jusqu'à ce que l'Eternel ait mis en repos vos fréres comme vous, & qu'eux aussi possèdent le pays que l'Eternel vôtre Dieu leur donne; puis vous retournerez au pays de vôtre possession, & vous le possèderez; *savoir celui* que Moyse serviteur de l'Eternel vous a donné au deçà du Jourdain, *vers* le soleil levant.

16. Et ils répondirent à Josué, disant: Nous ferons tout ce que tu nous as commandé, & nous irons par tout où tu nous envoieras.

17. Nous t'obéirons comme nous avons obéï à Moyse; que seulement l'Eternel ton Dieu soit avec toi, comme il a été avec Moyse.

18. Tout homme qui sera rebelle à ton commandement, & n'obéira point à tes paroles & à tout ce que tu commanderas, sera mis à mort; fortifie toi seulement, & pren courage.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous aprend, I. Que Dieu choisit Josué après la mort de Moyse, pour conduire les enfans d'Israël, & pour les introduire dans le pays de Canaan; & qu'il le revêtit de l'autorité, de la force, & de la sagesse nécessaires pour un si grand dessein. Nous pouvons reconnoitre par là, que Dieu prend toûjours soin de son Peuple & de son Eglise, & que lors qu'il retire ses fidèles Serviteurs, il en suscite d'autres pour prendre leur place, & les revêt des dons de son Esprit. II. La promesse que Dieu fit à Josué de ne le point abandonner, regarde tous les vrais fidèles, comme St. Paul l'enseigne dans l'Epitre aux Hébreux, où il dit, que nous devons nous reposer sur la Providence, & être contens de nôtre état, parce que Dieu lui-même a dit: *Je ne te laisserai point ni ne t'abandonnerai point.* Mais la confiance en Dieu doit être toûjours accompagnée de l'obéissance & de l'observation de ses loix; comme cela est dit expressément dans ce chapitre. III. L'obéïssance que les Tribus de Ruben, de Gad, & de Manassé rendirent à Josué, en aidant à leurs frères à conquerir le pays de Canaan, doit nous apprendre à nous soûmettre à nos Conducteurs, & à leur obéïr; à nous assister les uns les autres dans toutes les choses justes, & principalement dans celles

celles qui se rapportent à la gloire de Dieu, & à nôtre salut mutuel.

CHAPITRE II.

Josué envoie à Jérico des espions, qui logérent chez une femme nommée Rahab, qui les cacha, & les informa de l'état du pays de Canaan. Ils promirent à cette femme de lui sauver la vie; & étant de retour vers Josué, ils lui rapportérent ce qu'ils avoient appris dans leur voyage.

OR Josué fils de Nun avoit envoyé de Scittim deux hommes, afin qu'ils épiassent secrettement *le pays*, *& il leur avoit* dit; Allez, examinez le pays, & Jérico. Ils partirent donc, & vinrent dans la maison d'une hotelière nommée Rahab, & ils couchérent là.

2. Alors on dit au Roi de Jérico: Voici des hommes qui sont venus ici cette nuit, de la part des enfans d'Israël, afin d'épier le pays.

3. Et le Roi de Jérico envoya vers Rahab, *& lui fit* dire: Fai sortir les hommes qui sont venus chez toi, & qui sont dans ta maison; car ils sont venus pour épier tout le pays.

4. Or la femme avoit pris ces deux hommes, & les avoit cachés. Et elle dit: il est vrai que des hommes sont venus chez moi; mais je ne savois d'où ils *étoient*.

5. Et comme on fermoit la porte, sur le soir, ces hommes-là sont sortis; je ne sai où ils sont allés: Hâtez vous de les suivre; car vous les atteindrez.

6. Or elle les avoit fait monter sur le toit, & les avoit cachés dans des chenevottes de lin, qu'elle avoit arrangées sur le toit.

7. Et quelques hommes les poursuivirent par le chemin du Jourdain, jusqu'aux passages; & on ferma la porte, après que ceux qui les poursuivoient furent sortis.

8. Or avant qu'ils se couchassent, elle monta vers eux sur le toit;

9. Et elle leur dit: Je connois que l'Eternel vous a donné ce pays, & que la terreur de vôtre *nom* nous a saisi, & que tous les habitans du pays ont perdu courage à cause de vous.

10. Car nous avons appris que l'Eternel tarit les eaux de la mer rouge de devant vous, quand vous sortiez du pays d'Egypte; & ce que vous avez fait aux deux Rois des Amorrhéens qui *étoient* au delà du Jourdain, *savoir* à Sihon & à Hog, que vous avez détruits à la façon de l'interdit.

11. Nous l'avons entendu, & nôtre cœur s'est fondu; & depuis aucun homme n'a eu du courage, à cause *de la frayeur que nous avons* de vous; car l'Eternel vôtre Dieu est le Dieu des cieux en haut, & de la terre en bas.

12. Maintenant donc, je vous prie, jurez-moi par l'Eternel, que puisque j'ai eu pour vous de l'humanité, vous en aurez aussi pour la maison de mon pére, & que vous m'en donnerez un signe assuré:

13. Que vous sauverez la vie à mon pére & à ma mére, à mes fréres & à mes sœurs, & à tous ceux qui leur *apartiennent*, & que vous garantirez nos personnes de la mort.

14. Et ces hommes lui répondirent; *Nous exposerons* nos personnes pour vous à la mort, pourvû que vous ne déclariez point ce que nous avons dit; & quand l'Eternel nous aura donné le pays nous te traiterons avec humanité & nous te serons fidèles.

15. Elle les fit donc descendre avec une corde par la fenêtre; car sa maison étoit contre la muraille *de la ville*, & elle habitoit près de la muraille.

16. Et elle leur dit: Allez à la montagne, de peur que ceux qui *vous* poursuivent ne vous rencontrent; & cachez vous là trois jours, jusqu'à-ce que ceux qui *vous* poursuivent soient de retour; & après *cela* vous irez vôtre chemin.

17. Or ces hommes lui avoient dit: *Voici comment* nous *serons* quittes de ce serment que tu nous as fait faire;

18. *Lors que* nous entrerons dans le pays, tu attacheras ce cordon de fil d'écarlate à la fenêtre, par laquelle tu nous auras fait descendre: & tu retireras chez toi, dans cette maison, ton pére, ta mére, tes fréres, & toute la famille de ton pére:

19. Et si quelqu'un d'entr'eux sort de la porte de ta maison, son sang *sera* sur sa tête, & nous en serons innocens; mais pour tous ceux qui seront avec toi dans ta maison, leur sang *sera* sur nôtre tête, si on met la main sur quelqu'un d'eux.

20. Que si tu déclares ce que nous t'avons dit, nous serons quittes du serment que tu nous as fait faire.

21. Et elle *répondit*: Que la chose soit comme vous l'avez dit. Alors elle les laissa aller, & ils s'en allérent; & elle attacha le cordon de fil d'écarlate à la fenêtre.

22. Ils s'en allérent donc & vinrent à la montagne, & demeurérent là trois jours, jusqu'à ce que ceux qui les poursuivoient fussent de retour. Et ceux qui les poursuivoient les cherchérent par tout le chemin, & ils ne les trouvérent point.

23. Ainsi ces deux hommes s'en retournérent, & descendirent de la montagne, & ils passérent, & vinrent à Josué fils de Nun, & lui récitérent toutes les choses qui leur étoient arrivées.

24. Et ils dirent à Josué; Certainement l'Eternel a livré tout le pays entre nos mains; & même tous les habitans du pays ont perdu courage à cause de nous.

REFLEXIONS.

IL faut faire sur ce chapitre ces deux réflexions principales : I. Que quoi que Josué fût persuadé que Dieu donneroit la terre de Canaan aux enfans d'Israël, il envoya cependant des espions à Jérico, pour reconnoitre l'état du pays; afin que sur le rapport qu'ils en feroient, le peuple fût encouragé à la conquête de ce pays-là, & que l'on pût prendre les mesures nécessaires pour s'en rendre maîtres. Par où nous pouvons voir, que la confiance en Dieu ne doit pas nous empêcher d'employer les moyens que la prudence prescrit. La seconde réflexion regarde la conduite de Rahab. On doit remarquer sur cela, que dans la persuasion où cette femme étoit que Dieu avoit résolu de donner le pays de Canaan aux enfans d'Israël, elle pût faire innocemment ce qu'elle fit; sans quoi sa conduite envers son Roi & sa Patrie auroit été blâmable, & elle ne devroit pas être imitée. Mais voici en quoi elle doit nous servir d'exemple; c'est que nous devons, comme elle, montrer la sincérité de nôtre foi par nos œuvres; selon que St. Jaques nous l'enseigne, lors qu'il dit : *Rahab fut justifiée par les œuvres, quand elle recueillit les espions, & qu'elle les renvoya par un autre chemin; car comme le corps sans l'esprit est mort, ainsi la foi qui est sans les œuvres est morte.*

CHAPITRE III.

Josué commande aux enfans d'Israël de se préparer pour le passage du Jourdain. Tout le peuple passe ce fleuve à pié sec, les eaux en ayant été arrêtées miraculeusement.

OR Josué se leva de bon matin; & ils partirent de Scittim, & ils arrivérent jusqu'au Jourdain, lui & tous les enfans d'Israël, & logérent là cette nuit avant qu'ils passassent.

2. Et au bout de trois jours les Officiers passérent par le camp;

3. Et ils firent ce commandement au peuple, & dirent; Aussitôt que vous verrez l'Arche de l'alliance de l'Eternel vôtre Dieu, & les Sacrificateurs de la race de Lévi qui la porteront, vous partirez de vôtre quartier, & vous marcherez après elle.

4. Toutefois il y aura de la distance entre vous & elle, d'environ deux mille coudées: N'en aprochez point, *mais suivez-la*, afin que vous connoissiez le chemin par lequel vous devez marcher; car vous n'avez point ci-devant passé par ce chemin.

5. Josué dit aussi au peuple : Sanctifiez vous; car l'Eternel fera demain au milieu de vous des choses merveilleuses.

6. Josué parla ensuite aux Sacrificateurs, & leur dit: *Prenez sur vous* l'Arche de l'alliance, & passez devant le peuple. Ainsi ils se chargérent de l'Arche de l'alliance, & marchérent devant le peuple.

7. Or l'Eternel avoit dit à Josué : Aujourd'hui je commencerai à t'élever, à la vûë de tout Israël; afin qu'ils connoissent, que comme j'ai été avec Moyse, je serai *aussi* avec toi.

8. Tu feras donc ce commandement aux Sacrificateurs qui portent l'Arche de l'alliance, *& tu leur* diras : Aussitôt que vous arriverez au bord de l'eau du Jourdain, vous vous arrêterez prés du Jourdain.

9. Et Josué dit aux enfans d'Israël : Aprochez vous d'ici, & écoutez les paroles de l'Eternel vôtre Dieu.

10. Puis Josué dit: Vous reconnoîtrez à ceci que le Dieu fort, vivant, est au milieu de vous, & que certainement il chassera de devant vous les Cananéens, les Héthiens, les Héviens, les Phéréſiens, les Guirgasciens, les Amorrhéens, & les Jébusiens.

11. Voici, l'Arche de l'alliance du Dominateur de toute la terre passe devant vous au travers du Jourdain.

12. Maintenant prenez douze hommes des Tribus d'Israël, un homme de chaque Tribu.

13. Car il arrivera qu'aussitôt que les Sacrificateurs qui portent l'Arche de l'Eternel, le Dominateur de toute la terre, auront mis les plantes de leurs piés dans les eaux du Jourdain, les eaux du Jourdain seront coupées, & les eaux qui descendent d'enhaut s'arrêteront en un monceau.

14. Et il arriva que le peuple étant parti de ses tentes, pour passer le Jourdain, les Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance marchoient devant le peuple.

15. Aussitôt que ceux qui portoient l'Arche furent arrivés jusqu'au Jourdain, & que les piés des Sacrificateurs qui portoient l'Arche furent mouillés au bord de l'eau, (or le Jourdain régorge par dessus tous ses bords tout le tems de la moisson;)

16. Les eaux qui descendoient d'enhaut s'arrêtérent, & s'élevérent en un monceau fort loin, depuis la ville d'Adam, qui est à côté de Tsartan; & celles d'embas qui descendoient vers la mer de la campagne *qui est* la mer salée, manquérent & furent retranchées; & le peuple passa vis à vis de Jérico.

17. Mais les Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Eternel, s'arrêtérent sur le sec au milieu du Jourdain, pendant que tout Israël passa à sec, jusqu'à-ce que tout le peuple eut achevé de passer le Jourdain.

REFLEXIONS.

IL faut faire ces cinq réflexions sur l'histoire du passage du Jourdain: I. Que ce miracle servit à confirmer la vocation de

de Josué, & à affermir son autorité parmi le peuple d'Israël; Dieu ayant fait voir par là qu'il seroit avec lui, comme il avoit été avec Moyse. II. Que Dieu voulut donner à ce peuple de nouvelles marques de sa présence au milieu d'eux & de sa protection, & les persuader pleinement qu'il leur donneroit le pays de Canaan. III. Le rapport qu'il y avoit entre ce miracle, & celui qui étoit arrivé quarante ans auparavant au passage de la Mer rouge, devoit rappeller à l'esprit des Israëlites cette grande merveille que Dieu avoit faite pour leurs péres; & en persuader d'autant plus ceux qui n'en avoient pas été les tèmoins. IV. Cet événement, qui fût connu & qui dût être remarqué par les habitans du pays, servit aussi à répandre la terreur parmi eux, & à faciliter la conquête de ce pays-là. Il faut remarquer enfin, qu'aussitôt que les pieds des Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance eurent touché les eaux du Jourdain, elles s'arrêtérent. Par là Dieu vouloit apprendre aux Israëlites, que ce seroit uniquement par son assistance, qu'ils se rendroient maitres du pays de Canaan; & que c'étoit sa présence au milieu d'eux qui faisoit toute leur force & toute leur gloire.

CHAPITRE IV.

Dieu ordonne au peuple d'Israël de dresser deux monumens du passage du Jourdain; l'un dans le Jourdain même, & l'autre vers Guilgal; & d'en instruire leur postérité. Le peuple ayant passé le Jourdain, les eaux de ce fleuve reprennent leurs cours.

QUand tout le peuple eut achevé de passer le Jourdain, l'Eternel parla à Josué, *& lui* dit:

2. Prenez douze hommes du peuple, *savoir* un homme de chaque Tribu;

3. Et faites-leur ce commandement, & dites leur: Prenez d'ici, du milieu du Jourdain, du lieu où les Sacrificateurs s'arrêtent, douze pierres, que vous emporterez avec vous, & que vous poserez au lieu où vous logerez cette nuit.

4. Alors Josué apella les douze hommes qu'il avoit ordonnés d'entre les enfans d'Israël, *savoir* un homme de chaque Tribu;

5. Et il leur dit: Passez devant l'Arche de l'Eternel vôtre Dieu, au milieu du Jourdain, & que chacun de vous léve une pierre sur son épaule, selon le nombre des Tribus des enfans d'Israël;

6. Afin que cela soit un signe parmi vous, *Et* quand vos enfans interrogeront à l'avenir leurs péres, disant: Que veulent dire ces pierres?

7. Alors vous leur répondrez, que les eaux du Jourdain s'écoulérent devant l'Arche de l'alliance de l'Eternel, quand elle passa le Jourdain, & que les eaux du Jourdain furent entrecoupées. Ainsi ces pierres-là serviront de mémorial aux enfans d'Israël à jamais.

8. Les enfans d'Israël firent donc ce que Josué avoit commandé; & prirent douze pierres du milieu du Jourdain, comme l'Eternel l'avoit commandé à Josué, selon le nombre des Tribus des enfans d'Israël, & les emportérent avec eux au lieu où ils devoient loger, & les posérent là.

9. Josué dressa aussi douze pierres au milieu du Jourdain, au lieu où les piés des Sacrificateurs qui portoient l'Arche de l'alliance *s'étoient arrêtés &* elles y sont *demeurées* jusqu'à ce jour.

10. Les Sacrificateurs donc qui portoient l'Arche se tinrent debout au milieu du Jourdain, jusqu'à-ce que tout ce que l'Eternel avoit commandé à Josué de dire au peuple fût accompli, selon tout ce que Moyse avoit commandé à Josué; & le peuple se hâta de passer.

11. Et quand tout le peuple eut achevé de passer, alors l'Arche de l'Eternel passa, & les Sacrificateurs *se mirent* devant le peuple.

12. Et les descendans de Ruben, & les descendans de Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé passérent en armes devant les enfans d'Israël, comme Moyse le leur avoit dit:

13. Ils passérent vers les campagnes de Jérico, environ quarante mille hommes, en equipage de guerre, devant l'Eternel, pour combattre.

14. En ce jour-là l'Eternel éleva Josué, devant tout Israël, & ils le craignirent, comme ils avoient craint Moyse, tous les jours de sa vie.

15. Or l'Eternel avoit parlé à Josué, disant:

16. Commande aux Sacrificateurs, qui portent l'Arche du tèmoignage, qu'ils montent hors du Jourdain.

17. Et Josué fit ce commandement aux Sacrificateurs, *& il leur* dit: Montez hors du Jourdain.

18. Et aussitôt que les Sacrificateurs, qui portoient l'Arche de l'alliance de l'Eternel, furent montés du milieu du Jourdain, & que les Sacrificateurs eurent levé les plantes *de leurs* piés *pour les mettre* sur le sec, les eaux du Jourdain retournérent en leur place, & coulérent comme auparavant par dessus tous ses rivages.

19. Le peuple donc monta hors du Jourdain, le dixiéme jour du prémier mois, & ils campérent à Guilgal, au côté oriental de Jérico.

20. Josué aussi dressa à Guilgal les douze pierres qu'ils avoient prises du Jourdain.

21. Et il parla aux enfans d'Israël, & leur dit: Quand vos enfans interrogeront à l'avenir leurs péres, & leur diront: Que veulent dire ces pierres?

22. Vous

22. Vous l'apprendrez à vos enfans, en leur disant: Israël a passé ce Jourdain à sec.

23. Car l'Eternel vôtre Dieu fit sécher les eaux du Jourdain de devant vous, jusqu'à-ce que vous fussiez passés; comme l'Eternel vôtre Dieu avoit fait à la Mer rouge, dont il sécha *les eaux* de devant nous, jusqu'à-ce que nous fussions passés,

24. Afin que tous les peuples de la terre connoissent que la main de l'Eternel est forte; & afin que vous craigniez toûjours l'Eternel vôtre Dieu.

REFLEXIONS.

DIEU commanda aux enfans d'Israël de dresser deux monumens du passage du Jourdain, qui servissent dans la suite des tems à conserver le souvenir de ce merveilleux événement & à en prouver la vérité. Nous devons aussi conserver & perpétuer la mémoire de toutes les graces de Dieu, de ses bienfaits les plus signalés, & principalement des merveilles que Dieu a faites par Jésus-Christ nôtre Seigneur, pour nôtre redemption. Nous voyons ici, que l'intention de Dieu a toûjours été qu'on instruisit soigneusement les enfans, des histoires & des vérités de la réligion, afin de les former par ce moyen de bonne heure à l'amour & à la crainte du Seigneur.

CHAPITRE V.

Il y a quatre choses à remarquer dans ce chapitre: I. La frayeur des Cananéens à l'approche des Israëlites. II. La circoncision du peuple. III. La célébration de la Pâque. IV. La vision d'un Ange qui apparut à Josué.

OR il arriva qu'aussitôt que tous les Rois des Amorrhéens qui *étoient* au deçà du Jourdain vers l'occident, & tous les Rois des Cananéens qui *étoient* auprès de la mer, apprirent que l'Eternel avoit séché les eaux du Jourdain de devant les enfans d'Israël, jusqu'à-ce qu'ils fussent passés, leur cœur se fondit, & il n'y eut plus de courage en eux, à cause des enfans d'Israël.

2. En ce tems-là l'Eternel dit à Josué: Fai-toi des couteaux tranchans, & circoncis de nouveau pour une seconde fois les enfans d'Israël.

3. Et Josué se fit des couteaux tranchans; & fit circoncire les enfans d'Israël au côteau des prépuces.

4. Or voici la cause pour laquelle Josué *les* circoncit: Tout le peuple qui étoit sorti d'Egypte, tous les mâles, *savoir les* gens de guerre *qui* étoient morts au désert en chemin, après être sortis d'Egypte;

5. Et même tout le peuple qui étoit sorti avoit été circoncis; mais ils n'avoient circoncis aucun du peuple qui nâquit au désert en chemin, après être sortis d'Egypte.

6. Car les enfans d'Israël avoient marché par le désert quarante ans, jusqu'à-ce que tout le peuple des gens de guerre, qui étoient sortis d'Egypte, & qui n'avoient point obéï à la voix de l'Eternel eut été consumé: l'Eternel ayant juré qu'il ne leur laisseroit point voir le pays, que l'Eternel avoit promis avec serment à leurs péres de nous donner, *savoir ce* pays où coulent le lait & le miel.

7. Et il avoit suscité en leur place leurs enfans, que Josué circoncit, parce qu'ils étoient incirconcis; car on ne les avoit pas circoncis pendant le voyage.

8. Et quand on eut achevé de circoncire tout le peuple, ils demeurérent dans le même lieu au camp, jusqu'à-ce qu'ils fussent guèris.

9. Et l'Eternel dit à Josué: Aujourd'hui j'ai roulé de dessus vous l'oprobre de l'Egypte. Et on nomma ce lieu Guilgal jusqu'à aujourd'hui.

10. Ainsi les enfans d'Israël campérent à Guilgal, & ils célébrérent la Pâque le quatorziéme jour du mois, sur le soir, aux campagnes de Jérico.

11. Et ils mangérent du blé du pays, dès le lendemain de la Pâque, *savoir* des pains sans levain, & du *grain* roti, en ce même jour.

12. Et la manne cessa dès le lendemain, après qu'ils eurent mangé du blé du pays; & les enfans d'Israël n'eurent plus de manne, mais ils mangérent du crû de la terre de Canaan cette année-là.

13. Or il arriva, comme Josué étoit près de Jérico, qu'il leva les yeux & regarda; & voici un homme se tenoit debout vis à vis de lui, qui avoit son épée nuë à la main; & Josué alla vers lui, & lui dit: Es-tu des nôtres, ou de nos ennemis?

14. Et il dit: Non, mais je *suis* le Chef de l'armée de l'Eternel, *qui* suis venu présentement. Et Josué se jetta sur son visage en terre, & se prosterna, & lui dit: Qu'est-ce que mon Seigneur dit à son serviteur?

15. Et le Chef de l'armée de l'Eternel dit à Josué: Ote tes souliers de tes piés; car le lieu sur lequel tu te tiens est saint. Et Josué le fit ainsi.

REFLEXIONS.

LA frayeur dont les Cananéens furent saisis, lors qu'ils apprirent que les enfans d'Israël avoient passé le Jourdain, doit être considerée comme un moyen dont Dieu se servit pour intimider ces peuples; & en cela nous voyons comment Dieu prépare les choses pour l'exécution de ses desseins, & tourne le cœur des hommes du côté qu'il lui plait. II. Dieu ordonna que les Israëlites, qui n'avoient pas été circoncis dans le désert, le fussent à leur entrée au pays de Canaan; par où il vouloit leur apprendre, qu'ils avoient l'honneur d'être son peuple; qu'ils étoient glorieusement distingués

tingués des Egyptiens; & qu'il leur donnoit ce pays-là à cause de son alliance, de laquelle la circoncision étoit un signe; & à condition qu'ils garderoient fidèlement cette alliance. Ce fut pour la même raison qu'ils célébrérent la Pâque: D'où nous apprenons, que Dieu veut que ses ordonnances, même celles qui ne regardent que des devoirs extérieurs, soient observées exactement. III. Ce qui est dit ici, que la manne cessa, dès que les Israëlites eurent mangé du bled du pays de Canaan, montroit que la manne qu'ils avoient mangée jusqu'alors étoit une nourriture miraculeuse & envoyée du ciel, & que désormais ce pays leur fourniroit les choses nécessaires à la vie. Enfin, l'apparition de cet Ange qui se fit voir à Josué, lui étoit un nouveau témoignage de la protection du Seigneur; & devoit l'assurer, que comme Dieu avoit conduit les enfans d'Israël par son Ange dans le désert, il les introduiroit aussi infailliblement dans le pays que Dieu leur avoit promis.

CHAPITRE VI.

Ce chapitre contient l'histoire de la prise de Jérico, où il y a ces trois choses à remarquer: I. Comment & par quel moyen Dieu livra cette ville aux enfans d'Israël. II. L'ordre que Josué donna d'en détruire tous les habitans, à la réserve de Rahab, & de n'en prendre aucun butin. III. La malédiction qu'il prononça sur celui qui rebâtiroit cette ville.

OR Jérico étoit close & fermée avec soin, à cause des enfans d'Israël; il n'y avoit personne qui en sortit, ni qui y entrât.

2. Et l'Eternel dit à Josué: Regarde; j'ai livré entre tes mains Jérico, & son Roi, & *ses hommes* forts & vaillans.

3. Vous tous donc, les hommes de guerre, faites le tour de la ville, en tournant une fois autour d'elle; tu feras ainsi pendant six jours.

4. Et sept Sacrificateurs porteront sept cors de bélier devant l'Arche; mais au septiéme jour vous ferez le tour de la ville sept fois, & les Sacrificateurs sonneront des cors.

5. Et quand ils sonneront avec force avec le cor de bélier, aussitôt que vous entendrez le son du cor, tout le peuple jettera un grand cri de joie, & la muraille de la ville tombera sous soi; & le peuple montera *chacun* vis à vis de lui.

6. Josué donc fils de Nun apella les Sacrificateurs, & leur dit: Portez l'Arche de l'alliance, & que sept Sacrificateurs prennent sept cors de bélier devant l'Arche de l'Eternel.

7. Il dit aussi au peuple: Passez & faites le tour de la ville, & que *tous ceux* qui seront armés passent devant l'Arche de l'Eternel.

8. Et quand Josué eut parlé au peuple, les sept Sacrificateurs qui portoient les sept cors de bélier devant l'Eternel passérent, & sonnérent de *leurs* cors, & l'Arche de l'alliance de l'Eternel les suivoit.

9. Et ceux qui étoient armés alloient devant les Sacrificateurs, qui sonnoient de *leurs* cors; mais l'arriére garde suivoit l'Arche: En marchant on sonnoit des cors.

10. Or Josué avoit fait ce commandement au peuple, disant: Vous ne jetterez point de cris de joie, & vous ne ferez point entendre vôtre voix, & il ne sortira pas un seul mot de vôtre bouche, jusqu'au jour que je vous dirai, poussez des cris de joie; alors vous le ferez.

11. Ainsi il fit faire le tour de la ville à l'Arche de l'Eternel en tournant tout autour une fois, & ils revinrent au camp, & ils y logérent.

12. Et Josué se leva de bon matin, & les Sacrificateurs portérent l'Arche de l'Eternel.

13. Et les sept Sacrificateurs, qui portoient les sept cors de bélier devant l'Arche de l'Eternel, marchoient, & en allant ils sonnoient des cors; & ceux qui étoient armés alloient devant eux; puis l'arriére-garde suivoit l'Arche de l'Eternel: En marchant on sonnoit des cors.

14. Ainsi ils firent une fois le tour de la ville le second jour, & ils retournérent au camp; ils firent encore ainsi pendant six jours.

15. Mais quand le septiéme jour fut venu, ils se levérent de bon matin, à l'aube du jour, & ils firent le tour de la ville de la même maniére sept fois; ce jour-là seulement ils firent le tour de la ville sept fois.

16. Et à la septiéme fois, comme les Sacrificateurs sonnoient des cors, Josué dit au peuple, poussez des cris de joie, car l'Eternel vous a livré la ville.

17. La ville sera mise à l'interdit & *dévoüée* à l'Eternel, elle & toutes les choses qui y *sont*; Rahab seulement l'hotelière vivra, elle & tous ceux qui *seront* avec elle dans sa maison; parce qu'elle a caché avec soin les messagers que nous avions envoyés.

18. Mais, au reste, donnez-vous bien de garde de l'interdit, de peur que vous ne vous mettiez en interdit, en prenant de l'interdit, & que vous ne mettiez le camp d'Israël en interdit, & que vous ne le troubliez.

19. Car tout l'argent & l'or, & les vaisseaux d'airain & de fer seront consacrés à l'Eternel; ils entreront au trésor de l'Eternel.

20. Le peuple donc poussa des cris de joie, & on sonna des cors. Or quand le peuple eut ouï le son des cors, & jetté un grand cri de joie, la muraille tomba sous elle; ainsi le peuple monta dans la ville, chacun vis à vis de soi, & ils la prirent;

21. Et ils mirent entiérement à la façon

çon de l'interdit & *passérent* au fil de l'épée, tout ce qui *étoit* dans la ville, depuis l'homme jusqu'à la femme, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, même jusqu'au bœuf, au menu bétail, & à l'âne.

22. Mais Josué dit aux deux hommes qui avoient épié le pays: Entrez dans la maison de cette hotelière, & faites-la sortir de là, & tout ce qui lui *apartient*, comme vous le lui avez juré.

23. Les jeunes *hommes* donc qui avoient épié le pays entrérent, & firent sortir Rahab, son pére, sa mére, ses fréres, & tout ce qui étoit à elle; ils furent sortir aussi toutes les familles qui lui apartenoient, & ils les mirent *tous* hors du camp d'Israël.

24. Puis ils brûlérent la ville, & tout ce qui y *étoit*; ils mirent seulement l'argent & l'or, & les vaisseaux d'airain & de fer, au trésor de la Maison de l'Eternel.

25. Ainsi Josué sauva la vie à Rahab l'hotelière, & à la maison de son pére, & à tous ceux qui lui *apartenoient*; & elle a habité au milieu d'Israël jusqu'à aujourd'hui; parce qu'elle avoit caché les messagers que Josué avoit envoyés pour épier Jérico.

26. Et en ce tems-là Josué jura, disant: Maudit *sera* l'homme, devant l'Eternel, qui se mettra à rebâtir cette ville de Jérico: Il la fondera sur son prémier-né, & il mettra ses portes sur le plus jeune de ses enfans.

27. Et l'Eternel fut avec Josué; & sa réputation étoit *grande* par tout le pays.

REFLEXIONS.

CE qui doit être remarqué dans l'histoire de la prise de Jérico, qui fut la prémiére ville que les Israëlites prirent dans le pays de Canaan; c'est qu'ils ne la prirent point par leurs propres forces, mais que les murailles de cette ville furent renversées par la puissance & par la présence de Dieu, de laquelle l'Arche, que l'on porta autour de la ville, étoit une marque. Par ce prémier avantage que les enfans d'Israël remportérent, Dieu vouloit leur faire voir, que c'étoit lui qui les mettoit en possession de ce pays; & qu'ainsi ils devoient lui donner toute la gloire de leurs bons succés & le servir fidélement. Il le fit aussi, afin que les Cananéens reconnussent, que si les Israëlites venoient contre eux, ils le faisoient par l'ordre & par l'assistance du Dieu qu'ils adoroient. L'on doit, après cela, remarquer dans cette histoire la foi de Josué & des Sacrificateurs, qui firent ce que Dieu leur avoit commandé, & qui ne doutérent point que Dieu ne leur livrât la ville de Jérico; ce qui fait dire à St. Paul, au chapitre XI. de l'Epitre aux Hébreux, *que ce fut par la foi que les murailles de Jérico tombérent, après qu'on en eut fait le tour pendant sept jours.* Dieu défendit aux enfans d'Israël de prendre quoi que ce soit du butin de Jérico, & il voulut qu'ils lui consacrassent ce prémier butin qu'ils firent, afin de témoigner par là que c'étoit à lui seul qu'ils étoient redevables de cet avantage, & de tous les autres qu'ils remporteroient dans la suite. Dieu commanda, qu'on détruisit les habitans de Jérico & les autres Cananéens; ce fut à cause de leur extréme méchanceté; mais Rahab fut épargnée, comme on le lui avoit promis. La conduite des enfans d'Israël envers cette femme nous apprend, qu'il faut tenir réligieusement les promesses qu'on a faites, & que Dieu ne laisse pas sans récompense la foi de ceux qui croient en lui. Enfin, il faut savoir, que la malédiction que Josué prononça, contre celui qui rebâtiroit Jérico, fut accomplie au bout de six cents ans, du tems d'Achab, Roi d'Israël, comme cela est rapporté dans le I. Livre des Rois, au Chapitre XVI.

CHAPITRE VII.

Les Israëlites sont battus devant la ville de Haï, à cause qu'un homme, nommé Hacan, avoit pris du butin de Jérico, contre la défense de Dieu. Hacan est découvert par le sort, & lapidé.

MAis les enfans d'Israël commirent un grand péché dans l'interdit; car Hacan fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zara, de la Tribu de Juda, prit de l'interdit, & la colère de l'Eternel s'alluma contre les enfans d'Israël.

2. Et Josué envoya de Jérico des hommes vers Haï, qui *étoit* près de Beth-aven, du côté de l'orient de Beth-el, & leur parla, disant: Montez & épiez le pays. Ces hommes donc montérent & épiérent Haï.

3. Et étant de retour vers Josué ils lui dirent: Que tout le peuple n'y monte point; *mais qu*'environ deux mille ou trois mille hommes y montent, & ils battront Haï. Ne fatigue point tout le peuple *en l'envoyant* là; car ils sont peu *de gens.*

4. Ainsi environ trois mille hommes du peuple montérent là; mais ils fuirent devant ceux de Haï.

5. Et ceux de Haï en tuérent environ trente six hommes; car ils les poursuivirent depuis le devant de la porte jusqu'à Scébarim, & les battirent dans une descente; & *ainsi* le cœur du peuple se fondit, & il devint comme de l'eau.

6. Alors Josué déchira ses vêtemens, & se jetta le visage contre terre devant l'Arche de l'Eternel, jusqu'au soir, lui &

& les Anciens d'Israël, & ils jettérent de la poudre sur leur tête.

7. Et Josué dit : Hélas ! Seigneur Eternel, pourquoi as tu fait passer ce peuple au deçà du Jourdain, pour nous livrer entre les mains de l'Amorrhéen, & pour nous faire périr ? O que je voudrois bien que nous fussions demeurés au delà du Jourdain !

8. Hélas ! Seigneur, que dirai-je ? Puis qu'Israël a tourné le dos devant ses ennemis !

9. Les Cananéens & tous les habitans du pays l'entendront, & nous envelopperont, & retrancheront nôtre nom de *dessus* la terre ; & que feras-tu à ton grand Nom ?

10. Alors l'Eternel dit à Josué : Lève-toi : Pourquoi te jettes-tu ainsi le visage *contre terre ?*

11. Israël a péché, & même ils ont transgressé mon Alliance que je leur avois commandée *d'observer*, & même ils ont pris de l'interdit, & même ils *en* ont dérobé, & même ils ont menti, & même ils l'ont mis dans leurs hardes.

12. C'est pourquoi les enfans d'Israël ne pourront pas subsister devant leurs ennemis; ils tourneront le dos devant leurs ennemis, car ils sont devenus interdit. Je ne serai plus avec vous, si vous n'exterminez d'entre vous l'interdit.

13. Lève-toi ; sanctifie le peuple, & dis-lui : Sanctifiez-vous pour demain ; car ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : *Il y a* de l'interdit parmi toi, ô Israël : Tu ne pourras pas subsister devant tes ennemis, jusqu'à ce que vous ayez ôté l'interdit du milieu de vous.

14. Vous vous approcherez donc le matin par vos Tribus; & la Tribu que l'Eternel aura saisie s'aprochera selon les familles ; & la famille que l'Eternel aura saisie s'aprochera selon les maisons ; & la maison que l'Eternel aura saisie s'aprochera selon les têtes.

15. Alors celui qui aura été saisi *ayant* de l'interdit sera brûlé au feu, lui & tout ce qui *est* à lui ; parce qu'il a transgressé l'alliance de l'Eternel, & qu'il a commis une action détestable en Israël.

16. Josué donc se leva de bon matin, & il fit aprocher Israël par ses Tribus, & la Tribu de Juda fut saisie.

17. Puis il fit aprocher les familles de Juda, & il saisit la famille de ceux qui étoient descendus de Zara. Puis il fit aprocher la famille de ceux qui étoient descendus de Zara par têtes, & Zabdi fut saisi.

18. Et quand il eut fait aprocher sa maison par têtes, Hacan fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zara, de la Tribu de Juda, fut saisi.

19. Alors Josué dit à Hacan : Mon fils, donne maintenant gloire à l'Eternel le Dieu d'Israël, & confesse-lui *ta faute ;* & déclare-moi maintenant ce que tu as fait; ne me le cache point.

20. Et Hacan répondit à Josué, & dit: Il est vrai que j'ai péché contre l'Eternel le Dieu d'Israël, & j'ai fait telle & telle chose.

21. J'ai vû parmi le butin une belle robe de Scinhar, & deux cents sicles d'argent, & un lingot d'or, du poids de cinquante sicles ; & je les ai convoités & pris ; & voilà ces choses *sont* cachées en terre au milieu de ma tente, & l'argent *est* sous la robe.

22. Alors Josué envoya des messagers qui coururent à cette tente ; & voici la robe étoit cachée dans la tente de Hacan, & l'argent étoit dessous.

23. Ils les tirérent donc du milieu de la tente, & les aportérent à Josué & à tous les enfans d'Israël, & les déployérent devant l'Eternel.

24. Alors Josué, & tout Israël avec lui, ayant pris Hacan fils de Zara, & l'argent, & la robe, & le lingot d'or, & ses fils, & ses filles, & ses bœufs, & ses ânes, & ses brébis, & sa tente, & tout ce qui *étoit* à lui, les firent venir en la vallée de Hacor.

25. Et Josué dit : Pourquoi nous as-tu troublés ; L'Eternel te troublera aujourd'hui. Et tous les Israëlites l'assommérent de pierres, & les brûlérent au feu, après les avoir assommés de pierres.

26. Et ils dressérent sur lui un grand monceau de pierres, *qui dure* jusqu'à ce jour. Et l'Eternel revint de l'ardeur de sa colère. C'est pourquoi on a nommé jusqu'aujourd'hui ce lieu-là, La vallée de Hacor.

REFLEXIONS.

CEtte histoire nous présente plusieurs belles réflexions. I. Nous voyons dans la conduite de Hacan, qui prit de l'interdit, contre la défense expresse que Dieu en avoit faite, que l'amour & le désir des biens de la terre conduit aux plus grands crimes, & que rien n'est sacré à ceux qui sont fortement possédés par cette passion. II. Le mauvais succés que les enfans d'Israël eurent devant la ville de Haï, à cause du sacrilège de Hacan, fait voir, que le péché d'un seul homme peut attirer la malédiction divine sur le public ; & que l'injustice & l'interdit éloignent d'un peuple la protection de Dieu. III. La maniére admirable dont Hacan fut découvert par le sort, devoit remplir de crainte tout le peuple d'Israël, & elle prouve bien clairement, que quoi que les pécheurs se flattent que les crimes qu'ils commettent en secret demeureront toujours cachés, ils ne sauroient échapper à la connoissance ni à la vengeance de Dieu, & qu'il en fera tôt ou tard la punition. IV. La fin tragique de Hacan montre, que l'on ne posséde pas longtems les biens mal acquis ; & que la malédiction poursuit les injustes, les sacrilèges, aussi bien que ceux qui sont les auteurs des scandales & des malheurs pu-

publics. Enfin, il faut considérer, que cet exemple de sévérité étoit nécessaire, pour apprendre aux Israëlites, que s'ils ne respectoient pas les loix de Dieu, ils ne prospéreroient point; & pour leur donner de la crainte dans ce tems-là, où entrant en guerre avec les Cananéens, ils alloient être exposés à de grandes tentations par les victoires qu'ils remporteroient.

CHAPITRE VIII.

Les Israëlites prennent la ville de Haï. Après cela Josué bâtit un autel sur la montagne de Hébal, & fait prononcer les bénédictions & les malédictions devant tout le peuple, comme Moyse l'avoit commandé avant sa mort.

PUis l'Eternel dit à Josué: Ne crain point & ne t'effraie point; pren avec toi tous les gens de guerre, & te lève, monte contre Haï; regarde, j'ai livré entre tes mains le Roi de Haï, son peuple, sa ville, & son pays.

2. Et tu feras à Haï, & à son Roi, comme tu as fait à Jérico, & à son Roi; vous en pillerez seulement pour vous le butin, & ses bêtes. Dresse des embuscades à la ville par derriére.

3. Josué donc se leva, avec tout le peuple propre à la guerre, pour monter contre Haï; & Josué choisit trente mille hommes forts & vaillans, & il les envoya de nuit;

4. Et il leur fit ce commandement, & leur dit: Voyez, vous qui serez en embuscade derriére la ville, ne vous éloignez pas beaucoup de la ville; mais soyez tous prêts.

5. Et pour moi, & tout le peuple qui *est* avec moi, nous nous aprocherons de la ville; & quand ils sortiront contre nous, comme *ils firent* la prémiére *fois*, nous fuirons devant eux.

6. Ainsi ils sortiront après nous; *& nous fuirons*, jusqu'à ce que nous les ayons attirés hors de la ville; car ils diront; Ils fuïent devant nous comme la prémiére *fois*: Et nous fuirons devant eux.

7. Alors vous vous leverez de l'embuscade, & vous vous saisirez de la ville; car l'Eternel vôtre Dieu la livrera entre vos mains.

8. Et quand vous l'aurez prise, vous y mettrez le feu; vous ferez selon la parole de l'Eternel. Regardez, je vous l'ai commandé.

9. Josué donc les envoya, & ils allérent se mettre en embuscade, & se tinrent entre Béthel & Haï; mais Josué demeura cette nuit-là parmi le peuple.

10. Puis Josué se leva de bon matin, & il fit le dénombrement du peuple; & il monta, lui & les anciens d'Israël devant le peuple vers Haï.

11. Tout le peuple aussi, propre à la guerre, qui étoit avec lui, monta, & aprocha; & ils vinrent vis à vis de la ville; & campérent du côté du septentrion de Haï; & la vallée *étoit* entre lui & Haï.

12. Il prit aussi environ cinq mille hommes, qu'il mit en embuscade entre Beth-el & Haï, à l'occident de Haï.

13. Et le peuple mit tout le camp qui *étoit* du *côté* du septentrion contre la ville; & *il mit aussi* ceux qui tenoient le dernier rang du côté d'occident contre la ville; & cette nuit-là Josué s'avança dans la vallée.

14. Or il arriva qu'aussi-tôt que le Roi de Haï l'eut vû, les hommes de la ville se hâtérent, & se levérent de bon matin, & le Roi & tout son peuple firent une sortie, au tems marqué, contre Israël pour le combattre. Or il ne savoit point qu'il y eût des gens en embuscade contre lui derriére la ville.

15. Alors Josué & tout Israël feignant d'être battus, s'enfuirent par le chemin du désert.

16. C'est pourquoi tout le peuple *qui étoit* dans la ville de Haï fut assemblé à grands cris pour les poursuivre; & ils poursuivirent Josué, & *ainsi* ils furent tirés hors de la ville.

17. Et il ne resta pas un homme à Haï ni à Beth-el, qui ne sortit après Israël; & ils laissérent la ville ouverte, & poursuivirent Israël.

18. Alors l'Eternel dit à Josué: Eten l'étendart qui *est* en ta main vers Haï; car je la livrerai entre tes mains. Et Josué étendit l'étendart qui *étoit* en sa main vers la ville,

19. Et ceux qui étoient en embuscade se levérent incontinent du lieu où ils étoient, & commencérent à courir, aussi-tôt qu'il eut étendu sa main, & vinrent dans la ville, & la prirent, & se hâtérent d'y mettre le feu.

20. Et les gens de Haï se tournant derriére eux, régardérent; & voici, la fumée de la ville montoit *jusqu'au* ciel; & il n'y eut en eux aucune force pour fuïr çà ou là. Et le peuple qui fuïoit vers le désert se tourna contre ceux qui *les* poursuivoient.

21. Josué donc & tout Israël voyant que ceux qui étoient en embuscade avoient pris la ville, & que la fumée de la ville montoit, retournérent, & frapérent les gens de Haï.

22. Les autres aussi sortirent de la ville, contr'eux: Ainsi ils furent *envelopés* des Israëlites, les uns *étant* deçà, & les autres delà; & ils furent tellement battus qu'on n'en laissa aucun qui demeurât en vie, ou qui échapât.

23. Ils prirent aussi vif le Roi de Haï, & ils le présentérent à Josué.

24. Et quand les Israëlites eurent achevé de tuer tous les habitans de Haï à la campagne & au désert, où ils les avoient poursuivis, & que tous furent entiérement passés au fil de l'épée, tous les

les Israëlites retournérent à Haï, & la firent *aussi* passer au fil de l'épée.

25. Et tous ceux qui tombérent en ce jour-là, tant des hommes que des femmes, furent *au nombre de* douze mille, tous gens de Haï.

26. Et Josué ne baissa point sa main qu'il avoit élevée en haut avec l'étendart, jusqu'à ce qu'on eût entiérement défait, à la façon de l'interdit, tous les habitans de Haï.

27. Les Israëlites pillérent seulement pour eux les bêtes, & *prirent* le butin de cette Ville-là, selon ce que l'Eternel avoit commandé à Josué.

28. Josué donc brûla Haï; & il la réduisit en monceau de ruïne perpétuelle, *qui subsiste* encore aujourd'hui.

29. Puis il fit pendre le Roi de Haï à une potence, jusqu'au soir; & comme le soleil se couchoit, Josué fit commandement, qu'on otât de la potence son corps mort, & ils le jettérent à l'entrée de la porte de la ville, & ils élevérent sur lui un grand amas de pierres, *qui y est demeuré* jusqu'à aujourd'hui.

30. Alors Josué bâtit un autel à l'Eternel le Dieu d'Israël, sur la montagne de Hebal:

31. Comme Moyse serviteur de l'Eternel l'avoit commandé aux enfans d'Israël, ainsi qu'il est écrit au livre de la loi de Moyse. *Il fit cet* autel de pierres entiéres, sur lesquelles personne n'avoit levé le fer, & ils offrirent dessus des holocaustes à l'Eternel, & ils présentérent des sacrifices de prospérité.

32. Il écrivit aussi là sur des pierres une copie de la loi de Moyse, que *Moyse* avoit mise par écrit devant les enfans d'Israël.

33. Et tout Israël, & ses Anciens & *ses* Officiers, & ses Juges étoient au deçà & au delà de l'arche, vis à vis des Sacrificateurs de la race de Lévi, qui portoient l'arche de l'alliance de l'Eternel, tant les étrangers que les naturels; la moitié étoit contre la montagne de Guérizim, & l'autre moitié contre la montagne de Hébal, comme Moyse serviteur de l'Eternel l'avoit commandé, pour bénir le peuple d'Israël la prémiére fois.

34. Et après cela il lût toutes les paroles de la loi, tant les bénédictions que les malédictions, selon tout ce qui est écrit au livre de la loi.

35. Il n'y eut rien de tout ce que Moyse avoit commandé, que Josué ne lût devant toute l'assemblée d'Israël, même des femmes, & des petits enfans, & des étrangers qui vivoient parmi eux.

REFLEXIONS.

IL y a trois réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiére, qu'aussi-tôt que les enfans d'Israël eurent ôté l'interdit du milieu d'eux, en punissant Hacan, Dieu livra Haï entre leurs mains. C'est là un exemple qui fait voir, que dès que les hommes reconnoissent leurs péchés, & les reparent comme il faut, Dieu leur rend sa faveur & sa protection. II. Il faut remarquer que Dieu qui avoit livré Jérico aux enfans d'Israël par un miracle, & sans qu'ils y contribuassent, voulut qu'ils combattissent pour prendre la ville de Haï; ce qui montre qu'ils devoient s'assurer en la protection de Dieu, sans pourtant négliger de travailler & de combattre de leur côté. C'est ainsi que nous devons nous confier en Dieu, & nous servir en même tems des moyens qu'il a lui-même établis. Enfin, Josué, après ces victoires, fit écrire la loi de Dieu, & fit prononcer les bénédictions & les malédictions comme Moyse l'avoit prescrit. Il en usa de la sorte, pour obéïr à ce que Dieu avoit commandé, & pour engager par là le peuple d'Israël à observer les loix du Seigneur, & à lui témoigner leur reconnoissance, dans le tems que les promesses qu'il leur avoit faites s'accomplissoient.

CHAPITRE IX.

Les Gabaonites craignant d'être traités par le peuple d'Israël comme les habitans de Jérico & de Haï l'avoient été, se servent d'un moyen frauduleux, pour être reçus dans l'alliance de ce peuple. Leur tromperie ayant été découverte, Josué & les principaux ne voulurent pas qu'on les fit mourir, parce que cette alliance avoit été confirmée par serment; mais ils les assujettirent à une servitude.

DE's que tous les Rois qui *étoient* au deçà du Jourdain, sur la montagne, & dans la plaine, & sur tout le rivage de la grande mer, jusques contre le Liban, *savoir* les Héthiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébusiens, eurent apris *ces choses*;

2. Ils s'assemblérent tous d'un accord, pour faire la guerre à Josué & à Israël.

3. Mais les habitans de Gabaon ayant entendu ce que Josué avoit fait à Jérico & à Haï;

4. Avoient usé de finesse; car ils s'étoient mis en chemin, & feignant d'être des Ambassadeurs, ils avoient pris de vieux sacs pour leurs ânes, & de vieux outres à vin, qui avoient été rompus & recousus;

5. Et *ils avoient* à leurs piés de vieux souliers raçommodés, & de vieux habits sur eux; & tout le pain de leur provision étoit sec & moisi.

6. Et étant venus à Josué au camp à Guilgal, ils lui dirent, & aux principaux d'Israël: Nous sommes venus d'un pays éloigné; maintenant donc traitez alliance avec nous.

7. Alors les principaux d'Israël *répondirent* à ces Héviens: Peut-être que

vous habitez parmi nous; & comment traiterions-nous alliance avec vous?

8. Mais ils dirent à Josué: Nous *sommes* tes serviteurs. Alors Josué leur dit: Qui *êtes*-vous, & d'où venez-vous?

9. Ils lui *répondirent*; Tes serviteurs sont venus d'un pays fort éloigné, sur la réputation de l'Eternel ton Dieu; car nous avons entendu sa renommée, & toutes les choses qu'il a faites en Egypte;

10. Et tout ce qu'il a fait aux deux Rois des Amorrhéens qui *étoient* au delà du Jourdain, Sihon Roi de Hesçbon, & Hog Roi de Basçan qui *demeuroit* à Hasçtaroth.

11. Et nos anciens & tous les habitans de nôtre pays nous ont dit ces mêmes paroles: Prenez avec vous de la provision pour le chemin, & allez au devant d'eux, & dites-leur: Nous *sommes* vos serviteurs, & maintenant traitez alliance avec nous.

12. C'est ici nôtre pain; nous le prîmes de nos maisons tout chaud pour nôtre provision, le jour que nous en sortîmes pour venir vers vous; & maintenant voici, il est devenu sec & moisi.

13. Et ce sont ici les outres à vin que nous avons remplis tous neufs, & voici ils se sont rompus; & nos habits & nos souliers sont usés à cause du long chemin.

14. Les principaux d'Israël prirent donc de leur provision; & ne consultérent point la bouche de l'Eternel.

15. Et Josué fit la paix avec eux, & traita alliance avec eux, *en leur promettant* qu'il les laisseroit vivre; & les principaux de l'assemblée leur en firent le serment.

16. Mais il arriva trois jours après qu'ils eurent traité alliance avec eux, qu'ils aprirent qu'ils *étoient* leurs voisins, & qu'ils habitoient parmi eux.

17. Car les enfans d'Israël partirent & vinrent dans leurs villes le troisiéme jour. Or leurs villes *étoient* Gabaon, Képhira, Béëroth, & Kirjath-jéharim.

18. Et les enfans d'Israël ne les firent pas mourir; parce que les principaux de l'assemblée leur avoient fait serment par l'Eternel le Dieu d'Israël; & toute l'assemblée murmura contre les principaux.

19. Alors tous les principaux dirent à toute l'assemblée: Nous leur avons fait serment par l'Eternel le Dieu d'Israël: C'est pourquoi nous ne pourrions pas maintenant les toucher.

20. Faisons leur ceci, & qu'on les laisse vivre, afin qu'il n'y ait point de colère contre nous, à cause du serment que nous leur avons fait.

21. Les principaux donc leur dirent qu'ils vivroient; mais ils furent *employés* à couper le bois, & à puiser l'eau pour toute l'assemblée; comme les principaux *le* leur dirent.

22. Car Josué les apella, & leur parla, disant: Pourquoi nous avez-vous trompés, disant: Nous *sommes* fort éloignés de vous; puis que vous habitez parmi nous?

23. Maintenant donc vous *êtes* maudits, & il y aura toûjours des esclaves d'entre vous, & des gens *qui* couperont le bois & puiseront l'eau pour la maison de mon Dieu.

24. Et ils répondirent à Josué, & dirent: Après qu'il a été raporté à tes serviteurs, que l'Eternel ton Dieu avoit commandé à Moyse son serviteur qu'on vous donnât tout le pays, & qu'on exterminât tous les habitans du pays de devant vous, nous avons craint extrêmement pour nos personnes à cause de vous, & nous avons fait cela.

25. Et maintenant nous voici entre tes mains; fais-nous comme il te semblera bon & équitable de nous faire.

26. Il leur fit donc ainsi, & les délivra de la main des enfans d'Israël, & ils ne les firent pas mourir.

27. Et en ce jour-là Josué les établit coupeurs de bois & puiseurs d'eau, pour l'assemblée, & pour l'autel de l'Eternel, au lieu qu'il choisiroit; *ce qui dura* jusqu'à ce jour.

REFLEXIONS.

Voici une histoire qui est digne d'une grande attention. Nous y voyons, que quoi que les Gabaonites eussent usé de mensonge & de tromperie, pour engager Josué à traiter alliance avec eux; quoique Josué les eût reçus à cette alliance sans avoir consulté le Seigneur; & que même il leur eût promis une chose qui étoit contraire à l'ordre que Dieu avoit donné de détruire les Cananéens; cependant après qu'il eût fait cette alliance, & que les Principaux l'eurent jurée par le nom de Dieu, il ne voulut pas qu'on fit mourir les Gabaonites, lors que leur tromperie fut découverte. Par là nous devons reconnoître, qu'il faut observer réligieusement ses promesses; sur tout lors que le serment y est intervenu; & que le respect du serment & de la Divinité nous oblige à les accomplir, quand même elles nous causeroient du préjudice, & qu'elles auroient été obtenues par surprise; pourvû qu'elles ne nous engagent qu'à des choses que nous pouvons faire ou omettre sans péché. Au reste, ce qui montre que ce que Josué fit dans cette occasion étoit conforme à la volonté de Dieu, & qu'il auroit péché s'il en eût usé autrement; c'est que le Roi Saül ayant entrepris, quatre cents ans après, de détruire les Gabaonites, & en ayant même fait mourir quelques-uns, Dieu en fut irrité, & envoya sur le Royaume d'Israël une famine, qui dura trois ans; & qui ne cessa qu'après qu'on eut fait mourir sept fils de Saül. Il faut cependant remarquer, que comme la tromperie des Gabaonites méritoit une punition, & que l'on avoit d'ail-

d'ailleurs un juste sujet de se défier d'eux, Josué leur imposa justement & prudemment une servitude. Dieu veut qu'on soit réligieux à observer les sermens, & à accomplir ce qu'on a promis; mais il veut aussi qu'on se précautionne contre ceux qui usent de mensonge & de tromperie; & s'ils ne sont pas punis en ce monde, ils le seront dans la vie à venir.

CHAPITRE X.

Ce chapitre contient l'histoire de la défaite des cinq Rois qui avoient déclaré la guerre aux Gabaonites, parce qu'ils avoient traité alliance avec le peuple d'Israël. Il contient aussi plusieurs autres victoires que Josué remporta dans le pays de Canaan.

APrès qu'Adoni-tsedek Roi de Jérusalem eut apris que Josué avoit pris Haï, & qu'il l'avoit entiérement défaite à la façon de l'interdit, (car il avoit fait à Haï & à son Roi, comme il avoit fait à Jérico & à son Roi) & que les habitans de Gabaon avoient fait la paix avec les Israëlites, & qu'ils étoient parmi eux;

2. Alors ils craignirent fort, parce Gabaon *étoit* une grande ville, comme une ville Royale, & qu'elle *étoit* plus grande que Haï, & *que* tous ses hommes *étoient* vaillans.

3. C'est pourquoi Adoni-tsedek Roi de Jérusalem envoya vers Horam Roi de Hébron, & vers Pireami Roi de Jarmuth, & vers Japhiah Roi de Lakis, & vers Débir Roi de Heglon, *pour leur* dire:

4. Montez vers moi, & donnez-moi du secours, afin que nous frapions Gabaon; car elle a fait la paix avec Josué, & avec les enfans d'Israël.

5. Ainsi donc cinq Rois des Amorrhéens, le Roi de Jérusalem, le Roi de Hébron, le Roi de Jarmuth, le Roi de Lakis, & le Roi de Héglon, s'assemblérent, & ils montérent, eux & toutes leurs armées, & campérent contre Gabaon, & lui firent la guerre.

6. Et ceux de Gabaon envoyérent dire à Josué, au camp de Guilgal: Que ta main ne soit point lâche *à secourir* tes serviteurs; monte promptement vers nous, & garanti-nous, & donne-nous du secours; car tous les Rois des Amorrhéens, qui habitent aux montagnes, se sont assemblés contre nous.

7. Josué donc monta de Guilgal, lui & tout le peuple qui étoit propre à la guerre avec lui, & tous les hommes forts & vaillans.

8. Et l'Eternel dit à Josué: Ne les crain point; car je les ai livrés entre tes mains, & il n'y en aura aucun d'eux qui subsiste devant toi.

9. Josué donc vint promtement à eux; & il monta toute la nuit de Guilgal.

10. Et l'Eternel les mit en déroute à la présence d'Israël, qui en fit une grande défaite près de Gabaon, & qui les poursuivit par le chemin de la montagne de Beth-horon, & qui les battit jusqu'à Haraka & jusqu'à Makkéda.

11. Et comme ils s'enfuyoient de devant Israël, & qu'ils étoient à la descente de Bethoron, l'Eternel jetta des cieux de grosses pierres, jusqu'à Hazaka, & ils en moururent. Il y en eut plus *de ceux* qui moururent de la grêle des pierres, que de *ceux* que les enfans d'Israël tuérent avec l'épée.

12. Alors Josué parla à l'Eternel, le jour que l'Eternel livra l'Amorrhéen aux enfans d'Israël, & il dit en présence d'Israël: Soleil, arrête-toi à Gabaon, & *toi* Lune, *arrête-toi* dans la vallée d'Ajalon.

13. Et le Soleil s'arrêta, & la Lune aussi, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. Ceci n'est-il pas écrit au livre du Droiturier? Le Soleil donc s'arrêta au milieu des Cieux; & ne se hâta point de se coucher, environ un jour entier.

14. Et il n'y a point eu de jour semblable à celui-là, devant ni après; l'Eternel exauçant la voix d'un homme; car l'Eternel combattoit pour les Israëlites.

15. Et Josué & tout Israël avec lui, s'en retourna au camp à Guilgal.

16. Au reste ces cinq Rois-là s'en étoient fuis, & s'étoient cachés dans une caverne à Makkéda.

17. Et *quelqu'un le* raporta à Josué, disant: On a trouvé les cinq Rois, cachés dans une caverne à Makkeda.

18. Et Josué dit: Roulez de grandes pierres à l'entrée de la caverne, & mettez près d'elle quelques hommes pour les garder.

19. Mais quant à vous, ne vous arrêtez point; poursuivez vos ennemis, & défaites-les jusqu'au dernier, & ne les laissez point entrer dans leurs villes; car l'Eternel vôtre Dieu les a livrés entre vos mains.

20. Et quand Josué avec les enfans d'Israël eut achevé d'en faire une très-grande défaite, jusqu'à les détruire entiérement, & que ceux d'entre eux qui étoient échapés, se furent retirés dans les villes fermées de murailles;

21. Tout le peuple retourna en paix au camp vers Josué à Makkéda, & personne ne remua sa langue contre aucun des enfans d'Israël.

22. Alors Josué dit: Ouvrez l'entrée de la caverne, & faites sortir ces cinq Rois-là, & ammenez-*les* moi de la caverne.

23. Et ils *le* firent ainsi. Ils firent donc sortir de la caverne ces cinq Rois-là, le Roi de Jérusalem, le Roi de Hébron, le Roi de Jarmuth, le Roi de Lakis, & le Roi de Héglon, pour les lui amener.

24. Et après qu'ils eurent fait sortir ces cinq Rois-là hors de la caverne, & *qu'ils les eurent amenés* à Josué, Jo-

ſué appella tous les hommes d'Iſraël, & il dit aux Capitaines des gens de guerre qui étoient allés avec lui : Aprochez-vous, mettez vos piés ſur le cou de ces Rois. Et ils s'aprochérent, & mirent leurs piés ſur leur cou.

25. Alors Joſué leur dit : Ne craignez point, & ne ſoyez point effrayés ; fortifiez-vous, & prenez courage ; car c'eſt ainſi que l'Eternel fera à tous vos ennemis, contre leſquels vous combattez.

26. Et après cela Joſué les frapa, & les fit mourir, & les fit pendre à cinq potences, & ils demeurérent pendus à ces potences juſqu'au ſoir.

27. Et comme le ſoleil alloit ſe coucher, Joſué commanda qu'on les ôtat de ces potences, & on les jetta dans la caverne dans laquelle ils s'étoient cachés, & on mit de grandes pierres à l'entrée de la caverne, *qui y ſont* demeurées juſqu'à ce jour.

28. Joſué prit auſſi Makkéda en ce même jour là, & la fit paſſer au fil de l'épée, & défit à la façon de l'interdit ſon Roi & ſes *habitans* ; & ne laiſſa échaper aucune perſonne qui y *fut* ; & il fit au Roi de Makkéda comme il avoit fait au Roi de Jérico.

29. Puis Joſué, & tout Iſraël avec lui, paſſa de Makkéda à Libna, & il l'aſſiégea.

30. Et l'Eternel la livra auſſi entre les mains d'Iſraël, avec ſon Roi ; & il la fit paſſer au fil de l'épée, & n'en laiſſa échaper aucune perſonne qui y *fut* ; & il fit à ſon Roi comme il avoit fait au Roi de Jérico.

31. Enſuite Joſué, & tout Iſraël avec lui, paſſa de Libna à Lakis, & campa devant elle & l'aſſiégea.

32. Et l'Eternel livra Lakis entre les mains d'Iſraël, qui la prit le deuxiéme jour, & la fit paſſer au fil de l'épée, & toutes les perſonnes qui *étoient* dedans, comme il avoit fait à Libna.

33. Alors Horam Roi de Guèzer monta pour ſecourir Lakis ; & Joſué le frapa, *lui* & ſon peuple, de ſorte qu'il ne lui en laiſſa échaper aucun.

34. Après cela Joſué, & tout Iſraël avec lui, paſſa de Lakis à Héglon ; & ils campérent devant elle, & l'aſſiégérent.

35. Et ils la prirent ce jour-là même, & la firent paſſer au fil de l'épée ; & *Joſué* défit à la façon de l'interdit en ce jour-là toutes les perſonnes qui y *étoient*, comme il avoit fait à Lakis.

36. Puis Joſué, & tout Iſraël avec lui monta de Héglon à Hébron, & ils l'aſſiégérent.

37. Et ils la prirent, & la firent paſſer au fil de l'épée, avec ſon Roi, & toutes ſes villes, & toutes les perſonnes qui y *étoient* ; il n'en laiſſa échaper aucun, de même qu'il avoit fait à Héglon ; il la défit donc à la façon de l'interdit, & toutes les perſonnes qui y *étoient*.

38. Puis Joſué, & tout Iſraël avec lui, rebrouſſa chemin vers Débir ; & ils l'aſſiégérent.

39. Et il la prit avec ſon Roi, & toutes ſes villes ; & ils les firent paſſer au fil de l'épée, & ils défirent à la façon de l'interdit toutes les perſonnes qui y *étoient* ; il n'en laiſſa échaper aucun. Il fit à Débir et à ſon Roi, comme il avoit fait à Hébron, & comme il avoit fait à Libna & à ſon Roi.

40. Joſué donc battit tout ce pays-là, la montagne, & le midi, & la plaine, & les pentes des montagnes, & tous leurs Rois ; il n'en laiſſa échaper aucun ; & il défit à la façon de l'interdit toutes les perſonnes vivantes, comme l'Eternel le Dieu d'Iſraël l'avoit commandé.

41. *Ainſi* Joſué les battit depuis Kadés-barné juſqu'à Gaza, avec tout le pays de Goſçen, même juſqu'à Gabaon.

42. Or Joſué prit *tout* à une fois tous ces Rois-là & leur pays ; parce que l'Eternel le Dieu d'Iſraël combattoit pour Iſraël.

43. Enfin Joſué & tout Iſraël avec lui s'en retourna au camp juſqu'à Guilgal.

REFLEXIONS.

DAns le récit qui eſt fait ici de la victoire que Joſué remporta ſur les cinq Rois, il faut remarquer, prémiérement, que Joſué prit la défenſe des Gabaonites ; qu'il obſerva ainſi exactement l'alliance qu'il avoit faite avec eux ; & que même Dieu déploya ſa puiſſance contre les Rois qui leur avoient déclaré la guerre ; ce qui montre bien clairement, que Dieu vouloit qu'on tint aux Gabaonites ce qu'on leur avoit promis. II. Que Joſué ne remporta pas cette victoire ſans combattre, mais que pourtant il ne l'obtint que par une aſſiſtance particuliére de Dieu ; puiſque Dieu fit dans cette occaſion deux grands miracles ; l'un, en faiſant périr le plus grand nombre des Cananéens, par une grêle de pierres ; l'autre, en arrêtant la lumiére du ſoleil à la priére de Joſué, afin qu'il eut le tems de pourſuivre ſes ennemis. C'eſt ainſi que tous nos ſuccès dépendent principalement de l'aſſiſtance divine ; & qu'il faut cependant toujours joindre notre travail & nos ſoins à la confiance en Dieu. Nous devons remarquer en particulier dans le miracle qui arriva lors que le ſoleil fut arrêté à la priére de Joſué, & dont la mémoire a été conſervée dans le livre du Prophète Habacuc, chapitre III. 15. quelle eſt l'efficace de la foi, & de la priére. Enfin, il faut faire ici cette réflexion générale : que toutes ces victoires de Joſué, & la promptitude avec laquelle il ſe rendit maitre du pays de Canaan, montrent bien clairement que Dieu

Dieu étoit avec lui. On voit ici la vérité des promesses que Dieu avoit faites aux enfans d'Israël par le moyen de Moyse, qui les avoit assûrés que leurs ennemis ne subsisteroient point devant eux, & que Dieu leur donneroit le pays & les villes des Cananéens pour les posséder. Ces grands événemens marquent, que Dieu est fidèle dans ses promesses, qu'il est toutpuissant pour les accomplir, & que sa bénédiction accompagne par tout ceux qui se confient en lui & qui font ce qu'il leur ordonne.

CHAPITRE XI.

Josué défait plusieurs Rois des Cananéens; de même qu'une partie des Hanakins.

DE's que Jabin Roi de Hatsor eut apris *ces choses*, il envoya à Jobab Roi de Madon, & au Roi de Sçimron, & au Roi d'Acsçaph;

2. Et aux Rois qui *habitoient* vers le septentrion, aux montagnes, & dans la campagne, *vers* le midi de Kinnaroth, & dans la plaine, & à Naphoth-Dor. vers l'occident;

3. *Au* Cananéen, *à* l'orient & *à* l'occident, & *à* l'Amorrhéen, & *à* l'Héthien, & *au* Phéréſien, & *au* Jébusien dans les montagnes, & *à* l'Hévien sous Hermon au pays de Mitspa.

4. Ils sortirent donc & toutes leurs armées avec eux, *qui étoient* un grand peuple, comme le sable qui *est* sur le bord de la mer, *à* cause *de leur* multitude; *il y avoit* aussi des chevaux & des chariots en fort grand nombre.

5. Tous ces Rois-là s'étant trouvés au lieu assigné, vinrent & campérent ensemble près des eaux de Mérom, pour combattre contre Israël.

6. Alors l'Eternel dit *à* Josué: Ne les crain point; car demain, environ cette heure, je vous les livrerai tous, & *ils seront* blessés *à* mort devant Israël; tu couperas les jarrets *à* leurs chevaux, & tu brûleras au feu leurs chariots.

7. Josué donc & tous les gens de guerre avec lui vinrent promptement contre eux près des eaux de Mérom, & se jettérent sur eux.

8. Et l'Eternel les livra entre les mains d'Israël, & ils les battirent, & les poursuivirent jusqu'à la grande Sidon, & jusqu'aux eaux de Masréphoth, & jusqu'à la campagne de Mitspa vers l'orient, & ils les battirent tellement qu'ils n'en laissérent échaper aucun.

9. Et Josué leur fit comme l'Eternel lui avoit dit; il coupa les jarrets de leurs chevaux, & il brûla leurs chariots.

10. *Et* comme Josué s'en retournoit en ce même tems, il prit Hatsor, & frapa son Roi avec l'épée; car Hatsor avoit été auparavant la capitale de tous ces Royaumes-là.

11. Ils firent passer aussi toutes les personnes qui y *étoient* au fil de l'épée, *les* détruisant à la façon de l'interdit; il n'y resta aucune personne vivante, & on brûla Hatsor.

12. Josué prit aussi toutes les villes de ces Rois-là, & tous leurs Rois, & & les fit passer au fil de l'épée, & il les détruisit à la façon de l'interdit, comme Moyse serviteur de l'Eternel l'avoit commandé.

13. Mais Israël ne brûla aucune des villes qui *étoient* demeurées en leur état, excepté Hatsor seule, *que* Josué brûla.

14. Et les enfans d'Israël pillérent pour eux tout le butin de ces villes-là, & les bêtes; ils firent seulement passer au fil de l'épée tous les hommes, jusqu'à-ce qu'ils les eussent exterminés; ils n'y laissérent de reste aucune personne vivante.

15. Comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse son serviteur, Moyse le commanda aussi à Josué, & Josué fit ainsi; de sorte qu'il n'omit rien de tout ce que l'Eternel avoit commandé à Moyse.

16. Josué donc prit tout ce pays-là, la montagne, & tout le *pays* du midi, avec tout le pays de Gosçen; la plaine, & la campagne, la montagne d'Israël, & sa plaine.

17. Depuis la montagne de Halack, qui monte *vers* Séhir, même jusqu'à Bahal-Gad, en la campagne du Liban, sous la montagne de Hermon; il prit aussi tous leurs Rois, & les battit, & il les fit mourir.

18. Josué fit la guerre plusieurs années contre tous ces Rois-là.

19. Il n'y eut aucune ville qui fit la paix avec les enfans d'Israël, excepté les Héviens qui habitoient à Gabaon; ils les prirent toutes par guerre.

20. Car *cela* venoit de l'Eternel, qu'ils endurcissoient leur cœur pour sortir en bataille contre Israël, afin qu'il les détruisit *à* la façon de l'interdit, sans qu'il leur fit aucune grace; mais qu'il les exterminat, comme l'Eternel l'avoit commandé *à* Moyse.

21. En ce tems-là aussi Josué vint, & extermina les Hanakins des montagnes de Hébron, de Débir, de Hanab, & de toutes les montagnes de Juda, & de toutes les montagnes d'Israël; Josué les détruisit à la façon de l'interdit avec leurs villes.

22. Il ne resta aucun des Hanakins au pays des enfans d'Israël; il en demeura de reste seulement à Gaza, à Gath, & à Asçdod.

23. Josué donc prit tout le pays, selon tout ce que l'Eternel avoit dit *à Moyse*, & le donna en héritage à Israël, selon leurs portions, par leurs Tribus; & le pays fut en repos sans avoir la guerre.

REFLEXIONS.

NOus avons à remarquer dans ce chapitre, I. Les effets admirables de la

la puissance de Dieu, & l'entier accomplissement des promesses par lesquelles il s'étoit engagé de donner le pays de Canaan aux enfans d'Israël. II. Il faut se souvenir, que si les Israëlites exterminérent les Cananéens, ils le firent parce que Dieu l'avoit ainsi ordonné, pour punir & pour détruire ces peuples abominables, qui étoient coupables de toutes sortes de crimes, & qui auroient pû corrompre le peuple d'Israël. Cette considération fait voir, que la destruction des Cananéens fut juste; mais elle montre en même tems, que ce que les Israëlites firent par un exprès commandement de Dieu, envers les habitans du pays de Canaan, n'autorise en aucune façon la persécution, non plus que la cruauté & l'inhumanité dans la guerre.

CHAPITRE XII.

On voit ici le dénombrement des Rois des Cananéens, qui avoient été vaincus, & dont le pays avoit été pris par Moyse, & par Josué.

CE *sont* ici les Rois du pays que les enfans d'Israël battirent, & dont ils possédérent le pays, au delà du Jourdain, vers le soleil levant; depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne de Hermon, & toute la campagne vers l'orient:

2. *Savoir* Sihon Roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hesçbon, qui dominoit depuis Haroher, qui est sur le bord du torrent d'Arnon, & *depuis* le milieu du torrent, & la moitié de Galaad, même jusqu'au torrent de Jabbok, *qui* fait les limites des enfans de Hammon;

3. Et *depuis* la campagne, jusqu'à la mer de Kinnaroth, vers l'orient, & jusqu'à la mer de la campagne, *qui est* la mer salée, vers l'orient, au chemin de Bethjescimoth; & depuis le midi, au dessous d'Asçdoth de Pisga;

4. Et les contrées de Hog Roi de Basçan, *qui étoit* du reste des Rephaïns, & qui habitoit à Hasçtaroth & à Edréhi;

5. Et qui dominoit en la montagne de Hermon, & à Salca, & par tout Basçan, jusqu'aux confins des Guescuriens & des Mahacathiens, & de la moitié de Galaad, frontiére de Sihon Roi de Hesçbon.

6. Moyse serviteur de l'Eternel, & les enfans d'Israël les battirent; & Moyse serviteur de l'Eternel en donna la possession aux Rubénites, aux Gadites, & à la moitié de la Tribu de Manassé.

7. Et ce *sont* ici les Rois du pays que Josué & les enfans d'Israël battirent au deçà du Jourdain, vers l'occident, depuis Bahal-Gad, en la campagne du Liban, jusqu'à la montagne de Halah, qui monte vers Séhir, & que Josué donna aux Tribus d'Israël *en* possession selon leurs portions;

8. *Qui consistoit* en montagnes, & en plaines, & en campagnes, & en courans d'eaux, & en *pays* de désert; & au midi les Héthiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébusiens;

9. Le Roi de Jérico: Le Roi de Haï, qui *étoit* à côté de Beth-el:

10. Le Roi de Jérusalem: Le Roi de Hébron:

11. Le Roi de Jarmuth: Le Roi de Lakis:

12. Le Roi de Héglon: Le Roi de Guézer:

13. Le Roi de Débir: Le Roi de Guéder:

14. Le Roi de Horma: Le Roi de Harad:

15. Le Roi de Libna: Le Roi de Hadullam:

16. Le Roi de Makkéda: Le Roi de Beth-el:

17. Le Roi de Tappuah: Le Roi de Hépher:

18. Le Roi d'Aphek: Le Roi de Sçaron:

19. Le Roi de Madon: Le Roi de Hatsor:

20. Le Roi de Scimron-Méron: Le Roi d'Acsçaph:

21. Le Roi de Tahanac: Le Roi de Méguiddo:

22. Le Roi de Kedes, le Roi de Jokneham de Carmel:

23. Le Roi de Dor, près de Napaath-Dor: Le Roi de Gojim, près de Guilgal:

24. Le Roi de Tirtsa: En tout trente & un Rois.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre, que Dieu, selon qu'il l'avoit promis, depuis longtems & à diverses fois, mit les enfans d'Israël en possession de la plus grande partie du pays de Canaan, duquel Josué acheva la conquête, qui avoit été commencée par Moyse. Il paroit de ce qui est raporté dans ce livre de Josué, que chaque quartier & chaque ville un peu considérable de ce pays-là avoit son Roi, puisqu'il y en eut trente-un qui furent vaincus. Mais les enfans d'Israël s'en rendirent maitres par l'assistance divine; Dieu ayant béni leurs armes, & même fait divers miracles en leur faveur.

CHAPITRE XIII.

Ce chapitre a deux parties: On y voit, I. Ce qui restoit à conquerir dans le pays de Canaan. II. Le partage qui fut fait à la Tribu de Manassé, du pays qui avoit été conquis de l'autre côté du Jourdain par Moyse.

QUand Josué fut devenu vieux & avancé en âge, l'Eternel lui dit: Tu ès devenu vieux & avancé en âge; & il est encore demeuré de reste un fort grand pays à posséder.

2. C'est

2. C'est ici le pays qui demeure de reste, *savoir* toutes les contrées des Philistins, & tout Guesçuri ;

3. Depuis Scihor, qui *est* au devant de l'Egypte, jusqu'aux frontiéres de Hékron, vers le septentrion ; *cela* est réputé des Cananéens, *savoir* les cinq Gouvernemens des Philistins, *qui sont* celui de Gaza, celui d'Asçdod, celui d'Asçkelon, celui de Gath, & celui de Hékron, & les Hauviens :

4. Du *côté du* midi, tout le pays des Cananéens & Méhara, qui *est* aux Sidoniens, jusques vers Aphek, jusqu'aux frontiéres des Amorrhéens.

5. Le pays aussi qui apartient aux Guibliens, & tout le Liban, *vers* le soleil levant, depuis Bahal-Gad, sous la montagne de Hermon, jusqu'à l'entrée de Hamath :

6. Tous les habitans de la montagne depuis le Liban jusqu'aux eaux de Masrephoth ; tous les Sidoniens. C'est moi qui les chasserai de devant les enfans d'Israël ; fai seulement qu'on en jette *les lots*, afin qu'elle soit à Israël en héritage, comme je te l'ai commandé.

7. Maintenant donc partage ce pays *&* *donne-le* en héritage aux neufs Tribus, & à la moitié de la Tribu de Manassé.

8. *Car* les Rubénites & les Gadites ont pris avec *l'autre moitié de la Tribu de Manassé* leur héritage, que Moyse leur a donné au delà du Jourdain vers l'orient, selon que Moyse serviteur de l'Eternel leur a donné :

9. Depuis Haroher, qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon, & la ville qui *est* au milieu du torrent, & tout le plat pays de Médéba, jusqu'à Dibon.

10. Et toutes les villes de Sihon Roi des Amorrhéens, qui règnoit à Hesçbon, jusqu'aux confins des enfans de Hammon ;

11. Et Galaad, & les confins des Guesçuriens & des Mahacathiens, & toute la montagne de Hermon, & tout Basçan jusqu'à Salca :

12. Tout le Royaume de Hog en Basçan, qui règnoit à Hasçtaroth, & à Edréhi, *&* qui étoit demeuré de reste du reste des Réphaïns ; Moyse défit *tous* ces *Rois*, & les déposséda.

13. (Or les enfans d'Israël ne dépossédérent point les Guesçuriens & les Mahacathiens ; mais les Guesçuriens & les Mahacathiens ont habité parmi Israël jusqu'à ce jour.)

14. Mais Moyse ne donna point d'héritage à la Tribu de Lévi : Les sacrifices de l'Eternel le Dieu d'Israël faits par le feu sont son héritage, comme il lui *en* avoit parlé :

15. Moyse donc donna *un héritage* à la Tribu de enfans de Ruben selon leurs familles.

16. Et leurs confins furent depuis Haroher, qui *est* sur le bord du torrent d'Arnon, & la ville qui *est* au milieu du torrent, & tout le plat pays *qui est* auprès de Medeba :

17. Hesçbon & toutes ses villes, qui *étoient* au plat pays ; Dibon, & Bamoth-Bahal, & Beth-Bahal-méhon ;

18. Et Jahatsa, & Kédémoth, & Méphahath,

19. Et Kirjathajim, & Sibma, & Tséretsçahar, dans la montagne de la vallée,

20. Et Beth-Péhor, & Asçdoth de Pisga, & Beth-jesçimoth,

21. Et toutes les villes du plat pays, & tout le Royaume de Sihon Roi des Amorrhéens, qui règnoit à Hesçbon, que Moyse défit ; avec les principaux de Madian, *savoir* Evi, Rekem, Tsur, Hur, & Rébah, Princes *qui relevoient* de Sihon, *&* *qui* habitoient au pays.

22. Les enfans d'Israël firent mourir aussi par l'épée Balaam fils de Béhor, dévin, avec les autres qui y furent tués.

23. Et les confins des descendans de Ruben furent le Jourdain, & *ses* limites. Tel *fut* l'héritage des descendans de Ruben, selon leurs familles, *savoir* ces villes-là & leurs villages.

24. Moyse donna aussi *un héritage* à la Tribu de Gad, pour les descendans de Gad, selon leurs familles.

25. Et leur pays fut Jahzer, & toutes les villes de Galaad, & la moitié du pays des Hammonites, jusqu'à Haroher, qui *est* vis-à-vis de Rabba ;

26. Et depuis Hesçbon, jusqu'à Ramath-mitspé, & Bétonim ; & depuis Mahanajim jusqu'aux frontiéres de Débir ;

27. Et dans la vallée, Beth-haram, & Bethnimra, & Succoth, & Tsaphon, le reste du Royaume de Sihon Roi de Hesçbon, le Jourdain, & *ses* limites, jusqu'au bout de la mer de Kinnereth au delà du Jourdain, vers l'orient.

28. Tel *fut* l'héritage des descendans de Gad, selon leurs familles, *savoir* ces villes là & leurs villages.

29. Moyse aussi donna à la moitié de la Tribu de Manassé *un héritage* qui est demeuré à la moitié de la Tribu des descendans de Manassé, selon leurs familles.

30. Leur pays fut depuis Mahanajim, tout Basçan, & tout le Royaume de Hog Roi de Basçan, & tous les bourgs de Jaïr qui *sont* en Basçan, au nombre de soixante villes ;

31. Et la moitié de Galaad, & Hasçtaroth, & Edréhi, villes du Royaume de Hog en Basçan, *furent* aux descendans de Makir fils de Manassé, *savoir* à la moitié des descendans de Makir,

kir, selon leurs familles.

32. Ce *sont* là *les pays* que Moyse, *étant* dans les campagnes de Moab, avoit partagés & *donnés* en héritage, de *ce qui étoit* au delà du Jourdain de Jérico, vers l'orient.

33. Mais Moyse ne donna point d'héritage à la Tribu de Lévi; car l'Eternel le Dieu d'Israël est leur héritage, comme il leur *en* a parlé.

REFLEXIONS.

Dieu fit connoître à Josué, qui étoit alors fort vieux, ayant atteint l'âge de cent ans, qu'il restoit des Cananéens, qui n'avoient pas été détruits, & qui se maintiendroient encore pendant quelque tems dans leurs demeures. Ainsi, Dieu ne trouva pas à propos de mettre d'abord les enfans d'Israël dans une pleine possession de tout le pays de Canaan. Il en usa de la sorte, parce que les Israëlites n'auroient pû l'occuper tout entier, & que, comme cela est dit ailleurs, une partie de ce pays auroit été dépeuplé, & que les bêtes sauvages s'y seroient multipliées. Il le fit aussi, pour tenir le peuple d'Israël en crainte, & pour le chatier par le moyen de ces nations, lors qu'il viendroit à abandonner son service; ce fut en effet ce qui arriva en diverses occasions. Mais dans la suite, les restes des Cananéens, & en particulier les Philistins, qui opprimérent longtems le peuple de Dieu, furent assujettis, particuliérement sous le règne de David.

CHAPITRE XIV.

Dans le tems que le partage du pays de Canaan, se faisoit, Caleb demanda, qu'ensuite des promesses que Dieu lui avoit faites, on lui donnât la ville & le territoire de Hébron, ce qui lui fut accordé.

CE sont ici *les terres* que les enfans d'Israël eurent pour héritage au pays de Canaan, qu'Eléazar le Sacrificateur, & Josué fils de Nun, & les Chefs des péres des Tribus des enfans d'Israël leur partagérent & *leur donnérent* en héritage.

2. Leur héritage *leur fut donné* par le sort, comme l'Eternel l'avoit commandé par Moyse; *savoir* à neuf Tribus & à la moitié d'une Tribu.

3. Car Moyse avoit donné *un* héritage à deux Tribus, & à la moitié d'une Tribu, au delà du Jourdain; mais il n'avoit point donné d'héritage parmi eux aux Lévites.

4. Parce que les enfans de Joseph faisoient deux Tribus, Manassé & Ephraïm; c'est pourquoi on ne donna point de part aux Lévites dans le pays; excepté les villes *qu'on leur donna* pour y habiter avec leurs fauxbourgs pour leurs troupeaux, & pour *le reste de* leur bien.

5. Les enfans d'Israël firent comme l'Eternel l'avoit commandé à Moyse, selon le sort de leur héritage & ils partagérent le pays.

6. Or les descendans de Juda vinrent à Josué à Guilgal; & Caleb fils de Jephunné Kénizien, lui dit: Tu sais ce que l'Eternel dit à Moyse homme de Dieu, de moi, & de toi, à Kadès-barné.

7. *J'étois* âgé de quarante ans, quand Moyse serviteur de l'Eternel m'envoya de Kadès-barné pour épier le pays; & je lui raportai la chose comme *je la croyois* en mon cœur.

8. Et mes fréres, qui étoient montés avec moi, faisoient fondre le courage du peuple; mais je continuai toûjours de suivre l'Eternel mon Dieu.

9. Et Moyse jura en ce jour-là, disant: Si la terre sur laquelle ton pié a marché n'est à toi en héritage, & à tes enfans pour jamais; parce que tu as persévéré de suivre l'Eternel mon Dieu.

10. Or maintenant, voici, l'Eternel m'a conservé la vie; comme il *en* avoit parlé. *Il y* a déja quarante-cinq ans, que l'Eternel prononça cette parole à Moyse, lors qu'Israël marchoit par le désert; & maintenant voici, je *suis* âgé aujourd'hui de quatre-vingt & cinq ans.

11. *Et je* suis encore aujourd'hui *aussi* fort que *j'étois* le jour que Moyse m'envoya; & j'ai toûjours la même force que j'avois alors pour le combat, & pour aller & venir.

12. Maintenant donc donne-moi cette montagne, dont l'Eternel parla en ce jour-là. Car tu entendis ce jour-là que les Hanakins *sont* là, & *qu'il y a* de grandes villes fortes. Peut-être que l'Eternel *sera* avec moi, & je les déposséderai, comme l'Eternel *en* a parlé.

13. Et Josué bénit *Caleb*, & donna Hébron en héritage à Caleb fils de Jéphunné.

14. C'est pourquoi Hébron fut à Caleb fils de Jéphunné Kénizien, en héritage jusqu'à ce jour; parce qu'il avoit persévéré de suivre l'Eternel le Dieu d'Israël.

15. Or le nom de Hébron *étoit* auparavant Kirjath-Arbah: *Arbah* avoit été un fort grand homme entre les Hanakins. Et le pays fut tranquille sans avoir de guerre.

REFLEXIONS.

NOus avons dans cette histoire un exemple très-remarquable de la bénédiction de Dieu sur Caleb, qui avoit autrefois été envoyé avec Josué pour épier le pays de Canaan, du vivant de Moyse, peu après la sortie d'Egypte, & qui avoit encouragé les Israëlites à la conquête de ce pays-là, pendant que les autres espions les en décou-

découragéoient. Dieu promit alors à Josué & à Caleb, pour récompense de leur pieté, qu'il n'y auroit qu'eux deux, de tout le peuple qui étoit sorti d'Egypte au dessus de l'âge de vingt ans, qui entrassent au pays de Canaan. Ils furent en effet les seuls qui y entrérent; tout le reste du peuple étant mort dans le désert, dans l'espace de quarante ans. Caleb parvint à une vieillesse heureuse & fort avancée, étant encore dans toute sa vigueur. Dieu lui fit donner le pays de Hébron; & il voulut même que cette récompense passât à sa postérité, & que ce fut là dans les siécles à venir un monument de la foi & du zèle de ce saint homme. Voilà comment Dieu bénit ceux qui lui sont fidéles; & comment la pieté a les promesses de la vie présente & de celle qui est à venir.

CHAPITRE XV.

Ce chapitre & les suivans jusqu'au XIX. contiennent le partage qui fut fait, aux neuf Tribus & demie, du pays qui avoit été conquis par Josué, après la mort de Moyse. On y voit les limites de chaque Tribu, & le nom de ses villes. Le chapitre XV. marque le partage de la Tribu de Juda, dans laquelle Caleb & Hothnéel son gendre eurent leur portion. Il paroit, par le grand nombre de villes & de villages qui échurent à cette Tribu, qu'elle étoit extrémement puissante.

C'Est ici le *partage échû par le* sort à la Tribu des descendans de Juda selon leurs familles aux confins d'Edom; le désert de Tsin vers le midi, *fut* le dernier bout *de leurs pays vers le* midi.

2. Ainsi leur frontiére *du côté* du midi fut le dernier bout de la mer salée, depuis le bras qui regarde vers le midi;

3. Et elle devoit sortir vers le midi de la montée de Hakrabbim, & passer à Tsin; & montant du midi de Kadès-barné passer à Hetsron; puis, montant vers Addar, se tourner vers Karkah:

4. Puis, passant vers Hatsmon, elle sortoit *au* torrent d'Egypte; de sorte que les issuës de cette frontiére devoient se rendre à la mer. Ce sera là (*dit Josué*) vôtre frontiére du *côté du* midi.

5. Et la frontiére vers l'orient *sera* la mer salée, jusqu'au bout du Jourdain; & la frontiére du côté du septentrion *sera* depuis le bras de la mer *qui est* au bout du Jourdain.

6. Et cette frontiére montera *jusqu'à* Bethhogla, & passera *du côté* du septentrion de Beth-haraba; & cette frontiére montera *jusqu'à* la pierre de Bohan fils de Ruben.

7. Puis cette frontiére montera vers Débir, depuis la vallée d'Hacor, vers le septentrion, regardant Guilgal, qui *est* vis-à-vis de la montée d'Adummim, qui *est* au midi du torrent; puis cette frontiére passera vers les eaux de Henscemes, & ses issuës se rendront à Henroguel.

8. Ensuite cette frontiére montera *par* la vallée du fils de Hinnom, jusqu'au côté de Jébusi, vers le midi, qui *est* Jérusalem; puis cette frontiére montera jusqu'au sommet de la montagne qui est vis-à-vis de la vallée de Hinnom vers l'occident, & qui *est* au bout de la vallée des Réphaïns, vers le septentrion.

9. Et cette frontiére s'allignera depuis le sommet de la montagne jusqu'à la fontaine des eaux de Nephtoah, & sortira vers les villes de la montagne d'Héphron; puis cette frontiére s'allignera à Bahala, qui *est* Kirjath-jéharim.

10. Et cette frontiére tournera depuis Bahala vers l'occident jusqu'à la montagne de Séhir; puis elle passera jusqu'au côté de la montagne de Jéharim, vers le septentrion, qui *est* Késalon; puis descendant à Beth-scémes, elle passera à Timna.

11. Et cette frontiére sortira jusqu'au côté d'Hékron, vers le septentrion; & cette frontiére s'allignera vers Scikkeron; puis ayant passé la montagne de Bahala, elle sortira à Jabnéel; tellement que les issuës de cette frontiére se rendront à la mer.

12. Or la frontiére *du côté* de l'occident *sera ce* qui *est* vers la grande mer, & ses limites. Ce furent là les frontiéres des descendans de Juda de tous les côtés, selon leurs familles.

13. Au reste on avoit donné à Caleb, fils de Jéphunné, une portion au milieu des enfans de Juda, selon le commandement de l'Eternel *fait* à Josué, savoir Kirjath-Arbah; *Arbah étoit* pére de Hanak. *Or Kirjath-Arbah* c'est Hébron.

14. Et Caleb dépossséda de là les trois fils de Hanak, *savoir* Scesçaï, Ahiman, & Talmaï, enfans de Hanak.

15. Et de là il monta vers les habitans de Débir, dont le nom étoit auparavant Kirjath-sépher.

16. Et Caleb dit: Je donnerai ma fille Hacsa pour femme à celui qui frapera Kirjath-sepher & la prendra.

17. Hothniel donc fils de Kénaz, frére de Caleb, la prit; & il lui donna sa fille Hacsa pour femme.

18. Et il arriva, comme elle venoit *vers lui*, qu'elle l'incita à demander à son pére un champ; puis elle se jetta de dessus l'âne, & Caleb lui dit: Qu'as-tu?

19. Et elle *répondit*: Donne-moi un pré-

présent; puis que tu m'as donné une terre sèche, donne-moi aussi des sources d'eaux. Et il lui donna les sources de dessus & les sources de dessous.

20. C'*est* ici l'héritage de la Tribu des descendans de Juda selon leurs familles.

21. Les villes du bout de la Tribu des descendans de Juda, près la contrée d'Edom, *tirant* vers le midi, furent Kabtséel, Héder, Jagur,

22. Kina, Dimona, Hadhada,

23. Kédes, Hathsor, Jithnan,

24. Ziph, Télem, Béhaloth,

25. Hatsor, Hadatta, Kerijoth, Hetsron, qui *est* Hatsor,

26. Amam, Scémah, Molada,

27. Hatsar-gadda, Hesçmon, Beth-pélét,

28. Hatsar-scuhal, Beer-scebah, Bizjotheja,

29. Bahala, Hijim, Hetsem,

30. Eltolad, Késil, Hormah,

31. Tsigklag, Madmanna, Sansanna,

32. Lébaoth, Scilhim, Hajin, & Rimmon, qui sont en tout vingt-neuf villes & leurs villages.

33. Dans la plaine, Esçtaol, Tsorha, Asçana,

34. Zanoah, Hen-gannim, Tappuah, Hénam,

35. Jarmuth, Hadullam, Soco, Hazeka,

36. Sçaharajim, Hadithajim, Guédéra, & Guédérothajim; quatorze villes, & leurs villages.

37. Tsénan, Hédasça, Migdal-Gad,

38. Dilhan, Mitspé, Joktheel,

39. Lakis, Botskath, Héglon,

40. Cabbon, Lahmas, Kithlis,

41. Guédéroth, Beth-Dahon, Nahama, & Makkédah; seize villes, & leurs villages.

42. Labna, Héther, Hasçan,

43. Jiphtah, Asna & Netsib,

44. Kéhila, Aczib, Maresça; neuf villes, & leurs villages.

45. Hékron, & les villes de son ressort, & ses villages.

46. Depuis Hékron, tirant même vers la mer, toutes celles qui *sont* joignant le ressort d'Asçod, & leurs villages.

47. Asçdod, les villes de son ressort, & ses villages. Gaza, les villes de son ressort, & ses villages, jusqu'au torrent d'Egypte, & la grande mer, & ses limites.

48. Et dans la montagne, Sçamir, Jattir, Soco,

49. Danna, Kirjath-sanna, qui est Débir,

50. Hanab, Esçtemó, Hanim,

51. Gosçen, Holon, & Guilo, onze villes & leurs villages,

52. Arab, Duma, Hesçehan,

53. Janum, Beth-tappuah, Apheka,

54. Humta, Kirjath-Arbah, qui *est* Hébron, & Tsihor; neuf villes & leurs villages.

55. Mahon, Carmel, Ziph, Juta,

56. Jitzréhel, Jokdéham, Zanoah,

57. Kajin, Guibha, & Timna; dix villes, & leurs villages.

58. Halhul, Beth-tsur, Guédor,

59. Maharath, Beth-hanoth, & Eltekon; six villes & leurs villages.

60. Kirjath-bahal, qui est Kirjath-jéharim, & Rabba; deux villes & leurs villages.

61. Au désert, Beth-haraba, Middin, Sécaca,

62. Nibsçan, & la ville du sel, & Henguédi; six villes & leurs villages.

63. Au reste, les descendans de Juda ne purent déposséder les Jébusiens, qui habitoient à Jérusalem; c'est pourquoi le Jébusien a demeuré avec les descendans de Juda à Jérusalem jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XVI.

La portion de la Tribu d'Ephraïm, & de la moitié de la Tribu de Manassé.

ET *ce qui* échût *par* sort aux descendans de Joseph *étoit* depuis le Jourdain de Jérico, aux eaux de Jérico vers l'orient, *qui est* le désert; montant de Jérico par la montagne jusqu'à Beth-el.

2. Et *cette frontière* devoit sortir de Bethel vers Luz, puis passer sur les confins de l'Arkien jusqu'à Hataroth.

3. Et elle devoit descendre, tirant vers l'occident aux confins du Japhlétien, jusqu'aux confins de Seth-horon la basse, & jusqu'à Guézer, de sorte que ses issuës devoient se rendre à la mer.

4. Ainsi les descendans de Joseph, *savoir* Manassé & Ephraïm prirent leur héritage.

5. Or la frontière des descendans d'Ephraïm, selon leurs familles, fut *ainsi marquée*, que la frontière de leur héritage vers l'orient fut Hatroth-addar, jusqu'à Béth-horon la haute.

6. Et cette frontière devoit sortir vers la mer à Micmethah; *du coté* du septentrion; & cette frontière devoit se tourner vers l'orient *jusqu'à* Tahanath-Scilo, & passant *du coté* d'orient se rendre à Janoah:

7. Puis descendre de vers Janoah à Hataroth, & vers Naharath; & se rencontrer à Jérico, & sortir au Jourdain.

8. Et cette frontière devoit aller de Tapuah, tirant vers la mer, jusqu'au torrent de Kana; de sorte que ses issuës se devoient rendre à la mer. Ce *fut* là l'héritage de la Tribu des descendans d'Ephraïm, selon leurs familles;

9. Avec les villes qui furent séparées pour les descendans d'Ephraïm, parmi l'héritage des descendans de Manassé; toutes ces villes, *dis-je*, avec leurs villages.

10. Or

10. Or ils ne dépossédérent point les Cananéens qui habitoient à Guézer; c'est pourquoi les Cananéens ont habité parmi *ceux* d'Ephraïm jusqu'à ce jour; mais ils ont été rendus tributaires.

CHAPITRE XVII.

Suite de la portion de la Tribu de Manassé, au deça du Jourdain. Ceux d'Ephraïm & de Manassé étant trop à l'étroit dans le pays qui leur étoit échû, Josué leur dit de s'étendre dans le pays des Phéréziens & des Réphaïns, & il les assûre qu'ils s'en rendroient maitres.

ON *jetta* aussi le sort pour la Tribu de Manassé; car il *fut* le prémier-né de Joseph. Quant à Makir, prémier-né de Manassé & pére de Galaad, parce qu'il fut un homme de guerre, il eut Galaad de Basçan.

2. Et *on fit de même* pour le reste des descendans de Manassé selon leurs familles; savoir les enfans d'Abihézer, les enfans de Hélek, les enfans d'Asriel, les enfans de Scékem, les enfans de Hépher, & les enfans de Scémidah. Ce sont les enfans mâles de Manassé fils de Joseph, selon leurs familles.

3. Or Tsélophcad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, n'eut point de fils; mais il n'eut que des filles; dont voici les noms: Mahla, Noha, Hogla, Milca, & Tirtsa.

4. Ces *filles* vinrent se présenter devant Eléasar le Sacrificateur, & devant Josué fils de Nun, & devant les Principaux, disant: L'Eternel a commandé à Moyse qu'on nous donnât un héritage parmi nos fréres. C'est pourquoi on leur donna un héritage parmi les fréres de leur pére, selon le commandement de l'Eternel.

5. Et dix portions échûrent à Manassé, outre le pays de Galaad & de Basçan, qui *étoient* au delà du Jourdain.

6. Car les filles de Manassé eurent un héritage parmi ses descendans; & le pays de Galaad fut pour le reste des descendans de Manassé.

7. Or la frontiére de Manassé fut *du côté* d'Ascer venant à Micméthah, qui étoit au devant de Sichem: puis cette frontiére devoit aller à main droite vers les habitans de Hen-Tappuah.

8. Or le pays de Tappuah apartenoit à Manassé; mais Tappuah, *qui étoit* près des confins de Manassé, *apartenoit* aux descendans d'Ephraïm.

9. De là, la frontiére devoit descendre au torrent de Kana, tirant vers le midi du torrent. Ces villes-là *étoient* à Ephraïm parmi les villes de Manassé. Au reste, la frontiére de Manassé *étoit* du côté de septentrion du torrent, & ses issuës se devoient rendre à la mer.

10. Ce qui étoit du côté du midi étoit à Ephraïm, & ce qui étoit du côté du septentrion étoit à Manassé, & il avoit la mer pour ses limites; & du côté du septentrion *les frontiéres* se rencontroient vers la Tribu d'Asçer, & vers celle d'Issacar du côté d'orient.

11. Car Manassé eut aux quartiers d'Issacar & d'Ascer, Beth-scéan & les villes de son ressort, & Jibléham & les villes de son ressort, & les habitans de Dor & les villes de son ressort, & les habitans de Hen-dor & les villes de son ressort, & les habitans de Tahanac & les villes de son ressort, & les habitans de Méguiddo & les villes de son ressort, qui *sont* trois contrées.

12. Au reste les descendans de Manassé ne pûrent chasser *les habitans* de ces villes-là & les Cananéens osérent demeurer dans le même pays.

13. Mais après que les enfans d'Israël se furent fortifiés, ils rendirent les Cananéens tributaires; toutefois ils ne les dépossédérent point entiérement.

14. Or les descendans de Joseph parlérent à Josué, disant: Pourquoi ne m'as-tu donné en héritage qu'un lot & une portion, étant comme je suis un grand peuple, & l'Eternel m'ayant si fort béni jusqu'à présent.

15. Et Josué leur dit: Si tu *ès un si* grand peuple, monte à la forêt, & coupe-la, pour te faire place dans le pays des Phéréziens & des Rephaïns, si la montagne d'Ephraïm est trop étroite pour toi.

16. Alors les descendans de Joseph *répondirent:* Cette montagne ne sera point pour nous; car tous les Cananéens qui habitent au pays de la vallée ont des chariots de fer, *de même que* ceux qui *habitent* à Bethscéan, & aux villes de son ressort, & ceux qui *habitent* dans la vallée de Jizréhel.

17. Josué donc parla à la maison de Joseph, *savoir* à Ephraïm & à Manassé, & leur dit: Tu ès un grand peuple, & tu as de grandes forces; tu n'auras pas une portion toute seule:

18. Car tu auras la montagne, & comme c'est une forêt, tu la couperas, & ses issues t'apartiendront; car tu en dépossèderas les Cananéens, quoi qu'ils aient des chariots de fer, & quelques puissans qu'ils soient.

CHAPITRE XVIII.

Le Tabernacle est dressé à Silo, où il fut pendant environ trois cents trente ans, jusqu'au tems du Prophète Samuel. Josué ordonne qu'on fasse un plan du pays de Canaan, qui restoit à partager entre les sept Tribus qui n'avoient point encore eu leur portion. Ce qui ayant été fait, on procéda à ce partage à Silo, en la présence de Dieu. On voit ici ce qui échut à la Tribu de Benjamin.

ET toute l'assemblée des enfans d'Israël s'assembla à Silo, & ils y placérent

cérent le Tabernacle d'assignation, après que le pays leur eut été assujetti.

2. Or il étoit resté entre les enfans d'Israël sept Tribus auxquelles on n'avoit point distribué leur héritage.

3. Josué donc dit aux enfans d'Israël: Jusqu'à quand négligerez vous de venir posséder le pays que l'Eternel le Dieu de vos péres vous a donné?

4. Prenez d'entre vous trois hommes de chaque Tribu, que j'envoierai, & ils se mettront en chemin & ils traverseront le pays, & ils en traceront un plan selon leur héritage, & reviendront vers moi.

5. Ils le partageront en sept portions: Juda demeurera dans ses limites du côté du midi; & la maison de Joseph demeurera dans ses limites du côté du septentrion.

6. Vous donc tracez un plan du pays, & le partagez en sept parts, & aportez-le moi ici; & je jetterai pour vous ici le sort devant l'Eternel nôtre Dieu.

7. Car il *n'y a* point de portion pour les Lévites parmi vous, parce que le Sacerdoce de l'Eternel *est* leur héritage. Quant à Gad & Ruben, & la moitié de la Tribu de Manassé, ils ont pris leur héritage au delà du Jourdain vers l'orient, que Moyse Serviteur de l'Eternel leur a donné.

8. Ces hommes-là donc se levérent, & s'en allérent; & Josué commanda à ceux qui s'en alloient, de tracer un plan du pays, disant: Allez & traversez le pays, & tracez-en un plan; ensuite revenez à moi, & je jetterai ici pour vous le sort devant l'Eternel à Silo.

9. Et ces hommes-là s'en allérent, & traversérent le pays, & en tracérent un plan dans un livre selon les villes, *&* ils le *divisérent* en sept parties, & ils revinrent à Josué au camp à Silo.

10. Et Josué jetta le sort pour eux à Silo devant l'Eternel; & Josué partagea là le pays aux enfans d'Israël, selon leurs portions.

11. Alors on tira le sort de la Tribu des descendans de Benjamin selon leurs familles, & les confins *du pays qu'ils eurent* par sort étoient entre les descendans de Juda, & les descendans de Joseph.

12. Et leur frontiére du côté du septentrion fut depuis le Jourdain; & cette frontiére devoit monter à côté de Jérico, vers le septentrion; puis monter en la montagne tirant vers l'occident; de sorte que ses issues se devoient rendre au désert de Bethaven.

13. Puis cette frontiére devoit passer de là vers Luz, à côté de Luz, (qui *est* Bet-hel) *tirant* vers le midi; & cette frontiére devoit descendre à Hatroth-addar, près de la montagne qui *est* du côté du midi de la basse Beth-horon.

14. Et cette frontiére devoit s'alligner & tourner au coin occidental qui *regarde* vers le midi, depuis la montagne qui *est* vis à vis de Beth-horon, vers le midi; de sorte que ses issuës devoient se rendre à Kirjath-bahal (qui *est* Kirjath-jéharim) ville des descendans de Juda. *C'est* là le côté occidental.

15. Mais le côté méridional *est* depuis le bout de Kirjath-jéharim; & cette frontiére devoit sortir vers l'occident; puis elle devoit sortir à la fontaine des eaux de Nephtoah.

16. Et cette frontiére devoit descendre au bout de la montagne qui *est* vis à vis de la vallée du fils de Hinnom, *&* qui *est* dans la vallée des Réphaïns, vers le septentrion; & descendre *par* la vallée de Hinnom, jusqu'au côté des Jébusiens vers le midi; puis descendre à Henroguel;

17. Et elle devoit s'alligner du côté du septentrion, & sortir à Hen-scemes, & de là vers Guéliloth, qui *est* vis à vis de la montée d'Adummim, & descendre à la pierre de Bohan fils de Ruben;

18. Puis passer à côté de ce qui est vis à vis de Haraba, vers le septentrion, & descendre à Haraba;

19. Puis cette frontiére devoit passer à côté de Beth-hogla, vers le septentrion; de sorte que les issuës de cette frontiére devoient se rendre au bras de la mer salée, *qui est* vers le septentrion, au bout du Jourdain *regardant* vers le midi. Ce *fut* là la frontiére du midi.

20. Et le Jourdain le devoit borner du côté de l'orient. Ce *fut* là l'héritage des descendans de Benjamin, selon ses frontiéres tout autour, selon leurs familles.

21. Or les villes de la Tribu des descendans de Benjamin, selon leurs familles, devoient être, Jérico, Beth-hogla, Hémékketsis,

22. Beth-haraba, Tsémarajim, Beth-el,

23. Hawin, Para, Hophra,

24. Kephar-hammonaï, Hophni, & Guébah; douze villes, & leurs villages:

25. Gabaon, Rama, Béeroth,

26. Mitspé, Képhira, Motsa,

27. Rekem, Jirpéel, Tarcala,

28. Tsélah, Eleph, Jébusi, (qui *est* Jérusalem) Guibhath, & Kirjath; quatorze villes, & leurs villages. Tel *fut* l'héritage des descendans de Benjamin selon leurs familles.

CHAPITRE XIX.

La portion de la Tribu de Siméon, 1-9. de celle de Zabulon, 10-16. de celle d'Issacar, 17-23. de celle d'Ascer, 24-31. de celle de Nephtali, 32-39. & de celle de Dan, 40-48. Le partage étant fait, on donna par l'ordre de Dieu un héritage à Josué, où il bâtit la ville de Timnathtsera, dans laquelle il établit sa demeure.

On

ON tira le second sort pour Siméon, pour la Tribu des descendans de Siméon, selon leurs familles; & leur héritage fut parmi l'héritage des descendans de Juda.

2. Et ils eurent dans leurs héritages Béersl-cébah, Scébah, Molada,

3. Hatsar-sçuhal, Bala, Hétsem,

4. Eltolat, Béthul, Horma,

5. Tsiklag, Beth-marcahoth, Hatsarsusa,

6. Beth-lebaoth, & Sçaruhen; treize villes, & leurs villages:

7. Hajin, Rimmon, Hether, & Hassçan; quatre villes & leurs villages.

8. Et tous les villages qui *étoient* autour de ces villes-là, jusqu'à Balathbéer, *qui est* Rama la méridionale. Tel *fut* l'héritage de la Tribu des descendans de Siméon, selon leurs familles.

9. L'héritage des descendans de Siméon *fut pris* du lot des descendans de Juda; car la part des descendans de Juda étoit trop grande pour eux; c'est pourquoi les descendans de Siméon eurent leur héritage parmi le leur.

10. On tira le troisiéme sort pour les descendans de Zabulon, selon leurs familles; & la frontiére de leur héritage fut jusqu'à Sarid.

11. Puis leur frontiére devoit monter vers le *quartier* de vers la mer, même *jusqu'à* Marhala; puis se rencontrer à Dabbesçeth, & de là au torrent qui *est* vis à vis de Joknéham.

12. Or *cette frontiére* devoit retourner de Sarid vers l'orient, *vers* le soleil levant, aux confins de Kislothtabor; puis sortir vers Dabrath, & monter à Japhiah.

13. Puis de là passer vers l'orient, au levant, à Guitta-hepher, *qui est* Hittakatsin; puis sortir à Rimmon-Méthoar, *qui est* Néha.

14. Puis cette frontiére devoit tourner du côté du septentrion à Hanathon; & ses issuës devoient se rendre en la vallée de Jiphtah-el.

15. Avec Kattath, Nahalal, Sçimron, Jidéala, & Beth-léhem; *il y avoit* douze villes & leurs villages.

16. Tel fut l'heritage des descendans de Zabulon, selon leurs familles; ces villes-là, & leurs villages.

17. On tira le quatriéme sort pour Issacar, pour les descendans d'Issacar, selon leurs familles.

18. Et leur contrée fut *ce qui est* vers Jizréhel, Kesulloth, Sçunem,

19. Hapharjim, Sçion, Anaharath,

20. Rabbith, Kisçjon, Ebets,

21. Remeth, Hen-gannim, Hen-hadda, & Beth-patsets.

22. Et la frontiére se devoit rencontrer à Tabor, & vers Sçabatsim, & à Beth-sçémes; de sorte que les issuës de leur frontiére devoient se rendre au Jourdain; seize villes & leurs villages.

23. Tel *fut* l'héritage de la Tribus des descendans d'Issacar, selon leurs familles; ces villes-là, & leurs villages.

24. On tira le cinquiéme sort pour la Tribu des descendans d'Asçer, selon leurs familles.

25. Et leur frontiére fut Heklath, Hali, Béten, Acsçaph,

26. Alammélec, Hamhad, & Missçéal; & elle se devoit rencontrer à Carmel, au *quartier* vers la mer, & à Sçihor vers Bénath.

27. Puis elle devoit retourner vers le soleil levant à Beth-dagon, & se rencontrer à Zabulon, & à la vallée de Jiphtahel vers le septentrion, & *a* Beth-hemek & Nehiel; puis sortir à main gauche vers Cabul.

28. Et Hébron, & Rehob, & Hammon, & Kana, jusqu'à la grande Sidon.

29. Puis la frontiére devoit retourner à Rama, jusqu'à Tyr, ville forte; de là cette frontiére devoit retourner à Hosa; & ses issuës se devoient rendre au *quartier qui est* vers la mer, depuis la portion qui tiroit vers Aczib;

30. Avec Hummah, & Aphek, & Réhob: *Il y avoit en tout* vingt-deux villes, & leurs villages.

31. Tel *fut* l'héritage de la Tribu des descendans d'Asçer, selon leurs familles; ces villes-là & leurs villages.

32. On tira le sixiéme sort pour les descendans de Nephthali, selon leurs familles.

33. Et leur frontiére fut depuis Héleph, & depuis Allon à Tsahannanim, & Adami-nébek, & Jabnéël, jusqu'à Lakkum, & ses issuës devoient se rendre au Jourdain.

34. Et cette frontiére devoit retourner du côté d'occident, vers Aznoth-Tabor, puis sortir de là à Hukkok; de sorte que du côté de midi elle devoit se rencontrer à Zabulon, & du côté d'occident elle devoit se rencontrer à Asçer, & le Jourdain *étoit au* soleil levant jusqu'à Juda.

35. Au reste, les villes fortes *étoient* Tsiddim, Tser, Hammath, Rakkath, Kinnéreth,

36. Adama, Rama, Hatsor,

37. Kédès, Edréhi, Hen-Hatsor,

38. Jiréon, Migdal-el, Harem, Beth-hanath, & Bethsçémes: *Il y avoit* dix-neuf villes, & leurs villages.

39. Tel fut l'héritage de la Tribu des descendans de Nephthali, selon leurs familles; ces villes-là, & leurs villages.

40. On tira le septiéme sort pour la Tribu des descendans de Dan, selon leurs familles.

41. Et la contrée de leur héritage fut, Tsorha, Esçtaol, Hir-sçemes,

42. Sçahalabim, Ajalon, Jithla,

43. Elon, Timnatha, Hékron,

44. Elteké, Guibbethon, Bahalath,

45. Je-

45. Jehud, Béné-berak, Gath-rimmon,
46. Me-jarkon, & Rakkon, avec les limites *qui* sont vis à vis de Japho.
47. Or la contrée qui étoit échûe aux descendans de Dan étoit *trop petite* pour eux; c'est pourquoi les descendans de Dan montérent & combattirent contre Lesçem, la prirent, & la firent passer au fil de l'épée, & la possédérent, & y habitérent; & ils apellérent Lesçem, Dan, du nom de Dan leur pére.
48. Tel *fut* l'héritage de la Tribu des descendans de Dan, selon leurs familles; ces villes-là & leurs villages.
49. Au reste après qu'on eut achevé de partager le pays selon ses confins, les enfans d'Israël donnérent un héritage à Josué fils de Nun, parmi eux.
50. Selon le commandement de l'Eternel, ils lui donnérent la ville qu'il demanda, savoir Timnathséraḥ, dans la montagne d'Ephraïm; & il bâtit la ville, & y habita.
51. Ce sont là les héritages qu'Eléazar le Sacrificateur, & Josué fils de Nun, & les Chefs des péres des Tribus des enfans d'Israël partagérent par sort à Silo, devant l'Eternel, à l'entrée du Tabernacle d'assignation; & ils achevérent *ainsi* de partager le pays.

REFLEXIONS.

VOici les réflexions qu'il faut faire sur le partage du pays de Canaan: I. Comme c'étoit Dieu qui avoit donné ce pays aux enfans d'Israël, ce fut aussi par son ordre exprès qu'on en fit le partage; afin que tout étant règlé par l'autorité de Dieu lui même, chacun s'y soumît. Ce fût pour cette raison que ce partage se fit à Silo, devant le Tabernacle, par le grand Sacrificateur Eléazar, par Josué, & par les Principaux du peuple; & que le sort fut jetté en la présence de Dieu. II. Il est à remarquer, que le sort échut à plusieurs Tribus, de la maniére dont Jacob & Moyse en avoient parlé; ce qui montre que le sort fut dirigé par la Providence. III. Dieu voulut que le pays fut ainsi partagé entre les Tribus, du vivant de Josué, d'Eléazar & des Anciens du peuple, afin qu'il n'y eut point de disputes pour le partage des terres; & pour empêcher que dans la suite les Tribus n'empiétassent les unes sur les autres. IV. Cela contribuoit aussi à la sureté & à la défense du pays; châque Tribu étant interessée à conserver ce qui lui appartenoit. V. Enfin, ce partage servoit à maintenir la distinction des Tribus & des familles, laquelle devoit subsister jusqu'à la venuë du Messie.

CHAPITRE XX.

Josué établit par l'ordre de Dieu six villes de refuge, qui devoient servir d'azile à ceux qui auroient tué quelqu'un sans y penser.

ET l'Eternel parla à Josué, disant:
2. Parle aux enfans d'Israël, & dis-leur: Etablissez vous les villes de refuge, dont je vous ai parlé par Moyse.
3. Afin que le meurtrier qui aura tué quelqu'un par ignorance, & sans y penser, s'y retire; & elles vous serviront de refuge de devant le garant du sang.
4. Et le *meurtrier* s'enfuira dans l'une de ces villes-là, & s'arrêtera à l'entrée de la porte de la ville, & il dira ses raisons aux Anciens de cette ville-là, qui l'écouteront, & qui le recueilleront chez eux dans la ville, & lui donneront un lieu, afin qu'il demeure avec eux.
5. Et quand le garant du sang le poursuivra, ils ne livreront point le meurtrier entre ses mains; parce qu'il aura tué son prochain sans y penser, & qu'il ne le haïssoit point auparavant.
6. Mais il demeurera dans cette ville-là, jusqu'à-ce qu'il comparoisse devant l'assemblée en jugement, & jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur qui sera en ce tems-là: Alors le meurtrier retournera, & viendra dans sa ville & dans sa maison, dans la ville dont il s'en sera fui.
7. Ils consacrérent donc Kédès en Galilée, dans la montagne de Nephthali; Sichem dans la montagne d'Ephraïm; & Kirjath-Arbah (qui *est* Hébron) dans la montagne de Juda.
8. Et au delà du Jourdain de Jérico vers le levant, ils ordonnérent de la Tribu de Ruben, Béthser au désert, au plat pays; & Ramoth en Galaad, de la Tribu de Gad; & Golan en Basçan, de la Tribu de Manassé.
9. Ce furent là les villes assignées à tous les enfans d'Israël, & à l'étranger qui étoit parmi eux; afin que quiconque auroit tué quelqu'un par ignorance s'enfuît là, & ne mourût point par la main du garant du sang, jusqu'à-ce qu'il comparût devant l'assemblée.

REFLEXIONS.

LEs enfans d'Israël établirent des villes de refuge dans le pays de Canaan, conformément aux ordres que Dieu avoit donnés sur ce sujet. Dieu vouloit par là mettre en sureté ceux à qui il arriveroit de tuer quelqu'un par accident & sans aucun mauvais dessein; & empêcher que les parens de celui qui avoit été tué ne vengeassent sa mort. Cependant il faut remarquer, qu'avant que ceux qui avoient commis un meurtre involontaire fussent reçus dans les villes de refuge, les Juges devoient prendre connoissance du fait; & que lors qu'après la mort du Grand Sacrificateur ils retourneroient chez eux, il falloit qu'ils parussent encore en Jugement. Par où l'on voit, que si les Juges doivent protéger les innocens, ils ne doivent pas non plus déclarer qui que ce soit innocent, que sur de bons

bons fondemens. Surtout il paroit d'ici, que quand il s'agit du meurtre & de l'effusion du sang, les Juges sont obligés de prendre les informations les plus exactes, & d'apporter toutes les précautions possibles, afin que le crime ne demeure pas impuni.

CHAPITRE XXI.

Les Lévites ayant demandé à Eléazar, à Josué, & aux Chefs du peuple, que, conformément à ce que Moyse avoit ordonné, on leur donnât des villes pour y habiter, on leur assigna quarante huit villes, avec leurs dépendances.

OR les Chefs des péres des Lévites vinrent à Eléazar le Sacrificateur, & à Josué fils de Nun, & aux Chefs des péres des Tribus des enfans d'Israël.

2. Et ils leur parlérent à Silo au pays de Canaan, & leur dirent: L'Eternel a commandé par Moyse qu'on nous donnât des villes pour y habiter, & leurs fauxbourgs pour nos bètes.

3. C'est pourquoi les enfans d'Israël donnérent de leur héritage aux Lévites, selon le commandement de l'Eternel, ces villes-ci, avec leurs fauxbourgs.

4. Car on tira le sort pour les familles des Kéhathites; & il échut par sort aux descendans d'Aaron le Sacrificateur, *qui étoient* les Lévites, treize villes, de la Tribu des Siméonites, & de la Tribu de Benjamin.

5. Et *il* échut par sort au reste des descendans de Kéhath dix villes des familles de la Tribu d'Ephraïm, de la Tribu de Dan, & de la moitié de la Tribu de Manassé.

6. Et les descendans de Guerſçon *eurent* par sort treize villes, des familles de la Tribu d'Issacar, de la Tribu d'Ascer, de la Tribu de Nephthali, & de la moitié de la Tribu de Manassé en Basçan.

7. Et les descendans de Mérari, selon leurs familles, *eurent* douze villes, de la Tribu de Ruben, de la Tribu de Gad, & de la Tribu de Zabulon.

8. Les enfans d'Israël donnérent donc par sort aux Lévites ces villes-là, avec leurs fauxbourgs, selon que l'Eternel l'avoit commandé par Moyse.

9. Ils donnérent donc de la Tribu des descendans de Juda, & de la Tribu des descendans de Siméon, ces villes, qu'on nommera par *leur* nom.

10. Elles furent donc pour les descendans d'Aaron, *qui étoient* des familles des Kéhathites, *qui étoient* des descendans de Lévi (car le prémier sort fut pour eux.)

11. Et on leur donna Kirjath-Arbah. Or *Arbah étoit* pére de Hanok, qui *est* Hébron, dans la montagne de Juda, & ses fauxbourgs tout autour.

12. Mais quant au territoire de la ville, & à ses villages, on *les* donna à Caleb fils de Jephunné pour sa possession.

13. On donna donc aux descendans d'Aaron le Sacrificateur la ville du refuge du meurtrier, *savoir* Hébron, avec ses fauxbourgs; & Libna, avec ses fauxbourgs;

14. Et Jattir, avec ses fauxbourgs, & Esçtemoab, avec ses fauxbourgs;

15. Et Holon, avec ses fauxbourgs; & Débir, avec ses fauxbourgs;

16. Et Hajin, avec ses fauxbourgs; & Jutta, avec ses fauxbourgs; & Beth-scémes, avec ses fauxbourgs; neuf villes de ces deux Tribus-là.

17. Et de la Tribu de Benjamin, Gabaon, avec ses fauxbourgs; & Guébah, avec ses fauxbourgs.

18. Hanathoth, avec ses fauxbourgs; & Halmon, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

19. Toutes les villes des descendans d'Aaron Sacrificateur *furent* treize villes, avec leurs fauxbourgs.

20. Et pour ce qui est des familles des descendans de Kéhath, Lévites, qui étoient le reste des descendans de Kéhath, elles eurent aussi par le sort des villes de la Tribu d'Ephraïm.

21. Et on leur donna la ville de refuge du meurtrier, Sichem, avec ses fauxbourgs, dans la montagne d'Ephraïm; & Guézer, avec ses fauxbourgs;

22. Et Kibtsajim, avec ses fauxbourgs; & Beth-oron, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

23. Et de la Tribu de Dan, Eltéké, avec ses fauxbourgs; Guibbethon, avec ses fauxbourgs;

24. Ajalon, avec ses fauxbourgs; Gath-rimmon, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

25. Et de la moitié de la Tribu de Manassé, Tahanac, avec ses fauxbourgs; Gathrimmon, avec ses fauxbourgs; deux villes.

26. *Ainsi* dix villes en tout, avec leurs fauxbourgs, furent pour les familles des descendans de Kéhath qui étoient de reste.

27. *On donna* aussi de la moitié de la Tribu de Manassé aux descendans de Guerſçon, *qui étoient* des familles des Lévites, la ville de refuge du meurtrier, *savoir* Golan en Basçan, avec ses fauxbourgs; & Béhesçtéra, avec ses fauxbourgs; deux villes.

28. Et de la Tribu d'Issacar, Kiſçjon, avec ses fauxbourgs; Dobrath, avec ses fauxbourgs;

29. Jarmuth, avec ses fauxbourgs; Hengannim, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

30. Et de la Tribu d'Ascer, Misçeal, avec ses fauxbourgs; Habdon, avec ses fauxbourgs;

31. Kelkath, avec ses fauxbourgs; & Réhob, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

32. Et de la Tribu de Nephthali, la ville

ville de refuge du meurtrier *fut* Kedès en Galilée, avec ses fauxbourgs; Hammoth-Dor, avec ses fauxbourgs; & Kartan, avec ses fauxbourgs; trois villes.

33. Toutes les villes *donc* des Guerſçonites, selon leurs familles *furent* treize villes & leurs fauxbourgs.

34. *On donna* aussi, de la Tribu de Zabulon, aux familles des descendans de Mérari, qui étoient des Lévites qui restoient, Jokneham, avec ses fauxbourgs; Karta, avec ses fauxbourgs;

35. Dimna, avec ses fauxbourgs; & Nahalal, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

36. Et de la Tribu de Ruben, Betser, avec ses fauxbourgs; & Jahasa, avec ses fauxbourgs.

37. Kédmoth, avec ses fauxbourgs; & Méphahat, avec ses fauxbourgs; quatre villes.

38. Et de la Tribu de Gad, la ville de refuge du meurtrier fut Ramoth en Galaad, avec ses fauxbourgs; & Mahanajim, avec ses fauxbourgs,

39. Hesçbon, avec ses fauxbourgs; & Jahzer avec ses fauxbourgs; *qui faisoient en* tout quatre villes.

40. Toutes ces villes-là furent données aux descendans de Mérari, selon leurs familles, qui étoient le reste des Lévites; & le *partage qui leur échut* par sort fut de douze villes.

41. Toutes les villes des Lévites, qui *étoient* parmi la possession des enfans d'Israël, *furent* quarante huit, & leurs fauxbourgs.

42. Chacune de ces villes avoit ses fauxbourgs autour d'elle, *& il en étoit* ainsi de toutes ces villes-là.

43. L'Eternel donc donna à Israël tout le pays, qu'il avoit juré de donner à leurs péres; & ils le possédérent, & y habitérent.

44. Et l'Eternel leur donna du repos de tous côtés, selon tout ce qu'il avoit juré à leurs péres; & il n'y eut aucun de tous leurs ennemis qui subsistât devant eux; *mais* l'Eternel livra tous leurs ennemis entre leurs mains.

45. Il ne tomba pas un seul mot de toutes les bonnes paroles que l'Eternel avoit dites à la maison d'Israël; *mais* tout *ce qu'il avoit* dit arriva.

REFLEXIONS.

LES Chefs du peuple d'Israël, en assignant quarante huit villes pour l'habitation des Lévites, exécutérent ce que Dieu avoit commandé par Moyse. Les Lévites n'ayant pas leur portion dans le pays de Canaan, comme les autres Tribus, il étoit juste qu'ils eussent des villes où ils pussent habiter. Outre cela Dieu voulut qu'ils fussent répandus par tout le pays, afin qu'ils pussent instruire le peuple, & le contenir dans l'ordre & dans l'obéissance à ses loix. Le soin que Dieu prenoit alors de ses Ministres, prouve que l'Eglise Chrétienne doit aussi avoir soin de ses Conducteurs, en sorte qu'ils ne manquent pas des choses nécessaires à la vie.

CHAPITRE XXII.

Les Israélites des Tribus de Ruben, de Gad, & de la demi-Tribu de Manassé s'en retournant dans leur pays, aprés s'être aidés à conquerir le pays de Canaan, bâtirent un autel proche du Jourdain. Les autres Tribus l'ayant appris s'assemblérent pour leur faire la guerre, croyant qu'ils vouloient établir un autre culte que celui que Dieu avoit prescrit. Mais ayant été informés que leurs fréres n'avoient point ce dessein-là, cette guerre fut incontinent appaisée.

ALors Josué apella les Rubénites, & les Gadites, & la demi Tribu de Manassé.

2. Et il leur dit: Vous avez gardé tout ce que Moyse serviteur de l'Eternel vous avoit commandé, & vous m'ayez obéï en tout ce que je vous ai aussi commandé.

3. Vous n'avez pas abandonné vos fréres, quoi qu'il y ait long-tems *que vous soyez avec eux* jusqu'à-ce jour; mais vous avez observé le commandement de l'Eternel vôtre Dieu.

4. Maintenant donc l'Eternel vôtre Dieu a donné du repos à vos fréres, selon qu'il leur en avoit parlé: Retournez à présent, & allez-vous en dans vos demeures, dans le pays que vous devez posséder, que Moyse serviteur de l'Eternel vous a donné au delà du Jourdain.

5. Prenez seulement garde avec soin de faire le commandement de la loi, que Moyse serviteur de l'Eternel vous a prescrit, *qui est* que vous aimiez l'Eternel vôtre Dieu, & que vous marchiez dans toutes ses voies, que vous vous attachiez à lui, & que vous le serviez de tout vôtre cœur & de toute vôtre ame.

6. Puis Josué les bénit, & les renvoya, & ils allérent en leurs demeures.

7. Or Moyse avoit donné à la moitié de la Tribu de Manassé *un héritage* en Basçan, & Josué donna à l'autre moitié *un héritage* avec leurs fréres au deçà du Jourdain vers l'occident. Au reste, Josué les renvoyant en leurs demeures, & les bénissant,

8. Leur parla & leur dit: Vous retournerez avec de grandes richesses dans vos demeures, & avec une fort grande quantité de bétail, avec de l'or, de l'argent, de l'airain, du fer, des habits, en fort grande abondance: Partagez le butin de vos ennemis avec vos fréres.

9. Ainsi donc les descendans de Ruben,

ben, & les descendans de Gad, & la demi Tribu de Manassé s'en retournérent, & partirent de Scilo, qui est au pays de Canaan, pour s'en aller au pays de Galaad, dans la terre qu'ils possèdoient, de laquelle on les avoit mis en possession, selon le commandement que l'Eternel en avoit donné par Moyse.

10. Or ils vinrent aux limites du Jourdain, qui *étoient* au pays de Canaan; & les descendans de Ruben, & les enfans de Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé bâtirent là un autel, joignant le Jourdain, & un fort grand autel.

11. Et les enfans d'Israël apprirent qu'on disoit; Voilà les descendans de Ruben, & les descendans de Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé ont bâti un autel à la vûë du pays de Canaan, aux limites du Jourdain, du côté des enfans d'Israël.

12. Les enfans d'Israël entendirent *donc* cela; & toute l'assemblée des enfans d'Israël s'assembla à Scilo, pour monter & leur faire la guerre.

13. Cependant les enfans d'Israël envoyérent vers les descendans de Ruben, & vers les descendans de Gad, & vers la moitié de la Tribu de Manassé, au pays de Galaad, Phinées, fils d'Eléazar le Sacrificateur;

14. Et avec lui dix Seigneurs, *savoir* un Seigneur de chaque maison des péres de toutes les Tribus d'Israël; car il y avoit dans *tous* les milliers d'Israël un Chef de chaque maison de leurs péres.

15. *Ceux-ci* donc vinrent vers les descendans de Ruben, & vers les descendans de Gad, & vers la moitié de la Tribu de Manassé, au pays de Galaad, & ils leur parlérent, disant:

16. Ainsi a dit toute l'assemblée de l'Eternel: Quel crime n'avez vous pas commis contre le Dieu d'Israël, en vous détournant aujourd'hui de l'Eternel, & en vous bâtissant un autel, pour vous révolter aujourd'hui contre l'Eternel!

17. L'iniquité de Péhor, dont nous ne nous sommes pas encore bien nettoyés jusqu'à ce jour, bien qu'elle ait attiré une plaie sur l'assemblée de l'Eternel, nous semble-t-elle peu de chose,

18. Que vous vous détourniez aujourd'hui de l'Eternel, & que vous vous révoltiez aujourd'hui contre l'Eternel, afin que dès demain sa colère s'allume contre toute l'assemblée d'Israël?

19. Quoi qu'il en soit, si la terre que vous possèdez *est* souillée, passez dans la terre de la possession de l'Eternel, où est le pavillon de l'Eternel, & ayez vôtre possession parmi nous, & ne vous révoltez point contre l'Eternel, & ne vous séparez point d'avec nous, en vous bâtissant un autel, outre l'autel de l'Eternel nôtre Dieu.

20. Hacan fils de Zara ne commit-il pas un forfait en *prenant de* l'interdit; & la colère *de l'Eternel* ne s'alluma-t-elle pas contre toute l'assemblée? & cet homme ne mourut pas seul pour son iniquité.

21. Mais les descendans de Ruben, & les descendans de Gad, & la demi Tribu de Manassé répondirent & dirent aux Chefs des milliers d'Israël:

22. Le Fort, le Dieu, l'Eternel, le Fort, le Dieu, l'Eternel, le sait lui-même, & Israël *le* connoitra, si c'est par *un esprit* de révolte, & si c'est pour commettre un forfait contre l'Eternel. *En ce cas là* ne nous sauve pas aujourd'hui, *ô Eternel!*

23. Si nous nous sommes bâti un autel pour nous détourner de l'Eternel, & si ç'a été pour ofrir dessus *quelque* holocauste, ou *quelque* gâteau, ou si ç'a été pour y faire des sacrifices de prospérité, *que* l'Eternel lui-même nous en redemande compte.

24. Si au contraire nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons craint ceci, savoir que vos descendans pourroient un jour parler ainsi à nos descendans, & *leur* dire; Qu'avez-vous à faire avec l'Eternel le Dieu d'Israël?

25. Car, ô *vous* descendans de Ruben, & vous descendans de Gad, l'Eternel a mis pour borne entre nous & vous le Jourdain: Vous n'avez point de part à l'Eternel. Ainsi vos descendans feroient que nos descendans cesseroient un jour de craindre l'Eternel.

26. C'est pourquoi nous avons dit: Batissons-nous maintenant un autel, non point pour holocauste, ni pour sacrifice;

27. Mais afin qu'il serve de témoignage entre nous & vous, & entre nos générations *qui viendront* après nous, afin que nous fassions le service de l'Eternel devant sa face en *lui ofrant* nos holocaustes, & nos sacrifices de prospérité; & que vos descendans ne disent point à l'avenir à nos descendans, Vous n'avez point de part à l'Eternel.

28. C'est pourquoi nous avons dit: Lors qu'ils nous tiendront ce discours, ou à nos générations à l'avenir, nous *leur* dirons: Voyez la forme de l'autel de l'Eternel, que nos péres ont fait, non point pour holocauste, ni pour sacrifice, mais afin qu'il soit témoin entre nous & vous.

29. Dieu nous garde de nous révolter contre l'Eternel, & de nous détourner aujourd'hui de l'Eternel, en bâtissant un autel pour holocauste, pour gâteau, & pour sacrifice, outre l'autel de l'Eternel nôtre Dieu, qui

est devant son pavillon.

30. Et après que Phinées le Sacrificateur, & les principaux de l'assemblée, *savoir* les Chefs des miliers d'Israël, qui *étoient* avec lui, eurent entendu les paroles que les descendans de Ruben, les descendans de Gad, & les descendans de Manassé *leur* dirent, ils furent satisfaits.

31. Et Phinées, fils d'Eléazar le Sacrificateur, dit aux descendans de Ruben, aux descendans de Gad, & aux descendans de Manassé: Nous connoissons aujourd'hui que l'Eternel *est* parmi nous, puis que vous n'avez point commis ce forfait contre l'Eternel; maintenant vous avez délivré les enfans d'Israël de la main de l'Eternel.

32. Ainsi Phinées fils d'Eléazar le Sacrificateur, & ces Seigneurs-là s'en retournérent d'avec les descendans de Ruben, & d'avec les descendans de Gad, du pays de Galaad au pays de Canaan, vers les enfans d'Israël, & leur raportérent le fait.

33. Et la chose plût aux enfans d'Israël; & les enfans d'Israël bénirent Dieu, & ne parlérent plus de monter en bataille contr'eux pour ruïner le pays où habitoient les descendans de Ruben, & les descendans de Gad.

34. Et les descendans de Ruben, & les descendans de Gad apellérent l'autel, Hed: Car, *dirent-ils*, il *est* tèmoin entre nous, que l'Eternel *est le vrai* Dieu.

REFLEXIONS.

CEtte histoire nous apprend, I. Qu'il ne faut jamais être trop promt à condamner les actions des autres sur de simples aparences; qu'il y a des choses qui paroissent criminelles, & qui dans le fond sont innocentes; & qu'avant que de rompre la paix, & d'en venir à des voies de rigueur, il faut s'informer de la vérité, & employer prémiérement les voies de la douceur. II. On peut reconnoitre, par cette guerre qui alloit s'allumer entre les Tribus d'Israël, que les différens qui naissent à l'occasion de la Religion peuvent avoir des suites très-funestes; qu'on ne doit jamais se diviser pour des sujets de peu d'importance; & qu'il faut regarder comme fréres tous ceux qui retiennent avec nous le vrai service de Dieu, & le fondement de la foi. Enfin, il paroit de cette histoire, que les Israëlites des deux Tribus & demie, & ceux des autres Tribus, avoient tous alors de l'attachement pour le culte du vrai Dieu; ce qui fit aussi que la paix se rétablit facilement entre eux. Cet exemple nous apprend, qu'il ne faut jamais se détourner de la pureté de la Réligion & du service que Dieu a prescrit dans sa parole; & que quand on est de même sentiment sur ce que la Religion a d'essentiel, il est aisé d'être d'accord sur tout le reste.

CHAPITRE XXIII.

Josué étant fort âgé & près de sa fin, assemble les Chefs du peuple, & il les exhorte, avec de sévéres menaces, à garder la loi de Dieu, à le servir fidélement, & sur tout à ne se point mêler avec les Cananéens, & à fuir l'idolatrie.

IL arriva longtems après, que l'Eternel ayant donné du répos à Israël, de tous les ennemis qui l'environnoient; Josué étant devenu vieux & avancé en âge,

2. Appella tout Israël, ses Anciens, ses Chefs, ses Juges, & ses Oficiers, & leur dit: Je suis devenu vieux & avancé en âge:

3. Vous avez vû aussi tout ce que l'Eternel vôtre Dieu a fait à toutes ces nations, en vôtre faveur; car l'Eternel vôtre Dieu est celui qui a combattu pour vous.

4. Voyez, je vous ai partagé par sort en héritage, selon vos Tribus, *le pays de* ces nations qui sont de reste, depuis le Jourdain, & *de* toutes les nations que j'ai exterminées, jusqu'à la grande mer *vers* le soleil couchant;

5. Et l'Eternel vôtre Dieu les chassera, & les dépossédera de devant vous; & vous posséderez leur pays en héritage, comme l'Eternel vôtre Dieu vous *en* a parlé.

6. Encouragez vous donc de plus en plus, pour garder & pour faire tout ce qui est écrit au livre de la loi de Moyse; afin que vous ne vous en détourniez ni à droite ni à gauche.

7. Prenez garde que vous ne vous mêliez avec ces nations-là qui sont de reste parmi vous, que vous ne fassiez mention du nom de leurs dieux, que vous ne fassiez jurer personne *par eux*, que vous ne les serviez point, & que vous ne vous prosterniez point devant eux.

8. Mais attachez vous à l'Eternel vôtre Dieu, comme vous avez fait jusqu'à ce jour.

9. C'est pour cela que l'Eternel a dépossédé de devant vous des nations grandes & fortes; & quant à vous, nul n'a subsisté devant vous jusqu'à ce jour.

10. Un seul d'entre vous en poursuivra mille; car l'Eternel vôtre Dieu est celui qui combat pour vous, comme il vous *en* a parlé.

11. Prenez donc garde avec soin sur vos ames, que vous aimiez l'Eternel vôtre Dieu.

12. Autrement si vous vous *en* détournez en aucune maniére, & que vous vous attachiez au reste de ces nations, *savoir* à ceux qui sont demeurés de reste avec vous, & que vous

vous fassiez alliance avec eux, que vous vous mêliez avec eux, & *qu'ils se mêlent* avec vous;

13. Sachez certainement que l'Eternel vôtre Dieu ne continuera plus à déposséder ces nations devant vous; mais elles vous seront en piéges & en laqs, elles seront un fléau à vos côtés, & comme des épines à vos yeux, jusqu'à-ce que vous périssiez de dessus cette bonne terre que l'Eternel vôtre Dieu vous a donnée.

14. Or voici, je m'en vai aujourd'hui par le chemin de toute la terre; reconnoissez donc, de tout vôtre cœur & de toute vôtre ame, qu'il n'est pas tombé un seul mot de toutes les bonnes paroles que l'Eternel vôtre Dieu a dites de vous; tout *ce qu'il avoit promis* vous est arrivé, il n'en est pas tombé un seul mot.

15. Et il arrivera que comme toutes les bonnes paroles que l'Eternel vôtre Dieu vous avoit dites vous sont arrivées; de même l'Eternel fera venir sur vous toutes les mauvaises paroles, jusqu'à-ce qu'il vous ait exterminés de dessus cette bonne terre que l'Eternel vôtre Dieu vous a donnée:

16. Si vous transgressez l'Alliance de l'Eternel vôtre Dieu, qu'il vous a commandé d'observer; si vous allez servir d'autres dieux, & si vous vous prosternez devant eux, la colére de l'Eternel s'embrasera contre vous, & vous périrez incontinent de dessus cette bonne terre qu'il vous a donnée.

REFLEXIONS.

ON voit dans ces exhortations, que Josué adressoit aux enfans d'Israël avant que de mourir, son grand zéle & sa grande pieté. On y remarque aussi combien il aimoit ce peuple, & combien il avoit à cœur que la vraie Religion fut conservée parmi eux après sa mort. Ceux qui sont établis pour conduire les peuples doivent profiter d'un si bel exemple, & apprendre d'ici, que leur principal soin doit être d'établir la pieté & la Religion pendant qu'ils sont au monde; & de faire ensorte que ceux qui viendront après eux la maintiennent dans sa pureté. Ces discours & ces remontrances de Josué nous apprennent encore, que ce qui fait la sureté & le bonheur des peuples, c'est l'attachement au service de Dieu & à ses loix; & qu'au contraire la désobéissance & l'impieté est ce qui éloigne la bénédiction de Dieu & qui attire ses Jugemens.

CHAPITRE XXIV.

Josué assemble encore une fois le peuple d'Israël avant que de mourir; & il leur représente ce qui étoit arrivé à leurs peres & à eux mêmes, depuis le tems que Dieu avoit appellé Abraham, jusqu'à leur entrée dans le pays de Canaan. Il renouvelle l'Alliance entre Dieu & eux; & il les engage par des protestations graves & solemnelles, & par des promesses réiterées, à ne jamais abandonner le service de Dieu. Il fait dresser un monument de ce renouvellement d'Alliance; après quoi il meurt, aussi bien que le Souverain Sacrificateur Eléazar fils d'Aaron.

JOSUE' assembla aussi toutes les Tribus d'Israël à Sichem; & il apella les Anciens d'Israël, ses Chefs, ses Juges, & ses Officiers, qui se présentérent devant Dieu.

2. Et Josué dit à tout le peuple: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: Vos péres ont habité autrefois au delà du fleuve, *savoir* Taré, pére d'Abraham & pére de Nacor; & ils ont servi d'autres dieux.

3. Mais j'ai pris vôtre pére Abraham de delà le fleuve, & je l'ai fait aller par tout le pays de Canaan, & j'ai multiplié sa postérité, & je lui ai donné Isaac:

4. Et j'ai donné à Isaac Jacob & Esaü, & j'ai donné à Esaü le mont de Séhir, pour le posséder; mais Jacob & ses enfans descendirent en Egypte.

5. Puis j'envoyai Moyse & Aaron; & je frappai l'Egypte; *par plusieurs prodiges* que je fis au milieu d'elle; puis je vous *en* fis sortir.

6. Je fis donc sortir vos péres hors d'Egypte, & vous vintes aux *quartiers* qui sont vers la mer; & les Egyptiens poursuivirent vos péres avec des chariots & des gens de cheval, jusqu'à la mer rouge.

7. Alors ils criérent à l'Eternel, & il mit une obscurité entre vous & les Egyptiens; puis il fit revenir sur eux la mer, qui les couvrit; & vos yeux virent ce que je fis contre les Egyptiens: Ensuite vous demeurates longtems au désert.

8. Après cela je vous amenai au pays des Amorrhéens, qui habitoient au delà du Jourdain; ils combattirent contre vous, & je les livrai entre vos mains, & vous prites possession de leur pays, & je les exterminai de devant vous.

9. Balak aussi fils de Tsippor, Roi de Moab, s'éleva & fit la guerre à Israël, & envoya apeller Balaam fils de Béhor pour vous maudire.

10. Mais je ne voulus point écouter Balaam; il vous bénit, & je vous délivrai de la main de *Balak*.

11. Et vous passâtes le Jourdain, & vous vintes près de Jérico; & les Seigneurs de Jérico, & les Amorrhéens, les Phérésiens, les Cananéens, les Héthiens, les Guirgasciens, les Héviens, & les Jébusiens combattirent contre

contre vous, & je les livrai entre vos mains.

12. Et j'envoyai devant vous des frêlons, qui les chassérent de devant vous, *comme* les deux Rois des Amorrhéens; & ce ne fut pas par ton épée, ni par ton arc.

13. Et je vous ai donné la terre que vous n'aviez point labourée, & les villes que vous n'aviez point bâties, & vous y habitez; & vous mangez des vignes & des oliviers que vous n'avez point plantés.

14. Maintenant donc craignez l'Eternel, & servez-le en intégrité & en vérité: & quittez les dieux que vos péres ont servi au delà du fleuve, & en Egypte, & servez l'Eternel.

15. Que s'il ne vous plait pas de servir l'Eternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir, ou les dieux que vos péres, qui *étoient* au delà du fleuve, ont servi, ou les dieux des Amorrhéens, au pays desquels vous habitez; mais pour moi & ma maison nous servirons l'Eternel.

16. Alors le peuple répondit, & dit: Dieu nous garde d'abandonner l'Eternel pour servir d'autres dieux.

17. Car l'Eternel nôtre Dieu est celui qui nous a fait monter, & nous & nos péres, du pays d'Egypte, de la maison de servitude, & qui a fait devant nos yeux ces grands prodiges, & qui nous a gardés dans tout le chemin par lequel nous avons marché, & parmi tous les peuples au milieu desquels nous avons passé.

18. Et l'Eternel a chassé de devant nous tous les peuples, & les Amorrhéens qui habitoient en ce pays. Nous servirons donc aussi l'Eternel, car il *est* nôtre Dieu.

19. Et Josué dit au peuple: Vous ne pourrez servir l'Eternel, car c'est le Dieu saint, c'est le *Dieu* Fort *qui est* jaloux; il ne pardonnera point vôtre révolte ni vos péchés.

20. Quand vous aurez abandonné l'Eternel, & que vous aurez servi les dieux des étrangers, il se tournera contre vous, il vous fera du mal, & vous consumera, aprés vous avoir fait du bien.

21. Alors le peuple dit à Josué: Non; mais nous servirons l'Eternel.

22. Et Josué dit au peuple: Vous *êtes* témoins contre vous-mêmes, que vous avez choisi vous-mêmes l'Eternel pour le servir. Et ils *répondirent*: *Nous* en *sommes* témoins.

23. Maintenant donc, *dit Josué*, ôtez les dieux des étrangers qui sont parmi vous, & tournez vôtre cœur vers l'Eternel le Dieu d'Israël.

24. Alors le peuple *répondit* à Josué: Nous servirons l'Eternel nôtre Dieu, & nous obéïrons à sa voix.

25. Josué donc traita alliance en ce jour-là avec le peuple, & il lui proposa des statuts & des ordonnances à Sichem.

26. Et Josué écrivit ces paroles au Livre de la loi de Dieu. Il prit aussi une grande pierre, & l'éleva là, sous le chêne qui *étoit* au Sanctuaire de l'Eternel.

27. Et Josué dit à tout le peuple: Voici cette pierre nous servira de témoignage; car elle a entendu toutes les paroles que l'Eternel nous a dites; & elle servira de témoignage contre vous, de peur que vous ne mentiez contre vôtre Dieu.

28. Puis Josué renvoya le peuple, chacun à son héritage.

29. Il arriva aprés ces choses, que Josué fils de Nun, serviteur de l'Eternel, mourut âgé de cent & dix ans.

30. Et on l'ensevelit dans les bornes de son héritage, à Timnath-sérah, qui est dans la montagne d'Ephraïm, du *côté du* septentrion de la montagne de Gahas.

31. Et Israël servit l'Eternel tout le tems de Josué, & tout le tems des Anciens qui survécurent à Josué, & qui avoient connu toutes les œuvres que l'Eternel avoit faites pour Israël.

32. On ensevelit aussi à Sichem les os de Joseph, que les enfans d'Israël avoient aportés d'Egypte, dans un endroit du champ que Jacob avoit acheté cent piéces d'argent, des enfans d'Hemor pére de Sichem, & les descendans de Joseph les eurent dans leur héritage.

33. Et Eléazar fils d'Aaron mourut, & on l'ensevelit au côteau de Phinées son fils, qui lui avoit été donné sur la montagne d'Ephraïm.

REFLEXIONS.

Comme Josué remit en mémoire aux Israëlites tout ce que Dieu avoit fait en leur faveur, depuis le tems d'Abraham & des Patriarches, jusqu'à leur entrée dans le pays de Canaan; les Chrétiens doivent se répresenter continuellement tous les grands bienfaits de Dieu, afin d'être animés par là à le servir fidélement. II. Ces protestations graves & solemnelles, que Josué fit aux enfans d'Israël avant sa mort, en leur demandant à diverses fois, s'ils vouloient servir Dieu sincérement & de tout leur cœur, nous obligent à faire ces considérations: Que le service que Dieu demande de nous est juste & nécessaire, mais aussi libre & volontaire; & que, comme Josué le disoit, c'est à nous à choisir le Seigneur pour nôtre Dieu: Que Dieu fait avertir les hommes, & qu'il leur met devant les yeux sa volonté, & ce qu'ils doivent faire pour être heureux:

Que

Que c'est un Dieu saint & jaloux, qui ne laisse pas la révolte & la désobeïssance impunies; & qu'ainsi nous devons bien penser à quoi nous nous engageons, lors que nous promettons de lui être fidèles. Les réponses & les promesses réïterées que les Israëlites firent, en déclarant par plusieurs fois qu'ils n'abandonneroient jamais le Seigneur, & que Dieu seroit témoin contre eux s'ils manquoient à la fidélité qu'ils lui promettoient, doivent nous faire souvenir que nous nous sommes aussi engagés par des promesses solemnelles & réïterées, & sous peine d'être rejettés & abandonnés de Dieu, à le servir fidèlement. La derniere réflexion qu'il faut faire sur ce livre est, que Josué mourut ayant atteint un grand âge, & qu'il eut la joie d'avoir introduit les enfans d'Israël dans le pays de Canaan, & de les laisser dans l'intention de s'attacher inviolablement à Dieu & à son service. Les Israëlites servirent Dieu en effet pendant la vie de Josué, d'Eléazar, & de ceux qui avoient vû les œuvres merveilleuses que Dieu avoit faites en faveur de ce peuple; mais après la mort de Josué ils se corrompirent. Cela montre que la vie des gens de bien & des vrais Serviteurs de Dieu est d'une extrême importance; & que l'on fait toûjours une grande perte, lors que Dieu les retire du monde.

LE LIVRE DES JUGES.

ARGUMENT.

Le Livre des Juges *comprend l'histoire de ce qui est arrivé au Peuple d'Israël pendant environ 300. ans; depuis la mort de Josué, jusqu'au tems d'Héli, qui fut le dernier Juge. Les Juges étoient des personnes que Dieu suscitoit extraordinairement pour délivrer les Israëlites de leurs ennemis, & pour les gouverner.*

CHAPITRE I.

Les Tribus de Juda & de Siméon continuent la guerre contre les Cananéens, qui n'avoient pas été subjugués par Josué; en telle sorte pourtant qu'ils ne les détruisirent pas entiérement. La même chose arriva dans le pays des autres Tribus.

APrès la mort de Josué les enfans d'Israël consultérent l'Eternel, & dirent: Qui est-ce de nous qui montera le prémier contre les Cananéens pour combattre contre eux?

2. Et l'Eternel *répondit:* Juda *y* montera; voici j'ai livré le pays entre ses mains.

3. Et Juda dit à Siméon son frére; Monte avec moi en mon partage, & nous combattrons contre les Cananéens; & j'irai aussi avec toi en ton partage. Ainsi Siméon s'en alla avec lui,

4. Juda donc monta, & l'Eternel livra les Cananéens, & les Phéréziens entre leurs mains, & ils en battirent à Bézek dix mille hommes.

5. Car ayant trouvé Adoni-bézek à Bézek, ils combattirent contre lui, & battirent les Cananéens & les Phéréziens.

6. Et Adoni-bézek s'enfuït, mais ils le poursuivirent; & l'ayant saisi, ils lui coupérent les pouces des mains & des piés.

7. Alors Adoni-bézek dit: J'ai eu soixante & dix Rois, dont les pouces des mains & des piés avoient été coupés, qui recueilloient sous ma table ce qui en tomboit: Dieu m'a rendu ce que j'ai fait *aux autres.* Et ayant été amené à Jérusalem, il y mourut.

8. Or les descendans de Juda avoient combatu contre Jérusalem, & l'avoient prise, & avoient fait passer *ses habitans*

sans au fil de l'épée, & mis la ville en feu.

9. Ensuite les descendans de Juda étoient descendus pour combattre contre les Cananéens qui habitoient dans les montagnes, & au midi, & dans la plaine.

10. Juda donc s'en étoit allé contre les Cananéens qui habitoient à Hébron (or le nom de Hébron *étoit* auparavant Kirjath-Arbah) & il avoit battu Sçesçaï, Ahiman, & Talmaï.

11. Et delà il étoit allé contre les habitans de Débir, dont le nom *étoit* auparavant Kirjath-sépher.

12. Et Caleb avoit dit: Qui battra Kirjath-sépher, & la prendra? Je lui donnerai ma fille Hacsa pour femme.

13. Hothniel donc, fils de Kénaz frére puîné de Caleb, la prit; & Caleb lui donna sa fille Hacsa pour femme.

14. Et comme elle venoit *vers lui*, elle l'incita à demander à son pére un champ; puis elle se jetta fort impétueusement de dessus l'âne *où elle étoit*, & Caleb lui dit, Qu'as-tu?

15. Et elle lui *répondit*: Donne-moi un présent; puisque tu m'as donné une terre séche, donne-moi des sources d'eaux. Et Caleb lui donna les sources de dessus, & les sources de dessous.

16. Or les enfans du Kénien, beau-pére de Moyse, étoient montés de la ville des Palmes, avec les descendans de Juda, au désert de Juda, qui *est* au midi de Harad; car ils avoient marché, & ils étoient demeurés avec le peuple.

17. Puis Juda s'en alla avec Siméon son frére; & ils battirent les Cananéens qui habitoient à Tséphat, & ils la détruisirent à la façon de l'interdit; & on apella la ville, Horma.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Asçkélon avec ses confins, & Hékron avec ses confins.

19. Et l'Eternel fut avec Juda, & ils dépossédérent *les habitans* de la montagne; mais ils ne dépossédérent point les habitans de la vallée, parce qu'ils avoient des chariots de fer.

20. Et on donna, selon que Moyse l'avoit dit, Hébron à Caleb; qui en dépossèda les trois fils de Hanak.

21. Quant aux descendans de Benjamin, ils ne dépossédérent point le Jébusien qui habitoit à Jérusalem; c'est pourquoi le Jébusien a habité avec les enfans de Benjamin à Jérusalem jusqu'à ce jour.

22. *Ceux* aussi *de* la maison de Joseph montérent *contre* Béthel; & l'Eternel *fut* avec eux.

23. Et *ceux* de la maison de Joseph firent épier Béthel, dont le nom *étoit* auparavant, Luz.

24. Et les espions virent un homme qui sortoit de la ville, auquel ils dirent: Nous te prions que tu nous montres *par où l'on peut* entrer dans la ville, & nous te ferons grace.

25. Il leur montra donc *l'endroit par où l'on pouvoit* entrer dans la ville, & ils la firent passer au fil de l'épée; mais ils laissérent aller cet homme-là, & toute sa famille.

26. Puis cet homme s'en étant allé au pays des Héthiens, y bâtit une ville, & l'apella Luz, qui est le nom *qu'elle porte* jusqu'à ce jour.

27. Et Manassé ne dépossèda point *les habitans* de Beth-scéan, ni des villes de son ressort; ni *les habitans* de Tahanac, ni des villes de son ressort; ni les habitans de Dor, ni des villes de son ressort; ni les habitans de Jibléham, ni des villes de son ressort; ni les habitans de Méguiddo, ni des villes de son ressort; ainsi les Cananéens osérent encore habiter dans ce pays-là.

28. Il est vrai que quand Israël fut devenu plus fort, il rendit les Cananéens tributaires; mais il ne les chassa pas entiérement.

29. Et Ephraïm ne dépossèda point les Cananéens qui habitoient à Guézer: mais les Cananéens habitérent avec lui à Guézer.

30. Zabulon ne dépossèda point les habitans de Kitron, ni les habitans de Nahalol; mais les Cananéens habitérent avec lui, & ils lui furent tributaires.

31. Asçer ne dépossèda point les habitans de Hacco, ni les habitans de Sidon, ni d'Alab, ni d'Aczib, ni d'Helba, ni d'Aphik, ni de Réhob.

32. Mais ceux d'Asçer habitérent parmi les Cananéens habitans du pays; car ils ne les dépossédérent point.

33. Nephthali ne dépossèda point les habitans de Beth-scémes, ni les habitans de Beth-hanath; mais il habita parmi les Cananéens habitans du pays; & les habitans de Beth-scémes, & de Beth-hanath leur furent tributaires.

34. Et les Amorrhéens tinrent les descendans de Dan fort resserrés dans la montagne, de sorte qu'ils ne souffroient point qu'ils descendissent dans la vallée.

35. Et ces Amorrhéens osérent *encore* habiter à Har-héres, à Ajalon, & à Sçahalbim; mais la maison de Joseph étant devenuë plus forte, ils furent rendus tributaires.

36. Or la contrée des Amorrhéens *étoit* depuis la montée de Hakrabbim, depuis la roche, & au dessus.

REFLEXIONS.

LA prémiére chose qu'on voit dans ce livre, c'est que Dieu n'abandonna

na pas les enfans d'Iſraël après que Joſué fut mort, & qu'il continua à leur aſſujettir les Cananéens. Cependant il ne les détruiſit pas tout-à-fait; & dans preſque toutes les Tribus ils demeurérent maitres de quelques endroits du pays; Dieu le voulant ainſi, afin que ces peuples fuſſent des inſtrumens en ſa main pour châtier les Iſraëlites lors qu'ils l'offenſeroient. Ce fut en effet ce qui arriva à diverſes fois, comme on le voit dans ce livre des Juges. Il y a une réflexion particuliére à faire ſur Adonibéſek, à qui les enfans d'Iſraël coupérent les gros doigts des pieds & des mains, & qui avoit traité ſoixante & dix Princes de la même maniére. Cet exemple fait voir, que Dieu eſt un juſte Juge, & qu'il fait retomber ſur les hommes injuſtes & cruels le même mal qu'ils avoient fait aux autres.

CHAPITRE II.

Les enfans d'Iſraël étant tombés dans l'idolatrie après la mort de Joſué, Dieu leur envoya ſon Ange, pour les reprendre de leur rébellion; il les en punit, en les livrant à diverſes fois à leurs ennemis; & lors qu'ils ſe convertiſſoient, il ſuſcitoit des Juges pour les délivrer.

OR l'Ange de l'Eternel monta de Guilgal à Bokim, & il dit: Je vous ai fait monter hors d'Egypte, & je vous ai fait entrer au pays dont j'avois juré à vos péres, & j'ai dit: Je n'enfraindrai jamais l'alliance que j'ai *traitée* avec vous;

2. Et vous ne traiterez point auſſi d'alliance avec les habitans de ce pays,& vous démolirez leurs autels; mais vous n'avez point obéï à ma voix: Pourquoi avez vous fait cela?

3. Auſſi j'ai dit: Je ne les chaſſerai point de devant vous; mais ils ſeront à vos côtés, & leurs dieux vous ſeront en piége.

4. Et ſi-tôt que l'Ange de l'Eternel eut dit ces paroles à tous les enfans d'Iſraël, le peuple éleva ſa voix, & pleura.

5. Et ils appellérent ce lieu-là Bokim, & ils ſacrifiérent là à l'Eternel.

6. Or Joſué ayant renvoyé le peuple, les enfans d'Iſraël étoient allés chacun à ſon héritage pour poſſéder le pays.

7. Et le peuple avoit ſervi l'Eternel tout le tems de Joſué, & tout le tems des Anciens qui ſurvécurent à Joſué, & qui avoient vû les grandes œuvres que l'Eternel avoit faites en faveur d'Iſraël.

8. Puis Joſué fils de Nun, ſerviteur de l'Eternel, étoit mort, âgé de cent & dix ans.

9. Et on l'avoit enſeveli dans les bornes de ſon héritage, à Timnath-hérés, ſur la montagne d'Ephraïm, du *côté du* ſeptentrion de la montagne de Gahas.

10. Et toute cette génération avoit auſſi été recueillie avec ſes péres; puis une autre génération s'étoit levée après eux, laquelle n'avoit point connu l'Eternel, ni les œuvres qu'il avoit faites pour Iſraël.

11. Les enfans d'Iſraël donc firent ce qui déplait à l'Eternel, & ils ſervirent les Bahalins.

12. Et ayant abandonné l'Eternel le Dieu de leurs péres, qui les avoit fait ſortir du pays d'Egypte, ils allérent après d'autres dieux, d'entre les dieux des peuples qui *étoient* autour d'eux, & ils ſe proſternérent devant eux; ainſi ils irritérent l'Eternel.

13. Ils abandonnérent donc l'Eternel, & ſervirent Bahal & Haſçtaroth.

14. Et la colère de l'Eternel s'embraſa contre Iſraël, & il les livra entre les mains de gens qui les pillérent; & il les livra à leurs ennemis qui étoient autour d'eux, & ils ne pûrent plus ſubſiſter devant leurs ennemis.

15. Par tout où ils alloient, la main de l'Eternel étoit contr'eux en mal, comme l'Eternel *en* avoit parlé, & comme l'Eternel le leur avoit juré; ainſi ils furent dans de grandes angoiſſes.

16. Et l'Eternel leur ſuſcitoit des Juges, qui les délivroient de la main de ceux qui les pilloient.

17. Mais ils ne vouloient pas même écouter leurs Juges, & ils ſe proſtituoient après d'autres dieux; ils ſe proſternoient devant eux, & ils ſe détournoient auſſi-tôt du chemin par lequel avoient marché leurs péres, qui *avoient* obéï aux commandemens de l'Eternel; ils n'en uſoient pas ainſi.

18. Or quand l'Eternel leur ſuſcitoit des Juges, l'Eternel étoit auſſi avec le Juge, & les délivroit de la main de leurs ennemis, pendant tout le tems *de la vie* du Juge; car l'Eternel ſe repentoit, *lors qu'il entendoit* les ſanglots qu'ils jettoient, à cauſe de ceux qui les oprimoient & qui les acabloient.

19. Puis quand le Juge mouroit, ils ſe corrompoient de nouveau plus que leurs péres, allant après d'autres dieux, pour les ſervir & ſe proſterner devant eux; ils ne rabattoient rien de leurs déportemens, ni de leur train obſtiné.

20. C'eſt pourquoi la colére de l'Eternel s'embraſa contre Iſraël, & il dit: Puis que cette nation a violé mon Alliance, que j'avois commandé à leurs péres *de garder*, & qu'ils n'ont point obéï à ma voix;

21. Auſſi ne dépoſſéderai-je plus de devant eux aucune des nations que

Josué laissa quand il mourut;

22. Afin d'éprouver par elles Israël, s'ils garderont, ou non, la voie de l'Eternel pour y marcher, comme leurs péres l'ont gardée.

23. L'Eternel donc laissa ces nations-là sans les déposséder si-tôt, & il ne les livra point entre les mains de Josué.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient plusieurs instructions importantes, & particuliérement ces quatre: I. Ce qui est dit que les Israëlites se corrompirent après la mort de Josué & des Anciens, & qu'il s'éleva une nouvelle génération qui n'avoit point connu Dieu; fait voir que les hommes oublient facilement les bienfaits du Seigneur, & leur devoir; que les peuples se corrompent lors qu'ils n'ont pas de bons Conducteurs; & que l'un des plus grands malheurs qui puisse arriver à un peuple, c'est lors que Dieu retire des Conducteurs & des Magistrats pieux. II. Ce chapitre nous apprend, que Dieu, pour punir les Israëlites, les livra à leurs ennemis; que la main de Dieu étoit par tout contre eux en mal; en sorte, qu'ils se virent dans d'extrêmes angoisses. On voit par là, que dès que l'on abandonne Dieu, on ne peut être que très-misérable, & que sa protection se retire de dessus ceux qui l'offensent. La troisiéme réflexion regarde la bonté de Dieu envers les Israëlites. Les voyant engagés dans la rébellion & dans l'idolatrie, il leur envoya son Ange pour leur reprocher leur infidélité; & dès qu'ils reconnurent & pleurérent leurs égaremens, il fut touché de leurs larmes, & il leur suscita des Libérateurs. Dieu ne cherche que le salut & le retour des pécheurs; c'est pour les rapeller à lui qu'il les fait avertir, & qu'il joint à ses avertissemens les coups de sa verge; mais dès qu'il les voit sincérement humiliés, il s'appaise envers eux. IV. Enfin, l'on doit faire une attention particuliére à ce qui est dit ici, que quand les Juges étoient morts, & que les enfans d'Israël avoient du repos, ils perdoient bientôt les bons sentimens qu'ils avoient pris dans l'affliction; qu'ils retournoient à leurs péchés, & qu'ils s'attiroient par là de nouveaux châtimens. Voilà quelle est l'inconstance des hommes; ils abusent facilement du repos; & cela fait voir combien il est nécessaire que Dieu les châtie & les réveille de tems en tems; de peur que la prospérité ne les corrompe & ne les perde.

CHAPITRE III.

Ce chapitre contient, I. Le dénombrement des nations qui demeurérent de reste parmi les enfans d'Israël & qui les engagérent dans l'idolatrie. II. L'histoire des trois prémiers Juges d'Israël; savoir Hothniel, qui fut le prémier après Josué, & qui affranchit le peuple de la servitude du Roi de Mésopotamie; Ehud qui le délivra des Moabites; & Sçamgar qui le délivra des Philistins.

CE *sont* ici les nations que l'Eternel laissa pour éprouver par elles Israël, *savoir* tous ceux qui n'avoient point eu de connoissance de toutes les guerres de Canaan.

2. Afin au moins que la postérité des enfans d'Israël sussent & aprissent ce que c'est que de la guerre; au moins ceux qui n'en avoient rien connu auparavant.

3. *Ces nations furent* les cinq Gouvernemens des Philistins, & tous les Cananéens, les Sidoniens, & les Héviens, qui habitoient dans la montagne du Liban, depuis la montagne de Bahal-Hermon, jusqu'à l'entrée de Hémath.

4. *Ces nations donc* servirent à éprouver Israël, pour voir s'ils obéïroient aux commandemens que l'Eternel avoit faits à leurs péres par Moyse.

5. Ainsi les enfans d'Israël habitérent parmi les Cananéens, les Héthiens, les Amorrhéens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébusiens.

6. Et ils prirent leurs filles pour leurs femmes, & ils donnérent leurs filles à leurs fils, & servirent leurs dieux.

7. Les enfans d'Israël donc firent ce qui est mauvais devant l'Eternel, & ils oubliérent l'Eternel leur Dieu, & ils rendirent un culte aux Bahalins & aux bôcages.

8. C'est pourquoi la colère de l'Eternel s'embrasa contre Israël, & il les livra entre les mains de Cusçan-rischathajim, Roi de Mésopotamie. Et les enfans d'Israël furent assujettis à Cusçan-rischathajim huit ans.

9. Puis les enfans d'Israël criérent à l'Eternel, & l'Eternel leur suscita un Libérateur qui les délivra, *savoir* Hothniel fils de Kénas, frére puîné de Caleb.

10. Et l'esprit de l'Eternel fut sur lui, & il jugea Israël, & il sortit en bataille, & l'Eternel livra entre ses mains Cusçan-rischathajim Roi d'Aram, & sa main fut fortifiée contre Cusçan-rischathajim.

11. Et le pays fut en repos quarante ans. Et Hothniel fils de Kénaz mourut.

12. Puis les enfans d'Israël se mirent de nouveau à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel. Et l'Eternel fortifia Héglon Roi de Moab contre Israël; parce qu'ils avoient fait ce qui est mauvais devant l'Eternel.

13. Il se joignit donc avec les Hammoni-

monites & les Hamalékites, & il alla & battit Iſraël, & ils poſſédérent la ville des Palmes.

14. Et les enfans d'Iſraël furent aſſervis à Héglon Roi de Moab, dix huit ans.

15. Puis les enfans d'Iſraël criérent à l'Eternel, & l'Eternel leur ſuſcita un Libérateur, *ſavoir* Ehud fils de Guera Benjamite, dont la main droite étoit ſerrée. Et les enfans d'Iſraël envoyérent par ſon moyen un préſent à Héglon Roi de Moab.

16. Or Ehud s'étoit fait une épée à deux trenchans, de la longueur d'une coudée, qu'il avoit ceint ſous ſes habits, ſur ſa cuiſſe droite.

17. Et il ofrit le préſent à Héglon Roi de Moab; & Héglon étoit un homme fort gras.

18. Or quand il eut achevé d'ofrir le préſent, il renvoya le peuple qui avoit aporté le préſent.

19. Puis étant retourné depuis les carriéres qui *étoient* vers Guilgal, il dit: O Roi, j'ai à te *dire* un mot en ſecret; & il lui *répondit:* Tai-toi. Et tous ceux qui étoient auprès de lui, ſortirent d'avec lui.

20. Alors Ehud vint à lui; (or il étoit aſſis ſeul dans la ſale d'été) & il dit: J'ai un mot à te dire de la part de Dieu. Alors *Héglon* ſe leva du trône.

21. Et Ehud avançant ſa main gauche, prit l'épée de deſſus ſa cuiſſe droite, & la lui enfonça *ſi avant* dans le ventre,

22. Que la poignée entra après la lame, & la graiſſe ſerra tellement la lame, qu'il ne pouvoit tirer l'épée du ventre; les excrémens en ſortirent.

23. Après cela Ehud ſortit par le veſtibule, fermant après ſoi les portes de la chambre, qu'il ferma à la clé.

24. Ainſi il ſortit; & les ſerviteurs de Héglon vinrent, & regardérent, & voilà, les portes de la chambre étoient fermées à la clé; & ils dirent: Sans doute il eſt à ſes afaires dans ſa chambre d'été.

25. Et ils attendirent tant qu'ils en furent honteux, *voyant* qu'il n'ouvroit point les portes de la chambre. Et ils prirent la clé, & l'ouvrirent; & voici leur Seigneur étoit étendu mort ſur la terre.

26. Mais Ehud échapa pendant qu'ils s'amuſoient, & il paſſa les carriéres, & ſe ſauva à Séhira.

27. Et quand il y fut entré, il ſonna de la trompette dans la montagne d'Ephraïm, & les enfans d'Iſraël deſcendirent avec lui de la montagne; il marchoit devant eux.

28. Et il leur dit: Suivez-moi; car l'Eternel a livré vos ennemis, *ſavoir* les Moabites, entre vos mains. Ainſi ils deſcendirent après lui, & ſe ſaiſiſſant des paſſages du Jourdain contre les Moabites, ils ne laiſſérent paſſer perſonne.

29. Et en ce tems-là ils tuérent des Moabites environ dix mille hommes, tous en bon état, & tous vaillans, & il n'en échapa aucun.

30. En ce jour-là donc Moab fut humilié ſous la main d'Iſraël; & le pays eut du repos quatre vingts ans.

31. Et après *Ehud*, Sçamgar fils de Hanath fut *en ſa place. Ce fut lui* qui frapa ſix cents Philiſtins, avec un éguillon à bœufs, & qui délivra auſſi Iſraël.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous oblige à conſiderer, I. Que Dieu laiſſa les Cananéens parmi les enfans d'Iſraël, pour éprouver ce peuple & pour le châtier, par le moyen de ces nations idolatres. C'eſt là une image de l'état où nous ſommes en ce monde; Dieu nous diſpenſe toûjours des maux, & nous expoſe à des tentations, afin de nous obliger à être ſur nos gardes, & d'éprouver nôtre fidélité. II. Nous voyons ici, que le peuple d'Iſraël s'étant mêlé & allié par des mariages avec les Cananéens, contre la défenſe expreſſe de Dieu & ayant adoré leurs idoles, le Seigneur l'en punit, par le moyen de ces peuples mêmes, & des Rois voiſins, afin de le ramener à ſon devoir. Nous devons conſiderer ſur cela, que le commerce avec les méchans eſt un engagement dans le crime; & que Dieu, par un effet de ſa juſtice, & de l'amour qu'il a pour les hommes, les châtie pour les retirer de leurs égaremens, & leur fait trouver la punition de leurs péchés, dans leurs péchés mêmes. III. Lors que les Iſraëlites reconnoiſſoient leurs fautes, & qu'ils crioient au Seigneur, il leur envoyoit des Libérateurs. Cela montre, combien il eſt utile aux hommes d'être affligés, & quelle eſt la miſéricorde de Dieu envers ceux qui profitent de ſes châtimens. IV. Ce qui eſt remarqué, qu'auſſitôt que les Iſraëlites jouïſſoient du repos ils ſe corrompoient de nouveau, nous apprend, que la proſpérité eſt un état dangereux, & que l'adverſité nous eſt très-néceſſaire. Enfin, il y a une réflexion particuliére à faire ſur l'action d'Ehud, qui tua Héglon Roi des Moabites. Cette action ſeroit criminelle, ſi Ehud ne l'eût pas faite par l'ordre de Dieu; ainſi elle ne doit point être tirée à conſéquence; & il ne faut pas abuſer de cet exemple, pour s'autoriſer à faire rien de ſemblable, ni envers des Princes injuſtes & oppreſſeurs, ni envers qui que ce puiſſe être.

CHAPITRE IV.

Ce chapitre contient l'histoire de Débora, qui jugea les Israëlites après la mort de Sçamgar, & qui les délivra, avec Barac de la Tyrannie de Jabin Roi de Hatsor.

Après qu'Ehud fut mort, les enfans d'Israël se mirent de nouveau à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel.

2. C'est pourquoi l'Eternel les livra entre les mains de Jabin Roi de Canaan, qui régnoit à Hatsor; & qui avoit pour Chef de son armée Sisera, qui habitoit à Harosceth des Gentils.

3. Alors les enfans d'Israël criérent à l'Eternel; car *Jabin* avoit neuf cents chariots de fer, & il avoit oprimé avec beaucoup de violence les enfans d'Israël vingt ans.

4. En ce tems-là Débora, Prophètesse, femme de Lappidoth, jugeoit Israël.

5. Et cette Débora se tenoit sous un palmier entre Rama & Beth-el, dans la montagne d'Ephraïm; & les enfans d'Israël montoient vers elle pour être jugés.

6. Or elle envoya apeller Barac fils d'Abinoham de Kédès de Nephthali, & lui dit; L'Eternel le Dieu d'Israël n'a-t-il pas donné ce commandement: Va, fai venir en la montagne de Tabor dix mille hommes des enfans de Nephthali & des enfans de Zabulon, & prens-les avec toi:

7. J'attirerai aussi à toi, au torrent de Kisçon, Sisera Chef de l'armée de Jabin, avec ses chariots & la multitude de ses gens, & je le livrerai entre tes mains.

8. Et Barac lui dit: Si tu viens avec moi, j'y irai; mais si tu ne viens pas avec moi, je n'y irai pas.

9. Et elle répondit: Je ne manquerai point d'aller avec toi; mais tu n'auras point d'honneur dans ton entreprise; car l'Eternel livrera Sisera entre les mains d'une femme. Débora donc se levant s'en alla avec Barac à Kédès.

10. Et Barac ayant assemblé Zabulon & Nephthali à Kédès, fit monter après lui dix mille hommes; & Débora monta avec lui.

11. Or Héber, Kénien, des enfans de Hobab, parent de Moyse, s'étant séparé des Kéniens, avoit tendu ses tentes jusqu'au chêne de Tsahanajim, qui *est* Kédès.

12. Alors on raporta à Sisera que Barac fils d'Abinoham étoit monté à la montagne de Tabor.

13. Et Sisera assembla tous ses chariots, neuf cents chariots de fer, & tout le peuple qui étoit avec lui, depuis Harosceth des Gentils jusqu'au torrent de Kisçon.

14. Et Débora dit à Barac: Léve-toi; car *c'est* ici le jour que l'Eternel a livré Sisera en ta main. L'Eternel n'est-il pas sorti devant toi? Barac donc descendit de la montagne de Tabor, & *il avoit* dix mille hommes après lui.

15. Et l'Eternel mit en déroute Sisera, & tous ses chariots, & tout le camp, & *il les fit passer* au fil de l'épée, devant Barac; de sorte que Sisera descendit du chariot, & s'enfuit à pié.

16. Et Barac poursuivit les chariots & le camp jusqu'à Harosceth des Gentils; & tout le camp de Sisera fut passé au fil de l'épée; il n'en demeura pas un *seul*.

17. Et Sisera s'enfuit à pié à la tente de Jahel femme de Heber Kénien; car il *y avoit* paix entre Jabin Roi de Hatsor, & entre la maison de Heber Kénien.

18. Et Jahel étant sortie au devant de Sisera, lui dit: Monseigneur, retire-toi, retire-toi chez moi; ne crain point. Il se retira *donc* chez elle dans la tente, & elle le cacha sous une couverture.

19. Puis il lui dit: Je te prie, donne-moi un peu d'eau à boire, car j'ai soif; & elle ouvrant un baril de lait lui donna à boire, & le couvrit.

20. Il lui dit encore: Demeure à l'entrée de la tente; & au cas que quelqu'un vienne, & t'interroge, disant: Y a-t-il ici quelqu'un? Alors tu répondras, Non.

21. Et Jahel femme de Héber prit un clou de la tente; & prenant un marteau en sa main, elle vint à lui doucement, & lui transperça la tempe, de ce clou qui s'enfonça en terre, *pendant qu'il* dormoit profondément étant fort las, & ainsi il mourut.

22. Et Barac poursuivoit Sisera, & Jahel sortit au devant de lui, & lui dit: Vien, & je te montrerai l'homme que tu cherches; & Barac entra chez elle, & voici, Sisera étoit étendu mort, & le clou étoit dans sa tempe.

23. En ce jour-là donc Dieu humilia Jabin Roi de Canaan, devant les enfans d'Israël.

24. Et la puissance des enfans d'Israël alloit se renforçant de plus en plus contre Jabin Roi de Canaan, jusqu'à ce qu'ils l'eussent exterminé.

REFLEXIONS.

Il y a trois considérations principales à faire sur ce chapitre: La premiére, que les enfans d'Israël offensérent Dieu de nouveau, & que Dieu pour les punir les assujettit à Jabin Roi de Hatsor, qui les opprima pendant vingt ans. Voilà comme les hommes oublient dans la prospérité les maux qu'ils ont soufferts, & s'en attirent de nouveaux & de plus grands, en

en retournant à leurs péchés. La seconde considération est, que Dieu, fléchi par les cris & par la repentance des Israëlites, les délivra par le moyen de Débora, qui les jugeoit en ce tems-là. Le choix que Dieu fit de cette femme, devoit apprendre aux Israëlites, que c'étoit à Dieu seul qu'ils étoient redevables de leur délivrance; & cela montre, que Dieu se sert de toutes sortes d'instrumens, même des plus foibles, pour exécuter ses desseins. III. Pour ce qui est de l'action de Jahel, qui tua Sisera endormi, à qui elle avoit donné retraite chez elle, & avec qui elle & son peuple étoient en paix; cette action est tout-à-fait condamnable en elle même, & n'est point à imiter, bien que Dieu voulut s'en servir pour détruire entiérement les ennemis de son peuple.

CHAPITRE V.

Débora loüe le Seigneur par un cantique, après qu'elle eut remporté la victoire avec Barac sur le Roi de Hatsor. Elle célébre la puissance de Dieu, & sur tout cette grande délivrance qu'il venoit d'accorder à son peuple. Ce cantique est écrit d'un stile poëtique & figuré. On y voit des images & des façons de parler éloignées de nos usages; ce qui y repand quelque obscurité.

EN ce jour-là Débora, avec Barac fils d'Abinoham, chanta *ce cantique*, en disant:

2. Bénissez l'Eternel, de ce qu'il a fait de telles vengeances en Israël, & de ce que le peuple a été porté de bonne volonté.

3. Vous Rois, écoutez-moi; vous Princes, prêtez l'oreille: C'est moi, c'est moi, qui chanterai à l'Eternel, & qui psalmodierai à l'Eternel le Dieu d'Israël.

4. O Eternel, quand tu sortis de Séhir, quand tu partis du territoire de l'Idumée, la Terre fut ébranlée; même les Cieux se fondirent, même les nuées se fondirent en eaux;

5. Les montagnes s'écoulérent de devant l'Eternel, & ce mont de Sinaï même, de devant l'Eternel le Dieu d'Israël.

6. Aux jours de Scamgar fils de Hanath, aux jours de Jahel, les grands chemins n'étoient plus fréquentés, & les voyageurs alloient par des routes détournées.

7. Les bourgs n'étoient plus habités en Israël, ils n'étoient plus habités, jusqu'à-ce que je me fuis levée, moi Débora, que je me suis levée, *pour être* une mére en Israël.

8. *Israël* choisissoit-il des dieux nouveaux? Aussitôt la guerre étoit aux portes. On ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille *soldats* d'Israël.

9. Mon cœur se tourne vers les Gouverneurs d'Israël, vers ceux du peuple qui ont été de bonne volonté.

10. Bénissez l'Eternel, vous qui montez sur des ânesses blanches, qui êtes assis sur le siége de la justice, & qui allez par les chemins: Parlez

11. Du bruit des archers qu'on entendoit dans les lieux où l'on puisoit l'eau; qu'on s'entretienne de la justice de l'Eternel, & de ses Jugemens dans ses bourgs en Israël. Alors le peuple de Dieu est descendu aux portes.

12. Réveille-toi, réveille-toi, Debora, réveille-toi, réveille-toi, prononce le cantique; lève-toi, Barac, & emméne en captivité ceux que tu as faits captifs, toi fils d'Abinoham.

13. Alors celui qui étoit demeuré de reste a dominé sur les puissans du peuple. L'Eternel m'a fait dominer sur les plus forts.

14. C'est d'Ephraïm qu'est venu celui qui les a déracinés jusqu'à Hamalek: Benjamin a été après toi parmi les peuples. C'est de Makir que sont descendus les Législateurs; & de Zabulon ceux qui portent le sceptre & qui écrivent.

15. Et les principaux d'Issacar *ont été* avec Débora, & Issacar aussi bien que Barac: Il a été envoyé avec sa suite dans la vallée; dans les partages de Ruben; *ils ont eu* de grandes contestations dans leur cœur.

16. Pourquoi ès-tu demeuré entre les barres des étables, pour entendre le bêlement des troupeaux? Dans les partages de Ruben *ils ont eu* de grandes contestations dans leur cœur.

17. Galaad est demeuré au delà du Jourdain; & Dan, pourquoi se tient-il dans ses navires? Aser s'est tenu aux ports de la mer, & il est demeuré dans ses havres.

18. Zabulon *est* un peuple *qui* a exposé sa vie à la mort, avec Nephthali, en rase campagne.

19. Les Rois sont venus, ils ont combattu; les Rois de Canaan ont combattu à Tahanac, près des eaux de Méguiddo; mais ils n'ont point remporté d'argent.

20. On a combattu des cieux; même les étoiles ont combattu contre Sisera, du lieu *où elles font* leur cours.

21. Le torrent de Kisçon les a entrainés, le torrent ancien, le torrent de Kisçon; mon ame foulera aux pieds leur force.

22. Alors les cornes des piés des chevaux se sont rompuës par la course, par la course des vaillans *hommes qui fuyoient.*

23. Maudissez Meroz, a dit l'Ange de l'Eternel; maudissez, maudissez ses habitans; car ils ne sont point venus au secours de l'Eternel, au secours de l'Eter-

l'Eternel avec les hommes puissans.

24. Que Jahel femme de Héber Kénien soit bénie par dessus *toutes* les femmes; qu'elle soit bénie par dessus les femmes *qui* demeurent dans les tentes!

25. *Sisera lui* a demandé de l'eau; elle *lui* a donné du lait, elle *lui* a présenté de la crème, dans la coupe des grands Seigneurs.

26. Ses mains ont pris un clou, & sa main droite un marteau d'ouvrier; elle a frapé Sisera, & lui a fendu la tête; elle lui a transpercé & traversé les tempes.

27. Il se courba, il tomba à ses piés; il fut étendu *par terre*; il se courba, il tomba *à ses piés*; & là où il se courba, il tomba là tout défiguré.

28. La mére de Sisera regardoit par la fenêtre, & s'écrioit *en regardant* par les treillis: Pourquoi son char tarde-t-il à venir? Pourquoi ses chariots vont-ils si lentement?

29. Et les plus sages de ses Dames *lui* répondirent, & elle se le disoit aussi à elle-même:

30. N'ont ils pas trouvé du butin? Ils le partagent, une fille, deux filles à chacun par tête. Le butin *des habits* de couleurs *est* à Sisera, le butin des *habits* de couleurs *& faits en* broderie: *Il a pris* pour butin *des habits* de couleurs, brodés en deux endroits, *pour mettre* autour du cou.

31. Ainsi périssent, ô Eternel, tous tes ennemis, & que ceux qui t'aiment soient comme le soleil quand il sort en sa force! Et le pays fut en repos quarante ans.

REFLEXIONS.

CE cantique de Débora nous montre, que cette femme n'étoit pas moins illustre par son zèle, que par sa valeur & par sa prudence; en quoi elle doit servir d'exemple, tant aux personnes de son sexe, qu'à ceux qui sont élevés en autorité, & leur apprendre à se confier en Dieu seul, & à lui rendre la gloire de tous les heureux succès qu'ils ont. Après cela il paroit d'ici, que c'est un usage fort ancien, de louër Dieu publiquement par des cantiques, quand on a reçu de lui des faveurs signalées. C'est aussi ce que nous devons faire avec zèle & avec reconnoissance, non seulement dans la vuë des faveurs temporelles, mais sur tout dans le sentiment des graces & des délivrances spirituelles; raportant à la puissance & à la bonté de Dieu tous les biens qui nous arrivent, & lui en rendant des loüanges & des bénédictions publiques & solemnelles.

CHAPITRE VI.

Ce chapitre a quatre parties: On y voit, I. La rébellion des Israëlites contre Dieu, & la punition qu'il en fit, en les assujettissant aux Madianites; aussi bien que les reproches qu'il leur fit faire par un Prophète. II. La vocation de Gédéon, qui fut le cinquième Juge d'Israël. III. Le zèle que Gédéon témoigna, en abbattant l'autel de Bahal. IV. Le miracle de la toison.

OR les enfans d'Israël firent ce qui est mauvais devant l'Eternel; & l'Eternel les livra entre les mains des Madianites pendant sept ans.

2. Et la puissance des Madianites se renforça *tellement* contre Israël, *qu'à* cause des Madianites les enfans d'Israël se firent des antres dans les montagnes, & des cavernes & des Forts.

3. Car il arrivoit que quand Israël avoit semé, les Madianites montoient avec les Hamalékites & les orientaux, & ils montoient contre lui.

4. Et faisant un camp contr'eux, ils faisoient le dégât des fruits du pays jusqu'à Gaza, & ne laissoient rien de reste en Israël, ni vivres, ni menu bétail, ni bœufs, ni ânes.

5. Car eux & leurs troupeaux montoient, & ils venoient avec leurs tentes, en grande multitude comme des sauterelles; & eux & leurs chameaux *étoient* sans nombre, & ils venoient dans le pays pour le ravager.

6. Israël donc fut fort abaissé par les Madianites, & les enfans d'Israël criérent à l'Eternel.

7. Et les enfans d'Israël ayant crié à l'Eternel à l'occasion des Madianites,

8. L'Eternel envoya un Prophète vers les enfans d'Israël, qui leur dit: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: Je vous ai fait monter hors d'Egypte, & je vous ai tirés de la maison de servitude;

9. Et je vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de la main de tous ceux qui vous opprimoient, & je les ai chassés loin de vous, & je vous ai donné leur pays.

10. Je vous ai dit aussi: Je *suis* l'Eternel vôtre Dieu; vous ne servirez point les dieux des Amorrhéens, au pays desquels vous habitez; mais vous n'avez point obéi à ma voix.

11. Puis l'Ange de l'Eternel vint, & s'assit sous un chêne qui *étoit* à Hophra, qui apartenoit à Joas Abihézérite. Et Gédéon son fils battoit le froment près d'un pressoir, pour l'ôter de devant les Madianites.

12. Alors l'Ange de l'Eternel lui aparut, & lui dit: Très fort & vaillant homme, l'Eternel *est* avec toi.

13. Et Gédéon lui *répondit*: Hélas, Monseigneur, *est-il possible* que l'Eternel soit avec nous! Et pourquoi donc toutes ces choses nous sont elles arrivées? Et où sont toutes ces merveilles que nos péres nous ont racontées, disant: L'Eternel ne nous a-t-il pas fait monter hors d'Egypte? Car maintenant l'Eternel nous a abandonnés, & nous a livrés

livrés entre les mains des Madianites.
14. Et l'Eternel le regardant lui dit :
Va avec cette force *dont tu es rempli*,
& tu délivreras Israël de la main des
Madianites. Ne t'ai-je pas envoyé ?
15. Et il lui *répondit* : Hélas, Monsei-
gneur ! par quel moyen délivrerai-je Is-
raël ? Voici, mon millier *est* le plus
pauvre qu'il y ait dans Manassé ; & je
suis le plus petit de la maison de mon
pére.
16. Et l'Eternel lui dit : Parce que je
serai avec toi ; & tu battras les Madia-
nites, comme s'ils n'étoient qu'un seul
homme.
17. Et il lui *répondit* : Je te prie,
si j'ai trouvé grace devant toi, de me
donner un signe que c'*est* toi qui par-
les avec moi.
18. Je te prie, ne pars point d'ici,
jusqu'à-ce que je revienne à toi, & que
j'aporte mon offrande, & que je la met-
te devant toi. Et il dit : J'y demeure-
rai jusqu'à-ce que tu reviennes.
19. Alors Gédéon rentra, & aprêta
un chevreau de lait, & des gâteaux sans
levain, d'un épha de farine ; & il mit
la chair dans un panier, & le bouillon
dans un pot ; & *il les* lui aporta sous
le chêne, & *les lui* présenta.
20. Et l'Ange de Dieu lui dit : Pren
cette chair, & ces gâteaux sans levain,
& mets-les sur ce rocher, & répan le
bouillon ; & il fit ainsi.
21. Alors l'Ange de l'Eternel, ayant
avancé le bout du bâton qu'il avoit en
sa main, toucha la chair, & les gâteaux
sans levain ; & le feu monta du rocher,
& consuma la chair, & les gâteaux sans
levain ; & l'Ange de l'Eternel s'en alla
de devant lui.
22. Et Gédéon vit que c'*étoit* l'Ange
de l'Eternel ; & il dit : Ha, Seigneur
Eternel ! car j'ai vû l'Ange de l'Eter-
nel face à face.
23. Et l'Eternel lui dit : La paix est
avec toi ; ne crain point, tu ne mour-
ras point.
24. Et Gédéon bâtit là un autel à
l'Eternel, & l'apella JEHOVAH-SCA-
LOM : Il est jusqu'à ce jour à Hophra
des Abihézérites.
25. Et il arriva en cette nuit-là que
l'Eternel lui dit : Pren un jeune tau-
reau, d'entre les taureaux qui *sont* à
ton pére, savoir le second taureau âgé
de sept ans, & démoli l'autel de Ba-
hal qui *est* à ton pére, & coupe le bô-
cage qui *est* auprès.
26. Et bâti un autel à l'Eternel ton
Dieu sur le haut de ce fort, dans un
lieu convenable ; tu prendras ce second
taureau, & tu l'ofriras en holocauste,
avec les arbres du bôcage que tu cou-
peras.
27. Gédéon donc ayant pris dix hom-
mes d'entre ses serviteurs, fit comme
l'Eternel lui avoit dit ; & parce qu'il
craignoit la maison de son pére, & les
gens de la ville, s'il l'eût fait de jour,
il le fit de nuit.
28. Et les gens de la ville se levérent
de bon matin, & voici, l'autel de Ba-
hal avoit été démoli, & le bôccage qui
étoit auprès étoit coupé, & le second
taureau étoit ofert en holocauste sur
l'autel qu'on avoit bâti.
29. Et ils se disoient les uns aux au-
tres : Qui a fait ceci ? Et s'*en* étant
enquis, & ayant recherché *la chose*, ils
dirent : C'est Gédéon fils de Joas.
30. Puis les gens de la ville dirent
à Joas : Fai sortir ton fils, & qu'il meu-
re ; car il a démoli l'autel de Bahal ;
& il a aussi coupé le bôcage qui *étoit*
auprès.
31. Et Joas *répondit* à tous ceux qui
s'adressérent à lui : Est-ce à vous à dé-
fendre la cause de Bahal ? Est-ce à vous
à le sauver ? Quiconque aura pris en
main sa cause sera mis à mort avant
que le matin vienne. S'il est Dieu ;
qu'il défende sa cause, de ce qu'on a dé-
moli son autel.
32. Et en ce jour-là il apella Gédé-
on, Jerubbahal, disant : Que Bahal dé-
fende sa cause contre lui, de ce que
Gédéon a démoli son autel.
33. Or tous les Madianites, les Ha-
malékites, & les Orientaux s'assemblé-
rent tous, & ayant passé le Jourdain
ils campérent dans la vallée de Jizréhel.
34. Et l'esprit de l'Eternel revêtit
Gédéon, & il sonna de la trompette ;
& on convoqua les Abihézérites pour
le suivre.
35. Il envoya aussi des messagers par
toute *la Tribu de* Manassé, qui fut aus-
si convoquée pour marcher après lui ;
puis il envoya des messagers à Aser,
à Zabulon, & à Nephthali, qui mon-
térent pour aller à leur rencontre.
36. Et Gédéon dit à Dieu : Si tu dois
délivrer Israël par mon moyen, com-
me tu l'as dit,
37. Voici, je vai mettre une toison
dans l'aire : Si la rosée est sur la toi-
son seule, & que la terre soit séche,
je connoîtrai que tu délivreras Israël
par mon moyen, selon que tu m'en as
parlé.
38. Et la chose arriva ainsi ; car s'é-
tant levé de *bon* matin le lendemain,
& ayant pressé cette toison, il en fit
sortir pleine une tasse d'eau de rosée.
39. Gédéon dit encore à Dieu : Que
ta colére ne s'embrase point contre moi,
& je parlerai seulement encore cette fois :
Je te prie, que je fasse un essai en la
toison pour cette fois seulement : Je te
prie, que la toison seule soit séche,
& que la rosée soit sur toute cette terre.
40. Et Dieu fit ainsi cette nuit-là ;
car la toison seule fut séche, & la ro-
sée fut par toute cette terre.

REFLEXIONS.

IL faut confiderer ici, prémiérement une nouvelle rébellion des Ifraëlites, dans laquelle on voit avec combien de promtitude ce peuple retournoit à l'idolatrie, nonobftant tous les châtimens qu'il avoit déja foufferts, & les délivrances que Dieu lui avoit accordées. En fecond lieu, la punition que Dieu en fit, en les livrant aux Madianites, qui les opprimérent & les réduifirent à de grandes extrémités; & en troifiéme lieu, la bonté que Dieu eut, lors qu'ils criérent à lui, de leur envoyer un Prophéte, pour les exhorter à la repentance, & de fufciter Gédéon, qui fut leur Libérateur. Cette hiftoire nous fait voir, quelle eft ordinairement la malice & l'ingratitude des hommes envers Dieu; on y remarque la néceffité & le fruit des afflictions; & l'on y découvre la miféricorde du Seigneur envers ceux qui recourent à lui avec humilité. Il eft à remarquer, que lors que l'Ange du Seigneur appella Gédéon & qu'il l'affura que Dieu étoit avec lui, Gédéon ne pouvoit croire que Dieu fût avec fon peuple, dans un tems où les Madianites l'opprimoient fi cruëllement; mais l'Ange du Seigneur ne laiffa pas de lui promettre que les Ifraëlites feroient délivrés par fon moyen. L'Eglife & les enfans de Dieu fe trouvent quelquefois réduits dans un état où il femble que Dieu ne prend plus foin d'eux; mais il ne faut jamais défefpérer de fon fecours; & c'eft même dans ces circonftances fâcheufes que Dieu eft le plus prés de les délivrer. Les deux merveilles que Dieu fit, l'une, en confumant par le feu la chair & les gateaux que Gédéon avoit préfentés à l'Ange; & l'autre en faifant, à la priére de Gédéon, le miracle de la toifon, tendoient à affurer ce Chef du peuple de Dieu de fa protection & de fon fecours. Enfin, il paroit de ce chapitre, que Gédéon avoit beaucoup de pieté, d'humilité & de foi. On en voit des marques dans l'entretien qu'il eut avec l'Ange; mais il fit fur tout paroitre un grand zèle en démoliffant l'autel de Bahal. On peut voir par cet exemple, que la pieté & l'humilité ne font point incompatibles avec la valeur, & que Dieu affifte & protége ceux qui foutiennent les intérêts de fa gloire. En effet, quoi que Gédéon, abbattant l'autel de l'idole de Bahal, fe fût expofé à un grand danger, il ne lui en arriva aucun mal, non plus qu'à Joas fon pére.

CHAPITRE VII.

Dieu commande à Gédéon de choifir trois cents hommes de toute l'armée d'Ifraël, & il promet de détruire les Madianites par leur moyen. Gédéon fut affuré de cette victoire, par le récit qu'il entendit faire à un foldat Madianites, d'un fonge que ce foldat avoit eu. Aprés quoi il attaqua les Madianites & les défit entiérement.

JERUBBAHAL donc, qui *eft* Gédéon, s'étant levé de bon matin, & tout le peuple qui *étoit* avec lui, ils campérent prés de la fontaine de Harod; & ils avoient le camp de Madian du côté du feptentrion, vers le côteau de Moreh dans la vallée.

2. Or l'Eternel dit à Gédéon: Le peuple qui *eft* avec toi *eft* en trop grand nombre, pour livrer Madian en leurs mains; de peur qu'Ifraël ne fe glorifie contre moi, difant: Ma puiffance m'a délivré.

3. Maintenant donc fai publier, & que le peuple l'entende, & qu'on dife: Que celui qui *eft* timide & qui a peur s'en retourne & parte dès le matin, du côté de la montagne de Galaad; & vingt & deux mille du peuple s'en retournérent, & il en refta dix mille.

4. Et l'Eternel dit à Gédéon: Il y a encore trop de peuple; fai-les defcendre vers l'eau: & je te les choifirai là; & celui dont je te dirai, Celui-ci ira avec toi, ira avec toi; & celui duquel je te dirai, Celui-ci n'ira point avec toi, n'y ira point.

5. Il fit donc defcendre le peuple vers l'eau, & l'Eternel dit à Gédéon: Quiconque lappera l'eau de fa langue, comme le chien lappe, tu le mettras à part; & tu mettras auffi à part tous ceux qui fe courberont fur leurs genoux pour boire.

6. Et le nombre de ceux qui lappoient l'eau dans leur main, *la portant* à leur bouche, fut de trois cents hommes; & tout le refte du peuple fe courba fur fes genoux pour boire de l'eau.

7. Alors l'Eternel dit à Gédéon: Je vous délivrerai par ces trois cents hommes, qui ont lappé *l'eau*, & je livrerai Madian entre tes mains; & que tout le peuple s'en aille chacun chez foi.

8. Ainfi le peuple prit en fa main de la provifion, avec leurs trompettes. Et Gédéon renvoya tous les hommes d'Ifraël chacun en fa tente, & il retint les trois cents hommes. Or le camp de Madian étoit au deffous dans la vallée.

9. Et il arriva cette nuit-là que l'Eternel lui dit: Léve-toi, defcen au camp, car je l'ai livré entre tes mains.

10. Et fi tu crains d'y defcendre, defcen vers le camp, toi & Purah ton ferviteur;

11. Et tu entendras ce qu'ils diront, & tes mains feront fortifiées, & tu defcendras au camp. Il y defcendit donc, avec Purah fon ferviteur, jufqu'au prémier corps-de-garde qui *étoit* au camp.

12. Or les Madianites, les Hamalékites

kites & tous les Orientaux *étoient* étendus dans la vallée comme des sauterelles, tant il y en avoit, & leurs chameaux *étoient* sans nombre, comme le sable qui *est* sur le bord de la mer, tant il y en avoit.

13. Gédéon donc *y* étant arrivé, voici un homme qui contoit à son compagnon un songe, & qui disoit: Voici, j'ai fait un songe; il me sembloit qu'un gâteau de pain d'orge rouloit vers le camp des Madianites; & qu'étant venu jusqu'aux tentes il les a frapées, de sorte qu'elles sont tombées, & il les a renversées du haut en bas, & elles sont tombées.

14. Alors son compagnon répondit, & dit: Ce *songe* ne signifie autre chose que l'épée de Gédéon fils de Joas, homme d'Israël. Dieu a livré Madian & tout ce camp entre ses mains.

15. Et quand Gédéon eut entendu le récit du songe, & son interprétation, il se prosterna; & étant retourné au camp d'Israël, il dit: Levez-vous, car l'Eternel a livré le camp de Madian entre vos mains.

16. Puis il divisa ces trois cents hommes en trois bandes, & il leur donna à chacun des trompettes à la main, & des cruches vuides, & des flambeaux dans les cruches.

17. Et il leur dit: Prenez garde à moi, & faites comme je ferai; quand je serai arrivé au bout du camp, vous ferez ce que je ferai.

18. Quand donc je sonnerai de la trompette, & tous ceux qui *sont* avec moi, alors vous sonnerez aussi des trompettes autour de tout le camp, & vous direz: L'EPE'E DE L'ETERNEL, ET DE GEDEON.

19. Gédéon donc, & les cent hommes qui *étoient* avec lui vinrent au bout du camp, comme on venoit de poser la seconde garde: Ils réveillérent les gardes, *lors* qu'ils sonnérent des trompettes, & qu'ils cassérent les cruches qu'ils avoient en leurs mains.

20. Ainsi les trois bandes sonnérent des trompettes, & cassérent les cruches, tenant en leur main gauche les flambeaux, & en leur main droite les trompettes pour sonner, & ils crioient: L'EPE'E DE L'ETERNEL, ET DE GEDEON.

21. Et ils se tinrent chacun en sa place autour du camp; & toute l'armée couroit çà & là, s'écriant & fuyant.

22. Car comme les trois cents hommes sonnoient des trompettes, L'Eternel tourna l'épée d'un chacun contre son compagnon, même par tout le camp. Et l'armée s'enfuit jusqu'à Beth-scittah, vers Tséréra, jusqu'au bord d'Abelméholah, vers Tabbat.

23. Et les hommes d'Israël, *savoir* de Nephthali & d'Aser, & de tout Manassé s'assemblérent & poursuivirent les Madianites.

24. Alors Gédéon envoya des messagers par toute la montagne d'Ephraïm, disant: Descendez, pour rencontrer les Madianites, & saisissez-vous les prémiers des eaux, *savoir* du Jourdain jusqu'à Beth-bara. Les hommes d'Ephraïm donc s'étant assemblés, se saisirent des eaux, *savoir* du Jourdain jusqu'à Beth-bara.

25. Et ils prirent deux des Chefs des Madianites, *savoir* Horeb & Zéeb, & ils tuérent Horeb au rocher de Horeb; mais ils tuérent Zéeb au pressoir de Zéeb; & ils poursuivirent les Madianites, & aportérent les têtes de Horeb & de Zéeb à Gédéon, au deçà du Jourdain.

REFLEXIONS.

L'ON découvre dans cette histoire des marques toutes particuliéres de la providence. Elle paroit prémiérement, en ce que Dieu fit renvoyer tous ceux d'Israël qui étoient timides; & que, de ceux qui restérent à l'armée, il n'en fit prendre que trois cents; ce qui faisoit bien voir que la victoire de Gédéon procédoit de Dieu seul. II. La providence intervint dans ce songe qu'eut un soldat Madianite, & qui servit d'un côté, à intimider les ennemis du peuple d'Israël; & de l'autre, à remplir de confiance Gédéon & ceux qui étoient avec lui. III. Il est surtout à remarquer, que les Madianites furent effrayés & mis en déroute à l'ouïe des trompettes, & à la vüe des flambeaux que portoient les soldats de Gédéon; ce qui jetta tellement les Madianites dans le désordre, qu'ils se tuérent les uns les autres. Ce sont là des marques tout-à-fait illustres de la puissance de Dieu, & qui montrent clairement qu'il combattoit pour son peuple. On doit aussi reconnoitre par là, que le Seigneur fait souvent son œuvre par les moyens les plus foibles en apparence; qu'il détruit les méchans & les ennemis de l'Eglise & des gens de bien par eux-mêmes; & qu'après avoir châtié & affligé ceux qu'il aime, il ne manque jamais de moyens pour les secourir & pour les délivrer.

CHAPITRE VIII.

Gédéon, après avoir appaisé les Ephraïmites poursuit la victoire qu'il avoit remportée sur les Madianites, & il punit les villes de Succoth & de Pénuel, qui avoient refusé des raffraichissemens à ses soldats. Après ces victoires les Israëlites voulurent le faire Roi, mais il le refusa. Il fit faire un éphod; & le peuple d'Israël fut en repos pendant sa vie. Après sa mort les Israëlites retombérent dans l'idolatrie.

Alors

ALors les hommes d'Ephraïm dirent à Gédéon. Que veut dire ce que tu nous as fait, de ne nous avoir point appellés, quand tu ès allé à la guerre contre les Madianites? & ils le querellérent fort rudement.

2. Et il leur *répondit:* Qu'ai-je fait maintenant au prix de vous? Les grapillages d'Ephraïm ne sont-ils pas meilleurs que la vendange d'Abiézer?

3. Dieu a livré les chefs des Madianites entre vos mains, *savoir* Horeb & Zéeb; & qu'ai-je pû faire au prix de vous? Et leur esprit fut apaisé envers lui, quand il *leur* eut ainsi parlé.

4. Or Gédéon étant arrivé au Jourdain, le passa; mais les trois cents hommes qui *étoient* avec lui étoient las, & cependant ils poursuivoient *l'ennemi.*

5. C'est pourquoi il dit aux gens de Succoth: Donnez, je vous prie, au peuple qui me suit, quelques piéces de pain, car ils *sont* las; & je poursuivrai Zébah & Tsalmunah, Rois des Madianites.

6. Mais les principaux de Succoth *répondirent: As-tu* déja la paume de Zébah & de Tsalmunah en ta main, que nous donnions du pain à ton armée.

7. Et Gédéon dit: Lors donc que l'Eternel aura livré Zébah & Tsalmunah entre mes mains, je froisserai vôtre chair avec des épines du désert, & avec des chardons.

8. Puis de là il monta à Pénuël, & il tint les mêmes discours à ceux de Pénuël. Et les gens de Penuël lui répondirent comme les gens de Succoth avoient répondu.

9. Il parla donc aussi aux hommes de Pénuël, disant: Quand je retournerai en paix, je démolirai cette tour.

10. Or Zébah & Tsalmunah *étoient* à Karkor, & leurs armées étoient avec eux, environ quinze mille hommes, *savoir* tous ceux qui étoient demeurés de reste de toute l'armée des Orientaux; car il y avoit six vingt mille hommes tirant l'épée, qui étoient tombés morts.

11. Et Gédéon monta par le chemin de ceux qui habitent dans les tentes, du côté oriental de Nobah & de Jogbéha, & défit l'armée, qui se tenoit fort assurée.

12. Et come Zébah & Tsalmunah fuyoient, il les poursuivit, & prit ces deux Rois de Madian, Zébah & Tsalmunah, & mit en déroute toute l'armée.

13. Puis Gédéon fils de Joas revint de la bataille de la montée de Héres.

14. Et prenant un garçon de Succoth, il l'interrogea; & ce garçon lui donna par écrit les noms des principaux de Succoth & de ses Anciens, *savoir* soixante & dix-sept hommes.

15. Et étant venu vers les gens de Succoth, il dit: Voici Zébah & Tsalmunah, *sur le sujet* desquels vous m'avez insulté, disant: *As-tu déja* la paume de Zébah & de Tsalmunah en ta main, que nous donnions du pain à tes gens qui sont fatigués?

16. Il prit donc les Anciens de la ville, & des épines du désert, & des chardons, & il châtia les hommes de Succoth.

17. Il démolit aussi la tour de Pénuël, & fit mourir les principaux de la ville.

18. Puis il dit à Zébah, & à Tsalmunah: Comment *étoient faits* ces hommes que vous avez tués à Tabor? Ils *répondirent:* Ils étoient tout à fait comme toi; chacun d'eux avoit l'air des enfans d'un Roi.

19. Et il leur dit: C'*étoient* mes fréres, enfans de ma mére. L'Eternel *est* vivant, si vous leur eussiez sauvé la vie, je ne vous tuërois point.

20. Puis il dit à Jéther son prémierné: Lève-toi, tuë-les; mais le jeune garçon ne tira point son épée, car il craignoit, parce qu'il étoit encore un jeune garçon.

21. Et Zébah & Tsalmunah dirent: Lève-toi toi-même, & te jette sur nous; car tel qu'*est* l'homme, *telle est* sa force. Et Gédéon se leva, & tua Zébah & Tsalmunah, & prit les colliers qui *étoient* aux cous de leurs chameaux.

22. Et ceux d'Israël, tous d'un accord, dirent à Gédéon: Régne sur nous, tant toi que ton fils, & le fils de ton fils; car tu nous a délivrés de la main des Madianites.

23. Et Gédéon leur *répondit:* Je ne dominerai point sur vous, ni mon fils ne dominera point sur vous: L'Eternel dominera sur vous.

24. Mais Gédéon leur dit: Je vous ferai une priére, c'*est* que vous me donniez chacun de vous les bagues qu'il a eu pour butin; car les ennemis avoient des bagues d'or, parce qu'ils étoient Ismaëlites.

25. Et ils *répondirent:* Nous les donnerons très-volontiers; & étendant un manteau ils jettérent tous là les bagues qu'ils avoient eu de leur butin.

26. Et le poids des bagues d'or qu'il avoit demandées fut de mille & sept cents *sicles* d'or, sans les colliers, les boëttes de senteur, & les habits d'écarlate qui *étoient* sur les Rois de Madian, & sans les colliers qui *étoient* aux cous de leurs chameaux.

27. Et Gédéon en fit un ephod, & il le mit dans sa ville, qui étoit Hophra; & tout Israël se prostitua aprés lui en ce lieu là; ce qui tourna en piége à Gédéon, & à sa maison.

28. Ainsi Madian fut humilié devant les enfans d'Israël, & il n'éleva plus sa tete, & le pays fut en repos quarante ans, du tems de Gédéon.

29. Jérubbahal donc fils de Joas s'en revint & se tint dans sa maison.

30. Or Gédéon eut soixante & dix fils, qui nâquirent de lui, parce qu'il eut plusieurs femmes.

31. Et sa concubine, qui *étoit* à Sichem, lui enfanta aussi un fils, & il lui donna le nom d'Abimélec.

32. Et Gédéon fils de Joas mourut dans une bonne vieillesse, & il fut enseveli dans le sépulcre de Joas son pére à Hophra, *qui étoit* des Abihézérites.

33. Et après que Gédéon fut mort, les enfans d'Israël se détournérent *du vrai Dieu*, & se prostituérent après les Bahalins, & s'établirent Bahal-bérith pour dieu.

34. Ainsi les enfans d'Israël ne se souvinrent point de l'Eternel leur Dieu; qui les avoit délivrés de la main de tous leurs ennemis de tous côtés;

35. Et ils ne donnérent aucune *marque de leur* affection à la maison de Jérubbahal Gédéon, après tout le bien qu'il avoit fait à Israël.

REFLEXIONS.

ON doit remarquer ici, I. La continuation des succès heureux que Dieu accorda à Gédéon, & des avantages qu'il remporta sur les Madianites. II. Le juste châtiment des habitans de Succoth & de Pénuël, qui avoient refusé des vivres à son armée, & qui l'avoient insulté. III. La modération qu'il fit paroître dans la punition de Zébah & de Tsalmunah, auxquels il n'auroit pas ôté la vie, si ces deux Princes n'avoient pas été coupables du meurtre de ses fréres. IV. La pieté & l'humilité qu'il marqua en refusant d'être Roi. V. La faute qu'il commit en faisant un Ephod, qu'on croit avoir été un habit ou un ornement que les Sacrificateurs portoient, ou quelque image. Bien que Gédéon ne fit peut-être pas cet Ephod à mauvaise intention; mais seulement pour être un monument de sa victoire, & de la reconnoissance des Israëlites: cependant, comme il le fit contre la loi de Dieu, il pécha en cela; & cet Ephod fut dans la suite une occasion d'idolatrie pour le peuple, & causa même la ruïne de la famille de Gédéon, comme l'histoire sainte le remarque. C'est ici un de ces exemples qui font voir, que ceux à qui Dieu a accordé de grandes graces, & qu'il a enrichis de plusieurs vertus, font quelquefois des fautes très-considérables, qui attirent sur eux & sur leur postérité, & sur le public, les Jugemens de Dieu. Enfin, nous voyons ici l'ingratitude des Israëlites envers Gédéon, à la famille duquel ils ne donnérent aucune marque d'affection après sa mort, quoi qu'ils lui eussent tant d'obligation. Mais on y voit sur tout leur ingratitude envers Dieu; puisque lors que Gédéon fut mort, ils abandonnérent encore le service de Dieu, & adorérent les idoles. Voici un nouvel exemple de la facilité avec laquelle les hommes se corrompent, & oublient les graces de Dieu, lors qu'ils sont dans la prospérité.

CHAPITRE IX.

Abimélec fils de Gédéon est établi Prince par ceux de Sichem; il est compté pour le sixiéme Juge d'Israël, & il gouverna trois ans. Il fit tuer tous ses fréres, à la réserve de Jotham, qui s'étant sauvé, reprocha aux Sichemites leur ingratitude, & leur dénonça leur ruïne, par une parabole prise des arbres, & de l'épine. Le sens de cette parabole est, que Gédéon & ses fils avoient refusé de regner, pendant qu'Abimélec avoit été fait Prince, quoi qu'il en fut indigne, étant très-méchant, & fils d'une concubine. Ensuite la division s'étant mise entre Abimélec & les Principaux de Sichem, un homme nommé Gahal fit révolter les Sichemites contre Abimélec; mais il fut défait, & la ville de Sichem fut détruite avec ses habitans. Après cela, Abimélec assiégant la ville de Tebets fut tué par une femme; & ce fut ainsi que ce Prince & les Sichémites furent punis, comme Jotham le leur avoit prédit.

ET Abimélec fils de Jérubbahal s'en alla à Sichem vers les fréres de sa mére, & il leur parla, & à toute la famille de la maison du pére de sa mére, disant:

2. Je vous prie, faites entendre ces paroles à tous les Seigneurs de Sichem: Lequel vous semble le meilleur, ou que soixante & dix hommes, *qui sont* tous enfans de Jérubbahal, dominent sur vous, ou qu'un seul homme domine sur vous? Et même souvenez vous que je suis vôtre os & vôtre chair.

3. Les fréres donc de sa mére dirent de lui toutes ces paroles à tous les Seigneurs de Sichem; & leur cœur fut tourné vers Abimélec; car, dirent-ils, c'*est* nôtre frére.

4. Et ils lui donnérent soixante & dix *piéces* d'argent de la maison de Bahal-bérith, avec lesquelles Abimélec leva des hommes qui n'avoient rien, & vagabons, qui le suivirent.

5. Et il vint dans la maison de son pére à Hophra, & il tua sur une même pierre ses fréres enfans de Jérubbahal, *savoir* soixante & dix hommes; il ne resta que Jotham, le plus petit fils de Jérubbahal, car il s'étoit caché.

6. Et tous les Seigneurs de Sichem s'assemblérent, avec toute la maison de Millo, & ils vinrent, & établirent Abimélec pour Roi, auprès du chêne qui *est* à Sichem.

7. Et on le raporta à Jotham, qui s'en alla & se tint au haut de la montagne de Guérizim, & élevant sa voix, il cria, & leur dit: Ecoutez-moi, Seigneurs de Sichem, & Dieu vous écoutera.

8. Les arbres allérent *un jour* avec empressement pour oindre un Roi sur eux, & ils dirent à l'olivier: Régne sur nous.

9. Mais l'olivier leur *répondit:* Me feroit-on quitter mon huile, dont Dieu & les hommes sont honorés, afin que j'aille çà & là pour être au dessus des *autres* arbres?

10. Puis les arbres dirent au figuier: Vien, & régne sur nous.

11. Et le figuier leur *répondit:* Me feroit-on quitter ma douceur, mon bon fruit, afin que j'aille çà & là pour être au dessus des *autres* arbres?

12. Puis les arbres dirent à la vigne: Vien, & régne sur nous.

13. Et la vigne *répondit:* Me feroit-on quitter mon bon vin, qui réjouït Dieu & les hommes, afin que j'aille çà & là pour être au dessus des *autres* arbres?

14. Alors tous les arbres dirent à l'épine: Vien, toi, & régne sur nous.

15. Et l'épine *répondit* aux arbres: Si c'est sincérement que vous m'oignez pour Roi sur vous, venez & vous retirez sous mon ombre; sinon, que le feu sorte de l'épine, & qu'il dévore les cédres du Liban.

16. Maintenant donc, *continua Jotham*, *Considerez* si vous avez agi en sincérité & en intégrité, en établissant Abimélec pour Roi, & si vous en avez bien usé envers Jérubbahal, & envers sa maison, & si vous lui avez rendu ce qu'il a fait pour vous.

17. Car mon pére a combattu pour vous, & il a exposé sa vie, & vous a délivrés de la main des Madianites.

18. Mais vous vous êtes élevés aujourd'hui contre la maison de mon pére, & vous avez tué sur une pierre ses enfans, *savoir* soixante & dix hommes, & vous avez établi pour Roi Abimélec fils de sa servante, sur les Seigneurs de Sichem, parce qu'il *est* vôtre frére.

19. Si vous avez agi aujourd'hui en sincérité & en intégrité envers Jérubbahal, & envers sa maison, réjouïssez-vous d'Abimélec, & qu'il se réjouïsse aussi de vous.

20. Sinon que le feu sorte d'Abimélec, & dévore les Seigneurs de Sichem, & la maison de Millo; & que le feu sorte des Seigneurs de Sichem, & de la maison de Millo, & qu'il dévore Abimélec.

21. Puis Jotham s'enfuit en diligence, & s'en alla à Beer, & il y demeura, par la crainte qu'il avoit d'Abimélec son frére.

22. Et Abimélec domina sur Israël trois ans.

23. Mais Dieu envoya un mauvais esprit entre Abimélec & les Seigneurs de Sichem; & les Seigneurs de Sichem furent infidèles à Abimélec;

24. Afin que la violence faite aux soixante & dix enfans de Jérubbahal, & leur sang *répandu* retournât sur Abimélec leur frére, qui les avoit tués, & sur les Seigneurs de Sichem qui l'avoient aidé à tuer ses fréres.

25. Les Seigneurs de Sichem donc lui tendirent des embûches sur le haut des montagnes, & ils pilloient tous ceux qui passoient par le chemin près d'eux. Ce qui fut raporté à Abimélec.

26. Alors Gahal fils de Hébed, & ses fréres, vinrent & passérent à Sichem; & les Seigneurs de Sichem eurent *une entiére* confiance en lui.

27. Et étant sortis à la campagne, ils vendangérent leurs vignes, & *en* foulérent *les raisins*, & firent bonne chére; & ils entrérent dans la maison de leur dieu, & ils mangérent & bûrent, & maudirent Abimélec.

28. Alors Gahal fils de Hébed dit: Qui *est* Abimélec, & quelle *est* Sichem, que nous servions Abimélec? *N'est-il pas* fils de Jérubbahal? Et Zébul *n'est-il pas* son prévôt? Servez *plutot* les hommes d'Hémor, pére de Sichem. Mais pour quelle raison servirions-nous celui-ci?

29. Plût à Dieu qu'on me donnat ce peuple sous ma conduite! & je chasserois Abimélec. Et il dit à Abimélec: Augmente ton armée, & sors.

30. Et Zébul Capitaine de la ville entendit les paroles de Gahal fils de Hébed, & sa colère s'embrasa.

31. Puis il envoya adroitement des messagers vers Abimélec, lui dire: Voici Gahal fils de Hébed, & ses fréres, qui sont entrés à Sichem; & voici ils arment la ville contre toi.

32. Maintenant donc léve-toi de nuit, toi, & le peuple qui est avec toi, & dresse des embuches dans la campagne.

33. Et le matin, au lever du soleil, tu te leveras, & tu viendras fondre sur la ville; & voici, *Gahal & le* peuple qui *est* avec lui fortiront contre toi, & tu lui feras selon la commodité qui se présentera.

34. Abimélec donc se leva de nuit, & tout le peuple qui *étoit* avec lui, & ils mirent des embuscades contre Sichem, & *les partagérent* en quatre bandes.

35. Alors Gahal fils de Hébed fortit, & s'arrêta à l'entrée de la porte de la ville; & Abimélec & tout le peuple qui *étoit* avec lui se levérent de l'embuscade.

36. Et Gahal ayant aperçû ce peuple

ple-là dit à Zébul: Voici du peuple qui descend du haut des montagnes. Et Zébul lui dit: Tu vois l'ombre des montagnes, & il te semble *que ce sont* des hommes.

37. Et Gahal parla encore, & dit: Voici du peuple qui descend du milieu du pays, & une bande vient du chemin de la chênaie des dévins.

38. Et Zébul lui dit: Où *est* maintenant ta vanterie, quand tu disois: Qui *est* Abimélec, que nous le servions? N'*est*-ce pas ici le peuple que tu as méprisé? Sors maintenant, je te prie, & combats contr'eux.

39. Alors Gahal sortit, conduisant les Seigneurs de Sichem, & il combattit contre Abimélec.

40. Et Abimélec le poursuivit, comme il s'enfuyoit de devant lui, & plusieurs tombérent morts jusqu'à l'entrée de la porte.

41. Et Abimélec s'arrêta à Aruma; & Zébul repoussa Gahal & ses fréres, afin qu'ils ne demeurassent plus à Sichem.

42. Et dès le lendemain le peuple sortit aux champs; ce qui fut raporté à Abimélec;

43. Qui prit de ce peuple, & le divisa en trois bandes, & *les* mit en embuscade dans les champs; & ayant aperçû que le peuple sortoit de la ville, il se leva contr'eux, & les défit.

44. Car Abimélec, & la troupe qui étoit avec lui, se répandirent, & se tinrent à l'entrée de la porte de la ville; mais les deux *autres* bandes se jettérent sur tous ceux qui *étoient* dans la campagne, & ils les défirent.

45. Ainsi Abimélec combattit tout ce jour-là contre la ville, & prit la ville, & tua le peuple qui y *étoit*, & ayant rasé la ville; il y sema du sel.

46. Et tous les Seigneurs de la tour de Sichem, ayant apris *cela*, se retirérent dans le fort; qui étoit la maison du dieu Bérith.

47. Et on raporta à Abimélec que tous les Seigneurs de la tour de Sichem s'étoient assemblés *dans le fort*.

48. Alors Abimélec monta sur le mont de Tsalmon, lui & tout le peuple qui *étoit* avec lui; & Abimélec prit des haches en sa main, & il coupa une branche d'arbre, & la porta, l'ayant mise sur son épaule; & il dit au peuple qui *étoit* avec lui: Avez-vous vû ce *que* j'ai fait? Dépéchez-vous, faites comme moi.

49. Tout le peuple donc coupa chacun une branche, & ils suivirent Abimélec, & ils les mirent tout autour du fort, & y ayant mis le feu, ils brûlérent le fort. Et toutes les personnes de la tour de Sichem moururent: *Ils étoient* environ mille, tant hommes que femmes.

50. De là Abimélec s'en alla à Tébets, qu'il assiégea, & il la prit.

51. Or il y avoit au milieu de la ville une forte tour, où s'enfuïrent tous les hommes, & toutes les femmes, & tous les Seigneurs de la ville; & ayant fermé les portes après eux, ils montérent sur la plateforme de la tour.

52. Alors Abimélec venant jusqu'à la tour, l'attaqua, & s'aprocha jusqu'à la porte de la tour pour y mettre le feu.

53. Mais une femme jetta une piéce de meule sur la tête d'Abimélec, & lui cassa le crane.

54. Et ayant apellé incontinent le jeune homme qui portoit ses armes, il lui dit: Tire ton épée, & me tuë, de peur qu'on ne dise de moi, une femme l'a tué. Le jeune homme donc le transperça, & il mourut.

55. Et ceux d'Israël voyant qu'Abimélec étoit mort, chacun s'en alla chez soi.

56. Ainsi Dieu fit retourner la méchanceté d'Abimélec, qu'il avoit commise contre son pére, en tuant ses soixante & dix fréres, *sur Abimélec même.*

57. Et Dieu fit retourner toute la méchanceté des hommes de Sichem sur leur tête; ainsi la malédiction de Jotham fils de Jérubbahal vint sur eux.

REFLEXIONS.

CE qui se présente ici à considérer, c'est prémiérement, l'ambition d'Abimélec, qui, au lieu d'imiter la piété & la modestie de Gedéon son pére, lequel avoit refusé de régner, voulut être Roi de Sichem; & la cruauté qu'il exerça envers ses fréres, en les faisant mourir. Dieu permit cet étrange événement, tant pour la punition de la famille de Gédéon, que pour celle des Sichémites, qui se soûmirent à Abimélec, au lieu de demeurer dans l'état où ils étoient pendant la vie de Gédéon. C'est de la même maniére, & pour de semblables raisons, que Dieu permet qu'il s'éléve des Tyrans, & que les hommes cruels & injustes viennent à bout de leurs entreprises. II. Jotham reprocha aux Sichémites leur ingratitude & leur perfidie; & il leur dénonça leur ruïne, & celle d'Abimélec; ce qui arriva aussi dans la suite. Il est vrai qu'Abimélec, quoi qu'il régnât injustement, & qu'il fût coupable du meurtre de ses fréres, eut d'abord des succès heureux, & qu'il vainquit Gahal & les Sichémites qui s'étoient soulevés contre lui; Dieu l'ayant ainsi permis pour les punir; mais à la fin il fut tué par une femme, lors qu'il assiégeoit la ville de Tebets. Ainsi les Sichémites, qui avoient contribué à la mort des fils de

de Gédéon, & à l'élevation d'Abimélec, furent détruits par ce Prince même qu'ils avoient choisi; & Abimélec, après avoir été un instrument dans la main de Dieu pour punir ces peuples, porta la peine qu'il avoit méritée, & que Jotham lui avoit dénoncée; & Dieu fit retomber par ce moyen sur lui, comme le remarque l'histoire Sainte, la méchanceté qu'il avoit commise contre son pére, & contre ses fréres. Voilà comment la malédiction de Dieu tombe tôt ou tard sur les hommes injustes & cruels; & comment il les amène enfin à leur jour, après leur avoir accordé des succès heureux, & s'être servi d'eux pour châtier les autres.

CHAPITRE X.

Il est parlé dans ce chapitre de Tolah, qui fut le septiéme Juge d'Israël; & de Jaïr, qui fut le huitiéme. Les enfans d'Israël étant retombés dans l'idolatrie, Dieu les livra aux Philistins & aux Hammonites; & il refusa même d'abord de les délivrer; mais enfin voyant leur humiliation, il eut pitié d'eux.

APrès Abimélec, Tolah fils de Puah, fils de Dodo, homme d'Issacar, se leva pour délivrer Israël, & il habitoit à Sçamir, en la montagne d'Ephraïm.

2. Et il jugea Israël vingt-trois ans; puis il mourut, & il fut enseveli à Sçamir.

3. Après lui se leva Jaïr Galaadite, qui jugea Israël vingt-deux ans.

4. Et il eut trente fils qui montoient sur trente ânons, & qui avoient trente villes, qu'on appelle les villes de Jaïr, jusqu'à ce jour, qui *sont* au pays de Galaad.

5. Et Jaïr mourut, & il fut enseveli à Kamon.

6. Puis les enfans d'Israël recommencérent à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel, & ils servirent les Bahalins, & Hasçtaroth, savoir les dieux de Syrie, les dieux de Sidon, les dieux de Moab, les dieux des Hammonites, & les dieux des Philistins, & ils abandonnérent l'Eternel, & ils ne le servoient plus.

7. Alors la colère de l'Eternel s'embrasa contre Israël, & il les livra entre les mains des Philistins, & entre les mains des Hammonites,

8. Qui oprimérent & foulérent les enfans d'Israël en cette année-là jusqu'à la dixhuitiéme; tous les enfans d'Israël, qui étoient au delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens qui *est* en Galaad.

9. Et les Hammonites passérent le Jourdain, pour combattre aussi contre Juda, & contre Benjamin, & contre la maison d'Ephraïm; & Israël fut dans de très-grandes angoisses.

10. Alors les enfans d'Israël criérent à l'Eternel, disant: Nous avons péché contre toi, & nous avons en effet abandonné nôtre Dieu, & nous avons servi les Bahalins.

11. Mais l'Eternel *répondit* aux enfans d'Israël: N'avez-vous pas été oprimés par les Egyptiens, par les Amorrhéens, par les Hammonites, par les Philistins,

12. Par les Sidoniens, par les Hamalékites, & par les Mahonites? Cependant quand vous avez crié vers moi, je vous ai délivrés de leurs mains.

13. Mais vous m'avez abandonné, & vous avez servi d'autres dieux; c'est pourquoi je ne vous délivrerai plus.

14. Allez, & criez aux dieux que vous avez choisis; qu'ils vous délivrent au tems de vôtre angoisse.

15. Mais les enfans d'Israël *répondirent* à l'Eternel: Nous avons péché; fai-nous toi-même, comme il te semblera bon; nous te prions seulement que tu nous délivres aujourd'hui.

16. Alors ils ôtérent du milieu d'eux les dieux des étrangers, & ils servirent l'Eternel, qui fut touché en son cœur de l'affliction d'Israël.

17. Or les Hammonites s'assemblérent, & campérent à Galaad; & les enfans d'Israël aussi s'assemblérent, & campérent à Mitspa.

18. Et le peuple, *savoir* les principaux de Galaad se dirent l'un à l'autre: Qui *sera* l'homme qui commencera à combattre contre les Hammonites? Il sera le Chef de tous les habitans de Galaad.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a de principal à considérer ici, c'est que les Israëlites, oubliant les bienfaits du Seigneur, & abusant du repos qu'il leur avoit accordé, retournérent à leur idolatrie, après la mort de Tolah & de Jaïr; jusques là qu'ils adorérent tous les dieux des nations voisines; qu'ils abandonnérent Dieu, & qu'ils cessérent de le servir. Toutes ces rechutes des Israëlites montrent, combien ils avoient de penchant au culte des idoles, & combien il étoit necessaire que Dieu les affligeât pour les en retirer. On peut voir par là, que les hommes s'oublient d'ordinaire dans la paix & dans la prospérité, & qu'ils en abusent. Il faut remarquer après cela, que Dieu voyant que les Israëlites l'avoient abandonné, permit que leurs ennemis les opprimassent; que même lors qu'ils criérent à lui, il refusa de les écouter, & les renvoya aux faux dieux qu'ils avoient adorés; mais qu'enfin touché de leurs maux, & voyant qu'ils avoient

avoient ôté les idoles du milieu d'eux, il en eut encore pitié cette fois-là, & leur suscita un Libérateur. Ce qu'il y a à considérer sur cette conduite du Seigneur envers les Israëlites, c'est que Dieu déploie ses châtimens sur ceux qui l'offensent; que les prémiers mouvemens de repentance que les pécheurs ressentent dans l'affliction ne sont pas toûjours sincères; qu'à cause de cela Dieu ne les exauce & ne les délivre pas incontinent; & qu'il ne leur pardonne, que lors qu'il les voit véritablement humiliés, & qu'ils montrent la sincérité de leur repentance, en y persévérant & en renonçant à leurs péchés.

CHAPITRE XI.

C'est ici que commence l'histoire de Jephthé, qui fut le neuviéme Juge d'Israel. Dans cette histoire il y a principalement trois choses à remarquer; savoir l'établissement de Jephthé dans la charge de Chef du peuple d'Israel; la guerre qu'il fit aux Hammonites; & son vœu.

JEPHTHE' Galaadite étoit un fort & vaillant homme, mais d'une femme débauchée, & Galaad étoit son pére.

2. Et la femme de Galaad lui avoit enfanté des fils; & quand les fils de cette femme-là furent grands, ils chassérent Jephthé, en lui disant: Tu n'auras point de part à l'héritage dans la maison de nôtre pére, car tu ès fils d'une femme étrangére.

3. Jephthé donc s'enfuit de devant ses fréres, & habita au pays de Tob; & des gens qui n'avoient rien se ramassérent vers Jephthé, & ils alloient & venoient avec lui.

4. Or quelques jours après, les Hammonites firent la guerre à Israël.

5. Et comme les Hammonites faisoient la guerre à Israël; les Anciens de Galaad s'en allérent pour faire revenir Jephthé de la contrée de Tob.

6. Et ils dirent à Jephthé; Vien, & sois nôtre Capitaine, afin que nous combattions contre les Hammonites.

7. Et Jephthé *répondit* aux Anciens de Galaad: N'est-ce pas vous qui m'avez haï, & chassé de la maison de mon pére? Et pourquoi êtes-vous venus à moi, maintenant que vous êtes en peine?

8. Alors les Anciens de Galaad dirent à Jephthé; La raison pourquoi nous sommes maintenant revenus à toi, c'est afin que tu viennes avec nous, & que tu combattes contre les Hammonites, & que tu sois nôtre Chef, *savoir* de *nous* tous qui habitons à Galaad.

9. Et Jephthé répondit aux Anciens de Galaad: Si vous me ramenez pour combattre contre les Hammonites, & que l'Eternel les livre entre mes mains, je serai vôtre Chef.

10. Et les Anciens de Galaad dirent à Jephthé: Que l'Eternel écoute & *soit juge* entre nous, si nous ne faisons tout ce que tu as dit.

11. Jephthé donc s'en alla avec les Anciens de Galaad, & le peuple l'établit pour son Chef & pour son Capitaine; & Jephthé prononça devant l'Eternel à Mitspa toutes les paroles qu'il avoit à dire.

12. Puis Jephthé envoya des Députés au Roi des Hammonites pour *lui* dire: Qu'y a-t-il entre toi & moi, que tu sois venu contre moi pour faire la guerre dans mon pays?

13. Et le Roi des Hammonites *répondit* aux Députés de Jephthé: C'est parce qu'Israël a pris mon pays quand il montoit d'Egypte, depuis Arnon jusqu'à Jabbok, & jusqu'au Jourdain: Maintenant donc ren-moi ces *contrées-là* à l'amiable.

14. Mais Jephthé envoya de nouveau des Députés au Roi des Hammonites,

15. Qui lui dirent: Ainsi a dit Jephthé: Israël n'a rien pris du pays de Moab, ni du pays des enfans de Hammon.

16. Mais après qu'Israël étant monté d'Egypte fut venu par le désert jusqu'à la mer rouge, & fut arrivé à Kadès,

17. Et qu'il eut envoyé des Députés au Roi d'Edom, pour lui dire, Que je passe, je te prie, par ton pays, & que le Roi d'Edom n'y voulut point entendre; & qu'il eut envoyé de même au Roi de Moab, qui n'en voulut *rien faire* non plus, & qu'Israël ayant demeuré à Kadès;

18. Et ayant marché par le désert, eut fait le tour du pays d'Edom, & du pays de Moab, & fut arrivé au pays de Moab du côté d'orient, il campa au delà d'Arnon, & n'entra point dans les frontiéres de Moab; parce qu'Arnon *étoit* la frontiére de Moab.

19. Mais Israël envoya des Députés à Sihon Roi des Amorrhéens, *qui étoit* Roi de Hesçbon, & Israël lui fit dire: Nous te prions que nous passions par ton pays, jusqu'à *ce que nous arrivions* à nôtre lieu.

20. Mais Sihon ne se fiant point à Israël, *pour le laisser* passer par son pays, assembla tout son peuple, & ils campérent vers Jahats, & ils combattirent contre Israël.

21. Et l'Eternel le Dieu d'Israël livra Sihon & tout son peuple entre les mains d'Israël, & Israël les défit, & conquit tout le pays des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là.

22. Ils conquirent donc tout le pays des Amorrhéens, depuis Arnon jusqu'à

qu'à Jabbok, & depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. C'est pourquoi l'Eternel le Dieu d'Israël a maintenant dépossédé les Amorrhéens de devant son peuple d'Israël. Aurois-tu donc la possession de leur pays?

24. N'aurois-tu pas la possession de ce que Kémos ton Dieu t'auroit donné à posséder? Ainsi nous posséderons le pays de tous ceux que l'Eternel nôtre Dieu aura chassés de devant nous.

25. Au reste, vaux-tu mieux que Balak fils de Tsippor, Roi de Moab? Et n'a-t-il pas contesté & combattu tant qu'il a pû contre Israël?

26. Pendant qu'Israël a habité à Hescbon & dans les villes de son ressort, & à Harhor, & dans les villes de son ressort, & dans toutes les villes qui *sont* le long d'Arnon, l'espace de trois cents ans, pourquoi ne *les* avez-vous pas recouvrées pendant ce tems-là?

27. Je ne t'ai point offensé, mais tu agis mal contre moi de me faire la guerre. Que l'Eternel qui est le Juge, juge aujourd'hui entre les enfans d'Israël & les enfans de Hammon.

28. Mais le Roi des Hammonites ne voulut point écouter les paroles que Jephthé lui avoit fait dire.

29. L'esprit de l'Eternel fut donc sur Jephthé; qui passa au travers de Galaad & de Manassé; il passa jusqu'à Mitspé de Galaad, & de Mitspé de Galaad il passa jusqu'aux Hammonites.

30. Et Jephthé fit un vœu à l'Eternel, & dit: Si tu livres les Hammonites en ma main,

31. Alors tout ce qui fortira des portes de ma maison au devant de moi, quand je retournerai en paix d'après les Hammonites, sera à l'Eternel, & je l'offrirai en holocauste.

32. Jephthé donc passa jusqu'où étoient les Hammonites, pour combattre contr'eux; & l'Eternel les livra en sa main.

33. Et il en fit un très-grand carnage, depuis Haroher jusqu'à Minith, *dans lequel espace* il y avoit vingt villes, & jusqu'à la plaine des vignes: & les Hammonites furent abbaissés devant les enfans d'Israël.

34. Et comme Jephthé venoit à Mitspa en sa maison, voici sa fille, qui étoit seule & unique, sans qu'il eût d'autre fils ni fille, sortit au devant de lui avec des tambours & des flutes.

35. Et si-tôt qu'il l'eut aperçuë, il déchira ses vêtemens, & dit: Ha! ma fille, tu es du nombre de ceux qui me troublent! Car j'ai ouvert ma bouche à l'Eternel, & je *ne m'en* pourrai rétracter.

36. Et elle *repondit*: Mon pére, as-tu ouvert la bouche à l'Eternel? fai moi selon ce qui est sorti de ta bouche, puis que l'Eternel t'a vengé de tes ennemis les Hammonites.

37. Toutefois elle dit à son pére: Accorde moi ceci; laisse-moi pour deux mois, afin que je m'en aille, & que je descende par les montagnes, & que je pleure ma virginité, moi & mes compagnes.

38. Et il dit: Va; & il la laissa aller pour deux mois. Elle s'en alla donc avec ses compagnes, & pleura sa virginité sur les montagnes.

39. Et au bout de deux mois elle retourna vers son pére, & il lui fit selon le vœu qu'il avoit fait, & elle ne connut point d'homme. De là vint la coûtume en Israël,

40. Qu'annuellement les filles d'Israël alloient pour pleurer la fille de Jephthé Galaadite, pendant quatre jours *chaque* année.

REFLEXIONS.

NOus devons remarquer ici, I. Que Jephthé, quoi qu'il eût été chassé & maltraité par ceux de Galaad, voulut bien embrasser leur défense lors qu'il en fut requis. II. Qu'avant que de marcher contre le Roi des Hammonites, qui faisoit la guerre aux enfans d'Israël, il lui envoya des Ambassadeurs par deux fois, pour tâcher de le détourner de son dessein, & pour lui répresenter la justice de la cause des Israëlites. Cette conduite sage & moderée nous enseigne, qu'avant que d'en venir aux voies de rigueur, & que de rompre la paix, il faut tenter les voies de douceur; & c'est un exemple dont les Princes Chrétiens sur tout devroient profiter. III. La victoire que Jephthé remporta sur le Roi des Hammonites fait voir, que Dieu, après avoir supporté les Rois qui entreprennent des guerres injustes, les punit à la fin. IV. On remarque dans le vœu de Jephthé du zèle, & en même tems de l'imprudence. La vive douleur qu'il ressentit à la vuë de sa fille, & ce qu'il fit ensuite de ce vœu, nous apprend à éviter les vœux téméraires, & à accomplir cependant les vœux que nous avons faits, autant que nous pouvons le faire légitimement. Il ne faut pourtant pas croire que Jephthé sacrifiât sa fille & la brûlât, ce qui auroit été une action barbare & abominable devant Dieu; mais il la consacra à Dieu, ensorte qu'elle ne se maria pas, comme cela est dit dans ce chapitre: Et l'affliction que Jephthé fit paroître procédoit de ce que, n'ayant que cette fille, il n'en verroit point de postérité. Enfin, la généreuse résolution de la fille

fille de Jephthé, qui ne vouloit pas que son pére, en manquant à accomplir son vœu, attirât sur lui & sur le peuple la vengeance céleste, nous enseigne, que nous devons sacrifier nos intérêts particuliers & tout ce que nous avons de plus cher, à la gloire de Dieu & au bien public.

CHAPITRE XII.

Jephthé étant attaqué par ceux d'Ephraïm leur fait la guerre, & en tue un grand nombre. Il meurt après avoir gouverné six ans. Après sa mort Ibtsan fut le dixiéme Juge; Elon le onziéme; & Habdon le douziéme.

LEs hommes d'Ephraïm s'étant assemblés passérent vers le septentrion, & dirent à Jephthé: Pourquoi ès-tu passé pour combattre contre les Hammonites? Et *pourquoi* ne nous as-tu point apellés pour aller avec toi? Nous brûlerons ta maison, & *nous* te *brûlerons* aussi.

2. Et Jephthé leur dit: J'ai eu de grands différens avec les Hammonites, moi & mon peuple; & quand je vous ai apellés, vous ne m'avez point délivrés de leurs mains.

3. Et voyant que vous ne me déliveriez pas, j'ai exposé ma vie, & je suis passé jusqu'où étoient les Hammonites, & l'Eternel les a livrés en ma main. Pourquoi donc êtes-vous montés aujourd'hui contre moi, pour me faire la guerre?

4. Puis Jephthé ayant assemblé tous les gens de Galaad combattit contre Ephraïm, & ceux de Galaad battirent Ephraïm, parce qu'ils avoient dit: Vous *êtes* des fugitifs d'Ephraïm; Galaad *est* au milieu d'Ephraïm, au milieu de Manassé.

5. Et les Galaadites s'emparérent des passages du Jourdain, avant que ceux d'Ephraïm y arrivassent. Et quand quelqu'un de ceux d'Ephraïm, qui étoient échapés, disoit: Laissez moi passer; les gens de Galaad lui disoient: Es-tu Ephratien? & il répondoit: Non.

6. Alors ils lui disoient: Di un peu Schibboleth; & il disoit Sibboleth; car il ne pouvoit pas prononcer comme il faut. Alors le saisissant ils le mettoient à mort au passage du Jourdain. Et en ce tems il y eut quarante-deux mille hommes d'Ephraïm qui furent tués.

7. Et Jephthé jugea Israël six ans; puis Jephthé Galaadite mourut, & fut enseveli dans une des villes de Galaad.

8. Après lui Ibtsan de Bethléhem jugea Israël.

9. Il eut trente fils, & il maria hors de sa maison trente filles; il prit aussi de dehors trente filles pour ses fils, & il jugea Israël sept ans.

10. Puis Ibtsan mourut, & fut enseveli à Bethléhem.

11. Après lui Elon Zabulonite jugea Israël, & le jugea dix ans.

12. Puis Elon Zabulonite mourut, & fut enseveli à Ajalon, dans la terre de Zabulon.

13. Après lui Habdon fils d'Hillel Pirhathonite jugea Israël.

14. Il eut quarante fils, & trente petits-fils, qui montoient sur soixante & dix ânons, & il jugea Israël huit ans.

15. Puis Habdon fils d'Hillel Pirhathonite mourut, & fut enseveli à Pirhathon, dans la terre d'Ephraïm, sur la montagne de l'Hamalékite.

REFLEXIONS.

LA défaite de ceux d'Ephraïm par Jephthé fut une juste punition de leur orgueil, & de ce qu'ils avoient déclaré injustement la guerre à Jephthé, auquel le peuple d'Israël avoit de grandes obligations. C'est là un exemple du juste jugement de Dieu, sur ceux qui troublent la paix, & qui attaquent les autres sans cause légitime. Ce qui est dit sur la fin de ce chapitre, que Dieu suscita d'autres Juges après que Jephthé fut mort, nous met devant les yeux le support du Seigneur envers les Israëlites, puis que, nonobstant leurs fréquentes rébellions, il leur envoyoit de tems en tems des Juges & des Chefs pour les gouverner, & pour les délivrer de ceux qui les opprimoient.

CHAPITRE XIII.

Les Israëlites étant opprimés par les Philistins, Dieu envoye un Ange à la femme de Manoah, & ensuite à Manoah lui même, pour leur promettre la naissance d'un Fils qui délivreroit Israël. Cet Ange confirma cette promesse en consumant par le feu du ciel un Sacrifice que Manoah offroit à Dieu. Quelque temps après Samson nâquit; & il fut dans la suite le treiziéme Juge du peuple d'Israël.

LES enfans d'Israël recommencérent à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel; & l'Eternel les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avoit un homme de Tsorha, d'une famille de ceux de Dan, dont le nom *étoit* Manoah, & sa femme *étoit* stérile, & n'avoit *jamais* eu d'enfant.

3. Et un Ange de l'Eternel aparut à cette femme-là, & lui dit: Voici, tu ès stérile, & tu n'as *jamais* eu d'enfant; mais tu concevras & tu enfanteras un fils.

4. Pren donc bien garde dès maintenant de ne point boire de vin ni de cervoise, & de ne manger aucune chose souillée.

5. Car voici, tu vas être enceinte, &

& tu enfanteras un fils, & le rasoir ne passera point sur sa tête; parce que l'enfant sera Nazarien de Dieu dès le ventre *de sa mére*; & ce sera lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.

6. Or la femme vint, & parla à son mari, disant: Un homme de Dieu est venu à moi, dont la face *est* semblable à la face d'un Ange de Dieu, fort vénérable: Je ne lui ai point demandé d'où il étoit, & il ne m'a point dit son nom.

7. Mais il m'a dit: Voici tu vas être enceinte, & tu enfanteras un fils; maintenant donc ne boi point de vin, ni de cervoise, & ne mange aucune chose *qui soit* souillée; car cet enfant sera Nazarien de Dieu dès le ventre *de sa mére* jusqu'au jour de sa mort.

8. Et Manoah pria instamment l'Eternel, & dit: Hélas, Seigneur; Que l'Homme de Dieu que tu as envoyé vienne encore, je te prie, vers nous, & qu'il nous enseigne ce que nous devons faire à l'enfant, quand il sera né.

9. Et Dieu exauça la priére de Manoah. Ainsi l'Ange de Dieu vint encore à la femme, comme elle étoit assise dans un champ; mais Manoah son mari n'*étoit* point avec elle.

10. Et la femme courut vîte le raporter à son mari, lui disant: Voici, l'homme qui étoit venu l'autre jour vers moi m'est aparu.

11. Et Manoah se leva, & suivit sa femme; & venant vers l'homme il lui dit: Es-tu cet homme qui a parlé à cette femme? Et il répondit: C'est moi.

12. Et Manoah dit: Que tout ce que tu as dit arrive! Mais quelle conduite faudra-t-il tenir envers l'enfant, & que lui faudra-t-il faire?

13. Et l'Ange de l'Eternel répondit à Manoah: La femme se gardera de toutes les choses dont je l'ai avertie.

14. Elle ne mangera rien du produit de la vigne, elle ne boira ni vin ni cervoise, & elle ne mangera aucune chose qui soit souillée: Elle prendra garde à tout ce que je lui ai commandé.

15. Alors Manoah dit à l'Ange de l'Eternel: Je te prie, que nous te retenions, & nous t'aprêterons un chevreau de lait.

16. Et l'Ange de l'Eternel *répondit* à Manoah: Quand tu me retiendrois, je ne mangerois point de ton pain; mais si tu fais une holocauste, tu l'ofriras à l'Eternel; car Manoah ne savoit point que ce *fut* un Ange de l'Eternel.

17. Manoah dit encore à l'Ange de l'Eternel: Quel *est* ton nom, afin que nous t'honorions, quand ce que tu as dit sera arrivé?

18. Et l'Ange de l'Eternel, lui dit; Pourquoi t'informes-tu ainsi de mon nom? Il *est* admirable.

19. Alors Manoah prit un chevreau de lait, & un gâteau, & il les ofrit à l'Eternel sur le rocher. Et l'Ange fit une chose merveilleuse à la vûë de Manoah & de sa femme:

20. C'est que la flamme, montant de dessus l'autel vers les cieux, l'Ange de l'Eternel monta aussi avec la flamme de l'autel; ce que Manoah & sa femme ayant vû, ils tombérent le visage contre terre.

21. Et l'Ange de l'Eternel n'aparut plus à Manoah ni à sa femme. Alors Manoah connut que c'étoit l'Ange de l'Eternel.

22. Et Manoah dit à sa femme: Certainement nous mourrons, parce que nous avons vû Dieu.

23. Mais sa femme lui *répondit*: Si l'Eternel nous eût voulu faire mourir, il n'eût pas pris de nôtre main l'holocauste, ni le gâteau, & il ne nous eût point fait voir toutes ces choses-là; & au tems où nous sommes, il ne nous eût pas fait entendre les choses que nous avons entenduës.

24. Puis cette femme-là enfanta un fils, & l'apella Samson; & l'enfant devint grand, & l'Eternel le bénit.

25. Et l'Esprit de l'Eternel commença de l'animer à Mahané-dan, entre Tsorah & Esçtaol.

REFLEXIONS.

Voici les réflexions que nous devons faire sur cette lecture: I. Que Dieu, par un effet de sa bonté envers les Israëlites, fit naître Samson dans un tems où ils étoient asservis aux Philistins, déja depuis quarante ans. II. Que la naissance de Samson fut miraculeuse; qu'un Ange l'annonça à sa mére qui étoit stérile, & que la promesse de l'Ange fut confirmée par un miracle signalé; le feu du ciel ayant consumé l'oblation de Manoah le pére de Samson. Tout cela marquoit que Samson seroit un homme suscité de Dieu extraordinairement. Il paroit en troisiéme lieu par cette histoire, que Manoah & sa femme étoient des personnes pieuses, & que la naissance du fils que Dieu leur donna fut une récompense de leur piété. Enfin, il faut remarquer, que l'Ange de l'Eternel avertit Manoah & sa femme, que l'enfant qui leur naitroit seroit consacré à Dieu par le vœu du Nazaréat; ce qui marquoit que Dieu destinoit Samson à de grandes choses, & que ce qu'il feroit d'extraordinaire pendant sa vie viendroit de Dieu.

CHAPITRE XIV.

L'historien sacré rapporte ici le mariage de Samson, & l'énigme qu'il proposa au sujet du miel qu'il avoit trouvé dans le corps d'un lion qu'il avoit tué.

Cette histoire est rapportée, parce que ce fut ici le commencement & l'occasion de la guerre que Samson fit aux Philistins.

OR Samson étant descendu à Timna, il y vit une femme d'entre les filles des Philistins.

2. Et étant remonté *en sa maison*, il le déclara à son pére & à sa mére, & *leur* dit: J'ai vû une femme à Timna d'entre les filles des Philistins; maintenant donc prenez-la, afin qu'elle soit ma femme.

3. Et son pére & sa mére lui dirent: N'y a-t-il point de femme parmi les filles de tes fréres, & parmi tout ton peuple, que tu ailles prendre une femme d'entre les Philistins incirconcis? Et Samson dit: Prenez-la moi, car elle plait à mes yeux.

4. Or son pére & sa mére ne savoient point que cela *venoit* de l'Eternel; car *Samson* cherchoit que les Philistins lui donnassent quelque occasion. Et en ce tems-là les Philistins dominoient sur Israël.

5. Samson donc descendit avec son pére & sa mére à Timna, & ils vinrent jusqu'aux vignes de Timna; & voici, un jeune lion rugissant *venoit* contre lui.

6. Et l'esprit de l'Eternel ayant saisi Samson, *Samson* déchira le lion comme s'il eût déchiré un chevreau, sans avoir rien en sa main; & il ne déclara point à son pére ni à sa mére ce qu'il avoit fait.

7. Il descendit donc, & il parla à la femme; & *la femme* lui plût.

8. Puis retournant quelques jours après pour la prendre, il se détourna pour voir le corps du lion; & voici il y avoit dans le corps du lion un essaim d'abeilles, & du miel.

9. Et il en prit en sa main, & continua son chemin, en mangeant; & étant arrivé vers son pére & vers sa mére, il leur en donna, & ils *en* mangérent; mais il ne leur déclara pas qu'il avoit pris ce miel dans le corps du lion.

10. Son pére donc descendit vers cette femme-là, & Samson fit là un festin; car c'est ainsi que les jeunes gens avoient acoûtumé de faire.

11. Et si tôt qu'on l'eut vû, on prit trente convives, pour lui faire compagnie.

12. Et Samson leur dit: Je vous proposerai maintenant une énigme; & si vous me l'expliquez pendant les sept jours du festin, & la dévinez, je vous donnerai trente chemises & trente robes de rechange.

13. Mais si vous ne me l'expliquez pas, vous me donnerez trente chemises & trente robbes de rechange. Et ils lui répondirent: Propose ton énigme, & nous l'entendrons.

14. Et il leur dit: De celui qui dévoroit est procédée la viande, & la douceur est sortie de celui qui est fort. Et ils ne pûrent expliquer l'énigme pendant trois jours.

15. Et au septiéme jour ils dirent à la femme de Samson: Persuade à ton mari de nous expliquer l'énigme; autrement nous te brûlerons, toi & la maison de ton pére. Nous avez-vous apellés ici pour avoir nôtre bien, ou non?

16. La femme de Samson donc pleura auprès de lui, en disant: Certainement tu me hais, & tu ne m'aimes point. N'as-tu pas proposé une énigme aux enfans de mon peuple, & tu ne me l'as point expliquée? Et il lui *répondit:* Voici, je ne l'ai point expliquée à mon pére ni à ma mére, & te l'expliquerois-je?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui durant les sept jours du festin; & au septiéme jour il la lui expliqua; parce qu'elle le tourmentoit; puis elle l'expliqua aux enfans de son peuple.

18. Les gens de la ville lui dirent donc au septiéme jour, avant que le soleil se couchât: Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, & qu'y a-t-il de plus fort que le lion? Et il leur dit: Si vous n'eussiez point labouré avec ma genisse, vous n'eussiez point trouvé mon énigme.

19. Et l'esprit de l'Eternel le saisit, & il descendit à Asçkélon; & ayant tué trente hommes de ceux d'Asçkélon, il prit leurs dépouilles, & donna les robbes de rechange à ceux qui avoient expliqué l'énigme; & étant dans une furieuse colére, il monta en la maison de son pére.

20. Et la femme de Samson fut *mariée* à son compagnon, qui étoit son intime ami.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur la vie de Samson en général, que quoi que Dieu se servit de lui pour la délivrance du peuple d'Israël, Samson fit cependant plusieurs choses qui ne doivent point être imitées, & qui même sont condamnables. Son mariage avec une Philistine étoit contre la Loi de Dieu; cependant Dieu permit qu'il le fit, parce que cela donna lieu à Samson de faire la guerre aux Philistins. C'est ainsi que Dieu permet plusieurs choses pour les vuës qu'il se propose, quoi qu'il n'approuve pas ces choses là. Enfin, il paroît clairement de ce récit, que la grande force de Samson, & tout ce qu'il fit contre les Philistins procédoit de l'assistance du Seigneur.

CHAPITRE XV.

Samson irrité de ce qu'on avoit donné sa femme a un autre, brule les bleds des Philis-

Philistins, & les défait. Ensuite, ayant été livré aux Philistins, il rompt les cordes dont on l'avoit lié; il en tue mille avec une machoire d'âne, & étant pressé de la soif, Dieu fait un miracle pour le désalterer.

QUelques jours après, au tems de la moisson des bleds, Samson alla visiter sa femme, *lui* portant un chevreau de lait, & il dit: J'entrerai vers ma femme en sa chambre; mais son pére ne lui permit point d'y entrer.

2. Car il lui dit: J'ai crû que tu avois de l'aversion pour elle, c'est pourquoi je l'ai donnée à ton compagnon. Sa sœur puînée n'est-elle pas plus belle qu'elle? Je te prie donc, qu'elle soit *ta femme* au lieu d'elle.

3. Et Samson leur dit: A présent je serai innocent à l'égard des Philistins, quand je leur ferai du mal.

4. Samson donc s'en alla, & prit trois cents renards; il prit aussi des flambeaux, & il tourna les queuës des renards les unes contre les autres, & il mit un flambeau entre les deux queuës au milieu.

5. Puis ayant allumé les flambeaux, il lâcha les *renards* aux bleds des Philistins. Il brûla donc tant le bled qui étoit en gerbes, que celui qui étoit sur pied, même jusqu'aux vignes & jusqu'aux oliviers.

6. Et les Philistins dirent: Qui a fait ceci? Et on *répondit:* Samson le beaufils du Timnien, parce qu'il *lui* a pris sa femme, & qu'il l'a donnée à son compagnon. Les Philistins donc montérent, & la brulérent elle & son pére.

7. Alors Samson leur dit: En usez-vous ainsi? Cependant je ne cesserai point, que je ne me sois vengé de vous.

8. Et il les battit dos & ventre, & *il y eut* une grande défaite; puis il descendit, & il s'arrêta dans un quartier du rocher de Hetam.

9. Alors les Philistins montérent, & campérent en Juda, & se répandirent à Léhi.

10. Et les hommes de Juda dirent: Pourquoi êtes-vous montés contre nous? Ils *répondirent:* Nous sommes montés pour lier Samson, afin que nous lui fassions comme il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de Juda descendirent vers le quartier du rocher de Hetam, & dirent à Samson: Ne sais-tu pas que les Philistins dominent sur nous? Pourquoi donc nous as-tu fait ceci? Il leur *répondit:* Je leur ai fait comme ils m'ont fait.

12. Ils lui dirent encore: Nous sommes descendus pour te lier, afin que nous te livrions entre les mains des Philistins. Et Samson leur dit: Jurez-moi que vous ne vous jetterez point sur moi.

13. Et ils *répondirent*, & dirent: Non; mais nous te lierons très-bien, afin que nous te livrions entre leurs mains; toutefois nous ne te tuerons point. Ils le liérent donc de deux cordes neuves, & le firent monter hors du rocher.

14. Or quand il fût venu jusqu'à Léhi, les Philistins jettérent des cris de joie à sa rencontre; & l'esprit de l'Eternel le saisit, & les cordes qui *étoient* sur ses bras devinrent comme du lin où l'on a mis le feu; ses liens se défirent & tombérent de ses mains.

15. Et ayant trouvé une mâchoire d'âne, qui n'étoit pas encore desséchée, il avança sa main, & l'ayant prise il en tua mille hommes.

16. Puis Samson dit: Avec une mâchoire d'âne, un monceau, deux monceaux; avec une mâchoire d'âne, j'ai tué mille hommes.

17. Et quand il eut achevé de parler, il jetta de sa main la mâchoire, & nomma ce lieu-là Ramathléhi.

18. Et il fut fort pressé de la soif, & criant à l'Eternel, il dit: Tu as accordé à ton serviteur cette grande délivrance; & maintenant mourrois-je de soif, & tomberois-je entre les mains des incirconcis?

19. Alors Dieu fendit une des grosses dents de cette mâchoire d'âne, & il en sortit de l'eau; & quand Samson eut bû, la force lui revint, & il reprit courage. C'est pourquoi ce lieu-là a été apellé jusqu'à ce jour, Hen-hakkore, qui *est* à Léhi.

20. Et il jugea Israël au tems des Philistins pendant vingt ans.

REFLEXIONS.

IL faut considérer sur ce récit, que Dieu permit que l'on ôtât à Samson sa femme, & que les Philistins brûlassent la maison de son beau-pére, afin que cela donnât occasion à Samson de leur nuire, & même d'en faire mourir un grand nombre. Ainsi ce que Samson fit, par un esprit de vengeance, fut un moyen dans la main de Dieu, pour abbattre l'orgueil & la tyrannie des Philistins, qui opprimoient les Israëlites. Les divers événemens qui sont raportés dans cette histoire montrent, que pendant que Samson garda le vœu du Nazaréat, rien ne pouvoit lui nuire; Dieu lui ayant donné une force extraordinaire & surnaturelle; ensorte qu'il rompit les cordes dont on l'avoit lié, & qu'il tua mille Philistins; même à sa priére Dieu lui donna de l'eau par un miracle. Mais nous verrons dans la suite qu'il fut privé de sa force, & de tous ses avantages, pour n'avoir pas gardé réligieusement son vœu. Cependant ces événemens miraculeux étoient dispensés par la Providence, parce qu'ils étoient très propres à faire une grande impression, tant sur les Israëlites, que sur les Philistins, afin que les uns & les

les autres reconnussent en Samson la puissance du vrai Dieu, & qu'ils le regardassent comme un homme qui avoit été suscité extraordinairement pour la délivrance du peuple d'Israël.

CHAPITRE XVI.

Samson enleve les portes de la ville de Gaza. Ensuite une femme, nommée Délila, l'ayant engagé à lui déclarer que sa force consistoit dans ses cheveux, elle le livra aux Philistins, qui lui crévérent les yeux. Quelque tems après, il renversa le Temple de Dagon, & fit périr un grand nombre de Philistins; il mourut aussi dans cette occasion-là.

OR Samson s'en alla à Gaza, & ayant vû là une femme débauchée, il alla vers elle.

2. Et on dit à ceux de Gaza, Samson est venu ici; & ils l'environnérent; & lui dressérent une embuscade toute la nuit à la porte de la ville, & se tinrent cois toute la nuit, disant: *Qu'on ne bouge* point jusqu'à la pointe du jour, & nous le tuerons.

3. Mais Samson, après avoir dormi jusqu'à minuit, se leva, & se saisit des portes de la ville, & des deux pôteaux, & les ayant enlevés avec la barre, il *les* mit sur ses épaules, & les porta sur le haut de la montagne qui *est* vis à vis de Hébron.

4. Après cela il aima une femme, *qui se tenoit* près du torrent de Sçorek, dont le nom *étoit* Délila.

5. Et les Gouverneurs des Philistins montérent vers elle, & lui dirent: Flatte-le, & sache de lui en quoi consiste sa grande force, & comment nous pourrions le vaincre, afin que nous le lions pour le domter; & nous te donnerons chacun onze cent *piéces* d'argent.

6. Délila donc dit à Samson: Déclare-moi, je te prie, en quoi consiste ta grande force, & avec quoi il te faudroit bien lier pour te domter.

7. Et Samson lui *répondit:* Si on me lioit de sept cordes fraiches, qui ne fussent point encore séches, je deviendrois sans force, & je serois comme un autre homme.

8. Les Gouverneurs donc des Philistins lui envoyérent sept cordes fraiches, qui n'étoient point encore séches, & elle l'en lia.

9. Or il y avoit des gens chez elle dans la chambre, qui étoient cachés, & elle lui dit: Les Philistins *sont* sur toi, Samson. Alors il rompit les cordes, comme se romproit un filet d'étoupes, dès qu'il sent le feu; & sa force ne fut point connuë.

10. Puis Délila dit à Samson: Voici tu t'ès moqué de moi, car tu m'as dit des mensonges. Je te prie, déclare-moi maintenant avec quoi tu pourrois être bien lié.

11. Et il lui *répondit:* Si on me lioit serré de grosses cordes neuves, dont on ne se seroit jamais servi, je deviendrois sans force, & je serois comme un autre homme.

12. Délila donc prit de grosses cordes neuves, & elle lia Samson; puis elle lui dit: Les Philistins *sont* sur toi, Samson. Or il y avoit des gens cachés dans la chambre; & il rompit les grosses cordes de dessus ses bras comme un filet.

13. Puis Délila dit à Samson: Tu t'ès moqué de moi jusqu'ici, & tu m'as dit des mensonges: Déclare-moi avec quoi il te faudroit lier. Et il lui dit: *Ce seroit* si tu avois tissu sept tresses de ma tête autour d'une ensuble.

14. Et elle *les* mit dans *l'ensuble* avec la cheville, & elle dit: Les Philistins *sont* sur toi, Samson. Alors il se réveilla de son sommeil, & enleva la cheville du métier avec l'ensuble.

15. Alors elle lui dit: Pourquoi dis-tu que tu m'aimes, puisque ton cœur n'est point avec moi? Tu t'ès moqué de moi trois fois, & tu ne m'as point déclaré en quoi consiste ta grande force.

16. Et elle le tourmentoit tous les jours par ses paroles, & le pressoit jusqu'au bout, de sorte que son ame en étoit affligée jusqu'à la mort.

17. Alors il lui ouvrit tout son cœur, & lui dit: Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête; car je *suis* Nazarien de Dieu dès le ventre de ma mére. Si j'étois rasé, ma force m'abandonneroit, & je deviendrois sans force, & serois comme tous *les autres* hommes.

18. Délila donc voyant qu'il lui avoit ouvert tout son cœur, envoya apeller les Gouverneurs des Philistins, & leur fit dire: Montez à cette fois, car il m'a ouvert tout son cœur. Les Gouverneurs des Philistins montérent donc vers elle, portant l'argent en leurs mains.

19. Et elle l'endormit sur ses genoux, & ayant apellé un homme, elle lui fit raser sept tresses des cheveux de sa tête, & commença de le domter, & sa force l'abandonna.

20. Alors elle dit: Les Philistins *sont* sur toi, Samson. Et il s'éveilla de son sommeil, disant *en lui-même:* J'en sortirai comme les autres fois, & je me dégagerai *de leurs mains;* mais il ne savoit pas que l'Eternel s'étoit retiré de lui.

21. Les Philistins donc le saisirent, & lui crévérent les yeux, & ils le menérent à Gaza, & le liérent de deux chaines d'airain; & il tournoit la meule dans la prison.

22. Et les cheveux de sa tête commencérent à revenir, comme ils étoient lors qu'il fut rasé.

23. Or les Gouverneurs des Philistins s'assemblérent pour offrir un grand sacrifice

crifice à Dagon leur Dieu, & pour se réjouïr, & ils dirent: Nôtre Dieu a livré entre nos mains Samson nôtre ennemi.

24. Le peuple aussi l'ayant vû, loua son Dieu, disant: Nôtre Dieu a livré entre nos mains nôtre ennemi, le destructeur de nôtre pays, & celui qui en a tant tué d'entre nous.

25. Or comme ils avoient le cœur joyeux, ils dirent: Faites venir Samson, afin qu'il nous divertisse. Ils apelérent donc Samson & le tirérent de la prison; & il jouoit devant eux; & ils le firent tenir entre les piliers.

26. Alors Samson dit au garçon qui le tenoit par la main: Mets-moi d'une telle maniére que je puisse toucher les piliers qui soûtiennent la maison, afin que je m'apuye dessus.

27. Or la maison étoit pleine d'hommes & de femmes, & tous les Gouverneurs des Philistins y *étoient*; *il y avoit* même sur la plateforme près de trois mille personnes, tant d'hommes que de femmes, qui regardoient Samson jouër.

28. Alors Samson invoqua l'Eternel, & dit; Seigneur Eternel, je te prie, souvien-toi de moi; ô Dieu, je te prie, fortifie-moi seulement cette fois, & que je me venge des Philistins pour la perte de mes deux yeux.

29. Samson donc embrassa les deux piliers du milieu, sur lesquels la maison étoit apuyée, & se tint à eux; l'un étoit à sa droite & l'autre à sa gauche.

30. Et il dit: Que je meure avec les Philistins. Il s'étendit donc de toute sa force, & la maison tomba sur les Gouverneurs & sur tout le peuple qui y étoit. Et il fit mourir beaucoup plus de gens dans sa mort, qu'il n'en avoit fait mourir pendant sa vie.

31. Ensuite ses fréres, & toute la maison de son pére descendirent, & l'emportérent; & étant remontés ils l'ensevelirent entre Tsorha & Estaol, dans le sépulcre de Manoah son pére. Il avoit jugé Israël vingt ans.

REFLEXIONS.

IL paroit d'ici, que Dieu fut avec Samson, pendant qu'il garda le vœu du Nazaréat; mais ce qui causa sa perte fut qu'il s'attacha à des femmes, & en particulier à Délila, qui par ses artifices l'engagea à lui dire en quoi consistoit sa force; ce que Samson ne pouvoit lui déclarer sans violer son vœu, & sans s'exposer à perdre sa force, & tous les précieux avantages qu'il avoit eus jusques alors. Ce changement qui arriva en Samson, & l'état honteux où il se vit réduit, par ces mémes Philistins dont il avoit été la terreur, fait bien voir dans quels malheurs se précipitent ceux qui sont infidèles à Dieu & à leur vocation; & comment il abandonne enfin ceux qui se livrent aux infames desirs de la chair; aussi-bien que ceux qui méprisent les dons & les graces qu'ils ont reçuës de lui. Il faut remarquer cependant, que Dieu rendit à Samson, avant sa mort, la force qu'il avoit perdue, en sorte qu'il fit périr trois mille Philistins en mourant. Dieu fit cela pour sa gloire, afin d'abbattre la puissance & la fierté de ces peuples idolâtres, & de leur montrer que le vrai Dieu protégeoit les Israëlites. Enfin il faut considerer sur toute l'histoire de Samson, qu'il a fait plusieurs choses mauvaises & tout à fait criminelles; mais que Dieu se sert de toutes sortes de personnes, même de celles qui n'ont pas une véritable pieté, pour exécuter ses desseins; c'est dequoi nous voyons divers exemples dans l'Ecriture. Ainsi la conduite de Samson, & de tous ceux dont l'histoire sainte fait mention, desquels la vie n'a pas été bien règlée, n'est à imiter, que dans ce que l'on y voit de bon & de conforme à la volonté de Dieu.

CHAPITRE XVII.

Un homme, nommé Mica, fait faire deux idoles, & il établit l'un de ses fils pour en être le Sacrificateur, jusqu'à-ce qu'ayant trouvé un Lévite, il l'établit à la place de son fils. On ne sauroit déterminer precisement, en quel tems ce qui est recité dans ce chapitre & dans les suivans, arriva. Il semble que cela doit-être rapporté aux tems qui suivirent la mort de Josué, & des Anciens; lors que Phinées, fils du Grand Sacrificateur Eléazar, & petit fils d'Aaron, vivoit encore. Voyez Chap. XX. 28.

IL y avoit eu un homme de la montagne d'Ephraïm, dont le nom *étoit* Mica,

2. Qui dit à sa mére; Les onze cent *piéces* d'argent qui te furent prises, pour lesquelles tu fis *tant* d'imprécations, lesquelles même tu prononças en ma présence; voici cet argent-là est entre mes mains; je l'avois pris. Alors sa mére dit: Que mon fils soit béni par l'Eternel!

3. Et quand il rendit à sa mére les onze cent *piéces* d'argent, sa mére dit: J'avois dédié de ma main cet argent à l'Eternel pour mon fils, afin d'en faire une image taillée, & une de fonte; & maintenant je te le rendrai.

4. *Aprés* donc qu'il eut rendu cet argent-là à sa mére, elle en prit deux cent *piéces*, & les donna au fondeur, qui en fit une image taillée, & une de fonte; & elles furent dans la maison de Mica.

5. Ainsi cet homme, *savoir* Mica, eut une maison de dieu, & fit un éphod & des marmousets, & consacra l'un de ses fils, qui lui servit de Sacrificateur.

6. En

6. En ce tems-là il n'y avoit point de Roi en Israël; chacun faisoit ce qui lui sembloit bon.
7. Or il y eut un jeune homme de Beth-léhem de Juda, (*située* dans la famille de Juda) qui étoit Lévite, & qui avoit fait son séjour là;
8. Qui partit de cette ville-là, *savoir* de Beth-léhem de Juda, pour aller demeurer où il trouveroit *son avantage*. Et il vint, en continuant son chemin en la montagne d'Ephraïm, jusqu'à la maison de Mica.
9. Et Mica lui dit: D'où viens-tu? Le Lévite lui *répondit:* Je suis de Beth-léhem de Juda; & je m'en vai pour demeurer où je trouverai *mon avantage.*
10. Et Mica lui dit: Demeure avec moi, & sois moi pour Pére, & pour Sacrificateur, & je te donnerai dix *piéces* d'argent par an, & ce que couteront tes habits & ta nourriture. Et le Lévite y alla.
11. Ainsi le Lévite convint de demeurer avec cet homme-là, & ce jeune homme lui fut comme l'un de ses enfans.
12. Et Mica consacra le Lévite, & ce jeune homme lui servit de Sacrificateur, & demeura en sa maison.
13. Alors Mica dit: Maintenant je connois que l'Eternel me fera dû bien, parce que j'ai un Lévite pour Sacrificateur.

REFLEXIONS.

IL y a deux réflexions à faire sur ce chapitre: I. L'on voit par cette histoire de Mica, que la corruption étoit très-grande parmi les Israëlites en ce tems-là, & qu'ils conservoient toûjours un penchant extrême pour l'idolatrie, puisque Mica, qui faisoit profession de servir Dieu, établit chez lui un culte particulier, & même superstitieux & idolatre. Par là nous devons reconnoitre qu'il est très-dangereux de s'écarter du service que Dieu a prescrit dans sa parole; & que les hommes ne peuvent que s'égarer, lors qu'ils veulent établir des cultes qu'ils ont eux-mêmes inventés. II. L'on doit faire attention au desir qu'eut Mica d'avoir un Lévite chez lui, & à la persuasion où il étoit que Dieu le béniroit à cause de cela. Quoi que cette persuasion fut mal fondée, à cause que le culte qui étoit établi chez lui étoit mêlé d'idolatrie; nous devons cependant recueillir de là, que l'on ne sauroit faire trop de cas du Service divin & du saint Ministére, pourvû qu'il soit exercé dans sa pureté; & qu'on doit regarder cet avantage comme la source de tout nôtre bonheur.

CHAPITRE XVIII.

Ceux de la Tribu de Dan, étant trop resserrés dans le pays qu'ils habitoient, envoyérent des espions pour reconnoitre la ville de Laïs, & la prirent ensuite, après avoir consulté le Seigneur, par le moyen du Lévite qui étoit chez Mica, lequel même ils emmenérent avec eux pour être leur Sacrificateur.

EN ce tems-là il n'y *avoit* point de Roi en Israël; & en ce même tems la Tribu de Dan cherchoit un héritage pour elle, afin d'y demeurer: car jusqu'alors il ne lui en étoit point échû entre les Tribus d'Israël pour le posséder.
2. C'est pourquoi les descendans de Dan envoyérent de leur famille cinq hommes d'une & d'autre qualité, gens vaillans, de Tsorha & d'Esçtaol, pour épier le pays, & le bien reconnoitre; & ils leur dirent: Allez & reconnoissez bien le pays. Ils vinrent donc à la montagne d'Ephraïm jusqu'à la maison de Mica, & ils y passérent la nuit.
3. Et quand ils furent auprès de la maison de Mica, ils reconnurent la voix du jeune homme Lévite; & s'étant détournés vers cette maison-là, ils lui dirent: Qui t'a amené par deçà; qu'y fais-tu, & qu'as-tu ici?
4. Et il *répondit:* Mica a fait pour moi telle & telle chose; il m'a donné des gages, & je lui sers de Sacrificateur.
5. Ils dirent encore: Nous te prions que tu consultes Dieu, afin que nous sachions si le voyage que nous entreprenons sera heureux.
6. Et le Sacrificateur leur dit: Allez en paix; l'Eternel a devant ses yeux le voyage que vous entreprenez.
7. Ces cinq hommes donc s'en allérent & arrivérent à Laïs; & ils virent le peuple de cette ville-là, qui étoit habitée en assurance, & que ce peuple vivoit en repos, & en assurance à la façon des Sidoniens, & qu'il n'y avoit personne au pays qui leur fit de la peine en aucune chose, parce qu'ils étoient libres; aussi ils *étoient* éloignés des Sidoniens, & ils n'avoient à faire avec personne.
8. Puis étant revenus à leurs fréres à Tsorha & Esçtaol, leurs fréres leur dirent: Que *raportez* vous?
9. Et ils répondirent: Allons, montons contre eux; car nous avons vû le pays, & nous l'avons trouvé très bon. Quoi? Vous êtes encore sans rien faire? Ne soyez point paresseux à partir pour aller posséder ce pays.
10. Quand vous y entrerez, vous viendrez vers un peuple qui est dans une pleine assurance, & dans un pays de grande étenduë, car Dieu l'a livré entre vos mains; c'*est* un lieu où il ne manque rien de tout ce qui est sur la terre.
11. Il partit donc de là, de la famille de ceux de Dan, *savoir* de Tsorha, & d'Esçtaol, six cents hommes armés;
12. Qui montans campérent à Kirjath-

jath-jéharim, *qui est* en Juda ; & on a apellé ce lieu-là Mahanédan, jusqu'à ce jour, & il est derriére Kirjath-jéharim.

13. Puis de là ils passérent à la montagne d'Ephraïm, & arrivérent jusqu'à la maison de Mica.

14. Alors les cinq hommes qui étoient allés pour épier le pays de Laïs, prenant la parole, dirent à leurs fréres : Savez-vous que dans ces maisons il y a un éphod & des idoles, une image taillée & une de fonte ? Voyez donc maintenant ce que vous aurez à faire.

15. Alors ils se détournérent *vers ce lieu*-là, & vinrent dans la maison du jeune homme Lévite, dans la maison de Mica, & le saluérent.

16. Or les six cents hommes des descendans de Dan, qui étoient sous les armes, s'arrêtérent à l'entrée de la porte.

17. Mais les cinq hommes qui étoient allés pour épier le pays, étant montés, entrérent dans la maison, & prirent l'image taillée, l'éphod, les idoles, & l'image de fonte, pendant que le Sacrificateur étoit à l'entrée de la porte, avec les six cents hommes armés.

18. Etant donc entrés dans la maison de Mica, ils prirent l'image taillée, l'éphod, les idoles, & l'image de fonte. Et le Sacrificateur leur dit : Que faites-vous ?

19. Et ils lui dirent : Tai-toi, & mets ta main sur ta bouche, & vien t'en avec nous, & sois-nous pour Pére, & pour Sacrificateur. Lequel vaut mieux d'être Sacrificateur de la maison d'un homme seul, ou d'être Sacrificateur d'une Tribu & d'une famille en Israël ?

20. Et le Sacrificateur eut de la joie en son cœur, & ayant pris l'éphod, les idoles, & l'image taillée, il se mit au milieu du peuple.

21. Ils se mirent donc en chemin, & marchérent, & mirent devant eux les petits enfans, le bétail, & le bagage.

22. Quand ils furent éloignés de la maison de Mica, ceux qui *étoient* dans les maisons voisines de celles de Mica furent convoqués à grand cri, & ils atteignirent les descendans de Dan.

23. Et ils criérent après eux ; mais eux tournant visage dirent à Mica : Qu'as-tu que tu cries ainsi ?

24. Il *répondit* : Vous avez enlevé mes dieux que j'avois faits, avec le Sacrificateur, & vous-vous en êtes allés ; & que me reste-t-il ? Comment donc me dites-vous, Qu'as-tu ?

25. Et les descendans de Dan lui dirent : Ne fai point entendre ta voix après nous, de peur que ces gens en colère ne se jettent sur vous, & que vous n'y laissiez la vie, toi, & tous ceux de ta famille.

26. Les descendans de Dan continuérent donc leur chemin, & Mica ayant vû qu'ils étoient plus forts que lui, tourna visage, & s'en revint en sa maison.

27. Ainsi ayant pris les choses que Mica avoit faites, & le Sacrificateur qu'il avoit, ils arrivérent à Laïs, vers un peuple qui étoit tranquille, & qui se croyoit en sureté ; & ils les firent passer au fil de l'épée ; & ayant mis le feu à la ville, ils la brulérent.

28. Et il n'y eut personne qui la délivrat ; car elle étoit loin de Sidon ; *ses habitans* n'avoient aucun commerce avec personne, & elle *étoit située* en la vallée qui apartenoit au *pays de* Beth-réhop ; puis ils bâtirent *la* une ville, & ils y habitérent.

29. Et ils nommérent cette ville-là Dan, selon le nom de Dan leur pére, qui étoit né à Israël ; au lieu qu'auparavant le nom de cette ville étoit Laïs.

30. Et les descendans de Dan se dressérent l'image taillée, & Jonathan fils de Guerson, fils de Manassé, lui & ses enfans furent Sacrificateurs pour la Tribu de Dan jusqu'au jour que son pays fut pris.

31. Ils se dressérent donc l'image taillée que Mica avoit faite, tout le tems que la maison de Dieu fut à Silo.

REFLEXIONS.

Pour l'intelligence de ce chapitre, & pour profiter de cette lecture, il faut y faire ces trois réflexions : I. Que ceux de la Tribu de Dan entreprirent justement la guerre contre la ville de Laïs, puisque les habitans de cette ville étoient de ces Cananéens dont Dieu avoit donné le pays aux enfans d'Israël. II. Que les Israëlites de la Tribu de Dan, avant que d'exécuter leur dessein, consultérent le Seigneur, par le moyen d'un Lévite, & qu'ils voulurent même avoir ce Lévite avec eux pour Sacrificateur. Quoi que ces Israëlites péchassent, en s'adressant à un Lévite qui avoit établi un culte illicite, nous devons cependant apprendre d'ici, à ne rien entreprendre, sans examiner si nos desseins sont conformes à la volonté du Seigneur ; & à estimer par dessus toutes choses l'avantage de servir Dieu publiquement, pourvû que nous le fassions de la maniére dont il l'a ordonné. III. Il faut remarquer sur ce récit, que bien que Dieu n'approuvât pas le culte qui étoit établi chez Mica, parce que ce culte étoit mélé d'idolatrie, il voulut cependant donner un heureux succès à ceux de la Tribu de Dan, pour exécuter les desseins de la Providence. Mais cette Tribu n'en témoigna pas à Dieu la reconnoissance qu'elle devoit, puis qu'elle conserva ce culte idolatre dans son pays. Au reste, on voit par ce qui est rapporté

rapporté dans ce chapitre ; qu'il y avoit beaucoup de désordres parmi les Israëlites par rapport à la Religion & aux mœurs. C'est ce qui paroit encore par le chapitre suivant.

CHAPITRE XIX.

C'est ici le récit du crime que les habitans de la ville de Guibha commirent, en violant & en faisant mourir la femme d'un Lévite; ce qui donna lieu à la guerre que toutes les Tribus d'Israël firent à la Tribu de Benjamin.

IL arriva aussi en ce tems-là, lors qu'il n'y avoit point de Roi en Israël, qu'il y eut un Lévite qui demeuroit aux côtés de la montagne d'Ephraïm, qui prit une femme concubine de Bethléhem de Juda.

2. Mais sa concubine commit impureté chez lui, & s'en alla d'avec lui en la maison de son pére à Bethléhem de Juda, & elle y fut l'espace de quatre mois.

3. Ensuite son mari se leva, & il s'en alla après elle, pour lui parler selon son cœur, & la ramener. Il avoit aussi avec soi son serviteur & deux ânes; & elle le fit entrer dans la maison de son pére. Et le pére de la jeune femme le voyant *venir*, se réjouït de sa rencontre.

4. Son beau-pére donc, pére de la jeune femme, le retint *chez lui*, & il demeura avec lui trois jours; & ils mangérent & bûrent, & ils logérent là.

5. Au quatriéme jour, comme ils s'étoient levés de bon matin, il se mit en chemin pour s'en aller; mais le pére de la jeune femme dit à son beau-fils: *Pren* une bouchée de pain *pour* te fortifier, & après cela vous vous en irez.

6. Ils s'assirent donc, & mangérent eux deux & burent ensemble; & le pére de la jeune femme dit au mari: Je te prie qu'il te plaise de passer encore ici cette nuit, & que ton cœur se réjouïsse.

7. Et comme le mari se fut mis en chemin pour s'en aller, son beau-pére le pressa tellement qu'il s'en retourna, & il y passa encore la nuit.

8. Et au cinquiéme jour il se leva de bon matin pour s'en aller, & le pére de la jeune femme dit: Je te prie, fortifie ton cœur; & ils tardérent tant, que le jour *commença* à baisser, pendant qu'ils mangeoient eux deux *ensemble*.

9. Puis le mari se mit en chemin pour s'en aller, lui & sa concubine, & son serviteur. Et son beau-pére, pére de la jeune femme, lui dit: Voici maintenant le jour baisse *&* le soir *aproche*; je vous prie, passez ici la nuit; voici le jour finit, passe ici la nuit; & que ton cœur se réjouïsse; & demain matin vous vous leverez *pour continuer* vôtre chemin, & tu t'en iras en ta maison.

10. Mais le mari ne voulut point y passer la nuit; mais il se leva, & s'en alla: & vint jusques vis à vis de Jébus qui *est* Jérusalem, ayant avec soi ses deux ânes bâtés, & sa concubine.

11. Et comme ils *étoient* près de Jébus, & que le jour étoit fort avancé, le serviteur dit à son maître: Marchez, je vous prie, & détournons-nous vers cette ville des Jébusiens, afin que nous y passions la nuit.

12. Et son maître lui *répondit*: Nous ne nous détournerons point vers aucune ville *d'un peuple* étranger, où il n'y *a* point d'enfans d'Israël; mais nous passerons jusqu'à Guibha.

13. Il dit aussi à son serviteur: Marche, & nous gagnerons l'un de ces lieux-là, & nous passerons la nuit à Guibha, ou à Rama.

14. Ils passérent donc plus avant, & marchérent, & le soleil leur coucha près de Guibha, qui *apartient* à Benjamin.

15. Alors ils se détournérent vers Guibha, pour y entrer *&* y passer la nuit; & étant entrés, ils demeurérent dans la place de la ville; & il n'y avoit personne qui les retirât chez soi pour y passer la nuit.

16. Mais voici sur le soir un vieillard qui venoit des champs, de son travail, & cet homme-là *étoit* de la montagne d'Ephraïm, mais il demeuroit à Guibha, dont les habitans *étoient* Benjamites.

17. Levant ses yeux il vit ce voyageur *assis* dans la place de la ville. Alors ce vieillard *lui* dit: Où vas-tu, & d'où viens-tu?

18. Et il lui *répondit*: Nous passons de Bethléhem de Juda vers les côtés de la montagne d'Ephraïm, d'où je suis; parce que j'étois allé jusqu'à Bethléhem de Juda; mais maintenant je m'en vai à la maison de l'Eternel; & il n'*y a* personne qui me retire chez soi;

19. Quoique nous ayions de la paille & du fourrage pour nos ânes, & du pain & du vin pour moi & pour ta servante, & pour le garçon *qui est* avec tes serviteurs; nous n'*avons* besoin de rien *que du logement*.

20. Et le vieillard lui dit: La paix soit avec toi; Je me charge de tout ce dont tu auras besoin; *je te prie* seulement que tu ne passes point la nuit dans la place.

21. Alors il le fit entrer dans sa maison, & il donna à manger aux ânes; & ayant lavé leurs piés ils mangérent & bûrent.

22. Comme ils faisoient bonne chère, voici les gens de la ville, qui étoient de méchans garnemens, environnérent la maison, heurtant à la porte, & ils parlérent au vieillard qui étoit maître de la maison, & lui dirent:

Fai

Fai sortir cet homme qui est entré dans ta maison, afin que nous le connoissions.

23. Mais cet homme, *savoir* le maître de la maison, sortit vers eux, & leur dit: Non, mes fréres, ne *lui* faites point de mal, je vous prie. Puisque cet homme est entré en ma maison, ne faites point une action si infame.

24. Voici *j'ai* une fille qui *est* vierge, & *cet homme* a sa concubine; je vous les amenerai dehors maintenant, & vous les violerez, & vous ferez d'elles comme il vous semblera bon; mais ne commettez point une action si infame à l'égard de cet homme.

25. Mais ces gens-là ne voulurent point l'écouter; c'est pourquoi cet homme prit sa concubine, & ils abusérent d'elle toute la nuit jusqu'au matin, puis ils la renvoyérent, comme l'aube du jour se levoit.

26. Cette femme donc, comme le jour aprochoit, s'en revint, & étant tombée à la porte de la maison de l'homme où *étoit* son mari, elle y demeura jusqu'au jour.

27. Et son mari se leva de *bon* matin, & ayant ouverte la porte, il sortoit pour continuer son chemin; mais voici sa femme concubine qui étoit tombée à la porte de la maison; & qui avoit les mains sur le seuil.

28. Et il lui dit: Lève-toi, & allons-nous-en; mais elle ne répondit point. Alors il la chargea sur un âne, & se mit en chemin, & s'en retourna chez lui.

29. Et étant venu dans sa maison, il prit un couteau, & prenant sa concubine, il partagea *son corps* avec ses os en douze parts, & il en envoya *une part* dans tous les quartiers d'Israël.

30. Et tous ceux qui virent cela dirent: On n'a jamais fait, ni vû, rien de pareil, depuis que les enfans d'Israël sont montés hors du pays d'Egypte, jusqu'à ce jour. Pensez à cela, consultez & prononcez.

REFLEXIONS.

CEtte histoire fait voir que les habitans de Guibha étoient des gens perdus, & portés aux crimes les plus abominables; & qu'en général, il y avoit en ce tems-là une étrange confusion & beaucoup de licence parmi les enfans d'Israël. Cela procédoit principalement de ce qu'ils n'avoient pas des Chefs & des Conducteurs qui fissent observer la Loi de Dieu, & de ce que chacun faisoit ce qu'il trouvoit à propos. Les peuples qui ont été favorisés de la connoissance de Dieu peuvent tomber dans le dernier abandonnement au mal, lors qu'ils n'observent plus les Loix de la Religion & de la Justice, & que ceux qui les violent demeurent impunis.

CHAPITRE XX.

Les Israëlites déclarent la guerre à la Tribu de Benjamin, parce qu'elle n'avoit pas voulu leur livrer les habitans de la ville de Guibha, qui s'étoient rendus coupables du violement & de la mort de la femme d'un Lévite; comme cela est dit dans le chapitre précédent. L'issue de cette guerre fut, que les Israëlites, après avoir été battus deux fois, prirent Guibha, & firent un grand carnage des Benjamites, ensorte que cette Tribu fût presque entiérement détruite.

ALors tous les enfans d'Israël sortirent, & l'assemblée fut convoquée, comme si ce n'eût été qu'un seul homme, depuis Dan jusqu'à Béerscébah, & jusqu'au pays de Galaad, vers l'Eternel, à Mitspa.

2. Et les Chefs de tout le peuple, & toutes les Tribus d'Israël se trouvérent dans l'assemblée du peuple de Dieu, *au nombre de* quatre cents mille hommes de pié qui tiroient l'épée.

3. Et les Benjamites aprirent que les enfans d'Israël étoient montés à Mitspa. Et les enfans d'Israël dirent: Qu'on nous récite comment cette méchante action est arrivée.

4. Et le Lévite, qui étoit le mari de la femme qu'on avoit tué, répondit & dit: Etant arrivés à Guibha, qui *est* de Benjamin, moi & ma concubine, pour y passer la nuit,

5. Les Seigneurs de Guibha se sont élevés contre moi, & ils ont environné de nuit la maison *où j'étois*, prétendant me tuer; & ils ont tellement violé ma concubine, qu'elle en est morte.

6. C'est pourquoi, ayant pris ma concubine, je l'ai mise en piéces, & j'en ai envoyé par tous les quartiers de l'héritage d'Israël; car ils ont fait un crime énorme, & une action infame en Israël.

7. Vous voici tous, enfans d'Israël; délibérez-en ici entre vous, & dites en vôtre avis.

8. Et tout le peuple se leva, comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme, & ils dirent: Aucun de nous n'ira en sa tente, ni aucun de nous ne se retirera dans sa maison.

9. Mais voici ce que nous ferons maintenant à Guibha; nous jetterons le sort contre elle!

10. Nous prendrons dix hommes, de cent d'entre toutes les Tribus d'Israël, & cent de mille, & mille de dix mille, qui prendront de la provision pour le peuple, afin qu'étant entrés à Guibha de Benjamin, ils la traitent selon l'infamie du crime qu'elle a commis en Israël.

11. Ainsi tous ceux d'Israël furent assemblés contre cette ville là, *étant* unis comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme.

12. Alors les Tribus d'Israël envoyérent

rent des hommes vers toute la Tribu de Benjamin, pour *lui* dire : Quelle méchante *action* a-t-on *commis* parmi vous ?

13. Maintenant donc livrez-nous ces méchans garnemens qui *sont* à Guibha ; afin que nous les fassions mourir, & que nous ôtions le mal du milieu d'Israël. Mais les Benjamites ne voulurent point écouter la voix de leurs fréres les enfans d'Israël.

14. Et les Benjamites sortant de *leurs* villes s'assemblérent à Guibha, pour sortir en bataille contre les enfans d'Israël.

15. En ce jour-là on fit le dénombrement des enfans de Benjamin qui étoient dans ces villes-là. *Et il se trouva* vingt six mille hommes tirant l'épée, sans les habitans de Guibha, dont on fit aussi le dénombrement ; *& on y trouva* sept cents hommes d'élite.

16. De tout ce peuple-là, *il y avoit* sept cents hommes d'élite, qui ne se servoient point de la main droite; tous tiroient des pierres avec une fronde à un cheveu, & ils n'y manquoient point.

17. On fit aussi le dénombrement des hommes d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, & il s'en trouva quatre cents mille hommes tirant l'épée, tous gens de guerre.

18. Ils partirent donc, & étant montés à la maison du *Dieu* Fort, ils consultérent Dieu. Les enfans d'Israël dirent donc : Qui est-ce d'entre nous qui montera le prémier pour faire la guerre aux Benjamites ? Et l'Eternel répondit: Juda *montera* le prémier.

19. Puis les enfans d'Israël se levérent de *bon* matin, & ils campérent près de Guibha.

20. Et ceux d'Israël sortirent en bataille contre Benjamin, & se rangérent contre eux en bataille près de Guibha.

21. Alors les Benjamites sortirent de Guibha ; & ce jour-là ils mirent par terre vingt-deux mille hommes *de l'armée* de ceux d'Israël.

22. Toutefois le peuple de ceux d'Israël reprit courage, & *se* rangea de nouveau en bataille, au lieu où il s'étoit rangé le prémier jour.

23. Parce que les enfans d'Israël étoient montés, & avoient pleuré devant l'Eternel jusqu'au soir, & avoient consulté l'Eternel en disant : M'aprocherai-je encore pour combattre contre les descendans de Benjamin, *qui est* mon frére ? Et l'Eternel avoit répondu : Montez contre lui.

24. Le lendemain donc les enfans d'Israël s'aprochérent des enfans de Benjamin.

25. Les Benjamites sortirent aussi de Guibha ce second jour contre eux, & ils mirent encore par terre dix-huit mille hommes des enfans d'Israël, qui tiroient tous l'épée.

26. Alors tous les enfans d'Israël, & tout le peuple montérent, & vinrent à la maison du *Dieu* Fort, & y pleurérent, & se tinrent là devant l'Eternel, & jeûnérent ce jour-là jusqu'au soir, & ils offrirent des holocaustes & des sacrifices de prospérité devant l'Eternel.

27. Ensuite les enfans d'Israël consultérent l'Eternel ; (*l'*Arche de l'alliance de Dieu étoit alors en ce lieu là ;

28. Et Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, se tenoit devant l'Eternel ;) *Ils consultérent donc l'Eternel*, disant : Sortirai-je encore une autre fois en bataille contre les descendans de Benjamin, *qui est* mon frére, ou m'en déporterai-je ? Et l'Eternel *répondit :* Montez, car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Et Israël mit des embuscades autour de Guibha.

30. Et les enfans d'Israël montérent le troisiéme jour contre les Benjamites, & se rangérent contre Guibha comme les autres fois.

31. Alors les Benjamites étant sortis pour rencontrer le peuple, furent attirés hors de la ville, & commencérent à en fraper quelques-uns du peuple ; *& il y eut* environ trente hommes d'Israël qui furent blessés à mort, comme les autres fois, par les chemins, dont l'un monte à la maison du *Dieu* Fort, & l'autre à Guibha, dans la campagne.

32. Et les Benjamites dirent : Ils tombent devant nous comme la prémiére fois. Mais les enfans d'Israël disoient : Fuyons, & les attirons hors de la ville, dans les chemins.

33. Tous ceux d'Israël donc se levant du lieu où ils étoient, se rangérent à Bahal-tamar ; & les gens de l'embuscade aussi sortirent de leur poste, *savoir* de la prairie de Guibha.

34. Et dix-mille hommes d'élite de tout Israël vinrent contre Guibha, & la mêlée fut rude, & ceux *de Benjamin* n'apperçurent point le mal qui alloit tomber sur eux.

35. Et l'Eternel battit Benjamin devant les Israëlites ; & les enfans d'Israël en ce jour-là mirent par terre vingt-cinq mille & cent hommes de Benjamin, tous tirant l'épée.

36. Les Benjamites virent alors qu'ils étoient battus. Or ceux d'Israël avoient reculé devant ceux de Benjamin ; car ils s'assuroient sur les embuscades qu'ils avoient mises près de Guibha.

37. Et ceux qui étoient en embuscade se jettérent incontinent sur Guibha ; ainsi ceux qui étoient en embuscade marchérent, & firent passer toute la ville au fil de l'épée.

38. Or ceux d'Israël avoient donné pour signal à ceux qui étoient en embuscade, qu'ils fissent monter beaucoup

de fumée de la ville.

39. Ceux d'Israël avoient donc tourné le dos dans la bataille, & les Benjamites avoient commencé de fraper & de blesser à mort environ trente hommes de ceux d'Israël; car ils disoient: Quoi qu'il en soit, certainement ils tombent devant nous comme à la prémiére bataille.

40. Mais quand *on vit comme* une colomne de fumée qui s'élevoit, & qui commençoit à monter de la ville, ceux de Benjamin regardérent derriére eux, & voici la *flamme qui consumoit* toute la ville montoit vers le ciel.

41. Alors ceux d'Israël tournérent visage, & ceux de Benjamin furent eperdus; car ils virent que le mal les avoit atteints.

42. Et ils tournérent le dos devant ceux d'Israël vers le chemin du désert; mais l'armée *d'Israël* les serra de près. Et pour ce qui est de ceux des villes, ils les mirent par terre dans leurs propres lieux.

43. Ils environnérent *donc* ceux de Benjamin, les poursuivirent, & les foulérent aux pieds, *depuis* Ménuha jusqu'à l'oposite de Guibha vers le soleil levant.

44. Et *il y eut de la Tribu* de Benjamin dixhuit mille hommes tués, qui étoient tous vaillans hommes.

45. Alors *ceux de Benjamin* tournant le dos fuïrent vers le désert au rocher de Rimmon, & *ceux d'Israël* en grapillérent par les chemins cinq mille hommes; & les poursuivant de près jusqu'à Guidhom, ils en frapérent deux mille hommes.

46. Tous ceux donc qui tombérent *morts* ce jour-là, de Benjamin, furent vingt-cinq mille hommes, tirant *tous* l'épée, & tous vaillans hommes.

47. Et il y eut six cents hommes de ceux qui avoient tourné le dos, qui echapérent vers le désert au rocher de Rimmon, qui demeurérent au rocher de Rimmon quatre mois.

48. Et ceux d'Israël retournérent vers les Benjamites, & les firent passer au fil de l'épée, tant les hommes de *chaque* ville que les bêtes; tout ce qui se trouva. Ils brûlérent aussi toutes les villes qui s'y trouvérent.

REFLEXIONS.

La résolution que les Tribus d'Israël prirent de faire la guerre à celle de Benjamin, parce qu'elle refusa de punir ceux de Guibha de l'action infame qu'ils avoient commise, prouve, que bien qu'il y eût beaucoup de licence parmi les enfans d'Israël, il y avoit pourtant encore du zéle & de l'amour pour la justice. II. Il est à remarquer, que les Israëlites ne déclarérent la guerre à ceux de Benjamin, qu'après les avoir prémiérement requis de punir les coupables. Cette conduite sage & moderée doit apprendre aux Chrétiens: qu'il ne faut pas être trop prompt à rompre la paix, & qu'avant que d'employer la rigueur, on doit recourir à la remontrance & aux voies de douceur. III. Il faut considérer ici, que quoi que Dieu approuvât cette guerre, & que sa volonté fût de châtier les Benjamites; cependant, parce que les autres Tribus n'étoient pas innocentes, il permit qu'elles fussent battues deux fois, afin de leur faire sentir leurs péchés; & qu'il ne leur accorda la victoire, qu'après qu'elles eurent donné des marques de leur repentance par leur humiliation & par leur jeûne. Ceux dont Dieu veut bénir les desseins, & dont il veut se servir pour chatier les autres, sont souvent coupables eux-mêmes, & ont aussi besoin d'être châtiés; & Dieu ne déploie sa force & n'accomplit ses promesses, qu'en faveur de ceux qui s'humilient sincérement devant lui. Enfin, ce qui arriva aux Benjamites, pour avoir refusé de punir les habitans de Guibha, du crime atroce qui avoit été commis dans leur ville, fait voir, que les péchés de quelques particuliers peuvent devenir les péchés de tout le peuple, & attirent même quelques fois sur le public de grands malheurs, lors que les coupables demeurent impunis, & qu'ils sont soûtenus ou tolerés par ceux qui devroient réprimer le crime & en faire la vengeance.

CHAPITRE XXI.

On voit dans ce chapitre, I. La douleur que les Israëlites eurent de la défaite des Benjamites; & en second lieu, ce qu'ils firent pour rétablir cette Tribu qui avoit été presque éteinte.

Et ceux d'Israël jurérent à Mitspa, disant: Nul de nous ne donnera sa fille pour femme aux Benjamites.

2. Puis le peuple vint à la maison du *Dieu* fort, & ils demeurérent là jusqu'au soir en la présence de Dieu; & élevant leurs voix ils répandirent des larmes en abondance.

3. Et ils dirent: Eternel, Dieu d'Israël, pourquoi ceci est-il arrivé en Israël, qu'une Tribu d'Israël ait été aujourd'hui retranchée?

4. Et le lendemain le peuple se leva de bon matin, & il bâtit-là un autel; & ils offrirent des holocaustes, & des sacrifices de prospérités.

5. Alors les enfans d'Israël dirent: Qui *est celui* d'entre toutes les Tribus d'Israël qui n'est point monté à l'assemblée vers l'Eternel? Car on avoit fait un grand serment contre celui qui ne monteroit point vers l'Eternel à Mitspa, en disant: Un tel sera puni de mort.

6. Car les enfans d'Israël se repentoient

toient de ce qui étoit arrivé à Benjamin leur frére, & disoient: Aujourd'hui une Tribu a été retranchée d'Israël.

7. Que ferons-nous à ceux qui sont demeurés de reste, pour leur donner des femmes; puis que nous avons juré par l'Eternel que nous ne leur donnerions point de nos filles pour femmes?

8. Ils dirent donc: Y-a-t-il quelqu'un d'entre les Tribus d'Israël qui ne soit point monté vers l'Eternel à Mitspa? Et voici, nul de Jabès de Galaad n'étoit venu au camp, à l'assemblée.

9. Car quand on fit le dénombrement du peuple, nul ne s'y trouva des habitans de Jabès de Galaad.

10. C'est pourquoi l'assemblée y envoya douze mille hommes des plus vaillans, & leur donna ce commandement: Allez & faites passer les habitans de Jabès de Galaad au fil de l'épée, tant les femmes que petits enfans.

11. Voici donc ce que vous ferez: Vous exterminerez à la façon de l'interdit tout mâle, & toute femme qui aura eu la compagnie d'un homme.

12. Et ils trouvérent entre les habitans de Jabès de Galaad quatre cents filles vierges, qui n'avoient point eu la compagnie d'aucun homme; & ils les amenérent au camp à Silo, qui est au pays de Canaan.

13. Alors toute l'assemblée envoya pour parler aux Benjamites, qui *étoient* au rocher de Rimmon, & pour leur annoncer la paix.

14. En ce tems-là les Benjamites retournérent, & on leur donna pour femmes celles qui avoient été conservées en vie d'entre les femmes de Jabès de Galaad; mais il ne s'en trouva pas *assez* pour eux.

15. Et le peuple se repentit de ce qui avoit été fait à Benjamin; car l'Eternel avoit fait une brêche aux Tribus d'Israël.

16. Et les Anciens de l'assemblée dirent: Que ferons-nous à ceux qui sont de reste, pour leur donner des femmes? car les femmes ont été exterminées d'entre les Benjamites.

17. Puis ils dirent: Ceux qui sont réchappés posséderont ce qui apartenoit à Benjamin, afin qu'une Tribu ne soit pas retranchée.

18. Cependant nous ne leur pourrons point donner des femmes d'entre nos filles; car les enfans d'Israël ont juré, disant: Maudit *est* celui qui donnera une femme à ceux de Benjamin.

19. Et ils dirent: Voici la solemnité ordinaire de l'Eternel *se célèbre* à Silo, qui *est* vers l'aquilon de Béth-el, & au soleil levant du chemin qui monte de Béth-el à Sichem, & au midi de Lébona.

20. Et ils donnérent ce commandement aux Benjamites: Allez, & mettez des embuscades dans les vignes.

21. Et quand vous verrez que les filles de Silo sortiront pour danser avec des flutes, alors vous sortirez des vignes, & vous enleverez pour vous chacun sa femme d'entre les filles de Silo, & vous vous en irez au pays de Benjamin.

22. Et quand leurs péres ou leurs fréres viendront pour se plaindre devant nous, nous leur dirons: Ayez pitié d'eux pour l'amour de nous; parce que nous n'avons point pris de femme pour *chacun d'eux* dans cette guerre; & maintenant vous êtes coupables, parce que vous ne leur en avez point donné.

23. Les Benjamites firent donc ainsi, & enlevérent des femmes selon leur nombre, d'entre celles qui dansoient, qu'ils ravirent; puis s'en allant, ils retournérent à leur héritage, & ayant rebâti des villes, ils y habitérent.

24. Les enfans d'Israël retournérent aussi chacun à sa Tribu, à sa famille, & à son héritage.

25. En ces jours-là il n'y avoit point de Roi en Israël; mais chacun faisoit ce qui lui sembloit bon.

REFLEXIOOS.

L'Affliction que les Israëlites témoignérent de la défaite de ceux de la Tribu de Benjamin, qui étoient leurs fréres, & qu'ils avoient vaincus, nous aprend que nous devons ne jamais nous réjouïr des avantages que nous remportons, lors qu'il en arrive du mal aux autres, quand même ils se seroient attiré ce mal par leur faute. On peut encore considerer sur cette histoire, qu'il ne faut jamais s'abandonner au ressentiment, quelque juste qu'il paroisse, ni châtier les coupables avec trop de rigueur; de peur de faire des choses dont on se repentiroit dans la suite. Ce fut ce qui arriva aux Israëlites, qui, au lieu d'user avec modération de leur victoire sur les Benjamites, en firent un si grand carnage; & qui après cela, voyant qu'une des Tribus d'Israël étoit presque detruite, en eurent une vive douleur, & un grand repentir. Enfin, comme les Israëlites travaillérent à retablir la Tribu de Benjamin, l'humanité & la charité veulent que nous contribuïons de tout nôtre pouvoir à la consolation & au soulagement des malheureux; sur tout quand ce sont nos fréres, & que la gloire de Dieu & le bien de la Religion demandent que nous nous intéressions pour eux.

LE LIVRE
DE
RUTH.

ARGUMENT.

Ce livre contient l'histoire de Ruth, *qui étoit une femme Moabite, laquelle étant veuve, vint au pays d'Israël, & épousa en secondes noces Booz, parent de son prémier mari. Cette histoire a été rédigée par écrit, parce qu'elle sert à établir la généalogie du Roi David, qui fut arriére-petit fils de Booz; & par ce moyen celle de Nôtre Seigneur Jésus-Christ. On ne sait pas avec certitude en quel tems arriva ce qui est rapporté dans ce Livre.*

CHAPITRE I.

Un homme nommé Elimélec quitte le pays d'Israël à cause de la famine, & s'en va au pays de Moab, avec Nahomi sa femme & ses deux fils. Il y meurt; ses deux fils y épousent deux femmes Moabites, & meurent aussi au bout de quelque tems. Aprés leur mort Nahomi leur mére ayant appris que la famine avoit cessé, retourna au pays d'Israël, avec une de ses belles-filles, nommée Ruth, qui ne voulut pas la quitter.

DAns le tems que les Juges gouvernoient *le peuple d'Israël*, il y eut une famine au pays; & un homme de Beth-léhem de Juda s'en alla, lui & sa femme, & ses deux fils, au pays de Moab, afin d'y habiter.

2. Le nom de cet homme-là *étoit* Elimélec, & le nom de sa femme Nahomi, & les noms de ses deux fils Mahlon & Kiljon; *ils étoient* Ephratiens, de Beth-léhem de Juda, & ils vinrent au pays de Moab, & ils y demeurérent.

3. Or Elimélec mari de Nahomi mourut, & elle demeura avec ses deux fils;

4. Qui épousérent des femmes Moabites, dont l'une s'apelloit Horpa, & l'autre Ruth; & ils demeurérent là environ dix ans.

5. Ces deux *fils* aussi moururent, *savoir* Mahlon & Kiljon. Ainsi cette femme-là demeura *seule*, aprés *la mort de* ses deux fils, & de son mari.

6. Et elle se leva avec ses belles-filles, pour s'en retourner du pays de Moab; car elle aprit au pays de Moab, que l'Eternel avoit visité son peuple, en leur donnant du pain.

7. Elle sortit donc du lieu où elle avoit demeuré, & ses deux belles-filles avec elle, & elles se mirent en chemin pour retourner au pays de Juda.

8. Et Nahomi dit à ses deux belles-filles: Allez, retournez chacune en la maison de sa mére. L'Eternel vous fasse miséricorde comme vous avez fait à ceux qui sont morts, & à moi.

9. L'Eternel vous fasse trouver du repos à chacune dans la maison de son mari, & elle les baisa. Mais elles élevérent leur voix, & pleurérent.

10. Et elles lui dirent: Mais *plûtôt* nous retournerons avec toi vers ton peuple.

11. Et Nahomi *répondit:* Retournez vous-en, mes filles; pourquoi viendriez-vous avec moi? Ai-je encore des fils dans mon sein, afin que vous les ayez pour maris?

12. Retournez-vous en, mes filles, allez-vous-en; car je suis trop âgée pour être remariée; Et quand je dirois que j'en aurois quelque espérance, même que dès cette nuit je serois avec un mari, & même que j'aurois enfanté des fils;

13. Les attendriez-vous jusqu'à ce qu'ils devinssent grands? Différeriez-vous pour eux d'être remariées? Non, mes filles; car je suis en plus grande amertume que vous, parce que la main de l'Eternel s'est apésantie sur moi.

14. Alors elles élevérent leur voix & pleurérent encore. Et Horpa prit congé

congé de sa belle-mére ; mais Ruth demeura avec elle.

15. Alors N*ahomi* dit : Voici ta belle sœur s'en est retournée vers son peuple, & vers ses dieux ! Retourne-t-en après ta belle-sœur.

16. Mais Ruth *répondit :* Ne me prie point de te laisser, pour m'éloigner de toi ; car j'irai où tu iras, & je demeurerai où tu demeureras : Ton peuple sera mon peuple ; & ton Dieu sera mon Dieu.

17. Je mourrai où tu mourras, & j'y serai ensevelie : Que l'Eternel me traite avec la derniére rigueur, si *jamais* rien te sépare de moi que la mort.

18. *Nahomi* voyant donc qu'elle étoit résolue d'aller avec elle, cessa de lui en parler.

19. Et elles marchérent toutes deux jusqu'à-ce qu'elles arrivérent à Bethlehem. Et comme elles furent entrées dans Bethléhem, toute la ville fut émûë à cause d'elle, *& les femmes* dirent, N'est-ce pas ici Nahomi ?

20. Et elle leur *répondit :* Ne m'apellez point Nahomi ; apellez-moi Mara ? car le Tout-puissant m'a remplie d'amertume.

21. Je m'en allai comblée de biens, & l'Eternel me ramène vuide. Pourquoi m'apelleriez-vous Nahomi, puis que l'Eternel m'a abatuë, & que le Tout-puissant m'a affligée ?

22. C'est ainsi que Nahomi s'en retourna avec Ruth la Moabite sa belle-fille, qui étoit venuë du pays de Moab ; & elles entrérent dans Bethléhem, au commencement de la moisson des orges.

REFLEXIONS.

CE qui mérite principalement nôtre attention dans ce chapitre, c'est la vertu & la pieté de Nahomi. Ayant perdu son mari & ses deux fils dans un pays étranger, elle conserva une tendre affection pour ses deux belles-filles, quoi qu'elles fussent Moabites ; elle supporta avec patience les diverses afflictions dont Dieu la visita, en la privant de son mari & de ses fils ; & elle retourna dans sa patrie, dès qu'elle pût le faire, afin d'y servir Dieu. L'on doit aussi remarquer les sentiments de Ruth, qui ne voulut pas se séparer de Nahomi, & qui déclara même qu'elle vouloit suivre la religion de sa belle-mère, & adorer le même Dieu qu'elle. On voit par là que cette femme, quoi que Moabite & étrangére, avoit de la vertu, & qu'elle quita l'idolatrie pour servir le vrai Dieu.

CHAPITRE II.

Ruth étant arrivée dans le pays d'Israël avec Nahomi sa belle mere, dans le tems de la moisson, va glaner dans le champ de Booz, qui étoit parent de son premier mari, & qui la reçut avec bonté.

LE mari de Nahomi avoit un parent qui étoit un homme puissant & riche, de la famille d'Elimélec, qui s'apelloit Booz.

2. Et Ruth la Moabite dit à Nahomi : Je te prie que j'aille aux champs, & je glanerai *quelques* épics, après celui devant lequel j'aurai trouvé grace. Et elle lui *répondit :* Va, ma fille.

3. Elle s'en alla donc, & entra dans un champ, & glana après les moissonneurs. Et il arriva qu'elle se trouva dans un champ qui apartenoit à Booz, qui *étoit* de la famille d'Elimélec.

4. En même tems Booz vint de Bethléhem, qui dit aux moissonneurs : Que *l'Eternel soit* avec vous ; & ils lui *répondirent :* Que *l'Eternel* te bénisse.

5. Puis Booz dit à son serviteur, qui étoit commis sur les moissonneurs : A qui *est* cette jeune fille ?

6. Et le serviteur qui étoit commis sur les moissonneurs répondit & dit : C'est une jeune femme Moabite, qui est revenuë avec Nahomi du pays de Moab.

7. Et *elle* nous a dit : Je vous prie que je glane & que j'amaise *quelques* poignées après les moissonneurs. Etant donc venuë *elle* est demeurée *ici* depuis le matin jusqu'à présent. C'est là le peu de tems qu'elle a demeuré dans la maison.

8. Alors Booz dit à Ruth : Ecoute ma fille ; ne va point glaner dans un autre champ, & même ne sors point d'ici, & ne pars pas d'ici, d'auprès de mes servantes.

9. Regarde le champ, où l'on moissonnera, & va après *elles.* N'ai-je pas défendu à mes garçons de te toucher ? & si tu as soif, va aux vaisseaux, & boi de ce que les garçons auront puisé.

10. Alors *elle* tomba le visage contre terre, & se prosterna, & lui dit : Comment ai-je trouvé grace devant toi, que tu me connoisses, moi qui suis étrangére ?

11. Booz répondit, & lui dit : Tout ce que tu as fait à ta belle mére, depuis que ton mari est mort, m'a été entiérement raporté ; comment tu as laissé ton pére, & ta mére, & le pays de ta naissance, & *comment tu* és venuë vers un peuple que tu n'avois point connu auparavant.

12. Que l'Eternel récompense ce que tu as fait ! & *puisses-tu recevoir* pleinement ton salaire de l'Eternel le Dieu d'Israël, sous les ailes duquel tu t'ès venuë retirer !

13. Et elle dit : Monseigneur, je trouve grace devant toi, car tu m'as consolée, & tu as parlé selon le cœur de ta servante ; quoi que je ne sois pas autant que l'une de tes servantes.

14. Booz lui dit encore à l'heure du repas : Aproche-toi d'ici, & mange du

pain, & trempe ton morceau dans le vinaigre; & elle s'assit à côté des moissonneurs, & il lui donna du grain roti, & elle en mangea, & fut rassasiée, & serra le reste.

15. Puis elle se leva pour glaner. Et Booz commanda à ses garçons, disant: Qu'elle glane même entre les javelles, & ne lui faites point de honte.

16. Et même vous lui laisserez, comme par mégarde, quelques poignées; vous *les lui* laisserez, & elle les recueillera, & vous ne *l'en* reprendrez point.

17. Elle glana donc au champ jusqu'au soir, & elle battit ce qu'elle avoit recueilli, & il y eut environ un épha d'orge.

18. Et elle l'emporta, & vint à la ville. Et sa belle-mére vit ce qu'elle avoit glané. Elle tira aussi ce qu'elle avoit serré de reste, après qu'elle eut été rassasiée, & elle *le* lui donna.

19. Alors sa belle-mère lui dit: Où as-tu glané aujourd'hui, & où as-tu travaillé? Béni soit celui qui t'a reconnuë! Et elle déclara à sa belle-mére chez qui elle avoit fait cela, & lui dit: L'homme chez qui j'ai fait ceci aujourd'hui s'apelle Booz.

20 Et Nahomi dit à sa belle-fille: Qu'il soit bénit de l'Eternel, puis qu'il a la même bonté pour les vivans *qu'il avoit euë* pour les morts. Et Nahomi lui dit: Cet homme nous est proche parent, & de ceux qui ont le droit de retrait lignager.

21. Et Ruth la Moabite dit: Et même il m'a dit: Ne bouge point d'avec les garçons qui m'apartiennent, jusqu'à-ce qu'ils aient achevé toute ma moisson.

22. Et Nahomi dit à Ruth sa belle-fille: Ma fille, il *est* bon que tu sortes avec ses jeunes filles, de peut qu'on ne te fasse de la peine dans un autre champ.

23. Elle s'attacha donc aux servantes de Booz, afin de glaner jusqu'à ce que la moisson des orges & la moisson des fromens fût achevée, & elle demeura avec sa belle mére.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre, que Ruth étant pauvre, aussi-bien que Nahomi sa belle-mére, la providence la conduisit dans le champ de Booz, d'où elle remporta dequoi se nourrir. Ce fut ainsi que Dieu pourvût à la subsistance de ces deux femmes qui se confioient en lui. II. Il paroit d'ici, que Booz fut engagé à faire du bien à Ruth, parce qu'il avoit été informé de la maniére dont elle s'étoit conduite envers sa belle-mére, & du desir qu'elle avoit eu de se joindre au peuple de Dieu, en quittant le pays de sa naissance. Cela fait voir que Booz lui-même avoit de la vertu, & que s'il épousa Ruth dans la suite, il le fit par un effet de l'estime qu'il avoit conçue pour elle. Et puis que ce fut la bonne réputation de Ruth qui lui attira ces marques de la bienveillance de Booz, on doit regarder le bien qui arriva à Ruth, comme une récompense de sa sage conduite, & comme une de ces bénédictions que Dieu accorde à ceux qui le cherchent, & particuliérement à ceux qui s'acquitent de leur devoir envers leurs péres & leurs méres. Nahomi fit aussi paroitre sa pieté, en bénissant le Seigneur du bien qu'il lui faisoit, & en reconnoissant qu'il avoit la même bonté pour elle & pour sa belle fille, qu'il avoit eue pour son mari & pour ses fils qui étoient morts. C'est ainsi que nous devons remercier Dieu de toutes les graces qu'il nous accorde, & les recevoir comme des marques de son amour.

CHAPITRE III.

Ruth, par l'avis de Nahomi sa belle mére, fait connoitre à Booz qu'il avoit le droit de l'épouser, puis qu'il étoit proche parent de son mari défunt.

ET Nahomi sa belle-mére lui dit: Ma fille, ne chercherai-je pas *à te procurer du* repos, afin que tu sois heureuse?

2. Et maintenant Booz, avec les servantes de qui tu as été, n'*est-il* pas *de* nôtre parenté? Voici il vannera cette nuit les orges qui ont été foulés dans l'aire.

3. C'est pourquoi lave-toi, & oins-toi, & mets sur toi tes *plus beaux* habits, & descen dans l'aire; *mais* ne te fai point connoitre à lui, jusqu'à-ce qu'il ait achevé de manger & de boire.

4. Puis quand il se couchera, sache le lieu où il couchera, & entre, & découvre ses piés, & te couche. Alors il te dira ce que tu auras à faire.

5. Et elle lui *répondit:* Je ferai tout ce que tu me dis.

6. Elle descendit donc à l'aire, & fit tout ce que sa belle-mére lui avoit commandé.

7. Et Booz mangea & bût, & se réjouit, & il se vint coucher au bout d'un tas de javelles. Et elle vint tout doucement, & découvrit ses piés, & se coucha.

8. Et sur le minuit, cet homme-là eut peur, & il retira ses piés; & voici une femme *y étoit* couchée.

9. Alors il lui dit: Qui *es*-tu? Et elle *répondit:* Je *suis* Ruth ta servante: Et en le pan de ta robbe sur ta servante, car tu as droit de retrait lignager.

10. Et il dit: Ma fille, que l'Eternel te bénisse! Cette derniére bonté *que* tu témoignes, est plus grande que la prémiére, de n'être point allée après les

les jeunes gens, pauvres ou riches.

11. Maintenant donc, ma fille, ne crains point; je te ferai tout ce que tu me diras, car toute la porte de mon peuple sait que tu *es* une femme vertueuse.

12. Or maintenant il est très-vrai, que j'ai droit de retrait lignager; mais il y en a un autre, qui a droit de retrait lignager, *qui est* plus proche que moi.

13. Passe *ici* cette nuit, & au matin, si cet *homme-là* veut user du droit de retrait lignager envers toi, à la bonne heure, qu'il en use; mais s'il ne lui plait pas d'user du droit de retrait lignager envers toi, je le ferai; l'Eternel *est* vivant. Demeure ici couchée jusqu'au matin.

14. Elle demeura donc couchée à ses piés jusqu'au matin. Et elle se leva avant qu'on pût se reconnoitre l'un l'autre. Et il dit: Qu'on ne sache point qu'aucune femme soit entrée dans l'aire.

15. Il lui dit encore: Donne *moi* le tablier qui *est* sur toi, & tien-le. Et elle le tint, & il mesura six *mesures* d'orge, & il les mit sur elle; puis il rentra dans la ville.

16. Et elle vint vers sa belle-mére, qui lui dit: Qu'as-tu fait, ma fille? Et elle lui déclara tout ce qui s'étoit passé entre cet homme-là & elle.

17. Et elle dit: Il m'a donné ces six mesures d'orge; car il ma dit, tu ne retourneras point à vuide vers ta belle mére.

18. Et *Nahomi* dit: Ma fille, demeure *ici* jusqu'à-ce que tu saches comment l'affaire se terminera; car cet homme-là ne se donnera point de repos, qu'il n'ait aujourd'hui achevé cette affaire.

REFLEXIONS.

L'Action de Ruth qui est rapportée dans ce chapitre, considerée en elle même, paroit contraire à la bienséance. Cependant elle peut être excusée, si l'on a égard à la simplicité de ces tems-là. D'ailleurs, la vertu de Ruth, l'âge avancé de Booz, la maniére dont il parla à cette femme, le témoignage qu'il rendit à sa sagesse, la démarche publique qu'il fit avant que de l'épouser, & les diverses circonstances de cette histoire, mettent la vertu de l'un & de l'autre hors de tout soupçon, & font voir, que comme il ne se passa rien de criminel dans cette occasion, il n'y a rien ici qui autorise le crime & le libertinage.

CHAPITRE IV.

Booz demanda au plus proche parent d'Elimélec mari de Nahomi, s'il vouloit se prévaloir du droit de retrait lignager, & acquerir un champ qui avoit appartenu à Elimélec, & épouser Ruth; ce que ce parent ayant refusé de faire, Booz fit ce retrait & épousa Ruth.

Booz donc monta à la porte, & s'y assit; & voici, celui qui avoit le droit de retrait lignager, duquel Booz avoit parlé, passoit. Et *Booz lui* dit: Toi un tel, détourne-toi, & assieds-toi ici. Et il se détourna, & s'assit.

2. Alors il prit dix hommes des Anciens de la ville, & il *leur* dit: Asseyez vous ici; & ils s'assirent.

3. Puis il dit à celui qui avoit le droit de retrait lignager: Nahomi, qui est revenue du pays de Moab, a vendu la portion d'un champ qui apartenoit à Elimélec nôtre parent.

4. Et j'ai pensé *qu'il falloit* te le faire savoir & *te le dire.* Acquiers-*la* en la présence des Anciens de mon peuple; si tu la veux racheter par droit de retrait lignager, rachète-*la.* Que si tu ne la veux pas racheter, déclare-*le* moi, afin que je *le* sache; car il n'y en a point d'autre que toi qui la puisse racheter par droit de retrait lignager, & je *suis* après toi. Il *répondit:* Je la racheterai par droit de retrait lignager.

5. Et Booz dit: Au jour que tu acquerras le champ de la main de Nahomi & de Ruth la Moabite, femme du défunt, tu acquerras aussi *Ruth*, pour conserver le nom du défunt dans son héritage.

6. Et celui qui avoit le droit de retrait lignager dit: Je ne *le* saurois racheter, de peur que je ne perde mon héritage: Toi pren pour toi le droit de retrait lignager que j'y ai; car je ne *le* saurois racheter.

7. Or c'étoit une ancienne coûtume en Israël, qu'en cas de droit de retrait lignager & de subrogation, pour confirmer la chose, l'homme déchaussoit son soulier, & le donnoit à son parent; & c'étoit là un témoignage en Israël *qu'on cédoit son droit.*

8. Quand donc celui qui avoit le droit de retrait lignager eut dit à Booz, Acquiers-le pour toi; il déchaussa son soulier.

9. Et Booz dit aux Anciens & à tout le peuple: Vous *êtes* aujourd'hui témoins que j'ai acquis tout ce qui *apartenoit* à Elimélec, & tout ce qui *étoit* à Kiljon & à Mahlon, de la main de Nahomi;

10. Et que je me suis aussi acquis Ruth la Moabite, femme de Mahlon, pour femme, pour conserver le nom du défunt dans son héritage, afin que le nom du défunt ne soit point retranché d'entre ses fréres, & de la ville de son habitation; vous en *êtes* témoins aujourd'hui.

11. Et tout le peuple qui étoit à la porte & les Anciens dirent: *Nous en sommes* témoins. L'Eternel fasse que la femme qui entre en ta maison

soit comme Rachel, & comme Léa, qui toutes deux ont donné des enfans à la Maison d'Israël: Condui toi vertueusement en Ephrat, & rens ton nom célèbre dans Bethléhem;

12. Et que de la postérité que l'Eternel te donnera de cette jeune femme, ta maison soit comme la maison de Pharez, que Tamar enfanta à Juda.

13. Ainsi Booz prit Ruth pour femme; & il vint vers elle, & l'Eternel lui fit la grace de concevoir, & elle enfanta un fils.

14. Et les femmes dirent à Nahomi: Béni soit l'Eternel, qui *n'a pas voulu* te laisser manquer aujourd'hui d'un homme, qui eût le droit de retrait lignager, afin que son nom soit conservé en Israël!

15. Qu'il console ton ame, & qu'il soit le soûtien de ta vieillesse; car ta belle-fille, qui t'aime, a enfanté, & elle te vaut mieux que sept fils.

16. Alors Nahomi prit l'enfant, & le mit dans son giron; & elle lui tenoit lieu de nourrice.

17. Et les voisines lui donnérent un nom, & dirent: Un fils est né à Nahomi; & ils l'apellérent Obed. Ce fut le pére d'Isaï, pére de David.

18. Or ce *sont* ici les générations de Pharez: Pharez fut pére de Hetsron;

19. Hetsron fut pére de Ram; Ram fut pére de Hamminadab;

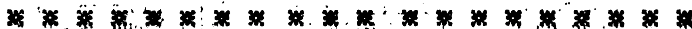
20. Hamminadab fut pére de Nahasson; Nahasson fut pére de Salmon;

21. Salmon fut pére de Booz; Booz fut pére d'Obed;

22. Obed fut pére d'Isaï; & Isaï fut pére de David.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ce qui est dit dans ce chapitre, que Booz, avant que d'épouser Ruth, demanda à un homme qui étoit plus proche parent que lui, s'il vouloit user de son droit de retrait lignager; & que ce ne fut que sur le refus de cet homme, que Booz prit Ruth pour sa femme. Cette démarche que Booz fit publiquement devant les Juges, & en observant toutes les formalités usitées en semblable cas, prouve la droiture & la pureté de sa conduite. Il paroit aussi de cette histoire, qu'on observoit alors ce que la loi de Dieu prescrivoit pour la conservation & la distinction des familles & des héritages. Au reste, ce mariage de Booz avec Ruth est raporté, parce que Booz fut le bisayeul du Roi David, ainsi qu'on le voit dans la Généalogie qui se lit à la fin de ce Livre. Et comme JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur est descendu du Roi David, il paroit de là, que Ruth, qui étoit Moabite, est comptée parmi les ancêtres du Messie, de même que Rahab, qui étoit Cananéenne; ce que S. Matthieu remarque expressément au chapitre I. de son Evangile, où il fait la Généalogie de JESUS-CHRIST. On doit enfin considerer, que Dieu voulut que ces deux femmes, qui étoient étrangéres, se joignissent au peuple d'Israël par leur mariage, afin de montrer que les Païens & les peuples étrangers seroient un jour reçus dans son alliance; ce qui est aussi arrivé après la venue de Nôtre Seigneur.



LE PREMIER LIVRE DE SAMUEL.



ARGUMENT.

On voit dans le prémier Livre de Samuel *quel a été l'état du Peuple d'Israël, sous le Gouvernement d'Héli, qui fut le quatorziéme Juge; sous celui de Samuel, qui fut le quinziéme & le dernier; & sous le régne de Saül, qui fut le prémier Roi d'Israël.*

CHAPITRE I.

Le I. Chapitre contient l'histoire de la naissance de Samuel. Elkana & Anne ses pére & mére étant allés à Silo pour y adorer Dieu; Anne pria le Seigneur de lui donner un Fils, & promit de le vouer à son service. Quelque tems après, Samuel naquit, & après qu'il fut sevré, sa mére le menа à Silo, pour accomplir son vœu; elle

elle le présenta à Héli Grand Sacrificateur, & le consacra à Dieu pour toute sa vie.

IL y avoit un homme de Ramathajim Tsophim, de la montagne d'Ephraïm, qui s'apelloit Elkana, fils de Jéroham, fils d'Elihu, fils de Tohu, fils de Tsuph; Ephratien;

2. Qui avoit deux femmes, dont l'une s'apelloit Anne, & l'autre Péninna; & Péninna avoit des enfans, mais Anne n'en avoit point.

3. Or cet homme-là montoit tous les ans de sa ville, pour adorer l'Eternel des armées, & pour lui offrir des sacrifices à Silo, où *étoient* les deux fils d'Héli, Hophni & Phinées, Sacrificateurs de l'Eternel.

4. Et le jour qu'Elkana sacrifioit, il donnoit à Péninna sa femme, & à tous les fils & filles qu'il avoit d'elle *leurs* portions.

5. Mais il donnoit à Anne une portion *fort* honorable; car il aimoit Anne; mais l'Eternel l'avoit renduë stérile.

6. Et *Péninna* qui avoit de la jalousie contre elle la piquoit, même fort aigrement; car elle faisoit grand bruit, en *lui reprochant* que l'Eternel l'avoit renduë stérile.

7. Et *Elkana* faisoit ainsi tous les ans. Mais quand Anne montoit à la maison de l'Eternel, Péninna l'offensoit *toûjours* de la même maniére; & Anne pleuroit, & ne mangeoit point.

8. Et Elkana son mari lui disoit: Anne, pourquoi pleures-tu? & pourquoi ne manges-tu point, & pourquoi ton cœur est-il triste? Ne te vaux-je pas mieux que dix fils?

9. Aprés donc qu'elle eut mangé & bû à Silo, elle se leva, & Héli le Sacrificateur étoit assis sur un siége auprès d'un des pôteaux du Tabernacle de l'Eternel.

10. Elle donc, ayant le cœur plein d'amertume, pria l'Eternel en répandant beaucoup de larmes.

11. Et elle fit un vœu, & dit: Eternel des armées, si tu *daignes* regarder l'affliction de ta servante, & si tu te souviens de moi; si tu n'oublies point ta servante, & si tu donnes un enfant mâle à ta servante, je le donnerai à l'Eternel pour tous les jours de sa vie; & aucun rasoir ne passera sur sa tête.

12. Et comme elle continuoit de faire sa priére devant l'Eternel, Héli prit garde à sa bouche.

13. Or Anne parloit dans son cœur; *l'on voyoit* seulement remuer ses lèvres, & on n'entendoit point sa voix, Héli donc crut qu'elle étoit yvre.

14. Et Héli lui dit: Jusqu'à quand seras-tu ainsi yvre? Va digérer ton vin.

15. Mais Anne répondit & dit: *Je ne suis* point *yvre*, Monseigneur; je *suis* une femme affligée en son esprit; je n'ai bû ni vin ni cervoise, mais j'ai répandu mon ame devant l'Eternel.

16. Ne prens pas ta servante pour une femme qui ne vaille rien; car c'est de l'excès de ma douleur & de mon affliction que j'ai parlé jusqu à présent.

17. Alors Héli répondit, & dit: Va-t-en en paix; & que le Dieu d'Israël te veuille accorder la demande que tu lui as faite.

18. Et elle dit: Que ta servante trouve grace devant tes yeux. Et cette femme continua son chemin, & mangea, & son visage ne fut plus tel *qu'auparavant*.

19. Après cela ils se levérent de bon matin, & se prosternérent devant l'Eternel; & ils s'en retournérent, & vinrent à leur maison à Rama. Alors Elkana connut Anne sa femme; & l'Eternel se souvint d'elle.

20. Quelque tems après, Anne ayant conçû enfanta un fils, & le nomma Samuel, parce, *dit-elle*, que je l'ai demandé à l'Eternel.

21. Et Elkana son mari monta, avec toute sa maison, pour offrir à l'Eternel le sacrifice solemnel, & *pour s'acquitter de* son vœu.

22. Mais Anne n'y monta pas; car elle dit à son mari: *Je n'y irai point* jusqu'à-ce que l'enfant soit sevré; alors je le menerai, afin qu'il soit présenté devant l'Eternel, & qu'il demeure toûjours là.

23. Et Elkana son mari lui dit: Fai ce qui te semblera bon; demeure jusqu'à ce que tu l'aies sevré. Que l'Eternel seulement accomplisse sa parole! Ainsi cette femme demeura, & allaita son fils, jusqu'à-ce qu'elle l'eut sevré.

24. Et si tôt qu'elle l'eut sevré, elle le fit monter avec elle, & *ayant pris* trois veaux, & un épha de farine, & un baril de vin, elle le mena dans la maison de l'Eternel à Silo, & l'enfant *étoit fort* jeune.

25. Puis ils égorgérent un veau, & ils amenérent l'enfant à Héli.

26. Et elle dit; Hélas! Monseigneur, il est vrai, comme il l'est que ton ame vit, Monseigneur, que je *suis* cette femme qui me tenois en ta présence pour prier l'Eternel.

27. J'ai prié pour *avoir* cet enfant; & l'Eternel m'a accordé la demande que je lui ai faite.

28. C'est pourquoi je l'ai prêté à l'Eternel: il sera prêté à l'Eternel *pour* tous les jours de sa vie. Et il se prosterna là devant l'Eternel.

REFLEXIONS.

ON remarque dans ce chapitre, I. Qu'il y eut quelque chose d'extraordi-

ordinaire dans la naissance de Samuel, puis qu'Anne sa mére étoit stérile, & qu'elle obtint ce Fils par ses priéres, & par le vœu qu'elle fit à Dieu: Cela marquoit que Samuel seroit un homme extraordinairement suscité par le Seigneur. II. On voit ici la pieté de cette femme. Elle en donna des marques, dans les priéres qu'elle adressa à Dieu à Silo; dans la maniére humble & respectueuse dont elle répondit à Héli, qui l'accusoit d'être chargée de vin; dans le vœu qu'elle fit de consacrer à Dieu l'enfant qu'il lui donneroit; & dans le soin qu'elle eut d'accomplir ce vœu, en menant le jeune Samuel à Silo. C'est là un bel exemple de pieté, de modération, & de douceur; mais sur tout, la conduite d'Anne doit apprendre aux péres, & plus particuliérement aux méres, à consacrer leurs enfans au Seigneur, & à les élever dans sa crainte. III. La naissance de Samuel, qui fut le fruit des priéres & des larmes d'Anne sa mére, nous montre que Dieu écoute favorablement les priéres de ceux qui ont recours à lui dans leurs afflictions, & qui l'invoquent dans de bonnes vuës. Enfin le jugement que le Sacrificateur Héli fit de la mére de Samuel, croyant qu'elle étoit yvre, nous avertit d'éviter les jugemens téméraires & précipités, & de ne pas condamner le prochain sur des apparences; puis qu'il pourroit nous arriver de regarder, comme criminelles, des actions qui seroient non seulement innocentes, mais même très-agréables à Dieu.

CHAPITRE II.

Ce chapitre a deux parties: La prémiére contient la cantique d'Anne, mére de Samuel, par lequel elle rendit graces à Dieu de la naissance de son fils. La seconde comprend le récit de la vie déreglée des fils du Sacrificateur Héli; on y voit aussi la molesse de leur pére, qui ne les reprit & ne les chatia pas comme il devoit; & les menaces d'un Prophéte, qui dénonça les jugemens de Dieu à Héli & à sa famille.

ALors Anne pria, & dit: Mon cœur s'est réjouï en l'Eternel, ma corne a été élévée par l'Eternel, ma bouche s'est ouverte sur mes ennemis, parce que je me suis réjouïe de ton salut.

2. Nul n'est saint comme l'Eternel; car il n'*y en a* point d'autre que toi, & il n'y *a* point d'autre rocher que nôtre Dieu.

3. Ne prononcez plus tant de paroles hautaines, que des paroles fiéres ne sortent plus de vôtre bouche; car l'Eternel *est* le *Dieu* Fort qui fait toutes choses; c'est à lui à peser les entreprises.

4. L'arc des puissans a été brisé, & ceux qui ne faisoient que trébucher ont été ceints de force.

5. Ceux qui avoient accoutumé d'être rassasiés se sont loüés pour *avoir* du pain; & les affamés ont cessé *de l'être*; car celle qui étoit *stérile* en a enfanté sept, & celle qui avoit beaucoup de fils est tombée dans la langueur.

6. L'Eternel *est* celui qui fait mourir, & qui fait vivre; qui fait descendre au sépulcre, & qui *en* fait remonter.

7. L'Eternel apauvrit & enrichit: Il abaisse & il éléve.

8. Il éléve le pauvre de la poudre, & il tire l'indigent du fumier, afin de les faire seoir avec les Principaux *du peuple*, & il leur donne en héritage un trône de gloire; car les colomnes de la terre apartiennent à l'Eternel, & il a mis la terre habitable sur elles.

9. Il gardera les piés de ses bien-aimés, & on fera taire les méchans dans les ténèbres; car l'homme ne prévaudra point par *sa propre* force.

10. Ceux qui contestent contre l'Eternel seront froissés; il tonnera des cieux sur chacun d'eux; l'Eternel jugera les extrémités de la terre, il donnera la force à celui qu'il a fait Roi, & il élevera la corne de son Oint.

11. Après cela Elkana s'en alla à Rama dans sa maison; & le jeune garçon vaquoit au service de l'Eternel, en la présence d'Héli le Sacrificateur.

12. Or les fils d'Héli *étoient* des scélerats, & ils ne connoissoient point l'Eternel.

13. Car la coutume de ces Sacrificateurs-là envers le peuple *étoit*, que quand quelqu'un faisoit quelque sacrifice, le garçon du Sacrificateur venoit, lors qu'on faisoit bouillir la chair, ayant en sa main une fourchette à trois dents;

14. Dont il piquoit dans la chaudiére, ou dans le chauderon, ou dans la marmite, ou dans le pot; & le Sacrificateur prenoit pour lui tout ce que la fourchette enlevoit. Ils en faisoient ainsi à tous ceux d'Israël qui venoient là à Silo.

15. Même avant qu'on fit fumer la graisse, le garçon du Sacrificateur venoit, & disoit à l'homme qui sacrifioit: Donne moi de la chair à rôtir pour le Sacrificateur; car il ne prendra point de toi de chair bouillie, mais seulement de la *chair* cruë.

16. Que si l'homme lui répondoit: Qu'on fasse fumer présentement la graisse; après cela prens en autant que tu en voudras; alors il lui disoit: Tu en donneras maintenant; que si tu n'en donnes, j'*en* prendrai par force.

17. Et

17. Et ainsi le péché de ces jeunes hommes étoit très-grand devant l'Eternel; car les hommes méprisoient l'oblation de l'Eternel.

18. Or Samuel servoit en la présence de l'Eternel, étant jeune garçon, ceint d'un éphod de lin.

19. Sa mére lui faisoit un petit roquet, qu'elle lui aportoit tous les ans, quand elle montoit avec son mari, pour offrir le sacrifice solemnel.

20. Et Héli bénit Elkana & sa femme, & dit: Que l'Eternel te fasse avoir des enfans de cette femme, pour le prêt qui a été fait à l'Eternel. Et ils s'en retournérent chez eux.

21. Et l'Eternel visita Anne, qui conçut & enfanta trois fils & deux filles. Et le jeune garçon Samuel devint grand en la présence de l'Eternel.

22. Or Héli étoit fort vieux; & il aprit tout ce que faisoient ses fils à tout Israël, & comment ils couchoient avec les femmes qui s'assembloient par troupes à la porte du Tabernacle d'assignation.

23. Et il leur dit: Pourquoi faites vous de telles actions? car j'aprens vos méchantes actions; ces choses *me sont raportées* par tout le peuple.

24. Ne *faites pas ainsi*, mes fils; car vous n'êtes pas dans une bonne réputation; vous faites transgresser le peuple de l'Eternel.

25. Si un homme a péché contre un autre homme, le Juge en jugera, mais si quelqu'un péche contre l'Eternel, qui priera pour lui? Mais ils n'obéïrent point à la voix de leur pére; c'est pourquoi l'Eternel les voulut faire mourir.

26. Cependant le jeune Samuel alloit croissant, & il étoit agréable à l'Eternel & aux hommes.

27. Or un homme de Dieu vint à Héli, & lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Ne me suis-je pas clairement manifesté à la maison de ton pére, quand ils étoient en Egypte, dans la maison de Pharaon?

28. Je l'ai aussi choisi d'entre toutes les Tribus d'Israël, pour être mon Sacrificateur, afin d'offrir sur mon autel, *&* de faire fumer les parfums, *&* de porter l'éphod devant moi; & j'ai donné à la maison de ton pére toutes les oblations des enfans d'Israël faites par le feu.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux piés mon sacrifice & mon oblation, que j'ai commandé de faire *au* Tabernacle; & *pourquoi* as-tu honoré tes fils plus que moi; pour vous engraisser du meilleur de toutes les offrandes d'Israël mon peuple?

30. C'est pourquoi l'Eternel le Dieu d'Israël dit: J'avois dit que ta maison & la maison de ton pére marcheroient devant moi à jamais; mais maintenant l'Eternel dit: Il ne sera pas dit que je fasse cela; car j'honorerai ceux qui m'honnorent, mais ceux qui me méprisent seront dans le dernier mépris.

31. Voici les jours viennent que je couperai ton bras, & le bras de la maison de ton pére, ensorte qu'il n'y aura point de vieillard dans ta maison.

32. Et tu verras un ennemi dans le Tabernacle, pendant que *Dieu* envoyera toute sorte de biens à Israël; & il n'y aura jamais aucun vieillard en ta maison.

33. Et celui *de tes descendans*, *que* je n'aurai point retranché de mon autel, ne servira qu'à consumer tes yeux, & il tourmentera ton ame; & tous les enfans de ta maison mourront dans la fleur de leur âge.

34. Et *ce* qui arrivera à tes deux fils, à Hophni & Phinées, t'en sera un signe; *c'est qu'ils* mourront tous deux dans un même jour.

35. Et je m'établirai un Sacrificateur fidèle; il fera selon mon cœur & selon mon ame; je lui bâtirai une maison stable, & il marchera toûjours devant mon Oint.

36. Et quiconque sera demeuré de reste de ta maison viendra se prosterner devant lui, pour avoir une piéce d'argent *&* quelque piece de pain, & il lui dira: Fai-moi entrer, je te prie, dans quelqu'une des charges du Sacerdoce, pour manger un morceau de pain.

REFLEXIONS.

LE Cantique qu'Anne prononça, & les louanges publiques & solemnelles qu'elle rendit à Dieu à Silo, sont une nouvelle preuve de sa pieté, & cela nous instruit à témoigner nôtre reconnoissance à Dieu, & à le bénir, lors qu'il nous accorde quelque grace particuliére. Ce qu'Anne dit dans ce Cantique nous apprend, que la Providence gouverne toutes choses; que Dieu confond les orgueilleux; qu'il a soin des foibles & des affligés qui le craignent; qu'il les protège, & qu'il exauce leurs priéres. C'est là une doctrine très-propre à consoler & à soûtenir les gens de bien dans leurs épreuves, & à nous porter à la pieté & à la confiance en Dieu. Le récit des crimes & des sacrilèges des fils d'Héli doit nous faire reconnoitre, que la mauvaise vie & le relachement des Ministres de la Religion est le plus grand de tous les scandales; que c'est ce qui corrompt le plus les peuples, & ce qui attire aussi sur eux les jugemens de Dieu. Il faut après cela faire bien de l'attention à la conduite d'Héli, qui, au lieu de punir ses fils comme ils le méritoient, ne les reprit que mollement, & à ce que Dieu lui fit dénoncer par un Prophète, qui lui déclara, qu'à cause de cela, Dieu feroit périr ses enfans & sa postérité

postérité. C'est là un exemple bien remarquable, qui apprend aux péres & aux méres que la mollesse envers les enfans est un grand péché; que Dieu punit ces péres mous & indulgens, par leurs enfans mêmes; & que c'est ce qui fait le plus souvent périr les familles. Mais cette mollesse est surtout condamnable dans les personnes publiques, & principalement dans les Conducteurs de l'Eglise & dans les Magistrats, lors-qu'ils ne repriment pas les désordres & le vice, & qu'ils ne s'y opposent pas avec la fermeté nécessaire, & autant qu'ils le peuvent. Les reproches que Dieu fit faire à Héli par un Prophète, & les malheurs qui tombérent peu après sur ses enfans, & sur tout le peuple, font voir qu'il arrive de très-grands maux de cette indulgence, & qu'elle expose, non seulement les particuliers, mais aussi le public, à la vengeance céléste.

CHAPITRE III.

Dieu apparoit pour la prémiére fois à Samuel, qui étoit encore jeune, & il l'avertit de la ruine de la maison d'Héli. Samuel recite à Héli ce que Dieu lui avoit fait connoitre; & Héli l'ayant entendu, se soumet avec résignation a la volonté du Seigneur.

OR le jeune Samuel servoit l'Eternel en la présence d'Héli; & la parole de l'Eternel étoit rare en ces jours-là, & les visions n'étoient pas communes.

2. Et il arriva un jour, qu'Héli, dont les yeux commençoient à se ternir, *de sorte qu'il* ne pouvoit voir, étant couché en son lieu.

3. Avant que les lampes de Dieu fussent éteintes, Samuel étant aussi couché au Tabernacle de l'Eternel, où *étoit* l'arche de Dieu;

4. L'Eternel apella Samuel; & il répondit: Me voici.

5. Et il courut vers Héli, & *lui* dit: Me voici; car tu m'as apellé. Mais *Héli* dit: Je ne t'ai point apellé; retourne-*t-en*, & couche-toi; & il s'en retourna & se coucha.

6. Et l'Eternel apella encore Samuel; & Samuel se leva, & s'en alla vers Héli, & lui dit: Me voici, car tu m'as apellé. Et *Héli* dit: Mon fils, je ne t'ai point apellé; retourne-*t-en* & couche-toi.

7. Or Samuel ne connoissoit point encore *la voix de* l'Eternel, & la parole de l'Eternel ne lui avoit point encore été revelée.

8. Et l'Eternel apella encore Samuel pour la troisiéme fois; & Samuel se leva, & s'en alla vers Héli, & dit: Me voici, car tu m'as apellé. Et Héli reconnut que l'Eternel apelloit ce jeune garçon.

9. Alors Héli dit à Samuel: Va, & couche-toi; & si on t'apelle, tu diras; Eternel, parle, car ton serviteur écoute. Samuel donc s'en alla, & se coucha en son lieu.

10. Et l'Eternel vint, & se tint là; & il apella, comme *il avoit fait les* autres fois, Samuel, Samuel; & Samuel dit: Parle, car ton serviteur écoute.

11. Alors l'Eternel dit à Samuel: Voici, je vai faire une chose en Israël, que nul ne pourra entendre sans que ses deux oreilles lui cornent.

12. En ce jour-là je mettrai en effet contre Héli tout ce que j'ai dit contre sa maison; je commencerai & j'acheverai.

13. Car je l'ai averti que j'allois punir sa maison pour jamais, à cause de l'iniquité qu'il a connuë; c'est que ses fils se sont rendus infames, & il ne les a point réprimés.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli, si jamais l'iniquité de la maison d'Héli est expiée par *quelque* sacrifice, ou par quelque oblation.

15. Et Samuel demeura couché jusqu'au matin; puis il ouvrit les portes de la maison de l'Eternel. Or Samuel craignoit de déclarer cette vision à Héli.

16. Mais Héli apella Samuel, & lui dit; Samuel mon fils, & il *répondit*: Me voici.

17. Et Héli dit: Quelle est la parole qui t'a été adressée? Je te prie, ne me la cache point. Que Dieu te traite avec la derniére rigueur, si tu me caches un seul mot de tout ce qui t'a été dit.

18. Samuel donc lui déclara toutes ces paroles, & il ne lui cacha rien. Et *Héli répondit*: C'*est* l'Eternel; qu'il fasse ce qui lui semblera bon.

19. Et Samuel devenoit grand, & l'Eternel étoit avec lui; & aucune de toutes ces paroles ne tomba à terre.

20. Et tout Israël, depuis Dan jusqu'à Béer-sébah, connut que Samuel étoit établi pour Prophète de l'Eternel.

21. Et l'Eternel continua à apparoitre à Silo; car l'Eternel se manifestoit à Samuel à Silo par sa parole.

REFLEXIONS.

VOici les enseignemens que nous avons dans ce chapitre: Le prémier est, que comme Dieu se manifesta à Samuel lors qu'il étoit encore jeune, Dieu prend plaisir à se faire connoitre à ceux qui le craignent; mais qu'il aime surtout à se communiquer à ceux qui se consacrent à lui dès leur jeune âge, & à répandre ses dons sur eux. II. Nous devons, à l'exemple de Samuel, écouter la voix de Dieu, de quelque maniére qu'il nous la fasse entendre, & dire toûjours comme lui avec humilité & avec docilité: *Parle, Seigneur, car ton serviteur écoute.* III. La

la conduite de Samuel, qui craignit d'abord de dire à Héli ce que Dieu lui avoit révelé, mais qui étant sommé de le faire, lui déclara tout, sans lui rien cacher, est un bel exemple de modestie, & en même tems de fermeté & de courage. On se fait de la peine de dire aux hommes des choses facheuses; mais la honte ni la crainte ne doivent jamais nous empêcher de leur dire la vérité, lors que nous y sommes apellés. IV. Ce que Dieu dit à Samuel, de la ruïne de la maison d'Héli, fait voir que ceux qui ne répriment pas le vice & l'impieté, sans avoir égard à qui que ce soit, se chargent d'un très-grand péché, & que souvent la colère de Dieu est tellement allumée par là, que rien ne peut en arrêter les effets. V. La réponse qu'Héli fit à Samuel, en disant: *C'est l'Eternel; qu'il fasse ce qu'il trouvera bon*, marque qu'Héli, quoi que coupable, avoit cependant des sentimens de pieté, & qu'il reconnut que Dieu le châtioit justement. C'est ainsi qu'il faut se soûmettre en toutes choses à la volonté de Dieu, avec une parfaite résignation, & adorer avec humilité la justice de ses jugemens, surtout quand on ne s'est pas acquité de son devoir.

CHAPITRE IV.

Les Israëlites font la guerre aux Philistins; ils sont battus par deux fois, & la seconde fois les Philistins en firent un grand carnage, & ils prirent l'Arche de l'alliance, que les Israëlites avoient fait venir au camp. Les deux fils d'Héli, Hophni & Phinées, qui étoient Sacrificateurs, périrent dans cette guerre. Héli aprenant ces nouvelles tomba à la renverse & se tua; & la femme de Phinées mourut aussi dans le même tems.

CE que Samuel avoit dit à tout Israël arriva; car Israël sortit en bataille pour rencontrer les Philistins, & campa près d'Ebenhézer; & les Philistins campérent à Aphek.

2. Et les Philistins se rangérent en bataille, pour rencontrer Israël; & la bataille s'étant donnée, Israël fut battu devant les Philistins, qui en tuérent environ quatre mille hommes dans le combat par la campagne.

3. Et le peuple étant revenu au camp, les Anciens d'Israël dirent: Pourquoi l'Eternel nous a-t-il battus aujourd'hui devant les Philistins? Faisons venir de Silo l'Arche de l'alliance de l'Eternel, & qu'il vienne au milieu de nous, & nous délivre des mains de nos ennemis.

4. Le peuple donc envoya à Silo, & on aporta l'Arche de l'alliance de l'Eternel des armées, qui habite entre les Chérubins; & les deux fils d'Héli, Hophni & Phinées, y étoient avec l'Arche de l'alliance de Dieu.

5. Et comme l'Arche de l'Eternel entroit au camp, tout Israël jetta de si grands cris de joie, que la terre *en* rétentissoit.

6. Et les Philistins entendant le bruit de ces cris de joie, dirent: Que veut dire ce bruit & ces grands cris de joie au camp des Hébreux? Et ils surent que l'Arche de l'Eternel étoit venuë au camp.

7. Et les Philistins eurent peur, parce qu'on disoit, Dieu est venu au camp; & ils dirent: Malheur à nous; il n'en étoit pas ainsi ces jours passés:

8. Malheur à nous! Qui nous délivrera de la main de ces Dieux puissans? Ce sont ces Dieux-là qui ont frapé les Egyptiens au désert, outre toutes les autres plaies.

9. Philistins, renforcez-vous, & *agissez* en hommes, de peur, que vous ne soyez esclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres: Soyez donc hommes & combattez.

10. Les Philistins donc combattirent, & Israël fut battu, & chacun s'enfuit en sa tente; & il y eut une si grande défaite, que trente mille hommes de pié d'Israël y demeurérent.

11. Et l'Arche de Dieu fut prise; & les deux fils d'Héli, Hophni & Phinées, moururent.

12. Or un homme de Benjamin, *échapé* de la bataille, courut & arriva à Silo ce même jour-là, ayant ses vêtemens déchirés, & de la cendre sur sa tête.

13. Et comme il arrivoit, voici, Héli étoit assis sur un siége à côté du chemin, étant dans l'attente; car son cœur trembloit; à cause de l'Arche de Dieu. Cet homme-là donc entra dans la ville *pour porter ces* nouvelles, & toute la ville se mit à crier.

14. Et Héli entendant le bruit de ce cri, dit: Que *veut dire* ce grand tumulte? Et cet homme-là se hâtant vint à Héli, & *lui* récita *tout ce qui étoit arrivé*.

15. Or Héli *étoit* âgé de quatre-vingts & dix-huit ans; & ses yeux étoient tout ternis, de sorte qu'il ne pouvoit voir.

16. Cet homme-là donc dit à Héli: C'est moi qui viens de la bataille, car je suis aujourd'hui échapé de la bataille. Et *Héli* dit: Qu'y est-il arrivé, mon fils?

17. Et celui qui portoit les nouvelles répondit & dit: Israël a fuï devant les Philistins, & même il y a eu une grande défaite du peuple; & tes deux fils aussi, Hophni & Phinées, sont morts, & l'Arche de Dieu a été prise.

18. Et si-tôt qu'il eut fait mention de

de l'Arche de Dieu, *Héli* tomba à la renverse de dessus son siége à côté de la porte, & il se rompit la nuque du cou, & mourut; car c'étoit un homme vieux & pesant: Il avoit jugé Israël quarante ans.

19. Et sa belle-fille, femme de Phinées, qui étoit grosse, *&* sur le point d'accoucher, ayant apris la nouvelle que l'Arche de Dieu étoit prise, & que son beau-pére & son mari étoient morts; se courba & enfanta; car les douleurs lui survinrent.

20. Et comme elle mouroit, celles qui étoient près d'elle lui dirent: Ne crain point, car tu as enfanté un fils. Et elle ne répondit rien, & n'y fit aucune attention.

21. Mais elle nomma l'enfant I-cabod, disant: La gloire de l'Eternel est transportée d'Israël, parce que l'Arche de l'Eternel étoit prise; & à cause de son beau-pére, & de son mari.

22. Elle dit donc: La gloire de Dieu est transportée d'Israël, car l'Arche de Dieu est prise.

REFLEXIONS.

Il y a ici deux choses principales à remarquer: On voit dans la défaite des Israëlites par les Philistins, dans la mort des fils d'Héli, & dans celle d'Héli lui-même, des marques de la colère de Dieu sur le peuple d'Israël, & sur la famille d'Héli; & l'accomplissement des menaces qui avoient été faites à ce Sacrificateur de la part de Dieu. Les menaces du Seigneur ne manquent jamais de s'exécuter, & ses jugemens tombent tôt ou tard sur les peuples coupables, sur les familles où le vice règne, & en particulier sur les Ministres de la Religion qui ne s'aquittent pas de leur devoir, & qui deshonorent leur caractère par une conduite déréglée. II. L'on doit faire une attention particuliére à ce qui arriva aux Israëlites. Ayant été battus la prémiére fois, ils crurent que s'ils faisoient venir l'Arche de l'alliance dans leur camp, ils seroient vainqueurs. L'arrivée de l'Arche les remplit de confiance & de joie, & les Philistins en furent même d'abord effrayés. Mais cela n'empêcha pas que les Israëlites ne fussent défaits, & même Dieu permit que ces peuples idolatres prissent cette Arche, qui étoit la marque la plus expresse de sa présence au milieu de son peuple. La confiance que l'on a en Dieu est toûjours fausse & téméraire, lors qu'on est engagé dans la rébellion; & ni l'Alliance de Dieu, ni les marques & les sceaux de cette Alliance ne garantissent point de la vengeance céleste ceux qui la provoquent par leurs péchés.

CHAPITRE V.

Les Philistins ayant mis l'Arche de l'alliance dans le temple de Dagon leur idole, cette idole fut renversée & brisée; & les Philistins furent tellement tourmentés par une maladie que Dieu leur envoya, & par les souris qui désolérent leur pays, qu'après avoir fait transporter l'Arche en divers lieux, ils furent contraints de la renvoyer dans le pays d'Israël.

Les Philistins donc prirent l'Arche de Dieu, & l'emmenérent d'Ebenhézer à Asçdod.

2. Les Philistins, *dis-je*, prirent l'Arche de Dieu, & l'emmenérent dans la maison de Dagon, & la placérent auprès de Dagon.

3. Le lendemain les Asçdodiens s'étant levés de bon matin, voici, *ils trouvérent que* Dagon étoit tombé le visage contre terre, devant l'Arche de l'Eternel; mais ils prirent Dagon, & le remirent à sa place.

4. Ils se levérent encore le lendemain de bon matin, & voici, *ils trouvérent que* Dagon étoit tombé le visage contre terre, devant l'Arche de l'Eternel; sa tête & les deux paumes de ses mains ayant été coupées étoient sur le seuil, & le tronc seul de Dagon étoit demeuré auprès d'elle.

5. C'est pour cette raison que les Sacrificateurs de Dagon, & tous ceux qui entrent en sa maison, ne marchent point sur le seuil de Dagon à Asçdod, jusqu'à-ce jour.

6. Ensuite la main de l'Eternel s'apesantit sur les Asçdodiens, & désola tout leur pays, & les frapa au dedans du fondement, tant à Asçdod que dans ses confins.

7. Ceux donc d'Asçdod, voyant ce qui leur étoit arrivé, dirent: L'Arche du Dieu d'Israël ne demeurera point avec nous; car sa main est pesante sur nous, & sur Dagon nôtre Dieu.

8. Et ayant envoyé assembler tous les Gouverneurs des Philistins vers eux, ils dirent: Que ferons-nous de l'Arche du Dieu d'Israël? Et ils *répondirent:* Qu'on transporte l'Arche du Dieu d'Israël à Gath. Ainsi on transporta l'Arche du Dieu d'Israël.

9. Mais après qu'on l'eut transportée *à Gath*, la main de l'Eternel fut sur la ville avec un fort grand effroi; & il frapa les gens de la ville, depuis le *plus* petit jusqu'au *plus* grand, & *le mal de* leur fondement étoit interne.

10. Ils envoyérent donc l'Arche de Dieu à Hékron. Or comme l'Arche de Dieu entroit à Hékron, ceux de Hékron s'écriérent, disant: Ils ont transporté l'Arche du Dieu d'Israël vers nous, pour nous faire mourir, & nôtre peuple.

11. C'est pourquoi ils envoyérent, & assemblérent tous les Gouverneurs des Philistins, & dirent: Laissez aller l'Arche du Dieu d'Israël, & qu'elle s'en retour-

retourne en son lieu ; afin qu'elle ne nous fasse point mourir, nous & nôtre peuple ; car il y avoit une frayeur mortelle par toute la ville, & la main de Dieu y étoit fort apesantie.

12. Et les hommes qui ne mouroient point étoient frapés au dedans du fondement, de sorte que le cri de la ville montoit jusqu'au ciel.

REFLEXIONS.

IL faut considérer ici, que l'Arche de l'alliance fut prise par les Philistins, & qu'elle fut même menée dans le Temple de Dagon. Dieu permit cet événement si surprenant, pour faire voir combien il étoit irrité contre les Israëlites, & en même tems pour faire sentir sa puissance aux Philistins dans leur propre pays. En effet, l'idole Dagon tomba & fut brisée devant l'Arche ; les Philistins furent affligés d'une maladie fâcheuse ; & les souris firent outre cela un grand dégât dans tout leur pays. Et comme ils firent transporter l'Arche dans une autre ville, pour voir si les mêmes maux y arriveroient, Dieu continua à appesantir sa main sur eux. Tout cela arriva pour empêcher que ces peuples idolatres insultassent au Dieu des Israëlites, de ce qu'ils avoient pris son Arche & vaincu son peuple, & pour leur montrer que leurs Divinités étoient des idoles mortes & sans puissance, & que le Dieu d'Israël étoit le seul vrai Dieu Tout-puissant. C'est ainsi que Dieu a soin de sa gloire ; & que s'il permet quelques fois que ses ennemis aient le dessus, & qu'il arrive des choses contraires aux intérêts de cette gloire, il fait enfin éclater sa puissance, à la confusion de ceux qui l'outragent, & à l'honneur de son Nom.

CHAPITRE VI.

Les Philistins, pour se délivrer des plaies dont ils étoient frapés, renvoient l'Arche de l'alliance au pays d'Israël, avec une offrande qui étoit un monument de ce qui leur étoit arrivé. L'Arche ayant été conduite à Bethsémès, Dieu fit mourir plusieurs personnes de cette ville-là, pour avoir touché l'Arche, & pour avoir regardé dedans. De Bethsémès l'Arche fut envoyée à Kirjath-jéharim.

L'Arche de l'Eternel ayant été pendant sept mois dans le pays des Philistins,

2. Les Philistins appellérent les Sacrificateurs & les Devins, & leur dirent : Que ferons-nous de l'Arche de l'Eternel ? Déclarez-nous comment nous la renvoierons en son lieu.

3. Et ils répondirent : Si vous renvoyez l'Arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez point à vuide ; mais ne manquez pas à lui payer l'oblation pour le délit ; alors vous serez guéris, ou vous saurez pourquoi sa main ne se sera point retirée de dessus vous.

4. Et ils dirent : Quelle oblation lui paierons nous pour le délit ? Et ils *répondirent : Selon* le nombre des Gouvernemens des Philistins, vous donnerez cinq *figures de* fondemens d'or, & cinq souris d'or ; car une même plaie *a été* sur vous tous, & sur vos Gouvernemens.

5. Vous ferez donc des figures de vos fondemens, & des figures des souris qui gâtent le pays, & vous donnerez gloire au Dieu d'Israël ; peut-être levera-t-il sa main de dessus vous, & de dessus vos dieux, & de dessus vôtre pays.

6. Et pourquoi apesantiriez-vous vôtre cœur, comme l'Egypte & Pharaon ont apesanti le leur ? Après qu'il eut fait de merveilleux exploits parmi eux, ne les laissérent-ils pas aller, & ne s'en allérent-ils pas ?

7. Maintenant donc prenez dequoi faire un chariot tout neuf, & deux jeunes vaches qui allaitent leurs veaux, sur lesquelles on n'ait point encore mis de joug, & attelez les deux jeunes vaches au chariot, & faites ramener leurs petits à la maison.

8. Prenez ensuite l'Arche de l'Eternel, & mettez-la sur le chariot, & mettez les ouvrages d'or, que vous lui aurez payez pour l'oblation du délit, dans un coffret à côté d'elle, & renvoyez-la, & elle s'en ira.

9. Et vous prendrez garde *à ce qui arrivera.* Si l'Arche monte vers Bethscémès, par le chemin *qui méne* à sa contrée, *c'est l'Eternel qui* nous a fait tout ce grand mal : Si elle *n'y va pas*, nous saurons alors que sa main ne nous a point touchés, *mais* que ceci nous est arrivé à l'aventure.

10. Et ces gens-là firent ainsi : Ils prirent donc deux jeunes vaches qui allaitoient, & les attelérent au chariot, & enfermérent leurs petits dans la maison.

11. Et ils mirent l'Arche de l'Eternel sur le chariot, & le coffret avec les souris d'or, & les figures de leurs fondemens.

12. Alors les jeunes vaches prirent tout droit le chemin de Beth-scémès, tenant toujours le même chemin en marchant & en mugissant ; & elles ne se détournérent ni à droite, ni à gauche ; & les Gouverneurs des Philistins allérent après elles jusqu'à la frontiére de Beth-scémès.

13. Or ceux de Beth-scémès moissonnoient les blés en la vallée ; & ils élevérent leurs yeux, & virent l'Arche, & ils furent fort réjouïs quand ils *la* virent.

14. Et le chariot vint au champ de Josué Beth-scémite, & s'arrêta-là. Or il

il y avoit là une grande pierre, & on fendit le bois du chariot, & on offrit les jeunes vaches en holocauste à l'Eternel.

15. Car les Lévites descendirent l'Arche de l'Eternel, & le coffret qui *étoit* auprès, dans lequel *étoient* les ouvrages d'or, & ils les mirent sur cette grande pierre. En ce même jour ceux de Beth-scémès offrirent des holocaustes, & présentérent des sacrifices à l'Eternel.

16. Et les cinq Gouverneurs des Philistins ayant vû *cela*, retournérent le même jour à Hékron.

17. Et c'est *ici le nombre* des fondemens d'or que les Philistins donnérent à l'Eternel en offrande pour le délit; un pour Asçdod; un pour Gaza; un pour Asçkélon; un pour Gath; un pour Hékron.

18. Et *il y eut des* souris d'or, *selon* le nombre de toutes les villes des Philistins, *savoir* des cinq Gouvernemens; tant des villes fermées de murailles, que des villes sans murs; & *ils les ammenerent* jusqu'à la grande pierre sur laquelle on posa l'Arche de l'Eternel; & jusqu'à-ce jour cette pierre est dans le champ de Josué Beth-scémite.

19. Et l'Eternel frapa des gens de Bethscémès, parce qu'ils avoient regardé dans l'Arche de l'Eternel, & il frapa aussi du peuple, *qui étoit au nombre de* cinquante mille soixante & dix hommes; & le peuple fit un grand deuil, parce que l'Eternel l'avoit frapé d'une grande plaie.

20. Alors ceux de Beth-scémès dirent: Qui pourroit subsister en la présence de l'Eternel, ce Dieu saint? Et vers qui montera-t-il en s'éloignant de nous?

21. Et ils envoyérent des messagers aux habitans de Kirjath-jéharim, disant: Les Philistins ont ramené l'Arche de l'Eternel; descendez, & faites la monter vers vous.

REFLEXIONS.

CE chapitre fait voir, que le triomphe des Philistins fut de courte durée; puisque Dieu ne permit pas que son Arche demeurât longtems parmi eux, & qu'il les contraignit de la renvoyer, avec une offrande qui marquoit la crainte qu'ils avoient du Dieu d'Israël, & qui étoit une reconnoissance solemnelle de sa puissance, & un monument des plaies dont Dieu les avoit frappés. De cette maniére, Dieu confondit les Philistins, & leur fit bien mieux sentir sa puissance, après qu'ils eurent pris l'Arche, qu'il ne l'eût fait s'ils ne l'avoient pas prise, & si les Israëlites n'avoient pas été vaincus. Lors même que Dieu semble ne pas soutenir les intérêts de sa gloire, c'est alors qu'il la manifeste avec le plus d'éclat; & tôt ou tard il oblige ses ennemis à rendre hommage à sa puissance. II. Nous devons apprendre de ce que les Sacrificateurs des Philistins disoient à ces peuples idolatres, à nous humilier sous la main de Dieu lors qu'il nous afflige, & à ne pas différer à l'apaiser; de peur que si nous nous endurcissons à ses châtimens, nous n'en soyons accablés. III. Il est à remarquer que les Philistins résolurent de mettre l'Arche sur un chariot neuf attelé par des vaches qui allaitoient; & de les laisser aller sans les faire conduire d'un côté ni d'un autre. Leur dessein étoit d'éprouver encore par là, si les fléaux qui les accabloient venoient de Dieu; jugeant que si ces vaches alloient du côté du pays d'Israël, ce seroit une marque que c'étoit le Dieu des Israëlites qui les avoit frappés. Dieu voulut bien, pour confondre ces peuples superstitieux, s'accommoder à leurs pensées, en intervenant par sa Providence d'une maniére qui répondit à ce que leurs Sacrificateurs leur avoient conseillé, & en manifestant sa puissance de la même maniére qu'ils croyoient qu'il devoit la manifester. IV. Ce qui arriva aux Bethsémites pour avoir touché l'Arche & avoir regardé dedans, tendoit à donner du respect & de la crainte aux Israëlites, & à leur faire comprendre que si le Seigneur revenoit habiter parmi eux, ils devoient craindre de provoquer sa colère; de peur que sa présence ne leur fût funeste comme elle l'avoit été aux Philistins. C'est un grand avantage d'avoir Dieu présent au milieu de nous, dans les signes de son alliance & de sa grace; mais cela nous engage à révérer ce Dieu saint & juste, de peur que si nous l'offensons, nous ne nous exposions à sa vengeance.

CHAPITRE VII.

Samuel exhorte les Israëlites à se convertir & à ôter du milieu d'eux les idoles; ce qu'ils firent en célébrant un Jeûne solemnel; après quoi ils remportérent sur les Philistins une victoire signalée, par l'intercession de ce Prophete.

CEux donc de Kirjath-jéharim vinrent & firent monter l'Arche de l'Eternel, & la mirent dans la maison d'Abinadab au côteau; & ils consacrérent Eléazar son fils pour garder l'Arche de l'Eternel.

2. Or il se passa beaucoup de jours depuis le jour que l'Arche de l'Eternel fut posée à Kirjath-jéharim; & *il y avoit* déja l'espace de vingt ans, lors que toute la maison d'Israël soupira après l'Eternel.

3. Et Samuel parla à toute la maison d'Israël disant: Si vous vous retournez de tout vôtre cœur à l'Eternel.

nel, ôtez du milieu de vous les dieux des étrangers, & Haſçtaroth, & rangez vôtre cœur à l'Eternel, & ne ſervez que lui ſeul; & il vous délivrera de la main des Philiſtins.

4. Alors les enfans d'Iſraël ôtérent les Bahalins, & Haſçtaroth, & ils ne ſervirent que l'Eternel.

5. Et Samuel dit: Aſſemblez tout Iſraël à Mitſpa, & je prierai l'Eternel pour vous.

6. Ils s'aſſemblérent donc à Mitſpa; & ils y puiſérent de l'eau, qu'ils répandirent devant l'Eternel, & ils jeûnérent ce jour-là, & ils dirent: Nous avons péché contre l'Eternel. Et Samuel jugea les enfans d'Iſraël à Mitſpa.

7. Or quand les Philiſtins eurent apris que les enfans d'Iſraël étoient aſſemblés à Mitſpa, les Gouverneurs des Philiſtins montérent contre Iſraël. Ce que les enfans d'Iſraël ayant apris ils eurent peur des Philiſtins.

8. Et les enfans d'Iſraël dirent à Samuel: Ne ceſſe point de crier pour nous à l'Eternel nôtre Dieu, afin qu'il nous délivre de la main des Philiſtins.

9. Alors Samuel prit un agneau de lait, & l'offrit tout entier à l'Eternel en holocauſte; & Samuel cria vers l'Eternel pour Iſraël, & l'Eternel l'exauça.

10. Il arriva donc, comme Samuel offroit l'holocauſte, que les Philiſtins s'aprochérent pour combattre contre Iſraël; mais l'Eternel en ce jour-là tonna avec un bruit épouvantable ſur les Philiſtins, & il les mit en déroute, & ils furent battus devant Iſraël.

11. Et ceux d'Iſraël ſortirent de Mitſpa, & pourſuivirent les Philiſtins, & les frapérent juſqu'au deſſous de Bethcar.

12. Alors Samuel prit une pierre, & la mit entre Mitſpa & le rocher; & il appella le nom de ce lieu-là Ebenhézer, & dit: l'Eternel nous a ſecourus juſqu'ici.

13. Et les Philiſtins furent humiliés, & depuis ils ne vinrent plus au pays d'Iraël; & la main de l'Eternel fut ſur les Philiſtins pendant tout le têms de Samuel.

14. Et les villes que les Philiſtins avoient priſes ſur Iſraël retournérent à Iſraël, depuis Hékron juſqu'à Gath, avec leurs confins. *Samuel donc* délivra Iſraël de la main des Philiſtins, & il y eut paix entre Iſraël & les Amorrhéens.

15. Et Samuel jugea Iſraël tout le reſte de ſa vie.

16. Et il alloit tous les ans faire le tour de Bethel, & de Guilgal, & de Mitſpa, & il jugeoit Iſraël en tous ces lieux-là.

17. Puis il s'en retournoit à Rama, parce que ſa maiſon étoit là, & il jugeoit là Iſraël; & il y bâtit un autel à l'Eternel.

REFLEXIONS.

LA victoire que les enfans d'Iſraël remportérent ſur les Philiſtins, aprés qu'ils ſe furent reconciliés avec Dieu par l'humiliation, par la confeſſion de leurs péchés, & par le jeune, & qu'ils eurent ôté les idoles du milieu d'eux, nous apprend que Dieu eſt toûjours prêt à s'appaiſer envers les hommes, auſſitôt qu'ils s'humilient ſincérement & qu'ils renoncent à leurs péchés. On voit ici, que le peuple effrayé, à l'approche des Philiſtins, eut recours à l'interceſſion de Samuel; que ce Prophête obtint par ſes priéres & par ſon ſacrifice une victoire miraculeuſe, Dieu ayant effrayé & diſperſé les Philiſtins par des tonneres épouvantables; & que ces ennemis du peuple de Dieu furent tellement abbattus, que pendant que Samuel vêcut ils n'attaquérent plus les Iſraëlites. Le plus grand bonheur qui puiſſe arriver à un peuple, c'eſt d'avoir des Conducteurs ſages & craignans Dieu; les priéres des gens de bien & des fidéles Miniſtres du Seigneur ſont d'un grand ſecours, & ſouvent c'eſt pour l'amour d'eux que Dieu bénit les peuples, & qu'il les épargne. Enfin, comme Samuel avoit un grand ſoin d'adminiſtrer tous les ans la juſtice aux peuples, les Juges & les Magiſtrats doivent s'acquiter des devoirs de leurs charges, avec la même application & la même intégrité.

CHAPITRE VIII.

On voit dans ce chapitre l'hiſtoire du changement qui ſe fit dans le Gouvernement du peuple d'Iſraël, à l'occaſion de la mauvaiſe conduite des fils de Samuel. Ce peuple qui avoit été gouverné juſqu'alors par des Juges que Dieu ſuſcitoit extraordinairement, ayant demandé un Roi, Dieu déſaprouva cette demande; cependant il dit à Samuel d'en établir un, aprés avoir averti les Iſraëlites de ce qui leur arriveroit de cet établiſſement, & de la maniére dont leurs Rois les traiteroient.

QUand Samuel fut devenu vieux, il établit ſes fils pour Juges ſur Iſraël.

2. Son prémier-né s'apelloit Joel; & le ſecond Abija; & ils jugeoient à Berſcébah.

3. Et ſes fils ne ſuivoient point ſon exemple, mais ils ſe détournoient aprés le gain deshonnête, & ils prenoient des préſens, & pervertiſſoient le droit.

4. C'eſt pourquoi tous les Anciens d'Iſraël s'aſſemblérent, & vinrent vers Samuel à Rama.

5. Et ils lui dirent: Voici, tu ès devenu vieux, & tes fils ne marchent point dans tes voies; maintenant établi ſur nous un Roi pour nous juger, comme *en ont* toutes les nations.

6. Et cette parole déplût à Samuel, parce

parce qu'ils avoient dit: Etabli ſur nous un Roi pour nous juger; & Samuel pria l'Eternel.

7. Et l'Eternel dit à Samuel: Obéi à la voix du peuple dans tout ce qu'ils te diront, car ils ne t'ont point rejetté, mais ils m'ont rejetté, afin que je ne règne point ſur eux.

8. Selon tout ce qu'ils ont fait depuis le jour que je les ai fait monter hors d'Egypte juſqu'à ce jour, & *comme* ils m'ont abandonné, & qu'ils ont ſervi d'autres dieux, ils en uſent auſſi de même à ton égard.

9. Maintenant donc obéi à leur voix; toutefois ne manque point de proteſter expreſſément contre eux, & de leur déclarer comment le Roi qui règnera ſur eux les traitera.

10. Ainſi Samuel dit toutes les paroles de l'Eternel au peuple, qui lui avoit demandé un Roi.

11. Il leur dit donc: Voici comment vous traitera le Roi qui règnera ſur vous: Il prendra vos fils, & il les mettra ſur ſes chariots, & parmi ſes gens de cheval, & ils courront devant ſon char.

12. *Il les prendra* auſſi pour les établir Gouverneurs ſur des milliers, & Gouverneurs ſur des cinquantaines, pour labourer *ſes champs*, pour faire ſa moiſſon, & les inſtrumens de guerre, & *tout* l'attirail de ſes chariots.

13. Il prendra auſſi vos filles, pour en faire des parfumeuſes, des cuiſiniéres, & des boulangéres.

14. Il prendra auſſi vos champs, vos vignes, & vos bons oliviers, & il *les* donnera à ſes ſerviteurs.

15. Il dimera ce que vous aurez ſemé & ce que vous aurez vendangé, & il le donnera à ſes officiers & à ſes ſerviteurs.

16. Il prendra vos ſerviteurs & vos ſervantes, & l'élite de vos jeunes gens, & vos ânes, & les emploiera à ſes ouvrages.

17. Il dimera vos troupeaux, & vous ſerez ſes eſclaves.

18. Alors vous crierez, à cauſe de vôtre Roi que vous vous ſerez choiſi, & l'Eternel ne vous exaucera point.

19. Mais le peuple ne voulut point écouter les diſcours de Samuel, & ils dirent: Non; mais il y aura un Roi ſur nous.

20. Et nous ſerons auſſi comme toutes les *autres* nations; & nôtre Roi nous jugera, & ſortira devant nous, & conduira nos guerres.

21. Samuel donc entendit toutes les paroles du peuple, & les raporta à l'Eternel.

22. Et l'Eternel dit à Samuel: Obéi à leur voix, & établi leur un Roi. Et Samuel dit à ceux d'Iſraël: Que chacun de vous s'en aille à ſa ville.

REFLEXIONS.

CE qui eſt ici rapporté de la mauvaiſe conduite des fils de Samuel, nous montre prémiérement, que les enfans qui ſont nés de péres pieux ne marchent pas toûjours ſur leurs traces. En ſecond lieu, qu'il arrive de grands maux aux peuples, lors que ceux qui exercent la Judicature commettent des injuſtices, & ſe laiſſent corrompre par les préſens. III. Il faut conſiderer, que bien que les fils de Samuel abuſaſſent de leur autorité, les Iſraëlites commirent cependant un grand péché en demandant un Roi; puis qu'ils tèmoignoient par là, qu'ils aimoient mieux être gouvernés par un Prince, que de l'être immédiatement par le Seigneur, comme ils l'avoient été juſqu'alors. C'eſt là un effet de l'ingratitude & de l'aveuglement ordinaire des hommes, qui méconnoiſſent les graces de Dieu, qui s'en dégoutent & qui recherchent ſouvent ce qui leur eſt nuiſible. IV. Les Iſraëlites perſiſtant à demander un Roi, Dieu ordonna à Samuel de leur en établir un; mais il les fit auparavant avertir par Samuel, de la maniére dont les Rois les traiteroient, & des inconvéniens qui naitroient du changement qui alloit ſe faire dans la forme du Gouvernement. Dieu, qui aime les hommes, leur fait connoitre ſa volonté & leur devoir; il les avertit des malheurs qu'ils attireront ſur eux, en ſuivant leur propre volonté plûtôt que la ſienne. Mais lors qu'ils ne veulent pas ſuivre les conſeils ſalutaires qu'il leur fait donner, & qu'ils s'obſtinent dans ce qu'ils ont réſolu, il ne les empèche pas de l'exécuter. C'eſt ainſi que Dieu permet bien des choſes qu'il n'approuve pas, & que les hommes ſont toûjours les auteurs de tous les maux qui leur arrivent.

CHAPITRE IX.

C'eſt ici que commence l'hiſtoire de Saül, prémier Roi d'Iſraël. Nous voyons dans ce chapitre à quelle occaſion Saül alla voir le Prophète Samuel, & comment Dieu fit connoitre à Samuel qu'il devoit oindre Saül pour Roi.

IL y avoit un homme de Benjamin, qui s'apelloit Kis, fort & vaillant; fils d'Abiel, fils de Tſeror, fils de Bécorad, fils d'Aphiad, fils d'un Benjamite.

2. Il avoit un fils nommé Saül, homme parfaitement bien fait; & il n'y avoit aucun des enfans d'Iſraël qui fut plus beau que lui; il étoit plus grand qu'aucun du peuple, depuis les épaules en haut.

3. Or les âneſſes de Kis pére de Saül s'étoient égarées. Et Kis dit à Saül ſon fils: Pren maintenant avec toi un des ſerviteurs, & lève toi, & va chercher les âneſſes,

4. Il passa donc par la montagne d'Ephraïm, & il passa par le pays de Scalisça; mais ils ne les trouvérent point; puis ils passérent par le pays de Scahalim, & *elles n'y étoient* point; ils passérent encore par le pays de Jémini, & ils ne les trouvérent point.

5. Quand ils furent venus au pays de Tsuph, Saül dit à son serviteur qui *étoit* avec lui: Vien & retournons-nous-en, de peur que mon pére n'ait cessé *d'être en peine* des ânesses, & qu'il ne soit en peine de nous.

6. Et le serviteur lui dit: Voici je te prie, il y a en cette ville un homme de Dieu, qui est fort vénérable; tout ce qu'il dit arrive infailliblement: Allons y maintenant, peut-être qu'il nous enseignera le chemin que nous devons suivre.

7. Et Saül dit à son serviteur: Mais si nous y allons, que porterons nous à l'homme de Dieu? car la provision nous a manqué, & nous n'avons aucun présent pour porter à l'homme de Dieu: Qu'avons-nous avec nous?

8. Et le serviteur repondit encore à Saül, & dit: Voici le quart d'un sicle d'argent, que j'ai trouvé sur moi; je le donnerai à l'homme de Dieu, & il nous enseignera le chemin *que nous devons suivre*.

9. (Autrefois en Israël, ceux qui alloient consulter Dieu se disoient l'un à l'autre; Venez, allons jusqu'au Voyant; car celui qu'on *apelle* aujourd'hui Prophète, s'apelloit autrefois le Voyant.)

10. Et Saül dit à son serviteur: Ce que tu dis est *très*-bien; vien, allons. Et ils s'en allérent à la ville où *étoit* l'homme de Dieu.

11. *Et* comme ils montoient par le coteau qui méne à la ville, ils trouverent de jeunes filles qui sortoient pour puiser de l'eau, & ils leur dirent: Le Voyant n'est-il pas ici?

12. Et elles leur repondirent, & dirent: il *y* est, le voilà devant toi; hâte-toi maintenant, car il est venu aujourd'hui dans la ville, parce que le peuple fait aujourd'hui un sacrifice au haut lieu.

13. Dès que vous serez entrés dans la ville, vous le trouverez avant qu'il monte au haut lieu pour manger; car le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu; parce qu'il doit bénir le sacrifice; & après cela ceux qui sont conviés en mangeront. Montez donc maintenant, car vous le trouverez aujourd'hui.

14. Ils montérent donc à la ville; & comme ils y entroient, voici Samuel, qui sortoit pour monter au haut lieu, les rencontra.

15. Or l'Eternel un jour avant que Saül vint, avoit révélé à Samuel *la venue de Saül*, disant:

16. Demain, à cette heure même, je t'envoierai un homme du pays de Benjamin, & tu l'oindras pour *être* le Conducteur de mon peuple d'Israël, & il délivrera mon peuple de la main des Philistins; car j'ai regardé mon peuple, & son cri est venu jusqu'à moi.

17. Et dès que Samuel eut vû Saül, l'Eternel lui dit: Voici l'homme dont je t'ai parlé; C'est celui-ci qui dominera sur mon peuple.

18. Et Saül s'aprocha de Samuel à la porte, & dit: Je te prie, enseigne-moi où est la maison du Voyant?

19. Et Samuel répondit à Saül, & dit: Je *suis* le Voyant: Monte devant moi au haut lieu, & vous mangerez aujourd'hui avec moi; & je te laisserai aller le matin, & je te déclarerai tout ce que tu as sur le cœur.

20. Car quant aux ânesses que tu as perdues il y a aujourd'hui trois jours, ne t'en mets point en peine, parce qu'elles ont été trouvées. Et vers qui *tend* tout le désir d'Israël? N'est-ce point vers toi, & vers toute la maison de ton pére?

21. Et Saül répondit & dit: Ne *suis*-je pas Benjamite, de la moindre Tribu d'Israël, & ma famille *n'est-elle pas* la plus petite de toutes les familles de la Tribu de Benjamin? Et pourquoi m'as-tu tenu de tels discours?

22. Samuel donc prit Saül & son serviteur, & il les fit entrer dans la sale, & les fit placer au plus haut *bout*, au dessus *de tous* les conviés, qui étoient environ trente hommes.

23. Et Samuel dit au cuisinier: Donne la portion que je t'ai donnée, & que je t'ai dit de réserver.

24. Or le cuisinier avoit levé une épaule, & ce qui *étoit* au dessus, & il le mit devant Saül. Et Samuel dit; Voici ce qui a été reservé; mets-le devant toi, & mange; car il t'a été gardé exprès pour cette heure, lorsque je resolus de convier le peuple. Et Saül mangea avec Samuel ce jour-là.

25. Or ils descendirent du haut lieu dans la ville, & *Samuel* parla avec Saül sur la plate-forme.

26. Puis s'étant levé le matin, à la pointe du jour, Samuel appella Saül sur la plate-forme, & *lui* dit: Leve toi & je te laisserai aller. Saül donc se leva, & ils sortirent eux deux, lui & Samuel.

27. *Et* comme ils descendoient au bas de la ville, Samuel dit à Saül: Di au serviteur qu'il passe devant nous; & il passa; & pour toi arrête-toi maintenant, afin que je te fasse entendre les ordres de Dieu.

REFLEXIONS.

LA principale réflexion qu'il y ait à faire ici, c'est que Dieu ayant permis aux enfans d'Israël de s'établir un Roi, il ne remit pas à leur choix de prendre le Roi qu'ils voudroient, mais qu'il voulut lui-même leur en donner un. Pour cet effet, il intervint dans cet évenement d'une maniére toute particuliére; Saül, qui cherchoit les anesses de son pére, s'étant adressé au Prophète Samuel; & Dieu ayant fait connoitre en même tems à ce Prophéte par une révélation, que Saül devoit être établi Roi. Ainsi Dieu conduisit Saül vers Samuel, sans que ni l'un ni l'autre eussent rien sû auparavant de ce qui devoit arriver; afin qu'il parût que l'établissement de Saül étoit l'ouvrage de Dieu; & que les Israëlites reconnussent, que quoi qu'ils eussent péché en demandant un Roi, Dieu prenoit pourtant encore soin d'eux. Dieu dispose toutes choses pour l'exécution de ses desseins, il les accomplit par des voies auxquelles les hommes ne pensent pas; sa Providence préside sur tout; en particulier, c'est de la part de Dieu que les Rois régnent, & l'on doit par conséquent leur être soûmis.

CHAPITRE X.

Samuel oint Saül pour être Roi; & afin de l'assurer d'autant mieux que sa vocation étoit divine, il lui prédit trois choses, qui devoient lui arriver. Ensuite ce Prophète ayant assemblé tout le peuple à Mitspa, il nomme & il établit Saül pour être leur Roi.

OR Samuel avoit pris une phiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saul; puis il le baisa, & lui dit: L'Eternel ne t'a-t-il pas oint sur son héritage, afin *d'en être* le Conducteur?

2. Quand tu seras aujourd'hui parti d'avec moi, tu trouveras deux hommes près du sépulcre de Rachel, sur la frontiére de Benjamin à Tseltsah, qui te diront: Les ânesses que tu étois allé chercher ont été trouvées; & voici, ton pére ne pense plus aux ânesses, & il est en peine de vous, disant: Que ferai-je pour *retrouver* mon fils?

3. Et lors qu'étant parti de là tu auras passé plus avant, & que tu seras venu jusqu'au chêne de Tabor, tu seras rencontré par trois hommes, qui montent vers Dieu, à la maison du *Dieu* Fort; & qui portent, *l'un* trois chevreaux, l'autre trois tourteaux de pain, & l'autre un baril de vin.

4. Et ils te demanderont, comment tu te portes; & ils te donneront deux pains, que tu recevras de leur main.

5. Après cela tu viendras au côteau de Dieu, où *est* la garnison des Philistins; & il arrivera que lors que tu seras entré dans la ville, tu rencontreras une compagnie de Prophètes, qui descendent du haut lieu; ayant devant eux une lyre, un tambour, une flûte, & une harpe, & qui prophètiseront.

6. Alors l'Esprit de l'Eternel te saisira, & tu prophètiseras avec eux, & tu seras changé en un autre homme.

7. Et quand ces signes là te seront arrivés, fai *tout* ce qui se présentera à faire; car Dieu *est* avec toi.

8. Puis tu descendras devant moi à Guilgal; & voici, je descendrai vers toi, pour offrir des holocaustes, *&* des sacrifices de prospérités; tu m'attendras là, sept jours, jusqu'à-ce que je sois arrivé vers toi, & je te déclarerai ce que tu devras faire.

9. Aussi-tôt donc que *Saül* eut tourné le dos pour s'en aller d'avec Samuel, Dieu lui changea le cœur, *& lui en donna* un autre, & tous ces signes-là lui arrivérent en ce jour-là.

10. Car quand ils furent arrivés au côteau, voici une troupe de Prophètes *vint* au devant de lui; & l'esprit de Dieu le saisit, & il prophètisa au milieu d'eux.

11. Et lors que tous ceux qui le connoissoient auparavant eurent vû qu'il *étoit* avec les Prophètes, *&* qu'il prophètisoit, ceux du peuple se dirent l'un à l'autre: Qu'est-il *donc* arrivé au fils de Kis? Saül est il aussi entre les Prophètes?

12. Et quelqu'un répondit, & dit: Et qui est leur pére? C'est pourquoi cela passa en proverbe: Saül aussi *est*-il entre les Prophètes?

13. Or *Saül* ayant cessé de prophètiser, vint au haut lieu.

14. Et un parent de Saül dit à Saül & à son serviteur: Où êtes-vous allés? Et il *répondit: Nous sommes allés* chercher les ânesses; mais voyant qu'*elles* ne se *trouvoient point*, nous sommes venus vers Samuel.

15. Et son parent lui dit: Déclare-moi, je te prie, ce que vous a dit Samuel.

16. Et Saül dit à son parent: Il nous a assuré que les ânesses étoient trouvées; mais il ne lui déclara pas le discours que Samuel lui avoit tenu touchant la Royauté.

17. Or Samuel assembla le peuple devant l'Eternel à Mitspa.

18. Et il dit aux enfans d'Israël: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: J'ai fait monter Israël hors d'Egypte, & je vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de la main de tous les Royaumes qui vous oprimoient.

19. Mais aujourd'hui vous avez rejetté vôtre Dieu, qui est celui qui vous a délivré de tous vos maux, & de vos afflictions, & vous avez dit: Non, mais établi-nous un Roi. Présentez-vous

vous donc maintenant devant *l'Eternel*, selon vos Tribus, & selon vos milliers.

20. Ainsi Samuel fit approcher toutes les Tribus d'Israël, & la Tribu de Benjamin fut saisie.

21. Après il fit aprocher la Tribu de Benjamin, selon ses familles, & la famille de Matri fut saisie: puis Saül fils de Kis fut saisi: & ils le cherchérent, mais il ne se trouva point.

22. Et ils consultérent encore *l'Eternel*, si cet homme ne viendroit pas là? Et *l'Eternel* dit: Le voilà caché parmi le bagage.

23. Et ils coururent, & le tirérent de là, & il se présenta au milieu du peuple, & il étoit plus haut que tout le peuple, depuis les épaules en haut.

24. Et Samuel dit à tout le peuple: Ne voyez vous pas qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui soit semblable à celui que *l'Eternel* a choisi? Et le peuple jetta des cris de joie, & dit: Vive le Roi.

25. Alors Samuel prononça au peuple le droit du Royaume, & l'écrivit dans un livre, qu'il mit devant l'Eternel. Puis Samuel renvoya le peuple chacun en sa maison.

26. Saül aussi s'en alla en sa maison à Guibha, & les gens de guerre, dont Dieu avoit touché le cœur, allérent avec lui.

27. Mais il y eut de méchans garnemens qui dirent: Comment celui-ci nous délivreroit-il? Et ils le méprisérent, & ils ne lui aportérent point de présens; mais il fit le sourd.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à considerer sur ce chapitre, c'est que le Prophète Samuel, pour assurer Saül que Dieu l'avoit choisi, lui donna trois signes; il lui prédit diverses choses remarquables qui devoient lui arriver, & en particulier qu'il seroit inspiré de l'Esprit de Dieu. Outre cela, Dieu fit un nouveau miracle pour confirmer la vocation de Saül, en faisant tomber le sort sur lui; après quoi il fut établi Roi publiquement & en présence de tout le peuple. Toutes ces merveilles arrivérent, afin que Saül, qui avoit de la peine à croire que Dieu voulût le faire régner sur son peuple, en fut pleinement persuadé, & qu'il ne doutat point de l'assistance du Seigneur. Cela devoit aussi faire voir à tout le peuple d'Israël, que c'étoit Dieu qui élevoit Saül au dessus d'eux. Ainsi l'on voit dans cet événement des marques sensibles de la bonté du Seigneur, tant envers les Israëlites, qu'envers Saül lui-même; on y découvre des preuves de la connoissance que Dieu a de toutes choses, & de la souveraine puissance avec laquelle il dispose de tout ce qui arrive dans le monde. On doit remarquer outre cela dans ce qui arriva à Saül, que quand Dieu appelle quelqu'un, il lui accorde les dons nécessaires pour remplir les devoirs de sa vocation. Enfin, il paroit d'ici que si Saül ne fût pas tombé dans la désobéissance, son règne auroit été heureux, & que Dieu auroit toûjours continué à le favoriser & à le bénir. Il en est de même de tous ceux que Dieu appelle, & qu'il prévient par sa grace; il ne tient qu'à eux de conserver ces précieux avantages; & s'ils les perdent, ce n'est que parce qu'ils ne persévérent pas, & qu'ils sont infidèles à la vocation divine & à la grace de Dieu.

CHAPITRE XI.

Ce chapitre a deux parties: La prémiére contient le récit de la défaite des Hammonites par Saül. Dans la seconde, on voit la clémence de Saül envers ceux qui n'avoient pas voulu le reconnoitre pour Roi.

OR Nahas Hammonite monta, & campa contre Jabès de Galaad. Et tous ceux de Jabès dirent à Nahas: Traite alliance avec nous, & nous te servirons.

2. Mais Nahas Hammonite leur répondit: Je traiterai *alliance* avec vous à cette *condition*, c'est que je vous crève à tous l'œil droit, & que je mette cet oprobre sur tout Israël.

3. Et les Anciens de Jabès lui dirent: Donne nous sept jours de tréve, & nous envoierons des Députés dans tous les quartiers d'Israël, & s'il n'y a personne qui nous délivre, nous nous rendrons à toi.

4. Les Députés vinrent donc à Guibhath-Saül, & firent entendre ces paroles au peuple; & tout le peuple éleva sa voix & pleura.

5. Et voici Saül revenoit des champs après ses bœufs, & il dit: Qu'a *donc* ce peuple pour pleurer ainsi? Et on lui raconta ce qu'avoient dit ceux de Jabès.

6. Or l'esprit de Dieu saisit Saül, quand il entendit ces paroles, & il entra dans une grande colère.

7. Et il prit une couple de bœufs, & les coupa en morceaux, & il *en* envoya dans tous les quartiers d'Israël, par des messagers exprès, disant: On traitera de même les bœufs de ceux qui ne sortiront point, & qui ne suivront point Saül & Samuel. Et la frayeur de l'Eternel saisit le peuple, & ils sortirent comme si ce n'eût été qu'un seul homme.

8. Et il en fit le denombrement à Bezéc; & il y avoit trois cents mille *hommes* des enfans d'Israël, & trente mille des gens de Juda.

9. Après cela ils dirent aux Députés qui étoient venus: Vous parlerez ainsi à ceux

ceux de Jabès de Galaad; Vous serez délivrés demain, quand le soleil sera en sa force. Les Députés donc s'en revinrent, & raportérent cela à ceux de Jabès, qui s'en réjouïrent.

10. Et ceux de Jabès dirent *aux Hammonites:* Demain matin nous nous rendrons à vous, & vous nous ferez tout ce qui vous semblera bon.

11. Et dès le lendemain Saül mit le peuple en trois bandes, & ils entrérent dans le camp sur la veille du matin, & ils battirent les Hammonites jusques à la chaleur du jour, & ceux qui demeurérent de reste furent *tellement* dispersés çà & là, qu'il n'en demeura pas d'entr'eux deux ensemble.

12. Et le peuple dit à Samuel: Qui *est-ce* qui dit: Saül règnera-t-il sur nous? Donnez-*nous* ces hommes-là, & nous les ferons mourir.

13. Alors Saül dit: On ne fera mourir personne en ce jour, parce qu'aujourd'hui l'Eternel a délivré Israël.

14. Et Samuel dit au peuple: Venez, & allons à Guilgal, & nous confirmerons là la Royauté.

15. Et tout le peuple s'en alla à Guilgal; & ils établirent là Saül pour Roi devant l'Eternel, à Guilgal, & ils y offrirent des sacrifices de prospérités devant l'Eternel; & Saül, & tous ceux d'Israël se réjouïrent beaucoup en ce lieu.

REFLEXIONS.

IL y a trois réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiére, que le Roi des Hammonites ayant attaqué injustement les Israëlites, & leur ayant même voulu imposer des conditions très-dures & tout-à-fait honteuses, Dieu punit la fierté & la cruauté de ce Prince, & fit voir là, que sa Providence abaisse les orgueilleux & ceux qui opriment les autres. La seconde réflexion est, que les commencemens du règne de Saül furent très-heureux & très glorieux pour lui; puis que Dieu se servit de lui pour détruire les Hammonites & pour délivrer les habitans de Jabès, qui étoient réduits aux derniéres extrémités. Cela montre que Dieu auroit continué à bénir ce Prince & ses sujets, si lui & eux ne se fussent pas rendus indignes de sa protection. III. La modération & la clémence de Saül, qui ne voulut pas qu'on fit mourir certaines personnes qui avoient d'abord refusé de le reconnoitre pour Roi, marquent qu'il avoit alors de bons sentimens; mais il ne les conserva pas. Cependant cet exemple doit apprendre à tout le monde, & en particulier à ceux qui sont élevés en autorité, à s'éloigner du ressentiment & de la vengeance, & à pardonner facilement les offenses qui leur ont été faites.

CHAPITRE XII.

Samuel étant vieux résigne sa charge de Juge entre les mains du Roi & du peuple, & il fait des protestations solemnelles de l'intégrité avec laquelle il l'avoit exercée. Il reproche aux Israëlites le péché qu'ils avoient commis en demandant un Roi; & il fait un miracle qui les remplit tous de frayeur; après quoi il les rassure & les exhorte à servir Dieu & à lui obéir constamment.

ALors Samuel dit à tout Israël: Voici, je vous ai obéï dans tout ce que vous m'avez dit, & j'ai établi un Roi sur vous.

2. Et maintenant, voici le Roi qui marche devant vous. Quant à moi je suis vieux, & déja tout blanc; voici aussi mes fils sont avec vous. Pour moi j'ai marché devant vous, dès ma jeunesse jusqu'à ce jour.

3. Me voici, déclarez le devant l'Eternel, & devant son Oint: De qui ai je pris le bœuf? de qui ai-je pris l'âne? à qui ai-je fait tort? qui ai-je foulé? & de la main de qui ai-je pris une rançon, afin que je fisse semblant de ne le point voir? & je vous en ferai restitution.

4. Et ils *répondirent:* Tu ne nous as point oprimés, & tu ne nous as point foulés, & tu n'as rien pris de personne.

5. Il leur dit encore: *L'Eternel est* tèmoin contre vous; son Oint aussi *est* tèmoin aujourd'hui, que vous n'avez trouvé aucune chose entre mes mains. Et ils *répondirent: Il en est* tèmoin.

6. Alors Samuel dit au peuple: *L'Eternel est celui* qui établit Moyse & Aaron, & qui fit monter vos péres du pays d'Egypte.

7. Maintenant donc présentez vous *ici*, & je plaiderai contre vous devant *l'Eternel*; car *l'Eternel* s'est montré très-juste envers vous, & envers vos péres.

8. Après que Jacob fut entré en Egypte, vos péres criérent à l'Eternel; & l'Eternel envoya Moyse & Aaron, qui tirérent vos péres hors d'*Egypte*, & qui les ont fait habiter en ce lieu.

9. Mais ils oubliérent *l'Eternel* leur Dieu; & il les livra entre les mains de Siséra, Chef de l'armée de Hatsor; & entre les mains des Philistins, & entre les mains du Roi de Moab, qui leur firent la guerre.

10. Après cela ils criérent à *l'Eternel*, & dirent: Nous avons péché; car nous avons abandonné *l'Eternel*, & nous avons servi les Bahalins, & Hastaroth: Maintenant donc délivre-nous des mains de nos ennemis, & nous te servirons.

11. *Et l'Eternel* envoya Jérubbahal, & Bédan, & Jephthé, & Samuel, & il vous délivra de la main de tous vos

vos ennemis tout autour de vous, & vous avez habité en pleine assurance.

12. Mais voyant que Nahas Roi des Hammonites venoit contre vous, vous m'avez dit; Non, mais un Roi régnera sur nous; bien que *l'Eternel* vôtre Dieu *fut* vôtre Roi.

13. Maintenant donc voici le Roi que vous avez choisi, que vous avez demandé; & voici *l'Eternel* l'a établi Roi sur vous.

14. Si vous craignez *l'Eternel*, si vous le servez, si vous obéïssez à sa voix, & si vous n'êtes point rebelles au commandement de l'Eternel, alors & vous, & vôtre Roi qui régne sur vous, vous aurez l'Eternel vôtre Dieu devant vous.

15. Mais si vous n'obéïssez pas à la voix de l'Eternel, & si vous êtes rebelles au commandement de l'Eternel, la main de l'Eternel sera aussi contre vous, comme *elle a été* contre vos péres.

16. Or maintenant arrêtez-vous, & voyez cette grande chose que l'Eterna va faire devant vos yeux.

17. N'est-ce pas aujourd'hui la moisson des bleds? Je crierai à l'Eternel, & il fera tonner & pleuvoir; afin que vous sachiez & que vous voyiez combien le mal que vous avez fait en la présence de l'Eternel est grand, d'avoir demandé un Roi pour vous.

18. Alors Samuel cria à l'Eternel, & l'Eternel fit tonner & pleuvoir en ce jour-là. Et tout le peuple craignit fort l'Eternel & Samuel.

19. Et tout le peuple dit à Samuel: Prie pour tes serviteurs l'Eternel ton Dieu, afin que nous ne mourions point; car nous avons ajoûté ce mal à tous nos autres péchés, d'avoir demandé un Roi pour nous.

20. Alors Samuel dit au peuple: Ne craignez point; vous avez fait tout ce mal; toutefois ne vous détournez point d'après l'Eternel, mais servez l'Eternel de tout vôtre cœur.

21. Ne vous en détournez point, car ce seroit vous détourner après des choses de néant, qui ne vous aporteroient aucun profit, & qui ne vous délivreroient point; parce que ce sont des choses de néant.

22. Car l'Eternel n'abandonnera point son peuple, à cause de son grand nom; parce que l'Eternel a voulu vous faire son peuple.

23. Et pour moi, Dieu me garde que je péche contre l'Eternel, & que je cesse de prier pour vous; mais je vous enseignerai le bon & droit chemin.

24. Craignez seulement l'Eternel, & servez-le en vérité, de tout vôtre cœur; car vous avez vû les choses magnifiques qu'il a faites en vôtre faveur.

25. Que si vous persévérez à faire le mal, vous serez consumés, & vous & vôtre Roi.

REFLEXIONS.

Les protestations que Samuel fit, en présence du Roi Saül & du peuple, apprennent aux Magistrats & aux Juges, avec quelle intégrité & quel désintéressement ils doivent se conduire dans l'exercice de leurs charges. Elles montrent en particulier, que ceux qui ne rendent pas exactement la justice, & qui prennent des présens, sont obligés de faire restitution, de rendre ce qu'ils ont reçu, & de réparer les injustices qu'ils ont commises. Mais pour ce qui est des Juges qui se sont acquités consciencieusement de leur devoir, l'exemple de Samuel fait voir qu'ils jouïssent d'une grande consolation, lors qu'ils sont sur le point de rendre compte à Dieu de leur administration. II. Il faut faire attention à ce que Samuel dit aux Israëlites dans cette occasion, en leur répréséntant que Dieu les avoit comblés de ses graces, eux & leurs péres; & que nonobstant leurs fréquentes révoltes, & le péché qu'ils venoient de commettre en demandant un Roi, il n'avoit pas laissé de les supporter & de les délivrer en diverses rencontres; & qu'il étoit même encore prêt à les bénir, & eux & leur Roi, pourvû qu'ils ne l'irritassent pas par de nouveaux péchés. Ce sont là des preuves bien convaincantes de l'infinie bonté du Seigneur envers les hommes, & de son admirable support; & cela nous engage à considerer, que ce seroit en nous une noire ingratitude, si, ayant reçu de Dieu des faveurs beaucoup plus excellentes que celles qu'il avoit faites au peuple d'Israël, nous tombions dans la rébellion & dans la désobéïssance. III. Ce que Samuel disoit aux Israëlites, que s'ils servoient Dieu fidélement, Dieu les protégeroit; mais que s'ils l'offensoient, & eux & leur Roi seroient détruits, nous apprend que le Seigneur bénit les Etats où la Justice & la Réligion régnent; mais qu'il ne manque pas de punir les Princes & les Peuples qui l'irritent par leurs péchés. IV. On voit ici la grande affection & la tendresse dont Samuel étoit animé envers les Israëlites. Après les avoir gouverné longtems en qualité de Prophète & de Juge, il les assuroit que, pendant qu'il vivroit, il ne cesseroit jamais de prier pour eux, & de leur montrer le droit chemin. Ce discours si grave & si touchant de Samuel exprime les sentimens des fidèles Pasteurs & des bons Magistrats; ils ont pour ceux qui leur sont soûmis l'amour le plus tendre; ils prient toujours pour eux, & ils ne se lassent point

point de leur montrer fidèlement le chemin qu'ils doivent suivre pour être heureux.

CHAPITRE XIII.

Jonathan fils de Saül ayant battu la garnison des Philistins, ils déclarérent la guerre aux Israëlites. II. Saül offre un sacrifice à Guilgal, sans attendre Samuel; dequoi il fut très-sévérement repris par ce Prophète, qui lui déclara que son régne ne subsisteroit pas.

SAül avoit régné un an, *quand ces choses arrivérent*, & il régna deux ans sur Israël.

2. Et Saül choisit trois mille hommes d'Israël, dont il y en avoit deux mille avec lui à Micmas & sur la montagne de Béthel, & mille étoient avec Jonathan à Guibha de Benjamin; & il renvoya le reste du peuple chacun en sa tente.

3. Et Jonathan battit la garnison des Philistins qui étoit au côteau, & les Philistins le furent; & Saül le fit publier au son de la trompette par tout le pays & fit dire: Que les Hébreux écoutent *ceci*.

4. Ainsi tout Israël entendit dire: Saül a battu la garnison des Philistins, & même Israël a été en mauvaise odeur entre les Philistins. Et le peuple s'assembla auprès de Saül à Guilgal.

5. Les Philistins aussi s'assemblérent pour combattre contre Israël, *ayant* trente mille chariots, & six mille hommes de cheval; & ce peuple étoit comme le sable qui est sur le bord de la mer, tant il étoit en grand nombre. Ils montérent donc & campérent à Micmas, vers l'orient de Beth-aven.

6. Or ceux d'Israël virent qu'ils étoient dans une grande extrémité; car le peuple étoit consterné, & le peuple se cacha dans les cavernes, dans les buissons épais, dans les rochers, dans les forts, & dans les fossés.

7. Et les Hébreux passérent le Jourdain, *pour aller* au pays de Gad & de Galaad; & comme Saül étoit encore à Guilgal, tout le peuple éfrayé se rangea vers lui.

8. Et Saül attendit sept jours, selon le terme marqué par Samuel, mais Samuel ne venoit point à Guilgal, & le peuple s'écartoit d'avec Saül.

9. Et Saül dit: Amenez-moi un holocauste, & des sacrifices de prospérités; & il offrit l'holocauste.

10. Or si tôt qu'il eut achevé d'offrir l'holocauste, voici Samuel arriva, & Saül sortit au devant de lui pour le saluer.

11. Et Samuel lui dit: Qu'as-tu fait? Saül *répondit*: Parce que je voyois que le peuple s'écartoit d'avec moi, & que tu ne venois point au jour assigné, & que les Philistins étoient assemblés à Micmas,

12. J'ai dit: Les Philistins descendront maintenant contre moi à Guilgal, & je n'ai point suplié l'Eternel; & m'étant retenu *quelque tems*, enfin j'ai offert l'holocauste.

13. Alors Samuel dit à Saül: Tu as agi follement; tu n'as point gardé le commandement que l'Eternel ton Dieu t'avoit donné. L'Eternel eût maintenant affermi ton régne sur Israël à toûjours.

14. Mais maintenant ton régne ne sera point stable: L'Eternel s'est cherché un homme selon son cœur; & l'Eternel lui a commandé *d'être* le Conducteur de son peuple, parce que tu n'as point gardé ce que l'Eternel t'avoit commandé.

15. Puis Samuel se leva, & monta de Guilgal à Guibha de Benjamin. Et Saül fit le dénombrement du peuple qui se trouva avec lui, & *qui fut* d'environ six cents hommes.

16. Or Saül, & son fils Jonathan, & le peuple qui se trouva avec eux, se tenoient à Guébah de Benjamin, & les Philistins étoient campés à Micmas.

17. Et il sortit trois bandes du camp des Philistins *pour aller* faire du dégât; l'une des bandes prit le chemin de Hophra, vers le pays de Schual.

18. L'autre bande prit le chemin de Bethhoron; & la troisiéme prit le chemin de la frontiére qui regarde la vallée de Tsébohim, vers le désert.

19. Or dans tout le pays d'Israël il ne se trouvoit aucun forgeron; car les Philistins avoient dit: *Il faut empêcher* que les Hébreux ne fassent des épées ou des lances.

20. C'est pourquoi tous ceux d'Israël descendoient vers les Philistins chacun pour éguiser son soc, son coutre, sa coignée & son hoyau.

21. Ils avoient des limes pour raccommoder *leurs* hoyaux, *leurs* coutres, leurs fourches à trois dents, leurs coignées, & leurs aiguillons.

22. Et quand le jour de la bataille fut venu, il ne se trouva personne du peuple qui *étoit* avec Saül & Jonathan; qui eut ni épée ni halebarde; toutefois on en trouva à Saül, & à Jonathan son fils.

23. Et le corps de garde des Philistins sortit au passage de Micmas.

REFLEXIONS.

L'On voit dans ce chapitre, I. que comme Dieu avoit promis que Saül délivreroit son peuple des Philistins, il permit que la guerre s'allumât entre eux & les Israëlites. Dans les commencemens de cette guerre Saül & ses sujets furent fort allarmés; mais Dieu leur accorda la victoire par le moien de Jonathan fils de Saül. Mais ce que nous devons sur tout remarquer

quer ici, c'est l'action du Roi Saül, qui voulut offrir un sacrifice sans attendre le Prophète Samuel. Bien que cette action ne paroisse pas d'abord fort criminelle, & que Saül prétendit même l'excuser ; le jugement que Dieu, qui connoissoit les dispositions de Saül, en fit, & la punition que Samuel denonça à ce Prince, montrent qu'il avoit offert ce sacrifice, non seulement par une précipitation indiscrète, mais outre cela par un principe de défiance & de rébellion au commandement de Dieu, Samuel lui ayant expressément défendu de sacrifier avant qu'il fut arrivé ; outre que ce procédé de Saül étoit d'une dangereuse conséquence, & d'un mauvais exemple pour le peuple. Dieu veut qu'on s'attache inviolablement à ce qu'il ordonne, sans s'en écarter jamais, sous quelque prétexte que ce soit ; il ne faut point chercher des excuses, ni alléguer des raisons, quand Dieu commande, & rien ne lui déplait davantage que la désobéïssance à ses ordres. De plus, la réjection de Saül nous fait voir que ceux à qui Dieu a accordé des graces particuliéres, & qui ont bien commencé, peuvent perdre tous ces avantages, s'ils s'en rendent indignes, & être même rejettés de Dieu, comme Saül le fut ; ce qui doit retenir, même ceux qui ont de la pieté & du zèle, dans la crainte & dans une humilité continuelle.

CHAPITRE XIV.

Jonathan attaque une garnison des Philistins ; il met toute leur armée en deroute, & remporte la victoire sur eux. Saül, poursuivant les Philistins, fait faire serment à tout le peuple de ne rien manger jusqu'au soir. Jonathan ignorant que ce serment eût été fait, mangea du miel dans une forêt, à cause dequoi son Pére voulut le faire mourir, mais le peuple ne le permit pas.

IL arriva un jour, que Jonathan fils de Saül dit à un jeune homme qui portoit ses armes : Vien, & passons vers le corps de garde des Philistins qui est au delà de ce lieu-là ; & il ne le dit point à son pére.

2. Et Saül se tenoit à l'extrémité du côteau sous un grenadier, qui *étoit* à Migron ; & le peuple qui *étoit* avec lui d'environ six cents hommes.

3. Et Ahija fils d'Ahitub, frére d'Icabod, fils de Phinées, fils d'Héli, Sacrificateur de l'Eternel à Silo, portoit l'éphod, & le peuple ne savoit point que Jonathan s'en fût allé.

4. Or entre les passages par lesquels Jonathan cherchoit de passer au corps de garde des Philistins, *il y avoit* un rocher du côté de deçà, & un autre du côté de delà ; L'un s'appelloit Botsets, & l'autre Séné.

5. L'un de ces rochers *étoit* situé du côté d'Aquilon, vis-à-vis de Micmas ; & l'autre du côté de midi, vis-à vis de Guébah.

6. Et Jonathan dit au jeune homme qui portoit ses armes : Vien, passons au corps de garde de ces incirconcis ; peut-être que l'Eternel fera quelque *exploit* par nous ; car on ne sauroit empêcher l'Eternel de délivrer, soit avec beaucoup, soit avec peu de gens.

7. Et celui qui portoit ses armes lui dit : Fai tout ce que tu as au cœur ; vas-y ; j'irai avec toi où tu voudras.

8. Et Jonathan lui dit : Voici, nous allons passer vers ces gens, & nous nous montrerons à eux.

9. S'ils nous disent : Attendez jusqu'à-ce que nous soyons venus à vous ; alors nous demeurerons à nôtre place, & nous ne monterons point vers eux.

10. Mais s'ils nous disent : Montez vers nous ; alors nous y monterons ; car l'Eternel les aura livrés entre nos mains : Que cela nous *soit* pour un signe.

11. Ils se montrérent donc tous deux au corps de garde des Philistins ; & les Philistins dirent : Voilà les Hébreux qui sortent des antres où ils s'étoient cachés.

12. Et ceux du corps de garde dirent à Jonathan & à celui qui portoit ses armes : Montez vers nous, & nous vous montrerons quelque chose. Et Jonathan dit à celui qui portoit ses armes : Monte après moi ; car l'Eternel les a livrés entre les mains d'Israël.

13. Et Jonathan monta, *en grimpant* de ses mains & de ses piés, avec celui qui portoit ses armes : & *ceux du corps de garde* tombérent devant Jonathan, & celui qui portoit ses armes les tuoit après lui.

14. Et cette prémiére défaite, que fit Jonathan & celui qui portoit ses armes, fut d'environ vingt hommes, *qui furent tués* dans *l'espace* d'environ la moitié d'un arpent de terre.

15. Et il y eut *un grand* effroi au camp, à la campagne, & parmi tout le peuple ; le corps de garde aussi & ceux qui *étoient allés* faire du degât furent effrayés, & le pays fut en trouble ; ce fut comme une frayeur *envoyée* de Dieu.

16. Et les sentinelles de Saül, *qui étoient* à Guibha de Benjamin, regardérent ; & voici, la multitude étoit en *un si grand* désordre qu'elle se fouloit en s'en allant.

17. Alors Saül dit au peuple qui *étoit* avec lui : Faites la revûë maintenant, & voyez qui s'en est allé d'entre nous. Ils firent donc la revûë, & voici Jonathan n'y *étoit* point, ni celui qui portoit ses armes.

18. Et Saül dit à Ahija : Fai aprocher

cher l'Arche de Dieu: (car l'Arche de Dieu étoit alors avec les enfans d'Israël.)

19. Mais il arriva que pendant que Saül parloit au Sacrificateur, le tumulte qui *étoit* au camp des Philistins alloit croissant de plus en plus; & Saül dit au Sacrificateur: Retire ta main.

20. Et Saül & tout le peuple qui *étoit* avec lui fut assemblé à grand cri, & ils vinrent jusques au lieu du combat, & voici les Philistins avoient les épées tirées les uns contre les autres, & *il y avoit* un fort grand effroi.

21. Or les Philistins avoient *avec eux* des Hébreux, comme *ils en avoient eu* auparavant, qui étoient montés des environs avec eux dans leur camp; & *ces Hébreux* se joignirent aussi incontinent aux Israëlites qui *étoient* avec Saül & Jonathan.

22. Tous les Israëlites aussi qui étoient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant apris que les Philistins fuïoient, les poursuivirent & les atteignirent dans la bataille.

23. En ce jour-là donc l'Eternel délivra Israël, & ils combattirent jusqu'à Beth-aven.

24. Mais quoi que les Israëlites fussent fort harassés, Saül fit faire au peuple ce serment, disant: Maudit *soit* l'homme qui mangera aucune nourriture jusqu'au soir, *jusqu'à*-ce que je me sois vengé de mes ennemis. Et tout le peuple ne goûta aucune nourriture.

25. Et tout le peuple du pays vint dans une forêt, où il y avoit du miel qui couloit sur un champ.

26. Le peuple donc entra dans la forêt, & vit du miel qui découloit; & il n'y en eut aucun qui osât en porter à sa bouche; car le peuple respectoit le serment.

27. Or Jonathan n'avoit point entendu, lors que son pére avoit fait jurer le peuple; & il étendit le bout de son bâton qu'il *avoit* à la main, & l'ayant trempé dans un rayon de miel, il en porta avec la main à sa bouche, & ses yeux furent éclaircis.

28. Alors quelqu'un du peuple prenant la parole, *lui* dit: Ton pére a fait expressément jurer le peuple, disant: Maudit *soit* l'homme qui mangera aujourd'hui aucune nourriture; bien que le peuple fût fort fatigué.

29. Et Jonathan dit: Mon pére a troublé le peuple du pays. Voyez, je vous prie, comme mes yeux sont éclaircis, pour avoir un peu goûté de ce miel.

30. Si le peuple avoit aujourd'hui bien mangé de la dépouille de ses ennemis qu'il a trouvée, combien la défaite des Philistins n'en auroit-elle pas été plus grande?

31. En ce jour-là donc ils battirent les Philistins depuis Micmas jusqu'à Ajalon, & le peuple fut extrêmement fatigué.

32. Puis il se jetta sur le butin, & ils prirent des brébis, des bœufs, & des veaux, & ils *les* égorgérent sur la terre; & le peuple *les* mangeoit avec le sang.

33. Et on fit raport à Saül, disant: Voici le peuple péche contre l'Eternel, mangeant *la chair* avec le sang. Et il dit: Vous avez transgressé *la Loi de Dieu:* Roulez aujourd'hui une grande pierre vers moi.

34. Et Saül dit: Allez çà & là parmi le peuple, & dites leur que chacun améne vers moi son taureau, & chacun ses brebis; & vous les égorgerez ici, & vous les mangerez, & vous ne pécherez point contre l'Eternel, en mangeant *la chair* avec le sang. Et chacun du peuple amena son taureau à la main cette nuit-là, & ils *les* égorgérent-là.

35. Alors Saül bâtit un autel à l'Eternel; & ce fut le premier autel qu'il bâtit à l'Eternel.

36. Puis Saül dit: Descendons & poursuivons de nuit les Philistins, & pillons-les, jusqu'à-ce que le matin soit venu, & n'en laissons pas un de reste. Et ils dirent: Fai tout ce qui te semble bon. Mais le Sacrificateur dit: Aprochons nous ici de Dieu.

37. Alors Saül consulta Dieu, *disant:* Descendrai-je afin de poursuivre les Philistins? les livreras-tu entre les mains d'Israël? Et il ne lui donna point alors de réponse.

38. Et Saül dit: *Que* toutes les compagnies du peuple s'aprochent d'ici, & sachez & voyez comment le péché est aujourd'hui venu *parmi nous.*

39. Car l'Eternel est vivant, lui qui délivre Israël, qu'encore que cela eût été fait par mon fils Jonathan, il en mourra certainement. Et aucun de tout le peuple ne lui répondit rien.

40. Puis il dit à tout Israël: Mettez vous d'un côté, & nous serons de l'autre côté, moi & Jonathan mon fils. Le peuple *répondit* à Saül: Fai tout ce qui te semble bon.

41. Et Saül dit à l'Eternel le Dieu d'Israël: Fai connoitre celui qui est innocent. Et Jonathan & Saül firent saisis, & le peuple échapa.

42. Et Saül dit: Jettez *le sort* entre moi & Jonathan mon fils. Et Jonathan fut saisi.

43. Alors Saül dit à Jonathan: Déclare-moi ce que tu as fait. Et Jonathan le lui déclara, & dit: Il est vrai que j'ai goûté, avec le bout de mon bâton que *j'avois* en main, un peu de miel; me voici, je mourrai.

44. Et Saül dit: Que Dieu me punisse sévérement, si tu ne meurs certai-

tainement Jonathan.

45. Mais le peuple dit à Saül: Jonathan qui a délivré Israël, d'une maniére si merveilleuse, mourroit-il? Cela ne sera point; l'Eternel est vivant: si un *seul* des cheveux de sa tête tombe sur terre; car il a aujourd'hui fait *un grand exploit* avec Dieu. Ainsi le peuple délivra Jonathan, & il ne mourut point.

46. Puis Saül s'en retourna de la poursuite des Philistins & les Philistins s'en allérent en leur pays.

47. Saül donc règna sur Israël, & fit la guerre de tous côtés contre ses ennemis, contre les Moabites, & les Hammonites, contre les Iduméens, contre les Rois de Tsoba, & contre les Philistins; par tout où il se tournoit, il mettoit tout en trouble.

48. Il leva aussi une armée, & battit les Hamalékites, & il délivra Israël de la main de ceux qui le pilloient.

49. Or les fils de Saül étoient Jonathan, Jisçui, & Malkisçuah; & quant aux noms de ses deux filles, le nom de l'ainée *étoit* Mérab, & le nom de la cadette *étoit* Mical.

50. Et le nom de la femme de Saül *étoit* Ahinoham, fille d'Ahimahats, & le nom du Chef de son armée *étoit* Abner, fils de Ner, oncle de Saül.

51. Et Kis pére de Saül, & Ner pére d'Abner *étoient* fils d'Abiel.

52. Et pendant tout le tems de Saül il y eut une forte guerre contre les Philistins; & aussitôt que Saül voyoit quelque homme fort, & quelque homme vaillant, il le prenoit auprès de lui.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, I. Le courage & la pieté de Jonathan, qui prit la résolution d'attaquer les Philistins; mais qui, avant que d'exécuter son entreprise, voulut s'assurer par le moyen d'un signe, si Dieu la béniroit. II. L'heureux succès que Dieu lui donna fit voir que l'entreprise de ce Prince & sa personne lui étoient agréables; la défaite de la garnison des Philistins, & un tremblement de terre que Dieu envoya, les jetta dans la frayeur & dans le désordre, ensorte qu'ils se tuérent les uns les autres, & que les Israëlites en firent un grand carnage. Quoi que Dieu fut irrité contre Saül, il voulut cependant lui accorder cette victoire, & délivrer dans cette occasion le peuple d'Israël, par le moyen de Jonathan, qui étoit un Prince craignant Dieu & vertueux. Dieu accorde quelquefois des graces à des personnes qui en sont indignes, non à cause d'elles-mêmes, mais à cause de sa gloire, & de l'amour qu'il porte à ceux qui le craignent. Pour ce qui est du serment que Saül fit faire à son armée, de ne rien manger tout ce jour-là, il faut y faire ces quatre réflexions: La prémiére, que ce serment fût fait inconsidérément, & qu'il manqua d'avoir des suites funestes; ce qui fait voir que l'on doit éviter avec soin les sermens témeraires & les vœux inconsiderés. II. Il faut remarquer, que Dieu ne donna aucune réponse à Saül qui le consultoit, & qu'il permit que Jonathan qui n'avoit pas fait ce serment, & qui étoit innocent, fut découvert par le sort. Dieu le voulut ainsi, tant pour faire sentir à Saül le péché qu'il avoit commis par ce serment témeraire qu'il avoit fait faire au peuple, que pour montrer combien l'on doit respecter le serment, & avec quelle exactitude il doit être gardé. III. On voit que quoi que Saül fût rebelle aux commandemens de Dieu, il fit cependant paroitre un grand zèle, en défendant au peuple de manger du sang, & en ordonnant même que Jonathan son fils mourût. C'est là le caractère des hypocrites; ils jugent sévérement les autres, & ils paroissent même zélés pour la gloire de Dieu, dans de certaines occasions; pendant qu'ils ne se reconnoissent ni ne se condamnent point eux-mêmes, & que, dans les choses qui sont les plus importantes, ils violent les commandemens du Seigneur. Enfin, Dieu garantit Jonathan; & après s'être servi de lui pour détruire les Philistins, il ne permit pas qu'on le fit mourir. Cela montre qu'on ne doit jamais condamner des innocens, ni commettre aucune injustice, sous prétexte des sermens que l'on peut avoir fait, ni par quelque autre considération que ce puisse être; mais qu'il faut plutôt protéger & défendre l'innocence dans toutes sortes d'occasions.

CHAPITRE XV.

Saül faisant la guerre aux Hamalékites, épargna Agag leur Roi, & leur meilleur butin, contre l'ordre exprès du Seigneur; à cause de quoi Samuel, sans avoir égard aux excuses de Saül, lui déclara que Dieu l'avoit rejetté. Ce Prophète commanda ensuite de faire mourir Agag, & s'en alla à Rama, sans plus revoir Saül.

OR Samuel dit à Saül: L'Eternel m'a envoyé pour t'oindre afin d'être Roi sur mon peuple, *savoir* sur Israël: Maintenant donc écoute les paroles de l'Eternel.

2. Ainsi a dit l'Eternel des armées: J'ai rapellé en ma mémoire ce qu'a fait Hamalek à Israël, comment il s'oposa à lui sur le chemin quand il montoit d'Egypte.

3. Va maintenant, & frape Hamalek, & détruisez à la façon de l'interdit tout ce qu'il a, & ne l'épargnez point;

point ; mais fai mourir tant les hommes que les femmes, tant les grands que ceux qui tettent, tant les bœufs que les brébis, *&* tant les chameaux que les ânes.

4. Saül donc assembla à cri public le peuple, & il en fit le dénombrement à Telaïm, *& il se trouva* deux cent mille hommes de pié, & dix mille hommes de Juda.

5. Et Saül vint jusqu'à la ville de Hamalek, & il mit des embuscades dans la vallée.

6. Et Saül dit aux Kéniens : Allez, retirez-vous, descendez du milieu des Hamalékites, de peur que je ne vous envelope avec eux ; car vous usates d'humanité envers tous les Enfans d'Israël, quand ils montérent hors d'Egypte. Et les Kéniens se retirérent du milieu des Hamalékites.

7. Or Saül battit les Hamalékites, depuis Havila jusqu'à Sçur, qui *est* vis à vis de l'Egypte.

8. Et il prit vif Agag Roi d'Hamalek ; mais il fit passer tout le peuple au fil de l'épée, à la façon de l'interdit.

9. Cependant Saül & le peuple épargnérent Agag & les meilleures brébis, les *meilleurs* bœufs, les bêtes grasses, les agneaux, & tout ce qu'il y avoit de bon ; & ils ne voulurent point les détruire à la façon de l'interdit ; ils détruisirent seulement à la façon de l'interdit tout ce qui *étoit* méprisable & de peu de valeur.

10. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Samuel, disant :

11. Je me repens d'avoir établi Saül pour Roi ; car il s'est détourné de moi, & il n'a point executé mes paroles. Et Samuel en fut fort fâché, & cria à l'Eternel toute cette nuit-là.

12. Puis Samuel se leva de bon matin, pour aller au devant de Saül. Et on fit ce raport à Samuel, & on lui dit : Saül étoit venu à Carmel, & voici il s'étoit fait là dresser une place, mais il s'en est rétourné, & passant *outre* il est descendu à Guilgal.

13. Quand Samuel fut venu à Saül, Saül lui dit : Tu *es* béni de l'Eternel ; j'ai exécuté la parole de l'Eternel.

14. Et Samuel dit : Quel est donc ce bééelement de brébis *qui rétentit à* mes oreilles, & ce muglement de bœufs que j'entens ?

15. Et Saül *répondit :* Ils les ont amenés des Hamalékites ; car le peuple a épargné les meilleurs brébis, & les *meilleurs* taureaux, pour les sacrifier à l'Eternel ton Dieu, & nous avons détruit le reste à la façon de l'interdit.

16. Et Samuel dit à Saül : Laisse-moi te déclarer ce que l'Eternel m'a dit cette nuit. Et il lui *répondit :* Parle.

17. Samuel donc dit : N'*est*-il pas vrai que lors que tu étois petit à tes yeux, tu *as été fait* le Chef des Tribus d'Israël, & que l'Eternel t'a oint pour Roi sur Israël ?

18. Or l'Eternel t'avoit envoyé en cette expédition, & t'avoit dit : Va, & détrui à la façon de l'interdit ces pécheurs, *savoir* les Hamalékites, & fais leur la guerre jusqu'à-ce qu'ils soient consumés.

19. Pourquoi n'as-tu pas obéï à la voix de l'Eternel, & pourquoi t'ès tu jetté sur le butin, & as-tu fait ce qui déplait à l'Eternel ?

20. Et Saül *répondit* à Samuel : J'ai pourtant obéï à la voix de l'Eternel, & je suis allé par le chemin par lequel l'Eternel m'a envoyé, & j'ai amené Agag Roi des Hamalékites ; mais j'ai détruit à la façon de l'interdit les Hamalékites.

21. Mais le peuple a pris des brébis & des bœufs du butin, comme des prémices de l'interdit, pour sacrifier à l'Eternel ton Dieu à Guilgal.

22. Alors Samuel dit : L'Eternel prend-il plaisir aux holocaustes & aux sacrifices, comme à ce qu'on obéïsse à sa voix ? Voici, Obéïr vaut mieux que sacrifice ; se rendre attentif *à la voix de Dieu* vaut mieux que la graisse des moutons.

23. Car la rébellion est *autant* que le péché de deviner ; & la résistance *lui déplait autant* que les idoles & les marmousets. Parce *donc* que tu as rejetté la parole de l'Eternel, il t'a aussi rejetté, afin que tu ne sois plus Roi.

24. Saül *répondit* à Samuel : J'ai péché, car j'ai transgressé le commandement de l'Eternel & tes paroles ; parce que je craignois le peuple, & j'ai obéï à sa voix.

25. Mais maintenant, je te prie, pardonne-*moi* mon péché, & reviens avec moi, & je me prosternerai devant l'Eternel.

26. Et Samuel dit à Saül : Je ne retournerai point avec toi ; car tu as rejetté la parole de l'Eternel, & l'Eternel t'a rejetté, afin que tu ne sois plus Roi sur Israël.

27. Et comme Samuel se tournoit pour s'en aller, *Saül* lui prit le pan de son manteau, qui se déchira.

28. Alors Samuel lui dit : L'Eternel a aujourd'hui déchiré le Royaume d'Israël de dessus toi, & il l'a donné à ton prochain, qui est meilleur que toi.

29. Et en effet, celui qui est la force d'Israël ne mentira point, & il ne se repentira point ; car il n'*est* pas un homme, pour se repentir.

30. Et Saül *répondit :* J'ai péché ; mais honore-moi maintenant, je te prie, en la présence des Anciens de mon peuple, & en la présence d'Israël, & reviens avec moi, & je me prosternerai

rai devant l'Eternel ton Dieu.

31. Samuel donc s'en retourna, & ſuivit Saül; & Saül ſe proſterna devant l'Eternel.

32. Puis Samuel dit: Amenez-moi Agag Roi d'Hamalek. Et Agag vint à lui, faiſant le gracieux. Et Agag diſoit: Certainement l'amertume de la mort eſt paſſée.

33. Mais Samuel lui dit: Comme ton épée a privé les femmes *de leurs enfans*, ainſi ta mére entre les femmes ſera privée d'un fils. Et Samuel fit mettre Agag en piéces devant l'Eternel à Guilgal.

34. Puis il s'en alla à Rama; & Saül monta en ſa maiſon à Guibhat-Saül.

35. Et Samuel n'alla plus voir Saül juſqu'à ſa mort; mais Samuel pleuroit Saül, parce que l'Eternel s'etoit repenti d'avoir établi Saül pour Roi ſur Iſraël.

REFLEXIONS.

IL y a d'importantes conſidérations à faire ſur l'hiſtoire qui eſt raportée dans ce chapitre. La prémiére regarde le péché de Saül, qui, contre l'ordre exprès de Dieu, épargna le Roi des Hamalékites, & leur meilleur butin; & la maniére dont Samuel reprit ce Prince de ſa déſobéïſſance. Cela nous apprend qu'il ne nous eſt jamais permis d'expliquer les commandemens de Dieu ſuivant nos propres penſées, ni d'en omettre la moindre partie, par quelque raiſon que ce puiſſe être; mais qu'il faut obéïr en ſimplicité de cœur à tout ce que Dieu nous commande, ſans chercher des prétextes pour nous en diſpenſer. Saül vouloit s'excuſer, en diſant qu'il avoit obéï en partie aux ordres de Dieu, & en alléguant l'intention qu'il avoit d'honorer Dieu en ſacrifiant les bêtes que l'on avoit épargnées. Mais le Prophète rejetta toutes ces excuſes, & cenſura fortement Saül de ſa déſobéïſſance. Il n'y a aucune excuſe qui puiſſe nous juſtifier devant Dieu, lors qu'il nous a fait connoitre ſa volonté d'une maniére claire & expreſſe, & que nous la violons. Cela nous montre de plus, que c'eſt en vain qu'on prétend honorer Dieu: quand on s'écarte de ce qu'il a preſcrit; que Dieu ne regarde point aux hommages extérieurs qu'on lui rend, quelque apparence de zéle qu'ils aient, lors qu'on ne lui obéït pas; *que l'obéïſſance vaut mieux que le ſacrifice, & que c'eſt un péché auſſi grand que l'idolatrie, que d'etre rebelle à ſa voix.* III. Nous devons bien remarquer que Saül fut éfrayé des cenſures & des menaces de Samuel; qu'il le conjura de lui faire obtenir le pardon de ſa faute, & de demeurer avec lui, mais que Dieu ne fut point fléchi par les marques de repentance que ce Prince donna, parce que ſa repentance n'étoit pas ſincére, & que ce n'étoit que la crainte d'être dépouillé de ſon Royaume, & de tomber dans le mépris, qui le faiſoit agir. A cauſe de cela Samuel perſiſta à lui déclarer que Dieu l'avoit rejetté, & même il le quitta pour toûjours & ne le revit plus. La douleur que les méchans font paroitre, n'eſt pas toûjours une vraie repentance; ce n'eſt ſouvent qu'une douleur ſelon le monde; c'eſt pourquoi Dieu, qui connoit les cœurs, n'y a point d'égard, & il les abandonne, lors que leur malice eſt parvenuë à ſon comble.

CHAPITRE XVI.

Le Prophète Samuel oint David pour être Roi du peuple d'Iſraël; & Saül étant troublé par un mauvais eſprit, David eſt appellé auprès de lui pour le ſoulager.

ET l'Eternel dit à Samuel: Juſqu'à quand t'affligeras-tu pour Saül, puis que je l'ai rejetté, afin qu'il ne régne plus ſur Iſraël? Empli ta corne d'huile, & vien, je t'envoierai vers Iſaï Bethléhémite; car je me ſuis pourvû d'un de ſes fils pour Roi.

2. Et Samuel dit: Comment irai-je là? car Saül l'ayant apris me tuera; & l'Eternel *répondit*: Tu emmeneras avec toi une jeune vache du troupeau; & tu diras: Je ſuis venu pour ſacrifier à l'Eternel.

3. Et tu inviteras Iſaï au ſacrifice: Je te ferai ſavoir là ce que tu auras à faire, & tu m'oindras celui que je te dirai.

4. Samuel donc fit comme l'Eternel lui avoit dit, & vint à Bethléhem, & les Anciens de la ville tout effrayés vinrent au devant de lui, & dirent; Ne viens-tu que pour *nôtre* bien?

5. Et il *répondit: Je ne viens que pour* vôtre bien. Je ſuis venu pour ſacrifier à l'Eternel: Purifiez vous, & venez avec moi au ſacrifice. Il fit auſſi purifier Iſaï & ſes fils, & il les invita au ſacrifice.

6. Et comme ils entroient, ayant vû Eliab, il dit en lui même: Certainement l'Oint de l'Eternel *eſt* devant lui.

7. Et l'Eternel dit à Samuel: Ne pren point garde à ſon viſage, ni à la grandeur de ſa taille, car je l'ai rejetté. *L'Eternel n'a point égard* aux choſes auxquelles l'homme a égard: L'homme a égard à ce qui *paroit à ſes* yeux; mais l'Eternel a égard au cœur.

8. Et Iſaï apella Abinadab, & le fit paſſer devant Samuel, & *Samuel* dit: L'Eternel n'a point choiſi celui-ci non plus.

9. Et Iſaï fit paſſer Sçamma, & Samuel dit: L'Eternel n'a point choiſi celui-ci non plus.

10. Ainſi Iſaï fit paſſer ſes ſept fils devant Samuel. Et Samuel dit à Iſaï: L'Eternel n'a point choiſi ceux-ci.

11. Puis

11. Puis Samuel dit à Isaï: Sont-ce là tous tes enfans? Et il *répondit:* Il reste encore le plus jeune; mais voici il pait les brébis. Alors Samuel dit à Isaï: Envoie le chercher; car nous ne nous mettrons point à table, jusqu'à-ce qu'il soit venu ici.

12. Il l'envoya donc apeller. Or il *étoit* blond, de bonne mine, & beau de visage. Et l'Eternel dit *à Samuel:* Léve-toi & oins-le; car c'*est* celui là.

13. Alors Samuel prit la corne d'huile, & l'oignit au milieu de ses fréres, & depuis ce tems-là l'esprit de l'Eternel saisit David. Puis Samuel se leva, & s'en alla à Rama.

14. Et l'esprit de l'Eternel se retira de Saül; & un mauvais esprit *envoyé* par l'Eternel le troubloit.

15. Et les serviteurs de Saül lui dirent: Voici maintenant, un mauvais esprit *envoyé* de Dieu te trouble.

16. Que *le Roi* nôtre Seigneur dise à ses serviteurs *qui sont* devant toi, *qu*'ils cherchent un homme qui sache jouër de la harpe; & quand le mauvais esprit *envoyé* de Dieu sera sur toi, il en jouëra, & tu en seras soulagé.

17. Saül donc dit à ses serviteurs: Je vous prie, trouvez-moi un homme qui sache bien jouër des instrumens, & amenez le moi.

18. Et l'un de *ses* serviteurs répondit & dit: Voici, j'ai vû un fils d'Isaï Bethléhémite, qui sait jouër des instrumens, & qui *est* fort, vaillant, & guerrier, qui parle bien, bel homme, & l'Eternel *est* avec lui.

19. Alors Saül envoya des messagers à Isaï, pour lui dire: Envoie-moi David ton fils qui *est* avec les brébis.

20. Et Isaï prit un âne *chargé* de pain, & un baril de vin, & un chevreau de lait, & il les envoya à Saül, par David son fils.

21. Et David vint vers Saül, & se présenta devant lui; & *Saül* l'aima fort, & il en fit son Ecuyer.

22. Et Saül envoya dire à Isaï: Je te prie que David demeure à mon service; car il a trouvé grace devant moi.

23. Quand donc le mauvais esprit *envoyé* de Dieu étoit sur Saül, David prenoit sa harpe, & il *en* jouoit; & Saül *en* étoit soulagé & s'en trouvoit bien, parce que le mauvais esprit se retiroit de lui.

REFLEXIONS.

LEs deux événemens qui sont ici rapportés sont remarquables. Le prémier est le choix que Dieu fit de David pour être Roi. Sur quoi nous devons faire ces deux considérations: L'une, qu'afin qu'il parût que David étoit appellé à régner, tout de même que Saül l'avoit été, Dieu voulut qu'il fut oint par le même Prophète qui avoit oint Saül. L'autre, que bien que David fût le plus jeune des fils d'Isaï, Dieu le fit oindre par Samuel, & qu'il le prit d'entre les brébis pour l'élever sur le trône, parce que c'étoit un homme selon son cœur. L'instruction que cela nous donne, est, que Dieu fait choix de ceux qui ont un cœur bon & droit, & que, comme le Prophète Samuel le dit: *Le Seigneur n'a point d'égard à ce à quoi l'homme a égard; que l'homme regarde à ce qui a de l'apparence, mais que Dieu a égard au cœur.* L'autre événement que ce chapitre rapporte, est, que Saül fut troublé par un mauvais esprit, c'est-à-dire par une mélancolie noire; & que David au contraire fut rempli de l'Esprit saint; que même Dieu se servit de David pour soulager Saül dans les accès de son mal. Par là la Providence préparoit les choses à l'élévation de David sur le trône, en le rendant recommandable à la cour de Saül. Au reste, l'exemple de Saül, qui, après avoir reçu l'Esprit de Dieu, fut livré à un mauvais esprit, nous montre ce qui arrive à ceux qui se rendent indignes de la grace divine: Ils en sont privés; leur état devient même plus funeste, &, comme Nôtre Seigneur Jésus-Christ le dit dans l'Evangile: *Le mauvais esprit rentre en eux, & leur derniére condition devient pire que la prémiere.*

CHAPITRE XVII.

Les Philistins font la guerre aux Israëlites, & un Géant, nommé Goliath, défie le peuple d'Israël, & s'offre de combattre contre celui qui se présenteroit; ce que personne n'osa faire. Ensuite David, s'assurant sur le secours de Dieu, se présente pour combattre contre Goliath; il le tue, & les Israëlites remportent une grande victoire sur les Philistins.

OR les Philistins assemblérent leurs armées pour combattre, & ils furent assemblés à Soco, qui *est* de Juda; ils campérent entre Soco & Hazéca, sur la frontiére de Dammim.

2. Saül aussi & ceux d'Israël s'assemblérent, & campérent en la vallée du chêne, & ils se rangérent en ordre de bataille, pour rencontrer les Philistins.

3. Or les Philistins étoient sur une montagne du côté de deçà, & les Israëlites étoient sur une *autre* montagne du côté de delà; de sorte que la vallée *étoit* entre deux.

4. Alors *on vit* sortir du camp des Philistins un homme qui se présentoit entre les deux armées, & qui s'appelloit Goliath: *Il etoit* de Gath; il avoit six coudées, & une palme de haut.

5. Il avoit un casque d'airain sur la tête, & il étoit armé d'une cuirasse à écailles; & sa cuirasse pesoit cinq mille sicles d'airain.

6. Il avoit aussi des cuissards d'airain sur ses cuisses, & un bouclier d'airain entre les épaules.

7. La hampe de sa halebarde *étoit* comme l'ensuble d'un tisseran, & son fer pesoit six cents sicles de fer; & celui qui portoit son bouclier marchoit devant lui.

8. Il se présentoit donc, & crioit aux rangs d'Israël, & leur disoit: Pourquoi sortez-vous pour vous ranger en bataille? Ne *suis*-je pas Philistin; & vous, n'êtes-vous pas serviteurs de Saül? Choisissez un homme d'entre vous, & qu'il descende *pour se battre avec* moi.

9. *Que* s'il a l'avantage *sur moi* en combattant avec moi, & s'il me tuë, nous vous serons assujettis; mais si j'ai l'avantage sur lui, & si je le tuë, vous nous serez assujettis, & vous nous servirez.

10. Et le Philistin disoit: J'ai deshonoré aujourd'hui les batailles rangées d'Israël, *en leur disant:* Donnez-moi un homme, & nous combattrons ensemble.

11. Mais Saül & tous les Israëlites ayant entendu les paroles du Philistin, furent étonnés, & eurent une fort grande peur.

12. Or David étoit fils de cet homme Ephratien de Bethléhem de Juda, nommé Isaï, qui avoit huit fils; qui étoit vieux & qui étoit mis au rang des personnes de qualité, du tems de Saül.

13. Les trois plus grands fils de cet Isaï s'en étoient allés, & avoient suivi Saül dans cette guerre. Et ses trois fils qui étoient allés à la guerre s'appelloient, le prémier-né Eliab, le second Abinadab, & le troisiéme Scamma.

14. Et David étoit le plus jeune; & les trois plus grands suivoient Saül.

15. *Ce* David donc alloit & revenoit d'auprès de Saül, pour paître les brébis de son pére à Bethléhem.

16. Et le Philistin s'aprochoit le matin & le soir, *&* il se présenta *ainsi* pendant quarante jours.

17. Et Isaï dit à David son fils: Pren maintenant pour tes fréres un épha de froment rôti & ces dix pains, & porte-les en diligence au camp à tes fréres.

18. Tu porteras aussi ces dix fromages de lait au Capitaine de *leur* millier; & tu visiteras tes fréres *pour savoir* s'ils se portent bien; & tu m'en aporteras *quelques* nouvelles certaines.

19. Or Saül, & eux, & tous ceux d'Israël *étoient* dans la vallée du chêne, pour combattre contre les Philistins.

20. David donc se leva de bon matin, & laissa les brébis en garde au berger; puis ayant pris sa charge, il s'en alla, comme son pére Isaï lui avoit commandé, & il arriva au lieu où étoit le camp; & l'armée étoit sortie pour se ranger en bataille, & on jettoit de grands cris pour la bataille.

21. Car les Israëlites & les Philistins avoient rangé armée contre armée.

22. Alors David se déchargea de son fardeau, le laissant entre les mains de celui qui gardoit le bagage & courut au lieu où étoit la bataille rangée, & y étant arrivé il demanda à ses fréres s'ils se portoient bien.

23. Et comme il parloit, voici cet homme qui se présentoit entre les deux armées, qui s'apelloit Goliath le Philistin, *&* *qui étoit* de Gath, de l'armée des Philistins, s'avança, & prononça les mêmes discours qu'il avoit prononcés auparavant; & David *les* entendit.

24. Et tous ceux d'Israël voyant cet homme-là s'enfuïoient de devant lui, & trembloient de peur.

25. Et chacun d'Israël disoit: N'avez-vous point vû cet homme là qui est monté? Il est monté pour deshonorer Israël. S'il se trouve quelqu'un qui le tue, le Roi le comblera de richesses, il lui donnera sa fille, & il affranchira la maison de son pére *de toutes sortes de charges* en Israël.

26. Alors David parla aux gens qui étoient *là* avec lui, *&* *leur* dit: Quel *bien* fera-t-on à l'homme qui aura tué ce Philistin, & qui aura ôté l'oprobre de dessus Israël? Car qui *est* ce Philistin incirconcis, pour deshonorer ainsi les batailles rangées du Dieu vivant?

27. Et le peuple lui répéta ces mêmes paroles-là, & lui dit: C'est là le bien qu'on fera à l'homme qui l'aura tué.

28. Et quand Eliab son frére ainé eut entendu qu'il parloit à ces gens-là, sa colére s'embrasa contre David, & il *lui* dit: Pourquoi ès-tu descendu? & à qui as-tu laissé ce peu de brébis que nous avons à la campagne? Je connois ton orgueil, & la malice de ton cœur, que tu ès descendu pour voir le combat.

29. Et David *répondit:* Qu'ai-je fait maintenant? Y a-t-il dequoi *se fâcher?*

30. Et s'étant détourné de celui-là, *il alla* vers un autre, & lui dit les mêmes paroles; & le peuple lui répondit de même, comme la prémiére fois.

31. Et les paroles que David avoit dites, ayant été entenduës, furent raportées à Saül; & il le fit venir.

32. Et David dit à Saül: Que personne ne perde courage à cause de cet homme; ton serviteur ira, & combattra contre ce Philistin.

33. Mais Saül dit à David: Tu ne saurois aller contre ce Philistin pour combattre contre lui; car tu *n'es qu'un* jeune

jeune homme, & lui est un homme de guerre dès sa jeunesse.

34. Et David *répondit* à Saül: *Lors que* ton serviteur paissoit les brébis de son pére, *il arriva* qu'un Lion vint, & un Ours, & ils emportoient une brébis du troupeau.

35. Mais je sortis après eux, & je les frappai, & j'arrachai *la brébis* de leur gueule; & comme ils se levoient contre moi, je les saisis par la machoire, & je les frapai, & je les tuai.

36. Ton serviteur donc a tué & un Lion & un Ours; & ce Philistin, cet incirconcis sera comme l'un d'eux; car il a deshonoré les batailles rangées du Dieu vivant.

37. David dit encore: L'Eternel qui m'a délivré de la griffe du Lion, & de la patte de l'Ours, me délivrera encore de la main de ce Philistin. Alors Saül dit à David: Va, & que l'Eternel soit avec toi!

38. Et Saül fit armer David de ses armes, & lui mit son casque d'airain sur la tête, & le fit armer d'une cuirasse.

39. Puis David ceignit l'épée de *Saül* sur ses armes, & se mit à marcher; car *jamais* il ne l'avoit essayé. Et David dit à Saül: Je ne saurois marcher avec ces armes; car je n'y suis pas accoutumé. Et David les ôta de dessus lui.

40. Mais il prit son bâton à sa main, & se choisit du torrent cinq cailloux bien unis, & les mit dans sa panetiére de berger qu'il avoit, & dans sa poche, & *il avoit* sa fronde en sa main, & il s'aprocha du Philistin.

41. Le Philistin aussi vint & s'avança & s'aprocha de David, & l'homme qui portoit son bouclier *marchoit* devant lui.

42. Alors le Philistin regarda, & vit David, & le méprisa; car c'étoit un jeune homme blond, & beau de visage.

43. Et le Philistin dit à David: *Suis-je* un chien, que tu viennes contre moi avec des bâtons? Et le Philistin maudit David par ses dieux.

44. Le Philistin dit encore à David: Vien vers moi, & je donnerai ta chair aux oiseaux du ciel, & aux bêtes des champs.

45. Et David *répondit* au Philistin: Tu viens contre moi avec l'épée, la halebarde, & le bouclier; mais moi je viens contre toi au nom de l'Eternel des armées, du Dieu des batailles rangées d'Israël, que tu as deshonoré.

46. Aujourd'hui l'Eternel te livrera entre mes mains; je te fraperai, je t'ôterai la tête, & je donnerai aujourd'hui les cadavres du camp des Philistins aux oiseaux des cieux, & aux animaux de la terre, & toute la terre saura qu'Israël a un Dieu.

47. Et toute cette assemblée saura que l'Eternel ne délivre point par épée, ni par halebarde; car ce combat appartient à l'Eternel, qui vous livrera entre nos mains.

48. Et il arriva, dès que le Philistin se fut levé, & qu'il fut venu s'aprochant pour rencontrer David, que David se hâta, & courut au lieu du combat pour rencontrer le Philistin.

49. Alors David ayant mis la main à sa pannetiére, en prit une pierre, la jetta avec sa fronde, & en frapa le Philistin au front, tellement que la pierre s'enfonça dans son front, & il tomba le visage contre terre.

50. Ainsi David, avec une fronde & une pierre fut plus fort que le Philistin, & il frapa le Philistin, & le fit mourir, & cependant David n'avoit point d'épée à la main.

51. David donc courut, se jetta sur le Philistin, prit son épée, la tira du fourreau, le tua, & lui en coupa la tête. Et les Philistins ayant vû que leur homme fort étoit mort, s'enfuirent.

52. Alors ceux d'Israël & de Juda se levérent, & jettérent de *grands* cris de joie, & poursuivirent les Philistins, jusqu'à la vallée, & jusqu'aux portes de Hékron. Et les Philistins blessés à mort tombérent par le chemin de Schaharajim, jusqu'à Gath, & jusqu'à Hékron.

53. Et les enfans d'Israël étant revenus de la poursuite des Philistins pillérent leurs camps.

54. Et David prit la tête du Philistin, qu'il porta depuis à Jérusalem, & il mit ses armes dans sa tente.

55. Or comme Saül vit David sortant pour rencontrer le Philistin, il dit à Abner Chef de l'armée: Abner, de qui *est* fils ce jeune homme? Et Abner *répondit*: Comme ton ame vit, ô Roi, je n'en sai rien.

56. Le Roi lui dit: Informe-toi de qui ce jeune homme est fils.

57. Si-tôt donc que David fut revenu de tuer le Philistin, Abner le prit & le mena devant Saül, avec la tête du Philistin en sa main.

58. Et Saül lui dit: Jeune homme, de qui ès-tu fils? David *répondit*: Je suis fils d'Isaï Bethléhemite, ton serviteur.

REFLEXIONS.

Il faut remarquer ici, I. Que Dieu permit que les Philistins déclarassent la guerre aux Israëlites, & que Goliath les menaçat & leur insultat, afin de fournir par là une occasion à David de se faire connoitre & de délivrer le peuple d'Israël. II. Qu'il ne se trouva personne parmi ce peuple qui osât combattre contre Goliath; ce qui servit à relever le courage de David & l'éclat de

de sa victoire. III. Que David lui-même n'étoit pas d'abord allé à cette guerre, & que ce ne fut que par occasion qu'il se rencontra à l'armée, son pére l'y ayant envoyé pour s'informer de l'état de ses fréres. On voit en cela une direction toute particuliére de la Providence, qui acheminoit ainsi les choses pour l'élévation de David, sans qu'il y pensât, & qui vouloit le tirer du genre de vie qu'il avoit suivi jusques alors, & en faire le Libérateur, & ensuite le Roi de son peuple. IV. On doit admirer le courage de David, qui se présenta pour combattre Goliath, sans être intimidé par ses menaces, & sans être découragé par ses fréres; & sur tout la grande confiance qu'il avoit en Dieu, dont il avoit déjà auparavant éprouvé le secours. Enfin, le succès merveilleux qu'eut David mérite une attention particuliére; puis que sans d'autres armes que sa fronde, il tua ce Géant, & fit remporter aux Israëlites une glorieuse victoire sur les Philistins. En tout cela il paroit visiblement que Dieu assistoit David d'une façon particuliére, & qu'il vouloit en même tems venger sa gloire, que Goliath avoit attaquée, & faire voir à ces idolatres, d'une maniére illustre, qu'il étoit le Dieu Tout-puissant. Voilà aussi comment Dieu assiste ceux qui se confient en lui, & comment il se sert, quand il lui plait, des moyens les plus foibles en apparence, pour confondre l'orgueil des méchans, & pour détruire les Puissances les plus formidables.

CHAPITRE XVIII.

On voit ici, I. L'étroite amitié qui se forma entre Jonathan fils de Saül, & David. II. L'estime où David étoit à la cour de Saül, & les acclamations que le peuple fit à son honneur, après qu'il eut vaincu les Philistins. III. La jalousie que Saül en conçut, & qui le porta à vouloir tuer David, & à tacher de le faire tomber entre les mains des Philistins, en lui promettant une de ses filles en mariage. Enfin, le mariage de David avec Mical, l'une des filles de Saül.

OR si-tôt que David eut achevé de parler à Saül, l'ame de Jonathan fut tellement liée à son ame, que Jonathan l'aima comme son ame.

2. Ce jour-là donc Saül le prit, & ne lui permit plus de retourner en la maison de son pére.

3. Et Jonathan fit alliance avec David, parce qu'il l'aimoit comme son ame.

4. Et Jonathan se dépouilla du manteau qu'il portoit, & il le donna à David, avec ses habits, même jusqu'à son épée, son arc, & son baudrier.

5. Et David étoit employé aux affaires, & il réussissoit par tout où Saül l'envoyoit; de sorte que Saül l'établit sur des gens de guerre, & il fut agréable à tout le peuple, & même aux serviteurs de Saül.

6. Or comme ils revenoient, lors que David revint de la défaite du Philistin, il sortit des femmes de toutes les villes d'Israël, *en* chantant, & *en* dansant, au devant du Roi Saül, avec des tambours, avec joie, & avec des cymbales.

7. Et les femmes qui jouoient *des instrumens* s'entre-répondoient, & disoient: Saül en a frapé ses mille, & David ses dix mille.

8. Et cette parole déplût à Saül, & il en fut fort irrité. Elles ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, & à moi mille; il ne lui manque donc plus que d'avoir le Royaume.

9. Depuis ce jour-là, Saül voyoit David de mauvais œil.

10. Et il arriva dès le lendemain, que le mauvais esprit *envoyé* de Dieu saisit Saül, & il avoit des transports au milieu de la maison, & David joua *des instrumens*, comme les autres jours, & Saül avoit une halebarde à la main.

11. Et Saül lança la halebarde, disant en soi-même: Je fraperai David, & la muraille; mais David se détourna de devant lui par deux fois.

12. Saül donc avoit peur de la présence de David, parce que l'Eternel étoit avec lui, & qu'il s'étoit retiré d'avec Saül.

13. C'est pourquoi Saül l'éloigna d'auprès de soi, & l'établit Capitaine de mille *hommes*; & il marchoit à leur tête devant le peuple.

14. Et David réussissoit en tout ce qu'il entreprenoit; car *l'Eternel étoit* avec lui.

15. Saül donc voyant que David étoit fort heureux, le craignit.

16. Et tout Israël & Juda aimoit David, parce qu'il marchoit à leur tête.

17. Et Saül dit à David: Voici, je te donnerai ma fille ainée pour femme; sois-moi seulement un fils vertueux, & condui les batailles de *l'Eternel*. Car Saül disoit: Que ma main ne soit point sur lui, mais que la main des Philistins soit sur lui.

18. Et David *répondit* à Saül: Qui *suis-je* & quelle *est* ma vie, & la famille de mon pére en Israël, que je sois gendre du Roi.

19. Or dans le tems qu'on devoit donner Mérab fille de Saül à David, on la donna pour femme à Hadriel Méholathite.

20. Mais Mical, seconde fille de Saül, aima David; ce qu'on raporta à Saül, & la chose lui plût.

21. Et Saül dit: Je la lui donnerai, afin qu'elle lui soit en piége, & que

par ce moyen la main des Philistins soit sur lui. Saül donc dit à David: Tu seras mon gendre aujourd'hui, par *l'une ou l'autre de* mes deux *filles*.

22. Et Saül commanda à ses serviteurs de parler à David en secret, & de lui dire: Voici le Roi a de la bonne volonté pour toi, & tous ses serviteurs t'aiment: Sois donc maintenant gendre du Roi.

23. Les serviteurs donc de Saül raportérent toutes ces paroles à David. Et David dit: Croyez-vous que ce soit peu de chose d'être gendre du Roi, pour moi qui *suis* un pauvre homme, & de nulle estime?

24. Et les serviteurs de Saül le lui rapportérent, *&* *lui dirent:* David a tenu tels discours.

25. Et Saül dit: Vous parlerez ainsi à David: Le Roi ne demande *pour* douaire, que cent prépuces de Philistins, afin que le Roi soit vengé de ses ennemis. Or Saül avoit dessein de faire tomber David entre les mains des Philistins.

26. Et les serviteurs de Saül raportérent tous ces discours à David, & la chose lui agréa, pour être gendre du Roi. Et *avant que* les jours fussent accomplis,

27. David se leva, & s'en alla, lui & ses gens, & frapa deux cents hommess de Philistins; & David aporta leurs prépuces, & les livra bien comptés au Roi, afin qu'il fût gendre du Roi. Et Saül lui donna à femme Mical sa fille.

28. Alors Saül aperçut & connut que l'Eternel étoit avec David: & Mical fille de Saül l'aimoit.

29. Et Saül continua de craindre David encore plus *qu'auparavant*, & fut toûjours ennemi de David.

30. Or les Capitaines des Philistins se mirent en campagne. Et dès qu'ils furent sortis, David eut plus de bonheur que tous les serviteurs de Saül; & son nom fut en fort grande estime.

REFLEXIONS.

Nous avons en la personne de Jonathan fils du Roi Saül, & en celle de David, un rare exemple d'une tendre & sincére amitié, & cet exemple est d'autant plus admirable, que Jonathan pouvant espérer de régner après Saül son pére, il ne laissa pas de donner son cœur & son estime à David, sans avoir égard à son propre intérêt. Mais l'amitié se forme facilement entre les personnes vertueuses & désintéressées, & ceux qui ont de la religion & de la vertu cherchent toûjours à s'unir avec leurs semblables. II. L'on voit ici que, non seulement Jonathan, mais tout le peuple avoit une haute estime pour David; c'est ce qui parut sur tout par les acclamations dont il fut honoré après sa victoire; cela étoit ainsi dispensé par la Providence, afin de disposer les Israëlites à se soumettre un jour à David. III. Pour ce qui est de Saül, il conçut une grande jalousie & même une forte haine contre David, jusques là qu'il voulut le tuer. Et n'ayant pû lui ôter la vie, il tâcha de le faire périr par les mains des Philistins, en lui promettant de lui donner en mariage sa fille ainée, & ensuite sa seconde fille, à condition qu'il fit la guerre à ces ennemis du peuple de Dieu, & qu'il en tuât un certain nombre. Ce procédé de Saül étoit une preuve de son extrême malice, & montre qu'il étoit artificieux, perfide & cruel; mais on voit aussi par là, que parmi les heureux succès que David avoit eus, Dieu lui préparoit des traverses qui devoient servir à l'éprouver. IV. Il faut remarquer, que malgré tout ce que Saül fit pour perdre David, il fut contraint de lui donner Mical sa fille; que Dieu accordoit chaque jour à David de nouveaux succès; & que les piéges que Saül lui tendoit tournérent à la propre confusion de ce Roi, & ne servirent qu'à relever la gloire de David, & à le rendre de plus en plus cher à tout le peuple. On voit par là, que rien ne peut nuire à ceux que Dieu aime; il veille toûjours pour leur sureté, ensorte que tout ce qu'on entreprend contre eux, il le fait tourner à leur bien & à leur plus grand avantage.

CHAPITRE XIX.

Jonathan travaille à appaiser le Roi Saül son pére, qui étoit irrité contre David, & il fait ensorte que David soit rappellé. Mais peu après, Saül voulut encore tuer David; ce qui obligea Mical sa femme à le faire retirer. Il s'enfuit vers le Prophéte Samuel, où étant poursuivi par les gens de Saül, & par Saül lui même, Dieu le préserva miraculeusement.

Et Saül parla à Jonathan son fils, & à tous ses serviteurs, de faire mourir David; mais Jonathan fils de Saül étoit fort affectionné à David.

2. C'est pourquoi Jonathan *le* fit savoir à David, & lui dit: Saül mon pére cherche à te faire mourir. Maintenant donc tien toi sur tes gardes, je te prie, jusqu'au matin, & demeure en quelque lieu secret, & cache-toi.

3. Et je me tiendrai auprès de mon pére, & je sortirai dans le champ où tu seras. Car je parlerai de toi à mon pére; & *si* je découvre quelque chose je te *le* ferai savoir.

4. Jonathan donc parla favorablement de David à Saül son pére, & lui dit: Que le Roi ne péche point contre David, car il n'a point péché

contre

contre toi, & même ce qu'il a fait t'est fort avantageux.

5. Car il a exposé sa vie, & il a frapé le Philistin, & l'Eternel a accordé une grande délivrance à tout Israël; Tu l'as vû & tu t'en est réjouï. Pourquoi donc pécherois-tu contre le sang innocent, en faisant mourir David sans cause?

6. Et Saül prêta l'oreille a la voix de Jnoathan, & jura, *disant:* L'Eternel *est* vivant, si on le fait mourir.

7. Alors Jonathan appella David, & lui récita toutes ces choses. Et Jonathan amena David à Saül, & il fut à son service comme auparavant.

8. Et la guerre recommença, & David sortit, & combattit contre les Philistins, & en fit un si grand carnage, qu'ils s'enfuïrent de devant lui.

9. Mais le mauvais esprit *envoïé* de l'Eternel fut sur Saül, comme il étoit assis dans sa maison, ayant sa halebarde à la main, & David jouoit de sa main *d'un instrument.*

10. Et Saül cherchoit à fraper David avec la halebarde jusqu'à la paroi; mais il se détourna de devant Saül, qui frapa la paroi de la halebarde, & David s'enfuït, & échapa cette nuit-là.

11. Mais Saül envoya des gens vers la maison de David, pour le garder & le faire mourir le matin. Ce que Mical femme de David lui aprit, disant, Si tu ne te sauves, demain on te va faire mourir.

12. Et Mical fit descendre David par une fenêtre, & il s'en alla, & s'enfuït, & échapa.

13. Ensuite Mical prit un marmouset & le mit au lit, & mit à son chevet de gros poils de chèvre, & le couvrit d'un habit.

14. Et quand Saül envoya des gens pour prendre David, elle dit: Il est malade.

15. Saül envoya encore des gens pour prendre David, disant: Aportez-le moi dans *son* lit, afin que je le fasse mourir.

16. Ces gens donc vinrent, & voici, un marmouset *étoit* au lit, & de gros poils de chèvre à son chevet.

17. Et Saül dit à Mical: Pourquoi m'as tu ainsi trompé, & as tu laisser aller mon ennemi, de sorte qu'il est échapé? & Mical *répondit* à Saül: Il m'a dit: Laisse-moi aller; pourquoi te tuerois-je?

18. Ainsi David s'enfuït, & échapa, & s'en vint vers Samuel à Rama, & lui aprit tout ce que Saül lui avoit fait. Puis il s'en alla avec Samuel, & ils demeurérent à Najoth.

19. Et on le raporta à Saül, en *lui* disant: Voila David *qui est* à Najoth en Rama.

20. Alors Saül envoya des gens pour prendre David, & ils virent une assemblée de Prophètes qui prophétisoient; & Samuel se tenoit *là*, qui présidoit sur eux. Et l'Esprit de Dieu vint sur les gens envoyés par Saül, & ils prophétisérent aussi.

21. Et quand on l'eut raporté à Saül, il envoya d'autres gens, qui prophétisérent aussi.

22. Et lui-même aussi alla à Rama, & vint jusqu'à la grande fosse qui *est* à Scécu, & s'informa disant: Où *sont* Samuel & David? Et on lui *répondit:* Les voila à Najoth en Rama.

23. Et il s'en alla à Najoth en Rama, & l'Esprit de Dieu fut aussi sur lui-même, & continuant son chemin il prophètisa *aussi*, jusqu'à-ce qu'il fut venu à Najoth en Rama.

24. Il se dépouilla même de ses vêtemens, & prophètisa lui-même, en la présence de Samuel, & se jetta par terre, ayant quitté ses habits de dessus, tout ce jour-là, & toute la nuit. C'est pourquoi on dit: Saül *est*-il donc aussi entre les Prophètes?

REFLEXIONS.

JONATHAN donna de belles preuves de son amitié envers David, & de sa vertu, en faisant tous ses efforts pour apaiser son pére, & en lui parlant comme il fit, avec respect & avec fermeté, pour le faire revenir de l'irritation où il étoit contre David. Par là il satisfit aux devoirs de l'amitié, & en même tems à ce qu'il devoit à son pére, en lui inspirant des sentimens plus équitables. C'est ainsi qu'il faut embrasser la défense des innocens qui sont injustement persécutés; adoucir par toutes sortes de moyens ceux qui sont dans l'irritation, & n'être jamais paresseux à s'employer pour autrui. L'on découvre ici le mauvais cœur de Saül, qui ayant promis, même avec serment, de ne faire aucun mal à David, le prit de nouveau en aversion, après qu'il eut vaincu les Philistins une seconde fois. & voulut encore lui ôter la vie. Les personnes qui, comme Saül, sont parvenues à un certain degré de malice, & qui sont possédées par la jalousie & par la haine, ne reviennent guères à de meilleurs sentimens; & quoi qu'ils paroissent quelquefois changés & adoucis, leur méchant naturel se manifeste toûjours. Cependant Saül, avec toute sa haine, ne put nuire à David; & quoi qu'il eût envoyé des gens pour le faire saisir dans sa maison, Dieu garantit David du péril qui le menaçoit, par le moyen de Mical sa femme. Et Saül lui-même l'ayant poursuivi jusqu'à Rama, il y fut saisi de l'esprit de Dieu, & il en revint sans lui faire aucun mal. Dieu a divers moyens en

main,

main, pour protéger les innocens & les justes; & il arrête les méchans, tantôt en les appaisant; & tantôt en leur ôtant les moyens & même la volonté de nuire aux gens de bien. C'est là un grand motif, pour les fidèles, à se confier en Dieu & à espérer en son secours, dans tous les états où ils peuvent se rencontrer. Au reste, David rendit graces à Dieu de cette délivrance par le Pseaume LIX.

CHAPITRE XX.

David étant fugitif, se plaint à Jonathan de l'injustice de Saül son pére. Jonathan lui promet de découvrir les sentimens de Saül, & de les lui faire connoitre par un moyen dont ils conviennent. Ensuite Jonathan ayant reconnu que son pére avoit résolu la ruine de David, il vient l'en avertir. Ils se donnent l'un à l'autre de nouveaux temoignages de leur affection, ils se jurent une amitié eternelle, & ils se séparent pénétrés de la plus vive douleur.

DAVID s'enfuyant de Najoth *qui est* à Rama, s'en vint *trouver* Jonathan & dit en sa présence: Qu'ai-je fait? Quelle *est* mon iniquité, & quel *est* mon péché, devant ton pére, qu'il cherhe ma vie?

2. Et il lui dit: A Dieu ne plaise! tu ne mourras point. Voici, mon pére ne fait aucune chose, ni grande ni petite, qu'il ne me la communique, & pourquoi mon pére me cacheroit-il cela? Cela n'est pas.

3. Alors David jurant, dit encore: Ton pére sait certainement que je suis dans tes bonnes graces, & il aura dit: Que Jonathan ne sache rien de ceci, de peur qu'il n'en soit affligé. Ainsi certainement, *comme* l'Eternel *est* vivant, & *comme* ton ame vit, il n'y a qu'un pas entre moi & la mort.

4. Alors Jonathan dit à David: Que désires-tu que je fasse, & je te le ferai?

5. Et David dit à Jonathan; Voici *c'est* demain la nouvelle lune, & j'ai accoûtumé de m'asseoir auprès du Roi pour manger; laisse-moi donc aller, & je me cacherai aux champs, jusqu'au soir du troisiéme jour.

6. Si ton pére vient à demander où je suis, tu lui répondras: On m'a demandé instamment que David allât en diligence à Beth-léhem sa ville; parce que toute sa famille fait un sacrifice solemnel.

7. Si alors il dit: A la bonne heure; en ce cas tout va bien pour ton serviteur; mais s'il se met fort en colére, sache que sa malice est venuë à *son* comble.

8. Fai donc cette grace à ton serviteur, puisque tu as fait entrer ton serviteur en alliance avec toi *au nom* de l'Eternel: Que s'il y a *quelque* iniquité en moi, fai-moi mourir toi *même* car pourquoi me menerois tu à ton pére?

9. Et Jonathan lui dit: Dieu te garde de ce malheur; car si je puis connoître en quelque sorte que la malice de mon pére soit venuë à *son* comble, pour être déchargée sur toi, ne te le ferois-je point savoir?

10. Et David *répondit* à Jonathan: Qui me fera savoir ce que ton pére t'aura répondu de fâcheux?

11. Et Jonathan dit à David: Vien; & sortons aux champs. Et ils sortirent eux deux aux champs.

12. Alors Jonathan dit à David: O Eternel, Dieu d'Israël, quand j'aurai sondé mon pére demain environ cette heure, *ou* après demain, & qu'il y aura du bien pour David, si alors je n'envoie vers toi, & si je ne te le fais savoir;

13. Que l'Eternel traite Jonathan à la derniére rigueur! Que si mon pére veut te faire quelque mal, je te *le* ferai savoir aussi, & je te laisserai aller, & tu t'en iras en paix, & l'Eternel sera avec toi comme il a été avec mon pére.

14. Mais aussi, si je *suis* encore vivant, n'auras-tu pas pour moi cette bonté *que* l'Eternel *demande*, afin que je ne meure point?

15. Ensorte que tu ne retires point ta bonté de ma maison à jamais; non pas même quand l'Eternel aura retranché tous les ennemis de David de dessus la terre?

16. Et Jonathan traita *alliance* avec la maison de David, & dit: Que l'Eternel *le* redemande de la main de ceux qui seront ennemis de David.

17. Jonathan fit encore jurer David par l'amour qu'il lui portoit; car il l'aimoit autant que son ame.

18. Et Jonathan lui dit: C'est demain la nouvelle Lune, & on s'enquerra de toi; car ta place sera vuide.

19. Or ayant attendu jusqu'au troisiéme soir, tu descendras en diligence, & tu viendras dans un lieu où tu te cacheras au jour de cette affaire, & tu demeureras auprès de la pierre d'Ezel.

20. Et je tirerai trois fléches à côté d'elle, comme si je tirois à quelque but;

21. Et voici, j'envoierai un serviteur, & *je lui dirai*: Va, trouve les fléches. Si je dis au garçon en termes exprès: Voici les fléches *sont* au deçà de toi, pren-les & vien-t'en; *alors* tout va bien pour toi, & il n'y *aura* rien *à craindre*: l'Eternel *est* vivant.

22. Mais si je dis au jeune garçon; Voila les fléches *sont* au delà de toi; *alors* va-t'en, car l'Eternel te renvoie.

23. Et pour ce qui est de la parole que nous-nous sommes donnée, toi & moi.

moi, voici, l'Eternel *est témoin* entre
moi & toi à jamais.
24. David donc se cacha aux champs;
& la nouvelle lune étant venuë, le
Roi s'assit pour prendre son repas.
25. Et le Roi s'étant assis en son
siége, comme les autres fois, au sié-
ge qui étoit *près* de la paroi, Jona-
than se leva, & Abner s'assit à côté
de Saül, mais la place de David étoit
vuide.
26. Et Saül n'en dit rien ce jour-là,
car il disoit en soi-même: Il *lui* est
arrivé quelque chose; il n'*est* pas net;
certainement il n'*est* pas net.
27. Mais le lendemain de la nou-
velle lune, qui *étoit* le second *du mois*,
la place de David fut encore vuide;
& Saül dit à Jonathan son fils: Pour-
quoi le fils d'Isaï n'est-il point ve-
nu manger ni hier ni aujourd'hui?
28. Et Jonathan répondit à Saül:
On m'a instamment prié que David
allât jusqu'à Beth-léhem.
29. Même il m'a dit: Je te prie,
laisse-moi aller; car nôtre famille fait
un sacrifice dans la ville, & mon fré-
re m'a commandé de m'y trouver;
c'est pourquoi maintenant si je suis
dans tes bonnes graces, je te prie que
j'y aille, afin de voir mes fréres; c'est
pour cela qu'il n'est point venu à la
table du Roi.
30. Alors la colère de Saül s'embra-
sa contre Jonathan, & il lui dit: Fils
méchant & rébelle, ne sai-je pas bien
que tu as choisi le fils d'Isaï à ta
honte, & à la honte de ta mére.
31. Car tant que le fils d'Isaï vivra
sur la terre, tu ne seras jamais établi,
ni toi, ni ton Royaume; c'est pour-
quoi envoie-*le querir* à cette heure, &
amène-le moi, car il *est* digne de
mort.
32. Et Jonathan répondit à Saül son
pére, & lui dit: Pourquoi le feroit-
on mourir? Qu'a-t-il fait?
33. Et Saül lança une halebarde con-
tre lui pour le fraper. Alors Jona-
than connut que son pére avoit résolu
de faire mourir David.
34. Et Jonathan se leva de la ta-
ble tout en colère, & il ne prit point
son repas le second jour de la nou-
velle lune, car il étoit affligé à cause
de David, parce que son pére l'avoit des-
honoré.
35. Et il arriva le matin, que Jo-
nathan sortit aux champs, selon l'as-
signation qu'il avoit donnée à David,
& il amena avec lui un petit garçon.
36. Et il dit à ce garçon: Cours, trou-
ve maintenant les fléches que je vai
tirer. Et le garçon courut, & Jona-
than tira une fléche au delà de lui.
37. Et le garçon étant venu jus-
qu'au lieu où étoit la fléche que Jo-
nathan avoit tirée, Jonathan cria après
lui, & lui dit: La fléche n'*est*-elle pas
au delà de toi?
38. Et Jonathan crioit après le gar-
çon: Hâte toi, ne t'arrête point.
Et le garçon amassa les fléches, &
vint à son Seigneur.
39. Et le garçon ne savoit rien de
cette affaire; il n'y avoit que David
& Jonathan qui la sussent.
40. Et Jonathan donna son arc &
ses fléches au garçon qu'il avoit, &
lui dit: Va, porte-*les* dans la ville.
41. Et le garçon s'en étant allé,
David se leva du côté du midi, & se
jetta le visage contre terre, & se pros-
terna par trois fois, & ils se baisé-
rent l'un l'autre, & pleurérent tous
deux, jusques là que David pleura
extraordinairement.
42. Et Jonathan dit à David: Va
t'en en paix; car nous avons juré tous
deux au nom de l'Eternel, disant: l'E-
ternel soit entre moi & toi, & entre
ma postérité & ta postérité à jamais.
43. David donc se leva, & s'en alla;
& Jonathan rentra dans la ville.

REFLEXIONS.

LA principale considération qu'il y ait à faire sur ce chapitre, regarde la grande amitié qu'il y avoit entre Jonathan & David. Jonathan fit de nouveaux efforts pour faire revenir son pére de l'injuste haine qu'il avoit conçue contre David; & quoi que son pére lui répresentât qu'il ne régneroit jamais, si David demeuroit en vie, il n'eut aucun égard à ses intérêts; & il continua à parler en faveur de David; & voyant enfin que Saül ne pouvoit étre appaisé, & qu'au contraire, sa haine & sa colère alloient toûjours en croissant, il avertit David du danger qui le menaçoit, & se sépara de lui, après qu'ils se furent faits de nouvelles protestations de s'aimer toûjours, & qu'ils eurent repandu bien des larmes. L'on voit dans cette histoire, quels font les devoirs & les effets de la vraie amitié. Nous y aprenons, que les vrais amis sont un trésor dont on ne sauroit faire trop de cas: que même après leur mort leur mémoire doit nous être chére, & que nous devons faire passer nôtre affection jusqu'à leur postérité: ce que David fit aussi envers Méphibos-eth fils de Jonathan. Il paroit de l'entretien que Jonathan & David eurent ensemble, que Jonathan étoit persuadé que David régneroit un jour, & que cependant il n'en eut aucune jalousie, parce qu'il savoit que c'étoit la volonté de Dieu. Ces sentimens de Jonathan marquent bien de la grandeur d'ame, & beaucoup de pieté. La vraie & solide amitié est celle qui est fondée sur la vertu, & elle fait qu'au lieu d'être jaloux des avantages de nos amis, nous trouvons nôtre satis-fac-

faction & nôtre joie dans leur bonheur. On doit enfin remarquer que Saül, au lieu de s'adoucir & d'écouter les sages répréſentations de Jonathan, s'irrita de plus en plus, & qu'il en vint même jusqu'à cet excès de fureur, que de vouloir le tuer. Ainſi ce Prince alloit toûjours en empirant, & c'eſt ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui ont abandonné Dieu, & qui ſe livrent à leurs paſſions.

CHAPITRE XXI.

David s'enfuit à Nob, vers le Sacrificateur Ahimélec, qui lui donne les pains de propoſition & l'épée de Goliath. Après cela, il ſe retire vers Akis Roi des Philiſtins; où, étant reconnu, il fit ſemblant d'être hors du ſens, pour ſauver ſa vie.

ET David vint à Nob vers Ahimélec le Sacrificateur; & Ahimélec tout effrayé courut au devant de David, & lui dit: D'où vient que tu *es* ſeul, & qu'il n'y *a* perſonne avec toi?

2. Et David dit à Ahimélec le Sacrificateur: Le Roi m'a donné un ordre, & m'a dit: Que perſonne ne ſache rien de l'affaire pour laquelle je t'envoie, ni de ce que je t'ai commandé; & j'ai aſſigné à mes gens un certain lieu.

3. Maintenant donc qu'as-tu en main *pour me donner?* Donne moi cinq pains, ou ce qui ſe trouvera.

4. Et le Sacrificateur répondit à David, & dit: Je n'ai point en main de pain commun, mais j'ai du pain ſacré, *au reſte tes* gens ſe ſont-ils au moins gardés des femmes?

5. Et David répondit au Sacrificateur, & lui dit: Même depuis que je ſuis parti les femmes ont été éloignées de nous, il y a déja quatre jours, & les corps de *mes* gens ont été purs; & ce *pain* eſt tenu pour commun, principalement parce qu'aujourd'hui on en conſacre *de nouveau pour le mettre* dans les vaiſſeaux.

6. Le Sacrificateur donc lui donna le pain ſacré; car il n'y avoit point là d'autre pain que les pains de propoſition, qui avoient été ôtés de devant l'Eternel, pour y remettre du pain chaud, au jour qu'on avoit ôté l'autre.

7. Or en ce jour-là un homme d'entre les ſerviteurs de Saül, nommé Doëg, Iduméen, le plus puiſſant de *tous* les bergers qu'avoit Saül, étoit arrêté là devant l'Eternel.

8. Et David dit à Ahimélec: Mais n'as-tu point ici en main quelque halebarde, ou quelque épée? car je n'ai point pris mon épée ni mes armes ſur moi, parce que l'affaire du Roi *étoit* preſſée.

9. Et le Sacrificateur dit: Voici l'épée de Goliath le Philiſtin, que tu tuas dans la vallée du chêne; elle eſt envelopée d'un drap derriére l'éphod: Si tu l'a veux prendre pour toi, prens-la; car il *n'y en a* point ici d'autre que celle-là. Et David dit: il n'y *en a* point de ſemblable; donne-la moi.

10. Alors David ſe leva, & s'enfuit ce jour-là de devant Saül, & s'en alla vers Akis, Roi de Gath.

11. Et les ſerviteurs d'Akis lui dirent: N'*eſt* ce pas là ce David *qui eſt comme le* Roi du pays? N'*eſt*-ce pas celui-ci dont on s'entre-répondoit dans les danſes, en diſant: Saül en a tué ſes mille, & David ſes dix mille?

12. Et David fut frapé de ces paroles, & il eut une fort grande peur, à cauſe d'Akis Roi de Gath.

13. Et il changea ſa contenance devant eux, & contrefit le fou entre leurs mains; il marquoit les portes, & il faiſoit couler ſa ſalive ſur ſa barbe.

14. Et Akis dit à ſes ſerviteurs: Ne voyez vous pas *que c'eſt* un fou? Pourquoi me l'avez-vous amené?

15. Ai-je beſoin de gens inſenſés, que vous m'ayez amené celui-ci pour faire l'inſenſé devant moi? *Quoi*, cet homme entreroit-il en ma maiſon?

REFLEXIONS.

C'Eſt ici que commence l'hiſtoire des perſécutions & des adverſités auxquelles David fut expoſé, après qu'il ſe fut retiré de la cour de Saül, & par leſquelles Dieu voulut l'éprouver, avant qu'il montât ſur le trône. Il y a deux conſidérations à faire ſur la fuite de David vers Ahimélec le Sacrificateur: L'une que Dieu prenoit ſoin de David, & lui faiſoit trouver des ſecours dans ſon éxil. L'autre réflexion eſt celle que Nôtre Seigneur fait dans l'Evangile, ſur ce qu'Ahimélec donna à David les pains de propoſition, que les Sacrificateurs ſeuls avoient droit de manger. Jeſus-Chriſt prouve par cet exemple, que les ordonnances cérémonielles n'étoient pas d'une telle importance, qu'on ne pût s'en écarter dans des cas de néceſſité. L'action de David qui contrefit l'inſenſé, lors qu'il fut reconnu dans la ville de Gath par les Philiſtins, doit être regardée comme une foibleſſe, qui n'étoit pas éxemte de péché, puiſque David eut recours à un moyen indigne de lui, & qu'il marqua par là qu'il ne ſe confioit pas aſſez aux promeſſes du Seigneur. Cela nous avertit de ne jamais nous ſervir de mauvais moyens, & de ne rien faire d'indigne de nôtre vocation, pour nous tirer des dangers qui nous menacent. Cependant quoi que ce moyen que David employa ne fut pas légitime, Dieu permit qu'il lui réuſſit, & fit voir en cela qu'il ſupporte avec bonté les infirmités de ceux qui le craignent. Le Pſeaume XXXIV, fut compoſé à cette occaſion, de même que le LVI.

CHA-

CHAPITRE XXII.

David se retire dans la caverne de Hadullam; de là il va vers le Roi de Moab, & ensuite au pays de Juda. Doëg accuse le Sacrificateur Ahimélec devant Saül, d'avoir donné des vivres à David & à ses gens; ce qui fut cause de la mort d'Ahimélec, & de quatrevingt & cinq Sacrificateurs, aussi bien que de la destruction de la ville de Nob, où Ahimélec demeuroit.

OR David partit de là, & se sauva dans la caverne de Hadullam; ce que ses fréres & toute la maison de son pére ayant apris, ils descendirent là vers lui.

2. Tous ceux aussi qui étoient mal dans leurs affaires, qui avoient des créanciers qui les tourmentoient, & qui avoient le cœur plein d'amertume, s'assemblérent vers lui, & il fut leur Chef; & il y eut avec lui environ quatre cents hommes.

3. Et David s'en alla de là à Mitspé, de Moab. Et il dit au Roi de Moab: Je te prie que mon pére & ma mére soient avec vous, jusqu'à-ce que je sache ce que Dieu fera de moi.

4. Et il les amena devant le Roi de Moab, & ils demeurérent avec lui tout le tems que David fut dans cette forteresse.

5. Or Gad le Prophète dit à David: Ne demeure point dans cette forteresse; *mais* va-t-en, & entre au pays de Juda. David donc s'en alla, & vint dans la forêt de Hérets.

6. Et Saül aprit qu'on avoit découvert David, avec les gens qui *étoient* avec lui. Or Saül étoit assis au côteau, sous un chêne à Rama, ayant sa halebarde en sa main, & tous ses serviteurs se tenoient devant lui.

7. Et Saül dit à ses serviteurs qui se tenoient devant lui: Ecoutez maintenant, Benjamites: Le fils d'Isaï vous donnera-t-il, à vous tous, des champs & des vignes? Vous établira-t-il tous Gouverneurs sur des milliers, & sur des centaines?

8. Que vous ayez tous conspirè contre moi, & qu'il n'*y en ait* aucun qui m'avertisse de ce que mon fils a fait avec le fils d'Isaï, & qu'il n'*y ait* personne de vous qui soit touché de mon *état*, & qui m'avertisse; car mon fils a soulevé mon serviteur contre moi, pour me dresser des embuches, comme *vous le voyez* aujourd'hui.

9. Alors Doëg Iduméen, qui étoit établi sur les serviteurs de Saül, répondit & dit: J'ai vû le fils d'Isaï venir à Nob, vers Ahimélec fils d'Ahitub;

10. Qui a consulté l'Eternel pour lui, & qui lui a donné des vivres, & l'épée de Goliath le Philistin.

11. Alors le Roi envoya apeller Ahimélec le Sacrificateur, fils d'Ahitub, & toute la famille de son pére, *savoir* les Sacrificateurs qui *étoient* à Nob; & ils vinrent tous vers le Roi.

12. Et Saül dit: Ecoute maintenant, fils d'Ahitub. Et il *répondit:* Me voici, Monseigneur.

13. Alors Saül lui dit: Pourquoi avez-vous conspiré contre moi, toi & le fils d'Isaï, puis que tu lui as donné du pain, & une épée, & que tu as consulté Dieu pour lui, afin qu'il s'élevat contre moi, pour me dresser des embuches, comme il fait aujourd'hui?

14. Et Ahimélec répondit au Roi, & dit: Et y a-t-il *quelqu'un* entre tous tes serviteurs qui te soit aussi *fidèle* que David, qui est le gendre du Roi, & qui est parti par ton commandement, & *qui* est si honoré dans ta maison?

15. C'est aujourd'hui la prémiére fois que j'ai consulté Dieu pour lui: Dieu me garde *de conspirer contre mon Roi.* Que le Roi n'impute donc aucune chose à son serviteur, *ni* à toute la maison de son pére; car ton serviteur ne sait aucune chose ni petite ni grande de tout ceci.

16. Et le Roi lui dit: Certainement tu mourras, Ahimélec, avec toute la famille de ton pére.

17. Alors le Roi dit aux archers qui se tenoient devant lui: Tournez-vous, & faites mourir les Sacrificateurs de l'Eternel; car ils *sont* aussi de la faction de David, parce qu'ils ont bien sû qu'il s'enfuïoit, & qu'ils ne m'en ont point averti. Mais les serviteurs du Roi ne voulurent point porter leurs mains, ni se jetter sur les Sacrificateurs de l'Eternel.

18. Alors le Roi dit à Doëg: Tourne-toi, & jette-toi sur les Sacrificateurs. Et Doëg Iduméen se tourna, & se jetta sur les Sacrificateurs, & tua en ce jour-là quatre-vingt & cinq hommes qui portoient l'éphod de lin.

19. Et il fit passer Nob, ville des Sacrificateurs, au fil de l'épée, les hommes & les femmes, les grands & ceux qui tettent; même *il fit passer* les bœufs, les ânes, & le menu bétail au fil de l'épée.

20. Toutefois un des fils d'Ahimélec, fils d'Ahitub, & qui s'apelloit Abiathar, se sauva, & s'enfuït auprès de David.

21. Et Abiathar raporta à David, que Saül avoit fait tuer les Sacrificateurs de l'Eternel.

22. Et David dit à Abiathar: Je connus bien en ce jour-là, que Doëg Iduméen *se trouvant*-là, il ne manqueroit point de le raporter à Saül. Je suis cause *de ce qui est arrivé* à toutes les personnes de la famille de ton pére.

23. Demeure avec moi; ne crain rien; car

car celui qui cherche ma vie, cherche la tienne; certainement tu *seras* gardé avec moi.

RÉFLEXIONS.

DAns ce chapitre, de même que dans les précédens & dans les suivans, on voit David fugitif, & obligé d'aller d'un lieu à un autre; mais on y remarque aussi, que par tout où il alloit Dieu le conduisoit & l'assistoit. Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est la méchante action de Doëg, qui par ses faux rapports fut cause que Saül fit tuer Ahimélec & quatre-vingt & cinq Sacrificateurs, & qu'il fit passer les habitans de la ville de Nob au fil de l'épée. Il faut faire sur cela les réflexions suivantes: La prémiére, qu'il arrive de grands maux par la calomnie & par les faux rapports; qu'ainsi l'on ne sauroit avoir trop d'horreur pour ce péché-là, & que les Grands sur tout doivent craindre de prêter l'oreille aux calomniateurs & aux flateurs. La seconde, que Saül ajoûtant foi aux raports de Doëg, condamna Ahimélec & les autres Sacrificateurs à la mort; sans vouloir écouter leurs justifications, & sans respecter leur caractère; en quoi il fit paroître son injustice & son impieté. La troisiéme, que comme les gardes de Saül refusérent de faire mourir les Sacrificateurs, l'on ne doit pas obéir aux Princes, lors que leurs ordres sont évidemment contraires à la Justice & à la Religion. La quatriéme réflexion regarde la méchanceté & la cruauté de Doëg, qui après avoir prévenu Saül contre des innocens, & voyant que les gardes du Roi refusoient de mettre la main sur les Ministres du Seigneur, leur ôta lui-même la vie. On reconnoit là le caractère des impies & des calomniateurs; ils ne se font scrupule de rien, & par leurs faux rapports ils se mettent dans la nécessité de tout faire pour soûtenir leurs calomnies, & pour perdre les innocens. En cinquiéme lieu, il est à remarquer qu'Ahimélec n'avoit rien fait que de légitime, & que cependant il lui en coûta la vie, & aux autres Sacrificateurs qui étoient avec lui. Dieu pour de sages raisons souffre quelquefois que les innocens soient opprimés; mais l'on doit reconnoître en particulier dans cet événement l'accomplissement des menaces que Dieu avoit faites auparavant contre le Grand Sacrificateur Héli, & contre sa postérité; Ahimélec étant de la famille d'Héli. Enfin il paroit que David fut vivement touché de ce malheur, dont il étoit l'occasion & la cause innocente, & qu'il recueillit avec bonté Abiathar fils d'Ahimélec. C'est là une marque que David avoit le cœur bon, & un exemple qui nous apprend à nous intéresser pour ceux à qui il arrive du mal, sur tout lors que ce malheur arrive à nôtre occasion. Il faut joindre à la lecture de ce chapitre, celle du Psaume LII. où David déteste cette action de Doëg, & où il lui dénonce les jugemens de Dieu.

CHAPITRE XXIII.

David délivre la ville de Kéhila, & ayant été averti que les habitans de cette ville le livreroient à Saül, il se retire au désert de Ziph, où il eut encore une entrevue avec Jonathan. Saül, averti que David y étoit, l'y poursuivit & l'y enferma, ensorte qu'il l'auroit pris, si Saül n'avoit été obligé de s'en retourner promptement, parce que les Philistins s'étoient jettés sur le pays d'Israël.

OR on avoit fait ce raport à David, & on lui avoit dit: Voilà les Philistins *qui* font la guerre à Kéhila, & qui pillent les aires.

2. Et David consulta l'Eternel, disant: Irai-je, & fraperai-je ces Philistins? Et l'Eternel *répondit* à David: Va, & tu fraperas les Philistins, & tu délivreras Kéhila.

3. Et les gens de David lui dirent: Voici, *étant* ici dans le pays de Juda, nous avons peur; que sera-ce donc quand nous serons allés à Kéhila contre les troupes des Philistins?

4. C'est pourquoi David consulta encore l'Eternel; & l'Eternel lui répondit & dit: Léve-toi, descen à Kéhila; car je vai livrer les Philistins entre tes mains.

5. Alors David s'en alla avec ses gens à Kéhila, & combattit les Philistins, & emmena leur bétail, & il en fit un grand carnage; ainsi David délivra les habitans de Kéhila.

6. Or quand Abiathar fils d'Ahimélec s'enfuït vers David à Kéhila, l'éphod lui tomba entre les mains.

7. Et on raporta à Saül, que David étoit venu à Kéhila; & Saül dit: Dieu l'a livré entre mes mains; car il s'est enfermé, entrant dans une ville qui a des portes & des barres.

8. Et Saül assembla à cri public tout le peuple pour *aller à la* guerre, & pour descendre à Kéhila, afin d'assiéger David & ses gens.

9. Mais David ayant sû que Saül lui machinoit ce mal, dit au Sacrificateur Abiathar: Apporte ici l'éphod.

10. Et David dit: O Eternel, Dieu d'Israël, ton serviteur a entendu *dire*, que Saül cherche d'entrer dans Kéhila, pour détruire la ville à cause de moi.

11. Les Seigneurs de Kéhila me livreront-ils entre ses mains? Saül descendra-t-il, comme ton serviteur l'a ouï *dire*? O Eternel! Dieu d'Israël, je

je te prie, enseigne-*le* à ton serviteur. Et l'Eternel *répondit:* Il descendra.
12. David dit encore: Les Seigneurs de Kéhila me livreront-ils moi & mes gens entre les mains de Saül? Et l'Eternel *répondit:* Ils te livreront.
13. Alors David se leva, avec six cents hommes qu'il avoit avec lui, & ils sortirent de Kéhila, & s'en allérent où ils purent; & on raporta à Saül que David s'étoit sauvé de Kéhila; c'est pourquoi il cessa de marcher.
14. Et David demeura au désert dans des lieux forts; & il demeura sur une montagne au désert de Ziph. Et Saül le cherchoit tous les jours; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.
15. David donc ayant vû que Saül étoit sorti pour chercher sa vie, se *tint* au désert de Ziph, dans une forêt.
16. Alors Jonathan fils de Saül se leva, & s'en alla en la forêt vers David, & il le fortifia en Dieu.
17. Et lui dit: Ne crain point; car Saül mon pére ne te trouvera point, mais tu régneras sur Israël, & moi je serai le second après toi; & même Saül mon pére le sait bien.
18. Ils traitérent donc eux deux alliance devant l'Eternel. Et David demeura dans la forêt; & Jonathan retourna en sa maison.
19. Or les Ziphiens montérent vers Saül à Guibha, & lui dirent: David ne se tient-il pas caché parmi nous, dans des lieux forts: dans la forêt, au côteau de Hakila, qui *est* à main droite de Jescimon?
20. Maintenant donc ô Roi, si tu souhaites de descendre, descen, & *ce sera* à nous à le livrer entre les mains du Roi.
21. Et Saül dit: Que l'Eternel vous bénisse, de ce que vous avez eu pitié de moi!
22. Allez donc, je vous prie, & préparez toutes choses, & sachez, & reconnoissez le lieu où il fait sa retraite, & *qui* l'aura vû là; car on m'a dit qu'il est fort rusé.
23. Reconnoissez donc & sachez en quel lieu il se tient caché; puis revenez vers moi quand vous en serez assurés, & j'irai avec vous; Que s'il est au pays, je le chercherai soigneusement dans tous les milliers de Juda.
24. Ils se levérent donc & s'en allérent à Ziph devant Saül; mais David & ses gens *étoient* au désert de Mahon, dans la campagne, à main droite de Jescimon.
25. Ainsi Saül & ses gens allérent *le* chercher; mais on le raporta à David, & il descendit dans la roche, & s'arrêta au désert de Mahon. Saül l'ayant apris, il poursuivit David au désert de Mahon.
26. Et Saül alloit de deçà du côté de la montagne, & David & ses gens alloient de delà de l'autre côté de la montagne; & David se hâtoit tant qu'il pouvoit de s'en aller de devant Saül; mais Saül & ses gens environnérent David & ses gens, pour les prendre.
27. Alors un messager vint à Saül, qui lui dit: Hâte-toi, & vien; car les Philistins se sont jettés sur le pays.
28. C'est pourquoi Saül s'en retourna de la poursuite de David, & s'en alla pour rencontrer les Philistins. C'est pour cela qu'on a apellé ce lieu-là, Selah-ham-mahlékoth.

REFLEXIONS.

VOici les réflexions qu'il faut faire sur les circonstances de cette histoire: I. Que Dieu se servit de David pour délivrer la ville de Kéhila, qui étoit attaquée par les Philistins; ce qui montre que dans le tems qu'il étoit persécuté & fugitif, Dieu étoit par tout avec lui. II. Que David ayant consulté le Seigneur, dans la crainte où il étoit que les gens de Kéhila ne le livrassent à Saül, Dieu lui fit connoître qu'ils le livreroient. Cette particularité est bien remarquable; elle prouve très-clairement que Dieu connoit ce que les hommes doivent faire: même avant qu'ils en aient formé le dessein. Il faut remarquer en troisiéme lieu, que David s'étant retiré à Ziph, & les habitans de ce lieu en ayant averti Saül, il y auroit été pris, si Saül n'avoit été obligé de se retirer promptement pour défendre son pays contre les Philistins. Il paroit de ce chapitre, que David n'étoit en sureté nulle part, & que par tout il trouvoit des personnes qui le persécutoient, ou qui le trahissoient. C'est l'état où se rencontrent souvent ceux que Dieu aime; mais la providence leur suscite des délivrances imprévües; & dans le tems qu'ils se croient perdus sans ressource, il les délivre par des voies auxquelles ils ne s'attendent pas, comme David en fit l'expérience dans cette occasion. Ceci fait voir, que Dieu préserve ses enfans, tantôt en les avertissant des dangers qui les menacent, & tantôt en suscitant à leurs ennemis des obstacles qui les empêchent d'exécuter leurs desseins injustes & cruels. Au reste, Dieu, avant que d'élever David à la Royauté, voulut le faire passer par diverses épreuves, pour le rendre plus humble & plus attaché à son devoir, comme il le reconnoit dans ses Psaumes, où il dit qu'il lui avoit été bon d'être affligé, & où il loue si souvent le Seigneur, qui l'avoit si heureusement délivré de toutes ses afflictions. On peut voir dans le Psaume LIV les sentimens que la délivrance

que Dieu accorda à David dans cette rencontre firent naître dans son cœur.

CHAPITRE XXIV.

Saül poursuivant David au désert de Henguédi, & étant entré dans une caverne, David ne voulut pas lui ôter la vie, quoi qu'il l'eût pû faire; ce que Saül ayant sû, il reconnut l'innocence de David & le bénit; & il le fit jurer qu'il ne détruiroit pas sa postérité.

APrès cela David monta delà, & demeura dans les lieux forts de Henguédi.

2. Et quand Saül fut revenu, aprés avoir poursuivi les Philistins, on lui fit ce raport, disant: Voila David *qui est* au désert de Henguédi.

3. Alors Saül prit trois mille hommes choisis de tout Israël; & il s'en alla chercher David & ses gens, jusques sur le haut des rochers *où se retirent les* chamois.

4. Et Saül vint aux parcs des brébis auprès du chemin, où *étoit* une caverne, dans laquelle il entra pour ses besoins; & David & ses gens se tenoient au fond de la caverne.

5. Et les gens de David lui dirent: Voici le jour dont l'Eternel t'a dit: Je te livre ton ennemi entre tes mains, afin que tu lui fasses selon qu'il te semblera bon. Et David se leva & coupa tout doucement un pan du manteau de Saül.

6. Après cela David fut touché en son cœur de ce qu'il avoit coupé le pan *du manteau* de Saül.

7. Et il dit à ses gens: Que l'Eternel me garde de commettre une telle action contre mon Seigneur, qui est l'Oint de l'Eternel, & *de* mettre ma main sur lui; car il *est* l'Oint de l'Eternel.

8. Ainsi David arrêta ses gens par ses paroles, & il ne leur permit point de s'élever contre Saül. Puis Saül se leva de la caverne, & il continua *son* chemin.

9. Après cela David se leva, & sortit de la caverne, & cria après Saül, disant: Monseigneur & *mon* Roi. Et Saül regarda derrière lui, & David s'inclina le visage vers terre, & se prosterna.

10. Et David dit à Saül: Pourquoi écouterois-tu les paroles de gens qui disent: Voila David qui cherche ton mal?

11. Voici, tes yeux ont vû en ce jour, que l'Eternel t'avoit livré aujourd'hui entre mes mains, dans la caverne; & on m'a dit que je te tuasse; mais je t'ai épargné. & j'ai dit: Je ne porterai point ma main sur mon Seigneur; car il *est* l'Oint de l'Eternel.

12. Regarde, mon pére, regarde le pan de ton manteau *qui est* en ma main; car j'ai coupé le pan de *ton* manteau, & je ne t'ai point tué. Sache donc & reconnoi que *je ne pense* point à *te faire* du mal, ni aucune injustice, & que je n'ai point péché contre toi; & *cependant* tu épies ma vie pour me l'ôter.

13. L'Eternel sera Juge entre moi & toi, & l'Eternel me vengera de toi; mais ma main ne sera point sur toi.

14. Le mal vient des méchans, comme dit le proverbe des anciens; c'est pourquoi ma main ne sera point sur toi.

15. Après quel *homme* est sorti un Roi d'Israël? Qui poursuis-tu? Un chien mort, & une puce?

16. L'Eternel donc sera Juge, & jugera entre moi & toi; & il regardera, & il plaidera ma cause, & me garantira de ta main.

17. Or si-tôt que David eut achevé de dire ces paroles à Saül, Saül dit: N'*est*-ce pas là ta voix, mon fils David? Et Saül éleva sa voix, & pleura.

18. Et il dit à David: Tu *es* plus juste que moi: Car tu m'as rendu le bien pour le mal que je t'ai fait.

19. Et tu m'as fait reconnoitre aujourd'hui que tu m'as fait du bien; car l'Eternel m'avoit livré entre tes mains, & cependant tu ne m'as point tué.

20. Et qui est-ce qui ayant trouvé son ennemi, le laisseroit aller sans lui faire du mal? Que l'Eternel donc te rende du bien, pour ce que tu m'as fait aujourd'hui!

21. Et maintenant voici je connois que certainement tu régneras, & que le Royaume d'Israël sera ferme entre tes mains.

22. C'est pourquoi maintenant jure-moi par l'Eternel, que tu ne detruiras pas ma race après moi, & que tu n'extermineras pas mon nom de la maison de mon pére.

23. Et David le jura à Saül. Alors Saül s'en alla en sa maison; & David & ses gens montérent dans un lieu fort.

REFLEXIONS.

CE qui est récité dans ce chapitre nous met devant les yeux un admirable exemple de modération & de douceur. David, pouvant ôter la vie à Saül qui le persécutoit si cruellement & si injustement, ne le fit pas; il ne voulut pas que ses gens fissent aucun mal à ce Prince, & il lui parla même avec toute sorte d'humilité & de respect. Jamais un homme de bien ne se garantit par de mauvaises voies; il est toujours doux & moderé, même envers ceux qui lui font le plus de tort; & au lieu de se venger, il rend autant qu'il le peut le bien pour le mal. C'est une chose remarquable, que

que Saül, malgré la haine qu'il portoit à David, fut touché de son procédé, jusqu'à répandre des larmes; qu'il fut même contraint de le bénir & d'avouër qu'il étoit plus juste que lui; & de déclarer hautement, que Dieu récompenseroit sa vertu & qu'il le feroit règner. Une conduite douce, sage & moderée a beaucoup de force pour appaiser ceux qui sont prévenus contre nous, & en s'humiliant on adoucit les cœurs les plus aigris. C'est ce qui doit nous porter d'autant plus à la pratique de ces vertus, qui sont d'ailleurs si conformes à la vocation & au devoir des Chrétiens, & que Jésus-Christ nôtre adorable Redempteur nous a si expressément recommandées, tant par ses préceptes, que par l'exemple qu'il nous a donné. Il faut cependant remarquer, que Saül changea bientôt de sentiment, & persécuta David de nouveau. Les méchans sont quelquefois touchés, & confessent leurs fautes; mais ils reprennent bientôt leurs prémiers sentimens, & ils retournent à leur endurcissement & à leurs péchés.

CHAPITRE XXV.

Il est ici parlé de la mort du Prophète Samuel, & de la manière brutale, dont Nabal reçut les gens que David lui avoit envoyés; ce qui fit que David jura d'exterminer la maison de Nabal. Mais Abigaïl, femme de Nabal l'appaisa; & Nabal étant mort, David épousa Abigaïl.

EN *ce tems-là* Samuel mourut, & tout Israël s'assembla, & le pleura, & on l'ensevelit dans sa maison à Rama. Et David se leva, & descendit au désert de Paran.

2. Or *il y avoit* à Mahon un homme qui avoit ses troupes à Carmel, & cet homme-là *étoit* fort riche; il avoit trois mille brébis, & mille chèvres; & il étoit à Carmel quand on tondoit les brébis.

3. Et cet homme-là s'apelloit Nabal, & sa femme s'apelloit Abigaïl; c'*étoit* une femme de bon sens, & belle de visage; mais lui *étoit* un homme brutal, & avec qui il faisoit mauvais avoir à faire; & il étoit de la race de Caleb.

4. Or David aprit au désert que Nabal tondoit ses brébis.

5. Il envoia donc dix de *ses* gens, auxquels il dit: Montez à Carmel, & allez-vous-en vers Nabal, & saluez-le de ma part;

6. Et dites lui: Ainsi puisses tu vivre & être en prospérité, toi & ta maison, & tout ce qui t'apartient.

7. Et maintenant j'ai apris que tu as les tondeurs. Or tes Bergers ont été avec nous, & nous ne leur avons fait aucune injure, & rien ne s'est perdu du leur, tout le tems qu'ils ont été à Carmel.

8. Demande le à tes gens, & ils te *le* diront. Que nous soyons donc dans tes bonnes graces, puis que nous sommes venus en un bon jour: Nous te prions, donne à tes serviteurs, & à David ton fils, ce qui te viendra en main.

9. Les gens donc de David vinrent, & dirent à Nabal de la part de David toutes ces paroles; puis ils se turent.

10. Et Nabal répondit aux serviteurs de David: Qui *est* David, & qui *est* le fils d'Isaï? Aujourd'hui le nombre des serviteurs qui se débandent d'avec leurs Maitres est fort grand.

11. Et prendrois-je mon pain, & mon eau, & la viande que j'ai aprêtée pour mes tondeurs, afin de *la* donner à des gens que je ne sai d'où ils *sont?*

12. Ainsi les gens de David retournérent par leur chemin. Ils revinrent donc, & étant de retour, ils firent *leur* raport à David, selon toutes ces paroles-là.

13. Et David dit à ses gens: Que chacun de vous ceigne son épée; & ils ceignirent chacun leur épée. David aussi ceignit son épée, & il monta après David environ quatre cents hommes; mais deux cents demeurérent auprès du bagage.

14. Or un des serviteurs d'Abigaïl, femme de Nabal, le lui raporta, & lui dit: Voici, David a envoyé du désert des messagers pour saluër nôtre Maître; & il les a traités rudement.

15. Et cependant ces gens-là ont été bons envers nous, & nous n'en avons reçû aucun outrage, & rien de ce qui est à nous ne s'est perdu, tout le tems que nous avons été avec eux, lors que nous étions à la campagne.

16. Ils nous ont servi de muraille, & la nuit & le jour, tout le tems que nous avons été avec eux, paissant les troupeaux.

17. C'est pourquoi maintenant voi & pren garde à ce que tu auras à faire; car le mal est résolu contre nôtre maître, & contre toute sa maison, & il est si méchant qu'on n'oseroit lui parler.

18. Abigaïl donc se hâta, & prit deux cents pains, deux barils de vin, cinq moutons tout aprêtés, cinq mesures de grain rôti, cents paquets de raisins secs, & deux cents cabas de figues sèches, & elle *les* mit sur des ânes.

19. Et elle dit à ses gens: Passez devant moi; voici, je m'en vai après vous; & elle n'en dit rien à Nabal son mari.

20. Et étant montée sur un âne, comme elle descendoit par le couvert de la montagne, voici David & ses gens descendant la rencontrérent, & elle se trouva

trouva devant eux.

21. Or David avoit dit : C'eſt bien en vain que j'ai gardé tout ce que cet homme avoit dans le déſert, de ſorte qu'il ne s'eſt rien perdu de tout ce qui étoit à lui ; car il m'a rendu le mal pour le bien.

22. Que Dieu faſſe ainſi aux ennemis de David, & qu'il y ajoûte *de plus grandes peines*, ſi demain matin je laiſſe *rien* de reſte de tout ce qu'il a, juſqu'à un ſeul homme.

23. Quand donc Abigaïl eut vû David, elle ſe hâta de deſcendre de deſſus *ſon* âne, & elle tomba ſur ſon viſage devant David, & ſe proſterna en terre.

24. Elle tomba donc à ſes piés, & lui dit : Que l'iniquité ſoit *ſur* moi, Monſeigneur : Je te prie que ta ſervante parle devant toi, & écoute les paroles de ta ſervante.

25. Je te ſuplie que Monſeigneur ne prenne pas garde à cet homme de néant, à Nabal ; car il *eſt* tel que ſon nom. Il s'apelle Nabal, & il y a de la folie en lui. Et pour moi, ta ſervante, je n'ai point vû les gens que Monſeigneur a envoyés.

26. Maintenant donc, Monſeigneur, l'Eternel *eſt* vivant, & ton ame vit, que l'Eternel t'a empêché & qu'il a gardé ta main d'en venir juſqu'à répandre le ſang. Or que tes ennemis, & que ceux qui cherchent de nuire à Monſeigneur, ſoient comme Nabal.

27. Mais maintenant voici un préſent que ta ſervante aporte à Monſeigneur, afin qu'on le donne aux gens qui ſuivent Monſeigneur.

28. Pardonne, je te prie, le crime de ta ſervante ; car l'Eternel ne manquera point à établir une maiſon ferme à Monſeigneur ; parce que Monſeigneur conduit les batailles de l'Eternel, & qu'il ne s'eſt trouvé en toi aucune méchanceté pendant tous les jours de ta vie.

29. Que ſi les hommes ſe lèvent pour te perſécuter, & pour chercher ton ame, l'ame de Monſeigneur ſera liée dans le faiſceau de la vie par l'Eternel ton Dieu ; mais il jettera l'ame de tes ennemis au loin, *comme une pierre qui eſt lancée* du milieu d'une fronde.

30. Et il arrivera que l'Eternel fera à Monſeigneur tout ce qu'il t'a *prédit* de bien, & qu'il t'ordonnera pour *être* le Conducteur d'Iſraël.

31. Et ceci ne te ſera point en achopement, & le cœur de Monſeigneur n'aura point de remords d'avoir répandu du ſang ſans cauſe & de s'être vengé ſoi-même. Et quand l'Eternel aura fait du bien à Monſeigneur, tu te ſouviendras de ta ſervante.

32. Alors David dit à Abigaïl : Béni *ſoit* l'Eternel le Dieu d'Iſraël, qui t'a aujourd'hui envoyée au devant de moi.

33. Et béni *ſoit* ton conſeil, & ſois bénie toi même, toi qui m'as aujourd'hui empêché d'en venir juſqu'au ſang, & qui a préſervé ma main.

34. Certainement, l'Eternel le Dieu d'Iſraël, qui m'a empêché de te faire du mal, *eſt* vivant, que ſi tu ne fuſſes venuë au devant de moi, il ne fût rien demeuré de reſte à Nabal *demain* matin, non pas même juſqu'à un ſeul homme.

35. David donc prit de ſa main ce qu'elle lui avoit aporté, & lui dit : Remonte en paix dans ta maiſon ; regarde, j'ai écoute ta voix, & je t'ai accordé ta demande.

36. Alors Abigaïl revint vers Nabal ; & voici, il faiſoit un feſtin dans ſa maiſon, comme un feſtin de Roi ; & Nabal avoit le cœur joyeux, & il étoit plein de vin ; c'eſt pourquoi elle ne lui dit pas la moindre choſe de toute cette affaire, juſqu'au matin.

37. Il arriva donc le matin, après que Nabal fut déſenyvré, que ſa femme lui dit *toutes* ces choſes-là ; & ſon cœur s'amortit en lui de ſorte qu'il devint *comme* une pierre.

38. Et environ dix jours *après*, l'Eternel frapa Nabal, & il mourut.

39. Et quand David eut apris que Nabal étoit mort, il dit : Béni *ſoit* l'Eternel, qui m'a fait droit de l'outrage *que j'avois reçû* de la main de Nabal, & qui a préſervé ſon ſerviteur de *faire* du mal, & a fait retomber la malice de Nabal ſur ſa tête. Puis David envoya des gens à Abigaïl, & lui fit parler, afin de la prendre pour ſa femme.

40. Les ſerviteurs donc de David vinrent vers Abigaïl en Carmel, & lui parlérent, diſant : David nous a envoyés vers toi, afin de te prendre pour ſa femme.

41. Alors elle ſe leva, & ſe proſterna le viſage contre terre, & dit : Voici ta ſervante qui ſervira à laver les piés des ſerviteurs de Monſeigneur.

42. Puis Abigaïl ſe leva promptement & monta ſur un âne, & cinq ſervantes la ſuivoient ; & elle s'en alla après les meſſagers de David, & elle fut ſa femme.

43. Or David avoit auſſi épouſé Ahinoham de Jizréhel ; de ſorte que *toutes* deux enſemble furent ſes femmes.

44. Car Saül avoit donné Mical ſa fille, femme de David, à Palti fils de Laïs, qui *étoit* de Gallim.

REFLEXIONS.

LA prémiére choſe que l'on voit dans ce chapitre eſt la mort de Samuel, qui fut en ſon tems un grand Prophète, & un excellent Magiſtrat ; & qui ſe rendit illuſtre par la ſainteté de ſa vie, par ſes miracles, par ſon grand zèle, par ſa droiture, par ſon attachement

ment à la justice, par l'amour tendre dont il étoit animé pour le peuple d'Israël, & par plusieurs actions extraordinaires & miraculeuses. La mémoire de ce saint homme doit être en vénération dans l'Eglise; ses vertus doivent nous servir d'exemple, & les Ministres de l'Eglise, aussi-bien que les Magistrats, doivent se le proposer pour modèle. Il y a ces deux réflexions à faire sur l'histoire de Nabal: La prémiere regarde le procédé de cet homme, qui, par son humeur farouche & avare, manqua de causer la ruïne de toute sa maison. Cela nous apprend que l'avarice & la brutalité peuvent attirer de grands maux, & qu'ainsi il faut éviter ces vices, & se conduire toûjours avec honnêteté & avec douceur. On peut voir, outre cela, dans la mort de Nabal, que l'avarice, la colère & l'yvrognerie, ont ordinairement des suites funestes, & qu'elles causent même quelquefois la mort de ceux qui se laissent aller à ces excès. L'autre chose à laquelle il faut faire attention, est que David offensé du procédé de Nabal, & emporté par la colère, jura de l'exterminer lui & toute sa maison; ce qu'il auroit fait s'il n'en avoit été détourné par la prudence & par la douceur d'Abigaïl. De là nous devons apprendre, qu'il est dangereux de se laisser aller aux mouvemens de la colère & du ressentiment; que les conseils sages & moderés sont très-salutaires; que les sermens que l'on fait dans la colère, & qui engagent à des choses mauvaises ne doivent point être gardés; que ce que l'on fait dans la passion cause toûjours du repentir, & laisse des remords dans la conscience; & enfin que nous devons bénir Dieu, lors qu'il nous empêche de l'offenser, & d'exécuter les mauvais desseins que nous pourions avoir formés.

CHAPITRE XXVI.

Saül poursuivant David dans le pays des Ziphiens, David entra de nuit dans le camp de Saül, & ne voulut pas le tuer, quoi qu'il eût pû le faire, & qu'il y fût sollicité; mais il se contenta de faire connoître à Saül qu'il auroit pû lui ôter la vie; ce qui toucha tellement Saül, qu'il fut contraint d'avouër qu'il avoit tort de poursuivre David; & qu'il le bénit.

LEs Ziphiens vinrent encore vers Saül à Guibha, & lui dirent: David ne se tient-il pas caché au côteau de Hakila, qui *est* vis à vis de Jescimon?
2. Et Saül se leva, & descendit au désert de Ziph, ayant avec soi trois mille hommes choisis d'Israël pour chercher David au désert de Ziph.
3. Et Saül campa au côteau de Hakila, qui *est* vis à vis de Jescimon, près du chemin. Et David se tenoit au désert, & il s'aperçût que Saül venoit au désert, afin de le poursuivre.
4. Et il envoya des espions, par lesquels il sut très certainement que Saül étoit venu.
5. Alors David se leva, & vint au lieu où Saül étoit campé; & David vit le lieu où Saül étoit couché, avec Abner fils de Ner, Chef de son armée: Or Saül *étoit* couché dans l'enceinte du camp, & le peuple *étoit* campé autour de lui.
6. Et David prit la parole, & dit à Ahimélec Héthien, & à Abisçaï fils de Tséruja, & frére de Joab: Qui descendra avec moi vers Saül au camp? Et Abisçaï *répondit*: J'y descendrai avec toi.
7. David donc & Abisçaï vinrent de nuit vers le peuple; & voici, Saül dormoit étant couché dans l'enceinte du camp, & sa halebarde *étoit* plantée en terre à son chevet; & Abner & le peuple *étoient* couchés autour de lui.
8. Alors Abisçaï dit à David: Aujourd'hui Dieu a livré ton ennemi entre tes mains; maintenant donc, que je le frape, je te prie, de la halebarde, jusqu'en terre d'un seul coup, & je n'y retournerai pas une seconde fois.
9. Et David dit à Abisçaï: Ne le mets point à mort; car qui est ce qui mettra sa main sur l'Oint de l'Eternel, & sera innocent?
10. David dit encore: L'Eternel *est* vivant, qu'à moins que l'Eternel ne le frape, ou que le jour *de sa mort* ne vienne, ou qu'il ne demeure dans une bataille, *on ne lui ôtera pas la vie*.
11. Que l'Eternel me garde de mettre ma main sur l'Oint de l'Eternel! Mais je te prie, pren maintenant la halebarde qui *est* à son chevet, & le pot à eau, & allons-nous-en.
12. David donc prit la halebarde, & le pot à eau, *qui étoit au* chevet de Saül, & ils s'en allérent; & il n'y eut personne qui *les* vit, ni qui *les* aperçût, ni qui s'éveillât; car tous dormoient, parce que l'Eternel avoit fait tomber sur eux un profond sommeil.
13. Et David passa de l'autre côté, & s'arrêta sur le haut de la montagne, qui étoit fort loin de là, car il y avoit une grande distance entr'eux.
14. Et il cria au peuple, & à Abner fils de Ner, disant: Ne répondras-tu pas, Abner? Et Abner répondit, & dit: Qui *es*-tu, *qui* cries au Roi?
15. Alors David dit à Abner: N'*es*-tu pas un vaillant homme? Et qui *est* semblable à toi en Israël! Pourquoi donc n'as-tu pas gardé le Roi ton Seigneur? Car quelqu'un du peuple est venu pour tuer le Roi ton Seigneur.
16. Tu ne fais pas bien. L'Eternel *est* vivant, que vous méritez la mort, pour avoir si mal gardé vôtre Seigneur,

POin:

l'Oint de l'Eternel. Et maintenant, regarde où *est* la halebarde du Roi, & le pot à eau qui *étoit* à son chevet.

17. Alors Saül reconnut la voix de David, & dit: N'*est*-ce pas là ta voix, mon fils David? Et David dit: C'*est* ma voix, ô Roi Monseigneur.

18. Il dit encore: Pourquoi Monseigneur poursuit-il son serviteur? Car qu'ai-je fait, & quelle méchanceté y a-t-il en ma main?

19. Maintenant donc, je te prie, que le Roi Monseigneur écoute les paroles de ton serviteur. Si c'est l'Eternel qui te pousse contre moi, que ton oblation lui soit agréable; mais si ce sont les hommes, ils sont maudits devant l'Eternel; car aujourd'hui ils m'ont chassé, afin que je ne demeure pas joint à l'héritage de l'Eternel; *& ils m'ont* dit: Va, sers les dieux étrangers.

20. Et maintenant, que mon sang ne tombe point en terre devant l'Eternel; car le Roi d'Israël est sorti, pour chercher une puce, ou comme si l'on poursuivoit une perdrix sur les montagnes.

21. Alors Saül dit: J'ai péché: Retourne t'en, mon fils David; car je ne te ferai plus de mal, puis qu'aujourd'hui ma vie t'a été précieuse. Voici, j'ai agi follement, & j'ai fait une très-grande faute.

22. Et David répondit, & dit: Voici la halebarde du Roi; que l'un de *vos* gens passe ici, & qu'il la prenne.

23. Et l'Eternel rendra à chacun *selon* sa justice, & *selon* sa fidélité; car il t'avoit livré aujourd'hui entre mes mains, & je n'ai point voulu mettre ma main sur l'Oint de l'Eternel.

24. Comme donc ton ame a été aujourd'hui de grand prix devant mes yeux, ainsi mon ame sera de grand prix devant les yeux de l'Eternel, & il me délivrera de toute affliction.

25. Et Saül dit à David: Béni *sois-*tu, mon fils David; certainement tu réussiras, & tu viendras hereusement à bout *de tes entreprises*. Alors David continua son chemin, & Saül retourna en son lieu.

REFLEXIONS.

L'On voit prémiérement dans ce chapitre, que Saül continua à poursuivre David, & qu'il alla avec trois mille hommes le chercher au pays de Ziph; quoi que peu auparavant il eût reconnu l'innocence de David, & qu'il eût paru appaisé envers lui. Rarement arrive-t-il aux méchans de changer, & il n'y a aucun fond à faire sur la repentance & sur les promesses de gens qui ont le cœur corrompu & mauvais jusqu'à un certain degré. II. Nous avons ici un nouvel exemple de la vertu & de la modération de David, qui ayant eu une seconde occasion d'ôter la vie à Saül, ne voulut pas le faire. Ce procédé de David est d'autant plus louable, qu'il avoit déja épargné Saül une autre fois, & que ce Prince, qui avoit été touché de sa générosité, avoit violé ses promesses, & n'avoit pas laissé de le poursuivre comme auparavant. Ceci nous apprend à nous éloigner de la vengeance, à ne jamais faire du mal à ceux qui nous en font, & à ne nous point lasser de nous conduire avec douceur, envers les personnes qui nous traitent avec le plus d'injustice, quand même elles continueroient toûjours à nous faire du mal. La conduite de David montre en particulier, qu'on doit avoir en révérence les Rois & les Princes; que leurs Personnes sont sacrées, & que l'on doit toûjours demeurer dans le respect à leur égard, quand même il leur arriveroit de manquer à leur devoir. Enfin, l'effet que la modération de David fit sur Saül nous fait voir, que par l'innocence, par la douceur, & par l'humilité, on calme la colère de ceux qui sont irrités; & que les méchans sont enfin contraints de rendre justice aux gens de bien. Mais quand même nons ne pourrions pas appaiser par là ceux qui nous haïssent, nous attirerons toûjours sur nous la faveur de Dieu, qui, comme le dit David, rendra à chacun selon sa justice & sa fidélité.

CHAPITRE XXVII.

David ne se fiant pas à Saül, & ne trouvant de sureté nulle part dans le pays d'Israël, se retire vers Akis Roi des Philistins. Ce Prince lui donne la ville de Tsiklag; d'où David fait des courses sur les peuples voisins.

MAis David dit en son cœur: je périrai quelque jour par les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je me sauve au pays des Philistins, afin que Saül n'espére plus de *me trouver*, *& qu'il cesse* de me chercher encore en quelqu'une des contrées d'Israël? Je me sauverai donc de ses mains.

2. David donc se leva, & passa, avec les six cents hommes qui *étoient* avec lui, vers Akis, fils de Mahoc, Roi de Gath.

3. Et David demeura avec Akis à Gath, lui & ses gens, chacun avec sa famille, David & ses deux femmes, *savoir* Ahinoham qui étoit de Jizréhel, & Abigaïl *qui avoit été* femme de Nabal, & qui étoit de Carmel.

4. Alors on raporta à Saül que David s'en étoit fuï à Gath; ainsi il ne continua plus de le poursuivre.

5. Et David dit à Akis: Je te prie, si j'ai trouvé grace devant toi, qu'on me donne quelque lieu dans l'une des villes de la campagne, afin que j'y demeure; car pourquoi ton serviteur demeure-

meureroit-il dans la ville Royale avec toi.

6. Akis donc lui donna en ce jour-là Tsiklag; & c'est pourquoi Tsiklag est demeurée aux Rois de Juda jusqu'à-ce jour.

7. Le tems que David demeura au pays des Philistins fut de quatre mois & quelques jours.

8. Or David montoit avec ses gens, & ils faisoient des courses sur les Guesguriens, Guirziens, & Hamalékites; car ces *nations* là habitoient au pays où *elles avoient habité* autrefois, *depuis* Sçur jusqu'au pays d'Egypte.

9. Et David désoloit ces pays-là; il ne laissoit ni homme ni femme en vie; & il prenoit les brébis, les bœufs, les ânes, les chameaux, & les vêtemens, & il s'en retournoit, & venoit vers Akis.

10. Et Akis disoit: Où avez-vous fait vos courses aujourd'hui? Et David répondoit: Vers le midi de Juda, vers le midi des Jérahmééliens, & vers le midi des Kéniens.

11. Mais David ne laissoit ni homme ni femme en vie, pour les amener à Gath; de peur, disoit-il, qu'ils ne raportent *quelque chose* contre nous, & qu'ils ne disent: Voici ce que David a fait. Et il en usa ainsi pendant tout le tems qu'il demeura au pays des Philistins.

12. Et Akis se fioit à David, disant: Il s'est rendu très-odieux à Israël son peuple; c'est pourquoi il sera mon serviteur à jamais.

REFLEXIONS.

Voici ce qu'il faut considerer sur ce chapitre: Prémiérement, que pendant que David étoit fugitif, Dieu prenoit soin de lui, & qu'il lui fit trouver une retraite dans le pays des Philistins, où son nom devoit être odieux; que même durant le séjour qu'il y fit, il remporta divers avantages sur les peuples voisins, ennemis des Israëlites. Après cela, il faut considérer, que ces peuples sur lesquels David faisoit des courses, étant de ces nations que Dieu avoit commandé de détruire, David pouvoit leur faire la guerre légitimement; d'autant plus qu'il étoit appellé à cela, Dieu l'ayant choisi pour être Roi. Cependant, la conduite de David n'étoit pas exempte de péché, puis qu'il disoit au Roi des Philistins, qu'il faisoit ces courses sur le pays de Juda; ce qui n'étoit pas vrai. Ainsi cet exemple de David n'autorise point le mensonge, le déguisement, ni la tromperie; & ces vices, qui étoient condamnables dans ces tems-là, sont encore plus indignes des Chrétiens, qui, vivant sous la Loi de la charité & de la vérité, doivent être très-éloignés du mensonge, & se conduire toûjours avec ingénuité, avec sincérité, & avec candeur.

CHAPITRE XXVIII.

Saül étant attaqué par les Philistins, & voyant que Dieu ne lui donnoit aucune réponse, s'adresse à une Devineresse, & la prie de faire paroitre le Prophète Samuel. Un fantome qui ressembloit à ce Prophète paroit, qui prédit à Saül sa mort, celle de ses fils, & la défaite de son armée.

En ces jours-là les Philistins assemblérent leurs armées, pour faire la guerre & pour combattre Israël. Et Akis dit à David: Assure-toi que vous viendrez avec moi au camp, toi & tes gens.

2. Alors David *répondit* à Akis: Certainement tu verras ce que ton serviteur fera. Et Akis dit à David: C'est pour cela que je te confierai toûjours la garde de ma personne.

3. Or Samuel étoit mort, & tout Israël l'avoit pleuré, & on l'avoit enseveli à Rama, sa ville; & Saül avoit ôté du pays ceux qui avoient l'esprit de Python & les Dévins.

4. Les Philistins donc assemblés vinrent & campérent à Sçunem; Saül aussi assembla tout Israël, & ils campérent à Guilboah.

5. Et Saül voyant le camp des Philistins eut peur, & son cœur fut fort éfrayé.

6. Et Saül consulta *l'Eternel*; & *l'Eternel* ne lui répondit rien, ni par songes, ni par Urim, ni par les Prophètes.

7. Et Saül dit à ses serviteurs: Cherchez-moi une femme qui ait l'esprit de Python & j'irai vers elle, & je m'enquerrai par son moyen *de ce qui doit arriver*. Ses serviteurs lui dirent: Voilà, *il y a* une femme à Hendor qui a un esprit de Python.

8. Alors Saül se déguisa, & prit d'autres habits, & s'en alla, lui & deux hommes avec lui; & ils arrivérent de nuit chez cette femme-là, & Saül lui dit: Je te prie, dévine-moi par l'esprit de Python, & fai monter vers moi celui que je te dirai.

9. Mais la femme lui *répondit*: Voici, tu sai ce que Saül a fait, comment il a exterminé du pays ceux qui ont l'esprit de Python & les Dévins; pourquoi donc dresses-tu un piége à ma vie pour me faire mourir?

10. Alors Saül lui jura par l'Eternel, & lui dit: L'Eternel *est* vivant, qu'il ne t'arrivera de ceci aucun mal.

11. Et la femme dit: Qui veux-tu que je te fasse monter? Et il *répondit*: Fai-moi monter Samuel.

12. Et la femme voyant Samuel, s'écria à haute voix, disant à Saül: Pourquoi m'as-tu trompé? car tu ès Saül.

13. Et le Roi lui *répondit*: Ne crain point;

point; mais qu'as-tu vû? Et la femme dit à Saül. J'ai vû *comme* un Dieu qui montoit de la terre.

14. Il lui dit encore: Comment est-il fait? Elle *répondit:* C'est un vieillard qui monte, & il est couvert d'un manteau. Et Saül connut que c'étoit Samuel; & s'etant baissé le visage contre terre, il se prosterna.

15. Et Samuel dit à Saül: Pourquoi as-tu troublé mon repos, en me faisant monter? Et Saül *répondit*: Je suis dans une fort grande extrémité; car les Philistins me font la guerre, & Dieu s'est retiré de moi, & il ne m'a plus *voulu* répondre, ni par les Prophètes, ni par les songes; c'est pourquoi je t'ai appellé, afin que tu me fasses entendre ce que j'aurai à faire.

16. Et Samuel dit: Pourquoi donc me consultes-tu, puis que *l'Eternel* s'est retiré de toi, & qu'il est devenu ton ennemi.

17. Or *l'Eternel* fait selon qu'il en avoit parlé par moi; *l'Eternel* a déchiré le Royaume, *&* *l'a arraché* d'entre tes mains; & l'a donné à ton domestique, *savoir* à David.

18. Parce que tu n'as point obéï à la voix de l'Eternel, & que tu n'as point exécuté *l'arrêt* de l'ardeur de sa colère contre Hamalek; c'est pourquoi l'Eternel t'a fait ceci aujourd'hui.

19. Et l'*Eternel* livrera même Israël avec toi entre les mains des Philistins; & vous *serez* demain avec moi, toi & tes fils; l'*Eternel* livrera même le camp d'Israël entre les mains des Philistins.

20. Et Saül tomba aussi-tôt étendu sur la terre, & fut fort efrayé des paroles de Samuel, & même les forces lui manuérent, parce qu'il n'avoit rien mangé de tout ce jour-là, ni de toute la nuit.

21. Alors cette femme-là vint à Saül, & voyant qu'il avoit été fort troublé, elle lui dit: Voici, ta servante a obéï à ta voix, & j'ai exposé ma vie, & j'ai obéï aux paroles que tu m'as dites.

22. Maintenant, je te prie, que tu écoutes aussi ce que ta servante te dira: *Souffre* que je mette devant toi une bouchée de pain, afin que tu manges, & que tu aies des forces pour t'en rétourner par ton chemin.

23. Et il le refusa, & dit: Je ne mangerai point. Mais ses serviteurs & cette femme aussi le pressérent tant, qu'il se rendit à leurs instances, & s'étant levé de terre il s'assit sur un lit.

24. Or cette femme-là avoit un veau qu'elle engraissoit en sa maison; elle se hâta donc de le tuer; puis elle prit de la farine, & la pétrit, & en cuisit des pains sans levain.

25. Ce qu'elle mit devant Saül, & devant ses serviteurs; & ils mangérent; puis s'étant levés, ils s'en allérent cette nuit-là.

REFLEXIONS.

L'Histoire qui est rapportée dans ce chapitre est très-remarquable. Nous y voyons, en prémier lieu, que Saül étant attaqué par les Philistins, voulut s'adresser à Dieu; mais que Dieu ne lui donna aucune réponse. Comme il n'étoit plus tems alors pour Saül de consulter Dieu, le tems vient aussi qu'il est trop tard pour les pécheurs de prévenir leur ruine. Ainsi l'état déplorable où se trouvoit alors ce malheureux Prince, est une image de l'état des pécheurs que Dieu a abandonnés à leur égarement, & qu'il est près de punir. II. On voit ici, que Saül réduit à cette extrémité, au lieu de s'humilier devant Dieu, tomba dans un nouveau crime, en s'adressant à une personne qui exerçoit un art damnable, qu'il avoit lui même défendu sous peine de mort, conformément à la loi de Dieu. Cette démarche de Saül prouve, qu'il n'avoit pas consulté Dieu dans les mouvemens d'une sincére repentance. C'est là le caractère des méchans qui comblent la mesure de leurs crimes; ils vont toûjours en empirant; ils joignent l'hipocrisie à l'impieté, & ils commettent de nouveaux & de plus grands péchés, même dans le tems que les plus sévères jugemens de Dieu vont fondre sur eux. III. Pour ce qui est de l'action même de cette femme que Saül consulta, il faut remarquer, que l'art qu'elle exerçoit étoit vain autant que criminel; qu'elle n'avoit point la puissance de faire paroitre le Prophète Samuel qui étoit mort; & que ce seroit la derniére folie de croire qu'on puisse faire revenir les morts, & savoir par leur moyen ce qui doit arriver. Cependant Dieu permit qu'un corps qui ressembloit à ce Prophète apparût; & qu'une voix fut entendue, qui annonça à Saül sa défaite, & qui prédit exactement le tems de sa mort. Dieu vouloit par là punir Saül de son impieté, & lui faire trouver sa peine dans le crime même qu'il commettoit alors; & par ce moyen il paroit aussi que sa mort procédoit de Dieu. C'est ainsi que Dieu, pour éprouver les hommes, ou pour les châtier, *donne efficace à l'erreur, afin que ceux qui n'ont pas cru à la vérité soient condamnés.* Enfin, on voit en la personne de Saül, & dans l'effroi dont il fut saisi en cette rencontre, combien l'état de ceux qui sont abandonnés de Dieu est funeste. Et puis que c'est le mépris de la voix de Dieu, & l'obstination dans le mal, qui conduit à cet état-là, nous devons craindre de nous y engager par l'impieté & par l'endurcissement, comme cela arriva au Roi Saül.

CHAPITRE XXIX.

Les Chefs de l'armée des Philistins allant combattre les Israëlites, & ayant remarqué dans la revuë de l'armée, que David & ses gens étoient avec eux, obligérent Akis leur Roi à le renvoyer à Tsiklag, de peur qu'il ne se joignit aux Israëlites contre les Philistins.

OR les Philistins assemblérent toutes leurs armées à Aphek; & les Israëlites étoient campés près de la fontaine qui *étoit* à Jizréhel.

2. Et les Gouverneurs des Philistins marchérent par *leurs* centaines & par *leurs* milliers; & David & ses gens marchoient sur l'arriére-garde avec Akis.

3. Alors les Chefs des Philistins dirent: Que font là ces Hébreux? Et Akis *répondit* aux Chefs des Philistins: N'est-ce pas ce David qui a été serviteur de Saül Roi d'Israël; qui a déja été avec moi quelque tems, même quelques années, & je n'ai rien trouvé à redire en lui, depuis le jour qu'il s'est donné *à moi* jusqu'à ce jour.

4. Mais les Chefs des Philistins se mirent en colère contre lui, & lui dirent: Renvoie cet homme, & qu'il s'en retourne au lieu où tu l'as établi, & qu'il ne descende point avec nous au combat; de peur qu'il ne se tourne contre nous dans la bataille; car comment pourroit-il se remettre en grace avec son Seigneur? Ne seroit-ce pas par le moyen des têtes de nos gens?

5. N'est-ce pas ici ce David dont on s'entrerépondit dans les danses, en disant: Saul en a frapé ses mille, & David ses dix mille?

6. Akis donc apella David, & lui dit: L'Eternel est vivant, que certainement tu ès un homme droit, & tes allées & venuës au camp m'ont paru bonnes; car je n'ai point trouvé de méchanceté en toi, depuis le jour que tu ès venu à moi jusqu'à présent; mais tu ne plais point aux Gouverneurs.

7. Maintenant donc retourne-*t-en* & va-*t-en* en paix, afin que tu ne fasses rien qui déplaise aux Gouverneurs des Philistins.

8. Et David dit à Akis: Mais qu'ai-je fait? & qu'as-tu trouvé en ton serviteur, depuis le jour que j'ai été avec toi jusqu'à maintenant, que je n'aille point combattre contre les ennemis du Roi mon Seigneur?

9. Et Akis répondit & dit à David: Je *le* sai; car tu m'ès très agréable comme un Ange de Dieu; mais les Chefs des Philistins ont dit: Il ne montera point avec nous au combat.

10. C'est pourquoi lève-toi de bon matin, avec les serviteurs de ton Seigneur qui sont venus avec toi; & après vous être levés de bon matin si-tôt que vous verrez le jour, allez-vous-en.

11. Ainsi David se leva le matin, lui & ses gens, pour partir dès le matin, & pour s'en retourner au pays des Philistins; mais les Philistins montérent à Jizréhel.

REFLEXIONS.

IL faut considérer ici, prémiérement, que David étant engagé à aller à la guerre avec les Philistins contre les Israëlites, & se trouvant par là reduit à la nécessité, ou de combattre contre sa Patrie, ou de trahir le Roi des Philistins, Dieu, par un effet de sa bonté envers David, ne voulut pas l'exposer à cette tentation, & qu'il l'en délivra, en permettant que les Chefs de l'armée des Philistins demandassent qu'il se retirât. Le procédé de David dans cette occasion n'étoit pas conforme à la sincérité, puis qu'il avoit donné à entendre au Roi des Philistins, qu'il combattroit avec lui contre les Israëlites. Cependant la Providence le tira de cet embarras, par le moyen des Philistins eux-mêmes, qui voulurent qu'on le renvoyât. Par ce moyen David fut préservé de commettre un péché; il n'eut aucune part à la défaite des Israëlites; il ne se trouva pas au combat où Saül fut tué; & il fut en état d'aller délivrer la ville de Tsiklag, qui avoit été surprise pendant son absence par les Hamalékites, comme cela est raporté dans le chapitre suivant. Voilà comment la Providence dispose des événemens pour le bien de ceux qu'elle favorise; le Seigneur leur donne des issuës favorables dans les circonstances les plus facheuses; il les empêche même de tomber dans le péché, & les délivre des tentations auxquelles ils succomberoient.

CHAPITRE XXX.

David arrivant à Tsiklag trouve que la ville avoit été brûlée, & que ses femmes avoient été emmenées prisonniéres avec tout le peuple qui y étoit. Ayant sû que les Hamalékites avoient fait ce dégat, il les poursuivit; il recouvra ce qu'ils avoient pris, & fit sur eux un grand butin, qui fût partagé entre ceux qui avoient été à la guerre, & ceux qui étoient demeurés au camp & au bagage.

TRois jours *après*, David & ses gens étant revenus à Tsiklag, *trouvérent* que les Hamalékites s'étoient jettés du côté du midi, & sur Tsiklag, & qu'ils l'avoient prise, & brûlée;

2. Et qu'ils avoient fait prisonniéres les femmes qui *étoient* là, sans avoir tué aucun homme, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands; mais ils les avoient emmenés, & avoient continué leur chemin.

3. David donc & ses gens revinrent à la ville; & voici elle étoit brûlée; & leurs femmes, leurs fils, & leurs filles avoient été faits prisonniers.

4. C'est pourquoi David & le peuple qui *étoit* avec lui élevérent leur voix, & pleurérent jusqu'à-ce qu'il n'y *eut* plus en eux de force pour pleurer.

5. Les deux femmes de David avoient aussi été prises prisonniéres *savoir* Ahinoham, de Jizréhel, & Abigaïl, *qui avoit été* femme de Nabal, qui étoit de Carmel.

6. Mais David fût dans une grande extrémité, parce que le peuple parloit de le lapider; car tout le peuple étoit outré, à cause de leurs fils & de leurs filles; toutefois David se fortifia devant l'Eternel son Dieu.

7. Et il dit à Abiathar le Sacrificateur, fils d'Abimélec: Mets, je te prie, l'éphod pour moi; & Abiathar mit l'éphod pour David.

8. Alors David consulta l'Eternel, disant: Poursuivrai-je cette troupe-là? L'atteindrai-je? Et il lui *répondit:* Poursui-la; car tu ne manqueras point de l'atteindre, & de recouvrer *le tout.*

9. David donc s'en alla, avec les six cents hommes qui *étoient* avec lui; & ils arrivérent jusqu'au torrent de Bésor, où s'arrêterent ceux qui demeuroient en arriére.

10. Ainsi David & quatre cents hommes firent la poursuite; car il y en eut deux cents qui s'arrêtérent, étant tellement fatigués, qu'ils ne pûrent passer le torrent de Bésor.

11. Or ayant trouvé un homme Egyptien par les champs, ils l'amenérent à David, & lui donnérent du pain, qu'il mangea, puis ils lui donnérent de l'eau à boire.

12. Ils lui donnérent aussi quelques figues séches, & deux grapes de raisins secs, & il *les* mangea, & il reprit ses esprits; car il y avoit trois jours & trois nuits qu'il n'avoit ni mangé de pain ni bû d'eau.

13. Et David lui dit: A qui ès-tu, & d'où ès-tu? Et il *répondit:* Je *suis* un garçon Egyptien, serviteur d'un homme Hamalékite; & mon maître m'a abandonné, parce *qu'il y a* aujourd'hui trois *jours que* je suis malade.

14. Nous avons fait une irruption du côté du midi des Kéréthiens, & sur ce qui est de Juda, & du côté du midi de Caleb, & nous avons brûlé Tsiklag.

15. Et David lui dit: Me conduiras-tu bien vers cette troupe-là? Et il *répondit:* Jure-moi par *le nom de* Dieu que tu ne me feras point mourir, & que tu ne me livreras point entre les mains de mon maître, & je te conduirai vers cette troupe-là.

16. Et il le conduisit là; & voici, ils *étoient* dispersés sur toute la terre, mangeant, bûvant, & dansant, à cause de ce grand butin qu'ils avoient fait du pays des Philistins, & du pays de Juda.

17. Et David les chargea, depuis l'aube du jour jusqu'au soir du lendemain qu'il s'étoit mis à les poursuivre; & il n'en réchapa aucun d'eux, excepté quatre cents jeunes hommes qui montérent sur des chameaux, & s'enfuïrent.

18. Et David recouvra tout ce que les Hamalékites avoient emporté; il recouvra aussi ses deux femmes.

19. Et ils trouvérent que rien ne *leur* manquoit, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tant des fils que des filles, & du butin, & de tout ce qu'ils leur avoient emporté: David recouvra le tout.

20. David prit aussi tout le reste du gros & du menu bétail, qu'on mena devant les troupeaux *qu'on leur avoit pris;* & on disoit, c'est ici le butin de David.

21. Puis David vint vers les deux cents hommes, qui avoient été tellement fatigués qu'ils n'avoient pû marcher après David, qui les avoit fait demeurer au torrent de Bésor, & ils sortirent au devant de David & au devant du peuple qui *étoit* avec lui. Et David s'étant aproché du peuple les salua amiablement.

22. Mais tous les méchans garnemens qui étoient allés avec David prirent la parole & dirent: Puis qu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons recouvré, sinon à chacun d'eux sa femme & ses enfans, & qu'ils *les* emmènent, & s'en aillent.

23. Mais David dit: Ce n'est pas ainsi, mes fréres, que vous devez disposer de ce que l'Eternel nous a donné, puis qu'il nous a gardés, & qu'il a livré entre nos mains cette troupe qui étoit venuë contre nous.

24. Qui vous croiroit dans cette affaire? Car celui qui demeure au bagage, doit avoir autant de part que celui qui descend au combat: Ils partageront également.

25. Et cela a été pratiqué depuis ce jour-là; & on en fit une Ordonnance & une Loi en Israël, jusqu'à ce jour.

26. David donc revint à Tsiklag, & envoya du butin aux Anciens de Juda, savoir à ses amis, disant: Voici un présent *que* je vous *fais* du butin des ennemis de l'Eternel.

27. *Il en envoya* à ceux qui *étoient* à Béthel; à ceux qui *étoient* à Ramoth du midi; à ceux qui *étoient* à Jattir;

28. A ceux qui *étoient* à Haroher; à ceux qui *étoient* à Sciphamoth; à ceux qui *étoient* à Esçtémoah;

29. A ceux qui *étoient* a Racal; & à ceux qui *étoient* dans les villes des Jerahméeliens; à ceux qui *étoient* dans les villes des Kéniens;

30. A ceux qui *étoient* à Horma; à ceux

ceux qui *étoient* à Cor-hasçan; à ceux qui *étoient* à Hathac;

31. Et à ceux qui *étoient* à Hébron. & dans tous les lieux où David avoit demeuré, lui & ses gens.

REFLEXIONS.

IL y a deux réflexions à faire sur ce chapitre: I. Que la ville de Tsiklag, qui apartenoit à David, lui ayant été donnée par le Roi des Philistins, fut prise par les Hamalékites, avec le peuple qui y étoit; & que même David à son retour dans cette ville fut en danger d'être lapidé par le Peuple. Ce fut là une épreuve bien fâcheuse pour David; mais ce fut la derniére qu'il eut à soûtenir, avant que de monter sur le trône. II. David donna dans cette occasion des marques de sa pieté, en consultant le Seigneur sur ce qu'il avoit à faire; & Dieu lui ayant fait dire de poursuivre les Hamalékites, il reprit tout ce qu'ils avoient emmené, il délivra ses femmes, & fit même sur eux un butin fort considérable. De cette maniére le malheur qui étoit arrivé à David tourna à son avantage, & à sa plus grande gloire; & c'est ainsi que ceux qui, dans les extrémités où ils se rencontrent, se laissent conduire par le Seigneur, ne manquent jamais d'éprouver sa protection.

CHAPITRE XXXI.

Ce chapitre contient le récit de la défaite des Israëlites par les Philistins. Les fils de Saül furent tués; Saül lui même mourut dans cette occasion, & leurs corps furent pendus à la muraille de Beth-sçan. Mais ils furent ensuite ensevelis par les habitans de Jabes. C'est ici que finit l'histoire de Saül, & le I. livre de Samuel.

OR les Philistins combattirent contre Israël, & ceux d'Israël, prirent la fuite devant les Philistins, & ils firent tués sur la montagne de Guilboah.

2. Et les Philistins atteignirent Saül & ses fils; & ils tuérent Jonathan, Abinadab, & Malki-sçuah, fils de Saül.

3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül, & les archers qui tiroient de l'arc le trouvérent, & il fut blessé dangereusement par ces archers.

4. Alors Saül dit à son Ecuyer: Tire ton épée, & transperce-m'en, de peur que ces incirconcis ne viennent, & ne me transpercent, & ne me fassent des outrages; mais son Ecuyer ne *le* voulut point *faire*, parce qu'il étoit fort effrayé. Saül donc prit l'épée, & se jetta dessus.

5. Alors l'Ecuyer de Saül ayant vû que Saül étoit mort, se jetta aussi sur son épée, & mourut avec lui.

6. Ainsi Saül mourut en ce jour-là, avec ses trois fils, & son Ecuyer; & tous ses gens.

7. Et ceux d'Israël qui *étoient* au deça de de la vallée, & au deça du Jourdain, ayant vû que les Israëlites s'en étoient fuis, & que Saül & ses fils étoient morts, abandonnérent les villes, & s'enfuirent; de sorte que les Philistins *y* entrérent, & *y* habitérent.

8. Et dès le lendemain les Philistins vinrent pour dépouiller les morts; & ils trouvérent Saül, & ses trois fils étendus sur la montagne de Guilboah.

9. Et ils coupérent la tête de Saül, & le dépouillérent de ses armes, qu'ils envoyérent aux pays des Philistins, dans tous les environs, pour *en* faire savoir les nouvelles dans les temples de leurs faux dieux, & parmi le peuple.

10. Et ils mirent ses armes au temple de Hasçtaroth, & pendirent son corps à la muraille de Beth-sçan.

11. Or les habitans de Jabès de Galaad aprirent ce que les Philistins avoient fait à Saül.

12. Et tous les vaillans hommes *d'entr'eux* se levérent & marchérent toute la nuit, & enlevérent le corps de Saül, & les corps de ses fils, de la muraille de Beth-sçan, & ils revinrent à Jabès, où ils les brûlérent.

13. Puis ils prirent leurs os, & les ensevelirent sous un chéne près de Jabès, & ils jeûnérent pendant sept jours.

REFLEXIONS.

ON doit faire bien de l'attention à la mort de Saül. Les circonstances en furent extrêmement tragiques, puis qu'il se donna lui-même la mort; que ses trois fils furent tués dans le combat par les Philistins, & que son corps, de même que celui de ses fils fut traité avec la derniére ignominie, les Philistins les ayant pendus aux murailles de la ville de Beth-sçan. L'Ecriture dit sur cela, que Saül mourut ainsi, parce qu'il n'avoit pas obéi aux ordres de Dieu, & sur tout parce qu'il avoit consulté la Dévineresse d'Endor. Ainsi ce Prince, qui avoit été choisi de Dieu, & qui avoit si bien commencé, finit malheureusement: & les menaces que Dieu lui avoit fait énoncer en plusieurs occasions furent exécutées. Il en a toûjours été, & il en sera toûjours de même, de toutes les menaces de Dieu, tant de celles qui regardent certaines personnes en particulier, que de celles que Dieu fait contre les pécheurs en général. Cet événement doit donc nous inspirer une crainte salutaire, & nous faire reconnoître, que ceux que Dieu a enrichis de ses graces, & qui en abusent, sont à la fin abandonnés de lui, & deviennent des exemples de sa colère. II. Sur ce que les fils de Saül, & en particulier Jonathan, qui avoit tant de pieté & de vertu,

périrent avec lui; il faut considérer que les innocens sont quelquefois envelopés avec les coupables dans les Jugemens temporels; ce que Dieu fait pour de justes raisons, & sur tout pour rendre heureux les gens de bien, en les retirant du monde. III. Il faut encore remarquer, que dans cette occasion le peuple d'Israël fut battu par les Philistins, Dieu ayant voulut châtier ce peuple à mesure qu'il punissoit Saül. C'est pour les mêmes raisons que Dieu fait tomber ses jugemens sur les peuples, aussi bien que sur les Princes; & c'est en quoi l'on a sujet d'adorer la justice, & la sagesse, aussi bien que la bonté du Seigneur.

LE SECOND LIVRE DE SAMUEL.

ARGUMENT.

Le second Livre de Samuel contient l'histoire du Regne de David; ce qui comprend l'espace d'environ quarante ans.

CHAPITRE I.

David reçoit les nouvelles de la mort de Saül, & de la défaite des Israëlites, qui avoient été battus par les Philistins. II. Il fait mourir celui qui avoit ôté la vie à Saül. III. Il prononce une plainte sur cette mort.

APrès que Saül fut mort, David étant revenu de la défaite des Hamalékites, demeura à Tsiklag deux jours.

2. Et au troisiéme jour, on vit paroitre un homme qui revenoit du camp de Saül, ayant ses vêtemens déchirés, & de la terre sur sa tête, & étant venu à David, il se jetta en terre & se prosterna.

3. Et David lui dit: D'où viens-tu? Et il lui *répondit:* Je suis échapé du camp d'Israël.

4. Et David lui dit: Qu'est-il arrivé? Je te prie; raconte-*le* moi. Il *répondit:* Le peuple a fui dans le combat, & même il y en a eu plusieurs du peuple qui ont été défaits & qui sont morts; Saül aussi & Jonathan son fils sont morts.

5. Et David dit à ce jeune homme qui lui disoit ces nouvelles: Comment sais-tu que Saül & Jonathan son fils soient morts?

6. Et le jeune homme, qui lui disoit ces nouvelles, lui *répondit:* Je me trouvai par hazard sur la montagne de Guilboah, & voici Saül se tenoit panché sur sa halebarde; & quelques cavaliers l'avoient joint.

7. Et regardant derriére soi, il me vit, & m'apella, & je lui répondis: Me voici.

8. Alors il me dit: Qui *es*-tu? Et je lui *répondis:* Je suis Hamalékite.

9. Et il me dit: Tien-toi ferme sur moi, je te prie, & me fai mourir; car je suis dans une grande angoisse, & même ma vie *est* encore toute en moi.

10. Je me suis donc tenu ferme sur lui, & je l'ai fait mourir; car je savois bien qu'il ne vivroit pas, après s'être ainsi jetté sur sa halebarde, & j'ai pris la couronne qu'il *avoit* sur sa tête, & le brasselet qu'il *avoit* à son bras, & je les ai aportés ici à Monseigneur.

11. Alors David prit ses vêtemens, & les déchira; tous les hommes aussi qui *étoient* avec lui en *firent* de même.

12. Et ils menérent deuil, & pleurérent, & jeunérent jusqu'au soir, à cause de Saül, & de Jonathan son fils, & du peuple de l'Eternel, & de la maison d'Israël, parce qu'ils étoient tombés par l'épée.

13. Mais David dit au jeune homme qui lui avoit dit ces nouvelles: D'où *es*-tu? Et il *répondit:* Je suis fils d'un étranger Hamalékite.

14. Et David lui dit: Comment n'as-tu pas craint d'avancer ta main pour tuer l'Oint de l'Eternel?

15. Alors David apella l'un de ses gens & lui dit: Aproche-toi, jette-toi sur lui; & il le frapa, & il mourut.

16. Car David lui avoit dit: Ton sang *soit* sur ta tête; car ta bouche a porté

porté témoignage contre toi, en disant: J'ai fait mourir l'Oint de l'Eternel.

17. Alors David fit cette complainte sur Saül, & sur Jonathan son fils.

18. Et il ordonna qu'on enseignât aux enfans de Juda *à tirer* de l'arc. Voici *elle est* écrite dans le livre de Jasçar.

19. O noblesse d'Israël, ceux qui ont été tués sont sur tes hauts lieux! Comment sont tombés les hommes vaillans?

20. Ne l'allez point dire dans Gath, & n'en portez point les nouvelles dans les places d'Asckelon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent, de peur que les filles des incirconcis ne triomphent de joie.

21. Montagne de Guilboah, que la rosée & la pluie *ne tombent jamais* sur vous, ni sur les champs qui y sont haut élevés; parce que c'est là qu'a été jetté le bouclier des *hommes* forts, & le bouclier de Saül, *comme s'il* n'eût point été oint d'huile.

22. *La flèche* de l'arc de Jonathan ne revenoit *jamais sans être teinte* du sang des morts & de la graisse des *hommes* vaillans, & l'épée de Saül ne revenoit *jamais* sans effet.

23. Saül & Jonathan, si aimables & si agréables pendant leur vie, n'ont point été séparés dans leur mort. Ils étoient plus legers que les aigles; ils étoient plus forts que des lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül, qui vous revêtoit d'écarlate, & *qui vous faisoit vivre* dans les délices, qui vous faisoit porter des ornemens d'or sur vos habits.

25. Comment les *hommes* forts sont-ils tombés au milieu de la bataille; & comment Jonathan a-t-il été tué sur tes hauts lieux!

26. Jonathan mon frére, je suis en angoisse à cause de toi; tu faisois tout mon plaisir; l'amour que j'avois pour toi étoit plus grand que celui des femmes.

27. Comment sont tombés tes *hommes* vaillans, & comment sont péries les armes de la guerre?

REFLEXIONS.

ON doit faire d'abord ici cette réflexion génerale; que David ayant attendu sans impatience, & sans vouloir se servir d'aucun mauvais moyen, que Dieu le délivrât des injustes persécutions de Saül, & lui donnât le Royaume d'Israël, la Providence dirigea les choses d'une maniére que Saül mourut, sans que David y eut contribué, & qu'ainsi David monta sur le trône innocemment & legitimement. En quelque état qu'on se trouve, il faut se laisser conduire à la Providence, &, sans rien faire contre la justice & la bonne conscience, attendre tranquilement qu'elle exécute ses desseins. II. L'action de David, qui fit mourir celui qui lui avoit apporté les nouvelles de la mort de Saül, fut un acte de justice; puis que cet homme ne pouvoit sans crime donner la mort à Saül, & qu'il auroit dû plûtôt lui conserver la vie autant qu'il l'auroit pû. III. On découvre ici la pieté & le bon cœur de David, qui fit paroitre, dans cette occasion, la même modération qu'il avoit euë pendant la vie de Saül, & qui eut de la douleur de sa mort, quoi que cette mort le mit à couvert des persécutions de ce Prince, & l'élevât au trône. C'est ainsi qu'en use tout homme qui a une sincère pieté, & une solide vertu. Quelque mal que ses ennemis lui aient fait, quelque criminelle qu'ait été leur vie, & quelque avantage qui lui revienne de leur malheur, il ne s'en réjouit jamais, & il en a plûtôt de la douleur. IV. Les plaintes que David fit, sur la mort de Jonathan son intime ami, nous découvrent le caractère de la vraie amitié. Les amis sincères & vertueux, tel qu'étoit Jonathan à l'égard de David, sont le bien le plus précieux que l'on puisse posséder en ce monde, après la grace & l'amour de Dieu; & la plus grande perte qu'on puisse faire, est de s'en voir privé.

CHAPITRE II.

Saül étant mort, David est reconnu Roi par la Tribu de Juda; & il fait remercier les habitans de Jabès, de ce qu'ils avoient enseveli Saül & ses fils. Mais Abner établit Roi sur les autres Tribus Isç-boseth fils de Saül. Cela donna occasion à une guerre, dans laquelle ceux du parti d'Isç-boseth furent battus par les gens de David; & où Abner tua Hasaël frére de Joab, Géneral de l'armée du Roi David; après quoi les deux armées se retirérent.

APrès cela David consulta l'Eternel, disant: Monterai-je en quelqu'une des villes de Juda? Et l'Eternel lui *répondit:* Monte. Et David dit: Dans laquelle monterai-je? *L'Eternel répondit: Va* à Hébron.

2. David donc monta là, avec ses deux femmes, *savoir* Ahinoham, qui étoit de Jizréhel, & Abigaïl, *qui avoit été* femme de Nabal, qui étoit de Carmel.

3. David fit remonter aussi les hommes qui *étoient* avec lui, chacun avec sa famille, & ils demeurérent dans les villes de Hébron.

4. Et ceux de Juda vinrent & oignirent là David pour Roi sur la maison de Juda. Et l'on raporta à David que les gens de Jabès de Galaad avoient enseveli Saül.

5. Et David envoya des messagers vers

vers les gens de Jabès de Galaad, & leur fit dire: Soyez bénis de l'Eternel, de ce que vous avez usé de cette humanité envers Saül vôtre Seigneur, & de ce que vous l'avez enseveli!

6. *Que* l'Eternel veuille donc maintenant être envers vous miséricordieux & véritable! De ma part aussi je vous ferai du bien, parce que vous avez fait cela.

7. Et maintenant que vos mains se fortifient, & soyez des hommes de cœur! car Saül vôtre Seigneur est mort, & même la maison de Juda m'a oint pour *être* Roi sur eux.

8. Mais Abner fils de Ner, Chef de l'armée de Saül, prit Isç-bosceth fils de Saül, & le fit passer à Mahanajim.

9. Et il l'établit Roi sur Galaad, sur les Asçuriens, sur Jizréhel, sur Ephraïm, & sur Benjamin, même sur tout Israël.

10. Isç-bosceth fils de Saül *étoit* âgé de quarante ans, quand il commença à règner sur Israël, & il règna deux ans. Il n'y avoit que la maison de Juda qui suivit David.

11. Et le nombre des jours que David règna à Hébron, sur la maison de Juda, fut de sept ans & six mois.

12. Or Abner fils de Ner, & les gens d'Isç-bosceth fils de Saül sortirent de Mahanajim, vers Gabaon.

13. Joab aussi fils de Tséruiah, & les gens de David sortirent, & ils se rencontrèrent les uns les autres près de l'étang de Gabaon; les uns se tenoient auprès de l'étang du côté de deçà, & les autres auprès de l'étang du côté de delà.

14. Alors Abner dit à Joab: Que *quelques-uns* de ces jeunes gens se lèvent maintenant, & qu'ils se battent devant nous. Et Joab dit: Qu'ils se lèvent.

15. Ils se levérent donc, & on en compta douze de Benjamin, pour le parti d'Isç-bosceth fils de Saül, & douze des gens de David.

16. Alors chacun d'eux empoignant son homme lui passa son épée dans le côté, & ils tombérent tous ensemble; & ce lieu-là fut appellé Helkath-hatsurim, qui *est* en Gabaon.

17. Et il y eut ce jour-là un très-rude combat, dans lequel Abner fut battu, avec ceux d'Israël, par les gens de David.

18. Les trois fils de Tséruja, Joab, Abisçai, & Hasaël étoient là; & Hasaël étoit aussi leger du pied qu'un chevreuil dans la campagne.

19. Et Hasaël poursuivit Abner, sans se détourner ni à droite ni à gauche d'après Abner.

20. Abner donc regardant derriere lui dit: *Es*-tu Hasaël? & il lui répondit: Je le suis.

21. Et Abner lui dit: Détourne-toi à droite ou à gauche, & saisi-toi de l'un de ces jeunes gens, & pren sa dépouille pour toi. Mais Hasaël ne voulut point se détourner de lui.

22. Et Abner continuoit à dire à Hasaël: Détourne-toi de moi; pourquoi te fraperois-je, *& te serois-je tomber* mort par terre? & comment oserois-je paroitre devant Joab ton frére?

23. Mais il ne voulut jamais se détourner; & Abner le frapa à la cinquiéme côte, du bout de derriére de sa halebarde, de sorte que sa halebarde lui sortoit par derriére, & il tomba là mort sur la place; & tous ceux qui venoient au lieu où Hasaël étoit tombé & où il étoit mort s'arrêtoient.

24. Joab dont & Abisçaï poursuivirent Abner, & le soleil se coucha quand ils arrivérent au côteau d'Amma, qui *est* vis-à-vis de Gujah, au chemin du désert de Gabaon.

25. Et les Benjamites se ralliérent auprès d'Abner, & se rangérent en un bataillon, & se tinrent sur le sommet d'un côteau.

26. Alors Abner cria à Joab, & dit: L'épée dévorera-t-elle sans cesse? Ne sais-tu pas bien qu'il y a de l'amertume à la fin; & jusqu'à quand différeras-tu de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses fréres?

27. Et Joab dit: Dieu *est* vivant, que si tu eusses ainsi parlé dès le matin, le peuple se seroit déja retiré chacun loin de son frére.

28. Joab donc sonna de la trompette, & tout le peuple s'arrêta, & ils ne poursuivirent plus Israël, & ne continuérent plus à se battre.

29. Ainsi Abner & ses gens marchérent toute cette nuit-là par la campagne, & passérent le Jourdain, & traversérent tout Bithron, & ils arrivérent à Mahanajim.

30. Joab revint aussi de la poursuite d'Abner; & quand il eut assemblé tout le peuple, on trouva qu'il n'en manquoit que dixneuf des gens de David, & Hasaël.

31. Mais les gens de David frapérent de ceux de Benjamin, savoir des gens d'Abner, trois cents soixante hommes, *qui* moururent.

32. Et ils enlevérent Hasaël, & l'ensevelirent dans le sépulcre de son pére, qui *étoit* à Beth-léhem; & toute cette nuit-là Joab & ses gens marchérent, & ils arrivérent à Hébron au point du jour.

REFLEXIONS.

DAVID fit paroitre sa pieté & le respect qu'il avoit eu pour Saül, en faisant remercier, & en benissant les gens

gens de Jabès, de ce qu'ils avoient enseveli les corps de Saül & de ses fils. II. Après la mort de Saül, Dieu, selon ses promesses, éleva David sur le Trône; mais cependant il ne l'y éleva que par degrés. David n'obtint pas d'abord le Royaume entier; & il ne règna sur toutes les Tribus d'Israël qu'au bout de sept ans; il eut même à soutenir une guerre de plusieurs années contre Isç-bosceth fils de Saül, dans laquelle pourtant il remporta divers avantages. Dieu vouloit encore exercer David par de nouvelles épreuves, avant que de le faire jouïr du repos & de la prospérité qu'il lui avoit promise; & il en usa ainsi pour lui faire d'autant mieux sentir que c'étoit de Dieu seul qu'il tenoit la Royauté. C'est là une image de l'état où les enfans de Dieu sont en ce monde, & de la conduite que Dieu tient envers eux. Il leur a fait d'excellentes promesses, & il ne manque jamais de les exécuter; mais il les expose pourtant à divers combats pour les éprouver; & il accomplit enfin pleinement ce qu'il leur a promis. Ce qu'Abner fit à l'égard de Hasaël, afin de n'être pas obligé de lui ôter la vie, montre qu'il faut éviter, autant qu'on le peut, de faire du mal, même à ceux qui veulent nous en faire, & sur tout de répandre le sang. C'est ce qui est encore à remarquer, sur la conduite sage & moderée d'Abner, qui fit tout ce qu'il put pour empêcher les deux armées d'en venir aux mains & de se poursuivre. Les Chrétiens devroient être encore plus prompts & plus empressés à terminer les guerres, à empêcher l'effusion du sang de ceux qui sont Chrétiens comme eux, à procurer en toutes occasions la réconciliation, & à rétablir par tout la concorde & la paix.

CHAPITRE III.

On voit ici, I. Un dénombrement des enfans qui nâquirent à David à Hébron. II. Comment Abner, qui étoit Général de l'armée d'Isç-bosceth fils de Saül, & qui avoit fait jusqu'alors la guerre à David, quitta le parti d'Isç-bosceth pour embrasser celui de David; dequoi Joab, Général de l'armée de David, ayant eu du chagrin & de la jalousie, il tua Abner en trahison, voulant aussi venger la mort de Hasaël son frére, qu'Abner avoit tué. David étant informé de ce que Joab avoit fait, en témoigna un grand déplaisir; mais son autorité n'étant pas encore assez affermie, il ne put faire alors la punition du crime de Joab.

OR il y eut une longue guerre entre
la maison de Saül, & la maison
de David. Mais David s'avançoit &
se fortifioit; & la maison de Saül alloit en s'afoiblissant.
2. Et il nâquit des fils à David à
Hébron; son prémier-né *fut* Amnon,
d'Ahinoham, qui étoit de Jizréhel.
3. Le second *fut* Kiléah, d'Abigaïl,
qui avoit été femme de Nabal, qui
etoit de Carmel. Le troisiéme *fut* Absçalom, fils de Mahaca, fille de Talmaï Roi de Guesçur.
4. Le quatriéme *fut* Adonija, fils de
Hagghith. Le cinquiéme *fut* Scéphatia, fils d'Abital.
5. Et le sixiéme *fut* Jithréham, d'Hégla femme de David. Ceux-ci nâquirent à David à Hébron.
6. Mais il arriva pendant qu'il y eut
guerre entre la maison de Saül, & la
maison de David, qu'Abner soutenoit
la maison de Saül.
7. Or Saül avoit eu une concubine
qui s'appelloit Ritspa, fille d'Aja. Et
Isç-bosceth dit à Abner: Pourquoi ès-tu venu vers la concubine de mon pére?
8. Et Abner fut fort irrité des paroles d'Isç-bosceth, & lui dit: *Suis*-je
une tête de chien, moi qui contre Juda ai usé aujourd'hui de bonté envers
la maison de Saül ton pére, & envers
ses fréres & ses amis, & qui ne t'ai
point fait tomber entre les mains de
David, que tu me recherches aujourd'hui pour le péché d'une femme?
9. Que Dieu punisse sévérement Abner, si je ne fais à David tout ce que
l'Eternel lui a juré;
10. En transportant le Royaume de
la maison de Saül, & en établissant
le trône de David sur Israël & sur Juda, depuis Dan jusqu'à Béerscébah.
11. Et *Isç-bosceth* ne put pas répondre *un seul* mot à Abner, parce qu'il
le craignoit.
12. Abner donc envoya des Députés
à David de sa part, pour *lui* dire:
A qui appartient ce pays, si ce n'est à
toi? & pour ajouter: Traite avec
moi, & voici ma main *sera* avec toi,
pour réunir à toi tout Israël.
13. Et David *répondit: Je le veux*
bien, je traiterai avec toi; je ne te
demande qu'une chose: Tu ne me verras point, que prémiérement tu ne me
ramènes Mical fille de Saül, quand tu
viendras me voir.
14. Alors David envoya des Députés
à Isç-bosceth fils de Saül, pour *lui* dire: Ren-moi ma femme Mical, que
j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins.
15. Et Isç-bosceth l'envoya *quérir*,
& l'ôta à *son* mari Paltiel fils de Laïs.
16. Et son mari s'en alla avec elle,
pleurant continuellement après elle,
jusqu'*à* Bahurim. Et Abner lui dit:
Va, & retourne-t-en. Et il s'en retourna.
17. Or Abner parla aux Anciens d'Israël, & *leur dit:* Vous cherchiez au-

trefois David afin qu'il fût Roi fur vous.
18. Maintenant donc faites-*le*; car l'Eternel a parlé à David, & a dit *de lui*: Je délivrerai, par David mon ferviteur, mon peuple d'Iſraël de la main des Philiſtins, & de la main de tous leurs ennemis.
19. Et Abner fit entendre *les* mêmes *choſes* à ceux de Benjamin. Après cela il s'en alla pour faire entendre expreſſément à David à Hébron ce qui avoit été approuvé par Iſraël, & par toute la maiſon de Benjamin.
20. Et Abner vint vers David à Hébron, & *il y avoit* vingt hommes avec lui; & David fit un feſtin à Abner, & aux hommes qui étoient avec lui.
21. Et Abner dit à David: Je me leverai, & je m'en irai raſſembler tout Iſraël, *afin qu'ils ſe rendent* au Roi mon Seigneur, & qu'ils traitent alliance avec toi, & tu régneras comme ton ame le fouhaite. Et David renvoya Abner qui s'en alla en paix.
22. Et voici les gens de David, qui revenoient avec Joab de faire une courſe, & qui amenoient avec eux un grand butin; mais Abner n'étoit plus avec David à Hébron; car il l'avoit renvoyé, & il s'en étoit allé en paix.
23. Joab donc & toute l'armée qui *étoit* avec lui revint; & on fit ce rapport à Joab, & on lui dit: Abner fils de Ner eſt venu vers le Roi, qui l'a renvoyé, & il s'en eſt allé en paix.
24. Et Joab vint au Roi, & dit: Qu'as-tu fait? Voici Abner eſt venu vers toi; pourquoi l'as-tu ainſi renvoyé, *& pourquoi as-tu ſoufert* qu'il s'en foit allé?
25. Tu fais bien qu'Abner fils de Ner eſt venu pour te tromper, pour reconnoitre tes démarches, & pour favoir tout ce que tu fais.
26. Alors Joab fortit d'avec David, & envoya des gens après Abner, qui le ramenérent de la foſſe de Sira, ſans que David le ſût.
27. Abner donc étant revenu à Hébron, Joab le tira à part au dedans de la porte pour lui parler en ſecret; & il le frapa là à la cinquiéme côte; c'eſt ainſi que mourut *Abner*, à cauſe du ſang de Hazaël frére de Joab.
28. Et David ayant apris ce qui étoit arrivé, dit: Je ſuis innocent, moi & mon Royaume, devant l'Eternel à jamais, du ſang d'Abner fils de Ner.
29. Que ce *ſang* s'arrête fur la tête de Joab, & fur toute la maiſon de ſon pére; & que la maiſon de Joab ne ſoit jamais ſans quelque homme découlant, ou qui ait la lèpre, ou qui s'apuie fur un bâton, ou qui tombe par l'épée, ou qui ait beſoin de pain.
30. Ainſi Joab & Abiſçai ſon frére tuérent Abner, parce qu'il avoit tué Haſaël leur frére, près de Gabaon dans le combat.
31. Et David dit à Joab & à tout le peuple qui *étoit* avec lui: Déchirez vos vêtemens, & couvrez-vous de facs, & pleurez, *marchant* devant Abner; & le Roi David marchoit après la biére.
32. Et quand ils eurent enſeveli Abner à Hébron, le Roi éleva ſa voix & pleura près du ſépulcre d'Abner; tout le peuple pleura auſſi.
33. Et le Roi fit une complainte fur Abner, & dit: Abner eſt-il mort, comme meurt un lâche?
34. Tes mains n'étoient point liées, & tes piés n'avoient point été mis dans les fers; mais tu ès tombé comme on tombe devant les méchans. Et tout le peuple recommença à pleurer fur lui.
35. Puis tout le peuple vint pour faire prendre quelque nourriture à David, pendant qu'il étoit encore jour; mais David proteſta, & dit: Que Dieu me puniſſe très-ſévérement, ſi avant que le ſoleil ſoit couché je goûte du pain ou de quelqu'autre choſe.
36. Et tout le peuple l'entendit, & le trouva bon; & tout le peuple aprouva tout ce que le Roi fit.
37. En ce jour là donc tout le peuple & tout Iſraël connut que ce n'étoit point par ordre du Roi qu'on avoit fait mourir Abner fils de Ner.
38. Et le Roi dit à ſes ſerviteurs: Ne favez-vous pas qu'un Capitaine, & un grand Capitaine a été mis à mort aujourd'hui en Iſraël?
39. Et je ſuis *encore* foible aujourd'hui, bien que j'aie été oint Roi; mais ces gens, les fils de Tſéruja, ſont trop puiſſans pour moi. L'Eternel rendra à celui qui a fait le mal, ſelon ſa malice.

REFLEXIONS.

LA prémiére réflexion qu'il faut faire, eſt, que David ayant épouſé pluſieurs femmes, ſelon la coûtume qui s'étoit établie parmi les Iſraëlites, contre la prémiére inſtitution du mariage, & en ayant eu pluſieurs enfans, ſes enfans furent dans la ſuite l'occaſion des malheurs de ſa famille, & des inſtrumens dans la main de Dieu pour le châtier. C'étoient là les ſuites ordinaires de cette mauvaiſe coûtume d'avoir pluſieurs femmes; & cette conſidération fait voir que les loix du mariage, que Jéſus-Chriſt a rétabli dans la pureté de ſon inſtitution, ſont très-juſtes, & tout-à-fait néceſſaires pour le bonheur des hommes. La deuxiéme réflexion eſt, qu'Abner, irrité d'un reproche qu'Iſç-boſceth lui avoit fait, embraſſa le parti de David, & conſeilla aux Tribus d'Iſraël de ſe ſoumettre à lui. On voit par là qu'Abner étoit un homme de peu de vertu; & que quoi qu'il alléguât la vocation divine en faveur de David, il ſe déclara pour lui; plûtôt

plûtôt par ressentiment contre Isç-bosceth, & pour se mettre bien dans l'esprit de David, que par devoir & par obéissance aux ordres du ciel. Les hommes qui agissent par de méchans motifs, couvrent leur passion, quand ils le peuvent, d'une apparence de religion, & ils se conforment aux ordres de Dieu, lors que leur intérêt le demande. Dieu connoit leur hypocrisie, & les motifs qui les font agir; cependant il les laisse faire, & il exécute par leur moyen les desseins de sa Providence. Ce fut ainsi que Dieu se servit d'Abner, pour accomplir les promesses qu'il avoit faites à David, de le faire règner sur tout le peuple d'Israël. Cependant Abner ne jouït pas longtems du fruit de ce qu'il avoit fait: Joab le tua en trahison, pour venger la mort de Hasaël son frére, qu'Abner avoit tué; & sans doute aussi par jalousie, & par dépit de le voir dans les bonnes graces de David: ce qui fait voir que l'esprit de jalousie, de vengeance, & de ressentiment porte les hommes à commettre de grands crimes. Enfin, les malédictions que David dénonça à Joab & à ses descendans nous montrent, que la postérité des hommes méchans & sanguinaires est menacée de la malédiction de Dieu; que si les hommes ne font pas la vengeance des crimes qui se commettent, Dieu ne les laisse pas impunis, & qu'il en fait même souvent la punition dès cette vie; comme cela arriva à Joab, qui fit une fin digne de lui, ainsi que cela est dit au chap. II. du I. Livre des Rois.

CHAPITRE IV.

Deux Capitaines du Roi Isç-bosceth le tuent & apportent sa tête à David, qui, au lieu de les récompenser, comme ils s'y attendoient, les fait mourir.

QUand le fils de Saül eut apris qu'Abner étoit mort à Hébron, ses mains devinrent lâches, & tout Israël fut étonné.

2. Or le fils de Saül avoit deux Capitaines de compagnies; l'un s'apelloit Bahana, & l'autre Récab; *& ils étoient* fils de Rimmon Béérothien, des descendans de Benjamin; car Bééroth aussi étoit réputée de Benjamin.

3. Et les Béérothiens s'en étoient fuïs à Guittajim, & ils y ont fait leur séjour jusqu'à aujourd'hui.

4. Et Jonathan, fils de Saül, avoit un fils blessé aux piés. Il étoit âgé de cinq ans quand le bruit *de la mort de* Saül & de Jonathan vint de Jizréhel; & sa gouvernante le prit, & s'enfuït; & comme elle se hâtoit de fuir il tomba, & devint boiteux; & il fut nommé Méphibosceth.

5. Récab donc & Bahana, fils de Rimmon Béérothien, vinrent, & entrérent à la chaleur du jour dans la maison d'Isç-bosceth, comme il prenoit son repos du midi.

6. Ainsi Récab & Bahana son frére entrérent jusqu'au milieu de la maison, comme pour y prendre du froment, & ils le frapérent à la cinquiéme côté, & se sauvérent.

7. Ils entrérent donc dans la maison, lors qu'Isç-bosceth étoit couché sur son lit, dans la chambre où il dormoit, & ils le frapérent, & le firent mourir; puis ils lui ôtérent la tête, & la prirent, & marchérent par le chemin de la campagne toute cette nuit-là.

8. Et ils aportérent la tête d'Isç-bosceth à David à Hébron, & ils dirent au Roi: Voici la tête d'Isç-bosceth fils de Saül ton ennemi, qui cherchoit ta vie; & l'Eternel a aujourd'hui vengé le Roi mon Seigneur, de Saül & de sa race.

9. Mais David répondit à Récab & à Bahana son frére, enfans de Rimmon Béérothien, & leur dit: L'Eternel est vivant, qui a délivré mon ame de toutes mes détresses,

10. Que je saisis celui qui me vint annoncer & me dire: Voila Saül est mort; & qui pensoit m'aprendre de bonnes nouvelles; & que je le fis mourir à Tsiklag; *c'étoit* le salaire que je lui devois donner pour ses bonnes nouvelles.

11. Combien plus *dois-je faire mourir* des méchans, *qui* ont tué un homme de bien dans sa maison, sur son lit? Maintenant donc ne redemanderai-je pas son sang de vôtre main, & ne vous exterminerai-je pas de la terre?

12. Et David commanda à ses gens de les tuer, & de leur couper les mains & les piés; & ils *les* pendirent sur l'étang d'Hébron. Puis ils prirent la tête d'Isç-bosceth, & l'ensevelirent au sépulcre d'Abner à Hébron.

REFLEXIONS.

IL y a deux réflexions à faire sur cette histoire: La prémiére, que quoi que Dieu ne fut point l'auteur du crime de ces deux traitres qui assassinérent Isç-bosceth leur Roi, la Providence permit qu'ils exécutassent leur complot criminel, pour assurer à David la paisible possession du Royaume. Il faut faire le même jugement des péchés que les hommes commettent: Dieu n'en est en aucune façon l'auteur, & ceux qui les commettent en porteront la peine; mais sa Providence conduit tellement toutes choses, que le péché même sert à accomplir les desseins de Dieu. II. La conduite de David mérite qu'on y fasse attention. On y découvre sa vertu, sa droiture, & l'horreur qu'il avoit pour l'infidélité, pour la trahison, & pour la cruauté;

té; puis qu'au lieu d'approuver & de récompenser ceux qui avoient tué le Roi Isç-bosceth, comme ils s'y attendoient, il les fit mourir, quoi que par cette mort tout le Royaume d'Israël lui fût soumis. Les Rois & les Princes ne doivent jamais se servir de méchans moyens pour réussir dans leurs desseins, quoique justes; & leur intérêt ne doit pas les empêcher de punir les traitres & ceux qui commettent de méchantes actions. Et ceci nous apprend en général, que non seulement nous ne devons faire aucun mal à ceux qui nous haïssent; mais que nous ne devons pas même nous réjouïr du mal qui pourroit leur arriver sans que nous y eussions contribué; ni favoriser en aucune façon l'injustice & le crime, quelque avantage qu'il nous en pût revenir.

CHAPITRE V.

Isç-bosceth étant mort, David est reconnu Roi par toutes les Tribus d'Israël. Il prend Jérusalem sur les Jébusiens, il y bâtit la Cité de David, & il lui naît plusieurs enfans. Il reçoit des présens du Roi de Tyr; & il remporte deux victoires sur les Philistins.

ALors toutes les Tribus d'Israël vinrent vers David à Hébron, & lui dirent: Voici nous sommes tes os, & ta chair.

2. Et même ci-devant, quand Saül étoit Roi sur nous, tu étois celui qui menois & qui ramenois Israël; & l'Eternel t'a dit: Tu gouverneras mon peuple d'Israël, & tu seras le Conducteur d'Israël.

3. Tous les Anciens donc d'Israël vinrent vers le Roi à Hébron; & le Roi David fit alliance avec eux à Hébron, devant l'Eternel; & ils oignirent David pour Roi sur Israël.

4. David *étoit* âgé de trente ans, quand il commença à règner, & il règna quarante ans.

5. Il règna à Hébron sur Juda sept ans & six mois: Puis il règna trente-trois ans dans Jérusalem sur tout Israël & Juda.

6. Or le Roi s'en alla avec ses gens à Jérusalem contre les Jébusiens, qui habitoient en ce pays là; & ils dirent à David: Tu n'entreras point ici que tu n'aies ôté les aveugles & les boiteux; voulant dire, David n'entrera point ici.

7. Mais David prit la forteresse de Sion; c'est la Cité de David.

8. Et David dit en ce jour-là: Quiconque battra les Jébusiens, & se sera rendu maitre du canal, & de ces aveugles, & de ces boiteux, qui sont les ennemis de David, *sera récompensé*. C'est pourquoi on dit: L'aveugle & le boiteux n'entrera point dans cette maison.

9. Et David habita dans la forteresse, & il l'apella la Cité de David; & il y bâtit tout autour, depuis Millo jusqu'au dedans.

10. Et David alloit toûjours en avançant & en croissant; car l'Eternel le Dieu des armées étoit avec lui.

11. Et Hiram Roi de Tyr envoya des Ambassadeurs à David, & du bois de cèdre, & des charpentiers, & des tailleurs de pierres à bâtir; & ils bâtirent la maison de David.

12. Alors David connut que l'Eternel l'avoit affermi Roi sur Israël, & qu'il avoit élevé son Royaume, à cause de son peuple d'Israël.

13. Et David prit encore des concubines & des femmes de Jérusalem, après qu'il fut venu d'Hébron, & il lui nâquit encore des fils & des filles.

14. Ce *sont* ici les noms de ceux qui lui nâquirent à Jérusalem, Scammuah, Sçobah, Nathan, Salomon,

15. Jibhar, Elisçuab, Nepheg, Japhiah,

16. Elisçama, Eljadah, & Eliphélet.

17. Mais quand les Philistins eurent apris qu'on avoit oint David pour Roi sur Israël, ils montérent tous pour attaquer David. Et David l'ayant apris, descendit vers la forteresse.

18. Et les Philistins vinrent, & se répandirent dans la vallée des Rephaïns.

19. Alors David consulta l'Eternel, disant: Monterai-je contre les Philistins? Les livreras-tu entre mes mains? Et l'Eternel *répondit* à David; Monte, car certainement je livrerai les Philistins entre tes mains.

20. Alors David vint à Bahal-pératsim, & il les battit là, & dit: L'Eternel a fait écouler mes ennemis devant moi, comme par un débordement d'eaux. C'est pourquoi il nomma ce lieu-là: Bahal-pératsim.

21. Et ils laissèrent même là leurs faux dieux, que David & ses gens emportérent.

22. Et les Philistins remontérent encore une autre fois, & ils se répandirent dans la vallée des Rephaïns.

23. Et David consulta l'Eternel, qui *répondit*: Tu ne monteras pas; *mais* tu tourneras derriére eux, & iras contre eux vis-à-vis des meuriers.

24. Et quand tu entendras au haut des meuriers un bruit, comme de gens qui marchent, alors marche; car alors l'Eternel sortira devant toi: pour battre le camp des Philistins.

25. David fit donc ce que l'Eternel lui avoit commandé; & il battit les Philistins, depuis Guébah jusqu'à Guézer.

REFLEXIONS.

DIEU, après avoir exercé pendant longtems David par plusieurs afflictions, l'établit enfin Roi sur toutes les

les Tribus d'Israël; il lui fit remporter de glorieux avantages, tant sur les Jébusiens, que sur les Philistins; & il le mit en grande considération auprès des Rois voisins. Cette heureuse issuë que David eut, après tant de traverses, nous fait voir que Dieu est fidèle dans ses promesses; que quoi qu'il différe de les accomplir, il ne manque jamais de les exécuter, & de délivrer ceux qui l'aiment; & qu'après les avoir fait passer par diverses épreuves, il leur accorde enfin le repos & le bonheur qu'il leur a promis. Apprenons de là à nous laisser conduire à la Providence, en faisant cependant toûjours nôtre devoir, puis qu'elle ne veille pas moins pour le salut de ceux qui craignent Dieu, qu'elle veilla autrefois pour David.

CHAPITRE VI.

David veut faire transporter l'Arche de l'alliance à Jérusalem; mais Huza étant mort pour l'avoir touchée & prise entre les mains, David la fait mettre dans la maison de Hobed-Edom; d'où trois mois après il la fit transporter à Jérusalem, avec pompe & avec de grandes marques de joie.

DAVID assembla encore tous les gens d'élite *qui étoient* en Israël, *qui* montérent à trente mille *hommes*.

2. Et David se leva & partit de Bahalé de Juda, avec tout le peuple qui étoit avec lui, pour transporter l'Arche de Dieu, sur laquelle est invoqué le nom de l'Eternel des armées, qui habite sur elle entre les Chérubins;

3. Et ils mirent l'Arche de Dieu sur un chariot tout neuf; & ils l'emmenérent de la maison d'Abinadab, qui *étoit* au côteau; & Huza & Ahjo, enfans d'Abinadab, conduisoient le chariot.

4. Et ils l'emmenérent de la maison d'Abinadab, qui *étoit* au côteau avec l'Arche de Dieu, & Ahjo alloit devant l'Arche.

5. Et David & toute la maison d'Israël jouoient devant l'Eternel de toutes sortes *d'instrumens faits* de bois de sapin, & des harpes, des lyres, des tambours, des sistres, & des cymbales.

6. Et quand ils furent venus jusqu'à l'aire de Nacon, Huza porta *sa main* à l'Arche de Dieu, & la retint, parce que les bœufs avoient glissé.

7. Et la colère de l'Eternel s'embrasa contre Huza, & Dieu le frapa là, à cause de *son* indiscrétion, & il mourut là près de l'Arche de Dieu.

8. Et David fut affligé de ce que l'Eternel avoit fait une brêche en *faisant mourir* Huza; & on a apellé jusqu'à-ce jour ce lieu-là, Pérez-Huza.

9. Et David eut *une grande* frayeur de l'Eternel en ce jour-là, & dit: Comment l'Arche de l'Eternel entreroit-elle chez-moi.

10. Et David ne voulut point retirer l'Arche de l'Eternel chez lui, dans la Cité de David; mais il la fit détourner dans la maison d'Hobed-Edom Guittien.

11. Et l'Arche de l'Eternel demeura dans la maison d'Hobed-Edom Guittien trois mois; & l'Eternel bénit Hobed-Edom, & toute sa maison.

12. Depuis, on vint dire à David: L'Eternel a béni la maison d'Hobed-Edom, & tout ce qui *étoit* à lui, à cause de l'Arche de Dieu. C'est pourquoi David s'en alla, & amena l'Arche de Dieu, de la maison d'Hobed-Edom, en la Cité de David, avec joie.

13. Et quand ceux qui portoient l'Arche de Dieu eurent marché six pas, on sacrifia des taureaux & des béliers gras.

14. Et David sautoit de toute sa force devant l'Eternel, & il étoit ceint d'un éphod de lin.

15. Ainsi David & toute la maison d'Israël conduisoient l'Arche de l'Eternel, avec des cris de joie, & au son des trompettes.

16. Mais comme l'Arche de l'Eternel entroit dans la ville de David, Mical fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le Roi David sautant de toute sa force devant l'Eternel, & elle le méprisa en son cœur.

17. Ils emmenérent donc l'Arche de l'Eternel, & la posérent en son lieu, *savoir* dans un Tabernacle que David lui avoit tendu. Et David offrit des holocaustes & des sacrifices de prospérités devant l'Eternel.

18. Quand David eut achevé d'offrir des holocaustes & des sacrifices de prospérités, il bénit le peuple au nom de l'Eternel des armées.

19. Et il partagea à tout le peuple, *savoir* à toute la multitude d'Israël, tant aux hommes qu'aux femmes, à chacun un gâteau de pain, & une piéce de chair, & une bouteille *de vin*; & tout le peuple s'en retourna chacun en sa maison.

20. Puis David s'en retourna pour bénir sa maison; & Mical fille de Saül vint au devant de lui, & dit: Le Roi d'Israël s'est fait aujourd'hui beaucoup d'honneur, en se découvrant devant les yeux des servantes de ses serviteurs, sans en avoir honte, comme feroit un fou.

21. Alors David dit à Mical: ç'a *été* devant l'Eternel, qui m'a choisi plûtôt que ton pére & que toute sa maison, & *qui* m'a commandé d'être le Conducteur de son peuple d'Israël; c'est pourquoi je me réjouïrai devant *l'Eternel*.

22. Et je me rendrai encore plus vil que *je n'ai paru*, & je m'estimerai encore moins; & *cependant* je m'en ferai

rai un honneur devant les servantes dont tu as parlé.

23. Et Mical fille de Saül n'eut point d'enfans jusqu'au jour de sa mort.

REFLEXIONS.

IL faut faire attention à ces quatre choses qui sont contenuës dans ce chapitre : I. Que l'un des prémiers soins de David, après que Dieu lui eut donné la paix, fut de faire transporter l'Arche à Jérusalem ; & qu'il donna dans cette occasion des marques d'un zèle & d'une joie extraordinaires, en présence de tout son peuple. A l'exemple de David, nous devons tous avoir un très-grand zèle pour la gloire de Dieu & pour son service ; mais c'est principalement le devoir des Princes & des Magistrats, que Dieu a honorés de sa connoissance. Il faut remarquer en second lieu, que Dieu fit mourir Huza, parce qu'au lieu de faire porter l'Arche par les Lévites, comme Dieu l'avoit expressément ordonné, on l'avoit mise sur un chariot ; ce qui fut cause de l'inconvénient auquel elle fut exposée ; & parce que Huza la toucha & la prit entre ses mains ; ce que les Lévites seuls avoient le droit de faire. Mais au reste, ce ne fut pas proprement pour punir Huza, & à cause de lui seul, que Dieu le frappa de mort : puis qu'il n'avoit péché que par imprudence, & que ce qu'il en avoit fait n'étoit qu'à bonne intention. Cela arriva principalement pour inspirer aux Israëlites, & à David lui-même, du respect pour l'Arche, qui devoit être désormais à Jérusalem ; & pour leur apprendre à ne s'écarter en aucune façon de ce que Dieu avoit prescrit à l'égard de la maniére de transporter l'Arche ; & à observer exactement tout ce qu'il avoit établi pour son service. Ce fut l'effet que la mort de Huza produisit sur David ; il en fut pénétré de frayeur ; il craignit de la faire mener alors dans la ville de Jérusalem ; & lors qu'au bout de trois mois il l'y fit conduire, il répara la faute qu'on avoit faite la prémiére fois, & il la fit porter par les Lévites. C'est ainsi que les personnes sages & réligieuses profitent des malheurs qui arrivent aux autres, & des avertissemens que Dieu leur fait donner. III. La bénédiction que le séjour de l'Arche dans la maison d'Hobed-Edom y apporta, fut dispensée par la Providence, pour engager le Roi David à faire conduire l'Arche à Jérusalem ; ce qu'il n'auroit osé faire sitôt après la mort de Huza. Il faut considerer sur cela, que la présence de Dieu & sa faveur sont la source du vrai bonheur. La derniére réflexion regarde le jugement que Mical fit de David, lors que ce Prince sautoit de joie devant l'Arche ; il lui parut qu'il faisoit en cela une chose indécente & indigne de lui, & elle le méprisa. Voilà comment les mondains jugent de la pieté, & des personnes pieuses & zèlées. Ce qui est très-digne de louange, & très-agréable à Dieu, leur paroit souvent bassesse & foiblesse. Mais le zèle que David témoigna dans cette occasion, & la sage réponse qu'il fit à Mical, doivent apprendre à tous les Chrétiens, & particuliérement aux personnes distinguées, à n'avoir jamais honte de la Religion & de la pieté. Les moqueries & les faux jugemens des profanes ne doivent point nous arrêter, lors qu'il s'agit de rendre à Dieu ce qui lui est dû ; & nous devons plûtôt faire gloire de nous acquiter de ces justes devoirs, de la maniére la plus parfaite & la plus solemnelle. Au reste, les Psaumes XCVI. CV. & CVI. doivent être rapportés à ce qui se passa au transport de l'Arche, comme on le voit I. Cron. XVI.

CHAPITRE VII.

David voulant faire bâtir un Temple à Jérusalem, le Prophète Nathan lui fit connoitre que Dieu ne trouvoit pas à propos qu'il exécutât ce dessein ; mais qu'il lui donneroit un fils qui le feroit ; dequoi David remercie le Seigneur avec beaucoup de zèle ; le priant en même tems d'accomplir cette promesse, & de bénir sa maison & sa postérité.

APrès que le Roi fut assis en sa maison, & que l'Eternel lui eut donné *quelque* repos de tous ses ennemis tout autour ;

2. Il dit à Nathan le Prophète : Regarde maintenant, j'habite dans une maison *faite* de cèdres, & l'Arche de Dieu habite au milieu d'une tente.

3. Et Nathan dit au Roi : Va, fai tout ce qui *est* en ton cœur ; car l'Eternel *est* avec toi.

4. Mais il arriva cette nuit-là, que la parole de l'Eternel fut adressée à Nathan, & qu'il lui dit :

5. Va, & di à David mon serviteur ; Ainsi à dit l'Eternel : Me bâtirois-tu une maison afin que j'y habite ?

6. Puis que je n'ai habité dans aucune maison, depuis le jour que j'ai fait monter les enfans d'Israël hors d'Egypte, jusqu'à-ce jour, mais *que* j'ai marché çà & là dans un tabernacle, & dans un pavillon.

7. Dans tous les lieux où j'ai passé avec tous les enfans d'Israël, en ai-je dit un mot à quelcune des Tribus d'Israël, à laquelle j'aie commandé de gouverner mon peuple d'Israël ? Lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdres ?

8. Maintenant donc tu diras ainsi à David mon serviteur : Ainsi a dit l'Eternel des armées : Je t'ai tiré d'une cabane,

cabane, d'après les brébis, afin que tu fusses le Conducteur de mon peuple d'Israël :

9. Et j'ai été avec toi par tout où tu as été : j'ai exterminé tous tes ennemis de devant toi, & j'ai rendu ton nom grand, comme le nom des Grands qui sont sur la terre.

10. J'établirai un lieu à mon peuple d'Israël, je le planterai, & il habitera chez lui ; il ne sera plus agité, & les enfans d'iniquité ne les affligeront plus, comme ils ont fait auparavant.

11. Savoir depuis le jour que j'ai ordonné des Juges sur mon peuple d'Israël, & que je t'ai donné du repos de tous tes ennemis ; & que l'Eternel t'a fait entendre qu'il établira ta famille.

12. Quand tes jours seront accomplis, & que tu te seras endormi avec tes péres, alors je ferai lever ta postérité après toi, *un Fils* qui sortira de toi, & j'afermirai son règne.

13. Ce sera lui qui bâtira une maison à mon Nom, & j'affermirai le trône de son règne à toûjours.

14. Je lui serai pére, & il me sera fils. Que s'il commet quelque iniquité, je le châtierai avec une verge d'homme, & par des plaies des fils des hommes.

15. Mais ma miséricorde ne se retirera point de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai ôté de devant toi.

16. Ainsi ta maison & ton règne seront assûrés pour jamais devant tes yeux, & ton trône sera affermi à jamais.

17. Nathan parla donc à David selon toutes ces paroles, & selon toute cette vision.

18. Alors le Roi David entra & se tint devant l'Eternel, & dit : Qui *suis-je*, Seigneur Eternel, & quelle *est* ma maison, que tu m'aies fait venir jusqu'au point *où je suis* ?

19. Encore cela t'a-t-il paru peu de chose, Seigneur Eternel ; tu as même parlé de la maison de ton serviteur pour le tems à venir. *Est*-ce là la maniére d'agir des hommes, Seigneur Eternel ?

20. Que te pourroit donc encore dire David ? Car, Seigneur Eternel, tu connois ton serviteur.

21. Tu as fait toutes ces grandes choses pour l'amour de ta parole, & selon ton cœur, pour les faire connoitre à ton serviteur.

22. C'est pourquoi tu t'ès montré grand, Dieu Eternel ; car il n'*y en a* point de tel que toi, & il n'*y a* point de Dieu que toi, selon tout ce que nous avons entendu de nos oreilles.

23. Et qui *est le peuple* semblable *à ton peuple* d'Israël, la seule nation de la terre, que Dieu est venu lui-même se racheter, pour *en faire son* peuple, pour rendre son nom *célèbre*, & pour faire en sa faveur ces grandes choses & ces choses terribles dans ton pays, *chassant* de devant ton peuple, que tu t'ès racheté d'Egypte, les nations & leurs dieux ?

24. Car tu t'ès assûré ton peuple d'Israël, pour *être* ton peuple à jamais ; & toi, Eternel, tu as été leur Dieu.

25. Maintenant donc, Dieu Eternel, confirme pour jamais la parole que tu as prononcée touchant ton serviteur, & touchant sa maison, & fai comme tu *en* as parlé.

26. Et que ton nom soit reconnu grand à jamais, & que l'on dise : L'Eternel des armées *est* le Dieu d'Israël ; & que la maison de David ton serviteur demeure stable devant toi.

27. Car toi, Eternel des armées, Dieu d'Israël, tu as fait entendre *ces choses* à ton serviteur, & tu as dit : Je t'établirai une famille. C'est pourquoi ton serviteur a été incité dans son cœur à te faire cette priére.

28. Maintenant donc, Seigneur Eternel, tu *es* Dieu, & tes paroles seront véritables : Or tu as promis à ton serviteur de lui faire ce bien.

29. Veuille donc maintenant bénir la maison de ton serviteur, afin qu'elle soit éternellement devant toi ; car tu en as ainsi parlé, Seigneur Eternel, & la maison de ton serviteur sera comblée de ta bénédiction éternellement.

REFLEXIONS.

LE pieux dessein que David eut de bâtir un Temple, lors qu'il se vit paisible possesseur de son Royaume, nous apprend, que nous devons avoir plus de zèle pour la gloire de Dieu, que pour nos avantages particuliers ; & que le plus digne usage que nous puissions faire des biens & de la prospérité dont Dieu nous fait jouir, est de les employer pour l'établissement de son service & pour l'avancement de sa gloire. II. Il faut remarquer ; que quoi que la résolution de David fut sainte & agréable à Dieu, le Prophète Nathan lui dit, que ce ne seroit pas lui qui bâtiroit le Temple ; mais que ce seroit son fils, dont le règne glorieux & paisible seroit plus propre pour l'exécution de cette entreprise. Dieu ne trouve pas toûjours à propos que des desseins bons & loüables en eux-mêmes s'exécutent dans le tems & de la maniére que nous le voudrions ; cependant il ne laisse pas de les avoir pour agréables, & de récompenser la piété & les bonnes intentions de ceux qui les ont formés. III. Pour ce qui est des promesses que Nathan fit à David, en lui disant, que Dieu lui donneroit un fils dont le trône seroit affermi à jamais ; elles regardoient pré-

miére-

miérement Salomon; mais elles se rapportent principalement à Jésus-Christ, qui est né de la postérité de David, & dont le règne est éternel; ce qui fait que St. Paul lui applique ces paroles: *Je lui serai pére & il me sera fils.* IV. David rendit à Dieu de très-ardentes actions de graces, & il lui adressa une excellente priére, après que le Prophète lui eut fait toutes ces promesses. On voit dans cette priére la foi de David, & la ferme persuasion où il étoit que les promesses de Dieu s'accompliroient; on y découvre son grand zèle pour la gloire de Dieu; il y fait éclater sa joie & sa reconnoissance; il y marque sur tout une profonde humilité; enfin, il y demande avec beaucoup d'ardeur la bénédiction de Dieu sur lui & sur sa famille. C'est ainsi que nous devons célébrer les bontés du Seigneur envers nous, avec des cœurs vivement touchés de sa miséricorde & du sentiment de nôtre indignité, & implorer continuellement sa faveur & sa bénédiction, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables.

CHAPITRE VIII.

David remporte diverses victoires sur les Philistins, sur les Moabites, sur les Syriens, & sur les Iduméens. Le Roi de Hamath lui envoie des présens: David consacre à Dieu ces présens-là, de même que l'or & l'argent qu'il avoit pris sur ces divers peuples. On lit sur la fin de ce chapitre les noms de ceux qui étoient dans les prémiéres charges du tems de David.

APrès cela David battit les Philistins, & les humilia, & David retira Méthégamma de la puissance des Philistins.

2. Il battit aussi les Moabites, & il les mesura au cordeau, les faisant coucher par terre; il *en* mesura deux cordeaux pour les faire mourir, & un plein cordeau pour leur sauver la vie; & *le pays* des Moabites fut à David, à condition qu'ils lui seroient esclaves & tributaires.

3. David battit aussi Hadadhézer fils de Réhob, Roi de Tsoba, qui alloit pour rétablir sa domination sur le fleuve d'Euphrate.

4. Et David lui prit dix-sept cents hommes de cheval, & vingt mille hommes de pied; & il coupa les jarrets *des chevaux* de tous les chariots, mais il en réserva cent chariots.

5. Or les Syriens de Damas étoient venus pour donner du secours à Hadadhézer Roi de Tsoba; & David battit vingt & deux mille Syriens.

6. Après cela, David mit garnison dans la Syrie de Damas, & *le pays* de ces Syriens fut à David, à condition qu'ils lui seroient esclaves & tributaires. Et l'Eternel gardoit David par tout où il alloit.

7. Et David prit les bouchers d'or qui étoient aux serviteurs de Hadadhézer, & il les aporta à Jérusalem.

8. Le Roi David emporta aussi une prodigieuse quantité d'airain de Bétah, & de Bérothaï, villes de Hadadhézer.

9. Or Tobi Roi de Hamath aprit que David avoit défait toutes les forces de Hadadhézer.

10. Et il envoya Joram son fils vers le Roi David, pour le féliciter & pour le bénir, de ce qu'il avoit fait la guerre contre Hadadhézer, & de ce qu'il l'avoit défait; (car Hadadhézer étoit en guerre continuellement avec Tobi;) & *Joram* porta des vaisseaux d'argent, & des vaisseaux d'or, & des vaisseaux d'airain;

11. Que David consacra à l'Eternel, avec l'argent & l'or qu'il avoit *déja* consacré, *du butin* de toutes les nations qu'il s'étoit assujetties;

12. De la Syrie, de Moab, des Hammonites, des Philistins, de Hamalek, & du butin d'Hadadhézer, fils de Rehob Roi de Tsoba.

13. David s'aquit aussi une *grande* réputation, de ce qu'en retournant de la défaite des Syriens, *il tailla en piéces* dans la vallée du Sel dix-huit mille *Iduméens.*

14. Et il mit garnison dans l'Idumée, il mit dis-je garnison dans toute l'Idumée, & tous les Iduméens furent assujettis à David, & l'Eternel gardoit David par tout où il alloit.

15. Ainsi David règna sur tout Israël, faisant droit & justice à tout son peuple.

16. Et Joab fils de Tséruja avoit le commandement de l'armée; & Jéhosçaphat fils d'Ahilud *étoit* commis sur les régistres.

17. Et Tsadok fils d'Ahitub, & Ahimélec fils d'Abiathar *étoient* les Sacrificateurs; & Scéraja *étoit* Sécrétaire.

18. Et Bénaja fils de Jéhojadah *étoit établi* sur les Kéréthiens & les Péléthiens; & les fils de David étoient les principaux Officiers.

REFLEXIONS.

ON remarque dans ce chapitre la continuation des faveurs & des bénédictions de Dieu sur le Roi David. Sa gloire alloit toûjours en croissant, &, comme l'histoire sacrée le remarque, *par tout où il alloit Dieu le gardoit & étoit avec lui.* David de son côté faisoit hommage à Dieu de toutes les victoires & de tous les avantages qu'il remportoit par son assistance; & il lui consacroit le butin qu'il faisoit sur les peuples qu'il avoit vaincus. Tant que David fut zélé pour Dieu, & qu'il s'acquita de son devoir, Dieu le soûtint ainsi contre ses ennemis, & le combla de gloire & de bonheur; mais les choses changérent lors qu'il offensa Dieu

par

par ses crimes, comme la suite de cette histoire nous l'apprendra. Reconnoissons que ce qui fait le bonheur & la sureté des hommes, c'est l'amour & la protection du Seigneur; & que le moyen d'avoir part à cette protection, c'est de lui être fidéle. Il faut aussi qu'à l'imitation de David, qui consacra à Dieu le butin qu'il avoit fait, nous lui marquions nôtre reconnoissance pour tous ses bienfaits, en faisant servir à sa gloire, autant que nous le pouvons, tous les avantages que nous recevons de lui.

CHAPITRE IX.

David se souvenant de la promesse qu'il avoit faite à Saül, & sur tout à Jonathan, de prendre soin de leur postérité, fait donner à Méphibosçeth, fils de Jonathan, tous les biens qui appartenoient à Saül, & il en donne l'administration à Tsiba.

ALors David dit: Mais n'y a-t-il plus personne qui soit demeuré de reste de la maison de Saül, & je lui ferai du bien pour l'amour de Jonathan?

2. Or il y avoit dans la maison de Saül un serviteur nommé Tsiba, qu'on apella pour venir vers David. Et le Roi lui dit: *Es*-tu Tsiba? Et il *répondit:* Je *suis* ton serviteur *Tsiba*.

3. Et le Roi lui dit: N'y a-t-il plus personne de la maison de Saül; & j'aurai pour lui cette bonté *qui* est *si agréable* à Dieu? Et Tsiba *répondit* au Roi: *Il y a* encore un des fils de Jonathan, qui est blessé aux piés.

4. Et le Roi lui dit: Ou *est*-il? Et Tsiba *répondit* au Roi: Il *est* dans la maison de Makir fils de Hammiel à Lo-débar.

5. Alors le Roi David l'envoya *querir*, & le fit amener de la maison de Makir, fils de Hammiel, de Lo-débar.

6. Et quand Méphibosçeth, le fils de Jonathan, fils de Saül, fut venu vers David, il tomba sur son visage, & se prosterna. Et David dit: Méphibosçeth! Et il *répondit:* Voici ton serviteur.

7. Et David lui dit: Ne crain point; car certainement je te ferai du bien, pour l'amour de Jonathan ton pére; & je te ferai rendre toutes les terres de Saül ton pére; & pour toi, tu mangeras toûjours à ma table.

8. Et *Méphibosçeth* se prosterna, & dit: Qui suis-je *moi* ton serviteur, pour avoir *daigné* regarder un chien mort comme je suis?

9. Le Roi donc apella Tsiba serviteur de Saül, & lui dit: J'ai donné au fils de ton maitre tout ce qui apartenoit à Saül, & à toute sa maison.

10. C'est pourquoi cultive ces terres-là pour lui, toi & tes fils, & tes serviteurs, & recueilles-en les fruits, afin que le fils de ton maitre ait du pain à manger; mais pour ce qui est de Méphibosçeth, le fils de ton maitre, il mangera toûjours à ma table. Ce Tsiba avoit quinze fils, & vingt serviteurs.

11. Et Tsiba dit au Roi: Ton serviteur fera tout ce que le Roi mon Seigneur a commandé à son serviteur. Et pour Méphibosçeth, *dit le Roi*, il mangera à ma table comme un des fils du Roi.

12. Or Méphibosçeth avoit un petit fils nommé Mica; & tous ceux qui demeuroient dans la maison de Tsiba *étoient* serviteurs de Méphibosçeth.

13. Et Méphibosçeth demeuroit à Jérusalem; parce qu'il mangeoit continuellement à la table du Roi, & il étoit boiteux des deux piés.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre le soin que David prit de Méphibosçeth fils de Jonathan son intime ami, & petit-fils du Roi Saül, & comment il lui fit rendre tous les biens de Saül son Grand-pére. Cette conduite de David fait voir qu'il avoit beaucoup de droiture, de justice, & de bonté. Il ne voulut pas que Méphibosçeth fût privé des biens qui lui appartenoient; il conserva, au milieu de la prospérité dont il jouïssoit, un tendre souvenir de Jonathan son intime ami, & il accomplit réligieusement les promesses qu'il lui avoit faites, d'avoir soin de sa famille. D'ici nous devons apprendre, I. Qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, & qu'on doit observer exactement les promesses qu'on a faites. II. Que les devoirs de l'amitié sont sacrés & inviolables; que les vrais & sincères amis se souviennent des personnes qu'ils ont aimées, lors même qu'elles ne sont plus au monde, & qu'ils font passer leur affection jusqu'à la postérité de ces personnes-là. Enfin, ce que David fit à l'égard de Méphibosçeth qui étoit privé de ses biens, & avec cela infirme de son corps, nous montre, que ceux qui sont dans la prospérité doivent penser à ceux qui souffrent & à qui il arrive quelque tort, & qu'il faut toûjours être prêts à consoler les malheureux, & à faire du bien à tout le monde.

CHAPITRE X.

Le Roi des Hammonites ayant outragé les Ambassadeurs du Roi David, cela donna occasion à une guerre, dans laquelle David defit les Hammonites & les Syriens par deux fois.

APrès cela le Roi des Hammonites mourut, & Hanun son fils régna en sa place.

2. Et David dit: J'aurai de la bonté pour Hanun fils de Nahas, comme son pére a eu de la bonté pour moi; c'est pourquoi

David

David envoya ses serviteurs pour le consoler sur la mort de son pére. Et les serviteurs de David vinrent au pays des Hammonites.

3. Mais les principaux d'entre les Hammonites dirent à Hanun leur Seigneur: Penses-tu que ce soit pour honorer ton pére, que David t'a envoyé des consolateurs? N'est-ce pas pour reconnoitre exactement la ville, & pour l'épier, afin de la détruire, que David a envoyé ses serviteurs vers toi?

4. Hanun prit donc les serviteurs de David, & il leur fit raser la moitié de la barbe, & couper la moitié de leurs habits, depuis le haut des cuisses, jusqu'aux pieds, & il les renvoya.

5. Ce qu'ils firent savoir à David; & il envoya au devant d'eux; car ces hommes-là étoient dans une grande confusion. Et le Roi *leur* donna cet ordre: Tenez-vous à Jérico jusqu'à-ce que vôtre barbe soit revenuë, & alors vous reviendrez.

6. Or les Hammonites, voyant qu'ils s'étoient mis en mauvaise odeur auprès de David, envoyérent *des gens* pour lever à leurs dépens vingt mille hommes de pied des Syriens de Bet-réhob, & des Syriens de Tsoba, & mille hommes du Roi de Mahaca, & douze mille hommes de ceux de Tob.

7. David l'ayant apris, envoya Joab & toute l'armée, *savoir* les plus vaillans.

8. Alors les Hammonites sortirent, & se rangérent en bataille à l'entrée de la porte, & les Syriens de Tsoba, & de Réhob, & ceux de Tob & de Mahaca *étoient* à part dans la campagne.

9. Et Joab voyant que l'armée *des ennemis* étoit tournée contre lui, *pour l'attaquer* devant & derriére, choisit de tous les gens d'élite d'Israël, & *les* rangea contre les Syriens.

10. Et il donna la conduite du reste de ses troupes à Abisçaï son frére, & il *les* rangea contre les Hammonites.

11. Et *Joab lui* dit: Si les Syriens sont plus forts que moi, tu viendras m'en délivrer; & si les Hammonites sont plus forts que toi, j'irai aussi pour t'en délivrer.

12. Sois vaillant, & combattons vaillamment pour nôtre peuple, & pour les villes de nôtre Dieu; & que l'Eternel fasse ce qui lui semblera bon.

13. Alors Joab & le peuple qui *étoit* avec lui s'aprochérent pour livrer le combat aux Syriens, & *les Syriens* fuïrent devant lui.

14. Et les Hammonites voyant que les Syriens avoient pris la fuite, s'enfuïrent aussi de devant Abisçaï, & r'entrérent dans la ville. Et Joab s'en retourna, & *cessa de poursuivre* les Hammonites, & il vint à Jérusalem.

15. Mais les Syriens, voyant qu'ils avoient été battus par ceux d'Israël, se ralliérent de nouveau.

16. Et Hadarhézer envoya *vers eux*, & fit venir des Syriens de delà le fleuve, & ils vinrent à Hélam; & Sçobac Chef de l'armée de Hadarhézer les conduisoit.

17. Ce qui fut raporté à David, & il assembla tout Israël, passa le Jourdain, & vint à Hélam; & les Syriens se rangérent *en bataille* contre David, & le combattirent.

18. Mais les Syriens fuïrent de devant Israël; & David défit sept cents chariots des Syriens, & quarante mille cavaliers; il frapa aussi Sçobac Chef de leur armée, qui mourut là.

19. Et quand tous les Rois *qui étoient* soumis à Hadarhézer eurent vu qu'ils avoient été battus par ceux d'Israël, ils firent la paix avec Israël, & ils leur furent assujettis; & les Syriens craignirent de donner du secours aux Hammonites.

REFLEXIONS.

Il faut remarquer sur ce qui vient d'être lû, en prémier lieu, que le Roi David envoya ses Ambassadeurs au Roi des Hammonites dans des vuës d'amitié; mais que ce Prince, écoutant les mauvais conseils des Principaux de sa cour, crut que ces Ambassadeurs étoient des espions, & les traita avec la derniére indignité. On peut considérer sur cela, que les démarches que les personnes sincéres font pour entretenir la paix & l'amitié, sont souvent mal interprêtées & mal reçues; que les gens sans vertu jugent des sentimens des autres par les leurs, & qu'ils leur attribuent les vuës qu'ils auroient eux-mêmes; que la défiance & la fausse politique font souvent prendre de fausses mesures; & que les Princes, & en général tous ceux qui écoutent & suivent de mauvais conseils, s'engagent dans de grands malheurs. Pour ce qui est de la guerre que David fit aux Hammonites, elle étoit très-juste, puis que leur Roi avoit violé le droit des gens, en outrageant les Ambassadeurs que David lui avoit envoyés, pour lui témoigner son amitié; & que même les Hammonites déclarérent les prémiers la guerre à David. L'issue de cette guerre, dans laquelle David défit les Hammonites avec les Syriens, qui s'étoient joints à eux, fait voir que Dieu favorise les personnes qui ont de la droiture & de bonnes intentions; & en particulier, qu'il assiste les Princes qui aiment la paix & la justice; & qu'au contraire, les hommes injustes & superbes s'attirent les derniers malheurs, par leur orgueil & par leur fierté.

CHA-

CHAPITRE XI.

C'est ici l'histoire du crime que David commit avec Bath-scébah.

UN an après, lors que ces Rois se mettoient en campagne, David envoya Joab, & ses serviteurs, & tout Israël; & ils détruisirent les Hammonites, & ils assiégérent Rabba; mais David demeura à Jérusalem.

2. Et il arriva sur le soir que David se leva de dessus son lit, & comme il se promenoit sur la plate forme du Palais Royal, il vit de dessus cette plate-forme une femme, qui se baignoit, & cette femme-là *étoit* fort belle à voir.

3. Et David envoya des gens pour s'enquérir de cette femme-là; & on *lui* dit: *N'est*-ce pas Bath-scébah, fille d'Eliham, femme d'Urie, le Héthien.

4. Et David envoya des messagers, & l'enleva; & étant venuë vers lui, il dormit avec elle; car elle étoit nettoiée de souillure, & elle s'en retourna dans sa maison.

5. Et cette femme-là conçût; & elle envoya *le* faire savoir à David, disant: Je *suis* enceinte.

6. Alors David envoya à Joab des *gens pour lui dire:* Envoie-moi Urie le Héthien. Et Joab envoya Urie à David.

7. Et Urie vint à lui; & David l'interrogea en quel état étoit Joab & le peuple, & ce qui se passoit à la guerre.

8. Puis David dit à Urie: Descen dans ta maison, & lave tes piés. Urie donc sortit de la maison du Roi, & on porta après lui un présent royal.

9. Mais Urie dormit à la porte de la maison du Roi, avec tous les serviteurs de son Seigneur, & ne descendit point dans sa maison.

10. Et on le raporta à David, & on lui dit: Urie n'est point descendu dans sa maison. Et David dit à Urie: Ne viens-tu pas de voyage? Pourquoi n'es-tu pas descendu dans ta maison?

11. Et Urie *répondit* à David: L'Arche, & Israël, & Juda logent sous des tentes; Monseigneur Joab aussi, & les serviteurs de Monseigneur campent à la campagne; & moi j'entrerai dans ma maison pour y manger & pour boire, & pour dormir avec ma femme? Tu ès vivant, & ton ame vit, si je fais cela.

12. Et David dit à Urie: Demeure ici encore aujourd'hui, & demain je te renvoierai. Urie donc demeura *encore* à Jérusalem ce jour-là & le lendemain.

13. Puis David l'apella, & il mangea & but devant lui, & *David* l'enyvra; & néanmoins il sortit au soir pour dormir dans son lit avec tous les serviteurs du Roi, & ne descendit point dans sa maison.

14. Et le lendemain matin David écrivit à Joab, & envoya sa lettre par les mains d'Urie.

15. Et il écrivit en ces termes: Mettez Urie dans l'endroit où sera le plus fort du combat, & retirez-vous d'auprès de lui, afin qu'il soit frapé, & qu'il meure.

16. Après donc que Joab eut consideré la ville, il mit Urie à l'endroit où il savoit qu'il y auroit les plus vaillans hommes.

17. Et ceux de la ville sortirent, & combattirent contre Joab, & quelques-uns du peuple *qui étoient* des serviteurs de David moururent; Urie le Héthien mourut aussi.

18. Alors Joab envoya *un messager* à David, pour lui faire savoir tout ce qui étoit arrivé dans ce combat-là.

19. Et il donna ce commandement au messager, & lui dit: Quand tu auras achevé de parler au Roi de tout ce qui est arrivé au combat;

20. S'il arrive que le Roi se mette en colère, & qu'il te dise: Pourquoi vous êtes-vous aprochés de la ville pour combattre; ne savez-vous pas bien qu'on jette toûjours quelque chose de dessus la muraille?

21. Qui tua Abimélec fils de Jerubesceth? Une femme ne jetta-t-elle pas une piéce de dessus la muraille, dont il mourut à Tebets? Pourquoi vous êtes-vous aprochés de la muraille? Tu lui diras: Ton serviteur Urie le Héthien y est mort aussi.

22. Ainsi le messager partit, & étant arrivé, il fit savoir à David toutes les choses pour lesquelles Joab l'avoit envoyé.

23. Et le messager dit à David: Ils ont été plus forts que nous, & ils sont sortis contre nous à la campagne; mais nous les avons chargés, *& nous les avons repoussés* jusqu'à l'entrée de la porte.

24. Et les archers ont tiré contre tes serviteurs de dessus la muraille, & quelques-uns des serviteurs du Roi sont morts; ton serviteur Urie le Héthien est mort aussi.

25. Et David dit au messager: Tu diras ainsi à Joab: Que cela ne te fache point; car l'épée emporte autant l'un que l'autre; redouble le combat contre la ville, & détrui-la; & *toi* encourage-le.

26. Alors la femme d'Urie aprit qu'Urie son mari étoit mort, & elle fit le deuil de son mari.

27. Et après que le deuil fut passé, David envoya *vers elle*, & la retira dans sa maison, & elle fut sa femme, & elle lui enfanta un fils. Mais la chose que David avoit faite déplût à l'Eternel.

REFLEXIONS.

C'Est ici l'histoire du grand péché que le Roi David commit, en

en tombant dans l'adultère, & en faisant ensuite périr Urie. Les diverses circonstances de cette chute de David nous engagent à faire les réflexions suivantes : I. Que quand on est dans le repos & dans la prospérité, comme David y étoit alors, on oublie aisément Dieu, & qu'on est exposé à de grandes tentations. II. Que les regards séduisent le cœur, & y allument des desirs criminels; & qu'ainsi on doit détourner les yeux de tout ce qui peut faire naître ces sortes de desirs, comme Jésus-Christ nous y exhorte dans l'Evangile. III. Qu'il faut rejetter les mauvaises pensées dès les commencemens; & que quand on n'y résiste pas, elles s'emparent du cœur & qu'elles entrainent dans le péché. IV. Que l'impureté, qui est un grand péché en soimême, le devient encore plus par les suites qu'il a ordinairement, & par les nouveaux crimes que l'on commet pour le couvrir. David, au lieu d'expier sa faute, par la confession & par la repentence, ne pense qu'à la cacher; il a recours pour cela à toutes sortes de moyens indignes; & enfin, voyant que ces moyens ne lui réussissoient pas, il en vient jusqu'à faire périr, par une trahison noire & préméditée, Urie son fidèle serviteur. Quand on s'est une fois engagé dans le mal, & que l'on a fait de certaines démarches, on va toûjours plus loin, & l'on pousse le crime jusqu'au dernier degré. V. Il ne faut pas regarder ce que David fit, comme une de ces fautes que les gens de bien commettent par infirmité, & qui peuvent subsister avec la pieté. C'étoit un crime atroce, & d'autant plus grand, qu'il étoit commis par une personne éclairée, qui connoissoit son devoir, & qui étoit comblée des graces de Dieu. Ainsi, l'on ne doit pas croire que David dans sa chute fût dans un état de salut. S'il ne s'étoit relevé par une repentence sérieuse, publique, & proportionnée à la grandeur de ses crimes, il seroit péri dans son péché. Il ne faut donc pas abuser de cet exemple; au contraire, il nous oblige à veiller sur nous avec plus de soin, & à concevoir une forte horreur pour l'impureté; sur tout par cette raison; que ces sortes de péchés seroient bien plus énormes dans des Chrétiens, qu'ils ne l'étoient en David; & qu'il leur seroit aussi plus difficile de s'en repentir comme il faut, & d'en obtenir le pardon.

CHAPITRE XII.

Dieu envoie le Prophéte Nathan à David, pour lui reprocher son crime. David confesse son péché; l'enfant qu'il avoit eu de Bathscébah meurt; & Salomon naît quelque tems après. Joab assiége la ville de Rabba, & la prend.

ET l'Eternel envoya Nathan vers David; & *Nathan* étant venu vers lui, lui dit: Il y avoit deux hommes dans une ville, l'un riche, & l'autre pauvre.

2. Le riche avoit du gros & du menu bétail en fort grande abondance.

3. Mais le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brébis, qu'il avoit achetée & nourrie, & qui étoit crûë chez lui & avec ses enfans, en mangeant de ses morceaux, bûvant dans sa coupe, & dormant en son sein, & il la regardoit comme sa fille.

4. Mais un voyageur étant venu chez cet homme riche, l'homme riche a épargné son gros & son menu bétail, pour en aprêter au passant qui étoit entré chez lui; & il a pris la brébis du pauvre homme, & l'a aprêtée à cet homme qui étoit entré chez lui.

5. Alors la colére de David s'embrasa fort contre cet homme-là; & il dit à Nathan: L'Eternel *est* vivant, que l'homme qui a fait cela a mérité la mort.

6. Et parce qu'il a fait cela, & qu'il n'a point épargné *cette brébis*, pour une brébis il en rendra quatre.

7. Alors Nathan dit à David: Tu *es* cet homme-là. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Je t'ai oint pour *être* Roi sur Israël, & je t'ai délivré de la main de Saül;

8. Même je t'ai donné la maison de ton Seigneur, & les femmes de ton Seigneur, en ton sein, & je t'ai donné la maison d'Israël & de Juda; & si *cela* te *paroit* peu, je t'eusse ajouté telle & telle chose.

9. Pourquoi donc as-tu méprisé la parole de l'Eternel, en faisant ce qui lui déplait? Tu as fait périr avec l'épée Urie le Héthien, & tu as enlevé sa femme, *afin qu'elle fût* ta femme, & tu l'as tué par l'épée des Hammonites.

10. C'est pourquoi maintenant, l'épée ne partira jamais de ta maison, parce que tu m'as méprisé, & que tu as enlevé la femme d'Urie le Héthien, afin qu'elle fût ta femme.

11. Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vai faire sortir contre toi un mal de ta propre maison, & j'enleverai tes femmes devant tes yeux, & je les donnerai à un de tes proches, & il dormira avec tes femmes; à la vuë de ce soleil.

12. Car tu l'as fait en secret; mais pour moi je le ferai aux yeux de tout Israël, & à la vuë du soleil.

13. Alors David dit à Nathan: J'ai péché contre l'Eternel. Et Nathan dit à David: L'Eternel aussi a fait passer ton péché, tu ne mourras point.

14. Toutefois parce que par cette action tu as donné occasion aux ennemis de l'Eternel de blasphémer avec un grand mépris, le fils qui t'est né mour-

mourra certainement.
15. Après cela Nathan retourna dans sa maison; & l'Eternel frapa l'enfant que la femme d'Urie avoit enfanté à David, & il devint extrêmement malade.
16. Et David pria Dieu pour l'enfant, & il jeûna, & il vint, & passa la nuit couché sur la terre.
17. Et les Anciens de sa maison se levérent *pour le venir* trouver, afin de le faire lever de terre; mais il ne vouloit point, & il ne mangea point avec eux.
18. Et le septiéme jour l'enfant mourut; & les serviteurs de David craignoient de lui faire savoir que l'enfant étoit mort; car ils disoient: Quand l'enfant étoit en vie, nous lui avons parlé, & il n'a point voulu écouter nôtre voix; comment donc lui dirions-nous que l'enfant est mort, afin qu'il s'afflige d'avantage?
19. Et David aperçût que ses serviteurs parloient tout bas, & il comprit que l'enfant étoit mort. Et David dit à ses serviteurs: L'enfant n'est-il pas mort? Ils *répondirent:* Il est mort.
20. Alors David se leva de terre, se lava, s'oignit, & changea d'habits; & il entra dans la maison de l'Eternel, & se prosterna *devant l'Eternel.* Puis il revint dans sa maison, & ayant demandé à *manger*, on lui présenta du pain, & il mangea.
21. Et ses serviteurs lui dirent: Que veut dire cela? Tu as jeûné & pleuré pour cet enfant, lors qu'il étoit encore en vie; & après qu'il est mort, tu t'ès levé, & tu as mangé du pain.
22. Et il dit: Quand l'enfant étoit encore en vie, j'ai jeûné & j'ai pleuré; car je disois: Qui sait si l'Eternel n'aura point pitié de moi, & si l'enfant ne vivra point?
23. Mais maintenant qu'il est mort, pourquoi jeûnerois-je? Pourrois-je le faire revenir encore? Je m'en irai vers lui, & il ne reviendra point vers moi.
24. Et David consola sa femme Bathscébah, & il vint vers elle, & dormit avec elle, & elle *lui* enfanta un fils, qu'il nomma Salomon; & l'Eternel l'aima.
25. Et il l'envoya dire par le ministère de Nathan le Prophète, qui lui imposa le nom de Jédidja, à cause de l'Eternel.
26. Or Joab avoit battu Rabba, qui appartenoit aux Hammonites, & il avoit pris la ville Royale.
27. Et Joab avoit envoyé des Députés vers David, pour lui dire: J'ai battu Rabba; j'ai aussi pris la ville des eaux.
28. C'est pourquoi assemble maintenant le reste du peuple, & campe contre la ville, & pren-là; de peur que si je la prenois on ne lui donnât mon nom.
29. David donc assembla tout le peuple, & il marcha contre Rabba, & il la battit, & la prit.
30. Et il prit la couronne de dessus la tête de leur Roi, qui valoit un talent d'or, & il *y avoit* des pierres précieuses; & on la mit sur la tête de David, qui emmena un fort grand butin de la ville.
31. Il emmena aussi le peuple qui y *étoit*, & *le* mit sous des scies, & sous des herses de fer, & sous des haches de fer, & il les fit passer par un fourneau où l'on cuit les briques; il en fit ainsi à toutes les villes des Hammonites. Puis David s'en retourna avec tout le peuple à Jérusalem.

REFLEXIONS.

VOici les considérations qu'il y a à faire sur ce chapitre: La prémiére, que Dieu, par un effet de sa bonté envers David, lui envoya Nathan pour réveiller sa conscience, & pour lui dénoncer ses jugemens. Il est nécessaire que Dieu emploie certains moyens pour amener les pecheurs à la repentance; c'est ce qu'il fait aussi toûjours par un effet de sa bonté, en diverses maniéres, & sur tout par le ministére de ses serviteurs. II. La conduite du Prophète, qui proposa d'abord à David une histoire feinte, & qui lui reprocha ensuite ouvertement son péché, montre, que les serviteurs de Dieu doivent parler aux pécheurs avec prudence, & de la maniére la plus propre à les faire rentrer en eux-mêmes, & à les obliger à se reconnoitre; mais qu'ils doivent en même tems leur parler avec fermeté, sans les flater, & sans avoir égard à l'apparence des personnes. III. David confessa son péché, non seulement en présence de Nathan, mais même d'une manière publique, comme on le voit par le Psaume LI. C'est là le caractère de la repentance. Un vrai pénitent, bien touché de sa faute, n'a point honte de la confesser; & il le fait même publiquement, si cela est nécessaire pour réparer le mal qu'il a fait & le scandale qu'il a donné. IV. Le pardon que Nathan annonça à David, nous enseigne que la miséricorde & le pardon suivent la confession des péchés, dès qu'elle est faite avec sincérité & humilité, & qu'elle est accompagnée de l'amendement. V. Il est à remarquer, que Dieu ne révoqua pourtant pas les peines temporelles qu'il avoit fait dénoncer à David; & que pour lui faire sentir que ces menaces s'exécuteroient, il retira du monde l'enfant qui lui étoit né. Quoi que Dieu remette aux pécheurs les peines éternelles, il ne les exempte pas toûjours des peines de

cette vie. Il y a ſur tout de certains péchés qu'il a accoûtumé de punir en ce monde ; & il en uſe ainſi pour entretenir & pour augmenter le ſentiment que les pécheurs doivent avoir de leurs fautes, & pour les faire ſervir d'exemple aux autres. Au reſte, toutes les menaces de Nathan s'accomplirent, comme on le voit par la ſuite de cette hiſtoire. VI. La triſteſſe que David reſſentit pendant la maladie de ſon enfant, & la réſignation qu'il fit paroître après ſa mort, nous apprennent, qu'il nous eſt bien permis de prier Dieu, qu'il éloigne de nous l'affliction ; mais que quand Dieu nous fait comprendre qu'il ne veut pas nous exaucer, nous devons nous ſoumettre à ſa volonté ; ſur tout, quand nous nous ſommes attiré des châtimens par nos péchés. On peut voir auſſi par cette hiſtoire, qu'il ne faut pas s'affliger exceſſivement de la mort des perſonnes qui nous ſont chéres, & particuliérement de la mort des enfans. Enfin, la naiſſance de Salomon, & les avantages que David remporta ſur les Hammonites, font voir que Dieu avoit été appaiſé par ſa repentance.

CHAPITRE XIII.

Amnon fils du Roi David ayant violé Tamar ſa ſœur, elle ſe rendit auprès d'Abſçalom ſon frére ; & au bout de deux ans, Abſçalom fit tuer Amnon dans un feſtin ; après quoi il s'enfuit vers le Roi de Gueſçur pére de ſa mere.

IL arriva après cela qu'Abſçalom fils de David, ayant une ſœur qui étoit belle, & qui ſe nommoit Tamar, Amnon fils de David l'aima.

2. *Et cette paſſion* le tourmenta ſi fort, qu'il tomba malade pour l'amour de Tamar ſa ſœur, car elle étoit vierge, & il sembloit trop difficile à Amnon de rien obtenir d'elle.

3. Et Amnon avoit un intime ami, nommé Jonadab, fils de Scimha frére de David, & Jonadab *étoit* un homme fort adroit.

4. Et *Jonadab* lui dit : Fils du Roi, pourquoi *deviens-tu* ainſi exténué de jour en jour ? ne *me le* déclareras-tu pas ? Amnon lui dit : J'aime Tamar, la ſœur de mon frére Abſçalom.

5. Alors Jonadab lui dit : Couche-toi dans ton lit, & fai le malade ; & quand ton pére te viendra voir, tu lui diras : Que ma ſœur Tamar, vienne, je te prie, afin qu'elle me faſſe manger, en aprêtant devant moi quelque viande, & que voyant ce qu'elle aura aprêté, je le mange de ſa main.

6. Amnon donc ſe coucha, & fit le malade ; & quand le Roi le vint voir, il lui dit : Je te prie que ma ſœur Tamar vienne & faſſe deux bignets devant moi, & que je les mange de ſa main.

7. David donc envoya vers Tamar dans ſa maiſon, *& lui fit dire :* Va t'en maintenant dans la maiſon de ton frére Amnon, & aprête lui quelque choſe à manger.

8. Et Tamar s'en alla dans la maiſon de ſon frére Amnon, qui étoit couché. Et elle prit de la pâte, & la pétrit, & elle en fit devant lui des bignets, & les cuiſit.

9. Puis elle prit la poële, & les verſa devant lui ; mais Amnon refuſa d'en manger ; & il dit : Faites retirer tous ceux qui ſont auprès de moi. Et chacun ſe retira.

10. Alors Amnon dit à Tamar : Aporte-moi dans le cabinet ce que tu m'as aprêté, & que j'en mange de ta main. Et Tamar prit les bignets qu'elle avoit faits, & *les* aporta à Amnon ſon frére dans le cabinet.

11. Et elle *les* lui préſenta, afin qu'il *en* mangeât ; mais il ſe ſaiſit d'elle, & lui dit : Vien, couche avec moi, ma ſœur.

12. Et elle lui *répondit :* Non, mon frére, ne me fais point violence ; car cela ne ſe fait point en Iſraël : Ne fais point cette action infame.

13. Et moi que deviendrois-je avec mon oprobre ; & pour toi, tu paſſerois pour un inſenſé en Iſraël. Maintenant donc parles-en, je te prie, au Roi ; & il n'empêchera point que tu ne m'aies pour femme.

14. Mais il ne voulut point l'écouter, & il fut plus fort qu'elle ; il lui fit violence, & coucha avec elle.

15. Enſuite, Amnon eut pour elle une très-grande haine ; & la haine qu'il lui portoit étoit plus grande que l'amour qu'il avoit eu pour elle. Ainſi Amnon lui dit : Léve-toi, va t'en.

16. Et elle lui *répondit : Tu n'as* aucun ſujet de me faire ce grand mal, que de me chaſſer, après ce que tu as fait avec moi. Mais il ne voulut point l'écouter.

17. Il apella donc le garçon qui le ſervoit ; & lui dit : Qu'on la chaſſe maintenant d'auprès de moi hors *de la maiſon*, & ferme la porte après elle.

18. Or elle étoit vêtuë d'une robe bigarrée ; car les filles du Roi, qui *étoient* filles, étoient ainſi habillées. Celui donc qui ſervoit Amnon la fit ſortir *de la maiſon*, & ferma la porte après elle.

19. Alors Tamar prit de la cendre ſur ſa tête, & déchira la robe bigarrée qu'elle *avoit* ſur elle ; & mit la main ſur ſa tête, & s'en alloit criant.

20. Et ſon frére Abſçalom lui dit : Ton frére Amnon n'a-t-il pas été avec toi ? Mais maintenant, ma ſœur, tai-toi ; *c'eſt* ton frére ; ne pren point ceci à cœur.

cœur. Ainſi Tamar demeura toute déſolée dans la maiſon d'Abſçalom ſon frére.
21. Et lors que le Roi David eut entendu toutes ces choſes, il *en* fut fort en colère.
22. Or Abſçalom ne parloit ni en bien ni en mal à Amnon, parce qu'Abſçalom haiſſoit Amnon, à cauſe qu'il avoit violé Tamar ſa ſœur.
23. Et au bout de deux ans entiers, il arriva qu'Abſçalom ayant les tondeurs à Bahal-hatſor, qui *étoit* près d'Ephraïm, il invita tous les fils du Roi.
24. Et Abſçalom vint vers le Roi, & *lui* dit: Voici maintenant ton ſerviteur a les tondeurs; je te prie donc que le Roi & ſes ſerviteurs viennent avec ton ſerviteur.
25. Mais le Roi dit à Abſçalom: Non, mon fils, je te prie que nous n'y allions pas tous, de peur que nous ne te ſoyons à charge; & bien qu'il le preſſât fort, cependant il n'y voulut point aller; mais il le bénit.
26. Et Abſçalom dit: Si *tu* ne *viens* point, je te prie que mon frére Amnon vienne avec nous. Et le Roi lui *répondit:* Pourquoi iroit-il avec toi?
27. Et Abſçalom le preſſa tant qu'il laiſſa aller Amnon; & tous les fils du Roi avec lui.
28. Or Abſçalom avoit commandé à ſes ſerviteurs, & leur avoit dit: Prenez bien garde, je vous prie, quand le cœur d'Amnon ſera gai de vin, & que je vous dirai: Frapez Amnon, alors tuez-le, ne craignez point; N'eſt-ce pas moi qui vous l'ai commandé? Fortifiez-vous, & ſoyez vaillans.
29. Et les ſerviteurs d'Abſçalom firent à Amnon comme Abſçalom le leur avoit commandé; & tous les fils du Roi ſe levérent, & montérent chacun ſur ſa mule, & s'enfuïrent.
30. Et il arriva que lors qu'ils étoient encore en chemin, le bruit vint juſqu'à David, qu'Abſçalom avoit tué tous les fils du Roi, & qu'il n'en étoit pas reſté un ſeul d'entr'eux.
31. Alors le Roi ſe leva, & déchira ſes vêtemens, & ſe coucha par terre; tous ſes ſerviteurs auſſi étoient-là, avec leurs vêtemens déchirés.
32. Et Jonadab, fils de Scimha frére de David, prit la parole, & dit: Que mon Seigneur ne diſe point, qu'on a tué tous les jeunes gens fils du Roi; car Amnon ſeul eſt mort; parce que ce qu'Abſçalom avoit réſolu dès le jour qu'Amnon viola Tamar ſa ſœur, a été exécuté ſelon ſes ordres.
33. C'eſt pourquoi maintenant, que le Roi mon Seigneur ne prenne point ceci à cœur, diſant, *que* tous les fils du Roi ſont morts; car Amnon ſeul eſt mort.
34. Alors Abſçalom s'enfuït. Mais celui qui étoit en ſentinelle levant ſes yeux, regarda; & voici, un grand peuple venoit par le chemin de derriére, à côté de la montagne.
35. Et Jonadab dit au Roi: Voici les fils du Roi qui viennent: Ce que ton ſerviteur diſoit eſt arrivé.
36. Or auſſi-tôt qu'il eut achevé de parler, voici arriver les fils du Roi, qui élevérent leur voix, & pleurérent. Le Roi auſſi & tous ſes ſerviteurs fondirent en larmes.
37. Mais Abſçalom s'enfuït, & ſe retira vers Talmaï fils de Hammihud Roi de Gueſçur; & *David* pleuroit tous les jours ſur ſon fils.
38. Et Abſçalom s'enfuït, & s'en alla à Gueſçur, & il demeura-là trois ans.
39. Et le Roi David ceſſa de pourſuivre Abſçalom, parce qu'il étoit conſolé de la mort d'Amnon.

REFLEXIONS.

L'On doit faire une grande attention à ce qui eſt rapporté dans ce chapitre & dans les ſuivans. On commence à voir dans celui-ci, que quoi que Dieu eût pardonné au Roi David, cependant il voulut le châtier en diverſes maniéres, pour empêcher qu'il ne perdît le ſentiment de ſa faute, & pour réparer le grand ſcandale qu'il avoit donné à tous ſes Sujets. Comme il avoit offenſé Dieu par l'adultère & par le meurtre, il fut puni par l'inceſte d'Amnon ſon fils, & enſuite par ſa mort; & ſes propres enfans, Amnon, Tamar & Abſçalom, furent une verge dans la main de Dieu pour le châtier. Les grandes afflictions ſont tout-à-fait néceſſaires aux grands pécheurs; & d'ordinaire les hommes ſont punis par des péchés ſemblables à ceux qu'ils ont commis. Les péres coupables trouvent le plus ſouvent leur punition dans leur propre famille; & en particulier ceux qui s'abandonnent à l'impureté ont ordinairement des enfans qui leur reſſemblent à cet égard. A cette réflexion générale, il faut ajouter ces trois réflexions particuliéres: On voit dans l'inceſte d'Amnon: & dans les ſuites que ce crime eût, que les paſſions déréglées de la chair engagent ſouvent les hommes dans les péchés les plus énormes, & dans les derniers malheurs, & que la vengeance divine pourſuit ceux qui ſe livrent à l'impureté & à la ſenſualité. II. Il importe de remarquer que cet inceſte d'Amnon, & tous les malheurs qui en arrivérent, furent l'effet du pernicieux conſeil que Jonadab ſon couſin & ſon ami lui avoit donné. En cela on peut voir que les conſeils donnés par de faux amis, & par des perſonnes qui flâtent & qui favoriſent nos paſ-

passions, sont ruïneux à ceux qui les suivent. La troisiéme réflexion est, que quoi qu'Abſçalom commit un crime atroce en faisant assassiner Amnon son frére, Dieu permit pourtant ce crime, pour la punition d'Amnon, & pour chatier en même tems David. C'est ainsi qu'il se commet bien des péchés; que Dieu punira très-sévérement; cependant Dieu ne les empêche pas; mais il se sert des passions & de la méchanceté des hommes, pour faire justice & pour punir les coupables.

CHAPITRE XIV.

Joab ayant fait demander à David, par une femme de Tékoah, le rappel d'Abſçalom, qui s'étoit exilé depuis qu'il avoit tué Amnon son frére, David permit qu'il revint à Jérusalem, à condition qu'il ne se présenteroit pas devant lui. Mais au bout de deux ans Abſçalom obligea Joab à demander à David qu'il lui permit de paroitre à la cour; ce qu'il obtint.

ALors Joab fils de Tséruja, connoissant que le cœur du Roi se raprochoit d'Abſçalom,

2. Envoya à Tékoah, & fit venir de là une femme sage, à laquelle il dit: Je te prie, fais semblant d'être dans l'affliction, & pren maintenant des habits de deuil, & ne t'oin point d'huile de *senteur*; mais sois comme une femme qui pleure un mort depuis longtems;

3. Et entre vers le Roi, & tien-lui ces discours. Et Joab lui mit dans la bouche ce qu'elle devoit dire.

4. La femme Tékohite donc parla au Roi; & tomba sur son visage en terre, & se prosterna, & dit: O Roi, aide-moi.

5. Et le Roi lui dit: Qu'as-tu? Et elle *répondit:* Je *suis* une femme veuve, & mon mari est mort.

6. Or ta servante avoit deux fils; qui se sont querellés dans les champs, & il n'y avoit personne qui les séparât; ainsi l'un a frapé l'autre, & l'a tué.

7. Et voici, toute la famille s'est élevée contre ta servante, disant: Donne-nous celui qui a frapé son frére, afin que nous le fassions mourir, parce qu'il a ôté la vie à son frére; & afin que nous exterminions même l'héritier; & ils veulent éteindre le charbon vif qui m'est demeuré, afin qu'ils ne laissent personne de reste sur la terre, qui fasse revivre le nom de mon mari.

8 Le Roi dit à la femme: Va t'en en ta maison, & je donnerai les ordres *nécessaires* pour toi.

9. Alors la femme Tékohite dit au Roi; mon Seigneur & *mon* Roi, que l'iniquité *soit* sur moi & sur la maison de mon pére, & que le Roi & son trône en soient innocens.

10. Et le Roi *répondit:* Amène-moi celui qui parlera contre toi, & jamais il ne lui arrivera de te toucher.

11. Et elle dit: Je te prie que le Roi se souvienne de l'Eternel son Dieu, afin qu'il ne laisse point augmenter le nombre des garans du sang, pour perdre mon fils, & qu'on ne l'extermine point. Et il *répondit;* L'Eternel *est* vivant, si un seul des cheveux de ton fils tombe en terre.

12. Et la femme dit: Je te prie que ta servante dise un mot au Roi mon Seigneur, Et il *répondit:* Parle.

13. Et la femme dit: Mais pourquoi as-tu pensé une chose toute semblable *à celle-ci*, contre le peuple de Dieu? & le Roi en tenant ce discours ne se *condamne-t-il pas lui même* comme coupable, en ce qu'il ne fait point retourner celui qu'il a banni?

14. Car certainement nous mourrons, & nous sommes semblables aux eaux qui s'écoulent sur la terre, & qu'on ne rassemble point. Or Dieu ne lui a point ôté la vie; mais il a trouvé un moyen pour ne pas rejetter loin de lui celui qui a été rejetté.

15. Et maintenant je suis venuë pour tenir ce discours au Roi mon Seigneur, parce que le peuple m'a épouvantée. Et ta servante a dit: Je parlerai maintenant au Roi; peut-être que le Roi fera ce que sa servante lui dira.

16. Si donc le Roi écoute sa servante, pour *la* délivrer de la main de celui *qui veut nous* exterminer de l'héritage de Dieu, & moi & mon fils;

17. Ta servante lui demande aussi, que maintenant la parole du Roi mon Seigneur *nous* apporte du repos; car le Roi mon Seigneur *est* comme un Ange de Dieu, pour peser le bien & le mal, & que l'Eternel ton Dieu soit avec toi.

18. Et le Roi répondit à cette femme & lui dit: Je te prie ne me cache rien de ce que je te vai demander. Et la femme dit: Je prie que le Roi mon Seigneur parle.

19. Et le Roi dit: N'est-ce pas Joab qui te fait faire tout ceci? Et la femme répondit, & dit: Ton ame vit, ô Roi mon Seigneur, qu'on ne sauroit se détourner ni à droite ni à gauche de tout ce que dit le Roi mon Seigneur; car c'est ton serviteur Joab *qui* me l'a commandé, & lui *même* a mis dans la bouche de ta servante toutes ces paroles.

20. Ton serviteur Joab m'a fait donner ce tour à mon discours. Mais mon Seigneur *est* sage comme un Ange de Dieu; pour savoir tout ce qui se passe dans le pays.

21. Alors le Roi dit à Joab; Voici maintenant, c'est toi qui as conduit cette affaire; Va-t-en donc, & fais reve-

revenir le jeune homme Abſçalom.
22. Alors Joab tomba ſur ſon viſage en terre, & ſe proſterna & bénit le Roi. Et Joab dit: Aujourd'hui ton ſerviteur a connu qu'il a trouvé grace devant toi, ô Roi mon Seigneur; car le Roi a fait ce que ſon ſerviteur lui demandoit.
23. Joab donc ſe leva & s'en alla à Gueſçur, & il ramena Abſçalom à Jéruſalem.
24. Et le Roi dit: Qu'il ſe retire dans ſa maiſon, & qu'il ne me voie point. Et Abſçalom ſe retira dans ſa maiſon, & il ne vit point le Roi.
25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Iſraël comme Abſçalom, qu'on pût ſi fort louër pour ſa beauté; depuis la plante des piés juſqu'au ſommet de la tête il n'y avoit point en lui de défaut.
26. Et quand il faiſoit faire ſes cheveux, (& il arrivoit tous les ans qu'il les faiſoit faire, parce que *ſes cheveux* lui chargeoient trop *la tête*,) il peſoit les cheveux de ſa tête, *& on trouvoit qu'ils peſoient* deux cents ſicles, au poids du Roi.
27. Et il nâquit trois fils à Abſçalom, & une fille nommée Tamar, *&* qui *étoit* une très-belle femme.
28. Et Abſçalom demeura à Jéruſalem deux ans entiers ſans voir le Roi.
29. C'eſt pourquoi Abſçalom manda Joab pour l'envoyer vers le Roi; & il ne voulut point venir vers lui. Il le manda encore pour la ſeconde fois; mais il ne voulut point venir.
30. Alors il dit à ſes ſerviteurs: Vous voyez là le champ de Joab qui eſt auprès du mien, où il y a de l'orge; allez, mettez-y le feu. Et les ſerviteurs d'Abſçalom brûlérent ce champ-là.
31. Alors Joab ſe leva & vint vers Abſçalom dans ſa maiſon, & lui dit: Pourquoi tes ſerviteurs ont-ils mis le feu à mon champ?
32. Et Abſçalom *répondit* à Joab: Voici, je t'ai envoyé dire: Vien ici, & je t'envoyerai vers le Roi; & tu lui diras de ma part: Pourquoi ſuis-je venu de Gueſçur? Il vaudroit mieux que j'y fuſſe encore. Maintenant donc que je voie le Roi; & s'il y a de l'iniquité en moi, qu'il me faſſe mourir.
33. Joab donc vint vers le Roi, & lui raporta *ce qu'Abſçalom avoit dit.* Et le Roi apella Abſçalom, qui vint vers lui, & ſe proſterna le viſage en terre devant le Roi; & le Roi baiſa Abſçalom.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à conſidérer dans ce chapitre, c'eſt la bonté de David & ſa tendreſſe envers Abſçalom ſon fils. Cette bonté paroît, en ce qu'il voulut bien pardonner à Abſçalom le crime qu'il avoit commis en tuant Amnon ſon frére, & lui permettre de revenir à Jéruſalem. Quoi que l'événement fit voir que David avoit été trompé, en croyant qu'Abſçalom étoit rentré dans ſon devoir, il ne laiſſa pas de faire une action digne de loüange; & à cet égard nous devons, comme lui, pardonner facilement à ceux qui nous ont offenſés, ſur tout quand ils paroiſſent touchés de leur faute. D'un autre côté, ce procédé de David fait voir le mauvais naturel d'Abſçalom, puis qu'au lieu d'être touché du pardon que ſon pére lui avoit accordé, il ſe ſervit de la liberté qu'il avoit d'être à Jéruſalem, pour former une conſpiration contre lui. Il n'y a rien à attendre de bon des gens qui ont un mauvais cœur; ils ne profitent, ni de leurs malheurs, ni de la proſpérité; & bien loin de changer, ils prennent occaſion des délivrances que Dieu leur accorde, & du bien qu'on leur fait, pour en devenir plus méchans, & pour éxécuter leurs mauvais deſſeins. Enfin, il faut remonter ici aux vuës de la Providence, & conſidérer que Dieu permit qu'Abſçalom fut rapellé à Jéruſalem, afin de châtier David par le moyen de ce fils rebelle & dénaturé, comme le chapitre ſuivant le montrera.

CHAPITRE XV.

Abſçalom conſpire contre David ſon pére, & ſe fait declarer Roi. David eſt contraint de ſortir de Jéruſalem, & de s'enfuir de devant ſon fils. Il renvoie dans cette ville les Sacrificateurs, qui vouloient le ſuivre avec l'Arche de l'Alliance. Il y envoie auſſi Cuſçaï, pour empécher par ſon moyen l'effet des conſeils d'Ahitophel, qui s'étoit mis du parti d'Abſçalom.

APrès cela Abſçalom s'équipa de chariots & de chevaux, & il avoit cinquante hommes qui couroient devant lui.
2. Et Abſçalom ſe levoit le matin, & ſe tenoit à côté du chemin qui alloit à la porte; & s'il y avoit quelqu'un qui eût quelque affaire, pour laquelle il fallut aller vers le Roi pour demander juſtice, Abſçalom l'apelloit à lui & lui diſoit: De quelle ville ès-tu? Et il répondoit: Ton ſerviteur eſt d'une telle Tribu d'Iſraël.
3. Et Abſçalom lui diſoit: Regarde, ta cauſe eſt bonne & droite; mais tu n'as perſonne qui *ait ordre du* Roi de t'écouter.
4. Abſçalom diſoit encore: O que ne m'établit-on pour Juge au pays? Tout homme qui auroit des procès, & *qui auroit* le droit, viendroit vers moi, & je lui ferois juſtice.
5. Il arrivoit auſſi que quand quelqu'un s'aprochoit de lui, pour ſe proſterner devant lui, il lui tendoit la main,

main, & le prenoit & le baiſoit.

6. Abſçalom faiſoit ainſi à tous ceux d'Iſraël, qui venoient vers le Roi pour avoir juſtice; & Abſçalom gagna les cœurs de ceux d'Iſraël.

7. Il arriva donc, au bout de quarante ans, qu'Abſçalom dit au Roi: Je te prie que je m'en aille, & que je rende le vœu que j'ai fait à l'Eternel à Hébron.

8. Car quand ton ſerviteur demeuroit à Gueſçur en Syrie, il fit un vœu, diſant: Si l'Eternel me ramène pour être en repos à Jéruſalem, j'en témoignerai ma reconnoiſſance à l'Eternel.

9. Et le Roi lui répondit: Va-t-en en paix. Il ſe leva donc & s'en alla à Hébron.

10. Or Abſçalom avoit envoyé des eſpions par toutes les Tribus d'Iſraël, pour dire: Auſſi-tôt que vous aurez entendu le ſon de la trompette, dites: Abſçalom eſt établi Roi à Hébron.

11. Et deux cents hommes de Jéruſalem qui avoient été invités, s'en allérent avec Abſçalom, & ils alloient *avec lui* dans la ſimplicité *de leur cœur*, ne ſachant rien du *deſſein d'Abſçalom*.

12. Abſçalom envoya auſſi appeller, lors qu'il offroit ſes ſacrifices, Ahithophel Guilonite, Conſeiller de David, de ſa ville de Guilo; & il ſe forma une puiſſante conjuration, parce que le peuple qui alloit avec Abſçalom croiſſoit *de plus en plus*.

13. Alors il vint un meſſager à David, diſant: Tous ceux d'Iſraël ont leur cœur tourné vers Abſçalom.

14. Et David dit à tous ſes ſerviteurs qui *étoient* avec lui à Jéruſalem: Levez vous, & fuyons; car nous ne ſaurions échaper de devant Abſçalom. Hâtez-vous d'aller, de peur qu'il ne ſe hâte, & qu'il ne nous atteigne, & qu'il ne faſſe venir le mal ſur nous, & qu'il ne faſſe paſſer *toute* la ville au fil de l'épée.

15. Et les ſerviteurs du Roi répondirent au Roi: Tes ſerviteurs ſont prêts à faire tout ce que le Roi nôtre Seigneur trouvera bon.

16. Le Roi donc ſortit, & toute ſa maiſon le ſuivoit; cependant le Roi laiſſa *ſes* dix femmes concubines pour garder la maiſon.

17. Le Roi donc ſortit, & tout le peuple le ſuivoit; & ils s'arrêtérent dans un lieu éloigné.

18. Et tous ſes ſerviteurs marchoient à côté de lui, & tous les Kéréthiens, tous les Péléthiens, & tous les Guittiens, *qui étoient* ſix cents hommes venus de Gath, pour être à ſa ſuite, marchoient devant le Roi.

19. Mais le Roi dit à Ittaï Guittien: Pourquoi viendrois tu auſſi avec nous? Retourne-t'en, & demeure avec le *nouveau* Roi; car tu ès étranger, & même tu vas retourner *bientot* en ton lieu.

20. Tu ne fais que de venir; & te ferois-je aller errant çà & là avec nous? Car quant à moi je m'en vai où je pourrai; Retourne-t'en & ramène tes fréres: Que la miſéricorde & la vérité *ſoient* avec toi!

21. Mais Ittaï répondit au Roi, diſant: L'Eternel eſt vivant, & le Roi mon Seigneur vit, qu'en quelque lieu où le Roi mon Seigneur ſera, ſoit à la mort, ſoit à la vie, ton ſerviteur y ſera auſſi.

22. David donc dit à Ittaï: Vien, & marche. Alors Ittaï marcha avec tous ſes gens & tous les petits enfans qui *étoient* avec lui.

23. Et tout le pays pleuroit *&* *jettoit* de grands cris; & tout le peuple qui paſſoit; puis le Roi paſſa le torrent de Cédron, & tout le peuple paſſa vis-à-vis du chemin qui tire vers le déſert.

24. Tſadok étoit auſſi-là, avec tous les Lévites, qui portoient l'Arche de l'Alliance de Dieu, & ils poſérent là l'Arche de Dieu. Et Abiathar monta, pendant que tout le peuple achevoit de ſortir de la ville.

25. Et le Roi dit à Tſadok: Reporte à la ville l'Arche de Dieu. Si j'ai trouvé grace devant l'Eternel, il me ramenera, & il me fera voir *ſon Arche* & ſon Tabernacle.

26. Que s'il me dit ainſi: Je ne prens plus de plaiſir en toi; me voici qu'il faſſe de moi ce qu'il lui plaira.

27. Le Roi dit encore au Sacrificateur Tſadok: Ne vois tu pas? Retourne-t'en en paix à la ville, & Ahimahats ton fils, & Jonathan fils d'Abiathar, vos deux fils avec vous.

28. Regardez, je m'en vai demeurer dans les campagnes du déſert, juſqu'à ce qu'on vienne m'apporter des nouvelles de vôtre part.

29. Tſadok donc & Abiathar reportérent l'Arche de Dieu à Jéruſalem, & ils demeurérent-là.

30. Et David montoit par la montée des oliviers, & en montant il pleuroit; il avoit la tête couverte, & marchoit nuds piés. Tout le peuple auſſi qui *étoit* avec lui montoit, chacun ayant ſa tête couverte, & il pleuroit en montant.

31. Alors on fit ce raport à David, & on *lui* dit: Ahithophel *eſt* parmi ceux qui ont conjuré avec Abſçalom. Et David dit: Je te prie, ô Eternel, rens inutile le conſeil d'Ahithophel.

32. Et lors que David fut venu juſqu'au ſommet *de la montagne*, où il ſe proſterna devant Dieu, voici Cuſçai Arkite lui vint au devant, ayant ſes habits déchirés, & de la terre ſur ſa tête.

33. Et

33. Et David lui dit: Tu me feras à charge, ſi tu paſſes plus avant avec moi.

34. Mais ſi tu t'en retournes à la ville, & ſi tu dis à Abſçalom: O Roi, je ſerai ton ſerviteur, & je te ſervirai maintenant comme j'ai été ſerviteur de ton pére dès longtems; tu diſſiperas le conſeil d'Ahithophel.

35. Et n'auras-tu pas là avec toi les Sacrificateurs Tſadok & Abiathar? Et ne raporteras-tu pas tout ce que tu ſauras de la Maiſon du Roi, aux Sacrificateurs Tſadok & Abiathar?

36. Voici ils ont leurs deux fils avec eux, *ſavoir* Ahimahats *fils* de Tſadok, & Jonathan *fils* d'Abiathar; vous m'aprendrez par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Ainſi Cuſçaï l'intime ami de David revint dans la ville, & Abſçalom vint à Jéruſalem.

REFLEXIONS.

IL faut d'abord remarquer ici la continuation des Jugemens de Dieu ſur David, & la vérité de ce que le Prophète Nathan lui avoit dit: *que Dieu feroit venir de ſa propre Maiſon du mal contre lui.* David eſt chaſſé par ſon propre fils, réduit à ſortir de Jéruſalem, & abandonné de la plus grande partie de ſes ſujets; ce qui devoit lui être plus ſenſible que toutes les autres épreuves par où il avoit paſſé. II. On voit ici la méchanceté d'Abſçalom, ſon ingratitude, & ſon inhumanité contre un pére qui lui avoit pardonné; on y remarque les artifices dont il ſe ſervit pour gagner l'affection du peuple, & ſur tout ſon extrême impieté, qui paroit en ce qu'il feignit d'aller rendre un vœu à Dieu à Hébron, dans le tems qu'il y alloit pour ſe faire déclarer Roi. Les méchans ſont capables de tout; & ils ſe ſervent de la trahiſon, & même du prétexte de religion, pour venir à bout de leurs mauvais deſſeins. Cependant, quoi que l'entrepriſe d'Abſçalom fût tout-à-fait injuſte & criminelle, il eut d'abord des ſuccès heureux; c'eſt ce qui arrive quelquefois aux méchans, mais ils n'échappent pas pour tout cela à la Juſtice divine. III. L'on doit faire une grande attention à ces paroles que David prononça en renvoyant les Sacrificateurs avec l'Arche à Jéruſalem: *Si j'ai trouvé grace devant le Seigneur, il me ramenera & me fera revoir ſon Arche & ſon Tabernacle; que s'il me dit: Je ne prens plus mon plaiſir en toi; me voici, qu'il faſſe de moi ce qu'il lui plaira.* On voit dans ce langage la profonde humilité avec laquelle David recevoit le châtiment que Dieu lui envoyoit; on y remarque ſa réſignation à la volonté de Dieu; on y découvre auſſi ſon zèle & ſon grand attachement pour le lieu où Dieu étoit adoré. C'eſt ainſi que ceux que Dieu afflige, mais ſur tout les grands pécheurs, doivent s'humilier ſous ſa main, ſe ſoûmettre à ſa volonté, & ſe juger indignes de ſes graces. La priére que David adreſſa à Dieu, afin qu'il lui plût de rendre vain le conſeil d'Ahithophel, montre que les conſeils des perſonnes artificieuſes & accréditées ſont infiniment à craindre; mais cela fait voir auſſi, que David avoit tout ſon recours à Dieu, dans l'extrémité où il ſe trouvoit; & que quoi qu'il ſouffrit la peine de ſes péchés, il ſe confioit encore en lui. IV. Enfin, David renvoya Cuſçaï à Jéruſalem, avec ordre de faire ſemblant d'être du parti d'Abſçalom, & de tâcher de découvrir, & de rendre inutiles les conſeils d'Ahithophel. Il faut conſiderer ſur cela, que David put faire légitimement ce qu'il fit à l'égard d'Abſçalom, non ſeulement en qualité de Roi, mais principalement en qualité de pére, qui étoit attaqué par ſon propre fils; ſur tout ſon deſſein n'étant pas de nuire en aucune façon à Abſçalom, pour lequel il conſervoit toûjours une grande affection; mais ſe propoſant de l'empêcher de faire davantage de mal, & de le ramener à ſon devoir. Ainſi cette action de David n'autoriſe nullement la tromperie, le menſonge, ni la trahiſon. Enfin, il paroit du Pſeaume III. que David, dans cette extrémité, avoit toujours une parfaite confiance en Dieu, & en ſon ſecours.

CHAPITRE XVI.

Dans le tems que David étoit fugitif, Tſiba obtient de lui par ſurpriſe & par calomnie les biens de Méphiboſçeth petit-fils de Saül. David étant outragé par un homme nommé Scimhi, fait paroitre une grande modération, & une parfaite ſoumiſſion à la Providence. Abſçalom entre dans Jéruſalem, & reçoit Cuſçaï à ſon ſervice.

QUand David eut un peu paſſé le haut *de la montagne*, voici Tſiba ſerviteur de Méphiboſçeth vint au devant de lui, avec deux ânes bâtés; ſur leſquels *il y avoit* deux cents pains, & cent paquets de raiſins ſecs, & cent *d'autres fruits* d'été, & un baril de vin.

2. Et le Roi dit à Tſiba: Que veuxtu faire de cela? Et Tſiba *répondit:* Les ânes ſont pour la famille du Roi, afin qu'ils montent deſſus; & le pain, & les autres fruits d'été à manger ſont pour les jeunes gens, & il y a du vin pour boire, afin que ceux qui ſe trouveront fatigués dans le déſert en boivent.

3. Et le Roi *lui* dit: Mais où *eſt* le fils de ton Maître? Et Tſiba *répondit:*

pondit au Roi: Voilà il est demeuré à Jérusalem; car il a dit: Aujourd'hui la maison d'Israël me restituera le Royaume de mon pére.
4. Alors le Roi dit à Tsiba: Voila, tous ce qui est à Méphiboscçeth, *est à toi.* Et Tsiba dit: Je me prosterne *devant toi, puis que* je trouve grace devant toi, ô Roi mon Seigneur!
5. Et le Roi David vint jusqu'à Bahurim; &, voici il en sortit un homme de la famille de la maison de Saül nommé Scimhi, fils de Guéra, qui étant sorti maudissoit *David.*
6. Et il jettoit des pierres contre David, & contre tous les serviteurs du Roi David; & tout le peuple, & tous les hommes vaillans *étoient* à la droite & à la gauche du *Roi.*
7. Or Scimhi parloit ainsi en le maudissant: Sors, sors, homme de sang, & méchant homme.
8. L'Eternel a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, en la place duquel tu as règné; & l'Eternel a mis le Royaume entre les mains de ton fils Absçalom; & voila *tu souffres* le mal *que tu as fait,* parce que tu ès un homme de sang.
9. Alors Abisçai, fils de Tséruja, dit au Roi: D'où vient que ce chien mort maudit le Roi mon Seigneur? Que je passe, je te prie, & que je lui ôte la tête.
10. Mais le Roi *répondit:* Qu'ai-je à faire avec vous, fils de Tséruja? Qu'il *me* maudisse; car l'Eternel lui a dit: Maudi David; & qui lui dira: Pourquoi l'as-tu fait?
11. David dit aussi à Abisçaï, & à tous ses serviteurs: Voici, mon propre fils, qui est sorti de mes entrailles, cherche ma vie; combien plus maintenant un fils de Jémini *me traitera-t-il indignement?* Laissez-le, & qu'il *me* maudisse; car l'Eternel le lui a dit.
12. Peut-être que l'Eternel regardera mon affliction, & que l'Eternel me rendra du bien, au lieu des malédictions que celui-ci me donne aujourd'hui.
13. David donc & ses gens continuoient leur chemin; & Scimhi alloit à côté de la montagne, vis à vis de lui; & en allant, il maudissoit, & il jettoit des pierres contre lui, & il élevoit de la poussiére.
14. Ainsi le Roi David, & tout le peuple qui étoit avec lui, étant fatigués, vinrent, & se rafraichirent là.
15. Et Absçalom & tout le peuple, *savoir* les hommes d'Israël entrérent dans Jérusalem, & Ahithophel étoit avec lui.
16. Or il arriva que quand Cusçaï Arkite, l'intime ami de David, fut venu vers Absçalom, il dit à Absçalom: Vive le Roi, vive le Roi!
17. Et Absçalom dit à Cusçaï: *Est-ce* donc là l'affection que tu as pour ton intime ami? Pourquoi n'ès tu point allé avec ton intime ami?
18. Mais Cusçaï *répondit* à Absçalom: Non; mais je serai à celui qui a été choisi par l'Eternel, par ce peuple & tous les hommes d'Israël, & je demeurerai avec lui.
19. Et de plus, qui servirai-je? Ne *sera-ce* pas son fils? Je serai ton serviteur, comme j'ai été le serviteur de ton pére.
20. Alors Absçalom dit à Ahithophel: Consultez ensemble, *pour voir* ce que nous avons à faire.
21. Et Ahithophel dit à Absçalom: Va vers les concubines de ton pére, qu'il a laissées pour garder la maison; afin que quand tout Israël saura que tu te feras rendu odieux à ton pére, les mains de tous ceux qui sont avec toi soient fortifiées.
22. On dressa donc un pavillon à Absçalom sur la plate-forme de la maison; & Absçalom vint vers les concubines de son pére, à la vûë de tout Israël.
23. Or le conseil qu'Ahithophel donnoit en ce tems-là, étoit autant estimé que si quelqu'un eut demandé le conseil de Dieu. C'est ainsi qu'on consideroit tous les conseils qu'Ahithophel donnoit, tant à David qu'à Absçalom.

REFLEXIONS.

NOus devons réfléchir, I. Sur la perfidie de Tsiba, qui, pour les biens de Méphiboscçeth, vint l'accuser vers David de s'être rebellé contre lui; & sur la facilité de David qui se laissa surprendre à cette accusation fausse & calomnieuse. On voit par là qu'il est bien dangereux d'ajoûter foi aux rapports, & de juger sur les apparences. Il ne faut jamais croire legérement ceux qui accusent les autres; & la précipitation de David montre, que ceux-là même qui ont de la vertu peuvent se laisser prévenir & commettre de grandes injustices, à moins qu'ils ne soient sur leurs gardes à cet égard. II. Dans ce qui se passa entre Scimhi & David, l'on remarque, d'un côté, le crime de Scimhi, qui maudissoit son Roi, & l'outrageoit avec tant d'indignité; & de l'autre, la modération de David, qui pouvant justement punir l'audace de ce malheureux, & étant sollicité à le faire, ne voulut pas qu'on lui fit aucun mal, mais souffrit patiemment tous ces outrages, reconnoissant que c'étoit Dieu qui l'avoit réduit dans l'état où il se trouvoit alors, & qui vouloit se servir de Scimhi pour l'humilier & pour l'éprouver. C'est ce que marquent ces paroles que David prononça dans cette occasion: *Laissez le faire, car le Seigneur lui a dit, maudis*

dis David. Mais cela ne ſignifie pas, que Dieu eût commandé à Scimhi de maudire ſon Roi, ou qu'il le pouſſât à cela. Ainſi David marqua ſa ſoûmiſſion à la volonté de Dieu, ſa grande modération, & ſa profonde humilité; & il reconnut que quoi que Scimhi l'outrageat très injuſtement, Dieu le puniſſoit juſtement par ſon moyen. Voici un exemple qui nous apprend, à ne nous venger jamais, à ne pas même ſouffrir que les autres nous vengent, & à ſupporter avec patience tous les maux que les hommes nous font; conſiderant qu'il ne nous arrive rien que par la permiſſion de Dieu, & que nous n'ayons bien mérité. III. Il paroit que dans l'extrémité où le Roi David étoit alors réduit, Dieu prenoit ſoin de lui; puiſque Cuſçaï ſon ami fut reçu auprès d'Abſçalom, & que par ce moyen il put être averti des deſſeins que ce fils dénaturé formeroit. Enfin, le crime qu'Abſçalom commit avec les femmes de ſon Pére, eſt une nouvelle marque de l'impieté & de la méchanceté de ce malheureux fils. On remarque ici la juſte punition de Dieu ſur David, à cauſe de l'adultère qu'il avoit commis, & l'accompliſſement de ce que le Prophète Nathan lui avoit dénoncé, *que Dieu donneroit ſes femmes à un de ceux de ſa maiſon.* Et puis qu'Abſçalom ſe laiſſa aller à cette action déteſtable, par le conſeil d'Ahithophel, qui avoit en vûë de ſe maintenir, & d'amener les choſes à un point qu'Abſçalom ne pût jamais faire la paix avec David; on doit reconnoitre par là, qu'il peut arriver bien du mal par les mauvais conſeils; & ce qui arriva dans la ſuite à Abſçalom & à Ahithophel lui-même nous montre, que ces conſeils ſont tôt ou tard funeſtes à ceux qui les ſuivent, & à ceux qui les donnent.

CHAPITRE XVII.

Ahithophel conſeilla à Abſçalom de faire mourir David ſeul; mais Cuſçaï empêcha que cet avis ne fût ſuivi, & il en fit avertir David, par Jonathan & Ahimahats. Ahithophel voyant que ſon conſeil n'avoit pas été ſuivi, & jugeant qu'il étoit perdu, ſe pend de deſeſpoir. David paſſe le Jourdain & arrive à Mahanajim où il reçoit des rafraichiſſemens de pluſieurs perſonnes.

Après cela Ahithophel dit à Abſçalom: Je choiſirai maintenant douze mille hommes, & je me leverai, & je pourſuivrai David cette nuit;

2. Et je me jetterai ſur lui; il eſt fatigué, & ſes mains ſont affoiblies, & je l'épouvanterai tellement, que tout le peuple qui *eſt* avec lui s'enfuïra; & je fraperai le Roi tout ſeul.

3. Et je ferai que le peuple retournera à toi; *car* l'homme que tu cherches vaut autant que ſi tous retournoient à toi; *ainſi* tout le peuple ſera en paix.

4. Cet avis fut aprouvé par Abſçalom, & par tous les Anciens d'Iſraël.

5. Mais Abſçalom dit: Qu'on appelle maintenant auſſi Cuſçaï Arkite, & que nous entendions auſſi ſon avis.

6. Or quand Cuſçaï fut venu vers Abſçalom, Abſçalom lui dit: Ahithophel a donné un tel avis: Ferons-nous ce qu'il a dit? ou non? Parle, toi.

7. Alors Cuſçaï dit à Abſçalom: Le conſeil qu'Ahithophel a donné maintenant n'eſt pas bon.

8. Cuſçaï dit encore: Tu connois ton pére & ſes gens; que ce *ſont* des gens vaillans, & qui ont le cœur outré, comme une ourſe qui eſt aux champs, à qui on a pris ſes petits; & même ton pére eſt un homme de guerre, & il ne paſſera point la nuit avec le peuple.

9. Voici, il eſt maintenant caché dans quelque caverne, ou dans quelque autre lieu. S'il arrive qu'au commencement on ſoit battu par eux, quiconque en entendra parler, l'ayant ſû, dira: Le peuple qui ſuit Abſçalom a été défait.

10. Alors le plus vaillant, même celui qui avoit le cœur comme un lion, *perdra courage, & ſon cœur* ſe fondra; car tout Iſraël ſait que ton pére eſt un homme de cœur, & que *ceux* qui *ſont* avec lui *ſont* vaillans.

11. Mais je ſuis d'avis qu'en diligence on aſſemble vers toi tout Iſraël, depuis Dan juſqu'à Béerſcébah, & leur nombre ſera auſſi grand que le ſable qui *eſt* au bord de la mer; & que toi-même en perſonne tu marches le prémier en bataille.

12. Alors nous viendrons à lui en quelque lieu que nous le trouvions, & nous nous jetterons ſur lui, comme lors que la roſée tombe ſur la terre, & il ne lui reſtera aucun de tous les hommes qui ſont avec lui.

13. Que s'il ſe retire en quelque ville, tout Iſraël portera des cordes vers cette ville-là, & nous la trainerons juſques dans le torrent; & on n'en trouvera pas même une petite pierre.

14. Alors Abſçalom & tous les hommes d'Iſraël dirent: Le conſeil de Cuſçaï Arkite *eſt* meilleur que le conſeil d'Ahithophel. Car l'Eternel avoit ordonné que le conſeil d'Ahithophel, qui étoit le plus utile *pour Abſçalom*, fût diſſipé, afin qu'il fit venir le mal ſur Abſçalom.

15. Alors Cuſçaï dit aux Sacrificateurs Tſadok & Abiathar, Ahithophel a donné un tel & tel conſeil à Abſçalom, & aux Anciens d'Iſraël; mais moi j'ai donné tel & tel conſeil.

16. Maintenant donc envoyez en diligence,

ligence, & faites-le ſavoir à David, & dites lui : Ne demeure point cette nuit dans les campagnes du déſert; & même ne manque point de paſſer plus avant, de peur que le Roi ne ſoit englouti, & tout le peuple qui eſt avec lui.

17. Or Jonathan & Ahimahats ſe tenoient auprès de la fontaine de Roguel; parce qu'ils n'oſoient pas ſe montrer lors qu'ils venoient dans la ville; & une ſervante leur alla raporter *le tout*, afin qu'ils s'en allaſſent, & le raportaſſent au Roi David.

18. Mais un garçon les vit, & la raporta à Abſçalom; & ils marchérent tous les deux en diligence, & ils vinrent à Bahurim, dans la maiſon d'un homme qui avoit un puits en ſa cour, dans lequel ils deſcendirent.

19. Et la femme *de cet homme-là* prit une couverture, & l'étendit ſur l'ouverture du puits, & repandit ſur elle du grain pilé, & la choſe ne fut point découverte.

20. Car les ſerviteurs d'Abſçalom vinrent vers cette femme-là juſques dans la maiſon, & lui dirent: Où ſont Ahimahats & Jonathan? Et la femme leur *répondit:* Ils ont paſſé le gué de l'eau. *Les* ayant donc cherchés, & ne les ayant point trouvés, ils s'en retournérent à Jéruſalem.

21. Et après qu'ils s'en furent allés, *Ahimahats & Jonathan* remontérent du puits & s'en allérent, & raportérent *cela* au Roi David, en lui diſant: Levez-vous, & paſſez l'eau en diligence; car Ahithophel a donné un tel conſeil contre vous.

22. Alors David ſe leva, & tout le peuple qui *étoit* avec lui; & ils paſſérent le Jourdain juſqu'au point du jour; & il n'y en eut pas un qui ne paſſât le Jourdain.

23. Or Ahithophel voyant qu'on n'avoit point fait ce qu'il avoit conſeillé, bâta ſon âne, ſe leva, & s'en alla dans ſa maiſon, dans ſa ville; & après qu'il eut diſpoſé des *affaires* de ſa maiſon, il s'étrangla, & mourut, & il fut enſeveli dans le ſépulcre de ſon pére.

24. Et David arriva à Mahanajim; & Abſçalom paſſa le Jourdain, lui & tous ceux d'Iſraël *qui étoient* avec lui.

25. Et Abſçalom établit Hamaſa ſur l'armée, à la place de Joab. Or Hamaſa *étoit* fils d'un homme nommé Jithra, Iſraëlite, qui étoit entré vers Abigaïl fille de Nahas, & ſœur de Tſéruja mére de Joab.

26. Et Iſraël avec Abſçalom campa au pays de Galaad.

27. Or il arriva qu'auſſitôt que David fut arrivé à Mahanajim, Sçobi fils de Nahas, de Rabba, *qui avoit été* aux Hammonites, & Makir fils de Hammiel, de Lodébar; & Barzillaï Galaadite de Roguelim,

28. *Amenérent* des lits, des baſſins, des vaiſſeaux de terre, du froment, de l'orge, de la farine, du grain roti, des féves, des lentilles, & d'autres grains rotis;

29. Du miel, du beure, des brébis, & des fromages de vaches; ils les amenérent à David, & au peuple qui étoit avec lui, afin qu'ils mangeaſſent; car ils diſoient: Ce peuple eſt affamé, & il eſt las, & il a ſoif dans ce déſert.

REFLEXIONS.

ON voit d'abord ici une choſe très-remarquable; c'eſt qu'Ahitophel ayant conſeillé à Abſçalom de pourſuivre David, pendant qu'il étoit fatigué & ſans ſecours, & s'étant même offert de le tuer, Abſçalom donna les mains à ce conſeil déteſtable, & conſentit au meurtre de ſon pére. C'eſt là une circonſtance qui fait horreur, & qui prouve que ce fils dénaturé étoit capable de tout, & qu'il achevoit de combler la meſure de ſes crimes. Mais c'eſt là ce qui arrive ordinairement à ceux qui ſe ſont engagés dans des entrepriſes criminelles, & qui ont étouffé la voix de la conſcience. Ils veulent ſe ſoûtenir à quelque prix que ce ſoit, & ils ſe réſolvent enfin aux crimes les plus affreux. D'un autre côté, on remarque ici les ſoins de la Providence, qui, voulant ſauver David, empêcha, par le moyen de Cuſçaï, que le conſeil d'Ahithophel, qui n'auroit pas manqué de cauſer la totale ruïne de David, ne fut ſuivi. La Providence parut encore, en ce que Jonathan & Ahimahats, qui alloient avertir le Roi de ce qui ſe paſſoit à Jéruſalem, ayant été pourſuivis, ils ne furent pas découverts. Tout cela fait voir que Dieu prenoit David en ſa protection, & qu'il vouloit enfin donner des bornes & à l'orgueil & à la méchanceté d'Abſçalom. Cette hiſtoire montre auſſi, que Dieu tourne quand il lui plait le cœur des hommes du côté qu'il veut; qu'il rend inutiles les conſeils les plus prudens, & qu'il fait échouër les entrepriſes les mieux concertées. La fin d'Ahithophel qui ſe pendit, voyant que ſon avis n'avoit pas prévalu, & qu'Abſçalom ne ſe ſoûtiendroit pas, mérite auſſi une ſinguliére attention. C'eſt un exemple tout-à-fait remarquable de la vengeance divine ſur les traitres, & ſur ceux qui forment des entrepriſes injuſtes & criminelles.

CHAPITRE XVIII.

David envoie ſes troupes combattre l'armée d'Abſçalom, & recommande qu'on épargne Abſçalom dans le combat. L'armée d'Abſçalom eſt défaite; & comme il ſe retiroit, il demeura pendu à un chêne, où Joab le tua: ce que David ayant appris, il en fut extraordinairement affligé.

Or

OR David fit le dénombrement du peuple qui *étoit* avec lui, & il établit ſur eux des Capitaines ſur milliers & ſur centaines.

2. Et David envoya le peuple, ſavoir la troiſiéme partie de ſes troupes, ſous la conduite de Joab; l'autre troiſiéme partie ſous la conduite d'Abiſçaï fils de Tſéruja, & frére de Joab; & l'autre troiſiéme partie ſous la conduite d'Ittaï Guittien; puis le Roi dit au peuple: Certainement je ſortirai auſſi avec vous.

3. Mais le peuple lui dit: Tu ne ſortiras point; car encore que nous viendrions à fuïr, on n'en fera aucun cas; & même quand la moitié de nous y feroit tuée, on n'en feroit pas *grand* cas *non plus*; quand même, dans l'état où nous nous trouvons, nous ſerions dix mille hommes. Maintenant donc il vaut mieux que tu nous ſecoures de la ville.

4. Et le Roi leur dit: Je ferai ce que vous voudrez. Le Roi donc s'arrêta à la place de la porte, & tout le peuple ſortit par centaines, & par milliers.

5. Et le Roi commanda à Joab, & à Abiſçaï, & à Ittaï, diſant: Epargnez-moi le jeune homme Abſçalom; & tout le peuple entendit ce que le Roi recommandoit à tous les Capitaines touchant Abſçalom.

6. Ainſi le peuple ſortit aux champs, pour aller contre Iſraël; & le combat fut donné dans la forêt d'Ephraïm.

7. Ce fut-là que le peuple d'Iſraël fut battu par les gens de David, & il y eut ce jour-là, & dans ce même lieu une grande défaite, ſavoir de vingt mille hommes.

8. Et le combat s'étendit par tout le pays, & en ce jour-là la forêt conſuma beaucoup plus de peuple que ne fit l'épée.

9. Or Abſçalom ſe rencontra devant les ſerviteurs de David, & Abſçalom étoit monté ſur un mulet, & ſon mulet étant entré ſous les branches entrelaſſées d'un grand chêne, ſa tête ſe trouva *embarraſſée dans les branches* du chêne, où il demeura entre le ciel & la terre, le mulet qui étoit ſous lui paſſant outre.

10. Et un homme ayant vû cela, le raporta à Joab, & *lui* dit: Voici, j'ai vû Abſçalom pendu à un chêne.

11. Et Joab *répondit* à celui qui lui diſoit ces nouvelles: Quoi, tu l'as vu? Et pourquoi ne l'as-tu pas tué-là, en le *jettant* par terre? Et *c'eut été* à moi de te donner dix *pieces* d'argent, & un baudrier.

12. Mais cet homme-là dit à Joab: Quand je compterois dans ma main mille *pieces d'argent*, je ne mettrois point ma main ſur le fils du Roi; car nous avons entendu que le Roi t'a fait ce commandement, & *à* Abiſçaï, & à Ittaï, diſant; Prenez garde chacun au jeune homme Abſçalom.

13. Autrement il me faudroit dire un menſonge au péril de ma vie; car rien ne ſeroit caché au Roi; & toi même tu euſſes été contre moi.

14. Et Joab *répondit:* Je n'attendrai pas tant en ta preſence. Et ayant pris trois dards en ſa main, il en perça le cœur d'Abſçalom, qui étoit encore vivant au milieu du chêne.

15. Puis dix jeunes hommes, qui portoient les armes de Joab, environnérent Abſçalom, & le frapérent; & l'achevérent.

16. Alors Joab fit ſonner la retraite; & le peuple retourna *& ceſſa* de pourſuivre Iſraël, parce que Joab retint le peuple.

17. Et ils prirent Abſçalom, & le jettérent dans la forêt, dans une grande foſſe; & ils mirent ſur lui un fort grand monceau de pierres; mais tout Iſraël s'enfuït chacun dans ſa tente.

18. Or Abſçalom avoit pris pendant ſa vie une ſtatuë, & ſe l'étoit fait dreſſer dans la vallée du Roi, car il diſoit: Je n'ai point de fils pour laiſſer la mémoire de mon nom; & il nomma cette ſtatuë-là de ſon nom: & juſqu'à-ce jour on l'appelle, la place d'Abſçalom.

19. Et Ahimahats fils de Tſadok dit; Je vous prie que je courre maintenant, & que je porte ces bonnes nouvelles au Roi, que l'Eternel l'a garanti de la main de ſes ennemis.

20. Et Joab lui répondit: Tu ne ſeras pas aujourd'hui porteur de bonnes nouvelles; mais tu le ſeras un autre jour; car aujourd'hui tu ne porterois pas de bonnes nouvelles, parce que le fils du Roi eſt mort.

21. Et Joab dit à Cuſci: Va & raporte au Roi ce que tu as vû. Cuſci ſe proſterna devant Joab, puis il ſe mit à courir.

22. Ahimahats fils de Tſadok dit encore à Joab: Quoi qu'il en ſoit, je courrai auſſi maintenant après Cuſci. Joab lui dit: A quel propos veux-tu courir, mon fils, puis qu'il n'y a point de bonne nouvelle *à porter* pour toi?

23. *Mais il dit:* Quoi qu'il en ſoit, je courrai. Et Joab lui *répondit:* Cours. Ahimahats donc courut par le chemin de la plaine, & paſſa Cuſci.

24. Or David étoit aſſis entre les deux portes; & la ſentinelle étoit allée ſur le toit de la porte vers la muraille; & élevant ſes yeux elle regarda, & voilà un homme qui couroit tout ſeul.

25. Et la ſentinelle cria, & le fit ſavoir au Roi. Et le Roi dit: S'il *eſt* ſeul, il aporte de bonnes nouvelles; & cet homme marchoit toûjours, & s'aprochoit.

26. Puis

26. Puis la ſentinelle vit un autre homme, qui couroit, & il cria au portier, & dit: Voilà un homme qui court tout ſeul. Et le Roi dit: Il aporte auſſi de bonnes nouvelles.

27. Et la ſentinelle dit: Il me ſemble à voir courir le prémier, que c'eſt ainſi que court Ahimahats fils de Tſadok. Et le Roi dit: C'eſt un homme de bien; il vient quand il eſt queſtion de bonnes nouvelles.

28. Alors Ahimahats cria, & dit au Roi: Tout va bien, & il ſe proſterna devant le Roi, le viſage contre terre, & dit: Béni ſoit l'Eternel ton Dieu, qui a livré entre nos mains les hommes qui s'étoient ſoulevés contre le Roi mon Seigneur.

29. Et le Roi dit: Le jeune homme Abſçalom ſe porte-t-il bien? Et Ahimahats *lui répondit:* J'ai vû s'élever un grand tumulte, lors que Joab envoyoit le ſerviteur du Roi, & *moi* ton ſerviteur; au reſte je ne ſai ce que *c'étoit.*

30. Et le Roi *lui* dit: Détourne-toi; & tien toi là. Il ſe détourna donc, & s'arréta.

31. Alors Cuſci parut, & dit: Que le Roi mon Seigneur ait ces bonnes nouvelles, *c'eſt* que l'Eternel aujourd'hui t'a garanti de la main de tous ceux qui s'étoient ſoulevés contre toi.

32. Et le Roi dit à Cuſci: Le jeune homme Abſçalom ſe porte-t-il bien? Et Cuſci lui *répondit:* Que les ennemis du Roi mon Seigneur, & tous ceux qui ſe ſont élevés contre toi pour *te faire du* mal, devienent comme ce jeune homme.

33. Alors le Roi fut fort émû, & monta à la chambre haute de la porte, & ſe mit à pleurer, & il diſoit en marchant: Mon fils Abſçalom, mon fils, mon fils Abſçalom! Plût à Dieu que je fuſſe mort moi-méme pour toi! Abſçalom mon fils, mon fils!

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre l'iſſuë & la fin de la rébellion d'Abſçalom, & la punition que Dieu fit tomber ſur ce fils impie & dénaturé, qui avoit voulu ôter à ſon pére la vie & le Royaume. L'on découvre dans cet événement des marques bien évidentes de la malédiction de Dieu ſur Abſçalom; puis qu'il perdit la vie, nonobſtant que ſon Pére eût recommandé très-expreſſément qu'on l'épargnat. Outre cela, il périt d'une maniére tout-à-fait tragique, étant demeuré pendu à un arbre, & y ayant été tué par Joab. C'eſt ici un grand exemple de la malédiction divine ſur les impies; & particuliérement ſur les ambitieux, ſur les enfans rebelles, & ſur ceux qui ſe révoltent contre leurs Princes légitimes. Mais l'on remarque auſſi dans cette hiſtoire, que Dieu, après avoir permis la rébellion d'Abſçalom, pour châtier David ſon pére & pour l'humilier, le délivra de ce grand danger, & lui rendit la paix. Il faut de plus conſiderer, que ce ne fut pas ſeulement ſur Abſçalom que la vengeance céléſte tomba; les Iſraëlites l'éprouvérent auſſi, & il en périt vingt mille; Dieu ayant voulu punir ceux qui avoient ſuivit le parti d'Abſçalom, & qui s'étoient ſoulevés contre leur Roi. Enfin, la vive douleur que David reſſentit lors qu'il apprit la mort d'Abſçalom, doit être attribuée non ſeulement à l'extrême tendreſſe qu'il avoit pour lui, bien que ce fut un fils rebelle & dénaturé, mais auſſi à ſa pieté. Il pleuroit encore plus ſon crime & l'état dans lequel il étoit mort, que ſa mort même. L'amour paternel eſt bien fort; les crimes mêmes & l'ingratitude des enfans ne peuvent l'arracher du cœur; mais les péres qui craignent Dieu ſont ſur tout inconſolables, quand ils ont des enfans engagés dans le crime, & quand ils les voient mourir dans un état de péché & de condamnation.

CHAPITRE XIX.

David étant averti que le deuil auquel il s'abandonnoit à cauſe de la mort d'Abſçalom décourageoit ſes ſujets, ſe montre à eux; & il eſt rétabli dans ſon Royaume par ceux de Juda. Il pardonne à Scimhi, qui lui avoit dit des injures, lors qu'il fuyoit de devant Abſçalom. Il rend à Méphiboſçeth le bien que Tſiba avoit obtenu par ſurpriſe. Il renvoie Barzillai qui l'avoit aſſiſté pendant la guerre d'Abſçalom, & il prend ſon fils à ſon ſervice. Ceux d'Iſraël ſe plaignent de ce qu'on ne les avoit pas appellés pour reconduire David à Jéruſalem.

Et on fit ce raport à Joab: Voilà le Roi qui pleure & qui s'afflige à cauſe d'Abſçalom.

2. Ainſi la victoire fut ce jour-là changée en deuil pour tout le peuple; parce que le peuple avoit entendu qu'on diſoit: Le Roi a été affligé à cauſe de ſon fils.

3. Et ce jour-là le peuple revint dans la ville à la dérobée, comme feroit un peuple qui ſeroit honteux d'avoir fuï dans la bataille.

4. Et le Roi couvrit ſa face, & crioit à haute voix: Mon fils Abſçalom! Abſçalom mon fils, mon fils!

5. Et Joab entra vers le Roi dans la maiſon, & *lui* dit: Tu as aujourd'hui couvert de confuſion tous tes ſerviteurs, qui ont aujourd'hui garanti ta vie, & la vie de tes fils & de tes filles, & la vie de tes femmes, & la vie de tes concubines.

6. Tu aimes ceux qui te haïſſent, & tu haïs ceux qui t'aiment; car tu as aujourd'hui montré que tes Capitaines & tes

tes serviteurs ne te *sont* rien; & je connois aujourd'hui que si Absçalom vivoit, & que nous eussions tous été tués aujourd'hui, cela te plairoit.

7. Maintenant donc lève-toi, sors & parte selon le cœur de tes serviteurs: car je te jure par l'Eternel, que si tu ne sors, il ne demeurera pas cette nuit un seul homme avec toi; & ce mal sera pire que tous ceux qui te sont arrivés depuis ta jeunesse jusqu'à présent.

8. Alors le Roi se leva & s'assit à sa porte; & on le fit savoir à tout le peuple, en disant: Voilà, le Roi *est* assis à la porte. Et tout le peuple vint devant le Roi, mais Israël s'enfuit chacun dans sa tente.

9. Et tout le peuple se disputoit dans toutes les Tribus d'Israël, *car ils* disoient: Le Roi nous a délivrés de la main de nos ennemis, & il nous a garantis de la main des Philistins; & maintenant il s'en est fui du pays à cause d'Absçalom.

10. Or Absçalom, que nous avions oint *pour Roi* sur nous, est mort dans la bataille; & maintenant donc pourquoi ne parlez-vous point de ramener le Roi?

11. Et le Roi David envoya dire aux Sacrificateurs Tsadok & Abiathar: Parlez aux Anciens de Juda, & dites-leur: Pourquoi seriez-vous les derniers à ramener le Roi dans sa maison? (car les discours que tout Israël avoit tenus, étoient parvenus jusqu'au Roi dans sa maison.)

12. Vous *êtes* mes fréres, vous *êtes* mes os & ma chair; & pourquoi seriez-vous les derniers à ramener le Roi.

13. Dites même à Hamasa: N'ès-tu pas mon os & ma chair? Que Dieu me traite avec la derniére rigueur, si tu n'ès le Chef de l'armée devant moi pour toûjours, en la place de Joab.

14. Ainsi il fléchit le cœur de tous les hommes de Juda, comme si ce n'eût été qu'un seul homme, & ils envoyérent dire au Roi: Revien avec tous tes serviteurs.

15. Le Roi donc revint & arriva jusqu'au Jourdain; & Juda vint jusqu'à Guilgal pour aller au devant du Roi, pour lui faire repasser le Jourdain.

16. Et Scimhi fils de Guéra, fils de Jémini qui *étoit* de Bahurim, descendit en diligence avec les hommes de Juda au devant du Roi David.

17. Et *il y avoit* mille hommes avec lui de Benjamin; & Tsiba serviteur de la maison de Saül, & ses quinze enfans, & ses vingt serviteurs *étoient* aussi avec lui, & ils passérent le Jourdain devant le Roi.

18. Le bateau passa aussi, afin de passer la famille du Roi, & de faire ce qui lui plairoit. Alors Scimhi fils de Guéra se jetta à genoux devant le Roi, comme il passoit le Jourdain;

19. Et il dit au Roi: Que mon Seigneur ne m'impute point *mon* iniquité, & ne se souvienne point de ce que ton serviteur fit avec méchanceté le jour que le Roi mon Seigneur sortoit de Jérusalem, & que le Roi *ne le* prenne point à cœur.

20. Car ton serviteur connoit qu'il a péché; & voilà, je suis venu aujourd'hui le prémier de la famille de Joseph, pour descendre au devant du Roi mon Seigneur.

21. Mais Abisçaï fils de Tséruja répondit, & dit: Sous ombre de ceci ne fera-t-on point mourir Scimhi, puis qu'il a maudit l'Oint de l'Eternel?

22. Et David dit: Qu'ai-je à faire avec vous, fils de Tséruja? car vous êtes aujourd'hui mes ennemis. Feroit-on mourir aujourd'hui quelqu'un en Israël? car ne connois-je pas bien, qu'aujourd'hui je *deviens* Roi sur Israël.

23. Et le Roi dit à Scimhi: Tu ne mourras point; & le Roi le lui jura.

24. Après cela Méphibosçeth fils de Saül descendit au devant du Roi; il n'avoit point lavé ses piés, ni fait sa barbe, ni lavé ses habits, depuis que le Roi s'en étoit allé jusqu'au jour qu'il revint en paix.

25. Il se trouva donc au devant du Roi, comme *le Roi* entroit dans Jérusalem. Et le Roi lui dit: Pourquoi n'est tu point venu avec moi, Méphibosçeth.

26. Et il *lui répondit:* mon Seigneur, mon serviteur m'a trompé; car ton serviteur avoit dit: Je ferai seller *mon* âne, & je monterai dessus, & j'irai vers le Roi, parce que ton serviteur *est* boiteux.

27. Et il a calomnié ton serviteur auprès du Roi mon Seigneur. Mais le Roi mon Seigneur *est* comme un Ange de Dieu. Fai donc ce qu'il te semblera bon.

28. Car bien que tous ceux de la maison de mon pére ne soient que des gens dignes de mort envers le Roi mon Seigneur, cependant tu as mis ton serviteur entre ceux qui mangeoient à ta table. Et quel droit ai-je donc, pour me plaindre encore au Roi?

29. Et le Roi lui dit: Pourquoi me parlerois-tu encore de tes affaires? Je l'ai dit: Toi & Tsiba partagez les terres.

30. Et Méphibosçeth *répondit* au Roi: Qu'il prenne même tout, puis que le Roi mon Seigneur est revenu en paix en sa maison

31. Or Barzillaï de Galaad étoit descendu de Roguelim, & il avoit passé le Jourdain avec le Roi, pour l'accompagner jusqu'au delà du Jourdain.

32. Et Barzillaï *etoit* fort vieux, âgé de quatre vingt ans; & il avoit nourri le Roi, tandis qu'il avoit demeuré

à

à Mahanajim; car c'étoit un homme fort riche.

33. Et le Roi avoit dit à Barzillaï: Passe plus avant avec moi, & je te nourrirai avec moi à Jérusalem.

34. Mais Barzillaï avoit répondu au Roi: Combien d'années ai-je véeu, que je monte *encore* avec le Roi à Jérusalem!

35. Je *suis* aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans; pourrai-je discerner ce qui est bon, d'avec ce qui est mauvais? Ton serviteur pourroit-il savourer ce qu'il mangeroit & boiroit? Pourrois-je encore entendre la voix des chantres & des chanteuses? Et pourquoi ton serviteur seroit-il à charge au Roi mon Seigneur?

36. Ton serviteur passera un peu plus avant que le Jourdain avec le Roi: Mais pourquoi le Roi me voudroit-il donner une telle récompense.

37. Je te prie que ton serviteur s'en retourne, & que je meure dans ma ville *pour être mis* dans le sépulcre de mon pére & de ma mére; mais voici ton serviteur Kimham, *mon fils*, passera avec le Roi mon Seigneur; fai-lui ce qu'il te plaira.

38. Et le Roi dit: Que Kimham passe avec moi, & je lui ferai tout ce qui te plaira; car je t'accorderai tout ce que tu pourrois me demander.

39. Tout le peuple donc passa le Jourdain, avec le Roi; puis le Roi baisa Barzillaï, & le bénit; & il s'en retourna chez lui.

40. De là le Roi passa à Guilgal, & Kimham passa avec lui. Ainsi tout le peuple de Juda, & même la moitié du peuple d'Israël ramenérent le Roi.

41. Mais voici tous les hommes d'Israël vinrent vers le Roi, & lui dirent: Pourquoi nos fréres les hommes de Juda t'ont-ils enlevé, & ont-ils fait passer le Jourdain au Roi, à sa famille, & à tous ses gens?

42. Et tous les hommes de Juda répondirent aux hommes d'Israël: Parce que le Roi nous est plus proche. Et pourquoi vous fâchez vous de cela? Avons-nous mangé *quelque chose* de ce qui est au Roi; ou en recevrions nous quelques présens?

43. Mais les hommes d'Israël répondirent aux hommes de Juda, & dirent: Nous avons dix parts au Roi, & même nous *sommes* à David quelque chose de plus que vous; pourquoi donc nous avez-vous méprisé? Et n'avons-nous pas parlé les prémiers de ramener nôtre Roi? Mais les hommes de Juda parlérent plus durement que les hommes d'Israël.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous apprend, que Dieu rétablit David dans son Royaume, après que la conjuration d'Abscalom eut été dissipée. Telle est l'issuë des afflictions, lors qu'on les reçoit comme il faut: Dieu fait cesser ses châtimens, quand il voit que les hommes s'humilient, & qu'ils en profitent. Outre cela, il faut faire réflexion sur ces quatre particularités qui sont ici raportées. La prémiére, que David, qui avoit souffert si patiemment, lors qu'il étoit fugitif, les outrages de Scimhi, lui pardonna son crime, en retournant à Jérusalem, bien qu'Abisçaï voulût qu'on le fit mourir, & qu'il eût lieu de croire que ce sujet rebelle ne s'humilioit que par la crainte d'être puni. Cette clémence de David apprend à tout le monde, & sur tout aux Grands, à pardonner, autant que cela est possible, les injures, même celles qui sont les plus atroces, & à ne pas écouter ceux qui leur inspirent la vengeance. II. David fit un acte de justice, en rendant à Méphiboscеth ses biens que Tsiba avoit obtenus par une calomnie. Un homme consciencieux restituë, & fait restituer, lors qu'il le peut, à chacun ce qui lui appartient; il répare autant qu'il lui est possible le mal qu'il a fait, quand il ne l'auroit fait que par imprudence; & les Traités où il y a de la surprise, qui ont été obtenus par de mauvais moyens, & qui sont contraires à la justice ne doivent pas subsister. Il est vrai que David partagea les terres entre Méphiboscеth & Tsiba; au lieu qu'il semble qu'il devoit rendre à Méphiboscеth tout son bien. Mais il se peut que David n'ordonna cela que provisionellement, en attendant qu'il prit une connoissance plus exacte de ce différent; & que dans la suite, ayant été mieux informé, il fit tout rendre à Méphiboscеth, ou qu'il le dédommagea d'une autre maniére; la droiture de ce Prince nous oblige à le croire ainsi. Il se peut aussi que le Roi ordonna simplement que Tsiba, qui avoit la conduite des biens de Méphiboscеth, auroit pour son salaire la moitié du revenu. III. La reconnoissance que David témoigna à Barzillaï, qui l'avoit assisté pendant sa fuite, nous montre, qu'il ne faut jamais être ingrat envers ceux qui nous ont fait du bien; & le refus que fit Barzillaï d'aller avec le Roi à Jérusalem; dans l'âge avancé où il étoit, nous apprend, que les personnes âgées, & généralement tous ceux qui cherchent le repos & la tranquilité, doivent s'éloigner du grand monde & fuïr l'embarras; & qu'une vie privée est accompagnée de beaucoup plus de douceur & d'innocence, que celle que l'on passe dans l'éclat & dans les plaisirs. Enfin, il faut remarquer, sur ce que David ne fut d'abord rétabli que par ceux de Juda, & sur les plaintes que ceux d'Israël

d'Israël firent dans la suite, de ce qu'ils n'avoient pas été appellés pour reconduire David à Jérusalem; qu'il y avoit déja dès-lors des semences de division entre ceux d'Israël & ceux de Juda. Ce fut ce qui donna lieu à la sédition que Scébah excita; & plusieurs années après, à la révolte des dix Tribus d'Israël, qui arriva sous le règne de Roboam.

CHAPITRE XX.

Scébah fait révolter les Tribus d'Israël. David commanda à Hamasa d'assembler son armée; mais Hamasa ayant trop tardé, David envoie Abisçaï contre Scébah; & Joab prenant ombrage de la confiance que David avoit marquée à Hamasa, en lui donnant le commandement de l'armée, le tua en trahison. Ensuite Joab assiégea la ville d'Abel, où Scébah s'étoit retiré; & les habitans de cette ville, par l'avis d'une femme, coupèrent la tête à Scébah; & par ce moyen cette guerre finit.

ALors il se trouva là un méchant homme, nommé Scébah, fils de Bicri, homme de Jémini, qui sonna de la trompette & dit: Nous n'avons point de part avec David, ni d'héritage à *attendre du* fils d'Isaï. O Israël, que chacun *se retire* en ses tentes.

2. Ainsi tous les hommes d'Israël se séparérent de David, & suivirent Scébah, fils de Bicri; mais les hommes de Juda s'attachérent à leur Roi, *& l'accompagnerent* depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Et quand David fut venu dans sa maison à Jérusalem, il prit ses dix femmes concubines, qu'il avoit laissées pour garder sa maison, & il les fit garder dans une maison *où il* les nourrissoit; mais il n'alloit point vers elles, ainsi elles furent enfermées jusqu'au jour de leur mort, pour vivre en veuvage.

4. Puis le Roi dit à Hamasa: Assemble-moi à cri public les hommes de Juda dans trois jours; & toi, trouve toi ici.

5. Hamasa donc s'en alla *pour* assembler à cri public ceux de Juda; mais il tarda au delà du tems qu'on lui avoit assigné.

6. Et David dit à Abisçaï: Maintenant Scébah fils de Bicri nous fera plus de mal que n'a fait Abiçalom. Toi *donc* pren les serviteurs de ton Seigneur, & poursui-le, de peur qu'il ne trouve quelques villes fortes, & que nous ne le perdions de vûë.

7. Ainsi les gens de Joab sortirent après lui, avec les Kéréthiens, & les Péléthiens, & tous les hommes vaillans. Ils sortirent donc de Jérusalem pour poursuivre Scébah fils de Bicri.

8. Et comme ils étoient auprès de cette grande pierre qui *est* à Gabaon, Hamasa vint au devant d'eux. Et Joab avoit sa casaque, dont il étoit vêtu, ceinte, & par dessus il avoit la ceinture de son épée, qui étoit atachée à *son côté, joignant* ses reins, dans son fourreau; & elle se tira & tomba.

9. Et Joab dit à Hamasa: Te portes-tu bien, mon frére? Puis Joab saisit de la main droite la barbe de Hamasa pour le baiser.

10. Or Hamasa ne prenoit point garde à l'épée qui *étoit* en la main de Joab; & Joab l'en frapa à la cinquiéme côte, & il répandit ses entrailles en terre, sans le fraper une seconde fois; & il mourut. Après cela Joab & Abisçaï son frére poursuivirent Scébah fils de Bicri.

11. Alors un des serviteurs de Joab s'arrêta auprés de Hamasa, & dit: Que quiconque aime Joab, & quiconque *est* pour David, suive Joab.

12. Et Hamasa se vautroit dans son sang au milieu du chemin. Mais cet homme-là, voyant que tout le peuple s'arrêtoit, poussa Hamasa hors du chemin dans un champ, & jetta un habit sur lui, après qu'il eut vû que tous ceux qui venoient à lui s'arrêtoient.

13. Et quand on l'eut ôté du chemin, tous les hommes qui suivoient Joab passoient outre, afin de poursuivre Scébah fils de Bicri;

14. Qui passa par toutes les Tribus d'Israël jusqu'à Abel, & Beth-mahaca, avec tous les Bériens, qui s'étoient assemblés, & qui même l'avoient suivi.

15. Les gens de Joab vinrent donc, & l'assiégérent à Abel de Beth-mahaca, & ils élevérent contre la ville une terrasse joignant la muraille; & tout le peuple qui *étoit* avec Joab sappoit la muraille pour la faire tomber.

16. Alors une femme de la ville, qui étoit sage, s'écria: Ecoutez, écoutez: Dites, je vous prie, à Joab, qu'il s'aproche d'ici, afin que je lui parle.

17. Et quand il se fut aproché d'elle, elle lui dit: *Es-tu* Joab? Il *répondit: Je le suis.* Elle lui dit: Ecoute les paroles de ta servante. Il *répondit:* J'écoute.

18. Elle continua donc & dit: On disoit communément autrefois: Qu'on aille demander conseil à Abel; & on a ainsi continué.

19. Je suis une des plus paisibles entre les *villes* fidéles d'Israël; tu cherches à détruire une ville, qui est des capitales d'Israël. Pourquoi détruirois-tu l'héritage de l'Eternel?

20. Joab *lui répondit*, & dit: Dieu me garde, Dieu me garde, de détruire & de ruïner.

21. La chose ne va pas ainsi; mais un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Scébah, fils de Bicri, s'est soulevé contre le Roi David. Livrez-le

moi lui seul, & je me retirerai de devant la ville. Et la femme dit à Joab : Voici, on va te jetter sa tête par dessus la muraille.

22. Cette femme-là donc vint vers tout le peuple, & *leur* parla sagement ; & ils coupérent la tête à Scébah fils de Bicri, & la jettérent à Joab. Alors on sonna de la trompette, & chacun se retira de devant la ville en sa tente ; & Joab s'en retourna vers le Roi à Jérusalem.

23. Joab donc *demeura* le Chef de toute l'armée d'Israël ; & Bénajah fils de Jéhojadah *fut établi* sur les Kéréthiens, & sur les Péléthiens ;

24. Et Adoram étoit sur les tributs ; & Jéhoscaphat fils d'Ahilud *étoit* commis sur les régistres ;

25. Scela *étoit* le Sécretaire ; & Tsadok & Abiathar *étoient* les Sacrificateurs.

26. Et Hira Jaïrite étoit aussi le principal Officier de David.

REFLEXIONS.

LEs réflexions qu'il faut faire sur la révolte de Scébah sont celles-ci : Que les esprits factieux & remuans sont très dangereux ; qu'ils peuvent causer bien du trouble dans les Etats ; & qu'il ne faut jamais écouter ni soûtenir ces gens-là. Sur ce que Joab tua Hamasa, il faut remarquer d'un côté, la méchanceté de Joab, qui, après avoir tué Abner & Absçalom, tua encore Hamasa, par une trahison noire & détestable ; & de l'autre, le juste jugement de Dieu sur Hamasa, qui s'étoit révolté contre son Roi, en prenant le parti d'Absçalom. Et puis que ce fut l'envie & la jalousie que Joab avoit conçuë contre Hamasa, qui le poussa à lui ôter la vie, on voit par là combien il est dangereux d'écouter cette passion, & les suites funestes qu'elle peut avoir. Ce qui est ajoûté, que la sédition de Scébah fut appaisée par le sage avis d'une femme, qui conseilla de le faire mourir, montre, que les bons conseils sont très salutaires, & qu'il faut les suivre, de quelque part qu'ils viennent. Cela montre aussi que les séditieux font ordinairement une fin funeste. Au reste, cette révolte que Scébah excita fut un nouveau châtiment de Dieu sur David ; & à ce sujet nous devons considérer de la maniére la plus sérieuse, à combien de maux ce Prince fut exposé, & comment les jugemens de Dieu le poursuivirent, depuis qu'il se fut souillé par l'adultère où il tomba, & par le meurtre d'Urie. David vit la mort de son enfant ; le deshonneur & les malheurs de sa famille ; sa fille Tamar violée par son propre frére Amnon, Amnon tué par son frére Absçalom ; Absçalom se révolter contre lui avec presque tous ses sujets ; ses femmes deshonorées à la vuë de tout Israël ; il se vit chassé de Jérusalem par son fils, & obligé de prendre la fuite ; il eut la douleur de voir périr ce fils dénaturé ; & il manqua enfin de perdre son Royaume par la révolte de Scébah. Tout cela montre, que Dieu déteste l'adultère & le meurtre ; & que ceux qui commettent ces crimes-là reçoivent ordinairement leur punition, par les mémes endroits par lesquels ils ont offensé Dieu, savoir, par l'impureté & par l'effusion du sang. Cependant il faut se souvenir, que Dieu envoya tous ces maux à David pour l'humilier, & pour lui faire sentir son péché. C'est dans les mêmes vuës qu'il châtie les pécheurs en diverses maniéres ; & lors qu'ils profitent de ses châtimens il leur pardonne, comme il pardonna aussi à David.

CHAPITRE XXI.

Dieu envoye une famine sur le Royaume d'Israël, parce que Saül avoit fait mourir les Gabaonites, contre le traité que Josué avoit fait autrefois avec eux, & cette famine ne put être appaisée que par la mort de sept fils de Saül. On ne sauroit déterminer précisément en quel tems ceci arriva. Mais le verset 12. donne lieu de croire, que ce ne fut pas bien longtems après la mort de Saül. Il est aussi parlé dans ce chapitre de quatre guerres que David eut avec les Philistins, & de quatre Géans qui y furent tués.

IL y eut du tems de David une famine qui dura trois ans de suite. Et David consulta l'Eternel. Et l'Eternel lui *répondit* : C'est à cause de Saül & de sa maison sanguinaire ; parce qu'il a fait mourir les Gabaonites.

2. Alors le Roi apella les Gabaonites pour leur parler. (Or les Gabaonites n'étoient point des enfans d'Israël, mais c'étoit un reste des Amorrhéens ; & les enfans d'Israël leur avoient juré *de les laisser vivre.* Cependant Saül, par un *faux* zéle qu'il avoit pour les enfans d'Israël & de Juda, avoit cherché de les faire mourir.)

3. Et David dit aux Gabaonites : Que vous ferai-je, & par quel moïen vous apaiserai-je, afin que vous bénissiez l'héritage de l'Eternel ?

4. Et les Gabaonites *lui répondirent* : Nous n'avons que faire ni de l'or ni de l'argent de Saül & de sa maison, ni qu'on fasse mourir personne en Israël. Et *le Roi leur* dit : Que demandez-vous donc que je fasse pour vous ?

5. Et ils *répondirent* au Roi : *Puisque* cet homme nous a détruits, & qu'il a *tellement* machiné contre nous, que nous avons été exterminés, sans pouvoir subsister dans aucune des contrées d'Israël.

6. Qu'on nous livre sept hommes de ses fils, & nous les mettrons en croix devant l'Eternel, au côteau de Saül, l'élû de l'Eternel. Et le Roi leur dit: Je *vous les* livrerai.

7. Or le Roi épargna Méphiboscheth fils de Jonathan, fils de Saül, à cause du serment que David, & Jonathan fils de Saül avoient *prêté* entr'eux, *au nom* de l'Eternel.

8. Mais le Roi prit les deux fils de Ritspa fille d'Aja, qu'elle avoit enfantés à Saül, savoir Armoni & Méphiboscheth, & les cinq fils de Mical fille de Saül, qu'elle avoit élevés à Hadriel, fils de Barzillaï Méholathite:

9. Et il les livra entre les mains des Gabaonites, qui les mirent en croix sur la montagne devant l'Eternel, & ces sept-là furent tués ensemble, & on les fit mourir aux prémiers jours de la moisson, *savoir* au commencement de la moisson des orges.

10. Alors Ritspa fille d'Aja prit un sac, & se l'étendit sur un roc dès le commencement de la moisson, jusqu'à ce qu'il tomba de l'eau du ciel sur eux; & elle ne souffroit point qu'aucun oiseau du ciel se posât sur eux de jour, ni aucune bête des champs la nuit.

11. Et on raporta à David ce que Ritspa fille d'Aja, concubine de Saül, avoit fait.

12. Et David s'en alla, & prit les os de Saül, & les os de Jonathan son fils, que les habitans de Jabés de Galaad avoient enlevés de la place de Beth-sçan, où les Philistins les avoient pendus, au jour qu'ils tuérent Saül en Guilboah.

13. Il emporta donc de là les os de Saül, & les os de Jonathan son fils; & on recueillit aussi les os de ceux qui avoient été mis en croix.

14. Et on les ensevelit avec les os de Saül & de Jonathan son fils au pays de Benjamin, à Tsélah, au sépulcre de Kis pére de Saul; & l'on fit tout ce que le Roi avoit commandé; & aprés cela Dieu fut apaisé envers le pays.

15. Or il y avoit eu aussi une autre guerre des Philistins contre les Israëlites; & David y étoit allé, avec ses serviteurs; & ils avoient *tellement* combattu contre les Philistins, que David se trouva extrémement fatigué.

16. Et Jisbi-bénob, qui *étoit* des enfans de Rapha, & qui avoit une lance dont le fer pesoit trois cents sicles d'airain, & qui étoit armé de neuf, avoit résolu de fraper David.

17. Mais Abisçai fils de Tséruja vint à son secours, & frapa le Philistin, & le fit mourir. Alors les gens de David jurérent, & dirent: Tu ne sortiras plus avec nous en bataille, de peur que tu n'éteignes la lampe d'Israël.

18. Aprés cela il y eut une autre guerre à Gob contre les Philistins; où Sibbécaï le Husçathite tua Saph, qui *étoit* des enfans de Rapha.

19. Il y eut encore une autre guerre à Gob contre les Philistins, dans laquelle Elhanan fils de Jaharé-Oréguim Beth-léhémite tua *le frére de* Goliath Guittien, qui avoit une halebarde dont la hampe *étoit* comme l'ensuble d'un tisseran.

20. Il y eut encore une autre guerre à Gath, où il se trouva un homme d'une taille extraordinaire, qui avoit six doigts aux mains & aux piés, qui étoient en tout vingt & quatre doigts, & qui étoit aussi de la race de Rapha.

21. Cet homme défia Israël; mais Jonathan, fils de Scimha, frére de David, le tua.

22. Ces quatre-là étoient nés à Gath; ils étoient de la race de Rapha, & ils moururent par les mains de David & par les mains de ses serviteurs.

REFLEXIONS.

C'Est ici une histoire qui doit être bien considérée. Dieu envoya une famine sur le Royaume de David, parce que Saül par un faux zéle avoit fait mourir plusieurs des Gabaonites, contre le Traité que Josué avoit fait avec leurs prédécesseurs, quatre cents ans auparavant; & il fallut que les fils de Saül fussent mis à mort pour détourner ce fléau de Dieu. Cela montre bien clairement, que les Traités qui ont été faits, & confirmés par le serment, doivent être observés; quand même ils auroient été faits depuis longtems, & qu'il y auroit eu quelque surprise; & qu'on ne doit jamais les violer sous prétexte de Religion, ni par aucune autre considération que ce puisse être; la violation des promesses & du serment exposant aux plus sévéres jugemens de Dieu, non seulement les Princes & ceux qui gouvernent, lors qu'ils se rendent coupables de ce crime, mais aussi leurs familles, & même quelquefois leurs Etats. L'on doit aussi remarquer dans cette histoire la malédiction de Dieu sur la postérité de Saül; & apprendre de là, que les méchans attirent sur eux-mêmes & sur leurs enfans toutes sortes de malheurs. Il faut encore faire ces deux considérations: La premiére, que David fit mourir justement les fils de Saül, puis qu'il ne les livra aux Gabaonites qu'aprés avoir consulté Dieu, comme cela est dit au commencement de ce chapitre; & leur mort ayant fait cesser la famine, Dieu fit bien voir par là que sa volonté étoit qu'ils mourussent. Ainsi David ne pécha point contre la Loi de Dieu, qui défend de punir les enfans

pour

pour les péchés de leurs péres. L'autre considération est, que si Dieu permit que ces fils de Saül fussent mis à mort, ce ne fut qu'une peine temporelle. Ce qui est dit à la fin de ce chapitre, de ces Géans qui avoient été tués dans les guerres que David avoit euës contre les Philistins, fait voir, que Dieu accorda à ce Roi de grands avantages, & que quoi qu'il eut à faire à des ennemis redoutables, il le protégea toûjours, & qu'il se servit de lui pour achever de détruire les ennemis de son peuple.

CHAPITRE XXII.

David étant délivré de ses ennemis, & se voyant paisible possesseur de son Royaume, loue Dieu par un Cantique, dans lequel il décrit les grands dangers où il s'étoit vû, & il y célébre la puissance, la bonté, & la justice, que Dieu avoit fait paroitre en le délivrant.

APrès cela David prononça à l'Eternel les paroles de ce cantique, au jour que l'Eternel l'eut délivré de la main de tous ses ennemis, & même de la main de Saül.

2. Il dit donc : L'Eternel *est* mon rocher, ma forteresse & mon libérateur.

3. Dieu est mon rocher, je me retirerai vers lui; *il est* mon bouclier & la force de mon salut; *il est* ma haute retraite & mon azile. Mon Sauveur, tu me garantis de la violence.

4. Je crierai à l'Eternel, qui est digne de louange, & je serai délivré de mes ennemis.

5. Car les angoisses de la mort m'avoient environné, & les torrens des méchans m'avoient effrayé.

6. Les liens du sépulcre m'avoient environné, les filets de la mort m'avoient surpris.

7. Quand j'étois dans l'adversité, je criai à l'Eternel; je criai à mon Dieu, & il entendit ma voix de son palais, & mes cris parvinrent jusqu'à ses oreilles.

8. Alors la terre fut ébranlée & trembla; les fondemens des cieux croulérent & furent ébranlés, parce qu'il étoit en colére.

9. Une fumée montoit de ses narines, & un feu dévorant *sortoit* de sa bouche, & des charbons en étoient allumés.

10. Il abaissa donc les cieux, & il descendit, ayant *une épaisse* obscurité sous ses piés.

11. Il étoit monté sur un chérubin, il voloit & étoit porté sur les ailes du vent.

12. Et il mit autour de lui les ténèbres comme une tente, des amas d'eaux, les nuées *qui sont dans* les airs.

13. La splendeur *qui étoit* devant lui allumoit des charbons de feu.

14. L'Eternel tonna des cieux, & le Souverain fit retentir sa voix.

15. Il tira des fléches, & il écarta *mes ennemis*; il *fit briller* l'éclair, & il les mit en déroute.

16. Alors on vit le fond de la mer, & les fondemens de la terre habitable furent découverts, par l'Eternel qui les menaçoit, & par le soufle du vent de sa colère.

17. Il étendit *sa main* d'enhaut, & il m'enleva, & me tira des grosses eaux.

18. Il me délivra de mon ennemi puissant, & de ceux qui me haïssoient, quoi qu'ils fussent plus forts que moi.

19. Ils m'avoient prévenu au jour de ma calamité, mais l'Eternel fut mon apui.

20. Il m'a mis au large; il m'a délivré, parce qu'il a pris son plaisir en moi.

21. L'Eternel m'a rendu selon ma justice, il m'a rendu selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai suivi les voies de l'Eternel, & je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. *J'ai eu* devant les yeux tous ses statuts, & je ne me suis détourné d'aucune de ses ordonnances.

24. J'ai vécu dans l'intégrité devant lui, & je me suis gardé de l'iniquité.

25. L'Eternel m'a donc rendu selon ma justice, & selon ma pureté, qu'il a connuë.

26. Tu ès bon avec celui qui est bon; tu ès parfaitement juste avec l'homme qui vit dans l'intégrité.

27. Tu ès pur avec celui qui est pur, mais tu luttes fortement contre le pervers.

28. Car tu sauves le peuple affligé, & tu abbaisses les yeux des superbes.

29. Tu *ès même* ma lampe, ô Eternel, & l'Eternel éclairera mes ténèbres.

30. Avec toi je me jetterai sur toute une troupe, & avec mon Dieu je franchirai la muraille.

31. La voie du *Dieu* Fort *est* parfaite, la parole de l'Eternel est purifiée par le feu; c'est un bouclier à tous ceux qui se retirent vers lui.

32. Car qui *est un Dieu* Fort, sinon l'Eternel? Et qui *est* un Rocher, sinon nôtre Dieu?

33. Le *Dieu* Fort, *qui est* ma force, est la véritable force, & il a aplani mon chemin parfaitement.

34. Il a rendu mes piés semblables à ceux des biches, & il m'a fait tenir debout sur mes lieux élevés.

35. C'*est lui* qui dresse tellement mes mains au combat, que mes bras ont rompu un arc d'airain.

36. Tu m'as aussi donné le bouclier de

de ton salut, & ta bonté m'a fait devenir grand.

37. Tu as élargi le chemin sous mes pas, & mes piés n'ont point glissé.

38. J'ai poursuivi mes ennemis, & je les ai exterminés; & je ne m'en suis point retourné, jusqu'à-ce que je les eusse consumés.

39. Je les ai consumés, & je les ai transpersés, & ils ne se sont point relevés, mais ils sont tombés sous mes piés.

40. Car tu m'as revêtu de force pour le combat; tu as fait plier sous moi ceux qui s'élevoient contre moi.

41. Tu as fait aussi que mes ennemis & ceux qui me haïssoient ont tourné le dos devant moi, & je les ai détruits.

42. Ils regardoient ça & là, mais il *n'y avoit* point de libérateur; *ils crioient* à l'Eternel, mais il ne leur répondoit point.

43. Et je les ai menuisés comme la poussiére de la terre, je les ai écrasés, *&* les ai foulés comme la boüe des ruës.

44. Et tu m'as délivré des oppositions de mon peuple; tu m'as gardé pour *être* le Chef des Nations; le peuple *que* je ne connoissois point m'a été soumis,

45. Les étrangers m'ont menti; ayant entendu parler de moi, ils se sont rendus obéïssans.

46. Les étrangers se sont écoulés; & ils ont tremblé de peur dans leurs retraites cachées.

47. L'Eternel est vivant, & mon rocher est béni; c'est pourquoi, que Dieu *qui est le* rocher de ma délivrance soit exalté!

48. Le *Dieu* Fort *est celui* qui me donne les moyens de me venger, & qui m'assujettit les peuples.

49. C'*est lui* aussi qui me retire d'entre *les mains de* mes ennemis: Tu me mets au dessus de ceux qui s'élèvent contre moi; tu me délivres de l'homme violent.

50. C'est pourquoi, ô Eternel, je te célèbrerai parmi les nations, & je chanterai des Pseaumes à ton Nom.

51. C'*est* lui qui délivre magnifiquement son Roi, & qui fait miséricorde à David son Oint, & à sa postérité à jamais.

REFLEXIONS.

Les considérations qu'il y a à faire sur ce Cantique, sont ces quatre principales: La prémiére, que David, quoi qu'il fût un Roi aimé & chéri de Dieu, avoit été exposé à des dangers où sa perte sembloit inévitable. La même chose peut arriver à ceux que Dieu aime; mais ils ne laissent pas d'être toujours l'objet de son amour, & ils ne doivent jamais désespérer de son assistance. La seconde réflexion regarde la magnifique description que David fait dans ce Cantique de la puissance que Dieu avoit déployée en sa faveur, & de la facilité avec laquelle il avoit confondu tous ses ennemis. De là nous devons tirer des motifs à la confiance, considérant que Dieu étant tout-puissant, rien ne peut nuire à ceux qu'il prend à sa protection. III. Ce que David dit dans ce cantique, *que Dieu lui avoit rendu selon sa pureté; qu'il avoit marché dans ses commandemens, & qu'il n'avoit point commis d'infidélité contre son Dieu*, mérite une attention particuliére. Cela ne veut pas dire que David se crût innocent devant Dieu; mais cela signifie que Dieu avoit soûtenu la justice de la cause de David & son innocence, contre Saül & tous ses ennemis, qui le persécutoient injustement: Cela marque aussi que ce Prince n'avoit pas abandonné le culte de Dieu, & qu'il n'étoit jamais tombé dans l'idolatrie. Au reste, il avoit commis de grands péchés, mais Dieu avoit eu égard à sa répentance. Les hommes ne méritent rien devant Dieu; cependant, Dieu, qui est saint & juste, a égard, selon ses promesses, à la droiture & à l'intégrité de ceux qui le servent. C'est ce qui est exprimé par ces paroles: *Envers celui qui est juste, tu és juste; envers celui qui est pur, tu es pur: mais tu rends au méchant selon sa malice.* Dieu protège les gens de bien; il les exauce dans leurs afflictions; au lieu qu'il rejette les priéres des méchans, comme David le marque en disant, *que lors qu'ils sont en détresse, il n'y a point de libérateur pour eux, & que quand ils crient à l'Eternel, il ne les exauce point.* Enfin, les actions de graces que David rend à Dieu avec tant d'ardeur dans ce Cantique, doivent nous engager à conserver la mémoire des dangers où nous avons été exposés, & d'où Dieu a eu la bonté de nous tirer; afin de nous exciter par là à lui en témoigner nôtre reconoissance, & à célèbrer continuellement ses bontés.

CHAPITRE XXIII.

Deux choses sont rapportées dans ce chapitre: I. Les derniéres paroles de David. II. Les noms des principaux & des plus vaillans Officiers de ce Prince, & quelques-unes de leurs actions mémorables.

Ce *sont* ici les derniéres paroles de David, David fils d'Isaï dit: L'homme *qui* a eté élevé, *pour être* l'Oint du Dieu de Jacob, & qui compose les agréables Cantiques d'Israël; dit:

2. L'Esprit de l'Eternel a parlé par moi, & sa parole *a été* sur ma langue.

3. Le Dieu d'Israël a dit, le Rocher d'Israël a parlé de moi, *disant*: Celui

Celui qui domine sur les hommes avec justice, & qui régne dans la crainte de Dieu,

4. Est comme la lumiére du matin, lors que soleil se léve; d'un matin qui est sans nuages; comme la lumiére *du soleil*, qui fait germer la terre aprés la pluie.

5. Il n'en étoit pas ainsi de ma maison devant Dieu; mais il m'a établi une alliance éternelle, & bien ordonnée, & ferme en toutes choses; il est toute ma délivrance & tout mon plaisir; & ne fera-t-il pas fleurir *ma maison?*

6. Mais les mechans seront tout ensemble comme des épines qu'on jette au loin, parce qu'on ne les prend pas avec la main.

7. Mais celui qui les veut manier, s'arme pour cela d'un fer, ou du bois d'une halebarde; & on les brûle entiérement sur le lieu même.

8. Ce *sont* ici les noms des vaillans hommes que David avoit. Joseeb Bascebeth Tachkémonite étoit un des trois principaux Capitaines. Hadino le Hetsnite, qui eut le dessus sur huit cents hommes, qu'il tua en une seule occasion

9. Aprés lui *étoit* Eléazar fils de Dodo, fils d'Ahohi; *c'étoit l'un de ces* trois vaillans hommes *qui étoient* avec David, lors qu'on rendit confus les Philistins assemblés pour combattre, & que ceux d'Israël montérent *contre eux*.

10. Il se leva, & il battit les Philistins, jusqu'à-ce que sa main, se lassant *de tuer*, demeura attachée à son épée. En ce jour-là l'Eternel accorda une grande victoire; & le peuple retourna seulement aprés Eléazar, pour prendre la dépouille.

11. Aprés lui *étoit* Sçamma fils d'Agué Hararite; car les Philistins s'étant assemblés dans un village, où il y avoit un endroit d'un champ plein de lentilles, & le peuple fuyant devant les Philistins.

12. Il se tint au milieu de cet endroit-là du champ & le défendit, & frapa les Philistins; ainsi l'Eternel fit remporter une grande victoire.

13. Il en descendit encore trois d'entre les trentes Capitaines, qui vinrent au tems de la moisson vers David, dans la Caverne de Hadullam, lors qu'une compagnie des Philistins étoit campée dans la vallée des Réphaïns.

14. David *étoit* alors dans la forteresse, & la garnison des Philistins *étoit* en ce même tems-là à Bethléhem.

15. Et David fit ce souhait, & dit: Qui est-ce qui me feroit boire de l'eau du puits qui *est* à la porte de Bethléhem?

16. Alors ces trois vaillans hommes passérent au travers du camp des Philistins, & puisérent de l'eau du puits, qui *étoit* à la porte de Bethléhem, & l'ayant aportée, la présentérent à David, qui n'en voulut point boire, mais qui la répandit *en la présence de* l'Eternel.

17. Car il dit: Dieu me garde, de faire une telle chose! *Boirou-je* le sang de ces hommes qui ont fait ce voyage au péril de leur vie? Et il n'en voulut point boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

18. Il y avoit aussi Abisçaï frére de Joab fils de Tséruja, qui *étoit* un des principaux Capitaines. Celui-ci lançant sa halebarde contre trois cents *hommes*, les blessa à mort, & il s'acquit un grand nom entre les trois.

19. C'étoit le plus consideré des trois, & il fut leur Chef; cependant il n'égala point les trois précédens.

20. Bénaja aussi fils de Jéhojadah, fils d'un vaillant homme, de Kabsaël, avoit fait de grands exploits: Il tua deux des plus puissans hommes de Moab; il descendit aussi, & tua un Lion au milieu d'une fosse, dans un jour de neige.

21. Il tua aussi un homme Egyptien, qui *étoit* un bel homme. Cet Egyptien avoit en sa main une halebarde; mais Bénaja descendit contre lui avec un bâton, & il aracha à cet Egyptien la halebarde de la main, & le tua de sa propre halebarde.

22. Voilà ce que fit Bénaja fils de Jéhojadah; & il fut illustre entre les trois hommes vaillans.

23. *Et* il fut plus honoré que les trente; encore qu'il n'égalat point ces trois-là. C'est pourquoi David l'établit sur ses gens de commandement.

24. Hasaël frére de Joab *étoit* des trente. Elhanan, fils de Dodo, de Bethléhem;

25. Sçamma Harodite; Elika Harodite;

26. Hélets Paltite; Hira fils de Hikkés Tékohite;

27. Abihézer Hanathothite; Mébunnaï Husçathite;

28. Tsalmon Ahohite; Maharai Nétophathite;

29. Héleb fils de Bahana Néthophatite; Ittaï fils de Ribaï, de Guibha, des enfans de Benjamin.

30. Bénaja Pirhathonite; Hiddaï des vallées de Gahas,

31. Abi Halbon Harbathite; Hatzmaveth Barhumite.

32. Eliachbah Sçahalbonite. *Des enfans de* Jescen, Jonathan.

33. Sçamma Hararite; Ahiam fils de Sçarar Hararite.

34. Eliphélet fils d'Ahasbaï, fils de Mahakati; Eliham, fils d'Ahitophel Guilonite.

35. Hetfraï Carmelite; Paharaï Arbite.
36. Jiguéal fils de Nathan de Tsoba; Bani Gadite.
37. Tsélek Hammonite; Naharai Béérothite, qui portoit les armes de Joab fils de Tséruja.
38. Hita Jithrite; Hareb Jithrite.
39. Urie Héthien; qui font en tout trente-sept.

REFLEXIONS.

CE qui doit être principalement observé dans ce chapitre, ce sont les derniéres paroles de David, dont voici le sens. Il y donne l'idée d'un bon Prince; & il le compare au Soleil, qui par ses rayons échauffe la terre, après qu'elle a été humectée par la pluie, & qui la rend fertile. Il témoigne qu'il étoit persuadé qu'il en seroit de même de sa famille; qu'elle donneroit après sa mort de bons Conducteurs au peuple d'Israël; & que Dieu la combleroit de ses faveurs; pendant qu'il déploieroit ses jugemens sur les méchans, lesquels il compare à des épines que l'on brûle, après les avoir coupées. On voit ici quel est le devoir des Rois; c'est d'avoir de la pieté, d'être justes & bienfaisans, & de procurer le bonheur de leurs sujets. Les sentimens que David avoit sur cela conviennent encore mieux aux Rois & aux Princes Chrétiens. Ces paroles nous apprennent aussi, que des Princes réligieux & justes sont une source de bénédictions pour les peuples; qu'on ne sauroit trop les estimer & les honorer, ni demander à Dieu avec trop d'ardeur qu'il en suscite de semblables. Enfin, nous devons recueillir des derniers discours de David, que la faveur de Dieu se répand sur les personnes qui le craignent, & sur leur postérité; mais que les méchans éprouvent sa colère. Pour ce qui est du dénombrement des vaillans hommes, qui étoient au service de David, & dont les actions remarquables sont ici raportées, il faut considérer, que quand Dieu veut élever un Prince, & protéger un peuple, il suscite des personnes propres à exécuter de grandes choses; & qu'en général, lors qu'il se propose une fin, il ne manque jamais de moyens pour y parvenir. On remarque dans l'action de ces trois vaillans hommes qui allérent puiser de l'eau à Bethléhem, leur courage & leur amour pour leur Roi. Cependant, David ne voulut pas boire de cette eau, parce qu'ils étoient allés la chercher au péril de leur vie. Il montra par là, qu'il n'aprouvoit pas qu'ils se fussent ainsi exposés sans néceffité; mais il fit un usage réligieux de cette eau, en la répandant à l'honneur de Dieu; ce qui étoit plus honorable à ceux qui étoient allés la puiser, que s'il en eût bû. Cela marque la prudence de David, & le cas qu'il faisoit de la valeur de ces trois hommes-là; & cela nous apprend, que nous ne devons jamais exposer les autres à aucun danger, pour nôtre intérêt & pour nôtre satisfaction particuliére, ni permettre qu'ils s'y exposent eux-mêmes sans néceffité.

CHAPITRE XXIV.

David ayant péché en faisant faire le denombrement de ses sujets, Dieu lui fit dire par le Prophete Gad, qu'il devoit choisir d'être puni par la famine, par la guerre, ou par la mortalité. Le Roi choisit ce dernier fléau, & septante mille de ses sujets périrent; mais il appaisa Dieu par sa profonde humiliation, & par un sacrifice qu'il ofrit par le commandement de Dieu, dans un lieu que Gad lui marqua.

LA colère de l'Eternel s'aluma encore contre Israël, & David fut incité contr'eux, & il dit: Va, fai le dénombrement d'Israël & de Juda.
2. Et le Roi dit à Joab Chef de l'armée, lequel étoit auprès de lui: Traverse maintenant toutes les Tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah, & faites le dénombrement du peuple, afin que j'en sache le nombre.
3. Mais Joab *répondit* au Roi: Que l'Eternel ton Dieu veuille augmenter ton peuple autant & cent fois autant qu'il est maintenant, & que les yeux du Roi mon Seigneur *le* voient! Mais pourquoi le Roi mon Seigneur veut-il faire cela?
4. Néanmoins la parole & *la volonté* du Roi l'emporta sur Joab, & sur les Chefs de l'armée; & Joab & les Chefs de l'armée sortirent de la présence du Roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.
5. Ils passérent donc le Jourdain; & ils campérent à Haroher, à main droite de la ville, qui est au milieu du torrent de Gad, & vers Jahzer.
6. Et ils vinrent à Galaad, & dans la terre de ceux qui habitent au bas pays d'Hodsci; & ils vinrent à Dan-Jahan, & puis aux environs de Sidon.
7. Et de là ils passérent jusques près de Tyr, & dans toutes les villes des Héviens, & des Cananéens, & ils sortirent vers le midi de Juda à Béer-scébah.
8. Ils traversérent tout le pays, & revinrent à Jérusalem, au bout de neuf mois & vingt jours.
9. Alors Joab donna le rolle du dénombrement du peuple au Roi; & il se trouva de ceux d'Israël huit cents mille hommes de guerre, tirans l'épée, & de ceux de Juda cinq cents mille hommes.

10. Alors David fut touché en son cœur, après qu'il eut ainsi fait *faire* le dénombrement du peuple; & David dit à l'Eternel: J'ai commis un très-grand péché dans cette action; mais je te prie, ô Eternel, fai maintenant passer l'iniquité de ton serviteur, car j'ai agi très-folement.

11. Après cela David se leva de bon matin, & la parole de l'Eternel fut adressée à Gad le Prophète, *qui étoit* le Voyant de David, disant:

12. Va, & di à David: Ainsi a dit l'Eternel: J'aporte trois choses contre toi; choisi l'une des trois, afin que je te la fasse.

13. Gad vint donc vers David; & *le* lui fit savoir, disant: Que veux-tu qu'il t'arrive; ou sept ans de famine sur ton pays; ou que par l'espace de trois mois tu fuies devant tes ennemis, & qu'ils te poursuivent; ou que pendant trois jours la mortalité soit en ton pays? Maintenant consulte & voi ce que *tu veux* que je réponde à celui qui m'a envoyé.

14. Alors David *répondit* à Gad: Je suis dans une très-grande extrémité: Je te prie que nous tombions entre les mains de l'Eternel; car ses compassions *sont* en grand nombre; & que je ne tombe point entre les mains des hommes.

15. L'Eternel envoya donc la mortalité en Israël, depuis le matin jusqu'au tems marqué; & il mourut du peuple, depuis Dan jusqu'à Béer-scébah, soixante & dix mille hommes.

16. Mais quand l'Ange eut étendu sa main sur Jérusalem pour la détruire, l'Eternel se repentit de ce mal-là, & dit à l'Ange qui détruisoit le peuple: C'*est assez*, retire à cette heure ta main. Or l'Ange de l'Eternel étoit auprès de l'aire d'Arauna Jébusien.

17. Et David voyant l'Ange qui frapoit le peuple, parla à l'Eternel, & dit: Voici, *c'est* moi qui ai péché, c'*est* moi qui ai commis iniquité; mais ces brebis qu'ont-elles fait? Je te prie que ta main soit contre moi, & contre la maison de mon pére.

18. Et en ce jour-là Gad vint vers David, & lui dit: Monte & dresse un autel à l'Eternel dans l'aire d'Arauna Jébusien.

19. Et David monta, suivant la parole de Gad, comme l'Eternel l'avoit commandé.

20. Et Arauna regarda & vit le Roi, & ses serviteurs qui venoient vers lui; & Arauna sortit, & se prosterna devant le Roi, le visage contre terre.

21. Et Arauna dit: D'où vient que le Roi mon Seigneur vient vers son serviteur? Et David *répondit:* C'est pour acheter ton aire, afin d'*y* bâtir un Autel à l'Eternel; & que cette plaie soit arrêtée de dessus le peuple.

22. Et Arauna dit à David: Que le Roi mon Seigneur prenne & offre ce qu'il lui plaira. Voila des taureaux pour l'holocauste, & des chariots, & un attelage de bœufs, au lieu de bois.

23. Arauna donna tout cela au Roi, *comme* s'il eût été Roi; & même Arauna dit au Roi: L'Eternel ton Dieu veuille t'avoir pour agréable.

24. Et le Roi *répondit* à Arauna: Non, mais je l'acheterai de toi pour un certain prix, & je n'offrirai point à l'Eternel mon Dieu des holocaustes qui ne me coûtent rien. Ainsi David acheta l'aire, & *acheta aussi* les bœufs; pour cinquante sicles d'argent.

25. Puis David bâtit là un Autel à l'Eternel, & il offrit des holocaustes & des sacrifices de prospérités; & l'Eternel fut apaisé envers le pays, & la plaie fut arrêtée de dessus Israël.

REFLEXIONS.

IL y a quatre choses dans ce chapitre sur lesquelles il faut faire réflexion; savoir, le péché de David, sa punition, sa repentance, & le pardon qu'il obtint. Il pécha, en faisant dénombrer le peuple, parce qu'il le fit sans nécessité, contre le commandement de Dieu, & par un principe d'orgueil; & il fut d'autant plus coupable qu'il avoit été averti par Joab & par ses Officiers, qu'il pécheroit en cela, & qu'il en arriveroit du mal au peuple d'Israël. D'ailleurs, David, après ses péchés, & les châtimens qu'il avoit souffert, devoit être plus humilié. Il est mal-aisé de conserver l'humilité dans la prospérité & dans l'élévation; & ce n'est pas toûjours en faisant des choses criminelles en elles-mêmes qu'on péche; on peut aussi pécher dans les choses permises, lors qu'on les fait autrement que Dieu ne le permet, ou que l'on agit par un mauvais principe. II. Sur la punition que Dieu envoya à David, il faut remarquer, que Dieu en faisant mourir un si grand nombre de ses sujets, & en si peu de tems, le punit de ce qu'il s'étoit glorifié de leur multitude; & qu'en lui ordonnant de choisir l'un des trois fléaux que Gad lui proposa, il vouloit l'eprouver & voir s'il se remettroit entiérement à Dieu, ou s'il se confieroit aux moyens humains. Mais sur tout, il vouloit lui faire d'autant mieux sentir par la, que c'étoit lui qui avoit attiré la colère de Dieu. Cependant il lui donna aussi en cela un témoignage de sa bonté; & David marqua son humilité, sa confiance en Dieu, & sa résignation, en choisissant la mortalité, qui procède plus particulièrement de Dieu, & qui pouvoit tomber sur lui, aussi bien que sur ses sujets; au lieu qu'il pouvoit se pré-

cautionner contre la guerre & la famine. C'est ainsi que Dieu emploie les moyens les plus propres pour amener les hommes à la repentance, & qu'il leur marque son amour dans le tems qu'il les châtie. Et voilà aussi comment; lors que Dieu veut nous affliger, nous devons nous abandonner entiérement à lui, & nous soûmettre à tout ce qu'il lui plait de nous dispenser. III. David témoigna une amère douleur de son péché; & s'il s'étoit oublié en se laissant aller à des mouvemens d'orgueil, il s'humilia d'une maniére bien édifiante, en se prosternant & en disant devant tout son peuple: *C'est moi qui ai péché; mais ces brebis qu'ont-elles fait? Je te prie, Seigneur, que ta main soit contre la maison de mon pére; mais qu'elle ne soit pas contre ton peuple pour le détruire.* Ce langage marque une profonde humilité en David, un vif sentiment de son péché, & un grand amour pour ses sujets; & c'est ainsi que ceux qui sont bien touchés de leurs fautes n'ont point de honte de les confesser publiquement; sur tout, lors qu'en péchant ils ont causé du mal aux autres. Nous avons aussi en cela un bel & rare exemple, de la tendresse que les Rois doivent avoir pour leurs sujets. Enfin, le pardon que Dieu accorda à David, ensuite de sa repentance & de son sacrifice, montre que Dieu fait cesser sa colère, & qu'il fait grace aux pécheurs, lors qu'ils s'humilient sincèrement, & qu'ils ont recours à sa bonté.

LE PREMIER LIVRE DES ROIS.

ARGUMENT.

Le prémier livre des Rois contient l'histoire du règne de Salomon, fils de David; & celle des Rois de Juda, & de ceux d'Israël, jusqu'à la fin du règne de Josaphat, Roi de Juda, & d'Achab, Roi des dix Tribus; ce qui renferme l'histoire de cent & dix sept ans.

CHAPITRE I.

David étant vieux épouse Abisag. Adonija son fils veut se faire Roi; mais David en ayant été averti par Bath-sçebah, & par le Prophète Nathan, fait oindre Salomon, & le fait proclamer Roi. Adonija l'ayant su, sa faction fut dissipée; & Salomon lui pardonna, à condition qu'il demeureroit à l'avenir dans le devoir.

OR le Roi David devint vieux, & avancé en âge, & *quoi qu'on* le couvrit d'habits, il ne pouvoit pourtant se réchauffer.

2. Ses serviteurs donc lui dirent: Qu'on cherche au Roi nôtre Seigneur une jeune fille vierge, qui se tienne devant le Roi, & qui en ait soin, & qu'elle dorme en son sein, afin que le Roi nôtre Seigneur se réchaufe.

3. On chercha donc dans toutes les contrées d'Israël une fille qui fût belle; & on trouva Abisag Scunamite, qu'on amena au Roi.

4. Et cette jeune fille *étoit* fort belle, & elle avoit soin du Roi, & le servoit; cependant le Roi ne la connut point.

5. Alors Adonija fils de Hagguith s'éleva, disant: Je règnerai. Et il s'établit des chariots, & des cavaliers, & cinquante hommes qui couroient devant lui.

6. Mais *le Roi* son pére ne vouloit point lui donner de chagrin pendant sa vie, ni lui dire: Pourquoi agis-tu ainsi? Il étoit aussi de fort belle taille, & *sa mère* l'avoit enfanté après Abiçalom.

7. Et il communiqua ses affaires à Joab fils de Tséruja, & au Sacrificateur Abiathar, qui furent de son parti.

8. Mais le Sacrificateur Tsadok, & Bénaja fils de Jéhojadah, & Nathan le Prophète, & Scimhi, & Réhi, & les hommes vaillans de David, n'étoient

toient point du parti d'Adonija.
9. Et Adonija tua des brébis & des bœufs & des bêtes grasses auprès de la pierre de Zohélet, qui *étoit* près de la fontaine de Roguel; & il convia tous ses fréres les fils du Roi, & tous ceux de Juda qui étoient au service du Roi.
10. Mais il ne convia point Nathan le Prophète, ni Bénaja, ni les hommes vaillans de l'armée, ni Salomon son frére.
11. Alors Nathan parla à Bath-scébah mére de Salomon, & lui dit: N'as tu pas apris qu'Adonija fils de Hagguith a été fait Roi, sans que David nôtre Seigneur le sache?
12. Maintenant donc vien, que je te donne un conseil, je te prie, & sauve ta vie, & la vie de ton fils Salomon.
13. Va te présenter au Roi David, & di-lui: Mon Seigneur, n'as-tu pas fait ce serment à ta servante, disant: Ton fils Salomon règnera après moi, & *ce sera celui qui* sera assis sur mon trône? Pourquoi donc Adonija a-t-il été fait Roi?
14. Et pendant que tu seras encore là, & *que tu* parleras avec le Roi, je viendrai après toi, & je continuerai le discours que tu auras commencé.
15. Bath-scébah donc vint vers le Roi dans sa chambre: Or le Roi étoit fort vieux, & Abisag Sçunamite le servoit.
16. Et Bath-scébah se baissa profondément & se prosterna devant le Roi; & le Roi *lui* dit: Qu'as-tu?
17. Et elle lui répondit: Mon Seigneur, tu as juré par l'Eternel ton Dieu à ta servante, & tu as dit: Certainement ton fils Salomon règnera après moi, & il sera assis sur mon trône.
18. Mais maintenant voici, Adonija a été fait Roi, & tu n'en sais rien, ô Roi mon Seigneur.
19. Il a même tué des bœufs, des bêtes grasses, & des brébis, en grand nombre, & il a convié tous les fils du Roi, avec Abiathar le Sacrificateur, & Joab Chef de l'armée; mais il n'a point invité ton serviteur Salomon.
20. Or pour ce qui est de toi, ô Roi mon Seigneur, les yeux de tout Israël *sont* sur toi, afin que tu leur déclares qui doit être assis sur le trône du Roi mon Seigneur après lui.
21. Et il arrivera qu'aussi-tôt que le Roi mon Seigneur se sera endormi avec ses péres, nous serons *tenus pour* coupables, moi & mon fils Salomon.
22. Elle parloit encore avec le Roi, lors que Nathan le Prophète vint.
23. Et on le fit savoir au Roi disant: Voici Nathan le Prophète. Puis *Nathan* se présenta devant le Roi, & se prosterna devant lui sur son visage en terre.
24. Et Nathan dit: O Roi mon Seigneur, as-tu dit, Adonija règnera après moi, & sera assis sur mon trône?
25. Car il est descendu aujourd'hui, & il a tué des bœufs, des bêtes grasses, & des brébis en grand nombre, & il a convié tous les fils du Roi, & les Chefs de l'armée, & le Sacrificateur Abiathar; & voilà ils mangent & boivent devant lui, & ils ont dit: Vive le Roi Adonija.
26. Mais il n'a point convié, ni ton serviteur, ni le Sacrificateur Tsadok, ni Bénaja, fils de Jéhojadah, ni Salomon ton serviteur.
27. Ceci auroit-il été fait par le Roi mon Seigneur, sans que tu eusses fait savoir à ton serviteur, qui est celui qui doit être assis sur le trône du Roi mon Seigneur après lui?
28. Et le Roi David répondit, & dit: Apellez-moi Bath-scébah; & elle se présenta devant le Roi, & se tint devant lui.
29. Alors le Roi jura & dit: L'Eternel qui m'a délivré de toute affliction, *est* vivant,
30. Que comme je t'ai juré par l'Eternel le Dieu d'Israël, disant: Certainement ton fils Salomon règnera après moi, & sera assis sur mon trône en ma place, je le ferai ainsi aujourd'hui.
31. Alors Bath-scébah se baissa profondément sur *son* visage en terre, & se prosterna devant le Roi, & dit: Que le Roi David mon Seigneur vive à jamais!
32. Et le Roi David dit: Appellez-moi Tsadok le Sacrificateur, & Nathan le Prophète, & Bénaja fils de Jéhojadah; & ils se présentérent devant le Roi.
33. Et le Roi leur dit: Prenez avec vous les Officiers de vôtre Seigneur, & faites monter mon fils Salomon sur ma mule, & faites-le descendre vers Guihon;
34. Et que Tsadok le Sacrificateur, & Nathan le Prophète l'oignent en ce lieu-là pour Roi sur Israël; puis vous sonnerez de la trompette, & vous direz: Vive le Roi Salomon!
35. Et vous monterez après lui, & il viendra, & s'asseiera sur mon trône, & règnera en ma place; car j'ai ordonné qu'il soit Conducteur d'Israël & de Juda.
36. Alors Bénaja fils de Jéhojadah répondit au Roi, & dit: Amen! Que l'Eternel le Dieu du Roi mon Seigneur l'ordonne ainsi.
37. Comme l'Eternel a été avec le Roi mon Seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, & qu'il éléve son trône plus que le trône du Roi David mon Seigneur.
38. Alors Tsadok le Sacrificateur descendit avec Nathan le Prophète, & Bénaja

naja fils de Jéhojadah, & les Kéréthiens & les Péléthiens, & ils firent monter Salomon sur la mule du Roi David, & ils le menérent à Guihon.

39. Et Tsadok le Sacrificateur prit une corne pleine d'huile du Tabernacle, & oignit Salomon; puis on sonna de la trompette, & tout le peuple dit: Vive le Roi Salomon!

40. Et tout le monde monta après lui, & le peuple joüoit des flûtes, & donnoit toutes les marques d'une fort grande joie & la terre rétentissoit des cris qu'ils faisoient.

41. Or Adonija, & tous les conviés qui *étoient* avec lui, entendirent *ce bruit*, comme ils achevoient de manger; Joab aussi ouït le son de la trompette, & dit: Que veut dire ce bruit de la ville qui est ainsi émuë?

42. Lors qu'il parloit encore, voici Jonathan fils d'Abiathar le Sacrificateur arriva. Et Adonija *lui* dit: Entre, car tu ès un vaillant homme, & tu aporteras de bonnes nouvelles

43. Mais Jonathan répondit, & dit à Adonija: Certainement le Roi David nôtre Seigneur a établi Roi Salomon.

44. Et le Roi a envoyé avec lui Tsadok le Sacrificateur, Nathan le Prophète, Bénaja fils de Jéhojadah, & les Kéréthiens & les Péléthiens, & ils l'ont fait monter sur la mule du Roi.

45. Et Tsadok le Sacrificateur, & Nathan le Prophète l'ont oint pour Roi à Guihon, d'où ils sont remontés avec joie; ce qui a ému toute la ville; c'*est* là le bruit que vous avez entendu.

46. Salomon même s'est assis sur le trône du Royaume.

47. Et même les Officiers du Roi sont venus pour bénir le Roi David nôtre Seigneur, disant: Que Dieu rende le nom de Salomon plus grand que ton nom, & qu'il élève son trône plus que ton trône. Et le Roi s'est prosterné sur le lit.

48. Qui plus est, le Roi a dit ainsi: Béni *soit* l'Eternel le Dieu d'Israël, qui a fait aujourd'hui asseoir sur mon trône un homme que mes *propres* yeux voient.

49. Alors tous les conviés qui *étoient* avec Adonija furent dans un grand trouble, & se levérent, & chacun alla son chemin.

50. Et Adonija craignant Salomon, se leva & s'en alla, & saisit les cornes de l'autel.

51. Et on le raporta à Salomon, en disant: Voilà Adonija qui a peur du Roi Salomon; & voilà, il a saisi les cornes de l'autel, & il a dit: Que le Roi Salomon me jure aujourd'hui, qu'il ne fera pas mourir son serviteur par l'épée.

52. Et Salomon dit: Si *à l'avenir* il se conduit en homme de bien, il ne tombera *pas un seul* de ses cheveux en terre; mais s'il se trouve du mal en lui, il mourra.

53. Alors le Roi Salomon envoya *vers Adonija*, & on le ramena de l'autel, & il vint se prosterner devant le Roi Salomon. Et Salomon lui dit: Va-t-en en ta maison.

REFLEXIONS.

L'Entreprise d'Adonija, qui voulut se faire Roi, fut un sujet d'affliction pour David. Cependant la Providence permit que cela arrivat pendant que David vivoit encore, afin qu'il pût dissiper le parti d'Adonija, & que Salomon fut établi Roi, suivant les promesses que Dieu en avoit faites. Ainsi l'orgueil & l'ambition d'Adonija, & la conspiration qu'il forma, ne servirent qu'à hâter l'élévation de Salomon, & qu'à lui assurer le Royaume. C'est ici un de ces exemples qui prouvent que Dieu abaisse les orgueilleux, & qu'il les confond ordinairement par leur propre orgueil. On voit aussi par là, que rien ne sauroit empêcher l'exécution des desseins de la Providence; que tout ce que les hommes entreprennent pour les traverser ne sert qu'à les avancer, & que les entreprises criminelles tournent à la confusion de ceux qui en sont les auteurs. La clémence dont Salomon usa envers Adonija, en lui pardonnant, doit être attribuée à la bonté de Salomon, & à l'amour que David conservoit pour Adonija, nonobstant son crime. Les Grands doivent aussi user de clémence & pardonner ce qu'on peut avoir fait contre eux, autant que cela est possible, & que la tranquilité publique le peut permettre; & nous devons tous en général être portés à la douceur, & pardonner avec plaisir à ceux qui nous ont offensés.

CHAPITRE II.

Le Roi David étant près de sa fin, exhorte Salomon à craindre Dieu; il lui ordonne de faire mourir Joab, à cause des meurtres & des crimes qu'il avoit commis; d'avoir soin de la famille de Barzillai, qui l'avoit assisté lors de la conjuration d'Abscalom; & de punir Scimhi. David meurt, & après sa mort Salomon régna en sa place. Il fit mourir Adonija son frére, Joab, & Scimhi, & il relégua le Sacrificateur Abiathar.

LE tems de la mort de David approchant, il donna ce commandement à son fils Salomon & lui dit:

2. Je m'en vai par le chemin de toute la terre; fortifie-toi & sois un homme *courageux*.

3. Et observe ce que l'Eternel ton Dieu veut que tu gardes, en marchant dans ses voies, & en gardant ses statuts, ses commandemens, ses ordonnances, & ses tèmoignages, selon ce qui

qui est écrit dans la Loi de Moyse; afin que tu réüssisses dans tout ce que tu entreprendras;

4. Et que l'Eternel confirme la parole qu'il m'a donnée, disant: Si tes fils prennent garde à leur voie, pour marcher devant moi dans la vérité, de tout leur cœur, & de toute leur ame, il ne te manquera point *de Successeur* qui soit assis sur le Trône d'Israël.

5. Au reste tu sais ce que m'a fait Joab fils de Tséruja, & ce qu'il a fait aux deux Chefs des armées d'Israël, savoir à Abner fils de Ner, & à Hamasa fils de Jéther, qu'il a tués, ayant répandu durant la paix le sang qu'on répand en tems de guerre, & ayant ensanglanté, de ce sang qu'on répand en tems de guerre, la ceinture qu'il avoit sur ses reins, & les souliers qu'il avoit aux piés.

6. Tu en useras donc selon ta sagesse, & tu ne laisseras point descendre ses cheveux blancs en paix dans le sépulcre.

7. Mais tu feras du bien aux enfans de Barzillaï Galaadite, & ils seront du nombre de ceux qui mangent à ta table, parce qu'ils sont ainsi venus vers moi, lors que je fuyois de devant Absçalom ton frére.

8. Voilà de plus, *tu as* avec toi Sçimhi, fils de Guéra, fils de Jémini, de Bahurim, qui prononça contre moi des malédictions, atroces le jour que je m'en allois à Mahanajim. Mais il descendit au devant de moi vers le Jourdain, & je lui jurai par l'Eternel, & je lui dis: Je ne te ferai point mourir par l'épée.

9. Maintenant donc tu ne le laisseras point impuni; car tu *es* sage, pour savoir ce que tu lui devras faire; mais tu feras descendre ses cheveux blancs par une mort violente dans le sépulcre.

10. Ainsi David s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de David.

11. Et le tems que David règna sur Israël *fut* de quarante ans. Il règna sept ans à Hébron, & trente-trois ans à Jérusalem.

12. Et Salomon s'assit sur le trône de David son Pére, & son Royaume fut fort affermi.

13. Alors Adonija fils de Hagguith vint vers Bathscébah Mére de Salomon. Et elle *lui* dit: Viens-tu à bonne intention? Et il *répondit: Je viens* à bonne intention.

14. Puis il dit: J'ai un mot à te *dire*. Elle *répondit:* Parle.

15. Et il dit: Tu sais bien que le Royaume m'apartenoit, & que tout Israël s'attendoit que je règnerois; mais le Royaume a été transporté, & il est échû à mon frére, parce que l'Eternel le lui a *donné*.

16. Maintenant donc j'ai à te demander une grace; ne me la refuse point. Et elle lui *répondit:* Parle.

17. Et il dit: Je te prie, di au Roi Salomon, (car il ne te refusera rien) qu'il me donne Abisag Sçunamite pour femme.

18. Et Bath-scébah *répondit:* Je le veux; je parlerai pour toi au Roi.

19. Ainsi Bath-scébah vint vers le Roi Salomon, afin de lui parler pour Adonija. Et le Roi se leva *pour aller* au devant de Bath-scébah, & se prosterna devant elle; puis il s'assit sur son trône, & fit mettre un siége à sa Mére, & elle s'assit à la main droite du Roi;

20. Et dit: J'ai à te faire une petite demande; ne me la réfuse point. Et le Roi lui *répondit:* Fai-la ma mére; car je ne te la refuserai point.

21. Et elle dit: Qu'on donne Abisag Sçunamite à Adonija ton frére pour femme.

22. Mais le Roi Salomon répondit à sa mére, & dit: Pourquoi demandes-tu Abisag Sçunamite pour Adonija? Demande plûtôt le Royaume pour lui, parce qu'il *est* mon frere ainé; *demande-le* pour lui, pour Abiathar le Sacrificateur, & pour Joab fils de Tséruja.

23. Alors le Roi Salomon jura par l'Eternel disant: Que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si Adonija n'a dit cette parole contre sa propre vie.

24. Car maintenant l'Eternel *est* vivant, qui m'a établi, & m'a fait asseoir sur le trône de David mon Pére, & qui a établi ma maison, comme il l'avoit dit, que certainement Adonija sera mis à mort aujourd'hui.

25. Et le Roi Salomon ayant donné la commission à Bénaja fils de Jéhodah *de tuer Adonija*, *Bénaja* se jetta sur lui, & *Adonija* mourut.

26. Puis le Roi dit à Abiathar Sacrificateur: Va t'en à Hanathoth dans ta possession; car tu mérites la mort; toutefois je ne te ferai point mourir aujourd'hui, parce que tu as porté l'Arche du Seigneur l'Eternel devant David mon Pére; & parce que tu as eu part à toutes les afflictions de mon pére.

27. Ainsi Salomon chassa Abiathar, afin qu'il ne fut plus Sacrificateur de l'Eternel; *&* *cela* pour accomplir la parole de l'Eternel, qu'il avoit prononcée à Scilo contre la maison d'Héli.

28. Cette nouvelle étant venuë jusqu'à Joab, (qui s'étoit révolté pour suivre Adonija, bien qu'il ne se fût point révolté pour suivre Absçalom,) il s'enfuït dans le Tabernacle de l'Eternel, & il saisit les cornes de l'autel.

29. Et on le raporta au Roi Salomon, *& on lui dit*, que Joab s'en étoit fuï au Tabernacle de l'Eternel, & que même il étoit auprès de l'autel. Et Salomon envoya Bénaja fils de Jéhojadah,

&

& lui dit : Va, jette-toi sur lui.

30. Bénaja donc entra au tabernacle de l'Eternel, & dit à Joab : Ainsi a dit le Roi : Sors de là. Et il *répondit* : Non, mais je mourrai ici. Et Bénaja le raporta au Roi, & dit : Joab m'a parlé ainsi, & il m'a ainsi répondu.

31. Et le Roi lui dit : Fai comme il t'a dit, & jette-toi sur lui, & l'ensevelis; & tu ôteras de dessus moi, & de dessus la maison de mon pére, le sang que Joab a répandu sans cause.

32. Et l'Eternel fera retomber sur sa tête le sang qu'il a répandu; car il s'est jetté sur deux hommes plus gens de bien & meilleurs que lui, & il les a tués avec l'épée, sans que David mon pére en sût rien, sur Abner fils de Ner, Chef de l'armée d'Israël, & sur Hamasa fils de Jether, Chef de l'armée de Juda.

33. Et le sang de ces gens-là retombera sur la tête de Joab, & sur la tête de sa postérité à toûjours; mais il y aura paix, de la part de l'Eternel, à toûjours, pour David, pour sa postérité, pour sa maison, & pour son trône.

34. Bénaja donc fils de Jéhojadah monta, & se jetta sur lui, & le tua, & on l'ensevelit dans sa maison au désert.

35. Alors le Roi établit Bénaja fils de Jéhojadah sur l'armée en la place de *Joab*; le Roi établit aussi Tsadok Sacrificateur en la place d'Abiathar.

36. Puis le Roi envoya apeller Scimhi, & lui dit : Bâti-toi une maison à Jérusalem, & demeures-y, & n'en fors point, *pour aller* d'un côté ni d'un autre.

37. Car sache que le jour que tu en sortiras, & que tu passeras le torrent de Cédron, tu mourras sans remission; ton sang sera sur ta tête.

38. Et Scimhi *répondit* au Roi : Cette parole *est* bonne; ton serviteur fera tout ce que le Roi mon Seigneur a dit. Ainsi Scimhi demeura à Jérusalem plusieurs jours.

39. Mais il arriva qu'au bout de trois ans, deux serviteurs de Scimhi s'enfuïrent vers Akis fils de Mahacah Roi de Gath; & on le raporta à Scimhi, disant : Voilà tes serviteurs *sont* à Gath.

40. Alors Scimhi se leva, & bâta son âne, & s'en alla à Gath, vers Akis, pour chercher ses serviteurs. Ainsi Scimhi s'en alla, & ramena ses serviteurs de Gath.

41. Et on raporta à Salomon, que Scimhi étoit allé de Jérusalem à Gath, & qu'il étoit de retour.

42. Et le Roi envoya apeller Scimhi, & lui dit : Ne t'avois-je pas fait jurer par l'Eternel, & ne t'avois-je pas protesté, disant : Sache certainement, que le jour que tu sortiras, & que tu iras ici ou là, tu mourras sans remission? Et ne me *répondis*-tu pas : La parole *que* j'ai entenduë *est* bonne.

43. Pourquoi donc n'as-tu pas gardé le serment que tu as fait par l'Eternel, & le commandement que je t'avois fait?

44. Le Roi dit encore à Scimhi : Tu sais tout le mal que tu as fait à David mon pére, & tu en ès convaincu dans ton cœur; c'est pourquoi l'Eternel a fait retomber ta méchanceté sur ta tête.

45. Mais le Roi Salomon *sera* béni, & le trône de David sera affermi devant l'Eternel à jamais.

46. Et le Roi donna l'ordre à Bénaja fils de Jéhojadah, qui sortit, & se jetta sur Scimhi, & *Scimhi* mourut. Et le Royaume fut affermi entre les mains de Salomon.

REFLEXIONS.

Les exhortations à la crainte de Dieu, que David adressa à Salomon avant que de mourir, sont une preuve de sa pieté & de sa tendresse pour son fils. A son exemple les péres doivent recommander sur toutes choses la crainte du Seigneur à leurs enfans, pendant qu'ils sont avec eux, & avant que de quitter le monde; c'est là le vrai moyen de faire reposer la bénédiction de Dieu sur les familles. Il faut remarquer sur les ordres que David donna à Salomon, touchant Joab & Scimhi, que David n'étoit pas vindicatif, ni sanguinaire, mais il étoit obligé d'instruire son fils, & de pourvoir à la sureté du Royaume. Mais il recommanda les enfans de Barzillaï à Salomon, par un principe de cette reconnoissance, que l'on doit toujours conserver pour ceux qui nous ont fait du bien, & pour leur postérité. Salomon commença son régne en punissant Adonija, Joab, Abiathar, & Scimhi. Il fit mourir Adonija avec justice; lui ayant déja pardonné une fois; mais Adonija continuoit dans le dessein de s'élever au trône; il avoit un parti pour lui; le Grand Sacrificateur Abiathar, & Joab Général de l'armée étant dans ses intérêts; & il cherchoit à fortifier son parti en épousant Abisag, qui avoit été femme de David son pére; ce qui étoit d'ailleurs un dessein criminel. Salomon ne fit pas mourir le Sacrificateur Abiathar, mais il se contenta de l'éxiler; il en usa ainsi par égard pour le caractère d'Abiathar, & parce qu'il avoit été attaché à David son pére. Ce fut là un acte de justice & de prudence; mais la providence accomplit ainsi les menaces qui avoient été faites autrefois contre la famille d'Héli, de laquelle Abiathar étoit. Pour ce qui est de Joab, à qui Salomon fit ôter la vie, il méritoit la mort, à cause des crimes qu'il avoit commis en tuant Abner, Abſcalom, & Hamasa, & parce qu'il venoit de se révolter contre David, en entrant dans la conspiration d'Adonija. A l'égard de Scimhi,

hi, Salomon lui avoit d'abord accordé la vie, à condition qu'il ne fortiroit pas de Jérusalem; la prudence voulant qu'il prit cette précaution contre un homme qui devoit lui être suspect; mais Scimhi ayant violé le serment qu'il avoit fait, & étant sorti de Jérusalem, sans doute dans de mauvais desseins, il fut condamné à mort justement. Les Princes sont quelquefois obligés, quoi que contre leur inclination, de faire des exemples de sévérité, & d'ôter la vie à ceux qui troublent la tranquilité publique; & les hommes injustes, séditieux & sanguinaires, tels qu'étoient Adonija, Abiathar, Joab, & Scimhi, reçoivent enfin la peine qu'ils ont mérités par leurs crimes.

CHAPITRE III.

Le Roi Salomon épouse la fille de Pharaon Roi d'Egypte. Il va à Gabaon où le tabernacle étoit; pour y offrir un sacrifice solemnel; Dieu lui apparoît dans ce lieu-là, & lui permet de lui demander ce qu'il voudroit. Salomon lui ayant demandé la sagesse, plûtot que les richesses, Dieu lui accorda l'un & l'autre; & ce Prince donna dès lors des marques de la sagesse extraordinaire qu'il avoit reçue du ciel, dans le jugement qu'il rendit sur le diférent que deux femmes avoient au sujet de leurs enfans.

OR Salomon s'allia avec Pharaon Roi d'Egypte; & il épousa la fille de Pharaon, qu'il amena dans la ville de David, jusqu'à-ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison, & la maison de l'Eternel, & la muraille qu'il faisoit faire tout autour de Jérusalem.

2. Le peuple sacrifioit seulement dans les hauts lieux, parce que jusqu'alors on n'avoit point bâti de maison au nom de l'Eternel.

3. Et Salomon aima l'Eternel, & il se conduisit selon les ordonnances de David son pére; mais il sacrifioit dans les hauts lieux, & y faisoit des parfums.

4. Le Roi donc s'en alla à Gabaon pour y sacrifier; car c'*étoit* le plus considérable des hauts lieux; & Salomon offrit mille holocaustes sur l'autel qui étoit là.

5. Et l'Eternel aparut à Salomon à Gabaon en songe de nuit; & Dieu *lui* dit: Demande-moi ce que *tu veux que* je te donne.

6. Et Salomon *répondit*: Tu as eu une grande bienveillance pour ton serviteur David mon pére, selon qu'il a marché en ta présence dans la vérité, dans la justice, & dans la droiture de son cœur, devant toi; & tu as toûjours eu cette grande bienveillance, & tu lui as donné un fils, qui est assis sur son trône, comme *il paroit* aujourd'hui.

7. Et maintenant, ô Eternel mon Dieu, tu as fait régner ton serviteur en la place de David mon pére, & je *ne* suis qu'un jeune garçon, qui ne sait point comment il faut se conduire.

8. Et ton serviteur *est* au milieu du peuple que tu as choisi, qui *est* un grand peuple, qui ne se peut compter, ni nombrer, à cause de sa multitude.

9. Donne donc à ton serviteur un cœur intelligent, pour juger ton peuple, & pour discerner entre le bien & le mal; car qui pourroit juger ton peuple qui est en si grand nombre?

10. Et ces discours plûrent à l'Eternel, de ce que Salomon lui avoit fait cette demande.

11. Et Dieu lui dit: Parce que tu m'as fait cette demande, & que tu n'as demandé ni une longue vie, ni des richesses, ni la mort de tes ennemis; mais que tu as demandé de l'intelligence pour rendre la justice:

12. Voici, j'ai fait selon ta parole; je t'ai donné un cœur sage, & intelligent, de sorte qu'il n'y en a point eu de pareil avant toi, & il n'y en aura point après toi, qui te soit semblable.

13. Et même je t'ai donné ce que tu n'as point demandé, savoir les richesses & la gloire; de sorte qu'entre les Rois il n'y en a point eu qui soit tel que tu seras, pendant tous les jours de ta vie.

14. Et si tu marches dans mes voies, pour garder mes ordonnances & mes commandemens, comme David ton pére y a marché, je prolongerai aussi tes jours.

15. Alors Salomon se réveilla, & voilà le songe. Puis il vint à Jérusalem, & se tint devant l'Arche de l'alliance de l'Eternel, & il offrit des holocaustes & des sacrifices de prospérités, & fit un festin à tous ses serviteurs.

16. Alors deux femmes débauchées, vinrent vers le Roi, & se présentérent devant lui.

17. Et l'une de ces femmes-là dit: Hélas, Monseigneur! Nous demeurions cette femme-là & moi dans une même maison, & j'ai accouchée chez elle dans cette maison-là.

18. Le troisiéme jour après mon accouchement, cette femme a aussi accouchée, & nous étions ensemble; il n'y *avoit* aucun étranger avec nous dans cette maison-là; *nous y étions* seules nous deux.

19. Or le fils de cette femme est mort pendant la nuit; parce qu'elle s'étoit couchée sur lui.

20. Mais elle s'est levée à minuit, & elle a pris mon fils que j'avois près de moi, pendant que ta servante dormoit, & elle l'a couché dans son sein, & elle a couché son fils mort dans mon sein.

21. Et m'étant levée le matin pour allaiter

allaiter mon fils, j'ai trouvé qu'il étoit mort; mais l'ayant consideré avec attention le matin, j'ai trouvé que ce n'étoit point mon fils, que j'avois enfanté.

22. Et l'autre femme *répondit:* Cela n'*est point;* mais celui qui vit *est* mon fils, & celui qui est mort *est* ton fils. Mais l'autre dit: Cela n'*est point;* mais celui qui est mort *est* ton fils, & celui qui vit *est* mon fils. C'est ainsi qu'elles parloient devant le Roi.

23. Et le Roi dit: Celle-ci dit: Mon fils vit, & celui qui est mort *est* ton fils; & celle-là dit: Cela n'est point, mais celui qui est mort *est* ton fils, & celui qui vit *est* mon fils.

24. Alors le Roi dit: Aportez-moi une épée, & on aporta une épée devant le Roi.

25. Et le Roi dit: Partagez en deux l'enfant qui vit, & donnez-*en* la moitié à l'une, & la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils vivoit dit au Roi, (car ses entrailles furent émûës de compassion envers son fils:) Hélas! Monseigneur, qu'on donne à celle-ci l'enfant qui vit, & qu'on se garde bien de le faire mourir. Mais l'autre dit: Il ne sera ni à moi ni à toi; qu'on le partage.

27. Alors le Roi *répondit*, & dit: Donnez à celle-ci l'enfant qui vit, & qu'on se garde de le faire mourir; celle-ci *est* la mére.

28. Et tout Israël ayant sû le jugement qu'avoit donné le Roi, ils craignirent le Roi; car ils reconnurent qu'il y avoit en lui une sagesse divine pour rendre la justice.

REFLEXIONS.

DIEU accorda une faveur particuliére au Roi Salomon, lors qu'il lui permit de lui demander tout ce qu'il souhaiteroit; & Salomon marqua beaucoup de sagesse & de pieté, en demandant à Dieu la prudence, dont il avoit besoin pour bien gouverner le peuple, plûtôt que la gloire & les richesses. Cette demande fut si agréable à Dieu, qu'il accorda à ce Prince une sagesse extraordinaire, & avec cela des richesses & une gloire qui surpassérent celle des plus grands Rois. Ceci apprend prémiérement aux Princes & aux Magistrats, qu'étant établis pour le bien des peuples, ils doivent sur tout travailler à obtenir la prudence & l'intégrité dont ils ont besoin; & faire consister leur gloire, non dans la puissance & dans les richesses, mais dans l'exercice de la justice, & dans un bon gouvernement. Et nous devons tous apprendre d'ici, que ce que nous devons rechercher & demander à Dieu avant toutes choses, c'est la véritable sagesse, qui consiste à le craindre, & les dons de son esprit, qui nous sont nécessaires pour cela. La maniére dont Dieu reçut la priére de Salomon, prouve, que Dieu fait toûjours part de ces dons-là à ceux qui les lui demandent, & qu'outre cela il leur accorde souvent les bénédictions temporelles, quoi qu'ils ne les lui demandent pas. C'est ce que Jésus-Christ nous enseigne par ces paroles: *Cherchez prémierement le régne de Dieu & sa justice, & toutes les autres choses vous seront ajoutées par dessus.* Au reste, on reconnut dès lors, par le jugement que Salomon rendit entre ces deux femmes qui se présentérent devant lui, qu'il étoit doüé d'une sagesse extraordinaire; & l'on peut voir par là, que si la fin de la vie de Salomon avoit répondu à de si beaux commencemens, il auroit été parfaitement heureux.

CHAPITRE IV.

On voit dans ce chapitre, I. qui étoient les principaux Officiers du Roi Salomon. On y voit ensuite l'étendüe de sa domination, ses richesses, l'abondance & la paix dont ses sujets jouissoient, sa sagesse, la connoissance qu'il avoit dans les choses naturelles, & la grande réputation où il étoit dans les pays étrangers.

LE Roi Salomon fut donc Roi sur tout Israël.

2. Et ceux-ci *étoient* les principaux Seigneurs de sa *cour:* Hazarja fils du Sacrificateur Tsadok;

3. Elihoreph & Ahija enfans de Sisça, étoient Sécretaires; Jéhosçaphat fils d'Ahilud, étoit commis sur les régistres;

4. Bénajah fils de Jéhojadah avoit la charge de l'armée; & Tsadok & Abiathar *étoient* les Sacrificateurs.

5. Hazarja fils de Nathan avoit la charge de ceux qui étoient commis sur les vivres; & Zabul fils de Nathan *étoit* le principal Officier, & le favori du Roi;

6. Et Ahisçar *étoit* le grand maître de la maison; & Adoniram fils de Habda *étoit* commis sur les tributs.

7. Or Salomon avoit douze Commissaires sur tout Israël, qui faisoient les provisions du Roi & de sa maison; & chacun pendant un mois de l'année avoit soin de la pourvoir de vivres.

8. Et ce *sont* ici leurs noms: Le fils de Hur *étoit commis* sur la montagne d'Ephraïm.

9. Le fils de Deker, sur Makath, sur Sçahalbim, sur Beth-scémes, & *sur* Elon de Beth-hanon.

10. Le fils de Héséd sur Arubboth, & il avoit Soco & tout le pays de Hépher.

11. Le fils d'Abinadab avoit toute la contrée de Dor; il eut Tapath fille de Salomon pour femme.

12. Bahana fils d'Ahilud *avoit* Tahanac, & Meguiddo, & tout le pays de Beth-

Beth-ſcéan, qui *étoit* vers le chemin tirant vers Tſarthan au deſſous de Jizréhel, depuis Beth-ſcéan juſqu'à Abel-méhola, & juſqu'au delà de Jokméham.

13. Le fils de Guéber *étoit commis* ſur Ramoth de Galaad, & il avoit les Bourgs de Jaïr fils de Manaſſé, qui *étoient* en Galaad; il avoit auſſi toute la contrée d'Argob, qui *étoit* en Baſçan; ſoixante grandes villes fortes & *garnies* de barres d'airain.

14. Ahinadab fils de Hiddo *étoit commis* ſur Mahanajim.

15. Ahimahats ſur Nephthali; & il prit auſſi Baſcémath fille de Salomon pour ſa femme.

16. Bahana fils de Cuſçaï *étoit commis* ſur Aſcer & ſur Haloth.

17. Jéhoſçaphat fils de Paruah ſur Iſſacar.

18. Scimhi fils d'Ela ſur Benjamin.

19. Guéber fils d'Urie ſur le pays de Galaad, *qui eſt* du pays de Sihon Roi des Amorrhéens, & de Hog Roi de Baſçan; & il *étoit* ſeul commis ſur ce pays-là.

20. Juda & Iſraël étoient comme le ſable qui *eſt* ſur le bord de la mer, tant ils étoient en grand nombre; ils mangeoient & beuvoient & ils ſe réjouiſſoient.

21. Et Salomon dominoit ſur tous les Royaumes, depuis le fleuve *d'Euphrate, juſqu'au* pays des Philiſtins, & juſqu'à la frontiére d'Egypte; ils lui aportoient des préſens, & ils lui furent *aſſujettis* tout le tems de ſa vie.

22. Or les vivres de Salomon chaque jour *étoient* trente cores de fine farine, & ſoixante *cores* d'autre farine;

23. Dix bœufs gras, & vingt bœufs des pâturages, & cents moutons, ſans les cerfs, les daims, les buffles, & la volaille engraiſſée.

24. Et il dominoit ſur tous les pays de deçà le fleuve, depuis Tiphſah, juſqu'à Gaza, *ſavoir* ſur tous les Rois *qui étoient* de deçà le fleuve, & il avoit la paix *avec ceux qui étoient* autour de lui de tous côtés,

25. Et Juda & Iſraël habitoient en aſſurance, chacun ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, depuis Dan juſqu'à Béer-ſcébah, pendant toute la vie de Salomon.

26. Salomon avoit auſſi quatre mille places à tenir des cheveaux, & douze mille hommes de cheval.

27. Or ces commis-là pourvoyoient de vivres le Roi Salomon, & tous ceux qui s'aprochoient de la table du Roi Salomon, chacun dans ſon mois, & ils ne laiſſoient manquer de rien.

28. Ils faiſoient auſſi venir de l'orge, & de la paille, pour les chevaux, & pour les genets, au lieu où ils étoient, chacun ſelon ſa charge.

29. Et Dieu donna de la ſageſſe à Salomon, & une fort grande intelligence, & une étenduë d'eſprit en auſſi grande abondance que *celle* du ſable qui *eſt* ſur le bord de la mer.

30. Et la ſageſſe de Salomon ſurpaſſoit la ſageſſe de tous les Orientaux, & toute la ſageſſe des Egyptiens.

31. Il étoit même plus ſage qu'aucun homme; plus qu'Ethan Ezrahite, qu'Heman, que Calcol, & que Dardah, les fils de Mahol; & ſa réputation ſe répandit parmi toutes les nations de tous côtés.

32. Il prononça trois mille paraboles, & fit cinq mille Cantiques.

33. Il a auſſi parlé des arbres, depuis le cèdre qui *eſt* au Liban, juſqu'à l'hyſſope qui ſort de la muraille; il a encore parlé des bêtes, des oiſeaux, des reptiles & des poiſſons.

34. Et il venoit *des gens* de tous les peuples pour entendre la ſageſſe de Salomon, & de la part de tous les Rois de la terre, qui avoient entendu parler de ſa ſageſſe.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, que Dieu éleva Salomon à une très-grande gloire, en lui accordant des richeſſes, & une puiſſance qui le diſtinguoient des plus grands Princes; & avec cela une ſageſſe, une prudence, & des connoiſſances qui le mettoient au deſſus des hommes les plus ſages qu'il y eut alors au monde. Ce fut ainſi que Dieu accomplit les promeſſes qu'il avoit faites à David, de lui donner un fils dont le règne ſeroit très-glorieux; & qu'il voulut récompenſer la pieté de Salomon lui même, & l'attachement qu'il avoit alors pour ſon ſervice. Outre cela, Dieu accorda cette puiſſance & cette abondance à Salomon, afin qu'il fût en état de bâtir le temple de Jéruſalem, & d'établir le ſervice divin. Cependant, il faut ſe ſouvenir, que ces grandes richeſſes, & ces graces que Salomon avoit reçuës, lui furent avantageuſes pendant qu'il s'en ſervit comme il faut; mais que dès qu'il en abuſa, elles lui tournérent en piége & en ruïne. Cela nous montre, combien la poſſeſſion des richeſſes eſt dangereuſe; & combien nous devons craindre d'abuſer des graces & des dons du Seigneur.

CHAPITRE V.

Hiram Roi de Tyr, & Salomon, s'envoient réciproquement des Ambaſſadeurs. Salomon léve un grand nombre d'ouvriers, pour batir le Temple; & il obtient du Roi Hiram des ouvriers & des materiaux pour le même ſujet.

ET Hiram Roi de Tyr envoya ſes ſerviteurs vers Salomon, ayant apris qu'on l'avoit oint pour Roi à la place de ſon pére; car Hiram avoit toûjours

toûjours aimé David.

2. Et Salomon envoya vers Hiram pour *lui* dire :

3. Tu fais que David mon pére n'a pû bâtir une maison au nom de l'Eternel son Dieu, à cause des guerres *que lui ont fait ses ennemis* qui l'environnoient, jusqu'à ce que l'Eternel les ait mis sous ses piés.

4. Et maintenant l'Eternel mon Dieu m'a donné du répos de toutes parts, *&* je n'ai point d'ennemi, ni de mauvaise rencontre.

5. Voici donc j'ai résolu de bâtir une maison au nom de l'Eternel mon Dieu, selon que l'Eternel en a parlé à David mon pére, disant: Ton fils, que je mettrai en ta place sur ton trône, sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

6. C'est pourquoi commande maintenant qu'on coupe des cèdres du Liban; que mes serviteurs soient avec tes serviteurs; & je te donnerai, pour tes serviteurs, la récompense que tu me diras, car tu sais qu'il *n'y a* personne entre nous qui sache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Et quand Hiram eut entendu les paroles de Salomon, il en eut une fort grande joie, & il dit: Béni *soit* aujourd'hui l'Eternel, qui a donné à David un fils sage, *pour être Roi* sur ce grand peuple.

8. Hiram donc envoya vers Salomon, pour lui dire: J'ai entendu ce que tu m'as mandé. Quant au bois de cèdre & au bois de sapin, je ferai tout ce que tu voudras.

9. Mes serviteurs les transporteront depuis le Liban jusqu'à la mer; puis je les ferai mettre sur la mer par radeaux jusqu'au lieu que tu m'auras marqué, & je les ferai délivrer là; tu les y prendras, & de ton côté tu me satisferas en fournissant de vivres ma maison.

10. Hiram donc donna du bois de cèdre, & du bois de sapin à Salomon, autant qu'il en voulut.

11. Et Salomon donnoit à Hiram vingt-mille cores de froment, pour la nourriture de sa maison, & vingt cores d'huiles très-pure. Salomon en donnoit autant à Hiram chaque année.

12. L'Eternel donna donc de la sagesse à Salomon, comme il lui *en* avoit parlé. Et il y eut paix entre Hiram & Salomon, & ils traittérent alliance ensemble.

13. Le Roi Salomon fit aussi une levée *de gens* sur tout Israël, & la levée fut de trente mille hommes.

14. Et il en envoyoit dix mille au Liban chaque mois tour à tour, ils étoient un mois au Liban, & deux mois dans leur maison; & Adoniram *étoit commis* sur cette levée.

15. Salomon avoit aussi soixante & dix mille hommes, qui portoient les fardeaux, & quatre vingt mille qui coupoient le bois sur la montagne,

16. Sans les Chefs des Commis de Salomon, qui avoient la charge de l'ouvrage, au nombre de trois mille trois cents, & qui commandoient le peuple qui travailloit.

17. Et on amena par le commandement du Roi de grandes pierres, & des pierres de prix, pour faire le fondement du Temple; elles étoient toutes taillées.

18. Et les massons de Salomon, & les massons d'Hiram, & les tailleurs de pierre, taillérent & préparérent le bois & les pierres pour bâtir le Temple.

REFLEXIONS.

On voit par ce chapitre, qu'aussi-tôt que Salomon fut sur le trône, il entreprit de bâtir le temple, selon le projet & l'ordre que David son pére lui en avoit donné avant que de mourir; & que Dieu, pour faciliter l'exécution de ce pieux dessein, lui rendit le Roi de Tyr favorable. Rien n'est plus loüable dans un Prince qui a l'avantage de connoître Dieu, que de prendre ainsi à cœur ce qui concerne la Religion; & Dieu de son côté bénit aussi les desseins qui vont à l'avancement de sa gloire, & les fait heureusement réüssir.

CHAPITRE VI.

Salomon commence à bâtir le Temple l'an quatriéme de son régne, & ce bâtiment fut achevé au bout de sept ans.

Il arriva quatre cents quatre vingts ans après que les enfans d'Israël furent sortis du pays d'Egypte, la quatriéme année que Salomon régnoit sur Israël, au mois de Ziv, qui est le second mois, que Salomon bâtit une maison à l'Eternel.

2. Et la maison que le Roi Salomon bâtit à l'Eternel avoit soixante coudées de long, vingt de large, & trente coudées de haut.

3. Le portique *qui étoit* devant le Temple de la maison avoit vingt coudées de long, qui répondoit à la largeur de la maison; & il avoit dix coudées de large sur le devant de la maison.

4. Il fit aussi des fenêtres à la maison, larges en dedans, *&* étroites par dehors.

5. Et il bâtit, joignant la muraille de la maison, des etages de chambres l'une sur l'autre tout autour, *apuyés* contre les murailles de la maison, tout autour du Temple, & de l'Oracle; ainsi il fit des chambres tout autour.

6. La largeur de l'etage d'embas *étoit* de cinq coudées; la largeur de celui du milieu *étoit* de six coudées, & la lar-

largeur du troisiéme *étoit* de sept coudées; car il avoit fait des rétrécissemens en la maison par dehors, afin que *la* charpente n'entrât pas dans les murailles de la maison.

7. Or en bâtissant la maison, on la bâtit de pierres qu'on avoit amenées toutes telles qu'elles devoient être; de sorte qu'en bâtissant la maison on n'entendit ni marteau, ni hache, ni aucun outil de fer.

8. L'entrée des chambres du milieu *étoit* au côté droit de la maison; & on montoit par une vis aux *chambres* du milieu, & *de celles* du milieu *à celles* du troisiéme *étage*.

9. Il bâtit donc la maison, & il l'acheva, & il couvrit la maison de lambris en voute, & de poutres de cèdre.

10. Et il bâtit les étages, joignant toute la maison, chacun de cinq coudées de haut, & ils tenoient à la maison par le moyen des bois de cèdre.

11. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Salomon, disant:

12. Quant à cette maison que tu bâtis; si tu marches dans mes statuts, & si tu fais mes ordonnances, & si tu gardes tous mes commandemens, en y marchant, je ratifierai avec toi la parole que j'ai dite à David ton pére;

13. Et j'habiterai au milieu des enfans d'Israël, & je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël.

14. Ainsi Salomon bâtit la maison, & il l'acheva.

15. Il lambrissa les murailles de la maison, par dedans, de planches de cèdre, depuis le sol de la maison jusqu'à la voute lambrissée; il les couvrit de bois par dedans: & il couvrit le sol de la maison de planches de sapin.

16. Il lambrissa aussi *l'espace de* vingt coudées de planches de cèdres au fond de la maison, depuis le sol jusqu'au haut des murailles, & il lambrissa *cet espace* au dedans pour l'Oracle, *savoir* le Lieu très-saint.

17. Mais la maison, *savoir* le Temple de devant, étoit de quarante coudées.

18. Et les planches de cèdre, qui étoient pour le dedans de la maison, étoient entaillées de boutons de fleurs épanouïes, relevées en bosse; tout le dedans étoit de cèdre, on n'y voyoit pas une pierre.

19. Il plaça aussi l'Oracle au dedans de la maison vers le fond, pour y mettre l'Arche de l'alliance de l'Eternel.

20. Et l'Oracle *avoit* par devant vingt coudées de long, vingt coudées de large, & vingt coudées de haut, & on le couvrit de fin or, on *en* couvrit aussi l'autel, *qui étoit* de cèdre.

21. Salomon donc couvrit la maison de fin or, depuis l'entre-deux jusqu'au fond; & il fit passer un voile avec des chaines d'or au devant de l'Oracle, qu'il couvrit d'or.

22. Ainsi il couvrit entiérement d'or toute la maison; il couvrit aussi d'or tout l'autel qui étoit pour l'Oracle.

23. Et il fit des Chérubins de bois d'olivier dans l'Oracle, qui avoient chacun dix coudées de haut.

24. L'une des ailes d'un des Chérubins avoit cinq coudées, & l'autre aile du *même* Chérubin avoit aussi cinq coudées; depuis le bout d'une aile, jusqu'au bout de l'autre aile, *il y avoit* dix coudées.

25. Ainsi l'autre Chérubin étoit aussi de dix coudées: Les deux Chérubins étoient d'une même mésure, & taillés l'un comme l'autre.

26. La hauteur d'un Chérubin *étoit* de dix coudées, & l'autre Chérubin avoit aussi la même *hauteur*.

27. Et il mit les Chérubins au dedans de la maison vers le fond; & on étendit les ailes des Chérubins; de sorte que l'aile de l'un touchoit une muraille, & l'aile de l'autre Chérubin touchoit l'autre muraille; & leurs *autres* ailes se venoient *joindre* au milieu de la maison, & l'une des ailes touchoit l'autre.

28. Et il couvrit d'or les Chérubins.

29. Et il entailla toutes les murailles de la maison, tout autour, de sculptures bien profondes, de Chérubins, & de palmes, & de boutons de fleurs épanouïes, tant en dedans qu'en dehors.

30. Il couvrit aussi d'or le pavé de la maison, tant en dedans, qu'en dehors.

31. Et il fit à l'entrée de l'Oracle une porte à deux battans, de bois d'olivier, dont les linteaux & les jambages *étoient* de cinq membreures.

32. *Il fit* donc une porte à deux battans de bois d'olivier, & entailla sur elle des moulures de Chérubins, de palmes & de boutons de fleurs épanouïes, & il les couvrit d'or, étendant l'or sur les Chérubins & sur les palmes.

33. Il fit aussi à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier, de quatre membreures;

34. Et une porte à deux battans de bois de sapin; les deux piéces d'un des battans *étoient* brisées; & les deux piéces de l'autre battant *étoient* aussi brisées.

35. Et il y entailla des Chérubins, des palmes & des boutons de fleurs épanouïes, & il *les* couvrit d'or, qui étoit fort proprement appliqué sur les moulures.

36. Il bâtit aussi le Parvis de dedans de trois rangées de pierres de taille, & d'une rangée de poutres de cédres.

37. La quatriéme année, au mois de Ziv, les fondemens de la maison de l'E-

l'Eternel furent posés.

38. Et l'onziéme année, au mois de Bul, qui *est* le huitiéme mois, la maison fut achevée avec toutes ses apartenances & tous ses meubles; il mit sept ans à la bâtir.

CHAPITRE VII.

Salomon bâtit la maison du Parc du Liban, & celui de la Reine son Epouse; & fait faire divers ouvrages pour le Temple & pour le service divin.

SALOMON bâtit aussi sa maison, & il l'acheva toute en treize ans.

2. Il bâtit aussi la maison du Parc du Liban, de cent coudées de long, de cinquante coudées de large, & de trente coudées de haut, avec quatre rangées de colomnes de cèdre, & il y avoit sur les colomnes des poutres de cèdre.

3. Il y avoit aussi un couvert de bois de cèdre par dessus les chambres, qui *étoit* sur quarante-cinq colomnes; chaque rang en avoit quinze.

4. Et il y avoit trois rangées de fenêtres, & une fenêtre répondoit à l'autre *en* trois endroits.

5. Et toutes les portes & *tous les* pôteaux *étoient* quarrés avec les fenêtres; & une fenêtre répondoit à l'autre vis-à-vis *en* trois endroits.

6. Il fit aussi un portique de colomnes, de cinquante coudées de long, & de trente coudées de large, & ce portique étoit au devant des colomnes *de la maison*; de sorte que les colomnes & les poutres *étoient* au devant d'elle.

7. Il fit aussi un portique pour le trône où il rendoit justice, *qu'on apelloit* le portique du jugement, & on le couvrit de cèdre, depuis un bout du sol jusqu'à l'autre.

8. Et *dans* la maison où il demeuroit *il y avoit* un autre parvis au dedans du portique *qui étoit* du même ouvrage. Et Salomon fit à la fille de Pharaon, qu'il avoit épousée, une maison *bâtie* comme ce portique.

9. Toutes ces choses *étoient* de pierres de prix, de la même mesure que les pierres de taille, sciées avec une scie, en dedans & en dehors, & depuis le fond jusqu'aux corniches, & par dehors jusqu'au grand parvis.

10. Le fondement aussi *étoit* de pierres de prix, de grandes pierres, des pierres de dix condées, & des pierres de huit coudées.

11. Et par dessus *il y avoit* des pierres rares, de la même mesure que les pierres de taille, & du cèdre.

12. Et le grand parvis *avoit* aussi tout à l'entour trois rangées de pierres de taille, & une rangée de poutres de cèdre, comme le parvis de dedans la maison de l'Eternel, & le portique de la maison.

13. Or le Roi Salomon avoit fait venir de Tyr, Hiram;

14. Qui *étoit* fils d'une femme veuve de la Tribu de Nephthali, dont le pére *étoit* Tyrien, qui travailloit en cuivre. Cet homme *étoit* fort expert, intelligent, & savant, pour faire toute sorte d'ouvrages d'airain; & il vint vers le Roi Salomon, & il fit tout son ouvrage.

15. Il fondit deux colomnes d'airain; la hauteur de chaque colomne *étoit* de dix-huit coudées, & un réseau de douze coudées environnoit chaque colomne.

16. Il fit aussi deux chapiteaux d'airain fondu, pour mettre sur le haut des colomnes; la hauteur de l'un des chapiteaux *étoit* de cinq coudées, & la hauteur de l'autre chapiteau *étoit* aussi de cinq coudées.

17. *Il y avoit* des entrelassures en forme de rets de filets entortillés en façon de chaines, pour les chapiteaux qui *étoient* sur le sommet des colomnes; sept pour l'un des chapiteaux, & sept pour l'autre.

18. Et il fit les colomnes, avec deux rangs de pommes de grenades sur un rets, tout autour, pour couvrir *l'un* des chapiteaux qui *étoit* sur le sommet d'une des colomnes; & il fit la même chose pour l'autre chapiteau.

19. Et les chapiteaux qui *étoient* au haut des colomnes *étoient faits* en façon de fleurs de lis, de quatre coudées, *pour mettre* au portique.

20. Or les chapiteaux *étoient* sur les deux colomnes, & même au dessus, depuis l'endroit du ventre qui *étoit* au delà du rets. Il y avoit aussi deux cents pommes de grenades, *disposées* par rangs tout au tour sur le second chapiteaux.

21. Il dressa donc les colomnes au portique du Temple, & il en posa l'une *à main* droite, & la nomma Jakin; & il dressa l'autre *à main* gauche; & la nomma Boaz.

22. Et *on mit* sur le chapiteau des colomnes l'ouvrage qui étoit fait en façon de fleur de lis. Ainsi l'ouvrage des colomnes fut achevé.

23. Il fit aussi une mer de fonte, *qui avoit* dix coudées d'un bord à l'autre; elle étoit ronde tout autour, de cinq coudées de haut; & un cordon de trente coudées l'environnoit tout autour.

24. Or au dessous de son bord, *il y avoit* des figures de relief tout autour, qui l'environnoient, dix à chaque coudée, qui environnoient la mer tout autour. *Il y avoit* deux rangées de ces figures de relief, qui avuient été aussi jettées en fonte.

25. Et elle étoit posée sur douze bœufs, dont trois regardoient le septen-

tentrion, trois regardoient l'occident, trois regardoient le midi, & trois regardoient l'orient. La mer *étoit* sur le dos *de ces bœufs*, dont tout le derriére du corps *étoit tourné* en dedans.

26. Son épaisseur *étoit* d'une paume, & son bord *étoit* comme *le* bord d'une coupe ouvragé de fleur de lis, & elle contenoit deux mille baths.

27. Il fit aussi dix soubassemens d'airain, ayant chacun quatre coudées de long, & quatre coudées de large, & trois coudées de haut.

28. Or l'ouvrage de *chaque* soubassement *étoit* de cette maniére, *c'est qu'ils* avoient des chassis qui étoient entre les jointures.

29. Et sur ces chassis, qui *étoient* entre les jointures, *il y avoit* des *figures de* lions, de bœufs, & de Chérubins. Et au dessus des jointures, *il y avoit* un bassin sur le haut; & au dessous des *figures de* lions & de bœufs *il y avoit* des corniches faites en penchant.

30. Et chaque soubassement *avoit* aussi quatre rouës d'airain, avec des planches d'airain; & il y avoit aux quatre angles des épauliéres, *qui se rendoient* au dessous du cuvier au delà de toutes les corniches.

31. Or l'ouverture du cuvier, depuis le dedans du chapiteau en haut, *étoit* d'une coudée; mais l'ouverture du chapiteau *étoit* ronde de la façon du bassin, & *elle étoit* d'une coudée & demie; & même sur les chassis de cette ouverture *il y avoit* des gravures; ces ouvertures aussi *avoient* des chassis quarrés, & non pas ronds.

32. Et les quatre rouës *étoient* au dessous des chassis; & les aissieux des rouës *tenoient* au soubassement. Chaque rouë étoit haute d'une coudée & demie.

33. Et la façon des rouës *étoit* selon la façon des rouës de chariot. Leurs aissieux, leurs jantes, leurs moyeux, & leurs rayons *étoient* tous de fonte.

34. Il y avoit aussi quatre épauliéres aux quatre angles de chaque soubassement, qui en *étoient tirées.*

35. *Il y avoit* aussi au sommet de chaque soubassement une demi-coudée de hauteur, qui *étoit* ronde tout autour; de sorte que chaque soubassement avoit à son sommet ses tenons & ses chassis, qui *en étoient tirées.*

36. Ensuite on grava les planches des tenons & des chassis de chaque soubassement, *de figures* de Cherubins, de lions, & de palmes, selon le plan de chaque *tenon, de chaque chassis,* & *de chaque* corniche tout autour.

37. Il fit les dix soubassemens de cette même maniére, ayant tous une même fonte, une même mesure, & une même sculpture.

38. Il fit aussi dix cuviers d'airain, dont chacun contenoit quarante baths, & chaque cuvier *étoit* de quatre coudées; chaque cuvier *étoit* sur chacun des dix soubassemens.

39. Et on mit cinq soubassemens au côté droit du Temple, & cinq au côté gauche du Temple; & on mit la mer au côté droit du Temple, tirant vers l'orient du côté du midi.

40. Ainsi Hiram fit des cuviers, & des racloirs, & des bassins, & il acheva de faire tout l'ouvrage qu'il faisoit au Roi Salomon *pour* le Temple de l'Eternel;

41. *Savoir* des colomnes, & les deux bassins des chapiteaux, qui *étoient* sur le sommet des colomnes; & deux réseaux pour couvrir les deux bassins qui *étoient* sur le sommet des colomnes;

42. Et quatre cents pommes de grenade pour les deux réseaux, de sorte *qu'il y avoit* deux rangées de pommes de grenades pour chaque réseau, pour couvrir les deux bassins des chapiteaux, qui *étoient* sur les colomnes;

43. Dix soubassemens, & dix cuviers *pour mettre* sur les soubassemens;

44. Et une mer, & douze bœufs sous la mer.

45. Et des chauderons, & des racloirs, & des bassins; tous ces vaisseaux, que Hiram fit au Roi Salomon pour le Temple de l'Eternel, étoient d'airain poli.

46. Le Roi les fit fondre dans la plaine du Jourdain, dans une terre grasse, entre Succhot & Tsartan.

47. Et Salomon ne pesa pas un de ces vaisseaux, parce qu'ils étoient en trop grand nombre, & on ne rechercha point le poids du cuivre.

48. Salomon fit aussi tous les utensiles qui apartenoient au Temple de l'Eternel, *savoir* l'Autel d'or, & les Tables d'or, sur lesquelles *étoient* les pains de proposition;

49. Et cinq chandeliers de fin or à *main* droite, & cinq à *main* gauche devant l'Oracle, & les fleurs, & les lampes, & les mouchettes d'or;

50. Et les coupes, les serpes, les bassins, les tasses, & les encensoirs de fin or. Les gons même des portes de la Maison de dedans, *savoir* du Temple, étoient d'or.

51. Ainsi tout l'ouvrage que le Roi Salomon fit pour la Maison de l'Eternel fut achevé. Puis il y fit aporter ce que David son pére avoit consacré, l'argent & l'or, & les vaisseaux, qu'il mit dans les trésors de la Maison de l'Eternel.

REFLEXIONS.

Sur les Chapitres VI. & VII.

AUssi-tôt que Salomon se vit élevé & affermi sur le trône, il bâtit un Tem-

Temple à Jérusalem, conformément aux ordres de David son pére, & à la volonté de Dieu lui-même. Il le fit construire avec beaucoup de magnificence, employant à cela les richesses immenses que Dieu lui avoit accordées; & il n'épargna rien de tout ce qui pouvoit rendre ce Temple respectable & vénérable à ses sujets, & à tous les peuples voisins; en quoi il donna des preuves du zèle dont il étoit alors animé. Dieu lui fit aussi connoitre que ce qu'il avoit fait lui étoit agréable; & que pourvû que lui & son peuple lui fussent inviolablement attachés, il feroit toûjours leur Dieu & leur Protecteur. Mais ce Prince & ses sujets étant tombés dans la désobéissance, ce lieu sacré fut livré aux peuples idolatres, & enfin il fut entiérement détruit. Au reste la disposition du Temple de Salomon, pour ce qui est de ses parties principales, du Parvis, du Lieu saint, & du Lieu très-saint, & des meubles qui y furent placés, étoit la même que celle du Tabernacle que Moyse avoit fait construire dans le Désert, comme on le voit dans le chapitre XL. de l'Exode.

CHAPITRE VIII.

Le Roi Salomon fait transporter dans le Temple l'Arche de l'Alliance & les Vaisseaux sacrés, qui avoient été jusqu'alors dans le Tabernacle que David son pere avoit fait dresser à Jérusalem. Il offre des sacrifices, & Dieu donne des marques de sa présence. II. Il fait la Dédicace du Temple par une priére, dans laquelle il benit Dieu de ce qu'il avoit heureusement exécuté le dessein qu'il avoit eu de lui batir une Maison, & il le prie d'exaucer les priéres qui lui seroient adressées dans ce lieu-là par toutes sortes de personnes. III. Enfin, apres avoir achevé sa priére, il offre un Sacrifice solemnel, il rend encore graces à Dieu, & il renvoie le Peuple.

Alors Salomon fit assembler devant lui à Jérusalem les Anciens d'Israël, & tous les Chefs de Tribus, les Principaux des péres des enfans d'Israël, pour transporter l'Arche de l'Alliance de l'Eternel, de la ville de David, qui *étoit* Sion.

2. Et tous ceux d'Israël furent assemblés auprès du Roi Salomon, au mois d'Ethanim, qui *est* le septiéme mois, au *jour* de la Fête.

3. Tous les Anciens d'Israël donc vinrent, & les Sacrificateurs portérent l'Arche.

4. Ainsi on transporta l'Arche de l'Eternel, & le Tabernacle d'assignation, & tous les saints vaisseaux, qui *etoient* au Tabernacle; les Sacrificateurs, & les Lévites les emportérent.

5. Or le Roi Salomon, & toute l'Assemblée d'Israël qui s'étoit assemblée auprès de lui, *étoient* ensemble devant l'Arche, & ils sacrifioient du gros & du menu bétail, en si grand nombre qu'on ne le pouvoit ni nombrer, ni compter.

6. Et les Sacrificateurs portérent l'Arche de l'Alliance de l'Eternel en son lieu, dans l'Oracle de la Maison, au Lieu très-saint, sous les ailes des Chérubins.

7. Car les Chérubins étendoient les ailes sur le lieu où devoit être l'Arche, & les Chérubins couvroient l'Arche & ses barres par dessus.

8. Et ils retirérent les barres en dedans; de sorte que les extrémités des barres se voyoient du Lieu saint sur le devant de l'Oracle; mais elles ne se voyoient point en dehors: & elles sont demeurées-là jusqu'à-ce jour.

9. Il *n'y avoit* dans l'Arche que les deux Tables de pierre, que Moyse y avoit mises à Horeb, quand l'Eternel traita *alliance* avec les Enfans d'Israël, lors qu'ils sortirent du pays d'Egypte.

10. Or il arriva que comme les Sacrificateurs sortoient du Lieu saint, une nuée remplit la Maison de l'Eternel.

11. De sorte que les Sacrificateurs ne se pouvoient tenir debout pour faire le service, à cause de la nuée; car la gloire de l'Eternel avoit rempli la Maison de l'Eternel.

12. Alors Salomon dit: L'Eternel a dit qu'il habiteroit dans l'obscurité.

13. J'ai achevé de bâtir une Maison pour ta demeure, & un domicile arrêté, afin que tu *y* habites toûjours.

14. Et le Roi tournant son visage, bénit toute l'Assemblée d'Israël; car toute l'Assemblée d'Israël se tenoit *là* debout.

15. Et il dit: Béni *soit* l'Eternel le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon pére, & qui par sa puissance a aussi acompli *ce qu'il avoit promis* en disant:

16. Depuis le jour que je retirai mon peuple d'Israël hors d'Egypte, je n'ai choisi aucune ville entre toutes les Tribus d'Israël pour *y* bâtir une maison, afin que mon nom *y* fut *établi*; mais j'ai choisi David, afin qu'il fût établi sur mon peuple d'Israël.

17. Et David mon pére avoit dessein de bâtir une maison au nom de l'Eternel le Dieu d'Israël.

18. Mais l'Eternel dit à David mon pére: Quand tu as eu dessein de bâtir une maison à mon nom, tu as bien fait d'avoir formé ce dessein.

19. Néanmoins tu ne bâtiras point cette maison, mais ton fils, qui sortira de toi, sera celui *qui* bâtira cette maison

maison à mon nom:

20. L'Eternel donc a accompli la parole qu'il avoit prononcée, & j'ai succédé à David mon pére; & je me suis assis sur le Trône d'Israël, comme l'Eternel *en* a parlé, & j'ai bâti cette maison au nom de l'Eternel le Dieu d'Israël.

21 Et j'ai établi ici un lieu à l'Arche où *est* l'Alliance de l'Eternel, qu'il a traitée avec nos péres, quand il les retira hors du pays d'Egypte.

22. Ensuite Salomon se tint devant l'autel de l'Eternel, en la présence de toute l'assemblée d'Israël, & tenant ses mains étenduës vers les cieux, il dit:

23. O Eternel Dieu d'Israël! il n'y *a* point de Dieu semblable à toi dans les cieux en haut, ni sur la terre en bas; *c'est toi* qui gardes l'alliance & la miséricorde envers tes serviteurs, qui marchent devant ta face de tout leur cœur;

24. Qui as gardé *fidèlement* à ton serviteur David mon pére ce que tu lui avois promis; & en effet, tes mains ont accompli ce que ta bouche lui avoit prononcé, comme il paroit aujourd'hui.

25. Maintenant donc, ô Eternel, Dieu d'Israël, tien à ton serviteur David mon pére ce que tu lui as promis, disant: Tu ne manqueras point de *successeur* qui soit assis sur le Trône d'Israël, pourvû seulement que tes fils prennent garde à leur voie, pour marcher devant ma face, comme tu y as marché.

26. Et maintenant, ô Dieu d'Israël, je te prie que la parole que tu as prononcée à ton serviteur David mon pére soit ratifiée.

27. Mais seroit-il vrai que Dieu habitât sur la terre? Voilà les cieux, & même les cieux des cieux ne te peuvent contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie?

28. Toutefois, ô Eternel mon Dieu! aie égard à la priére de ton serviteur & à sa supplication, pour entendre le cri & la priére que ton serviteur t'adresse aujourd'hui:

29. C'est que tes yeux soient ouverts jour & nuit sur cette maison, qui est le lieu dont tu as dit: Mon nom sera là, pour exaucer la priére que ton serviteur fait en ce lieu.

30. Exauce donc la suplication de ton serviteur, & de ton peuple d'Israël, quand ils *te* prieront en ce lieu; exauce-*les* au lieu de ta demeure, dans les cieux; exauce, & pardonne.

31. Quand quelqu'un aura péché contre son prochain, & qu'on lui aura déféré le serment pour le faire jurer, & que le serment aura été prêté devant ton Autel dans cette maison;

32. Exauce-*les*, toi *des* cieux, exécute *ce que portera* l'imprécation *du serment*, & juge tes serviteurs en condamnant le méchant, & en lui rendant selon qu'il aura fait, & en justifiant le juste, & en lui rendant selon sa justice.

33. Quand ton peuple d'Israël aura été battu par l'ennemi, parce qu'ils auront péché contre toi; si ensuite ils se retournent vers toi, en reclamant ton nom, & en te faisant des priéres & des supplications dans cette maison.

34. Exauce-*les* toi, *des* cieux, & pardonne le péché de ton peuple d'Israël, & ramène-les dans la terre que tu as donnée à leurs péres.

35. Quand les cieux seront fermés, & qu'il n'y aura point de pluie, parce que *ceux d'Israël* auront péché contre toi; s'ils *te* font des priéres en ce lieu, s'ils reclament ton nom, & s'ils se détournent de leurs péchés, parce que tu les auras affligés;

36. Exauce-*les*, toi *des* cieux, & pardonne le péché de tes serviteurs, & de ton peuple d'Israël; après que tu leur auras enseigné le bon chemin, par lequel ils doivent marcher, & donne-leur de la pluie sur la terre que tu as donnée à ton peuple pour *son* héritage.

37. Quand il y aura de la famine au pays, ou de la mortalité, quand il y aura de la brûlure, de la nielle, des sauterelles, & des vermisseaux, même quand les ennemis les assiégeront jusques dans leur propre pays, *ou qu'il y aura* quelque plaie, *ou* quelque maladie;

38. Quelque priére, & quelque suplication que *te* fasse quelque homme que ce soit de tout ton peuple d'Israël, selon qu'ils auront connu chacun la plaie de son cœur & que chacun aura étendu ses mains vers cette maison;

39. Alors exauce-*les des* cieux, *du* domicile arrêté de ta demeure; pardonne, & agis, & ren à chacun selon toutes ses œuvres, parce que tu auras connu son cœur; car tu ès le seul qui connois le cœur de tous les hommes;

40. Afin qu'ils te craignent tout le tems qu'ils vivront sur la terre que tu as donnée à nos péres.

41. *Ecoute* aussi l'étranger qui ne sera pas de ton peuple d'Israël, mais qui sera venu d'un pays éloigné pour l'amour de ton nom.

42. (Car on entendra parler de ton nom qui est grand, & de ta main forte, & de ton bras étendu;) Quand donc il sera venu, & qu'il te priera dans cette maison,

43. Exauce-*le des* cieux, *du* domicile arrêté de ta demeure, & fais tout ce que cet étranger t'aura prié *de faire*; afin que tous les peuples de la terre connoissent ton nom pour te craindre, com-

comme ton peuple d'Israël; & pour connoître que ton nom est invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.
44. Quand ton peuple sera sorti en guerre contre son ennemi, par le chemin par lequel tu l'auras envoyé; s'ils prient l'Eternel en regardant vers cette ville que tu as choisie, & *vers* cette maison que j'ai bâtie en ton nom.
45. Alors exauce *des* cieux leur priére, & leur supplication, & soutien leur droit.
46. Quand ils auront péché contre toi, (car il n'y a point d'homme qui ne péche) & qu'étant en colère contr'eux, tu les auras livrés entre *les mains* de leurs ennemis, & que ceux qui les auront pris les auront mené captifs en pays ennemi, soit loin, soit près;
47. Si dans le pays où ils auront été menés captifs, il reviennent à eux-mêmes, & si, se repentant, ils prient au pays de ceux qui les auront emmenés captifs, disant: Nous avons péché, nous avons fait l'iniquité, & nous avons agi perfidément;
48. S'ils retournent à toi de tout leur cœur & de toute leur ame, dans le pays de leurs ennemis, qui les auront emmenés captifs, & s'ils t'adressent *leurs* priéres, en regardant vers leur pays que tu as donné à leurs péres, *vers* cette ville que tu as choisie, & *vers* cette maison que j'ai bâtie à ton nom.
49. Alors exauce *des* cieux, *du* domicile arrêté de ta demeure, leur priére & leur suplication, & maintien leur droit;
50. Et pardonne à ton peuple qui aura péché contre toi, *pardonne-leur* tous les crimes qu'ils auront commis contre toi, & fai que ceux qui les auront emmenés captifs aient pitié d'eux, & qu'ils en aient compassion:
51. (Car ils *sont* ton peuple & ton héritage, que tu as tiré hors d'Egypte, du milieu d'un fourneau de fer.)
52. Que tes yeux soient ouverts à la priére de ton serviteur, & à la suplication de ton peuple d'Israël, pour les exaucer dans tout ce *qu'ils te demanderont* en criant à toi.
53. Car tu les a separés pour toi d'entre tous les peuples de la terre, afin qu'ils fussent *ton* heritage, comme tu en as parlé par Moyse ton serviteur, quand tu retiras nos péres hors d'Egypte, ô Seigneur Eternel!
54. Or si tôt que Salomon eut achevé de faire toute cette priére & cette suplication à l'Eternel, il se leva de devant l'autel de l'Eternel; *ainsi* il n'étoit plus à genoux, *mais* il avoit *encore* les mains étenduës vers les cieux;
55. Et il se tint debout, & il bénit toute l'assemblée d'Israël à haute voix, disant:
56. Béni *soit* l'Eternel, qui a donné du repos à son peuple d'Israël, comme il en avoit parlé! Il n'est pas tombé à *terre* un seul mot de toutes les bonnes paroles qu'il avoit prononcées par Moyse son serviteur.
57. Que l'Eternel nôtre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos péres; qu'il ne nous abandonne point, & qu'il ne nous délaisse point;
58. *Mais* qu'il incline nôtre cœur vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, & que nous gardions ses commandemens, ses statuts, & ses ordonnances qu'il a préscrites à nos péres.
59. Et que mes paroles, par lesquelles j'ai prié l'Eternel, soient présentes devant l'Eternel nôtre Dieu jour & nuit; afin qu'il soutienne le droit de son serviteur, & le droit de son peuple d'Israël, selon qu'il en aura besoin chaque jour.
60. Afin que tous les peuples de la terre connoissent que c'est l'Eternel *qui est* Dieu, *&* qu'il n'y en a point d'autre.
61. Et que vôtre cœur soit droit envers l'Eternel vôtre Dieu, pour marcher dans ses statuts, & garder ses commandemens, comme aujourd'hui.
62. Et le Roi & tout Israël avec lui ofroient des sacrifices devant l'Eternel.
63. Et Salomon sacrifia *dans* un sacrifice de prospérités, qu'il fit à l'Eternel, vingt & deux mille taureaux, & cent & vingt mille brébis. Ainsi le Roi & tous les enfans d'Israël dédiérent la maison de l'Eternel.
64. En ce jour-là le Roi consacra le milieu du parvis, qui *étoit* devant la maison de l'Eternel; car il ofrit là les holocaustes, & les gâteaux, & les graisses des sacrifices de prospérités; parce que l'autel d'airain qui *étoit* devant l'Eternel *étoit* trop petit pour contenir les holocaustes, & les gâteaux, & les graisses des sacrifices de prospérités.
65. En ce tems-là Salomon célébra une Fête solemnelle, & tout Israël avec lui. Il y avoit une grande assemblée, *qui étoit venuë* depuis qu'on entre en Hamath jusqu'au torrent d'Egypte, devant l'Eternel nôtre Dieu; cela *dura* sept jours, & sept *autres* jours; *c'est-à-dire*, quatorze jours.
66. *Et* au huitiéme jour il renvoya le peuple, & ils bénirent le Roi; après cela, ils s'en allérent dans leurs tentes, en se réjouissant, & ayant le cœur plein de joie, à cause de tout le bien que l'Eternel avoit fait à David son serviteur, & à Israël son peuple.

REFLEXIONS.

LA dédicace que Salomon fit du Temple, & la priére qu'il adressa à Dieu,

Dieu, est une belle preuve de l'ardente pieté dont ce Prince étoit alors rempli. L'on y voit qu'il avoit des sentimens très purs sur la Religion; qu'il regardoit le Temple comme un lieu où Dieu seroit présent, mais où il ne seroit pourtant pas renfermé; & qui seroit destiné principalement à la priére, & non à un culte purement extérieur & corporel. Ce qui nous apprend que Dieu n'habite pas dans les Temples bâtis par les hommes; qu'il remplit les Cieux & la Terre, & qu'ainsi il doit être invoqué par tout en esprit & en vérité. Cependant, quand il y a des lieux qui sont destinés à son service, il faut avoir en révérence ces lieux-là. Sur tout, il faut les regarder comme des maisons d'oraison, ainsi que l'étoit le Temple de Jérusalem, selon que N. Seigneur le dit dans l'Evangile. L'on doit après cela bien considérer les divers articles de la priére de Salomon. Il demanda à Dieu qu'il lui plût d'exaucer toutes les supplications qui lui seroient présentées dans le Temple par les Israëlites, dans leurs divers besoins, & même par les étrangers. De là nous devons recueillir, que tout ce qui arrive dans le monde procède de Dieu; que la guerre, la famine, la mortalité & les autres fléaux, sont dispensés aux hommes par la providence, lors qu'ils offensent Dieu par leurs péchés; que le remède à ces maux est de recourir à Dieu par la prière, par la confession des péchés, & par une vraie repentance; & que Dieu est toûjours prêt à exaucer & à délivrer ceux qui l'invoquent dans leurs nécessités, & qui se convertissent à lui de tout leur cœur. On voit enfin ici, avec combien de ferveur & de joie Salomon rendoit graces à Dieu & imploroit sa bénédiction en faveur de tout son peuple. Nous devons nous joindre à lui dans l'un & dans l'autre de ces devoirs, en loüant Dieu pour tous ses bienfaits, & principalement pour ses graces spirituelles; & en le priant sur tout avec ardeur, qu'il tourne nos cœurs vers lui, afin que nous gardions ses commandemens, avec fidélité & avec persévérance.

CHAPITRE IX.

Dieu apparoit de nouveau à Salomon, qui lui rend graces & implore sa bénédiction sur tout le peuple. Dieu donne de nouvelles marques de sa présence, par le feu qui tomba du ciel sur les sacrifices, & par la nuée qui remplit le temple. Dieu promet à Salomon d'habiter dans le temple & d'affermir son règne, si lui & le peuple lui obeïssoient; le menaçant au contraire de detruire les Israëlites & le temple même, s'ils abandonnoient son service. Il. Salomon donne des villes au Roi de Tyr, en récompense de l'or & des materiaux que ce Prince lui avoit fournis; il batit des villes & des forteresses, & rend divers peuples tributaires; il donne des emplois aux Israëlites ses sujets; il loge la Reine son épouse dans le Palais qu'il lui avoit fait bâtir; il ofre des sacrifices à Dieu, & il envoie une flote dans le pays d'Ophir.

APrès que Salomon eut achevé de bâtir la maison de l'Eternel, & la maison Royale, & tout ce que Salomon avoit pris plaisir & avoit souhaité de faire;

2. L'Eternel lui apparut pour la seconde fois, comme il lui avoit apparu à Gabaon.

3. Et l'Eternel lui dit: J'ai exaucé ta priére & la supplication que tu as faite devant moi: J'ai sanctifié cette maison que tu as bâtie, pour y mettre mon nom, pour toûjours, & mes yeux & mon cœur seront toûjours-là.

4. Pour toi, si tu marches devant moi, comme David ton pére a marché, dans l'intégrité & dans la droiture de *ton* cœur, en faisant tout ce que je t'ai commandé, *&* *si* tu gardes mes statuts & mes ordonnances;

5. Alors j'afermirai le Trône de ton Royaume sur Israël à jamais, comme j'en ai parlé à David ton pere, disant: Il ne te manquera point *de successeur* qui soit sur le Trône d'Israël.

6. Mais si vous vous détournés de moi, vous & vos fils, & que vous ne gardiez pas mes commandemens *&* mes statuts, que je vous ai proposés, mais que vous vous en alliez, & que vous serviez d'autres dieux, & que vous vous prosterniez devant eux;

7. Je retrancherai Israël de dessus la terre que je leur ai donnée, & je rejetterai loin de moi cette maison que j'ai consacrée à mon nom, & Israël sera la raillerie & la fable de tous les peuples.

8. Et pour ce qui est de cette maison *qui* aura été haut élevée, quiconque passera près d'elle sera étonné, & sifflera, & on dira: Pourquoi l'Eternel a-t-il ainsi traité ce pays, & cette maison?

9. Et on répondra: Parce qu'ils ont abandonné l'Eternel leur Dieu, qui avoit tiré leurs péres hors du pays d'Egypte, & qu'ils se sont attachés à d'autres dieux, qu'ils se sont prosternés devant eux, & qu'ils les ont servis: C'est pour cela que l'Eternel à fait venir sur eux tout ce mal.

10. Or il arriva qu'au bout des vingt ans, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, la maison de l'Eternel, & la maison Royale.

11. Hiram Roi de Tyr ayant fait amener à Salomon du bois de cédre, du bois

bois de sapin, & de l'or, autant qu'il en avoit voulu; le Roi Salomon donna à Hiram vingt villes au pays de Galilée.

12. Et Hiram sortit de Tyr, pour voir les villes que Salomon lui avoit données, qui ne lui plûrent point.

13. Et il dit: Quelles villes m'as-tu données, mon frère? Et il les appella: Le pays de Cabul, *&* *elles ont conservé ce nom* jusqu'à-ce jour.

14. Hiram avoit aussi envoyé au Roi six-vingts talens d'or.

15. Et la raison pour laquelle le Roi Salomon imposa un tribut, fut pour bâtir la maison de l'Eternel, & sa maison, & Millo, & la muraille de Jérusalem, & Hatsor, & Méguiddo, & Guézer.

16. *Car* Pharaon Roi d'Egypte étoit monté, & avoit pris Guézer, & l'avoit brûlée, & il avoit tué les Cananéens qui habitoient dans cette ville; mais il la donna pour dot à sa fille, femme de Salomon.

17. Salomon donc bâtit Guézer, & Bethhoron la basse;

18. Et Bahalath, & Tadmor, au désert du pays;

19. Et toutes les villes de munitions que Salomon eut, & les villes où il tenoit ses chariots, & les villes où il tenoit ses gens de cheval, & tout ce qu'il plut à Salomon de bâtir à Jérusalem & au Liban, & dans tout le pays de sa domination.

20. *Et* pour ce qui est des peuples qui étoient restés des Amorrhéens, des Héthiens, des Phéréfiens, des Héviens, & des Jébusiens, qui n'étoient point des enfans d'Israël;

21. *Savoir* de leurs descendans qui étoient demeurés après eux au pays, & que les enfans d'Israël n'avoient pû détruire à la façon de l'interdit, Salomon les rendit tributaires, & les asservit jusqu'à-ce jour.

22. Mais Salomon ne soufrit point qu'aucun des enfans d'Israël fut asservi; mais ils étoient gens de guerre, & ses Officiers, & ses principaux Chefs, & ses Capitaines, & Chefs de ses chariots, & de sa cavalerie.

23. Il y en avoit aussi cinq cents cinquante qui étoient les principaux Chefs de ceux qui étoient établis sur l'ouvrage de Salomon, qui avoient l'intendance sur le peuple qui faisoit son ouvrage.

24. Or la fille de Pharaon monta de la cité de David, dans la maison que Salomon lui avoit bâtie; *&* ce fut alors qu'il bâtit Millo.

25. Et Salomon offrit trois fois l'année des holocaustes & des sacrifices de prospérités sur l'autel qu'il avoit bâti à l'Eternel, & il faisoit des parfums sur celui qui *étoit* devant l'Eternel; après avoir achevé sa maison.

26. Le Roi Salomon équipa aussi une flote à Hetsjon-guéber, qui *étoit* près d'Eloth, sur le rivage de la mer rouge, au pays d'Edom.

27. Et Hiram envoya de ses serviteurs, gens de mer & qui entendoient la marine, pour être avec les serviteurs de Salomon dans cette flote.

28. Et ils vinrent à Ophir; & ils prirent de là quatre cents & vingt talens d'or; & ils les aportérent au Roi Salomon.

REFLEXIONS.

LA seconde aparition dans laquelle Dieu réitera à Salomon les assurances de sa faveur, moyenant que lui & son peuple lui fussent obéïssans, & le menaça de sa colère s'il leur arrivoit de l'abandonner, fait voir que Dieu ne néglige rien pour s'attacher les hommes & pour les affermir dans le bien. Il est toûjours prêt à les combler de ses graces lorsqu'ils le craignent; mais il les en prive lorsqu'ils l'offensent, & qu'ils lui deviennent infidèles. C'est aussi ce qui arriva aux Israëlites, qui ayant irrité le Seigneur par leurs péchés, éprouvérent la vérité des menaces qui sont contenues dans ce chapitre. II. Salomon voulut pourvoir à la sureté de son Royaume, & au bonheur de ses sujets, ce qui est un soin non seulement légitime, mais nécessaire dans un bon Prince. Il marqua aussi un grand zèle pour la Religion & pour le service divin; ce qui est encore plus digne des Princes que Dieu a honorés de sa connoissance. On voit enfin dans ce chapitre, que Dieu bénit les desseins de Salomon, qu'il affermit & qu'il étendit sa domination, en lui assujettissant les peuples voisins, & qu'il augmenta ses revenus & ses richesses. Voilà comment Dieu fit prospérer ce Prince, pendant qu'il demeura attaché à son devoir; & c'est ainsi que Dieu est toûjours disposé à bénir les bons Rois, & généralement tous ceux qui le craignent & qui le servent avec fidélité.

CHAPITRE X.

Ce chapitre contient deux choses: I. L'arrivée de la Reine de Scéba, qui vint à Jérusalem, pour voir & pour entendre le Roi Salomon. II. Une description des richesses de Salomon, de son Trône, de sa vaisselle, de ses chariots, des péages qu'on lui payoit, & de l'abondance dont ses sujets jouissoient.

LA Reine de Scéba ayant entendu la réputation de Salomon, & du nom de l'Eternel, le vint éprouver par des questions obscures.

2. Et elle entra dans Jérusalem avec un fort grand train, *&* *avec* des cha-

meaux qui portoient des choses aromatiques, & une grande quantité d'or & de pierres précieuses; & étant venuë vers Salomon, elle lui parla de tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

3. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui proposa; il n'y eut rien que le Roi n'entendit, & qu'il ne lui expliquât.

4. Alors la Reine de Scéba voyant toute la sagesse de Salomon, & la maison qu'il avoit bâtie;

5. Et les mets de sa table, le logement de ses serviteurs; l'ordre du service de ses officiers, leurs vêtemens, ses échansons, & les holocaustes qu'il offroit dans la maison de l'Eternel, elle fut toute hors d'elle-même.

6. Et elle dit au Roi: Ce que j'ai apris, dans mon pays, de ton état & de ta sagesse, est véritable.

7. Et je n'ai point crû ce qu'on en disoit, jusqu'à-ce que je sois venuë, & que mes yeux l'aient vû: & voici on ne m'en avoit point raporté la moitié; ta sagesse & le bien *que je vois* surpassent ce que j'avois apris de ta renommée.

8. O qu'heureux *sont* tes gens! O qu'heureux *sont* tes serviteurs, qui assistent continuellement devant toi, & qui écoutent ta sagesse!

9. Béni soit l'Eternel ton Dieu, qui t'a eu pour agréable, pour te mettre sur le Trône d'Israël, parce que l'Eternel a aimé Israël, pour toûjours, & qu'il t'a établi Roi, afin de rendre le droit & la justice.

10. Et elle donna au Roi six-vingt talens d'or, & une grande quantité de choses aromatiques, avec des pierres précieuses. Il ne vint jamais depuis une si grande abondance de choses aromatiques, que la Reine de Scéba en donna au Roi Salomon.

11. La flote d'Hiram, qui avoit aporté de l'or d'Ophir, aporta aussi en fort grande abondance du bois d'Almugghim, & des pierres précieuses.

12. Et le Roi fit des barriéres de ce bois d'Almugghim; pour la maison de l'Eternel, & pour la maison Royale, & des harpes, & des lyres pour les chantres. Il n'étoit point venu de ce bois d'Almugghim, & on n'en avoit point vû jusqu'à ce jour-là.

13. Et le Roi Salomon donna à la Reine de Scéba tout ce qu'elle souhaita, & qu'elle lui demanda, outre ce qu'il lui donna selon qu'un Roi tel que Salomon en avoit le pouvoir. Et elle s'en retourna, & s'en revint en son pays, avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qui revenoit à Salomon chaque année, étoit de six-cents soixante & six talens d'or;

15. Sans *ce qui lui revenoit* des facteurs des marchands en gros, & de la marchandise de ceux qui vendoient en détail, & de tous les Rois d'Arabie, & des Gouverneurs de ce pays-là.

16. Le Roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'or étendus au marteau, employant six cents *piéces* d'or pour châque bouclier;

17. Et trois cents boucliers d'or *plus petits*, étendus au marteau, employant trois livres d'or pour châque bouclier; & le Roi les mit dans la maison du parc du Liban.

18. Le Roi fit *aussi* un grand trône d'yvoire, qu'il couvrit de fin or.

19. Ce trône *avoit* six degrés, *&* le haut du trône *étoit* rond par derriére, & il y avoit des acoudoirs de côté & d'autre du siége, & deux lions étoient auprès des acoudoirs.

20. Il y avoit aussi douze lions sur six degrès *du trône* de côté & d'autre. Il ne s'en est point fait de pareil dans tous les Royaumes.

21. Et toute la vaisselle du buffet du Roi Salomon *étoit* d'or; & toute la vaisselle de la maison du parc du Liban *étoit* de fin or; il *n'y en avoit* point d'argent: *L'argent* n'étoit point estimé pendant la vie de Salomon.

22. Car le Roi avoit sur la mer la flote de Tharsis, avec la flote de Hiram; *&* tous les trois ans une *fois* la flote de Tharsis venoit, qui aportoit de l'or, de l'argent, des éléphans, des singes, & des paons.

23. Ainsi le Roi Salomon fut plus grand que tous les Rois de ces pays-là, tant en richesses qu'en sagesse.

24. Et tous les habitans de ces pays desiroient *de voir* le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avoit mise dans le cœur.

25. Et chacun lui aportoit châque année son présent, des vases d'argent, des vases d'or, des habits, des armes, des choses aromatiques, des chevaux, & des mulets.

26. Salomon fit aussi amas de chariots & de gens de cheval; desorte qu'il avoit mille & quatre cents chariots, & douze mille hommes de cheval, qu'il fit conduire dans les villes où il tenoit ses chariots, & auprès du Roi à Jérusalem.

27. Et le Roi fit que l'argent étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres, & les cèdres que les figuiers sauvages, qui *sont* par les plaines, tant il y en avoit.

28. Pour ce qui est du péage qui apartenoit à Salomon, de la traitte des chevaux qu'on tiroit d'Egypte, & du fil, les fermiers du Roi se payoient en fil.

29. Mais châque chariot remontoit & sortoit d'Egypte, pour six cents *piéces* d'argent, & châque cheval pour cent

cent cinquante; & ainsi on en tiroit, par le moyen de ces fermiers, pour tous les Rois des Héthiens, & pour les Rois de Syrie.

REFLEXIONS.

IL y a ces deux considérations principales à faire sur le voyage de la Reine de Scéba, qui vint à Jérusalem, y étant attirée par ce qu'elle avoit ouï de la magnificence & de la sagesse du Roi Salomon: L'une, que ce voyage servit, non seulement à augmenter la gloire & la réputation de ce Prince, mais aussi à inspirer à la Reine de Scéba, & à ceux qui l'accompagnoient un grand respect pour le vrai Dieu, qui étoit adoré à Jérusalem. Il paroit, par ce que cette Princesse dit au Roi Salomon, qu'elle s'en retourna dans son pays pénétrée de ces sentimens; puis qu'elle reconnut que c'étoit Dieu qui avoit donné à Salomon toute cette sagesse & toute cette gloire, & qui l'avoit établi Roi sur le peuple d'Israël. L'autre réflexion est celle que nôtre Seigneur fait dans l'Evangile, où il dit, que cette Reine, qui vint d'un pays éloigné pour entendre la sagesse de Salomon, s'élevera en jugement contre nous, & nous condamnera, si nous ne profitons pas des divines instructions de celui qui est plus grand que Salomon, & dont la sagesse aussi-bien que la gloire surpasse infiniment celle de ce Prince des Hébreux. Pour ce qui est de la magnificence de ce Roi, & de ses grandes richesses, dont on lit la description dans ce chapitre, il faut considerer, I. Que Dieu, en lui accordant ces avantages, accomplit les promesses qu'il lui avoit faites, de lui donner, avec la sagesse, des richesses & une gloire qui le mettroient au dessus des autres Rois. II. On doit faire attention au jugement que Salomon fait lui même de cette gloire, dans le livre de l'Ecclesiaste: *J'ai été*, dit-il, *Roi à Jérusalem; je me suis agrandi & élevé par dessus tous ceux qui avoient été avant moi; je me suis fait des choses magnifiques; je me suis bâti des maisons, je me suis amassé de l'or, de l'argent, & des choses précieuses, j'ai récherché les délices; enfin je n'ai rien réfusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont démandé. Mais ayant considéré tout ce travail auquel je m'étois occupé, j'ai reconnu que tout cela étoit vanité & tourment d'ésprit.* Ajoûtons à cela, que la possession de ces avantages n'est pas seulement vaine, mais qu'elle est aussi dangereuse. Les hommes se corrompent facilement au milieu de l'abondance & de la paix; & c'est ce qui arriva au Roi Salomon, comme on le voit dans le chapitre suivant. Nous devons donc donner à cet égard des bornes à nos desirs, & nous reposer, au reste, sur la providence, qui nous fournira toûjours ce qui est nécessaire pour cette vie, *& qui revêt les fleurs des champs plus magnifiquement que Salomon ne l'étoit dans toute sa gloire*, comme Jésus-Christ le dit dans l'Evangile.

CHAPITRE XI.

Le Roi Salomon abandonne Dieu dans sa vieillesse; il se laisse entrainer dans l'idolatrie par ses femmes, & il fait tomber le peuple d'Israël dans le même péché. Dieu en étant irrité, lui déclare qu'il ôteroit une partie de son Royaume à son fils, & même il suscita dès lors contre lui Hadad, Rezon & Jeroboam. Un Prophète prédit à ce dernier qu'il régneroit sur dix Tribus d'Israël; ce qui fit que Jéroboam se retira en Egypte, où il demeura jusqu'à la mort de Salomon.

OR le Roi Salomon aima plusieurs femmes étrangéres, outre la fille de Pharaon, *savoir* des Moabites, des Hammonites, des Iduméennes, des Sidoniennes & des Héthiennes;

2. D'entre les nations dont l'Eternel avoit dit aux enfans d'Israël, vous n'irez point vers elles, & elles ne viendront point vers vous; *car* certainement elles détourneroient vôtre cœur pour suivre leurs dieux. Salomon s'attacha à elles avec passion.

3. Il eut donc sept cents femmes Princesses, & trois cents concubines; & ses femmes détournérent son cœur.

4. Car il arriva dans le tems de la vieillesse de Salomon, que ses femmes détournérent son cœur pour suivre d'autres dieux; & son cœur ne fut point droit devant l'Eternel son Dieu, comme le cœur de David son pére.

5. Et Salomon suivit Hasctoreth, dieu des Sidoniens, & Milcom, qui étoit l'idole des Hammonites.

6. Ainsi Salomon fit ce qui déplaisoit à l'Eternel, & il ne persévera point à suivre l'Eternel, comme David son pére.

7. Alors Salomon bâtit un lieu haut à Kémos, l'idole des Moabites, sur la montagne qui *est* vis-à-vis de Jérusalem; & à Molec l'idole des enfans de Hammon.

8. Il en fit de même pour toutes ses femmes étrangéres, qui faisoient des encensemens, & qui sacrifioient à leurs dieux.

9. C'est pourquoi l'Eternel fut indigné contre Salomon, parce qu'il avoit détourné son cœur de l'Eternel le Dieu d'Israël, qui lui étoit aparu deux fois;

10. Et qui même lui avoit donné un commandement exprès là dessus, *savoir* qu'il ne suivit point d'autres dieux;

dieux; mais il ne garda point ce que l'Eternel lui avoit commandé.

11. Et l'Eternel dit à Salomon; Puis que tu as ainsi agi, *&* que tu n'as pas gardé mon alliance & mes ordonnances que je t'avois données; je déchirerai certainement le Royaume, afin qu'il ne soit plus à toi; & je le donnerai à ton serviteur.

12. Toutefois pour l'amour de David ton pére; je ne le ferai point pendant ta vie, *mais* je déchirerai le Royaume d'entre les mains de ton fils.

13. Néanmoins je ne déchirerai pas tout le Royaume; j'en donnerai une Tribu à ton fils pour l'amour de David mon serviteur, pour l'amour de Jérusalem que j'ai choisie.

14. L'Eternel donc suscita un ennemi à Salomon, *savoir* Hadad Iduméen, qui *étoit* de la race Royale d'Edom.

15. Car dans le tems que David fut en Edom, lors que Joab Chef de l'armée monta pour ensevelir ceux qui avoient été tués, comme il tuoit tous les mâles d'Edom,

16. (Car Joab demeura là six mois avec tout Israël, jusqu'à ce qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom.)

17. Hadad s'enfuit, avec quelques Iduméens des serviteurs de son pére, pour se retirer en Egypte. Or Hadad étoit fort jeune.

18. Et quand ils furent partis de Madian, ils vinrent à Paran; & ils prirent avec eux des gens de Paran, & se retirérent en Egypte vers Pharaon Roi d'Egypte, qui lui donna une maison, & lui assigna dequoi se nourrir, & qui lui donna aussi une terre.

19. Et Hadad fut fort dans les bonnes graces de Pharaon, de sorte qu'il lui fit épouser la sœur de sa femme, la sœur de la Reine Tachpénes.

20. Et la sœur de Tachpénes lui enfanta son fils Guénubath, que Tachpénes sevra dans la maison de Pharaon. Ainsi Guénubath *étoit* de la maison de Pharaon parmi les fils de Pharaon.

21. Or quand Hadad eut apris en Egypte que David s'étoit endormi avec ses péres, & que Joab Chef de l'armée étoit mort, il dit à Pharaon: Donne-moi *mon* congé, & je m'en irai en mon pays.

22. Et Pharaon lui *répondit*: Mais dequoi as-tu besoin étant avec moi, pour demander ainsi de t'en aller en ton pays? Et il lui dit: *Je n'ai besoin* de rien; mais cependant donne-moi mon congé.

23. Dieu suscita aussi un *autre* ennemi à Salomon, *savoir* Rézon fils d'Eljahah, qui s'en étoit fui d'avec son Seigneur Hadad-hézer Roi de Tsoba;

24. Et qui assembla des gens contre lui, & fut Chef de quelques bandes, lors que David les défit, & ils s'en allérent à Damas, & y habitérent, & y régnérent.

25. *Rézon* fut donc ennemi d'Israël, tout le tems de Salomon, outre le mal que fit Hadad, & il donna du chagrin à Israël, & il régna sur la Syrie.

26. Jéroboam aussi fils de Nébat, Ephratien, de Tséreda, dont la mére s'apelloit Tséruha, femme veuve, *qui étoit* serviteur de Salomon, *se* souleva encore contre le Roi.

27. Et *voici* l'occasion pour laquelle il se souleva contre le Roi: Lors que Salomon bâtissoit Millo, *&* qu'il combloit le creux de la ville de David son pére;

28. Jéroboam qui étoit un homme fort & vaillant *s'y trouva*; & Salomon voyant ce jeune homme qui travailloit, le commit sur tout le tribut de la maison de Joseph.

29. Or il arriva en même tems, que Jéroboam étant sorti de Jérusalem, Ahija Scilonite, Prophète, le trouva dans le chemin, qui étoit vêtu d'une robe neuve, & ils *étoient* eux deux tous seuls dans les champs.

30. Et Ahija prit la robe neuve qui *étoit* sur lui, & la déchira en douze piéces;

31. Et il dit à Jéroboam: Prens-*en* pour toi dix piéces; car ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: Voici, je m'en vai déchirer le Royaume d'entre les mains de Salomon, & je t'en donnerai dix tribus.

32. Mais il en aura une tribu, pour l'amour de David mon serviteur, & pour l'amour de Jérusalem, qui *est* la ville que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël.

33. Parce qu'ils m'ont abandonné, & qu'ils se sont prosternés devant Hasçtoreth le dieu des Sidoniens, *&* devant Kémos le dieu de Moab, & devant Milcom le dieu des enfans de Hammon, & qu'ils n'ont point marché dans mes voies, pour faire ce qui est droit devant moi, & *pour garder* mes statuts & mes ordonnances, comme *avoit fait* David pére de Salomon.

34. Toutefois je n'ôterai rien de ce Royaume d'entre ses mains; & pendant tout le tems qu'il vivra je le maintiendrai Prince, pour l'amour de David mon serviteur que j'ai choisi, & qui a gardé mes commandemens & mes statuts.

35. Mais j'ôterai le Royaume d'entre les mains de son fils, & je t'en donnerai dix tribus.

36. Et j'en donnerai une tribu à son fils, afin que David mon serviteur ait toûjours une lampe devant moi à Jérusalem, qui *est* la ville que j'ai choisie pour y mettre mon nom.

37. Je te prendrai donc, & tu régneras

ras sur tout ce que ton ame souhaitera, & tu seras Roi sur Israël.

38. Et il arrivera que si tu m'obéïs dans tout ce que je te commanderai, & que tu marches dans mes voies, & que tu fasses tout ce qui est droit devant moi, en gardant mes statuts & mes commandemens, comme a fait David mon serviteur, je serai avec toi, & j'établirai ta maison, qui sera stable, comme j'ai établi celle de David, & je te donnerai Israël.

39. Ainsi j'affligerai la postérité de David à cause de cela, mais non pour toujours.

40. Et Salomon chercha de faire mourir Jéroboam; mais Jéroboam se leva, & s'enfuït en Egypte vers Scisçak Roi d'Egypte; & il demeura en Egypte jusqu'à la mort de Salomon.

41. Pour ce qui est du reste des actions de Salomon, savoir tout ce qu'il a fait, & sa sagesse, cela n'*est*-il pas écrit au livre des actions de Salomon?

42. Or le tems que Salomon régna dans Jérusalem, sur tout Israël, *fut* de quarante ans.

43. Ainsi Salomon s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de David son pére, & Roboam son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

LES réflexions qu'il faut faire ici regardent le péché de Salomon, & la punition de ce péché. Sur le péché de Salomon nous devons considérer, que ce Prince, que Dieu avoit comblé de ses graces, qui avoit été si sage dans sa jeunesse, & qui avoit fait la dédicace du Temple de Jérusalem avec tant de dévotion & de zèle, abandonna Dieu & devint idolatre dans sa vieillesse; il bâtit des Temples aux idoles que ses femmes adoroient; il y servit les faux Dieux, & il entraina ses sujets dans le même péché. Si le plus sage de tous les hommes est tombé dans un si grand égarement, il n'y a personne qui ne doive être sur ses gardes. Ceux-là même qui ont reçû des graces particuliéres de Dieu doivent profiter de cet exemple, & reconnoitre, que nonobstant tous ces avantages, on peut tomber dans les plus grands désordres, & se corrompre entiérement. Sur tout, ceux à qui Dieu a donné des sentimens de pieté & de vertu dans leur jeunesse, doivent les conserver précieusement, de peur qu'il ne leur arrive de les perdre, & d'abandonner Dieu tout-à-fait. Il faut encore remarquer, que Salomon se corrompit au milieu des plaisirs & de la gloire qui l'environnoient. Mais, il pécha principalement en épousant plusieurs femmes, qui étoient avec cela etrangéres & idolatres; ce que Dieu avoit expressément défendu aux Rois du peuple d'Israël. Ce furent ces femmes qui le séduisirent & qui l'entrainérent dans l'idolatrie. C'est ici un grand exemple, qui montre que l'abondance & les plaisirs séduisent facilement les hommes; que le plus dangereux de tous les attraits est celui de la volupté, & que les femmes qui n'ont pas de la vertu & de la réligion peuvent engager dans toutes sortes de désordres les hommes qui ont de l'attachement pour elles. On voit, en second lieu, que le Seigneur indigné de ce que Salomon l'avoit ainsi abandonné, & de ce qu'il avoit fait tomber le peuple dans l'idolatrie, lui suscita pendant sa vie divers ennemis, & qu'il ôta même à son fils une grande partie de son Royaume, pour la donner à Jéroboam. La punition suit de près les péchés que l'on commet contre Dieu; mais il est sur tout offensé par l'ingratitude & par l'infidélité de ceux qui, après avoir bien commencé, se détournent de son obéïssance. Il les prive de ses graces, il leur ôte les avantages qu'il leur avoit accordés, & il les fait être des exemples de sa vengeance. Au reste, Salomon n'introduisit pas seulement l'idolatrie, mais il la laissa subsister pendant qu'il vécut; ensorte qu'elle continua sous le règne de Roboam son fils; comme cela se voit dans la suite de ce livre. Ainsi Salomon ne répara pas le grand péché qu'il avoit commis. On peut aussi reconnoître par cette histoire, & par ce que le Prophète Ahija dit à Jéroboam, que c'est Dieu qui éléve & qui abaisse les Rois, qui dispose des Royaumes, & qui les donne à qui il lui plait.

CHAPITRE XII.

On voit ici trois choses: I. Comment & à quelle occasion dix tribus d'Israël se révoltérent de l'obéïssance à Roboam fils de Salomon, & prirent Jéroboam pour leur Roi. II. Que Roboam voulant faire la guerre aux dix tribus révoltées, Dieu lui fit défendre d'exécuter ce dessein. III. Jéroboam craignant que ses sujets ne rentrassent dans l'obéïssance à Roboam, lors qu'ils iroient sacrifier à Jérusalem, établit un faux culte dans son Royaume, en faisant deux Veaux d'or, qu'il plaça à Dan & à Béthel, & qu'il fit adorer sous le nom du vrai Dieu.

ET Roboam vint à Sichem, parce que tout Israël étoit venu à Sichem pour l'établir Roi.

2. Or il arriva que quand Jéroboam fils de Nébat qui étoit encore en Egypte, où il s'en étoit fui de devant le Roi Salomon, l'eut apris, il se tint encore en Egypte.

3. Mais on l'envoya apeller. Ainsi Jéroboam & toute l'Assemblée d'Israël vinrent, & parlérent à Roboam, disant:

4. Ton pére a mis sur nous un pé-

sant joug; mais toi allège maintenant cette rude servitude de ton pére, & ce pesant joug qu'il nous a imposé, & nous te servirons.
5. Et il leur *répondit:* Allez-*vous en*, & dans trois jours, retournez vers moi. Ainsi le peuple s'en alla.
6. Et le Roi Roboam consulta les vieillards qui avoient été auprès de Salomon son pére, pendant sa vie, & *il leur* dit: Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?
7. Et ils lui *répondirent*, disant: Si aujourd'hui tu as de la complaisance pour ce peuple, que tu leur cèdes, & que tu leur repondes avec douceur, ils seront toûjours tes serviteurs.
8. Mais il ne suivit pas le conseil que les vieillards lui avoient donné, & il consulta les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, & qui étoient auprès de lui.
9. Et il leur dit: Que *me* conseillez-vous de répondre à ce peuple, qui m'a parlé, & qui m'a dit: Allège le joug que ton pére a mis sur nous?
10. Alors les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, lui parlérent, & lui *dirent:* Tu parleras ainsi à ce peuple qui t'est venu dire: Ton pére a mis sur nous un pesant joug, mais toi allège-le; tu leur parleras ainsi: Ce qui est le plus petit en moi, *est* plus gros que les reins de mon pére.
11. Or mon pére a imposé sur vous un pesant joug, mais moi je rendrai vôtre joug encore plus pesant: Mon pére vous a châtiés avec des foüets, mais moi je vous châtierai avec des foüets garnis de pointes.
12. Trois jours après Jéroboam avec tout le peuple vint vers Roboam, selon que le Roi leur avoit dit: Retournez vers moi dans trois jours.
13. Mais le Roi répondit durement au peuple, contre le conseil que les vieillards lui avoient donné.
14. Et il leur parla selon que les jeunes gens lui avoient conseillé, & *il leur* dit: Mon pére a mis sur vous un pesant joug; mais moi, je rendrai vôtre joug encore plus pesant: Mon pére vous a châtiés avec des foüets, mais moi je vous châtierai avec des foüets garnis de pointes.
15. Le Roi donc n'écouta point le peuple; car cela étoit ainsi dispensé par l'Eternel, pour ratifier la parole qu'il avoit prononcée par le ministère d'Ahija Scilonite à Jéroboam fils de Nébat.
16. Et quand tout Israël eut vû que le Roi ne les avoit point écoutés, le peuple fit cette réponse au Roi, disant: Quelle part avons-nous avec David? *Nous* n'*avons* point d'héritage avec le fils d'Isaï: Israël, *retire-toi* dans tes tentes: Maintenant David pourvoi à ta Maison. Ainsi Israël s'en alla dans ses tentes.
17. Mais pour ce qui est des Enfans d'Israël, qui habitoient dans les villes de Juda, Roboam règna sur eux.
18. Alors le Roi Roboam envoya Adoram, qui *étoit commis* sur les tributs; mais tout Israël l'assomma de pierres, & il mourut. Et le Roi Roboam se hâta de monter sur un chariot, pour s'enfuïr à Jérusalem.
19. Ainsi Israël se rebella contre la Maison de David jusqu'à-ce jour.
20. Et il arriva qu'aussi-tôt que tout Israël eut appris que Jéroboam étoit de retour, ils l'envoyérent apeller dans l'assemblée, & ils l'établirent Roi sur tout Israël. *Et* aucune Tribu ne suivit la Maison de David, que la seule Tribu de Juda.
21. Et Roboam vint à Jérusalem, & assembla toute la Maison de Juda, & la Tribu de Benjamin, *savoir* cent quatre-vingt mille hommes choisis, *&* faits à la guerre, pour combattre contre la Maison d'Israël, pour réduire le Royaume *sous l'obéissance* de Roboam fils de Salomon.
22. Mais la parole de Dieu fut adressée à Scémahja homme de Dieu disant:
23. Parle à Roboam fils de Salomon, Roi de Juda, & à toute la Maison de Juda & de Benjamin, & au reste du peuple, & di leur:
24. Ainsi a dit l'Eternel: Vous ne monterez point, & vous ne combattrez point contre vos fréres, les Enfans d'Israël: Retournez-vous-en, chacun dans sa maison; car ceci a été fait par moi. Et ils obéirent à la parole de l'Eternel, & ils s'en retournérent, & s'en allérent, selon la parole de l'Eternel.
25. Or Jéroboam bâtit Sichem en la montagne d'Ephraïm, & il y habita; puis il sortit de là, & bâtit Pénuel.
26. Et Jéroboam dit en soi-même: Maintenant le Royaume pourroit bien retourner à la maison de David.
27. Si ce peuple monte pour faire des sacrifices dans la Maison de l'Eternel à Jérusalem, le cœur de ce peuple se tournera vers son Seigneur Roboam Roi de Juda, & ils me tuëront, & ils retourneront à Roboam Roi de Juda.
28. Et le Roi ayant pris conseil fit deux veaux d'or, & dit au peuple: Ce vous *est* trop *de peine* de monter à Jérusalem: Voici tes Dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter hors du pays d'Egypte.
29. Et il en mit un à Beth-el, & il mit l'autre à Dan.
30. Et cela fut *une occasion* de péché; car le peuple alloit même jusqu'à Dan, *pour se prosterner* devant l'un *des veaux*.
31. Il fit aussi des maisons dans les hauts lieux, & il établit des Sacrificateurs pris d'entre le peuple, & qui n'é-

n'étoient point des enfans de Lévi.

32. Jéroboam ordonna aussi une fête solemnelle au huitiéme mois, le quinziéme jour du mois, à l'imitation de la fête solemnelle qu'on célébroit en Juda, & il ofroit sur un autel. Il en fit de même à Beth-el, sacrifiant aux veaux qu'il avoit faits, & il établit à Beth-el des Sacrificateurs des hauts lieux qu'il *y* avoit faits.

33. Et le quinziéme jour du huitiéme mois, savoir au mois qu'il avoit imaginé dans son cœur, il ofrit sur l'autel qu'il avoit fait à Beth-el, & il y célébra une fête solemnelle aux enfans d'Israël, & il monta sur l'autel pour y faire des encensemens.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient le récit d'un événement remarquable; ce fût le partage du Royaume de Roboam fils de Salomon, en deux Royaumes; dont l'un fut celui de Juda, qui demeura sous l'obéïssance de Roboam; & l'autre fut celui des dix Tribus, qui se révoltérent, & dont Jéroboam fut Roi. Ce fut ainsi que Dieu punit la postérité de Salomon, selon que le Prophète Ahija l'avoit déclaré, après que ce Prince se fut détourné du culte de Dieu, pour servir les idoles. Et comme Roboam perdit une partie de son Royaume, pour avoir suivi les conseils violens des jeunes gens, plûtôt que les sages avis des vieillards; on voit par là, que les Princes ne doivent jamais user de trop de rigueur envers les peuples, & qu'il est dangereux d'écouter des conseils violens, ou qui flatent nos passions, & qui nous sont donnés par des personnes qui manquent de prudence & d'expérience, tels que sont d'ordinaire les jeunes gens. La défense que Dieu fit à Roboam & à ses sujets, par le Prophète Scémahja, de faire la guerre à ceux des dix Tribus, montre que la volonté de Dieu étoit que le Royaume d'Israël subsistât, & demeurât séparé de celui de Juda. Outre cela, Dieu ne permit pas qu'on fit alors la guerre à Jéroboam, parce que ce Prince ne l'avoit pas encore offensé par l'idolatrie, & parce que ses sujets étoient les fréres de ceux de Juda. Cela montre, qu'on ne doit pas prendre facilement les armes contre des personnes avec qui l'on est uni, sur tout par la Réligion. Enfin, comme Roboam & ses sujets se désistérent de leur entreprise, dès que le Prophète leur eut fait connoitre la volonté de Dieu, nous devons aussi nous soumettre à tout ce que Dieu nous ordonne, & ne jamais résister à la Providence, lors que nous voyons que Dieu trouve à propos de nous châtier. Il faut cependant considérer ici l'aveuglement & l'ingratitude de Jéroboam, qui ne se confiant point aux promesses que Dieu lui avoit faites, de conserver le Royaume à sa famille, s'il lui étoit fidèle, & craignant que ses sujets ne l'abandonnassent s'ils alloient sacrifier à Jérusalem, établit par une fausse politique un culte idolatre dans ses Etats; par où il causa la ruïne de sa famille, & enfin celle du Royaume des dix Tribus. C'est ainsi que les hommes, au lieu de se confier en Dieu, & de se reposer sur lui, en faisant leur devoir, cherchent leur sureté dans de mauvais moyens qu'une fausse prudence leur suggére, & attirent ordinairement par là sur eux les maux qu'ils vouloient éviter. Il importe encore de remarquer sur cette histoire, que quoique l'intention de Jéroboam & de ses sujets ne fût pas d'adorer de faux Dieux, & qu'ils ne regardassent pas ces deux veaux d'or comme des Divinités, mais qu'ils prétendissent seulement adorer le vrai Dieu, sous la figure de ces veaux, l'Ecriture dit qu'ils commirent une véritable idolatrie. Il s'ensuit de là, que, pour être idolatre, il n'est pas nécessaire d'avoir intention de servir de fausses divinités; mais qu'on se rend coupable de ce crime dès qu'on sert Dieu sous quelque image que ce soit, & dès qu'on s'écarte de ce qu'il a prescrit à cet égard dans sa Loi d'une maniére si expresse.

CHAPITRE XIII.

Un Prophète vient de Juda à Béth-el; il prédit que l'autel que Jéroboam venoit d'y élever seroit détruit par un Roi de la famille de David, nommé Josias, & il confirme sa prédiction par deux miracles. II. Ce même Prophète est tué par un lion, pour avoir mangé à Béth-el chez un autre Prophète, contre la défense de Dieu.

UN Homme de Dieu vint de Juda à Béthel avec la parole de l'Eternel, comme Jéroboam se tenoit auprés de l'autel, pour *y* faire des encensemens.

2. Et il cria contre l'autel, selon la parole de l'Eternel, & il dit: Autel, Autel, ainsi a dit l'Eternel: Voici, un fils naîtra à la maison de David, qui s'apellera Josias; il immolera sur toi les Sacrificateurs des hauts lieux, qui font des encensemens sur toi, & on brûlera sur toi les os des hommes.

3. Et il proposa ce jour-là même un miracle, disant: *C'est* ici le miracle dont l'Eternel a parlé: Voici l'autel se fendra maintenant, & la cendre qui *est* dessus sera répanduë.

4. Or il arriva qu'aussi-tôt que le Roi eut entendu la parole que l'Homme de Dieu avoit prononcée à haute voix contre l'autel de Béth-el, Jéroboam étendit sa main de dessus l'autel, disant: Saisissez-le. Et la main qu'il étendit contre le *Prophète* devint séche, & il ne

ne la pût retirer à soi.

5. L'autel aussi se fendit, & la cendre qui étoit dessus fut répanduë, conformément au miracle que l'Homme de Dieu avoit prédit, selon la parole de l'Eternel.

6. Et le Roi prit la parole, & dit à l'Homme de Dieu : Je te prie de suplier l'Eternel ton Dieu, & de prier pour moi, afin que ma main soit rétablie. Et l'Homme de Dieu suplia l'Eternel, & la main du Roi fut retablie, & elle fut comme auparavant.

7. Alors le Roi dit à l'Homme de Dieu : Entre avec moi dans la maison, & dînes-*y* ; & je te ferai un présent.

8. Mais l'Homme de Dieu *répondit* au Roi : Quand tu me donnerois la moitié de ta maison, je n'entrerois pas chez toi, & je ne mangerois pas du pain, ni ne boirois de l'eau dans ce lieu.

9. Car il m'a été ainsi commandé par l'Eternel, qui m'a dit : Tu n'*y* mangeras point de pain, & tu n'*y* boiras point d'eau, & tu ne retourneras point par le *même* chemin par lequel tu *y* seras allé.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, & ne retourna point par le chemin par lequel il étoit venu à Béth-el.

11. Or il y avoit un certain vieux Prophète qui demeuroit à Béth-el, à qui son fils vint raconter toutes les choses que l'Homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Béth-el, & les paroles qu'il avoit dites au Roi ; *& les enfans de ce Prophète* les raportérent à leur pére.

12. Et leur pére leur dit : Par quel chemin s'en est-il allé ? Or ses enfans avoient vû le chemin par lequel l'Homme de Dieu, qui étoit venu de Juda, s'en étoit allé.

13. Et il dit à ses fils : Sellez-moi *mon* âne, & ils le sellérent, puis il monta dessus.

14. Et il s'en alla après l'Homme de Dieu, & il le trouva assis sous une chêne ; & il lui dit : *Es*-tu l'Homme de Dieu qui ès venu de Juda ? & il lui *répondit : C'est* moi.

15. Alors il lui dit : Vien avec moi à la maison, & *y* mange du pain.

16. Mais il *répondit :* Je ne puis retourner avec toi ni entrer chez toi, & je ne mangerai point de pain, ni ne boirai point d'eau avec toi dans ce lieu.

17. Car il m'a été dit de la part de l'Eternel : Tu n'*y* mangeras point de pain, & tu n'*y* boiras point d'eau, & tu ne retourneras point par le chemin par lequel tu *y* seras allé.

18. Et il lui dit : Et moi *je suis* aussi Prophète comme toi ; & un Ange m'a parlé de la part de l'Eternel, & m'a dit : Ramène le avec toi dans ta maison, & qu'il mange du pain, & boive de l'eau ; *mais* il lui mentoit.

19. Il s'en retourna donc avec lui, & il mangea du pain, & but de l'eau dans sa maison.

20. Et il arriva que comme ils étoient assis à table, la parole de l'Eternel fut adressée au Prophète qui l'avoit ramené.

21. Et il cria à l'Homme de Dieu qui étoit venu de Juda, disant : Ainsi a dit l'Eternel, parce que tu as été rebelle au commandement de l'Eternel, & que tu n'as point gardé le commandement que l'Eternel ton Dieu t'avoit fait ;

22. Mais que tu t'en ès retourné, & que tu as mangé du pain, & bû de l'eau dans le lieu dont *l'Eternel* t'avoit dit : N'*y* mange point de pain, & n'*y* boi point d'eau ; ton corps n'entrera point dans le sépulcre de tes péres.

23. Après qu'il eut mangé du pain, & qu'il eut bû, *le vieux Prophète* fit seller un âne, au Prophète qu'il avoit ramené.

24. Puis *ce Prophète* s'en alla, & un lion le trouva dans le chemin, & le tua, & son corps étoit étendu *par terre* dans le chemin ; & l'âne se tenoit auprès du corps ; le lion se tenoit aussi auprès du corps.

25. Et voici quelques passans virent le corps étendu *par terre* dans le chemin, & le lion qui se tenoit auprès du corps ; & ils vinrent le dire dans la ville où ce vieux Prophète demeuroit.

26. Et le Prophète qui avoit ramené du chemin l'Homme de Dieu l'ayant apris, dit : *C'est* l'Homme de Dieu qui a été rebelle au commandement de l'Eternel ; c'est pourquoi l'Eternel l'a livré au lion, qui l'aura déchiré après l'avoir tué, selon la parole que l'Eternel lui avoit dite.

27. Et il parla à ses fils, disant : Sellez-moi mon âne, & ils le lui sellérent.

28. Et il alla, & trouva le corps de l'Homme de Dieu étendu *par terre* dans le chemin, & l'âne & le lion qui se tenoient auprès du corps ; le lion n'avoit point mangé le corps, & n'avoit point déchiré l'âne.

29. Alors le Prophète leva le corps de l'Homme de Dieu, & le mit sur l'âne, & le ramena. Et ce vieux Prophète revint dans la ville pour en faire le deuil, & l'ensevelir.

30. Et il mit le corps *de ce Prophète* dans son sépulcre, & ils pleurérent sur lui, *en disant :* Helas, mon frere !

31. Et il arriva, qu'après qu'il l'eut enseveli, il parla à ses fils, & leur dit : Quand je serai mort ensevelissez-moi dans le sépulcre où est enseveli l'Homme de Dieu, & mettez mes os auprès de lui.

32. Car ce qu'il a prononcé à haute voix, selon la parole de l'Eternel, contre l'autel qui *est* à Béth-el, & contre

toutes les maiſons des hauts lieux qui *ſont* dans les villes de Samarie, arrivera infailliblement.

33. Néanmoins Jéroboam ne ſe détourna point de ſa mauvaiſe voie, mais il revint à faire des Sacrificateurs des hauts lieux, pris d'entre le peuple: Quiconque le vouloit, ſe conſacroit, & étoit du nombre des Sacrificateurs des hauts lieux.

34. Et cela augmenta tellement le péché de la maiſon de Jéroboam, qu'elle fut effacée & exterminée de deſſus la terre.

REFLEXIONS.

C'Eſt une choſe remarquable, que dès que le faux culte de Jéroboam fut établi; & dans le tems que ce Prince offroit ſur l'autel de Béth-el, un Prophète y vint de Juda, lequel prédit que cet autel ſeroit détruit par un Roi de la race de David, nommé Joſias. Cette prédiction fut confirmée ſur le champ par deux miracles; l'autel ſe fendit; & le Roi ayant étendu ſa main pour faire ſaiſir le Prophète, elle devint ſèche & immobile; & elle fut enſuite guèrie à la priére de ce Prophète-là. Ces miracles arrivérent, pour faire voir aux Iſraëlites des dix Tribus, que le culte que Jéroboam leur Roi venoit d'établir à Béth-el étoit odieux au Seigneur; & que quoi que Dieu eût permis qu'ils ſe révoltaſſent contre Roboam, petit fils de David, cependant la poſtérité de David ſubſiſteroit toûjours. Au reſte, la prédiction que le Prophète, venu de Juda, fit, eſt très-expreſſe; le Roi qui devoit détruire l'autel de Béth-el, y eſt nommé; & cette prédiction s'accomplit au bout d'environ trois cents cinquante ans, lors que le Roi Joſias démolit cet autel, comme cela ſe voit II. Rois XXIII. La défenſe que Dieu avoit faite à ce Prophète de manger à Béth-el, montroit que Dieu regardoit ce lieu-là comme ſouillé, à cauſe de l'idolatrie qui s'y exerçoit. La mort de ce même Prophète qui fut tué par un lion, pour avoir mangé à Béth-el chez un autre Prophète, tendoit au même but. Et afin qu'il parût encore plus clairement, que c'étoit Dieu qui avoit envoyé ce lion, Dieu ne permit pas que cette bête féroce touchât au corps du Prophète après l'avoir tué, non plus qu'à l'âne ſur lequel le Prophète étoit monté. Cet événement ſurprenant, dont tous ceux qui paſſérent par cet endroit furent tèmoins, arriva, non ſeulement pour punir ce Prophète de ſa déſobéïſſance, mais auſſi & principalement, afin que ce miracle, joint à ceux qui avoient précédé, fit voir aux Iſraëlites que ce Prophète avoit été envoyé de Dieu, & que tout ce qu'il avoit prédit s'accompliroit infailliblement. Ce fut auſſi ce que le Prophète de Béth-el reconnut. Enfin, ce qui arriva à ce Prophète, qui fut tué par un lion, pour avoir déſobéï à ce que Dieu lui avoit ſi expreſſément ordonné, & pour s'être laiſſé ſéduire par le Prophète de Béth-el, montre, qu'il ne peut jamais nous être permis de violer les commandemens de Dieu; & que quand il nous a fait connoître ſa volonté, nous ſommes inexcuſables, ſi nous nous en éloignons ſous quelque prétexte que ce ſoit, & ſi nous nous laiſſons ſéduire par ceux qui voudroient nous détourner de nôtre devoir.

CHAPITRE XIV.

Jéroboam Roi d'Iſraël ayant un fils malade, envoie la Reine ſa femme, pour demander au Prophete Abija ſi cette maladie étoit mortelle. Le Prophète lui prédit la mort de ſon fils, & la déſtruction de toute la famille de Jéroboam; & cela à cauſe que ce Prince avoit établi l'idolatrie parmi les Iſraëlites. Roboam & ſes ſujets deviennent idolatres; & Dieu, pour les châtier, fait venir Siſac Roi d'Egypte, qui prit les Tréſors du temple de Jéruſalem & emporta un grand butin. Roboam meurt, ayant regné XVII. ans, & Abija ſon fils lui ſucceda.

EN ce tems-là Abija, fils de Jéroboam, devint malade.

2. Et Jéroboam dit à ſa femme: Lève-toi maintenant & déguiſe-toi; qu'on ne connoiſſe point que tu *es* la femme de Jéroboam; & va-t-en à Scilo; voilà Ahija le Prophète *y eſt; ce fût lui* qui me dit que je ſerois Roi ſur ce peuple.

3. Et prens en ta main dix pains, & des gâteaux, & un vaiſſeau plein de miel, & entre chez lui; il te déclarera ce qui doit arriver à ce jeune garçon.

4. La femme de Jéroboam fit donc ainſi; car elle ſe leva, & s'en alla à Scilo, & elle entra dans la maiſon d'Ahija. Or Ahija ne pouvoit voir, parce que ſes yeux étoient obſcurcis, à cauſe de ſa vieilleſſe.

5. Et l'Eternel dit à Ahija: Voilà la femme de Jéroboam, qui vient pour s'enquérir de toi touchant ſon fils, parce qu'il *eſt* malade: Tu lui diras telles & telles choſes. Quand elle entrera, elle fera ſemblant d'être quelqu'autre.

6. Auſſi-tôt donc qu'Ahija eut entendu le bruit de ſes piés, comme elle étoit à la porte, il dit: Entre, femme de Jéroboam: Pourquoi fais-tu ſemblant d'être quelqu'autre? Je *ſuis* chargé *de t'annoncer* des choſes dures.

7. Va, di à Jéroboam: Ainſi a dit l'Eternel le Dieu d'Iſraël: Parce que je

je t'ai élevé du milieu du peuple, & que je t'ai établi *pour* Conducteur de mon peuple d'Israël;

8. Et que j'ai déchiré le Royaume de la maison de David, & que je te l'ai donné, mais que tu n'as point été comme David mon serviteur, qui a gardé mes commandemens, & qui a marché après moi de tout son cœur, ne faisant que ce qui est droit devant moi;

9. Et que faisant ce que tu as fait, tu as fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant toi; que tu t'en ès allé, & que tu t'ès fait d'autres dieux, & des images de fonte, pour m'irriter, & que tu m'as jetté derriére ton dos:

10. Parce que *tu as fait ces choses*, voici, je m'en vai faire venir du mal sur la maison de Jéroboam, & je retrancherai ce qui apartient à Jéroboam, jusqu'à un seul homme, tant ce qui est serré, que ce qui est abandonné en Israël; & je raclerai la maison de Jéroboam, comme on racle le fumier, tant qu'il n'en reste plus.

11. Celui qui apartient à Jéroboam, qui mourra dans la ville, sera mangé par les chiens, & celui qui mourra aux champs, sera mangé par les oiseaux des cieux, car l'Eternel a parlé.

12. Toi donc lève-toi, & va-t'en dans ta maison; aussi-tôt que tes piés entreront dans la ville, l'enfant mourra.

13. Et tout Israël menera deuil sur lui, & l'ensevelira; car lui seul, *de ce qui apartient* à Jéroboam, entrera au sépulcre; parce que l'Eternel le Dieu d'Israël a trouvé quelque chose de bon en lui *seul* de *toute* la maison de Jéroboam.

14. Et l'Eternel s'établira un Roi sur Israël, qui en ce jour-là retranchera la maison de Jéroboam: Et quoi? Même dans peu.

15. Et l'Eternel frapera Israël, comme quand le roseau est agité dans l'eau; & il arrachera Israël de dessus cette bonne terre qu'il a donnée à leurs péres, & il les dispersera au delà du fleuve; parce qu'ils ont fait leurs bocages, irritant l'Eternel.

16. Et l'Eternel abandonnera Israël, à cause des péchés de Jéroboam, par lesquels il a péché, & par lesquels il a fait pécher Israël.

17. Alors la femme de Jéroboam se leva, & s'en alla, & vint à Tirtsa; & comme elle mettoit le pié sur le seuil de la maison, le jeune garçon mourut.

18. Et on l'ensevelit, & tout Israël mena deuil sur lui, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée par son serviteur Ahija le Prophète.

19. Quant au reste des actions de Jéroboam, comment il a fait la guerre, & comment il a régné, voilà, *toutes ces choses sont* écrites dans le Livre des Croniques des Rois d'Israël.

20. Or le tems que régna Jéroboam *fut* de vingt & deux ans; puis il s'endormit avec ses péres, & Nadab son fils régna en sa place.

21. Et Roboam fils de Salomon régnoit en Juda; il avoit quarante & un ans quand il commença à régner, & il régna dix-sept ans à Jérusalem, *qui est* la Ville que l'Eternel avoit choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël, pour y mettre son nom. Sa mére s'apelloit Nahama, & elle *étoit* Hammonite.

22. Et Juda aussi fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, & par les péchés qu'ils commirent, ils émûrent sa jalousie plus que leur péres n'avoient fait dans tout ce qu'ils avoient fait.

23. Car ils se bâtirent aussi des hauts lieux & des images, & des bocages, sur toutes les hautes collines, & sous tous les arbres verds.

24. Il y avoit même au pays des gens qui se prostituoient, & ils firent toutes les abominations des nations que l'Eternel avoit chassées devant les enfans d'Israël.

25. Or il arriva que la cinquiéme année du Roi Roboam, Scisack Roi d'Egypte monta contre Jérusalem.

26. Et il prit les trésors de la maison de l'Eternel, & les trésors de la maison Royale, & même il prit tout; il prit aussi tous les boucliers d'or que Salomon avoit faits.

27. Et le Roi Roboam fit des boucliers d'airain à la place de ceux-là; & les mit entre les mains des Capitaines des archers, qui gardoient la porte de la maison du Roi.

28. Et quand le Roi entroit dans la maison de l'Eternel, les archers les portoient; puis ils les raportoient dans la chambre des archers.

29. Le reste des actions de Roboam, & tout ce qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda.

30. Or il y eut toûjours guerre entre Roboam & Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli avec eux dans la ville de David; sa mére s'apelloit Nahama, & elle *étoit* Hammonite; & Abijam son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

La prémiére observation qu'il faut faire sur ce chapitre, c'est que le Roi Jéroboam, voulant consulter le Prophète Ahija, sur l'issuë qu'auroit la maladie de son fils, ordonna à la Reine sa femme de ne pas dire qui elle étoit. Il en usa de la sorte, parce que se sentant coupable d'idolatrie, il n'osoit pas se donner à connoître. Mais Dieu dit à Ahija que c'étoit la fem-

femme de Jéroboam, qui venoit le voir; ce qui dut la frapper extraordinairement; & ce Prophète lui déclara, par l'ordre de Dieu, que non seulement ce jeune Prince mourroit, mais que toute la famille de Jéroboam seroit exterminée; & cela parce que ce Roi, que Dieu avoit élevé sur le Trône, l'avoit irrité par son idolatrie. Ainsi ce même Prophète, qui avoit prédit à Jéroboam qu'il règneroit, & qui lui avoit promis, que s'il servoit Dieu fidélement, Dieu le béniroit & conserveroit le Royaume à sa postérité, lui annonça la mort de son fils & l'entiére ruïne de sa famille. Cela devoit aprendre à Jéroboam, & à tous ses sujets, combien le service des idoles qu'ils avoient introduit étoit désagréable au Seigneur. Toutes ces menaces s'accomplirent: Le fils de Jéroboam mourut dans le tems & au moment même qu'Ahija l'avoit marqué; & quelque tems après toute la famille de ce Roi fut détruite. C'est ainsi que Dieu punit ceux qui oublient ses graces & leur devoir, & qui sont les auteurs des scandales & de l'impieté. Il y a une particularité tout-à fait remarquable dans cette histoire: Le Prophète dit à la femme de Jéroboam, que Dieu retireroit du monde leur fils qui étoit malade; parce que c'étoit le seul de toute la famille de ce Roi en qui Dieu eut trouvé quelque chose de bon. Lors que Dieu ôte du monde de jeunes gens en qui il a mis de bonnes dispositions, il le fait parce qu'il les aime. Par là il met leur innocence à couvert des tentations auxquelles ils seroient exposés, & il les préserve aussi des malheurs dans lesquels ils se trouveroient envelopés, s'ils vivoient plus longtems. Sur la seconde partie de ce chapitre il faut considerer, que Roboam Roi de Juda, au lieu de profiter du châtiment que Dieu lui avoit envoyé, en permettant que dix Tribus se révoltassent de son obéïssance, autorisa l'idolatrie qui avoit déja été établie par Salomon son pére, & avec cela l'impureté & toutes sortes de débordemens. C'est ce que font ordinairement les hommes; ils ne profitent ni des châtimens de Dieu ni de son suport; & c'est par là qu'ils s'attirent de nouveaux malheurs, comme cela arriva à Roboam & à ses sujets. Ils furent attaqués par le Roi d'Egypte, qui emporta les richesses & tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Temple & dans le palais de Roboam. Cela devoit aprendre à ce Prince & à son peuple, que s'ils continuoient à offenser Dieu, il les abandonneroit enfin, & qu'il livreroit le Temple & la ville de Jérusalem aux infidèles & aux étrangers.

CHAPITRE XV.

Abijam, fils de Roboam Roi de Juda, règne trois ans, & continuë dans les péchés & dans l'idolatrie de son pére. II. Après lui, Asa son fils monta sur le Trône, & règna quarante & un ans. Ce Prince ôta le culte des idoles. Etant attaqué par Bahasça Roi d'Israël, il appella Benhadad Roi de Syrie à son secours. Il eut pour successeur Josophat son fils. III. Nadab, second Roi d'Israël, fils de Jéroboam, règne deux ans. Bahasça conspire contre lui, il le tue, & il règne en sa place.

LA dix-huitiéme année du Roi Jéroboam fils de Nébat, Abijam commença à règner sur Juda.

2. Et il règna trois ans à Jérusalem. Sa mére s'apelloit Mahaca, & elle *étoit* fille d'Abisçalom.

3. Il marcha dans tous les péchés que son pére avoit commis avant lui, & son cœur ne fut point droit devant l'Eternel son Dieu, comme *l'avoit été* le cœur de David son pére.

4. Mais pour l'amour de David, l'Eternel son Dieu lui donna une lampe dans Jérusalem, suscitant son fils après lui, & faisant subsister Jérusalem.

5. Parce que David avoit fait ce qui est droit devant l'Eternel, & que pendant toute sa vie il ne s'étoit point détourné de tout ce qu'il lui avoit commandé, excepté *dans* l'afaire d'Urie le Héthien.

6. Or il y eut toûjours guerre entre Roboam & Jéroboam, *pendant* que *Roboam* vécut.

7. Le reste des actions d'Abijam, & même tout ce qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda? Il y eut aussi guerre entre Abijam & Jéroboam.

8. Ainsi Abijam s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans la ville de David; & Asa son fils règna en sa place.

9. La vingtiéme année de Jéroboam, Roi d'Israël, Asa commença à règner sur Juda.

10. Et il règna quarante & un ans à Jérusalem. Sa mére s'apelloit Mahaca, & elle *étoit* fille d'Abisçalom.

11. Et Asa fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme David son pére *avoit fait*.

12. Car il abolit du pays ceux qui se prostituoient, & il ôta tous les dieux infames que ses péres avoient faits.

13. Et même il déposa sa mére Mahaca, afin qu'elle ne fût plus Régente, parce qu'elle avoit fait une Idole pour un bocage. Et Asa mit en piéces le marmouset qu'elle *avoit fait*, & le brûla près du torrent de Cédron.

14. Toutefois les hauts lieux ne furent point ôtés; néanmoins le cœur d'Asa

d'Aſa fut droit devant l'Eternel tout le tems de ſa vie.

15. Et il remit dans la maiſon de l'Eternel les choſes qui avoient été conſacrées par ſon pére, avec ce qu'il lui avoit auſſi conſacré, l'argent, l'or & les vaiſſeaux.

16. Or il y eut guerre entre Aſa & Bahaſça Roi d'Iſraël tout le tems de leur vie.

17. Car Bahaſça Roi d'Iſraël monta contre Juda, & bâtit Rama; afin de ne laiſſer ſortir ni entrer aucun homme vers Aſa Roi de Juda.

18. Et Aſa prit tout l'argent & l'or *qui étoit* demeuré dans les tréſors de l'Eternel, & les tréſors de la maiſon Royale, & il les donna à ſes ſerviteurs, & le Roi Aſa les envoya vers Ben-hadad fils de Tabrimon, fils de Hezjon, Roi de Syrie, qui habitoit à Damas, pour *lui* dire:

19. *Il y a* alliance entre moi & toi, & entre mon pére & le tien; voici je t'envoie un préſent en argent & en or; va, romps l'alliance que tu as avec Bahaſça Roi d'Iſraël, afin qu'il ſe retire de moi.

20. Et Ben-hadad fit ce que le Roi Aſa ſouhaitoit, & il envoya les Capitaines de l'armée qu'il avoit contre les villes d'Iſraël, & il frapa Hijon, Dan, Abel-bethmahaca, & tout *le pays de* Kinnéroth, *qui étoit* joignant tout le pays de Nephthali.

21. Et auſſi-tôt que Bahaſça eut appris *cela*, il ceſſa de bâtir Rama; & il demeuroit à Tirtſa.

22. Alors le Roi Aſa fit publier par tout Juda, que tous, ſans exempter perſonne, euſſent à emporter les pierres & le bois de Rama, que Bahaſça faiſoit bâtir; & le Roi Aſa en bâtit Guébah de Benjamin & Mitſpa.

23. Le reſte de toutes les actions d'Aſa, & toute ſa valeur, & tout ce qu'il a fait, & les villes qu'il a bâties, *toutes ces choſes ne ſont-elles* pas écrites au livre des Croniques des Rois de Juda. Au reſte, au tems de ſa vieilleſſe il fut malade des piés.

24. Et Aſa s'endormit avec ſes péres, avec leſquels il fut enſeveli dans la ville de David ſon pére; & Joſaphat ſon fils règna en ſa place.

25. Or Nadab fils de Jéroboam avoit commencé à règner ſur Iſraël, la ſeconde annéee d'Aſa Roi de Juda, & il règna deux ans ſur Iſraël.

26. Et il fit ce qui eſt mauvais devant l'Eternel, & il ſuivit le train de ſon pére, & le péché par lequel il avoit fait pécher Iſraël.

27. Et Bahaſça fils d'Ahija, de la Tribu d'Iſſacar fit une conſpiration contre lui, & il le battit à Guibbethon qui *étoit* aux Philiſtins, lors que Nadab & tout Iſraël aſſiégeoient Guibbethon.

28. Bahaſça donc le fit mourir, la troiſiéme année d'Aſa Roi de Juda, & il règna en ſa place.

29. Et auſſi-tôt qu'il vint à règner, il tua toute la maiſon de Jéroboam, & il ne laiſſa aucune ame vivante *de la race* de Jéroboam qu'il n'exterminât, ſelon la parole de l'Eternel, qu'il avoit prononcée par ſon ſerviteur Ahija Silonite;

30. A cauſe des péchés de Jéroboam, par leſquels il avoit péché, & par leſquels il avoit fait pécher Iſraël, *&* à cauſe du *péché* par lequel il avoit irrité l'Eternel le Dieu d'Iſraël.

31. Le reſte des actions de Nadab, tout ce dis-je qu'il a fait, n'eſt-il pas écrit au livre des Croniques des Rois d'Iſraël?

32. Or il y eut guerre entre Aſa, & Bahaſça Roi d'Iſraël tout le tems de leur vie.

33. La troiſiéme année d'Aſa Roi de Juda, Bahaſça fils d'Ahija commença à règner ſur tout Iſraël à Tirtſa, *& il règna* vingt & quatre ans.

34. Il fit ce qui eſt mauvais devant l'Eternel, & il ſuivit le train de Jéroboam, & ſon péché, par lequel il avoit fait pécher Iſraël.

REFLEXIONS.

IL paroit de l'hiſtoire d'Abija, qu'il ne profita pas des malheurs de Roboam ſon pére, & qu'il l'imita dans ſes péchés; mais que cependant Dieu, à cauſe des promeſſes qu'il avoit faites à David, donna un fils pour ſucceſſeur à Abija, & ne détruiſit pas Jéruſalem. Dieu accorde ſouvent des graces à des gens qui en ſont indignes, & il épargne quelquefois des enfans impies, à cauſe de la pieté de leurs péres. Pour ce qui eſt d'Aſa Roi de Juda, il donna des marques de ſa pieté, en travaillant à abolir l'idolatrie qui avoit été établie par Salomon & Roboam ſes prédéceſſeurs. En quoi il a laiſſé aux Princes un exemple, qui doit les inciter à retrancher l'impieté de leurs Etats, & à y faire fleurir le vrai ſervice de Dieu. Mais Aſa pécha, lors qu'étant attaqué par le Roi d'Iſraël, il eut recours au Roi de Syrie pour ſe garantir. On voit par le chapitre XVI. du II. livre des Croniques, que cela déplut à Dieu, & que la fin du règne d'Aſa ne répondit pas à ſes commencemens. Lors que les perſonnes qui ont des ſentimens de pieté ne ſont pas ſur leurs gardes, elles s'écartent facilement de leur devoir, & ſe privent des effets de la protection du Seigneur. Ce qu'il y a à obſerver ſur le règne de Nadab ſecond Roi d'Iſraël, c'eſt qu'ayant ſuivi l'impieté & l'idolatrie de ſon pére, il ne règna que deux ans, & périt miſérablement, ayant été tué par Bahaſça. Ce fut là un juſte juge-

jugement de Dieu ſur la famille de Jéroboam. Ce Prince, qui avoit établi un culte idolatre dans le Royaume des dix tribus, fut puni en la perſonne de ſon fils, comme Salomon, qui avoit commis un ſemblable péché, l'avoit été en la perſonne du ſien, ſavoir, de Roboam. Mais il y eut cette différence, que Dieu conſerva la famille de Salomon ſur le trône; au lieu que celle de Jéroboam fut éteinte; Bahaſça ayant exterminé toute la maiſon de ce Prince, ſans laiſſer perſonne en vie, ſelon que le Prophète Ahija l'avoit prédit. Cette malédiction ſi ſenſible, qui tomba ſur la famille de Jéroboam, montroit bien clairement aux Iſraëlites, combien Dieu avoit en horreur l'idolatrie, que Jéroboam avoit introduite, & que la famille de David devoit toujours ſubſiſter. Dieu fait une ſévére vengeance de ceux qui ſont cauſe que l'impiété règne; leur gloire ne dure pas long-tems; la colère de Dieu les pourſuit, & elle s'attache même ſouvent à leur poſtérité.

CHAPITRE XVI.

Ce chapitre comprend l'hiſtoire de quatre Rois d'Iſraël, qui régnérent du tems d'Aſa Roi de Juda; ſavoir, de Bahaſça, d'Ela, de Zimri, & de Homri. Le Prophète Jéhu déclara à Bahaſça, troiſiéme Roi d'Iſraël, que Dieu extermineroit ſa maiſon, à cauſe de ſon idolatrie; & ce Prince mourut, ayant régné vingt-quatre ans. Ela ſon fils en régna deux, & fut le quatriéme Roi d'Iſraël. Zimri, qui fut le cinquiéme, le tua, & fit périr toute la maiſon de Bahaſça; mais il ne régna que ſept jours, & le peuple s'étant ſoulevé contre lui il ſe brûla dans ſon palais. Après ſa mort, Tibni & Homri ſe diſputérent la Royauté; mais Homri l'emporta, & fut le ſixiéme Roi. Il bâtit Samarie, qui fut depuis la capitale du Royaume d'Iſraël, & il régna douze ans. Tous ces Rois furent idolatres. Homri étant mort, Achab ſon fils lui ſuccéda, qui fut plus impie que tous ſes prédéceſſeurs, & qui épouſa Jéſabel fille du Roi des Sidoniens.

ALors la parole de l'Eternel fut adreſſée à Jéhu fils de Hanani, contre Bahaſça, pour *lui* dire:

2. Parce que je t'ai élevé de la poudre, & que je t'ai établi Conducteur de mon peuple d'Iſraël, & que tu as ſuivi le train de Jéroboam, & que tu as fait pécher mon peuple d'Iſraël, pour m'irriter par leurs péchés;

3. Voici, je m'en vai exterminer Bahaſça & ſa maiſon; & je mettrai ta maiſon dans l'état où *j'ai mis* la maiſon de Jéroboam fils de Nébat.

4. Celui *de la race* de Bahaſça qui mourra dans la ville ſera mangé par les chiens; & celui qui lui apartiendra, & qui mourra dans les champs, ſera mangé par les oiſeaux des cieux.

5. Le reſte des actions de Bahaſça, & ce qu'il a fait, & ſa valeur, *ces choſes* ne ſont-elles pas écrites au livre des Croniques des Rois d'Iſraël?

6. Ainſi Bahaſça s'endormit avec ſes péres, & il fut enſeveli à Tirtſa; & Ela ſon fils régna en ſa place.

7. L'Eternel avoit auſſi parlé par Jéhu fils de Hanani le Prophète, contre Bahaſça, & contre ſa maiſon, à cauſe de tout le mal qu'il avoit fait devant l'Eternel, en l'irritant par l'œuvre de ſes mains; *lui dénonçant* qu'il *en* ſeroit comme de la maiſon de Jéroboam, & même parce qu'il l'avoit détruite.

8. L'année vingt & ſixiéme d'Aſa Roi de Juda, Ela fils de Bahaſça commença à régner ſur Iſraël, & il *régna* deux ans à Tirtſa.

9. Et Zimri ſon ſerviteur, Capitaine de la moitié des chariots, fit une conſpiration contre Ela, lors qu'il étoit à Tirtſa, bûvant & s'enyvrant dans la maiſon d'Artſa ſon maitre-d'hôtel à Tirtſa.

10. Zimri donc vint, le frapa, & le tua, la vingt & ſeptiéme année d'Aſa Roi de Juda, & il régna en ſa place.

11. Dès qu'il fut Roi, & ſi-tôt qu'il fut aſſis ſur ſon trône, il extermina toute la maiſon de Bahaſça; il n'en laiſſa pas un, ni homme, ni bête, ni de ſes parens, ni de ſes amis.

12. Ainſi Zimri extermina toute la maiſon de Bahaſça, ſelon la parole que l'Eternel avoit prononcée contre Bahaſça, par Jéhu le Prophète;

13. A cauſe de tous les péchés de Bahaſça, & des péchés d'Ela ſon fils, par leſquels ils avoient péché, & par leſquels ils avoient fait pécher Iſraël, irritant l'Eternel le Dieu d'Iſraël par leurs idoles.

14. Le reſte des actions d'Ela, tout ce, dis-je, qu'il a fait, n'*eſt*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois d'Iſraël.

15. La vingt & ſeptiéme année d'Aſa Roi de Juda, Zimri régna ſept jours à Tirtſa. Or le peuple étoit campé contre Guibbethon, qui apartenoit aux Philiſtins,

16. Et le peuple qui *étoit-là* campé entendit qu'on diſoit: Zimri a fait une conſpiration, & même il a tué le Roi; & ce jour-là même tout Iſraël établit dans le camp pour Roi Homri, Capitaine de l'armée d'Iſraël.

17. Et Homri & tout Iſraël montérent de Guibbethon, & ils aſſiégérent Tirtſa.

18. Mais dès que Zimri eut vû que la ville étoit priſe, il entra dans le palais de la maiſon Royale, & il brûla ſur lui la maiſon Royale, & mourut:

19. A cause des péchés par lesquels il avoit péché, en faisant ce qui est mauvais devant l'Eternel, en suivant le train de Jéroboam, & le péché par lequel il avoit fait pécher Israël.

20. Le reste des actions de Zimri, & la conspiration qu'il fit, ces choses-là ne *sont*-elles pas écrites au livre des Croniques des Rois d'Israël?

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties; *car* la moitié du peuple suivoit Tibni fils de Guinath, pour le faire Roi, & l'autre moitié suivoit Homri.

22. Mais le peuple qui suivoit Homri fut plus fort que le peuple qui suivoit Tibni fils de Guinath; & Tibni mourut, & Homri règna.

23. La trente & uniéme année d'Asa Roi de Juda, Homri commença à règner sur Israël, *& il règna* douze ans; il règna six ans à Tirtsa;

24. Puis il acheta de Scémer la montagne de Samarie, deux talens d'argent; & il bâtit *une ville sur* cette montagne-là; & il nomma la ville qu'il bâtit du nom de Scémer, *qui avoit été* Seigneur de la montagne de Samarie.

25. Et Homri fit ce qui est mauvais devant l'Eternel; & fit pis que tous ceux qui *avoient été* avant lui.

26. Car il suivit tout le train de Jéroboam fils de Nébat, & le péché par lequel il avoit fait pécher Israël; pour irriter l'Eternel le Dieu d'Israël par leurs idoles.

27. Le reste des actions de Homri, tout ce qu'il a fait, & ses exploits, ne *sont*-ils pas écrits au livre des Croniques des Rois d'Israël?

28. Ainsi Homri s'endormit avec ses péres, & fut enseveli à Samarie, & Achab son fils règna en sa place.

29. Achab fils de Homri commença à regner sur Israël la trente huitiéme année d'Asa Roi de Juda. Et Achab fils de Homri règna sur Israël à Samarie vingt & deux ans.

30. Et Achab fils de Homri fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, plus que tous ceux *qui avoient été* avant lui.

31. Et comme si ce lui eût été peu de chose de continuer dans les péchés de Jéroboam fils de Nébat, il prit encore pour femme Jésabel fille d'Ethbahal, Roi des Sidoniens, & il s'en alla, & servit Bahal, & se prosterna devant lui.

32. Et il dressa un autel à Bahal, dans un temple de Bahal, qu'il fit bâtir à Samarie.

33. Et Achab fit un bocage. Et Achab fit encore pis que tous les Rois d'Israël qui avoient été avant lui, pour irriter l'Eternel le Dieu d'Israël.

34. En son tems Hiel de Béth-el bâtit Jérico, qu'il fonda sur Abiram son aîné; & il posa ses portes sur Ségub son puîné, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée par Josué fils de Nun.

REFLEXIONS.

On remarque dans ce chapitre, que Bahasça, après avoir exterminé tous les descendans de Jéroboam, par l'ordre de Dieu, fut lui-même rejetté du Seigneur, à cause de son idolatrie; & que sa famille fut détruite, comme celle de Jéroboam l'avoit été, & comme le Prophète Jéhu le lui avoit déclaré. Ela son fils ne règna que deux ans, & il fut tué par Zimri, qui fit aussi mourir tous ceux qui descendoient de Bahasça, sans en laisser un seul de reste. Ensuite ce Zimri, par le moyen de qui Dieu avoit accompli les menaces qu'il avoit faites contre Bahasça, fit une fin digne du crime qu'il avoit commis en tuant son Roi, & se donna la mort à lui même. Il eut pour successeur Homri, Prince idolâtre; & après Homri règna Achab, qui surpassa en impieté tous ceux qui avoient été avant lui. On voit bien clairement, dans l'histoire de tous ces Rois d'Israël, que la vengeance divine poursuit les méchans, & particuliérement les mauvais Princes. Après que Dieu s'est servi d'eux pour faire justice, & pour exécuter les arrêts de sa providence, il les ôte du monde, & les détruit, même les uns par les autres. Mais il faut sur tout remarquer, que tous ces Rois, nonobstant les avertissemens que Dieu leur donnoit, & les exemples qu'ils avoient devant les yeux, continuoient à l'offenser, & s'obstinoient à conserver l'idolatrie dans leur Royaume, par des raisons de politique & d'une fausse prudence. Quand les hommes ne consultent que leurs passions & leur intérêt, & que les considérations du monde prévalent sur eux, il n'y a rien qui puisse vaincre leur obstination; les avertissemens les plus exprès & les exemples les plus sensibles de la justice divine deviennent inutiles à leur égard; & c'est par là qu'ils engagent enfin le Seigneur à les rejetter, & à les abandonner entiérement.

CHAPITRE XVII.

L'histoire du Prophète Elie, qui vécut sous le regne d'Achab Roi d'Israël, commence dans ce chapitre, où il y a quatre choses à remarquer: I. Elie prédit à Achab une secheresse de trois ans & demi, qui fut suivie d'une grande famine. II. Dieu nourrit Elie près du torrent de Kérith d'une maniére miraculeuse. III. Il le nourrit à Sarepta près de Sidon, chez une veuve dont ce Prophète multiplia la farine & l'huile. IV. Elie résuscite le fils de cette veuve.

Alors

ALors Elie Tifchite, *l'un de ceux* qui s'étoient habitués à Galaad, dit à Achab: L'Eternel le Dieu d'Iſraël, en la préſence duquel j'affiſte, *eſt* vivant, que pendant ces années-ci il n'y aura ni roſée ni pluie, ſinon à ma parole.
2. Puis la parole de l'Eternel fut adreſſée à Elie, diſant:
3. Va-t-en d'ici, & tourne-toi vers l'orient, & cache-toi au torrent de Kérith, qui *eſt* vis-à-vis du Jourdain.
4. Tu boiras du torrent, & j'ai commandé aux corbeaux de t'y nourrir.
5. Il partit donc, & fit ſelon la parole de l'Eternel; il s'en alla, & demeura au torrent de Kérith, qui eſt vis-à-vis du Jourdain.
6. Et les corbeaux lui aportoient du pain & de la chair le matin, & du pain & de la chair le ſoir, & il bûvoit du torrent.
7. Mais il arriva qu'au bout de quelques jours le torrent tarit, parce qu'il n'y avoit point eu de pluie au pays.
8. Alors la parole de l'Eternel lui fut adreſſée diſant:
9. Lève-toi, & va-t-en à Sarepta, qui *eſt* auprès de Sidon, & demeure-là. Voici, j'ai commandé-là à une femme veuve de t'y nourrir.
10. Il ſe leva donc & s'en alla à Sarepta; & comme il fut arrivé à la porte de la ville, *il vit-là* une femme veuve, qui amaſſoit du bois; & il l'apella, & *lui* dit: Je te prie, prens moi un peu d'eau dans un vaiſſeau, & que je boive.
11. Et elle s'en alla pour en prendre; & il la rapella, & *lui* dit: Je te prie, prens en ta main une bouchée de pain pour moi.
12. Mais elle *répondit*: L'Eternel ton Dieu *eſt* vivant, que je n'ai aucun gâteau; *je n'ai* que pleine ma main de farine dans une cruche, & un peu d'huile dans une phiole; & voici j'amaſſe deux bûches, puis je m'en irai, & je l'apprêterai pour moi & pour mon fils, & nous le mangerons, & après nous mourons.
13. Et Elie lui dit: Ne crains point; va, fais comme tu dis; toutefois fai m'en prémiérement un petit gâteau, & apporte-le moi; & après tu en feras pour toi & pour ton fils.
14. Car ainſi a dit l'Eternel le Dieu d'Iſraël: La farine qui eſt dans la cruche ne manquera point, & l'huile qui eſt dans la phiole ne finira point, juſqu'à-ce que l'Eternel donne de la pluie ſur la terre.
15. Elle s'en alla donc, & fit comme Elie avoit dit; & elle *en* mangea, avec lui & ſa famille *plusieurs* jours.
16. La farine de la cruche ne manqua point, & l'huile de la phiole ne finit point, ſelon la parole que l'Eternel avoit prononcée par Elie.
17. Après ces choſes il arriva que le fils de la femme *qui étoit* la maîtreſſe de la maiſon, devint malade; & la maladie fut ſi forte, qu'il expira.
18. Et elle dit à Elie: Qu'y-*a-t'il* entre moi & toi, Homme de Dieu? Es-tu venu chez moi pour renouveller la mémoire de mon iniquité, & pour faire mourir mon fils?
19. Et il lui dit: Donne-moi ton fils; & il le prit du ſein *de cette femme*, & le porta dans une chambre haute où il demeuroit, & il le coucha ſur ſon lit.
20. Puis il cria à l'Eternel, & dit: Eternel mon Dieu, as-tu auſſi affligé cette veuve, avec laquelle je demeure, que tu lui aies fait mourir ſon fils?
21. Et il s'étendit tout de ſon long ſur l'enfant par trois fois; & il cria à l'Eternel, & dit: Eternel mon Dieu, je te prie que l'ame de cet enfant rentre en lui.
22. Alors l'Eternel exauça la voix d'Elie; & l'ame de l'enfant rentra en lui, & il recouvra la vie.
23. Et Elie prit l'enfant, & le fit deſcendre de la chambre haute dans la maiſon, & le donna à ſa mére, & lui dit: Regarde, ton fils vit.
24. Alors la femme dit à Elie: Je connois maintenant, que tu *es* un Homme de Dieu, & que la parole de l'Eternel, *qui eſt* dans ta bouche, *eſt* véritable.

REFLEXIONS.

L'Hiſtoire d'Elie doit être lûe & méditée avec ſoin, puis que ç'a été l'un des plus grands Prophètes qu'il y ait jamais eu en Iſraël, & qui a été le plus illuſtre, par ſon grand zèle, & par les actions extraordinaires & miraculeuſes de ſa vie. Il faut remarquer en général ſur cette hiſtoire, que Dieu, par un effet de ſa bonté, ſuſcita Elie dans le Royaume des dix tribus, où l'idolatrie régnoit, & dans le tems qu'Achab, qui étoit un très-méchant Roi, alloit introduire une idolatrie encore plus abominable que celle des Rois ſes prédéceſſeurs. Nous voyons par-là, que dans le tems que les Iſraëlites s'éloignoient de plus en plus de Dieu, il employoit des moyens plus efficaces pour les rappeller. Cette ſéchereſſe extraordinaire, & cette famine qui affligérent le Royaume d'Iſraël en ce tems-là, pendant trois ans & demi, & dont les hiſtoriens profanes font auſſi mention, tendoient au même but. Le Seigneur voulut par la châtier ce peuple, qui étoit engagé dans l'idolatrie, & le diſpoſer à écouter ce qu'Elie leur diroit de ſa part, pour les ramener à leur devoir. Et Dieu voulût que cette ſécheresse fut dénoncée au Roi Achab par le Prophète Elie, pour apprendre à ce Roi, & à tous

tous les Israëlites, qu'elle venoit de Dieu. La maniére miraculeuse dont Elie fut nourri près du torrent de Kérith, & ensuite chez une veuve, dont la farine & l'huile furent multipliées, est une preuve du soin que Dieu avoit de son Prophète. C'est aussi un exemple où l'on peut voir, que Dieu, dans les tems facheux, pourvoit aux besoins de ceux qui le craignent, & qu'il les rassasie dans la famine, comme l'Ecriture le dit ailleurs. Nôtre Seigneur remarque sur cette histoire, qu'Elie fut envoyé à Sarepta vers une femme qui étoit étrangére, plûtôt que dans le pays d'Israël; parce que les Israëlites n'étoient pas dignes que Dieu fit ces miracles en leur faveur. Et par là Jésus-Christ vouloit apprendre aux habitans de Nazareth, que Dieu n'a pas accoutumé de faire part de ses graces à ceux qui ne sont pas disposés à en profiter. Enfin; nous voyons dans ce chapitre qu'Elie ressuscita le fils de cette veuve chez qui il logeoit. C'étoit là un miracle dont on n'avoit point encore vû d'exemple, & qui devoit faire regarder Elie comme le Prophète du Seigneur, & le remplir lui-même d'une grande confiance, dans les tems facheux où il vivoit. Cette résurrection du fils de la veuve de Sarepta est aussi une image & une preuve de la résurrection des morts, dont Dieu a voulu donner de tems en tems des exemples aux Juifs, pour les affermir dans la croyance & dans l'attente d'une autre vie.

CHAPITRE XVIII.

Dieu ordonne à Elie de dire au Roi Achab, que la famine & la secheresse alloient finir; & ce Prophète fait avertir le Roi de sa venue, par Abdias Intendant de sa maison, qui étoit un homme craignant Dieu. Elie se présente devant ce Prince, & lui reproche son idolatrie; Il fait assembler tout le peuple, & les Prophetes de Bahal, sur le mont Carmel. Il fait voir par un miracle, que Bahal n'étoit qu'une idole; & après avoir ainsi confondu ces faux Prophetes, il les fait tous mettre à mort. Après cela Dieu envoya de la pluie, & la famine cessa.

PLusieurs jours après, la parole de l'Eternel fut adressée à Elie, la troisiéme année, disant: Va, montre-toi à Achab, & je donnerai de la pluie sur la terre.

2. Elie donc s'en alla pour se montrer à Achab. Or *il y avoit une* grande famine dans Samarie.

3. Et Achab avoit appellé Abdias son maitre d'hôtel. (Or Abdias craignoit fort l'Eternel.

4. Car quand Jésabel exterminoit les Prophètes de l'Eternel, Abdias prit cent Prophètes & les cacha, cinquante dans une caverne, & cinquante dans une autre, & il les y nourrit de pain & d'eau.)

5. Et Achab avoit dit à Abdias: Va par le pays, vers toutes les fontaines & vers tous les torrens; peut-être que nous trouverons de l'herbe, & que nous sauverons la vie aux chevaux & aux mulets, & nous ne depeuplerons pas *le pays* de bêtes.

6. Et ils partagérent entr'eux le pays, afin d'aller par tout. Achab alloit à part par un chemin; & Abdias alloit séparément par un autre chemin.

7. Et comme Abdias *étoit* en chemin, voilà Elie le rencontra, & il le reconnut, & il tomba sur son visage, & dit: N'*es*-tu pas Monseigneur Elie?

8. Et il lui *répondit:* C'est moi: Va, di à ton Seigneur, voici Elie.

9. Et Abdias dit: Quel péché ai-je fait, que tu livres ton serviteur entre les mains d'Achab pour me faire mourir?

10. L'Eternel ton Dieu *est* vivant, qu'il n'y a point de Nation, ni de Royaume, où mon Seigneur n'ait envoyé pour te chercher; & on a répondu: *Il* n'y *est* point; même il a fait jurer le Royaume & la Nation, *pour découvrir* si l'on ne te pourroit point trouver.

11. Et maintenant tu dis: Va, & di à ton Seigneur, Voici Elie.

12. Et il arrivera que quand je serai parti d'avec toi, l'Esprit de l'Eternel te transportera en quelque lieu que je ne saurai point; & je viendrai vers Achab pour lui déclarer *ce que tu m'as dit*; & ne te trouvant point, il me tuera. Or ton serviteur craint l'Eternel dès sa jeunesse.

13. N'a-t-on point dit à mon Seigneur ce que je fis, quand Jésabel faisoit tuer les Prophètes de l'Eternel; comment j'en cachai cent; cinquante dans une caverne, & cinquante dans une autre, & *comment* je les y nourris de pain & d'eau?

14. Et maintenant tu dis: Va, & di à ton Seigneur, Voici Elie; & il me tuera.

15. Mais Elie lui *répondit*: L'Eternel des armées, devant lequel je suis, *est* vivant, que certainement je me montrerai aujourd'hui à Achab.

16. Abdias donc s'en alla pour rencontrer Achab, & il lui fit entendre ce qu'il avoit vû; & Achab alla au devant d'Elie.

17. Et aussi-tôt qu'Achab eût vû Elie, il lui dit: N'ès-tu pas celui qui trouble Israël?

18. Mais *Elie répondit*: Je n'ai point troublé Israël; mais *c'est* toi & la maison de ton pére, en ce que vous avez aban-

abandonné les commandemens de l'Eternel, & que vous avez marché après les Bahalins.

19. Mais maintenant envoie, & fais assembler vers moi tout Israël, sur la montagne de Carmel, avec les quatre cents cinquante Prophètes de Bahal, & les quatre cents Prophètes des bôcages, qui mangent à la table de Jésabel.

20. Ainsi Achab envoya vers tous les enfans d'Israël, & il assembla ces Prophètes-là sur la montagne de Carmel.

21. Puis Elie s'aprocha de tout le peuple, & dit: Jusqu'à quand boiterez-vous des deux côtés? Si l'Eternel *est* Dieu, suivez-le; mais si c'*est* Bahal, suivez-le. Et le peuple ne lui répondit pas un mot.

22. Alors Elie dit au peuple: Je suis demeuré seul Prophète de l'Eternel; & les Prophètes de Bahal *sont au nombre de* quatre cents cinquante.

23. Qu'on nous donne deux veaux, qu'ils en choisissent l'un pour eux; qu'ils le mettent en piéces, & *le* mettent sur du bois; mais qu'ils n'y mettent point de feu; & je préparerai l'autre veau, & je le mettrai sur du bois, & je n'y mettrai point de feu.

24. Et invoquez le nom de vos dieux; & moi j'invoquerai le nom de l'Eternel. Et que le Dieu qui répondra par le feu, soit *reconnu pour* Dieu. Et tout le peuple répondit & dit: C'est bien dit.

25. Et Elie dit aux Prophètes de Bahal: Choisissez un veau, & préparez-le les prémiers; car vous *êtes* en plus grand nombre; & invoquez le nom de vos dieux; mais n'y mettez point de feu.

26. Ils prirent donc un veau qu'on leur donna, & ils le préparérent, & ils invoquérent le nom de Bahal, depuis le matin jusqu'à midi, disant: Bahal, exauce-nous; mais il n'*y avoit* ni voix ni réponse, & ils sautoient par dessus l'autel qu'on avoit fait.

27. Et sur le midi Elie se moquoit d'eux, & disoit: Criez à haute voix, car il *est* dieu; mais il pense à quelque chose, ou il est après quelque affaire, ou il est en voyage; peut-être qu'il dort, & il s'éveillera.

28. Ils crioient donc à haute voix, & ils se faisoient des incisions avec des couteaux & des lancettes; selon leur coutume, jusques à ce que le sang couloit sur eux.

29. Et lors que le midi fut passé, & qu'ils eurent fait les Prophètes jusqu'au tems qu'on offre l'oblation du soir, sans qu'il *y eut* ni voix ni réponse, ni aucune apparence qu'on eût égard à ce qu'ils faisoient;

30. Alors Elie dit à tout le peuple: Aprochez-vous de moi; & tout le peuple s'aprocha de lui, & il répara l'autel de l'Eternel, qui étoit démoli.

31. Puis Elie prit douze pierres, selon le nombre des Tribus des enfans de Jacob, auquel la parole de l'Eternel avoit été adressée, en lui disant: Israël sera ton nom.

32. Et il bâtit de ces pierres un autel au nom de l'Eternel; puis il fit un canal, de la capacité de deux sats de semence autour de l'autel.

33. Et il rangea le bois, & mit le veau en piéces; & *le* mit sur le bois.

34. Et il dit: Emplissez quatre cruches d'eau, & versez-*les* sur l'holocauste, & sur le bois. Puis il dit: Faites-le encore pour la deuxiéme fois; & ils le firent pour la deuxiéme fois. Il dit encore: Faites-le encore pour la troisiéme fois; & ils le firent pour la troisiéme fois;

35. De sorte que les eaux alloient autour de l'autel; & même il remplit le canal d'eau.

36. Et au tems qu'on offre l'oblation, Elie le Prophète s'aprocha & dit: O Eternel Dieu d'Abraham, d'Isaac, & d'Israël, qu'on connoisse aujourd'hui que tu *es* Dieu en Israël, & que je *suis* ton serviteur, & que j'ai fait toutes ces choses selon ta parole.

37. Exauce-moi, Eternel, exauce-moi; & que ce peuple connoisse que tu *es* l'Eternel Dieu, & que tu convertisses leur cœur.

38. Alors le feu de l'Eternel tomba, & il consuma l'holocauste, & le bois, & les pierres, & la poudre, & il huma toute l'eau qui *étoit* au canal.

39. Et tout le peuple voyant cela tomba sur son visage, & dit: C'*est* l'Eternel qui est Dieu, c'*est* l'Eternel qui est Dieu.

40. Et Elie leur dit: Saisissez les Prophètes de Bahal, qu'il n'en échape pas un. Ils les saisirent donc, & Elie les fit descendre au torrent de Kisçon, & il les fit égorger là.

41. Puis Elie dit à Achab: Monte, mange, & boi, car on entend le bruit d'une grande pluie.

42. Ainsi Achab monta pour manger & pour boire; & Elie monta sur le haut de Carmel, & se penchant contre terre, il mit son visage entre ses genoux.

43. Et il dit à son serviteur: Monte maintenant, & regarde vers la mer. Il monta donc, & regarda, & dit: Il n'*y* a rien. Et il *lui* dit: Retourne par sept fois.

44. A la septiéme fois, il dit: Voilà une petite nuée, comme la paume de la main d'un homme, qui monte de la mer. Alors il *lui* dit: Monte, & di à Achab: Atèle *ton chariot* & descens, que la pluie ne te surprenne.

45. Et il arriva que les cieux s'obscurcirent de nuées de tous côtés, *& que le* vent *s'éleva*, & il y eut une grande pluie. Alors Achab monta sur son chariot, & vint à Jizréhel.

46. Et la main de l'Eternel fut sur Elie; & s'étant ceint les reins, il courut devant Achab, jusqu'à l'entrée de Jizréhel.

REFLEXIONS.

Il y a diverses considérations à faire sur ce chapitre: La prémiére, que Dieu voulant faire cesser la sécheresse & la famine, qui affligeoient le Royaume d'Israël, voulut que comme c'étoit Elie qui avoit annoncé la sécheresse, ce fut aussi lui qui promit de la pluie; afin d'aprendre à Achab & à tout son Royaume, qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que l'Eternel, dont ce Prophète étoit le Ministre. II. L'on doit faire attention à la pieté d'Abdias maître d'hôtel du Roi, qui, vivant dans une cour impie, & sous un Prince idolatre, qui faisoit mourir les Prophètes du Seigneur, cacha & nourrit cent de ces Prophètes, & marqua tant de respect pour Elie. Cet exemple montre, que dans les tems & dans les lieux les plus corrompus, il y a toûjours quelques gens de bien; & cette belle action d'Abdias doit apprendre aux Grands à aimer la Religion, & à protèger ceux qui en font les vrais Ministres. III. Il faut remarquer le zèle & le courage avec lequel Elie reprocha à Achab son idolatrie & son impieté, sans craindre la colère de ce Roi qui étoit irrité contre lui. Mais Dieu, qui inspira à Elie cette résolution, retint la malice d'Achab, & le disposa même à faire ce qu'Elie lui demanda, & à assembler les Prophètes de Bahal, & ceux de Jésabel sur le mont Carmel. IV. Le moyen qu'Elie proposa pour faire voir que Bahal n'étoit qu'une idole, marque une grande foi dans Elie, & qu'il étoit assuré que Dieu l'exauceroit. V. Ce Prophète fit un miracle bien remarquable, lors qu'en présence d'Achab & des Israëlites, il fit descendre le feu du ciel sur son sacrifice; ce que les faux Prophètes n'avoient pu faire, avec toutes leurs priéres & leurs cérémonies superstitieuses. Il parut alors bien clairement, que Bahal n'étoit qu'une idole, & que ceux qui en étoient les ministres n'étoient que des imposteurs. L'effet que ce miracle produisit, fut aussi très remarquable; puis que tout le peuple s'écria: *C'est l'Eternel qui est Dieu*; & que l'on fit alors mourir par le commandement d'Elie les Prophètes de Bahal. Au reste, Elie, en ordonnant que l'on mit à mort ces faux Prophètes, ne fit que suivre ce qui étoit prescrit dans la Loi, où Dieu commandoit expressément, que l'on fit mourir tous ceux qui entraineroient le peuple à l'idolatrie. Ce qu'Elie disoit aux Israëlites: *Jusques à quand boiterez vous des deux côtés? Si l'Eternel est Dieu, suivez-le; & si c'est Bahal, suivez-le*; mérite une singuliére attention. Comme Dieu ne pouvoit souffrir la tiédeur des Israëlites, qui étoient partagés entre son service, & le service des idoles: il ne veut point non plus un amour partagé entre lui & le monde. Enfin on voit que Dieu, par un effet de sa bonté envers son peuple, envoya de la pluie; mais il ne le fit qu'après que ce peuple eut donné des marques publiques de sa repentance. Et ce fut à la parole d'Elie que la pluie vint: comme ç'avoit été à sa parole que le ciel avoit été fermé si longtems. Toute cette suite de merveilles étoient déstinées à retirer les dix Tribus du culte des idoles, & à conserver dans ce Royaume-là la connoissance du vrai Dieu, qui autrement y auroit été presqu'entiérement éteinte sous le règne d'Achab. L'Apôtre St. Jaques fait une réflexion particuliére, sur ce qu'Elie ferma & ouvrit ainsi le ciel par ses priéres, lors qu'il dit, au chap. V. de son Epitre: *La priére du Juste, faite avec zele, est d'une grande efficace. Elie étoit un homme sujet aux mêmes affections que nous; & cependant il pria qu'il ne plut point, & il ne plût point sur la terre pendant trois ans & demi. Et il pria de nouveau, & le ciel donna de la pluie, & la terre produisit son fruit.*

CHAPITRE XIX.

La Reine Jésabel, femme du Roi Achab, voulant faire mourir Elie, il s'enfuit dans un désert; mais Dieu lui envoya un Ange, qui le consola & lui donna de la nourriture; après quoi il marcha pendant quarante jours & quarante nuits, & arriva à la montagne de Horeb. Le Seigneur lui apparut en ce lieu-là, & lui fit connoitre qu'il n'étoit pas resté le seul Prophète du vrai Dieu, & qu'il y avoit encore en Israël plusieurs personnes qui n'adoroient pas l'idole de Bahal. Il lui ordonna d'oindre Hazaël pour Roi de Syrie, Jéhu pour Roi d'Israël, & Elisée pour être Prophète.

Or Achab rapporta à Jézabel tout ce qu'avoit fait Elie, & comment il avoit entiérement tué par l'épée tous les Prophètes.

2. Et Jézabel envoya un messager vers Elie, pour *lui* dire: Que les Dieux me traitent avec la derniére rigueur, si demain à cette heure je ne te mets dans le même état que l'un d'eux.

3. Et *Elie* voyant cela, se leva, & s'en alla comme son cœur le lui disoit, & s'en vint à Béerscébah, qui *est*

de

de la Tribu de Juda, & laissa là son serviteur.

4. Mais il s'en alla au désert, *&* *il fit* une journée de chemin, & étant venu il s'assit sous un génêt, & il demanda que Dieu retirât son ame, & il dit: C'*est* assez, ô Eternel, pren maintenant mon ame; car je ne *suis* pas meilleur que mes péres.

5. Puis il se coucha, & s'endormit sous ce génêt; & voici un Ange le toucha, & lui dit: Lève-toi, mange.

6. Et il regarda, & voici à son chevet un gâteau *cuit* aux charbons, & une bouteille d'eau; il en mangea donc & but, & se recoucha.

7. Et l'Ange de l'Eternel retourna pour la seconde fois, & le toucha, & dit: Lève-toi, mange; car le chemin *est* trop grand pour toi.

8. Il se leva donc, & mangea, & bût; & avec la force que lui donna ce repas, il marcha quarante jours & quarante nuits, jusqu'à Horeb la montagne de Dieu.

9. Et là il entra dans une caverne, & il *y* passa la nuit. Ensuite la parole de l'Eternel lui *fut adressée*, & *l'Eternel* lui dit: Que fais-tu ici, Elie?

10. Et il *répondit:* J'ai été extrèmement émû à jalousie, pour l'Eternel le Dieu des armées; parce que les enfans d'Israël ont abandonné ton alliance; ils ont démoli tes autels, & ils ont tué tes Prophètes avec l'épée; & je suis demeuré moi seul, & ils cherchent ma vie pour *me* l'ôter.

11. Et il lui dit: Sors & tien toi sur la montagne devant l'Eternel; & voici, l'Eternel passoit, & un grand vent & *très*-impétueux, qui fendoit les montagnes, & brisoit les rochers, *alloit* devant l'Eternel; *mais* l'Eternel n'*étoit* point dans ce vent. Après le vent, *il se fit* un tremblement; *mais* l'Eternel n'*étoit* point dans ce tremblement.

12. Après le tremblement *venoit* un feu; *mais* l'Eternel n'*étoit* point dans ce feu. Après le feu *on entendoit* un son doux & subtil.

13. Et il arriva que si-tôt qu'Elie l'eut entendu, il envelopa son visage de son manteau, & sortit, & se tint à l'entrée de la caverne, & voici une voix lui *fut adressée*, & *lui* dit: Que fais-tu ici, Elie?

14. Et il *répondit:* J'ai été extrèmement émû à jalousie pour l'Eternel le Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné ton alliance; ils ont démoli tes autels, & ils ont tué tes Prophètes avec l'épée; & je suis demeuré moi seul, & ils cherchent ma vie pour *me* l'ôter.

15. Mais l'Eternel lui dit: Va, retourne-t'en par ton chemin, du désert à Damas; & quand tu *y* seras entré, tu oindras Hazaël pour Roi sur la Syrie.

16. Tu oindras aussi Jéhu fils de Nimsci pour Roi sur Israël; & tu oindras Elisée fils de Sçaphat, *qui est* d'Abelméhola pour Prophète en ta place.

17. Et il arrivera que quiconque échapera de l'épée de Hazaël, sera mis à mort par Jéhu; & quiconque échapera de l'épée de Jéhu, sera mis à mort par Elisée.

18. Mais je me suis réservé sept mille hommes de reste en Israël, *savoir* tous ceux qui n'ont point fléchi leurs genoux devant Bahal, & dont la bouche ne l'a point baisé.

19. Elie donc partit de là, & il trouva Elisée fils de Sçaphat, qui labouroit, ayant douze couples de *bœufs* devant lui, & il étoit avec la douziéme. Quand Elie eut passé vers lui, il jetta son manteau sur lui.

20. Et *Elisée* laissa ses bœufs, & courut aprés Elie, & dit: Je te prie, que je prenne congé de mon pére, & de ma mére: & puis je te suivrai. Et il lui dit: Va, *&* reviens; car que t'ai-je fait?

21. Il s'en retourna donc d'avec lui, & il prit une couple de bœufs, & les sacrifia; & de l'atelage des bœufs il en bouillit la chair, & *la* donna au peuple, & ils mangérent. Puis il se leva, & suivit Elie, & il le servoit.

REFLEXIONS.

ON voit ici prémiérement, que la Reine Jésabel jura la mort d'Elie, au lieu d'être touchée des miracles qu'il avoit faits, en confondant les Sacrificateurs de Bahal sur le mont Carmel, & en faisant venir de la pluie, après cette grande sécheresse qui avoit duré si longtems. Cette résolution marque une malice & un endurcissement inconcevables. Mais quand les impies sont parvenus à un certain dégré de méchanceté, ils s'obstinent de plus en plus; & ce qui devroit fléchir leur cœur & les humilier, ne fait que les irriter d'avantage. II. La douleur que ressentit alors le Prophète Elie, & la priére qu'il fit à Dieu, de le retirer du monde, marquent son grand zèle, quoiqu'on y voie pourtant quelque infirmité. Tous ceux qui aiment Dieu véritablement sont animés du même zèle, & rien ne les afflige plus vivement, & ne leur rend la vie plus amére, que quand ils voient l'impieté régner parmi les hommes. III. Dieu, pour adoucir l'affliction d'Elie & pour le fortifier, lui envoya un Ange, & le fit subsister miraculeusement pendant quarante jours, par le moyen d'un seul repas; même il voulut bien apparoître à lui dans une vision & le consoler, en l'assurant qu'il s'étoit réservé sept mille personnes dans le Royaume d'Israël, lesquelles n'avoient pas adoré Bahal. Voilà qui montre, que Dieu aime

aime & console ceux qui s'affligent pour les intèrets de sa gloire; qu'il ne faut jamais perdre courage dans les tems fâcheux, & qu'au milieu de la plus grande corruption, il y a toûjours un reste d'élus qui servent Dieu avec pureté. C'est la remarque que St. Paul fait sur cette histoire, au chap. XI. de l'Epitre aux Romains. Enfin, Dieu commanda à Elie, d'oindre Hazaël pour être Roi de Syrie, Jéhu pour Roi sur Israël, & Elisée pour être Prophète à sa place. Ces trois personnes furent choisies de Dieu, pour exécuter ses Jugemens sur la maison d'Achab, ainsi que la suite de cette histoire nous l'apprend. Puis que Dieu donnoit des Rois aux Israëlites des Dix Tribus, & qu'il y suscitoit des Prophètes revêtus de dons extraordinaires, tels qu'étoient Elie & Elisée, il paroit qu'il prenoit soin de ce peuple, & qu'il ne l'avoit pas abandonné. On voit même par ce qu'Elie fit, en oignant Hazaël pour être Roi de Syrie, que Dieu donnoit des Rois, quand il le trouvoit à propos, aux peuples voisins, & que les Prophètes du Seigneur étoient respectés parmi ces peuples. D'où nous recueillons, que c'est Dieu qui ôte & établit les Rois; comme c'est aussi lui qui suscite à son Eglise des Prophètes & des Docteurs à la place de ceux qu'il retire de ce monde.

CHAPITRE XX.

Ben-hadad Roi de Syrie fait la guerre à Achab Roi d'Israël. Un Prophète prédit à Achab que Dieu le délivreroit par un petit nombre de personnes; ce qui arriva. Ensuite Ben-hadad ayant attaqué Achab une seconde fois, il fut encore vaincu, & réduit à demander la paix & la vie; ce qu'Achab lui accorda; & même il traita alliance avec lui; dequoi il fut repris par un Prophète.

ALors Ben-hadad Roi de Syrie assembla toute son armée, *& il y avoit* trente-deux Rois avec lui, avec *ses* chevaux, & *ses* chariots; puis il monta, & il assiégea Samarie, & combattit contre elle;

2. Et il envoya des Députés à Achab Roi d'Israël dans la ville;

3. Et il lui fit dire: Ainsi a dit Ben-hadad: Ton argent, & ton or, est à moi, & tes femmes aussi & tes beaux enfans sont à moi.

4. Et le Roi d'Israël répondit, & dit: Mon Seigneur, je *suis* à toi comme tu le dis, & tout ce que j'ai.

5. Les Députés retournérent encore, & dirent: Ainsi a dit expressément Ben-hadad: Puis que je t'ai envoyé dire: Donne-moi ton argent, & ton or, ta femme, & tes enfans.

6. Certainement demain en ce même tems j'envoierai mes serviteurs chez toi, qui fouilleront ta maison, & les maisons de tes serviteurs, & se saisiront de tout ce que tu prens plaisir à voir, & l'emporteront.

7. Alors le Roi d'Israël apella tous les Anciens du pays, & dit: Considerez, je vous prie, & voyez que cet homme ne cherche que du mal; car il avoit envoyé vers moi pour *avoir* mes femmes, mes enfans, mon argent, & mon or, & je ne lui avois *rien* refusé.

8. Et tous les Anciens & tout le peuple lui dirent: Ne l'écoute point, & n'acquiesce point *à sa demande.*

9. Il *répondit* donc aux Députés de Ben-hadad: Dites au Roi mon Seigneur: Je ferai tout ce que tu envoyas *dire* la prémiére fois à ton serviteur; mais je ne pourrois faire ce *que tu demandes à présent.* Et les Députés s'en allérent, & lui rapportérent *cette* réponse.

10. Alors Ben-hadad renvoya vers lui, disant: Que les dieux me traitent avec la derniére rigueur, si la poudre de Samarie suffit pour remplir le creux de la main de ceux du peuple qui me suivent.

11. Mais le Roi d'Israël répondit, & dit: Dites-lui: Que celui qui se revêt des armes, ne se glorifie pas comme celui qui les quitte.

12. Et il arriva qu'aussi-tôt que *Ben-hadad* eut entendu cette réponse, (il bûvoit alors dans les tentes avec les Rois,) il dit à ses serviteurs: Rangez-vous en bataille; & ils se rangérent en bataille contre la ville.

13. Alors voici un Prophète qui vint vers Achab Roi d'Israël, & dit: Ainsi a dit l'Eternel: N'as-tu pas vû cette grande multitude? Voilà, je vai la livrer aujourd'hui entre tes mains, & tu sauras que je suis l'Eternel.

14. Et Achab dit: Par qui? Et il *répondit:* Ainsi a dit l'Eternel: Par les Valets des Gouverneurs des Provinces. Et il dit: Qui *est-ce qui* commencera le combat? Et il lui *répondit:* Toi.

15. Alors il fit le dénombrement des Valets des Gouverneurs des Provinces, qui furent deux cents trente & deux. Après eux il fit le dénombrement de tout le peuple, de tous les Enfans d'Israël, & *ils étoient* sept mille.

16. Et ils sortirent en plein midi, lors que Ben-hadad bûvoit; s'enyvrant dans les tentes, lui & les trente-deux Rois qui étoient venus à son secours.

17. Les Valets donc des Gouverneurs des Provinces sortirent les prémiers; & Ben-hadad envoya quelques personnes qui *le* lui raportérent, disant: Il est sorti des gens de Samarie.

18. Et il dit: Soit qu'ils soient sortis pour la paix, soit qu'ils soient sortis pour faire la guerre, saisissez-les tout vifs.

19. Les

19. Les Valets donc des Gouverneurs des Provinces sortirent de la ville, & l'armée qui *étoit* après eux.

20. Et chacun d'eux frapa son homme; de sorte que les Syriens s'enfuïrent, & Israël les poursuivit; & Ben-hadad Roi de Syrie se sauva sur un cheval, & les cavaliers *en firent* de même.

21. Et le Roi d'Israël sortit, & frappa les chevaux, & les chariots, de sorte qu'il frappa les Syriens d'une grande défaite.

22. Ensuite le Prophète vint vers le Roi d'Israël, & lui dit: Va, fortifie-toi, & considère, & pren garde à ce que tu auras à faire; car l'an révolu, le Roi de Syrie montera contre toi.

23. Et les serviteurs du Roi de Syrie lui dirent: Leurs Dieux *sont* des Dieux de montagne; c'est pourquoi ils ont été plus forts que nous; mais combattons contr'eux dans la campagne; certainement, nous serons plus forts qu'eux.

24. Fai donc ceci: Ote chacun de ces Rois de leur poste, & mets en leur place des Capitaines.

25. Puis lève une armée semblable à celle que tu as perduë, & autant de chevaux, & autant de chariots, & nous combattrons contr'eux dans la campagne; & *tu verras* si nous ne sommes plus forts qu'eux. Et il écouta ce qu'ils lui dirent, & fit ainsi.

26. Ainsi un an après, Ben-hadad fit le dénombrement des Syriens, & monta à Aphek, pour combattre contre Israël.

27. Et on fit aussi le dénombrement des Enfans d'Israël; & s'étant fournis de vivres, ils marchérent contre les Syriens. Les Enfans d'Israël campérent vis-à-vis d'eux, *&* ils ne *paroissoient* pas plus que deux troupeaux de chévres; mais les Syriens remplissoient la terre.

28. Alors l'Homme de Dieu vint, & parla au Roi d'Israël, *& lui* dit: Ainsi a dit l'Eternel: Parce que les Syriens ont dit: L'Eternel *est* Dieu des montagnes, mais il n'*est* point Dieu des vallées, je livrerai entre *tes* mains toute cette grande multitude, & vous saurez que je suis l'Eternel.

29. Sept jours durant ils demeurérent campés les uns vis-à-vis des autres; mais au septiéme jour, ils en vinrent aux mains, & les Enfans d'Israël battirent cent mille hommes de pié des Syriens en un jour.

30. Et le reste s'enfuït dans la ville d'Aphek; où la muraille tomba sur vingt & sept mille hommes qui étoient demeurés de reste. Et Ben-hadad s'enfuït, & entra dans la ville, *& se cacha dans* le cabinet d'une chambre.

31. Et ses serviteurs lui dirent: Voici maintenant, nous avons appris que les Rois de la maison d'Israël, sont des Rois doux; maintenant donc mettons des sacs sur nos reins, & des cordes à nos têtes, & sortons vers le Roi d'Israël; peut être qu'il te sauvera la vie.

32. Ils se ceignirent donc de sacs autour de leurs reins, & de cordes autour de leurs têtes, & vinrent vers le Roi d'Israël, & dirent: Ton serviteur Ben-hadad dit: Je te prie que je vive. Et il *répondit:* Vit-il encore? Il *est* mon frére.

33. Et ces gens tirérent *de là* un bon augure, & ils se hâtérent de savoir précisément *s'ils auroient* de lui *ce qu'ils prétendoient*, & ils dirent: Ben-hadad *est*-il ton frére? Et il *répondit:* Allez, *&* l'amenez. Ben-hadad donc sortit vers lui, & *Achab* le fit monter sur son chariot.

34. Et *Ben-hadad* lui dit: Je rendrai les villes que mon pére avoit prises à ton pére, & tu te feras des Places dans Damas comme mon pére avoit fait dans Samarie: Et moi, *répondit Achab*, je te renvoierai avec ce Traité. Il fit donc un Traité avec lui & le laissa aller.

35. Alors quelqu'un d'entre les fils des Prophètes dit à son compagnon, par l'ordre de l'Eternel: Frappe-moi, je te prie; mais il refusa de le frapper.

36. Et il lui dit: Parce que tu n'as point obéï à la parole de l'Eternel, voilà tu vas te séparer de moi, & un lion te tuera. Quand il se fut séparé d'avec lui, un lion le trouva, & le tua.

37. Puis il trouva un autre homme, & il lui dit: Frappe-moi, je te prie. Et cet homme-là ne manqua pas à le frapper, & il le blessa.

38. Après cela le Prophète s'en alla, & s'arrêta, *attendant* le Roi sur le chemin, & se déguisa, ayant un bandeau sur les yeux.

39. Et comme le Roi passoit, il cria vers le Roi, & dit: Ton serviteur étoit allé au milieu du combat; & voilà quelqu'un, se retirant, m'a amené un homme, & m'a dit: Garde cet homme, & s'il vient à s'échaper, ta vie en répondra, ou tu en paieras un talent d'argent.

40. Et il est arrivé, que comme ton serviteur faisoit quelques affaires çà & là, cet homme-là ne s'est point trouvé. Et le Roi d'Israël lui *répondit:* Telle *est* ta condamnation; tu *en* as décidé.

41. Alors cet homme ôta promptement le bandeau de dessus ses yeux, & le Roi d'Israël reconnut qu'il étoit d'entre les Prophètes.

42. Et *ce Prophete* lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Parce que tu as laissé aller d'entre *tes* mains l'homme que j'avois condamné à l'interdit, ta vie répondra

pondra pour la sienne, & ton peuple pour son peuple.

43. Mais le Roi d'Israël se retira dans sa maison tout chagrin & indigné, & il vint à Samarie.

REFLEXIONS.

IL faut considerer ici, que quoi qu'Achab fût un Roi idolatre & méchant, Dieu lui accorda par deux fois la victoire sur les Syriens. Dieu le fit pour punir l'orgueil de Ben-hadad & des Syriens, parce qu'ils avoient attaqué Achab d'une maniére injuste, & sur tout parce qu'ils avoient blasphèmé contre le Dieu d'Israël, en disant que l'Eternel étoit un Dieu de montagnes, & non un Dieu de vallées. Par là aussi Dieu vouloit donner à Achab des marques de sa bonté & de son support, & lui apprendre, & à tout son peuple, combien ils avoient tort de continuer dans leur idolatrie, & de ne pas adorer Dieu seul, qui déployoit ainsi sa puissance en leur faveur. Et afin qu'ils ne doutassent pas que c'étoit Dieu qui leur donnoit la victoire, un Prophète du Seigneur la promit à Achab, & lui dit, qu'elle seroit remportée par un petit nombre de personnes. Cette histoire fait voir, que Dieu confond les superbes; qu'il punit ceux qui attaquent les autres injustement; & qu'il donne des marques de sa bonté, même aux plus grands pécheurs, pour les inviter à la repentance. Au reste, Dieu fit reprendre Achab par un Prophète, d'avoir épargné Ben-hadad & fait alliance avec lui; parce que Dieu vouloit se servir d'Achab pour ôter du monde Benhadad, qui étoit un Prince fier & injuste, & pour abaisser l'orgueil & la puissance des Syriens.

CHAPITRE XXI.

Un homme, nommé Naboth, ayant refusé de vendre sa vigne au Roi Achab, la Reine Jésabel le fit lapider, sur la déposition de deux faux temoins. Mais Elie, par l'ordre de Dieu, alla reprocher à Achab ce crime & toutes ses impietés: il lui dénonça que sa maison seroit exterminée, & que les chiens lecheroient son sang, & mangeroient Jésabel sa femme. Achab effrayé de ces menaces s'humilia; ce qui fit que Dieu dit qu'il ne les éxécuteroit qu'aprés sa mort.

IL arriva aprés ces choses, que Naboth Jizréhélite ayant une vigne, qui *étoit* à Jizréhel, prés du palais d'Achab Roi de Samarie:

2. Achab parla à Naboth, disant: Donne-moi ta vigne, afin que j'en fasse un jardin de verdure; car *elle* est proche de ma maison, & au lieu de cette vigne je t'en donnerai une meilleure; *ou* si cela t'accommode mieux, je te donnerai de l'argent autant qu'elle vaut.

3. Mais Naboth *répondit* à Achab: Que l'Eternel me garde de te donner l'héritage de mes péres!

4. Et Achab vint en sa maison tout chagrin & indigné, pour la parole que lui avoit dite Naboth Jizréhélite, disant: Je ne te donnerai point l'héritage de mes péres; & il se coucha sur son lit, & tourna son visage, & ne mangea rien.

5. Alors Jésabel sa femme entra vers lui, & lui dit: D'où vient que ton esprit est si triste? Et pourquoi ne manges-tu rien?

6. Et il lui *répondit:* Parce que j'ai parlé à Naboth Jizréhélite, & je lui ai dit: Donne-moi ta vigne pour de l'argent; ou s'il te plait, je te donnerai une autre vigne au lieu de celle-là. Et il *m*'a dit: Je ne te donnerai point ma vigne.

7. Alors Jésabel se femme lui dit: Serois-tu maintenant Roi sur Israël? Lève-toi, mange quelque viande, & que ton cœur se réjouïsse; je te donnerai la vigne de Naboth Jizréhélite.

8. Et elle écrivit des Lettres au nom d'Achab, & les scèla de son sceau, & envoya ces Lettres aux Anciens & aux Magistrats qui *étoient* dans la ville de Naboth, & qui y habitoient avec lui.

9. Et elle écrivit dans ces Lettres, ce qui suit: Publiez un Jeûne, & faites tenir Naboth à la tête du peuple.

10. Et faites tenir deux scélerats vis-à-vis de lui, & qu'ils témoignent contre lui, disant: Tu as blasphemé contre Dieu & le Roi. Ensuite vous le menerez dehors, & vous le lapiderez, & qu'il meure.

11. Et les gens de la ville de Naboth, *savoir* les Anciens & les Magistrats qui habitoient dans sa ville, firent comme Jésabel leur avoit mandé, & selon qu'il *étoit* écrit dans les Lettres qu'elle leur avoit envoyées.

12. Car ils publiérent un Jeûne, & firent tenir Naboth à la tête du peuple.

13. Et deux scélerats entrérent, qui se tinrent vis-à-vis de lui; & ces scélerats témoignérent contre Naboth, en la présence du peuple, disant. Naboth a blasphemé contre Dieu & le Roi. Puis ils le menérent hors de la ville, & l'assommérent de pierres, de sorte qu'il mourut.

14. Aprés cela ils envoyérent vers Jésabel, pour *lui* dire: Naboth a été lapidé, & il est mort.

15. Et il arriva qu'aussi-tôt que Jésabel eut entendu que Naboth avoit été lapidé, & qu'il étoit mort, elle dit à Achab: Lève-toi, mets-toi en possession de la vigne de Naboth Jizréhélite, qui avoit refusé de te la donner pour de l'argent; car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort.

16. Ainsi dés qu'Achab eut entendu que Naboth étoit mort, il se leva pour descendre dans la vigne de Naboth Jizréhélite

réhélite, & pour s'en mettre en possession.

17. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Elie Tisçbite, disant :

18. Lève-toi, descen au devant d'Achab Roi d'Israël, qui *est* à Samarie; voilà, il *est* dans la vigne de Naboth, où il est descendu pour s'en mettre en possession.

19. Et tu lui parleras, & lui diras: Ainsi a dit l'Eternel: N'as-tu pas tué, & même ne t'ès-tu pas mis en possession? Puis tu lui parleras ainsi, & tu diras: Ainsi a dit l'Eternel: Comme les chiens ont léché le sang de Naboth, les chiens lécheront aussi ton propre sang.

20. Et Achab dit à Elie: M'as-tu trouvé, mon ennemi? Mais il lui *répondit :* Oui, je t'ai trouvé, parce que tu t'ès vendu pour faire ce qui déplait à l'Eternel.

21. Voici je vai faire venir du mal sur toi, & je t'exterminerai entiérement, & je retrancherai ce qui apartient à Achab, jusqu'à un seul homme, tant ce qui est serré, que ce qui est abandonné en Israël.

22. Et je mettrai ta maison dans le même état que *j'ai mis* la maison de Jéroboam fils de Nébat, & la maison de Bahasça fils d'Ahija; à cause *du péché* par lequel tu m'as irrité, & as fait pécher Israël.

23. L'Eternel parla aussi contre Jésabel disant: Les chiens mangeront Jésabel près du rempart de Jizréhel.

24. Celui qui apartient à Achab, qui mourra dans la ville, sera mangé par les chiens; & celui qui mourra aux champs sera mangé par les oiseaux des cieux.

25. En effet il n'y avoit point eu *de Roi* semblable à Achab, qui se fût vendu pour faire ce qui est mauvais devant l'Eternel, selon que sa femme Jésabel l'induisoit.

26. De sorte qu'il se rendit fort abominable, allant après les Dieux infames, comme avoient fait les Amorrhéens, que l'Eternel avoit chassés de devant les Enfans d'Israël.

27. Et il arriva qu'aussi-tôt qu'Achab eut entendu ces paroles, il déchira ses vêtemens, & mit un sac sur sa chair, & jeûna; & il étoit couché envelopé d'un sac, & il se trainoit en marchant.

28. Et la parole de l'Eternel fut adressée à Elie Tisçbite, disant:

29. N'as-tu pas vû qu'Achab s'est humilié devant moi? Parce qu'il s'est humilié devant moi, je ne ferai point venir ce mal en son tems; ce sera dans les jours de son fils que je ferai venir ce mal sur sa maison.

REFLEXIONS.

VOici une histoire sur laquelle il faut faire de sérieuses réflexions. Nous devons reconnoitre, prémiérement, en considérant les crimes que le Roi Achab commit, pour acquérir la vigne de Naboth, que l'on ne doit jamais desirer le bien d'autrui, & que ce desir, qui est déja criminel en lui même, peut avoir de funestes suites, & porter à de très-grands péchés. Achab étoit d'autant plus coupable, que ce qu'il exigeoit de Naboth étoit contraire à la Loi de Dieu, qui vouloit que les héritages fussent conservés dans les familles. II. Le moyen dont la Reine Jésabel se servit pour faire périr Naboth, en le faisant accuser par de faux tèmoins d'avoir blasphemé, marque une insigne mechanceté & la derniére impieté; mais on a encore plus d'horreur, de voir qu'il se trouvât des faux tèmoins qui se laissérent suborner, & des Juges qui condamnérent cet innocent. Mais comme il y a toûjours eu des Princes injustes, il s'est aussi toûjours trouvé des personnes capables de tout faire pour leur agréer. III. Quoi que ce fût Jésabel qui donna les ordres pour faire mourir Naboth, Achab étoit aussi coupable de ce meurtre; non seulement parce qu'il y avoit donné occasion, mais parce qu'il consentit aux conseils pernicieux de sa femme, & qu'après la mort de Naboth il prit possession de sa vigne. Celui qui consent à un crime, & qui veut en retirer du profit, est aussi coupable que celui qui l'ordonne, ou qui le commet. IV. Elie alla denoncer les terribles jugemens de Dieu au Roi Achab, & cela dans le tems que ce Prince alloit se mettre en possession de la vigne de Naboth. On voit par là, que la punition suit de près les grands crimes, & sur tout la violence, l'injustice, & l'effusion du sang; & que la possession des biens que l'on acquiert par des voies criminelles est rarement longue & heureuse. V. La description qui est faite dans ce chapitre, de l'extrême impieté d'Achab, & ce qui y est dit, *qu'il n'y avoit point eu de Roi semblable à lui, qui se fut vendu pour faire ce qui déplait à Dieu, & pour l'irriter*, justifie les menaces que Dieu lui fit dénoncer; & doit nous donner une grande crainte de tomber dans le dernier degré de la méchanceté. Cependant il est dit sur la fin de cette histoire, qu'Achab effrayé des menaces d'Elie s'humilia, qu'il jeûna, & qu'il se couvrit d'un sac; & que Dieu, le voyant humilié, dit à Elie, qu'il différeroit l'exécution de ses menaces, jusqu'après la mort de ce Prince. Cette particularité est bien remarquable. Voici un exemple de l'infinie bonté dont Dieu est animé envers les plus grands pécheurs, lors qu'ils s'humilient. Nous devons penser sur cela, que si la repentance d'Achab appaisa le Seigneur

pour

pour un tems, parce qu'elle avoit quelque sincérité, quoi quelle ne fût pas de durée ; l'on doit croire beaucoup plus, que ceux qui se repentent de tout leur cœur, & qui persévérent dans la repentance, obtiendront infailliblement de la miséricorde divine le pardon de leurs péchés.

CHAPITRE XXII.

Josaphat, quatriéme Roi de Juda, se joint avec Achab Roi d'Israël, pour faire la guerre aux Syriens ; mais il voulut prémiérement s'informer de la volonté de Dieu. Sur quoi le Prophète Michée ayant été consulté, il prédit que Dieu ne béniroit pas cette entreprise, quoique quatre cents faux Prophètes promissent un succès heureux à Achab. Ce Prince, irrité contre Michée, le fit mettre en prison, & livra bataille aux Syriens ; mais il fût tué dans le combat, & Josaphat fut en danger d'y perdre aussi la vie. On voit sur la fin de ce chapitre une histoire abrègée du règne de Josaphat, qui fut un Roi pieux, & de celui d'Achasia huitiéme Roi d'Israël.

ON demeura trois ans sans qu'il y eût guerre entre la Syrie & Israël.

2. Puis la troisiéme année, Josaphat Roi de Juda étant descendu vers le Roi d'Israël,

3. Le Roi d'Israël dit à ses serviteurs : Ne savez-vous pas bien que Ramoth de Galaad nous appartient ; & nous ne nous mettons point en devoir pour la retirer d'entre les mains du Roi de Syrie ?

4. Et il dit à Josaphat : Ne viendras-tu pas avec moi à la guerre contre Ramoth de Galaad ? Et Josaphat *répondit* au Roi d'Israël : Dispose de moi comme de toi, & de mon peuple comme de ton peuple, & de mes chevaux comme de tes chevaux.

5. Mais Josaphat dit au Roi d'Israël : Je te prie qu'aujourd'hui tu t'informes de la parole de l'Eternel.

6. Et le Roi d'Israël assembla environ quatre cents Prophètes, auxquels il dit : Irai-je à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou m'en désisterai-je ? Et ils *répondirent :* Monte ; car le Seigneur *la* livrera entre les mains du Roi.

7. Mais Josaphat dit : N'*y a-t-il* point ici encore quelque Prophète de l'Eternel, afin que nous nous enquérions de lui ?

8. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : *Il y a* encore un homme par qui on peut consulter l'Eternel ; mais je le hais ; car il ne *me* prophètise rien de bon, mais *seulement* du mal, quand il est question de moi ; *c'est* Michée fils de Jimla. Et Josaphat *répondit :* Que le Roi ne parle point ainsi.

9. Alors le Roi d'Israël apella un officier, auquel il dit : Fai venir en diligence Michée fils de Jimla.

10. Or le Roi d'Israël & Josaphat Roi de Juda étoient assis chacun sur son trône, revetus de leurs habits, dans la place vers l'entrée de la porte de Samarie, & tous les Prophètes prophètisoient en leur présence.

11. Alors Tsidkija, fils de Kenahana, s'étant fait des cornes de fer, dit : Ainsi a dit l'Eternel : Avec ces *cornes* tu heurteras les Syriens, jusqu'à les détruire.

12. Et tous les Prophètes prophètisoient de même, disant : Monte à Ramoth de Galaad, & tu seras heureux, & l'Eternel *la* livrera entre les mains du Roi.

13. Or le messager qui étoit allé apeller Michée, lui parla, & lui dit : Voici maintenant les Prophètes prédisent tous d'une voix du bien au Roi ; je te prie que ta parole soit semblable à celle de chacun d'eux, & prédi lui du bien.

14. Mais Michée lui *répondit :* L'Eternel *est* vivant, que je dirai ce que l'Eternel me dira.

15. Il vint donc vers le Roi ; & le Roi lui dit : Michée, irons-nous à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou nous en désisterons-nous ? Et il lui *répondit :* Monte ; tu seras heureux, & l'Eternel *la* livrera entre les mains du Roi.

16. Et le Roi lui dit : Jusqu'à combien de fois te conjurerai-je, afin que tu ne me dises que la vérité au nom de l'Eternel ?

17. Et il *répondit :* J'ai vû tout Israël dispersé par les montagnes, comme un troupeau de brébis qui n'a point de pasteur. Et l'Eternel dit : Ces gens-ci *sont* sans Seigneur ; que chacun s'en retourne dans sa maison en paix.

18. Alors le Roi d'Israël dit à Josaphat : Ne t'ai-je pas bien dit, qu'il ne prédit rien de bon quand il s'agit de moi, mais *seurement* du mal ?

19. Et *Michée* lui dit : C'est pourquoi écoute la parole de l'Eternel : J'ai vû l'Eternel assis sur son trône, & toute l'armée des cieux qui se tenoit devant lui, à sa droite & à sa gauche.

20. Et l'Eternel a dit : Qui est-ce qui séduira Achab, afin qu'il monte, & qu'il périsse à Ramoth de Galaad ? L'un disoit d'une façon, & l'autre d'une autre.

21. Alors un Esprit s'avança, & se tint devant l'Eternel, & dit : Je le séduirai. Et l'Eternel lui dit : Comment ?

22. Et il *répondit :* Je sortirai, & je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses Prophètes. Et *l'Eternel* dit : Tu le séduiras, & même tu en viendras à bout : Sors, & fai comme tu dis.

23. Maintenant donc, voici l'Eternel a mis un esprit menteur dans la bouche de tous tes Prophètes ; mais l'Eternel a prononcé du mal contre toi.

24. Alors Tsidkija fils de Kenahana s'apro-

s'aprocha, & frapa Michée sur la jouë, & dit : Par où l'Esprit de l'Eternel m'a-t-il quitté pour te parler?

25. Et Michée *répondit :* Voici, tu le verras, dans ce jour-là que tu iras de chambre en chambre pour te cacher.

26. Alors le Roi d'Israël dit : Qu'on prenne Michée, & qu'on le mène vers Amon Capitaine de la ville, & vers Joas fils du Roi.

27. Et qu'on leur dise : Ainsi a dit le Roi : Mettez cet homme en prison, & qu'on ne lui donne à manger que très-peu de pain, & très-peu d'eau *à boire*, jusqu'à-ce que je revienne en paix.

28. Et Michée *répondit :* Si jamais tu retournes en paix, l'Eternel n'aura point parlé par moi. Il dit encore : Ecoutez *ceci*, peuples, tous tant que vous êtes ici.

29. Le Roi d'Israël donc monta avec Josaphat Roi de Juda *contre* Ramoth de Galaad.

30. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : Que je me déguise, & que j'aille au combat ; mais toi, revêts toi de tes habits. Le Roi d'Israël donc se déguisa, & vint au combat.

31. Or le Roi des Syriens avoit commandé aux trente-deux Capitaines de ses chariots, disant : Vous ne combattrez contre qui que ce soit, ni petit ni grand, sinon contre le Roi d'Israël seul.

32. Il arriva donc, que dès que les Capitaines des chariots eurent vû Josaphat, ils dirent : C'*est* certainement le Roi d'Israël. Et ils se détournérent vers lui pour combattre contre lui ; mais Josaphat s'écria.

33. Et aussi-tôt que les Capitaines des chariots eurent vû que ce n'*étoit* pas le Roi d'Israël, ils se détournérent de lui.

34. Alors quelqu'un tira de *son* arc de toute sa force, & frapa le Roi d'Israël entre les jointures de la cuirasse. Et *le Roi* dit à son cocher : Détourne-toi, & mène-moi hors du camp, car on m'a fort blessé.

35. Et en ce jour-là le combat se renforça ; & le Roi *d'Israël* fut retenu dans son chariot vis-à-vis des Syriens, & il mourut sur le soir, & le sang de la plaie couloit dans le chariot.

36. Et si-tôt que le soleil fut couché, on fit crier par le camp, disant : *Que* chacun *se retire* dans sa ville, & chacun dans son pays.

37. Le Roi mourut donc, & il fut porté à Samarie, & y fut enseveli.

38. Et on lava le chariot dans le vivier de Samarie, & les chiens léchérent son sang, comme aussi quand on lava ses armes, selon la parole que l'Eternel avoit prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, tout ce qu'il a fait, & même la maison d'yvoire qu'il bâtit, & toutes les villes qu'il bâtit, toutes ces choses ne sont elles pas écrites au livre des Croniques des Rois d'Israël?

40. Ainsi Achab s'endormit avec ses péres ; & Achazia son fils régna en sa place.

41. Or Josaphat fils d'Asa avoit commencé à régner sur Juda, l'année quatriéme d'Achab Roi d'Israël.

42. Et Josaphat *étoit* âgé de trente-cinq ans, quand il commença à régner, & il régna vingt-cinq ans à Jérusalem. Le nom de sa mére *etoit* Hazuba, fille de Scilhi.

43. Et il suivit entiérement la voie d'Asa son pére, *&* il ne s'en détourna point, faisant tout ce qui *est* droit devant l'Eternel.

44. Toutefois les hauts lieux ne furent point ôtés ; le peuple y sacrifioit encore & y faisoit des encensemens.

45. Josaphat fit aussi la paix avec le Roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, les exploits qu'il fit, & les guerres qu'il eut, ne *sont*-elles pas écrites au livre des Croniques des Rois de Juda?

47. Quant au reste de ceux qui s'étoient prostitués, qui étoient demeurés du tems d'Asa son pére, il les extermina du pays.

48. Il n'y avoit point alors de Roi dans l'Idumée ; mais le Gouverneur *étoit* Viceroi.

49. Josaphat équipa une flotte pour Tharscis, afin d'aller querir de l'or à Ophir ; mais elle n'y alla point, parce que les navires furent brisés à Hetsjon-guéber.

50. Alors Achazia fils d'Achab dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent sur les navires avec les tiens ; mais Josaphat ne *le* voulut pas.

51. Et Josaphat s'endormit avec ses péres, & fut enseveli avec eux dans la ville de David son pére ; & Joram son fils régna en sa place.

52. Achazia fils d'Achab commença à régner sur Israël à Samarie, l'année dix-septiéme de Josaphat Roi de Juda, & il régna deux ans sur Israël.

53. Et il fit ce qui déplait à l'Eternel, & suivit le train de son pére, & le train de sa mére, & le train de Jéroboam fils de Nébat, qui avoit fait pécher Israël.

54. Il servit Bahal, & se prosterna devant lui, & il irrita l'Eternel le Dieu d'Israël, comme avoit fait son pére.

REFLEXIONS.

LE mauvais succès qu'eut l'union de Josaphat avec l'impie Achab, montre qu'on ne sauroit trop éviter de s'unir avec les méchans, si l'on ne veut pas être envelopé dans les malheurs qui tombent sur eux. II. Josaphat marqua de la piété en voulant qu'on appellât un Prophéte du Seigneur, avant que de s'engager

s'engager dans le combat contre le Roi de Syrie ; mais il fit une grande faute, en ce qu'au lieu de suivre les conseils de Michée, il ne laissa pas d'aller à cette guerre. C'est bien fait de s'informer de la volonté de Dieu ; mais il ne sert de rien de la connoître, si on ne la suit pas. III. Il est remarqué dans cette histoire, que le Roi Achab ajouta foi aux faux Prophètes, qui lui promettoient la victoire, plutôt qu'à Michée, qui lui parloit de la part du Seigneur. Les hommes aiment la plûpart à être flattés, & ils s'irritent contre ceux qui leur parlent sincérement ; mais Dieu livre à leur aveuglement ceux qui en usent de la sorte. Ce fut ce qui arriva à Achab. Dieu le voyant obstiné permit qu'il fut séduit par les faux Prophètes ; mais il ne leur inspira pas un esprit menteur, & il ne fut pas la cause de l'endurcissement de ce Roi. L'événement vérifia au reste la prédiction de Michée ; Achab fut tué, les chiens léchérent son sang, comme le Prophète Elie l'avoit prédit ; & Josaphat auroit perdu la vie dans le combat, si Dieu ne l'eut préservé. Telle est d'ordinaire l'issue des desseins où l'on s'engage contre la volonté de Dieu. On recueille enfin de ce chapitre que Josaphat étoit un Prince réligieux, puis qu'il bannit, autant qu'il lui fut possible, l'idolatrie & l'impureté de son Royaume. Il n'en fût pas de même d'Achazia Roi d'Israël ; aussi ne tarda-t-il pas à éprouver la vengeance céleste ; comme cela se voit dans la suite de cette histoire.

LE SECOND LIVRE DES ROIS.

ARGUMENT.

Le second livre des Rois contient l'histoire des Rois de Juda, & des Rois d'Israël, depuis la fin du règne de Josaphat & d'Achab, jusqu'à la ruine des deux Royaumes. On y voit comment le Royaume d'Israël fut gouverné par des Rois impies & idolatres ; & comment il fut détruit par le Roi d'Assirie, qui transporta les dix Tribus : C'est ce qui se lit dans les XVII. prémiers chapitres. On a aussi dans ce livre l'histoire des Rois de Juda, depuis Josaphat jusqu'à Sédécias, sous lequel la Ville & le Temple de Jérusalem furent pris & ruïnés par les Caldéens, & les Juifs emmenés captifs à Babylone. Tout cela arriva dans l'espace d'environ trois cents ans.

CHAPITRE I.

Les Moabites se révoltent contre Achazia, huitième Roi d'Israël. Ce Roi étant malade, envoie consulter l'idole de Bahal-zébub, sur l'issuë de sa maladie ; mais Elie ayant rencontré les gens d'Achazia, les reprend de ce qu'ils alloient aux idoles plutôt qu'au vrai Dieu, & il leur dit que le Roi mourroit. Ce Prophete fait descendre le feu du ciel sur deux Capitaines & sur leurs Compagnies, qu'Achazia avoit envoyés pour le saisir ; & étant allé vers ce Roi, il lui prédit sa mort. Achazia meurt après avoir regné deux ans, & Joram son frére regna en sa place.

APrès la mort d'Achab les Moabites se révoltérent contre Israël.

2. Et Achazia tomba par le treillis de sa chambre haute qui *étoit* à Samarie, & il en fut malade ; & il envoya des Députés, auxquels il dit : Allez, consultez Bahal-zébub, dieu de Hékron, si je releverai de cette maladie.

3. Mais

3. Mais l'Ange de l'Eternel parla à Elie Tisçbite, & lui dit: Lève-toi, monte au devant des Députés du Roi de Samarie, & di leur: N'y *a-t-il* point de Dieu en Israël, que vous alliez consulter Bahal-zébub, dieu de Hékron?

4. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel: Tu ne descendras point du lit sur lequel tu ès monté, mais tu mourras certainement. Et Elie s'en alla.

5. Et les Députés retournérent vers Achazia, & il leur dit: Pourquoi êtes-vous revenus?

6. Et ils lui *répondirent*: Un homme est monté au devant de nous, qui nous a dit: Allez, retournez vers le Roi qui vous a envoyés, & dites-lui: Ainsi a dit l'Eternel: N'y-*a-t-il* point de Dieu en Israël, que tu envoies consulter Bahal-zébub dieu de Hékron? C'est pourquoi tu ne descendras point du lit sur lequel tu ès monté, mais tu mourras certainement.

7. Et il leur dit: Comment étoit fait cet homme qui est monté au devant de vous, & qui vous a dit ces paroles?

8. Et ils lui *répondirent*: C'est un homme vêtu de poil, qui a une ceinture de cuir, ceinte sur ses reins. Et il dit: C'*est* Elie Tisçbite.

9. Alors il envoya vers lui un Capitaine de cinquante hommes, avec ses cinquante hommes; qui monta vers lui; (& voilà, il se tenoit sur le haut d'une montagne) & *ce Capitaine* lui dit: Homme de Dieu, le Roi a dit que tu descendes.

10. Mais Elie répondit & dit au Capitaine des cinquante hommes: Si je *suis* Homme de Dieu, que le feu descende des cieux, & te consume, toi & tes cinquante hommes. Et le feu descendit des cieux & le consuma, lui & ses cinquante hommes.

11. Et *Achazia* envoya encore un autre Capitaine de cinquante hommes avec ses cinquante hommes, qui prit la parole, & lui dit: Homme de Dieu, ainsi a dit le Roi: Hâte-toi de descendre.

12. Mais Elie répondit & leur dit: Si je *suis* Homme de Dieu, que le feu descende des cieux & te consume, toi & tes cinquante hommes. Et le feu de Dieu descendit des cieux, & le consuma, lui & ses cinquante hommes.

13. Et *Achazia* envoya encore un Capitaine d'une troisiéme cinquantaine, avec ses cinquante hommes Et ce troisiéme Capitaine de cinquante hommes monta & vint, & se mit à genoux devant Elie; & le suplia, & lui dit: Homme de Dieu, je te prie que ma vie, & la vie de ces cinquante hommes tes serviteurs te soit précieuse.

14. Voilà, le feu est descendu des cieux, & a consumé les deux prémiers Capitaines de cinquante hommes, avec leurs cinquante hommes; mais maintenant que ma vie te soit précieuse.

15. Et l'Ange de l'Eternel dit à Elie: Descen avec lui; n'aie point peur de lui. Il se leva donc, & descendit avec lui vers le Roi;

16. Et il lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Parce que tu as envoyé des messagers pour consulter Bahal-zébub dieu de Hékron, comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël pour consulter sa parole; tu ne descendras point du lit sur lequel tu ès monté, mais tu mourras certainement.

17. Il mourut donc, selon la parole de l'Eternel, qu'Elie avoit prononcée; & Joram commença à régner en sa place, la seconde année de Joram, fils de Josaphat, Roi de Juda, parce qu'il n'avoit point de fils.

18. Le reste des actions que fit Achazia, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois d'Israël?

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre, I. Que les menaces que Dieu avoit faites contre la postérité du Roi Achab commencérent à s'exécuter sous le règne d'Achazia son fils. Les Moabites se révoltérent contre lui; il fit une chûte mortelle, & il mourut, après avoir vû deux de ses compagnies périr par le feu du ciel. II. Que ce Prince, au lieu de profiter de sa maladie & des châtimens de Dieu, en vint jusqu'à ce degré d'impieté, que de consulter les idoles. Dieu châtie les pécheurs, pour les rappeller à lui; mais quand ils prennent occasion de ces châtimens mêmes de l'offenser par de nouveaux crimes, c'est la marque du dernier endurcissement. III. Il faut remarquer, que si Elie fit consumer par le feu du ciel les Capitaines & les soldats que le Roi avoit envoyés pour le saisir, il ne le fit pas par un esprit de vengeance, ni de son mouvement particulier; mais qu'il le fit par un mouvement de l'esprit de Dieu, & par son ordre; ce qui paroit en ce que Dieu déploya sa toute-puissance, & fit tomber le feu du ciel, à la parole d'Elie. Dieu fit ce miracle, pour punir ces idolatres; pour arrêter la fureur d'Achazia, pour l'empêcher de faire du mal à Elie, qui devoit aller lui parler, & pour apprendre à ce Prince & à tous ses sujets à craindre le vrai Dieu. Ainsi cette action d'Elie n'autorise point la vengeance; & c'est ce que Nôtre Seigneur enseigna à ses Disciples, lors qu'il les censura de ce qu'ils vouloient, à l'imitation d'Elie, faire descendre le feu du ciel sur des Samaritains, qui avoient refusé de le loger. Achazia mourut après un règne fort court, & cette mort étant arrivée, ensuite de la prédiction du Prophète Elie, on doit la regarder comme une juste punition de Dieu sur ce Prince idolatre & impie.

CHAPITRE II.

Le Prophète Elie est enlevé au Ciel. Elisée son disciple & son successeur reçoit son esprit, & fait diverses merveilles, qui tendoient à montrer que Dieu l'avoit établi pour être Prophète en Israël, comme Elie l'avoit été.

LOrs que l'Eternel vouloit enlever Elie aux cieux par un tourbillon, Elie & Elisée venoient de Guilgal.

2. Et Elie dit à Elisée: Je te prie, demeure ici, car l'Eternel m'envoie jusqu'à Béth-el. Mais Elisée *répondit:* L'Eternel *est* vivant, & ton ame *est* vivante, que je ne te quitterai point; ainsi ils descendirent à Béth-el.

3. Et les fils des Prophètes qui *étoient* à Béth-el, sortirent vers Elisée, & lui dirent: Ne sais-tu pas bien qu'aujourd'hui l'Eternel va t'enlever ton maitre? Et il *répondit:* Je *le* sai bien aussi; taisez-vous.

4. Elie lui dit: Elisée, je te prie, demeure ici; car l'Eternel m'envoye à Jérico. Mais il lui *répondit:* L'Eternel *est* vivant, & ton ame *est* vivante, que je ne te quitterai point; ainsi ils s'en allérent à Jérico.

5. Et les fils des Prophètes, qui *étoient* à Jérico, vinrent vers Elisée, & lui dirent: Ne sais-tu pas bien que l'Eternel va t'enlever aujourd'hui ton maitre? Et il *répondit:* Je *le* sai bien aussi; taisez-vous.

6. Et Elie lui dit: Je te prie, demeure ici; car l'Eternel m'envoie jusqu'au Jourdain. Mais il *répondit:* L'Eternel *est* vivant, & ton ame *est* vivante, que je ne te quitterai point; ainsi ils s'en allérent eux deux ensemble.

7. Et cinquante hommes d'entre les fils des Prophètes vinrent, & se tinrent loin vis à vis; & ils s'arrêtérent tous deux auprès du Jourdain.

8. Alors Elie prit son manteau, & le plia, & *en* frapa les eaux, qui se partagérent çà & là, & ils passérent tous deux à sec.

9. Quand ils furent passés, Elie dit à Elisée: Demande ce que tu veux que je te fasse, avant que je sois enlevé d'avec toi. Et Elisée *répondit:* Je te prie que j'aie de ton esprit autant que deux.

10. Et il *lui* dit: Tu as demandé une chose difficile; si tu me vois enlever d'avec toi, cela t'arrivera ainsi; mais si tu ne *me vois* pas, cela n'arrivera pas.

11. Et comme ils continuoient leur chemin, & qu'ils marchoient en parlant, voici un chariot de feu, & des chevaux de feu, *qui* les séparérent l'un de l'autre. Et Elie monta aux cieux par un tourbillon.

12. Et Elisée *le* regardant crioit: Mon pére, mon pére, chariot d'Israël, & sa cavalerie; & il ne le vit plus; & prenant ses vêtemens, il les déchira en deux piéces.

13. Et il leva le manteau d'Elie, qui étoit tombé de dessus lui, & il s'en retourna, & s'arrêta sur le bord du Jourdain.

14. Et il prit le manteau d'Elie, qui étoit tombé de dessus lui, & *il en* frapa les eaux, & dit: Où *est* l'Eternel, le Dieu d'Elie, l'Eternel même? Il frapa donc les eaux, & elles se partagérent çà & là; & Elisée passa.

15. Quand les fils des Prophètes qui étoient à Jérico, vis-à-vis, l'eurent vû, ils dirent: L'esprit d'Elie s'est posé sur Elisée. Et ils vinrent au devant de lui, & se prosternérent devant lui en terre;

16. Et ils lui dirent: Voici maintenant avec tes serviteurs cinquante hommes vaillans; nous te prions qu'ils s'en aillent chercher ton maitre, de peur que l'Esprit de l'Eternel ne l'ait enlevé, & ne l'ait jetté dans quelque montagne, ou dans quelque vallée. Et il *répondit:* N'y envoyez point.

17. Mais ils le pressérent tant, par leurs paroles, qu'il en étoit honteux; & il dit: Envoyez-y. Et ils envoyérent *ces* cinquante hommes, qui le cherchérent pendant trois jours; mais ils ne le trouvérent point.

18. Et ils retournérent vers Elisée, qui étoit demeuré à Jérico; & il leur dit: Ne vous avois-je pas bien dit que vous n'y allassiez point?

19. Et les gens de la ville dirent à Elisée: Voici maintenant le séjour de cette ville *est* bon, comme Monseigneur le voit; mais les eaux en *sont* mauvaises, & la terre en est stérile.

20. Et il dit: Aportez-moi un vaisseau neuf, & mettez y du sel; & ils *le* lui aportérent.

21. Puis il sortit vers le lieu d'où les eaux sortoient, & il y jetta le sel, & dit: Ainsi a dit l'Eternel: J'ai rendu saines ces eaux ici; elles ne causeront plus la mort, & *la terre ne sera plus* stérile.

22. Et elles furent renduës saines, *& elles l'ont été* jusqu'à ce jour, selon la parole qu'Elisée avoit proferée.

23. Et de là il monta à Béth-el; & comme il montoit par le chemin, de jeunes garçons sortirent de la ville, qui se moquoient de lui, & disoient: Monte, chauve; monte, chauve.

24. Et regardant derriére soi, il les vit, & les maudit au nom de l'Eternel. Alors deux ourses sortirent de la forêt, & déchirérent quarante-deux de ces jeunes gens.

25. De là il alla sur la montagne de Carmel, d'où il revint à Samarie.

REFLEXIONS.

L'Enlèvement du Prophète Elie au ciel est un événement admirable, &

où nous voyons, comment Dieu voulut récompenser le zèle extraordinaire dont ce grand Prophète avoit été animé pendant sa vie ; & apprendre en même tems aux hommes, qu'il réserve dans le ciel une vie bienheureuse à ceux qui l'auront servi fidèlement sur la terre. Au reste, il paroit, par les circonstances de cette histoire, & par ce qui précéda & ce qui suivit l'ascension d'Elie, qu'elle fut connuë, non seulement d'Elisée, mais d'un grand nombre de fils des Prophètes, qui étoient de l'autre côté du Jourdain, lors qu'Elie fut enlevé. Nous avons outre cela dans cette ascension d'Elie une image de celle de Jésus-Christ, laquelle nous assure encore plus fortement, qu'il y a pour les Justes une meilleure vie après celle-ci. La persévérance avec laquelle Elisée suivit Elie, afin qu'il pût être le témoin de son départ, & la priére qu'il lui fit pour obtenir une double portion de son esprit, marquent le zèle & la foi d'Elisée. Il en fut récompensé, puis qu'il vit l'enlèvement de son Maître, & qu'il fut revêtu des mêmes dons que lui. Nous devons rechercher avec la même ardeur & avec la même persévérance les dons de l'Esprit de Dieu qui nous sont nécessaires ; & si nous nous adressons à Jésus-Christ pour les lui demander, il nous les accordera dans une mesure abondante. Les miracles qu'Elisée fit, incontinent après l'enlèvement d'Elie, en partageant les eaux du Jourdain, & en rendant saines celles de Jérico, tendoient à l'assurer que Dieu seroit avec lui, comme il avoit été avec Elie, & à faire voir aux fils des Prophètes, & à tout le peuple d'Israël, qu'Elisée étoit un Prophète envoyé extraordinairement de sa part. La mort de ces quarante-deux jeunes garçons de Béth-el, qui furent dévorés par deux ourses, arriva aussi par la volonté & par la puissance divine. Dieu vouloit confirmer par ce moyen la vocation d'Elisée au milieu d'un peuple idolatre, donner de la crainte au Roi d'Israël & à son Royaume, & punir les habitans de la ville de Béthel, qui étoit le lieu où l'idolatrie étoit publiquement exercée, & où les Prophètes du Seigneur étoient méprisés & rejettés. Il étoit nécessaire qu'il arrivât de tems en tems de ces sortes d'exemples, & que Dieu donnât des marques de sa colère, dans un Royaume où le culte des idoles étoit établi & soutenu par l'autorité publique.

CHAPITRE III.

Joram, neuviéme Roi d'Israël aidé par Josaphat Roi de Juda, & par le Roi des Iduméens, fait la guerre aux Moabites, qui s'étoient révoltés contre Achazia son frére. L'armée de ces trois Rois manquant d'eau, & étant sur le point de périr, le Prophète Elisée leur fit avoir de l'eau, & leur promit la victoire. Les Moabites furent défaits, & leur Roi offrit son fils en holocauste sur la muraille de la ville de Kir-baréseth, où il s'étoit retiré ; après quoi cette guerre fut terminée.

LA dixhuitiéme année de Josaphat Roi de Juda, Joram fils d'Achab avoit commencé à régner sur Israël dans Samarie, & il régna douze ans.

2. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, mais non pas comme son pére & sa mére ; car il ôta la statue de Bahal que son pére avoit faite.

3. Toutefois il demeura dans les péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël, & il ne s'en retira point.

4. Or Mesçah Roi des Moabites avoit de grands troupeaux, & il en payoit au Roi d'Israël cent mille agneaux, & cent mille moutons *avec* leur laine.

5. Mais aussi-tôt qu'Achab fut mort, le Roi des Moabites se révolta contre le Roi d'Israël.

6. C'est pourquoi le Roi Joram sortit ce jour-là de Samarie, & fit le dénombrement de tout Israël.

7. Et il envoya vers Josaphat Roi de Juda, pour *lui* dire : Le Roi des Moabites s'est révolté contre moi ; ne viendras-tu pas avec moi à la guerre contre les Moabites ? Et il *répondit :* J'y monterai : Dispose de moi comme de toi, de mon peuple comme de ton peuple, & de mes chevaux comme de tes chevaux.

8. Ensuite il dit : Par quel chemin monterons-nous ? Et il *répondit :* Par le chemin du désert de l'Idumée.

9. Ainsi le Roi d'Israël, le Roi de Juda, & le Roi d'Edom partirent ; & après avoir tourné par le chemin pendant sept jours, ils n'eurent plus d'eau pour le camp, ni pour les bêtes qu'ils menoient.

10. Et le Roi d'Israël dit : Helas ! Certainement l'Eternel a appellé ces trois Rois pour les livrer entre les mains des Moabites.

11. Et Josaphat dit : *N'y a-t-il* point ici quelque Prophète de l'Eternel, afin que nous consultions l'Eternel par lui ? Et un des serviteurs du Roi d'Israël répondit & dit : Elisée fils de Sçaphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie, est ici.

12. Alors Josaphat dit : La parole de l'Eternel est avec lui. Et le Roi d'Israël, & Josaphat, & le Roi des Iduméens descendirent vers lui.

13. Mais Elisée dit au Roi d'Israël : *Qu'y a-t-il* entre moi & toi ? Va t'en vers les Prophètes de ton pére, & vers les Prophètes de ta mére. Et le Roi d'Israël *répondit :* Non ; car l'Eternel a apellé

apellé ces trois Rois, pour les livrer entre les mains des Moabites.

14. Et Elisée dit: L'Eternel des armées, devant lequel j'assiste, *est* vivant, que si je n'avois égard à Josaphat Roi de Juda, je ne daignerois pas te regarder ni te voir.

15. Mais maintenant, amenez-moi un joüeur d'instrumens. Et comme le joüeur joüoit des instrumens, la main de l'Eternel fut sur lui.

16. Et il dit: Ainsi a dit l'Eternel: Qu'on fasse dans toute cette vallée des fosses.

17. Car ainsi a dit l'Eternel: Vous ne verrez ni vent, ni pluie, & néanmoins cette vallée sera remplie d'eaux, dont vous boirez, vous & vos bêtes.

18. Encore cela est-il peu de chose à l'Eternel; car il livrera les Moabites entre vos mains.

19. Et vous détruirez toutes les villes fortes, & toutes les villes principales, vous abattrez tous les arbres fruitiers, vous boucherez toutes les fontaines, & vous couvrirez de pierres tous les meilleurs champs.

20. Il arriva donc le matin, environ l'heure qu'on offre l'oblation, qu'on vit venir des eaux du chemin de l'Idumée, de sorte que ce lieu-là fut rempli d'eaux.

21. Or tous les Moabites ayant apris que ces Rois-là étoient montés pour leur faire la guerre, s'étoient assemblés à cri public, tous ceux qui étoient en âge pour porter les armes, & au dessus, & ils se tinrent sur la frontiére.

22. Et le lendemain ils se levérent de bon matin; & comme le soleil fut levé sur les eaux, les Moabites virent vis à vis d'eux les eaux rouges comme du sang.

23. Et ils dirent: C'*est* du sang, certainement ces Rois-là se sont entretués, & chacun a frapé son compagnon; maintenant donc, ô Moabites, au butin.

24. Ainsi ils vinrent au camp d'Israël, & les Israëlites se levérent, & battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux; puis ils entrérent dans le pays, & tuérent les Moabites.

25. Et ils détruisirent les villes; & chacun jettoit des pierres dans les meilleurs champs, de sorte qu'ils les en remplirent, & ils bouchérent toutes les fontaines, & abattirent tous les arbres fruitiers, jusqu'à ne laisser que les pierres à Kir-haréseth, que les tireurs de fronde environérent & battirent.

26. Et le Roi des Moabites voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, prit avec soi sept cents hommes qui tiroient l'épée, pour enfoncer jusqu'au Roi de l'Idumée, mais ils ne púrent.

27. Alors il prit son fils aîné, qui devoit régner en sa place, & il l'offrit en holocauste sur la muraille, & les Israëlites en eurent horreur; ainsi ils se retirérent de lui, & ils s'en retournérent en *leur* pays.

REFLEXIONS.

Ce qu'il y a à remarquer ici, c'est, I. Que Joram ne fut pas si méchant qu'Achazia son frére, puis qu'il ôta l'idolatrie de Bahal; mais il conserva pourtant celle des veaux d'or que Jéroboam avoit introduite. Ce Prince avoit quelques bons sentimens; mais il n'eut pas assez de pieté & de résolution pour abolir tout-à-fait l'idolatrie. Nous avons dans le Roi Joram une image de ces pécheurs, qui veulent faire quelque chose pour Dieu, & qui renoncent à certains péchés; mais qui en conservent d'autres, & ne peuvent se résoudre à les abandonner. L'armée des Rois de Juda, d'Israël, & d'Edom, manquant d'eau, Elisée fut appellé, & Dieu leur donna de l'eau par le ministère de ce Prophète, après quoi ils défirent les Moabites. Comme l'histoire sainte dit, que Dieu fit cela en considération de Josaphat Roi de Juda, qui le craignoit; on voit par là, que Dieu fait souvent du bien à des gens qui en sont indignes, à cause des personnes pieuses, & que c'est pour l'amour d'elles qu'il déploie sa puissance & sa bonté en faveur des méchans. On peut dire aussi, que Dieu favorisa Joram dans cette occasion, parce qu'il n'étoit pas si méchant qu'Achab son pére, ni qu'Achazia son frére, & parce qu'il avoit aboli le culte qu'on rendoit à Bahal. Dieu est si bon qu'il récompense même le peu de bien qu'il y a dans les pécheurs; & par là il leur montre, que s'ils se convertissoient sincèrement à lui, il les combleroit des marques de son amour. Cette victoire que Dieu accorda à Joram, par le moyen du Prophète Elisée, devoit engager ce Prince à abolir entiérement l'idolatrie; mais il ne le fit pas, & par sa persévérance dans ses péchés il attira sur lui les jugemens de Dieu. L'action cruelle & dénaturée du Roi de Moab, qui immola son propre fils, est une particularité bien remarquable. Par là nous devons reconnoitre, que les sentimens de l'humanité étoient presque éteints parmi ces peuples idolatres. Cela nous montre aussi, que le dépit & le desespoir peuvent porter les hommes aux crimes les plus détestables. Les impies s'abandonnent ordinairement aux derniers excès de la douleur; mais ceux qui connoissent Dieu & qui le craignent, sont toûjours résignés & soûmis, dans les événemens les plus fâcheux.

CHAPITRE IV.

Ce chapitre contient le récit de divers miracles du Prophète Elisée. Il multiplia l'huile d'une veuve. Etant allé loger chez une femme Sunamite, il lui promit que Dieu lui donneroit un fils; &

ce fils étant mort, il le ressuscita. Il rendit doux un potage dont on ne pouvoit manger : & il nourrit cent personnes avec vingt pains d'orge, & quelques épis.

OR une veuve d'un des fils des Prophètes cria à Elisée, disant: Ton serviteur mon mari est mort; & tu sais que ton serviteur craignoit l'Eternel; & son créancier est venu pour prendre mes deux enfans, afin qu'ils *soient* esclaves.

2. Et Elisée lui *répondit:* Que te ferai-je? Déclare-moi ce que tu as à la maison. Et elle dit: Ta servante n'a rien dans toute la maison qu'un pot d'huile.

3. Alors il lui dit: Va, demande des vaisseaux à tous tes voisins, des vaisseaux qui soient vuides, & n'en demande pas en petit nombre.

4. Puis entre & ferme la porte sur toi & sur tes enfans; & en verse dans tous ces vaisseaux, faisant ôter ceux qui seront pleins.

5. Ainsi elle partit d'avec lui, & ferma la porte sur elle & sur ses enfans; & ils lui aportoient *les vaisseaux*, & elle versoit.

6. Et il arriva, que dès qu'elle eut rempli les vaisseaux, elle dit à son fils: Aporte moi encore un vaisseau, & il *répondit:* Il n'y *a* plus de vaisseau; & l'huile s'arrêta.

7. Alors elle s'en vint le raporter à l'Homme de Dieu; lequel lui dit: Va, ven l'huile, & paie ta dette, & toi & tes fils vous vivrez du reste.

8. Et il arriva un jour qu'Elisée passa par Sçunem, où il y avoit une femme qui avoit de grands biens; & elle le retint avec de grandes instances à manger du pain *chez elle*; & toutes les fois qu'il passoit il s'y retiroit pour manger.

9. Et elle dit à son mari: Je connois maintenant que cet homme-ici, qui passe souvent chez nous, *est* un saint homme de Dieu.

10. Faisons-lui, je te prie, une petite chambre haute, & mettons-lui là un lit, une table, un siège, & un chandelier; afin que quand il viendra vers nous, il se retire là.

11. Il arriva donc un jour qu'il vint-là, & il se retira dans cette chambre haute, & y reposa.

12. Et il dit à Guéhazi son serviteur: Apelle cette Sçunamite. Et il l'apella, & elle se présenta devant lui.

13. Alors il dit à Guéhazi: Di maintenant à cette *femme:* Voici, tu as pris tous ces soins pour nous; que pourroit-on faire pour toi? As-tu à parler au Roi, ou au Chef de l'armée? Et elle *répondit:* J'habite au milieu de mon Peuple.

14. Il dit donc *à Guéhazi:* Que lui faudroit-il faire? Et Guéhazi *répondit:* Certainement elle n'a point de fils, & son mari est vieux.

15. Alors il dit: Apelle-la. Et il l'apella, & elle se présenta à la porte.

16. Et il lui dit: L'année qui vient, en cette même saison tu embrasseras un fils. Et elle *répondit:* Non, Monseigneur, Homme de Dieu, ne ments point à ta servante.

17. Cette femme-là donc conçut & enfanta un fils, un an après dans la même saison, comme Elisée lui avoit dit.

18. Et l'enfant étant devenu grand, il arriva un jour qu'il sortit pour aller trouver son pére vers les moissonneurs.

19. Et il dit à son pére: Ma tête, ma tête. Et *le pére* dit au serviteur: Porte-le à sa mére.

20. Il le porta donc & l'amena à sa mére, & il demeura sur ses genoux jusqu'à midi, & il mourut.

21. Et elle monta, & le coucha sur le lit de l'Homme de Dieu, & ayant fermé la porte sur lui, elle sortit.

22. Ensuite elle cria à son mari, & dit: Je te prie, envoie moi un des serviteurs, & une ânesse, & je m'en irai jusqu'à l'Homme de Dieu, puis je reviendrai.

23. Et il dit: Pourquoi vas-tu vers lui aujourd'hui? Ce n'est point la nouvelle lune, ni le sabbat. Et elle *répondit:* Tout va bien.

24. Elle fit donc seller l'ânesse, & dit à son serviteur: Mène-*la*, & marche, & ne m'empêche point d'avancer chemin *sur l'ânesse*, si je ne te le dis.

25. Ainsi elle s'en alla, & vint vers l'Homme de Dieu en la montagne de Carmel. Et si-tôt que l'Homme de Dieu eut vû qu'elle venoit vers lui, il dit à Guéhazi son serviteur: Voilà la Sçunamite.

26. Va, cours au devant d'elle, & di-lui: Tout va-t-il bien? Ton mari se porte-t-il bien? L'enfant se porte-t-il bien? Et elle *répondit:* Bien.

27. Puis elle vint vers l'Homme de Dieu sur la montagne, & embrassa ses piés. Et Guéhazi s'aprocha pour la repousser; mais l'Homme de Dieu lui dit: Laisse-la, car elle a le cœur outré; & l'Eternel me l'a caché, & ne me l'a point déclaré.

28. Alors elle dit: Avois-je demandé un fils à mon Seigneur? Ne te dis-je pas: Ne fai point que je sois trompée?

29. Et il dit à Guéhazi: Cein tes reins, pren mon bâton à ta main, & t'en va: Si tu trouves quelqu'un, ne le saluë point; & si quelqu'un te saluë, ne lui répon point; ensuite tu mettras mon bâton sur le visage du garçon.

30. Mais la mére du jeune garçon dit: L'Eternel *est* vivant, & ton ame *est* vivante, que je ne te laisserai point. Et

Et il se leva, & s'en alla après elle.

31. Or Guéhazi étoit passé devant eux, & il avoit mis le bâton sur le visage du garçon; mais il n'y eut ni voix, ni aucune aparence qu'on eût égard à ce qu'il faisoit; & il retourna au devant de lui, & il lui en fit le raport, disant: L'enfant ne s'est point réveillé.

32. Elisée donc entra dans la maison, & voilà le garçon étoit mort, & couché sur son lit.

33. Et étant entré dans *sa chambre*, il ferma la porte sur eux deux, & pria l'Eternel.

34. Puis il monta, & se coucha sur l'enfant, & mit sa bouche sur la bouche de l'enfant, & ses yeux sur ses yeux, & ses paumes sur ses paumes, & s'étendit sur lui; & la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Puis il se retiroit, & alloit par la maison, tantôt çà, tantôt là, & remontoit, & s'étendoit encore sur lui; enfin le garçon éternüa sept fois & ouvrit les yeux.

36. Alors *Elisée* appella Guéhazi, & lui dit: Appelle cette Sçunamite, & il l'appella; & elle vint vers lui, & il lui dit: Pren ton fils.

37. Elle vint donc, & se jetta à ses piés, & se prosterna en terre; puis elle prit son fils, & sortit.

38. Et Elisée revint à Guilgal. Or il y avoit une famine au pays, & les fils des Prophètes étoient assis devant lui. Et il dit à son serviteur: Mets le grand pot, & cui du potage pour les fils des Prophètes.

39. Mais quelqu'un sortit aux champs pour cueillir des herbes, & il trouva de la vigne sauvage, & il cueillit des coloquintes sauvages pleine sa robe; & étant venu, il les mit par piéces dans le pot où étoit le potage; car on ne savoit *ce que c'étoit*.

40. Et on dressa *de ce potage* à quelques-uns pour en manger; mais si-tôt qu'ils eurent mangé de ce potage, ils s'écriérent & dirent: Homme de Dieu, la mort *est* dans ce pot; & ils n'en pûrent manger.

41. Et il dit: Aportez ici de la farine; & il la jetta dans le pot; & il dit: Qu'on en dresse à ce peuple, afin qu'il mange; & il n'y avoit plus rien de mauvais dans le pot.

42. Alors il vint un homme de Bahalsçalica, qui aporta à l'Homme de Dieu du pain des premiers fruits, savoir vingt pains d'orge, & du grain en épi avec sa paille. Et *Elisée* dit: Donne *cela* à ce peuple, afin qu'ils mangent.

43. Et son serviteur lui dit; Donnerois-je ceci à cent hommes? Mais il lui *répondit:* Donne-*le* à ce peuple, & qu'ils mangent. Car ainsi a dit l'Eternel: Ils mangeront, & il y en aura de reste.

44. Il mit donc *cela* devant eux, & ils mangérent, & ils en laissérent de reste, selon la parole de l'Eternel.

REFLEXIONS.

L'ON doit reconnoitre en général, dans les divers miracles du Prophète Elisée, la puissance de Dieu, & en même tems sa bonté envers les Israëlites; puis que tous ces miracles tendoient à les rapeller au culte du vrai Dieu, & à les retirer de l'idolatrie. Il faut considerer outre cela, que si Elisée multiplia l'huile d'une veuve qui étoit poursuivie par ses créanciers, & s'il fit obtenir un fils à la Sçunamite, c'étoit parce que ces femmes & leurs maris craignoient le Seigneur; de sorte que nous avons ici des exemples bien exprès du soin que Dieu a de ceux qui le craignent. III. Il faut remarquer que Dieu, après avoir donné un fils à la Sçunamite, ensuite des promesses d'Elisée, voulut que ce fils mourut, afin de le lui rendre, par un miracle que ce Prophète feroit. La démarche de cette femme, qui alla trouver Elisée aussi-tôt que son fils fut mort, marque une foi admirable, & l'espérance qu'elle avoit, que ce même Prophète, qui lui avoit promis la naissance de cet enfant, le rétabliroit en vie; & elle ne fut pas trompée dans son attente. Dieu afflige souvent par les endroits les plus sensibles ceux qu'il aime; mais il leur donne par cela même des marques plus convaincantes de son amour, lors qu'il leur accorde une heureuse issuë de leurs afflictions; & elles servent par ce moyen à les afermir dans la foi & dans la pieté. IV. Il faut considerer que les miracles d'Elisée, quoi qu'illustres & en grand nombre, sont beaucoup au dessous de ceux de Jésus-Christ, qui, par sa seule parole, & dans un instant, guérissoit les malades & ressuscitoit les morts. Enfin, nous devons nous souvenir, que si Elisée nourrit cent personnes avec vingt pains d'orge, Nôtre Seigneur en nourrit plusieurs miliers, avec quelques pains d'orge & quelques poissons, comme nous le lisons dans l'Evangile.

CHAPITRE V.

Naaman Général de l'armée du Roi de Syrie est gueri de la lépre, après s'être lavé sept fois au Jourdain, par le commandement d'Elisée. Il reconnut par ce miracle, que le Dieu d'Israël étoit le seul vrai Dieu; il promit de ne plus offrir de sacrifices qu'à lui, & dans cette vuë il demanda au Prophète qu'il lui fut permis d'emporter de la terre du pays d'Israël, afin d'élever un autel dessus, pour y sacrifier au vrai Dieu. Naaman voulut donner des présens à Elisée: Ce Prophète les refusa; mais Guéhazi serviteur d'Elisée ayant pris une partie de ces présens en cachette, le

le Prophète le punit, en le frappant de lépre, lui & sa postérité.

OR Naaman, Chef de l'armée du Roi de Syrie, étoit un homme puissant auprès de son Seigneur, & il étoit en grand honneur, parce que l'Eternel avoit délivré les Syriens par son moyen; mais cet homme fort & vaillant étoit lépreux.

2. Et quelques troupes étoient sorties de Syrie, & avoient emmené prisonniére une petite fille du pays d'Israël, qui servoit la femme de Naaman.

3. Et elle dit à sa maitresse: Je souhaiterois que Monseigneur *se présentât* devant le Prophète qui *est* à Samarie; il l'auroit dabord guéri de sa lèpre.

4. Quelqu'un donc vint & le raporta à son Seigneur, & lui dit: La fille qui est du pays d'Israël a dit telle & telle chose.

5. Et le Roi de Syrie dit à Naaman: Va, vas-*y*; & j'envoyerai une lettre au Roi d'Israël. Il y alla donc, & prit en sa main dix talens d'argent, & six mille *piéces* d'or, & dix robes de rechange.

6. Et il apporta une lettre au Roi d'Israël en ces termes: Dès que cette lettre te sera parvenuë, tu sauras que je t'ai envoyé Naaman mon serviteur, afin que tu le guérisses de sa lèpre.

7. Dès que le Roi d'Israël eut lû la lettre, il déchira ses vêtemens, & dit: *Suis*-je Dieu pour faire mourir, & pour rendre la vie, que cet homme envoie vers moi, pour guérir un homme de sa lèpre? C'est pourquoi considèrez maintenant, & voyez qu'il cherche une occasion contre moi.

8. Mais aussi-tôt qu'Elisée Homme de Dieu eut appris que le Roi d'Israël avoit déchiré ses vêtemens, il envoya dire au Roi: Pourquoi as-tu déchiré tes vêtemens? Qu'il vienne maintenant vers moi, & qu'il sache qu'il y a un Prophète en Israël.

9. Naaman donc vint avec ses chevaux, & avec son chariot, & se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Et Elisée lui envoya dire: Va, & te lave sept fois au Jourdain, & ta chair te reviendra *telle qu'auparavant*, & tu seras net.

11. Mais Naaman se mit fort en colère, & s'en alla, disant: Je pensois en moi-même, il sortira incontinant il invoquera le nom de l'Eternel son Dieu, & il avancera sa main sur l'endroit *de la plaie*, & guérira le lèpreux.

12. Abana & Parpar, fleuves de Damas, ne *sont*-ils pas meilleurs que toutes les eaux d'Israël? Ne m'y laverois-je pas bien, & je deviendrois net? Ainsi il s'en retournoit, & s'en alloit tout en colère.

13. Mais ses serviteurs s'aprochérent, & lui dirent: Mon pére, si le Prophète t'eût dit quelque chose de bien considerable ne l'aurois-tu pas fait? Combien plûtôt donc *dois-tu faire* ce qu'il t'a dit: Lave-toi & tu deviendras net.

14. Ainsi il descendit, & se plongea au Jourdain sept fois, selon la parole de l'Homme de Dieu; & sa chair lui revint semblable à la chair d'un petit enfant, & il fut net.

15. Alors il retourna vers l'Homme de Dieu, lui & toute sa suite, & vint se présenter devant lui, & dit; Voici maintenant je connois qu'il n'y *a* point d'autre Dieu dans toute la terre, qu'en Israël. C'est pourquoi maintenant je te prie, prens le présent de ton serviteur.

16. Mais *Elisée répondit*: L'Eternel, en la présence duquel je suis, *est* vivant, que je ne le prendrai point. Et bien qu'il le pressât fort de le prendre, il le refusa *toujours*.

17. Et Naaman dit: Mais je te prie, ne pourroit-on point donner à ton serviteur de la terre d'Israël la charge de deux mulets? Car ton serviteur ne fera plus d'holocauste ni de sacrifice à d'autres dieux, mais seulement à l'Eternel,

18. L'Eternel veuille pardonner ceci à ton serviteur; c'est que quand mon maitre entrera dans la maison de Rimmon pour se prosterner là, & qu'il s'appuiera sur ma main, je me prosternerai dans la maison de Rimmon; l'Eternel *dis-je*, me veuille pardonner cela, quand je me prosternerai dans la maison de Rimmon.

19. Et il lui dit: Va en paix. Ainsi étant parti d'avec lui, il marcha quelque petit espace de pays.

20. Alors Guéhazi, serviteur d'Elisée Homme de Dieu, dit *en lui-même*: Voici mon maitre a refusé de prendre quoi que ce soit de la main de Naaman Syrien, de tout ce qu'il avoit apporté; l'Eternel *est* vivant, que je courrai après lui, & je prendrai quelque chose de lui.

21. Guéhazi donc courut après Naaman; & Naaman voyant qu'il couroit après lui, se jetta hors de son chariot au devant de lui, & dit: Tout va-t-il bien?

22. Et il *répondit*: Tout va bien. Mon maitre m'a envoyé pour *te* dire: Voici, à cette heure deux jeunes hommes de la montagne d'Ephraïm sont venus vers moi, *qui sont* des fils des Prophètes; je te prie donne leur un talent d'argent, & deux robes de rechange.

23. Et Naaman dit: Pren hardiment deux talens; & il le pressa tant, qu'on serra deux talens d'argent dans deux sacs; *il lui donna* aussi deux robes de rechange; & il les donna à deux de ses serviteurs qui les portérent devant lui.

24. Et quand il fut venu dans un lieu secret, il les prit d'entre leurs mains, & serra *tout* dans une maison; puis il renvoya ces gens-là, & ils s'en retournérent.

25. Et il entra, & se présenta devant son maitre, & Elisée lui dit: D'où *viens-tu*, Guéhazi? Et il lui *répondit:* Ton serviteur n'a été ni çà ni là.

26. Mais il lui dit: Mon esprit n'est-il pas allé là, quand cet homme s'est retourné de dessus son chariot au devant de toi? Est-ce le tems de prendre de l'argent, & des vêtemens, pour acheter des oliviers, des vignes, du gros & du menu bétail, des serviteurs, & des servantes?

27. C'est pourquoi la lèpre de Naaman s'attachera à toi, & à ta postérité, à jamais. Et il sortit de devant lui, *blanc* de lèpre comme la neige.

REFLEXIONS.

LE miracle de la guérison de Naaman est l'un des plus célèbres qu'Elisée ait faits. Dieu voulut qu'il arrivât pour apprendre, non seulement aux Israëlites, mais aussi aux Syriens, qui étoient un peuple étranger & idolatre, que le Dieu d'Israël étoit le seul vrai Dieu. Ce fut pour la même raison que le Prophète Elisée dit à Naaman de se laver dans les eaux du Jourdain, qui étoit un fleuve du pays d'Israël. Naaman méprisa d'abord l'ordre que le Prophète lui avoit donné, de se laver dans le Jourdain, jugeant que ce n'étoit pas là un moyen propre pour le guérir; & cependant ce fut par là qu'il se vit délivré de sa lèpre. Il ne faut jamais mépriser les moyens dont Dieu veut se servir pour nous faire part de ses graces, quoi qu'ils paroissent simples & foibles; mais il faut plûtôt y reconnoître & y admirer sa puissance & sa bonté. II. Naaman ayant été guéri, promit de ne plus adorer que le vrai Dieu, & de ne plus entrer dans les temples des idoles, si ce n'est lors qu'il y accompagneroit le Roi son maître, ce qu'il crut pouvoir faire sans idolatrie, puis qu'il ne s'agissoit que d'un devoir civil & attaché à sa charge, & que d'ailleurs il avoit renoncé au culte des idoles, & déclaré qu'il ne vouloit plus sacrifier qu'au vrai Dieu. Cette conduite de Naaman doit nous apprendre à tèmoigner à Dieu nôtre reconnoissance, lors qu'il nous a fait du bien; & à ne jamais rien faire qui pût l'offenser, ou blesser nôtre conscience. III. Le refus qu'Elisée fit des riches présens de Naaman dût faire beaucoup d'impression sur l'esprit de ce Général, & lui inspirer encore plus de respect pour le vrai Dieu, dont Elisée étoit le Ministre C'est là un bel exemple de désintèressement, qui doit sur tout être imité par les Ministres du Seigneur. Enfin, il faut faire attention à ce qui arriva à Guéhazi, qui, pour avoir menti à Naaman, & avoir pris en secret de ses présens, devint lépreux avec sa postérité. Elisée frappa Guéhazi de cette plaie, parce que ce qu'il avoit fait tournoit au deshonneur de la vraie Religion, & marquoit une ame basse & intèressée, & un mauvais cœur; sur tout après que son maitre avoit refusé les présens de Naaman. Cela nous apprend, que Dieu connoit les péchés commis en secret; qu'il les punit; & qu'en particulier sa colère poursuit, non seulement les injustes, mais en général tous ceux qui sont adonnés à l'avarice & au gain deshonête; & qu'enfin les biens que l'on acquiert par de méchantes voies, portent avec eux une malédiction, qui passe même souvent des péres aux enfans.

CHAPITRE VI.

On voit dans ce chapitre diverses actions miraculeuses du Prophète Elisée. Il fait nager sur l'eau le fer d'une coignée. Il révele au Roi d'Israël les desseins du Roi de Syrie; dequoi celui-ci étant irrité, il envoya des troupes pour prendre le Prophète dans la ville de Dothan; mais des armées célestes vinrent à son secours, & Elisée ayant frapé les Syriens d'éblouissement, il les conduisit à Samarie, vers le Roi d'Israël, à qui il défendit pourtant de leur faire aucun mal. Quelque tems aprés le Roi de Syrie assiégea Samarie, où la famine fut si grande, que deux femmes mangérent un de leurs enfans. Le Roi d'Israël croyant qu'Elisée étoit la cause de tous ces malheurs, jura qu'il le feroit mourir.

OR les fils des Prophètes dirent à Elisée: Voici maintenant le lieu où nous sommes assis devant toi est trop étroit pour nous.

2. Allons-nous-en maintenant jusqu'au Jourdain, & nous prendrons de là chacun une piéce de bois, & nous bâtirons là un lieu pour y demeurer. Et il répondit: Allez.

3. Et l'un d'eux dit: Je te prie qu'il te plaise de venir avec tes serviteurs. Et il *répondit:* J'y irai.

4. Il s'en alla donc avec eux; & ils vinrent au Jourdain & coupérent du bois.

5. Mais il arriva comme l'un d'entr'eux abattoit une piéce de bois, que le fer *de sa coignée* tomba dans l'eau; & il s'écria, & dit: Hélas, Monseigneur! encore est il emprunté.

6. Et l'Homme de Dieu dit: Où est-il tombé? Et il lui montra l'endroit. Alors il coupa un *morceau de* bois, & le jetta là, & il fit nager le fer au dessus de l'eau.

7. Et il dit: Lève-le. Et il étendit sa main, & le prit.

8. Or le Roi de Syrie faisant la guerre à Israël, tenoit conseil avec ses serviteurs, disant: Mon camp sera dans un tel lieu.

9. Et l'Homme de Dieu envoyoit dire au Roi d'Israël: Donne-toi garde de passer en ce lieu-là; car les Syriens y *sont* descendus.

10. Et le Roi d'Israël envoyoit au lieu que lui avoit dit l'Homme de Dieu, & il y pourvoyoit, & étoit sur ses gardes; *ce qu'il fit* plus d'une & de deux fois.

11. Et le cœur du Roi de Syrie en fut troublé. Et il appella ses serviteurs, & leur dit: Ne me découvrirez-vous pas qui est celui des nôtres *qui envoie* vers le Roi d'Israël.

12. Et l'un de ses serviteurs lui dit: Il n'y en a point, ô Roi mon Seigneur; mais Elisée le Prophète qui *est* en Israël déclare au Roi d'Israël les paroles même que tu dis dans la chambre où tu couches.

13. Et il dit: Allez, & voyez où il *est*, afin que je l'envoie prendre; & on vint lui raporter qu'il étoit à Dothan.

14. Et il envoya là des chevaux, & des chariots, & de grandes troupes, qui vinrent de nuit, & qui environnérent la ville.

15. Or le serviteur de l'Homme de Dieu se leva de grand matin, & sortit; & voici des troupes, & des chevaux, & des chariots qui environnoient la ville. Et le serviteur de l'Homme de Dieu lui dit: Hélas Monseigneur, comment ferons-nous.

16. Et il *répondit*: Ne crain point; car ceux qui *sont* avec nous *sont* en plus grand nombre que ceux qui *sont* avec eux.

17. Et Elisée fit une priére, & dit: Je te prie, ô Eternel, ouvre ses yeux, afin qu'il voie. Et l'Eternel ouvrit les yeux du serviteur, & il regarda, & voici la montagne étoit pleine de chevaux & de chariots de feu autour d'Elisée.

18. Puis *les troupes* descendirent vers Elisée, & il pria l'Eternel, & dit: Je te prie, frappe ces gens d'aveuglement; & *Dieu* les frappa d'aveuglement, selon la parole d'Elisée.

19. Et Elisée leur dit: Ce n'*est* pas ici le chemin, & ce n'*est* pas ici la ville; venez après moi, & je vous menerai vers l'homme que vous cherchez; & il les mena à Samarie.

20. Et il arriva que si tôt qu'ils furent entrés dans Samarie, Elisée dit: O Eternel, ouvre leurs yeux afin qu'ils voient. Et l'Eternel ouvrit leurs yeux, & ils virent *qu'ils étoient* au milieu de Samarie.

21. Et dès que le Roi d'Israël les eut vûs, il dit à Elisée: Mon pére, frapperai-je, frapperai-je?

22. Et il *répondit*: Tu ne *les* frapperas point. Frapperois-tu de ton épée & de ton arc ceux que tu aurois pris prisonniers? Mets *plûtôt* du pain & de l'eau devant eux, & qu'ils mangent & boivent, & qu'ils s'en aillent vers leur Seigneur.

23. Et il leur fit grand chére; & ils mangérent & bûrent; puis il les laissa aller, & ils s'en allérent vers leur Seigneur. Depuis ce tems-là les partis des Syriens ne revinrent plus au pays d'Israël.

24. Mais il arriva après ces choses, que Ben-hadad Roi de Syrie assembla toute son armée, & il monta, & assiégea Samarie.

25. Et il y eut une grande famine dans Samarie, car ils l'assiégérent; jusques-là que la tête d'un âne se vendoit quatre vingts *piéces* d'argent, & la quatriéme partie d'un kab de fiente de pigeons cinq *piéces* d'argent.

26. Et il arriva que comme le Roi d'Israël passoit sur la muraille, une femme cria à lui, disant: O Roi Monseigneur, délivre-*moi*.

27. Et il *répondit*: Puis que l'Eternel ne te délivre point, comment te délivrerois-je? Serois-ce de l'aire ou de la cuve?

28. Il lui dit encore: Qu'as tu? Et elle *répondit*: Cette femme-là m'a dit: Donne ton fils, & mangeons-le aujourd'hui, & demain nous mangerons le mien.

29. Ainsi nous avons bouilli mon fils, & nous l'avons mangé; & le jour suivant je lui ai dit: Donne ton fils, & mangeons-le; mais elle a caché son fils.

30. Et dès que le Roi eut entendu les paroles de cette femme-là, il déchira ses vêtemens, & alors il passoit sur la muraille; ce que le peuple vit, & voilà *il avoit* un sac sur sa chair en dedans.

31. C'est pourquoi *le Roi* dit: Que Dieu me traite avec la derniére rigueur, si aujourd'hui la tête d'Elisée fils de Scaphat demeure sur lui.

32. Et Elisée étant assis dans sa maison, & les Anciens étant assis avec lui, le Roi envoya un homme de sa part; mais avant que le messager fût venu à lui, *Elisée* dit aux Anciens: Ne voyez-vous pas, que ce fils de meurtrier a envoyé ici pour m'ôter la tête? Prenez garde dès que le messager sera entré, que vous fermiez la porte, & que vous l'arrêtiez à la porte; son maître ne vient-il pas incontinent après lui?

33. Comme il parloit encore avec eux, voici le messager qui descendit vers lui, & *le Roi* dit: Voici, ce mal vient de l'Eternel; qu'ai je plus à attendre de l'Eternel?

REFLEXIONS.

ON continue à voir ici les grandes merveilles que Dieu fit dans le Royaume d'Israël par le moyen d'Elisée. Le but de ces miracles étoit de conserver parmi les Israëlites la connoissance du Dieu de leurs péres, & d'entretenir la crainte de Dieu dans le cœur des gens de bien qu'il y avoit dans ce Royaume-là. C'étoit pour la même raison qu'il y avoit dans ce tems-là un si grand nombre de disciples des Prophètes, qui sont ici appellés les *fils des Prophètes*, & qui demeuroient dans le Royaume des dix Tribus. Ce fut encore dans les mêmes vuës, & pour confondre les Syriens, qui étoient idolatres, que Dieu fit avertir Joram Roi d'Israël des desseins du Roi de Syrie, par le moyen d'Elisée, à qui le Seigneur révéloit ces desseins; & que même il livra entre les mains du Prophète, & par son moyen entre les mains du Roi d'Israël, les Syriens qui étoient venus assiéger la ville de Dothan pour la prendre. Dieu accorda dans cette occasion une protection miraculeuse à Elisée, en envoyant des armées céleftes à son sécours, & en frappant d'aveuglement les Syriens; & c'est là une preuve du soin que Dieu a de ses fidèles serviteurs & de ceux qui le craignent. Le Prophète donna aussi alors des marques de sa modération & de sa douceur; il se contenta de faire sentir la puissance de Dieu aux Syriens, de les conduire à Samarie, & de les livrer au Roi d'Israël; mais il ne lui permit pas de leur faire aucun mal; & même les Syriens furent reçus à Samarie & renvoyés ensuite avec toute sorte d'humanité & d'honnêteté. C'est ainsi qu'il faut traiter tout le monde, & même nos ennemis, avec équité & avec modération. On voit dans le récit de l'horrible famine qu'il y avoit à Samarie, les jugemens de Dieu sur cette ville idolatre, & l'accomplissement des malédictions que Moyse avoit autrefois dénoncées aux Israëlites; & en particulier, de ce qu'il avoit dit, que les méres mangeroient leurs enfans lors qu'ils seroient assiégés. Enfin, c'est une chose bien remarquable, que le Roi Joram, après tout ce que Dieu avoit fait pour lui, & les miracles d'Elisée, dont il avoit été le témoin, ou dont il avoit entendu le récit, se défia du secours de Dieu, lors qu'il se vit assiégé, & jura même de faire mourir Elisée, attribuant à ce Prophète les malheurs dont il étoit lui-même la cause; en quoi ce Roi donna des marques de son extrème ingratitude & du dernier endurcissement. Les méchans sont ingrats dans la prospérité, & au lieu de s'humilier dans l'adversité, ils s'irritent & se roidissent avec plus de fierté, contre ce qui devroit les ramener à leur devoir.

CHAPITRE VII.

La ville de Samarie étant assiegée par les Syriens, & pressée par la famine, le Prophète Elisée prédit aux habitans de cette ville une grande abondance; & un Capitaine se moquant de cette prediction, le Prophète lui dit, qu'il verroit cette abondance, mais qu'il n'en profiteroit pas. Les Syriens effrayés par un bruit que Dieu leur fait entendre, prennent la fuite cette même nuit; & l'une & l'autre des prédictions d'Elisée furent accomplies.

ALors Elisée dit: Ecoutez la parole de l'Eternel: Ainsi a dit l'Eternel: Demain à cette heure *on donnera* le sac de fine farine pour un sicle, & les deux sacs d'orge pour un sicle, à la porte de Samarie.

2. Mais un Capitaine, sur la main duquel le Roi s'apuioit, répondit à l'Homme de Dieu, & dit; Quand maintenant l'Eternel feroit des ouvertures au ciel, cela arriveroit-il? Et Elisée dit: Voilà, tu *le* verras de tes yeux, mais tu n'en mangeras point.

3. Or il y avoit à l'entrée de la porte quatre hommes lépreux, & ils se dirent l'un à l'autre: Pourquoi demeurons-nous ici, jusqu'à ce que nous soyons morts.

4. Si nous parlons d'entrer dans la ville, la famine y *est*, & nous mourrons là; & si nous demeurons ici, nous mourrons aussi. Maintenant donc venez, & glissons-nous dans le camp des Syriens; s'ils nous laissent vivre, nous vivrons, & s'ils nous font mourir, nous mourrons.

5. C'est pourquoi sur l'entrée de la nuit ils se levérent pour entrer au camp des Syriens, & ils vinrent jusqu'à l'un des bouts du camp; & voilà il n'*y avoit* personne.

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un bruit, *comme* de chariots, & de chevaux, & d'une grande armée; de sorte qu'ils s'étoient dit l'un à l'autre: Voilà le Roi d'Israël a payé les Rois des Héthiens, & les Rois des Egyptiens pour venir contre nous.

7. Et ils s'étoient levés, & s'en étoient fuïs sur l'entrée de la nuit; & ils avoient laissé leurs tentes, leurs chevaux, leurs ânes, & le camp comme il *étoit*; & ils s'en étoient fuis pour *sauver* leur vie.

8. Ces lépreux-là donc entrérent jusqu'à l'un des bouts du camp, & vinrent dans une tente, & mangérent & bûrent, & prirent de là de l'argent, de l'or, & des habits, & s'en allérent, & *les* cachèrent. Après ils retournérent, & entrérent dans une autre tente, & prirent de là aussi *des mêmes choses*, & s'en allérent, & *les* cachérent.

9. Alors

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre: Nous ne faisons pas bien: ce jour est un jour de bonnes nouvelles; & nous demeurons dans le silence. Si nous attendons jusqu'à-ce que le jour soit venu, nous porterons la peine de nôtre iniquité. C'est pourquoi maintenant venez, allons, & faisons-*le* savoir à la maison du Roi.

10. Ils vinrent donc, & criérent aux portiers de la ville, & *le* leur firent entendre, disant: Nous sommes entrés dans le camp des Syriens, & voilà, il n'*y a* personne, & on n'y entend la voix d'aucun homme; mais *il y a* seulement des chevaux attachés, & des ânes attachés, & les tentes *sont* comme elles *étoient*.

11. Alors les portiers criérent, & *le* firent entendre à ceux qui étoient dans la maison du Roi.

12. Et le Roi se leva de nuit, & dit à ses serviteurs: Je vous dirai maintenant ce que les Syriens nous auront fait: Ils ont connu que nous sommes affamés, ils seront sortis du camp pour se cacher aux champs, disant: Quand ils seront sortis hors de la ville, nous les prendrons vifs, & nous entrerons dans la ville.

13. Mais l'un de ces serviteurs répondit & dit: Que maintenant on prenne cinq des chevaux qui sont demeurés de reste dans la ville; c'est à peu près tout ce qui est demeuré de reste du grand nombre de chevaux d'Israël; voilà ils sont comme toute la multitude, qui a été consumée; envoyons les, & voyons *ce que c'est*.

14. Ils prirent donc deux chariots, avec leurs chevaux; & le Roi les envoya au camp des Syriens, & leur dit: Allez, & voyez.

15. Et ils s'en allérent après eux jusqu'au Jourdain, & voilà le chemin *étoit* plein d'habits & des hardes, que les Syriens avoient jettées en se hâtant; & les messagers retournérent & *le* raportérent au Roi.

16. Alors le peuple sortit, & pilla le camp des Syriens, de sorte qu'on donna le sac de fine farine pour un sicle, & les deux sacs d'orge pour un sicle, selon la parole de l'Eternel.

17. Et le Roi donna la charge de garder la porte au Capitaine sur la main duquel il s'apuioit; & le peuple l'étouffa à la porte, de sorte qu'il mourut, selon ce que l'Homme de Dieu avoit dit, quand il parla au Roi, lors que *le Roi* étoit descendu vers lui.

18. Car lors que l'Homme de Dieu avoit parlé au Roi disant: Demain matin à cette heure, à la porte de Samarie, on donnera les deux sacs d'orge pour un sicle, & le sac de fine farine pour un sicle;

19. Ce Capitaine-là avoit répondu à l'Homme de Dieu, & lui avoit dit; Quand maintenant l'Eternel feroit des ouvertures au ciel, ce que tu dis pourroit-il arriver? Et *l'Homme de Dieu* avoit dit: Voilà, tu *le* verras de tes yeux, mais tu n'en mangeras point.

20. Il lui en arriva donc ainsi, car le peuple l'étouffa à la porte, de sorte qu'il mourut.

REFLEXIONS.

POur profiter de cette lecture, il faut y faire ces trois réflexions principales: La prémiére, que Samarie étant assiégée & réduite aux derniéres extrémités par la famine, Dieu fit prédire par le Prophète Elisée, que cette famine alloit cesser, & qu'elle seroit suivie d'une grande abondance. Dieu voulut qu'Elisée prédit cette délivrance & cette abondance, afin qu'il parût à tout le monde qu'elles venoient de Dieu, & que les habitans de Samarie lui en donnassent toute la gloire. Ce fut aussi là une marque bien particuliére de la bonté de Dieu & de son support envers un peuple engagé dans l'idolatrie, & un Prince impie & cruel. La seconde réflexion est, que quoi que cette prédiction fût fort surprenante, & contre toute apparence, elle s'accomplit dans un jour. Samarie fut délivrée en même tems, & de la guerre, & de la famine; & cela par un moyen admirable, & auquel personne n'eût jamais pensé; Dieu ayant jetté la terreur dans l'armée des Syriens, par un bruit qu'il leur fit entendre; & ayant voulu que dans ce même tems des lépreux entrassent dans le camp des ennemis, & annonçassent à ceux de Samarie, que les Syriens avoient levé le siége. De là nous devons recueillir, que Dieu a toûjours des moyens promts & sûrs pour exécuter ses promesses, quelque difficulté qu'on trouve dans leur exécution; & qu'ainsi il ne faut jamais douter de leur vérité, ni tomber dans la défiance ou dans l'incrédulité. III. Ce qui arriva à ce Capitaine dont il est fait mention dans cette histoire, est très remarquable. Il s'étoit moqué de la prédiction d'Elisée, & il avoit dit, que quand Dieu feroit des ouvertures au ciel, on ne sauroit voir une si grande abondance. Mais sa propre expérience le convainquit de la vérité des promesses d'Elisée, aussi bien que de la certitude de ses menaces; & il trouva sa punition dans la délivrance de Samarie. Les profanes & les incrédules attaquent la Divinité, par des sentimens & par des discours téméraires & impies; ils révoquent en doute ce que Dieu a révélé, parce qu'ils y voient des difficultés; mais ils seront convaincus par leur expérience, que Dieu est véritable en tout ce qu'il dit; & ceux qui n'auront pas voulu croire à sa

parole, éprouveront la vérité des menaces qu'elle dénonce aux incrédules & aux méchans.

CHAPITRE VIII.

La femme Sçunamite, dont Elisée avoit ressuscité le fils, étant retournée au pays d'Israël, d'où elle s'étoit retirée à cause de la famine, elle obtint du Roi Joram que tout son bien lui fût rendu. Elisée étant à Damas, & Ben-hadad Roi de Syrie, l'ayant fait consulter par Hazaël, sur l'issuë de sa maladie, il prédit que quoique la maladie ne fût point mortelle en elle-même, il mourroit, & que Hazaël regneroit en sa place & feroit beaucoup de mal aux Israëlites. Joram cinquiéme Roi de Juda, étant monté sur le Trône, introduit le culte des idoles; dequoi Dieu le châtia par la révolte des Iduméens & de ceux de Libna. Il mourut après avoir regné huit ans. Achazia son fils lui succeda, qui ne regna qu'un an, & fut aussi idolatre.

OR Elisée avoit parlé à la femme, au fils de laquelle il avoit rendu la vie, & lui avoit dit: Lève toi, & va t'en, toi & ta famille, & demeure où tu pourras; car l'Eternel a appellé la famine, & même elle vient sur le pays pour sept ans.

2. Cette femme-là donc s'étant levée, avoit fait selon la parole de l'Homme de Dieu, & s'en étoit allée, elle & sa famille, & avoit demeuré sept ans au pays des Philistins.

3. Mais il arriva qu'au bout des sept ans, cette femme-là s'en retourna du pays des Philistins; & elle s'en alla pour faire une priére au Roi, à l'occasion de sa maison & de ses champs, *qu'elle vouloit redemander.*

4. Le Roi parloit alors à Guéhazi serviteur de l'Homme de Dieu, & lui disoit: Je te prie, récite-moi toutes les grandes choses qu'Elisée a faites.

5. Et il arriva que lors qu'il récitoit au Roi comment il avoit rendu la vie à un mort, la femme, au fils de laquelle il avoit rendu la vie, vint faire une priére au Roi, touchant sa maison & ses champs. Et Guéhazi dit: O Roi mon Seigneur, c'*est* ici la femme, & c'*est* ici son fils à qui Elisée a rendu la vie.

6. Alors le Roi s'en enquit de la femme; & elle lui raconta *la chose.* Et le Roi lui donna un Officier, auquel il dit: Fai-lui ravoir tout ce qui lui apartenoit, même tous les revenus de ses champs, depuis le tems qu'elle a quitté le pays jusqu'à maintenant.

7. Après cela Elisée alla à Damas, & alors Ben-hadad Roi de Syrie étoit malade: On le lui raporta, & on lui dit: L'Homme de Dieu est venu jusqu'ici.

8. Et le Roi dit à Hazaël: Pren un présent avec toi, & va-t-en au devant de l'Homme de Dieu, & consulte l'Eternel par lui, disant: Releverai-je de cette maladie?

9. Et Hazaël s'en alla au devant de lui, ayant pris un présent avec soi, quarante chameaux chargés de tout ce qu'il y avoit de meilleur à Damas, & il vint se présenter devant lui, & dit: Ton fils Ben-hadad Roi de Syrie m'a envoyé vers toi, pour te dire: Releverai-je de cette maladie?

10. Et Elisée lui *répondit:* Va, di lui: Certainement tu en peux relever. Mais l'Eternel m'a montré que certainement il mourra.

11. Et l'Homme de Dieu arrêta sa vûë *sur Hazaël*, & se retint long-tems; puis l'Homme de Dieu pleura.

12. Et Hazaël dit: Pourquoi pleure mon Seigneur? Et il *répondit:* Parce que je sai combien tu feras de mal aux enfans d'Israël; tu mettras le feu à leurs villes fortes, tu tueras avec l'épée leurs jeunes gens, tu écraseras leurs petits enfans, & tu fendras leurs femmes enceintes.

13. Et Hazaël dit: Mais qui *est* ton serviteur, qui n'est qu'un chien, pour faire de si grandes choses? Et Elisée *répondit:* L'Eternel m'a montré que tu seras Roi de Syrie.

14. Ainsi il partit d'avec Elisée, & vint vers son maitre, qui lui demanda: Que t'a dit Elisée? Et *il répondit:* Il m'a dit, que certainement tu peux relever *de cette maladie.*

15. Mais il arriva que le lendemain *Hazaël* prit un drap épais & le plongea dans de l'eau, & l'étendit sur le visage de *Ben-hadad*, de sorte qu'il mourut; & Hazaël régna en sa place.

16. La cinquiéme année de Joram fils d'Achab Roi d'Israël, Josaphat étant encore Roi de Juda, Joram fils de Josaphat Roi de Juda commença à règner sur Juda.

17. Il étoit âgé de trente-deux ans, quand il commença à règner, & il règna huit ans à Jérusalem.

18. Et il suivit le train des Rois d'Israël, comme avoit fait la maison d'Achab; car la fille d'Achab étoit sa femme; de sorte qu'il fit ce qui déplait à l'Eternel.

19. Toutefois l'Eternel, pour l'amour de David son serviteur, ne voulut point détruire Juda, comme il lui avoit dit, qu'il lui donneroit une lampe & à ses fils à toûjours.

20. De son tems ceux d'Edom se révoltérent de l'obéissance de Juda, & établirent un Roi sur eux.

21. Et Joram passa à Tsahir avec tous *ses* chariots, & se leva de nuit, & battit les Iduméens qui étoient autour de lui, & les conducteurs des chariots; mais le peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Et

22. Et néanmoins les Iduméens se révoltérent de l'obéissance de Juda jusqu'à-ce jour. Libna se révolta aussi en ce tems-là.

23. Le reste des actions de Joram, tout ce, dis-je, qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

24. Joram donc s'endormit avec ses péres, avec lesquels il fut enseveli dans la ville de David, & Achazia son fils régna en sa place.

25. La douziéme année de Joram fils d'Achab Roi d'Israël, Achazia fils de Joram Roi de Juda commença à régner.

26. Achazia *étoit* âgé de vingt-deux ans, quand il commença à régner, & il régna un an à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Hatalie, & *étoit* petite fille de Homri Roi d'Israël.

27. Il suivit le train de la maison d'Achab, & fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme la maison d'Achab; car il *étoit* gendre de la maison d'Achab.

28. Et il s'en alla avec Joram fils d'Achab à la guerre contre Hazaël Roi de Syrie, à Ramoth de Galaad, & les Syriens battirent Joram.

29. Et le Roi Joram s'en retourna pour se faire panser à Jizrébel, des plaies que les Syriens lui avoient faites à Rama, quand il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie; & Achazia fils de Joram Roi de Juda descendit pour voir Joram fils d'Achab à Jizrébel, parce qu'il *étoit* malade.

REFLEXIONS.

La prémiére réflexion qu'il faut faire sur ce chapitre, c'est que Dieu a une parfaite connoissance de l'avenir; que sa Providence conduit toutes choses, & qu'elle veille sur-tout pour ceux qui le craignent. C'est dequoi nous avons une preuve dans l'avertissement qu'Elisée donna à la Sunamite, en lui disant, que Dieu alloit envoyer une longue famine sur le Royaume d'Israël. On voit un autre effet admirable de la Providence, en ce que cette femme vint redemander ses biens au Roi d'Israël, précisément dans le tems que Guéhazi, serviteur d'Elisée, racontoit à ce Prince comment son maitre avoit ressuscité le fils de cette femme-là. L'ordre que Joram donna, pour faire rendre à la Sunamite tous ses biens, étoit un acte de justice; & cela apprend aux Rois, aux Juges, & à toutes sortes de personnes, à rendre à chacun ce qui lui appartient. Au reste, les diverses circonstances de cette histoire servent à confirmer la vérité des miracles qu'Elisée avoit faits. La démarche de Ben-hadad Roi de Syrie, qui envoya demander au Prophète Elisée s'il releveroit de sa maladie, marque que ce Prophète étoit en grande considération, même chez les Princes voisins des Israëlites, & qu'il y avoit dans la Syrie plusieurs personnes qui avoient un grand respect pour le Dieu d'Israël. Elisée prédit la mort de Ben-hadad, & l'élévation de Hazaël sur le trône de Syrie: Cette prédiction devoit faire reconnoitre aux Syriens, aux Israëlites, & à Hazaël lui-même que l'Eternel étoit le seul vrai Dieu, & que c'étoit par sa volonté que les Rois régnoient, non seulement dans le pays d'Israël, mais aussi dans les autres Royaumes. Il faut remarquer après cela, que bien que cette prédiction d'Elisée donnât sans doute occasion à Hazaël de faire mourir Ben-hadad son Roi, par une noire trahison, Dieu ne fut pourtant pas l'auteur de ce crime, & que s'il permit que Hazaël régnât, & qu'il commit tant de cruautés, ce fut parce qu'il vouloit punir par son moyen Ben-hadad, qui avoit fait tant de maux aux Israëlites; aussi bien que les Israëlites eux-mêmes, & en particulier la famille d'Achab. Ainsi quand on voit des événemens de cette nature, & quand il s'éléve des Princes tyrans & cruels, ou des hommes injustes, qui font divers maux, il faut penser que cela n'arrive que par la permission divine; & Dieu, qui se sert de toutes sortes d'instrumens pour faire son œuvre, emploie souvent les méchans; ensorte qu'en commettant des péchés auxquels leur propre malice les porte, ils exécutent, sans le savoir, & quelquefois même contre leur intention, ses jugemens & les desseins de sa Providence. L'histoire sainte remarque que Joram, fils du bon Roi Josaphat, fut un mechant Prince; qu'il fut entrainé dans l'idolatrie par Hatalie sa femme, qui étoit fille d'Achab Roi d'Israël; & qu'après la mort de Joram, Achazia son fils marcha sur ses traces. On voit sensiblement par là, que les alliances avec les personnes qui n'ont pas de la religion & de la vertu sont funestes aux familles, & y introduisent l'impieté. Au reste, Joram & Achazia ne demeurérent pas impunis. Les Iduméens se révoltérent contre Joram; son régne fut court & très-malheureux; il mourut d'une maladie longue & cruelle, & Achazia son fils périt aussi malheureusement, comme tout cela est récité dans le II. livre des Croniques, Ch. XXI. & XXII. Ainsi l'on voit, en la personne de ces deux Rois, un exemple bien remarquable des Jugemens de Dieu sur ceux qui l'offensent, & en particulier sur les enfans qui dégénérent de la pieté de leurs ancêtres.

CHAPITRE IX.

Un Prophete, disciple d'Elisée, oint par son ordre Jéhu pour être Roi sur Israël, en la place de Joram, & lui ordon-

ordonne d'exterminer toute la maison d'Achab. Jéhu étant proclamé Roi, assemble des troupes & va à Jizréhel, où il tue Joram, & fait jetter son corps dans le champ de Naboth. Il fit aussi mourir Achazia Roi de Juda, qui étoit venu visiter Joram; il fit jetter par les fenêtres Jésabel veuve du Roi Achab, & elle fut mangée par les chiens, comme Elie l'avoit prédit.

ALors Elisée le prophète appella un d'entre les fils des Prophètes, & lui dit: Cein tes reins, & pren cette phiole d'huile en ta main, & va t'en à Ramoth de Galaad.

2. Quand tu y seras entré, regarde où sera Jéhu fils de Josaphat, fils de Nimsçi, & y entre; & l'ayant fait lever d'avec ses fréres, tu le feras entrer dans quelque chambre secrette.

3. Et tu prendras la phiole d'huile, tu la verseras sur sa tête, & tu lui diras: Ainsi a dit l'Eternel: Je t'ai oint pour Roi sur Israël. *Après quoi* tu ouvriras la porte, & tu t'enfuïras, & tu ne t'arrêteras point.

4. Ainsi ce jeune homme, qui *étoit* le serviteur du Prophéte *Elisée*, s'en alla à Ramoth de Galaad.

5. Et quand il *y* entra, voilà les Capitaines de l'armée étoient assis; & il lui dit: Capitaine, j'ai à te parler. Et Jéhu *répondit:* A qui parles-tu de nous tous? Et il dit: A toi, Capitaine?

6. Alors *Jéhu* se leva, & entra dans la maison; & *le jeune homme* lui versa l'huile sur la tête, & lui dit: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: Je t'ai oint pour Roi sur le peuple de l'Eternel, sur Israël.

7. Et tu frapperas la maison d'Achab ton Seigneur; car je vengerai le sang de mes serviteurs les Prophètes, & le sang de tous les serviteurs de l'Eternel, *en le redemandant* de la main de Jésabel.

8. Et toute la maison d'Achab périra; & je retrancherai à Achab jusqu'à un seul homme, tant ce qui est serré, que ce qui est abandonné en Israël.

9. Et je mettrai la maison d'Achab dans le même état que *j'ai mis* la maison de Jéroboam fils de Nébat, & que *j'ai mis* la maison de Bahasça fils d'Ahija.

10. Les chiens mangeront aussi Jésabel, dans le champ de Jizréhel, & il n'y *aura personne* qui l'ensevelisse. Ensuite *ce Prophète* ouvrit la porte & s'enfuït.

11. Alors Jéhu sortit vers les Officiers de son Seigneur. Et on lui dit: Tout va-t'il bien? Pourquoi cet insensé est-il venu vers toi? Et il leur *répondit:* Vous connoissez l'homme, & ce qu'il fait dire.

12. Mais ils dirent: Ce n'est pas cela; déclare-nous-*le* maintenant. Et il *répondit:* Il m'a dit telle & telle chose; & il m'a dit: Ainsi a dit l'Eternel: Je t'ai oint pour Roi sur Israël.

13. Ils se hâtérent donc, & prirent châcun leurs vêtemens, & les mirent sous lui au plus haut des degrés, & sonnérent de la trompette, & dirent: Jéhu a été fait Roi.

14. Ainsi Jéhu fils de Josaphat, fils de Nimsçi, fit une conjuration contre Joram. Or Joram avoit fortifié Ramoth de Galaad, lui & tout Israël, craignant Hazaël Roi de Syrie.

15. Et le Roi Joram s'en étoit retourné pour se faire panser à Jizréhel des plaies que les Syriens lui avoient faites, quand il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie. Et Jéhu dit: Si vous le trouvez bon, que personne ne sorte ni n'échape de la ville pour aller le raporter à Jizréhel.

16. Alors Jéhu monta à cheval, & s'en alla à Jizréhel, car Joram étoit là malade; & Achazia Roi de Juda *y* étoit descendu pour visiter Joram.

17. Or il y avoit une sentinelle, sur une tour à Jizréhel, qui vit la troupe de Jéhu qui venoit, & elle dit: Je vois une troupe de gens. Et Joram dit: Pren un cavalier & l'envoie au devant d'eux, & qu'il leur demande: *Y a-t-il* paix?

18. Et le cavalier s'en alla au devant de lui, & dit: Ainsi a dit le Roi: *Y a-t-il* paix? Et Jéhu *répondit:* Qu'as-tu à faire de paix? Passe derriére moi. Et la sentinelle *le* raporta, & dit: Le messager est venu jusqu'à eux, & il ne revient point.

19. Et il envoya un autre cavalier, qui vint à eux, & dit: Ainsi a dit le Roi: *Y a-t-il* paix? Et Jéhu *répondit:* Qu'as-tu à faire de paix? Passe derriére moi.

20. Et la sentinelle *le* raporta, & dit: Il est venu jusqu'à eux, & il ne revient point; mais la démarche *est* comme la démarche de Jéhu fils de Nimsçi; car il marche avec furie.

21. Alors Joram dit: Attèle; & on attela son chariot. Ainsi Joram Roi d'Israël sortit avec Achazia Roi de Juda, chacun dans son chariot, & ils allérent pour rencontrer Jéhu, & ils le trouvérent dans le champ de Naboth Jizréhélite.

22. Et dès que Joram eut vû Jéhu, il dit: *Aportes-tu* la paix, Jéhu? Et *Jéhu répondit:* Quelle paix, tandis que les prostitutions de Jézabel ta mére & ses enchantemens *seront* en si grand nombre?

23. Alors Joram tourna bride, & s'enfuït, & dit à Achazia: Achazia, nous sommes trahis.

24. Et Jéhu prit un arc à pleine main, & frappa Joram entre les épaules, de sorte que la fléche sortoit à travers de son

son cœur, & il tomba sur ses genoux dans son chariot.

25. Et *Jéhu* dit à Bidkar son Capitaine: Pren-*le*, & jette-le en quelque endroit du champ de Naboth Jizréhélite; car tu dois te souvenir que quand nous étions à cheval moi & toi l'un auprès de l'autre, en suivant Achab son pére, l'Eternel prononça cette menace contre lui:

26. Aussi vrai que je vis hier au soir le sang de Naboth, & le sang de ses fils, dit l'Eternel, aussi vrai je te le rendrai dans ce champ, dit l'Eternel. C'est pourquoi maintenant prens-*le*, & le jette dans ce champ, selon la parole de l'Eternel.

27. Et Achazia Roi de Juda ayant vû cela, s'en étoit enfui par le chemin de la maison du jardin; mais Jéhu l'avoit poursuivi, & avoit dit: Frappez-le aussi sur le chariot. *Ce fut* dans la montée de Gur, qui est auprès de Jibléham; puis il s'enfuït à Méguiddo, & mourut-là.

28. Et ses serviteurs l'emmenérent sur un chariot à Jérusalem, & l'ensevelirent dans son sépulcre avec ses péres, dans la ville de David.

29. Or l'onziéme année de Joram, fils d'Achab, Achazia avoit commencé à règner sur Juda.

30. Et Jéhu vint à Jizréhel; & Jésabel l'ayant entendu, farda son visage, & orna sa tête, & elle regardoit par la fenêtre.

31. Et comme Jéhu entroit dans la porte, elle dit: En a-t-il bien pris à Zimri qui tua son Seigneur.

32. Et il leva la tête vers la fenêtre, & dit: Qui y a-t-il *ici* de mes gens? Qui? Alors deux *ou* trois des Officiers le regardérent.

33. Et il leur dit: Jettez la en bas. Et ils la jettérent; de sorte qu'il réjaillit de son sang contre la muraille, & contre les chevaux, & il la foula *aux piés*.

34. Et étant entré, il mangea & bût; puis il dit: Allez voir maintenant cette maudite *femme*, & ensevelissez-la; car elle *est* fille de Roi.

35. Ils s'en allérent donc pour l'ensevelir; mais ils n'y trouvérent rien que le crane, les piés, & les paumes des mains.

36. Et étant retournés ils *le* lui rapportérent. Et il dit: C'*est* la parole que l'Eternel avoit prononcée par son serviteur Elie Tisçbite, disant: Dans le champ de Jizréhel les chiens mangeront la chair de Jésabel.

37. Et le cadavre de Jésabel sera comme du fumier sur le champ, dans le champ de Jizréhel; de sorte qu'on ne pourra pas dire: C'est ici Jésabel.

REFLEXIONS.

L'Onction de Jéhu, que Dieu choisit pour être Roi d'Israël, fait voir, que c'est Dieu qui éléve & qui détrône les Rois, comme il le trouve à propos, pour exécuter ses jugemens, & pour accomplir les desseins de sa Providence. Ce que Jéhu fit contre la famille d'Achab doit être regardé comme l'œuvre de Dieu; & c'est ce que prouvent les diverses circonstances de cette histoire, qui sont très-remarquables. Jéhu est établi Roi, sans qu'il s'y attendit. Joram fils d'Achab est tué & jetté dans la possession que son pére avoit ravi à Naboth. Jéhu se souvient alors, qu'Elie avoit prédit que Dieu puniroit les fils d'Achab dans cette même possession. Jésabel, cette méchante Reine qui avoit tant fait de mal, est jettée par les fenêtres de son palais, & mangée des chiens. Ainsi tout ce que le Prophète Elie avoit prédit à Achab & à sa famille arriva, & Dieu fit une sévére vengeance de l'impieté de ce Roi, qui avoit introduit l'idolatrie de Bahal parmi les Israëlites. On voit donc par cette histoire, que les menaces de Dieu ne sont jamais vaines; que sa malédiction tombe sur les Princes impies, & sur les familles où l'impieté règne. Il faut aussi se souvenir qu'Achazia Roi de Juda, pour avoir imité les Rois d'Israël dans leurs péchés & dans leur idolatrie, & pour s'être uni avec Joram Roi d'Israël, périt avec lui, & que Jéhu le fit aussi mourir. Ceux qui se rendent les compagnons & les imitateurs des méchans en portent tôt ou tard la peine.

CHAPITRE X.

Le Roi Jéhu fait mourir soixante & dix fils du Roi Achab, & plusieurs parens d'Achazia Roi de Juda. Ensuite, ayant assemblé tous les Sacrificateurs de Bahal, sous prétexte d'un sacrifice, il les fit tous tuer, & il abolit le culte de cette idole. Cependant il conserva le culte idolatre que Jéroboam avoit établi, & il attira par ce moyen la colère de Dieu sur lui. Il mourut, aprés avoir régné vingt huit ans, & Joachaz son fils lui succéda, qui fut le onziéme Roi d'Israël.

OR Achab avoit soixante & dix fils dans Samarie, & Jéhu écrivit des Lettres & les envoya à Samarie aux Principaux de Jizréhel, aux Anciens, & à ceux qui nourrissoient *les enfans* d'Achab, leur mandant en ces termes:

2. Dès que ces Lettres seront parvenuës, *jusqu'à* vous, qui avez avec vous les fils de vôtre maître, les chariots, les chevaux, la ville forte, & les armes;

3. Regardez qui est le plus considérable & le plus agréable d'entre les fils de vôtre maître, & mettez-le sur le

trône de son pére, & combattez pour la maison de vôtre Seigneur.

4. Et ils eurent une fort grande peur, & ils dirent: Voilà deux Rois n'ont point pû tenir contre lui; comment donc pourrions nous tenir.

5. Ceux donc qui avoient la charge de la maison, & ceux qui *étoient* commis sur la ville, & les Anciens, & ceux qui nourrissoient *les enfans d'Achab*, mandérent à Jéhu, disant: Nous *sommes* tes serviteurs, nous ferons tout ce que tu nous diras; nous ne ferons personne Roi; fai ce qu'il te semblera bon.

6. Et il leur écrivit pour la seconde fois, en ces termes: Si vous *êtes* à moi, & si vous obéïssez à ma voix, prenez les têtes des fils de vôtre maître, & venez vers moi, demain à cette heure à Jizréhel. Or les fils du Roi, qui étoient soixante & dix hommes, *étoient* avec les plus grands de la ville, qui les nourrissoient.

7. Aussi-tôt donc que les Lettres leur furent parvenuës, ils prirent les fils du Roi, & mirent à mort *ces* soixante & dix hommes, & ayant mis leurs têtes dans des paniers, il *les* lui envoyérent à Jizréhel.

8. Et un messager vint qui *les* lui apporta, & lui dit: Ils ont apporté les têtes des fils du Roi. Et il *repondit*: Mettez-les en deux monceaux à l'entrée de la porte jusqu'au matin.

9. Et le matin il sortit; & s'étant arrêté, il dit à tout le peuple: Vous *êtes* justes; voici j'ai fait une ligue contre mon Seigneur, & je l'ai tué; mais qui a frappé tous ceux-ci?

10. Sachez maintenant qu'il ne tombera rien à terre de la parole de l'Eternel, que l'Eternel a prononcée contre la maison d'Achab; & que l'Eternel a fait ce qu'il avoit dit par son serviteur Elie.

11. Jéhu fit encore mourir tous ceux qui étoient demeurés de reste de la maison d'Achab à Jizréhel, avec tous ceux qu'il avoit avancés, ses familiers amis, & ses principaux Officiers, en sorte qu'il n'en laissa pas un de reste.

12. Après cela il se leva, & partit & vint à Samarie. Et comme il étoit près d'une maison de bergers sur le chemin;

13. Il trouva les fréres d'Achazia Roi de Juda, & il leur dit: Qui *êtes-vous?* Et ils *repondirent*: *Nous sommes* les fréres d'Achazia, & nous sommes descendus pour saluër les fils du Roi, & les fils de la Reine.

14. Alors il dit: Saisissez les vifs. Et ils les saisirent tous vifs, & les firent mourir, savoir quarante-deux hommes, auprès du puits de la maison des bergers, & on n'en laissa pas un de reste.

15. Et *Jéhu* étant parti de là, trouva Jonadab fils de Réchab, qui lui venoit au devant; il le salua, & lui dit: Ton cœur est-il aussi droit *envers moi*, que mon cœur l'est envers toi? Et Jonadab *répondit*; Il *l'est*, oui il *l'est*; donne-moi la main. Et il lui donna la main, & le fit monter avec lui sur le chariot.

16. Puis il lui dit: Vien avec moi, & tu verras le zèle que j'ai pour l'Eternel; ainsi on le mit dans son chariot.

17. Et quand *Jéhu* fut venu à Samarie, il tua tous ceux qui étoient demeurés de reste *de la maison* d'Achab à Samarie, jusqu'à-ce qu'il eut *tout* exterminé, selon la parole que l'Eternel avoit dite à Elie.

18. Et Jéhu assembla tout le peuple, & leur dit: Achab n'a servi Bahal que peu; mais Jéhu le servira beaucoup.

19. C'est pourquoi maintenant appellez-moi tous les Prophètes de Bahal, tous ses serviteurs & tous ses Sacrificateurs; qu'il n'y en manque pas un seul; car je veux faire un grand sacrifice à Bahal: Quiconque ne s'y trouvera pas ne vivra point. Or Jéhu faisoit cela par finesse, afin qu'il fit périr ceux qui servoient Bahal.

20. Et Jéhu dit: Consacrez une fête solemnelle à Bahal; & ils la publiérent.

21. Et Jéhu envoya par tout Israël, & tous les serviteurs de Bahal vinrent; il n'en demeura pas un qui n'y vint, & ils entrérent dans la maison de Bahal, & la maison de Bahal fut remplie, depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Alors il dit à celui qui avoit la charge du revestiaire: Donne des vêtemens à tous les serviteurs de Bahal. Et il leur donna des vêtemens.

23. Et Jéhu & Jonadab fils de Réchab entrérent dans la maison de Bahal, & *Jéhu* dit aux serviteurs de Bahal: Cherchez diligemment, & regardez, que peut-être il n'y ait ici entre vous quelqu'un des serviteurs de l'Eternel; mais qu'il n'y ait que les seuls serviteurs de Bahal.

24. Ils entrérent donc pour faire les sacrifices & les holocaustes. Or Jéhu avoit donné ordre dehors à quatre-vingts hommes, & leur avoit dit: S'il y a quelqu'un de ces hommes, que je vai mettre entre vos mains, qui en échape, la vie de chacun de vous répondra pour sa vie.

25. Et dès qu'on eut achevé de faire l'holocauste, Jéhu dit aux Archers & aux Capitaines: Entrez, tuez-les, qu'il n'en échape aucun. Les Archers donc & les Capitaines les firent passer au fil de l'épée, & les jettérent là; puis ils s'en allérent jusqu'à la ville de la maison de Bahal.

26. Et ils tirérent les statuës de la maison de Bahal, & les brûlérent.

27. Et ils démolirent la statuë de Bahal. Ils démolirent aussi la maison de

Bahal, & ils en firent des retraits; *ce qui a demeuré* jusqu'à-ce jour.

28. Ainsi Jéhu extermina Bahal *du milieu* d'Israël.

29. Toutefois Jéhu ne se détourna point des péchés par lesquels Jéroboam fils de Nébat avoit fait pécher Israël, *savoir* des veaux d'or qui *étoient* à Béth-el & à Dan.

30. Et l'Eternel dit à Jéhu: Parce que tu as fort bien exécuté ce qui étoit droit devant moi, & que tu as fait à la maison d'Achab tout ce que j'avois dans mon cœur, tes fils seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatriéme génération.

31. Mais Jéhu ne prit point garde à marcher dans la loi de l'Eternel le Dieu d'Israël de tout son cœur; il ne se détourna point des péchés par lesquels Jéroboam avoit fait pécher Israël.

32. En ce tems-là l'Eternel commença à retrancher *quelque partie du Royaume* d'Israël; car Hazaël battit les Israëlites dans toutes leurs contrées;

33. Depuis le Jourdain jusqu'au soleil levant; savoir tout le pays de Galaad, des Gadites, des Rubénites, & de ceux de Manassé, depuis Haroher, qui *est* sur le torrent d'Arnon, jusqu'à Galaad & Basçan.

34. Le reste des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait, & tous ses exploits, ne *sont*-ils pas écrits au livre des Croniques des Rois d'Israël?

35. Et Jéhu s'endormit avec ses péres, & fut enseveli à Samarie; & Joachaz son fils régna en sa place.

36. Or le tems que Jéhu régna sur Israël à Samarie fut de vingt-huit ans.

REFLEXIONS.

On voit dans la mort des soixante & dix fils d'Achab l'entiére ruïne de la maison de ce Prince impie, qui avoit été prédite par le Prophète Elie. Sur quoi il faut remarquer, que c'est ici la troisieme famille des Rois d'Israël que l'on vit s'éteindre entiérement. Celle de Jéroboam fut d'abord détruite; ensuite celle de Bahasça; & après cela celle de l'impie Achab; & elles périrent toutes à cause de leur idolatrie, par un juste jugement de Dieu: La famille des Rois de Juda éprouva aussi la vengeance céleste; cependant elle subsista toûjours, selon que Dieu l'avoit promis. Pour ce qui est de l'action de Jéhu, qui fit tuer les Sacrificateurs de Bahal, il faut considerer: I. Qu'il les fit mourir avec justice, Dieu ayant commandé qu'on punit de mort tous ceux qui introduiroient le culte des faux dieux. II. Que cette action fut blâmable, entant que Jéhu, pour assembler ces Sacrificateurs, se servit d'un mensonge, & même d'un déguisement criminel, disant qu'il vouloit rendre un service solemnel à Bahal. Il y a d'ailleurs bien de l'apparence que Jéhu fit mourir les Sacrificateurs de Bahal, de même que les fils d'Achab, autant par politique, que pour obéir à Dieu, & par zèle pour son service; puis qu'il affermissoit sa domination, en détruisant ceux qui avoient été attachés au Roi Achab & à Jésabel sa femme. Mais ce qui fait voir sur tout, que le zèle que Jéhu témoigna pour exécuter la volonté de Dieu n'étoit pas sincère, c'est qu'il se contenta d'ôter l'idolatrie de Bahal, qui étoit la plus grossiére, & qu'il laissa subsister celle des veaux d'or, que le Roi Jéroboam avoit établie dans le Royaume des Dix Tribus. Aussi voyons-nous, que l'Ecriture remarque que Jéhu ne marcha pas dans la loi de Dieu de tout son cœur; quoi que cependant Dieu lui promit de conserver le Régne à ses fils jusqu'à la quatriéme génération, parce qu'il avoit exécuté ses jugemens sur la maison d'Achab. On voit en Jéhu une image de ceux dont le zèle n'est pas pur. Ils croient satisfaire à leur devoir, en faisant une partie de la volonté de Dieu, & en renonçant aux péchés les plus grossiers; & ils s'en glorifient, comme Jéhu se glorifioit de son zèle pour Dieu. Mais quand on ne renonce pas à tout ce qui déplait au Seigneur, & particuliérement aux péches pour lesquels on a le plus de penchant, on n'agit pas par un vrai zèle, & l'on ne peut se promettre d'être aprouvé de lui. Aussi voit-on que Dieu châtia ce Prince, par le moyen du Roi de Syrie, qui remporta divers avantages sur lui, & qui s'empara d'une partie de ses Etats.

CHAPITRE XI.

Après la mort d'Achazia, sixieme Roi de Juda, Hathalie sa mére, qui étoit fille d'Achab & idolatre, usurpa le Royaume, & fit mourir tous les Princes du sang royal de Juda, & il n'en échapa qu'un, savoir Joas, qui n'étoit agé que d'un an, & qui fut nourri & caché pendant six ans, par les soins de sa Tante, femme du Grand Sacrificateur Jéhojadah. Au bout de ces six ans Jéhojadah fit proclamer Roi le jeune Joas; il fit mourir Hathalie, & il rétablit la Religion & le Service de Dieu.

Hathalie, mére d'Achazia, ayant vû que son fils étoit mort, s'éleva, & extermina toute la race royale.

2. Mais Jéhoscébah fille du Roi Joram, sœur d'Achazia, prit Joas fils d'Achazia; & le déroba d'entre les fils du Roi, qu'on faisoit mourir, & *le mit* avec sa nourrice dans la chambre aux lits; & on le cacha de devant Hathalie, de sorte qu'on ne le fit point mourir.

3. Et il fut caché avec sa *nourrice* dans la Maison de l'Eternel, l'espace de

de six ans ; cependant Hathalie régnoit sur le pays.

4. Et la septiéme année, Jéhojadah envoya & prit des Centeniers, des Capitaines, & des Archers, & les fit entrer vers lui dans la Maison de l'Eternel, & traita alliance avec eux, & les fit jurer dans la Maison de l'Eternel, & leur montra le fils du Roi.

5. Ensuite il leur fit ce commandement, & leur dit : C'*est* ici ce que vous ferez : La troisiéme partie d'entre vous qui entrez en semaine fera la garde de la maison du Roi ;

6. Et la troisiéme partie *sera* à la porte de Sur ; & la troisiéme partie *sera* à la porte qui est derriére les Archers ; ainsi vous ferez la garde pour garder le Temple, afin que personne n'y entre par force.

7. Et les deux bandes d'entre vous tous qui sortez de semaine feront la garde, pour garder la maison de l'Eternel, auprès du Roi.

8. Et vous environnerez le Roi tout autour, chacun ayant ses armes à la main, & que celui qui entrera dans les rangs soit mis à mort ; & soyez avec le Roi, quand il sortira, & quand il entrera.

9. Les Capitaines firent donc tout ce que Jéhojadah le Sacrificateur avoit commandé, & prirent chacun ses gens, tant ceux qui entroient en semaine, que ceux qui sortoient de semaine ; & ils vinrent vers le Sacrificateur Jéhojadah.

10. Et le Sacrificateur donna aux Capitaines des halebardes, & des boucliers qui venoient du Roi David, & qui *étoient* dans la Maison de l'Eternel.

11. Et les Archers s'étoient rangés auprès du Roi tout autour, ayant chacun les armes à la main, depuis le côté droit du Temple jusqu'au côté gauche de l'autel & du Temple.

12. Alors *Jéhojadah* fit amener le fils du Roi, & mit sur lui une Couronne, & le Tèmoignage, & ils l'établirent Roi, & l'oignirent, & frappant des mains ils dirent : Vive le Roi !

13. Et Hathalie, entendant le bruit des archers & du peuple, entra vers le peuple, dans la maison de l'Eternel.

14. Et elle regarda, & voilà le Roi étoit près de la colomne, selon la coûtume des Rois, & les Capitaines & les trompettes *étoient* près du Roi, & tout le peuple du pays *étoit* dans la joie, & on sonnoit des trompettes. Alors Hathalie déchira ses vêtemens, & cria : Conjuration, conjuration.

15. Et le Sacrificateur Jéhojadah commanda aux Capitaines, qui avoient la charge de l'armée, & leur dit : Menez-la hors des rangs, & que celui qui la suivra soit mis à mort par l'épée ; car le Sacrificateur avoit dit : Qu'on ne la fasse pas mourir dans la Maison de l'Eternel.

16. Ils lui firent donc place, & elle revint par le chemin de l'entrée des chevaux, dans la maison du Roi, & elle fut tuée là.

17. Et Jéhojadah traita cette alliance entre l'Eternel, le Roi, & le peuple, qu'ils seroient le peuple de l'Eternel ; *il traita aussi alliance* entre le Roi & le peuple.

18. Alors tout le peuple du pays entra dans la maison de Bahal, & ils la démolirent, avec ses autels, & ils brisérent entiérement ses images ; ils tuérent aussi Mattam Sacrificateur de Bahal, devant les autels. Et le Sacrificateur ordonna des gardes dans la maison de l'Eternel.

19. Et il prit les Centeniers, les Capitaines, les Archers, & tout le peuple du pays, qui firent descendre le Roi, de la maison de l'Eternel, & ils entrérent dans la maison du Roi, par le chemin de la porte des Archers, & il s'assit sur le trône des Rois.

20. Et tout le peuple du pays se réjouït, & la ville fut en repos ; quoi qu'on eût mis à mort Hathalie par l'épée dans la maison du Roi.

21. Joas *étoit* âgé de sept ans, quand il commença à régner.

REFLEXIONS.

On voit dans l'histoire du règne d'Hathalie, qui monta sur le trône par ses cruautés, que Dieu permet quelquefois que les desseins des méchans réüssissent ; & qu'il s'éléve des Usurpateurs qui s'emparent des Etats. Mais on remarque aussi dans cette même histoire, que Dieu donne des bornes à leur malice, & qu'il délivre enfin ceux qui sont opprimés. Joas, fils du Roi Achazia, échapa à la cruauté d'Hathalie, par un effet particulier de la Providence divine ; & au bout de quelques années Hathalie reçût la punition de ses crimes, & la Religion fut retablie dans sa pureté. Dieu accorde une grande grace aux peuples, lors qu'il les délivre ainsi des méchans Princes, & qu'il en établit de bons en leur place. Et comme cette heureuse révolution fut procurée par les soins du Grand Sacrificateur Jéhojadah, qui fit un acte de justice en délivrant le Royaume d'une Reine étrangére & méchante, & en rendant la couronne à celui qui en étoit légitime héritier ; on doit reconnoitre par là qu'il est très-avantageux pour les Etats d'être conduits par des personnes prudentes, & zèlées pour la Religion & pour le bien public.

CHAPITRE XII.

Joas septiéme Roi de Juda, étant monté sur le trône à l'âge de sept ans, marqua du zèle pour la Religion, dans le commencement de son régne ; mais s'étant

tant corrompu dans la suite, ainsi qu'on le voit dans le II. livre des Croniques, au chapitre XXIV. il fut attaqué par Hazaël Roi de Syrie, & tué dans une conspiration, laissant Amasias son fils pour successeur.

LA septiéme année de Jéhu, Joas commença à régner, & il régna quarante ans à Jérusalem; sa mére s'apelloit Tsiba, & elle *étoit* de Béer-scébah.

2. Joas fit ce qui est droit devant l'Eternel, tout le tems que Jéhojadah le Sacrificateur l'instruisit.

3. Toutefois les hauts lieux ne furent point ôtés; le peuple sacrifioit encore & faisoit des encensemens dans les hauts lieux.

4. Et Joas dit aux Sacrificateurs: Pour ce qui est de tout l'argent consacré, qu'on aporte dans la maison de l'Eternel, *soit* l'argent de *tout* homme qui passe par le dénombrement, soit l'argent des personnes selon l'estimation qu'en fait le Sacrificateur, *soit* tout l'argent que chacun aporte volontairement dans la maison de l'Eternel;

5. Que les Sacrificateurs le prennent par devers eux, chacun de celui qu'il connoit; & qu'ils en réparent ce qui est à réparer du Temple, par tout où l'on trouvera quelque chose à reparer.

6. Mais il arriva que la vingt & troisiéme année du Roi Joas, les Sacrificateurs n'avoient point encore réparé ce qui étoit à réparer au Temple.

7. Et le Roi Joas apella le Grand Sacrificateur Jéhojadah, & les Sacrificateurs, & leur dit: Pourquoi n'avez-vous pas réparé ce qui étoit à réparer au Temple? Maintenant donc ne prenez plus d'argent de ceux que vous connoissez, mais laissez-le pour ce qui est à réparer au Temple.

8. Et les Sacrificateurs consentirent de ne prendre plus l'argent du peuple, & de ne pas *être chargés de* réparer ce qui étoit à reparer au Temple.

9. Mais le Sacrificateur Jéhojadah prit un coffre, & fit une ouverture à son couvercle, & le mit auprès de l'Autel à main droite, à l'endroit par lequel on entroit dans la maison de l'Eternel; & les Sacrificateurs qui gardoient les vaisseaux, mettoient là tout l'argent qu'on apportoit à la maison de l'Eternel.

10. Et dès qu'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent au coffre, le Sécretaire du Roi montoit avec le grand Sacrificateur, & ils mettoient l'argent qui se trouvoit dans la maison de l'Eternel dans des sacs, puis ils le comptoient.

11. Et ils délivroient cet argent bien compté entre les mains de ceux qui avoient charge de l'ouvrage, qui étoient commis sur la maison de l'Eternel, lesquels le distribuoient aux charpentiers & aux architectes qui réparoient la maison de l'Eternel;

12. Et aux massons, & aux tailleurs de pierres, pour acheter du bois & des pierres de taille, pour réparer ce qui étoit à réparer dans la maison de l'Eternel, & tout ce qu'il faloit employer pour la réparation du Temple.

13. Au reste, de cet argent qu'on apportoit dans la maison de l'Eternel, on n'en faisoit point de coupes d'argent pour la maison de l'Eternel, ni de serpes, ni de bassins, ni de trompettes, ni aucun autre utensile d'or, ou d'argent;

14. Mais on le distrubuoit à ceux qui avoient la charge de l'ouvrage, lesquels en réparoient la maison de l'Eternel.

15. Et on ne faisoit point rendre compte à ceux entre les mains de qui on avoit délivré cet argent, pour le distribuer à ceux qui travailloient; car ils *le* faisoient fidélement.

16. L'argent des sacrifices pour les délits, & l'argent des sacrifices pour les péchés, n'étoit point aporté dans la maison de l'Eternel; *car* il appartenoit aux Sacrificateurs.

17. Alors Hazaël Roi de Syrie monta, & fit la guerre contre Gath, & la prit; après cela Hazaël tourna visage pour monter contre Jérusalem.

18. Mais Joas Roi de Juda prit tout ce qui étoit consacré, que Josaphat, Joram, & Achazia ses péres, Rois de Juda, avoient consacré, & tout ce que lui-même avoit consacré, & tout l'or qui se trouva dans les trésors de la maison de l'Eternel & de la maison du Roi, & il l'envoya à Hazaël Roi de Syrie qui se retira de Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas, & tout ce qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda.

20. Or ses serviteurs se soulevérent, & se liguérent, & tuérent Joas dans la maison de Millo, qui est à la descente de Silla.

21. Jozacar fils de Scimhath, & Jozabad fils de Scomer, ses serviteurs, le tuérent, & il mourut; & on l'ensevelit avec ses péres dans la ville de David, & Amasias son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

LE Roi Joas témoigna de la piété pendant assez long-tems, & s'employa avec zéle à remettre en état le service de Dieu, & à affermir la Religion. Mais il ne continua pas; il commit même de très-grands crimes, comme cela est rapporté dans les Croniques; aussi fit-il une fin malheureuse. L'histoire de ce Prince, qui avoit si bien commencé, mais qui finit si mal, nous engage à reconnoitre, que les personnes qui ont de bonnes intentions, & même

même du zèle, peuvent non seulement se relâcher, mais même tomber dans les derniers égaremens, lors qu'elles ne veillent pas sur elles-mêmes, & qu'elles prêtent l'oreille à de mauvais conseils, comme fit Joas. C'est ce qui arrive sur tout aux Princes, qui ayant éte éclairés de la connoissance de Dieu, & ayant reçu de lui des bienfaits signalés, viennent à l'abandonner.

CHAPITRE XIII.

Joachaz, onziéme Roi d'Israël, fut idolatre; à cause dequoi Dieu suscita contre lui le Roi de Syrie; mais ayant imploré le secours du Seigneur, il fut délivré; cependant il persevera dans l'idolatrie, & il mourut en la dix-septiéme année de son régne; laissant le Royaume à Joas son fils, qui regna seize ans. Joas étant allé voir le Prophète Elisée, qui étoit malade, ce Prophète lui prédit qu'il vaincroit les Syriens, mais qu'il ne les détruiroit pas. Elisée mourut en ce tems-là, & un homme mort, ayant touché ses os, ressuscita.

LA vingt & troisiéme année de Joas, fils d'Achazia Roi de Juda, Joachaz fils de Jéhu commença à régner sur Israël à Samarie; *il régna* dix-sept ans.

2. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel; car il suivit les péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël, *&* il ne s'en retira point.

3. Et la colère de l'Eternel s'alluma contre Israël, & il les livra entre les mains de Hazaël Roi de Syrie, & entre les mains de Ben-hadad fils de Hazaël, pendant tout ce tems-là.

4. Mais Joachaz supplia l'Eternel; & l'Eternel l'exauça; car il vit l'oppression d'Israël, parce que le Roi de Syrie les opprimoit.

5. L'Eternel donc donna un libérateur à Israël, & ils sortirent de dessous la puissance des Syriens; ainsi les Enfans d'Israël habitérent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Toutefois ils ne se détournérent point des péchés de la maison de Jéroboam, par lesquels il avoit fait pécher Israël; mais ils y marchérent, & même le bocage subsista à Samarie;

7. Bien que *Dieu* n'eût laissé du peuple à Joachaz que cinquante hommes de cheval, dix chariots, & dix mille hommes de pié; & que le Roi de Syrie les eût détruits, & les eût rendu *menus* comme la poudre qu'on foule *dans l'aire.*

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, & ses exploits, ne *sont*-ils pas écrits au livre des Croniques des Rois d'Israël?

9. Ainsi Joachaz s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit à Samarie, & Joas son fils régna en sa place.

10. La trente-septiéme année de Joas Roi de Juda, Joas fils de Joachaz commença à régner sur Israël à Samarie, *& il regna* seize ans.

11. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, & il ne se détourna d'aucun des péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël, mais il y marcha.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il fit, & la valeur avec laquelle il combattit contre Amasias Roi de Juda, *ces choses ne sont*-elles pas écrites au livre des Croniques des Rois d'Israël?

13. Et Joas s'endormit avec ses péres, & Jéroboam s'assit sur son Trône. Et Joas fut enseveli à Samarie avec les Rois d'Israël.

14. Or Elisée avoit été malade d'une maladie dont il mourut; & Joas le Roi d'Israël étoit descendu, & il avoit pleuré sur son visage, disant: Mon Pére, mon Pére, chariot d'Israël, & sa cavalerie.

15. Et Elisée lui dit: Pren un arc & des flèches. Et il prit en sa main un arc & des flèches.

16. Et il dit au Roi d'Israël: Empoigne l'arc de ta main. Et quand il l'eut empoigné, Elisée mit ses mains sur les mains du Roi.

17. Et il dit: Ouvre la fenêtre vers l'orient; & quand il l'eut ouverte, Elisée lui dit: Tire. Après qu'il eut tiré il lui dit: *C'est* la flèche de la délivrance de l'Eternel, & la flèche de la délivrance contre les Syriens: Tu frapperas donc les Syriens à Apkek, jusqu'à les consumer.

18. Il lui dit encore: Pren des flèches. Et quand il *les* eut prises, il dit au Roi d'Israël: Frappe contre terre. Et il frappa trois fois, puis il s'arrêta.

19. Et l'Homme de Dieu s'irrita contre lui; & il lui dit: Il falloit frapper cinq ou six fois; alors tu eusses frappé les Syriens jusqu'à les détruire; mais maintenant tu ne les battras que trois fois.

20. Et Elisée mourut, & on l'ensevelit. L'année suivante quelques troupes de Moabites entrérent dans le pays.

21. Et il arriva que comme on ensevelissoit un homme, voici on vit une troupe de *soldats*, de sorte qu'on jetta cet homme-là dans le sépulcre d'Elisée; cet homme-là étant roulé-là, & ayant touché les os d'Elisée, revint en vie, & il se leva sur ses piés.

22. Or Hazaël Roi de Syrie avoit opprimé les Israëlites pendant toute la vie de Joachaz.

23. Mais l'Eternel eut compassion d'eux, & il leur fit grace, & il se retourna vers eux pour l'amour de l'alliance *qu'il avoit faite* avec Abraham, Isaac &

& Jacob, & ne les voulut point exterminer, ni les rejetter de devant lui jusqu'à maintenant.
24. Car Hazaël Roi de Syrie mourut, & Ben-hadad son fils régna en sa place.
25. Et Joas fils de Joachaz retira d'entre les mains de Ben-hadad fils de Hazaël les villes que *Hazaël* avoit prises par guerre à Joachaz son pére: Joas le battit par trois fois, & recouvra les villes d'Israël.

REFLEXIONS.

CE qu'on doit remarquer dans l'histoire du Rois Joachaz, c'est qu'il fut idolatre comme ses prédecesseurs; & que se voyant attaqué par le Roi de Syrie, il eut recours à Dieu par ses priéres, Dieu le délivra, par un effet de son amour envers le peuple d'Israël, qu'il voyoit opprimé par les Syriens. Mais quoi que ce Prince eût éprouvé le secours du Seigneur, & qu'il se vit même extrèmement affoibli, il ne laissa pas de perséverer dans l'idolatrie. Telle est ordinairement la conduite des méchans: Ils s'adressent à Dieu dans les maux qui les pressent; mais après que Dieu les en a délivrés, ils n'en deviennent pas meilleurs, & ils sont insensibles aux marques de son support, aussi-bien qu'à ses châtimens. II. On voit dans l'histoire du Roi Joas, fils de Joachaz, que ce Prince imita son pére dans ses déréglemens, & que cependant Dieu lui promit par le Prophète Elisée, qu'il vaincroit les Syriens. Il est remarqué sur cela dans ce chapitre, que Joas remporta ces avantages, parce que Dieu eut compassion des Israëlites, & en considération de l'Alliance qu'il avoit traitée avec leurs péres. Dieu, qui est bon & miséricordieux, en use toujours de la sorte envers les hommes, & il les supporte long-tems, avant que de les abandonner entiérement. III. Nous avons ici le récit de la mort d'Elisée, que Dieu retira du monde, après qu'il eut exercé la charge de Prophète, pendant plus de soixante ans. La visite que Joas Roi d'Israël lui fit, & l'affliction qu'il témoigna de sa mort, font voir que ce Prince, quoi qu'engagé dans l'idolatrie, respectoit Elisée, & que les Prophètes du Seigneur étoient considerés dans le Royaume d'Israël. La mémoire de ce saint Prophète doit être en bénédiction dans l'Eglise: son zèle & ses autres vertus doivent nous servir d'exemple, & animer tous les Chrétiens, & principalement ceux qui ont charge dans l'Eglise, à servir Dieu fidélement chacun dans leur vocation. La résurrection de cet homme qui revint en vie, pour avoir touché les os d'Elisée, devoit faire une grande impression sur les Israëlites des dix Tribus, auxquels ce Prophète avoit été envoyé. Mais cet événement miraculeux doit aussi nous convaincre, que Dieu, qui a promis de ressusciter les morts, a la puissance de leur rendre la vie, & qu'il le fera au dernier jour.

CHAPITRE XIV.

Ce chapitre contient l'Histoire de deux Rois. Le prémier fut Amasias, huitiéme Roi de Juda. Il donna d'abord des marques de pieté & de modération, & il remporta la victoire sur les Iduméens. Mais étant devenu idolatre, comme on le lit dans les Croniques, & ayant déclaré la guerre à Joas Roi d'Israël, il fut battu & pris par ce Prince, qui pilla la Ville & le Temple de Jérusalem. Enfin Amasias fut tué par des personnes qui conspirérent contre lui, & Asarias son fils lui succéda. II. On a ici en abrégé l'histoire de Jéroboam second, qui fut le XIII. Roi d'Israël, & qui régna quarante & un an.

LA seconde année de Joas fils de Joachaz Roi d'Israël, Amasias fils de Joas Roi de Juda commença à régner.
2. Il étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner, & il régna vingt-neuf ans à Jérusalem; sa mére s'appelloit Jéhohaddan, & *elle étoit* de Jérusalem.
3. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, non pas toutefois comme David son pére; il fit comme Joas son pére avoit fait;
4. De sorte qu'il n'y eut que les hauts lieux qui ne furent point ôtés, le peuple sacrifioit encore & faisoit des encensemens dans les hauts lieux.
5. Et dès que le Royaume fut affermi entre ses mains, il fit mourir ses serviteurs qui avoient tué le Roi son pére.
6. Mais il ne fit point mourir leurs enfans, selon ce qui est écrit au livre de la Loi de Moyse, où l'Eternel a donné ce commandement, disant; On ne fera point mourir les enfans pour les péres; mais on fera mourir chacun pour son péché.
7. Il frappa dix mille hommes d'Edom dans la valée du sel, & prit Sélah par guerre, & lui donna le nom de Jokléel, & *on l'a ainsi nommée* jusqu'à-ce jour.
8. Alors Amasias envoya des messagers vers Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, Roi d'Israël, pour *lui* dire: Vien, que nous nous voyions l'un l'autre.
9. Et Joas Roi d'Israël envoya dire à Amasias Roi de Juda: L'épine qui *est* au Liban a envoyé dire au cèdre qui *est* au Liban; Donne ta fille pour femme à mon fils; mais les bêtes sauvages qui *sont* au Liban ont passé, & ont foulé l'épine.
10. *Parce que* tu as rudement frappé les Iduméens, ton cœur s'est élevé.

Contente-toi de ta gloire, & tien-toi dans ta maison; & pourquoi attirerois-tu un mal, par lequel tu tomberois, toi, & Juda avec toi.

11. Mais Amasias ne *lui* obéït pas; & Joas Roi d'Israël monta, & ils se virent l'un l'autre, lui & Amasias Roi de Juda, à Beth-scémes, qui *est* de Juda.

12. Et Juda ayant été défait par Israël, ils s'enfuirent chacun dans leurs tentes.

13. Et Joas Roi d'Israël prit Amasias Roi de Juda, fils de Joas, fils d'Achazia, à Beth-scémes; ensuite il vint à Jérusalem, & il fit une bréche de quatre cents coudées dans la muraille de Jérusalem, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte du coin.

14. Et ayant pris tout l'or & l'argent, & tous les vaisseaux qui furent trouvés dans la maison de l'Eternel, & dans les trésors de la maison Royale, & des gens pour être en ôtage, il retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas, & sa valeur, & comment il combattit contre Amasias, *cela* n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois d'Israël?

16. Et Joas s'endormit avec ses péres, & il fut enséveli à Samarie, avec les Rois d'Israël, & Jéroboam son fils régna en sa place.

17. Et Amasias fils de Joas Roi de Juda vécut quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amasias, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

19. Or on fit une conspiration contre lui à Jérusalem, & il s'enfuït à Lakis; mais on envoya après lui à Lakis, & on le tua là.

20. Et *de là* on l'aporta sur des chevaux, & il fut enseveli à Jérusalem avec ses péres dans la ville de David.

21. Alors tout le peuple de Juda prit Asarias, âgé de seize ans; & ils l'établirent Roi, au lieu d'Amasias son pére.

22. Il rebâtit Elath, l'ayant remise en la puissance de Juda, après que le Roi fut endormi avec ses péres.

23. La quinziéme année d'Amasias, fils de Joas Roi de Juda, Jéroboam fils de Joas commença à régner sur Israël à Samarie, *& il regna* l'espace de quarante & un ans.

24. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel; il ne se détourna point d'aucun des péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël.

25. Il rétablit les bornes d'Israël, depuis l'entrée de Hamath, jusqu'à la mer de la campagne, selon la parole de l'Eternel le Dieu d'Israël, qu'il avoit prononcée par son serviteur Jonas fils d'Amittaï, Prophete, qui *etoit* de Gathépher.

26. Parce que l'Eternel vit *que* l'affliction d'Israël *étoit* fort amére, & qu'il ne restoit plus rien, ni de ce qui est serré ni de ce qui est abandonné, & qu'il n'y avoit personne qui aidât Israël.

27. Et l'Eternel n'avoit point parlé d'effacer le nom d'Israël de dessous les cieux; & il les délivra par les mains de Jéroboam fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, & la valeur avec laquelle il combattit, & comment il rétablit Damas & Hamath de Juda en Israël, *ces choses* ne sont-elles pas écrites au livre des Croniques des Rois d'Israël?

29. Puis Jéroboam s'endormit avec ses péres, avec les Rois d'Israël, & Zacharie son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

LES commencemens du régne d'Amasias furent loüables, il eut de l'attachement pour le service de Dieu, & il fit paroitre sa justice & sa modération en épargnant les enfans de ceux qui avoient tué Joas son pére. Dieu l'en récompensa par la victoire qu'il remporta sur les Iduméens. Mais dès qu'il se détourna de Dieu, il éprouva toutes sortes de malheurs; il vit son pays ravagé par le Roi d'Israël, & il périt enfin misérablement comme son pére dans une conspiration. Voici un nouvel exemple où l'on voit bien clairement, que ceux qui tombent dans l'ingratitude & dans la rébellion contre Dieu, après avoir bien commencé, attirent sur eux les effets de sa vengeance. Il y a deux réflexions à faire sur le régne de Jéroboam II. l'une, qu'il conserva le culte idolatre qui avoit été établi dans le Royaume d'Israël. L'autre, que Dieu ne laissa pas, sous le régne de ce Prince, de conserver & de rétablir même ce Royaume, qui étoit alors dans un grand abaissement; ce qu'il fit à cause de l'amour qu'il portoit à son peuple, qu'il voyoit extrêmement affligé, & parce qu'il n'avoit pas encore résolu de le détruire. C'est là un effet de la grande bonté de Dieu, & de son suport envers les Princes & les peuples coupables. Au reste, il paroit d'ici, que Jonas qui fut envoyé à Ninive, prophètisoit dans ce tems-là dans le Royaume des Dix Tribus; & que ce fut même lui qui promit à Jéroboam les avantages que Dieu lui accorda. Nous voyons en cela la vérité de ce que l'Ecriture dit en tant d'endroits, que Dieu ne cessa point d'envoyer des Prophètes aux Israëlites, afin de les détourner de l'idolatrie, & de les rappeller à son service, & qu'ils ne furent rejettés, que parce qu'ils refusérent d'écouter les remontrances des Serviteurs de Dieu, & qu'ils persévérent avec obstination dans leurs péchés.

CHA-

CHAPITRE XV.

Asarias, nommé autrement Osias, neuviéme Roi de Juda, fut d'abord attaché au service de Dieu ; mais il fut frapé de lepre, pour avoir voulu usurper les fonctions du Sacerdoce. L'histoire de ce Prince se voit plus au long dans les Croniques. II. On trouve dans ce chapitre l'histoire de Zacharie, de Sallum, de Manahem, de Pékachja, & de Pékach, tous Rois d'Israël. Jéroboam, second du nom, Roi d'Israël, étant mort, il y eut un interregne d'environ onze ans. Au bout de ce tems, Zacharie son fils fut établi Roi ; il régna six mois, & la famille de Jéhu fut éteinte en lui, dans la quatriéme génération, comme Dieu l'avoit prédit : Sallum le tua, & ne régna qu'un mois ; ayant été tué par Ménahem qui régna dix ans, & devint tributaire du Roi d'Assyrie. Pékachja son fils fut le dix-septiéme Roi d'Israël ; il fut tué par Pékach, sous le regne duquel une partie du peuple fut transportée en Assyrie. Ce Pékach fut tué par Hosée, qui fut le dix-neuviéme & dernier Roi d'Israël. Tous ces Princes furent idolatres. III. Asarias Roi de Juda étant mort, Jotham son fils, Prince religieux lui succéda ; ce fut le dixiéme Roi de Juda, & il régna seize ans.

LA vingt-septiéme année de Jéroboam Roi d'Israël, Asarias fils d'Amasias Roi de Juda régnoit.

2. Il étoit âgé de seize ans, quand il commença à régner, & il régna cinquante-deux ans à Jérusalem ; sa mére s'appelloit Jécolia, *& elle étoit* de Jérusalem.

3. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme avoit fait Amasias son pére.

4. De sorte qu'il n'y eut que les hauts lieux qui ne furent point ôtés ; le peuple sacrifioit encore & faisoit des encensemens sur les hauts lieux.

5. Mais l'Eternel frapa le Roi, & il fut lépreux jusqu'au jour qu'il mourut ; & il demeura dans une maison écartée ; & Jotham fils du Roi avoit l'intendance du Palais, & jugeoit le peuple du pays.

6. Le reste des actions d'Asarias, tout ce, dis je, qu'il a fait, n'*est* il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda ?

7. Et Asarias s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de David, & Jotham son fils régna en sa place.

8. La trente-huitiéme année d'Asarias Roi de Juda, Zacharie fils de Jéroboam commença à régner sur Israël à Samarie, *& il régna* six mois.

9. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoient fait ses péres ; il ne se détourna point des péchés de Jéroboam, fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël.

10. Or Sçallum fils de Jabès fit une conspiration contre lui, & le frappa en la présence du peuple, & le tua, & il régna en sa place.

11. Quant au reste des actions de Zacharie, voilà elles *sont* écrites au livre des Croniques des Rois d'Israël.

12. C'*est* là la parole que l'Eternel avoit prononcée à Jéhu, en lui disant : Tes fils seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatriéme génération ; & il en fut ainsi.

13. Sçallum fils de Jabès commença à régner la trente-neuviéme année de Hozias Roi de Juda, & il ne régna que l'espace d'un mois entier dans Samarie.

14. Car Ménahem fils de Gadi, *qui étoit* de Tirtsa, monta, & il entra dans Samarie, & il frappa Sçallum fils de Jabès à Samarie, & le tua, & il régna en sa place.

15. Le reste des actions de Sçallum, & la conspiration qu'il fit, voilà ces choses *sont* écrites au livre des Croniques des Rois d'Israël.

16. Et Ménahem battit Tiphsah, & tous ceux qui y *étoient* & dans sa contrée, depuis Tirtsa, parce qu'elle ne lui avoit pas ouvert *les portes*, & il les tua, & fendit toutes les femmes grosses qui y étoient.

17. La trente-neuviéme année d'Asarias Roi de Juda, Ménahem fils de Gadi commença à régner sur Israël, *& il régna* dix ans à Samarie.

18. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel ; il ne se détourna point des péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël pendant toute sa vie.

19. Alors Pul, Roi des Assyriens, vint contre le pays ; & Ménahem donna mille talens d'argent à Pul, afin qu'il lui aidât à affermir son Royaume entre ses mains.

20. Et Ménahem tira cet argent d'Israël, de tous ceux qui étoient puissans en biens, pour le donner au Roi des Assyriens ; de chacun cinquante sicles d'argent ; ainsi le Roi des Assyriens s'en retourna, & ne s'arrêta point dans le pays.

21. Le reste des actions de Ménahem, tout ce, dis je, qu'il a fait, n'est il pas écrit au livre des Croniques des Rois d'Israël ?

22. Et Ménahem s'endormit avec ses péres, & Pékachja son fils régna en sa place.

23. La cinquantiéme année d'Asarias Roi de Juda, Pékachja fils de Ménahem commença à régner sur Israël à Samarie, *& il régna* deux ans.

24. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel ; il ne se détourna point des

des péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël.

25. Et Pékach fils de Rémalja son Capitaine fit une conspiration contre lui, & le frappa à Samarie, au Palais Royal, avec Argob & Arjé, ayant avec lui cinquante hommes des descendans des Galaadites. Ainsi il le tua, & il régna en sa place.

26. Le reste des actions de Pékachja, tout ce qu'il a fait, voilà il *est* écrit au livre des Croniques des Rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxiéme année d'Asarias Roi de Juda, Pékach fils de Rémalja commença à règner sur Israël à Samarie, *& il règna* vingt ans.

28. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel; & il ne se détourna point des péchés de Jéroboam fils de Nébat, par lesquels il avoit fait pécher Israël.

29. Du tems de Pékach Roi d'Israël, Tiglathpiléser, Roi des Assyriens, vint & prit Hijon, & Abel-bethmahaca, & Janoah, & Kédès, & Hatsor, & Galaad, & la Galilée, même tout le pays de Néphthali, & il *en* transporta le peuple en Assyrie.

30. Et Hosée fils d'Ela fit une conspiration contre Pékach fils de Rémalja; il le frappa, le tua, & règna en sa place, la vingtiéme année de Jotham fils de Hozias.

31. Le reste des actions de Pékach, tout ce, dis je, qu'il a fait, voilà il *est* écrit au livre des Croniques des Rois d'Israël.

32. La seconde année de Pékach fils de Rémalja Roi d'Israël, Jotham fils de Hozias Roi de Juda commença à règner.

33. Il étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à règner, & il règna seize ans à Jérusalem: Sa mére s'apelloit Jérusça, *& elle étoit* fille de Tsadok.

34. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel; & il fit comme Hozias son pére avoit fait.

35. De sorte qu'il n'y eut que les hauts lieux qui ne fussent point ôtés; le peuple sacrifioit encore, & il faisoit des encensemens dans les hauts lieux. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte de la maison de l'Eternel.

36. Le reste des actions de Jotham, tout ce, dis-je, qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

37. En ces jours-là l'Eternel commença d'envoyer contre Juda Retsin Roi de Syrie, & Pékach fils de Rémalja.

38. Et Jotham s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de David son pére, & Achaz son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

On remarque dans l'histoire du Roi Asarias, qui de même que quelques-uns de ses prédécesseurs, commença bien, mais qui ne persévera pas, & qui finit sa vie étant séquestré; ce qui arrive à ceux qui ont de bons sentimens, mais qui se relâchent, & qui s'écartent de leur devoir. Ce qu'il y a à observer sur le règne de Zacharie, de Sallum, de Manahem, de Pékachja, & de Pékah, Rois d'Israël, c'est: I. Que l'on voit dans tous ces Princes une obstination insurmontable à conserver l'idolatrie, malgré les châtimens dont Dieu les visitoit, & quoi qu'ils dussent reconnoitre que la protection de Dieu se retiroit de dessus eux. II. Que ces Rois furent tous malheureux, & qu'ils périrent presque tous misérablement, s'étant tués les uns les autres. III. Que Dieu commença alors de livrer le Royaume d'Israël à leurs ennemis, & même qu'une partie des Israëlites furent transportés en Assyrie; ce qui marquoit bien clairement que ce Royaume tendoit à sa fin. Il n'y a point de signe plus certain des jugemens de Dieu, que lors que ni ses fléaux, ni son support ne peuvent ramener les hommes à leur devoir, & lors qu'ils ont des Conducteurs abandonnés à l'irréligion & à l'impiété. L'histoire sainte fait une réflexion particuliére sur la mort du Roi Zacharie; c'est que la famille de Jéhu finit en lui, conformément à ce que Dieu avoit dit au Roi Jéhu, que ses fils seroient assis sur le trône d'Israël, jusqu'à la quatriéme génération. C'est ici la quatriéme famille des Rois d'Israël, que nous avons vû périr par l'idolatrie. Celle de Jéroboam fut détruite la prémiére; après cela celle de Bahasça; ensuite celle d'Achab; & enfin celle de Jéhu. Mais cependant la famille des Rois de Juda, à laquelle les promesses de Dieu étoient attachées, subsistoit toûjours. Elle continua en Jotham, qui imita Ozias son pére, dans ce qu'il avoit eu de bon; mais qui ne l'imita pas dans ses fautes.

CHAPITRE XVI.

Achaz, onziéme Roi de Juda, Prince impie & idolatre, est attaqué par les Rois de Syrie & d'Israël, & il appella à son secours Tiglatpiléser Roi des Assyriens, qui prit Damas, capitale du Royaume de Syrie, & en fit mourir le Roi. Achaz fait bâtir un autel aux idoles que les Syriens adoroient; il place cet autel dans le Temple de Jérusalem, & y établit l'idolatrie. Ayant règné seize ans, il mourut, & laissa le Royaume à Ezéchias son fils.

LA dix-septiéme année de Pékach fils de Rémalja, Achaz fils de Jotham Roi de Juda commença à règner.

2. Achaz

2. Achaz *étoit* âgé de vingt ans quand il commença à régner, & il régna seize ans à Jérusalem; & il ne fit point ce qui est droit devant l'Eternel son Dieu, comme David son pére.

3. Mais il suivit le train des Rois d'Israël; & même il fit passer son fils par le feu, selon les abominations des nations que l'Eternel avoit chassées de devant les enfans d'Israël.

4. Il sacrifioit aussi & il faisoit des encensemens dans les hauts lieux, sur les côteaux, & sous tout arbre feuillu.

5. Alors Retsin Roi de Syrie, & Pékach fils de Remalja Roi d'Israël montérent contre Jérusalem pour combattre, & ils assiégérent Achaz; mais ils n'en purent point venir à bout par les armes.

6. En ce tems-là Retsin Roi de Syrie remit Elath en la puissance des Syriens, car il dépossèda d'Elath ceux de Juda, & les Syriens vinrent à Elath, & ils y ont demeuré jusqu'à ce jour.

7. Or Achaz avoit envoyé des députés à Tiglath-pilésér Roi des Assyriens pour *lui* dire: Je *suis* ton serviteur & ton fils; monte & délivre moi de la main des Syriens, & de la main du Roi d'Israël qui s'élèvent contre moi.

8. Et Achaz avoit pris l'argent & l'or qui s'étoit trouvé dans la maison de l'Eternel, & dans les trésors de la maison Royale; & il l'avoit envoyé en don au Roi d'Assyrie.

9. Et le Roi d'Assyrie fit ce qu'il souhaitoit, & monta à Damas, & la prit, & en transporta le peuple à Kir, & il fit mourir Retsin.

10. Alors le Roi Achaz s'en alla au devant de Tiglath-pilésér Roi d'Assyrie à Damas, & le Roi Achaz ayant vû l'autel qui *étoit* à Damas, envoya à Urie le Sacrificateur le dessein & le modèle de cet autel, selon toute sa figure.

11. Et Urie le Sacrificateur bâtit un autel, suivant tout ce que le Roi Achaz avoit mandé de Damas; Urie le Sacrificateur le fit ainsi, en attendant que le Roi fût revenu de Damas.

12. Et quand le Roi Achaz fut revenu de Damas, & qu'il eut vû l'autel, il s'en aprocha, & fit offrir sur cet autel;

13. Et il fit fumer son holocauste & son sacrifice, & il versa ses aspersions, & répandit le sang de ses sacrifices de prospérités sur cet autel-là.

14. Et pour ce qui est de l'autel d'airain qui *étoit* devant l'Eternel, il le transporta de devant la maison, ensorte qu'il ne fut point entre *son* autel & la maison de l'Eternel, & il le mit à côté de cet autel là vers le septentrion.

15. Et le Roi Achaz donna ce commandement à Urie le Sacrificateur, disant: Fai fumer l'holocauste du matin, & l'oblation du soir, l'holocauste du Roi, & son gâteau, l'holocauste de tout le peuple du pays, leurs gâteaux & leurs aspersions sur le grand autel, & répans tout le sang des holocaustes, mais l'autel d'airain sera pour moi, afin d'y consulter le *Seigneur*.

16. Et Urie le Sacrificateur fit tout ce que le Roi Achaz lui avoit commandé.

17. Le Roi Achaz retrancha aussi les soutiens qui étoient autour des soubassemens, & il ôta les cuviers de dessus; & il fit ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui *étoient* dessous, & il la mit sur un pavé de pierre.

18. Il ôta aussi de la Maison de l'Eternel le couvert du Sabbat, qu'on avoit bâti au Temple, & l'entrée du Roi qui *étoit* en dehors, à cause du Roi des Assyriens.

19. Le reste des actions qu'Achaz a faites, n'*est* il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

20. Puis Achaz s'endormit avec ses péres, & fut enseveli avec eux dans la ville de David; & Ezéchias son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

ACHAZ fut le plus méchant Roi qu'il y eût eu jusqu'à lui dans le Royaume de Juda. Il servit les faux dieux, & il imita même la coutume des idolatres, qui faisoient passer leurs enfans par le feu, à l'honneur des idoles. Au lieu de s'humilier devant Dieu, suivant les exhortations du Prophète Esaïe, qui lui promettoit que Dieu le délivreroit des Rois de Syrie & d'Israël, il porta l'impieté jusqu'à faire un autel sur le modèle de celui que les Syriens avoient à Damas, & à mettre cet autel dans le Temple. L'histoire de ce Prince fait voir dequoi sont capables ceux qui se livrent à leurs passions & à l'endurcissement de leur cœur. On doit aussi faire réflexion sur la conduite du Sacrificateur Urie, qui, au lieu de s'opposer au dessein criminel & impie du Roi Achaz, exécuta ses ordres, & plaça un autel idolatre dans le Temple de Jérusalem. L'impieté est encore plus odieuse dans les Ministres de la Réligion que dans les Princes; & ils se rendent extrèmement coupables, lors que la crainte, la complaisance pour les Grands du monde, ou quelque autre consideration que ce soit, les engage à faire des choses contraires à la Loi divine.

CHAPITRE XVII.

C'est ici l'histoire de la destruction du Royaume des Dix Tribus; elle arriva sous le régne d'Hosée dernier Roi d'Israël, & du tems qu'Ezéchias Roi de Juda régnoit. Hosée ayant conspiré contre

contre le Roi d'Aſſyrie, dont il étoit tributaire, ce Prince aſſiégea & prit Samarie, & tranſporta les Iſraëlites en Aſſyrie & en d'autres lieux. Quelques années après, le Roi des Aſſyriens ayant envoyé des gens pour habiter à Samarie & au pays d'Iſraël, il arriva que parce qu'ils ne ſervoient pas le Seigneur, ils étoient dévorés par des lions. Cela obligea ce Roi de leur envoyer un Sacrificateur Iſraëlite, qui leur enſeignât à ſervir Dieu; mais ces peuples mélérent leurs ſuperſtitions & le ſervice de leurs idoles avec le ſervice du Seigneur; & ce fut là l'origine des Samaritains.

LA douziéme année d'Achaz Roi de Juda, Hoſée fils d'Ela commença à règner à Samarie ſur Iſraël, *&* *il régna* neuf ans.

2. Et il fit ce qui eſt mauvais devant l'Eternel, non pas toutefois comme les Rois d'Iſraël qui avoient été avant lui.

3. Scalmanéeſer Roi des Aſſyriens monta contre lui, & Hoſée lui fut aſſujetti, & il lui envoyoit un tribut.

4. Mais le Roi des Aſſyriens découvrit une conſpiration qu'Hoſée faiſoit; parce qu'il avoit envoyé des Députés vers So, Roi d'Egypte, & qu'il n'envoyoit plus le tribut tous les ans au Roi d'Aſſyrie; & le Roi des Aſſyriens l'enferma & le lia dans une priſon.

5. Le Roi des Aſſyriens monta donc par tout le pays, & il monta à Samarie, & l'aſſiégea pendant trois ans.

6. La troiſiéme année d'Hoſée, le Roi des Aſſyriens prit Samarie, & il tranſporta les Iſraëlites en Aſſyrie, & les fit habiter à Halah, & dans Hahor ſur le fleuve de Gozan, & dans les villes des Mèdes.

7. Car il étoit arrivé que les enfans d'Iſraël avoient péché contre l'Eternel leur Dieu qui les avoit fait monter hors du pays d'Egypte, & qu'ils avoient révéré d'autres dieux;

8. Et qu'ils avoient ſuivi les coutumes des nations que l'Eternel avoit chaſſées de devant les enfans d'Iſraël, & des Rois d'Iſraël qui les avoient établies.

9. Et les enfans d'Iſraël avoient caché les choſes *qu'ils faiſoient*, qui n'étoient point droites devant l'Eternel leur Dieu; & ils s'étoient bâti des hauts lieux par toutes leurs villes, depuis la tour des gardes, juſqu'aux villes fortes.

10. Et ils s'étoient dreſſé des ſtatuës, & *ils avoient planté* des bôcages, ſur toutes les hautes collines & ſous tout arbre feuillu.

11. Et ils avoient fait là des encenſemens dans tous les hauts lieux, à l'imitation des nations que l'Eternel avoit chaſſées de devant eux; & ils avoient fait de méchantes actions, pour irriter l'Eternel.

12. Et ils avoient ſervi les dieux infames, deſquels l'Eternel leur avoit dit: Vous ne ferez point cela.

13. Et l'Eternel avoit ſommé Iſraël & Juda par tous les Prophètes, *& par* tous les Voyans, leur diſant: Détournez vous de toutes vos méchantes voies; convertiſſez vous & gardez mes commandemens; & mes ſtatuts, ſelon toute la Loi que j'ai commandée à vos péres, & que je vous ai envoyée par mes ſerviteurs les Prophètes.

14. Mais ils n'écoutérent point, & ils roidirent leur cou, comme leurs péres *avoient roidi* leur cou, leſquels n'avoient point crû à l'Eternel leur Dieu.

15. Et ils mépriſérent ſes ſtatuts, & l'alliance qu'il avoit traitée avec leurs péres, & ſes témoignages, par leſquels il les avoit ſommés; & ils marchérent après la vanité, ils furent auſſi vains, ils imitérent les nations qui *étoient* autour d'eux, bien que l'Eternel eût défendu de faire comme elles.

16. Et ayant abandonné tous les commandemens de l'Eternel leur Dieu, ils ſe firent des images de fonte, *ſavoir* deux veaux, ils ſe firent auſſi des bôcages, ils ſe proſternérent devant toute l'armée des cieux, & ils ſervirent Bahal.

17. Ils firent auſſi paſſer leurs fils & leurs filles par le feu, ils s'adonnérent aux divinations & aux enchantemens, & ils ſe vendirent pour faire ce qui deplaît à l'Eternel, afin de l'irriter.

18. Et l'Eternel s'irrita contre Iſraël, & il les rejetta, & il ne demeura rien de reſte que la ſeule Tribu de Juda.

19. Juda même ne garda point les commandemens de l'Eternel ſon Dieu; mais ils marchérent dans les ordonnances qu'Iſraël avoit établies.

20. C'eſt pourquoi l'Eternel rejetta toute la race d'Iſraël, & il les affligea, & les livra entre les mains de ceux qui les pilloient, juſqu'à ce qu'il les eût rejettés de devant ſa face.

21. Car Iſraël fit ſchiſme d'avec la maiſon de David, & ils établirent Roi Jéroboam fils de Nébat, lequel Jéroboam débaucha Iſraël, afin qu'il ne ſuivît plus l'Eternel, & il leur fit commettre un grand péché.

22. Et les enfans d'Iſraël marchérent dans tous les péchés que Jéroboam avoit faits, & ils ne s'en retirérent point.

23. Juſqu'à ce que l'Eternel les rejetta de devant lui, ſelon qu'il en avoit parlé par tous ſes ſerviteurs les Prophètes, & Iſraël fut tranſporté de deſſus ſa terre

terre en Assyrie, *où il est demeuré* jusqu'à ce jour.

24. Et le Roi des Assyriens fit venir des gens de Babel, de devers Cuth, de Hava, de Hemath, & de Sépharvajim; & il les fit habiter dans les villes de Samarie, en la place des enfans d'Israël; & ils possédérent Samarie, & habitérent dans ses villes.

25. Or il arriva qu'au commencement qu'ils habitérent-là, ils ne servoient pas l'Eternel, & l'Eternel envoya contr'eux des lions qui les tuoient.

26. Et on dit au Roi des Assyriens: Les nations que tu as transportées & fait habiter dans les villes de Samarie ne savent pas la maniére de servir le Dieu du pays; c'est pourquoi il a envoyé des lions; & voilà, *les lions* les tuent, parce qu'ils ne savent pas la maniére de servir le Dieu du pays.

27. Alors le Roi des Assyriens fit ce commandement & dit: Faites aller là quelqu'un de ces Sacrificateurs que vous avez amenés captifs, & qu'on aille, & qu'on demeure-là, & qu'il enseigne la maniére de servir le Dieu du pays.

28. Ainsi un des Sacrificateurs qu'on avoit transportés de Samarie vint & habita à Béthel, & il leur enseignoit comment ils devoient servir l'Eternel.

29. Mais châque nation fit ses dieux, & ils les mirent dans les maisons des hauts lieux que les Samaritains avoient faits; chaque nation les mit dans ses villes où ils habitoient.

30. Car les gens de Babel firent Succoth-benoth; & les gens de Cuth firent Nergal; & les gens de Hamath firent Ascima.

31. Et les Haviens firent Nibchaz & Tartac; mais ceux de Sépharvajim brûloient au feu leurs enfans à Adramélec & Hanamméłec, *qui étoient* les dieux de Sépharvajim.

32. Toutefois ils servoient l'Eternel, & ils établirent pour Sacrificateurs des hauts lieux les derniers pris d'entr'eux, qui leur faisoient *le service* dans les maisons des hauts lieux.

33. *Ainsi* ils servoient l'Eternel, & en même tems ils servoient leurs dieux, à la maniére des nations du milieu desquelles ils avoient été transportés.

34. Ils suivent jusques à ce jour leurs prémieres coûtumes. Ils ne servent pas l'Eternel, & néanmoins ils ne font ni selon leurs ordonnances, ni selon la Loi & le commandement que l'Eternel Dieu avoit donné aux enfans de Jacob, lequel il nomma Israël;

35. Avec lesquels l'Eternel avoit traité une alliance, & auxquels il avoit donné ce commandement, *en leur* disant: Vous ne révérerez point d'autres dieux; vous ne vous prosternerez point devant eux; vous ne les servirez point, & vous ne leur sacrifierez point.

36. Mais vous révérerez l'Eternel qui vous a fait monter hors du pays d'Egypte, avec une grande force, & avec un bras étendu; & vous vous prosternerez devant lui, & vous lui sacrifierez.

37. Vous prendrez garde à faire tous les jours *de vôtre vie* les statuts, les ordonnances, la loi, & les commandemens qu'il vous a écrits, & vous ne révérerez point d'autres dieux.

38. Vous n'oublierez donc pas l'alliance que j'ai traitée avec vous, & vous ne révérerez pas d'autres dieux;

39. Mais vous révérerez l'Eternel vôtre Dieu, & il vous délivrera de la main de vos ennemis.

40. Mais ils n'écoutérent point, & ils agirent selon leurs prémiéres coûtumes.

41. Ainsi ces nations-là révéroient l'Eternel, & servoient en même tems leurs images; leurs enfans aussi, & les enfans de leurs enfans font jusqu'à ce jour comme leurs péres ont fait.

REFLEXIONS.

L'Evenement qui est récité dans ce chapitre, est l'un des plus remarquables du vieux Testament: C'est l'entiére ruine du Royaume d'Israël, appellé autrement le Royaume des dix Tribus, qui prit fin deux cens cinquante ans après qu'il eut été séparé du Royaume de Juda. L'Ecriture marque expressément la cause de cette ruine. Ce fut non seulement la conspiration d'Hosée Roi d'Israël contre le Roi d'Assyrie; mais principalement l'ingratitude, l'idolatrie, & les autres péchés des Israëlites; & sur tout leur endurcissement insurmontable, & le mépris qu'ils avoient fait pendant long-tems de la patience de Dieu; de sa parole, & des remontrances & des menaces de ses Prophètes. Cet exemple doit apprendre à tous les hommes, que l'obstination dans le péché, & le mépris de la parole de Dieu, l'engagent enfin à exécuter ses menaces; & que l'alliance même que Dieu a traitée avec un peuple n'empêche pas qu'il ne le punisse avec la derniére sévérité, quand ce peuple persévére à l'offenser. Il faut après cela reconnoitre la sagesse de Dieu, dans cette destruction & dans cette dispersion des Israëlites. Il les chassa ainsi de leur pays, afin de faire connoitre, que l'alliance divine ne seroit pas toûjours attachée à leur nation; & afin de répandre par leur moyen quelques rayons de

de sa connoissance parmi les païens & de les préparer à recevoir un jour l'Evangile. Dieu envoya des lions contre les habitans qui étoient venus demeurer dans le pays d'Israël, pour leur faire sentir sa puissance, & les engager à le révérer; & pour empêcher que sa connoissance ne fut effacée de ce pays-là. Enfin, ce qui est rapporté ici du culte des Samaritains, qui faisoient profession de servir Dieu, & qui servoient en même tems leurs images, nous enseigne que Dieu veut être servi purement & sans mélange de superstition ou d'hypocrisie; & qu'en général, ceux qui font profession de l'adorer & de le craindre, doivent le faire sincérement, & sans se partager entre lui & le monde.

CHAPITRE XVIII.

On voit ici trois choses: I. Le zèle avec lequel Ezéchias, douziéme Roi de Juda, entreprit d'abolir l'idolatrie, & les avantages que Dieu lui accorda. II. Un récit abrégé de la ruine du Royaume des dix Tribus. III. Sanchérib Roi d'Assyrie vient faire la guerre à Ezéchias, & il envoie des principaux Officiers de son armée a Jérusalem, qui somment ce Prince & ses sujets de se soumettre à lui, & qui prononcent des discours outrageans, non seulement contre Ezéchias, mais même contre Dieu.

LA troisiéme année d'Hosée fils d'Ela Roi d'Israël, Ezéchias fils d'Achaz Roi de Juda commença à régner.

2. Il étoit âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner, & il régna vingt & neuf ans à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Abi, *& elle étoit* fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme David son pére avoit fait.

4. Il ôta les hauts lieux, il mit en piéces les statuës, il coupa les bocages, & brisa le serpent d'airain que Moyse avoit fait; parce que jusqu'à ce jour-là les enfans d'Israël lui faisoient des encensemens; & il le nomma Nehusçtan.

5. Il mit son espérance en l'Eternel le Dieu d'Israël, & après lui il n'y en eut point de semblable à lui entre tous les Rois de Juda, comme il n'y en avoit point eu entre ceux qui avoient été avant lui.

6. Il s'attacha à l'Eternel, & il ne se détourna point de lui; & il garda les commandemens que l'Eternel avoit donné à Moyse.

7. Et l'Eternel fut avec lui, par tout où il alloit, *&* il prospéroit. Il se révolta contre le Roi des Assyriens, pour ne lui être plus assujetti;

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza & ses frontiéres, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes.

9. Or il arriva la quatriéme année du Roi Ezéchias, qui *étoit* la septiéme du règne d'Hosée fils d'Ela Roi d'Israël, que Salmanéeser Roi des Assyriens monta contre Samarie & l'assiégea.

10. Au bout de trois ans ils la prirent; la sixiéme année du règne d'Ezéchias, qui *étoit* la neuviéme d'Hosée Roi d'Israël, Samarie fut prise.

11. Et le Roi des Assyriens transporta les Israëlites en Assyrie, & il les fit mener dans Halah, & dans Habor, sur le fleuve de Gozan, & dans les villes des Médes;

12. Parce qu'ils n'avoient point obéï à la voix de l'Eternel leur Dieu, mais qu'ils avoient transgressé son alliance; & tout ce que Moyse serviteur de l'Eternel avoit commandé; ils n'y avoient point obéï & ils ne l'avoient point fait.

13. Et la quatorziéme année du Roi Ezéchias, Sanchérib Roi des Assyriens monta contre toutes les villes fortes de Juda, & il les prit.

14. Alors Ezéchias Roi de Juda envoya dire au Roi des Assyriens à Lakis: J'ai fait une faute; retire-toi de moi, je paierai tout ce que tu m'imposeras. Et le Roi des Assyriens imposa trois cents talens d'argent, & trente talens d'or à Ezéchias Roi de Juda.

15. Et Ezéchias donna tout l'argent qui se trouva dans la maison de l'Eternel, & dans les trésors de la maison royale.

16. En ce tems-là Ezéchias dépouilla les portes du Temple de l'Eternel, & les linteaux que lui même avoit couverts *de lames d'or*, & il les donna au Roi des Assyriens.

17. Et le Roi des Assyriens envoya de Lakis, Tartan, Rab-sari, & Rab-sçaké, avec de grandes forces contre le Roi Ezéchias *a* Jérusalem; & ils montérent & vinrent à Jérusalem; & étant venus, ils se présentérent auprès de l'aqueduc du haut étang, qui est au grand chemin du champ du foulon.

18. Et ils appellérent le Roi. Alors Eliakim fils de Hilkija Maître d'hôtel, & Scebna le Sécretaire, & Joah fils d'Asaph, Commis sur les régistres sortirent vers eux.

19. Et Rab-sçaké leur dit: Dites maintenant à Ezéchias: Ainsi a dit le grand Roi, le Roi des Assyriens: Quelle est cette confiance *où tu es*, & sur laquelle tu t'appuyes?

20. Tu parles, mais ce ne sont que des paroles; le conseil & la force *sont nécessaires* pour la guerre. Et maintenant à qui t'ès-tu fié, que tu te sois rebellé contre moi?

21. Voici maintenant, tu te confies en

en l'Egypte, à ce bâton qui n'eſt qu'un roſeau caſſé, ſur lequel ſi quelqu'un s'appüie, il lui entrera dans la main, & la percera; tel *eſt* Pharaon Roi d'Egypte, pour tous ceux qui ſe confient en lui.

22. Que ſi vous me dites: Nous nous confions en l'Eternel, nôtre Dieu: *N'eſt-ce pas* celui-là dont Ezéchias a ôté les hauts lieux, & les autels, ayant dit à Juda & à Jéruſalem: Vous vous proſternerez devant cet autel à Jéruſalem.

23. Maintenant donc donne des ôtages au Roi des Aſſyriens mon maître, & je te donnerai deux mille chevaux, ſi tu peux donner autant d'hommes pour monter deſſus.

24. Et comment ferois-tu tourner visage au moindre Gouverneur d'entre les ſerviteurs de mon maître? Mais tu te confies en l'Egypte, à cauſe des chariots & des gens de cheval.

25. Et maintenant ſuis-je monté ſans l'ordre de l'Eternel contre ce lieu pour le détruire? L'Eternel m'a dit: Monte contre ce pays-là, & détrui-le.

26. Alors Eliakim fils de Hilkija, & Scebna, & Joah dirent à Rab-ſçaké: Nous te prions de parler en langue Syriaque à tes ſerviteurs, car nous l'entendons; & ne nous parle point en langue Judaïque, pendant que le peuple qui *eſt* ſur la muraille nous écoute.

27. Et Rab-ſçaké leur *répondit:* Mon maître m'a-t-il *ſeulement* envoyé vers ton maître, ou vers toi, pour dire ces paroles? *Ne m'a-t-il pas auſſi envoyé* vers les hommes, qui ſe tiennent ſur la muraille, *pour leur dire* qu'ils mangeront leurs propres excrémens, & qu'ils boiront leur urine avec vous?

28. Rab-ſçaké donc ſe tint debout & s'écria à haute voix en langue Judaïque, & parla, & dit: Ecoutez la parole du grand Roi, le Roi des Aſſyriens.

29. Ainſi a dit le Roi: Qu'Ezéchias ne vous abuſe point; car il ne vous pourra point délivrer de ma main.

30. Qu'Ezéchias ne vous faſſe point confier en l'Eternel, *en vous* diſant: L'Eternel nous délivrera certainement; & cette ville ne ſera point livrée entre les mains du Roi des Aſſyriens.

31. N'écoutez point Ezéchias; mais ainſi a dit le Roi des Aſſyriens: Faites compoſition avec moi, & ſortez vers moi, & mangez chacun de ſa vigne, & chacun de ſon figuier, & bûvez chacun de l'eau de ſa citerne;

32. Juſqu'à ce que je vienne, & que je vous emmène en un pays *qui eſt* comme vôtre pays; un pays de froment & de bon vin, un pays de pain & de vignes, un pays d'oliviers & d'huile & un pays de miel; & vous vivrez, & vous ne mourrez point; mais n'écoutez point Ezéchias, quand il vous voudra perſuader, diſant: L'Eternel nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré chacun leur pays de la main du Roi des Aſſyriens?

34. Où *ſont* les dieux de Hamath, & d'Arpad? Où *ſont* les dieux de Sepharvajim, d'Hénah, & de Hivah? Et même a-t-on délivé Samarie de ma main?

35. Qui *ſont* ceux d'entre tous les dieux de ces pays-là qui aient délivré leur pays de ma main, *pour dire* que l'Eternel délivrât de ma main Jéruſalem?

36. Et le peuple ſe tût, & on ne lui répondit pas un mot. Car le Roi avoit donné ce commandement, diſant: Vous ne lui répondrez rien.

37. Après cela Eliakim fils de Hilkija, Maître d'hôtel, & Scebna le Sécretaire, & Joah fils d'Aſaph, Commis ſur les régiſtres, s'en revinrent avec leurs vêtemens déchirés vers Ezéchias, & lui rapportérent les paroles de Rab-ſçaké.

REFLEXIONS.

AUſſi-tôt qu'Ezéchias fut monté ſur le trône, il penſa à ôter l'idolatrie que ſon pére avoit établie, & à détourner la colère de Dieu de deſſus ſon Royaume. Voyant que le peuple faiſoit des encenſemens au ſerpent d'airain, il le briſa; quoi que ce ſerpent eût été fait par l'ordre de Dieu, & que ce fût un monument très-remarquable de ce qui étoit arrivé autrefois dans le déſert, lors que les ſerpens brûlans faiſoient mourir pluſieurs Iſraëlites. Cette action d'Ezéchias, qui eſt rapportée & louée dans l'Ecriture, montre, que tout ce qui eſt une occaſion d'idolatrie, de péché, & de ſcandale, doit être ôté; & que l'on ne doit rendre aucun honneur à quelque image ou relique que ce ſoit. L'attachement ſincère qu'Ezéchias eut pour la loi de Dieu, & pour ſon ſervice, lui fut très-agréable. Dieu le fit proſpérer, il le rendit victorieux des Philiſtins, & il le garantit, lors que le Roi d'Aſſyrie vint prendre Samarie, & détruire le Royaume des dix Tribus. Cependant cette ruine du Royaume d'Iſraël, qui arriva du tems d'Ezéchias, étoit un événement qui devoit apprendre aux Juifs du Royaume de Juda, que s'ils irritoient le Seigneur par leur déſobéïſſance, il les détruiroit auſſi. C'eſt ce qu'ils durent encore mieux reconnoître, lors que le même Roi d'Aſſyrie vint quelques années après faire la guerre à Ezéchias, & qu'il lui prit pluſieurs villes. Dieu expoſa ce Prince à ce grand danger, pour

pour l'éprouver, pour lui donner des marques de sa protection, & pour engager ses sujets à se confier en lui seul. Mais il le fit aussi, afin qu'il parût clairement que Dieu protégeoit le Royaume de Juda, & que les Assyriens n'auroient pas subjugué les Israëlites des dix Tribus, si Dieu ne l'eut permis. Et voilà comment le Seigneur fait toutes choses pour le bien des hommes, pour l'avantage de ceux qui le craignent, & pour l'honneur de son Nom. Il est à remarquer, qu'Ezéchias étant attaqué par le Roi d'Assyrie, reconnut, qu'il avoit fait une faute en se rebellant contre lui; il lui envoya même une grande somme d'argent, qui lui avoit été imposée par ce Prince. Cette conduite d'Ezéchias marque sa prudence & sa droiture; & elle devoit engager Sanchérib à se retirer. Mais ce Roi injuste & superbe ne laissa pas de continuer sa guerre; ce qui fut la cause de sa ruine, ainsi qu'on le voit dans la suite. L'on doit enfin faire attention à la maniére insolente & impie dont les Envoyés de Sanchérib parlérent du vrai Dieu, en le comparant aux idoles, & en disant, que comme les dieux des divers peuples que Sanchérib avoit vaincus, n'avoient pas pû garantir ces peuples, le Dieu qu'Ezéchias adoroit ne le garantiroit pas non plus. Ces discours fiers & blasphèmatoires de ce Roi idolatre, qui étonnérent si fort Ezéchias, furent ce qui hâta la ruine de Sanchérib, & ce qui engagea le Seigneur à le détruire. Dieu est jaloux de sa gloire, il venge les outrages qu'on lui fait; ainsi lors que nous voyons que, parmi les Chrétiens même, il se trouve des impies qui attaquent ouvertement la Divinité, bien loin de perdre courage, nous devons croire que Dieu ne manquera pas de réprimer leur audace, & de confondre ceux qui l'outragent & qui s'en prennent ainsi à lui.

CHAPITRE XIX.

Ezéchias informe le Prophète Esaïe des menaces de Sanchérib Roi d'Assyrie, & il expose dans le Temple devant le Seigneur une Lettre pleine de blasphèmes, qu'il avoit reçuë de ce Prince. Esaïe promet à Ezéchias que Dieu le délivreroit. L'armée de Sanchérib est défaite par un Ange, & ce Roi étant retourné en son pays y est tué par ses fils.

DEs que le Roi Ezéchias eut entendu *ces choses*, il déchira ses vètemens, & se couvrit d'un sac, & il entra dans la Maison de l'Eternel.

2. Et il envoya Eliakim Maître d'hôtel, & Scebna le Sécretaire, & les Anciens d'entre les Sacrificateurs, couverts de sacs, vers Esaïe le Prophète, fils d'Amos.

3. Et ils lui dirent: Ainsi a dit Ezéchias: Ce jour *est* un jour d'angoisse, & de reproches, & de blasphème; car les enfans sont venus jusqu'au terme de leur naissance, mais *il n'y a* point de force pour enfanter.

4. Peutêtre que l'Eternel ton Dieu aura entendu toutes les paroles de Rabsçaké, que le Roi des Assyriens son maître a envoyé pour blasphèmer le Dieu vivant, & l'insulter par des paroles que l'Eternel ton Dieu a entenduës. Prie donc pour ce qui se trouve encore de reste.

5. Les serviteurs du Roi Ezéchias vinrent donc vers Esaïe.

6. Et Esaïe leur dit: Vous direz ainsi à vôtre Maître: Ainsi a dit l'Eternel: Ne crain point pour les paroles que tu as entenduës, par lesquelles les serviteurs du Roi des Assyriens m'ont blasphèmé.

7. Voici, je vai mettre en lui un tel esprit, qu'ayant entendu une certaine nouvelle, il retournera dans son pays, & je le ferai tomber par l'épée dans son pays.

8. Quand Rabsçaké s'en fut retourné, il alla trouver le Roi des Assyriens, qui assiégeoit Libná; car il avoit entendu qu'il étoit parti de Lakis.

9. Et le *Roi des Assyriens* eut des nouvelles touchant Tirhaka Roi d'Ethiopie: Voilà, *lui disoit-on*, il est sorti pour te combattre. C'est pourquoi il s'en retourna; mais il envoya des Députés à Ezéchias & leur dit:

10. Vous parlerez ainsi à Ezéchias Roi de Juda, & vous lui direz; Que ton Dieu, en qui tu te confies, ne t'abuse point, disant: Jérusalem ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens.

11. Voilà, tu as entendu ce que les Rois des Assyriens ont fait à tous les pays, en les détruisant entiérement; & toi tu échaperois!

12. Les dieux des nations que mes ancêtres ont détruites, *savoir* de Gozan, de Caran, de Retseph, & des enfans d'Héden, qui *sont* en Telasar, les ont-ils délivrées?

13. Où *est* le Roi de Hamath, le Roi d'Arpad, & le Roi de la ville de Sépharvajim, Hanath, & Hivva?

14. Et quand Ezéchias eut reçû la Lettre de la main des Députés, & qu'il l'eut lûë, il monta dans la maison de l'Eternel, & Ezéchias la déploya devant l'Eternel.

15. Et Ezéchias fit sa priére devant l'Eternel, & dit: O Eternel Dieu d'Israël, qui ès assis entre les Chérubins, tu ès le seul Dieu de tous les Royaumes de la terre; tu as fait les cieux & la terre!

16. O Eternel, prète l'oreille, & écoute; ouvre tes yeux, & regarde, écoute

te les paroles de Sanchérib, de celui qu'il a envoyé pour blasphémer le Dieu vivant.

17. Il est vrai, ô Eternel, que les Rois des Assyriens ont détruit ces nations-là, & leur pays;

18. Et qu'ils ont jetté au feu leurs dieux; car ce n'*étoient* point des dieux, mais c'étoient des ouvrages de mains d'homme, du bois & de la pierre; c'est pourquoi ils les ont détruits.

19. Maintenant donc, ô Eternel nôtre Dieu, je te prie, délivre nous de la main de Sanchérib, afin que tous les Royaumes de la terre sachent que c'est toi, Eternel, qui ès le seul Dieu.

20. Alors Esaïe fils d'Amos envoya vers Ezéchias, pour *lui* dire: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Je t'ai exaucé en ce que tu m'as demandé touchant Sanchérib Roi des Assyriens.

21. C'*est* ici la parole que l'Eternel a prononcée contre lui: La vierge fille de Sion t'a méprisé, & s'est moquée de toi; la fille de Jérusalem a hoché la tête après toi.

22. Qui as-tu outragé & blasphémé? Contre qui as-tu haussé la voix, & levé les yeux en haut? *C'est* contre le Saint d'Israël.

23. Tu as outragé le Seigneur par tes Députés, & tu as dit: Avec la multitude de mes chariots, je monterai au haut des montagnes, *aux* côtés du Liban; je couperai les plus hauts cèdres, & les plus beaux sapins qui y soient, & j'entrerai dans ses habitations les plus reculées, à la forêt de son Carmel.

24. J'ai creusé, & j'ai bû les eaux étrangéres, & j'ai tari, de la plante de mes piés, tous les ruisseaux des forteresses.

25. N'*as* tu pas ouï dire, *que* déja dès long-tems j'ai fait cette *ville*, & *que* je l'ai ainsi formée anciennement? Et maintenant l'aurois-je conservée jusqu'ici pour être *réduite* en désolation, & ses villes munies *pour être réduites* en monceaux de ruines?

26. Il est vrai que leurs habitans étant sans force ont été épouvantés & confus; ils sont devenus *comme* l'herbe des champs, l'herbe verte & le foin des toits, *comme* la moisson qui a senti la brûlure; avant qu'elle soit crûë en épi.

27. Mais je sai ta demeure, ta sortie & ton entrée, & comment tu ès forcené contre moi.

28. Puis que tu ès ainsi furieux contre moi, & que ton insolence est montée à mes oreilles, je te mettrai une boucle aux narines, & un mors à ta bouche, & je te ferai retourner par le chemin par lequel tu ès venu.

29. Et ceci te *sera* pour signe, *ô Ezéchias, c'est* qu'on mangera cette année ce qui viendra de soi même aux champs; & la seconde année ce qui croitra encore sans semer; mais la troisiéme année vous semerez & vous moissonnerez, vous planterez des vignes & vous en mangerez le fruit.

30. Et ce qui est réchapé, & demeuré de reste à la maison de Juda, étendra par dessous sa racine, qui produira *son* fruit par dessus.

31. Car il sortira quelque reste de Jérusalem, & quelques réchapés de la montagne de Sion: La jalousie de l'Eternel des armées fera cela.

32. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel, du Roi des Assyriens: Il n'entrera point dans cette ville, il n'y jettera aucune flêche, il ne se présentera point contre elle avec le bouclier, & ne dressera point de terrasse contre elle.

33. Il s'en retournera par le chemin par lequel il est venu, & il n'entrera point dans cette ville, dit l'Eternel.

34. Car je garantirai cette ville, & je la délivrerai, à cause de moi, & à cause de David mon serviteur.

35. Et il arriva cette nuit-là qu'un Ange de l'Eternel sortit, & tua cent quatre-vingts & cinq mille *hommes* au camp des Assyriens; & quand on fut levé de bon matin, voilà, c'étoient tous des corps morts.

36. Et Sanchérib Roi des Assyriens partit de là, s'en alla, & s'en retourna, & demeura à Ninive.

37. Et il arriva comme il étoit prosterné dans la maison de Nisroc son dieu, qu'Adramélec & Sçaréetser ses fils le tuérent avec l'épée, puis ils se sauverent au pays d'Ararat; & Essarhaddon son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, I. Que le pieux Roi Ezéchias, allarmé des menaces de Sanchérib, à la puissance de qui il ne pouvoit résister, & touché des blasphèmes que ce Prince idolatre avoit prononcés contre Dieu, se recommanda aux priéres d'Esaïe; qu'il porta au Temple la lettre insultante & pleine d'impieté que Sanchérib lui avoit écrite; & qu'il adressa à Dieu une priére, dans laquelle on voit paroitre une profonde humilité, & sur tout une ferme confiance en Dieu, & un grand zéle pour sa gloire. Les gens de bien ont toûjours leur recours à Dieu; ils espérent en lui dans leurs plus grandes détresses; mais ils l'invoquent avec une ardeur & une confiance particuliére, lors que sa gloire est intéressée à leur délivrance. II. Dieu fit donner à Ezéchias des assurances de son secours par le moyen d'Esaïe; & ce que ce Prophète dit dans cette occasion de la part de Dieu est très remarquable. On y voit que Dieu avoit été particuliérement irrité des blasphèmes de Sanchérib, & de la maniére insolente dont il avoit parlé contre lui.

Esaïe y décrit l'infinie puissance de Dieu, & la facilité avec laquelle le Seigneur alloit confondre ce Prince orgueilleux & impie. Ces promesses du Prophète & la confiance d'Ezéchias ne furent pas vaines & sans effet. Dieu suscita les Ethiopiens qui vinrent pour combattre Sanchérib; ce qui l'obligea de quitter la Judée; un Ange fit périr toute son armée dans une nuit. Enfin ce Prince idolatre étant de retour dans son pays y fut assassiné par ses propres fils, dans le tems qu'il adoroit ses idoles. Cet événement apprend à tous les hommes, que ce n'est jamais en vain qu'on se confie en Dieu, lors qu'on le craint; que sa puissance est sans bornes, qu'il est jaloux de sa gloire, & que ceux qui l'outragent par leur impiété & par leur orgueil, & principalement les Princes superbes & impies, n'échaperont pas à sa vengeance. Enfin, il faut savoir, que cette merveilleuse délivrance mit Ezéchias en grande considération chez les Princes voisins, & même que l'on aporta de tous côtés des offrandes à Dieu dans le Temple de Jérusalem. C'est ainsi que Dieu fait servir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment, & à la plus grande gloire de son Nom.

CHAPITRE XX.

Ezéchias étant malade, Esaïe lui dénonce la mort; mais Dieu, fléchi par ses priéres, lui prolonge la vie de quinze ans, & il lui confirme cette promesse par un miracle. Le Roi de Babylone envoie des Ambassadeurs à Jérusalem avec une lettre & des présens. Ezéchias leur montre ses trésors; dequoi il fut repris par le Prophète Esaïe, qui lui prédit que ses trésors & même ses enfans seroient transportés en ce pays-là. Ezéchias meurt après un régne de vingt neuf ans, & Manassé son fils monte sur le Trône.

EN ce tems-là Ezéchias fut malade à la mort; & le Prophète Esaïe fils d'Amos vint vers lui & lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Dispose de ta maison; car tu vas mourir, & tu ne vivras *plus*.

2. Alors *Ezéchias* tourna son visage contre la muraille, & fit sa priére à l'Eternel, disant:

3. Je te prie, ô Eternel, que maintenant tu te souviennes comment j'ai marché devant toi en vérité & en intégrité de cœur, & comment j'ai fait ce qui t'*étoit* agréable. Et Ezéchias versa des larmes en abondance.

4. Or il arriva qu'Esaïe n'étant point encore sorti de la cour du milieu, la parole de l'Eternel lui fut adressée, & le *Seigneur* lui dit:

5. Retourne, & di à Ezéchias Conducteur de mon peuple: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu de David ton pére: J'ai exaucé ta priére, j'ai vû tes larmes; voici je te vai guérir; dans trois jours tu monteras dans la maison de l'Eternel:

6. Et j'ajouterai quinze ans à tes jours, & je te délivrerai, toi & cette ville, de la main du Roi des Assyriens; & je garantirai cette ville, à cause de moi, & à cause de David mon serviteur.

7. Puis Esaïe dit: Prenez une masse de figues; & ils *la* prirent, & la mirent sur l'ulcère; & il fut guéri.

8. Or Ezéchias avoit dit à Esaïe: Quel signe aurai-je que l'Eternel me guérira, & qu'au troisiéme jour je monterai à la maison de l'Eternel.

9. Et Esaïe *répondit*: Voici le signe que l'Eternel te donne, *pour t'assurer* qu'il accomplira la parole qu'il a prononcée: L'ombre s'avancera-t-elle de dix degrés, ou rétrogradera-t-elle de dix degrés?

10. Et Ezéchias dit: C'*est* peu de chose que l'ombre s'avance de dix degrés; non, mais que l'ombre rétrograde de dix degrés.

11. Et Esaïe le Prophète cria à l'Eternel; & il fit rétrograder l'ombre par les degrés par lesquels elle étoit descenduë au cadran d'Achaz, dix degrés en arriére.

12. En ce tems-là Bérodac-baladan, fils de Baladan Roi de Babylone, envoya une lettre avec un présent à Ezéchias *par ses Ambassadeurs*, parce qu'il avoit appris qu'Ezéchias avoit été malade.

13. Ezéchias les ayant entendus, leur montra tous les cabinets de ses parfums, l'argent, l'or, les choses aromatiques, ses baumes de prix, tout son arsenal, & tout ce qui se trouvoit dans ses trésors; il n'y eut rien qu'Ezéchias ne leur montrat dans son Palais, & dans toute sa cour.

14. Et le Prophète Esaïe vint vers le Roi Ezéchias, & lui dit: Qu'ont dit ces gens-là, & d'où sont-ils venus vers toi? Et Ezéchias *répondit*: Ils sont venus d'un pays fort éloigné, *savoir* de Babylone.

15. Et *Esaïe* dit: Qu'ont-ils vû dans ta maison? Et Ezéchias *répondit*: Ils ont vû tout ce qui *est* dans ma maison; il n'y a rien dans mes trésors que je ne leur aie montré.

16. Alors Esaïe dit à Ezéchias: Ecoute la parole de l'Eternel:

17. Voici les jours viendront que tout ce qui *est* dans ta maison, & ce que tes péres ont amassé dans leurs trésors jusqu'à-ce jour, sera emporté à Babylone; il n'en demeurera rien de reste, a dit l'Eternel.

18. On prendra même de tes fils qui sortiront de toi, *&* à qui tu auras donné le jour, afin qu'ils soient eunuques au Palais du Roi de Babylone.

19. Et

19. Et Ezéchias *répondit* à Esaïe : La parole de l'Eternel que tu as prononcée est bonne ; & il ajoûta : N'y aura-t-il pas paix & sûreté pendant ma vie ?
20. Le reste des actions d'Ezéchias, & tous ses exploits, & comment il fit l'étang, & le canal par lequel il fit entrer les eaux dans la ville, *tout cela* n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda ?
21. Et Ezéchias s'endormit avec ses péres ; & Manassé son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

DAns le tems qu'Ezéchias venoit d'être attaqué par le Roi d'Assyrie, il tomba dans une maladie dangereuse, & le Prophète Esaïe vint lui annoncer la mort de la part de Dieu. Ce fut-là une nouvelle épreuve que Dieu envoya à Ezéchias, pour manifester & pour enflammer sa foi & sa pieté. C'est dans les mêmes vuës que Dieu dispense l'adversité aux siens, & qu'il redouble même quelque-fois les afflictions à leur égard. II. Les avertissemens qu'Esaïe donna à ce Roi, de disposer de sa maison avant sa mort, nous aprennent, que c'est une chose conforme à la volonté de Dieu, que ceux qui sont sur le point de mourir, mettent ordre à leurs affaires temporelles ; mais le principal soin des mourans doit être de pourvoir à ce qui concerne leur salut. III. La priére qu'Ezéchias adressa à Dieu, lors qu'Esaïe lui eut annoncé la mort, montre combien il est avantageux à la fin de la vie d'avoir vécu dans la pieté, & avec quelle confiance les gens de bien invoquent le Seigneur dans les afflictions. III. On voit dans la prompte guérison d'Ezéchias, & dans le miracle que Dieu fit en sa faveur, que les priéres des justes ont une grande efficace, pour fléchir le Seigneur & détourner l'effet de ses menaces. Cela nous montre aussi, que Dieu tient en sa main la vie de tous les hommes, & qu'il la prolonge, ou qu'il l'abrège, suivant qu'il le juge à propos. V. L'arrivée des Ambassadeurs du Roi de Babylone à Jérusalem fait voir, qu'Ezéchias étoit en grande considération chez les Princes étrangers. Cependant l'Ecriture remarque, qu'il pécha en leur montrant ses trésors & tout ce qu'il avoit de plus précieux. Ce fut aussi pour lui faire sentir sa faute, & pour le porter à s'humilier, qu'Esaïe lui dit que tous ses trésors, & même ses fils, seroient transportés à Babylone. Ce qui arriva sous le règne de Manassé son fils, & sous celui de ses successeurs. Par là nous devons reconnoître, que les avantages du monde sont vains & de courte durée, & qu'on ne doit pas s'élever quand on les posséde, ni y mettre sa confiance.

CHAPITRE XXI.

Manassé, treiziéme Roi de Juda, introduit de nouveau l'idolatrie, & s'abandonne à toutes sortes de crimes. Dieu, irrité par ses péchés, déclare, qu'il étendroit sur Jérusalem le cordeau de Samarie, & le niveau de la maison d'Achab ; *c'est-à-dire, que Jérusalem seroit détruite avec le Royaume de Juda, comme le Royaume d'Israël, & Samarie, qui étoit la capitale de ce Royaume, l'avoient été depuis peu ; & que Dieu puniroit Manassé, comme il avoit puni l'impie Achab Roi d'Israël. Après la mort de Manassé, Amon son fils continua dans les péchés de son pére, & fut tué, n'ayant été sur le trône que deux ans, & il eut pour successeur Josias.*

MANASSE' *étoit* âgé de douze ans, quand il commença à règner, & il règna cinquante-cinq ans à Jérusalem ; Sa mére s'apelloit Hephtsiba.
2. Et il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, selon les abominations des nations que l'Eternel avoit chassées de devant les enfans d'Israël.
3. Car il rebâtit les hauts lieux qu'Ezéchias son pére avoit détruits, il redressa des autels à Bahal, & fit un bôcage, comme avoit fait Achab Roi d'Israël, & il se prosterna devant toute l'armée des cieux & les servit.
4. Il bâtit aussi des autels dans la maison de l'Eternel, dont l'Eternel avoit dit : Je mettrai mon Nom dans Jérusalem ;
5. Il bâtit, dis-je, des autels à toute l'armée des cieux, dans les deux parvis de la maison de l'Eternel.
6. Il fit aussi passer son fils par le feu ; il prédisoit le tems, & observoit les augures, il établit des magiciens, & multiplia les diseurs de bonne avanture ; il faisoit ce qui est mauvais devant l'Eternel pour l'irriter.
7. Il posa aussi l'idole du bôcage qu'il avoit faite, dans la maison de laquelle l'Eternel avoit dit à David, & à Salomon son fils : Je mettrai à perpétuité mon Nom dans cette maison, & dans Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël.
8. Et je ne ferai plus errer les Israëlites hors de cette terre, que j'ai donnée à leurs péres ; pourvû seulement qu'ils prennent garde à faire tout ce que je leur ai commandé ; & toute la loi que Moyse mon serviteur leur a commandé d'observer.
9. Mais ils n'obéïrent point ; car Manassé les fit sortir du bon chemin, jusqu'à faire pis que les nations que Dieu avoit exterminées de devant les enfans d'Israël.
10. Et l'Eternel parla par ses serviteurs les Prophètes, & il dit :
11. Parce que Manassé Roi de Juda

a commis des abominations, faisant pis que tout ce qu'ont fait les Amorrhéens, qui ont été avant lui, & même qu'il a fait pécher Juda par ses dieux infames :

12. Aussi, ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Voici je vai faire venir un si grand mal sur Jérusalem & sur Juda, que quiconque en entendra parler, les deux oreilles lui en corneront.

13. Car j'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie, & le niveau de la maison d'Achab, & j'écurerai Jérusalem comme une écuelle qu'on écure, & qu'on renverse sur son fond, après l'avoir écurée.

14. Et j'abandonnerai le reste de mon héritage, & je les livrerai entre les mains de leurs ennemis, & ils seront en pillage & en proie à tous leurs ennemis.

15. Parce qu'ils ont fait ce qui est mauvais devant moi, & qu'ils m'ont irrité, depuis le jour que leurs péres sont sortis d'Egypte, même jusqu'à-ce jour.

16. Manassé répandit encore du sang innocent en fort grande abondance, jusqu'à en remplir Jérusalem, depuis un bout jusqu'à l'autre; outre son péché par lequel il fit pécher Juda; ainsi il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel.

17. Le reste des actions de Manassé, tout ce, dis-je, qu'il a fait, & le péché qu'il commit, cela n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

18. Et Manassé s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli au jardin de sa maison, au jardin de Huza; & Amon son fils règna en sa place.

19. Amon *étoit* âgé de vingt-deux ans quand il commença à règner, & il règna deux ans à Jérusalem : Sa mére s'apelloit Mesçullémet, & *elle étoit* fille de Haruts, de Jotba.

20. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoit fait Manassé son pére.

21. Car il suivit tout le train que son pére avoit tenu; il servit les dieux infames que son pére avoit servi, & il se prosterna devant eux;

22. Il abandonna l'Eternel le Dieu de ses péres, & il ne marcha point dans les voies de l'Eternel.

23. Et les serviteurs d'Amon firent une conspiration contre lui, & le tuérent dans sa maison.

24. Et le peuple du pays fit mourir tous ceux qui avoient conspiré contre le Roi Amon, & ils établirent Josias son fils pour Roi en sa place.

25. Le reste des actions d'Amon n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

26. Et on l'ensevelit dans son sépulcre dans le jardin de Huza; & Josias son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

IL y a deux choses à remarquer sur ce qui est rapporté du règne de Manassé dans ce chapitre : La prémiére, que le Roi, au lieu de marcher sur les traces d'Ezéchias son pére, commit toutes sortes d'abominations, & qu'il surpassa en impieté tous les méchans Rois de Juda qui l'avoient précédé. L'autre, que le Seigneur fit dénoncer alors, que la ruïne totale du Royaume de Juda & de Jérusalem étoit arrêtée & irrévocable. Ce qu'il y a à considérer là-dessus, c'est que les enfans n'héritent pas toûjours de la pieté de leurs péres; que ceux qui dans la jeunesse se détournent de la crainte de Dieu, & qui ont les moyens de contenter leurs passions, sont capables de porter le crime aux derniers excès; & que les Princes impies attirent les derniers malheurs sur leurs Etats. Au reste ces menaces que Dieu fit faire à Manassé s'exécutérent; il fut mené à Babylone, chargé de chaînes; mais s'étant humilié, Dieu le fit revenir à Jérusalem, comme cela est dit dans les Croniques; & au bout de quelques années on vit la derniére destruction de Jérusalem. Amon fils de Manassé l'imita dans son idolatrie, mais il ne l'imita pas dans sa repentance, & il reçut la punition qu'il méritoit, ayant perdu la vie dans une conspiration.

CHAPITRE XXII.

Josias, quinziéme Roi de Juda, Prince doüé d'une grande pieté, étant encore fort jeune, entreprend de remettre sur pied le service de Dieu & de reparer le Temple. Comme on travailloit à cela, on trouva dans le Temple le livre de la loi de Moyse; & Josias en ayant oüi la lecture, envoya consulter la Prophètesse Hulda, qui lui fit dire, que les menaces contenues dans ce livre alloient s'exécuter sur les Juifs; mais que Dieu retireroit ce Roi avant que cette ruine arrivât.

JOSIAS *étoit* âgé de huit ans quand il commença à règner, & il règna trente & un ans à Jérusalem : Sa mére s'appelloit Jédida, & *elle étoit* fille de Hadaja, de Botskath.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, & il marcha dans toutes les voies de David son pére, & ne s'en détourna ni a droite ni à gauche.

3. Or il arriva la dix-huitiéme année du Roi Josias, que le Roi envoya Sçaphan fils d'Atsalja, fils de Mesçullam, le Sécretaire, dans la Maison de l'Eternel, *lui* disant :

4. Monte vers Hilkija le grand Sacrificateur, & qu'il lève la somme de l'argent qu'on apporte dans la Maison de l'Eternel, & que ceux qui gardent les vaisseaux ont recueilli du peuple.

5. Et qu'on le délivre entre les mains de

de ceux qui ont la charge de l'ouvrage, qui sont commis sur la Maison de l'Eternel, qu'on le délivre, dis-je, à ceux qui ont la charge de l'ouvrage, qui *est* dans la Maison de l'Eternel, pour réparer ce qui est à réparer au Temple;

6. *Savoir* aux charpentiers, aux architectes, & aux maçons, même pour acheter du bois, & des pierres de taille, pour réparer le Temple;

7. Mais qu'on ne leur fasse point rendre compte de l'argent qu'on leur délivre entre les mains, parce qu'ils s'y conduisent fidèlement.

8. Alors Hilkija le grand Sacrificateur dit à Scaphan le Sécretaire: J'ai trouvé le livre de la Loi dans la Maison de l'Eternel. Et Hilkija donna ce livre-là à Scaphan, qui le lût.

9. Et Scaphan le Sécretaire vint vers le Roi, & rapporta la chose au Roi, & lui dit: Tes serviteurs ont amassé l'argent qui a été trouvé dans le Temple, & ils l'ont délivré entre les mains de ceux qui ont la charge de l'ouvrage, qui sont commis sur la Maison de l'Eternel.

10. Scaphan le Sécretaire fit aussi entendre ceci au Roi, disant: Hilkija le Sacrificateur m'a donné un livre. Et Scaphan le lût devant le Roi.

11. Et dès que le Roi eut entendu les paroles du livre de la loi il déchira ses vêtemens;

12. Et il donna ce commandement au Sacrificateur Hilkija, à Ahikan fils de Scaphan, à Hacbor fils de Micaja, à Scaphan le Sécretaire, & à Hasaja serviteur du Roi, disant:

13. Allez, consultez l'Eternel pour moi, & pour le peuple, & pour tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé; car la colère de l'Eternel, qui s'est allumée contre nous, est grande, parce que nos péres n'ont point obéï aux paroles de ce livre, pour faire tout ce qui nous y est prescrit.

14. Hilkija donc le Sacrificateur, & Ahikam, & Hacbor, & Sscaphan, & Hasaja s'en allérent vers Hulda la Prophètesse, femme de Scallum, fils de Tikva, fils de Harhas, gardien des vêtemens, qui habitoit à Jérusalem, dans la seconde *enceinte de la ville*, & ils lui parlérent.

15. Et elle leur *répondit*: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël: Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi:

16. Ainsi a dit l'Eternel; Voici je vai faire venir du mal sur ce lieu, & sur ses habitans, *savoir* toutes les paroles du livre que le Roi de Juda a lû.

17. Parce qu'ils m'ont abandonné, & qu'ils ont fait des encensemens à d'autres dieux, pour m'irriter par toutes les œuvres de leurs mains, ma colère s'est allumée contre ce lieu, & elle ne sera point éteinte.

18. Mais pour ce qui est du Roi de Juda, qui vous a envoyés pour consulter l'Eternel, vous lui parlerez ainsi: Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël, touchant les paroles que tu as entendues:

19. Parce que ton cœur s'est amolli, & que tu as entendu ce que j'ai prononcé contre ce lieu & contre ses habitans, *savoir* qu'ils seroient désolés, & maudits; & parce que tu as déchiré tes vêtemens & que tu as pleuré devant moi, je t'ai exaucé, dit l'Eternel.

20. C'est pourquoi voici je vai te retirer avec tes péres, & tu seras recueilli dans tes sépulcres en paix, & tes yeux ne verront point tout ce mal que je vai faire venir sur ce lieu. Et ils raportérent toutes ces choses au Roi.

REFLEXIONS.

L'Histoire du Roi Josias, qui prit tant de soin pour ôter de Jérusalem & de tout son Royaume les crimes qui y régnoient, & pour détourner la colère de Dieu qu'il voyoit prête à fondre sur ses sujets, doit servir d'instruction & d'exemple aux Princes Chrétiens, & les inciter à bannir de leurs Etats l'irréligion & l'impieté, & à ne rien négliger pour cela. Josias fut touché d'une vive frayeur, à l'ouïe des menaces qui étoient contenues dans les livres de Moyse, & il envoya vers Hulda la Prophètesse, pour savoir d'elle ce qu'il avoit à faire dans ces tems fâcheux. C'est ainsi que ceux qui craignent Dieu tremblent à sa parole, & s'appliquent à chercher les moyens d'appaiser sa colère, lors qu'ils la voient allumée. Mais ce que la Prophètesse répondit mérite une attention particuliére. Elle fit dire au Roi, que les crimes des Juifs étoient venus à un point, que désormais les menaces du Seigneur s'exécuteroient; mais qu'avant ce tems-là Dieu le retireroit du monde. Cela nous donne ces deux instructions: L'une que quand la malice des hommes est sans remède, ni les soins ni les priéres des personnes pieuses ne peuvent arrêter le cours des jugemens de Dieu. L'autre, que la mort n'est pas toûjours une marque de la colère du Seigneur; & qu'il abrège quelquefois la vie de ceux qu'il aime le plus, afin qu'ils ne soient pas enveloppés dans les Jugemens qu'il se propose de déployer sur les méchans.

CHAPITRE XXIII.

Le Roi Josias assemble le peuple pour entendre la lecture du livre de la loi, & pour renouveller l'alliance avec Dieu: il ôte du Temple & du pays de Juda l'idolatrie; il démolit l'autel que Jéroboam avoit fait bâtir à Béth-el; il brûle sur cet autel des os de corps morts, pour marquer par là que ce lieu là

là étoit souillé & abominable ; & il fait mourir les Sacrificateurs idolatres, suivant que Dieu l'avoit ordonné dans sa loi. Il fait célébrer la Pâque avec une grande solemnité, & il s'applique avec beaucoup de zèle à abolir l'idolatrie & la superstition, & à observer tout ce que Dieu avoit commandé. Josias ayant été tué dans une guerre contre le Roi d'Egypte, Joachaz son fils lui succéda ; ce fut le seizième Roi de Juda, & il rétablit l'idolatrie ; mais il ne régna que trois mois. Le Roi d'Egypte le deposa, & mit à sa place Eliakim son frère, nommé autrement Jehojakim, qui s'adonna pareillement à l'idolatrie, & régna onze ans.

ALors le Roi envoya, & fit assembler vers lui tous les Anciens de Juda & de Jérusalem.

2. Et le Roi monta à la maison de l'Eternel, & tous les hommes de Juda, & tous les habitans de Jérusalem étoient avec lui ; les Sacrificateurs *y étoient* aussi, & les Prophètes, & tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; & ils entendirent lire toutes les paroles du livre de l'alliance, qui avoit été trouvé dans la maison de l'Eternel.

3. Et le Roi se tint auprès de la colomne, & il traita alliance devant l'Eternel, *promettant* qu'ils suivroient l'Eternel, & qu'ils garderoient ses commandemens, ses témoignages, & ses statuts, de tout *leur* cœur & de toute *leur* ame, pour mettre en effet les paroles de cette alliance, qui sont écrites dans ce livre ; & tout le peuple adhéra à cette alliance.

4. Alors le Roi commanda à Hilkija le grand Sacrificateur, & aux Sacrificateurs du second rang, & à ceux qui gardoient les vaisseaux, de tirer hors du temple de l'Eternel tous les utensiles qui avoient été faits pour Bahal, & pour les bôcages, & pour toute l'armée des cieux ; & il les brûla hors de Jérusalem, aux campagnes de Cédron, & il porta leur cendre à Béth-el.

5. Et il abolit les Camars, que les Rois de Juda avoient établis, quand on faisoit des encensemens dans les hauts lieux, par les villes de Juda, & autour de Jérusalem ; il *abolit* aussi ceux qui faisoient des encensemens à Bahal, au Soleil, à la Lune, aux Astres, & à toute l'armée des Cieux.

6. Il fit aussi emporter le bocage de la maison de l'Eternel hors de Jérusalem, dans la vallée de Cédron, où l'ayant brulé & réduit en cendres, il en fit jetter les cendres sur les sépulcres du commun peuple.

7. Après cela il démolit les maisons des prostituées qui *étoient* dans la maison de l'Eternel, & dans lesquelles les femmes travailloient à faire des tentes pour le bocâge.

8. Il fit encore venir tous les Sacrificateurs des villes de Juda, & il profana les hauts lieux où les Sacrificateurs avoient fait des encensemens, depuis Guébah jusqu'à Béerscébah ; & il démolit les hauts lieux des portes qui *étoient* à l'entrée de la porte de Josué Capitaine de la ville, qui *est* à la gauche de la porte de la ville.

9. Au reste, ceux qui avoient été les Sacrificateurs des hauts lieux ne montoient pas à l'autel de l'Eternel à Jérusalem ; mais ils mangeoient des pains sans levain parmi leurs fréres.

10. Il profana aussi Topheth, qui *étoit* dans la vallée du fils de Hinnom, afin qu'il ne servit plus à personne, pour y faire passer son fils ou sa fille par le feu à Molec.

11. Il ôta aussi de l'entrée de la Maison de l'Eternel les chevaux que les Rois de Juda avoient consacrés au Soleil, vers le logis de Nethanmélec Eunuque, situé à Parvarim, & il brûla les chariots du Soleil.

12. Le Roi démolit aussi les autels qui *étoient* sur la plate forme de la chambre haute d'Achaz, & que les Rois de Juda avoient faits ; & les autels que Manassé avoit faits dans les deux parvis de la Maison de l'Eternel ; il les brisa, & *les ôta* de-là, & il en répandit la poudre au torrent de Cédron.

13. Le Roi profana aussi les hauts lieux qui *étoient* vis à vis de Jérusalem, à la main droite de la montagne des oliviers, que Salomon Roi d'Israël avoit bâtis à Hasçtoreth, l'abominable idole des Sidoniens, & à Kémos, l'idole des Moabites, & à Milcom, celle des enfans de Hammon.

14. Il brisa aussi les statuës, il coupa les bôcages, & remplit d'ossemens d'hommes les lieux où ils étoient.

15. Il démolit même l'autel qui *étoit* à Béth-el, & le haut lieu qu'avoit fait Jéroboam fils de Nébat, qui avoit fait pécher Israël ; *il démolit* cet autel, & le haut lieu ; il brûla le haut lieu & le réduisit en cendres ; il brûla aussi le bôcage.

16. Et Josias s'étant tourné, vit les sépulcres qui *étoient* là dans la montagne, & il envoya prendre les os des sépulcres, & il les brûla sur l'autel, & ainsi il le profana, selon la parole de l'Eternel, que l'Homme de Dieu avoit prononçée à haute voix, lors qu'il prononça ces choses publiquement.

17. Et le Roi dit : Qu'est-ce que ce tombeau que je voi ? Et les hommes de la ville lui répondirent : *C'est le* sépulcre de l'Homme de Dieu, qui vint de Juda, & qui prononça à haute voix les choses que tu as faites sur l'autel de Beth-el.

18. Et il dit ; Laissez-le ; que personne

ne ne remue ses os. Ainsi ils conservérent ses os, avec les os du Prophète qui étoit venu de Samarie.

19. Josias ôta aussi toutes les maisons des hauts lieux qui *étoient* dans les villes de Samarie, que les Rois d'Israël avoient faites pour irriter *l'Eternel*; & il fit à leur égard tout ce qu'il avoit fait à Béth-el.

20. Et il sacrifia sur les autels tous les Sacrificateurs des hauts lieux, qui *étoient* là, & il brûla des ossemens d'homme sur eux; après quoi il retourna à Jérusalem.

21. Alors le Roi fit ce commandement à tout le peuple, & dit: Célébrez la Pâque à l'Eternel vôtre Dieu, comme il est écrit dans le livre de cette Alliance.

22. Et jamais Pâque n'avoit été célébrée depuis le tems des Juges qui avoient jugé en Israël, ni pendant tout le tems des Rois d'Israël & des Rois de Juda,

23. Comme cette Pâque qui fut célébrée à *l'honneur de* l'Eternel dans Jérusalem, la dix-huitiéme année du Roi Josias.

24. Josias extermina aussi ceux qui avoient des esprits de Python, les diseurs de bonne avanture, les marmousets, les dieux infames, & toutes les abominations qu'on avoit vuës dans le pays de Juda & dans Jérusalem; afin d'accomplir les paroles de la Loi, qui *étoient* écrites dans le livre, qu'Hilkija le Sacrificateur avoit trouvé dans la maison de l'Eternel.

25. Avant lui il n'y eut point de Roi semblable à lui, qui se fût tourné vers l'Eternel de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa force, selon toute la Loi de Moyse; & après lui il ne s'en est point levé qui lui ait été semblable.

26. Toutefois l'Eternel ne revint point de l'ardeur de sa grande colère, qui s'étoit allumée contre Juda, à cause de tout ce que Manassé avoit fait pour l'irriter.

27. Car l'Eternel avoit dit: Je rejetterai aussi Juda de devant ma face, comme j'ai rejetté Israël; & je rejetterai cette ville de Jérusalem, que j'ai choisie, & la maison de laquelle j'ai dit: Mon nom sera là.

28. Le reste des actions de Josias, tout ce, dis-je, qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

29. De son tems Pharaon Néco, Roi d'Egypte, monta contre le Roi des Assyriens vers le fleuve d'Euphrate, & Josias marcha contre lui; mais dès que Pharaon l'eut vû, il le tua à Méguiddo.

30. Alors ses serviteurs le chargérent mort sur un chariot de Méguiddo, & l'emmenérent à Jérusalem, & l'ensevelirent dans son sépulcre. Et le peuple du pays prit Jéhoachaz fils de Josias, & ils l'oignirent & l'établirent pour Roi à la place de son pére.

31. Jéhoachaz *étoit* âgé de vingt & trois ans quand il commença à régner, & il régna trois mois à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Hamutal, *& elle étoit* fille de Jérémie de Libna.

32. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoient fait ses péres.

33. Et Pharaon Néco l'emprisonna à Ribla au pays de Hamath, afin qu'il ne régnât plus à Jérusalem; & il imposa sur le pays une amende de cent talents d'argent, & d'un talent d'or.

34. Et Pharaon Néco établit pour Roi Eliachim fils de Josias, à la place de Josias son pére, & lui changea son nom, *l'apellant* Jéhojachim; & il prit Jéhoachaz, & l'emmena en Egypte où il mourut.

35. Or Jéhojachim donna cet argent-là & cet or à Pharaon, de sorte qu'il taxa le pays pour fournir cet argent, selon le commandement de Pharaon; il leva l'argent & l'or sur chacun du peuple du pays, selon qu'il étoit taxé, pour le donner à Pharaon Néco.

36. Jéhojachim *étoit* âgé de vingt-cinq ans quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Zébudda, *& elle étoit* fille de Pédaja de Ruma.

37. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme ses péres avoient fait.

REFLEXIONS.

IL faut considérer ici, que Dieu ayant fait dire par la Prophètesse Hulda au Roi Josias, que les malédictions qui étoient contenuës dans la Loi de Moyse alloient tomber sur les Juifs, ce Prince fit assembler tout le peuple, pour entendre la lecture de cette Loi. Il fit renouveller l'Alliance avec Dieu d'une maniére solemnelle dans le temple; il promit d'observer cette Alliance & les commandemens du Seigneur, & il fit faire la même promesse à tous ses sujets. Après cela, il travailla, avec un zèle admirable, à retrancher le culte des idoles, à abolir l'impureté & la débauche, qui étoient une suite de l'idolatrie, & à retablir la Religion dans son Royaume, & même dans le pays des Dix Tribus. C'est ainsi que les personnes pieuses, & en particulier les bons Princes, s'instruisent dans la Loi de Dieu, & s'emploient de tout leur pouvoir à retrancher l'impieté, & à faire ensorte que Dieu soit révéré & craint, & que ses saintes Loix soient observées. La pieté de Josias est d'autant plus digne de louange, que Dieu lui avoit fait dire, que la ruine du Royaume de Juda étoit arrêtée, & qu'il mourroit lui-même bientôt, & cependant il ne relâcha rien de son zèle; il ne laissa pas de rappeller le peuple

ple au vrai service de Dieu, & d'employer le reste de sa vie à des actes de réligion & de pieté. Dans quelque circonstance qu'un homme de bien se trouve, & quel que doive être l'événement, il fait toûjours son devoir, & il consacre tout ce que Dieu lui donne de vie & de moyens, à l'avancement de sa gloire & à l'édification publique. Il paroit au reste, du détail qu'on lit ici de tout ce que Josias fit à Jérusalem & par tout le pays, pour en ôter les idoles & les objets de scandale, que toutes sortes d'abominations, & même les crimes les plus exécrables, s'étoient établis à Jérusalem sous les régnes précédens, & s'y exerçoient publiquement; ainsi il ne faut pas être surpris, si Dieu détruisit cette ville. On doit faire une attention toute particuliére sur ce que Josias démolit & prophana l'autel de Béth-el, en y faisant immoler les Sacrificateurs idolatres, conformément à ce qui étoit prescrit par la Loi de Dieu, & en brûlant sur cet autel des os de corps morts. C'est ici l'accomplissement de la prédiction qu'avoit faite, trois cents cinquante ans auparavant, ce Prophète qui vint à Béth-el, lors que le Roi Jéroboam y établit un faux culte; & qui déclara publiquement, qu'un Roi nommé Josias démoliroit cet autel-là, y sacrifieroit les Sacrificateurs des hauts lieux, & y bruleroit des os de corps morts. Il est même remarqué, que le sépulcre de ce Prophète subsistoit encore alors, & que Josias voulut qu'on le respectât; ce qui étoit un monument de cette prédiction. C'est ici un événement tout-à-fait considerable, & qui prouve bien fortement la vérité de la Parole de Dieu, & la certitude de ses menaces. Josias signala encore son zèle, dans cette Pâque solemnelle qu'il fit célébrer. Mais sur tout l'Ecriture rend un témoignage bien glorieux à ce Prince lors qu'elle dit: *Qu'avant lui il n'y avoit point eu de Roi qui eût recherché le Seigneur de tout son cœur, comme lui; & qu'après lui il ne s'en est point élevé qui lui fût semblable.* Cependant il est remarqué, *que Dieu ne revint point de l'ardeur de son courroux, qui étoit embrasé contre Juda, à cause de tout ce que Manassé avoit fait.* La pieté des gens de bien n'est jamais sans fruit par raport à eux mêmes; mais ils ne peuvent pas toûjours détourner la colère de Dieu de dessus les peuples coupables; & il y a de certains péchés dont les suites & les effets subsistent long-tems, quoi que Dieu les ait pardonnés à ceux qui les ont commis. Josias fut le dernier bon Roi de Juda. Quoi que ses successeurs eussent devant les yeux le bon exemple qu'il leur avoit laissé, & qu'ils vissent des marques évidentes de la colère de Dieu, ils l'irritérent de plus en plus, en servant les idoles. Aussi furent ils attaqués, ôtés, emprisonnés, & rendus tributaires par les Rois voisins, jusqu'à-ce qu'enfin le Royaume de Juda fut entiérement détruit.

CHAPITRE XXIV.

Le Roi de Babylone vient contre Jéhojachim, dix-huitiéme Roi de Juda, avec les troupes des Syriens, des Moabites, & des Hammonites. Il le fit lier de chaines d'airain pour l'emmener à Babylone, avec une partie du peuple & des vaisseaux sacrés qu'il y transporta, comme cela est dit, II. Cron. XXXVI. Cependant il revint à Jérusalem; où il fut tué au bout de quelques années, & jetté à la voirie, ainsi qu'on le lit dans le livre de Jéremie, où l'on trouve aussi diverses particularités remarquables du régne de Jéhojachim, de Jéchonias, & de Sédécias. Jéhojachim son fils, nommé aussi Jéchonias, lui succéda, & fut idolatre comme son pére. Sous son régne, qui ne fut que de trois mois & dix jours, le Roi de Babylone vint encore à Jérusalem, & transporta ce Prince avec un grand nombre de personnes, & un grand butin; & il établit Roi à Jérusalem Sédécias, oncle de Jéhojachim, qui fut le dix-neuviéme & dernier Roi de Juda.

De son tems Nébucadnetsar Roi de Babylone monta, & Jéhojachim lui fut assujetti l'espace de trois ans; mais ayant changé de volonté, il se révolta contre lui.

2. Et l'Eternel envoya contre lui des troupes de Caldéens, & des troupes de Syriens, & des troupes de Moabites, & des troupes d'Hammonites; il les envoya, dis-je, contre Juda, pour le détruire, selon la parole de l'Eternel, qu'il avoit prononcée par les Prophètes ses serviteurs.

3. Et cela arriva selon le commandement de l'Eternel contre Juda, pour le rejetter de devant sa face, à cause des péchés de Manassé, selon tout ce qu'il avoit fait.

4. Et même *à cause* du sang innocent, qu'il avoit répandu, ayant rempli Jérusalem de sang innocent, l'Eternel ne voulut point pardonner.

5. Le reste des actions de Jéhojachim, & tout ce qu'il a fait, n'*est*-il pas écrit au livre des Croniques des Rois de Juda?

6. Ainsi Jéhojachim s'endormit avec ses péres; & Jéhojachim son fils regna en sa place.

7. Or le Roi d'Egypte ne sortit plus de son pays, parce que le Roi de Babylone avoit pris tout ce qui étoit au Roi d'Egypte, depuis le torrent d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

8. Jéhojachim *étoit* âgé de dix-huit ans quand il commença à régner, & il régna trois mois à Jérusalem; sa mé-

re

re s'appelloit Nehusçta, *& elle étoit* fille d'Elnathan de Jérusalem.

9. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme son pére avoit fait.

10. En ce tems-là les gens de Nébucadnetsar Roi de Babylone montérent *contre* Jérusalem, & la ville fut assiégée.

11. Et Nébucadnetsar Roi de Babylone vint contre la ville, lors que ses gens l'assiégeoient.

12. Alors Jéhojachim Roi de Juda sortit vers le Roi de Babylone, lui, sa Mére, ses Gens, ses Capitaines, & ses Eunuques; de sorte que le Roi de Babylone le prit la huitiéme année de son régne.

13. Et il tira de là tous les trésors de la maison de l'Eternel, & les trésors de la maison Roïale, & il mit en piéces tous les utensiles d'or que Salomon Roi d'Israël avoit fait au temple de l'Eternel, comme l'Eternel en avoit parlé.

14. Et il transporta tout Jérusalem, & tous les Capitaines; & tous les vaillans hommes de guerre, au nombre de dix mille captifs, avec les charpentiers & les serruriers; *de sorte qu'il* ne demeura personne de reste que le pauvre peuple du pays.

15. Ainsi il transporta Jéhojachim à Babylone, & la Mére du Roi, & les femmes du Roi, & ses Eunuques, & il emmena en captivité, de Jérusalem à Babylone, tous les puissans du pays;

16. Avec tous les hommes vaillans, *au nombre de* sept mille, & les charpentiers & les serruriers, *au nombre de* mille; tous ceux qui étoient vaillans & propres à la guerre, le Roi de Babylone les emmena captifs à Babylone.

17. Et le Roi de Babylone établit pour Roi, à la place de Jéhojachim, Mattanja son oncle, & il lui changea son nom, *l'apellant* Sédécias.

18. Sédécias *étoit* âgé de vingt & un ans, quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem. Sa mére s'apelloit Hamutal, *& elle étoit* fille de Jérémie de Libna.

19. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoit fait Jéhojachim.

20. Et il arriva à cause de la colére de l'Eternel contre Jérusalem & Juda, qu'il les rejetta de devant sa face. Et Sédécias se révolta contre le Roi de Babylone.

REFLEXIONS.

CE qu'on doit recueillir de cette lecture, c'est qu'après la mort du bon Roi Josias, les choses allérent en empirant dans le Royaume de Juda. Ses successeurs furent des impies, & Dieu commença alors à exécuter ses menaces, en permettant qu'ils fussent exposés à l'invasion du Roi de Babylone, qui vint leur faire la guerre, & qui emmena un grand nombre de captifs, & emporta les vaisseaux du Temple. L'Ecriture remarque expressément, que tout cela arriva par le commandement de Dieu, à cause des péchés des Juifs, & en particulier à cause des péchés de Manassé, & que Dieu ne voulut point leur pardonner. C'étoient-là des signes avant-coureurs de la totale ruine de ce peuple, qui arriva peu d'années après; & ils devoient reconnoitre dans tous ces événemens, que la protection de Dieu se retiroit de dessus eux, & qu'il alloit les abandonner. Dieu use d'un grand & long support envers ceux qui l'offensent; il les prive de sa grace & de sa protection par degrés; mais après qu'ils ont long-tems resisté aux moyens qu'il emploie pour les retirer de leur péchés, & lors qu'il n'y a plus rien qui puisse les ramener à leur devoir, il les rejette entiérement, comme cela arriva enfin aux Juifs, ainsi que nous le voyons dans le chapitre suivant. Au reste, c'est depuis le transport des Juifs, qui fut fait sous le régne de Jéhojakim, qu'on doit compter les soixante & dix années de la captivité de Babylone.

CHAPITRE XXV.

Sédécias, dix-neuviéme & dernier Roi de Juda, étant tombé dans l'idolatrie, comme ses prédécesseurs, & ayant violé le serment qu'il avoit fait au Roi de Babylone, Dieu détruisit enfin le Royaume de Juda. Nébucadnetsar assiégea Jérusalem, il la prit, la pilla, & la brula avec le Temple; Sédécias fut mené à Babylone enchainé, après qu'on lui eût crevé les yeux; & le peuple fut aussi captif, à la reserve de quelques Juifs, qui demeurérent dans le pais pour labourer les terres, sous la conduite de Guédalja. Au bout de quelques années le Roi de Babylone traita favorablement le Roi Jéhojachim, qui y étoit captif depuis long-tems.

IL arriva donc, la neuviéme année du régne de Sédécias, le dixiéme jour du dixiéme mois, que Nébucadnetsar Roi de Babylone vint contre Jérusalem, lui & toute son armée, & il campa contr'elle, & ils bâtirent des forts tout autour.

2. Et la ville fut assiégée, jusqu'à l'onziéme année du Roi Sédécias.

3. *Et* le neuviéme *jour* du *quatriéme* mois, la famine augmenta dans la ville, de sorte qu'il n'y avoit plus de pain pour le peuple du pays.

4. Alors la bréche fut faite à la ville, & tous les gens de guerre *s'enfuirent* de nuit, par le chemin de la porte, entre les deux murailles qui *étoient* près du jardin du Roi, (or les Caldéens *étoient tout* joignant la ville autour *des murailles*,) & *le Roi* s'en alla par le chemin de la campagne.

5. Mais l'armée des Caldéens poursuivit le Roi; & quand ils l'eurent

atteint

atteint aux campagnes de Jérico, toute son armée se dispersa d'auprès de lui.

6. Ils prirent donc le Roi, & le firent monter vers le Roi de Babylone à Ribla, où on lui fit son procès.

7. Et on égorgea les fils de Sédécias en sa présence; après quoi on créva les yeux à Sédécias; puis on le lia de doubles chaînes d'airain, & on le mena à Babylone.

8. Et au septiéme *jour* du cinquiéme mois, dans la dix-neuviéme année du Roi Nébucadnetsar Roi de Babylone, Nébuzar-adan, Prévôt de l'hôtel, Officier du Roi de Babylone, entra dans Jérusalem.

9. Et il brula la maison de l'Eternel, & la maison Royale, & toutes les maisons de Jérusalem, & il mit le feu à toutes les maison des Grands.

10. Et toute l'armée des Caldéens qui *étoit* avec le Prévôt de l'hôtel démolit les murailles de Jérusalem tout autour.

11. Et Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel transporta *à Babylone* le reste du peuple, *savoir* ceux qui étoient demeurés de reste dans la ville, & ceux qui s'étoient allés rendre au Roi de Babylone, & le reste de la multitude.

12. Toutefois le Prévôt de l'hôtel en laissa quelques-uns des plus pauvres du pays, pour *être* vignerons & laboureurs.

13. Et les Caldéens mirent en piéces les colomnes d'airain, qui *étoient* dans la maison de l'Eternel, & les soubassemens, & la mer d'airain qui *étoit* dans la maison de l'Eternel, & ils emportérent l'airain à Babylone.

14. Ils emportérent aussi les chaudiéres, les pelles, les serpes, les tasses, & tous les utensiles d'airain dont on faisoit le service.

15. Le Prévôt de l'hôtel emporta aussi les encensoirs & les bassins, ce qui étoit d'or, & ce qui étoit d'argent.

16. Pour ce qui est des deux colomnes, de la mer, & des soubassemens, que Salomon avoit faits pour la maison de l'Eternel, on ne pesa point l'airain de tous ces vaisseaux-là.

17. Chaque colomne avoit dix-huit coudées de haut, & un chapiteau d'airain par dessus, dont la hauteur *étoit* de trois coudées, outre les rets & les grenades, *qui étoient tout* autour du chapiteau, le tout d'airain; & la seconde colomne *étoit* de la même façon avec les rets.

18. Le Prévôt de l'hôtel emmena aussi Séraja prémier Sacrificateur, & Sophonie second Sacrificateur, & les trois gardes des vaisseaux.

19. Il emmena aussi de la ville un Officier qui avoit la charge des gens de guerre, & cinq hommes de ceux qui étoient près de la personne du Roi, qui furent trouvés dans la ville: de plus le Sécretaire du Capitaine de l'armée, qui tenoit les rolles du peuple du pays, & soixante hommes d'entre le peuple du pays, qui furent trouvés dans la ville.

20. Nébuzar-adan, Prévôt de l'hôtel, les prit donc & les mena au Roi de Babylone à Ribla.

21. Et le Roi de Babylone les frappa, & les fit mourir à Ribla, au pays de Hamath. Ainsi Juda fut transporté hors de sa terre.

22. Mais pour ce qui est du peuple qui étoit demeuré de reste au pays de Juda, que Nébucadnetsar Roi de Babylone y avoit laissé de reste, il établit pour Gouverneur sur eux Guédalja fils d'Ahikam, fils de Sçaphan.

23. Quand tous les Capitaines des gens de guerre, & *leurs* gens, eurent apris que le Roi de Babylone avoit établi pour Gouverneur Guédalja, ils vinrent vers Guédalja à Mitspa; *savoir* Ismaël fils de Néthanja, & Johanan fils de Karéath, & Séraja fils de Tanhumeth Néthophatite, Jaazanja fils d'un Mahaçathite, eux & leurs gens.

24. Et Guédalja leur jura & à leurs gens, & leur dit: Ne craignez point d'être les serviteurs des Caldéens; demeurez au pays, & servez le Roi de Babylone, & vous vous en trouverez bien.

25. Mais il arriva au septiéme mois, qu'Ismaël fils de Néthanja, fils d'Elisçamah, du sang Royal, & dix hommes avec lui, vinrent & frappérent Guédalja, & il mourut. *Ils frappérent* aussi les Juifs & les Caldéens qui étoient avec lui à Mitspa.

26. Et tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, avec les Capitaines des gens de guerre, se levérent, & s'en allérent en Egypte, parce qu'ils avoient peur des Caldéens.

27. Or il arriva la trente-septiéme année de la captivité de Jéhojachim Roi de Juda, au vingt-septiéme *jour* du douziéme mois, qu'Evilmérodac Roi de Babylone, l'année qu'il commença à régner, tira de prison Jéhojachim Roi de Juda, & le mit en liberté;

28. Et il lui parla avec douceur, & il mit son trône au dessus du trône des *autres* Rois qui *étoient* avec lui à Babylone.

29. Et après qu'il lui eut changé les habits *qu'il avoit* dans la prison, il mangea du pain ordinairement tout le tems de sa vie en sa présence.

30. Et pour son entretien, un ordinaire continuel lui fut établi par le Roi, pour chaque jour & pour tout le tems de sa vie.

REFLEXIONS.

Voici l'une des histoires les plus mémorables de l'Ecriture Sainte. Nous voyons ici, que Dieu livra Jérusalem aux Babyloniens, & que les Juifs périrent misérablement par la famine ou par l'epée, à la réserve de ceux qui furent

rent menés en captivité, & de ceux qui restérent dans la Judée. Ce fut ainsi que les menaces que Dieu leur avoit fait entendre tant de fois s'exécutérent; & c'est là un grand exemple des jugemens de Dieu sur ceux qui abusent de ses graces & de sa patience, & qui persévérent avec obstination dans leurs péchés. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces événemens, c'est que le temple même fut envelopé dans cette ruine, & que Dieu permit que les Babyloniens profanassent & brûlassent cette maison qui lui étoit consacrée, après en avoir emporté ce qu'il y avoit de plus précieux. Par là Dieu voulut punir les Juifs, qui avoient profané son temple & son service; & montrer en même tems, que le culte légal qui y étoit établi ne devoit pas toûjours subsister, & que ce culte, qui fut alors aboli pour un tems, le seroit pour toûjours à la venuë du Messie, par la derniére ruine de Jérusalem & du temple, & par la dispersion des Juifs. L'on doit remarquer que le Roi Sédécias fut mené enchainé à Babylone, après qu'on eût égorgé ses fils en sa présence, & qu'on lui eût crévé les yeux, pour le punir de sa rebellion & de son parjure. Ce fut là un terrible, mais juste jugement de Dieu sur ce Roi; puis que c'étoit lui qui, par ses crimes, par la violation de son serment, par sa rébellion contre le Roi de Babylone, & par son obstination contre tout ce que Jérémie lui avoit dit, donna occasion à la ruine de Jérusalem. Pour ce qui est des Juifs qui demeurérent dans la Judée, leur état fut fort triste, pendant que la captivité dura; cependant Dieu les y conserva, comme cela est rapporté dans le livre de Jérémie, chap. XXXVII. & XXXVIII. Enfin, il est dit: Que le Roi Jéhojakim, nommé autrement Jéchonias, qui étoit captif à Babylone depuis longtems, fut tiré de prison, & traité honorablement par Evilmérodac Roi de Babylone. Dieu voulut que les Juifs qui étoient dans la captivité, & Jéhojakim leur Roi, y trouvassent quelque douceur, afin qu'ils pussent être rétablis, lors que les soixante & dix ans de leur captivité seroient écoulés, & afin que la famille du Roi David, de laquelle le Messie devoit naître, subsistât.

LE PREMIER LIVRE DES CRONIQUES.

ARGUMENT.

Les livres des Croniques sont des Mémoires, où on lit ce qui est arrivé principalement sous le règne de David & de Salomon, & sous celui des Rois de Juda. On y trouve aussi quelques particularités qui concernent les Rois d'Israël. Le prémier livre des Croniques contient diverses Généalogies, depuis Adam, jusqu'aux tems de la captivité de Babylone; c'est le sujet des neuf prémiers chapitres. On voit dans le reste du livre l'histoire du règne de David, qui commence à la mort de Saül.

CHAPITRE I.

La généalogie des Patriarches, depuis Adam jusqu'à Abraham: Celle des descendans d'Ismaël, fils d'Abraham; & de la postérité d'Esaü fils d'Isaac.

ADAM, Seth, Enos;
2. Kénan, Mahalaléel, Jéred;
3. Enoc, Métuscélah, Lémec.
4. Noé, Sem, Cam, & Japhet.
5. Les fils de Japhet *furent*, Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Mescec, & Tiras.
6. Les fils de Gomer *furent*, Asçkénaz, Diphath, & Togarma.
7. Et les fils de Javan *furent*, Elisçam, Tarsça, Kittim, & Rodanim.
8. Les fils de Cam *furent*, Cus, Mitsraïm, Put, & Canaan.
9. Et les fils de Cus *furent*, Séba: Havila, Sabta, Rahma, Sabtéca. Et les

les fils de Rahma *furent*, Scéba, & Dédam.

10. Et Cus engendra Nimrod, qui commença de se rendre puissant sur la terre.

11. Et Mitsraïm engendra Ludim, Hananim, Léhabim, Naphtuhim,

12. Pathrusim, Cassuhim, (dont sont sortis les Philistins,) & Caphtorim.

13. Et Canaan engendra Sidon son *fils* aîné, & Heth:

14. Les Jébusiens, les Amorrhéens, les Guirgasciens:

15. Les Héviens, les Harkiens, les Sidoniens;

16. Les Arvadiens, les Tsémariens, & les Hamathiens.

17. Les fils de Sem *furent*, Helam, Assur, Arpacscad, Lud, Aram, Hus, Hul, Guéther, & Mescec,

18. Et Arpacscad engendra Scelah, & Scélah engendra Héber.

19. Deux fils nâquirent à Héber; l'un s'apelloit Péleg, car de son tems la terre fut partagée; & son frére se nommoit Joktan.

20. Et Joktan engendra Almodad, Scéleph, Hatsarmavet, Jérah,

21. Hadoram, Uzal, Dikla,

22. Hébal, Abimaël, Scéba,

23. Ophir, Havila, & Jobab: Tous ceux-là *furent* fils de Joktan.

24. Sem, Arpacscad, Scéla,

25. Héber, Péleg, Réhu.

26. Sérug, Nacor, Taré.

27. Et Abram qui *est Abraham*.

28. Les enfans d'Abraham *furent* Isaac & Ismaël.

29. Ce *sont* ici leurs générations: Le premier-né d'Ismaël *fut* Néhajoth, puis Kédar, Adbéel, Mipsam,

30. Miscmah, Dumah, Massa, Hadad, Téma,

31. Jéthur, Naphis, & Kedma: Ce *sont* là les fils d'Ismaël.

32. Pour ce qui est des fils de Kétura concubine d'Abraham, elle enfanta Zimran, Joksçan Médan, Madian, Jiscbak, & Scuah. Et les fils de Joksçan *furent*, Scéba & Dédan.

33. Et les fils de Madian *furent* Hépha, Hépher, Hanoc, Abidah, & Eldanah: Tous ceux-là *furent* fils de Kétura.

34. Or Abraham avoit engendré Isaac, & les fils d'Isaac *furent* Esaü & Israël.

35. Les fils d'Esaü *furent*, Eliphas, Réhuël, Jéhus, Jahlam & Korah.

36. Les fils d'Eliphas *furent*, Téman, Omar, Tséphi, Gatham, & Kénath; & Timna *lui enfanta* Hamalek.

37. Les fils de Réhuel *furent* Nahath, Zérah, Scamma, & Miza.

38. Et les fils de Séhir *furent*, Loan, Scobal, Tsibhon, Hana, Disçon, Etser, & Disçan.

39. Et les fils de Lotan *furent*, Hori, & Homam; & Timnah *fut* sœur de Lotan.

40. Les fils de Scobal *furent*, Haljan, Manahath, Hébal, Scéphi, & Onam. Et les fils de Tsibhon *furent* Aja, & Hana.

41. Les fils de Hana *furent*, Disçon. Les fils de Disçon *furent*, Hamran, Escban, Jitran, & Keran.

42. Les fils d'Etser *furent*, Bilhan, Zahavan, & Jahakan. Les fils de Disçon *furent*, Huts, & Aran.

43. Et ce *sont* ici les Rois qui ont régné au pays de l'Idumée, avant qu'*aucun* Roi régnât sur les enfans d'Israël: Bélah fils de Béhor, & le nom de sa ville *étoit* Dinhaba.

44. Et Bélah mourut, & Johab fils de Pérah de Botsra régna en sa place.

45. Et Johab mourut, & Husçam du pays des Témanites régna en sa place.

46. Et Husçam mourut, & Hadad fils de Bédad régna en sa place; il défit Madian au territoire de Moab; & le nom de sa ville *étoit* Havith.

47. Et Hadad mourut, & Samla de Masteka régna en sa place.

48. Et Samla mourut, & Scaül de Réhoboth du fleuve régna en sa place.

49. Et Scaül mourut, & Bahal-hanan de Hacbor régna en sa place.

50. Et Bahal-hanan mourut, & Hadad régna en sa place; le nom de sa ville *étoit* Pahi, & le nom de sa femme Méhétabéel, *qui étoit* fille de Matred, *& petite*-fille de Mézahab.

51. Enfin Hadad mourut; puis après vinrent les Ducs de l'Idumée; le Duc Timna, le Duc Halia, le Duc Jéreth,

52. Le Duc Aholibama, le Duc Ela, le Duc Pinon,

53. Le Duc Kénaz, le Duc Téman, le Duc Mibtsar,

54. Le Duc Magdiel, & le Duc Hiram: Ce *sont* là les Ducs d'Edom.

REFLEXIONS.

Les généalogies contenues dans ce chapitre & dans les suivans ont leur utilité. Elles établissent l'antiquité, aussi bien que la vérité de l'histoire sainte, puis qu'elles remontent jusqu'au commencement du monde, & à Adam le prémier des hommes. Elles prouvent qu'on avoit conservé, dès les tems les plus anciens, & dans la suite, parmi les Israëlites, la connoissance de ce qui s'étoit passé depuis la Création. Elles servent à éclaircir plusieurs points de l'histoire sacrée. On y voit l'origine des nations & des divers peuples du monde. Il paroit en particulier, par ce qui est rapporté dans ce chapitre, que la postérité d'Abraham fût pendant longtems illustre & puissante; puis qu'il y eut parmi les descendans d'Ismaël & d'Esaü un grand nombre de Princes & de Rois; conformément aux

aux promesses que Dieu avoit faites autrefois.

CHAPITRE II.

La généalogie des descendans de Juda, l'un des douze fils de Jacob, & celle de Caleb.

CE *sont* ici les fils d'Israël : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Zabulon.

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad, & Ascer.

3. Les fils de Juda *furent*, Her, Onan, & Scéla. Ces trois lui nâquirent de la fille de Sçuah Cananéenne; mais Her prémier-né de Juda fut méchant devant l'Eternel, & il le fit mourir.

4. Et Tamar sa belle-fille lui enfanta Pharez & Zara. Tous les fils de Juda *furent* cinq.

5. Les fils de Pharez *furent* Hetsron & Hamul.

6. Et les fils de Zara *furent* Zimri, Ethan, Heman, Calcol, & Darah, cinq en tout.

7. Carmi *n'eut point de fils* que Hacan, qui troubla Israël, & qui pécha en *prenant de* l'interdit.

8. Et Ethan *n'eut* point de fils que Hazaria.

9. Et les fils qui nâquirent à Hetsron *furent* Jérahméel, Ram, & Kélubaï.

10. Et Ram engendra Hamminadab, & Hamminadab engendra Nahasson, Chef des enfans de Juda.

11. Et Nahasson engendra Salma, & Salma engendra Booz.

12. Et Booz engendra Obed, & Obed engendra Isaï.

13. Et Isaï engendra son prémier-né Eliab; *il eut pour son* second *fils* Abinadab, & *pour* le troisiéme Scimha;

14. Le quatriéme *fut* Nathanaël, le cinquiéme Raddaï;

15. Le sixiéme Otsem, & le septiéme David.

16. Et Tséruja & Abigaïl *furent* leurs sœurs. Tséruja *eut* trois enfans, Abisçaï, Joab, & Hazaël.

17. Et Abigaïl enfanta Hamasa, dont le pére *fut* Jéther, Ismaëlite.

18. Or Caleb fils de Hetsron eut des enfans de Hazuba *sa* femme, & aussi de Jérihoth; & ses fils *furent*, Jescer, Sçobob, & Ardon.

19. Et Hazuba mourut; & Caleb épousa Ephrat, qui lui enfanta Hur.

20. Et Hur engendra Uri, & Uri engendra Betsaléel,

21. Après cela Hetsron vint vers la fille de Makir, pére de Galaad, & la prit, étant âgé de soixante ans; & elle lui enfanta Ségub.

22. Et Ségub engendra Jaïr, qui eut vingt & trois villes au pays de Galaad.

23. Et il prit sur Guesçur & sur Aram les bourgades de Jaïr, & Kénath avec les villes de son ressort, qui sont soixantes villes. Tous ceux-là *furent* enfans de Makir, pére de Galaad.

24. Et après la mort de Hetsron, lors que Caleb épousa Ephrat, Abija, femme de Hetsron, lui enfanta Asçhur, pére de Tékoah.

25. Et les fils de Jérahméel, prémier-né de Hetsron, furent, Ram *son fils* aîné, puis Buna, & Orem, & Otsem, *nés* d'Ahija.

26. Jérahméel eut aussi une autre femme, nommée Hatara, qui *fut* mére d'Onam.

27. Et les fils de Ram, prémier-né de Jérahméel, furent, Mahats, Jamin, & Héker.

28. Et les fils d'Onam furent, Sçamaï, & Jadah. Et les fils de Sçamaï *furent*, Nadab, & Abisçur.

29. Et le nom de la femme d'Abisçur *fut* Abihaïl, qui lui enfanta Acbam, & Molid.

30. Et les fils de Nadab *furent* Séled, & Appajim : mais Séled mourut sans enfans.

31. Et Appajim *n'eut point* de fils *que* Jiscéhi; & Jiscéhi *n'eut point* de fils *que* Scesçan; & Scesçan *n'en eut point qu'*Alaï.

32. Et les enfans de Jadah, frére de Sçammaï, *furent*, Jéther, & Jonathan; mais Jéther mourut sans enfans.

33. Et les fils de Jonathan *furent* Péleth, & Zara. Ce furent là les enfans de Jérahméel.

34. Et Scesçan n'eut point de fils, mais *il eut* des filles; or il avoit un serviteur Egyptien, nommé Jarhah.

35. Et Scesçan donna sa fille pour femme à Jarhah son serviteur, & elle lui enfanta Hattaï.

36. Et Hattai engendra Nathan; & Nathan engendra Zabad;

37. Et Zabad engendra Ephad; & Ephad engendra Obed;

38. Et Obed engendra Jéhu; & Jéhu engendra Hazaria;

39. Et Hazaria engendra Hélets; & Hélets engendra Elhasa;

40. Et Elhasa engendra Sismaï; & Sismaï engendra Sçallum;

41. Et Sçallum engendra Jékamja; & Jékamja engendra Eliskamah.

42. Et les fils de Caleb, frére de Jérahméel, *furent* Mesçah son prémier-né : Celui-ci *est* le pére de Ziph, & les fils de Maresça pére d'Hébron.

43. Et les fils d'Hébron *furent* Korah, Tappuah, Rékem, Scemah.

44. Et Scemah engendra Raham, pére de Jokéham; & Rékem engendra Sçammaï,

45. Le fils de Sçammaï *fut* Mahon; & Mahon *fut* pére de Beth-tur.

46. Et Hépha concubine de Caleb enfanta Haran, Motsa & Gazez. Haran aussi engendsa Gazez.

47. Et

47. Et les fils de Jadaï *furent* Reguem, Jotham, Guesçan, Pelet, Hapha & Sçahaph.

48. Et Mahaca concubine de Caleb enfanta Scéber & Tirhana.

49. Et *la femme* de Sçahaph, pére de Madmanna, enfanta Scéva, pére de Macbéna, & le pére de Guibha, & la fille de Caleb *fut* Hacsa.

50. Ceux-ci furent les fils de Caleb, fils de Hur, prémier-né d'Ephrat; Sçobal pére de Kirjath-jéharim;

51. Salma pére de Beth-léhem; Hareph pére de Beth-gader.

52. Sçobal pére de Kirjath-jéharim eut des enfans, Haroë, & Hatsi-ménuhoth.

53. Et les familles de Kirjath-jéharim *furent* les Jithriens, les Puthiens, les Scumathiens, & les Misçrabiens, dont sont sortis les Tsarhatiens, & les Esçtaoliens.

54. Les enfans de Salma, Beth-léhem, & les Nétophatiens, Hatroth, Bethjoab, Hatsiménuhoth, & les Tsorhiens.

55. Et les familles des Scribes qui habitoient à Jabets, Tirhatiens, Scimathiens, Suchatiens. Ce sont les Kiniens, qui sont sortis de Hamath pére de Rechab.

REFLEXIONS.

LA généalogie des descendans de Juda est rapportée la prémiére, parce que la Tribu de Juda tenoit le prémier rang. On voit par ce chapitre & par les deux suivans, que cette Tribu fut puissante & nombreuse, comme le Patriarche Jacob l'avoit prédit, lors qu'il bénit ses fils avant sa mort.

CHAPITRE III.

Les descendans du Roi David, avant & après la Captivité de Babylone.

CE sont ici les enfans de David, qui lui nâquirent à Hébron: Le prémier-né *fut* Amnon, *fils* d'Ahinoham Jizréhélite; le second Daniel, d'Abigaïl Carmélite;

2. Le troisiéme Absçalom, fils de Mahaca, fille de Talmaï Roi de Guesçur; le quatriéme Adonija, fils de Hagguith;

3. Le cinquiéme Scéphatja, d'Abital; le sixiéme Jitréham, d'Egla sa femme.

4. Ces six lui nâquirent à Hébron, où il régna sept ans & six mois; puis il régna trente trois ans à Jérusalem.

5. Et ceux-ci lui nâquirent à Jérusalem, Scimha, Scobab, Nathan, & Salomon, *tous* quatre *enfans* de Bathsçua, fille de Hammiel.

6. Et Jibhar, Elisçamah, Eliphelet,

7. Nogah, Nepheg, Japhiah,

8. Elisçamah, Eljadah, & Eliphelet, *qui sont* neuf;

9. Tous enfans de David, outre les enfans des concubines, & Tamar leur Sœur.

10. Le fils de Salomon *fut* Roboam, qui eut pour fils Abija; dont le fils *fut* Asa; dont le fils *fut* Josaphat;

11. Dont le fils *fut* Joram; dont le fils *fut* Achazia; dont le fils *fut* Joas;

12. Dont le fils *fut* Amatsia; dont le fils *fut* Hazaria; dont le fils *fut* Jotham;

13. Dont le fils *fut* Achaz; dont le fils *fut* Ezéchias; dont le fils *fut* Manassé;

14. Dont le fils *fut* Amon; dont le fils *fut* Josias.

15. Et les fils de Josias *furent* Johanan *son* prémier-né, le second Jéhojachim, le troisiéme Sédécias, le quatriéme Sçallum.

16. Et les fils de Jéhojachim *furent* Jéchonias son fils, qui eut pour fils Sédécias.

17. Et quant à Jéchonias captif, il eut pour fils Salathiel;

18. Dont les fils *furent* Malkiram, Pedaja, Scenatsar, Jékamja, Hosçamah, & Nedabja.

19. Et les fils de Pedaja *furent* Zorobabel & Scimhi. Et les fils de Zorobabel *furent* Mesçullam, Hananja, & Scelomith leur sœur.

20. Et de *Mesçullam*, Hasçuba, Ohel, Berecja, Hasadja, & Jusçab-hesed, cinq.

21. Et les fils de Hananja *furent* Pelaja, & Esaïe, les fils de Rephaja, les fils d'Arnan, les fils de Hobadja, & les fils de Secanja.

22. Et les fils de Secanja, Semaja, & les fils de Semaja, Hattus, Jigueal, Barjah, Neharja, Shaphat, six.

23. Et Neharja *eut* trois fils, Eliohenaï, Ezéchias, & Hazrikam.

24. Et Eliohenaï *eut* sept fils, Hodaivahu, Eliascib, Pelaja, Hakkub, Johanan, Delaja, & Hanani.

REFLEXIONS.

COmme la famille du Roi David étoit la plus considérable de la Tribu de Juda, la généalogie des descendans de ce Prince fut exactement conservée. Dieu le voulut ainsi, parce que le Messie devoit naitre de la postérité de David. Ce qui fut accompli en Jésus-Christ Nôtre Seigneur; comme cela se voit au commencement de l'Evangile selon St. Mathieu. Au reste, le dénombrement qui se lit ici, des descendans de David, prouve que les généalogies des Juifs ne se perdirent pas pendant la Captivité de Babylone; & que ces livres des Croniques ont été écrits après cette Captivité.

CHAPITRE IV.

La suite des descendans de Juda, & ceux de Siméon.

LEs fils de Juda *furent*, Pharez, Hetsron, Carmi, Hur, & Sçobal.

2. Et Rehaja fils de Sçobal engendra Jahath; & Jahath engendra Ahumaï, & Ladad. Ce *sont* là les familles des Tſorhathiens.

3. Et ceux-ci *sont* du pére de Hétham, Jizréhel, Jiſçma, & Jidbas; & le nom de leur ſœur *étoit* Hatſeleponi.

4. Et Penuel pére de Guédor, & Hézer pére de Huſça. Ce *sont* là les fils de Hur, prémier-né d'Ephrat, pére de Beth-léhem.

5. Et Aſçur pére de Tékoah eut deux femmes, *ſavoir*, Héléa, & Nahara.

6. Et Nahara lui enfanta Ahuzam, Hépher, Téméni, & Hahaſçtari. Ce *sont* là les fils de Nahara.

7. Et les fils de Héléa *furent*, Tſéreth, Jetſohar, & Etnan.

8. Et Kots engendra Hanub, & Tſobéha, & les familles d'Ahathel, fils de Harum.

9. Entre leſquelles il y eut Jahbets, honoré par deſſus ſes fréres; & ſa mére l'avoit nommé Jahbets, parce, ditelle, que je l'ai enfanté avec travail.

10. Et Jahbets invoqua le Dieu d'Iſraël, & dit: O ſi tu me béniſſois & que tu étendiſſes mes limites, que ta main fût avec moi, & que tu me garantiſſes tellement du mal, que je fuſſe ſans douleur! Et Dieu lui accorda ce qu'il avoit demandé.

11. Et Kélub frére de Sçuha engendra Méhir, qui *fut* pére d'Eſçton.

12. Et Eſçton engendra Bet-rapha, Paſeah, & Téhinna, pére de Hirnahas. Ce *sont* là les gens de Réca.

13. Et les fils de Kenaz *furent* Hothniel, & Seraja. Et les fils de Hothniel, Hathath.

14. Et Méhonothaï engendra Hopha. Et Séraja engendra Joab, pére de la vallée des ouvriers; car ils étoient ouvriers.

15. Et les fils de Caleb, fils de Jéphuné, *furent* Hiru, Ela, & Naham. Et les fils d'Ela, Kenaz.

16. Et les fils de Jehallélel *furent*, Ziph, Zipha, Tirja, & Aſarel.

17. Et les fils d'Eſdras *furent*, Jéther, Méred, Hepher, & Jalon. Et *la femme de Méred*, enfanta Marie, Sçammaï, & Jiſçbah pére d'Eſçtemoah.

18. Et la femme de Jéhudija enfanta Jéred, pére de Guédor, & Héber pére de Soco, & Jékuthiel pére de Zanoah. Mais ceux-là *sont* les enfans de Bithja, fille de Pharaon, que Méred prit *pour femme*.

19. Et les fils de la femme de Hodija, ſœur de Naham* *furent* le pére de Kéhila Garmien, & Eſçtemoah Mahacathien.

20. Et les fils de Sçimmon *furent* Amnon, Rinna, Ben-hanan, & Tilon. Et les enfans de Jiſçhi *furent* Zoheth, & Benzoheth.

21. Les fils de Scela fils de Juda *furent* Her, pére de Léca, & Lahda, pére de Mareça, & les familles de la maiſon *où l'on travaille à* l'ouvrage du fin lin, *qui sont* de la maiſon d'Aſçbéath.

22. Et Jokim, & les gens de Cozéba, & Joas; & Saraph, qui dominérent ſur Moab, & Jaſçubiléhem; mais ce *sont* des choſes anciennes.

23. Ils *furent* potiers de terre, & c'étoient des gens qui ſe tenoient dans les vergers & dans les parcs, qui habitoient-là avec le Roi pour ſon ouvrage.

24. Les fils de Siméon *furent* Némuel, Jamin, Jarib, Zérah, & Sçaül.

25. Sçallum ſon fils: Mibſam ſon fils, & Miſçma ſon fils.

26. Et les fils de Miſçmah *furent* Hamuel ſon fils, Zaccur ſon fils, & Scimhi ſon fils.

27. Et Scimhi eut ſeize fils & ſix filles; mais ſes fréres n'eurent pas beaucoup d'enfans, & toute leur famille ne pût être ſi grande que celle de Juda.

28. Et ils habitérent à Béer-ſcebah, à Molada, à Hatſar-ſçuhal,

29. A Bilha, à Hetſem, à Holad,

30. A Béthuel, à Horma, à Tſiklag,

31. A Beth-marcaboth, à Hatſarſuſim, à Bethbirci, & à Sçaharajim. Ce *furent* là leurs villes juſqu'au tems que David fut Roi.

32. Et leurs bourgs *furent*, Hetam, Hajim, Rimmon, Token, & Haſſan, cinq villes.

33. Et tous leurs villages, qui *étoient* tout autour de ces villes-là, juſqu'à Bahal. Ce *sont* là leurs habitations, & c'eſt la diſtribution qui en fut faite dans leurs familles.

34. Or Meſçobab, Jamlec, Joſça fils d'Amatsja,

35. Joël, Jéhu fils de Joſçbia, fils de Seraja, fils de Haſiel;

36. Eliohenaï, Jahakoba, Jeſçahaja, Haſaja, Hadiel, Jeſimiel, Benaja,

37. Et Zizu fils de Sciphehi, fils d'Allon, fils de Jedaja, fils de Scimri, fils de Scemahja,

38. *Etoient* ceux qui avoient été nommés pour être Principaux dans leurs familles, lors que les maiſons de leurs péres multipliérent beaucoup.

39. Et ils partirent pour entrer dans Guédor, juſqu'à l'orient de la vallée, cherchant des pâturages pour leurs troupeaux.

40. Et ils trouvérent des pâturages gras & bons, & un pays ſpacieux, paiſible & fertile; car ceux qui avoient habité là auparavant étoient deſcendus de Cam.

41. Ceux-ci donc, qui ont été inſcrits par leurs noms, vinrent du tems d'Ezéchias Roi de Juda, & abattirent leurs

leurs tentes, & les habitations qui y furent trouvées, & ils les détruisirent à la façon de l'interdit, jusqu'à ce jour, & ils habitérent en leur place, car il y avoit là des paturages pour leurs brebis.

42. Et cinq cents hommes d'entre eux, *savoir* des enfans de Siméon s'en allérent dans la montagne de Séhir, & ils avoient pour Chefs Pélatia, Neharia, Rephaja, & Huziel, enfans de Jischi;

43. Et ils frappérent le reste des réchappés des Hamalékites, & ils y ont habité jusqu'à ce jour.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a de particulier à remarquer sur ce chapitre, c'est ce qui y est dit de Jabets, qui fut honoré & consideré en son tems, qui obtint de Dieu, par ses priéres, l'avantage de vivre dans la tranquilité & sans affliction. Il y a eu dans tous les tems des personnes recommandables par leur pieté & par leur foi, & qui ont regardé la faveur de Dieu comme la source de tout leur bonheur. Et dans tous les tems aussi Dieu a répondu à leurs vœux, & les a comblés de ses bénédictions.

CHAPITRE V.

La généalogie des descendans de Ruben, de Gad, & de la moitié de la Tribu de Manassé.

LEs fils de Ruben prémier-né d'Israël; (car il *étoit* le prémier-né; mais après qu'il eut souillé le lit de son pére, son droit d'aînesse fut donné aux enfans de Joseph, fils d'Israël; non toutefois pour être mis *le prémier* dans la généalogie, selon le droit d'aînesse;

2. Car Juda fut le plus fort entre ses fréres, & de lui *sont sortis* les Gouverneurs; mais le droit d'aînesse *fut donné* à Joseph.)

3. Les fils *dis-je*, de Ruben, prémier-né d'Israël, *furent*, Henoc, Pallu, Hetsron, & Carmi.

4. Les fils de Joël *furent* Scemaja son fils, Goo son fils, Scimhi son fils.

5. Mica son fils, Réaja son fils, Bahal son fils,

6. Béera son fils, qui fut transporté par Tiglath-Piletséer Roi des Assyriens. C'est lui qui *étoit* le principal Chef des Rubénites;

7. Lors que ses fréres furent mis dans la généalogie, par leurs familles, selon leurs parentages, & ils avoient pour Chefs Jehiel, & Zécarja.

8. Et Bélah fils de Hazaz, fils de Sçamah, fils de Johel, habitoit depuis Haroher jusqu'à Néco & Bahalméhon.

9. Il habita depuis le côté d'orient jusqu'à l'entrée du désert, depuis le fleuve d'Euphrate, car son bétail s'étoit multiplié dans le pays de Galaad.

10. Et du tems de Saül ils firent la guerre contre les Hagaréniens, qui moururent par leurs mains, & ils habitérent dans leurs tentes, dans tout le pays qui regarde vers l'orient de Galaad.

11. Et les descendans de Gad habitérent près d'eux, au pays de Basçan, jusqu'à Salca.

12. Joël *fut* le prémier Chef, & Sçaphan le second après lui, puis Jahnaï, puis Sçaphat en Basçan.

13. Et leur fréres, selon la maison de leurs péres *furent* sept *en nombre*, Micael, Mesçullam, Scebah, Joraï, Jahcan, Ziah, & Hébet.

14. Ceux-ci *furent* les enfans d'Abihaï fils de Huri, fils de Jérad, fils de Galaad, fils de Micael, fils de Jesciçaï, fils de Jahdo, fils de Buz.

15. Ahi, fils de Habdiel, fils de Guni, *fut* Chef de la maison de leurs péres.

16. Et ils habitérent en Galaad, & en Basçan, & dans les villes de son ressort, & dans tous les fauxbourgs de Sçaron, jusqu'à leurs frontiéres.

17. Tous ceux-ci furent mis dans la généalogie du tems de Jotham Roi de Juda, & du tems de Jéroboam Roi d'Israël.

18. Les descendans de Ruben, & ceux de Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé, d'entre les vaillans hommes, qui portoient le bouclier & l'épée, qui tiroient de l'arc, & qui étoient propres à la guerre, *au nombre de* quarante-quatre mille sept cents soixante, marchant en bataille;

19. Firent la guerre contre les Hagaréniens, contre Jétur, Naphis, & Nodab.

20. Et ils eurent du secours contr'eux; de sorte que les Hagaréniens, & tous ceux qui *étoient* avec eux, furent livrés entre leurs mains, parce qu'ils criérent à Dieu, quand ils combattoient; & il fut fléchi par leurs priéres, parce qu'ils avoient mis leur espérance en lui.

21. Ainsi ils prirent leur bétail, *savoir* cinquante mille chameaux, deux cents cinquante mille brébis, deux mille ânes, & cent mille personnes.

22. Car plusieurs étoient tombés morts; parce que la bataille *venoit* de Dieu; & ils habitérent *là* en leur place, jusqu'au tems qu'ils furent transportés.

23. Les descendans de la moitié de la Tribu de Manassé habitérent aussi en ce pays-là, & ils multipliérent depuis Basçan jusqu'à Bahal-hermon & à Sénir, & à la montagne de Hermon.

24. Et ce sont ici les Chefs de la maison de leurs péres, Hépher, Jiscehi, Eliel, Hazriel, Jérémie, Hodavia, & Jacdiel, hommes forts & vaillans, gens de réputation, & Chefs de la maison de leurs péres.

25. Mais

25. Mais ils péchérent contre le Dieu de leurs péres, & ils se prostituérent après les dieux des peuples du pays, que l'Eternel avoit détruits de devant eux.

26. Et le Dieu d'Israël suscita Pul Roi des Assyriens, & Tiglath-Pilhéser Roi des Assyriens, qui transporta les Rubénites, & les Gadites, & la moitié de la Tribu de Manassé, & qui les emmena à Halah, à Habor, à Hara, & au fleuve de Gozan, *où ils sont demeurés* jusqu'à-ce jour.

REFLEXIONS.

LES Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé, avoient eu leur partage au delà du Jourdain, du vivant de Moyse. Dans la suite elles s'agrandirent & firent des conquêtes par l'assistance de Dieu, qu'ils invoquérent dans leurs combats, & en qui ils mirent leur confiance. Mais on voit dans ce chapitre, que ces mêmes Tribus étant devenuës idolatres, & ayant abandonné Dieu, furent livrées aux Rois d'Assyrie, qui les transportérent hors de leur pays. C'est ainsi que ceux que Dieu a comblés de ses graces, & qui en abusent, deviennent les objets de sa vengeance.

CHAPITRE VI.

Ce chapitre contient I. La généalogie de Lévi: & de ses trois fils, Guersçon, Kéhath, & Mérari, & la succession des Souverains Sacrificateurs, depuis Aaron, jusqu'au tems de la captivité de Babylone. II. Une spécification des villes qui avoient été assignées dans les dix Tribus d'Israël, pour l'habitation des Lévites.

LES fils de Lévi *furent*, Guersçon, Kéhath, & Mérari.

2. Les fils de Kéhath *furent*, Hamram, Jitshar, Hébron, & Huziel.

3. Et les enfans de Hamram *furent*, Aaron, Moyse, & Marie. Et les fils d'Aaron *furent*, Nadab, Abihu, Eléazar, & Ithamar.

4. Eléazar engendra Phinées, & Phinées engendra Abisçuah.

5. Et Abisçuah engendra Bukki, & Bukki engendra Huzi.

6. Et Huzi engendra Zérahja, & Zérahja engendra Mérajoth.

7. Et Mérajoth engendra Amarja, & Amarja engendra Ahitub.

8. Et Ahitub engendra Tsadok, & Tsadok engendra Ahimahats.

9. Et Ahimahats engendra Hazarja, & Hazarja engendra Johanan.

10. Et Johanan engendra Hazarja, qui exerça la Sacrificature dans le Temple que Salomon bâtit à Jérusalem.

11. Et Hazarja engendra Amarja, & Amarja engendra Ahitub.

12. Et Ahitub engendra Tsadok, & Tsadok engendra Sçallum.

13. Et Sçallum engendra Hilkija, & Hilkija engendra Hazarja.

14. Et Hazarja engendra Séraja, & Séraja engendra Jéhotsadak:

15. Et Jéhotsadak s'en alla, quand l'Eternel transporta Juda & Jérusalem par Nébucadnetsar.

16. Les fils de Lévi *furent donc*, Guersçon, Kéhath, & Mérari.

17. Et ce *sont* ici les noms des fils de Guersçon, Libni & Scimhi.

18. Les fils de Kéhath *furent*, Hamram, Jitshar, Hébron, & Huziel.

19. Les fils de Mérari *furent*, Mahli, & Musci. Ce *sont* là les familles des Lévites, selon *les maisons* de leurs péres.

20. De Guersçon, Libni son fils, Jahath son fils, Zimma son fils,

21. Joah son fils, Hiddo son fils, Zérah son fils, Jéhatéraï son fils,

22. Des fils de Kéhath, Hamminadab son fils, Coré son fils, Assir son fils.

23. Elkana son fils, Ebjasaph son fils, Assir son fils,

24. Tahath son fils, Uriel son fils, Huzija son fils, & Sçaül son fils.

25. Les fils d'Elkana *furent*, Hamasaï, & Ahimoth, & Elkana.

26. Les fils d'Elkana *furent*, Tsophaï son fils, Nahats son fils,

27. Eliab son fils, Jéroham son fils, Elkana son fils.

28. Pour ce qui est des fils de Samuel *fils d'Elkana*, *son fils ainé* fut Vasçni, puis Abija.

29. Les fils de Mérari *furent*, Mahli, Libni son fils, Scimhi son fils, Huz son fils,

30. Scimha son fils, Hagguija son fils, Hasaja son fils.

31. Or ce *sont* ici ceux que David établit pour les maitres de la musique de la maison de l'Eternel, depuis que l'Arche fut dans un lieu arrêté.

32. Et ils faisoient le service devant le pavillon du Tabernacle d'assignation, en chantant, jusqu'à-ce que Salomon eût bâti la maison de l'Eternel à Jérusalem; & ils continuérent dans leur ministère selon l'ordonnance qui en fut faite.

33. Ce *sont* ici ceux qui assistérent avec leurs fils. D'entre les descendans des Kéhathites, Héman, le Chantre, fils de Joël, fils de Samuel.

34. Fils d'Elkana, fils de Jéroham, fils d'Eliel, fils de Toah,

35. Fils de Tsuph, fils d'Elkana, fils de Mahath, fils de Hamasaï,

36. Fils d'Elkana, fils de Joël, fils de Hazarja, fils de Sophonie,

37. Fils de Tahath, fils d'Assir, fils d'Ebjasaph, fils de Coré,

38. Fils de Jitshar, fils de Kéhath, fils de Lévi, fils d'Israël.

39. Et son frére Asaph, qui se tenoit à sa droite, Asaph, fils de Bérecja, fils de Scimha,

40. Fils de Micael, fils de Bahaséja, fils de Malkija,

41. Fils d'Etni, fils de Zarah, fils de Hadaja,
42. Fils d'Ethan, fils de Zimma, fils de Scimhi,
43. Fils de Jahath, fils de Guerſçon, fils de Lévi.
44. Et les deſcendans de Mérari leurs fréres *étoient* à la main gauche; *ſavoir* Ethan, fils de Kiſci, fils de Habdi, fils de Malluc,
45. Fils de Haſçabja, fils d'Amatsja, fils de Hilkija,
46. Fils d'Amtſi, fils de Bani, fils de Scémer.
47. Fils de Mahli, fils de Muſci, fils de Mérari, fils de Lévi.
48. Et leurs *autres* fréres Lévites furent ordonnés pour tout le ſervice du pavillon de la maiſon de Dieu.
49. Mais Aaron & ſes fils faiſoient les parfums ſur l'autel de l'holocauſte, & ſur l'autel des parfums, pour tout ce qu'il falloit faire au lieu très-ſaint, & pour faire la propitiation pour Iſraël; comme Moyſe ſerviteur de Dieu l'avoit commandé.
50. Ce *ſont* ici les deſcendans d'Aaron: Eléazar ſon fils, Phinées ſon fils, Abiſçuah ſon fils,
51. Bukki ſon fils, Huzi ſon fils, Zérahja ſon fils,
52. Mérajoth ſon fils, Amarja ſon fils, Ahitub ſon fils,
53. Tſadok ſon fils, Ahimahats ſon fils.
54. Et ce *ſont* ici leurs demeures, ſelon leurs châteaux, dans leurs contrées. Pour ce qui eſt des deſcendans d'Aaron, qui appartiennent à la famille des Kéhathites, lorſqu'on jetta le ſort pour eux;
55. On leur donna Hébron au pays de Juda, & ſes fauxbourgs tout autour.
56. Mais on donna à Caleb, fils de Jéphunné, le territoire de la ville & ſes villages.
57. On donna donc aux deſcendans d'Aaron, Hébron d'entre les villes de refuge; & Libna, avec ſes fauxbourgs; Jattir & Eſçtémoah, avec leurs fauxbourgs;
58. Hilen avec ſes fauxbourgs; Débir, avec ſes fauxbourgs;
59. Haſçan, avec ſes fauxbourgs; & Beth-ſcémes, avec ſes fauxbourgs.
60. Et de la Tribu de Benjamin, Guébah, avec ſes fauxbourgs; Halémeth, avec ſes fauxbourgs; & Hanathot, avec ſes fauxbourgs. Toutes leurs villes étoient treize en nombre, ſelon leurs familles.
61. Et on donna au reſte des deſcendans de Kéhath, par ſort, dix villes, des familles des deux Tribus, & de la moitié de la Tribu de Manaſſé.
62. Et *on en donna* treize aux deſcendans de Guerſçon, ſelon leurs familles, de la Tribu d'Iſſacar, de la Tribu d'Aſcer, de la Tribu de Nephtali, & de la Tribu de Manaſſé en Baſçan.
63. *Et* aux deſcendans de Mérari, ſelon leurs familles, par ſort, douze villes, de la Tribu de Ruben, de la Tribu de Gad, & de la Tribu de Zabulon.
64. Ainſi les enfans d'Iſraël donnérent aux Lévites ces villes-là, avec leurs fauxbourgs.
65. Et ils donnérent, par ſort, de la Tribu des deſcendans de Juda, de la Tribu des deſcendans de Siméon, & de la Tribu des deſcendans de Benjamin, ces villes-là qui devoient être nommées par *leurs* noms.
66. Et pour ceux *qui étoient* des *autres* familles des deſcendans de Kéhath, il y eut des villes, pour leur contrée, de la Tribu d'Ephraïm.
67. Car on leur donna Sichem, d'entre les villes de refuge, avec ſes fauxbourgs, dans la montagne d'Ephraïm; Guézer, avec ſes fauxbourgs;
68. Jokméham, avec ſes fauxbourgs; Beth-horon, avec ſes fauxbourgs;
69. Ajalon, avec ſes fauxbourgs; & Gath-rimmon, avec ſes fauxbourgs.
70. Et de la moitié de la Tribu de Manaſſé, Haner, avec ſes fauxbourgs; & Bilham, avec ſes fauxbourgs. *On donna ces villes-là* aux familles des deſcendans de Kéhath qui reſtoient.
71. Pour les deſcendans de Guerſçon, *il y eut*, des familles de la moitié de la Tribu de Manaſſé, Golan en Baſçan, avec ſes fauxbourgs; & Haſçtaroth, avec ſes fauxbourgs.
72. De la Tribu d'Iſſacar, Kédes, avec ſes fauxbourgs; Dobrath, avec ſes fauxbourgs;
73. Ramoth, avec ſes fauxbourgs; & Hanem, avec ſes fauxbourgs.
74. Et de la Tribu d'Aſcer, Maſçal, avec ſes fauxbourgs; Habdon, avec ſes fauxbourgs;
75. Hukkok, avec ſes fauxbourgs; & Réhod, avec ſes fauxbourgs;
76. Et de la Tribu de Nephtali, Kédès en Galilée, avec ſes fauxbourgs; Hammon, avec ſes fauxbourgs; & Kirjathajim, avec ſes fauxbourgs.
77. Pour les deſcendans de Mérari, qui demeuroient de reſte *d'entre les Lévites*, de la Tribu de Zabulon, Rimmono, avec ſes fauxbourgs; & Tabor, avec ſes fauxbourgs.
78. Et au delà du Jourdain de Jérico, vers l'orient du Jourdain, de la Tribu de Ruben, Betſer au déſert, avec ſes fauxbourgs; Jathſa, avec ſes fauxbourgs;
79. Kédémoth, avec ſes fauxbourgs; & Méphahath, avec ſes fauxbourgs.
80. Et de la Tribu de Gad, Ramoth en Galaad, avec ſes fauxbourgs; Mahanajim, avec ſes fauxbourgs;
81. Heſçbon, avec ſes fauxbourgs; & Jahzer, avec ſes fauxbourgs.

RE-

REFLEXIONS.

LA généalogie des Lévites fut conservée avec un soin particulier, parce qu'ils étoient les Ministres de la Religion, & que chaque famille de cette Tribu avoit ses fonctions marquées, pour la célébration du service divin. On peut recueillir de ce chapitre, que les Lévites exercérent ces fonctions, tant dans le Tabernacle que Moyse fit construire, que dans le Temple que Salomon fit bâtir à Jérusalem, jusqu'à-ce que ce Temple fut détruit, & que le peuple fut emmené captif à Babylone. Depuis le retour de la captivité, les Sacrificateurs & les Lévites reprirent leurs fonctions; mais l'ancien ordre ne fut rétabli que d'une maniére très-imparfaite.

CHAPITRE VII.

Les descendans d'Issacar, de Benjamin, de Nephtali, de Manassé, d'Ephraim, & d'Asçer.

LES fils d'Issacar *furent* quatre, Tolah, Puah, Jasçub & Scimron.

2. Et les fils de Tolah *furent*, Huzi, Réphaja, Jeriel, Jamaï, Jibsam, & Samuel, Chefs des maisons de leurs péres, *qui étoient* de Tolah, gens forts & vaillans dans leurs générations. Le compte qui en fut fait du tems de David, *fut* de vingt-deux mille six cents.

3. Les fils de Huzi, Jizrahja; & les fils de Jizrahja, Micael, Hobadia, Joël, & Jiscija, *faisoient* en tout cinq Chefs.

4. Et avec eux, par leurs générations, selon les familles de leurs péres, en troupes de gens de guerre, trente six mille hommes; car ils eurent plusieurs femmes & plusieurs enfans.

5. Et leurs fréres, selon toutes les familles d'Issacar, hommes forts & vaillans, étant comptés tous selon leur généalogie, *furent* quatre-vingt & sept mille.

6. *Les fils* de Benjamin *furent* trois, Bélah, Béker, & Jédihael.

7. Et les fils de Bélah *furent*, Etsbom, Huzi, Huziel, Jérimoth, Hiri, cinq Chefs des familles des péres, hommes forts & vaillants. Et leur dénombrement selon leur généalogie monta à vingt-deux mille & trente quatre.

8. Et les fils de Béker *furent*, Zémira, Joas, Elihézer, Eliohénaï, Homri, Jérimoth, Abija, Hanathoth, & Halémeth; tous ceux-là *furent* fils de Béker.

9. Et leur dénombrement, selon leur généalogie, selon leurs générations, *&* les Chefs des familles de leurs péres, monta à vingt mille deux cents hommes forts & vaillans.

10. Et Jédihael eut pour fils Bilhan. Et les fils de Bilhan *furent*, Jéhus, Benjamin, Ehud, Kénahana, Zéthan, Tarscis, & Ahisçahar.

11. Tous ceux-là *furent* fils de Jédihael, selon les Chefs *des familles* des péres; ils étoient forts & vaillans, *&* *en nombre de* dix-sept mille deux cents hommes vaillans à la guerre.

12. Sçuppim & Huppim *furent* fils de Hir; & Huscim fut fils d'Aher.

13. Les fils de Nephthali *furent* Jahtsiel, Guni, Jetser, & Sçallum, *petit*-fils de Bilha.

14. Les fils de Manassé, Asriel, que *la femme de Galaad* enfanta; & la concubine Syrienne de Manassé avoit enfanté Makir, pére de Galaad.

15. Et Makir prit une femme de la parenté de Huppim & de Sçuppim; car ils avoient une sœur nommée Mahaca. Et le nom d'un des petit-fils de Galaad *fut* Tsélophcad, & Tsélophcad n'eut que des filles.

16. Et Mahaca femme de Makir enfanta un fils, & elle l'apella Pérès, & le nom de son frére Scérès, dont les fils *furent*, Ulam & Rékem.

17. Et le fils d'Ulam *fut* Bedan. Ce *sont* là les descendans de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé.

18. Mais sa sœur Moléketh enfanta Isçhud, Abihézer, & Mahla.

19. Et les fils de Scémidah *furent*, Ahiam, Scékem, Likni, & Aniham.

20. Et les fils d'Ephraïm *furent*, Sçutélah, Béred son fils, Tahath son fils, Elhada son fils, Tahath son fils,

21. Zabad son fils, Sçutélah son fils, & Hézer, & Elhad. Mais ceux de Gath, nés au pays, les tuérent, parce qu'ils étoient descendus pour prendre leur bétail.

22. Et Ephraïm leur pére fut en deuil plusieurs jours; & ses fréres vinrent pour le consoler.

23. Puis il entra vers sa femme, qui conçut & enfanta un fils; & elle l'appella Bériha, parce qu'*il fut conçû* dans l'affliction *qui* étoit arrivée dans sa maison;

24. Et sa fille Sçéera, qui rebâtit la basse & la haute Beth-horon, & Uzen-Sçéera.

25. Son fils *fut* Rébha, puis Resceph, & Télah son fils, Tahon son fils,

26. Lahdan son fils, Hammiud son fils, Elisçamah son fils,

27. Nun son fils, Josué son fils.

28. Et leur possession & leur demeure *fut* Béthel, avec les villes de son ressort; & du côté d'orient, Nabaran; & du côté d'occident, Guézer, avec les villes de son ressort; & Sichem, avec les villes de son ressort, jusqu'à Haza, avec les villes da son ressort.

29. Et dans les lieux *qui étoient* aux enfans de Manassé, Bethscean avec les villes de son ressort; Tahanac avec les villes de son ressort; Méguiddo, avec les villes de son ressort; Dor, avec les villes de son ressort. Les descendans de Joseph, fils d'Israël y habitérent.

30. Les enfans d'Asçer *furent*, Jimna,

na, Jisçna, Bériha, & Sérah leur sœur.

31. Et les fils de Bériha *furent*, Héber, & Malkiel, qui *fut* pére de Birzavith.

32. Et Héber engendra Japhlet, Sçomer, Hotham, & Sçuah leur Sœur.

33. Les fils de Japhlet *furent*, Pasah, Bimhal, & Hasvath. Ce *sont* là les fils de Japhlet.

34. Et les fils de Sçémer *furent*, Ahi, Rohéga, Jéhubba, & Aram.

35. Et les fils de Helem son frére *furent*, Tsophah, Jimnah, Scellès, & Hamal.

36. Les fils de Tsophah *furent*, Sçuah, Harnepher, Sçuçal, Béri, Jimra,

37. Betser, Hod, Sçamma, Sçilsça, Jitran, & Béera.

38. Et les fils de Jéther *furent*, Jephunné, Pispa, & Ara.

39. Et les fils de Hulla *furent*, Arah, Hanniel, & Ritsja.

40. Tous ceux-là *furent* les descendans d'Asçer, Chefs des maisons des péres, gens choisis, forts & vaillans, Chefs des principaux. Et leur dénombrement, selon leurs généalogies, qui fut fait quand on s'assembloit pour aller à la guerre, *fut* de vingt-six mille hommes.

CHAPITRE VIII.

On voit dans ce chapitre un dénombrement des descendans de Benjamin, & en particulier celui des ancêtres & de la postérité de Saül, qui fut le premier Roi d'Israël.

BENJAMIN engendra Bélah, qui fut son prémier-né, Asçbel *fut* le second, Achrah le troisiéme.

2. Noha le quatriéme, & Rapha le cinquiéme.

3. Et les fils de Bélah furent, Addar, Guéra, Abihud,

4. Abisçuah, Nahaman & Ahoah;

5. Et Guéra, Scephuphan, & Huram.

6. Ce *sont* là les enfans d'Ehud; ceux-là étoient Chefs des péres des habitans de Guébah, qui furent transportés à Manahath.

7. Et Nahaman, & Ahija, & Guéra, qui les transporta; & qui ensuite engendra Huza & Ahihud.

8. Or Sçaharájim eut des enfans au territoire de Moab, après qu'il eut renvoyé Husçim & Bahara ses femmes.

9. Et il engendra de Hodès sa femme, Jobab, Tsibja, Mesça, Malcam.

10. Jéhuts, Socja, & Mirma. Ce *sont* là ses fils, Chefs des péres.

11. Mais de Husçim il engendra Abitub, Elpahal.

12. Et les fils d'Elpahal *furent* Héber, Misçham, & Scémed, qui bâtit Ono, & Lod, & les villes de son ressort.

13. Et Bériha & Scéma *furent* Chefs des péres des habitans d'Ajalon. Ils mirent en fuite les habitans de Gath.

14. Et Ahjoh, Sçasçak, Jérémoth,

15. Zébadja, Harad, Héder,

16. Micael, Jisçpa, & Joha, *étoient* fils de Bériha.

17. Et Zébadja, Mesçullam, Hizki, Héber.

18. Jisméraï, Jizlia, & Jobab, *étoient* fils d'Elpahal.

19. Et Jakim, Zicri, Zabdi,

20. Elihénaï, Tsilletaï, Eliel.

21. Hadaja, Béraja, & Scimrath *étoient* fils de Scimhi.

22. Et Jisçpan, Héber, Eliel,

23. Habdon, Zicri, Hanan,

24. Hanaja, Hélam, Hantothija,

25. Jiphdeja, & Pénuel *étoient* fils de Sasçak.

26. Et Sçamscéraï, Scéharja, Hathalija,

27. Jaharescia, Elija, & Zikri, *étoient* fils de Jéroham.

28. Ce *sont* là les Chefs des péres, selon les générations, *qui furent* Chefs, & ils habitérent à Jérusalem.

29. Et le pére de Gabaon habita à Gabaon; sa femme s'appelloit Mahaca.

30. Et son fils prémier-né *fut* Habdon; puis il *eut* Tsur, Kis, Bahal, Nadab,

31. Guédor, Ahjo, & Zéker.

32. Et Mikloth engendra Sciméa. Ils habitérent aussi auprès de leurs fréres à Jérusalem avec leurs fréres.

33. Et Ner engendra Kis, & Kis engendra Saül, & Saül engendra Jonathan, Malkisçuah, Abinadab, & Esçbahal.

34. Le fils de Jonathan, *fut* Méribbahal; & Mérib-bahal engendra Mica.

35. Et les enfans de Mica *furent*, Python, Mélac, Taréah, & Achaz.

36. Achaz engendra Jéhojadda; & Jéhojadda engendra Haléméth, Hazmaveth, & Zimri engendra Motsa.

37. Et Motsa engendra Binha, qui eut pour fils Rapha, qui eut pour fils Elhasa, qui eut pour fils Atsel.

38. Et Atsel eut six fils, dont les noms sont, Hazrikam, Bocru, Ismaël, Sécharia, Hobadia, & Hanan. Tous ceux-là *furent* enfans d'Atsel.

39. Et les fils de Hescek son frére *furent*, Ulam son prémier-né, Jéhu le second, Eliphélet le troisiéme.

40. Et les fils d'Ulam furent des hommes forts & vaillans, tirans bien de l'arc, & ils eurent beaucoup de fils & petits-fils, jusqu'à cent cinquante. Tous *furent* des descendans de Benjamin.

CHAPITRE IX.

Ce chapitre contient, I. Les noms de ceux de Juda, de Benjamin, d'Ephraïm, & de Manassé, qui s'habituérent à Jérusalem, après la captivité de Babylone. II. Les noms des Sacrificateurs & des Lévites, & les diverses fonctions auxquelles ils étoient employés. III. Une répétition de la généalogie du Roi Saül.

AInsi on fit la généalogie de tous ceux d'Israël, & voilà ils sont écrits au livre des Rois d'Israël: & ceux de Juda

da furent transportés à Babylone à cause de leurs crimes.
2. Mais ce *sont* ici les prémiers qui habitérent dans leurs possessions, & dans leurs villes, tant d'Israël, que des Sacrificateurs, des Lévites, & des Néthiniens.
3. Et il demeura à Jérusalem, des descendans de Juda, des descendans de Benjamin, & des descendans d'Ephraïm & de Manassé,
4. Huthaï fils de Hammihud, fils de Homri, fils d'Imri, fils de Bani, des descendans de Pharez fils de Juda.
5. Et des Scilonites, Hasaja, le prémier-né & ses fils.
6. Et des enfans de Zara, Jéhuel, & ses fréres, six cents nonante,
7. Et des enfans de Benjamin, Sallu fils de Mesçullam, fils de Hodavia, fils de Hassenua.
8. Et Jibnéja, fils de Jéroham, & Ela fils de Huzi, fils de Micri; & Mesçullam, fils de Scephatja, fils de Réhuël, fils de Jibnija:
9. Et leurs fréres, selon leurs générations, *furent* neuf cents cinquante-six. Tous ces hommes-là *furent* Chefs des péres, selon la maison de leurs péres.
10. Et des Sacrificateurs, Jédahja, Jéhojarib, & Jakin;
11. Et Hazaria fils de Hilkija, fils de Mesçullam, fils de Tsadok, fils de Merajoth, fils d'Ahitub, Gouverneur de la maison de Dieu;
12. Et Hadaja fils de Jéroham, fils de Paschur, fils de Malkija; & Mahasaï, fils de Hadiel, fils de Jahzera, fils de Mesçullam, fils de Mescillemith, fils d'Immer;
13. Avec leurs fréres, Chefs dans la maison de leurs péres, *en nombre de* mille sept cents soixante, hommes forts & vaillans, pour faire l'œuvre du service de la maison de Dieu.
14. Et les Lévites, Scémahja, fils de Hasçub, fils de Hazrikam, fils de Hasçabja, des descendans de Merari.
15. Bakbakar, Héres, & Galal; & Mattanja fils de Mica, fils de Zicri, fils d'Asaph.
16. Et Hobadja, fils de Scemahja, fils de Galal, fils de Jeduthun; & Berecja, fils d'Asa, fils d'Elkana, qui habita aux bourgades des Netophatiens.
17. Et Sçallum, Hakkub, Talman, & Ahiman, & leurs fréres *étoient* portiers; (*mais* Sçallum *étoit* le Chef;
18. *Et il l'a été* jusqu'à maintenant; *ayant charge* de la porte du Roi vers l'orient:) Ceux-là furent portiers selon les bandes des descendans de Lévi.
19. Et Sçallum fils de Coré, fils d'Ebjasaph, fils de Coré, & ses fréres Corites, selon la maison de son pére, avoient la charge de l'ouvrage du service, gardant les vaisseaux du Tabernacle, comme leurs péres *en* avoient gardé l'entrée dans le camp de l'Eternel;
20. Lors que Phinées fils d'Eléasar; avec qui l'Eternel étoit, fut établi autrefois leur conducteur.
21. *Et* Zacharie, fils de Mescelemja, *étoit* le portier de l'entrée du Tabernacle d'assignation.
22. Tous ceux-là furent choisis pour *être* les portiers des entrées; *ils étoient* deux cents & douze, qui furent mis selon les familles d'où ils tiroient leur origine, selon leurs bourgs, comme David & Samuel le Voyant les avoient établis dans leur office.
23. Et eux & leurs descendans *furent établis* sur les portes de la maison de l'Eternel, qui est la maison du Tabernacle, pour y faire la garde.
24. Les portiers devoient être vers les quatre vents; *savoir*, vers l'orient & l'occident, vers le septentrion & le midi.
25. Et leurs fréres, *qui étoient* dans leurs bourgs, devoient venir avec eux de sept en sept jours, de tems en tems.
26. Car selon cet état-là, il y avoit toûjours quatre maitres portiers, qui étoient Lévites, qui étoient même commis sur les chambres, & sur les trésors de la maison de Dieu.
27. Et ils se tenoient la nuit tout autour de la maison de Dieu; car la garde leur en appartenoit, & ils avoient la charge de l'ouvrir tous les matins.
28. Il y en avoit aussi d'entr'eux quelques uns qui étoient commis sur les vaisseaux du service. Car on en faisoit le compte, lors qu'on les portoit dans *le Temple*, & qu'on les en tiroit.
29. Il y en avoit aussi qui étoient commis sur les autres utensiles, sur tous les vaisseaux consacrés, sur la fleur de la farine, sur le vin, sur l'huile, sur l'encens, & les choses aromatiques.
30. Mais ceux qui faisoient les parfums des choses aromatiques, étoient des fils des Sacrificateurs.
31. Et Mattitja d'entre les Lévites, prémier-né de Sçallum, Corite, avoit la charge de ce qui se faisoit avec les plaques.
32. Et il y en avoit d'entre les enfans des Kéhathites, qui étoient leurs fréres, qui avoient la charge du pain de proposition pour le préparer chaque Sabbat.
33. Et d'entr'eux il y avoit aussi des Chantres, Chefs des péres des Lévites, qui demeuroient dans les chambres sans avoir d'autre charge; parce qu'ils devoient être en fonction le jour & la nuit.
34. Ce *sont* là les Chefs des péres des Lévites, selon leurs générations; ils *furent* Chefs, & ils habitérent à Jérusalem.
35. Or le pére de Gabaon, Jéhiel, habita à Gabaon; & le nom de sa femme *étoit* Mahaca.
36. Et son fils prémier-né Habdon, puis

puis Tsur, Kis, Bahal, Ner, Nadab,
37. Guédor, Ahjó, Zacharie, & Mikloth.
38. Et Mikloth engendra Scimeam. Et ils habitérent auprès de leurs fréres à Jérusalem, avec leurs fréres.
39. Et Ner engendra Kis, & Kis engendra Saül, & Saül engendra Jonathan, Malkiscuah, Abinadab, & Escbahal.
40. Et le fils de Jonathan *fut* Merib-bahal; & Merib-bahal engendra Mica.
41. Et les enfans de Mica *furent*, Pithon, Mélec, Taréah, & Achaz
42. Et Achaz engendra Jahra; & Jahra engendra Halémeth, Hazmaveth, & Zimri; & Zimri engendra Motsa.
43. Et Motsa engendra Binha, qui eut pour fils Réphaja, qui eut pour fils Elhasa, qui eut pour fils Atsel.
44. Et Atsel eut six fils, dont les noms *sont* Hazrikam, Bocru, Ismaël, Scehar-ja, Hobadia, & Hanan. Ce *furent* là les enfans d'Atsel.

REFLEXIONS.

Sur les Chapitres VII. VIII. & IX.

APrès ce qui a été dit sur les généalogies contenuës dans les chapitres précédents, il n'y a rien de particulier à observer sur les chapitres VII. & VIII. On voit dans le chapitre IX. qu'aussitôt que la Captivité de Babylone fut finie, & que les Juifs eurent la permission de retourner dans leur patrie, il y en eut plusieurs qui vinrent demeurer à Jérusalem, & qui signalérent leur zèle en travaillant à rétablir dans le Service Divin, autant que leur état pouvoit le permettre, l'ordre qui étoit prescrit par la Loi de Dieu; & conformément à ce qui avoit été règlé par le Roi David, & par le Prophète Samuel.

CHAPITRE X.

Ce chapitre contient le récit de la défaite des Israélites par les Philistins, & de la mort de Saül & de ses trois fils, qui furent tués dans le combat. Les Philistins exposent ignominieusement les corps de Saül & de ses fils; mais les habitans de Jabes les ensevelissent honorablement. Après la mort de Saül, le Royaume passa à David.

OR les Philistins combattirent contre Israël, & ceux d'Israël s'enfuirent devant les Philistins, & ils tombérent morts sur la montagne de Guilboah.
2. Et les Philistins poursuivirent & atteignirent Saül & ses fils; & ils tuérent Jonathan, Abinadab, & Malkiscuah, fils de Saül.
3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül, de sorte que ceux qui tiroient de l'arc le trouvérent; & il eut peur de ces Archers-là.
4. Alors Saül dit à celui qui portoit ses armes: Tire ton épée & transperce-m'en; de peur que ces incirconcis ne viennent, & ne me fassent des outrages. Mais celui qui portoit ses armes ne *le* voulut pas *faire*; parce qu'il étoit fort effrayé. Saül donc prit l'épée & se jetta dessus.
5. Alors celui qui portoit les armes de Saül, ayant vû que Saül étoit mort, se jetta aussi sur *son* épée, & mourut.
6. Ainsi mourut Saül, & ses trois fils, & tous ses gens moururent avec lui.
7. Et tous ceux d'Israël, qui *étoient* dans la vallée, ayant vû que les *Israélites* s'en étoient fuis, & que Saül & ses fils étoient morts, abandonnérent leurs villes & s'enfuïrent; de sorte que les Philistins y entrérent & y habitérent.
8. Et dès le lendemain les Philistins vinrent pour dépouiller les morts, & il trouvérent Saül & ses fils étendus sur la montagne de Guilboah.
9. Et l'ayant dépouillé, ils lui ôtérent la tête, & ses armes, & ils *les* envoyérent dans le pays des Philistins de tous côtés, pour *en* faire savoir les nouvelles à leurs faux dieux & au peuple.
10. Et ils mirent ses armes au temple de leur dieu, & ils attachérent sa tête dans la maison de Dagon.
11. Or tous ceux de Jabès de Galaad apprirent tout ce que les Philistins avoient fait à Saül.
12. Et tous les vaillans hommes *d'entr'eux* se levérent, & enlevérent le corps de Saül, & les corps de ses fils, & les apportérent à Jabès, & ils ensevelirent leurs os sous un chêne à Jabès, & ils jeûnérent sept jours.
13. Saül mourut donc pour le crime qu'il avoit commis contre l'Eternel, parce qu'il n'avoit point gardé la parole de l'Eternel, & même qu'il avoit consulté l'esprit de Python, pour s'enquerir *de ce qui lui devoit arriver.*
14. Et parce qu'il ne s'étoit point enquis de l'Eternel. C'est pourquoi *Dieu* le fit mourir, & il transporta le Royaume à David fils d'Isaï.

REFLEXIONS.

IL faut considerer dans la victoire que les Philistins remportérent sur le peuple d'Israël, le juste jugement de Dieu sur ce peuple qui l'avoit offensé en diverses maniéres, & principalement sur le Roi Saül. L'histoire sainte remarque expressément: *Que Saül mourut pour le crime qu'il avoit commis contre Dieu, parce qu'il n'avoit pas gardé la parole du Seigneur, & même qu'il avoit consulté l'esprit de Python, pour s'enquerir de ce que lui devoit arriver, au lieu de s'enquerir de l'Eternel.* Ce Prince avoit commis plusieurs fautes, mais celle-ci fut la plus grande de toutes, & celle qui hâta sa ruine. C'est ainsi que les pécheurs, qui ont une fois abandonné Dieu, s'éloignent toûjours davantage de lui, & comblent enfin la mesure de leurs péchés. On doit en particulier recueillir d'ici, que l'un des plus grands crimes dont on puisse se rendre coupable

contre Dieu, c'est de consulter les Dévins, & d'ajouter foi aux personnes qui exercent cet art illicite.

CHAPITRE XI.

David est reconnu Roi par toutes les Tribus d'Israël. Il prend sur les Jébusiens la Ville de Jébus, qui fut ensuite nommée Jérusalem. On trouve ici le nom des plus vaillans hommes qui étoient au service du Roi David, avec le récit de leurs actions les plus remarquables.

ET tous ceux d'Israël s'assemblérent vers David à Hébron, & lui dirent: Voici, nous *sommes* tes os & ta chair.

2. Et même ci-devant, quand Saül étoit Roi, tu *étois* celui qui conduisois & qui ramenois Israël. L'Eternel ton Dieu t'a aussi dit: Tu gouverneras mon peuple d'Israël, & tu seras le Conducteur de mon peuple d'Israël.

3. Tous les Anciens d'Israël vinrent donc vers le Roi à Hébron, & David traita alliance avec eux à Hébron, devant l'Eternel, & ils oignirent David pour Roi sur Israël, selon la parole que l'Eternel *avoit* prononcée par Samuel.

4. Or David & tous ceux d'Israël s'en allérent à Jérusalem, qui *est* Jébus; car c'étoit là qu'*étoient* les Jébusiens qui habitoient au pays.

5. Et ceux qui habitoient à Jébus, dirent à David: Tu n'entreras point ici. Mais David prit la forteresse de Sion, qui *est* la Cité de David.

6. Car David avoit dit: Quiconque aura frapé le prémier les Jébusiens, sera Chef & Capitaine. Et Joab fils de Tséruja monta le premier, & fut établi Chef.

7. Et David habita dans la forteresse; c'est pourquoi on l'appella, la Cité de David.

8. Il bâtit aussi la ville tout autour, depuis Milo jusqu'aux environs; mais Joab répara le reste de la ville.

9. Et David alloit toûjours en avançant & en croissant; car l'Eternel des armées *étoit* avec lui.

10. Ce *sont* ici les principaux des hommes forts que David avoit, qui se conduisirent vaillamment avec lui, & avec tout Israël, pour son Royaume, afin de le faire régner, selon la parole de l'Eternel touchant Israël.

11. Ceux-ci *sont* donc *du* nombre des hommes vaillans que David avoit: Jascobham fils de Hacmoni, un Chef d'entre les trois principaux. Celui-ci lançant sa halebarde contre trois cents *hommes*, les blessa à mort dans une seule occasion.

12. Après lui *étoit* Eléazar fils de Dodo Ahohite: Il étoit un des trois hommes vaillans.

13. Ce *fut* lui *qui* se trouva avec David à Passammin, lors que les Philistins s'étoient assemblés pour combattre. Il y avoit un endroit d'un champ rempli d'orge; & le peuple avoit fuï devant les Philistins.

14. Et ils s'arrêtérent au milieu de cet endroit de ce champ, & ils le deffendirent, & ils battirent les Philistins. Ainsi l'Eternel accorda une grande délivrance.

15. Il en descendit encore trois d'entre les trente Capitaines, près du rocher, vers David, dans la caverne de Hadullam, lors que l'armée des Philistins étoit campée dans la vallée des Réphaïns.

16. David *étoit* alors dans la forteresse; & la garnison des Philistins *étoit* en ce même tems à Bethléhem.

17. Et David fit un souhait, & dit: Qui est-ce qui me feroit boire de l'eau du puits qui *est* à la porte de Bethléhem.

18. Alors ces trois-là passérent tout au travers du camp des Philistins, & puisérent de l'eau du puits qui *étoit* à la porte de Bethléhem; & l'ayant apportée, ils la présentérent à David, qui n'en voulut point boire, mais qui la répandit à l'honneur de l'Eternel.

19. Car il dit: Dieu me garde de faire une telle chose! Boirois-je le sang de ces hommes *qui ont fait ce voyage* au péril de leur vie? Car ils m'ont apporté cette *eau* au péril de leur vie. Et il n'en voulut point boire. Ces trois vaillans hommes firent cette action-là.

20. Abisçaï frére de Joab *étoit* aussi Chef des trois. Celui-là lançant sa halebarde contre trois cents *hommes* les blessa à mort, & il fut célèbre entre les trois.

21. Entre les trois il fut plus honnoré que les deux *autres*, & il fut leur Chef. Toutefois il n'égala pas les trois *prémiers*.

22. Bénaja aussi fils de Jéhojadah, fils d'un vaillant homme de Kabtséel, avoit fait de grands exploits. Il tua deux des plus puissans hommes de Moab: Il descendit aussi, & tua un lion au milieu d'une fosse, dans un jour de neige.

23. Il tua aussi un homme Egyptien, qui étoit haut de cinq coudées. Cet Egyptien-là avoit en sa main une halebarde *grosse* comme une ensuble de tisseran; mais *Bénaja* descendit contre lui avec un bâton, & il arracha la halebarde de la main de l'Egyptien, & le tua de sa propre halebarde.

24. Bénaja fils de Jéhojadah fit ces choses-là, & il fut célèbre entre ces trois vaillans hommes.

25. Il étoit honnoré par dessus les trente; quoi qu'il n'égalât point ces trois-là; c'est pourquoi David l'établit sur ses gens de commandement.

26. Et les plus vaillans d'entre les gens de guerre *furent*, Hazaël frére de Joab, & Elhaman fils de Dodo, de Bethléhem.

27. Scammoth Harorite, Helets Pélonien;

28. Hira fils de Hikkes Tékohite, Abihézer Hanathothite;
29. Sibbécaï Hufçathite, Hilaï Ahohite;
30. Maharaï Néthophathite, Héled fils de Bahana Néthophathite;
31. Ithaï fils de Ribaï, de Guibha, enfans de Benjamin, Bénaja Pirhatthonite;
32. Huraï, des vallées de Gahas, Abiel Harbathite;
33. Hazmaveth Baharumite, Eljacba Sçahalbonite;
34. Les fils de Hafcen Guizonite, Jonathan fils de Sçagué Hararite;
35. Ahijam fils de Sacar Hararite, Eliphal fils d'Ur;
36. Hépher Mékérathite, Ahija, Pélonien;
37. Hetsro Carmelite, Naharaï fils d'Ezbaï;
38. Joël frére de Nathan, Mibhar, fils d'Hagri;
39. Tsélek Hammonite, Naharaï Bérothite, qui portoit les armes de Joab fils de Tséruja;
40. Hira Jithrite, Gareb Jithrite;
41. Urie Héthien, Zabad fils d'Ahlaï;
42. Hadina fils de Sciza Rubénite, Chef des Rubénites, & trente avec lui;
43. Hanan fils de Mahaca, & Josçaphat Mithnite;
44. Huzija Hafçtérathite, Scémah, & Jéhiel fils de Hotham Harohérite;
45. Jédihaël fils de Scimri, & Joha son frére, Titsite;
46. Elial Hammahavim, Jeribaï, & Josçauja les fils d'Elnanam, & Jithma Moabite;
47. Elie, & Hobed, & Jasiel de Metsobaja.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à remarquer dans ce chapitre, c'est prémiérement, que David, après plusieurs traverses qui lui avoient été suscitées, tant par Saül son prédécesseur, que par ceux qui tenoient le parti d'Isçbosceth, fils de Saül, fut enfin établi Roi sur toutes les Tribus d'Israël, qui se soûmirent à lui, comme au Prince que Dieu avoit choisi pour régner sur eux. C'est ainsi que les promesses de Dieu ne manquent jamais de s'exécuter, & que les épreuves, par où il fait passer ceux qui le craignent, ont toûjours une heureuse issue. II. La prise de la ville de Jébus, qui est Jérusalem, est ici raportée, parce que ce fut un événement très-considérable du règne de David; cette ville ayant été dans la suite la Capitale du Royaume, & le siége de la Religion. III. Il faut considérer ce qui est dit ici, de ces hommes forts & vaillans que David avoit à son service, comme une marque de la faveur de Dieu envers ce Prince. IV. L'action de ces trois Officiers qui allérent puiser de l'eau à Bethléhem étoit une preuve de leur grand courage, aussi bien que de l'attachement qu'ils avoient pour leur Roi, puis qu'ils y allérent au péril de leur vie. David refusa pourtant de boire de cette eau, & il montra par là qu'il avoit du déplaisir qu'ils se fussent ainsi exposés pour lui à un si grand danger sans nécessité. Mais en répandant cette eau en l'honneur de Dieu, & en lui rendant graces, il fit plus d'honneur à ces trois personnes, que s'il en eût bû; & il marqua bien mieux le cas qu'il faisoit de leur valeur & de leur bonne volonté. Nous ne devons jamais, ni nous exposer nous-mêmes témérairement aux dangers, ni permettre que d'autres s'y exposent sans nécessité pour nôtre interrêt ou pour nôtre satisfaction.

CHAPITRE XII.

On voit ici les noms & le dénombrement de ceux qui vinrent se joindre à David, lors qu'il étoit à Tsiklag, sur la fin du regne de Saül; & de ceux qui se rendirent quelque tems après à Hébron pour l'établir Roi.

CE *sont* ici ceux qui vinrent vers David à Tsiklag, lors qu'il *y* étoit encore caché, à cause de Saül fils de Kis: *& qui étoient* des plus vaillans, pour l'assister dans la guerre;
2. Equipés d'arcs, & qui se servoient de la main droite & de la gauche, pour lancer des pierres & des fléches avec l'arc. Des parens de Saül, *qui étoient* de Benjamin,
3. Ahihéser le Chef, & Joas, enfans de Scémaha, qui étoit de Guibha, & Jéziel, & Pélet, enfans de Hazmaveth; & Béraca, & Jéhu Hanathothite;
4. Et Jisçmahja Gabaonite, vaillant entre les trente, & même par dessus les trente; & Jérémie, Jahaziel, Johanan, & Jozabab Guédérothite;
5. Elhuzaï, Jérimoth, Béhalja, Scémarja, & Scéphatja Haruphien;
6. Elkana, Jiscija, Hazaréel, Johézer, & Jasçobham, Corites;
7. Et Johéla & Zébadja, enfans de Jérohem de Guédor.
8. Quelques-uns aussi des Gadites se retirérent vers David, à la forteresse qui regardoit vers le désert, gens forts & vaillans, & de conduite pour la guerre, maniant le bouclier & la lance. Leurs visages *étoient comme* des faces de lion, & ils sembloient des daims sur les montagnes, tant ils couroient legérement.
9. Hézer, le prémier, Hobadja le second, Eliab le troisiéme,
10. Misçmanna le quatriéme, Jérémie le cinquiéme.
11. Hattaï le sixiéme, Eliel le septiéme.
12. Johanan le huitiéme, Elzabad le neuviéme.
13. Jérémie le dixiéme, Macbannaï l'onziéme.

14. Ceux-

14. Ceux-là d'entre les enfans de Gad *étoient* Capitaines de l'armée; le moindre avoit la charge de cent hommes, & le plus grand de mille.

15. Ce *sont* ceux qui passérent le Jourdain au prémier mois, dans le tems qu'il a accoûtumé de déborder sur tous ses rivages; & ils chassérent ceux qui demeuroient dans les vallées vers l'orient & vers l'occident.

16. Il vint aussi des enfans de Benjamin & de Juda vers David à la forteresse.

17. Et David sortit au devant d'eux, & prenant la parole il leur dit: Si vous êtes venus *dans un esprit de* paix vers moi pour m'aider, mon cœur se joindra à vous; mais si c'est pour me livrer à mes ennemis, bien que je ne sois coupable d'aucune violence, le Dieu de nos péres le verra, & il en fera la punition.

18. Et l'esprit anima Hamasaï, un des principaux Capitaines, *& il dit:* Que la paix te soit *donnée*, ô David, & qu'elle *soit* avec toi, fils d'Isai! Que la paix te *soit donnée*, & à ceux qui t'aident! car ton Dieu t'aide. Ainsi David les reçût & les établit entre les Capitaines de *ses* troupes.

19. Il y en eut aussi de ceux de Manassé qui allérent se rendre à David, lorsqu'il vint avec les Philistins pour combattre contre Saül. Mais ils ne leur donnérent point de secours; parce que les Gouverneurs des Philistins ayant pris conseil le renvoyérent; car ils disoient: Il se tournera vers Saül son Seigneur, au péril de nos têtes.

20. Comme donc il retournoit à Tsiklag, Hadna, Jozabad, Jédihaël, Micaël, Jozabad, Elihu, & Tsilléthaï, Chefs des milliers qui *étoient* en Manassé, se retirérent vers lui.

21. Et ils aidérent David contre la troupe des Hamalékites, car ils *étoient* tous forts & vaillans, & ils furent faits Capitaines dans l'armée.

22. Et même à toute heure il venoit des gens vers David pour l'aider, jusqu'à-ce qu'il eut un gros camp, comme un camp de Dieu.

23. Ce *sont* ici les dénombremens des hommes armés *pour aller* à la guerre, *qui* vinrent vers David à Hébron, pour faire passer sous lui le Royaume de Saül, selon le commandement de l'Eternel.

24. Des descendans de Juda, qui portoient le bouclier & la javeline, *il y en avoit* six mille huit cents, équipés *pour* la guerre.

25. Des descendans de Siméon, *il y en avoit* sept mille & cent, qui étoient forts & vaillans *pour* la guerre.

26. Des descendans de Lévi, *il y en avoit* quatre mille six cents;

27. Avec Jéhojadah, qui étoit Conducteur de ceux d'Aaron, & qui avoit avec lui trois mille sept cents *hommes*;

28. Et Tsadok, jeune homme fort & vaillant, & vingt-deux des principaux de la maison de son pére.

29. Des descendans de Benjamin parens de Saül, *il y en avoit* trois mille. Car jusqu'alors la plus grande partie d'entr'eux s'étoit employée à maintenir la maison de Saül.

30. Des descendans d'Ephraïm *il y en avoit* vingt mille huit cents, forts & vaillans, *&* hommes de réputation dans la maison de leurs péres.

31. De la moitié de la Tribu de Manassé, *il y en avoit* dix-huit mille, qui furent nommés par *leur* nom, pour aller établir David Roi.

32. Des descendans d'Issacar, qui étoient fort intelligens dans la connoissance des tems, pour savoir ce qu'Israël devoit faire, *il y en avoit* deux cents de leurs Chefs, & tous leurs fréres se conduisoient par leur avis.

33. De Zabulon, cinquante mille combattans, rangés en bataille avec toutes sortes d'armes & gardans leur rang tous d'un accord.

34. De Nephthali, *il y avoit* mille Capitaines, & *ils avoient* avec eux trente sept mille hommes qui portoient le bouclier & la halebarde.

35. Des Danites, *il y en avoit* vingt-huit mille six cents, rangés en bataille.

36. D'Ascer, *il y en avoit* quarante mille combattans, rangés en bataille.

37. De ceux de delà le Jourdain, des Rubénites, des Gadites, & de la moitié de la Tribu de Manassé, *il y en avoit* six vingt mille avec toutes sortes d'armes pour combattre.

38. Tous ceux-là, gens de guerre, rangés en bataille, vinrent tous de bon cœur à Hébron, pour établir David Roi sur tout Israël. Et même tout le reste d'Israël *étoit* d'un même sentiment pour établir David Roi.

39. Et ils furent là avec David, mangeant & bûvant pendant trois jours; car leurs fréres leur avoient aprêté *des vivres.*

40. Et même les plus proches d'eux, jusqu'à Issacar, & Zabulon, & Nephthali, apportoient du pain sur des ânes & sur des chameaux, sur des mulets & sur des bœufs, des vivres de farines, des figues séches, des raisins secs, du vin, de l'huile, des bœufs & des brébis en abondance; car *il y avoit une grande* joie en Israël.

REFLEXIONS.

Il y a deux réflexions à faire sur ce chapitre: I. On y voit les soins de la providence en faveur de David, en ce que pendant qu'il étoit à Tsiklag, un grand nombre d'hommes vaillans, même des parens de Saül, se joignirent à lui & grossirent son armée; ce qui le mit en état, non seulement de poursuivre les Amalékites, qui lui avoient

brûlé la ville de Tsiklag, mais aussi de se faire reconnoitre Roi, après que Saül fut mort. II. On remarque ici, que, selon les promesses que Dieu avoit faites à David, les Israëlites se soumirent à lui & le reconnurent pour leur Roi. Il paroit de là que Dieu tient les événemens & les cœurs des hommes en sa main, & qu'il achemine toutes choses pour l'exécution de ses desseins, aussi bien que pour l'avantage de ceux qu'il aime & qui se confient en lui.

CHAPITRE XIII.

Le Roi David assemble tous les Israëlites, & il leur propose de faire transporter l'Arche de l'alliance, de Kirjatjéharim, où elle étoit depuis quelque tems, dans la ville de Jérusalem; ce qui ayant été aprouvé de tout le peuple, l'Arche fut mise sur un chariot attelé par des bœufs. Mais David n'osant pas alors faire conduire l'Arche à Jérusalem, parce que Dieu fit mourir Huza pour l'avoir touchée, il la fit mettre dans la maison d'Hobed-Edom, où elle demeura trois mois.

OR David consulta les Chefs des milliers, & des centaines, & tous les Conducteurs *du peuple.*

2. Et il dit à toute l'Assemblée d'Israël: S'il vous semble bon, & que *cela vienne* de l'Eternel nôtre Dieu, envoyons de tous côtés vers nos autres fréres *qui sont* dans toutes les contrées d'Israël, & avec lesquels *sont* les Lévites, dans leurs villes, & dans leurs fauxbourgs, afin qu'ils s'assemblent vers nous;

3. Et que nous ramenions vers nous l'Arche de nôtre Dieu; car nous ne l'avons point recherchée pendant la vie de Saül.

4. Et toute l'assemblée *répondit* qu'on le fit; car la chose fut aprouvée par tout le peuple.

5. David donc assembla tout Israël, depuis Scihor *le torrent* d'Egypte, jusqu'à Hamath, pour ramener l'Arche de Kirjath-jéharim.

6. Et David monta avec tout Israël à Bahala, à Kirjath-jéharim, qui *appartient* à Juda; afin qu'ils fissent amener là l'Arche de Dieu *qui est* l'Eternel, qui habite entre les Chérubins, & dont le nom y est invoqué.

7. Et ils mirent l'Arche de Dieu sur un chariot neuf, & *ils l'emmenérent* de la maison d'Abinadab, & Huza & Ahjo conduisoient le chariot.

8. Et David & tout Israël sautoient de joie en la présence de Dieu de toute *leur* force, avec des cantiques, sur des harpes, des lyres, des tambours, des cymbales, & des trompettes.

9. Mais quand ils furent venus jusqu'à l'aire de Kidon, Huza étendit sa main pour retenir l'Arche, parce que les bœufs avoient glissé.

10. Et la colère de l'Eternel s'alluma contre Huza, & il le frappa, parce qu'il avoit étendu sa main sur l'Arche; & il mourut en la présence de Dieu.

11. Et David fut affligé de ce que l'Eternel avoit fait une brêche, *en faisant* mourir Huza: & on a appellé jusqu'à ce jour ce lieu-là Pérets-Huza.

12. Et David eut peur de Dieu en ce jour-là, & il dit: Comment ferois-je entrer chez moi l'Arche de Dieu.

13. C'est pourquoi David ne la retira point chez lui, dans la Cité de David; mais il la fit détourner dans la maison d'Hobed-Edom Guittien.

14. Et l'Arche de Dieu demeura avec la famille d'Hobed-Edom, dans sa maison, trois mois; & l'Eternel bénit la maison d'Hobed-Edom & tout ce qu'il avoit.

REFLEXIONS.

IL y a trois considérations à faire sur ce chapitre: La prémiére, qu'aussitôt que David fut établi Roi sur toutes les Tribus d'Israël, il voulut que l'Arche de l'alliance fut transportée à Jérusalem; croyant que le plus grand bonheur qui pût lui arriver, seroit d'avoir près de lui ce précieux gage de la présence & de la protection de Dieu. C'est là un bel exemple de foi & de pieté, pour toutes sortes de personnes, & sur tout pour les Princes & pour les Grands du monde. II. Pour ce qui est de la mort d'Huza, il ne faut pas croire qu'en avançant sa main pour retenir l'Arche qui étoit en danger de tomber, il le fit à mauvaise intention; il paroit au contraire, que son dessein étoit d'empêcher que l'Arche ne tombât & ne fut renversée. Si donc Dieu le fit mourir, ce ne fut pas tant pour le punir, comme ce fut pour l'exemple, afin de donner de la crainte à David & à tout le peuple, & de leur faire comprendre qu'ils avoient commis une grande faute, en faisant trainer l'Arche par des bœufs sur un chariot, au lieu de la faire porter par des Lévites, comme la Loi de Dieu le prescrivoit expressément. La derniére réflexion concerne ce qui est dit, que Dieu bénit Hobed-Edom, & tout ce qui lui appartenoit, pendant le séjour que l'Arche fit chez lui. Après ce qui étoit arrivé à Huza, David n'auroit peut-être pas osé faire venir l'Arche à Jérusalem; mais la bénédiction qu'elle apporta dans la maison d'Hobed-Edom encouragea David à exécuter son dessein. Reconnoissons par là, que la présence de Dieu & sa faveur sont la source de tous les avantages que nous pouvons posséder.

CHAPITRE XIV.

David reçoit des Ambassadeurs & des présens du Roi de Tyr. Il lui nait plusieurs

sieurs enfans; & il remporte deux victoires sur les Philistins.

ET Hiram Roi de Tyr envoya des Ambassadeurs à David, & du bois de cèdre, & des massons & des charpentiers, pour lui bâtir une maison.

2. Alors David connut que l'Eternel l'avoit affermi Roi sur Israël, & qu'il avoit élevé son Royaume, pour l'amour de son peuple d'Israël.

3. Et David prit encore des femmes à Jérusalem, & il eut encore des fils & des filles.

4. Et ce *sont* ici les noms des enfans qu'il eut à Jérusalem, Sçammuah, Sçobab, Nathan, Salomon;

5. Jibhar, Elisçuah, Elpélet,

6. Nogah, Népheg, Japhiah,

7. Elisçamah, Béel-jadah, & Eliphélet.

8. Mais quand les Philistins eurent appris que David avoit été oint pour Roi sur tout Israël, ils montérent tous pour attaquer David. Et David l'ayant appris, sortit au devant d'eux.

9. Et les Philistins vinrent, & se dispersérent dans la vallée de Réphaïns.

10. Alors David consulta Dieu, disant: Monterai-je contre les Philistins, & les livreras-tu entre mes mains? Et l'Eternel lui *répondit:* Monte, & je les livrerai entre tes mains.

11. Alors ils montérent à Bahal-pératsim, & David les frappa-là, & dit: Dieu a fait écouler mes ennemis par ma main, comme un débordement d'eaux. C'est pourquoi on appella ce lieu-là Bahal-pératsim.

12. Et ils laissérent-là leurs dieux; & David commanda qu'on les brûlât.

13. Et les Philistins se répandirent encore une autre fois dans cette vallée.

14. Et David consulta encore Dieu; & Dieu lui *répondit:* Tu ne monteras pas après eux; *mais* tu tourneras autour d'eux, & tu iras contr'eux vis-à-vis des meuriers.

15. Et dès que tu entendras au haut des meuriers un bruit comme de gens qui marchent, alors tu sortiras pour combattre, car Dieu sortira devant toi pour battre le camp des Philistins.

16. David fit ce que Dieu lui avoit commandé; & on battit le camp des Philistins, depuis Gabaon jusqu'à Guézer.

17. Ainsi la réputation de David se répandit par tous ces pays-là, & l'Eternel donna à toutes ces nations-là une grande crainte de David.

REFLEXIONS.

L'Ambassade, & les présens que le Roi de Tyr envoya à Jérusalem, marquent l'estime & la considération où le Roi David étoit chez les Princes voisins. Par là aussi il pût reconnoitre, comme cela est dit dans ce chapitre, que Dieu le bénissoit, & que son règne étoit affermi. II. Il faut remarquer, sur ce qui est ici rapporté, que David épousa plusieurs femmes, que c'étoit là une mauvaise coutume qui s'étoit alors établie, contre l'intention de Dieu & la prémiére institution du mariage; & que ce grand nombre de fils que ce Prince eut, & qui étoient nés de diverses méres, causa de grands malheurs dans sa famille, comme la suite de son histoire le fait voir. Ce qui montre combien les loix de Jésus-Christ, qui a réformé tous ces désordres, & rétabli le mariage dans son état primitif, étoient nécessaires, & combien elles sont justes & avantageuses pour le bien de la société. III. Pour ce qui est des deux victoires de David sur les Philistins, qui étoient les plus grands ennemis du peuple d'Israël, l'histoire sainte remarque, qu'il les remporta par l'assistance de Dieu, après l'avoir consulté, & qu'il lui en donna aussi toute la gloire, en reconnoissant que c'étoit le Seigneur qui avoit détruit ces peuples idolatres, & en brûlant leurs idoles. Ce que l'on entreprend sous la conduite du Seigneur, & conformément à sa volonté, a toûjours une issuë favorable; & ce qui fait la plus grande joie des gens de bien, dans les heureux succès qu'ils ont, c'est lors qu'ils peuvent les regarder comme des marques de l'amour de Dieu envers eux, & les faire servir à l'avancement de sa gloire.

CHAPITRE XV.

Le Roi David fait transporter, avec beaucoup de solemnité par les Lévites, l'Arche de l'alliance, de la maison d'Hobed-Edom, à Jérusalem, & il la fait mettre dans le Tabernacle qu'il lui avoit préparé.

OR David se bâtit des maisons dans sa Cité, & il prépara un lieu pour l'Arche de Dieu, & il lui tendit un Tabernacle.

2. Alors David dit: L'Arche de Dieu ne doit être portée que par les Lévites; car l'Eternel les a choisis pour porter son Arche, & pour *faire* le service à toûjours.

3. David assembla donc tous ceux d'Israël à Jérusalem, pour amener l'Arche de l'Eternel dans le lieu qu'il lui avoit préparé.

4. Et David assembla aussi les descendans d'Aaron & les Lévites.

5. Des descendans de Kéhath, Uriel le Chef, & ses fréres, *au nombre* de six-vingt.

6. Des descendans de Mérari, Hasaja le Chef, & ses fréres, *au nombre* de deux cents & vingt.

7. Des descendans de Guersçom, Joël le Chef, & ses fréres, *au nombre* de cent & trente.

8. Des descendans d'Elitsaphan, Seémahja

mahja le Chef, & ses fréres, *au nombre de* deux cents.

9. Des descendans de Hébron, Eliel le Chef, & ses fréres, *au nombre de* quatre-vingts.

10. Des descendans de Huziel, Hamminadab le Chef, & ses fréres, *au nombre de* cent & douze.

11. David appella donc Tsadok & Abiathar les Sacrificateurs, & les Lévites, *savoir* Uriel, Hesaja, Joël, Scémahja, Eliel, & Hamminadab.

12. Et il leur dit: Vous qui êtes les Chefs des péres des Levites, purifiez-vous, vous & vos fréres, & transportez l'Arche de l'Eternel le Dieu d'Israël, au *lieu que* je lui ai préparé.

13. Parce que vous *n'y* étiez *pas* la prémiére fois, l'Eternel nôtre Dieu fit une brêche parmi nous; car nous ne le recherchames pas comme il est ordonné.

14. Les Sacrificateurs donc & les Lévites se purifiérent, pour amener l'Arche de l'Eternel le Dieu d'Israël.

15. Et les fils des Lévites portérent l'Arche de Dieu sur leurs épaules, avec les barres qu'ils avoient sur eux, selon que Moyse *l*'avoit commandé, suivant la parole de l'Eternel.

16. Et David dit aux Chefs des Lévites, qu'ils établissent quelques-uns de leurs fréres, qui chantassent avec des instrumens de musique, des lyres, des harpes & des cymbales; *&* qui fissent retentir leurs voix avec joie.

17. Les Lévites établirent donc Héman fils de Joël; & d'entre ses fréres, Asaph fils de Bérecja, & des descendans de Mérari, *qui étoient* leurs fréres, Ethan fils de Kusaja;

18. Et avec eux leurs fréres, *pour être* au second rang, Zacharie, Ben-Jahaziel, Scémiramoth, Jéhiel, Hunni, Eliab, Bénaja, Mahaséja, Mattitja, & Eliphaléhu, Miknéja, Hobed-Edom, & Jéhiel, portiers.

19. Et pour ce qui est de Héman, d'Asaph, & d'Ethan, chantres, *ils jouoient* des cymbales d'airain, en faisant rétentir *leur voix*.

20. Et Zacharie, Haziel, Scémiramoth, Jéhiel, Hunni, Eliab, Mahaséja, & Bénaja *jouoient* du psalterion, sur Halamoth.

21. Et Mattitja, Eliphaléhu, Miknéja, Hobed-Edom, Jéhiel, & Hazaria, *jouoient* des instrumens à huit cordes, pour renforcer le ton.

22. Mais Kénanja, le principal des Lévites, avoit la charge de faire porter l'Arche, montrant comment il la faloit porter; car c'étoit un homme fort intelligent.

23. Et Bérecja & Elkana *étoient* portiers pour l'Arche.

24. Et Scébanja, Jéhosçaphat, Nathanaël, Hamasaï, Zacharie, Bénaja, & Elihézer, Sacrificateurs, joüoient des trompettes devant l'Arche de Dieu, & Hobed-Edom, & Jéhija *étoient* portiers pour l'Arche.

25. David donc & les Anciens d'Israël, avec les Gouverneurs des milliers, se mirent en chemin pour transporter l'Arche de l'alliance de l'Eternel avec joie, de la maison d'Hobed-Edom.

26. Et il arriva que Dieu ayant assisté les Lévites qui portoient l'Arche de l'Alliance de l'Eternel, on sacrifia sept veaux & sept béliers.

27. Et David étoit vétu d'un rochet de fin lin, avec tous les Lévites qui portoient l'Arche, & les Chantres; & Kénanja, qui avoit la principale charge de faire porter l'Arche, *étoit avec* les Chantres. Et David avoit sur lui un éphod de lin.

28. Ainsi tout Israël conduisit l'Arche de l'alliance de l'Eternel, avec des cris de joie, & un son de cornet, de trompettes & de cymbales, faisant retentir *leur voix* avec des lyres & des harpes.

29. Mais il arriva que comme l'Arche de l'alliance de l'Eternel entroit dans la Cité de David, Mical fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le Roi David sautant & joüant, & elle le méprisa dans son cœur.

REFLEXIONS.

IL est à remarquer, I. Que David, voulant faire venir l'Arche de l'alliance à Jérusalem, eut soin de la faire porter par les Lévites, suivant l'ordre que Dieu en avoit donné par Moyse; & qu'il reconnut que c'étoit parce qu'on n'avoit pas observé cet ordre trois mois auparavant, que Dieu avoit frappé de mort Huza. Cela montre pourquoi Huza étoit mort, après avoir touché l'Arche; & fait voir avec combien d'exactitude il faut se conformer en toutes choses à ce que Dieu a prescrit. II. David, les Lévites, les principaux, & tout le peuple, donnérent les marques de la plus grande joie pendant le transport de l'arche, en loüant Dieu par des cantiques, & en offrant des sacrifices; David sur tout se distingua par le zèle qu'il témoigna dans cette occasion. La joie extraordinaire de ce Roi procédoit de la persuasion où il étoit, que la présence de Dieu, de laquelle l'Arche étoit un symbole exprès, feroit désormais tout son bonheur. C'est là un exemple de foi & de pieté, qui doit être imité par toutes sortes de personnes, mais sur tout par ceux qui tiennent un rang considérable dans le monde. III. Mical, femme de David, voyant qu'il sautoit devant l'Arche, en conçût du mépris pour lui, jugeant qu'en cela il faisoit une chose indécente, & indigne d'un Prince tel

que

que lui. Elle fit voir par là qu'elle avoit peu de zèle & de pieté ; & c'est ainsi que les profanes & les gens du monde condamnent & méprisent souvent des actions très-loüables, & tout-à-fait agréables à Dieu.

CHAPITRE XVI.

David ayant fait conduire l'Arche à Jérusalem, de la maniére que cela a été rapporté dans le chapitre précédent, la fait mettre dans le Tabernacle qu'il avoit fait dresser pour ce sujet. Il établit des Lévites pour y faire le service, & pour loüer Dieu. Il leur donne pour cet effet des Cantiques qui sont ici rapportés.

ILs amenérent donc l'Arche de Dieu, & la posérent dans le Tabernacle que David lui avoit tendu ; & on offrit des holocaustes & des sacrifices de prospérités devant Dieu.

2. Et quand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices de prospérités, il bénit le peuple au nom de l'Eternel.

3. Et il fit distribuer à chacun, tant aux hommes qu'aux femmes, une miche de pain, une piéce de chair, & une bouteille *de vin.*

4. Et il établit quelques-uns des Lévites devant l'Arche de l'Eternel, pour *y* faire le service, pour célébrer, pour rendre graces, & pour loüer le Dieu d'Israël.

5. Asaph étoit le prémier, & Zacharie le second, puis Jéhiel, Seémiramoth, Jéhiel, Mattitja, Eliab, Bénaja, Hobed-Edom, & Jéchiel. *Ils avoient* des instrumens de musique, savoir des psalterions & des harpes. Et Asaph faisoit rétentir *sa voix* avec des cymbales.

6. Et Bénaja & Jahaziel Sacrificateurs *étoient* continuellement avec des trompettes devant l'Arche de l'alliance de Dieu.

7. Ce même jour-là David donna entre les mains d'Asaph & de ses fréres, *les Psaumes qui suivent*, pour commencer à célébrer l'Eternel.

8. CELEBREZ l'Eternel, reclamez son Nom ; faites connoitre parmi les peuples ses exploits.

9. Chantez-lui, psalmodiez-lui, parlez de toutes ses merveilles.

10. Glorifiez-vous du Nom de sa Sainteté ; que le cœur de ceux qui cherchent l'Eternel se réjouisse.

11. Recherchez l'Eternel & sa force, cherchez continuellement sa face.

12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses miracles, & des jugemens *qu'il a prononcés* de sa bouche.

13. La postérité d'Israël *sont* ses serviteurs; les enfans de Jacob *sont* ses élûs.

14. Il *est* l'Eternel nôtre Dieu ; ses jugemens sont par toute la terre.

15. Souvenez-vous toûjours de son alliance, de ce qu'il a commandé pour mille générations ;

16. Du traité qu'il a fait avec Abraham, & du serment qu'il a *fait* à Isaac ;

17. Qu'il a confirmé à Jacob, *&* à Israël, pour être une ordonnance & une alliance éternelle ;

18. Disant : Je te donnerai le pays de Canaan, *pour* le lot de ton héritage ;

19. Encore que vous soyez en petit nombre, & que depuis peu *de tems* vous y demeuriez comme étrangers.

20. Car ils alloient de nation en nation, & d'un Royaume vers un autre peuple.

21. Il n'a pas souffert que personne les outrageât ; *&* même il a châtié des Rois à cause d'eux :

22. *Disant :* Ne touchez point mes Oints ; & ne faites point de mal à mes Prophètes.

23. *Habitans de* toute la terre, chantez à l'Eternel, publiez de jour en jour sa délivrance.

24. Racontez sa gloire parmi les nations, *&* ses merveilles parmi tous les peuples.

25. Car l'Eternel *est* grand, & très-digne de loüange, il *est* redoutable par dessus tous les dieux.

26. Et en effet, tous les dieux des nations ne sont que des idoles; mais l'Eternel a fait les cieux.

27. La Majesté & la magnificence *marchent* devant lui ; la force & la joie *sont* au lieu où il habite.

28. *Vous* familles des peuples, donnez *gloire* à l'Eternel, donnez gloire à l'Eternel, *& reconnoissez* sa force.

29. Donnez à l'Eternel la gloire *qui est duë* à son Nom. Apportez l'oblation, & vous présentez devant lui ; prosternez-vous dans une sainte pompe.

30. *Vous* tous les habitans de la terre, tremblez tout étonnés pour la présence de sa face ; car le monde est affermi *par lui*, & il ne sera point ébranlé.

31. Que les cieux & la terre se réjouissent, & qu'on dise parmi les nations : L'Eternel règne.

32. Que la mer bruie, & tout ce qu'elle contient ; que les champs se réjouissent, & tout ce qui *est* en eux.

33. Alors les bois de la forêt crieront de joie au devant de l'Eternel, parce qu'il vient juger la terre.

34. Célébrez l'Eternel, car il *est* bon, & sa miséricorde *demeure* à jamais.

35. Et dites : O Dieu de nôtre salut, délivre nous, & rassemble-nous, & retire-nous des nations, pour célébrer ton saint Nom, *&* pour nous glorifier en te loüant.

36. Béni *soit* l'Eternel le Dieu d'Israël, depuis un siécle jusqu'à l'autre ; & tout le peuple dit : Amen ! & on loüa l'Eternel.

37. On

37. On laissa donc là, devant l'Arche de l'alliance de l'Eternel, Asaph & ses fréres, pour faire continuellement le service, selon ce qu'il falloit faire chaque jour devant l'Arche.

38. Et Hobed-Edom, & ses fréres, au *nombre* du soixante huit; Hobed-Edom, dis-je, le fils de Jéduthun, & Hosa pour portiers.

39. Et *on établit* Tsadok le Sacrificateur, & ses fréres Sacrificateurs, devant le pavillon de l'Eternel, dans le haut lieu qui *étoit* à Gabaon;

40. Pour offrir continuellement des holocaustes à l'Eternel sur l'autel de l'holocauste, tant le matin, que le soir, & pour *faire* toutes les choses qui sont écrites dans la Loi de l'Eternel, lesquelles il avoit commandées à Israël.

41. Et *il y avoit* avec eux Héman & Jéduthun, & les autres qui furent choisis & marqués par *leur* nom, pour célébrer l'Eternel, *en disant:* Que sa miséricorde *demeure* éternellement.

42. Et Héman & Jéduthun étoient avec ceux-là. *Il y avoit* aussi des trompettes, & des cymbales, pour ceux qui faisoient rétentir *leur voix*, & des instrumens *pour chanter les* cantiques de Dieu. Et les fils de Jéduthun *étoient* portiers.

43. Ensuite tout le peuple s'en alla chacun dans sa maison; & David fut aussi ramené pour bénir sa maison.

REFLEXIONS.

LE Roi David, après avoir fait transporter l'Arche avec une grande pompe, acheva cette solemnité en faisant chanter de saints cantiques à l'honneur de Dieu. Le zèle de ce pieux Roi doit exciter le nôtre; & il est bien juste que les Grands de la terre, & généralement tous ceux à qui Dieu accorde la prospérité & les moyens d'avancer sa gloire, l'honnorent & le glorifient autant qu'ils en sont capables. Les sacrés cantiques qui furent chantés par les Lévites & par le peuple, doivent aussi servir de matiére à nos loüanges; mais nous avons encore bien plus de sujet d'adorer la Majesté du Seigneur, de publier ses merveilles, & de nous réjouïr devant lui, que les Israëlites n'en avoient; & même les exhortations qui sont ici adressées à tous les peuples, de loüer Dieu & de se réjouir de la venuë de son régne, regardent proprement les tems de l'Evangile. C'est principalement aux Chrétiens de s'exciter à ce devoir, & de dire: *Célébrez le Seigneur, car il est bon, & sa miséricorde dure à jamais. Béni soit l'Eternel le Dieu d'Israël, depuis un siécle jusqu'à l'autre; & que tout le peuple dise: Amen!*

CHAPITRE XVII.

Le Roi David communique au Prophète Nathan le dessein qu'il avoit de batir un Temple dans la ville de Jérusalem; mais ce Prophète lui fit connoitre, ensuite d'une révélation qu'il avoit reçuë, que Dieu ne vouloit pas qu'il bâtit le Temple; mais qu'il lui donneroit un fils qui exécuteroit ce dessein. David, plein de reconnoissance des bontés du Seigneur envers sa famille, lui en rend graces avec un grand zele, & le supplie d'accomplir ses promesses, & de bénir sa maison & sa postérité.

APrès que David fut établi dans sa maison, il dit à Nathan le Prophète: Voici, j'habite dans une maison *faite* de cèdre; & l'Arche de l'alliance de l'Eternel *est* sous une tente.

2. Et Nathan dit à David: Fai tout ce qui *est* en ton cœur; car Dieu *est* avec toi.

3. Mais il arriva cette nuit-là, que la parole de Dieu fut adressée à Nathan, & qu'il lui dit:

4. Va, & di à David mon serviteur: Ainsi a dit l'Eternel; Tu ne me bâtiras point de maison pour *y* habiter.

5. Puisque je n'ai point habité dans aucune maison, depuis le tems que j'ai fait monter les enfans d'Israël *hors d'Egypte* jusqu'à ce jour, mais j'ai été de Tabernacle en Tabernacle, & de Pavillon *en Pavillon*.

6. Par tout où j'ai passé avec tout Israël, en ai-je parlé à un seul de ces Juges d'Israël, auxquels j'ai commandé de gouverner mon peuple, & leur ai-je dit: Pourquoi ne m'avez-vous pas bâti une maison de cèdre?

7. Maintenant donc tu diras ainsi à David mon serviteur: Ainsi a dit l'Eternel des armées; Je t'ai pris d'une cabane, d'après les brébis, afin que tu fusses le Conducteur de mon peuple d'Israël:

8. Et j'ai été avec toi par tout où tu as été; & j'ai exterminé tous tes ennemis de devant toi; & je t'ai aquis un renom, tel qu'est le renom des Grands qui *sont* sur la terre.

9. Et j'établirai un lieu à mon peuple d'Israël, & je le planterai; il habitera chez lui, & ne sera plus agité; les enfans d'iniquité ne le consumeront plus, comme ils ont fait auparavant;

10. Savoir depuis les jours que j'ai ordonné des Juges sur mon peuple d'Israël, & que j'ai abbaissé tous tes ennemis, & que je t'ai fait entendre que l'Eternel établira ta famille.

11. Il arrivera donc, que quand tes jours seront accomplis, pour t'en aller avec tes péres, que je ferai lever ta postérité après toi, un de tes fils, & j'établirai son règne.

12. Il me bârtia une maison, & j'affermirai son Trône à jamais.

13. Je lui serai pére, & il me sera fils; & je ne retirerai point ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée d'avec

d'avec celui qui a été avant toi.

14. Et je l'établirai dans ma Maison & dans mon Royaume à jamais, & son Trône sera affermi à jamais.

15. Nathan donc parla à David selon toute cette vision.

16. Alors le Roi David entra, & se tint devant l'Eternel, & il dit: O Eternel Dieu, qui *suis*-je, & quelle *est* ma maison, que tu m'aies fait parvenir jusqu'au point *où je suis?*

17. Et cela t'a paru être peu de chose, ô Dieu; & tu as parlé de la maison de ton serviteur pour le tems à venir, & tu m'as regardé; tu m'as fait devenir comme un homme excellent, ô Eternel mon Dieu!

18. Que te pourroit *dire* davantage David, de l'honneur *que tu fais* à ton serviteur? car tu connois ton serviteur.

19. O Eternel, c'est pour l'amour de ton serviteur, & selon ton cœur que tu as fait toutes ces grandes choses.

20. Eternel il n'*y a* personne qui soit semblable à toi, & il n'*y a* point de Dieu que toi, selon tout ce que nous avons entendu de nos oreilles.

21. Et qui *est le peuple* semblable à ton peuple d'Israël, la seule nation de la terre que Dieu lui-même soit venu se racheter, *pour lui être* un peuple, & pour t'aquérir un renom, par des choses grandes & terribles, en chassant les nations devant ton peuple, que tu t'ès racheté d'Egypte?

22. Et tu t'ès établi ton peuple d'Israël pour être ton peuple à jamais; & toi, Eternel, tu leur as été Dieu.

23. Maintenant donc, ô Eternel, que la parole que tu as prononcée, touchant ton serviteur & sa maison, soit ferme à jamais, & fai comme tu en as parlé.

24. Et que ton Nom demeure ferme, & soit reconnu grand à jamais; de sorte qu'on dise: L'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, *est* le Dieu d'Israël; & que la maison de David ton serviteur soit assurée devant toi.

25. Car, ô mon Dieu, tu as fait entendre à ton serviteur, que tu lui établirois une maison; c'est pourquoi ton serviteur a été poussé à faire cette priére devant ta face.

26. C'est pourquoi maintenant, ô Eternel, tu ès Dieu, & tu as promis à ton serviteur de lui faire ce bien.

27. Veuille donc maintenant bénir la maison de ton serviteur, afin qu'elle soit éternellement devant toi: car, Eternel, tu l'as bénie, & elle sera bénie à jamais.

REFLEXIONS.

DAVID ne se contenta pas d'avoir fait transporter l'Arche à Jérusalem, il voulut outre cela la placer dans un Temple qu'il se proposoit de bâtir. Ce sont ici de nouvelles marques de sa pieté, qui prouvent que dans l'état heureux & glorieux où ce Prince se voyoit, il prenoit encore plus à cœur ce qui concernoit la gloire de Dieu, que ce qui regardoit son intérêt particulier. C'est l'esprit dont doivent être animés tous ceux à qui Dieu accorde des avantages particuliers, & qui sont en état de faire quelque chose pour l'avancement de sa gloire. II. Quoi que le dessein de David fût bon & loüable, Dieu ne trouva pas à propos qu'il l'éxécutât; parce que, comme cela est dit ailleurs, ce Roi avoit eu & auroit encore diverses guerres à soutenir; & que le régne heureux & paisible de Salomon son fils seroit plus propre pour l'éxécution d'un tel dessein. Dieu ne veut pas toûjours que des entreprises, qui sont bonnes en elle-mêmes, s'éxécutent dans le tems que les hommes le souhaiteroient; mais il les fait réüssir dans les circonstances les plus propres & le plus convenables. Ainsi l'on doit toûjours se remettre à la providence, du succès des desseins que l'on forme; & croire cependant, que Dieu, qui a égard à la bonne intention, ne laisse pas de les avoir pour agréables, lors qu'on les forme dans de bonnes vuës. III. Ce que Nathan promit à David, qu'il auroit un fils dont Dieu seroit le pére, & dont le régne dureroit à toûjours, peut se rapporter à Salomon fils de David; mais l'application que St. Paul fait de cette promesse à Nôtre Seigneur, montre qu'elle ne trouve son vrai accomplissement qu'en Jésus-Christ, qui est né de la postérité du Roi David; mais qui est le Fils de Dieu, & dont le règne subsistera éternellement. Enfin, l'on remarque dans les priéres & dans les actions de graces que David présenta à Dieu, après que Nathan lui eut parlé, la vive reconnoissance dont ce Prince étoit pénétré, sa profonde humilité, la parfaite confiance qu'il avoit aux promesses de Dieu, & un ardent désir d'obtenir, pour lui & pour ses descendans, la continuation de la faveur & de la protection du Seigneur. Nous avons dans cette priére un très-beau modèle de la gratitude, de la foi, de la pieté, & de l'humilité avec laquelle nous devons remercier Dieu de toutes ses graces & lui en demander la continuation.

CHAPITRE XVIII.

Ce chapitre contient le récit de diverses victoires que David remporta sur les Philistins, sur les Moabites, sur les Syriens, & sur les Iduméens. Le Roi de Hamath lui envoie des présens; David consacre à Dieu ces présens-là, de même que l'or & l'argent qu'il avoit pris sur ces divers peuples. On lit sur la fin de ce chapitre, les noms de ceux qui étoient

étoient dans les premiéres charges du tems de David.

ET il arriva que David battit les Philistins, & les humilia; & il prit Gath & les villes de son ressort d'entre les mains des Philistins.

2. Il battit aussi les Moabites; & les Moabites furent assujettis & tributaires à David.

3. David battit aussi Hadarhézer Roi de Tsoba, vers Hamath, qui alloit pour établir sa domination sur le fleuve d'Euphrate.

4. Et David lui prit mille chariots, & sept mille hommes de cheval, & vingt mille hommes de pié; & il coupa les jarrets *des chevaux* de tous les chariots, mais il en réserva cent chariots.

5. Or les Syriens de Damas étoient venus pour donner du secours à Hadarhézer Roi de Tsoba; & David battit vingt & deux mille Syriens.

6. Puis David mit *garnison* dans la Syrie à Damas, & les Syriens furent assujettis & tributaires à David. Et l'Eternel gardoit David par tout où il alloit.

7. Et David prit les boucliers d'or, qui étoient aux serviteurs de Hadarhézer, & il les apporta à Jérusalem.

8. Il emporta aussi de Tibhath, & de Cun, villes de Hadarhézer, une grande abondance d'airain; & Salomon en fit la mer d'airain, & les colomnes, & les vaisseaux d'airain.

9. Or Tohu Roi de Hamath aprit que David avoit défait toute l'armée de Hadarhézer Roi de Tsoba.

10. Et il envoya Hadoram son fils vers le Roi David pour le salüer & le féliciter de ce qu'il avoit combattu Hadarhézer, & qu'il l'avoit défait; car Hadarhézer avoit une guerre continuelle contre Tohu. Et pour ce qui est de tous les vaisseaux d'or, d'argent, & d'airain,

11. Le Roi David les consacra aussi à l'Eternel, avec l'argent & l'or qu'il avoit emporté de toutes les nations; des Iduméens, des Moabites, des Hammonites, des Philistins, & des Hamalekites.

12. Et Abisçai fils de Tséruja battit dix-huit mille Iduméens dans la vallée du Sel.

13. Et il mit garnison dans l'Idumée, & tous les Iduméens furent assujettis à David, & l'Eternel gardoit David par tout où il alloit.

14. Ainsi David régna sur tout Israël, rendant la justice & le droit à tout son peuple.

15. Et Joab fils de Tséruja avoit la charge de l'armée; & Jéhosçaphat fils d'Ahilud *étoit* commis sur les régistres;

16. Et Tsadok fils d'Ahitub, & Abimélec fils d'Abiathar *étoient* les Sacrificateurs, & Sçausça *étoit* le Sécretaire;

17. Et Bénaja fils de Jéhojadah *étoit établi* sur les Kérêthiens & les Péléthiens; mais les fils de David *étoient* les premiers auprès du Roi.

REFLEXIONS.

LES victoires dont on a ici le récit, font voir la continuation de la faveur de Dieu sur le Roi David. Il se rendit redoutable à ses ennemis; il étoit aimé & respecté des Rois voisins; sa gloire alloit toûjours en croissant; & tous ses avantages lui venoient, comme le remarque l'historien sacré, *de ce que Dieu le gardoit par tout où il alloit.* Ce Roi, de son côté, reconnoissoit qu'il étoit redevable de toutes ces victoires à l'assistance du Seigneur, & il lui en faisoit hommage, en lui consacrant le butin qu'il faisoit sur les peuples qu'il avoit vaincus. Ce fut ainsi que Dieu bénit David, pendant qu'il lui fut fidèle; mais la suite de son histoire fait voir, qu'il n'éprouva plus la même protection, lors qu'il lui arriva de l'offenser par ses péchés. Ce qu'il faut recueillir de là, c'est que tout nôtre bonheur dépend de l'amour & de la faveur de Dieu; & que le moyen d'y avoir part, c'est de demeurer attaché à lui, & d'employer à sa gloire tout ce qu'il nous accorde de bénédictions, soit temporelles, soit spirituelles.

CHAPITRE XIX.

Hanun, Roi des Hammonites ayant outragé les Ambassadeurs que David lui avoit envoyés, cela donna occasion à une guerre, dans laquelle David défit les Syriens & les Hammonites par deux fois.

IL arriva après cela que Nahas Roi des Hammonites mourut; & son fils régna en sa place.

2. Et David dit: J'aurai de la bonté pour Hanun, fils de Nahas; car son pére a eu de la bonté pour moi. Et David envoya des Ambassadeurs pour le consoler sur la mort de son pére. Et les serviteurs de David vinrent au pays des Hammonites vers Hanun pour le consoler.

3. Mais les principaux d'entre les Hammonites dirent à Hanun: Penses-tu que ce soit pour honorer ton pére, que David t'a envoyé des consolateurs? N'est-ce pas pour reconnoitre & pour épier le pays, afin de *le* détruire, que ses serviteurs sont venus vers toi?

4. Hanun donc prit les serviteurs de David, & les fit raser, & il fit couper leurs habits par le milieu, depuis le haut des cuisses jusqu'aux piés, & il les renvoya.

5. Ils s'en retournérent donc, & ils le firent savoir à David, par quelques personnes; & David envoya au devant d'eux; car ces hommes-là étoient fort confus. Et le Roi *leur* manda: Tenez-vous à Jérico, jusqu'à-ce que vôtre barbe soit revenuë; & alors vous reviendrez.

6. Or

6. Or les Hammonites voyans qu'ils s'étoient mis en mauvaise odeur auprès de David, Hanun & eux envoyérent mille talens d'argent, pour lever, à leurs dépens, des chariots & de la cavalerie, de Mésopotamie, & de Syrie, de Mahaca, & de Tsoba.

7. Et ils levérent à leurs frais pour eux trente-deux mille *hommes &* des chariots; & *ils prirent avec eux* le Roi de Mahaca avec son peuple, qui vinrent & campérent devant Médeba. Les Hammonites s'assemblérent aussi de toutes leurs villes, & vinrent pour combattre.

8. Ce que David ayant apris, il envoya Joab, & *ceux de* toute l'armée qui étoient les plus vaillans.

9. Alors les Hammonites sortirent, & se rangérent en bataille à l'entrée de la ville; & les Rois qui étoient venus *étoient* à part dans la campagne.

10. Et Joab voyant que l'armée étoit tournée contre lui devant & derriére, choisit, de toutes les troupes d'élite d'Israël, des gens qu'il rangea contre les Syriens.

11. Et il donna la conduite du reste du peuple à Abisçaï son frére; & on les rangea contre les Hammonites.

12. Et *Joab lui* dit: Si les Syriens sont plus forts que moi, tu viendras me délivrer; & si les Hammonites sont plus forts que toi, je te délivrerai.

13. Sois vaillant, & combattons vaillamment pour nôtre peuple, & pour les villes de nôtre Dieu; & que l'Eternel fasse ce qu'il lui semblera bon.

14. Alors Joab, & le peuple qui *étoit* avec lui, s'aprochérent pour livrer le combat aux Syriens; *& les Syriens* s'enfuïrent de devant lui.

15. Et les Hammonites, voyant que les Syriens s'en étoient fuïs, s'enfuïrent aussi de devant Abisçaï frére de Joab, & rentrérent dans la ville. Et Joab s'en revint à Jérusalem.

16. Mais les Syriens qui avoient été battus par ceux d'Israël, envoyérent des députés, & firent venir les Syriens, qui étoient de delà le fleuve; & Sçophach Capitaine de l'armée de Hadarhézer les conduisoit.

17. Ce qui fut rapporté à David; & il assembla tout Israël, & passa le Jourdain, & vint vers eux, & se rangea *en bataille* contr'eux. David donc rangea la bataille contre les Syriens, & ils combattirent contre lui.

18. Mais les Syriens fuirent de devant Israël; & David tua sept mille *hommes montés sur les* chariots des Syriens, & quarante mille hommes de pié, & mit à mort Sçophach le Chef de l'armée.

19. Alors les serviteurs de Hadarhézer, voyant qu'ils avoient été battus par ceux d'Israël, firent la paix avec David, & lui furent assujettis; & les Syriens ne voulurent plus secourir les Hammonites.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à remarquer dans ce chapitre, c'est que le Roi David envoya des Ambassadeurs au Roi des Hammonites dans des vuës d'amitié; mais que ce Prince, écoutant les mauvais conseils des Principaux de sa cour, crut que ces Ambassadeurs étoient des espions, & les renvoya, après les avoir traités ignominieusement. On peut considérer sur cela, I. Que les personnes vertueuses & sincères recherchent la paix & l'amitié d'un chacun; mais que les démarches qu'elles font pour cela ne sont pas toûjours bien reçuës. II. Que les gens sans vertu jugent des sentimens des autres par les leurs, & qu'ils leur attribuent les vuës & les desseins qu'ils auroient eux-mêmes. III. Que la défiance & la fausse politique font souvent prendre de fausses mesures; & enfin, qu'il est dangereux pour les Princes, & pour toutes sortes de personnes, de prêter l'oreille à de mauvais conseils & de les suivre. Pour ce qui est de la guerre que David fit aux Hammonites elle étoit très-juste, puisque leur Roi avoit outragé les Ambassadeurs que David lui avoit envoyés pour lui témoigner son amitié; & que même les Hammonites déclarérent les prémiers la guerre à David. L'issuë de cette guerre, dans laquelle David défit les Hammonites, avec les Syriens qui s'étoient joints à eux, fait voir que Dieu favorise les personnes qui ont de la droiture, & en particulier, qu'il assiste les Princes qui aiment la paix & la justice; & qu'au contraire les hommes injustes & superbes s'attirent les derniers malheurs par leur orgueil & par leur fierté.

CHAPITRE XX.

Le Roi David prend la ville de Rabba sur les Hammonites, & les défait. Il remporte aussi la victoire sur les Philistins, en trois différentes guerres.

IL arriva l'année suivante, lors que les Rois se mettoient en campagne, que Joab conduisit le fort de l'armée, & ravagea le pays des Hammonites; puis il vint assiéger Rabba, tandis que David demeuroit à Jérusalem; & Joab battit Rabba & la détruisit.

2. Et David prit la couronne de dessus la tête de leur Roi, & il trouva qu'elle valoit un talent d'or, & *il y avoit* des pierres précieuses; & on la mit sur la tête de David, qui emmena un grand butin de la ville.

3. Il emmena aussi le peuple qui y *étoit*, & *les* scia de scies, & même de herses de fer & de scies; David en fit ainsi à toutes les villes des Hammonites; puis il s'en retourna avec tout le peuple à Jérusalem.

4. Il arriva après cela que la guerre

continua à Guézer contre les Philiſtins; & alors Sibbéçaï le Huſçathite tua Sippaï, *qui étoit* des enfans de Rapha, & ils furent humiliés.

5. Il y eut encore une autre guerre contre les Philiſtins, dans laquelle Elhanan fils de Jahir tua Lahmi, frére de Goliath Guittien, qui avoit une halebarde dont la hampe *étoit* comme l'enſuble d'un tiſſeran.

6. Il y eut encore une autre guerre à Gath, où ſe trouva un homme de grande taille, qui avoit ſix doigts en chaque main & en chaque pié, de ſorte qu'il en avoit en tout vingt & quatre; il étoit auſſi de la race de Rapha.

7. Il défia Iſraël; mais Jonathan fils de Simha frére de David, le tua.

8. Ceux-là étoient nés à Gath, & ils étoient de la race de Rapha; & ils moururent par les mains de David, & par les mains de ſes ſerviteurs.

REFLEXIONS.

OUtre les réflexions qui ont déja été faites, ſur les avantages que David remportoit ſur ſes ennemis par l'aſſiſtance du Seigneur, il y a une conſidération particuliére à faire, ſur la maniére dont il eſt dit dans ce chapitre, & dans le II. livre de Samuel, au chapitre XII. que David traita les Hammonites, les faiſant mourir par des ſcies, & par des herſes & des haches de fer, & les faiſant paſſer par des fourneaux à cuire les briques. Suppoſé que ces paroles dénotent ces ſortes de ſupplices, on doit croire que David n'auroit pas exercé ſur ce peuple une vengeance ſi cruelle, à moins qu'il n'y eût été engagé par des raiſons particuliéres que l'hiſtoire ſainte ne rapporte pas. D'ailleurs ce Roi ne traita pas ainſi tous les Hammonites ſans diſtinction, car ils ne furent pas entiérement détruits; mais ſeulement ceux qui étoient les plus coupables. Quoi qu'il en ſoit, cette action de David n'autoriſe du tout point la cruauté; ſur tout parmi les Chrétiens, qui ont des préceptes ſi formels de modération & de douceur dans l'Evangile.

CHAPITRE XXI.

David ayant péché en faiſant faire le dénombrement de ſes ſujets, Dieu lui fit dire par le Prophête Gad, qu'il devoit choiſir d'être puni par l'un de ces trois fléaux, la famine, la guerre, ou la mortalité. Ce Roi choiſit ce dernier fléau; & ſeptante mille de ſes ſujets périrent; mais il apaiſa Dieu par ſa profonde humiliation, & par un ſacrifice qu'il offrit par le commandement de Dieu, dans un lieu que Gad lui marqua.

MAis Satan s'éleva contre Iſraël, & incita David à faire le dénombrement d'Iſraël.

2. Et David dit à Joab & aux principaux du peuple: Allez & faites le dénombrement d'Iſraël, depuis Béer-ſcébah juſqu'à Dan; & rapportez-le moi, afin que j'en ſache le nombre.

3. Mais Joab *répondit:* Que l'Eternel veuille augmenter ſon peuple cent fois autant qu'il eſt, ô Roi mon Seigneur; tous ne *ſont* ils pas ſerviteurs de mon Seigneur? Pourquoi mon Seigneur cherche-t-il cela? Pourquoi cela tourneroit-il en péché à Iſraël?

4. Néanmoins la parole du Roi l'emporta ſur celle de Joab; & Joab partit, & alla par tout Iſraël, & revint à Jéruſalem.

5. Et Joab donna à David le rôle du dénombrement du peuple, & il ſe trouva de tout Iſraël onze cents mille hommes qui tiroient l'épée; & de Juda quatre cents ſoixante & dix mille hommes qui tiroient l'épée.

6. Bien qu'il n'eût pas compté entr'eux *ceux de* Lévi ni *ceux de* Benjamin, parce que Joab *exécutoit* la parole du Roi à regret.

7. Or cette affaire déplût à Dieu; c'eſt pourquoi il frappa Iſraël.

8. Et David dit à Dieu: J'ai commis un très-grand péché d'avoir fait une telle choſe. Je te prie fai maintenant paſſer l'iniquité de ton ſerviteur, car j'ai agi très-follement.

9. Et l'Eternel parla à Gad, le Voyant de David, & lui dit:

10. Va, parle à David, & di-lui: Ainſi a dit l'Eternel: Je te propoſe trois choſes; choiſi l'une des *trois*, afin que je te la faſſe.

11. Et Gad vint vers David, & lui dit: Ainſi à dit l'Eternel:

12. Choiſi, ou la famine, pour l'eſpace de trois ans; ou d'être conſumé pendant trois mois, étant pourſuivi de tes ennemis, de ſorte que l'épée de tes ennemis t'atteigne; ou que durant trois jours l'épée de l'Eternel & la mortalité ſoit ſur le pays, & que l'Ange de l'Eternel faſſe un dégât dans toutes les contrées d'Iſraël. Maintenant donc regarde ce que je répondrai à celui qui m'a envoyé.

13. Alors David *répondit* à Gad: Je ſuis dans une très-grande angoiſſe: Que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel; car ſes compaſſions *ſont* en très-grand nombre; & que je ne tombe point entre les mains des hommes!

14. Et l'Eternel envoya une mortalité ſur Iſraël; & il tomba ſoixante & dix mille hommes d'Iſraël.

15. Dieu envoya auſſi l'Ange à Jéruſalem pour la ravager. Et comme il ravageoit, l'Eternel regarda, & ſe repentit de ce mal; & il dit à l'Ange qui faiſoit ce ravage: C'*eſt* aſſez, retire à cette heure ta main. Or l'Ange de l'Eternel étoit auprès de l'aire d'Ornan Jébuſien.

16. Et David élevant ſes yeux vit l'Ange de l'Eternel, qui étoit entre la terre &

& le ciel, ayant son épée nuë en sa main, & étenduë contre Jérusalem. Et David & les Anciens, couverts de sacs, tombérent sur leurs faces.

17. Alors David dit à Dieu : N'est-ce pas moi, qui ai commandé qu'on fit le dénombrement du peuple ? C'est moi qui ai péché & qui ai très mal fait ; mais ces brébis qu'ont-elles fait ? Eternel mon Dieu, je te prie que ta main soit sur moi, & sur la maison de mon pére, & qu'elle ne soit point sur ton peuple pour le détruire.

18. Alors l'Ange de l'Eternel commanda à Gad de dire à David, qu'il montât pour dresser un Autel à l'Eternel, dans l'aire d'Ornan Jébusien.

19. David donc monta, selon la parole que Gad avoit dite au nom de l'Eternel.

20. Et Ornan s'étant retourné, & ayant vû l'Ange, se tenoit caché avec ses quatre fils. Or Ornan fouloit du blé.

21. Et David vint vers Ornan ; & Ornan regarda, & ayant vû David, il sortit hors de l'aire, & se prosterna devant lui, le visage en terre.

22. Et David dit à Ornan : Donne-moi la place de cette aire, & j'y bâtirai un Autel à l'Eternel : Donne-la moi pour le prix qu'elle vaut, afin que cette plaie soit arrêtée de dessus le peuple.

23. Et Ornan dit à David : Pren-la, & que le Roi mon Seigneur fasse tout ce qui lui semblera bon. Voici, je donne ces taureaux pour les holocaustes, & ces instrumens à fouler le blé au lieu de bois, & ce blé pour le gâteau ; je donne toutes ces choses.

24. Mais le Roi David lui répondit : Non, mais certainement j'achetterai *le tout* au prix qu'il vaut ; car je ne présenterai point à l'Eternel ce qui est à toi, & je n'offrirai point un holocauste d'aucune chose que j'aie euë pour rien.

25. David donc donna à Ornan six cents sicles d'or de poids, pour cette place-là.

26. Et il bâtit là un autel à l'Eternel, & il offrit des holocaustes & des sacrifices de prospérités, & il invoqua l'Eternel, qui l'exauça, par le feu *qu'il fit tomber* des cieux sur l'autel de l'holocauste.

27. Alors l'Eternel commanda à l'Ange ; & il remit son épée dans son fourreau.

28. En ce tems-là David voyant que l'Eternel l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jébusien, il y sacrifia.

29. *Or* le pavillon de l'Eternel que Moyse avoit fait au désert, & l'autel des holocaustes, *étoient* en ce tems-là dans le haut lieu de Gabaon.

30. Mais David ne pût aller devant cet autel-là, pour invoquer Dieu ; parce qu'il avoit été troublé en voyant l'épée de l'Ange de l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL faut considérer sur cette histoire, en prémier lieu, que bien que le dénombrement du peuple fut une chose permise, David pécha en le faisant faire, parce qu'il le fit sans nécessité, & autrement que Dieu ne l'avoit ordonné ; & sans doute aussi par un principe de vaine gloire, ou par quelques autres motifs qui ne sont pas rapportés dans cette histoire, mais qui étoient connus de ses Officiers ; ce qui paroit, parce que Joab jugea que Dieu seroit offensé par ce dénombrement. On ne péche pas seulement lors qu'on fait des choses mauvaises & défenduës ; on peut aussi pécher dans celles qui sont légitimes & permises : lors qu'on les fait dans de mauvaises vuës, & autrement que Dieu ne les commande, ou ne les permet. II. Dieu, pour punir David qui s'étoit glorifié de la multitude de ses sujets, résolut d'en diminuer le nombre, par la guerre, par la famine, ou par la mortalité ; & c'est ainsi que Dieu a accoutumé de punir les hommes par où ils l'ont offensé. Mais il voulut que ce fût David qui choisit l'un de ces trois fléaux, pour lui faire d'autant mieux sentir sa faute, & afin qu'il parût encore plus clairement, que c'étoit lui qui avoit attiré cette calamité sur son Royaume. Il se proposoit aussi de l'éprouver par-là, & de voir s'il mettroit sa confiance dans ses forces & dans les moyens humains, ou s'il se résigneroit à sa volonté. Mais David marqua sa soumission, aussi bien que sa confiance en Dieu & en ses bontés, en choisissant la mortalité. C'est là un fléau qui procède plus particuliérement de Dieu, & contre lequel les hommes peuvent moins se précautionner, & qui pouvoit d'ailleurs tomber sur David & sur sa famille, aussi bien que sur son peuple. III. David, voyant les ravages que la mortalité faisoit, & l'Ange du Seigneur tenant une épée en sa main, donna des marques de la plus vive douleur, & de la plus profonde humiliation ; reconnoissant publiquement devant tout le monde, que c'étoit lui qui avoit fait le mal, & priant le Seigneur, de faire tomber sa vengeance sur lui & sur sa maison, plutôt que sur ses sujets. Ce sont-là de beaux sentimens de repentance, sur tout dans un Prince, & qui marquent combien il étoit touché de sa faute, & l'amour tendre qu'il portoit à son peuple. Voilà aussi comment on doit reconnoitre ses péchés, & en faire même un aveu public, lors qu'ils sont connus, & que l'on a causé du mal & du scandale. Enfin, Dieu fléchi par les priéres du Roi David & par son humiliation, lui prescrivit ce qu'il devoit faire pour arrêter la mortalité ; & David obéissant aux ordres du ciel, offrit

un sacrifice dans le lieu que l'Ange du Seigneur lui avoit marqué, & par là la plaie cessa. Dieu, qui châtie les hommes, leur enseigne aussi les moyens de rentrer en grace avec lui, & il s'apaise envers eux, aussi-tôt qu'ils pratiquent ces moyens-là, & qu'il les voit véritablement humiliés.

CHAPITRE XXII.

Le lieu où David avoit offert un Sacrifice, pour faire cesser la mortalité qui affligeoit son Royaume, ayant été marqué de Dieu, afin qu'on y bâtit le temple; David fait les préparatifs nécessaires, & assemble des ouvriers & des matériaux pour ce bâtiment. Il recommande à Salomon son fils d'y travailler, & de craindre Dieu; & il exhorte les principaux du peuple à aider son fils dans son dessein.

ET David dit: C'est ici *que sera* la maison de l'Eternel Dieu, & c'*est* ici l'autel pour l'holocauste en Israël.

2. Et David commanda qu'on assemblât les étrangers qui *étoient* au pays d'Israël, & il en établit des massons pour tailler des pierres de taille, afin de bâtir la maison de Dieu.

3. David prépara aussi du fer en abondance, pour faire des cloux, pour les linteaux des portes, & pour les assemblages, & une si grande abondance d'airain *qu'il étoit* sans poids.

4. Et du bois de cèdre sans nombre; car les Sidoniens & les Tyriens amenoient à David du bois de cèdre en abondance.

5. Car David dit: Salomon mon fils *est* jeune & tendre, & la maison qu'il faut bâtir à l'Eternel doit être magnifique, excellente, célèbre par tout le pays, & superbe: Je lui préparerai donc maintenant *dequoi la bâtir.* Ainsi David prépara *ces choses* en abondance avant que de mourir.

6. Ensuite il appella Salomon son fils, & lui commanda de bâtir une maison à l'Eternel le Dieu d'Israël.

7. David donc dit à Salomon: Mon fils, j'avois dessein de bâtir une maison au nom de l'Eternel mon Dieu.

8. Mais la parole de l'Eternel m'a été adressée, & il m'a dit: Tu as répandu beaucoup de sang, & tu as fait de grandes guerres: Tu ne bâtiras point de maison à mon nom, car tu as répandu beaucoup de sang sur la terre devant moi.

9. Voici un fils va te naître, qui sera un homme de paix, & je lui donnerai du repos de tous ses ennemis tout autour, & son nom sera Salomon; & je donnerai la paix & le repos à Israël en son tems.

10. Il bâtira une maison à mon nom; & il me sera fils, & je lui serai pére; & j'affermirai le trône de son règne sur Israël à jamais.

11. Maintenant *donc*, mon fils, l'Eternel sera avec toi, & tu prospéreras, & tu bâtiras la maison de l'Eternel ton Dieu, ainsi qu'il a parlé de toi.

12. Que l'Eternel seulement te donne de la sagesse & de l'intelligence, & qu'il t'instruise touchant le gouvernement d'Israël, & comment tu dois garder la Loi de l'Eternel ton Dieu.

13. Alors tu prospéreras, si tu prens garde à faire les statuts & les ordonnances que l'Eternel a prescrites à Moyse pour Israël. Fortifie-toi & t'encourage; ne crain point & ne t'éfraie de rien.

14. Voici, j'ai préparé selon ma petitesse pour la maison de l'Eternel cent mille talens d'or, & un million de talens d'argent; quant à l'airain & au fer il est sans poids, tant il est en grande abondance. J'ai aussi préparé le bois & les pierres, & tu y en ajoûteras encore.

15. Tu as avec toi un grand nombre d'ouvriers, de massons, de tailleurs de pierres, de charpentiers, & toute sorte de gens experts en toute sorte d'ouvrage.

16. Il y a de l'or & de l'argent, de l'airain & du fer sans nombre; lève-toi & travaille, & l'Eternel sera avec toi.

17. David commanda aussi à tous les Principaux d'Israël d'aider à Salomon son fils *& il leur dit:*

18. L'Eternel vôtre Dieu n'*est-il* pas avec vous, & ne vous a-t-il pas donné du repos de tous côtés? Car il a livré entre mes mains les habitans du pays, & le pays a été assujetti devant l'Eternel & devant son peuple.

19. Maintenant *donc*, apliquez vos cœurs & vos ames à rechercher l'Eternel vôtre Dieu, & mettez-vous à bâtir le Sanctuaire de l'Eternel *vôtre* Dieu, pour amener l'Arche de l'alliance de l'Eternel, & les saints vaisseaux de Dieu, dans la maison qui doit être bâtie au nom de l'Eternel.

REFLEXIONS.

LE Roi David donna de belles marques de sa pieté sur la fin de son règne. Non content de servir Dieu, de l'invoquer & de lui rendre graces pendant sa vie, il voulut qu'après sa mort on bâtit un Temple à l'honneur de son Dieu, & il consacra tout ce qu'il avoit pû amasser de richesses & de matériaux, pour l'exécution de ce pieux dessein. Mais le zèle & la religion de David se découvrent sur tout dans les exhortations qu'il adressa à Salomon son fils, lui recommandant de craindre Dieu, de garder ses loix, & de gouverner justement son peuple, & lui répréséntant que ce seroit-là la source de tout son bonheur. Tous les Chrétiens, & en particulier ceux qui sont élevés en autorité, ou qui ont des richesses, doivent ainsi prendre à cœur l'établissement du service divin & de la pieté. Les péres sur tout doivent

doivent recommander la pieté & l'observation des loix du Seigneur à leurs enfans, puis que c'est-là ce qui fait le bonheur des familles. Il y a une réflexion particuliére à faire, sur ce que Dieu ne trouva pas à propos que David bâtit le temple de Jérusalem, parce qu'il avoit été un homme de guerre, & qu'il avoit répandu beaucoup de sang, & sur ce que Dieu voulut que ce dessein s'exécutât plûtôt par Salomon son fils. On peut reconnoître par là, que Dieu, qui est un Dieu de paix, n'aime pas l'effusion du sang; que les guerres, quoique justes & nécessaires, sont toûjours un mal; & que c'est dans la paix & dans la tranquilité, plûtôt que dans la confusion & dans le trouble, que son règne s'avance.

CHAPITRE XXIII.

David assemble les Sacrificateurs & les Lévites: Il fait faire le dénombrement des Lévites, & il leur assigne leurs fonctions.

DAVID donc étant vieux & rassasié de jours, établit Salomon son fils pour Roi sur Israël.

2. Et il assembla tous les Principaux d'Israël, & les Sacrificateurs, & les Lévites.

3. Et on fit le dénombrement des Lévites, depuis l'âge de trente ans & au dessus. Et les mâles d'entr'eux, comptés par tête, *se trouvérent* au nombre de trente-huit mille hommes.

4. *Il y en eut* d'entr'eux vingt & quatre mille qui vaquoient ordinairement à l'ouvrage de la maison de l'Eternel, & six mille *qui étoient* Prévôts & Juges.

5. *Il y en avoit* de plus quatre mille portiers, & quatre mille qui louoient l'Eternel avec des instrumens, que j'ai faits (*dit David*) pour *le* loüer.

6. David les distribua aussi par *classes*, selon que les enfans de Lévi étoient partagés; *savoir* Guerſçon, Kéhath, & Mérari.

7. Des Guerſçonites *furent*, Lahdan, & Scimhi.

8. Les fils de Lahdan *furent* trois, Jéhiel le prémier, & Zetham, & Joël.

9. Les fils de Scimhi *furent* trois, Scélomith, Haziel & Haran: Ce *sont* là les Chefs des péres de *famille* de Lahdan.

10. Et les fils de Scimhi *furent*, Jahath, Zina, Jéhus, & Bériah; ce *sont* là les quatre fils de Scimhi.

11. Et Jahath étoit le prémier, & Zina le second; mais Jéhus & Bériha n'eurent pas beaucoup d'enfans; & ils furent comptés pour un seul Chef de famille dans la maison de *leur* pére.

12. Les fils de Kéhath *furent* quatre, Hamram, Jitshar, Hébron, & Huziel.

13. Les fils de Hamram *furent* Aaron & Moyse; & Aaron fut séparé pour consacrer les choses très-saintes, lui & ses fils, à toûjours, pour faire des encensemens en la présence de l'Eternel, pour le servir & pour bénir en son nom à toûjours.

14. Et pour ce qui est de Moyse, homme de Dieu, ses enfans devoient être censés de la Tribu de Lévi.

15. Les fils de Moyse furent Guerſçom & Elihézer.

16. Des fils de Guerſçom, Scébuel le prémier.

17. Et à l'égard des fils d'Elihézer, Réhabja fut le prémier; & Elihézer n'eut point d'autres enfans; mais les fils de Réhabja multipliérent extraordinairement.

18. Des fils de Jitshar, Scélomith *étoit* le prémier.

19. Les fils de Hébron *furent* Jérija le prémier, Amarja le second, Jahaziel le troisiéme, Jékamham le quatriéme.

20. Les fils de Huziel *furent* Mica le prémier, Jiſcija le second.

21. Les fils de Mérari *furent* Mahli & Musci. Les fils de Mahli *furent* Eléazar & Kis.

22. Et Eléazar mourut, & il n'eut point de fils, mais il eut des filles; & les fils de Kis leurs fréres les épousérent.

23. Les fils de Musci *furent* trois, Mahli, Héder, & Jérémoth.

24. Ce *sont* là les descendans de Lévi, selon les maisons de leurs péres, Chef des péres, selon leurs dénombremens, *qui furent* faits selon le nombre de leurs noms, *comptés* par tête; ils s'employoient au service de la maison de l'Eternel, depuis l'âge de vingt ans & au dessus.

25. Car David avoit dit: L'Eternel, Dieu d'Israël, a donné du repos à son peuple, & il a établi sa demeure à Jérusalem pour toûjours.

26. Et même à l'égard des Lévites, ils n'avoient plus à porter le Tabernacle, ni tous ses utensiles pour son service.

27. C'est pourquoi dans les dernieres ordonnances de David, on fit le dénombrement des descendans de Lévi, depuis l'âge de vingt ans & au dessus.

28. Et leur charge *fut* d'assister auprès des fils d'Aaron, pour le service de la maison de l'Eternel, *étant établis* sur le parvis, sur les chambres, pour nétoyer toutes les choses sacrées, & pour l'ouvrage du service de la maison de Dieu;

29. Et pour les pains de proposition, pour la fleur de farine pour le gâteau, & pour les bignets sans levain, pour ce qui *se cuit* sur la plâque, pour ce qui est rissolé, & pour la petite & grande mesure;

30. Et pour se présenter tous les matins & tous les soirs, afin de célèbrer & de louër l'Eternel;

31. Et d'offrir tous les holocaustes qu'il faloit offrir à l'Eternel dans les Sabbats,

Sabbats, dans les nouvelles Lunes, & dans les Fêtes solemnelles, continuellement devant l'Eternel, selon le nombre qui avoit été prescrit;

32. Et afin qu'ils fissent la garde du Tabernacle d'assignation, la garde du Sanctuaire, & la garde des descendans d'Aaron leurs fréres, pour le service de la maison de l'Eternel.

REFLEXIONS.

DAVID ayant fait faire le dénombrement des Lévites, il y en eut trente huit mille, dont vingt quatre mille servoient dans le Temple; six mille étoient Juges & Prévôts; quatre mille étoient Portiers; & quatre mille étoient Chantres. Jusqu'alors l'office des Lévites avoit été de porter le Tabernacle, & les vaisseaux & les utensiles sacrés, lors qu'on démontoit & qu'on transportoit le Tabernacle d'un lieu à un autre. Mais cet office allant cesser, lors que le Temple seroit bâti, on assigna d'autres fonctions aux Lévites; & le plus grand nombre fut destiné à servir dans le Temple sous les Sacrificateurs; cependant ils ne servoient pas tous à la fois; mais ils servoient par tour. Ce que David fit dans cette occasion marque, & la sagesse de ce Prince, & le zèle dont il étoit animé pour le service de Dieu.

CHAPITRE XXIV.

Ce chapitre contient le dénombrement des Sacrificateurs qui descendoient d'Aaron par Eléasar & Ithamar ses deux fils. Ils furent partagés en vingt quatre classes, pour servir tour à tour. On partagea ensuite de même les familles des Lévites en vingt-quatre classes, pour être joints aux Sacrificateurs dans le service du Temple.

POur ce qui est des descendans d'Aaron, *ce sont ici* leurs départemens. Les fils d'Aaron *furent*, Nadab, Abihu, Eléazar, & Ithamar.

2. Mais Nadab & Abihu moururent en la présence de leur pére, & ils n'eurent point d'enfans; & Eléazar & Ithamar exercérent la Sacrificature.

3. David les distribua donc, *savoir* Tsadok d'entre les descendans d'Eléazar, & Ahimélec d'entre les descendans d'Ithamar, pour leurs charges, dans le service qu'ils avoient à faire.

4. Et on trouva un beaucoup plus grand nombre des descendans d'Eléazar, pour être Chefs de famille, que des descendans d'Ithamar, quand on les distribua; *savoir* des descendans d'Eléazar, seize Chefs, selon leurs familles; & huit des descendans d'Ithamar, selon leurs familles.

5. Et on fit leurs départemens par sort, les entremêlant les uns parmi les autres. Car les gouverneurs du Sanctuaire, & les gouverneurs *de la Maison* de Dieu furent *tirés*, tant des descendans d'Eléazar, que des descendans d'Ithamar.

6. Et Scémahja fils de Nathanael Scribe, *qui étoit* de la Tribu de Lévi, les mit par écrit en la présence du Roi, des Principaux *du peuple*, de Tsadok le Sacrificateur, d'Ahimelec, fils d'Abiathar, & des Chefs des péres *de famille* des Sacrificateurs & Lévites; *le Chef* d'une maison de pére se tiroit pour Eléazar, & celui qui étoit tiré *après* se tiroit pour Ithamar.

7. Le prémier sort donc échût à Jéhojarib, le second à Jédahja,

8. Le troisiéme à Harim, le quatriéme à Séhorim,

9. Le cinquiéme à Malkija, le sixiéme à Mijamin,

10. Le septiéme à Kots, le huitiéme à Abija.

11. Le neuviéme à Jesçuah, le dixiéme à Scécanja,

12. L'onxiéme à Eliascib, le douziéme à Jahim.

13. Le treisiéme à Huppa, le quatorziéme à Jescébab,

14. Le quinziéme à Bilga, le seiziéme à Immer,

15. Le dix-septiéme à Hézir, le dix-huitiéme à Pitsets,

16. Le dix-neuviéme à Péthahja, le vingtiéme à Ezéchiel,

17. Le vingt & uniéme à Jakim, le vingt & deuxiéme à Gamul,

18. Le vingt & troisiéme à Délaja, le vingt quatriéme à Mahaja.

19. Tel *fut* leur dénombrement pour le service qu'ils avoient à faire, lors qu'ils entroient dans la maison de l'Eternel, selon qu'il leur avoit été ordonné par Aaron leur pére, comme l'Eternel le Dieu d'Israël lui avoit ordonné.

20. Pour ce qui est des descendans de Lévi, qui étoient demeurés de reste des fils de Hamram, *il y eut* Sçubaël; & des fils de Sçubaël Jéhdéja.

21. De ceux de Réhabja, des fils, *dis-je*, de Réhabja, Jiscija étoit le prémier.

22. Des Jitsharites, Scélomoth; des fils de Scélomoth, Jahath.

23. Et des fils de Jerijah, Amarja le second, Jahaziel le troisiéme, Jékamham le quatriéme.

24. Des fils de Huziel, Mica; des fils de Mica, Sçamir.

25. Le frére de Mica *étoit* Jiscija; des fils de Jiscija, Zacharie.

26. Des fils de Mérari, Mahli, & Musci; des enfans de Jahazija, son fils.

27. Des enfans *donc* de Mérari, de Jahazija son fils, Sçoham, Zaccur, & Hibri.

28. De Mahli, Eléazar, qui n'eut point de fils.

29. De Kis, les fils de Kis, Jérahméel.

30. Et des fils de Musci, Mahli, Héder, & Jérimoth. Ce *sont* là les fils des Lévites, selon les maisons de leurs péres.

31. Et

31. Et ils jettérent aussi le sort, selon *le nombre* de leurs fréres les enfans d'Aaron en la présence du Roi David, de Tsadok & d'Ahimélec, & des Chefs des péres *de famille* des Sacrificateurs & des Lévites; les Chefs des péres *de famille* correspondant à leurs plus jeunes fréres.

CHAPITRE XXV.

Ce chapitre traité des Chantres, qui étoient au nombre de deux cents quatre-vingts & huit, & qui loüoient Dieu dans le Temple, tant de la voix, que par les instrumens sacrés. On les distribua aussi en vingt-quatre classes, de douze chacune; tellement qu'il y avoit toujours douze Chantres en fonction.

ET David & les Chefs de l'armée mirent à part pour le service, d'entre les enfans d'Asaph, d'Héman, & de Jéduthun, ceux qui prophètisoient avec des guitares, des harpes & des cymbales; & ceux dont on fit le dénombrement d'entr'eux, *étoient* des hommes propres pour être employés au service qu'ils devoient faire.

2. Des fils d'Asaph, Zaccur, Joseph, Néthanja, & Açarela, fils d'Asaph, sous la conduite d'Asaph, qui prophètisoit auprès du Roi.

3. De Jéduthun, les fils de Jéduthun, Guedalja, Tséri, Esaïe, Hasçabja, Mattija *&* *Scimhi*, six *en nombre*, avec la guitare, sous la conduite de leur pére Jéduthun, qui prophètisoit, en célébrant & loüant l'Eternel.

4. D'Héman, les fils d'Héman, Bukkija, Mattanja, Huziel, Scébuel, Jérimoth, Hatanja, Hanani, Elijatha, Guiddalti, Romanti-hézer, Josçbekasça, Mallothi, Hothir, & Mahazjoth.

5. Tous ceux-là *étoient* fils d'Héman le Voyant du Roi dans les paroles de Dieu, pour en exalter la puissance; car Dieu donna à Héman quatorze fils & trois filles.

6. Tous ceux-là *étoient employés* sous la conduite de leurs péres, aux Cantiques de la maison de l'Eternel, avec des cymbales, des harpes, & des guitares, au service de la maison de Dieu, selon la commission du Roi, *donnée à* Asaph, Jéduthun & Héman.

7. Et leur nombre, avec leurs fréres auxquels on avoit enseigné les Cantiques de l'Eternel, étoit de deux cents quatre vingt & huit, tous fort intelligens.

8. Et ils jettérent le sort *touchant leur* charge, mettant *les uns contre les autres*, les jeunes étant mis avec les plus âgés, & les Maitres avec les disciples.

9. Et le prémier sort échût à Asaph, *savoir* à Joseph. Le second à Guédalja; & lui, ses fréres, & ses fils *étoient* douze.

10. Le troisiéme à Zaccur; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

11. Le quatriéme à Jitsri; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

12. Le cinquiéme à Néthanja; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

13. Le sixiéme à Bukkija; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

14. Le septiéme à Jesçaréla; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

15. Le huitiéme à Esaïe; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

16. Le neuviéme à Mattanja; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

17. Le dixiéme à Scimhi; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

18. L'onziéme à Hazaréel; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze,

19. Le douziéme à Hasçabja; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

20. Le treiziéme à Sçubaël; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

21. Le quatorziéme à Mattija; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

22. Le quinziéme à Jérimoth; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

23. Le seiziéme à Hananja; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

24. Le dix-septiéme à Josçbékasça; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

25. Le dix-huitiéme à Hanani; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

26. Le dix-neuviéme à Mallothi; *lui* ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

27. Le vingtiéme à Elijatha; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

28. Le vingt & uniéme à Hothir; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

29. Le vingt & deuxiéme à Guiddalti; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

30. Le vingt & troisiéme à Mahazioth, *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

31. Le vingt & quatriéme à Romanti-hézer; *lui*, ses fils, & ses fréres *étoient* douze.

CHAPITRE XXVI.

On voit ici les départemens & les offices de ceux des Lévites qui étoient portiers ou gardes du Temple; ils servoient par tour comme les autres, & ils étoient placés aux quatre avenuës du Temple. Une partie de ces Lévites étoient gardes des trésors sacrés; & d'autres étoient commis sur les affaires de la religion, & sur les affaires civiles.

POur ce qui est des départemens des portiers, pour les Corites, *il y eut* Mescelemja fils de Coré, d'entre les fils d'Asaph.

2. Et les fils de Mescélemja *furent*, Zacharie le prémier-né, Jédihael le second, Zébadja le troisiéme, Jathniel le quatriéme.

3. Hélam *le* cinquiéme, Jonahun le sixiéme, Eljéhohénaï le septiéme.

4. Et les fils de Hobed-Edom *furent*, Scémahja le prémier-né, Jéhozabad le second, Joab le troisiéme, Saçar le quatriéme, Nathanael le cinquiéme.

5. Hammiel le sixiéme, Issacar le septiéme, Péhulletaï le huitiéme; car Dieu l'avoit béni.

6. Et il nâquit à Scémahja son fils, des fils qui eurent le commandement sur la maison de leur pére; parce qu'ils *étoient* hommes forts & vaillans.

7. Les fils de Scémahja *furent* donc Hothni, & Réphaël, Hobed, & Elzabad, ses fréres, hommes vaillans, Elihu & Scémaja.

8. Tous ceux-là *étoient* des descendans d'Hobed-Edom, eux & leurs fils & leurs fréres, hommes vaillans & forts pour le service; *ils étoient* soixante deux descendans d'Hobed-Edom.

9. Et les fils de Mescelemja avec ses fréres *étoient* dix-huit, vaillans hommes.

10. Et les fils d'Huza, d'entre les fils de Mérari, *furent* Scimri le Chef; (car bien qu'il ne fût pas l'aîné, néanmoins son pére l'établit pour le Chef.)

11. Hukija étoit le second, Tébalja le troisiéme, Zacharie le quatriéme; tous les fils & fréres de Huza *furent* treize.

12. On leur fit les départemens de Portiers, de sorte que les charges furent distribuées aux Chefs de famille, en égalant les uns aux autres, afin qu'ils servissent dans la maison de l'Eternel.

13. Car ils jettérent le sort, autant pour le plus petit que pour le plus grand, selon leurs familles, pour chaque porte.

14. Et ainsi le sort *pour la porte* vers l'orient échût à Scélemja. Puis on jetta le sort pour Zacharie son fils, *qui étoit un* sage Conseiller, & son sort échût *pour la porte* vers le septentrion.

15. Le sort d'Hobed-Edom échût *pour la porte* vers le midi, & la maison des assemblées échût à ses fils.

16. *Le sort échût* à Scuppim & à Hosa *pour la porte* vers l'occident, auprès de la porte de Scalléketh, au chemin montant; une garde *étant* vis à vis de l'autre.

17. *Il y avoit* vers l'orient six Lévites; vers le septentrion, quatre par jour; vers le midi, quatre aussi par jour; & vers *la maison* des assemblées, deux en chaque lieu.

18. A Parbar vers l'occident, *il y en avoit* quatre au chemin, & deux à Parbar.

19. Ce *sont* là les départemens des Portiers pour les enfans des Corites, & pour les enfans de Mérari.

20. Ceux-ci aussi *étoient* Lévites: Ahija *commis* sur les trésors de la maison de Dieu, & sur les trésors des choses consacrées.

21. Des fils de Lahdan, *qui étoient* d'entre les fils des Guersçonites, du côté de Lahdan, d'entre les Chefs des péres *apartenans* à Lahdan Guersçonite, Jehieli.

22. D'entre les fils de Jehieli, Zetham, & Joël son frére, *commis* sur les trésors de la maison de l'Eternel.

23. Pour les Hamramites, Jitsharites, Hébronites, & Hoziélites.

24. Et Scébuel fils de Guersçom, fils de Moïse, *étoit* commis sur les *autres* trésors.

25. Et à l'égard de ses fréres du côté d'Elihézer, dont Réhabja *fut* fils, qui eut pour fils Esaïe, qui eut pour fils Joram, qui eut pour fils Zicri, qui eut pour fils Scélomith;

26. Ce Scélomith & ses fréres *furent commis* sur les trésors des choses saintes, que le Roi David, les Chefs des péres, Gouverneurs de milliers & de centaines, les Capitaines de l'armée avoient consacrées,

27. Qu'ils avoient consacrées des combats & des dépouilles, pour le bâtiment de la maison de l'Eternel.

28. Et tout ce qu'avoit consacré Samuel le Voyant, & Saül fils de Kis, & Abner fils de Ner, & Joab fils de Tséruja; tout ce qu'on consacroit *étoit mis* entre les mains de Scélomith & de ses fréres.

29. D'entre les Jitsharites, Kénanja & ses fils *étoient employés* à l'œuvre de dehors sur Israël, pour être Prévôts & Juges.

30. A l'égard des Hébronites, Hasçabja & ses fréres, hommes vaillans, *au nombre de* mille sept cents, *présidoient* sur le gouvernement d'Israël, au deçà du Jourdain, vers l'occident, pour tout ce qui regardoit l'Eternel, & pour le service du Roi.

31. Pour ce qui est des Hébronites, selon leurs générations dans les familles des péres, Jérija *fut* le Chef des Hébronites. La quatriéme année du règne de David on en fit la revüe, & on trouva parmi eux à Jahzer de Galaad des hommes forts & vaillans.

32. Ses fréres donc, qui étoient hommes vaillans, *furent* deux mille sept cents, *sortis des* Chefs des péres; & le Roi David les établit sur les Rubénites, les Gadites, & la moitié de la Tribu de Manassé, pour toutes les affaires de Dieu, & *pour celles* du Roi.

REFLEXIONS.

Sur les chapitres XXIV. XXV. & XXVI.

LA réflexion générale qu'il y a à faire sur ces chapitres, c'est que David, par un effet de son grand zéle, établit, avant que de mourir, un bel ordre dans tout ce qui concernoit la Religion & le Service divin; afin qu'il fut célébré d'une maniére convenable, & conforme aux intentions de Dieu. Au reste ce Prince ne régla pas toutes ces choses de son autorité; mais il suivit en cela les ordres de Dieu, qui lui avoient été donnés par les Prophètes Gad & Nathan, aussi bien que par le Prophète Samuel.

CHA-

CHAPITRE XXVII.

Ce chapitre contient le dénombrement & le département des Officiers militaires & civils.

POur ce qui est des enfans d'Israël, selon leur dénombrement, *il y avoit* des Chefs de péres, des Gouverneurs de milliers & de centaines, & leurs Prévôts, qui servoient le Roi, selon tout l'état des départemens; l'un entroit, & l'autre sortoit de mois en mois, pendant tous les mois de l'année, & chaque département étoit de vingt & quatre mille *hommes*.

2. Et Jasçobham fils de Zabdiel *présidoit* sur le prémier département pour le prémier mois; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

3. *Il étoit* des fils de Pharez, Chef de tous les Capitaines de l'armée du prémier mois.

4. Dodaï Ahohite *présidoit* sur le département du second mois, ayant Mikloth pour Lieutenant en son département; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

5. Le Chef de la troisiéme armée pour le troisiéme mois *étoit* Bénaja fils de Jéhojadah Sacrificateur & Capitaine en chef; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

6. *C'est* ce Bénaja qui *étoit* fort entre les trente, & par dessus les trente. Et Hammizabad son fils étoit dans *son* département.

7. Le quatriéme pour le quatriéme mois *étoit* Hazaël frére de Joab, & Zébadja son fils *étoit* après lui; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

8. Le cinquiéme pour le cinquiéme mois *étoit* le Capitaine Sçamhuth de Jizrah, & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

9. Le sixiéme pour le sixiéme mois *étoit* Hira fils de Hikkés Tékohite; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

10. Le septiéme pour le septiéme mois *étoit* Hélots Pélonite, des descendans d'Ephraïm; & *il y avoit* vingt quatre mille *hommes* dans son département.

11. Le huitiéme pour le huitiéme mois *étoit* Sibbécaï Husçathite, *de la famille* des Zarhites; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

12. Le neuviéme pour le neuviéme mois *étoit* Abihézer Hanathothite, des Benjamites; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

13. Le dixiéme pour le dixiéme mois *étoit* Naharaï Netophathite, *de la famille* des Zarhites; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

14. L'onziéme pour l'onziéme mois *étoit* Bénaja Pirathonite, des descendans d'Ephraïm; & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

15. Le douziéme pour le douziéme mois *étoit* Heldaï Nétophathite, *apartenant* à Hothniel, & *il y avoit* vingt & quatre mille *hommes* dans son département.

16. Et *ceux-ci présidoient* sur les Tribus d'Israël: Elihézer fils de Zicri *étoit* le Conducteur des Rubénites. Des Siméonites, Scéphatja fils de Mahaca.

17. Des Lévites, Hasçabja fils de Kémuel. De ceux d'Aaron, Tsadok.

18. De Juda, Elihu, *qui étoit* un des fréres de David. De ceux d'Issacar, Homri fils de Micaël.

19. De ceux de Zabulon, Jisçmahia fils de Hobadja. De ceux de Nephthali, Jérimoth fils de Hazriel.

20. Des enfans d'Ephraïm, Hosée fils de Hazazja. De la moitié de la Tribu de Manassé, Joël fils de Pédaja.

21. De *l'autre* moitié de la Tribu de Manassé à Galaad Jiddo fils de Zacharie. De ceux de Benjamin, Jahasiel fils d'Abner.

22. De ceux de Dan, Hazaréel fils de Jéroham. Ce *sont* là les Principaux des Tribus d'Israël.

23. Et David ne fit point le compte des Israëlites, depuis l'âge de vingt ans & au dessous, parce que l'Eternel avoit dit qu'il multiplieroit Israël comme les étoiles du ciel.

24. Joab fils de Tséruja avoit bien commencé à faire le dénombrement, mais il n'acheva pas; parce qu'à cause de cela l'indignation de Dieu étoit *venuë* sur Israël, & ce dénombrement-là ne fut point mis parmi les dénombremens enrégistrés dans les Croniques du Roi David.

25. Or Hazmaveth fils de Hadiel *étoit commis* sur les finances du Roi; mais Jonathan fils de Huzija *étoit commis* sur les finances *qui étoient* à la campagne, dans les villes, dans les villages, & dans les châteaux.

26. Et Hezri fils de Kélub *étoit commis* sur ceux qui travailloient à la campagne à la culture de la terre;

27. Et Scimhi Ramathite sur les vignes; & Zabdi Sciphmien sur ce qui *provenoit* des vignes, & sur les céliers à vin;

28. Et Bahal-hanan Guédérite sur les oliviers, & sur les figuiers qui *étoient* à la campagne; & Johas, sur les céliers à huile.

29. Et Scitraï Sçaronite *étoit commis* sur le gros bétail qui paissoit à Sçaron; & Sçaphas fils de Hadlaï sur le gros bétail qui *paissoit* dans les vallées.

30. Et Obil Ismaëlite sur les chameaux; Jehdéja Mérothite sur les ânesses.

31. Et Jaziz Hagarénien sur les troupeaux du menu bétail. Tous ceux-là avoient la charge des biens qui *appartenoient* au Roi David.

32. Mais Jonathan, oncle de David, étoit Conseiller, homme fort intelligent, & Sécretaire; & Jéhiel fils de Hacmoni *étoit* avec les fils du Roi.
33. Et Ahitophel *étoit* le Conseiller du Roi; & Cusçaï Arkite étoit l'intime ami du Roi.
34. Après Ahitophel fut Jéhojadah fils de Bénaja & Abiathar. Et le Général de l'armée du Roi *étoit* Joab.

REFLEXIONS.

IL paroit par ce chapitre, que le Roi David avoit à son service deux cents quatre-vingt huit mille hommes. Ils étoient partagés en douze corps de vingt-quatre mille hommes châcun, & qui servoient par mois. De cette maniére ce service n'étoit point à charge; puis qu'après avoir servi un mois, les Officiers & les Soldats étoient libres pendant onze mois, & pouvoient prendre soin de leurs affaires domestiques. On voit aussi dans ce chapitre les noms & les emplois des Chefs des douze Tribus, & des principaux Officiers de la maison du Roi. Il y avoit un Intendant des Finances pour la ville; un autre pour le pays; un autre pour la culture des terres; un autre pour les vignes & pour le vin; un autre pour les figuiers & les oliviers. Il y en avoit un qui étoit commis sur le bétail des montagnes & des vallées, un autre qui avoit inspection sur les chameaux & sur les ânesses; un autre qui avoit la direction du menu bétail; & enfin, un Gouverneur des enfans du Roi. C'est ainsi que David, comme un Prince sage & prudent, & comme pére de son peuple, pourvoyoit à la sureté & à la défense de son Royaume, sans pourtant charger ses sujets

CHAPITRE XXVIII.

David informe les Chefs du peuple du dessein qu'il avoit eu de bâtir un temple, & comment Dieu lui avoit fait connoître que ce seroit Salomon son fils qui le bâtiroit Il les exhorte, aussi bien que Salomon, à s'employer à cet ouvrage; & il donne à Salomon le plan du temple, avec une grande quantité d'or, d'argent, & de matériaux, qu'il avoit amassés pour ce dessein.

OR David assembla à Jérusalem tous les Chefs d'Israël, les Chefs des Tribus, & les Chefs des départemens, qui servoient le Roi, & les Capitaines de milliers & de centaines, & ceux qui avoient la charge de tous les biens du Roi, & de tout ce qu'il possédoit, ses Fils, avec ses Officiers, & les hommes puissans, & tous les hommes forts & vaillans.
2. Et le Roi David se tenant debout leur dit: Mes fréres & mon peuple, écoutez moi: *J'avois* dessein de bâtir une maison de repos à l'Arche de l'alliance de l'Eternel, & au marchepié de nôtre Dieu, & j'ai fait les préparatifs pour la bâtir.
3. Mais Dieu m'a dit: Tu ne bâtiras point de maison à mon nom, parce que tu *es* un homme de guerre, & que tu as répandu beaucoup de sang.
4. Or comme l'Eternel le Dieu d'Israël m'a choisi, de toute la maison de mon pére, pour être Roi sur Israël a toûjours; car il a choisi Juda pour Conducteur, & de la maison de Juda la maison de mon pére, & d'entre les fils de mon pére, il a pris *son* plaisir en moi, pour me faire règner sur tout Israël.
5. Aussi d'entre tous mes fils (car l'Eternel m'a donné plusieurs fils) il a choisi Salomon mon fils pour s'asseoir sur le trône du Royaume de l'Eternel sur Israël.
6. Et il m'a dit: Salomon ton fils *est* celui qui bâtira ma maison & mes parvis; car je me le suis choisi pour fils, & je lui serai pére;
7. Et j'affermirai son règne à toûjours, s'il s'applique à faire mes commandemens & mes ordonnances, comme aujourd'hui.
8. Maintenant donc *je vous somme* en la présence de tout Israël, *qui est* l'Assemblée de l'Eternel, & *devant* nôtre Dieu qui l'entend, que vous ayiez a garder & à rechercher diligemment tous les commandemens de l'Eternel vôtre Dieu, afin que vous possédiez ce bon pays, & que vous le fassiez hériter à vos enfans après vous à jamais.
9. Et toi, Salomon mon fils, connoi le Dieu de ton pére, & sers-le avec intégrité de cœur & volontairement; car l'Eternel sonde les cœurs, & connoit toutes les pensées des esprits. Si tu le cherches, il se fera trouver à toi; mais si tu l'abandonnes, il te rejettera pour toûjours.
10. Regarde maintenant, que l'Eternel t'a choisi pour bâtir une maison pour *son* Sanctuaire: Fortifie-toi donc, & aplique-toi à y travailler.
11. Alors David donna à Salomon son fils le modèle du portique, de ses appartemens, de ses cabinets, de ses chambres hautes, de ses cabinets de dedans, & du lieu du Propitiatoire,
12. Et le modèle de toutes les choses qu'il avoit dans l'esprit pour les Parvis de la maison de l'Eternel, pour les chambres d'alentour, pour les trésors de la maison de l'Eternel, pour les trésors des choses saintes:
13. Pour les départemens des Sacrificateurs & des Lévites, & pour tout l'ouvrage du service de la maison de l'Eternel, & pour tous les utensiles du service de la maison de l'Eternel.
14. *Il lui donna aussi* de l'or à certain poids, pour ce qui devoit être d'or, *savoir* pour tous les utensiles de châque service,

service, *& de l'argent* à certain poids pour tous les utensiles d'argent, *savoir* pour tous les utensiles de chaque service;

15. *Savoir* le poids des chandeliers d'or, & de leurs lampes d'or, selon le poids de châque chandelier & de ses lampes; & *le poids* des chandeliers d'argent, selon le poids de chaque chandelier & de ses lampes, selon le service de châque chandelier;

16. Et le poids de l'or, pesant ce qu'il faloit pour chaque table des pains de proposition; & de l'argent pour les tables d'argent;

17. Et de l'or pur pour les fourchettes, pour les bassins, pour les gobelets, & pour les plats d'or, selon le poids de chaque plat; & *de l'argent* pour les plats d'argent, selon le poids de chaque plat;

18. Et de l'or affiné à certain poids pour l'autel des parfums; & de l'or pour faire les deux Chérubins, qui étendoient *les aîles* & qui couvroient l'Arche de l'alliance de l'Eternel.

19. On m'a fait entendre (*dit David*) de la part de l'Eternel toutes ces choses comme elles sont décrites, tous les ouvrages de ce modèle.

20. C'est pourquoi David dit à Salomon son fils: Fortifie-toi, & pren courage, & travaille; ne crain point, & ne t'effraie point; car l'Eternel Dieu, qui est mon Dieu, *sera* avec toi, & ne te laissera point, ni ne t'abandonnera point, que tu n'aies achevé tout l'ouvrage du service de la maison de l'Eternel.

21. Et voici les départemens des Sacrificateurs & des Lévites, pour tout le service de la maison de Dieu; & *il y a* avec toi pour tout cet ouvrage toutes sortes de gens de bonne volonté, & experts pour toute sorte de service; & les Chefs avec tout le peuple *seront prêts à exécuter* tout ce que tu diras.

REFLEXIONS.

NOus continuons à voir ici le grand zèle de David pour le Service de Dieu, le soin qu'il eut avant sa mort de donner, tant aux Principaux du Royaume, qu'à Salomon son fils, les ordres nécessaires pour bâtir le temple; & comment il fournit l'or, l'argent, les matériaux, & tout ce qu'il avoit pu ramasser pour l'exécution de ce pieux dessein. Nous devons tous être animés du même zèle, & contribuer, chacun suivant nôtre état & nos moyens, à l'établissement du Service de Dieu. Et si la nature du culte que l'Evangile nous apprend à rendre à Dieu, ne demande pas des dépenses si considérables, nous pouvons employer nos biens à des œuvres de piété, encore plus agréables à Dieu, en procurant l'instruction & l'édification du prochain, en secourant les nécessiteux, & en travaillant, par tous les moyens possibles, & sur tout par nos bons exemples, à l'avancement du Règne de JESUS-CHRIST. Les exhortations que David adressa aux Principaux de son Royaume, & à Salomon son fils, leur recommandant sur toutes choses de servir Dieu avec intégrité de cœur, & de garder ses commandemens, doivent être bien considérées. Le prémier & le plus important de tous nos devoirs est de craindre Dieu, d'être zèlés pour sa gloire, & de nous attacher à ses saintes Loix; c'est de là que dépend le bonheur des peuples, & celui des particuliers; comme David le réprésentoit à Salomon, en lui disant: *L'Eternel sonde les cœurs, & il connoit toutes les pensées des esprits: Si tu le cherches, il se fera trouver à toi; mais si tu l'abandonnes, il te rejettera pour toujours.*

CHAPITRE XXIX.

Ce chapitre contient trois choses: I. Une spécification des offrandes & des contributions que David & les Principaux firent pour le temple. II. Les louanges & les actions de graces que David rendit à Dieu, en lui présentant ces offrandes. III. Salomon est établi Roi, & David meurt après avoir règné quarante ans.

ET le Roi David dit à toute l'Assemblée: Dieu à choisi un seul de mes fils, Salomon, qui est encore jeune & tendre, & l'ouvrage *est* grand; car ce Palais n'*est* pas pour un homme, mais *il est* pour l'Eternel Dieu.

2. Et moi, j'ai préparé de tout mon pouvoir, pour la maison de mon Dieu, de l'or pour les choses *qui doivent être* d'or, de l'argent pour celles *qui doivent être* d'argent, de l'airain pour ce *qui doit être* d'airain, du fer pour ce *qui doit être* de fer, du bois pour ce *qui doit être* de bois, des pierres d'onyx, & de remplages, des pierres d'escarboucle, & de diverses couleurs, des pierres précieuses de toutes sortes, & du marbre en abondance.

3. Et de plus, comme j'ai une grande affection pour la maison de mon Dieu, je donne, outre toutes les choses que j'ai préparées pour la maison du Sanctuaire, l'or & l'argent que j'ai parmi mes plus précieux joyaux;

4. Trois mille talens d'or, de l'or d'Ophir, & sept mille talens d'argent affiné, pour revêtir les murailles des appartemens *du temple*.

5. Afin qu'il y ait de l'or par tout où il faut de l'or, & de l'argent par tout où il faut de l'argent; & pour tout l'ouvrage *qui se fera* par la main des ouvriers. Et qui est-ce de vous qui se disposera volontairement à offrir aujourd'hui libéralement à l'Eternel?

6. Alors les Chefs des péres, & les Chefs des Tribus d'Israël, & les Capitaines de milliers & de centaines, & ceux qui avoient la charge des affaires du

du Roi, offrirent volontairement.

7. Et ils donnérent, pour le ſervice de la maiſon de Dieu, cinq mille talens, & dix mille drachmes d'or; dix mille talens d'argent; dix huit mille talens d'airain; & cent mille talens de fer.

8. Ils mirent auſſi les pierres *précieuſes* que chacun trouva chez lui au Tréſor de la maiſon de l'Eternel, entre les mains de Jéhiel Guerſçonite.

9. Et le peuple offroit avec joie, volontairement; car ils offroient de tout leur cœur leurs offrandes volontaires à l'Eternel, & David eut une fort grande joie.

10. Après cela David bénit l'Eternel en préſence de toute l'aſſemblée, & dit: O Eternel Dieu d'Iſraël nôtre pére, tu *ès* béni de tout tems & à toûjours!

11. O Eternel, c'eſt à toi *qu'apartient* la magnificence, la puiſſance, la gloire, l'éternité, & la majeſté; car tout *ce qui eſt* aux Cieux & ſur la terre *eſt à toi*. O Eternel, le Royaume *eſt* à toi, & tu ès élevé ſur toutes choſes.

12. Les richeſſes & les honneurs *viennent* de toi, & tu as la domination ſur toutes choſes; la vertu & la puiſſance eſt en ta main, & il eſt auſſi en ton pouvoir d'agrandir & de fortifier toutes choſes.

13. Maintenant donc, ô nôtre Dieu, nous te célèbrons, & nous loûons ton nom glorieux.

14. Car qui *ſuis*-je, & qui *eſt* mon peuple, que nous ayons le pouvoir d'offrir volontairement comme nous faiſons? Car toutes ces choſes *viennent* de toi, & *les ayant reçûes* de ta main, nous te les préſentons.

15. Et nous *ſommes étrangers* devant toi, comme tous nos péres; nos jours *ſont* comme l'ombre ſur la terre, & *il n'y a* rien d'autre à attendre.

16. Eternel nôtre Dieu, toute cette abondance, que nous avons préparée pour bâtir une maiſon à ton ſaint nom, vient de ta main, & toutes ces choſes *ſont* à toi.

17. Et je connois, mon Dieu, que *c'eſt* toi qui ſondes les cœurs, & que tu prens plaiſir à la droiture; c'eſt pourquoi j'ai volontairement offert d'un cœur droit toutes ces choſes; & j'ai vû maintenant avec joie que ton peuple, qui s'eſt trouvé ici, t'a fait ſon offrande volontairement.

18. O Eternel, Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & d'Iſraël nos péres, conſerve à toûjours cette inclination des penſées du cœur de ton peuple, & diſpoſe leurs cœurs vers toi.

19. Donne auſſi un cœur intègre à Salomon mon fils, afin qu'il garde tes commandemens, tes témoignages, & tes ſtatuts; & qu'il faſſe tout *ce qu'il faut faire*, & qu'il bâtiſſe le Palais que j'ai préparé.

20. Après cela David dit a toute l'Aſſemblée: Béniſſez maintenant l'Eternel vôtre Dieu. Et toute l'Aſſemblée bénit l'Eternel le Dieu de leurs péres, & s'inclinant ils ſe proſternérent devant l'Eternel & devant le Roi.

21. Et le lendemain ils ſacrifiérent à l'Eternel, & lui offrirent des holocauſtes, mille veaux, mille béliers, & mille agneaux; avec leurs aſperſions; & des ſacrifices en grand nombre pour tous ceux d'Iſraël.

22. Et ils mangérent & bûrent ce jour-là devant l'Eternel, avec une grande joie; & ils établirent Roi pour la ſeconde fois Salomon fils de David, & ils l'oignirent *en le conſacrant* à l'Eternel, pour *être leur* Conducteur, & Tſadok pour Sacrificateur.

23. Salomon s'aſſit donc ſur le trône de l'Eternel, pour *être* Roi en la place de David ſon pére, & il proſpéra; car tout Iſraël lui obéït.

24. Et tous les Principaux & les Grands, & même tous les Fils du Roi David donnérent les mains *pour être* aſſujettis au Roi Salomon.

25. Ainſi l'Eternel éleva ſouverainement Salomon, à la vûë de tout Iſraël; & il lui donna une *ſi grande* Majeſté Royale, qu'aucun Roi avant lui n'en avoit eu *de ſemblable* en Iſraël.

26. David donc fils d'Iſaï régna ſur tout Iſraël.

27. Et le tems qu'il règna ſur Iſraël *fut* de quarante ans. Il règna ſept ans à Hébron, & trente trois ans à Jéruſalem.

28. Puis il mourut en bonne vieilleſſe, raſſaſié de jours, de richeſſes, & de gloire; & Salomon ſon fils règna en ſa place.

29. Quant aux actions du Roi David, tant les prémiéres que les derniéres, voilà, elles *ſont* écrites dans le livre de Samuël le Voyant, & dans les livres de Nathan le Prophète, & dans les livres de Gad le Voyant;

30. Et tout ſon règne, & ſa force, & ce qui ſe paſſa de ſon tems, tant en Iſraël, que dans tous les Royaumes de ces pays.

REFLEXIONS.

LA dévotion & la promptitude avec laquelle David & les Principaux du peuple offrirent autrefois ſi libéralement ce qui étoit néceſſaire pour bâtir le temple, doit nous inciter à marquer la même bonne volonté dans toutes les occaſions où il s'agit de Dieu & de ſon ſervice. Et comme l'on vit alors le Roi David donner le prémier des marques de ſon zèle, & les Chefs du peuple ſuivre ſon exemple; il faut auſſi que les Grands & les Riches ſe diſtinguent toutes les fois qu'ils peuvent faire

faire quelque chose pour Dieu; & que tout le monde se fasse un plaisir & un devoir de seconder ceux qui veulent faire fleurir la Religion. Mais on voit sur tout éclater la pieté de David dans la priére qu'il prononça à cette occasion. Il y reconnoit & il y adore la grandeur de Dieu; il lui présente avec beaucoup d'humilité son offrande; & celles des Principaux de son Royaume; il fait des vœux ardens pour tout le peuple & pour Salomon son fils; & il exhorte toute l'Assemblée d'Israël à bénir Dieu avec lui. La dévotion humble & ardente, & l'onction qui est répandue dans cette excellente priére, doit nous animer fortement à ces mêmes devoirs. Acquitons-nous en donc avec plaisir & avec un saint zèle. Adorons & célébrons la majesté & la puissance infinie du Seigneur. Reconnoissons avec une profonde humilité, que nous ne sommes devant lui que de pauvres créatures foibles & mortelles; que tout ce que nous avons vient de lui; & que quoi que nous puissions lui offrir & faire pour sa gloire, nous ne lui offrons que ses propres dons. Prions-le qu'il produise & qu'il entretienne toûjours en nous de bonnes dispositions, & qu'il tourne lui-même nos cœurs & nos pensées vers lui. Excitons enfin nos prochains à joindre leurs loüanges aux nôtres; & animons-nous continuellement les uns les autres à bénir & à glorifier son saint Nom, tant par nos priéres & par nos actions de graces, que par nôtre obéissance & par nôtre attachement à son service. Enfin, on voit ici que Salomon fut établi Roi, du vivant de David son pére, qui eut par ce moyen la consolation de voir avant sa mort l'accomplissement des promesses que Dieu lui avoit faites, de lui donner un fils qui règneroit avec gloire. Ce fut ainsi que David finit sa vie, dont l'histoire nous est raportée fort au long par les Auteurs sacrés, & dans laquelle nous trouvons plusieurs événemens remarquables, & divers exemples, soit de vertus, soit de péchés, dont nous devons profiter pour nôtre instruction, & pour nôtre sanctification.

LE SECOND LIVRE DES CRONIQUES.

ARGUMENT.

Ce livre contient l'histoire des Rois qui ont règné à Jérusalem, depuis Salomon fils de David, jusqu'au tems de la captivité de Babylone. On trouve dans ce livre plusieurs histoires qui sont rapportées dans les livres des Rois; mais avec cette différence que ce livre ne traite proprement que du règne des Rois de Juda, & qu'il n'y est parlé des Rois d'Israël que par occasion; au lieu que les livres des Rois renferment l'histoire des Rois d'Israël, aussi bien que celle des Rois de Juda.

CHAPITRE I.

Le Roi Salomon étant monté sur le trône va à Gabaon, pour y offrir un sacrifice solemnel. Dieu y apparoit à lui, & lui promet de lui donner tout ce qu'il lui demanderoit; & ce Prince ayant prié le Seigneur de lui donner la sagesse, plutôt que les richesses, Dieu lui accorda l'un & l'autre de ces avantages. On voit sur la fin de ce chapitre une description abregée de la puissance & des richesses de Salomon.

SALOMON fils de David se fortifia dans son règne; & l'Eternel son Dieu *fut* avec lui, & il l'éleva souverainement.

2. Et Salomon parla à tout Israël, *savoir* aux Chefs des milliers & des centaines, aux Juges, & à tous les prin-

principaux de tout Israël, Chefs des péres.

3. Et Salomon & toute l'Assemblée *qui étoit* avec lui allérent au lieu haut qui *étoit* à Gabaon; car c'étoit-là que le tabernacle d'assignation de Dieu, que Moyse serviteur de l'Eternel avoit fait au désert, *avoit été placé*.

4. Mais David avoit amené l'Arche de Dieu de Kirjath-jéharim, dans le *lieu* qu'il avoit préparé; car il lui avoit tendu un tabernacle dans Jérusalem.

5. Et l'autel d'airain, que Bethsaléel fils d'Uri, fils de Hur, avoit fait, *étoit* à Gabaon devant le Pavillon de l'Eternel; qui fut aussi recherché par Salomon & par l'Assemblée.

6. Et Salomon offrit-là devant l'Eternel, sur l'autel d'airain qui *étoit* auprès du tabernacle, mille holocaustes.

7. En cette même nuit-là Dieu apparut à Salomon, & lui dit: Demande ce que *tu voudras que* je te donne.

8. Et Salomon *repondit* à Dieu: Tu as usé de grande misericorde envers David mon pére, & tu m'as établi Roi en sa place.

9. Maintenant *donc*, Eternel *mon* Dieu, que la parole *que tu as donnée* à David mon pére soit stable; car tu m'as établi Roi sur un peuple grand en nombre comme la poudre de la terre.

10. Donne-moi donc maintenant de la sagesse & de la connoissance, afin de pouvoir gouverner ce peuple. Car qui pourroit juger ton peuple qui est si grand?

11. Et Dieu dit à Salomon: Parce que tu as eu cette pensée, & que tu n'as pas demandé des richesses, ni des biens, ni de la gloire, ni la mort de ceux qui te haïssent; & même que tu n'as pas demandé de vivre longtems; mais que tu as demandé pour toi de la sagesse & de la connoissance, afin de pouvoir juger mon peuple, sur lequel je t'ai établi Roi;

12. La sagesse & la connoissance te sont données; je te donnerai aussi des richesses, des biens, & de la gloire; ce qui n'est point ainsi arrivé aux Rois qui *ont été* avant toi, & qui n'arrivera jamais ainsi après toi.

13. Et Salomon revint à Jérusalem du haut lieu qui *étoit* à Gabaon, de devant le Tabernacle d'assignation, & il règna sur Israël.

14. Et il fit amas de chariots & de cavalerie; de sorte qu'il avoit mille & quatre cents chariots, & douze mille hommes de cheval; & il les mit dans les villes où il tenoit ses chariots, & auprès du Roi dans Jérusalem.

15. Et le Roi fit que l'argent & l'or étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres; & les cèdres, que les figuiers sauvages qui *sont* par les plaines, tant il y en avoit.

16. Or quant au péage, qui appartenoit à Salomon, de la traite des chevaux qu'on tiroit d'Egypte, & du fil, les Fermiers du Roi se payoient en fil.

17. Mais on faisoit remonter & sortir d'Egypte chaque chariot pour six cents *piéces* d'argent, & chaque cheval pour cent cinquante. Et ainsi on en tiroit par le moyen de ces *Fermiers* pour tous les Rois des Héthiens, & pour les Rois de Syrie.

REFLEXIONS.

SALOMON donna, dès le commencement de son règne, des marques de son attachement à la Réligion, & de son zèle, en allant à Gabaon, où le Tabernacle étoit alors, pour y adorer Dieu, pour lui rendre graces, & pour implorer sa bénédiction. Mais il fit sur tout paroître sa pieté, lors que Dieu lui ayant permis de demander tout ce qu'il souhaiteroit, il le pria de lui accorder les lumiéres & la sagesse dont il avoit besoin pour gouverner son peuple justement. Ce qui plût tellement à Dieu, qu'il donna à Salomon une sagesse extraordinaire, qui l'éleva au dessus de tous les autres Rois, & avec cela les richesses, la puissance, & la gloire qu'il n'avoit pas demandées. Cette histoire montre aux Rois & aux Princes, que dans l'élévation où ils sont, rien ne leur est plus nécessaire que la prudence & la justice: que le moyen d'obtenir cette grace, c'est de la demander à Dieu, & que c'est même ce qui attire sa faveur sur leurs Personnes & sur leurs Etats, & ce qui les fait prospérer. Nous devons tous apprendre d'ici, à préferer la véritable sagesse & les lumiéres de l'Esprit de Dieu, aux avantages de la terre. Dieu, qui exauça les priéres de Salomon, ne réfuse jamais les véritables biens, à ceux qui désirent de les obtenir & qui les lui demandent; & outre cela, il leur accorde souvent la prospérité temporelle qu'ils ne lui demandent pas.

CHAPITRE II.

Salomon envoie des Ambassadeurs à Hiram Roi de Tyr, & lui demande des ouvriers & des Materiaux pour bâtir le Temple de Jérusalem. Hiram félicite Salomon sur son avénement à la couronne, & lui accorde ce qu'il lui avoit demandé.

SALOMON ayant résolu de bâtir une maison au nom de l'Eternel, & une maison pour sa Cour Royale,

2. Fit un dénombrement de soixante & dix mille hommes, qui portoient les fardeaux, & de quatre-vingt mille qui coupoient le bois sur la montagne, & de trois mille six cents commis sur eux.

3. Et

3. Et il envoya vers Hiram Roi de Tyr, pour *lui* dire: *Uses-en avec moi* comme tu en as usé avec David mon pére; & *envoie-moi* des cèdres, comme tu lui en envoyas pour lui bâtir une maison, afin d'y habiter.

4. Voici, je m'en vai bâtir une maison au Nom de l'Eternel mon Dieu, pour *la* consacrer, afin de faire fumer devant lui le parfum des odeurs aromatiques, & *pour lui présenter* les pains de proposition qu'on pose continuellement devant lui, & *pour lui offrir* les holocaustes du matin & du soir, pour les Sabbats, & pour les nouvelles Lunes, & pour les Fêtes solemnelles de l'Eternel nôtre Dieu; ce *qui est* perpétuel en Israël.

5. Or la maison que je vai bâtir *sera* grande; car nôtre Dieu *est* grand par dessus tous les dieux.

6. Qui *est*-ce donc qui auroit le pouvoir de lui bâtir une maison, si les cieux, même les cieux des cieux ne le peuvent contenir? Et qui *suis*-je moi, que je lui bâtisse une maison, si ce n'est pour faire des parfums devant lui?

7. C'est pourquoi envoie-moi maintenant quelque homme qui s'entende à travailler en or, en argent, en airain, en fer, en écarlate, en cramoisi, & en hyacinthe, qui sache graver, *afin qu'il soit* avec les hommes experts que j'ai avec moi dans la Judée, & à Jérusalem, & que David mon pére a destinés *à cela*.

8. Envoie-moi aussi, du Liban, du bois de cèdre, de sapin, & d'algumim; car je sai que tes serviteurs s'entendent bien à couper le bois du Liban; & voilà mes serviteurs *seront* avec les tiens.

9. Et qu'on me prépare du bois en grande quantité; car la maison que je vai bâtir *sera* grande & magnifique.

10. Et je donnerai à tes serviteurs, qui couperont les bois, vingt mille cores de froment foulé, vingt mille cores d'orge, vingt mille bats de vin, & vingt mille bats d'huile.

11. Et Hiram Roi de Tyr écrivit & manda à Salomon: C'est parce que l'Eternel a aimé son peuple, qu'il t'a établi Roi sur eux.

12. Et Hiram dit: Béni *soit* l'Eternel le Dieu d'Israël, qui a fait les cieux & la terre, de ce qu'il a donné au Roi David un fils sage, prudent & intelligent, qui doit bâtir une Maison à l'Eternel, & une maison pour sa Cour Royale.

13. Je t'envoie donc maintenant un homme expert & habile, *qui* a servi Hiram mon pére;

14. Fils d'une femme sortie de la Tribu de Dan, avec son pére qui est Tyrien, qui sait travailler en or, en argent, en airain, en fer, en pierres, & en bois, & en écarlate, en hyacinthe, en fin lin, & en cramoisi; & qui sait faire toute sorte de gravure & de dessein de toutes les choses qu'on lui proposera, avec les hommes habiles que tu as, & ceux qu'a eu Monseigneur David ton pére.

15. Et maintenant que Monseigneur envoie à ses serviteurs le froment, l'orge, l'huile, & le vin qu'il a dit.

16. Et nous couperons du bois du Liban autant qu'il t'en faudra, & nous te le mettrons en radeaux, & nous les conduirons par mer jusqu'à Japho; & tu les feras monter à Jérusalem.

17. Et Salomon fit le dénombrement de tous les étrangers qui *étoient* au pays d'Israël, après le dénombrement que David son pére *en* avoit fait; & on en trouva cent cinquante trois mille & six cents.

18. Et il en établit soixante & dix mille qui portoient les fardeaux, quatre-vingts mille qui coupoient le bois sur la montagne, & trois mille six cents, commis pour faire travailler le peuple.

REFLEXIONS.

Le dessein que Salomon forma de bâtir un Temple, & les démarches qu'il fit auprès du Roi de Tyr pour ce sujet, nous engagent à considerer, que rien n'est plus digne des Princes qui ont le bonheur de connoitre Dieu, que de travailler à l'établissement de son Service & de la vraie Religion; & que c'est le meilleur usage qu'ils puissent faire de leur puissance & de leurs richesses. Il y a deux réflexions à faire sur la réponse que Hiram fit à Salomon: L'une, que le Roi de Tyr avoit quelque connoissance du vrai Dieu; cela paroit parce qu'il bénit l'Eternel qui a fait les cieux & la terre, de ce que Salomon avoit succédé à David son pére. L'autre que Hiram fournit à Salomon les matériaux & les ouvriers qu'il avoit demandés. C'est ainsi que Dieu bénit ordinairement les entreprises qui ont pour but l'avancement de sa gloire, & qu'il leur donne des succès heureux.

CHAPITRE III.

On voit dans ce chapitre une description du Temple que Salomon fit bâtir, de ses dimensions, du Lieu très-saint, des Cherubins, des Tapisseries, & des Colomnes qui étoient à l'entrée du Temple; & dans le chapitre IV. celle de l'Autel des holocaustes, de la grande Cuve, appellée la mer d'airain, des Cuviers, des Chandeliers, des Tables, des Parvis, & des autres ouvrages qui furent faits pour le Temple, tant par Salomon, que par Hiram.

Salomon commença donc de bâtir la maison de l'Eternel à Jérusalem, sur la montagne de Morija, qui avoit été montrée à David son pére, au lieu que David son pére avoit préparé dans l'aire d'Ornan Jébusien.

2. Il commença de *la* bâtir au second *jour* du second mois, la quatriéme année de son règne.

3. Voici

3. Voici quel fut le plan de Salomon, pour bâtir la maison de Dieu: *Il y avoit* pour la première mesure, soixante coudées de long, & vingt coudées de large.
4. Et le portique, qui *étoit* vis à vis de la longueur, en front de la largeur de la maison, *étoit* de vingt coudées; & il le couvrit en dedans d'or pur.
5. Et il couvrit la grande maison de bois de sapin; il la revêtit d'or excellent, y ayant relevé en bosse par dessus des palmes & des chainettes.
6. Et il revêtit la maison de pierres précieuses, afin qu'elle en fût ornée. Et l'or *étoit* de l'or de Parvaim.
7. Il revêtit donc d'or la maison, ses sommiers, ses pôteaux, ses murailles & ses portes; & il entailla des Chérubins dans les parois.
8. Il fit aussi le Lieu très-saint, dont la longueur *étoit* de vingt coudées, selon la largeur de la maison, & la largeur de vingt coudées; & il le couvrit d'or excellent, qui montoit à six cents talens.
9. Et le poids des cloux montoit à cinquante sicles d'or. Il revêtit aussi d'or les voûtes.
10. Il fit aussi des Chérubins dans le Lieu très-saint, d'ouvrage *dont les piéces* se pouvoient démonter, & il les couvrit d'or.
11. Et la longueur des aîles des Chérubins *étoit* de vingt coudées; de sorte qu'une aîle *avoit* cinq coudées, & touchoit la muraille de la maison; & l'autre aîle *avoit* cinq coudées, & touchoit l'aîle de l'autre Chérubin.
12. Et une des aîles de l'autre Chérubin, qui avoit cinq coudées, touchoit la muraille de la maison; & l'autre aîle qui avoit cinq coudées, étoit jointe à l'aîle de l'autre Chérubin.
13. *Ainsi* les aîles de ces Chérubins-là étoient étenduës vingt coudées en long. Et ils se tenoient droits sur leurs piés, & leurs faces *regardoient* vers la maison.
14. Il fit aussi le voile d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin; & il fit par dessus des Chérubins.
15. Et au devant de la maison il fit deux colomnes, *qui avoient* trente cinq coudées de hauteur; & les chapiteaux qui *étoient* sur le sommet de chacune étoient de cinq coudées.
16. Or comme il avoit fait des chainettes pour l'Oracle, il en mit aussi sur le sommet des colomnes. Il fit aussi cent pommes de grenade, qu'il mit aux chainettes.
17. Et il dressa les colomnes au devant du Temple; l'une à *main* droite, & l'autre à *main* gauche: Il appella celle qui étoit à la droite, Jakin; & celle qui étoit à la gauche, Bohaz.

CHAPITRE IV.

1. IL fit aussi un autel d'airain, de vingt coudées de long, de vingt coudées de large, & de dix coudées de haut.
2. Et il fit une mer de fonte, de dix coudées, depuis un bord jusqu'à l'autre, ronde tout autour, & haute de cinq coudées; & un cordon de trente coudées l'environnoit tout autour.
3. Et au dessous *il y avoit* des figures de bœufs, qui environnoient la mer tout autour, dix à chaque coudée. *Il y avoit* deux rangs de ces bœufs, qui avoient été jettés en fonte avec la *mer.*
4. Elle étoit posée sur douze bœufs; trois desquels regardoient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, & trois l'orient. Et la mer *étoit* dessus, & tous les derrières *du corps des bœufs étoient tournés* en dedans.
5. Et son épaisseur *étoit* d'une paume, & son bord *étoit* comme le bord d'une coupe *à façon* de fleurs de lis. Elle contenoit trois mille baths.
6. Il fit aussi dix cuviers, & en mit cinq à droite, & cinq à gauche, pour s'en servir à laver. On y lavoit ce qui apartenoit aux holocaustes; mais la mer *étoit* pour les Sacrificateurs, afin de s'y laver.
7. Il fit aussi dix chandeliers d'or, selon la façon qu'ils devoient avoir; & il les mit au Temple, cinq à droite, & cinq à gauche.
8. Il fit aussi dix tables, & il les mit au Temple, cinq à droite, & cinq à gauche; & il fit cent bassins d'or.
9. Et il fit les parvis des Sacrificateurs, & le grand parvis, & les portes pour les parvis, lesquelles il couvrit d'airain.
10. Et il mit la mer à côté droit, tirant vers l'orient, du côté du midi.
11. Hiram fit aussi des chaudiéres, des racloirs, & des bassins; & il acheva de faire tout l'ouvrage qu'il fit au Roi Salomon pour le Temple de Dieu:
12. Deux colomnes, & les pommeaux, & les deux chapiteaux qui *étoient* sur le haut des colomnes, & les deux rets pour couvrir les deux pommeaux des chapiteaux qui *étoient* sur le haut des colomnes;
13. Et les quatre cents pommes de grenade pour les deux rets; *de sorte qu'il y avoit* deux rangs de pommes de grenade pour chaque rets, pour couvrir les deux pommeaux des chapiteaux qui *étoient* au dessus des colomnes.
14. Il fit aussi les soubassemens, & les cuviers *pour mettre* sur les soubassemens.
15. Une mer & douze bœufs au dessous.
16. Et Hiram son pére fit d'airain poli, au Roi Salomon, des chaudiéres, des racloirs, des fourchettes, & tous leurs meubles pour la Maison de l'Eternel.
17. Le Roi les fondit dans la plaine du

du Jourdain, dans de la terre grasse, entre Succoth & *le chemin qui tend* vers Tséréda.

18. Et le Roi fit tous ces utensiles là, en si grand nombre, qu'on ne pouvoit savoir le poids de l'airain.

19. Salomon fit aussi tous les utensiles qui appartenoient au Temple de Dieu, *savoir*, l'autel d'or, & les tables sur lesquelles *on mettoit* les pains de proposition,

20. Et les chandeliers avec leurs lampes de fin or, pour les allumer devant l'Oracle selon la coutume.

21. Et des fleurs, & des lampes, & les mouchettes d'or, qui *étoient* d'un or exquis.

22. Et les serpes, les bassins, les coupes, & les encensoirs de fin or. Et pour ce qui est de l'entrée de la maison, les portes de dedans du Lieu très-saint, & les portes de la maison du Temple *étoient* d'or.

REFLEXIONS.

ON doit remarquer sur ces deux chapitres, que le Roi Salomon, en faisant bâtir le Temple, le disposa, à l'égard de ses principales parties, sur le modèle de l'ancien Tabernacle qui avoit été autrefois construit dans le désert, du tems de Moyse, & qu'il se conforma à ce qui avoit été prescrit alors par le Seigneur. Mais il y ajouta plusieurs riches ornemens, & il n'épargna rien pour rendre ce Temple le plus magnifique qu'il se pourroit. Quoi que ce que Salomon fit fût agréable à Dieu, parce qu'il le faisoit par zèle pour le Service divin, il faut se souvenir que cette magnificence n'étoit pas ce que Dieu demandoit principalement alors, & qu'il l'exige encore moins des Chrêtiens. Tout ce qu'il a ordonné pour l'extérieur de la Réligion, c'est qu'on observe ce qu'il a établi à cet égard, & que tout se fasse avec bienséance & avec ordre. Du reste, le culte evangélique est intérieur & spirituel; & si les Chrétiens n'appliquent pas les richesses qu'ils possèdent à la pompe & à des cérémonies, ils doivent les employer à des œuvres véritablement saintes & bonnes; ce que Dieu leur a aussi recommandé très-expressément.

CHAPITRE V.

Salomon commence à bâtir le Temple l'an quatriéme de son règne; & ce bâtiment étant achevé au bout de sept ans, il y fait transporter l'Arche & les vaisseaux sacrés qui étoient à Jérusalem dans le Tabernacle; il fait offrir des sacrifices, & Dieu donne des marques de sa présence par la nuée qui remplit le Temple.

AInsi tout l'ouvrage que Salomon fit pour la Maison de l'Eternel fut achevé. Et Salomon fit apporter ce que David son pére avoit consacré, avec l'argent, l'or, & tous les vaisseaux qu'il mit dans les trésors de la Maison de Dieu.

2. Alors Salomon assembla à Jérusalem les Anciens d'Israël, & tous les Chefs des Tribus, les Principaux des péres des enfans d'Israël, pour emporter l'Arche de l'alliance de l'Eternel, de la ville de David, qui *est* Sion.

3. Et tous ceux d'Israël furent assemblés vers le Roi, pour la Fête solemnelle qui *est* au septiéme mois.

4. Tous les Anciens d'Israël vinrent donc, & les Lévites portérent l'Arche.

5. Ainsi on emporta l'Arche, & le Tabernacle d'assignation, & tous les saints vaisseaux, qui *étoient* dans le Tabernacle; les Sacrificateurs & les Lévites les emportérent.

6. Et le Roi Salomon, & toute l'Assemblée d'Israël, qui s'étoit renduë vers lui, *étoient* devant l'Arche, sacrifiant du gros & du menu bêtail, en si grand nombre qu'on ne le pouvoit nombrer ni évaluer.

7. Et les Sacrificateurs apportérent l'Arche de l'alliance de l'Eternel en son lieu, dans l'Oracle de la maison, au Lieu très-saint, sous les aîles des Chérubins.

8. Car les Chérubins étendoient les aîles sur le lieu où devoit être l'Arche; & les Chérubins couvroient l'Arche & ses barres par dessus.

9. Et ils retirérent les barres en dedans; de sorte que les bouts des barres se voyoient *hors* de l'Arche, sur le devant de l'Oracle, mais ils ne se voyoient pas en dehors; & elles sont demeurées là jusqu'à-ce jour.

10. Il n'*y avoit* dans l'Arche que les deux Tables, que Moyse y avoit mises à Horeb, quand l'Eternel traita *alliance* avec les enfans d'Israël, lors qu'ils sortirent d'Egypte.

11. Or comme les Sacrificateurs sortoient du lieu saint: (car tous les Sacrificateurs qui se trouvérent *là* se sanctifiérent, sans observer les départemens;

12. Et les Lévites qui étoient Chantres, selon tous leurs *départemens*, tant d'Asaph, que d'Héman, & de Jéduthun, & de leurs fils, & de leurs fréres, étant vêtus de fin lin, avec des cymbales, des lyres, & des harpes, se tenoient vers l'orient de l'autel, & il y avoit avec eux six vingt Sacrificateurs, qui sonnoient des trompettes.)

13. Comme donc ils étoient ensemble avec ceux qui sonnoient des trompettes, & qui chantoient & faisoient retentir leur voix d'un même accord, pour loüer & pour célébrer l'Eternel; & comme ils élevoient leur voix, *en joüant* des trompettes, des cymbales, & *d'autres* instrumens de musique, & qu'ils loüoient l'Eternel, *disant*, Qu'il *est* bon, & que sa miséricorde *demeure* à toûjours; il arriva que la Maison de l'Eternel fut remplie d'une nuée;

14. De sorte que les Sacrificateurs ne se pouvoient tenir debout pour faire le service, à cause de la nuée; car la gloire de l'Eternel avoit rempli la Maison de Dieu.

REFLEXIONS.

L'Arche de l'alliance étant le gage le plus précieux & le plus exprès de la présence de Dieu au milieu de son peuple, il étoit convenable qu'elle fut placée dans le Temple que Salomon avoit fait bâtir. A cause de cela il l'y fit transporter, avec tous les vaisseaux sacrés qui avoient été jusqu'alors dans le Tabernacle que le Roi David son pére avoit construit; & il voulut que ce transport se fit d'une maniére solemnelle & religieuse, en offrant des sacrifices, & en loüant Dieu par des cantiques, & par le son des instrumens sacrés. Ce qui se passa dans cette occasion est une preuve du zèle & de la pieté de Salomon, & nous montre, qu'il n'y a rien qui doive nous toucher plus vivement & nous donner plus de joie, que ce qui tend à la gloire de Dieu, & ce qui nous procure sa protection & les effets de son amour. On voit dans cette histoire, que ce qu'on fait dans ces vuës lui est toûjours agréable; puis qu'après que l'Arche eut été posée dans le Lieu très-saint, Dieu donna des marques de sa présence, par le moyen de la nuée qui remplit le Temple, & qui assuroit les Israëlites que le Seigneur y habiteroit désormais.

CHAPITRE VI.

Le Roi Salomon fait la Dédicace du Temple de Jérusalem, par une priére, dans laquelle il bénit Dieu, prémiérement de ce qu'il avoit heureusement exécuté le dessein qu'il avoit eu de lui bâtir un Temple; ensuite il le prie d'exaucer les priéres qui lui seroient adressées dans ce lieu-là par toutes sortes de personnes, & d'y donner toûjours des marques de sa présence & de sa faveur.

ALors Salomon dit: L'Eternel a dit, qu'il habiteroit dans l'obscurité.

2. Or je t'ai bâti une Maison pour ta demeure, & un domicile arrêté, afin que tu y habites à jamais.

3. Et le Roi, se tournant, bénit toute l'Assemblée d'Israël; car toute l'Assemblée d'Israël se tenoit *là* debout.

4. Et il dit: Béni *soit* l'Eternel le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon pére, & qui a aussi accompli par sa puissance *ce qu'il avoit* promit, en disant:

5. Depuis le jour que je retirai mon peuple hors du pays d'Egypte, je n'ai choisi aucune ville d'entre toutes les Tribus d'Israël, pour y bâtir une maison, afin que mon Nom y fût *établi*; & je n'ai point choisi *d'autre* homme, pour être le Conducteur de mon peuple d'Israël;

6. Mais j'ai choisi Jérusalem, afin que mon Nom y soit; & j'ai choisi David, afin qu'il ait le gouvernement de mon peuple d'Israël.

7. Et David mon pére avoit dessein de bâtir une maison au nom de l'Eternel le Dieu d'Israël;

8. Mais l'Eternel dit à David mon pére: Quant au dessein que tu as eu de bâtir une maison à mon nom, tu as bien fait d'avoir formé ce dessein.

9. Néanmoins tu ne bâtiras point cette maison; mais ton fils, qui sortira de toi, *sera* celui *qui* bâtira cette maison à mon nom.

10. L'Eternel a donc accompli la parole qu'il avoit prononcée; & j'ai succédé à David mon pére, & je me suis assis sur le Trône d'Israël, comme l'Eternel en avoit parlé; & j'ai bâti cette maison au nom de l'Eternel le Dieu d'Israël.

11. Et j'y ai mis l'Arche, dans laquelle est l'alliance de l'Eternel, qu'il a traitée avec les enfans d'Israël.

12. Puis il se tint debout devant l'autel de l'Eternel, en la présence de toute l'Assemblée d'Israël, & il étendit ses mains.

13. Car Salomon avoit fait une estrade d'airain, & il l'avoit mise au milieu du *grand* parvis, laquelle étoit longue de cinq coudées, large de cinq coudées, & haute de trois coudées, & il se mit dessus, & ayant étendu ses mains vers les cieux, il dit:

14. O Eternel Dieu d'Israël, il n'*y a* point de Dieu semblable à toi, dans les cieux, ni sur la terre; c'est toi qui gardes l'alliance & la miséricorde envers tes serviteurs, qui marchent devant toi de tout leur cœur;

15. Qui as tenu à ton serviteur David mon pére ce que tu lui avois promis, & en effet ta main a accompli ce que ta bouche lui avoit prononcé, comme il paroit aujourd'hui.

16. Maintenant donc, ô Eternel Dieu d'Israël, tien à ton serviteur David mon pére ce que tu lui as dit: Tu ne manqueras jamais de *successeur* qui soit assis devant ma face sur le trône d'Israël; pourvû seulement que tes fils prennent garde à leur voie, pour marcher dans ma loi, comme tu as marché devant ma face.

17. Et maintenant, ô Eternel Dieu d'Israël, que ta parole que tu as prononcée à David ton serviteur soit ratifiée.

18. Mais seroit-il vrai que Dieu habitât sur la terre avec les hommes? Voilà les Cieux, même les Cieux des Cieux ne te peuvent contenir, & combien moins cette maison que j'ai bâtie?

19. Toutefois, ô Eternel mon Dieu, aie égard à la priére de ton serviteur & à sa suplication, pour entendre le cri

cri & la prière que ton serviteur te présente :

20. C'est que tes yeux soient ouverts jour & nuit sur cette maison, qui est le lieu où tu as promis de mettre ton nom, exauçant la prière que ton serviteur te fait en ce lieu.

21. Exauce donc les suplications de ton serviteur & de ton peuple d'Israël, quand ils te feront des priéres en ce lieu; exauce-les du lieu de ta demeure, des Cieux; exauce & pardonne.

22. Si quelqu'un péche contre son prochain, & qu'on lui défère le serment, pour le faire jurer avec imprécation, & que le serment soit fait devant ton autel en cette maison;

23. Exauce-*les*, toi, des Cieux, & exécute *ce que portera l'imprécation du serment*, & juge tes serviteurs, en donnant au méchant son salaire, & lui rendant selon qu'il aura fait; & en justifiant le juste, & lui rendant selon sa justice.

24. Si ton peuple d'Israël est battu par l'ennemi, parce qu'ils auront péché contre toi; & qu'ensuite ils se retournent *vers toi*, en reclamant ton nom, & en te présentant des priéres & des suplications dans cette maison;

25. Exauce-*les*, toi, des Cieux, & pardonne le péché de ton peuple d'Israël, & ramène les dans la terre que tu as donnée à eux & à leurs péres.

26. Quand les Cieux seront fermés, & qu'il n'y aura point de pluie, parce que *ceux d'Israël* auront péché contre toi, s'ils te prient dans ce lieu, & qu'ils reclament ton nom, & s'ils se détournent de leurs péchés, parce que tu les auras affligés;

27. Exauce-*les*, toi, *des* Cieux, & pardonne le péché de tes serviteurs & de ton peuple d'Israël, après que tu leur auras enseigné le bon chemin, par lequel ils doivent marcher; & donne de la pluie sur la terre que tu as donnée à ton peuple pour *son* héritage.

28. Quand il y aura de la famine au pays, ou de la mortalité, quand *les blés* seront brûlés, *ou que* la nielle, les sauterelles, & les vermisseaux les gâteront; même quand leurs ennemis les assiégeront jusques dans leur propre pays, ou *qu'il y aura* quelque plaie, ou quelque maladie;

29. Quelque prière, & quelque suplication que te fasse quelque homme que ce soit de tout ton peuple d'Israël, selon qu'ils auront reconnu chacun sa plaie & sa douleur, & que chacun aura étendu ses mains vers cette maison;

30. Alors exauce-les, toi, des Cieux, du domicile arrêté de ta demeure, & pardonne, & ren à chacun selon toutes ses œuvres, selon que tu auras connu son cœur; car toi seul connois le cœur des hommes :

31. Afin qu'ils te craignent, pour marcher dans tes voies, tout le tems qu'ils vivront sur la terre que tu as donnée à nos péres.

32. Ecoute aussi l'étranger, qui ne sera pas de ton peuple d'Israël, mais qui sera venu d'un pays éloigné, à cause de ton nom, qui est grand, & de ta main forte, & de ton bras étendu: Quand *donc* il sera venu, & qu'il te priera dans cette maison;

33. Exauce-*le*, toi, des Cieux, du domicile arrêté de ta demeure, & fai tout ce que cet étranger t'aura prié de faire; afin que tous les peuples de la terre connoissent ton nom, & qu'ils te craignent, comme ton peuple d'Israël, & qu'ils connoissent que ton nom est reclamé sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Quand ton peuple sera sorti en guerre contre ses ennemis, par le chemin par lequel tu les auras envoyés; s'il te prie, en regardant vers cette ville que tu as choisie, & *vers* cette maison que j'ai bâtie à ton nom;

35. Alors exauce des Cieux leur priére & leur suplication, & soutien leur droit.

36. Quand ils auront péché contre toi, (car il n'y a point d'homme qui ne péche) & qu'étant en colère contr'eux, tu les auras livrés *entre les mains* de *leurs* ennemis, & que ceux qui les auront pris les auront emmenés captifs en quelque pays, soit loin soit prés;

37. Si dans le pays où ils auront été menés captifs, ils reviennent à eux-mêmes, & que se repentant ils te suplient dans le pays de leur captivité, disant: Nous avons péché, nous avons fait l'iniquité, & nous avons agi perfidement;

38. S'ils retournent à toi, de tout leur cœur & de toute leur ame, *étant* au pays de leur captivité, où on les aura menés captifs, & s'ils t'adressent leurs priéres, en regardant vers leur pays que tu as donné à leurs péres, & *vers* cette ville que tu as choisie, & *vers* cette maison que j'ai bâtie à ton nom;

39. Exauce des Cieux, du domicile arrêté de ta demeure, leurs priéres & leurs suplications, & soutien leur droit, & pardonne à ton peuple qui aura péché contre toi.

40. Maintenant, ô mon Dieu, je te prie, que tes yeux soient ouverts, & que tes oreilles soient attentives à la priére qu'on te fera en ce lieu!

41. Maintenant donc, ô Eternel *mon* Dieu, lève-toi, *pour entrer* en ton repos, toi & l'Arche de ta force. Eternel Dieu, que tes Sacrificateurs soient revêtus de salut, & que tes bien-aimés se réjouïssent du bien *que tu leur auras fait*.

42. O Eternel *mon* Dieu, ne rebute point ton Oint, & souvien-toi des bontés dont tu as usé envers David ton serviteur.

REFLEXIONS.

LA prémiére chose qu'on remarque dans la priére que Salomon prononça à la Dédicace du Temple, c'est la vive reconnoissance dont il étoit pénétré, de ce que Dieu avoit accompli les promesses qu'il avoit faites à David son pére. On découvre ensuite dans cette priére de beaux sentimens de religion & de piété. Il paroit que ce Prince savoit que Dieu est par tout, & que sa Majesté remplit les Cieux & la Terre; & qu'ainsi il ne croyoit pas que Dieu dût être renfermé dans cette maison qu'on lui consacroit alors. Nous voyons de plus ici, que quoi que Salomon eût fait bâtir le temple avec une grande somptuosité, & que le service divin y fût célébré avec pompe, il n'avoit pas la pensée que cette magnificence fût agréable à Dieu par elle-même, non plus qu'un service purement extérieur. Mais il regardoit le temple comme un lieu destiné principalement à la priére, & où les Israëlites viendroient offrir à Dieu leurs suplications dans leurs divers besoins, & sur tout dans les adversités & les calamités que Dieu leur envoyeroit pour les punir de leurs péchés. Cela nous apprend, que l'invocation du nom de Dieu est la plus importante partie de son service, & que c'est à la priére que nous devons avoir recours, soit dans les afflictions générales, soit dans toutes nos autres nécessités. Enfin, ce que Salomon dit dans cette occasion solemnelle nous enseigne, que Dieu exauce du ciel ceux qui s'adressent à lui dans leurs besoins, pourvû qu'ils le fassent avec une humble & sincére confession de leurs péchés, & dans les dispositions d'un véritable amendement.

CHAPITRE VII.

Salomon ayant achevé sa priére, Dieu donna de nouvelles marques de sa présence, par le feu qui tomba du ciel sur les sacrifices, & par la nuée qui remplit le temple. Après la fête de la Dédicace, on célébra celle des Tabernacles. Ensuite, Dieu apparut encore à Salomon, lui promettant d'habiter dans le temple, & d'affermir son régne, si lui & le peuple lui obéissoient; & le menaçant au contraire de détruire les Israëlites & le temple même, s'ils abandonnoient son service.

DES que Salomon eut achevé de faire sa priére, le feu descendit des cieux, & consuma l'holocauste, & les *autres* sacrifices; & la gloire de l'Eternel remplit le temple.

2. Et les Sacrificateurs ne pouvoient entrer dans la maison de l'Eternel, parce que la gloire de l'Eternel avoit rempli sa maison.

3. Et tous les Enfans d'Israël voyant comment le feu descendoit, & comment la gloire de l'Eternel *étoit* sur la maison, se courbérent le visage en terre sur le pavé, & se prosternérent, & célébrérent l'Eternel, *disant :* Qu'il *est* bon, & que sa miséricorde *demeure* éternellement.

4. Or le Roi & tout le Peuple offroient des sacrifices devant l'Eternel.

5. Et en effet, le Roi Salomon offrit un sacrifice de vingt & deux mille taureaux, & six vingts mille brébis. Ainsi le Roi & tout le peuple dédiérent la maison de Dieu.

6. Et les Sacrificateurs se tenoient *là*, *faisant* leurs fonctions, & les Lévites, avec les instrumens de musique de l'Eternel, que le Roi David avoit faits pour célébrer l'Eternel, *en disant*, Que sa miséricorde *demeure* éternellement; loüant *Dieu* par les Cantiques de David, *avec les instrumens* qu'ils avoient dans leurs mains; les Sacrificateurs aussi sonnoient des trompettes vis-à-vis d'eux, & tout Israël étoit debout.

7. Et Salomon consacra le milieu du Parvis, qui *étoit* devant la maison de l'Eternel; car il offrit là les holocaustes, & les graisses des sacrifices de prospérités, parce que l'autel d'airain qu'il avoit fait ne pouvoit contenir les holocaustes, les gâteaux & les graisses.

8. En ce tems-là donc Salomon célébra une fête solemnelle, pendant sept jours, avec tout Israël. Il y avoit une fort grande assemblée, *qui y étoit venuë*, depuis qu'on entre à Hamat, jusqu'au torrent d'Egypte.

9. Et au huitiéme jour, ils firent une assemblée solemnelle, car ils célébrérent la dédicace de l'autel pendant sept jours, & *ils y firent* la fête solemnelle pendant sept *autres* jours.

10. Et au vingt & troisiéme jour du septiéme mois, il renvoya le peuple dans ses tentes, qui se réjouïssoit & avoit le cœur plein de joie, à cause du bien que l'Eternel avoit fait à David, à Salomon, & à Israël son peuple.

11. Salomon donc acheva la maison de l'Eternel, & la maison Royale; & il réüssit dans tout ce qu'il avoit eu dessein de faire dans la maison de l'Eternel, & dans la sienne.

12. Et l'Eternel aparut à Salomon de nuit, & lui dit: J'ai exaucé ta priére, & je me suis choisi ce lieu pour leur maison de sacrifices.

13. Si je ferme les cieux, & qu'il n'y ait point de pluie, & si je commande aux sauterelles de consumer la terre, & si j'envoie la mortalité parmi mon peuple;

14. Et que mon peuple, sur lequel mon nom est reclamé, s'humilie, & prie, & recherche ma face, & se détourne de son mauvais train, alors je l'exaucerai des cieux, je pardonnerai leurs péchés, & je guérirai leur pays.

15. Mes

15. Mes yeux seront désormais ouverts, & mes oreilles *seront* attentives à la priére qu'on fera dans ce lieu.
16. Car j'ai choisi maintenant & j'ai sanctifié cette maison, afin que mon nom y soit à toûjours; mes yeux & mon cœur seront toûjours-*là*.
17. Et pour toi, si tu marches devant moi comme David ton pére a marché, faisant tout ce que je t'ai commandé, & *si* tu gardes mes statuts & mes ordonnances;
18. Alors j'affermirai le trône de ton Royaume, comme je l'ai promis à David ton pére, *en lui* disant: Il ne te manquera point de Successeur qui régne en Israël.
19. Mais si vous vous détournez, & que vous abandonniez mes statuts, & mes commandemens que je vous ai proposés, & que vous vous en alliez & serviez d'autres dieux, & vous prosterniez devant eux;
20. Je les arracherai de ma terre que je leur ai donnée; je rejetterai loin de moi cette maison que j'ai consacrée à mon nom, & je ferai qu'elle sera l'objet de la raillerie de tous les peuples.
21. Et pour ce qui est de cette maison qui aura été haut élevée, quiconque passera près d'elle sera étonné, & on dira: Pourquoi l'Eternel a-t-il ainsi traité ce pays, & cette maison?
22. Et on répondra: Parce qu'ils ont abandonné l'Eternel le Dieu de leurs péres, qui les avoit retirés hors du pays d'Egypte, & qu'ils se sont attachés à d'autres dieux, & qu'ils se sont prosternés devant eux, & les ont servis; c'est pour cela qu'il a fait venir sur eux tous ces maux.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut observer sur la I. partie de ce chapitre, c'est que quoi qu'il n'y ait plus de lieu où Dieu habite, comme il habitoit autrefois dans le temple de Jérusalem, & où l'on voie des marques sensibles & miraculeuses de sa présence, comme l'on en vit autrefois dans la dédicace de ce temple, nous devons cependant croire qu'il est présent par tout où on l'invoque sincérement; & que les priéres qui lui sont adressées dans les assemblées religieuses lui sont très-agréables; dequoi Jésus Christ nous assure en disant: *Que là où deux ou trois personnes seront assemblées en son nom, il y sera au milieu d'elles.* On voit dans la seconde partie de ce chapitre, que Dieu apparut une seconde fois à Salomon; qu'il lui réïtera les promesses qu'il lui avoit faites de sa protection, tant sur la ville & le temple de Jérusalem, que sur sa famille & sur ses sujets, si lui & son peuple lui étoient fidèles; mais qu'il le menaça aussi de les rejetter, & d'abandonner ce lieu qui venoit de lui être consacré, s'il leur arrivoit de tomber dans la desobéïssance & dans l'idolatrie. Tout cela tendoit à affermir Salomon dans les bons sentimens où il étoit alors; & c'est ainsi que Dieu se sert des moyens les plus propres pour engager les hommes à le craindre. Il emploie sur tout pour cela les promesses & les menaces, & il les exécute aussi infailliblement, en bénissant ceux qui gardent ses commandemens, & en abandonnant ceux qui se rebellent contre lui. Les Juifs en firent l'expérience lors que Dieu les livra à leurs ennemis, & que le temple de Jérusalem, que Salomon avoit bâti avec tant de magnificence, & dédié d'une maniére si solemnelle & si réligieuse, fut pris & brûlé par les Caldéens, au bout d'environ quatre cents & vingt ans.

CHAPITRE VIII.

Le Roi Salomon bâtit des villes & des forteresses; il rend divers peuples tributaires; il donne des emplois aux Israëlites ses sujets; il loge la Reine son Epouse dans le Palais qu'il lui avoit bâti; il présente à Dieu des sacrifices solemnels; il fait observer l'ordre que David son pére avoit établi pour le service de Dieu; & il fait équiper une flotte pour aller querir de l'or à Ophir.

IL arriva au bout des vingt ans pendant lesquels Salomon bâtit la Maison de l'Eternel, & la sienne;
2. Qu'il bâtit aussi les villes que Huram lui avoit données, & y fit habiter des enfans d'Israël.
3. Puis Salomon s'en alla à Hamath de Tsoba, & la conquit.
4. Salomon bâtit aussi Tadmor au désert, & toutes les villes fortifiées qu'il bâtit à Hamath.
5. Et il bâtit aussi Beth-horon la haute, & Beth-horon la basse, villes fortes de murailles, de portes, & de barres;
6. Et Bahalath, & toutes les villes fortifiées qu'eut Salomon, & toutes les villes où il tenoit ses chariots, & les villes où il tenoit ses gens de cheval, & tout ce que Salomon prit plaisir de bâtir à Jérusalem, & au Liban, & dans tout le pays de sa domination.
7. Et quant à tout le peuple qui étoit resté des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéréfiens, des Héviens, & des Jébusiens, qui n'étoient point d'Israël;
8. D'entre leurs descendans qui étoient restés après eux dans le pays, & que les enfans d'Israël n'avoient pas entiérement détruits, Salomon les rendit tributaires, *& ils l'ont été* jusqu'à-ce jour.
9. Mais Salomon ne soufrit point que les enfans d'Israël fussent asservis pour faire son ouvrage; mais ils étoient gens de guerre, & principaux Chefs de ses Capitaines, & les Chefs de ses chariots & de la Cavalerie.
10. Il y en avoit aussi deux cents cinquante

quante qui étoient les principaux Chefs de ceux qui étoient établis *sur les ouvrages* du Roi Salomon, qui avoient l'intendance sur le peuple.

11. Or Salomon fit monter la fille de Pharaon, de la Cité de David dans la maison qu'il lui avoit bâtie; car il dit: Ma femme n'habitera point dans la maison de David Roi d'Israël; parce que les lieux auxquels l'Arche de l'Eternel est entrée sont saints.

12. Alors Salomon offrit des holocaustes à l'Eternel, sur l'autel de l'Eternel, qu'il avoit bâti vis-à-vis du vestibule.

13. Et il offroit des sacrifices, selon qu'il échéoit chaque jour & selon le commandement de Moyse, dans les Sabbats, les nouvelles Lunes, & les Fêtes solemnelles, trois fois l'année; *savoir*, dans la Fête solemnelle des pains sans levain, dans la Fête solemnelle des semaines, & dans la Fête solemnelle des tabernacles.

14. Et il établit, comme David son pére l'avoit ordonné, les départemens des Sacrificateurs selon leur ministère, & les Lévites selon leurs charges, afin qu'ils loüassent *Dieu* & fissent le service, en présence des Sacrificateurs, selon l'office de chaque jour: *Il établit aussi* les Portiers dans leurs départemens à chaque porte; car tel *avoit été* le commandement de David, homme de Dieu.

15. Et on ne se détourna point du commandement du Roi, *dans ce qui regardoit* les Sacrificateurs & les Lévites, *ni dans* toute *autre* affaire, ni *dans ce qui regardoit* les trésors.

16. Et tout l'ouvrage de Salomon étoit préparé, depuis le jour que la maison de l'Eternel fut fondée, jusqu'à-ce qu'elle fût achevée. Et quand la maison de l'Eternel fut achevée,

17. Alors Salomon alla à Hetsjon-guéber, & à Eloth, sur le bord de la mer qui est au pays de l'Idumée.

18. Et Hiram lui envoya, sous la conduite de ses serviteurs, des navires, & de ses serviteurs expérimentés dans la marine, qui s'en allérent avec les serviteurs de Salomon à Ophir, & qui apportérent de là quatre cents cinquante talens d'or, & les aportérent au Roi Salomon.

REFLEXIONS.

Après que Salomon eut dédié le Temple il pourvut au bien & à la sureté de son Royaume & de ses sujets. Il eut soin outre cela de faire en sorte que le service divin fût célébré réguliérement & d'une maniére convenable, selon que Dieu l'avoit ordonné. C'est ainsi que les Rois que Dieu a honorés de sa connoissance doivent procurer le bonheur de leurs peuples, & sur tout faire fleurir la Religion. Dieu bénit les Princes qui en usent de la sorte. Il donna d'heureux succès aux bons desseins de Salomon; & il affermit & étendit même sa domination, en lui assujettissant les peuples voisins, & en augmentant ses revenus & ses richesses.

CHAPITRE IX.

On voit ici, I. L'arrivée de la Reine de Scéba à Jérusalem. II. Une description des richesses de Salomon. III. Sa mort.

La Reine de Scéba ayant entendu la réputation de Salomon, vint à Jérusalem, pour éprouver Salomon par des questions obscures, avec un fort grand train, & avec des chameaux, qui portoient des choses aromatiques, & une grande quantité d'or, & de pierres précieuses; & étant venuë à Salomon, elle lui parla de tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle proposa; il n'y eut rien que Salomon n'entendit, & ne lui expliquât.

3. Alors la Reine de Scéba voyant la sagesse de Salomon, & la maison qu'il avoit bâtie,

4. Et les mets de sa table, les logemens de ses serviteurs, l'ordre de service de ses Officiers, leurs vêtemens, ses Echansons, & leurs vêtemens, & la montée par laquelle il montoit dans la maison de l'Eternel, elle fut toute ravie en elle-même.

5. Et elle dit au Roi: Ce que j'ai appris dans mon pays, de ton état & de ta sagesse, est véritable.

6. Et je n'ai point crû ce qu'on en disoit jusqu'à-ce que je sois venuë, & que mes yeux l'aient vû; & voici on ne m'avoit pas rapporté la moitié de la grandeur de ta sagesse: Tu surpasses ce que j'en avois appris de la renommée.

7. O qu'heureux *sont* tes gens! Qu'heureux *sont* tes serviteurs, qui se tiennent continuellement devant toi, & qui entendent ta sagesse!

8. Béni soit l'Eternel ton Dieu, qui t'a eu pour agréable, pour te mettre sur son trône, afin que tu sois Roi, pour l'Eternel ton Dieu. C'est parce que ton Dieu aime Israël, pour le faire subsister à jamais, qu'il t'a établi Roi sur eux, afin que tu rendes le droit & la justice.

9. Et elle donna au Roi six-vingts talens d'or, & une grande abondance de choses aromatiques, & de pierres précieuses; & jamais il n'y eut depuis, *à Jérusalem*, de telles choses aromatiques que celles que la Reine de Scéba donna au Roi Salomon.

10. Et les serviteurs de Hiram, & les serviteurs de Salomon, qui avoient apporté de l'or d'Ophir, apportérent du bois d'Algummim, & des pierres précieuses.

11. Et le Roi fit de ce bois d'Algummim les balustrades de la maison de l'Eternel, & de la maison Royale; *il en fit* aussi des guitarres, des harpes, & des

des lyres pour les Chantres. On n'avoit point vû de *ce bois* auparavant dans le pays de Juda.

12. Et le Roi Salomon donna à la Reine de Scéba tout ce qu'elle souhaita & qu'elle lui demanda, & plus que ce qu'elle avoit apporté au Roi; & elle s'en retourna, & revint en son pays, elle & ses serviteurs.

13. Le poids de l'or, qui revenoit à Salomon chaque année, étoit de six cents soixante & six talens d'or;

14. Sans *ce qui lui revenoit* des facteurs des marchands en gros, & *sans ce que lui* aportoient des marchands qui vendoient en détail; & tous les Rois d'Arabie, & les Gouverneurs de ces pays-là aportoient de l'or & de l'argent à Salomon.

15. Le Roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'or étendu au marteau; employant six cents piéces d'or étendu au marteau pour chaque bouclier.

16. Et trois cents boucliers plus petits, d'or *aussi* étendu au marteau, employant trois cents *piéces* d'or pour chaque bouclier; & le Roi les mit dans la maison du parc du Liban.

17. Et le Roi fit un grand trône d'yvoire, qu'il couvrit d'or pur.

18. Et ce trône *avoit* six degrés, & un marchepié d'or attaché au trône, & des accoudoirs de côté & d'autre du siége, & deux lions près des accoudoirs.

19. Il y avoit aussi douze lions sur les six degrés *du Trône* de côté & d'autre. Il ne s'en étoit point fait de tel dans aucun Royaume.

20. Et toute la vaisselle du buffet du Roi Salomon *étoit* d'or, & toute la vaisselle de la maison du parc du Liban étoit de fin or; Il n'*y en avoit* point d'argent: *L'argent* n'étoit point estimé du tems de Salomon.

21. Car les navires du Roi alloient à Tarscis avec les serviteurs de Hiram; & les navires de Tarscis revenoient en trois ans une fois, apportans de l'or, de l'argent, des éléphans, des singes, & des paons.

22. Ainsi le Roi Salomon fut plus grand que tous les Rois de ces pays-là, tant en richesses qu'en sagesse.

23. Et tous les Rois de ces pays là cherchoient *à voir* Salomon, pour entendre la sagesse que Dieu lui avoit mise dans le cœur.

24. Et chacun d'eux lui apportoit chaque année son présent, *savoir* des vases d'argent, des vases d'or, des habits, des armes, des choses aromatiques, des chevaux, & des mulets.

25. Salomon avoit aussi quatre mille écuries, & des chevaux, & des chariots, & douze mille hommes de cheval, qu'il mit dans les villes où il tenoit ses chariots, auprès du Roi dans Jérusalem.

26. Et il dominoit sur tous les Rois depuis le fleuve *d'Euphrate*, jusqu'au pays des Philistins, & jusqu'à la frontiére d'Egypte.

27. Et le Roi fit que l'argent étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres, & les cèdres que les figuiers sauvages, qui *sont* par les plaines, tant il y en avoit.

28. Et on tiroit des chevaux d'Egypte pour Salomon, de tous les pays.

29. Le reste des actions de Salomon, tant les prémiéres que les derniéres, n'*est*-il pas écrit dans le livre de Nathan le Prophète, & dans la Prophétie d'Ahija Scilonite, & dans la Vision de Jeddo le Voyant, touchant Jéroboam fils de Nébat?

30. Et Salomon règna quarante ans à Jérusalem sur tout Israël.

31. Puis il s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans la Cité de David son pére; & Roboam son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

L'Arrivée de la Reine de Scéba qui vint à Jérusalem, y étant attirée par le bruit de la magnificence & de la sagesse de Salomon, fait voir que la réputation de ce Prince étoit très-grande, & ce voyage servit même à l'augmenter; en quoi Salomon devoit reconnoitre la vérité des promesses que Dieu lui avoit faites. Il est à remarquer après cela, que cette Reine bénit Dieu de ce qu'il avoit fait monter Salomon sur le Trône, & qu'elle réconnut que c'étoit Dieu qui avoit donné en sa grace ce Prince au peuple d'Israël. Ainsi la venuë de la Reine de Scéba pût servir à lui donner, & à ses sujets, quelque connoissance du vrai Dieu. Mais la principale réflexion que les Chrétiens doivent faire sur cette histoire, est celle que notre Seigneur propose dans l'Evangile, lors que, parlant de ceux qui avoient ouï la prédication de l'Evangile & vû ses miracles, il dit: *La Reine de midi s'élevera en jugement contre cette nation & la condamnera; parce qu'elle vint des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; & il y a ici plus que Salomon.* Il paroit enfin de ce chapitre, que Dieu, selon ses promesses, accorda au Roi Salomon, avec cette sagesse extraordinaire qu'on admiroit en lui, des richesses & une puissance qui le distinguoient de tous les Princes voisins. Cela devoit l'obliger à lui en témoigner sa reconnoissance pendant toute sa vie; mais il abusa de ces avantages au bout de quelque tems; ces richesses le corrompirent, & corrompirent aussi ses sujets; & ce fut ce qui attira sur lui & sur eux les jugemens dont Dieu les avoit menacés. L'abondance & la paix sont ordinairement funestes aux hommes, & l'ingratitude où ils tombent envers Dieu, est ce qui l'engage à les en priver & à les punir.

CHAPITRE X.

Salomon étant mort, & Roboam son fils lui ayant succédé, dix Tribus d'Israël se revoltent de son obéïssance, & s'établissent Jéroboam pour Roi.

ET Roboam vint à Sichem, parce que tout Israël étoit venu à Sichem pour l'établir Roi.

2. Or il arriva que quand Jéroboam fils de Nébat, qui étoit en Egypte, où il s'en étoit fui de devant le Roi Salomon l'eut apris, il revint d'Egypte.

3. Car on l'avoit envoyé appeller. Ainsi Jéroboam & tout Israël vinrent, & parlérent à Roboam, disant:

4. Ton pére a mis sur nous un pesant joug; mais *toi* allège maintenant cette rude servitude de ton pére, & ce pesant joug que *ton pére* à mis sur nous; & nous te servirons.

5. Et il leur *répondit*: Retournez vers moi dans trois jours. Et le peuple s'en alla.

6. Et le Roi Roboam demanda conseil aux vieillards qui avoient été auprès de Salomon son pére lors qu'il vivoit, & il leur dit: Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?

7. Et ils lui répondirent, disant: Si tu traites doucement ce peuple, que tu aies de la complaisance pour eux, & que tu leur donnes de bonnes paroles, ils seront toûjours tes serviteurs.

8. Mais il laissa le conseil que les vieillards lui avoient donné, & demanda conseil aux jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, & qui étoient auprès de lui.

9. Et il leur dit: Que me conseillez vous de répondre à ce peuple, qui m'a parlé & qui m'a dit: Allège le joug que ton pére a mis sur nous?

10. Alors les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, lui répondirent, disant: Tu diras ainsi à ce peuple qui t'a parlé, & qui t'a dit: Ton pére a mis sur nous un pesant joug, mais toi allège-le; tu leur répondras ainsi: Ce qui est le plus petit en moi *est* plus gros que les reins de mon pére.

11. Mon pére a imposé sur vous un pesant joug, mais moi je rendrai vôtre joug encore plus pesant: Mon pére vous a châtiés avec des verges, mais moi *je vous châtierai* avec des foüets garnis de pointes.

12. Trois jours après, Jéroboam avec tout le peuple vint vers Roboam, comme le Roi le leur avoit dit, disant: Retournez vers moi dans trois jours.

13. Mais le Roi leur répondit rudement; car le Roi Roboam ne suivit point le conseil des vieillards.

14. Et il leur parla selon que les jeunes gens lui avoient conseillé, & il leur dit: Mon pére a mis sur vous un pesant joug; mais moi je rendrai vôtre joug encore plus pesant:. Mon pére vous a châtiés avec des verges; mais moi *je vous châtierai* avec des foüets garnis de pointes.

15. Le Roi donc n'écouta point le peuple; car cela étoit dispensé de la part de Dieu, afin que l'Eternel ratifiât la parole qu'il avoit prononcée par Ahija Scilonite à Jéroboam fils de Nébat.

16. Et quand tout Israël eut vû que le Roi ne les avoit point écoutés, le peuple *répondit* au Roi, disant: Quelle part avons-nous avec David? *Nous n'avons* point d'héritage avec le fils d'Isaï: Israël, que chacun *se retire* en ses tentes: Maintenant, David, pourvoi à ta maison. Ainsi tout Israël s'en alla dans ses tentes.

17. Mais pour ce qui est des Enfans d'Israël qui habitoient dans les villes de Juda, Roboam règna sur eux.

18. Alors le Roi Roboam envoya Hadoram, qui *étoit commis* sur les Tributs; mais les Enfans d'Israël l'assomérent de pierres, & il mourut. Et le Roi Roboam se hâta de monter sur un chariot, & il s'enfuït à Jérusalem.

19. Ainsi Israël se rebella contre la maison de David; *ce qui a duré* jusqu'à ce jour.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous apprend, que des douze Tribus d'Israël, sur lesquelles Salomon & David son pére avoient règné, il y en eut dix qui se révoltérent contre Roboam fils de Salomon; de sorte qu'il n'y en eut que deux qui demeuraient sous l'obéïssance des descendans de David, & que les dix autres s'établirent un Roi, savoir Jéroboam, & formérent un Royaume séparé. Ce fut là un événement remarquable; & on peut recueillir du récit qui en est fait dans ce chapitre, que ce fut-là le fruit du mauvais conseil que les jeunes Conseillers de Roboam lui donnérent, en l'engageant à traiter avec rigueur le peuple, qui lui demandoit quelque soulagement. Par où l'on peut voir que les conseils violens & imprudens, tels que sont ordinairement ceux des personnes qui manquent d'âge & d'expérience, sont funestes à ceux qui les suivent, & peuvent même exposer les Etats à de grands maux. Mais ce qu'il faut sur tout considerer, c'est que la révolte des Dix Tribus fut la punition de l'idolatrie & des péchés de Salomon, qui subsistoient encore sous Roboam son fils. L'histoire sainte remarque, *Que tout cela étoit conduit par le Seigneur, afin d'accomplir les paroles qu'il avoit prononcées par le Prophète Ahija*, lequel avoit prédit que dix Tribus seroient séparées du Royaume d'Israël, & que Jéroboam règneroit sur elles. Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir; Dieu punit par ce moyen les péchés des descendans de David, & ceux de tout le peuple; & ce fut la persévérance dans ces mêmes péchés, qui

qui causa enfin la derniére ruine, tant du Royaume de Juda, que de celui d'Israël.

CHAPITRE XI.

Roboam voulant faire la guerre aux dix Tribus qui s'étoient rebellées contre lui, abandonne son entreprise, sur la défense que Dieu lui fit faire par un Prophète de l'exécuter. Il pourvoit à la sureté de son Royaume & bâtit plusieurs forteresses. Les Sacrificateurs & les Lévites qui étoient dans le Royaume des dix Tribus se retirérent vers Roboam à Jérusalem, avec plusieurs autres personnes, à cause de l'idolatrie que Jéroboam avoit introduite. Roboam prend plusieurs femmes, & il lui nait un grand nombre d'enfans.

ET Roboam vint à Jérusalem, & il assembla la maison de Juda & de Benjamin, *savoir* cent quatre vingts mille hommes choisis & faits à la guerre, pour combattre contre Israël, & pour réduire le Royaume à son obéïssance.

2. Mais la parole de l'Eternel fut adressée à Scémahja, Homme de Dieu, & il lui dit:

3. Parle à Roboam fils de Salomon, Roi de Juda, & à tous ceux d'Israël *qui sont* en Juda & en Benjamin, & di leur:

4. Ainsi a dit l'Eternel: Vous ne monterez point, & vous ne combattrez point contre vos fréres; retournez-vous en chacun dans sa maison; car ceci a été fait par moi. Et ils obéïrent à la parole de l'Eternel, & s'en retournérent sans aller contre Jéroboam.

5. Ainsi Roboam demeura à Jérusalem, & il bâtit des villes en Juda pour forteresses.

6. Il bâtit Beth-léhem, Hétam, Tékoah,

7. Beth-sur, Soco, Hadullam,

8. Gath, Maréʃça, Ziph,

9. Adorajim, Lakis, Hazéka,

10. Tsorha, Ajalon, & Hébron, qui *étoient* des villes de forteresse en Juda & en Benjamin.

11. Il fortifia donc ces forteresses-là, & il y mit des Gouverneurs, & des provisions de vivres, d'huile, & de vin.

12. Et *il mit* en chaque ville des boucliers & de javelines, & il les fortifia bien. Ainsi Juda & Benjamin fut à lui.

13. Or les Sacrificateurs & les Lévites, qui *étoient* dans tout Israël, se rangérent vers lui de toutes leurs contrées.

14. Car les Lévites abandonnérent leurs fauxbourgs & leurs possessions, & vinrent à Juda & à Jérusalem, parce que Jéroboam & ses fils les avoient chassés, afin qu'ils ne servissent plus de Sacrificateurs à l'Eternel.

15. Car *Jéroboam* s'étoit établi des Sacrificateurs pour les hauts lieux, pour les démons, & pour les veaux qu'il avoit faits.

16. Et après eux, ceux d'entre toutes les Tribus d'Israël, qui s'étoient appliqués à chercher l'Eternel le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem, pour sacrifier à l'Eternel le Dieu de leurs péres.

17. Et ils fortifiérent le Royaume de Juda, & ils affermirent Roboam fils de Salomon, pendant trois ans, car on suivit les voies de David & de Salomon pendant trois ans.

18. Or Roboam prit pour femme Mahalath, fille de Jérimoth, fils de David; & *aussi* Abihaïl fille d'Eliab, fils d'Isaï;

19. Qui lui enfanta ces fils: Jéhu, Scémarja, & Zaham.

20. Et après elle, il prit Mahaca, fille d'Absçalom, qui lui enfanta Abija, Hattaï, Zizi, & Scélomith.

21. Mais Roboam aima Mahaca, fille d'Absçalom, par dessus toutes ses femmes & ses concubines; car il avoit pris dix-huit femmes & soixante concubines, dont il eut vingt-huit fils, & soixante filles.

22. Et Roboam établit pour Chef Abija fils de Mahaca, afin qu'il fut le Chef par dessus ses fréres; *son intention étoit* de le faire Roi.

23. Et il le faisoit instruire; & il dispersa tous ses fils par toutes les contrées de Juda & de Benjamin, *savoir* par toutes les villes fortes, & il leur donna abondamment dequoi vivre, & il demanda *pour eux* beaucoup de femmes.

REFLEXIONS.

DIEU ne voulut pas que Roboam fit la guerre aux Dix Tribus révoltées, tant parce que la volonté du Seigneur étoit que ces Tribus fussent separées du Royaume de Juda, & qu'elles fissent un Royaume à part, que parce que les Israëlites des Dix Tribus étoient les fréres de ceux de Juda. D'où nous pouvons recueillir, que quand Dieu trouve à propos de nous châtier, en permettant certains événemens, nous devons y acquiescer; & qu'on doit éviter de faire la guerre à ceux avec qui l'on est uni par les liens de la nature, & sur tout par ceux de la Religion; ce qui seroit encore plus criminel dans les Chrétiens, qu'il ne l'eût été dans les Juifs. Ce qui mérite, après cela, nôtre attention dans ce chapitre, c'est que Jéroboam chassa les Sacrificateurs & les Lévites de son Royaume, parce qu'ils ne voulurent pas consentir à l'idolatrie qu'il y avoit établie; en quoi il donna une nouvelle preuve de son impieté & de son ingratitude envers Dieu qui l'avoit élevé sur le Trône. Les Ministres du Seigneur, de leur côté, donnérent alors un bel exemple de zèle & de fermeté; puis qu'ils aimérent mieux quiter leurs maisons & leurs possessions, que de demeurer dans un pays où l'idolatrie étoit publiquement exercée; en quoi ils furent imités par un grand nombre d'Israëlites qui vinrent à Jérusalem

 avec

avec eux. Il faut toûjours s'éloigner des lieux où l'on ne peut pas servir Dieu purement & avec liberté, & préférer l'avantage de le servir, à toutes les commodités de la vie. Mais sur tout, les Ministres de la Religion doivent être les prémiers à s'acquiter de ce devoir, & marquer, en toutes occasions, un zèle & un attachement inviolable pour la gloire de Dieu & pour son service. Après cela, cette retraite des Sacrificateurs, des Lévites, & des Israëlites, qui abandonnérent ainsi leurs demeures, servit à affermir le règne de Roboam; & cela devoit l'engager à maintenir la vraie Religion; mais ce Prince ingrat abandonna Dieu au bout de trois ans, & devint idolatre. Il marqua de plus son impieté, en prenant ce grand nombre de femmes qu'il eut; ce que Dieu avoit deffendu dans sa Loi aux Rois de son peuple; & ce fut aussi par-là qu'il attira sur lui & sur son Royaume les jugemens de Dieu.

CHAPITRE XII.

Roboam & ses sujets étant tombés dans l'idolatrie, & dans plusieurs autres crimes, Dieu pour les punir envoya contr'eux Scisçak Roi d'Egypte, qui prit diverses villes de Juda. Mais Roboam & les Principaux s'étant humiliés, ensuite des remontrances du Prophete Scémahja, Dieu ne permit pas à Scisçak de les détruire; & ce Roi se retira, après avoir pris les trésors du Temple & de la maison royale. Roboam meurt, ayant règné dix sept ans, & Abija son fils lui succéda.

DES que le Royaume de Roboam fut établi & fortifié, il abandonna la Loi de l'Eternel, & tout Israël avec lui.

2. C'est pourquoi il arriva que la cinquiéme année du Roi Roboam, Scisçak Roi d'Egypte monta contre Jérusalem; (parce qu'ils avoient péché contre l'Eternel;)

3. Avec mille deux cents chariots, & soixante mille hommes de cheval; & le peuple qui étoit venu avec lui d'Egypte *étoit* sans nombre; *savoir* les Lybiens, les Sukiens, & les Ethiopiens.

4. Et il prit les villes fortes qui *appartenoient* à Juda, & vint jusqu'à Jérusalem.

5. Alors Scémahja le Prophète vint vers Roboam & *vers* les Principaux de Juda, qui s'étoient assemblés à Jérusalem à cause de Scisçak, & leur dit: Ainsi a dit l'Eternel: Vous m'avez abandonné, c'est pourquoi aussi je vous ai abandonnés entre les mains de Scisçak.

6. Alors les Principaux d'Israël & le Roi s'humiliérent; & dirent: L'Eternel *est* juste.

7. Et quand l'Eternel eût vû qu'ils s'étoient humiliés, la parole de l'Eternel fut adressée à Scémahja, & il lui dit: Ils se sont humiliés; je ne les détruirai point, mais je leur donnerai dans peu de tems quelque moyen d'échaper; & mon couroux ne se répandra point sur Jérusalem par Scisçak.

8. Toutefois ils lui seront asservis, afin qu'ils sachent ce que c'est que de me servir, & que d'être dans la servitude des Royaumes de la terre.

9. Scisçak donc Roi d'Egypte monta contre Jérusalem, & prit les trésors de la maison de l'Eternel, & les trésors de la maison royale; il prit tout; il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avoit faits.

10. Et le Roi Roboam fit des boucliers d'airain au lieu de ceux-là, & il les mit entre les mains des Capitaines des archers qui gardoient la porte de la maison du Roi.

11. Et quand le Roi entroit dans la Maison de l'Eternel, les archers venoient, & les portoient; puis ils les rapportoient dans la chambre des archers.

12. Parce donc qu'il s'humilia, la colère de l'Eternel se détourna de lui, de sorte qu'il ne les détruisit pas entiérement; car il y avoit quelque chose de bon en Juda.

13. Ainsi le Roi Roboam se fortifia dans Jérusalem, & y règna; il *étoit* âgé de quarante & un ans, quand il commença à règner, & il règna dix-sept ans à Jérusalem, qui est la ville que l'Eternel avoit choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël, pour y mettre son Nom. Sa mére s'appelloit Nahama, & *elle étoit* Hammonite.

14. Mais il fit ce qui déplait à *l'Eternel*; car il ne disposa point son cœur pour chercher l'Eternel.

15. Quant aux actions de Roboam, tant les prémiéres que les derniéres, ne *sont-elles* pas écrites dans les livres de Scémahja le Prophète, & de Hiddo le Voyant, parmi les généalogies; avec les guerres que Roboam & Jéroboam ont eues tout le tems qu'ils ont vécu?

16. Et Roboam s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de David, & Abija son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

QUoi que Dieu eût châtié Roboam par la révolte des dix Tribus, ce Prince abandonna Dieu, dès qu'il se vit affermi dans son Royaume; il y introduisit l'idolatrie & toutes sortes d'abominations, & il s'exposa par ce moyen à la colère de Dieu. Quand les hommes ne profitent, ni des châtimens de Dieu, ni de son support, ils s'attirent de nouveaux malheurs, comme cela arriva à Roboam & à ses sujets, qui furent attaqués par le Roi d'Egypte & par ses Alliés. II. Roboam & les Principaux de son Royaume se voyant menaçés, s'humiliérent, ensuite des remontrances du Prophète Scémahja. Dieu les

les épargna à cause de cela, & parce qu'il y avoit encore de la religion & de la pieté dans le Royaume de Juda; comme cela est dit dans ce chapitre; & il ne permit pas au Roi d'Egypte de détruire Jérusalem. Il est raisonnable que ceux qui ont offensé Dieu s'humilient; & sur tout que les Grands, qui d'ordinaire allument la colère céleste, soient les prémiers à l'appaiser Cette humiliation des pécheurs, & la pieté des gens de bien, détournent les jugemens de Dieu, & garantissent même les Etats. Cependant Dieu, pour punir Roboam, voulut que Scisçak emportât tout ce que le Roi Salomon avoit mis de plus précieux dans le Temple & dans son Palais. Par là, Roboam & ses sujets devoient reconnoître, que s'ils continuoient à offenser Dieu, il les abandonneroit, & qu'il livreroit enfin aux idolatres Jérusalem & le Temple que Salomon y avoit bâti. L'on voit au reste ici un grand exemple de l'inconstance des choses humaines. Salomon avoit laissé à Roboam son fils des richesses immenses, & des trésors remplis d'or & d'argent; mais Roboam ne les possèda pas long-tems, & il s'en vit dépouillé, comme il l'avoit déja été de la plus grande partie de ses Etats, il y avoit cinq ans, par la révolte des dix Tribus. Enfin, il faut remarquer, que quoi que Roboam se fut humilié, il n'ôta pas cependant l'idolatrie de son Royaume, & qu'elle continua sous le règne d'Abija son fils. La repentance des pécheurs n'est pas toûjours de durée, & ils retombent souvent dans leur endurcissement, aussi-tôt que Dieu leur donne du repos.

CHAPITRE XIII.

C'est ici l'histoire d'Abija fils de Roboam & second Roi de Juda; il fit la guerre a Jéroboam Roi d'Israël; & après lui avoir reproché, & à ses sujets, de s'être rebellés contre la maison de David, & d'avoir abandonné le service de Dieu, il le vainquit, par l'assistance du Seigneur. Abija mourut étant frappé de Dieu, & n'ayant régné que trois ans.

LA dixhuitiéme année du Roi Jéroboam Abija commença à règner sur Juda:

2. Et il règna trois ans dans Jérusalem. Sa mére s'appelloit Micaja, & *elle étoit* fille d'Uriel de Guibha. Or il y eut guerre entre Abija & Jéroboam.

3. Et Abija rangea en bataille une armée composée de gens vaillans à la guerre, *qui étoient* quatre cents mille hommes choisis. Et Jéroboam avoit rangé contre lui en bataille huit cents mille hommes choisis, forts & vaillans.

4. Et Abija se posta sur la montagne de Tsémarajim, qui *étoit* dans les montagnes d'Ephraïm, & il dit: Jéroboam & tout Israël, écoutez-moi;

5. Ne devez-vous pas savoir que l'Eternel, le Dieu d'Israël, a donné pour toûjours le Royaume à David sur Israël, à lui & à ses fils, par une alliance inviolable?

6. Mais Jéroboam fils de Nebat, serviteur de Salomon fils de David, s'est élevé, & s'est rebellé contre son Seigneur;

7. Et des hommes de néant & de méchans garnemens se sont assemblés vers lui, qui se sont fortifiés contre Roboam fils de Salomon, parce que Roboam étoit *comme un* enfant & de petit courage, & il ne tint pas devant eux.

8. Et maintenant vous pensez de tenir contre le Royaume de l'Eternel, *qui est* entre les mains des fils de David, parce que vous *êtes* une grande multitude, & que les veaux d'or, que Jéroboam vous a faits pour vos dieux, *sont* avec vous.

9. N'avez-vous pas rejetté les Sacrificateurs de l'Eternel, les fils d'Aaron, & les Lévites? Et ne vous êtes-vous pas fait des Sacrificateurs à la façon des peuples des *autres* pays, tous ceux qui sont venus pour être consacrés avec un jeune veau & avec sept béliers, pour être Sacrificateurs de ce qui n'est pas Dieu?

10. Mais pour nous, l'Eternel est nôtre Dieu, & nous ne l'avons point abandonné, & les Sacrificateurs qui font le service à l'Eternel sont enfans d'Aaron, & les Lévites *sont employés* à cette œuvre.

11. Et on fait fumer les holocaustes chaque matin & chaque soir à l'Eternel, & le parfum des choses aromatiques, & les pains de proposition sont arrangés sur la table pure, & on allume le chandelier d'or, avec ses lampes, chaque soir; car nous gardons ce que l'Eternel nôtre Dieu veut qu'on garde, mais vous l'avez abandonné.

12. C'est pourquoi, voici: Dieu est avec nous pour *être nôtre* Chef, & *nous avons* les Sacrificateurs, & les trompettes de son éclatant, pour les faire rétentir contre vous. Enfans d'Israël, ne combattez pas contre l'Eternel le Dieu de vos péres; car il ne vous en prendra pas bien.

13. Mais Jéroboam fit prendre un détour à une embuscade, afin qu'elle se jettât sur eux par derriére; de sorte que les *Israëlites* se présentérent en face à Juda, & l'embuscade *étoit* par derriére.

14. Et ceux de Juda regardérent, & voici, ils avoient la bataille en face & par derriére, & ils s'écriérent à l'Eternel, & les Sacrificateurs sonnérent des trompettes.

15. Tous ceux de Juda poussérent aussi des cris de joie; & il arriva comme ils poussoient des cris de joie, que Dieu frappa Jéroboam & tout Israël, devant Abija & Juda;

16. Et

16. Et les enfans d'Israël s'enfuïrent de devant Juda ; parce que Dieu les avoit livrés entre leurs mains.

17. Abija donc & son peuple en firent un fort grand carnage ; de sorte qu'il tomba d'Israël cinq cents mille hommes choisis, qui furent blessés à mort.

18. Ainsi les enfans d'Israël furent abbaissés en ce tems-là ; mais les enfans de Juda furent fortifiés, parce qu'ils s'étoient appuyés sur l'Eternel le Dieu de leurs péres.

19. Et Abija poursuivit Jéroboam, & lui prit des villes ; *savoir* Béth-el, & les villes de son ressort ; Jesçana, & les villes de son ressort ; Héphrajim, & les villes de son ressort.

20. Et Jéroboam n'eut plus de force pendant les tems d'Abija ; mais l'Eternel le frappa, & il mourut.

21. Ainsi Abija se fortifia, & il prit quatorze femmes, & il en eut vingt & deux fils, & seize filles.

22. Le reste des actions d'Abija, & sa conduite, & ses paroles *sont* écrites dans les Mémoires de Hiddo le Prophète.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut remarquer sur ce chapitre, c'est prémiérement, que dans la guerre qu'Abija eut contre Jéroboam Roi d'Israël, il lui reprocha, & aux Dix Tribus, d'avoir abandonné le Service & la Loi de Dieu, & de s'être fait des idoles ; & qu'il fit même paroitre une grande confiance en Dieu. Ces reproches étoient justes & bien fondés ; cependant Abija étoit lui-même un Prince impie ; & quoi qu'il se glorifiat d'avoir conservé avec ses sujets le pur service de Dieu, il étoit aussi idolatre. Mais les méchans marquent ainsi du zèle pour Dieu & pour la Réligion, lorsque cela peut servir à leurs intérêts, & ils condamnent les autres dans le tems qu'ils sont eux-mêmes très-coupables. Toutefois parce qu'Abija étoit de la famille de David, & qu'il y avoit dans son Royaume des gens qui craignoient Dieu, & qui se confioient en lui, ce Prince vainquit Jéroboam. Il faut remarquer enfin, que Dieu, qui n'avoit pas permis que Roboam, pére d'Abija, fit la guerre à Jéroboam, quelques années auparavant, parce qu'il vouloit que le Royaume des Dix Tribus demeurât séparé de celui de Juda, & parce que l'idolatrie n'y étoit pas encore établie alors, n'empécha pas Abija de faire la guerre à ce même Prince, & qu'il lui accorda une victoire signalée, un très grand nombre d'Israélites ayant été deffaits. Dieu voulut par-là punir le Roi Jéroboam, humilier les Israëlites ses sujets, & leur montrer que l'idolatrie qui régnoit parmi eux l'irritoit, & que le vrai service divin, & son alliance étoient attachés au Royaume de Juda. Si donc Dieu donna des succès heureux à Abija, il le fit pour la gloire de son nom, & pour le bien de son peuple ; & c'est ainsi que Dieu permet quelquefois que les entreprises des méchans réussissent, lors qu'elles sont bonnes en elles-mèmes, ou qu'elles peuvent servir à l'avancement de sa gloire.

CHAPITRE XIV.

Abija, second Roi de Juda, étant mort, il eut pour successeur Asa son fils, qui fut un Roi craignant Dieu, & qui ôta l'idolatrie, & rétablit le service divin. Il gouverna son Royaume avec beaucoup de sagesse & de valeur ; & les Ethiopiens étant venus lui faire la guerre avec une nombreuse armée, il implora le secours du Seigneur, & il les défit.

PUis Abija s'endormit avec ses péres, & on l'ensévelit dans la ville de David, & Asa son fils règna en sa place ; & de son tems le pays fut en repos pendant dix ans.

2. Or Asa fit ce qui est bon & droit devant l'Eternel son Dieu.

3. Car il ôta les autels *des dieux* des étrangers, & les hauts lieux, & brisa les statuës, & coupa les bôcages.

4. Et il commanda à Juda d'invoquer l'Eternel le Dieu de leurs péres, & d'observer sa loi & ses commandemens.

5. Il ôta aussi de toutes les villes de Juda les hauts lieux & les tabernacles ; & le Royaume fut en repos sous son gouvernement.

6. Il bâtit aussi des villes fortes en Juda, parce que le pays étoit en repos ; & pendant ces années-là il *n'y eut* point de guerre contre lui, parce que l'Eternel lui donnoit du repos.

7. Car il dit à Juda : Bâtissons ces villes, & les environnons de murailles, de tours, de portes, & de barres, pendant que nous sommes maîtres du pays ; parce que nous avons cherché l'Eternel nôtre Dieu, & que nous l'avons invoqué, il nous a donné du repos de tous côtés. C'est pourquoi ils bâtirent, & ils prospérérent.

8. Or Asa avoit dans son armée trois cents mille *hommes* de ceux de Juda, qui portoient des boucliers & des javelines, & deux cents quatre vingt mille de ceux de Benjamin, qui portoient le bouclier, & qui tiroient de l'arc, qui *étoient* tous forts & vaillans.

9. Et Zéraph Ethiopien sortit contr'eux avec une armée d'un million *d'hommes*, & de trois cents chariots ; & il vint jusqu'à Maresça.

10. Et Asa alla au devant de lui, & on rangea la bataille dans la vallée de Tséphat, auprès de Maresça.

11. Alors Asa cria à l'Eternel son Dieu, & dit : Eternel, il ne t'est pas plus

plus *difficile* d'aider celui qui n'a point de force, que celui qui est en grand nombre: Aide nous, Eternel nôtre Dieu; car nous nous sommes appuyés sur toi, & nous sommes venus en ton nom contre cette multitude. Tu *es* l'Eternel nôtre Dieu; que l'homme ne prévale pas contre toi.

12. Et l'Eternel frappa les Ethiopiens devant Asa & devant Juda; de sorte que les Ethiopiens s'enfuïrent.

13. Et Asa & le peuple qui *étoit* avec lui les poursuivirent jusqu'à Guérar; & il tomba *tant* d'Ethiopiens, qu'ils n'eurent plus aucune force; car ils furent défaits devant l'Eternel, & devant son camp, & on en emporta un fort grand butin.

14. Ils battirent aussi toutes les villes *qui étoient* autour de Guérar, parce que la terreur de l'Eternel étoit sur eux; & ils pillérent toutes ces villes-là, parce qu'il y avoit un gros butin.

15. Ils battirent aussi les tentes des troupeaux, & emmenérent des brébis & des chameaux en abondance; puis ils retournérent à Jérusalem.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous met devant les yeux la piété du Roi Asa, & la récompense que Dieu lui accorda. Asa signala sa piété en ôtant de son Royaume les autels des faux dieux, & les idoles qui avoient été introduites sous le règne de Salomon, & conservées sous celui de Roboam & d'Abija ses prédécesseurs & ses péres. C'est là un bel exemple, qui doit inciter les Princes à ne pas souffrir l'impiété dansé leurs Etats, & à y faire fleurir la Religion & les bonnes mœurs. II. Dieu bénit le Roi Asa, il fortifia son Royaume, & il lui accorda la paix & le repos. Il est vrai qu'Asa fut attaqué par les Cusçiens, qui vinrent contre lui avec une armée formidable; mais ce Prince ayant invoqué le Seigneur avec une profonde humilité & une grande confiance, il mit les Cusçiens en fuite. Dieu bénit & protège ainsi les bons Princes, & généralement tous ceux qui ont un vrai zèle pour sa gloire, & qui le craignent; & s'il permet qu'ils soient exposés à de grands dangers, il déploie sa puissance en leur faveur pour les en délivrer.

CHAPITRE XV.

Le Prophète Azaria exhorte Asa, troisiéme Roi de Juda, à achever d'ôter l'idolatrie. Ce Prince touché des remontrances du Prophète, renouvelle l'alliance avec Dieu, & la fait jurer à tout le peuple, Il brise une idole que Mahaca sa mere avoit faite, & qu'elle servoit; & il remet dans le Temple les choses qui étoient consacrées à Dieu. A cause de cela le Seigneur continua à le bénir, & le fit jouïr d'une longue paix.

ALors l'Esprit de Dieu fut sur Hazaria fils de Hoded.

2. Et il sortit au devant d'Asa, & lui dit: Asa, & tout Juda & Benjamin, écoutez-moi. L'Eternel *est* avec vous, tandis que vous êtes avec lui; & si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera.

3. Ceux d'Israël ont été long-tems sans le vrai Dieu, sans Sacrificateur qui enseignât, & sans Loi.

4. Mais quand ils se sont retournés dans leur angoisse vers l'Eternel le Dieu d'Israël, & qu'ils l'ont cherché, ils l'ont trouvé.

5. En ce tems-là, il n'*y avoit* point de paix pour ceux qui alloient & venoient, parce qu'*il y avoit* de grands troubles parmi tous les habitans du pays.

6. Car une nation étoit foulée par l'autre, & une ville par l'autre; parce que Dieu les avoit troublés par toute sorte d'angoisses.

7. Vous donc fortifiez-vous, & que vos mains ne soient point lâches; car il y a un salaire pour ce que vous ferez.

8. Dès qu'Asa eut entendu ces paroles-là, & la prophétie de Hoded le Prophète, il se fortifia, & il ôta les abominations de tout le pays de Juda & de Benjamin, & des villes qu'il avoit prises dans la montagne d'Ephraïm, & il rétablit l'autel de l'Eternel, qui *étoit* devant le portique de l'Eternel.

9. Puis il assembla tout Juda & *tout* Benjamin, & ceux d'Ephraïm, de Manassé & de Siméon qui demeuroient avec eux; car plusieurs d'Israël s'étoient rendus à lui, voyant que l'Eternel son Dieu *étoit* avec lui.

10. Ils s'assemblérent donc à Jérusalem, le troisiéme mois de la quinziéme année du règne d'Asa.

11. Et ils sacrifiérent en ce jour-là à l'Eternel sept cents taureaux, & sept mille brébis, du butin *qu'ils* avoient amené.

12. Et ils rentrérent dans l'alliance pour chercher l'Eternel le Dieu de leurs péres, de tout leur cœur & de toute leur ame.

13. De sorte *qu'il fut résolu de* faire mourir tous ceux qui ne rechercheroient point l'Eternel le Dieu d'Israël, tant les petits que les grands, tant les hommes que les femmes.

14. Et ils jurérent à l'Eternel à haute voix, & avec des cris de joie, avec des trompettes, & des cors.

15. Et tout Juda se réjouït de ce ferment-là; parce qu'ils avoient juré de tout leur cœur, & qu'ils avoient recherché l'Eternel de toute leur affection, &

& qu'ils l'avoient trouvé ; & l'Eternel leur donna du repos tout autour.

16. Et même *Aſa* ôta la régence à Mahaca ſa mére, parce qu'elle avoit fait une idole infame pour un bôcage. De plus Aſa mit en piéces ſon marmouſet, & *le* briſa, & *le* brûla près du torrent de Cédron.

17. Toutefois les hauts lieux ne furent point ôtés du milieu d'Iſraël ; & néanmoins le cœur d'Aſa fut droit tout le tems de ſa vie.

18. Et il remit dans la maiſon de Dieu les choſes que ſon pére avoit conſacrées, & ce qu'il avoit auſſi conſacré, argent, or, & vaiſſeaux.

19. Et il n'y eut point de guerre juſqu'à la trente cinquiéme année du règne d'Aſa.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous apprend, que le Roi Aſa, encouragé par la victoire ſignalée qu'il venoit de remporter ſur les Ethiopiens, & par les exhortations du Prophète Hazaria, s'appliqua avec un nouveau zèle à rétablir le ſervice divin dans ſa pureté. Il voulut que tout le peuple renouvellât l'alliance avec Dieu, par un ſerment ſolemnel ; ce qui fut exécuté avec de grandes démonſtrations de joie. Il ordonna que, conformément à la Loi divine, on fit mourir tous ceux qui adoreroient les idoles. Il ôta même l'autorité à ſa mére, parce qu'elle étoit idolatre. Toutes ces marques de la pieté d'Aſa furent ſi agréables à Dieu, qu'il lui accorda & à ſes ſujets une grande tranquilité & une très-longue paix. Les principaux ſoins des Princes & des peuples doivent être de ſe rendre Dieu favorable, par un attachement ſincère à la Religion & à ſes loix ; c'eſt par là qu'ils s'affermiſſent & qu'ils aſſurent leur bonheur ; comme le Prophète Hazaria le répréſentoit au Roi Aſa & à ſon peuple, en leur diſant : *Le Seigneur eſt avec vous, pendant que vous êtes avec lui ; ſi vous le cherchez, vous le trouverez ; mais ſi vous l'abandonnez, il vous abandonnera.* Il faut pourtant remarquer, que ce qui eſt dit dans ce chapitre, *que le cœur d'Aſa fut droit tout le tems de ſa vie*, ſignifie qu'il conſerva toûjours le ſervice de Dieu, & qu'il ne devint pas idolatre ; car au reſte, ce Prince tomba dans de grandes fautes ſur la fin de ſa vie ; comme on le voit dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE XVI.

Aſa Roi de Juda étant attaqué par Bahaſça Roi d'Iſraël, appelle Benhadad Roi de Syrie à ſon ſecours. Le Prophète Hanani l'en reprend, & le cenſure de ce qu'il ne s'étoit pas confié en Dieu ſeul, qui l'avoit aſſiſté dans la guerre qu'il avoit eue avec les Ethiopiens. Aſa irrité de ces reproches fit mettre le Prophète en priſon & il commença alors à opprimer quelques perſonnes. Quelque tems après il tomba malade, & eut recours aux medicins plûtôt qu'à Dieu ; il mourut l'an quarante & un de ſon règne, & Joſaphat ſon fils regna aprés lui.

LA trente & ſixiéme année du règne d'Aſa, Bahaſça Roi d'Iſraël monta contre Juda, & fortifia *la ville de* Rama, afin de ne laiſſer ſortir ni entrer perſonne vers Aſa Roi de Juda.

2. Et Aſa tira l'or & l'argent des tréſors de la maiſon de l'Eternel & de la maiſon Royale : & il envoya vers Benhadad Roi de Syrie, qui habitoit à Damas, pour *lui* dire :

3. *Il y a* alliance entre moi & toi, & entre mon pére & le tien ; voici, je t'envoie de l'argent & de l'or ; va, romps l'alliance que tu as avec Bahaſça Roi d'Iſraël, afin qu'il ſe retire de moi.

4. Et Benhadad fit ce que le Roi Aſa ſouhaitoit ; & il envoya les Capitaines de l'armée qu'il avoit, contre les villes d'Iſraël, qui battirent Hijon, Dan, Abelmajim, & tous les magazins des villes de Nephthali.

5. Et il arriva que dès que Bahaſça eut entendu *cela*, il ceſſa de bâtir Rama, & il fit ceſſer le travail.

6. Alors le Roi Aſa prit tous ceux de Juda, qui emportérent les pierres & le bois de Rama, que Bahaſça faiſoit bâtir, & il en bâtit Guébah & Mitſpa.

7. En ce tems-là Hanani le Voyant vint vers Aſa Roi de Juda, & lui dit : Parce que tu ne t'ès point appuié ſur l'Eternel ton Dieu, l'armée du Roi de Syrie eſt échapée de ta main.

8. Les Ethiopiens & les Libiens n'étoient-ils pas une fort grande armée, ayant des chariots & de la cavalerie en grand nombre ? Mais parce que tu t'appuyois ſur l'Eternel, il les livra entre tes mains.

9. Car les yeux de l'Eternel regardent çà & là par toute la terre, afin qu'il ſe montre puiſſant, en faveur de ceux qui ſont d'un cœur droit envers lui. Tu as agi follement en cela ; car déſormais tu auras toûjours des guerres.

10. Et Aſa irrité contre le Voyant, le mit en priſon ; car il fut fort indigné contre lui à cauſe de cela. Aſa opprima auſſi en ce tems-là quelques-uns du peuple.

11. Quant aux autres actions d'Aſa, tant les prémiéres que les derniéres, voilà, elles *ſont* écrites dans le livre des Rois de Juda & d'Iſraël.

12. Et Aſa la trente & neuviéme année de ſon règne fut malade des piés, & ſa maladie fut extrème ; & cependant il ne chercha point l'Eternel dans ſa maladie, mais *il chercha* les médecins.

13. Puis Aſa s'endormit avec ſes péres,

res, & il mourut la quarante & unième année de ſon règne.

14. Et on l'enſevelit dans le ſépulcre qu'il s'étoit *fait* creuſer dans la Cité de David, & on le coucha dans un lit qu'il avoit rempli de choſes aromatiques, & d'épiceries préparées par art de parfumeur, & on en brûla ſur lui une fort grande abondance.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à conſiderer dans ce chapitre, c'eſt qu'Aſa, qui avoit fait paroitre tant de pieté pendant longtems, s'oublia dans les dernières années de ſon règne. Se voyant attaqué par Bahaſça Roi d'Iſraël, au lieu de ſe confier en Dieu, dont il avoit éprouvé l'aſſiſtance lors que les Ethiopiens lui avoient fait la guerre, il cherche du ſecours auprès de Benhadad Roi de Syrie; il le ſollicite même & l'engage par de l'argent à rompre l'alliance qu'il avoit avec Bahaſça Roi d'Iſraël; ce qui étoit une action contraire à la bonne-foi & à la juſtice. Cenſuré par le Prophète Hanani, il s'irrite contre lui & le fait mettre en priſon; il commence à opprimer ſes ſujets; enfin il tombe malade, & dans ſa maladie il n'a recours qu'aux médecins, & ne ſe tourne pas du côté du Seigneur, & ce fut ainſi que finit le Roi Aſa. Voilà une ſuite d'actions qui répondent bien mal à ce qu'il avoit fait auparavant, & qui marquent que ſon cœur s'étoit détourné de Dieu. Ce changement qui arriva en Aſa nous montre, qu'il ne ſert de rien d'avoir bien commencé, & d'avoir fait ſon devoir pendant quelque tems, ſi l'on ne perſévére pas. Ceci avertit les perſonnes qui ont de la pieté de ſe tenir ſur leurs gardes, de peur que tombant dans le relâchement, elles ne ſe privent des effets de l'amour du Seigneur & de ſa protection; Dieu n'accordant & ne continuant ſes graces qu'à ceux qui le ſervent d'un cœur droit & ſincère; comme le Prophète Hanani nous l'apprend dans ces belles paroles: *Les yeux du Seigneur regardent par toute la terre, afin de montrer ſa puiſſance en faveur de tous ceux qui ſont droits de cœur devant lui.*

CHAPITRE XVII.

C'eſt ici que commence l'hiſtoire de Joſaphat, cinquantième Roi de Juda. Ce fut un bon Prince; il détruiſit l'idolatrie; & il envoya des Lévites par tout ſon Royaume, pour inſtruire le peuple dans la loi de Dieu. Le Seigneur le bénit à cauſe de ſa pieté, enſorte qu'il devint extrèmement puiſſant.

ET Joſaphat fils d'Aſa régna en ſa place, & ſe fortifia contre Iſraël.

2. Car il mit des gens de guerre dans toutes les villes fortes de Juda, & des garniſons par le pays de Juda, & dans les villes d'Ephraïm qu'Aſa ſon pére avoit priſes.

3. Et l'Eternel fut avec Joſaphat, parce qu'il ſuivit les prémiéres voies de David ſon pére, & qu'il ne rechercha point les Bahalins.

4. Mais il rechercha le Dieu de ſon pére, & il marcha dans ſes commandemens, & non pas ſelon ce qu'Iſraël faiſoit.

5. L'Eternel affermit donc le Royaume entre ſes mains; & tous ceux de Juda apportoient des préſens à Joſaphat; de ſorte qu'il eut de grandes richeſſes & une grande gloire

6. Et appliquant de plus en plus ſon cœur aux voies de l'Eternel, il ôta encore de Juda les hauts lieux, & les bôcages.

7. Et la troiſiéme année de ſon règne, il envoya de ſes principaux Gouverneurs, ſavoir Benhajil, Hobadja, Zacharie, Nathanaël & Micaja, pour enſeigner dans les villes de Juda;

8. Et avec eux des Levites, *ſavoir* Scemaja, Nethanja, Zébadja, Hazaël, Scémiramoth, Jéhonathan, Adonija, Tobija, & Tob-adonija, Lévites, & avec eux Eliſçamah, & Jéhoram Sacrificateurs;

9. Qui enſeignérent *ceux qui étoient* en Juda, ayant avec eux le livre de la Loi de l'Eternel; & qui firent le tour de toutes les villes de Juda, enſeignant le peuple.

10. Et la terreur de l'Eternel fut ſur tous les Royaumes des pays qui *étoient* tout autour de Juda, de ſorte qu'ils ne firent point la guerre à Joſaphat.

11. On apportoit encore des préſens de la part des Philiſtins à Joſaphat, & de l'argent de tribut; même les Arabes lui amenoient des troupeaux, ſept mille ſept cents moutons, & ſept mille ſept cents boucs.

12. Ainſi Joſaphat alloit croiſſant juſqu'au plus haut point; & il bâtit en Juda des châteaux & des villes fortes.

13. Et il eut de grands biens dans les villes de Juda, & des gens de guerre forts & vaillans à Jéruſalem.

14. Et *c'eſt* ici leur dénombrement ſelon la maiſon de leurs péres: Les Chefs des milliers de Juda *furent*, Hadna le Capitaine; & avec lui trois cents mille *hommes* forts & vaillans:

15. Et après lui Johanan le Capitaine; & avec lui deux cents quatre vingt mille:

16. Et après lui Hamaſia fils de Zicri, qui s'étoit volontairement offert à l'Eternel; & avec lui deux cents mille *hommes* forts & vaillans.

17. Et de Benjamin, Eljadah, homme fort & vaillant, & avec lui deux cents mille *hommes* équipés d'arcs & de boucliers.

18. Et après lui Jéhozabad, & avec lui cent & quatre vingt mille *hommes* équipés pour le combat.

19. Ce

19. Ce *sont* là ceux qui servoient le Roi, outre ceux que le Roi avoit mis dans les villes fortes par tout *le pays de* Juda.

REFLEXIONS.

LA vie du pieux Roi Josaphat mérite d'être bien considérée. Ce Prince se rendit agréable à Dieu dès le commencement de son règne. Il imita ce qu'il y avoit eu de loüable dans la vie d'Asa son pére; il ôta même en plusieurs endroits les hauts lieux où l'idolatrie étoit encore exercée; & il envoya des Lévites par tout son Royaume, pour instruire ses sujets dans la Loi du Seigneur, & pour leur enseigner à le craindre; ce qui fit que Dieu le bénit & l'éleva à une grande puissance, qui le rendit redoutable à ses voisins. Les Rois & les Magistrats Chrétiens ne doivent pas avoir moins de zèle pour procurer l'avancement de la gloire de Dieu, & sur tout pour faire en sorte que les peuples soient instruits dans la Religion par de bons & fidèles Ministres. C'est aussi là ce qui attire sur ceux qui gouvernent, & sur les Etats qui leur sont soumis, la protection du ciel, & ce qui les fait prospérer.

CHAPITRE XVIII.

Le Roi Josaphat s'allie avec Achab Roi d'Israël, en faisant épouser la fille d'Achab à Joram son fils. Il se joignit à Achab pour faire la guerre aux Syriens; mais il voulut prémiérement s'informer de la volonté du Seigneur, qui lui fut déclarée par le Prophète Michée, lequel, contre le sentiment de quatre cents faux Prophètes, dit, que Dieu ne béniroit pas cette entreprise. Achab irrité contre Michée le fit mettre en prison, & livra bataille au Roi de Syrie; mais il y fut tué; & Josaphat manqua d'y perdre aussi la vie.

JOSAPHAT, ayant beaucoup de richesses & d'honneur, fit alliance avec Achab.

2. Et au bout de quelques années, il descendit vers Achab à Samarie. Et Achab tua pour lui, & pour le peuple qui *étoit* avec lui, un grand nombre de brébis & de taureaux, & il le porta à monter contre Ramoth de Galaad.

3. Car Achab Roi d'Israël dit à Josaphat Roi de Juda: Ne viendras-tu pas avec moi à Ramoth de Galaad? Et il lui *répondit:* Dispose de moi comme de toi, & de mon peuple comme de ton peuple, & *sache* que *nous irons* avec toi à cette guerre.

4. Mais Josaphat dit au Roi d'Israël: Je te prie qu'aujourd'hui tu t'informes de la parole de l'Eternel.

5. Et le Roi d'Israël assembla quatre cents Prophètes, auxquels il dit: Irons-nous à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou m'en désisterai-je? Et ils *répondirent:* Monte; car Dieu *la* livrera entre les mains du Roi.

6. Mais Josaphat dit: N'*y a-t-il* point ici encore quelque Prophète de l'Eternel, afin que nous nous enquérions de lui?

7. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat: *Il y a* encore un homme par qui on peut consulter l'Eternel; mais je le hais, car il ne prophètise rien de bien, quand il est question de moi, mais toûjours du mal; c'est Michée fils de Jimla. Et Josaphat *répondit:* Que le Roi ne parle pas ainsi.

8. Alors le Roi d'Israël appella un Officier, auquel il dit: Fai venir en diligence Michée fils de Jimla.

9. Or le Roi d'Israël, & Josaphat Roi de Juda, étoient assis chacun sur son Trône, revêtus de *leurs* habits, & ils étoient assis dans la place vers l'entrée de la porte de Samarie; & tous les Prophètes prophètisoient en leur présence.

10. Alors Tsidkija fils de Kénahana s'étant fait des cornes de fer, dit: Ainsi a dit l'Eternel: Avec ces *cornes* tu heurteras les Syriens, jusqu'à les détruire entiérement.

11. Et tous les Prophètes prophètisoient de même, disant: Monte à Ramoth de Galaad, & tu prospéreras; & l'Eternel *la* livrera entre les mains du Roi.

12. Or le messager qui étoit allé appeller Michée lui parla & lui dit: Voici, les Prophètes prédisent tous d'une voix du bien au Roi; je te prie donc que ta parole soit semblable *à celle* de chacun d'eux, & prédi-lui du bien.

13. Mais Michée *répondit:* L'Eternel *est* vivant, que je dirai ce que mon Dieu dira.

14. Il vint donc vers le Roi; & le Roi lui dit: Michée, irons-nous à la guerre contre Ramoth de Galaad, ou m'en désisterai-je? Et il *répondit:* Montez & vous prospérerez, & ils seront livrés entre vos mains.

15. Et le Roi lui dit: Jusqu'à combien de fois te conjurerai-je, afin que tu ne me dises que la vérité au nom de l'Eternel.

16. Et il *répondit:* J'ai vû tout Israël dispersé par les montagnes, comme un troupeau de brébis qui n'a point de pasteur. Et l'Eternel a dit: Ces gens-ci *sont* sans Seigneur; que chacun s'en retourne dans sa maison en paix.

17. Alors le Roi d'Israël dit à Josaphat: Ne t'ai je pas bien dit, qu'il ne prophètise rien de bien, quand il est question de moi, mais *seulement* du mal?

18. Et *Michée* dit; C'est pourquoi écoutez la parole de l'Eternel: J'ai vû l'Eternel assis sur son Trône, & toute l'armée des cieux qui se tenoit à sa droite & à sa gauche.

19. Et l'Eternel a dit : Qui est-ce qui séduira Achab Roi d'Israël, afin qu'il monte, & qu'il périsse à Ramoth de Galaad ? Sur quoi l'un disoit d'une sorte, & l'autre d'une autre.
20. Alors un Esprit s'avança, & se tint devant l'Eternel, & dit : Je le séduirai. Et l'Eternel lui dit : Comment ?
21. Et il *répondit :* Je sortirai, & je serai un esprit menteur en la bouche de tous ses Prophètes. Et l'*Eternel* dit : Tu le séduiras, & même tu en viendras à bout : Sors & fais ainsi.
22. Maintenant donc, voici l'Eternel a mis un esprit menteur dans la bouche de tes Prophètes ; & l'Eternel a prononcé du mal contre toi.
23. Alors Tsidkija fils de Kénahana s'approcha, & frappa Michée sur la jouë, & lui dit : Par quel chemin l'Esprit de l'Eternel s'est il éloigné de moi pour te parler ?
24. Et Michée *répondit :* Voici, tu *le* verras en ce jour-là que tu iras de chambre en chambre pour te cacher.
25. Alors le Roi d'Israël dit : Qu'on prenne Michée, & qu'on le mène vers Amon Capitaine de la ville, & vers Joas fils du Roi.
26. Et qu'on leur dise : Ainsi a dit le Roi : Mettez cet homme en prison, & donnez-lui très-peu de pain à manger & fort peu d'eau, jusqu'à-ce que je retourne en paix.
27. Et Michée *répondit :* Si jamais tu retournes en paix, l'Eternel n'aura point parlé par moi. Il dit encore : Ecoutez ceci, peuples, *vous* tous qui êtes ici.
28. Le Roi d'Israël donc monta, avec Josaphat Roi de Juda, contre Ramoth de Galaad.
29. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : Que je me déguise, & que j'aille au combat ; mais toi revêts toi de tes habits. Le Roi d'Israël donc se déguisa, & ainsi ils vinrent au combat.
30. Or le Roi des Syriens avoit donné cet ordre aux Capitaines de ses chariots : Vous ne combattrez contre qui que ce soit, ni petit ni grand, si non contre le Roi d'Israël.
31. Il arriva donc que dès que les Capitaines des chariots eurent vû Josaphat, ils dirent : C'est ici le Roi d'Israël ; & ils l'environnérent pour combattre contre lui ; mais Josaphat s'écria, & l'Eternel vint à son secours, & Dieu fit qu'ils s'éloignérent de lui.
32. Et dès que les Capitaines des chariots eurent vû que ce n'étoit pas le Roi d'Israël, ils se détournérent de lui.
33. Alors quelqu'un tira de *son* arc de toute sa force, & frappa le Roi d'Israël entre les jointures de la cuirasse. Et il dit au cocher : Detourne toi, & méne-moi hors du camp ; car on m'a fort blessé.
34. Et en ce jour-là le combat se renforça ; & le Roi d'Israël demeura dans *son* chariot, vis-à-vis des Syriens, jusqu'au soir, & il mourut dans le tems que le soleil se couchoit.

REFLEXIONS.

JOSAPHAT commit une grande faute, en faisant épouser à Joram son fils Hatalie fille d'Achab, qui étoit un Prince impie & idolatre, & en allant avec lui en guerre contre les Syriens. Les grands maux qu'Hatalie fit dans la suite, & le mauvais succès qu'eut cette guerre, nous montrent, qu'il est toûjours dangereux d'être dans la societé des méchans ; & qu'en particulier les Rois pieux ne doivent pas s'unir avec les Princes impies ou idolatres. II. Josaphat fit cependant paroître sa pieté, en ce qu'avant que d'aller combattre contre les Syriens, il fit consulter un Prophète du Seigneur ; mais il pécha, en ce qu'après avoir entendu Michée, il ne suivit pas ses conseils, & qu'il ne laissa pas d'aller à cette guerre. Avant que de rien entreprendre, on doit consulter le Seigneur, & examiner si ce que l'on veut faire est conforme à ses intentions ; & lors qu'elles nous sont connuës, il faut les suivre. Plusieurs écoutent la voix de Dieu & de ses Ministres, & connoissent sa volonté ; mais quand elle est contraire à ce qu'ils souhaitent & à ce qu'ils ont résolu, ils n'y ont point d'égard. III. Le Roi Achab n'aimoit pas Michée, parce que ce Prophète ne lui disoit pas des choses agréables, & qu'il ne lui prédisoit que du mal ; il le fit même mettre en prison ; & il eut plus de confiance à ses Prophetes, qui lui promettoient la victoire, qu'en ce que Michée lui annonçoit. Il vaut mieux écouter ceux qui nous parlent sincérement, quand même ils nous diroient des choses fâcheuses, que ceux qui nous flattent. Mais quand les hommes s'offensent de la vérité, & qu'ils veulent être trompés, Dieu les laisse dans leur aveuglement. Ce fut ce qui arriva à Achab ; Dieu le voyant obstiné permit qu'il fût séduit par ces faux Prophètes. Mais il ne faut pas croire, que Dieu inspirât à ces Prophètes un esprit de mensonge, ou qu'il fût la cause de l'incrédulité & de l'obstination de ce Roi. Enfin, l'événement vérifia la prédiction de Michée : Achab fut vaincu & tué ; & pour ce qui est de Josaphat, qui n'avoit pas eu le courage de se dégager d'avec Achab, il manqua de perdre la vie ; mais Dieu l'épargna, par un effet de sa bonté. Voilà quelle est ordinairement l'issue des entreprises que l'on forme contre la volonté de Dieu ; & c'est aussi là le fruit des liaisons que l'on forme avec les méchans, & des complaisances que l'on a pour eux, au préjudice de son devoir.

CHAPITRE XIX.

Josaphat revenant de la guerre contre le Roi de Syrie, est repris par un Prophète de ce qu'il s'étoit allié avec Achab, qui étoit un Prince impie. Josaphat s'appliqua ensuite à faire regner la piété & la justice dans son Royaume. Il établit des Juges dans toutes les villes, & les instruisit de leur devoir, & il ordonna aussi, que l'on se soumît aux Sacrificateurs & aux Lévites dans les choses qui concernoient la Religion.

JOSAPHAT Roi de Juda revint plein de santé dans sa maison à Jérusalem.

2. Alors Jéhu fils de Hanani, le Voyant, sortit au devant du Roi Josaphat, & lui dit: *Est-il possible* que tu aies donné du secours au méchant, & que tu aimes ceux qui haïssent l'Eternel? c'est pourquoi l'Eternel est irrité contre toi.

3. Mais il s'est trouvé de bonnes choses en toi; parce que tu as ôté du pays les bôcages, & que tu as disposé ton cœur pour rechercher Dieu.

4. Depuis, Josaphat se tint à Jérusalem; toutefois il fit encore la revûë du peuple, depuis Béerlcébah jusqu'à la montagne d'Ephraïm, & il les ramena à l'Eternel le Dieu de leurs péres.

5. Et il établit des Juges dans le pays, par toutes les villes fortes de Juda, de ville en ville.

6. Et il dit aux Juges: Regardez ce que vous ferez; car vous n'exercez pas la justice de la part d'un homme, mais *vous l'exercez* de la part de l'Eternel, lequel *est* au milieu de vous en jugement.

7. Maintenant donc que la crainte de l'Eternel soit sur vous; prenez garde à faire *vôtre devoir*; car il n'*y a* point d'iniquité dans l'Eternel nôtre Dieu, ni d'acception de personnes, ni de réception de présens.

8. Et Josaphat établit à Jérusalem quelques-uns des Lévites, & des Sacrificateurs, & des Chefs des péres d'Israël, pour le jugement de l'Eternel, & pour les procès, car on revenoit à Jérusalem.

9. Et il leur donna des ordres, en leur disant: Vous agirez ainsi dans la crainte de l'Eternel, avec fidélité & avec integrité de cœur.

10. Et pour tous les diférens qui viendront devant vous, de la part de vos fréres qui habitent dans leurs villes, lors qu'il faudra juger entre meurtre & meurtre, entre loi & commandement, entre statuts & ordonnances, vous les en instruirez, afin qu'ils ne se trouvent point coupables devant l'Eternel, & qu'il n'y ait point de colère sur vous & sur vos fréres: Vous agirez *donc* ainsi, & vous ne serez point trouvés coupables.

11. Et voici, Amaria le principal Sacrificateur *sera* par dessus vous, dans toutes les affaires de l'Eternel, & Zébadia fils d'Ismaël *sera* le Conducteur de la maison de Juda, dans toutes les affaires du Roi; & les Prévôts Lévites *seront* devant vous. Prenez courage, &, agissez *ainsi*, & l'Eternel sera avec ceux qui seront gens de bien.

RÉFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, I. Que Dieu, par un effet de l'amour qu'il avoit pour le Roi Josaphat, lui fit reprocher par le Prophète Jéhu la faute dont il s'étoit rendu coupable, en donnant du secours au Roi Achab contre les Syriens. Ces reproches montrent, que l'on ne peut se joindre aux impies sans déplaire à Dieu, & sans s'exposer à sa colère. Quoi que Josaphat eût péché en cela, Dieu lui pardonna cette faute, parce qu'il avoit trouvé de bonnes choses en lui, & sur tout, parce que ce Roi avoit travaillé à abolir l'idolatrie dans son Royaume. Cette conduite du Seigneur envers ce Prince fait voir, que Dieu supporte les infirmités de ceux qui ont le cœur droit, & qu'il leur pardonne lors qu'ils se repentent. III. Josaphat touché des remontrances du Prophète Jéhu, fit de grands actes de piété & de zèle. Il travailla à faire règner la religion & la justice dans son Royaume; il eut soin d'établir des Juges, & il leur recommanda très-expressément leur devoir, conformément à ce que Dieu avoit ordonné dans sa Loi. Les Princes Chrétiens doivent avoir encore plus de zèle pour le service de Dieu, & pour l'exercice de la justice; & les Juges doivent faire une attention continuelle à ce qui est dit dans ce chapitre, exerçant leurs charges consciencieusement & comme en la présence de Dieu, sans avoir acception de personnes, & sans recevoir aucun présent. Et comme Josaphat établit un bon ordre, non seulement dans les affaires civiles, mais aussi dans celles de la Religion, en ordonnant que le Souverain Sacrificateur présideroit & jugeroit dans les choses qui regardoient Dieu; il paroit de là que l'ordre doit règner dans la societé religieuse, aussi bien que dans la societé civile. Dieu a établi des personnes à qui il a donné la conduite de l'Eglise, comme il en a établi pour gouverner les Peuples & les Etats. Et les fonctions des Ministres de la Religion & des Magistrats, qui étoient séparées & distinctes parmi les Juifs, doivent beaucoup moins être confonduës parmi les Chrétiens, puis que les fonctions des Pasteurs sont toutes spirituelles, & que l'Eglise Chrétienne n'est pas renfermée dans un Etat particulier, comme l'étoit l'Eglise Judaïque, mais qu'elle est repanduë par tout le monde.

CHA-

CHAPITRE XX.

Josaphat étant attaqué par les Hammonites & par les Moabites, fait publier un Jeûne solemnel; il s'humilie devant Dieu, & lui présente sa priére. Dieu lui promet par un Prophéte que les Moabites seroient détruits; ce qui arriva miraculeusement. Aprés cette victoire, Josaphat fit son entrée à Jérusalem en bénissant Dieu. Il s'associa ensuite avec Achazia Roi d'Israël, pour envoyer une flotte à Tarsis, mais leur entreprise ne reussit pas.

APres ces choses les Moabites & les Hammonites vinrent (car avec les Moabites *il y avoit* des Hammonites) pour faire la guerre à Josaphat.

2. Alors on vint faire ce rapport à Josaphat & on lui dit: Il est venu contre toi une grande multitude de gens, des quartiers de delà la mer & de Syrie, & voici ils sont à Hatsatsontamar, *qui est* Henguédi.

3. Alors Josaphat craignit, & il se disposa à rechercher l'Eternel, & il publia un Jeûne par tout Juda.

4. Ainsi Juda fut assemblé pour demander du *secours* à l'Eternel; & même on vint de toutes les villes de Juda, pour invoquer l'Eternel.

5. Et Josaphat se tint debout dans l'assemblée de Juda & de Jérusalem, dans la maison de l'Eternel, au devant du nouveau parvis.

6. Et il dit: O Eternel, Dieu de nos péres, n'ès-tu pas le Dieu *qui ès* dans les cieux, & qui domines sur tous les Royaumes des nations? Et n'as-tu pas en ta main la force & la puissance, de sorte que nul ne peut te résister?

7. N'est-ce pas toi, ô nôtre Dieu, qui as dépossédé les habitans de ce pays de devant ton peuple d'Israël, & qui l'as donné pour toûjours à la postérité d'Abraham qui t'aimoit?

8. De sorte qu'ils y ont habité, & t'y ont bâti un Sanctuaire pour ton Nom, disant:

9. S'il nous arrive quelque mal, *ou* quelque guerre, *par ton* jugement, ou *quelque* mortalité, ou *quelque* famine, nous nous tiendrons devant cette maison, & en ta présence; car ton Nom *est* dans cette maison; & nous crierons à toi à cause de nôtre angoisse, & tu *nous* exauceras, & tu *nous* délivreras.

10. Or maintenant voici les Hammonites, les Moabites, & ceux du mont de Séhir, parmi lesquels tu ne permis pas aux enfans d'Israël de passer, quand ils venoient du pays d'Egypte; car ils se détournérent d'eux, & ils ne les détruisirent pas;

11. Voici, pour nous récompenser, ils viennent nous chasser hors de ton héritage, que tu nous as fait posséder.

12. Nôtre Dieu, ne les jugeras-tu pas? Car il n'y *a* point de force en nous, *pour subsister* devant cette grande mulitude qui vient contre nous, & nous ne savons ce que nous devons faire; mais nos yeux sont sur toi.

13. Et tous ceux de Juda se tenoient debout devant l'Eternel, avec leurs familles, leurs femmes, & leurs enfans.

14. Alors l'Esprit de l'Eternel fut sur Jahaziel, fils de Zacharie, fils de Bénaja, fils de Jéhiel, fils de Mattanja Lévite, d'entre les enfans d'Asaph, au milieu de l'assemblée;

15. Et il dit: O vous tous de Juda, & vous qui habitez à Jérusalem, & *toi* Roi Josaphat, soyez attentifs: Ainsi vous dit l'Eternel: Ne craignez point, & ne soyez point éfrayés à cause de cette grande multitude; car ce ne *sera* pas à vous à conduire cette guerre, mais *ce sera* à Dieu.

16. Descendez demain vers eux; voici, ils vont monter par la montée de Tsits, & vous les trouverez au bout du torrent, vis-à-vis du désert de Jérul.

17. Ce ne *sera* point à vous de combattre dans cette *bataille*; présentez-vous, tenez vous debout, & voyez la délivrance que l'Eternel vous va donner: Juda & Jérusalem, ne craignez point, & ne soyez point effrayés. Demain sortez au devant d'eux, car l'Eternel *sera* avec vous.

18 Alors Josaphat s'inclina le visage contre terre, & tout Juda & les habitans de Jérusalem se jettérent devant l'Eternel, se prosternant devant l'Eternel.

19 Et les Lévites d'entre les enfans des Kéhathites, & d'entre les enfans des Corites, se levérent pour loüer l'Eternel le Dieu d'Israël d'une voix fort haute.

20. Puis ils se levérent de grand matin, & sortirent vers le désert de Tékoah; & comme ils sortoient, Josaphat se tenant debout, dit: Juda, & vous habitans de Jérusalem, écoutez-moi: Croyez à l'Eternel nôtre Dieu, & vous serez assurés; croyez à ses Prophètes, & vous prospérerez.

21. Et ayant consulté avec le peuple, il établit des gens qui chantassent à l'Eternel, & qui loüassent sa sainte magnificence; & marchant devant l'armée ils disoient: Célébrez l'Eternel, car sa miséricorde *demeure* à toûjours.

22. Et à l'heure qu'ils commencérent le chant du triomphe & la loüange, l'Eternel mit des embuscades contre les Hammonites, les Moabites, & ceux du mont de Séhir qui venoient contre Juda, de sorte qu'ils furent battus.

23. Car les Hammonites & les Moabites se dressérent contre les habitans du mont de Séhir, pour *les* détruire à la façon de l'interdit, & *les* exterminer, & quand ils eurent achevé les habitans de Séhir, ils s'aidérent l'un l'autre à se détruire.

24. Et ceux de Juda vinrent jusqu'à

l'endroit de Mitspa vers le désert, & regardant vers cette multitude, voilà, c'étoient tous des corps abattus par terre, sans qu'il en fût échapé un seul.

25. Ainsi Josaphat & son peuple vinrent pour piller leur butin, & ils trouvérent de grandes richesses parmi les corps morts, & des hardes précieuses, & ils en prirent tant, qu'ils n'en pouvoient pas porter davantage; ils pillérent le butin pendant trois jours, car il y en avoit en abondance.

26. Et au quatriéme jour ils s'assemblérent dans la vallée de bénédiction, parce qu'ils bénirent là l'Eternel; c'est pourquoi on a appellé ce lieu-là jusqu'à-ce jour, la vallée de bénédiction.

27. Et tous les hommes de Juda & de Jérusalem, & Josaphat, marchant le prémier, tournérent visage pour revenir à Jérusalem avec joie; car l'Eternel leur avoit donné la joie *de voir la défaite* de leurs ennemis.

28. Et ils entrérent à Jérusalem dans la Maison de l'Eternel, avec des lyres, des harpes & des trompettes.

29. Et la terreur de Dieu fut sur tous les Royaumes de ce pays-là, après qu'ils eurent apris que l'Eternel avoit combattu contre les ennemis d'Israël.

30. Ainsi le Royaume de Josaphat fut tranquile, parce que son Dieu lui donna repos de tous côtés.

31. Josaphat régna donc sur Juda: Il *étoit* âgé de trente-cinq ans, quand il commença à régner, & il régna vingt cinq ans à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Hazuba, & *elle étoit* fille de Scilhi.

32. Il suivit les traces d'Asa son pére, & il ne se détourna point de ce *chemin*, faisant ce qui est droit devant l'Eternel.

33. Toutefois les hauts lieux ne furent point ôtés; car le peuple n'avoit pas encore *entiérement* tourné son cœur vers le Dieu de ses péres.

34. Le reste des actions de Josaphat, tant les prémiéres que les derniéres, voilà elles *sont* écrites dans les Mémoires de Jéhu fils de Hanani, comme il a été enrégistré dans le livre des Rois d'Israël.

35. Après cela Josaphat Roi de Juda se joignit à Achazia Roi d'Israël, qui ne s'employoit qu'à faire du mal.

36. Et il s'associa avec lui pour faire des navires pour aller à Tarscis; & ils firent ces vaisseaux à Hetsjonguéber.

37. Alors Elihézer fils de Dodava, de Maresça, prophétisa contre Josaphat, disant: Parce que tu t'ès joint à Achazia, l'Eternel a défait tes ouvrages. Les navires furent donc brisés, & il ne purent point aller à Tarscis.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à remarquer dans cette histoire, c'est prémiérement, que Josaphat étant attaqué par les Hammonites & par les Moabites, eut son recours à Dieu, par un jeûne solemnel qu'il célébra avec ses sujets, & par cette belle priére qui est ici rapportée, dans laquelle on voit paroitre tant d'humilité & une si grande confiance en Dieu. Il marqua la même confiance, lors que dans le tems qu'il marchoit contre les ennemis, il disoit à son armée: *Vous les habitans de Juda & de Jérusalem, croyez au Seigneur vôtre Dieu, & vous serez assurés; croyez à ses Prophêtes, & vous prospérerez.* Cette confiance de Josaphat ne fut pas vaine. Un Prophète lui promit de la part de Dieu, qu'il remporteroit la victoire sans combattre, & par un miracle. Ce fut aussi ce qui arriva; les ennemis ayant tourné leurs armes contre eux-mêmes, & s'étant tués les uns les autres, dans le tems que les Sacrificateurs loüoient le Seigneur. Ainsi il parut bien clairement, que cette victoire procédoit de Dieu. Comme Josaphat avoit invoqué Dieu dans le danger, il s'acquita aussi d'une maniére bien édifiante des devoirs de la reconnoissance, en rendant à Dieu des actions de graces solemnelles, lors qu'il entra à Jérusalem au retour de cette guerre. Les instructions que nous devons retirer d'ici, sont donc ces trois: I. Que la priére, le jeûne, & l'humiliation sont les moyens les plus efficaces, auxquels on puisse avoir recours dans les dangers & dans les nécessités, soit publiques, soit particuliéres. II. Que Dieu délivre ceux qui l'invoquent & qui se confient en lui, & qu'il est magnifique en moyens & en conseils. III. Que lors que Dieu nous a exaucés nous devons lui en rendre nos loüanges & nos bénédictions avec ardeur & avec sincérité. La derniére chose qu'il faut remarquer dans la vie de Josaphat, c'est qu'il retomba dans la même faute qu'il avoit déja commise. Il s'associa avec Achazia Roi d'Israël, duquel l'Ecriture dit: *Qu'il ne s'employoit qu'à faire du mal*; comme il s'étoit auparavant joint avec Achab pére d'Achazia. Mais il en fut puni, comme il l'avoit déja été; le Prophète Elihéser l'en reprit; la flote qu'il avoit mise en mer avec Achazia périt, & cette entreprise, que l'espérance du gain lui avoit fait former, tourna à sa confusion & à son dommage. On ne se trouve jamais bien de se lier avec des impies, & l'on doit éviter autant qu'il est possible d'avoir rien de commun avec eux.

CHAPITRE XXI.

Joram cinquiéme Roi de Juda, fils de Josaphat, tue ses fréres, & devient idolatre, comme Achab avoit été. Dieu le punit par la révolte des Iduméens & de ceux de Libna. Il reçoit une lettre du Prophète Elie qui lui dénonçoit les jugemens de Dieu sur son Royaume, sur sa

sa famille, & sur sa personne. Peu apres, les Philistins & les Arabes pillent son pays, & lui enlevent ses trésors, ses femmes, & ses enfans. Aprés tous ces malheurs il tombe dans une maladie longue & cruelle, & il meurt dans de grandes douleurs, laissant pour successeur Achazia son fils, qui fut le sixiéme Roi de Juda.

ET Josaphat s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli avec eux dans la Cité de David; & Joram son fils règna en sa place.

2. Il avoit des fréres, fils de Josaphat, *savoir* Hazaria, Jéhiel, Zacharie, Hazaria, Micael, & Scephatja: Tous ceux-là étoient fils de Josaphat Roi d'Israël.

3. Et leur pére leur avoit fait de grands dons, d'argent, d'or, & de choses précieuses, avec des villes fortes en Juda; mais il avoit donné le Royaume à Joram, parce qu'il *étoit* l'ainé.

4. Et Joram étant élevé sur le Royaume de son pére, se fortifia, & fit mourir par l'épée tous ses fréres, & quelques uns des Principaux d'Israël.

5. Joram *étoit* âgé de trente-deux ans quand il commença à règner, & il règna huit ans à Jérusalem.

6. Et il suivit le train des Rois d'Israël, comme avoit fait la maison d'Achab; car la fille d'Achab étoit sa femme; de sorte qu'il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel.

7. Toutefois l'Eternel, à cause de l'alliance qu'il avoit traitée avec David, ne voulut pas détruire la maison de David, selon ce qu'il avoit dit: Qu'il lui donneroit une lampe & à ses fils pour toûjours.

8. De son tems ceux de l'Idumée se révoltérent de l'obéïssance de Juda, & ils établirent un Roi sur eux.

9. C'est pourquoi Joram passa à *Tsahir* avec ses Capitaines, & avec tous les chariots qu'il avoit, & s'étant levé de nuit, il battit les Iduméens qui étoient autour de lui, & tous les gouverneurs des chariots.

10. Et néanmoins les Iduméens se révoltérent de l'obéïssance de Juda, & *cela a duré* jusqu'à-ce jour. En ce même tems-là Libna se révolta de l'obéïssance *de Joram*, parce qu'il avoit abandonné l'Eternel le Dieu de ses péres.

11. Il fit encore des hauts lieux dans les montagnes de Juda; il fit que les habitans de Jérusalem se prostituérent, & *il y* poussa aussi ceux de Juda.

12. Alors on lui aporta un écrit de la part d'Elie le Prophète, conçu en ces termes: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu de David ton pére: Parce que tu n'as point suivi les traces de Josaphat ton pére, ni celles d'Asa Roi de Juda;

13. Mais que tu as suivi le train des Rois d'Israël, & que tu as fait prostituer ceux de Juda, & les habitans de Jérusalem, comme la maison d'Achab a fait prostituer *Israël*; & même que tu as tué tes fréres, *qui étoient* la famille de ton pére, & *qui étoient* meilleurs que toi;

14. Voici, l'Eternel s'en va fraper de grandes plaies ton peuple, tes enfans, tes femmes, & tous tes biens.

15. Et tu auras de grosses maladies, une maladie d'entrailles, jusques-là que tes entrailles sortiront par la *force* de la maladie, *qui augmentera* de jour en jour.

16. L'Eternel donc excita contre Joram l'esprit des Philistins, & des Arabes, qui habitent prés des Cusciens;

17. Lesquels montérent contre Juda, & se jettérent tout au travers, & pillérent toutes les richesses qui furent trouvées dans la maison du Roi, & même ils emmenérent captifs ses enfans & ses femmes; de sorte qu'il ne lui demeura aucun fils, sinon Jéhoachaz le plus jeune de ses fils.

18. Et après toutes ces choses, l'Eternel le frapa dans ses entrailles d'une maladie incurable.

19. Et il arriva qu'un jour *s'écoulant* aprés l'autre, le tems de deux ans étant expiré, ses entrailles sortirent par la force de la maladie; ainsi il mourut avec de grandes douleurs; & le peuple ne fit point brûler sur lui de choses aromatiques, comme on avoit fait sur ses péres.

20. Il étoit âgé de trente deux *ans* quand il commença à règner, & il règna huit ans à Jérusalem, & mourut sans être regretté. On l'ensevelit dans la Cité de David; mais non pas dans les sepulcres des Rois.

REFLEXIONS.

LES réflexions que ce chapitre présente, regardent les péchés du Roi Joram, & la punition que Dieu en fit. Joram, fils du pieux Roi Josaphat, fut un trés méchant Prince. Il commença son règne par tuer ses fréres; il suivit l'idolatrie des Rois d'Israël, & il engagea les habitans de Jérusalem & le Royaume de Juda dans la même impieté. On voit par cet exemple, que les péres craignans Dieu peuvent avoir des enfans impies; & que Dieu, pour punir les peuples, leur donne quelquefois des Princes cruels & sans religion. Et comme il est remarqué que Joram fut entrainé dans l'idolatrie par Hathalie sa femme, qui étoit fille d'Achab; il paroit de-là que les alliances que l'on fait, soit par mariage, soit autrement, avec des personnes qui ne craignent pas Dieu, ont des suites funestes; & sur tout, que les Rois qui connoissent la vraie Religion ne peuvent s'allier dans des familles impies ou idolatres, sans exposer leur Royaume & leur propre famille aux derniers malheurs. C'est ce que la suite de cette histoire montrera

trera encore plus clairement. Quoi que ces crimes de Joram provoquassent la colère de Dieu, Dieu ne voulut pourtant pas détruire la famille du Roi David. Mais Joram ne demeura pas impuni. Les Iduméens & ceux de Libna se révoltérent contre lui; il reçut un écrit du Prophète Elie, qui lui dénonçoit les jugemens de Dieu; les Philistins & les Arabes désolérent ses Etats, lui enlevérent ses trésors, & emmenérent captifs ses femmes & ses enfans. Et après qu'il eut été puni dans son Royaume, dans ses biens, & dans sa famille, il le fut dans sa personne, étant tombé dans une maladie étrange, qui dura deux ans, & qui le fit mourir dans d'horribles douleurs, en rendant ses entrailles; & après sa mort il ne fut pas enseveli avec les Rois. Voilà qui marque bien sensiblement, qu'il y a une malédiction particuliére, qui tombe sur les Princes cruels, injustes, & impies; que leur fin est rarement heureuse; que quand ils sont morts, leur mémoire est en détestation; & qu'en général les méchans deviennent souvent dès cette vie les objets de la vengeance divine; ce qui doit nous faire adorer la Providence, & nous donner une grande frayeur d'offenser Dieu.

CHAPITRE XXII.

Achazia fils de Joram régne après lui; il fut le sixiéme Roi de Juda; & il conserva l'idolatrie. Après qu'il eut regné un an, Jehu, qui venoit d'être oint Roi d'Israël, le tua avec plusieurs des Principaux de Juda. Quand il fut mort, Hathalie sa mére, qui étoit fille d'Achab, & adonnée à l'idolatrie, s'empara du Royaume, & fit tuer tous les Princes du sang royal de Juda, & même les enfans de son fils Achazia; il n'en échappa qu'un, savoir Joas, qui n'avoit alors qu'un an, & qui fut caché dans le Temple, & nourri pendant six ans, par les soins de sa tante, la femme du Grand-Sacrificateur Jehojadah.

ET les habitans de Jérusalem établirent pour Roi en sa place Achazia le plus jeune de ses fils; parce que les troupes qui étoient venuës avec les Arabes au camp avoient tué tous ceux qui étoient plus âgés que lui. Ainsi Achazia fils de Joram Roi de Juda régna.

2. Achazia *étoit* âgé de quarante-deux ans quand il commença à régner, & il régna un an à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Hathalie, & *elle étoit* fille de Homri.

3. Et il suivit aussi le train de la maison d'Achab; car sa mére étoit sa conseillére à faire du mal.

4. Il fit donc ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme ceux de la maison d'Achab; parce qu'ils furent ses conseillers après la mort de son pére, à sa ruine.

5. Et même, se gouvernant selon leurs conseils, il alla, avec Joram fils d'Achab Roi d'Israël, à la guerre à Ramoth de Galaad, contre Hazaël Roi de Syrie, où les Syriens frapérent Joram;

6. Qui s'en retourna pour se faire panser à Jizréhel, parce qu'*il avoit* des plaies, ayant été blessé à Rama, lors qu'il faisoit la guerre contre Hazaël Roi de Syrie; & Hazaria fils de Joram, Roi de Juda, descendit pour voir Joram le fils d'Achab à Jizréhel, parce qu'il *étoit* malade.

7. Et ce fut là l'entiére ruine d'Achazia, laquelle procédoit de Dieu, d'être venu vers Joram; parce qu'après y être venu, il sortit avec Joram contre Jéhu fils de Nimsci, que l'Eternel avoit oint pour exterminer la maison d'Achab.

8. Car quand Jéhu exerçoit les jugemens *de Dieu* sur la maison d'Achab, il trouva les principaux de Juda, & les fils des fréres d'Achazia, qui servoient Achazia, & il les tua.

9. Et ayant cherché Achazia, qui s'étoit caché à Samarie, on le prit, & on l'amena vers Jéhu, & on le fit mourir, puis on l'ensevelit; car on dit: C'*est* le fils de Josaphat, qui a recherché l'Eternel de tout son cœur. Ainsi la maison d'Achazia ne pût se conserver le Royaume.

10. Et Hathalie mére d'Achazia ayant vû que son fils étoit mort, s'éleva, & elle extermina tout le sang royal de la maison de Juda.

11. Mais Jéhosçabhath, fille du Roi *Joram*, prit Joas fils d'Achazia, & le déroba d'entre les fils du Roi, qu'on faisoit mourir; & elle le mit avec sa nourrice dans la chambre des lits. Ainsi Jéhosçabhath fille du Roi Joram, & femme de Jéhojadah le Sacrificateur, le cacha de devant Hathalie, à cause qu'elle *étoit* sœur d'Achazia, de sorte qu'on ne le fit point mourir.

12. Et il fut caché avec eux dans la Maison de Dieu, l'espace de six ans; cependant Hathalie régnoit sur le pays.

REFLEXIONS.

ON voit d'abord dans ce chapitre, qu'Achazia succéda à Joram son pére, parce que tous ses fréres, qui étoient plus âgés que lui, avoient été tués par des troupes ennemies. Cette marque de la colère de Dieu contre la famille de Joram, & de sa bonté envers Achazia qui fut épargné, devoit engager ce Prince à ne pas irriter le Seigneur par ses crimes; & il est étonnant qu'Achazia, après avoir vû tous les malheurs & la fin tragique de son pére, se jettât dans les mêmes égaremens que lui. Mais c'est ce qui arrive le plus souvent dans les familles d'où la crainte de Dieu est bannie; les enfans ressemblent aux péres; & c'est ce qu'on remarque sur tout

chez

chez les Princes, qui d'ordinaire se livrent à leurs passions, & sont environnés de flateurs & de mauvais exemples. Il faut remarquer en second lieu, qu'Achazia se perdit en suivant les conseils d'Hathalie sa mére, & en se liant avec Joram Roi d'Israël. L'Ecriture dit: *Que ce fut là l'entiére ruine d'Achazia, de venir vers Joram, & que cela procédoit de Dieu.* Achazia fut tué par Jéhu; & comme il avoit participé aux crimes de la maison d'Achab, il fut aussi enveloppé dans les jugemens que Dieu exerça sur cette maison, par le moyen de Jéhu Roi d'Israël. Et voilà comment les mauvais conseils, & la societé des méchans, sont la source de toutes sortes de malheurs. L'élévation de la méchante Hathalie sur le Trône, & la mort des enfans d'Achazia son fils, lesquels elle fit mourir, nous montrent, que Dieu permet quelquefois qu'il s'éleve des Usurpateurs & des Tyrans qui s'emparent des Etats, & que les entreprises des méchans réüssissent. Mais Dieu donne des bornes à leur malice, & il n'abandonne pas pour toûjours ceux qui sont opprimés. Joas fils d'Achazia fut sauvé par une providence de Dieu toute particuliére, & par les soins de sa tante, femme du Grand-Sacrificateur Jéhojadah, qui le cacha & le nourrit pendant six ans; & au bout de ce tems-là Joas fut déclaré Roi; il rétablit la Religion dans sa pureté, & Hathalie fut punie des maux qu'elle avoit faits. Il importe d'observer encore sur cela, que comme il ne restoit plus que Joas du sang royal de Juda, Dieu voulut qu'il fut conservé, non seulement parce qu'il avoit promis que les descendans de David régneroient; mais aussi parce que le Messie devoit naitre de la postérité de David; ce qui ne seroit pas arrivé, si Joas avoit été mis à mort, puis qu'alors la race de David auroit été éteinte.

CHAPITRE XXIII.

Joas fils d'Achazia Roi de Juda ayant été caché six ans pendant que Hathalie régnoit, le Souverain Sacrificateur Jéhojadah son oncle le fit proclamer Roi, & fit mourir Hathalie. Il renouvella l'alliance entre Dieu & le peuple; il détruisit le culte de Bahal, que Hathalie avoit introduit dans le Royaume de Juda; & il rétablit le service du Seigneur.

MAis dans la septiéme année Jéhojadah se fortifia, & prit avec soi des Capitaines, *savoir* Hazaria fils de Jéroham, Ismaël fils de Jéhohanan, Hazaria fils de Hobed, Mahaseja fils de Hadaja, & Elisçaphat fils de Zicri, & il fit un traité avec eux.

2. Et ils firent le tour de Juda, & assemblérent de toutes les villes de Juda les Lévites, & les Chefs des péres d'Israël, & ils vinrent à Jérusalem.

3. Et toute cette assemblée-là traita alliance avec le Roi dans la Maison de Dieu. Et *Jéhojadah* leur dit: Voici le fils du Roi régnera, comme l'Eternel a parlé touchant les fils de David.

4. Voici *donc* ce que vous ferez. La troisiéme partie de ceux d'entre vous, qui entrerez en semaine, tant des Sacrificateurs, que des Lévites, *sera* à la porte de Sippim;

5. Et la troisiéme partie *sera* vers la maison du Roi; & la troisiéme partie à la porte du fondement; & que tout le peuple se tienne aux parvis de la maison de l'Eternel.

6. Que nul n'entre dans la maison de l'Eternel, sinon les Sacrificateurs & les Lévites servans; ceux-ci y entreront, parce qu'ils sont consacrés; & le reste du peuple fera la garde de l'Eternel.

7. Et ces Lévites environneront le Roi de tous côtés, chacun ayant ses armes à la main; & que celui qui entrera dans la Maison soit mis à mort; & soyez avec le Roi, quand il sortira & quand il entrera.

8. Les Lévites donc & tous ceux de Juda firent tout ce que Jéhojadah le Sacrificateur avoit commandé; & ils prirent chacun ses gens, tant ceux qui entroient en semaine, que ceux qui en sortoient; car Jéhojadah le Sacrificateur n'avoit point donné congé *à ceux qui devoient sortir de semaine*, *selon* les départemens *qui avoient été faits.*

9. Et Jéhojadah le Sacrificateur donna aux Capitaines des halebardes, des boucliers, & des rondelles, qui venoient du Roi David, & qui *étoient* dans la Maison de Dieu.

10. Et il rangea tout le peuple, chacun tenant ses armes à la main, depuis le côté droit du Temple, jusqu'au côté gauche du Temple, tant pour l'Autel, que pour le Temple, auprès du Roi, tout autour.

11. Alors on amena le fils du Roi, & on mit sur lui une Couronne, & le Témoignage, & ils l'établirent Roi, & Jéhojadah & ses fils l'oignirent, & dirent: Vive le Roi.

12. Et Hathalie entendant le bruit du peuple qui couroit, & qui chantoit les loüanges *de Dieu* autour du Roi, vint vers le peuple dans la Maison de l'Eternel.

13. Et elle regarda, & voilà le Roi étoit près de sa colomne à l'entrée, & les Capitaines & les trompettes *étoient* près du Roi, & tout le peuple du pays *étoit* en joie, & on sonnoit des trompettes; les chantres *chantoient* aussi avec des instrumens de musique, & ils exhortoient à chanter les loüanges *de Dieu*. Alors Hathalie déchira ses vêtemens, & dit: Conjuration, conjuration.

14. Et le Sacrificateur Jéhojadah fit sortir les Capitaines, qui avoient la

charge de l'armée, & leur dit: Menez-la hors des rangs; & que celui qui la suivra soit mis à mort par l'épée; car le Sacrificateur avoit dit: Ne la mettez point à mort dans la Maison de l'Eternel.

15. Ils lui firent donc place; & elle revint par l'entrée de la porte des chevaux dans la maison du Roi, & ils la firent mourir là.

16. Et Jéhojadah, tout le peuple, & le Roi firent une alliance, *promettant* qu'ils seroient le peuple de l'Eternel.

17. Alors tout le peuple entra dans la maison de Bahal, & ils la démolirent, & brisérent ses autels & ses images; ils tuérent aussi Mattan Sacrificateur de Bahal, devant les autels.

18. Jéhojadah rétablit aussi les charges de la Maison de l'Eternel, entre les mains des Sacrificateurs Lévites, que David avoit distribués pour la Maison de l'Eternel, afin qu'ils offrissent les holocaustes à l'Eternel, comme il est écrit dans la Loi de Moyse, avec joie & avec des Cantiques selon l'établissement de David.

19. Il établit aussi des Portiers dans les portes de la Maison de l'Eternel, afin qu'aucune personne souillée, de quelque maniére que ce fût, n'y entrât.

20. Et il prit les Capitaines, & les plus considérables, & ceux qui étoient établis sur le peuple, & tout le peuple du pays, & il fit descendre le Roi, de la Maison de l'Eternel, & ils entrérent par le milieu de la haute porte dans la maison du Roi; puis ils firent asseoir le Roi sur le Trône Royal.

21. Et tout le peuple du pays fut en joie, & la ville fut en repos, quoi qu'on eût mis à mort Hathalie par l'épée.

REFLEXIONS.

LA Providence & la Justice de Dieu paroissent d'une façon toute particuliére dans l'élévation du jeune Prince Joas sur le Trône, & dans la punition de la méchante Reine Hathalie, qui avoit usurpé le Royaume, qui entretenoit l'idolatrie, & qui avoit répandu tant de sang. Cette heureuse révolution, qui délivra le Royaume de Juda de l'oppression d'une Reine impie & cruelle, & qui, en rendant ce Royaume à son Prince légitime, rétablit la Religion dans sa pureté, nous fait voir, que Dieu ne sauroit accorder de plus grande grace à un peuple, que lors qu'il ôte les méchans Princes, pour en établir de bons. Et puisque Joas fut élevé sur le Trône, par le zèle & la prudence du Souverain Sacrificateur Jéhojadah, qui fit en cela un acte de justice en rendant la couronne à celui à qui elle appartenoit; on peut voir par là, que c'est un grand bonheur pour les Princes, & pour les Etats, d'être conduits par les conseils de personnes sages & pieuses.

CHAPITRE XXIV.

C'est ici l'histoire de Joas septiéme Roi de Juda. Il commença à regner à l'âge de sept ans, & il fit son devoir pendant la vie du Sacrificateur Jéhojadah. Mais après sa mort il se corrompit, jusques-là qu'il introduisit de nouveau l'idolatrie qui avoit été ôtée dans les commencemens de son regne, & qu'il fit lapider, dans le Temple, Zacharie fils de Jéhojadah, parce que ce Prophete lui reprochoit d'avoir abandonné le Seigneur. Dieu punit Joas, en le livrant entre les mains des Syriens; & après qu'il eut regné quarante ans, il fut tué par ses propres Officiers, qui conjurérent contre lui; & Amasias son fils lui succéda.

JOAS *étoit* âgé de sept ans quand il commença à règner, & il règna quarante ans dans Jérusalem; sa mére s'appelloit Tsibja, *& elle étoit* de Béersébah.

2. Or Joas fit ce qui est droit devant l'Eternel, pendant tout le tems *de la vie* de Jéhojadah le Sacrificateur.

3. Et Jéhojadah lui donna deux femmes, desquelles il eut des fils & des filles.

4. Après cela Joas prit à cœur de réparer la maison de l'Eternel.

5. Et il assembla les Sacrificateurs & les Lévites, & leur dit: Allez par les villes de Juda, & amassez de l'argent de tout Israël, pour réparer la maison de vôtre Dieu, d'année en année, & hâtez cette affaire. Mais les Lévites ne se hâtérent point.

6. Et le Roi appella Jéhojadah le principal *Sacrificateur*, & lui dit: Pourquoi n'as-tu pas fait diligence envers les Lévites, afin qu'ils apportassent de Juda & de Jérusalem l'impôt que Moyse serviteur de l'Eternel mit sur l'assemblée d'Israël, pour le Tabernacle du Tèmoignage.

7. Car la méchante Hathalie & ses enfans avoient fourragé la maison de Dieu, & même ils avoient aproprié aux Bahalins toutes les choses consacrées à la maison de l'Eternel.

8. C'est pourquoi le Roi commanda qu'on fit un coffre, & qu'on le mit à la porte de la maison de l'Eternel en dehors.

9. Ensuite on publia dans Juda & dans Jérusalem qu'on aportât à l'Eternel l'impôt sur Israël, que Moïse serviteur de Dieu avoit ordonné dans le désert.

10. Et tous les principaux & tout le peuple s'en réjouïrent, & ils aportérent, & ils jettérent dans le coffre, jusqu'à-ce qu'on eut achevé *de réparer le Temple.*

11. Or quand les Lévites emportoient le coffre suivant l'ordre du Roi (savoir sitôt qu'on voyoit qu'il y avoit beaucoup d'argent) le Sécretaire du Roi, & le Commis du principal Sacrificateur venoient & vuidoient le coffre, puis ils

ils le reportoient, & le remettoient en sa place; ils faisoient ainsi de jour en jour, & ils amassérent beaucoup d'argent.

12. Et le Roi & Jéhojadah le distribuoient à ceux qui avoient la charge de l'ouvrage *qui se faisoit pour le* service de la maison de l'Eternel; qui loüoient des tailleurs de pierre & des charpentiers pour réparer la maison de l'Eternel, & des ouvriers qui travailloient en fer & en airain, pour réparer la maison de l'Eternel.

13. Ceux donc qui avoient la charge de faire l'ouvrage travaillérent, & l'ouvrage fut entiérement achevé par leur moyen, de sorte qu'ils rétablirent la maison de Dieu en son état, & qu'ils l'affermirent.

14. Et dès qu'ils eurent achevé, ils aportérent devant le Roi & devant Jéhojadah le reste de l'argent, dont il fit faire des utensiles pour la maison de l'Eternel, *savoir* des utensiles pour servir & pour offrir, & *d'autres* utensiles d'or & d'argent, & ils ofrirent continuellement des holocaustes dans la maison de l'Eternel, pendant tout le tems de Jéhojadah.

15. Or Jéhojadah étant devenu vieux & rassasié de jours mourut; il *étoit* âgé de cent trente ans quand il mourut.

16. Et on l'ensevelit dans la Cité de de David, avec les Rois, parce qu'il avoit fait du bien en Israël, & envers Dieu, & envers sa maison.

17. Mais après que Jéhojadah fut mort, les principaux de Juda vinrent, & se prosternérent devant le Roi, & alors le Roi les écouta.

18. Et ils abandonnérent la maison de l'Eternel le Dieu de leurs péres, & ils servirent *les idoles* des bôcages & les faux dieux; c'est pourquoi la colère *de l'Eternel s'embrasa* contre Juda & contre Jérusalem, parce qu'ils s'étoient rendus coupables dans cette affaire.

19. Et bien qu'il leur envoyât des Prophètes, pour les faire retourner à l'Eternel, & qu'ils les *en* sommassent, toutefois ils ne voulurent point les écouter.

20. Et même l'Esprit de Dieu révêtit Zacharie, fils de Jéhojadah le Sacrificateur, de sorte qu'il se tint debout devant le peuple, & leur dit: Ainsi a dit Dieu: Pourquoi transgressez-vous les commandemens de l'Eternel? Vous ne prospérerez point; & parce que vous avez abandonné l'Eternel, *l'Eternel* vous abandonnera aussi.

21. Et ils conjurérent contre lui, & ils l'assomérent de pierres, par le commandement du Roi, dans le parvis de la maison de l'Eternel;

22. De sorte que le Roi Joas ne se souvint point de la bonté dont Jéhojadah pére de Zacharie avoit usé envers lui; mais il tua son fils; lequel mourant dit: L'Eternel le voit, & il le redemandera.

23. Et il arriva que l'année suivante l'armée de Syrie monta contre lui, & vint en Juda & à Jérusalem, & les Syriens détruisirent tous les principaux du peuple; & ils envoyérent au Roi à Damas tout leur butin.

24. Bien que l'armée *qui* vint de Syrie *fut composée* de peu de gens, l'Eternel néanmoins livra entre leurs mains une très-grosse armée, parce qu'ils avoient abandonné l'Eternel le Dieu de leurs péres; ainsi *les Syriens* exécutérent sur Joas les Jugemens *de Dieu*.

25. Et quand ils furent partis d'avec lui, quoi qu'ils l'eussent laissé dans de grandes langueurs, ses serviteurs conjurérent contre lui, à cause du meurtre *qu'il avoit fait* des enfans de Jéhojadah le Sacrificateur, & ils le tuérent sur son lit, & ainsi il mourut, & on l'ensevelit dans la Cité de David, mais on ne l'ensevelit pas dans les sépulcres des Rois.

26. Et ce *sont* ici ceux qui conjurérent contre lui, *savoir* Zabad fils de Scimhat femme Hammonite, & Jéhozabad fils de Scimrith femme Moabite.

27. Pour ce qui est de ses enfans, & de la grande charge qui fut imposée sous lui, pour le rétablissement de la maison de Dieu, voilà ces choses *sont* écrites dans les Mémoires du livre des Rois. Et Amasias son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

POur retirer du fruit de cette histoire, il faut considérer, I. Que le Roi Joas craignit Dieu, & travailla pour établir son service, pendant la vie du Sacrificateur Jéhojadah; mais qu'après sa mort il se corrompit, & qu'écoutant de mauvais conseils, il abandonna, avec les principaux de son Royaume, le culte du Dieu de leurs péres, pour servir les faux dieux. Ce grand changement qui se fit en Joas, montre combien il importe que les Grands aïent près d'eux des gens sages & vertueux, & que les Ministres de la Religion soient revêtus de zèle & de prudence. La mort des personnes de ce caractère est une grande perte, & les mauvais conseils sont très-pernicieux aux Princes qui les suivent. Dieu voyant Joas dans cet égarement, le fit avertir par un effet de sa bonté, en lui envoyant ses Prophètes; mais il méprisa ces avertissemens, & même il fit lapider dans le Temple le Prophète Zacharie, qui le reprenoit de ses crimes. Voilà l'exemple d'une extrême impieté en Joas, aussi bien que d'une noire ingratitude; puis que Za-

charie étoit son cousin, fils de la sœur du Roi son pére, & du Sacrificateur Jéhojadah, à qui Joas étoit redevable de la couronne & de la vie. Les personnes qui ont eu de la pieté & d'heureux commencemens, peuvent tomber dans les derniers crimes, lors qu'elles se relâchent, & elles finissent quelquefois très-mal. Enfin, Joas eut le sort des méchans Rois; l'Ecriture dit, que Dieu le livra aux Syriens ses ennemis, quoi qu'ils fussent en petit nombre; il fut tué dans son lit par ses Sujets, & on l'ensevelit avec ignominie; d'où l'on doit recueillir, que ceux qui provoquent la colère de Dieu par leurs péchés, éprouvent tôt ou tard la sévérité de ses jugemens.

CHAPITRE XXV.

Ce chapitre contient l'histoire d'Amasias, huitiéme Roi de Juda. Il marqua de la pieté dans les commencemens, & ayant guerre contre les Iduméens, il renvoya, suivant les exhortations d'un Prophete, les Israëlites qu'il avoit pris à sa solde, & remporta la victoire. Mais il tomba dans l'idolatrie, en servant les idoles des Iduméens qu'il avoit vaincus; à cause de quoi un Prophete lui dénonça sa ruine. Après cela, il déclara la guerre à Joas Roi d'Israël, & il fut vaincu; Joas entra à Jérusalem & pilla le Temple. Enfin Amasias ayant régné vingt-neuf ans, fut tué dans une conspiration, & Hosias son fils lui succéda.

AMASIAS commença à régner, étant âgé de vingt cinq ans & il régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Jéhohaddam, & *elle étoit* de Jérusalem.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel; mais il ne *le fit* pas avec intégrité de cœur.

3. Or il arriva après qu'il fut affermi dans son Royaume, qu'il fit mourir ses serviteurs qui avoient tué le Roi son pére.

4. Cependant il ne fit point mourir leurs enfans, mais il *fit* selon ce qui est écrit dans la Loi, au livre de Moyse, dans lequel l'Eternel fait ce commandement, disant: Les péres ne mourront point pour les enfans; les enfans aussi ne mourront point pour les péres; mais chacun mourra pour son péché.

5. Puis Amasias assembla ceux de Juda, & il les établit selon les familles des péres, selon les Capitaines de milliers & de centaines, par tout Juda & Benjamin; & il en fit le dénombrement, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, & il en trouva trois cents mille choisis, qui marchoient en bataille, & qui portoient la javeline & le bouclier.

6. Il prit aussi à sa solde cent mille *hommes* forts & vaillans de ceux d'Israël, pour cent talens d'argent.

7. Mais un homme de Dieu vint à lui, & lui dit: O Roi, que l'armée d'Israël ne marche point avec toi; car l'Eternel n'*est* point avec Israël; ils *sont* tous enfans d'Ephraïm.

8. Sinon vas-*y*; fai *ce que tu voudras*, fortifie-toi pour le combat; *mais* Dieu te fera tomber devant l'ennemi; car Dieu a la puissance d'aider & de faire tomber.

9. Et Amasias *répondit* à l'homme de Dieu: Mais que deviendront les cent talens que j'ai donné aux troupes d'Israël? Et l'homme de Dieu dit: L'Eternel en a pour t'en donner beaucoup plus.

10. Ainsi Amasias sépara les troupes qui lui étoient venuës d'Ephraïm, afin qu'elles retournassent chez elles; & leur colère s'enflamma contre Juda, & ils s'en retournérent chez eux avec une grande colère.

11. Alors Amasias ayant pris courage conduisit son peuple, & s'en alla dans la vallée de sel, où il battit dix mille *hommes* des enfans de Séhir.

12. Et les enfans de Juda prirent dix mille hommes vifs, & ils les amenérent sur le haut d'une roche, & les jettérent du haut de la roche, de sorte qu'ils périrent tous.

13. Mais les troupes qu'Amasias avoit renvoyées, afin qu'elles ne vinssent point avec lui à la guerre, se jettérent sur les villes de Juda, depuis Samarie, jusqu'à Béthoron; & après qu'ils en eurent frappé mille hommes, ils emportérent un gros butin.

14. Or il arriva qu'Amasias étant revenu de la défaite des Iduméens, & ayant aporté les dieux des enfans de Séhir, il se les établit pour dieux, & se prosterna devant eux, & leur fit des encensemens.

15. Et la colère de l'Eternel s'alluma contre Amasias, & il envoya vers lui un Prophète qui lui dit: Pourquoi as-tu recherché les dieux d'un peuple, qui n'ont point délivré leur peuple de ta main?

16. Et comme il parloit au Roi, le Roi lui dit: T'a-t-on établi Conseiller du Roi? Retire-toi: Pourquoi te ferois-tu tuer? Et le Prophète se retira; & cependant il dit: Je sai bien que Dieu a déliberé de te détruire, parce que tu as fait ceci, & que tu n'as point obéï à mon conseil.

17. Et Amasias Roi de Juda, ayant tenu conseil envoya vers Joas fils de Jéhoachaz, fils de Jéhu, Roi d'Israël, pour *lui* dire: Vien que nous-nous voyions l'un l'autre.

18. Et Joas Roi d'Israël envoya dire à Amasias Roi de Juda: L'épine qui *est* au Liban a envoyé dire au cédre qui *est* au Liban, donne ta fille pour femme

me à mon fils; mais les bêtes sauvages qui *sont* au Liban ont passé & ont foulé l'épine.

19. *C'est ainsi que* tu as parlé. Parce que tu as battu les Iduméens, ton cœur s'est élevé pour faire le glorieux. Tien-toi maintenant dans ta maison; pourquoi t'engagerois-tu dans un mal par lequel tu tomberois, toi & Juda avec toi?

20. Mais Amasias ne l'écouta pas; car cela *venoit* de Dieu, afin de les livrer entre les mains de *Joas*, parce qu'ils avoient recherché les dieux des Iduméens.

21. Ainsi Joas Roi d'Israël monta, & ils se virent l'un l'autre, lui & Amasias Roi de Juda à Beth-scémes, qui *est* de Juda.

22. Et Juda ayant été défait par Israël, ils s'enfuirent chacun dans leurs tentes.

23. Et Joas Roi d'Israël prit Amasias Roi de Juda, fils de Joas, fils de Jéhoachaz, à Beth-scémes; & il l'amena à Jérusalem, & il fit une brêche de quatre cents coudées dans la muraille de Jérusalem, depuis la porte d'Ephraïm, jusqu'à la porte du coin.

24. Et *ayant pris* tout l'or & l'argent, & tous les vaisseaux qui furent trouvés dans la maison de Dieu, sous la direction de Hobed-Edom, avec les trésors de la maison Royale, & des gens pour être en ôtage, il s'en retourna à Samarie.

25. Et Amasias fils de Joas Roi de Juda vécut quinze ans, après que Joas fils de Jéhoachaz Roi d'Israël fut mort.

26. Le reste des actions d'Amasias, tant les prémiéres que les derniéres, voilà n'*est-il* pas écrit dans le livre des Rois de Juda & d'Israël?

27. Or depuis le tems qu'Amasias se fut détourné de l'Eternel, on fit une conspiration contre lui à Jérusalem, & il s'enfuït à Lakis; mais on envoya après lui à Lakis, & on le tua là.

28. Et *de là* on l'apporta sur des chevaux, & on l'ensevelit avec ses péres dans la ville de Juda.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, I. Ce qu'il y eut de bon & de loüable dans le Roi Amasias. L'Ecriture le loüe, de ce que lors qu'il fit mourir ceux qui avoient tué le Roi Josias son pére, il ne fit pas mourir leurs enfans; en quoi il fit paroitre sa justice, sa modération, & son obéïssance à la loi de Dieu, qui defend de faire mourir les enfans pour les péches de leurs péres. Amasias marqua encore sa soumission aux ordres de Dieu, lors qu'ayant pris cent mille Israëlites à sa solde, pour une grande somme d'argent, il les renvoya, sur ce qu'un Prophète lui ordonna de le faire, & lui dit, que quand même il perdroit cette somme qu'il avoit donnée au Roi d'Israël, Dieu étoit assez puissant pour le dédommager de cette perte. Amasias fut récompensé de la déférence qu'il eut pour la volonté de Dieu, & il remporta de grands avantages sur les Iduméens. Cela nous montre, que jamais des raisons d'intérêt, ni aucune autre considération, ne doivent nous empêcher d'obéïr à ce que Dieu nous commande, & qu'il ne manque jamais de moyens de récompenser ceux qui font sa volonté, & qui se confient en lui. Mais le Roi Amasias tomba dans l'ingratitude & dans la rébellion contre Dieu. Au lieu de lui faire hommage de sa victoire, il adora les idoles des peuples qu'il avoit vaincus, & en étant repris par un Prophéte, il lui ordonna de se taire, & le menaça de lui ôter la vie. Aussi Dieu retira sa protection de dessus ce Prince: Le Roi d'Israël, qu'Amasias avoit provoqué témérairement & avec orgueil, vint ravager son pays; il entra à Jérusalem, & pilla même le Temple & le Palais du Roi; ce que les Rois d'Israël n'avoient point encore fait jusques alors. De cette maniére, Dieu qui n'avoit pas voulu que les Israëlites aidassent Amasias contre le Roi des Iduméens, se servit d'eux pour châtier Amasias lui-même & ses sujets. Enfin, ce Prince périt malheureusement comme son pére, & fut tué par une conjuration que l'on fit contre lui. La leçon que cela nous donne, c'est qu'il ne sert de rien d'avoir fait son devoir pendant quelque tems, si l'on ne persévére pas; & que ceux qui, après avoir bien commencé, se détournent de la crainte de Dieu, peuvent se corrompre jusqu'à devenir tout-à-fait méchans, & à attirer sur eux les effets les plus terribles de la colère du Seigneur.

CHAPITRE XXVI.

Ce chapitre contient l'histoire d'Hozias, nommé autrement Azarias, neuviéme Roi de Juda. Il fut attaché au service de Dieu dans le commencement de son régne, & il prospéra. Mais il se corrompit dans la suite; & il voulut même faire les fonctions de Sacrificateur; à cause de quoi Dieu le frappa de lépre, & il fut sequestré jusqu'à sa mort. Jotham son fils lui succeda.

ALors tout le peuple de Juda prit Hozias, qui étoit âgé de seize ans, & ils l'établirent Roi en la place d'Amasias son pére.

2. Il bâtit Eloth, l'ayant remise en la puissance de Juda, après que le Roi se fut endormi avec ses péres.

3. Hozias *étoit* âgé de seize ans quand il commença à régner, & il régna cinquante deux ans à Jérusalem:

Sa mére s'appelloit Jécolia, *& elle étoit* de Jérusalem.

4. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme avoit fait Amasias son pére.

5. Et il s'appliqua à rechercher Dieu pendant la vie de Zacharie, *homme* intelligent dans les visions de Dieu; & pendant les jours qu'il rechercha l'Eternel, Dieu le fit prospérer.

6. Car il sortit & fit la guerre contre les Philistins, & il fit une bréche dans la muraille de Gath, & dans la muraille de Jabne, & dans la muraille d'Asçdod; & il bâtit des villes à Asçdod, & entre les *autres* Philistins.

7. Et Dieu lui donna du secours contre les Philistins, & contre les Arabes qui habitoient à Gur-bahal, & contre les Méhanites.

8. Et même les Hammonites donnoient des présens à Hozias; de sorte que sa réputation se répandit jusqu'à l'entrée d'Egypte; car il avoit très-bien fortifié *le pays.*

9. Hozias bâtit aussi des tours à Jérusalem, sur la porte du coin, sur la porte de la vallée, & sur l'encoignure, & il les fortifia.

10. Il bâtit aussi des tours dans le désert, & il creusa plusieurs puits, parce qu'il avoit beaucoup de bétail dans la plaine & dans la campagne, & des laboureurs & des vignerons sur les montagnes, & en Carmel, parce qu'il aimoit l'agriculture.

11. Et Hozias avoit une armée composée de gens de guerre, qui marchoient en bataille par bandes, selon le compte de leur dénombrement, *fait* par Jéhiel Scribe, & Mahaséja Prévôt, sous la conduite de Hananja, l'un des principaux Capitaines du Roi.

12. Tout le nombre des Chefs des péres, d'entre ceux qui étoient forts & vaillans, *étoit* de deux mille & six cents.

13. Et *il y avoit* sous leur conduite une armée de trois cents sept mille & cinq cents combattans, tous gens de guerre, forts & vaillans, pour aider le Roi contre l'ennemi.

14. Et Hozias leur prépara, savoir à toute cette armée-là, des boucliers, des javelines, des casques & des cuirasses, des arcs & des pierres de fronde.

15. Et il fit à Jérusalem des machines de l'invention d'un Ingénieur, afin qu'elles fussent sur les tours, & sur les coins, pour jetter des fléches & de grosses pierres. Ainsi sa réputation alla fort loin; car il fut merveilleusement secouru jusqu'à-ce qu'il fut fortifié.

16. Mais si-tôt qu'il fut fortifié, son cœur s'éleva jusqu'à se corrompre, de sorte qu'il commit un *grand* péché contre l'Eternel son Dieu; car il entra au Temple de l'Eternel pour faire un parfum sur l'autel du parfum.

17. Et Asarias le Sacrificateur entra aprés lui, & *il y avoit* avec lui des Sacrificateurs de l'Eternel, quatre vingt vaillans hommes;

18. Qui s'opposérent au Roi Hozias, & lui dirent: Hozias, il ne t'*appartient* point de faire le parfum à l'Eternel; car *c'est* la fonction des Sacrificateurs fils d'Aaron, qui sont consacrés pour faire le parfum. Sors du Sanctuaire, car tu as péché; & tu n'en recevras point d'honneur de l'Eternel Dieu.

19. Alors Hozias, ayant en sa main le parfum pour faire des encensemens, fut irrité; & comme il s'irritoit contre les Sacrificateurs, la lèpre parut sur *son* front, en la présence des Sacrificateurs, en la Maison de l'Eternel, auprès de l'autel des parfums.

20. Alors Asarias le principal Sacrificateur le regarda, avec tous les Sacrificateurs, & voilà *il étoit* lèpreux en son front, & ils le firent sortir en hâte de là; & il se hâta de sortir, parce que l'Eternel l'avoit frappé.

21. Et ainsi le Roi Hozias fut lèpreux, jusqu'au jour qu'il mourut, & demeura lèpreux dans une maison écartée; & même il fut retranché de la maison de l'Eternel; & Jotham son fils avoit le commandement de la maison du Roi, jugeant le peuple du pays.

22. Or Esaïe fils d'Amos, Prophète, a écrit le reste des actions d'Hozias, tant les prémiéres que les derniéres.

23. Et Hozias s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli avec eux dans le champ des sépulcres des Rois; car, dirent-ils, il est lèpreux; & Jotham son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

L'Histoire de Hozias Roi de Juda nous apprend, qu'il commença bien, mais qu'il finit mal. Il eut d'abord de la pieté, & il s'appliqua à servir Dieu & à lui plaire, étant aidé en cela par les conseils d'un Prophète nommé Zacharie; & pendant qu'il se conduisit de la sorte, il prospéra: Il fut victorieux des Philistins; il se maintint contre les Arabes; les Hammonites lui furent tributaires; il fortifia Jérusalem, & sa réputation s'accrut extrèmement. Mais ces prospérités lui enflérent le cœur, & il s'oublia jusqu'à violer ouvertement les loix de la Religion, en voulant offrir le parfum dans le Temple, ce qui n'étoit permis qu'aux Sacrificateurs. Et comme il s'irrita & se roidit contre les Sacrificateurs qui vouloient l'en empêcher, Dieu le punit en le rendant lèpreux; ce qui fit qu'on le mit hors du Temple, & qu'on le séquestra pour tout le reste de sa vie. L'on doit considérer sur cela, que les personnes pieu-

ses se corrompent, lors qu'elles ne se tiennent pas sur leur gardes; & que la prospérité est un état où l'on s'oublie facilement. Ce qui arriva à Hozias, pour avoir entrepris d'offrir le parfum dans le Temple, montroit que Dieu ne vouloit pas que les Rois changeassent rien dans la Religion, ni qu'ils empiétassent sur la charge de ceux qui en étoient les Ministres. De là on peut recueillir, que châcun doit se tenir dans les bornes de sa vocation, sans s'ingérer dans celle des autres; & que comme les Conducteurs de l'Eglise ne doivent point usurper les fonctions & l'autorité des Princes & des Magistrats: ceux-ci ne doivent pas non plus usurper celles des Pasteurs, ni prétendre disposer à leur gré des choses de la Religion.

CHAPITRE XXVII.

Jotham dixiéme Roi de Juda succéda à Hozias son pére. Ce fut un Prince recommandable par sa pieté, & son règne fut favorisé du Seigneur. Il mourut après avoir règné seize ans, & laissa le Royaume à Achaz son fils.

JOTHAM *étoit* âgé de vingt-cinq ans quand il commença à règner, & il règna seize ans à Jérusalem. Sa mére s'appelloit Jérusça, & *elle étoit* fille de Tsadok.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme Hozias son pére avoit fait; excepté qu'il n'entra pas au Temple de l'Eternel; & néanmoins le peuple se corrompoit encore.

3. Il bâtit la plus haute porte de la maison de l'Eternel, & il bâtit beaucoup en la muraille de Hophel.

4. Il bâtit aussi des villes sur les montagnes de Juda, & des châteaux, & des tours dans les forêts.

5. De plus il combattit contre le Roi des Hammonites, & il fut le plus fort. Et cette année-là les Hammonites lui donnérent cent talens d'argent, & dix mille cores de blé, & dix mille d'orge. Les Hammonites lui donnérent ces choses-là, même la seconde & la troisiéme année.

6. Jotham se fortifia donc, parce qu'il avoit rendu ses voies droites devant l'Eternel son Dieu.

7. Le reste des actions de Jotham, & toutes ses batailles, & sa conduite, voilà, toutes ces choses sont écrites au livre des Rois d'Israël & de Juda.

8. Il *étoit* âgé de vingt-cinq ans quand il commença à règner, & il règna seize ans à Jérusalem.

9. Puis Jotham s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans la Cité de David, & Achaz son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

JOTHAM est compté entre les bons Rois de Juda. Il marcha sur les traces de Hozias son pére en ce qu'il avoit eu de bon, mais il ne l'imita pas dans ses fautes, & par là il attira sur lui la faveur du Seigneur, dont il ressentit particuliérement les effets dans la guerre qu'il eut avec les Hammonites. On doit remarquer ici, qu'au lieu que tous les Rois d'Israël sans exception furent idolatres, il y eut divers bons Rois dans le Royaume de Juda; quoi que pourtant ils ne pussent pas venir à bout d'abolir entiérement dans leur Royaume toutes les pratiques idolatres & superstitieuses. Mais si parmi les Rois de Juda il s'en trouva plusieurs qui firent de si grandes choses, pour faire règner la crainte de Dieu dans leur Etat, le nombre de ces bons Rois devroit être beaucoup plus grand parmi les Princes Chrétiens. II. L'on voit dans l'histoire de Jotham, & dans celle de tous les autres Rois pieux, que Dieu les bénit tous & les fit prospérer; pendant que les Rois idolatres étoient punis dans leur règne, dans leurs familles, & en plusieurs autres maniéres. C'étoit là pour tout le peuple d'Israël une preuve bien sensible du soin que Dieu prenoit d'eux, & un puissant motif à le craindre. Et c'est ainsi que Dieu a donné de tout tems aux hommes des marques convaincantes de sa Providence & de sa justice, afin de les engager à le servir, & à le regarder comme l'auteur de toute leur félicité.

CHAPITRE XXVIII.

Achaz onziéme Roi de Juda s'abandonne à l'idolatrie la plus abominable. Dieu le punit par le moyen de Retsin Roi de Syrie, & de Pékah Roi d'Israël, qui lui font la guerre; son armée est défaite par les Israëlites, qui emmenérent à Samarie un tres-grand nombre de prisonniers, & un gros butin. Mais, sur les remontrances du Prophéte Hoded, ils renvoyérent tous ces prisonniers & tout ce butin au pays de Juda. Achaz appelle le Roi des Assyriens à son secours, contre les Rois de Syrie & d'Israël; mais il ne lui en revint aucun avantage. Cependant il continua dans ses péchés; il adora les idoles, & après avoir donné des marques du plus grand endurcissement & de la derniére impieté pendant son règne, il mourut ayant règné seize ans, & il eut pour successeur Ezéchias son fils.

ACHAZ *étoit* âgé de vingt ans quand il commença à règner, & il règna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui est droit devant l'Eternel, comme David son pére *avoit fait*.

2. Mais il suivit le train des Rois d'Israël; & même il fit des images de fonte aux Bahalins.

3. Il fit aussi des encensemens dans la

la vallée des fils de Hinnon, & il fit brûler de ses fils au feu, selon les abominations des nations que l'Eternel avoit chassées de devant les enfans d'Israël.

4. Il sacrifioit aussi & faisoit des encensemens dans les hauts lieux, & sur les côteaux, & sous tout arbre chargé de feuilles.

5. C'est pourquoi l'Eternel son Dieu le livra entre les mains du Roi de Syrie; de sorte que *les Syriens* le défirent, & prirent sur lui un fort grand nombre de prisonniers, qu'ils emmenérent à Damas; il fut aussi livré entre les mains du Roi d'Israël, qui lui fit un grand carnage.

6. Car Pékah fils de Rémalja tua en un jour six vingts mille *hommes* de ceux de Juda, tous vaillans hommes, parce qu'ils avoient abandonné l'Eternel le Dieu de leurs péres.

7. Et Zicri, homme puissant d'Ephraïm, tua Mahaséja fils du Roi, & Hazrikam qui avoit la conduite de la maison; & Elcana qui tenoit le second *rang* après le Roi.

8. Et les enfans d'Israël emmenérent prisonniers, de leurs fréres, deux cents mille *personnes*, *tant* femmes *que* fils & filles; ils firent aussi sur eux un gros butin, & ils l'amenérent à Samarie.

9. Or un Prophète de l'Eternel, nommé Hoded, étoit là; il sortit au devant de cette armée, qui alloit entrer à Samarie, & il leur dit: Voici, l'Eternel le Dieu de vos péres, étant indigné contre Juda, les a livrés entre vos mains, & vous les avez tués en furie, de sorte que cela est parvenu jusqu'aux cieux.

10. Et maintenant vous faites vôtre compte de vous assujettir pour serviteurs & pour servantes les enfans de Juda & de Jérusalem. N'est-ce pas vous seuls qui êtes coupables envers l'Eternel vôtre Dieu?

11. Maintenant donc écoutez-moi, & ramenez les prisonniers que vous avez pris d'entre vos fréres; car l'ardeur de la colère de l'Eternel *est* sur vous.

12. Alors quelques-uns des Chefs des enfans d'Ephraïm se levérent, *savoir*, Hazaria fils de Jéhohanan, Bérécja fils de Mescillémoth, Ezéchias fils de Scallum, & Hamasa fils de Hadlai, contre ceux qui retournoient de la guerre;

13. Et ils leur dirent: Vous ne ferez point entrer ici ces prisonniers; car vous prétendez nous rendre coupables devant l'Eternel, en ajoûtant *ce péché* à nos péchés & à nôtre crime; bien que nous soyons très-coupables, & que l'ardeur de la colère de l'Eternel soit grande sur Israël.

14. Alors les soldats relâchérent les prisonniers & le butin, devant les principaux & toute l'Assemblée.

15. Et ces hommes, qui ont été nommés *ci-dessus* par *leurs* noms, se levérent, & prirent les prisonniers, & ils revêtirent du butin tous ceux d'entr'eux qui étoient nuds; & quand ils les eurent vêtus & chaussés, & qu'ils leur eurent donné à manger & à boire, & qu'ils les eurent oints, ils conduisirent sur des ânes tous ceux qui ne pouvoient pas se soutenir, & ils les amenérent à Jérico, *qui est* la ville des palmes, chez leurs fréres; puis ils s'en retournérent à Samarie.

16. En ce tems-là le Rois Achaz envoya vers les Rois d'Assyrie, afin qu'ils lui donnassent du secours.

17. Car outre cela les Iduméens étoient venus, & avoient emmené des prisonniers.

18. Les Philistins s'étoient aussi jettés sur les villes de la campagne & du midi de Juda, & ils avoient pris Beth-scémes, Ajalon, Guédéroth, Soco, avec les villes de son ressort; Timna, avec les villes de son ressort; & Guimzo, avec les villes de son ressort; & ils habitoient-là.

19. Car l'Eternel avoit abaissé Juda, à cause d'Achaz Roi d'Israël; parce qu'il avoit détourné Juda *du service de Dieu*, de sorte qu'il s'étoit entiérement adonné à pécher contre l'Eternel.

20. Ainsi Tillegath-Pilhéeser Roi d'Assyrie vint vers lui; mais il l'opprima, bien loin de le fortifier.

21. Car Achaz prit bien une partie *des trésors* de la maison de l'Eternel, & de la maison Royale, & des Principaux *du peuple* & il *les* donna au Roi d'Assyrie; toutefois il ne le secourut point.

22. Et dans le tems qu'on l'affligeoit, il continuoit toûjours plus à pécher contre l'Eternel; c'étoit *toûjours* le Roi Achaz.

23. Car il sacrifia aux dieux de Damas qui l'avoient frappé; & il dit: Puis que les dieux des Rois de Syrie leur sont en aide, je leur sacrifierai, afin qu'ils me soient en aide. Mais ils furent cause de sa chûte & de celle de tout Israël.

24. Et Achaz prit tous les vaisseaux de la maison de Dieu, & les rompit, les vaisseaux dis-je de la maison de Dieu; & il ferma les portes de la maison de l'Eternel, & se fit des autels dans tous les coins de Jérusalem.

25. Et il fit des hauts lieux dans chaque ville de Juda, pour faire des encensemens à d'autres dieux; & il irrita l'Eternel le Dieu de ses péres.

26. Quant au reste de ses actions, & toutes ses demarches, tant les prémiéres que les derniéres, voilà, *toutes ces choses* sont écrites au livre des Rois de Juda & d'Israël.

27. Puis

27. Puis Achaz s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans la Cité à Jérusalem, mais on ne le mit point dans les sépulcres des Rois d'Israël, & Ezéchias son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

ON doit considerer ici, I. Le récit des impietés d'Achaz, qui étant fils du pieux Roi Jotham, dégénera de la piété de son pére, & introduisit à Jérusalem des horreurs qu'on n'y avoit point encore vûës, jusques là qu'il fit passer ses enfans par le feu, à l'honneur des idoles, comme les anciens Cananéens le faisoient. Une telle impieté, dans un Prince qui connoissoit le vrai Dieu, est inconcevable; aussi ne tarda-t-il pas à ressentir les effets de la vengeance divine; Dieu l'ayant livré au Roi de Syrie, & ensuite au Roi d'Israël, qui le défit, lui tua six vingtmille homme, & emmena deux centsmille prisonniers avec un butin considérable. C'étoit là un exemple bien remarquable de la justice de Dieu contre ce Roi & contre son Royaume. II. Il faut observer, que quoi que Dieu, pour punir Achaz, eût permis que le Roi d'Israël lui tuât beaucoup de monde, & emmenât prisonniers un grand nombre de ses sujets, le Prophète Hoded censura les Israëlites des cruautés qu'ils avoient commises dans cette guerre contre ceux de Juda, qui étoient leurs fréres, & qu'il leur commanda de renvoyer les prisonniers & le butin qu'ils avoient fait; à quoi les Israëlites obéïrent avec promtitude, renvoyant avec toute sorte d'humanité les prisonniers, rendant tout le butin, & reconduisant au pays de Juda ceux qui ne pouvoient pas marcher. Cette histoire fait voir bien clairement, que Dieu n'approuve point les excès & les cruautés qui se commettent dans la guerre, & qu'on doit toûjours traiter tout le monde, & même les ennemis, avec modération & avec douceur. Et s'il est dit, que Dieu fut indigné contre les Israëlites, de ce qu'ils avoient fait un si grand carnage de leurs fréres; il l'est beaucoup plus contre les Chrétiens, qui étant tous fréres, sont si portés à se faire continuellement la guerre, & à se détruire les uns les autres. On voit ici l'extrème méchanceté & l'étrange endurcissement d'Achaz. Au lieu de s'humilier & de recourir à Dieu, lorsqu'il fut attaqué par les Rois de Syrie & d'Israël, il eut recours au Roi d'Assyrie, & il vint jusqu'à cet excès d'impieté que d'attribuer la puissance des Syriens à leurs faux-dieux, & de dire: *Puisque les dieux des Syriens leur donnent du secours, je leur sacrifierai, afin qu'ils me secourent aussi.* Dieu, irrité contre lui, le livra à ses ennemis: Les Iduméens & les Philistins remportérent plusieurs avantages sur lui, & le Roi d'Assyrie, auquel il s'étoit confié, ravagea ses Etats. Mais ce qui fait surtout horreur, c'est ce que l'Ecriture remarque, que dans le tems qu'Achaz étoit le plus en détresse, il continuoit d'autant plus à pécher contre le Seigneur. C'est la marque d'un endurcissement désespéré, lorsque les châtimens de Dieu ne servent de rien, & qu'au lieu d'en profiter, on devient plus méchant dans l'affliction. La derniére considération que l'on doit faire, c'est que Dieu, en châtiant Achaz, voulut en même tems punir par le moyen du Roi d'Assyrie les Israëlites & les Syriens, qui avoient déclaré injustement la guerre au Royaume de Juda. C'est ce que l'on voit au chapitre VIII. d'Esaïe. L'on doit reconnoitre dans ces sortes d'événemens les voies de la providence, qui emploie souvent les méchans, soit pour punir ceux qui offensent le Seigneur, soit pour protéger ceux qu'il favorise.

CHAPITRE XXIX.

Ezéchias, douziéme Roi de Juda, fut illustre par sa piété. Il ôta l'idolatrie qu'Achaz son pére avoit introduite; il rétablit le service Divin; il assembla pour cet effet les Sacrificateurs & les Lévites, auxquels il adressa une grave exhortation. Ensuite, il fit renouveller l'alliance avec Dieu a tout le peuple d'une maniére solemnelle, & il donna dans cette occasion des marques éclatantes de son zèle & de sa joie.

EZECHIAS commença à règner étant âgé de vingt cinq ans, & il règna vingt-neuf ans à Jérusalem: Sa mére s'appelloit Abija, *&* *elle étoit* fille de Zacharie.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, comme avoit fait David son pére.

3. La prémiére année de son règne, au prémier mois, il ouvrit les portes de la maison de l'Eternel, & il les répara.

4. Et il fit venir les Sacrificateurs & les Lévites, & les assembla dans la place orientale.

5. Et il leur dit: Ecoutez-moi, Lévites; purifiez-vous maintenant, & purifiez la maison de l'Eternel le Dieu de vos péres, & jettez hors du Sanctuaire les choses souillées.

6. Car nos péres ont péché, & fait ce qui est mauvais devant l'Eternel nôtre Dieu; ils l'ont abandonné, & ils ont détourné leurs visages du pavillon de l'Eternel, & lui ont tourné le dos.

7. Et même ils ont fermé les portes du portique; ils ont éteint les lampes; ils n'ont point fait de parfum, & ils n'ont point offert d'holocauste dans le Lieu saint au Dieu d'Israël.

8. C'est pourquoi l'indignation de l'Eter-

l'Eternel a été sur Juda & sur Jérusalem, & il les a livrés pour être agités, désolés, & moqués, comme vous le voyez de vos yeux.

9. Car voici, nos péres sont tombés par l'épée, nos fils, nos filles, & nos femmes sont en captivité à cause de cela.

10. Maintenant donc j'ai dessein de traiter alliance avec l'Eternel le Dieu d'Israël; & l'ardeur de sa colère se détournera de nous.

11. Or, mes enfans, ne vous abusez point; car l'Eternel vous a choisis, afin que vous vous teniez devant lui pour le servir, pour être ses serviteurs, & pour lui faire le parfum.

12. Les Lévites donc se levérent, *savoir* Mahath fils de Hamasaï, & Joël fils de Hazaria, d'entre les descendans des Kéhathites; & des descendans de Mérari, Kis fils de Habdi, & Hazaria fils de Jahalléléel; & des Guersçonites, Joah fils de Zimma, & Héden fils de Joah;

13. Et des descendans d'Elitsaphan, Scimri, & Jéhiel; & des descendans d'Asaph, Zacharie, & Mattanja;

14. Et des descendans d'Hémad, Jéhiel, & Scimhi; & des descendans de Jéduthun, Scémahja & Huziel.

15. Ils assemblérent leurs fréres, & se purifiérent; & ils entrérent selon le commandement du Roi, & suivant la parole de l'Eternel, pour nettoyer la maison de l'Eternel.

16. Ainsi les Sacrificateurs entrérent dans la maison de l'Eternel, afin de la nettoyer; & ils portérent dehors au parvis de la maison de l'Eternel toute l'ordure qu'ils trouvérent dans le Temple de l'Eternel, que les Lévites prirent pour l'emporter au torrent de Cédron.

17. Es ils commencérent à purifier *le Temple*, le prémier *jour* du prémier mois; & le huitiéme jour du mois ils entrérent au portique de l'Eternel, & ils purifiérent la maison de l'Eternel pendant huit jours; & le seiziéme jour de ce prémier mois ils eurent achevé.

18. Après cela ils entrérent dans la chambre du Roi Ezéchias, & dirent: Nous avons nettoyé toute la maison de l'Eternel, & l'autel des holocaustes, avec ses utensiles, & la table des pains de proposition, avec tous ses utensiles;

19. Et nous avons dressé & nettoyé tous les utensiles que le Roi Achaz avoit écartés durant son régne, par son péché; & voici ils *sont* devant l'autel de l'Eternel.

20. Alors le Roi Ezéchias, se levant de *bon* matin, assembla les Principaux de la ville, & il monta dans la maison de l'Eternel.

21. Et ils amenérent sept veaux, sept béliers, sept agneaux, & sept boucs entiers, *afin de les offrir* en sacrifice pour le péché, pour le Royaume, pour le Sanctuaire, & pour Juda. Puis *le Roi* dit aux Sacrificateurs fils d'Aaron, qu'ils les offrissent sur l'autel.

22. Et ainsi ils égorgérent les veaux; & les Sacrificateurs reçûrent le sang, & ils *le* répandirent vers l'autel; ils égorgérent aussi les béliers, & ils répandirent le sang vers l'autel; ils égorgérent aussi les agneaux, & ils répandirent le sang vers l'autel.

23. Puis on fit approcher les boucs pour le péché, devant le Roi & devant l'assemblée, & ils posérent leurs mains sur eux.

24. Alors les Sacrificateurs les égorgérent, & offrirent en expiation leur sang vers l'autel, pour faire la propitiation pour tout Israël; car le Roi avoit ordonné cet holocauste & ce sacrifice pour le péché, pour tout Israël.

25. Il fit aussi que les Lévites se tinssent en la maison de l'Eternel, avec des cymbales, des lyres, & des harpes, selon le commandement de David, & de Gad le Voyant du Roi, & de Nathan le Prophéte; car ce commandement *avoit été donné* de la part de l'Eternel, par ses Prophètes.

26. Les Lévites *y* assistérent donc avec les instrumens de David, & les Sacrificateurs avec les trompettes.

27. Alors Ezéchias commanda qu'on offrit l'holocauste sur l'autel. Et à l'heure qu'on commença l'holocauste, le Cantique de l'Eternel commença, & *le son* des trompettes & des instrumens de David Roi d'Israël.

28. Et toute l'assemblée étoit prosternée, & le Cantique se chantoit, & les trompettes sonnoient; tout cela *se fit* jusqu'à ce qu'on eût achevé l'holocauste.

29. Et quand on eut achevé d'offrir *l'holocauste*, le Roi & tous ceux qui se trouvérent avec lui s'inclinérent & se prosternérent.

30. Puis le Roi Ezéchias & les Principaux dirent aux Lévites, qu'ils loüassent l'Eternel, selon les paroles de David & d'Asaph le Voyant; & ils loüérent *l'Eternel* jusqu'à avoir des *transports* de joie, & ils s'inclinérent & se prosternérent.

31. Alors Ezéchias prit la parole, & dit: Vous avez maintenant consacré vos mains à l'Eternel; approchez-vous de lui, & offrez-*lui* des sacrifices, & *célébrez ses* loüanges dans la maison de l'Eternel. Et ainsi l'assemblée offrit des sacrifices & *chanta* des loüanges, & tous ceux qui étoient pleins de bonne volonté *offrirent* des holocaustes.

32. Or le nombre des holocaustes que l'assemblée offrit, fut de soixante & dix taureaux, cent béliers, deux cents a-

gneaux

agneaux, le tout en holocauste à l'Eternel.
33. Et les autres choses consacrées *furent* six cents taureaux, & trois mille béliers.
34. Mais les Sacrificateurs étoient en petit nombre, de sorte qu'ils ne pûrent pas écorcher toutes les *bêtes qu'on offroit en* holocauste : c'est pourquoi les Lévites leurs fréres les aidérent, jusqu'à-ce que les *autres* Sacrificateurs se fussent purifiés ; car les Lévites *eurent* le cœur plus droit pour se purifier, que les Sacrificateurs.
35. Car il y eut un grand nombre d'holocaustes, avec les graisses des sacrifices de prospérités, & avec les aspersions des holocaustes : & ainsi le service de la maison de l'Eternel fut rétabli.
36. Et Ezéchias & tout le peuple se réjouïrent de ce que Dieu avoit ainsi disposé le peuple, & de ce que la chose s'étoit faite promtement.

REFLEXIONS.

EZECHIAS, Prince religieux, quoi que fils d'un pére impie & idolatre, ne fut pas plûtôt monté sur le trône, que touché de l'état où la Religion étoit alors, aussi bien que des marques de la colère de Dieu contre les Juifs, il pensa à abolir l'idolatrie, & à remettre en état le service divin. Il assembla les Sacrificateurs & les Lévites, pour nettoyer le Temple ; on en ôta tout ce qui avoit servi à des usages idolatres, & tout cela fut jetté à la voirie ; après quoi le service de Dieu y fut rétabli. Ensuite Ezéchias assembla les Principaux du Royaume & le peuple, & il renouvella solemnellement l'alliance avec le Seigneur. Il n'y a rien à quoi les Princes & les Grands doivent s'employer avec plus d'ardeur, qu'à déraciner l'impieté & à maintenir la Religion. Ils doivent pour cet effet encourager, tant les Ministres du Seigneur, que les Magistrats, à les féconder dans une si belle entreprise ; & les peuples doivent aussi de leur côté, à l'imitation des sujets d'Ezéchias, répondre aux bonnes intentions de leurs Conducteurs. C'est là ce qui attire le plus surement sur les Etats la protection & la faveur du ciel ; comme nous le voyons dans les bénédictions & dans les délivrances signalées que Dieu accorda à Ezéchias, en considération de sa pieté & de son zèle.

CHAPITRE XXX.

Le Roi Ezéchias fait publier la fête de Pâques dans tout son Royaume ; & il fait même inviter à cette fête ceux des Israëlites qui étoient demeurés de reste dans le pays des Dix Tribus. Après quoi le peuple étant assemblé, il ôta de Jérusalem tous les autels idolatres, & la Pâque fut célébrée avec beaucoup de solemnité, & avec de grandes démonstrations de dévotion & de joie.

ET Ezéchias envoya vers tout Israël & Juda, & même il écrivit des lettres à Ephraïm & à Manassé, afin qu'ils vinssent à la maison de l'Eternel à Jérusalem, pour célébrer la Pâque à l'Eternel le Dieu d'Israël.
2. Car le Roi & ses principaux *Officiers*, avec toute l'assemblée, avoient tenu conseil à Jérusalem, de célébrer la Pâque au second mois.
3. Parce qu'ils ne l'avoient pas pû célébrer en son tems, à cause qu'il n'y avoit pas assez de Sacrificateurs sanctifiés, & que le peuple n'avoit pas été assemblé à Jérusalem.
4. Et la chose plût tellement au Roi & à toute l'assemblée,
5. Qu'ils déterminérent de publier par tout Israël, depuis Béerscébah jusqu'à Dan, qu'on vint célébrer la Pâque à l'Eternel le Dieu d'Israël à Jérusalem ; car ils ne l'avoient pas célébrée de longtems, de la maniére qu'il est prescrit.
6. Les courriers donc allérent avec des lettres de la part du Roi & de ses principaux *Officiers*, par tout Israël & Juda, & selon ce que le Roi l'avoit commandé, disant : *Vous* enfans d'Israël, retournez à l'Eternel le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & d'Israël, & il se retournera vers le reste d'entre vous, qui est échapé des mains des Rois d'Assyrie.
7. Et ne soyez pas comme vos péres, ni comme vos fréres, qui ont péché contre l'Eternel le Dieu de leurs péres, de sorte qu'il les a mis en désolation, comme vous voyez.
8. Maintenant ne roidissez point vôtre cou, comme *ont fait* vos péres ; tendez les mains à l'Eternel, & venez à son Sanctuaire, qu'il a consacré pour toûjours, & servez l'Eternel vôtre Dieu, & l'ardeur de sa colère se détournera de vous.
9. Car si vous vous retournez à l'Eternel, vos fréres & vos enfans trouveront miséricorde auprès de ceux qui les ont emmenés prisonniers, & ils reviendront en ce pays ; parce que l'Eternel vôtre Dieu *est* plein de pitié & miséricordieux, & il ne détournera point sa face de vous, si vous vous retournez à lui.
10. Ainsi les courriers passoient de ville en ville, par le pays d'Ephraïm & de Manassé, même jusqu'à Zabulon ; mais on se moquoit d'eux & on s'en railloit.
11. Toutefois quelques-uns d'Ascer, de Manassé, & de Zabulon s'humiliérent, & vinrent à Jérusalem.
12. La main de l'Eternel fut aussi sur Juda, pour leur donner un même cœur, afin d'exécuter le commandement du Roi & des Principaux, selon la parole de l'Eternel.
13. C'est pourquoi il s'assembla un grand peuple à Jérusalem, pour célébrer la fête solemnelle des pains sans levain,

au fecond mois, de forte qu'*il y eut* une fort grande affemblée.

14. Et ils fe levérent, & ils ôtérent les autels qui *étoient* à Jérufalem; ils ôtérent auffi tous les tabernacles où l'on faifoit des encenfemens, & ils les jettérent au torrent de Cédron.

15. Et on égorgea la Pâque au quatorziéme jour du fecond mois; car les Sacrificateurs & les Lévites ayant de la confufion s'étoient purifiés, & ils avoient apporté des holocauftes dans la maifon de l'Eternel.

16. Et ils fe préfentérent en leur place, felon leur charge, fuivant la Loi de Moyfe homme de Dieu. Et les Sacrificateurs répandoient le fang, *le prenant* des mains des Lévites.

17. Car il y en avoit une grande partie dans cette affemblée, qui ne s'étoient pas purifiés; & les Lévites eurent la charge d'égorger les Pâques pour tous ceux qui n'étoient pas purs, afin de *les* confacrer à l'Eternel.

18. Car une grande partie du peuple, *favoir* la plûpart de ceux d'Ephraïm, de Manaffé, d'Iffacar, & de Zabulon ne s'étoient pas purifiés, & cependant ils mangérent la Pâque, autrement qu'il n'eft prefcrit. Mais Ezéchias pria pour eux, difant: Que l'Eternel, qui eft bon, tienne pour faite la propitiation,

19. De tous ceux qui ont difpofé tout leur cœur pour rechercher Dieu, l'Eternel le Dieu de leurs péres; bien qu'ils ne fe foient pas purifiés felon la purification du Sanctuaire.

20. Et l'Eternel exauça Ezéchias, & fut favorable au peuple.

21. Les enfans d'Ifraël donc, qui fe trouvérent à Jérufalem, célébrérent la Fête folemnelle des pains fans levain, pendant fept jours, avec une grande joie; & les Lévites & les Sacrificateurs loüoient l'Eternel chaque jour, avec des inftrumens qui réfonnoient à *la louange de* l'Eternel.

22. Et Ezéchias parla à tous les Lévites qui avoient de l'intelligence *dans les chofes qui regardoient le Service de* l'Eternel, *il leur parla* felon fon cœur, & ils mangérent *des facrifices* durant la Fête folemnelle pendant fept jours, offrant des facrifices de profpérités, & loüant l'Eternel le Dieu de leurs péres.

23. Et toute l'affemblée réfolut de célébrer fept autres jours; & ainfi ils célébrérent *encore* fept *autres* jours dans la joie.

24. Car Ezéchias Roi de Juda fit préfent à l'affemblée de mille veaux, & de fept mille béliers; les Principaux auffi firent préfent à l'affemblée de mille veaux, & de dix mille béliers; & beaucoup de Sacrificateurs fe purifiérent.

25. Et toute l'affemblée de Juda fe réjouït, avec les Sacrificateurs & les Lévites, & toute l'affemblée qui étoit venuë d'Ifraël, & les étrangers même qui étoient venus du pays d'Ifraël, & qui habitoient en Juda.

26. Et il y eut une grande joie à Jérufalem; car depuis le tems de Salomon fils de David, Roi d'Ifraël, il ne *s'étoit rien fait* de femblable à Jérufalem.

27. Après cela les Sacrificateurs Lévites fe levérent, & bénirent le peuple, & leur voix fut exaucée; car leur priére parvint jufqu'aux cieux, la fainte demeure de l'Eternel.

REFLEXIONS.

Comme la Pâque étoit le principal figne de l'alliance de Dieu avec les Ifraëlites, Ezéchias, qui vouloit rétablir cette alliance & le fervice divin, voulut que cette fête fut célébrée; & il fournit libéralement, de même que les Principaux de fon Royaume, ce qui étoit néceffaire pour cela. Ce font là de nouvelles preuves du grand zèle dont Ezéchias étoit animé pour la gloire de Dieu. II. Ce qui marque un zèle encore plus admirable, c'eft qu'Ezéchias invita à cette dévotion folemnelle les Ifraëlites qu'il y avoit encore dans le pays des Dix Tribus, quoi qu'ils ne fuffent pas fes fujets, leur écrivant pour cet effet des lettres fort touchantes, & pleines de pieté. Le vrai zèle s'étend le plus loin qu'il peut, & ceux qui ont véritablement de la Réligion, font tous leurs efforts pour engager les autres hommes à craindre Dieu & à le fervir, & pour retirer les pécheurs de l'égarement. Ces invitations d'Ezéchias ne produifirent pas le même effet fur tous les Ifraëlites; les uns s'en moquérent, & les autres s'humiliérent, & vinrent célébrer la Pâque à Jérufalem. C'eft là ce qui arrive ordinairement: Les ames bien difpofées reçoivent avec humilité & avec joie les invitations de la grace divine; mais les profanes les rejettent, & en font même le fujet de leurs railleries & de leur mépris. L'on voit, au refte, par ce qui eft dit ici, que parmi les Ifraëlites qui étoient demeurés dans le pays des Dix Tribus, après que les Affyriens eurent ravagé ce Royaume-là, il y avoit encore un refte de gens de bien; mais que le plus grand nombre étoient des impies & des endurcis, qui n'avoient point profité des châtimens de Dieu. Enfin, il y a une circonftance digne d'attention dans cette hiftoire: Ceux qui étoient venus du pays des Dix Tribus à Jérufalem n'ayant pas pû faire tout ce qui étoit prefcrit par la Loi de Moyfe, avant que de célébrer la Pâque, ne laifférent pas de la manger. Mais Ezéchias, craignant que Dieu n'en fût offenfé, le pria de leur pardonner, & d'agréer la dévotion de tous ceux qui l'avoient cherché de bon cœur, bien qu'ils ne fuffent

sent pas purifiés selon tous les usages & toutes les cérémonies de la Loi. Cela fait voir, que la pieté d'Ezéchias étoit éclairée; ce Prince savoit que l'on ne doit jamais négliger volontairement & par mépris les devoirs extérieurs du service divin; mais il étoit aussi persuadé, que Dieu regarde au cœur, plus qu'aux cérémonies, & que lors qu'on ne peut pas les observer, il reçoit favorablement la dévotion & les priéres de tous ceux qui le cherchent avec sincérité. Ezéchias ne fut pas trompé dans son attente; puis qu'il est dit dans ce chapitre, que Dieu l'exauça, que la dévotion du peuple, des Sacrificateurs & des Lévites lui fut agréable, & que leur priére parvint jusqu'au ciel, & à la sainte demeure du Seigneur.

CHAPITRE XXXI.

Le Roi Ezéchias fait ôter l'idolatrie par tout son Royaume, & même dans le pays des Dix Tribus. Il rétablit l'ordre à l'égard du service divin, & de l'entretien & des fonctions des Sacrificateurs & des Lévites; commandant qu'on payât les dîmes & les prémices selon la Loi de Dieu; ce que le peuple fit avec joie.

DES qu'on eut achevé tout cela, tous ceux d'Israël, qui s'étoient trouvés *là*, allérent par les villes de Juda, & brisérent les statuës, coupérent les bocages, & démolirent les hauts lieux, & les autels dans tout le pays de Juda & de Benjamin. Ils en firent de même en Ephraïm & en Manassé, jusqu'à tout détruire; ensuite tous les enfans d'Israël retournérent chacun en sa possession dans leurs villes.

2. Et Ezéchias rétablit les départemens des Sacrificateurs & des Lévites, selon les départemens qui en avoient été faits, chacun selon son ministère; *savoir* tant les Sacrificateurs, que les Lévites, pour les holocaustes, & pour les sacrifices de prospérités, pour faire le service, pour célébrer, & pour chanter les loüanges de Dieu aux portes du camp de l'Eternel.

3. Il fit aussi une ordonnance par laquelle le Roi seroit chargé d'une contribution, prise de ses finances, pour les holocaustes; *savoir* pour les holocaustes du matin & du soir, & pour les holocaustes des Sabbats, & des nouvelles Lunes, & des Fêtes solemnelles, selon qu'il est écrit dans la Loi de l'Eternel.

4. Et il ordonna au peuple, savoir aux habitans de Jérusalem, de donner la portion des Sacrificateurs & des Lévites; afin qu'ils prissent courage, *pour faire* ce que la Loi de l'Eternel *commande*.

5. Et aussi-tôt que la chose fut publiée, les enfans d'Israël apportérent en abondance les prémices du froment, du vin, de l'huile, du miel, & de tout ce que rapportent les champs; ils apportérent les dîmes de tout en abondance.

6. Et les enfans d'Israël & de Juda, qui habitoient dans les villes de Juda, apportérent aussi les dîmes du gros & du menu bêtail, & les dîmes des choses saintes, qui étoient consacrées à l'Eternel leur Dieu: & ils les mirent par monceaux.

7. Ils commencérent au troisiéme mois de faire les prémiers monceaux, & au septiéme mois ils les achevérent.

8. Alors Ezéchias & les Principaux vinrent, & virent ces monceaux, & ils bénirent l'Eternel & son peuple d'Israël.

9. Et Ezéchias s'informa des Sacrificateurs & des Lévites touchant ces monceaux.

10. Et Hazaria le principal Sacrificateur qui *étoit* de la famille de Tsadok, lui *répondit* & lui dit: Depuis qu'on a commencé à apporter des offrandes dans la Maison de l'Eternel, nous avons mangé, & nous avons été rassasiés; & il en est demeuré de reste en grande abondance; car l'Eternel a beni son peuple, & ce qui est demeuré de reste, *c'est* cette grande quantité.

11. Alors Ezéchias commanda qu'on préparât des chambres dans la Maison de l'Eternel; & ils les préparérent.

12. Et ils y portérent fidèlement les offrandes, & les dîmes, & les choses consacrées; & Conanja Lévite en eut l'intendance, & Scimhi son frére *étoit son* Commis sous lui.

13. Et Jéhiel, Hazazia, Nahath, Hazaël, Jérimoth, Jozabad, Eliel, Jismacja, Mahath, & Bénaja *étoient* Commis sous l'autorité de Conanja, & de Scimhi son frére, par le commandement du Roi Ezéchias, & de Hazaria Gouverneur de la Maison de Dieu.

14. Et Coré fils de Jimna Lévite, qui *étoit* portier vers l'orient, avoit la charge des choses qui étoient volontairement offertes à Dieu, pour fournir l'offrande élevée de l'Eternel, & les choses très-saintes.

15. Et *il avoit* sous lui Héden, Minjamin, Jesçuah, Scémahja, Amarja, & Scécanja, dans les villes des Sacrificateurs, pour distribuer fidélement les portions à leurs fréres, tant aux petits qu'aux plus grands.

16. Outre cela on fit un dénombrement selon les généalogies des mâles d'entr'eux, depuis ceux de trois ans & au dessus, *savoir* de tous ceux qui entroient dans la Maison de l'Eternel, pour y faire ce qu'il y faloit faire chaque jour, selon leur ministére & selon leurs charges, suivant leurs départemens.

17. On fit encore un dénombrement des Sacrificateurs, selon *leurs* généalogies & selon la maison de leurs péres, & des Lévites, depuis ceux de vingt

ans & au dessus, selon leurs départemens.

18. On fit outre cela un dénombrement selon *leurs* généalogies, de tous leurs petits enfans, de leurs femmes, de leurs fils, & de leurs filles, pour toute l'assemblée; & on leur distribuoit fidèlement les choses saintes.

19. Et pour ce qui est des descendans d'Aaron, Sacrificateurs, qui étoient à la campagne & dans les fauxbourgs de leurs villes, *il y avoit* dans chaque ville des gens nommés par *leur* nom, pour distribuër la portion à tous les mâles des Sacrificateurs, & à tous ceux des Lévites, dont on avoit fait le dénombrement selon *leurs* généalogies.

20. Ezéchias en usa ainsi par tout Juda, & il fit ce qui *est* bon, droit & véritable, en la présence de l'Eternel son Dieu.

21. Et il travailla de tout son cœur dans tout l'ouvrage qu'il entreprit pour le service de la Maison de Dieu, & dans la Loi, & dans les Commandemens recherchant son Dieu; & il prospéra.

REFLEXIONS.

CE chapitre fait voir, dans le bon Roi Ezéchias, l'exemple d'une pieté, qui ne se relâchoit point. Après que la Pâque eût été célébrée, il commanda qu'on abbattit les statuës, & qu'on ôtat tout ce qui avoit servi à l'idolatrie, non seulement dans son Royaume, mais même, autant qu'il le pût, dans le pays des Dix Tribus; ce que le peuple exécuta avec beaucoup de zèle; tellement que ce Prince fut le Restaurateur de la pure Religion dans tout le pays d'Israël. La véritable pieté ne paroit pas seulement dans la pratique des actes extérieurs de la Religion & du culte; elle se manifeste aussi & principalement par les œuvres & par les effets, lors qu'on s'attache à faire ce qui est agréable à Dieu, & à ôter ce qui lui déplait. Après cela, Ezéchias s'appliqua à remettre le service divin en état, & à rétablir les Sacrificateurs & les Lévites dans leurs charges; il fournit de ses propres revenus une partie de ce qui étoit nécessaire pour cela; & il ordonna que les dîmes, les prémices, & les offrandes fussent payées à l'avenir suivant la Loi de Dieu; à quoi ses sujets obéïrent promtement & avec plaisir, en apportant de tous côtés en abondance tout ce qui étoit prescrit. Il n'y a point de Chrétien qui ne doive contribuër, selon son état, sa vocation, & son pouvoir, à ce que la Religion fleurisse & que le Service divin & le saint Ministère soient exercés convenablement. C'est sur tout là un soin qui est bien digne des Princes Chrétiens; & c'est par là qu'ils pourroient acquerir une grande gloire devant Dieu & devant les hommes. La promtitude avec laquelle les sujets d'Ezéchias répondirent aux bonnes intentions de leur Roi, montre que le zèle & le bon exemple des Princes est d'un grand poids, & qu'il ne tient qu'à eux de faire beaucoup pour Dieu & pour la Religion. Les derniéres paroles de ce chapitre sont remarquables: Il est dit, *Qu'Ezéchias fit ce qui est bon & droit devant le Seigneur; qu'il travailla de tout son cœur pour le Service de la Maison de Dieu; qu'il recherchα son Dieu, & qu'il prospéra.* Ce que l'on fait sincèrement pour le service de Dieu lui est toûjours agréable, & il ne manque jamais de bénir ceux qui travaillent de bon cœur pour l'avancement de sa gloire.

CHAPITRE XXXII.

Ezéchias étant attaqué par Sanchérib Roi d'Assyrie, fortifie la ville de Jérusalem, & exhorte le peuple à se confier en Dieu. Sanchérib envoie des Officiers de son armée, qui somment Ezéchias & ses sujets de se rendre, & qui prononcent des discours outrageans contre Dieu. Mais Dieu, fléchi par les priéres d'Ezéchias, & par celles du Prophète Esaie, fait périr par un Ange l'armée de Sanchérib, qui étant retourné en son pays, y fut tué par ses fils. Ezéchias fut guéri en ce tems-là d'une maladie mortelle; mais il s'oublia dans la prospérité, ayant montré ses trésors aux Ambassadeurs du Roi de Babylone. Enfin, il mourut après un regne de vingt-neuf ans, & Manassé, son fils régna après lui.

APrès ces choses, & après qu'elles furent bien établies, Sanchérib, Roi d'Assyrie, vint & entra en Juda, & campa contre les villes fortes, ayant résolu de faire bréche pour les prendre.

2. Et Ezéchias voyant que Sanchérib étoit venu, & qu'il se tournoit contre Jérusalem pour y faire la guerre,

3. Tint conseil avec ses principaux *Officiers*, & avec les plus vaillans hommes qu'il eût, pour boucher les sources des fontaines qui étoient hors de la ville; & ils l'aidérent à le faire.

4. Car un grand peuple s'assembla, & ils bouchérent toutes les fontaines, & le torrent qui se répandit par le pays, disant: Pourquoi les Rois des Assyriens trouveroient-ils à leur venuë des eaux en abondance?

5. Il se fortifia aussi, & bâtit toute la muraille où l'on avoit fait bréche, & il l'éleva jusqu'aux tours; il *bâtit* une autre muraille par dehors; il fit rétablir Millo dans la Cité de David, & il fit faire beaucoup de javelots & de boucliers.

6. Et il ordonna des Capitaines de guerre sur le peuple; & il les assembla avec lui dans la place de la porte de la ville, & il leur parla selon leur cœur, & leur dit:

7. Fortifiez-vous & prenez courage; ne craignez point & ne soyez point effrayés

frayés pour le Roi des Assyriens, ni pour toute la multitude qui *est* avec lui ; car *il y a* beaucoup plus avec nous, qu'avec lui.

8. Le bras de la chair est avec lui ; mais l'Eternel nôtre Dieu *est* avec nous, pour nous aider, & pour conduire nos combats. Alors le peuple se rassura sur les paroles d'Ezéchias Roi de Juda.

9. Après ces choses, Sanchérib Roi des Assyriens envoya ses serviteurs à Jérusalem (pendant qu'il étoit contre Lakis, & qu'il avoit toutes les forces de son Royaume avec lui) vers Ezéchias Roi de Juda, & vers tous les Juifs qui *étoient* à Jérusalem, pour *leur* dire :

10. Ainsi a dit Sanchérib Roi des Assyriens : Sur quoi vous assurez-vous, que vous demeuriez à Jérusalem pour *y* être assiégés ?

11. Ezéchias ne vous pousse-t-il pas à vous exposer à la mort, par la famine & par la soif, *en vous* disant : L'Eternel nôtre Dieu nous délivrera de la main du Roi des Assyriens ?

12. Cet Ezéchias n'a-t-il pas ôté les hauts lieux & les autels de l'Eternel, & n'a-t-il pas fait ce commandement à Juda & à Jerusalem, disant : Vous vous prosternerez devant un *seul* autel, & vous y ferez fumer vos sacrifices ?

13. Ne savez-vous pas ce que nous avons fait, moi & mes ancêtres, à tous les peuples de *divers* pays ? Les dieux des nations de ces pays ont-ils pû délivrer leur pays de ma main ?

14. Qui *sont* ceux de tous les dieux de ces nations, que mes ancêtres ont entiérement détruites, qui aient délivré leur peuple de ma main, *pour croire* que vôtre Dieu vous puisse délivrer de ma main ?

15. Maintenant donc, qu'Ezéchias ne vous abuse point, & ne vous séduise plus de cette maniére, & ne le croyez pas ; car *si* aucun dieu d'aucune nation, ou d'aucun royaume n'a pû délivrer son peuple de ma main, ni de la main de mes ancêtres, combien moins vôtre Dieu vous pourra-t-il délivrer de ma main ?

16. Et ses serviteurs dirent encore d'autres choses contre l'Eternel Dieu, & contre Ezéchias son serviteur.

17. Il écrivit aussi des Lettres pour blasphèmer l'Eternel le Dieu d'Israël, & pour parler ainsi contre lui : Comme les dieux des nations des autres pays n'ont pû délivrer leur peuple de ma main ; ainsi le Dieu d'Ezéchias ne pourra délivrer son peuple de ma main ?

18. Ils criérent aussi à haute voix en langue judaïque au peuple de Jérusalem qui *étoit* sur les murailles, pour leur donner de la crainte & pour les épouvanter, afin de prendre la ville.

19. Et ils parlérent du Dieu de Jérusalem, comme des dieux des peuples de la terre, *qui sont* un ouvrage de mains d'hommes.

20. C'est pourquoi le Roi Ezéchias, & Esaïe le Prophète fils d'Amos, priérent & criérent vers les cieux.

21. Et l'Eternel envoya un Ange, qui extermina entiérement tous les hommes forts & vaillans, & les Chefs, & les Capitaines, qui *étoient* dans le camp du Roi des Assyriens, de sorte qu'il s'en retourna confus en son pays ; & étant entré dans la maison de son dieu, ceux qui étoient sortis de ses *propres* entrailles le tuérent avec l'épée.

22. Ainsi l'Eternel délivra Ezéchias, & les habitans de Jérusalem, de la main de Sanchérib Roi des Assyriens, & de la main de tous *ces gens-là* ; & il leur donna moyen d'aller de tous côtés.

23. Et plusieurs apportérent des présens à l'Eternel à Jérusalem, & des choses précieuses à Ezéchias Roi de Juda ; de sorte qu'après cela il fut élevé à la vûë de toutes les nations.

24. En ces jours-là Ezéchias fut malade à la mort, & pria l'Eternel, qui l'exauça & fit un miracle en sa faveur.

25. Mais Ezéchias ne fut pas reconnoissant du bienfait qu'il avoit reçu ; car son cœur fut élevé, & il y eut de l'indignation contre lui, & contre Juda & Jérusalem.

26. Mais Ezéchias s'humilia, de ce qu'il avoit élevé son cœur, tant lui que les habitans de Jérusalem ; & l'indignation de l'Eternel ne vint pas sur eux pendant la vie d'Ezéchias.

27. Car Ezéchias eut beaucoup de richesses & d'honneur, & il s'amassa des trésors d'argent, d'or, de pierres précieuses, de choses aromatiques, de boucliers, & de toute sorte de meubles précieux ;

28. Et *il se fit* des magazins pour la récolte du froment, du vin, & de l'huile, & des étables pour toute sorte de bêtes, & il eut des troupeaux dans ses étables :

29. Il fit aussi bâtir des villes, & il acquit un grand nombre de troupeaux de gros & de menu bétail ; car Dieu lui avoit donné de fort grandes richesses.

30. Ezéchias boucha aussi le haut canal des eaux de Guihon, & les conduisit droit en bas vers l'occident de la Cité de David. Ainsi Ezéchias prospéra dans tout ce qu'il fit.

31. Mais lors que les Ambassadeurs des Princes de Babylone, qui avoient envoyé vers lui, pour s'enquérir du miracle qui étoit arrivé sur la terre, *furent venu vers lui*, Dieu l'abandonna pour l'éprouver, afin de connoître tout *ce qui étoit* en son cœur.

32. Le reste des actions d'Ezéchias, & ses œuvres de pieté, voilà elles *sont* écrites dans la vision d'Esaïe le Prophète fils d'Amos, outre ce *qui est* dans le livre des Rois de Juda & d'Israël.

33. Puis

33. Puis Ezéchias s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit au plus haut des sépulcres des fils de David; & tout Juda & Jérusalem lui firent honneur à sa mort; & Manassé son fils règna en sa place.

REFLEXIONS.

LE Roi Ezéchias agit en Prince prudent, lors qu'apprenant que Sanchérib vouloit assiéger Jérusalem, il fit fortifier cette ville, & boucher les fontaines qui étoient aux environs, afin que les Assyriens ne trouvassent point d'eau. Mais il donna en même tems des marques de sa grande pieté & de sa confiance en Dieu, en exhortant ses sujets à ne rien craindre, & à s'assurer au Seigneur. Les personnes sages & pieuses unissent ainsi les maximes de la prudence avec celles de la Religion. Elles ne négligent pas les moyens légitimes que la providence leur présente, pour éviter les dangers qui les menacent; mais elles mettent principalement leur confiance en Dieu. II. L'on doit faire attention à la maniére insolente & impie dont les envoyés de Sanchérib parlérent du vrai Dieu, en le comparant aux idoles, & en disant, que comme les dieux des divers peuples que Sanchérib avoit vaincus, n'avoient pas pû garantir ces peuples, le Dieu qu'Ezéchias adoroit ne le garantiroit pas non plus. Ces discours fiers & blasphèmatoires, & ces menaces de ce Roi idolatre, qui étonnérent Ezéchias, furent ce qui hâta la ruine de Sanchérib, & ce qui engagea le Seigneur à le détruire, en envoyant un Ange qui fit périr dans une nuit son armée nombreuse, & en permettant que ses propres fils le tuassent, lors qu'il fut de retour dans son pays. Si Dieu vengea ainsi les outrages qui lui avoient été faits par un Prince idolatre, il vengera beaucoup plus sévérement ceux qui lui sont faits par les Chrétiens impies, qui l'attaquent ouvertement. III. Cette délivrance que Dieu accorda à Ezéchias le mit en grande considération chez les Princes voisins: & même l'on apportoit de tous côtés des offrandes à Dieu dans le temple de Jérusalem. C'est ainsi que Dieu fait servir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment, & à la gloire de son nom. IV. Dieu donna en ce tems-là à Ezéchias une nouvelle marque de sa faveur en le guérissant d'une maladie mortelle; mais l'histoire sainte remarque, que ce Prince ne fut pas reconnoissant du bienfait qu'il avoit reçû, & qu'il pécha en montrant ses trésors aux Ambassadeurs du Roi de Babylone; ce qu'il fit sans doute par ostentation & pour s'attirer la considération de leur maître. Les hommes s'oublient facilement & se relâchent dans la prospérité, & ils engagent par là le Seigneur à leur dispenser de nouveaux chatimens. V. Ce qui est dit dans ce chapitre, que les Ambassadeurs du Roi de Babylone avoient ordre de s'informer du miracle qui étoit arrivé, lors que l'ombre du soleil recula de dix degrés, dans le tems qu'Ezéchias étoit malade, est une preuve de la certitude de ce miracle, & montré qu'il avoit été remarqué à Babylone. Enfin, Ezéchias mourut comblé de gloire; il fut honoré d'une façon particuliére après sa mort; mais il l'a été sur tout par le témoignage que l'Ecriture rend à sa pieté & à son zèle; & c'est par là que la mémoire de ce Prince sera toûjours en bonne odeur dans l'Eglise, & qu'il servira de modèle à ceux que Dieu a établis pour gouverner les peuples.

CHAPITRE XXXIII.

C'est ici l'histoire de Manassé, XIII. Roi de Juda, dans laquelle on voit, I. Les péchés de ce Roi, qui s'abandonna à l'idolatrie & à toutes sortes de crimes. II. La punition que Dieu lui envoya, en permettant qu'il fut mené captif à Babylone. III. Sa repentance, & le pardon que le Seigneur lui accorda. IV. Son rétablissement dans son Royaume, & le zèle avec lequel il s'appliqua à réparer le mal qu'il avoit fait, & à abolir l'idolatrie. V. Sa mort, & le regne d'Amon son fils.

MANASSE' étoit âgé de douze ans quand il commença à règner, & il règna cinquante-cinq ans à Jérusalem.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, selon les abominations des nations que l'Eternel avoit chassées de devant les enfans d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux qu'Ezéchias son pére avoit démolis; il redressa les autels des Bahalins, & il fit des bôcages, & il se prosterna devant toute l'armée des cieux, & les servit.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison de l'Eternel, de laquelle l'Eternel avoit dit: Mon nom sera dans Jérusalem à jamais.

5. Il bâtit des autels à toute l'armée des cieux, dans les deux parvis de la maison de l'Eternel.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu dans la vallée du fils de Hinnon; il prédisoit les tems, il usoit de divination & de sortilèges, & il dressa un *oracle d'*esprit de Python & de diseurs de bonne avanture; *en un mot* il s'adonna fort à faire ce qui est mauvais devant l'Eternel pour l'irriter.

7. Il posa aussi une image taillée, qu'il avoit faite pour réprésentation dans la maison de Dieu, dont Dieu avoit dit à David & à Salomon son fils: Je mettrai à perpétuité mon Nom dans cette maison & dans Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël;

8. Et je ne ferai plus sortir Israël de la terre que j'ai assignée à leurs péres; pourvû

pourvû seulement qu'ils prennent garde à faire tout ce que je leur ai commandé par Moyse, *savoir* toute la loi, les statuts & les ordonnances.

9. Manassé donc fit que Juda & les habitans de Jérusalem s'égarérent, jusqu'à faire pis que les nations que l'Eternel avoit exterminées de devant les enfans d'Israël.

10. Et l'Eternel parla à Manassé, & à son peuple; mais ils n'y voulurent point entendre.

11. C'est pourquoi il fit venir contr'eux les Capitaines de l'armée du Roi des Assyriens; lesquels mirent Manassé dans les fers, & le liérent de doubles chaines d'airain, & l'emmenérent à Babylone.

12. Mais dès qu'il fut en angoisse, il supplia l'Eternel son Dieu, & il s'humilia fort devant le Dieu de ses péres.

13. Il lui adressa donc ses supplications, & *Dieu* fut fléchi par ses priéres, de sorte qu'il exauça sa supplication, & il le fit retourner à Jérusalem dans son Royaume; & Manassé reconnut que l'Eternel est *celui* qui *est* Dieu.

14. Après cela il bâtit la muraille de dehors pour la Cité de David, vers l'occident de Guihon, dans la vallée, & jusqu'à l'entrée de la porte des poissons, & il environna Hophel, qu'il éleva fort; il établit aussi des Capitaines de l'armée, par toutes les villes fortes de Juda.

15. Et il ôta les dieux des étrangers & l'idole, de la maison de l'Eternel, & tous les autels qu'il avoit bâtis sur la montagne de la Maison de l'Eternel, & à Jérusalem, & il les jetta hors de la ville.

16. Et il rebâtit l'autel de l'Eternel, & il y offrit des sacrifices de prospérités & de loüanges; & il commanda à Juda de servir l'Eternel le Dieu d'Israël.

17. Mais le peuple sacrifioit encore dans les hauts lieux; toutefois il sacrifioit à l'Eternel leur Dieu.

18. Le reste des actions de Manassé, & la priére qu'il fit à son Dieu, & les paroles des Voyans qui lui parloient au Nom de l'Eternel le Dieu d'Israël; voilà toutes ces choses sont parmi les actions des Rois d'Israël.

19. Et sa priére, & comment *Dieu* fut fléchi par ses priéres, tout son péché, & son crime; les places dans lesquelles il bâtit des hauts lieux, & dressa des bôcages, & des images taillées, avant qu'il s'humiliât; voilà, toutes ces choses sont écrites dans les paroles des Voyans.

20. Puis Manassé s'endormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans sa maison; & Amon son fils régna en sa place.

21. Amon *étoit* âgé de vingt deux ans quand il commença à régner; & il régna deux ans à Jérusalem.

22. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme avoit fait Manassé son pére; car il sacrifia à toutes les images taillées que Manassé son pére avoit faites, & il les servit.

23. Mais il ne s'humilia point devant l'Eternel, comme Manassé son pére s'étoit humilié, & il se rendit coupable de plus en plus.

24. Et ses serviteurs ayant fait une conspiration contre lui, le tuérent dans sa maison.

25. Mais le peuple du pays fit mourir tous ceux qui avoient conspiré contre le Roi Amon, & le peuple du pays établit pour Roi en sa place Josias son fils.

REFLEXIONS.

IL y a quatre choses à remarquer dans l'histoire du Roi Manassé: La prémiére, qu'au lieu d'imiter la pieté d'Ezéchias son pére, il tomba dans l'idolatrie la plus détestable; qu'il répandit du sang innocent en abondance; qu'il surpassa en impieté tous les méchans Rois de Juda, qui l'avoient précédé; & que quoi que Dieu envoyât ses Prophètes à Manassé & à son peuple, pour les avertir, ils continuérent de plus en plus à l'offenser. La seconde, que Dieu, irrité des péchés de ce Roi & de son peuple, fit dénoncer par ses Prophètes l'entiére ruine du Royaume de Juda; & que Manassé fut mené à Babylone chargé de chaines; en quoi l'on vit l'accomplissement de ce qu'Esaïe avoit prédit à Ezéchias. La troisiéme, que ce Prince étant captif s'humilia & pria le Seigneur, & que Dieu voyant son humiliation le rétablit à Jérusalem. La quatriéme, que Manassé, après son rétablissement, marqua la sincérité de sa repentance, en retranchant les idoles & l'idolatrie, & en apportant tous ses soins pour remettre la Religion en bon état. Les réflexions que l'on doit faire sur cette histoire sont, que les péres qui craignent Dieu n'ont pas toûjours des enfans qui héritent de leur pieté; que ceux qui, comme Manassé, abandonnent Dieu dans leur jeunesse, & qui ont les moyens de satisfaire leurs passions, se jettent dans les derniers excès du crime; & que les Princes impies sont les auteurs des calamités publiques, & attirent la colère de Dieu sur eux & sur leurs sujets. La repentance de Manassé doit être bien considerée: Elle nous met devant les yeux, d'un côté, le fruit & la nécessité des afflictions; & de l'autre, un grand exemple de la miséricorde de Dieu, envers les plus grands pécheurs, lors qu'ils s'humilient & qu'ils profitent de ses châtimens. L'on doit faire une grande attention, à la conduite qu'eut Manassé après son rétablissement; elle fut entiérement opposée à sa conduite précédente, & il répara pendant un long

règne les fautes qu'il avoit commises dans sa jeunesse. La vraie repentance consiste à ôter & à réparer autant qu'on le peut le mal qu'on a fait, & à changer de vie. Pour entrer encore mieux dans ces réflexions, il faut joindre à cette lecture, celle de la priére que Manassé fit étant captif à Babylone, & qui se trouve dans les livres Apocryphes. Pour ce qui est d'Amon, fils de Manassé, & quatorziéme Roi de Juda, il introduisit de nouveau l'idolatrie, & il ne profita pas de ce qui étoit arrivé à son pére. Mais il reçut la punition qu'il méritoit, ayant été tué dans une conspiration.

CHAPITRE XXXIV.

C'est ici que commence l'histoire de Josias, quinziéme Roi de Juda, qui fut un excellent Prince. Etant encore fort jeune, il entreprit d'abolir l'idolatrie, & il fit réparer le Temple. On trouva de son tems le livre de la Loi, dont il fit faire la lecture, &, ayant consulté sur cela Hulda la Prophetesse, elle lui dit, que les menaces contenuës dans ce livre alloient être exécutées, & que le Royaume de Juda seroit bientôt détruit; mais que Dieu retireroit Josias avant que ces malheurs arrivassent. Le Roi ayant entendu cela, renouvella l'alliance avec Dieu, & travailla de tout son pouvoir à retablir la Religion dans sa pureté.

JOSIAS *étoit* âgé de huit ans quand il commença à règner, & il règna trente & un an à Jérusalem.

2. Il fit ce qui est droit devant l'Eternel, il marcha sur les traces de David son pére & ne s'en détourna ni à droite ni à gauche.

3. La huitiéme année de son règne, comme il étoit encore jeune, il commença à rechercher le Dieu de David son pére; & la douziéme année il commença à nettoyer Juda & Jérusalem des hauts lieux, des bôcages, & des images de taille & de fonte.

4. Et on détruisit en sa présence les autels des Bahalins, & les idoles qui étoient dessus. Il brisa aussi les bôcages, & les images de taille & de fonte, & les ayant réduites en poudre, il la répandit sur les tombeaux de ceux qui leur avoient sacrifié.

5. De plus, il brûla les os des Sacrificateurs sur leurs autels, & purifia Juda & Jérusalem.

6. Il en fit de même dans les villes de Manassé, d'Ephraïm, & de Siméon, même jusqu'à Nephthali, tout autour, dans leurs lieux déserts.

7. Il démolit les autels & les bôcages, & brisa les images jusqu'à les réduire en poudre, & il détruisit toutes ces idoles par tout le pays d'Israël; & il revint à Jérusalem.

8. Et la dixhuitiéme année de son règne, depuis qu'il eut nettoyé le pays & le Temple, il envoya Shaphan fils d'Atsalja, & Mahaseja le Capitaine de la ville, & Joah fils de Joachaz, Commis sur les registres, pour réparer la maison de l'Eternel son Dieu.

9. Et ils vinrent vers Hilkija le grand Sacrificateur, & on délivra l'argent qu'on apportoit dans la maison de Dieu, & que les Lévites, Gardes des vaisseaux, avoient recueilli de Manassé, & d'Ephraïm, & de tout le reste d'Israël, & de tout Juda & de Benjamin; après quoi ils s'en étoient retournés à Jérusalem.

10. On délivra, *dis-je, cet argent*, entre les mains de ceux qui avoient la charge de l'ouvrage, qui étoient commis sur la maison de l'Eternel; & ceux qui avoient la charge de l'ouvrage, qui travailloient dans la maison de l'Eternel, le distribuoient pour refaire & réparer le Temple.

11. Et ils le distribuoient aux charpentiers & aux massons, pour acheter des pierres de taille, & du bois pour les lambris, pour planchéïer les maisons que les Rois de Juda avoient détruites.

12. Et ces gens-là s'employoient fidèlement au travail. Or Jahath & Hobadja Lévites, des enfans de Mérari *étoient* commis sur eux: & Zacharie & Mesçullam, des descendans des Kéhathites, *avoient la charge* de les presser *au travail*; & ces Lévites *étoient* tous intelligens dans les instrumens de musique.

13. *Il y en avoit* aussi *de commis* sur ceux qui portoient les fardeaux, & *d'autres* qui pressoient tous ceux qui vaquoient à l'ouvrage dans quelque service que ce fût; les Scribes, les Prévôts, & les Portiers, *étoient* d'entre les Lévites.

14. Or comme on tiroit l'argent qui avoit été apporté dans la maison de l'Eternel, Hilkija le Sacrificateur trouva le livre de la Loi de l'Eternel, *qui avoit été donné* par Moyse.

15. Alors Hilkija prenant la parole dit à Sçaphan le Sécretaire: J'ai trouvé le livre de la Loi dans la maison de l'Eternel. Et Hilkija donna ce livre à Sçaphan.

16. Et Sçaphan aporta le livre au Roi; & il rapporta tout au Roi, & lui dit: Tes serviteurs font tout ce qu'on leur a donné à faire.

17. Et ils ont amassé l'argent qui a été trouvé dans la maison de l'Eternel; & ils l'ont livré entre les mains des Commissaires, & entre les mains de ceux qui ont la charge de l'ouvrage.

18. Sçaphan le Sécretaire dit aussi au Roi: Hilkija le Sacrificateur m'a donné un livre. Et Sçaphan le lût devant le Roi.

19. Et il arriva que dès que le Roi eut entendu les paroles de la Loi, il déchira ses vêtemens;

20. Et

20. Et il donna cet ordre à Hilkija, à Ahikam fils de Shaphan, à Habdon fils de Mica, à Scaphan le Sécretaire, & à Hasaja serviteur du Roi, & il leur dit :

21. Allez, consultez l'Eternel pour moi, & pour ce qu'il y a de reste en Israël & en Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé; car la colère de l'Eternel, qui s'est répanduë sur nous *est* grande, parce que nos péres n'ont point gardé la parole de l'Eternel, pour faire tout ce qui est écrit dans ce livre.

22. Hilkija donc, & les gens du Roi s'en allérent vers Hulda la Prophéteſſe, femme de Scallum, fils de Tokhath, fils de Hasra, Garde des vêtemens, qui habitoit à Jérusalem dans la seconde *enceinte de la ville*, & ils lui parlérent de cela.

23. Et elle leur *répondit :* Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi ;

24. Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je m'en vai faire venir du mal sur ce lieu & sur ses habitans, savoir toutes les imprécations du serment qui sont écrites dans le livre qu'on a lû devant le Roi de Juda.

25. Parce qu'ils m'ont abandonné, & qu'ils ont fait des encensemens à d'autres dieux, pour m'irriter par toutes les œuvres de leurs mains, ma colère s'est répanduë sur ce lieu, & elle ne sera point éteinte.

26. Mais pour ce qui est du Roi de Juda, qui vous a envoyés pour consulter l'Eternel, vous lui direz ; Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël, touchant les paroles que tu as entenduës :

27. Parce que ton cœur a été attendri, & que tu t'ès humilié devant Dieu, quand tu as entendu ces paroles contre ce lieu & contre ses habitans ; *& parce que* t'étant humilié devant moi, tu as déchiré tes vêtemens, & que tu as pleuré devant moi, je t'ai aussi exaucé, dit l'Eternel.

28. Voici, je vai te retirer avec tes péres, & tu seras retiré dans tes sépulcres en paix ; & tes yeux ne verront point tout ce mal que je vai faire venir sur ce lieu & sur ses habitans. Et ils rapportérent le tout au Roi.

29. Alors le Roi envoya assembler tous les Anciens de Juda & de Jérusalem.

30. Et le Roi monta dans la maison de l'Eternel, avec tous les hommes de Juda, & les habitans de Jérusalem, & les Sacrificateurs & les Lévites, & tout le peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit ; & on lût devant eux toutes les paroles du livre de l'alliance, qui avoit été trouvé dans la maison de l'Eternel.

31. Et le Roi se tint debout en sa place, & il traita alliance devant l'Eternel, *promettant* qu'ils suivroient l'Eternel, & qu'ils garderoient ses commandemens, ses loix, & ses statuts, *chacun* de tout son cœur & de toute son ame, en faisant selon les paroles de l'alliance écrites dans ce livre-là.

32. Et il fit paroitre tous ceux qui se trouvérent à Jérusalem & en Benjamin ; & ceux qui étoient à Jérusalem firent selon l'alliance de Dieu, le Dieu de leurs péres.

33. Josias ôta donc de tous les pays qui *appartenoient* aux enfans d'Israël toutes les abominations ; & il obligea tous ceux qui se trouvérent en Israël de servir l'Eternel leur Dieu ; & pendant sa vie ils ne se détournérent point de l'Eternel le Dieu de leurs péres.

REFLEXIONS.

CEux qui sont élevés en autorité, & tous les Chrétiens en général, ont un très-bel exemple d'attachement pour la Religion & de zèle pour la gloire de Dieu, en la personne du Roi Josias, & dans les soins qu'il prit de repurger Jérusalem, & tout le pays, de l'idolatrie, qui avoit été introduite de nouveau par Amon son pére. Les Rois & les Princes qui font profession du Christianisme, devroient donner la même attention à ce qui regarde la Religion, & avoir autant de zèle pour déraciner l'impieté, l'irreligion, & le vice de leurs Etats, que les bons Rois de Juda en eurent pour bannir l'idolatrie. Josias marqua sur tout sa sincère pieté, lors qu'après avoir entendu la lecture du livre de la Loi, qui avoit été trouvé dans le Temple, il fut effrayé des malédictions qui y étoient contenuës, & qu'il envoya consulter la Prophéteſſe Hulda sur ce qu'il y avoit à faire, pour détourner les malheurs dont les Juifs étoient menacés. C'est-là l'effet que la parole de Dieu & ses menaces produisent sur ceux qui le craignent ; ils s'humilient à l'ouïe de la voix du Seigneur & lors qu'ils voient sa colère allumée, ils cherchent les moyens de l'appaiser. La réponse que Hulda fit faire au Roi est remarquable. Elle dit, que Dieu alloit enfin exécuter sur Jérusalem & sur ses habitans les menaces qui étoient écrites dans la Loi de Moyse ; parce qu'ils avoient provoqué sa colère par leur idolatrie & par leurs crimes. Mais elle fit dire au Roi Josias, que Dieu l'ôteroit du monde avant que cette ruine arrivât. Quand les péchés des hommes sont parvenus à un certain degré, il faut que Dieu en fasse la vengeance ; alors les gens de bien ne peuvent plus détourner ses jugemens ; mais Dieu les retire du monde, afin qu'ils ne soient pas enveloppés dans les maux qui doivent arriver. Ainsi la mort n'est

pas toûjours une marque de la colère de Dieu, & il abrège quelquefois les jours de ceux qu'il aime le plus; comme cela arriva au bon Roi Josias, qui étoit si agréable à Dieu, à cause de sa pieté, & qui mourut cependant à la fleur de son âge. Il faut considérer enfin, que quoi que Dieu eût fait dire à Josias, que la ruine du Royaume de Juda étoit irrévocable, & qu'il mourroit lui-même bientôt, il ne relâcha rien de son zèle. Il fit assembler les Principaux de l'Etat, & tout le peuple, pour renouveller l'alliance avec Dieu; il travailla de tout son pouvoir à abolir l'idolatrie & la débauche, & il employa le reste de sa vie à des actes de Religion & de pieté. Dans quelque circonstance qu'un homme de bien se rencontre, & quel que doive être l'événement, il fait toûjours son devoir, & il consacre avec joie tout ce que Dieu lui donne de vie & de forces, à l'avancement de sa gloire & à l'édification publique.

CHAPITRE XXXV.

Le Roi Josias fait célébrer la Pâque avec une grande solemnité, la dix-huitiéme année de son règne. Treize ans après, étant allé combattre le Roi d'Egypte, il est blessé dans le combat, & il meurt à Jérusalem, pleuré & regretté de tous ses sujets.

OR Josias célébra la Pâque à l'Eternel à Jérusalem, & on égorgea la Pâque le quatorziéme *jour* du prémier mois.

2. Et il établit les Sacrificateurs dans leurs charges, & les anima au service de la maison de l'Eternel.

3. Il dit aussi aux Lévites qui enseignoient tout Israël, & qui *étoient* consacrés à l'Eternel: Mettez l'Arche sainte dans le Temple que Salomon fils de David Roi d'Israël a bâti: Vous n'avez plus la charge de la porter sur vos épaules; maintenant servez l'Eternel vôtre Dieu & son peuple d'Israël.

4. Et rangez-vous, par les maisons de vos péres, selon vos départemens, selon l'ordre qui a été établi par David Roi d'Israël, & selon l'ordre qui a été prescrit par Salomon son fils;

5. Et demeurez dans le Sanctuaire, selon les départemens des familles de *vos* péres, pour vos fréres les enfans du peuple, & selon le partage de chaque famille des Lévites;

6. Et égorgez la Pâque. Sanctifiez-vous donc, & préparez la pour vos fréres, afin qu'ils *la* puissent faire selon la parole que l'Eternel *a fait entendre* par Moyse.

7. Et Josias fit présent à ceux du peuple qui se trouvérent *là*, d'un troupeau d'agneaux & de chevreaux, au nombre de trente mille, le tout pour faire la Pâque, & de trois mille taureaux; tout cela étoit du propre bien du Roi.

8. Et ses principaux *Officiers* firent un présent de leur bon gré, pour le peuple, aux Sacrificateurs & aux Lévites; Hilkija, Zacharie, & Jéhiel, conducteurs de la maison de Dieu, donnérent aux Sacrificateurs pour faire la Pâque, deux mille six cents *tant agneaux que chevreaux* & trois cents taureaux.

9. Et Conanja, Scémahja, & Nathanaël ses fréres, & Hascabja, Jéhiel, & Jozabad, les principaux des Lévites, présentérent cinq cents taureaux.

10. Ainsi le service étant tout préparé, les Sacrificateurs se tinrent en leurs places, & les Lévites dans leurs départemens, selon le commandement du Roi.

11. Et on égorgea la Pâque; & les Sacrificateurs répandoient *le sang, le prenant* des mains *des Lévites*, & les Lévites écorchoient *les victimes.*

12. Et comme ils les distribuoient selon les départemens des maisons des péres de ceux du peuple, ils mirent à part l'holocauste pour l'offrir à l'Eternel, selon qu'il est écrit au livre de Moyse; ils en firent de même des taureaux.

13. Ils rôtirent donc la Paque au feu, selon la coûtume; mais ils cuisirent les choses consacrées dans des chaudiéres, des chauderons, & des poëles; & ils les firent distribuer parmi tout le peuple.

14. Ensuite ils apprêtérent *ce qu'il faloit*, pour eux & pour les Sacrificateurs; car les Sacrificateurs descendans d'Aaron *avoient été occupés* jusqu'à la nuit à l'oblation des holocaustes & des graisses; c'est pourquoi les Lévites apprêtérent *ce qu'il faloit* pour eux, & pour les Sacrificateurs descendans d'Aaron.

15. Et les Chantres descendans d'Asaph se tinrent en leur place, selon le commandement de David & d'Asaph, & avec *les enfans* d'Héman & de Jéduthun, Voyant du Roi; les portiers *étoient* aussi à châque porte, & ils ne se détournoient pas de leurs fonctions; car les Lévites leurs fréres apprêtoient *ce qu'il faloit* pour eux.

16. Ainsi tout le service de l'Eternel fut ordonné en ce jour là pour faire la Pâque, & pour offrir les holocaustes sur l'autel de l'Eternel, selon le commandement du Roi Josias.

17. Les enfans d'Israël qui s'y trouvérent célébrérent donc la Pâque en ce tems-là, & la Fête solemnelle des pains sans levain pendant sept jours.

18. On n'avoit point célébré de Pâque semblable en Israël, depuis les jours de Samuel le Prophète; & aucun des Roi d'Israël n'avoit jamais célébré une telle Pâque comme fit Josias;

sias, avec les Sacrificateurs & les Lévites, & tout Juda & Israël, qui s'y étoient trouvés avec les habitans de Jérusalem.

19. Cette Pâque-là fut célébrée la dixhuitiéme année du régne de Josias.

20. Après tout cela, & après que Josias eut rétabli *l'ordre du Temple*, Néco Roi d'Egypte monta pour faire la guerre à Carkémis sur l'Euphrate; & Josias s'en alla pour le rencontrer.

21. Mais *Néco* envoya vers lui des Députés, pour *lui* dire: Qu'y a-t-il entre moi & toi, Roi de Juda? Ce n'est pas à toi *que j'en veux* aujourd'hui, mais à une maison qui me fait la guerre; & Dieu m'a dit que je me hâtasse. Désiste-toi donc de venir contre Dieu, qui *est* avec moi, de peur qu'il ne te détruise.

22. Mais Josias ne voulut point se détourner de lui; mais il se déguisa pour combattre contre lui, & il n'écouta point les paroles de Néco, *qui procédoient* de la bouche de Dieu. Il vint donc pour combattre dans la campagne de Méguiddo.

23. Et les archers tirérent contre le Roi Josias. Et le Roi dit à ses serviteurs: Otez moi *d'ici*, car on m'a fort blessé.

24. Et ses serviteurs l'ôtérent du chariot, & ils le mirent sur un second chariot qu'il avoit, & le menérent à Jérusalem, où il mourut; & il fut enseveli dans les sépulcres de ses péres, & tous ceux de Juda & de Jérusalem pleurérent Josias.

25. Jérémie aussi fit des lamentations sur Josias. Et tous les chantres & toutes les chanteuses en parlérent dans leurs lamentations sur Josias, *qui durent* jusqu'à ce jour, ayant été établies en coutumes en Israël. Or voici ces choses *sont* écrites dans les lamentations.

26. Le reste des actions de Josias, & les œuvres de pieté qu'il fit, selon ce qui est écrit dans la Loi de l'Eternel;

27. Ses actions, *dis-je*, tant les prémiéres que les derniéres, *sont* écrites dans les livres des Rois d'Israël & de Juda.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre de nouvelles preuves du grand zèle dont le Roi Josias étoit animé. Pendant qu'il vécut il ne négligea rien pour rétablir la Religion dans sa pureté, & pour appaiser la colère de Dieu, qui étoit prête à se répandre sur les Juifs. Il célébra la Pâque d'une maniére solemnelle avec tout son peuple; & l'Ecriture dit même qu'il ne s'étoit rien fait de semblable sous les Rois ses prédécesseurs, & depuis le tems du Prophète Samuel. Ainsi ce bon Prince fit tout ce qu'il put pour plaire au Seigneur, & pour animer ses sujets à la pieté. Cela doit nous apprendre à ne nous relâcher jamais dans le bien, & à y persévérer de plus en plus. Cet exemple doit sur tout faire impression sur les Princes & sur les Magistrats Chrétiens, & les inciter à prendre aussi à cœur l'avancement de la vraie pieté & de la Religion, & à se rendre recommandables devant Dieu & devant les hommes, par les mêmes endroits qui ont rendu Josias l'un des meilleurs & des plus excellens Rois qu'il y ait jamais eu. Mais quelque grande qu'ait été la pieté de Josias, les Rois & les Princes qui font profession de croire en Jésus-Christ, devroient surpasser à cet égard les meilleurs Rois du peuple de Dieu. Il paroit cependant que ce Prince fit une faute, en s'engageant inconsidérément à faire la guerre au Roi d'Egypte; aussi fut-il tué dans cette occasion. Après sa mort, tout le peuple de Jérusalem & de Juda le pleura, & le Prophète Jérémie prononça des Lamentations sur ce sujet. Les peuples font une grande perte, & souvent une perte irréparable, lorsque Dieu leur ôte des Princes & des Conducteurs sages & réligieux. Ce fut ce que les Juifs éprouvérent après que Dieu eut retiré Josias. Il fut le dernier bon Roi de Juda; ses successeurs furent tous des impies, & dans peu de tems le Royaume de Juda prit fin, comme on le voit dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XXXVI.

Ce chapitre comprend l'histoire des quatre derniers Rois de Juda. Le prémier fut Jéhoachaz, fils de Josias, qui régna trois mois, & fut déposé par le Roi d'Egypte. Le second fut Eliakim, nommé autrement Jéhojakim, qui fut aussi idolatre & qui regna onze ans. Nébucadnetsar le transporta à Babylone, avec une partie des vaisseaux sacrés. Il revint pourtant à Jérusalem, où il fut tué & jetté à la voirie, ainsi qu'on le lit dans le livre de Jérémie. Après lui régna pendant trois mois Jéhojakim son fils, qui fut aussi emmené à Babylone par Nébucadnetsar, lequel établit en sa place Sédécias, oncle de Jéhojakim, dix neuviéme & dernier Roi de Juda. Ce fut sous son regne, que les Juifs continuant dans leurs péchés & dans leur endurcissement, Jérusalem fut prise & brulée avec son temple, & que les Juifs allérent en captivité a Babylone, où ils demeurérent jusqu'au tems de Cyrus Roi de Perse, qui les mit en liberté, & leur permit de retourner à Jérusalem & de rebâtir le temple.

Alors

ALors le peuple du pays prit Jéhoachaz fils de Josias, & ils l'établirent pour Roi à Jérusalem en la place de son pére.

2. Jéhoachaz *étoit* agé de vingt & trois ans quand il commença à règner, & règna trois mois à Jérusalem.

3. Et le Roi d'Egypte le déposa dans Jérusalem, & il condamna le pays à une amende de cent talens d'argent, & d'un talent d'or.

4. Et le Roi d'Egypte établit pour Roi sur Juda & Jérusalem Eliakim son frére, & il lui changea son nom, *l'appellant* Jéhojakim. Puis Néco prit Jéhoachaz son frére, & l'emmena en Egypte.

5. Jéhojakim *étoit* âgé de vingt-cinq ans quand il commença à règner: Il règna onze ans à Jérusalem, & fit ce qui étoit mauvais devant l'Eternel.

6. Et Nébucadnetsar Roi de Babylone monta contre lui, & le lia de doubles chaînes d'airain pour le mener à Babylone.

7. Nébucadnetsar emporta aussi à Babylone des vaisseaux de la maison de l'Eternel, & il les mit dans son temple à Babylone.

8. Le reste des actions de Jéhojakim, & les abominations qu'il commit, voilà, ces choses *sont* écrites dans le livre des Rois d'Israël & de Juda. Et Jéhojakim son fils règna en sa place.

9. Jéhojakim *étoit* âgé de huit ans quand il commença à règner, & il règna trois mois & dix jours à Jérusalem, & fit ce qui étoit mauvais devant l'Eternel.

10. Et l'année suivante le Roi Nébucadnetsar envoya, & le fit emmener à Babylone, avec les riches vaisseaux de la maison de l'Eternel; & il établit pour Roi sur Juda & Jérusalem Sédécias son proche parent.

11. Sédécias *étoit* âgé de vingt & un an, quand il commença à règner, & il règna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit ce qui étoit mauvais devant l'Eternel son Dieu; & il ne s'humilia point, nonobstant la présence de Jérémie le Prophète, qui lui parloit de la part de l'Eternel.

13. Et même il se révolta contre le Roi Nébucadnetsar, qui l'avoit fait jurer par *le Nom de* Dieu; & il roidit son cou, & il obstina son cœur, pour ne se pas convertir à l'Eternel le Dieu d'Israël.

14. Et tous les Principaux des Sacrificateurs, avec le peuple, continuérent de plus en plus à commettre de grands crimes, selon toutes les abominations des nations, & ils souillérent la maison que l'Eternel avoit consacrée à Jérusalem.

15. Or l'Eternel le Dieu de leurs péres les avoit sommés par ses Envoyés, qu'il leur envoyoit en toute diligence, parce qu'il étoit touché de compassion envers son peuple & envers sa demeure.

16. Mais ils se moquoient des Envoyés de Dieu, & ils méprisoient ses paroles, & se railloient de ses Prophètes, jusqu'à-ce que la colère de l'Eternel s'embrasa contre son peuple, de sorte qu'*il n'y eut* plus de remède.

17. C'est pourquoi il fit venir contre eux le Roi des Caldéens, qui tua leurs jeunes gens avec l'épée dans la maison de leur Sanctuaire; & il ne fut point touché de pitié des jeunes hommes, ni des filles, ni des vieillards & décrépits; il les livra tous entre ses mains.

18. Et Nébucadnetsar fit emmener à Babylone tous les vaisseaux de la maison de Dieu, grands & petits, & les Trésors de la maison de l'Eternel, & les Trésors du Roi, & de ses principaux *Officiers*.

19. On brûla aussi la maison de Dieu, & on démolit les murailles de Jérusalem. On mit aussi le feu à tous ses Palais, & on détruisit tout ce qu'il y avoit de précieux.

20. Et *le Roi de Babylone* transporta à Babylone tous ceux qui étoient échapés de l'épée; & ils furent esclaves, de lui & de ses fils jusqu'à la Monarchie du Royaume des Perses.

21. Afin que la parole de l'Eternel, prononcée par Jérémie, fût accomplie, jusqu'à-ce que la terre eut pris plaisir à ses Sabbats; pendant tout le tems qu'elle demeura désolée, elle se reposa pour accomplir les soixante & dix ans.

22. Mais la prémiére année du règne de Cyrus Roi de Perse, afin que la parole de l'Eternel prononcée par Jérémie fût accomplie, l'Eternel toucha le cœur de Cyrus Roi de Perse, & il fit publier par tout son Royaume, & même par lettres, *cet Edit*:

23. Ainsi a dit Cyrus Roi de Perse: L'Eternel le Dieu des cieux m'a donné tous les Royaumes de la terre; & lui-même m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui *est* dans la Judée. Qui est-ce d'entre vous de tout son peuple *qui s'y veuille employer*? Que l'Eternel son Dieu *soit* avec lui, & qu'il monte.

REFLEXIONS.

ON voit dans l'histoire des quatre derniers Rois de Juda, que nonobstant les avertissemens que Dieu leur faisoit donner, & quoi qu'ils vissent que sa protection se retiroit de dessus eux, ils irritérent de plus en plus le Seigneur par l'idolatrie, & que tout le peuple les suivit dans leur égarement. L'Ecriture remarque expressément que Dieu, avant que de détruire les Juifs, leur envoya ses serviteurs pour les exhorter à la repentance, parce qu'il

étoit

étoit émû de compassion envers son peuple; mais que ce peuple endurci se moquoit d'eux, & méprisoit la parole du Seigneur; tellement que sa colère s'enflamma, ensorte qu'il n'y eut plus de remède. Voilà comment Dieu qui est juste & bon, redouble ses avertissemens envers les hommes, à mesure qu'ils l'offensent avec plus de fierté; & voilà aussi ce que produit le mépris ouvert & continué de la parole de Dieu & de ses graces. Dieu livra les Juifs aux Babyloniens, qui prirent Jérusalem & la brûlérent, & qui répandirent le sang d'une infinité de personnes, jusques dans le Temple, sans avoir compassion des femmes, des enfans, ni des vieillards. Le Temple même ne fut pas épargné, ayant été pillé & brûlé par les Caldéens; & les Juifs qui échapérent à cette désolation furent conduits à Babylone, où ils demeurérent captifs. Ce fut ainsi que les menaces que Dieu leur avoit fait entendre tant de fois s'exécutérent; & c'est là un grand exemple, par où l'on peut voir à quoi doivent s'attendre ceux qui abusent des graces de Dieu & de sa patience, & qui persévérent avec obstination dans leurs péchés.

LE LIVRE D'ESDRAS.

ARGUMENT.

On voit dans ce livre, comment les Juifs, après avoir été captifs à Babylone pendant soixante & dix ans, obtinrent de Cyrus Roi de Perse la permission de revenir dans leur pays, & de rebâtir le temple & la ville de Jérusalem, sous la conduite de Zorobabel, Prince du sang royal de Juda, & petit-fils du Roi Jéchonias, & sous celle de Jéhosuah Grand Sacrificateur. Les Juifs furent traversés par les peuples voisins en diverses maniéres, jusqu'au tems du Roi Darius, qui permit de nouveau aux Juifs de rebâtir leur temple, & qui envoya en Judée Esdras Sacrificateur. Cet Esdras étoit un homme très-éclairé dans la connoissance de la Loi de Dieu; il étoit doué d'un grand zèle & d'une grande prudence, & il fit plusieurs règlemens pour rétablir l'ordre, tant dans la Religion, que dans le Gouvernement civil.

CHAPITRE I.

Cyrus donne un Edit, par lequel il permet aux Juifs de retourner dans leur pays, & de rebâtir le temple; il leur fait rendre les vaisseaux sacrés que Nébucadnetsar avoit emportés de Jérusalem.

LA prémiére année du règne de Cyrus Roi de Perse, afin que la parole de l'Eternel, prononcée par Jérémie, fut acomplie, l'Eternel toucha le cœur de Cyrus Roi de Perse, & il fit publier par tout son Royaume, & même par écrit *cet Edit:*

2. Ainsi a dit Cyrus Roi de Perse: L'Eternel le Dieu des cieux m'a donné tous les Royaumes de la terre, & luimême m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui *est* en Judée.

3. Qui *est*-ce d'entre vous de tout son peuple *qui s'y veuille employer?* Que son Dieu soit avec lui, & qu'il monte à Jérusalem qui est en Judée, & qu'il rebâtisse la maison de l'Eternel le Dieu d'Israël; c'est le Dieu qui *habite* à Jérusalem.

4. Et pour tous ceux qui seront restés dans quelque lieu que ce soit où ils fassent leur séjour, que les gens du lieu où ils demeurent les soulagent, *en leur fournissant* de l'argent, de l'or, des biens, & des montures, outre ce qu'on offrira volontairement pour la maison du Dieu qui est à Jérusalem.

5. Alors les Chefs des péres de Juda, de Benjamin, des Sacrificateurs, &

& des Lévites, se levérent, pour conduire tous ceux dont Dieu toucha le cœur, afin de remonter pour rebâtir la maison de l'Eternel, qui est à Jérusalem.

6. Et tous ceux qui étoient autour d'eux les encouragérent, en leur fournissant des vaisseaux d'argent, de l'or, des biens, des montures, & des choses précieuses, outre tout ce qu'on offrit volontairement.

7. Et le Roi Cyrus tira dehors les vaisseaux de la maison de l'Eternel, que Nébucadnetsar avoit emportés de Jérusalem, & qu'il avoit mis dans la maison de son Dieu.

8. Et Cyrus Roi de Perse les en fit tirer par Mithrédath le Trésorier, qui les livra par compte à Sesçbatsar Prince de Juda.

9. Et *c'est* ici leur nombre: Trente bassins d'or, mille bassins d'argent, vingt & neuf coûteaux;

10. Trente plats d'or, quatre cents & dix plats d'argent du second ordre, & d'autres utensiles par milliers.

11. Tous les utensiles d'or & d'argent *étoient au nombre de* cinq mille quatre cents. Sesçbatsar les fit tous rapporter, quand on fit remonter de Babylone à Jérusalem ceux qui en avoient été transportés.

REFLEXIONS.

ON doit d'abord reconnoître ici l'accomplissement de deux Prophéties remarquables: La premiére est celle d'Esaïe, qui avoit prédit deux cents ans à l'avance, qu'un Roi nommé Cyrus renvoyeroit les Juifs dans leur pays, & feroit rebâtir de nouveau Jérusalem & son temple. La seconde est celle de Jérémie, qui avoit marqué d'une maniére précise la durée de la captivité de Babylone, en disant: Que les Juifs en reviendroient au bout de soixante & dix ans. II. Ce retour des Juifs marque la bonté de Dieu envers ce peuple, & la fermeté de son alliance & de ses promesses; & l'on doit reconnoitre par là, que si Dieu permet que son Eglise soit persécutée, il ne veut pas la détruire, mais qu'il se propose de la purifier, & qu'il la conserve toûjours. III. Il faut considérer après cela, que ce rétablissement des Juifs se fit par Cyrus, Prince Païen; que ce Roi fit paroitre un grand respect pour le Dieu que les Juifs adoroient, & qu'il leur fit rendre les vaisseaux sacrés que Nebucadnetsar avoit emportés du temple de Jérusalem. Dieu tourne les cœurs des Rois de la maniére qu'il lui plait; & comme il les emploie pour châtier son Eglise, il lui rend aussi quelques fois la paix par leur moyen; ce qui doit nous être un motif à le craindre, & à nous reposer sur sa puissance & sur sa bonté. IV. Si Cyrus, Prince Païen & idolatre, fit rendre les vaisseaux sacrés aux Juifs, les Rois & les Princes Chrétiens doivent se faire un scrupule de retenir les biens consacrés pour le Service divin, & de les employer à d'autres usages qu'à des usages réligieux.

CHAPITRE II.

Le Dénombrement des Juifs, des Sacrificateurs, & des Lévites, qui retournérent de Babylone en Judée.

CE *sont* ici ceux de la province, qui remontérent de la captivité, d'entre ceux que Nébucadnetsar Roi de Babylone avoit transportés à Babylone, & qui retournérent à Jérusalem & en Judée, chacun dans sa ville:

2. Qui vinrent avec Zorobabel, Jesçuah, Nehémie, Seraja, Réhélaja, Mardochée, Bilsan, Mispar, Bigvaï, Réhum, & Bahana: Le nombre des hommes du peuple d'Israël *fut celui-ci.*

3. Les enfans de Parhos, deux mille cent soixante & douze.

4. Les enfans de Scéphatja, trois cents soixante & douze.

5. Les enfans d'Arah, sept cents soixante & quinze.

6. Les enfans de Pahath-Moab, des enfans de Jesçuah, *&* de Joab, deux mille huit cents & douze.

7. Les enfans de Hélam, mille deux cents cinquante quatre.

8. Les enfans de Zattu, neuf cents quarante-cinq.

9. Les enfans de Zaccaï, sept cents soixante.

10. Les enfans de Bani, six cents quarante-deux.

11. Les enfans de Bébaï, six cents vingt & trois.

12. Les enfans de Hazgad, mille deux cents vingt & deux.

13. Les enfans d'Adonikam, six cents soixante six.

14. Les enfans de Bigvaï, deux mille cinquante six.

15. Les enfans de Hadin, quatre cents cinquante quatre.

16. Les enfans d'Ater, *issus* d'Ezechias, quatre-vingt dix-huit.

17. Les enfans de Bethsaï, trois cents vingt & trois.

18. Les enfans de Jora, cent & douze.

19. Les enfans de Hasçum, deux cents vingt & trois.

20. Les enfans de Guibhath, quatre-vingt & quinze.

21. Les enfans de Beth-léhem, six vingts & trois.

22. Les gens de Nétopha, cinquante-six.

23. Les gens de Hanathoth, cent vingt & huit.

24. Les enfans de Hazmaveth, quarante-deux.

25. Les enfans de Kirjath-harim, de

de Képhira, & de Béeroth, sept cents quarante-trois.

26. Les enfans de Rama & de Guérah, six cents vingt & un.

27. Les gens de Micmas, cent vingt & deux.

28. Les gens de Béth-el & de Haï, deux cents vingt & trois.

29. Les enfans de Nébo, cinquante-deux.

30. Les enfans de Magbis, cent cinquante-six.

31. Les enfans d'un autre Hélam, mille deux cents cinquante-quatre.

32. Les enfans de Harim, trois cents & vingt.

33. Les enfans de Lod, de Hadid, d'Ono, sept cents vingt-cinq.

34. Les enfans de Jérico, trois cents quarante-cinq.

35. Les enfans de Sénaa trois mille six cents trente.

36. Des Sacrificateurs: Les enfans de Jédahja, de la maison de Jéscuah, neuf cents soixante & treize.

37. Les enfans d'Immer, mille cinquante-deux.

38. Les enfans de Paschur, mille deux cents quarante-sept.

39. Les enfans de Harim, mille & dix-sept.

40. Des Lévites: Les enfans de Jescuah, & de Kadmiel, d'entre les enfans de Hodavia, soixante & quatorze.

41. Des Chantres: Les enfans d'Asaph, cent vingt-huit.

42. Des enfans des Portiers: Les enfans de Scallum, les enfans d'Ater, les enfans de Talmon, les enfans de Hakkub, les enfans de Hatita, les enfans de Scobaï, tous cent trente-neuf.

43. Des Néthiniens: Les enfans de Tsiha, les enfans de Hasupha, les enfans de Tabbahoth;

44. Les enfans de Kéros, les enfans de Sihaha, les enfans de Padon;

45. Les enfans de Lébana, les enfans de Hagaba, les enfans de Hakkub;

46. Les enfans de Hagab, les enfans de Scamlaï, les enfans de Hanan;

47. Les enfans de Guiddel, les enfans de Gahar, les enfans de Réaja;

48. Les enfans de Retsin, les enfans de Nékoda, les enfans de Gazam;

49. Les enfans de Huza, les enfans de Paséah, les enfans de Bésaï;

50. Les enfans d'Asna, les enfans de Méhunim, les enfans de Néphusim;

51. Les enfans de Bakbuk, les enfans de Hakupha, les enfans de Harhur;

52. Les enfans de Batsluth, les enfans de Méhida, les enfans de Harsça;

53. Les enfans de Barkos, les enfans de Sisra, les enfans de Témah;

54. Les enfans de Netsiah, les enfans de Hatipha.

55. Des enfans des serviteurs de Salomon: Les enfans de Sotaï, les enfans de Sophéreth, les enfans de Péruda;

56. Les enfans de Jahala, les enfans de Darkon, les enfans de Guiddel;

57. Les enfans de Scépharja, les enfans de Hattil, les enfans de Pokereth-hatsebajim, les enfans d'Ami.

58. Tous les Néthiniens, & les enfans des serviteurs de Salomon, *furent* trois cents quatre vingt & douze.

59. Et ce *sont* ici ceux qui montérent de Telmélah, de Tel-harsça, de Kérub, d'Adan, *&* d'Immer, lesquels ne pûrent montrer la maison de leurs péres, ni leur race, *savoir* s'ils *étoient* d'Israël.

60. Les enfans de Délaja, les enfans de Tobija, les enfans de Nékoda, six cents cinquante & deux.

61. Des enfans des Sacrificateurs: Les enfans de Habaja, les enfans de Kots, les enfans de Barzillaï, qui prit pour femme une des filles de Barzillaï Galaadite, & fut appellé de leur nom.

62. Ceux-là cherchérent leur régistre, en recherchant leur généalogie, mais ils n'y furent point trouvés, & ils furent rejettés du Sacerdoce.

63. Et Attirsçatha leur dit, qu'ils ne mangeassent point des choses très-saintes, pendant que le Sacrificateur assisteroit avec l'Urim & le Tummim.

64. Toute l'assemblée *étoit* de quarante deux mille trois cents soixante;

65. Sans leurs serviteurs & leurs servantes, qui étoient sept mille trois cents trente sept; & ils avoient deux cents tant Chantres que Chanteuses.

66. Leurs chevaux *étoient au nombre de* sept cents trente-six, & ils avoient deux cents quarante cinq mulets;

67. Quatre cents trente-cinq chameaux, & six mille sept cents & vingt ânes.

68. Et *quelques-uns* d'entre les Chefs des péres, après être venus pour *rebâtir* la maison de l'Eternel qui *habite* à Jérusalem, offrant volontairement pour la maison de Dieu, afin de la rétablir en son état;

69. Donnérent au trésor de l'ouvrage, selon leur pouvoir, soixante & un mille dragmes d'or, & cinq mille mines d'argent, & cent robes de Sacrificateurs.

70. Et ainsi les Sacrificateurs, les Lévites, quelques-uns du peuple, les Chantres, les Portiers, & les Néthiniens, habitérent dans leurs villes; tous ceux d'Israël *habitérent aussi* dans leurs villes.

REFLEXIONS.

On peut recueillir du Dénombrement des Juifs qui revinrent de Babylone en Judée, ensuite de l'Edit du Roi Cyrus, & qui n'étoient qu'au nombre de quarante deux mille, que ce peuple autre-

autrefois si nombreux étoit fort diminué. Il faut cependant remarquer, qu'il en étoit resté plusieurs à Babylone & dans les pays voisins, lesquels revinrent dans la suite à diverses fois : comme cela se voit dans les chapitres VII. & VIII. de ce livre. II. Il paroit qu'on apporta alors une très-grande exactitude pour reconnoître les généalogies ; & que ceux qui prétendoient être de l'ordre des Sacrificateurs, & qui ne purent vérifier leur descendance, furent exclus du Sacerdoce. III. On voit que ces Juifs, nonobstant l'état d'abaissement où ils se trouvoient alors, contribuérent avec libéralité pour rétablir le Temple & le Service divin.

CHAPITRE III.

Les Juifs étant revenus de Babylone à Jérusalem, bâtissent un Autel, sur lequel ils offrent des Sacrifices, ils célèbrent la Fête des Tabernacles ; & rétablissent le Service ordinaire, en attendant que le Temple fût rebâti. Ensuite ils posent les fondemens du Temple, ce qui fut pour les uns le sujet d'une grande joie, & pour les autres un sujet de tristesse & de pleurs.

LE septiéme mois approchant, les enfans d'Israël *étant* dans *leurs* villes, le peuple s'assembla à Jérusalem, comme si ce n'eût été qu'un seul homme.

2. Alors Jésçuah fils de Jotsadak se leva avec ses fréres les Sacrificateurs, & Zorobabel fils de Salathiel, avec ses fréres, & ils bâtirent l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir les holocaustes, ainsi qu'il est écrit dans la Loi de Moyse, homme de Dieu.

3. Et ils redressérent l'autel de Dieu sur ses fondemens, parce qu'ils étoient effrayés en eux-mêmes des peuples du pays ; & ils y offrirent les holocaustes du matin & du soir.

4. Ils célébrérent aussi la Fête solemnelle des Tabernacles, ainsi qu'il est écrit, & *ils offrirent* les holocaustes chaque jour, autant qu'il en falloit, selon que l'ordinaire de chaque jour le demandoit.

5. Et après cela *ils offrirent* l'holocauste continuel, & ceux des nouvelles Lunes, & de toute les Fêtes solemnelles de l'Eternel, lesquelles on sanctifioit, & de tous ceux qui présentoient une offrande volontaire à l'Eternel.

6. Dès le prémier jour du septiéme mois, ils commencérent à offrir des holocaustes à l'Eternel ; bien que le Temple de l'Eternel ne fût pas encore fondé.

7. Mais ils donnérent de l'argent aux tailleurs de pierres & aux charpentiers ; *ils donnérent* aussi à manger & à boire, & de l'huile aux Sidoniens & aux Tyriens, afin qu'ils amenassent du bois de cèdre du Liban à la mer de Japho, selon la permission que Cyrus Roi de Perse leur avoit donnée.

8. Et la seconde année de leur arrivée à la maison de Dieu à Jérusalem, au second mois, Zorobabel fils de Salathiel, & Jésçuah fils de Jotsadak, & le reste de leurs fréres, les Sacrificateurs & les Lévites, & tous ceux qui étoient venus de la captivité à Jérusalem, commencérent *à fonder le Temple*, & ils établirent des Lévites, depuis l'âge de vingt ans & au dessus, pour presser l'ouvrage de la Maison de l'Eternel.

9. Et Jesçuah assistoit avec ses fils & ses fréres, & Kadmiel avec ses fils, descendans de Juda, pour presser ceux qui faisoient l'ouvrage de la maison de Dieu ; & les fils de Hémadad, avec leurs fils & leurs fréres Lévites.

10. Et comme ceux qui bâtissoient fondoient le Temple de l'Eternel, on y fit assister les Sacrificateurs revêtus, avec les trompettes, & les Lévites descendans d'Asaph avec les cymbales, pour loüer l'Eternel, selon l'institution de David Roi d'Israël.

11. Et ils s'entrerépondoient en loüant & célébrant l'Eternel, *en disant : L'Eternel* est bon & sa miséricorde *demeure* à toujours sur Israël ; & tout le peuple jettoit de grands cris de joie, en loüant l'Eternel, parce qu'on fondoit la maison de l'Eternel.

12. Mais plusieurs des Sacrificateurs & des Lévites, & des Chefs des péres, qui *étoient* âgés, & qui avoient vû la prémiére maison sur pié, en se répresentant cette maison là, pleuroient à haute voix ; toutefois plusieurs élevoient leur voix avec des cris de réjouïssance, & avec joie.

13. Et l'on ne pouvoit discerner la voix des cris de joie, d'avec la voix des pleurs du peuple ; cependant le peuple jettoit de grands cris de réjouïssance, de sorte que leur voix fut entenduë bien loin.

REFLEXIONS.

DES que les Juifs furent revenus de Babylone, ils entreprirent de rebâtir le Temple, afin d'y rétablir le service de Dieu. C'étoit là un effet de leur pieté, & surtout du zèle de leurs conducteurs Jésçuah Grand-Sacrificateur, & Zorobabel Prince de Juda. Nous devons tous avoir le même zèle pour travailler à l'édification de l'Eglise ; ce sont là les soins qui doivent nous occuper préférablement à tous les autres ; & nôtre plus grande joie doit être de voir le Règne de Dieu s'établir & s'affermir. II. Il faut remarquer, que quoi qu'on rebâtit alors le Temple de Jérusalem, ce second Temple n'égaloit pas celui que Salomon avoit autrefois bâti, & qui

qui avoit été ruiné par les Babyloniens; ce qui fit que les vieillards qui avoient vû le prémier Temple pleuroient lors que l'on commença à bâtir le second. Les Juifs pouvoient reconnoitre par là, que le service de Dieu ne consistoit pas dans la richesse & dans la pompe du bâtiment, ni dans l'éclat des cérémonies; cela marquoit aussi que le tems viendroit bientôt, auquel Dieu détacheroit les Juifs de ces choses sensibles, & établiroit parmi les hommes un culte spirituel, tel qu'est celui de l'Evangile. Au reste, si le second Temple étoit inférieur au Temple de Salomon en magnificence, il devoit le surpasser de beaucoup en gloire, par l'avantage que les Juifs auroient de voir le Messie dans ce dernier Temple, pendant qu'il subsisteroit.

CHAPITRE IV.

Les Juifs n'ayant pas voulu permettre aux Samaritains de bâtir le Temple avec eux, les Samaritains écrivirent contre eux des lettres aux Rois de Perse; ce qui fit que cet ouvrage fut interrompu à diverses fois sous le régne de Cyrus; sous celui d'Assuerus, nommé autrement Cambyse, son successeur; & sous celui d'Artaxerxes, appellé aussi Smerdis; à qui les Samaritains ayant écrit une Lettre qui est contenue dans ce chapitre, ce Prince défendit aux Juifs de continuer à bâtir la Ville & le Temple. Les choses demeurérent dans cet état jusqu'à la seconde année de Darius fils d'Hystaspe Roi de Perse.

LES ennemis de Juda & de Benjamin, ayant appris que ceux qui étoient retournés de la captivité rebâtissoient le Temple à l'Eternel le Dieu d'Israël,

2. Vinrent vers Zorobabel & vers les Chefs des péres, & leur dirent: *Permettez* que nous bâtissions avec vous; car nous invoquerons vôtre Dieu comme vous; & nous lui avons aussi sacrifié depuis le tems d'Ezarhaddon Roi d'Assyrie, qui nous fit monter ici.

3. Mais Zorobabel & Jesçuah, & les autres Chefs des péres d'Israël, leur *répondirent:* Il n'est pas à propos que vous & nous bâtissions la maison à nôtre Dieu; mais pour nous *qui sommes içi* ensemble, nous bâtirons à l'Eternel le Dieu d'Israël, comme Cyrus Roi de Perse nous l'a commandé.

4. Ainsi le peuple du pays rendoit lâches les mains du peuple de Juda; & les effrayoit lors qu'ils bâtissoient.

5. Et même ils avoient à leurs gages des conseillers contr'eux, pour dissiper leur entreprise, pendant tout le tems de Cyrus Roi de Perse, jusqu'au règne de Darius Roi de Perse.

6. Car pendant le règne d'Assuerus, au commencement de son règne, ils écrivirent une accusation calomnieuse contre les habitans de Juda & de Jérusalem.

7. Et du tems d'Artaxerxes, Bisçlam, Mithrédat, Tabéel, & les autres de sa compagnie écrivirent à Artaxerxes Roi de Perse. L'écriture de la copie de la lettre étoit en lettres Syriaques, & couchée en langue Syriaque.

8. Réhum Président du conseil, & Scimsçaï le Sécrétaire écrivirent donc une lettre touchant Jérusalem au Roi Artaxerxes, comme il s'ensuit.

9. Réhum, *du-je*, Président du Conseil, & Scimsçaï le Sécrétaire, & les autres de leur compagnie, Diniens, Apharsatkiens, Tarpéliens, Arphasiens, Arkéviens, Babyloniens, Sçusçankiens, Déhaviens, & Hélunites;

10. Et les autres peuples que le grand & illustre Osnapar avoit transportés, & fait habiter dans la ville de Samarie, & les autres *qui étoient* de deçà le fleuve, & de telle date.

11. C'*est* ici la teneur de la lettre qu'ils lui envoyérent. Au Roi Artaxerxes: Tes serviteurs les gens de deçà le fleuve, & de telle date.

12. Que le Roi soit averti que les Juifs qui sont montés d'auprès de lui vers nous, sont venus à Jérusalem, qu'ils rebâtissent cette ville rebelle & méchante, qu'ils posent les fondemens des murailles, & qu'ils les relèvent.

13. Maintenant donc que le Roi soit averti, que si cette ville est rebâtie, & ses murailles fondées, ils ne paieront plus de taille, ni de gabelle, ni de péage; ainsi elle causera une grande perte aux revenus du Roi.

14. Et comme nous sommes aux gages du Roi, il nous seroit mal-séant *de voir* que le Roi fut méprisé; c'est pourquoi nous avons envoyé & fait savoir au Roi,

15. Qu'il cherche au livre des Mémoires de ses péres; il y trouvera écrit & il saura que cette ville est une ville rebelle, & pernicieuse aux Rois & aux provinces; que de tout tems on y a fait des complots, & que c'est pour cela que cette ville a été détruite.

16. Nous faisons *donc* savoir au Roi, que si cette ville est rebâtie & ses murailles fondées, il n'aura plus de part à ce qui *est* au deçà du fleuve.

17. Et le Roi envoya cette réponse à Réhum Président du Conseil, à Scimsçaï le Sécretaire, & autres de leur compagnie, qui habitoient à Samarie, & aux autres de deçà le fleuve. Salut, & de telle date.

18. La teneur de la lettre que vous nous avez envoyée, a été exposée & lûë devant moi.

19. Et j'ai donné ordre, & on a cherché & on a trouvé, que de tout tems cette ville-là s'est élevée contre les Rois, & qu'on y a fait des rébellions & des complots.

20. Et qu'il y a eu aussi des Rois puissans

sans à Jérusalem, qui ont dominé sur tous ceux de delà le fleuve, & qu'on leur payoit des tailles, des gabelles, & des péages.

21. Maintenant donc, faites un Mandement pour faire cesser ces gens-là, afin que cette ville-là ne soit point rebâtie, jusqu'à-ce qu'il en soit ordonné de ma part.

22. Et gardez-vous de manquer en ceci; *car* pourquoi croîtroit le domage au préjudice des Rois?

23. Quand donc la teneur des patentes du Roi Artaxerxes eut été luë en la présence de Réhum, de Scimsçaï le Sécretaire, & de ceux de leur compagnie, ils s'en allérent en hâte à Jérusalem vers les Juifs, & les firent cesser avec main forte.

24. Alors l'ouvrage de la maison de Dieu, qui *habite* à Jérusalem, cessa, & demeura dans cet état jusqu'à la seconde année du régne de Darius Roi de Perse.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre, que les Samaritains, après avoir tâché inutilement de surprendre les Juifs par finesse, pour empêcher que le Temple de Jérusalem ne fut rebâti, les calomniérent par une lettre auprès des Rois de Perse, & par là ils firent en sorte que les Juifs ne purent continuer l'ouvrage qu'ils avoient commencé. Ce qu'il y a à considérer sur cela, c'est que Dieu permet quelquefois que les plus saintes entreprises soient traversées; & que l'Eglise a toûjours ses ennemis, qui l'attaquent, tantôt par la violence, & tantôt par l'artifice. L'on voit sur tout ici, que les ennemis des Juifs eurent recours à la calomnie, pour irriter les Puissances contr'eux, les dépeignant comme des rebelles, des séditieux, & des ennemis des Rois. Telle a toûjours été la destinée de l'Eglise, & c'est de tout tems que les adorateurs du vrai Dieu ont été persécutés & calomniés. Mais la suite fera voir, que Dieu confond enfin les ruses & les desseins des méchans, qu'il maniféste l'innocence des gens de bien, & qu'après les avoir fait passer par ces épreuves, il leur rend favorables ceux qui leur avoient été le plus contraires.

CHAPITRE V.

Les Prophètes Aggée & Zacharie exhortent les Juifs à rebâtir le Temple. Les Gouverneurs de ce pays-là écrivent au Roi Darius fils d'Histaspe, pour l'informer du dessein des Juifs, & pour lui demander ses ordres là dessus.

ALors Aggée Prophète, & Zacharie fils de Hiddo Prophète, prophétisoient aux Juifs qui *étoient* en Juda & à Jérusalem, au nom du Dieu d'Israël, *qui les avoit envoyés* vers eux.

2. Et Zorobabel fils de Salathiel, & Jesçuah fils de Jotsadak, se levérent, & commencérent à rebâtir la maison de Dieu qui *habite* à Jérusalem; & *ils avoient* avec eux les Prophètes de Dieu qui les aidoient.

3. En ce tems-là Tatténaï, Gouverneur de deçà le fleuve, & Scetharboznaï, & leurs compagnons vinrent vers eux, & leur parlérent ainsi: Qui vous a commandé de rebâtir cette maison, & de relever ces murailles?

4. Ils leur dirent aussi: Quels sont les noms des hommes qui bâtissent cet édifice?

5. Mais parce que l'œil du Dieu des Juifs étoit sur leurs anciens, on ne les fit point cesser, jusqu'à-ce que l'affaire parvint à Darius, & qu'alors ils rapportassent des lettres sur cela.

6. Voici la teneur des lettres que Tatténaï Gouverneur de deçà le fleuve, & Scetharboznaï, & ses compagnons Apharsékiens, qui *étoient* de deçà le fleuve, envoyérent au Roi Darius.

7. Ils lui envoyérent une déclaration du fait, en ces termes: Toute sorte de paix *soit* donnée au Roi Darius.

8. Que le Roi soit averti que nous sommes allés dans la Province de Judée, vers la maison du grand Dieu, laquelle on bâtit de grosses pierres, & même la charpente est posée sur les murailles, & cet édifice se batit en diligence, & il s'avance entre leurs mains.

9. Et nous avons interrogé les Anciens qui étoient-là, & nous leur avons dit: Qui vous a commandé de rebâtir cette maison, & de relever ces murailles?

10. Et même nous leur avons demandé leurs noms, pour les faire savoir au Roi, afin que nous écrivissions les noms de ceux qui sont les principaux d'entr'eux.

11. Et ils nous ont répondu ainsi: Nous sommes les serviteurs du Dieu des cieux & de la terre; & nous rebâtissons la maison qui avoit été bâtie ci-devant il y a long-tems & qu'un grand Roi d'Israël avoit bâtie & fondée.

12. Mais après que nos péres ont irrité le Dieu des cieux, il les a livrés entre les mains de Nébucadnetsar Roi de Babylone, Caldéen, qui a détruit cette maison & qui a transporté le peuple à Babylone.

13. Cependant la prémiére année *du régne* de Cyrus Roi de Babylone, le Roi Cyrus commanda qu'on rebâtit cette maison de Dieu.

14. Et même le Roi Cyrus tira hors du Temple de Babylone les vaisseaux de la maison de Dieu, qui *étoient* d'or & d'argent, que Nébucadnetsar avoit emportés du Temple qui *étoit* à Jérusalem; & ils furent délivrés à un nommé Scesçbatsar, lequel il avoit établi Gouverneur.

15. Et il lui dit: Pren ces ustensiles, &

& va, & fai les porter au Temple qui *étoit* à Jérusalem, & que la maison de Dieu soit rebâtie en sa place.

16. Alors ce Scescbatsar vint, & posa les fondemens de la maison de Dieu, qui est à Jérusalem; & depuis ce temslà jusqu'à présent on la bâtit, & elle n'est point encore achevée.

17. Maintenant donc s'il semble bon au Roi, qu'on cherche dans la maison des trésors du Roi, laquelle *est* à Babylone, s'il est vrai qu'il y ait eu un ordre donné par Cyrus de rebâtir cette maison de Dieu à Jérusalem; & que le Roi nous mande sa volonté sur cela.

REFLEXIONS.

CE que nous devons remarquer dans ce chapitre, c'est que dans le tems que le bâtiment du Temple étoit interrompu, Dieu envoya Zacharie & Aggée ses Prophètes, pour relever le courage des Juifs, & pour les engager à travailler de nouveau à ce pieux dessein; & que les exhortations de ces saints hommes eurent tant d'efficace, que nonobstant les oppositions des Gouverneurs de ces pays-là, les Juifs continuérent cet ouvrage, en attendant que l'on sût les intentions du Roi Darius. Dieu n'abandonne jamais son Eglise; il suscite toûjours, quand il le faut, de fidèles Ministres pour travailler à son édification; ainsi l'on ne doit jamais se rebuter ni perdre courage, dans les entreprises qui sont justes & conformes à la volonté de Dieu; & sa providence les fait enfin réüssir heureusement, quelque contraires que soient les apparences. Ce fut ce qui arriva dans cette rencontre; les lettres que les Officiers du Roi Darius lui écrivirent contre les Juifs, ayant donné occasion à ce Prince de rechercher l'Edit qui avoit été donné en leur faveur par le Roi Cyrus, il y avoit environ dix-sept ans, & d'ordonner qu'on ne les molestât plus. De cette maniére, ce que leurs ennemis avoient pensé faire pour les perdre, mit les Juifs en état d'executer leur entreprise.

CHAPITRE VI.

Le Roi Darius ayant retrouvé l'Edit que le Roi Cyrus avoit donné en faveur des Juifs, ordonne à ses Officiers de les laisser bâtir le Temple, & même de leur fournir ce qui seroit nécessaire pour cet ouvrage, & pour les sacrifices qui seroient offerts à Jérusalem. Le Temple fut achevé en quatre ans; on en fit la dédicace; le service divin y fut rétabli, & la Paque fut célébrée avec une grande solemnité, & avec beaucoup de joie.

ALors le Roi Darius donna ses ordres, & on rechercha au lieu où l'on tenoit les Registres, & où l'on mettoit les trésors à Babylone.

2. Et on trouva dans un coffre, au Palais royal qui *étoit* dans la province de Mède, un rouleau qui contenoit ce Mémoire:

3. La prémiére année du Roi Cyrus, le Roi Cyrus fit cet Edit: Que pour ce qui est de la maison de Dieu à Jérusalem, cette maison-là seroit rebâtie, afin qu'elle fût le lieu où l'on feroit les sacrifices; que ses fondemens *fussent* assez forts pour soûtenir son faix; que sa hauteur *seroit* de soixante coudées, & sa longueur de soixante coudées;

4. Et *qu'il y auroit* trois rangées de grosses pierres, & une rangée de bois neuf, & que la dépense seroit fournie de l'hôtel du Roi.

5. Et que pour les utensiles de la maison de Dieu *qui sont* d'or & d'argent, que Nébucadnetsar avoit tirés du Temple qui *étoit* à Jérusalem, & apportés à Babylone, on les rendroit, & qu'ils seroient remis au Temple qui *étoit* à Jérusalem, *chacun* en sa place, & qu'on les feroit conduire en la maison de Dieu.

6. Maintenant donc, vous Tatténaï, Gouverneur de delà le fleuve, & Scetharboznaï, & vos compagnons Apharsékiens, *qui êtes* de delà le fleuve, retirez-vous de là.

7. Laissez-là l'ouvrage de cette maison de Dieu, & que le Gouverneur des Juifs & leurs Anciens rebâtissent cette maison de Dieu en sa place.

8. Et cet Edit est fait de ma part, touchant ce que vous avez à faire avec les Anciens de ces Juifs-là, pour rebâtir cette maison de Dieu; c'est que, des finances du Roi qui reviennent des tailles de delà le fleuve, les fraix soient incontinent fournis à ces gens-là, afin qu'on ne les fasse point chommer.

9. Et quant à ce qui sera nécessaire, soit veaux, ou béliers, ou agneaux, pour les holocaustes *qu'il faut faire* au Dieu des cieux, soit blé, sel, vin, & huile, ainsi que le diront les Sacrificateurs qui *sont* à Jérusalem, qu'on le leur donne chaque jour, sans y manquer.

10. Afin qu'ils offrent des sacrifices de bonne odeur au Dieu des cieux, & qu'ils prient pour la vie du Roi & de ses enfans.

11. J'ordonne aussi, que si quelqu'un change ceci, on arrache un bois de sa maison, qui sera dressé, afin qu'il y soit attaché, & qu'à cause de cela on fasse de sa maison une voirie.

12. Dieu, qui a fait habiter-là son nom, détruise tout Roi *& tout* peuple qui aura étendu sa main pour changer ou défaire cette maison de Dieu qui *est* à Jérusalem. Moi Darius ai fait l'Edit; qu'il soit incontinent exécuté.

13. Alors Tatténaï, Gouverneur de deçà le fleuve, & Scétharboznaï & ses compagnons le firent incontinent, parce que le Roi Darius le leur avoit ainsi écrit.

14. Or les Anciens des Juifs bâtissoient & avançoient, selon la Prophètie d'Aggée le Prophète, & de Zacharie fils de Hiddo. Ils bâtirent donc, ayant posé les fondemens, par le commandement du Dieu d'Israël, & par le commandement de Cyrus, & de Darius, & même d'Artaxerxes Roi de Perse.

15. Et cette maison de Dieu fut achevée au troisiéme jour du mois d'Adar, en la sixiéme année du règne du Roi Darius.

16. Et les enfans d'Israël, les Sacrificateurs, les Lévites, & le reste de ceux qui étoient retournés de la captivité célébrérent la dédicace de cette maison de Dieu avec joie.

17. Et ils offrirent, pour la dédicace de cette maison de Dieu, cent veaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux, & douze jeunes boucs pour le péché, pour tout Israël, selon le nombre des Tribus d'Israël.

18. Et ils établirent les Sacrificateurs dans leurs rangs, *&* les Lévites dans leurs départemens, pour le service de Dieu qui *se fait* à Jérusalem, selon ce qui en est écrit au livre de Moyse.

19. Et ceux qui étoient retournés de la captivité célébrérent la Pâque, au quatorziéme *jour* du prémier mois.

20. Car les Sacrificateurs s'étoient purifiés, avec les Lévites, de sorte qu'ils étoient tous purs; c'est pourquoi ils égorgérent la Pâque, pour tous ceux qui étoient retournés de la captivité, & pour leurs fréres les Sacrificateurs, & pour eux-mêmes.

21. Ainsi elle fut mangée par les enfans d'Israël, qui étoient revenus de la captivité, par tous ceux qui s'étoient retirés vers eux *en se purifiant* de la souillure des nations du pays, pour rechercher l'Eternel le Dieu d'Israël.

22. Et ils célébrérent avec joie la fête solemnelle des pains sans levain, pendant sept jours; car l'Eternel les avoit réjouïs, ayant tourné vers eux le cœur du Roi d'Assyrie, afin de fortifier leurs mains dans l'ouvrage de la maison de Dieu, le Dieu d'Israël.

REFLEXIONS.

ON doit remarquer ici la justice que le Roi Darius rendit aux Juifs, & l'empressement qu'il fit paroître pour faire rebâtir le Temple de Jérusalem; même en fournissant de ses revenus une partie de la dépense nécessaire; tant pour le bâtiment, que pour le service de Dieu. Sur tout, ce Prince marqua une grande vénération pour la Religion des Juifs, & pour le Dieu qu'ils adoroient; il voulut que les Juifs fissent des priéres & offrissent des sacrifices à Dieu pour lui & pour sa famille; & il établit même des peines sévères contre tous ceux qui s'opposeroient à leur dessein. Ces sentimens & cette conduite d'un Roi idolatre, marquent bien clairement quel est le devoir des Princes & des Grands du monde à l'égard du service de Dieu; & ce Roi condamnera un jour les Princes & les Magistrats Chrétiens, qui, faisant profession de connoître & de servir Dieu, ne révérent pas la Religion & la Divinité, ne contribuent pas de tout leur pouvoir à ce que Dieu soit servi comme il le demande, & ne reconnoissent pas que leur bonheur dépend de la faveur de Dieu, & des priéres que l'Eglise fait pour eux. Ensuite de cet ordre de Darius, les Juifs eurent la consolation d'achever de bâtir le Temple, ils en firent la dédicace, & ils célébrérent la Pâque avec joie, en bénissant Dieu de ce qu'il avoit fléchi en leur faveur le cœur du Roi. Ce changement qui arriva dans l'état des Juifs, est un événement où l'on ne sauroit assez admirer les soins de la providence pour ce peuple, & où l'on voit que Dieu veille pour son Eglise, & qu'il lui fait trouver de l'appui, même auprès des Princes idolatres, & dans les lieux où elle a été le plus persécutée.

CHAPITRE VII.

Esdras va en Judée par l'ordre du Roi Artaxerxes, surnommé Longuemain, pour achever de remettre en état la Religion & le service divin, & pour établir des Juges & des Magistrats. Ce Roi lui donne un Edit, qui permettoit aux Juifs qui étoient encore dans ses Etats, de retourner avec lui à Jérusalem; il lui remet l'or & l'argent que lui & les Principaux de sa cour avoient donné pour le Temple & les sacrifices; & il ordonne à ses Trésoriers de fournir de ses revenus pour le même usage. Esdras rend graces à Dieu de ce qu'il leur avoit rendu le Roi favorable. Depuis le prémier retour des Juifs, sous la conduite de Zorobabel, du tems de Cyrus, jusqu'à ce voyage d'Esdras, il s'étoit écoulé environ soixante & dix ans.

APrès ces choses-là, pendant le règne d'Artaxerxes Roi de Perse, Esdras fils de Séraja, fils de Hazaria, fils de Hilkija,

2. Fils de Scallum, fils de Tsadok, fils d'Ahitub,

3. Fils d'Amarja, fils d'Hazarja, fils de Mérajoth,

4. Fils de Zérajah, fils de Huzi, fils de Bukki,

5. Fils d'Abiscuah, fils de Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron prémier Sacrificateur;

6. Cet Esdras monta de Babylone, (or il étoit Scribe, bien exercé dans la Loi de Moyse, que l'Eternel le Dieu d'Israël avoit donnée;) & le Roi lui accorda toute sa demande, parce que la main *favorable* de l'Eternel son Dieu étoit sur lui.

7. Quelques-uns aussi des enfans d'Israël

raël, des Sacrificateurs, des Lévites, des Chantres, des Portiers, & des Néthiniens, montérent à Jérusalem, la septiéme année du Roi Artaxerxes.

8. Et *Esdras* arriva à Jérusalem, au cinquiéme mois, la septiéme année du *règne du* Roi,

9. Car au prémier *jour* du prémier mois, on commença de partir de Babylone; & au prémier *jour* du cinquiéme mois il arriva à Jérusalem, parce que la bonne main de son Dieu *étoit* sur lui.

10. Car Esdras avoit disposé son cœur à rechercher la Loi de l'Eternel, pour *la* faire, & pour enseigner au *peuple* d'Israël ses statuts & ses ordonnances.

11. Or *c'est* ici la teneur des Patentes que le Roi Artaxerxes donna à Esdras Sacrificateur & Scribe, *qui étoit* Scribe des paroles des commandemens de l'Eternel, & de ses ordonnances, parmi les Israëlites.

12. Artaxerxes Roi des Rois, *souhaite* à Esdras, Sacrificateur & Scribe de la Loi du Dieu des Cieux, une parfaite santé, & de telle date.

13. Un Edit est fait maintenant de ma part, que tous ceux de mon Royaume, *qui sont* du peuple d'Israël, & de ses Sacrificateurs & Lévites, qui se présenteront volontairement pour aller à Jérusalem, aillent avec toi.

14. Parce que tu ès envoyé de la part du Roi, & de ses sept Conseillers, pour t'informer en Judée & à Jérusalem touchant la Loi de ton Dieu, que tu as en ta main;

15. Et pour porter l'argent & l'or que le Roi & ses Conseillers ont volontairement offert au Dieu d'Israël, dont la demeure *est* à Jérusalem;

16. Et tout l'argent & *tout* l'or que tu trouveras dans toute la Province de Babylone, avec les offrandes volontaires du peuple & des Sacrificateurs, qu'ils feront volontairement à la maison de leur Dieu qui *habite* à Jérusalem.

17. Afin que tu achètes incontinent, de cet argent, des veaux, des béliers, des agneaux, avec leurs gâteaux & leurs aspersions, & que tu les offres sur l'autel de vôtre Dieu, qui *habite* à Jérusalem.

18. Et que du reste de l'argent & de l'or, vous en fassiez, selon la volonté de vôtre Dieu, ce qu'il te semblera bon, *à toi* & à tes fréres.

19. Et pour ce qui est des utensiles qui te sont donnés pour le service de la maison de ton Dieu, rens-les en la présence du Dieu de Jérusalem.

20. Le reste qui sera nécessaire pour la maison de ton Dieu, autant qu'il faudra que tu en emploies, tu *le* prendras de la maison des trésors du Roi.

21. Et il y a un ordre, de la part de moi Artaxerxes Roi, à tous les Trésoriers qui sont au delà du fleuve, que tout ce qu'Esdras le Sacrificateur & Scribe de la Loi du Dieu des Cieux vous demandera, soit fait incontinent;

22. Jusqu'à cent talens d'argent, & jusqu'à cent cores de froment, & jusqu'à cent baths de vin, & jusqu'à cent baths d'huile, & du sel sans mesure.

23. Que tout ce qui est commandé par le Dieu des Cieux soit promptement fait à la Maison du Dieu des Cieux; de peur qu'il n'y ait de l'indignation contre le Royaume, le Roi & ses enfans.

24. De plus, nous vous faisons savoir, qu'on ne pourra point imposer de taille, ni de gabelle, ni de péage à aucun Sacrificateur, ou Lévite, *ou* Chantre, *ou* Portier, *ou* Néthinien, ou Ministre de cette Maison de Dieu.

25. Et pour toi, Esdras, ordonne des Magistrats & des Juges, selon la sagesse de ton Dieu, de laquelle tu ès doüé, afin qu'ils fassent justice à tout ce peuple qui *est* au delà du fleuve, *savoir* à tous ceux qui connoissent les loix de ton Dieu; & que vous enseigniez celui qui ne *les* saura pas.

26. Et pour tous ceux qui n'observeront pas la loi de ton Dieu, & la loi du Roi, qu'incontinent il en soit fait justice, *& qu'on les condamne*, soit à la mort, soit au bannissement, soit à quelque amende pécuniaire, ou à l'emprisonnement.

27. Béni *soit* l'Eternel le Dieu de nos péres, qui a mis cela au cœur du Roi, pour honorer la Maison de l'Eternel qui *habite* à Jérusalem;

28. Et qui a fait que j'ai trouvé grace devant le Roi, devant ses Conseillers, & devant tous les Princes les plus puissans du Roi. Ainsi donc m'étant fortifié, parce que la main *favorable* de l'Eternel mon Dieu *étoit* sur moi, j'assemblai les Chefs d'Israël, afin qu'ils montassent avec moi.

REFLEXIONS.

LES réflexions qu'il faut faire ici, sont, I. Qu'après que le temple fut rebâti, Dieu envoya en Judée le Sacrificateur Esdras, qui étoit un homme éclairé dans la Loi, plein de zéle, & inspiré divinement; afin qu'il mit la Religion dans l'état où elle devoit être. L'Eglise sera à jamais redevable à ce saint homme; car ce fut par ses soins que le service divin, la loi, & les livres sacrés furent rétablis; ainsi sa mémoire doit être précieuse à l'Eglise Chrétienne, comme elle l'a toûjours été à l'Eglise Judaïque. On peut voir par là combien il est nécessaire, pour l'édification publique, qu'il y ait des Ministres éclairés & fidèles, qui instruisent les hommes, & qui leur apprennent à servir Dieu comme il faut. II. On voit ici qu'Artaxerxes, qui étoit un Roi idolatre, fournit avec beaucoup de libé-

ralité une partie de ce qu'il falloit pour le service de Dieu, & qu'il donna à Esdras l'autorité d'établir des Magistrats pour gouverner les Juifs. Ce sont-là des marques de respect pour la Religion, & des actes de justice & d'équité, qui doivent être imités par toutes sortes de personnes, & principalement par les Grands. III. Les actions de graces qu'Esdras rendit à Dieu; de ce qu'il avoit mis au cœur du Roi & de ses Conseillers, de favoriser les Juifs; marquent que ce digne Ministre de la Religion étoit plein de pieté & de zèle. C'est ainsi que les personnes pieuses donnent à Dieu toute la gloire du bien qu'il leur arrive, & qu'elles mettent toute leur confiance en lui, tant dans la prospérité que dans l'adversité.

CHAPITRE VIII.

On voit ici, I. Le dénombrement des Juifs qui retournérent en Judée avec Esdras; l'an septiéme du régne d'Artaxerxes Longuemain. II. Esdras, avant que de se mettre en chemin avec les Juifs, célèbre un Jeûne pour implorer la protection de Dieu sur eux pendant leur voyage. III. Il remet aux Sacrificateurs l'or & l'argent que le Roi & ses Conseillers avoient donné pour le temple. IV. Il part avec les Juifs qui l'accompagnoient, & il arrive heureusement à Jérusalem.

CE sont ici les Chefs des péres, & le dénombrement selon les généalogies de ceux qui montérent avec moi de Babylone, pendant le régne du Roi Artaxerxes.

2. Des descendans de Phinées, Guerscom. Des descendans d'Ithamar, Daniel. Des descendans de David, Hattus.

3. Des descendans de Scécanja, *qui étoit* des descendans de Parhos, Zacharie, & avec lui, en faisant le dénombrement par leur généalogie, selon les mâles, cent cinquante *hommes*.

4. Des descendans de Péhath-Moab, Eljehohenaï fils de Zérahja, & avec lui deux cents hommes.

5. Des descendans de Scécanja, le fils de Jahaziel, & avec lui trois cents hommes.

6. Des descendans de Hadin, Hébed fils de Jonathan, & avec lui cinquante hommes.

7. Des descendans de Hélam, Esaïe fils de Hathalia, & avec lui soixante & dix hommes.

8. Des descendans de Scepharia, Zebadia fils de Micéal, & avec lui quatre vingts hommes.

9. Des descendans de Joab, Habadia fils de Jéhiel, & avec lui deux cents dix-huit hommes.

10. Des descendans de Scélomit, le fils de Josiphia, & avec lui cent soixante hommes.

11. Des descendans de Bébaï, Zacharie fils de Bébaï, & avec lui vingt-huit hommes.

12. Des descendans de Hazgad, Johanan fils de Katan, & avec lui cent & dix hommes.

13. Des descendans d'Adonicam, les derniers, desquels les noms sont, Eliphelet, Jéhiel, & Scémahja, & avec eux soixante hommes.

14. Des descendans de Bigvaï, Huthaï, Zabbud, & avec eux soixante & dix hommes.

15. Je les assemblai près du fleuve, qui se rend dans Ahava, & nous y demeurâmes trois jours. Et je fis la revuë du peuple & des Sacrificateurs, & je n'y trouvai personne des enfans de Lévi.

16. Et ainsi j'envoyai Elihézer, Ariel, Scémahja, Elnathan, Jarib, Elnathan, Nathan, Zacharie, & Mescullam des principaux, & Jojarib, & Elnathan, Docteurs.

17. Et je leur donnai des ordres pour Iddo, principal Chef, *qui demeuroit* dans le lieu de Casiphia; & je les instruisis de ce qu'ils devoient dire à Iddo, & à son frére, Néthiniens, dans le lieu de Casiphia, afin qu'ils nous fissent venir des gens pour servir dans la maison de nôtre Dieu.

18. Et ils nous amenérent, parce que la bonne main de nôtre Dieu *étoit* sur nous, un homme intelligent, d'entre les descendans de Mahli, fils de Lévi, fils d'Israël; *savoir* Scérebja, & ses fils, & ses fréres, *au nombre de* dix-huit personnes;

19. Et Hasçabia, & avec lui Esaïe, d'entre les enfans de Mérari, ses fréres, & leurs enfans, au nombre de vingt *personnes.*

20. Et des Néthiniens, que David & les principaux *du peuple* avoient assignés pour le service des Lévites, deux cents & vingt Néthiniens, qui furent tous nommés par *leurs* noms.

21. Et je publiai là un Jeûne auprès du fleuve d'Ahava, afin de nous humilier devant nôtre Dieu, en le priant de nous donner un heureux voyage, pour nous, & pour nos petits enfans, & pour tous nos biens.

22. Car j'aurois eu honte de demander au Roi des gens de guerre & de la cavalerie, pour nous défendre des ennemis par le chemin; parce que nous avions expressément dit au Roi: La main de nôtre Dieu *est* favorable à tous ceux qui l'invoquent; mais sa force & sa colére *est* contre ceux qui l'abandonnent.

23. Nous jeûnâmes donc, & nous implorâmes *le secours* de nôtre Dieu pour cela; & il fut fléchi par nos priéres.

24. Alors je séparai douze des principaux des Sacrificateurs, avec Scérebja, Hasçabia, & avec eux dix de leurs fréres.

25. Et je leur pesai l'argent & l'or, & les utensiles, *qui étoient* l'offrande que

que le Roi, ses Conseillers, ses Princes, & tous ceux d'Israël qui *s'y* étoient trouvés, avoient faite à la maison de nôtre Dieu.

26. Je leur pesai donc & délivrai six cents cinquante talens d'argent, & des plats d'argent, pesant cent talens, & cent talens d'or.

27. Et vingt plats d'or, qui *montoient* à mille drachmes, & deux vases de cuivre, resplendissant & fin, aussi précieux que s'ils eussent été d'or.

28. Et je leur dis: Vous êtes consacrés à l'Eternel, & ces utensiles sont consacrés; cet argent aussi & cet or est une offrande volontaire à l'Eternel le Dieu de vos péres.

29. Veillez & les gardez, jusqu'à-ce que vous les pesiez en la présence des principaux des Sacrificateurs & des Lévites, & devant les principaux des péres d'Israël à Jérusalem, dans les chambres *qui sont dans* la maison de l'Eternel.

30. Les Sacrificateurs donc & les Lévites reçûrent le poids de l'argent & de l'or, & des utensiles, pour *les* porter à Jérusalem, dans la maison de nôtre Dieu.

31. Et nous partimes du fleuve d'Ahava, le douziéme *jour* du prémier mois, pour aller à Jérusalem; & la main de nôtre Dieu fut sur nous, & il nous délivra de la main des ennemis, & de leurs embûches sur le chemin.

32. Enfin, nous arrivâmes à Jérusalem, & nous y étant reposés trois jours,

33. Au quatriéme jour nous pesâmes l'argent & l'or, & les utensiles dans la maison de nôtre Dieu, & nous les délivrâmes à Mérémoth fils d'Urija Sacrificateur, avec lequel *étoit* Eléazar fils de Phinées; & avec eux Jozabad fils de Jésçuah, & Noadja, fils de Binnuï, Lévite;

34. Selon le nombre & le poids de toutes ces choses-là, & en même tems tout le poids en fut mis par écrit.

35. Et ceux qui avoient été transportés, qui étoient retournés de la captivité, offrirent en holocauste au Dieu d'Israël douze veaux pour tout Israël, quatre vingts seize béliers, soixante & dix-sept agneaux, & douze boucs pour le péché; le tout en holocauste à l'Eternel.

36. Et ils remirent les Ordres du Roi aux Satrapes du Roi, aux Gouverneurs de deçà le fleuve, qui favorisérent le peuple & la maison de Dieu.

REFLEXIONS.

IL paroit au Dénombrement des Juifs qui s'en allérent de Babylone avec Esdras, & qui étoient au nombre d'environ dix-huit cents, que tous les Juifs n'étoient pas retournés à Jérusalem avec Zorobabel, sous le régne de Cyrus, & qu'il en étoit demeuré plusieurs dans les pays où ils avoient été emmenés captifs. II. Il est à remarquer, qu'Esdras étant sur le point de partir pour la Judée, ne demanda point au Roi de soldats ni d'escorte pour la sureté de son voyage, ce qu'il auroit pourtant obtenu sans peine. Il dit lui-même qu'il en usa ainsi, de peur qu'on ne crût qu'il se défioit du secours de Dieu; mais il implora la bénédiction du Seigneur par le jeûne & par la priére. En quoi il fit voir au Roi Artaxerxes, & aux peuples idolatres parmi lesquels il vivoit, qu'il avoit une parfaite confiance en la protection de son Dieu. Les gens de bien se confient en Dieu plûtôt qu'aux hommes, ils cherchent principalement leur sureté dans la priére; & Dieu de son côté les exauce & les bénit, comme cela arriva à Esdras, qui fit heureusement son voyage avec ceux qui l'accompagnoient. Il faut remarquer enfin, que le Roi Artaxerxes & les Seigneurs les plus distingués de son Royaume, envoyérent par les mains d'Esdras de grands présens & des offrandes considérables à Jérusalem. Nous avons en cela une nouvelle preuve du soin particulier que Dieu prenoit des Juifs; & un exemple qui doit inciter particuliérement les Grands du monde & les Riches à user de libéralité, toutes les fois qu'ils ont occasion de faire quelque chose pour Dieu & pour la Religion.

CHAPITRE IX.

Esdras ayant appris, à son arrivée à Jérusalem, que plusieurs Juifs, même d'entre les Sacrificateurs & les Magistrats, avoient épousé des femmes idolatres, ce qui étoit contre la Loi de Dieu: il en est extrémement affligé; il s'humilie devant Dieu, & il lui présente une priére, dans laquelle il confesse les péchés des Juifs; il reconnoit la justice des Jugemens de Dieu sur eux; & il promet, en leur nom, qu'ils ne violeroient plus les commandemens & l'alliance du Seigneur, comme ils avoient fait.

DES que ces choses-là furent achevées, les Principaux *du peuple* s'approchérent de moi, disant: Le peuple d'Israël, & les Sacrificateurs & les Lévites ne sont point séparés des peuples de ce pays *comme il le falloit*; à cause de leurs abominations, *savoir* des Cananéens, des Héthiens, des Phéréziens, des Jébuziens, des Hammonites, des Moabites, des Egyptiens, & des Amorrhéens.

2. Car ils ont pris de leurs filles pour eux, & pour leurs fils; & la race sainte a été mêlée avec les peuples de ces pays; & même il y en a des Principaux *du peuple* & autres Magistrats qui ont été les prémiers à commettre ce péché.

3. Et si-tôt que j'eus entendu cela, je déchirai mes habits & mon manteau, & j'arrachai des chevaux de ma tête

tête & de ma barbe, & je m'assis tout désolé.

4. Et tous ceux qui trembloient aux paroles du Dieu d'Israël s'assemblérent vers moi, à cause du crime de ceux de la captivité, & je me tins assis tout désolé jusqu'à l'oblation du soir.

5. Et au tems de l'oblation du soir je me levai de mon affliction, & ayant mes habits & mon manteau déchirés, je me courbai sur mes genoux, & j'étendis mes mains à l'Eternel mon Dieu;

6. Et je dis : Mon Dieu, j'ai honte, & je suis trop confus pour *oser* élever, ô mon Dieu, ma face vers toi; car nos iniquités sont multipliées par dessus la tête, & nos crimes sont si grands qu'ils atteignent jusqu'aux cieux.

7. Depuis les jours de nos péres jusqu'à ce jour nous sommes très-coupables; & nous avons été livrés à cause de nos iniquités, nous, nos Rois, & nos Sacrificateurs, entre les mains des Rois des pays, pour être passés au fil de l'épée, pour être emmenés captifs, pillés, exposés à l'ignominie, comme *l'on voit* aujourd'hui.

8. Et maintenant l'Eternel nôtre Dieu nous a fait grace, comme en un moment; de forte qu'il a fait que quelques-*uns de nous* sont demeurés de reste, & il nous a donné un clou dans son saint lieu, afin que nôtre Dieu éclairât nos yeux, & qu'il nous donnât quelque petit répit dans nôtre servitude.

9. Car nous sommes esclaves, & toutefois nôtre Dieu ne nous a point abandonnés dans nôtre servitude; mais il nous a fait trouver grace devant les Rois de Perse, pour nous donner du répit, afin de redresser la maison de nôtre Dieu, & rétablir ses lieux déserts, & pour nous donner une cloison dans Juda & à Jérusalem.

10. Mais maintenant ô nôtre Dieu, que dirons-nous après ces choses? Car nous avons abandonné tes commandemens,

11. Que tu as donnés par tes serviteurs les Prophètes, disant: Le pays auquel vous allez entrer, pour le posséder, est un pays souillé par la souillure des peuples de ce pays-là, à cause des abominations dont ils l'ont rempli, depuis un bout jusqu'à l'autre, par leurs impuretés.

12. Maintenant donc, ne donnez point vos filles à leurs fils, & ne prenez point leurs filles pour vos fils, & ne cherchez jamais leur paix, ni leur bien; afin que vous soyez affermis, & que vous mangiez les biens de ce pays, & que vous le fassiez hériter à vos fils à toûjours.

13. Or après toutes les choses qui nous sont arrivées à cause de nos méchantes actions, & des grands crimes qui se sont trouvés en nous; bien que, ô nôtre Dieu, tu te sois retenu au dessous de *ce que* nos péchés *méritoient*, & que tu nous aies laissé un reste tel que celui-ci;

14. Retournerions-nous à violer tes commandemens & à faire alliance avec ces peuples abominables? Ne serois-tu pas irrité contre nous, jusqu'à nous consumer, de sorte qu'il n'y auroit plus aucun reste, ni personne qui échapât?

15. Eternel Dieu d'Israël, tu *es* juste; car nous sommes demeurés de reste, comme *l'on voit* aujourd'hui. Voici, nous sommes devant toi avec nos crimes; quoique nous ne puissions subsister devant toi, à cause de ce *que nous avons fait*.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, I. Qu'après le retour de la Captivité, il y avoit beaucoup de désordres parmi les Juifs; & qu'en particulier plusieurs d'entr'eux, même des Principaux, avoient épousé des femmes étrangéres & idolatres; & qu'ainsi il étoit nécessaire que Dieu suscitât des personnes zèlées, telles que le Sacrificateur Esdras, pour réformer ces abus. C'est un grand mal quand les hommes violent les loix du Seigneur, d'une maniére ouverte; & sur tout quand ceux qui tiennent le prémier rang autorisent la licence par leur exemple. II. Esdras n'eût pas plûtôt appris que les Juifs avoient contracté de ces mariages illicites, qu'il en ressentit une vive douleur, & qu'il entreprit d'y rémédier. Il donna des marques publiques de son affliction, en priant & en s'humiliant devant Dieu. Voilà comment ceux qui ont une vraie pieté & du zèle s'affligent & s'humilient, non seulement pour les maux qui leur arrivent, & pour leurs fautes, mais aussi pour les péchés des autres. La priére qu'Esdras fit dans cette occasion est très-édifiante. Il y reconnoit avec une profonde humilité, que c'étoient les péchés des Juifs qui avoient obligé le Seigneur à les châtier, & qui les avoient réduits dans l'état de servitude où ils étoient alors. Cela nous montre, que dans les maux que nous souffrons, nous devons toûjours donner gloire à Dieu, & adorer sa justice. Mais comme Esdras, après avoir fait la confession des péchés des Juifs, promit qu'ils ne retourneroient plus à violer la Loi de Dieu, il faut reconnoître que le moyen d'obtenir du Seigneur le retour de sa grace, & le pardon des fautes que l'on a commises, c'est de ne plus retomber dans ces péchés; mais de les abandonner par une prompte & sincére conversion.

CHAPITRE X.

Esdras, après s'être humilié devant Dieu, assemble tous les Juifs; il répresente à ceux qui s'étoient mariés avec des femmes étrangéres, le grand péché qu'ils avoient

avoient commis ; & , par l'avis des Principaux & de toute l'assemblée , il les engage à renvoyer ces femmes, ce qui fut ponctuellement exécuté, même à l'égard des Sacrificateurs qui avoient contracté de ces sortes de mariages.

Comme Esdras prioit & faisoit cette confession , pleurant , & s'étant jetté en terre devant la maison de Dieu , une fort grande multitude d'hommes , de femmes , & d'enfans , de ceux d'Israël , s'assembla vers lui ; & le peuple répandit des larmes en abondance.

2. Alors Scécanja fils de Jéhiel , des descendans de Hélam , prit la parole , & dit à Esdras : Nous avons péché contre nôtre Dieu , en ce que nous avons pris des femmes étrangéres d'entre les peuples de ce pays. Mais maintenant il y a *encore* quelque espérance pour Israël en ceci.

3. C'est pourquoi traitons maintenant alliance avec nôtre Dieu , que nous ferons sortir toutes ces femmes , & tout ce qui est né d'elles ; selon le conseil du Seigneur , & de ceux qui tremblent aux commandemens de nôtre Dieu ; & que l'on fasse selon la Loi.

4. Lève-toi , car cette affaire te regarde , & nous serons avec toi ; pren donc courage , & agi.

5. Alors Esdras se leva , & fit jurer les principaux des Sacrificateurs , des Lévites , & de tout Israël , qu'ils feroient selon cette parole ; & ils le jurérent.

6. Puis Esdras se leva de devant la maison de Dieu , & il s'en alla dans la chambre de Johanan fils d'Eliascib , & y entra , & il ne mangea point de pain , ni ne bût point d'eau , parce qu'il pleuroit à cause du péché de ceux de la captivité.

7. Alors on publia par Juda à Jérusalem , à tous ceux qui étoient retournés de la captivité , qu'ils eussent à s'assembler à Jérusalem.

8. Et que si quelqu'un ne s'y rendoit pas dans trois jours , suivant l'avis des Principaux & des Anciens , tout son bien seroit mis à l'interdit , & qu'il seroit séparé de l'assemblée de ceux de la captivité.

9. Ainsi tous ceux de Juda & de Benjamin s'assemblérent à Jérusalem dans les trois jours ; ce *fut* au neuviéme mois , le vingtiéme *jour* du mois ; & tout le peuple se tint dans la place de la maison de Dieu , tremblant pour cela , & à cause des pluies.

10. Puis Esdras le Sacrificateur se leva & leur dit : Vous avez péché , en ce que vous avez pris chez vous des femmes étrangéres , de sorte que vous avez rendu Israël plus coupable.

11. Mais maintenant faites la confession *de vôtre faute* à l'Eternel le Dieu de vos péres , & faites sa volonté , & séparez vous des peuples du pays & des femmes étrangéres.

12. Et toute l'assemblée répondit , & dit à haute voix : C'est nôtre devoir de faire ce que tu as dit.

13. Mais le peuple est grand , & ce tems *est* pluvieux , c'est pourquoi il n'y *a* pas moyen de demeurer dehors , & cette affaire n'est pas d'un jour , ni de deux ; car nous sommes plusieurs qui avons péché dans cette affaire.

14. Mais que tous les principaux d'entre nous comparoissent devant toute l'Assemblée , & que tous ceux qui sont dans nos villes , qui ont pris chez eux des femmes étrangéres , viennent dans un certain tems ; & que les Anciens de chaque ville & ses Juges *soient* avec eux ; jusqu'à-ce que nous détournions de nous l'ardeur de la colère de nôtre Dieu , & que ceci soit achevé.

15. Et Jonathan fils de Hasaël , & Jazéja fils de Tikva furent établis sur cette affaire ; & Mescullam , & Scabethaï Lévites les aidérent.

16. Et ceux qui étoient retournés de la captivité en firent de même ; de sorte qu'on nomma Esdras le Sacrificateur , & ceux qui étoient les Chefs des péres , selon les maisons de leurs péres , tous *nommés* par *leurs* noms ; lesquels siégérent au prémier jour du dixiéme mois , pour s'informer de cette affaire.

17. Et le prémier jour du prémier mois ils eurent fini avec tous ceux qui avoient pris chez eux des femmes étrangéres.

18. Or on trouva des fils des Sacrificateurs , qui avoient pris chez eux des femmes étrangéres , *savoir* d'entre les fils de Jescuah , fils de Jotsadak , & de ses fréres , Mahaséja , Elihézer , Jarib , & Guédalja :

19. Qui promirent de renvoyer leurs femmes ; & avoüant qu'ils étoient coupables , *ils offrirent* pour leur péché un bélier du troupeau.

20. Des fils d'Immer , Hanani , & Zébadja.

21. Et des fils de Harim , Mahaséja , Elie , Scémahja , Jéhiel , & Huzija.

22. Et des fils de Paschur , Eliohenaï , Mahaséja , Ismaël , Nathanaël , Jozabad , & Elhasa.

23. Et des Lévites , Jozabad , Scimhi , Kélaja , (celui-là *est* Kélita) Péthathja , Juda , & Elihézer.

24. Et des Chantres , Eliascib. Et des Portiers , Scallum , Télem , & Uri.

25. Et de ceux d'Israël ; des descendans de Parhos , Ramja , Jizija , Malkija , Mijamin , Elhazar , Malkija & Bénaja.

26. Et des descendans de Helam , Mattanja , Zacharie , Jéhiel , Habdi , Jérémoth , & Elie.

27. Et des descendans de Zattu , Eliohénaï , Eliascib , Mattanja , Jérémoth , Zabad , & Haziza.

28. Et des descendans de Bebaï, Johanan, Hananja, Zabbaï, & Hathlaï.
29. Et des descendans de Bani, Mescullam, Malluc, Hadaja, Jascub, Séal, & Ramoth.
30. Et des descendans de Pahath, Moab, Hadna, Kélal, Bénaja, & Mahaséja, Mattanja, Bétsaléel, Binnui, & Manassé.
31. Et *des* descendans de Harim, Eliézer, Jiscija, Malkija, Scémaja, Siméon,
32. Benjamin, Malluc, & Scémarja.
33. Et des descendans de Hascum, Mattenaï, Mattata, Zabad, Eliphélet, Jérémaï, Manassé, & Scimhi.
34. Et des descendans de Bani, Mahadaï, Hamram, Uel,
35. Bénaja, Bédéja, Kéluhu,
36. Vanja, Mérémoth, Eljascib,
37. Mattanja, Mattanaï, Jahasaï,
38. Bani, Binnuï, Scimhi,
39. Scélamja, Nathani, Hadaja,
40. Mabnadbaï, Scascaï, Scaraï,
41. Hazaréel, Scélemja, Scémarja,
42. Scallum, Amarja, & Joseph.
43. Et des descendans de Nébo, Jéhiel, Mattitja, Zabad, Zébina, Jaddan, Joël, & Bénaja.
44. Tous ceux-là avoient pris des femmes étrangéres; & il y en avoit d'entr'eux qui avoient eu des enfans de ces femmes-là.

REFLEXIONS.

Ce qu'il faut considérer sur ce chapitre, c'est qu'Esdras, après avoir jeûné & confessé les péchés des Juifs, s'appliqua à réformer les désordres & à ôter les abus qui s'étoient introduits parmi eux. Ce n'est pas assez de prier, de faire la confession de ses péchés, d'en avoir quelque douleur; le principal effet de la confession & de la priére est de les faire cesser & d'y renoncer tout-à-fait. Cela montre aussi, que le devoir des Ministres du Seigneur & des Magistrats est de se servir de leurs exhortations & de leur autorité pour réprimer la licence & pour arrêter les déréglemens; & que quand même le mal seroit général & enraciné, & que les coupables seroient d'un rang distingué, il ne faudroit pas tolerer le désordre ni se rebuter. Ce qu'il y a sur tout à remarquer, c'est que les Juifs obéïrent à Esdras & aux Sacrificateurs, en renvoyant les femmes étrangéres qu'ils avoient épousées contre la défense de Dieu; ce qui devoit pourtant leur être bien fâcheux, sur tout plusieurs ayant eu des enfans de ces femmes-là; mais ils firent paroitre en cela leur docilité, & la sincérité de leur repentance. Les pécheurs qui sont véritablement touchés de leurs fautes, & qui desirent d'en obtenir le pardon, ne se font aucune peine de satisfaire à tout ce que Dieu leur commande, & que la conscience exige, quelque rude & difficile qu'il soit, & de renoncer même à ce qu'ils ont de plus cher. Au reste, on peut voir par ce chapitre, que les mariages & les alliances avec les idolatres sont désagréables à Dieu, & ne doivent pas être soufferts parmi ceux qui font profession de la vraie Religion.

LE LIVRE

DE

NEHEMIE.

ARGUMENT.

Le Livre de Néhémie contient la suite de l'histoire de l'état des Juifs après la captivité de Babylone. Néhémie alla en Judée, par la permission d'Artaxerxes Longuemain, Roi de Perse, & il y fit deux voyages: Le prémier l'an vingtiéme du régne de ce Prince, treize ans après qu'Esdras y fut allé; & le second environ douze ans après. Il y alla en qualité de Gouverneur des Juifs, pour faire rebâtir la ville de Jérusalem, & pour y établir un bon ordre. Il fit paroitre dans toute sa conduite un grand zèle pour Dieu, & en même tems beau-

coup

coup de prudence, de fermeté, & de confiance en Dieu. Les Magistrats doivent lire & méditer ce livre avec beaucoup d'attention; & profiter des beaux exemples de piété & de sagesse qui y sont contenus.

CHAPITRE I.

Néhémie étant informé du triste état de la ville de Jérusalem, en est vivement touché, & il prie le Seigneur d'en avoir pitié.

L'Histoire de Néhémie fils de Hacalia. Il arriva au mois de Kisleu, dans la vingtiéme année du régne d'Artaxerxes, que comme j'étois à Susan ville capitale;

2. Hanani l'un de mes fréres, & quelques gens, arrivérent de Juda; & je m'enquis d'eux touchant les Juifs réchappés, qui étoient de reste de la captivité, & touchant Jérusalem.

3. Et ils me dirent: Ceux qui sont restés de la captivité *sont*-là dans la Province dans une grande misére & en opprobre; & la muraille de Jérusalem *demeure* détruite, & ses portes ont été brûlées par le feu.

4. Et dès que j'eus entendu ces paroles-là, je m'assis, je pleurai, je m'affligeai *quelques* jours, je jeûnai, & je fis ma priére devant le Dieu des cieux;

5. Et je dis: Je te prie, Eternel, Dieu des cieux, *qui es* le fort, le grand, & le terrible, qui gardes l'alliance & la miséricorde à ceux qui t'aiment & observent tes commandemens;

6. Je te prie que ton oreille soit attentive, & que tes yeux *soient* ouverts, pour entendre la priére que ton serviteur te présente en ce tems, jour & nuit, pour les enfans d'Israël tes serviteurs, en faisant confession des péchés des enfans d'Israël, que nous avons commis contre toi, moi-même & la maison de mon pére; *car* nous avons péché.

7. Certainement nous nous sommes corrompus devant toi, & nous n'avons pas gardé les commandemens, ni les statuts, ni les ordonnances que tu donnas à Moyse ton serviteur.

8. *Mais* je te prie, souvien-toi de la parole que tu donnas charge à Moyse ton serviteur de dire: Vous commettrez des crimes, *&* je vous disperserai parmi les peuples.

9. Puis vous retournerez à moi, & vous garderez mes commandemens, & vous les ferez. *Alors* quand il y en aura d'entre vous qui auroient été chassés jusqu'à un bout des cieux, je vous rassemblerai de là, & je vous raménerai au lieu que j'aurai choisi pour y faire habiter mon Nom.

10. Or ceux-ci *sont* tes serviteurs, & ton peuple, que tu as racheté par ta grande puissance & par ta main forte.

11. Je te prie *donc*, Seigneur, que ton oreille soit maintenant attentive à la priére de ton serviteur, & à la supplication de tes serviteurs, qui veulent craindre ton Nom: Fai, je te prie, prospérer aujourd'hui ton serviteur & fai qu'il trouve grace envers cet homme; car j'étois Echanson du Roi.

REFLEXIONS.

LE commencement du livre de Néhémie marque le zèle & l'ardente pieté de ce saint homme; elle paroit dans l'affliction qu'il ressentit, en apprenant le triste état où la ville de Jérusalem & les Juifs se rencontroient; & dans cette belle & fervente priére qu'il fit, pour implorer la miséricorde de Dieu en leur faveur, & pour obtenir le pardon de leurs péchés & leur entier rétablissement. Tous ceux qui craignent Dieu, & sur tout ceux qui sont élevés aux dignités dans le monde, doivent, comme Néhémie, s'intéresser pour l'Eglise du Seigneur, plus que pour toute autre chose, prendre part aux maux qui lui arrivent, prier continuellement pour elle, & travailler autant qu'ils le peuvent pour sa prospérité & pour son bien.

CHAPITRE II.

Néhémie obtient du Roi Artaxerxes, duquel il étoit Echanson, la permission d'aller faire un voyage à Jérusalem, & les lettres dont il avoit besoin pour ce sujet. Y étant arrivé, & ayant visité la ville, il exhorte les Magistrats & le peuple à en rebâtir les portes & les murailles; ce qu'ils se mirent en état de faire, nonobstant les oppositions de leurs ennemis.

ET il arriva au mois de Nisan, la vingtiéme année du Roi Artaxerxes, que comme on lui apporta du vin, je pris le vin, & je le présentai au Roi. Or je n'avois jamais eu mauvais visage *en me trouvant* devant lui.

2. Et le Roi me dit: Pourquoi as-tu mauvais visage, puis que tu *n'es* point malade? Cela ne vient que de quelque tristesse d'esprit. Alors je craignis fort.

3. Et je *répondis* au Roi: Que le Roi vive à jamais! Comment mon visage ne seroit-il pas mauvais, puis que la ville *qui est* le lieu des sépulcres de mes péres demeure désolée, & que ses portes ont été consumées par le feu?

4. Et le Roi dit: Que me demandes-tu? Alors je priai le Dieu des Cieux;

5. Et je dis au Roi: Si le Roi le trouve bon, & si ton serviteur t'est agréable, envoie-moi en Judée, vers la ville des sépulcres de mes péres, pour la rebâtir.

6. Et

6. Et le Roi me dit, & sa femme qui étoit assise auprès de lui: Combien serois-tu à faire ton voyage, & quand retournerois-tu? Et quand j'eus marqué le tems au Roi, il trouva bon de me donner mon congé.

7. Puis je dis au Roi: Si le Roi le trouve bon, qu'on me donne des lettres pour les Gouverneurs de delà le fleuve, afin qu'ils me fassent passer *surement* jusqu'à-ce que j'arrive en Judée;

8. Et des lettres pour Asaph, le garde du parc du Roi; afin qu'il me donne du bois pour la charpente des portes de la forteresse, qui *est* près de la maison *de Dieu*, & pour les murailles de la ville, & pour la maison dans laquelle j'entrerai. Et le Roi me l'accorda, selon que la bonne main de mon Dieu *étoit* sur moi.

9. Je vins donc vers les Gouverneurs qui sont de deçà le fleuve, & je leur donnai les paquets du Roi. Or le Roi avoit envoyé avec moi des Capitaines de guerre & de la cavalerie.

10. Ce que Samballat Horonite, & Tobija Officier Hammonite, ayant appris, ils eurent un fort grand dépit, de ce qu'il étoit venu quelqu'un pour procurer du bien aux enfans d'Israël.

11. Ainsi j'arrivai à Jérusalem, & je fus là trois jours.

12. Ensuite je me levai de nuit, moi & quelque peu de gens avec moi, & je ne déclarai à personne ce que mon Dieu m'avoit mis au cœur de faire à Jérusalem; & il n'*y avoit* point de monture avec moi, sinon la monture sur laquelle j'étois monté.

13. Je sortis donc de nuit par la porte de la vallée, & je *vins* par devant la fontaine du dragon, à la porte du fumier; & je considerai les murailles de Jérusalem, comment elles *demeuroient* renversées, & comment ses portes avoient été consumées par le feu.

14. De là je passai à la porte de la fontaine, & vers l'étang du Roi; & il n'*y avoit* point de lieu par où la monture sur laquelle j'étois monté pût passer.

15. Et je montai de nuit par le torrent, & je considerai la muraille; & m'en retournant je rentrai par la porte de la vallée, & revins ainsi *à mon logis*.

16. Or les Magistrats ne savoient point où j'étois allé, ni ce que je faisois; aussi je n'en avois rien déclaré jusqu'alors, ni aux Juifs, ni aux Sacrificateurs, ni aux Principaux, ni aux Magistrats, ni au reste de ceux qui manioient les affaires.

17. Alors je leur dis: Vous voyez la misère dans laquelle nous *sommes*; comment Jérusalem *demeure* désolée, & ses portes brûlées; Venez, & rebâtissons les murailles de Jérusalem, & que nous ne soyions plus en opprobre.

18. Et je leur déclarai, que la bonne main de mon Dieu *étoit* sur moi; & *je leur rapportai* aussi les paroles que le Roi m'avoit dites. Alors ils dirent: Levons-nous, & bâtissons. Ils fortifiérent donc leurs mains pour bien travailler.

19. Mais Samballat Horonite, & Tobija Officier Hammonite, & Guescem Arabien, l'ayant appris, se moquérent de nous, & nous méprisérent, disant: Qu'est-ce que vous faites? Ne vous révoltez vous pas contre le Roi?

20. Et je leur répondis & leur dis: Le Dieu des cieux *est* celui *qui* nous fera prospérer: Nous donc, qui sommes ses serviteurs, nous nous léverons, & bâtirons; mais vous *vous n'avez* ni part, ni droit, ni mémorial à Jérusalem.

REFLEXIONS.

Il faut remarquer ici, I. Que quoi que Néhémie eût un emploi considérable à la cour du Roi Artaxerxes, & qu'il fût dans les bonnes graces de ce Prince, il étoit pénétré d'une vive douleur, sachant l'état où Jérusalem étoit alors; & qu'il demanda au Roi la permission d'aller en Judée. C'est là une belle marque de la grande piété & du zèle de Néhémie. Les gens de bien sont plus sensibles à ce qui regarde la gloire de Dieu qu'à leur propre intérêt; & pendant qu'ils voient cette gloire retardée, & l'Eglise dans la souffrance, ils ne sauroient goûter aucune joie, quand même ils posséderoient les plus grands avantages dans le monde. Cela montre aussi, que ceux qui ont du crédit auprès des Grands, ou qui sont élevés en autorité, ne sauroient mieux l'employer qu'à procurer le bien de l'Eglise & de la Religion. On doit encore remarquer, que Néhémie, avant que de faire sa requête au Roi, pria Dieu de toucher le cœur de ce Prince; qu'il obtint sa demande, & qu'il reconnut que c'étoit Dieu qui lui avoit rendu le Roi favorable. Après cela, ce sage Gouverneur étant arrivé à Jérusalem, fit paroitre une grande prudence & une entiére confiance en Dieu; & il travailla heureusement à faire rebâtir les murailles de cette ville, malgré les traverses des ennemis des Juifs. Toute cette conduite de Néhémie marque une sincère pieté, jointe à beaucoup de prudence & de courage; & c'est là un modèle sur lequel les Magistrats doivent toûjours se former. L'heureux succès qu'eut Néhémie, fait voir que Dieu bénit les desseins que l'on forme dans de bonnes vuës, & que ceux qui travaillent pour sa gloire ne doivent jamais perdre courage, lors que les méchans s'opposent à eux.

CHAPITRE III.

On voit dans ce chapitre comment & dans quel ordre les murs de Jérusalem furent rebâtis.

Eliascib donc le grand Sacrificateur se leva, avec ses fréres les Sacrificateurs,

cateurs, & ils rebâtirent la porte des troupeaux, laquelle ils consacrérent, & ils y posérent ses portes, même ils la consacrérent jusqu'à la tour de Méah, jusqu'à la tour de Hananéel.

2. Et les gens de Jérico rebâtirent à côté de lui, & à côté d'eux Zaccur fils d'Imri rebâtit.

3. Et les Senaïtes rebâtirent la porte des poissons; ils la garnirent de planches, & ils y mirent ses portes, ses serrures, & ses barres.

4. Et Mérémoth fils d'Urija, fils de Kots répara. Et à côté d'eux Mesçullam, fils de Bérécja, fils de Mesceza-béel répara. Et à côté d'eux Tsadok fils de Bahana répara.

5. Et à côté d'eux les Tékohites réparérent ; mais les plus considérables d'entr'eux ne se rangérent point à l'œuvre de leur Seigneur.

6. Et Jéhojadah fils de Paséah, & Mesçullam fils de Bésodiah réparérent la vieille porte ; ils la garnirent de planches, & ils y mirent ses portes, ses serrures, & ses barres.

7. Et à leur côté Mélathja Gabaonite, & Jadon Méronothite, de Gabaon & de Mitspa, réparérent vers le trône du Gouverneur de deçà le fleuve.

8. Et à côté de ce trône Huziel fils de Harhaja *d'entre* les orfèvres répara, & à son côté Hananja fils de Harakkahim. Et ils laissérent *la partie de* Jérusalem qui est jusqu'à la large muraille.

9. Et à côté d'eux Réphaja fils de Hur, Capitaine du demi quartier de Jérusalem répara.

10. Et à côté d'eux Jédaja fils de Harumaph répara vis-à-vis de sa maison. Et à son côté Hattus fils de Hasçabnéja répara.

11. Et Malkija fils de Harim, & Hasçub fils de Pahath Moab en réparérent autant, & la tour des fours.

12. Et à côté d'eux Sçallum fils de Lohès, Capitaine d'un demi quartier de Jérusalem, répara lui & ses filles.

13. Et Hanun & les habitans de Zanaah réparérent la porte de la vallée; ils la rebâtirent, & mirent ses portes, ses serrures, & ses barres, & *firent* mille coudées de muraille, jusqu'à la porte du fumier.

14. Et Malkija fils de Réchab, Capitaine du quartier de Bethkérem, répara la porte du fumier ; il la rebâtit, & plaça ses serrures & ses barres.

15. Et Sçallum fils de Col-hoze, Capitaine du quartier de Mitspa, répara la porte de la fontaine ; il la rebâtit, & la couvrit, & posa ses portes, ses serrures, & ses barres ; & la muraille de l'étang de Scélah, tirant vers le jardin du Roi, & jusqu'aux degrés qui descendent de la Cité de David.

16. Après lui Néhémie fils de Hazbuc, Capitaine du demi quartier de Beth-sur, répara jusqu'à l'endroit des sépulcres de David, & jusqu'à l'étang refait, & jusqu'à la maison des hommes vaillans.

17. Après lui réparérent les Lévites, Nehum fils de Bani; & à son côté répara Hisçabja, Capitaine du demi quartier de Kéhila, pour ceux de son quartier.

18. Après lui leurs fréres réparérent, *savoir* Bawaï fils de Hénadad, Capitaine d'un demi quartier de Kéhila.

19. Et à son côté Hézes fils de Jesçuah, Capitaine de Mitspa, en répara autant, à l'endroit ou l'on monte à l'arsenal de l'angle.

20. Après lui Baruc fils de Zaccaï s'excita & en répara autant, depuis l'angle jusqu'à l'entrée de la maison d'Eliascib Grand Sacrificateur.

21. Après lui Mérémoth fils d'Urija, fils de Kots, en répara autant, depuis l'entrée de la maison d'Eliascib, jusqu'au bout de la maison d'Eliascib.

22. Et après lui les Sacrificateurs habitans de la campagne.

23. Après eux Benjamin & Hasçub réparérent à l'endroit de leur maison. Après eux Hazaria fils de Mahaséja, fils de Hanania, répara auprès de sa maison.

24. Après lui Binnuï fils de Hénadad en répara autant, depuis la maison de Hazaria, jusqu'au tournant de l'angle, même jusqu'au coin.

25. Et Palal fils d'Uzaï, depuis l'endroit de ce tournant, & de la tour qui sort de la haute maison du Roi, qui *est* auprès de la cour de la prison. Après lui Pédaja fils de Parhos,

26. Et les Néthiniens, *qui* habitoient en Hophel, *réparérent* vers l'orient, jusqu'à l'endroit de la porte des eaux, & vers la tour qui sort en dehors.

27. Après eux les Tékohites en réparérent autant, depuis l'endroit de la grande tour, qui sort en dehors, jusqu'à la muraille de Hophel.

28. Et les Sacrificateurs réparérent depuis le dessus de la porte des chevaux, chacun à l'endroit de sa maison.

29. Après eux Tsadok fils d'Immer répara à l'endroit de sa maison. Et après lui répara Scémahja, fils de Scécanja, Garde de la porte orientale.

30. Après lui Hananja fils de Scélemja, & Hanun le sixiéme fils de Tsalaph en réparérent autant. Après eux Mesçullam fils de Bérecja répara à l'endroit de sa chambre.

31. Après lui Malkija fils de Tsoreph répara jusqu'à la maison des Néthiniens & des marchands, & l'endroit de la porte de Miphkad, & jusqu'à la montée du coin.

32. Et les orfèvres & les marchands réparérent entre la montée du coin & la porte du bercail.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, que les Juifs qui habitoient à Jérusalem, animés par

par les exhortations de Néhémie leur Gouverneur, travaillérent avec beaucoup d'empressement & de zèle à relever les murailles de cette ville; chacun de ceux qui étoient en état de s'y employer s'étant chargé d'une partie de l'ouvrage. Par ce moyen Jérusalem, dont les murailles étoient renversées depuis si long-tems, prit une nouvelle face, & fut en état de se garantir contre ses ennemis. Cet heureux succès doit être attribué à la pieté & à la sage conduite de Néhémie, dont Dieu bénit les soins; & à la bonne volonté que le peuple & les Principaux firent paroitre dans cette occasion.

CHAPITRE IV.

Les voisins des Juifs se moquent du dessein qu'ils avoient de rebâtir les murailles de leur ville; mais voyant que cet ouvrage avançoit, ils prennent la résolution de les attaquer. Sur quoi Néhémie implore le secours de Dieu, & se met en état de défense; & il exhorte les Juifs à continuer leur travail & à ne rien craindre.

MAis il arriva que Samballat ayant apris que nous rebâtissions la muraille, fut fort indigné & fort irrité, & qu'il se moqua des Juifs.

2. Car il dit en la présence de ses fréres & des gens de guerre de Samarie: Que font ces Juifs languissans? Les laissera-t-on faire? Sacrifieront-ils, & acheveront-ils tout en un jour? Pourront-ils faire revenir les pierres des monceaux de poudre, puis qu'elles sont brûlées.

3. Et Tobija Hammonite, *qui étoit* auprès de lui, dit: Quoi qu'ils bâtissent, si un renard montoit, il romproit leur muraille de pierre.

4. O nôtre Dieu, écoute, car nous sommes en mépris: Fai retourner sur leur tête l'opprobre dont ils nous couvrent, & mets les en proie dans un pays de captivité.

5. Ne couvre point leur iniquité, & que leur péché ne soit point éfacé en ta présence; car ils se sont moqués de ceux qui bâtissent.

6. Nous rebâtîmes donc la muraille, & tout le mur fut rejoint jusqu'à sa moitié; car le peuple prenoit à cœur ce travail.

7. Mais quand Samballat, & Tobija, & les Arabes, les Hammonites, & les Asçdodiens, eurent apris que la muraille de Jérusalem avoit été refaite, & qu'on avoit commencé à fermer ce qui avoit été rompu, ils furent fort en colère.

8. Et ils se liguérent entr'eux tous ensemble, pour venir faire la guerre contre Jérusalem, & pour faire échoüer *nôtre dessein.*

9. Alors nous priâmes nôtre Dieu, & nous mîmes des gardes contr'eux de jour & de nuit, pour nous garantir d'eux.

10. Et Juda dit: La force des ouvriers est diminuée, & il y a beaucoup de terre, en sorte que nous ne pourrons pas bâtir la muraille.

11. Et nos ennemis avoient dit: Qu'ils n'en sachent rien, & qu'ils n'en voient rien, jusqu'à-ce que nous entrions au milieu d'eux, & que nous les tuïons, & que nous fassions cesser l'ouvrage.

12. Mais il arriva que les Juifs qui habitoient parmi eux, venant vers nous, nous dirent par dix fois *leur dessein*, de tous les lieux d'où ils venoient nous trouver.

13. C'est pourquoi je posai depuis le bas, derriére la muraille, sur des lieux élevés, le peuple selon leurs familles, avec leurs épées, leurs javelines, & leurs arcs.

14. Puis je considerai *toutes choses*, & je me levai, & je dis aux Principaux, & aux Magistrats, & au reste du peuple: Ne les craignez point; souvenez-vous du Seigneur, qui est grand & terrible; & combattez pour vos fréres, vos fils & vos filles, vos femmes, & vos maisons.

15. Or après que nos ennemis eurent apris que nous avions été avertis, Dieu dissipa leur conseil; & nous retournâmes tous aux murailles, chacun à son travail.

16. Depuis ce jour-là, une moitié de mes gens travailloit, & l'autre moitié étoit équipée de javelines, de boucliers, d'arcs, & de cuirasses; & les Gouverneurs suivoient chaque famille de Juda.

17. Ceux qui bâtissoient la muraille, & ceux qui chargeoient les portefaix, travailloient d'une main, & de l'autre ils tenoient l'épée.

18. Car chacun de ceux qui bâtissoient étoit ceint sur ses reins d'une épée; c'est ainsi qu'ils bâtissoient; & le trompette étoit près de moi.

19. Car j'avois dit aux Principaux, & aux Magistrats, & au reste du peuple: L'ouvrage *est* grand & de longue étendue, & nous sommes écartés sur la muraille loin l'un de l'autre;

20. En quelque lieu donc que vous entendiez le son de la trompette, courez-y vers nous; nôtre Dieu combattra pour nous.

21. Ainsi nous travaillions; toutefois la moitié tenoit des javelines, depuis le point du jour, jusqu'à-ce que les étoiles parussent.

22. Et en ce tems-là je dis au peuple: Que chacun avec son serviteur passe la nuit dans Jérusalem, afin qu'ils nous servent la nuit pour faire le guet, & le jour pour travailler.

23. Et pour moi, mes fréres, mes [illegible] servi-

serviteurs, & les gens de la garde qui me suivent, nous ne dépouillerons point nos habits; que chacun *vienne avec* son épée & *avec* de l'eau.

REFLEXIONS.

Il y a trois réflexions principales à faire sur ce chapitre: La prémiére, que comme les ennemis des Juifs se moquérent de leur dessein, & firent tous leurs efforts pour le traverser; ceux qui forment de saintes entreprises doivent s'attendre à la contradiction des méchans. La seconde, que dans les dangers il faut s'adresser au Seignenr, & ne pas négliger le travail & les moyens légitimes pour éviter les maux dont on est menacé. C'est ce que fit Néhémie: Se voyant attaqué il invoqua le Seigneur, il exhorta le peuple à ne rien craindre, & il fit paroître dans tous ses discours qu'il mettoit toute sa confiance en Dieu; mais il donna aussi les ordres nécessaires pour se garantir d'être surpris par leurs ennemis, & il prit toutes les précautions que la prudence vouloit qu'il employât. Enfin, l'on voit ici, que ceux qui se confient ainsi en Dieu éprouvent son secours, & qu'il les assiste contre ceux qui leur sont contraires. Ce fut ce qui arriva à Néhémie, Dieu ayant rendu inutiles les oppositions des peuples voisins, & les Juifs ayant heureusement achevé l'ouvrage qu'ils avoient commencé.

CHAPITRE V.

Néhémie étant informé que plusieurs Juifs accabloient leurs fréres par des usures, assemble les Magistrats; il réprésente aux coupables la grandeur de leur péché, & il les oblige à rendre ce qu'ils avoient pris injustement. Et pour être en bon exemple, il quitte une partie des droits de sa charge de Gouverneur; & il donne outre cela de son propre bien, tant pour bâtir les murailles de la ville, que pour assister les nécessiteux.

Or il y eut un grand cri du peuple & de leurs femmes, contre les Juifs leurs fréres.

2. Car il y en avoit qui disoient: Plusieurs d'entre nous *engagent* leurs fils & leurs filles, pour prendre du froment, afin que nous mangions, & que nous vivions.

3. Et il y en avoit d'autres qui disoient: Nous engageons nos champs, & nos vignes, & nos maisons, afin que nous prenions du froment dans *cette* famine.

4. Il y en avoit aussi qui disoient: Nous empruntons de l'argent pour *payer* le tribut du Roi, sur nos champs & sur nos vignes.

5. Toutefois nôtre chair est comme la chair de nos fréres, & nos fils *sont* comme leurs fils. Et voici nous assujettissons nos fils & nos filles, pour être esclaves; & quelques-unes de nos filles y sont déja assujetties & ne *sont* plus en nôtre pouvoir; & nos champs & nos vignes *sont* à d'autres.

6. Quand j'eus entendu leur cri & ces paroles-là, je fus fort en colère;

7. Et je consultai en moi-même, & je censurai les Principaux & les Magistrats, & leur dis: Vous exigez *trop* rigoureusement ce que chacun de vous a imposé à son frére. Et je fis convoquer la grande assemblée contr'eux.

8. Et je leur dis: Nous avons racheté selon nôtre pouvoir nos fréres Juifs, qui avoient été vendus aux nations; & vous vendriez vous mêmes vos fréres, ou nous seroient-ils vendus? Alors ils se tûrent, & ne sûrent que dire.

9. Et je dis: Vous ne faites pas bien. Ne voulez-vous pas marcher dans la crainte de nôtre Dieu, plûtôt qu'être en oprobre aux nations qui nous sont ennemies?

10. Nous pourrions aussi exiger de l'argent, & du froment, moi, mes fréres & mes serviteurs; *mais* quittons-leur, je vous prie, cette dette.

11. Rendez-leur, je vous prie, aujourd'hui leurs champs, leurs vignes, leurs oliviers, & leurs maisons, & outre cela le centiéme de l'argent, du froment, du vin, & de l'huile, que vous exigez d'eux.

12. Et ils *répondirent:* Nous les rendrons, & nous ne leur demanderons *rien;* nous ferons ce que tu dis. Alors j'appellai les Sacrificateurs, *entre les mains desquels* je les fis jurer qu'ils le feroient.

13. Et je secoüai mon sein, & je dis: Que Dieu secoue ainsi de sa maison & de son travail, tout homme qui n'aura point accompli cette parole, & qu'il soit ainsi secoüé & vuidé, & toute l'Assemblée *répondit:* Amen. Et ils loüérent l'Eternel; & le peuple fit suivant cette parole-là.

14. Et même depuis le jour auquel *le Roi* m'avoit commandé d'être leur Gouverneur au pays de Juda, depuis la vingtiéme année jusqu'à la trente & deuxiéme année du Roi Artaxerxes, l'espace de douze ans, moi & mes fréres nous n'avons point pris ce qui étoit assigné au Gouverneur pour sa table.

15. Bien que les précédens Gouverneurs, qui *avoient été* avant moi, eussent chargé le peuple, & eussent pris d'eux du pain & du vin, outre quarante sicles d'argent, & que même leurs serviteurs eussent dominé sur le peuple; mais je n'ai pas fait ainsi, à cause de la crainte *que j'ai* de mon Dieu.

16. Et même j'ai réparé une partie de cette muraille, & nous n'avons point acheté de champ, & tous mes serviteurs *ont été* assemblés là pour travailler.

17. Et outre cela les Juifs & les Magistrats, au nombre de cent cinquante hommes, & ceux qui venoient vers nous, des nations qui *étoient* autour de nous, *étoient* à ma table.

18. Et

18. Et ce qu'on aprêtoit chaque jour *étoit* un bœuf *&* six moutons choisis; on m'aprêtoit aussi des volailles, & de dix en dix jours *on me présentoit* de toutes sortes de vins en abondance; & avec tout cela je n'ai point demandé le pain qui étoit assigné au Gouverneur; car cette servitude eut été rude à ce peuple.

19. O mon Dieu souvien-toi de moi, pour me faire du bien, *selon* tout ce que j'ai fait pour ce peuple.

REFLEXIONS.

L'Histoire qui est contenue dans ce chapitre présente plusieurs belles réflexions. La prémiére, que c'est un très-grand péché de prêter à usure, & en particulier de s'enrichir dans les têms de cherté & de disette, d'acquérir le bien des personnes nécessiteuses, en leur vendant, ou en leur prêtant à des conditions dures. La seconde, que ceux qui sont coupables de ce péché, doivent restituer ce qu'ils ont acquis par ces sortes de moyens, ou même en se faisant payer à toute rigueur; par où l'on voit, que le devoir de la restitution est indispensable; & qu'on est même obligé en conscience & devant Dieu, de restituer bien des choses que l'on pourroit posséder légitimement devant les hommes. III. Il paroit d'ici, que les Magistrats sont obligé d'empêcher qu'il ne se commette des usures & des injustices; de réprimer, comme fit Néhémie, ceux qui foulent le peuple, & de leur faire rendre ce qu'ils ont acquis par de mauvaises voies. IV. Il faut faire une grande attention à la conduite de Néhémie. Pendant douze ans, qu'il fut Gouverneur de Jérusalem, il ne voulut pas se prévaloir de tous les droits de sa charge; ni permettre que ses domestiques & ceux qui étoient sous lui opprimassent personne; mais il quitta ces droits-là pour ne pas surcharger le peuple dans ces tems fâcheux; il donna même du sien pour les nécessités du public & des particuliers; & il fit tout cela, comme il le dit, *par la crainte qu'il avoit de son Dieu.* Voilà un admirable exemple d'équité, de pieté, & de désintéressement, qui doit être imité sur tout par les Grands, par les Magistrats, & par les riches; & qui nous montre, combien il faut s'éloigner de l'oppression & de l'injustice, puis que, dans les cas de nécessité, on doit même donner de son propre bien & se relâcher de son droit. Quand on s'acquite de ces devoirs, on est rempli d'une grande assurance devant Dieu, & l'on peut dire avec confiance ce que Néhémie disoit avec tant de foi & de pieté: *O mon Dieu, souvien-toi de moi pour me faire du bien.*

CHAPITRE VI.

Néhémie récite que, nonobstant les traverses qui lui avoient été suscitées par les ennemis des Juifs, par les faux Prophètes, & même par ceux de sa nation, il avoit toûjours résisté, & qu'il avoit achevé de rebatir les murailles de Jérusalem.

OR il arriva que quand Samballat, Tobija, & Guesçem Arabe, & le reste de nos ennemis, eurent apris que j'avois rebâti la muraille, & qu'il n'y étoit demeuré aucune brêche, (bien que jusqu'à ce tems-là je n'eusse pas encore mis les battans aux portes.)

2. Samballat & Guesçem envoyérent vers moi, pour *me* dire: Vien, & que nous nous trouvions ensemble dans les villages *qui sont* dans la campagne d'Ono. Et ils machinoient de me faire du mal.

3. Mais j'envoyai des Députés vers eux, pour *leur* dire: Je fais un grand ouvrage, & je ne pourrois pas descendre. Pourquoi cet ouvrage seroit-il interrompu, si je le laissois, & si je descendois vers vous?

4. Ils me mandérent la même chose quatre fois; & je leur répondis de même.

5. Alors Samballat envoya vers moi son serviteur, pour me tenir le même discours, pour la cinquiéme fois; & il avoit une lettre ouverte en sa main;

6. Dans laquelle il étoit écrit: On entend dire parmi les nations, & Gasçmu le dit, que vous pensez, toi & les Juifs, à vous révolter; & que c'est pour cela que tu rebâtis la muraille, & que tu vas être leur Roi, comme le montre ce que vous faites.

7. Et même que tu as établi des Prophètes, pour te proclamer à Jérusalem, & pour dire: *Il est* Roi en Judée. Et maintenant on fera entendre au Roi ces mêmes choses. Vien donc maintenant, afin que nous consultions ensemble.

8. Et je renvoyai vers lui, pour *lui* dire: Ce que tu dis n'est point; mais tu l'inventes de toi-même.

9. Car ils nous épouvantoient tous, disant: Leurs mains seront fatiguées du travail, de sorte qu'il ne se fera point. Maintenant donc, *ô Dieu*, fortifie mes mains.

10. Outre cela, j'allai dans la maison de Scémahja, fils de Délaja, fils de Méhétabéel, lequel y étoit renfermé. Et il *me* dit: Assemblons-nous dans la maison de Dieu, dans le Temple, & fermons les portes du Temple; car ils doivent venir pour te tuer, & ils viendront de nuit pour te tuer.

11. Mais je *répondis*: Un homme tel que moi, s'enfuiroit-il? Et quel homme tel que moi entreroit au Temple, pour sauver sa vie? Je n'y entrerai point.

12. Et je connus bien que Dieu ne l'avoit

voit pas envoyé, mais qu'il avoit prononcé cette prophètie contre moi, & que Samballat & Tobija l'avoient gagé;

13. Et qu'il étoit *leur* pensionaire, afin que je fisse par crainte ce qu'il vouloit, & que je commisse un péché, & qu'ils eussent quelque chose de mauvais à me reprocher.

14. O mon Dieu, souvien-toi de Tobija, & de Samballat, selon leurs actions; aussi bien que de Nohadja Prophètesse, & du reste des Prophètes, qui tâchoient de m'épouvanter.

15. Néanmoins la muraille fut achevée au vingt-cinquiéme *jour* du mois d'Elul, en cinquante-deux jours.

16. Et quand tous nos ennemis l'eurent apris, & que toutes les nations qui *étoient* autour de nous l'eurent vû, ils furent consternés en eux-mêmes, & ils connurent que cet ouvrage avoit été fait par nôtre Dieu.

17. Même en ces jours-là, des principaux de Juda envoyoient lettres sur lettres, qui alloient à Tobija; & celles de Tobija leur parvenoient.

18. Car *il y en avoit* plusieurs en Judée, qui s'étoient liés à lui par serment, parce qu'il étoit gendre de Scécanja fils d'Arah, & Johanan son fils avoit épousé la fille de Mesçullam fils de Bérécia.

19. Et même ils racontoient ses bienfaits en ma présence, & lui raportoient mes discours; & Tobija envoyoit des lettres pour m'épouvanter.

REFLEXIONS.

ON peut remarquer dans le récit que Néhémie fait, de ce qui lui arriva pendant son Gouvernement, que les gens de bien, & sur tout ceux qui s'intèressent pour la gloire de Dieu, sont exposés à bien des contradictions, non seulement de la part de leurs ennemis déclarés, qui emploient contre eux la force, la ruse, & la calomnie; mais aussi de la part de ceux qu'ils regardent comme leurs fréres, & que même ces traverses leur sont quelquefois suscitées par de faux Ministres du Seigneur. Mais la conduite sage, ferme & pieuse de Néhémie, montre que les personnes qui travaillent pour le bien, ne doivent jamais s'ébranler pour les menaces & pour les calomnies des méchans; & qu'avec l'aide du Seigneur, qui veille pour eux, ils surmontent heureusement toutes ces oppositions.

CHAPITRE VII.

Néhémie donne ses ordres pour la garde de la ville de Jérusalem; il fait le dénombrement des Juifs qui étoient revenus de la captivité, parmi lesquels il y en eut qui firent des offrandes considérables pour les nécessités publiques & pour le service de Dieu. Au reste ce dénombrement est le même que celui qui se lit dans Esdras II. à quelques différences près.

APrès que la muraille fut rebâtie, & que j'eus mis les portes, & qu'on eut *fait* la revûë des Chantres & des Lévites;

2. Je commandai à Hanani mon frére, & à Hananja Capitaine de la forteresse de Jérusalem, (car il *étoit* tel qu'un homme fidèle *doit être*, & il craignoit Dieu plus que plusieurs *autres*;)

3. Et je leur dis: Que les portes de Jérusalem ne s'ouvrent point jusqu'à la chaleur du soleil; & pendant qu'ils étoient encore là, les portes furent bien fermées; & je posai des gardes des habitans de Jérusalem, chacun selon sa garde, & chacun vis-à-vis de sa maison.

4. Or la ville *étoit* spacieuse & grande, mais *il y avoit* peu de peuple, & les maisons n'étoient point bâties.

5. Et mon Dieu me mit au cœur d'assembler les Principaux & les Magistrats, & le peuple pour en faire le dénombrement, selon leurs généalogies; & je trouvai le régistre du dénombrement, selon les généalogies de ceux qui étoient montés la prémiére fois; où je trouvai ainsi écrit:

6. Ce *sont* ici ceux de la province, qui remontérent de la captivité, d'entre ceux que Nébucadnetsar Roi de Babylone avoit transportés, & qui retournérent à Jérusalem & en Judée, chacun en sa ville:

7. Qui vinrent avec Zorobabel, Jesçuah, Néhémie, Hazaria, Rahamia, Nahamani, Mardochée, Bisçan, Mitspéreth, Bigvaï, Nehum, & Bahana: Le nombre, *dis-je*, des hommes du peuple d'Israël:

8. Les descendans de Parhos, deux mille cent soixante & douze.

9. Les descendans de Scéphatja, trois cents soixante & douze.

10. Les descendans d'Ara, six cents cinquante-deux.

11. Les descendans de Pahath-Moab, des enfans de Jesçuah, & de Joab, deux mille huit cents dixhuit.

12. Les descendans de Hélam, mille deux cents cinquante-quatre.

13. Les descendans de Zattu, huit cents quarante-cinq.

14. Les descendans de Zaccaï, sept cents soixante.

15. Les descendans de Binnui, six cents quarante-huit.

16. Les descendans de Bébaï, six cents vingt-huit.

17. Les descendans de Hazgad, deux mille trois cents vingt & deux.

18. Les descendans d'Adonikam, six cents soixante & sept.

19. Les descendans de Bigvaï, deux mille soixante & sept.

20. Les descendans de Hadin, six cents cinquante-cinq.

21. Les descendans d'Ater, *issus* d'Ezéchias, quatre-vingt dixhuit.

22. Les descendans de Hasçum, trois cents vingt-huit.
23. Les descendans de Betsaï, trois cents vingt & quatre.
24. Les descendans de Harip, cent & douze.
25. Les descendans de Gabaon, quatre-vingt-quinze.
26. Les gens de Bethléhem & de Nétopha, cent quatre-vingt huit.
27. Les gens de Hanathoth, six-vingt & huit.
28. Les gens de Beth-Hazmaveth, quarante-deux.
29. Les gens de Kirjath-jéharim, de Képhira, & de Béëroth, sept cents quarante-trois.
30. Les gens de Rama & de Guébah, six cents vingt & un.
31. Les gens de Micmas, cent vingt & deux.
32. Les gens de Beth-el & de Haï, cent vingt & trois.
33. Les gens de l'autre Nébo, cinquante & deux.
34. Les gens de l'autre Hélam, mille deux cents cinquante-quatre.
35. Les descendans de Harim, trois cents & vingt.
36. Les gens de Jérico, trois cents quarante-cinq.
37. Les gens de Lod, de Hadid, & d'Ono, sept cents vingt & un.
38. Les gens de Sénaa, trois mille neuf cents & trente.
39. Des Sacrificateurs: Les descendans de Jédahja, de la maison de Jesçuah, neuf cents soixante & treize.
40. Les descendans d'Immer, mille cinquante-deux.
41. Les descendans de Paschur, mille deux cents quarante-sept.
42. Les descendans de Harim, mille & dix-sept.
43. Des Lévites: Les descendans de Jesçuah, & de Kadmiel, d'entre les descendans de Hodéva, soixante & quatorze.
44. Des Chantres: Les descendans d'Asaph, cent quarante-huit.
45. Des Portiers: Les descendans de Sçallum, les descendans d'Ater, les descendans de Talmon, les descendans de Hakkub, les descendans de Hatira, les descendans de Sçobaï, cent trente-huit.
46. Des Néthiniens: Les fils de Tsiha, les fils de Hasupha, les fils de Tabbahoth,
47. Les fils de Kéros, les fils de Siha, les fils de Padon,
48. Les fils de Lébana, les fils de Hagaba, les fils de Salmaï,
49. Les fils de Hanan, les fils de Guiddel, les fils de Gahar,
50. Les fils de Réaja, les fils de Retsin, les fils de Nékoda,
51. Les fils de Gazain, les fils de Huza, les fils de Paséah,
52. Les fils de Bésaï, les fils de Méhunim, les fils de Néphisésim,
53. Les fils de Bakbuk, les fils de Hakupha, les fils de Hathur,
54. Les fils de Batslith, les fils de Méhida, les fils de Harsça,
55. Les fils de Barkos, les fils de Siséra, les fils de Témah,
56. Les fils de Nersia, les fils de Hatipha.
57. Des fils des serviteurs de Salomon: Les fils de Sotaï, les fils de Sophéret, les fils de Périda,
58. Les fils de Jahala, les fils de Darkon, les fils de Guiddel,
59. Les fils de Scéphatja, les fils de Hattil, les fils de Pokéreth-harsébajim, les fils d'Amon.
60. Tous les Néthiniens, & les descendans des serviteurs de Salomon, *étoient* trois cents quatre-vingt & douze.
61. Et ce *sont* ici ceux qui montérent de Tel-mélah, de Tel-harsça, de Kérub, d'Addon, & d'Immer, lesquels ne pûrent montrer la maison de leurs péres, ni leur race, *savoir* s'ils *étoient* d'Israël.
62. Les descendans de Délaja, les descendans de Tobija, les descendans de Nékoda, six cents quarante deux.
63. Et des Sacrificateurs: Les descendans de Habaja, les descendans de Kots, les descendans de Barzillaï, qui prit pour femme une des filles de Barzillaï, Galaadite, & qui fut appellé de leur nom.
64. Ils cherchérent leur régistre, en recherchant leur généalogie, mais ils n'y furent point trouvés; & ils furent exclus de la sacrificature.
65. Et Attirsçatha leur dit qu'ils ne mangeassent point des choses très-saintes, pendant que le Sacrificateur assisteroit avec Urim & Tummim.
66. Toute l'Assemblée ensemble *étoit* de quarante-deux mille trois cents soixante;
67. Sans leurs serviteurs & leurs servantes, qui étoient sept mille trois cents trente-sept; & ils avoient deux cents quarante-cinq tant Chantres que Chanteuses.
68. Ils avoient sept cents trente-six chevaux, deux cents quarante-cinq mulets,
69. Quatre cents trente-cinq chameaux, & six mille sept cents & vingt ânes.
70. Et quelques-uns des Chefs des péres contribuérent pour l'ouvrage *du Temple*. Attirsçatha donna au trésor mille drachmes d'or, cinquante bassins, cinq cents trente robes de Sacrificateurs.
71. Et *quelques autres* d'entre les Chefs des péres, donnérent pour le trésor de l'ouvrage, vingt mille drachmes d'or, & deux mille deux cents mines d'argent.
72. Et ce que le reste du peuple donna *fut* vingt mille drachmes d'or, & deux mille

mille mines d'argent, & soixante-sept robes de Sacrificateurs.

73. Et ainsi les Sacrificateurs, les Lévites, les Portiers, les Chantres, quelques-uns du peuple, les Néthiniens, & tous ceux d'Israël, habitérent dans leurs villes; de sorte que le septiéme mois aprochant les Enfans d'Israël *étoient* dans leurs villes.

REFLEXIONS.

Outre les Réflexions qui ont été faites au chapitre II. d'Esdras sur les Dénombremens qui sont ici rapportés, il y a deux choses à considérer dans ce chapitre. La prémiére, que Néhémie joignit à une grande pieté la prudence nécessaire pour mettre Jérusalem & les Juifs en sureté, dans des tems où ils étoient exposés aux insultes de leurs voisins; ce qui montre, que c'est un soin tout à fait digne des Magistrats sages & pieux, de travailler à maintenir l'ordre, & à conserver la tranquilité publique. Nous avons aussi un bel exemple de libéralité & de pieté, dans la contribution que Néhémie, quelques-uns des Chefs, & plusieurs particuliers firent volontairement pour le Temple & pour le Service divin; & cet exemple est d'autant plus édifiant, que les Juifs étoient alors dans un état de pauvreté, & qu'il n'y avoit pas beaucoup de riches parmi eux.

CHAPITRE VIII.

Tous les Juifs s'assemblent pour entendre la lecture & l'explication de la Loi, & ils répandent bien des larmes. Néhémie & Esdras les consolent, & ils font publier la fête des Tabernacles, qui fut célébrée avec une joie générale.

Or tout le Peuple s'assembla, comme si ce n'eut été qu'un seul homme, dans la place qui *étoit* devant la porte des eaux; & ils dirent à Esdras le Scribe d'apporter le livre de la Loi de Moyse, que l'Eternel avoit commandé à Israël *d'observer*.

2. Et ainsi au prémier jour du septiéme mois, Esdras le Sacrificateur apporta la Loi devant l'Assemblée, *qui étoit composée* d'hommes & de femmes, & de tous ceux qui étoient capables d'entendre, afin qu'on l'écoutât.

3. Et il lût au livre, dans la place qui *étoit* devant la porte des eaux, depuis le matin jusqu'à midi, en présence des hommes, & des femmes, & de ceux qui étoient capables d'entendre; & les oreilles de tout le peuple *furent attentives* à la lecture du livre de la Loi.

4. Et Esdras le Scribe se tint debout sur un lieu éminent bâti de bois, qu'on avoit dressé pour cela; & il avoit auprès de lui, à sa main droite Mattitja, Scémah, Hananja, Urija, Hilkija, & Mahaséja; & a sa gauche, Pédaja, Misçaël, Malkija, Hasçum, Hasçbadduna, Zacharie, & Mesçullam.

5. Et Esdras ouvrit le Livre devant tout le peuple; & si-tôt qu'il l'eut ouvert, tout le peuple se tint debout.

6. Ensuite Esdras bénit l'Eternel le grand Dieu. Et tout le peuple répondit, Amen, Amen, en élevant leurs mains; puis ils s'inclinérent & se prosternérent devant l'Eternel, le visage contre terre.

7. Jesçuah, Bani, Scérebja, Jamin, Hakkub, Scabethaï, Hodija, Mahaséja, Kelita, Hazaria, Jozabad, Hanan, Pélaja, & les *autres* Lévites faisoient aussi entendre la Loi au peuple, le peuple se tenant en sa place.

8. Ils lisoient au livre de la Loi de Dieu, & ils l'exposoient & en donnoient l'intelligence, le faisant entendre par l'Ecriture même.

9. Et Néhémie, qui *est* Attirsçatha, & Esdras Sacrificateur & Scribe, & les Lévites instruisoient le peuple, & ils dirent à tout le peuple: Ce jour est consacré à l'Eternel nôtre Dieu; ne vous affligez pas, & ne pleurez pas; car tout le peuple pleura, si-tôt qu'il eut entendu les paroles de la Loi.

10. Puis on leur dit: Allez, mangez du plus gras, & bûvez du vin doux; & envoyez des portions à ceux qui n'ont rien d'apprêté; parce que ce jour *est* consacré à nôtre Seigneur; ne soyez donc point affligés, car la joie de l'Eternel est vôtre force.

11. Et les Lévites faisoient faire silence à tout le peuple, disant: Faites silence; car ce jour *est* consacré, & ne vous affligez point.

12. Ainsi tout le peuple s'en alla pour manger & pour boire, & pour envoyer des présens, & pour se rejouïr; parce qu'ils avoient bien entendu les paroles qu'on leur avoit enseignées.

13. Et au second jour *du mois*, les Chefs des péres de tout le peuple, les Sacrificateurs, & les Lévites s'assemblérent vers Esdras le Scribe, afin d'avoir l'intelligence des paroles de la Loi.

14. Ils trouvérent donc écrit dans la Loi que l'Eternel avoit donnée par Moyse, *qu'il faloit* que les Enfans d'Israël demeurassent dans des Tabernacles, pendant la Fête solemnelle au septiéme mois.

15. Ce qu'ils firent savoir, & qu'ils publiérent par toutes les Villes, & à Jérusalem, disant: Allez à la montagne, & apportez des rameaux d'oliviers, & des rameaux d'autres arbres huileux, des rameaux de myrte, des rameaux de palme, & des rameaux de bois branchus, afin de faire des tabernacles, ainsi qu'il est écrit.

16. Le peuple donc sortit, & *ils en* aportérent, & ils se firent des tabernacles, chacun sur son toit, & dans ses parvis, & dans les parvis de la Maison de Dieu, & dans la place de la porte des

des eaux, & dans la place de la porte d'Ephraïm.

17. Et ainsi toute l'assemblée de ceux qui étoient retournés de la captivité fit des tabernacles, & ils se tinrent dans les tabernacles; car les Enfans d'Israël n'en avoient point fait de tels, depuis les jours de Josué fils de Nun, jusqu'à ce jour-là; & il y eut une fort grande joie.

18. Et on lût le livre de la Loi de Dieu chaque jour, depuis le prémier jour jusqu'au dernier; ainsi on célébra la Fête solemnelle pendant sept jours, & il y eut une Assemblée solemnelle au huitiéme jour, comme il étoit ordonné.

REFLEXIONS.

On voit prémiérement dans ce chapitre, qu'Esdras assembla tous les Juifs, les hommes, les femmes, & tous ceux qui étoient capables d'intelligence, pour entendre la lecture & l'explication de la Loi. De là il paroit, combien il est nécessaire de donner au peuple la connoissance de l'Ecriture Sainte, & pour cet effet de la lire publiquement, & de l'expliquer à toutes sortes de personnes, comme les Lévites le firent dans l'occasion dont il s'agit. II. Les larmes que les Juifs répandirent, & la vive émotion qu'ils ressentirent à l'ouïe de la Loi, montrent quel est l'effet que la parole de Dieu produit sur les personnes bien disposées. III. Il est remarqué, qu'Esdras & Néhémie, voyant le peuple touché & affligé, le consolérent & l'exhortérent à se réjouïr en Dieu qui étoit leur force. Lorsque le cœur est humilié & pénétré de la tristesse qui est selon Dieu, c'est alors que sa Parole y fait une vive impression, & qu'on est aussi en état de goûter la consolation & la joie spirituelle, & de se présenter devant Dieu avec confiance, comme les Juifs le firent en célébrant la Fête des Tabernacles. Les ordres que Néhémie & Esdras donnérent pour cette Fête, marquent aussi avec combien d'exactitude ces pieux Chefs du peuple de Dieu observoient tout ce qui étoit prescrit par la loi; & de quel zéle nous devons tous être animés, afin que Dieu soit servi, soit par nous, soit par les autres, d'une maniére conforme à sa volonté.

CHAPITRE IX.

Les Juifs célébrent un jeûne, ils écoutent la lecture de la loi, & ils présentent à Dieu une priére dans laquelle ils adorent sa grandeur; ils reconnoissent ses bienfaits envers leurs péres, les merveilles qu'il avoit faites pour eux; les péchés dont ils s'étoient rendus coupables en divers tems; la patience avec laquelle il les avoit supportés & avertis, & la justice de ses châtimens. Ils bénissent Dieu, de ce qu'il les avoit rétablis dans leur patrie, quoi que dans une condition triste & fâcheuse; & ils lui promettent d'observer à l'avenir fidélement son alliance.

Le vingt & quatriéme jour du même mois, les enfans d'Israël s'assemblérent, jeûnant & étant vêtus de sacs, & ayant de la terre sur eux.

2. Et la race d'Israël se sépara de tous les étrangers, & ils se présentérent, confessant leurs péchés, & les iniquités de leurs péres.

3. Ils se levérent donc en leur place; & on lût au livre de la loi de l'Eternel leur Dieu, pendant la quatriéme partie du jour, & pendant une *autre* quatriéme partie ils se confessoient & se prosternoient devant l'Eternel leur Dieu.

4. Et Jésçuah, Bani, Kadmiel, Scébanja, Bunni, Scérebja, Bani, & Kénani se levérent sur la tribune des Lévites, & ils criérent à haute voix à l'Eternel leur Dieu.

5. Et les Lévites, *savoir* Jesçuah, Kadmiel, Bani, Hasçabnéja, Scérebja, Hodija, Scébanja, & Pethahja dirent: Levez-vous, bénissez l'Eternel vôtre Dieu d'éternité en éternité, & qu'on bénisse, *ô Dieu*, le nom de ta gloire, & qu'il *soit* élevé au dessus de toute bénédiction & de *toute* loüange!

6. Toi seul ès l'Eternel; tu as fait les cieux, les cieux des cieux, & toute leur armée; la terre, & tout ce qui y *est*; les mers, & toutes les choses qui y *sont*: Tu donnes la vie à toutes ces choses, & l'armée des cieux se prosterne devant toi.

7. Tu ès l'Eternel Dieu, qui choisis Abram, & qui le tiras hors d'Ur des Caldéens, & tu lui imposas le nom d'Abraham.

8. Tu trouvas son cœur fidèle devant toi, & tu traitas une alliance avec lui, que tu donnerois le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéréziens, des Jébusiens, & des Guirgasçiens, que tu le donnerois à sa postérité; & tu as acompli ce que tu avois promis, parce que tu *es* juste.

9. Car tu regardas l'affliction de nos péres en Egypte, & tu entendis leur cri vers la mer rouge:

10. Et tu fis des prodiges & des miracles sur Pharaon, & sur tous ses serviteurs, & sur tout le peuple de son pays; parce que tu connus qu'ils s'étoient fiérement élevés contr'eux; & tu t'acquis un renom, tel qu'*il est* aujourd'hui.

11. Tu fendis aussi la mer devant eux, & ils passérent à sec au travers de la mer, & tu jettas ceux qui les poursuivoient au profond *des abîmes*, comme une pierre dans les eaux profondes.

12. Tu les conduisis de jour par la colomne de nuée, & de nuit par la colomne de feu, pour les éclairer dans le chemin par lequel ils devoient aller.

13. Tu descendis aussi sur la montagne de

de Sinaï, tu leur parlas des cieux, & tu leur donnas des ordonnances droites, & des loix véritables, de bons statuts & de bons commandemens.

14. Et tu leur enseignas ton saint Sabbat; & tu leur donnas les commandemens, les statuts & la loi par Moyse ton serviteur.

15. Tu leur donnas aussi des cieux du pain pour leur faim, & tu fis sortir l'eau du rocher pour leur soif; & tu leur dis, qu'ils entrassent pour posséder le pays pour lequel tu avois levé ta main, *jurant* que tu le leur donnerois.

16. Mais eux & nos péres se sont fiérement élevés, & ont roidi leur cou, & n'ont point écouté tes commandemens.

17. Ils refusérent d'écouter, & ils ne se souvinrent point des merveilles que tu avois faits en leur faveur; mais ils roidirent leur cou, & par leur rebellion ils proposérent de s'établir un Chef pour retourner dans leur servitude. Mais toi qui *es* un Dieu plein de pardon, miséricordieux, pitoyable, lent à la colère, & abondant en miséricorde, tu ne les abandonnas point.

18. Et quand ils se firent un veau de fonte, & qu'ils dirent: Voici ton Dieu, qui t'a fait monter hors d'Egypte, & qu'ils *te* firent de grands outrages;

19. Tu ne les abandonnas pourtant pas dans le désert, par tes grandes miséricordes; la colomne de nuée ne se retira point de dessus eux de jour, pour les conduire par le chemin, ni la colomne de feu de nuit, pour les éclairer dans le chemin par lequel ils devoient aller.

20. Tu leur donnas ton bon Esprit pour les faire sages; tu ne retiras point ta manne de leur bouche, & tu leur donnas de l'eau pour leur soif.

21. Ainsi tu les nourris quarante ans dans le désert, *sans que* rien leur ait manqué; leurs vêtemens ne vieillirent point, & leurs piés ne furent point foulés.

22. Et tu leur donnas les royaumes & les peuples que tu leur as partagés par contrées; car ils possédérent le pays de Sihon, savoir le pays du Roi de Hesçbon, & le pays de Hog Roi de Basçan.

23. Et tu multiplias leurs enfans comme les étoiles des cieux, & tu les introduisis au pays duquel tu avois dit à leurs péres, qu'ils *y* entreroient pour *le* posséder.

24. Ainsi les enfans entrérent, & ils possédérent le pays; & tu abaissas devant eux les Cananéens habitans du pays, & tu les livras entre leurs mains, eux & leurs Rois, & les peuples du pays, afin qu'ils en fissent à leur volonté.

25. De sorte qu'ils prirent les villes fortes, & la terre grasse, & ils possédérent les maisons qui étoient pleines de toute sorte de biens, les puits qu'on avoit creusés, les vignes, les oliviers, & les arbres fruitiers en abondance, desquels ils mangérent & furent rassasiés; ils furent engraissés, & ils se traitérent délicieusement de tes grands biens.

26. Mais ils t'ont irrité, ils se sont rebellés contre toi, ils ont jetté ta Loi derriére leur dos, & ils ont tué les Prophètes qui les sommoient pour les ramener à toi; même ils t'ont fait de grands outrages.

27. C'est pourquoi tu les a livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont affligés; mais dans le tems de leur angoisse, lors qu'ils ont crié à toi, tu *les* as exaucés des cieux, & selon tes grandes miséricordes tu leur as donné des libérateurs, qui les ont délivrés de la main de leurs ennemis.

28. Mais dès qu'ils avoient du repos, ils retournoient à faire du mal en ta présence; c'est pourquoi tu les abandonnois entre les mains de leurs ennemis, qui dominoient sur eux. Puis ils retournoient, & ils crioient à toi, & tu les exauçois des cieux; ainsi tu les as délivrés selon tes miséricordes plusieurs fois & en divers tems.

29. Et tu les as sommés pour les ramener à ta Loi, mais ils se sont fiérement élevés; & ils n'ont pas obéi à tes commandemens; mais ils ont péché contre tes ordonnances, lesquelles feront vivre quiconque les observera. Ils ont toûjours tiré l'épaule en arriére, & ont roidi leur cou, & n'ont pas écouté.

30. Et tu les as attendus patiemment *pendant* plusieurs années, & tu les as sommés par ton esprit, par le ministère de tes Prophètes; mais ils ne leur ont point prêté l'oreille, & tu les as livrés entre les mains des peuples des pays.

31. Néanmoins, par tes grandes miséricordes, tu ne les a pas réduits à néant, & tu ne les a pas abandonnés tout à fait; car tu *es* le *Dieu* Fort, miséricordieux & pitoyable.

32. Maintenant donc, ô nôtre Dieu, le Fort, le Grand, le Puissant, & le Terrible, qui gardes l'alliance & la miséricorde; que ce malheur qui nous est arrivé, à nous, à nos Rois, aux Principaux d'entre nous, à nos Sacrificateurs, à nos Prophètes, à nos péres, & à tout ton peuple, depuis le tems des Rois d'Assyrie, jusqu'à aujourd'hui, ne soit point estimé peu de chose devant toi.

33. Certainement tu *es* juste dans tout ce qui nous est arrivé; car tu as agi en vérité, mais nous avons agi avec méchanceté.

34. Ni nos Rois, ni les Principaux d'entre nous, ni nos Sacrificateurs, ni nos Péres n'ont point mis en effet ta Loi, & n'ont point été attentifs à tes commandemens, ni à tes sommations, par lesquelles tu les a sommés.

35. Car ils ne t'ont point servi durant leur régne, ni pendant les grands biens que tu leur as faits, même dans le pays spacieux & gras que tu leur avois donné pour être à leur disposition, & ils ne se sont point détournés de leurs mauvaises œuvres.

36. Voici nous *sommes* aujourd'hui esclaves, même dans le pays que tu as donné à nos péres, pour en manger le fruit & les biens; voici nous y *sommes* esclaves.

37. Et il raporte en abondance pour les Rois que tu as établis sur nous à cause de nos péchés, & qui dominent sur nos corps & sur nos bêtes, à leur volonté, de sorte que nous *sommes* dans une grande angoisse.

38. C'est pourquoi à cause de tout cela nous contractons une ferme alliance, & nous l'écrivons, & les Principaux d'entre nous, nos Lévites, & nos Sacrificateurs y apposent leurs seings.

REFLEXIONS.

La priére qui est contenue dans ce chapitre, & que les Juifs présentérent à Dieu dans un Jeune solemnel, est l'une des plus belles qu'il y ait dans l'Ecriture. Voici ce qu'il y a de principal à remarquer dans cette priére: Les Juifs adorent & célébrent la puissance & la majesté du Dieu Souverain; ils reconnoissent solemnellement les graces qu'il avoit faites à leur nation, en Egypte, dans le désert, & pendant qu'elle avoit été dans le pays de Canaan, & le support dont il avoit usé envers eux pendant si long-tems; ils confessent leurs péchés, leurs rébellions, & l'abus qu'ils avoient fait de ses faveurs; ils avoüent aussi que Dieu les avoit chatiés avec justice, en les envoyant en captivité, & en les assujettissant à des Princes étrangers; enfin, ils s'engagent tous solemnellement à ne plus retourner à leurs péchés, & à observer inviolablement l'alliance qu'ils renouvelloient alors avec le Seigneur. Nous devons nous faire une salutaire application de toutes les parties de cette excellente priére, la lire souvent, & nous exciter par là à loüer & à adorer Dieu, & à reconnoître les biens qu'il nous fait à tous en général, & à chacun en particulier. Sur tout, ceux qui se trouvent dans des circonstances semblables à celles où les Juifs étoient alors, & que Dieu a fait passer par diverses afflictions, doivent apprendre d'ici à confesser leurs péchés & leur ingratitude, à célébrer son support, à lui être plus fidéles à l'avenir, & à accomplir réligieusement tous les devoirs auxquels son alliance les engage.

CHAPITRE X.

Les Juifs traitent alliance avec le Seigneur, & ils s'engagent tous par un Ecrit signé des Principaux, & par un serment solemnel, d'observer réligieusement cette alliance, & en particulier de faire & de fournir tout ce qui étoit prescrit pour le service de Dieu.

Or *ceux qui* apposérent leurs seings, *furent*, Néhémie, *qui est* Attirsçatha, fils de Hacalia, & Sédécias,

2. Sérajah, Hazaria, Jérémie,
3. Paschur, Hamaria, Malkija,
4. Hattus, Scébanja, Malluc,
5. Harim, Mérémoth, Hobadia,
6. Daniel, Guinnéthon, Baruc,
7. Mesçullam, Abija, Mijamin,
8. Mahazia, Bilgaï, & Scémahja. Ce *furent*-là les Sacrificateurs.
9. Des Lévites, Jesçuah fils d'Azania, Binnuï, d'entre les enfans de Hénadad, & Kadmiel.
10. Et leurs fréres Scébanja, Hodija, Kélita, Pélaja, Hanan,
11. Micaï, Réhob, Asçabja,
12. Zaccur, Scérébja, Scébanja,
13. Hodija, Bani & Béninu.
14. Des Chefs du peuple, Parhos, Pahath-Moab, Hélam, Zattu, Bani,
15. Bunni, Hazgad, Bébaï,
16. Adonija, Bigvaï, Hadin,
17. Ater, Ezéchias, Hazur,
18. Hodija, Hasçum, Betsaï,
19. Hariph, Hanathoth, Nébaï,
20. Magpihas, Mesçullam, Hézir,
21. Mesçézabéel, Tsadok, Jadduah,
22. Pélatja, Hanan, Hanaja,
23. Osée, Hanania, Hasçub,
24. Lohés, Pilha, Sçobek,
25. Rehum, Hasçabna, Mahaséja,
26. Ahija, Hanan, Hunan,
27. Malluc, Harim & Bahana.

28. Pour ce qui est du reste du peuple, les Sacrificateurs, les Lévites, les Portiers, les Chantres, les Néthiniens, & tous ceux qui s'étoient séparés d'avec les peuples de ces pays pour *faire* la loi de Dieu, & leurs femmes, leurs fils, & leurs filles, tous ceux qui étoient capables de connoissance & d'intelligence,

29. Adhérérent entiérement à leurs fréres, les plus considérables d'entr'eux, & prêtérent serment, avec imprécation & jurement, de marcher dans la loi de Dieu, qui avoit été donnée par Moyse serviteur de Dieu, & de garder & de faire tous les commandemens de l'Eternel nôtre Seigneur, & ses ordonnances, & ses statuts;

30. Et de ne donner point de nos filles aux peuples du pays; & de ne prendre point leurs filles pour nos fils;

31. Et de ne prendre rien au jour du Sabbat, ni dans aucun autre jour consacré, des peuples du pays, qui apportent des marchandises & toutes sortes de denrées le jour du Sabbat pour les vendre, & de laisser la septiéme année, & tout le droit d'exiger ce qui est dû.

32. Nous fimes aussi des ordonnances, nous chargeant de donner par an la troisiéme partie d'un sicle, pour le service de la maison de nôtre Dieu;

33. Pour

33. Pour les pains de propofition; pour le gâteau continuel, & pour l'holocaufte continuel; *& pour ceux* des Sabbats, des nouvelles lunes, & des fêtes folemnelles; pour les chofes faintes, & pour les offrandes pour le péché, afin de réconcilier Ifraël; & pour tout ce qui fe faifoit dans la Maifon de nôtre Dieu.

34. Nous jettâmes auffi le fort pour le bois des oblations, tant les Sacrificateurs & les Lévites, que le peuple; afin de l'amener dans la maifon de nôtre Dieu, felon les maifons de nos péres, & dans les tems déterminés d'année en année, pour brûler fur l'autel de nôtre Dieu, ainfi qu'il eft écrit dans la loi.

35. *Nous ordonnames* auffi, que nous apporterions dans la Maifon de l'Eternel, d'année en année, les prémiers fruits de nôtre terre, & les prémiers fruits de tous les arbres;

36. Et les prémiers-nés de nos fils, & de nos bêtes, comme il eft écrit dans la loi; & que nous amenerions dans la Maifon de nôtre Dieu, aux Sacrificateurs qui font le fervice dans la Maifon de nôtre Dieu, les prémiers-nés de nos bœufs & de nôtre menu bêtail;

37. Et que nous apporterions les prémices de nôtre pâte, nos oblations, les fruits de tous les arbres, le vin & l'huile aux Sacrificateurs, dans les chambres de la maifon de nôtre Dieu, & la dîme de nôtre terre aux Lévites, & que les Lévites prendroient les dîmes par toutes les villes de nôtre labourage;

38. Et qu'il y auroit un Sacrificateur fils d'Aaron avec les Lévites, pour dîmer les Lévites, & que les Lévites ameneroient la dîme dans la Maifon de nôtre Dieu, dans les chambres, au lieu où étoient les gréniers.

39. (Car les enfans d'Ifraël, & les enfans de Lévi, devoient apporter dans les chambres l'oblation du froment, du vin, & de l'huile; & c'étoit là qu'*étoient* les utenfiles du Sanctuaire, & les Sacrificateurs qui font le fervice, & les portiers, & les chantres,) & que nous n'abandonnerions point la Maifon de nôtre Dieu.

REFLEXIONS.

LES Juifs donnérent des marques tout-à fait édifiantes de leur repentance & de leur zèle, lors qu'après avoir célébré un Jeûne public, ils renouvellérent d'une maniére fi autentique leur alliance avec le Seigneur, & s'engagérent tous, grands & petits, à garder déformais les commandemens de Dieu, & à s'attacher inviolâblement à fon fervice. C'eft là l'effet que les actes de Religion, le jeûne, & les dévotions folemnelles doivent produire, favoir, la réformation de la vie, l'obéïffance aux commandemens de Dieu, & une application conftante à le fervir. Cette cérémonie du renouvellement de l'alliance, qui fe fit alors, doit nous faire fouvenir de l'alliance que nous avons tous contractée dans le Batême, & confirmée en tant d'occafions, & fur tout dans la fainte Cène, par les vœux les plus facrés & les plus irrévocables. Nous nous fommes auffi liés & engagés à marcher dans la loi de nôtre Dieu, à garder & à faire tous fes commandemens; ainfi c'eft à quoi nous devons nous appliquer conftamment, fi nous ne voulons pas nous rendre coupables de parjure & d'infidélité. Et comme Néhémie Gouverneur de Jérufalem, & tous les Chefs, furent les prémiers à figner & à jurer cette alliance, & que tout le peuple fe joignit à eux dans cette occafion, il faut auffi que les Magiftrats & les Miniftres de la Religion fignalent leur zèle dans tout ce qui concerne la gloire de Dieu, afin d'animer le peuple à s'acquiter de fon devoir. Après le renouvellement de l'alliance, les Juifs rétablirent l'ordre qui étoit prefcrit par la loi divine, à l'égard de la fanctification du Sabbat, des offrandes, des prémices, des dîmes, & des autres chofes qui regardoient le fervice divin. Nous ne devons pas être moins zèlés pour le culte évangelique, & pour tout ce qui peut être, foit pour nous, foit pour les autres, une aide à rendre à Dieu, non feulement le fervice extérieur qu'il demande, mais principalement le fervice intérieur, qui confifte à l'aimer, à le craindre, & à nous fanctifier de plus en plus, pendant tout le tems de nôtre vie.

CHAPITRE XI.

On voit ici le dénombrement de ceux qui s'habituérent à Jérufalem & dans le pays, du tems de Néhémie. Les Chefs du peuple demeurérent dans la ville; on partagea le peuple en dix parts, fur lefquelles on jetta le fort; l'une de ces dix parts s'établit à Jérufalem, & les neuf autres furent diftribuées dans les villages de la Judée.

ET les Principaux du peuple s'habituérent à Jérufalem; mais tout le refte du peuple jetta le fort, afin qu'une des dix parties s'habituât à Jérufalem, la fainte Cité; & que les neuf *autres* parties demeuraffent dans les *autres* villes.

2. Et le peuple bénit tous ceux qui fe préfentérent volontairement pour s'habituer à Jérufalem.

3. Ce *font* ici les principaux de la Province qui s'habituérent à Jérufalem; les autres s'étant établis dans les villes de Juda, chacun dans fa poffeffion, par leurs villes, *favoir* les Ifraëlites, les Sacrificateurs, les Lévites, les Néthiniens, & les defcendans des ferviteurs de Salomon.

4. Ceux de Juda & de Benjamin s'habituérent donc à Jérufalem: Des def-

cendans de Juda Hathaja fils de Huzija, fils de Zacharie, fils d'Amaria, fils de Scéphatja, fils de Mahalaléel, d'entre les descendans de Pharez.

5. Et Mahaséja fils de Baruc, fils de Colhoze, fils de Hazaja, fils de Hadaja, fils de Jojarib, fils de Zacharie, fils de Sciloni.

6. Tous *ceux-là étoient* descendans de Pharez, qui s'habituérent à Jérusalem, quatre cents soixante-huit vaillans hommes.

7. Et ceux-ci *étoient* d'entre les descendans de Benjamin: Sallu fils de Mesçullam, fils de Johed, fils de Pédaja, fils de Kolaja, fils de Mahaséja, fils d'Athiel, fils d'Esaïe;

8. Et après lui Gabbaï, Sallaï, neuf cents vingt-huit.

9. Et Joël fils de Zicri *étoit* commis sur eux; & Juda fils de Sénua *étoit* Lieutenant sur la ville.

10. Des Sacrificateurs: Jédahja fils de Jojarib, Jakin,

11. Séraja, fils de Hilkija, fils de Mesçullam, fils de Tsadok, fils de Mérajoth, fils d'Ahitub, conducteur de la Maison de Dieu.

12. Et leurs fréres, qui faisoient l'office de la maison, au *nombre de* huit cents vingt-deux. Et Hodaja fils de Jéroham, fils de Pélalja, fils d'Amtsi, fils de Zacharie, fils de Pasçur, fils de Malkija;

13. Et ses fréres, les Chefs des péres, au *nombre de* deux cents quarante deux. Et Hamasçaï fils de Hazaréel, fils d'Ahzaï, fils de Mesçillemoth, fils d'Immer;

14. Et leurs fréres forts & vaillans, au *nombre de* six vingts & huit; & Zabdiel, fils de Guédolim *étoit* commis sur eux.

15. Et des Lévites: Scémahja fils de Hasçub, fils de Hazrikam, fils de Hasçabja, fils de Bunni.

16. Et Sçabbéthaï, & Jozabad, *étoient commis* sur le travail de dehors pour la maison de Dieu, *étant* d'entre les Chefs des Lévites.

17. Et Mattanja fils de Mica, fils de Zabdi, fils d'Asaph, *étoit* le principal *des chantres*, qui commençoit le prémier à chanter les loüanges dans la priére. Et Bakbukia étoit le second d'entre ses fréres, puis Habda fils de Sçammuah, fils de Galal, fils de Jéduthun.

18. Tous les Lévites *qui s'établirent dans* la sainte cité *étoient* deux cents quatre vingt-quatre.

19. Et des portiers, Hakkub, Talmon, & leurs fréres qui gardoient les portes, il y en eut cent soixante & douze.

20. Et le reste des Israëlites, des Sacrificateurs, & des Lévites *fut* dans toutes les villes de Juda, chacun dans son héritage.

21. Mais les Néthiniens habitérent à Hophel, & Tsiha & Guisçpa *étoient commis* sur les Néthiniens.

22. Et celui qui avoit la charge des Lévites à Jérusalem *étoit* Huzi fils de Bani, fils de Hasçabja, fils de Mattanja, fils de Mica, d'entre les descendans d'Asaph, chantres, pour l'ouvrage de la maison de Dieu.

23. Car *il y avoit* aussi un commandement du Roi pour eux, & il y avoit un état assuré pour les chantres chaque jour.

24. Et Péthaja, fils de Mescézabéel, d'entre les enfans de Zara fils de Juda, *étoit* Commissaire du Roi dans tout ce qu'il y avoit à faire envers le peuple.

25. Et pour ce qui est des bourgs avec leur territoire, quelques-uns des descendans de Juda habitérent à Kirjath-arbah, & dans les lieux de son ressort; à Jékabtséel, & dans les lieux de son ressort;

26. A Jesçuah, à Molada, à Beth-péleï;

27. A Hathsar-çual, à Béerscébah, & dans les lieux de son ressort;

28. A Tsiklag, à Mécona, & dans les lieux de son ressort;

29. A Hen-rimmon, à Tsorha, à Jarmuth;

30. A Zanoah, à Hadullam, & dans leurs bourgades; à Lakis, & dans ses territoires; & à Hazéka, & dans les lieux de son ressort; & ils habitérent depuis Béerscébah jusqu'à la vallée de Hinnom.

31. Et les descendans de Benjamin *habitérent* depuis Guébah, à Micmas, Haja, Béth-el, & dans les lieux de son ressort;

32. A Hanathoth, Nob, Hananja,

33. Hatsor, Rama, Guittajim,

34. Hadid, Tsébohim, Neballat,

35. Lod, & Ono, la vallée des manœuvres.

36. Et quelques-uns des Lévites *habitérent* dans *leurs* partages de Juda & de Benjamin.

REFLEXIONS.

La considération qu'il y a à faire sur ce qui est raporté dans ce chapitre, c'est qu'on y voit l'accomplissement de ce que les Prophètes avoient prédit, avant la ruine de Jérusalem & la captivité de Babylone en disant, que cette ville & la Judée seroient habitées de nouveau. Ce fut ce qui arriva du tems du sage & pieux Gouverneur Néhémie; & en quoi les Juifs purent reconnoitre la vérité des promesses de Dieu & son amour envers eux.

CHAPITRE XII.

La prémiére partie de ce chapitre contient les noms des Sacrificateurs & des Lévites de ce tems-là. On y voit en second lieu la maniére dont on fit la dédicace des murailles de Jérusalem; & enfin comment on établit des personnes pour recevoir les prémices, les dîmes & les autres

autres oblations du peuple, qui étoient destinées à l'entretien des Sacrificateurs & des Lévites.

CE *sont* ici les Sacrificateurs & les Lévites qui montérent avec Zorobabel fils de Salathiel & avec Jesçuah; *savoir* Séraja, Jérémie, Esdras,
2. Amarja, Malluc, Hattus,
3. Scécanja, Rehum, Mérémoth,
4. Hiddo, Guinnéthoï, Abija,
5. Mijamin, Mahadja, Bilga,
6. Scémahja, Jojarib, Jédahia,
7. Sallo, Hamok, Hilkija, Jédahja. Ce *furent* là les principaux des Sacrificateurs, & de leurs fréres, du tems de Jesçuah.
8. Et pour ce qui est des Lévites, il y avoit, Jesçuah, Binnuï, Kadmiel, Scérebja, Juda, & Mattanja, qui *étoit commis* sur les loüanges, lui & ses fréres.
9. Et Bakbukja & Hunni, leurs fréres, *étoient* vis-à-vis d'eux dans *leurs* charges.
10. Or Jesçuah engendra Jojakim, & Jojakim engendra Eliascib, & Eliascib engendra Jojadah;
11. Et Jojadah engendra Jonathan, & Jonathan engendra Jadduah.
12. Et ceux-ci au tems de Jojakim étoient Sacrificateurs, Chefs des péres: Pour Séraja, Méraja; pour Jérémie, Hanania;
13. Pour Esdras, Mesçullam; pour Amarja, Johanan;
14. Pour Mellicu, Jonathan; pour Scébanja, Joseph;
15. Pour Harim, Hadna; pour Mérajoth, Helkaï;
16. Pour Hiddo, Zacharie; pour Guinnéthon, Mesçullam;
17. Pour Abija, Zicri; pour Minjamin, & Mohadja, Piltaï;
18. Pour Bilga, Sçammuah; pour Scémahja, Jonathan;
19. Pour Jojarib, Matténaï; pour Jédahja, Huzi;
20. Pour Sallaï, Kallaï; pour Hamok, Héber;
21. Pour Hilkija, Hasçabja; pour Jédahja, Nathanaël.
22. Pour ce qui est des Lévites, les Chefs de *leurs* péres, du tems d'Eliascib, Jojadah, Johanan, & Jadduah, sont enrégistrés avec les Sacrificateurs, jusqu'au régne de Darius de Perse.
23. De sorte que les descendans de Lévi, Chefs des péres, ont été enrégistrés dans le livre des Croniques, jusqu'au tems de Johanan, *petit*-fils d'Eliascib.
24. Les Chefs des Lévites *furent* donc, Hasabja, Scérebja, & Jesçuah, fils de Kadmiel, & leurs fréres *étoient* vis-à-vis d'eux, pour loüer & célébrer *le nom de Dieu*, selon le commandement de David homme de Dieu, un rang répondant à l'autre.
25. Mattanja, Bakbukja, & Hobadja, Mesçullam, Talmon, & Hakkub, avoient la charge des Portiers qui faisoient la garde dans les assemblées des portes.
26. Ceux-là *furent* du tems de Jojakim, fils de Jesçuah, fils de Jotsadak, & du tems de Néhémie le Gouverneur, & d'Esdras Sacrificateur & Scribe.
27. Or dans la dédicace de la muraille de Jérusalem, on envoya querir les Lévites, de tous leurs lieux, pour les faire venir à Jérusalem, afin qu'on célébrat la dédicace avec joie, avec actions de graces, & avec des cantiques, sur des cymbales, des musettes, & des guitarres.
28. On assembla donc ceux qui étoient de la race des Chantres, tant de la campagne des environs de Jérusalem, que des bourgs des Nétophatiens.
29. Et du lieu de Guilgal, & des territoires de Guébah & de Hazmaveth; car les Chantres s'étoient bâti des bourgs aux environs de Jérusalem.
30. Ainsi les Sacrificateurs & les Lévites se purifiérent, & ils purifiérent le peuple, & les portes, & la muraille.
31. Ensuite je fis monter les principaux de Juda sur la muraille, & j'ordonnai deux grandes troupes, qui chanteroient les loüanges *de Dieu*, & le chemin *de l'une* étoit à droite dessus la muraille, tendant vers la porte du fumier.
32. Et après eux marchoit Hosçaja, avec la moitié des Principaux de Juda;
33. Savoir Hazaria, Esdras, Mesçullam,
34. Juda, Benjamin, Scémaja, & Jérémie;
35. Et *quelques-uns* d'entre les enfans des Sacrificateurs avec les trompettes; puis Zacharie, fils de Jonathan, fils de Scémaja fils de Mattanja, fils de Micaja, fils de Zaccur, fils d'Asaph;
36. Et ses fréres, Scémahja, Hazaréel, Milalaï, Guilalaï, Mahaï, Nathanaël, Juda, & Hanani, avec les instrumens des cantiques de David, homme de Dieu; & Esdras le Scribe *marchoit* devant eux.
37. Et *ils vinrent* vers la porte de la fontaine qui *étoit* vis-à-vis d'eux, & ils montérent aux degrés de la Cité de David, par la montée de la muraille, depuis la maison de David, jusqu'à la porte des eaux vers l'orient.
38. Et la seconde troupe de ceux qui chantoient les loüanges *de Dieu* alloit à l'opposite, & j'allois après elle, avec *l'autre* moitié du peuple sur la muraille, par dessus la tour des fours jusqu'à la large muraille;
39. Et vers la porte d'Ephraïm, & vers la vieille porte, & vers la porte des poissons, la tour de Hananéel, & la tour de Méah, jusqu'à la porte des troupeaux; & ils s'arrêtérent vers la porte de la prison.
40. Puis les deux bandes de ceux qui chan-

chantoient des loüanges *de Dieu* s'arrêtérent dans la maison de Dieu : *Je m'arrêtai* aussi avec la moitié des Magistrats *qui étoient* avec moi.

41. Et les Sacrificateurs, Eliakim, Mahaséja, Minjamin, Micaja, Eliohénaï, Zacharie, & Hananja, avec les trompettes.

42. Et Mahaséja, Scémahja, Elhaza, Huzi, Johanan, Malkija, Hélam, & Hézer; puis les Chantres, desquels Jizrahja avoit la charge, firent rétentir *leur voix*.

43. On offrit aussi en ce jour-là de grands sacrifices, & on se réjouït, parce que Dieu leur avoit donné une grande joie; même les femmes & les enfans se réjouïrent; & la joie de Jérusalem fut entenduë de loin.

44. Et on établit en ce jour-là des hommes sur les chambres des trésors, des oblations, des prémices, & des dîmes; pour rassembler du territoire des villes les portions ordonnées par la Loi aux Sacrificateurs & aux Lévites; car Juda eut de la joie, à cause des Sacrificateurs & des Lévites qui assistoient là.

45. Parce qu'ils avoient gardé l'ordonnance qui leur avoit été donnée de la part de leur Dieu, & l'ordonnance de la purification. *On établit* aussi des Chantres & des Portiers, selon le commandement de David & de Salomon son fils.

46. Car autrefois, du tems de David & d'Asaph, *on établit* des Chefs des Chantres, & des cantiques de loüange & d'actions de graces à Dieu.

47. C'est pourquoi tous les Israëlites du tems de Zorobabel, & du tems de Néhémie, donnoient les portions des Chantres & des Portiers, ce qu'il falloit chaque jour; & ils *donnoient* les choses sacrées aux Lévites; & les Lévites donnoient aussi les choses sacrées aux descendans d'Aaron.

REFLEXIONS.

LA dédicace des murs de Jérusalem fut un effet de la pieté de Néhémie & des Juifs. Ils voulurent marquer par cette cérémonie, par les sacrifices qu'ils offrirent, & par les loüanges qu'ils prononcérent alors, qu'ils attribuoient le rétablissement de leur ville & de leur nation à la faveur de Dieu; & ils se proposoient aussi d'attirer sa protection sur eux pour l'avenir. Les personnes zélées prennent ainsi occasion de tout, de témoigner à Dieu leur pieté & leur reconnoissance; elles lui font hommage de tous les avantages temporels dont elles jouïssent; & les Magistrats sages & pieux regardent sa protection comme ce qui fait le bonheur & la sûreté des Villes & des Etats. Les Chrétiens doivent imiter le zèle de Néhémie & des Juifs, en procurant, comme eux, le bien de la Religion, l'entretien du Service divin, & l'avancement de la gloire de Dieu, chacun selon qu'ils en ont le pouvoir & les moyens.

CHAPITRE XIII.

Néhémie étant retourné en Perse, après avoir été douze ans en Judée, fait un second voyage de Perse à Jérusalem, où il réforme divers désordres qui s'étoient introduits pendant son absence, par la faute du Sacrificateur Eliascib. Il sépare les étrangers d'avec les Juifs. Il pourvoit à la subsistance des Lévites, qui à cause de leur pauvreté avoient quitté leurs fonctions; il fait des réglemens pour empêcher la profanation du Sabbat, & les mariages des Juifs avec des femmes étrangéres.

EN ce tems-là on lût le livre de Moyse, & tout le peuple l'entendit; & on y trouva écrit que les Hammonites & les Moabites ne devoient jamais entrer dans l'assemblée de Dieu;

2. Parce qu'ils n'étoient point venus au devant des Enfans d'Israël, avec du pain & de l'eau, mais qu'ils avoient gagé Balaam contr'eux pour les maudire; mais nôtre Dieu changea la malédiction en bénédiction.

3. C'est pourquoi il arriva que dès qu'on eut entendu la Loi, on sépara tout mélange d'avec les Israëlites.

4. Or avant que ceci arrivât, Eliascib Sacrificateur qui avoit été commis sur les chambres de la maison de nôtre Dieu, *s'étoit* allié à Tobija.

5. Et il lui avoit préparé une grande chambre, où on mettoit auparavant les gâteaux, l'encens, les utensiles, & les dîmes du froment, du vin, & de l'huile, qui étoient ordonnées pour les Lévites, pour les Chantres, & pour les Portiers, avec ce qui se levoit pour les Sacrificateurs.

6. Or je n'étois point à Jérusalem pendant tout cela; car la trente deuxiéme année d'Artaxerxes Roi de Babylone, je retournai vers le Roi; & au bout de quelque tems je fus redemandé au Roi.

7. Je révins donc à Jérusalem; & alors j'entendis le mal qu'Eliascib avoit fait en faveur de Tobija, lui préparant une chambre dans le parvis de la maison de Dieu.

8. Ce qui me déplût fort; & je jettai tous les meubles de la maison de Tobija hors de la chambre.

9. Et on nettoya les chambres selon que je l'avois commandé; & j'y fis rapporter les utensiles de la maison de Dieu, les gâteaux, & l'encens.

10. J'entendis aussi que les portions des Lévites ne leur avoient point été données; de sorte que les Lévites & les Chantres, qui faisoient le service, s'en étoient fuïs chacun vers le bien qu'il avoit à la campagne.

11. Et je censurai les Magistrats, disant: Pourquoi a-t-on abandonné la maison

maison de Dieu ? Je rassemblai donc *les Lévites*, & je les rétablis dans leurs fonctions.

12. Et tous ceux de Juda apportérent les dîmes du froment, du vin, & de l'huile dans les gréniers.

13. Et j'ordonnai pour Receveur sur les gréniers Scelamja Sacrificateur, & Tsadok Scribe; & d'entre les Lévites, Pédaja; & pour les assister, Hanan fils de Zaccur, fils de Mattanja, parce qu'ils passoient pour être très-fidèles; & leur charge *étoit* de distribuer *ce qu'il faloit* à leurs fréres.

14. Mon Dieu, souvien-toi de moi touchant ceci; & n'éface point ce que j'ai fait, de bonne & sincére affection, pour la Maison de mon Dieu; & pour ce qu'il est ordonné d'y faire!

15. En ces jours-là je vis quelques personnes en Juda, qui fouloient aux pressoirs le jour du Sabbat; & d'autres qui apportoient des gerbes, & qui *en* chargeoient les ânes, *qui les chargeoient* de vin, de raisins, de figues, & de toutes sortes de charges, & qui les apportoient à Jérusalem le jour du Sabbat. Et je les sommai le jour qu'ils vendoiont les provisions, *de ne plus le faire*.

16. Et même ceux de Tyr, qui habitoient à Jérusalem, apportoient du poisson, & toutes sortes d'autres marchandises, & ils les vendoient aux Juifs à Jérusalem, le jour du Sabbat.

17. Je censurai donc les Principaux de Juda, & je leur dis: Quel mal faites-vous de violer ainsi le jour du Sabbat?

18. Vos péres n'en ont-ils pas ainsi usé, & n'est-ce pas pour cela que nôtre Dieu fit venir tout ce mal sur nous & sur cette Ville? Et vous augmentez l'ardeur de la colère *de l'Eternel* contre Israël, en violant le Sabbat.

19. C'est pourquoi dès que le soleil s'étoit retiré des portes de Jérusalem avant le Sabbat, par mon commandement on fermoit les portes; je commandai aussi qu'on ne les ouvrit point jusqu'après le Sabbat; & je fis tenir quelques-uns de mes gens sur les portes, afin qu'aucune charge n'entrât au jour du Sabbat.

20. Et les revendeurs, & ceux qui vendoient toutes sortes de marchandises, passérent la nuit une fois ou deux hors de Jérusalem.

21. Et je les sommai *de ne plus faire cela*, & je leur dis: Pourquoi passez-vous la nuit devant la muraille? Si vous y retournez, je mettrai la main sur vous. Ainsi depuis ce tems-là ils ne vinrent plus le *jour du* Sabbat.

22. Je dis aussi aux Lévites qu'ils se purifiassent, & qu'ils vinssent garder les portes pour sanctifier le jour du Sabbat. O mon Dieu, souvien-toi aussi de moi à cet égard, & me pardonne selon la grandeur de ta miséricorde!

23. En ces jours-là je vis des Juifs qui avoient pris des femmes Asçdodiennes, Hammonites, & Moabites.

24. Et leurs enfans parloient en partie Asçdodien, & ne savoient pas parler Juif; mais *ils parloient* la langue des deux peuples.

25. C'est pourquoi je les repris, & je les blâmai; j'en fis battre quelques-uns, & leur fis arracher le poil, & je les fis jurer par *le nom de* Dieu, qu'ils *ne* donneroient point leurs filles aux fils *des étrangers*, & qu'ils ne prendroient point de leurs filles, pour leurs fils, ou pour eux.

26. Salomon le Roi d'Israël ne péchat-il pas par ce moyen; bien que parmi plusieurs nations il n'y eut point de Roi semblable à lui, & qu'il fût aimé de son Dieu, & que Dieu l'eût établi Roi sur tout Israël? Toutefois les femmes étrangéres le firent pécher.

27. Et vous permettrions nous de faire tout ce grand mal, en commettant ce crime contre nôtre Dieu, *savoir* de prendre des femmes étrangéres?

28. *Il y avoit* même *un* des fils de Jojadah, fils d'Eliascib grand Sacrificateur, *qui étoit* gendre de Samballat Horonite, lequel je chassai à cause de cela d'auprès de moi.

29. Mon Dieu, qu'il te souvienne d'eux; car ils ont souillé la Sacrificature, & l'alliance de la Sacrificature & des Lévites.

30. Ainsi je les purgeai de tous les étrangers, & je rétablis les charges aux Sacrificateurs & aux Lévites, à chacun selon son office.

31 Et *j'ordonnai ce qu'il faloit faire* touchant le bois des oblations, dans les tems déterminés, & touchant les prémiers fruits. Mon Dieu, souvien-toi de moi pour me faire du bien!

REFLEXIONS.

VOici un chapitre qui doit être particuliérement considéré par ceux à qui la conduite de l'Eglise est commise, & par les Magistrats Chrétiens. On y voit avec quel zéle Néhémie s'employa à retrancher les abus qui s'étoient glissés pendant le voyage qu'il avoit fait en Perse, & à faire observer ce que Dieu avoit ordonné dans sa Loi, pour l'entretien des Lévites. Rien n'est plus digne des Personnes publiques, que de prendre ainsi à cœur tout ce qui concerne la Religion. On peut aussi recueillir d'ici, qu'il faut pourvoir à ce que ceux qui font le service divin puissent subsister, & que les Biens qui sont destinés à des usages pieux doivent être administrés fidèlement. Sur tout, on doit bien remarquer le zèle & la fermeté que Néhémie marqua contre ceux

ceux qui n'obſervoient pas le Sabbat, & qui apportoient ce jour-là à Jéruſalem des fardeaux, & diverſes choſes pour les vendre ; auſſi bien que contre ceux qui avoient épouſé des femmes étrangéres. Les Conducteurs de l'Egliſe & les Magiſtrats doivent auſſi ſe ſervir de leur autorité, pour empêcher que le Service divin & le Jour du Seigneur ne ſoient profanés, & pour s'oppoſer avec vigueur à tout ce qui eſt contraire à la Loi de Dieu & à l'ordre. Pour s'animer à ces devoirs, ils doivent faire une grande attention à ces paroles, que ce ſage & pieux Gouverneur de Jéruſalem répète plus d'une fois dans ce livre, & qui marquent tant de pieté & de confiance : *Mon Dieu, ſouvien-toi de moi, & n'efface pas ce que j'ai fait, de bonne & ſincère affection, pour la Maiſon de mon Dieu, & pour tout ce qui eſt ordonné d'y faire ! Mon Dieu, ſouvien-toi de moi pour me faire du bien !* Les Paſteurs & les Magiſtrats intègres & craignans Dieu, & généralement tous ceux qui travaillent de bon cœur, & avec une affection ſincère pour l'édification de l'Egliſe, peuvent tenir le même langage, & s'aſſurer que Dieu ſe ſouviendra d'eux pour leur faire du bien, & qu'il ſera le rémunerateur de leur pieté.

LE LIVRE D'ESTER.

ARGUMENT.

On voit dans ce livre, comment Dieu ſe ſervit de la Reine Eſter, qui étoit Juive, & femme du Roi Aſſuérus, pour délivrer les Juifs qui étoient dans les Etats de ce Prince, & pour leur faire du bien. On croit que ce qui eſt récité dans ce livre arriva quelque tems après que les Juifs furent revenus de la Captivité de Babylone ; & que cet Aſſuérus, *qui eſt nommé* Artaxerxes, *dans les Additions à Eſter, étoit* Darius fils de Hiſtaſpe ; *ce Prince, de même que les autres Rois de ce tems là, ayant differens noms dans l'Ecriture Sainte & dans les Hiſtoires profanes.*

CHAPITRE I.

Le Roi Aſſuérus fait un feſtin magnifique aux principaux Seigneurs de ſon Royaume ; & il répudie la Reine Vaſçti ſon Epouſe, parce qu'ayant été appellée pour paroître à ce feſtin, elle refuſa d'y venir.

DAns le tems qu'Aſſuérus règnoit depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie, ſur cent vingt & ſept Provinces ;

2. En ce tems-là, dis-je, le Roi Aſſuérus étant aſſis ſur le Trône de ſon Royaume, à Suſan ville capitale ;

3. La troiſiéme année de ſon règne, il fit un feſtin à tous les principaux Seigneurs de ſes pays, & *à tous* ſes ſerviteurs, *de ſorte que toute* la puiſſance de Perſe & de Mède, les plus grands Seigneurs, & les Gouverneurs des Provinces *étoient* devant lui ;

4. Pour montrer les richeſſes de la gloire de ſon Royaume, & l'éclat de l'excellence de ſa grandeur ; *ce qui dura* pluſieurs jours, *ſavoir* cent quatre vingts jours.

5. Et au bout de ces jours-là, le Roi fit un feſtin pendant ſept jours, dans le parvis du jardin du Palais Royal, à tout le peuple qui ſe trouva à Suſan ville capitale, depuis le plus grand juſqu'au plus petit.

6. *Les tapiſſeries* de couleur blanche, verte & d'hyacinthe *tenoient*, avec des cordons de fin lin & d'écarlate, à des anneaux d'argent & des colomnes de marbre ; les lits *étoient* d'or & d'argent, ſur un pavé de porphyre, de marbre, d'albâtre & de marbre tacheté.

7. On donnoit à boire dans des vaſes d'or, qui étoient de diverſes façons, & *il y avoit* du vin royal en abondance, comme le Roi le pouvoit faire.

8. Et la maniére de boire fut telle qu'on l'avoit ordonné ; on ne contraignoit

gnoit personne; car le Roi avoit ainsi expressément commandé à tous ses maîtres d'hôtel, qu'ils fissent comme chacun voudroit.

9. Et Vasçti la Reine fit aussi un festin aux femmes dans la maison royale, qui *étoit* au Roi Assuérus.

10. Or le septiéme jour, comme le Roi avoit le cœur gai du vin *qu'il avoit pris*, il commanda à Méhuman, Bizta, Harbona, Bigtha, Abagtha, Zéthar, & Carcas, qui étoient les sept Eunuques qui servoient devant le Roi Assuérus,

11. D'amener Vasçti la Reine devant lui, avec la Couronne royale, pour faire voir sa beauté aux peuples & aux Seigneurs; car elle *étoit* belle.

12. Mais Vasçti la Reine refusa de venir au commandement que le Roi lui fit faire par les Eunuques; & le Roi se mit en fort grande colère, & son courroux s'alluma en lui.

13. Alors le Roi dit aux Sages, qui avoient la connoissance des tems, (car le Roi communiquoit ainsi *ses affaires* à tous ceux qui connoissoient les loix & le droit:

14. Et alors Carscéna, Scéthar, Admatha, Tharscis, Méres, Marséna & Mémucan, sept Seigneurs de Perse & de Méde, étoient proche de lui, regardant le visage du Roi, & ils avoient la prémiére séance dans le Royaume;)

15. *Le Roi, dis-je*, leur dit: Què doit on faire selon les loix à Vasçti la Reine, pour n'avoir point exécuté le commandement que le Roi Assuérus lui a envoyé faire par les Eunuques?

16. Alors Mémucan parla en la présence du Roi & des Seigneurs, *disant:* La Reine Vasçti n'a pas seulement mal agi contre le Roi, mais aussi contre tous les Seigneurs, & contre tous les peuples qui *sont* dans toutes les provinces du Roi Assuérus.

17. Car ce que la Reine a fait se répandra parmi toutes les femmes, pour leur faire mépriser leurs maris, quand on dira: Le Roi Assuérus avoit commandé qu'on lui amenât la Reine, & elle n'y est pas venuë.

18. Et aujourd'hui les Dames de Perse & de Mède, qui auront apris la réponse de la Reine, répondront *ainsi* à tous les Seigneurs *des pays* du Roi; d'où il arrivera beaucoup de mépris & de colère.

19. Si le Roi le trouve bon, qu'on publie un Edit royal de sa part; & qu'il soit écrit entre les Ordonnances de Perse & de Mède, & qu'il soit irrévocable; *c'est* que Vasçti ne vienne plus devant le Roi Assuérus; & que le Roi donne son Royaume à une autre qui soit meilleure qu'elle.

20. Et l'Edit que le Roi aura fait, ayant été entendu par tout son Royaume, qui est très-grand, toutes les femmes honoreront leurs maris, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

21. Cette parole plut au Roi, & aux Seigneurs; & le Roi fit ce que Mémucan avoit dit.

22. Et il envoya des lettres par toutes les provinces du Roi, à chaque province selon sa maniére d'écrire, & à chaque peuple selon sa langue, afin que chacun fût maître en sa maison; & cela fut publié selon la langue de chaque peuple.

REFLEXIONS.

LE récit qui est fait dans ce chapitre, de ce superbe festin que le Roi Assuérus donna aux Seigneurs de son Empire & aux Gouverneurs des Provinces, fait voir les richesses & la magnificence de ce Monarque, & par là on peut juger de la gloire à laquelle Ester fut élevée en devenant son Epouse. Cependant on remarque, dans la description de ce festin, la sagesse & la tempérance d'Assuérus & de ceux de sa cour; puis qu'on n'y contraignoit personne à boire au delà de ce qu'il vouloit. Ce procédé d'un Prince Payen ne devroit-il pas faire rougir les Chrétiens des excès honteux auquels ils s'abandonnent si souvent dans de semblables occasions. II. On voit dans la conduite hautaine & fiére de la Reine Vasçti, & dans la disgrace où elle tomba, que les personnes orgueilleuses s'attirent ordinairement de grands malheurs; & que la providence abaisse les superbes, pendant qu'elle éléve les humbles. III. Il faut considérer sur tout, que Dieu voulut que Vasçti fût répudiée, afin d'élever à sa place Ester, qui devoit être un instrument en la main de Dieu, pour délivrer les Juifs. La derniére réflexion qu'on doit faire sur ce chapitre, c'est, que si Assuérus & ses Conseillers jugérent, que la conduite de la Reine Vasçti étoit blâmable & d'une dangereuse conséquence, & que les femmes devoient honorer leurs maris; c'est là un devoir qui est imposé de la maniére la plus expresse aux femmes chrétiennes, par la Loi divine, & en particulier par ce que St. Paul dit: *Que les femmes doivent être soumises à leurs maris, comme au Seigneur, & qu'il ne leur étoit pas permis de prendre autorité sur eux.*

CHAPITRE II.

Le Roi Assuérus, après avoir répudié la Reine Vasçti, choisit Ester, qui étoit une fille Juive, pour être Reine en sa place. Deux Officiers d'Assuérus conspirent contre lui, & Mardochée, proche parent d'Ester, découvre leur conspiration.

APrès ces choses-là, lorsque la colère du Roi Assuérus fut appaisée, il se

se souvint de Vasçti, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qui avoit été décrété contr'elle.

2. Et les jeunes gens qui servoient le Roi, dirent: Qu'on cherche au Roi des jeunes filles vierges & belles;

3. Et que le Roi établisse des Commissaires dans toutes les provinces de son Royaume, qui assemblent toutes les jeunes filles, *qui seront* vierges & belles, à Susan ville capitale, dans l'hôtel des femmes, sous la charge d'Hégaï Eunuque du Roi, & gardien des femmes; & qu'on leur donne ce qu'il leur faut pour se préparer.

4. Et la jeune fille qui plaira au Roi, régnera en la place de Vasçti. La chose plût au Roi, & il le fit ainsi.

5. *Or* il y avoit à Susan, ville capitale, un homme Juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Scimhi, fils de Kis, Benjamite;

6. Qui avoit été transporté de Jérusalem, avec les prisonniers qui avoient été emmenés captifs avec Jéchonias Roi de Juda, & que Nébucatnetsar Roi de Babylone avoit transportés.

7. *Mardochée* nourrissoit Hadassa, qui *est* Ester, fille de son oncle; car elle n'avoit ni pére ni mére. Et la jeune fille étoit de belle taille, & très-belle; & après la mort de son pére & de sa mére Mardochée l'avoit prise pour sa fille.

8. Et quand la parole du Roi & son Edit fut sû, & que plusieurs jeunes filles eurent été assemblées à Susan ville capitale, sous la charge d'Hégaï, Esther fut aussi amenée dans la maison du Roi, sous la charge d'Hégaï gardien des femmes.

9. Et la jeune fille lui plût, & gagna ses bonnes graces, de sorte qu'il lui fit aussi-tôt expédier ce qu'il lui faloit pour se préparer; il lui ordonna son état, & sept jeunes filles de la maison du Roi, telles qu'il les lui faloit, il lui fit changer *d'apartement*, *& il la logea*, elle & toutes ses jeunes filles, dans un des plus beaux lieux de l'hôtel des femmes.

10. Mais Ester ne déclara point son peuple ni son parentage, car Mardochée lui avoit enjoint qu'elle n'en déclarât rien.

11. Et Mardochée se promenoit tous les jours devant le vestibule de l'hôtel des femmes, pour savoir comment se portoit Ester, & ce qu'on feroit d'elle.

12. Or quand le tour de chaque jeune fille étoit venu, pour entrer vers le Roi Assuérus, ayant achevé tout ce qui lui échéoit à faire, selon ce qui étoit ordonné touchant les femmes, douze mois durant; (car c'est ainsi que s'accomplissoient les jours de leurs préparatifs, *savoir* six mois avec de l'huile de myrrhe, & six mois avec des choses aromatiques, *& d'autres* préparatifs de femmes;

13. Et alors en cet état la jeune fille entroit vers le Roi;) on lui donnoit tout ce qu'elle demandoit, pour aller avec elle depuis l'hôtel des femmes jusqu'à l'hôtel du Roi.

14. Elle *y* entroit sur le soir, & sur le matin elle retournoit dans le second hôtel des femmes, sous la charge de Sçahasgas Eunuque du Roi, gardien des concubines; *&* elle n'entroit plus vers le Roi, à moins que le Roi ne le voulût, & qu'elle ne fut appellée nommément.

15. Quand donc le tour d'Ester fille d'Abihail, oncle de Mardochée, *&* que *Mardochée* avoit prise pour sa fille, fut venu pour entrer vers le Roi, elle ne demanda que ce que Hégaï Eunuque du Roi, gardien des femmes diroit; & Ester gagnoit les bonnes graces de tous ceux qui la voyoient.

16. Ainsi Ester fut amenée vers le Roi Assuérus, dans son hôtel royal, au dixiéme mois, qui *est* le mois de Tébeth, dans la septiéme année de son règne.

17. Et le Roi aima plus Ester que toutes les *autres* femmes, & elle gagna ses bonnes graces & sa bienveillance plus que toutes les *autres* vierges; il mit la Couronne du Royaume sur sa tête, & il l'établit Reine à la place de Vasçti.

18. Et le Roi fit un grand festin à tous les principaux Seigneurs de ses pays, & *à tous* ses serviteurs, *savoir* le festin d'Ester; & il soulagea les provinces, & fit des présens selon la puissance royale.

19. Or comme on assembloit les vierges la seconde fois, & que Mardochée étoit assis à la porte du Roi,

20. Ester ne déclara point son parentage, ni son peuple, selon que Mardochée le lui avoit recommandé; car elle faisoit ce que Mardochée lui ordonnoit, comme lors qu'elle étoit nourrie chez lui.

21. En ces jours-là Mardochée étant assis à la porte du Roi, Bigthan, & Téres, deux Eunuques du Roi, d'entre ceux qui gardoient l'entrée, se mutinérent, & ils cherchoient à mettre la main sur le Roi Assuérus.

22. Ce que Mardochée ayant appris, il le fit savoir à Ester la Reine; puis Ester le redit au Roi de la part de Mardochée.

23. Alors on en fit la recherche, & on trouva *que cela étoit vrai*; & *les Eunuques* furent tous deux pendus à un gibet, & cela fut écrit dans le livre des Croniques devant le Roi.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient deux événemens remarquables: Le prémier est le choix

choix que le Roi Assuérus fit d'Ester entre toutes ses femmes, pour la déclarer Reine à la place de Vasçti. La providence dirigea les choses de cette maniére, afin qu'Ester, qui étoit Juive, mit les Juifs à couvert des malheurs auxquels ils alloient être exposés. Ainsi l'on voit en cela le soin que Dieu avoit, non seulement d'Ester, qui parvint à une si grande élévation, mais principalement des Juifs, dont il y en avoit alors un grand nombre qui étoient répandus dans l'Empire d'Assuérus. C'est ainsi que Dieu a suscité de tout tems des personnes pour garantir son Eglise des dangers auxquels elle étoit exposée. L'autre événement, qui fut aussi dans la suite l'occasion de la délivrance des Juifs, est que Mardochée, qui étoit Juif & proche parent de la Reine Ester, & qui même lui avoit servi de pére, découvrit la conspiration que deux Officiers d'Assuérus avoient formée contre ce Prince. Il est vrai que ce service si important, que Mardochée avoit rendu à Assuérus fut d'abord oublié, & demeura sans récompense; mais il fut écrit dans les Régistres publics. Et il parut bien quelque tems après, que Dieu conduisoit tout cela, puis que l'avis que Mardochée avoit donné de cette conspiration, fut la cause de son élévation, de la ruine d'Haman l'ennemi des Juifs, & de la délivrance de ce peuple. La providence prépare ainsi les choses longtems à l'avance, pour exécuter ses desseins. Au reste, on a dans la conduite de Mardochée un exemple remarquable de la fidélité que les sujets doivent à leurs Princes.

CHAPITRE III.

Haman qui étoit favori du Roi Assuérus, irrité de ce que Mardochée ne se prosternoit pas devant lui, forme le dessein de faire périr Mardochée & tous les Juifs, & il obtient du Roi les ordres nécessaires pour cela.

APrès ces choses le Roi Assuérus agrandit Haman, fils d'Hammédatha Agagien, & il l'éleva, & mit son trône au dessus de *celui de* tous les Seigneurs qui étoient avec lui.

2. Et tous les Officiers du Roi, qui *étoient* à la porte du Roi, s'inclinoient & se prosternoient devant Haman; car le Roi l'avoit ainsi ordonné. Mais Mardochée ne s'inclinoit point ni ne se prosternoit point *devant lui*.

3. Et les Officiers du Roi, qui *étoient* à la porte du Roi, disoient à Mardochée: Pourquoi violes-tu le commandement du Roi?

4. Il arriva donc qu'après qu'ils *le* lui eurent dit plusieurs jours, & qu'il ne les eut point écoutés, ils *le* rapportérent à Haman, pour voir si Mardochée seroit ferme dans sa résolution; parce qu'il leur avoit déclaré qu'il étoit Juif.

5. Et Haman vit que Mardochée ne s'inclinoit, ni ne se prosternoit point devant lui; & il fut rempli de colère.

6. Or il ne daignoit pas mettre la main sur Mardochée seul; mais parce qu'on lui avoit raporté la nation dont étoit Mardochée, il cherchoit à exterminer tous les Juifs qui *étoient* par tout le Royaume d'Assuérus, comme étant la nation de Mardochée.

7. Et au premier mois, qui *est* le mois de Nisan, la douziéme année du Roi Assuérus, on jetta Pur, c'est-à-dire le sort, devant Haman, pour chaque jour, & pour chaque mois, *& le sort tomba sur* le douziéme mois, qui *est* le mois d'Adar.

8. Et Haman dit au Roi Assuérus: Il y a un certain peuple dispersé parmi les peuples, par toutes les provinces de ton Royaume, & qui toutefois se tient à part, duquel les loix sont différentes de *celles de* tous les *autres* peuples, & qui n'observent point les loix du Roi; de sorte qu'il n'est pas expédient au Roi de les laisser ainsi.

9. Si donc le Roi le trouve bon, qu'on écrive pour les détruire, & je délivrerai dix mille talens d'argent entre les mains de ceux qui manient les affaires, pour les porter dans les trésors du Roi.

10. Alors le Roi tira son anneau de sa main, & le donna à Haman, fils de Hammédatha Agagien, qui opprimoit les Juifs.

11. Outre cela le Roi dit à Haman: Cet argent *que tu m'offres* t'est donné, aussi bien que ce peuple, pour en faire ce que tu voudras.

12. Et au treiziéme jour du prémier mois, on appella les Sécretaires du Roi; & on écrivit aux Satrapes du Roi, comme Haman l'ordonna, & aux Gouverneurs qui *étoient établis* sur châque province, & aux Principaux de châque peuple, *savoir* à châque province selon sa façon d'écrire, & à châque peuple selon sa langue; *le tout* fut écrit au nom du Roi Assuérus, & cacheté de l'anneau du Roi.

13. Et les lettres furent envoyées par des couriers dans toutes les Provinces du Roi, afin qu'on eût à exterminer, à tuër, & à détruire tous les Juifs, tant les jeunes que les vieux, les petits enfans & les femmes, dans un même jour, *savoir* au treiziéme *jour* du douziéme mois, qui *est* le mois d'Adar, & à piller leurs dépouilles.

14. Les patentes qui furent écrites portoient, qu'on publieroit l'ordonnance dans chaque province, & qu'on la proposeroit publiquement à tous les peuples, afin qu'on fût prêt pour ce jour-là.

15. *Ainsi*

15. *Ainsi* les couriers, pressés par le commandement du Roi, partirent; l'ordonnance fut aussi publiée à Susan ville capitale. Mais le Roi & Haman étoient assis pour boire, pendant que la ville de Susan étoit dans le trouble.

REFLEXIONS.

L'Elevation d'Haman fait voir, que Dieu permet quelquefois que des hommes orgueilleux & cruels parviennent à un grand degré d'honneur & de puissance, & qu'ils abusent de leur autorité pour faire périr les innocens, mais il les abbaisse bientôt, & il les fait tomber dans la honte & dans la misére. II. Haman conçut une forte haine contre Mardochée & contre les Juifs, parce que Mardochée ne se prosternoit pas devant lui; ce que Mardochée faisoit, non par orgueil, mais parce que sa Religion ne lui permettoit pas de rendre à Haman les honneurs qu'il exigeoit. Rien n'irrite plus les ambitieux que lors qu'on ne s'humilie pas devant eux; & le ressentiment qu'ils en ont excite ordinairement leur haine, & les porte à la plus cruelle vengeance. Cela avertit tout le monde, & principalement les Grands, d'être humbles dans leur élévation. III. L'on voit qu'Haman ne fit pas tomber son ressentiment sur Mardochée seul, mais qu'il résolut de perdre tous les Juifs; & que, pour en venir à bout, il prévint Assuérus contre eux par des calomnies, les répresentant comme un peuple séditieux & ennemi des Princes. C'est la voie dont les ennemis de l'Eglise se sont servis de tout tems, pour la rendre odieuse aux Rois. Ce moyen réüssit à Haman: Il obtint du Roi un Edit qui condamnoit tous les Juifs à la mort; le jour auquel ils devoient être exterminés étoit marqué; en sorte que tout ce peuple se vit dans la derniére détresse. Mais on voit par la suite de cette histoire, que Dieu ne laissa venir les choses à cette extrémité, que pour mieux confondre Haman, & pour marquer sa protection envers les Juifs d'une maniére plus éclatante. Cependant, Assuérus crut trop facilement ce qu'Haman lui avoit dit contre les Juifs, & par là il manqua de faire périr plusieurs miliers d'innocens. Cela montre qu'il est bien dangereux d'écouter les calomniateurs, & qu'on ne doit jamais ajoûter foi aux rapports, sans s'être auparavant informé de la vérité.

CHAPITRE IV.

Mardochée ayant sû qu'Assuérus avoit donné un Edit pour détruire tous les Juifs, en est dans une extrême affliction, & il fait avertir la Reine Ester de travailler à obtenir du Roi la révocation de cet Edit. Ester fit d'abord quelque difficulté d'en parler au Roi; mais sur ce que Mardochée lui fit répresenter, elle promit d'agir en faveur des Juifs; & elle leur fit dire de se mettre en jeûnes & en priéres pendant trois jours, pour obtenir de Dieu le succès du dessein qu'elle avoit formé.

QUand Mardochée eut apris tout ce qui avoit été fait, il déchira ses vêtemens, & se couvrit de sac & de cendre, & il sortit par la ville, criant d'un cri grand & très-amer.

2. Et il vint jusqu'au devant de la porte du palais du Roi; (car il n'étoit point permis d'entrer dans le palais du Roi étant vêtu d'un sac.)

3. Et dans chaque Province, dans les lieux où la parole du Roi & son ordonnance parvint, les Juifs furent en grand deuil, jeûnans, pleurans, & lamentans; & plusieurs se couchoient sur le sac & sur la cendre.

4. Or les Demoiselles d'Ester & ses Eunuques vinrent & lui rapportérent cela; & la Reine fut fort affligée, & elle envoya des habits pour en revêtir Mardochée, & afin qu'il ôtât son sac de dessus lui; mais il ne *les* prit pas.

5. Alors Ester appella Hathac un des Eunuques du Roi, que *le Roi* avoit établi pour la servir; & elle lui donna ordre de savoir de Mardochée ce que c'*étoit*, & pourquoi il *en usoit ainsi.*

6. Hathac donc sortit vers Mardochée, dans la place de la ville, qui étoit devant la porte du Roi.

7. Et Mardochée lui déclara tout ce qui lui étoit arrivé, & l'offre de l'argent comptant qu'Haman avoit promis de délivrer au trésor du Roi, à l'occasion des Juifs, afin qu'on les détruisît.

8. Et il donna une copie de l'ordonnance qui avoit été mise par écrit, & qui avoit été publiée à Susan, afin de les exterminer, pour la montrer à Ester, & lui faire entendre la chose, & lui ordonner d'entrer vers le Roi, pour lui demander grace, & le prier pour sa nation.

9. Ainsi Hathac revint, & raporta à Ester les paroles de Mardochée.

10. Et Ester dit à Hathac, & lui commanda *de dire* à Mardochée:

11. Tous les serviteurs du Roi, & le peuple des provinces du Roi, savent qu'aucun homme ni femme *n'ose* entrer vers le Roi dans la salle de dedans, sans y être appellé: C'est une de ses loix, de le faire mourir: Il n'y a que celui à qui le Roi tend le Sceptre d'or, qui puisse vivre. Or il y a déja trente jours que je n'ai point été appellée pour entrer vers le Roi.

12. On rapporta donc les paroles d'Ester à Mardochée.

13. Et Mardochée dit qu'on fit cette réponse à Ester: Ne pense pas que tu échapperas seule d'entre tous les Juifs, parce que tu ès dans la maison du Roi.

14. Car

14. Car si tu te tais en ce tems, les Juifs respireront & seront délivrés par quelque autre moyen ; mais vous périrez, & toi & la maison de ton pére. Et qui sait si tu n'ès point parvenuë à la Royauté pour un tems comme celui-ci ?

15. Alors Ester dit qu'on fit cette réponse à Mardochée :

16. Va, assemble tous les Juifs qui se trouveront à Susan, & jeûnez, pour moi, & ne mangez ni ne buvez de trois jours, tant la nuit que le jour ; & pour moi & mes Demoiselles nous jeûnerons de même ; puis je m'en irai ainsi vers le Roi, bien que ce soit contre la loi, & s'il arrive que je périsse, je périrai.

17. Mardochée donc s'en alla, & fit comme Ester lui avoit commandé.

REFLEXIONS.

L'Etat où Mardochée & les Juifs se virent réduits, après que l'Edit qui ordonnoit leur destruction eut été publié, montre que les innocens sont quelquesfois abandonnés à leurs ennemis, ensorte que leur perte paroit inévitable ; mais Dieu leur suscite alors des moyens de délivrance auxquels ils ne s'attendoient pas. Il faut remarquer qu'Ester, avertie de la part de Mardochée du malheur qui menaçoit les Juifs, craignit d'abord d'en parler au Roi ; mais Mardochée lui ayant fait dire, que si elle n'avoit pas le courage d'agir en faveur de sa nation, Dieu l'en puniroit, & qu'il délivreroit son peuple sans elle, & par d'autres moyens ; elle prit la résolution, au hazard de s'exposer à l'indignation du Roi, d'intercéder pour les Juifs. Il ne faut jamais refuser de s'intéresser pour les innocens, & sur tout pour le bien de l'Eglise ; chacun doit s'y employer, même au péril de sa vie, en de certains cas ; & ceux qui peuvent y contribuer, & qui n'osent pas le faire, de peur de s'attirer quelque disgrace, doivent craindre que Dieu ne les punisse. Enfin, comme Ester, avant que de se présenter devant le Roi, voulut que les Juifs priassent & jeûnassent avec elle ; il faut toûjours recourir au Seigneur, dans les dangers & dans les entreprises importantes ; & joindre la priére aux moyens qu'on emploie pour réüssir, afin que Dieu les bénisse.

CHAPITRE V.

La Reine Ester, après avoir prié & jeûné pendant trois jours, se présente devant le Roi Assuérus son Epoux ; elle en est reçuë favorablement, & elle le prie de venir avec Haman à deux festins qu'elle avoit préparés. Cependant Haman indigné contre Mardochée fait dresser un gibet pour l'y faire pendre.

AU troisiéme jour Ester se révêtit de son habit Royal, & se tint dans la salle de dedans du palais du Roi *qui étoit* au devant du palais du Roi ; & le Roi étoit assis sur le trône de son Royaume dans le palais Royal, vis-à-vis de la porte du palais.

2. Or dès que le Roi vit la Reine Ester, qui se tenoit debout dans la salle, elle gagna ses bonnes graces ; de sorte que le Roi tendit à Ester le Sceptre d'or qui *étoit* en sa main, & Ester s'aprocha, & toucha le bout du Sceptre.

3. Et le Roi lui dit : Qu'as-tu, Reine Ester, & quelle *est* ta demande ? *Quand ce seroit* jusqu'à la moitié du Royaume, il te sera donné.

4. Et Ester *répondit :* Si le Roi le trouve bon, que le Roi vienne aujourd'hui avec Haman au festin que je lui ai préparé.

5. Alors le Roi dit : Qu'on fasse venir en diligence Haman pour faire ce qu'Ester a dit. Le Roi vint donc, avec Haman, au festin qu'Ester avoit préparé.

6. Et le Roi dit à Ester, dans le vin du festin : Quelle est ta demande, & elle te sera acordée ? Et quelle est ta priére ? *Quand tu me demanderois* jusqu'à la moitié du Royaume, *cela* sera fait.

7. Alors Ester répondit & dit : Ma demande & ma priére *est :*

8. Si j'ai trouvé grace devant le Roi & si le Roi trouve bon de m'acorder ma demande, & d'ottroyer ma requête, que le Roi & Haman viennent au festin que je leur préparerai, & je ferai demain ce que le Roi dit.

9. Et Haman sortit en ce jour-là, joyeux & fort gai ; mais si-tôt qu'il eut vû, à la porte du Roi, Mardochée, qui ne se leva point, & qui ne se remua point pour lui, il fut rempli de colére contre Mardochée.

10. Toutefois Haman se fit violence, & vint en sa maison, puis il envoya chercher ses amis & Zéres sa femme.

11. Alors Haman leur raconta la gloire de ses richesses, & le nombre de ses enfans, & tout ce que le Roi avoit fait pour l'agrandir, & comment il l'avoit élevé au dessus des principaux Seigneurs & des Officiers du Roi.

12. Haman dit aussi : Et même la Reine Ester n'a fait venir que moi, avec le Roi, au festin qu'elle a fait, & je suis encore convié par elle pour demain avec le Roi.

13. Mais tout cela ne me sert de rien, pendant que je vois Mardochée, ce Juif, assis à la porte du Roi.

14. Alors Zéres sa femme, & tous ses amis lui *répondirent :* Qu'on fasse un gibet haut de cinquante coudées ; & demain matin di au Roi qu'on y pende Mardochée ; & va-t-en joyeux au festin avec le Roi. Cela plut à Haman, & il fit faire le gibet.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, I. Le courage & la résolution d'Ester, qui, après

s'être

s'être préparée par le jeûne & par la priére, se présenta devant le Roi, dans le dessein d'intercéder pour les Juifs; quoi qu'il fut défendu, sous peine de la vie, d'aller vers le Roi sans être appellé. Quand il s'agit de nôtre devoir envers Dieu, ou envers son Eglise, nous ne devons point avoir d'égard à nous mêmes, & il faut suivre nôtre vocation, & faire tout ce qui dépend de nous, quel qu'en doive être le succès. II. Assuérus reçut favorablement la Reine Ester, quoi qu'elle eut craint d'abord de paroitre devant lui. Ce fut là l'effet du jeûne & des priéres de cette Princesse, aussi bien que de celles des Juifs. Par la priére & par l'humiliation on obtient de Dieu des succès favorables, sur tout lors que sa gloire y est intéressée; & il fléchit le cœur des hommes, & même celui des Rois, en faveur de ceux qui le craignent & qui se confient en lui. III. Ester ne demanda pas d'abord au Roi ce qu'elle se proposoit de lui demander; mais elle le pria de venir deux jours consécutifs à un festin avec Haman. Elle en usa ainsi par prudence, pour gagner plus facilement le Roi, & pour confondre Haman en sa présence. Enfin, on voit ici, que quoi qu'Haman fût encore alors au comble de la gloire & des honneurs, il ne pouvoit goûter aucune joie solide, parce que Mardochée ne se prosternoit pas devant lui; & que, pour se délivrer de ce chagrin, il fit faire un gibet pour y pendre Mardochée. Ceux qu'on voit dans la plus haute élévation ne sont pas toûjours aussi heureux qu'on le croit; ils ont ordinairement quelque chagrin secret qui les dévore, & il ne faut même que peu de chose pour répandre de l'amertume sur toute leur prospérité. En particulier, les hommes superbes & ambitieux ne goutent jamais de solide contentement; ils trouvent leur punition dans leur propre orgueil, & dans la mortification qu'ils ressentent, lors qu'on ne les honore pas assez à leur gré; & ils s'abandonnent alors aux mouvemens de la colère & de la vengeance. Mais lors qu'ils semblent être le plus affermis, & qu'ils oppriment les innocens, c'est alors que leur ruine est près d'arriver, & qu'ils la hâtent eux-mêmes, par leur imprudence & par leur méchanceté.

CHAPITRE VI.

Le Roi Assuérus ne pouvant dormir & s'étant fait apporter les Régistres publics, on lui lût l'endroit où il étoit fait mention de la conspiration que deux de ses Officiers avoient faite contre lui, & que Mardochée avoit découverte. Assuérus pour récompenser Mardochée, lui fit faire le tour de la ville avec de grands honneurs, & le fit même conduire par Haman l'ennemi des Juifs, & le premier Seigneur de son Royaume, qui étoit venu ce jour-là vers le Roi pour demander la mort de Mardochée. Haman, après avoir ainsi conduit Mardochée, s'en retourna fort chagrin dans sa maison.

CEtte nuit-là le Roi ne pouvoit pas dormir; & il commanda qu'on lui apportât le livre des mémoires, *c'est-à-dire*, les Croniques; & on les lût devant le Roi.

2. Et on trouva écrit, que Mardochée avoit donné avis *de la conspiration* de Bigthana & Téres, deux des Ennuques du Roi, d'entre ceux qui gardoient l'entrée, & qui avoient cherché de mettre la main sur le Roi Assuérus.

3. Alors le Roi dit: Quel honneur & quelle magnificence a-t-on fait à Mardochée pour cela? Et les gens du Roi qui le servoient, *répondirent:* On ne lui en a point fait.

4. Et le Roi dit: Qui y a-t-il au vestibule? (Or Haman étoit venu au vestibule du palais du Roi, pour dire au Roi qu'il fit pendre Mardochée au gibet qu'il lui avoit fait préparer.)

5. Et les gens du Roi lui *répondirent:* Voilà Haman qui est au vestibule. Et le Roi dit: Qu'il entre.

6. Haman entra donc, & le Roi lui dit: Que faudroit-il faire à un homme que le Roi voudroit honorer? (Or Haman dit en son cœur: A qui le Roi voudroit-il faire plus d'honneur qu'à moi?)

7. Et Haman *répondit* au Roi: Quant à l'homme que le Roi veut honorer;

8. Qu'on lui apporte le vêtement royal, dont le Roi se revêt, & le cheval sur lequel le Roi monte, & qu'on lui mette la couronne royale sur la tête.

9. Qu'ensuite on donne ce vêtement & ce cheval à quelqu'un des Principaux & des plus grands Seigneurs qui sont auprès du Roi, qu'on revête l'homme que le Roi veut honorer, & qu'on le fasse aller à cheval par les ruës de la ville, & qu'on crie devant lui: C'est ainsi qu'on doit faire à l'homme que le Roi veut honorer.

10. Alors le Roi dit à Haman: Hâte-toi, pren le vêtement & le cheval, comme tu l'as dit, & fai cela à Mardochée le Juif, qui est assis à la porte du Roi: N'omets rien de tout ce que tu as dit.

11. Haman donc prit le vêtement & le cheval, & il revêtit Mardochée, & il le fit aller à cheval par les ruës de la ville, & crioit devant lui: C'est ainsi qu'on doit faire à l'homme que le Roi veut honorer.

12. Puis Mardochée s'en retourna à la porte du Roi; mais Haman se retira promtement dans sa maison, tout affligé, & ayant la tête couverte.

13. Et Haman raconta à Zères sa femme, & à tous ses amis, tout ce qui lui

lui étoit arrivé. Alors ses sages & Zéres sa femme, lui *répondirent :* Puis que Mardochée (devant lequel tu as commencé à tomber) *est* de la race des Juifs, tu n'auras point le dessus sur lui, mais certainement tu tomberas devant lui.

14. Et comme ils parloient encore avec lui, les Eunuques du Roi survinrent, & se hâtérent d'amener Haman au festin qu'Ester avoit préparé.

REFLEXIONS.

On ne sauroit assez admirer la Providence dans ce qui est ici rapporté. Elle paroit, I. En ce que dans le tems que les Juifs alloient périr, & le propre jour que Mardochée devoit perdre la vie, Dieu voulut que le Roi Assuérus ne pût dormir, qu'il se fit lire les Registres publics, & qu'on lui lût précisément l'endroit où étoit marqué le service important que Mardochée avoit rendu au Roi, en donnant avis de la conjuration de deux Officiers qui avoient voulu lui ôter la vie. Par ce moyen, ce que Mardochée avoit fait, & qui avoit été oublié, comme cela arrive ordinairement chez les Grands, fut récompensé, dans un tems où il en arriva un beaucoup plus grand bien, & à Mardochée, & à toute la nation des Juifs, que si cette action eut été récompensée d'abord. Dieu fait tout avec une profonde sagesse; il laisse quelquefois venir les choses à un point qu'il semble qu'il ait oublié ceux qui le craignent; mais son secours vient toûjours à propos & lors qu'il le faut, & il dispose de tous les événemens pour leur bien. Une autre merveille de la Providence que l'on découvre ici, c'est qu'Haman venoit ce jour-là vers Assuérus pour obtenir l'ordre de faire pendre Mardochée, ce qui lui auroit été infailliblement accordé; & qu'aveuglé par son orgueil, il crut prononcer pour lui-même, lors qu'Assuérus lui demanda, quel honneur on pourroit faire à un homme que le Roi voudroit honorer d'une maniére distinguée? Il ordonna lui-même, sans le savoir, le triomphe de Mardochée, qu'il haïssoit si fort, & dont il venoit demander le supplice; & il fut obligé de l'accompagner par toute la ville. Ainsi il eut la douleur & la honte de devenir, contre son intention, l'instrument de l'élévation & de la gloire de celui dont il avoit résolu la perte; & Mardochée reçût les plus grands honneurs le jour même qu'il devoit être attaché à un gibet. Cet événement si imprévu & si extraordinaire, & les suites qu'il eut par raport à Haman & à la nation des Juifs, marquent de la maniére la plus sensible, que c'étoit Dieu qui le dispensoit par sa puissance & par sa sagesse infinie, pour délivrer Mardochée & les Juifs, & pour confondre Haman leur cruel oppresseur.

CHAPITRE VII.

Assuérus étant allé avec Haman au second festin auquel la Reine Ester l'avoit convié, elle le prie de révoquer l'ordre qu'il avoit donné à la sollicitation d'Haman pour faire mourir les Juifs. Le Roi indigné contre Haman, commande qu'il soit pendu au même gibet qu'il avoit fait faire pour y pendre Mardochée.

Le Roi & Haman vinrent donc au festin avec la Reine Ester.

2. Et le Roi dit à Ester, encore ce second jour, dans le vin du festin: Quelle est ta demande, Reine Ester; & elle te sera accordée? Et quelle *est* ta priére; *fut-ce* jusqu'à la moitié du Royaume, *cela* sera fait?

3. Alors la Reine Ester répondit, & dit: Si j'ai trouvé grace devant toi, ô Roi, & si le Roi le trouve bon, qu'on me donne ma vie à ma demande, & *qu'on accorde* mon peuple à ma priére.

4. Car nous avons été vendus, moi & mon peuple, pour être exterminés, tués & détruits. Que si nous n'avions été vendus que pour être serviteurs & servantes, je me fusse tuë, quoi que l'oppresseur ne dédomageroit point de la perte *qui en reviendroit au* Roi.

5. Et le Roi Assuérus dit à la Reine Ester: Qui est, & où est cet homme, qui a été si téméraire que de faire cela?

6. Et Ester *répondit :* L'oppresseur & l'ennemi est ce méchant Haman. Alors Haman fut troublé de la présence du Roi & de la Reine.

7. Et le Roi en colère se leva du vin du festin, & il entra dans le jardin du palais; mais Haman se tint là, afin de prier la Reine Ester pour sa vie; car il voyoit bien que le Roi étoit résolu de le perdre.

8. Ensuite le Roi retourna du jardin du palais au lieu où l'on avoit présenté le vin du festin. Or Haman s'étoit jetté sur le lit sur lequel *étoit* Ester. Et le Roi dit: Feroit-il bien encore violence, en ma présence, à la Reine, dans cette maison? Dès que la parole fut sortie de la bouche du Roi, aussitôt on couvrit la face d'Haman.

9. Et Harbona l'un des Eunuques dit en la présence du Roi: Voilà même le gibet qu'Haman a fait faire pour Mardochée, qui donna ce bon avis pour le Roi, est tout dressé dans la maison d'Haman, haut de cinquante coudées. Et le Roi dit: Pendez-l'y.

10. Et ils pendirent Haman au gibet qu'il avoit préparé pour Mardochée, & la colère du Roi fut appaisée.

REFLEXIONS.

L'On voit dans ce chapitre la chute soudaine d'Haman. Quoi qu'il fût le favori d'Assuérus, Ester l'accusa en présence

présence de ce Monarque, & fit connoitre l'injustice & la cruauté de cet ennemi des Juifs. Haman se sentant coupable, ne pût rien dire pour se justifier; & le Roi étant irrité contre lui, il fut non seulement disgracié, mais même condamné à mort, & attaché avec ignominie au même gibet qu'il avoit fait dresser pour y faire pendre Mardochée. Ce sont ici de nouvelles merveilles, où l'on découvre la providence & la justice de Dieu. On y voit bien sensiblement la vanité des grandeurs humaines; la maniére dont Dieu abaisse & punit les orgueilleux, les calomniateurs, & les hommes sanguinaires & cruels; & le soin particulier qu'il a de son Eglise, & en général des innocens. Enfin, cet exemple montre clairement, que Dieu, qui est juste, punit souvent les méchans, en faisant retomber sur eux le mal qu'ils avoient préparé aux autres.

CHAPITRE VIII.

Le Roi Assuérus donne à Mardochée les biens & les emplois d'Haman; & il fait expédier, à la priére d'Ester, des lettres, par lesquelles il révoqua les ordres qu'il avoit donnés contre les Juifs; & il leur permet de se défendre contre leurs ennemis; ce qui fut pour les Juifs le sujet d'une grande joie.

EN ce même jour-là le Roi Assuérus donna à la Reine Ester la maison d'Haman qui opprimoit les Juifs. Et Mardochée se présenta devant le Roi; car Ester avoit déclaré ce qu'il lui étoit.

2. Et le Roi prit son anneau qu'il avoit fait ôter à Haman, & le donna à Mardochée; & Ester établit Mardochée sur la maison d'Haman.

3. Et Ester continua de parler en la présence du Roi, & se jettant à ses piés elle pleura, & le suplia de faire que la malice d'Haman Agagien, & ce qu'il avoit machiné contre les Juifs, n'eut point d'effet.

4. Et le Roi tendit le sceptre d'or à Ester. Alors Ester se leva, & se tint debout devant le Roi.

5. Et elle dit: Si le Roi le trouve bon, si j'ai trouvé grace devant lui, si la chose semble raisonnable au Roi, & si je lui suis agréable, qu'on écrive pour révoquer les Lettres qui regardoient la machination d'Haman fils d'Hammédatha Agagien, qu'il avoit écrites pour détruire les Juifs qui *sont* dans toutes les provinces du Roi.

6. Car comment pourrois-je voir le mal qui arrivera à mon peuple, & comment pourrois-je voir la destruction de mon parentage?

7. Et le Roi Assuérus dit à la Reine Ester & à Mardochée Juif: Voilà, j'ai donné la maison d'Haman à Ester; on l'a pendu au gibet, par ce qu'il avoit étendu sa main sur les Juifs.

8. Vous donc écrivez au nom du Roi en faveur des Juifs, comme il vous semblera bon, & cachetez *l'écrit* de l'anneau du Roi; car l'écriture, qui est écrite au nom du Roi, & cachetée de l'anneau du Roi, ne se révoque point.

9. Alors, & tout aussi-tôt, au vingt & troisiéme jour du troisiéme mois, qui est le mois de Sivan, les Sécretaires du Roi furent appellés, & on écrivit aux Juifs, comme Mardochée le commanda, & aux Satrapes, aux Gouverneurs, & aux Principaux des provinces, qui *étoient* depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, *savoir* cent vingt & sept provinces, à chaque province selon sa façon d'écrire, & à chaque peuple selon sa langue, & aux Juifs selon leur façon d'écrire, & selon leur langue.

10. On écrivit donc des Lettres au nom du Roi Assuérus, & on *les* cacheta de l'anneau du Roi; puis on les envoya par des courriers, qui étoient montés sur des genets, des mulets, & des jumens.

11. *Savoir* que le Roi avoit permis aux Juifs qui *étoient* dans chaque Cité, de s'assembler, & de se mettre en défense pour leur vie, afin d'exterminer, de tuer, & de détruire toute multitude de quelque peuple & de quelque province *que ce soit*, qui se trouveroit en armes pour les opprimer, *& d'exterminer avec eux leurs* petits enfans & *leurs* femmes, & de piller leurs dépouilles;

12. Et en un même jour, dans toutes les provinces du Roi Assuérus, *savoir* au treiziéme *jour* du douziéme mois qui *est* le mois d'Adar;

13. Les Patentes qui furent écrites portoient, qu'on publieroit l'ordonnance dans chaque province, & qu'on la notifieroit publiquement à tous les peuples, afin que les Juifs fussent prêts en ce jour là, pour se venger de leurs ennemis.

14. *Ainsi* les courriers, qui étoient montés sur des genets & des mulets, partirent, se dépêchant & se hâtant pour l'ordre du Roi; & l'ordonnance fut aussi publiée à Susan Ville capitale.

15. Et Mardochée sortoit de devant le Roi en habit royal, de couleur d'hiacinthe & blanc, avec une grande couronne d'or, & une robe de fin lin & d'écarlate; & la Ville de Susan applaudissoit *aux Juifs* & se réjouïssoit.

16. *Et* il y eut pour les Juifs de la prospérité, de la joie, de la réjouïssance, & de l'honneur.

17. Et dans chaque province, & dans chaque ville, dans les lieux où la parole du Roi & son ordonnance parvint, il y eut *de même* de l'allégresse & de la joie pour les Juifs, des festins & des jours de fêtes; même plusieurs des peuples des pays se faisoient Juifs, parce que la frayeur qu'ils avoient des Juifs les avoit saisis.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à remarquer dans ce chapitre, c'est que non seulement Haman fut puni, & que les Juifs furent garantis du massacre qu'on en devoit faire; mais que Mardochée prit la place d'Haman, & fut élevé aux mêmes honneurs que cet ennemi du Peuple de Dieu; & que même les Juifs furent autorisés à se défendre contre tous ceux qui voudroient leur nuire. La Reine Ester demanda au Roi, que les Juifs eussent la permission de se garantir ainsi en prenant les armes. Cette précaution étoit nécessaire, parce qu'elle prévoyoit qu'après les ordres qu'Haman avoit donnés, les Juifs seroient attaqués en divers endroits; ce qui arriva aussi. Par ce moyen, les allarmes où les Juifs étoient furent dissipées & changées en joie; & cette merveilleuse délivrance servit même à la gloire de Dieu; puis qu'il est remarqué que plusieurs personnes embrassérent alors la Religion des Juifs. Nous voyons ici la vérité de ce qui est dit dans l'Ecriture, *que Dieu éleve les petits de la poussiére, & qu'il les fait seoir sur des Trones de gloire*; nous y remarquons, que si le Seigneur permet que les Justes soient affligés, & s'il semble quelquefois qu'il les ait livrés au pouvoir des méchans, il leur rend la paix & des jours heureux. Ce sont là de puissans motifs à nous confier en Dieu, & à vivre toûjours dans l'innocence, afin que nous ayons aussi toûjours part à sa protection.

CHAPITRE IX.

Les Juifs, ensuite de la permission d'Assuerus, s'assemblent pour se défendre contre leurs ennemis, & en tuent un grand nombre, & cela le propre jour qui avoit été marqué par Haman pour les faire périr eux-mêmes. Ensuite ils celebrent une fête solemnelle; & la Reine Ester & Mardochée ordonnent que ce jour-là seroit célébré à l'avenir, en mémoire d'une si grande délivrance. Cette fête fut appellée, la Fête de Purim.

AU douziéme mois donc, qui *est* le mois d'Adar, au treiziéme jour de ce *mois-là*, auquel la parole du Roi & son ordonnance devoit être exécutée; au jour que les ennemis des Juifs espéroient d'en être les maîtres, le contraire arriva, & les Juifs furent maîtres de ceux qui les haïssoient.

2. Les Juifs s'assemblérent dans leurs villes, par toutes les provinces du Roi Assuérus, pour mettre la main sur ceux qui cherchoient leur mal; & nul ne pût subsister devant eux, parce que la frayeur qu'on avoit d'eux avoit saisi tous les peuples.

3. Et tous les Principaux des provinces, les Satrapes, les Gouverneurs, & ceux qui manioient les affaires du Roi, soûtenoient les Juifs, parce que la crainte qu'ils avoient de Mardochée les avoit saisis.

4. Car Mardochée étoit grand dans la maison du Roi, & le bruit se répandoit par toutes les provinces que ce Mardochée alloit toûjours croissant.

5. Les Juifs donc tuérent tous leurs ennemis à coups d'épée, & en *firent un* grand carnage; de sorte qu'ils disposérent à leur volonté de ceux qui les haïssoient.

6. Même à Susan, ville capitale, les Juifs tuérent & firent périr cinq cents hommes.

7. Ils tuérent aussi Parsçandata, Dalphon, Aspatha,

8. Poratha, Adalja, Aridatha,

9. Parmasçtha, Arisaï, Aridaï, & Vajezatha,

10. Dix fils d'Haman, fils d'Hammedatha, qui opprimoient les Juifs; mais ils ne mirent point leurs mains au pillage.

11. En ce jour-là, on raporta au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Susan ville capitale.

12. Et le Roi dit à la Reine Ester: Dans Susan, ville capitale, les Juifs ont tué & détruit cinq cents hommes, & les dix fils d'Haman: qu'auront-ils fait au reste des provinces du Roi? Toutefois quelle *est* ta demande: & elle te sera ottroyée? Et quelle *est* encore ta priére; & *cela* sera fait?

13. Et Ester *répondit*: Si le Roi le trouve bon, qu'il soit permis encore demain aux Juifs, qui *sont* à Susan, de faire selon ce qu'il avoit été ordonné de faire aujourd'hui, & qu'on pende au gibet les dix fils d'Haman.

14. Et le Roi commanda que cela fût ainsi fait; de sorte que l'ordonnance fut publiée à Susan; & on pendit les dix fils d'Haman.

15. Les Juifs donc qui *étoient* à Susan, s'assemblérent encore au quatorziéme jour du mois d'Adar, & ils tuérent à Susan trois cents hommes; mais ils ne mirent point leurs mains au pillage.

16. Et le reste des Juifs, qui *étoient* dans les provinces du Roi, s'assemblérent & se mirent en défense pour leur vie, & ils eurent du repos de leurs ennemis, & ils tuérent soixante & quinze mille *hommes* de ceux qui les haïssoient; mais ils ne mirent point la main au pillage.

17. *Cela se fit* au treiziéme jour du mois d'Adar; mais au quatorziéme du même *mois*, ils se reposérent, & le célébrérent comme un jour de festin & de joie.

18. Et les Juifs qui *étoient* à Susan, s'assemblérent au treiziéme & quatorziéme jour du même *mois*, mais ils se reposérent au quinziéme, & le célébrérent comme un jour de festin & de joie.

19. C'est pourquoi les Juifs des bourgs & qui habitent dans des villes qui ne sont point fermées de murailles, em-

ploient le quatorziéme du mois d'Adar en joie, en festin, en jour de fête, & à s'envoyer des présens l'un à l'autre.

20. Car Mardochée écrivit ces choses, & *en* envoya les Lettres à tous les Juifs qui *étoient* dans toutes les Provinces du Roi Assuérus, tant près que loin;

21. Leur ordonnant de célébrer le quatorziéme jour du mois d'Adar, & le quinziéme jour du même *mois* chaque année;

22. *Qui étoient* les jours auxquels les Juifs avoient eu du repos de leurs ennemis, & le mois où leur détresse fut changée en joie, & leur deuil en jour de fête; afin qu'ils les célébrassent comme des jours de festin & de joie, & en s'envoyant des présens l'un à l'autre, & *en envoyant* des dons aux pauvres.

23. Et chacun des Juifs se soûmit à faire ce qu'on avoit commencé; & ce que leur avoit écrit Mardochée.

24. Parce qu'Haman fils d'Hamméditha Agagien, qui opprimoit tous les Juifs, avoit machiné contre les Juifs de les détruire, & qu'il avoit jetté Pur, c'est-à-dire le sort, pour les exterminer & les détruire.

25. Mais quand Ester fut venuë devant le Roi, il commanda par Lettres, que la méchante machination qu'*Haman* avoit faite contre les Juifs retombât sur sa tête, & qu'on le pendit lui & ses fils au gibet.

26. C'est pourquoi on appelle ces jours Purim, du nom de Pur. Et suivant toutes les paroles de cette Lettre, & ce qui en étoit résulté, & qui leur étoit arrivé.

27. Les Juifs établirent & se soûmirent, eux & leur postérité, & tous ceux qui se joindroient à eux, à ne manquer pas à célébrer ces deux jours, selon ce qui en avoit été écrit, & dans leur saison, chaque année.

28. Et *ils ordonnérent* que la mémoire de ces jours seroit célébrée & solemnisée dans chaque âge, dans chaque famille, dans chaque province, & dans chaque ville; & qu'on n'aboliroit point ces jours de Purim parmi les Juifs, & que la mémoire de ces jours-là ne s'éfaceroit point en leur postérité.

29. La Reine Ester aussi, fille d'Abihail, avec Mardochée Juif, écrivit tout ce qui étoit requis pour autoriser cette patente de Purim, pour la seconde fois.

30. Et on envoya des Lettres à tous les Juifs, par les cent vingt-sept provinces du Royaume d'Assuérus, avec des paroles de paix & de vérité,

31. Pour établir ces jours-là de Purim dans leurs saisons, comme Mardochée Juif, & la Reine Ester l'avoient ordonné, & comme ils les avoient établis pour eux-mêmes & pour leur postérité, *pour être* des monumens de *leurs* Jeûnes, & de leur cri.

32. Ainsi l'Edit d'Ester autorisa cet Arret-là de Purim; comme il est écrit dans ce livre.

CHAPITRE X.

Le Roi élève Mardochée aux plus grands honneurs; & Mardochée se servit de son crédit pour procurer le bien de sa nation.

PUis le Roi Assuérus imposa un tribut sur le pays, & sur les Isles de la mer.

2. Pour ce qui est de tous les exploits de sa force & de sa puissance, & de la description de la magnificence de Mardochée, de laquelle le Roi l'honora, ces choses ne *sont*-elles pas écrites dans le livre des Croniques des Rois de Mède & de Perse?

3. Car Mardochée le Juif *fut* le second après le Roi Assuérus, & il fut grand parmi les Juifs, & agréable à la multitude de ses fréres, procurant le bien de son peuple, & parlant pour la prospérité de sa race.

REFLEXIONS.

Sur les Chapitres IX. & X.

IL faut faire ces trois considérations sur ces deux derniers chapitres: La prémiére, que si les Juifs firent mourir leurs ennemis, ils le firent justement, non seulement parce qu'ils étoient dans le cas d'une défense juste est nécessaire; mais aussi, parce que le Roi les avoit autorisés à cela, & leur avoit donné le droit de se défendre contre ceux qui les attaqueroient, nonobstant la révocation de l'Edit qu'Haman avoit obtenu contre les Juifs. Parmi ceux que les Juifs tuérent, il y eut des fils d'Haman, qui même furent pendus après leur mort; ce qui fut une marque de la malédiction de Dieu sur la famille de cet homme cruel & sanguinaire. La deuxiéme réflexion regarde la vérité & la certitude de l'histoire qui est contenue dans ce livre d'Ester. Cette certitude paroit par ce qui se lit dans le chapitre dixiéme, que ces choses furent marquées dans les Régistres des Rois des Mèdes & des Perses; mais principalement par l'établissement de la fête de Purim, qui fut ordonnée par Ester & par Mardochée, & qui a toûjours été observée depuis, & l'est encore aujourd'hui par les Juifs. Enfin, ce qui est dit à la fin de ce livre, *que Mardochée fut le second après le Roi Assuérus, qu'il procura le bien de son peuple, & qu'il parla pour la prospérité de sa nation*, fait voir aux Grands & à ceux qui ont du crédit & de l'autorité, que si Dieu les a ainsi élevés, il l'a fait afin qu'ils s'emploient pour soutenir les innocens, pour protéger l'Eglise, & pour procurer l'avancement de la Religion & de la Gloire de Dieu. C'est ici la fin du livre d'Ester, & des livres historiques du Vieux Testament.

LE



LE LIVRE

DE

J O B.



ARGUMENT.

Job a été un homme illustre par sa pieté & par sa patience; il vivoit environ le tems auquel les Enfans d'Israël étoient en Egypte. On voit trois choses dans ce livre: I. Les afflictions de Job. II. Les Entretiens qu'il eut avec ses amis, sur cette question: Si Dieu afflige les gens de bien en ce monde, & si l'adversité est une marque de sa colère? *III. La fin des afflictions de Job, & son rétablissement dans sa prospérité. Ce livre est écrit d'un style figuré; mais il renferme plusieurs belles instructions, & nous devons sur tout y remarquer les sentimens que l'on avoit du tems de Job, sur les principales vérités & sur les plus importans devoirs de la Religion. Au reste, le témoignage que Dieu rend à Job par le Prophète Ezechiel, en le mettant au rang des plus saints Hommes, tels qu'étoient Noé & Daniel, & ce que l'Apôtre St. Jaques dit de lui, confirme la vérité de cette histoire, & nous oblige à considérer avec d'autant plus d'attention ce qui est contenu dans ce Livre.*

CHAPITRE I.

Le prémier chapitre nous apprend trois choses: I. Quelle étoit la pieté & la prospérité de Job. II. Comment Dieu, pour l'éprouver & pour confondre les calomnies de Satan, permit qu'il perdît tous ses biens & ses enfans. III. La résignation avec laquelle il reçût toutes ces afflictions.

IL y avoit un homme au pays de Huts, dont le nom *étoit* Job; & cet homme-là étoit intègre & droit; il craignoit Dieu, & se détournoit du mal.

2. Il lui nâquit sept fils & trois filles.

3. Et il possédoit sept mille brébis, trois mille chameaux, cinq cents couples de bœufs, cinq cents ânesses, & un grand nombre de serviteurs; & cet homme étoit le plus grand de tous les orientaux.

4. Et ses fils alloient les uns chez les autres, & se traitoient chacun à son tour; ils envoyoient convier aussi leurs trois sœurs pour manger & boire avec eux.

5. Puis quand le tour des jours *de leurs* festins étoit achevé, Job envoyoit *vers eux*, & il les purifioit, & se levant de bon matin, il offroit des holocaustes pour chacun d'eux. Car Job disoit: Peut-être que mes enfans auront péché, & qu'ils auront blasphèmé contre Dieu dans leurs cœurs. Et Job en usoit toûjours ainsi.

6. Or il arriva un jour, que les enfans de Dieu vinrent se présenter devant l'Eternel, & Satan aussi entra parmi eux.

7. Alors l'Eternel dit à Satan: D'où viens-tu? Et Satan répondit à l'Eternel, disant: *Je viens* de courir çà & là par la terre, & de m'y promener.

8. Et l'Eternel lui dit: N'as-tu point considéré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre; *cet* homme intègre & droit, qui craint Dieu & qui se détourne du mal?

9. Et Satan répondit à l'Eternel, disant: Est-ce en vain que Job craint Dieu?

10. Ne l'as-tu pas environné *de biens* de toutes parts, & sa maison, & tout ce qui lui appartient? Tu as béni l'œu-

vre de ses mains, & son bétail a fort multiplié sur la terre.
11. Mais éten maintenant ta main, & touche tout ce qui lui appartient, & *tu verras* s'il ne te maudit pas en face.
12. Et l'Eternel dit à Satan: Voilà, tout ce qui lui appartient *est* en ton pouvoir; mais ne mets point la main sur lui. Et Satan sortit de devant la face de l'Eternel.
13. Il arriva donc un jour, comme les fils & les filles *de Job* mangeoient & bûvoient dans la maison de leur frére aîné;
14. Qu'un messager vint à Job, & lui dit: Les bœufs labouroient, & les ânesses paissoient auprès;
15. Et ceux de Scéba se sont jettés dessus, & les ont pris, & ils ont passé les serviteurs au fil de l'épée; & je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.
16. Cet homme parloit encore, lors qu'un autre vint, & dit: Le feu de Dieu est tombé des cieux, & il a brûlé les brébis, & les serviteurs, & les a consumés; & je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.
17. Cet homme parloit encore, lors qu'un autre vint, & dit: Les Caldéens rangés en trois bandes se sont jettés sur les chameaux, & les ont pris, & ils ont passé les serviteurs au fil de l'épée; & je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.
18. Cet homme parloit encore, lors qu'un autre vint, & dit: Tes fils & tes filles mangeoient & bûvoient dans la maison de leur frére aîné;
19. Et voici, un grand vent s'est levé au delà du désert, qui a donné contre les quatre coins de la maison, *si fortement* qu'elle est tombée sur ces jeunes gens, & ils sont morts; & je suis échappé moi seul pour te *le* rapporter.
20. Alors Job se leva, il déchira son manteau, & tondit sa tête, & se jettant par terre il se prosterna *devant Dieu*;
21. Et il dit: Je suis sorti nud du ventre de ma mére, & j'y retournerai nud: L'Eternel l'avoit donné, l'Eternel l'a ôté; que le nom de l'Eternel soit béni!
22. Dans toutes ces choses Job ne pécha point, & il n'attribua rien de malconvenable à Dieu.

REFLEXIONS.

LA prémiére réflexion qu'il faut faire sur ce chapitre, regarde la grande piété de Job. Nous en avons une preuve convainquante dans le témoignage que Dieu lui rend, en disant que c'étoit un homme intègre & droit; qu'il craignoit le Seigneur, qu'il se détournoit du mal, & qu'il n'avoit pas son égal sur la terre à cet égard. Sa piété paroit aussi dans le soin qu'il avoit de faire des priéres & des sacrifices pour ses enfans. On peut voir par là, qu'il y a eu, dans les siécles les plus éloignés, des personnes douées d'une grande piété; & que le devoir des péres est de prier pour leurs enfans, & de faire régner la crainte de Dieu dans leurs familles. La seconde réflexion concerne les grandes richesses & la prospérité de Job, & le changement qui arriva dans son état. Il étoit l'homme le plus riche des pays où il habitoit; mais il perdit tout à la fois ses biens, ses enfans, & tout ce qu'il avoit de plus cher; & il se vit réduit dans l'état le plus déplorable. C'est là un exemple bien remarquable, qui nous apprend que les gens de bien jouissent quelquefois de la prospérité & des avantages de cette vie, mais que Dieu les en prive aussi, & leur envoie de grandes adversités; & qu'ainsi les afflictions ne sont pas toûjours une preuve de la colère de Dieu. III. Ce que Dieu dit à Satan marque ces deux choses: l'une, que le Diable & les hommes ne peuvent nuire aux enfans de Dieu qu'autant que Dieu le leur permet; & l'autre, que quand Dieu expose ses enfans à la souffrance & aux tentations, il le fait afin d'éprouver & de manifester leur foi & leur piété. Enfin, l'on doit faire une attention particuliére à la maniére dont Job reçut toutes ces adversités; il fit paroitre une résignation & une constance admirable au milieu de ses malheurs, & il bénit même Dieu dans ce triste état. C'est ainsi que nous devons glorifier Dieu par nôtre patience; recevoir sans murmurer toutes les afflictions qu'il nous dispense, quelque rudes qu'elles soient; le bénir dans l'adversité, aussi bien que dans la prospérité, & dire en toutes choses: *Le Seigneur l'avoit donné; le Seigneur l'a ôté; que le nom du Seigneur soit béni!*

CHAPITRE II.

Dieu permet à Satan, qui continuoit a accuser Job, de le frapper d'une maladie fâcheuse & tres-douloureuse. II. Job reçoit cette nouvelle épreuve avec constance, & il reprend sa femme de ce qu'elle le sollicitoit au murmure. III. Les amis de Job viennent le visiter.

IL arriva *encore* un jour, que les enfans de Dieu étant venus pour se présenter devant l'Eternel, & Satan aussi étant entré parmi eux, pour se présenter devant l'Eternel;
2. L'Eternel dit à Satan: D'où viens-tu? Et Satan répondit à l'Eternel: Je viens de courir çà & là par la terre, & de m'y promener.
3. Et l'Eternel dit à Satan: N'as-tu point consideré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre; *cet homme* intègre & droit, qui craint Dieu, & qui se détourne du mal? *Tu vois comme* il garde encore son integrité; & *cependant* tu m'as incité contre lui pour l'engloutir sans sujet.

4. Et Satan répondit à l'Eternel: Chacun donnera peau pour peau, & tout ce qu'il a pour sa vie.
5. Mais éten maintenant ta main, & touche ses os & sa chair, *& tu verras* s'il ne te maudit pas en face.
6. Et l'Eternel dit à Satan: Voici il *est* en ta puissance; pren seulement garde *de toucher* à sa vie.
7. Ainsi Satan sortit de devant l'Eternel, & frappa Job d'un ulcère malin, depuis la plante du pié jusqu'au sommet de la tête.
8. Et il prit un morceau de pot de terre pour se gratter, & il étoit assis dans la cendre.
9. Et sa femme lui dit: Tu conserveras encore ton intégrité! Béni Dieu, & meurs.
10. Et il lui *répondit*: Tu parles comme une femme impie. Quoi? Nous recevrons les biens de la *main* de Dieu, & nous n'en recevrons point les maux! Dans toutes ces choses Job ne pécha point par ses lèvres.
11. Or trois des intimes amis de Job, Eliphaz Témanite, Bildad Schuhite, & Tsophar Nahamathite, ayant apris tous les maux qui lui étoient arrivés, partirent chacun du lieu où ils étoient, & convinrent ensemble d'un jour, pour venir s'affliger avec lui & pour le consoler.
12. *Ces amis* levant de loin leurs yeux ne le reconnurent point, & élevant leur voix ils pleurérent, & déchirérent chacun leur manteau, & répandirent de la poudre sur leurs têtes, *en la jettant en l'air* vers les cieux.
13. Et ils s'affirent à terre avec lui pendant sept jours & sept nuits; & nul d'eux ne lui dit aucune parole; car ils voyoient que sa douleur étoit fort grande.

REFLEXIONS.

VOici ce qu'il y a à considérer sur les trois parties de ce chapitre: I. Que Dieu, pour confondre Satan, & pour manifester pleinement la sincere pieté de Job, permit à Satan de frapper ce saint homme d'une maladie étrange & très-douloureuse, après qu'il eût perdu son bien & ses enfans. Dieu envoie souvent à ceux qu'il aime le plus, les maux les plus rudes & des afflictions de toutes les sortes; mais il le fait pour les éprouver, & pour leur donner occasion de lui marquer tant mieux la sincerité de leur attachement. Dans la seconde partie du chapitre, il y a à remarquer d'un côté, le procédé de la femme de Job, qui, au lieu de le consoler & de l'encourager, le follicitoit à murmurer contre Dieu & à le maudire; & de l'autre, la merveilleuse constance de Job, qui conserva toûjours son intégrité, & qui dit à sa femme: *Quoi? Nous recevrions les biens de la main de* Dieu, *& nous n'en recevrions pas les maux?* Il faut penser là-dessus, que les personnes qui sont unies par le mariage, ou autrement, commettent un très-grand péché, quand elles ne s'édifient pas les unes les autres, & qu'elles ne s'exhortent pas mutuellement à la pieté; & que lors qu'il plait à Dieu de nous affliger, nous devons acquiescer humblement à sa volonté, & recevoir de sa main tout ce qu'il nous dispense; les maux ne procédant pas moins de lui, & ne nous étant pas moins utiles que les biens. III. L'exemple des trois Amis de Job, qui vinrent le visiter dans son adversité, nous apprend à nous intèresser pour les personnes affligées, &, comme le dit St. Paul, *à pleurer avec ceux qui pleurent*, & à les consoler par toutes sortes de moyens.

CHAPITRE III.

Job pressé de ses maux, maudit le jour de sa naissance; il souhaite la mort, & il se plaint de ce que Dieu l'avoit laissé vivre, pour endurer tant d'afflictions.

APrès cela Job ouvrit sa bouche, & maudit son jour.
2. Et prenant la parole il dit:
3. Que le jour auquel je nâquis périsse, & la nuit en laquelle il fut dit, Un homme est né!
4. Que ce jour-là *ne* soit *que* ténèbres; que Dieu ne le recherche point d'enhaut, & qu'il ne soit point éclairé de la lumiére!
5. Que les ténèbres & l'ombre de la mort rendent *ce jour* souillé; que les nuées *obscures* demeurent sur lui; qu'on l'ait en horreur comme un jour d'amertume!
6. Que l'obscurité couvre cette nuit-là, qu'on ne la mette pas parmi les jours de l'année, & qu'elle ne soit point comptée dans les mois.
7. Que cette nuit-là soit solitaire, & qu'on ne s'y réjouisse point.
8. Que ceux qui maudissent les jours, & ceux qui sont *toujours* prêts à renouveller leur deuil, la maudissent.
9. Que les étoiles de son crépuscule soient obscurcies; qu'elle attende la lumiére, mais qu'il n'y *en ait* point, & qu'elle ne voie point les rayons de l'aurore,
10. Parce qu'elle n'a pas fermé le ventre qui m'a porté, & qu'elle n'a point caché à mes yeux le tourment *qui m'accable*.
11. Que ne suis-je mort dès la matrice! Que ne suis-je expiré aussi-tôt que je suis sorti du ventre *de ma mére!*
12. Pourquoi m'a-t-on reçu sur les genoux? Et pourquoi m'a-t-on présenté des mammelles, afin que je les suçasse?
13. Car maintenant je serois couché dans

dans le tombeau & je me reposerois ; je dormirois ; dès lors j'aurois été en repos,

14. Avec les Rois & les Gouverneurs de la terre, qui se bâtissent des solitudes ;

15. Ou avec les Princes qui avoient de l'or, & qui avoient rempli leurs maisons d'argent.

16. Ou pourquoi n'ai-je pas été comme un avorton caché ; comme les petits enfans qui n'ont jamais vû la lumiére ?

17. C'est là que les méchans ne tourmentent plus personne, & que ceux qui ont perdu leur force se reposent.

18. C'est là que ceux qui avoient été liés ensemble jouissent du repos, & n'entendent plus la voix de l'exacteur.

19. Le petit & le grand sont-là ; & l'esclave n'est plus là sujet à son maitre.

20. Pouquoi la lumiére est elle donnée au misérable, & la vie à ceux qui ont le cœur outré ;

21. Qui attendent la mort, & elle ne vient point, & qui la recherchent plus que les trésors ;

22. Qui seroient ravis de joie, & qui auroient de grands transports s'ils avoient trouvé le sépulcre ?

23. *Pourquoi la lumiére* est elle donnée à l'homme auquel le chemin est caché, & que Dieu a couvert de tous côtés de ténèbres ?

24. Car je soûpire avant que de manger, & mes cris coulent comme des eaux.

25. Parce que ce que je craignois le plus m'est arrivé, & ce que j'appréhendois est tombé sur moi.

26. Je n'ai point eu de paix, je n'ai point eu de repos, ni de calme ; & le trouble est venu sur moi.

REFLEXIONS.

IL faut regarder les plaintes que Job fait dans ce chapitre, comme un effet de la violence de ses maux, & c'est ici une de ces infirmités qui peuvent se rencontrer dans les personnes même qui ont une sincère pieté ; ce qui nous avertit que la foiblesse de la chair est grande, & qu'ainsi nous devons prendre garde qu'elle ne nous porte à l'impatience & au murmure. Job disoit qu'il vaudroit mieux pour lui n'être jamais né, ou être mort avant son adversité ; mais il disoit cela dans les mouvemens de sa douleur : Car il n'ignoroit pas que si Dieu laisse vivre certaines personnes dans d'extrêmes souffrances, on ne doit pas croire que ces gens-là fussent plus heureux d'être morts. Il savoit, & il le reconnoit dans ce livre, que Dieu est infiniment bon & parfaitement sage, qu'il ne fait rien que pour de bonnes raisons prises de nôtre propre bien, & que l'état où il nous met est toûjours celui qui nous convient le mieux. Nous devons donc nous soûmettre avec résignation & avec joie à tout ce qu'il lui plait de nous dispenser ; sur tout, puis qu'au lieu de nous traiter avec trop de sévérité, il ne nous punit pas selon que nos péchés le méritent. Et si nôtre foiblesse nous pousse aux murmures, & que nous ne découvrions pas d'abord les raisons de la conduite de Dieu envers nous, il faut réprimer ces mouvemens d'impatience, & porter nôtre croix tout autant de tems qu'il plaira à Dieu, en attendant qu'il mette fin à nos maux.

CHAPITRE IV.

Eliphaz, le prémier des Amis de Job, le reprend de ce qu'il s'abandonnoit aux murmures, lui qui avoit exhorté autrefois les affligés à la patience. Il lui répréfente que Dieu afflige les méchans & non les gens de bien. Il rapporte une vision qu'il avoit euë, par laquelle Dieu lui avoit fait connoitre quelle étoit sa Justice, & quel est le néant & la corruption de l'homme. Par ce discours, Eliphaz vouloit faire comprendre à Job, que c'étoit à cause de ses péchés que Dieu l'affligeoit ; que la piété qu'il avoit fait paroitre pendant sa prospérité n'étoit pas sincère ; & qu'il ne connoissoit pas bien son néant & son indignité.

ALors Eliphaz Témanite prit la parole & dit :

2. Si nous entreprenons de te parler, te fâcheras-tu ? Mais qui pourroit retenir ses paroles ?

3. Voilà, tu en as *toi-même* instruit plusieurs, & tu as soutenu les mains qui étoient affoiblies.

4. Tes paroles ont redressé ceux qui chanceloient, & tu as affermi les genoux qui plioient.

5. Et maintenant que *ceci* t'est arrivé, tu perds courage ; *le mal* t'a atteint, & tu ès *tout* éperdu.

6. Ta pieté n'a-t-elle pas été ton espérance, & l'intégrité de tes voies n'a-t-elle pas été ton attente ?

7. Rappelle en ta mémoire, je te prie, qui est l'innocent qui ait jamais péri : Et où est-ce que les *hommes* droits ont été exterminés ?

8. J'ai toûjours vû que ceux qui labourent l'iniquité, & qui sèment l'outrage, les moissonnent.

9. Ils périssent par le soufle de Dieu, & ils sont consumés par le vent de sa colère.

10. Le rugissement du lion, & le cri du grand lion cesse ; les dents des lionceaux sont arrachées.

11. Le lion périt faute de proie, & les petits du vieux lion ont été écartés.

12. Pour

12. Pour moi, une parole m'a *été adressée* en secret, & mon oreille en a entendu quelque peu :
13. Pendant les pensées diverses des visions de la nuit, quand un profond sommeil assoupit les hommes,
14. Une frayeur & un tremblement me saisit, qui pénétra tous mes os.
15. Un esprit passa devant moi, qui me fit hérisser les cheveux.
16. *Et il* se tint là, mais je ne connus point son visage; une figure *d'homme étoit* devant mes yeux, & j'entendis une voix basse *qui disoit :*
17. L'homme sera-t-il plus juste que Dieu ? L'homme sera-t-il plus pur que celui qui l'a créé ?
18. Voici il ne s'assure point sur ses serviteurs, & il met de la lumiére dans ses Anges :
19. Combien plus ceux qui demeurent dans des maisons d'argille, dont le fondement est dans la poudre, seront-ils consumés à la rencontre d'un vermisseau ?
20. Ils sont détruits du matin au soir, sans qu'on y prenne garde, & ils périssent pour toûjours.
21. L'excellence *qui étoit* en eux n'est-elle pas passée ? Ils meurent sans avoir été sages.

REFLEXIONS.

La principale réflexion qu'il faut faire sur ce discours d'Eliphaz, c'est que quoi qu'en général il soit vrai que les innoçens ne périssent jamais, & que Dieu afflige les hommes à cause de leurs péchés; Eliphaz avoit pourtant tort de conclure de là, que la vertu de Job n'avoit pas été sincère. La raison en est, que Dieu envoie aussi des maux aux gens de bien. Ainsi ce seroit un jugement bien téméraire & tout-à-fait précipité, de croire que ceux que Dieu afflige sont des impies ou des hypocrites, par cela seulement qu'ils sont affligés. La pieté & la justice veulent, au contraire, qu'on juge d'eux charitablement ; sur tout quand leur vie a été innocente, comme celle de Job l'avoit été. La vision qu'Eliphaz rapporte ici, est très-remarquable & pleine d'instruction. Dieu se révéloit souvent aux hommes de ce tems-là par des apparitions, par des songes, & en leur faisant entendre sa voix. Ce fut ainsi qu'il se révéla à Eliphaz, pour lui apprendre que Dieu est parfaitement juste dans toutes ses œuvres; & que l'homme doit reconnoitre qu'il n'est devant lui qu'une créature infirme & corrompue.

CHAPITRE V.

Eliphaz parle des jugemens de Dieu sur les méchans & sur leur postérité. Il dit de très-belles choses, pour montrer quelle est la puissance, la justice, & la bonté du Seigneur ; & en particulier, comment il a accoutumé de confondre les méchans, & de délivrer les justes. Il parle de l'utilité des châtimens de Dieu ; il exhorte Job à profiter de ceux que Dieu lui envoyoit, & à reconnoitre ses péchés ; & il lui fait espérer, que par ce moyen il seroit délivré de ses maux, & rétabli dans son prémier état.

Crie maintenant : Y aura-t-il quelqu'un qui te réponde ? Et à qui d'entre les Saints t'adresseras-tu ?
2. Certainement la colère tuë l'insensé, & le dépit fait mourir celui qui est destitué de sens.
3. J'ai vû l'insensé qui jettoit des racines, mais j'ai aussi-tôt maudit sa demeure.
4. Ses enfans, bien loin de trouver leur sureté, sont écrasés à la porte, sans qu'il *y ait* personne qui *les* délivre.
5. L'affamé dévore la moisson *de cet homme*, l'enlevant même d'entre les épines, & le voleur engloutit ses biens.
6. Car le tourment ne sort point de la poudre, & le travail ne germe point de la terre.
7. Bien que l'homme naisse pour le travail, comme les étincelles s'élèvent pour voler.
8. Certainement j'aurois recours au *Dieu* fort ;
9. Qui fait des choses si grandes qu'on ne les peut sonder, *& qui fait* tant de choses merveilleuses qu'on ne les peut compter :
10. Qui répand la pluye sur la face de la terre, & qui envoie les eaux sur les campagnes :
11. Qui élève ceux qui étoient abaissés, & qui fait que ceux qui étoient dans l'affliction sont élevés & délivrés.
12. Il dissipe les projets des *hommes* rusés, ensorte qu'ils ne viennent point à bout de leurs desseins.
13. Il surprend les sages dans leur ruse, & le conseil des pervers est renversé.
14. Au milieu du jour ils rencontrent les ténèbres, & ils marchent à tâtons en plein midi, comme dans la nuit.
15. Mais il délivre le pauvre de *leur* épée, de leur bouche, & de la main de l'homme puissant.
16. Ainsi le pauvre remporte ce qu'il a espéré ; mais le méchant a la bouche fermée.
17. Voici, O qu'heureux est l'homme que Dieu châtie. Ne rejette donc point le châtiment du Tout-puissant.
18. Car *c'est* lui *qui* fait la plaie, & *qui* la bande ; il blesse, & ses mains guérissent.
19. Il te délivrera dans six afflictions, & à la septiéme le mal ne te touchera point.

20. Dans

20. Dans un tems de famine il te garantira de la mort, & de l'épée en tems de guerre.

21. Tu seras à couvert du fléau de la langue, & tu n'auras point peur de la désolation quand elle arrivera.

22. Tu riras durant la désolation & la famine; & tu n'auras point peur des bêtes de la terre.

23. Tu auras même la paix avec les pierres des champs, & tu seras en paix avec les bêtes sauvages.

24. Tu verras la prospérité dans ta tente, & tu prendras soin de ta demeure, & tu ne pécheras point.

25. Tu verras ta postérité s'augmenter, & tes descendans *croître* comme l'herbe de la terre.

26. Tu entreras vieux au sépulcre, comme un monceau de gerbes qu'on serre en sa saison.

27. Voilà, nous avons examiné la chose, & elle est comme *nous te le disons*. Ecoute-le, & considère-le pour ton bien.

REFLEXIONS.

LES instructions que nous avons ici, sont les suivantes: I. Que bien que les méchans soient dans la prospérité, le jugement de Dieu les poursuit, & que leur bonheur n'est pas de durée. Ce qu'Eliphaz dit ici sur ce sujet est très-vrai, mais l'application qu'il en fait à Job n'est pas juste. II. Que Dieu dont la puissance & la sagesse sont sans bornes, dispense tous les événemens, & en particulier tout ce qui arrive aux hommes, avec une parfaite justice, & une grande bonté; en sorte que tôt ou tard les méchans sont confondus, & les justes délivrés; c'est ce que l'expérience confirme tous les jours, & ce qui doit aussi nous détourner du mal, & nous engager à mettre toute nôtre confiance en Dieu seul. La troisiéme instruction est, que c'est un grand bonheur pour les hommes d'être châtiés, & qu'ainsi il faut se soumettre avec joie à l'affliction. Eliphaz marque cela par ces belles paroles: *O qu'heureux est l'homme que Dieu châtie! Ne rejette donc point le châtiment du Tout-puissant; car c'est lui qui fait la plaie & qui la bande; il blesse & ses mains guérissent.* Il suit de là, que le parti que nous devons prendre dans nos maux, c'est de nous humilier devant Dieu, de profiter de ses châtimens, & d'avoir recours à lui. Ceux qui le font, peuvent s'assurer, comme cela est dit à la fin de ce chapitre, que Dieu les délivrera de leurs souffrances, & des dangers auxquels ils sont exposés, & qu'il les comblera de ses faveurs, après les avoir éprouvés par l'affliction.

CHAPITRE VI.

Job répond dans ce chapitre au discours d'Eliphaz, & il fait deux choses: I. Il justifie ses plaintes, par la violence des maux qu'il enduroit, & il continue à souhaiter la mort. II. Il se plaint de ses Amis, qui au lieu de le consoler, l'accabloient par leurs reproches.

MAis Job répondit & dit:

2. Plût à Dieu que ce qui m'afflige fût bien pesé, & que ma calamité fut mise dans une balance!

3. Car elle se trouveroit plus pesante que le sable de la mer; c'est pourquoi les paroles me manquent.

4. Car les flèches du Tout-Puissant *sont* en moi; mon esprit en suce le venin; les frayeurs de Dieu se rangent en bataille contre moi.

5. L'âne sauvage crie-t-il auprès de l'herbe, & le bœuf mugit-il auprès de son fourrage?

6. Mange-t-on sans sel ce qui est fade? Trouve-t-on du gout dans le blanc d'un œuf?

7. Ce que mon ame refusoit de toucher, est devenu pour moi comme un pain de langueur.

8. Plût à Dieu que ce que je demande m'arrivât, & que Dieu me donnât ce que j'attens!

9. Que Dieu voûlut me réduire en poudre, & laisser aller sa main pour m'achever!

10. Mais j'ai pourtant cette consolation, (bien que la douleur me consume, & qu'elle ne m'épargne point) que je n'ai point caché les paroles du Dieu Saint.

11. Quelle *est* ma force, que je puisse espérer; & quelle *est* ma fin, que je prolonge ma vie?

12. Ma force *est*-elle une force de pierre, & ma chair *est*-elle d'acier?

13. N'est-il pas *vrai* que je ne *trouve* plus de secours en moi, & que toute ressource m'est ôtée?

14. Celui qui n'en peut plus devroit avoir des faveurs de son intime ami; mais il a abandonné la crainte du Tout-Puissant.

15. Mes amis m'ont manqué comme un torrent, & comme le cours impétueux des torrens *qui* passent;

16. Qui tarissent par la gelée, & sur lesquels la neige s'amasse;

17. Et qui, lors que la chaleur vient, manquent; & quand ils sentent la chaleur, ils disparoissent & *s'écoulent* de leur lieu;

18. Qui serpentant çà & là par les chemins, se réduisent à rien & se perdent.

19. Les troupes des voyageurs de Téma y pensoient; ceux qui vont à Scéba, s'y attendoient.

20. *Mais* ils sont honteux d'avoir espéré; ils étoient allés jusques là, & ils en ont rougi.

21. Maintenant vous ne me servez de rien.

rien. Vous avez vû *ma* calamité, & vous en avez eu horreur.

22. Est-ce que je vous ai dit: Apportez-moi, & faites-moi des présens de vôtre bien?

23. Et délivrez-moi de la main de l'ennemi, & rachetez-moi de la main des puissans?

24. Enseignez-moi, & je me tairai, & faites-moi entendre en quoi j'ai tort.

25. O que des paroles de vérité ont de force! mais à quoi *sert* vôtre censure?

26. N'avez-vous donc des paroles *que* pour me reprendre? Et les discours d'un homme qui n'a plus d'espérance ne font-ils que du vent?

27. Vous-vous jetteriez même sur un orphelin, puisque vous vous efforcez d'accabler vôtre intime ami.

28. Maintenant donc, jettez, je vous prie, les yeux sur moi; & *voyez* si je mens en vôtre présence.

29. Revenez à vous-mêmes, je vous prie, & qu'il n'y ait point d'injustice; revenez, car le droit est de mon côté.

30. Y a-t-il de l'iniquité dans mes discours? Et mon palais ne fait-il pas discerner *mes* malheurs?

REFLEXIONS.

JOB continue à répréfenter la rigueur de ses maux & il veut justifier par là les plaintes auxquelles il s'étoit laissé aller. Nous devons penser sur cela, que non seulement il peut arriver aux personnes que Dieu aime, & qui le craignent, de se voir dans un état tout-à-fait déplorable, & d'être accablés de souffrances & de douleurs; mais que dans cet état l'infirmité humaine peut les jetter dans l'impatience. Quoi que ce soient là de ces foiblesses que Dieu pardonne à ses enfans, il faut pourtant tâcher de les surmonter & ne jamais se plaindre trop amérement quand nous sommes affligés. II. Pour ce qui est des plaintes que Job fait d'Eliphaz & de ses Amis, elles étoient justes; puis qu'au lieu de le consoler, ils venoient lui faire des reproches, & jugeoient de lui d'une maniére si peu charitable. Cela nous avertit de faire toûjours des jugemens favorables des personnes affligées, principalement quand ce sont des gens qui ont eu de la pieté; de ne pas augmenter leur douleur, par des sentimens contraires à la charité, mais de nous conduire plûtôt à leur égard avec bonté & compassion, & de tâcher d'adoucir l'amertume de leurs maux, & de les consoler par toutes sortes de moyens.

CHAPITRE VII.

Job décrit les miséres de la vie humaine, & en particulier la violence des maux qu'il enduroit. Il prie Dieu d'avoir pitié de lui, & d'épargner sa foiblesse; il lui expose son trouble & ses frayeurs, & il implore sa miséricorde & le pardon de ses péchés.

N'Y a-t-il pas comme une guerre ordonnée aux mortels sur la terre; & leurs jours ne sont-ils pas comme les jours d'un mercenaire?

2. Comme un serviteur ne soupire qu'après l'ombre, & comme un ouvrier attend son salaire;

3. Ainsi on m'a donné pour mon partage des mois qui ne m'apportent rien; & on m'a ordonné des nuits de travail.

4. Si je suis couché, je dis: Quand me leverai-je, & *quand* est-ce que la nuit aura achevé sa mesure? & je m'inquiéte cruellement jusqu'au point du jour.

5. Ma chair est couverte de vers & de mottes de poudre; ma peau se crévasse & se dissout.

6. Mes jours ont passé plus legérement que la navette d'un tisseran, & ils se consument sans espérance.

7. Souvien-toi, *Eternel*, que ma vie est un vent, & que mon œil ne reverra plus le bien.

8. L'œil de ceux qui me regardent ne me verra plus; tes yeux *seront* sur moi, & je ne *serai* plus.

9. *Comme* la nuée se dissipe & s'en va, ainsi celui qui descend au sépulcre ne remontera plus.

10. Il ne reviendra plus dans sa maison, & le lieu *où il étoit* ne le connoîtra plus.

11. C'est pourquoi je ne retiendrai point ma bouche; je parlerai dans l'affliction de mon esprit, & je m'entretiendrai dans l'amertume de mon cœur.

12. Suis-je une mer, ou quelque grand poisson, que tu m'aies ainsi resserré?

13. Quand je dis: Mon lit me soulagera; ma couche emportera *quelque chose* de ma plainte;

14. Alors tu m'étonnes par des songes, & tu me troubles par des visions.

15. C'est pourquoi je choisirois d'être emporté par une mort violente, & de mourir, plûtôt que de subsister *comme je suis*.

16. Je suis ennuyé *de la vie*, & *je* ne vivrai pas toûjours. Retire-toi de moi, car mes jours *ne sont que* vanité.

17. Qu'est-ce que de l'homme mortel que tu en fasses un si grand cas, & que tu penses à lui?

18. Que tu le châties chaque matin, & que tu l'éprouves à tout moment?

19. Jusques à quand différeras-tu de te retirer de moi, & ne me permettras-tu point d'avaler ma salive?

20. J'ai péché: Que te ferai-je, Conservateur des hommes? Pourquoi m'as-tu mis pour t'être en bute, & pour m'être à charge à moi-même?

21. Et pourquoi n'ôtes-tu pas mon péché, & ne fais-tu pas passer mon iniquité?

té ? Car je vai m'endormir maintenant dans la poussiére ; & si tu me cherches le matin, je ne *serai* plus.

REFLEXIONS.

NOus avons à remarquer dans ce chapitre, quelle est la vanité & la briéveté de la vie humaine, & à combien de misères l'homme est sujet en ce monde. Job nous met cette vérité devant les yeux, en disant : *Qu'il y a comme une guerre qui est ordonnée aux mortels sur la terre* ; & c'est ce qu'il nous fait voir par son exemple & par la rigueur de ses souffrances. Puisque telle est nôtre condition, & que Job, cet homme si saint & si agréable à Dieu, a été traité de la sorte, nous ne devons pas nous attacher aux choses d'ici bas, ni être surpris si Dieu nous fait passer par diverses afflictions. Considérons plûtôt que Dieu fait tout avec bonté & avec sagesse ; qu'il nous envoie les maux pour nous faire sentir la vanité de cette vie, & pour nous détacher de ce monde : Qu'ainsi nous devons nous soumettre humblement à sa volonté, reconnoître nôtre néant & nos péchés, le prier d'avoir égard à notre foiblesse, & de nous pardonner ; & lui dire dans cette vuë avec Job : *Qu'est-ce que de l'homme mortel, que tu en fasses un si grand cas, & que tu penses à lui ? J'ai péché : Que te ferai-je, Conservateur des hommes ? Veuille ôter mon péché, & faire passer mon iniquité !*

CHAPITRE VIII.

Bildad, le second des Amis de Job, condamne ses plaintes. Il dit, que Dieu étant juste, le malheur de Job & celui de ses enfans étoit la peine de leurs péchés. Il prouve par l'expérience de tous les tems, que Dieu a accoutumé de punir les méchans & les hypocrites, & de bénir au contraire les gens de bien. Par là Bildad veut obliger Job à reconnoître qu'il s'étoit attiré par ses péchés les maux qu'il souffroit.

ALors Bildad Scuhite prit la parole & dit :

2. Jusques à quand parleras-tu ainsi, & les paroles de ta bouche seront-*elles* comme un vent impétueux ?

3. Le *Dieu* Fort renverseroit-il l'équité ; & le Tout-Puissant renverseroit-il la justice ?

4. Si tes enfans ont péché contre lui, il les a aussi livrés à leur péché.

5. *Mais* si tu recherches le *Dieu* Fort dès le matin, & que tu demandes grace au Tout-Puissant :

6. Si tu *es* pur & droit, certainement il se réveillera pour toi, & il fera régner la paix dans l'habitation de ta justice.

7. Et si ton commencement a été pétit, ta derniére condition sera beaucoup plus grande.

8. Car, je te prie, interroge les races précédentes, & aplique-toi à t'informer avec soin de leurs péres.

9. Car pour nous, nous *ne sommes* que de hier, & nous ne savons rien ; parce que nos jours *sont* sur la terre comme une ombre.

10. *Mais* ceux-là ne t'enseigneront-ils pas, ne te parleront-ils pas, & ne tireront-ils pas ces discours de leur cœur ?

11. Le jonc montera-t-il sans le limon ? L'herbe des marêts croîtra-t-elle sans eau ?

12. Ne flétrira-t-elle pas même avant toutes les herbes, bien qu'elle soit encore dans sa verdure, & qu'on ne la cueille point ?

13. Il en sera ainsi des voies de tous ceux qui oublient le *Dieu* Fort, & l'attente de l'hypocrite périra.

14. Son espérance sera frustrée, & sa confiance *sera* comme une maison d'araignée.

15. Il s'appuiera sur sa maison, mais elle n'aura point de fermeté ; il pensera l'affermir, mais elle ne subsistera point.

16. Mais le juste est plein de vigueur, *comme une plante* exposée au soleil, & ses jets poussent par dessus son jardin.

17. Ses racines s'entrelassent près des sources, & elles embrassent les pierres des bâtimens.

18. Fera-t-on qu'il ne soit plus en sa place, & que *le lieu où il étoit* ne le reconnoisse plus, & qu'il dise : Je ne t'ai point connu ?

19. Voilà la joie *qu'il reçoit* de sa conduite, & même il en germera d'autres de la poussiére après lui.

20. Voilà, le *Dieu* Fort ne rejette point l'homme qui vit dans l'intégrité ; & il ne soûtient point la main des méchans.

21. Ainsi il remplira ta bouche de joie, & tes lèvres de chants d'allégresse.

22. Ceux qui te haïssent seront couverts de honte, & la maison des méchans ne subsistera plus.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut apprendre de ce chapitre, c'est, I. que Dieu est juste & sage dans ce qu'il dispense aux hommes ; qu'il ne leur fait aucun tort lors qu'il les afflige, & qu'ils n'ont aucun sujet de se plaindre de lui. II. Que Dieu s'appaise envers ceux qui le recherchent, qui lui demandent grace, & qui s'adonnent à l'intégrité & à la droiture. III. Qu'on a vû de tout tems les impies & les hypocrites éprouver sa colère, & être frustrés de leur attente. Ce sont là des vérités certaines, & des instructions que nous devons bien retenir, & qui sont très-propres pour nous faire vivre dans la crainte de Dieu, & pour nous soûtenir dans l'adversité. Cependant il ne faut pas croire que les justes ne soient jamais affligés ; & quoi que

que ce que Bildad établit dans ce chapitre soit véritable, il faisoit pourtant un jugement faux & précipité, en disant, que Job n'étoit pas agréable à Dieu, parce qu'il étoit dans l'adversité. Dieu expose souvent les gens de bien à de très-grands maux, pour les éprouver, & pour les faire servir d'éxemple aux autres ; mais quoi qu'il puisse leur arriver, ce que Bildad dit est toûjours vrai : *Que le Dieu fort ne rejette jamais celui qui vit dans l'intégrité.*

CHAPITRE IX.

Job répond au discours de Bildad son ami. Il convient de ce que Bildad lui avoit dit de la justice de Dieu ; il reconnoit que Dieu est infiniment sage, qu'il a une souveraine autorité sur les hommes, & que sa puissance, sa grandeur & sa justice paroissent dans toutes ses œuvres ; il confesse qu'il ne sauroit se justifier devant lui, & il a recours à sa miséricorde. Cependant il soûtient que Dieu afflige les justes aussi-bien que les méchans, & qu'il permet quelquefois que les impies jouissent de la prospérité, & il déclare, que quoi qu'il fut accablé des fléaux de Dieu, il n'avoit garde de croire que Dieu le traitât avec trop de sévérité.

MAis Job répondit & dit :

2. Certainement je sai que cela *est* ainsi ; & comment l'homme mortel se justifieroit-il devant le *Dieu* Fort ?

3. S'il veut plaider avec lui, il ne lui répondra pas sur un seul article, de mille *qu'on lui proposera.*

4. *Dieu est* sage de cœur, & tout puissant en force. Qui est-ce qui s'est opposé à lui, & s'en est bien trouvé ?

5. Il transporte les montagnes ; & ceux qu'il renverse dans sa colère n'y font aucune attention.

6. Il fait trembler la terre *& la remuë* de sa place, & ses colomnes sont ébranlées.

7. *C'est lui* qui parle au soleil, & le soleil ne se lève point ; & c'est lui qui tient les étoiles sous son sçeau.

8. *C'est* lui seul qui étend les cieux, qui marche sur les hauteurs de la mer ;

9. Qui a fait l'ourse, l'orion, les pleïades, & les signes qui sont au fond du midi :

10. Qui fait des choses si grandes qu'on ne les peut sonder, & *qui fait* tant de choses merveilleuses qu'on ne les peut compter.

11. Voici, il passera auprès de moi, & je ne le verrai point ; & il repassera, & je ne l'apercevrai point.

12. S'il ravit, qui *le* fera rendre ? Qui est-ce qui lui dira : Que fais-tu ?

13. Dieu ne révoque point sa colère ; & le secours des hommes superbes est abattu sous lui.

14. Combien moins lui répondrois-je, moi, & choisirois-je des paroles pour lui parler ?

15. Moi, je ne *lui* répondrai point, quand même je serois juste, *mais* je demanderai grace à mon Juge.

16. Si lors que je l'invoque, il me répondoit, je ne croirois point encore qu'il eût écouté ma voix.

17. Car il m'a écrasé d'un tourbillon, & il a ajoûté plaie sur plaie, sans que j'en sache la raison.

18. Il ne me permet point de reprendre haleine ; mais il me rassasie d'amertume.

19. S'il est question de la force, voilà il est *le plus* fort ; & *s'il* faut *aller* en justice, qui entreprendra ma cause ?

20. Si je me justifie, ma propre bouche me condamnera ; *si j'allégue* que je suis plein d'intégrité, il me convaincra d'être coupable.

21. Quand je serois plein d'intégrité, je ne me soucierois pas de vivre ; je suis ennuyé de la vie.

22. Tout ce que j'ai dit revient à ceci : C'est que *Dieu* afflige l'homme qui vit dans l'intégrité, aussi bien que l'impie.

23. *Au moins* si le fléau faisoit mourir incontinent ; *mais* il *semble* se rire de l'épreuve des innocens.

24. La terre est livrée entre les mains du méchant, qui bouche les yeux de ses Juges. Si ce n'*est lui*, qui est-ce donc ?

25. Et mes jours ont passé plus vîte qu'un courrier ; ils s'en sont fuïs, & ils n'ont pas joui du bien.

26. Ils ont passé *avec la même vitesse que* des barques de poste ; comme un aigle qui vole après la proie.

27. Si je dis : J'oublierai ma plainte, je cesserai d'être chagrin, je prendrai courage ;

28. Je suis effrayé de toutes mes douleurs ; *car* je sai que tu ne me jugeras point innocent.

29. Je serai trouvé méchant ; pourquoi travaillerois-je en vain ?

30. Quand je me laverois dans de l'eau de neige, & que je nettoierois mes mains en pureté ;

31. Alors tu me plongerois dans un fossé, & mes vêtemens feroient qu'on m'auroit en horreur.

32. Car il *n'est* pas un homme comme moi, pour *que je puisse* lui répondre, & *que* nous allions ensemble en jugement.

33. Il n'y a personne qui puisse prendre connoissance de la cause qui est entre nous, & *qui* puisse interposer son autorité entre nous deux.

34. Qu'il ôte *donc* sa verge de dessus moi, & que sa frayeur ne me trouble plus.

35. Je parlerai alors sans le craindre ; mais

mais dans l'état où je me trouve je ne suis point à moi-même.

REFLEXIONS.

JOB nous enseigne dans ce chapitre, que l'homme ne sauroit se justifier devant Dieu; que si le Seigneur vouloit entrer en jugement avec lui, de mille articles il ne pourroit répondre à un seul; que la puissance de Dieu est infinie; & que les hommes étant pécheurs, il ne leur est pas permis de se plaindre, de quelque maniére qu'il les traite; mais qu'ils doivent tous passer condamnation en sa présence, & lui demander grace. Tout ce discours de Job montre, que bien qu'il soûtint qu'il n'étoit pas un méchant, il ne prétendoit pas pour tout cela être juste devant Dieu. Nous devons tous entrer dans les mêmes sentimens, faire de sérieuses & de continuelles réflexions sur toutes ces vérités que Job établit dans ce chapitre, & nous exciter par là à craindre Dieu, à nous soûmettre à sa volonté, & à nous confier en lui En particulier, ce que Job dit de l'état où les bons & les méchans sont en ce monde, nous apprend à juger comme il faut des biens & des maux, que Dieu dispense aux hommes, & à acquiescer aux ordres de la providence, soit qu'elle envoie l'adversité aux gens de bien, soit qu'elle laisse jouir les méchans de la prospérité.

CHAPITRE X.

Job continue à se plaindre des grands maux qu'il souffroit, & il supplie le Seigneur de ne pas avoir égard à ses péchés. Il le prie, que comme il l'avoit formé, & lui avoit donné la vie, il voulût lui accorder quelque relâche dans ses extrèmes souffrances, avant que de le retirer du monde.

MA vie est devenuë ennuieuse à mon ame; je m'abandonnerai à mes plaintes, je parlerai dans l'amertume de mon ame.

2. Je dirai à Dieu: Ne me condamne point: Montre-moi pourquoi tu plaides contre moi.

3. Peux-tu te plaire à m'accabler, à rejetter l'ouvrage de tes mains, & à favoriser les desseins des méchans?

4. As-tu des yeux de chair? Vois-tu *les choses* comme l'homme mortel *les* voit?

5. Tes jours *sont*-ils comme les jours de l'homme mortel? Tes années *sont* elles comme les années de l'homme?

6. Que tu fasses la recherche de mon iniquité, & que tu t'informes de mon péché;

7. Tu sais que je ne suis pas un impie, & qu'il n'*y a* personne qui puisse me délivrer de ta main.

8. Tes mains m'ont formé, elles ont arrangé toutes les parties de mon corps, & tu me détruirois!

9. Souvien-toi je te prie, que tu m'as formé comme l'argille, & que tu me feras retourner en poudre.

10. Ne m'as tu pas coulé comme du lait? Et ne m'as-tu pas fait cailler comme un fromage?

11. Tu m'as révêtu de peau & de chair, & tu m'as composé d'os & de nerfs.

12. Tu m'as donné la vie, & tu as usé de miséricorde envers moi, & *par* tes soins continuels tu as gardé mon esprit.

13. Et tu tenois dans ton cœur *toutes* ces choses qui me sont arrivées: Je sai qu'elles viennent de toi.

14. Si j'ai péché, tu m'as remarqué, & tu ne m'as point absous de mon iniquité.

15. Si j'ai agi perfidement, malheur à moi: Si j'ai été juste, je n'en lève pas la tête plus haut; je suis rassasié d'ignominie. Regarde donc mon affliction.

16. Elle va croissant; tu chasses après moi comme un grand lion, & tu y reviens, & tu te rens admirable contre moi.

17. Tu produis de nouveaux tèmoins contre moi; tu multiplies de plus en plus *les effets de* ton indignation contre moi; une nouvelle armée vient contre moi.

18. Et pourquoi m'as tu tiré du sein de ma mére? Que n'*y* suis je expiré, ensorte qu'aucun œil ne m'eût vû!

19. J'aurois été comme n'ayant jamais existé; & j'aurois été porté du sein *de ma mére* au sépulcre!

20. Mes jours ne sont-ils pas en petit nombre? Qu'il me donne donc du relâche, qu'il s'éloigne de moi, & que je respire un peu!

21. Avant que j'aille, pour n'en plus revenir, dans le pays de ténèbres & d'ombre de la mort;

22. Dans le pays d'une obscurité semblable aux ténèbres de l'ombre de la mort; où il n'y a aucun ordre, & où il n'y a que l'horreur des plus épaisses ténèbres.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre des marques de la pieté de Job & de sa foiblesse. Sa pieté paroit dans l'humilité avec laquelle il invoque le Seigneur, & dans l'aveu qu'il fait que Dieu étoit tout-puissant & tout-juste; & que c'étoit de lui qu'il tenoit la vie & toutes choses. A cet égard nous devons imiter Job, en reconnoissant que Dieu est nôtre Créateur; que comme c'est lui qui nous a donné la vie, il peut aussi disposer de nous de la maniére qu'il lui plait; & que les hommes étans outre cela coupables & pécheurs, il ne leur fait aucun tort lors qu'il les expose à la souffrance. Mais nous voyons aussi

aussi des marques de la foiblesse de Job dans ses plaintes, & sur tout en ce qu'il dit, qu'il vaudroit mieux pour lui n'être jamais né. Il y avoit de l'excès dans ce discours de Job. Quoi que les hommes puissent souffrir, Dieu a toûjours de sages & de justes raisons de leur accorder la vie; mais c'étoit la violence des maux de Job, qui lui faisoit dire des choses qu'il n'auroit pas dites dans un autre état. Ceci nous apprend à posséder toûjours nos ames en patience, en sorte que la souffrance ne nous fasse jamais murmurer. Tout ce qui nous est permis quand nous sommes affligés, c'est de prier Dieu qu'il épargne nôtre foiblesse, & qu'il nous donne quelque relâche dans nos maux.

CHAPITRE XI.

Tsophar, le troisiéme des Amis de Job, le blâme d'avoir parlé comme si Dieu l'eût affligé à tort. Il lui propose la grandeur de Dieu, sa sagesse, sa puissance, & sa justice; & il lui promet, que s'il a recours à Dieu par la repentance & par la priére, Dieu fera cesser ses maux, & le rétablira dans la prospérité.

Alors Tsophar Nahamathite prit la parole & dit:

2. Ne répondra-t-on point à tant de discours, & *ne faudra-t-il* qu'être un grand parleur, *pour* etre justifié?

3. Tes discours vains feront-ils taire les gens? Te moqueras-tu *des autres*, sans que personne te confonde?

4. Car tu as dit: Mes discours sont purs; & je suis net devant tes yeux.

5. Certainement, il seroit à souhaiter que Dieu parlât, & qu'il ouvrit sa bouche avec toi:

6. Il te montreroit les secrets de sa sagesse, *savoir* qu'il pourroit t'affliger au double. Reconnois donc que Dieu exige de toi beaucoup moins que ton iniquité *ne mérite*.

7. Trouverois-tu le fond en Dieu en le sondant? Trouverois-tu parfaitement le Tout-Puissant?

8. Ce *sont* les hauteurs des cieux; qu'y ferois-tu? *C'est* une chose plus profonde que les enfers; qu'y connoitrois-tu?

9. Son étenduë *est* plus longue que la terre, & plus large que la mer.

10. Soit qu'il renverse, soit qu'il resserre, soit qu'il rassemble, qui l'en empêchera?

11. Car il connoit la vanité des hommes; & quand il voit l'iniquité, n'y prendra-t-il pas garde?

12. Mais l'homme vuide de sens le comprendra-t-il? L'homme qui est né comme un anon sauvage?

13. Si tu disposes ton cœur, & que tu étendes tes mains vers Dieu;

14. Si tu éloignes l'iniquité qui est dans ta main, & si tu ne permets point que la méchanceté habite dans tes tentes;

15. Alors certainement tu pourras élever ton visage, qui sera sans tache: Tu seras affermi, & tu ne craindras rien:

16. Tu oublieras *tes* travaux, & tu n'en auras non plus de souvenir que des eaux *qui* sont écoulées:

17. Et le tems s'élevera *pour toi* plus clair que le midi, & l'obscurité sera comme le matin.

18. Tu seras plein de confiance, parce qu'il y aura lieu d'espérer; tu creuseras; & tu reposeras sûrement.

19. Tu te coucheras, & il n'y aura personne qui t'épouvante, & plusieurs rechercheront ta bienveillance.

20. Mais les yeux des méchans seront consumés; il n'y aura point de ressource pour eux, & leur attente *sera* de rendre l'ame.

REFLEXIONS.

Il y a trois choses à remarquer dans ce chapitre: La prémiére est, que Tsophar condamne les discours & les plaintes de Job, & qu'il lui répésente dans cette vuë, que Dieu est souverainement juste en tout ce qu'il fait. Bien que Tsophar condamnât Job avec trop de rigueur, ce qu'il dit ici est vrai dans le fond, & nous enseigne à reconnoitre en toutes choses la puissance & la justice de Dieu, & à adorer sa providence, dont les voies sont si admirables & si pleines d'équité. Ces considérations nous convainqueront, qu'au lieu de murmurer, lors qu'il nous fait passer par la souffrance, nous devons reconnoitre avec humilité la justice de ses jugemens, & même le suport dont il use envers nous. II. Les promesses que Tsophar fait à Job, en l'assurant, que s'il se convertissoit à Dieu, il se verroit rétabli dans sa prémiére prospérité, sont fondées sur cette vérité très-certaine, que Dieu se fait trouver à ceux qui le cherchent avec humilité, & que lors que les pécheurs confessent leurs péchés & les abandonnent, il s'apaise envers eux. Enfin nous apprenons du discours de Tsophar, qu'un homme de bien est toûjours ferme & plein de confiance, qu'il ne craint rien, qu'il repose surement, qu'il se couche sans que personne l'épouvante, & qu'aucun événement ne peut l'ébranler. Par où nous voyons, qu'il n'y a qu'une sincère pieté, & la confiance en Dieu, qui puissent rendre l'homme heureux en ce monde, & lui faire passer la vie avec tranquilité & sans crainte.

CHAPITRE XII.

Job répond a ce que Tsophar lui avoit dit, de la grandeur de Dieu & de sa sagesse infinie. Il tombe d'acord que Dieu donne des preuves si évidens

tes de sa puissance & de sa sagesse dans le gouvernement du monde, qu'il n'y a personne qui ne puisse le remarquer. C'est ce qu'il fait voir par des exemples pris de la nature, & de ce qui arrive aux hommes en particulier, auxquels il envoie tantôt la prospérité, & tantôt l'adversité, élevant les uns, & abbaissant les autres, selon qu'il le trouve à propos.

MAis Job répondit & dit :

2. Vraiment, êtes-vous *tout* un peuple, & la sagesse mourra-*t-elle* avec vous ?

3. J'ai du sens aussi bien que vous; je ne vous suis point inférieur ; & qui *ne sait* ces choses *que vous savez ?*

4. Je suis cet homme qui est exposé à la risée de son intime ami ; *mais* qui invoque Dieu, & à qui *Dieu* répond ; on se moque de celui qui est juste & plein d'intégrité.

5. Celui dont les piés sont tout prêts à glisser, *est*, selon la pensée de celui qui est à son aise, *comme* un flambeau qu'on méprise.

6. Les tentes des voleurs prospérent, & ceux qui irritent le *Dieu* Fort sont en sureté, & Dieu leur met *tout* entre les mains.

7. Et en effet, je te prie, interroge les bêtes, & *chacune d'elles* t'enseignera ; ou les oiseaux des cieux, & ils te le déclareront.

8. Ou parle à la terre, & elle t'instruira ; & même les poissons de la mer te le raconteront.

9. Qui est-ce qui ne fait que *c'est* la main de Dieu *qui* a fait toutes ces choses ?

10. *Car c'est lui* qui tient en sa main l'ame de tout ce qui vit, & l'esprit de toute chair humaine.

11. L'oreille ne juge-t-elle pas des discours, comme le palais goûte les viandes ?

12. La sagesse est dans les vieillards, & l'intelligence *est le fruit* d'une longue vie.

13. Mais *c'est* en Dieu *que se trouve* la sagesse & la force ; *c'est* à lui *qu'appartient* le conseil & l'intelligence.

14. Voilà, il démolira, & on ne rebâtira point ; s'il renferme quelqu'un, on n'ouvrira point.

15. Voilà il retiendra les eaux, & tout deviendra sec ; il les lâchera, & elles renverseront la terre.

16. *C'est* en lui que résident la force & l'adresse ; *c'est* de lui que dépendent tant celui qui s'égare, que celui qui le fait égarer.

17. Il emmène dépouillés les Conseillers, & il frappe d'étourdissement les Juges.

18. Il détache le lien des Rois, & il met la ceinture sur leurs reins.

19. Il emmène dépouillés ceux qui sont en autorité, & il renverse les puissans.

20. Il ôte la parole aux plus assurés ; il prive de sens les vieillards.

21. Il fait tomber dans le mépris les Principaux *d'entre les peuples* ; il relâche la ceinture des *plus* forts.

22. Il met en évidence les choses qui étoient cachées dans les ténèbres, & il produit au jour l'ombre de la mort.

23. Il multiplie les nations, & il les fait périr ; il disperse çà & là les nations, & puis il les ramène.

24. Il ôte le courage aux Chefs des peuples de la terre ; & il les fait errer dans les déserts, *où il n'y a* point de chemin.

25. Ils vont à tâtons *dans* les ténèbres sans aucune clarté, & il les fait chanceler comme des gens qui sont yvres.

REFLEXIONS.

IL paroit dans ce discours de Job, que quoi qu'il y eût de l'excès dans les plaintes qu'il avoit faites de la rigueur de ses maux, il étoit pourtant convaincu que Dieu étoit tout-puissant, & en même tems parfaitement juste. C'est la doctrine qu'il établit dans ce chapitre, où il enseigne, que Dieu tient en sa main l'ame de tout ce qui vit ; que c'est à lui qu'appartient la force & la sagesse ; que personne ne peut lui résister ; qu'il abbaisse les plus puissans, qu'il rend inutile, quand il lui plait, la prudence des plus sages, & qu'il dispose à son gré de tous les hommes, même des Rois & des peuples entiers. L'usage que nous devons faire de ces vérités, est de bien méditer les œuvres du Seigneur, & d'apprendre par là à le craindre, à nous confier en lui, à être patiens dans l'adversité, & à conformer en toutes choses nôtre volonté à la sienne.

CHAPITRE XIII.

Job, après avoir dit, dans le chapitre précédent, que Dieu est tout-puissant, & parfaitement juste en tout ce qu'il fait, reproche à ses amis d'avoir mal parlé de la conduite de Dieu envers les méchans & envers les gens de bien. Il témoigne une ferme confiance en Dieu, & il le prie de l'épargner & d'avoir pitié de sa foiblesse.

VOici, mon œil a vû toutes ces choses ; mon oreille les à ouïes & entendues.

2. Comme vous *les* savez, *je les* sais aussi ; je ne vous suis pas inférieur.

3. Mais je parlerai au Tout-puissant, & je veux alléguer mes raisons au *Dieu* Fort.

4. Et en effet, vous forgez des mensonges, & vous *êtes* tous des médecins de néant.

5. Plût à Dieu que vous demeurassiez dans le silence, & cela vous seroit réputé à sagesse.

6. Ecoutez *donc* maintenant ma défense, & soyez attentifs à ce que mes paroles repliqueront.
7. Prononceriez-vous des choses injustes en faveur du *Dieu* Fort, & diriez-vous quelque fraude pour lui?
8. Est-ce à vous de le favoriser, & de plaider la cause du *Dieu* Fort?
9. Vous en prendra-t-il bien, s'il vous sonde? Vous jouërez-vous de lui comme d'un homme mortel?
10. Certainement il vous reprendra; même si vous prétendez le favoriser secrettement.
11. Sa Majesté ne vous épouvantera-t-elle point? Et sa frayeur ne tombera-t-elle point sur vous?
12. Vos discours mémorables *sont* des sentences de cendre; & vos éminences *sont* des éminences de bouë.
13. Taisez-vous devant moi, & je parlerai; & qu'il m'arrive ce qui pourra.
14. Pourquoi déchirai-je ma chair avec mes dents, & tien-je mon ame entre mes mains?
15. Voilà, quand il me tuëroit, je ne laisserois pas d'espérer en lui, & je défendrois ma conduite en sa présence.
16. Et même il me délivreroit. Mais l'hypocrite ne paroitra point devant sa face.
17. Ecoutez attentivement mes discours & *prêtez* l'oreille à ce que je vai vous déclarer.
18. Voilà, aussi-tôt que j'aurai déduit par ordre *mon* droit, je sai que je serai justifié.
19. Qui *est*-ce qui veut plaider contre moi? Car maintenant je me tairai, & je mourrai.
20. Seulement *ô Dieu!* ne me fai point ces deux choses, & alors je ne me cacherai point de devant ta face:
21. Eloigne ta main de moi, & que ta frayeur ne m'épouvante plus;
22. Et appelle moi, & je répondrai; ou je parlerai, & tu me répondras;
23. Combien ai-je *commis* d'iniquités & de péchés? Fai moi connoitre mon forfait & mon péché.
24. Pourquoi caches-tu ta face, & me tiens-tu pour ton ennemi?
25. Déploieras-tu tes forces contre une feuille que le vent emporte? Poursuivras-tu du chaume sec?
26. Car tu donnes contre moi des arrêts d'amertume, & tu me fais recevoir la peine des péchés de ma jeunesse.
27. Et tu as mis mes piés dans les ceps; tu épies tous mes chemins, & tu observes de près toutes les traces de mes pas.
28. Et ce corps s'en va par piéces comme du bois vermoulu, & comme une robe que la tigne a rongée.

REFLEXIONS.

Ce que Job répond à ses Amis dans ce chapitre, & ce qu'il y dit de la Majesté de Dieu & de la justice avec laquelle il se conduit envers les hommes, montre bien clairement que si Job s'étoit plaint fortement de ses maux, ses plaintes étoient un effet de son infirmité, & qu'elles ne procédoient pas d'un mauvais principe. Nous voyons ici de belles marques de la pieté de Job, de la confiance & de l'espérance qu'il avoit en Dieu, & de sa profonde humilité. Il reconnoit humblement son néant, & la grandeur de Dieu; & il le supplie seulement de lui donner quelque consolation & quelque relâche dans ses douleurs. C'est ainsi que dans les plus rudes souffrances il faut toûjours espérer en Dieu, & le prier de ne pas nous châtier en sa colère, mais d'avoir pitié de nous, & de se souvenir que nous ne sommes que poudre & que cendre devant lui.

CHAPITRE XIV.

Ce chapitre est un tableau de la fragilité de la vie humaine. Job y decrit les miseres auxquelles l'homme est sujet pendant la vie, & l'état où il est réduit par la mort. Il fait voir dans sa personne un exemple de ces miseres, & il prie Dieu d'avoir pitié de lui, & sur tout de n'avoir pas égard à ses péchés.

L'Homme né de femme est d'une vie courte, & plein d'ennui.
2. Il sort comme une fleur, puis il est coupé; il s'entuit comme une ombre, & il ne s'arrête point.
3. Et *cependant* tu as ouvert tes yeux sur lui, & tu me tires en cause contre toi!
4. Qui est-ce qui tirera une chose nette de ce qui est souillé? Personne.
5. Ses jours sont déterminés; le nombre de ses mois *est* entre tes *mains*; tu lui as prescrit ses limites, qu'il ne passera point.
6. Retire-toi *donc* de dessus lui, & qu'il ait quelque repos, jusqu'à-ce qu'il ait achevé, comme un mercenaire *achève* sa journée.
7. Car si un arbre est coupé, il y a de l'espérance, il repoussera encore, & il aura encore des rejettons;
8. Bien que sa racine soit vieillie dans la terre, & que son tronc soit *comme* mort dans la poussiére;
9. Dès qu'il sentira l'eau, il repoussera, & produira du fruit, comme un arbre nouvellement planté.
10. Mais l'homme meurt, & perd toute sa force, & il expire; puis où est-il?
11. *Comme* les eaux s'écoulent de la mer; & *comme* une riviére devient à sec & tarit;
12. Ainsi l'homme est couché par terre, & il ne se relève point; ils ne se réveilleront point, & ils ne seront point réveillés de leur sommeil, jusqu'à

qu'à-ce qu'il n'y ait plus de cieux.
13. Que je souhaiterois que tu me cachasses dans le sépulcre; que tu m'y misses à couvert jusqu'à-ce que ta colère fût passée; que tu me donnasses un terme, après lequel tu te souvinsses de moi!
14. Si l'homme meurt, revivra-t-il? Attendrai-je tous les jours de mon combat, jusqu'à-ce qu'il m'arrive quelque changement.
15. Tu m'appelleras, & je te répondrai, & tu prendras plaisir à l'ouvrage de tes mains.
16. Mais maintenant tu comptes mes pas, & ne prens-tu pas garde à mon péché?
17. Mes péchés sont cachetés comme dans un faisseau, & tu as cousu ensemble mes iniquités.
18. Certainement comme une montagne s'éboule en tombant, *&* *comme* un rocher est transporté de sa place;
19. Et *comme* les eaux minent les pierres & entrainent par un débordement la poussiére de la terre, & ce qu'elle a produit; ainsi tu fais périr l'espérance de l'homme mortel.
20. Tu te montres toûjours plus fort que lui, & il s'en va; & lui ayant fait changer de visage, tu le renvoies.
21. Ses enfans seront avancés, mais il n'en saura rien; ou ils seront abbaissés, mais il ne s'en souciera point.
22. Mais la chair, *pendant qu'elle est* sur lui, a de la douleur, & son ame s'afflige *tandis qu'elle est* en lui.

REFLEXIONS.

Ce chapitre contient une description de la vanité de nôtre vie. Nous y voyons que cette vie est courte & accompagnée de beaucup de misères, qu'on n'y jouït d'aucun bonheur assuré; & qu'elle se termine enfin par la mort. Ce sont là des vérités que personne ne peut ignorer, & voici l'usage que nous devons en faire. C'est, I. De ne pas nous attacher trop à la vie & aux choses de la terre, qui sont toutes vaines & & passagéres. II. D'être moderés dans la prospérité, & de supporter patiemment l'adversité. III. De prier le Seigneur, qu'il lui plaise de nous assister toûjours pendant le cours de cette vie périssable, & sur tout de nous pardonner nos péchés. Enfin, nous devons bénir Dieu, de ce que nous avons dans l'Evangile, & dans l'espérance ferme & certaine de la résurrection, une consolation efficace & un remède assuré contre la vanité de cette vie & contre la mort. Nôtre grand soin donc, doit être de profiter du tems & des moyens que Dieu nous accorde pendant que nous sommes en ce monde, pour nous affranchir des misères auxquelles nous y sommes sujets, & de la mort même; & pour nous assûrer la possession des véritables biens, & d'une meilleure vie.

CHAPITRE XV.

Eliphaz parle pour la seconde fois. Il accuse Job d'avoir tenu des discours contraires à la justice de Dieu, & à la pieté. Il soûtient, que si les méchans sont heureux pendant quelque tems, Dieu les punit dès cette vie, en ce qu'ils n'ont jamais de repos en leur conscience, & que leur félicité n'est pas de durée. Il faut se souvenir en lisant ce chapitre, que ce qu'Eliphaz y dit, est le plus souvent vrai; mais qu'il ne s'ensuit pas de là, que tous ceux qui souffrent soient des impies, ni que Job fût un méchant, parce qu'il étoit extraordinairement affligé.

Alors Eliphaz Thémanite prit la parole & dit:
2. Un homme sage, dans ses réponses, prononcera-t-il des opinons vaines, & remplira-t-il son cœur du vent d'orient?
3. Disputera-t-il avec des discours qui ne servent de rien, & avec des paroles dont on ne peut tirer aucun profit?
4. Certainement tu abolis la crainte *de Dieu*, & tu anéantis la priére qu'on doit présenter au *Dieu* fort.
5. Car ta bouche montre ton iniquité, & tu as choisi la langue des hommes rusés.
6. C'est ta bouche qui te condamne, & non pas moi, & tes lèvres témoignent contre toi.
7. Es-tu le prémier homme né? As-tu été formé avant les montagnes?
8. As-tu été instruit dans le conseil secret de Dieu, & en as-tu emporté la sagesse?
9. Que sais-tu que nous ne sachions pas? Quelle connoissance as-tu que nous n'ayons aussi?
10. *Il y a* aussi parmi nous quelque homme à cheveux blancs, & quelque vieillard; il y en a même de plus avancé en âge que ton pére.
11. Les consolations du *Dieu* fort sont-elles trop petites pour toi? Et cela t'est-il caché?
12. Qu'est-ce qui te fait perdre courage, & pourquoi tes yeux regardent-ils de travers?
13. Pourquoi pousses-tu ton souffle contre le *Dieu* fort, & fais-tu sortir de ta bouche de tels discours?
14. Qu'est-ce que l'homme mortel, pour être pur; & celui qui est né de femme, pour être juste?
15. Voici, il ne s'assure point sur ses saints, & les cieux ne se trouvent point purs devant lui:
16. Et combien plus l'homme qui boit l'iniquité comme l'eau, est-il abominable & puant?
17. Je t'enseignerai; écoute-moi, & je te raconterai ce que j'ai vû;

18. Ce

18. Ce que les sages ont déclaré, & qu'ils n'ont point caché, & qu'ils avoient *reçû* de leurs péres;

19. Auxquels seuls ce pays a été donné, & parmi lesquels l'étranger n'est point passé.

20. Le méchant est *comme* en travail d'enfant tous les jours, & un *petit* nombre d'années est réservé à l'homme violent.

21. Un cri de frayeur est dans ses oreilles; au milieu de la paix *il croit* que le destructeur se jette sur lui.

22. Il ne croit point pouvoir sortir des ténèbres, & il voit toûjours l'épée.

23. Il court *de tous côtés* après le pain, *disant : Où y en a-t-il?* Il sait que le jour des ténèbres lui est préparé.

24. L'angoisse & l'adversité l'épouvantent, & elles l'affiégent, comme un Roi qui est préparé pour le combat.

25. Parce qu'il a élevé sa main contre le *Dieu* fort, & qu'il s'est roidi contre le Tout-puissant.

26. Dieu a couru contre lui, & l'a saisi au plus épais de ses boucliers.

27. Parce que la graisse a couvert tout son visage, & qu'elle a fait des plis sur son corps.

28. Il habitera dans les villes détruites, & dans des maisons désertes, qui ne sont plus que des monceaux de pierres.

29. Il ne s'en enrichira point, & ses biens ne croitront point, & ce qu'il vouloit achever ne s'étendra point sur la terre.

30. Il ne pourra se tirer des ténèbres; la flamme séchera ses branches encore tendres; & il s'en ira par le souffle de sa bouche.

31. Qu'il ne s'assure point sur la vanité qui le séduit; car la vanité sera sa récompense.

32. Il périra avant que ses jours soient accomplis; ses branches ne reverdiront point.

33. On *lui* ravira son verjus comme à une vigne; & on fera tomber sa fleur comme à un olivier.

34. Car la bande des hypocrites sera désolée; le feu dévorera les tentes de ceux qui reçoivent les présens.

35. Ils conçoivent le travail, & ils enfantent le tourment, & ils inventent dans leur cœur des tromperies.

REFLEXIONS.

LES avertissemens qu'Eliphaz donne à Job dans ce discours nous apprennent, I. Qu'il ne faut jamais murmurer contre Dieu, ni trouver à redire à sa conduite, quoi qu'il nous arrive; & que l'homme étant corrompu & souillé, il ne doit point se plaindre des maux qu'il souffre, ni prétendre se justifier devant Dieu, qui est la Sainteté même. II. Eliphaz décrit ici, avec beaucoup de force, les frayeurs dont les méchans sont agités, & le trouble d'une mauvaise conscience. Il dit, que le méchant est comme en travail tous les jours de sa vie; qu'il est perpétuellement en crainte, qu'il ne jouït jamais d'aucun solide repos, & que sa prospérité passe en très peu de tems. C'est là une vérité que le sentiment de tous les hommes, & l'expérience de tous les tems, confirment. C'est aussi ce qui doit nous donner une grande crainte du péché, puis qu'il nous expose à tant de misères; & nous faire embrasser la pieté, qui seule peut nous procurer la paix intérieure & la tranquilité de la conscience, & assurer nôtre bonheur pour toûjours, en nous rendant Dieu favorable.

CHAPITRE XVI.

Job répond à Eliphaz; il reproche à ses Amis leur dureté, & il leur dit, que s'ils étoient en pareil état que lui, il les consoleroit, au lieu d'augmenter leur affliction. Il parle encore de ses souffrances; il dit que Dieu l'avoit accablé de ses fléaux. Enfin, il proteste qu'il ne se sentoit coupable d'aucun crime, & il prend même Dieu à témoin de son innocence.

MAis Job répondit & dit:

2. J'ai souvent entendu de pareils discours; vous *êtes* tous des consolateurs fâcheux.

3. *N'y aura-t-il* point de fin à ces discours en l'air, & qu'est-ce qui te porte à répondre ainsi?

4. Parlerois-je comme vous faites, si vous étiez en ma place; accumulerois-je des paroles contre vous, ou hocherois-je la tête sur vous?

5. Je vous fortifierois par *les paroles de ma* bouche, & je ne discourrois pas tant.

6. Si je parle, ma douleur n'en sera point soulagée; & si je me tais, elle ne s'en ira pas.

7. Mais maintenant elle m'accable, Tu as désolé toute ma troupe.

8. Les rides dont tu m'as couvert sont le témoin *de ma douleur*; & la maigreur qui est venuë sur mon visage en rend témoignage.

9. Sa fureur *m'a* déchiré, il s'est déclaré mon ennemi, il grince les dents sur moi, & étant devenu mon ennemi il étincelle des yeux contre moi.

10. Ils ouvrent leur bouche contre moi, ils me donnent des soufflets sur la joue pour m'outrager, il s'assemblent tous contre moi.

11. Le *Dieu* Fort m'a enfermé *sous le pouvoir* de l'impie, & il m'a fait tomber entre les mains des méchans.

12. J'étois en repos, & il m'a écrasé; il m'a saisi au collet, & ma brisé, & il m'a mis comme en bute *à ses traits*.

13. Ses archers m'ont environné; il me perce les reins, & ne m'épargne aucune-

aucunement, & il répand mes entrailles sur la terre.

14. Il m'a brisé *&* *m'a fait* plaie sur plaie; il a couru sur moi comme un homme puissant.

15. J'ai cousu un sac sur ma peau, & j'ai terni mon éclat dans la poussiére.

16. Mon visage est couvert de bouë à force de pleurer, & l'ombre de la mort *est* sur mes paupiéres.

17. Non *qu'il y ait* aucun outrage dans mes mains, & que ma priére *ne soit* pas pure.

18. O terre ne cache point le sang que j'ai répandu, & que mon cri ne soit point exaucé!

19. Et même voilà j'ai maintenant mon témoin dans les Cieux, mon témoin est dans les *lieux* hauts.

20. Mes intimes amis se moquent de moi, & mon œil fond en larmes devant Dieu.

21. O s'il étoit permis à l'homme de raisonner avec Dieu, comme un homme *raisonne* avec son intime ami!

22. Car les années qui me sont déterminées s'en vont, & j'entre dans un sentier *d'où* je ne reviendrai plus.

REFLEXIONS.

LES reproches que Job fait à ses Amis de leur dureté, en leur disant qu'ils étoient des consolateurs fâcheux, & que, s'ils étoient en sa place, il ne leur parleroit pas comme ils lui avoient parlé, nous enseignent, qu'il ne faut jamais insulter aux malheureux, ni augmenter leur affliction, en les traitant avec rigueur, ou en faisant des jugemens opposés à la charité; mais qu'on doit plûtôt les consoler autant qu'on le peut, & les supporter dans leurs foiblesses. Pour ce qui est des plaintes que Job continue à faire dans ce chapitre, & des protestations qu'il y fait de son innocence, il ne faut pas prendre ce qu'il dit à la rigueur, ni croire qu'il prétendit être exemt de tout péché, & se justifier devant Dieu. Mais comme ses Amis l'avoient accusé de s'être attiré par ses péchés les maux qu'il souffroit, sa pensée étoit simplement, qu'il n'étoit pas coupable de ces crimes que les méchans & les impies commettent, & qui les exposent à la malédiction divine. Toute personne qui craint Dieu sincèrement doit être en état de tenir ce langage; & cela doit nous faire reconnoître combien on est heureux quand on vit dans l'innocence, & quand, en s'humiliant devant Dieu, comme les plus justes doivent toûjours le faire, on ose le prendre à témoin de l'intégrité avec laquelle on s'efforce de le servir & de faire sa volonté.

CHAPITRE XVII.

Job continue à se plaindre à ses Amis, qui le condamnoient; & il dit, que dans l'état déplorable où il se rencontroit, il ne s'attendoit plus qu'à la mort.

MES esprits se dissipent, mes jours vont être éteints, le sépulcre m'attend.

2. Je n'ai à faire qu'à des railleurs, & mon œil veille toute la nuit pendant qu'ils aigrissent *mon esprit*.

3. Donne-moi, je te prie, un pleige auprès de toi: Qui est-*ce* qui me touchera dans la main?

4. Car tu as caché à leur cœur l'intelligence, c'est pourquoi tu ne les éleveras pas.

5. Les yeux des enfans de celui qui parle en flatterie à ses intimes amis, defaudront.

6. Il m'a rendu la fable des peuples, & je suis *comme* un tambour devant *eux*.

7. Mon œil est terni de chagrin, & tous les membres de mon corps *sont* comme une ombre.

8. Les hommes droits en seront étonnés, & l'innocent s'élevera contre l'hypocrite.

9. Cependant le juste demeurera ferme dans ses voies, & celui qui a les mains nettes se fortifiera.

10. Revenez donc tous, revenez, je vous prie; car je ne trouve aucun sage entre vous.

11. Mes jours sont passés; mes desseins qui occupoient mon cœur sont renversés.

12. Ils ont changé la nuit en jour; & la lumiére *est* près des ténèbres.

13. Ce que j'attens, c'est que le sépulcre va être ma maison, & que je dresserai mon lit dans les ténèbres.

14. Je crie à la fosse: Tu *es* mon pére, & aux vers: *Vous êtes* ma mére & ma sœur.

15. Où sera donc mon attente? Et *qui est-ce* qui la verra?

16. Mes espérances descendront *jusqu'aux* barriéres du sépulcre; & nous nous reposerons ensemble dans la poussiére.

REFLEXIONS.

IL faut faire ces deux considérations sur ce chapitre: La prémiére, que c'est un surcroit d'affliction pour les misérables, de voir que ceux-là même qui devroient les plaindre & les consoler, aggravent leur douleur, par des reproches, & par des discours capables d'ébranler leur foi; comme les Amis de Job faisoient à son égard. Ceux qui en usent de la sorte envers les malheureux péchent contre la charité & contre la justice. L'autre considération est, que Job parle comme s'il n'attendoit plus de consolation & de délivrance que par la mort. Il y a quelque foiblesse dans ce langage; mais on auroit tort de juger des véritables sentimens de Job par ce qu'il disoit dans la violence de sa douleur. Il marque en

en plusieurs endroits de ce livre, que dans ses malheurs il espéroit toûjours en Dieu. Cela doit nous apprendre à nous affermir tellement dans la crainte de Dieu & dans la foi, qu'il ne nous échape jamais rien qui puisse blesser la soumission que nous devons aux ordres de la Providence; & que nous soyons toûjours animés d'une ferme confiance, qui nous soûtienne au milieu des plus grandes afflictions, & dans la mort même.

CHAPITRE XVIII.

Bildad parle pour la seconde fois; il accuse Job de présomption, & il soûtient, que Dieu a accoûtumé de faire tomber ses jugemens sur les méchans & sur leur postérité.

ALors Bildad Scuhite prit la parole & dit:

2. Quand finirez-vous *ces* discours? Ecoutez; & nous parlerons.

3. Pourquoi sommes nous réputés comme *si nous étions* des bêtes, & *pourquoi* nous tenez vous pour souillés?

4. *O toi* qui te déchires toi-même dans ta fureur, la terre sera-t-elle abandonnée pour toi? Les rochers seront-ils transportés de leur place?

5. Certainement la lumiére des méchans sera éteinte, & leur feu ne jettera point d'étincelles.

6. La lumiére *qui luisoit* dans la tente de chacun d'eux sera obscurcie, & la lampe qui éclairoit sur eux sera éteinte.

7. Ses démarches violentes seront resserrées, & son *propre* conseil le renversera.

8. Car il sera pris dans les filets par ses piés, & il marchera sur des rets.

9. Le lacet *lui* saisira le talon, & le voleur sera plus fort que lui.

10. Le piége *où il sera pris* est caché dans la terre, & la trape *où il tombera* est dans *son* sentier.

11. Les terreurs l'assiégeront de tous côtés, & le feront courir çà & là de ses piés.

12. Sa force sera affamée, & la calamité sera toûjours à son côté.

13. Le prémier-né de la mort dévorera ce qui soûtient sa peau; il dévorera ce qui le soûtient.

14. *Les choses où il mettoit* sa confiance seront arrachées de sa tente, & *cela* le fera marcher vers le Roi des frayeurs.

15. On habitera dans sa tente, sans qu'elle *soit* plus à lui; & on répandra du souffre sur sa maison.

16. Ses racines sécheront par dessous, & ses branches seront coupées en haut.

17. Sa mémoire périra de la terre, & on ne *parlera* plus de son nom dans les places.

18. On le chassera de la lumiére dans les ténèbres, & il sera exterminé du monde.

19. Il n'aura ni fils, ni petit-fils, parmi son peuple, & il n'aura personne qui lui survive dans ses demeures.

20. Ceux qui viendront après lui seront étonnés du jour *de sa ruine*; & ceux qui auront été avant lui en seront saisis d'horreur.

21. Telles seront les demeures de l'injuste, & *tel sera* le lieu de celui qui ne connoit point Dieu.

REFLEXIONS.

QUoi que Bildad eût tort d'apliquer à Job ce qu'il dit dans ce chapitre, la doctrine qu'il y établit, ne laisse pas d'être véritable: C'est que si les méchans jouïssent de la prospérité pendant quelque tems, elle passe bientôt: Que Dieu déploie ses jugemens sur leurs personnes, sur leurs enfans, sur leurs biens, sur tout ce qui leur appartient; & qu'il les fait servir d'exemple aux autres. Cela étant, c'est une grande folie d'envier la condition des impies, & de les imiter dans leurs dérèglemens. Il faut seulement prendre garde, qu'on n'abuse pas de cette doctrine, en croyant, que tous ceux à qui Dieu envoie l'adversité soient des impies; Dieu permettant aussi quelquefois, pour des raisons de sagesse & de justice, que ceux qu'il aime soient réduits dans un état très facheux, comme cela arriva autrefois à Job, qui étoit un homme si intègre & si agréable à Dieu.

CHAPITRE XIX.

Job répond à Bildad, & il se plaint de la dureté de ses Amis. Il leur représente le nombre & la rigueur des maux dont Dieu l'accabloit, & il les conjure d'avoir pitié de lui. Il fait cependant paroître une ferme confiance en Dieu, & il parle en des termes très remarquables, de l'espérance qu'il avoit en lui.

MAis Job répondit & dit:

2. Jusques à quand affligerez-vous mon ame, & m'accablerez-vous de paroles?

3. Voici déja dix fois que vous m'avez fait avoir honte de vous. N'avez-vous point honte de vous roidir contre moi?

4. Si j'ai manqué, la faute en demeure avec moi.

5. Mais si vous vous élevez contre moi, & si vous me reprochez l'opprobre où je me trouve,

6. Sachez maintenant que c'est Dieu qui m'a renversé, & qui a tendu ses filets autour de moi.

7. Voici, je crie à cause de la violence *qu'on* me *fait*, & je ne suis point exaucé; je crie, & il n'y *a* point de jugement.

8. Il a fermé mon chemin, tellement que je ne saurois passer, & il a mis les ténèbres sur mes sentiers.

9. Il m'a dépouillé de ma gloire, il a ôté la couronne de dessus ma tête.

10. Il m'a détruit de tous côtés, & je m'en vai; il m'a ôté toute espérance, comme à un arbre *arraché*.

11. Sa colère s'est allumée contre moi, & il m'a tenu pour *l'un* de ses ennemis.

12. Ses troupes sont venuës ensemble; elles ont dressé leur chemin contre moi, & se sont campées autour de ma tente.

13. Il a écarté de moi mes fréres, & ceux qui me connoissoient se sont même éloignés de moi.

14. Mes proches *m'ont* abandonné, & ceux que je connoissois m'ont oublié.

15. Ceux qui habitoient dans ma maison, & mes servantes, m'ont tenu pour un inconnu, *&* m'ont réputé comme étranger.

16. J'ai appellé mon serviteur; mais il ne m'a point répondu, *quoi* que je l'aie prié de ma propre bouche.

17. Mon haleine est devenuë étrange à ma femme, & j'ai prié les enfans qui sont sortis de moi.

18. Même les iniques me méprisent, & *quand* je me lève ils parlent contre moi.

19. Tous ceux à qui je declarois mes secrets m'ont en abomination; & tous ceux que j'aimois se sont tournés contre moi.

20. Mes os sont attachés à ma peau & à ma chair; & à peine mes lèvres couvrent-elles mes dents.

21. Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous mes amis; car la main de Dieu m'a frapé.

22. Pourquoi me persécutez-vous, comme le *Dieu* Fort, sans pouvoir vous rassasier de ma chair?

23. Plût à Dieu que maintenant mes discours fussent écrits; plût à Dieu qu'ils fussent gravés dans un livre,

24. Avec un burin de fer & sur du plomb, *&* qu'ils fussent taillés sur une pierre de roche à perpétuité!

25. Pour moi je sai que mon Rédemteur *est* vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la terre.

26. Et qu'encore qu'après ma peau on ait rongé ceci, je verrai Dieu de ma chair.

27. Je le verrai moi même; & mes yeux le verront, & non un autre. Mes reins se consument dans mon sein.

28. Vous devriez plûtôt dire Pourquoi le persécutons-nous? Car la racine du fait se trouve en moi.

29. Craignez l'épée, car l'épée fera la vengeance de l'iniquité, afin que vous sachiez qu'il *y a* un jugement.

REFLEXIONS.

DAns ce chapitre, de même que dans plusieurs autres de ce livre, nous devons remarquer, I. Que Job paroit s'abandonner à des plaintes trop améres sur la grandeur de ses maux; mais que cependant il donne gloire à Dieu, & qu'il s'humilie devant lui. Cela doit nous servir d'avertissement, afin que dans quelque état qu'il plaise à Dieu de nous réduire, nous réprimions tout mouvement d'impatience, & que nous soyons soûmis à sa volonté. II. Job se plaignoit avec raison, que ses amis, qui devoient le consoler, l'accabloient par leurs reproches. De là nous devons apprendre, qu'au lieu d'en user ainsi envers les personnes affligées, il faut en avoir pitié, & tâcher d'adoucir leurs maux, & de les leur rendre plus supportables. III. Nous voyons que Job, dans ses maux, se confioit pourtant toûjours en Dieu, comme il le témoigne par ces belles paroles: *Je sai que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la terre; & qu'encore qu'après ma peau l'on ait rongé ceci, je verrai Dieu de ma chair; je le verrai moi-même; & mes yeux le verront.* Les enfans de Dieu doivent être animés de cette même espérance, au milieu des afflictions & de la mort même; & ces paroles de Job doivent élever leurs esprits à une ferme attente de la résurrection & de la vie à-venir par Jésus-Christ nôtre Sauveur.

CHAPITRE XX.

Tsophar parle pour la seconde fois, & montre, que si les impies sont heureux dans le monde, leur bonheur ne dure pas long-tems; que Dieu leur ôte leurs richesses & leur force, & que sa colère paroit sur eux, sur leurs familles, & sur tout ce qui leur appartient.

ALors Tsophar Nahamatite prit la parole & dit;

2. C'est pour cela que mes pensées me poussent à répondre, & que je me hâte *de le faire.*

3. J'ai entendu la correction par laquelle tu veux me faire honte; mais *mon* esprit *tirera* de mon intelligence la réponse pour moi.

4. N'as-tu pas sû ce *qui a été* de tout tems, depuis que *Dieu* a mis l'homme sur la terre;

5. Que le triomphe des méchans *est* de peu de durée, & que la joie de l'hypocrite *n'est que* d'un moment?

6. Quand son élévation monteroit jusqu'aux cieux, & que sa tête atteindroit les nuës,

7. Néanmoins il périra à jamais comme de l'ordure, & ceux qui l'auront vû diront: Où *est-il*?

8. Il s'envolera comme un songe, & on ne le trouvera plus; il s'évanouira comme un rève de la nuit;

9. L'œil *qui* l'aura vû ne le verra plus; le lieu *où il étoit* ne le reconnoitra plus;

10. Ses enfans feront la cour aux pauvres; & ses mains restitueront ce qu'il aura ravi par violence.

11. Ses os sont pleins *des péchés* de sa

sa jeunesse, mais ils reposeront avec lui sur la poudre.

12. Si le mal est doux à sa bouche, & s'il le cache sous sa langue;

13. S'il le goûte, & s'il ne le rejette point, mais qu'il le retienne dans son palais;

14. Ce qu'il mangera se changera dans ses entrailles en un fiel d'aspic.

15. Il a englouti les richesses, mais il les vomira, & le *Dieu* Fort les jettera hors de son ventre.

16. Il sucera un venin d'aspic, & la langue de la vipére le tuera.

17. Il ne verra point *couler* sur lui les ruisseaux, les fleuves, *ni* les torrans de miel & de beure.

18. Il rendra *ce qu'il a acquis par* son travail, & il ne l'avalera point; il le rendra à proportion de ce qu'il avoit pris; & il ne s'en réjouïra point.

19. Parce qu'il aura foulé & abandonné les pauvres, qu'il aura pillé la maison au lieu de la bâtir.

20. Certainement il n'*en* sentira point de contentement en lui-même, & il ne sauvera rien de ce qu'il aura tant desiré.

21. Il n'aura rien de reste à manger; c'est pourquoi il ne s'attendra plus à son bien.

22. Après que son abondance aura été comblée, il sera en angoisse; les mains de tous ceux qui oppriment les autres se jetteront sur lui.

23. S'il y a eu dequoi remplir son ventre, *Dieu* lui fera sentir l'ardeur de sa colère, & fera pleuvoir sur lui & sur sa chair.

24. S'il s'enfuit de devant les armes de fer, l'arc d'airain le transpercera.

25. *Le trait* décoché transpercera *son* corps, & le fer étincelant *transpercera* son fiel; toutes sortes de frayeurs viendront sur lui.

26. Les ténèbres les plus épaisses seront cachées dans ses lieux les plus secrets; un feu, qu'on *n'aura point* souflé, le consumera; celui qui restera dans sa tente sera malheureux.

27. Les cieux découvriront son iniquité, & la terre s'élévera contre lui.

28. Le revenu de sa maison sera transporté; tout s'écoulera au jour de la colère *de Dieu*.

29. *C'est* là la portion *que* Dieu *réserve à* l'homme méchant, & l'héritage *qu'il* recevra *du Dieu* Fort à cause de ses paroles.

REFLEXIONS.

VOici encore un chapitre qui nous enseigne, que quelque heureux & affermis que les impies semblent être, leur joie passe, & que leur gloire est d'une durée très-courte; que quand ils s'éleveroient jusques au ciel, Dieu confondra leur orgueil; que les biens qu'ils acquiérent par l'injustice leur sont ôtés; que leurs enfans tombent dans la pauvreté & dans la misère; & qu'eux-mêmes, après avoir été quelque tems dans la joie, sont dans un trouble & dans des angoisses inexprimables. Cette vérité, qui est répétée tant de fois dans ce livre de Job, & qui s'accorde si bien avec l'expérience de tous les tems, doit être bien méditée. Puisque c'est là la portion que Dieu réserve aux méchans, craignons d'attirer sur nous ces effets de la colère céleste; n'établissons jamais nôtre bonheur dans la possession des biens & des avantages de ce monde; mais cherchons-le uniquement dans la faveur de Dieu, & dans la pieté, qui seule peut nous faire jouïr d'une solide félicité, & dans cette vie, & après la mort.

CHAPITRE XXI

Job répond au second discours de Tsophar; il prie ses amis de l'écouter; & pour leur montrer qu'ils se trompoient, il leur répésente, que l'on voit des impies qui ont perdu toute crainte de Dieu, & qui vivent cependant dans l'affluence de toute sorte de biens. Il avouë qu'enfin Dieu les punit & les retranche, & que la vengeance divine poursuit leur postérité; mais il remarque, que ce qui arrive après leur mort n'empêche pas qu'ils n'aient été heureux pendant leur vie. Job dit tout cela pour faire voir à ses Amis, que Dieu ne punit pas toujours les impies en ce monde; & qu'ainsi tous ceux que Dieu afflige ne sont pas des impies, comme ses Amis le prétendoient.

MAis Job répondit & dit:

2. Ecoutez attentivement mon discours, & cela me tiendra lieu de vos consolations.

3. Suportez-moi, & je parlerai; & après que j'aurai parlé, moquez-vous-en.

4. Pour moi, est-ce à un homme que mon discours s'adresse? Si cela étoit, comment mon esprit ne s'affligeroit-il pas?

5. Regardez-moi, & soyez étonnés, & mettez la main sur la bouche.

6. Quand il me souvient *de mon état*, je suis éperdu, & un tremblement saisit ma chair.

7. Pourquoi les méchans vivent-ils, & vieillissent-ils? Et même pourquoi sont-ils les plus puissans?

8. Leur postérité s'établit en leur présence avec eux, & leurs rejettons *subsistent* devant leurs yeux.

9. Leurs maisons *jouïssent de la* paix sans frayeur; la verge de Dieu n'est point sur eux.

10. Leurs vaches conçoivent, & conservent leur fruit; leur jeune vache véelle, & n'avorte point.

11. Ils chassent devant eux leurs petits,

tits, comme un troupeau de brébis, & leurs enfans sautent.

12. Ils élèvent *leur voix* avec le tambour & la harpe, & ils se réjouïssent au son des instrumens.

13. Ils passent leurs jours dans la bonne chére, & ils descendent au sépulcre en un mement.

14. Et cependant ils ont dit au *Dieu* fort: Retire-toi de nous; nous ne voulons point connoitre tes voies.

15. Qu'est-ce du Toutpuissant que nous le servions? & quel profit nous reviendra-t-il quand nous l'aurons prié?

16. Mais leur bien n'est pas en leur puissance; c'est pourquoi je me suis éloigné du conseil des méchans.

17. Quand est-ce que la lampe des méchans sera éteinte, & que l'orage viendra sur eux, *& que Dieu* leur donnera leur partage en sa colère?

18. *Quand* seront-ils comme la paille exposée au vent, & comme de la bâle qui est enlevée par un tourbillon?

19. Dieu réservera *les peines* de la violence du méchant à ses enfans; *il la* lui rendra, & il la sentira.

20. Ils verront leur ruine de leurs *propres* yeux, & ils boiront de la colère du Toutpuissant.

21. Mais que lui importera-t-il de ce *que deviendra* sa maison après lui, quand le nombre de ses mois aura été retranché?

22. Enseigneroit-on la science au *Dieu* fort qui juge ceux qui sont élevés?

23. Celui-ci meurt dans la force de sa vigueur, tout à son aise, & en repos.

24. Ses vaisseaux sont remplis de lait, & ses os sont comme abreuvés de moëlle.

25. Et l'autre meurt dans l'amertume de son ame, & n'ayant jamais goûté aucun bien.

26. Ils sont couchés ensemble dans la poudre. & les vers les couvrent.

27. Voilà, je connois vos pensées, & les desseins que vous formez contre moi.

28. Car vous dites: *Où est* la maison de *cet homme* opulent, & où est la tente où les méchans habitoient?

29. Ne vous êtes-vous jamais enquis des voyageurs? & n'avez vous point reconnu par les preuves qu'ils vous en donnoient,

30. Que le méchant est réservé pour le jour de l'orage, & pour le jour que les fureurs seront envoyées *contre lui!*

31. *Et* qui *est-ce qui oseroit* lui répréſenter en face sa conduite? Qui *est-ce qui* lui rendroit ce qu'il a fait?

32. Il sera porté au sépulcre, & il ne bougera pas du tombeau.

33. Les mottes des vallées lui seront douces; il tirera tous les hommes après lui, & devant lui *il y a des gens* sans nombre.

34. Comment donc me donnez-vous des consolations vaines, puis qu'il y a toûjours de la prévarication dans vos pensées?

REFLEXIONS.

JOB continue à nous apprendre comment il faut juger de la prospérité & de l'adversité. Il nous montre que l'on voit quelquefois des méchans, & même des gens qui rejettent toute crainte de Dieu & qui lui font toutes sortes d'outrages, jusqu'à lui dire: *Retire-toi de nous, nous n'avons que faire de la connoissance de tes voies*, qu'on les voit, dis-je, quelquefois passer la vie dans l'abondance & dans les plaisirs, & être comblés de biens jusques à la mort; & que si leur postérité est malheureuse, après qu'ils sont morts, ils ne le voient pas. Il dit que l'on voit d'un autre côté des innocens, qui trainent une vie misérable, & qui meurent comme ils ont vêcu. La conclusion que nous devons tirer de là, c'est qu'on ne doit pas juger du bonheur ou du malheur des hommes, ni de la part qu'ils ont à l'amour de Dieu, ou à sa haine, par ce qui leur arrive en ce monde. La prospérité n'est pas toûjours une marque de la faveur de Dieu, & l'adversité n'est pas toûjours non plus une preuve de sa colère; ainsi il ne faut pas se scandaliser, si l'on voit les impies prospérer, & les justes souffrir; mais il faut chercher la punition des méchans, & la vraie récompense des justes, dans l'état intérieur des uns & des autres, & sur tout dans ce qui leur arrivera après cette vie.

CHAPITRE XXII.

Eliphaz parle pour la troisiéme fois; & il réfute ce que Job avoit avancé. Il lui dit que Dieu ne reçoit aucune utilité ni aucun dommage du bien ou du mal que les hommes font. Il lui répréſente, que si Dieu l'affligeoit, ce n'étoit qu'à cause de ses pechés; & il l'accuse d'avoir manqué aux devoirs de la justice & de la charité. Il lui remet encore devant les yeux, que Dieu avoit fait tomber de tout tems ses jugemens sur les méchans. Enfin il l'exhorte à se reconnoitre coupable, & à se repentir; & il lui promet que s'il le faisoit, Dieu lui rendroit sa faveur & le combleroit de toutes sortes de biens.

ALors Eliphaz Thémanite prit la parole & dit:

2. L'homme aportera-t-il quelque profit au *Dieu* fort? *C'est* plûtôt à soi-même que l'homme sage apporte du profit.

3. Le Tout-puissant reçoit-il quelque plaisir, si tu ès juste; ou quelque gain, si tu marches dans l'intégrité?

4. Te reprend il & entre-t-il avec toi en jugement par la crainte qu'il ait de toi?

5. Ta méchanceté n'est-elle pas grande?

de? Et tes iniquités ne sont-elles pas sans nombre?

6. Car tu as pris le gage de tes fréres sans raison; tu as ôté le vêtement à ceux qui étoient nuds.

7. Tu n'as point donné d'eau à boire à celui qui étoit fatigué du chemin; tu as empêché que celui qui avoit faim n'eût du pain.

8. Tu as donné la terre à celui qui étoit puissant, & celui pour qui tu avois des égards y habitoit.

9. Tu as renvoyé les veuves vuides, & les bras des orphelins ont été brisés.

10. C'est pour cela que les piéges sont autour de toi, & qu'une subite frayeur t'épouvante;

11. Et que les ténèbres *sont autour de toi*, *&* que tu ne vois point, & que le débordement des eaux te couvre.

12. Dieu n'est-il pas là haut aux cieux? Regarde donc la hauteur des étoiles & combien elles sont élevées.

13. Et tu as dit: Qu'est-ce que *le Dieu* fort connoit? Jugera-t-il au travers des nuées obscures?

14. Les nuées lui *sont comme* une cachette, & il ne voit rien; il se proméne sur le tour des cieux.

15. N'as-tu pas pris garde au chemin que les injustes ont tenu anciennement?

16. Qui ont été retranchés avant leur tems, & dont un fleuve a emporté le fondement.

17. Ils disoient au Dieu fort: Retire-toi de nous. Et qu'est-ce que leur avoit fait le Tout-puissant?

18. Il avoit rempli de biens leur maison. *Mais* loin de moi le conseil des méchans!

19. Les justes le verront, & s'en réjouiront, & l'innocent se moquera d'eux *& dira:*

20. Certainement nôtre état n'a point été détruit, mais le feu a dévoré tout ce qui leur restoit.

21. Attache-toi donc à Dieu, je te prie, & demeure en paix, & il t'en arrivera du bien.

22. Reçoi la loi de sa bouche, je te prie, & mets ses paroles en ton cœur.

23. Si tu retournes jusqu'au Tout-Puissant, tu seras rétabli. Eloigne l'iniquité de ta tente.

24. Et tu mettras l'or sur la poussiére, & l'or d'Ophir sur les rochers des torrens.

25. Et le Tout-puissant sera ton or & l'argent qui te donnera des forces.

26. Alors tu trouveras tes délices dans le Tout-Puissant, & tu éleveras ton visage vers Dieu.

27. Tu le fléchiras par des priéres, & il t'exaucera, & tu lui rendras tes vœux.

28. Si tu as quelque dessein, il te réussira; & la lumiére resplendira sur tes voies.

29. Quand quelqu'un aura été humilié, & que tu diras, qu'il soit élevé; Dieu délivrera celui qui aura tenu les yeux baissés.

30. Il délivrera l'innocent, & il sera délivré par la pureté de tes mains.

REFLEXIONS.

NOus devons tirer d'ici ces quatre instructions: La prémiére, que les hommes n'apportent aucun profit à Dieu en faisant le bien; & que lors que nous sommes justes, & que nous marchons dans l'intégrité, le Tout-Puissant n'en reçoit aucun profit, ni aucun gain; mais que c'est plûtôt à nous-mêmes que le profit en revient. Ces paroles sont très-rémarquables; elles nous apprennent, que si Dieu nous donne ses loix, & s'il veut que nous les observions, il ne le fait que pour nôtre bien; & que si nous l'offensons, nous ne faisons du mal qu'à nous-mêmes. La seconde instruction est, que l'injustice, la violence, & le manque de charité sont de grands crimes devant Dieu; mais qu'il y a bien du péché à imputer ces crimes à des innocens, à les condamner lors qu'ils souffrent, & à les accuser de s'être attiré la colère de Dieu par leurs péchés, comme Eliphaz en accusoit Job. La troisiéme, que la conduite de Dieu & les voies de sa providence sont parfaitement justes, & que cela a toûjours paru dans ce qui est arrivé, soit aux bons, soit aux méchans, & à leur postérité; mais que cependant l'on voit quelquefois que des impies declarés jouissent des biens & des plaisirs de cette vie. Cela montre bien clairement, que l'on ne doit pas fonder le jugement que l'on fait des hommes, sur la prospérité, ni sur l'adversité. IV. Les derniéres paroles de ce chapitre sont très-instructives. Eliphaz nous y enseigne, que quand nous retournons sincèrement à Dieu, & que nous renonçons aux péchés par lesquels nous avions provoqué sa colère, il se laisse fléchir par nos priéres; qu'il nous rend sa grace; que nous trouvons alors nos délices en lui, & que nous pouvons nous promettre les plus doux effets de son amour.

CHAPITRE XXIII.

Job répond au troisiéme discours d'Eliphaz; & il dit, qu'il étoit tellement persuadé de son innocence, qu'il souhaitoit d'être jugé par le Seigneur lui-même. Par là il veut faire voir à ses amis, que ce n'étoient pas ses péchés qui lui avoient attiré les maux qu'il souffroit, bien que ces maux fussent extrêmes.

MAis Job répondit & dit:

2. Je parlerai encore aujourd'hui en me plaignant; ma main s'apesantira sur mon gémissement.

3. Que je souhaiterois de savoir où je pourrois trouver Dieu! J'irois jusqu'à son trone;

4. J'y déduirois par ordre ma cause devant lui, & je remplirois ma bouche de preuves;

5. Je saurois ce *qu'il* me répondroit, & j'entendrois ce qu'il me diroit.

6. Contesteroit il avec moi par la grandeur de sa force? Non; il proposeroit seulement contre moi *ses raisons*.

7. L'homme droit y raisonneroit avec lui, & je serois absous pour toûjours par mon Juge.

8. Voilà, si je vai en avant, il n'y est pas; si *je vai* en arriére, je ne l'y apercevrai point.

9. Si je vai à gauche, je ne l'y vois point encore; il se cache à droite, & je ne l'y découvre point.

10. Quand il aura connu la voie que j'ai suivie, & qu'il m'aura éprouvé, je sortirai comme l'or *qui a passé par le feu*.

11. Mon pié a tenu son chemin, j'ai gardé sa voie, & je ne m'en suis point détourné.

12. Je ne me suis point écarté non plus du commandement *qui est sorti* de ses lèvres; j'ai serré les paroles de sa bouche avec plus *de soin* que ma provision ordinaire.

13. Mais s'il *a fait* un *dessein*, qui l'en détournera? Il fait ce que son ame désire.

14. Car il achevera ce qu'il a ordonné de moi; & il fait encore beaucoup d'autres choses semblables.

15. C'est pourquoi je suis éperdu à cause de sa présence; si j'y pense, je suis effrayé à cause de lui.

16. Parce que le Dieu fort a abbatu mon cœur, & que le Tout-puissant m'a étonné;

17. Parce que je n'ai pas été entiérement retranché à la vuë des ténèbres, & qu'il n'a pas éloigné l'obscurité de devant moi.

REFLEXIONS.

POur bien juger de ce que Job dit dans ce chapitre, il faut considerer, que c'est ici une réponse au discours d'Eliphaz, qui avoit accusé Job d'hipocrisie & d'injustice. Job répond à ces accusations, qu'il étoit innocent de ces crimes-là, & qu'à cet égard il prenoit Dieu à temoin de son intégrité; qu'il consentoit d'avoir le Seigneur luimême pour Juge, & qu'il ne craindroit pas de paroitre devant lui. Mais il ne faut pas entendre ce que Job dit, comme s'il eût prétendu être innocent à tous égards devant Dieu. Nous devons donc apprendre d'ici, qu'il est permis aux gens de bien de soûtenir leur innocence, lors qu'ils sont accusés injustement, & que leur conscience leur rend un bon témoignage; mais que cependant ils doivent toûjours reconnoitre leurs foiblesses; donner gloire à Dieu, lors même qu'il les afflige; & confesser qu'il est parfaitement juste, & souverainement sage, dans tout ce qu'il fait à leur égard.

CHAPITRE XXIV.

Le dessein de Job dans ce chapitre est de montrer, que Dieu ne punit pas toûjours les méchans dans la vie présente, & que les afflictions ne sont pas toûjours une preuve que Dieu soit courroucé contre ceux qui les endurent. Il décrit pour cet effet les injustices, les extorsions, les violences, les meurtres, les adultères & les autres crimes qui se commettent dans le monde; & il remarque, que plusieurs de ceux qui les commettent ne laissent pas de vivre heureux, bien loin de recevoir en cette vie les peines qu'ils méritent; quoi que Dieu voie pourtant tout le mal qu'ils font, & qu'il ne veuille pas les laisser impunis.

POurquoi est-ce que les tems ne sont pas cachés par le Tout-puissant, & que ceux qui le connoissoient ne voient point ses jours.

2. On remuë les bornes, on ravit les troupeaux, & on les fait paître.

3. On emmène l'âne des orphelins, on prend pour gage le bœuf de la veuve.

4. On fait écarter les pauvres du chemin; les affligés du pays sont pareillement contraints de se cacher.

5. Voilà, *ce sont* comme des ânes sauvages dans le désert; ils sortent pour faire ce qu'ils ont entrepris; ils se lèvent le matin pour *chercher de* la proie; la campagne leur donne du pain pour leurs enfans.

6. Ils moissonnent par les champs le fourrage qui y est, & ils font que le méchant vendange les vignes.

7. Ils font passer la nuit sans vêtement à l'homme nud, de sorte qu'il n'a pas dequoi se couvrir durant le froid.

8. En sorte que *les pauvres* sont percés par les grandes pluies des montagnes, & qu'ils cherchent leur retraite dans les rochers.

9. Ils ravissent le pupile dès la mammelle, & ils prennent des gages sur le pauvre.

10. Ils font aller sans vêtemens l'homme nud, & ils enlèvent à ceux qui ont faim ce qu'ils ont glané.

11. Ceux qui pressent l'huile dans leurs maisons & qui foulent la vendange dans leurs pressoirs ont soif.

12. Les hommes jettent des sanglots dans la ville; l'ame de ceux qui sont blessés à mort crie; & cependant Dieu ne fait rien mal à propos.

13. Ils ont été rebelles à la lumiére, ils n'ont point connu les voies *de Dieu*, & ils ne se sont point tenus à ses sentiers.

14. Le

14. Le meurtrier se lève au point du jour, & tuë le pauvre & l'indigent; & de nuit il dérobe comme un larron.
15. L'œil de l'adultère épie le soir, disant: Aucun œil ne me verra; & il se cache le visage.
16. Ils percent dans les ténèbres les maisons qu'ils avoient marquées le jour; ils ne savent ce que c'est que la lumiére.
17. Car la lumiére du matin leur est à tous comme l'ombre de la mort; si quelqu'un les reconnoit, ils ont des frayeurs mortelles.
18. Il est leger & *inconstant* comme la surface de l'eau; leur portion dans la terre est maudite; il néglige la culture des vignes.
19. *Comme* la sécheresse & la chaleur consument les eaux de neige, *ainsi* le sépulcre ravit les pécheurs.
20. Il sera oublié comme s'il n'étoit jamais né; les vers en feront bonne chére; on ne s'en souviendra plus; l'inique sera brisé comme un bois:
21. C'est lui qui tourmentoit la stérile qui n'enfantoit point, & qui ne faisoit aucun bien à la veuve;
22. Et qui entrainoit les puissans par sa force; il se levoit, mais il n'étoit pas assuré de sa vie.
23. *Dieu* lui donne dequoi s'assurer, & il s'apuie sur cela; mais ses yeux sont ouverts sur leur conduite.
24. Ils sont élevés en peu de tems; après cela ils *ne subsistent* plus; ils sont abaissés; ils sont emportés comme tous les autres; ils sont coupés comme le haut d'un épi.
25. Si cela n'est pas ainsi, qui est-ce qui me convaincra que je mens, & qui mettra ma parole au néant?

REFLEXIONS.

JOB réprésente dans ce discours l'impieté, les injustices, les cruautés, & les divers crimes des méchans; & il fait remarquer à ses Amis, que Dieu ne déploie pas toûjours sa vengeance sur eux; que même ils réüssissent souvent dans leurs mauvais desseins; mais que Dieu les voit pourtant, & qu'à la fin ils sont accablés par son juste jugement. Cette doctrine doit être bien méditée, afin que lorsque nous voyons tant de crimes & de désordres qui règnent dans le monde, même parmi ceux qui font profession de connoitre Dieu, nous n'en soions pas ébranlés; mais que nous nous souvenions que Dieu le voit, aussi-bien & mieux que nous; & que comme rien n'échappe à sa connoissance, rien ne sauroit échapper à son jugement. Il s'ensuit aussi de là, que c'est une pensée très-fausse & très-dangereuse, de croire que des gens sont innocens & agréables à Dieu, parce qu'ils sont heureux en ce monde; ou qu'ils sont coupables, parce qu'ils y sont malheureux. Ainsi, sans s'arrêter à la prospérité, ou à l'adversité, il faut uniquement avoir égard à la pieté, ou à l'impieté, puisque c'est là ce qui fait le bonheur ou le malheur des hommes; & qu'à la fin Dieu doit leur rendre à tous selon leurs œuvres.

CHAPITRE XXV.

Bildad parle à Job pour la troisiéme fois; il lui réprésente la puissance & la justice de Dieu, aussi bien que le néant de l'homme; & il veut montrer par là que l'homme ne sauroit être trouvé juste devant Dieu.

ALors Bildad Sçuhite prit la parole & dit:
2. C'est lui qui domine, & qui doit être craint; il fait règner la paix dans ses hauts lieux.
3. Ses armées se peuvent-elles compter? Et sur qui sa lumiére ne se lève-t-elle pas?
4. Et comment l'homme mortel se justifieroit-il devant le *Dieu* Fort? Et comment celui qui est né de femme seroit-il pur?
5. La lune même ne luit point *en sa présence*; & les étoiles ne sont pas pures devant ses yeux;
6. Combien moins est l'homme qui n'est qu'un ver, & le fils de l'homme qui n'est qu'un vermisseau?

REFLEXIONS.

CE chapitre nous enseigne, que la puissance de Dieu est infinie, qu'il est parfaitement juste & saint, & que l'homme étant une créature foible & corrompuë, ne sauroit jamais être trouvé pur devant lui. L'usage qu'il faut faire de cette doctrine, c'est que les hommes doivent se tenir dans une profonde humilité en la présence de Dieu, & se soûmettre à tout ce qu'il lui plait de faire à leur égard.

CHAPITRE XXVI.

Job répond à Bildad, qui l'avoit exhorté à considerer la puissance de Dieu & sa parfaite sainteté; & il lui dit, que tous ces discours étoient superflus; & qu'il étoit instruit & convaincu de la grandeur de Dieu, & de sa profonde sagesse; de laquelle il fait ici une description, en parlant des merveilles de la création & du gouvernement du monde.

MAis Job répondit & dit:
2. Qui as-tu aidé? *Est-ce celui qui n'avoit* point de force? Qui as-tu délivré? Est-ce celui dont le bras étoit affoibli?
3. A qui as-tu donné conseil? Est-ce à celui *qui n'avoit* point de sagesse? Est-ce ainsi que tu as fait paroitre l'abondance de ta sagesse?
4. A qui as-tu tenu ces discours? Et qui est celui dont le souffle soit sorti de toi?
5. Les choses inanimées sont formées

mées de ce *qui est* sous les eaux, même ceux qui y habitent.

6. L'abîme est nud devant lui, & le gouffre n'a point de couverture.

7. Il étend le septentrion sur le vuide, & il suspend la terre sur le néant.

8. Il resserre les eaux dans les nuées, & la nuée n'éclate pas sous elles.

9. Il couvre la face de *son* trône, & il étend sa nuée par dessus.

10. Il a compassé des bornes sur les eaux tout autour, jusqu'à-ce qu'il n'y ait plus ni lumiére ni ténèbres.

11. Les colomnes des cieux sont ébranlées, & s'étonnent à sa menace.

12. Il fend la mer par sa puissance, & il frape par son intelligence les flots quand ils s'élèvent.

13. Il a orné les cieux par son esprit, & sa main a formé le serpent traversant.

14. Ce ne *sont* là que les bords de ses voies. Que ce que nous en connoissons est peu de chose! Et qui est-ce qui pourra comprendre le grand éclat de sa puissance?

REFLEXIONS.

JOB nous enseigne ici, que les œuvres de Dieu sont admirables & en grand nombre, que nous n'en connoissons même qu'une très-petite partie, & que nous ne comprenons pas toutes les raisons de la conduite de Dieu dans le gouvernement du Monde. Dieu étant si grand, si puissant, si juste, & si sage, ce n'est pas à nous à trouver à redire à ce qu'il fait, ni à fonder ses voies trop curieusement. Nous devons plûtôt être persuadés, qu'il conduit toutes choses avec sagesse & avec justice; nous soûmettre humblement à tout ce qu'il ordonne; & reconnoître au reste sa bonté, qui paroit en ce que, s'il y a dans ses desseins & dans ses œuvres quelque chose qui nous soit caché, ce qu'il nous en a révélé, & ce que nous en connoissons, suffit pour nous apprendre à le craindre, & pour nous rendre heureux, si nous en faisons un bon usage.

CHAPITRE XXVII.

Job continuë à parler, & il proteste, que quoi qu'il eût soutenu son innocence contre les accusations de ses Amis, il ne lui arriveroit jamais de rien dire contre la Justice & la Providence de Dieu. Il montre ensuitte, que les impies & les hypocrites font une fin funeste; qu'ils sont punis en diverses maniéres; que leur felicité n'est que passagére; & qu'elle ne les met point à couvert de la colère du ciel.

JOB continuant, reprit son discours sentencieux, & dit:

2. Je *prens à témoin* le Dieu vivant, qui a écarté mon droit, & le Tout-puissant, qui a rempli mon ame d'amertume;

3. Que pendant tout le tems que j'aurai du souffle, & que Dieu me laissera respirer l'air;

4. Mes lèvres ne prononceront rien d'injuste, & ma langue ne dira point de chose fausse.

5. Dieu me garde de vous justifier! Tant que je vivrai je ne quitterai point mon intégrité.

6. J'ai conservé ma justice, & je ne l'abandonnerai point; & ma conscience ne me reprochera rien dans les jours *de ma vie.*

7. Celui qui me hait sera comme le méchant; & celui qui se lève contre moi, comme l'injuste.

8. Car quelle *sera* l'attente de l'hypocrite qui se sera enrichi, lors que Dieu lui arrachera son ame?

9. Le *Dieu* Fort entendra-t-il ses cris, quand l'affliction viendra sur lui?

10. Trouvera-t-il son plaisir dans le Tout-puissant? Invoquera-t-il Dieu en aucun tems?

11. Je vous enseignerai les œuvres du *Dieu* Fort, & je ne vous cacherai point ce qui *est* dans le Tout-puissant.

12. Voilà, vous avez tous vû *ces choses;* & comment vous laissez-vous aller à *des discours* vains?

13. *C'est* ici la portion de l'homme méchant que le *Dieu* Fort lui réserve, & l'héritage que les violens reçoivent du Tout-puissant.

14. Si ses enfans sont multipliés, *c'est* pour l'épée; & sa posterité ne sera pas même rassasiée de pain.

15. Ceux qu'il aura de reste, étant morts, seront ensevelis; mais ses veuves ne *les* pleureront point.

16. Quand il entasseroit l'argent comme la poussiére, & qu'il mettroit en réserve des habits comme par monceaux;

17. Il les arrangera; mais le juste s'en revêtira, & l'innocent partagera l'argent.

18. Il se bâtira une maison comme la tigne, & comme celui qui garde les possessions fait sa cabane.

19. Le riche sera couché, & ne sera point recueilli; il ouvrira ses yeux, & il ne trouvera *rien.*

20. Les frayeurs le surprendront comme des eaux, le tourbillon l'enlevera de nuit.

21. Le vent d'orient l'emportera, & il s'en ira; il l'enlevera de sa place comme un tourbillon.

22. *Le Seigneur* se jettera sur lui, & ne l'épargnera point; & étant poursuivi par sa main, il ne cessera de fuir.

23. Chacun frapera des mains contre lui, & le sifflera de la place *qu'il occupoit.*

REFLEXIONS.

CE discours de Job nous apprend, I. A ne jamais rien dire ni rien penser qui soit contraire aux sentimens que nous devons avoir de la justice & de la majesté

majesté de Dieu. II. Qu'il nous est permis cependant, lorsque nous sommes accusés injustement, d'alléguer le tèmoignage de nôtre consciênce, pour soûtenir nôtre innocence, moyenant que nous le fassions avec sincérité & avec humilité. III. Que la fin des méchans, & en particulier celle des hypocrites, doit être très-funeste; & qu'ils seront saisis d'un cruel désespoir, lorsque Dieu leur redemandera leur ame, & qu'il leur rendra selon leurs œuvres. C'est une vérité bien certaine & bien importante que celle-là, & nous devons nous la proposer continuellement. IV. Job nous a appris, que quoi que les mondains vivent dans l'affluence de toutes sortes de biens, qu'ils amassent beaucoup de richesses, & qu'ils les laissent à leurs enfans, elles passent bien-tôt à d'autres, & qu'on voit souvent leur postérité dans la disette & dans la honte. Ce sont là des effets visibles de la Providence de Dieu, & de sa Justice contre les méchans; & ces considérations doivent nous retirer fortement de l'injustice, de l'orgueil, & de l'amour des biens du monde.

CHAPITRE XXVIII.

Le but de Job dans ce chapitre est de faire voir, I. Que les hommes peuvent connoitre les choses de la Nature, & s'en servir à divers usages. II. Que la véritable Sagesse leur est cachée, & qu'elle est plus précieuse que tout ce qu'il y a au monde. III. Qu'il n'y a que Dieu en qui elle se trouve, & qui puisse la donner; & qu'au reste, cette Sagesse divine, qui est la seule véritable, consiste dans la crainte du Seigneur.

CErtainement l'argent a sa veine, & l'or a un lieu *d'où* on le tire pour l'affiner.

2. Le fer se tire de la poussiére, & la pierre *de mine* fonduë rend de l'airain.

3. *L'homme* met une fin aux ténèbres, de sorte qu'il recherche le bout de toutes choses, même les pierres *précieuses qui sont dans* l'obscurité & dans l'ombre de la mort.

4. Le torrent se débordant d'un lieu habité, se jette dans les lieux où l'on ne met plus le pié; *mais ses eaux enfin* se tarrissent, & s'écoulent par *le travail* des hommes.

5. C'est de la terre que sort le pain, & au dessous elle est renversée, & *elle est* en feu.

6. Ses pierres *sont* le lieu *où se trouvent* les saphirs, & la poudre d'or y *est*.

7. L'oiseau de proie n'en a point connu le chemin, & l'œil du milan ne l'a point découvert.

8. Les jeunes lions n'y ont point marché; le vieux lion n'a point passé par là.

9. *L'homme* met la main aux pierres les plus dures, & renverse les montagnes jusques aux fondemens.

10. Il fait passer les ruisseaux aux travers des rochers fendus, & son œil découvre tout ce qui *y* est de précieux.

11. Il arrête les fleuves, afin d'en empêcher le cours, & il met au jour ce qui *y* est caché.

12. Mais où trouvera-t-on la sagesse? Et où *est* le lieu de l'intelligence?

13. L'homme ne connoit pas son prix; & elle ne se trouve pas dans la terre des vivans.

14. L'abîme dit: Elle *n'est* pas en moi; & la mer dit: *Elle n'est* pas avec moi.

15. Elle ne se donne point pour du fin or, & elle ne s'achette point au poids de l'argent.

16. On ne l'échange point avec l'or d'Ophir, ni avec l'onyx précieux, ni avec le saphir.

17. L'or ni le diamant ne sauroient approcher de son prix, & on ne la donnera point en échange pour un vaisseau de fin or.

18. En *comparaison d'elle*, on ne parlera point de corail ni de béril; & le prix de la sagesse surpasse celui des perles.

19. La topaze d'Ethiopie n'aprochera point de son prix, & *la sagesse* ne sera point échangée contre l'or le plus pur.

20. D'où vient donc la sagesse? Et où est le lieu de l'intelligence?

21. Elle est couverte aux yeux de tout homme vivant, & cachée aux oiseaux des cieux.

22. Le gouffre & la mort disent: Nous avons entendu parler d'elle, de nos oreilles.

23. C'est Dieu qui en sait le chemin, & qui sait où elle est.

24. Car *c'est* lui *qui* voit jusqu'aux extrémités du monde, & *qui* regarde sous tous les cieux.

25. Quand il donnoit du poids au vent, & qu'il pesoit & mesuroit les eaux;

26. Quand il prescrivoit une loi à la pluie, & *qu'il marquoit* le chemin à l'éclair des tonnerres;

27. Alors il la vit & la découvrit, il la prépara, & même il la sonda jusqu'au fond.

28. Puis il dit à l'homme: Voilà, la crainte du Seigneur est la *vraie* sagesse, & l'intelligence consiste à se détourner du mal.

REFLEXIONS.

CE qu'on doit recueillir de ce chapitre, c'est que Dieu a donné aux hommes diverses connoissances dans les choses de la Nature, & que ces connoissances ont leur utilité pour les différens usages de la vie; en quoi nous avons sujet de reconnoitre sa bonté; mais que de toutes les connoissances auxquelles nous pouvons nous appliquer, il n'y en a point de plus nécessaire que celle de la Sagesse; que c'est ce qu'il y a de plus précieux au monde; qu'elle

qu'elle est plus estimable que l'or, les richesses, & tout ce dont les hommes font le plus de cas; & qu'ainsi nous devons la préférer à tout, & travailler continuellement à l'acquérir. II. Job nous enseigne ici le moyen de parvenir à cette Sagesse; il nous dit, qu'elle ne vient point de nous-mêmes, mais que c'est Dieu seul qui en est l'auteur & la source, & qu'il la donne à tous ceux qui s'adressent à lui, & qui la recherchent de tout leur cœur; ce qui doit nous inciter à la lui demander avec ardeur, avec humilité, & avec foi. III. Enfin, Job nous apprend, que cette véritable Sagesse consiste à craindre Dieu, & à éviter ce qui lui déplait. C'est ce qui est marqué par ces derniéres paroles de ce chapitre: *La crainte du Seigneur est la Sagesse; & la vraie intelligence consiste à se détourner du mal.* C'est donc là à quoi nous devons nous attacher par dessus toutes choses; comme c'est aussi le sûr moyen de plaire à Dieu, & de parvenir au véritable bonheur.

CHAPITRE XXIX.

Job répréſente, I. L'état de prospérité où il étoit avant que Dieu l'affligeât. II. Les égards que l'on avoit pour lui. Et en troisiéme lieu, son intégrité, le soin qu'il avoit eu de rendre la justice à chacun, & de soulager les misérables. Il faut remarquer, que Job disoit tout cela, non pour se glorifier, mais pour montrer que ses maux n'étoient pas la peine de ses crimes, & qu'il n'avoit pas abusé de sa prospérité, comme ses amis le soutenoient.

ET Job continuant, reprit son discours sententieux, & dit:

2. O qui me feroit être comme j'*étois* autrefois, comme j'*étois* dans ces jours où Dieu me gardoit!

3. Quand il faisoit luire son flambeau sur ma tête, & quand par sa lumiére je marchois dans les ténèbres!

4. Comme j'étois aux jours de ma jeunesse, dans le conseil secret de Dieu, dans ma tente;

5. Quand le Tout-puissant *étoit* encore avec moi, & mes gens autour de moi;

6. Quand je lavois mes pas dans le beure, & que des ruisseaux d'huile découloient pour moi du rocher;

7. Quand je sortois vers la porte, *passant* par la ville, & *que* je me faisois préparer un siége dans la place!

8. Les jeunes gens me voyant se retiroient; les plus anciens se levoient & se tenoient debout.

9. Les Principaux s'abstenoient de parler, & mettoient la main sur leur bouche.

10. Les Conducteurs retenoient leur voix, & leur langue étoit attachée à leur palais.

11. L'oreille qui m'entendoit disoit que j'étois bienheureux, & l'œil qui me voyoit me rendoit témoignage.

12. Car je délivrois l'affligé qui crioit, & l'orphelin qui n'avoit personne pour le secourir.

13. La bénédiction de celui qui s'en alloit périr venoit sur moi, & je faisois que le cœur de la veuve chantoit de joie.

14. J'étois revêtu de justice; elle me servoit de vêtement; mon équité *m'étoit* comme un manteau & *comme* une tiare.

15. Je servois d'yeux à l'aveugle, & de piés au boiteux.

16. J'étois le pére des pauvres, & je m'informois diligemment de la cause qui ne m'étoit point connuë.

17. Je brisois les mâchoires de l'injuste, & je lui arrachois la proie d'entre ses dents.

18. Et je disois: Je mourrai dans mon nid, & je multiplierai mes jours comme les grains de sable.

19. Ma racine s'étendoit sur les eaux, & la rosée demeuroit toute la nuit sur mes branches.

20. Ma gloire se renouvelloit en moi, & mon arc se renforçoit dans mes mains.

21. On m'écoutoit, & on attendoit *que j'eusse parlé*, & on se taisoit après *avoir entendu* mon avis.

22. Ils ne repliquoient rien, après ce que je disois, & ma parole tomboit sur eux comme les goutes de la pluie.

23. Ils m'attendoient comme la pluie; ils ouvroient leur bouche, comme après la pluie de l'arriére-saison.

24. Riois-je avec eux? Ils ne *le* croyoient pas; & ils ne faisoient point décheoir la sérénité de mon visage.

25. Voulois-je aller avec eux? J'étois assis dans la prémiére place; j'étois entr'eux comme un Roi dans *son* armée, & comme *celui* qui console les affligés.

REFLEXIONS.

IL y a deux choses à remarquer dans ce discours de Job: La prémiére, que Job s'étoit vû dans une grande prospérité, & que dans cet état il s'étoit conduit avec justice & avec charité envers tout le monde; qu'il étoit le pére des pauvres, & le protecteur des innocens. Voilà un exemple qui enseigne à ceux qui ont des biens, du crédit, & d'autres avantages, à les employer à de bons usages, à être justes & intègres, & sur tout à faire du bien aux pauvres, à consoler les misérables, & à prendre le parti de ceux à qui l'on fait tort. La seconde réflexion est, que pendant que Job jouïssoit de la prospérité, tout le monde avoit des égards pour lui; mais qu'il se vit abandonné, dès qu'il fut dans l'adversité. C'est ce qui arrive tous les jours: On

s'attache à ceux qui possédent des richesses ou des honneurs, & qui ont du crédit; mais on les abandonne lors qu'ils perdent ces avantages, & la vertu est d'ordinaire peu estimée, lors qu'elle n'est pas accompagnée de la prospérité. Cela prouve que les jugemens des hommes sont extrêmement vains & injustes, & que nous ne devons pas nous y arrêter, ni en faire dépendre nôtre bonheur.

CHAPITRE XXX.

Job se plaint de ce qu'après avoir été estimé de tous ceux qui le connoissoient dans le tems de sa prospérité, il se voyoit abandonné de chacun, & exposé aux mépris & aux insultes de ses amis, & même des personnes de la condition la plus basse. Il se plaint encore des maux qui l'accabloient, & de ce que Dieu ne le délivroit point, quoi qu'il implorât son secours.

Mais maintenant ceux qui sont plus jeunes que moi, se moquent de
1 moi; *ceux là même* dont je n'aurois pas daigné mettre les péres avec les chiens de mon troupeau.

2. Et qu'avois-je à faire de la force de leurs mains? Leur vieillesse étoit aussi périe.

3. Pressés par la disette & par la faim, *ils vivoient* à l'écart, fuyant dans les lieux arides, ténèbreux, désolés, & déserts.

4. Ils coupoient des herbes sauvages auprès des arbrisseaux, & la racine des genèvres pour se chauffer.

5. Ils étoient chassés du milieu des hommes, & on crioit après eux comme après un larron.

6. Et ils habitoient dans les creux des torrens, dans les trous de la terre & des rochers.

7. Ils ne faisoient que hurler entre les arbrisseaux, & ils se tapissoient sous les chardons.

8. C'étoient des gens de néant, des gens sans nom, *& qui* étoient abaissés plus bas que la terre.

9. Et maintenant je suis le sujet de leur chanson, & je fais la matiére de leur entretien.

10. Ils m'ont en abomination; ils se tiennent loin de moi; même ils ne craignent pas de me cracher au visage.

11. Parce que *Dieu* a relâché la corde *de mon arc*, & m'a affligé, ils ont secoüé le frein de devant moi.

12. Des jeunes gens s'élèvent à *ma* droite, ils poussent mes piés, & aprennent aux autres à m'outrager.

13. Ils ont rompu mon chemin; ils aident à me rendre misérable, sans qu'ils aient besoin de personne qui les aide.

14. Ils viennent *contre moi* comme par une bréche large, & ils se sont roulés *sur moi* dans ma ruine.

15. *Tout* a été renversé sur moi, *&* des frayeurs poursuivent mon ame comme un vent, de sorte que ma délivrance est passée comme une nuée.

16. C'est pourquoi maintenant mon ame se fond en moi; les jours d'affliction m'ont atteint.

17. Il m'a percé de nuit les os, & mes veines n'ont point de repos.

18. Mon vêtement a changé de couleur, par la grandeur de sa force; & il me serre tout autour, comme l'ouverture de ma camisole.

19. Il m'a jetté dans la bouë, & je ressemble à la poussiére & à la cendre.

20. Je crie à toi, & tu ne m'exauces point; je me tiens debout *devant toi*, & tu *ne* me regardes point.

21. Tu deviens cruel contre moi, & tu t'opposes à moi par la force de ta main.

22. Tu m'enléves, tu me fais monter sur le vent, comme sur un chariot, & tu fais fondre en moi tout ce qui me fait subsister.

23. Or je sai bien que tu m'ameneras à la mort, & dans la maison assignée à tous les vivans.

24. Quoi qu'il en soit, il n'étendra point sa main *jusqu'*au sépulcre. Ceux qu'il aura détruits crieront-ils à lui?

25. Ne pleurois-je pas à cause de celui qui passoit de mauvais jours; & mon ame n'étoit-elle pas affligée à cause du pauvre?

26. Quand j'attendois le bien, le mal m'est arrivé; & quand j'espérois la clarté, les ténèbres sont venuës.

27. Mes entrailles sont comme dans un feu, sans avoir aucun repos; les jours d'affliction m'ont prévenu.

28. Je marche *tout* noirci, mais non point *par les rayons* du soleil; je me léve, je crie en pleine assemblée.

29. Je suis devenu le frére des dragons, & le compagnon des hibous.

30. Ma peau est devenuë noire sur moi, & mes os sont desséchés par l'ardeur *du feu qui me consume*.

31. C'est pourquoi ma harpe s'est changée en deuil, & mes instrumens *de musique* en des voix lugubres.

REFLEXIONS.

Les plaintes que Job fait ici, de ce qu'il étoit abandonné par ceux qui le respectoient autrefois, & même par les personnes les plus viles, découvrent la folie, l'aveuglement, & l'injustice des hommes, qui, au lieu d'estimer uniquement la vertu, ne font cas que des richesses & des avantages de cette vie, & méprisent ceux qu'ils voient dans la misére & dans la pauvreté, quand même ce seroient des personnes pieuses & vertueuses. Cela fait voir, qu'on ne peut faire fond, ni sur leur amitié, ni sur leur estime, & que ce n'est pas aussi ce que nous devons principalement rechercher. Nous voyons en second lieu, que Job se plaint sur tout

tout, de ce que Dieu lui même sembloit l'avoir abandonné, & de ce qu'il le laissoit toujours dans la souffrance. C'est peu de chose d'être rejetté des hommes, pourvû qu'on ait Dieu favorable ; mais on est bien à plaindre, lors que dans l'affliction Dieu semble s'éloigner, & qu'il ne nous répond point. Cet état où Job s'est vû réduit, doit consoler ceux que Dieu fait passer par de semblables épreuves ; cependant ils doivent apprendre, de ce qui arriva à Job, à se modérer dans leurs plaintes, à endurer leurs maux avec patience, & à attendre, avec résignation, qu'il plaise à Dieu de les délivrer ; ce qu'il ne manquera pas de faire lors qu'il en sera tems.

CHAPITRE XXXI.

Job déclare qu'il avoit vécu dans une grande chasteté, & évité non seulement les crimes de l'impureté, mais même les regards & les pensées déreglées. Il dit, qu'il s'étoit appliqué à rendre exactement la justice, & qu'il avoit toujours eu pitié des misérables. Il ajoute qu'il n'avoit jamais mis sa confiance dans les richesses ; qu'il n'avoit point regardé le soleil & la lune ; ce qui signifie qu'il s'étoit éloigné de l'idolatrie. Enfin, il proteste, qu'il ne s'étoit point réjoui du mal de ses ennemis ; qu'il avoit exercé l'hospitalité, & qu'il n'avoit point cherché à cacher ou à excuser ses fautes. Le dessein de Job, dans tout ce discours, est de se défendre contre les accusations de ses amis, qui lui disoient, que c'étoient ses péchés qui l'avoient réduit dans l'état où il se trouvoit.

J'Avois fait accord avec mes yeux : Et comment eussé-je contemplé une vierge ?

2. Car quelle auroit été la portion que Dieu m'auroit *envoyée* d'enhaut ; & *quel est* l'héritage que j'aurois reçu des hauts lieux, de la part du Tout-puissant ?

3. La perdition n'*est*-elle pas pour le pervers, & les accidens étranges pour les ouvriers d'iniquité ?

4. N'a-t-il pas vû ma conduite, & n'a-t-il pas compté toutes mes démarches ?

5. Si j'ai marché dans le mensonge, & si mon pié s'est hâté à tromper ;

6. Qu'on me pése dans des balances justes, & Dieu connoîtra mon intégrité.

7. Si mes pas se sont détournés du *droit* chemin, & si mon cœur a suivi mes yeux, & si quelque souillure s'est attachée à mes mains ;

8. Que je séme, & qu'un autre *en* mange, & que tout ce que j'aurai fait produire soit déraciné.

9. Si mon cœur a été séduit par quelque femme, si j'ai dressé des embûches à la porte de mon prochain ;

10. Que ma femme soit deshonorée, & qu'elle soit prostituée à d'autres.

11. Car c'eut été une méchanceté préméditée, & une de ces iniquités qui sont toutes jugées.

12. Même ç'auroit été un feu *qui* m'auroit dévoré jusqu'à *me* consumer, & *qui* auroit déraciné tout mon revenu.

13. Si j'ai dédaigné de faire droit à mon serviteur ou à ma servante, quand ils ont contesté avec moi.

14. Car qu'eussé-je fait, quand le *Dieu* Fort se seroit levé ? Et quand il m'en auroit demandé compte, que lui aurois-je répondu ?

15. Celui qui m'a fait dans le ventre n'a-t-il pas fait aussi *celui qui me sert* ? Ne nous a-t-il pas formé de même dans la matrice ?

16. Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils ont desiré, si j'ai fait attendre trop long-tems la veuve :

17. Si j'ai mangé seul mes morceaux, & si l'orphelin n'en a point mangé ;

18. (Car dès ma jeunesse il a été élevé avec moi, comme *chez son* pére ; & dès le ventre de ma mére j'ai pris soin de la veuve.)

19. Si j'ai vû un homme périr, faute d'être vêtu, & le pauvre, faute de couverture ;

20. Si ses reins ne m'ont point béni, & s'il n'a pas été échauffé de la laine de mes agneaux ;

21. Si j'ai levé la main contre l'orphelin, quand j'ai vû à la porte que je pouvois l'aider :

22. Que mon épaule tombe & soit séparée de mon côté ; & que mon bras soit cassé avec son os.

23. Car j'ai eu frayeur de l'orage du Dieu Fort, & de ce que je ne pourrois pas subsister devant sa grandeur.

24. Si j'ai mis mon espérance en l'or, & si j'ai dit, au fin or, *Tu es* ma confiance :

25. Si je me suis réjoui de ce que mes biens étoient multipliés, & de ce que ma main en avoit trouvé beaucoup :

26. Si j'ai regardé le soleil lors qu'il brilloit le plus, & la lune lors qu'elle étoit claire :

27. Si mon cœur a été séduit en secret, & si ma main a baisé ma bouche ;

28. (Ce qui est aussi une iniquité toute jugée ; car j'eusse renié le Dieu Fort d'enhaut.)

29. Si je me suis réjoui du malheur de celui qui me haïssoit ; si j'ai sauté de joie quand il lui est arrivé du mal.

30. Je n'ai pas même permis à ma langue de pécher, en demandant sa mort avec imprécation.

31. Les gens de ma maison n'ont point dit : Qui nous donnera de sa chair ? Nous n'en saurions être rassasiés.

32. L'étranger n'a point passé la nuit dehors, j'ai ouvert ma porte au voyageur.

33. Si j'ai caché mon péché comme Adam, *& si j'ai* couvert mon iniquité en me flattant ;

34. Bien

34. Bien que je pûsse opprimer une grande multitude, toutefois le moindre qu'il y eût dans les familles me donnoit de la crainte, & je me tenois dans le silence, je ne sortois point de la porte.

35. Plût à Dieu que quelqu'un m'écoutât! Voilà mon but, c'est que le Tout-puissant me réponde, & que ma partie adverse produise son écrit.

36. Je le porterois sur mon épaule; & je l'attacherois comme une couronne.

37. Je lui raconterois tous mes pas, je m'approcherois de lui, comme d'un Prince.

38. Si la terre que je possède crie contre moi, & si ses sillons pleurent.

39. Si j'ai mangé son fruit sans le payer, si j'ai tourmenté l'esprit de ceux qui la possèdoient;

40. Qu'elle *me* produise des épines au lieu de blé, & de l'yvroye au lieu d'orge.

C'est *ici* la fin des paroles de Job.

REFLEXIONS.

Voici un chapitre qu'on doit lire & méditer avec beaucoup d'attention. L'on y découvre de très-beaux sentimens sur les principaux devoirs de la religion, & en particulier, sur la pureté & la chasteté, sur la justice & la charité, sur la crainte qu'on doit avoir de Dieu, sur l'aumône, & la compassion envers les misérables, sur le détachement des biens du monde, sur la pieté envers Dieu, sur l'amour des ennemis, & sur la confession des péchés. Si Job avoit des sentimens si purs & si relevés, & une conduite si pieuse & si sage, dans le tems où il vivoit, ces devoirs nous regardent beaucoup plus, nous qui sommes Chrétiens. Nous devons donc apprendre de ce discours de Job, à être chastes, & à nous éloigner de toutes sortes d'impuretés, même dans les pensées & dans les regards; à rendre la justice à tout le monde; à avoir pitié des pauvres & des malheureux, & à les assister de tout nôtre pouvoir, & à prendre la défense des innocens. L'exemple de Job nous enseigne encore, à ne mettre pas nôtre confiance aux biens du monde, à ne point nous réjouïr du mal qui arrive à ceux qui nous haïssent; à être justes & équitables dans toutes nos affaires; & enfin à ne jamais cacher nos fautes, mais à les confesser franchement, & à ne nous point flater dans nos péchés. Pour nous animer à ces devoirs, considerons ce que Job dit si fortement dans tout ce chapitre; c'est que s'il se fût abandonné aux divers péchés dont il parle, il n'auroit pas échappé à la vengeance céleste, & qu'il y a une malédiction particuliére qui poursuit les impurs, les injustes, les orgueilleux, ceux qui ont le cœur attaché aux biens de la terre, les impies, & les personnes qui manquent de charité. Enfin, nous devons penser, que c'étoit un grand adoucissement aux maux de Job, de pouvoir tenir le langage qu'il tient dans ce chapitre, & de s'être acquité de tous ces devoirs lors qu'il étoit dans sa prospérité. Lors qu'on a tâché de vivre dans l'innocence, on jouït d'une douce consolation dans l'adversité; & quoi que la pieté qu'on marque dans l'affliction soit agréable à Dieu, lors qu'elle est sincère, il est encore plus beau, plus consolant, & plus digne d'une personne qui aime Dieu, d'être pieux, humble, tempérant & charitable, lors qu'il nous fait du bien, & que nous jouïssons de la santé, de la prospérité, & du repos.

CHAPITRE XXXII.

Les trois Amis de Job ne lui répondant rien, Elihu, qui étoit aussi un de ses Amis, & qui n'avoit point encore parlé, le blâme de ce qu'il avoit trop soutenu son innocence. Il condamne aussi ses trois Amis, & leur dit, qu'ils n'avoient pû convaincre Job, ni répondre à ses discours. Il ajoute, que bien qu'il fut plus jeune qu'eux, il ne pouvoit s'empêcher de dire son sentiment avec sincerité.

Alors ces trois hommes-là cessérent de répondre à Job, parce qu'il croyoit être juste.

2. Et Elihu fils de Barakéel, Buzite, de la famille de Ram, se mit dans une fort grande colère contre Job, parce qu'il se justifioit soi-même devant Dieu.

3. Il se mit aussi en colère contre ses trois amis, parce qu'ils n'avoient pas trouvé dequoi répondre, & que cependant ils avoient condamné Job.

4. Et Elihu avoit attendu avec Job qu'ils parlassent, parce qu'ils étoient plus âgés que lui.

5. Mais Elihu, voyant qu'il n'*y avoit* aucune réponse dans la bouche de ces trois hommes, se mit fort en colère.

6. C'est pourquoi Elihu fils de Barakéel, Buzite, prit la parole & dit: Je suis moins âgé que vous, & vous êtes fort vieux; aussi j'ai craint, & je n'ai pas osé vous dire mon avis.

7. Je disois: Les jours parleront, & le grand nombre des années fera connoître la sagesse.

8. Mais quoi que l'esprit soit dans les hommes, c'est l'inspiration du Tout-puissant qui les rend intelligens.

9. Les grands ne sont pas *toujours* sages, & les vieillards n'entendent pas *toujours* ce qui est juste

10. C'est pourquoi je dis: Ecoute moi, & je dirai aussi mon avis.

11. Voici, j'ai attendu que vous parlassiez, j'ai prêté l'oreille, jusqu'à-ce que vous eussiez bien consideré & que vous eussiez bien examiné les discours de Job.

12. Je vous ai examinés; mais voilà il n'*y* en *a* pas un d'entre vous qui ait convaincu Job, & qui ait répondu à ce qu'il a dit.

13. Afin que vous ne disiez pas: Nous avons trouvé la sagesse; c'est le Dieu *Fort* qui le poursuit, & non pas un homme.

14. Ce n'est point contre moi qu'il a addressé ses discours; aussi je ne lui répondrai pas selon vos paroles.

15. Ils ont été étonnés; ils n'ont plus rien répondu; on leur a fait perdre la parole.

16. J'ai donc attendu *jusqu'à-ce* qu'ils ne parlassent plus: *mais* parce qu'ils sont demeurés muets, & qu'ils n'ont plus répondu,

17. Je répondrai aussi ce que j'ai à dire à mon tour; j'en dirai aussi mon avis.

18. Car je suis gros de parler, & les pensées de mon cœur me pressent.

19. Voici, mon cœur *est* comme *un vaisseau* de vin qui n'a point d'air, & il éclateroit comme des vaisseaux neufs.

20. Je parlerai donc, & je me soulagerai; j'ouvrirai mes lèvres, & je répondrai.

21. Qu'il ne m'arrive pas d'avoir acception de personnes; je ne me servirai point de mots couverts en *parlant* à un homme.

22. Car je ne sai point user de mots couverts; celui qui m'a fait ne m'enleveroit-il pas incontinent?

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre & des suivans, qu'Elihu étoit un homme sage & fort éclairé. Il jugea mieux de l'état de Job que ses trois Amis n'avoient fait. Il blâma Job de s'être laissé aller à des plaintes trop améres; & d'avoir parlé de soi-même un peu trop avantageusement. Mais il blâma aussi ses Amis de l'avoir condamné, comme ils avoient fait, & d'avoir dit que les maux qu'il souffroit étoient une preuve que sa piété n'étoit pas sincère. D'où nous devons apprendre, à ne pas juger trop favorablement de nous-mêmes, & à ne pas juger non plus des autres avec trop de sévérité. On voit aussi par là, le cas qu'il faut faire des discours & des sentimens des personnes prudentes & éclairées, tel qu'étoit Elihu. Enfin, la protestation qu'Elihu fait qu'il parleroit franchement & sans acception de personne, montre qu'il faut toûjours parler avec sincérité, sans que les égards pour les hommes nous en empêchent, sur tout lorsque la gloire de Dieu & leur propre bien demandent que nous disions la vérité.

CHAPITRE XXXIII.

Elihu reprend Job d'avoir trop soutenu son innocence, & d'avoir en quelque façon accusé Dieu de l'affliger à tort. Il lui répresente après cela, que Dieu donne divers avertissemens aux hommes pour les retirer du mal, & que c'est dans cette vuë qu'il les châtie, & qu'il les réduit dans des extremités semblables à celle où Job étoit alors; afin que reconnoissant leurs péchés, ils soient délivrés de leurs maux. Ce chapitre contient d'excellentes instructions.

C'Est pourquoi, Job, écoute, je te prie, mon discours, & prête l'oreille à toutes mes paroles.

2. Voici maintenant, j'ouvre ma bouche, ma langue parle dans mon palais.

3. Mes paroles *répondront à la* droiture de mon cœur, & mes lévres prononceront la pure vérité.

4. L'Esprit du *Dieu* fort m'a fait, & le souffle du Tout-puissant m'a donné la vie.

5. Si tu peux, répons moi, résiste moi en face, & défens toi.

6. Voici, je suis *formé* de Dieu aussi bien que toi; je suis aussi tiré de la bouë.

7. Voici ma frayeur ne te troublera point, & ma main ne s'apesantira point sur toi.

8. Quoi qu'il en soit, tu as dit devant moi, & j'ai entendu la voix de *tes* discours;

9. Je *suis* pur, sans péché, je *suis* net, & il n'*y a* point d'iniquité en moi;

10. Voici, *Dieu* cherche des sujets de me condamner; il me tient pour son ennemi;

11. Il m'a mis les piés dans les ceps, il épie tous mes chemins.

12. Je te répons qu'en cela tu n'as point été juste; car Dieu sera toûjours plus grand que l'homme mortel.

13. Pourquoi donc as-tu plaidé contre lui? Car il ne rend aucun compte de ce qu'il fait.

14. Le *Dieu* fort parle une prémiére fois; & lors qu'on n'y prend pas garde, *il parle* une seconde fois;

15. En songe, par des visions de nuit, quand un profond sommeil tombe sur les hommes, & lors qu'ils dorment dans le lit;

16. Alors il ouvre l'oreille aux hommes, & il scelle son châtiment sur eux:

17. Afin qu'il détourne l'homme de ce qu'il prétend faire, & qu'il empêche sa fierté de paroitre.

18. *Ainsi* il préserve son ame de la fosse, & *il sauve* sa vie de l'épée.

19. *L'homme* est aussi châtié par les douleurs *qu'il souffre* sur son lit, & dans la force de ses os.

20. Alors sa vie lui fait avoir en horreur le pain, & son ame *a en aversion* la viande qu'elle desiroit.

21. Sa chair est tellement consumée qu'on ne la voit plus; & ses os sont tellement brisés qu'on n'y connoit plus rien.

22. Son ame approche de la fosse, & sa vie des choses qui font mourir.

23. Que

23. Que s'il y a pour cet homme-là quelque messager, qui parle pour lui, (un d'entre mille) & qui fasse connoître à l'homme ce qu'il doit faire ;

24. Alors *Dieu* aura pitié de lui, & dira : Garanti-le, afin qu'il ne descende pas dans la fosse ; j'ai trouvé lieu de lui faire grace.

25. Sa chair deviendra plus délicate qu'elle *n'étoit dans son* enfance ; & il rajeunira.

26. Il fléchira Dieu par ses priéres, & Dieu s'appaisera envers lui ; il lui fera voir sa face avec joie, & lui rendra sa justice.

27. Il regardera les *autres* hommes, & il dira : J'avois péché, j'avois violé la justice, & cela ne m'a point profité.

28. *Mais* Dieu a garanti mon ame, afin qu'elle ne passât point dans la fosse, & ma vie voit la lumiére.

29. Voilà le *Dieu* fort fait toutes ces choses deux & trois fois envers l'homme ;

30. Pour retirer de la fosse son ame, afin qu'elle soit éclairée de la lumiére des vivans.

31. Sois attentif, Job, écoute-moi ; tai-toi, & je parlerai.

32. Et si *tu* as dequoi parler, répons-moi, parle ; car je desire de te justifier.

33. Sinon, écoute-moi, tai-toi, & je t'enseignerai la sagesse.

REFLEXIONS.

LE dessein d'Elihu, dans ce chapitre, est de montrer à Job qu'il avoit eû tort de se plaindre comme il avoit fait, & de tant soûtenir son innocence. Ainsi l'instruction générale que nous avons ici, c'est de ne point nous justifier nous-mêmes, & de ne pas murmurer quand Dieu nous afflige. Après cela, Elihu, répréseute, d'une maniére très-belle & très forte, comment le Seigneur se conduit envers les hommes, & les divers moyens qu'il emploie pour les retirer de leurs péchés. Il dit, que Dieu parle aux hommes une prémiére & une seconde fois, qu'il les avertit avec une grande patience, que c'est sur tout ce qu'il fait en leur envoyant des maladies & des douleurs qui les conduisent jusqu'au bord du tombeau ; que le dessein de Dieu en tout cela est de les détourner du mal qu'ils veulent faire ; & que si dans cet état d'affliction l'homme a recours au Seigneur, & s'il est aidé par les conseils & par les priéres de quelque homme de bien, Dieu aura pitié de lui, qu'il le rétablira, & qu'il lui donnera sujet de loüer sa puissance & sa bonté. Ce sont là des instructions très-importantes, & tout-à-fait salutaires ; & soit que nous soyons dans le repos & dans la santé, soit que nous nous rencontrions dans l'affliction, dans la maladie, & dans la souffrance, nous devons les rappeller souvent dans nôtre esprit, afin d'apprendre à faire un bon usage des divers avertissemens que Dieu nous donne, & de tout ce qu'il fait pour nôtre salut.

CHAPITRE XXXIV.

Elihu continue à reprendre Job, d'avoir trop parlé de sa propre justice, & à blâmer l'excès qu'il y avoit eu dans ses plaintes. Il dit, que Dieu est parfaitement juste dans tout ce qu'il fait, & que ce n'est point à nous à y trouver à redire ; qu'il examine toutes nos actions ; qu'il abaisse & détruit les plus puissans ; qu'il délivre les misérables ; & qu'il punit les hommes, & même les peuples entiers avec un pouvoir auquel rien ne sauroit résister, & en même tems avec une parfaite justice. Il exhorte Job à bien considerer toutes ces choses, & à recourir avec humilité à la miséricorde de Dieu.

ELIHU reprit encore la parole, & dit :

2. Vous, sages, écoutez mes discours ; & vous qui avez de l'intelligence, prêtez-moi l'oreille.

3. Car l'oreille juge des discours, comme le palais goûte ce qu'on doit manger.

4. Choisissons nous ce qui est juste, & voyons entre nous ce qui est bon.

5. Car Job a dit : Je suis juste, & le Dieu fort m'a ôté mon droit.

6. Je suis *regardé comme* menteur, lorsque je soutiens mon droit ; la fléche *qui me perce* est douloureuse, sans que j'aie péché.

7. Qui est l'homme tel que Job, qui boit la moquerie comme de l'eau ?

8. Et qui marche dans la compagnie des ouvriers d'iniquité, & même qui marche avec les méchans ?

9. Car il a dit : L'homme ne gagne rien de se plaire avec Dieu.

10. C'est pourquoi, vous qui avez de l'intelligence, écoutez-moi. Il n'est pas possible qu'il y ait de la méchanceté dans le Dieu fort, & de la perversité dans le Tout-puissant.

11. Car il rendra à l'homme selon son œuvre, & il fera trouver à chacun selon son train.

12. Certainement, le Dieu fort ne déclare point méchant *l'homme de bien*, & le Tout-puissant ne renverse point le droit.

13. Qui est-ce qui lui a commis le soin de la terre ? Ou qui est-ce qui a posé la terre habitable toute entiére ?

14. S'il prenoit garde à l'homme de près, & qu'il retirât à lui son esprit & son souffle ;

15. Toute chair expireroit en même tems, & l'homme retourneroit dans la poudre.

16. Si donc tu as de l'intelligence, écoute ceci, prête l'oreille à ce que tu entendras de moi.

17. Et quoi ? Celui qui haïroit la justice puniroit-il ? Et condamneras-tu

comme

comme méchant celui qui est souverainement juste ?

18. Dira-t-on à un Roi, Scélerat ; & Méchant aux principaux des peuples ?

19. *Combien moins le dira-t-on à celui* qui n'a point d'égard à la personne des grands, & qui ne reconnoît point ceux qui sont riches, pour les préferer au pauvre ? Car ils sont tous l'ouvrage de ses mains.

20. Ils mourront en un moment, même au milieu de la nuit ; tout un peuple sera ébranlé & passera, & le Puissant sera emporté, même sans effort.

21. Car les yeux *de Dieu* sont sur les voies de chacun, & il regarde tous leurs pas.

22. Il n'y a ni ténèbres, ni ombres de la mort, où se puissent cacher les ouvriers d'iniquité.

23. Car il n'impose point à l'homme *une trop grande charge*, en sorte *qu'il ait sujet* de venir plaider avec le Dieu fort.

24. Il brise les Puissans, d'une maniére incompréhensible, & il en établit d'autres en leur place.

25. Parce qu'il connoit leurs œuvres, il *les* renverse la nuit, & ils sont brisés.

26. Il les frappe comme des impies à la vuë de tout le monde.

27. Parce qu'ils se sont ainsi détournés de lui, & qu'ils n'ont consideré aucune de ses voies ;

28. Ils ont fait monter le cri du pauvre jusqu'à lui ; ensorte qu'il a entendu les clameurs des affligés.

29. Or s'il donne du repos, qui est-ce qui le troublera ? S'il cache sa face, qui le regardera ? Soit qu'il s'agisse de toute une nation, soit qu'il s'agisse d'un seul homme.

30. Afin que l'homme hypocrite ne régne plus, à cause des péchés du peuple.

31. Certainement voici ce qui devoit être dit au *Dieu* fort : J'ai souffert ; je n'empirerai point.

32. *S'il y a quelque chose* en moi de plus que ce que je voi, fais le moi connoitre ; si j'ai commis quelque perversité, je ne le ferai plus.

33. *Dieu* te le rendra-t-il selon ton opinion, parce que tu l'as recusé ? C'est à toi à choisir, & non pas à moi. Si tu fais quelque chose, dis-le.

34. Les gens de sens parleront comme moi, & l'homme sage sera de mon sentiment.

35. Job ne parle point avec connoissance, & ses paroles ne sont point avec intelligence.

36. Ha mon Pére, que Job soit éprouvé jusqu'à la fin, pour avoir répondu comme les impies ont accoûtumé *de répondre*.

37. Car *autrement* il ajoûtera péché sur péché ; il s'applaudira parmi nous ; & il parlera de plus en plus contre le *Dieu* fort.

REFLEXIONS.

Voici ce que l'on doit recueillir de ce discours d'Elihu : I. Qu'il ne nous est jamais permis de nous plaindre du Seigneur, lors qu'il nous châtie, & que nous ne devons pas prétendre être innocens devant lui. II. Que Dieu fait tout sagement & justement ; que les hommes n'étant que le néant, ce n'est pas à eux à lui demander raison de sa conduite ; qu'il examine & qu'il connoit les actions d'un chacun ; que c'est lui qui est le Juge du monde, & qui rendra aux hommes selon leurs œuvres ; & que, soit qu'il fasse du bien, soit qu'il punisse, personne ne sauroit l'en empêcher. Ces instructions sont renfermées dans ces paroles d'Elihu : *Il n'est pas possible qu'il y ait de la méchanceté dans le Dieu fort, ni de la perversité dans le Tout-Puissant ; car il rendra à chacun selon son œuvre. Les yeux de Dieu sont sur les voies des hommes, & il regarde tous leurs pas : Il n'y a ni ténèbres ni ombre de mort où se puissent cacher les ouvriers d'iniquité. S'il donne du repos, ou s'il cache sa face, qui est-ce qui l'empêchera, soit qu'il s'agisse de toute une nation, soit qu'il s'agisse d'un seul homme ?* Enfin, Elihu marque dans ce chapitre, que ce que nous avons à faire, lors que Dieu nous châtie, c'est de nous humilier, de le prier qu'il nous donne à connoître nos péchés, & de lui promettre de ne plus retomber dans les fautes par lesquelles il nous seroit arrivé de l'offenser.

CHAPITRE XXXV.

Elihu continue à faire voir à Job qu'il ne devoit pas se justifier devant Dieu ; & pour cet effet, il lui répresente la grandeur de Dieu & sa puissance ; il lui montre que Dieu ne reçoit aucun profit, ni aucun préjudice, du bien ou du mal que les hommes font ; & par là il veut l'engager à reconnoître la bonté & la justice de Dieu, à s'humilier en sa présence, & à profiter de son support.

ELIHU reprit encore son discours, & dit :

2. As-tu pensé avoir raison de dire : Ma justice est au dessus de celle du *Dieu* Fort ?

3. Que si tu demandes, de quoi elle te profitera, *disant* : Que m'en reviendra-t-il, non plus que de mon péché ?

4. Je te répondrai en propres termes, & à tes amis avec toi :

5. Regarde les Cieux, & les considére ; voi les nuées, elles sont plus hautes que toi.

6. Si tu pèches, que feras-tu contre lui ? Et *quand* tes péchés se multiplieront, que lui auras-tu fait ?

7. Si tu ès juste, que lui auras-tu donné ? ou qu'aura-t-il reçu de ta main ?

8. C'est à un homme tel que toi que

ta méchanceté *peut nuire*, & c'eſt au fils de l'homme que ta juſtice *peut être utile*.

9. On fait crier les opprimés par la grandeur *des maux qu'on leur fait*; ils crient à cauſe de la violence des Grands.

10. Mais perſonne ne dit : Où *eſt* Dieu qui m'a fait, qui donne de quoi chanter des cantiques pendant la nuit,

11. Qui nous a donné de l'intelligence plus qu'aux bêtes de la terre, & qu'aux oiſeaux des cieux ?

12. Ils crient donc, à cauſe de la fierté des méchans; mais Dieu ne les exauce point.

13. Quoi qu'il en ſoit, le *Dieu* Fort n'écoute point le menſonge, & le Tout-puiſſant n'y a point d'égard.

14. Quoi que tu aies dit que tu ne le vois pas, fai ce qui eſt juſte devant lui, & atten-le.

15. Mais maintenant, ce n'eſt rien ce que ſa colère exécute, & il n'eſt point entré fort avant en connoiſſance de toutes les choſes *que tu as faites*.

16. Job ouvre donc en vain ſa bouche, & il entaſſe paroles ſur paroles ſans connoiſſance.

REFLEXIONS.

ELIHU nous enſeigne dans ce chapitre une doctrine très-importante : C'eſt que quand nous ſommes juſtes, nous pouvons faire du bien aux autres hommes; & que quand nous péchons, nous pouvons leur nuire; mais qu'il ne revient à Dieu aucune utilité du bien que nous faiſons, ni aucun dommage des péchés que nous commettons. Cela nous montre, que Dieu étant parfaitement heureux, & n'ayant pas beſoin des hommes, il ne leur commande & ne leur défend rien que pour leur avantage. Cette doctrine nous engage, prémiérement, à nous attacher avec plaiſir à tout ce que Dieu nous commande, puis qu'en le faiſant nous travaillons à nôtre propre bonheur; & à éviter de l'offenſer par nos péchés, puis que par là nous nous rendrions nous mêmes très-miſérables. II. Il s'enfuit de là, que Dieu n'a en vûë que nôtre propre bien, dans tout ce qu'il fait envers nous, & en particulier lors qu'il nous afflige; que s'il nous punit, il le fait non ſeulement avec juſtice, mais même avec bonté; & qu'ainſi, bien loin de l'accuſer de nous traiter avec trop de rigueur, nous devons acquieſcer avec plaiſir en toutes choſes à ſa ſage & bonne Providence.

CHAPITRE XXXVI.

C'eſt ici la ſuite du diſcours d'Elihu, dans lequel il montre que Dieu en uſe avec juſtice envers les bons & envers les méchans; qu'il afflige ceux qu'il aime pour les éprouver; mais qu'il fait enfin périr les impies & les hypocrites. Il exhorte Job à conſidérer ces choſes, & a adorer avec humilité la juſtice & la grandeur de Dieu, qui paroiſſent dans les œuvres de la Nature, auſſi bien que dans la conduite qu'il tient envers les hommes.

PUis Elihu continua, & dit :

2. Attens un peu, & je montrerai qu'il y a encore d'autres raiſons pour la cauſe de Dieu.

3. Je prendrai de loin ma ſcience, & je rendrai la juſtice à celui qui m'a fait.

4. Car certainement mes diſcours ne *ſont* point des menſonges, & celui qui eſt auprès de toi eſt intègre dans ſes ſentimens.

5. Voilà, Dieu eſt puiſſant, & il ne rejette point celui qui a de la force de cœur.

6. Il ne laiſſe point vivre le méchant, & il fait juſtice aux affligés.

7. Il ne retire point ſes yeux de deſſus les juſtes; même *il les place* ſur le trône avec les Rois, & les *y* fait aſſeoir pour toûjours, & ils ſont élevés.

8. Que s'ils ſont liés de chaînes, & s'ils ſont priſonniers dans les liens de l'affliction;

9. Il leur fait connoitre ce qu'ils ont fait, & que leurs péchés ont prévalu,

10. Alors il leur ouvre l'oreille pour les rendre ſages, & leur dit de ſe détourner de *leur* iniquité.

11. S'ils l'écoutent, & qu'ils le ſervent, ils acheveront leurs jours heureuſement, & leurs années dans la joie.

12. Mais s'ils n'écoutent point, ils paſſeront par l'épée, & ils expireront pour n'avoir pas été ſages.

13. Et pour ce qui eſt de ceux qui ſont hypocrites en leur cœur, ils attirent ſur eux la colère, & ils ne crient point *à lui lors qu'il* les a liés.

14. Ils mouront dans leur vigueur, & leur vie *finira* parmi ceux qui ſe proſtituent à l'infamie.

15. *Mais* il retire l'affligé de ſon affliction, & il lui ouvre l'oreille *lors qu'il eſt* dans l'opreſſion.

16. C'eſt ainſi qu'il t'auroit tiré hors de l'angoiſſe *où tu es*, pour te mettre au large; *il n'y eut* rien eu qui t'eut ſerré, & ta table eût été dreſſée pleine de viandes graſſes.

17. Mais tu as accompli le jugement du méchant; cependant la juſtice & le droit ſe maintiendront.

18. Certainement la colère *de Dieu* eſt près; *prengarde* qu'il ne te pouſſe dans l'affliction, car il n'y aura point de rançon ſi grande qu'elle puiſſe te faire échaper.

19. Feroit-il quelque cas de tes richeſſes? *Il n'eſtimera* ni ton or, ni toute ta grande puiſſance.

20. Ne t'inquiéte point la nuit, ſur ce-

ce que les peuples s'évanouïssent de leur place.

21. *Mais* garde-toi de retourner à l'iniquité, car tu en as fait le choix, pour t'être tant affligé.

22. Voici, le Dieu Fort élève les *hommes* par sa force: *Et* qui pourroit enseigner comme lui?

23. Qui est-ce qui lui a prescrit le chemin qu'il devoit tenir? Et qui lui a dit: Tu as fait une injustice?

24. Souvien-toi de célèbrer ses ouvrages que les hommes voient.

25. Tout homme les voit, chacun les apperçoit de loin.

26. Voici, le *Dieu* Fort *est* grand, & nous ne le connoissons point; & pour ce qui est du nombre de ses années, on ne le peut sonder.

27. Il fait dégoutter peu à peu les gouttes des eaux, qui répandent la pluie de sa vapeur.

28. Et les nuées la font distiler & dégoutter sur les hommes en abondance.

29. Et qui pourroit comprendre les éclats de la nuée, & le son éclatant de son tabernacle?

30. Voilà, il étend sa lumiére sur elle, & il couvre les abymes & le fond de la mer.

31. C'est par ces choses-là qu'il juge les peuples, & qu'il donne les vivres en abondance.

32. Il tient caché dans les deux paumes de ses mains le feu étincelant, & il lui ordonne ce qu'il doit faire à ce qui vient à sa rencontre.

33. Son tonnerre en porte les nouvelles; & annonce sa colère contre ce qui est élevé.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous met devant les yeux la conduite du Seigneur envers les hommes; & voici ce qu'Elihu nous enseigne sur ce sujet: C'est que le Dieu Tout-puissant ne rejette personne, & qu'il ne retire jamais ses yeux de dessus le juste; mais que lors que les péchés des hommes se multiplient, il les afflige, afin de les rendre sages, & de les détourner de leurs iniquités; que s'ils écoutent alors sa voix, & qu'ils le servent, il les délivre, & leur fait achever leurs années dans la paix; mais que pour ce qui est des hypocrites, & de ceux qui endurcissent leur cœur à sa voix & à ses châtimens, il les livre à sa colère. Comme Elihu exhortoit Job à considérer cette conduite du Seigneur, à se convertir à lui, & à reconnoitre sa grandeur, sa sagesse, & sa justice; nous devons aussi méditer ces importantes vérités, faire nôtre profit des avertissemens du Seigneur, de ses châtimens, & de tout ce que sa Providence fait à nôtre égard; craindre ses jugemens, & révérer sa Majesté & sa Puissance infinie, qui paroissent avec tant d'éclat dans toutes ses œuvres.

CHAPITRE XXXVII.

Elihu représente la puissance de Dieu, & il la fait remarquer dans le tonnerre, dans la pluie, dans la neige, & dans les autres œuvres de la Nature. Il dit que Dieu se sert de toutes ces choses, pour faire du bien aux hommes, ou pour les châtier. Et il exhorte Job à faire attention à ces merveilles, à sentir son ignorance & sa foiblesse, & à adorer avec respect les jugemens du Seigneur.

MON cœur même est à cause de cela en émotion, & il sort comme de lui-même.

2. Ecoutez attentivement & en tremblant le bruit que *Dieu* fait, & le tonnerre *qui* sort de sa bouche.

3. Il l'envoie sur tous les cieux, & sa lumiére étincelante va jusqu'aux extrémités de la terre.

4. Un grand bruit s'élève après lui, il tonne de sa voix magnifique, & il ne tarde point dès qu'on a entendu sa voix.

5. Le *Dieu* Fort tonne terriblement par sa voix, il fait des choses grandes, & *que* nous ne saurions comprendre.

6. Car il dit à la neige: Sois *sur la* terre. Il le dit aussi à l'ondée de la pluie, & même aux fortes pluies.

7. *Alors* il renferme tous les hommes par son pouvoir, afin que tous les hommes reconnoissent ses œuvres;

8. Les bêtes se retirent dans les taniéres, & elles demeurent dans leurs repaires.

9. Le tourbillon sort des lieux cachés, & le froid des *vents* qui dispersent.

10. Le *Dieu* Fort par son souffle donne la glace, & les eaux qui se répandoient au large sont resserrées.

11. Il épuise aussi la nuée à force d'arroser, & il écarte les nuées par sa lumiére.

12. Et elles font plusieurs tours selon ses desseins, pour *faire* tout ce qu'il leur a commandé, sur la face de la terre habitable.

13. Il les fait rencontrer, soit pour s'en servir de verge, soit pour *rendre* la terre *fertile*, soit pour exercer sa bonté.

14. Prête l'oreille à ceci, ô Job! Arrête-toi: Considère les merveilles du *Dieu* Fort.

15. Sais-tu comment Dieu les arrange, & comment il fait briller la lumiére de sa nuée?

16. Comprens-tu le balancement des nuées, & les merveilles de celui qui est parfait en science?

17. Comment tes vêtemens sont chauds, quand il donne du relâche à la terre par le moyen du midi?

18. As-tu étendu avec lui les Cieux, *qui*

qui sont fermes comme un miroir de fonte ?

19. Apprens nous ce que nous lui dirons ; car nous ne saurions rien dire par ordre à cause de *nos* ténèbres.

20. Lui raporteroit-on ce que j'en dirois ? Si quelqu'un veut en parler, il en sera *comme* englouti.

21. Et maintenant, on ne peut regarder la lumiére *du Soleil*, quand elle resplendit dans les cieux, après que le vent y a passé & qu'il les a nettoyés,

22. *Et* que le tems, *qui reluit* comme l'or, est venu du septentrion. Il y a en Dieu une Majesté redoutable.

23. *Il est* le Tout-puissant ; on ne sauroit le comprendre ; il *est* grand en puissance, en jugement, & en abondance de justice ; il n'opprime *personne*.

24. C'est pourquoi les hommes doivent le craindre ; *mais* il ne les voit pas tous sages dans leur cœur.

REFLEXIONS.

CE discours d'Elihu nous oblige à faire de sérieuses réflexions sur les merveilles qui paroissent dans la nature ; & en particulier dans le tonnere, dans la neige, dans les vents, dans la pluie, dans les nuées, & dans les saisons. On découvre en toutes ces choses, prémiérement, l'infinie puissance de Dieu ; & après cela sa sagesse, sa justice, & sa bonté ; puis que toutes ces créatures différentes, & les divers effets qu'elles produisent dans le monde, sont des moyens dont Dieu se sert, tantôt pour faire du bien aux hommes, & tantôt pour servir de verge, & pour les châtier. Ainsi ce chapitre nous engage à ces deux devoirs ; l'un, de considerer avec attention la maniére admirable dont le monde est gouverné ; & l'autre, de faire un bon usage, soit des graces que Dieu nous accorde, soit des châtimens qu'il nous dispense ; & de répondre au but qu'il se propose, qui est de nous apprendre à le connoitre, & à le craindre. C'est ici que finissent les discours des amis de Job. L'on peut voir, par les entretiens que Job & ses amis eurent ensemble, & qui sont rapportés dans ce livre, que non seulement la connoissance de Dieu & de la Religion n'étoit pas éteinte dans le pays où ils habitoient ; mais qu'il y avoit dans ces lieux-là des personnes très-éclairées, & d'une grande pieté. Ce qui montre que l'on ne doit pas croire, qu'il n'y eût alors que le seul peuple d'Israël qui connût le vrai Dieu, & que tous ceux qui n'étoient pas compris dans l'alliance que Dieu avoit traitée avec ce peuple, fussent engagés dans l'ignorance, dans l'idolatrie, & dans l'impieté, & exclus de la grace de Dieu & du salut.

CHAPITRE XXXVIII.

Après que Job & ses Amis ont parlé, Dieu parle à Job, dans le reste de ce livre. Il lui fait voir qu'il ne lui appartenoit, ni à aucun homme, de sonder curieusement les raisons de sa conduite. Il lui met pour cet effet devant les yeux les merveilles de ses ouvrages, la maniere dont la terre a été formée, & ce que l'on voit d'admirable dans la mer, dans la lumiére, dans la neige, dans la grêle, dans le tonnerre, dans la pluie, dans les orages, dans les astres, & dans l'ordre des saisons ; & il lui fait remarquer, que l'homme n'est pas capable de comprendre la puissance & la sagesse avec laquelle Dieu fait toutes ces choses.

ALors l'Eternel répondit d'un tourbillon à Job & dit :

2. Qui *est* celui-ci qui obscurit *mon* conseil par des paroles sans science ?

3. Ceins maintenant tes reins comme un vaillant homme ; & je t'interrogerai, & tu m'instruiras.

4. Où étois-tu quand je fondois la terre ? Si tu as de l'intelligence, di-le moi.

5. Qui en a réglé les mesures ; si tu le sais ; ou qui a appliqué le niveau sur elle ?

6. Sur quoi ses bases sont elles affermies, ou qui est celui qui a posé la pierre angulaire pour la soutenir ?

7. Lorsque les étoiles du matin poussoient ensemble des cris de joie, & que les enfans de Dieu chantoient en triomphe.

8. Qui est-ce qui renferma la mer dans ses bords, quand elle fut tirée *comme* de la matrice, & qu'elle *en* sortit ;

9. Quand je lui donnai la nuée pour couverture, & l'obscurité pour ses langes,

10. Et que j'établis mon ordonnance, & *que je lui* mis des barriéres & des portes,

11. Et que je *lui* dis : Tu viendras jusques-là, & tu ne passeras point plus avant, & l'élevation de tes ondes s'arrêtera ici ?

12. As-tu, depuis que tu ès au monde, commandé au point du jour ? Et as-tu marqué à l'aube du jour sa place,

13. Afin qu'elle se répande subitement jusqu'aux extrémités de la terre, & que les méchans soient écartés par elle,

14. Et que *la terre* prenne une nouvelle forme, comme l'argile moulée en figure, & que *tout y* paroisse comme avec des vêtemens nouveaux ;

15. Et que la lumiére soit ôtée aux méchans, & que le bras hautain soit rompu ?

16. Es-tu entré jusqu'aux gouffres de la mer, & t'ès-tu promené dans le fond des abîmes ?

17. Les portes de la mort se sont-elles découvertes à toi ? As-tu vû les portes de l'ombre de la mort ?

18. As-tu compris toute l'étenduë de la terre ? Si tu l'as toute connuë, montre-le.

19. En quel endroit se tient la lumiére, & où *est* le lieu des ténèbres,

20. Pour les conduire chacune en son lieu ; si tu sais la route de leur maison ?

21. Tu le sais *sans doute*, car alors tu étois né, & le nombre de tes jours *est* grand.

22. Es-tu entré *dans la connoissance* des trésors de la neige ? As-tu vû les trésors de la grêle ;

23. Que je réserve pour le tems d'affliction, & pour le jour du choc, & du combat ?

24. Par quel chemin se partage la lumiére, & le vent d'orient se répand-il sur la terre ?

25. Qui est-ce qui a distribué les canaux des inondations, & le chemin à l'éclair des tonnerres,

26. Pour faire pleuvoir sur une terre *où il n'y a* personne, & sur un désert où aucun homme *ne demeure*,

27. Pour inonder une solitude & un désert, & pour faire produire de l'herbe ?

28. La pluie a-t-elle un pére, ou qui est-ce qui produit les goutes de la rosée ?

29. Qui est-ce qui fait naitre la glace, & qui produit la gelée qui tombe du ciel,

30. Quand les eaux disparoissent & *se durcissent* comme une pierre, & que la surface de l'abime se prend ?

31. Pourrois-tu retenir les douces influences des pleïades, ou modérer la vertu resserrante de l'orion ?

32. Pourrois-tu faire sortir les signes du midi en leur tems, & conduire l'ourse avec sa queüe ?

33. Sais-tu l'ordre des cieux, & disposeras-tu de leur gouvernement sur la terre ?

34. Crieras-tu à la nuée à haute voix, afin qu'une abondance d'eaux te couvre ?

35. Envoieras-tu les foudres, ensorte qu'elles marchent, & te disent : Nous voici ?

36. Qui est-ce qui a mis la sagesse dans le cœur, ou qui a donné à l'ame l'intelligence ?

37. Qui est-ce qui pourra réciter *ce qui se passe* dans le ciel avec sagesse, & arrêter les influences des cieux ;

38. Lors que la poussiére est détrempée par les eaux qui l'arrosent, & que les mottes *de la terre* se rejoignent ?

REFLEXIONS.

DIEU, pour convaincre Job de sa foiblesse & de son ignorance, & pour l'humilier, lui dit de considérer tant de créatures dont le monde est composé, les divers effets qu'elles produisent, & l'ordre admirable qui règne dans la nature. Nous devons faire les mêmes réflexions, puisque toutes ces merveilles sont aussi exposées, à nos yeux ; & y remarquer la suprême puissance, & la profonde sagesse du Créateur de toutes choses. Cette méditation est très-propre à nous faire sentir la grandeur de Dieu, & nôtre néant ; sur tout, puisque les œuvres du Seigneur sont si merveilleuses, que nous ne saurions les sonder ni en comprendre parfaitement la nature, les causes, & les effets. Ainsi nous devons adorer avec une profonde humilité ce Dieu si puissant & si sage, nous soûmettre à tous les ordres de sa providence, sans prétendre pénétrer toutes les raisons de sa conduite ; & croire que tout ce qu'il fait dans le monde & envers nous, il le fait avec justice & avec bonté.

CHAPITRE XXXIX.

Ce chapitre contient la suite de la description des merveilles de la création & de la providence, lesquelles se découvrent dans plusieurs animaux que Dieu a mis sur la terre & dans l'air. Job confesse sa foiblesse, & donne gloire à Dieu.

CHasseras-tu de la proie pour le vieux lion, & rassasieras-tu les lionceaux qui cherchent leur vie ;

2. Quand ils se tapissent dans leurs repaires, & qu'ils épient *la proie* du fond de leurs cavernes ?

3. Qui est-ce qui apprête la nourriture au corbeau, quand ses petits crient au *Dieu* Fort, & volent çà & là, parce qu'ils n'ont rien à manger ?

4. Sais-tu le tems auquel les chamois des rochers font leurs petits ? As-tu observé quand les biches faonnent ?

5. Compteras-tu les mois qu'elles achèvent leur portée, & sauras-tu le tems qu'elles feront leurs petits,

6. *Et* qu'elles se courberont *pour* faire sortir leurs petits, & pour se délivrer de leurs douleurs ?

7. Leurs petits se fortifient, ils croissent dans les blés ; ils sortent & ne retournent plus vers elles.

8. Qui est-ce qui a laissé aller libre l'âne sauvage, & qui a délie les liens de cet animal farouche ;

9. A qui j'ai donné la campagne pour maison, & la terre stérile pour ses *lieux de* retraite ?

10. Il se rit du bruit de la ville, il n'entend point le bruit éclatant de l'éxacteur.

11. Les montagnes qu'il parcourt sont ses pâturages, & il cherche par tout de la verdure.

12. La chèvre sauvage voudra-t-elle te servir, ou s'établira-t-elle près de ta crèche ?

13. La lieras-tu de son lien *pour labourer*

bourer au fillon, ou herfera-t-elle les vallées après toi?

14. Te repoferas-tu fur elle, parce que fa force *eft* grande, & lui abandonneras-tu ton travail?

15. Croiras-tu qu'elle te rendra ta femence, & qu'elle l'amaffera dans ton aire?

16. *As-tu donné* aux paons le plumage *qui* eft fi gai, ou à l'autruche les ailes & les plumes?

17. *As-tu fait* qu'elle abandonne fes œufs à terre, & qu'elle les faffe échauffer fur la poudre?

18. Et qu'elle oublie que le pié les écrafera, ou que les bêtes des champs les fouleront?

19. Elle fe montre cruelle envers fes petits, comme s'ils n'étoient pas fiens, & fon travail eft vain, fans qu'elle craigne rien pour eux.

20. Car Dieu l'a privée de fageffe, & ne lui a point départi d'intelligence.

21. A la *prémiére* occafion elle fe dreffe en haut, & fe moque du cheval & de celui qui le monte.

22. As-tu donné la force au cheval, & as-tu revêtu fon cou d'une criniére?

23. Feras-tu bondir le cheval comme une fauterelle? Son fier henniffement donne de la terreur.

24. *De fon pié* il creufe la terre, il s'égaie en *fa* force, il va à la rencontre de l'homme armé;

25. Il fe rit de la frayeur; il ne s'épouvante de rien, & ne fe détourne point de devant l'épée;

26. Ni lors que *les flèches* du carquois font du bruit fur lui, ni pour le fer de la halebarde & de la lance.

27. Il creufe la terre en fe fecoüant & fe remuant, il ne peut fe retenir dès que la trompette fonne.

28. Quand la trompette *fonne*, il hennit; il fent de loin la guerre, le bruit des Capitaines, & le cri de triomphe.

29. Eft-ce par ta fageffe que l'épervier fe remplume, & qu'il étend fes ailes vers le midi?

30. L'aigle s'élevera-t-elle *en haut* à ton commandement, & élevera-t-elle fa nichée *dans des* hauteurs?

31. Elle habite fur les rochers, & elle fe tient fur les fommets des rochers & dans des lieux forts.

32. De là elle découvre le gibier; fes yeux voient de loin.

33. Ses petits auffi fucent le fang, & où il y a des corps morts, elle s'y *trouve.*

34. Puis l'Eternel prit la parole, & dit:

35. Celui qui contefte avec le Tout-puiffant *lui* aprendra-t-il quelque chofe? Que celui qui difpute avec Dieu réponde à ceci.

36. Alors Job répondit à l'Eternel, & dit:

37. Voici, je fuis un homme vil; que te répondrois-je? Je mettrai la main fur ma bouche.

38. J'ai parlé une fois, & je ne répondrai plus; même deux *fois*, mais je n'y retournerai plus.

REFLEXIONS.

Il y a deux réflexions à faire fur ce chapitre: I. Ce que Dieu lui-même y dit nous apprend, que lors qu'il a formé tant de créatures que l'on voit dans le monde, fon deffein a été de fe faire connoitre aux hommes; & qu'ainfi le plus digne ufage que nous puiffions faire de nôtre raifon, eft de confiderer avec une férieufe attention la puiffance & la fageffe de Dieu, dont nous voyons des marques fi fenfibles & fi admirables dans toutes fes œuvres, & en particulier. dans tant d'animaux qu'il y a fur la terre & dans l'air. Les diverfes qualités que Dieu leur a données, la maniére dont il en conferve les efpèces, & dont il pourvoit à leur fubfiftance & à celle de leurs petits; les ufages différens auxquels ils fervent, & l'ordre merveilleux & conftant que l'on découvre en tout cela; prouvent bien clairement aux hommes, qu'un Etre tout puiffant, tout bon & infiniment fage a formé toutes ces chofes fans exception, & qu'il n'y a aucune créature qu'il ne conduife par fa providence. II. L'Aveu que Job fait de fon néant, & du tort qu'il avoit eû de parler comme il avoit fait, nous montre quel eft l'effet que la confidération de toutes ces merveilles doit produire; c'eft de nous convaincre de nôtre ignorance, de nôtre foibleffe, & de nous abatre tellement en la préfence de Dieu, qu'il ne nous arrive jamais de rien dire, ni de rien penfer, qui foit contraire à la profonde foumiffion où nous devons être à fon égard.

CHAPITRE XL.

Ces deux chapitres contiennent la defcription de deux animaux remarquables que Dieu a formés, dont l'un eft appellé, Béhémoth, *& que l'on croit être l'éléphant, ou le cheval marin, & l'autre,* Léviathan, *& qui eft, comme on le prétend, quelque gros poiffon, ou le crocodile.*

L'Eternel répondit encore à Job du tourbillon, & dit:

2. Ceins maintenant tes reins comme un vaillant homme; je t'interrogerai, & tu m'inftruiras.

3. Eft-ce que tu *voudrois* anéantir mon jugement? Me condamnerois-tu pour te juftifier?

4. As-tu un bras comme le *Dieu* Fort? Tonnes-tu de la voix comme lui?

5. Pare-toi maintenant de magnificence & de grandeur, & revêts toi de majefté & de gloire.

6. Répan

6. Répan les fureurs de ta colère ; regarde tout orgueilleux, & l'aba.
7. Regarde tous les orgueilleux, abaisse les, & froisse les méchans sur la place.
8. Cache-les *tous* ensemble dans la poudre, & bande leur la face dans un lieu caché.
9. Alors je te donnerai moi-même cette loüange, que ta droite t'aura délivré.
10. Or voilà le Béhémoth, que j'ai fait avec toi : Il mange le foin comme le bœuf.
11. Voilà maintenant, sa force *est* en ses flancs ; & sa vigueur *est* dans le nombril de son ventre.
12. Il remuë sa queuë comme un cèdre, les nerfs de ses hanches sont entrelassés.
13. Ses os *sont comme* des barres d'airain ; & ses menus os comme des barreaux de fer.
14. C'est le chef-d'œuvre du *Dieu* Fort : Celui qui l'a fait lui a apliqué son épée.
15. De plus les montagnes, où toutes les bêtes des champs se joüent, lui raportent *leur* revenu.
16. Il se couche dans les lieux où il y a de l'ombre, dans la cachette des roseaux & dans le limon.
17. Les arbres le couvrent de leur ombre, & les saules des torrens l'environnent.
18. Voici, qu'une riviére fasse du ravage, il n'en aura point peur ; il seroit assuré quand même le Jourdain déborderoit dans sa gueule.
19. Il l'engloutit en le voyant, & son nez passe au travers des empêchemens qu'il rencontre.
20. Tireras-tu le Léviathan avec un hameçon, & sa langue avec un cordeau que tu auras plongé ?
21. Mettras-tu un jonc dans ses narines ? ou perceras-tu ses machoires avec une épine ?
22. Emploiera-t-il envers toi beaucoup de priéres ? ou te parlera-t-il doucement ?
23. Fera-t-il un accord avec toi, & le prendras-tu pour esclave à toûjours ?
24. T'en joüeras-tu comme d'un oiseau ? & le lieras-tu pour amuser tes jeunes filles ?
25. Des amis en feront-ils des festins ? Sera-t-il partagé entre les marchands ?
26. Perceras-tu sa peau avec des picquans, & sa tête *entreroit-elle* dans une nasse de poissons ?
27. Mets ta main sur lui, tu ne penseras jamais à *lui* faire la guerre.
28. Voilà, l'espérance qu'on avoit de le prendre se trouve frustrée ; ne sera-t-on même pas atterré à son regard ?

CHAPITRE XLI.

Il n'y *a* point d'homme si hardi qui l'ose réveiller ; & qui *est*-ce qui se trouvera devant moi ?
2. Qui est celui qui m'a prévenu, & je *le* lui rendrai ? *Ce qui est* sous tous les cieux est à moi.
3. Je ne me tairai point de ses membres, ni de ce qui regarde *ses* forces, ni de la belle proportion *de toutes les parties* de *son corps*.
4. Qui est-ce qui découvrira le dessus de son vêtement ? Et qui viendra avec un double mors *pour s'en rendre maître ?*
5. Qui est-ce qui ouvrira l'entrée de sa gueule ? La terreur est autour de ses dents.
6. Il est magnifiquement couvert d'écailles comme d'un bouclier ; *elles sont* étroitement serrées, & *comme* scellées.
7. L'une est jointe à l'autre, & le vent n'entre point entre deux.
8. Elles sont jointes l'une à l'autre, elles s'entretiennent, & ne se séparent point.
9. Ses éternuëmens jettent un éclat de lumiére ; & ses yeux *sont comme* les paupiéres de l'aube du jour.
10. Il sort *comme* des flambeaux de sa bouche, & il en réjaillit des étincelles de feu.
11. Une fumée sort de ses narines, comme d'un pot qui bout, ou d'une chaudiére.
12. Son souffle enflammeroit des charbons, & de sa gueule il sort *comme* une flamme.
13. La force est dans son cou, & la terreur marche devant lui.
14. Les muscles de sa chair sont liés ; tout cela *est* massif en lui, rien n'y branle.
15. Son cœur *est* massif comme une pierre, & ferme comme une piéce de la meule de dessous.
16. Les *hommes les plus* forts tremblent quand il s'élève, & ils ne savent où ils en sont, voians comme il rompt tout.
17. Si quelqu'un s'en approche ; ni l'épée, ni la halebarde, ni le dard, ni la cuirasse, ne tiendront point devant lui.
18. Il ne tient non plus de compte du fer que de la paille, & de l'airain non plus que du bois pourri.
19. La flèche ne le fera point fuir, les pierres de la fronde ne lui sont pas plus que du chaume.
20. Les machines à jetter des pierres ne sont pour lui que comme des brins de chaume ; & il se rit lors qu'on lance des dards contre lui.
21. Il a sous lui des pointes de pots cassés ; & il se couche sur des pierres aiguës, comme sur le limon.
22. Il fait bouillonner le fond de la mer comme une chaudiére, & il la rend semblable à un chauderon de parfumeur.

23. Il

23. Il fait briller sa trace après lui, & il fait paroitre l'abime comme une tête blanche de vieillesse.

24. Il n'y a rien sur la terre qui lui puisse être comparé; il a été fait pour ne rien craindre.

25. Il voit *au dessous de* lui tout ce qui est élevé; il est Roi sur tous les plus fiers *animaux.*

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ces deux chapitres, que Dieu voulant faire voir sa puissance à Job, lui propose ce qu'il y a d'admirable dans ces deux espèces d'animaux dont il est ici parlé. Quoique ces animaux ne nous soient pas connus, comme ils l'étoient dans le pays où Job vivoit, nous ne devons pas laisser d'admirer ce qui en est dit dans cet endroit. Au reste, nous pouvons considérer les merveilles de la Providence dans tant d'autres animaux que nous connoissons, & généralement dans toutes les œuvres du Seigneur. Il faut seulement prendre garde, que, parce que nous voyons tous les jours ces merveilles, nous n'en soyions pas moins touchés; mais que plûtôt nous y fassions continuellement des réflexions qui nous élevent à la connoissance de Dieu nôtre Créateur, & qui nous portent à l'aimer, à l'adorer, & à le craindre.

CHAPITRE XLII.

On voit trois choses dans ce dernier chapitre du livre de Job: I. Job reconnoit la puissance & la justice de Dieu, & s'humilie devant lui. II. Dieu reprend les trois Amis de Job des discours qu'ils avoient tenus, & il leur commande de s'adresser à Job, afin qu'il intercède & qu'il offre des sacrifices pour eux. III. Dieu délivre Job de ses souffrances, & il le rétablit dans un état plus heureux que son prémier état n'avoit été.

ALors Job répondit à l'Eternel & dit:

2. Je sai que tu peux tout, & qu'on ne te sauroit empêcher de faire ce que tu as résolu.

3. Qui *est* celui qui obscurcit le conseil *par des discours* sans science? J'ai donc parlé, & je n'y entendois rien; ces choses sont trop merveilleuses pour moi; & je n'y connois rien.

4. Ecoute maintenant, & je parlerai; je t'interrogerai, & tu m'instruiras.

5. J'avois ouï parler de toi de mes oreilles; mais maintenant mon œil t'a vû.

6. C'est pourquoi je me condamne, & je me repens sur la poudre & sur la cendre.

7. Or après que l'Eternel eut ainsi parlé à Job, il dit à Eliphaz Thémanite: Ma colère est embrasée contre toi, & contre tes deux compagnons, parce que vous n'avez point parlé avec droiture devant moi, comme Job mon serviteur.

8. C'est pourquoi prenez pour vous maintenant sept taureaux & sept béliers, & allez vers Job mon serviteur, & offrez un holocauste pour vous; & Job mon serviteur priera pour vous; (car certainement j'exaucerai sa priére) afin que je ne vous traite pas selon vôtre folie; parce que vous n'avez point parlé avec droiture devant moi, comme Job mon serviteur.

9. Ainsi Eliphaz Thémanite, & Bildad Scuhite, & Tsophar Nahamathite vinrent, & firent ce que l'Eternel leur avoit commandé; & l'Eternel exauça la priére de Job.

10. Et l'Eternel tira Job de sa captivité, après qu'il eut prié pour ses Amis, & il lui rendit au double tout ce qu'il avoit eu.

11. Aussi tous ses fréres, & toutes ses sœurs, & tous ceux qui l'avoient connu auparavant vinrent vers lui, & ils mangérent avec lui dans sa maison; & lui ayant témoigné qu'ils étoient touchés de compassion pour lui, ils le consolérent de tout le mal que l'Eternel avoit fait venir sur lui; & chacun d'eux lui donna une piéce d'argent, & chacun une bague d'or.

12. Ainsi l'Eternel bénit le dernier état de Job plus que le prémier, tellement qu'il eut quatorze mille brébis, six mille chameaux, mille couples de bœufs, & mille ânesses.

13. Il eut aussi sept fils & trois filles.

14. Et il apella le nom de l'une Jémima; & le nom de l'autre Kétsiha; & le nom de la troisiéme Kéren-happuc.

15. Et il ne se trouva point de si belles femmes dans tout le pays que les filles de Job; & leur pére leur donna héritage entre leurs fréres.

16. Et Job vécut après ces choses-là cent & quarante ans, & vit ses fils, & les fils de ses fils jusqu'à la quatriéme génération.

17. Puis il mourut âgé & rassasié de jours.

REFLEXIONS.

CE que nous devons apprendre d'ici, c'est I. De donner gloire à Dieu comme Job, & de nous humilier devant lui; sur tout, lorsque nous avons fait ou dit quelque chose de contraire à nôtre devoir, & de nous en repentir sur la poudre & sur la cendre. II. Les reproches que Dieu fait aux trois Amis de Job, montrent bien clairement qu'ils avoient eu tort de le condamner, & de soûtenir que l'adversité est une marque de la colère de Dieu. On voit aussi par là, que Dieu est offensé, quand on juge mal de ceux qui souffrent, & sur tout des justes affligés. L'ordre que Dieu donne aux Amis de Job, de recourir à son intercession, prouve que les priéres des gens de bien sont d'une grande efficace, pour

nous

nous réconcilier avec Dieu, & que nous devons y avoir recours, sur tout lors que nous leur avons fait quelque tort; on peut aussi reconnoître par là, combien Job étoit agréable au Seigneur. Enfin, nous avons vû que Dieu, après avoir affligé & éprouvé ce saint Homme, lui donna une heureuse issuë de ses maux, & le bénit, en sorte qu'il lui rendit le double de tout ce qu'il avoit perdu, & qu'il le fit parvenir à une vieillesse heureuse & très-avancée. C'est ici un exemple illustre, par lequel Dieu a voulu apprendre aux hommes de tous les tems, que s'il afflige ses Enfans pour les éprouver, il les délivre enfin heureusement; & que souvent même il les bénit dès cette vie, & leur rend au delà de ce qu'il leur avoit ôté. Le profit que nous devons retirer de cette histoire & de ce livre est donc, de ne jamais perdre courage dans les maux, mais de les souffrir patiemment, d'en profiter, & d'imiter la piété & la foi de Job, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité.

LE LIVRE DES PSAUMES.

ARGUMENT.

Le livre des Psaumes est un Recueil de plusieurs Cantiques sacrés, dont la plûpart ont été composés par le Roi David. Il y a dans ce livre, des Psaumes d'adoration & de loüange, où la grandeur, la puissance, la bonté, & les autres perfections de Dieu sont célébrées. Il y a des Cantiques d'actions de graces, qui étoient destinés à remercier Dieu des faveurs qu'il avoit accordées; soit au peuple d'Israël en général, soit à certaines personnes en particulier. On trouve encore dans ce livre, des Psaumes de prière, dans lesquels David, ou les autres Prophètes qui en sont les auteurs, implorent la grace de Dieu, & lui demandent le pardon des péchés, ou la délivrance dans les dangers & dans les afflictions. Il y a des Psaumes historiques, qui avoient été composés pour conserver la mémoire de ce qui étoit arrivé de plus considérable au peuple d'Israël. Enfin, il y a des Psaumes prophétiques, où l'on voit diverses prédictions qui regardent Jésus-Christ nôtre Seigneur, & les tems de l'Evangile. Ainsi l'on peut retirer un très grand fruit de la lecture & de la méditation de ce livre; & à cause de cela il doit être d'un usage ordinaire & général parmi les Chrétiens.

PSAUME I.

David répresente dans ce Psaume la félicité des gens de bien, & le malheur des impies.

HEUREUX l'homme qui ne marche point suivant le conseil des méchans, *qui* ne s'arrête point dans la voie des pécheurs, & *qui* ne s'assied point au banc des moqueurs.

2. Mais qui prend son plaisir dans la loi de l'Eternel, tellement qu'il médite jour & nuit dans sa loi.

3. Car il sera comme un arbre planté près des ruisseaux d'eaux *courantes*, qui rend son fruit dans sa saison, & dont

dont le feuillage ne flêtrit point; & ainsi tout ce qu'il entreprendra prospérera.

4. Il n'en sera pas ainsi des méchans; mais *ils seront* comme la bale que le vent chasse loin.

5. C'est pourquoi les méchans ne subsisteront point dans le jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes.

6. Car l'Eternel connoit la voie des justes, mais la voie des méchans périra.

REFLEXIONS.

CE prémier Psaume nous donne ces trois instructions: I. Que la marque des gens de bien est de fuir le commerce des impies & des profanes; de s'éloigner de leurs maximes & de leurs dérèglemens; & de prendre plaisir dans la méditation & dans l'observation de la loi de Dieu. II. Que les justes sont parfaitement heureux; que Dieu les connoit, qu'il les bénit & les fait prospérer. III. Que les méchans n'échapperont pas à sa vengeance, & qu'ils tomberont tôt ou tard dans la derniére misère.

PSAUME II.

David tèmoigne dans ce Psaume, qu'il étoit persuadé que les desseins des Rois & des peuples qui s'opposoient à lui seroient inutiles, & que nonobstant leurs efforts, Dieu qui l'avoit oint pour Roi affermiroit son règne. Il les exhorte à se soûmettre à la volonté de Dieu & à le servir, de peur d'encourir sa vengeance. Ce Psaume est prophètique, & il se rapporte au règne de Nôtre Seigneur Jesus-Christ.

POurquoi les nations s'assemblent-elles & les peuples projettent-ils des choses vaines?

2. *Pourquoi* les Rois de la terre & les Princes consultent-ils ensemble contre l'Eternel, & contre son Oint?

3. Rompons, *disent-ils*, leurs liens, & jettons loin de nous leurs cordes.

4. Celui qui habite dans les cieux s'en rira; le Seigneur se moquera d'eux.

5. Il leur parlera alors dans sa colère; & il les épouvantera dans l'ardeur *de son courroux*.

6. J'ai sacré, *dira-t-il*, mon Roi sur Sion, la montagne de ma sainteté.

7. Je rapporterai l'ordonnance de l'Eternel: Il m'a dit: C'est toi qui ès mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui.

8. Demande-moi, & je te donnerai pour ton héritage les nations, & pour ta possession les bouts de la terre.

9. Tu les briseras avec un sceptre de fer; & tu les mettras en piéces comme un vaisseau de potier.

10. Maintenant donc, ô Rois, ayez de l'intelligence; Juges de la terre, recevez l'instruction.

11. Servez l'Eternel avec crainte, & réjouissez-vous avec tremblement.

12. Rendez hommage au Fils, de peur qu'il ne se courrouce, & que vous ne périssiez dans cette voie, quand sa colère s'embrasera tant soit peu. O qu'heureux sont tous ceux qui se retirent vers lui!

REFLEXIONS.

LA confiance dont David paroit animé dans ce Psaume, nous montre en général, que tout ce que les hommes font contre les desseins de Dieu est inutile; que ce qu'il a résolu s'éxécute toûjours, & que rien ne peut nuire à ceux qui ont part à son amour & à ses promesses. Mais l'application que les Apôtres font à Nôtre Seigneur de ces paroles: *Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui*, nous obligent sur tout à considérer, que le règne de Jésus-Christ le Fils de Dieu s'est établi dans le monde, malgré l'opposition des Rois & des Grands de la terre, & qu'il subsistera à jamais. Puisque ce règne est établi parmi nous, & que nous avons le bonheur d'en être les sujets, nous devons nous soûmettre à ce Roi glorieux, le servir avec humilité & avec joie, craindre d'attirer sur nous sa colère, & mettre toute nôtre confiance en sa protection & en sa faveur.

PSAUME III.

C'est ici une priére que le Roi David fit lors qu'il étoit persecuté par Absçalom son fils, & où il se plaint du grand nombre de ses ennemis. Il implore le secours de Dieu, & il marque une parfaite confiance en sa protection.

1. Psaume de David, sur sa fuite de devant Absçalom son fils.

2. ETERNEL, combien ceux qui me persécutent sont-ils multipliés! Que ceux qui s'élèvent contre moi sont en grand nombre?

3. Plusieurs disent de mon ame: *il n'y a* aucune délivrance pour lui auprès de Dieu. Sélah.

4. Mais toi, Eternel, *tu ès* un bouclier autour de moi; *tu ès* ma gloire, & celui qui me fait lever la tête.

5. J'ai crié de ma voix à l'Eternel, & il m'a répondu de la montagne de sa Sainteté. Sélah.

6. Je me suis couché, & je me suis endormi, je me suis réveillé; car l'Eternel me soûtient.

7. Je ne craindrai point les milliers des peuples qui se sont rangés contre moi tout autour.

8. Lève-toi, Eternel; mon Dieu, délivre-moi. Certainement tu as frappé à la jouë tous mes ennemis; tu as rompu les dents des méchans.

9. La délivrance *vient* de l'Eternel; ta bénédiction *est* sur ton peuple: Sélah.

REFLEXIONS.

L'Assurance que David fit paroitre, lors qu'il étoit poursuivi par Absçalom, nous apprend, qu'un homme qui craint Dieu peut être réduit à de grandes extrémités; mais qu'il est rempli de confiance & tranquille, en quelque

que état qu'il ſe trouve ; qu'il ne craint point les hommes, ayant Dieu pour lui ; qu'il ſe lève & ſe couche avec aſſurance ; & qu'il ſe repoſe toujours ſur le ſecours de Dieu, même au milieu des plus grands dangers.

PSAUME IV.

David implore le ſecours de Dieu contre ſes ennemis. Il les exhorte à quitter leurs deſſeins, & à ſe ſoûmettre à la volonté de Dieu, qui l'avoit établi Roi. Il déclare qu'il ſe confioit en Dieu ſeul, & que l'aſſurance qu'il avoit en ſa faveur le rendoit plus heureux que les mondains ne le ſont, dans leur plus grande proſpérité.

1. Pſaume de David, *donné* au maître Chantre, *pour le chanter* ſur Néguinoth.

2. O DIEU de ma juſtice, puiſque je crie, répons-moi ; quand j'étois preſſé, tu m'as mis au large ; aie pitié de moi, & exauce ma requête.

3. Fils des hommes, juſques à quand ma gloire ſera-t-elle diffamée ? *Juſques à quand* aimerez-vous la vanité, & chercherez-vous le menſonge ? Sélah.

4. Sachez que l'Eternel s'eſt choiſi un homme qu'il aime. L'Eternel m'exaucera quand je crierai vers lui.

5. Soyez ſaiſis de crainte, & ne péchez plus ; penſez en vous-mêmes ſur vos lits, & demeurez en repos. Sélah.

6. Sacrifiés des ſacrifices de juſtice, & confiez vous en l'Eternel.

7. Pluſieurs diſent : Qui nous fera jouïr des biens ? Fai lever ſur nous la lumiére de ta face, Eternel.

8. Tu as mis plus de joie dans mon cœur, *qu'ils n'en ont* lorſque leur froment & leur meilleur vin ont été abondans.

9. Je me coucherai & je dormirai auſſi en paix ; car c'eſt toi ſeul *qui ès* l'Eternel ; tu me feras habiter en aſſurance.

REFLEXIONS.

CE Pſaume nous enſeigne, I. Que les juſtes ont toûjours leurs recours à Dieu dans leurs beſoins. II. Que les entrepriſes que l'on forme contre ceux que Dieu favoriſe ſont vaines & ſans effet. III. Que les gens du monde ne recherchent que les avantages de la terre ; mais que les juſtes n'aſpirent qu'à la faveur de Dieu ; que cette faveur eſt ce qui fait leur bonheur & leur ſureté ; & qu'elle met plus de joie dans leur cœur, lors même qu'ils ſont le plus affligés, que les mondains les plus heureux n'en ont au milieu de l'abondance & de la plus grande proſpérité.

PSAUME V.

Le Roi David étant affligé & perſécuté, prie le Seigneur de le ſecourir. Il s'aſſure que Dieu, qui hait les hommes cruels & les trompeurs, confondroit ceux qui le pourſuivoient avec tant de cruauté & d'injuſtice, & qu'il lui feroit la grace d'aller l'adorer dans ſon tabernacle. Il le prie de le conduire, & de le garantir des piéges & de la malice des méchans, afin que lui, & tous les juſtes, aient ſujet de le louer, & de ſe confier toûjours en ſa protection.

1. Pſaume de David, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter* ſur Néhiloth.

2. ETERNEL, prête l'oreille à mes paroles, écoute ma méditation.

3. Mon Roi & mon Dieu, ſois attentif à la voix de mon cri ; car je t'adreſſe ma requête.

4. Eternel, dès le matin tu entendras ma voix ; dès le matin je me préparerai, je regarderai vers toi.

5. Car tu n'ès point un Dieu qui prennes plaiſir à la méchanceté ; le méchant n'habitera point avec toi.

6. Les orgueilleux ne ſubſiſteront point devant toi ; tu as toûjours haï tous les ouvriers d'iniquité.

7. Tu feras périr ceux qui proférent le menſonge ; l'Eternel a en abomination l'homme de ſang, & le trompeur.

8. Mais moi, dans l'abondance de ta faveur, j'entrerai dans ta maiſon ; je me proſternerai dans le palais de ta Sainteté, avec le reſpect *qui t'eſt dû*.

9. Eternel, condui-moi par ta juſtice, à cauſe de mes ennemis ; dreſſe ton chemin devant moi.

10. Car il n'y a rien de droit dans leur bouche ; leur intérieur n'eſt que malices ; leur goſier eſt un ſépulcre ouvert ; ils flattent de leur langue.

11. O Dieu fai-leur leur procès ; qu'ils échouënt dans leurs deſſeins ; chaſſe-les, à cauſe du grand nombre de leurs crimes ; car il ſe ſont rebellés contre toi.

12. Mais que tous ceux qui ſe retirent vers toi ſe réjouïſſent, qu'ils ſoient toûjours comblés de joie ; ſois leur Protecteur & que ceux qui aiment ton Nom ſe glorifient en toi.

13. Car, ô Eternel, tu béniras le juſte, & tu l'environneras de ta bienveillance comme d'un bouclier.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ces quatre choſes dans ce Pſaume : I. L'ardeur & la confiance avec laquelle les fidèles invoquent le Seigneur dans leurs beſoins. II. Le zèle qu'ils ont pour ſon ſervice, & les ſentimens de reſpect & de joïe avec leſquels ils l'adorent dans les lieux où il eſt invoqué publiquement. III. L'averſion que Dieu a pour le crime, & en particulier pour l'orgueil & la tromperie ; & la punition qu'il réſerve aux ſuperbes & aux injuſtes ; & enfin, la protection dont il favoriſe ceux qui le craignent & qui ſe confient en lui.

PSAUME VI.

C'eſt ici un Pſaume de priére. David étant dans une grande affliction, repré-

ſente

ſente la violence de ſes maux, & prie Dieu de ne pas le punir en ſa colère, de lui pardonner ſes péchés & de le délivrer. Il fait cette priére avec une ferme aſſurance que Dieu l'exauceroit, & que ſes ennemis ſeroient confondus.

1. Pſaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* en Néguinoth, ſur Scéminith.

2. ETERNEL, ne me reprens point dans ton indignation, & ne me châtie point dans ta colère.

3. Eternel, aie pitié de moi, car je ſuis ſans aucune force; guéri-moi, Eternel, car mes os ſont étonnés.

4. Même mon ame eſt fort troublée, & toi, Eternel, juſques à quand?

5. Eternel, retourne-toi; tire mon ame de peine; délivre-moi pour l'amour de ta miſéricorde.

6. Car on ne ſe ſouvient point de toi dans la mort. Qui eſt-ce qui te célébrera dans le ſépulcre?

7. Je me ſuis laſſé dans mon gémiſſement; je baigne ma couche toutes les nuits, je trempe mon lit de mes larmes.

8. Mon œil eſt fondu de triſteſſe; il eſt vieilli, à cauſe de tous ceux qui me preſſent.

9. Retirez vous loin de moi, vous tous ouvriers d'iniquité; car l'Eternel a entendu la voix de mes larmes.

10. L'Eternel a ouï ma ſupplication; l'Eternel a reçu ma requête.

11. Tous mes ennemis ſeront remplis de honte & effrayés; ils ſe retireront; ils ſeront ſaiſis de honte ſubitement.

REFLEXIONS.

LES prémiéres paroles de ce Pſaume, *Seigneur, ne me repren pas dans ton indignation, & ne me chatie pas dans ta colere,* expriment l'humilité avec laquelle ceux qui ſentent vivement leurs fautes, & le beſoin qu'ils ont du ſecours de Dieu, implorent ſa miſéricorde. C'eſt là une priére que nous devons faire, non ſeulement pour être délivrés des maux qui nous preſſent, & des afflictions de cette vie; mais principalement dans la vuë d'obtenir le pardon de nos péchés, & la délivrance des peines de la vie à venir. II. Les marques de confiance que David donne dans ce même Pſaume, où il paroît ſi repentant & ſi humilié, nous font voir, que quand on a recours à Dieu avec humilité & avec foi, on peut être aſſuré qu'il exaucera nos priéres, & qu'il nous accordera le ſecours qui nous eſt néceſſaire, dans quelque danger que nous puiſſions nous rencontrer.

PSAUME VII.

David prie le Seigneur de le garantir de ſes ennemis; & il le prend à témoin de ſon innocence. Il eſt perſuadé que Dieu l'exaucera; que ſi ſes ennemis ne quittent pas leurs deſſeins, tout ce qu'ils entreprenoient contre lui, tournera à leur propre ruine.

1. Sciggajon de David, qu'il chanta à l'Eternel, touchant l'affaire de Cus Benjamite.

2. ETERNEL mon Dieu, je me ſuis retiré vers toi; ſauve-moi de tous ceux qui me pourſuivent, & m'en délivre.

3. De peur qu'il ne me déchire comme un lion, *me* mettant en piéces ſans *qu'il y ait* perſonne qui m'en retire.

4. Eternel mon Dieu, ſi j'ai commis *ce qu'on m'impute*, s'il y a de l'iniquité dans mes mains;

5. Si j'ai rendu le mal à celui qui avoit la paix avec moi, & *ſi je n'ai* pas garanti celui qui m'opprimoit à tort:

6. Que l'ennemi me pourſuive & qu'il m'atteigne; qu'il foule *aux pieds* ma vie, & mette ma gloire dans la pouſſiére. Sélah.

7. Lève-toi, Eternel, dans ta colère; élève-toi contre les fureurs de mes ennemis; réveille-toi en ma faveur; tu as ordonné la juſtice.

8. Que l'aſſemblée des peuples t'environne, & mets-toi au deſſus d'elle dans un lieu éminent.

9. Que l'Eternel juge les peuples. Juge-moi Eternel, ſelon ta juſtice, & ſelon mon intégrité, *telle qu'elle eſt* en moi.

10. Que la malice des méchans prenne fin, & affermi *l'homme* juſte, toi, *dis-je*, qui ſonde les cœurs & les reins, ô Dieu juſte!

11. Mon bouclier *eſt* en Dieu, qui délivre ceux qui ont le cœur droit.

12. Dieu eſt un juſte Juge; & le Dieu Fort s'irrite tous les jours, *contre le méchant.*

13. S'il ne ſe convertit pas, Dieu aiguiſera ſon épée; il a tendu ſon arc & il le tiendra prêt.

14. Il lui prépare des armes mortelles; il tirera *contre lui* des fléches ardentes.

15. Voici *le méchant* eſt en travail pour enfanter la vanité; car il a conçu l'outrage, mais il enfantera ce qui le trompera.

16. Il a creuſé une citerne, & l'a rendue profonde; mais il eſt tombé dans la foſſe *qu'il* a faite.

17. Son travail retournera ſur ſa tête, & ſa violence lui deſcendra ſur le ſommet.

18. Je célébrerai l'Eternel à cauſe de ſa juſtice, & je pſalmodierai au nom du Dieu très-haut.

REFLEXIONS.

CE Pſaume nous apprend à recourir à Dieu dans nos maux, comme David le faiſoit lorſque ſes ennemis le pourſuivoient. Mais il nous apprend auſſi, que ſi nous voulons que Dieu nous exauce, il ne faut pas qu'il y ait de l'iniquité en nous; que Dieu ſonde les cœurs & les reins, & qu'il ne favoriſe que ceux qui marchent dans l'intégrité, & qui ont le cœur droit.

Pour ce qui est des méchans, David déclare dans ce Psaume, que leur malice prendra fin; que Dieu les laisse faire & qu'il les supporte pendant quelque tems; mais que s'ils continuent dans leur malice, il leur prépare les peines qu'ils mérirent, & qu'il fera retomber sur eux le mal qu'ils vouloient faire aux autres. C'est en quoi nous avons de grands motifs à adorer la justice de Dieu, à profiter de son support, & à éviter tout ce qui pourroit nous exposer à sa vengeance.

PSAUME VIII.

David célébre la Majesté & la puissance de Dieu, dont on voit des marques éclatantes dans les œuvres de la création, & il le loue particuliérement de ce qu'il a créé l'homme à son image, & lui a donné la domination sur les autres créatures.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Guittith.

2. ETERNEL nôtre Seigneur, que ton nom *est* magnifique par toute la terre! Tu as établi ta Majesté au dessus des cieux.

3. Tu tires le fondement de ta puissance, de la bouche des petits enfans & de ceux qui tettent, à cause de tes adversaires; afin de confondre l'ennemi & celui qui veut se venger.

4. Quand je regarde tes cieux, l'ouvrage de tes doigts, la lune & les étoiles que tu as agencées;

5. *Je dis:* Qu'*est-ce* que l'homme mortel, que tu te souviennes de lui; & que le fils de l'homme que tu le visites?

6. Car tu l'as fait un peu moindre que les Anges, & tu l'as couronné de gloire & d'honneur.

7. Tu l'as établi dominateur sur les ouvrages de tes mains; tu lui as mis toutes choses sous les piés;

8. Toutes les brébis & tous les bœufs, & même les bêtes des champs;

9. Les oiseaux des cieux, & les poissons de la mer, ce qui passe par les sentiers de la mer.

10. Eternel nôtre Seigneur, que ton Nom est magnifique par toute la terre!

REFLEXIONS.

VOici un Psaume qui doit nous rendre attentifs aux marques de l'infinie puissance de Dieu, que nous voyons dans les cieux, dans les astres & dans tant de merveilles que la terre & les eaux renferment. L'usage que nous devons faire de cette méditation est d'adorer la Majesté du Seigneur, & de dire, dans la considération de sa grandeur & de nôtre néant: *Seigneur, qu'est-ce que l'homme mortel que tu te souviennes de lui, & que le fils de l'homme que tu le visites!* Et puisque Dieu nous a créés à son image, en nous donnant une raison capable de le connoître & de le louer, & qu'il nous a soumis les autres créatures, il faut se servir de ces avantages avec reconnoissance & à sa gloire, & louer continuellement nôtre Créateur & nôtre Bienfaiteur, en disant avec David: *O Seigneur nôtre Dieu, que ton Nom est magnifique par toute la terre!*

PSAUME IX.

C'est ici un Psaume d'actions de graces, pour les victoires que David avoit remportées sur ses ennemis. Il y exhorte les justes, avec un grand zele, à louer avec lui la puissance, la sagesse & la justice du Seigneur, qui délivre ceux qui se confient en lui, & qui confond la malice & les ruses des méchans; & il le prie de protéger toujours les bons, contre la violence de ceux qui les haïssent.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Muth-Laben.

2. JE célébrerai l'Eternel de tout mon cœur; je raconterai toutes tes merveilles.

3. Je me réjouïrai en toi, & je serai transporté de joie; je psalmodierai ton Nom, ô Souverain!

4. Parce que mes ennemis ont tourné le dos; ils sont tombés, & ils ont péri de devant ta face.

5. Car tu m'as fait droit & justice, tu t'es assis sur ton trône, Toi juste Juge.

6. Tu as réprimé les nations; tu as fait périr le méchant; tu as effacé leur nom pour toujours & à perpétuité.

7. O ennemi, as-tu achevé de désoler? As-tu aussi détruit les villes pour jamais? Leur mémoire est-elle périe avec elles?

8. L'Eternel sera assis éternellement; il a préparé son trône pour juger.

9. Il jugera le monde avec justice, & il fera droit aux peuples avec équité.

10. L'Eternel sera une haute retraite à celui qui sera foulé, une haute retraite au tems *qu'il sera* dans la détresse.

11 Et ceux qui connoissoient ton Nom, s'assureront sur toi; car, Eternel, tu n'abandonnes point ceux qui te cherchent.

12. Psalmodiez à l'Eternel qui habite en Sion, annoncez ses exploits parmi les peuples.

13. Car il fait enquête des meurtres, & il s'en souvient; il n'oublie point le cri des affligés.

14. Eternel, aie pitié de moi; regarde mon affliction, *qui m'est* causée par ceux qui me haïssent; *toi* qui m'enléves hors des portes de la mort.

15. Afin que je raconte toutes tes loüanges aux portes de la fille de Sion: Je me réjouïrai de la délivrance que tu m'auras donnée.

16. Les nations ont été enfoncées dans la fosse qu'elles avoient faite; leur

pied

pied a été pris au filet qu'elles avoient caché.

17. L'Eternel s'est fait connoître; il a exercé le jugement: le méchant est enlacé dans l'ouvrage de ses mains. Higgajon, Sélah.

18. Les méchans retourneront au sépulcre; toutes les nations qui oublient Dieu *y retourneront.*

19. Car le pauvre ne sera point oublié pour toûjours, & l'attente des affligés ne périra point à perpétuité.

20. Lève-toi, Eternel, & que l'homme mortel ne se fortifie pas; que les nations soient jugées devant ta face.

21. Eternel, jette-les dans la frayeur; que les nations sachent qu'elles ne sont que des hommes mortels. Sélah.

REFLEXIONS.

CE cantique, où David fait éclater si vivement sa piété, sa joie, & sa reconnoissance, au sujet des victoires qu'il avoit remportées par l'assistance de Dieu, doit nous inciter à louër aussi Dieu de tout nôtre cœur, pour ses bienfaits & pour les délivrances qu'il nous accorde. Non-contents de le louër nous-mêmes, nous devons, à l'exemple de David, publier par tout ses bontés, & engager par là les autres hommes à le bénir avec nous, & à le craindre. Nous apprenons de plus dans ce Psaume, que Dieu est & sera toûjours le Roi & le Juge du monde; qu'il rendra aux méchans selon leurs œuvres; qu'il fait la recherche des crimes; que tous ceux qui l'offensent périront, & qu'il ne permettra pas que les impies prévalent toûjours. Enfin, David nous assure, que ceux qui craignent le Seigneur peuvent se confier en lui; qu'il n'oublie pas le cri des humbles affligés; qu'il n'abandonne point ceux qui le cherchent, & que l'attente du juste ne sera jamais vaine. Ce sont là des vérités que nous devons bien retenir, & qui sont très-propres à nous remplir de confiance en Dieu, & à nous détourner fortement du péché.

PSAUME X.

Le Prophète décrit ici la violence, la cruauté & les artifices dont les méchans se servent contre les innocens. Il prie Dieu d'être le Protecteur des justes, & il espère que sa priére sera exaucée.

1. POurquoi, Eternel, te tiens-tu loin & te caches-tu, dans le tems *que nous sommes* dans la détresse?

2. Le méchant dans *son* orgueil poursuit ardemment l'affligé. Ils seront pris par les machinations qu'ils ont préméditées.

3. Car le méchant se glorifie dans les desirs de son ame; il estime heureux l'avare, & il irrite l'Eternel.

4. Le méchant, plein d'audace, ne se fait conscience *de rien*; toutes ses pensées *sont*, qu'il n'y a point de Dieu.

5. Ses voies prospérent en tout tems; tes jugemens sont éloignés de devant lui; il souffle contre tous ses ennemis.

6. Il dit en son cœur: Je ne serai jamais ébranlé; jamais il ne m'arrivera de mal.

7. Sa bouche est pleine de malédictions, de tromperies & de fraude; *il n'y a* sous sa langue que tourment & qu'outrage.

8. Il se tient aux embûches des villages; il tuë l'innocent dans les lieux cachés; ses yeux épient les affligés.

9. Il se tient aux embûches dans un lieu caché, comme un lion dans son fort; il se tient aux embûches pour surprendre le foible; il surprend le foible, l'attirant dans son filet.

10. Il se tapit, & se baisse, & puis les misérables tombent en sa puissance.

11. Il dit en son cœur: Le Dieu Fort l'a oublié, il a caché sa face, & il ne le verra jamais.

12. Eternel, lève-toi, ô Dieu Fort, élève ta main, & n'oublie point les affligés.

13. Pourquoi le méchant braveroit-il Dieu? Il a dit en son cœur que tu n'*en* feras point d'enquête.

14. Tu l'as vû; car tu regardes quand on outrage ou qu'on afflige quelqu'un, pour le prendre en ta protection; c'est à toi que se remettent les désolés; tu aides l'orphelin.

15. Romps le bras du méchant; & pour ce qui est de l'inique, fais l'enquête de sa méchanceté, & tu ne le trouveras plus.

16. L'Eternel *est* Roi à toûjours & à perpétuité; les nations ont péri de dessus la terre.

17. Eternel, tu exauces le souhait des débonnaires; affermi leur cœur; que ton oreille *les* écoute attentivement;

18. Pour faire droit à l'orphelin & à celui qui est foulé; afin que l'homme mortel *qui est* de terre ne continuë plus à donner de l'effroi.

REFLEXIONS.

LES plaintes que les fidèles font dans ce Psaume nous montrent, qu'il ne faut pas être surpris, si les justes sont quelquefois dans l'oppression, & si les méchans viennent à bout de leurs desseins injustes & cruels. L'on voit ici, que les impies emploient souvent la ruse & la force pour perdre les gens de bien; que Dieu permet pendant quelque tems que l'innocence soit opprimée, & qu'alors les méchans s'imaginent qu'ils n'ont rien à craindre, & que Dieu ne prendra point connoissance de leurs pechés. Mais ce Psaume nous apprend aussi, que le Seigneur ne souffre pas toûjours que les hommes orgueilleux & injustes prévalent, qu'il fait enfin la vengeance de leurs crimes, & que pour ce qui est des gens

de bien & des humbles; il voit leurs maux, qu'il exauce leurs priéres, & qu'il ne les abandonne jamais.

PSAUME XI.

David, poursuivi de ses ennemis, déclare qu'il mettoit toute sa confiance au Seigneur, & qu'il ne doutoit point que Dieu, qui est un juste Juge, ne soûtint toûjours les bons, & qu'il ne fit tomber ses jugemens sur les méchans.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

JE me suis retiré vers l'Eternel: Comment donc dites-vous à mon ame: Sauve-toi en vôtre montagne comme un oiseau?

2. En effet, voilà les méchans bandent l'arc: Ils ont ajusté leur fléche sur la corde, pour tirer en cachette contre ceux qui ont le cœur droit.

3. Car les fondemens sont renversés: Et qu'a fait l'homme de bien?

4. L'Eternel *est* dans le palais de sa sainteté; L'Eternel *a* son trône dans les cieux; ses yeux contemplent, & ses paupiéres sondent les fils des hommes.

5. L'Eternel sonde le juste & le méchant; & son ame hait celui qui aime l'extorsion.

6. Il fera pleuvoir sur les méchans des piéges, du feu, & du souffre; & un vent de tempête *sera* la portion de leur breuvage.

7. Car l'Eternel *qui est* juste, aime la justice; sa face regarde l'homme droit.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous fournit un exemple de la confiance que les justes ont au Seigneur leur Dieu, vers qui ils ont toûjours un refuge assuré, lors même qu'ils sont dans l'état le plus fâcheux, & qu'ils ne savent que devenir. II. Le Roi David nous enseigne ici, que Dieu a son trône dans le ciel, qu'il voit & qu'il sonde tant les bons que les méchans, qu'il hait ceux qui s'adonnent à l'injustice, qu'il fera tomber sur eux le feu de sa vengeance; que comme il est parfaitement juste, il aime aussi la justice par dessus toutes choses, & que sa faveur se répand toûjours sur les hommes droits.

PSAUME XII.

C'est ici un Psaume de priére, où David se plaint de ce qu'il y avoit si peu de personnes droites & sincéres, & de ce que les hommes de son tems étoient trompeurs & malins. Il prie Dieu de vouloir, selon la vérité de sa parole & de ses promesses, protéger les innocens, contre l'injustice & la violence de ceux qui cherchoient à les opprimer.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Scéminith.

2. DElivre *nous*, ô Eternel, car l'homme de bien est défailli, & les *hommes* sincéres ont pris fin parmi les fils des hommes.

3. Chacun dit des mensonges à son prochain, avec des lèvres flateuses, & ils parlent avec un cœur double.

4. L'Eternel veuille retrancher toutes les lèvres flateuses, & la langue qui parle avec orgueil.

5. Parce qu'ils disent: Nous aurons le dessus par nos langues; nos lèvres *sont* en nôtre puissance: Qui *est* Seigneur sur nous?

6. A cause de la misère des affligés, à cause du gémissement des pauvres; je me leverai maintenant, dit l'Eternel, je mettrai en sûreté *celui* auquel on tend des piéges.

7. Les paroles de l'Eternel *sont* des paroles pures; *c'est* un argent affiné au creuset, épuré par sept fois.

8. Toi, Eternel, garde-les, & préserve chacun d'eux à toûjours de cette race de gens.

9. *Car* pendant que des gens abjects sont élevés parmi les fils des hommes, les méchans se proménent de toutes parts.

REFLEXIONS.

LA plainte que David faisoit autrefois sur le petit nombre des gens de bien, & les priéres qu'il présentoit à Dieu à cette occasion, nous enseignent, que ce que nous avons à faire, quand nous voyons l'impieté multipliée, & le peu de droiture & de sincérité qu'il y a parmi les hommes, c'est de prier Dieu qu'il nous délivre des piéges & de la malice des méchans; mais sur tout, qu'il nous préserve de leur ressembler. II. Dieu promet dans ce Psaume, qu'il viendra retrancher les langues flateuses, les trompeurs, & les hommes cruels, & qu'il se levera pour délivrer les innocens affligés. Cela doit nous éloigner de la tromperie & de toute injustice, & nous assurer que si nous marchons dans l'intégrité, nous aurons toûjours Dieu pour appui & pour défenseur.

PSAUME XIII.

David plongé dans une profonde tristesse, se plaint que Dieu l'avoit abandonné; il le prie de venir le consoler & le délivrer de ses frayeurs, au milieu desquelles cependant il est animé d'une sainte confiance, qui le porte à louer le Seigneur.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. ETERNEL jusques à quand m'oublieras-tu toujours? Jusques à quand caches-tu ta face de moi?

3. Jusques à quand consulterai-je en moi-même, & affligerai-je mon cœur tout le jour? Jusques à quand mon ennemi s'élevera-t-il contre moi?

4. Eternel mon Dieu, regarde, exauce-moi; éclaire mes yeux, de peur que je ne dorme *du sommeil* de la mort;

5. De peur que mon ennemi ne dise: J'ai

J'ai eu le dessus, & que mes adversaires ne se réjouïssent, si j'étois ébranlé.

6. Pour moi, je me confie en ta bonté; mon cœur se réjouïra de ta délivrance. Je chanterai à l'Eternel, de ce qu'il m'aura fait ce bien.

REFLEXIONS.

CE Pseaume est très-propre pour les affligés, & particuliérement pour les personnes qui sont allarmées en leur conscience, & privées du sentiment de la grace de Dieu. Ceux qui se trouvent dans ce triste état ne doivent pas perdre courage; ils doivent plûtôt recourir à Dieu avec confiance, implorer ses compassions, & le prier de les consoler, & de les éclairer de sa lumiére, de peur qu'ils ne succombent sous le poids de leurs maux. Et après que Dieu les a délivrés, leur devoir est de célébrer sa miséricorde, & de le louër de toutes ses bontés.

PSAUME XIV.

David fait deux choses: I. Il décrit la grande & générale corruption des hommes de son tems, leur impieté & leurs crimes. II. Il menace les méchans du jugement de Dieu, & il promet aux justes son secours & sa délivrance.

1. Psaume de David, *donné* au Maitre Chantre, *pour le chanter.*

L'Insensé a dit en son cœur: *Il n'y a* point de Dieu. Ils se sont corrompus, ils ont fait des choses abominables, *il n'y a* personne qui fasse le bien.

2. L'Eternel a regardé des cieux sur les fils des hommes, pour voir s'il y en a *quelqu'un* qui ait de l'intelligence, & qui cherche Dieu.

3. Ils se sont tous dévoyés, ils sont tous devenus puans, *il n'y a* personne qui fasse bien, non pas même un.

4. Tous ces ouvriers d'iniquité n'ont-ils point d'intelligence? Ils dévorent mon peuple, comme s'ils mangeoient du pain, ils n'invoquent point l'Eternel.

5. C'est là qu'ils seront saisis d'une grande frayeur; car Dieu est avec la race juste.

6. Vous faites honte à l'affligé de son dessein, parce que l'Eternel est sa retraite.

7. O qui donnera de Sion la délivrance d'Israël! Lors que l'Eternel ramenera son peuple captif, Jacob sera dans l'allégresse, Israël se réjouïra.

REFLEXIONS.

LA description que David fait ici de l'impieté des hommes de son tems, convient, à bien des égards, à ce qui se voit parmi les Chrétiens, où tant de personnes vivent comme si elles croyoient qu'il n'y a point de Dieu, s'abandonnant à toutes sortes de crimes; & où l'on en voit si peu qui cherchent Dieu avec sincérité. Ainsi il faut bien méditer ce qui est dit dans ce Psaume, afin de se garantir de cette corruption. Pour cet effet, nous devons considérer ces deux vérités, que David nous enseigne ici: L'une, que si la malice & la dépravation des hommes est grande, Dieu, qui la voit, en fera la vengeance; & l'autre, que dans les tems les plus fâcheux, il y a pourtant toûjours des fidèles & des justes qui craignent Dieu, & qui auront aussi toûjours part aux effets de sa protection & de son amour, comme cela est dit dans ce Psaume.

PSAUME XV.

C'est ici un Psaume de doctrine, où David enseigne, qui sont ceux qui étoient dignes de servir Dieu dans son tabernacle, & de jouïr de sa présence, & quelles sont les marques auxquelles on les reconnoit.

1. Psaume de David.

ETERNEL, qui est-ce qui séjournera dans ton tabernacle? Qui est-ce qui habitera en la montagne de ta Sainteté.

2. C'est celui qui marche en intégrité, qui fait ce qui est juste, & qui dit la vérité *ainsi qu'elle est* en son cœur.

3. Celui qui ne médit point par sa langue, qui ne fait point de mal à son ami, qui ne lève point de blâme contre son prochain;

4. Aux yeux duquel celui qui est méprisable est rejetté; mais il honore ceux qui craignent l'Eternel; & s'il a juré, fût-ce à son dommage, il n'en changera rien;

5. Celui qui ne donne point son argent à usure, & qui ne prend point de présent contre l'innocent. Celui qui fait ces choses ne sera jamais ébranlé.

REFLEXIONS.

VOici un Psaume très-instructif. Il nous apprend que toutes les personnes ne seront pas admises à la présence de Dieu, ni réputées de vrais membres de l'Eglise; mais que cet avantage n'est que pour ceux qui marchent dans l'intégrité; qui sont sincères & fidèles dans leurs discours & dans toute leur conduite; qui s'eloignent de la médisance, de l'injustice & de l'usure; qui aiment les gens de bien, & qui tiennent exactement ce qu'ils ont promis. Ce sont-là les caractères d'un homme vertueux & craignant Dieu; & c'est aussi-là la glorieuse récompense qui lui est promise. Puis qu'il n'y a que ceux qui sont tels, qui puissent jouïr des effets de l'amour de Dieu, & en ce monde & en l'autre, nous devons nous appliquer avec un grand zèle à l'observation de tous ces devoirs, & vivre dans l'intégrité & dans l'innocence; & nous éprouverons la vérité de la promesse qui est faite dans ce Psaume, *Que celui qui fait ces choses ne sera jamais ébranlé.*

PSAUME XVI.

C'est ici une priére, par laquelle David demande à Dieu de le garantir, puis qu'il se confioit en lui. Il y déclare qu'il aimoit sur tout les gens de bien, & qu'il avoit l'idolatrie en horreur. Il y paroit plein d'une sainte joie, dans le sentiment qu'il avoit de la grace de Dieu; & il temoigne qu'il ne craint pas même la mort, & qu'il espère d'être toujours heureux dans la communion du Seigneur.

1. Mictam de David.

GArde-moi, ô Dieu fort; car je me suis retiré vers toi.

2. *O mon ame*, tu as dit à l'Eternel: Tu ès le Seigneur; le bien que je fais ne *vient point* jusqu'à toi.

3. C'est dans les Saints qui sont sur la terre, & dans ces personnes illustres, que je prens tout mon plaisir.

4. Que les idoles des impies se multiplient, & qu'ils courent après; je ne ferai point leurs aspersions de sang, & leur nom ne passera point par ma bouche.

5. L'Eternel est la portion de mon héritage, & de mon breuvage; & tu conserves mon lot.

6. Les cordeaux me sont échus dans des lieux agréables, & un très-bel héritage m'est échu.

7. Je bénirai l'Eternel, qui est mon conseil; même les nuits dans *lesquelles* mes pensées m'instruisent.

8. Je me suis toûjours proposé l'Eternel devant moi; puis qu'il est à ma droite, je ne serai point ébranlé.

9. C'est pourquoi mon cœur s'est réjouï, & ma langue chante de joie; aussi ma chair habitera en assûrance.

10. Car tu n'abandonneras point mon ame dans le sépulcre, & tu ne permettras point que ton bien-aimé sente la corruption.

11. Tu me feras connoître le chemin de la vie. Ta face est un rassasiement de joie; il y a des plaisirs dans ta droite pour jamais.

REFLEXIONS.

NOus avons à remarquer ici les sentimens des Enfans de Dieu, & leur bonheur. Pour ce qui est de leurs sentimens, David nous apprend par son exemple, qu'ils se confient toûjours au Seigneur; qu'ils aiment & estiment sur tout les personnes vertueuses & pieuses; qu'ils fuïent le commerce & les égaremens des méchans, & qu'ils s'attachent inviolablement au service de Dieu. A l'égard de leur bonheur, ce Psaume nous enseigne, qu'ils sont infiniment heureux; que Dieu lui-même est leur portion & leur héritage; qu'il se tient à leur droite, & qu'ils ne seront jamais ébranlés; qu'ils se réjouïssent & qu'ils loüent Dieu continuellement dans le sentiment de leur félicité; & enfin, qu'ils sont même persuadés que Dieu ne les abandonnera point au pouvoir de la mort. Au reste, quoi que ce qui est dit dans ce Psaume convienne à David & à tous les fidèles, il faut remarquer que ces paroles: *Tu ne laisseras point mon ame au sépulcre, & tu ne permettras point que ton Bien-aimé sente la corruption*, trouvent leur parfait accomplissement en Jésus-Christ, lequel, comme St. Pierre le remarque, étant le Saint le Bien-aimé de Dieu, n'est pas demeuré dans le sépulcre, & n'a senti aucune corruption, mais est ressuscité le troisiéme jour & a été élevé dans le ciel, où il règne sur toutes choses, & où il prépare à tous les fidèles un bonheur qui ne finira jamais.

PSAUME XVII.

C'est ici un Psaume de Priére. David supplie le Seigneur d'avoir égard à son innocence, de réprimer la malice de ceux qui le persécutoient; & de garantir les justes de la violence des méchans. Il fait connoître de plus, qu'il ne cherchoit point son bonheur dans le monde, mais qu'il le cherchoit uniquement dans la présence & dans la faveur de son Dieu.

1. Priére de David.

ETERNEL, écoute ma juste cause; sois attentif à mon cri; prête l'oreille à la requête *que je te fais*, sans qu'il y ait de la tromperie dans mes lèvres.

2. Que mon droit sorte de ta présence, que tes yeux regardent à la justice *de ma cause*.

3. Tu as sondé mon cœur, tu l'as visité de nuit, tu m'as éprouvé, tu n'as rien trouvé; ma pensée ne va point au delà de ma parole.

4. Pour ce qui est dés actions des hommes, je me suis gardé, selon la parole *que tu as prononcée* de ta bouche, des sentiers des hommes violens.

5. Ayant affermi mes pas dans tes sentiers, les plantes de mes piés n'ont point chancelé.

6. O Dieu fort, je t'invoque, parce que tu as accoutumé de m'exaucer; incline ton oreille vers moi, écoute ce que je dis.

7. Ren admirables tes bontés, toi qui délivres ceux qui se retirent *vers toi*, de devant ceux qui s'élèvent contre ta droite.

8. Garde-moi comme la prunelle de l'œil, & couvre-moi sous l'ombre de tes ailes;

9. De devant ces méchans qui me désolent, & de mes ennemis mortels, qui m'environnent.

10. La graisse leur cache le visage, leur bouche parle avec fierté.

11. Ils nous environnent présentement à chaque pas que nous faisons, ils épient pour nous jetter par terre.

12. Il ressemble au lion qui ne demande qu'à déchirer, & au lionceau qui se tient dans les lieux cachés.

13. Lève-toi, Eternel, dévance-le, renverse-le; délivre mon ame du méchant par ton épée.

14. Eternel, *délivre moi par* ta main de ces gens, des gens du monde, dont le partage est dans cette vie, & dont tu remplis le ventre de tes provisions; tellement que leurs enfans en sont rassasiés, & ils laissent leur reste à leurs petits enfans.

15. Mais moi je verrai ta face en justice, & je serai rassasié de ta ressemblance, quand je serai réveillé.

REFLEXIONS.

La confiance avec laquelle David invoque le Seigneur dans ce Psaume, & la ferme espérance qu'il a, que Dieu, qui voyoit l'intégrité de son cœur, soûtiendroit son innocence, nous découvre le grand avantage qu'ont tous ceux dont le cœur est droit & sincère; puis qu'ils peuvent toûjours s'adresser à Dieu avec assurance. & qu'ils savent que Dieu, qui les connoit, sera aussi leur deffenseur, *qu'il les conserve comme la prunelle de l'œil, & qu'il les tient sous l'ombre de ses ailes.* II. Nous voyons ici d'un autre côté, que Dieu connoit aussi les impies, & que quelque grande que soit leur force, il ne manquera pas de reprimer leur méchanceté & leur orgueil, & de soûtenir les justes. III. David nous apprend à ne pas chercher nôtre bonheur dans les choses du monde, comme font les hommes charnels & mondains; & à prier Dieu, non seulement qu'il nous garantisse de leur malice, mais sur tout qu'il nous préserve de leur ressembler. C'est ce que David demandoit en disant: *Seigneur, délivre-moi par ta main des gens du monde, desquels le partage est en cette vie, & dont tu remplis le ventre de tes provisions.* Enfin, les derniéres paroles de ce Psaume, *Je verrai ta face en justice, & je serai rassasié de ta ressemblance, lors que je serai réveillé*, doivent nous élever à l'attente & au desir de la félicité dont les enfans de Dieu jouïront après la résurrection.

PSAUME XVIII.

C'est un Cantique d'actions de graces, où David, délivré de ses ennemis, fait vœu d'aimer Dieu & de le louër à jamais. Il y décrit les grands dangers par où il avoit passé, la maniére admirable dont le Seigneur l'en avoit tiré, les victoires qu'il avoit remportées par son secours sur ses ennemis; & il célébre la puissance, la justice, & la bonté que Dieu avoit fait paroître en le délivrant.

1. Psaume de David, Serviteur de l'Eternel, qui prononça à l'Eternel les paroles de ce Cantique, lors qu'il l'eut délivré de la main de tous ses ennemis, & même de la main de Saül; *donné* au Maître Chantre, pour le *chanter*.

2. IL dit donc: Eternel, *qui es* ma force, je t'aimerai d'une affection cordiale.

3. L'Eternel *est* mon rocher, ma forteresse, & mon libérateur; mon *Dieu* Fort *est* mon rocher, je me retirerai vers lui; *il est* mon bouclier, la force qui me délivre, & ma haute retraite.

4. Je crierai à l'Eternel, qui doit être loué, & je serai délivré de mes ennemis.

5. Les cordeaux de la mort m'avoient environné, & les torrens des méchans m'avoient épouvanté.

6. Les cordeaux du sépulcre m'avoient environné, les piéges de la mort m'avoient surpris.

7. Quand j'étois dans l'adversité, j'ai crié à l'Eternel, j'ai crié à mon Dieu; il a entendu ma voix de son Palais, & le cri *que j'ai jetté* devant lui est parvenu à ses oreilles.

8. Alors la terre fut ébranlée & trembla; les fondemens des montagnes croulérent, & furent ébranlés, parce qu'il étoit courroucé.

9. Une fumée montoit de ses narines, & de sa bouche un feu dévorant, *tellement que* des charbons en étoient embrasés.

10. Il abaissa donc les Cieux, & descendit, ayant une obscurité sous ses piés.

11. Et il étoit monté sur un Chérubin, il voloit & étoit porté sur les ailes du vent.

12. Il mit autour de lui les ténèbres, *pour* sa retraite, comme une tente; les ténèbres des eaux *qui sont* les nuées de l'air.

13. De la splendeur *qui étoit* devant lui, les nuées furent écartées, *& il y avoit* de la grêle & des charbons de feu.

14. Et l'Eternel tonna des cieux, & le Souverain jetta sa voix *avec* de la grêle & des charbons de feu.

15. Il tira ses fléches, & les écarta; il lança des éclairs, & les mit en déroute.

16. Alors le fond des eaux parut; & les fondemens du monde furent découverts, parce que tu les menaçois, ô Eternel, & par le souffle du vent de ta colère.

17. Il étendit *la main* d'enhaut, & m'enleva, & me tira des grosses eaux.

18. Il me délivra de mon ennemi puissant, & de ceux qui me haïssoient, quoi qu'ils fussent plus forts que moi.

19. Ils m'avoient surpris au jour de ma calamité; mais l'Eternel fut mon appui.

20. Il m'a mis au large, il m'a délivré, parce qu'il a pris son plaisir en moi.

21. L'Eternel m'a rendu selon ma justice, il m'a rendu selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai fuivi les voies de l'Eternel, & je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. Car *j'ai eu* devant moi tous fes ftatuts, & je n'ai point rejetté fes ordonnances loin de moi.

24. J'ai agi avec lui en intégrité, & je me fuis gardé de l'iniquité.

25. L'Eternel m'a donc rendu felon ma juftice, & felon la pureté de mes mains qu'il a connuë.

26. Avec celui qui eft bon, tu ès bon; & avec l'homme qui a de l'intégrité, tu agis avec intégrité.

27. Tu ès pur avec celui qui eft pur; mais avec le pervers, tu agis felon fa perverfité.

28. Car *c'eft* toi *qui* fauves le peuple affligé, & *qui* abaiffes les yeux des fuperbes.

29. Même *c'eft* toi *qui* fais luire ma lampe; l'Eternel mon Dieu éclairera mes ténèbres.

30. Avec toi je me jetterai fur toute une bande, & avec mon Dieu je franchirai la muraille.

31. La voie du *Dieu* Fort eft entiére; la parole de l'Eternel *eft* purifiée par le feu; c'eft un bouclier à tous ceux qui fe retirent vers lui.

32. Car qui *eft* Dieu, finon l'Eternel? Et qui *eft* un rocher, finon nôtre Dieu.

33. *C'eft le Dieu* Fort qui m'environne de force, & qui a rendu mon chemin fûr.

34. Il a rendu mes piés femblables à ceux des biches, & il m'a fait tenir debout fur mes lieux élevés.

35. *C'eft lui* qui a formé mes mains au combat, tellement qu'un arc d'airain a été rompu avec mes bras.

36. Tu m'as auffi donné le bouclier de ton falut; ta droite m'a foûtenu, & ta bonté m'a fait devenir grand.

37. Tu m'as fait marcher au large, & mes talons n'ont point gliffé.

38. J'ai pourfuivi mes ennemis, & je les ai atteints, & je ne m'en fuis point retourné, jufques à-ce que je les euffe confumés.

39. Je les ai transpercés, tellement qu'ils n'ont pû fe relever; *mais* ils font tombés fous mes piés.

40. Car tu m'as revêtu de force pour le combat; tu as fait plier fous moi ceux qui s'élevoient contre moi.

41. Tu as fait auffi que mes ennemis ont tourné le dos devant moi, & j'ai détruit ceux qui me haïffoient.

42. Ils crioient, mais *il n'y avoit* point de Libérateur; *ils crioient dis-je* à l'Eternel, mais il ne leur répondoit point.

43. Et je les ai menuifés comme la pouffiére qui eft emportée par le vent; je les ai foulés comme la boue des ruës.

44. Tu m'as délivré des oppofitions du peuple; tu m'as établi Chef des nations; le peuple *que* je ne connoiffois point m'a été affujetti.

45. Auffi-tôt qu'ils ont ouï parler de moi, ils fe font rendus obéïffans; les étrangers m'ont menti.

46. Les étrangers fe font écoulés; ils ont tremblé de peur dans leurs retraites cachées.

47. L'Eternel *eft* vivant, & mon rocher *eft* béni. Que le Dieu de ma délivrance foit donc exalté!

48. Le *Dieu* Fort *eft celui* qui me donne les moyens de me défendre, & *qui* a rangé les peuples fous moi.

49. *C'eft lui* qui m'a délivré de mes ennemis; même tu me mets au deffus de ceux qui s'élèvent contre moi; tu me délivres de l'homme violent.

50. C'eft pourquoi, ô Eternel, je te célébrerai parmi les nations, & je chanterai des Pfaumes à ton nom.

51. *C'eft lui* qui délivre magnifiquement fon Roi, & qui exerce fa miféricorde envers David fon Oint, & envers fa poftérité à jamais.

REFLEXIONS.

LES prémiéres paroles de ce Cantique nous apprennent, que l'effet que doivent produire fur nous les délivrances & les graces que Dieu nous accorde, c'eft de nous attacher à lui par un amour tendre & ardent, & de nous exciter continuellement à le bénir. II. Le récit que David fait des périls extrèmes où il s'étoit vû, & de la merveilleufe puiffance que Dieu avoit déployée pour l'en tirer, fait voir que dans quelque extrémité qu'on fe trouve, on ne doit jamais défefpérer du fecours de Dieu, pourvû qu'on le craigne; que fa puiffance eft plus grande que celle des hommes, & qu'il ne manque jamais de moyens pour délivrer ceux qui efpérent en lui. III. Ce que David dit, *que Dieu lui avoit rendu felon fa pureté*, ne doit pas s'entendre, comme s'il eût crû être entiérement innocent devant Dieu. Mais il parle ainfi; prémiérement, pour dire que Dieu avoit foûtenu la juftice de fa caufe, contre Saül, & contre tous ceux qui l'avoient perfécuté injuftement, ou qui n'avoient pas voulu le reconnoitre pour Roi; & en fecond lieu, pour marquer que Dieu avoit eu égard à ce qu'il n'avoit jamais abandonné le culte du vrai Dieu & la pure Religion. La réflexion que nous devons faire fur cela, eft celle que David fait en ces termes: *Tu es jufte envers le jufte, & pur envers celui qui eft pur; mais tu rens au pervers felon fa perverfité.* IV. L'on voit dans ce Pfaume, combien la condition des méchans eft déplorable; puis que, comme David le dit, *il n'y a point de libérateur pour eux, lors qu'ils font en détreffe; & que quand ils crient au Seigneur, il ne les exauce point.* La confidéra-

fidération d'un état si funeste doit nous éloigner fortement de l'impieté. Enfin, le zèle que David fait éclater dans les derniers versets de ce Psaume, nous montre, que ce n'est pas assez de louër Dieu en nôtre particulier pour ses faveurs, mais qu'il faut répandre par tout ses louanges & ses bienfaits, autant qu'il nous est possible, afin que son saint Nom soit glorifié, tant par nous que par les autres hommes.

PSAUME XIX.

Ce Psaume a deux parties: Dans la prémiére, David célèbre la gloire de Dieu, qui paroit dans l'ordre de la nature, & particuliérement dans les cieux & dans le soleil. Dans la seconde, il parle de l'excellence de la Loi du Seigneur; il le prie de lui pardonner ses péchés, de le préserver de tout mal, & de sanctifier ses pensées, ses paroles, & toute sa conduite.

1. Psaume de David, *donné* au Maitre Chantre, *pour le chanter*.

2. LES cieux racontent la gloire du *Dieu* Fort; & l'étenduë donne à connoitre l'ouvrage de ses mains.

3. Un jour parle à un autre jour; & une nuit enseigne *une autre nuit*.

4. Il n'y a point *en eux* de langage, ni de paroles; & toutefois leur voix est entenduë.

5. Leur voix va par toute la terre, & leurs discours jusqu'au bout du monde. Il a posé en eux un pavillon pour le soleil.

6. Tellement qu'il est semblable à un époux qui sort de sa chambre nuptiale, & *il* se réjouït comme un *homme* vaillant pour faire *sa* course.

7. Son départ *est* de l'un des bouts des cieux, & son tour s'achève à l'autre bout, & il n'*y a rien* qui se puisse cacher à sa chaleur.

8. La Loi de l'Eternel *est* parfaite, elle restaure l'ame; le témoignage de l'Eternel *est* assuré, & donne la sagesse aux plus simples.

9. Les commandemens de l'Eternel *sont* droits, ils réjouïssent le cœur; le commandement de l'Eternel *est* pur, & il fait que les yeux voient.

10. La crainte de l'Eternel est pure, elle subsiste à perpétuité; les jugemens de l'Eternel *ne sont que* vérité, & ils se trouvent également justes.

11. *Ils sont* plus désirables que l'or, même que beaucoup de fin or; & plus doux que le miel, même que ce qui distile des rayons de miel.

12. Aussi ton serviteur en est-il éclairé; *il y a* un grand salaire dans leur observation.

13. Qui est-ce qui connoit *ses* fautes commises par erreur? Nettoie-moi des *fautes* cachées.

14. Préserve aussi ton serviteur des péchés commis par fierté; qu'ils ne dominent point sur moi; alors je serai intègre, & je serai innocent des grands péchés.

15. Que les paroles de ma bouche, & la méditation de mon cœur te soient agréables, ô Eternel, mon rocher & mon rédempteur.

REFLEXIONS.

LE Roi David parle ici des deux principaux moyens par lesquels Dieu s'est fait connoitre aux hommes, savoir, des œuvres de la nature, & de sa parole. Ainsi l'usage que nous devons faire de ce Psaume est, de profiter de l'un & de l'autre de ces moyens; de nous appliquer à la méditation de ces merveilleux ouvrages du Seigneur, qui nous instruisent si bien de sa puissance & de sa sagesse; mais de nous attacher sur tout à la lecture & à la méditation de sa sainte Loi. L'éloge que David fait dans ce Psaume, de la parole de Dieu nous apprend, que cette parole est la règle sûre, claire, & parfaite de nôtre foi & de nôtre conduite; qu'elle est infiniment plus précieuse que tout ce qu'il y a de plus excellent dans le monde; qu'elle nous a été donnée pour nous éclairer & pour nous sanctifier; que c'est ce qui réjouït l'ame & qui la console; que la crainte de Dieu procure un parfait bonheur à ceux qui s'y attachent; & qu'il y a un très grand salaire dans l'observation de ses commandemens. A ces réflexions nous devons joindre des priéres humbles & ardentes, pour demander à Dieu avec David, qu'il imprime ces vérités dans nôtre cœur; qu'il nous pardonne tous nos péchés; qu'il nous préserve sur tout des péchés de malice, & qu'il veuille nous sanctifier tellement, que nos pensées, nos paroles, & nos actions puissent lui être agréables.

PSAUME XX.

Le peuple d'Israël prie pour David son Roi, & demande à Dieu de le proteger, & de le rendre victorieux; & il se promet que Dieu exaucera ses priéres.

1. Psaume de David, *donné* au Maitre Chantre, *pour le chanter*.

2. QUe l'Eternel te réponde au jour que tu seras en détresse; que le nom du Dieu de Jacob te mette dans un état élevé!

3. Qu'il t'envoie son secours de son saint lieu, & qu'il te soûtienne de Sion!

4. Qu'il se souvienne de toutes tes oblations, & qu'il réduise en cendre ton holocauste! Sélah.

5. Qu'il te donne le desir de ton cœur, & qu'il accomplisse tous tes desseins!

6. Nous triompherons de ta délivrance, & nous marcherons à enseignes déployées au nom de nôtre Dieu. L'E-

ternel accomplira toutes tes demandes.

7. Déja je connois que l'Eternel a délivré son Oint; il lui répondra des cieux de sa Sainteté; la délivrance a été faite par sa droite avec force.

8. Les uns *se vantent* de leurs chariots, & les autres de *leurs* chevaux; mais nous nous vanterons du nom de l'Eternel nôtre Dieu.

9. Ceux là ont plié & sont tombés; mais nous nous sommes relevés & affermis.

10. Eternel, conserve le Roi; exauce nous au jour que nous t'invoquons.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce Psaume, que les peuples doivent prier pour les Rois & pour les Princes que Dieu a élevés au dessus d'eux. C'est un devoir pour les Chrétiens, comme c'en étoit un pour les Israëlites; & St. Paul le prescrit lors qu'il ordonne: *Qu'on fasse des priéres & des supplications pour les Rois & pour ceux qui sont constitués en dignité.* Le peuple d'Israël demandoit à Dieu dans ce Psaume, d'exaucer les vœux de son Roi, & de lui donner la victoire sur ses ennemis. Les Chrétiens doivent aussi prier le Seigneur, de soûtenir leurs Princes dans les guerres & dans les entreprises justes; mais le principal but qu'ils doivent se proposer dans leurs priéres, c'est de vivre dans la pieté & dans la tranquilité sous la domination des Puissances. Enfin, l'on voit ici, que la sureté & la gloire des Princes & des Etats dépend de la faveur & de la protection de Dieu; que c'est à cette protection qu'ils sont redevables des victoires & des heureux succès qu'ils ont; qu'ainsi les Rois & leurs sujets doivent travailler sur toutes choses à se rendre Dieu favorable.

PSAUME XXI.

Le sujet de ce Psaume est le même que celui du précédent. Les Israëlites loüent Dieu avec David, des avantages qu'il lui avoit accordés; & ils se promettent la continuation de la protection & de l'assistance du Seigneur.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. ETERNEL, le Roi se réjouïra dans ta force, & combien n'aura-t-il pas de joie de ta délivrance!

3. Tu lui as donné le souhait de son cœur, & tu ne *lui* as point refusé ce qu'il a prononcé de ses lèvres! Sélah.

4. Car tu l'as prévenu par *toutes sortes* de bénédictions & de biens, & tu as mis sur sa tête une couronne de fin or.

5. Il t'avoit demandé la vie, & tu la lui as donnée; *même* une prolongation de jours à perpétuité.

6. Sa gloire *est* grande par ta délivrance; tu as mis sur lui la majesté & la gloire.

7. Car tu l'as fait être un exemple de tes bénédictions pour toûjours; tu l'as comblé de joie par ta face.

8. Puis que le Roi s'assure en l'Eternel & dans la bonté du Souverain, il ne sera point ébranlé.

9. Ta main trouvera tous tes ennemis; ta droite trouvera tous ceux qui te haïssent.

10. Tu les rendras comme un four embrasé, au tems de ton courroux; l'Eternel les engloutira en sa colère, & le feu les consumera.

11. Tu feras périr leur fruit de dessus la terre, & leur race d'entre les fils des hommes.

12. Car ils ont projetté du mal contre toi, & ils ont formé une entreprise *dont* ils ne pourront *venir à bout.*

13. Parce que tu les mettras en butte; & que tu coucheras *tes flèches* sur tes cordes contre leurs faces.

14. Elève-toi, Eternel, par ta force; & nous chanterons & psalmodierons ta puissance.

REFLEXIONS.

ON voit par ce Psaume, I. Que comme le devoir des peuples est de prier pour leurs Rois, ils doivent aussi prendre part aux bénédictions que Dieu répand sur leurs personnes & sur leurs justes desseins, & lui en rendre graces. II. Que Dieu aime & qu'il protège d'une façon toute particuliére les Rois justes & pieux, qui l'invoquent & qui se confient en lui. III. Qu'il abaisse & qu'il détruit les Princes injustes, & principalement ceux qui s'opposent à l'établissement de son règne & aux desseins de sa providence.

PSAUME XXII.

David se plaint de ce que Dieu l'avoit abandonné à la violence de l'affliction, & à la fureur de ses ennemis; il représente le triste état où il étoit réduit, & il prie le Seigneur de venir à son aide. Il témoigne cependant une ferme confiance en Dieu; il le loue même de la délivrance qu'il attendoit de sa bonté, & il exhorte tous les fidèles à se joindre à lui pour le louër. Il faut remarquer que ce Psaume est prophétique, & qu'il regarde sur tout les souffrances & le regne du Messie.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter,* sur Ajéleth-hasçachar.

2. MON Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné, t'éloignant de ma délivrance & *des* paroles de mon gémissement?

3. Mon Dieu, je crie de jour, mais tu ne répons point; & de nuit, & je n'ai point de repos.

4. Cependant tu *es* le Saint; tu habites *au milieu* d'Israël, qui célèbre tes louanges.

5. Nos péres ont espéré en toi; ils ont espéré, & tu les as délivrés.

6. Ils

6. Ils ont crié vers toi, & ils ont été délivrés; ils se sont assurés en toi, & ils n'ont point été confus.

7. Mais moi, *je suis* un ver, & non point un homme; l'opprobre des hommes, & le méprisé du peuple.

8. Tous ceux qui me voient se moquent de moi; ils *me* font la moue, ils hochent la tête.

9. Il se repose, disent-ils, sur l'Eternel; qu'il le délivre & qu'il le sauve, s'il a mis en lui son affection.

10. Certainement c'est toi qui m'as tiré du ventre *de ma mére*, qui as pris soin de moi, *lors que j'étois* aux mamelles de ma mére.

11. J'ai été remis à tes soins dès ma naissance; tu ès mon *Dieu* Fort dès le ventre de ma mére.

12. Ne t'éloigne point de moi; car la détresse est près *de moi*, & *il n'y a* personne qui me secoure.

13. Plusieurs taureaux m'ont environné, des *taureaux* puissans de Basçan m'ont enfermé.

14. Ils ont ouvert leur gueule contre moi, *comme* un lion déchirant & rugissant.

15. Je suis écoulé comme de l'eau, & tous mes os sont déjoints; mon cœur est comme de la cire, & s'est fondu dans mes entrailles.

16. Ma vigueur est dessèchée comme de la terre cuite au feu; ma langue est attachée à mon palais; & tu m'as mis dans la poussiére de la mort.

17. Car des chiens m'ont environné & une assemblée de gens malins m'a entouré; ils ont percé mes mains & mes piés.

18. Je compterois tous mes os; ils me considèrent & me regardent.

19. Ils partagent entr'eux mes vêtemens, & jettent le sort sur mon habit.

20. Toi donc, Eternel, ne t'éloigne point; *toi qui ès* ma force, hâte-toi de me secourir.

21. Délivre ma vie de l'épée, mon unique de la patte du chien.

22. Délivre-moi de la gueule du lion, & me répon, *me retirant* d'entre les cornes des licornes.

23. J'annoncerai ton nom à mes fréres, je te louërai au milieu de leur assemblée.

24. *Vous* qui craignez l'Eternel, louez-le; toute la race de Jacob glorifiez-le, & toute la race d'Israël redoutez-le.

25. Car il n'a point méprisé ni dédaigné l'affliction de l'affligé; il n'a point détourné sa face de lui; mais quand il a crié à lui il l'a exaucé.

26. Je te louërai dans une grande assemblée; je rendrai mes vœux en la présence de ceux qui te craignent.

27. Les humbles mangeront, & seront rassasiés; ceux qui cherchent l'Eternel le loueront; votre cœur vivra à perpétuité.

28. Tous les bouts de la terre s'en souviendront, & se convertiront à l'Eternel, & toutes les familles des nations se prosterneront devant toi.

29. Car le règne *appartient* à l'Eternel, & il domine sur les nations.

30. Tous les riches de la terre mangeront, & se prosterneront devant lui; tous ceux qui descendent en la poudre s'inclineront, même *celui qui* ne peut garantir sa vie.

31. La postérité le servira, & elle sera comptée à l'avenir parmi ceux qui servent le Seigneur.

32. Ils viendront & publieront sa justice au peuple qui naîtra, parce qu'il aura fait *cela*.

REFLEXIONS.

POur profiter de cette lecture, il faut considérer ce Psaume par rapport au Roi David, & par rapport à Jésus-Christ. Au prémier égard, nous voyons, par les plaintes que David fait ici, que les personnes que Dieu aime tombent quelquefois dans un état très-fâcheux, en sorte qu'il leur semble que Dieu les ait abandonnées. Mais la confiance que David marque dans ce Psaume, nous montre aussi, qu'il ne faut jamais perdre courage dans les afflictions; que le Seigneur en délivre ses enfans, & qu'il leur donne sujet par là de célébrer sa bonté. II Ce Psaume contient une description très-claire des souffrances & du profond abaissement de Nôtre Seigneur. On y lit ces paroles qu'il prononça lors qu'il fut crucifié: *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné.* On y voit les outrages que les Juifs lui disoient pendant qu'il étoit sur la croix, le sort jetté sur ses habits, ses mains & ses piés percés, & les principales circonstances de sa passion & de sa mort. Dieu voulut que toutes ces choses fussent marquées par David, afin que quand elles arriveroient à Nôtre Seigneur, on en fût moins surpris, & qu'on pût même reconnoître par là que Jésus étoit le Messie. Ainsi nous devons déplorer l'aveuglement des Juifs, qui se scandalisent de la croix & des souffrances de Jésus-Christ; au lieu qu'elles devroient les convaincre qu'il est le Messie que Dieu avoit promis. Ces considérations doivent nous fortifier dans la croyance que nous avons que Jésus est le Sauveur du monde; d'autant plus que ce Psaume nous met aussi devant les yeux, la gloire où Dieu l'a élevé après ses souffrances, & dont il jouït maintenant qu'il est à la droite de son Pére, & que son règne est établi par toute la terre.

PSAUME XXIII.

David répresente les soins paternels du Seigneur envers lui, sous l'image de ceux d'un berger qui conduit ses brébis, *qui*

qui les nourrit, & qui les défend; & il décrit les graces dont il espéroit de jouïr toujours dans la communion du Seigneur.

1. Psaume de David.

L'ETERNEL *est* mon berger, je n'aurai point de disette.

2. Il me fait reposer dans des parcs herbus, & il me conduit le long des eaux tranquilles.

3. Il restaure mon ame, & il me mène par des sentiers unis, pour l'amour de son nom.

4. Même quand je marcherois par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrois aucun mal; car tu *es* avec moi; c'est ton bâton & ta houlette qui me consolent.

5. Tu dresses la table devant moi, à la vuë de ceux qui me persécutent; tu oins ma tête d'huile, & ma coupe *est* remplie.

6. Quoi qu'il en soit, les biens & la miséricorde m'accompagneront tous les jours de ma vie, & mon habitation *sera* dans la Maison de l'Eternel pour longtems.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous met devant les yeux, d'une maniére bien touchante, l'heureux état des fidèles qui vivent dans l'assurance de l'amour de Dieu & sous sa protection. David nous montre par son exemple, qu'ils n'ont jamais besoin de rien, que Dieu les protège, qu'il les console, qu'il les soutient dans tous les états où ils se trouvent, qu'il est avec eux dans la mort même, & qu'il les comble de ses graces & de ses faveurs, en les faisant vivre dans sa bienheureuse communion. Ainsi ce cantique est très-propre pour la consolation des vrais fidèles; & le désir d'avoir part à ces précieux avantages doit nous faire embrasser à tous avec ardeur l'étude de la pieté.

PSAUME XXIV.

Le Roi David reconnoit dans ce Psaume, que Dieu, qui a créé le monde, regne sur toutes choses, & particuliérement sur l'Eglise. Il montre quels sont les vrais membres de l'Eglise, & à quelles marques on les reconnoit. Enfin, il célébre la gloire & la force de ce Roi Tout-puissant.

1. Psaume de David.

LA terre *appartient* à l'Eternel, & tout ce qui y est; la terre habitable, & ceux qui y habitent.

2. Car il l'a fondée sur les mers, & l'a établie sur les fleuves.

3. Qui est-ce qui montera à la montagne de l'Eternel, & qui est-ce qui demeurera au lieu de sa sainteté?

4. Ce sera l'homme qui a les mains pures & le cœur net, dont l'ame n'est point portée à la fausseté, & qui ne jure point pour tromper.

5. Il recevra la bénédiction de l'Eternel, & la justice de Dieu son Sauveur.

6. Telle est la génération de ceux qui le cherchent, qui cherchent ta face *en* Jacob; Sélah.

7. Portes, élevez vos têtes; portes éternelles, haussez-vous, & le Roi de gloire entrera.

8. Qui est ce Roi de gloire? *C'est* l'Eternel fort & puissant dans les combats.

9. Portes, élevez vos têtes; élevez les aussi portes éternelles, & le Roi de gloire entrera.

10. Qui est ce Roi de gloire? *C'est* l'Eternel des armées; c'est *lui qui est* le Roi de gloire; Sélah.

REFLEXIONS.

CE Cantique renferme deux instructions: La prémiére, que Dieu, qui créa la terre au commencement, est le Roi Souverain & Tout-puissant, dont la gloire & la force doivent être célébrées à jamais. II. Ce Psaume nous enseigne, qui sont ceux que Dieu regarde comme siens, & qu'il admettra à sa présence glorieuse: Ce n'est que ceux dont le cœur & les actions sont pures, qui sont sincères & fidèles dans leurs discours & dans toute leur conduite, qui s'éloignent de la fraude & de la tromperie, qui invoquent le Seigneur, & qui cherchent sa face de tout leur cœur. Si donc nous souhaitons d'avoir part à l'amour de Dieu, nous devons chercher ces caractères & ces sentimens en nous-mêmes, & travailler à les y produire, & à les y augmenter continuellement.

PSAUME XXV.

Dans ce Psaume David implore la grace de Dieu avec beaucoup de ferveur. Il le prie sur tout, de lui enseigner ses voies, de lui donner sa crainte, de lui pardonner ses péchés, & de le délivrer de ses afflictions. Il y fait aussi une belle description de la pieté, & du bonheur où elle éleve les hommes. Ce Psaume renferme des instructions trés-remarquables, & de beaux mouvemens de dévotion.

1. Psaume de David.

Aleph. ETERNEL, j'éleve mon ame à toi.

2. *Beth.* Mon Dieu, je m'assure en toi; que je ne sois point confus, que mes ennemis ne triomphent point de moi.

3. *Guimel.* Certainement aucun de ceux qui s'attendent à toi ne sera confus; *mais* ceux là le seront, qui agissent perfidément en toute occasion.

4. *Daleth.* Eternel, fai-moi connoitre tes voies, enseigne-moi tes sentiers.

5. *He. Vau.* Fai moi marcher dans ta vérité, & m'enseigne; car tu *es* le Dieu de ma délivrance; je m'attens à toi tout le jour.

6. *Zain.*

6. *Zain.* Eternel, souvien-toi de tes compassions & de tes bontés; car elles *sont* de tout tems.

7. *Heth.* Ne te souvien point des péchés de ma jeunesse, ni de mes transgressions; selon ta miséricorde souvien-toi de moi, pour l'amour de ta bonté, ô Eternel!

8. *Theth.* L'Eternel *est* bon & droit; c'est pourquoi il enseignera aux pécheurs le chemin qu'ils doivent tenir.

9. *Jod.* Il fera marcher les débonnaires dans la droiture, & il enseignera sa voie aux humbles.

10. *Caph.* Toutes les voies de l'Eternel ne *sont que* bonté & que vérité pour ceux qui gardent son alliance & ses témoignages.

11. *Lamed.* Pour l'amour de ton nom, Eternel, tu *me* pardonneras mon iniquité, quoi qu'elle *soit* grande.

12. *Mem.* Qui est l'homme qui craint l'Eternel? Il lui enseignera le chemin qu'il doit choisir.

13. *Nun.* Son ame logera parmi les biens, & sa postérité possèdera la terre en héritage.

14. *Samech.* Le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent, & son alliance pour la leur faire connoitre.

15. *Hajin.* Mes yeux *sont* continuellement vers l'Eternel; car *c'est* lui *qui* tirera mes piés des filets.

16. *Pe.* Tourne ta face vers moi, & aie pitié de moi; car je *suis* seul affligé.

17. *Tsade.* Les détresses de mon cœur se sont augmentées; délivre moi de mes angoisses.

18. *Res.* Regarde mon affliction & mon travail, & me pardonne tous mes péchés.

19. *Res.* Regarde mes ennemis, car ils sont en grand nombre, & ils me haïssent d'une haine *pleine de* violence.

20. *Scin.* Garde mon ame, & me délivre; que je ne sois point confus, car je me suis retiré vers toi.

21. *Thau.* Que l'intégrité & la droiture me préserve, car je me suis attendu à toi.

22. *Pe.* O Dieu, rachète Israël de toutes ses détresses.

REFLEXIONS.

L'Usage que nous devons faire de ce Pseaume, c'est d'y remarquer, I. Avec quelle assurance ceux qui se confient en Dieu s'adressent à lui, & implorent son secours dans tous leurs besoins. II. Que ce que nous devons demander à Dieu avec le plus d'ardeur, c'est qu'il nous remplisse de sa connoissance, qu'il nous enseigne à marcher dans ses voies, & qu'il nous accorde le pardon de tous les péchés que nous avons commis. III. Nous voyons ici quel est le prix de la crainte de Dieu, & quels sont les avantages qu'elle procure. Le Roi David nous dit sur ce sujet, que Dieu enseigne ses voies aux débonnaires & aux humbles; qu'il montre à ceux qui le craignent le chemin qu'ils doivent choisir; que c'est à eux qu'il manifeste ses secrets & son alliance; qu'il les comble de biens, eux & leur postérité; & que lors qu'ils sont dans l'affliction, il les protège, & qu'il les délivre de toutes leurs détresses. Ce sont là des instructions tout-à-fait salutaires; & nous ne saurions rien faire de mieux pour nous affermir dans la pieté, & pour nous assurer un parfait bonheur, que de les lire & de les méditer avec soin, & que de présenter souvent à Dieu les priéres qui sont contenuës dans ce Pseaume.

PSAUME XXVI.

David prie le Seigneur de soutenir son innocence. Il dit, qu'il s'éloignoit toûjours des méchans, & que son plus grand plaisir étoit de servir Dieu dans son Tabernacle. Avec ces dispositions il espére que Dieu ne l'abandonnera pas à ses ennemis.

1. Pseaume de David.

ETERNEL, fai-moi justice; car j'ai marché dans mon intégrité, & j'ai mis mon assurance en l'Eternel; je ne serai point ébranlé.

2. Eternel, sonde-moi & m'éprouve, examine mes reins & mon cœur.

3. Car ta bonté est devant mes yeux, & j'ai marché dans ta vérité.

4. Je ne me suis point assis avec les hommes vains, & je n'ai point fréquenté les *gens* couverts.

5. J'ai haï la compagnie des méchans, & je ne hante point les impies.

6. Je lave mes mains dans l'innocence, & je fais le tour de ton autel, ô Eternel;

7. Pour éclater en voix d'actions de graces, & pour raconter toutes tes merveilles.

8. Eternel, j'aime la demeure de ta maison, & le lieu où est le pavillon de ta gloire.

9. N'assemble point mon ame avec les pécheurs, ni ma vie avec les hommes sanguinaires,

10. Dont les mains exécutent les crimes qu'ils ont médités, & dont la main droite est pleine de présens.

11. Mais moi, je marcherai dans mon intégrité. Rachète-moi, & aie pitié de moi.

12. Mon pié sera ferme dans le droit chemin. Je bénirai l'Eternel dans les assemblées.

REFLEXIONS.

LA premiére instruction que ce Pseaume nous donne, est, que Dieu regarde principalement à l'intégrité & à la droiture; qu'il sonde & éprouve les cœurs, & qu'ainsi le seul moyen d'avoir Dieu favorable, est de se rendre aprouvé de lui; de vivre dans l'innocence,

sence, de marcher dans sa vérité, & de haïr les vices & la société des méchans. II. Le zèle dont David étoit animé pour servir Dieu dans le Tabernacle, doit nous inciter à nous acquiter des devoirs de la Religion avec la même ardeur, & à prendre nôtre plus grand plaisir à nous rendre dans la maison de Dieu, pour le louër & pour méditer les merveilles de son amour. Mais le soin que ce Roi pieux avoit de se purifier, avant que de paroître devant l'autel du Seigneur, nous montre, que pour pouvoir se présenter devant Dieu, il faut être pur & vivre dans la sainteté. Enfin, nous devons nous joindre à David, dans la priére qu'il fait à Dieu sur la fin de ce Pseaume, & lui demander qu'il nous préserve de ressembler aux méchans, de peur que nous ne soyons envelopés dans les peines qui leur sont préparées.

PSAUME XXVII.

Le Roi David témoigne ici qu'il avoit une entiére confiance en Dieu dans les plus grands dangers. II. Il y marque son zele & son attachement pour le service divin. III. Il prie Dieu de lui donner des témoignages de sa faveur, & il paroit pleinement assuré que Dieu ne l'abandonneroit jamais. Il y a dans ce Pseaume beaucoup d'onction, & de très-beaux sentimens de foi, de dévotion, & de pieté.

1. Pseaume de David.

L'ETERNEL est ma lumiére & ma délivrance; de qui aurai-je peur? L'Eternel est la force de ma vie; de qui aurai-je de la crainte?

2. Quand les méchans, mes adversaires & mes ennemis sont venus contre moi, pour manger ma chair; eux-mêmes ont bronché, & sont tombés.

3. Quand toute une armée se camperoit contre moi, mon cœur ne craindroit rien; si la guerre s'élève contre moi, j'aurai cette confiance.

4. J'ai demandé une chose à l'Eternel, & je la rechercherai; c'est que j'habite dans la Maison de l'Eternel tous les jours de ma vie, pour contempler la beauté de l'Eternel, & visiter soigneusement son palais.

5. Car il me cachera dans sa tente, au mauvais jour; il me tiendra caché dans le lieu secret de son tabernacle, il m'élevera comme sur un rocher.

6. Même dès à présent ma tête s'élevera par dessus mes ennemis qui sont autour de moi; & je sacrifierai dans son Tabernacle des sacrifices de cris de joie; je chanterai & psalmodierai à l'Eternel.

7. Eternel écoute ma voix, je t'invoque; aie pitié de moi, & m'exauce.

8. Mon cœur me dit de ta part: Cherchez ma face. Je chercherai ta face, ô Eternel.

9. Ne cache point ta face de moi, ne rejette point ton serviteur dans ton courroux. Tu as été mon aide; ô Dieu de ma délivrance, ne me délaisse point; & ne m'abandonne point.

10. Quand mon pére & ma mére m'auroient abandonné, toutefois l'Eternel me recueillira.

11. Eternel enseigne moi ta voie, & me condui par un sentier uni, à cause de mes ennemis.

12. Ne me livre point au désir de mes adversaires; car de faux témoins, & qui ne respirent que violence, se sont élevés contre moi.

13. N'eût été que j'ai crû que je verrois les biens de l'Eternel dans la terre des vivans, c'étoit fait de moi.

14. Attens-toi à l'Eternel, & demeure ferme, & il fortifiera ton cœur; attens-toi, dis-je, à l'Eternel.

REFLEXIONS.

ON doit remarquer ici, I. Que ceux qui craignent Dieu, & qui se confient en lui, n'ont jamais peur des hommes & qu'ils sont tranquiles & inébranlables, lors même qu'ils se voient persécutés & réduits à l'état le plus fâcheux. II. Que l'avantage le plus précieux & la plus douce consolation dont nous puissions jouïr en ce monde, est de nous rencontrer souvent dans la maison de Dieu, pour l'adorer, pour le louër, & pour y recevoir les témoignages de sa faveur. III. Que quand Dieu nous sollicite par les mouvemens de nôtre cœur à rechercher sa face, nous devons profiter de cette grace qu'il nous fait, & répondre aux invitations qu'il nous adresse. Enfin l'assurance que David marque dans ce Pseaume, nous aprend, que quand même nous serions abandonnés de tout le monde, Dieu ne nous abandonnera point; si nous le craignons, & si nous nous reposons sur lui; qu'il n'y a que la confiance en Dieu & l'espérance en ses promesses, qui puisse nous soûtenir au milieu des traverses de cette vie; & que l'attente de ceux qui cherchent leur bonheur en Dieu seul ne sera jamais vaine.

PSAUME XXVIII.

Le Roi David prie Dieu de le garantir de la malice & des artifices des méchans, & des jugemens qui doivent tomber sur eux. Il le loue aussi des soins qu'il avoit de lui; il se confie en son secours, & il fait des vœux pour la prospérité du peuple d'Israël.

1. Pseaume de David.

JE crie à toi, Eternel, mon rocher; ne sois point sourd à mon égard, de peur que si tu ne me répons, je ne sois semblable à ceux qui descendent dans la fosse.

2. Exauce la voix de mes supplications, lors que je crie à toi & que j'élève mes mains vers l'oracle de ta Sainteté.

3. Ne

3. Ne m'entraine point avec les méchans, ni avec les ouvriers d'iniquité, qui parlent de paix avec leur prochain, quoi qu'il y ait de la malice dans leur cœur.
4. Donne leur selon leurs œuvres, selon la malice de leurs actions, & selon les œuvres de leurs mains; rens leur ce qu'ils ont mérité;
5. Parce qu'ils ne prennent point garde aux ouvrages de l'Eternel, ni aux œuvres de ses mains, il les ruinera & ne les fera point subsister.
6. Béni soit l'Eternel, car il a exaucé la voix de mes supplications.
7. L'Eternel est ma force & mon bouclier; mon cœur a eu confiance en lui, j'ai été secouru, & mon cœur s'est réjouï; c'est pourquoi je le célèbrerai par mon cantique.
8. L'Eternel est la force *de son peuple*, il est la force qui délivre son Oint.
9. Sauve ton peuple, & béni ton héritage; gouverne les, & les élève éternellement.

REFLEXIONS.

CE que nous devons apprendre de ce Pfaume, c'est I. D'invoquer le Seigneur dans tous nos besoins, d'élever à lui nos mains & nos cœurs pour implorer son secours, & de le prier sur tout qu'il ne permette pas que nous soyons entrainés dans le mal avec les pécheurs. II. Que Dieu rend aux méchans selon leurs œuvres, & qu'en particulier il détruit les hommes doubles & trompeurs, qui parlent de paix à leur prochain, pendant qu'ils ont le cœur plein de malice & de haine. III. Que ce qui cause la ruine & le malheur des hommes, c'est qu'ils ne prennent pas garde aux œuvres de Dieu, pour apprendre par là à le craindre. IV. Les louanges que David joint à ses priéres, montrent que les gens de bien invoquent le Seigneur avec une parfaite confiance en sa bonté; que Dieu exauce ceux qui le reclament, & qu'il sera toûjours le bouclier & la force des justes, & le protecteur de son peuple.

PSAUME XXIX.

C'est ici une exhortation à reconnoitre la Majesté de Dieu, qui paroit dans ses œuvres, & en particulier dans le tonnerre. Le Prophète parle aussi de la protection dont Dieu favorisoit le peuple d'Israël.

1. Pfaume de David.

FILS des Princes rendez à l'Eternel, rendez à l'Eternel la gloire & la force.
2. Rendez à l'Eternel la gloire *duë* à son nom; prosternez-vous devant l'Eternel dans son Sanctuaire magnifique.
3. La voix de l'Eternel est sur les eaux, le Dieu glorieux fait tonner, l'Eternel est sur les grandes eaux.
4. La voix de l'Eternel est forte, la voix de l'Eternel est magnifique.
5. La voix de l'Eternel brise les cèdres, l'Eternel brise même les cèdres du Liban,
6. Et les fait sauter comme un veau; le Liban & Scirjan, comme un faon de licorne.
7. La voix de l'Eternel jette des éclats de flamme de feu.
8. La voix de l'Eternel fait trembler le désert; l'Eternel fait trembler le désert de Kadès.
9. La voix de l'Eternel fait avorter les biches, & découvre les forêts; mais chacun annonce sa gloire dans son palais.
10. L'Eternel a présidé sur le déluge; & l'Eternel présidera comme Roi éternellement.
11. L'Eternel donnera de la force à son peuple; l'Eternel bénira son peuple dans la paix.

REFLEXIONS.

LA lecture de ce Pfaume nous engage à adorer avec respect & avec crainte la majesté de Dieu, dont il donne des preuves dans ses ouvrages. Ce Pfaume nous enseigne sur tout, que c'est Dieu qui par sa puissance forme les tonnerres qui se font entendre dans les airs, & qui produisent des effets si surprenans; que ce Dieu Tout-Puissant préside sur ces sortes d'évènemens, & que sa Providence s'en sert pour faire connoitre aux hommes sa grandeur, & pour exercer ses jugemens sur eux. Ainsi nous devons prendre occasion de tout ce qui arrive dans la nature, pour craindre Dieu, & mettre toute nôtre confiance en lui, nous souvenant qu'il est le maitre & le juge du monde, & que s'il emploie sa puissance pour punir ceux qui l'offensent, il s'en sert aussi pour le bien de son peuple & de tous ses enfans.

PSAUME XXX.

David rend à Dieu des actions de graces solemnelles, de ce qu'il l'avoit délivré, & de ce qu'il avoit fait succéder sa faveur à sa colere. Il reconnoit que s'étant oublié dans la prospérité, Dieu l'avoit châtié pour le ramener à son devoir, & pour l'obliger à l'invoquer avec plus d'ardeur; & il fait vœu de le bénir à jamais de ce qu'il l'avoit exaucé. On croit que ce Pfaume doit être rapporté à ce que David, étant de retour à Jérusalem après la conspiration d'Absalom, fit pour purifier & consacrer sa maison, qui avoit été souillée par ce fils dénaturé.

1. Pfaume, *qui fut* un Cantique de la dédicace de la maison de David.
2. ETERNEL, je t'exalterai, parce que tu m'as tiré du danger, & que tu n'as pas permis à mes ennemis de se réjouïr de moi.

2. Eter-

3. Eternel mon Dieu, j'ai crié vers toi, & tu m'as guéri.
4. Eternel, tu as fait remonter mon ame du sépulcre, tu m'as rendu la vie, afin que je ne descendisse pas dans la fosse.
5. Psalmodiez à l'Eternel, vous ses bien-aimés, & célébrez la mémoire de sa Sainteté.
6. *Car il n'y a qu'*un moment dans sa colère, *mais il y a toute* une vie dans sa faveur; le pleur loge le soir, & le chant de triomphe *survient* au matin.
7. Quand j'étois dans ma prospérité je disois: Je ne serois jamais ébranlé.
8. Eternel, par ta faveur, tu avois mis la force dans ma montagne; mais si-tôt que tu as caché ta face, je suis devenu tout éperdu.
9. Eternel, j'ai crié à toi: J'ai présenté ma suplication à l'Eternel, disant:
10. Quel profit *y aura-t-il* en mon sang, si je descens dans la fosse? La poudre te célèbrera-t-elle? Annoncera-t-elle ta vérité?
11. Eternel, écoute, & aie pitié de moi: Eternel, sois-moi en aide.
12. Tu as changé mon deuil en réjouïssance, tu as détaché le sac *dont j'étois couvert*, & tu m'as revêtu de joie.
13. Afin que *dans ma* gloire *je* te psalmodie, & que je ne me taise point. Eternel, mon Dieu, je te célèbrerai à toûjours.

REFLEXIONS.

C'Est ici un Cantique d'actions de graces, qui convient particuliérement aux personnes qui sont échappées de quelque grand danger. Ceux que Dieu a ainsi délivrés doivent, à l'imitation de David, célébrer sa bonté, inviter tous les hommes à la célébrer avec eux, & reconnoître, *qu'il n'y a qu'un moment dans la colere de Dieu, mais qu'il y a tout une vie dans sa faveur.* Il faut sur tout bien remarquer les instructions que ce Pseaume nous donne sur l'utilité des afflictions. David nous y dit, *que lors qu'il étoit dans sa prospérité, il croyoit n'être jamais ébranlé; mais qu'aussi-tôt que Dieu avoit caché sa face, il avoit été tout éperdu; & qu'ayant prié le Seigneur dans cet état, il avoit été exaucé.* Reconnoissons par là, combien il est utile & nécessaire d'être affligé. Les hommes, & même quelque-fois les justes, s'oublient dans la prospérité; mais Dieu se sert de l'adversité pour produire en eux une fraïeur salutaire, pour les obliger à recourir à lui, & pour les ramener par ce moyen à leur devoir. Et c'est alors aussi qu'il s'appaise envers eux, qu'il les exauce, & qu'il change leur tristesse en joie, & leurs plaintes en actions de graces. C'est là une doctrine qui est d'un usage général, & que nous devons bien méditer; afin que, si Dieu nous accorde le repos, nous n'en abusions pas; & que s'il nous envoie des adversités, elles servent à nous humilier, & à nous attacher de plus en plus à lui.

PSAUME XXXI.

Le Roi David prie Dieu, que puis qu'il se confioit en lui, il lui plût de le garantir des maux qu'il enduroit de la part de ses ennemis, & même de la part de ses plus proches; & dans la persuasion où il est que sa priére sera exaucée, il se réjouit de la délivrance qu'il attend de la bonté du Seigneur.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*
2. ETERNEL, je me suis retiré vers toi; que je ne sois jamais confus! Délivre-moi par ta justice.
3. Incline ton oreille vers moi, délivre-moi promptement; sois pour moi une forte roche & une maison bien munie, afin que je m'y puisse sauver.
4. Car tu *es* mon rocher & ma forteresse; c'est pourquoi, à cause de ton Nom, mène moi & condui moi.
5. Tire-moi hors des filets qu'on m'a tendus en cachette; car tu ès ma force.
6. Je remets mon esprit en ta main; tu m'as racheté; ô Eternel, *qui es* le Dieu de vérité.
7. J'ai haï ceux qui s'adonnent aux vanités trompeuses; mais moi je me suis assuré en l'Eternel.
8. Je m'égaierai & me réjouïrai dans ta bonté; parce que tu as regardé mon affliction, & tu as pris connoissance des détresses de mon ame.
9. Tu ne m'as point livré entre les mains de mon ennemi; *mais* tu as fait tenir debout mes piés au large.
10. Eternel, aie pitié de moi, car je suis en détresse; mon regard est tout défait de chagrin, & mon ame & mes entrailles.
11. Car ma vie se consume d'ennui, & mes ans par mes soupirs; ma force est déchuë, pour la peine de mon iniquité, & mes os sont consumés.
12. J'ai été en opprobre à tous mes ennemis; *je l'ai* même *été* beaucoup à mes voisins; j'ai été en horreur à ceux de ma connoissance; ceux qui me voyoient dehors s'enfuïoient de moi.
13. J'ai été mis en oubli dans le cœur *des hommes*, comme un mort; j'ai été *estimé* comme un vaisseau de nul usage.
14. Car j'ai ouï le blâme de plusieurs; la fraïeur *m'a saisi* de tous côtés, quand ils consultoient ensemble contre moi; ils ont consulté pour m'ôter la vie.
15. Toutefois, Eternel, je me suis assuré en toi; j'ai dit, Tu ès mon Dieu.
16. Mes tems *sont* en ta main: Délivre-moi de la main de mes ennemis, & de ceux qui me poursuivent.
17. Fai luire ta face sur ton serviteur; délivre-moi par ta bonté.

18. Eter-

18. Eternel, que je ne sois point confus, puis que je t'ai invoqué; que les méchans soient confus, qu'ils aient la bouche fermée dans le sépulcre.

19. Que les lèvres qui mentent & qui prononcent des paroles dures contre le juste, avec orgueil & avec mépris, soient muettes.

20. O que tes biens *sont* grands, que tu as réservés pour ceux qui te craignent, & *que* tu fais pour ceux qui se retirent vers toi, aux yeux des fils des hommes!

21. Tu les caches dans le secret sous ta face, *loin* de l'orgueil des hommes; tu les préserves dans une tente, des langues qui les attaquent.

22. Béni *soit* l'Eternel, parce qu'il a rendu admirable sa bonté envers moi, comme *si j'eusse été* dans une ville munie.

23. Je disois dans ma précipitation: Je suis retranché de devant tes yeux; & toutefois tu as exaucé la voix de mes supplications, quand j'ai crié à toi.

24. Aimez l'Eternel, *vous* tous ses bien-aimés; l'Eternel garde les fidèles, & il rend à celui qui se conduit avec fierté tout ce qu'il a mérité.

25. Vous tous qui avez vôtre attente à l'Eternel demeurez fermes, & il fortifiera vôtre cœur.

REFLEXIONS.

LA confiance dont David paroit animé dans ce Psaume, & les priéres qu'il y adresse à Dieu, nous montrent, que les enfans de Dieu s'assurent pleinement sur sa bonté, qu'ils se retirent vers lui dans leurs détresses, & qu'ils ne sont jamais confus dans leur espérance. Nous devons imiter David dans sa piété & dans sa confiance, nous recommander sans cesse à la protection du Seigneur, & avoir toûjours dans le cœur cette priére: *Je remets mon esprit en ta main, car tu m'as racheté, ô Eternel, Dieu de vérité.* II. Les maux & les persécutions que David a souffert, même de la part de ses plus proches, & la maniére dont il recevoit ces épreuves, nous font voir, que si nous nous trouvons dans la souffrance, nous devons supporter patiemment nos afflictions, n'avoir aucun ressentiment contre ceux qui nous font du mal, & attendre avec résignation le secours de Dieu. L'on voit enfin, dans ce Psaume, combien David étoit ravi dans le sentiment des bontés du Seigneur envers ceux qui le craignent, & de la grandeur des biens qu'il leur réserve. Tous ceux qui aiment Dieu doivent considérer cela pour leur consolation, & pour s'encourager de plus en plus à lui obéïr & à lui plaire. C'est à quoi tend l'exhortation par où ce Cantique finit: *Aimez le Seigneur, vous tous ses Saints, car le Seigneur garde les fidèles. Vous tous qui avez vôtre attente à l'Eternel, persévérez constamment; & il fortifiera vôtre cœur.*

PSAUME XXXII.

C'est ici un Psaume de doctrine, qui nous enseigne, que le vrai bonheur de l'homme consiste dans le pardon des péchés, & dans la pureté de la conscience; & que cette grace s'obtient par une sincère confession des péchés, & par un vrai retour a Dieu. Ensuite, David exhorte les hommes à profiter de cette doctrine, & à s'éloigner de l'endurcissement. Il menace les méchans des derniers malheurs, & il promet aux justes une parfaite félicité.

1. Maskil de David.

O qu'heureux *est* celui dont la transgression est quittée, & duquel le péché est couvert!

2. O qu'heureux *est* l'homme auquel l'Eternel n'impute point l'iniquité, & dans l'esprit duquel *il n'y a* point de fraude!

3. Quand je me suis tû, mes os se sont consumés, & quand je n'ai fait que crier tout le jour.

4. Parce que jour & nuit ta main s'apesantissoit sur moi; ma vigueur étoit changée en une sécheresse d'été. Sélah.

5. Je t'ai fait connoitre mon péché, & je n'ai point caché mon iniquité: J'ai dit: Je confesserai mes transgressions à l'Eternel; & tu as ôté la peine de mon péché. Sélah.

6. C'est pourquoi tout homme de bien te suppliera au tems qu'on *te* trouve, en sorte que quand de grandes eaux se déborderoient, *elles* ne l'atteindront point.

7. Tu *es* ma retraite, & tu me garantiras de la détresse; tu m'environneras de chants de délivrance. Sélah.

8. Je te rendrai intelligent, *m'a dit l'Eternel*, & je t'enseignerai le chemin par lequel tu dois marcher, & mon œil te guidera.

9. Ne soyez point comme le cheval, ni comme le mulet, *qui sont* sans intelligence; desquels il faut emmuseler la bouche avec un mords & un frein, pour s'en faire obéïr.

10. Plusieurs douleurs arriveront au méchant; mais la miséricorde environnera celui qui s'assure en l'Eternel.

11. *Vous* justes, réjouïssez-vous en l'Eternel, & vous égayez; chantez de joie *vous* tous qui avez le cœur droit.

REFLEXIONS.

IL faut faire sur les prémiéres paroles de ce Psaume la réflexion que St. Paul y fait au chap. IV. de l'Epitre aux Romains, savoir, Que le bonheur de l'homme & la justification devant Dieu consistent dans le pardon des péchés, dans la paix de la conscience, & dans le sentiment de la grace de Dieu. II. Le Roi David nous enseigne par son exemple, que si l'on veut être

dans cet heureux état, il faut avoir le cœur net, & la conscience pure; que la rémission des péchés est l'effet de la miséricorde de Dieu; que pour l'obtenir il faut confesser sincèrement ses fautes & les abandonner; & que dès qu'on le fait de bon cœur, nos péchés sont effacés, & que Dieu nous rend sa faveur & son amour. III. Il paroit de ce Psaume, qu'un vrai pénitent, après avoir reçu le pardon de ses fautes, ne se contente pas de louër Dieu de son bonheur; mais qu'il engage autant qu'il le peut les autres hommes à entrer dans les voies de la repentance & de la conversion. C'est à quoi tendent les instructions & les exhortations qui se lisent sur la fin de ce Psaume. David nous y avertit d'éviter l'endurcissement des pécheurs, & il nous dit que toutes sortes de maux arriveront aux méchans; mais que la miséricorde environnera ceux qui craignent le Seigneur, & que les justes, & tous ceux qui ont le cœur droit, auront toûjours sujet de chanter de joie & de se réjouïr en sa présence.

PSAUME XXXIII.

C'est ici un Cantique, où David exhorte les justes à louër Dieu du cœur & de la voix, par la considération de sa bonté, de sa puissance, & de sa justice, qui paroissent dans les œuvres de la création, & de la providence. Il y répresente après cela, que Dieu voit toutes choses, qu'il examine les actions des hommes, & qu'il déploie sa faveur sur ceux qui le craignent & qui espérent en lui.

VOus justes, chantez de joie à l'Eternel; sa louange est bienséante aux hommes droits.

2. Célébrez l'Eternel avec la harpe; chantez-lui des Psaumes avec l'instrument à dix cordes.

3. Chantez lui un Cantique nouveau; touchez agréablement *les instrumens*, avec un cri de joie.

4. Car la parole de l'Eternel *est* droite, & toutes ses œuvres sont avec fermeté.

5. Il aime la justice & l'équité; la terre est remplie de la bonté de l'Eternel.

6. Les cieux ont été faits par la parole de l'Eternel, & toute leur armée par le souffle de sa bouche.

7. Il assemble les eaux de la mer comme en un monceau; il met les abîmes *comme* dans des trésors.

8. Que toute la terre craigne l'Eternel, que tous les habitans de la terre le redoutent.

9. Car il a parlé, *& ce qu'il a dit* a eu son être; il a commandé, & *la chose* a comparu.

10. L'Eternel dissipe le conseil des nations, & met à néant les desseins des peuples.

11. *Mais* ce que l'Eternel a resolu subsiste toûjours; les desseins de son cœur *durent* d'âge en âge.

12. O qu'heureuse *est* la nation de laquelle l'Eternel *est* le Dieu, & le peuple qu'il s'est choisi pour héritage!

13. L'Eternel regarde des cieux, il voit tous les enfans des hommes.

14. Il prend garde du lieu de sa demeure sur tous les habitans de la terre.

15. *C'est lui* qui a formé le cœur de chacun d'eux, & qui prend garde à toutes leurs actions.

16. Le Roi n'est point sauvé par une grosse armée, & *l'homme* puissant n'échape point par *sa* grande force.

17. Le cheval manque pour sauver, & ne délivre pas par la grandeur de sa force.

18. Voici, l'œil de l'Eternel *est* sur ceux qui le craignent, sur ceux qui s'attendent à sa gratuité;

19. Afin qu'il les retire de la mort, & qu'il les entretienne en vie durant la famine.

20. Nôtre ame s'est attenduë à l'Eternel; il est nôtre aide & nôtre bouclier.

21. Certainement nôtre cœur se réjouira en lui, parce que nous avons mis nôtre confiance en son saint nom.

22. Que ta bonté soit sur nous, ô Eternel, comme nous nous sommes attendus à toi.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous engage à faire ces cinq réflexions: La prémiére, que c'est un devoir très-juste & très-agréable que de loüer le Seigneur; mais qu'il n'y a que les gens de bien qui puissent s'en acquitter comme il faut, & que les loüanges de Dieu ne sont bienséantes que dans la bouche des hommes droits. II. Que nous devons loüer Dieu, parce qu'il a créé le Monde par sa Toute-puissance, & parce qu'il le gouverne sagement & justement par sa providence. III. Que si c'étoit un grand avantage pour les Israëlites, d'être le peuple que Dieu avoit choisi, & qu'il protégeoit d'une façon particuliere; la grace que Dieu nous a faite de nous recevoir dans son Eglise & dans son alliance, est un privilège encore plus glorieux. IV. Que Dieu a une connoissance exacte de tout ce qui se fait dans le monde, & qu'en particulier il voit toutes les actions & toutes les pensées de chacun des hommes. C'est ce qui est marqué par ces mots: *Le Seigneur regarde des cieux, il voit tous les enfans des hommes; il observe du lieu de sa demeure tous les habitans de la terre; c'est lui qui a formé leur cœur, & qui prend garde à toutes leurs actions.* C'est là une pensée qui doit nous occuper continuellement, afin que la considération de la présence de Dieu, & de sa connoissance infinie, nous fasse vivre saintement devant lui. Enfin, puisque David nous assûre, *que les yeux du Seigneur sont*

sur ceux qui le craignent, & qui s'attendent à sa bonté, nous pouvons reconnoitre par là, que le vrai moyen d'avoir Dieu propice est de le craindre, de se confier en lui, d'implorer sans cesse sa faveur, & de faire sans cesse dans cette vuë ce vœu du Prophète: *Que ta miséricorde soit sur nous, ô Dieu, selon que nous nous sommes attendus à toi!*

PSAUME XXXIV.

C'est ici un Psaume d'actions de graces & de doctrine. David y bénit Dieu, de ce qu'il l'avoit délivré lors qu'il fut reconnu par les Philistins dans la ville de Gath. Il y réprésente le soin que Dieu a de ses enfans, la protection dont il les couvre, les avantages que la crainte de Dieu leur procure, & le sort funeste des méchans. Tout cela est exprimé dans ce Psaume avec une beauté & une force particuliére.

1. Psaume de David, sur ce qu'il se contrefit en la présence d'Abimélec, qui le chassa, & il s'en alla.

2. *Aleph.* JE bénirai l'Eternel en tout tems, sa loüange *sera* continuellement dans ma bouche.

3. *Beth.* Mon ame se glorifiera en l'Eternel; les débonnaires l'entendront & s'en réjouïront.

4. *Guimel.* Magnifiez l'Eternel avec moi, & exaltons son nom *tous* ensemble.

5. *Daleth.* J'ai cherché l'Eternel, & il m'a répondu, & m'a délivré *de* toutes mes frayeurs.

6. *Hé. Vau.* L'a-t-on regardé? On *en* est illuminé, & l'on n'en a point la face confuse.

7. *Zain.* Cet affligé a crié, & l'Eternel l'a exaucé, & l'a délivré de toutes ses détresses.

8. *Heth.* L'Ange de l'Eternel campe autour de ceux qui le craignent, & les garantit.

9. *Theth.* Goûtez & voyez que l'Eternel *est* bon! O qu'heureux *est* l'homme *qui* se retire vers lui!

10. *Iod.* Craignez l'Eternel *vous* ses Saints; car rien ne manque à ceux qui le craignent.

11. *Caph.* Les lionceaux ont disette & ont faim; mais ceux qui cherchent l'Eternel n'auront faute d'aucun bien.

12. *Lamed.* Venez, enfans, écoutez-moi; je vous enseignerai la crainte de l'Eternel.

13. *Mem.* Qui *est* l'homme qui prenne plaisir à vivre, & qui aime la longue vie pour jouïr du bien?

14. *Nun.* Garde ta langue de mal, & tes lèvres de parler avec tromperie.

15. *Samech.* Détourne-toi du mal, & fai le bien; cherche la paix & la poursui.

16. *Hajin.* Les yeux de l'Eternel *sont* sur les justes, & les oreilles *sont attentives* à leur cri.

17. *Pe.* La face de l'Eternel *est* contre ceux qui font le mal, pour exterminer leur mémoire de la terre.

18. *Tsade.* Quand *les justes* crient, l'Eternel *les* exauce, & il les délivre de toutes leurs détresses.

19. *Koph.* L'Eternel *est* près de ceux qui ont le cœur rompu, & il délivre ceux qui ont l'esprit brisé.

20. *Res.* Le juste a des maux en grand nombre, mais l'Eternel le délivre de tous.

21. *Scin.* Il garde tous ses os; pas un ne sera rompu.

22. *Thau.* La malice fera mourir le méchant; & ceux qui haïssent le juste seront détruits.

23. *Pe.* L'Eternel rachète l'ame de ses serviteurs; & aucun de ceux qui se retirent vers lui ne sera détruit.

REFLEXIONS.

CE Psaume doit être mis au rang des plus beaux & des plus instructifs. Le Roi David nous y apprend par ses leçons & par son exemple, I. Que quand Dieu nous accorde quelque délivrance, ou quelque autre faveur, nous devons lui marquer nôtre reconnoissance, non seulement en lui rendant nos actions de graces, mais aussi en invitant tous les hommes, & particuliérement les gens de bien, à le loüer avec nous. II. Que le Seigneur ne manque jamais d'exaucer & de délivrer les justes qui l'invoquent dans leurs détresses, & qu'il emploie même les Anges pour leur défense. III. David paroit tout pénétré dans ce Psaume du sentiment de la bonté de Dieu, & du bonheur que l'on goûte, quand on a part à son amour. Il y décrit d'une maniére admirable la nature de la piété, en exhortant les saints à craindre toûjours le Seigneur, à être sincères dans leurs discours & dans toute leur conduite; à fuir le mal, à faire le bien, & à chercher la paix. Enfin, le Psalmiste nous met devant les yeux les fruits & les avantages incomparables que la piété procure; en nous disant, que rien ne sauroit manquer à ceux qui craignent Dieu, que ses yeux sont toûjours ouverts sur les justes, que ses oreilles sont attentives à leurs cris, & que s'ils ont des maux en grand nombre, il les en délivre; au lieu que sa face est contre les méchans pour les détruire. Nous ne saurions rien faire de plus utile que de repasser sans cesse ces divines leçons dans nôtre mémoire, de les avoir toûjours devant les yeux & dans le cœur, & de lire pour cet effet fréquemment ce Psaume XXXIV, afin d'en faire un usage continuel, pour nôtre édification & pour nôtre consolation.

PSAUME XXXV.

David implore le secours de Dieu contre ses ennemis, dont il décrit la malice, l'injustice, l'ingratitude, & la cruauté.

Il parle de son innocence, & de la maniére dont il s'étoit conduit envers eux; il leur dénonce leur ruine, & il bénit Dieu à l'avance, de la délivrance qu'il attendoit de sa puissance & de sa bonté.

1. Psaume de David.

ETERNEL, déba contre ceux qui débattent contre moi; fai la guerre à ceux qui me font la guerre.

2. Pren le bouclier & la rondelle, & lève toi pour venir à mon secours.

3. Avance la halebarde, & ferme *le passage* devant ceux qui me poursuivent; di à mon ame: Je *suis* ta délivrance.

4. Que ceux qui cherchent mon ame soient honteux & confus, & que ceux qui machinent mon mal soient repoussés en arriére, & qu'ils rougissent.

5. Qu'ils soient comme de la bale exposée au vent, & que l'Ange de l'Eternel *les* chasse.

6. Que leur chemin *soit* ténèbreux & très-glissant; que l'Ange de l'Eternel les poursuive.

7. Car c'est sans cause qu'ils ont caché la fosse où étoient tendus leurs rets; c'est sans cause qu'ils ont creusé pour *surprendre* mon ame.

8. Que la ruine qu'il ne prévoit pas lui arrive, & que ses filets qu'il a cachés le surprennent; qu'il tombe dans cette même ruine.

9. Mais que mon ame s'égaie en l'Eternel; & se réjouïsse en sa délivrance.

10. Tous mes os diront: Eternel, qui *est* semblable à toi, qui délivres l'affligé *de la main* de celui qui est plus fort que lui, même l'affligé & le pauvre, *de la main* de celui qui l'opprime?

11. Des tèmoins violens s'élèvent contre moi; on me redemande *des choses* dont je ne sai rien.

12. Ils m'ont rendu le mal pour le bien, *tâchant* de m'ôter la vie.

13. Mais moi, quand ils ont été malades, je me vètois d'un sac, j'affligeois mon ame par jeûne, je priois toûjours pour eux dans mon cœur.

14. Je me suis conduit comme *si c'eût été* mon intime ami, comme *si c'eût été* mon frére; *j'allois* courbé en habit de deuil, comme celui qui pleureroit sa mére.

15. Mais quand j'ai été en danger de tomber, ils se réjouïssoient & s'assembloient; des gens de néant se sont assemblés contre moi, sans que j'en susse rien; ils m'ont déchiré, & ils n'ont point cessé,

16. Avec les hypocrites & les railleurs, & ils ont grincé les dents contre moi.

17. Seigneur, combien de tems *le* verras-tu? Retire mon ame des désolations *qu'ils me préparent*, & mon unique d'entre les lionceaux.

18. Je te célébrerai dans une grande assemblée, je te louërai parmi un grand peuple.

19. Que ceux qui sont mes ennemis sans sujet ne se réjouïssent point de moi; & que ceux qui me haïssent sans cause *ne* clignent point l'œil.

20. Car ils ne parlent point de paix; mais ils inventent des choses pleines de fraude, contre les *personnes* paisibles de la terre.

21. Ils ont ouvert leur bouche autant qu'ils ont pû contre moi, & ils ont dit: Aha, nôtre œil *l'*a vû.

22. O Eternel, tu l'as vû; ne te tai point; Seigneur, ne t'éloigne point de moi.

23. Réveille-toi, réveille-toi, mon Dieu & mon Seigneur, pour me *faire* justice & pour *maintenir* ma cause.

24. Juge-moi selon ta justice, Eternel mon Dieu; & qu'ils ne se réjouïssent point de moi.

25. Qu'ils ne disent point dans leur cœur: Courage, courage réjouïssons nous; qu'ils ne disent point: Nous l'avons englouti.

26. Que ceux qui se réjouïssent de mon mal soient honteux & rougissent *tous* ensemble; & que ceux qui s'élèvent contre moi soient revêtus de honte & de confusion.

27. Mais que ceux qui sont affectionnés à ma justice se réjouïssent avec un chant de triomphe, & qu'ils fassent éclater leur joie; qu'ils disent incessamment: Magnifié soit l'Eternel, qui veut la paix de son serviteur.

28. Alors ma langue parlera continuellement de ta justice & de ta louange.

REFLEXIONS.

ON peut recueillir en général de ce Psaume, que Dieu défend les gens de bien; que les méchans & ceux qui persécutent les fidèles sont exposés à sa vengeance; & que le devoir des justes est de se réjouïr en Dieu, lors qu'il les délivre, & sur tout, lors que sa gloire est avancée par leur délivrance. Au reste, on ne doit pas conclure de ce que David dit dans ce Psaume contre ses ennemis, qu'il nous soit permis de souhaiter du mal à ceux qui nous en font, ou de nous réjouïr lors qu'il leur en arrive. Il faut se souvenir que les ennemis de David étoient les ennemis de Dieu même; & que ce Prince étant Prophète, & Dieu lui ayant outre cela promis expressément qu'il le soutiendroit, & qu'il affermiroit son règne, il a pû dénoncer la ruine à ceux qui s'opposoient à lui. Mais dans le fond, il ne leur souhaitoit point de mal, & même il s'affligeoit lors qu'il leur en arrivoit; comme il le tèmoigne dans ce Psaume, où il dit qu'il s'étoit conduit envers eux comme s'ils eussent été ses fréres & ses amis. Ces sentimens conviennent encore mieux à des Chrêtiens, qui savent que la loi de l'Evangile les oblige à aimer tout le monde,

de, & même ceux qui les haïssent; à leur faire du bien & à prier pour eux; suivant en cela les commandemens & l'exemple de Jésus-Christ nôtre Sauveur.

PSAUME XXXVI.

Le Roi David fait deux choses dans ce Psaume : I. Il décrit l'impieté & la malice des méchans. II. Il célèbre la bonté de Dieu envers toutes ses créatures, & en particulier l'excellence des biens dont il fait part à ceux qui le craignent.

1. Psaume de David, serviteur de l'Eternel, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. L'Impieté du méchant me dit au dedans du cœur, qu'il n'a point la crainte de Dieu devant ses yeux.

3. Car il se flate en lui-même quand son iniquité se présente à lui, & qu'il devroit la haïr.

4. Les paroles de sa bouche ne *sont* qu'iniquité & que fraude; il refuse d'être intelligent & de bien faire.

5. Il médite l'iniquité dans son lit; il s'arrête au chemin *qui n'est* pas bon; il n'a point en horreur le mal.

6. Eternel, ta bonté *atteint* jusques aux cieux, & ta fidélité jusques aux nuës.

7. Ta justice *est* comme de hautes montagnes; tes jugemens *sont* un grand abîme. Eternel tu conserves les hommes & les bêtes.

8. O Dieu, que ta bonté *est* précieuse! Aussi les fils des hommes se retirent sous l'ombre de tes ailes.

9. Ils seront rassasiés de la graisse de ta maison, & tu les abreuveras au fleuve de tes délices.

10. Car la source de la vie est avec toi, & c'est par ta lumiére que nous sommes éclairés.

11. Continuë *à déployer* ta faveur sur ceux qui te connoissent, & ta justice sur ceux qui ont le cœur droit.

12. Que le pied de l'orgueilleux ne s'avance pas sur moi, & que la main des méchans ne m'ébranle pas.

13. C'est là que sont tombés les ouvriers d'iniquité; ils ont été renversés & ils n'ont pu se relever.

REFLEXIONS.

On voit dans ce Psaume, I. Quels sont les sentimens & quelle est la conduite des méchans & des impies; c'est qu'ils n'ont point la crainte de Dieu devant leurs yeux; qu'ils s'affermissent & qu'ils se flattent de plus en plus dans leurs péchés; qu'ils ne cherchent qu'à nuire aux autres, & qu'ils n'ont point en horreur le mal. II. David nous fait voir que les justes ont des sentimens bien différens : Ils adorent la justice & la puissance de Dieu, dans ses œuvres & dans ses jugemens. Mais ils sont sur tout comblés de joie à la vuë de son immense bonté, & des biens qu'il fait à ceux qui l'aiment & qui se confient en lui. La lecture de ce Psaume doit donc nous éloigner de l'impieté, & nous attacher à Dieu par un amour sincère, & par une crainte réligieuse; afin que nous puissions nous réjouïr en lui, & dire avec David & avec tous les fidèles, dans le sentiment des biens qu'il nous accorde, & dans l'attente de ceux qu'il nous reserve : *O Dieu, que ta bonté est précieuse ! C'est pourquoi les fils des hommes se retirent sous l'ombre de tes ailes. Nous serons rassasiés de la graisse de ta maison, & tu nous abreuveras au fleuve de tes délices.*

PSAUME XXXVII.

C'est ici un Psaume d'instructions & de doctrine, dont le but est de montrer, qu'on ne doit pas être surpris, si les méchans sont quelquefois heureux en cette vie, & si les bons y sont dans la souffrance. David fait voir, que tôt ou tard Dieu ne manque pas de délivrer les gens de bien, & de récompenser leur piété; & de faire sentir aux méchans les effets de sa colère. Ce Psaume contient d'admirables instructions, & qui sont très-efficaces pour nous porter à craindre Dieu, & pour nous détourner du mal: C'est pourquoi il faut le lire & méditer avec bien de l'attention.

1. Psaume de David.

Aleph. NE t'irrite point à cause des gens malins; ne sois point jaloux de ceux qui s'adonnent à la perversité.

2. Car ils seront soudainement retranchés comme le foin, & ils se faneront comme l'herbe verte.

3. *Beth.* Assure-toi en l'Eternel, & fai ce qui est bon; habite la terre, & te repais de vérité.

4. Et pren ton plaisir en l'Eternel, & il t'accordera les demandes de ton cœur.

5. *Guimel.* Remets ta voie sur l'Eternel, & t'assure en lui, & il travaillera *pour toi.*

6. Il manifestera ta justice comme la clarté, & ton bon droit comme le midi.

7. *Daleth.* Sois tranquile, en regardant à l'Eternel, & atten-le. Ne t'irrite point à cause de celui qui fait bien ses affaires, à cause, *dis-je*, de l'homme qui vient à bout de ses entreprises.

8. *Hé.* Réprime la colère, & laisse-là l'emportement; ne t'irrite point, du moins pour faire le mal.

9. Car les méchans seront retranchés; mais ceux qui s'attendent à l'Eternel hériteront la terre.

10. *Vau.* Encore un peu de tems, & le méchant ne *sera* plus; tu considéreras son lieu, & il n'y *sera* plus.

11. Mais les débonnaires hériteront la terre, & jouïront à leur aise d'une grande prospérité.

12. *Zain.* Le méchant machine contre le juste, & grince les dents contre lui.

13. Le Seigneur ſe rira de lui, car il a vû que ſon jour aproche.

14. *Heth.* Les méchans ont tiré l'épée, ils ont bandé leur arc, pour abatre l'affligé & le pauvre, & pour égorger ceux qui marchent droit.

15. *Mais* leur épée entrera dans leur *propre* cœur, & leurs arcs ſeront rompus.

16. *Teth.* Le peu du juſte vaut mieux que l'abondance *de biens* de pluſieurs méchans.

17. Car les bras des méchans ſeront rompus, mais l'Eternel ſoûtient les juſtes.

18. *Jod.* L'Eternel connoît les jours de ceux qui ſont intègres; & leur héritage ſubſiſtera toûjours.

19. Ils ne ſeront point confus dans les tems mauvais, mais ils ſeront raſſaſiés dans le tems de la famine.

20. *Caph.* Mais les méchans périront, & les ennemis de l'Eternel ſeront conſumés comme la graiſſe des agneaux; ils s'en iront en fumée.

21. *Lamed.* Le méchant emprunte, & ne rend point; mais le juſte a compaſſion, & il donne.

22. Car ceux qu'il bénira hériteront la terre; mais ceux qu'il maudira ſeront retranchés.

23. *Mem.* Les pas de l'homme *de bien* ſont dirigés par l'Eternel, & il prend plaiſir à ſes voies.

24. S'il tombe, il ne ſera point abattu; car l'Eternel lui ſoûtient la main.

25. *Nun.* J'ai été jeune, & j'ai auſſi atteint la vieilleſſe, mais je n'ai point vû le juſte abandonné, ni ſa poſtérité mandiant ſon pain.

26. Il eſt toûjours ému de pitié, & il prête; & ſa poſtérité *eſt* en bénédiction.

27. *Samech.* Retire-toi du mal, & fai le bien, & tu auras une habitation éternelle.

28. Car l'Eternel aime la droiture, & il n'abandonne point ſes bien aimés; c'eſt pourquoi ils ſont toûjours gardés; mais la poſtérité des méchans ſera retranchée.

29. *Hajin.* Les juſtes hériteront la terre, & y habiteront à perpétuité.

30. *Pe.* La bouche du juſte parlera de la ſageſſe, & ſa langue prononcera ce qui eſt droit.

31. La loi de ſon Dieu *eſt* dans ſon cœur; aucun de ſes pas ne chancellera.

32. *Tſade.* Le méchant épie le juſte, & cherche à le faire mourir.

33. Mais l'Eternel ne l'abandonnera point entre les mains *du méchant*, & ne le laiſſera point condamner quand on le jugera.

34. *Koph.* Atten l'Eternel, & garde ſes voies, & il t'élevera, afin que tu hérites la terre; & tu verras que les méchans ſeront retranchés.

35. *Res.* J'ai vû le méchant terrible & verdoyant comme un laurier verd.

36. Mais j'ai paſſé, & voilà, il n'eſt plus; je l'ai cherché, & il ne s'eſt plus trouvé.

37. *Scin.* Pren garde à *l'homme* intègre, & conſidère *l'homme* droit: car la fin d'un *tel* homme *eſt* la paix.

38. Mais les pécheurs ſeront *tous* enſemble détruits, & le reſte des méchans ſera retranché.

39. *Thau.* Mais la délivrance des juſtes *viendra* de l'Eternel; il *ſera* leur force au tems de la détreſſe.

40. L'Eternel les aidera, & les délivrera; il les délivrera des méchans, & il les ſauvera, parce qu'ils ont eſpéré en lui.

REFLEXIONS.

LA doctrine qui eſt renfermée dans ce Pſaume revient en général à ceci: Qu'on ne doit pas envier le bonheur dont les impies jouiſſent en ce monde, ni ſe ſcandaliſer des afflictions que les gens de bien y endurent. Outre cela, nous devons remarquer ici, que le caractère des méchans eſt l'injuſtice, la malice, la haine contre les juſtes, la confiance en eux-mêmes, l'orgueil, la violence, & l'impieté. Qu'au contraire les gens de bien s'aſſurent en Dieu, en faiſant ce qui eſt bon; qu'ils prennent tout leur plaiſir en lui; qu'ils ſont toûjours tranquiles, doux, & humbles; qu'ils aiment à donner & à exercer la charité, & que leurs diſcours ſont pleins de ſageſſe & d'édification. David nous aſſure, que ceux qui ſont tels ſont bénis & protégés de Dieu; que la vraie félicité eſt leur partage; que ſa faveur ſe répand ſur eux, & ſur leur poſtérité; que s'ils ſont quelquefois dans l'affliction, ils y éprouvent l'aſſiſtance de Dieu, & que leur fin eſt toûjours heureuſe. Il n'en eſt pas ainſi des méchans; leur proſpérité n'eſt qu'imaginaire & de peu de durée; Dieu confond leurs deſſeins injuſtes, & ſa colère ſe fait voir d'une manière ſenſible ſur eux & ſur tout ce qui leur apartient. L'expérience vérifie tous les jours ce que ce Pſaume nous apprend; ainſi l'effet que cette lecture doit produire, eſt de nous convaincre que tout nôtre bonheur dépend de nous adonner à la pieté, puis qu'elle a de ſi ſûres & de ſi glorieuſes récompenſes.

PSAUME XXXVIII.

C'eſt ici une ardente priére, par laquelle David ſupplie le Seigneur de ne pas le punir en ſa colère. Il s'y plaint des peines qu'il ſouffroit à cauſe de ſes péchés, & de ce qu'il étoit abandonné de ſes amis, & perſécuté par ſes ennemis; & il y donne des marques de ſon humilité, de ſa piété, & de ſa confiance en Dieu.

1. Pſaume de David, pour être un mémorial.

2. Eter-

2. ETERNEL, ne me repren point dans ton indignation, & ne me châtie point dans ton courroux.
3. Car tes flèches sont entrées au dedans de moi, & ta main s'est apesantie sur moi.
4. Il n'y a rien d'entier dans ma chair, à cause de ton indignation; ni aucun repos dans mes os, à cause de mon péché.
5. Car mes iniquités ont surpassé ma tête, & sont comme un pesant fardeau; *elles sont* plus pesantes que je *ne puis porter*.
6. Mes plaies sont puantes & corrompuës, à cause de ma folie.
7. Je suis courbé & abattu au dernier point; je marche en habit de deuil tout le jour.
8. Car mes reins sont pleins d'inflammation, il n'y a rien d'entier dans mon corps.
9. Je suis extrèmement afoibli & tout brisé; je rugis dans le grand frémissement de mon cœur.
10. Seigneur, tout mon desir est devant toi, & mon gémissement ne t'est point caché.
11. Mon cœur est extrèmement agité, ma force m'a abandonnée, & la clarté de mes yeux; même je ne les ai plus.
12. Ceux qui m'aiment, & mes intimes amis, se tiennent éloignés de ma plaie, mes plus proches se tiennent loin.
13. Ceux qui en veulent à ma vie m'ont tendu des piéges, & ceux qui cherchent mon mal parlent de méchancetés, & méditent des tromperies chaque jour.
14. Mais moi je n'entends non plus qu'un sourd, & je *suis* comme un muet *qui* n'ouvre pas la bouche.
15. Je suis, dis-je, comme un homme qui n'entend point, & qui n'a point de replique dans sa bouche.
16. Puis que je me suis attendu à toi, Eternel, tu me répondras, Seigneur mon Dieu.
17. C'est pourquoi j'ai dit: Qu'ils ne se réjouïssent point à mon sujet; quand mon pied glisse ils s'élèvent contre moi.
18. Je suis prêt à tomber, & ma douleur est continuellement devant moi;
19. Je déclare mon iniquité, & je suis en peine pour mon péché.
20. Cependant mes ennemis vivent & se fortifient; ceux qui me haïssent sans sujet se multiplient.
21. Et ceux qui me rendent le mal pour le bien me sont opposés, parce que je m'attache au bien.
22. Eternel, ne m'abandonne point; mon Dieu, ne t'éloigne point de moi.
23. Hâte-toi *de venir* à mon aide, Seigneur, *qui es* ma délivrance.

REFLEXIONS.

IL faut faire ces quatre considérations sur ce Pseaume: I. On y voit les sentimens d'un pécheur pénitent & humilié sous le poids de ses péchés & de la colère de Dieu. Ces sentimens sont exprimés par cette priére: *Seigneur, ne me repren pas dans ton indignation, & ne me châtie pas en ton courroux.* En second lieu, ce qui est dit dans ce Pseaume est très-propre pour l'instruction & la consolation de ceux qui sont affligés par des maladies, par des douleurs, ou en quelque autre maniére. David leur apprend par son exemple, à regarder les maux qui leur arrivent, quelque rudes qu'ils soient, comme un juste châtiment de leurs péchés, & à en demander à Dieu le pardon. III. Ceux qui souffrent par l'injustice & par la malice des hommes doivent imiter David dans son humilité, dans sa patience, & dans sa douceur; & attendre, au reste, avec résignation, que Dieu, qui n'abandonne jamais les innocens, vienne les délivrer. IV. L'on peut voir par les plaintes que David fait de la cruauté, de l'inhumanité, & de l'injustice de ses ennemis, que ceux qui affligent les innocens, qui se réjouïssent du mal d'autrui, & qui rendent le mal pour le bien, n'éviteront pas le juste jugement de Dieu.

PSAUME XXXIX.

David déclare dans ce Psaume, qu'il avoit pris une forte résolution de ne point murmurer à la vuë de la prospérité des méchans, & dans le sentiment des maux qu'il souffroit. Il dit que pour surmonter cette tentation, il avoit consideré la briéveté de cette vie, & la vanité des biens de ce monde. Il demande à Dieu le pardon de ses péchés, & la délivrance de ses maux; & il se soûmet humblement aux châtimens que Dieu lui envoyoit.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, à Jéduthun, *pour le chanter*.
2. J'AI dit: Je prendrai garde à mes voies, afin que je ne péche pas par ma langue, & je garderai ma bouche avec un frein, tant que le méchant sera devant moi.
3. J'ai été muet sans dire mot, j'ai même tû ce qui étoit bon; mais ma douleur s'est augmentée.
4. Mon cœur s'est échaufé au dedans de moi, & le feu de ma méditation s'est embrasé; j'ai parlé de ma langue, *& j'ai dit:*
5. Eternel, donne-moi à connoitre ma fin, & quelle est la mesure de mes jours; que je sache de combien petite durée je suis.
6. Voilà, tu as réduit mes jours à la mesure de quatre doigts, & le tems de ma vie est devant toi comme un rien. Certainement tout homme qui subsiste n'est que vanité. Sélah.
7. Certainement l'homme se proméne parmi ce qui n'a que de l'aparence.

Certainement ils se tourmentent en vain; on amasse des biens, & on ne sait qui les recueillira.

8. Et maintenant qu'ai-je attendu, Seigneur? Mon attente est à toi.

9. Délivre-moi de toutes mes transgressions, & ne m'expose pas à l'opprobre de *l'homme* insensé.

10. Je me suis tû, & je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est toi qui l'as fait.

11. Retire de moi la plaie que tu m'as faite: Je suis défailli par la guerre que tu me fais.

12. Aussi-tôt que tu reprens quelqu'un, & que tu le châties à cause de son péché, tu consumes comme la tigne ce qu'il aime le plus. Certainement tout homme est vanité. Sélah.

13. Eternel, écoute ma requête, prête l'oreille à mon cri, & ne sois point sourd à mes larmes. Car je *suis* voyageur devant toi & étranger, comme tous mes péres.

14. Détourne-toi de moi, afin que je reprenne mes forces, avant que je m'en aille & que je ne sois *plus*.

REFLEXIONS.

CE Psaume renferme une doctrine très-utile: C'est que le moyen de ne jamais tomber dans le murmure, & de n'être pas tenté ni scandalisé lors qu'on voit le bonheur temporel des impies, ou que l'on est dans la souffrance, c'est de se bien répresenter la briéveté de cette vie, le néant des biens du monde, & la vanité du travail des hommes & des diverses occupations qu'ils se donnent pour les choses de la terre. II. David nous enseigne, que Dieu peut, quand il lui plait, terminer nôtre vie, & nous dépouiller de tous nos avantages; que nous ne sommes ici bas que des étrangers & des voyageurs; & que l'unique remède à cette misére & à cette vanité de la vie humaine, c'est d'avoir toute nôtre attente au Seigneur, de lui demander son secours & le pardon de nos fautes, & de nous soûmettre avec résignation à sa sainte volonté, en disant lors qu'il nous afflige: *Je me suis tû, & je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est toi qui l'as fait.* Avec ces sentimens on est toûjours heureux & tranquile, on peut se reposer en tout tems sur Dieu, & l'on est en état de le bénir & de se réjouïr en lui, dans l'adversité, aussi bien que dans la prospérité.

PSAUME XL.

Le Prophete David rend graces à Dieu des délivrances & des faveurs qu'il avoit reçues de sa bonté; il se consacre à son service, & il reconnoit que c'est par la soumission à la volonté du Seigneur, plutôt que par des sacrifices, qu'il peut lui être agréable. Il fait vœu de le louër devant tout le monde, & il le prie de le secourir dans les maux & dans les dangers où il se trouvoit encore; mais sur tout de le délivrer de ses péchés.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. J'AI patiemment attendu l'Eternel, & il s'est tourné vers moi, & a ouï mon cri.

3. Il m'a fait remonter hors d'un puits qui menoit un grand bruit, & d'un bourbier fangeux; il a assuré mes piés sur le roc, & il a affermi mes pas.

4. Et il a mis dans ma bouche un nouveau Cantique de louange à nôtre Dieu. Plusieurs voyant cela, craindront & s'assureront en l'Eternel.

5. O qu'heureux est l'homme qui a pris l'Eternel pour son assurance, & qui ne regarde point aux orgueilleux, ni *à ceux* qui se détournent vers le mensonge!

6. Eternel mon Dieu, tu as fait que tes merveilles & tes pensées envers nous sont en si grand nombre, qu'il n'est pas possible de les arranger devant toi. Veux-je les réciter & les dire? Elles sont en si grand nombre que *je ne les saurois* raconter.

7. Tu ne prens point plaisir au sacrifice ni au gâteau; mais tu m'as percé les oreilles; tu n'as point demandé d'holocauste, ni d'oblation pour le péché.

8. Alors j'ai dit: Me voici, je suis venu, il est écrit de moi dans le volume du livre.

9. Mon Dieu, j'ai pris plaisir à faire ta volonté, & ta loi est au dedans de mes entrailles.

10. J'ai annoncé ta justice dans une grande assemblée; voilà, je n'ai point fermé mes lévres, tu le sais, Eternel.

11. Je n'ai point renfermé ta justice au dedans de mon cœur; j'ai déclaré ta fidélité & ta délivrance; je n'ai point caché ta bonté ni ta vérité dans la grande assemblée.

12. Toi donc, ô Eternel, ne m'épargne point tes compassions; que ta bonté & ta vérité me gardent continuellement.

13. Car des maux sans nombre m'ont environnés; mes iniquités m'ont atteint, & je ne les ai pû voir; elles surpassent en nombre les cheveux de ma tête, & le cœur me manque.

14. Eternel, veuille me délivrer; Eternel, hâte-toi *de venir* à mon aide.

15. Que tous ceux qui cherchent ma vie pour la détruire soient couverts de honte, & rougissent! Et que ceux qui prennent plaisir à mon mal retournent en arriére, & soient confus!

16. Que ceux qui disent de moi, Ah, Ah, soient désolés & n'aient que la honte pour récompense!

17. Que tous ceux qui te cherchent, soient

soient ravis de joie, & se réjouissent en toi; & que ceux qui aiment ta délivrance disent continuellement: Magnifié soit l'Eternel!

18. Je suis affligé & misérable, *mais* le Seigneur a soin de moi; tu *es* mon aide & mon libérateur; mon Dieu, ne tarde point.

REFLEXIONS.

CE Psaume renferme de beaux mouvemens de piété & de reconnoissance. On y voit des sentimens d'un cœur rempli de confiance, & pénétré des bienfaits de Dieu, d'un désir ardent de se consacrer à lui, & d'une profonde humilité. Les instructions que ce Psaume nous donne sont donc: I. Que dans nos afflictions il faut attendre patiemment le Seigneur, & que quoi qu'il tarde pendant quelque tems, il vient enfin au secours de ceux qui espérent en lui. II. Que le vrai bonheur de l'homme consiste à choisir le Seigneur pour son refuge, sans chercher la félicité dans les hommes, ou dans les choses du monde. III. Que les bontés de Dieu envers nous sont en si grand nombre, que nous ne saurions les raconter ni les célébrer comme elles le méritent. IV. Que ce que Dieu demande principalement de nous, c'est que nous nous soûmettions à lui sans réserve, en lui disant: *Me voici, ô Dieu, que je fasse ta volonté: Ta loi est au dedans de mes entrailles*; & que nous publiions ses loüanges & sa vérité devant tout le monde. Nous voyons dans ce Psaume, que c'est là le seul service que Dieu agrée; & que quand on est dans cet état, on peut, comme David, l'invoquer avec une pleine assurance de son secours. Au reste, il faut considérer que David parle dans ce Psaume comme type de Jésus-Christ, lors qu'il dit: *Tu n'as point voulu d'oblation pour le péché, mais tu m'as percé les oreilles; me voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté.* Saint Paul applique ces paroles à nôtre Seigneur, dans l'Epître aux Hébreux; & il remarque que c'est par l'oblation & par le sacrifice que Jésus-Christ a fait de soi-même, que nous avons été sanctifiés & consacrés à Dieu. En quoi nous avons un puissant motif à célébrer la charité infinie de nôtre Rédempteur, à nous consacrer nous-mêmes au Seigneur, & à nous conformer en toutes choses à sa volonté.

PSAUME XLI.

David promet une bénédiction particulière à ceux qui se conduisent charitablement envers les affligés. II. Il se plaint de la dureté de ses ennemis, & même de ses Amis, qui n'avoient point de compassion de ses maux, qui disoient que Dieu le punissoit à cause de ses péchés, & qui souhaitoient sa mort. C'est ici que finit le premier livre des Pseaumes.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. HEureux celui qui se conduit sagement envers l'affligé! L'Eternel le délivrera au jour de la calamité.

3. L'Eternel le gardera & le préservera en vie; il sera même rendu heureux sur la terre, & tu ne le livreras point au desir de ses ennemis.

4. L'Eternel le soûtiendra *quand il sera* dans un lit de langueur; tu changeras entiérement son lit, *quand il sera* malade.

5. J'ai dit: Eternel, aie pitié de moi; guéri mon ame; car j'ai péché contre toi.

6. Ceux qui me haïssent, *me souhaitant* du mal, disent: Quand mourra-t-il? Et *quand* est-ce que son nom périra?

7. Si *quelqu'un d'eux* vient *me* visiter, il me parle faussement; son cœur rassemble de mauvais desseins. Est-il sorti? Il en parle.

8. Tous ceux qui me haïssent parlent tout bas entr'eux contre moi, & ils pensent à me faire du mal.

9. Quelque action (*disent*-ils) telle *que commettent* les méchans, est attachée à lui, & celui qui est couché ne se relevera plus.

10. Même celui qui avoit la paix avec moi, en qui je me fiois, qui mangeoit mon pain, a levé le talon contre moi.

11. Mais toi, Eternel, aie pitié de moi & me relève, & je *le* leur rendrai.

12. Je connois à ceci que tu m'aimes; c'est que mon ennemi n'a pas eu lieu d'éclater de joie sur moi.

13. Tu m'as soutenu dans mon intégrité, & tu m'as établi devant toi pour toûjours.

14. Béni soit l'Eternel le Dieu d'Israël, de siécle en siécle. Amen! Amen!

REFLEXIONS.

VOici un Psaume où la bénédiction de Dieu est promise à ceux qui ont pitié des affligés, qui en jugent charitablement, & qui les soulagent dans leurs souffrances. David fait espérer à ces personnes charitables, que Dieu les délivrera dans leurs afflictions, qu'il les guérira lors qu'ils seront malades & languissans, & qu'il les conservera & les rendra heureux en cette vie. Ces promesses doivent nous inspirer des sentimens de charité & de compassion pour les misérables, & nous porter à les consoler, & à les assister de tout nôtre pouvoir. D'un autre côté, ce que David dit du procédé de ses ennemis nous montre, que c'est un grand péché d'insulter aux malheureux, de souhaiter le mal ou la mort de quelqu'un, & de juger que tous ceux que Dieu afflige soient punis à cause de leurs péchés. Ceci doit nous éloigner de la dureté & des jugemens téméraires, & nous inspirer des sentimens favorables pour ceux

qui sont dans la souffrance; sur tout, si ce sont des personnes en qui l'on remarque de la piété & de la crainte du Seigneur.

PSAUME XLII.

Le Prophète exprime avec beaucoup de force la vive douleur qu'il ressentoit de se voir éloigné de la maison de Dieu, par la persécution de ses ennemis, & l'ardent désir qu'il avoit de s'en rapprocher, pour y servir Dieu avec les fidèles. Il représente ses allarmes & les combats qu'il avoit sentis en lui même dans ce triste état, & comment il les avoit surmontés par la confiance au secours du Seigneur.

1. Maskil des descendans de Coré, donné au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. Comme un cerf brame après des eaux courantes, ainsi mon ame soupire après toi, ô Dieu!

3. Mon ame a soif de Dieu, du *Dieu* Fort & vivant: Quand entrerai-je, & me présenterai-je devant la face de Dieu!

4. Mes larmes m'ont servi de pain jour & nuit, quand on me disoit chaque jour: Où *est* ton Dieu?

5. Je me souviendrai de ceci, & je le rappellerai dans mon ame; c'est que je marcherai *encore* avec la troupe, & que je m'en irai avec elle jusqu'à la maison de mon Dieu, avec une voix de triomphe & de louange, & *avec* la multitude qui fera la fête.

6. Mon ame, pourquoi t'abas-tu; & frémis-tu dans moi? Atten-toi à Dieu; car je le célébrerai encore; son regard *est* la délivrance même.

7. Mon Dieu, mon ame est abattuë en moi-même, parce que je me souviens de toi, depuis le pays du Jourdain, & des Hermoniens, & de la montagne de Mitshar.

8. Un abîme appelle un autre abîme au bruit de tes canaux: Toutes tes vagues & tes flots ont passé sur moi.

9. L'Eternel envoiera durant le jour sa gratuité, & son cantique sera avec moi pendant la nuit, & je *ferai* ma requête au *Dieu* Fort *qui est* ma vie.

10. Je dirai au *Dieu* Fort *qui est* mon rocher: Pourquoi m'as-tu oublié? Pourquoi marcherai-je vêtu de deuil, sous l'oppression de celui qui me hait.

11. Mes ennemis m'ont outragé; *ce qui m'a été* une épée dans les os, quand ils m'ont dit, chaque jour: Où *est* ton Dieu?

12. Mon ame, pourquoi t'abas-tu, & pourquoi frémis-tu dans moi? Atten-toi à Dieu, car je le célébrerai encore; *il est* la délivrance à laquelle je regarde; il est mon Dieu.

REFLEXIONS.

Le Prophète qui parle dans ce Psaume, & qui est apparemment David, y exprime ses ardens désir de se rapprocher de la maison de Dieu, dont il étoit éloigné. On voit en cela les sentimens que la vraie dévotion & la sincère pieté inspirent. Il n'y a rien que les fidèles souhaitent davantage que de se présenter devant Dieu & en particulier de se joindre aux saintes assemblées, pour le servir & pour s'édifier dans la compagnie & par le bon exemple des gens de bien. Et il n'y a rien aussi qui les pénètre d'une douleur plus amère, que lors qu'ils sont privés de cette consolation, & qu'ils voient que les méchans attaquent la Divinité par des discours impies, & se moquent de la confiance que les justes ont en Dieu. On remarque, outre cela, dans ce Psaume, que celui qui en est l'auteur avoit été dans d'extrèmes détresses, & comme accablé des fléaux de Dieu, ensorte que son ame étoit éperduë, & presque destituée de consolation; mais que cependant sa foi l'avoit relevé & soûtenu. Cet exemple doit fortifier les fidèles affligés, les consoler dans leurs plus grandes amertumes, & leur faire dire avec David: *Mon ame, pourquoi t'abas-tu, & pourquoi frémis-tu dans moi? Atten-toi à Dieu, car je le célébrerai encore; il est ma délivrance, il est mon Dieu.*

PSAUME XLIII.

Dans ce Psaume, de même que dans le précédent, le Psalmiste, persécuté & éloigné du Tabernacle, prie Dieu de le délivrer de ses ennemis, & de lui rendre la précieuse liberté de le servir & de le louer publiquement, & il se console dans l'attente de son secours.

1. Fai-moi justice, ô Dieu, & soutien ma cause contre la nation cruelle. Délivre-moi de l'homme trompeur & pervers.

2. Puis que tu *es* le Dieu de ma force, pourquoi m'as-tu rejetté? Pourquoi marcherai je vêtu de deuil sous l'oppression de celui qui me hait?

3. Envoie ta lumière & ta vérité; *qu*'elles me conduisent, & m'introduisent à la montagne de ta Sainteté & dans tes Tabernacles.

4. Alors j'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, vers le *Dieu* Fort de ma joie & de mon ravissement, & je te célébrerai sur la harpe, ô Dieu, mon Dieu.

5. Mon ame, pourquoi t'abas-tu, & pourquoi frémis-tu dans moi? Atten-toi à Dieu; car je le célébrerai encore; *il* est la délivrance à laquelle je regarde; il est mon Dieu.

REFLEXIONS.

La lecture de ce Psaume fait voir, que si le Prophète prioit Dieu de le garantir de la malice de ses ennemis, c'étoit principalement dans la vuë de pouvoir se rapprocher du Tabernacle, afin d'y loüer Dieu, & de lui marquer sa joie, son amour, & sa reconnois-

noissance. C'est aussi ce que les enfans de Dieu souhaitent par dessus toutes choses; & c'est ce qui les soutient & les console le plus efficacement dans leurs afflictions & dans leurs combats. Au reste, les plaintes & les gémissemens que David fait dans ce Psaume & dans le précédent, sur ce qu'il ne pouvoit pas se rencontrer dans la maison de Dieu, doivent engager ceux qui ont la liberté de servir Dieu dans les saintes assemblées, à se prévaloir avec empressement de ce précieux avantage.

PSAUME XLIV.

Ce Psaume a été composé dans un tems où le peuple d'Israël étoit affligé & persécuté. Le Prophète y fait mention des merveilles que Dieu avoit faites pour introduire leurs péres dans le pays de Canaan; & il espére que Dieu déploieroit encore la même puissance en faveur des Israëlites affligés. II. Il décrit l'état déplorable où ce peuple se trouvoit alors, & la rigueur des persécutions auxquelles il étoit exposé.

1. Maskil des enfans de Coré, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter*.

2. O Dieu nous avons ouï de nos oreilles & nos péres nous ont raconté les exploits *que* tu as faits en leurs jours, aux jours d'autrefois.

3. Tu as chassé par ta main les nations, & tu as planté nos péres en leur place; tu as affligé ces peuples, & tu les as chassés.

4. Car *nos péres* n'ont point conquis le pays par leur épée, & leur bras ne les a point délivrés; mais c'est ta droite, & ton bras, & la lumiére de ta face; parce que tu leur portois de l'affection.

5. O Dieu, *c'est* toi *qui* ès mon Roi. Ordonne que *les descendans* de Jacob soient délivrés.

6. Par toi nous frapperons nos ennemis; par ton nom nous foulerons ceux qui s'élèvent contre nous.

7. Car je ne m'assure point en mon arc, & mon épée ne me délivrera point.

8. Mais tu nous délivreras *de la main* de nos ennemis, & tu rendras confus ceux qui nous haïssent.

9. Nous nous glorifierons en Dieu chaque jour, & nous célébrerons à jamais ton nom. Sélah.

10. Cependant *tu nous* as rejettés; tu nous as rendus confus, & tu ne sors *plus* avec nos armées.

11. Tu nous as fait retourner en arriére de devant l'ennemi, & ceux qui nous haïssent se sont *enrichis de ce* qu'ils ont pillé sur nous.

12. Tu nous as *livrés* comme des brébis qu'on doit manger, & tu nous as dispersés parmi les nations.

13. Tu as vendu ton peuple pour rien, & tu n'as point fait hausser leur prix.

14. Tu nous as mis *en* opprobre à nos voisins, *en* moquerie & raillerie *à ceux qui habitent* autour de nous

15. Tu nous as mis *en* proverbe parmi les nations, & tu as fait que les peuples ont hoché la tête sur nous.

16. Ma confusion *est* toûjours devant moi, & la honte de mon visage me couvre;

17. A cause des discours de celui qui me fait des outrages & qui m'injurie, & à cause de l'ennemi & du persécuteur.

18. Tout cela nous est arrivé; & néanmoins nous ne t'avons point oublié, & nous n'avons point violé ton alliance.

19. Nôtre cœur ne s'est point détourné en arriére, nos pas ne se sont point écartés de tes sentiers;

20. Bien que tu nous aies foulé parmi des dragons, & couvert de l'ombre de la mort.

21. Si nous eussions oublié le nom de nôtre Dieu, & que nous eussions étendu nos mains à un Dieu étranger,

22. Dieu n'en feroit-il point la recherche? Car c'*est* lui qui connoit les secrets du cœur.

23. Mais nous sommes tous les jours mis à mort à cause de toi, & nous sommes estimés comme des brébis de la boucherie.

24. Lève-toi: Pourquoi dors-tu, Seigneur? Réveille-toi, ne *nous* rejette point à jamais.

25. Pourquoi caches-tu ta face, & oublies-tu nôtre affliction & nôtre oppression?

26. Car nôtre ame est abattuë jusques dans la poussiére, & nôtre ventre est attaché contre terre.

27. Lève-toi à nôtre aide, & délivre-nous pour l'amour de ta bonté.

REFLEXIONS.

Le peuple d'Israël affligé rappelle dans ce Psaume le souvenir des graces signalées que Dieu avoit faites autrefois à leur nation. C'est ainsi que nous devons nous consoler dans nos afflictions, par la considération des bontés du Seigneur, & des marques qu'il a données de tout tems de sa puissance & de sa miséricorde. II. Comme les Israëlites reconnoissoient que ce n'étoit pas par leur propre force que leurs péres s'étoient rendus maîtres du pays de Canaan, mais que c'étoit Dieu qui les y avoit établis; il faut aussi donner à Dieu toute la gloire des avantages dont nous jouïssons, & reconnoitre que c'est sa faveur qui fait le bonheur & la sureté des peuples, & en particulier de l'Eglise. III. Les plaintes que les Israëlites font de l'état déplorable où ils étoient, montrent, que c'est de tout tems que l'Eglise a été

été affligée; & que Dieu permet souvent que son peuple soit livré entre les mains des méchans, & que les fidèles soient cruellement persecutés. C'est la réflexion que St. Paul fait dans l'Epitre aux Romains, ch. VIII. où il applique aux Chrétiens ces paroles de ce Psaume: *Nous sommes tous les jours livrés à la mort pour l'amour de toi, & nous sommes estimés comme des brébis qu'on méne à la boucherie.* Dieu le permet ainsi pour la gloire de son nom, & dans la vuë d'éprouver son Eglise & de la purifier. Enfin, l'on voit ici, que nonobstant les afflictions qui arrivent aux fidèles, ils n'oublient point le Seigneur, & qu'ils n'abandonnent point son alliance; & que c'est à cause de cela aussi qu'il est toûjours prêt à venir à leur aide, & à les exaucer lors qu'ils l'invoquent dans leurs besoins.

PSAUME XLV.

Ce Psaume est un Cantique nuptial sur le mariage du Roi Salomon, & l'on y voit une description de la gloire de ce Prince & de celle de son Epouse; mais c'est aussi un Psaume prophetique qui se rapporte à Jésus-Christ Nôtre Seigneur,

1. Maskil des enfans de Coré, *qui est* un Cantique nuptial, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Scosannim.

2. MOn cœur bouillone pour prononcer une parole excellente. J'ai dit: Mes ouvrages *seront* pour le Roi; ma langue *sera* comme la plume d'un écrivain diligent.

3. Tu ès plus beau qu'aucun des fils des hommes; la grace est répanduë sur tes lèvres; c'est pourquoi Dieu t'a béni éternellement.

4. O *Prince* puissant, cein sur ta cuisse ton épée, ta majesté & ta magnificence;

5. Et prospère dans ta magnificence. Sois monté sur la parole de vérité, de débonnaireté, & de justice; & ta droite t'apprendra des choses merveilleuses.

6. Tes flêches *sont* aiguës; les peuples tomberont sous toi; *elles entreront* dans le cœur des ennemis du Roi.

7. Ton trône, ô Dieu, est à toûjours & à perpétuité; le sceptre de ton règne *est* un sceptre d'équité.

8. Tu aimes la justice, & tu hais la méchanceté; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile de joie par dessus tes semblables.

9. Tous tes vêtemens sont parfumés de myrrhe, d'aloé, & de casse, *quand tu sors* des palais d'yvoire, par lesquels on t'a réjoüi.

10. Des filles de Rois *sont* entre tes *Dames* d'honneur; *ta* femme *est* à ta droite, parée d'or d'Ophir.

11. Ecoute, fille, & considére, incline ton oreille, & oublie ton peuple & la maison de ton pére;

12. Et le Roi mettra son affection en ta beauté. Puis qu'il *est* ton Seigneur, prosterne-toi devant lui.

13. Et la fille de Tyr & les plus riches des peuples te feront hommage avec des présens.

14. La fille du Roi est toute pleine de gloire au dedans; son vêtement *est* tissu d'or.

15. Elle sera présentée au Roi en des vêtemens de broderie; & les filles qui la suivent, *qui sont* ses amies, te seront amenées.

16. Elles *te* seront présentées avec joie & *avec* allégresse, & elles entreront au palais du Roi.

17. Tes enfans tiendront la place de tes péres; tu les établiras pour Princes par toute la terre.

18. Je rendrai ton nom mémorable dans tous les âges; c'est pourquoi les peuples te célébreront à toûjours & à perpétuité.

REFLEXIONS.

CE Psaume doit être considéré en deux maniéres: I. Comme un Cantique destiné à obtenir la bénédiction de Dieu sur le mariage de Salomon, & sur son règne. II. Ce qui est dit ici regarde proprement Jésus-Christ, l'Epoux & le Roi de l'Eglise. Il y est parlé très-expressément de sa divinité, de son onction, de sa puissance, de la gloire & de la durée de son règne, comme St. Paul nous le fait voir au chapitre I. de l'Epitre aux Hébreux, où il cite cet endroit de ce Psaume: *Ton trône, ô Dieu, demeure à toûjours, le sceptre de ton règne est un sceptre d'équité. O Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile de joie par dessus tes semblables.* Cela ne convient proprement qu'à Jésus-Christ; & ces paroles, qui nous mettent sa gloire & sa puissance infinie devant les yeux, nous engagent à le révérer, & à lui être soûmis, afin que nous ayons part aux bénédictions qu'il répand sur son Eglise, & sur tous ceux qui ont le bonheur de vivre sous son empire.

PSAUME XLVI.

C'est ici un Psaume d'actions de graces pour le secours que Dieu avoit accordé aux Israélites, dans un tems où ils avoient été attaqués par plusieurs peuples.

1. Cantique des enfans de Coré, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Halamoth.

2. DIEU est nôtre retraite, nôtre force, & nôtre secours dans les détresses, & *un secours* fort aisé à trouver.

3. C'est pourquoi nous ne craindrons point, quand même la terre se bouleverseroit, & que les montagnes se renverseroient au milieu de la mer;

4. Et que ses eaux viendroient à bruire

re & à se troubler, & que les montagnes, seroient ébranlées par l'élévation *de ses vagues*. Sélah.

5. Les ruisseaux du fleuve réjouïront la ville de Dieu, *qui est* le lieu saint des Tabernacles du Très-haut.

6. Dieu *est* au milieu d'elle; elle ne sera point ébranlée. Dieu la secourra, en tournant son visage vers elle dès le matin.

7. Les nations se sont émûes, les royaumes ont été ébranlés; il a fait entendre son tonnerre, & la terre s'est funduë.

8. L'Eternel des armées *est* avec nous; le Dieu de Jacob est nôtre haute retraite. Sélah.

9. Venez, contemplez les exploits de l'Eternel, & comment il a réduit la terre en solitude.

10. Il a fait cesser les guerres jusques au bout de la terre; il rompt les arcs, il brise les lances, il brûle les chariots au feu.

11. Cessez, *a-t-il dit*, & reconnoissez que je *suis* Dieu: Je serai exalté parmi les nations; je serai exalté par *toute* la terre.

12. L'Eternel des armées *est* avec nous; le Dieu de Jacob *est* nôtre haute retraite: Sélah.

REFLEXIONS.

NOus devons apprendre d'ici, que Dieu est le protecteur de son Eglise; & que quand même les Rois & les peuples, qui sont réprésentés dans ce Psaume sous l'image des eaux d'un torrent, s'unissent contr'elle, Dieu rend leurs efforts inutiles, & la délivre avec puissance. L'Eglise Chrêtienne a encore plus de part à ces promesses & à cette protection de Dieu, que l'ancien peuple n'en avoit, puis qu'elle doit subsister à jamais; & c'est aussi de quoi elle a toûjours fait l'expérience, & ce que les fidèles doivent considérer, pour leur consolation & pour l'affermissement de leur foi.

PSAUME XLVII.

Le Prophète exhorte tous les habitans de la terre à louër le Seigneur, à adorer sa majesté & sa puissance, & à reconnoitre que l'Eternel, qui avoit traité alliance avec le peuple d'Israël, étoit le Roi du monde, auquel tous les peuples devoient se soumettre.

1. Psaume des enfans de Coré, *donné au* Maitre Chantre *pour le chanter*.

2. PEUPLES frapéz tous des mains, poussez des cris de joie à Dieu, avec une voix de triomphe.

3. Car le Dieu très-haut est redoutable, & il est grand Roi sur toute la terre.

4. Il range les peuples sous nous, & les nations sous nos piés.

5. Il nous a choisi nôtre héritage, *qui est* la gloire de Jacob, lequel il a aimé. Sélah.

6. Dieu est monté avec un cri de joie; l'Eternel *est monté* au bruit de la trompette.

7. Psalmodiez à Dieu, psalmodiez, psalmodiez à nôtre Roi, psalmodiez.

8. Car Dieu *est* Roi de toute la terre; chantez ce cantique:

9. Dieu règne sur les nations; Dieu est assis sur le trône de sa Sainteté.

10. Les principaux des peuples se sont assemblés avec le peuple du Dieu d'Abraham; car les puissans de la terre appartiennent à Dieu; il est infiniment élevé.

REFLEXIONS.

CE Psaume doit nous exciter à loüer Dieu, & à célébrer sa gloire avec de saints transports, parce qu'il est le Roi de toute la terre, & qu'il mérite les hommages de tous les hommes; mais sur tout parce qu'il nous a choisis pour être son peuple & son héritage. Ce qui est dit dans ce Psaume convient particuliérement aux tems de l'Evangile, & sur tout au triomphe de l'Ascension de Nôtre Seigneur; à la gloire de son règne, & au bonheur qu'ont maintenant les divers peuples de la terre, d'être réputés le peuple de Dieu.

PSAUME XLVIII.

Ce Psaume fut composé à l'occasion d'une délivrance que Dieu avoit accordée à la ville de Jérusalem. Le Prophète y louë Dieu, de ce qu'il avoit dissipé les conseils & les efforts des Rois qui avoient attaqué cette ville. Il y décrit la force de Jérusalem, & la protection dont Dieu couvroit son peuple.

1. Cantique de Psaume, des Enfans de Coré.

2. L'ETERNEL *est* grand, & digne d'être louë dans la ville de nôtre Dieu, & dans la montagne de sa Sainteté.

3. Le plus beau lieu du pays, la joie de toute la terre, *c'est* la montagne de Sion au fond du septentrion; *c'est* la ville du grand Roi.

4. Dieu est connu dans ses palais pour une haute retraite.

5. Car voici, les Rois s'étoient donné assignation, ils s'étoient avancés tous ensemble.

6. L'ont-ils vuë? Aussi-tôt ils ont été étonnés; ils ont été éperdus, ils s'en sont fuis à l'étourdie.

7. Ils ont été saisis de tremblement, & d'une douleur pareille à celle d'une femme qui est en travail;

8. *Ils ont été chassés comme* par le vent d'orient, *qui* brise les navires de Tarsis.

9. Ce que nous avions entendu, c'est ce que nous avons vu dans la ville de l'Eternel des armées, dans la ville de nôtre Dieu, laquelle Dieu conservera à toûjours. Sélah.

10. O Dieu, nous avons attendu ta faveur au milieu de ton temple.

11. O Dieu, tel qu'est ton Nom, telle *est* ta louange jusqu'aux bouts de la terre: Ta droite est pleine de justice.

12. La montagne de Sion se réjouïra, & les filles de Juda auront de la joie, à cause de tes jugemens.

13. Faites le tour de Sion, considerez-la de tous côtés, & comptez ses tours.

14. Remarquez son rempart, & examinez ses palais; afin que vous le racontiez à la génération à venir.

15. Car ce Dieu sera nôtre Dieu à toûjours & à perpétuité; il nous accompagnera jusques à la mort.

REFLEXIONS.

La réflexion qu'il faut faire sur ce Psaume est, que l'Eglise a été souvent attaquée par les puissances du monde, & par les peuples qui se sont unis pour la détruire; mais que Dieu a aussi toûjours veillé pour elle, qu'il a rendu inutiles tous les complots de ses ennemis, & qu'il les a fait tourner à leur confusion. Ce Psaume nous assure très-expressément, que l'Eglise est ce que Dieu a de plus cher sur la terre, qu'il habite au milieu d'elle, qu'il l'environne de sa protection, & qu'il la soûtiendra à toûjours. Ces promesses conviennent encore mieux à l'Eglise Chrétienne, qu'elles ne convenoient à l'Eglise Judaique; & elles doivent nous faire sentir le bonheur que nous avons d'en être membres; & remplir tous les vrais Chrétiens d'assurance & d'une ferme confiance en Dieu.

PSAUME XLIX.

C'est ici un Psaume d'instruction & de doctrine. Le Prophète qui en est l'auteur y montre, par diverses considérations, que le bonheur de l'homme ne consiste point dans les richesses & dans les honneurs du monde; que ceux qui y établissent leur gloire & leur félicité sont des insensés; & qu'ainsi l'on ne doit point s'attacher aux avantages temporels, ni craindre ceux qui les possèdent, ou leur porter envie; mais qu'il faut mettre sa confiance en Dieu seul, qui peut rendre heureux, même après la mort, ceux qui le craignent & qui mettent toute leur espérance en lui.

1. Psaume des Enfans de Coré, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. PEUPLES, écoutez tous ceci; vous tous les habitans du monde, prêtez l'oreille;

3. Tant les gens de bas état, que les personnes distinguées; tant les riches, que les pauvres.

4. Ma bouche prononcera des discours de sagesse; & ce que mon cœur a médité *sont* des choses pleines de sens.

5. J'appliquerai mon oreille à un discours sentencieux; j'exposerai mes maximes sur ma harpe.

6. Pourquoi craindrai-je dans le mauvais tems, *quand* la malice de ceux qui me talonnent m'environnera?

7. *Il y en a* qui se confient en leurs biens & qui se glorifient de l'abondance de leurs richesses.

8. Cependant personne n'*en* pourra en aucune maniére racheter son frére, ni donner à Dieu sa rançon.

9. Car le rachat de leur ame *est* trop cher, & il ne se fera jamais,

10. En sorte qu'ils vivent toûjours, & qu'ils ne voient jamais la fosse.

11. Car on voit *que* les sages meurent, & que le fou & l'abruti périssent également, & laissent leurs biens à d'autres.

12. Leur intention *est que* leurs maisons *durent* toûjours, & *que* leurs habitations subsistent d'âge en âge; ils ont même donné leur nom à leurs terres.

13. Et cependant l'homme ne demeure point en honneur, *mais* il ressemble aux bêtes *qui* périssent.

14. Cette conduite qu'ils suivent est une folie, & cependant leurs successeurs approuvent leurs maximes. Sélah.

15. Ils seront mis au sépulcre comme des brebis; la mort s'en repaitra, & les *hommes* droits auront domination sur eux dès le matin; & leur force sera consumée dans le sépulcre, après qu'ils auront été *transportés* de leur demeure.

16. Mais Dieu rachetera mon ame de la puissance du sépulcre quand il me prendra *à soi.* Sélah.

17. Ne crain *donc* point quand tu verras quelqu'un enrichi, & quand la gloire de sa maison sera multipliée.

18. Car quand il mourra, il n'emportera rien; sa gloire ne descendra point après lui.

19. Bien qu'il se soit satisfait pendant sa vie, & qu'on le louë, parce qu'il se sera fait du bien,

20. Il viendra jusqu'à la génération de ses péres, qui ne verront jamais la lumiére.

21. L'homme *qui est* en honneur, & qui n'a point d'intelligence, est semblable aux bêtes *qui* périssent.

REFLEXIONS.

Il y a de très-importantes réflexions à faire sur ce Psaume. Il nous apprend que ceux qui se confient en leurs biens & en leurs richesses, ou qui se tiennent fiers de leurs honneurs & de leur crédit, sont des aveugles & des insensés. On y voit la vanité & la folie des projets que les mondains font pour leur élévation, & pour celle de leur famille. Le Prophète remarque, que Dieu renverse tous ces projets, que la mort leur ravit toute leur gloire, qu'ils devien-

viennent la proie du sépulcre, & que leurs biens ne sauroient racheter leur ame, ni les garantir de la mort & du jugement de Dieu. Enfin, ce Psaume nous enseigne qu'il n'en est pas ainsi de ceux qui mettent leur confiance en Dieu; puis qu'ils sont assurés qu'il les rachetera de la mort même, & les rendra éternellement heureux. Les grands & les petits doivent écouter & méditer ces instructions, comme le Prophète les y exhorte. Ceux qui sont riches, ou élevés en honneur, doivent y faire attention, de peur qu'il ne leur arrive d'oublier Dieu & de tomber dans l'orgueil; elles apprennent aux petits, à ne jamais envier la condition de ceux qui ont la gloire, les richesses & la prospérité pour leur partage; & elles doivent nous engager tous à détacher nos affections du monde, pour chercher uniquement nôtre félicité dans la faveur & dans l'amour de Dieu.

PSAUME L.

Le but de ce Psaume est, de reprendre l'hypocrisie des Israëlites, qui mettoient leur confiance dans les sacrifices & dans les cérémonies, pendant qu'ils négligeoient d'observer les devoirs les plus essentiels de la Religion. Dieu parle ici à son peuple, & il lui dit, qu'il n'a pas égard aux sacrifices & au culte extérieur; mais que le culte qu'il demande consiste à le louër & à l'invoquer avec sincérité. Il y reprend fortement les hypocrites, qui font profession de vivre dans son alliance, & de le servir, & qui s'abandonnent cependant au péché; il les menace de son jugement, & il les exhorte à la repentance.

1. Psaume d'Asaph.

LE Dieu Fort, le Dieu, l'Eternel a parlé, & il a appellé toute la terre, depuis le soleil levant jusques au soleil couchant.

2. Dieu a fait resplendir sa lumiére de Sion, *qui est* parfaite en beauté.

3. Nôtre Dieu viendra, & ne demeurera plus dans le silence; *il y aura* un feu dévorant devant lui, & autour de lui *il y aura* une grosse tempête.

4. Il appellera les cieux d'enhaut, & la terre, pour juger son peuple, & *il dira:*

5. Assemblez-moi mes bien-aimés, qui ont traité alliance avec moi sur les sacrifices.

6. Les cieux annonceront aussi sa justice; car *c'est* Dieu *qui* est Juge. Sélah.

7. Ecoute, mon peuple, & je te parlerai: Sois attentif, Israël, & je témoignerai contre toi. C'est moi qui suis Dieu, & ton Dieu.

8. Je ne te reprendrai point pour tes sacrifices, ni *pour* tes holocaustes, *qui sont* continuellement devant moi.

9. Je ne prendrai point de veau de ta maison, ni de bouc de tes parcs.

10. Car toutes les bêtes des forêts sont à moi, & les bêtes qui *paissent* en mille montagnes.

11. Je connois tous les oiseaux des montagnes, & toutes sortes de bêtes des champs sont à mon commandement.

12. Si j'avois faim, je ne t'en dirois rien; car la terre habitable est à moi, & tout ce qui y est.

13. Mangerois-je la chair des gros taureaux, & boirois-je le sang des boucs?

14. Sacrifie la louange à Dieu, & ren tes vœux au Souverain.

15. Et invoque-moi au jour de ta détresse; je t'en délivrerai, & tu me glorifieras.

16. Mais Dieu a dit au méchant: Est-ce à toi de réciter mes statuts, & de prendre mon alliance en ta bouche;

17. Puisque tu hais la correction, & que tu as jetté mes paroles derriére toi?

18. Si tu vois un larron, tu cours avec lui, & ta portion est avec les adultères.

19. Tu lâches ta bouche au mal, & par ta langue tu trames la fraude.

20. Tu te sieds, & tu parles contre ton frére, & tu charges de blâme le fils de ta mére.

21. Tu as fait ces choses-là, & je me suis tû; & tu as crû que j'étois véritablement comme toi: Je t'en reprendrai, & j'exposerai tout en ta présence.

22. Ecoutez maintenant ceci, *vous* qui oubliez Dieu; de peur que je ne *vous* ravisse, & qu'il *n'y ait* personne qui *vous* délivre.

23. Celui qui me sacrifie la louange m'honorera; & je ferai voir la délivrance de Dieu à celui qui règle ses voies.

REFLEXIONS.

C'Est un Psaume tres-instructif que celui-ci. Il nous enseigne, que le vrai service de Dieu ne consiste pas dans des devoirs extérieurs, tels qu'étoient autrefois les sacrifices, & tels que sont aujourd'hui les actes du culte public, les cérémonies, & la profession de la Religion. A la vérité ces devoirs ne doivent pas être négligés; ils sont indispensables, puis que Dieu les a établis, & ils lui sont aussi très-agréables, quand on s'en acquitte comme il faut. Mais le vrai culte que Dieu exige est, qu'on le serve en esprit & du cœur, qu'on le louë, qu'on l'invoque, & qu'on fasse sa volonté. Pour ce qui est de ceux qui font profession de servir Dieu, qui prennent son alliance dans leur bouche, & qui cependant s'abandonnent au mal, & en particulier à l'injustice, à l'impureté, à la fraude, & à la médisance: Dieu ne peut souffrir leur hypocrisie,

pocrisie, & s'il ne les en punit pas d'abord, ils ne doivent pas s'imaginer qu'ils échappent à son jugement. Les pécheurs & les faux Chrétiens doivent bien profiter de ce qui est dit dans ce Psaume; & nous devons tous y faire de sérieuses réflexions, afin qu'il ne nous arrive pas d'offenser Dieu par un culte hypocrite; mais qu'en l'invoquant avec sincérité, & en nous étudiant sur tout à faire ce qu'il nous ordonne, nous lui rendions un culte qui soit digne de lui, & qui nous procure sa faveur.

PSAUME LI.

C'est ici le Psaume de la pénitence du Roi David. Il y implore la miséricorde de Dieu avec beaucoup d'ardeur & d'humilité; il y fait la confession de ses péchés, & il prie Dieu de le renouveller par son Esprit, & de lui rendre la paix de la conscience; afin qu'étant rentré dans sa grace, il le loüe & qu'il serve d'exemple aux pécheurs. Il espére que Dieu agréera sa repentance, & il fait des vœux pour le bien de Jérusalem & pour la prospérité du peuple d'Israel.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. Lors que Nathan le Prophète vint à lui, après qu'il fut entré vers Bathscébah.

3. O DIEU, aie pitié de moi selon ta miséricorde; selon la grandeur de tes compassions, éface mes forfaits.

4. Lave-moi de plus en plus de mon iniquité, & nettoie-moi de mon péché.

5. Car je connois mes transgressions, & mon péché *est* continuellement devant moi.

6. J'ai péché contre toi, contre toi proprement; & j'ai fait ce qui est désagréable à tes yeux; enforte que tu seras reconnu juste quand tu parleras, & trouvé pur quand tu me jugeras.

7. Voilà, j'ai été formé dans l'iniquité, & ma mére m'a échauffé dans le péché.

8. Voilà, tu aimes la vérité dans l'intérieur, & tu m'avois enseigné la sagesse dans le secret *de mon cœur.*

9. Purifie-moi de mon péché avec l'hyssope, & je serai net; lave moi, & je serai plus blanc que la neige.

10. Fai-moi entendre la joie & la consolation, & que les os *que* tu as brisés, se réjouïssent.

11. Détourne ta face de mes péchés, & éface toutes mes iniquités.

12. O Dieu, crée-moi un cœur net, & renouvelle au dedans de moi un esprit droit.

13. Ne me rejette pas de devant ta face, & ne m'ôte pas l'Esprit de ta sainteté.

14. Ren-moi la joie de ton salut, & que l'Esprit franc me soûtienne.

15. J'enseignerai tes voies aux méchans, & les pécheurs se convertiront à toi.

16. O Dieu, Dieu de mon salut, délivre-moi de tant de sang; ma langue chantera hautement ta justice.

17. Seigneur, ouvre mes lévres, & ma bouche annoncera ta loüange.

18. Car tu ne prens point plaisir aux sacrifices, autrement j'en donnerois; l'holocauste ne t'est point agréable.

19. Les sacrifices de Dieu *sont* l'esprit froissé; ô Dieu, tu ne méprises point le cœur froissé & brisé.

20. Fai du bien selon ta bienveillance à Sion, & édifie les murs de Jérusalem.

21. Alors tu prendras plaisir aux sacrifices de justice, à l'holocauste & aux sacrifices qui se consument par le feu; alors on offrira de jeunes taureaux sur ton autel.

REFLEXIONS.

CE Psaume est un de ceux qui sont d'un usage le plus général, & où l'on voit le mieux les mouvemens & les caractères de la vraie repentance. On y découvre, I. Le vif sentiment que David avoit de son crime, la confession humble & publique qu'il en fait devant Dieu & devant les hommes, & son recours à la miséricorde divine. II. On y voit, qu'il ne se contente pas de prier Dieu de lui pardonner ses péchés, mais qu'il le prie aussi de l'en délivrer, & de lui donner son Esprit, qui le purifie & qui le renouvelle. On y remarque en troisiéme lieu, les promesses qu'il fait de rentrer dans les voies du Seigneur, & de porter par son exemple & par ses instructions les pécheurs à se convertir. IV. David marque ici sa confiance & l'espérance qu'il a que Dieu ne rejettera pas sa repentance. Enfin, après avoir prié pour soi-même, il prie Dieu de continuer à bénir Jérusalem & tout son Royaume. Il paroît de ce Psaume, que le devoir des pécheurs, & sur tout de ceux qui sont tombés dans de grands péchés, est de les reconnoître & d'en bien sentir la grandeur; de les confesser humblement & même publiquement devant les hommes, si cela est nécessaire; d'implorer la miséricorde de Dieu ardemment & avec une vraie contrition; & de lui demander en même tems la grace d'une conversion sincère, & l'assistance de son Esprit, pour ne plus retomber à l'avenir dans le péché. Enfin, un pécheur pénitent, & véritablement humilié, sent qu'il est obligé de réparer le scandale qu'il a donné, & de contribuer de tout son pouvoir à la conversion des autres pécheurs, & à l'édification publique, tant par son bon exemple & par ses exhortations, que par ses priéres. Ce n'est que par là qu'on peut obtenir le pardon des fautes qu'on a commises, & se

se procurer le retour de la grace de Dieu. & la paix de la conscience.

PSAUME LII.

David dénonce les jugemens de Dieu à un Conseiller de Saül, nommé Doëg, qui par ses calomnies avoit irrité Saül contre lui, & qui avoit été l'auteur de la mort d'un grand nombre de Sacrificateurs, que Saül fit mourir inhumainement. Pour bien entendre ce Pseaume, il faut lire l'histoire qui est contenuë au chapitre XXII. du I. livre de Samuel.

1. Maskil de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter*;

2. Sur ce que Doëg Iduméen vint vers Saül, & lui avoit raporté que David étoit venu dans la maison d'Ahimélec.

3. POurquoi te glorifies-tu de ta malice, homme puissant? La bonté du Dieu fort dure tous les jours

4. Ta langue invente des méchancetés, elle fait des tromperies comme un rasoir afilé.

5. Tu aimes plus le mal que le bien, & le mensonge plus que de dire des choses justes. Sélah.

6. Tu aimes tous les discours qui vont à détruire, & le langage trompeur.

7. Aussi le Dieu fort te détruira pour jamais; il te ravira, t'arrachera de ta tente, & te déracinera de la terre des vivans. Sélah.

8. Les justes le verront, & ils craindront; ils se riront de lui, *& ils diront*:

9. Voilà cet homme qui n'avoit point pris Dieu pour sa force; mais qui s'assuroit sur ses grandes richesses, & qui se fortifioit dans sa méchanceté.

10. Mais moi *je serai* comme un olivier verdoyant, dans la maison de Dieu; je m'assure en la bonté de Dieu pour toûjours & à perpétuité.

11. *O Dieu*, je te célébrerai toûjours, de ce que tu auras fait cela, & j'espérerai en ton Nom, car il est bon envers tes bien-aimés.

REFLEXIONS.

NOus devons recueillir de ce Pseaume, I. Que les méchans, & en particulier les hommes cruels & les calomniateurs, tels qu'étoit Doëg, recevront de Dieu la punition qu'ils méritent; & que Dieu déteste la calomnie & le mensonge. II. Que ceux qui se fient dans leurs richesses, ou dans leur adresse, deviennent des exemples du juste jugement de Dieu; pendant que sa faveur se répand sur ceux qui ne mettent leur confiance qu'en lui, & qui marchent fidèlement dans ses voies.

PSAUME LIII.

Le Prophète fait le tableau de l'extrême impieté & de la corruption générale qui régnoit de son tems. II. Il dénonce aux méchans la vengeance divine, & il promet aux justes le secours & la délivrance du Seigneur.

1. Maskil de David, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter* sur Mahalath.

2. L'Insensé dit en son cœur: Il n'y a point de Dieu. Ils se sont corrompus, & ils se sont rendus abominables dans leur iniquité; *il n'y a* personne qui fasse le bien.

3. Dieu a regardé des cieux sur les fils des hommes, pour voir s'il y en a *quelqu'un qui soit* intelligent, & qui cherche Dieu.

4. Ils se sont tous dévoyés; ils sont tous devenus puants; il n'y a personne qui fasse le bien, non pas même un.

5. Les ouvriers d'iniquité n'ont-ils point d'intelligence? Ils dévorent mon peuple, comme s'ils mangeoient du pain: Ils n'invoquent point Dieu.

6. Ils sont extrèmement éfrayés, lors même qu'ils ne craindront rien; car Dieu a dissipé les forces de celui qui campe *contre* toi. Tu *les* rendras confus, parce que Dieu les méprise.

7. O qui donnera de Sion la délivrance d'Israël? Quand Dieu ramènera son peuple captif, Jacob sera dans l'allégresse; Israël se réjouïra.

REFLEXIONS.

CE que David dit au commencement de ce Psaume: *L'insensé a dit en son cœur, il n'y a point de Dieu*, ne signifie pas, que tous les méchans croient en effet qu'il n'y a point de Dieu; mais le sens de ces paroles est, comme le Prophète l'explique lui-même, que l'impieté étoit si grande & si générale, que les méchans vivoient comme s'ils ne reconnoissoient point de Divinité. Cette plainte que David faisoit autrefois, peut être appliquée à un très grand nombre de Chrétiens, qui font profession de connoître Dieu, mais qui le renient par leurs œuvres, & qui s'abandonnent à toutes sortes de déréglemens. II. Il paroit cependant par ce que David dit ici, des maux que les méchans font aux gens de bien, & par les promesses qu'il y fait aux justes affligés, que dans les tems de la dépravation la plus générale, Dieu a toûjours de fidèles adorateurs, qui déplorent cette corruption, qui tâchent de s'en garantir, & qui, au milieu des désordres qu'ils voient règner, regardent toûjours à Dieu, & se confient en lui. III. Ce Psaume nous oblige encore à considérer, que Dieu voit du ciel les crimes qui se commettent, qu'il les punira, & que ceux qui ne redoutent pas sa puissance auront un jour la frayeur pour leur partage. Au reste, il faut remarquer, que Saint Paul, dans l'Epitre aux Romains, rapporte ce qui est dit dans ce Psaume; pour prouver que les Juifs étoient pécheurs, aussi bien que les Payens; qu'ainsi ils n'avoient pû être justifiés par la loi de Moyse,

Moyse, & qu'ils ne le pouvoient être que par la foi en Jésus-Christ.

PSAUME LIV.

Le Roi Saül ayant été averti par les Ziphiens, que David s'étoit retiré dans leur pays, & y étant allé pour le prendre, David prie Dieu de le garantir de ceux qui cherchoient sa mort; & il fait vœu de le louër & de le bénir, après qu'il l'auroit exaucé. L'événement qui fut l'occasion de cette priére est rapporté I. Sam. XXIII. & XXVI.

1. Maskil de David, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter* sur Néguinoth.

2. Touchant ce que les Ziphiens vinrent vers Saül, & lui dirent: David ne se tient-il pas caché parmi nous?

3. O DIEU, délivre moi par ton Nom & fai moi justice par ta puissance.

4. O Dieu, écoute ma requête, & prête l'oreille aux paroles de ma bouche.

5. Car des étrangers se sont élevés contre moi; & des gens violens, *qui* n'ont point Dieu devant leurs yeux, cherchent ma vie. Sélah.

6. Voilà, Dieu est mon aide; le Seigneur *est* de ceux qui soutiennent mon ame.

7. Il fera retomber le mal sur ceux qui m'épient. Détrui-les selon ta vérité.

8. Je t'offrirai des sacrifices volontaires; Eternel, je célébrerai ton Nom, parce qu'il *est* bon.

9. Car il m'a délivré de toutes mes détresses; & mon œil a vû en ceux qui me haïssent *ce qu'il espéroit de voir.*

REFLEXIONS.

ON voit par la lecture de ce Psaume, que David y fait trois choses: I. Il implore le secours de Dieu dans le péril où il se rencontroit. II. Il témoigne une ferme confiance en lui. III. Il lui promet de le louër à jamais. Par là le Roi Prophète nous enseigne, que la priére doit être nôtre refuge dans les dangers; que quand même les hommes auroient conjuré nôtre ruine, si nous invoquons Dieu d'un cœur pur, il nous protègera; & que quand il nous a exaucés nous devons l'en bénir de tout nôtre cœur, & lui témoigner nôtre reconnoissance.

PSAUME LV.

David craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, répresente au Seigneur le danger extrême où il se trouvoit. Il se plaint d'avoir été trahi & calomnié par ceux qui lui avoient le plus marqué d'amitié, & en qui il avoit eu le plus de confiance. Il se console cependant dans l'espérance que Dieu ne l'abandonneroit point; & qu'il détruiroit ceux qui cherchoient sa ruine.

1. Maskil de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Néguinoth.

2. O DIEU, prête l'oreille à ma requête, & ne te cache point de ma suplication.

3. Ecoute-moi, & m'exauce. Je gémis dans ma méditation, & je me tourmente.

4. A cause du bruit *que* l'ennemi fait, & à cause de l'oppression du méchant; car ils m'imputent des crimes, & ils me haïssent avec fureur.

5. Mon cœur est comme en travail au dedans de moi, & des frayeurs mortelles sont tombées sur moi.

6. La crainte & le tremblement se sont jettés sur moi, & l'effroi m'a couvert.

7. Et j'ai dit: O qui me donneroit des ailes de colombe! Je m'envolerois, & je me poserois *en quelque lieu.*

8. Voilà, je m'enfuirois bien loin, & me tiendrois au désert: Sélah.

9. Je me hâterois de me sauver de ce vent poussé par un tourbillon.

10. Englouti-les Seigneur, retranche leur langue; car j'ai vû la violence & les disputes dans cette ville.

11. Elles l'environnent jour & nuit sur ses murailles; l'outrage & l'oppression *sont* au milieu d'elle.

12. Les méchancetés *sont* au milieu d'elle; la tromperie & les fraudes ne bougent d'aucune de ses places.

13. Car *ce* n'*a* point été mon ennemi *qui* m'a diffamé, autrement je l'eusse enduré; *ce* n'*a* point *été* celui qui me haïssoit *qui* s'est élevé contre moi, autrement je me fusse caché de lui.

14. Mais *ça été* toi, ô homme que j'estimois *un autre* moi-même, mon conseiller & mon ami.

15. Nous prenions plaisir à nous communiquer *nos* secrets, & nous allions ensemble à la maison de Dieu, avec l'assemblée.

16. La mort se jettera sur eux; ils descendront tout vifs dans le sépulcre, car il n'y a que mal parmi eux & dans leur cœur.

17. *Mais* moi je crierai à Dieu, & l'Eternel me délivrera.

18. Le soir, le matin, & à midi, je parlerai & je crierai, & il entendra ma voix.

19. Il délivrera mon ame de la guerre qu'on me fait, & me donnera la paix; quoi que j'aie à faire à beaucoup de gens.

20. Le Dieu fort l'entendra, & les humiliera; car il règne de tout tems. Sélah. Parce qu'il *n'y a* point de changement en eux, & qu'ils ne craignent point Dieu.

21. *Chacun d'eux* a jetté ses mains sur ceux qui vivoient pailiblement avec lui, & a violé son accord.

22. Les paroles de sa bouche sont plus coulantes que le beure, mais la guerre est dans son cœur; ses paroles sont plus douces que l'huile, mais elles *sont* autant d'épées.

23. Décharge toi de ton fardeau fur l'Eternel, & il te foulagera, il ne permettra jamais que le jufte foit ébranlé.

24. Mais toi, ô Dieu, tu les précipiteras dans le puits de la perdition; les hommes fanguinaires & trompeurs ne parviendront pas à la moitié de leurs jours; mais moi je m'affurerai en toi.

REFLEXIONS.

L'Exemple de David montre, I. Que les fidèles font expofés à la perfécution des méchans, & même quelquefois à la haine de ceux de qui ils devroient attendre du fecours. II. Que dans cet état ils s'adreffent à Dieu avec une pleine confiance, & s'affurent qu'il les foûtiendra, & qu'il réprimera l'injuftice de ceux qui les perfécutent à tort. Il faut cependant prendre garde, de ne pas abufer de ce Pfaume, & de quelques autres femblables, en appliquant ce que David y dit contre les ennemis qui le perfécutoient, aux fujets de plainte que nous pourrions avoir les uns contre les autres, pour quelques chagrins ou quelques déplaifirs qu'on nous auroit faits. Outre que ce ne font là le plus fouvent que de legéres offenfes, un Chrétien doit tout pardonner & ne haïr perfonne, & bien loin d'en venir jamais à des imprécations contre qui que ce foit, il doit prier pour ceux qui lui font le plus de mal, & fe conformer en cela aux loix de l'Evangile, & à l'exemple de patience & de douceur que Nôtre Seigneur nous a donné dans fa vie & dans fa mort.

PSAUME LVI.

David ayant été pris par les Philiftins dans la ville de Gath, comme celà fe voit au chap. XXI. du I. livre de Samuel, prie le Seigneur d'avoir pitié de lui dans ce preffant danger. Il joint à fa priére des louanges & des actions de graces, qui marquent la grande confiance qu'il avoit en Dieu.

1. Mictam de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* fur Jonathélem réhokim, touchant ce que les Philiftins le prirent dans *la ville de* Gath.

2. O DIEU, aie pitié de moi; car l'homme mortel m'a englouti & m'opprime, m'attaquant tous les jours.

3. Mes ennemis m'ont englouti tout le jour; car, ô Très-Haut, plufieurs font la guerre contre toi.

4. Mais au jour *auquel* je ferai dans la crainte, je m'affurerai en toi.

5. Je louërai Dieu à caufe de fa promeffe; je m'affure en Dieu, je ne craindrai rien: Que me feroit l'homme?

6. Tout le jour ils tordent mes difcours, & ils ne penfent qu'à me faire du mal.

7. Ils s'affemblent, ils fe tiennent cachés, ils obfervent mes pas, attendant *comment ils furprendront* mon ame.

8. Rejette-les à caufe de leur iniquité; ô Dieu, précipite les peuples dans ta colère.

9. Tu as compté mes allées & mes venuës; mets mes larmes en tes vaiffeaux; ne *font-elles* pas dans ton régiftre?

10. Au jour auquel je crierai à toi, mes ennemis retourneront en arriére; je fai que Dieu eft pour moi.

11. Je louërai Dieu à caufe de fa promeffe; je louërai l'Eternel à caufe de fa parole.

12. Je m'affure en Dieu, je ne craindrai rien: Que me feroit l'homme?

13. O Dieu, je m'acquiterai des vœux que je t'ai faits; je te rendrai des actions de graces.

14. Puis que tu as délivré mon ame de la mort, & mes piés de chute; afin que je marche devant Dieu dans la lumiére des vivans.

REFLEXIONS.

DAVID nous apprend ici par fon exemple, que dans quelque extrémité que les enfans de Dieu fe trouvent, & lors qu'on emploie la force & la rufe contr'eux, ils ne font point ébranlés; que leur affurance eft fi ferme, qu'ils ne craignent rien de tout ce que les hommes pourroient faire; & qu'avant même qu'ils foient délivrés, ils fe réjouïffent en Dieu, & lui rendent à l'avance leurs vœux & leurs actions de graces. David nous affure encore, que les fouffrances des juftes font précieufes devant Dieu, qu'il voit leurs maux & leurs afflictions, & qu'il ferre leurs larmes dans fes vaiffeaux. C'eft là un avantage ineftimable que la piété nous procure, & la plus douce de toutes les confolations dans nos adverfités.

PSAUME LVII.

David étant fugitif, & s'étant retiré dans une caverne, où il fut furpris par Saül, comme nous le voyons I. Sam. XXIV. préfente cette priére à Dieu, par laquelle il invoque fon fecours, & où il temoigne une ferme efpérance en fa protection.

1. Mictam de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* fur Altafcheth; touchant ce qu'il s'enfuït de devant Saül dans une caverne.

2. AIE pitié de moi, ô Dieu, aie pitié de moi; car mon ame fe retire vers toi, & je me retire fous l'ombre de tes ailes, jufques à ce que les calamités foient paffées.

3. Je crierai au Dieu Souverain, au *Dieu* fort, qui accomplira *fon œuvre* en moi.

4. Il envoiera des cieux, & me délivrera; il rendra honteux celui qui me veut dévorer. Sélah. Dieu envoiera fa bonté & fa vérité.

5. Mon ame eft parmi des lions; je demeure *parmi* des boutefeux; *parmi* des hommes dont les dents *font* des

lances & des flèches, & dont la langue est une épée aiguë.

6. O Dieu, élève-toi sur les cieux; que ta gloire paroisse sur toute la terre!

7. Ils avoient tendu des piéges à mes pas; mon ame panchoit déja: Ils avoient creusé une fosse devant moi, mais ils sont tombés au milieu d'elle. Sélah.

8. Mon cœur est disposé, ô Dieu, mon cœur est disposé; je chanterai & je psalmodierai.

9. Réveille-toi, ma gloire; réveille-toi, mon lûth & ma harpe; je me reveillerai à l'aube du jour.

10. Seigneur, je te célébrerai parmi les peuples, je te psalmodierai parmi les nations.

11. Car ta bonté est grande jusqu'aux cieux, & ta vérité jusques aux nuës.

12. O Dieu, élève-toi sur les cieux; que ta gloire soit sur toute la terre!

REFLEXIONS.

NOus voyons dans ce Psaume, de même que dans les précédens, que David, animé par sa piété, & soûtenu par sa foi, cherchoit toûjours sa délivrance auprès de Dieu, dans les périls où il se rencontroit. Quoi que nous ne soyons pas exposés à des dangers semblables à ceux où ce Roi s'est vû autrefois, & qu'ainsi nous ne puissions pas nous appliquer tout ce qui se lit dans ce Psaume, nous pouvons en recueillir en général, que dans tous nos besoins nous devons nous retirer vers Dieu, & nous mettre à couvert sous l'ombre de ses aîles, persuadés qu'il ne manquera pas de nous envoyer son secours du ciel, & de nous délivrer. Mais afin de pouvoir nous assurer ainsi sur lui, il faut toûjours demeurer attachés à nôtre devoir, & ne jamais se servir d'aucun mauvais moyen, pour nous délivrer des maux qui nous pressent; imitant en cela David, qui pouvant ôter la vie à Saül, lors que ce Prince le surprit dans la caverne, ne voulut pas le faire. Enfin, comme David louë le Seigneur avec de saints transports, sur la fin de ce Psaume, nôtre devoir est aussi, après que nous avons éprouvé l'assistance de Dieu, de lui en rendre nos actions de graces, & de publier par tout ses bontés envers nous.

PSAUME LVIII.

C'est ici une plainte de David contre les Juges iniques, desquels il décrit l'impieté & l'endurcissement au mal. Il prédit aussi que la vengeance divine les détruiroit promptement & entiérement. Il y a de l'aparence que David vouloit parler des Conseillers de Saül.

1. Mictam de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Altascheth.

2. VOus gens de l'assemblée, prononcez-vous véritablement ce qui est juste? *Vous* fils des hommes, jugez-vous avec droiture?

3. Au contraire vous formez dans vôtre cœur des desseins d'iniquité; & vous tenez dans vos mains des balances d'injustice, sur la terre.

4. Les méchans se sont égarés dès leur naissance; ils se sont fourvoyés dès le ventre *de leur mére*, & ils ont parlé faussement.

5. Ils ont un venin semblable au venin du serpent, & ils sont comme l'aspic sourd, qui bouche son oreille;

6. Qui n'écoute point la voix des enchanteurs, du charmeur expert en charmes.

7. O Dieu, casse leur les dents dans la bouche; Eternel, romp les dents macheliéres des lionceaux.

8. Ils s'écouleront comme l'eau, & ils se fondront; ils tendront leur arc, mais leurs flèches seront comme si elles étoient rompuës.

9. Ils s'en iront comme un limaçon qui se fond; ils ne verront non plus le soleil que l'avorton d'une femme.

10. Avant que vos chaudiéres aient senti *le feu* des épines, l'ardeur de la colère comme un tourbillon *les* enlevera *chacun d'eux* comme *de la chair* cruë.

11. Le juste se réjouïra quand il aura vû cette vengeance; il lavera ses piés dans le sang du méchant.

12. Et chacun dira: Quoi qu'il en soit, il y a du fruit pour le juste; quoi qu'il en soit, il y a un Dieu qui juge en la terre.

REFLEXIONS.

VOici un Psaume dont ceux qui sont dans les charges publiques doivent profiter; & qui leur apprend, que s'ils ne rendent pas exactement la justice, & que s'ils se servent de l'artifice & de la violence pour opprimer les innocens, ils éprouveront la vengeance de Dieu. En général, nous voyons ici, que ceux qui s'endurcissent dans leurs égaremens, sans vouloir écouter la voix qui les en rappelle, sont aussi menacés de cette vengeance. Enfin ce Psaume nous enseigne, que la Providence gouverne toutes choses avec justice; & que quoi que les méchans prospérent, & que les bons soient affligés pendant quelque tems, on a pourtant toûjours enfin sujet de reconnoître, *qu'il y a du fruit pour le juste, & qu'il y a un Dieu qui juge sur la terre.*

PSAUME LIX.

David, étant en danger d'être pris par des personnes que Saul avoit envoyées dans sa maison pour le saisir, expose au Seigneur le peril pressant où il se rencontroit; & il ne doute pas que Dieu ne le délivre de ses ennemis, & qu'il ne réprime leur malice, & ne le fasse servir d'exemple à tout le monde. L'histoire qui a donné lieu à ce Psaume est contenue I. Sam. chap. XIX.

1. Michtam de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Altascheth ; touchant ce que Saül envoya *des gens* qui gardérent sa maison afin de le tuër.

2. MON Dieu, délivre-moi de ceux qui me haïssent, garanti-moi de ceux qui s'élèvent contre moi.

3. Délivre-moi des ouvriers d'iniquité, & sauve moi des hommes sanguinaires.

4. Car voici, ils m'ont dressé des embuches, *& des gens* puissans se sont assemblés contre moi, *bien qu'il n'y ait* point de transgression ni de péché en moi, ô Eternel.

5. Ils courent çà & là, & se mettent en ordre, bien qu'il n'y ait point d'iniquité en moi. Réveille-toi *pour venir* au devant de moi, & regarde *mon état*.

6. Toi donc, Eternel, Dieu des armées, Dieu d'Israël, réveille-toi pour visiter toutes les nations ; ne fais grace à aucun de ces prévaricateurs perfides : Sélah.

7. Ils vont & viennent sur le soir, ils abboient comme des chiens, & ils font le tour de la ville.

8. Voici, ils vomissent de *mauvais discours* de leur bouche ; des épées *sont* dans leurs lèvres ; car, *disent-ils :* Qui est-ce qui nous entend ?

9. Mais toi, Eternel, tu te riras d'eux ; tu te moqueras de toutes les nations.

10. *A cause* de la force *de mon ennemi*, je regarde à toi ; car Dieu est ma haute retraite.

11. Dieu, qui me favorise, me préviendra, Dieu me fera voir dans ceux qui me haïssent *ce que j'attens*.

12. Ne les tuë pas encore, de peur que mon peuple ne l'oublie ; dissipe les par ta puissance, & les abats, ô Seigneur *qui es* nôtre bouclier.

13. Ils péchent par leur bouche & par leurs lèvres ; qu'ils soient donc pris par leur orgueil ; car ils ne tiennent que des discours d'imprécation & de mensonge.

14. Consume-les avec fureur, consume-les ensorte qu'ils ne *soient* plus ; & qu'on sache que Dieu domine en Jacob, & jusqu'aux bouts de la terre. Sélah.

15. Qu'ils aillent donc & viennent sur le soir, & qu'ils mènent du bruit comme des chiens, & fassent le tour de la ville :

16. Qu'ils aillent de lieu en lieu *pour trouver* à manger ; & qu'ils passent la nuit sans être rassasiés.

17. Mais moi je chanterai ta force, & je louërai à haute voix ta bonté dès le matin, parce que tu m'as été une haute retraite, & mon refuge au jour que j'étois en détresse.

18. *O Dieu*, *qui es* ma force, je te psalmodierai ; car Dieu *est* ma haute retraite & le Dieu qui me favorise.

REFLEXIONS.

POur retirer du profit de la lecture de ce Psaume, on doit y faire ces deux réflexions : La prémiére, que les priéres que David y adressoit à Dieu furent exaucées, & que la providence lui fournit un moyen d'échapper à la fureur de Saül, qui le cherchoit pour le faire mourir ; par où l'on voit que les priéres des fidèles, & la confiance qu'ils ont en Dieu, ne sont jamais sans effet. II. Il est nécessaire de remarquer, sur ce que David dit contre ses ennemis dans ce Psaume, qu'on ne doit pas croire qu'il parlât ainsi par haine ou par vengeance. Mais que se voyant poursuivi injustement, & sa cause étant celle de Dieu, il a pu en qualité de Prophète leur dénoncer la malédiction divine. Mais il n'est permis à qui que ce soit de faire de semblables priéres. Tout ce que nous devons faire quand nous souffrons quelque chose par l'injustice & par la malice des hommes, c'est de demeurer dans les bornes de la modération que l'Evangile nous prescrit, de rendre toûjours le bien pour le mal qu'on nous fait, & d'attendre patiemment le secours du Seigneur.

PSAUME LX.

Le Roi David parle dans ce Pseaume des calamités & des guerres auxquelles les Israëlites avoient été exposés, & des victoires & des délivrances que Dieu leur avoit accordées. On voit dans le chap. VIII. du II. livre de Samuel, quelle fut l'occasion de ce Psaume.

1. Michtam de David *propre* pour enseigner ; *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Suscanhéduth :

2. Touchant le combat qu'il eut contre la Syrie de Mésopotamie, & contre la Syrie de Tsoba ; & touchant ce que Joab retournant, défit douze mille Iduméens dans la vallée du sel.

3. O DIEU, tu nous as rejettés, tu nous as dissipés, tu t'ès courroucé ; retourne-toi vers nous.

4. Tu as émû la terre, & tu l'as fenduë ; guéri ses brèches ; car elle est ébranlée.

5. Tu as fait voir à ton peuple des choses dures ; tu nous as abreuvés d'un vin d'étourdissement.

6. *Mais depuis* tu as donné un étendart à ceux qui te craignent pour l'élever en haut, à cause de ta vérité. Sélah.

7. Afin que ceux que tu aimes soient délivrés. Sauve-*moi* par ta droite, & m'exauce.

8. Dieu a parlé dans son Sanctuaire ; je me réjouïrai, je partagerai Sichem, & mesurerai la vallée de Succoth.

9. Galaad *sera* à moi, Manassé *sera* aussi à moi, Ephraïm *sera* la force de ma tête, & Juda mon Législateur.

10. Moab *sera* le bassin où je me laverai ; je jetterai mon soulier sur Edom ;

O Palestine, fai moi des acclamations.

11. Qui *sera-ce qui* me conduira dans la ville forte? Qui *sera-ce qui* me conduira jusques en Edom?

12. Ne *sera-ce* pas toi, ô Dieu, *qui* nous avois rejettés, toi ô Dieu *qui* ne sortois plus avec nos armées?

13. Donne-nous du secours *pour sortir* de détresse; car la délivrance *qui vient* de l'homme n'est que vanité.

14. Nous ferons des actions de valeur en Dieu, & il foulera nos ennemis.

REFLEXIONS.

LA prémiére chose qu'on remarque dans ce Psaume, c'est que le Roi David rapporte à Dieu les calamités qui étoient arrivées aux Israëlites. Cela nous apprend que lors que les peuples & les pays sont exposés à la guerre, ou à d'autres fléaux, Dieu leur dispense tous ces maux, afin de les châtier & de les humilier. II. David célèbre la puissance & la bonté du Seigneur, qui avoit secouru son peuple & l'avoit rendu vainqueur de ses ennemis. C'est ainsi que Dieu s'appaise envers les hommes, après les avoir affligés; & qu'en particulier il dissipe les complots des ennemis de son Eglise. Enfin, ce Psaume nous apprend, que le secours des hommes n'est que vanité; & qu'il n'y a que Dieu qui puisse nous aider, & sur qui nous puissions nous reposer avec une parfaite confiance.

PSAUME LXI.

C'est ici un Psaume de priére & de consolation. David prie le Seigneur de le prendre en sa protection; & il paroit rempli de joie & de reconnoissance, dans le sentiment qu'il avoit de la grace de Dieu & dans l'espérance de son secours.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Néguinoth.

2. O DIEU, écoute mon cri, & sois attentif à ma requête.

3. Je crierai à toi du bout de la terre, lorsque mon cœur se pâme; conduis-moi sur ce rocher, qui est trop élevé pour moi.

4. Car tu as été ma retraite & ma forte tour contre l'ennemi.

5. Je séjournerai dans ton Tabernacle *plusieurs* siécles; je me retirerai sous le couvert de tes ailes. Sélah.

6. Car tu as, ô Dieu, exaucé mes vœux, & *tu m'as* donné l'héritage de ceux qui craignent ton Nom.

7. Tu ajoûteras des jours aux jours du Roi; & ses années seront d'une génération à l'autre génération.

8. Il demeurera toûjours en la présence de Dieu. Accorde lui ta bonté & ta fidélité pour le garder.

9. Ainsi je psalmodierai ton Nom à perpétuité, & je te rendrai mes vœux chaque jour.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce Psaume David gémissant & invoquant le Seigneur à son aide; mais on le voit aussi plein de confiance & comblé de joie. Ce sont là les dispositions de tous ceux qui craignent Dieu. Ils implorent son secours dans les maux qui les pressent, & ils cherchent auprès de lui leur retraite & leur sureté. Mais ils sont en même tems animés d'une confiance inébranlable, & comblés de joie, dans l'assurance de sa faveur, & dans le sentiment de ses bontés; en sorte que dans tous les états où ils se trouvent, ils disent avec le Psalmiste; *O Dieu tu as exaucé mes desirs, & tu m'as donné l'héritage de ceux qui craignent ton Nom; c'est pourquoi je te psalmodierai chaque jour, & je te rendrai mes vœux à perpétuité.*

PSAUME LXII.

David témoigne que la confiance qu'il avoit en Dieu le rendoit parfaitement tranquile, nonobstant tout ce que ses ennemis entreprenoient contre lui. Il montre qu'on ne doit point se confier aux hommes, ni aux biens du monde; mais qu'il faut s'assûrer sur Dieu seul, qui est le Maître de toutes choses, & le Juge de tous les hommes.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, d'entre les enfans de Jéduthun, *pour le chanter.*

2. QUoi qu'il en soit, mon ame se repose sur Dieu, ma délivrance vient de lui.

3. Quoi qu'il en soit, il est mon rocher, ma délivrance & ma haute retraite; je ne serai pas beaucoup ébranlé.

4. Jusques à quand machinerez-vous des maux contre un homme? Vous serez tous mis à mort; *vous serez* comme un mur qui panche, & *comme* une paroi qui est ébranlée.

5. Ils ne font que consulter, pour *le* faire tomber de son élévation; ils prennent plaisir au mensonge; ils bénissent de leur bouche; mais ils maudissent dans le fond du cœur: Sélah.

6. Mais toi, mon ame, tien toi en repos *regardant* à Dieu; car mon attente *est* en lui.

7. Quoi qu'il en soit, il est mon rocher, ma délivrance & ma haute retraite; je ne serai point ébranlé.

8. C'est en Dieu qu'est ma délivrance & ma gloire; c'est en Dieu qu'est le rocher de ma force & ma retraite.

9. Peuples, confiez-vous en lui, en tout tems, & répandez vôtre cœur en sa présence; Dieu est nôtre retraite. Sélah.

10. Ceux du bas état ne sont que vanité; les Grands ne sont que mensonge; si on les mettoit tous ensemble dans une balance, ils *se trouveroient* plus *légers* que la vanité *même.*

11. Ne mettez point vôtre confiance dans

dans l'oppression, ni dans la rapine; ne devenez point vains; quand les richesses abonderont, n'y mettez point vôtre cœur.

12. Dieu a parlé une fois, & je l'ai entendu deux fois; *c'est* que la force appartient à Dieu.

13. Et *c'est* à toi, Seigneur, *qu'appartient* la miséricorde; certainement tu rendras à chacun selon son œuvre.

REFLEXIONS.

Nous apprenons de ce Pseaume, I. Que le vrai & le seul moyen de jouïr du repos de l'ame, & d'une paix que rien ne puisse troubler, c'est de s'assûrer sur Dieu seul, & que dans cet état on ne craint rien de tout ce que les hommes peuvent faire. II. Que c'est un grand aveuglement de se confier aux hommes, qui ne sont que la vanité même; de mettre son cœur aux biens de la terre & de devenir vain & fier lors qu'ils abondent. Enfin David déclare très-expressément dans ce Cantique, qu'il n'y a que le Dieu Tout-Puissant en qui il faille mettre sa confiance, puisque c'est lui qui est le Maître & le Juge du monde, & qui rendra à chacun selon ses œuvres. Ces trois instructions que ce Psaume renferme sont très-utiles pour nôtre tranquilité & pour nôtre bonheur.

PSAUME LXIII.

Le Roi David étant persécuté & se trouvant dans le désert de Juda, où il s'étoit retiré, comme on le voit I. Samuël ch. XXIII. présente à Dieu la priére qui est contenuë dans ce Psaume. Il y témoigne, qu'il ne souhaitait rien avec plus d'ardeur, que de se trouver dans la maison de Dieu; & que le sentiment de la bonté du Seigneur le remplissoit d'une joie indicible, & d'une confiance inébranlable contre tous les efforts de ses ennemis.

1. Psaume de David, lors qu'il étoit au désert de Juda.

2. O DIEU, tu es mon Dieu Fort, je te cherche au point du jour; mon ame a soif de toi, ma chair te souhaite en cette terre déserte, *où je suis* altéré & sans eau;

3. Pour voir ta force & ta gloire, ainsi que je t'ai contemplé dans le Sanctuaire.

4. Car ta bonté est meilleure que la vie, *c'est pourquoi* mes lèvres te louëront.

5. Et ainsi je te bénirai durant ma vie, & j'éleverai mes mains en *invoquant* ton Nom.

6. Mon ame est rassasiée comme de moëlle & de graisse, & ma bouche te louë avec un chant de réjouissance;

7. Quand je me souviens de toi sur mon lit, & que je pense à toi durant les veilles *de la nuit.*

8. Parce que tu m'as été en aide, c'est pourquoi je me réjouïrai sous l'ombre de tes ailes.

9. Mon ame a adhéré à toi pour te suivre, & ta droite me soutient.

10. Mais ceux *qui* demandent que mon ame tombe en ruine, entreront au plus bas de la terre.

11. Ils seront détruits par l'épée; ils seront la proie des renards.

12. Mais le Roi se réjouïra en Dieu, & quiconque jure par lui s'en glorifiera; car la bouche de ceux qui parlent faussement sera fermée.

REFLEXIONS.

L'Extrème ardeur avec laquelle David fugitif & persécuté cherchoit la présence du Seigneur, & les vœux qu'il formoit pour en jouïr dans le Tabernacle, nous apprennent, que pendant que nous sommes étrangers & voyageurs dans ce monde, il n'y a rien que nous devions souhaiter avec plus d'empressement, que de servir Dieu, de le louër dans sa maison & de voir un jour sa face dans le ciel. II. Les mouvemens de consolation, de joie & de confiance, que David fait éclater dans ce Psaume, font voir d'une maniére bien sensible, que la grace & l'amour de Dieu produisent dans le cœur des fidéles une joie & une satisfaction inexprimable, même lors qu'ils sont le plus affligés; que sous sa protection ils ne craignent aucun mal, & que rien ne peut troubler ni altérer leur repos. Si donc nous souhaitons de parvenir au vrai bonheur, il faut le chercher uniquement en Dieu, en sorte qu'il fasse lui seul toute nôtre consolation & toute nôtre joie.

PSAUME LXIV.

Le Psalmiste prie Dieu de le garantir de la cruauté & des artifices de ses ennemis: Il prédit leur ruine, & il dit qu'elle sera remarquée de tout le monde.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. O DIEU, écoute ma voix quand je parle, garde ma vie de la crainte *que j'ai* de l'ennemi.

3. Mets moi à couvert des desseins secrets des malins & de la conjuration des ouvriers d'iniquité.

4. Lesquels ont aiguisé leur langue comme une épée, & ont tiré comme une flèche des discours plein de fiel;

5. Pour décocher contre celui qui est intègre, jusques dans le lieu où il se tient caché; ils tirent *contre* lui soudainement, & ils n'ont point de crainte.

6. Ils s'obstinent dans *leurs* mauvaises entreprises; ils parlent de tendre des piéges cachés, & ils disent: Qui les verra?

7. Ils cherchent curieusement des méchancetés; ils ont sondé tout ce qui se peut sonder, même ce qui peut être au dedans de l'homme & au cœur le plus profond.

8. Mais Dieu a soudainement tiré ses flèches contre eux, leurs blessures s'en sont ensuivies.

9. Ils tomberont par leur propre langue, & tous ceux qui les verront se retireront.

10. Et tous les hommes craindront; ils raconteront l'œuvre de Dieu, & considéreront ce qu'il aura fait.

11. Le juste se réjouïra en l'Eternel, & se retirera vers lui, & tous ceux qui ont le cœur droit s'en glorifieront.

REFLEXIONS.

NOus pouvons reconnoitre par ce Psaume, que les méchans emploient souvent la ruse & l'artifice pour réussir dans leurs desseins, & pour perdre les innocens; mais que Dieu préserve ceux qui l'invoquent & qui se confient en lui, des piéges qu'on leur tend; & qu'il tourne même les complots de leurs ennemis à leur propre ruine. C'est là une doctrine qui doit remplir les justes de joie & de confiance; & nous faire adorer la bonté, la sagesse & la justice du Seigneur, dans la conduite qu'il tient, tant envers les méchans qu'envers les fidèles.

PSAUME LXV.

Ce Psaume a deux parties: David parle dans la prémiére, des bénédictions spirituelles que Dieu accordoit à ceux qui l'adoroient en Sion: Et dans la seconde, des bénédictions temporelles dont Dieu combloit le peuple d'Israël, & en particulier, de la fertilité du pays de Canaan.

1. Psaume de David, *qui est* un Cantique, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter*.

2. O DIEU, la louange t'attend en silence dans Sion, & le vœu te sera rendu.

3. Tu y entens les requêtes; toute créature y viendra jusqu'à toi.

4. Les iniquités avoient prévalu fur moi, *mais* tu feras l'expiation de nos transgressions.

5. Qu'heureux est celui que tu auras élu, & que tu auras fait approcher de toi, *afin qu'il* habite dans tes parvis! Nous serons rassasiés des biens de ta maison, & *du* saint lieu de ton Palais.

6. O Dieu de nôtre délivrance, tu nous répondras, en faisant des choses terribles avec justice, *toi qui es* l'assurance de tous ceux qui habitent jusqu'aux extrémités de la terre, & des mers les plus éloignées.

7. Il tient fermes les montagnes par sa force, & il est environné de puissance.

8. Il appaise le bruit de la mer, le bruit de ses ondes, & l'émotion des peuples.

9. Ceux qui habitent aux bouts *de la terre* craignent à la vuë de tes prodiges; tu donnes le matin & le soir des sujets de te louër.

10. Tu visites la terre, & après que tu l'as renduë alterée, tu l'arroses abondamment: Les ruisseaux de Dieu sont pleins d'eau; tu fais croitre le froment après que tu l'as ainsi préparée.

11. Tu arroses ses sillons, & tu aplanis ses rayons; tu l'amollis par la pluie menuë, & tu bénis son germe.

12. Tu couronnes l'année de tes biens, & tes orniéres distilent la graisse,

13. Elles distilent sur les loges du désert, & les côteaux sont parés de joie.

14. Les campagnes sont revêtuës de troupeaux, & les vallées sont couvertes de froment; elles en triomphent & elles en chantent.

REFLEXIONS.

LES deux parties de ce Psaume renferment ces deux instructions principales; La prémiere, que comme Dieu étoit adoré autrefois en Sion, & qu'il y exauçoit les priéres qui lui étoient adressées, il habite dans son Eglise, qu'il reçoit favorablement les vœux de tous ceux qui l'invoquent, qu'il leur pardonne leurs péchés, & qu'il les comble de ses graces. Par là nous devons reconnoître combien nous sommes heureux de vivre dans l'Eglise du Seigneur, d'être du nombre de ceux qu'il a élûs, & à qui il destine ces biens infinis, qui rassasient l'ame, & qui produisent cette plénitude de contentement que David fait ici paroître. La seconde instruction est, que Dieu gouverne le monde par sa puissance, & que c'est lui qui rend la terre fertile, qui en fait sortir le pain, & qui fournit aux hommes tout ce qui est nécessaire pour leur subsistance. Ces réflexions doivent nous faire sentir l'obligation où nous sommes de le célébrer & de le remercier, comme étant l'auteur de tous les biens dont nous jouïssons, & de nous servir de ces biens avec reconnoissance & à sa gloire.

PSAUME LXVI.

C'est ici une exhortation à célébrer la puissance du Seigneur, & les délivrances qu'il avoit accordées à son peuple, en le retirant d'Egypte, & dans plusieurs autres occasions. Le Prophète loue ensuite Dieu pour les graces qu'il avoit reçues de lui, & il exhorte tous ceux qui craignent le Seigneur à joindre leurs louanges aux siennes, & à s'affermir par son exemple dans la confiance en Dieu & dans sa crainte.

1. Cantique, *ou* Psaume, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter*.

VOUS tous *les habitans* de la terre, poussez des cris de réjouïssance à Dieu,

2. Psalmodiez la gloire de son Nom, rendez sa louange glorieuse.

3. Dites à Dieu; O que *tu es* terrible *en* tes œuvres! Tes ennemis seront contraints de se soumettre à toi, à cause de la grandeur de ta force.

4. Tou-

4. Toute la terre se prosternera devant toi, & te psalmodiera; elle psalmodiera ton Nom. Sélah.
5. Venez, & voyez les œuvres de Dieu; *il est* terrible dans ses exploits sur les fils des hommes.
6. Il a changé la mer en une terre séche; on a passé le fleuve à pié sec; c'est là que nous nous sommes réjouïs en lui.
7. Il domine éternellement par sa puissance. Ses yeux considérent les nations; les rebelles ne pourront point s'élever. Sélah.
8. Peuples, bénissez nôtre Dieu; & faites retentir le son de sa louange.
9. *C'est lui* qui a rendu la vie à nôtre ame, & qui n'a pas permis que nos piés bronchassent.
10. Car, ô Dieu, tu nous as sondés; tu nous as affinés, comme on affine l'argent.
11. Tu nous avois amenés dans les filets; tu avois mis nos reins à l'étroit.
12. Tu avois fait monter les hommes sur nôtre tête, & nous étions entrés dans le feu & dans l'eau; mais tu nous as fait sortir dans un lieu de rafraichissement.
13. J'entrerai dans ta maison avec des holocaustes, & je te rendrai mes vœux;
14. Lesquels mes lèvres ont proferés, & que ma bouche a prononcés, lorsque j'étois en détresse.
15. Je t'offrirai des holocaustes de bêtes grasses, avec la graisse des moutons, qu'on fait fumer; je te sacrifierai des taureaux avec des boucs. Sélah.
16. *Vous* tous qui craignez Dieu, venez, écoutez, & je raconterai ce qu'il a fait à mon ame.
17. Je l'ai invoqué de ma bouche, & il a été exalté par ma langue.
18. Si j'eusse pensé quelque iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'eût point écouté.
19. Mais certainement Dieu m'a écouté, & il a été attentif à la voix de ma requête.
20. Béni *soit* Dieu, qui n'a point rejetté ma requête, ni *éloigné* de moi sa bonté.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous engage, I. A célébrer la puissance & la grandeur de Dieu, dont on voit des preuves dans les merveilles qu'il a faites de tout tems en faveur de son Eglise, tant sous le vieux Testament, que sous le nouveau. II. Nous y apprenons que Dieu, pour éprouver les fidèles, les abandonne, quelquefois au pouvoir des méchans, & *qu'il les fait passer par le feu & par l'eau*, c'est-à-dire, par toutes sortes d'afflictions & de dangers; qu'il en use ainsi pour les éprouver, & pour les purifier; mais qu'enfin il les en retire, & leur accorde du repos. III. L'exemple du Prophète nous enseigne, que quand Dieu nous a délivrés de quelque danger, nôtre devoir est de lui en rendre graces, de raconter ses bontés, d'exciter nos prochains à le louer avec nous, & sur tout de nous acquitter religieusement des vœux & des promesses que nous lui avons faites dans nôtre détresse. IV. Il faut bien remarquer ces paroles du Psalmiste: *Si j'eusse pensé quelque chose de mauvais dans mon cœur, le Seigneur ne m'eût point écouté.* Elles nous apprennent, que le Seigneur ne reçoit point les priéres des méchans, & que si nous voulons qu'il nous exauce, il faut que nôtre cœur soit droit & pur devant lui, & que nous ayons un attachement sincère & inviolable pour son service & pour les intérêts de sa gloire.

PSAUME LXVII.

Le peuple d'Israël prie Dieu de le bénir, & souhaite que Dieu soit loué & célébré par tous les peuples du monde.

1 Psaume, *ou* Cantique, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Néguinoth.
2. DIEU aïe pitié de nous, & nous bénisse, & fasse luire sa face vers nous! Sélah.
3. Afin que ta voie soit connuë dans la terre, & ta délivrance parmi toutes les nations.
4. Les peuples te célébreront, ô Dieu; tous les peuples te célébreront.
5. Les nations se réjouïront & chanteront de joie; car tu jugeras les peuples en équité, & tu conduiras les nations sur la terre. Sélah.
6. Les peuples te célébreront, ô Dieu; tous les peuples te célébreront.
7. La terre produira son fruit; Dieu, nôtre Dieu nous bénira.
8. Dieu nous bénira, & toutes les extrêmités de la terre le craindront.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous engage à ces deux devoirs: Le prémier est, de regarder la bénédiction de Dieu, comme la source de tous les biens temporels & spirituels qui peuvent nous rendre heureux, & de l'implorer continuellement par ce vœu du Prophète; *Dieu aïe pitié de nous, & nous bénisse, & fasse luire sa face sur nous.* Le second, de former ce souhait & de faire cette priére, non seulement pour nous, mais aussi pour tous les peuples du monde, afin que Dieu se fasse connoitre à eux, & qu'il soit célébré par toutes les nations. C'est une priére qui nous convient encore mieux qu'elle ne convenoit aux Israëlites, puis que c'est dans le tems de l'Evangile que les divers peuples de la terre ont dû être éclairés de la connoissance de Dieu, & enrichis de ses bénédictions par Jésus-Christ.

PSAUME LXVIII.

David célèbre la puissance du Seigneur, dont il avoit donné des marques en détruisant les ennemis de son peuple, en le conduisant dans le désert, & en l'établissant dans le pays de Canaan, où ce peuple jouissoit d'une parfaite prospérité, sous la protection de Dieu. Ce Psaume fut prononcé lorsque l'Arche de l'alliance fut transportée à Jérusalem. Il est en partie prophétique, & il contient diverses choses qui se raportent à Jésus-Christ & à son régne.

1. Psaume *ou* Cantique de David, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter*.

2. QUe Dieu se lève; & ses ennemis seront dispersés, & ceux qui le haïssent s'enfuïront de devant lui.

3. Tu les chasseras, comme la fumée est chassée par le vent; & comme la cire se fond au feu, *ainsi* périront les méchans devant Dieu.

4. Mais les justes se réjouïront & s'égaieront devant Dieu, & tressailliront de joie.

5. Chantez à Dieu, psalmodiez son Nom, exaltez celui qui est monté sur les cieux; son nom est l'Eternel; réjouïssez vous en sa présence.

6. *Il est* le pére des orphelins, & le juge des veuves; Dieu est dans la demeure de sa Sainteté.

7. Dieu fait habiter en famille ceux qui étoient seuls; il délivre ceux qui étoient enchainés; mais les rebelles demeurent dans un désert.

8. O Dieu, quand tu sortis devant ton peuple, quand tu marchois par le désert,

9. La terre trembla, même les cieux fondirent en eaux, pour la présence de Dieu; & ce mont de Sinaï, pour la présence de Dieu, du Dieu d'Israël.

10. O Dieu tu as fait dégouter abondamment la pluie sur ton héritage, & quand il étoit épuisé, tu l'as rétabli.

11. Ton troupeau s'y est tenu, tu fournis de tes biens l'affligé, ô Dieu!

12. Le Seigneur a donné dequoi parler; les messagéres de bonnes nouvelles ont été une grande armée.

13. Les Rois des armées s'en sont fuïs, ils s'en sont fuïs; & celle qui demeuroit dans la maison a partagé leurs dépouilles.

14. Quand vous auriez couché entre les chenets arrangés, *vous brillerez comme* les ailes argentées d'un pigeon, comme les ailes qui ont la couleur jaune du fin or.

15. Quand le Tout-Puissant dissipa les Rois dans ce pays, il devint blanc comme la neige du mont de Tsalmon.

16. La montagne de Dieu est un mont de Basçan, une montagne élevée, un mont de Basçan.

17. Pourquoi vous élevez-vous, montagnes bossuës? Dieu a choisi cette montagne pour y habiter, & l'Eternel y demeurera à jamais.

18. La cavalerie de Dieu *se compte par* vingt mille, *par* des milliers redoublés. Le Seigneur *est* parmi eux; *c'est* un *autre* Sinaï en sainteté.

19. Tu ès monté en haut, tu as mené captifs les prisonniers, tu as pris des dons *pour les distribuer* entre les hommes, & même *entre* les rebelles, afin qu'ils demeurent dans le *lieu* de l'Eternel nôtre Dieu.

20. Béni *soit le* Seigneur; *qui* nous comble chaque jour *de ses biens*; le *Dieu* Fort est nôtre délivrance. Sélah.

21. Le *Dieu* Fort *est* nôtre *Dieu* Fort pour *nous* délivrer, & la délivrance de la mort vient de l'Eternel nôtre Seigneur.

22. Certainement Dieu percera la tête de ses ennemis, & le sommet de la tête cheveluë de celui qui marche dans les vices.

23. Le Seigneur a dit: Je les ferai revenir de Basçan, & *je les* ramenerai du profond de la mer.

24. Afin que ton pié & la langue de tes chiens s'enfoncent dans le sang de chacun de ces ennemis.

25. O Dieu, ils ont vû tes démarches, les démarches de mon Dieu, de mon Roi, *qui demeure* dans le Sanctuaire.

26. Les Chantres alloient devant, ensuite les joüeurs d'instrumens, & au milieu les jeunes filles qui joüoient du tambour.

27. Bénissez Dieu dans les assemblées; *bénissez* le Seigneur, *vous qui* descendez d'Israël *comme de vôtre* source.

28. C'est là que Benjamin le petit a dominé sur eux, que les Principaux de Juda se sont assemblés, avec les Principaux de Zabulon & les Principaux de Nephthali.

29. C'est ton Dieu qui t'a donné cette force; ô Dieu, fortifie nous; c'est toi qui as fait ceci.

30. Les Rois t'apporteront des présens dans ton temple, qui est à Jérusalem.

31. Reprime les bêtes sauvages des roseaux, l'assemblée des forts taureaux, avec les veaux des peuples, & ceux qui sont parés de lames d'argent. Il a dissipé les peuples *qui* ne demandent que la guerre.

32. De grands Seigneurs viendront d'Egypte; les Cusciens se hâteront d'étendre leurs mains vers Dieu.

33. Royaumes de la terre, chantez à Dieu, psalmodiez au Seigneur. Sélah.

34. A celui qui est porté sur les cieux des cieux, dès le commencement, & qui

qui fait rétentir sa voix avec force.

35. Célébrez la force de Dieu: Sa magnificence *est* sur Israël, & sa force dans les nuës.

36. O Dieu *tu ès* redouté dans tes Sanctuaires. Le *Dieu* Fort d'Israël *est* celui qui donne force & puissance à son peuple; Béni *soit* Dieu.

REFLEXIONS.

ON peut remarquer en général dans ce Psaume, que Dieu a déployé dans tous les tems sa puissance en faveur de son peuple, en le protégeant contre ses ennemis, & en le comblant de ses graces. C'est ce qu'il a fait pour l'Eglise Chrétienne, aussi bien que pour le peuple d'Israël. Ce qui est dit dans ce Cantique, de la protection dont Dieu couvroit le mont de Sion, contre les attaques des peuples voisins, doit nous assurer que l'Eglise subsistera à jamais, malgré les efforts du monde & de l'enfer. Il y a deux oracles remarquables dans ce Psaume: Le prémier est celui-ci: *Tu es monté en haut, tu as mené captifs les prisonniers, tu as pru des dons pour les distribuer aux hommes.* L'autre oracle prédit, que les Rois & les peuples les plus éloignés viendroient adorer le vrai Dieu. La prémiére de ces prophèties s'accomplit lors que nôtre Seigneur monta au ciel; comme saint Paul le montre, Eph. IV. où il cite cette prophètie, l'appliquant à l'ascension de Jésus-Christ, & aux dons qu'il a répandus sur son Eglise, par sa parole & par son Esprit. Et la seconde a été vérifiée par la conversion des divers peuples du monde qui ont crû à l'Evangile; mais elle se fera d'une maniére plus parfaite dans les tems à venir. C'est aussi ce qui doit faire le sujet de nos actions de graces, de nos vœux, & de nos espérances.

PSAUME LXIX.

Le Roi David, se trouvant dans une grande affliction, fait trois choses dans ce Psaume: I. Il prie Dieu d'avoir pitié de lui & de venir à son aide; & il represente l'extrémité où il étoit réduit par la haine & la malice de ses ennemis. II. Il leur dénonce la colére de Dieu. III. Il finit par des louanges, & par des actions de graces.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Scoscannim.

2. DElivre-moi, ô Dieu, car les eaux sont entrées jusques dans mon ame.

3. Je suis enfoncé dans un bourbier profond, dans lequel je ne puis prendre pied; je suis entré au plus profond des eaux, & les eaux débordées m'entraînent.

4. Je suis las de crier, mon gosier en *est* affèché; mes yeux sont consumés, pendant que j'attens mon Dieu.

5. Ceux qui me haïssent sans cause passent en nombre les cheveux de ma tête; & ceux qui tâchent à me ruiner, & qui sont mes ennemis sans sujet, se sont fortifiés; J'ai rendu ce que je n'avois point ravi.

6. O Dieu, tu connois ma folie, & mes fautes ne te sont point cachées.

7. O Seigneur, Eternel des armées, que ceux qui s'attendent à toi ne soient pas rendus honteux à cause de moi; que ceux qui te cherchent ne soient pas confus à cause de moi, ô Dieu d'Israël!

8. Car c'est à cause de toi que j'ai souffert de l'opprobre, & que la honte a couvert ma face.

9. Je suis devenu étranger à mes fréres, & un homme de dehors aux enfans de ma mére.

10. Car le zéle de ta maison m'a rongé, & les blâmes de ceux qui te blâmoient sont tombés sur moi.

11. Et j'ai pleuré en jeûnant; mais *cela* m'est tourné en opprobre.

12. J'ai aussi pris un sac pour vêtement, mais j'ai été le sujet de leurs railleries.

13. Ceux qui sont assis à la porte discourent de moi; *je sers* de chanson à ceux qui boivent la cervoise.

14. Mais pour moi, ô Eternel, ma requête *s'adresse* à toi, ô Dieu. *Il y a* un tems de ta faveur, selon la grandeur de ta bonté; répon-moi & me délivre, selon ta fidélité.

15. Retire moi de ce bourbier, & que je n'y enfonce point; que je sois délivré de ceux qui me haïssent, & des eaux profondes.

16. Que le fil des eaux débordées ne m'emporte pas; que le gouffre ne m'engloutisse pas, & que le puits ne ferme pas son ouverture sur moi.

17. Eternel, éxauce-moi; car ta faveur *est* bonne; tourne ton visage vers moi, selon la grandeur de tes compassions;

18. Et ne cache point ta face de ton serviteur, car je *suis* en détresse; hâte-toi, éxauce-moi.

19. Approche-toi de mon ame, rachète-là; délivre-moi à cause de mes ennemis.

20. Toi-*même* connois l'opprobre, la honte & l'ignominie *dont je suis couvert*; tous mes ennemis *sont* devant toi.

21. L'opprobre m'a rompu le cœur, & je suis languissant; j'ai attendu quelque compassion, mais il n'y en a point eu; & des consolateurs, mais je n'en ai point trouvé.

22. Ils m'ont donné du fiel à mon repas, & dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre.

23. Leur table sera un lacet devant eux,

eux, & leur prospérité leur sera un piége.

24. Leurs yeux seront *tellement* obscurcis qu'ils n'*en* pourront pas voir, & tu feras continuellement trembler leurs reins.

25. Tu répandras ton indignation sur eux, & l'ardeur de ta colère les saisira.

26. Leur demeure sera désolée, & il n'y aura personne qui habite dans leurs tentes.

27. Car ils persécutent celui que tu avois frappé, & font leurs contes de la douleur de ceux que tu avois blessés.

28. Tu leur mettras iniquité sur iniquité, & ils n'auront point de part à ta bonté.

29. Ils seront éfacés du livre de vie, & ils ne seront point écrits avec les justes.

30. Pour moi *je suis* affligé & dans la douleur; mais ta délivrance, ô Dieu, m'élevera dans une haute retraite.

31. Je louerai le nom de Dieu par un cantique, & je le magnifierai par mes louanges.

32. Et *cela* plaira plus à l'Eternel qu'un taureau, *&* qu'un veau ayant des cornes & l'ongle divisé.

33. Les débonnaires le verront *&* *s'en* réjouïront, & vôtre cœur vivra, *ô vous* qui cherchez Dieu.

34. Car l'Eternel exauce les misérables, & il n'a point négligé ses prisonniers.

35. Que les cieux & la terre le louent, les mers & tout ce qui s'y meut.

36. Car Dieu délivrera Sion, & bâtira les villes de Juda; on y habitera & on les possédera;

37. Et la postérité de ses serviteurs la possédera, & ceux qui aiment son nom y demeureront.

REFLEXIONS.

DAVID paroit ici engagé dans une profonde affliction, & dans un état où il n'y avoit presque plus de ressource pour lui. C'est là un exemple qui prouve, qu'il peut arriver aux enfans de Dieu d'être accablés de maux; & en particulier, d'être exposés à la haine & au mépris du monde, à cause du zèle qu'ils ont pour Dieu & pour sa gloire. Mais les priéres & les actions de graces que David joint à ses plaintes, montrent, que les fidèles espérent en Dieu dans leurs plus grandes détresses, qu'ils l'invoquent à leur aide, avec ardeur, avec humilité, & avec confiance; & que non seulement après leur délivrance, mais même avant que d'être délivrés, ils le louent & lui rendent graces du secours qu'ils attendent de sa bonté. Il faut considérer, que si David parle en des termes qui semblent marquer qu'il demandoit la punition de ses ennemis, ce ne sont pas proprement des imprécations qu'il fait contr'eux; ce sont des prédictions plûtôt que des souhaits; ainsi ce qu'il dit ne nous autorise point à souhaiter du mal à qui que ce soit, ni à solliciter la vengeance divine contre ceux qui nous en font. Enfin, il faut savoir, que David parle dans ce Psaume comme type de Jésus-Christ. On y voit le zèle de nôtre Seigneur pour la gloire de Dieu, le mépris qu'il a souffert, le fiel & le vinaigre qu'on lui présenta sur la croix, la fin de Judas, l'endurcissement & la réjection des Juifs. C'est ce qui paroit par les citations que les Apôtres font dans le Nouveau Testament de divers endroits de ce Psaume.

PSAUME LXX.

David étant poursuivi par ses ennemis, prie le Seigneur de venir à son secours.

1. Psaume de David, pour servir de mémorial, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter.*

2. O Dieu *hâte-toi* de me délivrer; ô Dieu, hâte-toi *de venir* à mon aide.

3. Que ceux-là soient honteux & rougissent qui cherchent mon ame, & que ceux qui prennent plaisir à mon mal retournent en arriére & soient confus.

4. Que ceux qui s'encouragent mutuellement à m'attaquer retournent *en arriére*, pour le salaire de la honte qu'ils m'ont faite.

5. Que tous ceux qui te cherchent s'égaient & se réjouïssent en toi; & que ceux qui aiment ta délivrance disent toûjours: Que Dieu soit magnifié.

6. Je suis affligé & misérable: O Dieu, hate-toi de venir à moi; tu *es* mon aide & mon libérateur; ô Eternel, ne tarde point.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous apprend que Dieu vient au secours de ceux qui sont persécutés injustement; que l'attente des justes affligés n'est jamais vaine: & que les délivrances qu'il leur accorde sont, pour eux & pour tous les fidèles, une occasion de se réjoüir en lui, & de célébrer ses bontés.

PSAUME LXXI.

Le Roi David prononça ce Psaume étant déja vieux, & apparemment lors de la révolte de son fils Absalom. Il prie Dieu de le délivrer & de lui faire éprouver cette même bonté dont il avoit ressenti les effets dès sa jeunesse; il se plaint de l'inhumanité & des insultes de ses ennemis; & dans l'assurance où il est que Dieu le protegera, il est rempli d'une sainte joie, & il fait vœu de le benir à jamais.

1. ETERNEL, je me suis retiré vers toi, que je ne sois jamais confus.

2. Dé-

2. Délivre-moi par ta justice, & me
is échaper; tourne ton oreille vers
oi, & me sauve.
3. Sois pour moi un rocher de re-
aite, afin que je m'y puisse toûjours
tirer; tu as ordonné que je fusse sau-
:; car tu *es* mon rocher & ma for-
resse.
4. Mon Dieu, délivre-moi de la
ain du pervers & de l'oppresseur.
5. Car tu *es* mon attente, Seigneur
:ternel, & ma confiance dès ma jeu-
sse.
6. Je me suis appuyé sur toi dès ma
issance; c'est toi qui m'as tiré des
trailles de ma mére: Tu as toûjours
é le sujet de mes louanges.
7. J'ai été regardé par plusieurs
mme un monstre; tu *es* ma forte re-
ite.
8. Que ma bouche soit remplie châ-
e jour de ta louange & de ta ma-
ificence.
9. Ne me rejette point dans le tems
ma vieillesse; ne m'abandonne point
intenant que ma force est défaillie.
10. Car ceux qui me haïssent ont
rlé de moi, & ceux qui épient mon
ie ont pris conseil ensemble;
11. Disant: Dieu l'a abandonné;
ursuivez-le & le saisissez; car *il n'y a*
rsonne qui le délivre.
12. O Dieu, ne t'éloigne point de
oi; mon Dieu, hâte-toi *de venir* à
n aide.
13. Que ceux qui sont ennemis de
n ame soient honteux & défaits;
e ceux qui cherchent mon mal soient
iverts d'opprobre & de honte.
14. Mais moi, j'attendrai toûjours,
je te louërai de plus en plus.
15. Ma bouche racontera chaque
ir ta justice & ta délivrance, bien
e je ne sache pas le nombre *de tes*
ieurs.
16. Je marcherai dans la force du
gneur Eternel; je ne raconterai que
justice.
17. O Dieu, tu m'as enseigné dès
jeunesse, & jusques ici j'ai annon-
tes merveilles.
18. Et *je le ferai* encore jusqu'à la
illesse, même *jusqu'à* la vieillesse
te blanche; ô Dieu, ne m'aban-
ine point, jusques à ce que j'aie
ioncé ton bras à *cette* génération,
ta puissance à tous ceux *qui* vien-
nt *apres moi;*
19. Et ta justice, ô Dieu, qui *est*
vée, parce que tu as fait de gran-
choses. O Dieu, qui *est* semblable,
oi?
20. Qui m'ayant fait voir plusieurs
resses & *plusieurs* maux, m'as rendu
vie, & m'as fait remonter des abî-
s de la terre.
21. Tu acroitras ma grandeur, & tu
consoleras encore.

22. Aussi, mon Dieu, je te célébre-
rai, pour l'amour de ta vérité, avec
l'instrument du luth; ô Saint d'Israël,
je te psalmodierai avec la harpe.
23. Mes lèvres & mon ame, que
tu auras rachetée, chanteront de joie;
je te psalmodierai.
24. Ma langue aussi parlera chaque
jour de ta justice, parce que ceux qui
cherchent mon mal seront honteux &
rougiront.

REFLEXIONS.

NOus devons apprendre d'ici, I. Que ceux qui se confient en Dieu ne sont jamais confus, & qu'ils peuvent se retirer vers lui dans tous leurs besoins, avec une parfaite assurance en son secours; mais afin que cette confiance soit bien fondée, il faut avoir les mêmes sentimens de pieté que David fait paroitre dans ce Cantique. II. Comme ce Prince, pour se consoler & pour s'animer à louër Dieu, rappelloit dans son esprit les bienfaits qu'il avoit reçus de lui par le passé; nous devons aussi conserver le souvenir des graces que Dieu nous a accordées dès nôtre jeunesse & pendant tout le cours de nôtre vie. On trouve dans cette méditation des sujets de joie & de reconnoissance, & des motifs de consolation & d'assurance pour l'avenir; & c'est là ce qui doit sur tout occuper les personnes qui, comme David, sont dans un âge avancé. III. Le devoir de ceux qui ont passé par de grandes afflictions, & que Dieu en a heureusement tirés, est d'admirer & de célébrer les bontés du Seigneur envers eux, comme le faisoit David, lors qu'il disoit: *O Dieu, qui est semblable à toi, qui m'ayant fait voir plusieurs détresses & plusieurs maux, m'as rendu la vie, & m'as fait remonter des abimes de la terre!* C'est ainsi que comblés des faveurs de Dieu, & sur tout de ses graces spirituelles, nous devons bénir son saint Nom en toutes choses, & publier sans cesse les merveilles de sa miséricorde.

PSAUME LXXII.

Ce Psaume fut composé lors que Salomon fut établi Roi. David y prie Dieu de donner à Salomon son fils la sagesse & la justice dont il avoit besoin pour gouverner ses sujets. On y voit ensuite une description de la gloire & de l'étenduë du Royaume de Salomon, & de la félicité dont le peuple d'Israël jouiroit sous sa domination. C'est ici que finit le second livre des Psaumes.

1. Pour Salomon.
O Dieu, donne tes jugemens au Roi,
& ta justice au fils du Roi.
2. Qu'il juge ton peuple avec justice,
& avec équité les tiens qui seront af-
fligés.
3. Que les montagnes produisent la
paix

paix pour le peuple, & les côteaux la justice.

4. Qu'il fasse droit aux affligés d'entre le peuple; qu'il délivre les enfans du misérable, & qu'il humilie l'oppresseur.

5. Ils te craindront, tant que le soleil & la lune dureront dans tous les âges.

6. Il descendra comme la pluie après le regain, & comme la menuë pluie après l'herbe fauchée de la terre.

7. Le juste fleurira en son tems, & il *y aura* une abondance de paix, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune.

8. Il dominera depuis une mer jusques à l'autre, & depuis le fleuve jusques aux extrémités de la terre.

9. Les habitans des déserts se prosterneront devant lui, & ses ennemis lécheront la poussiére.

10. Les Rois de Tarscis & des Isles *lui* présenteront des dons; les Rois de Schéba & de Séba *lui* apporteront des présens.

11. Tous les Rois aussi se prosterneront devant lui, toutes les nations le serviront.

12. Car il délivrera le misérable qui criera *à lui*, & l'affligé, & *celui* qui n'a personne qui l'aide.

13. Il aura compassion du pauvre & du misérable, & il sauvera les ames des malheureux.

14. Il garantira leur ame de la fraude & de la violence, & leur sang sera précieux devant ses yeux.

15. Il vivra donc, & on lui donnera de l'or de Schéba; on priera pour lui continuellement, & on le bénira chaque jour.

16. Une poignée de froment, étant *semée* dans la terre au sommet des montagnes, le fruit qu'elle produira fera du bruit comme le Liban; & *les hommes* fleuriront par les villes, comme l'herbe de la terre.

17. Sa renommée durera à toûjours; sa réputation ira de pére en fils, tant que le soleil durera, & on sera béni en lui; toutes les nations le publieront heureux.

18. Béni *soit* l'Eternel Dieu, le Dieu d'Israël, qui fait seul des choses merveilleuses.

19. Béni *soit* aussi éternellement le nom de sa gloire, & que toute la terre soit remplie de sa gloire! Amen, oui, Amen.

20. Ce sont ici les derniéres requêtes de David fils d'Isaï.

REFLEXIONS.

Il y a deux sortes de considérations à faire sur ce Psaume: I. Les vœux que David faisoit pour la prospérité du régne de Salomon nous apprennent, qu'il est d'une grande conséquence que les peuples & les Rois eux-mêmes demandent à Dieu, que ceux qui gouvernent les Etats aient en partage la justice, la sagesse, la clémence, & toutes les autres vertus qui leur sont nécessaires; & qu'afin qu'un peuple soit heureux & bien gouverné, ce n'est pas assez qu'il ait un Prince puissant, & qu'il vive dans l'abondance; mais qu'il faut sur tout que la justice y soit exercée, que les méchans soient punis, & que les innocens & les gens de bien soient protégés. II. Il faut remarquer, que la plûpart des choses qui sont contenuës dans ce Psaume conviennent plus parfaitement au règne de nôtre Seigneur, qu'à celui de Salomon; puisque Jésus-Christ devoit être ce Roi glorieux qui s'assujettiroit les peuples les plus éloignés, dont le Règne dureroit jusques à la fin du monde, & sous l'empire duquel les hommes jouïroient d'une parfaite félicité, & seroient comblés des plus précieuses bénédictions du ciel. Nous avons donc dans ce Psaume la description de nôtre bonheur; & c'est ce qui doit nous mettre dans la bouche ces louanges par où David finit ce Cantique: *Béni soit l'Eternel, le Dieu d'Israël, qui seul fait des choses merveilleuses! Béni soit aussi éternellement le nom de sa gloire, & que toute la terre soit remplie de sa gloire! Amen, oui, Amen.*

PSAUME LXXIII.

Asaph représente dans ce Psaume, que voyant la prospérité des méchans & le triste état des gens de bien, il avoit été fortement ébranlé par cette tentation; mais qu'après avoir médité sur les voies du Seigneur, il avoit reconnu que la prospérité des impies les conduit à une misére éternelle; d'où il avoit conclu, que tout son bonheur consistoit à s'attacher à Dieu seul. Ce Psaume doit être bien considéré, à cause des instructions & des sentimens de piété qu'il renferme.

1. Psaume d'Asaph.

Certainement Dieu *est* bon à Israël, *savoir* à ceux qui sont nets de cœur.

2. Pour moi mes piés m'ont presque manqué, & il s'en est peu *falu que* mes pas n'aient glissé.

3. Car j'ai porté envie aux insensés, voyant la prospérité des méchans.

4. Parce qu'ils ne sont point liés jusqu'à leur mort; mais leur force *est* en son entier.

5. Lors que les hommes sont en travail, ils n'y sont point; ils ne sont point frappés avec les autres hommes.

6. C'est pourquoi l'orgueil les environne comme un colier, & un ornement de violence les couvre.

7. Les yeux leur sortent de graisse; ils surpassent les desirs de *leur* cœur.

8. Ils sont dissolus, & parlent malicieusement d'opprimer; ils parlent avec

avec élévation & fierté.

9. Ils portent leur bouche jusqu'au ciel, & leur langue parcourt toute la terre.

10. C'est pourquoi son peuple en revient à ceci, quand on leur fait boire en abondance les eaux *de l'affliction*;

11. Et ils disent: Comment le Dieu Fort connoîtroit-il, & comment y auroit-il de la connoissance dans le Très-haut?

12. Voilà, ceux-ci *sont* méchans, & étans à leur aise en ce monde, ils aquiérent de plus en plus des richesses.

13. Certainement *c'est* en vain *que* j'ai purifié mon cœur, & que j'ai lavé mes mains dans l'innocence.

14. Car j'ai été battu tous les jours, & mon châtiment *revenoit* tous les matins.

15. *Mais* quand je disois, j'en parlerai ainsi; voilà, j'étois infidèle à la génération de tes enfans.

16. Toutefois j'ai tâché à connoître cela, *mais* il m'a semblé fort fâcheux;

17. Jusques à ce que je sois entré dans les Sanctuaires du Dieu Fort, & que j'aie considéré la fin de ces gens-là.

18. Certainement, tu les as mis en des lieux glissans; tu les fais tomber en des précipices.

19. Comment ont-ils été détruits en un moment; comment sont-ils péris & ont-ils été consumés de frayeur?

20. *Ils sont* comme un songe quand on s'est réveillé. Seigneur, tu mettras en mépris leur éclat apparent, quand tu te réveilleras.

21. *Or* quand mon cœur s'aigrissoit ainsi, & que je me tourmentois dans mes pensées;

22. Alors j'étois abruti, & je n'avois aucune connoissance; j'étois devant toi comme les bêtes.

23. Je *serai* donc toûjours avec toi; tu m'as pris par la main droite;

24. Tu me conduiras par ton conseil, & puis tu me recevras dans la gloire.

25. Quel *autre* que toi ai-je dans le ciel? Je n'ai pris plaisir sur la terre qu'en toi.

26. Ma chair & mon cœur défailloient; *mais* Dieu *est* le rocher de mon cœur & mon partage à toûjours.

27. Car voilà, ceux qui s'éloignent de toi périront! Tu retrancheras tous ceux qui se détournent de toi.

28. Mais pour moi, d'approcher de Dieu c'est tout mon bien; j'ai assis ma retraite sur le Seigneur l'Eternel, afin que je raconte tous tes ouvrages.

REFLEXIONS.

CE Pseaume nous enseigne comment il faut juger de la prospérité des méchans, & des afflictions des gens de bien. On ne doit jamais croire que les impies, qui vivent en ce monde dans la joie & dans l'abondance, & qui y accomplissent leurs desirs, soient véritablement heureux; & que les justes, qui sont affligés & misérables, servent Dieu en vain. Asaph nous a appris, que pour résister à cette tentation, qui est très-dangereuse, il faut entrer dans la méditation de la parole de Dieu, & des voies de la Providence: Qu'alors on reconnoit que la félicité des mondains est vaine, qu'elle passe en très-peu de tems, & qu'ils sont dans des lieux glissans, d'où ils tombent soudainement dans des précipices. Si nous joignons à ces considérations les lumiéres que l'Evangile nous donne sur l'état à venir, tant des bons que des méchans, nous ne serons jamais ébranlés, ni par l'état heureux & florissant des impies, ni par les souffrances des justes. Et au lieu d'être tentés d'abandonner la crainte du Seigneur, nous nous attacherons de plus en plus à lui, par une foi vive, & par ces sentimens d'amour & de confiance qu'Asaph exprime, quand il dit: *Je serai toûjours avec toi; tu m'as pris par la main droite; tu me conduiras par ton conseil, & tu me recevras dans la gloire. Quel autre que toi ai-je dans le ciel? Je n'ai pris plaisir sur la terre qu'en toi: Approcher de Dieu, c'est tout mon bien.*

PSAUME LXXIV.

Ce Pseaume fut composé à l'occasion de la ruine du temple de Jérusalem, & l'Eglise Judaïque y fait deux choses: I. Elle parle de la destruction & de l'embrasement du temple, & du triste état où elle étoit réduite dans la captivité, étant privée des marques de l'alliance de Dieu & de sa grace. II. Elle implore le secours du Seigneur, & elle se console par la considération des délivrances qu'il avoit envoyées autrefois à son peuple, & des marques qu'il donne de sa Toute-puissance dans l'ordre du monde, & dans le cours ordinaire de la nature.

1. Maskil d'Asaph.

O Dieu, pourquoi *nous* as-tu rejettés pour jamais? *Et pourquoi* ta colère fume-t-elle contre le troupeau de ta pâture?

2. Souvien-toi de ton assemblée, que tu t'étois acquise d'ancienneté. Tu avois racheté cette montagne de Sion, en laquelle tu as habité *pour être* la portion de ton héritage.

3. Avance tes pas vers les masures de perpétuelle durée; l'ennemi a tout désolé dans le lieu saint.

4. Tes ennemis ont rugi au milieu de tes Synagogues; ils y ont mis leurs enseignes pour enseignes.

5. Là chacun d'eux se faisoit voir, élevant les haches à travers le bois entrelacé.

6. Et maintenant, avec des coignées & des marteaux, ils ont brisé toutes ses sculptures.

7. Ils ont mis à feu tes sanctuaires, & ils ont profané le pavillon *dédié* à ton Nom, le renversant par terre.

8. Ils ont dit en leur cœur : Saccageons-les *tous* ensemble. Ils ont brulé toutes les Synagogues du Dieu Fort, dans le pays.

9. Nous ne voyons plus nos signes ; *il n'y a* plus de Prophètes, & il n'*y a* plus personne avec nous qui sache jusques à quand *nos maux dureront*.

10. O Dieu, jusques à quand l'ennemi te couvrira-t-il d'opprobres ? Et l'adversaire méprisera-t-il ton Nom à jamais ?

11. Pourquoi retire-tu ta main & ta droite ? Consume-*les*, *la tirant* du milieu de ton sein.

12. Dieu *est* mon Roi de tout tems ; il fait des délivrances au milieu de la terre.

13. Tu as fendu la mer par ta force, tu as cassé les têtes des baleines sur les eaux.

14. Tu as brisé les têtes du Léviathan, tu l'as donné en viande au peuple des habitans des déserts.

15. Tu as ouvert les fontaines & les fleuves, tu as fait tarir les grosses riviéres.

16. A toi est le jour, à toi aussi est la nuit ; tu as établi la lumiére & le soleil.

17. Tu as posé toutes les limites de la terre ; tu as formé l'été & l'hyver.

18. Souvien-toi de ceci, que c'est l'ennemi qui a blamé l'Eternel, & qu'un peuple insensé a outragé ton Nom.

19. N'abandonne point aux bêtes sauvages l'ame de ta tourterelle ; n'oublie point pour toûjours la troupe de tes affligés.

20. Regarde à ton alliance ; car la terre est couverte de ténèbres épaisses, & remplie de cabanes de violence.

21. Que celui qui est abattu ne s'en retourne pas confus ; que l'affligé & le pauvre louënt ton Nom.

22. O Dieu lève-toi ; débats ta cause, souvien-toi de l'opprobre qui t'est fait tous les jours par l'insensé.

23. N'oublie pas le cri de tes adversaires ; le bruit de ceux qui s'élèvent contre toi monte continuellement.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous oblige à faire ces quatre réflexions principales : La prémiére que l'Eglise a été de tout tems exposée à la persécution, & qu'ainsi il ne faut pas être surpris, si l'Eglise Chrétienne a été persécutée, & si elle l'est encore quelquefois. La seconde, que ce fut pour punir les Juifs de l'abus qu'ils avoient fait de son service, que Dieu permit que le temple fut brûlé, & qu'ils fussent eux-mêmes emmenés en captivité par les idolatres. C'est pour les mêmes raisons qu'il a souvent livré son Eglise au pouvoir des persécuteurs, & qu'il prive les peuples du chandelier de sa parole. Quand Dieu afflige ainsi l'Eglise, son dessein est de la châtier, de l'éprouver & de la purifier. La troisiéme réflexion est, que lors que Dieu paroit le plus irrité contre son peuple, il ne l'abandonne pourtant pas ; mais qu'il se souvient toûjours de son alliance, & qu'il le délivre enfin par sa puissance & par sa bonté. C'est ce qui est toujours arrivé, & ce fut ce que les Juifs éprouvérent, lors que Dieu les ramena de la captivité de Babylone, & qu'ils rebâtirent le temple de Jérusalem, dont ils déplorent la ruine dans ce Psaume. Enfin, comme le Prophète gémissoit sur la désolation du temple & des Juifs, & formoit des vœux ardens pour leur rétablissement, les Chrétiens doivent être vivement touchés des maux de l'Eglise, & prier continuellement pour sa délivrance & pour sa prospérité.

PSAUME LXXV.

L'auteur de ce Psaume louë Dieu, de ce qu'après plusieurs traverses il l'avoit affermi dans son Royaume ; & il fait vœu de le gouverner justement & de réprimer les méchans & les orgueilleux. Il montre aussi que Dieu conduit toutes choses ; qu'il élève les uns, qu'il abaisse les autres, & qu'en qualité de Juge du monde, il punit les pécheurs, & protège les gens de bien.

1. Psaume d'Asaph, *qui est* un Cantique, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Altaschcheth.

2. O Dieu, nous t'avons célébré, nous t'avons célébré, & ton Nom est près de nous ; tes merveilles seront racontées.

3. Quand j'aurai trouvé le tems propre, je jugerai justement.

4. Le pays s'écouloit & tous ceux qui y habitent ; mais j'ai affermi ses colomnes. Sélah.

5. J'ai dit aux insensés : Ne faites plus les insensés ; & aux méchans, n'élevez plus la corne.

6. N'élevez plus vôtre corne en haut, & ne parlez plus avec un cou endurci.

7. Car l'élévation ne vient point d'orient, ni d'occident, ni du désert.

8. C'est Dieu qui gouverne ; il abaisse l'un, & élève l'autre.

9. Car il y a une coupe dans la main de l'Eternel, & le vin rugit dedans, elle est pleine de mixtion, & il en verse. Certainement tous les méchans de la terre en succeront les lies, & les boiront.

10. Et moi j'en ferai le recit à toûjours, je psalmodierai au Dieu de Jacob.

11. Et je retrancherai toutes les forces des méchans ; mais les forces du juste seront élevées.

RE-

REFLEXIONS.

VOici les instructions que ce Pseaume renferme : I. Que c'est Dieu qui établit & qui affermit les Rois, & qui donne la paix aux Etats. II. Que le devoir des Rois & des Princes, & en général de tous ceux qui gouvernent, est d'exercer la justice, & sur tout de s'opposer aux méchans & aux orgueilleux, & de protéger les innocens. III. Qu'il ne faut point devenir fier dans la prospérité, ni abuser du pouvoir que l'on a. IV. Que l'élévation & l'abaissement des hommes procèdent de Dieu, qui gouverne le monde sagement & justement par sa providence. Et enfin, que Dieu réserve aux méchans une juste & sévére punition, & qu'il donne toûjours aux gens de bien des témoignages de sa faveur.

PSAUME LXXVI.

C'est ici un Cantique d'actions de graces, qui fut prononcé à l'occasion de quelque grande victoire que Dieu avoit accordée à son peuple, & une exhortation à reconnoitre la force & la grandeur de Dieu.

1. Psaume d'Asaph, *qui est* un Cantique, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Néguinoth.

2. DIEU est connu dans la Judée, sa renommée est grande en Israël.

3. Son tabernacle est en Salem, & son domicile en Sion.

4. C'est là qu'il a rompu les arcs étincelans, le bouclier, l'épée & la bataille. Sélah.

5. Tu ès resplendissant & magnifique sur les montagnes qui ont été en proie.

6. Les cœurs courageux ont été dépouillés ; ils ont dormi d'un profond sommeil, & aucun de ces hommes vaillans n'a trouvé ses mains.

7. O Dieu de Jacob, les chariots & les chevaux ont été assoupis, quand tu les as menacés.

8. Tu ès terrible, toi, & qui pourra subsister devant toi, dès *que* ta colère *paroit* !

9. Tu as fait entendre du ciel le jugement ; la terre a été effrayée & s'est tenuë en repos,

10. Quand tu te levas, ô Dieu, pour exécuter tes jugemens, pour délivrer tous les débonnaires de la terre. Sélah.

11. Certainement la fureur de l'homme tournera à ta louange ; tu acheveras de détruire le reste de ces furieux.

12. Vouëz & rendez *vos vœux* à l'Eternel vôtre Dieu, *vous* tous *qui* l'environnez, & qu'on apporte des dons au *Dieu* redoutable.

13. Il retranche du monde les Princes, & il est redoutable aux Rois de la terre.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce Psaume une magnifique description du pouvoir que Dieu avoit déployé en faveur du peuple d'Israël, dans un tems où ce peuple étoit attaqué par des ennemis puissans & redoutables. De là nous devons conclure, que Dieu étant toûjours le même, il fera aussi toûjours pour son Eglise ce qu'il a fait autrefois, & qu'ainsi elle ne doit craindre ni la colère ni le pouvoir des hommes. Tous les fidèles peuvent prendre la même assûrance en la protection & en l'amour de Dieu ; & c'est aussi ce qui doit nous engager à rendre nos vœux & nos hommages à ce grand Dieu, & à révérer sa puissance infinie, selon que le Prophète nous y exhorte dans ce Psaume.

PSAUME LXXVII.

Le Psalmiste décrit ici la grandeur des afflictions par où il avoit passé & les combats qu'il avoit endurés en lui-même ; craignant que Dieu ne l'eût rejetté pour toujours. Il répresente aussi comment il s'étoit consolé dans cet état, en méditant sur la miséricorde de Dieu, sur ses promesses & sur les merveilles qu'il avoit faites en faveur du peuple d'Israël.

1. Psaume d'Asaph, *donné* au Maître Chantre, d'entre les enfans de Jéduthun, *pour le chanter.*

2. MA voix *s'adresse* à Dieu, & je crierai ; ma voix *s'adresse* à Dieu, & il m'écoutera.

3. J'ai cherché le Seigneur au jour de ma détresse ; ma main étoit étenduë *vers lui* durant la nuit & ne cessoit point ; mon ame refusoit d'être consolée.

4. Je me souvenois de Dieu, & je me tourmentois ; je méditois, & mon esprit étoit transi. Sélah.

5. Tu avois retenu mes yeux dans les veilles ; j'étois étourdi, & je ne pouvois parler.

6. Je pensois aux jours d'autrefois & aux années des siécles passés.

7. Je me souvenois des Cantiques que je chantois avec des instrumens pendant la nuit ; je méditois en mon cœur, & mon esprit cherchoit diligemment, & *je disois :*

8. Le Seigneur m'a-t-il rejetté pour toûjours, & ne continuera-t-il plus à m'avoir pour agréable ?

9. Sa bonté est-elle défaillie pour jamais ? Sa parole a-t-elle pris fin pour toûjours ?

10. Le Dieu Fort a-t-il oublié d'avoir pitié ? A-t-il resserré ses compassions par son courroux ?

11. Puis j'ai dit : C'est bien ici ce qui m'affoiblit ; *mais* la droite du Souverain change.

12. Je me suis souvenu des exploits de l'Eternel ; même je me suis souvenu de tes merveilles d'autrefois.

13. Et j'ai médité toutes tes œuvres, & j'ai parlé de tes exploits, *disant :*

14. O Dieu, ta voie est dans le Sanctuaire :

tuaire : Qui est le Dieu fort & grand comme Dieu ?

15. Tu ès le Dieu fort, qui fais des merveilles ; tu as fait connoître ta force parmi les peuples.

16. Tu as délivré ton peuple par ton bras, *savoir* les enfans de Jacob & de Joseph. Sélah.

17. Les eaux t'ont vû, ô Dieu, les eaux t'ont vû, & ont tremblé, même les abîmes en ont été émus.

18. Les nuées ont répandu des inondations d'eaux, les nuées ont fait rétentir *leur* voix ; tes traits ont volé çà & là.

19. Le son de ton tonnerre *étoit* dans la rondeur *de l'air* ; les éclairs ont éclairé la terre habitable. la terre en a été émuë & en a tremblé.

20. Ton chemin *a été* par la mer, & tes sentiers dans les grosses eaux, & tes traces n'ont point été connuës.

21. Tu as mené ton peuple comme un troupeau, sous la conduite de Moyse & d'Aaron.

REFLEXIONS.

IL y a deux considérations à faire sur ce Psaume, & elles regardent particuliérement ceux qui sont dans l'affliction. I. Les plaintes & les gémissemens du Prophète montrent, que des personnes qui sont d'ailleurs agréables à Dieu, ont quelquefois de grands combats à soûtenir, & qu'elles se rencontrent dans d'extrèmes angoisses, & dans un état où elles sont privées du sentiment de la grace de Dieu ; en sorte qu'il leur semble que Dieu les ait rejettées & qu'il ne les aime plus. II. Ceux qui passent par de semblables épreuves peuvent apprendre d'ici, que pour ne pas succomber à la douleur, il faut méditer sur l'infinie miséricorde du Seigneur, sur la fermeté de son alliance, & sur les marques qu'il a données, en divers tems, de son amour & de sa faveur envers son peuple, & envers tous ses fidèles serviteurs. Mais les Chrétiens trouvent encore de plus grands motifs de consolation, dans la méditation de l'amour que Dieu nous a témoigné en Jésus-Christ, & de tout ce que ce grand Sauveur a souffert en son corps & en son ame, pour nous rachetter & pour nous réconcilier avec Dieu.

PSAUME LXXVIII.

C'est ici un Psaume historique, où l'on voit un abrégé de l'histoire du peuple d'Israël, & un récit des graces que Dieu avoit accordées en differens tems à ce peuple, de leurs divers péchés, des punitions que Dieu avoit déployées sur eux, & en particulier de ce qui leur arriva lors qu'ils furent vaincus, & que l'Arche de l'alliance fut prise par les Philistins, du tems d'Héli Souverain Sacrificateur. Cette histoire s'étend depuis la sortie d'Egypte, jusqu'au régne de David, auquel tems l'Arche, qui avoit été auparavant à Silo, & ensuite à Kirjatjéharim, fut amenée à Jérusalem, où le service de Dieu fut ensuite établi.

1. Maskil d'Asaph.

MON peuple, écoutez ma Loi ; prêtez l'oreille aux paroles de ma bouche.

2. J'ouvrirai ma bouche en similitudes ; je répandrai les choses cachées du tems passé ;

3. Lesquelles nous avons ouïes & connuës, & que nos péres nous ont racontées.

4. Nous ne les cacherons point à leurs enfans ; & ils raconteront les louanges de l'Eternel à la génération qui viendra, & sa force, & les merveilles qu'il a faites.

5. Car il a établi son témoignage en Jacob, & il a mis la loi en Israël ; & il ordonna à nos péres de les faire entendre à leurs enfans.

6. Afin que la génération suivante & les enfans qui naîtroient les connussent, qu'ils les récitassent à leurs enfans ;

7. Qu'ils missent leur confiance en Dieu, qu'ils n'oubliassent pas les exploits du Dieu fort, qu'ils gardassent ses commandemens ;

8. Et qu'ils ne fussent pas comme leurs péres, une génération perfide & rebelle, une génération qui n'a point soumis son cœur, & dont l'esprit n'a point été fidèle au Dieu fort.

9. Les enfans d'Ephraïm, armés & tirans de l'arc, ont tourné le dos au jour de la bataille.

10. Ils n'ont point gardé l'alliance de Dieu, & ont refusé de marcher selon sa Loi.

11. Et ils ont mis en oubli ses exploits & ses merveilles qu'il leur avoit fait voir.

12. Il a fait des miracles en la présence de leurs péres au pays d'Egypte, au territoire de Tsohan.

13. Il a fendu la mer, les a fait passer au travers, & il a fait arrêter les eaux comme un monceau.

14. Et il les a conduits de jour par la nuée, & toute la nuit par une lumiére de feu.

15. Il a fendu les rochers dans le désert, & leur a donné abondamment à boire, comme *s'il l'eût puisé* des abîmes.

16. Il a fait sortir des ruisseaux du rocher, & en a fait découler des eaux comme des riviéres.

17. Toutefois ils continuérent à pécher contre lui, irritant le Souverain dans le désert.

18. Ils tentérent le Dieu fort dans leurs cœurs, en demandent de la viande pour satisfaire leur apétit.

19. Et ils parlérent contre Dieu, & dirent : Le Dieu fort nous pourroit-il dresser une table en ce désert ?

20. Voilà, il a frappé le rocher, & les eaux en sont découlées, & les torrens

ıs sont sortis abondamment ; *mais*
urroit-il aussi donner du pain ? Apprê-
:oit-il bien de la chair à son peuple ?
:1. C'est pourquoi l'Eternel les ayant
ıs, se mit en une grande colère, &
feu s'embrasa contre Jacob, & sa co-
e s'éleva contre Israël.
:2. Parce qu'ils n'avoient pas cru à
ɔu, & ne s'étoient pas assurés de sa
ivrance.
3. Bien qu'il eût donné commande-
nt aux nuës d'enhaut, & ouvert les
tes des cieux ;
4. Et qu'il eût fait pleuvoir la man-
sur eux, afin qu'ils en mangeassent,
qu'il leur eût donné le froment des
ıx ;
5. Tellement que chacun mangeoit
pain des puissans. Il leur envoya
c de la viande pour les rassasier.
6. Il fit venir le vent d'orient dans
cieux, & il amena par sa force le
t de midi ;
7. Et il fit pleuvoir sur eux de la
ir abondamment comme de la pous-
:, & des oiseaux ailés comme le
e de la mer.
3. Il la fit tomber au milieu de leur
p, & à l'entour de leurs pavillons.
). Et ils en mangérent, & furent
:fiés, tellement qu'il accomplit leur
ait.
). Ils n'en avoient pas encore per-
'envie, leur viande *étoit* encore
leur bouche.
. Lorsque la colère de Dieu mon-
ntr'eux, & fit mourir les plus gras
:r'eux, & abatit les gens d'élite
aël.
. Avec tout cela ils péchérent enco-
& ne crûrent pas à ses merveilles.
. C'est pourquoi il consuma leurs
; soudainement, & leurs années
le trouble.
. Quand il les faisoit mourir, alors
recherchoient, & se retournoient,
erchoient le Dieu Fort dès le matin ;
. Et ils se souvenoient que Dieu
leur rocher, & que le Dieu Fort
ɔuverain *étoit* leur libérateur.
. Mais ils faisoient beau semblant
eur bouche, & ils lui mentoient
eur langue.
. Car leur cœur *n'étoit* point droit
rs lui, & ils ne furent point fidè-
lans son alliance.
. Toutefois lui qui est pitoyable,
ropice à leur iniquité, tellement
ne les détruisit point, mais il ré-
a souvent sa colère, & n'émut pas
son couroux.
Et il se souvint qu'ils *n'étoient*
hair, & qu'un vent qui passe &
ıe revient point.
Combien de fois l'ont-ils irrité
le désert ? Et combien de fois l'ont-
ınuyé dans cette solitude ?
Car coup sur coup ils tentoient le
Dieu Fort, & ils donnoient des bornes
au Saint d'Israël.
42. Ils ne se sont point souvenus de
sa main, *ni du* jour auquel il les avoit
délivrés de celui qui les opprimoit ;
43. Ni de celui qui avoit fait ses pro-
diges en Egypte, & ses miracles au ter-
ritoire de Tsohan ;
44. Et qui avoit changé en sang leurs
riviéres & leurs ruisseaux, *afin* qu'ils
n'en pussent pas boire ;
45. Et qui avoit envoyé contre eux
une mêlée de bêtes qui les mangérent,
& des grenouilles qui les détruisirent ;
46. Et qui avoit donné leurs fruits aux
vermisseaux, & leur travail aux saute-
relles ;
47. Qui avoit détruit leurs vignes par
la grêle, & leurs sycomores par des
orages ;
48. Et qui avoit livré leur bétail à
la grêle, & leurs troupeaux aux fou-
dres étincellantes ;
49. Qui avoit envoyé sur eux l'ardeur
de sa colère, sa grande colère, l'indigna-
tion & la détresse, & qui leur avoit fait
annoncer toutes sortes de maux ;
50. Qui avoit préparé le chemin à sa
colère, & n'avoit point préservé leur
ame de la mort ; qui avoit livré leur
bétail à la mortalité ;
51. Qui avoit frapé tous les prémiers-
nés en Egypte, & les prémices de *leur*
force dans les tentes de Cam ;
52. Qui avoit fait sortir son peuple
comme des brébis, & qui l'avoit mené
par le désert comme un troupeau ;
53. Et qui les avoit conduit sûrement,
& sans qu'ils eussent aucune frayeur,
dans le lieu où la mer couvrit leurs en-
nemis ;
54. Et qui les avoit introduits dans
sa terre sainte, dans cette montagne
que sa droite a conquise ;
55. Et qui avoit chassé les nations de
devant eux, lesquelles il leur fit écheoir
en héritage, en faisant habiter les Tri-
bus d'Israël dans leurs tentes.
56. Mais ils tentérent & ils irritérent
le Dieu Très-haut, & ne gardérent point
ses commandemens.
57. Ils se retirérent en arriére, & ils
devinrent infidèles comme leurs péres,
& ils se renversérent comme un arc qui
trompe.
58. Ils provoquérent sa colère par
leurs hauts lieux, & l'émurent à ja-
lousie par leurs images taillées.
59. Dieu l'entendit, & s'irrita, &
prit Israël en aversion.
60. Et il abandonna le pavillon de
Scilo, le tabernacle où il habitoit par-
mi les hommes ;
61. Et il livra en captivité sa force &
sa gloire entre les mains de l'ennemi ;
62. Il livra son peuple à l'épée, &
il fut indigné contre son héritage ;
63. Le feu consuma leurs gens d'é-
lite,

lite, & l'on ne fit aucun éloge de leurs vierges;

64. Leurs Sacrificateurs tombérent par l'épée, & leurs veuves ne pleurérent pas.

65. Ensuite le Seigneur se réveilla, comme un *homme* qui se feroit endormi, & comme un *homme* vaillant à qui le vin fait jetter des cris.

66. Et il frappa ses ennemis, leur faisant tourner le dos, & les chargea d'un opprobre perpétuel.

67. Mais il rejetta le tabernacle de Joseph, & ne choisit point la Tribu d'Ephraïm.

68. Mais il choisit la Tribu de Juda, la montagne de Sion, laquelle il aime;

69. Et il bâtit son Sanctuire comme *des bâtimens* haut élevés, & comme la terre qu'il a fondée pour toûjours.

70. Et il choisit David son serviteur & le prit des parcs des brébis,

71. Et d'après celles qui allaitent; il l'amena pour gouverner Jacob son peuple, & Israël son héritage.

72. Et il les a gouvernés dans l'intégrité de son cœur, & les a conduits par la sagesse de ses mains.

REFLEXIONS.

IL y a principalement quatre choses à remarquer dans l'histoire du peuple d'Israël, de laquelle nous avons ici un abrégé: I. Les bienfaits de Dieu envers cette nation, & les miracles qu'il avoit faits pour elle en Egypte, dans le désert & dans le pays de Canaan. II. L'ingratitude des Israëlites, leurs fréquens murmures contre Dieu, & leur insensibilité à ses châtimens & à son support. III. La punition que Dieu fit de leurs rébellions & de leurs infidélités, en les livrant à leurs ennemis, & en particulier aux Philistins, qui les vainquirent & qui prirent même l'Arche de l'alliance. IV. La délivrance que Dieu accorda aux Israëlites, en punissant les Philistins, en ramenant l'Arche dans le pays d'Israël, & en établissant quelque tems après David pour Roi. Ce Psaume, qui avoit été écrit pour l'instruction du peuple d'Israël, doit aussi servir à la nôtre, & nous devons en recueillir, I. Que la mémoire des bienfaits de Dieu doit être conservée avec soin, & que le devoir des péres est d'en faire passer le souvenir à leurs enfans & à leur postérité. II. Que les graces de Dieu nous engagent à l'aimer & à le craindre; & que si les Israëlites se rendirent si coupables contre Dieu, par leurs péchés & par leurs fréquentes révoltes, nôtre ingratitude feroit encore plus criante, si, après tout ce qu'il a fait pour nous, il nous arrivoit de lui être infidèles. III. Les jugemens qui tombérent sur les Israëlites nous avertissent, que Dieu ne sauroit laisser impunis les péchés qui sont commis par des personnes qu'il a comblées de ses graces; & que s'il nous arrive d'imiter les Israëlites dans leur rebellion, nous devons nous attendre aux plus terribles effets de la colère de Dieu & de sa vengeance. Enfin, les jugemens que Dieu exerça sur les ennemis de son peuple, & les faveurs dont il le combla après l'avoir châtié, doivent nous persuader que Dieu ne sauroit abandonner les intérets de sa gloire, & qu'il sera toûjours l'appui & le défenseur de son Eglise.

PSAUME LXXIX.

Les Juifs se plaignent dans ce Psaume, que les idolatres avoient détruit le Temple & la Ville de Jérusalem, & ils prient Dieu d'être appaisé envers son peuple, & de punir la cruauté & les blasphèmes de leurs ennemis.

1. Psaume d'Asaph.

O DIEU, les nations sont entrées dans ton héritage; elles ont profané le Temple de ta Sainteté, & elles ont mis Jérusalem en monceaux de *pierres*;

2. Elles ont donné les corps morts de tes serviteurs pour viande aux oiseaux des cieux; la chair de tes bienaimés aux bêtes de la terre;

3. Elles ont répandu leur sang comme de l'eau à l'entour de Jérusalem, & il n'y *avoit personne* qui les ensevelit.

4. Nous avons été en opprobre à nos voisins, en moquerie & en raillerie à *ceux qui habitent* autour de nous.

5. Jusques à quand, ô Eternel! Te courrouceras-tu à jamais? Ta jalousie s'embrasera-t-elle comme un feu?

6. Répan ta colère sur les nations qui ne te connoissent point, & sur les Royaumes qui n'invoquent point ton nom.

7. Car on a dévoré Jacob & on a désolé sa demeure.

8. Ne te souvien point de nos iniquités passées; *hâte-toi;* que tes compassions nous préviennent; car nous sommes devenus fort misérables.

9. O Dieu de nôtre délivrance, aide-nous, pour la gloire de ton nom, & nous délivre; pardonne nous nos péchés, pour l'amour de ton nom.

10. Pourquoi les nations diroient-elles: Où est leur Dieu? Que la vengeance du sang de tes serviteurs, qui a été répandu, soit manifestée parmi les nations en nôtre présence.

11. Que le gémissement du prisonnier vienne jusqu'en ta présence; conserve par ta grande puissance ceux qui sont dévoués à la mort.

12. Et ren à nos voisins dans leur sein sept fois au double l'outrage qu'ils t'ont fait, ô Eternel!

13. Mais nous, *qui sommes* ton peuple & le troupeau de ta pâture, *nous* te célébrerons à toûjours d'âge en âge, & nous raconterons ta louange.

REFLEXIONS.

NOus avons à considérer ici, I. L'état déplorable où les Juifs furent autrefois reduits, lors que Dieu livra leur ville & leur temple à la fureur des Babyloniens. Ce peuple affligé reconnoit dans ce Psaume, que c'étoient ses péchés qui avoient ainsi allumé la colère de Dieu. C'est à cette même cause que l'on doit attribuer les maux & les calamités dont Dieu visite les hommes, & en particulier son Eglise; & nous avons ici un exemple mémorable, où l'on voit que Dieu n'épargne pas ceux qu'il a reçus dans son alliance, lors qu'ils viennent à la violer; & qu'il les punit quelquefois avec bien de la sévérité. II. Ce Psaume nous enseigne, que quand l'Eglise est persécutée, nous devons implorer en sa faveur les compassions de Dieu, & travailler à fléchir sa colère par nôtre repentance. III. Comme les Juifs espéroient que Dieu feroit la vengence du sang de ses serviteurs, & qu'il les délivreroit, pour la gloire de son nom, de peur que les idolatres ne lui insultassent; nous devons croire fermement que Dieu est engagé par sa propre gloire à donner des bornes à la malice des persécuteurs, & en général à réprimer l'audace des impies & de tous ceux qui l'outragent.

PSAUME LXXX.

Les Israëlites réprésentent l'extrême désolation où ils se trouvoient; ils prient le Seigneur de venir les délivrer, & de se souvenir de l'alliance qu'il avoit traitée avec son peuple, & ils lui promettent de se convertir & de bénir son saint nom.

1. Psaume d'Asaph, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Scoscannimhéduth.

2. TOI qui ès le pasteur d'Israël, prête l'oreille; *toi* qui mènes Joseph comme un troupeau, toi qui ès assis entre les Chérubins, fai reluire ta splendeur.

3. Réveille ta puissance aux yeux d'Ephraïm, de Benjamin, & de Manassé; vien à nôtre délivrance.

4. O Dieu, ramène-nous; fai reluire ta face, & nous serons délivrés.

5. Eternel, Dieu des armées, jusques à quand ta colère fumera-t-elle contre la requête de ton peuple?

6. Tu les as nourris de pain de larmes, & tu les as abreuvés de pleurs à pleine mesure.

7. Tu nous as exposés à l'injustice de nos voisins, & nos ennemis se moquent *de nous* entr'eux.

8. O Dieu des armées, ramène-nous; fai reluire ta face, & nous serons délivrés.

9. Tu avois transporté une vigne hors d'Egypte; tu avois chassé des nations, & tu l'avois plantée.

10. Tu avois préparé *la place* devant elle; tu lui avois fait prendre racine, & elle avoit rempli la terre.

11. Les montagnes étoient couvertes de son ombre, & ses sarmens étoient comme de hauts cèdres.

12. Elle avoit étendu ses branches jusques à la mer, & ses rejettons jusques au fleuve.

13. Pourquoi as-tu rompu ses cloisons, de sorte que tous les passans en ont cueilli *les raisins?*

14. Les sangliers de la forêt l'ont détruite, & toute sorte de bêtes sauvages l'ont broutée.

15. O Dieu des armées, reviens, je te prie; regarde des cieux, & voi, & visite cette vigne,

16. Et le plant que ta droite à planté, & les provins que tu as fortifiés pour toi même.

17. Elle *est* brûlée par le feu, elle *est* retranchée; ils périront dès que tu te montreras pour les reprendre.

18. Que ta main soit sur l'homme de ta droite, & sur le fils de l'homme que tu t'ès fortifié.

19. Et nous ne nous détournerons plus de toi; ren-nous la vie, & nous invoquerons ton nom.

20. O Eternel Dieu des armées, ramène-nous; fai reluire ta face, & nous serons délivrés.

REFLEXIONS.

ON doit faire ces trois considérations sur ce Psaume: La prémiére, que si le peuple d'Israël, qui étoit comme un troupeau que Dieu paissoit, & comme une vigne qu'il avoit plantée & cultivée avec un soin particulier, souffrit autrefois une désolation aussi terrible que celle qui est ici décrite; les souffrances de l'Eglise Chrétienne ne doivent pas nous surprendre, sur tout Jésus-Christ ayant prédit qu'elle seroit persécutée. La deuxiéme réflexion est, que dans les tems de calamité il faut s'adresser à Dieu pour rappeller sa faveur; & que le moyen de faire cesser sa colère est de se convertir à lui, & de ne plus se détourner de l'obéïssance qui lui est duë. Enfin, ce qui est dit dans ce Psaume, peut être appliqué aux ravages que le vice & l'impieté font ordinairement dans l'Eglise, lors qu'elle jouït de la paix & de la prospérité temporelle; & les fidèles n'ont pas moins sujet de prier Dieu qu'il la sanctifie, & qu'il la défende contre ses ennemis spirituels, que de lui demander qu'il la garantisse contre les persécuteurs qui cherchent à la détruire.

PSAUME LXXXI.

Ce cantique étoit destiné à louër Dieu dans les fêtes que les Juifs célébroient le prémier jour de chaque mois. Dieu parle à son peuple, & il lui reproche, que non-

nonobstant qu'il l'eût comblé de bénédictions, & qu'il lui eût donné sa loi, il étoit tombé dans la rébellion. Le Seigneur y témoigne le desir sincere qu'il avoit que ce peuple lui obéît, afin qu'il pût le rendre parfaitement heureux.

1. Pseaume d'Asaph, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Guittith.

2. CHantez hautement à Dieu nôtre force; jettez des cris de réjouïssance au Dieu de Jacob.

3. Entonnez le Cantique, prenez le tambour, & la harpe agréable, avec la lyre;

4. Sonnez la trompette à la nouvelle lune, dans la solemnité, pour le jour de nôtre fête.

5. Car c'est un statut pour Israël, une ordonnance du Dieu de Jacob.

6. Il établit cela pour témoignage en Joseph, lors qu'il sortit d'Egypte, *où* j'ouis un langage *que* je n'entendois pas.

7. J'ai déchargé ses épaules du fardeau, & ses mains ont été retirées des pots.

8. Tu as crié *étant* en détresse, & je t'en ai retiré; je t'ai répondu *étant* caché dans le tonnerre: je t'ai éprouvé auprès des eaux de Mériba. Sélah.

9. Ecoute mon peuple, je te sommerai: Israël, ô si tu m'écoutois!

10. Il n'y aura point parmi toi de Dieu étranger, & tu ne te prosterneras point devant les dieux des étrangers.

11. Je *suis* l'Eternel ton Dieu, qui t'ai fait monter hors du pays d'Egypte. Ouvre ta bouche, & je la remplirai.

12. Mais mon peuple n'a point écouté ma voix, & Israël n'a pas voulu *m'obéir.*

13. Et je les ai abandonnés à la dureté de leur cœur, & ils ont marché selon leurs conseils.

14. O si mon peuple m'eût écouté, si Israël eût marché dans mes voies!

15. J'eusse en un instant abattu leurs ennemis, & j'eusse tourné ma main contre leurs adversaires.

16. Ceux qui haïssoient l'Eternel lui eussent menti, & leur tems *heureux* eût toûjours duré.

17. Dieu l'eût repû de la moëlle du froment, & je t'eusse, *dit-il*, rassasié du miel *qui découle* du rocher.

REFLEXIONS.

CE Cantique doit, I. nous exciter à louër Dieu, & à lui rendre nos hommages avec zèle & de la manière la plus solemnelle. C'est là un devoir qui ne regarde pas moins les Chrétiens que les Israëlites; & si Dieu avoit accordé des graces très considérables à ce peuple, en le retirant d'Egypte & en lui donnant sa loi, il nous en a fait d'incomparablement plus excellentes, en nous donnant la connoissance de l'Evangile, & en nous rachetant par son Fils. II. Dieu déclare ici de la manière la plus claire & la plus expresse, qu'il est toûjours disposé à combler les hommes de ses faveurs; qu'il leur offre sa grace; qu'il ne désire que leur bien & leur salut; & que si les hommes sont malheureux, c'est uniquement parce qu'ils ne veulent pas écouter sa voix, & qu'ils s'endurcissent eux-mêmes volontairement. Ce que Dieu dit dans ce Pseaume nous apprend aussi, que quand les hommes refusent de l'écouter, & qu'ils aiment mieux suivre leur propre volonté que de lui obéïr, il les abandonne à leur endurcissement, & qu'il les prive des effets de son amour.

PSAUME LXXXII.

C'est ici une grave remontrance qui s'adresse aux Magistrats & aux Juges. Le Prophète leur représente, que Dieu étoit au milieu d'eux; il les exhorte à exercer la justice avec intégrité, & il leur dit, que bien qu'ils fussent élevés en autorité, ils n'étoient pourtant que des hommes mortels, & que Dieu, qui est le Juge du monde, devoit les juger & leur rendre selon leurs œuvres.

1. Pseaume d'Asaph.

DIEU assiste dans l'assemblée du Dieu Fort, il juge au milieu des Juges.

2. Jusques à quand jugerez-vous injustement, & aurez-vous égard à l'apparence de la personne des méchans? Sélah.

3. Faites justice au petit & à l'orphelin; faites justice à l'affligé & au pauvre.

4. Délivrez le petit & le pauvre, & les retirez de la main des méchans.

5. Ils ne connoissent ni n'entendent *rien*; ils marchent dans les ténèbres; tous les fondemens de la terre sont ébranlés.

6. J'ai dit: Vous *êtes* Dieux, & vous *êtes* tous enfans du Souverain:

7. Toutefois vous mourrez comme hommes, & vous qui êtes les Principaux tomberez comme un autre.

8. O Dieu, lève-toi; juge la terre; car tu posséderas en héritage toutes les nations.

REFLEXIONS.

LES Juges & les Magistrats doivent profiter de ce qui est dit dans ce Pseaume, & se souvenir que Dieu les ayant établis pour administrer la justice, il est présent dans leurs jugemens; Qu'ainsi leur devoir est de faire droit à chacun, sans avoir égard à l'apparence des personnes; & sur tout, de protèger les foibles & les innocens que l'on opprime. Pour cet effet, ils doivent considérer, que quoi qu'ils soient au dessus des autres, ils mourront un jour comme tous les hommes meurent, & qu'ils paroîtront alors devant le grand Juge du monde, pour lui rendre compte de toutes leurs actions.

PSAUME LXXXIII.

Plusieurs peuples voisins des Israëlites s'étant assemblés pour leur faire la guerre,

le Psalmiste prie le Seigneur de détruire ces peuples, comme il avoit autrefois détruit les Rois qui avoient attaqué les enfans d'Israël.

1. Cantique & Pfaume d'Asaph.

2. O Dieu, ne garde pas le silence, ne te tai point, & ne demeure pas dans le repos, ô *Dieu* Fort!

3. Car voici, tes ennemis font du bruit, & ceux qui te haïssent ont lévé la tête.

4. Ils ont consulté finement en secret contre ton peuple, & ils ont tenu conseil contre ceux qui se sont retirés vers toi pour se cacher.

5. Ils ont dit: Venez, & les détruisons, tellement qu'ils ne soient plus une nation, & qu'il ne soit plus parlé du nom d'Israël.

6. Car ils ont conspiré *d'un même* courage, & ils ont fait une ligue contre toi:

7. Les tentes des Iduméens, des Ismaëlites, des Moabites & des Hagariens;

8. Les Guébalites, les Hammonites, les Hamalékites & les Philistins, avec les habitans de Tyr.

9. Les Assyriens se sont joints à eux; ils ont prêté leur bras aux enfans de Lot. Sélah.

10. Fai leur comme *tu fis* à Madian, comme à Siséra, & comme à Jabin, auprès du torrent de Kisçon.

11. *Lesquels* furent défaits à Hen-dor, & servirent de fumier à la terre.

12. Fai que les principaux d'entr'eux soient comme Horeb & comme Zéeb, & tous leurs Princes comme Zébah & Tsalmunah.

13. Parce qu'ils ont dit: Possédons la demeure de Dieu.

14. Mon Dieu, ren-les semblables à une boule & au chaume, *qui sont chassés* par le vent.

15. Comme le feu brûle une forêt, & comme la flamme embrase les montagnes;

16. Poursui-les de même par la tempête, & les épouvante par ton tourbillon.

17. Couvre leurs faces d'ignominie, afin qu'on cherche ton Nom, ô Eternel!

18. Qu'ils soient honteux & effrayés à jamais, qu'ils rougissent, & qu'ils périssent!

19. Afin qu'on connoisse que toi seul, qui t'appelles l'Eternel, *es* Souverain sur toute la terre.

REFLEXIONS.

CE qui est dit dans ce Psaume, nous engage à considérer, I. Que comme Dieu permit autrefois, que les nations voisines des Israëlites s'unissent pour les détruire, il permet aussi en de certains tems & par des raisons de sagesse & de justice, que son Eglise soit attaquée par un grand nombre d'ennemis puissans & redoutables, & que les justes soient exposés à la contradiction & à la haine du monde. II. Que Dieu par son infinie puissance a toûjours dissipé les complots de ceux qui cherchoient la ruine de l'Eglise; & que toute la force des hommes réünie ne peut rien contre elle, ni contre ceux qu'il favorise de son amour & de sa protection.

PSAUME LXXXIV.

Le Psalmiste étant éloigné du Tabernacle, désire avec beaucoup d'ardeur de s'en rapprocher. Il célébre avec de saints transports le bonheur de ceux qui pouvoient s'y rencontrer en tout tems; & il témoigne qu'il préferoit ce bonheur-là à tous les avantages du monde. Il y a de l'apparence que le Roi David présenta cette priere à Dieu, lors que la rebellion d'Absçalom son fils l'obligea de sortir de Jérusalem.

1. Psaume des enfans de Coré, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter* sur Guittith.

2. ETERNEL des armées, que tes Tabernacles sont aimables!

3. Mon ame désire ardemment & elle soupire après le parvis de l'Eternel; mon cœur & ma chair sont transportés de joie après le Dieu Fort & vivant.

4. Le passereau même a bien trouvé sa maison, & l'hirondelle son nid, où elle a mis ses petits; & moi quand verrai-je tes autels, ô Eternel des armées, mon Roi & mon Dieu!

5. O qu'heureux *sont* ceux qui habitent dans ta maison, & qui te louënt incessamment! Sélah.

6. O qu'heureux est l'homme dont la force est en toi, & ceux au cœur desquels sont les chemins battus:

7. Passant par la vallée de Baca; ils la réduisent en fontaine; la pluie aussi comble les réservoirs.

8. Ils vont de bande en bande, pour se présenter devant Dieu en Sion.

9. Eternel, Dieu des armées, écoute ma requête; Dieu de Jacob prête l'oreille. Sélah.

10. O Dieu, nôtre bouclier, voi & regarde la face de ton Oint!

11. Car un jour vaut mieux dans tes parvis, que mille *ailleurs*: J'aimerois mieux me tenir à la porte dans la maison de mon Dieu, que de demeurer dans les tentes des méchans.

12. Car l'Eternel *nôtre* Dieu *nous est* un soleil & un bouclier; l'Eternel donne la grace & la gloire, & il n'épargne *aucun* bien à ceux qui marchent dans l'intégrité.

13. Eternel des armées, ô qu'heureux *est* l'homme qui se confie en toi!

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à considérer dans ce Psaume, c'est combien l'attachement que les vrais fidéles ont pour le service de Dieu est tendre & sincère. L'ardente dévotion que Da-

vid tèmoigne ici pour le tabernacle & pour les autels du Seigneur, nous apprend, qu'il n'y a rien que nous devions souhaiter avec plus d'empressement que de servir Dieu, & de le louër; que c'est là le plus grand bonheur dont on puisse jouïr en cette vie, & un avantage qui est à préférer à tous les biens & à toute la gloire du monde; *puisque le Seigneur donne la grace & la gloire, & qu'il n'épargne aucun bien à ceux qui marchent dans l'intégrité.* Enfin, l'on doit faire cette réflexion sur ce Cantique, que si les enfans de Dieu désirent ainsi de le louër & de le servir en ce monde, ils aspirent avec encore plus d'ardeur à voir un jour sa face dans le ciel, & à le louër éternellement dans l'assemblée des bienheureux.

PSAUME LXXXV.

Les Israëlites ayant été délivrés de quelque grande calamité, rendent graces à Dieu de ce qu'il s'étoit appaisé envers eux; ils le prient d'achever de les rétablir, ils lui promettent une fidélité inviolable, & ils espérent que Dieu les comblera de ses bénédictions.

1. Psaume des enfans de Coré, *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

2. ETERNEL, tu t'ès appaisé envers ta terre; tu as ramené & mis en repos les prisonniers de Jacob.

3. Tu as pardonné l'iniquité de ton peuple; & tu as couvert tous leurs péchés, Sélah.

4. Tu as retiré toute ta grande colère, & tu ès revenu de l'ardeur de ton courroux.

5. O Dieu de nôtre délivrance, rétabli-nous, & fai cesser ton indignation envers nous.

6. Seras-tu toûjours courroucé contre nous? Feras-tu durer ta colère d'âge en âge?

7. Ne reviendras-tu pas nous rendre la vie, afin que ton peuple se réjouïsse en toi?

8. Eternel, fai-nous voir ta faveur, & accorde nous ta délivrance.

9. J'écouterai ce que le Dieu Fort, l'Eternel, dira; car il parlera de paix à son peuple & à ses bien-aimés, & ils ne retourneront plus à leurs égaremens.

10. Certainement sa délivrance est près de ceux qui le craignent, afin que sa gloire demeure en nôtre pays.

11. La bonté & la vérité se sont rencontrées, la justice & la paix se sont entrebaisées.

12. La vérité germera de la terre, & la justice regardera des cieux.

13. L'Eternel aussi donnera ses biens, tellement que nôtre terre rendra son fruit.

14. La justice marchera devant lui, & il la mettra où il passera.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous présente ces deux instructions principales; I. Que Dieu fait sentir aux hommes, & quelquefois à son peuple & à son Eglise des effets de sa colère, pour les châtier; & que le but qu'il se propose en cela est, de les retirer de leurs égaremens. II. Que lors qu'il les voit humiliés, il s'appaise envers eux, & qu'il est toûjours prêt à délivrer ceux qui le craignent, & à répandre sur eux ses plus précieuses bénédictions, temporelles & spirituelles.

PSAUME LXXXVI.

David pressé par une grande affliction, invoque le Seigneur avec un zèle ardent, & avec une ferme confiance. Il lui demande sur tout sa connoissance, sa crainte, & la grace de marcher dans ses voies, & il le prie que, selon sa miséricorde & ses promesses, il le garantisse de ceux qui cherchoient sa ruine.

1. Requête de David.

ETERNEL, incline ton oreille, répon-moi; car je *suis* affligé & misérable.

2. Garde mon ame, car je *suis* de ceux que tu aimes; ô toi, mon Dieu, délivre ton serviteur qui se confie en toi.

3. Seigneur, aie pitié de moi; car je te reclame tout le jour.

4. Réjouï l'ame de ton serviteur; car j'élève mon ame vers toi, ô Seigneur.

5. Parce que toi, ô Eternel, tu ès bon & clément, & d'une grande bonté envers tous ceux qui te reclament.

6. Eternel, prête l'oreille à ma requête, & sois attentif à la voix de mes supplications.

7. Je te reclame au jour de ma détresse, car tu m'exauces.

8. Seigneur, entre les dieux il n'y en a point de semblable à toi, & il n'y a point de telles œuvres que les tiennes.

9. Seigneur, toutes les nations que tu as faites viendront & se prosterneront devant toi & glorifieront ton Nom.

10. Car tu ès grand, & tu fais des choses merveilleuses; tu ès le seul Dieu.

11. Eternel, enseigne-moi tes voies, & je marcherai dans ta vérité; range parfaitement mon cœur à craindre ton Nom.

12. Seigneur mon Dieu; je te célébrerai de tout mon cœur, & je glorifierai ton Nom à toûjours.

13. Car ta bonté est grande envers moi, & tu as retiré mon ame du sépulcre profond.

14. O Dieu! Des gens orgueilleux se sont élevés contre moi, & une bande de gens terribles, qui ne t'ont point eu devant leurs yeux, a cherché ma vie.

15. Mais toi, Seigneur, *tu ès* le Dieu Fort, pitoyable, miséricordieux, lent à la colère, & abondant en grace & en vérité.

16. Tourne-toi vers moi, & aie pitié de

le moi; donne ta force à ton serviteur, délivre le fils de ta servante.

17. Accorde-moi *quelque* marque de ta faveur; & que ceux qui me haïssent le voient, & soient honteux; parce que toi, ô Eternel, tu m'auras aimé & que tu m'auras consolé.

REFLEXIONS.

L'Exemple & la priére du Roi David doivent exciter & encourager ceux qui se trouvent dans l'affliction & dans la détresse, à implorer le secours de Dieu, avec une profonde humilité & une ferme confiance en sa miséricorde & en sa puissance, en lui demandant, non seulement la délivrance des maux qui les pressent, mais sur tout la grace de lui plaire & de lui obéïr, comme David le faisoit par cette priére: *Seigneur, enseigne-moi tes voies, & je marcherai dans ta vérité; fléchi entiérement mon cœur à craindre ton Nom.* Il faut de plus, lors qu'on est dans la souffrance, méditer sur l'infinie bonté du Seigneur, & considérer que c'est un Dieu miséricordieux, clément, tardif à la colère, abondant en grace, & toûjours prêt à donner des marques de sa faveur à ceux qui l'invoquent & qui le servent. Cela nous soûtiendra dans nos épreuves, nous remplira de consolation & de joie, & nous fera trouver, dans nous mêmes, des sujets de le louër & de le bénir.

PSAUME LXXXVII.

Le Prophète décrit la gloire de Jérusalem & de Sion, & il dit, que tous les peuples admireroient le bonheur de cette ville & du peuple de Dieu, & souhaiteroient d'y avoir part.

1. Psaume, *ou* Cantique des enfans de Coré.

SON fondement est sur les saintes montagnes.

2. L'Eternel aime les portes de Sion, plus que tous les tabernacles de Jacob.

3. Ce qui se dit de toi, Cité de Dieu, ce sont des choses glorieuses. Sélah.

4. Je ferai mention de Rahab & de Babylone entre ceux qui me connoissent; voici la Palestine, & Tyr, avec Cus: Celui-ci, *disoit on*, est né là.

5. Et *pour ce qui est* de Sion l'on dira: Celui-ci & celui-là y est né; & le Très-haut lui même l'affermira.

6. Quand l'Eternel enrégistrera les peuples, il dénombrera aussi *ceux-là*, *il dira:* Celui-ci est né là. Sélah.

7. Et les chantres, de même que les joueurs de flutes, toutes les sources *de mes graces* seront en toi.

REFLEXIONS.

CE Psaume marque la gloire du peuple d'Israël, mais plus encore celle de l'Eglise Chrêtienne. Le St. Esprit y prédit, que les païens & les nations les plus éloignées seroient un jour reçues dans l'alliance divine, & mises au rang des adorateurs du vrai Dieu. C'est le bonheur qui nous est arrivé par la venuë de nôtre Seigneur Jésus-Christ, & pour lequel nous devons rendre à Dieu de continuelles actions de graces.

PSAUME LXXXVIII.

Le Prophète qui a composé ce Psaume y paroit extraordinairement affligé, & presque destitué de consolation. Il y présente la violence & la durée de ses maux, les frayeurs dont il étoit agité, & il se plaint que Dieu ne l'exauçoit point, quoi qu'il l'invoquât avec bien de l'ardeur.

1. Maskil d'Héman Ezrahite, *qui est* un Cantique *ou* Psaume, *donné* au Maître Chantre d'entre les enfans de Coré, *pour le chanter* sur Mahalathléhannoth.

2. ETERNEL, Dieu de ma délivrance, je crie jour & nuit devant toi.

3. Que ma requête vienne en ta présence; incline ton oreille à mon cri.

4. Car mon ame est rassasiée de maux, & ma vie est parvenuë jusqu'au sépulcre.

5. On me met au rang de ceux qui descendent dans la fosse; je suis devenu comme un homme qui n'a plus de vigueur:

6. Séparé parmi les morts, comme les blessés à mort qui sont couchés dans le sépulcre, dont tu ne te souviens plus, mais qui sont retranchés par ta main.

7. Tu m'as mis dans une fosse des plus basses, dans des lieux ténèbreux, dans des lieux profonds.

8. Ta colère s'est jettée sur moi, & tu m'as accablé de tes flots. Sélah.

9. Tu as éloigné de moi tous ceux de ma connoissance; tu m'a mis en abomination devant eux. Je suis renfermé, ensorte que je ne saurois sortir.

10. Mon œil languit d'affliction. Eternel, je t'invoque tout le jour, j'étens mes mains vers toi.

11. Feras-tu un miracle envers les morts, ou les trépassés se releveront-ils pour te célébrer? Sélah.

12. Annoncera-t-on ta bonté dans le sépulcre, & ta fidélité dans le tombeau?

13. Connoitra-t-on tes merveilles dans les ténèbres, & ta justice dans le pays de l'oubli?

14. Pour moi, Eternel, je crie à toi, & ma priére te prévient dès le matin.

15. Eternel, pourquoi rejettes-tu mon ame, & caches-tu ta face de moi?

16. Je *suis* affligé & comme rendant l'ame dès *ma* jeunesse; j'ai souffert tes frayeurs, & je ne sai où j'en suis.

17. Les ardeurs *de* ta *colère* sont passées

ſées ſur moi, & tes frayeurs m'ont retranché.

18. Elles m'ont environné chaque jour comme des eaux, elles m'enveloppent toutes enſemble.

19. Tu as éloigné de moi mon ami, même mon intime ami, & ceux dont j'étois connu ſont pour moi dans les ténèbres.

REFLEXIONS.

LA lecture & la méditation de ce Pſaume eſt tout-à-fait propre pour l'inſtruction & la conſolation de ceux qui ſont plongés dans quelque profonde triſteſſe. L'état où ſe rencontroit le Prophète qui parle ici fait voir, que les Saints ont paſſé par de ſemblables épreuves; qu'ils ſe ſont vûs comme abandonnés de Dieu, privés de toute conſolation, & cela pendant fort long-tems, en ſorte qu'il leur ſembloit que Dieu même les pourſuivoit en ſa colère, & les accabloit de ſes fléaux. Ainſi ceux qui craignent Dieu ne doivent pas perdre courage lors qu'ils ſont affligés au dehors, & même troublés au dedans, par le défaut de conſolation & par des frayeurs qu'ils reſſentent en leur ame. Mais ils doivent répréſenter à Dieu leur triſte état, & attendre patiemment qu'il vienne les conſoler; & ſe ſouvenir au reſte, que ces angoiſſes d'eſprit n'empêchent pas que Dieu ne les regarde toûjours en ſa grace. C'eſt de quoi les frayeurs que Nôtre Seigneur reſſentit en ſon ame, dans le tems de ſa paſſion, les aſſurent encore plus fortement que l'exemple du Prophète qui parle dans ce Pſaume.

PSAUME LXXXIX.

Ce Pſaume fut compoſé dans un tems d'affliction & de calamité pour le peuple de Dieu. Le Pſalmiſte y décrit la majeſté, la puiſſance & la bonté du Seigneur; il y parle de la délivrance qu'il avoit accordée aux Enfans d'Iſraël, en les retirant de l'Egypte, & de l'alliance qu'il avoit traitée avec David, en lui promettant d'affermir ſon Trône & celui de ſa poſtérité. Il répréſente après cela, que nonobſtant ces promeſſes le Royaume de Juda ſe trouvoit alors dans une grande déſolation, étant dépouillé de ſa gloire & livré à ſes ennemis; & il implore les compaſſions du Seigneur. C'eſt ici que finit le troiſiéme livre des Pſaumes.

1. Maskil d'Ethan Ezrahite.

2. JE chanterai à jamais les bontés de l'Eternel; je manifeſterai de ma bouche ta fidélité d'âge en âge.

3. J'ai dit: Ta bonté dure toûjours; tu as établi ta fidélité dans les cieux, & *tu as dit:*

4. J'ai traité alliance avec mon Elû; j'ai fait ſerment à David mon ſerviteur, *diſant:*

5. J'établirai ta poſtérité pour toûjours, & j'affermirai ton trône d'âge en âge. Sélah.

6. Les cieux célébrent tes merveilles, ô Eternel; & ta fidélité *eſt* célébrée dans l'aſſemblée des Saints.

7. Car qui eſt égal à l'Eternel dans le ciel? Qui eſt ſemblable à l'Eternel entre les fils de Dieu?

8. Le Dieu Fort *eſt* redoutable dans l'aſſemblée ſecrette des Saints, & plus redouté que tous ceux qui l'environnent.

9. O Eternel Dieu des armées! Qui eſt ſemblable à toi, ô Dieu Tout-Puiſſant! Tu ès environné de ta fidélité.

10. Tu as la puiſſance ſur l'élévation des flots de la mer; quand ſes vagues s'élèvent, tu les appaiſes.

11. Tu as abattu Rahab comme un *homme* bleſſé à mort; tu as diſſipé tes ennemis par le bras de ta force.

12. Les cieux t'appartiennent, la terre eſt à toi; tu as fondé la terre & tout ce qui y eſt.

13. Tu as créé l'aquilon & le midi; Tabor & Hermon ſe réjouïſſent en ton nom.

14. Tu as un bras puiſſant, ta main eſt forte, & ta droite eſt élevée.

15. La juſtice & l'équité *ſont* la baſe de ton trône; la miſéricorde & la vérité marchent devant ta face.

16. Heureux le peuple qui a ſujet de jetter des cris de réjouiſſance! Eternel, ils marcheront à la clarté de ta face.

17. Ils ſe réjouïront tout le jour en ton nom, & ſe glorifieront de ta juſtice.

18. Tu *ès* la gloire de leur force, & nôtre corne eſt élevée par ta faveur.

19. Car l'Eternel eſt nôtre bouclier, & le Saint d'Iſraël eſt nôtre Roi.

20. Tu as autrefois parlé en viſions touchant celui que tu as aimé, & tu as dit: J'ai prêté mon ſecours à un homme puiſſant; j'ai élevé celui que j'ai choiſi d'entre le peuple.

21. J'ai trouvé David mon ſerviteur, je l'ai oint de ma ſainte huile.

22. Ma main ſera ferme avec lui, & mon bras le fortifiera.

23. L'ennemi ne le rançonnera point, & l'inique ne l'affligera point.

24. Mais je fraperai devant lui ſes ennemis, & je détruirai ceux qui le haïſſent.

25. Ma fidélité & ma faveur *ſeront* avec lui, & ſa corne ſera élevée en mon nom;

26. Je poſerai ſa main ſur la mer, & ſa droite ſur les fleuves.

27. Il m'invoquera, *en diſant:* Tu ès mon Pére, mon *Dieu* Fort, & le rocher de ma délivrance.

28. Auſſi je l'établirai l'aîné & le Souverain ſur les Rois de la terre.

29. Je lui conſerverai toûjours ma faveur

faveur, & mon alliance lui *fera* affurée;
30. Et je rendrai fa poftérité éternelle, & fon trône comme les jours des cieux.
31. Que fi fes enfans abandonnent ma loi, & ne marchent pas felon mes ordonnances;
32. S'ils violent mes ftatuts, & s'ils ne gardent point mes commandemens;
33. Je châtierai leur tranfgreffion par la verge, & leur iniquité par des plaies;
34. Mais je ne retirerai pas *tout à fait* de lui ma bonté, & ne lui fausserai point ma foi:
35. Je ne violerai point mon alliance, & je ne changerai point ce qui eft forti de mes lèvres.
36. Je l'ai une fois juré par ma fainteté, & je ne mentirai jamais à David;
37. Que fa race fubfiftera toûjours, & que fon Trône *fera* comme le Soleil en ma préfence;
38. Qu'il fera affermi à jamais comme la Lune; & il *y en aura* dans les cieux un fidèle témoin. Sélah.
39. Néanmoins tu l'as rejetté & tu l'as méprifé; tu t'ès mis en grande colère contre ton Oint;
40. Tu as rejetté l'alliance de ton Serviteur; tu as fouillé fa couronne, *la jettant* par terre;
41. Tu as rompu toutes fes barriéres; tu as ruïné fes fortereffes;
42. Tous ceux qui paffoient par le chemin l'ont pillé; il a été mis en opprobre à fes voifins;
43. Tu as relevé la droite de fes adverfaires, tu as réjouï tous fes ennemis;
44. Tu as auffi émouffé la pointe de fon épée, & ne l'as point foutenu dans le combat;
45. Tu as fait ceffer fon éclat, & tu as jetté par terre fon Trône,
46. Tu as abrègé les jours de fa jeuneffe, & tu l'as couvert de honte. Sélah.
47. Jufques à quand, ô Eternel, te cacheras-tu? Ta colère s'embrafera-t-elle comme un feu?
48. Souvien-toi de mon peu de durée: Pourquoi aurois-tu créé en vain tous les fils des hommes?
49. Qui *eft* l'homme *qui* vivra, *qui* ne verra point la mort, & qui garantira fon ame de la puiffance du fépulcre? Sélah.
50. Seigneur où *font* tes bontés paffées, que tu avois jurées à David fur ta fidélité?
51. Seigneur, fouvien-toi de l'opprobre de tes ferviteurs; je porte en mon fein *l'opprobre qui nous a été fait* par tous ces grands peuples;
52. Par lequel tes ennemis ont outragé, ô Eternel, par lequel, *du-je*, ils ont outragé les démarches de ton Oint.
53. Béni *foit* l'Eternel à toûjours: Amen, oui, Amen.

REFLEXIONS.

La lecture de ce Pfaume doit I. nous animer d'un faint zèle pour publier les bontés du Seigneur, fa puiffance, & fa fidélité, dont on voit les effets dans la création, dans le gouvernement du monde, & dans tant de merveilles qu'il a faites, non feulement en faveur du peuple d'Ifraël, mais auffi en faveur de l'Eglife Chrétienne. II. On remarque dans ce Cantique, que ce qui fait le bonheur d'un peuple, c'eft lors que Dieu le favorife de fa préfence falutaire, & qu'il eft lui-même fa force, fa gloire, & fon bouclier. III. Ce qui eft dit ici des promeffes que Dieu avoit faites à David & à fa poftérité, & de l'état déplorable où les defcendans de ce Prince étoient réduits, nous fait voir, que Dieu protège les Rois & les peuples qui lui font fidèles; mais que quand ils violent fon alliance, il retire d'eux fa protection; que cependant il ne les abandonne pas tout-à-fait, & qu'il ne les châtie que pour les convertir, & pour fe rapprocher d'eux. IV. Il faut fe fouvenir, que l'alliance que Dieu avoit faite avec David, & les promeffes par lefquelles il s'étoit engagé d'affermir fon règne & fa poftérité pour toûjours, avoient leur rapport au Meffie, & qu'on en voit la vérité dans le règne de Jéfus-Chrift Nôtre Seigneur, qui fubfiftera éternellement. Enfin, nous devons dans toutes nos afflictions, foit générales, foit particuliéres, prier humblement le Seigneur, avec le Prophète de nous fecourir, de fe fouvenir de fon alliance, & d'avoir égard à nôtre néant, puifque nous ne fommes devant lui que des créatures foibles & mortelles, qui n'ont rien à attendre que de fa puiffance & de fa bonté.

PSAUME XC.

Pour entendre ce Pfaume il faut favoir, que lors que les enfans d'Ifraël étoient dans le défert, Dieu, irrité par leur défiance & par leur incrédulité, déclara, que tous ceux d'entr'eux qui étoient fortis d'Egypte, au deffus de l'âge de vingt ans, mourroient dans le défert dans l'efpace de quarante ans, & qu'ils n'entreroient pas dans le pays de Canaan. C'eft ce qu'on lit au chapitre XIV. du livre des Nombres. Ce fut à cette occafion, & dans le tems que la mort emportoit un grand nombre de perfonnes, que Moyfe préfenta cette priére à Dieu. Il y décrit la vanité & les miféres de la vie humaine. Il reconnoit que c'étoient les péchés des Ifraélites qui avoient allumé la colère de Dieu contr'eux, & qui faifoient que leurs jours étoient ainfi abregés, & que ceux qui étoient fortis d'Egypte

te dans leur plus grande vigueur ne vieillissoient plus. Il prie Dieu de leur faire la grace de profiter de ses châtimens, & de bien considérer la vanité de la vie. Enfin, il lui demande le retour de sa faveur, & il le supplie de de s'appaiser envers son peuple.

1. Prière de Moyse, Homme de Dieu. SEIGNEUR, tu nous as été une retraite d'âge en âge.

2. Avant que les montagnes fussent nées, & que tu eusses formé la terre, la terre habitable, d'éternité jusqu'en éternité tu *ès* & *tu seras* le *Dieu* Fort.

3. Tu réduis l'homme mortel en poussiére, & tu dis: Fils des hommes, retournez *en terre*.

4. Car mille ans devant tes yeux *sont* comme le jour d'hier qui est passé, & *comme* une veille dans la nuit.

5. Tu les emportes comme par une ravine d'eau; ils sont *comme* un songe; ils sont le matin comme une herbe *qui* se change;

6. *Laquelle* fleurit le matin, & elle se fane; le soir on la coupe, & elle séche.

7. Car nous sommes consumés par ta colère, & nous sommes troublés par l'ardeur de ton courroux.

8. Tu as mis devant toi nos iniquités, & devant la clarté de ta face nos *fautes* cachées.

9. Car tous nos jours s'en vont par ta grande colère, & nous consumons nos années comme une pensée.

10. Les jours de nos années *reviennent* à soixante & dix, & *s'il y en a* de vigoureux, à quatre vingts ans; & le plus beau de ces *jours n'est que* fâcherie & que tourment; il est retranché, & nous nous envolons.

11. Qui est-ce qui connoit la force de ton courroux & de ta grande colère, pour te craindre?

12. Enseigne *nous* à tellement compter nos jours, que nous *en* puissions avoir un cœur sage.

13. Eternel, revien: Jusques à quand? & aie compassion de tes serviteurs.

14. Rassasie-nous *chaque* matin de ta bonté, afin que nous nous réjouïssions, & que nous soyons joyeux tout le long de nos jours.

15. Réjouï-nous à proportion des jours *que* tu nous as affligés, & des années *auxquelles* nous avons senti des maux.

16. Que ton œuvre paroisse sur tes serviteurs, & ta gloire sur leurs enfans.

17. Que le regard favorable de l'Eternel nôtre Dieu soit sur nous, qu'il affermisse l'œuvre de nos mains, & qu'il accomplisse l'œuvre de nos mains.

REFLEXIONS.

CE Psaume contient des instructions très-salutaires. On y voit, I. Que Dieu, qui est le Créateur du monde, & qui a donné la vie aux hommes, les fait retourner quand il lui plait dans la poussiére; que la vie est courte, qu'elle passe en très peu de tems, & qu'elle est outre cela accompagné de beaucoup de traverses & d'afflictions. II. Nous devons considérer, que comme c'étoient les rebellions des Israëlites qui les exposoient à la colère de Dieu & à la mort dans le désert, les misères de cette vie & la mort sont aussi des suites du péché; mais que pour les enfans de Dieu, la mort est un effet de son amour, & un moyen dont il se sert pour procurer leur bonheur. III. Moyse nous apprend, que l'usage qu'il faut faire de la connoissance que nous avons de la briéveté de cette vie, c'est d'apprendre par-là à devenir sages, & à craindre Dieu, & de nous adresser à lui, pour le prier qu'il lui plaise de nous accorder sa grace, pendant que nous sommes en ce monde, & de nous faire toûjours ressentir les éffets de sa bonté, ensorte que nous passions cette vie heureusement & tranquilement. Enfin, la considération de la vanité de la vie présente, doit nous élever à l'attente d'une meilleure vie, & nous faire aspirer à l'immortalité qui nous est préparée dans le ciel, & qui nous a été acquise par Jésus-Christ Nôtre Seigneur.

PSAUME XCI.

Le Psalmiste décrit dans ce Psaume la protection dont Dieu favorise ceux qui le craignent & qui se confient en lui, & les bénédictions dont il les comble.

1. CElui qui habite dans la retraite secrète du Souverain est logé à l'ombre du Tout-puissant.

2. Je dirai à l'Eternel: *Tu ès* ma retraite & ma forteresse, mon Dieu en qui je m'assure.

3. Certes il te délivrera des piéges du chasseur & de la mortalité funeste.

4. Il te couvrira de ses plumes, & tu auras retraite sous ses ailes; sa vérité sera ton bouclier & ton écu.

5. Tu n'auras point peur de ce qui effraie pendant la nuit, *ni* de la fléche *qui* vole de jour;

6. *Ni* de la mortalité *qui* marche dans les ténèbres, *ni* de la destruction *qui* fait le dégât en *plein* midi.

7. Il en tombera mille à ton côté, & dix mille à ta droite; *mais* elle n'approchera point de toi.

8. Seulement tu considéreras de tes yeux, & tu verras la punition des méchans.

9. Car tu *ès* ma retraite, ô Eternel, Tu as établi le Souverain pour ton azyle.

10. *Aucun* mal ne t'arrivera, & *aucune* plaie n'approchera de ta tente.

11. Car il donnera charge de toi à ses

ses Anges, afin qu'ils te gardent dans toutes tes voies:

12. Ils te porteront dans leurs mains, de peur que ton pied ne heurte contre la pierre.

13. Tu marcheras sur le lion & sur l'aspic, *&* tu fouleras le lionceau & le dragon.

14. Puis qu'il m'aime avec affection, *dit le Seigneur*, je le délivrerai; je le mettrai en une haute retraite, parce qu'il connoit mon Nom.

15. Il me reclamera, & je l'exaucerai, *je serai* avec lui *quand il sera* dans la détresse; je l'en retirerai, & le glorifierai.

16. Je le rassasierai d'une longue vie, & je lui ferai voir ma délivrance.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce Psaume, combien ceux qui se confient en Dieu & qui se retirent vers lui sont heureux. Le Prophète nous assure, que Dieu les couvre de sa protection; qu'étant auprès de lui ils sont dans une pleine sureté, & que dans les tems de calamité ils n'ont peur d'aucun mal. Dieu ordonne à ses Anges de les garder dans tous les dangers; il les aime tendrement, il les préserve de tout ce qui peut leur nuire, il les délivre quand ils l'invoquent dans leurs détresses, & il les comble de toutes sortes de bénédictions. Ce sont là de glorieux avantages & d'excellentes promesses, qui doivent consoler & encourager tous ceux qui craignent Dieu, & les remplir d'une joie indicible & d'une confiance inébranlable. Elles nous apprennent aussi, que si nous voulons jouïr d'un repos assuré, il faut se détacher du monde, pour chercher tout nôtre bonheur en Dieu seul, & pour nous étudier uniquement & par dessus toutes choses à lui plaire.

PSAUME XCII.

Ce Psaume devoit être récité le jour du Sabbat. Le Prophète y célèbre avec un grand zèle & une sainte joie les merveilleux ouvrages de Dieu. Sur tout il admire la sage conduite de la providence envers les méchans & envers les bons. Il fait voir que si les méchans prospérent, ils sont à la fin retranchés; au lieu que Dieu couronne les justes de toutes sortes de faveurs.

1. Psaume *ou* Cantique pour le jour du Sabbat.

2. C'Est une belle chose que de célébrer l'Eternel, & de psalmodier à ton nom, ô Souverain!

3. D'annoncer *chaque* matin ta bonté, & ta fidélité *toutes* les nuits,

4. Sur l'instrument à dix cordes, & sur la lyre, *&* par un cantique médité sur la harpe.

5. Car, ô Eternel, tu m'as réjouï par tes œuvres, *&* je me réjouïrai des œuvres de tes mains.

6. O Eternel, que tes œuvres sont magnifiques! Tes pensées sont merveilleusement profondes.

7. L'homme abruti n'y connoit rien, & l'insensé ne comprend point ceci:

8. *Savoir* que les méchans s'avancent comme l'herbe, & que tous les ouvriers d'iniquité fleurissent, pour être exterminés éternellement.

9. Mais toi, Eternel, tu *es* élevé à toûjours.

10. Car voici, tes ennemis, ô Eternel, voici tes ennemis périront, *&* tous les ouvriers d'iniquité seront dissipés.

11. Mais tu éleveras ma corne comme *celle* d'une licorne, *&* mon onction *sera* d'huile toute fraîche.

12. Et mon œil verra en ceux qui m'épient, & mes oreilles entendront touchant les méchans qui s'élévent contre moi, *ce que* j'attens.

13. Le juste s'avancera comme la palme, *&* croitra comme le cèdre au Liban.

14. Etant plantés dans la maison de l'Eternel, ils fleuriront dans les parvis de nôtre Dieu.

15. Ils porteront encore des fruits dans la vieillesse toute blanche; ils *seront* en vigueur, & se tiendront verds;

16. Afin d'annoncer que l'Eternel *est* droit. Il est mon rocher, & *il n'y a* point d'injustice en lui.

REFLEXIONS.

PUis que les prémiéres paroles de ce Psaume nous apprennent que c'est une belle chose que de louër Dieu, & d'annoncer jour & nuit sa bonté & sa fidélité, nous devons tous être animés d'un saint zèle, pour nous acquiter avec assiduité, avec joie, & avec ferveur d'un devoir si juste & si agréable. C'est à quoi nous serons puissamment incités, si nous nous appliquons à la considération des œuvres de Dieu, qui sont si grandes & si admirables; & si nous faisons sur tout attention aux voies de la providence, & à la conduite du Seigneur envers les bons & envers les méchans. Il arrive quelque fois, que les impies & les mondains fleurissent & sont heureux; mais leur prospérité passe comme l'herbe; Dieu les détruit, & les retranche entiérement. Au contraire, il bénit les justes, il affermit leur bonheur, il les fait prospérer & croître, ensorte qu'ils portent des fruits, même jusques à leur vieillesse, & qu'ils sont en ce monde des exemples de sa miséricorde & de sa fidelité. Cette doctrine est très-importante. Elle nous présente de grands motifs à louer la sage providence de Dieu, à célébrer sa justice, & à nous adonner constamment à l'innocence, afin que nous ayons part à ces excel-

excellentes bénédictions, dont Dieu promet de récompenser la pieté de ceux qui le craignent & qui se confient en lui.

PSAUME XCIII.

Le Prophète célèbre dans ce Cantique la grandeur de Dieu, & la souveraine puissance avec laquelle il règne sur toutes choses, & particuliérement sur son peuple.

1. L'ETERNEL règne, il est révêtu de magnificence; l'Eternel est révêtu de force, il s'en est ceint; aussi la terre habitable a été affermie, tellement qu'elle ne sera jamais ébranlée.

2. Ton Trône est établi dès lors; tu ès de *toute* éternité.

3. Les fleuves ont élevé, ô Eternel, les fleuves ont levé leur voix, les fleuves ont élevé leurs flots.

4. L'Eternel *qui est* là haut *est* plus puissant que le bruit des grosses eaux, & que les fortes vagues de la mer.

5. Tes tèmoignages sont très-certains, ô Eternel; la Sainteté ornera ta maison pour une longue durée.

REFLEXIONS.

CE Pseaume nous enseigne, que Dieu règne avec gloire & magnificence sur tout le monde, que son trône est établi sur la justice, & que sa puissance surpasse infiniment celle de toutes les créatures. D'où nous devons conclure qu'il règnera à jamais, pour le bien & pour l'avantage de son peuple, & de tous ceux qui le servent & qui se soûmettent à lui.

PSAUME XCIV.

Les enfans d'Israël exposent à Dieu dans ce Psaume le triste état où ils étoient réduits par la cruauté de leurs ennemis, desquels ils décrivent l'impieté, l'insolence, & les blasphèmes. Le Psalmiste adore cependant la sagesse & la bonté de Dieu, dans les afflictions dont il visite les hommes, & il prédit la délivrance des justes & la ruine des méchans.

1. O Eternel, *qui* ès le *Dieu* Fort des vengeances, le Dieu Fort des vengeances, fai luire ta splendeur.

2. Toi qui ès le Juge de la terre, élève-toi; ren la récompense aux orgueilleux.

3. Jusques à quand les méchans, ô Eternel, jusques à quand les méchans se glorifieront-ils?

4. *Jusques à quand* tous les ouvriers d'iniquité prononceront-ils & diront-ils des paroles fiéres, & se vangeront-ils?

5. Eternel, ils foulent ton peuple, & ils affligent ton héritage.

6. Ils tuent la veuve & l'étranger, & ils mettent à mort les orphelins.

7. Et ils ont dit: L'Eternel ne *le* verra point; le Dieu de Jacob n'*en* entendra rien.

8. Vous les plus brutaux d'entre le peuple, prenez garde *à ceci*; & vous insensés, quand serez-vous intelligens.

9. Celui qui a planté l'oreille n'entendra-t-il point? Celui qui a formé l'œil ne verra-t-il point?

10. Celui qui châtie les nations, celui qui enseigne la science aux hommes, ne reprendra-t-il point?

11. L'Eternel connoit que les pensées des hommes ne sont que vanité.

12. O qu'heureux *est* l'homme que tu reprens, ô Eternel, & que tu instruis par ta loi!

13. Afin que tu le mettes en repos, *le tirant* des jours de l'adversité, jusqu'à-ce que la fosse soit creusée pour le méchant!

14. Car l'Eternel ne quittera point son peuple, & n'abandonnera point son héritage.

15. C'est pourquoi ses jugemens rameneront la justice, & tous ceux qui sont droits de cœur la suivront.

16. Qui est-ce qui se levera pour moi contre les méchans? Qui est-ce qui m'assistera contre les ouvriers d'iniquité.

17. Si l'Eternel ne m'eût secouru, mon ame eût été bien-tôt logée dans le *lieu du* silence.

18. Lors que j'ai dit: Mon pied a glissé; ô Eternel, ta bonté m'a soûtenu.

19. Quand j'avois beaucoup de pensées au dedans de moi, tes consolations ont réjouï mon ame.

20. Le trône de méchanceté, qui forge le travail contre la justice, auroit-il communion avec toi?

21. Ils se bandent contre l'ame du juste, & condamnent le sang innocent.

22. Mais l'Eternel sera ma haute retraite, & mon Dieu sera le rocher de mon refuge.

23. Il fera retomber sur eux leur outrage, & il les détruira par leur *propre* malice: L'Eternel nôtre Dieu les détruira.

REFLEXIONS.

ON doit ici faire attention, I. à la description que le Psalmiste y fait des méchans. Il les répréſente comme des gens injustes & cruels, & en même tems comme des impies, qui outragent la Divinité par leurs blasphèmes, disant, dans le tems qu'ils commettent leurs péchés, que Dieu ne les voit pas, & qu'il ne les punira point. C'est là le caractère de la derniére méchanceté, de joindre l'impieté au crime, & de ne point craindre Dieu lors qu'on l'offense. II. On voit dans ce Pseaume, que ces sentimens & ces discours impies font horreur aux gens de bien, & qu'ils sont fortement persuadés que Dieu, qui a formé & créé les hommes, connoit toutes leurs actions, toutes leurs pensées, & qu'il en sera le juge. Une troisiéme instruction que nous

nous avons ici, regarde l'utilité des corrections du Seigneur; ce qui est marqué par ces paroles: *O qu'heureux est l'homme que tu reprens, ô Eternel, & que tu instruis par ta Loi!* La derniére réflexion est, que Dieu n'abandonnera jamais son peuple & son héritage; qu'il est le défenseur des fidèles, qu'il réjouït leur ame, lors qu'ils sont dans l'agitation & dans le trouble, & qu'il les soûtient contre ceux qui cherchent à leur nuire & qui les persécutent.

PSAUME XCV.

Ce Cantique a deux parties: Dans la prémière le Psalmiste invite les Israëlites à louër Dieu, & à adorer sa Majesté: Dans la seconde, il les exhorte à obéir à la voix de Dieu, & à ne pas imiter l'endurcissement de leurs péres, qui ayant été rebelles dans le désert, furent à cause de cela exclus du pays de Canaan.

1. VEnez, chantons à l'Eternel, jettons des cris de réjouïssance au rocher de nôtre salut.

2. Allons au devant de sa face avec la louange, poussons des cris de réjouïssance avec des cantiques.

3. Car l'Eternel *est* le *Dieu* fort & grand, & grand Roi par dessus tous les dieux.

4. C'est en sa main que *sont* les lieux les plus profonds de la terre, & les plus hautes montagnes.

5. C'est à lui qu'appartient la mer, car lui-même l'a faite, & ses mains ont formé la terre.

6. Venez, prosternons-nous, inclinons-nous, & fléchissons les genoux devant l'Eternel qui nous a faits.

7. Car il *est* nôtre Dieu, & nous *sommes* le peuple qu'il paît, & les brébis qu'il conduit.

8. Si aujourd'hui vous entendez sa voix, n'endurcissez point vôtre cœur, comme à Mériba, & comme à la journée de Massa dans le désert;

9. Où vos péres m'ont tenté & m'ont éprouvé, & où ils virent aussi mes œuvres.

10. J'ai été ennuyé de *cette* génération durant quarante ans; & j'ai dit: C'est un peuple dont le cœur s'égare, & ils n'ont point connu mes voies.

11. C'est pourquoi j'ai juré dans ma colère: S'ils entrent dans mon repos.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous engage à deux devoirs: Le prémier est, de rendre à Dieu avec ardeur & avec une sainte joie les adorations & les louanges qui lui sont dûës, à cause de sa puissance & de sa grandeur; & sur tout parce qu'il est nôtre Dieu, & que nous avons le bonheur d'être son peuple. Le second devoir est, de profiter des exhortations que David adressoit aux Israëlites, à ne pas endurcir leurs cœurs, comme leurs péres avoient fait. Ces paroles: *Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs;* & celles-ci: *J'ai juré dans ma colère, s'ils entrent dans mon repos,* regardent aussi les Chrêtiens. C'est ce que saint Paul nous répréfente dans les chap. III. & IV. de l'Epitre aux Hébreux, où il nous avertit de prendre garde, que par nôtre endurcissement & par nôtre rebellion à l'Evangile, nous ne nous trouvions privés du repos éternel, comme les Israëlites rebelles furent exclus du pays de Canaan, à cause de leur incrédulité.

PSAUME XCVI.

Ce Psaume convie les Israëlites & tous les peuples à bénir, à invoquer & à adorer l'Eternel, comme le seul vrai Dieu; à célébrer sa puissance, & à se soumettre avec joie à son empire.

1. CHantez à l'Eternel un Cantique nouveau; vous tous qui habitez la terre, chantez à l'Eternel.

2. Chantez à l'Eternel, bénissez son Nom, annoncez de jour en jour sa délivrance.

3. Racontez sa gloire parmi les nations, & ses merveilles parmi tous les peuples.

4. Car l'Eternel *est* grand, & digne de louange, il *est* redoutable par dessus tous les dieux.

5. Car tous les dieux des peuples *ne sont que des* idoles; mais l'Eternel a fait les cieux.

6. La majesté & la magnificence *marchent* devant lui; la force & la beauté *sont* dans son Sanctuire.

7. *Vous* familles des peuples rendez à l'Eternel, rendez à l'Eternel la gloire & la force:

8. Rendez à l'Eternel la gloire dûe à son Nom: Apportez l'oblation, & entrez dans ses parvis:

9. Prosternez-vous devant l'Eternel dans son Sanctuaire magnifique: Vous *tous les habitans* de la terre, tremblez à cause de sa présence.

10. Dites parmi les nations: L'Eternel règne; même la terre est affermie, elle ne sera pas ébranlée; il jugera les peuples avec équité.

11. Que les cieux se réjouïssent, & que la terre s'égaie; que la mer & ce qu'elle contient rétentisse.

12. Que les champs soïent dans les transports, & tout ce qui *est* en eux; que tous les arbres de la forêt chantent de joie,

13. Au devant de l'Eternel, parce qu'il vient, parce qu'il vient pour juger la terre; il jugera le monde en justice, & les peuples selon sa fidélité.

REFLEXIONS.

LOrs que le Prophète exhortoit dans ce Psaume toutes les nations de la terre à louer Dieu par leurs cantiques, &

& à venir l'adorer dans son Temple, elles n'étoient pas en état de s'acquiter de ce devoir, puis qu'elles étoient engagées dans l'ignorance & dans l'idolatrie. Ainsi ces exhortations conviennent proprement aux tems où nous vivons; & elles marquent le zèle dont nous devons être animés, & la joie que nous devons faire éclater, maintenant que les divers peuples du monde sont éclairés de la connoissance de Dieu & de Jésus-Christ son Fils. Ces précieux avantages, dont nous sommes participans, nous engagent à louër sans cesse le Seigneur; à publier par tout la délivrance qu'il nous a accordée, & les merveilles qu'il a faites en nôtre faveur; à l'adorer humblement, avec joie & avec crainte, & sur tout, à lui présenter nôtre cœur, & en montrant par nôtre obéïssance qu'il règne véritablement sur nous, & que nous faisons consister tout nôtre bonheur & toute nôtre gloire à lui appartenir.

PSAUME XCVII.

Le sujet de ce Psaume est le même que celui du précédent. C'est une exhortation à célébrer la majesté & la toute-puissance de Dieu, & la gloire de son règne; & à se réjouir des avantages que l'établissement de ce règne procure a ceux qui y sont soûmis.

1. L'ETERNEL règne; que la terre tressaille de joie, & que toutes les isles se réjouïssent.

2. La nuée & l'obscurité *sont* autour de lui; la justice & le jugement *sont* la base de son trône.

3. Le feu marche devant lui, & embrase de tous côtés ses ennemis.

4. Ses éclairs brillent par tout le monde, & la terre tremble en le voyant.

5. Les montagnes se fondent comme de la cire, à cause de la présence de l'Eternel, à cause de la présence du Seigneur de toute la terre.

6. Les cieux annoncent sa justice, & tous les peuples voient sa gloire.

7. Que tous ceux qui servent les images & qui se glorifient dans les idoles soient confus. *Vous* tous les dieux, prosternez-vous devant lui.

8. Sion l'a entendu, & s'*en* est réjouïe, & les filles de Juda ont tressailli d'allégresse à cause de tes jugemens, ô Eternel!

9. Car tu ès l'Eternel, élevé par dessus toute la terre; tu ès infiniment élevé par dessus tous les dieux.

10. *Vous* qui aimez l'Eternel, haïssez le mal; *car* il garde les ames de ses saints, & il les delivre de la main des méchans.

11. La lumiére *est* semée pour le juste, & la joie pour ceux qui ont le cœur droit.

12. *Vous* justes, réjouïssez vous en l'Eternel, & célébrez la mémoire de sa Sainteté.

REFLEXIONS.

CE Psaume n'est pas tant une description du règne de Dieu sur les Israëlites, comme c'est une prédiction de l'établissement du règne de Jésus-Christ sur tous les peuples, & de la destruction de l'idolatrie & de l'impieté. Le saint Esprit y marque aussi l'effet que la venuë de ce règne devoit produire, & la joie que les fidèles ressentiroient lors qu'il seroit manifesté. C'est donc principalement à nous à entrer dans les mouvemens de dévotion & de zèle qui éclatent dans ce saint cantique. Nous y apprenons que la véritable maniére de louër Dieu, & le vrai caractère de ceux qui l'adorent, est de l'aimer, de haïr le mal, & de se réjouïr continuellement en lui. Enfin, nous y voyons, que Dieu comble de bonheur & de gloire tous ceux qui le craignent. C'est ce qui y est exprimé par ces excellentes promesses: *Le Seigneur garde ses Saints, & il les délivre; la lumiére est semée pour le juste, & la joie pour ceux qui ont le cœur droit. Vous justes réjouïssez-vous toûjours au Seigneur, & célébrez la mémoire de sa sainteté.*

PSAUME XCVIII.

C'est ici une exhortation à louër Dieu, pour la rédemption qu'il devoit envoyer à son peuple, & a se réjouir de la venuë de son règne.

1. Psaume.

CHantez à l'Eternel un Cantique nouveau, car il a fait des choses merveilleuses; sa droite & le bras de sa Sainteté l'ont délivré.

2. L'Eternel a fait connoître sa délivrance; il a révélé sa justice aux yeux des nations.

3. Il s'est souvenu de sa miséricorde & de sa fidélité envers la maison d'Israël; toutes les extrémités de la terre ont vû la délivrance de nôtre Dieu.

4. Vous tous les habitans de la terre, jettez des cris de réjouïssance à l'Eternel; écriez-vous, chantez de joie & psalmodiez.

5. Psalmodiez à l'Eternel avec la harpe, avec la harpe & avec le chant de la voix.

6. Jettez des cris de réjouïssance avec les trompettes & le son du cornet, devant le Roi, l'Eternel.

7. Que la mer & tout ce qu'elle contient rétentisse; la terre & ceux qui y habitent!

8. Que les fleuves frappent des mains! Que les montagnes chantent aussi de joie,

9. Au devant de l'Eternel! Car il vient pour juger la terre; il jugera le monde avec justice, & les peuples avec équité.

REFLEXIONS.

CE Cantique regarde les Chrétiens plûtôt que les Juifs, puis que ce n'est pro-

proprement que depuis la venuë de Jésus-Christ qu'on peut dire, que Dieu a accompli ses promesses, *qu'il s'est souvenu de sa bonté & de sa fidélité, & que toutes les extrémités de la terre ont vû le salut de nôtre Dieu.* C'est donc aussi maintenant que les hommes doivent chanter à Dieu un Cantique nouveau, & que sa gloire doit être célébrée par toutes les nations & dans tous les lieux du monde, avec de saints transports de joie. Il faut après cela, que vivans dans ces tems heureux, où Dieu règne sur les hommes, & sachans qu'il doit juger le monde en justice, nous nous soûmettions à lui avec une humble obéïssance, & que nous répondions à la grace inestimable qu'il nous à faite, *de nous transporter de la puissance des ténèbres, au Royaume de son Fils Jésus-Christ.*

PSAUME XCIX.

Ce Psaume est destiné à célébrer la grandeur de Dieu & la gloire de son règne. Il y est aussi parlé des faveurs que Dieu avoit accordées aux Israëlites du tems de Moyse, d'Aaron, & de Samuel, & en plusieurs autres occasions.

1. L'ETERNEL règne; que les peuple tremblent: Il est assis *entre* les Chérubins; que la terre soit ébranlée.

2. L'Eternel *est* grand en Sion, & il est élevé par dessus tous les peuples.

3. Ils célébreront ton Nom grand & redoutable, car il *est* saint;

4. Et la force du Roi qui aime la justice. Tu as établi l'équité, tu as fait jugement & justice en Jacob.

5. Exaltez l'Eternel nôtre Dieu, & prosternez-vous devant son marchepied: Il *est* saint.

6. Moyse & Aaron *ont été entre* ses Sacrificateurs, & Samuel *entre* ceux qui invoquoient son nom; ils invoquoient l'Eternel, & il leur répondoit.

7. Il parloit à eux de la colomne de nuée; ils ont gardé ses tèmoignages & l'ordonnance qu'il leur avoit donnée.

8. O Eternel nôtre Dieu, tu les as exaucés, tu leur as été un *Dieu* Fort, en pardonnant, & en faisant vengeance de leurs actions.

9. Exaltez l'Eternel nôtre Dieu, & prosternez vous dans la montagne de sa Sainteté; car l'Eternel nôtre Dieu *est* saint.

REFLEXIONS.

NOus apprenons ici que le devoir de ceux qui ont le bonheur de connoître Dieu, & d'être soûmis à son règne, est de le craindre, de révérer sa grandeur, de l'adorer avec la plus profonde humilité, & de célébrer sans cesse son nom, qui est redoutable & saint. II. On voit dans ce Psaume, que Dieu délivroit autrefois les Israëlites, lors que Moyse, Aaron, & Samuel l'invoquoient, & qu'il faisoit aussi la vengeance des péchés de ce peuple. C'est ainsi que Dieu, qui est bon, mais qui est aussi juste, à toûjours fait ressentir aux hommes des effets, tantôt de sa clémence, & tantôt de sa colère, afin de les engager par là à l'aimer & à le craindre.

PSAUME C.

Tous les Peuples sont ici exhortés à adorer Dieu, a le louer comme leur Créateur, & à célébrer sa bonté & sa vérité.

1. Psaume d'actions de graces.

VOus tous *habitans* de la terre, poussez des cris de réjouïssance à l'Eternel.

2. Servez l'Eternel avec allégresse, venez devant lui avec des chants de joie.

3. Reconnoissez que l'Eternel *est* Dieu; *c'est* lui *qui* nous a formés & ce n'est pas nous *qui nous sommes faits; nous sommes* son peuple & le troupeau de sa pâture.

4. Entrez dans ses portes avec des actions de graces, dans ses parvis avec la louange; célébrez-le, bénissez son nom.

5. Car l'Eternel *est* bon, sa bonté *demeure* à toûjours, & sa fidélité d'âge en âge.

REFLEXIONS.

IL y a trois réflexions à faire sur ce Psaume: La prémiére, que nous devons souhaiter que tous les peuples de la terre adorent & glorifient le Seigneur; & que pour cet effet Dieu leur donne sa connoissance & celle de Jésus-Christ son Fils. La seconde, que pour servir Dieu d'une maniére qui lui soit agréable, il faut le faire, non par contrainte, ou de la bouche seulement, mais de bon cœur & avec une sainte joie. La troisiéme, que pour nous exciter à ce devoir, nous devons considérer que Dieu est nôtre Créateur, que nous sommes son peuple & son troupeau, & qu'il nous comble, non seulement dans la nature, mais sur tout dans la Grace & dans son Eglise, des tèmoignages de sa bonté & de sa miséricorde.

PSAUME CI.

C'est ici un vœu que David fait de gouverner son peuple justement, & principalement de punir & d'éloigner les méchans, & de favoriser les gens de bien.

1. Psaume de David.

JE chanterai la bonté & la justice: Eternel, je te psalmodierai.

2. Je m'appliquerai à la voie de l'intégrité. Quand viendras-tu à moi? Je marcherai dans l'intégrité de mon cœur, au milieu de ma maison.

3. Je ne me proposerai rien de mauvais; j'ai en haine les actions de ceux qui se détournent *du droit chemin; rien ne s'en* attachera à moi.

4. Le cœur pervers se retirera d'auprès de moi; je n'avouërai point le méchant.

5. Je retrancherai celui qui médit en secret de son prochain; je ne pourrai

pas *souffrir* celui qui a les yeux élevés & le cœur enflé.

6. Je rechercherai les gens de bien du pays, afin qu'ils demeurent avec moi; celui qui marche dans l'intégrité me servira.

7. Celui qui use de tromperie ne demeurera point dans ma maison; celui qui prononce des faussetés ne sera point affermi devant mes yeux.

8. Je retrancherai chaque matin tous les méchans du pays, afin d'exterminer de la cité de l'Eternel tous les ouvriers d'iniquité.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce Psaume quels sont les devoirs & les sentimens des bons Princes & des bons Magistrats, & quelle est la conduite qu'ils doivent tenir dans le gouvernement des Etats. C'est, I. De marcher dans l'intégrité, d'avoir le mal en horreur & de s'appliquer à conduire leurs peuples avec justice. II. De punir les méchans & les impies, d'éloigner les calomniateurs, les trompeurs, les orgueilleux & les flateurs; & au contraire, de faire cas des hommes droits & sincères; de les protèger & de les employer à leur service. Les Personnes qui sont élevées en autorité doivent méditer ce Psaume pour leur instruction; & tout le monde doit prier Dieu qu'il inspire ces sentimens à ceux qui gouvernent les peuples; puisque c'est de là que dépend le bonheur & la tranquilité du public, & l'avancement de la Gloire de Dieu.

PSAUME CII.

Ce Psaume est une priére des Juifs captifs, dans laquelle ils réprésentent à Dieu la désolation de Jérusalem & leur déplorable état, & ils le prient de les rétablir. Ils y marquent aussi leur confiance, & l'espérance qu'ils avoient que Dieu, qui est toûjours le même, & immuable dans ses promesses, aussi bien que dans son essence, les rétabliroit; ensorte que tous les peuples admireroient le bonheur & la gloire de Sion, & que la postérité des Juifs l'en béniroit à jamais.

1. Priére de l'affligé qui est éperdu, & qui repand sa plainte devant l'Eternel.

2. ETERNEL, écoute ma requête, & que mon cri vienne jusqu'à toi.

3. Ne cache point ta face de moi; au jour que je *suis* en détresse; incline ton oreille vers moi, au jour que je te reclame; hâte-toi, répon-moi.

4. Car mes jours s'en vont comme la fumée, & mes os sont dessèchés comme un foyer.

5. Mon cœur a été frappé, & est devenu sec comme l'herbe, de sorte que j'ai oublié de manger mon pain.

6. Mes os sont attachés à ma chair, à cause de la voix de mon gémissement.

7. Je suis devenu semblable au cormorant du désert, & je suis comme la chouëtte des lieux sauvages.

8. Je veille, & je suis semblable à un passerau qui est seul sur le toit.

9. Ceux qui me haïssent me couvrent d'opprobres, & ceux qui sont poussés de fureur contre moi jurent contre moi.

10. Car j'ai mangé la cendre comme le pain, & j'ai mêlé ma boisson de pleurs,

11. A cause de ton courroux & de ton indignation; parce que tu m'avois élevé, & *puis* tu m'as jetté *par terre*.

12. Mes jours *sont* comme une ombre qui est sur son déclin, & je deviens sec comme l'herbe.

13. Mais toi, Eternel, tu demeures éternellement, & ta mémoire *dure* d'âge en âge.

14. Tu te leveras, tu auras compassion de Sion, car il est tems d'en avoir pitié, parce que le tems marqué est échu.

15. Car tes serviteurs sont affectionnés à ses pierres, & ils sont touchés de pitié, *la voyant dans la* poussiére.

16. Alors les nations redouteront le nom de l'Eternel, & tous les Rois de la terre ta gloire:

17. Quand l'Eternel aura rebâti Sion, qu'il aura été vû en sa gloire;

18. Qu'il aura regardé à la requête de celui qui est desolé, & qu'il n'aura point méprisé leur requête;

19. Cela sera enrégistré pour la génération à venir, & le peuple *qui sera* créé *de nouveau* louëra l'Eternel.

20. De ce qu'il aura jetté la vuë du lieu élevé de sa sainteté, & que l'Eternel aura regardé des cieux en terre,

21. Pour entendre le gémissement des prisonniers, & pour délier ceux qui étoient destinés à la mort.

22. Afin qu'on raconte le nom de l'Eternel en Sion, & sa louange en Jérusalem,

23. Lorsque les peuples & les Royaumes s'assembleront pour servir l'Eternel.

24. Il a abattu ma force dans le chemin, & il a abrégé mes jours.

25. Et j'ai dit: Mon Dieu Fort, ne m'enlève point au milieu de mes jours; tes années *durent* d'âge en âge.

26. Tu as autrefois fondé la terre, & les cieux *sont* l'ouvrage de tes mains.

27. Ils périront, mais tu subsisteras toûjours; ils vieilliront tous comme un vêtement; tu les changeras comme un habit, & ils seront changés.

28. Mais toi *tu es toûjours* le même, & tes années ne finiront jamais.

29. Les enfans de tes serviteurs habiteront devant toi, & leur race sera affermie *en ta présence*.

REFLEXIONS.

IL y a deux choses principalement à remarquer dans ce Psaume, savoir, I. Le triste état des Juifs captifs, & leur extrème affliction: En second lieu

lieu, l'espérance qu'ils avoient en Dieu. Ainsi cette lecture nous donne ces deux instructions. La prémiére, que les enfans de Dieu s'intéressent tendrement pour l'Eglise, & qu'il n'y a rien qui les pénètre d'une plus vive douleur, que de la voir dans la souffrance. Mais si les fidèles s'affligent lors que l'Eglise est persécutée, ils ne s'affligent pas moins à la vuë de l'état déplorable où elle est souvent réduite, par le vice & par l'impieté, lorsqu'elle jouït de la paix. II. Comme les anciens Juifs espéroient fermement que Dieu se léveroit, qu'il auroit pitié de Sion, qu'il la rétabliroit dans un état glorieux, & qu'en délivrant les Juifs captifs, il feroit voir sa gloire aux yeux de tous les Rois & de tous les peuples; nous ne devons pas douter que Dieu ne fasse la même chose, & cela d'une maniére encore plus illustre, en faveur de l'Eglise Chrétienne; & que les tems ne viennent, auxquels la gloire de l'Eglise & le règne de Jésus-Christ paroitront avec éclat. Cet heureux rétablissement est ce que les vrais Chrétiens souhaitent par dessus toutes choses, & ce qu'ils demandent à Dieu par leurs priéres les plus ardentes. C'est aussi ce qui ne manquera pas d'arriver par un effet de l'infinie puissance de Jésus-Christ, puisqu'il est le Maitre du monde, étant Dieu sur toutes choses béni éternellement; comme Saint Paul l'enseigne dans le I. chapitre de l'Epitre aux Hébreux, où il applique au Fils de Dieu ce qui est dit de la Création du monde sur la fin de ce Psaume.

PSAUME CIII.

C'est ici un Psaume de louanges, où David bénit le Seigneur de toutes les graces qu'il lui avoit accordées, & de celles qu'il avoit faites au peuple d'Israël. Il y parle de la grande bonté de Dieu envers les hommes, de cette miséricorde par laquelle il leur pardonne leurs péchés, & de l'amour tendre & constant dont il est animé envers ceux qui le craignent. Il y invite enfin toutes les créatures à louër le Seigneur avec lui.

1. Psaume de David.

MON ame, béni l'Eternel, & que tout ce qui est en moi bénisse le nom de sa sainteté.

2. Mon ame, béni l'Eternel, & n'oublie pas un de ses bienfaits.

3. *C'est lui* qui pardonne toutes tes iniquités, qui guérit toutes tes infirmités;

4. Qui retire ta vie de la fosse, qui t'environne de bonté & de compassions;

5. Qui rassasie ta bouche de biens, *tellement que* ta jeunesse est renouvellée comme celle de l'aigle.

6. L'Eternel fait justice & droit à tous ceux qui sont opprimés.

7. Il a fait connoître ses voies à Moyse, & ses exploits aux enfans d'Israël.

8. L'Eternel est pitoyable, miséricordieux, lent à la colère, & abondant en grace.

9. Il ne conteste pas à perpétuité, & il ne garde pas *sa colere* pour toûjours.

10. Il ne nous a pas fait selon nos péchés, & ne nous a pas rendu selon nos iniquités.

11. Car autant que les cieux sont élevés par dessus la terre, *autant* sa bonté est grande sur ceux qui le craignent.

12. Il a éloigné de nous nos iniquités, autant que l'orient est éloigné de l'occident.

13. Comme un pére est ému de compassion envers ses enfans, l'Eternel est touché de compassion envers ceux qui le craignent.

14. Car il sait bien de quoi nous sommes faits; il se souvient que nous *ne sommes que* poudre.

15. Les jours de l'homme mortel *sont* comme le foin, il fleurit comme la fleur d'un champ.

16. Car le vent étant passé par dessus, elle n'*est* plus, & son lieu ne la reconnoit plus.

17. Mais la miséricorde de l'Eternel est de tout tems, & à toûjours, sur ceux qui le craignent, & sa justice sur les enfans de *leurs enfans;*

18. A ceux qui gardent son alliance, & qui se souviennent de ses commandemens, pour les accomplir.

19. L'Eternel a établi son trône dans les cieux, & son règne a la domination sur tout.

20. Bénissez l'Eternel, *vous* ses Anges, puissans en force, qui faites son commandement, en obéïssant à la voix de sa parole.

21. Bénissez l'Eternel, vous toutes ses armées, qui êtes ses ministres & qui faites sa volonté.

22. Bénissez l'Eternel, *vous* toutes ses œuvres, dans tous les lieux de son empire: Mon ame, béni l'Eternel.

REFLEXIONS.

C'Est ici l'un des plus excellens Cantiques d'actions de graces qu'il y ait dans tout le livre des Psaumes. David y paroit pénétré de la dévotion & de la reconnoissance la plus vive: Il nous y apprend par son exemple à bénir Dieu, non seulement de la bouche, mais de tout nôtre cœur & par les mouvemens de nôtre ame; à conserver chérement le souvenir de tous ses bienfaits, & à prendre plaisir a les reciter & à lui en rendre graces continuellement. Sur tout, il y célèbre cette miséricorde infinie du Seigneur, qui, sachant que les hommes ne sont que poudre, les supporte, & ne leur rend pas selon que leurs péchés le méritent, & a pour eux les mêmes sentimens d'amour & de compassion qu'un pére a pour ses enfans. Mais il nous enseigne

en même tems, que cette bonté du Seigneur ne se déploie qu'en faveur de ceux qui le craignent & qui le révérent, & que sa grace n'est que pour ceux qui gardent son alliance, qui se souviennent de ses commandemens & qui les observent. Enfin, il paroit de ce Pseaume, que pour louër Dieu dignement, ce n'est pas assez de le louër nous-mêmes; mais qu'il faut souhaiter, comme David, qu'il soit loué par tous les hommes, par les Anges & par toutes les créatures. C'est dans ces sentimens que nous devons dire sans cesse avec zèle, avec amour, & avec reconnoissance: *Bénissez le Seigneur, vous toutes ses œuvres, dans tous les lieux de son empire: Mon ame, béni l'Eternel!*

PSAUME CIV.

David adore & célébre la grandeur de Dieu, qui se fait voir dans les œuvres de la création & de la providence. Il décrit la puissance, la sagesse, & la bonté avec laquelle Dieu conserve & conduit tant de créatures que le monde contient. Enfin, il souhaite que Dieu soit loué & béni éternellement.

1. MON ame, béni l'Eternel. O Eternel mon Dieu, tu ès merveilleusement grand; tu ès revêtu de majesté & de magnificence.

2. Il s'envelope de lumiére comme d'un vêtement; il étend les cieux comme un pavillon.

3. Il lambrisse ses chambres hautes dans les eaux; il fait des grosses nuées son chariot; il se promène sur les ailes du vent.

4. Il fait des vents ses messagers, & du feu brûlant ses serviteurs.

5. Il a fondé la terre sur ses bases, tellement qu'elle ne sera jamais ébranlée.

6. Tu l'avois couverte de l'abime comme d'un vêtement, & les eaux se tenoient sur les montagnes.

7. Elles s'enfuirent à ta menace, & se mirent promtement en fuite au bruit de ton tonnerre.

8. Les montagnes se dresférent, & les vallées s'abaissérent, au même lieu que tu leur avois établi.

9. Tu leur as mis une borne qu'elles ne passeront point, elles ne reviendront plus pour couvrir la terre.

10. *C'est lui* qui conduit les fontaines par les vallées, & qui les fait couler entre les montagnes.

11. Elles abreuvent toutes les bêtes des champs; les ânes sauvages en étanchent leur soif.

12. Les oiseaux des cieux y habitent, & font résonner leur voix au milieu des feuilles.

13. Il arrose les montagnes de ses chambres hautes, & la terre est rassasiée du fruit de tes ouvrages.

14. Il fait germer le foin pour le bétail, & l'herbe pour le service de l'homme; il fait sortir le pain de la terre;

15. Et le vin qui fortifie le cœur de l'homme, qui fait reluire son visage avec l'huile, & qui soutient le cœur de l'homme avec le pain.

16. Les arbres les plus hauts, les cèdres du Liban qu'il a plantés sont rassasiés;

17. Afin que les oiseaux y fassent leurs nids, les sapins *sont* la demeure de la Cicogne.

18. Les hautes montagnes sont pour les chamois, & les rochers sont la retraite des lapins.

19. Il a fait la lune pour marquer les tems, & le soleil connoit son coucher.

20. Tu amènes les ténèbres, & la nuit vient, durant laquelle toutes les bêtes des forêts se promènent.

21. Les lionceaux rugissent après la proie, & pour demander au Dieu Fort leur pâture.

22. Le soleil se léve-t-il? Ils se retirent & ils se couchent dans leurs taniéres.

23. Alors l'homme sort à son ouvrage & à son travail jusqu'au soir.

24. O Eternel, que tes œuvres sont en grand nombre! Tu les as toutes faites avec sagesse; la terre est pleine de tes richesses;

25. Et cette mer grande & spacieuse, où il y a des animaux agiles sans nombre, gros & petits.

26. C'est là que les navires se promènent, & ce Léviathan, que tu as formé pour s'y jouër.

27. Elles s'attendent toutes à toi, afin que tu leur donnes la nourriture en leur tems.

28. *Quand* tu *la* leur donnes elles *la* recueillent, & *quand* tu ouvres ta main elles sont rassasiées de biens.

29. Caches-tu ta face? Elles sont troublées. Retires-tu leur souffle? Elles défaillent, & retournent en leur poudre.

30. *Mais si* tu renvoies ton esprit, elles sont créées de nouveau, & tu renouvelles la face de la terre.

31. Que la gloire de l'Eternel soit célébrée à toûjours; que l'Eternel se réjouïsse en ses œuvres.

32. *C'est lui* qui regarde la terre, & elle tremble; *qui* touche les montagnes, & elles fument.

33. Je chanterai à l'Eternel pendant toute ma vie; je psalmodierai à mon Dieu tant que je subsisterai.

34. Ma méditation lui sera agréable; & moi je me réjouïrai en l'Eternel.

35. Que les pécheurs soient consumés de dessus la terre, & qu'*il n'y ait* plus de méchans. Mon ame, béni l'Eternel: Louez l'Eternel.

REFLEXIONS.

LE but de ce Pseaume est de nous apprendre à louër Dieu à cause de ses œuvres admirables. Pour cet effet, nous devons

devons considérer attentivement les merveilles que le monde nous présente ; tant de créatures qu'il renferme, & que l'on voit dans le ciel, dans les airs, sur la terre & dans les eaux ; l'ordre constant & admirable qui règne entr'elles ; la maniére dont Dieu les conserve toutes & les conduit, & les soins de cette providence adorable, qui s'étendent à tous les animaux, à toutes les plantes, & sur tout aux besoins des hommes ; toutes ces créatures servans aux divers usages & aux commodités de nôtre vie. Ces réflexions nous conduisent à reconnoitre que Dieu est l'Auteur de toutes ces choses, que c'est par lui seul qu'elles subsistent, & que comme il les a créées par sa puissance, il peut aussi les détruire par sa seule volonté. Cequ'il faut surtout considérer, c'est que si toutes ces créatures ont été faites pour l'homme, l'homme a été fait pour le Créateur, & que Dieu ne nous a mis en ce monde, & ne nous a rendus capables de voir tant de merveilles, & de jouïr de tant de biens différens, qu'afin que nous le connoissions, que nous l'aimions, & que nous le remerciions de tous ses bienfaits. Ces sentimens d'admiration, d'amour, & de reconnoissance, que cette méditation produit, sont exprimés dans ce Psaume par ces paroles : *O Dieu, que tes œuvres sont en grand nombre ! Tu les as toutes faites avec sagesse : La terre est remplie de tes richesses. Que la gloire du Seigneur soit célébrée à toûjours, & que le Seigneur se réjouïsse dans ses ouvrages ! Mon ame béni le Seigneur ! Louez l'Eternel.*

PSAUME CV.

Le Psalmiste exhorte les Israëlites à louer Dieu, & à célébrer sa puissance, sa bonté & sa fidélité. Il raconte ce que Dieu avoit fait en faveur de leurs péres, ensuite de l'alliance qu'il avoit traitée avec Abraham. Il recite ce qui étoit arrivé aux descendans de ce Patriarche, & en particulier à Joseph ; l'arrivée de Jacob en Egypte, la persécution que le peuple d'Israël souffrit en ce pays là, les playes dont Dieu frappa les Egyptiens, le séjour des Israëlites dans le désert, & enfin leur établissement dans le pays de Canaan.

1. CElébrez l'Eternel, invoquez son nom, faites connoitre parmi les peuples ses exploits.

2. Chantez-lui, psalmodiez-lui, parlez de toutes ses merveilles.

3. Glorifiez-vous du nom de sa Sainteté ; que le cœur de ceux qui cherchent l'Eternel, se réjouïsse.

4. Recherchez l'Eternel & sa force ; cherchez continuellement sa face.

5. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses miracles, & des jugemens qu'il a prononcés de sa bouche.

6. La postérité d'Abraham *sont* ses serviteurs ; les enfans de Jacob *sont* ses élus.

7. Il *est* l'Eternel nôtre Dieu ; ses jugemens *sont* par toute la terre.

8. Il s'est toûjours souvenu de son alliance, de la parole *qu*'il a établie pour mille générations ;

9. Du traité qu'il a fait avec Abraham, du serment qu'il a fait à Isaac ;

10. Et qu'il a ratifié pour une ordonnance à Jacob & à Israël *pour* une alliance éternelle ;

11. Disant : Je te donnerai le pays de Canaan, pour le lot de ton héritage.

12. Encore qu'ils fussent en petit nombre, & qu'ils y demeurassent peu de tems comme étrangers.

13. Car ils alloient de nation en nation, & d'un royaume vers un autre peuple.

14. Il n'a pas souffert que personne les opprimât ; & il a châtié des Rois pour l'amour d'eux.

15. *Disant :* Ne touchez point à mes Oints, ne faites point de mal à mes Prophètes.

16. Il appella aussi la famine *pour venir* sur la terre, & rompit toute la force du pain.

17. Il envoya un homme devant eux ; Joseph fut vendu pour esclave.

18. On lui serra les piés dans des ceps ; il fut mis aux fers ;

19. Jusqu'au tems qu'il prédisit ce qui arriva, & *que* la parole de l'Eternel l'eût fait connoitre.

20. Le Roi envoya, & le relâcha ; *même* le Dominateur du peuple, & il le délia.

21. Il l'établit *pour* Maître sur sa maison, & *pour* Dominateur sur tout ce qu'il possédoit ;

22. Pour assujettir les Principaux *de son pays* à sa volonté, & pour instruire ses Anciens.

23. Alors Israël entra en Egypte, & Jacob séjourna au pays de Cam.

24. Et *Dieu* fit fort multiplier son peuple, & le rendit plus puissant que ceux qui l'opprimoient.

25. Il changea leur cœur, de sorte qu'ils eurent son peuple en haine, jusques à conspirer contre ses serviteurs.

26. Il envoya *donc* Moyse son serviteur, & Aaron qu'il avoit élû ;

27. *Lesquels* firent au milieu d'eux ses prodiges selon sa parole, & des miracles au pays de Cam.

28. Il envoya les ténèbres, & fit obscurcir *l'air ;* & rien ne résista à ses paroles.

29. Il changea leurs eaux en sang, & fit mourir leurs poissons.

30. Leur terre produisit en toute abondance des grenouilles, jusques dans les cabinets de leurs Rois :

31. Il parla, & il vint une mélée de

de bêtes, & des poux par tout leur pays.

32. Il fit pleuvoir sur eux de la grêle, & *fit tomber* le feu & les flammes sur leur terre.

33. Et il frappa leurs vignes & leurs figuiers, & brisa les arbres de leur pays.

34. Il commanda, & les sauterelles vinrent, & les hurbecs sans nombre;

35. Lesquels broutérent toute l'herbe dans leur pays, & dévorérent le fruit de la terre.

36. Et il frappa tous les prémiers-nés dans leur pays, & les prémices de toute leur force.

37. Puis il fit sortir Israël avec de l'or & de l'argent, & il n'y *eut* aucun malade parmi ses Tribus.

38. L'Egypte fut réjouïe à leur départ; car la frayeur les avoit saisis.

39. Il étendit la nuée pour les couvrir, & le feu pour les éclairer pendant la nuit.

40. Le *peuple* demanda, & il fit venir des cailles, & il les rassasia du pain des cieux.

41. Il ouvrit le rocher, & les eaux *en* découlérent; elles coururent par les lieux secs, *comme* un fleuve.

42. Car il se souvint de la parole sacrée qu'il avoit donnée à Abraham son serviteur;

43. Et il fit sortir son peuple avec allégresse, & ses élus avec un chant de joie.

44. Et il leur donna les pays des nations, & ils possédérent le travail des peuples;

45. Afin qu'ils gardassent ses statuts, & qu'ils observassent ses loix. Louez l'Eternel.

REFLEXIONS.

ON voit d'abord éclater dans ce Pseaume la joie & la sainte ardeur avec laquelle les fidèles se portent à louer Dieu, & à publier par tout ses bontés. On y trouve après cela une histoire abrègée des bienfaits de Dieu envers le peuple d'Israël. Ce récit fait voir, que Dieu a toûjours eû soin des siens, qu'il a fait dans tous les tems de grandes merveilles en leur faveur, & qu'il est fidèle & constant dans son alliance & dans ses promesses; ce qui doit nous remplir de confiance, & nous assurer que Dieu sera toûjours le Protecteur de son Eglise & de ses enfans. III. Ce cantique étoit destiné à perpétuër parmi les Israëlites la mémoire des bienfaits de Dieu, & à exciter leur reconnoissance. Quoi que ces événemens ne regardent pas directement les Chrétiens, ils doivent cependant en conserver le souvenir; la méditation en étant très-instructive, & tout-à-fait édifiante. Mais il faut sur tout, qu'à l'occasion de ce qui est dit dans ce Pseaume, nous nous élevions à la considération des graces signalées & des bénédictions spirituelles que Dieu a répanduës sur nous, en traitant une nouvelle alliance par Jésus-Christ; en nous délivrant de la captivité du péché, du diable, & de la mort, & en nous recevant dans son Eglise. IV. On voit dans les derniéres paroles de ce Pseaume, que Dieu avoit fait toutes ces graces aux Israëlites, *afin qu'ils gardassent ses statuts, & qu'ils observassent ses loix.* C'est là le but que Dieu se propose, lors qu'il fait du bien aux hommes. Ses bienfaits ne tendent qu'à nous engager à l'aimer & à garder ses commandemens; & c'est aussi par là que nous pouvons le mieux lui témoigner nôtre reconnoissance.

PSAUME CVI.

Comme le Pseaume précédent est un récit des graces de Dieu sur les enfans d'Israël, celui-ci est un récit & une confession des murmures & des péchés où ils étoient tombés après leur sortie d'Egypte, dans le désert, & dans le pays de Canaan. Nous y voyons aussi les divers châtimens de Dieu sur ce peuple, & les marques qu'il lui avoit données de sa bonté, en le supportant & en le délivrant en plusieurs occasions. C'est ici que finit le IV. livre des Pseaumes.

1. Louez l'Eternel.

CElébrez l'Eternel, car il *est* bon, & sa miséricorde *demeure* à toûjours.

2. Qui pourroit réciter les exploits de l'Eternel? *Qui* pourroit faire retentir toute sa loüange?

3. Heureux ceux qui gardent ce qui est droit, & qui font en tout tems ce qui est juste.

4. Eternel, souvien-toi de moi, selon la bienveillance que tu portes à ton peuple, & pren soin de moi selon ta délivrance.

5. Afin que je voie le bien de tes élus, que je me réjouïsse dans la joie de ta nation, & que je me glorifie avec ton héritage.

6. Nous & nos péres nous avons péché, nous avons fait iniquement, nous avons agi avec méchanceté.

7. Nos péres n'ont point été attentifs à tes merveilles en Egypte; & ils ne se sont point souvenus de la multitude de tes bontés; mais ils ont été rebelles auprès de la mer, vers la mer rouge.

8. Toutefois il les délivra pour l'amour de son Nom, afin de donner à connoitre sa force.

9. Car il tansa la mer rouge, & elle fut à sec, & il les conduisit par ses gouffres, comme par un lieu sec.

10. Il les délivra de la main de ceux qui *les* haïssoient, & les garantit de la main de l'ennemi.

11. Et les eaux couvrirent leurs oppresseurs; il n'en resta pas un seul.

12. Alors ils crurent à ses paroles, & ils chantérent sa louange.
13. *Mais* ils oubliérent incontinent ses œuvres, & n'attendirent pas qu'il accomplit son conseil.
14. Mais ils furent épris de convoitise dans le désert, & ils tentérent le *Dieu* Fort dans la solitude.
15. Alors il leur donna ce qu'ils avoient demandé, mais il leur envoya une consomtion en leur corps.
16. Ils portérent envie à Moyse dans le camp, & à Aaron, le Saint de l'Eternel.
17. La terre s'ouvrit & engloutit Dathan, & couvrit la bande d'Abiram.
18. Le feu consuma aussi leur assemblée, & la flamme brûla les méchans.
19. Ils firent un veau en Horeb, & se prosternérent devant une image de fonte;
20. Et changérent leur gloire en la figure d'un bœuf qui mange l'herbe.
21. Ils oubliérent le *Dieu* Fort, leur Libérateur, qui avoit fait de grandes choses en Egypte;
22. Des choses merveilleuses au pays de Cam, & des choses terribles sur la mer rouge.
23. C'est pourquoi il dit qu'il les détruiroit; mais Moyse son élu se tint à la brêche devant lui, pour détourner sa colère, afin qu'il ne *les* détruisit pas.
24. Ils mépriserent aussi le pays désirable, & ils ne crurent point à sa parole.
25. Ils murmurérent dans leurs tentes, & ils n'obéïrent point à la voix de l'Eternel.
26. C'est pourquoi il leva la main & jura qu'il les feroit tomber dans le désert;
27. Et qu'il accableroit leur postérité parmi les nations, & les disperseroit en divers pays.
28. Ils se prostituérent à Bahal-Péhor, & mangérent des sacrifices des morts.
29. Et ils irritérent *Dieu*, par leurs actions *criminelles*, tellement qu'une plaie fit une brêche parmi eux.
30. Mais Phinées se présenta, & fit justice, & la plaie fut arrêtée.
31. Et cela lui a été imputé pour justice dans tous les âges.
32. Ils irritérent aussi *le Seigneur* près des eaux de Mériba, & il en arriva du mal à Moyse à cause d'eux.
33. Car ils chagrinérent son esprit, & il parla légérement de ses lèvres.
34. Ils n'ont point détruit les peuples que l'Eternel leur avoit dit *de détruire*.
35. Mais ils se sont mêlés parmi ces nations-là, & ils ont appris leurs maniéres de faire;
36. Et ils ont servi leurs faux dieux, lesquels leur ont été en piéges.
37. Car ils ont sacrifié leurs fils & leurs filles aux démons;
38. Et ils ont répandu le sang innocent, le sang de leurs fils & de leurs filles, lesquels ils ont sacrifié aux faux dieux de Canaan, & le pays a été souillé de sang.
39. Ils se sont souillés par leurs actions, & ils se sont prostitués par ce qu'ils firent.
40. Et la colère de l'Eternel s'est embrasée contre son peuple, & il a eu en abomination son héritage.
41. Et il les a livrés en la main des nations, & ceux qui les haïssoient ont dominé sur eux.
42. Leurs ennemis les ont opprimés, & ils ont été humiliés sous leur main.
43. Il les a souvent délivrés; mais ils l'ont provoqué par leur conseil, & ils ont été humiliés par leur iniquité.
44. Toutefois il les a regardés dans leur détresse, quand il entendoit leur cri.
45. Il s'est souvenu en leur faveur de son alliance, & il s'est repenti selon la grandeur de ses compassions;
46. Et il a fait que ceux qui les avoient emmenés captifs ont eu pitié d'eux.
47. Eternel nôtre Dieu, délivre-nous & nous rassemble d'entre les nations, afin que nous célèbrions le nom de ta sainteté, & que nous te glorifions par nos louanges.
48. Béni *soit* l'Eternel, le Dieu d'Israël, depuis un siécle jusques à l'autre siécle, & que tout le peuple dise: Amen. Louez l'Eternel.

REFLEXIONS.

POur faire servir ce Psaume à nôtre édification, il faut y remarquer ces trois articles principaux: Le prémier est une confession des péchés des Israëlites, de leurs rébellions, de leurs murmures, de leur ingratitude, & de l'idolatrie dont ils s'étoient rendus coupables à diverses fois. De là nous devons apprendre, d'un côté, à nous éloigner de l'ingratitude & de l'infidélité de ce peuple, puisque Dieu nous a fait encore plus de graces qu'à eux; & de l'autre, à reconnoitre & à confesser nos péchés devant Dieu, lors que nous l'avons offensé. II. On voit ici, que toutes les fois que les Israëlites tomboient dans la désobéïssance, le Seigneur leur faisoit sentir des marques de sa colère. Dieu ne laisse pas les rébellions des hommes impunies, mais il punit sur-tout les péchés de ceux qu'il a reçus dans son alliance, & qui abusent de ses graces; & il le fait pour les ramener à leur devoir. Ainsi lors que Dieu nous visite, soit par des calamités générales, soit par des afflictions particuliéres, au lieu d'en murmurer, nous devons reconnoitre la justice de ses châtimens, en profiter, & craindre d'en attirer de nouveaux sur nous par nôtre endurcissement. III. Il est dit dans ce Psaume, que Dieu, par un

un effet de ſa bonté, avoit ſupporté les Iſraëlites, qu'il avoit eu pitié d'eux, lors qu'ils étoient dans la détreſſe, & qu'il les avoit délivrés en pluſieurs occaſions. Ce ſont là des preuves de la grande miſéricorde de Dieu; il eſt plein de compaſſion & de ſupport envers les hommes, même envers ceux qui l'ont offenſé; & il eſt toûjours diſpoſé à leur pardonner, lors qu'ils ſe convertiſſent, & à les combler de ſes graces.

PSAUME CVII.

Le but de ce Pſaume eſt de montrer, que la providence de Dieu diſpenſe aux hommes diverſes épreuves, & qu'elle les expoſe à pluſieurs dangers, afin de les obliger à recourir à lui, à le craindre, & à célébrer ſa bonté. C'eſt ce que le Prophète fait voir, par l'exemple de ceux qui ſont errans dans les pays étrangers, des priſonniers, des malades, & de ceux qui ſont expoſés aux orages ſur la mer. Il parle auſſi de la famine, de la ſécheresſe, de l'abaiſſement des grands, & de l'élévation des petits; & il montre que Dieu fait tout cela avec ſageſſe, avec juſtice, & pour le bien des hommes.

1. CElébrez l'Eternel, car il *eſt* bon, & ſa miſéricorde *demeure* à toûjours.

2. C'eſt ce que doivent dire les rachetés de l'Eternel, leſquels il a rachetés de la main de l'oppreſſeur;

3. Et ceux qu'il a raſſemblés des pays d'orient & d'occident, d'aquilon & du midi.

4. Ils étoient errans par le déſert, dans un chemin ſolitaire, & ils ne trouvoient aucune ville habitée.

5. Ils étoient affamés & alterés, leur ame défailloit.

6. Alors ils ont crié à l'Eternel dans leur détreſſe, & il les a délivrés de leurs angoiſſes;

7. Et il les a conduits au droit chemin, pour aller dans une ville habitée.

8. Qu'ils célèbrent *donc* la bonté de l'Eternel, & ſes merveilles parmi les fils des hommes!

9. Parce qu'il a raſſaſié l'ame qui étoit vuide, & rempli de biens l'ame affamée.

10. CEUX qui habitent dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort, détenus dans l'affliction & dans les fers;

11. Parce qu'ils ont été rebelles aux paroles du *Dieu* Fort, & qu'ils ont mépriſé le conſeil du Très-haut.

12. Il a humilié leurs cœurs par la ſouffrance, & ils ont été abattus, ſans qu'*il y eût* perſonne qui les ſecourût.

13. Alors ils ont crié à l'Eternel dans leur détreſſe, & il les a délivrés de leurs angoiſſes.

14. Il les a tirés des ténèbres & de l'ombre de la mort, & il a rompu leurs liens.

15. Qu'ils célèbrent *donc* la bonté de l'Eternel, & ſes merveilles parmi les fils des hommes!

16. Parce qu'il a briſé les portes d'airain, & rompu les barres de fer.

17. LES inſenſés qui ſont affligés à cauſe de leur voie, de leurs tranſgreſſions & de leurs iniquités;

18. *Tellement que* leur ame a en horreur toute ſorte de nourriture, & qu'ils touchent aux portes de la mort.

19. Alors ils ont crié à l'Eternel dans leur détreſſe, & il les a délivrés de leurs angoiſſes!

20. Il envoie ſa parole, & il les guérit, & *les* délivre de leurs tombeaux.

21. Qu'ils célèbrent *donc* la bonté de l'Eternel, & ſes merveilles parmi les fils des hommes!

22. Qu'ils ſacrifient des ſacrifices d'actions de graces, & qu'ils racontent ſes œuvres en chantant de joie!

23. CEUX qui deſcendent ſur la mer dans des navires, & qui font commerce ſur les grandes eaux;

24. *Ce ſont* eux *qui* voient les œuvres de l'Eternel, & ſes merveilles dans les lieux profonds.

25. Car il commande, & il fait lever un vent de tempête, qui élève les vagues de *la mer*:

26. Ils montent aux cieux, ils deſcendent aux abîmes; leur ame ſe fond d'angoiſſe.

27. Ils branlent & chancellent comme un homme yvre, & toute leur ſageſſe leur manque.

28. Alors ils crient à l'Eternel dans leur détreſſe, & il les délivre de leurs angoiſſes.

29. Il arrête la tempête, *la changeant* en calme, & les ondes s'appaiſent.

30. Puis ils ſe réjouïſſent de ce qu'elles ſont calmées, & il les conduit au port qu'ils deſiroient.

31. Qu'ils célèbrent *donc* la bonté de l'Eternel, & ſes merveilles parmi les fils des hommes!

32. Qu'ils l'exaltent dans l'aſſemblée du peuple, & le louent dans le lieu où les Anciens s'aſſemblent!

33. IL REDUIT les fleuves en déſert, & les ſources d'eaux en ſécheresſe;

34. La terre fertile en terre ſalée, à cauſe de la malice de ceux qui y habitent.

35. Il réduit le déſert en des étangs d'eaux, & la terre ſèche en des ſources d'eaux.

36. Et il y fait habiter ceux qui étoient affamés, tellement qu'ils y bâtiſſent des villes pour y habiter.

37. Et ils *y* ſèment les champs, & y plantent des vignes, qui rendent du fruit tous les ans.

38. Il les bénit, & ils ſe multiplient extrêmement, & il ne laiſſe point diminuer leur bétail.

39. Ils ſont enſuite réduits à un petit

tit nombre, & humiliés par l'oppression, par la misère, & par la douleur.

40. IL REPAND le mépris sur les Principaux, & les fait errer par des lieux déserts, où *il n'y a* point de chemin.

41. Mais il élève le misérable hors de l'affliction, & *leur* donne des familles comme par troupeaux.

42. Les *hommes* droits voient *cela*, & s'*en* réjouïssent; mais tous les iniques ont la bouche fermée.

43. Quiconque *est* sage prendra garde à ces choses, afin de considérer les bontés de l'Eternel.

REFLEXIONS.

VOici un Psaume très-instructif. Il tend à nous apprendre, que Dieu dispense très-sagement tout ce qui arrive aux hommes, & que quand ils se trouvent dispersés, fugitifs, captifs, malades, en danger de perdre la vie, affligés par la famine, ou de quelqu'autre maniére, c'est Dieu qui les fait passer par toutes ces épreuves, afin de les engager à l'invoquer, & à recourir à sa puissance & à sa bonté. Ce Psaume nous montre donc, que le devoir des personnes affligées est de s'adresser à Dieu par d'humbles & d'ardentes priéres, & de chercher auprès de lui la délivrance de leurs maux: Que lors que les hommes crient à Dieu dans leurs besoins, & qu'ils se convertissent, il a pitié d'eux & qu'il les délivre de toutes leurs angoisses; & que le devoir de ceux qui, par le secours de Dieu, sont échapés de quelque grande maladie, de quelque danger de mort, ou de quelqu'autre détresse, est, de lui en marquer leur reconnoissance pendant toute leur vie, de célébrer ses bontés, & d'en informer les autres hommes. C'est à quoi doivent prendre garde ceux qui se sont vûs dans l'affliction. Il est assez ordinaire aux hommes de recourir à Dieu quand ils souffrent; mais le péril étant passé, ils tombent ordinairement dans l'oubli des graces de Dieu & dans l'ingratitude. Ce qui est dit dans ce Psaume nous engage à faire une sérieuse attention à ce qui arrive dans le monde, & sur tout à ce qui nous arrive à nous-mêmes; afin que nous apprenions par là à craindre Dieu. C'est là l'usage qu'il faut faire de ce Cantique, & ce qui est marqué dans le dernier verset, en ces termes: *Quiconque est sage prendra garde à ces choses, afin que l'on considére les bontés du Seigneur.*

PSAUME CVIII.

David louë Dieu avec un grand zèle, & il implore son secours. Il se promet aussi, que par son assistance il régneroit sur tout le pays d'Israël, & qu'il seroit victorieux des Moabites, des Iduméens, & de tous ceux qui s'opposoient à lui.

1. Cantique, *ou*, Psaume de David.

2. MOn cœur est disposé, ô Dieu, ma gloire l'est aussi; je chanterai & je psalmodierai.

3. Réveille-toi, mon luth & ma harpe; je me réveillerai à l'aube du jour.

4. Eternel, je te célébrerai parmi les peuples, & je te psalmodierai parmi les nations.

5. Car ta bonté atteint jusqu'aux cieux, & ta vérité jusqu'aux nuës.

6. O Dieu, élève-toi, sur les cieux, & que ta gloire soit sur toute la terre.

7. Afin que ceux que tu aimes soient délivrés: Sauve-*moi* par ta droite, & m'exauce.

8. Dieu a parlé dans son Sanctuaire; je me réjouïrai; je partagerai Sichem, & mesurerai la vallée de Succoth:

9. Galaad *sera* à moi, Manassé *sera* à moi, Ephraïm *sera* la force de ma tête, & Juda mon Législateur.

10. Moab *sera* le bassin où je me laverai, & je jetterai mon soulier sur Edom, je triompherai de la Palestine.

11. Qui sera-ce qui me conduira dans la ville forte? Qui est-ce qui me conduira jusques en Edom?

12. Ne *sera-ce* pas *toi* ô Dieu, *qui* nous avois rejettés, & *qui* ne sortois plus, ô Dieu, avec nos armées?

13. Donne-nous du secours, pour sortir de la détresse; car la délivrance qui vient de l'homme n'est que vanité.

14. Nous ferons des actions de valeur en Dieu, & il foulera nos ennemis.

REFLEXIONS.

CE Psaume doit, I. nous inspirer une grande dévotion, & un zèle ardent pour louër Dieu, & pour célébrer sa bonté & sa vérité. II. Il doit remplir les fidèles d'une ferme confiance au secours de Dieu, & les assurer, que ceux que Dieu aime seront toûjours délivrés. III. David nous apprend, que toute la force & tout le bonheur des hommes dépend de Dieu seul; que le secours humain n'est que vanité, & qu'ainsi il ne faut mettre son espérance qu'au Seigneur.

PSAUME CIX.

Dans ce Psaume David décrit la malice & l'injustice de ses ennemis, & il les menace de la malédiction divine.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter.*

2. O Dieu de ma louange, ne te tai point. Car la bouche du méchant, & la bouche *remplie* de fraudes se sont ouvertes sur moi, & ils m'ont parlé avec une langue menteuse.

3. Ils m'ont environné par des paroles *pleines* de haine, & ils me font la guerre sans cause.

4. Au lieu que je les aimois, ils m'ont été opposés; mais moi je priois pour eux.

5. Et ils m'ont rendu le mal pour le bien,

bien, & la haine pour l'amour que je leur portois.

6. Tu établiras le méchant sur lui, & l'adversaire se tiendra à sa droite.

7. Quand on le jugera, il sera declaré méchant; & sa priére lui tournera en péché.

8 Sa vie sera courte, & un autre prendra sa charge.

9. Ses enfans seront orphelins, & sa femme veuve.

10. Ses enfans seront errans, ils mendieront & quêteront, à cause de leurs maisons détruites.

11. Le créancier se saisira de tout ce qui est à lui, & les étrangers pilleront tout le fruit de son travail.

12. Il n'y aura personne qui continuë d'user de bonté envers lui, ni qui ait pitié de ses orphelins.

13. Sa postérité sera retranchée, & son nom sera effacé dans la race qui suivra.

14. L'iniquité de ses péres reviendra en mémoire à l'Eternel, & le péché de sa mére ne sera point effacé.

15. Ils seront continuellement devant l'Eternel, & il retranchera leur mémoire de la terre.

16. Parce que *ce méchant* ne s'est point souvenu d'user de bonté, mais qu'il a persécuté l'homme affligé & misérable, & dont le cœur étoit navré, pour le faire mourir.

17. Il a aimé la malédiction; elle viendra sur lui; & *parce* qu'il n'a point pris plaisir à la bénédiction, elle s'éloignera de lui.

18. Il sera revêtu de malédiction comme d'un habit; elle entrera dans son corps comme de l'eau, & comme de l'huile dans ses os.

19. Elle lui sera comme un vêtement, dont il sera couvert, & comme une ceinture, dont il sera toûjours ceint.

20. Tel sera, de la part de l'Eternel, le salaire de mes adversaires & de ceux qui disent du mal de moi.

21. Mais toi, Eternel mon Dieu, use envers moi de ta faveur, pour l'amour de ton Nom; & puis que tu ès si bon, délivre moi.

22. Car je *suis* affligé & misérable, & mon cœur est navré dans moi.

23. Je m'en vai comme l'ombre quand elle décline, & je suis agité comme une sauterelle.

24. Mes genoux sont affoiblis par le jeune, & ma chair s'est amaigrie, au lieu qu'elle étoit en bon point.

25. Ils me chargent d'opprobre; & *quand* ils me voient, ils branlent la tête.

26. Eternel mon Dieu, aide-moi; délivre moi par ta bonté;

27. Afin qu'on connoisse que *c'est* ici ta main, & *que* c'est toi, ô Eternel, qui as fait ceci.

28. Ils maudiront, mais tu béniras; ils s'éleveront, mais ils seront confus, & ton serviteur se rejouïra.

29. Mes adversaires seront revêtus de confusion, ils seront couverts de honte comme d'un manteau.

30. Je célébrerai l'Eternel par ma bouche & de toutes mes forces, & je le louërai au milieu de plusieurs *nations*,

31. De ce qu'il se tient à la droite du misérable, pour le délivrer de ceux qui condamnent son ame.

REFLEXIONS.

CE que nous pouvons apprendre en général de ce Psaume, c'est que Dieu protège les bons, & que sa malédiction poursuit ordinairement les méchans, & principalement ceux qui oppriment les innocens, qui sont durs & cruels & qui nuisent aux autres; que cette malédiction passe même à leur postérité, & que le mal qu'ils ont fait, ou souhaité à autrui, retombe le plus souvent sur eux. Mais il importe de considérer, que ce seroit abuser d'une maniére criminelle & impie de ce qu'on lit dans ce Psaume, que de s'imaginer qu'il nous soit permis de souhaiter que la vengeance de Dieu tombe sur ceux qui nous font du mal, ou qui ne nous aiment pas. David parle ici en qualité de Roi choisi de Dieu, & de Prophète. Il prédisoit la ruïne de ses ennemis, plûtôt qu'il ne la souhaitoit; il leur avoit même rendu, comme il le dit, le bien pour le mal, & l'amour pour la haine. Outre cela, ce qui est dit ici ne regarde que les ennemis de Dieu, & certains grands pécheurs, tel qu'étoit Judas, à qui quelques-unes des paroles de ce Psaume sont appliquées dans le Nouveau Testament. Mais ce que nous devons sur tout considérer, c'est qu'un Chrétien ne doit haïr personne, & que la qualité que nous portons de disciples de Jésus-Christ, nous oblige à aimer tous les hommes, même nos plus grands ennemis, à prier pour eux de tout nôtre cœur, & à leur souhaiter & à leur faire tout le bien que nous pourrons.

PSAUME CX.

Le St. Esprit prédit dans ce Psaume, que le Messie devoit être élevé à la droite de Dieu, qu'il seroit le Roi & le Sacrificateur de l'Eglise, qu'il établiroit glorieusement son régne, & qu'il triompheroit de tous ses ennemis.

1. Psaume de David.

L'ETERNEL a dit à mon Seigneur, Sieds-toi à ma droite, jusques à-ce que j'aie mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés.

2. L'Eternel fera sortir de Sion le sceptre de ta force, *disant :* Domine au milieu de tes ennemis.

3. Ton peuple *sera un peuple plein* de franche volonté, au jour *que tu assembleras* ton armée avec une sainte pompe; ta postérité sera comme la rosée qui

i est produite du sein de l'aurore.
4. L'Eternel l'a juré, & il ne s'en re-
ntira point, *que* tu *es* Sacrificateur à
ujours, selon l'ordre de Melchisédec.
5. Le Seigneur est à ta droite ; il
nsperfera les Rois au jour de sa co-
re.
6. Il exercera ses jugemens sur les na-
ns ; il remplira *tout* de corps morts ;
écrasera le Chef *qui domine* sur un
and pays.
7. Il boira du torrent dans le chemin ;
st pourquoi il levera la tête en haut.

REFLEXIONS.

ESUS-CHRIST lui-même, & les Apô-
tres, nous apprennent dans le Nou-
au Testament, que ce Psaume regar-
le Messie. Nous y voyons la digni-
infinie de sa personne ; la nature de
n règne, qui devoit être tout spiri-
el & céleste ; la gloire suprème où
eu l'éleveroit, en le faisant seoir à
droite ; & la force avec laquelle il
bliroit son empire, en détruisant ses
nemis. Le St. Esprit prédit encore
, que le Messie seroit, non seulement
Roi puissant, mais aussi nôtre Grand
crificateur, qui expieroit nos péchés ;
st ce que Saint Paul fait voir au cha-
re VII. de l'Epitre aux Hébreux.
ous voyons de plus dans ce Psaume,
e les sujets de ce Roi glorieux se-
ent *un peuple de franche volonté* ; ce
i marque qu'ils se soumettroient à
sans contrainte, & qu'ils lui obéï-
ent volontairement & avec joie. Ain-
ce cantique nous instruit de nos avan-
es & de nôtre devoir. Enfin, ce
i y est dit, ne nous permet pas de
uter que Jésus-Christ ne règne à ja-
ais pour les fidèles, & que tous ses
nemis & les nôtres ne soient un jour
s sous ses piés ; ce qui arrivera sur
it lors qu'il détruira la mort, qui
le dernier de nos ennemis, par la
nheureuse Résurrection, comme St.
ul le remarque dans la I. Epitre aux
rinthiens, chap. XV.

PSAUME CXI.

*Psalmiste loue Dieu à cause de ses
euvres admirables, & sur tout à cau-
e des graces temporelles & spirituelles
u'il avoit accordées au peuple d'Israël.*

1. Louez l'Eternel.
eph. JE célébrerai l'Eternel de tout
mon cœur, *Beth.* dans la com-
gnie des hommes droits, & dans leur
emblée.
2. *Guimel.* Les œuvres de l'Eternel
t grandes ; *Daleth.* Elles *sont* récher-
ées de tous ceux qui y prennent plaisir.
3. *He.* Son œuvre *n'est que* majesté &
e magnificence, *Vau.* & sa justice de-
ure à perpétuité.
4. *Zajin.* Il a rendu ses merveilles
émorables. *Heth.* L'Eternel *est* misé-
ordieux & pitoyable.
5. *Teth.* Il a donné à vivre à ceux
qui le craignent. *Iod.* Il se souvient
toûjours de son alliance.
6. *Caph.* Il a manifesté à son peuple
la force de ses œuvres, *Lamed.* en leur
donnant l'héritage des nations.
7. *Mem.* Les œuvres de ses mains *ne
sont que* vérité & équité : *Nun.* Tous
ses commandemens *sont* fidèles.
8. *Samech.* Ils sont stables à perpétui-
té & dans tous les siécles ; *Hajin.* étant
faits avec fidélité & avec droiture.
9. *Pe.* Il a envoyé la rédemption à
son peuple. *Tsade.* Il a ordonné son
alliance pour toûjours. *Koph.* Son Nom
est saint & redoutable.
10. *Res.* Le commencement de la sa-
gesse est la crainte de l'Eternel : *Scin.*
Tous ceux qui s'y adonnent sont bien
sages. *Thau.* Que sa louange demeure
éternellement.

REFLEXIONS.

NOus devons joindre nos louanges à
celles qui sont exprimées dans ce
Cantique. Nous avons même encore plus
de sujet que les anciens fidèles, de re-
connoître que les œuvres de Dieu sont
grandes & admirables ; qu'il est misé-
ricordieux, juste, & plein de pitié ;
qu'il s'est souvenu de son alliance, &
qu'il a envoyé le salut & la rédemption
à son peuple. Ces graces inestimables
doivent nous inciter à le louër conti-
nuellement & de tout nôtre cœur, &
à publier ses merveilles & ses bontés
devant les hommes, & particuliérement
dans l'assemblée des fidèles. David nous
donne à la fin de ce Psaume une in-
struction très-utile & très-importante,
lors qu'il dit, que *le commencement de
la sagesse est la crainte du Seigneur, &
que tous ceux qui s'y adonnent sont bien
sages.* Cela nous apprend, qu'en crai-
gnant Dieu, on parvient à la vraie sa-
gesse & au vrai bonheur, & qu'ainsi
ce doit être là nôtre principale étude.

PSAUME CXII.

*Ce Psaume contient une description de la
piété, & du bonheur de ceux qui s'y
adonnent.*

1. Louëz l'Eternel.
Aleph. HEureux l'homme qui craint
l'Eternel, *Beth*, & qui man-
prend tout son plaisir dans ses com-
demens.
2. *Guimel.* Sa postérité sera puissante
sur la terre : *Daleth.* La postérité des
hommes droits sera bénie.
3. *He.* *Il y aura* des biens & des ri-
chesses dans sa maison ; *Vau.* Et sa jus-
tice demeure à perpétuité.
4. *Zajin.* La lumiére s'est levée dans
les ténèbres pour ceux qui sont droits.
Heth. *Il est* pitoyable, miséricordieux,
& juste.
5. *Teth.* L'homme de bien fait l'au-
mône, & prête : *Jod.* *Il* règle ses af-
faires avec droiture.
6. *Caph.* Même il ne sera jamais ébran-
lé.

16. *Lamed.* La mémoire du juste sera perpétuelle.

7. *Mem.* Il n'aura peur d'aucun mauvais bruit: *Nun.* Son cœur est ferme, se confiant en l'Eternel.

8. *Samech.* Son cœur bien apuyé ne craindra point, *Hajin.* jusqu'à-ce qu'il ait vû en ceux qui l'oppriment *ce qu'il attend.*

9. *Pe.* Il a répandu, il a donné aux pauvres: *Tsade.* Sa justice demeure à perpétuité: *Koph.* Sa corne sera élevée en gloire.

10. *Resch.* Le méchant le verra, & en aura du dépit; *Scin.* Il grincera les dents, & se fondra. *Thau.* Le desir des méchans périra.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous instruit, I. des marques de la vraie piété. II. Du bonheur de ceux qui s'y attachent. Voici les caractères que le Psalmiste donne des gens de bien; c'est qu'ils craignent le Seigneur, qu'ils prennent un singulier plaisir à ses commandemens, qu'ils sont justes & sincères, qu'ils règlent toutes leurs affaires avec droiture, qu'ils sont bons & pleins de compassion, & qu'ils aiment à faire l'aumône & à donner aux pauvres. Pour ce qui est de leur bonheur, le Prophète nous apprend qu'ils sont parfaitement heureux, que Dieu les bénit dans leurs personnes, dans leur postérité, & dans leurs biens; & sur tout qu'ils jouïssent de la paix de la conscience, qu'ils ne craignent aucun mal, qu'ils sont toûjours fermes, se reposant sur le Seigneur, & que leur justice & leur mémoire durera à jamais. Ce sont là des instructions très-importantes; & des motifs qui doivent nous animer puissamment à l'étude de la piété.

PSAUME CXIII.

C'est ici un Psaume de louanges, & une exhortation à reconnoitre & à publier la grandeur de Dieu & sa puissance infinie, qui paroit dans les œuvres de la Providence, & sur tout en ce qu'il éleve & qu'il bénit ceux à qui il trouve à propos de faire du bien.

1. Louëz l'Eternel.

LOuëz, *vous les* serviteurs de l'Eternel, louëz le nom de l'Eternel.

2. Que le nom de l'Eternel soit béni, dès maintenant & à toûjours.

3. Le nom de l'Eternel est digne de louange, depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant.

4. L'Eternel est élevé par dessus toutes les nations, sa gloire est par dessus les cieux.

5. Qui est semblable à l'Eternel nôtre Dieu, qui habite dans les lieux très-hauts?

6. Qui s'abaisse pour regarder dans les cieux & sur la terre;

7. Qui tire le petit de la poudre, & qui élève le pauvre du fumier;

8. Pour le faire asseoir avec les Principaux, *même* avec les Principaux de son peuple;

9. Qui donne de la famille à celle qui étoit stérile, *la rendant* mére de *plusieurs* enfans & joyeuse. Louëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

VOici un Psaume qui doit nous exciter à louër le saint nom du Seigneur, à publier sans cesse sa gloire qui éclate en tous lieux, & à célébrer cette Providence adorable, qui gouverne tout ce qui se fait ici bas, & qui élève & abaisse les hommes comme il lui plait. Ces considérations nous engagent fortement à craindre ce grand Dieu, à dépendre absolument de lui, & à mettre toute nôtre confiance en sa bonté.

PSAUME CXIV.

Le Psalmiste décrit dans ce Cantique la puissance que Dieu déploya lors que les Israëlites sortirent d'Egypte, lors qu'ils passérent la mer rouge, & lors que le fleuve du Jourdain cessa de couler, à leur entrée dans le pays de Canaan.

1. QUand Israël sortit d'Egypte, & la maison de Jacob d'avec le peuple barbare,

2. Juda fut consacré à Dieu, & Israël devint son empire.

3. La Mer le vit, & s'enfuit, le Jourdain retourna en arriére.

4. Les montagnes sautérent comme des moutons, & les côteaux comme des agneaux.

5. O Mer, pourquoi t'ès tu enfuie? O Jourdain pourquoi ès-tu retourné en arriére?

6. Montagnes, pourquoi avez vous sauté comme des moutons, & *vous* côteaux, comme des agneaux?

7. Terre, tremble pour la présence du Seigneur, pour la présence du Dieu de Jacob;

8. Lequel a changé le rocher en un étang d'eaux, & la pierre très-dure en une source *abondante.*

REFLEXIONS.

IL faut faire ces deux considérations sur ce Psaume: La prémiére, que les miracles que Dieu fit autrefois en faveur de son peuple, dans la sortie d'Egypte, dans le passage de la Mer rouge, & dans celui du Jourdain, sont des preuves incontestables de la puissance, de la grandeur, & de la majesté de Dieu; & qu'ainsi nous devons aussi célébrer cette puissance infinie, & révérer ce grand Dieu, à qui rien ne peut résister. La deuxiéme réflexion est, que les merveilles dont il est fait mention dans ce Psaume, n'étant pas si considérables que celles que Dieu a faites par Jésus-Christ dans l'ouvrage de nôtre rédemption, nous avons encore

core plus de sujet que les Israëlites
n'en avoient, d'exalter la puissance &
a bonté de nôtre Dieu, & de le bé-
nir à jamais.

PSAUME CXV.

*Ce Pseaume a trois parties : La prémié-
re est une priére, par laquelle les Is-
raëlites demandent à Dieu de les dé-
livrer, pour la gloire de son nom.
La seconde, est une description de la
vanité des idoles & de la folie des
idolatres. Dans la troisiéme, le Psal-
miste répresente le bonheur de ceux qui
se confient en Dieu, & qui le crai-
gnent.*

1. NON point à nous, Eternel, non
point à nous, mais donne gloi-
e à ton Nom, pour l'amour de ta
onté, pour l'amour de ta vérité.
2. Pourquoi diroient les Nations :
ù est maintenant leur Dieu ?
3. Certes nôtre Dieu est dans les
ieux; il fait tout ce qu'il lui plaît.
4. Leurs faux dieux *sont* de l'or &
e l'argent, un ouvrage de main d'hom-
ie.
5. Ils ont une bouche, & ne par-
nt point; ils ont des yeux, & ne
oient point.
6. Ils ont des oreilles, & n'enten-
ent point; ils ont un nez, & ne sen-
nt point;
7. Des mains, & ne touchent point;
es piés, & ne marchent point; ils
e rendent aucun son de leur gosier.
8. Ceux qui les font, & tous ceux
ui s'y confient, leur deviendront
mblables.
9. Israël, assure-toi sur l'Eternel,
r il *est* l'aide & le bouclier *de ceux qui*
nvoquent.
10. Maison d'Aaron, assurez vous
r l'Eternel; *car* il *est* leur aide & leur
ouclier.
11. Vous qui craignez l'Eternel, as-
rez-vous sur l'Eternel; *car* il *est* leur
de & leur bouclier.
12. L'Eternel s'est souvenu de nous,
nous bénira; il bénira la maison
Israël, il bénira la maison d'Aaron;
13. Il bénira c[illegible]qui le craignent,
nt les petits que les grands.
14. L'Eternel ajoûtera *de nouvelles bé-
dictions* sur vous & sur vos enfans.
15. Vous *étes* bénis de l'Eternel, qui
fait les cieux & la terre.
16. Pour ce qui est des cieux, les
eux sont à l'Eternel; mais il a don-
la terre aux enfans des hommes.
17. Les morts ne louëront point l'E-
rnel, ni tous ceux qui descendent au
u du silence.
18. Mais nous, nous bénirons l'E-
nel dès maintenant & à toûjours.
uëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

E Pseaume nous apprend ces trois choses : I. Que quand Dieu fait du bien aux hommes, il est porté à le faire, non par aucun mérite qui soit en eux, mais par sa pure bonté; & que ce doit être là aussi le fondement de nôtre confiance dans les priéres que nous lui adressons. II. Ce qui est dit ici de la folie & de la stupidité des idolatres qui adorent les idoles mortes & des ouvrages de mains d'hommes, tendoit à éloigner les Israëlites du culte des fausses Divinités, & à les attacher plus fortement au service du vrai Dieu. Cela nous oblige à bénir le Seigneur, de ce qu'il nous a retirés de l'idolatrie, en nous donnant sa connoissance; & à le servir avec pureté, avec fidélité, & avec zèle. III. Nous voyons ici combien ceux qui adorent Dieu & qui le craignent sont heureux. Le Psalmiste nous assure, que Dieu est l'aide & le bouclier de tous ceux qui s'assurent sur lui; qu'ils sont bénis du Seigneur & qu'il les comble de faveurs & de graces, eux & leur postérité. Nous devons, en vuë de ces glorieuses promesses, nous adonner de plus en plus à craindre Dieu, & attendre toute nôtre félicité de sa seule bénédiction.

PSAUME CXVI.

David rend graces à Dieu avec de saints transports de zèle, de joie, & d'amour, pour les délivrances qu'il lui avoit accordées, & pour tous les biens qu'il avoit reçus de lui.

1. J'AIME l'Eternel, parce qu'il a
exaucé ma voix & mes supli-
cations.
2. Car il a incliné son oreille vers
moi; c'est pourquoi je l'invoquerai tous
les jours de ma vie.
3. Les cordeaux de la mort m'a-
voient environné, & les détresses du
sépulcre m'avoient rencontré; j'avois
trouvé la détresse & la douleur.
4. Mais j'invoquai le nom de l'Eter-
nel, *disant :* Je te prie, Eternel, dé-
livre mon ame.
5. L'Eternel est pitoyable & juste,
& nôtre Dieu fait miséricorde.
6. L'Eternel garde les petits : J'étois
devenu misérable, & il m'a sauvé.
7. Mon ame, retourne en ton repos;
car l'Eternel t'a fait du bien;
8. Car tu as retiré mon ame de la
mort, mes yeux de pleurs, & mes piés
de chute.
9. Je marcherai en la présence de l'E-
ternel dans la terre des vivans.
10. J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé;
j'étois extrémement affligé.
11. Je disois dans ma détresse : Tout
homme *est* menteur.
12. Que rendrai-je à l'Eternel ? Tous
ses bienfaits sont sur moi.
13. Je prendrai la coupe des déli-
vrances, & j'invoquerai le nom de l'E-
ternel.
14. Je rendrai maintenant mes vœux
à l'E-

à l'Eternel devant tout son peuple.

15. La mort des bienaimés de l'Eternel est précieuse devant ses yeux.

16. Je te prie, ô Eternel ; car je suis ton serviteur ; je suis ton serviteur, le fils de ta servante ; tu as délié mes liens.

17. Je te sacrifierai des sacrifices d'actions de graces, & j'invoquerai le nom de l'Eternel.

18. Je rendrai maintenant mes vœux à l'Eternel devant tout son peuple,

19. Dans les parvis de la maison de l'Eternel, au milieu de toi, ô Jérusalem ! Louez l'Eternel.

REFLEXIONS.

C'Est ici un Psaume où la dévotion & le zèle du Roi David éclatent d'une façon toute particuliére. Nous devons y remarquer, avec quels sentimens de joie & de reconnoissance il célèbre les merveilleuses délivrances que Dieu lui avoit accordées dans les grandes extrémités où il s'étoit vû ; avec quelle ardeur il lui offre ses actions de graces, son amour, & le vœu de son obéïssance. Par là ce Roi pieux nous apprend, que quand Dieu nous a fait quelque grace particuliére, & sur tout, quand il nous a délivrés de quelque grand danger, nôtre devoir est de l'aimer, de bénir son saint Nom, de lui rendre nos vœux & nos louanges en présence de tout le monde, & sur tout, de marcher devant lui tout le tems de nôtre vie, & de lui témoigner nôtre reconnoissance, non seulement par nos paroles, mais sur tout par toute nôtre conduite. C'est à quoi nous invitent, sour tout, les graces spirituelles que Dieu répand sur nous, en nous pardonnant nos péchés, en nous délivrant de la condamnation & de la mort, & en nous recevant au nombre de ses enfans & de ses serviteurs. La vuë & le sentiment de ces biens si précieux doit remplir de consolation & de joie tous ceux qui y ont part ; & leur faire dire avec le Psalmiste : *Mon ame, retourne en ton repos, car le Seigneur t'a fait du bien. Que rendrai-je à l'Eternel ? Tous ses bienfaits sont sur moi : Je prendrai la coupe des délivrances, & j'invoquerai son saint Nom : Je lui sacrifierai un sacrifice d'actions de graces, & je lui rendrai mes vœux devant tout son peuple : Louez l'Eternel.*

PSAUME CXVII.

Le Psalmiste invite toutes les nations de la terre à louer Dieu, à cause de sa bonté & de sa miséricorde.

1. NATIONS, louëz toutes l'Eternel : Vous tous les peuples, célébrez-le.

2. Car sa bonté est très-grande sur nous, & la vérité de l'éternel *demeure* à toûjours. Louëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous invite à l'un des plus importans devoirs de la Religion, qui est de louër Dieu continuellement pour sa bonté, & de reconnoitre que sa miséricorde est grande sur nous, & qu'elle demeure éternellement. C'est en nous acquitant réligieusement d'un devoir tout à la fois si juste & si agréable, que nous pourrons contribuer en quelque sorte à y amener tous les peuples de la terre, & à hâter ces tems heureux où toutes les nations éclairées de la lumiére de l'Evangile se plairont à louër l'Eternel, & à célébrer sa bonté, & sur tout l'infinie miséricorde de l'envoi de son Fils bien aimé, pour operer le merveilleux ouvrage de nôtre redemtion.

PSAUME CXVIII.

David exhorte tous les Israëlites à célébrer la bonté de Dieu. Il le loue avec un grand zèle, de ce qu'il l'avoit fait triompher de ses ennemis. Le peuple répond à ses invitations en bénissant aussi le Seigneur, & en priant pour la prospérité de David. La derniere partie de ce Psaume se rapporte à Nôtre Seigneur Jésus-Christ.

1. CElébrez l'Eternel, car il est bon, & sa miséricorde *dure* éternellement.

2. Qu'Israël dise maintenant, que sa miséricorde dure éternellement.

3. Que la maison d'Aaron dise maintenant, que sa miséricorde dure éternellement.

4. Que ceux qui craignent l'Eternel disent maintenant, que sa miséricorde dure éternellement.

5. Quand je me suis trouvé dans la détresse, j'ai invoqué l'Eternel, & l'Eternel m'a répondu en *me mettant* au large.

6. L'Eternel est pour moi ; je ne craindrai rien : Que me feroit l'homme ?

7. L'Eternel est pour moi parmi ceux qui m'aident ; c'est pourquoi je verrai en ceux qui me haïssent *ce que j'attens.*

8. Il vaut mieux se retirer vers l'Eternel, que de s'assurer sur l'homme.

9. Il vaut mieux se retirer vers l'Eternel, que de s'assurer sur les principaux *d'entre les peuples.*

10. Toutes les nations m'avoient environné ; mais au nom de l'Eternel je les ai détruites.

11. Elles m'avoient environné, même elles m'avoient environné ; mais au nom de l'Eternel je les ai détruites.

12. Elles m'avoient environné comme des abeilles ; elles ont été éteintes comme un feu d'épines ; car au nom de l'Eternel je les ai détruites.

13. Tu m'avois rudement poussé, pour me faire tomber ; mais l'Eternel m'a secouru.

14. L'Eternel est ma force & mon cantique; il a été mon Libérateur.

15. Une voix de chant de triomphe & de délivrance rétentit dans les tabernacles des justes: La droite de l'Eternel, *disent-ils*, fait vertu.

16. La droite de l'Eternel est élevée, la droite de l'Eternel fait vertu.

17. Je ne mourrai point, mais je vivrai, & je raconterai les œuvres de l'Eternel.

18. L'Eternel m'a châtié sévérement; mais il ne m'a point livré à la mort.

19. Ouvrez-moi les portes de la justice; j'y entrerai, & je célébrerai l'Eternel.

20. C'est ici la porte de l'Eternel; les justes y entreront.

21. Je te célébrerai, de ce que tu m'as exaucé, & que tu as été mon Libérateur.

22. La pierre que ceux qui bâtissoient avoient rejettée, est devenuë la principale de l'angle.

23. Ceci a été fait par l'Eternel, & a été une chose merveilleuse devant nos yeux.

24. C'*est* ici la journée *que* l'Eternel a faite; égayons-nous, & nous réjouissons en elle.

25. Eternel, je te prie, délivre-*nous* maintenant; Eternel, je te prie, donne-*nous* maintenant la prospérité.

26. Béni *soit* celui qui vient au nom de l'Eternel: Nous vous bénissons de la maison de l'Eternel.

27. L'Eternel *est le Dieu* Fort, & il nous a éclairés. Liez avec des cordes la bête du sacrifice, *& l'amenez* jusques aux cornes de l'autel.

28. Tu ès mon Dieu Fort, c'est pourquoi je te célébrerai; tu ès mon Dieu, je t'exalterai.

29. Célébrez l'Eternel; car il est bon, & sa miséricorde dure éternellement.

REFLEXIONS.

CE Psaume, de même que plusieurs autres, nous convie à louer Dieu, & à célébrer sa bonté & sa miséricorde. David, délivré de tous les dangers auxquels il avoit été exposé, rend à Dieu ses actions de graces, avec une ardente reconnoissance, & il invite les Sacrificateurs, les Chefs du peuple, & tous les Israëlites à se joindre à lui. Nous devons tous être enflammés du même zèle; & il faut que les personnes de tout ordre, de toute condition, & de tout état, s'unissent pour s'acquiter de ce devoir, & pour reconnoître *que Dieu est bon, & que sa miséricorde dure éternellement*. Au reste, c'est ici un Psaume que les Israëlites chantoient dans leurs Fêtes. Les Chrétiens doivent aussi s'en servir pour rendre graces à Dieu, non seulement des faveurs & des délivrances, soit générales, soit particuliéres, qu'il leur envoie; mais sur tout de la venuë de Jésus-Christ nôtre Seigneur. L'Esprit de Dieu a marqué dans ce Psaume, que le Messie seroit rejetté par les Principaux des Juifs, & que cependant il deviendroit le Roi & le Chef de l'Eglise; & c'est ce qui a été accompli, lorsque Jésus-Christ a été crucifié, & lors qu'après sa résurrection il est monté au ciel, & que son régne s'est établi dans le monde. C'est donc à nous à célébrer la puissance & la bonté de Dieu, qui ont paru dans cet ouvrage merveilleux; & c'est en vuë de ces salutaires événemens, que nous devons dire avec David: *La pierre que ceux qui bâtissoient ont rejettée, est devenuë la principale de l'angle: Cela a été fait par le Seigneur, & est une chose admirable à nos yeux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Célébrez l'Eternel, car il est bon, & sa miséricorde demeure à toujours.*

PSAUME CXIX.

Le Psaume CXIX. est une admirable description de l'excellence de la loi de Dieu, & du bonheur de ceux qui l'observent. Ce Psaume est tout rempli d'une dévotion tendre & ardente; il est parsemé de plusieurs belles priéres, de divers mouvemens de pieté, & d'un grand nombre de saintes maximes pour la conduite de la vie. Ainsi l'on peut retirer un grand fruit de sa lecture, pourvû qu'on y apporte l'attention & la dévotion convenables.

PREMIERE PARTIE Vers. 1-32.

Le Roi David répresente dès l'entrée de ce Psaume le bonheur des personnes qui gardent les commandemens de Dieu. Il témoigne que son intention & son desir est de s'y attacher uniquement, & il demande à Dieu, avec bien de l'ardeur, qu'il lui fasse la grace de connoitre sa sainte loi, & de l'observer constamment.

ALEPH.

HEureux ceux *qui sont* intègres dans *leurs* voies, & qui marchent dans la loi de l'Eternel!

2. Heureux ceux qui gardent ses témoignages, *& qui* le cherchent de tout *leur* cœur!

3. Qui ne font point aussi d'iniquité, mais qui marchent dans ses voies.

4. Tu as donné tes commandemens, afin qu'on les garde soigneusement.

5. O que mes voies soient bien réglées, pour garder tes statuts!

6. Alors je ne rougirai point de honte, quand je regarderai à tous tes commandemens.

7. Je te célébrerai dans la droiture de mon cœur, quand j'aurai appris les ordonnances de ta justice.

8. Je veux garder tes statuts; ne m'abandonne pas entiérement.

BETH.

BETH.

9. Par quel moyen un jeune homme rendra-t-il pure sa conduite? C'est en y prenant garde selon ta parole.

10. Je t'ai recherché de tout mon cœur; ne me laisse point égarer de tes commandemens.

11. J'ai serré ta parole en mon cœur, afin que je ne péche point contre toi.

12. Eternel, tu ès béni; enseigne-moi tes statuts.

13. J'ai raconté de mes lèvres toutes les ordonnances de ta bouche.

14. Je me suis réjouï dans le chemin de tes tèmoignages, comme si j'eusse eu toutes les richesses du monde.

15. Je m'entretiendrai de tes commandemens, & je regarderai à tes sentiers.

16. Je prens plaisir à tes statuts, & je n'oublierai point tes paroles.

GUIMEL.

17. Fai ce bien à ton serviteur, que je vive, & je garderai ta parole.

18. Découvre mes yeux, afin que je regarde aux merveilles de ta loi.

19. Je suis étranger sur la terre; ne me cache point tes commandemens.

20. Mon ame se pâme de l'affection qu'elle a de tout tems pour tes ordonnances.

21. Tu as rudement châtié les orgueilleux maudits, qui s'écartent de tes commandemens.

22. Ote de dessus moi l'opprobre & le mépris; car j'ai gardé tes tèmoignages.

23. Les principaux se sont assis, & ont parlé contre moi, *pendant* que ton serviteur s'entretenoit de tes statuts.

24. Aussi tes tèmoignages *sont* mes plaisirs, & les gens de mon conseil.

DALETH.

25. Mon ame est attachée à la poudre; fai-moi revivre selon ta parole.

26. Je t'ai raconté mes voies, & tu m'as répondu; enseigne-moi tes statuts.

27. Fai-moi entendre le chemin de tes commandemens, & je parlerai de tes merveilles.

28. Mon ame s'est fonduë d'ennui; rétabli-moi selon tes paroles.

29. Eloigne de moi la voie du mensonge, & donne moi gratuïtement *d'observer* ta loi.

30. J'ai choisi la voie de la vérité, & je me suis proposé tes ordonnances.

31. J'ai adheré à tes tèmoignages, ô Eternel! Ne me fai point rougir de honte.

32. Je courrai par la voie de tes commandemens, quand tu auras mis mon cœur au large.

REFLEXIONS.

LA prémiére partie de ce Psaume nous apprend, que le plus grand bonheur des hommes consiste à marcher dans l'intégrité, à garder la loi du Seigneur, & à rechercher ses commandemens de tout leur cœur; que c'est par cette divine loi que les jeunes gens & toutes sortes de personnes doivent règler leur conduite, & que ceux qui le font ne tomberont jamais dans la honte & dans la misére. Ces considérations nous engagent à choisir, comme David, les commandemens de Dieu pour nôtre partage, à les serrer dans nôtre cœur, à en faire le sujet de nos entretiens, à y prendre tout nôtre plaisir, & à nous réjouïr de les observer, plus que si nous possédions toutes les richesses du monde. Pour nous assurer ce bonheur, nous devons prier Dieu, qu'il nous enseigne lui-même ses statuts, qu'il éclaire nos yeux afin que nous voyions les merveilles de sa loi, qu'il éloigne de nous la voie du mensonge & de l'iniquité, & qu'il nous fasse connoître le chemin de ses saintes loix, en sorte que nous y marchions avec fidélité & avec persévérance, jusqu'à la fin de nôtre vie.

SECONDE PARTIE Vers. 33-72.

David demande à Dieu, par plusieurs vœux réitérés, la grace de bien entendre & de bien observer ses loix. Il le prie de le soutenir par ce moyen dans toutes ses épreuves. Il déclare que la parole de Dieu, & la considération des jugemens du Seigneur, étoit ce qui l'avoit fortifié & consolé dans ses malheurs. Il reconnoit, qu'il lui avoit été bon d'être affligé, afin qu'il apprît à garder les statuts du Seigneur. Il proteste qu'il veut s'y appliquer de plus en plus; qu'il avoit choisi la loi de Dieu pour sa portion, & qu'il l'estimoit au delà de tous les biens & de tous les avantages du monde.

HE.

33. Eternel, enseigne-moi la voie de tes statuts, & je la garderai *jusques* à la fin.

34. Donne-moi l'intelligence, & je garderai ta loi & l'observerai de tout *mon cœur.*

35. Fai-moi marcher dans le sentier de tes commandemens; car j'y prens plaisir.

36. Incline mon cœur à tes témoignages, & non point à l'avarice.

37. Détourne mes yeux, afin qu'ils ne regardent pas à la vanité; fai-moi revivre par le moyen de tes voies.

38. Ratifie ta parole à ton serviteur, qui *est adonné* à ta crainte.

39. Détourne de moi l'opprobre que je crains; car tes ordonnances *sont* bonnes.

40. Voici je suis affectionné à tes commandemens; fai moi revivre par ta justice.

VAU.

VAU.

41. Que tes bontés viennent fur moi, ô Eternel, & ta délivrance felon ta parole.

42. Et j'aurai dequoi répondre à celui qui m'outrage; car je me fuis affuré en ta parole.

43. N'ôte pas de ma bouche la parole de vérité; car je me fuis attendu à tes ordonnances.

44. Et je garderai continuellement ta loi, à toûjours & à perpétuité.

45. Et je marcherai au large, parce que j'ai recherché tes commandemens.

46. Je parlerai de tes témoignages devant les Rois, & je ne rougirai point de honte.

47. Et je prendrai mon plaifir en tes commandemens, que j'ai aimés.

48. J'éleverai mes mains vers tes commandemens que j'ai aimés, & je m'entretiendrai de tes ftatuts.

ZAIN.

49. Souvien-toi de la parole *que tu as donnée* à ton ferviteur, & en laquelle tu m'as fait efpérer.

50. C'eft ici ma confolation dans mon affliction, que ta parole m'a rendu la vie.

51. Les orgueilleux fe font moqués de moi au dernier point; *mais* je ne me fuis point détourné de ta loi.

52. Eternel, je me fuis fouvenu des jugemens *que tu as* exercé de tout tems, & je me fuis confolé *en eux*.

53. L'horreur m'a faifi, à caufe des méchans qui ont abandonné ta loi.

54. Tes ftatuts m'ont été autant de cantiques de mufique, dans la maifon ou j'ai demeuré comme étranger.

55. Eternel, je me fuis fouvenu de ton nom, la nuit, & j'ai gardé ta loi.

56. Cela m'eft arrivé parce que je gardois tes commandemens.

HETH.

57. O Eternel, j'ai conclu que ma portion étoit de garder tes paroles.

58. Je t'ai fuplié de tout mon cœur: Aie pitié de moi felon ta parole.

59. J'ai fait le compte de mes voies, & j'ai retourné mes pas vers tes témoignages.

60. Je me fuis hâté, & je n'ai point différé de garder tes commandemens.

61. Les bandes des méchans m'ont pillé; *toutefois* je n'ai point oublié ta loi.

62. Je me léve à minuit pour te célébrer, à caufe des ordonnances de ta juftice.

63. Je m'accompagne de tous ceux qui te craignent, & qui gardent tes commandemens.

64. Eternel, la terre eft pleine de ta bonté; enfeigne-moi tes ftatuts.

TETH.

65. Eternel, tu as fait du bien à ton ferviteur, felon ta parole.

66. Enfeigne-moi à avoir du fens & de l'intelligence; car j'ai crû à tes commandemens.

67. Avant que je fuffe affligé, je m'égarois; mais maintenant j'obferve ta parole.

68. Tu *es* bon & bienfaifant; enfeigne-moi tes ftatuts.

69. Les orgueilleux ont forgé des fauffetés contre-moi; *mais* je garderai de tout *mon* cœur tes commandemens.

70. Leur cœur eft épaiffi comme de la graiffe; *mais* moi je prens plaifir en ta loi.

71. Il m'eft bon d'avoir été affligé, afin que j'aprenne tes ftatuts.

72. La loi que *tu as prononcée* de ta bouche m'*eft* plus précieufe que mille *piéces* d'or ou d'argent.

REFLEXIONS.

L'Ufage qu'il faut faire de cette lecture, c'eft d'entrer dans tous les pieux fentimens qui y font exprimés, & de demander à Dieu avec David, qu'il nous enfeigne le chemin de fes commandemens, en nous donnant l'intelligence pour les connoitre & pour les garder; qu'il fléchiffe nos cœurs à fon obéïffance, & qu'il les détourne de la vanité, de l'avarice, & de tout mal; qu'il nous faffe toûjours fentir les effets de fa miféricorde, en nous foûtenant dans tous les dangers; & enfin, qu'il ne nous prive jamais de fa parole & de fa grace. Après cela, David nous apprend, que les gens de bien font une profeffion ouverte & publique de craindre Dieu, & qu'ils ne fe laffent jamais de parler de lui & de fes faintes loix. Lors qu'ils voient les impies qui l'outragent & qui infultent à ceux qui le craignent, ils ont horreur de leur impieté, & des jugemens qui les menacent. Ils s'affermiffent de plus en plus dans l'amour de la loi du Seigneur; ils la prennent pour leur portion; ils la méditent jour & nuit, & ils recherchent la compagnie de ceux qui craignent Dieu & qui gardent fes commandemens. Enfin, ce que David dit ici nous inftruit fur l'utilité des afflictions, & nous engage à adorer la fageffe & la bonté de Dieu, qui afflige & qui châtie les hommes pour leur apprendre à obferver fa parole. Ce fut le fruit que David retira de fes adverfités, & ce qui lui apprit à préferer cette divine parole à tous les biens, à toutes les richeffes, & à tout ce que le monde a de plus excellent.

TROISIEME PARTIE v. 73-104.

David continue a marquer fon zéle & fon amour pour la loi de Dieu, & il le fupplie de venir l'éclairer & le confoler. Il témoigne, que c'étoit cette loi qui avoit fait fon efpérance dans fes ennuis; qu'il s'y étoit attaché de plus en plus; qu'il la regardoit comme ce qu'il y a de plus parfait dans le monde;

de; qu'il l'aimoit par dessus toutes choses; qu'elle lui fournissoit toutes les lumiéres & toute la sagesse dont il avoit besoin, & qu'il trouvoit un plaisir & une douceur indicible à la pratiquer.

J O D.

73. Tes mains m'ont fait & formé; ren moi intelligent, afin que j'apprenne tes commandemens.

74. Ceux qui te craignent me verront, & se réjouïront, parce que je me suis attendu à ta parole.

75. Je connois, Eternel, que tes ordonnances *ne sont que* justice, & que tu m'as affligé *suivant* ta fidélité.

76. Je te prie, que ta bonté me console, selon ta parole *adressée* à ton serviteur.

77. Que tes compassions viennent sur moi, & je vivrai; car ta loi est tout mon plaisir.

78. Que les orgueilleux rougissent de honte; parce qu'ils m'ont maltraité sans sujet; mais moi je parlerai de tes commandemens.

79. Que ceux qui te craignent, & ceux qui connoissent tes tèmoignages, reviennent vers moi.

80. Que mon cœur soit intègre dans tes statuts, afin que je ne rougisse point de honte.

C A P H.

81. Mon ame est défaillie *en attendant* ta délivrance; je me suis attendu à ta parole.

82. Mes yeux défaillent en attendant ta parole: Quand me consoleras-tu?

83. Car je suis devenu comme un outre *qui est* à la fumée, & je n'ai point oublié tes statuts.

84. Combien *ont à durer* les jours de ton serviteur? Quand feras-tu justice de ceux qui me poursuivent?

85. Les orgueilleux m'ont creusé des fosses, ce qui n'est point selon ta Loi;

86. Car tous tes commandemens *enjoignent* la fidélité. Ils me persécutent sans sujet; aide-moi.

87. Ils m'ont presque réduit à rien & mis par terre; mais je n'ai point abandonné tes commandemens.

88. Fai-moi revivre selon ta bonté, & je garderai le tèmoignage de ta bouche.

L A M E D.

89. O Eternel, ta parole subsiste toûjours dans les cieux.

90. Ta fidélité *dure* d'âge en âge; tu as fondé la terre, & elle demeure ferme.

91. Tout subsiste aujourd'hui selon ton ordonnance; car toutes choses te servent.

92. N'eût été que ta Loi étoit tout mon plaisir, je fusse déja péri dans mon affliction.

93. Je n'oublierai jamais tes commandemens; car par eux tu m'as fait revivre.

94. Je *suis* à toi, sauve-moi; car j'ai recherché tes commandemens.

95. Les méchans m'ont attendu, pour me faire périr; *mais* je me suis rendu attentif à tes tèmoignages.

96. J'ai vû un bout dans toutes les choses les plus parfaites; *mais* ton commandement est d'une très-grande étenduë.

M E M.

97. O combien j'aime ta Loi! C'est ce dont je m'entretiens tout le jour.

98. Tu me rens plus sage par tes commandemens, que ne le sont mes ennemis; car ta Loi est toûjours avec moi.

99. J'ai passé en prudence tous ceux qui m'avoient enseigné, parce que tes tèmoignages sont mon entretien.

100. Je suis devenu plus entendu que les anciens, parce que j'ai gardé tes commandemens.

101. J'ai gardé mes piés de tout mauvais chemin, afin que j'observasse ta parole.

102. Je ne me suis point détourné de tes ordonnances, parce que tu me les as enseignées.

103. O que ta parole a été douce à mon palais, *même* plus *douce* que le miel à ma bouche!

104. Je suis devenu prudent par tes commandemens, c'est pourquoi j'ai haï toute voie de mensonge.

R E F L E X I O N S.

Cette partie du Psaume CXIX. nous met devant les yeux, les grands fruits qui nous reviennent de la connoissance & de l'observation de la Loi de Dieu. La maniére dont David en parle nous fait voir, que ceux qui s'y adonnent ne sont jamais confus, & que dans leurs afflictions ils éprouvent toûjours les secours & les consolations qui leur sont nécessaires. Il nous apprend que les maux qui arrivent aux justes, bien loin de leur faire abandonner la loi de Dieu, font qu'ils s'y attachent encore davantage, & que c'est ce qui les soûtient dans toutes leurs épreuves. David nous assure, que cette loi est ce qu'il y a de plus parfait & de plus excellent; que ceux qui sont éclairés par cette divine lumiére surpassent les plus prudens en sagesse & en intelligence; & que tous les plaisirs & toutes les délices de la terre ne sont pas comparables à la douceur & au contentement que l'on goûte dans la connoissance & dans l'amour de la loi du Seigneur. Ce sont-là les sentimens que nous devons tous avoir, & dans lesquels nous devons prier Dieu de nous affermir de plus en plus.

QUATRIEME PARTIE Vers. 105-144.

Le Roi David continue à parler de l'utilité de la loi de Dieu, & il fait vœu de l'observer tout le tems de sa vie. Il dit que Dieu confond tous les méchans, & tous ceux qui s'écartent du droit chemin:

min ; mais qu'il est l'appui de ceux qui le craignent ; que les justes n'ont rien à apprèhender des méchans, & qu'il ne sauroit leur arriver aucun mal. Il revient encore à décrire l'excellence de la loi du Seigneur ; il marque la vive douleur qu'il avoit de voir qu'elle étoit violée ; il proteste qu'il veut l'aimer, & s'y appliquer de plus en plus, & il supplie le Seigneur de lui augmenter l'intelligence.

NUN.

105. Ta parole sert de lampe à mon
:, & de lumiére pour mon sentier.
106. J'ai juré, & je le tiendrai, d'ob-
ver les ordonnances de ta justice.
07. Eternel, je suis extrèmement af-
;é ; fai-moi revivre selon ta parole.
08. Eternel, je te prie, aie pour agré-
es *les oblations* volontaires de ma bou-
, & m'enseigne tes ordonnances.
09. Ma vie *a été* continuellement en
nger ; toutefois je n'ai point oublié
Loi.
10. Les méchans m'ont tendu des
ges, toutefois je ne me suis point
rté de tes commandemens.
11. J'ai pris pour héritage perpétuel
tèmoignages ; car ils sont la joie de
n cœur.
12. J'ai incliné mon cœur à accom-
toûjours tes statuts jusques à la fin.

SAMECH.

13. J'ai eu en haine les pensées vai-
, mais j'ai aimé ta Loi.
14. Tu ès ma retraite & mon bou-
:, je me suis attendu à ta parole.
15. Méchans, retirez-vous de moi,
e garderai les commandemens de
1 Dieu.
16. Soutien-moi suivant ta parole,
: vivrai ; & ne me fai point rou-
de honte, pour n'avoir pas eu ce
j'esperois.
17. Soutien-moi, & je serai sauvé ;
'aurai continuellement les yeux sur
statuts.
8. Tu as foulé aux piés tous ceux
se dévoïent de tes statuts ; car leur
mperie n'est que fausseté.
9. Tu as réduit à néant tous les
hans de la terre, comme de l'écu-
c'est pourquoi j'ai aimé tes tèmoi-
;es.
o. Ma chair a frissoné à cause de ta
:ur, & j'ai craint tes jugemens.

HAJIN.

1. J'ai exercé l'équité & la justice ;
n'abandonne point à ceux qui me
tort.
2. Garanti ton serviteur pour le
, de peur que les orgueilleux ne
ppriment.
3. Mes yeux défaillent, en atten-
ta délivrance & la parole de ta
:e.
4. Agi envers ton serviteur suivant
nté, & m'enseigne tes statuts.

125. Je suis ton serviteur ; ren-moi intelligent, & je connoitrai tes tèmoignages.

126. *Il est* tems que l'Eternel opère ; ils ont aboli ta Loi.

127. C'est pourquoi j'ai aimé tes commandemens plus que l'or, même que le fin or.

128. C'est pourquoi *aussi* j'ai marché dans tous tes commandemens, & j'ai eu en haine toute voie de mensonge.

PE.

129. Tes tèmoignages sont des choses merveilleuses ; c'est pourquoi mon ame les a gardés.

130. La connoissance de tes paroles illumine, & rend les plus simples intelligens.

131. J'ai ouvert ma bouche, & j'ai soupiré ; car j'ai desiré tes commandemens.

132. Regarde-moi, & aie pitié de moi, selon que tu fais ordinairement à l'égard de ceux qui aiment ton Nom.

133. Affermi mes pas sur ta parole, & qu'aucune iniquité ne domine sur moi.

134. Délivre-moi de l'oppression des hommes, afin que je garde tes commandemens.

135. Fai luire ta face sur ton serviteur, & m'enseigne tes statuts.

136. Mes yeux se sont fondus en ruisseaux d'eau, parce qu'on n'observe pas ta Loi.

TSADE.

137. Tu ès juste, ô Eternel, & droit en tes jugemens.

138. Tu as prescrit tes tèmoignages comme une chose juste & souverainement ferme.

139. Mon zèle m'a miné, parce que mes ennemis ont oublié tes paroles.

140. Ta parole est parfaitement pure ; c'est pourquoi ton serviteur l'aime.

141. Je *suis* petit & méprisé, *toutefois* je n'oublie point tes commandemens.

142. Ta justice subsiste toûjours, & ta Loi n'est que vérité.

143. La détresse & l'angoisse m'avoient rencontré ; *mais* tes commandemens *ont été* mes plaisirs.

144. La justice de tes tèmoignages dure toûjours ; donne m'en l'intelligence, afin que je vive.

REFLEXIONS.

VOici les réflexions que cette lecture nous présente : La prémiére est, que *la Parole de Dieu est une lampe à nos piés & une lumiére à nos sentiers*, & que ceux qui sont éclairés de cette divine lumiére, & qui marchent dans le chemin qu'elle prescrit, ne sauroient s'égarer. II. Il paroit d'ici, que les fidèles ont un sincère attachement pour cette partie de la Parole de Dieu qui leur prescrit leur devoir, & qui contient les saintes Loix qu'il nous a

données pour nôtre conduite. Ils la prennent pour leur héritage perpétuel; elle fait la joie de leur cœur; ils vouënt à Dieu leur obéïssance & leur amour, disant avec David : *Je l'ai juré, & je le tiendrai, d'observer les ordonnances de ta justice*; & ils lui demandent continuellement la grace d'accomplir ce vœu. Ils sont pénétrés d'une vive douleur & d'une frayeur salutaire, à la vuë de l'impiété qui règne dans le monde, & des jugemens que Dieu déploie sur ceux qui se détournent de lui; ils s'attachent d'autant plus à sa Loi, qu'ils voient que les autres l'abandonnent; &, soit dans l'affliction, soit dans quelque autre état que ce puisse être, cette divine Loi fait toute leur consolation & tous leurs plaisirs.

CINQUIEME PARTIE Vers. 145-176.

David invoque Dieu à son secours; il le prie de regarder son affliction, & de défendre sa cause contre les Grands qui le persécutoient. Il tèmoigne, que tout son desir est de garder la Loi de son Dieu, de le louër & de le glorifier pendant toute sa vie.

KOPH.

145. J'ai crié de tout *mon* cœur: Répon-moi, Eternel, & je garderai tes statuts.

146. J'ai crié vers toi: Sauve-moi, afin que j'observe tes tèmoignages.

147. J'ai prévenu le point du jour, & j'ai crié; je me suis attendu à ta parole.

148. Mes yeux ont prévenu les veilles *de la nuit*, pour méditer ta parole.

149. Ecoute ma voix selon ta bonté, ô Eternel; fai moi revivre selon ton ordonnance.

150. Ceux qui ont de mauvais desseins s'approchent; ils se sont éloignés de ta Loi.

151. Eternel, tu ès près de moi, & tous tes commandemens *ne sont que* vérité.

152. J'ai connu dès long-tems que tu as établi tes tèmoignages pour toûjours.

RESCH.

153. Regarde mon affliction, & m'en délivre; car je n'ai point oublié ta Loi

154. Défen ma cause, & me rachète; fai-moi revivre selon ta parole.

155. La délivrance est loin des méchans; parce qu'ils n'ont point recherche tes statuts.

156. Tes compassions sont en grand nombre, ô Eternel; fai-moi revivre selon tes. ordonnances.

157. Ceux qui me persécutent & qui me pressent *sont* en grand nombre; *toutesfou* je ne me suis point détourné de tes tèmoignages.

158. J'ai considéré les prévaricateurs; & j'ai été affligé de ce qu'ils n'observoient point ta parole.

159. Considere que j'ai aimé tes commandemens: Eternel, fai-moi revivre selon ta bonté.

160. Le fondement de ta parole est la vérité, & tous tes jugemens ont toûjours été justes.

SCIN.

161. Les Principaux du peuple m'ont persécuté sans cause; mais mon cœur a été effrayé à cause de ta parole.

162. Je me réjouïs de ta parole, comme celui qui auroit trouvé un grand butin.

163. J'ai eu en haine & en abomination le mensonge; j'ai aimé ta Loi.

164. Je te louë sept fois le jour, à cause des ordonnances de ta justice.

165. *Il y a* une grande prospérité pour ceux qui aiment ta Loi, & il n'y a rien qui les fasse tomber.

166. Eternel, j'ai espéré en ta délivrance, & j'ai gardé tes commandemens.

167. Mon ame a observé tes tèmoignages, & je les ai souverainement aimés.

168. J'ai observé tes commandemens & tes tèmoignages, car toutes mes voies sont devant toi.

TAU.

169. Eternel, que mon cri vienne en ta présence; ren-moi intelligent selon ta parole.

170. Que ma suplication vienne devant toi, & délivre moi suivant ta parole.

171. Mes lèvres répandront ta louange, quand tu m'auras enseigné tes statuts.

172. Ma langue ne parlera que de ta parole; car tous tes commandemens *ne sont que* justice.

173. Que ta main me secoure, car j'ai choisi tes commandemens.

174. Eternel, j'ai souhaité ta délivrance, & ta Loi est tout mon plaisir.

175. Que mon ame vive, afin qu'elle te louë, & que tes ordonnances me donnent du secours.

176. J'ai été égaré comme une brébis perduë: Cherche ton serviteur; car je n'ai point oublié tes commandemens.

REFLEXIONS.

LES instructions que cette derniére partie du Psaume CXIX. nous donne, sont les suivantes: La prémiére, que dans tous nos maux nous devons nous adresser à Dieu, pour lui demander, non seulement la délivrance qui nous est nécessaire, mais sur tout la grace de lui plaire & de lui obéïr. La seconde, que nôtre occupation la plus douce & la plus ordinaire doit être de méditer la Loi de Dieu & sa divine Parole. La troisiéme, que Dieu voit les souffrances des siens; qu'il écoute leurs priéres, mais qu'il se tient loin des méchans, & qu'il ne les exauce pas. La quatriéme, que Dieu a attaché à l'observation de sa Loi une glorieuse récompense & un parfait bonheur. David

vid nous en assure lors qu'il dit: *Qu'il y a une grande prospérite pour ceux qui observent la Loi de Dieu, & qu'il n'y a rien qui les fasse tomber.* Et la derniére, que nous devons consacrer à Dieu toute nôtre vie; désirer de l'employer à le servir & à le louër; & le supplier qu'il nous accorde toûjours l'assistance nécessaire pour cela. C'est le vœu que faisoit David sur la fin de ce Psaume, en disant: *Seigneur, que mon ame vive, afin qu'elle te louë. J'ai été égaré comme une brébis perduë; cherche ton serviteur, & je n'oublierai point tes commandemens.*

REFLEXIONS GENERALES SUR LE PSAUME CXIX.

POur lire ce Psaume avec fruit, il faut outre les réflexions particuliéres que nous y avons faites, y remarquer principalement ces trois choses: I. L'excellence de la Loi de Dieu & ses admirables effets. David nous enseigne, que cette divine Loi est très-parfaite, que c'est une lumiére célésfte qui nous éclaire, qu'elle nous rend intelligens, qu'elle purifie & qu'elle réjouït le cœur, qu'elle nous soutient dans l'affliction, qu'elle donne à la conscience une paix indicible, & qu'elle vaut infiniment mieux que tous les trésors, & que tout ce qu'il y a de plus excellent en ce monde. II. Nous voyons dans ce Psaume, à quoi l'on reconnoit les gens de bien. Ils sont intègres dans leurs voies, ils font ce qui est droit, ils marchent dans la Loi du Seigneur, ils la méditent jour est nuit, ils la gardent, & ils aiment Dieu & sa parole de tout leur cœur; outre cela, ils se retirent du mal & du commerce des méchans, ils se joignent aux justes, ils sont saisis de crainte à la vuë des jugemens de Dieu, ils se confient en lui, & ils sont patiens dans leurs adversités. Enfin, ce Psaume est rempli de plusieurs excellentes priéres, que nous devons avoir continuellement dans le cœur & dans la bouche, demandant à Dieu qu'il veuille nous éclairer, nous enseigner lui-même sa Loi, fléchir nos cœurs à son obéïssance, prendre soin de nous, & nous conduire toûjours par sa Providence & par son bon Esprit. Ce sont là les instructions que nous devous recueillir de ce Psaume, & c'est dans ces vuës qu'il faut le lire & le méditer ordinairement.

PSAUME CXX.

Le Prophete demande à Dieu de le garantir des fraudes & des calomnies des méchans, & il se plaint de ce qu'il étoit obligé de vivre parmi eux.

1. Cantique de Mahaloth.

J'AI invoqué l'Eternel dans ma grande détresse, & il m'a exaucé.

2. Eternel, délivre mon ame des fausses lèvres, & de la langue qui n'est que tromperie.

3. Que te donnera & de quoi te profitera la langue trompeuse?

4. *Ce sont* des flèches aiguës, *tirées* par un homme puissant, & comme des charbons de genèvre.

5. Hélas! que je suis misérable de séjourner en Mésec, & de demeurer dans les tentes de Kédar!

6. Mon ame a longtems demeuré avec celui qui hait la paix.

7. Je suis *un homme* de paix, mais lors que j'en parle, ils ne respirent que la guerre.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous apprend, I. Que les gens de bien peuvent être exposés à la calomnie & à la malice des hommes, mais que Dieu les protège & les délivre. II. Que c'est pour eux un grand sujet d'affliction de vivre parmi les méchans & les impies. Et enfin, que le caractère des justes est d'aimer la paix; comme au contraire celui des méchans est d'être portés à la guerre & au trouble.

PSAUME CXXI.

L'Auteur de ce Psaume y temoigne qu'il avoit une ferme confiance dans le secours de Dieu, & qu'il étoit persuadé, que Dieu veilleroit toujours pour la sureté de son peuple & de tous les fidèles.

1. Cantique de Mahaloth.

J'Elève mes yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours.

2. Mon secours vient de l'Eternel, qui a fait les cieux & la terre.

3. Il ne permettra point que ton pié soit ébranlé; celui qui te garde ne sommeillera point.

4. Voilà, celui qui garde Israël ne sommeillera point & ne s'endormira point.

5. L'Eternel est celui qui te garde; l'Eternel est ton ombre, *il est* à ta main droite.

6. Le soleil ne frappera point sur toi pendant le jour, ni la lune pendant la nuit.

7. L'Eternel te gardera de tout mal, il gardera ton ame.

8. L'Eternel gardera ton issuë & ton entrée, dès maintenant & à toûjours.

REFLEXIONS.

LE précis de ce Psaume est, que nôtre secours vient de Dieu seul, qu'il veille pour son Eglise & pour les justes, qu'il les préserve dans tous les dangers, & qu'il ne les abandonnera jamais. L'effet que cette doctrine doit produire, est de remplir les fidèles d'une ferme confiance en Dieu, & de les animer de plus en plus à son amour & à sa crainte.

PSAUME CXXII.

David exprime le zèle & l'amour qu'il avoit pour la maison de Dieu, & pour la

la ville de Jérusalem. Il prie pour la prospérité de cette ville, & il fait vœu de procurer de tout son pouvoir la gloire de Dieu & le bien du peuple d'Israël.

1. Cantique de Mahaloth de David.

JE me suis réjouï à cause de ceux qui me disoient, nous irons à la maison de l'Eternel.

2. Nos piés se sont arrêtés dans tes portes, ô Jérusalem!

3. Jérusalem qui ès bâtie comme une ville bien unie;

4. En laquelle montent les Tribus, les Tribus de l'Eternel; *ce qui est un* tèmoignage à Israël, pour célébrer le nom de l'Eternel.

5. C'est là que sont posés les Trônes, pour juger les Tribus de la maison de David.

6. Priez pour la paix de Jérusalem: Que ceux qui t'aiment jouïssent de la paix!

7. Que la paix soit dans tes murs, & la prospérité dans tes palais!

8. A cause de mes fréres & de mes amis, je prierai maintenant pour ta paix.

9. A cause de la maison de l'Eternel nôtre Dieu, je procurerai ton bien.

REFLEXIONS.

LE grand zèle dont le Roi David étoit animé pour le Temple, pour la Ville de Jérusalem, & pour les Tribus d'Israël, & les vœux qu'il faisoit à ce sujet, apprennent, prémiérement aux Princes & aux Magistrats, & ensuite à tous les membres de l'Eglise, à s'intéresser pour la tranquilité publique, & pour le bien de la Societé civile; mais sur tout pour la Religion, & pour le service de Dieu; à prier sans cesse pour la paix de l'Eglise, & à joindre leur travail à leurs priéres, en faisant tout ce qui est en leur pouvoir pour sa prospérité & pour son édification.

PSAUME CXXIII.

Le peuple d'Israël étant opprimé & persécuté par ses ennemis, implore l'assistance du Seigneur.

1. Cantique de Mahaloth.

J'Elève mes yeux vers toi, qui demeures dans les cieux.

2. Voici, comme les yeux des serviteurs *regardent* à la main de leurs maîtres, & les yeux de la servante à la main de sa maîtresse; ainsi nos yeux *regardent* à l'Eternel nôtre Dieu, jusques à ce qu'il ait pitié de nous.

3. Aie pitié de nous, Eternel, aie pitié de nous; car nous sommes rassasiés de mépris.

4. Nôtre ame est rassasiée de la moquerie de ceux qui sont dans l'abondance & du mépris des orgueilleux.

REFLEXIONS.

CEux qui sont exposés à la persécution, au mépris, & à l'injustice des hommes, doivent apprendre de ce Pseaume, à regarder toûjours à Dieu, à le prier d'avoir pitié d'eux, & à mettre toute leur confiance en son secours; étant persuadés que Dieu n'abandonnera jamais ceux qui le servent fidèlement, & qui souffrent pour l'amour de lui.

PSAUME CXXIV

Le peuple d'Israël reconnoit dans ce Pseaume que Dieu l'avoit délivré en plusieurs occasions, & que sans la protection du Seigneur il auroit été détruit depuis long-tems.

1. Cantique de Mahaloth, de David.

QU'ISRAEL dise maintenant: Si l'Eternel n'eût pas été pour nous;

2. Si l'Eternel n'eût pas été pour nous, quand les hommes se sont élevés contre nous;

3. Ils nous auroient dès lors engloutis tout vifs, pendant que leur colère étoit embrasée contre nous.

4. Dès lors les eaux se feroient débordées sur nous, un torrent eût passé sur nôtre ame.

5. Dès lors les eaux enflées auroient passé sur nôtre ame.

6. Béni *soit* l'Eternel, qui ne nous a pas livrés en proie à leurs dents.

7. Nôtre ame est échappée, comme un oiseau du lacet des oiseleurs; le lacet a été rompu, & nous sommes échapés.

8. Nôtre secours nous vient de l'Eternel qui a fait les cieux & la terre.

REFLEXIONS.

VOici un Pseaume qui convient encore mieux à l'Eglise Chrétienne, qu'à l'Eglise d'Israël. Ce qui y est dit, nous engage à faire des réflexions sur les différens états par où l'Eglise de Jésus-Christ a passé, & à considérer que, malgré les efforts que Satan & le monde ont fait contre elle depuis sa naissance, elle a toûjours subsisté. De là nous devons conclure, que Dieu sera toûjours sa force & son appui, & qu'elle ne périra jamais. Il en sera de même de tous les vrais fidèles; n'étant pas possible que Dieu les abandonne, & qu'il cesse de les aimer & d'en prendre soin.

PSAUME CXXV.

David décrit la fermeté de ceux qui se confient au Seigneur, & la protection dont Dieu couvroit Jérusalem & le peuple d'Israël. Il dit que si les justes sont affligés, ce n'est pas pour toûjours; au lieu que ceux qui se détournent de Dieu périssent enfin malheureusement.

1. Cantique de Mahaloth.

CEux qui se confient en l'Eternel *sont* comme la montagne de Sion, qui ne *peut être* ébranlée, *mais* qui subsistera toûjours.

2. Pour ce qui est de Jérusalem, elle est environnée de montagnes, & l'Eternel *est* autour de son peuple, dès maintenant & à toûjours.

3. Car

3. Car la verge des méchans ne reposera pas sur le lot des justes, de peur que les justes ne mettent leurs mains à l'iniquité.

4. Eternel, fai du bien aux bons & à ceux qui ont le cœur droit.

5. Mais pour ceux qui se détournent à des sentiers obliques, l'Eternel les fera marcher avec les ouvriers d'iniquité. Que la paix soit sur Israël !

REFLEXIONS.

CE Psaume réprésente en peu de paroles l'état heureux de ceux qui craignent Dieu, & qui mettent leur confiance en lui. Le Psalmiste nous apprend, que rien ne peut les ébranler ; que Dieu est toûjours près d'eux pour leur défense ; que s'il permet qu'ils soient affligés, il a égard à leur foiblesse ; qu'il adoucit & qu'il abrège leurs maux. Il nous assure encore, que Dieu fait toûjours du bien aux bons & à ceux qui ont le cœur droit ; au lieu que ceux qui suivent des sentiers détournés sont enfin détruits. Les fidèles trouvent dans cette méditation de puissans motifs à être tranquiles, à mettre toute leur confiance en Dieu, & à s'attacher de plus en plus à leur devoir.

PSAUME CXXVI.

C'est ici un Cantique d'actions de graces, où les Juifs se réjouïssent de la merveilleuse délivrance que Dieu leur avoit accordée, en les ramenant de la captivité ; & ils le prient d'achever de les rétablir.

1. Cantique de Mahaloth.

QUand l'Eternel ramena les captifs de Sion, nous étions comme *des gens* qui songent.

2. Alors nôtre bouche éclata de joie, & nôtre langue, de chant de triomphe. Alors on disoit parmi les nations : L'Eternel a fait de grandes choses à ceux-ci.

3. L'Eternel nous a fait de grandes choses ; nous *en* avons été réjouïs.

4. O Eternel ramène nos prisonniers, comme les courans *des eaux* au pays du midi.

5. Ceux qui sément avec larmes, moissonneront avec chant de triomphe.

6. Celui qui porte la semence pour la mettre en terre ira en pleurant, mais il reviendra avec un cri de joie, quand il portera ses gerbes.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous engage à faire réflexion sur les merveilles que Dieu a faites de tout tems pour son peuple, en le délivrant contre toute apparence de la puissance de ses ennemis. Par là nous voyons, que si les Justes, ou l'Eglise, sont dans l'affliction, Dieu leur donne enfin des sujets de se réjouïr ; & qu'en général lorsque les hommes ont été éprouvés & humiliés par l'adversité, il fait succéder la joie aux pleurs ; ensorte que, comme les Juifs le disent dans ce cantique : *Ceux qui sément avec larmes, moissonnent ensuite avec chant de triomphe.*

PSAUME CXXVII.

Nous voyons dans ce Psaume, que les soins qu'on prend pour la prospérité des villes & des familles, sont inutiles sans la protection de Dieu ; & que c'est lui qui donne des enfans en sa grace à ceux qu'il veut bénir.

1. Cantique de Mahaloth, de Salomon.

SI l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent y travaillent en vain : Si l'Eternel ne garde la ville, celui qui la garde veille en vain.

2. C'est en vain que vous vous levez matin, que vous vous couchez tard, *&* que vous mangez le pain de douleur ; certainement c'est *Dieu* qui donne le repos à celui qu'il aime.

3. Voici, les enfans *sont* un héritage de l'Eternel ; ce fruit du mariage *est* une récompense.

4. Telles que *sont* les flèches dans la main d'un *homme* puissant, tels *sont* les fils d'un pére dans la fleur de son âge.

5. Heureux l'homme qui en a rempli son carquois ! Ils ne rougiront point de honte, quand ils parleront avec *leurs* ennemis à la porte.

REFLEXIONS.

LE Psalmiste nous enseigne : I. Que ce qui fait subsister les Etats, les villes & les familles ; ce n'est pas tant les soins que les hommes prennent, comme c'est la bénédiction de Dieu, & qu'ainsi les Magistrats & les péres de famille doivent travailler à attirer sur eux cette bénédiction. II. Que c'est Dieu qui donne des enfans, & que c'est là une faveur particuliére, puisque si on les élève dans la vertu & dans la piété, ils feront la joie & la gloire de leurs péres, non seulement dans ce monde, mais aussi dans la vie à venir.

PSAUME CXXVIII.

Il est parlé dans ce Psaume du bonheur des personnes pieuses, & des bénédictions temporelles que Dieu leur accorde, en faisant prospérer leur travail, & en leur donnant des enfans & une heureuse postérité.

1. Cantique de Mahaloth.

HEureux quiconque craint l'Eternel, *&* marche dans ses voies !

2. Car tu mangeras du travail de tes mains ; tu *seras* bienheureux & tu prospéreras.

3. Ta femme *sera* dans ta maison, comme une vigne abondante en fruit, *&* *tes* enfans comme des plantes d'oliviers autour de ta table.

4. Certainement c'est ainsi que sera béni l'homme qui craint l'Eternel.

5. L'Eternel te bénira en Sion, & tu verras le bien de Jérusalem tous les jours de ta vie.

6. Et tu verras des enfans à tes enfans. Que la paix soit sur Israël!

REFLEXIONS.

CE Pseaume nous assure, que Dieu bénit le travail & les familles de ceux qui le craignent & qui marchent dans ses voies. Quoi que ces bénédictions temporelles, qui étoient autrefois promises aux Israëlites, ne soient pas les principales auxquelles les Chrétiens doivent aspirer; il faut pourtant les regarder comme une récompense de la piété, & les recevoir avec reconnoissance. La piété a aussi les promesses de la vie présente; Dieu bénit toûjours les familles où sa crainte règne; mais il y répand sur tout ses bénédictions spirituelles, & il élève enfin ceux qui vivent dans l'innocence au bonheur suprème qu'il leur prépare dans le ciel.

PSAUME CXXIX.

Le Prophète exhorte l'Eglise Judaïque à reconnoitre, que si elle avoit été souvent persécutée, Dieu ne l'avoit point abandonnée; & il prédit que tous les ennemis de l'Eglise seroient détruits.

1. Cantique de Mahaloth.

QU'ISRAEL dise maintenant: Ils m'ont souvent tourmenté dès ma jeunesse.

2. Ils m'ont souvent tourmenté dès ma jeunesse; *toutefois* ils n'ont point encore eu le dessus sur moi.

3. Des laboureurs ont labouré sur mon dos, ils y ont tiré tout au long leurs sillons.

4. L'Eternel *est* juste; il a coupé les cordes des méchans.

5. Tous ceux qui haïssent Sion rougiront de honte, & seront repoussés en arriére.

6. Ils seront comme l'herbe des toits, qui est sèche avant qu'elle monte en tuyau;

7. De laquelle le moissonneur ne remplit point sa main, ni celui qui cueille les javelles, ses bras.

8. Et *dont* les passans ne diront point: La bénédiction de l'Eternel *soit* sur vous; nous vous bénissons au nom de l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE qui est dit dans ce Pseaume nous engage à considérer, que l'Eglise a été très-souvent attaquée, & sous le Vieux Testament, & sous le Nouveau; mais que Dieu l'a toûjours conservée, & que ses ennemis n'ont jamais pû la détruire. Cela doit nous affermir dans cette persuasion, que l'Eglise subsistera éternellement, aussi bien que tous ses véritables membres; & que tous ceux qui se déclarent contr'elle n'auront que la honte & la confusion pour leur partage.

PSAUME CXXX.

David implore dans ce Pseaume la miséricorde de Dieu & le pardon de ses péchés. Il y marque aussi la confiance qu'il avoit en sa bonté.

1. Cantique de Mahaloth.

O Eternel, je t'invoque du fond *d'un abime.*

2. Seigneur, écoute ma voix; que tes oreilles soient attentives à la voix de mes supplications.

3. O Eternel, si tu prens garde aux iniquités, Seigneur, qui est-ce qui subsistera?

4. Mais le pardon se trouve auprès de toi, afin qu'on te craigne.

5. J'ai attendu l'Eternel; mon ame l'a attendu, & j'ai eu mon espérance en sa parole.

6. Mon ame *s'attend* au Seigneur, plus *soigneusement* que les guettes du matin, qui font la garde le matin.

7. Israël, atten-toi à l'Eternel; car la miséricorde est avec l'Eternel, & la rédemption se trouve en abondance auprès de lui.

8. Et lui-même rachetera Israël de toutes ses iniquités.

REFLEXIONS.

LE Psalmiste nous donne ici trois instructions: La prémiére, que si Dieu nous examinoit à la rigueur de sa justice, personne ne seroit trouvé juste devant lui; & qu'ainsi nous devons tous avoir recours à sa miséricorde, & dire avec une profonde humilité: *O Seigneur, si tu prens garde aux iniquités, qui est-ce qui subsistera?* La seconde, que Dieu est disposé à pardonner aux hommes, mais qu'il n'accorde ce pardon, qu'afin qu'on le craigne; & que sans cette crainte nous n'avons point de pardon à espérer de lui. C'est ce qui est marqué par ces mots: *Le pardon se trouve auprès de toi, afin qu'on te craigne.* Et la troisiéme, que Dieu a toûjours été & qu'il sera toûjours le Défenseur de l'Eglise & des fidèles.

PSAUME CXXXI.

David proteste solemnellement dans ce Pseaume, qu'il n'avoit pas eu des sentimes d'élevation & d'orgueil; mais qu'il s'étoit toûjours étudié à l'innocence & à l'humilité.

1. Cantique de Mahaloth, de David.

O Eternel, mon cœur ne s'est point élevé, mes yeux ne se sont point haussés, & je n'ai point recherché des choses grandes & trop elevées pour moi.

2. Si je n'ai pas rangé & fait taire mes désirs, tel qu'est *un enfant* sevré à l'égard de sa mére; & si mon ame n'est pas comme un *enfant* sevré, *que je ne sois pas exaucé de toi!*

3. Israël, atten-toi à l'Eternel, dès maintenant & à toûjours.

REFLEXIONS.

CE Pseaume exprime les sentimens que tous les enfans de Dieu doivent avoir; c'est d'être humbles, de ne point rechercher ce qui est grand & élevé, &

& de ressembler aux petits enfans en innocence & en simplicité. Ce que David nous enseigne sur ce sujet, c'est ce que Jésus-Christ nous recommande encore plus fortement dans l'Evangile, en nous disant, que *si nous ne devenons comme de petits enfans*, il ne nous reconnoîtra pas pour ses disciples, & que *nous n'entrerons point au Royaume des Cieux.*

PSAUME CXXXII.

L'auteur de ce Psaume, qui est apparemment David, y rapporte le vœu que ce Prince avoit fait, de ne se donner aucun repos, jusques à-ce que l'Arche de l'alliance eût été conduite à Jérusalem, & que le Service divin y eût été établi; & il loue Dieu, de ce que ce vœu étoit accompli. Il espére que Dieu, selon ses promesses, béniroit sa postérité, & il prie pour les Sacrificateurs, pour les Lévites, & pour tout le peuple.

1. Cantique de Mahaloth.

O Eternel souvien-toi de David, & de toute son affliction;

2. Lequel a juré à l'Eternel, & fait ce vœu au Puissant de Jacob:

3. Si j'entre dans la tente de ma maison, & si je monte sur le lit où je me couche;

4. Si je donne du sommeil à mes yeux, *ou si je laisse* sommeiller mes paupiéres;

5. Jusqu'à-ce que j'aie trouvé un lieu à l'Eternel, & des pavillons pour le Puissant *Dieu* de Jacob.

6. Voici, nous avons ouï dire qu'elle avoit été à Ephrat, & nous l'avons trouvée dans les champs de Jahar.

7. Nous entrerons dans ses pavillons, & nous nous prosternerons devant son marchepié.

8. Lève-toi, ô Eternel, *pour venir* dans ton repos, toi, & l'Arche de ta face.

9. Que tes Sacrificateurs soient revêtus de justice, & que tes bien-aimés chantent de joie.

10. Pour l'amour de David ton serviteur ne rejette point le visage de ton Oint.

11. L'Eternel a juré la vérité à David, *il* n'en reviendra point, *quand il a dit:* Je mettrai de tes fils sur ton trône.

12. Si tes enfans gardent mon alliance, & mes commandemens, que je leur enseignerai, leurs fils aussi seront assis à perpétuité sur ton trône.

13. Car l'Eternel a choisi Sion, & l'a agréée pour son siége.

14. Elle *est*, *dit-il*, *le lieu de* mon repos à perpétuité; j'y demeurerai, parce que je m'y plais.

15. Je bénirai abondamment ses vivres, & je rassasierai de pain ses pauvres.

16. Je revêtirai ses Sacrificateurs de délivrance, & ses Saints chanteront d'une grande joie.

17. C'est là que je ferai germer une corne à David, & que je préparerai une lampe à mon Oint.

18. Je couvrirai de honte ses ennemis, & son diadème fleurira sur lui.

REFLEXIONS.

Le vœu que David avoit fait pour l'établissement du service divin, & qui est rapporté dans ce Psaume, est une marque de sa piété. De là les Grands, les Magistrats, & toutes sortes de personnes doivent apprendre, que la gloire de Dieu, & son vrai service, est ce qu'ils doivent désirer avec le plus d'ardeur, & procurer de tout leur pouvoir. II. La grace que Dieu fit à David, d'exécuter son pieux dessein, nous montre que Dieu bénit les entreprises que l'on forme dans de bonnes intentions. III. Le choix que Dieu avoit fait de Sion, pour y être adoré, & les promesses par lesquelles il s'étoit engagé d'y habiter à jamais, de la bénir, & de la combler de biens, doivent être appliquées à l'Eglise Chrétienne, où Dieu habite encore plus particuliérement, & dans laquelle il doit être servi & adoré jusqu'à la fin du monde. Enfin, nous devons tous, à l'imitation du Psalmiste, prier continuellement pour la conservation de l'Eglise, pour la bénédiction de ses Ministres, & pour la prospérité de tous ses membres.

PSAUME CXXXIII.

Ce Psaume réprésente le bonheur de ceux qui vivent dans l'union & dans la paix, & les bénédictions que Dieu leur accorde.

1. Cantique de Mahaloth, de David.

O que *c'est* une chose bonne, & que *c'est* une chose agréable, que les fréres demeurent unis ensemble!

2. *C'est* comme cette huile précieuse, *répandue* sur la tête, qui descend sur la barbe d'Aaron, & qui découle sur l'ouverture *d'enhaut* de ses vêtemens;

3. Et comme la rosée de Hermon, & celle qui descend sur la montagne de Sion; car *c'est* là *que* l'Eternel a établi la bénédiction & la vie pour toûjours.

REFLEXIONS.

L'Instruction que ce Psaume nous donne, est, qu'il n'y a rien de plus agréable à Dieu que l'union & la paix, & qu'il comble de ses plus précieuses faveurs les personnes qui sont unies entr'elles; ce qui doit avoir beaucoup de force, pour nous faire vivre les uns avec les autres dans une concorde fraternelle & chrétienne.

PSAUME CXXXIV.

C'est ici une exhortation qui s'adresse aux Ministres de l'ancien Temple, & qui les invite à louer Dieu.

1. Cantique de Mahaloth.
BEnissez l'Eternel, *vous* tous les Serviteurs de l'Eternel, vous qui assistez *toutes* les nuits dans la Maison de l'Eternel.
2. Elevez vos mains dans le Sanctuaire, & bénissez l'Eternel,
3. L'Eternel te bénisse de Sion, lui qui a fait les cieux & la terre.

REFLEXIONS.

LES Ministres du Seigneur doivent apprendre d'ici, que comme la fonction des Sacrificateurs & des Lévites étoit de louer Dieu jour & nuit dans son Temple, & de prier pour la prospérité du peuple d'Israël, la charge des Ministres de l'Eglise Chrétienne les appelle aussi, d'une façon particuliére, à prier sans cesse pour elle, & à célébrer continuellement le saint nom du Seigneur.

PSAUME CXXXV.

Le Psalmiste exhorte les Lévites à louer Dieu: à publier la puissance infinie par laquelle il a créé toutes choses, & à célébrer sur tout les merveilles qu'il avoit faites autrefois pour retirer son peuple d'Egypte, & pour le mettre en possession du pays de Canaan. Il y parle aussi de la vanité des idoles, & de la folie des idolatres.

1. Louez l'Eternel.
LOuez le nom de l'Eternel, *vous* les Serviteurs de l'Eternel, louez-le.
2. *Vous* qui assistez dans la Maison de l'Eternel, dans les parvis de la Maison de nôtre Dieu,
3. Louez l'Eternel; car l'Eternel *est* bon; psalmodiez à son Nom; car c'est une chose agréable.
4. Car l'Eternel s'est choisi Jacob & Israël pour son précieux joyau.
5. Certainement je connois que l'Eternel *est* grand, & que nôtre Seigneur *est* au dessus de tous les dieux.
6. L'Eternel fait tout ce qu'il lui plait, dans les cieux & sur la terre, dans la mer, & dans tous les abimes.
7. *C'est lui* qui fait monter du bout de la terre les vapeurs; il produit les éclairs pour la pluie, il tire le vent de ses trésors.
8. *C'est lui* qui a frappé les prémiers-nés d'Egypte, tant des hommes que des bêtes;
9. *Qui* a envoyé des prodiges & des miracles au milieu de toi, ô Egypte, contre Pharaon & contre tous ses serviteurs;
10. Qui a frappé plusieurs nations, & mis à mort de puissans Rois;
11. Sihon le Roi des Amorrhéens, & Hog le Roi de Basçan, & *les Rois* de tous les Royaumes de Canaan;
12. Et *qui* a donné leur pays en héritage, en héritage, *dis-je*, à Israël son peuple.
13. Eternel, ta renommée *est* à toujours; Eternel, ta mémoire *est* d'âge en age.
14. Car l'Eternel fera justice à son peuple, & se repentira envers ses serviteurs.
15. Les faux dieux des nations *sont* de l'or & de l'argent, un ouvrage de mains d'homme.
16. Ils ont une bouche, & ils ne parlent point; ils ont des yeux, & ils ne voient point.
17. Ils ont des oreilles, & ils n'entendent point; il n'y *a* point aussi de souffle dans leur bouche.
18. Ceux qui les font, & tous ceux qui s'y confient, leur deviendront semblables.
19. Maison d'Israël, bénissez l'Eternel; Maison d'Aaron, bénissez l'Eternel.
20. Maison des Lévites, bénissez l'Eternel; Vous qui craignez l'Eternel, bénissez l'Eternel.
21. Béni *soit* de Sion l'Eternel qui habite à Jérusalem! Louez l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE Psaume ne nous engage pas moins que les Israëlites à bénir Dieu, & à célébrer cette puissance, cette sagesse, & cette bonté, qui paroissent dans la Création & dans le Gouvernement du monde; & principalement à reconnoitre la grace qu'il nous a faite de nous choisir pour être son peuple. S'il avoit délivré le peuple d'Israël de l'Egypte, & détruit les Rois de Canaan, pour l'établir dans ce pays-là; Jésus-Christ a fait pour nous de plus grands prodiges de puissance & d'amour: Il a détruit l'idolatrie qui régnoit dans le monde, il nous a retirés de la condamnation & de la mort, & ils nous a fait entrer dans son Eglise. Il est donc bien juste, que ce Dieu tout-puissant & tout bon soit à jamais béni, & que tous ceux qui le craignent, & principalement ses ministres & ses serviteurs, s'unissent pour le louer & pour dire: *Béni soit le Seigneur qui habite en Sion! Louez l'Eternel.*

PSAUME CXXXVI.

C'est ici un Psaume de louange, où les Israëlites parlent, prémiérement, des œuvres de la création; & en second lieu, des miracles que Dieu avoit faits lors que leurs péres sortirent d'Egypte, & qu'ils entrérent dans le pays de Canaan. Il faut remarquer que les Lévites & le peuple se répondent les uns aux autres dans tout ce Psaume, & que la bonté de Dieu y est célébrée dans chaque verset, par ces mots, Car sa miséricorde demeure éternellement. C'étoit un formulaire de louanges, qui étoit alors employé & consacré d'une façon particuliére, pour louer Dieu dans le Temple.

1. Cé-

1. CElébrez l'Eternel ; car il est bon ; parce que sa miséricorde *demeure* éternellement.

2. Célébrez le Dieu des Dieux ; car sa miséricorde *demeure* éternellement.

3. Célébrez le Seigneur des Seigneurs ; car sa miséricorde *demeure* éternellement.

4. *Célébrez* celui qui fait seul de grandes merveilles ; car sa miséricorde demeure éternellement.

5. Celui qui a fait les cieux avec intelligence ; car sa miséricorde demeure éternellement.

6. Celui qui a étendu la terre sur les eaux ; car sa miséricorde demeure éternellement.

7. Celui qui a fait les grands luminaires ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

8. Le soleil pour avoir seigneurie sur le jour ; car sa miséricorde demeure éternellement.

9. La lune & les étoiles pour avoir domination sur la nuit ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

10. Celui qui a frappé l'Egypte en leurs prémiers-nés ; car sa miséricorde demeure éternellement.

11. Et qui a fait sortir Israël du milieu d'eux ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

12. Avec une main forte & un bras étendu ; car sa miséricorde demeure éternellement.

13. Lequel a fendu la mer rouge en deux ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

14. Et a fait passer Israël par le milieu d'elle ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

15. Et a renversé Pharaon & son armée dans la mer rouge ; car sa miséricorde demeure éternellement.

16. Lequel a conduit son peuple par le désert ; car sa miséricorde demeure éternellement.

17. Lequel a frappé de grands Rois ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

18. Et a tué des Rois magnifiques ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

19. Sihon Roi des Amorrhéens ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

20. Et Hog Roi de Basçan ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

21. Et a donné leur pays en héritage ; car sa miséricorde demeure éternellement :

22. En héritage à Israël son serviteur ; car sa miséricorde demeure éternellement.

23. Lequel lorsque nous étions bien bas, s'est souvenu de nous ; car sa miséricorde demeure éternellement ;

24. Et nous a délivrés *de la main* de nos ennemis ; car sa miséricorde demeure éternellement.

25. Lequel donne de la nourriture à toute chair ; car sa miséricorde demeure éternellement.

26. Célébrez le *Dieu* Fort des cieux ; car sa miséricorde demeure éternellement.

REFLEXIONS.

IL faut faire deux réflexions sur ce Psaume : La prémiére, que nous avons les mêmes sujets de bénir Dieu que les Israëlites, en considerant les merveilles de la création & de la providence, & les miracles qu'il fit autrefois en faveur de son peuple ; mais que nous devons sur tout louër cette miséricorde infinie & cette puissance divine, qu'il a fait paroître dans l'ouvrage de la Rédemption. La deuxiéme réflexion regarde ces paroles qui sont répétées dans tous les versets de ce Psaume, & qui étoient un formulaire usité & consacré dans le Service divin, *car sa miséricorde dure éternellement.* Elles font voir que la bonté de Dieu paroît dans toutes ses œuvres, qu'elle est la source de tous les biens que nous possédons, & qu'ainsi nous devons la célébrer par des louanges continuelles, avec une grande reconnoissance, & avec toute l'ardeur dont nous sommes capables.

PSAUME CXXXVII.

Les Juifs captifs à Babylone parlent dans ce Psaume. Ils y marquent la vive douleur dont ils étoient pénétrés dans leur exil, & le zèle qu'ils avoient pour Jérusalem. Le Prophète y prédit aussi la ruine des Iduméens, qui s'étoient réjouis de la désolation de cette ville, & la destruction des Babyloniens.

1. NOus nous sommes tenus auprès des fleuves de Babylone, & même nous y avons pleuré, nous souvenant de Sion.

2. Nous avons pendu nos harpes aux saules, au milieu d'elle.

3. Quand ceux qui nous avoient emmenés prisonniers nous ont demandé de chanter des Cantiques, & de les réjouïr avec nos harpes que nous avions penduës, & *qu'ils nous ont dit :* Chantez-nous quelque chose des Cantiques de Sion ; *nous avons répondu :*

4. Comment chanterions-nous des Cantiques de l'Eternel dans une terre étrangére ?

5. Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même.

6. Que ma langue soit attachée à mon palais, si je ne me souviens de toi ; si je ne fais de Jérusalem le principal sujet de ma joie.

7. O Eternel, souvien-toi des enfans d'Edom, lesquels dans la journée de Jerusalem disoient : Découvrez, découvrez jusqu'à ses fondemens.

8. Fille de Babylone, qui vas être détruite

détruite, heureux celui qui te rendra la pareille, *de ce* que tu nous a fait!

9. Heureux celui qui saisira tes petits enfans, & les écrasera contre les pierres!

REFLEXIONS.

LES sentimens que les Juifs captifs font paroître dans ce Pseaume sont ceux de tous les vrais fidèles. Ils ont un très-grand zèle pour l'Eglise, ils ne sauroient se réjouïr lors qu'ils la voient dans la souffrance; & ils s'oublieroient plûtôt eux-mêmes, & leur propre intérêt, que d'oublier les intérêt de la gloire de Dieu. II. La ruine des Iduméens & des Babyloniens, qui est prédite dans ce Pseaume, & qui arriva peu d'années après celle de Jérusalem, nous apprend, que Dieu venge les maux que l'on fait à son Eglise, & qu'il punit sévérement & d'une maniére exemplaire les Persécuteurs & ceux qui se joignent à eux, aussi-bien que ceux qui insultent aux misérables & qui se réjouïssent du mal qui leur arrive.

PSAUME CXXXVIII.

David, animé d'un saint zèle, déclare qu'il veut louër Dieu publiquement pous toutes ses faveurs, & inciter tous les Rois & tous les peuples à le louër avec lui. Il le prie de continuer à le protéger, & il témoigne une parfaite confiance en son assistance & en ses promesses.

1. Pseaume de David.

JE te célébrerai de tout mon cœur; je te psalmodierai en la présence des Souverains.

2. Je me prosternerai dans le Palais de ta Sainteté, & je célébrerai ton Nom, à cause de ta bonté & de ta vérité; car tu as rendu ton Nom grand & *admirable*, par dessus tout autre, en accomplissant ta parole.

3. Au jour que j'ai crié, tu m'as exaucé, & tu m'as fortifié en mon ame par ta vertu.

4. Eternel, tous les Rois de la terre te célébreront, quand ils auront entendu les paroles de ta bouche.

5. Et ils chanteront les voies de l'Eternel; car la gloire de l'Eternel est grande.

6. Car l'Eternel est élevé; il voit les choses basses, & il connoit de loin les choses *les plus* élevées.

7. Si je marche au milieu de l'adversité, tu me vivifieras; tu avanceras ta main contre la fureur de mes ennemis, & ta droite me délivrera.

8. L'Eternel achevera *de pourvoir à* ce qui me concerne. Eternel, ta bonté demeure à toûjours; tu n'abandonneras point l'ouvrage de tes mains.

REFLEXIONS.

ON voit éclater dans ce Cantique, le zèle ardent dont les fidèles sont animés, & qui les porte à se réjouïr en Dieu, à l'adorer, à chanter ses louanges, & à publier ses bontés devant tous les hommes, & même devant les Rois & les Grands de la terre, afin de leur apprendre à craindre Dieu, & à célébrer sa gloire. Nous voyons après cela dans ce Pseaume, que ce grand Dieu qui habite dans le ciel connoit tout ce qui se fait ici bas, qu'il ne dédaigne pas de prendre soin des hommes, mais qu'il a particuliérement les yeux ouverts sur ses enfans, & qu'il est avec eux dans l'adversité; en sorte que tous ceux qui le craignent peuvent dire avec une pleine assurance; *Le Seigneur achevera de pourvoir à ce qui me concerne: Seigneur, ta bonté demeure à toûjours: Tu n'abandonneras point l'ouvrage de tes mains.*

PSAUME CXXXIX.

David reconnoit dans ce Pseaume, que Dieu est présent par tout, & qu'il a une parfaite connoissance de toutes choses, & même de celles qui sont les plus cachées. Il loue la sagesse infinie de Dieu qui paroit d'une façon particuliére dans la formation de l'homme; &, touché de toutes ces merveilles, il déclare, que la considération des œuvres du Seigneur le portera toûjours à le bénir, à le craindre, & à se réjouïr en lui. Enfin, il dit, que la confiance qu'il avoit en la bonté & en la puissance du Seigneur le soutiendroit contre les efforts de ses ennemis, qu'il ne les craindroit jamais, & qu'il n'auroit aucun commerce avec eux.

1. Pseaume de David *donné* au Maître Chantre, *pour le chanter.*

ETERNEL, tu m'as sondé & tu m'as connu.

2. Tu connois quand je m'assieds & quand je me lève, tu découvres de loin ma pensée.

3. Tu m'environnes, soit que je marche, soit que je m'arrête, & tu as une parfaite connoissance de toutes mes voies.

4. Même avant que la parole *soit* sur ma langue, voici, ô Eternel, tu connois déja tout.

5. Tu me tiens serré par derriére & par devant, & tu as mis ta main sur moi.

6. *Ta* science est trop merveilleuse pour moi, & si haut élevée que je n'y saurois atteindre.

7. Où irai-je loin de ton Esprit? Et où fuirai-je loin de ta face?

8. Si je monte aux cieux, tu y *es*; si je me couche au sépulcre, t'y voilà.

9. Si je prenois les ailes de l'aube du jour, & si j'allois demeurer à l'extrémité de la mer;

10. Là même ta main me conduiroit, & ta droite m'y saisiroit.

11. Si je dis: Au moins les ténèbres me

me couvriront: La nuit même *te servira* de lumiére tout autour de moi.

12. Les ténèbres même ne *me* cacheront point à toi, & la nuit resplendira comme le jour: Autant *te sont* les ténèbres que la lumiére.

13. Car tu as possédé mes reins, *dès que* tu m'as enveloppé dans le sein de ma mére.

14. Je te célébrerai, de ce que j'ai été fait d'une étrange & admirable maniére; tes œuvres *sont* merveilleuses, & mon ame *le* connoit bien.

15. L'agencement de mes os ne t'a point été caché, lors que j'ai été formé dans un lieu secret, & tissu dans les lieux bas de la terre.

16. Tes yeux m'ont vû, lors que j'étois *comme* un peloton, & toutes ces choses s'écrivoient dans ton livre au jour qu'elles se formoient, même lors qu'il n'y en avoit encore aucune.

17. C'est pourquoi, ô Dieu fort, que tes pensées me sont précieuses, & que la multitude en est grande!

18. Les veux-je compter? Elles sont en plus grand nombre que le sable. Suis-je réveillé? *Je suis* encore avec toi.

19. O Dieu, ne feras tu pas mourir le méchant? C'est pourquoi, ô hommes de sang, retirez-vous loin de moi.

20. Car ils ont parlé contre toi avec méchanceté; tes ennemis se sont élevés vainement.

21. Eternel, ne haïrois-je pas ceux qui te haïssent? Et ne serois-je pas indigné contre ceux qui s'élèvent contre toi?

22. Je les ai haïs d'une parfaite haine, je les tiens pour mes ennemis.

23. O Dieu fort, sonde-moi, & considére mon cœur; éprouve moi, & considére mes discours.

24. Regarde *s'il y a* en moi aucun dessein de nuire à personne, & condui moi par la voie du monde.

REFLEXIONS.

ON doit faire une grande attention sur ce Pseaume. C'est un des endroits de l'Ecriture où il soit parlé le plus clairement de la présence & de la connoissance de Dieu. David nous enseigne d'une maniére très-expresse, que Dieu est par tout, que sa connoissance est infinie, aussi-bien que sa puissance; que rien ne lui est caché, & qu'en quelque lieu que nous soyons, il est témoin, non seulement de nos actions & de nos paroles, mais même de nos pensées les plus secrettes. Nous devons, comme David, être pénétrés de ces vérités; & elles nous engagent à vivre comme étant toûjours sous les yeux du Seigneur, &, à craindre ce grand Dieu qui est présent par tout, & qui nous jugera avec une parfaite équité, sur la connoissance qu'il a de toutes nos œuvres. A cette réflexion, qui est la principale, il faut ajouter ces trois considérations particuliéres: La prémiére, que nous avons, dans la maniére admirable dont Dieu nous a donné la vie, de grands motifs à reconnoître sa puissance & sa bonté, & à employer nos corps & nos ames à le servir. La seconde, que cette puissance & cette bonté de Dieu doivent remplir les justes d'une grande confiance, & les rassurer contre la crainte qu'ils pourroient avoir des hommes. La derniére reflexion est, que si nous aimons Dieu, nous aurons de la haine pour tout ce que Dieu hait; que nous éviterons les vices & le commerce des impies, sans pourtant haïr jamais leurs personnes; imitant en cela Dieu nôtre pére, qui hait l'injustice, mais qui supporte les pécheurs, leur faisant continuellement du bien, & usant d'une grande patience envers eux, pour les amener à la repentance.

PSAUME CXL.

David prie Dieu de le garantir des ruses & de la malice de ceux qui cherchoient sa ruine, & il les menace de la vengeance céleste.

1. Psaume de David, *donné* au Maître Chantre *pour le chanter.*

2. ETERNEL, délivre moi de l'homme mauvais; garde-moi de l'homme outrageux.

3. Ils pensent du mal dans leur cœur, ils renouvellent tous les jours des combats.

4. Ils affilent leur langue comme un serpent; il y a du venin de vipéres sous leurs lèvres. Sélah.

5. Eternel, garde-moi des mains du méchant; préserve-moi de l'homme outrageux, de ceux qui ne pensent qu'à me faire tomber.

6. Les orgueilleux m'ont caché le piége, & ils ont tendu avec des cordes un rets à mon passage, ils m'ont mis des trébuchets. Sélah.

7. J'ai dit à l'Eternel: Tu ès mon Dieu fort; Eternel, prête l'oreille à la voix de mes supplications.

8. O Eternel, Seigneur, qui ès la force de mon salut, tu as couvert ma tête au jour de la bataille.

9. Eternel, n'accorde point au méchant ses souhaits; ne fai point que sa pensée ait son effet; ils s'éleveroient. Sélah.

10. Pour ce qui est des principaux de ceux qui m'assiégent, le mal qu'ils font par leurs lèvres les couvrira.

11. Des charbons embrasés tomberont sur eux, & les feront tomber dans le feu & dans des fosses profondes, sans qu'ils se relèvent.

12. L'homme médisant ne sera point affermi sur la terre; pour ce qui est de l'homme outrageux & mauvais, on chasse-

chassera après lui jusqu'à-ce qu'il soit exterminé.

13. Je sai que l'Eternel fera justice à l'affligé, & droit aux misérables.

14. Certainement les justes célébreront ton Nom, les *hommes* droits habiteront devant ta face.

REFLEXIONS.

CE que nous avons à remarquer ici, c'est que Dieu garantit les justes contre la violence des méchans; que sa vengeance tombe sur les hommes cruels, sur les calomniateurs, & sur les trompeurs; que quelque redoutable que paroisse leur puissance, il dissipe tous leurs complots; & que s'il souffre que les innocens succombent pour quelque tems, il montre à la fin qu'il est leur Protecteur; en sorte qu'ils ont sujet de reconnoitre & de célébrer sa puissance, sa justice & sa bonté. C'est dans cet esprit & dans ces vuës, & non dans un esprit de ressentiment & de vengeance contre ceux qui pourroient nous avoir offensés, que nous devons lire & méditer ce Pseaume.

PSAUME CXLI.

David, exposé à l'injustice & à la calomnie de diverses personnes qui le persécutoient, prie Dieu de recevoir favorablement ses supplications. Il lui demande la grace de ne point pécher par sa langue, en se laissant aller au murmure, & d'être garanti de la séduction des pécheurs; & il souhaite d'être repris & corrigé par les justes. Il se confie au secours de Dieu, & il est persuadé qu'il le délivreroit de ceux qui cherchoient sa ruine.

1. Pseaume de David.

ETERNEL, je t'invoque, hâte-toi *de venir* à moi; prête l'oreille à ma voix, lors que je crie à toi.

2. Que ma requête vienne devant toi *comme* le parfum; & l'élévation de mes mains *comme* l'oblation du soir.

3. Eternel, garde ma bouche; garde l'ouverture de mes lèvres.

4. Garde mon cœur d'incliner à des choses mauvaises, ensorte que je commette de méchantes actions par malice, avec les ouvriers d'iniquité; & préserve moi de manger de leurs délices.

5. Que le juste me frappe, *ce me sera* une faveur; & qu'il me reprenne, *ce me sera* un baume excellent; il ne blessera point ma tête; je prierai même *pour eux* dans leurs calamités.

6. Quand leurs Gouverneurs auront été précipités des rochers, alors on écoutera mes paroles & elles seront agréables.

7. Nos os sont épars près de l'ouverture du sépulcre; comme quand on laboure & qu'on fend la terre.

8. Mais, ô Eternel *mon* Seigneur, mes yeux *sont tournés* vers toi, je me suis retiré vers toi; ne laisse point mon ame dénuée.

9. Garde-moi du piége qu'ils m'ont tendu & des trébuchets des ouvriers d'iniquité.

10. Les méchans tomberont *tous* ensemble dans leurs filets, jusqu'à-ce que je sois passé.

REFLEXIONS.

L'Usage que nous devons faire de ce Pseaume est, de nous joindre au Roi David dans les priéres qu'il y fait, & de demander prémiérement à Dieu, avec humilité, qu'il daigne recevoir favorablement nos requêtes, & qu'elles montent jusques en sa présence. II. Qu'il nous préserve de l'offenser par des discours inconsiderés, ou par des pensées criminelles, & de nous laisser séduire par les pécheurs; c'est à quoi tend cette priére: *Seigneur, garde ma bouche & mes lèvres; garde mon cœur d'incliner à des choses mauvaises; que je ne commette aucun mal avec les méchans & que je ne goute pas leurs délices.* III. David nous apprend à recevoir avec plaisir & avec reconnoissance les avertissemens & les corrections des gens de bien. C'est le sentiment qu'ont toutes les personnes pieuses, & ce que David exprime lors qu'il dit: *Que le juste me frappe, ce me sera une faveur; qu'il me reprenne, ce me sera un baume excellent.* L'on voit enfin dans ce Pseaume, que bien que la condition des justes soit quelquefois misérable, Dieu les garde toûjours, & qu'il ne les abandonne pas à ceux qui cherchent leur ruine.

PSAUME CXLII.

David, renfermé dans la caverne de Henguédi, & environné des troupes de Saül, prie Dieu de le sécourir dans ce pressant danger. Il fait vœu de lui rendre ses actions de graces. On peut lire I. Sam. XXIV. l'histoire qui donna occasion à ce Pseaume.

1. Maskil de David, *qui est* une requête *qu'il fit* lors qu'il étoit dans la caverne.

2. JE crie de ma voix à l'Eternel, je supplie de ma voix l'Eternel.

3. Je répans ma plainte devant lui; j'expose ma détresse en sa présence.

4. Quand mon esprit s'est pâmé en moi, alors tu as connu mon sentier. Ils m'ont caché un piége dans le chemin par lequel je marchois.

5. Je considerois à ma droite, & je regardois, & il *n'y avoit* personne qui me reconnût; *tout* refuge me manquoit, & *il n'y avoit* personne qui eût soin de mon ame.

6. Eternel, je me suis écrié vers toi, & j'ai dit: Tu ès ma retraite & ma portion dans la terre des vivans.

7. Sois attentif à mon cri, car je suis devenu fort misérable; délivre-moi de ceux qui me poursuivent, car ils sont plus puissans que moi.

8. Tire mon ame hors de prison, afin que

que je célèbre ton nom ; les justes viendront autour de moi, parce que tu m'auras récompensé.

REFLEXIONS.

Cette priére que le Roi David adressa à Dieu, étant sur le point de tomber entre les mains de Saül, fait voir que c'est auprès du Seigneur qu'il faut chercher le secours qui nous est nécessaire. Et la délivrance que Dieu accorda à David dans cette extrémité, montre, que la confiance des fidèles ne les trompe jamais ; que Dieu a toûjours des moyens de les tirer du danger, & qu'il change enfin leur tristesse en joie & en actions de graces.

PSAUME CXLIII.

Le Roi David s'humilie profondément devant Dieu par la confession de ses péchés. II. Il le prie d'avoir égard à son déplorable état, d'écouter favorablement sa priére, de le conduire par son Esprit, & de le tirer du péril où il se trouvoit.

1. Psaume de David.

ETERNEL, écoute ma requête, prête l'oreille à mes supplications, suivant ta fidélité; répon-moi par ta justice.

2. Et n'entre point en jugement avec ton serviteur ; car nul *homme* vivant ne sera justifié devant toi.

3. L'ennemi poursuit mon ame ; il a foulé ma vie par terre ; il m'a mis dans des lieux ténébreux, comme ceux qui sont morts depuis long-tems.

4. Mon esprit se pâme en moi, & mon cœur est désolé au dedans de moi.

5. Je me souviens des jours anciens ; je médite toutes tes œuvres, & je m'entretiens des ouvrages de tes mains.

6. J'étens mes mains vers toi ; mon ame est devant toi comme une terre alterée. Sélah.

7. O Eternel, hâte-toi ; répon-moi ; mon esprit est en défaillance ; ne cache point ta face de moi, ensorte que je dévienne semblable à ceux qui descendent dans la fosse.

8. Fai-moi entendre dès le matin ta bonté, car je me suis assuré sur toi ; fai-moi connoître le chemin par lequel j'ai à marcher, car j'ai élevé mon cœur vers toi.

9. Eternel, délivre-moi de ceux qui me haïssent ; *car* je me suis retiré vers toi.

10. Enseigne-moi à faire ta volonté, car tu ès mon Dieu ; que ton bon Esprit me conduise dans le droit chemin.

11. Eternel ren-moi la vie, pour l'amour de ton nom ; tire mon ame hors de la détresse, à cause de ta justice ;

12. Retranche par ta bonté ceux qui me haïssent, & détrui tous ceux qui oppriment mon ame ; car je suis ton serviteur.

REFLEXIONS.

LA priére que le Roi David fait à l'entrée de ce Psaume en ces termes, *N'entre point en jugement avec ton serviteur, car nul homme vivant ne sera trouvé justifié devant toi*, est d'un usage général, & il n'y a personne qui ne doive la présenter à Dieu avec ardeur & avec humilité. II. Le recours que David avoit à Dieu dans ses maux nous enseigne, que dans quelque extrémité que nous nous trouvions, nous dévons chercher nôtre sureté & nôtre consolation dans la priére & dans la confiance au Seigneur, & méditer pour cet effet ses œuvres & les divers tèmoignages qu'il a donnés de tout tems de sa bonté à ceux qui le craignent. Mais ce que nous devons sur tout lui demander, soit que nous soyions affligés, ou que nous nous trouvions dans quelque autre état, c'est la grace de le craindre, les effets de son amour, & la conduite de son bon esprit ; lui présentant pour cet effet cette priére : *Fai-moi entendre dès le matin ta bonté ; car je me suis assuré en toi : Fai-moi connoitre le chemin par lequel je dois marcher, car j'ai élevé mon cœur à toi. Enseigne-moi à faire ta volonté ; car tu ès mon Dieu ; que ton Esprit me conduise dans le droit chemin.* Au reste, quand nous voyons avec quelle ardeur David prie le Seigneur, dans ce Psaume & dans plusieurs autres, de le délivrer de ceux qui le haïssoient, il faut penser, que nous n'avons pas les mêmes raisons que ce Roi avoit, de faire de semblables priéres ; mais que nous dévons implorer de tout nôtre cœur l'assistance de Dieu contre les ennemis de nôtre salut, puisque nous sommes toûjours exposés à leurs attaques, & qu'ils sont infiniment plus à craindre que des ennemis temporels.

PSAUME CXLIV.

C'est ici un Cantique d'actions de graces, pour les victoires & les délivrances que Dieu avoit accordées à David, & une priére pour la prospérité du peuple d'Israël.

1. Psaume de David.

BEni soit l'Eternel mon rocher, lequel dresse mes mains pour le combat, & mes doigts pour la bataille ;

2. Qui déploie sa bonté envers moi ; qui est ma forteresse, ma haute retraite, mon libérateur, mon bouclier : Je me suis retiré vers lui ; il range mon peuple sous moi.

3. O Eternel, qu'est-ce que l'homme, que tu aies soin de lui ; & que le fils de l'homme mortel, que tu en tiennes compte ?

4. L'homme est semblable à la vanité ; ses jours sont comme une ombre qui passe.

5. Eternel, abaisse tes cieux, & descen ;

cen; touche les montagnes, & qu'elles fument;

6. Lance l'éclair, & les dissipe; tire tes flêches, & les mets en déroute;

7. Eten tes mains d'enhaut; délivre-moi, & me retire des grosses eaux, de la main des enfans de l'étranger;

8. Dont la bouche prononce des mensonges, & dont la droite est une droite trompeuse.

9. O Dieu, je te chanterai un nouveau cantique; je te psalmodierai sur l'instrument à dix cordes.

10. C'est lui qui envoie la délivrance aux Rois, & qui délivre David son serviteur de l'épée meurtriére.

11. Retire-moi & me délivre de la main des enfans de l'étranger, dont la bouche prononce des mensonges, & dont la droite est une droite trompeuse

12. Que nos fils soient comme de jeunes plantes, croissant en leur jeunesse, & nos filles comme les angles taillés pour l'ornement d'un palais.

13. Que nos celliers soient remplis, fournissant toutes espèces de provisions; que nos troupeaux multiplient par milliers, par dix milliers dans nos parcs!

14. Que nos bœufs soient chargés de graisse, qu'il n'y ait point de brêche, qu'il ne se fasse point de sortie, & qu'il n'y ait point de cri dans nos places!

15. Heureux le peuple qui est dans cet état! Heureux le peuple duquel l'Eternel est le Dieu!

REFLEXIONS.

LES actions de graces que David rend à Dieu des victoires qu'il avoit obtenuës, nous montrent, que c'est à Dieu qu'il faut donner la gloire de tous les biens qui nous arrivent, & que c'est lui qui favorise les Rois pieux, & en général tous ceux qui le craignent, & qui les tire des plus grands dangers. II. Lorsque Dieu nous accorde quelque grace, nous devons joindre à nos louanges un humble aveu de nôtre indignité, & dire dans ces sentimens: *O Seigneur, qu'est-ce que de l'homme, que tu te souviennes de lui, & du fils de l'homme que tu en tiennes compte!* III. Ce Cantique nous enseigne, que l'abondance, la paix & la prospérité temporelle, sont des effets de la bonté de Dieu & de sa providence, & qu'il faut recevoir ces bienfaits-là avec reconnoissance, & en faire un bon usage. Souvenons-nous cependant, que ces faveurs temporelles, que les Israëlites demandoient à Dieu, & qui leur étoient promises par l'alliance qu'il avoit faite avec eux, ne sont pas celles que les Chrétiens doivent principalement rechercher. Soyons encore plus sensibles aux bénédictions spirituelles, que Dieu nous accorde dans l'Eglise, & qui nous assurent la jouissance d'un bonheur qui ne finira jamais. C'est dans la vuë de ces bénédictions, que nous avons encore plus de sujet que les Israëlites n'en avoient, de dire: *Heureux le peuple duquel l'Eternel est Dieu.*

PSAUME CXLV.

David adore & louë dans ce Psaume, d'une maniére pleine de zèle & d'amour, la grandeur de Dieu, ses ouvrages merveilleux, sa puissance, sa justice, mais sur tout sa bonté envers tous les hommes, & l'amour qu'il porte à ceux qui le craignent & qui l'invoquent. Ce Cantique est l'un de ceux qu'on peut lire avec le plus de fruit & d'édification.

1. *Psaume de* louange, *composé* par David.

Aleph. MON Dieu, mon Roi, je t'exalterai, & je bénirai ton nom, à toûjours & à perpétuité.

2. *Beth.* Je te bénirai chaque jour, & je louërai ton nom, à toûjours & à perpétuité.

3. *Guimel.* L'Eternel *est* grand & infiniment digne d'être loué, & l'on ne sauroit sonder sa grandeur.

4. *Daleth.* Une génération dira la louange de tes œuvres à l'autre génération, & elles raconteront tes exploits.

5. *He.* Je m'entretiendrai de la magnificence glorieuse de ta Majesté, & de tes œuvres merveilleuses;

6. *Vau.* Et on récitera la force de tes *exploits* redoutables, & je raconterai ta grandeur.

7. *Zajin.* Ils répandront le souvenir de ta grande bonté, & ils raconteront ta justice avec un chant de triomphe.

8. *Heth.* L'Eternel *est* miséricordieux & pitoyable, lent à la colère, & grand en bonté.

9. *Teth.* L'Eternel *est* bon envers tous, & ses compassions *sont* par dessus toutes ses œuvres.

10. *Jod.* Eternel, toutes tes œuvres te célébreront, & tes bien-aimés te béniront.

11. *Caph.* Ils reciteront la gloire de ton règne, & raconteront tes grands exploits;

12. *Lamed.* Afin de donner à connoitre tes grands exploits aux hommes, & la gloire de la magnificence de ton règne

13. *Mem.* Ton règne *est* un règne de tous les siécles, & ta domination *est* dans tous les âges.

14. *Samech.* L'Eternel soutient tous ceux qui son prêts à tomber, & il redresse tous ceux qui sont abattus.

15. *Hajin.* Les yeux de tous s'attendent à toi, & tu leur donnes leur nourriture en leur tems.

16. *Pe.* Tu ouvres ta main, & tu rassasie à souhait tout ce qui vit.

17 *Tsade.* L'Eternel est juste dans toutes ses voies, & plein de bonté dans toutes ses œuvres.

18. *Koph.*

18. *Koph.* L'Eternel est près de tous
ɛux qui l'invoquent, de tous ceux qui
invoquent en vérité.
19. *Res.* Il accomplit le souhait de
ɛux qui le craignent, il exauce leur
ri, & il les délivre.
20. *Scin.* L'Eternel garde tous ceux
ui l'aiment; mais il exterminera tous
s méchans.
21. *Thau.* Ma bouche racontera la
uange de l'Eternel, & toute chair bé-
ira le nom de sa sainteté, à toûjours
à perpétuité.

REFLEXIONS.

CE Psaume est très-propre pour enflammer nôtre zèle, & pour nous aniler à louër Dieu avec une ardente dévoon. David y exprime, en des teres extrèmement touchans, le plaisir, ravissement, & la sainte ardeur avec quelle les fidèles méditent les œues merveilleuses du Seigneur, & cébrent sa puissance, sa majesté, sa filité, sa justice, & principalement sa nté & sa miséricorde, qui est par ssus toutes ses œuvres. David nous prend dans ce cantique, que c'est r le Seigneur que toutes les créatus ont été faites, & qu'elles subsisnt; que sa providence s'étend jus. es aux animaux; mais il y réprésen. principalement le soin paternel que eu a de ceux qui le craignent; il us assure que Dieu est toûjours près ɛux pour les garder, qu'il les exauce and ils le reclament, qu'il les déli- dans leurs détresses, & qu'il acmplit le souhait de leur cœur. L'efque la considération de toutes ces oses doit produire, est, de nous remr d'un grand amour pour ce Dieu si n, de nous porter à l'imiter dans sa ité, de nous inspirer toûjours plus ttachement pour la piété, qui nous ocure ces précieux avantages, & de is animer d'un zèle ardent pour le bé- & pour publier à jamais ses louanges.

PSAUME CXLVI.

Prophète fait vœu de louër Dieu tout e tems de sa vie, & il enseigne qu'il aut mettre sa confiance en Dieu seul, ui est le Maître du monde, & qui un soin particulier des justes.

. Louëz l'Eternel.
On ame, louë l'Eternel.
2. Je louërai l'Eternel pendant
e ma vie, je psalmodierai à mon
u tant que je durerai.
. Ne vous assurez point sur les Prin-
, *ni* sur *aucun* fils d'homme, qui
sauroit délivrer.
. Son esprit sort, & *l'homme* retour-
n sa terre, & en ce jour-là ses des-
s périssent.
Heureux celui à qui le Dieu Fort
Jacob *est* en aide, & dont l'attente
à l'Eternel son Dieu!
Qui a fait les cieux & la terre, &
la mer, & tout ce qui y est, & qui
garde toûjours la vérité;
7. Qui fait droit à ceux à qui l'on fait
tort, qui donne du pain à ceux qui ont
faim. L'Eternel délie ceux qui sont liés.
8. L'Eternel ouvre *les yeux* des aveu-
gles; l'Eternel redresse ceux qui sont
abattus; l'Eternel aime les justes.
9. L'Eternel garde les étrangers; il
soutient l'orphelin & la veuve; & il
renverse le train des méchans.
10. L'Eternel règnera à jamais. O
Sion, ton Dieu *est* d'âge en âge. Louëz
l'Eternel.

REFLEXIONS.

NOus devons apprendre de ce Psaume, I. Que le plus bel usage que nous puissions faire de nôtre vie, est de l'employer toute entière à louër & à glorifier le saint nom de Dieu. II. Que c'est une grande folie, de mettre sa confiance dans les hommes & dans les Grands, puis qu'ils ne sont que la foiblesse & le néant même, étant des hommes mortels; mais que pour jouïr d'un vrai bonheur, il faut se reposer uniquement sur Dieu, qui est le Créateur du monde, qui aime la vérité & la droiture, qui fait justice à ceux qu'on opprime, qui les délivre, & qui règnera à jamais, pour la défense de son peuple & de ses enfans.

PSAUME CXLVII.

Les Israëlites sont exhortés à louër Dieu prémiérement à cause des œuvres de la création, & en second lieu, à cause des graces qu'il répandoit sur leur nation en particulier.

1. LOuëz l'Eternel; car c'est une chose
bonne de psalmodier à nôtre Dieu,
& c'est une chose agréable; sa louan-
ge est bienséante.
2. L'Eternel est celui qui bâtit Jéru-
salem; il rassemblera ceux d'Israël qui
sont dispersés.
3. Il guérit ceux qui ont le cœur bri-
sé, & il bande leurs plaies.
4. Il compte le nombre des étoiles;
il les appelle toutes par leur nom.
5. Nôtre Seigneur est grand & d'une
grande puissance. Son intelligence est
infinie.
6. L'Eternel soutient les débonnai-
res; mais il abaisse les méchans jus-
qu'en terre.
7. Chantez à l'Eternel avec des ac-
tions de graces, en vous répondant
les uns aux autres; psalmodiez avec
la harpe à nôtre Dieu;
8. Qui couvre de nuées les cieux, qui
prépare la pluie pour la terre, qui fait
produire le foin aux montagnes.
9. Qui donne la pâture au bétail, &
aux petits du corbeau qui crient.
10. Il n'a point d'égard à la force du
cheval; il ne fait point cas des hommes
légers à la course.
11. L'Eternel met son affection en

ceux qui le craignent, & en ceux qui s'attendent à sa bonté.
12. Jérusalem, louë l'Eternel; Sion, louë ton Dieu.
13. Car il a renforcé les barres de tes portes, il a béni tes enfans au milieu de toi.
14. *C'est lui* qui rend paisibles tes contrées, & *qui* te rassasie de la moëlle du froment.
15. *C'est* lui qui envoie ses ordres sur la terre, *de sorte que* ce qu'il a prononcé la parcourt avec beaucoup de vitesse.
16. *C'est* lui qui donne la neige, comme *des flocons* de laine, & *qui* répand la bruïne comme de la cendre.
17. *C'est* lui qui jette sa glace comme par morceaux: Qui pourra soutenir *la rigueur* de son froid?
18. Il envoie ses ordres, & il les fait fondre; il fait souffler son vent, & les eaux s'écoulent.
19. Il annonce ses paroles à Jacob; ses statuts & ses ordonnances à Israël.
20. Il n'a pas fait ainsi à toutes les nations, & elles ne connoissent point ses ordonnances. Louëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE Psaume nous présente deux grands motifs à louër Dieu & à l'aimer: Le prémier, qui nous est commun avec les Israëlites, & avec tous les hommes, & qui est pris de cette puissance & de cette sagesse admirable avec laquelle il gouverne le monde. Nous voyons ici que c'est Dieu qui conserve toutes choses, qui envoie la neige & la pluie, qui fait produire à la terre son fruit, qui donne l'abondance & la paix, & qu'ainsi tous ces biens temporels doivent être attribués à sa bonté & rapportés à sa gloire. Le second sujet des louanges de Dieu, qui est exprimé dans ce Psaume, est pris des biens que Dieu avoit fait aux Israëlites, & sur tout, de ce qu'outre la protection, l'abondance, & la paix dont ils jouïssoient dans la terre de Canaan, il leur avoit donné sa parole & sa sainte loi. A cet égard nous avons des motifs bien plus forts à rendre graces au Seigneur, en vuë des bénédictions spirituelles qu'il répand sur nous; entre lesquelles, celle que nous devons le plus estimer est l'avantage d'être éclairés par l'Evangile & par la connoissance de sa volonté. C'est là une grace qu'il n'a pas faite à tous les peuples; ainsi nous devons en reconnoître le prix, la posséder avec gratitude, & nous en servir à l'honneur de son saint nom, & à nôtre propre salut.

PSAUME CXLVIII.

David, dans les transports de son zèle, invite toutes les créatures du ciel & de la terre à louër Dieu; mais il y convie particuliérement les hommes & les Israëlites. Il y a beaucoup d'élévation & d'onction dans ce Psaume.

1. Louëz l'Eternel.
LOuëz l'Eternel dans les cieux: Louëz-le dans les plus hauts lieux.
2. Tous ses Anges, louëz-le; toutes ses armées, louëz-le.
3. Louëz-le, soleil & lune; toutes les étoiles qui *jettez* de la lumiére, louëz-le.
4. Louëz-le, cieux des cieux, & les eaux qui sont sur les cieux.
5. *Que toutes ces choses* louënt le nom de l'Eternel; car il a commandé, & *elles* ont été créées.
6. Et il les a établies à perpétuité & pour toûjours; il y a mis un ordre qui ne changera point.
7. Louëz de la terre l'Eternel; *louëz-le, vous* les gros poissons, & tous les abymes;
8. Feu & grêle, neige & vapeur, vents de tempête, qui exécutez sa parole;
9. Montagnes & tous les côtaux, arbres fruitiers, & tous les cédres;
10. Bêtes sauvages, & tout le bétail, reptiles, & oiseaux qui avez des aîles;
11. Rois de la terre, & tous les peuples; Princes, & tous les Gouverneurs de la terre;
12. Ceux qui sont à la fleur de leur âge, & les vierges, & les vieillards, & les jeunes-gens:
13. Qu'ils louënt tous le Nom de l'Eternel; car son Nom est élevé, sa Majesté est sur la terre & sur les cieux.
14. Car il a élevé la corne de son peuple ce *qui est* une louange pour tous ses bien-aimés, pour les enfans d'Israël, *qui sont* le peuple qui est près de lui. Louëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

DAns ce cantique, aussi-bien que dans plusieurs autres, nous apprenons, que c'est Dieu qui a formé, qui conserve, & qui conduit toutes les créatures qu'il y a dans le ciel & sur la terre; les Anges, le soleil, la lune, & tous les astres; que c'est par sa volonté que le feu, la grêle, la neige, les vents, les montagnes, les arbres, & les bêtes subsistent dans un ordre qui ne change jamais, & produisent tous les divers effets que nous voyons tous les jours. II. Nous devons considérer que toutes ces créatures, à la reserve des Anges, étant destituées de raison, elles ne louënt le Seigneur, qu'entant qu'elles nous présentent des sujets de le louër, par les merveilles qu'elles nous mettent devant les yeux, & qu'ainsi c'est aux hommes à bénir Dieu, puis qu'eux seuls sont capables de le connoître dans ses ouvrages. Nous voyons dans ce Psaume, que toutes sortes de personnes sont obligées à s'acquitter de ce devoir; les grands & les petits; les hommes & les femmes; les jeunes gens & les vieillards. En général, tous ceux qui ont le bonheur de

de vivre dans l'Eglise doivent signaler leur zèle, & s'unir pour donner gloire au Créateur de toutes choses; & nôtre plus ardent desir doit être, que le Nom de nôtre Dieu soit loué & béni par nous & par toutes les créatures, dès maintenant & dans l'éternité.

PSAUME CXLIX.

C'est ici un Psaume de louange & de reconnoissance, pour les victoires que le peuple d'Israël avoit remportées sur plusieurs Rois, par l'assistance de Dieu.

1. Louëz l'Eternel.

CHantez à l'Eternel un cantique nouveau, & sa louange dans l'assemblée de ses bien-aimés.

2. Qu'Israël se réjouïsse en celui qui l'a fait, & que les enfans de Sion soient transportés de joie en leur Roi.

3. Qu'ils louënt son nom en concert, qu'ils lui psalmodient sur le tambour, & sur la harpe.

4. Car l'Eternel met son affection en son peuple; il rendra honorables les débonnaires en les délivrant.

5. Ses bien-aimés triompheront avec gloire, & se réjouïront sur leurs lits.

6. Les louanges du Dieu Fort seront dans leur bouche, & des épées affilées à deux tranchans seront dans leur main;

7. Pour faire la vengeance parmi les nations, & pour châtier les peuples;

8. Pour lier leurs Roi avec des chaînes, & les Grands d'entr'eux avec des ceps de fer.

9. Afin qu'ils exercent sur eux le jugement qui est écrit. Cet honneur est pour tous ses bien-aimés. Louëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE Cantique doit exciter tous les vrais membres de l'Eglise à chanter & à publier les louanges de Dieu, & à se réjouïr continuellement en lui. Et comme les Israëlites faisoient retentir leurs chants de joie, parce que Dieu les avoit fait triompher de leurs ennemis & des Rois qui leur faisoient la guerre; nous devons aussi le louër en considération du soin qu'il a eu de tout tems de son Eglise, & de toutes les faveurs que nous avons reçuës de lui; mais principalement, de ce qu'il a vaincu tous nos ennemis spirituels, & de ce qu'il nous a mis en état d'en triompher nous mêmes, & d'être plus que vainqueurs en toutes choses par Jésus-Christ Nôtre Seigneur.

PSAUME CL.

Le Psalmiste exhorte tous les hommes à louër Dieu, à cause de sa majesté, de son élevation, & de ses œuvres admirables, en employant à cela les instrumens sacrés. C'est ici que finit le livre des Psaumes.

1. Louëz l'Eternel.

LOuëz le Dieu Fort, à cause de sa sainteté; louëz-le à cause de cette étendue qu'il a faite par sa puissance.

2. Louëz-le de ses grands exploits, louez-le selon la grandeur de sa Majesté.

3. Louëz-le au son de la trompette; louëz-le avec le psaltérion & la harpe.

4. Louëz-le avec le tambour & la flûte; louëz-le avec le luth & avec l'orgue.

5. Louëz-le avec les cymbales retentissantes; louëz-le avec les cymbales de triomphe.

6. Que tout ce qui respire louë l'Eternel! Louëz l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE Psaume, qui est le dernier, doit nous animer d'un saint zèle, pour louer sans cesse la grandeur de nôtre Dieu, sa puissance infinie, & toutes ses perfections adorables. C'est ce que nous devons tous faire, non seulement de la bouche & de la voix, mais principalement du cœur; nous souvenant, que si les Israëlites employoient dans leur culte le son éclatant de divers instrumens de musique, de même que plusieurs cérémonies; Dieu veut que nous le louïons, & que nous le servions sous l'Evangile, principalement du cœur, & avec toute l'affection & la ferveur possible. Acquitons-nous tout le tems de nôtre vie d'un devoir si juste & si agréable; & faisons pour cet effet un bon usage de tant de belles exhortations, & de divins modèles de dévotion & de louanges que le livre des Psaumes contient; afin qu'après avoir loué & glorifié Dieu sur la terre, nous le glorifiïons éternellement dans le ciel, avec tous les Bienheureux. Amen.

LES PROVERBES

DE

SALOMON.

ARGUMENT.

Le livre des Proverbes a le Roi Salomon pour auteur. Ce livre a deux parties: La prémiére, qui est contenue dans les neuf prémiers chapitres, renferme des exhortations, des instructions, & des conseils, que la Sagesse donne aux hommes. La seconde, qui commence au chapitre X. est un Recueil de Proverbes & de Sentences morales sur toutes sortes de sujets. Il paroit que Salomon a écrit les XXIV. prémiers chapitres. Les suivans sont un Recueil qui fut fait des Sentences de ce Prince, environ deux cents quatre-vingts ans après, du tems du Roi Ezéchias. Les deux derniers chapitres semblent être d'un autre que du Roi Salomon. Les Sentences de ce livre sont courtes, & d'un style figuré, selon la maniére des Orientaux; mais elles renferment un grand sens; & l'on y trouve d'excellentes instructions sur toutes sortes de devoirs, & pour toutes sortes de personnes.

CHAPITRE I.

Le prémier chapitre a trois parties: I. Une préface, qui marque le but de ce livre, avec une exhortation à acquérir la Sagesse. II. Un avertissement à s'éloigner des méchans, & à ne pas se laisser séduire par eux. III. Une invitation par laquelle la Sagesse sollicite les pécheurs à se convertir avec de sévéres menaces contre ceux qui s'endurcissent.

LES PROVERBES de Salomon fils de David, & Roi d'Israël.

2. Pour faire connoître la sagesse & l'instruction, pour faire entendre les discours d'intelligence.

3. Pour recevoir une instruction de bon sens, de justice, de jugement, & d'équité;

4. Pour donner du discernement aux simples, de la connoissance & de la science aux jeunes gens.

5. Le sage écoutera, *&* *en* deviendra plus éclairé, & l'homme intelligent, *en* acquerra de la prudence:

6. Afin d'entendre les sentences & leur interprétation, les paroles des Sages & leurs discours profonds.

7. La crainte de l'Eternel est le principal point de la science; *mais* les fous méprisent la sagesse & l'instruction.

8. Mon fils, écoute l'instruction de ton pére, & n'abandonne point l'enseignement de ta mére.

9. Car ce sont des graces assemblées autour de ta tête, & des coliers à ton cou.

10. Mon fils, si les pécheurs te veulent attirer, n'y consens pas.

11. S'ils disent: Vien avec nous, dressons des embûches pour tuër; épions secrettement l'innocent, sans qu'il en ait donné de sujet.

12. Engloutissons-les vifs comme le sépulcre, & tout entiers comme ceux qui descendent dans la fosse.

13. Nous trouverons toutes sortes de biens précieux, nous remplirons nos maisons de butin.

14. Tu y auras ton lot parmi nous, il n'y aura qu'une bourse pour nous tous.

15. Mon fils, ne te mets point en chemin avec eux; retire ton pié de leur sentier.

16. Car leurs piés courent au mal, & se hâtent pour répandre le sang.

17. Car comme c'est sans sujet que le filet est tendu devant les yeux de tout ce qui a des ailes:

18. Ainsi

18. Ainsi ceux-ci dressent des embûches contre le sang de ceux-là, & ils épient secrètement leurs vies.

19. Tel est le train de tout homme convoiteux du gain deshonnête, lequel enlevera l'ame de ceux qui y sont adonnés.

20. La souveraine Sagesse crie hautement au dehors, elle fait rétentir sa voix dans les ruës :

21. Elle crie dans les carrefours, où on mène le plus de bruit, aux entrées des portes ; elle prononce ses paroles par la ville :

22. Stupides, *dit-elle*, jusques à quand aimerez-vous la sottise ? Jusques à quand les moqueurs prendront-ils plaisir à la moquerie, & les fous auront-ils en haine la science ?

23. Etant repris par moi, convertissez-vous. Voici, je vous communiquerai de mon esprit en abondance, & je vous ferai comprendre mes paroles.

24. Parce que j'ai crié, & que vous avez refusé *d'ouir* ; que j'ai étendu ma main, & qu'il *n'y a eu* personne qui y prit garde ;

25. Et que vous avez rebuté tout mon conseil, & n'avez point eu à gré que je vous reprisse ;

26. Aussi je me rirai de vôtre calamité, je me moquerai quand vôtre effroi surviendra :

27. Quand vôtre effroi surviendra comme une ruine, & vôtre calamité comme un tourbillon ; quand la détresse & l'angoisse viendront sur vous ;

28. Alors on criera après moi, mais je ne répondrai point ; on me cherchera de grand matin, mais on ne me trouvera point ;

29. Parce qu'ils auront haï la science, & qu'ils n'auront point choisi la crainte de l'Eternel.

30. Ils n'ont point pris plaisir à mon conseil ; ils ont dédaigné toutes mes répréhensions.

31. Qu'ils mangent donc le fruit de leur train, & qu'ils se rassasient de leurs conseils.

32. Car l'aise des sots les tuë, & la prospérité des insensés les perd.

33. Mais celui qui m'écoutera habitera en sureté, & sera tranquile, sans être effrayé d'aucun mal.

REFLEXIONS.

IL y a trois choses dans ce prémier chapitre, qui sont dignes d'une attention particuliére : La prémiére, que le but de ce livre est de donner aux hommes de la prudence & de l'intelligence, & de leur faire acquerir la véritable sagesse, qui consiste dans la crainte de Dieu ; que c'est là à quoi toutes sortes de personnes, mais sur tout les jeunes gens, doivent principalement s'appliquer ; & que cette sagesse céleste apporte avec elle toutes sortes d'avantages & de bénédictions. Ces considérations doivent nous disposer à profiter des instructions qui sont contenuës dans ce livre. La seconde chose que Salomon nous apprend est, que pour parvenir à la sagesse il faut s'éloigner des pécheurs & de ceux qui cherchent à nuire aux autres ; de peur qu'ils ne nous entrainent au mal par leurs sollicitations & par leurs exemples, & que nous ne soyons enveloppés dans les malheurs qui les menacent. III. Il faut faire une très-sérieuse attention à cette belle & grave remontrance, que la Sagesse adresse sur la fin de ce chapitre aux pécheurs, qui, comme des insensés, marchent dans l'égarement. On voit clairement ici, que Dieu les cherche, & qu'il leur fait entendre sa voix ; qu'il ne néglige rien pour les retirer du mal ; qu'il est prêt à repandre sur eux son esprit & sa grace ; mais que s'il leur arrive de mépriser ses conseils, & d'abuser de sa patience, il les abandonne, & que quand ils seront surpris par son jugement, il ne sera plus tems pour eux de recourir à sa miséricorde. Cela met la bonté & la justice de Dieu dans un plein jour, & fait voir qu'il ne tient qu'aux hommes d'être heureux ; que s'ils ne le font pas, leur perdition vient d'eux-mêmes ; & qu'ainsi il faut écouter la voix de Dieu, & les conseils salutaires qu'il nous donne, & profiter de sa patience & des offres de sa miséricorde pendant qu'il en est tems.

CHAPITRE II.

Salomon exhorte à travailler sur toutes choses à acquerir la vraie sagesse. Il montre que c'est là ce qu'il y a de plus précieux, & que Dieu la donne à ceux qui la cherchent sincerement. II. Il nous enseigne, que ceux qui cherchent la sagesse, & qui la possédent, sont comblés de biens, & qu'elle les garantit des tentations, mais que ceux qui s'en éloignent, pour s'abandonner au mal, & en particulier à l'impureté, se précipitent dans les derniers malheurs.

1. MON fils, si tu reçois mes paroles, & si tu conserves avec toi mes commandemens,

2. Tellement que tu rendes attentive ton oreille à la sagesse, & *que* tu incline ton cœur à l'intelligence ;

3. Si tu appelles à *toi* la prudence, & *que* tu adresses ta voix à l'intelligence ;

4. Si tu la cherches comme de l'argent, & si tu la recherches soigneusement comme des trésors ;

5. Alors tu comprendras la crainte de l'Eternel, & tu trouveras la connoissance de Dieu.

6. Car l'Eternel donne la sagesse, & c'est de sa bouche que *procede* la connoissance & l'intelligence.

7. Il reserve pour ceux qui sont droits

un état permanent, & il est le bouclier de ceux qui marchent en intégrité,

8. Pour suivre les sentiers de la justice: Il gardera la voie de ses bien-aimés.

9. Alors tu connoitras la justice, le jugement, l'équité, & tout bon chemin.

10. Si la sagesse vient dans ton cœur, & si la connoissance en est agréable à ton ame;

11. La prudence te conservera, & l'intelligence te gardera;

12. Pour te délivrer du mauvais chemin, & de l'homme qui parle de perversité;

13. De ceux qui laissent les chemins de la droiture, pour marcher par les voies de ténèbres;

14. Qui se réjouissent de mal faire, & qui prennent plaisir dans les méchancetés *que fait* le méchant;

15. Desquels les chemins sont détournés, & qui dans leur conduite vont de travers.

16. Tu seras aussi délivré de la femme étrangére, & de la femme d'autrui; dont les paroles sont flateuses;

17. Qui a abandonné le conducteur de sa jeunesse, & qui a oublié l'alliance de son Dieu.

18. Car sa maison panche vers la mort, son chemin *mene* vers les trépassés.

19. Pas un de ceux qui vont vers elle n'en revient, ni ne reprend les sentiers de la vie.

20. Afin *aussi* que tu marches dans la voie des gens de bien, & que tu gardes les sentiers des justes.

21. Car ceux qui sont droits habiteront la terre, & les hommes intègres y subsisteront.

22. Mais les méchans seront retranchés de la terre, & ceux qui agissent perfidement en seront exterminés.

REFLEXIONS.

LES instructions que Salomon nous donne ici sont, I. Qu'il faut écouter les paroles de la sagesse, se rendre attentif à ses conseils; la chercher de tout son cœur; que pour l'obtenir on n'a qu'à la demander à Dieu, qui en est l'auteur & la source; qu'elle n'est pas difficile à acquerir, & que Dieu la donne à tous ceux qui la desirent sincèrement. II. Ce chapitre nous met devant les yeux les biens qui reviennent aux hommes, de la possession de cette divine sagesse; elle leur communique les lumiéres & la prudence dont ils ont besoin; elle procure la paix & la tranquilité; elle garantit de tout mal, & en particulier des tentations; avec elle on évite les piéges des méchans, on ne craint point leur malice, & l'on n'est pas en danger de périr avec eux. Enfin, Salomon nous enseigne, qu'entre les avantages que la sagesse procure aux hommes, elle les détourne en particulier de l'impureté, & qu'elle les préserve par là des malheurs dans lesquels s'engagent ceux qui suivent la sensualité & les désirs dérèglés de la chair.

CHAPITRE III.

Salomon exhorte les hommes à suivre les instructions de la Sagesse, à craindre Dieu, à se confier en lui, à l'honorer, & à se soumettre à ses châtimens. Ce Prince parle ensuite du prix de la Sagesse, & de l'excellence des biens qu'elle procure. Enfin, il exhorte à faire du bien à tout le monde, à ne nuire à personne & à marcher dans l'intégrité.

1. MON fils, ne mets point en oubli mon enseignement, & que ton cœur garde mes commandemens.

2. Car ils t'apporteront de longs jours, & des années de vie, & la prospérité.

3. Que la miséricorde & la vérité ne t'abandonnent point; lie-les à ton cou, & les écri sur la table de ton cœur;

4. Et tu trouveras grace & une bonne intelligence devant Dieu & devant les hommes.

5. Confie-toi en l'Eternel de tout ton cœur, & ne t'apuie point sur ta prudence.

6. Considère-le dans toutes tes voies, & il dirigera tes sentiers.

7. Ne sois point sage à tes yeux; crain l'Eternel, & détourne toi du mal.

8. Ce sera une santé à tes entrailles, & un arrosement à tes os.

9. Honore l'Eternel de ton bien, & des prémices de tout ton revenu.

10. Et tes greniers seront remplis d'abondance, & tes cuves regorgeront de moût.

11. Mon fils, ne rebute point l'instruction de l'Eternel, & ne perds pas courage de ce qu'il te reprend;

12. Car l'Eternel reprend celui qu'il aime, comme un pére l'enfant qu'il chérit.

13. Heureux l'homme *qui* a trouvé la Sagesse, & l'homme qui avance dans l'intelligence!

14. Car le trafic qu'on peut faire d'elle *est* meilleur que le trafic de l'argent, & le revenu qu'on en peut tirer *vaut mieux* que le fin or.

15. Elle est plus précieuse que les perles, & toutes les choses désirables ne la valent pas.

16. Il y a de longs jours dans sa droite, & des richesses & de la gloire dans sa gauche.

17. Ses voies *sont* des voies agréables, & tous ses sentiers *ne sont que* prospérité.

18. Elle est l'arbre de vie à ceux qui l'embrassent, & tous ceux qui la conservent sont rendus bien-heureux.

19. L'Eternel a fondé la terre par la Sagesse, & agencé les cieux par l'intelligence.

20. Les

20. Les abîmes s'ouvrent par sa scien-
ce, & les nuées distilent la rosée.
21. Mon fils, *qu'elles* ne s'écartent
point de devant tes yeux; garde la droi-
te connoissance & la prudence.
22. Et elles seront la vie de ton ame,
& un ornement à ton cou.
23. Alors tu marcheras en assurance
par ton chemin, & ton pié ne heurte-
ra point.
24. Si tu te couches, tu n'auras point
de frayeur; & quand tu seras couché,
ton sommeil sera doux.
25. Ne crain point la frayeur soudai-
ne, ni la ruine des méchans, quand
elle arrivera.
26. Car l'Eternel sera ton espérance,
& il gardera ton pié d'être pris.
27. Ne retien pas le bien à ceux aux-
quels il appartient, encore qu'il fût en
ta puissance de le faire.
28. Ne di point à ton prochain: Va
& revien, & je te donnerai demain,
quand tu l'as par devers toi.
29. Ne machine point de mal contre
ton prochain, qui habite en assurance
avec toi.
30. N'aie point de procès sans sujet
avec personne, lors qu'on ne t'a fait
aucun mal.
31. Ne porte point d'envie à l'hom-
me violent, & ne choisi aucune de ses
voies.
32. Car celui qui va de travers est en
abomination à l'Eternel; mais son se-
cret est avec ceux qui sont droits.
33. La malédiction de l'Eternel est
dans la maison du méchant; mais il
bénit la demeure des justes.
34. S'il se moque des moqueurs, il
fait grace aux débonnaires.
35. Les sages hériteront la gloire;
mais les insensés élèvent leur ignominie.

REFLEXIONS.

CE que nous devons considérer en général sur ce chapitre, ce sont, I. Ces exhortations si graves & si touchantes que Salomon nous y adresse, & la description qu'il fait de la félicité dont on jouït lors qu'on se laisse conduire par les conseils de la sagesse. Il nous dit sur ce sujet, que celui qui craint Dieu, & qui se détourne du mal, est plus heureux que s'il possèdoit tous les trésors & tout ce que le monde a de plus précieux; que la sagesse fait jouïr des plus doux plaisirs, qu'elle prolonge les jours, qu'elle est une source de vie & de bénédiction, qu'avec elle on ne craint aucun mal, qu'on marche en assurance, qu'on se lève & qu'on se couche sans crainte, & qu'on a toûjours Dieu pour Protecteur. Outre cela, Salomon nous recommande ici certains devoirs particuliers. Le prémier, de nous confier en Dieu, & non point dans nôtre propre sagesse. Le second, de regarder à lui dans toutes nos voies, de le craindre, & de nous détourner du mal. Le troisiéme, de l'honorer, en faisant un saint usage de nos revenus & des biens temporels qu'il nous donne. Le quatriéme, de nous soûmettre à ses châtimens, nous souvenant *que Dieu reprend celui qu'il aime, comme un pére reprend l'enfant auquel il prend plaisir*. Le cinquiéme, de ne jamais commettre d'injustice, de ne point nuire à nôtre prochain, & de ne lui point susciter de procès sans sujet & sans nécessité; de prendre au contraire plaisir à lui faire du bien, & de ne jamais renvoyer à l'assister, lors que nous pouvons le faire. Le dernier devoir est de ne porter point envie aux méchans, & de nous souvenir que ceux qui ne vont pas droit, sont en abomination au Seigneur, & que la malédiction est dans leurs maisons; au lieu que Dieu bénit toûjours ceux qui vivent dans l'intégrité.

CHAPITRE IV.

Salomon continuë à exhorter les hommes à l'étude de la Sagesse, & à montrer qu'elle apporte toutes sortes de gloire & de bonheur à ceux qui s'y adonnent. Il ajoute des avertissemens à éviter la société des méchans & leurs mauvais exemples, & à suivre constamment les régles de la piété & de la justice.

1. ENFANS, écoutez l'instruction
de vôtre pére, & soyez atten-
tifs pour connoître la prudence.
2. Car je vous propose une bonne doc-
trine; n'abandonnez donc point mon
enseignement.
3. Quand j'étois encore tendre, fils
de mon pére, & unique auprès de ma
mére;
4. Il m'enseignoit & me disoit: Que
ton cœur retienne mes paroles; garde
mes commandemens, & tu vivras.
5. Acquiers la sagesse, acquiers la
prudence; ne l'oublie pas, & ne te dé-
tourne point des paroles de ma bouche.
6. Ne l'abandonne pas, elle te gar-
dera; aime-la, & elle te conservera.
7. La principale chose c'est la sages-
se; acquiers la sagesse, & sur toutes
tes acquisitions acquiers la prudence.
8. Estime la, & elle t'élevera; elle
te glorifiera, quand tu l'auras embrassée.
9. Elle posera des graces assemblées
autour de ta tête, & te donnera une
couronne d'ornement.
10. Ecoute mon fils, & reçoi mes
paroles; & les années de ta vie te se-
ront multipliées.
11. Je t'ai enseigné le chemin de la
sagesse, & je t'ai fait marcher par les
sentiers de la droiture.
12. Quand tu y marcheras, tes pas
ne se trouveront point resserrés, & si
tu cours, tu ne broncheras point.
13. Embrasse l'instruction, ne la lâ-
che point; garde-la, car c'est ta vie.

14. N'entre point au sentier des méchans, & ne pose pas ton pié au chemin des pervers.

15. Détourne-t'en, ne passe point par là; éloigne-t'en, & passe outre.

16. Car ils ne dormiroient pas, s'ils n'avoient fait quelque mal, & le sommeil leur seroit ôté, s'ils n'avoient fait tomber quelqu'un.

17. Car ils mangent le pain de méchanceté, & ils boivent le vin d'extorsion.

18. Mais le sentier des justes est comme la lumiére resplendissante, qui augmente son éclat jusques à ce que le jour soit en sa perfection.

19. La voie des méchans est comme l'obscurité; ils ne savent où ils tomberont.

20. Mon fils, sois attentif à mes paroles, incline ton oreille à mes discours.

21. Qu'ils ne partent point de devant tes yeux, garde-les dans ton cœur.

22. Car ils *sont* la vie de ceux qui les trouvent, & la santé de tout leur corps.

23. Garde ton cœur plus que toute autre chose qu'on garde; car c'est de lui que procèdent les sources de la vie.

24. Eloigne de toi la perversité de la bouche, & la dépravation des lèvres.

25. Que tes yeux regardent ce qui est droit, & que tes paupiéres dirigent ton chemin devant toi.

26. Balance le chemin de tes piés, & toutes tes voies seront affermies.

27. Ne te détourne point à droite ni à gauche; retire ton pié du mal.

REFLEXIONS.

Toutes sortes de personnes, & en particulier les jeunes gens, trouvent dans ce chapitre des instructions très-salutaires, & des motifs pressans à profiter des préceptes qu'on leur donne pour les former à la piété & à la vertu. Salomon nous exhorte à aimer la sagesse, à l'estimer, à travailler par dessus toutes choses à l'acquerir & à la conserver; & il nous assure que c'est là ce qui rend les hommes heureux, & ce qui les élève au comble de la gloire. Il nous enseigne de plus, que pour parvenir à cette divine Sagesse, il est sur tout nécessaire de s'éloigner de la société & de la séduction des méchans, puisque le chemin qu'ils suivent conduit à la mort. Enfin, il nous recommande d'être attentifs aux divines instructions de la Sagesse, de les avoir toûjours devant les yeux, de garder nôtre cœur de tout ce qui pourroit le corrompre & le séduire, & de règler tellement nos actions, nos discours, & toutes nos voies, que nous ne nous détournions jamais du droit chemin.

CHAPITRE V.

Ce chapitre contient des exhortations à fuir les desirs déreglés de la chair, & à s'éloigner de l'impureté.

1. Mon fils, sois attentif à ma sagesse, incline ton oreille à ma prudence:

2. Afin que tu prennes garde à *tes* pensées, & que tes lèvres conservent la science.

3. Car les lèvres de l'étrangère distilent des rayons *de miel*, & son palais est plus doux que l'huile.

4. Mais ce qui en provient est amer comme de l'absinthe, & perçant comme une épée à deux tranchans.

5. Ses piés conduisent à la mort, ses démarches aboutissent au sépulcre,

6. Et à empêcher que tu ne pèses le chemin de la vie; ses chemins sont détournés; tu ne *la* connoitras point.

7. Maintenant donc, *mes* enfans, écoutez moi, & ne vous détournez point des paroles de ma bouche.

8. Eloigne ton chemin d'elle, & n'approche point de l'entrée de sa maison.

9. De peur que tu ne donnes ton honheur à d'autres, & tes années à un *homme* cruel.

10. De peur que les étrangers ne se rassasient de ta force, & que ce que tu auras acquis par ton travail ne passe dans une maison étrangére.

11. Et que tu ne rugisses quand tu seras près de ta fin, quand ta chair & ton corps seront consumés.

12. Et que tu ne dises: Comment ai-je haï l'instruction, & *comment* mon cœur a-t-il rejetté les répréhensions?

13. Comment n'ai-je point obéï à la voix de ceux qui m'instruisoient, & n'ai-je point incliné mon oreille à ceux qui m'enseignoient?

14. Peu s'en est fallu que je ne me sois plongé dans toutes *sortes* de maux, au milieu de l'assemblée & de la multitude.

15. Boi des eaux de ta citerne, & des ruisseaux du fond de ton puits;

16. Que tes fontaines se répandent dehors, & les ruisseaux d'eau par les ruës;

17. Qu'elles soient à toi seul, & non aux étrangers avec toi.

18. Que ta source soit bénie, & réjouï-toi de la femme de ta jeunesse;

19. *Comme* d'une biche aimable, & d'une chèvre agréable; que ses mammelles te rassasient en tout tems, & sois continuellement épris de son amour.

20. Et pourquoi, mon fils, t'égarerois-tu après l'étrangére, & embrasserois-tu le sein de celle qui est d'un autre pays?

21. Vû que les voies de l'homme *sont* devant les yeux de l'Eternel, & qu'il pèse toutes ses démarches.

22. Les iniquités du méchant l'attraperont, & il sera arrêté dans les cordes de son péché.

23. Il mourra, faute d'instruction, & il ira errant par la grandeur de sa folie.

RE-

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ce chapitre, qu'entre les conseils salutaires que la Sagesse donne aux hommes, elle leur recommande d'une façon toute particuliére de fuïr l'impureté, & d'avoir en horreur les personnes débauchées. Salomon parle de la femme étrangére, parce que comme les nations voisines du pays d'Israël vivoient dans un grand débordement, les Israëlites auroient pû être séduits par des femmes venuës de ces pays-là. Il exhorte très fortement les hommes, & sur tout les jeunes gens, à éviter ces sortes de personnes, il leur met devant les yeux la folie & l'abrutissement de ceux qui se laissent séduire par la sensualité, les malheurs dans lesquels ils s'engagent, & le tort qu'ils se font à eux-mêmes; il leur répréſente sur tout, que toutes les actions des hommes sont devant les yeux du Seigneur, & qu'il examine toutes leurs démarches. Ces considérations-là, jointes à tant d'autres motifs que l'Evangile nous propose, doivent nous inspirer une grande horreur pour l'impureté. Elles nous apprennent que la sagesse & la piété ne peuvent habiter dans un cœur qui est possédé par cette passion; que l'on doit fuïr avec tout le soin possible les tentations, les occasions & les objets qui pourroient l'exciter; & s'étudier à la pureté & à la chasteté, tant du corps que du cœur.

CHAPITRE VI.

Salomon dit qu'il ne faut pas être promt à cautionner quelqu'un envers un étranger; il exhorte à éviter la paresse, dont il représente les suites funestes, & à fuïr la malice, l'orgueil, la cruauté, & le mensonge. Il recommande enfin d'éviter l'impureté, & d'avoir en horreur les crimes où elle entraine les hommes.

1. MON fils, si tu as cautionné *quelqu'un* envers ton ami, *ou si* tu as touché de ta main *celle* de l'étranger;

2. Tu ès enlacé par les paroles de ta bouche; tu ès pris par les paroles que ta bouche a prononcées.

3. Mon fils, fai promtement ceci, & te dégage; puis que tu ès tombé entre les mains de ton ami, va, prosterne-toi, & encourage tes amis.

4. Ne donne point de sommeil à tes yeux, & *ne laisse point* sommeiller tes paupiéres:

5. Dégage-toi comme un daim se *dégage* de la main *du chasseur*, & comme un oiseau *s'échape* de la main de l'oiseleur.

6. Va, paresseux, vers la fourmi, regarde ses voies, & devien sage:

7. Laquelle n'ayant point de Capitaine, *ni* de Prévôt, *ni* de Dominateur,

8. Prépare en été sa viande, & amasse durant la moisson dequoi manger.

9. Paresseux, jusques à quand seras-tu couché? Quand te leveras-tu de ton dormir?

10. Un peu de dormir, un peu de sommeil, un peu les mains pliées pour être couché;

11. Et ta pauvreté viendra comme un passant, & ta disette comme un homme armé.

12. Le méchant homme, l'homme inique, va avec une bouche perverse.

13. Il fait signe de ses yeux, il parle de ses piés, il donne à entendre de ses doigts.

14. Son cœur forme des desseins de nuire, il machine du mal en tout tems, il fait naitre des querelles.

15. C'est pourquoi sa ruine viendra tout d'un coup, il sera subitement brisé, & *il n'y aura* point de guérison.

16. Dieu hait ces six choses, & même il y en a sept qui lui *sont* en abomination:

17. Les yeux hautains, la fausse langue, les mains qui répandent le sang innocent,

18. Le cœur qui forme de mauvais desseins, les piés qui se hâtent pour courir au mal,

19. Le faux-témoin, qui prononce des mensonges, & celui qui séme des querelles entre les fréres.

20. Mon fils garde le commandement de ton pére, & n'abandonne point l'enseignement de ta mére.

21. Tien-les continuellement liés à ton cœur, & les attache à ton cou.

22. Quand tu marcheras, il te conduira; quand tu te coucheras, il te gardera; & quand tu te réveilleras, il te parlera.

23. Car le commandement *est* une lampe, l'enseignement est une lumiére; & les corrections propres à instruire *sont* le chemin de la vie;

24. Pour te garder de la femme corrompue, & des flatteries de la langue d'une étrangere.

25. Ne convoite point sa beauté dans ton cœur, & ne te laisse pas prendre par ses yeux.

26. Car pour l'amour de la femme débauchée, *on vient* jusques à un morceau de pain, & la femme chasse après l'ame précieuse *de* l'homme.

27. Quelqu'un peut-il prendre du feu dans son sein, sans que ses habits brûlent?

28. Quelqu'un marchera-t-il sur la braise, sans que ses piés soient brûlés?

29. Ainsi *en prend-il* à celui qui entre vers la femme de son prochain; quiconque la touchera ne sera point innocent.

30. On ne traitera pas ignominieusement un larron, s'il ne dérobe que

pour se rassasier, quand il a faim.

31. Et s'il est surpris, il rendra sept fois au double, il donnera tout ce qu'il a dans sa maison.

32. *Mais* celui qui commet adultère avec une femme *est* dépourvû de sens, *&* celui qui le fera perdra son ame.

33. Il trouvera des plaies & de l'ignominie, & son opprobre ne sera point éfacé.

34. Car la jalousie d'un mari est une fureur, & il n'épargnera point *l'adultère* au jour qu'il se vengera.

35. Il n'aura égard à aucune rançon, & n'acceptera rien, quand même tu multiplierois les présens.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ce chapitre, I. Que le conseil que Salomon y donne, de ne pas se rendre caution pour un autre, ne veut pas dire, qu'on ne doive jamais cautionner qui que ce soit; mais c'est une maxime de prudence, qui signifie que l'on ne doit pas s'engager inconsiderément pour un autre; & sur tout, que les Israëlites devoient éviter de se rendre pleiges auprès des étrangers. Cela est fondé sur ce que Dieu ne vouloit pas que les Israëlites eussent un commerce particulier avec les nations voisines, & sur ce que ces cautionnemens donnoient lieu à divers inconveniens. II. Ce que le Sage nous a dit de la paresse, & des grands maux qu'elle cause, doit être bien remarqué; mais l'on doit sur tout la fuïr, parce qu'elle corrompt l'esprit & le cœur; & qu'elle engage en diverses tentations & dans le péché. III. Salomon nous a appris, que Dieu hait particuliérement les gens orgueilleux & superbes, les trompeurs, les hommes cruels, ceux qui forment de mauvais desseins, les faux témoins, & ceux qui sément la division par leurs rapports. Puisque ceux qui commettent ces péchés sont en abomination au Seigneur, nous devons en avoir une extrême horreur, & nous souvenir qu'ils seroient encore plus odieux & plus abominables dans les Chrétiens, qu'ils ne l'étoient dans les Juifs. IV. Le Sage recommande aux jeunes gens, de profiter des bonnes instructions de leurs péres & de leurs méres, & de ne les oublier jamais. Enfin, les malheurs qui sont dénoncés dans ce chapitre & dans le suivant, aux adultères & aux impurs, nous font voir, que la vengeance divine les poursuit d'une façon particuliére. L'expérience confirme ces menaces; mais ce que l'Evangile dit de ces péchés infames doit encore plus nous toucher, & ne nous permet pas de douter que Dieu ne punisse trés-sévérement ceux qui s'y abandonnent.

CHAPITRE VII.

Ce chapitre contient des exhortations à suivre les conseils & les maximes de la sagesse, & sur tout, à s'étudier à la chasteté, & à ne se pas laisser séduire par les personnes impudiques.

1. MON fils, garde mes paroles, & mets en réserve au dedans de toi mes commandemens.

2. Garde mes commandemens, & tu vivras, & mon enseignement comme la prunelle de tes yeux;

3. Lie-les à tes doigts, écri-les sur la table de ton cœur.

4. Di à la sagesse: Tu *es* ma sœur; & appelle la prudence, ton amie.

5. Afin qu'elles te préservent de la femme étrangére, & de la femme d'autrui, qui se sert de paroles flateuses.

6. Comme je regardois par la fenêtre de ma maison, par mes treillis;

7. Je vis parmi les insensés, *&* je considerai parmi les jeunes gens, un jeune homme dépourvû de sens,

8. Qui passoit par une ruë, au coin de la maison d'une telle *femme*, & qui tenoit le chemin de cette maison;

9. Sur le soir à la fin du jour, lors que la nuit devenoit noire & obscure.

10. Et voici une femme *vint* au devant de lui, parée en courtisane, & fort rusée;

11. Qui étoit turbulente & revêche, dont les piés ne demeuroient point dans sa maison;

12. *Mais qui étoit* tantôt dehors, tantôt dans les ruës, & qui épioit à chaque coin.

13. Elle le prit, & le baisa, & avec un visage éfronté elle lui dit:

14. J'ai chez moi des sacrifices de prospérité; j'ai aujourd'hui payé mes vœux.

15. C'est pourquoi, je suis sortie au devant de toi, pour te chercher avec empressement, & je t'ai trouvé.

16. J'ai garni mon lit de garnitures d'ouvrage entrecoupé de fil d'Egypte:

17. J'ai parfumé ma couche de myrrhe, d'aloé & de cinamome.

18. Vien, enyvrons-nous de délices jusqu'au matin, réjouïssons-nous dans les plaisirs.

19. Car *mon* mari n'*est* point à la maison; il s'en est allé bien loin en voyage.

20. Il a pris avec soi un sac d'argent; il ne retournera en sa maison qu'au jour marqué.

21. Elle l'attira par divers discours, & le fit tomber par les mignardises de ses lèvres.

22. Il s'en alla incontinent aprés elle, comme un bœuf s'en va à la boucherie, & comme un fou aux ceps pour être châtié;

23. Tant que la fléche lui perça le cœur;

cœur; comme un oiseau qui se hâte vers le lacet, ne sachant pas qu'*on l'a tendu* contre sa vie.

24. Maintenant donc, *mes* enfans, écoutez moi, & soyez attentifs aux paroles de ma bouche:

25. Que ton cœur ne se détourne point vers les voies de *cette femme*, & qu'elle ne *te* fasse point égarer dans ses sentiers.

26. Car elle en a fait tomber plusieurs blessés à mort, & elle en a tué plusieurs qui étoient des plus forts.

27. Sa maison est le chemin du sépulcre, qui descend aux profondeurs de la mort.

REFLEXIONS.

LES fréquens avertissemens que le Sage donne aux hommes, dès le commencement de son livre, pour les garantir de l'impureté, montrent que ce péché est entiérement incompatible avec la sagesse & avec la crainte de Dieu; qu'il n'y a que des personnes destituées de prudence & de pieté qui s'y adonnent; mais que ceux qui sont véritablement sages évitent les piéges de la sensualité. L'on voit dans ce chapitre, que le caractère des personnes qui ne sont pas chastes est le luxe, la parure, l'impudence, la vie dissipée, & l'amour des voluptés. Salomon fait voir qu'on ne sauroit assez fuïr ces personnes-là; & que ceux qui se laissent entrainer aux passions charnelles ressemblent aux bêtes destituées de raison, & qu'ils courent à leur ruine. Ces avertissemens auront encore plus de force, si l'on considére, qu'outre les malheurs où l'impureté engage les hommes dès cette vie, elle les précipite dans l'état le plus funeste par rapport à leur ame & à leur salut; & si l'on fait attention aux déclarations que l'Evangile contient sur ce sujet, & qui sont encore plus expresses que celles de Salomon.

CHAPITRE VIII.

La Sagesse divine invite les hommes à recevoir ses instructions & les avantages qu'elle leur présente. Elle dit qu'elle a été dès le commencement avec Dieu; que c'est par elle que Dieu a fait toutes ses œuvres, & qu'il gouverne le monde; qu'elle comble de biens ceux qui suivent ses instructions, & que ceux qui la rejettent se rendent eux-mêmes très-malheureux.

1. LA Sagesse ne crie-t-elle pas, & la prudence *ne* fait-elle pas entendre sa voix?

2. Elle s'est présentée au haut des lieux élevés, sur le chemin, aux carrefours:

3. Elle crie près des portes, à l'entrée de la ville, à l'entrée des portes:

4. O hommes! je vous appelle, & ma voix *s'adresse* aux enfans des hommes.

5. *Vous*, imprudens, apprenez la prudence; *vous* insensés, devenez intelligens de cœur.

6. Ecoutez-moi, car je dirai des choses importantes, & j'ouvrirai mes lèvres *pour prononcer* des choses droites.

7. Car mon palais parlera de la vérité, & mes lèvres détesteront l'impieté.

8. Tous les discours de ma bouche *sont* avec justice; *il* n'*y a* rien en eux de détourné ni de mauvais.

9. Ils *sont* tous aisés à trouver à l'homme intelligent, & droits à ceux qui ont acquis la science.

10. Recevez mon instruction, plûtôt que de l'argent; & la science, plûtôt que de l'or choisi.

11. Car la sagesse *est* meilleure que les perles, & tout ce qu'on sauroit souhaiter ne la vaut pas.

12. Moi, la Sagesse, j'habite *avec* la discrètion, & je découvre la connoissance de la prudence.

13. La crainte de l'Eternel, *c'est* de haïr le mal; j'ai en haine l'orgueil & l'arrogance, la mauvaise conduite & la bouche qui parle avec perversité.

14. C'est à moi qu'appartient le conseil & l'adresse; c'est moi qui suis la prudence; la force est à moi.

15. C'est par moi que les Rois règnent, & que les Princes ordonnent ce qui est juste.

16. C'est par moi que dominent les Seigneurs, les Princes, & tous les Juges de la terre.

17. J'aime ceux qui m'aiment; & ceux qui me cherchent soigneusement me trouveront.

18. Les richesses & la gloire *sont* avec moi, les biens permanens & la justice.

19. Mon fruit *est* meilleur que le fin or, même que l'or rafiné, & mon revenu *est meilleur* que l'argent le plus pur.

20. Je fais marcher par le chemin de la justice, & par le milieu des sentiers de la droiture;

21. Pour donner en héritage des choses permanentes à ceux qui m'aiment, & pour remplir leurs trésors.

22. L'Eternel m'a possédée dès le commencement de ses voies; avant qu'il fit *aucune* de ses œuvres, j'*étois* déja alors *avec lui*.

23. J'ai été établie Princesse dès le siécle, dès le commencement, dès l'origine de la terre.

24. J'ai été engendrée lors qu'*il* n'*y avoit* point encore d'abîmes, ni de fontaines chargées d'eaux.

25. J'ai été engendrée avant que les montagnes fussent assises, & avant les côteaux;

26. Lors qu'il n'avoit point encore fait la terre, ni les campagnes, ni le com-

commencement de la pouſſiére du monde.

27. Quand il agençoit les cieux, j'y *étois*; quand il traçoit le cercle au deſſus des abîmes;

28. Quand il affermiſſoit les nuées d'enhaut; quand il rendoit fermes les fontaines des abîmes;

29. Quand il établiſſoit ſon réglement pour la mer, afin que les eaux n'en paſſaſſent point le bord; quand il compaſſoit les fondemens de la terre:

30. Alors j'étois auprès de lui, *ſon* nourriſſon, j'étois ſes délices de tous les jours; & je me réjouïſſois devant lui en tout tems.

31. Je me plaiſois dans le monde & dans ſa terre, & mes plaiſirs *étoient* avec les enfans des hommes.

32. Maintenant donc, mes enfans, écoutez moi; heureux ceux qui garderont mes voies;

33. Ecoutez l'inſtruction, & devenez ſages, & ne *la* rebutez point.

34. Heureux l'homme qui m'écoute, qui veille à mes portes tous les jours, *&* qui garde les poteaux de l'entrée de ma maiſon!

35. Car celui qui me trouve, trouve la vie, & attire la faveur de l'Eternel.

36. Mais celui qui m'offenſe fait tort à ſon ame; tous ceux qui me haïſſent aiment la mort.

REFLEXIONS.

L'On voit ici, prémiérement, la grande bonté & le ſoin particulier avec lequel Dieu appelle tous les hommes ſans diſtinction, & même les pécheurs, pour les inſtruire, pour les retirer de la folie & des égaremens du monde, & pour les rendre véritablement ſages. Dieu les prévenant ainſi, & faiſant tout ce qui eſt neceſſaire pour les rendre heureux, ſi après cela ils ne parviennent pas à la ſageſſe & au bonheur, ce ſera uniquement leur faute. II. On doit remarquer dans ce chapitre, qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit d'un plus grand prix que cette divine Sageſſe; qu'elle a toûjours été avec Dieu; que c'eſt par elle que toutes les créatures ont été formées, & miſes dans l'état & dans l'ordre où on les voit; que c'eſt elle qui établit les Rois, & qui leur donne la prudence dont ils ont beſoin; & que cette Sageſſe qui étoit avec Dieu avant la création, a été manifeſtée pour rendre les hommes heureux. C'eſt ce qui eſt ſur tout arrivé lors que le Fils de Dieu qui eſt ſa Sageſſe & ſa Parole éternelle eſt venu au monde, & qu'il a annoncé aux hommes la doctrine du ſalut. C'eſt auſſi ce qui doit nous animer d'autant plus à profiter des inſtructions que Jéſus-Chriſt nous donne dans l'Evangile. Enfin, Salomon nous apprend que cette Sageſſe céleſte ne ſe communique qu'à ceux qui la deſirent & qui la veulent recevoir; que pour la trouver il n'y a qu'à l'aimer & à la chercher; qu'elle ne peut ſubſiſter avec l'orgueil & les paſſions déréglées; que ceux qui l'écoutent ſont parfaitement heureux; mais que ceux qui la rejettent font tort à leur propre ame, & qu'ils s'engagent volontairement dans la mort.

CHAPITRE IX.

La Sageſſe propoſe ſous l'image d'un feſtin les biens qu'elle préſente aux hommes: Elle les exhorte à recevoir ſes inſtructions; & elle les avertit de ſe garantir des tentations par leſquelles la femme folle & débauchée attire les inſenſés.

1. LA ſouveraine Sageſſe a bâti ſa maiſon, elle a taillé ſes ſept colomnes;

2. Elle a aprêté ſa viande, elle a préparé ſon vin; elle a auſſi dreſſé ſa table;

3. Elle a envoyé ſes ſervantes; elle appelle de deſſus les perrons des lieux les plus élevés de la ville, *diſant:*

4. Que celui qui eſt ſimple ſe retire ici; *&* elle dit à celui qui manque d'intelligence;

5. Venez, mangez de mon pain, & bûvez du vin *que* j'ai préparé.

6. Laiſſez-là l'imprudence, & vous vivrez; & marchez dans le chemin de la prudence.

7. Celui qui inſtruit un moqueur n'en reçoit que de la honte; & celui qui reprend un méchant s'attire une tache.

8. Ne repren point un moqueur, de peur qu'il ne te haïſſe; repren *un homme* ſage, & il t'aimera.

9. Inſtrui un ſage, & il en deviendra encore plus ſage; enſeigne un homme de bien, & il croitra en doctrine.

10. Le commencement de la Sageſſe *eſt* la crainte de l'Eternel; & la ſcience des ſaints eſt *la vraie* prudence.

11. Car tes jours ſeront multipliés par moi, & des années de vie te ſeront ajoûtées.

12. Si tu ès ſage, tu ſeras ſage pour toi-même; auſſi *ſi* tu ès moqueur, tu en porteras ſeul *la peine.*

13. La femme inſenſée *eſt* turbulente, ſans entendement, & elle ne connoit rien.

14. Et elle s'aſſied à la porte de ſa maiſon ſur un ſiége, dans les lieux élevés de la ville;

15. Pour appeller les paſſans qui vont droit leur chemin, *& pour leur dire:*

16. Que celui qui eſt ſimple ſe retire ici; & elle dit à celui qui manque d'intelligence:

17. Les eaux dérobées ſont douces, & le pain pris en cachette eſt agréable.

18. Et

18. Et il ne considére pas que c'est
l que sont les morts, & que ceux
u'elle a invités sont au fond du sépul-
'e.

REFLEXIONS.

L y a trois réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiere, que puisne la sagesse convie les hommes avec ınt d'empressement & avec tant de onté à la jouïssance de ses biens, nous evons profiter de ses invitations; quiter pour cet effet les égaremens du siéle, & nous appliquer sincèrement à 'étude de la vraie prudence, qui conıste dans la crainte de Dieu, & qui ous procurera une vie heureuse, & ne éternité de bonheur & de gloire. I. Il faut remarquer, que ces saluıires conseils de la sagesse ne sont pas eçus de la même maniére par tous :s hommes; que les gens sages les coutent avec plaisir, & que les proınes s'en moquent, & n'en deviennent que plus méchans. III. Ce chaitre nous montre, que l'une des plus randes folies, & l'un des plus dange:ux égaremens, est de se laisser gagner ar les attraits de la volupté; & que on ne sauroit trop se précautioner ontre cette tentation, puisque l'issuë ı est si funeste à ceux qui s'y abanonnent. C'est dequoi le Roi Saloıon lui-même fut un triste exemple, yant été entrainé par les femmes dans idolatrie, lors qu'il fut devenu vieux.

CHAPITRE X.

'est ici que commencent les Proverbes, ou les Sentences de Salomon. Celles qui sont contenuës dans ce chapitre regardent le devoir des enfans, les richesses mal acquises, le bonheur des justes, & le malheur des méchans, la charité, & l'amour de la paix, la sagesse dans les discours, l'utilité des corrections, la médisance, le défaut de trop parler, le fruit qu'on reçoit des discours des personnes sages, la ruine des impies, & l'état ferme & assuré des justes.

1. PRoverbes de Salomon. L'enfant sage réjouït son pére; mais enfant insensé est l'ennui de sa mére.
2. Les trésors de méchanceté ne proteront de rien; mais la justice délirera de la mort.
3. L'Eternel ne permettra point que ame du juste soit affamée; mais il renerse la malice des méchans.
4. La main paresseuse appauvrit; ıais la main des diligens enrichit.
5. L'enfant prudent amasse en été; ıais celui qui dort durant la moisson l un enfant qui fait honte.
6. Il y a des bénédictions sur la tête ı juste; mais la violence couvrira le sage des méchans.
7. La mémoire du juste sera en bénédiction; mais le nom des méchans deviendra puant.
8. Celui qui a le cœur sage recevra les commandemens; mais celui qui a les lèvres insensées tombera.
9. Celui qui marche en intégrité, marche en assurance; mais celui qui pervertit ses voies sera connu.
10. Celui qui fait signe de ses yeux donne de la peine, & celui qui a les lèvres insensées tombera.
11. La bouche du juste est une source de vie; mais la violence couvrira le visage des méchans.
12. La haine excite les querelles; mais la charité couvre tous les péchés.
13. La sagesse se trouve sur les lèvres d'un homme sage; mais la verge est pour le dos de celui qui est dépourvû de sens.
14. Les sages cachent la science; mais la bouche du fou est une ruine prochaine.
15. Les biens du riche sont comme sa ville forte; mais la pauvreté des misérables est leur ruine.
16. L'œuvre du juste tend à la vie; mais le fruit du méchant tend au péché.
17. Celui qui garde l'instruction tient le chemin qui tend à la vie; mais celui qui néglige la correction s'égare.
18. Celui qui couvre la haine a des lèvres trompeuses, & celui qui prononce des blâmes est un insensé.
19. Où il y a beaucoup de paroles, il ne manque pas d'y avoir du péché; mais celui qui retient ses lèvres est prudent.
20. La langue du juste est un argent pur; mais le cœur des méchans n'est d'aucun prix.
21. Les lèvres du juste en repaissent plusieurs; mais les fous mourront, faute de sens.
22. La bénédiction de l'Eternel est celle qui enrichit, & il n'y joint aucun travail.
23. C'est comme un jeu à l'insensé de faire quelque méchanceté; mais la sagesse est la prudence de l'homme.
24. Ce que le méchant craint lui arrivera; mais Dieu accordera aux justes ce qu'ils desirent.
25. Comme le tourbillon passe, ainsi le méchant n'est plus; mais le juste est comme un fondement perpétuel.
26. Ce qu'est le vinaigre aux dents, & la fumée aux yeux; tel est le paresseux à ceux qui l'envoient.
27. La crainte de l'Eternel accroit le nombre des jours; mais les ans des méchans seront retranchés.
28. L'espérance des justes est la joie; mais l'attente des méchans périra.
29. La voie de l'Eternel est la force de l'homme intègre; mais elle est la ruine des ouvriers d'iniquité.

30. Le

30. Le juste ne sera jamais ébranlé; mais les méchans n'habiteront point sur la terre.

31. La bouche du juste produira la sagesse, mais la langue des pervers sera retranchée.

32. Les lèvres du juste connoissent ce qui est agréable; mais la bouche des méchans *n'est que* méchanceté.

REFLEXIONS.

LES réflexions qu'il faut faire sur ce chapitre sont les suivantes: Que le plus grand bonheur des péres & des méres est d'avoir des enfans sages; que les biens acquis par l'injustice, par le tromperie, ou par l'extorsion, ne durent pas longtems; que la bénédiction de Dieu est ce qui enrichit, & qu'elle repose sur les hommes droits; que celui qui marche dans l'intégrité marche en assurance; mais que ceux qui s'écartent du droit chemin ne prospéreront point; qu'on doit éviter d'exciter les querelles, & que la charité couvre les fautes d'autrui. Nous apprenons outre cela dans ce chapitre, qu'on doit apporter beaucoup de prudence & de discernement dans les discours; que c'est un grand vice que de trop parler; que les gens qui parlent beaucoup ne peuvent que tomber dans le mensonge, dans la médisance, & dans plusieurs autres péchés. Salomon nous avertit encore, que ce que les méchans craignent leur arrive, qu'ils tombent enfin dans la ruine; mais que Dieu accorde aux justes ce qu'ils desirent; que la crainte du Seigneur prolonge leurs jours & les rend heureux; que leur espérance n'est que joie, & qu'ils ne seront jamais ébranlés. Ce sont là des vérités très-certaines, & des maximes tout-à-fait salutaires, que nous devons avoir continuellement devant les yeux.

CHAPITRE XI.

Il est parlé dans ce chapitre de l'injustice & de la fraude; de l'orgueil, de l'intégrité, de la vanité des richesses, de la mort des méchans, des maux qu'ils causent dans le monde, & du bien qu'y font les hommes droits; de la sincerité, & de la discrétion; des fruits de la justice, de la punition des méchans, de la femme sans vertu, de l'avarice, de l'usure, de la folie de ceux qui se fient dans leurs richesses; & enfin, de ce qui arrive en ce monde aux gens de bien, & aux pécheurs.

1. LA fausse balance est en abomination à l'Eternel; mais le poids juste lui est agréable.

2. L'orgueil est-il venu? Aussi-tôt vient l'ignominie; mais la sagesse est avec ceux qui sont modestes.

3. L'intégrité des *hommes* droits les conduit; mais la perversité des perfides les détruit.

4. Les biens ne serviront de rien au jour de l'indignation; mais la justice délivrera de la mort.

5. La justice de *l'homme* intègre applanit son chemin; mais le méchant tombera par sa méchanceté.

6. La justice des *hommes* droits les délivrera; mais les perfides seront pris par leur malice.

7. Quand l'homme méchant meurt, son attente périt, & l'espérance des violens périra.

8. Le juste est délivré de la détresse; mais le méchant y entre en sa place.

9. L'hypocrite corrompt son prochain par ses discours; mais les justes sont délivrés par la science.

10. La ville se réjouït du bien des justes; & *il y a* un chant de triomphe quand les méchans périssent.

11. La ville est élevée par la bénédiction des *hommes* droits; mais elle est renversée par la bouche des méchans.

12. Celui qui méprise son prochain est dépourvû de sens; mais un homme discret se tait.

13. Celui qui va médisant révèle le secret; mais celui qui a un cœur loyal le cache.

14. Le peuple tombe, faute de prudence; mais la délivrance est dans la multitude des gens de bon conseil.

15. Celui qui répond pour un étranger ne peut manquer d'avoir du mal; mais celui qui hait ceux qui frappent *dans la main* est en sureté.

16. La femme gracieuse obtient de l'honneur, & les hommes violens obtiennent les richesses.

17. L'homme bien-faisant se fait du bien à soi-même; mais celui qui est cruel trouble sa chair.

18. Le méchant fait une œuvre qui le trompe; mais la récompense est assurée à celui qui séme la justice.

19. Ainsi la justice tend à la vie, & celui qui poursuit le mal tend à sa mort.

20. Ceux qui ont le cœur dépravé sont en abomination à l'Eternel; mais ceux qui marchent en intégrité lui sont agréables.

21. De main en main le méchant ne demeurera point impuni; mais la race des justes sera délivrée.

22. Une belle femme, qui se détourne de la raison, *est comme* une bague d'or au museau d'un pourceau.

23. Le souhait des justes ne tend qu'à ce qui est bon; mais l'attente des méchans n'est qu'indignation.

24. Tel répand *son bien*, qui l'augmentera encore davantage; & tel le resserre plus qu'il ne faut, qui sera dans la disette.

25. Celui qui est bien-faisant sera aussi arrosé lui-même.

26. Le peuple maudira celui qui retient le froment; mais la bénédiction sera

sera sur la tête de celui qui le débite.

27. Celui qui procure soigneusement le bien acquiert de la faveur ; mais le mal arrivera à celui qui le cherche.

28. Celui qui se fie en ses richesses tombera ; mais les justes reverdiront comme la feuille.

29. Celui qui ne gouverne pas sa maison avec ordre aura le vent pour héritage, & le fou sera le serviteur de celui qui a le cœur sage.

30. Le fruit du juste est un arbre de vie, & celui qui gagne les ames est sage.

31. Voici, le juste reçoit sur la terre sa rétribution ; combien plus le méchant & le pécheur ?

REFLEXIONS.

VOici ce que ce chapitre nous enseigne : I. Que Dieu a en abomination la tromperie & l'injustice, & qu'il faut s'attacher inviolablement à l'intégrité & à la droiture, dans les discours & dans les actions. II. Que l'orgueil est suivi de la honte, au lieu que l'humilité conduit à la gloire. III. Que les méchans font beaucoup de mal dans le monde, & que quand ils meurent leur espérance périt ; au lieu que les justes procurent de grands biens dans les Villes & dans les Etats, & que leur bonheur est toûjours stable. IV. Que les gens sages s'éloignent de la médisance & des rapports, & qu'ils sont prudens dans leurs discours ; mais qu'il arrive de grands maux, au public & aux particuliers, par le manque de prudence & de bon conseil. V. Que tôt ou tard on voit que le méchant ne demeure pas impuni. VI. Que les femmes vertueuses sont dignes d'être estimées ; mais que les femmes sans vertu ne méritent que du mépris. VII. Que c'est une grande folie que d'aimer les richesses & d'y mettre sa confiance ; & qu'en particulier ceux qui se réjouïssent de la cherté, & qui en profitent pour s'enrichir, seront maudits. Et enfin, que si le juste même est exposé aux afflictions en ce monde, le pécheur n'échapera pas à la vengeance divine, & qu'il recevra infailliblement ce qu'il a mérité.

CHAPITRE XII.

Les Sentences contenuës dans ce chapitre concernent les corrections & leur utilité ; la bénédiction que Dieu accorde à l'homme de bien, & la punition du méchant ; les femmes vertueuses, la prudence, la modestie, l'humanité, la paresse, la sincérité, la prospérité des justes, & le malheur de ceux qui s'adonnent à l'injustice & à la tromperie.

1. CElui qui aime l'instruction aime la science ; mais celui qui hait d'être repris est un insensé.

2. L'homme de bien attire la faveur de l'Eternel ; mais Dieu condamnera l'homme malicieux.

3. L'homme ne sera point affermi par la méchanceté ; mais la racine des justes ne sera point ébranlée.

4. Une femme vertueuse est la couronne de son mari ; mais celle qui fait honte est comme la vermoulure à ses os.

5. Les pensées des justes vont à la justice ; mais les conseils des méchans *ne sont que* fraude.

6. Les paroles des méchans *ne tendent qu'à* dresser des embuches, pour *répandre* le sang ; mais la bouche des *hommes* droits les délivrera.

7. Si-tôt que les méchans sont renversés, *ils* ne *sont* plus ; mais la maison des justes se maintiendra.

8. L'homme sera loué suivant sa prudence ; mais le cœur dépravé sera dans le mépris.

9. L'homme qui ne s'estime point soi-même, bien qu'il ait des serviteurs, vaut mieux que celui qui fait le brave, & qui a besoin de pain.

10. Le juste a égard à la vie de sa bête ; mais les entrailles des méchans *sont* cruelles.

11. Celui qui cultive sa terre sera rassasié de pain ; mais celui qui suit les fainéans est dépourvû de sens.

12. Ce que le méchant désire est un piége de maux ; mais la racine des justes donnera *son fruit.*

13. *Il y a un* mauvais piége dans le péché des lèvres ; mais le juste sortira de la détresse.

14. L'homme sera rassasié de biens par le fruit de sa bouche ; & on rendra à l'homme la rétribution de ses mains.

15. L'insensé estime droite sa voie ; mais celui qui écoute le conseil est sage.

16. Le dépit de l'insensé se connoit le même jour ; mais celui qui est bien avisé dissimule l'injure.

17. Celui qui prononce des choses véritables rend un témoignage juste ; mais le faux témoin *fait des rapports* trompeurs.

18. Il y a tel homme dont les paroles blessent comme des pointes d'épée ; mais la langue des sages est santé.

19. La parole véritable est toûjours ferme ; mais la fausse langue n'est que pour un moment.

20. *Il y a de la* tromperie dans le cœur de ceux qui machinent du mal ; mais *il y a* de la joie pour ceux qui conseillent la paix.

21. Il n'arrivera aucun malheur au juste ; mais les méchans seront remplis de mal.

22. Les fausses lèvres sont en abomination à l'Eternel ; mais ceux qui agissent sincèrement lui sont agréables.

23. L'homme prudent cache ce qu'il sait ; mais le cœur des insensés publie la folie.

24. La main des diligens dominera ; mais

mais la main pareſſeuſe ſera tributaire.

25. Le chagrin qui eſt dans le cœur de l'homme l'accable ; mais la bonne parole le réjouït.

26. Le juſte a plus de bien que ſon voiſin ; la voie des méchans les fera fourvoyer.

27. L'homme pareſſeux ne rôtit point ſa chaſſe ; mais les biens précieux de l'homme *ſont* pour *celui qui eſt* diligent.

28. La vie *eſt* dans le chemin de la juſtice, & la voie de ſon ſentier ne *tend* point à la mort.

REFLEXIONS.

NOus devons apprendre d'ici, prémiérement, à aimer l'inſtruction & la correction, & à ſuivre toûjours la droiture, puiſque c'eſt ce qui attire la faveur du Seigneur. II. Ce qui eſt dit du prix des femmes ſages & vertueuſes, avertit les femmes Chrétiennes de leur devoir. III. Salomon nous recommande de vivre modeſtement, & de ne pas affecter de paroître avec éclat ; d'éviter la dureté & l'inhumanité ; d'être laborieux & diligens ; de fuïr la ruſe & la tromperie, & de ne jamais nuire à perſonne. Il nous exhorte de plus, à être prudens & véritables dans nos paroles, à aimer la paix & à la procurer, & à ſuivre conſtamment la juſtice & la crainte de Dieu, puiſque c'eſt le chemin qui conduit à la vie. Ces maximes ſont toutes très-importantes, & nous devons les pratiquer, non ſeulement parce qu'elles peuvent contribuer à la tranquilité de cette vie, mais principalement parce qu'elles ſont juſtes en elles-mêmes, & qu'en les obſervant nous faiſons ce qui eſt agréable à Dieu, & que nous nous procurons ſa faveur.

CHAPITRE XIII.

Les enſeignemens que ce chapitre renferme, concernent les enfans ſages, la ſincérité, & la retenuë dans les diſcours & dans la conduite, la diligence & le travail, la modeſtie, l'orgueil, les biens acquis injuſtement, l'utilité que l'on trouve dans les inſtructions des perſonnes ſages, la prudence, les bonnes & les mauvaiſes compagnies, la néceſſité de châtier les enfans, & la bénédiction qui arrive aux gens de bien.

1. L'ENFANT ſage *écoute* l'inſtruction de *ſon* pére ; mais le moqueur n'écoute point la correction.

2. L'homme ſera raſſaſié de bien par le fruit de ſes diſcours ; mais l'ame de ceux qui agiſſent perfidément *mangera* l'extorſion.

3. Celui qui garde ſa bouche garde ſon ame ; mais celui qui ouvre à tout propos ſes lèvres tombera en ruïne.

4. L'ame du pareſſeux ne fait que ſouhaiter, & il n'a rien ; mais l'ame des diligens ſera engraiſſée.

5. Le juſte hait la parole de menſonge, mais le méchant ſe met en mauvaiſe odeur, & tombe dans la confuſion.

6. La juſtice garde celui qui marche dans l'intégrité ; mais la méchanceté renverſera celui qui s'égare.

7. Tel ſe fait riche qui n'a rien du tout ; & tel ſe fait pauvre qui a de grands biens.

8. Les richeſſes font qu'un homme peut racheter ſa vie ; mais le pauvre n'entend point de menaces.

9. La lumiére des juſtes réjouïra ; mais la lampe des méchans s'éteindra.

10. L'orgueil ne produit que des querelles ; mais la ſageſſe eſt avec ceux qui prennent conſeil.

11. Les richeſſes *qui proviennent* de fraude ſeront diminuées ; mais celui qui amaſſe par ſon travail les multipliera.

12. L'eſpérance différée fait languir le cœur ; mais le ſouhait accompli *eſt comme* l'arbre de vie.

13. Celui qui mépriſe la parole périra par là ; mais celui qui reſpecte le commandement en aura la récompenſe.

14. L'enſeignement du ſage eſt une ſource de vie, pour ſe détourner des piéges de la mort.

15. Un bon entendement donne de la grace ; mais la voie de ceux qui agiſſent perfidément eſt rude.

16. Tout homme bien-aviſé agira avec connoiſſance ; mais l'inſenſé fera voir ſa folie.

17. Le mauvais meſſager tombera dans le mal ; mais le meſſager fidèle eſt ſanté.

18. La pauvreté & l'ignominie *arriveront* à celui qui rejette l'inſtruction ; mais celui qui profite de la répréhenſion ſera honoré.

19. Le ſouhait accompli eſt une choſe douce à l'ame ; mais ſe detourner du mal eſt en abomination aux inſenſés.

20. Celui qui fréquente les ſages deviendra ſage ; mais le compagnon des fous ſera accablé.

21. Le mal pourſuit les pécheurs ; mais le bien ſera rendu aux juſtes.

22. L'homme de bien laiſſera dequoi hériter aux enfans de ſes enfans ; mais les richeſſes du pécheur ſeront réſervées au juſte.

23. *Il y a* beaucoup à manger dans les champs des pauvres ; mais il y a tel qui eſt conſumé faute de jugement.

24. Celui qui épargne ſa verge hait ſon fils ; mais celui qui l'aime ſe hâte de le châtier.

25. Le juſte mangera juſqu'à être raſſaſié à ſon ſouhait ; mais le ventre des méchans ſera dans l'indigence.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient diverſes ſentences, dont les principales tendent à nous apprendre, combien il eſt utile aux jeunes gens d'être inſtruits & corrigés ; de quelle importance il eſt d'obſerver

server toûjours beaucoup de prudence, & de retenuë dans les paroles, & d'être sincères; les grands biens qui arrivent de la diligence & de l'humilité; & au contraire les maux qui naissent de la paresse, & de la négligence, & de l'orgueil; la malédiction qui suit les biens qui proviennent d'injustice; l'avantage qu'on retire de la fréquentation des gens craignans Dieu; & le danger qu'il y a à fréquenter les méchans. Enfin, Salomon nous apprend, que Dieu bénit les biens & la postérité des hommes droits; que ceux qui aiment leurs enfans doivent les châtier de bonne heure; que les justes verront l'accomplissement de leurs souhaits, & jouïront d'une solide paix; mais que la misére sera le partage de ceux qui se détournent de leur devoir.

CHAPITRE XIV.

Ce chapitre traite des femmes vertueuses, de la droiture, de la prudence, des faux témoins & des menteurs, de la sagesse, de l'aveuglement des hommes dans le jugement qu'ils font d'eux mêmes, de la fausse joie, de la crédulité, de la colère, de l'imprudence, du méprіs qu'on fait des pauvres, & des égards que l'on a pour les riches, de la compassion envers les misérables, de la sincérité, des fruits que la crainte de Dieu apporte, de la douceur, & de ce qui fait le bonheur ou le malheur des Etats.

1. TOute femme sage bâtit sa maison; mais la folle la ruïne de ses mains.

2. Celui qui marche dans la droiture révére l'Eternel; mais celui dont les voies sont perverses le méprise.

3. La bouche de l'insensé est une verge d'orgueil; mais les lèvres des sages les conservent.

4. Où *il n'y a* point de bœuf la grange *est* vuide, mais l'abondance du revenu *provient* de la force du bœuf.

5. Le témoin fidèle ne mentira *jamais*; mais le faux témoin avance des faussetés.

6. Le moqueur cherche la sagesse & ne la *trouve* point; mais la science est aisée *à trouver* pour un homme entendu.

7. Eloigne toi de l'homme insensé, puis que tu ne connois pas en lui des paroles sages.

8. La sagesse d'un homme habile est de connoitre *les régles de* sa conduite; mais la folie des insensés est la fraude.

9. Les insensés excusent le péché; mais la bienveillance est parmi les hommes droits.

10. Le cœur de chacun sent l'amertume de son ame; & un autre n'aura point de part à sa joie.

11. La maison des méchans sera détruite; mais la tente des *hommes* droits fleurira.

12. Il y a telle voie qui semble droite à l'homme; mais dont l'issuë *sont* les voies de la mort.

13. Même en riant le cœur sera triste; & la joie finit par l'ennui.

14. Celui qui a le cœur pervers sera rassasié de ses voies; mais l'homme de bien *le sera* plus que lui.

15. Un homme simple croit tout ce qu'on dit; mais un homme bien-avisé considère ses pas.

16. Le sage craint, & il évite le mal; mais l'insensé se met en colère, & se tient assuré.

17. L'homme emporté fait des folies; & l'homme rusé est haï.

18. Les imprudens possèdent la folie; mais les bien-avisés sont couronnés de science.

19. Les méchans seront humiliés devant les bons, & les impies *seront* aux portes du juste.

20. Le pauvre est haï, même de son ami; mais les amis du riche *sont* en grand nombre.

21. Celui qui méprise son prochain se fourvoie *du droit chemin*; mais celui qui a pitié des affligés *est* heureux.

22. Ceux qui machinent du mal ne se fourvoient-ils pas? Mais la miséricorde & la vérité seront pour ceux qui procurent le bien.

23. En tout travail *il y a* quelque profit; mais les vains discours ne tournent qu'à disette.

24. Les richesses des sages leur *sont comme* une couronne; mais la folie des insensés est *toujours* folie.

25. Le témoin fidèle délivre les ames; mais celui qui prononce des mensonges *n'est que tromperie.*

26. Il y a une ferme assurance dans la crainte de l'Eternel; & *il y aura* une sûre retraite pour les enfans *de celui qui le craint.*

27. La crainte de l'Eternel *est* une source de vie, pour se détourner des piéges de la mort.

28. La magnificence d'un Roi *consiste* dans la multitude du peuple; mais quand le peuple manque, *c'est* la ruine du Prince.

29. Celui qui est lent à la colère *est* d'un grand sens; mais celui qui est promt à se courroucer excite la folie.

30. Le cœur tranquile *est* la vie du corps; mais l'envie *est* la vermoulure des os.

31. Celui qui fait tort au foible deshonore celui qui l'a fait; mais celui-là l'honore qui a pitié du nécessiteux.

32. Le méchant sera rejetté par sa malice; mais le juste trouve une retraite *même* en sa mort.

33. La sagesse repose dans le cœur de l'homme entendu; *elle* est même reconnuë au milieu des insensés.

34. La justice élève une nation; mais le péché est la honte des nations.

35. La faveur du Roi eſt pour le ſerviteur prudent; mais il aura de l'indignation contre celui qui lui fait deshonneur.

REFLEXIONS.

ENtre les réflexions que ce chapitre nous fournit, voici celles qui méritent particuliérement nôtre attention: Que les femmes font beaucoup de bien ou beaucoup de mal dans les familles: Que la marque d'un homme qui craint Dieu, eſt de marcher dans la droiture: Qu'on doit toûjours parler en vérité & avec ſageſſe, & éviter la mauvaiſe foi, le menſonge, & l'imprudence dans les paroles: Que les hommes ſont ſujets à ſe tromper, & que tel croit être dans le bon chemin, qui eſt dans les voies de la perdition: Que la joie des méchans finit par la douleur & par la miſére: Que la crédulité, auſſi bien que la colère & l'envie font tomber en bien des fautes; & que c'eſt une grande ſageſſe d'être doux & moderé. Le Sage remarque outre cela: Que les riches ſont ordinairement honorés, & les pauvres & les petits négligés & mépriſés: Que c'eſt faire outrage à Dieu que de mépriſer les pauvres, mais que celui qui a pitié d'eux honore le Seigneur: Qu'où la crainte de Dieu eſt, il y a une ſource de vie, & une ferme aſſurance; & qu'on eſt préſervé des piéges de la mort: Enfin, que la véritable gloire des Rois, & le plus ſûr appui des Etats, eſt la juſtice & la droiture; & qu'au contraire l'injuſtice eſt ce qui en fait la honte & la miſère.

CHAPITRE XV.

Le Sage parle de la douceur & de la prudence dans les paroles; de la connoiſſance que Dieu a de la conduite de tous les hommes; des priéres des juſtes, & de celles des méchans; de la maniére dont les ſages & les inſenſés reçoivent les corrections; de la joie & du contentement d'eſprit, de la médiocrité, de la colère, de la pareſſe, des enfans ſages, de la ruine des orgueilleux & des injuſtes, & du bonheur des gens intégres & humbles.

1. UNE réponſe douce appaiſe la fureur; mais la parole dure excite la colère.

2. La langue des ſages orne la ſcience; mais la bouche des inſenſés ne prononce que folie.

3. Les yeux de l'Eternel contemplent en tous lieux les méchans & les bons.

4. Une langue qui corrige *eſt comme* l'arbre de vie; mais la perverſité *qui eſt* dans la langue *eſt* comme un vent qui briſe tout.

5. L'inſenſé mépriſe l'inſtruction de ſon pére; mais celui qui prend garde à la correction deviendra prudent.

6. *Il y a* un grand tréſor dans la maiſon du juſte; mais *il y a* du trouble dans la maiſon du méchant.

7. Les diſcours des ſages répandent la ſcience; mais il n'en eſt pas ainſi du cœur des inſenſés.

8. Le ſacrifice des méchans *eſt* en abomination à l'Eternel; mais la requête des *hommes* droits lui *eſt* agréable.

9. La voie du méchant *eſt* en abomination à l'Eternel; mais il aime celui qui s'adonne ſoigneuſement à la juſtice.

10. Le châtiment paroit fâcheux à celui qui quitte le *droit* chemin; *mais* celui qui hait d'être repris mourra.

11. Le ſépulcre & le gouffre *ſont* devant l'Eternel; combien plus les cœurs des enfans des hommes?

12. Le moqueur n'aime point qu'on le reprenne, & il n'ira *jamais* vers les ſages.

13. Le cœur joyeux embellit le viſage; mais la triſteſſe du cœur abbat l'eſprit.

14. Un cœur intelligent cherche la ſcience; mais la bouche des fous ſe repaît de folie.

15. Tous les jours de l'affligé *ſont* mauvais; mais un cœur joyeux eſt un feſtin continuël.

16. Peu, avec la crainte de l'Eternel, vaut mieux qu'un grand tréſor, où il y a du trouble.

17. Un repas d'herbes, où il y a de l'amitié, vaut mieux que celui d'un bœuf engraiſſé, où il y a de la haine.

18. L'homme furieux excite les débats; mais l'homme lent à la colère appaiſe les querelles.

19. La voie du pareſſeux *eſt* comme une haie de ronces; mais le ſentier des *homme* droits *eſt comme* un chemin battu.

20. L'enfant ſage réjouït ſon pére; mais l'homme inſenſé mépriſe ſa mére.

21. La folie *fait* la joie de celui qui eſt dépourvû de ſens; mais l'homme prudent dreſſe *ſes pas* pour marcher.

22. Les deſſeins ſe diſſipent où *il n'y a* point de ſecret; mais ils ſont fermes où il y a nombre de conſeillers *ſages*.

23. L'homme a de la joie de la réponſe de ſa bouche; & qu'une parole dite à propos eſt bonne!

24. Le chemin de la vie éléve l'homme prudent, & lui fait éviter l'abîme profond.

25. L'Eternel démolit la maiſon des orgueilleux; mais il affermit les bornes de la veuve.

26. Les penſées du méchant *ſont* en abomination à l'Eternel; mais *celles* de ceux qui ſont purs *ſont* des paroles agréables.

27. Celui qui eſt adonné au gain deshonnete trouble ſa maiſon; mais celui qui hait les préſens vivra.

28. Le cœur du juſte médite ce qu'il doit répondre; mais la bouche des méchans prononce des choſes mauvaiſes.

29. L'Eternel *eſt* loin des méchans; mais

mais il exauce la requête des justes.

30. La lumiére des yeux réjouït le cœur, & la bonne renommée engraisse les os.

31. L'oreille qui écoute une correction *qui donne* la vie, habitera parmi les sages.

32. Celui qui rebute l'instruction méprise son ame; mais celui qui écoute la répréhension acquiert du sens.

33. La crainte de l'Eternel *est* une instruction de sagesse, & l'humilité *va* devant la gloire.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous enseigne: Que la douceur & la discrétion en paroles font beaucoup de bien: Que Dieu connoit & examine la conduite & le cœur de tous les hommes, tant des bons que des méchans: Que les instructions & les corrections sont très-salutaires: Que les gens sages les reçoivent volontiers, mais que c'est une marque de folie & d'aveuglement de ne pouvoir les souffrir: Que Dieu bénit les justes, & qu'il exauce leurs priéres, mais qu'il rejette celles des méchans. Le Sage nous apprend de plus: Que la joie & le contentement est le plus grand bien de la vie, quand il est joint à la piété; & que peu de bien, avec la crainte de Dieu & avec la paix, vaut mieux que les richesses, où il y a du trouble & de l'impieté: Que la colère & la paresse ont des suites fâcheuses: Que les enfans sages sont la consolation de leurs péres: Que Dieu détruit les impies & les orgueilleux: Que la maison de ceux qui aiment le gain deshonnête ne subsistera pas; mais que Dieu fait prospérer ceux qui le craignent, & qui vivent dans l'intégrité & dans l'humilité.

CHAPITRE XVI.

Salomon enseigne que Dieu connoit & conduit les actions & les pensées des hommes; que c'est en lui qu'il faut se confier; qu'il fait tout avec sagesse; qu'il pardonne les péchés, & que ceux qui se convertissent & qui le craignent obtiennent sa grace; qu'il ne faut rien posséder que justement, & que Dieu hait l'orgueil, & l'injustice. Il parle outre cela de la puissance & du devoir des Rois, du prix de la sagesse, de l'orgueil & de l'humilité; de la prudence, du travail, de la médisance, de la vieillesse honorable, de la modération, & du sort.

1. LES dispositions du cœur *sont à* l'homme, & le discours de la langue est de l'Eternel.

2. Toutes les voies de l'homme lui semblent pures, mais l'Eternel pèse les esprits.

3. Décharge toi de tes affaires sur l'Eternel, & tes desseins seront affermis.

4. L'Eternel a fait toutes choses, enforte qu'elles se répondent l'une à l'autre; & même le méchant pour le jour de la calamité.

5. L'Eternel a en abomination tout homme hautain de cœur; de main en main il ne demeurera point impuni.

6. L'iniquité sera expiée par la miséricorde & la vérité; & par la crainte de l'Eternel on se détourne du mal.

7. Quand l'Eternel prend plaisir aux voies d'un homme, il appaise même envers lui ses ennemis.

8. Peu, avec justice, vaut mieux que de grands revenus sans droit.

9. Le cœur de l'homme délibere sur sa conduite; mais l'Eternel dirige ses pas.

10. La divination est sur les lèvres du Roi, & sa bouche ne se fourvoiera point du droit.

11. La balance & le trébuchet justes *sont* de l'Eternel, & tous les poids du sachet *sont* son œuvre.

12. Faire une injustice *doit être* en abomination aux Rois; car le trône est établi par la justice.

13. Les Rois *doivent prendre* plaisir aux paroles de justice, & aimer celui qui profére des choses droites.

14. La fureur du Roi est comme des messagers de mort; mais l'homme sage l'appaisera.

15. *C'est* une vie que le visage serein du Roi; & sa faveur *est* comme la nuée qui donna la pluie de l'arriére saison.

16. Combien vaut-il mieux acquerir de la sagesse que du fin or! & combien est-il plus excellent d'acquerir de la prudence que de l'argent!

17. Le chemin battu des *hommes* droits *c'est* de se détourner du mal; celui-là garde son ame qui prend garde à sa conduite.

18. L'orgueil *va* devant l'écrasement, & la fierté d'esprit devant la ruine.

19. Il vaut mieux être humilié d'esprit avec les débonnaires, que de partager le butin avec les orgueilleux.

20. Celui qui prend garde à la parole trouvera le bien; & celui qui se confie en l'Eternel sera heureux.

21. On appellera prudent celui qui a un cœur sage; & la douceur des paroles augmente la science.

22. La prudence *est* à ceux qui la possédent une source de vie, mais la science des insensés *est* folie.

23. Le cœur sage règle prudemment sa bouche, & ajoûte la science à ses discours.

24. Les paroles agréables *sont* des rayons de miel, une douceur à l'ame, & la santé aux os.

25. Il y a telle voie qui semble droite à l'homme; mais dont la fin *sont* les voies de la mort.

26. L'ame de celui qui travaille, travaille pour lui; parce que sa bouche l'y contraint.

27. Le méchant homme se creuse le mal, & *il y a* comme un feu brûlant sur ses lèvres.

28. L'homme pervers sème des quèrelles ; & le rapporteur met les plus grands amis en division.

29. L'homme outrageux séduit son compagnon, & le fait marcher par une voie qui n'est pas bonne.

30. Il cligne des yeux pour méditer des malices, & en remuant ses lèvres il exécute le mal.

31. Les cheveux blancs *sont* une couronne d'honneur, elle se trouvera dans la voie de la justice.

32. Celui qui est lent à la colère vaut mieux que l'homme vaillant ; & celui qui maîtrise son courage, que celui qui prend des villes.

33. On jette le sort au giron, mais tout ce qui en doit arriver vient de l'Eternel.

REFLEXIONS.

LES enseignemens que le Sage nous donne ici sont prémiérement que Dieu connoît le cœur de tous les hommes ; que c'est en lui seul qu'il faut mettre sa confiance ; qu'il a disposé toutes choses avec une profonde sagesse, & une parfaite justice ; & que c'est par un effet de cette justice qu'il prépare aux méchans la calamité & la misére. II. Qu'on trouve auprès de Dieu le pardon & la propitiation des péchés ; pourvû qu'on ait recours à lui par la repentance, qu'on le craigne, & qu'on se détourne du mal. III. *Que peu, avec justice, vaut mieux que de grands revenus sans droiture ; & que l'orgueil va devant la ruine* ; & qu'ainsi l'on ne sauroit trop s'éloigner de l'injustice, de la tromperie & de l'orgueil. IV. Salomon avertit ceux qui sont élevés au dessus des autres, de haïr la fraude, d'aimer la vertu & les hommes droits, & de faire un bon usage de leur autorité. V. Il nous exhorte à nous attacher à la vraie sagesse, & à la crainte de Dieu, puis qu'elle vaut plus que tous les trésors du monde ; à être prudens, doux, moderés dans nos discours & dans nos actions, & à nous abstenir de la médisance, de la malice, & de la colère. Il nous apprend que la vieillesse, jointe à la vertu, est très-honorable, & que c'est là une bénédiction que Dieu accorde ordinairement à la piété. Enfin, il déclare que Dieu préside sur le sort ; ce qui montre clairement qu'il fait tout, qu'il conduit tout par sa providence, & qu'il n'arrive rien dans le monde que par sa volonté.

CHAPITRE XVII.

Les Sentences de ce chapitre concernent la concorde, la fidelité des serviteurs, la connoissance que Dieu a des cœurs, le mépris des pauvres, la benédiction des familles, l'éloignement que les Juges doivent avoir pour le mensonge, pour les presens, & pour l'injustice ; on y voit aussi des sentences sur les répréhensions, la folie, l'ingratitude, les quèrelles, le prix de l'amitié, le malheur de ceux qui ont des enfans vicieux, sur la joie & la tristesse, la descrétion dans les discours, & le silence.

1. UN morceau *de pain* sec, où il y a la paix, vaut mieux qu'une maison pleine de viandes apprêtées, où il y a des quèrelles.

2. Le serviteur prudent dominera sur le fils qui fait honte, & il partagera l'héritage entre les fréres.

3. Le fourneau *est* pour *éprouver* l'argent, & le creuset *est pour* l'or ; mais l'Eternel éprouve les cœurs.

4. Le méchant est attentif à la lèvre injuste, & le menteur écoute la langue nuisible.

5. Celui qui se moque du pauvre deshonore celui qui l'a fait ; & celui qui se réjouït du mal d'autrui ne demeurera point impuni.

6. Les enfans des enfans *sont* la couronne des vieillards ; & les péres sont la gloire des enfans.

7. La parole grave ne convient point à un insensé ; combien moins la parole fausse aux Principaux *du peuple*.

8. Le présent *est comme* une pierre précieuse aux yeux de ceux qui y sont adonnés ; de quelque côté qu'il se tourne il réussit.

9. Celui qui couvre les fautes, cherche l'amitié ; mais celui qui en fait raport, met les plus grands amis en division.

10. Une correction se fait mieux sentir à l'homme prudent, que cent coups à l'insensé.

11. Le méchant cherche des quèrelles ; mais un messager cruel sera envoyé contre lui.

12. Que l'homme rencontre plûtôt une ourse qui a perdu ses petits, qu'un fou dans sa folie !

13. Le mal ne partira point de la maison de celui qui rend le mal pour le bien.

14. Le commencement d'une quèrelle *est comme* quand on lâche les eaux ; mais avant qu'on en vienne à la dispute, retire-toi.

15. Celui qui déclare juste le méchant, & celui qui déclare méchant le juste, *sont* tous deux en abomination à l'Eternel.

16. Que sert le prix dans la main d'un insensé pour acheter la sagesse, puis qu'il manque de sens.

17. L'intime ami aime en tout tems, & il naîtra *comme* un frére dans la détresse.

18. Celui-là *est* dépourvû de sens, qui touche dans la main, & qui se rend caution envers son prochain.

19. Celui qui aime la perversité aime les

les débats ; & celui qui élève sa porte cherche sa ruine.

20. Celui qui a le cœur pervers ne trouvera point le bien ; & celui dont la langue est double tombera dans le mal.

21. Celui qui a mis au monde un insensé en aura de l'ennui ; & le pére d'un fou ne se réjouïra point.

22. Le cœur joyeux vaut une médecine, mais l'esprit abattu dessèche les os.

23. Le méchant accepte le présent, pour renverser les voies de la justice.

24. La sagesse *est* devant l'homme prudent ; mais les yeux de l'insensé *sont* au bout de la terre.

25. L'enfant insensé *est* l'indignation de son pére, & l'amertume de celle qui l'a enfanté.

26. Il n'est pas bon aussi de condamner à l'amende le juste, *ni* que les Principaux frappent *quelqu'un* pour avoir ce qui est droit.

27. L'homme retenu dans ses paroles connoit la prudence, & l'homme qui est d'un esprit froid *est* un homme entendu.

28. Même l'insensé passe pour sage, quand il se tait, & celui qui ferme ses lèvres *est réputé* intelligent.

REFLEXIONS.

L'ON doit recueillir de ce chapitre : I. Que trois choses font le bonheur des familles, savoir la paix, les domestiques fidèles, & les enfans élevés dans la vertu. II. Que Dieu sonde & examine les cœurs des hommes ; ce qui est un grand motif à la sainteté. III. Que c'est pécher contre Dieu, & s'exposer à sa colère, que de mépriser les pauvres, & de se réjouïr du mal d'autrui. IV. Que les Magistrats & les Juges doivent avoir une forte aversion pour le mensonge & la tromperie, pour les présens & l'injustice dans les jugemens. V. Que les rapporteurs sément la division, mais que des corrections faites à propos sont très-utiles. VI. Que les ingrats & ceux qui rendent le mal pour le bien ne seront pas bénis. VII. Qu'on doit éviter avec soin les querelles. VIII. Que l'un des plus grands biens que l'on puisse avoir en ce monde, c'est de trouver de vrais amis. IX. Que puis que la joie est ce qui fait le bonheur de la vie, & que le chagrin & la tristesse la rendent amère, il faut s'attacher à la crainte de Dieu ; qui seule donne le vrai contentement. Enfin, que l'un des principaux effets de la sagesse est de parler avec retenue, & de savoir garder le silence. Chacun dans son état doit faire réflexion sur ces divers préceptes, afin de les pratiquer & d'y conformer sa conduite.

CHAPITRE XVIII.

Salomon parle des gens qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas ; des discours graves & prudens ; de ceux qui ont acception des personnes dans les jugemens, & qui prennent des présens. Il parle aussi des querelles, & du soin qu'il faut avoir de les appaiser ; de la flatterie, de la paresse, & de la confiance en Dieu ; de l'orgueil & de la ruine qui le suit ; de la précipitation dans les discours & dans les jugemens ; de l'empressement avec lequel les sages recherchent l'instruction ; des procès ; du bien & du mal que la langue peut faire ; des femmes vertueuses ; de l'orgueil des riches, & du soin qu'il faut avoir de conserver de vrais amis.

1. L'HOMME privé cherche ce qu'il desire, & se mêle de toutes sortes d'affaires.

2. Le fou ne prend point de plaisir à la prudence ; mais il manifeste ce qu'il a dans le cœur.

3. Quand le méchant vient, le mépris vient aussi, & l'opprobre avec l'ignominie.

4. Les paroles de la bouche d'un homme *sage sont comme* des eaux profondes ; & la source de la sagesse *est comme* un torrent qui bouillonne.

5. *Il* n'*est* pas bon d'avoir égard à l'apparence de la personne du méchant, pour faire tort au juste dans le jugement.

6. Les lèvres de l'insensé entrent en querelle, & sa bouche excite les combats.

7. La bouche de l'insensé *est* une ruine pour lui, & ses lèvres *sont* un piége à son ame.

8. Les paroles d'un médisant *sont* comme des paroles douces, mais elles pénétrent *jusques* au dedans des entrailles.

9. Celui qui se relâche dans son ouvrage est frére de celui qui dissipe *ce qu'il a.*

10. Le nom de l'Eternel est une forte tour ; le juste y courra, & il y sera dans une haute retraite.

11. Les biens du riche *sont comme* sa ville forte, & comme une haute muraille dans son imagination.

12. Le cœur de l'homme s'élève, avant que la ruine *arrive* ; mais l'humilité précéde la gloire.

13. Celui qui répond à un discours, avant que de l'avoir entendu, *fait une* folie *& tombe dans* la confusion.

14. L'esprit de l'homme le soûtiendra dans son infirmité ; mais si l'esprit est abattu, qui le relevera ?

15. Le cœur de l'homme intelligent acquiert de la science, & l'oreille des sages cherche la doctrine.

16. Le présent d'un homme lui fait faire place, & le conduit devant les Grands.

17. Celui qui plaide le prémier paroit avoir raison ; mais sa partie vient & l'examine.

18. Le sort termine les procès, & fait les partages entre les puissans.

19. Un frére offensé *est comme* une ville

ville forte, & les différens *en sont* comme les verroux d'un palais.

20. Le ventre de chacun sera rassasié du fruit de sa bouche; il sera rassasié du revenu de ses lèvres.

21. La mort & la vie *sont* au pouvoir de la langue, & celui qui aime *a parler* mangera de ses fruits.

22. Celui qui a trouvé une femme *vertueuse* a trouvé un bien, & il a obtenu une faveur de l'Eternel.

23. Le pauvre ne prononce que des suplications; mais le riche ne répond que par des paroles rudes.

24. Que l'homme qui a des amis se tienne à leur amitié; parce qu'il y a tel ami qui est plus attaché qu'un frére.

REFLEXIONS.

LE Roi Salomon nous enseigne dans ce chapitre, à apporter beaucoup de prudence dans nôtre conduite & dans nos paroles; à rechercher les entretiens des personnes sages, & à profiter de leurs instructions; à exercer la justice, à terminer les débats, & à procurer la paix de tout nôtre pouvoir; à ne point écouter les flateurs, à ne prendre aucun plaisir à leurs discours, & à nous éloigner de la paresse. Le Sage nous apprend de plus, que le nom du Seigneur est une retraite assurée pour le juste; que quand les hommes s'enflent & s'elèvent par l'orgueil, leur ruïne n'est pas éloignée; qu'il arrive des maux infinis par les paroles inconsidérées, & qu'en général la langue peut faire beaucoup de mal & beaucoup de bien. Ce chapitre avertit les Juges en particulier, de n'avoir point d'égard à l'apparence de personnes, de ne point recevoir de présens, & de terminer le procès équitablement. Enfin, nous voyons ici, qu'une femme sage & prudente est une des plus précieuses bénédictions que Dieu puisse accorder en cette vie, & qu'on ne sauroit faire trop de cas des amis fidèles & vertueux. Quand nous lisons ces diverses sentences de Salomon, il ne faut pas les regarder simplement comme des maximes & des règles de prudence, qui servent au bonheur de cette vie, & à détourner plusieurs maux temporels; mais nous devons les considérer, comme des moyens de plaire à Dieu, & de nous attirer son amour & son approbation, & c'est dans cette vuë principalement que nous devons les observer.

CHAPITRE XIX.

Les Sentences de ce chapitre regardent le jugement que les gens sages font des pauvres & des riches, & celui qu'on en fait ordinairement dans le monde; l'imprudence, les faux témoins, l'élévation des personnes indignes, le soin qu'il faut avoir de réprimer sa colere, l'indignation des Rois, le bien & le mal qui arrivent par les femmes & par les enfans, la récompense des personnes charitables, le chatiment des enfans, les maux qui naissent de la colere, de la paresse, & du défaut de crainte de Dieu; les fruits de la piété, les corrections, & les malheurs que les méchans s'attirent.

1. LE pauvre qui marche dans son intégrité, vaut mieux que celui qui parle avec perversité & qui est insensé.

2. Une ame sans prudence n'est pas un bien, & celui qui se précipite dans ses demarches péche.

3. La folie de l'homme renversera ses voies; & *cependant* son cœur murmurera contre l'Eternel.

4. Les richesses assemblent beaucoup d'amis; mais celui qui est pauvre est délaissé, *même* de son ami.

5. Le faux témoin ne demeurera point impuni, & celui qui profére des mensonges n'échapera point.

6. Plusieurs supplient celui qui est libéral, & chacun est ami de l'homme qui donne.

7. Tous les fréres du pauvre le haïssent; combien plus ses amis se retireront-ils de lui! Il les presse, mais il n'y a que des paroles pour lui.

8. Celui qui acquiert du sens aime son ame, & celui qui conservera la prudence trouvera le bien.

9. Le faux témoin ne demeurera point impuni, & celui qui prononce des mensonges périra.

10. L'aise ne sied pas bien à un insensé; combien moins *sied-il* à un esclave d'être maître par dessus les Seigneurs!

11. La prudence de l'homme retient sa colère, & *c'est* un honneur pour lui que de passer par dessus le tort *qu'on lui fait*.

12. L'indignation du Roi est comme le rugissement d'un jeune lion; mais sa faveur est comme la rosée *qui tombe* sur l'herbe.

13. L'enfant insensé est un grand malheur à son pére; & les querelles de la femme sont une goutiére continuelle.

14. La maison & les richesses sont l'héritage des péres; mais une femme prudente *est un don* de l'Eternel.

15. La paresse produit l'assoupissement, & l'ame paresseuse aura faim.

16. Celui qui garde le commandement, garde son ame; *mais* celui qui néglige ses voies mourra.

17. Celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel, & il lui rendra son bienfait.

18. Châtie ton enfant pendant qu'il y a de l'espérance, & n'écoute point ses plaintes.

19. Celui qui se laisse transporter à la colère en porte la peine; que si tu veux l'en retirer, tu y en ajoûteras davantage.

20. Ecoute le conseil & reçois l'instruction

truction, afin que tu sois sage à la fin de tes jours,

21. *Il y a* plusieurs pensées dans le cœur de l'homme; mais le conseil de l'Eternel est permanent.

22. Ce que l'homme doit désirer c'est d'exercer la miséricorde, & le pauvre vaut mieux que l'homme menteur.

23. La crainte de l'Eternel *conduit* à la vie, & *celui qui l'a* sera rassasié, & passera la nuit sans être visité *d'aucun* mal.

24. Le paresseux cache sa main sous l'aisselle, même il ne daigne pas la porter à sa bouche.

25. Si tu bats le moqueur, le simple en deviendra avisé; & si tu reprens un homme prudent, il entendra ce qu'il faut savoir.

26. L'enfant qui fait honte & confusion détruit le pére, & chasse la mére.

27. Garde toi, mon fils, d'écouter ce qui pourroit te détourner des paroles de la sagesse.

28. Un tèmoin qui est méchant se moque de la justice, & la bouche des méchans engloutit l'iniquité.

29. Les jugemens sont préparés pour les moqueurs, & les grands coups pour le dos des insensés.

REFLEXIONS.

LA prémiére réflexion qu'on doit faire sur cette lecture est, qu'un homme pauvre qui marche dans son intégrité vaut mieux qu'un riche sans vertu; & qu'ainsi l'on ne doit pas estimer les hommes à cause qu'ils sont riches, ni mépriser les petits à cause de leur bassesse. La seconde, qu'il est d'une grande importance de se conduire prudemment en toutes choses. La troisiéme, que les faux tèmoins ne demeurent pas impunis. La quatriéme, que c'est un grand mal quand des gens indignes & de basse condition sont élevés en autorité. La cinquiéme, que savoir pardonner & moderer sa colère est l'effet d'une grande sagesse. La sixiéme, que les femmes & les enfans contribuent au bonheur ou au malheur des familles, & qu'il faut châtier les enfans de bonne heure, sans être retenu par une fausse tendresse. Ce chapitre nous enseigne encore, que celui qui donne aux pauvres prête au Seigneur, & que Dieu le lui rendra; que la colère & la paresse sont la source de plusieurs maux; que garder les commandemens de Dieu & le craindre est le vrai moyen d'être heureux à la fin de la vie; & enfin, qu'il nous revient de grands avantages des corrections; qu'on doit s'y soûmettre avec plaisir; mais que ceux qui les rejettent, & qui se moquent de l'instruction, se préparent les derniers malheurs.

CHAPITRE XX.

Les maximes que ce chapitre contient regardent l'excès dans le vin, les Roi & leur colère, les procès, la paresse, les louanges qu'on donne à la vertu, le bonheur dont la postérité des justes jouit, la corruption des hommes, l'aversion que Dieu a pour l'injustice, le naturel des enfans, l'excès dans le dormir, le prix de la sagesse, les médisans, les enfans rebelles, la vengeance, les biens acquis par la fraude, le sacrilège, la violation des vœux, & ce qui fait la sureté des Etats, & la gloire des jeunes gens & des vieillards.

1. LE vin est moqueur, & la cervoise est tumultueuse, & quiconque y fait excès n'est pas sage.

2. La terreur du Roi est comme le rugissement d'un jeune lion; celui qui l'irrite péche contre soi même.

3. C'est une gloire à l'homme de s'abstenir des disputes; mais tout insensé s'y engage.

4. Le paresseux ne labourera point à cause du mauvais tems; mais il mendiera durant la moisson, & il n'aura rien.

5. Le conseil est dans le cœur d'un homme sage *comme* des eaux profondes; & l'homme intelligent y puisera.

6. La plûpart des hommes vantent leur bonté; mais qui trouvera un homme véritable?

7. O que les enfans du juste qui marchent dans son intégrité *seront* heureux après lui!

8 Le Roi assis sur le trône de la justice dissipe tout mal par son regard.

9. Qui est-ce qui peut dire: J'ai purifié mon cœur; je suis net de mon péché?

10. Le double poids & la double mesure *sont* tous deux en abomination à l'Eternel.

11. On peut reconnoître par les actions d'un jeune enfant si sa conduite sera pure & droite.

12. L'oreille qui entend, & l'œil qui voit, *sont* deux choses *que* l'Eternel a faites.

13. N'aime point le sommeil, de peur que tu ne deviennes pauvre; ouvre tes yeux, & tu seras rassasié de pain.

14. Celui qui achète dit: Cela ne vaut rien, cela ne vaut rien; après cela il s'en va, & il l'estime.

15. Il y a de l'or, & beaucoup de perles; mais les lèvres sages sont un meuble précieux.

16. Quand quelqu'un aura cautionné un étranger, pren son habit, & pren le en gage pour cet étranger.

17. Le pain acquis par la tromperie est agréable à l'homme; mais ensuite sa bouche sera remplie de gravier.

18. Les résolutions s'affermissent par le conseil; fai donc la guerre avec prudence.

19. Celui qui fait le délateur révèle le secret; ne te mêle donc point avec celui qui flate par ses lèvres.

20. La lampe de celui qui maudit son pére ou sa mére sera éteinte dans les ténèbres les plus noires.

21. L'héritage pour lequel on s'est trop hâté du commencement ne sera point béni à la fin.

22. Ne di point: Je rendrai le mal *qu'on m'a fait;* mais atten l'Eternel & il te délivrera.

23. Le double poids *est* en abomination à l'Eternel, & la fausse mesure *n'est* pas bonne.

24. Les pas de l'homme sont dirigés par l'Eternel; comment donc l'homme comprendroit-il sa voie?

25. C'est un piége à l'homme de dévorer les choses consacrées, & après avoir voué, de s'en informer.

26. Le sage Roi dissipe les méchans, & fait tourner la rouë sur eux.

27. L'esprit de l'homme est une lampe divine, elle sonde jusqu'aux choses les plus profondes.

28. La bonté & la vérité conserveront le Roi, & il soûtient le trône par la clémence.

29. La force des jeunes gens est leur gloire, & les cheveux blancs sont l'honneur des vieillards.

30. Les meurtrissures des plaies sont le remède du mal, & les coups qui pénétrent jusqu'à l'intérieur.

REFLEXIONS.

SALOMON nous recommande ici d'éviter l'yvrognerie & l'intemperance, de peur de tomber dans les querelles & dans les autres désordres où ces vices entrainent; de révérer les Rois; de nous abstenir des procès; de fuir la paresse; & de ne pas nous contenter de louër la vertu, mais de la pratiquer. Il nous apprend de plus, que les descendans des gens de bien sont heureux & bénis; que personne ne peut se glorifier d'être entiérement net & exemt de péché; que le faux poids, la fausse mesure, & toute sorte de tromperie est en abomination au Seigneur; que le bon ou le mauvais naturel des hommes se reconnoit dès leur plus tendre enfance, & qu'ainsi l'on doit prendre un soin particulier des enfans, dès le commencement de leur vie; que l'excès dans le dormir est contraire à la vertu; que la vraie sagesse est rare parmi les hommes; qu'on doit fuir les médisans & les rapporteurs; que les enfans rebelles sont maudits, aussi bien que les richesses acquises injustement; & qu'on ne doit point rendre le mal pour le mal. Enfin, nous devons recueillir d'ici, que c'est un grand crime de ravir des choses saintes, & de ne pas accomplir ses vœux; qu'un Gouvernement juste est ce qui fait le bonheur d'un Etat; que les jeunes gens doivent faire un bon usage des forces de leur âge; & que la vieillesse est respectable, lors qu'elle est accompagnée de la vertu.

CHAPITRE XXI.

Nous voyons dans ce chapitre, que le cœur des Rois & de tous les hommes est entre les mains de Dieu, & que rien ne lui est plus agréable que la droiture. Salomon y parle de l'orgueil; des richesses acquises injustement, des femmes querelleuses, de la dureté envers les misérables, des présens, du plaisir que les justes trouvent à bien faire, de ceux qui aiment le vin & la bonne chére, des fruits de la piété & de la sagesse, des paresseux, des avares, du culte que les méchans rendent à Dieu, des faux témoins, & de la puissance infinie du Seigneur.

1. LE cœur du Roi est dans la main de l'Eternel, comme des ruisseaux d'eaux courantes, il l'incline à tout ce qu'il veut.

2. Chaque voie de l'homme lui semble droite; mais l'Eternel pèse les cœurs.

3. Faire ce qui est juste & droit, est une chose que l'Eternel aime mieux que des sacrifices.

4. Les yeux élevés & le cœur enflé est la lampe des méchans, ce n'est que péché.

5. Les projets de celui qui est diligent produisent l'abondance; mais tout homme étourdi tombe dans l'indigence.

6. Travailler à avoir des trésors par une langue trompeuse, c'est une vanité chassée par ceux qui cherchent la mort.

7. La rapine des méchans les abattra, parce qu'ils auront refusé de faire ce qui est droit.

8. Quand la voie d'un homme est perverse il s'égare; mais l'œuvre de celui qui est pur est droite.

9. Il vaut mieux habiter au coin d'un toit, qu'avec une femme querelleuse dans une grande maison.

10. L'ame du méchant souhaite le mal, & son prochain ne trouve point de grace devant lui.

11. Quand on punit le moqueur, le simple en devient sage, & quand on instruit le sage, il acquiert la science.

12. Le juste considére prudemment la maison du méchant, lors que les méchans sont renversés dans la misére.

13. Celui qui ferme son oreille pour ne pas ouïr le cri du misérable, criera aussi lui-même, & on ne lui répondra point.

14. Le don fait en secret appaise la colère, & le présent mis dans le sein calme la fureur la plus véhémente.

15. C'est une joie pour le juste de faire ce qui est droit; mais c'est une peine pour les ouvriers d'iniquité.

16. L'homme qui s'écarte du chemin de la prudence aura sa demeure dans l'assemblée des morts.

17. L'homme qui aime la joie sera indigent,

indigent, & celui qui aime le vin & la graisse ne s'enrichira point.

18. Le méchant sera la rançon du juste, & le déloyal celle des hommes droits.

19. Il vaut mieux habiter dans une terre déserte, qu'avec une femme querelleuse & chagrine.

20. La provision désirable & l'huile est dans la demeure du sage; mais l'homme insensé l'engloutit.

21. Celui qui s'adonne soigneusement à la justice & à la miséricorde trouvera la vie, la justice & la gloire.

22. Le sage entre dans la ville des hommes forts, & il abbat la force où elle mettoit sa confiance.

23. Celui qui garde sa bouche & sa langue garde son ame de détresses.

24. On appelle moqueur un superbe arrogant, qui agit avec colère & fierté.

25. Le souhait du paresseux le tue; parce que ses mains refusent de travailler.

26. Il ne fait que souhaiter tout le jour; mais le juste donne, & n'épargne rien.

27. Le sacrifice des méchans est une abomination; combien plus lors qu'ils l'apportent avec une mauvaise intention!

28. Le témoin menteur périra; mais l'homme qui écoute parlera & aura la victoire.

29. L'homme méchant a un air impudent; mais l'homme droit règle sa conduite.

30. *Il n'y a* ni sagesse, ni intelligence, ni conseil pour résister à l'Eternel.

31. Le cheval est équipé pour le jour de la bataille; mais la délivrance vient de l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous présente les instructions suivantes: Que le cœur des Rois & de tous les hommes est entre les mains de Dieu, & qu'il est le juge de toutes leurs pensées; que faire ce qui est juste & droit est plus agréable à Dieu que tous les sacrifices; qu'il punit très sévérement les orgueilleux; que ceux qui gagnent du bien par de méchantes voies travaillent à leur propre ruine; que les femmes doivent s'éloigner de l'aigreur & des querelles, & revêtir un esprit de douceur; & que celui qui est dur envers les pauvres ne sera pas exaucé dans la calamité. Outre cela, il faut apprendre d'ici, que les justes se portent avec plaisir à faire leur devoir, mais que les méchans s'en font une grande peine; qu'il est dangereux d'aimer la bonne chère, & le vin; que celui qui s'adonne à la piété & à l'étude de la sagesse trouve la vie & la gloire; que les avares & les paresseux se tourmentent par des souhaits inutiles; mais que les justes vivent contens, & aiment à donner; que les priéres des méchans sont une abomination; enfin, qu'il n'y a ni sagesse ni conseil qui puisse résister à Dieu, & qu'il est le protecteur & le libérateur de ceux qui se confient en lui.

CHAPITRE XXII.

Les Sentences de ce chapitre, concernent la bonne réputation, la providence de Dieu, la douceur & la piété, l'éducation des enfans, & la nécessité de les corriger de bonne heure; la charité, la ruine des méchans, la paresse, l'oppression des pauvres, le soin qu'on doit avoir de profiter des instructions, le devoir des Princes & des Magistrats, la colère, les bornes des possessions, & la diligence.

1. LA renommée est plûtôt à choisir que les grandes richesses, & une bonne estime plus que l'argent ni l'or.

2. Le riche & le pauvre se rencontrent; celui qui les a fait l'un & l'autre, c'est l'Eternel.

3. L'homme bien avisé prévoit le mal, & se tient caché; mais les simples passent *outre*, & en souffrent le dommage.

4. La récompense de la modestie, & de la crainte de l'Eternel, sont les richesses, la gloire, & la vie.

5. *Il y a* des épines & des piéges dans la voie du pervers; celui qui aime son ame s'en retirera loin.

6. Instrui le jeune enfant, à l'entrée de sa voie; lors même qu'il sera devenu vieux il ne s'en éloignera point.

7. Le riche sera maître par dessus les pauvres, & celui qui emprunte sera serviteur de l'homme qui prête.

8. Celui qui sème la perversité moissonnera le tourment, & la verge de sa fureur prendra fin.

9. L'œil bienfaisant sera béni, parce qu'il aura donné de son pain au pauvre.

10. Chasse le moqueur, & la dispute s'en ira, & la querelle & l'outrage cesseront.

11. Le Roi est ami de celui qui aime la pureté du cœur, & qui a de la grace dans ses discours.

12. Les yeux de l'Eternel protègent la sagesse; mais il confond les paroles du perfide.

13. Le paresseux dit; Le lion est là dehors; je serois tué par les ruës.

14. La bouche des *femmes* étrangéres est une fosse profonde; celui que l'Eternel a en détestation y tombera.

15. La folie est liée au cœur du jeune enfant; mais la verge du châtiment la fera éloigner de lui.

16. Celui qui fait tort au pauvre pour s'enrichir, & pour donner au riche, ne peut manquer de tomber dans l'indigence.

17. Prête ton oreille, & écoute les paroles des sages; applique ton cœur à ma science.

18. Car *ce sera* une chose agréable pour toi, si tu les gardes au dedans de toi, & elles se répandront ensemble sur tes lèvres.

19. Je te l'ai aujourd'hui fait entendre à toi même, afin que ta confiance soit en l'Eternel.

20. Ne t'ai-je pas écrit des choses qui conviennent à ceux qui gouvernent, pour le conseil & pour la science?

21. Afin de te donner à connoître la certitude des paroles de vérité, & que tu puisses répondre des paroles de vérité à ceux qui te consultent.

22. Ne pille point le pauvre, parce qu'il est pauvre, & ne foule point l'affligé à la porte.

23. Car l'Eternel plaidera leur cause, & pillera l'ame de ceux qui les auront pillés.

24. Ne te rens point compagnon de l'homme colère, & ne va point avec l'homme furieux;

25. De peur que tu n'aprènes ses maniéres, & que tu ne mettes un piége dans ton ame.

26. Ne sois point de ceux qui frappent dans la main, ni de ceux qui cautionnent les dettes.

27. Si tu n'avois pas dequoi payer, pourquoi prendroit-on ton lit de dessous toi?

28. Ne transporte point la borne ancienne que tes péres ont posée.

29. As-tu vû un homme habile dans son travail? Il sera au service des Rois, & non pas à celui de gens d'une condition obscure.

REFLEXIONS

VOici les instructions qu'il faut retirer de ce chapitre: Que la bonne réputation est un bien qu'on doit tâcher d'acquerir & de conserver; sur tout afin d'être par ce moyen en édification aux autres: Que Dieu a également fait les riches & les pauvres, & qu'il a mis entre les hommes la différence des conditions, pour le bien de la société, mais qu'il les jugera tous: Que la crainte de Dieu & la douceur font toute la félicité de l'homme: Qu'il importe extrèmement de bien élever les enfans, & de les châtier de bonne heure; & que les fruits de l'éducation paroissent dans toute la vie: Que Dieu bénit ceux qui assistent les nécessiteux, qu'il prend en main la cause des petits que l'on opprime, & qu'il fait tomber dans la misère ceux qui les foulent: Que c'est une chose très-salutaire & très-agréable, d'écouter & de suivre les conseils de la sagesse; mais que cela est tout-à-fait digne de ceux qui gouvernent les peuples: Qu'on doit s'éloigner des gens colères, & se garder de rien faire qui soit contraire à la bonne foi; & que le travail & la diligence apportent de grands avantages aux hommes. Ces maximes sont très utiles pour vivre heureux en ce monde; mais ce sont sur tout des devoirs indispensables que la religion & la conscience nous imposent; c'est aussi ce qui doit principalement nous engager à les prendre pour la règle de nôtre conduite.

CHAPITRE XXIII

Dans ce chapitre le Sage nous enseigne à être sobres; à ne pas desirer les richesses; à ne pas accepter ce qui nous est présenté par des envieux & par des avares; à être prudens dans nos discours, & justes dans toute nôtre conduite; & sur tout de ne faire aucun tort aux orphelins & aux petits. Salomon exhorte outre cela à chatier les enfans, à ne point porter d'envie aux méchans, à fuir les yvregnes & les débauchés, à honorer pére & mére, à acquerir la vérité & la sagesse, & à s'éloigner de l'impureté & de l'intempérance.

1. QUand tu seras assis pour manger avec un Prince, considére avec attention ce qui sera devant toi;

2. Autrement tu te mettras le couteau à la gorge, si ton apetit te domine.

3. Ne desire point ses délicatesses; car c'est une viande trompeuse.

4. Ne te travaille point pour t'enrichir; mais désiste toi de ta résolution.

5. Jetterois-tu les yeux sur ce qui bien-tôt ne sera plus? car certainement il se fera des ailes; il s'envolera aux cieux comme un aigle.

6. Ne mange point le pain de celui qui est envieux, & ne desire point ses viandes agréables.

7. Car il est tel qu'il pense en son ame; Il te dira bien, mange & boi; mais son cœur n'est point avec toi.

8. Tu voudrois rejetter ton morceau que tu auras mangé, & tu auras perdu tes belles paroles.

9. Ne parle point, quand un fou t'écoute, car il méprisera la prudence de tes discours.

10. Ne transporte point la borne ancienne, & n'entre point dans les champs des orphelins;

11. Car leur garant *est le Dieu* Fort, il plaidera leur cause contre toi.

12. Applique ton cœur à l'instruction, & tes oreilles aux paroles de la science.

13. N'épargne point la correction au jeune enfant; quand tu l'auras frappé de la verge il n'en mourra pas.

14. Tu le frapperas avec la verge, mais tu délivreras son ame du sépulcre.

15. Mon fils, si ton cœur est sage, mon cœur s'en réjouira; oui moi-même je m'en réjouirai;

16. Et mes reins tressailliront de joie, quand

uand tes lèvres prononceront des cho-
:s droites.
17. Que ton cœur ne porte point d'en-
ie aux pécheurs; mais *adonne-toi* à la
rainte de l'Eternel continuellement.
18. Car il y aura véritablement bon-
ıe issuë *pour toi*, & ton attente ne sera
›oint trompée.
19. Toi, mon fils, écoute, & de-
·ien sage, & adresse ton cœur dans
a bonne voie.
20. Ne sois point avec les avaleurs
le vin, ni avec les gourmans de viande.
21. Car l'avaleur de vin & le gour-
mand seront apauvris, & le long dor-
mir fait qu'on porte des robes déchi-
rées.
22. Ecoute ton pére; c'est celui qui
'a donné la vie; & ne méprise point
ta mére, quand elle sera devenuë vieille.
23. Achète la vérité, & ne la ven
point; Achète la sagesse, l'instruction
& la prudence.
24. Le pére du juste se réjouit fort,
& celui qui aura mis au monde *un en-
fant* sage en aura de la joie.
25. Que ton pére & ta mére se ré-
jouïssent, & que celle qui t'a enfanté
soit ravie de joie.
26. Mon fils, donne-moi ton cœur,
& que tes yeux prennent garde à mes
voies.
27. La femme débauchée est une fos-
se profonde, & l'étrangére est un puits
de détresse.
28. Aussi se tient-elle en embûche,
comme après la proie, & elle rendra
plusieurs hommes infidèles.
29. A qui *sont ces plaintes?* Malheur
sur moi! à qui, hélas! à qui les dé-
bats? à qui le bruit? à qui les blessures
sans cause? à qui la rougeur des yeux?
30. A ceux qui s'arrêtent auprès du
vin, & qui vont chercher le vin mix-
tionné.
31. Ne regarde point le vin quand il
est rouge, & quand il fait voir sa cou-
leur dans la coupe, & qu'il coule droit:
32. Il mord par derriére comme un
serpent, & pique comme un basilic.
33. Ensuite tes yeux regarderont les
femmes étrangères, & ton cœur parlera
d'une maniére déréglée;
34. Et tu seras comme celui qui dort
au milieu de la mer, & comme celui
qui dort au haut d'un mât.
35. On m'a battu, *diras-tu*, & je
n'en ai point été malade; on m'a frap-
pé, & je ne l'ai point senti. Quand me
réveillerai-je? Je me remettrai encore
à chercher *le vin*.

REFLEXIONS.

LES principales instructions que nous avons dans ce chapitre sont, d'être sobres, & de ne point rechercher la délicatesse dans le manger & dans le boire; de ne pas desirer les richesses, & de considérer qu'elles sont passagéres & périssables; de ne rien recevoir des avares, & de ceux qui ne donnent pas de bon cœur; d'être circonspects en paroles; de ne point changer les bornes des possessions, & de ne faire aucun tort aux petits, nous souvenant qu'ils ont leur garant dans le ciel qui défendra leur cause. Après cela, le Sage recommande de châtier les enfans, & de n'être pas indulgent à leur égard; de ne jamais envier la prospérité des méchans, mais de s'adonner à la crainte du Seigneur; de fuïr la compagnie des yvrognes & des debauchés, de peur de tomber comme eux dans la misére. Les enfans doivent en particulier apprendre d'ici à honorer toûjours leurs péres & leurs méres, & à ne pas les mépriser quand ils sont vieux. Salomon nous avertit encore, qu'il n'y a rien que nous devions acquerir & conserver avec plus de soin que la vérité & la sagesse. Enfin ce qu'on lit sur la fin de ce chapitre, doit nous détourner fortement de l'impureté & de l'yvrognerie, non seulement par la crainte des malheurs auxquels ces péchés exposent les hommes en ce monde, mais sur tout par la considération du mal que l'on fait en s'y abandonnant, & de la punition que Dieu en fera dans la vie à venir.

CHAPITRE XXIV.

Ce chapitre contient des Sentences touchant l'envie, le soin d'acquerir la sagesse & la prudence, l'obligation où l'on est de défendre ceux qui sont opprimés, & la crainte du jugement de Dieu; la protection du Seigneur sur les justes affligés, l'amour des ennemis, la fin des méchans, & le peu de sujet que l'on a de leur porter envie; la crainte de Dieu, l'honneur dû aux Rois, la droiture dans les jugemens, l'œconomie, la vengeance & la paresse.

1. NE porte point d'envie aux hom-
mes méchans, & ne desire
point d'être avec eux.
2. Car leur cœur médite la rapine,
& leurs lèvres parlent de nuire.
3. La maison sera bâtie par la sages-
se, elle sera affermie par l'intelligence.
4. C'est par la science que les cabi-
nets seront remplis de tous les biens
précieux & agréables.
5. L'homme sage *est accompagné* de
force, & l'homme habile surpasse la
force.
6. Car avec la prudence tu feras la
guerre, & la délivrance consiste dans
le nombre des bons conseillers.
7. La sagesse est trop élevée pour un
insensé; il n'ouvrira pas la bouche dans
l'assemblée des Juges.
8. Celui qui pense à faire mal, on
l'appellera, Maître en malices.
9. Un mauvais dessein est une folie &
un

un péché, & le moqueur est en abomination aux hommes.

10. Si tu pers courage, ta force sera petite au jour de la détresse.

11. Si tu manques de délivrer ceux qui sont trainés à la mort, & qui sont sur le point d'être tués;

12. Sous prétexte que tu diras, Voici, nous n'en avons rien sû; celui qui pése les cœurs ne l'entendra-t-il point, & celui qui garde ton ame ne le saura-t-il point, & ne rendra-t-il pas à chacun selon son œuvre?

13. Mon fils, mange le miel, car il est bon, & le rayon de miel qui est doux à ton palais.

14. Telle sera la connoissance de la sagesse à ton ame, quand tu l'auras trouvée; elle aura une bonne issuë, & ton attente ne sera point frustrée.

15. Méchant, n'épie point le domicile du juste, & ne gâte point son habitation.

16. Car le juste tombera sept fois, & il sera relevé; mais les méchans tombent dans le mal.

17. Quand ton ennemi sera tombé, ne t'en réjouï point, & quand il sera renversé, que ton cœur ne s'en égaie point;

18. De peur que l'Eternel ne le voie, & que cela ne lui déplaise, tellement qu'il détourne sa colère de dessus lui sur toi.

19. Ne t'irrite point à cause des gens malins, ne porte point d'envie aux méchans;

20. Car il n'y aura pas une bonne issuë pour le méchant; & la lampe des méchans sera éteinte.

21. Mon fils, crain l'Eternel, & le Roi, & ne te mêle point avec des gens remuans.

22. Car leur ruine s'élevera tout d'un coup; & qui sait l'inconvénient qui arrivera à l'un & à l'autre?

23. Ces choses aussi sont pour les Sages: Il n'est pas bon d'avoir égard à l'apparence des personnes dans le jugement.

24. Les peuples maudiront, & les nations auront en détestation celui qui dit au méchant, Tu es juste.

25. Mais pour ceux qui le reprennent, il y aura toute sorte de plaisir, & la bénédiction de tous les biens viendra sur eux.

26. Celui qui répond avec droiture à quelqu'un, lui donne un baiser à la bouche.

27. Règle ton ouvrage au dehors, & mets ordre à ton champ, & puis tu bâtiras ta maison.

28. Ne sois point témoin contre ton prochain sans qu'il soit nécessaire. Et voudrois-tu séduire par tes lèvres?

29. Ne di point: Je lui ferai comme il m'a fait: Je rendrai à cet homme selon ce qu'il m'a fait.

30. J'ai passé près du champ d'un homme paresseux, & près de la vigne d'un homme dépourvû de sens;

31. Et voilà, tout y étoit monté en chardons, les orties en avoient couvert le dessus, & sa cloison de pierres étoit démolie.

32. Et ayant vû cela, je le mis dans mon cœur; je le regardai, j'en tirai une instruction.

33. Un peu de dormir, un peu de sommeil, un peu de mains pliées pour être couché;

34. Et ta pauvreté viendra *comme* un passant, & ta disette comme un homme armé.

REFLEXIONS.

L'Effet que la lecture de ce chapitre doit produire c'est de nous apprendre à ne porter jamais d'envie aux méchans, & à ne nous joindre point à eux; à faire nôtre principale étude d'acquérir la sagesse, à consoler & à défendre les affligés, & à craindre les jugemens dont Dieu menace ceux qui n'ont point pitié d'eux. Le Sage nous apprend ensuite, que si les justes tombent souvent dans l'affliction, Dieu les en retire. C'est le sens de cette sentence, *Le Juste tombera sept fois, & sera relevé*; mais Salomon n'a pas voulu dire *que le plus juste péche sept fois le jour*, comme plusieurs le disent faussement. Il paroit de ce chapitre, qu'un homme sage & craignant Dieu ne se réjouit point du mal qui arrive à ceux qui ne l'aiment pas, & qu'il n'est point jaloux de la prospérité des impies. Il craint Dieu & il honore ses Supérieurs; il vit tranquilement, sans se mêler de ce qui ne le regarde pas; il n'a point d'égard aux hommes dans l'exercice de la justice, & il rend exactement à chacun ce qui lui est dû. Il ne rend jamais le mal pour le mal, & il s'abstient de la vengeance; il est prudent & laborieux, & il se garde de l'oisiveté & de la paresse; non seulement parce qu'elle est suivie de la pauvreté & de plusieurs maux, mais sur tout parce qu'elle est un obstacle à la vertu, & qu'elle corrompt le cœur. Toutes ces maximes que ce chapitre renferme nous sont prescrites dans l'Evangile, & même d'une maniére encore plus parfaite; ce qui nous impose d'autant plus l'obligation de ne nous en écarter jamais.

CHAPITRE XXV.

Le Sage propose diverses maximes touchant la grandeur & le devoir des Rois, l'humilité, les différens, le secret, les paroles dites à propos & les corrections, la fausse libéralité, la douceur, la tempérance, le commerce qu'on doit avoir avec son prochain, le soin de consoler les affligés, l'amour des ennemis,

mis ; le moyen de réprimer les médisans. Il parle enfin des femmes querelleuses ; du mauvais effet que produisent les chûtes des justes ; & de la colére.

1. CES choses sont aussi des Proverbes de Salomon, que les gens d'Ezéchias Roi de Juda ont copiés.

2. La gloire de Dieu est de céler les choses ; mais la gloire des Rois est de sonder les affaires.

3. Il n'y a pas moyen de sonder, ni les cieux, à cause de leur hauteur, ni la terre, à cause de sa profondeur, ni le cœur des Rois.

4. Ote de l'argent la crasse, & il en sortira un vase très pur pour le fondeur :

5. *De même* ôte le méchant de devant le Roi, & son trône sera affermi par la Justice.

6. Ne fai point le magnifique devant le Roi, & ne te mets point au rang des Grands.

7. Car il vaut mieux qu'on te dise : Monte ici, que si l'on t'abaissoit devant un Seigneur que tes yeux auront vû.

8. Ne te hâte pas de sortir pour plaider, de peur qu'à la fin tu *ne saches* que faire ; après que ton prochain t'aura rendu confus.

9. Traite tellement ton différent avec ton prochain, que tu ne révèles point le sécret d'un autre ;

10. De peur que celui qui l'écoute ne te le reproche, & que tu n'en reçoives un blâme qui ne s'éface point.

11. Une parole dite à propos, est comme des pommes d'or dans des paniers d'argent.

12. Quand on reprend le sage, qui a l'oreille obéïssante, *c'est* comme une bague d'or, ou comme un joyau de fin or.

13. L'Ambassadeur fidèle est à ceux qui l'envoient, comme la fraîcheur de la neige au tems de la moisson, & il restaure l'ame de son Maître.

14. Celui qui se vante d'une fausse libéralité, *est comme* les nuées & le vent *qui sont* sans pluie.

15. Le Prince est fléchi par la patience, & la langue douce brise les os.

16. Quand tu auras trouvé du miel, manges-en, mais autant qu'il te suffira, de peur qu'en en prenant par excès tu ne le rejettes :

17. *De même*, mets rarement le pied dans la maison de ton prochain ; de peur qu'étant dégouté de toi, il ne te haïsse.

18. L'homme qui porte un faux témoignage contre son prochain, *est comme* un marteau, une épée, & une fléche aiguë.

19. La confiance qu'on met en celui qui est infidèle au tems de l'affliction, est une dent qui se rompt, & un pied qui glisse.

20. Celui qui chante des chansons à un cœur affligé, *est comme* celui qui ôte son habit dans un tems froid, & *comme* du vinaigre *répandu* sur le nitre.

21. Si celui qui te hait a faim, donne-lui à manger du pain, & s'il a soif, donne-lui à boire de l'eau.

22. Car tu prendras des charbons *pour lui mettre* sur la tête, & l'Eternel te le rendra.

23. Le vent de bise chasse la pluie, & le visage sévére la langue qui médit en cachètte.

24. Il vaut mieux habiter au coin d'un toit, qu'avec une femme querelleuse dans une grande maison.

25. De bonnes nouvelles *apportées* d'un pays éloigné, sont comme de l'eau fraîche à une personne alterée & lasse.

26. Le juste qui péche devant le méchant, *est comme* une fontaine embourbée & une source gâtée.

27. *Comme* il n'est pas bon de manger trop de miel, aussi n'y a-t-il pas de la gloire *pour ceux* qui la cherchent avec trop d'ardeur.

28. L'homme qui ne peut pas retenir son esprit, *est comme* une ville où il y a une brêche, *ou qui est* sans murailles.

REFLEXIONS.

CE qui est dit de la grandeur des Rois, au commencement de ce chapitre, montre qu'il faut les respecter ; & que s'ils veulent être heureux, ils doivent éloigner les méchans. Après cela, Salomon nous enseigne à ne point rechercher l'élévation & la gloire, mais à nous tenir dans l'humilité ; à fuïr les querelles, à garder le secret, & à parler à propos dans toutes les occasions ; à nous soûmettre avec plaisir aux corrections, à ne jamais nous vanter de rien, & sur tout de ce que nous ne sommes pas ; à appaiser par des paroles douces ceux qui sont irrités, & à être sobres & temperans. Il nous avertit encore, de ne pas trop entrer dans le commerce du monde, & de vivre dans une retraite raisonnable ; de nous conduire charitablement & prudemment envers les affligés. Il nous exhorte à rendre le bien pour le mal, par ces paroles que St. Paul cite au chapitre XII. de l'Epitre aux Romains : *Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire ; car tu prendras des charbons sur sa tête* ; ce qui veut dire, que par là nous gagnerons ceux qui nous haïssent, & que nous les délivrerons d'un grand mal ; que nous ferons une bonne œuvre que Dieu récompensera ; ou que s'ils continuent à nous haïr, ils seront inexcusables. Sur la fin de ce chapitre le Sage nous apprend, que le moyen de faire taire les médisans est de témoigner qu'on ne prend pas plaisir à les entendre. Il remarque, que les chûtes des justes font bien du

du mal, qu'elles sont d'un exemple dangereux, & que les méchans s'autorisent par là, quoi que mal à-propos, à pécher; & il dit, que c'est la marque d'une grande foiblesse, que de n'être pas maitre de son esprit, & de ne savoir pas résister à la colère.

CHAPITRE XXVI.

Voici quel est le sujet des Sentences de ce chapitre: L'élévation des personnes sans vertu, les malédictions téméraires, les maux qui arrivent de la folie, & la manière dont il faut répondre aux insensés, c'est-à-dire, à ceux qui manquent de vertu & de sagesse; leur obstination dans le mal, la bonne opinion de soi-même, la paresse, les débats, l'infidélité de ceux qui trompent leurs amis, les querelles, la médisance, la dissimulation, & la flaterie.

1. COmme la neige *vient mal* en été, & la pluie pendant la moisson, ainsi la gloire ne convient point à un fou.

2. Comme l'oiseau va çà & là, & *comme* l'hirondelle vole, ainsi la malédiction donnée témerairement n'arrivera point.

3. Le fouët est pour le cheval, le mords pour l'âne, & la verge pour le dos des insensés.

4. Ne répon point au fou selon sa folie, de peur que tu ne sois aussi fait semblable à lui.

5. Répon au fou selon sa folie, de peur qu'il ne s'imagine qu'il est sage.

6. Celui qui envoie des messages par une personne destituée de sens, se coupe les piés, & boit la peine du tort qu'il se fait.

7. Faites clocher les jambes d'un boiteux; tel est un discours sententieux dans la bouche des insensés.

8. Il en est de celui qui fait honneur à un insensé, comme s'il mettoit une pierre précieuse dans un monceau de pierres.

9. Un discours sententieux, dans la bouche des insensés, est comme une épine dans la main d'un homme yvre.

10. Les Grands donnent de l'ennui à tous, & prennent à leur service des insensés & des pécheurs.

11. Comme le chien retourne à ce qu'il a vomi, ainsi le fou réïtére sa folie.

12. As-tu vû un homme qui croit être sage? Il y a plus d'espérance d'un fou que de lui.

13. Le paresseux dit: Le grand lion est au chemin, le lion est par les ruës.

14. Comme une porte tourne sur ses gons, ainsi fait le paresseux sur son lit.

15. Le paresseux cache sa main sous l'aisselle; il a de la peine de la porter à sa bouche.

16. Le paresseux se croit plus sage que sept autres, qui donnent de sages conseils.

17. Celui qui en passant se met en colère pour une querelle qui ne le touche en rien, *est comme* celui qui saisit un chien par les oreilles.

18. Tel qu'est celui qui fait le furieux, & qui jette des tisons, des flèches, & des choses propres à tuer;

19. Tel est l'homme qui trompe son ami, & qui dit: Ne me joüois-je pas?

20. Le feu s'éteint faute de bois; ainsi quand il n'y aura plus de rapporteurs, les querelles s'apaiseront.

21. Le charbon *est pour faire* la braise, & le bois *pour faire* le feu; & l'homme querelleux pour exciter les querelles.

22. Les paroles d'un rapporteur *sont* comme des paroles douces, mais elles descendent jusqu'au dedans des entrailles.

23. Les lèvres brulantes *de zèle*, & le mauvais cœur, *sont comme* de l'écume d'argent dont on enduit un pot de terre.

24. Celui qui hait se contrefait par ses discours, mais il cache la fraude au dedans de lui.

25. Quand il parlera gracieusement, ne le croi point; car *il y a* sept abominations dans son cœur.

26. La malice de celui qui couvre sa haine, pour faire du mal, sera manifestée dans l'assemblée.

27. Celui qui creuse une fosse y tombera, & la pierre retournera sur celui qui la roule.

28. La fausse langue hait celui qu'elle a abattu; & la bouche flateuse fait tomber.

REFLEXIONS.

VOici les réflexions que ce chapitre nous présente: Que l'élévation & l'honneur ne convient point à des gens sans mérite & sans vertu: Que les malédictions qu'on prononce contre quelqu'un ne nuisent qu'à celui qui les dit: Que ceux qui sont privés de sagesse tombent dans le mépris & dans le malheur, & qu'ils causent divers maux aux autres: Qu'on doit se conduire sagement envers ces personnes-là, & leur répondre, ou se taire, selon que la prudence le prescrit. Nous apprenons de plus d'ici: Que la plus grande folie, & celle d'où l'on revient le moins, c'est d'être rempli de bonne opinion de soi-même: Que la paresse est un vice qui rend l'homme incapable de faire rien de bon, ni d'écouter aucun conseil: Que c'est une grande imprudence de se mêler dans les querelles des autres: Que sans les rapporteurs il n'y auroit point d'animosités, & qu'ils sont les auteurs de bien des maux: Que c'est une perfidie de tromper son ami, & de témoigner de l'amitié pendant qu'on a de la haine & de mauvais desseins dans le cœur, & que nous devons

vons bannir la flatterie de nos discours. Les Chrétiens doivent avoir tous ces vices en horreur, puis qu'ils sont tout à-fait indignes de leur vocation, & s'étudier pour cet effet à la douceur, à la charité, à l'humilité, & à la sincérité, dans leurs paroles, & dans toute leur conduite.

CHAPITRE XXVII.

Ce chapitre traite de l'incertitude de la vie & des événemens, des louanges qu'on se donne à soi-même, de la jalousie, des répréhensions, du prix & des devoirs de la vraie amitié, des mauvaises femmes, des effets de la louange & de la flaterie, des gens incorrigibles, & de l'œconomie.

1. NE te vante point du jour du lendemain; car tu ne sais pas ce que le jour enfantera.

2. Qu'un étranger te louë, & non pas ta propre bouche; que ce soit un autre, & non pas tes lèvres.

3. La pierre est pesante, & le sable charge; mais la colère d'un insensé est plus pesante que tous les deux.

4. La colère est cruelle, & la fureur est comme une inondation; mais qui pourra subsister devant la jalousie?

5. La correction manifeste vaut mieux qu'une amitié cachée.

6. Les blessures faites par celui qui aime sont fidèles; & les baisers de celui qui hait sont à craindre.

7. Celui qui est rassasié foule aux piés les rayons de miel; mais celui qui a faim trouve doux, même ce qui est amer.

8. Tel qu'est un oiseau qui s'écarte de son nid, tel est l'homme qui s'écarte de son lieu.

9. L'huile & le parfum réjouïssent le cœur, & le conseil d'un ami est la douceur de l'ame.

10. Ne quitte point ton ami, ni l'ami de ton pére, & n'entre point dans la maison de ton frére au tems de ton affliction; car un bon voisin qui est près vaut mieux qu'un frére qui est loin.

11. Mon fils sois sage, & réjouï mon cœur, afin que j'aie dequoi répondre à celui qui me fait des repro hes.

12. L'homme bien avisé prévoit le mal, & se tient caché; mais les mal avisés passent, & en souffrent le dommage.

13. Quand quelqu'un aura cautionné un étranger, pren son habit; pren le lui en gage pour cet étranger.

14. Celui qui bénit son ami à haute voix, se levant de grand matin, sera réputé comme s'il maudissoit.

15. Une gouttiére continuelle au tems d'une grosse pluie, & une femme quérelleuse, c'est tout un.

16. Celui qui la veut retenir est comme s'il vouloit arrêter le vent, & retenir dans sa main une huile qui s'écoule.

17. *Comme* le fer aiguise le fer, ainsi la vuë d'un ami excite son ami.

18. Celui qui garde le figuier mangera de son fruit; ainsi celui qui garde son Maitre sera honoré.

19. Comme dans l'eau le visage répond au visage; ainsi le cœur d'un homme répond à celui d'un autre homme.

20. Le sépulcre & le gouffre ne sont jamais rassasiés; ainsi les yeux des hommes sont insatiables.

21. Comme le fourneau éprouve l'argent, & le creuset l'or; de même la bouche qui louë éprouve *celui qu'elle louë.*

22. Quand tu pilerois un insensé dans un mortier, parmi du grain qu'on pile avec un pilon, sa folie ne se détachera pas de lui.

23. Sois diligent à reconnoître l'état de tes brébis, & applique ton cœur aux troupeaux;

24. Car les richesses ne durent pas toûjours, & la couronne ne demeure pas d'âge en âge.

25. Le foin se montre, & l'herbe paroit, & les herbes des montagnes sont recueillies.

26. Les agneaux seront pour te vêtir, & les boucs seront le prix du champ;

27. Et l'abondance du lait des chévres sera pour ton manger, pour le manger de ta maison, & pour la vie de tes servantes.

REFLEXIONS.

CEtte Sentence de Salomon, *Ne te vante point du lendemain, car tu ne sais pas ce que le jour enfantera*, nous avertit, que rien n'est plus incertain que la vie & les événemens, & qu'ainsi c'est une grande folie de compter sur l'avenir. Le Sage nous apprend ensuite, qu'il n'est ni de la prudence, ni de l'humilité de se louër soi-même; que l'on doit éviter fort soigneusement la colère & l'emportement; que ceux qui nous reprennent avec sincérité, sont nos meilleurs amis; & qu'au contraire ceux qui ne nous parlent pas sincérement & qui nous flattent, sont nos ennemis; que les vrais amis sont un bien très-précieux, & qu'il ne faut jamais les quitter. Les femmes doivent apprendre dans ce chapitre, à fuïr l'humeur aigre & quérelleuse, & à revêtir un esprit paisible & doux. Le Sage nous y dit, qu'il y a des gens tellement incorrigibles, que ni les avertissemens ni les châtimens ne peuvent les changer. Enfin, les maximes de Salomon sur l'œconomie & la diligence doivent être observées, non seulement à cause de l'utilité qui en revient, mais sur tout, parce qu'en s'attachant à un travail légitime, on vit plus innocemment, & parce qu'une vie simple

ple & laborieuse est une aide pour la pieté & pour le salut.

CHAPITRE XXVIII.

Ce chapitre contient de belles Sentences, sur l'état d'une bonne & d'une mauvaise conscience, sur le Gouvernement, sur l'oppression, sur l'intégrité, sur les enfans qui s'adonnent à la vertu & à la pieté ou qui s'en écartent, sur la droiture, l'usure, & l'observation des commandemens de Dieu, sur l'élevation des gens de bien, la crainte de Dieu, la domination tirannique, la diligence, la bonne foi, l'acception des personnes, sur les malheurs où tombent les envieux & les avares, sur les corrections & le péché des enfans qui dérobent à pére & à mére, & enfin sur la présomption, & sur la charite envers les pauvres.

1. TOut méchant fuit sans qu'on le poursuive; mais les justes seront comme un jeune lion.

2. A cause des péchés d'un pays, il y a plusieurs Princes; mais la domination sera prolongée par un homme intelligent.

3. Un homme qui est pauvre, & qui opprime les petits, *est comme* une pluie qui faisant du ravage *cause* la disette du pain.

4. Ceux qui abandonnent la Loi louënt les méchans; mais ceux qui gardent la Loi leur font la guerre.

5. Les gens adonnés au mal n'entendent point ce qui est droit; mais ceux qui cherchent l'Eternel entendent tout.

6. Le pauvre qui marche dans son intégrité, vaut mieux que celui dont les voies sont détournées & qui est riche.

7. Celui qui garde la Loi est un enfant entendu; mais celui qui entretient les gourmans fait honte à son pére.

8. Celui qui augmente son bien par usure & par surcroit, l'assemble pour celui qui aura pitié des pauvres.

9. La priére même de celui qui détourne son oreille, pour ne point écouter la Loi, est en abomination.

10. Celui qui fait égarer dans un mauvais chemin ceux qui vont droit, tombera dans la fosse qu'il aura faite; mais ceux qui sont intègres hériteront le bien.

11. L'homme riche pense être sage; mais le pauvre qui est intelligent le sondera.

12. Quand les justes se réjouïssent, la gloire est grande; mais quand les méchans sont élevés, chacun se déguise.

13. Celui qui cache ses transgressions ne prospérera point; mais celui qui les confesse & qui les délaisse, obtiendra miséricorde.

14. Heureux est l'homme qui est continuellement dans la crainte; mais celui qui endurcit son cœur tombera dans la calamité.

15. Un méchant, qui domine sur un peuple nécessiteux, *est comme* un lion rugissant, & un ours qui quête sa proie.

16. Le Conducteur qui manque d'intelligence fait beaucoup d'extorsions; mais celui qui hait le gain deshonnête prolongera ses jours.

17. L'homme qui fait tort au sang d'une personne, fuira jusques dans la fosse, sans que personne le retienne.

18. Celui qui marche en intégrité sera délivré; mais le pervers qui a une conduite double tombera tout d'un coup.

19. Celui qui laboure sa terre sera rassasié de pain; mais le compagnon des fainéans aura son soul de pauvreté.

20. L'homme loyal abondera en bénédictions; mais celui qui se hâte de s'enrichir ne demeurera point impuni.

21. *Il n'est* pas bon d'avoir égard à l'apparence des personnes; car pour un morceau de pain l'homme prévariquera.

22. L'homme qui est envieux se hâte *pour avoir* des richesses, & il ne considère pas que la disette lui arrivera.

23. Celui qui reprend quelqu'un trouvera grace à la fin auprès de lui, plûtôt que celui qui flate de la langue.

24. Celui qui pille son pére ou sa mére, & qui dit que ce n'est point un crime, est compagnon de l'homme destructeur.

25. Celui qui a le cœur enflé se mêle dans la querelle; mais celui qui s'assure sur l'Eternel sera engraissé.

26. Celui qui est plein de confiance en son cœur est un insensé; mais celui qui marche sagement sera délivré.

27. Celui qui donne au pauvre n'aura point de disette; mais celui qui en détourne ses yeux abondera en malédictions.

28. Quand les méchans s'élèvent les hommes se cachent; mais quand ils périssent les justes se multiplient.

REFLEXIONS.

CEtte Sentence, *Le méchant fuit sans qu'on le poursuive, mais le juste est assuré comme un jeune lion*, doit être bien considerée: Elle nous montre qu'une mauvaise conscience est ordinairement dans la crainte, au lieu qu'un homme de bien est toûjours tranquile & assuré. Après cela Salomon nous apprend, que Dieu punit quelquefois les peuples par ceux qui les gouvernent; & qu'ainsi de bons Princes & de bons Magistrats sont une bénédiction particuliére de Dieu, sur les Etats. Qu'un pauvre, qui est homme de bien, est plus estimable qu'un riche sans vertu; Que les enfans sages font la gloire des familles, mais que les enfans vicieux en font la honte; Que celui qui augmente son bien par l'usure & par l'injustice amasse pour les autres; Que le Seigneur rejette les priéres de ceux qui violent sa loi; Que tout le monde

monde doit se réjouïr quand les justes sont élévés; mais que c'est un grand mal quand les méchans dominent. L'on doit faire une attention particuliére à cette Sentence: *Celui qui cache ses péchés ne prospérera point; mais celui qui les confesse & qui les délaisse obtiendra miséricorde*; & à celle-ci: *Heureux est l'homme qui est continuellement dans la crainte!* Ces paroles nous apprennent, que, sans la confession des péchés, l'on ne peut en obtenir le pardon; & que la crainte de Dieu est la source du vrai bonheur. On voit de plus dans ce chapitre, que l'oisiveté fait tomber dans la misére; qu'il faut exercer la justice sans égard pour personne; que l'envie & l'avarice ne font que rendre les hommes misérables; que les personnes qui nous reprennent sont celles que nous devons le plus aimer; que c'est un grand péché aux enfans de dérober à leurs péres & à leurs méres; que la bonne opinion de soi-même est la marque d'une extrême folie; & enfin, que ceux qui donnent aux pauvres n'auront jamais de disette, mais que les gens sans charité sont maudits.

CHAPITRE XXIX.

Le Sage parle de ceux qui n'aiment pas être repris; de l'élévation des justes & de celle des méchans; des impurs; des Rois, & de ceux qui gouvernent les Etats; des flateurs; du bien que les gens sages font aux autres, & du mal que les méchans causent; du soin qu'il faut avoir de procurer la paix, & de se moderer; du châtiment d'un peuple qui est privé de la parole de Dieu; de la nécessité qu'il y a de corriger les serviteurs; de ceux qui sont inconsidérés dans leurs affaires & dans leurs discours; de la colère, de l'orgueil & de l'injustice.

1. L'HOMME qui étant repris roidit son cou sera écrasé subitement, sans qu'il y ait de guérison.

2. Quand les justes sont avancés le peuple se réjouït; mais quand le méchant domine le peuple gémit.

3. L'homme qui aime la sagesse réjouït son pére; mais celui qui entretient des débauchées dissipe les richesses.

4. Un Roi affermit le pays par la justice; mais l'homme qui est adonné aux présens le ruinera.

5. L'homme qui flatte son prochain tend un piége devant ses pas.

6. Il y a un piége dangereux dans le crime de l'homme; mais le juste chantera & se réjouïra.

7. Le juste prend connoissance de la cause des petits; mais le méchant ne s'en informe pas.

8. Les hommes moqueurs troublent la ville; mais les sages appaisent la colère.

9. Un homme sage contestant avec un homme insensé, soit qu'il se fâche, soit qu'il rie, n'aura point de repos.

10. Les hommes sanguinaires ont en haine l'homme intègre; mais les hommes droits prennent soin de sa vie.

11. L'insensé pousse dehors tout ce qu'il a dans l'esprit; mais le sage le retient pour l'avenir.

12. Tous les serviteurs d'un Prince, qui prête l'oreille à la parole de mensonge, sont méchans.

13. Le pauvre & l'homme frauduleux se rencontrent, & l'Eternel les éclaire tous deux.

14. Le trône du Roi qui fait justice aux pauvres dans la vérité, sera affermi à perpétuité.

15. La verge & la répréhension donnent la sagesse; mais l'enfant abandonné fait honte à sa mére.

16. Quand les méchans sont avancés, les crimes se multiplient; mais les justes verront leur ruine.

17. Corrige ton enfant, & il te mettra en repos, & donnera du plaisir à ton ame.

18. Lors qu'il n'y a point de vision le peuple se dissipe; mais heureux est celui qui garde la Loi!

19. Un esclave ne se corrige pas par des paroles; car il entendra, mais il ne répondra pas.

20. As-tu vû un homme étourdi dans ses affaires? Il y a plus d'espérance d'un fou que de lui.

21. Le serviteur sera à la fin le fils de celui qui le nourrit délicatement dès la jeunesse.

22. L'homme colère excite les querelles, & l'homme furieux commet plusieurs crimes.

23. L'orgueil de l'homme l'abaisse; mais celui qui est humble d'esprit obtient la gloire.

24. Celui qui partage avec un larron, hait son ame; il entend le serment d'exécration, & il ne déclare rien.

25. La crainte qu'on a de l'homme fait tomber dans le piége; mais celui qui s'assure en l'Eternel aura une haute retraite.

26. Plusieurs recherchent la face de celui qui domine; mais c'est de l'Eternel que vient le jugement des hommes.

27. L'homme inique est en abomination aux justes, & celui qui va droit est en abomination au méchant.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut recueillir de ce chapitre, c'est, que ceux qui ne veulent pas être repris sont ennemis d'eux-mêmes; que les impurs s'engagent dans de grands malheurs; qu'un peuple est heureux, quand il est gouverné par des gens de bien; mais que c'est un grand malheur pour lui d'avoir des conducteurs qui aiment les présens, & qui ont sous eux des gens sans vertu; que la flaterie est un

un piége que tout homme sage doit éviter; que les gens sages & pieux sont très-utiles dans le monde, mais que les méchans y font beaucoup de mal, & sont ennemis des justes. Ce chapitre nous enseigne de plus, qu'il est de la sagesse d'éviter les contestations, de modérer ses passions, & de réprimer la colère; qu'on doit embrasser la défense des gens de bien; que les enfans qu'on châtie à propos donnent de la joie; que les peuples sont à plaindre, & qu'ils se corrompent, quand ils manquent d'instruction & de crainte de Dieu; qu'il faut se conduire prudemment envers les serviteurs; qu'on ne doit jamais entrer en société avec les méchans; & que ceux qui partagent avec eux, & qui profitent de leurs injustices, ont part à leur crime. Enfin Salomon nous apprend, que la colère pousse à commettre divers péchés; que l'orgueil est ce qui abaisse l'homme, au lieu que l'humilité l'élève; & que pour être toûjours dans un état ferme, il n'y a qu'à se confier en Dieu & à marcher droit.

CHAPITRE XXX.

Dans ce chapitre Agur reconnoit le néant de l'homme, & la grandeur de Dieu, & il le prie de ne lui donner ni la pauvreté ni les richesses.

1. LES paroles d'Agur fils de Jaké, *savoir* l'instruction que cet homme-là prononça à Ithiel, touchant Ithiel & Ucal.

2. Certainement je suis plus grossier qu'aucun homme, & il n'y a pas en moi la prudence d'un homme du commun;

3. Et je n'ai point appris la sagesse, & connoitrois-je la science des saints?

4. Qui est-ce qui est monté aux cieux, ou qui en est descendu? Qui a assemblé le vent dans ses poings? Qui a serré les eaux dans sa robe? Qui a dressé toutes les bornes de la terre? Quel est son nom, & quel est le nom de son fils, si tu le connois?

5. Toute la parole de Dieu est épurée; il est un bouclier à ceux qui ont leur refuge vers lui.

6. N'ajoûte rien à ses paroles, de peur qu'il ne te reprenne & que tu ne sois trouvé menteur.

7. Je t'ai demandé deux choses; ne me les refuse pas durant ma vie:

8. Eloigne de moi la vanité & la parole de mensonge: Ne me donne ni pauvreté ni richesses, nourri moi du pain de mon ordinaire.

9. De peur qu'étant rassasié je ne te renie, & que je ne dise: Qui est l'Eternel? De peur aussi qu'étant appauvri, je ne dérobe, & que je prenne en vain le nom de mon Dieu.

10. Ne blâme point le serviteur devant son maître, de peur qu'il ne te maudisse, & que tu ne sois trouvé coupable.

11. *Il y a* une espèce de gens qui maudit son pére, & qui ne bénit point sa mére.

12. *Il y a* une race de gens qui pense être nette, & qui toutefois n'est pas lavée de son impureté.

13. *Il y a* une race de gens dont les yeux sont fort hautains, & les paupiéres élevées.

14. *Il y a* une race de gens dont les dents sont comme des épées, & dont les dents macheliéres sont des coûteaux, pour consumer de dessus la terre les affligés & les pauvres d'entre les hommes.

15. La sangsue a deux filles, qui disent: Apporte, apporte. *Il y a* trois choses lesquelles ne se soulent point, même *il y en a* quatre qui ne disent point, c'est assez:

16. Le sépulcre, la femme stérile, la terre qui n'est point rassasiée d'eau, & le feu, qui ne dit point, c'est assez.

17. Les corbeaux des torrens créveront l'œil de celui qui se moque de son pére, & qui méprise l'enseignement de sa mére, & les petits de l'aigle le mangeront.

18. Il y a trois choses qui sont trop merveilleuses pour moi, même quatre, lesquelles je ne connois point:

19. La trace de l'aigle dans l'air, la trace du serpent sur un rocher, le chemin d'un navire au milieu de la mer, & la trace de l'homme dans la vierge.

20. Telle est la conduite de la femme adultère; elle mange, & s'essuie la bouche; puis elle dit: Je n'ai point commis de mal.

21. La terre tremble pour trois choses, même pour quatre, & elle ne les peut porter:

22. Pour le serviteur quand il règne; & pour un insensé quand il est rassasié de viande;

23. Pour une femme digne d'être haïe, quand elle se marie; & pour une servante quand elle hérite de sa maîtresse.

24. Il y a quatre choses des plus petites de la terre, lesquelles toutefois sont sages & avisées:

25. Les fourmis qui sont un peuple foible, & néanmoins elles préparent leur provision durant l'été.

26. Les lapins, qui sont un peuple qui n'est pas puissant, & cependant ils font leurs maisons dans les rochers;

27. Les sauterelles qui n'ont point de Roi; & cependant elles vont toutes par bandes;

28. L'araignée, qui s'attache avec les mains, & qui est dans les palais des Rois.

29. Il y a trois choses qui marchent bien, même quatre qui ont une belle démarche:

30. Le lion, le plus fort d'entre les animaux,

animaux, qui ne recule point pour la rencontre de qui que ce soit;

31. *Le cheval*, qui a les flancs bien troussés, & le bouc, & le Roi, devant qui personne ne peut subsister.

32. Si tu t'ès conduit follement en t'élevant, & si tu as mal pensé, mets la main sur ta bouche.

33. Comme celui qui bat le lait, fait sortir le beure, & comme celui qui presse le nez fait sortir le sang; ainsi celui qui provoque la colère excite la quèrelle.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a principalement à remarquer dans ce chapitre, c'est I. Ce qui y est dit du néant de l'homme, & de la Toute-Puissance de Dieu. Cela doit produire en nous un vif sentiment de nôtre foiblesse, de la grandeur de Dieu, & de la dépendance où nous devons être à son égard. II. Agur nous enseigne ici que l'état de médiocreté par rapport aux biens du monde est le plus heureux; c'est ce que nous apprend ce beau vœu: *Seigneur ne me donne ni pauvreté ni richesses, mais nourri-moi du pain de mon ordinaire.*

CHAPITRE XXXI.

Ce chapitre a deux parties: La prémiére contient des instructions que la mére du Roi Lémuel, que l'on croit être Salomon, lui donne, pour l'éloigner de la sensualité, des guerres injustes & de l'yvrognerie, & pour l'engager à protéger les foibles, & à gouverner justement. La seconde partie contient les louanges d'une femme vertueuse.

1. LES paroles du Roi Lémuel, & l'instruction suivant laquelle sa mére l'instruisit:

2. Que te dirai-je, mon fils, cher fruit de mes entrailles? Que te dirai-je, mon fils, pour lequel j'ai tant fait de vœux?

3. Ne donne point ton bien aux femmes, & ne mets point ton étude à détruire les Rois.

4. Lémuel, ce n'est point aux Rois, ce n'est point aux Rois de boire le vin, ni aux Princes de boire la cervoise;

5. De peur qu'ayant bû, ils n'oublient ce qui est ordonné, & qu'ils ne pervertissent le droit de tous les pauvres affligés.

6. Donnez de la cervoise à celui qui s'en va périr, & le vin à celui qui est dans l'amertume du cœur;

7. Afin qu'il en boive, & qu'il oublie sa pauvreté, & qu'il ne se souvienne plus de sa peine.

8. Parle en faveur de celui qui est muet, & pour le droit de tous ceux qui vont périr.

9. Ouvre ta bouche, fai justice, & fai droit à l'affligé & au nécessiteux.

10. *Aleph.* Qui est-ce qui trouvera une femme vertueuse? Car son prix surpasse beaucoup celui des perles.

11. *Beth.* Le cœur de son mari s'assure en elle, & il ne manquera point de dépouilles:

12. *Guimel.* Elle lui fera du bien tous les jours de sa vie, & jamais du mal:

13. *Daleth.* Elle cherche de la laine & du lin, & elle fait de ses mains ce qu'elle veut:

14. *He.* Elle est semblable aux navires d'un marchand, & elle amène son pain de loin:

15. *Vau.* Elle se lève lors qu'il est encore nuit, & elle distribue l'ordinaire de sa maison, & la tâche à ses servantes:

16. *Zajin.* Elle considére un champ, & l'aquiert, & elle plante la vigne, du fruit de ses mains:

17. *Heth.* Elle ceint ses reins de force, & elle fortifie ses bras:

18. *Teth.* Elle éprouve que son trafic est bon; sa lampe ne s'éteint point pendant la nuit:

19. *Jod.* Elle met ses mains au fuseau, & ses mains tiennent la quenouille:

20. *Caph.* Elle étend sa main à l'affligé, & avance ses mains aux nécessiteux.

21. *Lamed.* Elle ne craint point la neige pour sa famille; car toute sa famille est vêtuë de vêtemens doubles:

22. *Mem.* Elle se fait des tours de lit; le fin lin & l'écarlate est ce dont elle s'habille:

23. *Nun.* Son mari est reconnu dans les portes, quand il est assis avec les Anciens du pays:

24. *Samech.* Elle fait du linge & le vend; & des ceintures, qu'elle donne au marchand:

25. *Hajin.* La force & la magnificence est son vêtement, & elle se rit du jour à venir:

26. *Pe.* Elle ouvre sa bouche avec sagesse, & la loi de bonté est sur sa langue:

27. *Tsade.* Elle examine le train de sa maison, & elle ne mange point le pain de paresse:

28. *Koph.* Ses enfans se lèvent, & la disent bien-heureuse; son mari aussi, & il la louë, *& dit:*

29. *Res.* Plusieurs filles se sont conduites vertueusement; mais tu les surpasses toutes.

30. *Scin.* La grace trompe, & la beauté s'évanouït: *mais* la femme qui craint l'Eternel est celle qui sera louée.

31. *Thau.* Donnez-lui les fruits de ses mains, & que ses œuvres la louent dans les portes.

REFLEXIONS.

LES instructions qui sont contenuës dans la prémiére partie de ce chapitre regardent proprement les Rois & ceux qui gouvernent; & elles tendent à les détourner de l'impureté, des guerres injustes, & de l'intempérance, & à

leur inspirer des sentimens d'équité & de justice. Mais il n'y a personne qui ne doive profiter de ces conseils salutaires, & s'étudier à la chasteté, à la sobriété, & à l'amour de la justice & de la paix. La seconde partie de ce chapitre nous apprend, que ce qui rend les femmes dignes de louange, c'est la diligence & le travail, le soin de leur ménage, l'amour qu'elles portent à leurs maris & à leurs enfans, la charité envers les pauvres, la discrétion & la sagesse dans les discours, & sur tout la crainte de Dieu. On voit ici la vie simple & laborieuse des femmes de ce tems là, même de celles qui étoient riches, & qu'elles travailloient de leurs mains pour les besoins de leurs familles. Au reste il ne faut pas croire que ce qui est dit dans ce chapitre ne soient que des maximes & des devoirs d'œconomie. La Religion impose aux femmes ces mêmes devoirs, & les qualités qui sont ici louées dans les personnes de ce sèxe sont celles qui les rendent recommandables devant Dieu. Saint Paul le montre, lors qu'il louë *les femmes qui ont soin de leurs enfans, qui gardent la maison, qui gouvernent leur ménage, qui exercent la charité, & qui pratiquent avec soin toutes sortes de bonnes œuvres*, & lors qu'il condamne *celles qui sont oisiveses, causeuses, curieuses & qui vont de maison en maison.* Ainsi les femmes Chrétiennes doivent faire une attention particuliére à ce qui est dit dans cet endroit.

LE LIVRE DE L'ECCLESIASTE.

ARGUMENT.

Le but du Roi Salomon, dans ce livre de l'Ecclésiaste, est de montrer la vanité du monde, & de la vie humaine, & de faire voir que le seul moyen d'être heureux est de craindre Dieu, & de garder ses commandemens.

CHAPITRE I.

Salomon enseigne, que tout ce qu'il y a dans le monde est vain & inconstant, & en particulier, que la connoissance des choses d'ici bas, & le travail des hommes, ne peuvent leur donner le contentement de l'esprit. II. Il confirme cela par l'expérience qu'il en avoit faite.

1. Les paroles de l'Ecclésiaste, fils de David, Roi de Jérusalem.

VANITE' des vanités, dit l'Ecclésiaste; vanité des vanités, tout est vanité.

3. Quel avantage a l'homme, de tout le travail qu'il fait sous le soleil?

4. Une génération passe, & l'autre génération vient; mais la terre demeure toûjours ferme.

5. Le soleil se lève aussi, & le soleil se couche, & il aspire vers le lieu d'où il se lève.

6. Le vent va vers le midi, & tourne vers l'aquilon; il tourne çà & là, & revient à ses circuits.

7. Tous les fleuves vont à la mer, & la mer n'en est point remplie; les fleuves retournent au lieu d'où ils étoient partis, pour revenir *dans la mer*.

8. Toutes choses travaillent plus que l'homme ne sauroit dire; l'œil n'est jamais rassasié de voir, ni l'oreille lasse d'ouir.

9. Ce qui a été, c'est ce qui sera: Ce qui a été fait, c'est ce qui se fera; & il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

10. Y a-t-il quelque chose dont on puisse dire: Regarde cela est nouveau? Il a déja été dans les siécles qui ont été avant nous.

11. On ne se souvient plus des choses qui ont précédé; aussi ne se souviendra-t-on point des choses qui seront ci après, parmi ceux qui viendront à l'avenir.

12. Moi l'Ecclésiaste, j'ai été Roi sur Israël en Jérusalem;

13. Et j'ai appliqué mon cœur à rechercher & à sonder avec sagesse tout ce qui se faisoit sous les cieux; ce qui est une occupation fâcheuse que Dieu a donnée aux hommes, afin qu'ils s'y occupent.

14. J'ai

14. J'ai regardé tout ce qui se faisoit sous le soleil, & voilà tout est vanité & tourment d'esprit.

15. Ce qui est tortu ne se peut redresser; & les défauts ne se peuvent compter.

16. J'ai parlé en mon cœur, & j'ai dit: Voici, je me suis aggrandi & accru en sagesse, par dessus tous ceux qui ont été avant moi sur Jérusalem, & mon cœur a vû beaucoup de sagesse & de science;

17. Et j'ai appliqué mon cœur à connoitre la sagesse, & à connoitre les erreurs & la folie; mais j'ai connu que cela étoit aussi un tourment d'esprit.

18. Car où il y a abondance de science, il y a abondance de chagrin, & celui qui s'accroit de la science, s'accroit de la douleur.

REFLEXIONS.

TOut ce livre de l'Ecclésiaste, & ce chapitre en particulier, tend à nous instruire de la vanité & de l'inconstance du monde, & de nôtre propre vie, & à nous apprendre que tout y est dans un changement continuel, & que les peines que les hommes se donnent pour les choses d'ici-bas ne sauroient les rendre heureux. Nous ne devons pas moins être convaincus de ces vérités que Salomon l'étoit, & le néant du monde doit même paroitre encore plus sensible à ceux qui sont éclairés par l'Evangile. Il est donc de la sagesse & de nôtre devoir, de nous répréfenter continuellement que tout est vanité, & de nous guèrir par-là de l'amour du monde & de l'attachement à nos passions. Il faut, après cela, que cette méditation nous engage à bénir Dieu, de ce que nous avons dans sa connoissance & dans sa crainte un remède à cette vanité, à laquelle toutes choses sont assujetties. Et puisque la peine que les hommes prennent pour posséder les avantages de cette vie, & pour acquérir la sagesse de ce monde, n'est que chagrin & que folie; la prudence veut que nous nous appliquions à un travail plus utile & plus nécessaire, en tâchant d'acquerir la vraie sagesse, qui se trouve dans la crainte de Dieu, & qui seule peut nous faire jouir d'un solide contentement & d'un parfait bonheur, pendant le cours de cette vie, & même après nôtre mort.

CHAPITRE II.

Salomon fait voir par son expérience la vanité de ce que les hommes estiment le plus en ce monde. Il dit qu'après avoir cherché à se satisfaire, par les plaisirs, par les bâtimens, par les richesses, & par la magnificence, il avoit reconnu que tout cela n'étoit que vanité. Il ajoute, qu'il avoit fait le même jugement de la conduite des hommes & du travail qu'ils se donnent, soit pour acquerir la prudence & la sagesse mondaine, soit pour amasser des biens.

1. J'AI dit en mon cœur: Allons, que je t'éprouve maintenant par la joie, & jouïs du bien; mais voilà, cela est aussi une vanité.

2. J'ai dit touchant le ris, il est insensé; & touchant la joie, de quoi sert elle?

3. J'ai recherché en mon cœur le moyen de me traiter délicatement, & que mon cœur cependant s'appliquât à la sagesse, & comprît ce que c'est que la folie, jusques à-ce que je visse ce qu'il est bon aux hommes de faire sous les cieux, pendant les jours de leur vie.

4. Je me suis fait des choses magnifiques; je me suis bâti des maisons; je me suis planté des vignes;

5. Je me suis fait des jardins & des vergers, & j'y ai planté toutes sortes d'arbres fruitiers;

6. Je me suis fait des reservoirs d'eaux, pour en arroser le parc planté d'arbres;

7. J'ai acquis des serviteurs & des servantes, & j'ai eu des serviteurs nés en ma maison, & j'ai eu plus de gros & de menu bétail que tous ceux qui ont été avant moi à Jérusalem;

8. Je me suis aussi amassé de l'argent, & de l'or, & des plus précieux joyaux des Rois & des Provinces; je me suis acquis des chantres & des chanteuses, & les délices des hommes, une harmonie d'instrumens de musique, même plusieurs harmonies de toutes sortes d'instrumens;

9. Je me suis aggrandi, & me suis accru plus que tous ceux qui ont été avant moi à Jérusalem, & avec cela ma sagesse est demeurée avec moi.

10. Enfin, je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont demandé, & je n'ai épargné aucune joie à mon cœur; car mon cœur s'est réjouï de tout mon travail, & ç'a été tout ce que j'ai eu de tout mon travail.

11. Mais ayant consideré tous mes ouvrages, que mes mains avoient faits, & tout le travail auquel je m'étois occupé; voilà, tout étoit vanité & tourment d'esprit; de sorte que l'homme n'a aucun avantage *de ce qui est* sous le soleil.

12. Puis je me suis mis à considérer tant la sagesse, que les sottises, & la folie, (car qui est l'homme qui pourroit suivre un Roi en ce qui a été déja fait?)

13. Et j'ai vû que la sagesse a beaucoup d'avantage sur la folie, comme la lumière a beaucoup d'avantage sur les ténèbres.

14. Le sage a des yeux à la tête, & l'insensé marche dans les ténèbres; mais j'ai bien connu, qu'un même accident leur arrive à tous.

15. C'est pourquoi j'ai dit en mon cœur:

cœur : Il m'arrivera comme à l'insensé. Pourquoi donc ai-je été alors plus sage ? C'est pourquoi j'ai dit en mon cœur que cela aussi étoit une vanité.

16. La mémoire du sage ne sera point éternelle, non plus que celle de l'insensé ; parce que dans les jours à venir tout sera déja oublié ; & pourquoi le sage meurt-il de même que l'insensé ?

17. C'est pourquoi j'ai haï cette vie, à cause que les choses qui se sont faites sous le soleil m'ont déplû ; parce que tout est vanité & tourment d'esprit.

18. J'ai aussi haï tout mon travail, qui a été fait sous le soleil, parce que je le laisserai à l'homme qui sera après moi.

19. Et qui sait s'il sera sage ou insensé ? Cependant il sera maître de tout mon travail, auquel je me suis occupé, & de ce que j'ai fait sous le soleil. Cela aussi est une vanité.

20. C'est pourquoi je me suis tourné à n'espérer plus rien de tout le travail auquel je m'étois occupé sous le soleil.

21. Car il y a tel homme qui a travaillé avec sagesse, science, & adresse, lequel néanmoins laisse tout à celui qui n'y a point travaillé, pour être sa portion. Cela aussi est une vanité & un grand mal.

22. Car qu'est-ce que l'homme a de tout son travail, & du tourment de son cœur, dont il se fatigue sous le soleil ?

23. Tous ses jours *ne sont que* douleurs, & son occupation n'est que chagrin ; même la nuit son cœur ne repose point. Cela aussi est une vanité.

24. N'est-ce donc pas le bien de l'homme, qu'il mange & qu'il boive, & qu'il fasse que son ame jouïsse du fruit de son travail ? J'ai vû aussi que cela vient de la main de Dieu.

25. Car qui en mangera, & qui s'en sentira plûtôt que moi ?

26. Car Dieu donne à celui qu'il lui plait, de la sagesse, de la science, & de la joie ; mais il donne au pécheur de l'occupation à recueillir & à assembler ; afin que cela soit donné à celui qu'il plaira à Dieu. Cela aussi est une vanité & un tourment d'esprit.

REFLEXIONS.

L'ON doit faire beaucoup d'attention à ce qui est dit dans ce chapitre : On y voit un grand Roi, qui après avoir vécu dans les délices, dans la magnificence, & dans l'abondance, avouë que tout cela n'est que vanité. Cet exemple de Salomon doit nous faire reconnoître le néant des biens, des plaisirs, des honneurs, & de tout ce que les hommes recherchent sur la terre, & la folie qu'il y a de s'y attacher & d'y mettre son cœur. Mais ce que Jésus-Christ nous dit sur ce sujet dans l'Evangile, & la connoissance qu'il nous a donnée des biens éternels, doit nous en convaincre bien plus fortement. Les réflexions que Salomon fait, sur le peu de fruit que l'on retire de la sagesse qui se borne aux choses de cette vie, méritent d'être bien pesées ; aussi-bien que ce qu'il dit de la folie des personnes qui se tourmentent pour amasser des richesses, & qui en mourant les laissent à d'autres personnes, & même quelquefois à des gens qu'ils ne connoissent point. Ces considérations doivent nous porter à rechercher la véritable sagesse, à nous modérer dans les soins qui regardent les biens de ce monde, & dans l'usage que nous en faisons, & à éviter cet attachement & ces soins excessifs qui rendent l'homme misérable, déja dès cette vie, & qui lui font perdre avec cela la paix de l'ame & le bonheur de la vie à venir.

CHAPITRE III.

Salomon fait voir que toutes choses ont leur tems, & que tout est sujet au changement en ce monde, & il en conclut, que le meilleur est d'être content, & de s'appliquer à bien faire. Après cela il parle des jugemens injustes qui se rendent par les Juges. Enfin, il montre que tous les hommes sont mortels, & qu'à cet égard il n'y a point de différence, par rapport au corps, entr'eux & les bêtes.

1. A toute chose sa saison, & à toute affaire sous les cieux, son tems.

2. Il y a un tems de naître, & un tems de mourir ; un tems de planter, & un tems d'arracher ce qui est planté ;

3. Un tems de tuer, & un tems de guérir ; un tems de démolir, & un tems de bâtir ;

4. Un tems de pleurer, & un tems de rire ; un tems de lamenter, & un tems de sauter ;

5. Un tems de jetter des pierres, & un tems de les ramasser ; un tems d'embrasser, & un tems de s'éloigner des embrassemens ;

6. Un tems de chercher, & un tems de laisser perdre ; un tems de conserver, & un tems de rejetter ;

7. Un tems de déchirer, & un tems de rejoindre ; un tems de se taire, & un tems de parler ;

8. Un tems d'aimer, & un tems de haïr, un tems de guerre, & un tems de paix.

9. Quel avantage a celui qui travaille, de tout son travail ?

10. J'ai consideré cette occupation que Dieu a donnée aux hommes pour s'y occuper.

11. Il a fait toutes choses belles en leur tems ; aussi a-t-il mis le monde dans leur cœur, sans que l'homme toutefois puisse comprendre depuis le commencement jusqu'à la fin, l'œuvre que Dieu a faite.

12. C'est pourquoi j'ai connu qu'il n'est

'eſt rien de meilleur entre les hommes, que de ſe réjouïr, & de bien faire pendant ſa vie.

13. Et même que chacun mange & boive, & qu'il jouïſſe du bien de tout ſon travail, c'eſt un don de Dieu.

14. J'ai connu, que quoi que Dieu faſſe, il eſt toûjours le même; on ne ſauroit qu'y ajoûter, ni qu'en diminuer; & Dieu le fait afin qu'on le craigne.

15. Ce qui a été, eſt maintenant, & ce qui doit être, a déja été, & Dieu rappelle ce qui eſt paſſé.

16. J'ai encore vû ſous le ſoleil, que dans le lieu établi pour juger, il y a de la méchanceté, & que dans le lieu établi pour faire juſtice, il y a de l'impieté.

17. Et j'ai dit en mon cœur: Dieu jugera le juſte & l'injuſte; car il y a un tems pour tous les deſſeins des hommes & pour toutes leurs actions.

18. J'ai penſé en mon cœur ſur l'état des hommes, que Dieu leur fera connoitre & qu'ils verront qu'ils ne ſont que des bêtes.

19. Car l'accident qui arrive aux hommes, & l'accident qui arrive aux bêtes, eſt un même accident; telle qu'eſt la mort de l'un, telle eſt la mort de l'autre, & ils ont tous un même ſouffle, & l'homme n'a point d'avantage ſur la bête; car tout eſt vanité.

20. Tout va en un même lieu; tout a été fait de la poudre, & tout retourne dans la poudre.

21. Qui eſt-ce qui connoit l'eſprit des hommes qui monte en haut, & l'eſprit de la bête qui deſcend en bas dans la terre?

22. J'ai donc connu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme que de ſe réjouïr en ce qu'il fait; parce que c'eſt là ſa portion; car qui eſt-ce qui le ramenera pour voir ce qui ſera après lui?

REFLEXIONS.

CE que Salomon nous enſeigne, de l'inconſtance & des changemens continuels qu'on voit dans les choſes du monde & dans la vie de l'homme, doit prémiérement nous convaincre que le ſolide repos ne ſauroit ſe trouver en des choſes périſſables & paſſagéres. II, Cela doit nous inciter à nous conduire prudemment, à profiter du tems & des occaſions qui ſe préſentent pour nous procurer un état heureux. III. Puiſque c'eſt Dieu qui préſide ſur tous ces changemens, auxquels les choſes d'ici bas ſont ſujettes, & qu'il manifeſte en cela ſa ſageſſe, ſa juſtice & ſa bonté, il eſt de nôtre devoir & de nôtre repos de nous ſoûmettre en toutes choſes à ſa providence, & aux événemens qu'il lui plait de diſpenſer. IV Ce chapitre nous apprend, que quelque confuſion & quelque déſordre que l'on découvre en ce monde, cependant Dieu connoit tout ce qui s'y fait; qu'il examine en particulier la conduite des Juges, & que s'ils commettent des injuſtices, il leur en fera rendre compte. Enfin il faut conſidérer, que ſi Salomon dit, que l'homme meurt comme la bête, il ne dit cela que par rapport à la mort du corps. Du reſte, il enſeigne dans ce chapitre même: *Que Dieu jugera le juſte & l'injuſte, & qu'il y a un tems ordonné pour toutes les actions des hommes.* Et il dit expreſſément ſur la fin de ce livre: *Que quand le corps meurt, l'eſprit retourne à Dieu qui l'a donné, & que Dieu amenera en jugement tout ce qui eſt caché, tant le bien que le mal.* La conſéquence qu'il faut tirer de ce chapitre eſt donc, qu'on doit uſer avec modération & avec reconnoiſſance de la vie préſente, & s'attacher par deſſus toutes choſes à craindre Dieu & à lui plaire.

CHAPITRE IV.

Salomon parle des innocens qui ſont opprimés; de l'envie que les hommes ſe portent les uns aux autres; de l'oiſiveté; de la peine qu'on prend pour gagner du bien; des inconveniens qu'il y a à vivre ſeul & ſans ami; & de l'élévation de ceux qui dominent ſur les autres.

1. PUis je me ſuis mis à conſidérer toutes les oppreſſions qui ſe font ſous le ſoleil, & voilà les larmes de ceux qu'on opprime, & qui n'ont point de conſolateur, & la force eſt du côté de ceux qui les oppriment; ainſi ils n'ont point de conſolateur.

2. C'eſt pourquoi j'eſtime plus les morts qui ſont déja morts, que les vivans qui ſont encore en vie.

3. Même j'eſtime celui qui n'a pas encore été, plus heureux que les uns & les autres; car il n'a point vû les méchantes actions qui ſe font ſous le ſoleil.

4. J'ai auſſi regardé tout le travail, & l'adreſſe de chaque métier, & j'ai vû que l'un porte envie à l'autre. Cela auſſi eſt une vanité & un tourment d'eſprit.

5. L'inſenſé tient ſes mains pliées, & ſe conſume ſoi-même, *diſant*:

6. Plein le creux de la main, avec du repos, vaut mieux que pleines les deux paumes avec travail & tourment d'eſprit.

7. Je me ſuis mis encore à regarder une vanité ſous le ſoleil:

8. *C'eſt* qu'il y a tel *homme* qui eſt ſeul, & qui n'a point de ſecond; il n'a ni fils, ni frére, & toutefois il ne met nulle fin à ſon travail; même ſon œil ne voit jamais aſſez de richeſſes, *& il ne ſe dit point en lui même:* Pour qui eſt-ce que je travaille, & que je me prive moi-même du bien? Cela auſſi eſt une vanité, & une fâcheuſe occupation.

9. Deux valent mieux qu'un; car ils

ont plus de récompense de leur travail.

10. Car si l'un tombe, l'autre relevera son compagnon; mais malheur à celui qui est seul; parce qu'étant tombé, il n'aura personne pour le relever.

11. Si aussi deux couchent ensemble, ils en auront plus de chaleur; mais celui qui est seul, comment aura-t-il chaud?

12. Que si quelqu'un est plus fort que l'un ou l'autre, les deux lui pourront résister, & la corde à trois cordons ne se rompt pas si-tôt.

13. Un enfant pauvre & sage, vaut mieux qu'un Roi vieux & insensé, qui ne sait ce que c'est d'être averti.

14. Tel sort de prison pour régner; & de même tel étant né Roi, devient pauvre.

15. J'ai vû tous les vivans qui marchent sous le soleil, marcher après un enfant, qui est la seconde personne qui doit être en la place du Roi.

16. Le peuple qui a été devant ceux-ci, étoit sans nombre, & celui-ci ne sera pas la joie de ceux qui viendront après. Certainement cela aussi est une vanité & un tourment d'esprit.

REFLEXIONS.

Ce que le Sage remarque dans ce chapitre, que les innocens sont souvent opprimés & sans consolation, est une preuve de la vanité du monde; mais cela prouve aussi, qu'il y a un Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres, & qu'ainsi il ne faut pas juger du bonheur ou du malheur des hommes par ce qui leur arrive en ce monde. II. L'envie que les hommes se portent les uns aux autres, est une autre preuve de la vanité de cette vie; mais c'est une passion que l'on doit bannir de son cœur, puis qu'elle ne fait que nous tourmenter inutilement, & qu'elle est d'ailleurs contraire à la charité envers le prochain, & à la soumission où il faut être à l'égard de la volonté de Dieu. III. Salomon nous enseigne, que c'est une grande folie de se tourmenter pour avoir du bien; que par là on se donne beaucoup de peine, & que le plus souvent on ne sait pas à qui ce bien parviendra. IV. Il nous dit, qu'il est très-utile & très-agréable d'avoir des liaisons & d'être unis par l'amitié, pourvû que ce soit avec des personnes vertueuses. V. Nous apprenons ici que la Sagesse vaut mieux que tous les avantages du monde, & qu'un homme pauvre, mais sage, est à préférer aux Rois mêmes, à qui la Sagesse manque. Enfin Salomon remarque, que les hommes ne s'attachent qu'à ceux de qui ils ont quelque chose à espérer, & qu'ils abandonnent les Grands, dès qu'ils n'en attendent plus rien. Cela montre qu'il y a bien de la vanité dans les jugemens des hommes & dans les grandeurs du monde, & qu'ainsi ce n'est pas de là que nous devons faire dépendre nôtre bonheur.

CHAPITRE V.

Salomon donne ici des avertissemens, I. Sur la précipitation & l'hypocrisie dans le Service divin, & sur les vœux; II. Sur les jugemens injustes; III. Sur la folie des avares, & la vanité des richesses; & enfin sur l'usage qu'on doit faire des biens que Dieu nous donne.

1. Quand tu entreras dans la Maison de Dieu, pren garde à ton pié, & approche-toi pour écouter, plûtôt que pour donner le sacrifice des insensés; car ils ne considérent pas le mal qu'ils font.

2. Ne te précipite point à parler, & que ton cœur ne se hâte point de prononcer aucune parole devant Dieu; car Dieu est aux cieux, & toi tu ès sur la terre; c'est pourquoi use de peu de paroles.

3. Car comme un songe vient de la multitude des occupations; ainsi la voix des fous vient de la multitude des paroles.

4. Quand tu auras fait quelque vœu à Dieu, ne différe point de l'accomplir; car il ne prend point de plaisir dans les insensés: Accompli donc ce que tu auras voué.

5. Il vaut mieux que tu ne fasses point de vœux, que d'en faire, & de ne pas les accomplir.

6. Ne permets pas que ta bouche te fasse pécher, & ne dis pas devant l'Ange de Dieu, que c'est ignorance. Pourquoi l'Eternel se courrouceroit-il à cause de ta parole, & détruiroit-il l'ouvrage de tes mains?

7. Car comme dans la multitude des songes *il y a* de la vanité, il y en a aussi beaucoup dans la multitude des paroles; mais crain Dieu.

8. Si tu vois que dans la Province on fasse tort au pauvre, & que le droit & la justice y soient violés, ne t'étonne point de cette maniére d'agir; car il y en a un qui est élevé par dessus celui qui est élevé, & qui y prend garde, & il y en a de plus élevés qu'eux.

9. La *culture de la* terre a un avantage par dessus toutes choses: Le Roi est assujetti au champ.

10. Celui qui aime l'argent n'est point rassasié par l'argent, & celui qui aime un grand train n'en est pas nourri. Cela aussi est une vanité.

11. Où il y a beaucoup de bien, il y a beaucoup de gens qui le mangent, & quel profit en a celui qui le posséde, sinon qu'il le voit de ses yeux?

12. Le sommeil de celui qui laboure est doux, soit qu'il mange peu ou beaucoup; mais le rassasiement du riche ne le laisse pas dormir.

13. Il y a un mal fâcheux que j'ai vû sous le soleil, c'est que des richesses sont conser-

conservées pour le malheur de celui qui les possède.

14. Et ces richesses-là périssent par un mauvais trafic, de sorte qu'on aura mis au monde un enfant, à qui il n'en parviendra rien.

15. *Un tel homme* s'en retournera nud, comme il est sorti du ventre de sa mére, s'en allant comme il est venu, & il n'emportera rien de son travail auquel il a emploié ses mains.

16. C'est aussi ici un mal fâcheux, que comme il est venu, aussi s'en va-t-il; & quel avantage a-t-il d'avoir travaillé après du vent?

17. Il mange aussi tous les jours de sa vie dans les ténèbres, & il se chagrine beaucoup, & son mal va jusques à la fureur.

18. Voici donc ce que j'ai reconnu; c'est que c'est une chose bonne & agréable à l'homme, de manger & de boire, & de jouïr du bien de tout son travail dont il s'occupe sous le soleil, durant les jours de sa vie que Dieu lui a donnés; car c'est là sa portion.

19. En effet, ce que Dieu donne à tout homme, des richesses & des biens, dont il le fait maître pour en manger, & pour en prendre sa part, & pour se réjouïr de son travail, cela est un don de Dieu.

20. Car il ne se souviendra pas beaucoup des jours de sa vie, parce que Dieu lui répond par la joie de son cœur.

REFLEXIONS.

Nous devons apprendre d'ici, I. A nous présenter devant Dieu avec un grand respect, sur tout, quand nous entrons dans les lieux où il est adoré; & à prendre garde à nos pensées & à nos paroles, lors que nous paroissons devant lui. II. Que c'est un devoir indispensable, d'accomplir exactement les vœux qu'on a faits, & qu'il vaut mieux n'en point faire, que de les violer. III. Que si, par la faute des Princes & des Juges, la justice n'est pas exercée, il faut croire qu'il y a un Dieu dans le ciel qui le voit & qui en jugera. IV. Que celui qui aime l'argent & le faste n'en vit pas plus heureux, ni plus long-tems; qu'il n'en a au contraire que plus de peine & d'inquiétude; que les personnes qui gagnent leur vie par leur travail, vivent avec plus de douceur & de repos, que ceux qui possèdent de grands biens; que plus on a de bien, plus on a de souci; que les riches ne peuvent souvent jouïr de leurs richesses, qu'ils meurent comme les autres, sans avoir un solide contentement, & qu'ils ne savent pas ce que leurs biens deviendront après leur mort. Enfin, il faut se souvenir, que quand Salomon dit, qu'il est bon de manger, de boire, & de jouïr de ce que l'on a, sa pensée n'est pas que l'on doive se livrer à la sensualité & aux plaisirs. Ce qu'il dit dans ce chapitre, du respect avec lequel il faut se présenter devant Dieu, des vœux, du jugement que Dieu exercera sur ceux qui jugent les autres, & de la joie qu'il répand dans le cœur des gens de bien, ne permet pas de lui attribuer ces pensées. Il veut seulement dire, que quand Dieu nous donne des biens en ce monde, il faut être content, les recevoir & les possèder comme un don de sa bonté, & s'en servir avec reconnoissance & sobriété, sans pourtant établir son bonheur en ces biens-là. Ce sont là les véritables sentimens du Roi Salomon; mais ce sont, sur tout, ceux que l'Evangile nous inspire.

CHAPITRE VI.

Ce chapitre représente la vanité & le malheur de ceux à qui Dieu donne des biens, mais qui ne savent pas en faire un bon usage, & qui ne sont jamais contens ni en repos.

1. Il y a un mal que j'ai vû sous le soleil, & qui est fréquent entre les hommes:

2. *Savoir qu'il y a* tel homme à qui Dieu donne des richesses, des biens, & des honneurs, tellement que rien ne manque à son ame, de tout ce qu'il sauroit souhaiter; mais Dieu ne l'en fait pas maître pour en manger; mais un étranger le mangera. Cela *est* vanité, & un mal facheux.

3. Quand un homme auroit mis au monde cent *enfans*, & vécu plusieurs années, de sorte qu'il eût multiplié les jours de ses années; néanmoins si son ame ne s'est pas rassasiée de bien, & que même il n'ait point de sépulture, je dis qu'un avorton vaut mieux que lui.

4. Car il sera venu en vain, & s'en sera allé dans les ténèbres, & son nom aura été couvert de ténèbres.

5. Il aura même plus de repos que celui-là, parce qu'il n'aura point vû le soleil, ni *rien* connu.

6. Et quand il auroit vécu deux mille ans, s'il n'avoit pas jouï de ses biens; tous ne vont-ils pas en un même lieu?

7. Tout le travail de l'homme *est* pour sa bouche, & toutefois son desir n'est jamais rempli.

8. Car qu'est-ce que le sage a de plus que l'insensé? *Ou* quel *avantage a* l'affligé qui sait se conduire parmi les vivans?

9. Il vaut mieux voir de ses yeux, que d'avoir des desirs vagues. Cela aussi *est* une vanité, & un tourment d'esprit.

10. Le nom de celui qui est, est déja nommé; on sait qu'il est homme, & qu'il ne peut contester avec celui qui est plus fort que lui.

11. Quand on a beaucoup, on a tant plus de vanité. Quel avantage en a l'homme ?

12. Car qui est-ce qui connoit ce qui est bon à l'homme en *cette* vie, pendant les jours de la vie de sa vanité, lesquels passent comme une ombre ? car qui est-ce qui déclarera à un homme ce qui sera après lui sous le soleil ?

REFLEXIONS.

LES réflexions que Salomon fait dans ce chapitre sont très propres à modérer l'ardeur que les hommes ont pour acquerir les biens de la terre. La vanité de leur travail paroit, non seulement en ce qu'ils ne savent pas jouïr de ces biens qu'ils recherchent avec tant de passion ; mais principalement, en ce qu'ils sont privés du plus grand bien de la vie, qui est le repos & le contentement d'esprit ; & en ce qu'ils ne peuvent s'assurer de rien pour l'avenir. L'Evangile nous donne des leçons encore plus expresses sur ce sujet, lors qu'il nous dit : *Que ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation & dans le piége, & dans plusieurs desirs insensés & pernicieux : Que l'amour des richesses est la racine de toutes sortes de maux, & que la pieté avec le contentement d'esprit est le plus grand gain que l'on puisse faire en ce monde.*

CHAPITRE VII.

Ce chapitre traite de la méditation de la mort ; des répréhensions & de l'usage qu'il en faut faire ; de la patience ; du prix de la sagesse ; de la maniére dont on doit se conduire dans la prospérité & dans l'adversité ; de ce qui arrive en ce monde aux justes & aux méchans ; des maux que s'attirent ceux qui manquent de modération & d'équité, & qui présument d'eux-mêmes, & des avantages que l'on trouve dans la crainte de Dieu. Salomon ajoûte que tous les hommes sont sujets à pécher, & qu'il ne faut pas s'informer curieusement de ce que l'on dit de nous, ni s'en mettre en peine. Enfin, il parle des femmes qui n'ont pas de la vertu, des maux qu'elles causent, & de l'état dans lequel Dieu créa l'homme au commencement.

1. LA bonne réputation vaut mieux que le bon parfum ; & le jour de la mort, que le jour de la naissance

2. Il vaut mieux aller à une maison de deuil, que d'aller à une maison de festin ; car on voit dans celle-là la fin de tout homme, & celui qui est vivant met *cela* dans son cœur.

3. La tristesse vaut mieux que le ris ; parce que par la tristesse le cœur devient joyeux.

4. Le cœur des sages *est* dans la maison de deuil ; mais le cœur des insensés *est* dans la maison de joie.

5. Il vaut mieux entendre la correction d'un *homme* sage, que d'ouïr la chanson des insensés.

6. Car tel qu'est le bruit des épines sous le chauderon, tel est le ris de l'insensé. Cela aussi *est* une vanité.

7. Certainement l'oppression peut faire perdre le sens au sage ; & le présent *aussi* corrompt le cœur.

8. La fin d'une chose vaut mieux que son commencement ; & l'homme patient vaut mieux que l'homme hautain.

9. Ne te précipite point dans ton esprit pour te dépiter ; car le dépit repose dans le sein des insensés.

10. Ne dis point : Pourquoi les jours passés ont ils été meilleurs que ceux-ci ? Car ce que tu t'enquiers de cela ne *vient* point de la sagesse.

11. La sagesse *est* bonne avec un héritage, & ceux qui voient le soleil en reçoivent de l'avantage.

12. Car *on est à couvert* à l'ombre de la sagesse, & à l'ombre de l'argent ; toute-fois l'avantage de connoitre la sagesse fait vivre celui qui en est doué.

13. Regarde l'œuvre de Dieu ; car qui est-ce qui pourra redresser ce qu'il aura renversé ?

14. Au jour du bien, use du bien ; & au jour de l'adversité, prens-*y* garde ; aussi Dieu a fait l'un à l'opposite de l'autre, afin que l'homme ne trouve rien à *redire* après lui.

15. J'ai vû tout ceci pendant les jours de ma vanité. Il y a tel juste qui périt dans sa justice, & il y a tel méchant qui prolonge *ses jours* dans sa malice.

16. Ne te crois pas trop juste, & ne te fais pas trop sage ; pourquoi te perdrois-tu ?

17. Ne sois point remuant & ne sois point insensé. Pourquoi mourrois-tu avant ton tems ?

18. *Il est* bon que tu retiennes ceci, & que tu ne négliges pas cela ; car qui craint Dieu sort de tout.

19. La sagesse donne plus de force au sage, que dix Gouverneurs qui seroient dans une ville.

20. Certainement *il n'y a* point d'homme juste sur la terre, qui fasse bien & *qui* ne péche.

21. N'applique point aussi ton cœur à toutes les paroles qu'on dira, de peur que tu n'entendes ton serviteur parler mal de toi.

22. Car aussi tu sais dans ton cœur que tu as aussi mal parlé des autres, même plusieurs fois.

23. J'ai examiné tout ceci avec sagesse, & j'ai dit : J'acquerrai de la sagesse ; mais elle s'est éloignée de moi.

24. Ce qui a été, *est* bien loin ; *il est* enfoncé fort bas : Qui le trouvera ?

25. Nous nous sommes tournés *de tous cotés*, moi & mon cœur, pour connoitre, pour examiner, & pour cher-

cher

cher la sagesse & la raison de tout; & pour connoitre le mal de la folie, de l'imbécilité, & de l'imprudence.

26. Et j'ai trouvé qu'une femme qui *est comme* un piége, & dont le cœur *est comme* des filets, & les mains *comme* des lins, *est* une chose plus amére que la mort; celui qui est agréable à Dieu en échapera; mais le pécheur y sera pris.

27. Voici (dit l'Ecclésiaste) ce *que* j'ai trouvé, cherchant la raison *de toutes choses*, l'une après l'autre;

28. C'est que jusqu'à présent mon ame a cherché, mais je n'ai point trouvé. J'ai bien trouvé un homme entre mille; mais non pas une femme entre elles toutes.

29. Voici seulement ce *que* j'ai trouvé; c'est que Dieu a fait l'homme droit; mais ils ont cherché beaucoup de discours.

REFLEXIONS.

NOus avons dans ce chapitre plusieurs belles instructions. La prémiére, que c'est une pensée très salutaire que celle de la mort, & qu'il est plus utile d'être dans le deuil, que de s'abandonner à la joie. La seconde, que les gens sages écoutent avec plaisir ceux qui les reprennent, & qu'ils sont toûjours doux & moderés dans leurs discours & dans toute leur conduite. La troisiéme, que la possession des richesses n'est un bien, que lors qu'elle est accompagnée de la vertu. La quatriéme, que Dieu fait tout avec une parfaite justice; que c'est lui qui envoie aux hommes la prospérité, & qu'il faut faire un bon usage de l'un & de l'autre de ces états. La cinquiéme, que si l'on voit les justes souffrir, & les méchans vivre heureux & long-tems, cela ne doit point nous ébranler, ni nous scandaliser. Ces paroles, *Ne te crois pas trop juste, & ne te fais pas trop sage*, ne veulent pas dire, qu'il ne faille pas être trop homme de bien, ou trop sage; on ne sauroit jamais l'être assez, ni faire trop d'efforts pour le devenir; mais Salomon dit cela, contre ceux qui, lors qu'il s'agit de faire valoir leur droit, ou de juger des autres, le font à toute rigueur, & n'observent pas ce que la modération & l'équité prescrivent; & qui, remplis de présomtion & de bonne opinion d'eux-mêmes, veulent tout règler, & s'ingérent dans ce qui ne les regarde pas. Le Sage nous apprend outre cela, que tous les hommes sont sujets à tomber dans quelque faute, & qu'ainsi ils doivent se supporter les uns les autres. Il nous avertit de ne pas nous informer ni nous inquiéter de ce qu'on peut dire de nous; puis que cela seroit capable de nous faire perdre le repos & la tranquilité, & nous pousseroit au ressentiment & à des jugemens téméraires. Ce qui est dit des femmes, sur la fin de ce chapitre, doit être bien entendu. Comme l'Ecriture parle souvent de femmes illustres par leur vertu, & que Salomon lui même en fait l'éloge, *Prov.* 12, 4. & 18, 22. & 31, 10. il n'a pas voulu dire qu'il n'ait pû trouver une femme vertueuse; il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les deux sèxes. Mais sa pensée est, qu'ayant recherché la raison de tout ce qui se fait de mauvais dans le monde, Vers. 25. il avoit trouvé qu'il n'y avoit rien de plus méchant & de plus dangereux qu'une femme dérèglée, telle qu'il la représente Vers. 26. que sa malice & ses artifices sont tels qu'on ne sauroit les concevoir, ni s'en dégager, quand on s'y est laissé surprendre. Ainsi Salomon ne parle pas de toutes les femmes; mais seulement de celles qu'il venoit de décrire. Au reste, ce Prince parloit sans doute de la sorte, ayant été lui même séduit par les femmes. Voyez I. Rois 11, 1--4. Enfin, Salomon nous a enseigné, que Dieu a fait l'homme droit, mais que l'homme s'est corrompu lui même volontairement: D'où il s'ensuit qu'on ne doit pas attribuer à Dieu la dépravation qui se trouve dans les hommes, & que leur corruption vient d'eux-mêmes.

CHAPITRE VIII.

Les instructions contenues dans ce chapitre concernent le prix de la sagesse, le respect dû aux Rois, la prudence, l'incertitude des événemens, & la certitude de la mort; l'abus que les hommes font de la patience de Dieu, l'état présent & l'état a venir des bons & des méchans, & l'usage qu'il faut faire des avantages de la vie.

1. QUi *est* tel que le sage? Et qui sait ce que veulent dire ces choses? La sagesse de l'homme fait reluire sa face, & son regard sévére en est changé.

2. Observe, je te le dis, le commandement du Roi, & la parole du serment *fait* à Dieu.

3. Ne te hâte point de te retirer de devant sa face, & ne persévére point dans une chose mauvaise; car il fera tout ce qu'il lui plaira.

4. Où la parole du Roi est, *là est* la puissance! & qui lui dira, que fais-tu?

5. Celui qui garde le commandement ne sentira aucun mal & le cœur du sage connoit le tems & la conduite qu'on doit tenir.

6. Car dans tout dessein il y a un tems & un moyen propre pour s'y conduire; autrement il arrive bien du mal à l'homme.

7. Car il ne sait pas ce qui doit arriver, & qui est-ce qui lui déclarera quand ce sera?

8. L'homme n'*est* point maître de *son* ame

ame pour la pouvoir retenir, & n'a point de puissance sur le jour de la mort; il n'*y a* point de trève dans cette guerre; & la malice ne délivrera point celui en qui elle se trouve.

9. J'ai vû tout cela, & j'ai appliqué mon cœur à tout le travail qui se fait sous le soleil. Il *y a* un tems auquel un homme domine sur l'autre à son malheur.

10. Et alors, j'ai vû les méchans ensevelis, & puis retournés; & ceux qui s'en étoient allés & qui étoient venus du lieu saint, être oubliés dans la ville où ils avoient fait ce qui est droit: Cela est aussi une vanité.

11. Parce que la sentence contre les mauvaises actions ne s'exécute pas d'abord, à cause de cela le cœur des hommes est plein d'envie de mal faire.

12. Car le pécheur fait mal cent fois, & *Dieu* lui donne du délai. Mais je connois aussi, que ceux qui craignent Dieu, & qui révérent sa face, seront heureux;

13. Et que le méchant ne sera pas heureux, & qu'il ne prolongera pas ses jours plus que l'ombre, parce qu'il ne révére point la face de Dieu.

14. Il y a une vanité qui arrive sur la terre, c'est qu'il y a des justes auxquels il arrive selon l'œuvre des méchans; & il y a aussi des méchans auxquels il arrive selon l'œuvre des justes. J'ai dit que cela aussi *est* une vanité.

15. C'est pourquoi j'ai prisé la joie; parce qu'il n'*y a* rien sous le soleil de meilleur à l'homme que de manger & de boire, & de se réjouïr; & c'est ce qui lui demeurera de son travail durant les jours de sa vie, que Dieu lui donne sous le soleil.

16. J'ai aussi appliqué mon cœur à connoître la sagesse, & à considérer les affaires qui se font sur la terre; car *l'homme* ne donne point de repos à ses yeux, ni jour, ni nuit.

17. Et j'ai reconnu dans toutes les œuvres de Dieu, que l'homme ne peut trouver *la raison* de ce qui se fait sous le soleil; & que s'il travaille à la chercher, il ne la trouve pas; & que même si le sage dit qu'il la sait, il ne la pourra pas trouver.

REFLEXIONS.

VOici les principales instructions que le Sage nous donne dans ce chapitre: Que la sagesse est ce qui fait la joie & la vraie félicité de l'homme: Qu'on doit porter aux Rois l'honneur qui leur est dû: Que l'un des principaux devoirs de la sagesse est de savoir profiter du tems & de l'occasion en toutes choses; & que ceux qui ne le font pas s'attirent divers maux: Que les hommes ne savent pas ce qui leur doit arriver; que les événemens & leur propre vie ne sont point en leur puissance, & que la mort est inévitable, tant aux méchans qu'aux gens de bien; ce qui est un grand motif à la modération & à la piété. Ce chapitre nous enseigne outre cela, que les pécheurs s'endurcissent ordinairement, parce que Dieu les supporte & differe de les punir; mais que cependant ils recevront tot ou tard ce qu'ils méritent: Que si les justes sont malheureux en ce monde, & si les méchans y sont heureux, cela marque la vanité des choses d'ici bas; mais que Dieu le veut ainsi pour éprouver les bons, & pour inviter les méchans à la repentance; & pour rendre à la fin aux uns & aux autres selon leurs œuvres. Enfin, il faut savoir, que quand Salomon dit qu'il avoit prisé la joie par dessus toutes choses, il entend par là une joie raisonnable, qui naît d'un usage légitime & moderé des biens que Dieu nous accorde, & qui n'a rien de déréglé ni d'opposé à la piété.

CHAPITRE IX.

Salomon enseigne dans ce chapitre, I. Que les bons & les méchans sont sujets aux mêmes accidens; que les morts n'ont plus de part à ce qui se fait sur la terre & ne peuvent plus jouïr des biens de cette vie, & qu'ainsi il faut s'en servir pendant qu'on le peut. II. Que les hommes ne sont pas les maitres des événemens. Enfin, que la sagesse est d'un très-grand prix, quoique les personnes sages soient quelquefois méprisées.

1. CErtainement j'ai appliqué mon cœur à tout cela, & pour éclaircir tout ceci, *savoir* que les justes & les sages, & leurs actions *sont* dans la main de Dieu, & l'amour & la haine; & que les hommes ne connoissent rien de tout ce qui est devant eux.

2. Tout *arrive* également à tous; un même accident *arrive* au bon & au méchant, au juste & à l'injuste, au net & au souillé, à celui qui sacrifie, & à celui qui ne sacrifie point: Le pécheur est *à cet égard* comme l'homme de bien; celui qui jure, comme celui qui craint de jurer.

3. C'est ici une chose facheuse, entre toutes celles qui se font sous le soleil, qu'un même accident *arrive* à tous, & qu'aussi le cœur des hommes est rempli de mal, & qu'ils ont des folies dans leurs cœurs durant leur vie; après quoi *ils s'en vont* vers les morts.

4. Et qui voudroit leur être associé? car il y a de l'espérance pour tous ceux qui sont encore vivans; & même un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.

5. Certainement les vivans savent qu'ils mourront, mais les morts ne savent rien & ne gagnent plus rien; car leur mémoire est mise en oubli.

6. Aussi leur amour, leur haine, leur envie a déja péri, & ils n'ont plus aucune

aucune part au monde, dans tout ce qui se fait sous le soleil.

7. Va *donc*, mange ton pain avec joie, & boi gaiement ton vin; parce que Dieu a déja tes œuvres pour agréables.

8. Que tes vêtemens soient blancs en tout tems, & que le parfum ne défaille point sur ta tête.

9. Vi joyeusement, tous les jours de la vie de ta vanité, avec la femme que tu as aimée, laquelle t'a été donnée sous le soleil *pour* tous les jours de ta vanité; car c'*est* là ta portion dans cette vie, & *ce qui te revient* de ton travail, auquel tu t'appliques sous le soleil.

10. Fai selon ton pouvoir tout ce que tu auras moïen de faire; car dans le sépulcre, où tu vas, *il n'y a* ni œuvre, ni discours, ni science, ni sagesse.

11. Je me suis tourné ailleurs, & j'ai vû, sous le soleil, que la course n'est pas *toujours* pour les plus legers, ni le combat pour les vaillans, ni le pain pour les sages, ni la faveur pour les savans; mais que le tems & l'occurence échéent à tous.

12. Car l'homme même ne connoit pas son tems, non plus que les poissons qui sont pris au fatal filet, & que les oiseaux qui sont pris au lacet; ainsi les hommes sont surpris par le tems de l'adversité, lors que tout d'un coup elle tombe sur eux.

13. J'ai vû aussi cette sagesse sous le soleil, qui m'a semble très-grande:

14. *C'est qu'il y avoit* une petite ville, & peu de gens dedans, contre laquelle est venu un grand Roi, qui l'a investie, & qui a bâti de grands forts contr'elle;

15. Mais il s'y est trouvé un homme *qui étoit* pauvre & sage, qui l'a délivrée par sa sagesse; & nul n'a eu mémoire de ce pauvre homme-là.

16. Alors j'ai dit: La sagesse vaut mieux que la force; & toutefois la sagesse du pauvre est méprisée, & on n'écoute point ses paroles.

17. Les paroles des gens sages doivent être écoutées plus paisiblement, que le cri de celui qui domine parmi les insensés.

18. La sagesse vaut mieux que *tous* les instrumens de guerre, & un seul homme pécheur fait perdre de grands biens.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer sur ce chapitre, que bien que les événemens heureux & malheureux soient communs à tous les hommes, cela n'empêche pas que les justes & leurs actions ne soient, comme le Sage le déclare, dans la main de Dieu, & qu'il ne soit le Juge tant des bons que des méchans. II. Lors que Salomon dit: *Que les morts n'ont plus de part a ce qui se fait ici bas, & que leur amour & leur haine ont pris fin, & qu'ainsi il faut manger son pain avec joie tous les jours de sa vie;* sa pensée est, qu'on doit profiter des avantages de cette vie, & en user sagement pendant qu'on les possède. Mais on ne doit pas abuser de cela, ni croire qu'il soit permis de se livrer à la joie & aux plaisirs, & de dire avec les profanes: *Mangeons & buvons; car demain nous mourrons.* III. Le Sage nous enseigne que la prudence & la force sont utiles en bien des occasions; mais que nous ne sommes pourtant pas maitres des événemens, & que nous tombons souvent dans l'adversité, sans que nous puissions le prévoir ni l'empêcher. Cela nous apprend, à ne jamais nous confier en nos propres forces, en nôtre prudence, ni en nôtre adresse; & à nous souvenir toûjours que nous dépendons de la Providence. IV. Nous avons à remarquer ici, que quoique la sagesse soit très-estimable & très avantageuse, elle est souvent méprisée, sur tout dans les petits; mais que c'est-là un jugement fort injuste, & qu'on doit faire cas des gens sages & vertueux, sans avoir égard à l'apparence des personnes.

CHAPITRE X.

Ce chapitre traite des fautes que commettent les gens sages; des fruits de la sagesse; & des maux qui procèdent de la folie; de l'élévation des personnes indignes, & des malheurs qui arrivent aux Etats, lorsque ceux qui gouvernent sont incapables de commander, qu'ils sont jeunes, ou adonnés aux plaisirs & à l'intempérance. Il y est aussi parlé de la prudence & de l'inconsidération dans les discours; de la paresse, & du respect qui est dû aux Grands.

1. LES mouches mortes font puër & exhaler les parfums du parfumeur; un peu de folie *fait la même chose* à l'égard de celui qui est estimé pour sa sagesse & pour sa gloire.

2. Le sage a le cœur à sa droite; mais le fou a le cœur à sa gauche.

3. Et même quand l'insensé marche dans son chemin, le sens lui manque; tandis qu'il dit de chacun, il est insensé.

4. Si l'esprit de celui qui domine s'élève contre toi, ne quitte point ta condition, car c'est un remède qui fait quitter de grandes fautes.

5. Il y a un mal *que* j'ai vû sous le soleil, comme une imprudence qui procède du Prince:

6. *C'est que* la folie est mise aux lieux les plus élevés, & que les riches sont assis en bas.

7. J'ai vû les serviteurs à cheval, & les seigneurs marcher sur la terre, comme les serviteurs.

8. Celui qui creuse la fosse y tombera, & le serpent mordra celui qui rompt la haie.

9. Celui qui remuë des pierres en sera blessé ; & celui qui fend du bois en sera en danger,

10. Si le fer est émoussé, & qu'il n'en ait pas aiguisé le trenchant, quand même il redoubleroit ses efforts ; mais la sagesse *est* une excellente adresse.

11. Si le serpent mord, n'étant pas enchanté, le médisant ne vaut pas mieux.

12. Les paroles du sage *ne sont que* grace ; mais les lèvres du fou l'engloutissent.

13. Le commencement de ses paroles *est* une folie ; & ses derniéres *paroles* une extravagance.

14. L'insensé multiplie ses paroles ; & *toutefois* l'homme ne sait ce qui arrivera ; & qui est-ce qui lui déclarera ce qui sera après lui ?

15. Le travail des insensés les lasse ; car pas un d'eux ne sait le chemin qui mène à la ville.

16. Malheur à toi, terre, dont le Roi *est* un enfant, & dont les Gouverneurs mangent dès le matin.

17. O que tu *es* heureuse, terre, dont le Roi *est* de race illustre, & dont les Gouverneurs mangent quand il en est tems, pour *leur* réfection, & non dans la débauche.

18. A cause des mains paresseuses le plancher s'affaisse, & à cause des mains lâches, la maison a des gouttiéres.

19. On apprête la viande pour se réjouïr, & le vin réjouït les vivans ; mais l'argent tient lieu de tout.

20. Ne di point de mal du Roi, pas même dans ta pensée ; ne di point aussi de mal du riche dans la chambre de ton lit ; car les oiseaux *en* porteroient la voix, & ce qui vole en porteroit les nouvelles.

REFLEXIONS.

On doit faire principalement ces quatre réflexions sur ce chapitre : I. Que les fautes des gens qui passent pour sages sont d'une grande conséquence, à cause du mauvais exemple & du scandale qu'ils donnent. Cela doit engager ceux qui ont de la vertu à prendre garde à leur conduite ; mais cela n'autorise personne à les imiter dans les fautes qu'ils commettent. II. Qu'en toutes choses l'on doit se conduire avec prudence, & ne rien faire, ni ne rien dire inconsidérément & mal-à-propos. Par là on évite bien des maux & diverses fautes, où les hommes tombent, manque de réfléchir sur leurs actions & sur leurs discours. III. Que lors que des gens de basse extraction, & avec cela destitués de mérite & de vertu, sont élevés aux honneurs, il en arrive pour l'ordinaire de grands inconvéniens. IV. Que les Peuples & les Etats sont à plaindre lors que leurs Princes & leurs Magistrats n'ont pas la sagesse & les lumiéres nécessaires ; lors qu'ils sont jeunes & sans expérience, & lors qu'ils s'adonnent à l'yvrognerie, à la gourmandise, & aux plaisirs ; mais qu'au contraire un pays est heureux, quand il est gouverné par des personnes sages, sobres, & dignes de commander. Il faut remarquer sur cela, que les Rois & les Magistrats pieux & intègres sont dignes d'être doublement honorés ; mais que les défauts de ceux qui sont en autorité n'empêchent pas qu'on ne doive les respecter & leur obéïr.

CHAPITRE XI.

Le Sage fait quelques réflexions sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard des biens du monde. Il montre qu'il faut suivre l'ordre que Dieu a établi, pour nous procurer ce qui est nécessaire pour la vie ; en se souvenant cependant toujours, que tout dépend de la Providence, & que les choses de cette vie sont vaines & passagéres.

1. Jette ton pain sur la face des eaux, & après plusieurs jours tu le trouveras.

2. Fais-*en* part à sept, & même à huit *personnes*, car tu ne sais pas quel mal viendra sur la terre.

3. Lors que les nuées sont pleines, elles répandent la pluie sur la terre ; & si un arbre tombe vers le midi, ou vers le septentrion, en quelque lieu qu'il sera tombé, il y demeurera.

4. Celui qui observe le vent ne sèmera point ; & celui qui observe les nuées ne moissonnera point.

5. Comme tu ne sais pas quel *est* le chemin du vent, ni comment *se forment* les os, dans le ventre de celle qui est enceinte ; ainsi tu ne connois pas l'œuvre de Dieu, qui a fait toutes choses.

6. Sème ta semence dès le matin, & ne laisse pas reposer tes mains le soir ; car tu ne sais pas lequel réüssira le mieux, celui-ci ou celui-là ; & si tous deux seront également bons.

7. Il est vrai que la lumiére *est* douce, & qu'il *est* agréable aux yeux de voir le soleil.

8. Mais si un homme vit beaucoup d'années, & qu'il se réjouïsse tout le long *de ces années*-là, & qu'il se souvienne des jours qu'il passera dans les ténèbres, qui seront en grand nombre, tout ce qui lui sera arrivé se trouvera une vanité.

REFLEXIONS.

Nous devons apprendre de ce chapitre, I. A nous conformer à l'ordre que la Providence a établi, à l'égard des moyens de nous procurer ce dont nous avons besoin pour passer cette vie, & de l'usage des biens temporels. II. Que les œuvres de Dieu sont admirables, & que nous n'en saurions comprendre toutes les merveilles ; mais que nous devons nous reposer sur cette Provi-

dence

nce adorable, qui pourvoit à tout;
jouïr cependant des biens qu'elle nous
ésente, sans pourtant y établir nôtre
icité.

CHAPITRE XII.

chapitre a trois parties: I. Salomon exhorte les jeunes gens à craindre Dieu, avant que la vieillesse vienne, & que la mort les ôte de ce monde. II. Il décrit les infirmités de la vieillesse, & il dit qu'elle se termine par la mort. III. Il conclut ce livre, en montrant que le but de tout ce qui y est dit, est d'apprendre aux hommes à reconnoitre la vanité de ce monde, & à craindre Dieu.

1. JEune homme, réjouï-toi dans ton
jeune âge, & que ton cœur te ren-
content dans les jours de ta jeunes-
; & marche comme ton cœur te
ène, & selon le regard de tes yeux;
is sache que pour toutes ces choses
eu te fera venir en jugement.
2. Ote le chagrin de ton cœur, &
igne de toi la malice, car le jeune
e & l'adolescence *ne sont que* vanité.
3. Mais souvien-toi de ton Créateur,
ndant les jours de ta jeunesse, avant
e les jours mauvais viennent, &
e les ans arrivent desquels tu diras,
n'y prens point de plaisir.
4. Avant que le soleil, la lumiére,
lune, & les étoiles s'obscurcissent, &
e les nuées retournent après la pluie,
5. Lors que les gardes de la maison
mbleront, que les hommes forts se
rberont, que celles qui meulent
sseront, parce qu'elles auront été
ninuées, & lors que celles qui regar-
nt par les fenêtres seront obscurcies;
6. Lorsque les deux battans de la
rte seront fermés vers la ruë, avec
issement du bruit de la meule; qu'on
levera au chant de l'oiseau, & que
t ce qui sert au chant sera abattu.
7. Lors qu'ils craindront ce qui est
vé, qu'ils tembleront en marchant,
l'amandier fleurira, que la saute-
le deviendra pesante, & que l'apé-
s'en ira; car l'homme s'en va à la
ison où il demeurera toûjours, &
x qui pleurent feront le tour par
ruës.
8. Avant que la corde d'argent se
npe, que le vase d'or se casse, que
cruche se brise sur la fontaine, &
la rouë se rompe sur la citerne;
9. Et que la poudre retourne dans
terre, comme elle y avoit été; & que
prit retourne à Dieu qui l'a donné.
10. Vanité des vanités, dit l'Ecclé-
te, tout *est* vanité.
11. Et parce que l'Ecclésiaste a été
s sage, il a enseigné la sagesse au
ple. Il a fait entendre, il a re-
rché & mis en ordre plusieurs sen-
ces graves.
12. L'Ecclésiaste a cherché pour
uver des sentences agréables, & il
a écrit avec droiture des paroles de vé-
rité.
13. Les paroles des sages *sont* com-
me des aiguillons, & les maîtres qui
en ont fait des recueils *sont* comme des
clous enfoncés, & donnés par un mê-
me Prince.
14. Mon fils garde toi de rien cher-
cher outre ceci; car *il n'y a* point de
fin à faire beaucoup de livres; & tant
d'étude n'est que du travail qu'on
se donne.
15. Le but de tout le discours qui a été
entendu, *c'est*: Crain Dieu, & garde
ses commandemens; car *c'est* là le tout
de l'homme:
16. Car Dieu fera venir en jugement
tout ce qu'on aura fait, avec tout ce
qui est caché, soit bien, soit mal.

REFLEXIONS.

LES jeunes gens doivent profiter des graves & fortes exhortations que le Sage leur adresse dans ce chapitre, & apprendre d'ici à reconnoitre de quelle importance il est à leur âge de fuïr les desirs de la jeunesse, & sur tout les plaisirs & les voluptés; de se souvenir de leur Créateur pendant qu'ils sont jeunes, & de craindre son jugement, avant que l'occasion de s'aquiter de ces devoirs leur soit ôtée; de peur que s'ils suivent le penchant de leur cœur, & s'ils se livrent à la joie du monde, ils ne reconnoissent leur égarement que lors qu'il ne sera plus tems d'en revenir. II. La description que Salomon fait des infirmités de la vieillesse, nous met devant les yeux la vanité de cette vie; mais cela doit principalement nous faire penser, que puisque l'homme déchet ainsi, & que son corps s'afoiblit & se consume dans l'âge avancé, cet âge-là n'est plus guère propre pour glorifier Dieu, ni pour se procurer le Salut, quand on a négligé de le faire auparavant; & qu'ainsi l'on doit y travailler avant que la fin vienne, & pendant que l'on a le tems & les forces nécessaires pour cela. III. Il faut faire une attention particuliére à ces paroles, *Que la poudre retourne dans la terre, mais que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné.* Elles marquent bien clairement que l'ame est immortelle, & qu'elle ne périt pas avec le corps. La conclusion de ce livre de l'Ecclésiaste est sur tout remarquable: Salomon déclare, *que le but de tout ce qu'il a dit, est de craindre Dieu & de garder ses commandemens; que c'est là le tout de l'homme, & que Dieu jugera un jour tous les hommes selon le bien & le mal qu'ils auront fait.* C'est par ces derniéres paroles que tout ce qui se lit dans ce livre doit être expliqué; & c'est aussi là le but & l'abrégé de toute la Réligion, & de toutes les instructions qui nous sont données dans les livres sacrés.

LE CANTIQUE DE SALOMON.

ARGUMENT.

Le livre du Cantique des Cantiques a le Roi Salomon pour auteur. Ce qui s'y lit, étant pris à la lettre, paroit être une description de l'amour que Salomon & la Princesse son Epouse avoient l'un pour l'autre. Mais il faut entendre ce Cantique dans un sens spirituel & mistique; & c'est ainsi que tous les anciens Docteurs, Juifs & Chrétiens, l'ont entendu. L'on y voit, sous des termes figurés & sous des allégories, l'amour qu'il y a entre Jésus-Christ & l'Eglise, qui est appelée son Epouse, dans les livres sacrés; & les sentimens que cet amour produit dans le cœur de tous les vrais fidèles. C'est dans ces vues que l'on doit considérer ce qui est dit dans ce livre.

CHAPITRE I.

L'Epouse, touchée de la beauté de son Epoux, souhaite d'être avec lui, & l'Epoux lui marque les mêmes sentimens.

1. Le Cantique des Cantiques, qui *est* de Salomon.

QU'IL me baise des baisers de sa bouche! car tes amours *sont* plus agréables que le vin.

3. A cause de l'odeur de tes excellens parfums, ton nom *est comme* un parfum répandu; c'est pour cela que les filles t'ont aimé.

4. Tire-moi, & nous courrons après toi. Après que le Roi m'aura introduite dans ses cabinets, nous nous égaierons & nous réjouïrons en toi; nous célébrerons tes amours plus que le vin. Les *hommes* droits t'ont aimé.

5. O filles de Jérusalem, je *suis* brune, mais de bonne grace; comme les tentes de Kédar, & comme les pavillons de Salomon.

6. Ne considerez pas que je *suis* brune, parce que le soleil a donné sur moi; les enfans de ma mére se sont irrités contre moi, ils m'ont mise à garder les vignes; & je n'ai point gardé ma propre vigne.

7. Déclare moi, *ô toi* que mon ame aime, où tu pais *ton troupeau &* où tu le fais reposer sur le midi; car pourquoi serois-je comme une femme errante autour des troupeaux de tes compagnons?

8. Si tu ne le sais pas, ô la plus belle d'entre les femmes, sors, suivant les traces du troupeau, & pais tes petites chèvres auprès des cabanes des bergers.

9. Ma grande amie, je te compare à mes chevaux, qui sont *attelés* aux chariots de Pharaon.

10. Tes jouës ont bonne grace avec les atours, *&* ton cou avec les colliers.

11. Nous te ferons des atours d'or, avec des boutons d'argent.

12. Tandis que le Roi a été assis à table, mon aspic a rendu son odeur.

13. Mon bien-aimé *est* avec moi, comme un sachet de myrrhe; il passera la nuit entre mes mammelles.

14. Mon bien-aimé m'est comme une grappe de troéne, dans les vignes de Henguédi.

15. Te voilà belle, ma grande amie, te voilà belle; tes yeux *sont comme ceux* des colombes.

16. Te voilà beau, mon bien aimé: Que tu ès agréable! Aussi nôtre lit *est* verdoyant.

17. Les poutres de nos maisons *sont* de cèdres, & nos soliveaux de sapin.

CHAPITRE II.

L'Epoux parle de la beauté de son Epouse, qui de son côté marque son attachement pour lui.

JE suis la rose de Saron & le muguet des vallées.

2. Tel qu'*est* le muguet entre les épines, telle est ma grande amie entre les filles.

3. Tel

3. Tel qu'est le pommier entre les ar-
res des forets, tel *est* mon bien-aimé
ntre les jeunes hommes; j'ai désiré
n ombrage, & m'y suis assise, & son
uit a été doux à mon palais.
4. Il m'a menée dans la sale du festin,
l'amour est son étendart sur moi.
5. Faites moi revenir *le cœur* avec du
n; faites-moi une couche de pommes;
r je me pâme d'amour.
6. Que sa main gauche *soit* sous ma
te, & que sa droite m'embrasse.
7. FILLES de Jérusalem, je vous ad-
re par les chevreuils & les biches des
amps, que vous n'éveilliez, ni ne
veilliez point celle que j'aime, jus-
'à-ce qu'elle le veuille.
8. C'EST ici la voix de mon bien-
mé; le voici qui vient, sautant sur
; montagnes, & bondissant sur les
teaux.
9. Mon bien-aimé *est* semblable au
evreuil, ou au fan des biches; le
ilà qui se tient derriére nôtre mu-
lle; il regarde par les fenêtres, il s'a-
nce par les treillis.
10. Mon bien-aimé a pris la parole,
m'a dit: Lève-toi ma grande amie,
a belle, & t'en vien.
11. Car voici l'hiver est passé, la pluie
passée, & s'en est allée;
12. Les fleurs paroissent sur la ter-
, le tems des chansons est venu, &
voix de la tourterelle a déja été ouïe
ns nôtre contrée.
13. Le figuier a jetté ses prémiéres
ues, & les vignes *ont* des grapes,
rendent de l'odeur. Lève-toi ma
ande amie, ma belle, & t'en vien.
14. Ma colombe, *qui te tiens* dans les
ites du rocher, dans les cachettes des
ux escarpés, fai moi voir ton regard,
fai moi entendre ta voix, car ta voix
douce, & ton regard est gracieux.
15. PRENEZ-nous les renards, & les
tits renards, qui gâtent les vignes,
uis que nos vignes *ont* des grappes.
16. MON bien-aimé *est* à moi, & je
à lui, il paît *son troupeau* parmi le
uguet.
17. Avant que *le vent* du jour souffle,
que les ombres s'enfuïent, revien,
n bien-aimé, comme le chevreuil,
le fan des biches, sur les montagnes
recoupées.

CHAPITRE III.

*voit ici l'inquiétude où l'Epouse avoit
té à cause de l'absence de son Epoux,
& la tendresse de l'Epoux pour elle.
Elle décrit la beauté de sa chambre nup-
iale.*

I CHERCHE' durant les nuits sur
non lit celui qu'aime mon ame; je
cherché, mais je ne l'ai point trouvé.
. Je me leverai maintenant, & je
ai le tour de la ville, par les car-
ours, & par les places, & chercherai celui que mon ame aime. Je l'ai
cherché, mais je ne l'ai point trouvé.
3. Le guet qui faisoit la ronde par
la ville m'a trouvée. N'avez vous point
vû, *leur ai-je dit*, celui que mon ame
aime?
4. A peine les avois-je passés, que
je trouvai celui que mon ame aime; je
l'ai pris, & je ne le lâcherai point, que
je ne l'aie amené à la maison de ma
mére, & dans la chambre de celle qui
m'a conçuë.
5. FILLES de Jérusalem, je vous ad-
jure par les chevreuils & par les bi-
ches des champs, que vous n'éveilliez
ni ne réveilliez point celle que j'aime,
jusqu'à-ce qu'elle le veuille.
6 Qui *est* celle-ci qui monte du dé-
sert, comme des colomnes de fumées
en forme de palmes, parfumée de myr-
rhe & d'encens, & de toute sorte de
poudre de parfumeur?
7. VOICI le lit de Salomon, autour
duquel *il y* a soixante vaillans *hommes*,
des plus vaillans d'Israël:
8. Tous manians l'épée, & très-bien
dressés à la guerre; ayant chacun son
épée sur la cuisse, à cause de ce qu'on
peut craindre pendant la nuit.
9. Le Roi Salomon s'est fait un lit
de bois du Liban.
10. Il a fait ses pilliers d'argent, &
son lit d'or, son ciel d'écarlate, & le
dedans garni d'amour par les filles de
Jérusalem.
11. Sortez, filles de Sion, & regar-
dez le Roi Salomon, avec la couronne
dont sa mére l'a couronné au jour de
son mariage, & au jour de la joie de
son cœur.

CHAPITRE IV.

*Ce chapitre exprime la tendresse que l'E-
poux & l'Epouse ont l'un pour l'autre.*

TE VOILA belle, ma grande amie,
te voilà belle; *tes yeux sont comme
ceux* des colombes entre tes tresses; tes
cheveux *sont* comme un troupeau de
chèvres de la montagne de Galaad,
qu'on a tonduës.
2. Tes dents *sont* comme un troupeau
de *brébis* tonduës; qui remontent du la-
voir, & qui sont toutes deux à deux,
& *dont* il n'*y en a* pas une qui soit stérile.
3. Tes lèvres *sont* comme un fil teint
en écarlate: Ton parler est gracieux:
Ta temple *est* comme une piéce de pom-
me de grenades sous tes tresses.
4. Ton cou *est* comme la tour de Da-
vid, bâtie à creneaux, à laquelle pen-
dent mille boucliers & tous les écus
des vaillans *hommes*.
5. Tes deux mammelles *sont* comme
des fans jumeaux d'une chevrette, qui
paissent parmi le muguet.
6. Avant que le *vent du* jour souffle,
& que les ombres s'enfuient, je m'en
irai à la montagne de myrrhe, & au
côteau d'encens.

7. Tu *es* toute belle, ma grande amie, & il n'*y a* point de tache en toi.

8. Vien du Liban avec moi, *mon* Epouse, *vien* du Liban avec moi, regarde du sommet d'Amana, du sommet de Scénir & de Hermon, des repaires des lions, & des montagnes des léopards.

9. Tu m'as ravi le cœur, ma Sœur, *mon* Epouse; tu m'as ravi le cœur, par l'un de tes yeux, & par une des tresses de ta tête.

10. Que tes amours sont belles, ma Sœur, *mon* Epouse! Que tes amours sont meilleures que le vin, & l'odeur de tes parfums qu'aucune drogue aromatique!

11. Tes lèvres, *mon* Epouse, distilent des rayons de miel: Il y a du miel & du lait sous ta langue, & l'odeur de tes vêtemens *est* comme l'odeur du Liban.

12. Ma Sœur, *mon* Epouse, *tu es* un jardin fermé, une source close, & une fontaine cachetée.

13. Tes plantes *sont* un jardin de grenadiers, avec des fruits délicieux de troéne, avec de l'aspic.

14. L'aspic & le saffran, la canne odorante & le cinnamome, avec toutes sortes d'arbres d'encens; la myrrhe, & l'aloé, avec toutes les principales drogues aromatiques.

15. O FONTAINE des jardins! O puits d'eau vive, & ruisseaux découlans du Liban!

16. Lève-toi, bise, & vien, vent de midi, souffle par mon jardin; *afin que* ses drogues aromatiques distilent. Que mon bien aimé vienne dans son jardin, & qu'il mange de ses fruits délicieux.

CHAPITRE V.

L'Epoux invite ses amis aux nôces; & l'Epouse marque l'état où elle s'étoit vûe, pour n'avoir pas reçu son Epoux; duquel elle répresente encore la beauté.

JE SUIS venu dans mon jardin, ma Sœur, *mon* Epouse; j'ai cueilli ma myrrhe, avec mes drogues aromatiques; j'ai mangé mes rayons avec mon miel; j'ai bû mon vin avec mon lait. *Mes* amis mangez, bûvez; faites bonne chére, *mes* bien-aimés.

2. J'ETOIS endormie, mais mon cœur veilloit; & *voici* la voix de mon bien aimé qui heurtoit, *disant*: Ouvre moi, ma sœur, ma grande amie, ma colombe, ma parfaite. Car ma tête est pleine de rosée, & mes cheveux des goutes de la nuit.

3. J'ai dépouillé ma robe, *disois-je*, comment la revêtirois-je? J'ai lavé mes piés, comment les souillerois-je?

4. Mon bien-aimé a avancé sa main par le trou *de la porte*, & mes entrailles ont été émuës à cause de lui.

5. Je me suis levée pour ouvrir à mon bien-aimé, & la myrrhe distila de mes mains, même la myrrhe franche de mes doigts, sur les garnitures du verrouil.

6. J'ouvris à mon bien-aimé; mais mon bien-aimé s'étoit retiré, & étoit passé outre; mon ame se pâma de l'avoir ouï parler; je le cherchai, mais je ne le trouvai point; je l'apellai, mais il ne me répondit point.

7. Le guet qui faisoit la ronde par la ville me trouva; ils me battirent, ils me blesférent; les gardes des murailles m'ôtérent mon voile de dessus moi.

8. Filles de Jérusalem, je vous adjure, si vous trouvez mon bien-aimé, que lui raporterez-vous? *Dites-lui* que je languis d'amour.

9. QU'EST ton bien-aimé plus qu'un autre, ô la plus belle d'entre les femmes? Qu'*est* ton bien-aimé plus qu'un autre, que tu nous aies ainsi adjurées?

10. MON bien-aimé *est* blanc & vermeil; il porte l'étendart au milieu de dix mille.

11. Sa tête *est* un or très fin; ses cheveux crépus, noirs comme un corbeau.

12. Ses yeux *sont* comme *ceux* des colombes sur les ruisseaux des eaux *courantes*, lavés dans du lait, & *comme* enchassés dans des chatons *d'anneau*.

13. Ses jouës *sont* comme un parterre de plantes aromatiques, & *comme* des vases d'odeurs; ses lèvres *sont comme* du muguet, elles distilent la myrrhe franche.

14. Ses mains *sont comme* des anneaux d'or, où il y a des chrysolites enchassés; son ventre *est* d'yvoire bien poli, couvert de saphirs.

15. Ses jambes *comme* des piliers de marbre, fondés sur des soubassemens de fin or; son port *est comme* le Liban, il est exquis comme les cèdres.

16. Son palais *n'est que* douceur, tout ce qui est en lui sont des choses désirables. Tel *est* mon bien-aimé, tel *est* mon ami, filles de Jérusalem.

CHAPITRE VI.

L'Epoux & l'Epouse se donnent des témoignages reciproques de leur affection.

OU EST allé ton bien-aimé, ô la plus belle des femmes? De quel côté est allé ton bien-aimé, & nous le chercherons avec toi?

2. MON bien-aimé est descendu dans son verger, au parterre des plantes aromatiques, pour paître *son troupeau* dans les vergers, & cueillir du muguet.

3. Je *suis* à mon bien-aimé, & mon bien-aimé *est* à moi; il paît *son troupeau* parmi le muguet.

4. MA grande amie, tu *es* belle comme Tirtsa, agréable comme Jérusalem, redoutable comme *les armées qui* marchent à enseignes déploïées.

5. Détourne tes yeux qu'ils ne me regardent; car ils me forcent; tes cheveux

veux sont comme un troupeau de chévres de Galaad qu'on a tondues.

6. Tes dents, *sont* comme un troupeau de brébis qui remontent du lavoir, & qui sont toutes deux à deux, *& dont il n'y en a* pas une qui soit stérile.

7. Ta temple *est* comme une piéce de pomme de grenade sous tes tresses.

8. *Il y a* soixante Reines, & quatre vingts concubines, & des vierges sans nombre.

9. Ma colombe, ma parfaite, est unique; elle *est* unique à sa mére, elle est particuliérement *aimée* de celle qui l'a enfantée; les filles l'ont vuë, & l'ont dite bien-heureuse; les Reines & les concubines l'ont loüée, *disant:*

10. Qui *est* celle-ci, qui paroît comme l'aube du jour, belle comme la lune, d'élite comme le soleil, redoutable comme *les armées* qui *marchent à* enseignes déployées?

11. Je suis descendu au verger des noyers, pour voir les fruits qui meurissent dans la vallée; pour voir si la vigne s'avance, *&* si les grenadiers ont jetté leur fleur.

12. Je ne me suis point aperçu que mon affection m'a rendu semblable aux chariots de Haminadab.

13. Revien, revien, ô Sçulamithe, revien, revien, & que nous te considérions. Que considéreriez-vous dans la Sçulamithe? Comme l'assemblée de deux camps.

CHAPITRE VII.

Salomon continue à décrire les sentimens que l'Epoux & l'Epouse ont l'un pour l'autre.

FILLE de Prince, que tes démarches sont belles, avec tes souliers! L'enceinte de tes hanches *est* comme des colliers travaillés de la main d'un excellent ouvrier.

2. Ton nombril *est comme* une tasse ronde, toute comble de breuvage, ton ventre *est comme* un tas de blé entouré de muguet.

3. Tes deux mammelles *sont* comme deux fans jumeaux d'une chevrette.

4. Ton cou *est* comme une tour d'yvoire, tes yeux *sont comme* les viviers *qui sont* à Hesbon, près de la porte de Bath-rabbim; ton visage *est* comme la tour du Liban, qui regarde vers Damas.

5. Ta tête *est* sur toi comme du cramoisi; & les cheveux les plus déliés de ta tête *sont* comme de l'écarlate. Le Roi est attaché aux galeries *pour te regarder.*

6. Que tu ès belle, & que tu ès agréable, mon amour & mes délices!

7. Cette taille que tu as est semblable à une palme, & tes mammelles a des grappes *de raisins.*

8. J'ai dit: Je monterai sur la palme, & je prendrai ses branches; & tes mammelles me seront maintenant comme des grappes de vigne, & l'odeur de ton visage comme l'odeur des pommes;

9. Et ton palais comme le bon vin qui coule droit à mon bien-aimé, *&* qui fait parler les lèvres de ceux qui dorment.

10. JE *suis* à mon bien-aimé, & son desir *tend* à moi.

11. Vien, mon bien-aimé, sortons aux champs, passons la nuit aux villages.

12. Levons-nous le matin *pour aller* aux vignes; voyons si la vigne est avancée, si la grappe est formée, & si les grenadiers sont fleuris; c'est là que je te donnerai mes amours.

13. Les mandragores jettent *leur* odeur, & à nos portes *il y a* de toutes sortes de fruits exquis, des nouveaux & des vieux, *que* je t'ai gardés, ô mon bien-aimé.

CHAPITRE VIII.

L'Epouse réprésente encore son amour pour son Epoux, & il y répond en l'assurant du sien.

PLUT à Dieu que *tu fusses* comme mon frére, qui a succé les mammelles de ma mére; je t'irois trouver dehors, & je te baiserois, & on ne m'en mépriseroit point.

2. Je t'amenerois & t'introduirois dans la maison de ma mére; tu m'instruirois, & je te ferois boire du vin mixtionné de drogues & du mout de mon grenadier.

3. Que sa main gauche *soit* sous ma tête, & que sa droite m'embrasse.

4. Je vous adjure, FILLES de Jérusalem, que vous n'éveilliez ni ne reveilliez pas celle que j'aime, jusqu'à-ce qu'elle le veuille.

5. QUI *est* celle-ci qui monte du désert, & qui s'apuie doucement sur son bien-aimé? JE t'ai réveillé sous un pomier, là où ta mére t'a enfanté, là où t'a enfanté celle qui t'a donné le jour.

6. Mets moi comme un cachet sur ton cœur, comme un cachet sur ton bras. L'amour *est* fort comme la mort, & la jalousie *est* dure comme le sépulcre; leurs embrasemens *sont* des embrasemens de feu *&* une flamme très-véhémente.

7. Beaucoup d'eaux ne pourroient éteindre cet amour-là; les fleuves même ne le pourroient pas noyer; si quelqu'un donnoit tous les biens de sa maison pour cet amour-là, certainement on n'en tiendroit aucun compte.

8. Nous avons une petite sœur, qui n'a point encore de mammelles; que ferons-nous à nôtre sœur au jour qu'on parlera d'elle?

9. SI ELLE EST *comme* une muraille, nous bâtirons sur elle un Palais d'argent, & si elle *est comme* une porte, nous la renforcerons d'un entablement de cèdre.

10. JE *suis comme* une muraille, & mes mammelles *sont* comme des tours; alors

alors j'ai été si favorisée de lui, que j'ai trouvé la paix.
11. SALOMON a eu une vigne à Bahal-hamon, qu'il a donnée à des gardes; chacun desquels en doit apporter pour son fruit mille *piéces* d'argent.
12. MA VIGNE, qui *est* à moi, *est* à mon commandement, ô Salomon! Que les mille *piéces d'argent soient* à toi, & *qu'il y en ait* deux cents pour les gardes de son fruit.
13. TOI qui habites dans les jardins, les amis *sont* attentifs à ta voix; fai que je l'entende.
14. MON bien-aimé, fui-t-en aussi vite qu'un chevreuil, ou qu'un fan de biche, sur les montagnes des drogues aromatiques.

LE LIVRE

D'ESAIE.

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Le Prophète Esaïe *vivoit environ huit cents ans avant la venuë de Jésus-Christ; & il a prophètisé environ soixante ans dans le Royaume de Juda. Il y a beaucoup de force & de majesté dans ses exhortations, dans ses censures, & dans ses menaces. On voit dans ce livre diverses prédictions qui concernent les Juifs & les Peuples voisins. Mais sur tout, Esaïe est celui de tous les Prophètes qui a parlé le plus clairement de Jésus-Christ, de ses Souffrances, de son Règne, & de la Vocation des Gentils.*

CHAPITRE I.

Esaïe reproche aux Juifs leur ingratitude & leur extrème corruption, qui alloit attirer sur eux une totale ruine. II. Il les reprend de leur hypocrisie & de la vaine confiance qu'ils avoient dans les sacrifices & dans le culte extérieur. III. Il les exhorte à la repentance, & il leur déclare, que s'ils se convertissoient, Dieu leur pardonneroit & les béniroit; mais que s'ils continuoient dans leur rébellion, ils seroient détruits. Enfin, il se plaint que la ville de Jérusalem s'étoit corrompuë; & sur tout, que les Magistrats & les Principaux étoient adonnés à l'injustice; & il déclare que Dieu feroit bientôt la vengeance de tous ces péchés, & que les Juifs seroient dépouillés de tous les avantages dont ils jouïssoient.

1. La vision d'Esaïe fils d'Amots, qu'il a vûë touchant Juda & Jérusalem, au tems de Hozias, de Jotham, d'Achas, & d'Ezéchias, Rois de Juda.

VOUS Cieux, écoutez; & *toi* Terre, prête l'oreille; car l'Eternel a parlé, *disant:* J'ai nourri des enfans, & je *les* ai élevés, mais ils se sont rebellés contre moi.
3. Le bœuf connoit son possesseur, & l'âne la créche de son maitre; *mais* Israël n'a point de connoissance; mon peuple n'a point d'intelligence.
4. Ha! nation pécheresse, peuple chargé d'iniquité, race de gens malins, enfans qui ne font que se corrompre! Ils ont abandonné l'Eternel, ils ont irrité avec mépris le Saint d'Israël, ils sont retournés en arriére.
5. Pourquoi seriez-vous encore battus? Vous ajoûterez la révolte; toute la tête *est* en douleur, & tout le cœur *est* languissant.
6. Depuis la plante du pié jusqu'à la tête, *il n'y a* rien d'entier en lui; *mais il n'y a que* blessure, meurtrissure, & plaies purulantes, qui n'ont point été nettoyées, ni bandées, & dont pas une n'a été adoucie avec de l'huile.
7. Vôtre pays n'est que désolation, & vos villes sont en feu; les étrangers dévoreront en vôtre présence vôtre pays, & cette désolation sera comme une ruine faite par des étrangers.
8. Et la fille de Sion restera comme une cabane dans une vigne, comme une loge dans un champ de concombres, comme une ville serrée de près.
9. Si l'Eternel des armées ne nous eût réservé quelque petit reste, nous aurions

aurions été comme Sodome; & nous serions devenus semblables à Gomorrhe.

10. Ecoutez la parole de l'Eternel, conducteurs de Sodome, prêtez l'oreille à la Loi de nôtre Dieu, peuple de Gomorrhe.

11. Qu'ai-je à faire, dit l'Eternel, de la multitude de vos sacrifices? Je suis rassasié d'holocaustes de moutons, & de graisse de bêtes grasses; je ne prens point de plaisir au sang des taureaux, ni des agneaux, ni des boucs.

12. Lors que vous entrez pour vous présenter devant ma face, qui a requis cela de vous, que vous fouliez de *vos pieds* mes parvis?

13. Ne continuez plus de m'apporter des oblations de néant; le parfum m'est en abomination; & pour ce qui est des nouvelles Lunes, & des Sabbats, & de la publication de *vos* convocations, je n'*en* puis plus porter l'ennui, ni de *vos* assemblées solemnelles.

14. Mon amé hait vos nouvelles Lunes, & vos Fêtes solemnelles; elles me sont fâcheuses, je suis las de les souffrir.

15. C'est pourquoi lors que vous étendrez vos mains, je cacherai mes yeux de vous; même lors que vous multiplierez vos requêtes, je ne *les* exaucerai point; vos mains sont pleines de sang.

16. Lavez-vous, nettoyez-vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions; cessez de mal faire;

17. Apprenez à bien faire; recherchez la droiture; protègez celui qui est opprimé; faites droit à l'orphelin; défendez la cause de la veuve.

18. Venez maintenant, dit l'Eternel, & disputons nos droits. Quand vos péchés seroient comme le cramoisi, ils seront blanchis comme la neige; & quand ils seroient rouges comme le vermillon, ils deviendront *blancs* comme la laine.

19. Si vous obéissez volontairement, vous mangerez le meilleur du pays.

20. Mais si vous refusez, & *si vous* êtes rebelles: vous serez consumez par l'épée; car la bouche de l'Eternel a parlé.

21. Comment la ville fidèle est-elle devenuë prostituée? Elle étoit pleine de droiture, & la justice habitoit en elle; mais maintenant *elle est pleine de* meurtriers.

22. Ton argent s'est changé en crasse, & ton breuvage a été mêlé d'eau.

23. Les Principaux de ton peuple sont rebelles; ce sont des compagnons de larrons; chacun d'eux aime les présens, ils courent après les récompenses, ils ne font point droit à l'orphelin; & la cause de la veuve ne vient point devant eux.

24. C'est pourquoi le Seigneur, l'Eternel des armées, le Puissant d'Israël dit: Ha, je me satisferai de mes adversaires, & je me vengerai de mes ennemis.

25. Je remettrai ma main sur toi, je refondrai au net ta crasse, & j'ôterai tout ton étain.

26. Et je retablirai tes Juges, tels qu'*ils étoit* autrefois, & tes Conseillers tels que du commencement; après cela on t'appellèra, Cité de justice, Ville fidèle.

27. Sion sera rachetée par le jugement, & ceux qui y retourneront *seront rachetés* par la justice.

28. Mais les rebelles & les pécheurs seront brisés ensemble, & ceux qui ont abandonné l'Eternel seront consumés.

29. Car vous serez honteux à cause des chênes que vous avez desirés; & vous rougirez à cause des vergers que vous avez choisis.

30. Car vous serez comme un chêne duquel la feuille déchet, & comme un verger qui n'a point d'eau.

31. Le plus fort deviendra *comme* de l'étoupe, & son ouvrage *comme* une étincelle; & tous deux brûleront ensemble, & il n'*y aura* personne qui éteigne *le feu*.

REFLEXIONS.

Les reproches qu'Esaïe faisoit aux Juifs de leur ingratitude, nous engagent à considérer, que Dieu nous ayant adoptés en Jésus-Christ pour être ses enfans, & nous ayant fait naître dans son Eglise, il nous a accordé des graces beaucoup plus excellentes qu'à l'ancien peuple; & qu'ainsi nous serions infiniment plus coupables, & que nous attirerions sur nous une punition bien plus sévère, si nous étions ingrats à ses bienfaits, & si nous tombions dans la revolte. II. Dieu déclare dans ce chapitre, que c'est en vain qu'on lui rend un culte public, qu'on se rencontre dans les assemblées, & qu'on pratique les actes les plus solemnels de la Religion, pendant qu'on vit dans le péché, & qu'un tel culte lui est en abomination. III. Ce chapitre nous enseigne, que l'unique moyen d'éviter la colère de Dieu, c'est de se purifier par la repentance, de cesser de mal faire, & d'apprendre à bien faire; que Dieu est toûjours prêt à recevoir en grace les pécheurs qui se convertissent; mais que les rebelles & les endurcis périront dans leur impénitence. IV. Il faut remarquer qu'Esaïe se plaignoit sur tout de la dépravation des Juges & des Magistrats de Jérusalem, disant, que c'étoient des compagnons de voleurs qu'ils aimoient les présens, & qu'ils courroient après les récompenses. Ces censures & ces menaces prouvent, que les péchés qui se commettent par les personnes publiques sont d'ordinaire suivis d'une dépravation générale, & des plus sévéres

véres jugemens de Dieu; & qu'au contraire c'est une grande bénédiction sur les Villes & sur les Etats, lors que Dieu leur donne des Conducteurs justes & intègres.

CHAPITRE II.

Le Prophète prédit, I. Que les divers Peuples du monde seroient appellés à la connoissance & au service du vrai Dieu. II. Que Dieu abandonneroit les Juifs à cause de leur idolatrie & de leurs autres péchés. III. Qu'il détruiroit par sa toute-puissance ceux qui s'opposeroient à lui, & qu'il aboliroit l'idolatrie.

1. LA parole qu'Esaïe fils d'Amots a ouïe touchant Juda & Jérusalem.

2. Il arrivera aux derniers jours, que la montagne de la maison de l'Eternel sera affermie au sommet des montagnes, & élevée par dessus les côteaux, & toutes les nations y aborderont.

3. Et plusieurs peuples y iront, & diront: Venez, & montons à la montagne de l'Eternel, à la maison du Dieu de Jacob; il nous instruira de ses voies, & nous marcherons dans ses sentiers; car la loi sortira de Sion, & la parole de l'Eternel, de Jérusalem.

4. Il exercera les jugemens parmi les nations, & il reprendra plusieurs peuples; ils forgeront leurs épées en hoyaux, & leurs halebardes en serpes; Une nation ne levera plus l'épée contre l'autre, & ils ne s'adonneront plus *à faire* la guerre.

5. *Vous*, maison de Jacob, venez, & marchons à la lumiére de l'Eternel.

6. Mais tu as quitté ton peuple, *qui est* la maison de Jacob, parce qu'ils se sont remplis de l'idolatrie d'orient, & de dévins, comme les Philistins, & qu'ils se sont attachés aux enfans des étrangers.

7. Son pays a été rempli d'argent & d'or, & il *n'y a* point *eu* de fin à ses trésors; son pays a été rempli de chevaux, & il *n'y a* point *eu* de fin à ses chariots.

8. Son pays a été rempli d'idoles, ils se sont prosternés devant l'ouvrage de leurs mains, devant ce que leurs doigts avoient fait.

9. Et ceux du commun se sont inclinés, & les personnes de qualité se sont abaissées; c'est pourquoi tu ne leur pardonneras point.

10. Entre dans la roche, & cache toi dans la poussiére, à cause de la frayeur de l'Eternel, & à cause de la gloire de sa majesté.

11. Les yeux hautains des hommes seront abaissés, & les hommes qui s'élèvent seront humiliés; & l'Eternel sera seul élevé en ce jour-là.

12. Car *il y a* un jour *assigné* par l'Eternel des armées contre tous les orgueilleux & les hautains, contre tout homme qui s'élève, & il sera abaissé;

13. Contre tous les cèdres du Liban hauts & élevés, contre tous les chênes de Basçan;

14. Contre toutes les hautes montagnes, contre tous les côteaux élevés;

15. Contre toute haute tour, contre toute muraille forte;

16. Contre tous les navires de Tarscis, & contre toutes les plus belles peintures.

17. L'arrogance des hommes sera abattuë, & les hommes qui s'élèvent seront abbaissés; & l'Eternel sera seul haut élevé en ce jour-là.

18. Et pour ce qui est des idoles, elles seront toutes détruites.

19. Et *les hommes* entreront dans les cavernes des rochers, & dans les trous de la terre, à cause de la frayeur *qu'ils auront* de l'Eternel, & à cause de la gloire de sa majesté, quand il se levera pour frapper la terre.

20. En ce jour-là l'homme jettera aux taupes & aux chauve-souris les idoles *faites* de son argent, & les idoles *faites* de son or, qu'on lui aura faites pour se prosterner *devant elles*.

21. Et ils entreront dans les fentes des rochers & dans les cavernes des roches, à cause de la frayeur qu'ils auront de l'Eternel, & à cause de la gloire de sa majesté, quand il se levera pour frapper la terre.

22. Ne vous arrêtez pas à l'homme, duquel le souffle *est* dans ses narines, car quel cas en peut-on faire?

REFLEXIONS.

CE chapitre contient trois Prophèties, dont la prémiére marquoit la vocation des Gentils; la seconde, la réjection des Juifs; & la troisiéme, la destruction des impies & des ennemis de Dieu. Nous voyons l'accomplissement de ces Prédictions. Les divers peuples du monde ont été amenés à la connoissance du vrai Dieu par le moyen de l'Evangile, & sont entrés dans l'Eglise & dans l'Alliance divine; les Juifs ont été rejettés, à cause de leurs péchés & de leur incrédulité; & Dieu a confondu de tout tems l'orgueil & la puissance des impies, & des ennemis de son Règne. L'usage que nous devons faire de cette lecture est donc, prémiérement, de bien sentir le grand avantage que nous avons, d'être du nombre de ces peuples que Dieu a reçus dans son Eglise, & de lui marquer nôtre reconnoissance, en nous attachant à nous instruire de sa volonté, en le servant avec pureté & avec zèle, & en marchant dans ses voies. Nous devons, après cela, profiter de l'exemple des Juifs, & des menaces qui sont ici dénoncées à tous ceux qui s'élèvent contre Dieu; de peur que, par nôtre rebellion, nous ne nous exposions à ces

s terribles jugemens qu'il doit repan-
·e sur les méchans, & sur tous ceux
ii ne révérent pas sa puissance.

CHAPITRE III.

saïe prédit dans ce chapitre, que les habitans de Jérusalem & du Royaume de Juda seroient exposés à la derniére désolation. Il dit que cela arriveroit à cause de leurs crimes; & sur tout à cause des injustices que les Principaux du peuple commettoient ouvertement, & de l'immodestie & du luxe des femmes & des filles de Jérusalem.

1. Voici, le Seigneur, l'Eternel
des armées s'en va ôter de
rusalem & de Juda le soûtien du pain,
tout le soûtien de l'eau;
2. L'*Homme* fort, & l'Homme de guer-
; le Juge, & le Prophète; l'Homme
évoyant, & l'Ancien;
3. Le Cinquantenier, & l'Homme
autorité; le Conseiller, & l'Artisan
plus habile; & l'Homme éloquent.
4. Et je leur donnerai des jeunes gens
ur Gouverneurs, & des enfans domi-
ront sur eux.
5. Et le peuple sera rançonné l'un
r l'autre, & chacun *le sera* par son
ochain; l'enfant s'élevera contre le
illard, & le plus méprisable contre
ui qui est honorable.
6. Même un homme prendra son frére
de la maison de son pére, *& lui di-*
: Tu as un habit; sois nôtre Con-
cteur, & que ce peuple qui est dans la
solation soit sous ta conduite.
7. Mais *cet homme là* levera *la main*
ce jour-là, disant: Je ne saurois y
ettre du remède; car il n'y a dans
a maison ni pain, ni habit; ne me fai-
donc point Conducteur du peuple.
8. Car Jérusalem est trébuchée, &
da est tombé; parce que leur langue
leurs actions *sont* contre l'Eternel,
ur irriter les yeux de sa gloire.
9. L'impudence de leur visage rend
noignage contr'eux. Ils ont publié
ir péché comme Sodome, & ils ne
nt point caché. Malheur à leur ame,
ils se font du mal à eux-mêmes.
10. Dites au juste qu'il lui arrivera
bien; car *les justes* mangeront le fruit
leurs œuvres.
11. Malheur au méchant *qui ne cher-*
qu'à faire mal; car la rétribution
ses actions lui sera faite.
12. Pour ce qui est de mon peuple,
enfans *sont* ses Prévôts, & les fem-
s dominent sur lui. Mon peuple,
ıx qui te conduisent *te* font égarer,
t'ont fait perdre la route des che-
ns *que tu dois suivre.*
13. L'Eternel se présente pour plai-
, & il se tient debout pour juger
peuples.
14. L'Eternel entrera en jugement
c les Anciens de son peuple, & *avec*
Princes; car vous avez consumé la
vigne *d'autrui*, & ce que vous avez
ravi à l'affligé *est* dans vos maisons.
15. Que vous revient-il de fouler mon
peuple, & d'écraser la face des affligés?
dit le Seigneur, l'Eternel des armées.
16. L'Eternel a dit encore: Parce que
les filles de Sion se sont élevées, & ont
marché la gorge étenduë, & en faisant
des signes des yeux; & qu'elles ont mar-
ché à petit pas, faisant du bruit avec
les pieds;
17. L'Eternel envoiera la gale sur *la*
tête des filles de Sion, & il découvrira
leur nudité.
18. En ce tems-là le Seigneur ôtera
l'ornement des sonnettes, les agraffes,
les boucles;
19. Les petites boites, les chainettes,
les papillotes;
20. Les atours, les jarretiéres, les
rubans, les boites de parfum, les pen-
dans d'oreilles;
21. Les anneaux, les bagues de sen-
teur, qui pendent sur le front;
22. Les mantelets, les écharpes, les
voiles, les poinçons;
23. Les miroirs, les crépes, les tia-
res, & les couvrechefs.
24. Et il arrivera qu'au lieu des odeurs
aromatiques, il y aura de la puanteur;
& au lieu d'être ceintes, elles seront dé-
braillées; & au lieu des cheveux frisés,
elles auront la tête chauve; & au lieu
de ceintures de cordon, des cordes de
sac; & au lieu de beau teint, un teint
hâlé.
25. Tes gens tomberont par l'épée,
& ta force par la guerre.
26. Et ses portes se plaindront, &
gémiront, & elle sera vuidée, elle sera
couchée par terre.

CHAPITRE IV.

Le Prophète prédit dans ce chapitre, que dans ces tems fâcheux le peuple Juif seroit extrêmement diminué; mais que Dieu rétabliroit les restes de ce peuple, qu'il le sanctifieroit, & qu'il le protegeroit.

1. En ce tems-là sept femmes pren-
dront un homme seul, & lui di-
ront: Nous mangerons nôtre pain, &
nous nous vêtirons de nos habits; seu-
lement que nous portions ton nom; ôte
nôtre opprobre.
2. En ce tems-là le germe de l'Eter-
nel sera dans la magnificence & dans
la gloire, & le fruit de la terre élevé
& excellent, pour ceux qui seront ré-
chappés d'Israël.
3. Et il arrivera que celui qui sera
resté dans Sion, & qui sera demeuré
de reste dans Jérusalem, sera appellé
Saint; & ceux qui seront dans Jérusa-
lem seront tous écrits pour la vie.
4. Après que le Seigneur aura purifié
la souillure des filles de Sion, & qu'il
aura lavé le sang de Jérusalem du mi-
lieu d'elle, par un esprit de jugement,

& par un esprit embrasé d'ardeur.
5. L'Eternel créera aussi sur toute l'étenduë du mont de Sion, & sur ses assemblées, une nuée pendant le jour, avec une fumée & une splendeur de feu qui jettera des flammes pendant la nuit; car toute sa gloire sera à couvert.
6. Et il y aura de jour une cabane, pour l'ombrage contre la chaleur, & pour refuge & pour retraite contre la tempête & la pluie.

REFLEXIONS.

Sur les Chapitres III. & IV.

CES chapitres nous enseignent, I. Que Dieu retire sa protection de dessus les peuples qui l'irritent par leurs péchés; & qu'il les châtie en leur donnant pour Conducteurs des personnes incapables de bien gouverner. II. Que quand les hommes *publient leurs péchés*, & qu'ils ne les cachent point; quand ils n'en ont point de honte, & qu'ils les commettent sans retenuë, on doit croire que les Jugemens de Dieu ne sont pas éloignés. III. Qu'entre les péchés qui provoquent la colère de Dieu, il est sur tout offensé par les injustices que les personnes publiques commettent, aussi bien que par le luxe & par l'orgueil. L'on doit bien remarquer la description qu'Esaïe fait ici du luxe & du faste des filles & des femmes de Jérusalem, de leurs divers ornemens, de leur immodestie, de leur fierté, & de leur vie molle & dissoluë. On voit ici, que l'oisiveté & le luxe s'introduisirent à Jérusalem, avec les autres crimes; & le Prophète dit expressément, que ce seroit-là l'une des causes de la ruine des Juifs, & des malheurs qui alloient fondre sur eux. Cela ne nous permet pas de douter, que le luxe ne soit très odieux au Seigneur, & plus encore dans les Chrétiens que dans les Juifs; & que quand l'immodestie, l'oisiveté, le faste, la mollesse & l'amour des plaisirs se répandent, ce ne soit là la marque certaine d'une grande corruption, & des signes avantcoureurs de la colère céleste. Enfin, Dieu donne ici des marques de sa bonté, en ce qu'il promet qu'après que les Juifs auroient été punis, il les rétabliroit & les sanctifieroit. Ce fut ce qu'il fit, lors qu'il les garantit de leurs ennemis, qui devoient bientôt les attaquer; lors qu'il les rappella de la Captivité de Babylone; & principalement, lors qu'il leur envoya son Fils pour les bénir & pour les racheter de leurs péchés.

CHAPITRE V.

Esaïe représente par la similitude d'une vigne bien cultivée, mais stérile, le soin que Dieu avoit eu des Juifs, l'ingratitude de ce peuple, & les Jugemens qui alloient tomber sur eux. Il spécifie les principaux péchés de cette nation, savoir, l'avarice, l'injustice, l'yvrognerie, l'amour des plaisirs, le mépris des jugemens de Dieu, l'humeur profane, & les iniquités que les Juges commettoient en prenant des présens de corruption. Il dit que les Juifs seroient punis de tous ces péchés-là, & que des nations éloignées, c'est à dire les Assyriens & les Caldéens, viendroient contre Jérusalem.

1. JE chanterai maintenant pour celui que j'aime le Cantique de mon bien-aimé sur sa vigne. Celui que j'aime avoit une vigne sur un côteau dans un lieu gras.
2. Il l'environna d'une haie, il en ôta les pierres, & il la planta de seps exquis; il bâtit aussi une tour au milieu d'elle, & il y tailla une cuve. Or il s'attendoit qu'elle produiroit des raisins, mais elle a produit des grapes sauvages.
3. Maintenant donc, *vous* habitans de Jérusalem, & *vous* hommes de Juda, jugez, je vous prie, entre moi & ma vigne.
4. Que falloit-il faire de plus à ma vigne que je ne le lui aie fait? Pourquoi ai-je attendu qu'elle produisit des raisins, & elle a produit les grapes sauvages?
5. Maintenant donc que je vous fasse entendre, je vous prie, ce que je vai faire à ma vigne: J'ôterai sa haie, & elle sera broutée; je romprai sa cloison, & elle sera foulée.
6. Et je la réduirai en désert, *tellement qu*'elle ne sera plus taillée ni fossoyée, & les ronces & les épines y monteront; & je commanderai aux nuées qu'elles ne fassent plus tomber de pluie sur elle.
7. Or la maison d'Israël *est* la vigne de l'Eternel des armées, & les hommes de Juda *sont* le plant auquel il prenoit plaisir; il en attendoit de la droiture, & voici la plaie; de la justice, & voici le cri.
8. Malheur à ceux qui joignent maison à maison, *qui* ajoutent un champ à l'autre, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lieu, & que vous vous rendiez les seuls habitans du pays.
9. L'Eternel des armées m'a fait entendre, & m'a dit: Si plusieurs maisons ne *sont réduites* en désolation, & si les plus grandes & les plus belles ne *sont* sans habitans.
10. Même dix journeaux de vigne ne produiront qu'un bath; & la semence d'un chomer ne produira qu'un épha.
11. Malheur à ceux qui se lèvent de bon matin, qui suivent la cervoise, qui demeurent jusqu'au soir, *jusqu'à ce que* le vin les échaufe.
12. La harpe, le luth, le tambour, la flute, & le vin *sont* dans leurs festins, & ils ne regardent point l'œuvre de l'Eternel & ne considérent point l'ouvrage de ses mains.

13. C'est

13. C'est pourquoi mon peuple sera emmené captif, parce qu'il n'a point eu de connoissance; & les plus honorables d'entr'eux mourront de faim, & leur peuple séchera de soif.

14. C'est pour cela que le sépulcre s'est élargi, & qu'il a ouvert sa gueule sans mesure: Sa magnificence y descendra, & sa multitude & sa pompe, & ceux qui s'y réjouissent.

15. Ceux du commun seront abbattus, & les personnes de qualité seront humiliées, & les yeux des superbes seront abbaissés.

16. Et l'Eternel des armées sera élevé par le jugement, & le *Dieu* fort & saint sera sanctifié par la justice.

17. Les agneaux paîtront à leur ordinaire, & les étrangers mangeront les déserts où le bétail devenoit gras.

18. Malheur à ceux qui tirent l'iniquité avec des cordes de mensonge, & le péché comme avec des cordages de chariot;

19. Qui disent: Qu'il se dépêche, & qu'il hâte son œuvre, afin que nous *la* voyions; & que le dessein du Saint d'Israël s'avance & vienne, & nous saurons *ce que c'est*.

20. Malheur à ceux qui appellent le mal, bien; & le bien, mal; qui font les ténèbres, lumiére; & la lumiére, ténèbres; qui font l'amer, doux; & le doux, amer.

21. Malheur à ceux qui sont sages dans leur propre opinion, & prudens en se considérant eux-mêmes.

22. Malheur à ceux qui sont puissans à boire le vin, & vaillans à entonner la cervoise;

23. Qui justifient le méchant, pour des présens, & ravissent aux justes leur droit.

24. C'est pourquoi comme un flambeau de feu dévore le chaume, & comme la flamme consume la bale; leur racine sera comme de la pourriture, & leur fleur s'en ira à néant comme la poussiére; car ils ont rejetté la loi de l'Eternel des armées, & ils ont méprisé la parole du Saint d'Israël.

25. C'est pourquoi la colère de l'Eternel s'est embrasée contre son peuple; il a étendu sa main sur lui, & il l'a frappé; les montagnes en ont croûlé, & leurs corps morts ont été mis en piéces au milieu des ruës. Pour tout cela il n'a point fait cesser sa colère, mais sa main *est* encore étenduë.

26. Même il dressera l'étendart vers les nations éloignées; & sifflera à chacune d'elles des extrémités de la terre; & voici chacune viendra habilement & légérement.

27. *Il n'y en aura* pas un d'entr'eux qui soit las, ni qui bronche, ni qui sommeille, ni qui dorme; la ceinture de leurs reins ne sera point déliée, & la courroie de leur soulier ne sera point rompuë.

28. Leurs flêches *seront* aiguës, tous leurs arcs tendus; les cornes des piés de leurs chevaux seront regardées comme des cailloux; & les roues de leurs *chariots* comme un tourbillon.

29. Leur rugissement *sera* comme celui du vieux lion, ils rugiront comme des lionceaux. Ils frémiront, & prendront la proie; ils l'emporteront, & *il n'y aura* personne qui la leur ôte.

30. En ce tems-là on menera un bruit sur son peuple, semblable au bruit de la mer; & on regardera vers la terre, mais voici *il y aura* des ténèbres, & la calamité *viendra avec* la lumiére; il y aura des ténèbres dans ses ruines.

REFLEXIONS.

LES plaintes que Dieu fait de l'ingratitude & de la rebellion des Juifs, qu'il répréſente sous l'image d'une vigne stérile, montrent clairement que Dieu fait tout ce qui est nécessaire pour le bien des hommes; qu'il emploie les moyens les plus propres pour les engager à l'aimer & à le craindre; qu'ainsi il n'est nullement l'auteur de leur perdition, & que s'ils périssent, cela arrive uniquement par leur faute. Cette similitude nous apprend aussi, que quand les hommes abusent des moyens dont Dieu se sert pour les rendre heureux, il les en prive, & qu'il les abandonne. Il paroit outre cela de ce chapitre, qu'il y a de certains péchés qui exposent particuliérement les hommes à la vengeance divine; ces péchés sont, l'avarice, & le desir immoderé de s'enrichir; l'yvrognerie; l'amour de la joie, des festins, & des plaisirs; le mépris des menaces de Dieu & la sécurité; les sentimens & les discours impies, & les injustices que les Juges & les Magistrats commettent. Les Juifs furent livrés aux Caldéens pour avoir irrité le Seigneur par ces péchés là; & l'on peut voir par cet exemple, que l'abandonnement au mal ne manque jamais d'exposer les hommes à la colère de Dieu.

CHAPITRE VI.

Le Prophete rapporte une Vision dans laquelle Dieu lui apparut en sa gloire, & lui ordonna d'aller parler aux Juifs de sa part, & de leur déclarer, que puis que leur endurcissement étoit sans remede, leurs Villes seroient désolées; mais que cependant ils ne seroient pas detruits sans ressource.

1. L'Année de la mort du Roi Hozias, je vis le Seigneur séant sur un Trône haut & élevé, & les pans *de sa robe* remplissoient le Temple.

2. Les Séraphins se tenoient au dessus de lui, & chacun d'eux avoit six aîles; de deux ils couvroient leur face; de deux ils couvroient leurs piés, & de deux ils voloient.

3. Et ils se crioient l'un à l'autre, & disoient : Saint, Saint, Saint, *est* l'Eternel des armées ; tout ce qui est dans toute la terre *est* sa gloire.

4. Et les pôteaux *avec* les linteaux & les seuils furent ébranlés par la voix de celui qui crioit ; & la Maison fut remplie de fumée.

5. Alors je dis : Malheur à moi ! parce que je me suis tû ; parce que je *suis* un homme souillé de lèvres, & que je demeure parmi un peuple qui est aussi souillé de lèvres, & mes yeux ont vû le Roi, l'Eternel des armées.

6. Mais l'un des Séraphins vola vers moi, ayant dans sa main un charbon vif, *qu'il* avoit pris de dessus l'autel avec des pincettes.

7. Et il en toucha ma bouche, & me dit : Voici, ceci a touché tes lèvres ; c'est pourquoi ton iniquité sera ôtée, & la propitiation sera faite pour ton péché.

8. J'entendis ensuite la voix du Seigneur, qui dit : Qui envoierai-je, & qui ira pour nous ? Et je dis : Me voici ; envoie-moi.

9. Et il dit : Va, & di à ce peuple : En entendant vous entendrez, & vous ne comprendrez point ; & en voyant vous verrez, & vous ne discernerez point.

10. Engraisse le cœur de ce peuple-ci, & rens ses oreilles pesantes, & bouche ses yeux ; ensorte qu'il ne voie pas de ses yeux, & qu'il n'entende pas de ses oreilles, & que son cœur ne comprenne pas, & qu'il ne se convertisse pas, & qu'il ne recouvre pas la santé.

11. Et je dis : Jusques à quand, Seigneur ? Et il *répondit :* Jusques à ce que les villes & les maisons aient été tellement désolées qu'il n'y *ait* aucun homme, & que le pays soit mis dans une entiére désolation ;

12. Et que l'Eternel ait éloigné les hommes, & que le pays ait été longtems abandonné.

13. Toutefois il en restera une dixiéme partie, qui sera encore désolée ; *mais* comme la fermeté des chênes & des ormes consiste en ce qu'ils rejettent, *ainsi* la semence sainte en fera la fermeté.

REFLEXIONS.

IL y a deux choses principales dans ce chapitre, sur lesquelles il faut faire attention : La prémiére est, cette apparition magnifique qu'eut autrefois Esaïe, dans laquelle il vit le Seigneur assis sur son Trône, environné des saints Anges, qui célébroient sa sainteté & sa majesté. Par cette vision si remarquable, & qui remplit le Prophète de frayeur, Dieu vouloit confirmer sa vocation, & le préparer à dire & à faire tout ce qu'il lui commanderoit. Le récit de cette vision doit nous inspirer des sentimens de respect & de crainte pour ce grand Dieu, & nous inciter à l'adorer & à le loüer continuellement avec les Anges, & à dire avec une profonde humilité : *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur des armées ; tout ce qui est par toute la terre est sa gloire.* II. Il faut remarquer qu'on ne doit pas entendre ce qui est dit ici de l'aveuglement & de l'endurcissement des Juifs, comme si Dieu les eût aveuglés & endurcis. Dieu avertit simplement Esaïe, du succès qu'auroit son ministère, & il prédit que les Juifs s'endurciroient eux-mêmes volontairement. On ne doit jamais attribuër à Dieu les péchés ni l'endurcissement des hommes : Bien loin de les aveugler & de les endurcir, il fait tout ce qui est nécessaire pour les éclairer, pour les convertir & pour les sauver. Et s'ils demeurent dans leurs péchés & qu'ils y périssent, cela n'arrive que par leur propre malice, & parce qu'ils le veulent ainsi.

CHAPITRE VII.

Achaz Roi de Juda étant attaqué par Retsin Roi de Syrie, & par Pékah Roi d'Israël, Dieu envoie Esaïe à Achaz, pour l'assurer qu'il garantiroit Jérusalem, & que dans peu les Royaumes de Syrie & d'Israël prendroient fin. Le Prophète, pour assurer plus fortement Achaz que le Royaume de Juda ne seroit pas livré aux ennemis qui l'attaquoient, prédit la naissance d'un enfant extraordinaire. Il déclare ensuite, que le Royaume d'Israël seroit ravagé par les Egyptiens, & par les Assyriens.

1. IL arriva au tems d'Achaz, fils de Jotham, fils de Hozias, Roi de Juda, que Retsin Roi de Syrie, & Pékah fils de Rémalja, Roi d'Israël, montérent contre Jérusalem pour l'assiéger, mais ils ne pûrent la prendre.

2. Et on le rapporta à la maison de David, & on lui dit : La Syrie s'est reposée sur Ephraïm. Alors le cœur d'Achaz & le cœur de son peuple fut ébranlé, comme les arbres des forêts sont ébranlés par le vent.

3. Alors l'Eternel dit à Esaïe : Sors maintenant au devant d'Achaz, toi, & Scearjasçub ton fils, vers le bout du canal de l'eau du haut étang, vers le grand chemin du champ du foulon.

4. Et di lui : Pren garde à toi, & sois tranquile ; ne crain point, & que ton cœur ne devienne point lâche, à cause de ces deux bouts de tisons fumans, à cause de l'ardeur de la colère de Retsin & de Syrie, & du fils de Rémalja ;

5. De ce que la Syrie a conspiré *pour te faire* du mal, avec Ephraïm & le fils de Rémalja, en disant :

6. Montons en Judée, & l'attaquons, & nous y faisons une ouverture ; partageons-là entre nous, & établissons pour

pour Roi le fils de Tabéal, au milieu d'elle.

7. Ainsi a dit le Seigneur, l'Eternel: Cela n'aura point d'effet, & ne se fera point.

8. Car le chef de la Syrie, c'est Damas, & le chef de Damas c'est Retsin, & dans soixante-cinq ans Ephraïm sera abattu pour n'être plus un peuple.

9. Et le chef d'Ephraïm, c'est Samarie; & le chef de Samarie, c'est le fils de Rémalja. Que si vous ne croyez pas ceci, certainement vous ne serez point affermis.

10. Et l'Eternel continua de parler avec Achaz, disant:

11. Demande un signe pour toi, de l'Eternel ton Dieu, demande-le, soit du lieu le plus bas, soit du lieu le plus haut.

12. Et Achaz dit: Je n'en demanderai point, & je ne tenterai point l'Eternel.

13. Alors *Esaïe* dit: Ecoutez maintenant, ô maison de David: Vous est-ce peu de chose de travailler les hommes, sans que vous travailliez aussi mon Dieu?

14. C'est pourquoi le Seigneur lui-même vous donnera un signe: Voici une Vierge sera enceinte, & elle enfantera un fils, & on l'appellera Emmanuel.

15. Il mangera du beure & du miel, jusqu'à-ce qu'il sache rejetter le mal & choisir le bien.

16. Mais avant que l'enfant sache rejetter le mal & choisir le bien, le pays pour lequel tu as de l'aversion sera abandonné par ses deux Rois.

17. *Mais* l'Eternel fera venir sur toi, & sur ton peuple, & sur la maison de ton pére, par le moyen du Roi d'Assyrie, des jours tels qu'il n'y en a point eu de semblable depuis le jour qu'Ephraïm se sépara d'avec Juda.

18. Et il arrivera qu'en ce jour-là l'Eternel appellera les mouches qui sont au bout des fleuves d'Egypte, & les guêpes qui sont au pays d'Assyrie;

19. Et elles viendront, & se poseront toutes dans les vallées désertes, & dans les trous des rochers, & par tous les buissons, & par tous les hailiers.

20. En ce jour-là, le Seigneur rasera avec un rasoir pris à louage au delà du fleuve, *savoir* avec le Roi d'Assyrie, la tête & les poils des piés, & achevera aussi la barbe.

21. Et il arrivera en ce tems-là qu'un homme nourrira une vache & deux brébis,

22. Et elles donneront du lait en tant d'abondance, qu'il mangera du beurre; car tout homme qui sera demeuré de reste dans le pays mangera du beurre & du miel.

23. Et il arrivera en ce jour-là, que tout lieu où il y aura eu mille vignes, de mille *piéces* d'argent, sera réduit en ronces & en épines.

24. On y entrera avec des fléches & avec l'arc; car tout le pays ne sera que ronces & épines.

25. Et dans toutes les montagnes qu'on essartoit avec la serpe, on ne craindra plus qu'il y croisse des ronces & des épines; mais on y mettra les bœufs, & elles seront foulées par les brébis.

REFLEXIONS.

Le soin que Dieu eut d'envoyer Esaïe au Roi Achaz, qui étoit un Prince impie & idolatre, pour lui promettre qu'il le garantiroit contre les Rois de Syrie & d'Israël, qui lui faisoient la guerre, est un exemple où l'on voit la bonté dont Dieu est animé envers les hommes, même envers ceux qui l'offensent, & l'amour qu'il portoit à son peuple. Esaïe exhorte Achaz & ses sujets à ne point craindre ces deux tisons fumans, nommant ainsi par mépris le Roi de Syrie & celui d'Israël. Et en effet, ces deux Rois qui prétendoient envahir le Royaume de Juda, furent eux-mêmes détruits peu de tems après, avec leurs Royaumes. Il y a dans ce chapitre une prédiction remarquable: Le Prophète dit, *que, dans soixante-cinq ans, Ephraïm*, c'est-à-dire, les Israëlites des dix Tribus, *seroit entiérement détruit & cesseroit d'être un peuple.* Cela arriva au bout de ce tems-là, lors qu'Esarhaddon Roi d'Assyrie envoya des peuples étrangers pour habiter dans le pays d'Israël, à la place des Israëlites, qui y étoient demeurés en assez grand nombre, depuis que Salmanasar Roi d'Assyrie avoit détruit le Royaume des dix Tribus. Sur ce qu'Achaz rejetta les promesses & les offres qu'Esaïe lui faisoit de la part de Dieu, il faut considerer, que, si c'est tenter Dieu que d'espérer ce qu'il n'a pas promis, c'est aussi l'offenser que de ne pas croire à ses promesses, & de ne pas recevoir les offres de sa grace. Cependant, on voit ici que Dieu, nonobstant le refus d'Achaz, lui fit dire par Esaïe, que dans très-peu de tems, & avant qu'un jeune fils de ce Prophète eût de la connoissance, Jérusalem seroit délivrée des deux Rois qui lui faisoient la guerre. Mais ce qu'il y a sur tout à remarquer, c'est qu'Esaïe prédit alors qu'une Vierge enfanteroit un fils. C'est un oracle qui regarde Jésus-Christ, & qui lui est appliqué dans l'Evangile; n'y ayant que lui qui soit né d'une Vierge, & à qui l'on puisse attribuer ce qu'Esaïe dit de cet enfant extraordinaire, & les titres augustes qu'il lui donne, dans ce chapitre & dans les deux suivans. Au reste, comme le Messie, dont la naissance est ici annoncée, devoit naitre de la famille du Roi

Roi David; cet oracle tendoit à assurer les Juifs, que Dieu ne permettroit pas que cette famille & le Royaume de Juda, qui étoient alors attaqués, fussent détruits par leurs ennemis.

CHAPITRE VIII.

Esaïe continuë à prédire que les efforts des Rois de Syrie & d'Israël contre Jérusalem seroient sans effet, & qu'avant qu'un fils qui lui étoit né fut en âge de connoissance, les Assyriens viendroient contre ces deux Royaumes, & qu'ils passeroient même jusqu'à celui de Juda. Il exhorte les Juifs à se confier en Dieu, à ne craindre que lui, à s'attacher à sa parole, & à ne point recourir aux idoles ni aux dévins; & il parle de la désolation qui arriveroit dans ce tems-là aux Israélites qui habitoient dans la Galilée.

1. ET l'Eternel me dit: Pren-toi un grand volume, & écri dessus avec une plume d'homme: QU'ON SE DEPECHE DE BUTINER: QU'ON HATE LE PILLAGE.

2. Et je pris avec moi des témoins fidèles, savoir, Urie le Sacrificateur, & Zacharie fils de Jébérecja.

3. Puis je m'approchai de la Prophêtesse, laquelle conçut, & enfanta un fils. Et l'Eternel me dit: Appelle le, Masser-scahal-hascbaz.

4. Car avant que l'enfant sache crier mon pére & ma mére, on enlevera la puissance de Damas & le butin de Samarie, en la présence du Roi d'Assyrie.

5. Et l'Eternel continua encore de me parler, & me dit:

6. Parce que ce peuple a méprisé les eaux de Siloé qui coulent doucement, & qu'il s'est réjouï de Retsin, & du fils de Rémalja;

7. A cause de cela, voici le Seigneur va faire venir sur eux les fortes & grosses eaux du fleuve, savoir le Roi d'Assyrie & toute sa gloire; *ce fleuve* s'élevera au-dessus de son lit, & se répandra par dessus tous ses bords.

8. Il traversera jusqu'en Juda, & il se débordera; il passera tellement qu'il montera jusqu'au cou, & il étendra ses ailes, qui rempliront toute l'étendue de ton pays, ô Emmanuel!

9. *Vous* peuples, liguez-vous, soiez défaits; prêtez l'oreille, vous tous qui êtes d'un pays éloigné, équipez-vous, & soiez défaits; équipez-vous, & soyez défaits.

10. Formez un dessein, & il sera dissipé; parlez, & vôtre parole n'aura point d'effet; car le Dieu fort est avec nous.

11. Car ainsi m'a dit l'Eternel dans la force de sa main, & il m'a instruit de n'aller point par le chemin de ce peuple-ci, en me disant:

12. Ne dites point, Conjuration, toutes les fois que ce peuple dit: Conjuration, & ne craignez point ce qu'il craint, & ne vous en effrayez point.

13. Sanctifiez l'Eternel des armées, & que lui seul soit vôtre crainte & vôtre frayeur.

14. Et il sera vôtre sanctuaire; mais il sera une pierre d'achopement, & un rocher de trébuchement, aux deux maisons d'Israël; en piége & en laqs aux habitans de Jérusalem.

15. Et plusieurs d'entr'eux trébucheront & tomberont, & seront froissés, & seront enlacés, & seront pris.

16. Enveloppe ce témoignage, scelle la Loi pour mes disciples.

17. J'attendrai donc l'Eternel qui cache sa face de la maison de Jacob, & j'espérerai en lui.

18. Me voici, & les enfans que l'Eternel m'a donnés pour être un signe & un présage en Israël, de la part de l'Eternel des armées, qui habite en la montagne de Sion.

19. Que s'ils vous disent: Enquerez-vous des esprits de Python, & des diseurs de bonne avanture, qui marmottent & qui parlent bas: *Répondez:* Le peuple ne s'enquerra-t-il pas *plutôt* de son Dieu? *Quoi? Aller* aux morts pour les vivans!

20. A la Loi & au témoignage: Que s'ils ne parlent selon cette parole-ci, *il n'y aura* point de *lumiére du* matin pour lui;

21. Et il sera vagabond par le pays, étant pressé & affamé; & il arrivera que dans sa faim il s'irritera, & maudira son Roi & son Dieu; il regardera en haut;

22. Et il regardera vers la terre, & il ne verra que détresse & ténèbres, & une angoisse effrayante, & *il sera* enfoncé dans l'obscurité.

23. Car *il n'y a* point eu d'obscurité épaisse pour celle qui a été affligée, au tems que le prémier se déchargea legérement vers le pays de Zabulon, & vers le pays de Nephthali, & que le dernier s'appesantit *sur* le chemin de la mer, au deça du Jourdain, dans la Galilée des Gentils.

REFLEXIONS.

LES promesses réïterées par lesquelles Esaïe assuroit le Roi Achaz & les Juifs, qu'ils seroient délivrés des Rois de Syrie & d'Israël, montrent que Dieu dissipe les complots & les efforts que les ennemis de son Eglise font contr'elle, & qu'ainsi il doit être lui seul nôtre confiance & nôtre crainte. Au reste, la prédiction d'Esaïe fut suivie de l'événement. Tiglath-Pileser Roi des Assyriens vint au secours d'Achaz, il prit la ville de Damas, qui étoit la Capitale du Royaume de Syrie, il tua Retsin, qui en étoit Roi, & ce Royaume prit fin en sa personne. Tiglath-Pileser

Pilefer prit auſſi une partie du Royaume d'Iſraël ; & il en transporta le peuple en Aſſyrie ; mais il rendit Achaz Roi de Juda tributaire. Quelque tems après, Salmanaſar ſucceſſeur de Tiglath-Piléſer détruiſit entiérement le Royaume d'Iſraël ; & au bout de huit ans, Sanchérib, auſſi Roi d'Aſſyrie, porta la guerre dans le Royaume de Juda, ſous le règne d'Ezéchias fils d'Achaz ; il aſſiégea même Jérusalem, mais inutilement, Dieu ayant protégé & délivré miraculeuſement cette ville. Ainſi tout ce qu'Eſaïe avoit prédit s'accomplit. Dans la ſeconde partie de ce chapitre, le Prophète condamne très-fortement ceux qui, dans le danger où les Juifs ſe trouvoient alors, avoient recours aux dévins & aux morts, au lieu de s'arrêter à Dieu & à ſa parole. Il paroit de là, que c'eſt un grand crime & une extrème impieté que de conſulter les dévins, & ceux qui ſe mêlent de prédire l'avenir & de dire la bonne avanture ; & que ceux qui croient à ces perſonnes-là, & qui ſe ſervent de ces moyens damnables, abandonnent Dieu. Cela nous apprend auſſi, que nous ne devons point avoir d'autre appui de nôtre confiance, ni d'autre règle de nôtre foi que ſa parole. Il faut remarquer enfin, que ſi la Galilée, où les Tribus de Zabulon & de Nephthali étoient ſituées, fut déſolée la prémiére par les Aſſyriens, ce pays eut le bonheur dans la ſuite d'être éclairé avant les autres par l'Evangile ; Jéſus-Chriſt ayant fait ſon ſéjour le plus ordinaire dans la Galilée, comme St. Matthieu le remarque au chap. IV. de ſon livre, où il cite à ce ſujet les derniéres paroles de ce chapitre VIII. d'Eſaïe, & les prémiéres du chapitre ſuivant.

CHAPITRE IX.

Ce chapitre a deux parties : Eſaïe prédit, prémiérement, que Dieu délivreroit Jéruſalem & le Royaume de Juda, & qu'il établiroit un regne éternel dans la famille de David, par un Fils qui y naitroit. En ſecond lieu, que l'orgueil du Royaume d'Iſraël, qui faiſoit alors la guerre à celui de Juda, ſeroit abaiſſé par les Syriens, par les Philiſtins, & par le Roi d'Aſſyrie.

1. LE peuple qui marchoit dans les ténèbres a vû une grande lumiére, & la lumiére a relui ſur ceux qui habitoient dans le pays de l'ombre de la mort.

2. Tu as multiplié la nation, tu as augmenté ſa joie ; ils ſe rejouïront devant toi, comme on ſe réjouït pendant la moiſſon, comme on ſe réjouït quand on partage le butin.

3. Car tu as mis en piéces le joug dont il étoit chargé, & le bâton dont on lui battoit ordinairement les épaules, & la verge de ſon exacteur, comme tu fis au jour de Madian.

4. Car tout combat de ceux qui ſe battent *ſe fait* avec tumulte, & les vêtemens ſont veautrés dans le ſang ; mais *celui-ci* ſera comme un embraſement, comme quand le feu dévore quelque choſe.

5. Car l'enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné, & l'empire a été poſé ſur ſon épaule, & on l'appellera l'Admirable, le Conſeiller, le *Dieu* Fort, le Puiſſant, le Pére de l'éternité, le Prince de la paix.

6. *Il* n'*y aura* point de fin à l'accroiſſement de l'empire & à la proſpérité du Trône de David & de ſon Règne, pour l'affermir & pour l'établir dans l'équité & dans la juſtice, dès maintenant & à toûjours. La jalouſie de l'Eternel des armées fera cela.

7. Le Seigneur a envoyé la parole en Jacob, & elle eſt tombée en Iſraël.

8. Et tout le peuple, *ſavoir* Ephraïm, & les habitans de Samarie *le* connoîtront, & néanmoins ils diront avec orgueil, & avec un cœur hautain :

9. Les briques ſont tombées, mais nous bâtirons avec des pierres de taille ; les figuiers ſauvages ont été coupés, mais nous les changerons en cèdres.

10. Après que l'Eternel aura élevé les ennemis de Retſin au deſſus de lui, il amenera auſſi pêle-mêle les ennemis d'Iſraël ;

11. La Syrie du côté d'orient, & les Philiſtins du côté d'occident ; leſquels dévoreront Iſraël à gueule ouverte. Pour tout cela il ne ſera point ceſſer ſa colére, mais ſa main *ſera* encore étenduë.

12. Parce que ce peuple ne ſera point retourné juſques à celui qui le frapoit, & qu'ils n'auront pas recherché l'Eternel des armées.

13. L'Eternel donc, tout en un jour, retranchera d'Iſraël la tête & la queuë, la branche & le jonc.

14. L'ancien & l'homme d'autorité, c'eſt la tête ; & le Prophète qui enſeigne le menſonge, c'eſt la queuë.

15. Et ceux qui font acroire à ce peuple-ci qu'il ſera heureux, le trouveront des ſéducteurs ; & ceux du peuple qui ſe font acroire qu'ils ſeront heureux ſe trouveront perdus.

16. C'eſt pourquoi le Seigneur ne prendra point plaiſir en ſes jeunes gens d'élite, & il n'aura point de pitié de ſes orphelins, ni de ſes veuves ; car ils ne ſont tous que des hypocrites, & des gens malins, & toute bouche ne prononce que le menſonge. Pour tout cela il ne ſera point ceſſer ſa colère, mais ſa main *ſera* encore étenduë.

17. Car la méchanceté brûlera comme

me un feu, elle dévorera les ronces & les épines; elle s'allumera dans les lieux les plus épais de la forêt, & ils se dissiperont en s'élevant comme la fumée qui monte.

18. La terre sera obscurcie à cause de la colère de l'Eternel des armées, & le peuple sera comme la nourriture du feu; l'un n'aura point compassion de l'autre.

19. Il ravira à la droite, & il aura faim; il mangera à la gauche, & ils ne seront point rassasiés; chacun mangera la chair de son bras.

20. Manassé Ephraïm, & Ephraïm Manassé, eux ensemble *seront* contre Juda. Pour tout cela il ne fera point cesser sa colère, mais sa main *sera* encore étenduë.

REFLEXIONS.

On trouve l'accomplissement de ce qui est dit au commencement de ce chapitre, *que le peuple qui marchoit dans les ténèbres a vû une grande lumière*, non seulement dans la délivrance que Dieu accorda autrefois aux Juifs, lors qu'il les garantit contre les ennemis qui les attaquoient; mais principalement dans la grace que Dieu fit à ce peuple, & ensuite aux autres nations, de faire luire sur eux la lumière de l'Evangile, lors qu'ils étoient dans les ténèbres du péché & de la mort. Cet heureux changement arriva par la venuë de Jésus-Christ le Fils de Dieu, duquel la gloire, la divinité, & le règne éternel sont ici décrits en des termes si exprès & si remarquables, & qui ne peuvent être appliqués à aucun autre. II. Il faut considérer, qu'Esaïe prédit que Dieu déploieroit divers jugemens contre les Israëlites, par le moyen des Syriens & de leurs autres voisins; & que parce que ce peuple ne se convertissoit pas à celui qui le frapoit, que même il se flattoit dans ses péchés, *Dieu ne feroit point cesser sa colère, & que sa main seroit encore étendue*; ce qui veut dire, que Dieu lui envoieroit de nouvelles & de plus grandes calamités. Le Seigneur afflige les hommes pour les rappeller à lui; mais quand ils s'endurcissent, il redouble les coups de sa verge; ainsi le seul moyen de faire cesser sa colère est de profiter de ses châtimens, de s'humilier, & de se convertir.

CHAPITRE X.

Ce chapitre contient des menaces contre ceux qui oppriment les autres par la violence & par l'injustice; & en particulier contre les Assyriens. Esaïe prédit, que Dieu se serviroit d'eux pour punir le Royaume d'Israël, & qu'ils croiroient même se rendre maîtres de Jérusalem, comme ils s'étoient rendus maîtres de Calno & de quelques autres villes qui sont ici nommées. Mais le Prophéte ajoute, qu'après que les Assyriens auroient exécuté les desseins de Dieu, il les puniroit de leur arrogance & de leur injustice. Enfin, il rassure les habitans de Jérusalem contre la crainte qu'ils avoient du Roi d'Assyrie, leur promettant que Dieu rachéteroit les restes de son peuple.

1. Malheur à ceux qui font des ordonnances d'iniquité, & qui font écrire aux Scribes *des arrêts* d'oppression!

2. Pour enlever aux petits leur droit, & pour ravir le droit des affligés de mon peuple, afin d'avoir les veuves pour leur butin, & de piller les orphelins.

3. Et que ferez-vous au jour de la visitation, & dans la ruine éclatante *qui* viendra de loin? Vers qui recourrez-vous pour avoir du secours, & où laisserez vous vôtre gloire?

4. Afin de n'être pas abaissés au dessous de ceux qui sont prisonniers, ils tomberont sous ceux qui auront été tués. Pour tout cela il ne fera point cesser sa colère, mais sa main *sera* encore étenduë.

5. Malheur à Assur, verge de ma colère; quoi que le bâton qui *est* dans leur main *soit* mon indignation.

6. Je l'envoierai contre la nation hypocrite, & je le dépêcherai contre le peuple *sur lequel je veux déployer* ma fureur, afin qu'il fasse un grand butin & un grand pillage, & qu'il le rende foulé comme la bouë des ruës.

7. Mais il ne l'estimera pas ainsi, & son cœur ne le pensera pas ainsi; mais *il* n'aura dans son cœur que le dessein de détruire & d'exterminer beaucoup de nations.

8. Car il dira: Mes Princes ne sont-ils pas autant de Rois?

9. Calno, n'*est* elle pas comme Carkémis? Hamath, n'*est*-elle pas comme Arpad? Et Samarie, n'*est*-elle pas comme Damas?

10. Comme ma main a vaincu les Royaumes & leurs idoles, elle prendra aussi les images taillées de Jérusalem & de Samarie.

11. Ne ferai-je pas aussi à Jérusalem & à ses idoles de même que j'ai fait à Samarie & à ses idoles?

12. Mais il arrivera, lors que le Seigneur aura achevé toute son œuvre, dans la montagne de Sion & à Jérusalem, que je ferai venir à compte le fruit de la fierté du cœur du Roi d'Assyrie, & de la gloire de l'élévation de ses yeux.

13. Parce qu'il aura dit: J'ai fait cela par la force de ma main, & par ma sagesse; car je suis intelligent; j'ai ôté les bornes des peuples, & j'ai pillé ce qu'ils avoient de plus précieux, &

& comme puiſſant, j'ai fait deſcendre ceux qui étoient aſſis.

14. Et ma main a trouvé, comme un nid, les richeſſes des peuples; & comme l'on raſſemble les œufs qui ſont laiſſés, ainſi ai-je raſſemblé toute la terre, & il n'y a eu perſonne qui ait remué l'aile, ou qui ait ouvert le bec, ou qui ait grommelé.

15. La hache ſe glorifiera-t-elle contre celui qui en coupe? Ou la ſcie s'élevera-t-elle contre celui qui la remuë? comme ſi la verge ſe remuoit contre ceux qui la lèvent en haut, *&* que le bâton s'élevât *comme s'il* n'*étoit* pas du bois.

16. C'eſt pourquoi le Seigneur, l'Eternel des armées, envoiera la maigreur ſur les *hommes* gras, & il allumera ſous ſa gloire un embraſement tel que l'embraſement d'un feu.

17. Car la lumiére & le Saint d'Iſraël ſera un feu, & une flamme qui embraſera ſes épines & ſes ronces tout en un jour;

18. Et mettra fin à la gloire de ſa forêt, & de ſon Carmel, depuis l'ame juſqu'au corps; & il en ſera comme quand la guidon eſt défait.

19. Et le reſte des arbres de ſa forêt ſeront ſi aiſés à compter, qu'un enfant les mettroit bien en écrit.

20. Et il arrivera en ce jour-là, que le reſte d'Iſraël, & ceux qui ſeront réchapés de la Maiſon de Jacob, ne s'apuieront plus ſur celui qui les aura frapés, mais ils s'apuieront en vérité ſur l'Eternel, le Saint d'Iſraël.

21. Le reſte ſe convertira, le reſte de Jacob *ſe convertira* au *Dieu* Fort & puiſſant.

22. Car, ô Iſraël, quand ton peuple ſeroit comme le ſable de la mer, il n'y en aura qu'un reſte qui ſe convertiſſe; *mais* la deſtruction qui a été réſolue fera déborder le jugement.

23. Car le Seigneur, l'Eternel des armées, va faire venir la deſtruction qu'il a réſolue, au milieu de toute la terre.

24. C'eſt pourquoi ainſi a dit le Seigneur, l'Eternel des armées: Mon peuple qui habite en Sion, ne crain point Aſſur; il te frapera de la verge, & levera ſon bâton ſur toi, comme l'Egypte *a fait autrefois.*

25. Mais dans fort peu de tems *mon* indignation ſera finie, & ma colère *viendra* pour leur deſtruction.

26. Et l'Eternel des armées levera ſur l'*Aſſyrien* un fouet, comme lors de la plaie de Madian au rocher de Horeb, & *comme il éleva* ſon bâton ſur la mer contre les Egyptiens.

27. Et il arrivera en ce jour-là, que le fardeau *de l'Aſſyrien* ſera ôté de deſſus ton épaule, & ſon joug de deſſus ton cou, & le joug ſera rompu à cauſe de l'onction.

28. Il eſt venu à Hajath, il eſt paſſé à Migron, & a mis ſon bagage à Micmas.

29. Ils ont paſſé le gué, ils ont pris leur gîte à Guébah, Rama s'eſt effrayée, Guibbath-Saül s'en eſt fuïe.

30. Fille de Gallim, élève ta voix; pauvre Hanathoth, fai toi ouïr vers Laïs.

31. Madmena s'eſt écartée; les habitans de Guébim s'en ſont fuïs par troupes.

32. Encore un jour, il s'arrêtera à Nob; il levera ſa main *contre* la montagne de la fille de Sion, *&* *contre* le côteau de Jéruſalem.

33. Voici, le Seigneur, l'Eternel des armées ébranchera les rameaux avec force, & ceux qui ſont les plus élevés ſeront coupés, & les plus hauts ſeront abaiſſés.

34. Et il taillera les lieux les plus épais de la foret avec le fer, & le Liban tombera avec impétuoſité.

REFLEXIONS.

Nous devons recueillir en général de ce chapitre, que les hommes injuſtes, violens, & ſuperbes ſont menacés de la malédiction de Dieu. Mais ce qu'il y faut ſur tout remarquer, c'eſt que Dieu vouloit ſe ſervir du Roi d'Aſſyrie pour châtier les Iſraëlites; que ce Prince devoit accomplir les deſſeins de Dieu, ſans le ſavoir; qu'il s'applaudiroit de ſes ſuccès; que même il ſe promettroit de réduire Jéruſalem ſous ſa puiſſance; mais qu'après cela Dieu le détruiroit, parce qu'il auroit attaqué les Juifs injuſtement & par un principe d'orgueil, & parce qu'il auroit attribué ſes victoires à ſa force & à ſa ſageſſe. Ceci eſt très-remarquable. On y voit manifeſtement, que quoi que Dieu laiſſe faire les méchans, & qu'il les emploie pour châtier les hommes & pour exécuter ſes deſſeins, il les punit pourtant avec juſtice; parce qu'ils agiſſent librement & volontairement; & que, dans ce qu'ils font, ils ont en vue de ſatisfaire leurs paſſions, & non d'accomplir les deſſeins de Dieu. Cela nous apprend à adorer les voies de la providence, & à reconnoitre qu'elle préſide ſur tout, même ſur ce que les méchans font d'injuſte & de criminel; mais que cependant Dieu n'eſt en aucune façon l'auteur des péchés qui ſont commis par les hommes; qu'il a le droit de les en punir, & qu'il le fera infailliblement. Ces conſidérations, qui juſtifient parfaitement la providence de Dieu, nous apprenent à ne point craindre la puiſſance & la malice des hommes, & à nous confier toûjours en lui. Ce qu'Eſaïe dit dans ce chapitre, *que les reſtes de Jacob ſe convertiroient*, ne

ne marque pas seulement ce qui arriva à ceux qui furent délivrés du Roi d'Assyrie, ou de la captivité de Babylone; mais cela regarde en général ceux de cette nation qui furent sauvés en croyant en Jésus-Christ, pendant que les autres Juifs furent rejettés. C'est l'application que St. Paul fait dans l'Epître aux Romains de ces paroles d'Esaïe : *Quand le nombre des enfans d'Israël seroit comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvés.*

CHAPITRE XI.

Le Prophète prédit dans ce chapitre, que quoi que le Royaume & la famille de David dussent être abaissés & réduits dans un état fort abject par leurs ennemis, Dieu conserveroit cette famille, & qu'il y susciteroit un grand Roi, sur lequel l'Esprit de Dieu reposeroit. Il répresente en termes figurés le regne de ce Roi, comme un regne de paix, sous lequel toute la terre seroit remplie de la connoissance de Dieu. Il promet que Dieu déployeroit encore en faveur de son peuple, pour le rassembler des divers pays où il auroit été disperse, la même puissance qu'il avoit deployée autrefois pour le tirer d'Egypte.

1. MAis il sortira un rejetton du tronc d'Isaï, & un surgeon croîtra de ses racines.

2. Et l'Esprit de l'Eternel reposera sur lui, l'Esprit de sagesse & d'intelligence, l'Esprit de conseil & de force, l'Esprit de science & de crainte de l'Eternel.

3. Et il lui fera sentir la crainte de l'Eternel; tellement qu'il ne jugera point par ce qui frappe les yeux, & il ne condamnera pas sur un ouï-dire.

4. Mais il jugera avec justice les petits, & il condamnera avec droiture, pour maintenir les débonnaires de la terre. Il frapera la terre de la verge de sa bouche, & fera mourir le méchant par l'esprit de ses lèvres.

5. La justice sera la ceinture de ses reins, & la fidélité la ceinture de ses côtés.

6. Le loup habitera avec l'agneau, & le léopard gîtera avec le chevreau; le veau, le lionceau, & le bétail qu'on engraisse, *seront* ensemble, & un enfant les conduira :

7. La jeune vache paîtra avec l'ourse, leurs petits gîteront ensemble, & le lion mangera du fourrage comme le bœuf.

8. L'enfant qui tette s'ébattra sur le trou de l'aspic, & l'enfant qu'on sèvre mettra la main au trou du basilic :

9. On ne nuira point, & on ne fera aucun dommage *à personne* dans toute la montagne de ma Sainteté; car la terre sera remplie de la connoissance de l'Eternel, comme le fond de la mer, des eaux qui le couvrent.

10. Car en ce jour-là il arrivera que les nations rechercheront la racine d'Isaï, dressée pour enseigne des peuples, & son séjour *ne* sera *que* gloire.

11. Et il arrivera en ce jour-là, que le Seigneur mettra encore sa main une seconde fois pour posséder les restes de son peuple, qui seront demeurés de reste d'Assur, d'Egypte, de Patros, de Cus, de Hélam, de Scinhar, de Hamath, & des Isles de la mer.

12. Il élevera l'enseigne parmi les nations, & il assemblera les Israëlites qui auront été chassés, & recueillera des quatre coins de la terre ceux de Juda qui auront été dispersés.

13. Et la jalousie d'Ephraïm sera ôtée, & les oppresseurs de Juda seront retranchés. Ephraïm ne sera plus jaloux de Juda, & Juda n'opprimera plus Ephraïm.

14. Mais ils voleront sur les épaules des Philistins, vers la mer. Ils pilleront ensemble les peuples d'orient; les Iduméens & les Moabites *seront* ceux sur lesquels ils jetteront leurs mains, & les Hammonites leur obéïront.

15. L'Eternel exterminera aussi à la façon de l'interdit la langue de la mer d'Egypte, & il levera sa main contre le fleuve, & par la force de son vent il frappera dans les sept riviéres, tellement qu'il fera qu'on *y* marchera avec des souliers.

16. Et il y aura un chemin pour le reste de son peuple, qui sera échapé des Assyriens, comme il y en eût *un* pour Israël, au tems qu'il remonta du pays d'Egypte.

REFLEXIONS.

ON peut appliquer ce qui est dit dans ce chapitre, à ce que Dieu fit en faveur de la famille du Roi David & des Juifs, sous le règne du pieux Roi Ezéchias, lors qu'il les préserva des ennemis qui les attaquoient en ce temslà; & lors que dans la suite il fit revenir les restes de ce peuple des divers pays où ils avoient été dispersés. Mais le vrai sens de cette prophètie est, que le Messie naîtroit des descendans de David; que l'Esprit de Dieu reposeroit sur lui avec ses dons les plus précieux; que son règne seroit spirituel & céleste; & que le but de ce règne devoit être de réunir tous les hommes, de les faire vivre en paix, & de remplir toute la terre de la connoissance de Dieu. Ce sont là autant de marques auxquelles nous pouvons reconnoître que Jésus est ce Messie qui devoit venir; ce sont aussi de forts motifs à nous soumettre à son règne, à vivre dans la paix & dans l'union, & à répondre, par une vie sainte, à la grace que Dieu nous a faite de nous donner sa connoissance, & de nous racheter par Jésus-Christ.

CHA-

CHAPITRE XII.

ans ce chapitre le Prophète ajoute un Cantique d'actions de graces, pour ce grand salut que Dieu devoit envoyer à son peuple.

1. EN ce jour-là tu diras : Eternel,
je te célébrerai; parce que t'é-
nt courroucé contre moi, ta colère
ft détournée, & que tu m'as con-
lé.
2. Voici, le *Dieu* Fort *est* ma déli-
ance; j'aurai confiance, & je ne se-
i point effrayé; car l'Eternel *est* ma
rce, & *ma* louange; il a été mon
uveur.
3. Et vous puiserez des eaux avec
e, des sources de cette délivrance.
4. Et vous direz en ce jour-là : Cé-
rez l'Eternel, reclamez son Nom,
tes connoître parmi les peuples ses
ploits, faites souvenir que son Nom
une haute retraite.
5. Psalmodiez à l'Eternel, car il a
t des choses magnifiques; cela est
nu dans toute la terre.
6. Habitante de Sion, égaie-toi, &
ouï toi avec chant de triomphe;
le Saint d'Israël *est* grand au milieu
toi.

REFLEXIONS.

Ous avons dans ce chapitre un mo-dèle des actions de graces & des ianges que les Chrêtiens doivent ren- continuellement à Dieu, pour la unde délivrance qu'il leur a accordée les rachetant par Jésus-Christ son s.

CHAPITRE XIII.

qui est contenu dans les chapitres pré-edens regarde l'état où les Juifs se trou-oient lors qu'ils furent attaqués sous le egne d'Achaz, & ce qui devoit leur rriver, de même qu'au Royaume d'Is-aël. Le chapitre XIII. & les suivans ontiennent des prédictions contre les euples & les Royaumes qui auroient ffligé le peuple de Dieu. Dans le cha-itre XIII. il est dit, que les Babylo-iens seroient subjugués par les Medes & les Perses.

1. Prédiction contre Babylone, révé-
lée à Esaïe fils d'Amots.
2. Levez l'étendart sur une haute mon-
gne, élevez la voix vers eux, faites
r signe de la main, & qu'on entre
ns les portes des magnifiques.
3. *C'est* moi *qui* ai donné charge à
s délégués, j'ai appellé mes *hom-*
s forts pour *exécuter* ma colère, &
ix qui se réjouissent à cause de ma
ndeur.
4. *Il y a* aux montagnes le bruit d'u-
multitude, tel que celui d'un grand
iple; un bruit d'un son éclatant, des
yaumes, des Nations assemblées;
ternel des armées fait la revuë de
mée pour la guerre.
5. L'Eternel & les instrumens de son
indignation viennent d'un pays éloigné,
du bout des cieux, pour détruire tout
le pays.
6. Hurlez; car la journée de l'Eter-
nel est près; elle viendra comme un
dégât fait par le Tout-Puissant.
7. C'est pourquoi toutes les mains de-
viendront lâches, & tous les cœurs des
hommes se fondront
8. Ils seront éperdus; les détresses
& les douleurs les saisiront; ils seront
en travail, comme celle qui enfante;
chacun s'étonnera, *regardant* vers son
prochain, leurs visages *seront* comme
des visages enflammés.
9. Voici, la journée de l'Eternel qui
vient est cruelle; *elle n'est que* fureur
& ardeur de colère, pour réduire ce
pays en désolation, & il en extermi-
nera les méchans.
10. Même les étoiles des cieux &
leurs astres ne feront point luire leur
clarté. Le soleil s'obscurcira quand il
se lèvera, & la lune ne fera point res-
plendir sa lumiére.
11. Je punirai le monde à cause de
sa malice, & les méchans à cause de
leur iniquité; je ferai cesser l'arrogan-
ce de ceux qui se conduisent avec fier-
té, & j'abaisserai l'orgueil de ceux qui
se font redouter.
12. Je ferai qu'un homme sera plus
précieux que le fin or, & une person-
ne plus que l'or d'Ophir.
13. C'est pourquoi je ferai crouler les
cieux, & la terre sera ébranlée de sa
place, par la colère de l'Eternel des
armées, & au jour de l'ardeur de son
couroux.
14. Et chacun sera comme un che-
vreuil qui est chassé, & comme une bré-
bis que personne ne retire; chacun tour-
nera visage vers son peuple, & chacun
fuira vers son pays.
15. Quiconque sera trouvé sera trans-
percé, & quiconque s'y sera joint tom-
bera par l'épée.
16. Et leurs petits enfans seront écra-
sés devant leurs yeux, leurs maisons
seront pillées, & leurs femmes seront
violées.
17. Voici, je vai susciter contr'eux
les Médes, qui ne feront aucune esti-
me de l'argent, & qui ne s'arrêteront
point à l'or.
18. Ils briseront les arcs des jeunes
gens, & ils n'auront point de pitié du
fruit des méres; leur œil n'épargnera
point les enfans.
19. Ainsi il en sera de Babylone, la
noblesse des Royaumes, & la gloire de
l'orgueil des Caldéens, comme quand
Dieu renversa Sodome & Gomorrhe.
20. Elle ne sera jamais rétablie, elle
ne sera habitée en aucun tems; les Ara-
bes n'y dresseront plus leurs tentes, &
les bergers n'y parqueront *plus*.
21. Mais les bêtes sauvages des dé-

 serts

ferts y auront leurs repaires, leurs maisons seront remplies de fouïnes, les chahuans y habiteront, & les chevreuils y sauteront;

22. Et les bêtes sauvages des Isles & les dragons hurleront, se répondant les uns aux autres dans ses palais désolés, & dans ses maisons de plaisance. Son tems est prêt à venir, & ses jours ne seront plus prolongés.

REFLEXIONS

On doit faire d'abord cette réflexion générale sur ce chapitre & sur les suivans, jusqu'au XXIV. de même que sur plusieurs endroits de ce livre; que les prédictions d'Esaïe ne regardoient pas seulement les Juifs; mais que Dieu lui ordonna de prophètiser aussi contre les autres peuples, & même contre les Empires les plus puissans, tel qu'étoit alors celui des Babyloniens, & de mettre ces prophèties par écrit. Dieu le vouloit ainsi, tant pour l'instruction & la consolation des Juifs, que pour faire voir à tout le monde, & dans les siécles à venir, qu'il est le Dieu Tout-puissant, & le Maître des Rois & de tous les peuples. C'est là un caractère de majesté & de grandeur qui doit être bien remarqué dans ces prophèties; & qui est d'autant plus sensible, que toutes les menaces qui y sont faites contre diverses nations ont été exécutées. Il faut considérer sur ce chapitre XIII. d'Esaïe, que comme c'étoient les Babyloniens qui devoient prendre Jérusalem, brûler son temple, & emmener le peuple en captivité: Dieu, pour instruire les Juifs sur ce grand événement, & pour les consoler, voulut faire déclarer long-tems auparavant, que l'Empire des Babyloniens seroit détruit. Cette prédiction est admirable; Esaïe dit formellement, que Babylone seroit prise dans un tems & d'une maniére que les Babyloniens n'auroient pû prévoir, qu'elle seroit totalement détruite, qu'elle ne se releveroit jamais de ses ruines, & qu'elle deviendroit la retraite des bêtes sauvages. Esaïe prédit cela deux cents ans à l'avance, dans un tems où l'Empire des Babyloniens étoit très-florissant. Au bout de ce tems-là Babylone fut prise par les Perses & les Médes, comme nous le lisons au chapitre V. de Daniel, & dans les histoires profanes. On découvre bien clairement dans cette Prophètie la divinité des livres sacrés; elle montre que c'étoit Dieu qui dirigeoit tous ces grands événemens; on y remarque la justice divine contre les Babyloniens, qui avoient opprimé les Juifs si injustement, & l'on y voit enfin la protection dont Dieu couvre son Eglise. Ces prédictions, qui étoient si propres à rassurer les Juifs lors qu'elles furent prononcées, doivent faire encore plus d'impression sur nous, puis qu'elles ont été si exactement accomplies, & que nous y voyons les preuves les plus convaincantes de la divinité des Prophèties qui sont contenuës dans ce livre.

CHAPITRE XIV.

Esaïe continuë à prédire, premiérement, la délivrance des Juifs & leur rétablissement; & en second lieu, la ruine des Babyloniens, disant que Dieu alloit les détruire par sa puissance, à cause de leur orgueil & de leur cruauté, quoi qu'ils se confiassent en leurs forces. Il menace aussi les Philistins d'une totale destruction.

1. Car l'Eternel aura pitié de Jacob, & choisira encore Israël, & les rétablira dans leur terre; & les étrangers se joindront à eux, & ils s'attacheront à la maison de Jacob.

2. Et les peuples les prendront, & les rameneront en leur pays, & la maison d'Israël les possédera en droit d'héritage sur la terre de l'Eternel, comme des serviteurs & des servantes; ils tiendront captifs ceux qui les avoient tenus captifs, & ils domineront sur leurs exacteurs.

3. Et il arrivera qu'au jour que l'Eternel te donnera du relâche de ton travail & de ton tourment, & de la dure servitude sous laquelle on t'aura asservi;

4. Tu te moqueras ainsi du Roi de Babylone, & tu diras: Comment l'exacteur se repose-t-il? Comment se repose celle qui étoit toute d'or?

5. L'Eternel a rompu le bâton des méchans, & la verge des dominateurs.

6. Celui qui frappoit avec fureur les peuples, de coups qu'on ne pouvoit détourner, qui dominoit sur les nations avec colère, est poursuivi sans qu'il puisse s'en garantir.

7. Toute la terre a été mise en repos & en tranquilité; ils ont éclaté en chants de triomphe.

8. Même les sapins se sont réjouïs de ce qui t'est arrivé, & les cèdres du Liban, & ont dit: Depuis que tu ès endormi, personne n'est monté pour nous couper.

9. Le sépulcre profond s'est émû à cause de toi, pour aller au devant de toi à ta venuë; il a réveillé à cause de toi les trépassés; il a fait lever de leurs siéges tous les Principaux de la terre, tous les Rois des nations.

10. Ils prendront tous la parole & te diront: Tu as été aussi affoibli comme nous! tu as été rendu semblable à nous!

11. On a fait descendre ta magnificence dans le sépulcre, avec le bruit de tes instrumens! tu ès couché sur une couche de vers, & la vermine te couvre!

12. Comment ès-tu tombée des cieux étoile,

toile du matin, fille de l'aube du jour?
oi qui foulois les nations, tu ès abat-
ë jusques en terre.
13. Tu disois en ton cœur: Je mon-
rai aux cieux, j'éleverai mon trône
.r dessus les étoiles du Dieu fort; je
rai assis sur la montagne de l'assem-
ée, aux côtés d'Aquilon;
14. Je monterai par dessus les plus
uts lieux des nuées, je serai sem-
able au Souverain.
15. Et toutefois on t'a fait descendre
sépulcre, au fond de la fosse.
16. Ceux qui te verront te regarde-
nt, & te considéreront, *disant:* N'est-
pas ici cet homme qui faisoit trem-
:r la terre, & qui ébranloit les Roy-
mes;
17. Qui a réduit le monde en désert,
i a détruit ses villes, & n'a point re-
hé ses prisonniers *pour les renvoyer*
leur maison?
:8. Tous les Rois des nations, tous
t qu'ils sont, sont morts avec gloire,
icun dans sa maison.
.9. Mais tu as été jetté loin de ton
ulcre, comme un tronc pourri, *com-*
un habit de gens tués, transpercés
:c l'épée, qui sont descendus parmi
pierres dans une fosse, & com-
un corps mort foulé aux piés.
o. Tu ne seras pas mis avec eux dans
épulcre; car tu as ravagé ta terre;
is tué ton peuple; on ne parlera pas
g-tems de la race des méchans.
1. Préparez la tuerie pour ses en-
s, à cause de l'iniquité de leurs pé-
; afin qu'ils ne se relèvent plus, &
ils ne possèdent pas le pays, & qu'ils
remplissent pas de villes le dessus de
erre.
2. Je m'éleverai contr'eux, dit l'E-
iel des armées, & j'abolirai le nom
3abylone, & ce qui y reste, le fils,
e petit-fils, dit l'Eternel.
3. Je la rendrai la demeure du bu-
, je la réduirai en marais d'eaux,
je la balierai d'un balai de destruc-
, dit l'Eternel des armées.
4. L'Eternel des armées a juré, di-
:: Si cela n'arrive comme je l'ai pen-
& si cela n'est pas ferme comme
'ai arrêté dans mon conseil;
5. C'est que je détruirai dans ma
e *le Roi* d'Assyrie, & je le foulerai
piés sur mes montagnes, & son
; sera ôté de dessus *mon peuple*, &
fardeau de dessus leurs épaules.
5. C'est là le dessein qui a été arrêté
tre toute la terre, & c'est là la main
duë sur toutes les nations.
7. Car l'Eternel des armées l'a ar-
en son conseil, & qui l'enfrain-
t? Sa main est étenduë, & qui la
urneroit?
3. L'an auquel mourut le Roi Achaz,
e Prophètie fut *prononcée*,
). Toi, toute la terre des Philis-
tins, ne te réjouï point de ce que la
verge de celui qui te frappoit a été
brisée; car de la racine du serpent sor-
tira un basilic, & son fruit sera un ser-
pent brûlant qui vole.
30. Les plus petits seront repus, &
les misérables reposeront en assurance;
mais je ferai mourir de faim ta postéri-
té, & on tuëra ce qui est resté de toi.
31. Toi porte, hurle; toi ville, crie;
toi toute la terre des Philistins, écou-
le toi; car une fumée viendra d'Aqui-
lon, & personne ne demeurera seul
dans ses habitations.
32. Et que répondra-t-on aux En-
voyés de cette nation? Que l'Eternel
a fondé Sion, & que les affligés de son
peuple se retireront vers elle.

REFLEXIONS.

LES promesses qu'Esaïe faisoit aux Juifs montrent, que si les Prophètes avoient ordre de les menacer, ils étoient aussi envoyés pour les consoler, en les assurant que Dieu s'appaiseroit envers eux. C'est ainsi que Dieu a toujours donné des marques de sa bonté, en même tems qu'il en a donné de sa justice. La description qu'Esaïe fait de l'orgueil insupportable des Babyloniens, de leur puissance formidable, & de l'étenduë de leur domination, doit nous faire considérer, que quelque grande que soit la puissance des Rois de la terre, & des ennemis de l'Eglise, elle ne peut tenir contre celle de Dieu, & que sa justice l'engage à confondre les superbes & les injustes. Cela doit nous porter à la confiance en Dieu, & en même tems à l'humilité; puisque l'orgueil ne lui est pas moins odieux dans les particuliers, que dans les Princes & dans les peuples. Au reste, la ruine de la ville & de l'empire de Babylone prouve bien clairement la vérité & la divinité des prédictions d'Esaïe. Ce Prophète touche une particularité très-remarquable; c'est que cette grande & superbe ville deviendroit un marais, & la demeure des bêtes sauvages; ce qui arriva en effet, au bout de quelque tems; comme on le sait par l'histoire. La ruine des Philistins, qui étoient les anciens ennemis du peuple de Dieu, nous présente les mêmes réflexions, & elle arriva en effet sous le règne d'Ezéchias, peu d'années après qu'Esaïe eut prophètisé contre eux.

CHAPITRE XV.

Esaïe prophètise dans ce chapitre & dans le suivant contre les Moabites; il prédit que leurs principales villes, comme Har, Kir, *& d'autres qui sont ici nommées, seroient prises, & que leur pays seroit réduit aux dernières extrémités.*

1. PROPHETIE contre Moab. Par-
ce que Har de Moab a été ra-
vagée de nuit, il a été défait; parce
que

que Kir de Moab a été saccagée de nuit, il a été défait.

2. Il est monté à Bajith & à Dibon, aux hauts lieux, pour pleurer. Moab hurlera sur Nébo, & sur Médéba; toutes ses têtes seront chauves, & ils raseront tous leurs barbes.

3. Ils se ceindront de sacs dans ses ruës; chacun hurlera, fondant en larmes sur ses toits & dans ses places.

4. Hesçbon & Elhalé se sont écriées; leur voix a été ouïe jusqu'à Jahats; à cause de cela ceux de Moab, qui seront équipés *pour aller à la guerre*, jetteront des cris lamentables; l'ame de chacun se tourmentera au dedans de lui.

5. Mon cœur crie à cause de Moab. Ses fugitifs s'en sont fuïs jusqu'à Tsohar, comme une genisse de trois ans; car on montera par la montée de Luhith avec des pleurs; on fera rétentir le cri de l'affliction au chemin de Horonajim.

6. Car les eaux de Nimrim seront désolées; le foin est séché, l'herbe a manqué, & il n'y a point de verdure.

7. C'est pourquoi ce qui sera resté à châcun, & ce qu'ils auront mis en reserve, sera porté à la vallée des Arabes.

8. Car le cri a environné la contrée de Moab; son hurlement ira jusqu'à Eglajim, & son cri jusqu'à Beer-élim.

9. Même les eaux de Dimon seront remplies de sang; car j'ajouterai un surcroit de maux sur Dimon, savoir les lions, contre ceux qui sont réchapés de Moab, & contre les restes du pays.

CHAPITRE XVI.

Le Prophète dit dans ce chapitre que les Moabites enverroient des agneaux, c'est à dire un tribut au Roi de Jérusalem; que les Israëlites habiteroient dans leur pays, & que tout cela arriveroit pour punition de l'orgueil & de la fierté des Moabites; enfin il marque que ces menaces s'accompliroient dans trois ans.

1. ENvoyez l'agneau au Dominateur du pays; envoyez le du rocher qui est vers le désert à la montagne de la fille de Sion.

2. Car il arrivera que les filles de Moab seront au passage d'Arnon, comme un oiseau qui vole çà & là, comme une nichée chassée de son nid.

3. Pren conseil, forme une ordonnance, sers d'ombre comme une nuit en plein midi; cache ceux qui ont été chassés, & ne decèle point ceux qui sont errans.

4. Que ceux de mon peuple qui ont été chassés séjournent chez toi, ô Moab! Sois-leur une retraite contre celui qui fait le dégât; car celui qui opprime cessera, le dégât finira; ceux qui fouloient seront consumés de dessus la terre.

5. Et un Trône sera établi par la misericorde, & sur ce Trône sera assis dans la vérité, & dans la maison de David, un Juge qui recherchera le droit, & qui sera promt à faire justice.

6. Nous avons entendu l'orgueil de Moab le très orgueilleux, sa fierté, son orgueil, & son arrogance; ses mensonges n'ont rien de fermé.

7. C'est pourquoi Moab hurlera sur Moab, chacun hurlera, vous gémirez sur les fondemens de Kir-haréseth; *il n'y aura* que gens blessés à mort.

8. Car les guèrets de Hesçbon, & le vignoble de Sibma languissent; les Princes des nations ont foulé ses meilleurs seps, *qui* atteignoient jusques à Jahzer, qui couroient par le désert, & ses provins qui s'étendoient & passoient au delà de la mer.

9. C'est pourquoi je pleurerai le vignoble de Sibma & de Jahzer; je t'arroserai de mes larmes, ô Hesçbon & Elhâlé; car l'ennemi est tombé à grands cris sur tes fruits d'été & sur ta moisson.

10. Et la joie & l'allégresse s'est retirée du champ fertile; on ne se réjouïra plus, on n'entendra plus des cris de joie dans les vignes; celui qui fouloit le vin ne le foulera plus dans les cuves; j'ai fait cesser la chanson de la vendange.

11. C'est pourquoi mes entrailles font du bruit sur Moab, comme une harpe, & mon ventre sur Kirhéres.

12. Et il arrivera qu'on verra que Moab se lassera *pour aller* au haut lieu, & qu'il entrera dans son sanctuaire pour prier; mais il ne pourra rien *obtenir*.

13. *C'est* là la parole que l'Eternel a prononcée dès lors sur Moab.

14. Et maintenant l'Eternel a parlé, disant: Dans trois ans, tels que sont les ans d'un mercenaire, la gloire de Moab sera détruite, avec toute cette grande multitude, & le reste en *sera* petit, peu de chose & peu nombreux.

REFLEXIONS.

LA Prophètie touchant la ruine des Moabites eut son accomplissement dans le tems précis qu'Esaïe avoit marqué, lors que Salmanasar Roi d'Assyrie vint faire la guerre aux Israëlites. Ce Prince s'empara du Royaume de Moab, & les Moabites devinrent ensuite tributaires du Royaume de Juda, & rendirent hommage à Ezéchias, après que les Assyriens eurent été défaits sous le règne de ce Roi. Dieu fit prédire tous ces événemens, pour convaincre les Juifs de la vérité de tout ce que les Prophètes leur annonçoient, & pour leur apprendre que sa Providence conduisoit toutes choses. Ce sont les mêmes instructions que nous devons retirer de cette prophètie & de plusieurs autres semblables. Il faut aussi considérer, dans la désolation des Moabites, la juste punition de leur fierté & des maux qu'ils avoient causé aux Juifs, & les soins pleins de bonté que

Dieu a pris de tout tems de son peuple.

CHAPITRE XVII.

Le Prophete annonce la ruine de Damas, capitale du Royaume de Syrie, qui est appellée ici la Forteresse d'Ephraïm, *c'est-à-dire, l'appui des Israëlites des dix Tribus, lesquels s'étoient mis sous la protection du Roi de Syrie. Il annonce la ruine des dix Tribus elles-mêmes, parce qu'elles avoient abandonné Dieu pour servir les idoles.*

1. PROPHETIE contre Damas. Voici Damas est réduite à n'être plus une ville, & elle ne sera qu'un monceau de ruines.

2. Les villes de Haroher *seront* abandonnées, elles deviendront des parcs *de brébis, qui y* reposeront sans que personne les épouvante.

3. La forteresse sera ôtée à Ephraïm, & le Royaume à Damas & au reste de la Syrie; ils seront comme la gloire des Enfans d'Israël, dit l'Eternel des armées.

4. Il arrivera en ce jour-là, que la gloire de Jacob sera diminuée, & que la graisse de son corps sera amaigrie.

5. Et il en sera comme quand le moissonneur cueille les bleds & moissonne les épics avec son bras; même il en arrivera comme quand on ramasse les épics dans la vallée des Réphaïns.

6. Mais il y demeurera quelques grapillages, comme quand on secouë l'olivier, & qu'il reste deux ou trois olives au haut des branches, ou quatre ou cinq dans ses branches fertiles, dit l'Eternel le Dieu d'Israël.

7. En ce jour-là, l'homme jettera sa vûë vers celui qui l'a formé, & ses yeux regarderont vers le Saint d'Israël.

8. Et il ne jettera plus sa vûë vers les autels *qui sont* l'ouvrage de ses mains, & il ne regardera plus ce que ses mains auront fait, ni les bôcages, ni les tabernacles.

9. En ce jour-là, ses villes les plus fortes, qui auront été abandonnées à cause des Enfans d'Israël, seront comme un bois taillis & des rameaux abandonnés, & il y aura *une entiére* désolation.

10. Parce que tu as oublié le Dieu de ton salut, & que tu ne t'ès point souvenuë du rocher de ta force; à cause de cela tu planteras des plantes excellentes, & des provins étrangers.

11. Le jour tu feras croître ce que tu auras planté, & le matin tu feras germer ta semence; mais au jour de la jouïssance la moisson sera enlevée, & *il y aura* une douleur désespérée.

12. Malheur sur la multitude de plusieurs peuples, qui bruient comme les mers bruient, & sur le bruit rétentissant des nations, qui est semblable au bruit des eaux impétueuses!

13. Les nations font du bruit, comme une tempête éclatante de grosses eaux; mais il menacera, & elle s'enfuira loin, & sera dissipée comme la poussiére des montagnes chassée par le vent, & comme un amas de poudre chassé par un tourbillon.

14. Au soir tout sera dans le trouble; mais avant le matin il ne paroîtra plus rien. C'*est* là la portion de ceux qui nous auront fourragés, & le lot de ceux qui nous auront pillés.

REFLEXIONS.

ON lit dans le second livre des Rois, au chapitre XVI. le récit de la destruction du Royaume de Damas, qu'Esaïe avoit prédite. Tiglat-Pilèser Roi des Assyriens prit cette ville, la ruina, en transporta les habitans, & fit mourir son Roi. Et peu d'années après, le Royaume d'Israël qui s'étoit ligué avec les Syriens contre le Royaume de Juda, fut aussi subjugué, & totalement éteint par les mêmes Assyriens, qui avoient conquis le Royaume de Damas. Par ce moyen, les Syriens & les Israëlites, qui avoient attaqué injustement le Roi de Juda, furent punis de leur injustice, comme Esaïe l'avoit prédit à diverses fois; & les Israëlites en particulier reçurent le juste châtiment que méritoit leur idolatrie. Tellement que la justice divine, & la vérité des prédictions d'Esaïe, parurent dans la destruction de l'un & de l'autre de ces Royaumes.

CHAPITRE XVIII.

Ce chapitre a de l'obscurité, & il est difficile d'en marquer le sens avec certitude, à cause des expressions figurées qui s'y trouvent, & qu'on peut expliquer en plus d'une maniére; & parce que l'histoire ne nous fournit pas assez de lumiéres sur ce sujet. L'explication qui paroit la plus vraisemblable est, que le Roi d'Ethiopie étant sur le point de marcher contre le Roi d'Assyrie, qui attaquoit les Juifs, inviteroit les Egyptiens à se joindre à lui; mais que Dieu confondroit les desseins des Assyriens, & qu'il délivreroit Jerusalem par sa seule puissance.

1. MAlheur au pays qui fait ombre avec ses ailes, qui est au delà des fleuves de Cus!

2. Qui envoie par mer des Ambassadeurs dans des vaisseaux de jonc sur les eaux, en disant: Allez, messágers legers, vers la nation de grand attirail & brillante; vers le peuple *qui est* terrible depuis son commencement & dans la suite, vers la nation qui mesure au cordeau, & qui foule tout, & dont les fleuves inondent le pays.

3. *Vous* tous les habitans du monde, & vous qui demeurez dans le pays, sitôt que l'enseigne sera élevée *sur* les montagnes, regardez; & si-tôt que le cornet aura sonné, écoutez.

4. Car ainsi m'a dit l'Eternel : Je me tiendrai en repos, & je regarderai mon domicile arrêté, comme une chaleur brillante de lumiére, & comme une nuée qui donne de la rosée dans la chaleur de la moisson.

5. Car avant la moisson, lors que le bouton sera venu en sa perfection, & que la fleur sera devenuë une grappe prête à meurir, il coupera les branches avec des serpes, & il ôtera les sarmens & les retranchera.

6. Ils seront tous ensemble abandonnés aux oiseaux de proie des montagnes, & aux bêtes du pays; les oiseaux de proie passeront l'été sur eux, & toutes les bêtes du pays y passeront l'hyver.

7. En ce tems-là, on apportera un présent à l'Eternel des armées, au lieu où le nom de l'Eternel des armées habite, à la montagne de Sion; de la part du peuple de grand attirail & brillant; de la part du peuple *qui est* terrible, depuis son commencement & dans la suite, & de la part de la nation qui mesure au cordeau, & qui foule tout, & dont les fleuves inondent le pays.

REFLEXIONS.

On voit dans le chapitre XIX. du II. livre des Rois, les deux événemens que le Prophète Esaïe marque ici. L'un que Thirhaca Roi d'Ethiopie viendroit avec son armée pour combattre Sennachérib, Roi d'Assyrie, qui assiégeoit alors Jérusalem. L'autre, que l'armée de Sennachérib fut entiérement détruite par un Ange, & que ce Prince étant de retour dans ses Etats y périt misérablement. Ainsi ce fut Dieu lui-même, & non pas le Roi d'Ethiopie, qui délivra Jérusalem, & qui fit tomber sa vengeance sur les Assyriens. En quoi il fit paroître son pouvoir infini, & son amour envers son peuple.

CHAPITRE XIX.

Ce chapitre est une prophetie contre les Egyptiens, laquelle marque qu'ils seroient divisés les uns contre les autres; & qu'un Roi puissant exécuteroit contr'eux les jugemens de Dieu. Esaie prédit aussi que la connoissance & le service de Dieu s'établiroient en Egypte.

1. PROPHETIE contre l'Egypte. Voici, l'Eternel va monter sur une nuée legére, & il entrera dans l'Egypte; les idoles d'Egypte seront ébranlées devant sa face, & le cœur de l'Egypte se fondra au milieu d'elle.

2. Et je ferai venir pêle mêle l'Egyptien contre l'Egyptien, & chacun fera la guerre contre son frére, & chacun contre son ami, ville contre ville, Royaume contre Royaume.

3. L'esprit de l'Egypte s'évanouïra au milieu d'elle, & je dissiperai son conseil; ils interrogeront les idoles, les enchanteurs, les esprits de Python, & les diseurs de bonne avanture.

4. Et je livrerai l'Egypte dans la main d'un Seigneur rude, & un Roi cruël dominera sur eux, dit le Seigneur, l'Eternel des armées.

5. Et les eaux de la mer manqueront; & le fleuve sèchera & tarira.

6. Et on fera détourner les fleuves, les ruisseaux des digues s'abaisseront & se sècheront, les roseaux & les joncs seront coupés.

7. Les prairies qui sont auprès des ruisseaux, & sur l'embouchûre du fleuve, & tout ce qui aura été semé vers les ruisseaux sèchera, & sera jetté loin, & ne *sera* plus.

8. Les pêcheurs gémiront, & tous ceux qui jettent le hameçon dans le fleuve seront dans le deuil, & ceux qui étendent les filets sur les eaux languiront.

9. Ceux qui travaillent en lin & en fin crêpe, & ceux qui font des tissus de filets seront honteux.

10. Ses chaussées seront rompuës; & tous ceux qui font des viviers seront dans l'abattement.

11. Certainement les Principaux de Tsohan ont perdu le sens, les Sages d'entre les Conseillers de Pharaon sont un conseil abruti. Comment dites-vous à Pharaon : Je *suis* fils des sages, le fils des anciens Rois?

12. Où *sont*-ils? Où *sont* tes sages? Qu'ils t'annoncent maintenant, s'ils le savent, ce que l'Eternel des armées a arrêté contre l'Egypte.

13. Les Principaux de Tsohan ont perdu le sens; les Principaux de Noph se sont trompés, les cantons des Tribus d'Egypte l'ont fait égarer.

14. L'Eternel a versé au milieu d'elle un esprit d'étourdissement, & on a fait errer l'Egypte dans toutes ses œuvres, comme un homme yvre se veautre dans ce qu'il a vomi.

15. Et il n'y aura rien qui serve à l'Egypte, *de tout ce* que fera la tête ou la queuë, le rameau ou le jonc.

16. En ce jour-là, l'Egypte sera comme les femmes, & elle sera éperduë & épouvantée, à cause de la main levée de l'Eternel des armées, laquelle il va lever contr'elle.

17. Et la terre de Juda sera l'éfroi de l'Egypte, quiconque fera mention d'elle en sera épouvanté en soi-même, à cause du dessein que l'Eternel des armées a formé contr'elle.

18. En ce tems-là il y aura cinq villes dans le pays d'Egypte qui parleront le langage de Canaan, & qui jureront à l'Eternel des armées, & l'une *d'entr'elles* sera appellée la ville de destruction.

19. En ce jour-là il y aura un autel à l'Eternel au milieu du pays d'Egypte, & un monument dressé à l'Eternel sur la frontiére.

20. Et cela sera pour signe & pour témoi-

témoignage à l'Eternel des armées dans le pays d'Egypte ; car ils crieront à l'Eternel, à cause de ceux qui les opprimeront, & il leur envoiera un Libérateur & un grand *Protecteur* qui les délivrera.

21. Et l'Eternel se fera connoitre à l'Egypte ; & en ce jour-là l'Egypte connoîtra l'Eternel, & *le* servira *en offrant* des sacrifices & des gâteaux ; *elle* vouëra des vœux à l'Eternel, & les accomplira.

22. L'Eternel frappera donc les Egyptiens ; il les guérira après les avoir frappés, & ils retourneront jusques à l'Eternel, lequel sera fléchi par leurs priéres & les guérira.

23. En ce jour-là il y aura un chemin battu de l'Egypte en Assur, & Assur viendra en Egypte, & l'Egypte en Assur, & l'Egypte sera assujettie à Assur.

24. En ce jour-là Israël sera *joint* pour troisiéme partie à l'Egypte & à Assur, & la bénédiction *sera* au milieu de la terre.

25. Ce que l'Eternel des armées bénira, disant : Bénie soit l'Egypte, *qui est* mon peuple, & Assur *qui est* l'ouvrage de mes mains, & Israël *qui est* mon héritage.

REFLEXIONS.

L'Histoire éclaircit parfaitement les prédictions que ce chapitre contient. Après la mort de Séthon, Roi d'Egypte, les Egyptiens eurent douze Rois, qui se firent la guerre pendant longtems ; après quoi toute l'Egypte fut soumise à un seul Prince, nommé Psammitichus. Ensuite les Egyptiens furent attaqués par le Roi d'Assyrie, & par Nabuchodonosor qui se les assujettit ; & au bout de quelque tems, l'Egypte, la Judée, & l'Assyrie, furent sous la domination d'un même Monarque. Esaïe dit sur la fin de ce chapitre, que les villes d'Egypte parleroient le langage de Canaan, qu'il y auroit un autel du Seigneur dans ce pays-là, & que les Egyptiens invoqueroient Dieu & lui sacrifieroient. Cela regarde prémiérement, ce qui arriva lors que les Juifs se retirérent en Egypte après la ruine de Jérusalem, & lors que dans la suite ils y bâtirent un Temple, qu'on appella le Temple d'Onias ; ce qui attira plusieurs Egyptiens au culte du vrai Dieu. Mais cette prophétie ne trouve son sens parfait que dans le tems de l'Evangile, où les Egyptiens & les autres peuples furent convertis, & réputés par ce moyen le peuple de Dieu, tout de même que les Israëlites.

CHAPITRE XX.

Dieu commande à Esaïe de marcher sans souliers, & nud, c'est-à-dire, sans sa robe, & n'ayant que ses habits de dessous ; pour marquer que dans trois ans les Egyptiens & ceux de Cus seroient emmenés captifs, sans habits & pieds nuds, par les Assyriens, & que par là les Juifs reconnoîtroient qu'ils avoient eu tort de croire que le Roi d'Egypte les garantiroit du Roi d'Assyrie.

1. L'Année que Tartan, envoyé par Sargon Roi d'Assyrie, vint contre Asçdod, & combattit contre Asçdod, & la prit :

2. En ce tems là, l'Eternel parla par le ministère d'Esaïe fils d'Amots, & lui dit : Va, & délie le sac de dessus tes reins, & déchausse tes souliers de tes pieds ; ce qu'il fit, allant nud & déchaussé.

3. Et l'Eternel dit : Comme Esaïe mon serviteur a marché nud & déchaussé, *ce qui est* un signe & un prodige contre l'Egypte & contre Cus pour trois années ;

4. Ainsi le Roi d'Assur emmenera d'Egypte, & de Cus, prisonniers & captifs, les jeunes & les vieux, nuds & déchaussés, ayant des habits courts, *ce qui est* l'opprobre de l'Egypte.

5. Ils seront effrayés, & ils seront honteux à cause de Cus ; *qui étoit* celui auquel ils regardoient, à cause de l'Egypte *qui étoit* leur gloire.

6. Et celui qui habite en cette Isle, dira en ce jour-là : Voilà en quel état *est* celui auquel nous regardions, & où nous nous sommes réfugiés pour avoir du secours, afin que nous fussions délivrés de la rencontre du Roi d'Assur ; & comment pourrons-nous échapper ?

REFLEXIONS.

CEtte prophétie fut vérifiée, lors que le Roi d'Assyrie porta la guerre jusques en Egypte, y prit plusieurs villes, & emmena un grand nombre d'Egyptiens prisonniers dans son pays. Cela devoit désabuser les Juifs, qui s'assuroient sur les Egyptiens, & leur apprendre à se confier en Dieu seul.

CHAPITRE XXI.

Ce chapitre contient deux prédictions : La prémiére, touchant la ruine des Babyloniens, qui tomberoient sous la puissance des Perses & des Medes : La seconde regarde ceux de Duma, *& les Arabes de* Kédar, *qui devoient aussi éprouver les derniers malheurs. Ceux de Duma étoient de la postérité des Ismaëlites.*

1. PROPHETIE contre le désert de la mer. Il vient du désert & de la terre formidable, comme des tourbillons qui s'élèvent du pays du midi, pour traverser.

2. Une vision terrible m'a été révélée. Le perfide est perfide ; celui qui saccage saccage *toujours.* Hélamites, montez ; Médes, assiégez ; j'ai fait cesser tous ses soupirs.

3. C'est pourquoi mes reins ont été remplis de douleur, & des angoisses m'ont saisi, telles que *sont* les angoisses de celle qui enfante ; je me suis tourmenté à cause de ce que j'ai ouï, & j'ai été éperdu à cause de ce que j'ai vû

4. Mon cœur a été agité çà & là, & j'ai tremblé de frayeur; on m'a rendu effrayante la nuit de mes plaisirs.

5. Qu'on dresse la table, qu'on fasse le guet; qu'on mange, qu'on boive; levez-vous Capitaines, oignez le bouclier.

6. Car ainsi me dit le Seigneur: Va, pose la sentinelle, & qu'elle rapporte ce qu'elle verra.

7. Et elle vit un chariot, une couple de gens de cheval, un chariot tiré par des ânes, & un chariot tiré par des chameaux; & elle *les* considéra fort attentivement.

8. Et elle cria: *C'est* un lion. Seigneur, je me tiens en sentinelle continuellement de jour, & je me tiens dans ma garde toutes les nuits.

9. Et voici venir le chariot d'un homme, une couple de gens de cheval. Alors elle parla, & dit: Elle est tombée, elle est tombée, Babylone; & toutes les images taillées de ses dieux ont été brisées *& jettées* par terre.

10. *C'est* ce que j'ai foulé, & le grain que j'ai battu dans mon aire; je vous ai annoncé ce que j'ai ouï de l'Eternel des armées, du Dieu d'Israël.

11. Prophètie contre Duma. On crie à moi de Séhir: Sentinelle, qu'est-il arrivé depuis le soir? Sentinelle, qu'est-il arrivé depuis la nuit?

12. La sentinelle a dit: Le matin est venu & la nuit aussi; si vous *le* demandez avec empressement, retournez & venez.

13. Prophètie contre l'Arabie: Vous passerez pêle-mêle la nuit dans la foret, dans les sentiers de Dédanim.

14. Venez avec des eaux au devant de celui qui a soif, habitans du pays de Téma; venez avec du pain au devant de celui qui a pris la fuite.

15. Car ils ont pris la fuite de devant les épées, de devant l'épée dégainée, de devant l'arc tendu, & de devant le fort de la bataille.

16. Car ainsi m'a dit le Seigneur: Dans une année, telles que sont les années d'un mercenaire, toute la gloire de Kédar prendra fin.

17. Et le reste du nombre des puissans archers des enfans de Kédar sera diminué; car l'Eternel le Dieu d'Israël a parlé.

REFLEXIONS.

ESAIE prédit dans ce chapitre, que Babylone seroit prise par les Perses & par les Mèdes. Il appelle ces peuples pour l'assiéger & pour s'en rendre maitres; & il marque expressément qu'ils prendroient cette ville dans une nuit où le Roi de Babylone feroit un festin, & se livreroit aux plaisirs. Ce qui arriva en effet, comme on le fait par l'histoire, & par ce qu'on lit sur la fin du chapitre V. de Daniel. Il y a dans cette prophètie, qui fut prononcée si longtems à l'avance, un caractère bien sensible de divinité & de majesté. Les Iduméens & les Arabes, qui sont ici nommés, furent aussi envahis par les Assyriens. Par là Dieu voulut faire la punition de l'idolatrie de ces peuples, & venger les maux qu'ils avoient faits aux Juifs.

CHAPITRE XXII.

Après qu'Esaie a prédit dans les chapitres précédens la ruine des peuples idolatres qui avoient opprimé les Juifs, il annonce dans celui-ci les malheurs qui tomberoient sur les Juifs eux-mêmes, malgré toutes les précautions que les habitans de Jérusalem prendroient pour se garantir de leurs ennemis; & il dit que cela arriveroit, parce que les Juifs s'abandonnoient à la joie & à la dissolution, dans un tems où Dieu les appelloit à la repentance. Le Prophète prédit après cela que Scebna, qui étoit un des principaux Officiers du Roi Ezéchias, dans le tems que Sanchérib assiégeoit Jérusalem, seroit ôté de son emploi, & qu'Eliakim lui succéderoit. Ce qui est dit ici de Scebna, donne lieu de croire, que cette prophetie regarde ce qui arriva lors que les Assyriens vinrent contre Jérusalem, & qu'ils emmenèrent captif à Babylone Manassé fils d'Ezéchias, comme cela est dit II. Cron. XXXIII. 11.

1. PROPHETIE contre la vallée de la vision. Qu'as-tu maintenant, que tu ès toute montée sur les toits?

2. *Ville* pleine de troubles, ville bruyante, ville qui ne demandois qu'à te réjouïr? Ceux des tiens qui ont été tués n'ont pas été tués par l'épée, & ne sont pas morts par la guerre.

3. Tous tes Conducteurs ont pris la fuite ensemble, ils ont été liés par les archers; tous ceux qui ont été trouvés des tiens ont été liés ensemble, s'en étant fuis bien loin.

4. C'est pourquoi j'ai dit: Retirez-vous de moi, je pleurerai amérement; ne vous empressez point de me consoler, sur la désolation de la fille de mon peuple.

5. Car *c'est* un jour de trouble, d'oppression, & de perplexité, *envoyé* par le Seigneur l'Eternel des armées, dans la vallée de la vision; il va démolir la muraille, & le cri *en ira* jusques à la montagne.

6. Même Hélam a pris le carquois; *il y a* des hommes montés sur des chariots, & Kir a détaché le bouclier.

7. Et il est arrivé que tes plus belles vallées ont été remplies de chariots, & les cavaliers se sont tous rangés *en bataille* contre la porte.

8. On a découvert ce qui couvroit Juda, & tu as regardé en ce jour-là vers les armes de la maison du parc.

9. Et vous avez vû que les brèches de

la cité de David étoient grandes ; & vous avez assemblé les eaux du bas étang.

10. Et vous avez fait le dénombrement des maisons de Jérusalem, & vous avez démoli les maisons pour fortifier la muraille.

11. Vous avez aussi fait un reservoir d'eaux entre les deux murailles, pour les eaux du vieux étang ; mais vous n'avez point regardé à celui qui l'a faite & formée dès long-tems.

12. Et le Seigneur, l'Eternel des armées, *vous* a appellés ce jour-là aux pleurs & au deuil, & à vous arracher les cheveux & à ceindre le sac ;

13. Et voici *il n'y a que* joie & qu'allégresse ; on tue les bœufs, on égorge des moutons, on mange la chair, & on boit du vin ; *& on dit :* Mangeons & bûvons ; car nous mourrons demain.

14. Or l'Eternel des armées m'a déclaré, & m'a dit : Si jamais cette iniquité vous est pardonnée, que vous n'en mouriez, a dit le Seigneur, l'Eternel des armées.

15. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel des armées : Va, entre chez le Trésorier, vers ce maître d'hôtel Scebna, *& di lui :*

16. Qu'*as*-tu à faire ici ? Et qui as-tu ici qui t'apartienne, que tu te sois taillé ici un sépulcre ? Il taille un lieu éminent pour son sépulcre, & il se creuse une demeure dans le roc.

17. Voici, ô homme, l'Eternel te transportera bien loin, & t'enveloppera entiérement.

18. Il te fera rouler fort vîte, comme une boule dans un pays large & spacieux ; tu mourras-là, & c'est-là que ton char magnifique sera la honte de la maison de ton Seigneur.

19. Je te chasserai de ton poste, & je te déposerai de ton emploi.

20. Et il arrivera en ce jour-là, que j'appellerai mon serviteur Eliakim, fils de Hilkija ;

21. Et je le vêtirai de ton habit, & le fortifierai de ta ceinture ; je mettrai ton autorité entre ses mains ; & il sera pour pére à ceux qui habitent dans Jérusalem, & à la maison de Juda.

22. Et je mettrai la clef de la maison de David sur son épaule ; il ouvrira, *& il n'y aura* personne qui ferme ; & il fermera *& il n'y aura* personne qui ouvre.

23. Et je l'attacherai comme un clou dans un lieu ferme ; & il sera un trône de gloire à la maison de son pére.

24. Et toute la gloire de la maison de son pére, de ses parens, & de ses parentes, reposera sur lui ; toutes sortes d'utensiles, depuis les tasses jusques à tous les instrumens de musique.

25. En ce jour-là, dit l'Eternel des armées, le clou qui avoit été attaché dans un lieu ferme sera ôté, & il tombera, & tout ce qui y étoit attaché sera retranché ; car l'Eternel a parlé.

REFLEXIONS.

LES menaces qu'Esaïe fait contre Jérusalem, après avoir menacé les autres nations, montrent que Dieu n'épargne pas son peuple & ceux qui font profession de le servir, lors qu'il leur arrive de l'offenser ; & que les nations & les villes où l'impieté règne, sont enfin exposées à sa vengeance, sans que rien puisse les en garantir. Il paroit sur tout de ce chapitre, que l'une des choses qui marquent le plus grand endurcissement, & qui engagent le plus Dieu à punir les hommes, c'est lors qu'ils sont insensibles à ses châtimens, & qu'ils se livrent à la joie, aux plaisirs, & à la dissolution, dans le tems qu'il les appelle à l'humiliation & à la repentance. La prédiction qu'Esaïe fait de la déposition de Scebna, qui est ici réprésenté comme un homme vain & superbe, & de l'élévation d'Eliakim, fait voir que ce qui arrive aux particuliers est dirigé par la Providence, aussi-bien que ce qui arrive aux peuples & aux Rois, & que Dieu élève & abaisse ceux qu'il lui plait, selon les vuës qu'il se propose.

CHAPITRE XXIII.

C'est ici une Prophètie qui marque que les Tyriens, qui étoient voisins des Juifs, & qui se tenoient fiers de leurs richesses & de leur puissance, seroient abbaissés.

1. PROPHETIE contre Tyr. Hurlez, ô navires de Tarscis, car elle est détruite, tellement qu'il n'y a plus de maison, & qu'on n'y viendra plus ; ceci leur a été annoncé du pays de Kittim.

2. Vous qui habitez dans l'Isle, taisez-vous, & toi qui étois remplie par les marchands de Sidon, par ceux qui traversoient la mer.

3. Les grains de Scihor, qui croissent parmi les grandes eaux, la moisson du fleuve, c'étoit son revenu, & elle étoit la foire des nations.

4. Sois honteuse, ô Sidon, car la mer, la force de la mer a parlé, disant : Je n'ai point été en travail d'enfant, & je n'ai point enfanté, & je n'ai point nourri de jeunes gens, ni élevé aucunes vierges.

5. Lors que le bruit en aura été entendu en Egypte, on sera saisi de douleur, d'apprendre ce qui sera arrivé à Tyr.

6. Passez en Tarscis, hurlez, vous qui habitez dans les Isles.

7. N'est-ce pas ici vôtre ville qui faisoit vôtre joie ? Celle dont l'antiquité est depuis si long-tems ira sur ses pieds bien loin, habiter dans *un pays étranger.*

8. Qui a pris ce conseil contre Tyr, laquel-

laquelle couronne *ses habitans*; de laquelle les marchands *sont* des Princes, & dont les facteurs *sont* les plus honorables de la terre.

9. L'Eternel des armées a pris ce conseil ici, pour flétrir l'orgueil des superbes, & pour avilir tous les plus honorables de la terre.

10. Traverse ton pays comme une riviére, ô fille de Tarscis, tu n'as plus de ceinture.

11. Il a étendu sa main sur la mer, & il a fait trembler les Royaumes; l'Eternel a donné ordre à un marchand, de détruire ses forteresses,

12. Et il a dit: Tu ne continueras plus à te glorifier, quand tu seras opprimée, vierge fille de Sidon; lève-toi, traverse en Kittim; encore n'y aura-t-il point de repos pour toi.

13. Voici le pays des Caldéens: ce peuple-là n'étoit point *autrefois*; Assur l'a fondé pour les gens de marine; on a dressé ses forteresses, on a élevé ses palais, & il l'a mis en ruine.

14. Hurlez, navires de Tarscis; car vôtre force est détruite.

15. Et il arrivera en ce jour-là, que Tyr sera mise en oubli durant septante années, selon les jours d'un Roi. Au bout de septante années Tyr chantera comme une chanson de prostituée.

16. Pren la harpe, fai le tour de la ville, prostituée qui avois été mise en oubli, chante avec force, multiplie tes chants, afin qu'on se souvienne de toi.

17. Et il arrivera au bout de septante années que l'Eternel visitera Tyr, mais elle retournera au salaire de sa prostitution, & elle se prostituera avec tous les Royaumes des pays qui sont sur la face de la terre.

18. *Enfin* son trafic & son salaire sera consacré à l'Eternel; il n'en sera rien réservé, ni serré; car son trafic sera pour ceux qui habitent en la présence de l'Eternel, pour manger jusques à être rassasiés, & pour avoir des habits durables.

REFLEXIONS.

La prédiction contenuë dans ce chapitre s'accomplit, lorsque Nébucadnétsar Roi de Babylone prit la ville de Tyr, après un long siége. Il y a ceci de remarquable dans ce chapitre, que le Prophète dit expressément, que Tyr seroit désolée pendant septante ans; qu'au bout de ce tems-là elle seroit retablie; que son commerce fleuriroit de nouveau, & qu'elle feroit même hommage à Dieu de ses richesses. Toutes ces choses arrivérent à la ville de Tyr. Après être tombée sous la puissance des Babyloniens, elle se releva de sa ruïne, elle devint très-considérable, & recouvra sa liberté jusqu'au tems d'Alexandre le Grand. Dans la suite, les Juifs retirérent divers avantages des Tyriens, & enfin l'Evangile fut annoncé dans le pays de Tyr. En tout cela on voit des preuves évidentes de la divinité de ces Prophéties, aussi bien que de la Providence qui gouverne le monde, & qui préside sur tout ce qui y arrive.

CHAPITRE XXIV.

Il est parlé dans ce chapitre, de l'extrême désolation qui arriveroit dans la Judée, à cause des péchés des Juifs; cependant Esaïe promet que l'on verroit Jérusalem rétablie.

1. Voici, l'Eternel s'en va rendre le pays vuide, & l'épuiser; il le fera changer de face, & il dispersera ses habitans.

2. Et tel sera le Sacrificateur que le peuple, tel le Maître que son serviteur; telle la Dame que sa servante, tel le vendeur que l'acheteur, tel celui qui prête que celui qui emprunte, tel le créancier que celui duquel on exige.

3. Le pays sera entiérement vuidé & entiérement pillé; car l'Eternel a prononcé cet arrêt-là.

4. La terre est dans le deuil, elle est déchuë; le monde est languissant, il est déchu; les plus considérables du peuple de ce pays sont languissans.

5. Le pays a été profané par ses habitans, parce qu'ils ont transgressé les Loix, ils ont changé les Ordonnances, & ont violé l'Alliance éternelle.

6. C'est pourquoi l'imprécation du serment a dévoré le pays, & ses habitans ont été mis en désolation; à cause de cela les habitans du pays sont consumés, & peu de gens y sont demeurés de reste.

7. Le vin excellent pleure, la vigne languit, tous ceux qui avoient le cœur joyeux soûpirent.

8. La joie des tambours a cessé, le bruit de ceux qui se réjouissent est fini, la joie de la harpe a cessé.

9. On ne boira plus de vin avec des chansons, la cervoise sera amére à ceux qui la boivent.

10. La ville de confusion a été ruinée; toute maison est fermée, tellement que nul n'y entre.

11. Il y aura des cris dans les places, parce que le vin manquera; toute la joie est tournée en obscurité, l'allégresse du pays s'en est allée.

12. Il ne reste dans la ville qu'une solitude, & la porte est frappée d'une ruine éclatante.

13. Car il arrivera au milieu du pays, & parmi les peuples, comme quand on secouë l'olivier, & quand on grapille, après avoir achevé de vendanger.

14. Ceux-là éleveront leur voix, & se

ſe réjouiront avec un chant de triomphe, & ils poufferont des cris de joie de devers la mer, à cauſe de la Majeſté de l'Eternel.

15. C'eſt pourquoi glorifiez l'Eternel dans les vallées, & le nom de l'Eternel le Dieu d'Iſraël dans les Isles de la mer.

16. Nous avions entendu du bout de la terre des Cantiques qui annonçoient la gloire du juſte; mais j'ai dit: Je ſuis exténué, je ſuis exténué; malheur à moi; les prévaricateurs ont prévariqué; ils ont prévariqué, comme les prévaricateurs ont accoutumé de faire.

17. La frayeur, la foſſe, & le piége ſont ſur toi, habitant du pays.

18. Et il arrivera que celui qui s'enfuira, à cauſe du bruit de la frayeur, tombera dans la foſſe, & celui qui ſera remonté hors de la foſſe ſera pris dans le piége; car les bondes d'enhaut ſont ouvertes, & les fondemens de la terre tremblent.

19. Le pays eſt entiérement froiſſé, le pays eſt entiérement écraſé, le pays eſt entiérement remué de ſa place.

20. Le pays chancèlera entiérement comme un homme yvre, & ſera tranſporté comme une loge, & ſon péché s'appeſantira ſur lui, tellement qu'il tombera & qu'il ne s'en relevera pas.

21. Et il arrivera en ce jour-là que l'Eternel viſitera dans un lieu élevé l'armée ſuperbe, & les Rois de la terre, ſur la terre.

22. Ils ſeront aſſemblés en troupe, comme des priſonniers dans une foſſe, & ils ſeront enfermés étroitement dans une priſon, & après pluſieurs jours ils ſeront viſités.

23. La lune rougira, & le ſoleil ſera honteux, quand l'Eternel des armées règnera en la montagne de Sion & à Jéruſalem; & qu'il ſera glorieux en la préſence de ſes Anciens.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre une prédiction des malheurs qui menaçoient les Juifs. Eſaïe annonce que leur pays alloit être entiérement déſolé, parce que ce pays avoit été profané & ſouillé par les crimes de ſes habitans, & parce qu'ils avoient violé l'alliance divine. On peut voir par là à quoi doivent s'attendre ceux qui imitent les Juifs dans leur rebellion & dans leur ingratitude. Dieu exécute à la fin ſur eux les arrêts de ſa juſtice, & il les accable de ſes jugemens; mais s'il ne punit pas toûjours par des peines temporelles ceux qui tranſgreſſent ſon alliance & ſes loix, il les punira infailliblement dans la vie à venir; les menaces de l'Evangile n'étant pas moins expreſſes, ni moins certaines, que celles des anciens Prophètes. D'un autre côté, les promeſſes que Dieu fait ici, d'établir ſon règne, & de manifeſter encore ſa gloire à Jéruſalem, après l'avoir affligée, marquent ſa miſéricorde envers ſon peuple. Ces promeſſes nous regardent auſſi bien que les Juifs, puiſque c'eſt dans la manifeſtation de Jéſus-Chriſt, & dans l'établiſſement de ſon règne, que nous en voyons le parfait accompliſſement.

CHAPITRE XXV.

C'eſt ici un Cantique de louange, pour les bénédictions que Dieu accorderoit à ſon peuple, en le délivrant & en abaiſſant ſes ennemis.

1. ETERNEL, tu ès mon Dieu; je t'exalterai, je célébrerai ton Nom; car tu as fait des choſes merveilleuſes, tes deſſeins formés dès long-tems *ſe ſont trouvés être* la fermeté même.

2. Car tu as fait de la ville un monceau *de pierres*, & de la forte Cité une ruine; le palais des étrangers *qui étoit* dans la ville, ne ſera jamais rebâti.

3. A cauſe de cela un peuple puiſſant te glorifiera, la ville des nations redoutables te révérera.

4. Car tu as été la force du pauvre, la force du miſérable en ſa détreſſe, le refuge contre le débordement, l'ombrage contre le hâle; parce que la colère de ces hommes terribles eſt comme un tourbillon *qui abattroit* une muraille.

5. Tu rabaiſſeras la tempête éclatante des étrangers, comme le hâle dans un lieu aride eſt *rabaiſſé* par l'ombre d'une nuée. Il abattra les branches des *hommes* violens.

6. Et l'Eternel des armées fera à tous les peuples ſur cette montagne un banquet de choſes graſſes, un banquet de vins purifiés, de choſes graſſes, moëlleuſes, de vins bien purifiés.

7. Et il enlevera en cette montagne-ci l'envelope redoublée qu'on voit ſur tous les peuples, & la couverture qui eſt étenduë ſur toutes les nations.

8. Et il engloutira la mort pour jamais; & le Seigneur l'Eternel eſſuiera les larmes de deſſus tous les viſages, & il ôtera l'opprobre de ſon peuple de deſſus toute la terre; car l'Eternel a parlé.

9. En ce jour-là on dira; Voici nôtre Dieu; nous l'avons attendu & il nous ſauvera; c'eſt ici l'Eternel; nous l'avons attendu; nous nous égaierons & nous rejouïrons de ſon ſalut.

10. Car la main de l'Eternel repoſera ſur cette montagne; mais Moab ſera foulé ſous lui, comme on foule la paille pour en faire du fumier.

11. Il étendra ſes mains au milieu de lui, comme celui qui nage les étend

étend pour nager; & il rabaissera sa fierté, se faisant ouverture avec ses mains.

12. Et il abaissera la force de tes plus hautes murailles; il les abbattra, & les jettera par terre, les réduisant en poussiére.

REFLEXIONS.

LES actions de graces & les louanges qui sont contenuës dans ce chapitre regardent prémiérement la délivrance des Juifs & leur retour de Babylone; mais elles conviennent sur tout à la grande délivrance que le Messie devoit procurer aux hommes, en les rachetant & en leur acquerant le salut. Nous devons principalement remarquer, après St. Paul & St. Jean, que ces paroles du Prophète, *La mort sera engloutie pour jamais, & le Seigneur essuiera les larmes de leurs yeux*, ne seront parfaitement accomplies que lors que la mort, qui est le dernier de nos ennemis, sera détruite par la résurrection, & que Jésus-Christ introduira ses Elûs dans la gloire éternelle. Cette attente doit produire en nous un grand désir d'avoir part à ces excellentes promesses, & nous inciter à bénir le Seigneur qui nous les a faites, & à nous réjouïr continuellement dans l'attente du Salut qui sera pleinement manifesté à la seconde venuë de nôtre Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE XXVI.

Esaie continue à louer Dieu des biens qu'il feroit à son peuple; & il exprime les sentimens de confiance que les justes ont en Dieu. Il répresente ensuite comment les hommes abusent du support de Dieu; il reconnoit sa justice & sa puissance, qui devoient paroître en ce qu'après avoir réduit les Juifs aux derniéres extrémités, il leur rendroit la paix; & par toutes ces considérations il console & encourage le peuple de Dieu.

1. EN ce jour-là ce Cantique sera chanté au pays de Juda: Nous avons une ville forte; la délivrance y sera mise pour muraille & pour avant-mur.

2. Ouvrez les portes, & la nation juste & qui garde la vérité y entrera.

3. C'est une déliberation arrêtée, que tu conserveras la vraie paix; car on se confie en toi.

4. Confiez-vous en l'Eternel à perpétuité; car le rocher des siécles est en l'Eternel nôtre Dieu.

5. Il abaissera ceux qui habitent dans les lieux élevés, il humiliera la ville superbe, il l'humiliera jusqu'en terre, il la fera descendre jusqu'à la poussiére.

6. Le pié, même les piés des affligés & les plantes des petits la fouleront.

7. Le sentier du juste est uni; tu applanis le chemin du juste.

8. Aussi nous t'avons attendu, ô Eternel, dans le sentier de tes jugemens; & c'est vers ton nom & vers ton souvenir que tend le desir de nôtre ame.

9. Mon ame t'a desiré pendant la nuit; & mon esprit qui est en moi te cherchera le matin; car lors que tes jugemens sont sur la terre, les habitans de la terre apprennent la justice.

10. Fait on grace au méchant? Il n'en apprendra point à être juste, mais il agira avec méchanceté dans la terre de la droiture, & il ne regardera point à la Majesté de l'Eternel.

11. Eternel, ta main est elle élevée? Ils ne le voient point; mais ils la verront, & ils seront honteux, à cause de la jalousie que tu montres en faveur de ton peuple; le feu dont tu punis tes ennemis les dévorera.

12. Eternel, tu nous donneras la paix; car c'est toi qui nous as fait tout ce qui nous est arrivé.

13. Eternel nôtre Dieu, d'autres Seigneurs que toi nous ont maîtrisés; mais c'est par toi seul que nous nous souvenons de ton nom.

14. Ils sont morts, ils ne vivront plus; les trépassés ne se releveront point; parce que tu les as visités, que tu les as exterminés, & que tu en as fait périr toute la mémoire.

15. Eternel, tu avois accrû la nation, tu avois accrû la nation; tu as été glorifié, tu les as jettés loin par tous les bouts de la terre.

16. Eternel, quand ils ont été dans la détresse, ils t'ont recherché; ils ont répandu leur humble requête, quand ton châtiment *a été* sur eux.

17. Comme celle qui est enceinte, lors qu'elle est prête d'enfanter, est en travail & crie dans ses douleurs, c'est ainsi que nous avons été à cause de ton courroux, ô Eternel!

18. Nous avons conçu, & nous avons été en travail, nous n'avons enfanté que du vent; nous ne saurions en aucune maniére délivrer le pays, & les habitans de la terre n'ont pas été exterminés.

19. *Mais* ceux que tu avois fait mourir vivront; mon corps mort se relevera. Réveillez-vous & vous réjouïssez avec chant de triomphe, vous habitans de la poussiére; car ta rosée est comme la rosée qui tombe sur les herbes, & la terre jettera dehors les trépassés.

20. Va, mon peuple, entre dans tes cabinets, & ferme ta porte sur toi: cache-toi pour un petit moment, jusqu'à-ce que l'indignation soit passée.

21. Car voici, l'Eternel va sortir de son lieu, pour visiter l'iniquité que les habitans de la terre *ont commise* contre lui; alors la terre découvrira le sang qu'elle

'elle aura reçu, & elle ne cachera
ıs ceux qu'on a mis à mort.

REFLEXIONS.

Ous devons méditer, avec reconnoissance & avec foi, ce qui est dit ns ce chapitre & en tant d'autres ophéties, de la délivrance & de la ix que Dieu envoyeroit à son Eglise, vû que ces prédictions se rapportent principalement aux tems de l'Evangile. II. Nous apprenons de ce chapitre, que le caractère des vrais fidèles est de se fier en Dieu seul, de ne sirer que lui, de le chercher de toutes les puissances de leur ame, & que eu de son côté les soûtient, & les conduit dans le chemin qu'ils doivent vre, & prend soin de tout ce qui regarde. Une troisiéme instruction e le Prophète nous donne, c'est que hommes apprennent ordinairement craindre Dieu, & à faire ce qui est te, lors qu'il les châtie & qu'ils ient ses jugemens; mais que les pécheurs s'endurcissent quand Dieu leur t grace & les supporte, & qu'au u de se convertir ils deviennent encoplus méchans & plus impies. En, les assurances qu'Esaïe donne aux ifs de la protection de Dieu, doivent nsoler l'Eglise & tous ses vrais membres, les rendre tranquilles dans les ns les plus fâcheux, & les remplir ntinuellement d'espérance & de joie.

CHAPITRE XXVII.

ieu promet qu'il puniroit par sa puissance les ennemis des Juifs, qu'il s'appaiseroit envers son peuple, & que ceux qu'il auroit dispersés en Assyrie & en Egypte, il les rameneroit a Jérusalem, où ils adoreroient encore le Seigneur.

1. EN ce jour là l'Eternel punira de sa dure grande & forte ée, Léviathan le grand serpent, & viathan le serpent tortueux, & il era la baleine qui est dans la mer.
2. En ce jour-là vous chanterez, en us répondant l'un à l'autre, sur la gne qui porte le meilleur vin.
3. C'est moi l'Eternel qui la garde; l'arroserai de moment en moment; la garderai nuit & jour, de peur 'on ne lui fasse du mal.
4. Il n'y a point de fureur en moi. ii m'oposera des ronces & des épis pour les combattre ? Je marchei sur elles & je les brûlerai toutes semble.
5. Ou plûtôt, qu'il retienne ma for; qu'il fasse la paix avec moi, qu'il se la paix avec moi.
6. Il fera ci-après que Jacob prena racine & fleurira; Israël germe, & ils rempliront de fruit le dess de la terre.
7. Auroit-il frappé *son peuple* de la ême plaie dont il a frappé celui qui le frappoit; & auroit-il été tué comme ceux qu'il a tués l'ont été?
8. Tu la jugeras avec modération, quand tu la rejetteras. Il l'a emporté par le vent impétueux de sa colère, comme au jour que le vent d'orient souffle.
9. Ainsi l'expiation de l'iniquité de Jacob sera faite par ce moyen, & ceci en sera tout le fruit, c'est que son péché sera ôté; quand il aura mis toutes les pierres de l'autel comme des pierres de plâtre menuisées; quand les bôcages & les statues ne seront plus debout.
10. Car la ville forte sera désolée; a maison de plaisance sera abandonnée & quittée comme un désert; le veau y paitra, & y gîtera, & broutera les branches qui y seront.
11. Quand son branchage sera sec il sera brisé, & les femmes y venant en allumeront du feu; car ce peuple n'a point d'intelligence; c'est pourquoi celui qui l'a fait n'aura point pitié de lui, & celui qui l'a formé ne lui fera point de grace.
12. Il arrivera donc en ce jour-là, que l'Eternel frappera, depuis le cours du fleuve, jusqu'au torrent d'Egypte; mais vous serez rassemblés un à un, ô Enfans d'Israël!
13. Et il arrivera en ce jour-là, qu'on sonnera de la trompette avec un grand bruit; & ceux qui s'étoient perdus au pays d'Assyrie, & ceux qui avoient été au pays d'Egypte, reviendront, & se prosterneront devant l'Eternel dans la sainte montagne à Jérusalem.

REFLEXIONS.

NOus pouvons recueillir de ce chapitre, I. Que quelque grande que soit la puissance des impies & des ennemis de Dieu, il est encore plus puissant qu'eux, & qu'il donnera toûjours des bornes à leur malice. II. Qu'il y a cette difference entre les afflictions dont il visite son Eglise, & les jugemens qu'il déploie sur les peuples idolatres, qu'il afflige son Eglise par un effet de sa bonté & pour la purifier; au lieu qu'il punit les autres en sa colère & pour les détruire. Cette bonté du Seigneur paroit dans les promesses qu'il fait de rassembler les Juifs dispersés & de les ramener à Jérusalem; ce qui arriva en effet après la captivité de Babylone. L'on voit par là, que Dieu ne retire jamais entiérement sa protection de dessus son peuple; & de dessus ceux qu'il aime, & qu'après les avoir humiliés par ses châtimens, il fait succéder le repos au trouble, & leur donne de nouveaux témoignages de son amour, & des sujets de célébrer sa miséricorde.

CHA

CHAPITRE XXVIII.

C'est ici une Prophétie contre ceux d'Ephraïm, c'est-à-dire, contre le Royaume des dix Tribus, & contre le Royaume de Juda. Esaïe dit qu'ils seroient livrés à leurs ennemis, à cause de leur fierté, de leurs dissolutions, & de leurs idolatries. Il reproche aux Sacrificateurs & aux Prophètes, de s'être laissés aller à ce déreglement général; d'être engagés avec tout le peuple dans une grande ignorance & dans une extrême corruption; & outre cela d'être remplis d'une fausse confiance, en sorte qu'ils se croyoient à couvert des jugemens de Dieu. Il leur dénonce ces jugemens, & il promet cependant, que Dieu déploieroit sa puissance & sa sagesse infinie en faveur de Jérusalem: & que comme le laboureur, après avoir préparé la terre & y avoir mis sa semence, met à part le bon grain; de même le Seigneur épargneroit ceux de Juda, & ne les détruiroit pas avec les méchans.

1. MAlheur à la couronne d'orgueil, aux yvrognes d'Ephraïm; l'ornement de sa gloire n'est qu'une fleur qui tombe; ceux qui sont au haut de la vallée grasse sont étourdis de vin.

2. Voici, le Seigneur *a en main un homme* fort & puissant, qui ressemble à une tempête de grêle, à un tourbillon qui brise tout, à une tempête de grosses eaux débordées; il jettera tout par terre avec la main.

3. La courronne de fierté & les yvrogues d'Ephraïm seront foulés aux piés;

4. Et l'ornement de sa gloire, qui est au haut de la vallée grasse, *ne sera qu'une* fleur qui tombe; *ils seront* comme les fruits hâtifs avant l'été, lesquels quelqu'un prend avec la main, les dévore, & les mange dès qu'il les a vûs.

5. En ce jour-là l'Eternel des armées sera une couronne de noblesse, & un diadême de gloire au reste de son peuple.

6. Il sera un esprit de jugement, pour celui qui sera assis *sur le tribunal* de la justice; & la force de ceux qui retourneront du combat à la porte.

7. Mais ceux-ci aussi se sont oubliés dans le vin, & se sont égarés dans la cervoise; le Sacrificateur & le Prophète se sont oubliés dans la cervoise, ils ont été absorbés dans le vin, ils se sont fourvoyés dans la cervoise, ils se sont égarés dans la vision, ils ont chancelé dans le jugement.

8. Car toutes leurs tables ont été remplies de vomissement & d'ordure, de sorte qu'il ne reste plus de place.

9. A qui enseigneroit-on la science, & à qui feroit-on entendre l'enseignement? *Ils sont comme* ceux qu'on vient de sevrer & d'arracher de la mamelle.

10. Car *il faut leur donner* commandement après commandement; commandement après commandement; ligne après ligne; ligne après ligne; un peu ici, un peu là.

11. C'est pourquoi il parlera à ce peuple avec des lèvres qui bégaieront & avec un langage étranger.

12. Il lui avoit dit; C'est ici le *moyen d'avoir du* repos, que vous donniez du repos à celui qui est accablé; c'est ici le soulagement; mais ils n'ont point voulu écouter.

13. Ainsi la parole de l'Eternel leur sera commandement après commandement; commandement après commandement; ligne après ligne; ligne après ligne; un peu ici, un peu là; afin qu'ils aillent & qu'ils tombent à la renverse, & qu'ils soient brisés; qu'ils tombent dans le piége, & qu'ils soient pris.

14. C'est pourquoi écoutez la parole de l'Eternel, *vous* hommes moqueurs, qui dominez sur ce peuple-ci qui *est à* Jérusalem.

15. Car vous avez dit: Nous avons fait accord avec la mort, & nous avons intelligence avec le sépulcre. Quand le fléau débordé traversera, il ne viendra point sur nous; car nous avons mis le mensonge pour nôtre confiance, & la fausseté nous mettra à couvert.

16. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur, l'Eternel: Voici je mettrai pour fondement une pierre en Sion, une pierre éprouvée, une pierre angulaire & précieuse, pour être un fondement solide; celui qui croira *ne* sera point confus.

17. Et je mettrai le jugement à l'équerre, & la justice au niveau; la grêle enlevera la confiance du mensonge, & les eaux inonderont ce qui mettoit à couvert.

18. Et vôtre accord avec la mort sera aboli, & vôtre intelligence avec le sépulcre ne tiendra point; quand le fléau débordé traversera, vous en serez accablés.

19. Dès qu'il traversera, il vous emportera; car il traversera tous les matins, & de jour & de nuit; & dès qu'on entendra le bruit il n'y aura que trouble.

20. Car le lit sera trop court, tellement qu'on ne s'y pourra pas étendre, & la couverture trop étroite, quand on se voudra enveloper.

21. Car l'Eternel se levera comme il fit dans la montagne de Peratsim, & il sera émû comme il le fut dans la vallée de Gabaon, pour faire son travail, son travail non accoûtumé.

22. Maintenant donc ne vous moquez *plus*, de peur que vos liens ne se resserrent; car j'ai entendu de la part du

du Seigneur l'Eternel des armées, qu'il y a une destruction déterminée sur tout le pays.

23. Prêtez l'oreille, & écoutez ma voix; soyez attentifs, & écoutez mes discours.

24. Celui qui laboure pour semer, laboure-t-il toûjours ? Ne cessera-t-il pas, & ne rompra-t-il pas les mottes de sa terre ?

25. Quand il en aura applani le dessus, ne semera-t-il pas la vesce ; ne répandra-t-il pas le cumin, ne mettra-t-il pas le froment au meilleur endroit, l'orge en son lieu assigné, & l'épeautre en son quartier ?

26. Car son Dieu l'instruit & l'enseigne touchant ce qu'il faut faire.

27. Parce qu'on ne foule point la vesce avec la herse, & on ne fait pas tourner la rouë du chariot sur le cumin ; mais on bat la vesce avec une verge, & le cumin avec un fléau.

28. Le *bled dont on fait le* pain se foule ; mais le laboureur ne le foule pas toûjours, & quoi qu'il l'écrase avec la rouë de son chariot, néanmoins il ne le menuisera pas tout-à-fait avec les chevaux qui le foulent.

29. Ceci aussi procéde de l'Eternel des armées, lequel est admirable en conseil, & magnifique en moyens.

REFLEXIONS.

Les menaces d'Esaïe contre les Israëlites, nous apprennent, I. Que les péchés des hommes, & en particulier l'orgueil, l'yvrognerie, & la dissolution, attirent sur eux les malheurs qui leur arrivent, & les châtimens dont Dieu les visite. II. Que si ces péchés déplaisent à Dieu en toutes sortes de personnes, ils sont encore plus odieux dans les Ministres de la Réligion; & que l'ignorance & la corruption, dans ceux qui doivent instruire les autres, produisent la dépravation du peuple, & causent la ruine de l'Eglise. III. Esaïe déplore la fausse confiance des Israëlites, qui, dans le tems que la colère de Dieu étoit prête à fondre sur eux, dormoient dans une profonde sécurité, & disoient : *Nous avons fait accord avec la mort, & le fléau débordé ne viendra point jusques sur nous.* C'est ainsi que les hommes se flatent dans leurs péchés, & qu'ils se croient en sûreté, lors qu'ils vont être surpris & accablés par le jugement de Dieu. IV. Dieu promet, *de mettre en Sion une pierre élue & précieuse, qui seroit la pierre de l'angle & le fondement solide.* Cet oracle regarde proprement Jésus-Christ, & il lui est appliqué plusieurs fois dans le Nouveau Testament, où il est dit, que Jésus-Christ est cette pierre angulaire, sur laquelle l'Eglise est bâtie, & qui est une occasion de ruine & de scandale pour les incrédules, & un moyen de salut pour tous ceux qui croient en lui.

CHAPITRE XXIX.

Esaïe parle dans ce chapitre, & dans les suivans, de la venue des Assyriens, qui devoient venir en ce tems là faire la guerre à Jérusalem. I. Il prédit dans celui-ci, que cette ville, qui est ici appelée Ariel, *seroit visitée & assiégée dans peu ; mais que Dieu dissiperoit & confondroit ceux qui lui auroient fait la guerre. II. Il dit que tous ces maux procéderoient du grand endurcissement, de l'aveuglement, & de la sécurité qui régnoient dans cette ville, même parmi les Prophetes ; aussi bien que de l'hypocrisie des Juifs. Il joint à ces menaces des promesses de leur délivrance.*

1. Malheur à Ariel, à Ariel, à la ville où David a résidé. Ajoutez année sur année ; qu'on égorge des victimes pour les fêtes :

2. Et je mettrai Ariel à l'étroit, & la ville ne sera que tristesse & deuil & elle me sera comme Ariel.

3. Car je camperai tout autour contre toi, je t'assiégerai avec des tours, & dresserai contre toi des forts.

4. Et tu seras abaissée, tu parleras comme de dedans la terre, ta parole sera basse *comme si elle étoit* de la poussiére ; ta voix *sortant* de la terre sera semblable à *celle* d'un esprit de Python, & tu parleras *comme* si ta parole *sortoit* de la poussiére.

5. Et la multitude de tes ennemis sera comme la poudre menuë, & la multitude des hommes formidables sera comme la bale qui passe, & cela arrivera subitement & en un moment.

6. Elle sera visitée par l'Eternel des armées avec des tonnerres, avec tremblement de terre, avec un grand bruit de tempête, de tourbillon, & avec la flamme d'un feu dévorant.

7. Et la multitude de toutes les nations qui combattront contre Ariel, & tous ceux qui attaqueront cette ville & sa forteresse, & ceux qui la serreront de près seront comme un songe & une vision de nuit.

8. Tellement qu'il arrivera, que comme celui qui a faim, songe qu'il mange ; mais quand il est réveillé, son ame est vuide ; & comme celui qui a soif, songe qu'il boit ; mais quand il est réveillé, il est las, & son ame est alterée ; il en sera de même de la multitude de toutes les nations qui combattront contre la montagne de Sion.

9. Arrêtez-vous, & soyez étonnés ; ils ont élevé leur voix, & ils ont crié ; ils sont yvres ; mais non pas de vin ; ils chancèlent, mais non pas à cause de la cervoise.

10. Car l'Eternel a répandu sur vous un esprit d'assoupissement ; il a fermé vos

vos yeux, il a bandé les yeux de vos Prophètes & de vos principaux Voyans.

11. Et toutes les visions vous seront comme les paroles d'un livre cacheté, qu'on donneroit à un homme qui sauroit lire, en lui disant : Nous te prions, lis ceci, & qui répondroit, Je ne saurois, car il est cacheté.

12. Puis si on le donnoit à quelqu'un qui ne sût pas lire, en lui disant : Nous te prions, lis ceci; il répondroit, Je ne sai pas lire.

13. C'est pourquoi le Seigneur dit : Puis que ce peuple ci s'approche de moi de sa bouche, & qu'ils m'honorent de leurs lèvres, mais qu'ils ont éloigné leur cœur de moi, & que la crainte qu'ils ont de moi est un commandement qui leur a été enseigné par des hommes;

14. A cause de cela, voici je continuerai à faire des merveilles dans ce peuple-ci, même à faire des prodiges étranges; c'est que la sagesse de ses sages périra, & l'intelligence de ses hommes entendus s'évanouïra.

15. Malheur à ceux qui *veulent* tenir leurs desseins profondément cachés à l'Eternel, & dont les œuvres sont dans les ténèbres, & *qui* disent : Qui nous voit, & qui nous apperçoit?

16. Ce que vous faites avec perversité, ne sera-t-il pas réputé comme l'argille d'un potier? L'ouvrage dira-t-il de celui qui l'a fait : Il ne m'a point fait? Et la chose formée dira-t-elle de celui qui l'a formée : Il n'y entendoit rien?

17. Le Liban ne sera-t-il pas encore dans très-peu de tems converti en un Carmel, & Carmel ne sera-t-il pas réputé comme une forêt?

18. Les sourds entendront en ce jour-là les paroles du livre, & les yeux des aveugles, étant délivrés de l'obscurité & des ténèbres, verront.

19. Les humbles auront joie sur joie en l'Eternel, & les plus pauvres d'entre les hommes s'égaieront dans le Saint d'Israël.

20. Car *l'homme* formidable ne sera plus, le moqueur sera consumé, & tous ceux qui veillent pour commettre l'iniquité seront retranchés;

21. Ceux aussi qui font pécher les hommes, par leurs paroles, & qui tendent des piéges à celui qui les reprend à la porte & qui font tomber le juste dans la confusion.

22. C'est pourquoi l'Eternel, qui a racheté Abraham, a dit ainsi touchant la maison de Jacob : Jacob ne sera plus honteux, & sa face ne pâlira plus.

23. Car quand il verra ses fils être un ouvrage de mes mains au milieu de lui, ils sanctifieront mon Nom; ils sanctifieront, dis-je, le Saint de Jacob & redouteront le Dieu d'Israël.

24. Et ceux dont l'esprit étoit égaré deviendront entendus, & ceux qui murmuroient apprendront la doctrine.

REFLEXIONS.

IL faut considérer sur ce chapitre, I. Que les menaces d'Esaïe contre Jérusalem, & contre ceux qui l'attaqueroient, eurent leur effet peu d'années après, lorsque Sanchérib vint assiéger cette ville, & qu'il fut obligé de se retirer avec la perte de son armée. II. Que ce fut l'aveuglement des Prophètes, & l'hypocrisie des Juifs, qui engagérent Dieu à les traiter de la sorte. D'où nous devons recueillir que l'ignorance & l'impieté des Conducteurs de l'Eglise est toûjours suivie d'une grande corruption, & que Dieu a en abomination le culte qu'on lui rend, quand ce n'est qu'un culte extérieur & hypocrite. C'est ce que marquent ces paroles que Nôtre Seigneur allègue dans l'Evangile : *Ce peuple s'approche de moi de sa bouche, & il m'honore de ses lèvres, mais leur cœur est bien éloigné de moi.* Ce chapitre nous enseigne aussi, que c'est une extrême impieté & une grande folie de prétendre se cacher aux yeux de Dieu, & se soustraire à sa connoissance & à son pouvoir, & que rien ne peut nous mettre à couvert de son jugement, ni l'empêcher de disposer de nous, comme un potier dispose de l'argille. Enfin, Dieu fait paroitre sa miséricorde & son amour envers son peuple, en ce qu'après l'avoir menacé, il promet d'en avoir pitié, & de le rétablir dans un état glorieux.

CHAPITRE XXX.

Esaïe dénonce les derniers malheurs à ceux des Juifs qui, au lieu d'attendre tranquilement le secours de Dieu contre les Assyriens, auroient recours aux Egyptiens; qui n'écouteroient pas les Prophetes du Seigneur, & qui voudroient même les empêcher de parler. Il les assure qu'ils seroient délivrés, en se confiant en Dieu, plûtôt qu'aux hommes; que Dieu étoit disposé à leur faire grace, qu'il les garantiroit, & leur feroit voir la ruine des Assyriens, & qu'après cela ils jouïroient de la paix & du bonheur. Le Prophète représente cette prospérité, en disant, qu'alors la lumiere du soleil & de la lune seroit plus grande qu'à l'ordinaire, & par d'autres expressions figurées.

1. MAlheur aux enfans rebelles, dit l'Eternel, qui prennent conseil, & non pas de moi, & qui forment des entreprises, & non point par mon esprit, afin d'ajouter péché sur péché;

2. Qui marchent pour descendre en Egypte, sans avoir consulté ma bouche; pour se fortifier de la force de Pharaon,

raon, & ſe retirer ſous l'ombrage de l'E-
gypte.
3. Car la force de Pharaon vous tour-
nera à honte, & la retraite ſous l'om-
brage de l'Egypte à confuſion.
4. Car les principaux de ſon *peuple*
ont été à Tſohan, & ſes meſſagers ſont
parvenus juſques à Hanès.
5. Tous ſeront rendus honteux par
un peuple *qui* ne leur ſervira de rien, ni
pour aide, ni pour aucun profit; mais
il ſera leur honte & même leur opprobre.
6. *Voilà*, les bêtes chargées *pour aller*
au midi; ils porteront leurs richeſſes
ſur le dos des ânons, & leurs tréſors
ſur la boſſe des chameaux, vers un peu-
ple qui ne leur ſervira de rien, au pays
de détreſſe & d'affliction, d'où *vient* le
vieux lion, & le lionceau, la vipére
& le ſerpent brûlant qui vole.
7. Car les ſecours que les Egyptiens
leur donneront ne ſera que vanité &
néant; c'eſt pourquoi je leur ai crié ce-
ci: Leur force eſt de ſe tenir en repos.
8. Entre donc maintenant, & l'écri
en leur préſence ſur un tableau, &
le grave dans un livre; afin que cela
demeure pour le tems à venir, à per-
pétuité & à toûjours:
9. Que c'*eſt* ici un peuple qui m'ir-
rite, des entans menteurs, des enfans
qui ne veulent point écouter la loi de
l'Eternel.
10. Qui ont dit aux Voyans: Ne voyez
point; & à ceux qui voient *des viſions*:
Ne voyez point pour nous des choſes
droites; mais dites-nous des choſes
agréables, voyez *des viſions* trompeuſes;
11. Retirez-vous du chemin, détour-
nez-vous du ſentier, faites que le Saint
d'Iſraël ceſſe *de paroitre* devant nous.
12. C'eſt pourquoi ainſi a dit le Saint
d'Iſraël: Parce que vous avez rebuté
cette parole, & que vous vous êtes con-
fiés dans l'oppreſſion, & dans vos moy-
ens obliques, & que vous vous êtes
apuyés là deſſus;
13. A cauſe de cela cette iniquité-ci
ſera pour vous comme la fente d'une
muraille qui s'en va tomber, faiſant
ventre juſques au haut, de laquelle la
ruine vient ſoudain, & en un moment.
14. Il la briſera donc, comme on bri-
ſe une bouteille d'un potier de terre,
qui eſt caſſée, *laquelle* on n'épargne
point, & des piéces de laquelle on ne
trouveroit pas un têt pour prendre du
feu du foyer, ou pour puiſer de l'eau
d'une foſſe.
15. Car ainſi avoit dit le Seigneur l'E-
ternel, le Saint d'Iſraël: En vous te-
nant en paix & en repos, vous ſerez
délivrés; vôtre force ſera de vous tenir
en repos & en aſſurance; mais vous ne
l'avez point eu à gré.
16. Et vous avez dit: Non, mais nous
nous enfuirons ſur des chevaux; à cau-
ſe de cela vous vous enfuirez: Et nous
monterons ſur *des chevaux* legers; c'eſt
pourquoi ceux qui vous pourſuivront
ſeront *encore plus* legers.
17. Mille d'entre vous s'enfuïront à
la menace d'un ſeul; à la menace de
cinq, vous vous enfuirez juſqu'à-ce que
vous ſoyez abandonnés, comme un ar-
bre ébranché au ſommet d'une monta-
gne, & comme un étendart ſur un cô-
teau.
18. Et cependant l'Eternel attend pour
vous faire grace; & ainſi il ſera exalté
en ayant pitié de vous; car l'Eternel
eſt un Dieu juſte. Heureux tous ceux
qui s'attendent à lui!
19. Car le peuple habitera dans Sion
& dans Jéruſalem; tu ne pleureras plus.
Certainement il te ſera grace, ſi-tôt
qu'il aura ouï ton cri; ſi-tôt qu'il t'au-
ra ouï, il t'exaucera.
20. Le Seigneur vous donnera bien
du pain de détreſſe, & de l'eau d'an-
goiſſe; mais ceux qui t'enſeignent ne
diſparoitront plus, & tes yeux verront
ceux qui t'enſeignent;
21. Et tes oreilles entendront la pa-
role de celui qui ſera derriére toi, &
qui te dira: C'*eſt* ici le chemin; mar-
chez-y, ſans vous détourner ni à droi-
te ni à gauche.
22. Et vous tiendrez pour ſouillés les
chapiteaux des images taillées, *faites*
de vôtre argent, & les ornemens *faits*
de vôtre or; tu les jetteras loin, com-
me un ſang impur; & tu leur diras:
Sortez d'ici.
23. Et il envoiera la pluie ſur tes ſe-
mailles, quand tu auras ſemé la terre;
& le grain du revenu de la terre ſera
abondant & bien nourri; en ce jour-là
ton bêtail paitra dans une campagne
ſpacieuſe;
24. Et les bœufs & les ânons qui la-
bourent la terre, mangeront le pur four-
rage de ce qui aura été vanné avec la
pêle & le van;
25. Et il y aura des ruiſſeaux d'eaux
courantes ſur toutes les hautes monta-
gnes, & ſur tous les côteaux, au jour
de la grande tuerie, lors que les tours
tomberont.
26. Et la lumiére de la lune ſera com-
me la lumiére du ſoleil; & la lumiére
du ſoleil ſera ſept fois auſſi grande,
comme *ſi c'étoit* la lumiére de ſept
jours; au jour que l'Eternel aura ban-
dé la plaie de ſon peuple, & qu'il au-
ra guéri la bleſſure de ſa plaie.
27. Voici le nom de l'Eternel vient
de loin, ſa colère *eſt* ardente & une pe-
ſante charge; ſes lèvres ſont remplies
d'indignation, & ſa langue *eſt comme*
un feu dévorant.
28. Et ſon eſprit *eſt* comme un tor-
rent débordé qui atteint juſqu'au milieu
du cou, pour diſperſer les nations, d'u-
ne telle diſperſion qu'elles ſeront rédui-
tes à néant; & *comme* une bride aux
machoi-

machoires des peuples, qui les fera aller à travers champs.

29. Vous aurez un cantique, tel que celui de la nuit dans laquelle on se prépare à célébrer une fête solemnelle, & une allégresse de cœur, telle qu'a celui qui marche avec la flûte, pour venir en la Montagne de l'Eternel, vers le Rocher d'Israël.

30. Et l'Eternel fera entendre sa voix pleine de majesté, & fera voir où son bras aura été étendu dans l'indignation de sa colère, avec la flamme d'un feu dévorant, avec éclat, tempête, & une grêle de pierres.

31. Car Assur, *qui* frappoit à coups de bâton, sera éfrayé par la voix de l'Eternel.

32. Et par tout où passera la verge que Dieu aura fait reposer sur lui, on entendra des tambours & des harpes, & il combattra avec elle dans les batailles à bras élevé.

33. Car Tophet est déja préparée, & même elle est apprêtée pour le Roi; il l'a faite profonde & large; son bucher *c'est* du feu, il y a beaucoup de bois, le souffle de l'Eternel est comme un torrent de souphre qui l'embrase.

REFLEXIONS.

L'Accomplissement de ce qui est dit ici se voit dans les chapitres suivans, où Esaïe récite ce qui arriva lors que les Assyriens vinrent faire la guerre à Jérusalem. Cependant il faut faire ces trois réflexions sur ce qui est dit dans ce chapitre: I. Les menaces qu'Esaïe faisoit aux Juifs, qui, au lieu de s'appuyer sur Dieu seul, croioient trouver leur sureté auprès du Roi d'Egypte, montrent que Dieu ne bénit pas ceux qui dans le danger ont recours à de mauvais moyens pour se délivrer, ou qui se confient aux hommes plûtôt qu'en lui. Le Prophète nous dit sur ce sujet: *Que c'est en se tenant en repos qu'on est délivré, & que notre force est dans nôtre espérance.* Les vifs reproches qu'Esaïe faisoit aux Juifs, de n'avoir pas obéï aux Prophètes, & de leur avoir même voulu fermer la bouche, nous apprennent, que c'est la marque du dernier endurcissement de ne pas écouter la voix de Dieu, & de ne pouvoir souffrir que ses serviteurs disent la vérité. III. Dieu marque une grande bonté, lors que, sans avoir égard aux péchés des Juifs, il leur fait dire qu'il attendoit, pour leur faire grace, qu'il auroit encore pitié d'eux, & qu'il protègeroit Jérusalem & ses habitans contre les Assyriens. Cette bonté & cette miséricorde, dont Dieu est animé envers les hommes, doit nous engager à rechercher principalement sa faveur, à nous reposer sur lui seul, & à vivre d'une manière que nous puissions l'avoir pour protecteur, & mettre toute nôtre confiance en lui.

CHAPITRE XXXI.

Le Prophète continue à menacer ceux qui chercheroient du secours auprès des Egyptiens contre les Assyriens, & à assurer les Juifs de la protection de Dieu.

1. MAlheur à ceux qui descendent en Egypte, pour *avoir* du secours, & *qui* s'appuient sur les chevaux, & mettent leur confiance dans *leurs* chariots, quand ils sont en grand nombre, & dans *leurs* gens de cheval, quand ils sont bien forts; qui n'ont point regardé au Saint d'Israël, & qui n'ont point recherché l'Eternel.

2. Et cependant c'est lui qui *est* sage; *c'est lui* qui fait venir les maux, & qui ne révoque point sa parole; il s'élevera contre la maison des méchans, & contre ceux qui aident aux ouvriers d'iniquité.

3. Or les Egyptiens *ne sont que* des hommes, & *ne sont* pas le *Dieu* Fort, & leurs chevaux *ne sont que* chair, & non pas esprit; l'Eternel donc étendra sa main; celui qui donne secours trébuchera, & celui à qui le secours est donné tombera, & eux tous ensemble seront consumés.

4. Mais ainsi m'a dit l'Eternel: Comme le lion, & le lionceau rugit sur sa proie, & quoi qu'on appelle contre lui un grand nombre de bergers, il n'est point éfrayé pour leur cri, & ne s'étonne point pour leur bruit; ainsi l'Eternel des armées descendra pour combattre en faveur de la montagne de Sion & de son côteau.

5. Comme les oiseaux volent *sur leurs petits*, ainsi l'Eternel des armées garantira Jérusalem, il la protègera & la délivrera, il passera & il la sauvera.

6. Retournez à celui contre qui les enfans d'Israël ont commis une très-profonde révolte.

7. En ce jour-là, chacun jettera les idoles *faites* de son argent, & les idoles *faites* de son or, lesquelles vos mains ont faites pour vous faire pécher.

8. Et Assur tombera par l'épée, *qui* ne *sera* point *l'épée* d'un *vaillant* homme; une épée, dis-je, *qui* ne *sera* point *une épée* d'homme le devorera; il s'enfuira de devant l'épée, & ses jeunes gens d'élite seront rendus tributaires.

9. Et il s'en ira de frayeur à sa forteresse, & ses Capitaines quitteront leur étendart, dit l'Eternel, qui a son feu dans Sion, & son fourneau dans Jérusalem.

REFLEXIONS.

LA principale instruction qu'il faut tirer de ce chapitre est, que c'est pécher contre Dieu, & s'abuser soi-même, que de mettre sa confiance dans les hommes, plûtôt que dans le secours du Seigneur. Comme Esaïe disoit

soit que les Egyptiens n'étoient que des hommes, & non le Dieu Fort; nous devons toûjours nous souvenir, que les hommes sont la foiblesse même, que tout leur pouvoir n'est que vanité, & que ceux qui s'y reposent sont trompés dans leur attente; au lieu que ceux qui craignent Dieu & qui espérent en lui, en dépendant uniquement de sa volonté & de sa puissance, sont dans une entiére sureté. C'est ce que les Juifs durent reconnoitre, lorsque Sanchérib Roi d'Assyrie vint contre Jérusalem. Sa venuë & ses progrès jettérent d'abord par tout la terreur; mais Dieu confondit les desseins de ce Prince, &, fléchi par les priéres d'Ezéchias, qui s'étoit confié en Dieu seul, il rendit la paix à Jérusalem, comme cela est dit dans la suite.

CHAPITRE XXXII.

Esaie décrit le bonheur dont les Juifs jouïroient sous le régne d'Ezéchias, après la défaite & la retraite du Roi d'Assyrie, & il prédit qu'alors les gens de bien seroient élevés, & que les injustes & les méchans seroient abaissés. Il s'adresse aux femmes de Jérusalem, qui vivoient dans le luxe & dans la mollesse, & il leur dit de déplorer les maux qui alloient leur arriver; promettant cependant que la paix & la prospérité succéderoient à la tristesse & au trouble, & que les jugemens de Dieu fondroient comme une grèle sur les Assyriens.

1. VOici, un Roi règnera avec justice, & les Princes présideront avec équité.

2. Et cet homme sera comme un lieu où l'on se met à couvert du vent, & comme une retraite contre la tempête; comme sont les ruisseaux d'eau dans un lieu sec, & l'ombre d'un gros rocher dans un pays alteré.

3. Alors les yeux de ceux qui voient ne seront plus retenus, & les oreilles de ceux qui écoutent seront attentives.

4. Et le cœur des insensés entendra la science, & la langue de ceux qui bégayoient parlera promptement & nettement.

5. L'insensé ne sera plus appellé libéral; & l'avare ne sera plus nommé magnifique.

6. Car l'insensé ne prononce que des folies, & son cœur ne s'adonne qu'à l'iniquité, pour exécuter ce qu'il dissimuloit, & pour prononcer des faussetés contre l'Eternel, pour épuiser l'ame de celui qui a faim, & pour ôter le breuvage à celui qui est alteré.

7. Les moyens dont l'avare se sert sont pernicieux. Il trouve des inventions pour perdre les affligés par des paroles fausses, lors même que le pauvre parle selon la justice.

8. Mais le libéral prend des conseils de libéralité, & il se leve pour exercer la libéralité.

9. Femmes qui êtes à vôtre aise, levez-vous, écoutez ma voix; filles qui vous tenez assurées, prêtez l'oreille à ma parole.

10. Dans un an & quelques jours, vous qui vous tenez assurées, vous serez troublées, car la vendange manquera, & on ne fera point de recolte.

11. Vous qui êtes à vôtre aise, tremblez; vous qui vous tenez assurées, soyez troublées; dépouillez-vous, quittez vos habits pour vous ceindre les reins.

12. Frappez-vous la poitrine, à cause de vos belles campagnes, & de vos vignes fertiles.

13. Les épines & les ronces monteront sur la terre de mon peuple; même sur toutes les maisons de plaisir; & sur la ville qui est dans la joie.

14. Car le palais va être renversé, la multitude de la ville va être abandonnée; les lieux élevés du pays & les forteresses seront autant de cavernes à jamais; *ce sera* là où se jouëront les ânes sauvages, & où paitront les troupeaux;

15. Jusqu'à-ce que l'esprit soit répandu d'enhaut sur nous, & que le desert devienne un Carmel, & que Carmel soit réputé comme une forêt.

16. L'équité habitera dans le lieu qui avoit été desert, & la justice reposera en Carmel.

17. La paix sera l'effet de la justice, & le labourage de la justice *produira* le repos & la sûreté à toûjours.

18. Et mon peuple habitera dans une habitation paisible, dans des pavillons de sûreté, & dans un repos fort tranquille.

19. Mais la grêle tombera sur la forêt, & la ville sera extrèmement abaissée.

20. O que vous êtes heureux, vous qui semez auprès de toutes les eaux, & qui y faites aller le pied du bœuf & de l'âne!

REFLEXIONS.

CE chapitre nous présente les mêmes réflexions que les précédens, sur la grande délivrance que Dieu devoit accorder à Jérusalem du tems d'Ezéchias. Outre cela, nous devons reconnoître dans ce qu'Esaie dit, de la félicité & du repos dont les Juifs jouïroient sous la domination de ce Prince, après s'être vûs dans un extrême danger, que c'est une source de bénédictions pour les peuples, d'être soumis à des Princes & à des Magistrats justes & religieux. Mais c'est un bonheur encore plus grand, d'avoir Dieu pour protecteur, & de pouvoir s'assurer de son secours & de sa faveur, dans tous les besoins où l'on peut se rencontrer.

CHAPITRE XXXIII.

C'est encore ici une prédiction de la ruine des Assyriens, qui devoient attaquer Jérusalem, & causer de grandes allarmes sous le règne d'Ezéchias. Esaie promet que ce Roi juste & pieux seroit béni, que Dieu préserveroit Jérusalem par sa puissance, & que l'armée de Sanchérib Roi d'Assyrie seroit détruite.

1. MAlheur à toi qui pilles! Ne seras-tu pas aussi pillé? Et toi qui agis perfidement, n'usera-t-on pas de perfidie envers toi? Si-tôt que tu auras achevé de piller, tu seras pillé; & si-tôt que tu auras achevé d'agir perfidement, on te traitera avec perfidie.

2. Eternel, aie pitié de nous; nous nous sommes attendus à toi: Sois le bras de ceux-ci dès le matin; sois nôtre délivrance au tems de la détresse.

3. Les peuples ont pris la fuite, à cause du bruit éclatant; les nations se sont dispersées, parce que tu t'ès élevé.

4. Et vôtre butin sera ramassé, comme l'on ramasse les sauterelles; on courra sur lui comme les sauterelles sautent.

5. L'Eternel va être éxalté, car il habite dans un lieu élevé; il remplira Sion d'équité & de justice.

6. Et la sagesse & la connoissance seront la fermeté de son tems, & la force de tes délivrances; la crainte de l'Eternel sera ton trésor.

7. Voici, leurs Hérauts crient dehors, & les Députés pour la paix pleurent amérement.

8. Les chemins ont été réduits en désolation; les passans ne passent plus par les sentiers; il a rompu l'alliance, il a rejetté les villes, il ne fait aucun cas des hommes.

9. Le pays est dans les pleurs & languit, le Liban est confus & coupé; Saron est devenu comme une lande, & Basçan & Carmel ont été secoués.

10. Maintenant je me leverai, dira l'Eternel; maintenant je serai exalté, maintenant je sera élevé.

11. Vous concevrez de la bale, & vous enfanterez du chaume; vôtre souffle vous dévorera comme le feu.

12. Et les peuples seront comme des fourneaux de chaux; ils seront brûlés au feu comme des épines coupées.

13. Vous qui êtes éloignés, écoutez ce que j'ai fait; & vous qui êtes près, connoissez ma force.

14. Les pécheurs seront effrayés dans Sion; & le tremblement saisira les hypocrites. Qui est-ce d'entre nous, *diront-ils*, qui pourra séjourner avec le feu dévorant? Qui est-ce d'entre nous qui pourra séjourner avec les flammes éternelles.

15. Celui qui marche dans la justice, & qui parle avec droiture; qui rejette le gain acquis par extorsion, & qui secoue ses mains pour ne prendre point de présens; qui bouche ses oreilles, pour ne point ouïr des paroles de sang, & qui ferme ses yeux pour ne point voir le mal;

16. Celui-là habitera dans des lieux élevés; des forteresses assises sur des rochers seront sa retraite; son pain lui sera donné, & ses eaux ne lui manqueront point.

17. Tes yeux verront le Roi dans son éclat, & ils verront la terre éloignée.

18. Ton cœur s'occupera de la frayeur *qu'il avoit eue*, & tu diras: où est le Sécretaire? Où est celui qui pése? Où est celui qui compte les tours?

19. Tu ne verras plus le peuple fier, le peuple d'un langage inconnu, & qu'on n'entend point, & d'une langue qui bégaie, & qu'on ne comprend point.

20. Regarde Sion, la ville de nos fêtes solemnelles; que tes yeux voient Jérusalem, *qui est* une habitation tranquile, un tabernacle qui ne sera point transporté, duquel les pieux ne seront jamais ôtés, & dont pas un des cordeaux ne sera rompu.

21. Car c'est là véritablement que l'Eternel est magnifique pour nous; c'est là le lieu des fleuves, des riviéres très-larges, par lequel des vaisseaux à rame n'iront point, & aucun gros navire n'y passera.

22. Car l'Eternel est nôtre Juge, l'Eternel est nôtre Législateur, l'Eternel est nôtre Roi; c'est lui qui nous sauvera.

23. Tes cordages qui sont relâchés ne tiendront point ferme leur mât, & on n'étendra point la voile; alors les dépouilles d'un grand butin seront partagées; les boiteux *même* auront leur part du pillage;

24. Et celui qui y habitera ne dira point, je suis malade; l'iniquité du peuple qui habitera *dans Jérusalem* lui *sera* pardonnée.

REFLEXIONS.

LA prémiére instruction que ce chapitre nous présente est, que tous les desseins & tous les efforts des ennemis de Dieu & de son Eglise sont vains & sans effet; qu'ils ne sauroient résister à la puissance du Seigneur, & que tout ce qu'ils entreprennent contre lui ne tourne qu'à sa gloire & à leur confusion. Il faut considérer de plus, que les menaces qui sont contenues dans ce chapitre regardent tous les méchans; *que Dieu est pour eux un feu dévorant; que les pécheurs seront effrayes, & que le tremblement saisira les hypocrites; tellement qu'ils diront: Qui de nous pourra demeurer avec le feu devorant, & subsister avec les flammes éternelles?* Ces paroles nous présentent une image de l'effroi & du désespoir dont les méchans seront saisis, lors que Dieu viendra pour les juger.

ger. Il faut aussi considérer, que ce qu'Esaïe disoit du bon Roi Ezéchias convient à tous les gens de bien, & que, comme le Prophète le dit: *Celui qui marche dans la justice, qui parle avec droiture, qui rejette le gain deshonnête, & qui ferme ses yeux pour ne point voir le mal, habite dans un lieu assuré, & que rien ne lui manquera jamais.* On voit dans ces paroles les caractères de la piété, & l'heureux état de ceux qui s'y adonnent. On peut enfin recueillir de ce chapitre, que comme Dieu délivra autrefois Jérusalem de l'invasion des Assyriens, il sera constamment le Protecteur de son Eglise & de tous ceux qui le craignent; ensorte qu'ils peuvent dire avec une vraie confiance: *Le Seigneur est nôtre Juge, le Seigneur est nôtre Législateur, le Seigneur est nôtre Roi, c'est lui qui nous sauvera.*

CHAPITRE XXXIV.

Ce chapitre contient des menaces contre les Iduméens, auxquels Dieu dénonce une ruine dont ils ne pourroient se relever. Esaïe prédit que l'Idumée seroit désolée; qu'elle n'auroit plus de Rois, & qu'elle seroit réduite en désert.

1. APprochez-vous, ô Nations, pour écouter, & vous, Peuples, soyez attentifs; que la terre & tout ce qui y est écoute; le monde & tout ce qu'il produit.

2. Car l'indignation de l'Eternel est sur toutes ces nations, & sa colère sur toute leur armée; il les a mises à l'interdit, il les a livrées pour être tuées.

3. Leurs blessés à mort seront jettés *à la voirie*, & *la puanteur* de leurs corps morts montera, & les montagnes découleront de leur sang.

4. Toute l'armée des cieux se fondra, les cieux seront mis en un rouleau comme un livre; & toute leur armée tombera comme tombe la feuille de la vigne, & comme tombe celle du figuier.

5. Parce que mon épée est enyvrée dans les cieux, voici, elle descendra sur les Iduméens, & sur le peuple que j'ai mis à l'interdit.

6. L'épée de l'Eternel est pleine de sang, elle est engraissée de la graisse du sang des agneaux & des boucs, & de la graisse des reins des moutons; car il y a un sacrifice à l'Eternel à Botsra, & une grande tuerie au pays d'Edom.

7. Et les chevreuils tomberont avec eux, & les veaux avec les taureaux; leur terre sera enyvrée de sang, & leur poussiére sera engraissée de leur graisse.

8. Car ce sera le jour de la vengeance de l'Eternel, & une année de rétribution pour soutenir le droit de Sion.

9. Et ses torrens seront changés en poix, & sa poussiére en soufre, & sa terre deviendra de la poix brûlante.

10. Elle ne sera point éteinte ni nuit ni jour; sa fumée montera à jamais; elle sera désolée de génération en génération; il n'y aura personne qui y passe à l'avenir.

11. Et le cormorant & le butor la posséderont; le hibou & le corbeau y habiteront, & on étendra sur elle le cordeau de confusion, & le niveau de désordre.

12. Ses Princes crieront *qu'il n'y a plus* là de Royaume, & tous ses Gouverneurs seront réduits à rien.

13. Les épines croîtront dans ses palais, les chardons & les buissons dans ses forteresses, & elle sera le repaire des dragons, & le paturage des autruches.

14. Là les bêtes sauvages des déserts rencontreront les bêtes sauvages des isles, & le chevreuil criera à son compagnon; là même se reposera l'orfraie, & elle y trouvera du repos.

15. Là le martinet fera son nid, & y couvera & éclorra, & recueillera *ses petits* sous son ombre, & là aussi seront assemblés les vautours l'un avec l'autre.

16. Recherchez dans le livre de l'Eternel, & lisez; il ne s'en est manqué quoi que ce soit; ni l'une ni l'autre de ces bêtes n'y ont manqué; car c'est ma bouche *qui* l'a commandé, *a dit le Seigneur*, & son Esprit *est* celui qui les aura assemblés.

17. Car il leur a jetté le sort, & sa main leur a distribué ce pays au cordeau; ils le posséderont à toujours, ils y habiteront d'âge en âge.

REFLEXIONS.

IL y a deux réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiére, que les Iduméens, qui étoient voisins des Juifs, & qui descendoient d'Esaü, frére du Patriarche Jacob, furent totalement détruits, quelque tems après cette prédiction d'Esaïe, par le Roi d'Assyrie; que leur pays fut réduit en désert, qu'ils ne se relevérent point de cette désolation, & qu'ainsi les menaces qu'Esaïe & les autres Prophètes avoient faites contr'eux s'exécutérent. II. Il faut savoir que Dieu les traita ainsi, parce que dans tous les tems ils avoient fait de grands maux aux Juifs, qui étoient leurs fréres, & parce qu'ils s'étoient réjouis de leur ruine. Ainsi la destruction de l'Idumée est un exemple du jugement de Dieu sur ceux qui sont cruels & injustes, qui souhaitent du mal aux autres, & qui s'en réjouissent.

CHAPITRE XXXV.

Le Prophète décrit, en des termes figurés, la joie que les Juifs auroient de se voir délivrés, dans le tems que les Assyriens & leurs autres ennemis seroient confondus.

1. LE désert & le lieu aride se réjouiront, la solitude sera dans l'allégresse, & fleurira comme une rose.

2. Elle

2. Elle fleurira & fera dans l'allégresse, elle poussera des cris de joie & des chants de triomphe; la gloire du Liban & la magnificence de Carmel & de Saron lui seront données; ils verront la gloire de l'Eternel, & la magnificence de nôtre Dieu.

3. Fortifiez les mains languissantes & affermissez les genoux tremblans.

4. Dites à ceux qui ont le cœur troublé: Prenez courage, & ne craignez plus; voici vôtre Dieu; la vengeance viendra, la rétribution de Dieu; il viendra lui même, & il vous délivrera.

5. Alors les yeux des aveugles seront ouverts, & les oreilles des sourds seront débouchées.

6. Alors le boiteux sautera comme un cerf, & la langue du muet chantera avec triomphe; car des eaux sortiront du désert, & des torrens de la solitude.

7. Les lieux qui étoient secs deviendront des étangs, & la terre alterée *deviendra* des sources d'eaux; & dans le lieu où étoit la demeure & le gîte des dragons, on verra la verdure des roseaux & des joncs.

8. Et *il y aura* là un sentier & un chemin, qui sera appellé le chemin de la sainteté; celui qui est souillé n'y passera point, mais *il sera pour* ceux-là; celui qui marchera dans ce chemin & les insensés ne s'y fourvoieront point.

9. Il n'y aura point là de lion, & aucune bête farouche n'y montera, ni ne s'y trouvera; mais les rachetés y marcheront.

10. Et ceux dont l'Eternel aura payé la rançon retourneront, & viendront en Sion, avec un chant de triomphe, & une allégresse éternelle *sera* sur leur tête; ils seront dans la joie & dans l'allégresse; la douleur & le gémissement s'enfuiront.

REFLEXIONS.

CE qui est dit ici regarde prémiérement l'heureux état où les Juifs se virent, lorsque Dieu les garantit de l'invasion du Roi d'Assyrie, & ensuite lors qu'il les ramena de la captivité de Babylone; pendant que les Iduméens, dont Esaïe avoit prédit la ruine dans le chapitre précédent, & leurs autres ennemis, furent détruits. Ce que le Prophète dit en cet endroit doit aussi être appliqué à l'Eglise Chrétienne, & aux bénédictions que Dieu se proposoit de répandre sur elle, en rachetant les fidèles, en les sanctifiant, en détruisant leurs ennemis spirituels, & en les rendant éternellement heureux par le moyen du Messie. Les derniéres paroles de ce chapitre expriment les sentimens de joie & de reconnoissance qu'une si grande délivrance produit dans le cœur de tous les vrais fidèles.

CHAPITRE XXXVI.

L'histoire qui est contenue dans ce chapitre, & dans les suivans, fait voir l'accomplissement des prédictions qui sont rapportées dans les chapitres précédens, & qui marquoient que Dieu garantiroit Jérusalem de l'invasion des Assyriens. Sanchérib Roi d'Assyrie vient faire la guerre à Ezéchias Roi de Juda, & après lui avoir pris plusieurs villes, il envoye Rabsaké à Jérusalem, qui somme Ezéchias & les Juifs de se rendre, & qui blasphème contre Dieu, en disant, que comme les Dieux des peuples qu'il avoit vaincus n'avoient pû délivrer ces peuples-là, le Dieu qu'Ezéchias adoroit ne le délivreroit pas non plus. Cette même histoire est recitée au chapitre XVIII. du II. Livre des Rois, & dans les suivans.

1. IL arriva la quatorziéme année du Roi Ezéchias, que Sanchérib Roi des Assyriens monta contre toutes les villes fortes de Juda & les prit.

2. Et le Roi des Assyriens envoya Rabsçaké, avec de grandes forces, de Lakis à Jérusalem, contre le Roi Ezéchias, & il se présenta auprès de l'aqueduc du haut étang, au grand chemin du champ du foulon.

3. Alors Eliakim, fils de Hilkija, Maître d'hôtel, & Scebna le Sécretaire, & Joah, fils d'Asaph, Commis sur les Régistres, sortirent vers lui.

4. Et Rabsçaké leur dit: Dites maintenant à Ezéchias: Ainsi a dit le grand Roi, le Roi des Assyriens: Quelle est cette confiance que tu as?

5. Tu parles, mais ce ne sont que des paroles; le conseil & la force *sont nécessaires* pour la guerre; & maintenant sur qui t'ès-tu fié, que tu te sois rebellé contre moi?

6. Voici, tu t'ès fié sur ce bâton qui n'ést qu'un roseau cassé, *savoir* sur l'Egypte, *roseau* sur lequel si quelqu'un s'apuie, il lui entrera dans la main, & la percera; tel est Pharaon Roi d'Egypte, pour tous ceux qui se confient en lui.

7. Que si tu me dis: Nous nous confions en l'Eternel nôtre Dieu: N'est-ce pas celui-là dont Ezéchias a ôté les hauts lieux & les autels, ayant dit à Juda & à Jérusalem: Vous vous prosternerez devant cet autel-ci?

8. Maintenant dono donne des ôtages au Roi des Assyriens mon Maître, & je te donnerai deux mille chevaux, si tu peux donner autant d'hommes pour monter dessus.

9. Et comment ferois-tu tourner visage au moindre Gouverneur d'entre les Serviteurs de mon Maître? Mais tu te confies en l'Egypte, à cause des chariots & des gens de cheval.

10. Et maintenant suis-je monté sans *l'ordre de* l'Eternel contre ce pays ici pour le détruire? L'Eternel m'a dit:

Monte

Monte contre ce pays-là, & le détrui.

11. Alors Eliakim, & Scebna, & Joah dirent à Rabſçaké: Nous te prions de parler en langue Syriaque à tes ſerviteurs; car nous l'entendons, & ne parle point à nous en langue Judaïque, pendant que le peuple qui eſt ſur la muraille nous écoute.

12. Et Rabſçaké *répondit:* Mon Maître m'a-t-il envoyé ſeulement vers ton Maître, ou vers toi, pour dire ces paroles-là? Ne *m'a-t-il pas* auſſi *envoyé* vers les hommes qui ſe tiennent ſur la muraille, *pour leur dire*, qu'ils mangeront leurs propres excrémens, & qu'ils boiront leur urine avec vous?

13. Rabſçaké donc ſe tint debout, & s'écria à haute voix en langue Judaïque, & dit: Ecoutez les paroles du grand Roi, du Roi des Aſſyriens.

14. Ainſi a dit le Roi: Qu'Ezéchias ne vous trompe point; car il ne pourra point vous délivrer.

15. Et qu'Ezéchias ne vous faſſe point confier en l'Eternel, *en vous* diſant: L'Eternel nous délivrera certainement, & cette ville ne ſera point livrée entre les mains du Roi des Aſſyriens.

16 N'écoutez point Ezéchias; mais ainſi a dit le Roi des Aſſyriens: Faites compoſition avec moi pour vôtre bien, & ſortez vers moi; & vous mangerez chacun de ſa vigne, & chacun de ſon figuier, & vous boirez chacun de l'eau de ſa citerne;

17. Juſques à-ce que je vienne, & que je vous emmène dans un pays qui eſt comme vôtre pays; un pays de froment & de bon vin, un pays de pain & de vignes.

18. Qu'Ezéchias ne vous ſéduiſe point, diſant: L'Eternel nous délivrera. Les dieux des nations ont-ils délivré chacun leur pays de la main du Roi des Aſſyriens.

19. *Où ſont* les dieux de Hamat & d'Arpad? *Où ſont* les dieux de Sépharvajim? Et même a-t-on délivré Samarie de ma main?

20. Qui ſont ceux d'entre tous les dieux de ces pays-là, qui aient délivré leur pays de ma main, *pour dire* que l'Eternel délivrât Jéruſalem de ma main?

21. Mais ils ſe turent, & ne lui répondirent pas un mot; car le Roi avoit donné cet ordre: Vous ne lui répondrez rien.

22. Après cela Eliakim, fils de Hilkija, Maître d'hôtel, & Scebna le Sécretaire, & Joah, fils d'Aſaph, Commis ſur les Régiſtres, s'en revinrent avec leurs vêtemens déchirés vers Ezéchias, & lui rapportérent les paroles de Rabſçaké.

REFLEXIONS.

IL faut conſidérer la guerre que le Roi d'Aſſyrie fit à Ezéchias, & les avantages que ce Roi idolatre remporta d'abord, comme un châtiment de Dieu ſur les ſujets d'Ezéchias, & comme une épreuve que Dieu envoyoit à ce Prince, afin de l'obliger, & tout ſon peuple, à recourir à lui, & de leur donner enſuite des marques éclatantes de ſa puiſſance, en les garantiſſant d'un ſi grand danger. Nous devons remarquer après cela que les diſcours fiers & impies de Sanchérib, & ſes blaſphèmes, allarmérent extrèmement Ezéchias; mais que ce fut ce qui attira la vengeance divine ſur ce Prince idolatre. Lors que les hommes s'en prennent à Dieu, & qu'ils l'attaquent par des diſcours impies, il ne manque pas de donner des bornes à leur inſolence. Cela doit nous inſpirer une forte horreur pour tout ce qui outrage la Divinité, & en particulier pour le blaſphème, & pour tous les diſcours qui bleſſent le reſpect qui eſt dû à ce grand Dieu que nous adorons.

CHAPITRE XXXVII.

Ezéchias avertit Eſaïe des blaſphèmes de Sanchérib Roi d'Aſſyrie, & ce Prophète lui promet le ſecours de Dieu. Sanchérib eſt obligé de quitter la Judée, parce que le Roi d'Ethiopie lui avoit déclaré la guerre, & il envoie à Ezéchias une lettre pleine de menaces & de blaſphèmes contre Dieu. Ezéchias porte cette lettre au Temple & invoque Dieu à ſon ſecours. Eſaïe vient lui dire de la part de Dieu, que le Roi d'Aſſyrie n'entreroit point à Jéruſalem, & qu'il s'en retourneroit dans ſon pays. Un Ange fait périr l'armée de Sanchérib, qui étant de retour dans ſon Royaume fut tué par ſes propres fils.

1. DES que le Roi Ezéchias eut entendu cela, il déchira ſes vêtemens, & ſe couvrit d'un ſac, & il entra dans la maiſon de l'Eternel.

2. Et il envoya Eliakim Maître d'Hôtel, & Scebna le Sécretaire, & les Anciens d'entre les Sacrificateurs, couverts de ſacs, vers Eſaïe le Prophète fils d'Amots;

3. Et ils lui dirent: Ainſi a dit Ezéchias: Ce jour eſt un jour d'angoiſſe, & de reproche, & de blaſphème; car les enfans ſont venus juſqu'au terme de leur naiſſance; *mais il n'y a* point de force pour enfanter.

4. Peut-être que l'Eternel ton Dieu aura entendu les paroles de Rabſçaké, lequel le Roi des Aſſyriens ſon maître a envoyé pour blaſphèmer le Dieu vivant, & pour l'inſulter par des paroles que l'Eternel ton Dieu a entendues. Fai donc requête pour ce qui ſe trouve encore de reſte.

5. Les ſerviteurs du Roi Ezéchias vinrent donc vers Eſaïe.

6. Et Eſaïe leur dit: Vous direz ainſi à vôtre maître: Ainſi a dit l'Eternel: Ne crain point pour les paroles que tu

as entenduës, par lesquelles les serviteurs du Roi des Assyriens m'ont blasphèmé.
7. Voici je vai mettre en lui un tel esprit, qu'ayant entendu une certaine nouvelle, il retournera en son pays, & je le ferai tomber par l'épée dans son pays.
8. Or quand Rabsçaké s'en fut retourné, il alla trouver le Roi des Assyriens qui assiégeoit Libna ; car il avoit entendu qu'il étoit parti de Lakis.
9. Et *le Roi des Assyriens* eut des nouvelles touchant Tirhaka Roi d'Ethiopie, & on lui dit : Il est sorti pour te combattre ; & l'ayant entendu, il envoya des Députés vers Ezéchias, & leur dit :
10. Vous parlerez ainsi à Ezéchias Roi de Juda, & vous lui direz : Que ton Dieu auquel tu te confies, ne te trompe point, disant : Jérusalem ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens.
11. Voilà, tu as entendu ce que les Rois des Assyriens ont fait à tous les pays, en les détruisant entiérement, & toi tu échapperois !
12. Les dieux des nations, que mes ancêtres ont détruites, savoir de Gozan, de Caran, de Retseph, & des enfans d'Héden qui sont en Télasar, les ont-ils délivrées ?
13. Où est le Roi de Hamath, & le Roi d'Arpad, & le Roi de la ville de Sépharvajim, de Héna & d'Hiwa ?
14. Et quand Ezéchias eut reçu la lettre de la main des Députés & qu'il l'eut lûë, il monta à la maison de l'Eternel, & il la déploya devant l'Eternel.
15. Et Ezéchias fit sa requête à l'Eternel, & dit :
16. O Eternel des armées, Dieu d'Israël, qui ès assis entre les Chérubins ; toi seul est le Dieu de tous les Royaumes de la terre ; tu as fait les cieux & la terre.
17. O Eternel, incline ton oreille, & écoute ; ô Eternel, ouvre tes yeux & regarde ; écoute toutes les paroles de Sanchérib, qu'il m'a envoyé dire pour blasphémer le Dieu vivant.
18. Il est vrai, ô Eternel, que les Rois des Assyriens ont détruit tous les pays, & leurs contrées ;
19. Et qu'ils ont jetté au feu leurs dieux ; car ils n'étoient point dieux, mais c'étoit un ouvrage de main d'homme, du bois & de la pierre ; c'est pourquoi ils les ont détruits.
20. Maintenant donc, ô Eternel nôtre Dieu, délivre nous de la main de *Sanchérib*, afin que tous les Royaumes de la terre sachent que toi seul ès l'Eternel.
21. Alors Esaïe fils d'Amots envoya vers Ezéchias, pour lui dire : Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Quant à ce que tu m'as demandé touchant Sanchérib Roi des Assyriens :
22. C'est ici la parole que l'Eternel a prononcée contre lui : La vierge fille de Sion t'a méprisée & s'est moquée de toi ; la fille de Jérusalem a hoché la tête après toi.
23. Qui as-tu outragé & blasphèmé ? Contre qui as-tu haussé la voix, & levé les yeux en haut ? C'est contre le Saint d'Israël.
24. Tu as outragé le Seigneur par le moyen de tes serviteurs, & tu as dit : Je monterai avec la multitude de mes chariots sur le haut des montagnes, aux côtés du Liban, je couperai les plus hauts cèdres & les plus beaux sapins qui y soient, & je monterai jusqu'à son sommet & dans la forêt de son Carmel.
25. J'ai creusé *des sources*, & j'en ai bû les eaux ; & j'ai tari de la plante de mes pies tous les ruisseaux des forteresses.
26. N'as-tu pas ouï dire que déja dès long-tems j'ai fait cette ville, & que je l'ai ainsi formée anciennement ? Et maintenant l'aurois-je conservée jusqu'ici, pour être réduite en désolation, & ses villes munies pour être réduites en monceaux de ruine ?
27. *Il est vrai que* ses habitans étant dénués de force ont été épouvantés & confus, & sont devenus comme l'herbe des champs, l'herbe verte, & le foin des toits, qui est sec avant qu'il soit monté en tuyau.
28. Mais je sai ta demeure, ta sortie, & ton entrée, & comment tu ès forcené contre moi.
29. Puis que tu ès ainsi furieux contre moi, & que ton insolence est montée à mes oreilles, je te mettrai une boucle aux narines & un mors à ta bouche, & je te ferai retourner par le chemin par lequel tu ès venu.
30. Et ceci te sera pour signe, ô Ezéchias : C'est qu'on mangera cette année ce qui viendra de soi-même, & dans la seconde année ce qui croitra encore sans semer ; mais la troisiéme année vous semerez & vous moissonnerez, vous planterez des vignes & vous en mangerez le fruit.
31. Et ce qui est réchapé & demeuré de reste dans la maison de Juda étendra par dessous sa racine, qui produira son fruit par dessus.
32. Car il sortira de Jérusalem quelque reste, & quelques réchappés de la montagne de Sion : La jalousie de l'Eternel des armées fera cela.
33. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel, touchant le Roi des Assyriens : Il n'entrera point en cette ville-ci, il n'y jettera aucune fléche, & il ne se présentera point contr'elle avec le bouclier, & ne dressera point de terrasse contr'elle.
34. Il s'en retournera par le chemin par lequel il est venu, & il n'entrera point dans cette ville, dit l'Eternel.

35. Car

35. Car je garantirai cette ville, & je la délivrerai à cause de moi, & à cause de David mon serviteur.

36. Et un Ange de l'Eternel sortit, & tua cent quatre vingts & cinq mille hommes au camp des Assyriens; & quand on fut levé de bon matin, voilà c'étoient tous de corps morts.

37. Et Sanchérib Roi des Assyriens partit de là, & s'en alla, & s'en retourna, & demeura à Ninive.

38. Et il arriva, comme il étoit prosterné dans la maison de Nisroc son Dieu, qu'Adrammélec, & Sçaréetser ses fils le tuérent avec l'épée; puis ils se sauvérent au pays d'Ararat; & Essarhaddon son fils régna en sa place.

REFLEXIONS.

Ce que nous devons remarquer ici, c'est prémiérement, que dans l'extrémité où Ezéchias se voyoit réduit par les menaces de Sanchérib, il eut recours à l'intercession d'Esaïe, qu'il présenta dans le temple la lettre insultante que ce Roi idolatre lui avoit envoyée, & qu'il adressa à Dieu une priére remplie d'une ardente piété, d'une grande confiance, & d'un grand zèle pour la gloire de Dieu. C'est ainsi que les personnes qui craignent Dieu ont leur recours à lui, & aux priéres des gens de bien, dans leurs détresses. II. On voit dans les promesses qu'Esaïe fit à Ezéchias du secours de Dieu, que ce fut sur tout l'extrême arrogance du Roi d'Assyrie & ses blasphèmes qui irritérent le Seigneur, & qu'ainsi Dieu ne manque jamais de confondre les orgueilleux & les impies. Le discours d'Esaïe au Roi Ezéchias exprime d'une maniére bien forte la fierté de Sanchérib, & en même tems sa foiblesse, & la puissance avec laquelle Dieu alloit donner des bornes à sa malice, en le détruisant, & en délivrant Jérusalem. Il paroit enfin de ce chapitre, que les promesses d'Esaïe & la confiance d'Ezéchias ne furent pas vaines. La providence voulut que Tirhaca Roi d'Ethiopie déclarât la guerre à Sanchérib, pour l'obliger à se retirer des Etats d'Ezéchias; l'armée des Assyriens fut défaite miraculeusement par un Ange, & Sanchérib au retour de son expédition fut tué par ses propres fils, dans le temple de l'idole qu'il adoroit. Chacun peut voir dans ces événemens, que la confiance en Dieu & les priéres sont d'une grande efficace; que la puissance du Seigneur est infinie, qu'il est juste, & que tôt ou tard il punit les Princes impies, & en général tous ceux qui l'outragent par leur orgueil & par leur impiété.

CHAPITRE XXXVIII.

Le Roi Ezéchias étant malade, Esaïe vint lui annoncer la mort; mais Dieu fléchi par ses priéres lui promet quinze ans de vie, & confirme cette promesse par un miracle. Ezéchias étant gueri en rend graces à Dieu par un cantique.

1. En ce tems-là Ezéchias fut malade à la mort, & Esaïe le Prophète, fils d'Amots, vint vers lui & lui dit: Ainsi a dit l'Eternel: Dispose de ta maison, car tu vas mourir, & tu ne vivras plus.

2. Alors Ezéchias tourna sa face contre la paroi, & fit sa requête à l'Eternel,

3. Et il dit: Souvien-toi maintenant, je te prie, ô Eternel, comment j'ai marché devant toi en vérité & en intégrité de cœur, & comment j'ai fait ce qui t'étoit agréable. Et Ezéchias répandit beaucoup de larmes.

4. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Esaïe, & le Seigneur lui dit:

5. Retourne, & di à Ezéchias: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu de David ton pére; J'ai exaucé ta requête, j'ai vû tes larmes; voici, je vai ajoûter quinze années à tes jours.

6. Et je te délivrerai de la main du Roi des Assyriens, toi & cette ville, & je garantirai cette ville.

7. Et ce signe t'*est donné* par l'Eternel, *pour t'assurer* que l'Eternel accomplira cette parole qu'il a prononcée:

8. Voici je vai faire rétrograder l'ombre des degrés par lesquels elle est descenduë au quadran d'Achaz, de dix degrés en arriére avec le soleil; & le soleil rétrograda de dix degrés par les degrés par lesquels il étoit descendu.

9. C'est ici l'écrit d'Ezéchias Roi de Juda, sur ce qu'il avoit été malade, & qu'il fut guèri de sa maladie.

10. J'avois dit, lors que mes jours alloient être retranchés: Je m'en irai aux portes du sépulcre, je suis privé de ce qui restoit de mes années.

11. J'avois dit: Je ne verrai plus l'Eternel, même l'Eternel, dans la terre des vivans; je ne verrai plus aucun homme parmi les habitans du monde.

12. Ma durée est finie, elle a été transportée d'avec moi comme une cabane de berger: J'ai vû couper ma vie comme un tisseran coupe le fil de sa toile; du matin au soir tu m'auras enlevé.

13. Je pensois, *en moi-même* jusqu'au matin: Il brisera tous mes os comme un lion; du matin au soir tu m'auras enlevé.

14. Je criois comme la gruë *& comme* l'hirondelle; je gémissois comme la colombe; mes yeux se lassoient de regarder en haut; Seigneur, on me fait violence; sois mon garant.

15. Que dirai-je? Il m'a parlé, & c'est lui-même qui l'a fait. Je passerai toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon ame.

16. Seigneur, c'est par là qu'on à la vie, & c'est dans toutes ces choses que con-

confiste la vie de mon ame. Tu m'as guèri, & tu m'as rendu la vie.

17. Voici, une grande amertume m'étoit survenuë dans ma prospérité; mais tu as embrassé ma personne, afin qu'elle ne tombât pas dans la fosse, parce que tu as jetté tous mes péchés derriére ton dos.

18. Car le sépulcre ne te célébrera point, la mort ne te louera point; ceux qui descendent dans le tombeau ne s'attendent plus à ta fidélité.

19. Mais celui qui vit, celui qui vit, te célébrera, comme je fais aujourd'hui; le pére fera connoitre ta vérité à ses enfans,

20. L'Eternel est venu me délivrer, & à cause de cela nous chanterons des Cantiques tous les jours de nôtre vie dans la maison de l'Eternel.

21. Or Esaïe avoit dit: Qu'on prenne une masse de figues, & qu'on en fasse un emplâtre sur l'ulcère, & il guérira.

22. Et Ezéchias avoit dit: Quel signe aurai-je que je monterai à la maison de l'Eternel?

REFLEXIONS.

IL faut remarquer, que dans le tems qu'Ezéchias avoit été attaqué par les Assyriens, Dieu lui envoya une maladie mortelle. C'étoit là une nouvelle épreuve pour ce Prince que Dieu aimoit, & qui devoit servir à manifester & à augmenter sa foi & sa pieté. C'est pour les mêmes raisons que Dieu afflige ses entans en diverses maniéres, & qu'après les avoir tirés d'un danger, il permet quelquefois qu'ils tombent dans un autre. II. La priére qu'Ezéchias fit dans sa maladie, en suppliant le Seigneur de se souvenir qu'il avoit marché devant lui avec intégrité, nous montre, que l'on s'adresse à Dieu avec une grande confiance dans l'adversité & aux approches de la mort, quand on a vécu dans la pieté & qu'on a fait ce qui lui est agréable. III. L'on voit dans la promte guèrison d'Ezéchias & dans le miracle qui se fit en sa faveur, la puissance de Dieu, l'amour qu'il portoit à ce Prince, & l'efficace des priéres des justes. Enfin, ceux que Dieu a garantis de la mort, ou de quelque autre danger, doivent, à l'imitation d'Ezéchias, qui loua Dieu par un Cantique d'actions de graces, célébrer ses bontés, en conserver le souvenir, & sur tout employer leur vie à le glorifier.

CHAPITRE XXXIX.

Le Roi de Babylone ayant envoyé des Ambassadeurs à Ezéchias, ce Prince leur montra ses trésors. Mais Esaïe l'en reprit; & lui dit que ces trésors & ses enfans même seroient transportés à Babylone.

1. EN ce tems-là Mérodac-Baladan, fils de Baladan, Roi de Babylone, envoya une lettre, avec un présent à Ezéchias; parce qu'il avoit appris qu'il avoit été malade, & qu'il étoit guéri.

2. Et Ezéchias en eut de la joie, & il leur montra les cabinets de ses parfums, l'argent, l'or, & les choses aromatiques, & les baumes précieux, tout son arsenal, & tout ce qui se trouvoit dans ses trésors; il n'y eut rien qu'Ezéchias ne leur montrat dans son palais, & dans toute sa cour.

3. Et le Prophète Esaïe vint vers le Roi Ezéchias, & lui dit; Qu'ont dit ces gens-là, & d'où sont-ils venus vers toi? Et Ezéchias répondit: Ils sont venus vers moi d'un païs éloigné, savoir de Babylone.

4. Et Esaïe dit: Qu'ont ils vû dans ta maison? Et Ezéchias répondit: Ils ont vû tout ce qui est dans ma maison: il n'y a rien eu dans mes trésors que je ne leur aie montré.

5. Alors Esaïe dit à Ezéchias: Ecoute la parole de l'Eternel des armées:

6. Voici les jours viendront, que tout ce qui est dans ta maison, & ce que tes péres ont amassé dans leurs trésors jusqu'à aujourd'hui, sera emporté à Babylone; il n'en demeurera rien de reste, a dit l'Eternel.

7. Même on prendra de tes fils, qui sortiront de toi, & à qui tu auras donné le jour, afin qu'ils soient eunuques au palais du Roi de Babylone.

8. Et Ezéchias répondit à Esaïe: La parole de l'Eternel, que tu as prononcée, est bonne; & il ajoûta: Au moins que la paix & la sureté dure pendant ma vie!

REFLEXIONS.

VOici les réflexions que l'Ecriture fait sur ce qui est récité dans ce chapitre: C'est *que quand les Ambassadeurs du Roi de Babylone vinrent vers Ezéchias, pour s'informer du miracle qui étoit arrivé sur la terre, lors que l'ombre du cadran d'Achaz avoit rétrogradé avec le soleil, Dieu abandonna Ezéchias à lui même pour l'éprouver; qu'Ezéchias ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devoit, pour le bien qu'il en avoit reçu; que son cœur s'éleva; qu'à cause de cela la colère de Dieu s'alluma contre Jérusalem; qu'Esaïe lui dit que ses enfans & ses trésors seroient transportés à Babylone; mais qu'Ezéchias s'étant humilié avec les habitans de Jérusalem, la colere de Dieu ne vint point sur eux pendant la vie d'Ezéchias.* Il faut apprendre de là, que l'on s'oublie facilement dans la prospérité, & que ceux qui ont fait leur devoir dans l'affliction tombent souvent dans le relâchement lors qu'elle est passée. Cette histoire nous montre encore, que les avan-

avântages du monde sont vains & inconstans, & qu'il ne faut jamais s'enfler quand on les possède. Enfin, il paroit d'ici, que Dieu châtie ceux qu'il aime, lors qu'il leur arrive de se relâcher & de l'offenser; mais qu'il s'appaise envers eux, aussi-tôt qu'il les voit humiliés & repentans.

CHAPITRE XL.

Le Prophète console le peuple d'Israël, & il l'assure que Dieu, dont la parole & les promesses sont toujours fermes, le délivreroit. Il l'exhorte à se réjouir de cette grande délivrance. Il décrit l'infinie Majesté du Seigneur, sa puissance, & sa sagesse, & la folie de ceux qui servent les idoles. Il parle enfin, du bonheur de ceux qui adorent le vrai Dieu & qui se confient en lui.

1. COnsolez, consolez mon peuple, dira vôtre Dieu.

2. Parlez à Jérusalem selon son cœur, & criez lui que son tems marqué est accompli, que son iniquité est acquitée, qu'elle a reçu au double, de la main de l'Eternel, la peine de tous ses péchés.

3. La voix de celui qui crie au désert est: Préparez le chemin de l'Eternel, dressez dans la solitude les sentiers à nôtre Dieu.

4. Toute vallée sera comblée, & toute montagne & tout côteau seront abaissés; les lieux tortus seront redressés, & les lieux raboteux seront applanis.

5. Alors la gloire de l'Eternel se manifestera, & toute chair la verra en même tems; car la bouche de l'Eternel a parlé.

6. Une voix dit: Crie. Et on a répondu: Que crierai-je? Crie: Toute chair *est comme* l'herbe, & toute sa grace *est* comme la fleur d'un champ:

7. L'herbe est séchée, & la fleur est tombée, parce que le vent de l'Eternel a soufflé dessus: Ce peuple est véritablement *comme* l'herbe.

8. L'herbe est séchée, & la fleur est tombée, mais la parole de nôtre Dieu demeure éternellement.

9. Sion, qui annonces de bonnes nouvelles, monte sur une haute montagne. Jérusalem, qui annonces de bonnes nouvelles, élève ta voix avec force; élève-la, ne crain point: Di aux villes de Juda: Voici vôtre Dieu:

10. Voici, le Seigneur l'Eternel viendra contre *l'homme* puissant, & son bras dominera sur lui; voici, son salaire *est* avec lui, & sa récompense *marche* devant lui:

11. Il paîtra son troupeau comme un berger, il rassemblera les agneaux entre ses bras, & les portera dans son sein; il conduira celles qui allaitent.

12. Qui est celui qui a mesuré les eaux avec le creux de sa main, & qui a compassé les cieux avec la paume de la main? *Qui est celui qui* a renfermé, dans le tiers d'une mesure, la poussiére de la terre? Et *qui* a pesé au crochet les montagnes, & les côteaux à la balance?

13. Qui a dirigé l'Esprit de l'Eternel, ou qui a été son conseiller, pour lui montrer *quelque chose?*

14. Avec qui a-t-il pris conseil, & qui l'a instruit, & lui a enseigné le sentier de la justice? Qui lui a enseigné la science, & lui a montré le chemin de l'intelligence?

15. Voilà, les nations *sont* comme une goutte *qui tombe* d'un seau, & elles sont réputées comme la menuë poussiére d'une balance; voilà, il dissipe les Isles comme de la poussiére.

16. Et le bois du Liban ne suffiroit pas pour le feu, & les bêtes qui y sont ne *seroient* pas suffisantes pour l'holocauste.

17. Toutes les nations *sont* devant lui comme un rien, & il les tient pour moins que rien, & qu'une chose de néant.

18. A qui donc ferez-vous ressembler le Dieu Fort, & quelle ressemblance lui aproprierez-vous?

19. L'ouvrier fond une image, & l'orfèvre étend l'or par dessus, & lui fond des chainettes d'argent.

20. Celui qui est si pauvre, qu'il n'a pas dequoi offrir, choisit un bois qui ne pourrit point, & cherche un ouvrier expert, pour faire une image taillée qui ne se remue point.

21. N'aurez-vous jamais de connoissance? N'écouterez-vous jamais? Ne vous a-t-il pas été annoncé dès le commencement? N'avez-vous pas compris comment la terre a été fondée?

22. C'est lui qui est assis au dessus du globe de la terre, & ses habitans *sont devant lui* comme des sauterelles; *c'est lui* qui étend les cieux comme un pavillon, même il les a étendus comme une tente pour y habiter.

23. *C'est lui* qui réduit les Princes à rien, & qui anéantit les Gouverneurs de la terre.

24. Même ils ne seront point plantés, même ils ne seront point semés, & même leur tronc ne jettera point de racine en terre, & même il soufflera sur eux, & ils sècheront, & le tourbillon les emportera comme de la paille.

25. A qui donc me ferez-vous ressembler, & à qui serois-je égalé? dit le Saint.

26. Elevez vos yeux en haut, & regardez: Qui a créé ces choses? *C'est lui qui* conduit leur armée par ordre, & qui les appelle toutes par leur nom; il n'y en a pas une qui manque *à lui obéir*, à cause de sa grande force, &

parce

parce qu'il excelle en puissance.

27. Pourquoi donc dirois-tu, ô Jacob ! & *pourquoi* parlerois-tu *ainsi*, ô Israël ! Mon état est caché à l'Eternel, & Dieu ne soûtient plus mon droit ?

28. Ne sais-tu pas, & n'as-tu pas entendu, que le Dieu d'éternité est l'Eternel, qui a créé les bornes de la terre ; il ne se lasse point, & ne se travaille point, & il n'y a point de moyen de sonder son intelligence.

29. *C'est lui* qui donne de la force à celui qui est lassé, & qui multiplie la vigueur de celui qui est affoibli.

30. Les jeunes gens se lassent & se travaillent, même les jeunes gens choisis tombent ;

31. Mais ceux qui s'attendent à l'Eternel reprennent de nouvelles forces ; les ailes leur reviennent comme aux aigles ; ils courront, & ne se fatigueront point ; ils marcheront, & ne se lasseront point.

REFLEXIONS.

LES promesses que Dieu fait dans ce chapitre, de consoler & de racheter son peuple, ne doivent pas seulement s'expliquer de la délivrance que Dieu envoya aux Juifs, en les garantissant du Roi d'Assyrie, & en les ramenant de la captivité de Babylone : Elles regardent principalement les tems du nouveau Testament, & en particulier la venue de Jean Baptiste, que Dieu envoya pour préparer les hommes à croire en Jésus-Christ. C'est ce que nous voyons dans le commencement de l'Evangile, où cette Prophétie est appliquée à Jean Baptiste : *La voix de celui qui crie au désert est : Préparez le chemin du Seigneur, dressez ses sentiers.* Il faut aussi rapporter à ces mêmes tems ce qu'Esaïe dit ici de la fermeté de la parole de Dieu, par opposition au néant de l'homme ; comme Saint Pierre nous l'apprend, lors qu'il parle ainsi après Esaïe : *Toute chair est comme l'herbe, & toute sa gloire comme la fleur de l'herbe ; l'herbe séche & sa fleur tombe ; mais la parole du Seigneur demeure éternellement, & c'est cette parole qui vous a été annoncée par l'Evangile.* Ce que le Prophète dit dans la derniére partie de ce chapitre est très remarquable. Il y parle de la grandeur de Dieu, en des termes & sous des images magnifiques ; il y répresente vivement la stupidité des idolâtres, qui adorent des images mortes qu'ils ont eux-mêmes formées, & il y décrit le parfait bonheur de ceux qui n'espérent qu'en Dieu. Ce discours du Prophète nous enseigne, que Dieu a l'idolatrie en horreur, & qu'il ne doit ni ne peut être répresenté par aucune image ; que nous devons adorer & craindre ce Grand Dieu, devant qui tous les hommes & toutes les créatures ne sont que le néant, & que toute nôtre félicité dépend de l'avoir favorable, & de mettre nôtre espérance en lui.

CHAPITRE XLI.

Le Prophète s'adresse aux Isles, c'est-à-dire, aux peuples éloignés, & il les exhorte à reconnoitre la puissance de Dieu, & le néant des Idoles. Il assure le peuple d'Israël que Dieu le protégeroit, qu'il le feroit triompher de ses ennemis, & qu'il le combleroit de ses graces. Enfin, il fait voir que l'Eternel étoit le seul vrai Dieu, & que les idoles n'étoient que de fausses divinités, parce qu'elles ne pouvoient prédire l'avenir, & il promet le rétablissement de Jérusalem.

1. ISLES, faites silence pour m'écouter, & que les peuples reprennent de nouvelles forces ; qu'ils aprochent, & qu'alors ils parlent : Allons ensemble en jugement.

2. Qui a fait venir de l'orient la justice ? Qui l'a appellée, afin qu'elle le suivît pas à pas ? Qui a soumis à son commandement les nations, & lui a fait avoir la domination sur les Rois, & les a livrés à son épée, comme de la paille poussée par le vent ?

3. Il les a poursuivis, & il est passé en paix par un chemin où il n'avoit jamais mis le pied.

4. Qui est celui qui a operé & fait cela ? C'est celui qui a appellé dès le commencement ceux qui devoient naître. Moi l'Eternel je suis le prémier, & je suis avec les derniers.

5. Les Isles ont vû, & ont été saisies de crainte ; les bouts de la terre ont été effrayés, ils se sont approchés, & sont venus.

6. Chacun a aidé à son prochain, & a dit à son frére, Fortifie-toi.

7. L'ouvrier a encouragé le fondeur ; celui qui frape du marteau *encourage* celui qui frape sur l'enclume, & dit : Cela est bon pour souder ; puis il fait tenir cela avec des cloux, *afin qu'il* ne branle point.

8. Mais toi, Israël, tu ès mon serviteur, & *toi* Jacob, *tu ès* celui que j'ai élû, la race d'Abraham qui m'a aimé.

9. Car je t'ai pris des extrémités de la terre, & je t'ai appellé d'entre ceux qui y étoient les Principaux, & je t'ai dit ; C'est toi *qui ès* mon serviteur ; je t'ai élû, & ne t'ai point rejetté.

10. Ne crain point, car je *suis* avec toi ; ne sois point éperdu, car je *suis* ton Dieu. Je t'ai fortifié, je t'ai même aidé, & je t'ai maintenu par la *main* droite de ma justice.

11. Voici, tous ceux qui s'irriteront contre toi seront honteux & confondus ; ils seront réduits à néant, & les hommes qui s'opposent à toi périront.

12. Tu

12. Tu chercheras les hommes qui avoient des différens avec toi, & tu ne les trouveras plus ; ils seront réduits à néant ; & ceux qui te font la guerre *seront* comme s'ils n'avoient jamais été.

13. Car je *suis* l'Eternel ton Dieu qui soutiens ta main droite, & qui te dis : Ne crain point, c'est moi *qui* t'ai aidé :

14. Ne crain point, ô vermisseau de Jacob, hommes d'Israël qui êtes comme morts, Je t'aiderai, dit l'Eternel, & le Saint d'Israël, ton Rédempteur.

15. Voici, je ferai que tu feras comme une herse toute neuve, garnie de dents pointues ; tu fouleras les montagnes & *tu les* briseras, & tu rendras les côteaux semblables à de la bale.

16. Tu les vanneras, & le vent les emportera, & le tourbillon les dispersera ; mais tu te réjouïras dans l'Eternel, & tu te glorifieras dans le Saint d'Israël.

17. Pour ce qui est des affligés, & des misérables qui cherchent des eaux, & qui n'en ont point, & dont la langue périt de soif, moi l'Eternel je les exaucerai ; *moi* qui suis le Dieu d'Israël je ne les abandonnerai point.

18. Je ferai sortir des fleuves des lieux élevés, & des fontaines du milieu des vallées ; je changerai le désert en étangs d'eaux, & la terre séche en sources d'eaux.

19. Je ferai croitre au désert le cédre, le sapin, le mirte, & l'olivier ; je mettrai ensemble dans la solitude le sapin, l'orme & le bouis.

20. Afin qu'on voie, qu'on sache, que l'on considére, & que l'on comprenne en même tems, que c'est la main de l'Eternel qui a fait cela, & que le Saint d'Israël en est l'auteur.

21. Approchez vous pour plaider votre procès, dit l'Eternel ; & produisez les fondemens de vôtre cause, dit le Roi de Jacob.

22. Qu'on les amène, & qu'ils nous déclarent les choses qui arriveront ; déclarez nous ce qui arrivera le prémier, & nous y ferons attention, & nous en saurons l'issuë ; ou faités-nous entendre ce qui est prêt à arriver.

23. Annoncez les choses qui doivent arriver à l'avenir, & nous saurons que vous *êtes* des dieux ; faites aussi du bien, ou du mal ; & nous le publierons, & nous le verrons tous ensemble.

24. Voici, vous êtes moins que rien ; & ce que vous faites est le néant même ; *celui qui* vous choisit n'est qu'abomination.

25. Je l'ai suscité de l'Aquilon, & il viendra ; il reclamera mon nom depuis le soleil levant, & marchera sur les Princes, comme sur la bouë, & il les foulera comme le potier foule l'argile.

26. Qui est-ce qui a déclaré cela longtems auparavant, afin que nous le connoissions ; & *qui l'a prédit* dès le tems qui a précédé, & nous dirons qu'il est juste ? Mais il n'y a personne qui l'ait déclaré, il n'y a personne qui l'ait fait entendre ; il n'y a personne qui ait entendu vos paroles.

27. C'est moi le prémier qui ai dit à Sion : Les voici, les voici, & qui envoiera à Jérusalem un messager de bonnes nouvelles.

28. J'ai regardé, & *il n'y avoit* parmi eux aucun homme *considérable*, & qu'on pût consulter. Je les ai interrogés, & ils n'ont pû répondre quoi que ce soit.

29. Voilà, ils sont tous menteurs ; ce qu'ils font n'est que le néant, & leurs idoles de fonte ne sont que du vent & une chose vaine.

REFLEXIONS.

CE qui doit être remarqué dans ce chapitre c'est, I. Que l'Eternel est le seul vrai Dieu qu'il faille adorer & servir ; que son pouvoir est sans bornes ; qu'il dispose des Rois, & de tout ce qui arrive dans le monde ; & que ceux qui servent les idoles sont des insensés. II. On voit ici la fermeté de l'alliance que Dieu avoit traitée avec l'ancien peuple, & de l'amour qu'il lui portoit ; d'où nous devons conclure, que l'Eglise Chrétienne ne lui étant pas moins chére, il ne l'abandonnera jamais ; qu'en quelque état qu'elle se trouve elle n'a rien à craindre, & que bien loin que ses ennemis viennent à bout de la détruire, ils seront eux-mêmes détruis. III. Il faut faire une attention particuliére à la considération qu'Esaïe allègue, pour montrer que les idoles n'étoient pas des Dieux ; en disant, qu'elles ne pouvoient prédire l'avenir, ni faire aux hommes aucun bien ni aucun mal. Cette raison, qui prouve si fortement la vanité des idoles, montre avec la derniére évidence, que tant de prédictions que nous avons dans l'Ecriture ne peuvent venir que de Dieu. Elle prouve clairement, qu'il y a un Dieu qui connoît & qui conduit toutes choses, & que l'Ecriture Sainte est véritable & divinement inspirée. Enfin, cela nous apprend que ce grand Dieu, qui connoît tout & qui peut tout, est le Maître de tous les hommes, le Juge du monde, & celui qu'il faut craindre ; puis qu'étant Tout-Puissant il emploiera sa puissance pour le bien de ceux qui l'adorent, & pour punir ceux qui se rebellent contre lui.

CHAPITRE XLII.

Esaïe continuë à prédire que les Juifs seroient délivrés & rétablis par Cyrus ; Mais

Mais il annonce sur tout, que le Messie viendroit répandre ses graces sur les Juifs, & même sur les Gentils. II. Il exhorte les hommes à louer Dieu & à se réjouir du bonheur qui alloit leur arriver. III. Il prédit que les idolatres seroient confondus & que l'idolatrie seroit abolie. IV. Il se plaint de l'aveuglement des Juifs, & il déclare qu'ils seroient livrés, à cause de leurs péchés, entre les mains de leurs ennemis.

1. Voici mon serviteur, je le soutiendrai; c'est mon élû; mon ame y a mis son affection; j'ai mis mon esprit sur lui; il exercera la justice parmi les nations.

2. Il ne criera point, il n'élevera point sa voix, & ne la fera point entendre dans les ruës.

3. Il ne brisera point le roseau froissé & il n'éteindra point le lumignon qui fume encore; il jugera dans la vérité.

4. Il ne se trompera point, ni ne se précipitera point, jusqu'à-ce qu'il ait établi la justice sur la terre; & les Isles s'arrêteront à sa Loi.

5. Ainsi a dit le Dieu fort, l'Eternel, qui a créé les cieux, & les a étendus; qui a applani la terre avec ce qu'elle produit; qui donne la respiration au peuple qui est sur elle, & l'esprit à ceux qui y marchent:

6. Moi, *qui suis* l'Eternel, je t'ai appellé dans la justice, je te prendrai par la main, & je te garderai; je te ferai être l'alliance du peuple & la lumiére des nations;

7. Afin d'ouvrir les yeux des aveugles, & de retirer les prisonniers du lieu où on les tient enferrés, & *de faire sortir* de la prison ceux qui habitent dans les ténèbres.

8. Je suis l'Eternel, c'est-là mon nom; & je ne donnerai point ma gloire à un autre, ni ma louange aux images taillées.

9. Voici, les prémiéres choses sont arrivées; je vous en annonce de nouvelles, & je vous les fais entendre avant qu'elles arrivent.

10. Chantez à l'Eternel un Cantique nouveau; que sa louange *soit entendue du* bout de la terre; que ceux qui voguent sur la mer, & tout ce qui y est, les Isles, & leurs habitans;

11. Que le désert & les villes élèvent la voix; que les tentes où habitent ceux de Kédar, que ceux qui habitent dans le rocher, éclatent en chants de triomphe; qu'ils s'écrient du sommet des montagnes;

12. Qu'ils donnent gloire à l'Eternel, & qu'ils publient sa louange dans les isles.

13. L'Eternel sortira comme un *homme* vaillant; il réveillera sa jalousie comme un homme de guerre; il poussera des cris d'allégresse, il criera même de toute sa force, & il se fortifiera contre ses ennemis.

14. Je me suis tû pendant longtems; j'ai été dans le silence; je me suis retenu; mais je crierai comme celle qui enfante; je détruirai & j'engloutirai tout.

15. Je réduirai les montagnes & les côteaux en désert, & je dessècherai toute leur herbe; je réduirai les fleuves en isles, & je sècherai les étangs.

16. Je conduirai les aveugles par le chemin qu'ils ne connoissoient point, & je les ferai marcher par les sentiers qui leur étoient inconnus; je changerai en leur présence les ténèbres en lumiére, & les choses tortuës en choses droites; je leur ferai cela, je ne les abandonnerai point.

17. Que ceux-là donc retournent en arriére, & soient couverts de confusion, qui se fient aux images taillées, & qui disent aux images de fonte, Vous êtes nos Dieux.

18. Sourds, écoutez; & vous, aveugles, regardez & voyez.

19. Qui est aveugle, sinon mon serviteur? Et qui est sourd, comme mon ministre que j'ai envoyé? Qui est aveugle comme celui qui a été comblé de bienfaits? Et qui est aveugle comme le serviteur de l'Eternel?

20. Vous voyez beaucoup de choses, & vous ne prenez garde à rien; vous avez des oreilles ouvertes, & vous n'entendez rien.

21. L'Eternel avoit mis son affection en lui, à cause de sa justice; il avoit rendu sa Loi magnifique & illustre.

22. Mais ce peuple sera pillé & fourragé; ils seront tous pris au lacet dans les cavernes, & seront cachés dans les prisons; ils seront exposés au pillage, & il n'y aura personne qui les délivre; ils seront fourragés, & il n'y aura personne qui dise, Ren *ce que tu as pris.*

23. Qui est-ce d'entre vous qui écoute ceci, qui y prenne garde, & qui y fasse attention à l'avenir.

24. Qui a livré Jacob en proie, & Israël à ceux qui l'ont pillé? N'a-ce pas été l'Eternel, celui contre qui nous avons péché; car on n'a point voulu marcher dans ses voies, & l'on n'a point écouté sa Loi?

25. C'est pourquoi il a répandu sur lui l'ardeur de sa colère & une forte guerre, & il l'a embrasé tout autour; mais ce peuple ne l'a point reconnu; tu l'as brûlé, mais il n'y a point fait d'attention.

REFLEXIONS.

SAINT Matthieu, citant les prémiers versets de ce chapitre dans son Evangile, nous apprend que l'on voit dans cet oracle les caractères du Messie;

; savoir, sa douceur, son humilité.
gloire de ses œuvres, & la force
ec laquelle il établiroit son règne
rmi toutes les nations. Ce sont là
it autant de preuves, qui montrent
e Jésus est ce Messie promis par les
ophètes; & de motifs à nous soû-
ettre avec joie à ce Redempteur puis-
it & plein de bonté. II. Esaïe ex-
me les sentimens de joie & de re-
noissance dont les hommes seroient
nétrés, lors que le Sauveur seroit
nifesté, par ces paroles: *Chantez au*
gneur un Cantique nouveau; que sa
ange soit par toute la terre & dans la
r; que tous les habitans de la terre
tent en chants de triomphe; qu'ils
nnent gloire au Seigneur, & qu'ils
blient sa louange dans les isles. Ce
it les actions de graces que nous de-
ns rendre sans cesse à Dieu, en vuë
; biens qu'il nous a faits par Jésus-
rist; & en particulier de ce qu'il
is a retirés de l'idolatrie qui règnoit
re fois dans le monde. III. L'exem-
des Juifs, qui furent exposés à la
olation à cause de leur aveuglement
de leur endurcissement, nous aver-
que ce qui engage Dieu à punir les
mmes & à les abandonner, c'est lors
ils ferment les yeux à la lumiére qui
éclaire, lors qu'ils sont sourds à sa
ix, & qu'ils refusent de marcher dans
voies & d'obéïr à sa Loi.

CHAPITRE XLIII.

eu promet de délivrer son peuple par sa
uissance, & de le ramener de sa dis-
ersion. Il déclare qu'il étoit le seul
rai Dieu, qui avoit créé toutes cho-
es & qui s'étoit fait connoitre aux
Juifs, & qu'ainsi il ne manqueroit pas
le les rassembler. Il se plaint que ce
peuple ne l'avoit pas servi comme il le
levoit & il le menace de le châtier;
ui promettant cependant de s'apaiser
nvers lui & de lui pardonner.

1. MAis maintenant ainsi a dit l'E-
ternel, qui t'a créé, ô Jacob!
qui t'a formé, ô Israël! Ne crain
int, car je t'ai racheté, & je t'ai ap-
lé par ton nom; tu ès à moi.
2. Quand tu passeras par les eaux,
serai avec toi; & *quand tu passeras*
les fleuves, ils ne te noieront
int; quand tu marcheras dans le feu,
ne feras point brûlé, & la flamme
t'embrasera point.
3. Car je suis l'Eternel ton Dieu, le
int d'Israël, ton Sauveur; j'ai donné
gypte pour ta rançon, Cus & Séba
ur toi.
4. Parce que tu as été précieux à
es yeux, tu as été rendu honorable,
je t'ai aimé, & je donnerai les hom-
es pour toi, & les peuples pour ra-
eter ton ame.
5. Ne crain point, car je suis avec
; je ramenerai ta postérité de l'o-
rient, & je te rassemblerai de l'occident.
6. Je dirai à l'aquilon, Donne; &
au midi, Ne mets point d'empêche-
ment; amène mes fils des lieux éloi-
gnés, & mes filles du bout de la terre:
7. *Savoir* tous ceux qui sont appel-
lés de mon Nom; car je les ai créés
pour ma gloire; c'est moi qui les ai
formés & qui les ai faits.
8. Faites venir le peuple aveugle,
qui a des yeux, & les sourds, qui ont
des oreilles.
9. Que toutes les nations soient ra-
massées ensemble, & que les peuples
soient assemblés. Qui d'entr'eux a dé-
claré cela? Et qui sont ceux qui nous
ont prédit ce qui est arrivé autrefois?
Qu'ils produisent leurs témoins, &
qu'ils se justifient; afin qu'on les en-
tende & qu'on dise, Cela est vrai.
10. Vous *êtes* mes témoins, dit l'E-
ternel, & mon serviteur que j'ai élû;
afin que vous connoissiez, & que vous
me croyiez, & que vous compreniez
que c'est moi: *Il n'y a* point eu de Dieu
Fort avant moi, qui ait rien formé,
& il n'y en aura point après moi.
11. C'est moi, c'est moi *qui suis*
l'Eternel, & il n'y a point d'autre
Sauveur que moi.
12. C'est moi *qui* ai annoncé *les cho-*
ses à venir, qui vous ai sauvés & qui
les ai fait entendre; & *il* n'*y a* point
eu parmi vous de *Dieu* étranger *qui ait*
fait ces choses-là; & vous m'êtes té-
moins, dit l'Eternel, que je *suis* le *Dieu*
Fort.
13. J'étois même avant que le jour
fût: *Il n'y a* personne qui puisse déli-
vrer de ma main; je travaillerai, &
qui l'empêchera?
14. Ainsi a dit l'Eternel vôtre Ré-
dempteur, le Saint d'Israël: J'envoie-
rai pour l'amour de vous vers Babylo-
ne, & je ferai qu'ils descendront tous,
& qu'ils s'enfuiront, & le cri des Cal-
déens *sera* dans les navires.
15. C'est moi *qui suis* l'Eternel,
vôtre Saint, le Créateur d'Israël, vô-
tre Roi.
16. Ainsi a dit l'Eternel, qui a dres-
sé un chemin dans la mer, & un sen-
tier au travers des eaux impétueuses.
17. Pour ce qui est de celui qui
amenoit des chariots & des chevaux,
& une armée puissante, ils furent tous
ensevelis ensemble, & ils ne se relevé-
rent point; ils furent étouffés, ils fu-
rent éteints comme un lumignon.
18. Mais vous ne vous souvenez plus
des choses passées, & vous ne consi-
derez plus ce qui est arrivé autrefois.
19. Voici, je vai faire une chose
nouvelle *qui* éclorra maintenant; ne
la connoitrez vous pas? C'est que je
mettrai un chemin au désert, & des
fleuves au lieu désolé.
20. Les bêtes des champs, les dra-
gons,

gons, & les chahuans me glorifieront, parce que j'aurai mis des eaux dans le désert, & des fleuves dans la solitude, pour abreuver mon peuple, mon élû.

21. Je me suis formé ce peuple-ci; ils raconteront ma louange.

22. Mais *toi* Jacob, tu ne m'as point invoqué, lors que tu t'ès travaillé pour moi, ô Israël.

23. Tu ne m'as point offert les menuës bêtes de tes holocaustes, & tu ne m'as point honoré *par* tes sacrifices; je ne t'ai point assujetti pour me faire des oblations, & je ne t'ai point travaillé pour *me présenter* de l'encens.

24. Tu ne m'as point acheté du roseau *aromatique* avec de l'argent, & tu ne m'as point rassasié de la graisse de tes sacrifices; mais tu m'as fatigué par tes péchés, & m'as travaillé par tes iniquités.

25. C'est moi, c'est moi qui éface tes iniquités, pour l'amour de moi, & je ne me souviendrai plus de tes péchés.

26. Fai moi souvenir, & plaidons ensemble; dédui *tes raisons* pour te justifier.

27. Ton pére a péché le prémier, & tes Docteurs ont prévariqué contre moi.

28. C'est pourquoi je traiterai comme souillés les principaux du lieu saint, & livrerai Jacob à l'interdit & à l'opprobre.

REFLEXIONS.

ON voit dans la prémiére partie de ce chapitre l'amour de Dieu envers les Juifs. Cet amour paroit dans les promesses qu'il leur fait de les protéger, & de les faire revenir de Babylone, comme étant leur Créateur, & leur Sauveur. Ces promesses regardent aussi l'Eglise Chrétienne & tous les vrais fidèles, & elles sont très-propres à les consoler & à les remplir de confiance & de joie. La seconde partie de ce chapitre nous propose de puissans motifs à craindre le Seigneur, puis que c'est lui qui est l'Eternel & le seul vrai Dieu, qui a été de tout tems, qui a formé toutes choses, qui connoit l'avenir, & qui fait tout ce qu'il veut; ensorte que rien ne peut lui résister, & que personne ne peut se délivrer de sa main. III. Les reproches que Dieu faisoit aux Juifs, de l'avoir irrité & offensé par leurs sacrifices & par le service qu'ils lui rendoient, nous enseignent, combien un culte qui ne consiste que dans les cérémonies & dans les dehors de la Réligion, & qui n'est pas accompagné d'obéissance, déplait au Seigneur. Enfin, les promesses de pardon, qui se voient à la fin de ce chapitre, nous montrent, que si Dieu châtie les hommes, il est disposé à leur faire grace lors qu'ils se convertissent; que c'est lui seul qui pardonne les péchés, & qu'il le fait uniquement pour l'amour de lui même & par un effet de sa pure miséricorde.

CHAPITRE XLIV.

Ce chapitre contient, I. Des promesses expresses de la délivrance des Juifs, & des graces dont Dieu les combleroit. II. Une belle description de la folie des idolatres. III. Une exhortation aux Juifs à se réjouir, dans l'espérance que Dieu les tireroit de la captivité, & les rameneroit dans leur pays, par le moyen de Cyrus *Roi de Perse.*

1. MAintenant donc, ô Jacob, mon Serviteur, écoute, & toi, Israël, que j'ai élû.

2. Ainsi a dit l'Eternel, qui t'a fait & formé dès ta conception, & *qui* t'aide: Ne crain point, ô Jacob mon serviteur, & *toi* Jesçurun, que j'ai élû.

3. Car je répandrai des eaux sur celui qui est alteré, & des riviéres sur la terre séche; je répandrai mon esprit sur ta postérité, & ma bénédiction sur ceux qui sortiront de toi.

4. Et ils germeront comme parmi les herbages, & comme *croissent* les saules auprès des eaux courantes.

5. L'un dira: Je *suis* à l'Eternel; l'autre se reclamera du nom de Jacob; & l'autre écrira de sa main: Je *suis* à l'Eternel, & il prendra le nom d'Israël.

6. Ainsi a dit l'Eternel, le Roi d'Israël & son Redempteur, l'Eternel des armées: Je *suis* le prémier, & je suis le dernier, & *il n'y a* point de Dieu que moi.

7. Et qui est semblable à moi? Qu'il me déclare, qu'il mette par ordre ce que j'ai fait depuis que j'ai établi le peuple ancien. Qu'ils déclarent les choses à venir, & celles qui arriveront.

8. Ne soyez point effrayés, & ne soyez point troublés. Ne te l'ai-je pas fait entendre & déclaré dès ce tems-*la*? Vous m'en *êtes* témoins. Y a-t-il quelque autre Dieu que moi? *Il n'y a* point d'autre rocher; je n'en connois point.

9. Tous ceux qui font des images taillées ne sont que le néant; leurs ouvrages les plus estimés ne servent de rien; & *leurs idoles* leur *sont* témoins qu'elles ne voient point, & qu'elles ne connoissent point; c'est pourquoi ils seront honteux.

10. *Mais* qui est celui qui forme un Dieu, & qui fond une image taillée, pour n'*en* avoir aucun profit?

11. Voici, tous ses compagnons seront confondus; car ces ouvriers-là *sont* d'entre les hommes; ils seront tous ensemble effrayez & couverts de honte.

12. Le forgeron *prend* le ciseau, il tra-

ıvaille avec le charbon, & le forme
ec le marteau ; il le fait à force de
ıs, même jusqu'à avoir faim, en sor-
qu'il n'a plus de force, & qu'il ne
ira point d'eau, & *jusqu'à* être fa-
;ué.
13. Le menuisier étend sa règle, &
trace avec de la craie ; il le fait
ec des équerres, & le forme au com-
s ; il lui donne la ressemblance d'un
mme, & il le pare pour le loger
ns une maison.
14. Il se coupe des cèdres, il prend
cyprès ou un chêne ; il emploie les
ɔres de la forêt ; il plante un frêne,
la pluie *le* fait croitre.
15. Après-cela il servira à cet hom-
ɛ pour brûler ; car il en prend, &
n chauffe ; même il en fait du feu,
il en cuit du pain ; il en fait aussi
dieu, & il se prosterne *devant lui* ; il
fait une image taillée, & il l'adore.
16. Il en brûle la moitié au feu, &
ec l'*autre* moitié il mange sa chair ;
la rôtit, il s'en chauffe aussi, & il
t : Ha, ha, je me suis réchauffé,
i vû la lueur *du feu*.
17. Puis, du reste *de ce bois*, il en
it un dieu, pour *être* son image tail-
e, il l'adore, il se prosterne *devant*
, il lui fait sa priére, & il lui dit :
élivre-moi, car tu *es* mon *Dieu*.
18. Ils ne connoissent & ne com-
ennent *rien* ; car on leur a plâtré
s yeux, ensorte qu'ils ne voient
en ; & leurs cœurs, ensorte qu'ils ne
mprennent rien.
19. Nul ne rentre en soi-même &
a ni connoissance ni intelligence,
ur dire : J'ai brûlé la moitié de ce-
au feu, & même j'en ai cuit du
in sur les charbons ; j'en ai rôti de
chair, & j'en ai mangé ; & du reste
ferois-je une idole ? Adorerois-je une
anche de bois ?
20. Il se repait de cendres, & *son*
ur abusé le fait égarer ; il ne dé-
rrera point son ame, & ne dira point :
qui est dans ma main droite n'*est*-ce
s un mensonge ?
21. Jacob & Israël, souvien-toi de
ci ; car tu *es* mon serviteur ; ô Isra-
, ne m'oublie pas
22. J'ai effacé tes forfaits comme
e nuée épaisse, & tes péchés com-
e un nuage ; retourne à moi, car je
i racheté.
23. O cieux ! réjouïssez vous avec un
ant de triomphe ; car l'Eternel a tra-
illé ; *vous* les lieux bas de la terre,
ttez des cris de réjouïssance ; mon-
gnes, éclatez de joie avec un chant
e triomphe, & *vous*, forêts, & tous
s arbres *qui* y sont ; parce que l'E-
rnel a racheté Jacob, & s'est ren-
u glorieux en Israël.
24. Ainsi a dit l'Eternel ton Rédemp-
ur, & celui qui t'a formé dès ta con-
ception : Je *suis* l'Eternel qui ai fait
toutes choses, qui ai seul étendu les
cieux, & qui ai étendu la terre par
moi même ;
25. Qui dissipe les Signes des men-
teurs, & *qui* rens insensés les dévins ;
qui renverse les sages, & qui fais que
leur science devient une folie.
26. *C'est lui* qui affermit la parole de
son Serviteur, & *qui* accomplit le conseil
de ses Envoyés ; qui dit à Jérusalem :
Tu seras habitée ; & aux villes de Ju-
da : Vous serez rebâties, & je redres-
serai ses lieux déserts ;
27. Qui dit à l'abîme : Sois assèché,
& je tarirai tes fleuves.
28. Qui dit de Cyrus : *C'est* mon Pas-
teur ; il accomplira toute ma volonté,
en disant à Jérusalem : Tu seras reb-
tie, & au Temple : Tu seras fondé.

REFLEXIONS.

LES promesses que Dieu faisoit à son peuple, de le racheter, de le faire croître & multiplier, & de le bénir, commencérent à s'éxécuter lors qu'il retira les Juifs de la captivité de Babylone ; mais elles le furent parfaitement, lors que Dieu envoya le Rédempteur du monde, selon qu'il l'avoit promis de tout tems. C'est donc aux Chrétiens à méditer ces magnifiques promesses avec foi & reconnoissance, & à se réjouïr en Dieu de ce qu'il les a accomplies. II. Il y a dans ce chapitre une description de la vanité des idoles, qui doit être lue & considérée avec soin. Esaïe répésente la folie de ceux qui adorent des images qui sont faites de bois, ou de quelque autre matiére, & qui se prosternent devant l'ouvrage de leurs mains, & devant des choses mortes. En cela nous voyons dans quel abbruttissement les hommes sont tombés, lors qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes, & privés des lumiéres de la parole de Dieu ; & dans quel état nous serions encore, si nous n'avions pas été tirés de l'idolatrie, pour servir le Dieu vivant & véritable. Cela nous apprend aussi avec quel respect & quelle crainte il faut adorer le Dieu Tout-puissant, qui est le Maître du Monde, qui connoît toutes choses, & qui ayant un pouvoir sans bornes, peut faire du bien à ceux qui le révérent, & punir ceux qui l'offensent. Les derniers versets de ce chapitre sont remarquables : Dieu n'y promet pas seulement que les Juifs reviendroient de Babylone, & que leur Ville & leur Temple seroient rebâtis ; mais il dit que cela se feroit par le moyen d'un Roi nommé CYRUS ; Ce fut ce qui arriva environs deux cents ans après cette prédiction.

CHAPITRE XLV.

Cette prophetie marque qu'il y auroit un Roi nommé Cyrus, *à qui Dieu donneroit une grande puissance, & qui met-*

troit les Juifs en liberté, en les renvoyant de Babylone en leur pays. Esaie dit que Dieu feroit cela pour montrer sa puissance & son amour envers son peuple, & pour faire voir que les dieux des payens étoient de faux dieux, & qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celui d'Israël.

1. AInsi a dit l'Eternel à son Oint, à Cyrus, que j'ai pris par la main droite, afin que je renverse les nations devant lui, & que j'ôte la force aux Rois; afin qu'on ouvre devant lui les portes, & qu'elles ne soient point fermées.

2. J'irai devant toi, & je dresserai les chemins tortus; je romprai les portes d'airain, & mettrai en piéces les barres de fer;

3. Et je te donnerai les trésors cachés, & les richesses les plus secrétement gardées, afin que tu saches que je *suis* l'Eternel, le Dieu d'Israël, qui t'appelle par ton nom.

4. Pour l'amour de Jacob mon serviteur, & d'Israël mon élû, je t'ai appellé par ton nom, & je t'ai désigné, bien que tu ne me connusses point.

5. Je *suis* l'Eternel, & *il* n'*y en a* point d'autre. *Il* n'*y a* point d'autre Dieu que moi. Je t'ai revêtu de force, quoi que tu ne me connusses point.

6. Afin qu'on connoisse, depuis le soleil levant jusqu'au *soleil* couchant, qu'il n'*y en a* point d'autre que moi. Je *suis* l'Eternel, & il n'*y en a* point d'autre;

7. Qui forme la lumiére & qui crée les ténèbres, qui fait la paix & qui crée l'adversité; c'est moi l'Eternel qui fais toutes ces choses-là.

8. Cieux, envoyez la rosée d'enhaut, & que les nuées fassent pleuvoir la justice; que la terre s'ouvre, qu'ils produisent la délivrance, & que la justice germe en même tems; c'est moi l'Eternel qui ai créé cela.

9. Malheur à celui qui dispute contre celui qui l'a formé. Qu'un pot dispute contre d'autre pots de terre: *Mais* l'argile dira-t-elle à celui qui l'a formée: Que fais-tu? Tu n'as point d'adresse pour ton ouvrage.

10. Malheur à celui qui dit à *son* pére: Qu'engendres-tu? Et à sa mére: Qu'enfantes-tu?

11. Ainsi a dit l'Eternel, le Saint d'Israël, qui l'a formé: Interrogez-moi sur les choses à venir; & sur ce qui regarde mes fils; & marquez-moi ce que je dois faire de l'ouvrage de mes mains.

12. C'est moi *qui* ai fait la terre, & *qui* ai créé l'homme sur elle; c'est moi *qui* ai étendu les cieux de mes mains, & *qui* ai donné la loi à toute leur armée.

13. C'est moi *qui* ai suscité *Cyrus* pour la justice, & je conduirai tous ses desseins; il rebâtira ma ville, & renvoiera sans rançon & sans présens mon peuple qui avoit été transporté, a dit l'Eternel des armées.

14. Ainsi a dit l'Eternel: Le travail de l'Egypte, & le trafic de Cus, & les Sabéens, hommes de grande taille, passeront vers toi, & seront à toi; ils marcheront après toi, ils viendront enchainés, ils se prosterneront devant toi, & ils te rendront hommage, *en disant:* Le *Dieu* Fort *est* véritablement avec toi, & *il* n'*y a* point d'autre Dieu que lui.

15. Certainement tu *es* le *Dieu* Fort qui te caches, le Dieu d'Israël, le Sauveur.

16. Ils ont tous été honteux & confus; les ouvriers d'images se sont retirés tous ensemble avec honte.

17. *Mais* Israël a été sauvé par l'Eternel, d'un salut éternel; vous ne serez point honteux, & vous ne serez jamais confus.

18. Car ainsi a dit l'Eternel, qui a créé les cieux, le Dieu qui a formé la terre & qui l'a faite, celui qui l'a affermie, & qui ne l'a point créée pour être une chose vaine, mais qui l'a formée afin qu'elle fût habitée: Je *suis* l'Eternel, & *il* n'*y en a* point d'autre.

19. Je n'ai pas parlé en secret, *ni* dans quelque lieu ténébreux de la terre; je n'ai pas dit en vain à la postérité de Jacob: Cherchez-moi: Je *suis* l'Eternel, qui prononce ce qui est juste, & qui déclare ce qui est droit.

20. Assemblez-vous & venez, approchez-vous tous ensemble, *vous* les réchapés d'entre les nations. Ceux qui élèvent une image taillée de bois ne savent rien, ni ceux qui adressent leur priére à un *Dieu qui* ne délivre point.

21. Déclarez-le, faites les approcher, & consultez-ensemble. Qui a fait entendre cela long-tems auparavant? Qui l'a déclaré dès lors? N'*est*-ce pas moi l'Eternel? *Il* n'*y a* point d'autre Dieu que moi. *Il* n'*y a* point de *Dieu* Fort, Juste, & Sauveur que moi

22. *Vous* tous les bouts de la terre, regardez vers moi & soyez sauvés; car je *suis* le *Dieu* Fort, *il* n'*y en a* point d'autre.

23. Je l'ai juré par moi-même, & une parole de justice est sortie de ma bouche, & elle ne sera point révoquée, *c'est*, que tout genou se ploiera devant moi, & toute langue jurera *par moi.*

24. Certainement on dira alors: La justice & la force viennent de l'Eternel; mais quiconque s'opposera à lui sera honteux, de même que tous ceux qui s'irriteront contre lui.

25. Toute la postérité d'Israël sera justifiée par le Seigneur, & elle se glorifiera en lui.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient l'une des prophèties les plus expresses & les plus remarquables qu'il y ait dans le Vieux Testament.

Testament. Elle porte qu'un Roi, qui est ici désigné par son nom, savoir CYRUS, deviendroit très-puissant; que Dieu marcheroit devant lui, qu'il lui feroit remporter de grandes victoires, qu'il lui donneroit des richesses immenses & la Monarchie de l'Asie; & que ce seroit ce Prince qui permettroit aux Juifs de retourner dans leur pays, & qui feroit rebâtir Jérusalem & son Temple. Tout ceci fut prédit long-tems à l'avance; & au bout d'environ deux cents ans, Cyrus, Roi de Perse, vint détruire la Monarchie des Caldéens, & donna un Edit en faveur des Juifs pour les faire retourner chez eux. Ces prédictions, qui ont été si exactement accomplies, prouvent invinciblement la divinité des saintes Ecritures, & la vérité de la Religion. Elles font voir qu'il y a un Dieu qui connoit l'avenir, qui préside sur tous les événemens, & sur tout ce qui arrive dans le monde. Elles montrent en particulier, qu'il dispose des choses qui dépendent de la liberté de l'homme, sans lui ôter pourtant cette liberté; ensorte que les hommes exécutent sans le savoir les desseins de la providence. C'est par là aussi que le vrai Dieu se distingue des idoles, comme il le dit à diverses fois dans ce chapitre & dans les précédens. De tout cela nous devons recueillir que Dieu seul doit être craint & adoré, qu'il dispense tout avec sagesse, & que le but qu'il se propose dans tous ses ouvrages est de se faire connoitre aux hommes, & de les engager à le servir & à le craindre. C'est ce qui a paru encore plus clairement dans l'accomplissement des promesses qu'il avoit faites d'envoyer Jésus-Christ & d'établir son Règne.

CHAPITRE XLVI.

Esaie prédit, que les Babyloniens seroient détruits, & qu'il paroitroit alors que Bel *&* Nébo, *qui étoient leurs idoles, n'étoient que de faux dieux, & que l'Eternel étoit le Protecteur des Juifs, & le seul vrai Dieu. Le Prophète ajoute, que Dieu feroit venir de l'orient un homme qui exécuteroit les desseins de sa providence; ce qui dénote* Cyrus, *qui viendroit de la Perse pour subjuguer les Babyloniens, & mettre les Juifs en liberté.*

1. BEL est tombé sur ses genoux, Nébo est tombé sur le nez, leurs faux dieux ont été *mis* sur des bêtes & sur des chevaux; *les idoles* que vous portiez *les ont* chargés, *elles ont été* un fardeau aux *bêtes* lassées.

2. Elles sont tombées sur le nez; elles sont tombées ensemble sur leurs genoux; elles n'ont pû éviter d'être chargées, & elles-mêmes sont allées en captivité.

3. Maison de Jacob, écoutez-moi, & vous tous qui restez de la maison d'Israël, dont je me suis chargé dès vôtre conception, & que j'ai portés dès la naissance.

4. Je *serai* le même jusques à *vôtre* vieillesse, je me chargerai de vous jusques à *vôtre* blanche vieillesse; je l'ai fait, & je *vous* porterai, je me chargerai de vous, & je *vous* délivrerai.

5. A qui me rendriez-vous semblable, & *à qui* m'égaleriez-vous? A qui me feriez-vous ressembler, pour dire que nous fussions semblables?

6. Ils tirent l'or de la bourse, & pèsent l'argent à la balance, & louent un orfèvre pour en faire un Dieu; ils l'adorent, & se prosternent *devant lui.*

7. On le porte sur les épaules, on s'en charge, on le pose en sa place, où il se tient debout, sans branler de son lieu; on criera à lui, mais il ne répondra point, & il ne délivrera point de leur détresse ceux *qui crieront à lui.*

8. Souvenez-vous de cela, encouragez-vous, & revenez à *vôtre* sens, vous prévaricateurs.

9. Souvenez-vous des choses *qui ont été* autrefois; car c'est moi *qui suis le Dieu* Fort; il n'*y a* point d'autre Dieu, *& il* n'*y* en a point *qui soit* semblable à moi;

10. Qui annonce dès le commencement ce qui arrivera à la fin; & long-tems auparavant ce qui n'a point encore été fait; qui dis: Mon conseil tiendra, & j'exécuterai toute ma volonté.

11. C'est moi qui appelle de l'orient un oiseau de proie, & d'une terre éloignée, un homme qui accomplira ce que j'ai résolu. Je l'ai dit, & je ferai que la chose arrive; j'en ai formé le dessein, & je l'exécuterai.

12. Ecoutez moi, *vous* qui avez le cœur dur, & qui êtes éloignés de la justice.

13. J'ai fait approcher ma justice, elle ne s'éloignera point, & ma délivrance ne tardera point; j'établirai la délivrance en Sion, & ma gloire en Israël.

REFLEXIONS.

CE qui est dit ici de la destruction de Babylone eut son accomplissement, lors que Babylone fût prise & que l'Empire des Babyloniens passa aux Perses & aux Mèdes. Dieu lui-même déclare, que ce grand événement feroit une preuve illustre, par où il feroit voir aux Juifs & à toutes les nations, que les divinités des payens n'étoient que des idoles mortes; qu'il étoit le seul Dieu Tout-Puissant; que l'avenir lui étoit parfaitement connu, & que rien ne pouvoit l'empêcher d'exécuter ses desseins. On découvre aussi dans cette ruine de Babylone, l'amour que Dieu portoit à son peuple, & la verité de ses promesses. Dieu assure ici les Juifs, que comme il avoit pris soin d'eux dès le commencement, il feroit toûjours le même

même à leur égard; d'où nous devons conclure que Dieu ne cessera jamais d'aimer & de protéger son Eglise, & qu'il n'est pas possible qu'il abandonne les siens. III. Ce chapitre contient une description remarquable de l'extravagance des idolatres, qui après avoir fait faire des images d'or ou d'argent, se prosternoient devant ces idoles, & invoquoient des dieux qui ne pouvoient ni se remuer de leur place, ni les entendre, ni les délivrer. D'où nous devons apprendre, que l'idolatrie est le plus grand outrage que l'on puisse faire à la Divinité, & en même tems le dernier de tous les égaremens où les hommes puissent tomber.

CHAPITRE XLVII.

Esaie continue à prophetiser contre Babylone. Il prédit que Dieu abaisseroit l'orgueil des Babyloniens, & qu'après avoir livré son peuple entre leurs mains pour le châtier, il les dépouilleroit de cette puissance & de cette gloire qui les rendoient si fiers, & qu'il les puniroit des cruautés qu'ils auroient exercées contre son peuple, de leur orgueil, de leur idolatrie, & de leurs autres crimes.

1. DEscen, sieds-toi sur la poussiére, vierge, fille de Babylone, sieds-toi à terre; il n'y a plus de trône pour la fille des Caldéens; car on ne parlera plus de ta molesse & de ta délicatesse.

2. Mets la main aux meules, & fai moudre la farine; découvre tes tresses; déchausse-toi, trousse-toi, passe les fleuves.

3. Ta honte sera découverte, même ton opprobre sera vûe; je me vengerai de toi, & aucun homme n'intercèdera pour toi.

4. Le nom de nôtre Rédemteur est, L'Eternel des armées, le Saint d'Israël.

5. Sieds-toi dans le silence, & entre dans les ténèbres, fille des Caldéens; car tu ne te feras plus appeller, la Dame des Royaumes.

6. J'ai été dans une grande colère contre mon peuple, j'ai profané mon héritage, & je les ai livrés entre tes mains; mais tu n'as point usé de miséricorde envers eux; tu as cruellement appesanti ton joug sur le vieillard.

7. Et tu as dit: Je serai Reine à toûjours. Tu n'as point fait attention à ces choses-là; tu n'as point pensé à ce qui t'arriveroit un jour.

8. Maintenant donc écoute ceci, toi, voluptueuse, qui habites en assurance, & qui dis en ton cœur: C'est moi, & *il n'y en a* point d'autre que moi; je ne demeurerai point veuve, & je ne saurai pas ce que c'est que d'être privée d'enfans.

9. C'est que ces deux choses t'arriveront en un moment, en un même jour, la privation d'enfans & le veuvage; elles viendront sur toi dans toute leur perfection, à cause du grand nombre de tes enchantemens, & de la multitude de tes enchanteurs.

10. Tu t'ès confiée dans ta malice, & tu as dit: Il n'y a personne qui me voie. Ta sagesse & ta science est ce qui t'a séduit, & tu as dit en ton cœur: C'est moi, & *il n'y en a* point d'autre que moi.

11. C'est pourquoi le mal viendra sur toi, & tu ne sauras pas quand il arrivera; une affliction tombera sur toi, que tu ne pourras point détourner, & une désolation que tu n'auras pas prévûe viendra subitement sur toi.

12. Vien maintenant avec tes enchanteurs, & avec le grand nombre de tes enchantemens, auxquels tu t'ès appliquée dès ta jeunesse; peut-être que tu en pourras tirer quelque profit, peut-être que tu en seras fortifiée.

13. Tu t'ès fatiguée par la multitude des conseils que tu as demandés. Que ceux qui étudient le ciel, qui contemplent les étoiles & qui font leurs prédictions selon les lunes, paroissent maintenant, & qu'ils te délivrent de ce qui va t'arriver.

14. Voici ils sont devenus comme de la paille, le feu les a brûlés; ils ne délivreront point leur ame de la violence de la flamme; il ne restera point de charbons pour se chauffer, *ni de feu* pour s'asseoir devant.

15. Tels deviendront ceux avec lesquels tu t'ès fatiguée, & avec lesquels tu as trafiqué dès ta jeunesse; chacun s'en est fui de son côté, & il n'y en a point qui te délivre.

REFLEXIONS.

ON doit considérer sur ce chapitre, I. Que Dieu dispose de toutes choses, & en particulier des Rois & des Etats les plus puissans, avec un pouvoir auquel rien ne peut résister, & en même tems avec une parfaite justice. Ce fut ce qui parut autrefois dans l'abbaissement & dans la ruine de Babylone, qui arriva selon les prédictions d'Esaïe. II. Il paroit d'ici, que trois choses engagérent Dieu à punir les Babyloniens; savoir, leur orgueil, leur inhumanité envers les Juifs, & leur idolatrie. Ainsi l'on ne peut douter que ces péchés-là n'attirent particuliérement la colère de Dieu sur ceux qui s'en rendent coupables. Cela prouve aussi, que Dieu est le Juge du monde, que c'est lui seul qu'il faut craindre, & qu'il est engagé, par sa bonté & par sa justice, à faire du bien à ceux qui le servent & qui s'attachent à lui plaire.

CHAPITRE XLVIII.

I. Esaie dit aux Juifs que Dieu les avoit fait avertir de ce qui leur devoit arriver, afin qu'ils renonçassent à l'idolatrie, qu'ils reconnussent qu'il étoit le seul

seul Dieu, & qu'ils se convertissent à lui. II. Il leur dit, que Dieu pour l'amour de soi même & pour la gloire de son nom, ne les détruiroit pas tout à fait, & qu'il exécuteroit ses jugemens & ses menaces sur les Babyloniens leurs ennemis. III. Il ajoûte, que s'ils eussent été attentifs à la voix du Seigneur, ils auroient toujours joui de la paix, & qu'ils n'auroient pas été livrés aux Babyloniens; que cependant Dieu les racheteroit & les feroit sortir de Babylone; mais qu'il n'y auroit aucune paix pour leurs ennemis, ni en general pour les méchans.

1. ECoutez ceci, Maison de Jacob, qui êtes appellés du nom d'Israël, & qui êtes sortis de la race de Juda; qui jurez par le Nom de l'Eternel, & qui faites mention du Dieu d'Israël, mais non pas dans la vérité ni dans la justice.

2. Car ils prennent le nom de la ville sainte, & ils s'appuient sur le Dieu d'Israël, duquel le nom est l'Eternel des armées.

3. J'ai annoncé long-tems auparavant les choses qui sont arrivées depuis; elles sont sorties de ma bouche, & je les ai publiées; tout aussi-tôt je les ai faites, & elles sont arrivées.

4. Parce que je savois que tu étois dur, & que ton cou *étoit comme* une barre de fer, & que tu avois un front d'airain;

5. Je t'ai annoncé dès lors *ces choses-là*, & je te *les* ai fait entendre avant qu'elles arrivassent, de peur que tu ne disses: Mes faux dieux ont fait ces choses, & mon image taillée, & mon image de fonte les ont ordonnées.

6. Tu les as ouïes; voi les toutes accomplies, & vous, ne le publierez-vous pas? Je te fais entendre maintenant des choses nouvelles, qui étoient cachées, & que tu ne savois pas.

7. Elles ont été faites maintenant, & non pas long-tems auparavant, & avant ce jour tu n'en avois rien entendu; afin que tu ne disses pas: Voici, je les savois bien.

8. Et même tu ne les as pas entendues, tu ne les as pas connuës; même dès lors ton oreille n'a point été ouverte; car j'ai sû que tu agirois très-perfidement, & tu as été appellé, Prévaricateur dès ta naissance.

9. A cause de mon nom je différerai ma colère, & à cause de ma louange je me retiendrai pour ne pas te retrancher.

10. Voici, je t'ai purifié, mais non pas pour de l'argent; je t'ai élû dans le creuset de l'affliction.

11. C'est pour l'amour de moi, pour l'amour de moi que je le ferai; car comment mon nom seroit-il profané? Et je ne donnerai point ma gloire à un autre.

12. Ecoute-moi Jacob, & toi Israël, que j'ai appellé: C'est moi qui suis le prémier, & je suis aussi le dernier.

13. Ma main a aussi fondé la terre, & ma droite a mesuré les cieux à l'empan; quand je les appelle, ils paroissent ensemble.

14. Assemblez-vous tous, & écoutez: Qui d'entr'eux a déclaré ces choses? L'Eternel l'a aimé; il exécutera sa volonté contre Babylone, & son bras *sera contre* les Caldéens.

15. C'est moi, c'est moi *qui* ai parlé: Je l'ai aussi appellé; je l'amenerai, & ses desseins lui réüssiront.

16. Approchez-vous de moi, & écoutez ceci. Dès le commencement je n'ai point parlé en cachette; au tems que la chose a été résoluë, j'étois là, & maintenant c'est le Seigneur Eternel & son Esprit, qui m'a envoyé.

17. Ainsi a dit l'Eternel, ton Rédempteur, le Saint d'Israël: Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'enseigne ce qui t'est utile, & qui te guide par le chemin *par lequel* tu dois marcher.

18. O si tu eusses été attentif à mes commandemens! Ta paix eût été comme un fleuve, & ta justice comme les flots de la mer;

19. Et ta postérité eût été comme le sable, & ceux qui sortent de tes entrailles, comme son gravier; ton nom n'auroit point été effacé ni détruit de devant ma face.

20. Sortez de Babylone, fuiez de la Caldée; publiez ceci avec une voix de chant de triomphe; annoncez, publiez ceci, & envoyez le dire jusques au bout de la terre; dites: L'Eternel a racheté Jacob son serviteur.

21. Quand il les a fait marcher par les déserts ils n'ont point eu soif; il leur a fait couler l'eau du rocher; même il leur a fendu le rocher, & les eaux en sont découlées.

22. *Il n'y a* point de paix pour les méchans, a dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous enseigne, en prémier lieu, que Dieu se fait connoitre aux hommes, & qu'il leur révéle sa volonté & ses desseins, autant que cela est nécessaire pour leur apprendre à le craindre & pour les rendre heureux. II. On doit bien remarquer ce que Dieu dit ici, qu'il avoit fait annoncer les choses à venir long-tems avant qu'elles arrivassent, afin de montrer aux Juifs qu'il étoit le seul vrai Dieu, & de les détourner du service des idoles. Cette considération, que Dieu propose en tant d'endroits de ce livre, & dans les autres Prophètes, mérite nos plus sérieuses réflexions. Dieu ne pouvoit marquer plus expressément, que l'une des voies les plus claires par où il se soit révélé aux hommes sont les prédictions

dictions des Prophètes, & que c'eſt là ce qui prouve plus fortement qu'il y a un Dieu & une providence qui conduit toutes choſes. Ainſi nous devons faire une attention particuliére à cette preuve, afin d'être affermi par ce moyen dans la croyance de la vérité de la Réligion, & dans la pratique de ſes devoirs. La troiſiéme inſtruction que ce chapitre nous donne, c'eſt, que ſi les hommes répondoient à ce que Dieu fait pour eux, ils jouïroient d'un bonheur aſſuré, & qu'ils ne l'obligeroient pas à les punir. Dieu marque ces favorables diſpoſitions, lors qu'il dit aux Juifs: *Je ſuis le Seigneur ton Dieu, qui t'enſeigne ce qui t'eſt utile, & qui te guide par le chemin où tu dois marcher. O ſi tu euſſes été attentif à mes commandemens! Ta paix auroit été comme un fleuve, & ta proſpérité comme les flots de la mer.* Il paroit enfin de ce chapitre, que ſi Dieu eſt engagé à punir les hommes, il retire ſa verge de deſſus eux, auſſi-tôt qu'il les voit humiliés. Ce fut ce qu'il fit envers les Juifs, lors qu'après les avoir envoyés en captivité à Babylone, il les en fit revenir, & leur rendit la paix.

CHAPITRE XLIX.

Eſaïe annonce le glorieux rétabliſſement des Juifs, & en même tems la venue du Meſſie, qui apporteroit le ſalut & la délivrance à toutes les nations, & il promet aux Juifs que Dieu les mettroit en liberté, en les tirant de la captivité de Babylone. Il exhorte toutes les créatures à ſe réjouir, en vûe de ce grand ſalut; il conſole Jéruſalem qui auroit pû ſe croire abandonnée de Dieu; il l'aſſure, que le Seigneur la protegeroit, qu'il la rétabliroit, qu'il la multiplieroit extrémement, qu'il lui rendroit favorables les Princes étrangers, & qu'il feroit éclater ſa gloire aux yeux de tous les peuples, en domtant ceux qui l'auroient opprimée.

1. ISLES écoutez-moi, & vous peuples éloignés, ſoyez attentifs. L'Eternel m'a appellé dès ma naiſſance; il a fait mention de mon nom dès les entrailles de ma mére.

2. Et il a rendu ma bouche ſemblable à une épée aiguë; il m'a protégé ſous l'ombre de ſa main, & il m'a rendu ſemblable à une fléche bien polie, il m'a ſerré dans ſon carquois.

3. Et il m'a dit: Tu ès mon ſerviteur; Iſraël eſt celui en qui je me glorifierai par toi.

4. Et moi j'ai dit: Je travaille en vain; j'ai conſumé ma force inutilement & ſans fruit; toutefois mon droit eſt auprès de l'Eternel, & mon œuvre eſt auprès de mon Dieu.

5. Maintenant donc l'Eternel qui m'a formé dès ma naiſſance pour être ſon ſerviteur, m'a dit que je raméne Jacob à lui; & Iſraël ne ſe raſſemble point; mais je ſerai glorifié aux yeux de l'Eternel, & mon Dieu ſera ma force.

6. Et il m'a dit: C'eſt peu de choſe que tu ſois mon ſerviteur, pour rétablir les Tribus de Jacob, & pour ramener les reſtes d'Iſraël; mais je t'ai donné pour être la lumiére des nations, & pour être mon ſalut juſques au bout de la terre.

7. Ainſi a dit l'Eternel le Rédempteur & le Saint d'Iſraël, à celui qui eſt mépriſé, à la Nation déteſtée, à celui qui eſt eſclave de ceux qui dominent: Les Rois le verront, & ſe leveront, & les Principaux ſe proſterneront *devant lui*, pour l'amour de l'Eternel, qui eſt fidèle, & du Saint d'Iſraël, qui t'a élû.

8. Ainſi a dit l'Eternel: Je t'ai exaucé dans le tems favorable, & je t'ai aidé dans le jour de ſalut; je te garderai, & je te donnerai pour être l'alliance du peuple, pour rétablir la terre, & afin qu'on poſſéde les héritages deſolés;

9. Pour dire à ceux qui ſont garottés, Sortez; & à ceux qui ſont dans les ténèbres, Montrez-vous. Ils paîtront ſur les chemins, & leurs pâturages *ſeront* ſur tous les lieux élevés.

10. Ils n'auront plus de faim, ils n'auront plus de ſoif, & la chaleur ne les frappera plus, ni le ſoleil; car celui qui a pitié d'eux les conduira, & les menera aux ſources d'eaux.

11. Et je réduirai toutes mes montagnes en chemins, & mes ſentiers ſeront relevés.

12. Voici, ils viendront de loin; voici, ceux-ci viendront d'Aquilon, & de la mer, & ceux-là du pays des Siniens.

13. O cieux, réjouïſſez-vous avec un chant de triomphe, & toi, terre, ſois dans l'allégreſſe, & vous, montagnes, éclatez de joie avec un chant de triomphe; car l'Eternel a conſolé ſon peuple, & il aura compaſſion de ceux qu'il avoit affligés.

14. Mais Sion a dit: L'Eternel m'a délaiſſée, le Seigneur m'a oubliée.

15. La femme peut-elle oublier ſon enfant qu'elle allaite, & n'avoir pas pitié du fils de ſes entrailles? Mais quand les femmes les auroient oubliés, encore ne t'oublierai-je pas moi.

16. Voici, je t'ai gravée ſur la paume de mes mains, tes murs ſont continuellement devant moi.

17. Ceux qui te rebâtiront ſe hâteront de venir, & ceux qui t'auront détruite & réduite en déſert ſortiront du milieu de toi.

18. Elève tes yeux tout autour, & regarde; tous ceux-ci ſe ſont raſſemblés; ils ſont venus à toi. Je ſuis vivant, dit l'Eternel, que tu t'en revêtiras

tiras comme d'un ornement, & tu t'en pareras comme une épouse.

19. Certainement tes déserts, tes lieux désolés, & ton pays détruit, seront maintenant trop à l'étroit pour le nombre des habitans; & ceux qui te dévoroient s'éloigneront.

20. Les enfans que tu auras, après avoir perdu les autres, te diront encore: Ce lieu est trop étroit pour moi; donne-moi une place, afin que j'y puisse demeurer.

21. Et tu diras en ton cœur: Qui m'a donné ceux-ci, vû que j'avois perdu mes enfans, & que j'étois seule? *J'ai été* emmenée en captivité & agitée; & qui m'a nourri ceux-ci? Voici, j'étois demeurée toute seule; & ceux-ci où étoient-ils?

22. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je leverai ma main vers les nations, & je hausserai mon étendart vers les peuples; & ils apporteront tes fils entre leurs bras, & on se chargera de tes filles sur les épaules.

23. Et les Rois seront tes nourriciers, & les Princesses leurs femmes tes nourrices; ils se prosterneront devant toi, la face *baissée* en terre, & lècheront la poudre de tes piés; & tu sauras que je suis l'Eternel, & que ceux qui s'attendent à moi ne seront point honteux.

24. Le butin sera-t-il ôté à un *homme* puissant? Et les captifs *d'un homme* juste lui seront-ils enlevés?

25. Mais ainsi a dit l'Eternel: Les captifs pris par un homme puissant lui seront ôtés, & le butin de l'homme fort lui sera enlevé; car je plaiderai moi-même avec ceux qui plaident contre toi, & je délivrerai tes enfans.

26. Et je ferai que ceux qui t'auront opprimée mangeront leur propre chair, & s'enyvreront de leur sang, comme de la liqueur qui sort de la vendange; & toute chair connoîtra que je suis l'Eternel qui te sauve, & ton Rédempteur, le puissant de Jacob.

REFLEXIONS.

CE qui est dit dans ce chapitre s'accomplit en partie, lors qu'environ deux cents ans après que ces prédictions eurent été faites, les Juifs furent rappellés de Babylone. Dieu fit alors éclater d'une maniére magnifique sa puissance aux yeux de toutes les nations; il donna à son peuple des Princes étrangers pour protecteurs, tels que furent *Cyrus*, *Darius*, & quelques autres; il le rassembla dans son pays; il l'y multiplia & l'y combla de ses graces. Mais ces promesses se rapportent sur tout à l'Eglise Chrétienne. On voit clairement ici la vocation des Gentils, & le merveilleux accroissement de l'Eglise de Jésus-Christ. St. Paul nous l'enseigne, lors que pour faire voir que l'Evangile devoit être annoncé aux payens, il cite cet oracle tiré de ce chapitre: *Je t'ai établi pour être la lumiére des nations, & mon salut jusqu'aux bouts de la terre*; & lors qu'il applique aux tems de l'Evangile ces autres paroles d'Esaïe: *Je t'ai exaucé dans le tems favorable, & je t'ai aidé au jour du salut; c'est maintenant le tems favorable, c'est maintenant le jour du salut.* C'est dans ce tems heureux que l'Eglise a vû ses enfans se multiplier, & que les Rois & les Grands du monde ont rendu leurs hommages au Dieu Tout-Puissant, & se sont mis au nombre de ses adorateurs. Tous ceux qui ont le bonheur d'être membres de l'Eglise doivent sentir le prix de ces avantages, & les posséder avec reconnoissance. Les Princes Chrétiens doivent en particulier apprendre d'ici, que leur plus grande gloire consiste à connoitre Dieu, à appartenir à l'Eglise, à en être les protecteurs & les nourriciers, & à se servir de leur pouvoir pour la rendre de plus en plus florissante. Enfin, ce chapitre contient de très-fortes assurances de l'amour de Dieu envers son peuple. Dieu y déclare, *que quand même une mére oublieroit l'enfant qu'elle allaite, il n'abandonnera jamais son Eglise, & qu'elle est gravée sur la paume de ses mains.* Ce sont là des promesses infiniment consolantes, pour l'Eglise en général, & pour tous ceux qui en sont de vrais membres.

CHAPITRE L.

Esaie montre aux Juifs par la similitude d'une femme qui auroit été répudiée de son mari, que s'ils étoient rejettés, c'étoit parce qu'ils avoient abandonné Dieu; mais que du reste, Dieu avoit le pouvoir de les délivrer, puisqu'il étoit le Maitre du monde, & que rien ne pouvoit résister à sa puissance. Il parle ensuite des traverses auxquelles il avoit été exposé en exerçant son ministère, & il fait paroitre une ferme confiance en Dieu.

1. AInsi a dit l'Eternel: Où est la lettre de divorce de vôtre mére que j'ai renvoyée? Ou, qui est celui de mes créanciers à qui je vous aie vendus? Voilà, vous avez été vendus à cause de vos iniquités; & vôtre mére a été renvoyée à cause de vos crimes.

2. Pourquoi suis-je venu, & il ne s'est trouvé personne? J'ai crié, & il n'y a personne qui ait répondu. Ma main est-elle absolument racourcie, tellement que je ne puisse pas racheter? Ou n'y *a-t-il* plus de force en moi pour délivrer? Voici, je fai tarir la mer, quand je la menace; je réduis les fleuves en désert, ensorte que leur poisson devient puant, & meurt de soif, parce qu'il n'y a point d'eau.

3. Je revêts les cieux de noirceur, & je mets un sac pour leur couverture.

4. Le

4. Le Seigneur l'Eternel m'a donné une langue savante, pour savoir parler à propos à celui qui est abbattu; il m'excite *à l'attention* tous les matins; il me touche l'oreille, afin que j'écoute, *comme on écoute* les Maitres.

5. Le Seigneur l'Eternel m'a ouvert l'oreille, & je n'ai point été rebelle, & ne me suis point retiré en arriére.

6. J'ai exposé mon dos à ceux qui me frappoient, & mes jouës à ceux qui m'arrachoient la barbe; je n'ai point caché mon visage *pour éviter* l'ignominie & les crachats.

7. Mais le Seigneur l'Eternel m'a aidé, c'est pourquoi je n'ai point été confus; c'est pourquoi j'ai rendu ma face semblable à un caillou; car je sais que je ne serai point rendu honteux.

8. Celui qui me justifie est près de moi: Qui se déclarera contre moi? Paroissons ensemble: Qui est ma partie? Qu'il approche de moi.

9. Voilà le Seigneur l'Eternel m'aidera: Qui *est-ce qui* me condamnera? Voilà, ils s'useront tous comme un vêtement, la tigne les rongera.

10. Qui *est*-ce d'entre vous qui craint l'Eternel, & qui écoute la voix de son serviteur? Que celui qui marche dans les ténèbres, & qui n'a point de lumiére, ait sa confiance au nom de l'Eternel & qu'il s'apuie sur son Dieu.

11. Voilà, vous tous qui avez allumé le feu, & qui vous êtes environnés d'étincelles, vous marcherez dans le feu & dans les étincelles que vous avez allumées; c'est de ma main que tout ceci vous est arrivé; vous mourrez dans les tourmens.

REFLEXIONS.

CE que le Prophète disoit aux Juifs dans ce chapitre nous apprend, I. Que Dieu n'abandonne les hommes que lors qu'ils l'abandonnent eux-mêmes les prémiers, & que ce sont leurs péchés qui interrompent le cours de ses graces sur eux. II. Que si le peuple Juif fut justement rejetté, pour n'avoir pas voulu écouter la voix de Dieu & de ses Prophètes, nôtre condamnation sera bien plus sévére, si nous n'écoutons pas la voix de Jésus-Christ. III. Les Ministres du Seigneur peuvent voir par ce qui arriva à Esaïe, qu'ils doivent s'attendre à rencontrer des oppositions en s'acquitant de leur charge; mais que cependant ils ne doivent pas abandonner leur vocation; & que Dieu soûtiendra toûjours tous ceux qui travaillent & qui souffrent pour sa cause. Au reste, on voit dans la seconde partie de ce chapitre une image des contradictions que Jésus-Christ a soufferte, & des outrages qu'il a reçus de la part de ceux qui le crucifiérent; aussi-bien que de la glorieuse issue que Dieu lui a donné de tous ses travaux, en le ressuscitant & en établissant son règne, malgré les contradictions du monde.

CHAPITRE LI.

Le Prophète assûre les Juifs, que comme Dieu avoit béni Abraham & Sara, en leur donnant une nombreuse postérité, il les multiplieroit aussi, après qu'ils auroient été captifs; qu'il leur donneroit des sujets de joie, & qu'il déploieroit pour leur délivrance la force de son bras, comme il l'avoit déployée autrefois contre Rahab, *c'est à dire contre l'Egypte, lors qu'il en avoit retiré leurs péres, & qu'il avoit ouvert la mer rouge devant eux. II. Il les exhorte à se confier en Dieu, qui ne manqueroit pas de consoler Jérusalem, de la relever de ses ruines, après qu'elle auroit été désolée par les Caldéens, & de faire retomber sur ces peuples idolatres les maux qu'ils avoient faits aux Juifs.*

1. ECoutez moi, *vous* qui suivez la justice, & qui cherchez l'Eternel; regardez au rocher *duquel* vous avez été taillés, & aux creux de la carriére *dont* vous avez été tirés.

2. Regardez à Abraham vôtre pére, & à Sara *qui* vous a enfantés; comment je l'ai appellé, lors qu'il étoit seul, & *comment* je l'ai béni & multiplié.

3. Car l'Eternel consolera Sion; il la consolera de toutes ses ruines, & il rendra son désert semblable à Héden, & sa solitude au jardin de l'Eternel; la joie & l'allégresse se trouveront au milieu d'elle, la louange & la voix de cantique.

4. Ecoutez moi, *vous qui êtes* mon peuple, & prêtez moi l'oreille, *vous qui êtes* ma nation; car la loi sortira de moi, & je ferai reposer ma justice, sur les peuples, pour être leur lumiére.

5. Ma justice *est* près, mon salut a paru, & mes bras jugeront les peuples; les Isles se confieront en moi, & leur espérance sera en mon bras.

6. Elevez vos yeux vers les cieux, & regardez en bas vers la terre; car les cieux s'évanouïront comme la fumée, & la terre vieillira comme un habit, & ses habitans mourront pareillement; mais mon salut demeurera à toûjours, & ma justice ne sera point anéantie.

7. Ecoutez-moi, *vous* qui connoissez la justice, peuple dans le cœur duquel *est* ma loi; ne craignez point l'opprobre des hommes, & ne soyez point effrayés de leurs injures.

8. Car la tigne les rongera comme un habit, & la gerce les dévorera comme la laine; mais ma justice subsistera toûjours, & mon salut sera dans tous les âges.

9. Réveille-toi, réveille-toi, revêts-toi de force, bras de l'Eternel, réveille-toi, comme *aux* jours anciens, *comme* aux siécles passés. N'est-ce pas toi qui

ii as taillé en piéces Rahab, & qui
blessé à mort le dragon?
10. N'est-ce pas toi qui as fait tarir la
er & les eaux du grand abîme? Qui
: fait un chemin dans les lieux les
lus profonds de la mer, afin que les
ıchetés *y* passassent?
11. Ceux que l'Eternel aura rachetés
:tourneront, & viendront à Sion avec
n chant de triomphe, & une allégres-
: éternélle *sera* sur leurs têtes; ils au-
ont pour leur partage la joie & l'al-
:gresse; la douleur & le gémissement
enfuiront.
12. C'est moi, c'est moi qui vous con-
ole. Qui *es*-tu pour avoir peur de l'hom-
ıe mortel *qui* mourra, & du fils de
homme *qui* deviendra *comme* du foin?
13. Tu as oublié l'Eternel qui t'a for-
ıé, qui a étendu les cieux, qui a fon-
é la terre; & tu t'ès continuellement
ffrayée à cause de la fureur de celui
ui *te* pressoit, lors qu'il étoit prêt à
e détruire! Et où est *maintenant* la fu-
eur de celui qui *te* pressoit?
14. Il se hâtera de mettre en liber-
é celui qui aura été transporté d'un
ieu à un autre; il ne mourra pas dans
a fosse, & son pain ne lui manquera
oint.
15. Car je *suis l'Eternel* ton Dieu, qui
end la mer, & ses flots bruient; l'E-
ernel des armées *est* son nom.
16. J'ai mis mes paroles dans ta bou-
he, & je t'ai couvert de l'ombre de
na main, afin que j'établisse les cieux,
: que je fonde la terre, & que je dise
Sion: Tu *es* mon peuple.
17. Réveille-toi, réveille-toi, leve-
oi, Jérusalem, qui as bû de la main
le l'Eternel la coupe de sa colère; tu
s bû, tu as succé la lie de la coupe d'é-
ourdissement.
18. *Il n'y a* pas un de tous les en-
ans *qu*'elle a enfantés qui la conduise;
& de tous les enfans *qu*'elle a nourris
l n'y en a pas un qui la prenne par la
nain.
19. Ces deux choses te sont arrivées;
& qui est-ce qui te plaindra? Le ra-
age & la désolation; la famine & l'é-
ée: Par qui te consolerai-je?
20. Tes enfans sont tombés en dé-
aillance, ils ont été couchés dans les
:arrefours par toutes les ruës, comme
ın bœuf sauvage pris dans les rets; ils
ont été remplis de l'indignation de l'E-
:ernel, & de la vengeance de ton Dieu.
21. C'est pourquoi, écoute mainte-
ıant ceci, toi qui ès affligée, & qui
ès enyvrée, mais non pas de vin.
22. Ainsi a dit l'Eternel ton Seigneur
& ton Dieu, *qui* défend la cause de
ton peuple: Voici, j'ai pris de ta main
a coupe d'étourdissement, la lie de la
:oupe de ma colère; tu n'en boiras plus
léformais.
23. Mais je la mettrai dans la main
de ceux qui t'affligent, qui ont dit à
ton ame: Prosterne toi, & nous pas-
serons; & tu as mis ton corps comme
une terre *sur laquelle on marche*, & com-
me un chemin pour les passans.

REFLEXIONS.

IL faut considérer, prémiérement, que Dieu, selon les promesses qui sont contenues dans ce chapitre, rétablit les Juifs, après les avoir affligés, & qu'il déploya sa toute-puissance en leur faveur, lors qu'il les racheta de la captivité de Babylone. II. Ce qui est dit ici est très-propre pour la consolation de l'Eglise en général. L'amour tendre que Dieu fait paroitre pour le peuple Juif, ne nous permet pas de douter qu'il n'aime aussi l'Eglise de son Fils; & que s'il la visite par des afflictions, il ne soit pourtant toûjours son protecteur. III. Le Prophète nous apprend, qu'on ne doit pas craindre les hommes, & que, quelque puissans & redoutables qu'ils paroissent, ce ne sont que des créatures mortelles, & que Dieu est infiniment plus puissant qu'eux. IV. Ce qu'Esaïe disoit, de la joie dont les Juifs seroient comblés lors que Dieu les rappelleroit de Babylone, est une image de la grande joie que Jésus-Christ devoit apporter au monde. Mais il faut aussi remarquer, que cette joie n'est promise qu'aux justes, & que les consolations qu'on lit dans ce chapitre ne s'adressent qu'au vrai peuple de Dieu, à ceux qui cherchent le Seigneur, qui écoutent sa voix, & qui ont sa loi gravée dans leur cœur. Pour ce qui est des méchans, ces promesses ne les regardent point; Dieu les menace au contraire, de les faire boire dans la coupe de sa colère, & de les accabler de ses jugemens.

CHAPITRE LII.

Esaïe continue à promettre, que Dieu rétabliroit Jérusalem; il assure les Juifs, que Dieu feroit de grandes merveilles pour leur délivrance, à la vuë de toute la terre, & qu'il les rameneroit de Babylone dans une pleine liberté.

1. RÉveille-toi, réveille-toi, Sion;
revêts-toi de ta force, Jéru-
salem, ville sainte; revêts-toi de tes
vêtemens magnifiques; car désormais
l'incirconcis & le souillé ne passeront
plus au milieu de toi.
2. Jérusalem, secouë la poudre de
dessus toi, lève-toi, & t'assieds; délie
les liens de ton cou, fille de Sion, *qui
étois* captive.
3. Car ainsi a dit l'Eternel: Vous
avez été vendus pour rien; vous se-
rez aussi rachetés sans argent.
4. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eter-
nel: Mon peuple descendit autrefois
en Egypte pour y habiter; mais les
Assyriens l'ont opprimé sans sujet.

5. Qu'ai-je donc à faire maintenant, dit l'Eternel, que mon peuple ait été enlevé pour néant ? Ceux qui dominent sur lui le font hurler, dit l'Eternel; & mon nom est blasphèmé continuellement & chaque jour.

6. C'est pourquoi mon peuple connoîtra mon nom; c'est pourquoi *il connoîtra* en ce jour-là, que c'est moi qui ai dit, Me voici.

7. Que les piés de celui qui apporte de bonnes nouvelles, *&* qui publie la paix sur les montagnes, sont beaux ! de celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie le salut, & qui dit à Sion : Ton Dieu règne.

8. Tes sentinelles éleveront leurs voix, & se réjouïront ensemble avec un chant de triomphe; car elles verront de leurs yeux, que l'Eternel aura ramené Sion.

9. Déserts de Jérusalem, éclattez, réjouissez-vous tous ensemble avec un chant de triomphe; car l'Eternel a consolé son peuple, il a racheté Jérusalem

10. L'Eternel a découvert le bras de sa sainteté devant les yeux de toutes les nations; & tous les bouts de la terre verront le salut de nôtre Dieu.

11. Retirez-vous, retirez-vous: sortez de là; ne touchez à *aucune* chose souillée; sortez du milieu d'elle; nettoyez-vous, *vous* qui portez les vaisseaux de l'Eternel.

12. Car vous ne sortirez point à la hâte, & vous ne marcherez point en fuiant; parce que l'Eternel ira devant vous, & le Dieu d'Israël *sera* vôtre arriére-garde.

13. Voici, mon Serviteur prospérera, il sera fort exalté & élevé, & il s'aggrandira extrèmement.

14. Comme plusieurs ont été étonnés à cause de toi, de ce que tu étois ainsi défait de visage plus qu'aucun autre, & *sans* apparence, plus que pas un des enfans des hommes ;

15. Ainsi il fera rejaillir *le sang* de plusieurs nations, *&* les Rois fermeront la bouche devant toi ; car ceux auxquels on n'en avoit rien annoncé *le* verront, & ceux qui n'en avoient point ouï parler l'entendront.

REFLEXIONS.

CEtte prophétie avoit deux vuës: La prémiére étoit la délivrance des Juifs captifs à Babylone, & ces prédictions s'accomplirent à cet égard, lors que *Cyrus* mit fin à leur captivité, & qu'ils se retirérent d'entre ces peuples idolatres, pour retourner à Jérusalem, & pour y servir Dieu comme auparavant. La seconde & la principale vuë de cette prophètie étoit, de marquer que les hommes seroient rachetés par Jésus-Christ, & que les heureuses nouvelles de cette rédemption, & de la venuë du règne de Dieu, seroient publiées par toute la terre, par le moyen des Apôtres. Saint Paul le montre, lors qu'il applique à la prédication de l'Evangile ces paroles d'Esaïe : *O que les piés de ceux qui annoncent la paix sont beaux ! de ceux qui apportent de bonnes nouvelles, & qui disent à Sion, Ton Dieu regne.* Il paroit de ce chapitre, que le devoir de ceux à qui l'Evangile est ainsi prêché, est prémiérement, de rendre graces à Dieu de ce qu'il a accompli ces magnifiques promesses, & de recevoir avec reconnoissance & avec joie la doctrine du Salut qui leur est annoncée par les Apôtres & par les Ministres de Jésus-Christ ; & en second lieu, de se séparer du monde, de ne point participer à ses souillures, & de se sanctifier, pour servir Dieu d'un cœur pur, en vivant dans l'innocence, & d'une maniére qui réponde aux graces inestimables que Dieu leur a faites par Jésus-Christ son Fils.

CHAPITRE LIII.

C'est ici une prophètie qui prédit l'abbaissement & la mort du Messie, aussi bien que sa gloire & l'établissement de son regne.

1. QUi a crû à nôtre prédication ? Et à qui le bras de l'Eternel a-t-il été révélé ?

2. Il est monté comme un rejetton devant lui, & comme une racine qui sort d'une terre sèche. *Il n'y a* en lui ni forme, ni éclat, quand nous le regardons; *il n'y a* rien *en lui*, à le voir, qui nous le fasse desirer.

3. *Il est* le méprisé & le dernier des hommes, un homme de douleurs, & qui sait ce que c'est que la langueur; & nous avons comme caché nôtre face de lui; il étoit méprisé, & nous n'en avons fait aucun cas.

4. Il s'est chargé véritablement de nos langueurs, & il a porté nos douleurs; & pour nous nous avons cru qu'il étoit frappé, battu de Dieu, & affligé.

5. Mais il a été navré pour nos forfaits, *&* frappé pour nos iniquités; le châtiment qui nous apporte la paix *est tombé* sur lui, & nous avons la guérison par ses meurtrissures.

6. Nous avons tous été errans comme des brébis; nous nous sommes détournés *pour suivre* châcun son propre chemin, & l'Eternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous.

7. On exige de lui; il a été affligé, & il n'a point ouvert sa bouche; il a été mené à la tuerie comme un agneau, & comme une brébis muette devant celui qui la tond; même il n'a point ouvert sa bouche.

8. Il a été enlevé par la force de l'angoisse & de la condamnation; mais qui

ıi racontera sa durée ? Car il a été
·tranché de la terre des vivans, &
. plaie lui a été faite pour le péché
: mon peuple.

9. Or on avoit ordonné son sépul-
'e avec les méchans, mais dans sa
ıort *il a été* avec le riche ; car il n'a-
ɔit point fait d'outrage, & il ne s'est
ɔint trouvé de fraude dans sa bou-
ıe.

10. L'Eternel l'a voulu frapper, &
l'a mis dans la langueur ; *mais* après
ı'il aura mis son ame en oblation
ɔur le péché, il *se* verra de la pos-
rité, il prolongera *ses* jours, & la
ɔlonté de l'Eternel prospérera dans
. main.

11. Il jouïra du travail de son ame,
il en sera rassasié ; *&* mon Serviteur
ste en justifiera plusieurs par la con-
ɔissance qu'ils auront de lui, & lui-
ême portera leurs iniquités.

.12. C'est pourquoi je lui donnerai
n partage parmi les Grands, *&* il
ırtagera le butin avec les Puissans ;
ırce qu'il aura livré son ame à la
ıort, qu'il aura été mis au rang des
ıéchans, & qu'il aura porté les pé-
iés de plusieurs, & intercédé pour
s pécheurs.

REFLEXIONS.

)N ne peut rien voir de plus clair & de plus exprès, que cette admi-ıble prophétie, pour marquer l'état 'abbaissement par où le Messie devoit ısser, & son état d'élévation & de oire. L'Esprit de Dieu y marque, Que le Messie paroîtroit dans la bas-sse ; qu'il seroit méprisé & rejetté à ıuse de cela par les Juifs ; qu'il se ıargeroit des péchés des hommes, & ı'il les expieroit par sa mort ; qu'on mettroit au rang des malfaiteurs ; qu'il seroit enseveli honorablement. n voit de plus, dans cet oracle, la ırfaite innocence du Messie, sa dou-:ur, & la patience avec laquelle il uffriroit tous les maux qu'on lui fe-ıit. Enfin, le Prophète dit, *qu'après :e le Messie se seroit livré à la mort, se verroit de la postérité, & qu'il olongeroit ses jours.* Cela signifie, que . mort seroit suivie de sa résurrection de son exaltation ; qu'il s'assemble-ıit une Eglise ; qu'il justifieroit ceux ıi croiroient en lui, & que son Rè-ıe s'établiroit dans tout le monde. ette prophètie, où nous voyons les ·incipales circonstances de la passion : Jésus-Christ, doit nous convaincre leinement que c'est lui qui est ce :and Rédempteur dont les Prophètes ɔient parlé ; que sa doctrine est vé-table & divine ; que ses souffrances sa mort sont l'admirable moyen par :quel Dieu a sauvé les hommes ; & u'étant maintenant élevé dans la gloi-:, il a la puissance de sauver tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui & qui lui obéïssent.

CHAPITRE LIV.

Esaïe réprésente, sous l'image d'une femme stérile à qui Dieu donneroit des enfans, & d'une épouse qui auroit été abandonnée de son mari, & qui seroit rappellée, l'amour que Dieu portoit aux Juifs, & qui l'engageroit à les multiplier & à les bénir, après leur retour de la captivité. Il les assure que Dieu ne seroit plus indigné contr'eux, & que, comme il promit à Noé après le déluge, de ne plus inonder la terre, il ne les livreroit plus à leurs ennemis ; qu'il rétabliroit Jérusalem dans un état glorieux, & qu'il dissiperoit les complots & les efforts qu'on feroit contr'elle.

1. RÉjoui-toi avec des chants de
triomphe, stérile *qui* n'enfan-
tois point ; *toi qui* ne sentois pas les
douleurs de l'enfantement, éclate de
joie avec des chants de triomphe ;
car les enfans de celle qui étoit aban-
donnée *seront* en plus grand nombre que
les enfans de celle qui étoit mariée,
a dit l'Eternel.

2. Elargi le lieu de ta tente, & qu'on
étende les rideaux de tes pavillons ; ne
néglige rien, allonge tes cordages,
& fai tenir ferme tes pieux.

3. Car tu te répandras à droite &
à gauche, & ta postérité possèdera les
nations, & fera habiter les villes dé-
sertes.

4. Ne crain point, car tu n'en au-
ras point de honte, & tu ne rougiras
point & ne seras point confondue ;
parce que tu oublieras la confusion de
ta jeunesse, & que tu n'auras plus de
souvenir de l'opprobre de ton veuvage.

5. Car celui qui t'a formée sera ton
Epoux ; l'Eternel des armées *est* son
nom ; & ton Rédempteur, le Saint d'Is-
raël ; il sera appellé le Dieu de toute
la terre.

6. Car l'Eternel t'a appellée comme
une femme abandonnée & affligée en son
esprit, & comme une jeune femme qui
auroit été répudiée, a dit ton Dieu.

7. Je t'ai abandonnée pour un peu
de tems ; mais je te rassemblerai par
mes grandes compassions.

8. J'ai caché ma face pour un mo-
ment dans le tems de la colère ; mais
j'ai eu compassion de toi par une mi-
séricorde éternelle, a dit l'Eternel ton
Rédempteur.

9. Car ceci me *sera comme* les eaux
de Noé ; c'est que *comme* j'ai juré, que
les eaux de Noé ne se répandront plus
sur la terre ; ainsi j'ai juré que je ne se-
rai plus indigné contre toi, & que je
ne te détruirai *plus*.

10. Car quand les montagnes se re-
mueroient, & que les côteaux s'ébran-
leroient, ma bonté ne se retirera point
de

de toi, & l'alliance de ma paix ne sera jamais ébranlée, a dit l'Eternel, qui a compassion de toi.

11. Affligée, battüe de la tempête, destituée de consolation, voici, je vai mettre des escarboucles pour tes pierres, & je te fonderai sur des saphirs.

12. Et je ferai tes fenêtres d'agathes, & tes portes *seront* de pierres de rubis, & toute ton enceinte de pierres précieuses.

13. Tous tes enfans *seront* enseignés de l'Eternel, & la paix de tes fils sera abondante.

14. Tu seras affermie dans la justice; tu seras loin de l'oppression; tu ne craindras rien & tu *seras* sans frayeur, car elle n'approchera point de toi.

15. Voici, on ne manquera point de comploter, *mais ce* ne *sera* pas par moi; quiconque complotera contre toi, tombera.

16. Voici, c'est moi *qui* ai créé le forgeron qui souffle le charbon au feu, & qui forme les instrumens pour son ouvrage; & c'est moi *qui* ai créé le destructeur pour détruire.

17. Aucunes armes forgées contre toi ne reüssiront; & tu condamneras toute langue *qui* se sera élevée contre toi en jugement; c'*est* là l'héritage des serviteurs de l'Eternel, & leur justice, *qu'ils trouveront* auprès de moi.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre comment Esaïe consoloit les Juifs, en leur promettant que Dieu, après les avoir châtiés & réduits à un petit nombre, les rameneroit de Babylone; qu'il les feroit croître & les mettroit dans un état glorieux, qu'il leur donneroit des témoignages de son amour, & qu'il rendroit inutiles & vains tous les complots que leurs ennemis feroient contr'eux. Ces promesses ne se terminent pas au rétablissement des Juifs; elles marquent principalement ce que Dieu vouloit faire, & ce qui devoit arriver dans les jours du Messie; c'est que l'Eglise se répandroit en tous lieux; qu'elle s'augmenteroit par la conversion des peuples; que Dieu traiteroit avec elle une alliance éternelle; que si elle étoit affligée & persécutée, il la maintiendroit contre toutes les entreprises de ses ennemis; & que, comme Nôtre Seigneur l'a dit, *les portes de l'enfer ne prévaudroient point contr'elle.* La vérité de ces promesses a paru dans le merveilleux établissement de l'Eglise Chrétienne, & dans sa conservation, au milieu de tant de dangers & de persécutions par où elle a passé; mais la gloire de l'Eglise paroîtra avec encore plus d'éclat, lors qu'elle s'étendra par tout le monde & que le Règne de Dieu sera pleinement manifesté. Ces réflexions doivent nous faire sentir le bonheur que nous avons d'appartenir à l'Eglise, & nous engager à demander à Dieu le parfait accomplissent de ces glorieuses promesses.

CHAPITRE LV.

Le Prophète, après avoir prédit l'heureux rétablissement du peuple de Dieu, invite les hommes à recevoir les graces qu'il vouloit répandre sur eux, & à se convertir à lui. Il parle ensuite de l'efficace de la parole de Dieu, & de la fermeté des promesses qu'il avoit faites aux Juifs.

1. O *Vous* tous qui êtes alterés, venez aux eaux, & *vous* qui n'avez point d'argent, venez, achetez, & mangez; venez, *dis-je*, achetez sans argent, & sans aucun prix, du vin & du lait.

2. Pourquoi employez-vous l'argent pour ce qui ne nourrit point, & vôtre travail pour ce qui ne rassasie point? Ecoutez-moi attentivement, & vous mangerez ce qui est bon, & vôtre ame jouïra avec plaisir de ce qu'il y a de meilleur.

3. Prêtez l'oreille, & venez à moi; écoutez, & vôtre ame vivra, & je traiterai avec vous une alliance éternelle, *pour rendre* stable la miséricorde promise à David.

4. Voici, je l'ai donné pour être témoin aux peuples, pour être Conducteur, & afin qu'il commande aux peuples.

5. Voici, tu appelleras la nation que tu ne connoissois point, & les nations *qui* ne te connoissoient point accourront à toi, à cause de l'Eternel ton Dieu, & du Saint d'Israël, qui t'aura glorifié.

6. Cherchez l'Eternel pendant qu'il se trouve, invoquez le tandis qu'il est près.

7. Que le méchant délaisse sa voie, & l'homme inique ses pensées; & qu'il retourne à l'Eternel, & il aura pitié de lui; & à nôtre Dieu, car il pardonne abondamment.

8. Car mes pensées ne *sont* pas vos pensées, & mes voies ne *sont* pas vos voies, dit l'Eternel.

9. Car *autant* que les cieux sont élevés par dessus la terre, autant mes voies sont élevées par dessus vos voies, & mes pensées par dessus vos pensées.

10. Comme la pluie & la neige descendent des cieux, & n'y retournent plus, mais qu'elles arrosent la terre, & la font produire, & la font germer, tellement qu'elle donne la semence au semeur, & le pain à celui qui mange:

11. Il en sera de même de ma parole qui sera sortie de ma bouche; elle ne retournera point à moi sans effet, mais elle fera tout ce que j'aurai ordonné, & aura son effet dans les choses

choses pour lesquelles je l'aurai envoyée.

12. Car vous sortirez avec allégresse, & vous serez conduits en paix; les montagnes & les côteaux éclatteront de joie avec un chant de triomphe devant vous, & tous les arbres des champs y aplaudiront.

13. Au lieu du buisson croîtra le sapin, & au lieu de l'épine croîtra le myrte; & cela rendra glorieux le nom de l'Eternel, & sera un signe perpétuel, qui ne sera jamais retranché.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous enseigne, I. Que Dieu a la bonté d'appeller les hommes à la participation de ses graces, & qu'il les sollicite fortement à les recevoir. Sur quoi nous devons considérer, que ces invitations nous sont particuliérement adressées dans l'Evangile, où Dieu nous présente ses biens les plus précieux en son Fils. II. Nous voyons ici, que quand Dieu nous appelle nous devons recevoir avec reconnoissance & avec empressement les offres qu'il veut bien nous faire, & qu'au lieu d'employer nôtre travail pour ce qui ne nourrit & ne rassasie point, il faut donner tous nos soins à l'acquisition des véritables biens. III. Le moyen de les obtenir, c'est d'écouter la voix de Jésus-Christ, que Dieu nous a donné pour Conducteur; de chercher le Seigneur pendant qu'il se trouve, de l'invoquer pendant qu'il est près, de se détourner de ses péchés, & de se convertir à Dieu. Enfin, le Prophète nous assure, que par là nous obtiendrons de Dieu le pardon de nos fautes & les effets de sa miséricorde, & que nous éprouverons la vérité des promesses qu'il nous fait dans sa parole.

CHAPITRE LVI.

Le Prophète exhorte les Juifs à la vertu, & sur tout à l'observation du Sabbat. II. Il prédit que les étrangers, & ceux qui n'étoient pas admis à tous les privilèges des Israëlites par la loi de Moyse, seroient reçus dans la maison de Dieu, & lui offriroient leur sacrifices & leurs priéres; ce qui vouloit dire que Dieu recevroit indifferemment toutes sortes de personnes & de peuples dans son alliance. III. Il annonce la ruine des Juifs, & il déplore l'extrême corruption de leurs Conducteurs.

1. AInsi a dit l'Eternel: Gardez ce qui est droit, & faites ce qui est juste; car mon salut est prêt à venir, & ma justice *est prête* à être révélée.

2. Heureux *est* l'homme *qui* sera cela, & le fils de l'homme *qui* s'y attachera; observant le Sabbat, de peur de le profaner, & gardant ses mains de faire aucun mal!

3. Que le fils de l'étranger, qui se sera attaché à l'Eternel ne dise point, L'Eternel me sépare de son peuple; & que l'eunuque ne dise point, Voici, je suis un arbre sec.

4. Car voici ce que l'Eternel a dit touchant les eunuques: Ceux qui garderont mes Sabbats, & choisiront ce qui m'est agréable, & qui seront fermes dans mon alliance;

5. Je leur donnerai dans ma maison & dans mes murailles une place, & un meilleur nom que celui de fils & de filles: Je leur donnerai à chacun un renom perpétuel, qui ne sera point retranché.

6. Et pour ce qui est des enfans de l'étranger, qui se seront joints à l'Eternel, pour le servir & pour aimer le nom de l'Eternel, afin d'être ses serviteurs, savoir tous ceux qui observent le Sabbat, de peur de le profaner, & qui seront fermes dans mon alliance;

7. Je les amenerai à la montagne de ma sainteté, & les réjouïrai dans la maison où l'on m'invoque; leurs holocaustes & leurs sacrifices *seront* agréables sur mon autel; car ma maison sera appellée, une maison de priéres pour tous les peuples.

8. J'y en assemblerai encore d'autres, outre ceux qui y sont assemblés, dit le Seigneur l'Eternel, qui rassemble ceux d'Israël qui ont été chassés.

9. Bêtes des champs, & bêtes des forets, venez toutes pour manger.

10. Toutes ses sentinelles sont aveugles; ils ne savent rien: Ce sont tous des chiens muets, qui ne peuvent abboyer, qui ronflent, qui se tiennent couchés, & qui aiment à dormir.

11. Ce sont des chiens gloutons, qui ne savent ce que c'est d'être rassasiés, & ce sont des Pasteurs sans intelligence. Ils se sont tous détournés *pour suivre chacun* sa voie; chacun jusqu'au dernier suit son avarice, & ils disent:

12. Venez; je prendrai du vin, & nous nous enyvrerons de cervoise, & nous ferons demain comme aujourd'hui, & même beaucoup au delà.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous donne ces trois instructions: La prémiére, que ce que Dieu demande surtout de nous, c'est que nous fassions ce qui est juste, que nous gardions sa loi, & que nous ne profanions pas son alliance & son service. Esaïe nous apprend que c'est à cela que Dieu regarde principalement, & que tous ceux qui s'acquitent de ces devoirs sont réputés être son peuple, de quelque condition qu'ils soient d'ailleurs. C'est ce que Saint Pierre a parfaitement éclairci en disant: *Que Dieu n'a point d'egard a l'apparence des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint & qui s'adonne*

ne à la justice lui est agréable. La seconde réflexion regarde le bonheur qui est arrivé à tant de peuples qui étoient autrefois exclus de l'alliance de Dieu, & qui ont maintenant l'avantage d'y être admis, & la vive reconnoissance que nous devons avoir de cette grace que Dieu nous a faite. La troisiéme considération concerne les plaintes qu'Esaïe fait contre les Conducteurs du peuple Juif, lesquels il appelle des sentinelles aveugles & endormies, & des chiens muets & gloutons; pour dire que c'étoient des Conducteurs infidèles, qui négligeoient leur devoir, & qui ne songeoient qu'à leur intèrêt & à satisfaire leurs passions. C'est ici un avertissement pour ceux qui sont établis sur l'Eglise, aussi-bien que pour les Magistrats. Quand ces personnes-là manquent de lumiére ou de zèle, quand ils sont mous, négligens, ou adonnés à leur intèrêt & à leurs plaisirs, ils n'attirent pas seulement sur eux la colère du ciel, mais ils sont la cause de la ruine & de la dèsolation de l'Eglise.

CHAPITRE LVII.

Esaïe reproche aux Juifs leur stupidité & leur endurcissement, qui paroissoient en ce qu'ils ne prenoient pas garde que la mort des gens de bien étoit un présage de leur ruine. II. Il les reprend de ce qu'ils continuoient à commettre leurs idolatries sous les arbres & dans les lieux élevés, malgré les avertissemens & les menaces du Seigneur, & de ce qu'ils cherchoient de l'appui auprès des hommes, au lieu de se confier en Dieu seul. III. Il promet cependant que les Juifs reviendroient de la captivité; il console les personnes humbles qu'il y avoit parmi eux; il leur annonce la paix; mais il déclare qu'il n'y avoit aucune paix pour les impies.

1. LE juste meurt, & il n'y a personne qui y prenne garde, & les gens de bien *sont* retirés *du monde*, sans que l'on considére que le juste a été retiré devant que le mal arrive.

2. Il entrera dans la paix; ils se reposent dans leurs sépulcres, *savoir* quiconque aura marché devant *Dieu*.

3. Mais vous enfans de la dévineresse, race adultère, & qui vous prostitués, approchez ici.

4. De qui vous êtes vous moqués? Contre qui avez-vous ouvert la bouche, & tiré la langue? N'êtez-vous pas des enfans prévaricateurs, & une race batarde?

5. Qui vous échauffez après les chênes & sous tout arbre verdoyant, égorgeant les enfans dans les torrents, sous des rochers avancés.

6. Ta portion est dans les pierres polies des torrens; ce sont elles, ce sont elles qui sont ton partage; tu y a répandu ton aspersion, tu y as offert des offrandes; sont-ce là des choses que je puisse agréer?

7. Tu as mis ton lit sur les montagnes hautes & élevées; même tu y ès montée pour faire des sacrifices.

8. Et tu as mis derriére la porte & *derriére* le poteau ton idole, car tu t'ès découverte devant moi, & tu ès montée; tu as aggrandi ton lit, & tu te l'ès taillé plus grand qu'eux; tu as aimé leur lit, & cela à découvert.

9. Tu ès allée vers le Roi avec des parfums, & tu as ajoûté parfums sur parfums; tu as envoyé tes ambassades bien loin & tu t'ès abaissée jusqu'au sépulcre.

10. Tu t'ès fatiguée dans la longueur de ton chemin, & tu n'as point dit: Il n'y a point d'espérance; tu as trouvé la vie par ta main, & à cause de cela tu n'as point été languissante.

11. De qui as-tu eu peur, & qui as-tu craint, que tu m'aies menti, & que tu ne te sois point souvenuë de moi, & que tu ne t'en sois point souciée? Est-ce parce que je me suis tû depuis si long-tems, que tu ne m'as point craint?

12. Je publierai *quelle est* ta justice, & tes œuvres ne te serviront de rien.

13. Quand tu crieras, que ceux que tu assembles te délivrent; mais le vent les enlevera tous, la vanité les emportera. Mais celui qui se retire vers moi héritera la terre, & possédera la montagne de ma sainteté.

14. Et on dira: Relevez, relevez, préparez les chemins, ôtez tous les embarras du chemin de mon peuple.

15. Car ainsi a dit celui qui est haut & élevé, qui habite dans l'éternité, & duquel le nom est le Saint: J'habiterai dans le lieu haut & saint, avec celui qui a le cœur brisé & qui est humble d'esprit, afin de donner la vie à ceux qui ont l'esprit humble, & afin de vivifier ceux qui ont le cœur brisé.

16. Car je ne disputerai pas toûjours, & je ne serai pas indigné à jamais; l'esprit seroit accablé par ma présence, & c'est moi qui ai fait les ames.

17. A cause de l'iniquité de son avarice j'ai été indigné & j'ai frappé, j'ai caché *ma face*, & j'ai été indigné; mais le rebelle s'en est allé & *a suivi* les égaremens de son cœur.

18. J'ai vû ses voies, & toutefois je l'ai guèri; je l'ai ramené, & lui ai rendu mes consolations, & à ceux d'entr'eux qui pleuroient.

19. Je crée ce qui est le fruit des lèvres. Paix, paix à celui qui est loin, & à celui qui est près, a dit l'Eternel; car je le guèrirai.

20. Mais les méchans sont comme la mer qui est agitée, quand elle ne se peut appaiser, & que les ondes jettent de la fange & de l'écume.

21. Il n'y a point de paix pour les
[méc]hans, a dit mon Dieu.

REFLEXIONS.

[Il] y a quatre réflexions à faire sur ce chapitre : La prémiére, que Dieu re[tir]e souvent les gens de bien, afin qu'ils [ne] soient pas envelopés dans les mal[he]urs qui doivent arriver; que quand [ils] meurent ils entrent dans un état de [rep]os, & que leur mort est quelquefois [la] vie de bien des calamités. C'est de[qu]oi l'on vit un exemple dans le bon [Ro]i Josias, que Dieu retira du monde [ava]nt la ruine des Juifs. La seconde [réf]lexion est, que si Dieu se plaignoit [en] tant d'endroits de l'endurcissement [de]s Juifs, & de ce qu'ils continuoient [à l]'irriter par l'idolatrie à laquelle ils [s'a]bandonnoient : nous l'offenserions en[co]re plus, si ayans tant de sujets de lui [êtr]e fidèles & de le craindre, il nous [arr]ivoit de faire ce qui lui déplait. La [tro]isiéme, que Dieu se communique [au]x cœurs humbles & affligés; & qu'ain[si] si l'on veut avoir communion avec [lui], il faut renoncer à soi-même, & [se] tenir dans une continuelle humili[té] en sa présence. La derniére réfle[xio]n regarde l'état funeste des méchans. [Di]eu déclare qu'il n'y a nulle paix pour [eu]x, & qu'ils sont sans cesse dans l'a[git]ation & dans le trouble. C'est là l'é[tat] ordinaire d'une mauvaise conscien[ce], & ce que les méchans éprouvent [tôt] ou tard; & c'est aussi ce qui doit [nou]s donner un grand éloignement pour [le vi]ce & pour l'impieté.

CHAPITRE LVIII.

[Die]u commande au Prophète de repren[d]re fortement les péchés des Juifs, [&] sur tout l'hypocrisie de leurs Jeûnes. [E]saïe enseigne quels sont les Jeûnes que [D]ieu reçoit; & il dit que Dieu exau[c]e, bénit, & délivre ceux qui l'in[v]oquent avec sincérite & humilité, & [q]ui se convertissent à lui.

[1]. CRie à *plein* gosier, ne t'épar-
gne point; élève ta voix com[me]
un cornet, & déclare à mon peu[ple]
leur forfait, & à la maison de Ja[cob]
leurs péchés.
[2]. Car ils me cherchent chaque jour,
[&] ils veulent savoir mes voies, com[me]
une nation qui auroit suivi la jus[tic]e, & qui n'auroit point abandonné
[le] jugement de son Dieu; ils me de[ma]ndent des jugemens justes, & ils
[veu]lent s'approcher de Dieu, & ils di[sen]t :
[3]. Pourquoi avons-nous jeûné, & tu
[n']as point eu d'égard ? Pourquoi
[avo]ns-nous affligé nos ames, & tu ne
[t'e]n ès point soucié ? Voici, dans le
[jou]r de vôtre jeûne vous trouvez vôtre
[v]onté, & vous exigez ce qui vous
[est] dû, en tourmentant les autres.
[4]. Voici, vous jeûnez pour faire des
[pro]cès & des querelles, & pour frap-
per à coups de poing avec méchanceté; vous ne jeûnez point comme ce jour le requerroit, pour faire que vôtre voix soit exaucée d'enhaut.
5. Est-ce là le jeûne que j'ai choisi,
que l'homme afflige son ame un jour ? Est-ce en courbant sa tête comme un jonc, & en étendant le sac & la cendre ? Appelleras-tu cela un jeûne & un jour agréable à l'Eternel ?
6. N'est ce pas plûtôt ici le jeûne que
j'ai choisi, que tu dénouës les liens de la méchanceté, que tu délies les liens du joug, que tu laisses aller libres ceux qui sont foulés, & que vous brisiez tout joug.
7. N'est-ce pas que tu rompes de ton
pain à celui qui a faim, & que tu fasses venir dans ta maison les affligés qui vont errant; que quand tu vois celui qui est nud, tu le couvres, & que tu ne te caches point de ta propre chair ?
8. Alors ta lumiére éclorra comme
l'aube du jour, & ta guérison germera incontinent; ta justice ira devant toi, & la gloire de l'Eternel sera ton arriére-garde.
9. Alors tu invoqueras, & l'Eternel
t'exaucera; tu crieras, & il dira : Me voici; si tu ôtes le joug du milieu de toi, *& que tu cesses* d'étendre le doigt & de dire des outrages :
10. Si tu ouvres ton ame à celui
qui a faim, & que tu rassasies l'ame affligée, ta lumiére se levera dans les ténèbres, & tes ténèbres seront comme le midi.
11. Et l'Eternel te conduira continu-
ellement, & il rassasiera ton ame dans les grandes sécheresses, & engraissera tes os, & tu seras comme un jardin arrosé, & comme une source d'eaux dont les eaux ne défaillent point;
12. Et *des gens sortiront* de toi, qui
rebâtiront ce qui aura été désert depuis long-tems; tu rétabliras les fondemens abandonnés d'âge en âge; & on t'appellera, le réparateur des brêches & celui qui redresse les chemins, afin qu'on puisse habiter au pays.
13. Si tu retires ton pié du Sabbat
& que tu ne fasses pas ta volonté au jour qui m'est consacré, & si tu appelles le Sabbat tes délices, & honorable ce qui est consacré à l'Eternel, & que tu l'honores, en ne suivant point tes voies, & en ne trouvant pas ta volonté, & en ne disant pas des paroles vaines;
14. Alors tu jouïras des délices en
l'Eternel, & je te ferai passer à cheval par dessus les lieux haut élevés de la terre, & te donnerai pour te nourrir l'héritage de Jacob ton pére; car la bouche de l'Eternel a parlé.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous enseigne quels sont les Jeûnes que Dieu reçoit, & quels sont

sont ceux qu'il rejette. Dieu tèmoigne ici qu'il est offensé par le service & par les jeûnes des méchans; qu'il n'a point d'égard à l'humiliation des pécheurs, lors qu'elle n'est qu'extérieure, ou qu'elle ne dure que peu de tems; mais que la véritable maniére de jeûner & de prier, est d'affliger son ame, de s'humilier devant Dieu, de réformer sa vie, de réparer le mal qu'on a commis, d'exercer la charité, & de servir Dieu avec fidélité, avec amour, & avec respect. Le Prophète nous assure que Dieu ne manque jamais d'exaucer, de délivrer, & de combler de ses bénédictions ceux qui prient & qui jeûnent de cette maniére. Il nous apprend enfin, que le moyen d'avoir Dieu propice, & de jouïr en tout tems d'une douce paix, c'est de renoncer à nôtre propre volonté, pour nous soûmettre absolument à la sienne; de chercher en Dieu seul toute nôtre joie, d'avoir la Réligion en révérence, & de faire consister nôtre plus grand plaisir à servir Dieu & à l'honorer. C'est sur quoi nous devons faire de sérieuses réflexions en tout tems, & sur tout lors que nous nous présentons devant Dieu, pour nous acquiter des devoirs de la Réligion & de la Pieté.

CHAPITRE LIX.

Le Prophéte dit aux Juifs, que si Dieu ne détournoit pas les malheurs qui alloient fondre sur eux, ce n'étoit pas qu'il manquât de puissance, mais que c'étoit à cause de leurs péchés & de leur corruption, dont il décrit la grandeur. Il leur dénonce les malheurs & les peines dont Dieu alloit les punir. Mais à ces menaces il ajoûte des promesses, par lesquelles il leur fait espérer que Dieu auroit pitié d'eux, & qu'il envoieroit un Rédempteur à ceux qui se convertiroient.

1. VOici la main de l'Eternel n'est pas racourcie, pour ne pouvoir plus délivrer; & son oreille n'est pas devenuë pesante, pour ne pouvoir plus entendre.

2. Mais ce sont vos iniquités qui ont fait séparation entre vous & vôtre Dieu; & ce sont vos péchés qui ont fait qu'il a caché sa face de vous, pour ne vous plus écouter.

3. Car vos mains se sont souillées de sang, & vos doigts d'iniquité; vos lèvres ont proféré le mensonge, & vôtre langue a dit des choses perverses.

4. *Il n'y a* personne qui crie pour la justice, & *il n'y a* personne qui juge pour la vérité; on se fie en des choses de néant, & on dit des choses vaines; on conçoit le travail, & on enfante le tourment.

5. Ils ont éclos des œufs d'aspic, & ils ont tissu des toiles d'araignées; celui qui mangera de ces œufs mourra; & si on les écrase il en sortira un aspic.

6. Leurs toiles ne serviront point à faire des vêtemens, & on ne se couvrira point de leur travail. Leurs ouvrages sont des ouvrages d'iniquité, & leurs mains font des actions de violence.

7. Leurs piés courent au mal, & se hâtent pour répandre le sang innocent; leurs pensées sont des pensées d'iniquité; la ruine & la desolation sont dans leurs voies.

8. Ils ne connoissent point le chemin de la paix, & il n'y a point de justice dans leurs voies; leurs sentiers sont des sentiers détournés; tous ceux qui y marchent ne connoissent point la paix.

9. C'est pourquoi le jugement s'est éloigné de nous, & la justice ne vient point jusques à nous; nous attendions la lumiére, & voici les ténèbres; la splendeur, & nous marchons dans l'obscurité.

10. Nous allons à tâtons comme des aveugles le long de la muraille; nous allons à tâtons comme *ceux qui sont* sans yeux; nous avons bronché en plein midi comme sur la brune, & *nous avons été* dans des lieux désolés comme des morts.

11. Nous crions tous comme des ours, & nous ne cessons de gémir comme des colombes; nous attendions le jugement, & il n'y en a point; la délivrance, & elle s'est éloignée de nous.

12. Car nos prévarications se sont multipliées devant toi, & chacun de nos péchés a tèmoigné contre nous, car nos rebellions sont avec nous & nous connoissons nos iniquités;

13. *Qui sont* de pécher & de mentir contre l'Eternel, & de se détourner de nôtre Dieu; de parler d'oppression & de révolte; de concevoir & de méditer dans le cœur des paroles de mensonge.

14. C'est pourquoi le jugement s'est éloigné, & la justice s'est tenuë loin, car la vérité est tombée dans les ruës, & la droiture n'y a pû entrer.

15. Même la vérité a manqué; & celui qui se retire du mal est exposé au pillage; l'Eternel l'a vû, & cela lui a déplû, parce qu'il n'y a plus de droiture.

16. Il a vû aussi qu'il n'y avoit aucun homme, & il s'est étonné que personne ne se présentât pour intercèder, mais son bras l'a délivré, & sa propre justice l'a soûtenu.

17. Car il s'est revêtu de la justice comme d'une cuirasse, & il a mis le casque de salut sur sa tête: Il s'est vêtu de vengeance comme d'un vêtement, & s'est couvert de jalousie comme d'un manteau.

18. Com-

18. Comme pour faire la rétribution & pour rendre la pareille, savoir la fureur à ses ennemis, & la rétribution à ceux qui le haïssent; il rendra la rétribution aux Isles.

19. Et on craindra le nom de l'Eternel depuis l'occident, & sa gloire depuis le soleil levant; car l'ennemi viendra comme un fleuve, mais l'esprit de l'Eternel levera l'étendart contre lui.

20. Et le Rédempteur viendra en Sion, & vers ceux de Jacob, qui se convertiront de leur péché, dit l'Eternel.

21. Et pour moi, a dit l'Eternel, voici mon alliance, que je ferai avec eux: Mon esprit qui est sur toi, & mes paroles que j'ai mises dans ta bouche, ne sortiront point de ta bouche, ni de la bouche de ta postérité, ni de la bouche de la postérité de ta postérité, a dit l'Eternel, dès maintenant & jusqu'à jamais.

REFLEXIONS.

POur profiter de cette lecture, il faut y faire les réflexions suivantes: I. Que Dieu ne manque jamais de puissance ni de bonté, pour faire du bien aux hommes & pour les délivrer; & qu'ainsi, s'il les punit, ou s'il les laisse dans la souffrance, ce sont leurs péchés qui mettent séparation entre Dieu & eux. II. Que par un retour sincére à Dieu on se le rend propice, & qu'on rappelle infailliblement sa faveur. III. Nous devons faire attention au tableau qui est fait ici de la dépravation des Juifs, du déréglement de leurs actions & de leurs paroles, des injustices & des violences qui se commettoient parmi eux. Il faut surtout remarquer, qu'Esaïe se plaint que les gens de bien étoient en très-petit nombre, qu'il n'y avoit plus personne qui osât tenir le parti de la justice, ni s'opposer aux méchans; que même si quelqu'un vouloit se retirer du mal, il étoit exposé à la persécution. Quand un peuple est corrompu jusqu'à ce point, on doit croire que le mal est à son comble, & que la punition suivra bientôt; & c'est ce qui paroît par les menaces que ce chapitre contient, & par ce qui arriva aux Juifs. Pour ce qui est des promesses que Dieu fait ici, d'envoyer un Rédempteur, & de répandre son Esprit sur son peuple, il faut considérer qu'elles se rapportent principalement à Jésus-Christ, que Dieu devoit envoyer pour le salut des Juifs & de tous les hommes; mais qu'elles ne sont faites qu'en faveur de ceux qui se convertiroient de leurs péchés, & nullement pour les impénitens & pour les endurcis.

CHAPITRE LX.

Esaïe décrit l'état de gloire & de félicité où l'Eglise seroit après son rétablissement. Il prédit, que les peuples étrangers, & même les Rois qui auroient affligé les Juifs, les protégeroient; qu'ils accourroient de toutes parts pour rendre leurs hommages au vrai Dieu, & pour se joindre à son peuple; qu'ils entreroient dans son alliance, & que l'Eglise, comblée des bénédictions de Dieu, jouiroit alors d'un parfait bonheur.

1. LEve-toi, sois illuminée; car ta lumiére est venuë, & la gloire de l'Eternel est levée sur toi.

2. Voici, les ténèbres couvriront la terre, & l'obscurité *couvrira* les peuples; mais l'Eternel se levera sur toi, & sa gloire paroitra sur toi.

3. Et les nations marcheront à ta lumiére, & les Rois à la splendeur qui se levera sur toi.

4. Elève tes yeux & regarde tout autour; tous ceux que tu vois se sont assemblés; ils sont venus pour toi; tes fils viendront de loin; & tes filles seront nourries à tes côtés.

5. Alors tu verras, & tu seras éclairée, & ton cœur s'étonnera & s'épanouïra de joie, lorsque l'abondance de la mer se tournera vers toi, & que la puissance des nations viendra à toi.

6. Une foule de chameaux te couvrira; les dromadaires de Madian & de Hépha, & tous ceux de Scéba viendront; ils apporteront de l'or & de l'encens, & publieront les louanges de l'Eternel.

7. Toutes les brébis de Kédar seront assemblées vers toi; les moutons de Nébajoth seront employés à ton service; ils seront agréables, étant offerts sur mon autel; & je rendrai magnifique la maison de ma gloire.

8. Quelles sont ces volées épaisses comme des nuées, qui volent comme des pigeons à leurs colombiers?

9. Car les Isles s'attendront à moi, & les Navires de Tarscis les prémiers, pour amener tes fils des pays éloignés, avec leur argent & leur or, pour le nom de l'Eternel ton Dieu, & du Saint d'Israël qui t'aura glorifiée.

10. Et les fils des étrangers rebâtiront tes murailles, & leurs Rois seront employés à ton service; car je t'ai frappé dans ma colère, mais j'ai eu pitié de toi dans ma bonne volonté.

11. Tes portes seront continuellement ouvertes, elles ne seront fermées ni nuit ni jour, afin qu'on t'apporte les richesses des nations, & que leurs Rois y soient conduits.

12. Car la nation & le Royaume qui ne te serviront point périront; même ces nations-là seront réduites en une entiére désolation.

13. La gloire du Liban viendra à toi, le sapin, l'orme, & le buis serviront ensemble à parer le lieu de mon Sanctuaire; & je rendrai glorieux le lieu de mes piés.

14. Même les enfans de ceux qui t'auront affligée viendront vers toi en se baissant; & tous ceux qui te méprisoient se prosterneront à la plante de tes piés, & t'appelleront: La Ville de l'Eternel, la Sion du Saint d'Israël.

15. Au lieu que tu as été abandonnée & haïe, tellement qu'il n'y avoit personne qui passât vers toi, je te mettrai dans une élévation éternelle, & dans une joie qui durera de génération en génération.

16. Tu succeras le lait des nations, & tu succeras la mammelle des Rois, & tu sauras que je suis l'Eternel, ton Sauveur & ton Rédempteur, le Puissant de Jacob.

17. Je ferai venir de l'or au lieu de l'airain, & je ferai venir de l'argent au lieu du fer, & de l'airain au lieu du bois, & du fer au lieu des pierres; & je ferai que la paix règnera sur toi, & la justice te gouvernera.

18. On n'entendra plus parler de violence dans ton pays, ni de dégât, ni d'oppression dans tes contrées; mais tu appelleras tes murailles, Salut, & tes portes, Louange.

19. Tu n'auras plus le soleil pour la lumiére du jour, & la lueur de la lune ne t'éclairera plus; mais l'Eternel sera pour toi une lumiére éternelle, & ton Dieu sera ta gloire.

20. Ton soleil ne se couchera plus, & ta lune ne se retirera plus; car l'Eternel sera pour toi une lumiére perpétuelle, & les jours de ton deuil seront finis.

21. Et ceux de ton peuple seront tous justes; ils posséderont éternellement la terre; ils seront le rejetton que j'ai planté, & l'ouvrage de mes mains dans lequel je serai glorifié.

22. La petite *famille* croîtra jusqu'à mille *personnes*, & la moindre *deviendra* une nation puissante. Je suis l'Eternel, je hâterai ceci en son tems.

REFLEXIONS.

CEtte Prophètie doit être meditée dans trois vuës: I. Par rapport au rétablissement des Juifs après leur captivité. On vit alors cette nation se rassembler de tous côtés, rebâtir Jérusalem, & se multiplier; on vit aussi des Princes étrangers, comme *Cyrus*, *Darius*, *Artaxerxes*, protèger les Juifs, honorer leur Religion & contribuer à remettre le service divin sur pied; on en vit même venir rendre leurs hommages au Dieu d'Israël. II. Ces prédictions conviennent encore mieux à l'Eglise Chrétienne, qui a été rassemblée de toutes les nations, & dans laquelle divers Rois & peuples de la terre ont apporté leur gloire, en embrassant le service de Dieu. Ces illustres événemens, dont nous sommes les témoins, prouvent à tout le monde que Dieu a parlé autrefois par Esaïe; & nous devons y admirer la puissance de Dieu, & la fidélité de ses promesses. Enfin cette prophètie, prise dans son sens le plus parfait, réprésente l'état glorieux où l'Eglise se verra, lorsque le Règne de Dieu sera pleinement manifesté, & que Dieu la recevra dans sa Gloire. St. Jean nous l'enseigne lors qu'il applique à la Jérusalem céleste ces paroles que nous avons luës: *Elle n'aura plus besoin de soleil ni de lune, pour luire au milieu d'elle, car Dieu lui sera une lumiére perpétuelle; & les nations qui auront été sauvées marcheront à sa lumiére; car le Seigneur les éclairera, & ils régneront avec lui aux siécles des siécles. Apoc. XXI. 23.*

CHAPITRE LXI.

Dans ce chapitre, Esaie, sous l'image de la délivrance & du rétablissement des Juifs, parle des dons du Saint Esprit, desquels le Messie seroit revêtu, du but de sa venue & de son Ministère, qui seroit la Rédemption & la sanctification de l'Eglise; & de la grande joie qu'elle en ressentiroit.

1. L'ESPRIT du Seigneur l'Eternel est sur moi; c'est pourquoi l'Eternel m'a oint pour évangéliser aux débonnaires; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour publier aux captifs la liberté, & aux prisonniers l'ouverture de la prison;

2. Pour publier l'année de la bienveillance de l'Eternel, & le jour de la vengeance de nôtre Dieu; pour consoler tous ceux qui sont dans le deuil;

3. Pour proposer à ceux de Sion qui pleurent, que la magnificence leur sera donnée au lieu de la cendre; l'huile de joie au lieu du deuil; un manteau de louange au lieu d'un esprit affligé; tellement qu'on les appellera les chênes de justice, & le plant de l'Eternel pour le glorifier.

4. Et ils rebâtiront ce qui aura été désert long-tems, ils rétabliront les lieux qui auront été auparavant désolés, & ils renouvelleront les villes abandonnées, & ce qui étoit désolé depuis long-tems.

5. Et les étrangers s'y tiendront, & ils paîtront vos brébis; & les enfans de l'étranger seront vos laboureurs & vos vignerons.

6. Mais vous, vous serez appellés les Sacrificateurs de l'Eternel, & on vous nommera, les Ministres de nôtre Dieu; vous mangerez les richesses des nations, & vous vous vanterez de leur gloire.

7. Au lieu de la honte que vous avez eue,

euë, *les nations en auront* le double, & elles publieront que la confusion est leur portion. Ainsi vous posséderez le double en leur pays, & vous y aurez une joie éternelle.

8. Car je suis l'Eternel, qui aime la justice, & qui hais la rapine pour l'holocauste. J'établirai leurs œuvres dans la vérité, & je traiterai avec eux une alliance éternelle.

9. Et leur race sera connuë parmi les nations, & ceux qui seront sortis d'eux seront connus parmi les peuples; tous ceux qui les verront connoitront qu'ils sont la race que l'Eternel aura bénie.

10. Je me réjouïrai en l'Eternel, & mon ame s'égaiera en mon Dieu; car il m'a revêtu des vêtemens de salut, & m'a couvert du manteau de la justice, comme un époux qui se pare avec magnificence, & comme une épouse qui s'orne de ses joyaux.

11. Car comme la terre pousse son germe, & comme un jardin fait germer les choses qui y sont semées, ainsi le Seigneur l'Eternel fera germer la justice & la louange, en présence de toutes les nations.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, que Dieu devoit envoyer un grand Prophète, qui seroit rempli du saint Esprit, qui annonceroit la bonne nouvelle du salut aux hommes, qui les délivreroit de l'esclavage du péché, & par qui Dieu traiteroit avec eux une alliance éternelle. Cet oracle regarde Jésus-Christ, qui est ce grand Prophète en qui Dieu a mis son Esprit, & qu'il a oint pour évangéliser les hommes, pour annoncer la liberté aux captifs, & pour publier l'année de la bienveillance du Seigneur. C'est ce que nous voyons au chapitre IV. de St. Luc, où il est dit, que Jésus-Christ ayant lû dans la Synagogue de Nazareth ce chapitre LXI. d'Esaïe, il dit que cette prophètie étoit accomplie en sa personne. Mais cette même prophètie nous apprend, que ces graces précieuses ne sont destinées qu'aux personnes débonnaires & aux humbles, à ceux qui ont l'esprit brisé, & qui soûpirent après la grace de Dieu. C'est là l'état où il faut être pour avoir part aux bénédictions que Jésus-Christ a apportées au monde, & à la joie que l'Eglise devoit ressentir de la venue de son Rédempteur.

CHAPITRE LXII.

Le Prophète continue à prédire que Dieu racheteroit son Eglise; & que quoi qu'elle parût être abandonnée de Dieu, elle se verroit encore dans un état glorieux, & qu'elle ne seroit plus livrée à ses ennemis. Il annonce la venuë du Sauveur, & il exhorte les hommes à le recevoir.

1. POur l'amour de Sion je ne me tairai point, & pour l'amour de Jérusalem je ne serai point en repos, jusqu'à-ce que sa justice sorte comme une splendeur, & que sa délivrance s'allume comme une lampe.

2. Alors les nations verront ta justice, & tous les Rois ta gloire, & on t'appellera d'un nouveau nom, que la bouche de l'Eternel aura expressément déclaré.

3. Tu seras une couronne d'ornement en la main de l'Eternel, & une tiare royale dans la paume de ton Dieu.

4. On ne te nommera plus, la répudiée, & on ne nommera plus ta terre, la désolation; mais on t'appellera: Ma bonne volonté en elle, & ta terre, la mariée; car l'Eternel mettra son affection en toi, & ta terre aura un mari.

5. Car *comme* un jeune homme se marie à une vierge, & *comme* tes enfans se marient chez toi, ainsi ton Dieu se réjouïra de toi, de la joie qu'un époux a de *son* épouse.

6. Jérusalem! j'ai ordonné des gardes sur tes murailles, ils ne se tairont point, ni le jour ni la nuit. Vous qui faites souvenir de l'Eternel ne vous donnez point de repos;

7. Et ne lui donnez point de repos, jusqu'à-ce qu'il rétablisse & qu'il remette Jérusalem en un état renommé sur la terre.

8. L'Eternel a juré par sa droite, & par le bras de sa force: Si je donne plus ton froment en viande à tes ennemis, & si les étrangers boivent plus ton vin excellent pour lequel tu auras travaillé.

9. Car ceux qui auront amassé *le froment* le mangeront & louëront l'Eternel, & ceux qui auront recueilli le vin le boiront dans les parvis de ma Sainteté.

10. Passez, passez par les portes, & dites: Préparez le chemin du peuple, rétablissez, rétablissez le sentier, & ôtez-en les pierres, & élevez l'étendart vers les peuples.

11. Voici l'Eternel a publié jusqu'au bout de la terre: Dites à la fille de Sion: Voici, ton Sauveur vient; son salaire est avec lui, & sa récompense *marche* devant lui.

12. Et on les appellera, le peuple saint, les rachetés de l'Eternel; & on t'appellera, la recherchée, la ville qui n'est plus abandonnée.

REFLEXIONS.

ON voit prémiérement dans ce chapitre, que l'amour que Dieu porte à son Eglise ne lui permet pas de l'abandonner; qu'il l'aime comme un époux aime son épouse, & qu'elle sera toûjours l'objet de ses soins & de sa protection. II. Qu'il est du devoir de tous ceux qui s'intéressent pour la gloire de Dieu, de prier continuellement pour la prospérité de l'Eglise. III. Dieu

promet ici d'envoyer à son peuple un Sauveur qui le racheteroit, & qui le mettroit dans un état glorieux sur la terre. La vérité de ces promesses parut prémiérement, lors qu'au retour de la captivité de Babylone Jérusalem fut rebâtie; & ensuite dans la venuë de Jésus-Christ le Sauveur du monde, & dans l'établissement de son Eglise. Enfin, nous devons, à l'ouie de ces consolantes promesses, louer Dieu de ce qu'il les a accomplies en nôtre faveur, & travailler à nous rendre dignes du privilège glorieux que nous avons d'être son peuple & ses rachetés, & d'appartenir à l'Eglise, qui est son Epouse, & à laquelle il destine la gloire & la félicité de son Royaume.

CHAPITRE LXIII.

Le Prophète réprésente en des termes figurés, & pris de la vendange, les jugemens que Dieu exerceroit sur les ennemis des Juifs, & en particulier sur les Iduméens, & sur Botsra *qui étoit une de leurs villes. II. Il parle de ce que Dieu avoit fait pour le peuple d'Israël, lors qu'il l'avoit délivré d'Egypte par le moyen de Moyse, & en d'autres tems, & il se plaint de la rébellion & de l'ingratitude de ce peuple. III. Il implore la miséricorde de Dieu sur les Juifs par une priére.*

1. QUI est celui-ci qui vient d'Edom, *savoir* de Botsra, ayant les vêtemens teints en rouge; cet homme magnifiquement vêtu, & qui marche avec tant de force? C'est moi qui parle avec justice, & qui ai le pouvoir de sauver.

2. Pourquoi *y a-t-il* du rouge dans ton vêtement? & *pourquoi* tes habits *sont-ils* comme les habits de ceux qui foulent au pressoir?

3. J'ai été tout seul à fouler au pressoir, & aucun homme d'entre les peuples n'a *été* avec moi; j'ai marché sur eux dans ma colère, & les ai foulés dans mon indignation; leur sang a réjailli sur mes vêtemens, & j'ai tâché tous mes habits.

4. Car le jour de la vengeance est dans mon cœur, & l'année en laquelle je dois racheter les miens est venuë.

5. J'ai donc regardé, & *il n'y a eu* personne qui m'aidât; j'ai été étonné, & *il n'y a eu* personne qui me soûtint; mais mon bras m'a sauvé, & mon courroux m'a soutenu.

6. Ainsi je foulerai les peuples dans ma colère, & je les enyvrerai dans mon indignation; je renverserai leur force par terre.

7. Je publierai les miséricordes & les louanges de l'Eternel, à cause de tous les biens qu'il nous a faits; car c'est un grand bien que celui que Dieu a fait à la maison d'Israël, dans ses grandes compassions, & dans la grandeur de ses bontés.

8. Il a dit: Quoi qu'il en soit, ils sont mon peuple, & des enfans qui ne dégénéreront plus; il a été leur libérateur.

9. Et dans toutes leurs détresses il a été en détresse, & l'Ange de sa face les a délivrés; lui-même les a rachetés par son amour & par son support; il les a portés, & il les a élevés en tout tems.

10. Mais ils ont été rebelles, ils ont contristé l'Esprit de sa Sainteté, & il est devenu leur ennemi, & lui-même, a combattu contr'eux.

11. Et il s'est souvenu des jours anciens de Moyse & de son peuple. Où est celui qui les a fait remonter de la mer, avec les Pasteurs de son troupeau? Où est celui qui mettoit au milieu d'eux son Esprit saint;

12. Qui les a conduits étant à la main droite de Moyse, par son bras glorieux; qui a fendu les eaux devant eux, afin qu'il s'acquit un renom éternel;

13. Qui les a menés par les abîmes sans y broncher, comme un cheval *qui marche* dans une campagne?

14. L'Esprit de l'Eternel les a conduits tout doucement, comme on conduit une bête qui descend dans une plaine; c'est ainsi que tu as conduit ton peuple, afin de t'acquerir un renom glorieux.

15. Regarde des cieux, & voi de la demeure de ta sainteté & de ta gloire. Où est ta jalousie, & ta force, & l'émotion de tes entrailles & de tes compassions? Elles se sont retenuës envers moi.

16. Car tu ès nôtre pére, quand même Abraham ne nous connoîtroit pas, & qu'Israël ne nous avouëroit pas. Eternel, c'est toi qui ès nôtre pére, & ton nom est, nôtre Rédempteur de tout tems.

17. Pourquoi nous as-tu fait égarer, ô Eternel, hors de tes voies, & pourquoi as-tu endurci nôtre cœur pour ne te pas craindre? Revien en faveur de tes serviteurs, & des Tribus de ton héritage.

18. Le peuple de ta sainteté a été en possession bien peu de tems; nos ennemis ont foulé aux pieds ton Sanctuaire.

19. Nous avons été *comme ceux* sur lesquels tu n'as jamais dominé, & sur lesquels ton nom n'est point reclamé.

REFLEXIONS.

LA destruction des Iduméens, qui arriva quelque tems après qu'Esaïe eut prédit leur ruine, est une preuve de la vérité & de la divinité de cette prédiction, aussi-bien que de la justice de Dieu sur ces peuples idolatres, qui avoient fait de grands maux au Royaume de Juda. II. Nous devons considérer, que si le Prophète rendoit graces à Dieu, à cette occasion, du soin qu'il avoit toûjours eu du peuple d'Israël, nous

ous avons, encore plus de sujet de le
énir, en vuë de la victoire que Jé-
us-Christ a remportée sur nos ennemis
piriturls, en répandant son sang, &
n ressuscitant glorieusement. C'est dans
ette vuë que nous devons dire avec E-
aïe : *Je publierai les bontés du Seigneur*
& ses louanges, à cause de tous les biens
qu'il nous a faits ; car c'est un grand bien
que celui qu'il a fait à la maison d'If-
raël, selon ses compassions & selon la
grandeur de ses bontés. III. Les re-
proches qu'Esaïe fait aux Juifs, d'a-
voir été ingrats envers Dieu, & de
s'être rebellés contre lui, après tant
de merveilles qu'il avoit faites pour eux
& pour leurs péres, doivent nous rap-
peller le souvenir de tout ce que Dieu
a fait en nôtre faveur, & nous enga-
ger à lui en témoigner nôtre reconnois-
sance, mieux que les Juifs ne le firent.
IV. Il y a deux choses à remarquer sur
la priére qui se lit à la fin de ce cha-
pitre : L'une, que comme Esaïe prioit
Dieu d'être émû de compassion en fa-
veur de Jérusalem pour la gloire de
son nom, & de n'avoir point égard à
l'indignité des Juifs; aussi a miséricor-
de de Dieu, & la fermeté de son al-
liance & de ses promesses, doivent être
le fondement de toute nôtre confian-
ce. L'autre, que ces mots, *Seigneur,*
pourquoi nous as-tu fait égarer de tes voies,
& pourquoi as-tu aliené nos cœurs de ta
crainte, ne veulent pas dire que Dieu
est l'auteur & la cause des égaremens
des Juifs; ces mots signifient seule-
ment, que Dieu, voyant leur obstina-
tion & leur endurcissement volontaire,
avoit permis qu'ils s'égarassent, & qu'il
les avoit abandonnés à eux-mêmes par
un juste jugement.

CHAPITRE LXIV.

C'est ici une priére, dans laquelle le Pro-
phete demande à Dieu de faire paroi-
tre sa gloire & sa majesté aux yeux de
tous les hommes, & de faire encore
pour la délivrance de son peuple les mê-
mes merveilles qu'il avoit faites autre-
fois en sa faveur. Il le prie ensuite,
de ne pas avoir égard à leurs péchés,
& d'être ému de compassion sur l'état
déplorable où Jérusalem & son Temple
alloient être réduits par les Babyloniens.

1. O Si tu ouvrois les cieux, & si
tu descendois ! les montagnes
s'écouleroient de devant toi;
2. Comme si elles se fondoient au
feu, & comme le feu fait bouillir l'eau,
les nations trembleroient à cause de
ta présence.
3. Quand tu fis des choses terribles
que nous n'attendions point, tu descen-
dis, & les montagnes s'écoulérent de
devant toi.
4. Car on n'a jamais ouï ni entendu
des oreilles, & l'œil n'a jamais vû d'au-
tre Dieu que toi, *qui fit de telles cho-*
ses à ceux qui s'attendent à toi.
5. Tu ès venu au devant de celui qui
étoit dans la joie, & qui faisoit ce qui
est juste ; ils se souviendront de toi dans
tes voies. Tu t'étois irrité ; parce que
nous avions péché contr'elles pendant
longtems ; cependant nous serons déli-
vrés.
6. Or nous sommes tous devenus com-
me une chose souillée, & toutes nos
justices sont comme le linge le plus
souillé ; nous sommes tous déchûs com-
me la feuille, & nos iniquités nous
ont transportés comme le vent.
7. Et *il n'y a* personne qui reclame
ton nom, qui se réveille pour se tenir
ferme à toi ; c'est pourquoi tu as caché
ta face de nous, & tu nous as fait fon-
dre par la force de nos iniquités.
8. Mais maintenant, ô Eternel, tu
es nôtre pére, nous *sommes* l'argille,
& tu *es* celui qui nous as formés, &
nous *sommes* tous l'ouvrage de tes mains.
9. Eternel, ne sois pas excessivement
émû à indignation, & ne te souvien
pas toûjours de *nôtre* iniquité ; voici,
regarde, nous te prions, nous *sommes*
tous ton peuple.
10. Les villes de ta sainteté sont de-
venuës un désert, Sion est devenuë un
désert, & Jérusalem une désolation.
11. La maison de nôtre sanctification
& de nôtre gloire, où nos péres t'ont
loué, a été consumée par le feu, & il
n'y a rien eu de toutes les choses qui
nous étoient chéres qui n'ait été désolée.
12. Eternel, ne te retiendras-tu pas
après cela ? Ne cesseras-tu pas ? Et
nous affligeras-tu jusques à l'extrémité ?

REFLEXIONS.

LA description qui est faite dans ce cha-
pitre, de la souveraine puissance de
Dieu, & des marques qu'il en a don-
nées autrefois, doit nous engager à ré-
vérer & à craindre ce Dieu Tout-puis-
sant, à qui rien ne peut résister, qui
a fait dans tous les tems de si grandes
choses, pour délivrer ceux qui se con-
fient en lui, & qui a aussi toûjours fait
sentir aux méchans des effets de sa jus-
tice. II. Comme Esaïe prioit autrefois
pour la délivrance des Juifs, tous ceux
qui aiment Dieu & son Eglise doivent
faire sans cesse des priéres ardentes
pour elle, & lui demander surtout
qu'il vienne déployer son pouvoir &
sa force pour la sanctifier, pour l'éten-
dre par toute la terre, & pour mani-
fester son nom à ceux qui ne le con-
noissent point. Et comme le Prophè-
te, en intercédant pour les Juifs, re-
connoissoit qu'ils étoient souillés & cou-
pables, & que cependant il supplioit
le Seigneur d'avoir pitié de leur tris-
te état, & de se souvenir qu'ils étoient
son peuple & l'ouvrage de ses mains ;
nous devons aussi présenter nos prié-
res à Dieu, avec une profonde humi-

lité, & avec un aveu sincère de nôtre néant & de nos fautes, & avoir tout nôtre recours à sa seule miséricorde, aux promesses qu'il nous a faites, & à l'alliance qu'il a traitée avec nous en Jésus-Christ, nôtre Seigneur.

CHAPITRE LXV.

Dieu déclare qu'il appelleroit les Gentils à sa connoissance, & qu'il rejetteroit les Juifs à cause de leur rébellion, & surtout à cause de l'idolatrie dont ils se souilloient. II. Il prédit cependant que Jérusalem seroit rebâtie, que les Juifs habiteroient dans leur pays, que le bétail paitroit à Sçaron *&* *à* Hacor, *qui étoient des pâturages fertiles, & que Dieu les combleroit de ses bénédictions, pendant qu'il livreroit les Juifs rebelles & idolatres à sa vengeance. Enfin, Dieu promet de créer de nouveaux cieux & une nouvelle terre, & de faire régner par tout la justice & la paix.*

1. J'AI été recherché par *ceux qui* ne s'informoient pas de moi, & j'ai été trouvé par *ceux qui* ne me cherchoient point; j'ai dit à la nation qui ne s'appelloit point de mon nom, Me voici, me voici.

2. J'ai étendu mes mains pendant tout le jour vers le peuple rebelle, vers ceux qui marchent dans le mauvais chemin, après leurs pensées;

3. Vers le peuple & vers ceux qui m'irritent continuellement en face, qui sacrifient dans les jardins & font des parfums sur les *autels de* briques;

4. Qui se tiennent dans les sépulcres, & passent la nuit dans les lieux désolés, qui mangent la chair de pourceau, & qui ont dans leurs vaisseaux le jus des viandes abominables.

5. Qui disent: Retire-toi, n'approche point de moi, car je suis plus saint que toi. Ils seront une fumée dans ma colère, & un feu qui brûlera toûjours.

6. Voici, *ceci est* écrit devant moi; je ne m'en tairai point, mais je *le* rendrai, même je *le* rendrai dans leur sein.

7. *Savoir* vos iniquités, dit l'Eternel, aussi bien que les iniquités de vos péres, qui ont fait des parfums sur les montagnes, & qui m'ont deshonoré sur les côteaux; c'est pourquoi je leur mesurerai aussi dans leur sein le salaire de ce qu'ils ont fait au commencement.

8. Ainsi a dit l'Eternel: Comme quand on trouve une grappe où il y a du vin, on dit: Ne la gâte pas, car c'est une bénédiction; j'en userai de même, à cause de mes serviteurs, afin que tout ne soit pas détruit.

9. Et je ferai sortir de la postérité de Jacob & de Juda celui qui possédera mes montagnes, & mes élûs seront les héritiers du pays; mes serviteurs y habiteront;

10. Et Sçaron servira de parc au menu bétail, & la vallée de Hacor sera le gîte du gros bétail, pour mon peuple qui m'aura recherché.

11. Mais pour vous qui abandonnez l'Eternel, & qui oubliez la montagne de ma Sainteté, qui dressez la table à l'armée *des cieux*, & qui fournissez l'aspersion à autant *d'astres* qu'on en peut compter;

12. Je vous compterai aussi avec l'épée, & vous serez tous courbés pour être égorgés; parce que j'ai appellé, & vous n'avez point répondu; j'ai parlé, & vous n'avez point écouté; mais vous avez fait ce qui me déplait, & vous avez choisi les choses auxquelles je ne prens point de plaisir.

13. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur, l'Eternel: Voici, mes serviteurs mangeront, & vous aurez faim; mes serviteurs boiront, & vous aurez soif; mes serviteurs se réjouïront, & vous serez honteux.

14. Mes serviteurs se réjouïront avec des chants de triomphe, de la joie qu'ils auront au cœur; mais vous crierez, de la douleur que vous aurez dans le cœur, & vous hurlerez à cause de l'amertume de vôtre esprit;

15. Et vous laisserez vôtre nom à mes élûs, pour s'en servir dans les imprécations, & le Seigneur l'Eternel te fera mourir; mais il appellera ses serviteurs d'un autre nom.

16. Celui qui souhaitera d'être béni sur la terre se bénira par le Dieu de vérité, & celui qui jurera sur la terre jurera par le Dieu de vérité; car les afflictions précédentes seront oubliées & même elles seront cachées de mes yeux.

17. Car voici, je vais créer de nouveaux cieux & une nouvelle terre, & on ne se souviendra plus des choses passées, & elles ne reviendront plus dans l'esprit.

18. Mais vous-vous réjouïrez & vous serez toûjours dans l'allégresse, à cause de ce que je vais créer; car voici, je vais créer Jérusalem, *pour n'être* que joie, & son peuple *pour n'être* qu'allégresse.

19. Je serai transporté de joie sur Jérusalem, & je me réjouïrai sur mon peuple, & on n'y entendra plus aucune voix de pleurs, ni aucune voix de crierie.

20. Il n'y aura plus désormais aucun enfant qui ne vive que peu de jours, ni aucun vieillard qui n'accomplisse le tems de sa vie; car *celui qui* mourra âgé de cent ans *sera encore* jeune; mais le pécheur âgé de cent ans sera maudit.

21. Même ils bâtiront des maisons, & ils y habiteront; ils planteront des vignes, & ils en mangeront le fruit.

22. Ils ne bâtiront pas *des maisons* pour qu'un autre y habite; ils ne planteront pas *des vignes* pour qu'un autre

en

en mange *le fruit*; car les jours de mon
peuple égaleront la durée des arbres,
& mes élûs verront vieillir l'ouvrage
de leurs mains.
23. Ils ne travailleront *plus* en vain,
& ne mettront plus au monde *des enfans*
pour être exposés à la frayeur; car
ils *seront* la postérité des bénis de l'Eternel,
& ceux qui sortiront d'eux le
seront avec eux.
24. Et il arrivera, qu'avant qu'ils
crient je les exaucerai, & lors qu'ils
parleront encore je *les* aurai *déja* entendus.
25. Le loup & l'agneau paîtront ensemble,
le lion mangera du fourage
comme le bœuf, & la poudre sera la
nourriture du serpent; ils ne nuiront
point & ne feront point de mal dans
toute la montagne de ma Sainteté, dit
l'Eternel.

REFLEXIONS.

DIEU promet ici *de se faire connoitre à ceux qui ne le cherchoient point, & aux peuples qui n'invoquoient point son nom.* C'est là un oracle qui marque en termes formels, que Dieu donneroit sa connoissance aux payens; comme saint Paul le montre, en citant ces paroles dans l'Epître aux Romains. II. Dieu menace les Juifs de les rejetter, parce qu'ils l'avoient irrité par leur idolatrie & par leurs rébellions continuelles. Cette menace fut exécutée, lors que Jérusalem tomba sous la puissance des Babyloniens, & que les Juifs furent menés en captivité. Une si sévére punition doit faire craindre aux Chrétiens rebelles & ingrats les plus terribles effets de la vengeance divine. III. On voit dans ce chapitre, que lors que Dieu exécute ses jugemens, il met toûjours de la différence entre les méchans & ses fidèles serviteurs, & que les méchans n'ont que la honte & la douleur pour leur partage. IV. Ce qui est prédit ici, *que Dieu créeroit de nouveaux cieux & une nouvelle terre, & que le loup & l'agneau habiteroient ensemble*, marque, non seulement que Dieu alloit changer l'état de Jérusalem & des Juifs en les délivrant de la captivité, & leur rendre la paix; mais que bientôt Dieu renouvelleroit le monde, & réüniroit tous les hommes dans son Eglise. Ce renouvellement de toutes choses commença à se faire par la prédication de l'Evangile, & il se fera encore plus parfaitement dans les derniers tems. Les Apôtres nous apprennent sur cela, *que, puis que toutes choses ont été faites nouvelles, & que nous attendons de nouveaux cieux & une nouvelle terre où la justice habite, nous devons être de nouvelles créatures, & nous étudier à être sans tache & irrépréhensibles.* Il paroit enfin d'ici, que le dessein de Jésus-Christ a été de réünir tous les hommes dans son Eglise, & de les faire vivre dans la concorde, & qu'ainsi son règne est un règne de paix; que les Chrétiens ne doivent point se nuire les uns aux autres, & que leur caractère doit être l'amour mutuel, la paix, le support, & la charité.

CHAPITRE LXVI.

Le Seigneur déclare d'une maniére extrèmement forte, qu'il rejettoit les sacrifices & tout le culte des Juifs, & qu'il alloit punir très-sévérement leur hypocrisie & leurs rébellions. Il promet de rendre la paix à Jérusalem, de lui donner un grand nombre d'enfans, de l'enrichir de ses graces, & surtout de la sanctifier; & il menace les impies d'une ruine éternelle. C'est ici que finit la Prophetie d'Esaïe.

1. AInsi a dit l'Eternel: Les cieux
sont mon trône, & la terre est
le marchepied de mes piés: Quelle *seroit*
la maison que vous me bâtiriez, &
quel *seroit* le lieu de mon repos?
2. Car ma main a fait toutes ces choses;
c'est par moi que toutes ces choses
là ont eu leur être, dit l'Eternel. Mais
à qui regarderai-je? A celui qui est humble;
qui a l'esprit brisé, & qui tremble
à ma parole.
3. Celui qui égorge un bœuf *est comme*
celui qui tueroit un homme; celui
qui sacrifie une brébis *est comme* celui
qui couperoit le cou à un chien; celui
qui offre un gâteau *est comme celui qui*
offriroit le sang d'un pourceau; celui
qui fait un parfum d'encens *est comme*
celui qui béniroit une idole. Ils ont
même choisi leurs voies, & leur ame
a pris plaisir dans leurs abominations.
4. Et moi aussi je choisirai la peine
de leurs outrages, & je ferai venir sur
eux ce qu'ils craignent; parce que j'ai
crié, & *il n'y a eu* personne qui répondit;
j'ai parlé, & ils n'ont point écouté;
mais ils ont fait ce qui me déplait;
& ils ont choisi les choses auxquelles
je ne prens point de plaisir.
5. Ecoutez la parole de l'Eternel, vous
qui tremblez à sa parole: Vos fréres qui
vous haïssent, & qui vous rejettent comme
une chose abominable, à cause de
mon nom, ont dit: Que l'Eternel montre
sa gloire! Il sera donc vû à vôtre
joie, mais eux seront honteux.
6. Un bruit éclatant *vient* de la ville,
un bruit *vient* du temple, *savoir*
le bruit de l'Eternel, qui rend la pareille
à ses ennemis.
7. Elle a enfanté avant que de sentir
les douleurs *de l'enfantement*; elle a
été délivrée d'un enfant mâle avant que
les tranchées lui vinssent.
8. Qui entendit *jamais* une telle chose,
& qui en a *jamais* vû de semblables?
Un pays seroit-il enfanté dans un
jour, ou une nation paîtroit-elle tout
d'un

d'un coup, que Sion ait enfanté ſes fils
auſſi-tôt qu'elle a été en travail d'en-
fant ?
9. Moi, qui fais enfanter *les autres*, ne
ſerois-je point enfanter Sion, a dit l'E-
ternel: Moi, qui fais naitre, l'empê-
cherois-je *d'enfanter ?* a dit ton Dieu.
10. Réjouiſſez vous avec Jéruſalem,
& ſoyez dans l'allégreſſe à cauſe d'el-
le, *vous* tous qui l'aimez; *vous* tous
qui pleuriez ſur elle, réjouiſſez vous
avec elle d'une grande joie.
11. Afin que vous ſucciez le lait de
ſes conſolations, & que vous en ſoyez
raſſaſiés; afin que vous ſoyez allaités
& que vous trouviez vos délices dans
la ſplendeur de ſa gloire.
12. Car ainſi a dit l'Eternel: Voici,
je vai faire couler ſur elle la paix com-
me une fleuve, & la gloire des nations
comme un torrent débordé, & vous
ſerez allaités, & vous ſerez portés ſur
le côté, & on vous careſſera ſur les
genoux.
13. Je vous conſolerai comme une
mére conſole ſon fils, & vous ſerez
conſolés dans Jéruſalem.
14. Vous le verrez, & vôtre cœur ſe
réjouïra, & vos os reprendront vigueur
comme l'herbe, & la main de l'Eter-
nel ſe fera connoitre en faveur de ſes
ſerviteurs; mais il ſera émû à indi-
gnation contre ſes ennemis.
15. Car voici, l'Eternel viendra avec
le feu, & ſes chariots *ſeront* comme une
tempête, pour tourner ſa colère en fu-
reur, & ſa menace en flamme de feu.
16. Car l'Eternel exercera ſon juge-
ment contre toute chair, par le feu &
avec ſon épée, & le nombre de ceux
qui ſeront tués par l'Eternel ſera grand.
17. Ceux qui ſe ſanctifient & qui ſe
purifient au milieu des jardins, l'un
après l'autre, qui mangent de la chair
de pourceau, des choſes abominables,
& des ſouris, ſeront enſemble conſu-
més, a dit l'Eternel.
18. Mais pour moi, *voyant* leurs œu-
vres & leurs penſées; je viens pour
aſſembler toutes les nations & toutes
les langues; elles viendront & verront
ma gloire.
19. Car je mettrai une marque en
eux, & ceux d'entr'eux qui ſont réchap-
pés je les envoierai vers les nations en
Tarſcis, en Pul, en Lud, *vers* les peu-
ples qui tirent de l'arc, en Tubal, &
en Javan, & *vers* les Iſles éloignées,
qui n'ont point entendu parler de mon
Nom, & qui n'ont point vû ma gloi-
re, & ils annonceront ma gloire par-
mi les nations.
20. Et ils ameneront tous vos fré-
res, d'entre toutes les nations, ſur des
chevaux & des chariots, dans des li-
tiéres, & ſur des mulets & des dro-
madaires, pour faire offrande à l'E-
ternel, à la montagne de ma Sainte-
té, à Jéruſalem, a dit l'Eternel; com-
me lorſque les enfans d'Iſraël appor-
tent l'offrande dans un vaiſſeau net,
à la maiſon de l'Eternel.
21. Et même j'en prendrai d'entr'eux
pour Sacrificateurs & pour Lévites, a
dit l'Eternel.
22. Car comme les cieux nouveaux,
& la terre nouvelle que je vais créer
ſubſiſteront toujours devant moi, dit
l'Eternel, ainſi ſubſiſtera vôtre poſté-
rité & vôtre nom.
23. Et il arrivera que depuis une
nouvelle lune juſques à l'autre, & de-
puis un Sabbath juſques à l'autre, tou-
te chair viendra ſe proſterner devant
ma face, a dit l'Eternel.
24. Et ils ſortiront & verront les corps
morts des hommes qui auront prévari-
qué contre moi; car leur ver ne mour-
ra point, & leur feu ne ſera point éteint,
& ils ſeront *en* abomination à toute
chair.

REFLEXIONS.

LA prémiére partie de ce chapitre nous enſeigne, que Dieu étant le Créateur du monde, n'habite pas dans des Temples matériels; qu'il n'eſt point honoré par un ſervice qui n'eſt qu'extérieur; qu'il ne reçoit le culte que de ceux qui ont un cœur humble & qui tremblent à ſa parole; & que, ſans ces diſpoſitions, tous les actes du ſervice divin, même ceux qu'il a établis & commandés, tels qu'étoient, ſous la Loi, les Sacrifices des taureaux & des brébis, les offrandes & le parfum, loin de lui plaire, lui ſont en abomination. II. Les promeſſes que Dieu avoit faites de racheter ſon peuple, de le faire croître, & de le combler de joie & de bénédictions, ont été exécutées, prémiérement, lors qu'on vit les Juifs ſe raſſembler des divers pays du monde à Jéruſalem, & y rétablir le ſervice divin. Mais ces promeſſes annoncent ſurtout, que les Gentils entreroient dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, ce qui eſt auſſi arrivé. En quoi nous devons reconnoître la fidélité de Dieu, la vérité de ſa parole & de ſes oracles, & ſa grande miſéricorde envers nous. III. Il faut bien remarquer cependant, que le Seigneur déclare pluſieurs fois dans ce chapitre, que ces bénédictions ne ſeroient que pour ſes élûs & pour les fidèles, & qu'il accableroit les incrédules & les méchans de ſa vengeance. Ce n'eſt donc que par l'obéïſſance & par la foi, que nous pourrons être faits participans du ſalut & de la gloire qu'Eſaïe & les autres Prophètes ont annoncée, & qui nous a été acquiſe par Jéſus-Chriſt, auquel la louange & l'adoration doivent être renduës aux ſiécles des ſiécles: Amen.

LE LIVRE DE JEREMIE LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Jérémie, Sacrificateur & Prophète, a prophètiſé depuis la treiziéme année du Roi Joſias, juſqu'après la priſe de Jéruſalem, pendant quarante-cinq ans ou environ. Ce livre eſt écrit avec beaucoup de ſimplicité & de force. Il eſt en partie prophètique, & en partie hiſtorique. On y voit diverſes prédictions touchant la ruine des Juifs, leur retour de la captivité, la deſtruction de l'Empire des Babyloniens, & de quelques autres Royaumes; la vocation des Gentils, & la nouvelle Alliance qui ſeroit établie par Jéſus Chriſt. Nous y avons de plus l'hiſtoire de ce qui arriva à Jérémie, & des perſécutions qu'il ſouffrit devant & après la priſe de Jéruſalem. On y lit auſſi le récit de ce qui ſe paſſa pendant le ſiége & à la priſe de cette ville, & de l'état des Juifs qui demeurérent alors dans la Judée, & qui s'en allérent après cela en Egypte.

CHAPITRE I.

[L]e prémier chapitre a trois parties: Jérémie y rapporte, I. Comment il fut appellé à la charge de Prophète, les excuſes qu'il allegua pour s'en diſpenſer, & l'ordre que Dieu lui donna de ſuivre ſa vocation. II. Il récite deux viſions qu'il eut, dont la prémiére, qui étoit celle d'un amandier qui commençoit à pouſſer, ſignifioit que la déſolation de Jéruſalem étoit près d'arriver; & la ſeconde, qui étoit celle d'un pot bouillant du côté d'aquilon, marquoit que cette deſolation viendroit du côté du nord, c'eſt-à-dire de Babylone. III. On voit ici les promeſſes que Dieu [f]it à Jérémie de l'aſſiſter & de le protéger.

LES paroles de Jérémie fils de
Hilkija, d'entre les Sacrifica-
teurs qui *étoient* à Hanathoth,
dans le pays de Benjamin.
2. La parole de l'Eternel lui fut adreſ-
[ſé]e du tems de Joſias, fils d'Amon, Roi
[de] Juda, l'an treiſiéme de ſon règne.
3. Elle lui fut auſſi adreſſée du tems
[de] Jéhojakim, fils de Joſias, Roi de
[Ju]da, juſqu'à la fin de l'onziéme an-
née de Sédécias, fils de Joſias Roi de
Juda, *ſavoir* juſqu'à-ce que Jéruſalem
fut tranſportée; ce *qui* arriva au cin-
quiéme mois.
4. La parole de l'Eternel me fut donc
adreſſée, & il me dit:
5. Avant que je te formaſſe dans le
ſein *de ta mére*, je t'ai connu; avant
que tu fuſſes ſorti de *ſon* ſein, je t'ai
ſanctifié, je t'ai établi Prophète pour
les nations.
6. Et je *répondis:* Ah! Seigneur Eter-
nel, voici, je ne ſais pas parler; car
je *ne ſuis* qu'un enfant.
7. Et l'Eternel me dit: Ne di point:
Je ne ſuis qu'un enfant; car tu iras par
tout où je t'envoierai, & tu diras tout
ce que je te commanderai.
8. Ne les crains point; car je *ſuis* avec
toi pour te délivrer, dit l'Eternel.
9. Et l'Eternel étendit ſa main, &
toucha ma bouche; puis l'Eternel me
dit: Voici, j'ai mis mes paroles dans
ta bouche.
10. Regarde, je t'ai établi aujourd'hui
ſur les nations & ſur les Royaumes;
afin que tu arraches & que tu démo-
liſſes; que tu ruines, & que tu détrui-
ſes;

fes; que tu bâtisses, & que tu plantes.
11. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit: Que vois-tu, Jérémie? Et je *répondis:* Je vois une branche d'amandier.
12. Et l'Eternel me dit: Tu as bien vû; car je me hâte d'exécuter ma parole.
13. Et la parole de l'Eternel me fut adressée pour la seconde fois, & il me dit: Que vois-tu? Et je *répondis:* Je vois un pot bouillant, dont le devant *est* vers l'aquilon.
14. Et l'Eternel me dit: Le mal se découvrira du côté de l'aquilon sur tous les habitans de ce pays.
15. Car voici, dit l'Eternel, je vai appeller toutes les familles des Royaumes de l'aquilon, & elles viendront, & mettront chacune son trône à l'entrée des portes de Jérusalem, joignant toutes ses murailles tout autour, & joignant toutes les villes de Juda.
16. Et je leur prononcerai mes jugemens, à cause de toute leur malice, par laquelle ils m'ont abandonné & ont fait des parfums à d'autres dieux, & se sont prosternés devant l'ouvrage de leurs mains.
17. Toi donc, cein tes reins, & te lève, & di leur toutes les choses que je te commanderai; ne crain point de paroitre devant eux, de peur que je ne te mette en piéces en leur présence.
18. Car voici, je t'ai aujourd'hui établi comme une ville fortifiée, comme une colomne de fer, & comme des murailles d'airain, contre tout ce pays, savoir contre les Rois de Juda, contre les Principaux du pays, contre ses Sacrificateurs, & contre le peuple du pays.
19. Et ils combattront contre toi; mais ils ne feront pas plus forts que toi; car je *suis* avec toi, dit l'Eternel, pour te délivrer.

REFLEXIONS.

ON doit considérer en général sur ce livre, que Dieu a eu la bonté d'envoyer Jérémie aux Juifs, pour les exhorter à la repentance, & pour les avertir de leur ruine, dans le tems qu'elle étoit sur le point d'arriver. Il faut remarquer que Jérémie fut appellé pour être Prophète, étant encore jeune; qu'il craignit d'abord de se charger de cet emploi, mais que Dieu lui ayant commandé de suivre sa vocation, il obéit. On voit par là que Jérémie entra dans sa charge, non de son propre mouvement, mais par obéïssance à la volonté de Dieu, & dans les sentimens d'une profonde humilité. C'est à Dieu seul à envoyer ses Ministres; ceux qu'il appelle doivent sentir leurs foiblesses; mais ils doivent pourtant faire ce qu'il leur ordonne, & se confier en son secours. Les deux visions que Dieu envoya à Jérémie, marquoient que le principal but de son ministère étoit d'annoncer la ruine prochaine de Jérusalem. C'est ainsi que les Serviteurs de Dieu sont envoyés, non seulement pour faire des promesses aux hommes, mais aussi pour les menacer. Enfin les ordres que Dieu donna à Jérémie, de dire aux Juifs tout ce qu'il lui commanderoit, & les promesses qu'il lui fit de le soûtenir contre tous ceux qui s'opposeroient à lui, montrent que les Ministres du Seigneur doivent s'acquiter de leur devoir, & annoncer toute la volonté de Dieu, avec courage & sans craindre les hommes; & que Dieu assiste toûjours ceux qui marchent fidèlement dans leur vocation.

CHAPITRE II.

Il y a trois choses à considérer dans ce chapitre: I. Dieu, sous l'image d'un mari qui aime tendrement son epouse, représente son amour envers les Juifs, & les biens dont il les avoit comblés dans le pays de Canaan. II. Il se plaint que les Juifs avoient été ingrats à tant d'amour & à tant de bienfaits; que le peuple & même les Sacrificateurs, les Rois & les Principaux, étoient tombés dans la rébellion; jusques là qu'ils avoient abandonné le Seigneur, pour servir de faux dieux; ce que le Prophète leur reproche fort au long. III. Dieu leur fait dire, que cette ingratitude & cette idolatrie alloient causer leur désolation, & qu'ils alloient être livrés à leurs ennemis; que ni ceux de Noph, *ni ceux de* Taphnez, *c'est à dire les Egyptiens & les Assyriens, en qui ils se confioient, ne les garantiroient point, & que même Dieu se serviroit de ces peuples pour les châtier.*

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:
2. Va, & crie aux oreilles de Jérusalem, & di: Ainsi a dit l'Eternel: Je me suis souvenu de toi & de la faveur dont j'ai usé envers toi dans ta jeunesse, & de l'amour de ton mariage, quand tu me suivois au désert, dans un pays qu'on n'ensemence point.
3. Israël *étoit* une chose sainte à l'Eternel; c'étoit les prémices de son revenu; tous ceux qui le dévoroient étoient coupables; il leur en arrivoit du mal dit l'Eternel.
4. Ecoutez la parole de l'Eternel, *vous* maison de Jacob, & *vous* toutes les familles de la maison d'Israël.
5. Ainsi a dit l'Eternel: Quelle injustice vos péres ont ils trouvée en moi, qu'ils aient marché après la vanité, & qu'ils soient devenus vains.
6. Ils n'ont point dit: Où *est* l'Eternel qui nous a fait monter hors du pays d'Egypte, qui nous a conduits par le désert, par un pays de landes & inhabitable, par un pays aride & d'ombre de mort, par un pays par lequel nul homme

homme n'avoit passé, & où personne n'avoit habité.

7. Mais je vous ai fait entrer dans un pays de Carmel, afin que vous mangeassiez ses fruits & son bien ; mais sitôt que vous *y* êtes entrés vous avez souillé mon pays, & vous avez rendu abominable mon héritage.

8. Les Sacrificateurs n'ont point dit: Où *est* l'Eternel ? Ceux qui étoient les Dépositaires de la Loi ne m'ont point connu : Les Pasteurs ont prévariqué contre moi ; & les Prophètes ont prophètisé par Bahal, & ont marché après des choses qui ne profitent de rien.

9. C'est pourquoi je plaiderai encore avec vous, dit l'Eternel, & je plaiderai avec les enfans de vos enfans.

10. Car passez par les isles de Kittim, & voyez ; envoyez en Kédar, & considérez bien, & regardez s'il y est rien arrivé de pareil.

11. Y a-t-il aucune nation qui ait changé ses dieux, lesquels toutefois ne *sont* pas dieux ? Mais mon peuple a changé sa gloire en ce qui ne profite de rien.

12. Cieux, soyez étonnés de ceci ; ayez horreur, & soyez réduits en solitude, dit l'Eternel.

13. Car mon peuple a fait deux maux ; ils m'ont abandonné, moi *qui suis* la source des eaux vives, pour se creuser des citernes, *même* des citernes crévées, qui ne peuvent contenir les eaux.

14. Israël est il un esclave, & n'est il pas *né* dans la maison ? Pourquoi donc a-t-il été mis au pillage.

15. Les lionceaux ont rugi, & ont jetté leur cri sur lui, & on a mis leurs pays en désolation, ses villes ont été brûlées, tellement qu'il n'y a personne qui y habite.

16. Même les enfans de Noph & de Taphnès te casseront le sommet de la tête.

17. Ne t'ès-tu pas attiré cela, parce que tu as abandonné l'Eternel ton Dieu, dans le tems qu'il te conduisoit par le chemin ?

18. Et maintenant qu'as tu à faire d'aller en Egypte, pour y boire de l'eau de Scihor ? Et qu'as tu à faire d'aller en Assyrie pour y boire de l'eau du fleuve !

19. Ta malice te châtiera, & tes infidélités te reprendront, afin que tu saches & que tu voies, que c'*est* une chose mauvaise & amére que tu aies abandonné l'Eternel ton Dieu, & que ma crainte ne soit pas en toi, dit le Seigneur l'Eternel des armées.

20. Parceque dès long-tems j'ai brisé ton joug & rompu tes liens, tu as dit : Je ne servirai point ; tu ès même allée & tu t'ès prostituée sur toutes les collines élevées, & sous tous les arbres feuillus.

21. Je t'avois moi même plantée *comme* une vigne exquise, de laquelle tout le plant *étoit* franc : Comment donc as-tu été changée pour moi en sarmens d'une vigne sauvage ?

22. Quand tu te laverois avec du nitre, & que tu emploierois à cela beaucoup de savon, ton iniquité *demeureroit* encore marquée devant moi, dit le Seigneur l'Eternel.

23. Comment dis-tu : Je ne me suis point souillée, je ne suis point allée après les Bahalins ? Regarde ton train dans la vallée, reconnois ce que tu as fait, Dromadaire legére, qui ne tiens point de route certaine.

24. Anesse sauvage, accoutumée au désert, qui hume le vent à son plaisir ; & qui pourroit la détourner de sa course ? Nul de ceux qui la cherchent ne se lassera après elle ; on la trouvera *même* dans sa souillure.

25. Retien ton pied, & ne sois pas déchaussée ; & ton gosier, & ne sois pas alterée. Mais tu as dit : C'en est fait : Non ; car j'aime les étrangers, & j'irai après eux.

26. Comme un larron est confus, quand il est surpris ; ainsi ceux de la maison d'Israël seront confus, eux, leurs Rois, les Principaux d'entr'eux, leurs Sacrificateurs, & leurs Prophètes ;

27. Qui disent au bois, Tu es mon pére ; & à la pierre, Tu m'as donné la vie ; car ils m'ont tourné le dos, & non le visage ; & ils diront au tems de leur affliction : Lève-toi, & nous délivre.

28. Et où *sont* tes dieux que tu t'es faits ? Qu'ils se lèvent. Te délivreront ils au tems de ton affliction ? Car, ô Juda, tu as eu autant de dieux que de villes.

29. Pourquoi plaideriez vous avec moi ? Vous avez tous péché contre moi, dit l'Eternel.

30. J'ai frappé en vain vos enfans ; ils n'ont point reçu d'instruction ; votre épée a dévoré vos Prophètes, comme un lion qui ravage *tout*.

31. O peuple, considérez la parole de l'Eternel. Ai-je été un désert à Israël ? Ai-je été une terre ténébreuse ? Pourquoi mon Peuple a-t-il dit : Nous sommes nos maîtres, nous ne viendrons plus à toi.

32. La vierge oubliera-t-elle son ornement, & l'épouse ses atours ? Et cependant mon Peuple m'a oublié durant des jours sans nombre.

33. Pourquoi rens-tu ainsi ta contenance affectée, pour chercher des personnes qui t'aiment ; de sorte que tu as même enseigné tes maniéres de faire aux femmes de mauvaise vie ?

34. Même on a trouvé dans les pans de ta robe le sang des ames des pauvres inno-

innocens, lesquels *toutefois* tu n'avois point surpris en fracture; mais *ç'a été* pour toutes ces choses-là.

35. Et *cependant* tu dis: Je suis innocente; quoi qu'il en soit, sa colère s'est détournée de moi. Voici, je vai plaider contre toi, parce que tu as dit, Je n'ai point péché.

36. Pourquoi fais tu tant de courses en changeant de chemin? Tu auras de la confusion de l'Egypte, comme tu en as eu de l'Assyrie.

37. Tu sortiras même d'ici, ayant les mains sur ta tête; parce que l'Eternel a rejetté *ce qui étoit* le fondement de ta confiance, & tu n'en tireras aucun avantage.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous engage à faire réflexion sur l'amour de Dieu envers les Juifs, sur leur ingratitude, & sur leur ruine. Sur le prémier article, nous devons considérer, que si Dieu avoit aimé les Juifs & s'il les avoit comblés de bienfaits, il nous a témoigné un amour encore plus grand, & qu'il a répandu sur nous des faveurs bien plus précieuses, que celles qu'il avoit accordées à l'ancien peuple. II. Dieu reproche aux Juifs, d'être tombés dans une noire ingratitude contre lui, & de s'être détournés de son service, pour commettre les idolatries les plus abominables; c'est ce que marque cette plainte que Dieu fait: *Quelle injustice vos péres ont-ils trouvée en moi, qu'ils se soient ainsi éloignés de moi? Cieux, soyez étonnés & ayez horreur! Mon peuple m'a abandonné, moi qui suis la source d'eau vive, pour se creuser des citernes qui ne contiennent point d'eau.* Par là Dieu marque bien clairement, qu'il est lui seul le Souverain bien des hommes; qu'il ne cesse de les attirer à lui par ses bienfaits; que c'est à eux une extrême ingratitude & une grande folie de se détourner d'un Dieu qui est la source de tout leur bonheur, pour s'attacher à des choses vaines, & qui ne peuvent les rendre heureux; que ceux qui en usent ainsi ne sauroient rien alléguer pour s'excuser, & qu'ils se rendent nécessairement misérables; ce fut aussi ce que les Juifs éprouvérent. On voit ici, en troisiéme lieu, que les Juifs étant devenus infidèles à Dieu, ils se privérent de sa protection, & qu'ils attirérent sur eux les malheurs dont Jéremie les avoit menacés. C'est ainsi qu'il faut que tous ceux qui abandonnent Dieu, qui abusent de sa patience, & qui sont insensibles à ses bienfaits & à ses châtimens, périssent enfin malheureusement.

CHAPITRE III.

Jéremie répresente, par la similitude d'une femme adultère, le crime des Juifs, qui avoient quitté le service de Dieu & violé son alliance. Ensuite, continuant la même comparaison, il parle d'Israël & de Juda comme de deux Sœurs coupables d'adultère; ce qui veut dire, que les Israelites des Dix Tribus avoient abandonné Dieu pour servir les idoles; & que ceux du Royaume de Juda les avoient imités, & les avoient même surpassés par leurs péchés & par leur endurcissement. II. Dieu témoigne, que nonobstant l'infidélité de ce peuple il étoit encore disposé à leur pardonner, s'ils se convertissoient. III. Il promet qu'après avoir dispersé ceux d'Israël & ceux de Juda, il rassembleroit un jour ces deux peuples, & qu'alors ils le serviroient fidélement.

ON dit: Si quelqu'un renvoie sa femme & qu'étant séparée de lui, elle se joigne à un autre mari, *le prémier mari* retournera-t-il de nouveau vers elle? Le pays même n'en seroit-il pas entiérement souillé? Or toi, tu t'es prostituée à plusieurs qui t'aimoient; toutefois retourne-toi vers moi, dit l'Eternel.

2. Lève tes yeux vers les lieux élevés, & regarde s'il y a un lieu où tu ne te sois pas prostituée: Tu te tenois par les chemins, comme un Arabe au désert; & tu as souillé le pays par tes impudicités & par ta malice.

3. Les pluies ont été retenuës, & il n'y a point eu de pluie de l'arrière-saison; mais tu as un front d'une femme débauchée; tu n'as point voulu avoir de honte.

4. Ne crieras-tu point désormais vers moi: Mon père, tu *es* le Conducteur de ma jeunesse?

5. Tiendra-t-il *sa colère* à toûjours, & *me la* gardera-t-il à jamais? Voilà ce que tu as dit, & tu as fait ces maux-là, & autant que tu as pû.

6. L'Eternel me dit aussi dans les jours du Roi Josias: N'as tu point vû ce qu'Israël la rebelle a fait? Elle s'en est allée sur toutes les hautes montagnes, & sous tous les arbres feuillus, & elle s'y est prostituée.

7. Et après qu'elle a fait toutes ces choses, je lui ai dit: Retourne-toi vers moi; mais elle n'est point retournée; ce que sa sœur Juda la perfide a vû.

8. Et j'ai vû que quoi que j'eusse renvoyé Israël la rebelle, pour tous les cas où elle s'étoit renduë coupable d'adultère, & que je lui eusse donné ses lettres de divorce, néanmoins Juda sa sœur la perfide n'en a point eu de crainte, mais elle s'en est allée, & s'est aussi prostituée.

9. Et il est arrivé que, par sa légéreté à se prostituer, elle a souillé le pays, & a commis adultère avec la pierre & avec le bois.

10. Et toutefois, pour tout cela, Juda

da sa sœur la perfide n'est point retournée à moi de tout son cœur, mais *elle l'a fait* en mentant, dit l'Eternel.
11. L'Eternel donc m'a dit: Israël la rebelle s'est montrée plus juste que Juda la perfide.
12. Va donc, & crie ces paroles-ci vers l'aquilon, & di: Retourne-toi, Israël la rebelle, dit l'Eternel; je ne ferai point tomber ma colère sur vous, car je *suis* miséricordieux, dit l'Eternel; je ne *vous la* garderai point à toûjours.
13. Toutefois reconnois ton iniquité, car tu as péché contre l'Eternel ton Dieu, & tu t'es prostituée aux étrangers sous tout arbre feuillu, & tu n'as point écouté ma voix, dit l'Eternel.
14. Enfans rebelles, convertissez-vous, dit l'Eternel, car j'ai sur vous le droit d'un mari, & je vous prendrai l'un d'une ville, & deux d'une famille, & je vous ferai entrer en Sion;
15. Et je vous donnerai des Pasteurs selon mon cœur, qui vous paîtront avec science & avec intelligence.
16. Et il arrivera que quand vous serez multipliés & accrus sur la terre, en ces jours-là, dit l'Eternel, on ne dira plus: L'Arche de l'Alliance de l'Eternel; *elle* ne leur reviendra plus dans l'esprit, ils n'en feront plus mention, ils ne la visiteront plus, & *cela* ne se fera plus.
17. En ce tems-là on appellera Jérusalem, le Trône de l'Eternel, & toutes les nations s'assembleront vers elle, au nom de l'Eternel *qui est* à Jérusalem, & elles ne marcheront plus dans la dureté de leur mauvais cœur.
18. En ces jours-là la maison de Juda marchera avec la maison d'Israël, & ils viendront ensemble au pays que j'ai donné en héritage à vos péres.
19. Mais j'ai dit: Comment te mettrai-je au nombre de mes fils, & te donerai-je la terre désirable, l'héritage excellent des armées des nations? Et j'ai dit: Tu me crieras, Mon Pére, & tu ne te détourneras plus de moi.
20 Certainement comme une femme péche contre son mari, ainsi avez-vous péché contre moi, ô maison d'Israël, dit l'Eternel.
21. On a entendu sur les lieux élevés une voix, des cris lamentables des enfans d'Israël; car ils ont perverti leur voie, & ils ont oublié l'Eternel leur Dieu.
22. Enfans rebelles, convertissez-vous; je remédierai à vos rébellions. *Dites*: Voici, nous venons vers toi, car tu *es* l'Eternel nôtre Dieu.
23. Certainement *on s'attend* en vain aux collines, & à la multitude des montagnes; mais *c'est* en l'Eternel nôtre Dieu *qu'est* la délivrance d'Israël.
24. Car la honte a consumé le travail de nos péres dès nôtre jeunesse, leurs brébis & leurs bœufs, leurs fils & leurs filles.
25. Nous serons couchés dans nôtre honte, & nôtre ignominie nous couvrira; parce que nous avons péché contre l'Eternel nôtre Dieu, nous & nos péres, dès nôtre jeunesse, même jusqu'à aujourd'hui, & nous n'avons point obéï à la voix de l'Eternel nôtre Dieu.

REFLEXIONS.

LA comparaison que Jérémie fait des Juifs idolatres avec une femme adultère, est une image du crime & de la perfidie des Chrétiens qui ne gardent pas à Dieu la fidélité qu'ils lui doivent, qui violent son alliance, & qui ne répondent à son amour & à ses bienfaits que par l'ingratitude & la rébellion. II. On voit ici, que les Juifs de Jérusalem & du Royaume de Juda, qui devoient être plus attachés au pur service de Dieu, ce service étant établi au milieu d'eux, & qui avoient d'ailleurs devant les yeux l'exemple de leur fréres des Dix Tribus, qui venoient d'être détruits, les imitérent & les surpassérent même dans leur idolatrie. C'est ainsi qu'il arrive quelquefois à ceux qui ont été le plus favorisés des graces de Dieu d'en abuser, & de se rendre par là beaucoup plus coupables que ceux qui n'ont pas eu les mêmes avantages. III. Dieu déclare qu'il vouloit encore pardonner aux Juifs, nonobstant leur infidélité: *Enfans rebelles*, leur dit-il, *convertissez-vous, & je rémédierai à vos rébellions.* Dieu n'abandonne pas ceux qui l'ont le plus offensé; il conserve encore pour eux des sentimens d'amour; il leur offre sa grace, & il les exhorte à se convertir. Il faut enfin considérer, que la promesse que Dieu faisoit, de rassembler ceux d'Israël & de Juda, fut en quelque maniére accomplie, lorsque les Juifs revinrent de Babylone; mais comme cette délivrance ne regarde proprement que ceux de Juda, & que le plus grand nombre de ceux d'Israël demeurérent dans leur dispersion, ces promesses s'étendent aux tems de l'Evangile, où ces deux peuples devoient être réünis dans l'Eglise Chrétienne; & elles seront pleinement accomplies lors que la nation des Juifs se convertira.

CHAPITRE IV.

Dieu promet aux Juifs d'avoir pitié d'eux, s'ils se convertissoient. II. Il les menace, que s'ils continuoient dans leurs rebellions, les Caldeens viendroient contr'eux; & le Prophete représente, sous l'image d'un lion qui vient pour devorer, d'un vent impetueux qui brise & qui renverse tout, & d'une femme qui est en travail, combien cette venue des Caldeens seroit terrible, & l'extreme

l'extrème désolation qu'elle causeroit à Jérusalem & dans toute la Judée.

ISRAEL, si tu te retournes, dit l'Eternel, retourne-toi à moi; si tu ôtes tes abominations de devant moi, tu ne feras plus errant ça & là.

2. Et tu jureras: L'Eternel *est* vivant dans la vérité, dans l'équité, & dans la justice. Alors les nations s'estimeront heureuses en lui, & se glorifieront en lui.

3. Car ainsi a dit l'Eternel à ceux de Juda & de Jérusalem: Défrichez vous des terres nouvelles, & ne semez plus parmi les épines.

4. Hommes de Juda, & *vous* habitans de Jérusalem, soyez circoncis à l'Eternel, & ôtez les prépuces de vos cœurs; de peur que ma colère ne sorte comme un feu, qu'elle ne s'embrase, & qu'*il n'y ait* personne qui l'éteigne, à cause de la méchanceté de vos actions.

5. Annoncez *ceci* en Juda, & publiez-le à Jérusalem, & dites: Sonnez du cornet par le pays; criez, & vous amassez, & dites: Assemblez-vous, & retirons nous dans les villes fortifiées.

6. Dressez l'étendart vers Sion! retirez-vous en troupes, & ne vous arrêtez point; car je vai faire venir le mal & une grande calamité de l'aquilon.

7. Le lion est monté hors de son hallier, & le destructeur des nations est parti; il est sorti de son lieu pour réduire ton pays en désolations; tes villes seront ruinées, tellement qu'il n'y aura personne qui y habite.

8. C'est pourquoi ceignez-vous de sacs, lamentez, & hurlez; car l'ardeur de la colère de l'Eternel n'est point détournée de nous.

9. Et il arrivera en ce jour-là, dit l'Eternel, que le cœur du Roi & le cœur des Principaux sera éperdu; les Sacrificateurs seront étonnés, & les Prophètes seront surpris.

10. C'est pourquoi j'ai dit: Hélas, Seigneur Eternel, tu as véritablement séduit ce peuple-ci, & Jérusalem, en disant: Vous aurez la paix; & l'épée est venuë jusqu'à l'ame.

11. En ce tems-là on dira à ce peuple-ci, & à Jérusalem: Un vent brûlant des lieux élevés souffle du désert, dans le chemin de la fille de mon peuple, non pour vaner ni pour nettoyer;

12. Mais un vent plus véhément que cela viendra de ma part, & maintenant je leur prononcerai mes jugemens.

13. Voici, il montera comme des nuées; ses chariots seront semblables à un tourbillon; ses chevaux seront plus legers que les aigles. Malheur à nous, car nous sommes détruits!

14. Jérusalem, nettoie ton cœur de ta malice, afin que tu sois délivrée. Jusques à quand entretiendras-tu des pensées mauvaises au dedans de toi?

15. Car le cri apporte des nouvelles de Dan, & annonce l'affliction du côté du mont d'Ephraïm.

16. Faites-le entendre aux nations; publiez le contre Jérusalem: Les assiégeans viennent d'un pays éloigné, & ils ont jetté leur cri contre les villes de Juda.

17. Ils se sont mis tout autour d'elle, comme ceux qui gardent les champs, parce qu'elle m'a été rebelle, dit l'Eternel.

18. Ta conduite & tes actions t'ont attirés tout ceci, c'est le fruit de ta malice, parce qu'elle est amére; certainement elle te pénétrera jusques au cœur.

19. Mes entrailles! mes entrailles! Je sens de la douleur; le dedans de mon cœur, le cœur me bat, je ne puis me taire; car ô mon ame, tu as ouï le son de la trompette & le cri de l'allarme.

20. Une ruine est appellée par l'autre; car toute la terre est détruite; mes tentes ont été renversées tout d'un coup, & mes pavillons en un moment.

21. Jusques à quand verrai-je l'étendart, & entendrai-je le bruit de la trompette!

22. Car mon peuple est insensé; ils ne m'ont point connu; ce sont des enfans fous, & qui n'ont point d'entendement; ils sont habiles à faire le mal, mais ils ne savent pas faire le bien.

23. J'ai regardé la terre, & voici *elle est* sans forme & vuide, & les cieux, & *il n'y* a point de clarté.

24. J'ai regardé les montagnes, & voici elles branlent, & toutes les collines sont renversées.

25. J'ai regardé, & voici, *il n'y a* pas un seul homme, & tous les oiseaux des cieux s'en sont fuis.

26. J'ai regardé, & voici Carmel *est* un désert, & toutes ses villes ont été ruinées, à cause de la présence de l'Eternel, & à cause de l'ardeur de sa colère.

27. Car ainsi a dit l'Eternel: Toute la terre ne sera que désolation; toutefois je ne la détruirai pas entiérement.

28. C'est pourquoi la terre sera dans le deuil, & les cieux seront noirs au dessus, parce que je l'ai prononcé; je l'ai pensé, & je ne m'en repentirai point.

29. Toutes les villes prendront la fuite, au bruit de la cavalerie & de ceux qui tirent de l'arc; ils sont entres dans les lieux épais, & ils sont montés sur les rochers; toutes les villes sont abandonnées, & personne n'y habite.

30. Et quand tu auras été détruite, que feras-tu? Quoi que tu te revêtes de

de pourpre, que tu te pares d'ornemens d'or, & que tu te peignes les yeux avec du fard, tu t'embellis en vain; ceux qui t'aimoient t'ont méprisée.

31. Car j'ai ouï un cri comme celui d'une femme qui est en travail, & une angoisse comme celle d'une femme qui est en travail de son prémier-né. C'est le cri de la fille de Sion; elle étend ses mains, & elle dit: Malheur maintenant à moi, car mon ame est défaillie à cause de ces meurtriers!

REFLEXIONS.

LES promesses que le Seigneur faisoit aux Juifs coupables, de leur pardonner s'ils se convertissoient à lui, montrent que Dieu est plein de bonté & de miséricorde, & que le retour à sa grace est ouvert à ceux-là même qui ont le plus provoqué sa colère, dès qu'ils se repentent & qu'ils se convertissent. Mais les sévéres menaces que Dieu joint à ces promesses nous apprennent, qu'il est juste, aussi-bien que miséricordieux, & que ceux qui s'obstinent dans leurs péchés n'ont rien à espérer de lui. C'est ce que l'on peut voir dans ce qui arriva aux Juifs. La description que Jérémie fait dans ce chapitre, des malheurs qui alloient fondre sur la Judée, & des ravages que les Caldéens feroient dans tout ce pays-là, est une image de ce qui arriva à ce peuple quelques années après, & c'est un exemple qui doit nous convaincre de la certitude des menaces que Dieu fait, & de la sévérité de ses jugemens.

CHAPITRE V.

Jérémie se plaint que la corruption étoit si générale à Jérusalem, qu'à peine y trouvoit on un homme de bien; il dit que les Juifs étoient insensibles aux châtimens de Dieu; que les grands & les petits étoient également endurcis, & que tous s'abandonnoient a l'idolatrie, a l'adultère, & à toutes sortes de péchés. II. Il annonce la vengeance divine sur ces crimes des Juifs; & quoi que ce peuple, séduit par les faux Prophètes, se promit la paix, il déclare que les Caldéens viendroient bien-tôt contre Jérusalem, mais que pourtant Dieu ne détruiroit pas entiérement son peuple. III. Jérémie exhorte les Juifs a craindre le Dieu tout puissant & à se repentir; il leur reproche encore leur aveuglement, leurs injustices & leurs crimes, & il se plaint surtout que les Sacrificateurs & les Prophetes étoient aussi corrompus que le peuple.

PRomenez vous par les ruës de Jérusalem, & regardez maintenant, considérez, & informez vous par ses places, si vous y trouverez un homme; s'il y en a un qui fasse ce qui est droit, & qui cherche la vérité, & je pardonnerai à la *ville*.

2. Lors même qu'ils diront: L'Eternel est vivant, ils jureront faussement.

3. Eternel, tes yeux *ne regardent-ils pas* à la fidélité? Tu les as frappés, mais ils n'en ont point senti de douleur; tu les as consumés, *mais* ils ont refusé de recevoir l'instruction; ils ont endurci leurs faces plus qu'un rocher; ils ont refusé de se convertir.

4. Et j'ai dit: Peut-être que ce ne sont que les petits qui ont agi follement, parce qu'ils ne connoissent point la voie de l'Eternel, ni le droit de leur Dieu.

5. Je m'en irai donc aux plus grands, & je leur parlerai; car ceux-là connoissent la voie de l'Eternel & le droit de leur Dieu; mais ceux-là même ont pareillement brisé le joug, & rompu les liens.

6. C'est pourquoi le lion de la forêt les a tués, le loup du désert les a ravagés, & le léopard est au guet contre leurs villes; quiconque en sortira sera dévoré; car leurs crimes sont multipliés, & leurs rebellions sont augmentées.

7. Comment te pardonnerai-je cela? Tes fils m'ont abandonné, & ils jurent par ceux qui ne sont point dieux; je les ai rassasiés, & ils ont commis adultère, & sont allés en foule dans la maison de la prostituée.

8. Ils sont comme des chevaux bien repûs; quand ils se lèvent le matin, chacun hennit après la femme de son prochain.

9. Ne punirois-je point ces choses-là, dit l'Eternel, & mon ame ne se vengeroit-elle pas d'une telle nation?

10. Montez sur les murailles, & renversez les; mais ne les achevez pas entiérement; ôtez ses creneaux, car ils ne sont point à l'Eternel.

11. Car la maison d'Israël & la maison de Juda ont agi très-perfidement envers moi, dit l'Eternel.

12. Ils ont démenti l'Eternel, & ils ont dit: Cela *n'arrivera* pas, & le mal ne viendra pas sur nous; nous ne verrons ni l'épée ni la famine.

13. Leurs Prophètes s'en iront au vent, car la parole *du Seigneur* n'étoit point en eux; cela leur arrivera.

14. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel, le Dieu des armées: Parce que vous avez prononcé cette parole-là, voici, je vai mettre mes paroles en ta bouche *pour y être* comme un feu; ce peuple *sera* comme le bois, & ce feu les consumera.

15. Maison d'Israël, voici je vai faire venir contre vous une nation d'un pays éloigné, dit l'Eternel; c'est une nation puissante, une nation ancienne, une nation de laquelle tu ne sauras point la langue, & tu n'entendras point ce qu'elle dira.

16. Son carquois est comme un sépulcre ouvert; ils sont tous forts & *vaillans*.

17. Elle

17. Elle mangera ta moisson, & ton pain, que tes fils & tes filles devoient manger; elle mangera tes brébis & tes bœufs; elle mangera *les fruits* de tes vignes, & de tes figuiers, & elle réduira à la pauvreté par l'épée tes villes fortes sur lesquelles tu t'assurois.

18. Toutefois en ces jours-là, dit l'Eternel, je ne vous acheverai pas entiérement.

19. Et il arrivera que vous direz: Pourquoi l'Eternel nôtre Dieu nous a-t-il fait toutes ces choses? Et tu leur diras ainsi: Comme vous m'avez abandonné, *& comme vous* avez servi les dieux de l'étranger dans vôtre pays, ainsi servirez-vous les étrangers en un pays *qui* ne sera pas à vous.

20. Faites savoir ceci dans la maison de Jacob, & publiez-le en Juda, & dites:

21. Ecoutez maintenant ceci, peuple insensé & qui n'avez point d'intelligence, qui avez des yeux & ne voyez point, & qui avez des oreilles & n'entendez point.

22. Ne me craindrez-vous point, dit l'Eternel, & ne serez-vous point épouvantés devant ma face? Moi qui ai mis le sable pour borne à la mer, par une ordonnance perpétuelle, & qu'elle ne passera point: Ses vagues s'émeuvent, mais elles ne seront pas les plus fortes; elles bruient, mais elles ne la passeront point.

23. Mais ce peuple-ci a un cœur rétif & rebelle; ils se sont retirés en arriére & s'en sont allés;

24. Et ils n'ont point dit dans leur cœur: Craignons maintenant l'Eternel nôtre Dieu, qui nous donne la pluie de la prémiére & de la derniére saison; qui nous conserve les semaines ordonnées pour la moisson.

25. Vos iniquités ont détourné tout cela, & vos péchés ont éloigné de vous tout bien.

26. Car il s'est trouvé dans mon peuple des méchans, qui sont comme celui qui tend des lacets; ils dressent des piéges pour perdre; ils prennent les hommes.

27. Comme une cage est remplie d'oiseaux, ainsi leurs maisons sont remplies de fraude, & ils se sont agrandis & enrichis par ce moyen.

28. Ils sont pleins & engraissés; ils ont surpassé les actions des méchans; ils ne font justice à personne, pas même à l'orphelin, & ils prospérent; ils ne font point droit aux misérables.

29. Ne punirois je point ces choses-là, dit l'Eternel, & mon ame ne se vengeroit-elle pas d'une telle nation?

30. Il est arrivé dans le pays une chose étonnante & qui fait horreur:

31. Les Prophètes prophétisent le mensonge, & les Sacrificateurs dominent par leur moyen, & mon peuple a pris plaisir à cela: Que ferez-vous donc quand la fin viendra?

REFLEXIONS.

CE chapitre renferme des instructions très-importantes: On y voit, I. à quoi l'on peut reconnoitre que la corruption est extrème parmi un peuple; c'est lors que les gens de bien y sont réduits à un petit nombre; lors que les Grands & les Principaux abandonnent la loi de Dieu, aussi-bien que les petits; lors que l'impûreté & l'injustice y ont un libre cours; lors que les hommes ne sont plus touchés des bienfaits de Dieu, & qu'ils ne craignent point ses menaces, & enfin lors que les Ministres que Dieu a établis, au lieu de s'opposer au mal, suivent le déréglement général & le favorisent; ce que le Prophète appelle, *Une chose étonnante, & qui fait horreur.* II. Il est à remarquer, que dans le tems que les Juifs étoient engagés dans cette profonde corruption, ils ne croyoient point aux paroles ni aux menaces des Prophètes, & qu'ils se flattoient dans leurs crimes, se persuadans qu'il ne leur arriveroit point de mal. Tel est l'aveuglement des hommes; ils vivent dans la sécurité, & ils n'appréhendent pas les jugemens de Dieu, lors même qu'ils en sont le plus menacés. Cependant Dieu exécute enfin ses menaces, comme il le tèmoigne par ces paroles, qui sont répétées plus d'une fois par Jérémie: *Ne punirois-je pas ces choses là, dit le Seigneur, & mon ame ne se vengeroit-elle pas d'une telle nation?* Enfin, ce qui est dit avec tant de force dans ce chapitre, des sujets que les Juifs avoient de craindre le Dieu Tout-puissant, & de l'aveuglement de ce peuple, doit être bien considéré. Cela nous apprend, que c'est une étrange stupidité aux hommes de ne pas craindre ce Grand Dieu, dont la puissance est sans bornes, qui est le Maître du monde, & qui les comble de ses bienfaits, en envoyant du ciel les pluies & les saisons fertiles. Par là ils s'exposent à son indignation, & ils se privent des effets de sa miséricorde; puisque, comme Dieu le dit, ce sont les péchés des hommes qui détournent le cours de ses graces de dessus eux, & qui empêchent qu'il ne leur arrive du bien.

CHAPITRE VI.

Jérémie dit, que Dieu alloit faire venir du coté d'aquilon un peuple contre Jérusalem; ce qui marque la venue des Caldéens, qui dans peu d'années devoient venir assiéger & prendre cette ville & emmener les Juifs captifs. II. Dieu exhorte les Juifs à l'amendement; il temoigne qu'il les aimoit encore, & que ce qui causeroit leur désolation, c'étoit leur endurcissement. Obstination

tion insurmontable & générale qui règnoit parmi eux, leur abandonnement à toutes sortes de péchés; mais principalement les crimes des Sacrificateurs & des Prophètes, & le mépris des remontrances & des menaces du Seigneur. III. Dieu leur fait dire, que leurs offrandes, leurs sacrifices, & tout le culte extérieur qu'ils lui rendoient ne les garantiroient point de leur ruine, & que cela ne feroit même que la hâter & la rendre plus épouvantable.

ENfans de Benjamin, fuyez par troupes du milieu de Jérusalem, sonnez de la trompette à Tékoah, & élevez un signal *de feu* vers Bethkérem; car le mal & une grande ruine a paru du côté de l'aquilon.

2. J'avois rendu la fille de Sion semblable à une femme qui ne sort point de la maison, & qui est délicate.

3. Les pasteurs avec leurs troupeaux viendront contr'elle; ils planteront leurs tentes autour d'elle; chacun paîtra dans son quartier.

4. Préparez le combat contr'elle, levez-vous, & montons en plein midi. Malheur à nous, car le jour décline, & les ombres du soir s'augmentent.

5. Levez-vous, montons de nuit, & ruinons ses palais.

6. Car ainsi a dit l'Eternel des armées: Coupez des arbres, & dressez des terrasses contre Jérusalem. C'est ici la ville *qui* doit être visitée; elle est toute remplie de violence.

7. Comme un puits fait sourdre ses eaux, ainsi fait elle sortir sa malice; on n'entend continuellement en elle devant moi que violence & que désolation; il n'y a que maladies & que plaies.

8. Jérusalem, reçois l'instruction, de peur que mon affection ne se retire de toi; de peur que je ne fasse de toi une désolation & une terre inhabitable.

9. Ainsi a dit l'Eternel des armées: On grapillera entiérement, comme une vigne, les restes d'Israël: Remets ta main aux paniers comme un vendangeur.

10. A qui parlerai-je, & qui sommerai-je, afin qu'ils écoutent? Voici, leur oreille est incirconcise, & ils ne peuvent pas entendre; ils méprisent la parole de l'Eternel, ils n'y prennent point de plaisir.

11. C'est pourquoi je suis rempli de la colère de l'Eternel, & je suis las de la retenir; de sorte que je la répandrai sur les enfans par les ruës, aussi bien que sur l'assemblée des jeunes gens; même le mari sera pris avec la femme, & l'homme âgé avec celui qui est décrépit.

12. Et leurs maisons passeront à des étrangers; leurs champs, & leurs femmes aussi; car j'étendrai ma main sur les habitans de ce pays, dit l'Eternel.

13. Car depuis le plus petit d'entr'eux jusques au plus grand, chacun s'adonne au gain deshonnête; tant le Prophète que le Sacrificateur, tous se conduisent faussement.

14. Et ils ont pansé la plaie de la fille de mon peuple à la legére, disant, la paix, la paix, & *il n'y avoit* point de paix.

15. Ont ils été confus de ce qu'ils ont commis des abominations? Ils n'en ont même eu aucune honte, & ils ne savent ce que c'est que de rougir; c'est pourquoi ils tomberont sur ceux qui seront tombés *morts*; ils tomberont, au tems que je les visiterai, a dit l'Eternel.

16. Ainsi a dit l'Eternel: Tenez-vous sur les chemins, & regardez, & enquerez vous touchant les sentiers des siécles passés, quel est le bon chemin, & marchez-y; & vous trouverez le repos de vos ames. Et ils ont répondu: Nous n'y marcherons point.

17. J'avois aussi établi sur vous des sentinelles qui *vous dissent*: Soyez attentifs au son de la trompette. Et ils ont répondu: Nous n'y serons point attentifs.

18. Vous donc, nations, écoutez, & toi assemblée *de peuples*, connois ce qui se passe parmi eux.

19. Ecoute, terre: Voici, je vai faire venir un mal sur ce peuple-ci, *savoir* le fruit de leurs pensées; parce qu'ils n'ont point été attentifs à mes paroles, & qu'ils ont rejetté ma Loi.

20. Pourquoi me présentera-t-on de l'encens venu de Scéba, & la meilleure canne aromatique, venant d'un pays éloigné? Vos holocaustes ne *me* plaisent point, & vos sacrifices ne me sont point agréables.

21. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vai mettre contre ce peuple des achopemens, sur lesquels les péres & les enfans, le voisin & son compagnon tomberont ensemble, & ils périront.

22. Ainsi a dit l'Eternel: Voici un peuple vient du pays de l'aquilon, & une grande nation se réveillera du fond de la terre.

23. Ils prendront l'arc & l'étendart, ils *seront* cruels, & ils n'auront point de compassion; leur voix fera du bruit comme la mer, & ils seront montés sur des chevaux; chacun d'eux se rangera comme un homme de guerre, contre toi, ô fille de Sion.

24. Dès que nous en aurons ouï le bruit, nos mains deviendront lâches, l'angoisse nous saisira, *même* un travail comme de celle qui enfante.

25. Ne sortez point aux champs, & n'allez point par le chemin; car l'épée de l'ennemi & la frayeur *est* tout à l'entour.

26. Fille de mon peuple, cein-toi d'un sac, & roule toi dans la cendre; pleure, *comme on pleure* sur un *fils* unique, & *fai* une lamentation très amére; car le destructeur viendra subitement sur nous.

27. Je t'ai établi *pour être* une place munie & une forteresse au milieu de mon peuple, afin que tu connoisses & que tu sondes leur voie.

28. Tous *sont* rebelles, & plus que rebelles; ils agissent frauduleusement; ils sont comme de l'airain & du fer; ce *sont* tous des enfans qui se perdent l'un l'autre.

29. Le soufflet est brulé, le plomb est consumé par le feu, le fondeur a fondu en vain, & les méchans n'ont point été séparés.

30. On les appellera, un argent faux; car l'Eternel les a rejettés.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, I. L'extrème tendresse avec laquelle Dieu avertit les hommes des malheurs qui les menacent & les exhorte à prévenir leur ruine. Cette bonté du Seigneur paroît dans ces paroles si remarquables: *Jérusalem, reçoi l'instruction, de peur que mon affection ne se retire de toi.* II. Les sévères menaces que Dieu joint à ces exhortations nous enseignent, que quelque grande que soit la bonté & la patience de Dieu, quand elle a été longtems méprisée, elle fait place à sa colère. Les Juifs l'éprouvérent peu de tems après que Jérémie leur eut fait entendre ces menaces. III. On doit recueillir de ce chapitre, que ce qui provoque le plus l'indignation de Dieu, c'est quand les hommes s'abandonnent tellement au mal, qu'ils péchent sans honte & sans retenue, & qu'ils ne savent ce que c'est que de rougir; quand ils n'ont plus d'égard aux exhortations des Ministres du Seigneur; quand les Ministres eux-mêmes vivent dans le désordre & dans le relâchement, & que les Grands se corrompent aussi-bien que les petits. Enfin, il paroît de ce chapitre, que pendant que les Juifs combloient la mesure de leurs crimes, ils continuoient à offrir à Dieu le parfum & les sacrifices; mais que Dieu rejettoit tout ce service qu'ils prétendoient lui rendre, & qu'il se préparoit à les accabler de ses fléaux. Les méchans & les plus impies s'acquitent quelquefois des devoirs extérieurs de la Religion; mais tout culte qui est rendu à Dieu par des personnes qui ne le craignent pas, bien loin d'attirer sa faveur, ne fait qu'allumer davantage sa colère.

CHAPITRE VII.

C'est ici une grave & forte censure des péchés des Juifs, & surtout de leur hypocrisie, de leur vaine confiance, & de la profanation qu'ils faisoient du Temple & du Service divin. Jérémie les menace, que Dieu alloit traiter Jérusalem & le Temple comme il avoit traité Scilo, où le Tabernacle étoit autrefois, & comme il avoit traité leurs fréres d'Ephraïm, c'est-à-dire, les Israëlites des Dix Tribus, qui avoient été détruits par les Assyriens. II. Dieu défend à Jérémie de prier pour les Juifs; il dit, que c'étoit en vain qu'ils lui offroient des sacrifices, pendant qu'ils se laissoient aller à toutes sortes de péchés, & qu'ils adoroient les idoles, & en particulier Moloch *&* la Reine du Ciel, *c'est à dire, la Lune. Dieu déclare, que pour punition de ces crimes, les corps des Juifs seroient jettés à la voirie à* Tophet; *c'étoit une vallée près de Jérusalem, où les Juifs idolatres offroient leurs enfans aux idoles, en les faisant passer par le feu. C'est ici un chapitre qui mérite une grande attention.*

LA parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, & il lui dit:

2. Tien-toi debout à la porte de la maison de l'Eternel, & y crie cette parole & di: Vous tous hommes de Juda, qui entrez par ces portes, pour vous prosterner devant l'Eternel, écoutez la parole de l'Eternel.

3. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Amendez vos voies & vos actions, & je vous ferai habiter en ce lieu-ci.

4. Ne vous fiez point sur des paroles trompeuses, en disant: C'*est* ici le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel.

5. Mais amendez sérieusement vos voies & vos actions, & appliquez-vous à rendre la justice à ceux qui plaident l'un contre l'autre.

6. Et ne faites point de tort à l'étranger, ni à l'orphelin, ni à la veuve, & ne répandez point en ce lieu le sang innocent, & ne marchez point après les dieux étrangers à vôtre ruine.

7. Alors je vous ferai habiter depuis un siécle jusques à *l'autre* siécle en ce lieu, au pays que j'ai donné à vos péres.

8. Voici, vous vous fiez sur des paroles trompeuses, sans aucun profit.

9. Ne dérobez-vous pas? Ne tuez-vous pas? Ne commettez-vous pas adultère? Ne jurez-vous pas faussement? Ne faites-vous pas des encensemens à Bahal? N'allez-vous pas après les dieux étrangers que vous ne connoissez point?

10. Toutefois vous venez, & vous présentez devant moi dans cette maison-ci, sur laquelle mon nom est reclamé, & vous dites: Nous avons été délivrés, quoi que nous ayons fait toutes ces abominations-là.

11. Cette maison-ci, sur laquelle mon nom

nom est reclamé devant vos yeux, n'est-elle pas devenuë une caverne de voleurs? Et voici, moi-même je l'ai vû, dit l'Eternel.

12. Mais allez maintenant à mon lieu, qui *étoit* à Scilo, où j'avois établi mon nom dès le commencement, & regardez ce que je lui ai fait, à cause de la malice de mon peuple d'Israël.

13. Maintenant donc, parce que vous faites toutes ces choses-là, dit l'Eternel, & que je vous ai parlé, me levant matin, & à réiterées fois, & que vous n'avez point écouté; *parce que* je vous ai appellés, & que vous n'avez point répondu;

14. Je traiterai cette maison sur laquelle mon nom est reclamé, & sur laquelle vous vous fiez, & ce lieu que je vous ai donné à vous & à vos péres, comme j'ai traité Scilo;

15. Et je vous chasserai de devant ma face, comme j'ai chassé tous vos fréres, avec toute la postérité d'Ephraïm.

16. Toi donc ne crie point pour ce peuple, & ne jette point de cri, & *ne fai point* de requête pour eux, & n'intercède point auprès de moi; car je ne t'exaucerai point.

17. Ne vois-tu pas ce qu'ils font dans les villes de Juda, & dans les ruës de Jérusalem.

18. Les fils amassent le bois, les péres allument le feu, & les femmes pétrissent la pâte, pour faire les gâteaux à la Reine des cieux, & pour faire des aspersions à d'autres dieux, afin de m'irriter.

19. Ce qu'ils m'irritent, est-il contre moi, dit l'Eternel? N'est-il pas *plûtôt* contr'eux mêmes, à la confusion de leurs faces?

20. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, ma colère & ma fureur va fondre contre ce lieu, sur les hommes & sur les bêtes, sur les arbres des champs & sur le fruit de la terre; elle s'embrase, & elle ne s'éteindra point.

21. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Ajoûtez vos holocaustes à vos sacrifices, & mangez de la chair.

22. Car je n'ai point parlé avec vos péres, ni ne leur ai point donné de commandement au jour que je les fis sortir hors du pays d'Egypte, touchant les holocaustes & les sacrifices.

23. Mais voici ce que je leur ai commandé & dit: Ecoutez ma voix, & je serai vôtre Dieu, & vous serez mon peuple, & marchez dans toutes les voies que je vous ordonnerai, afin que vous soyez heureux.

24. Mais ils n'ont point écouté, & n'ont point prêté l'oreille; mais ils ont suivi *d'autres* conseils & la dureté de leur méchant cœur, & ils se sont tournés en arriére, au lieu de venir à moi.

25. Depuis le jour que vos péres sont sortis du pays d'Egypte, jusques à aujourd'hui, je vous ai envoyés tous mes serviteurs les Prophètes, me levant matin, & les envoyant *chaque* jour.

26. Mais ils ne m'ont point écouté, & ils n'ont point prêté l'oreille; mais ils ont roidi leur cou; ils ont fait pis que leurs péres.

27. Alors tu leur prononceras toutes ces paroles, mais ils ne t'écouteront point; tu crieras après eux, mais ils ne te répondront point.

28. C'est pourquoi tu leur diras: C'est ici la nation qui n'a point écouté la voix de l'Eternel son Dieu, & qui n'a point reçu d'instruction; la fidélité a péri & a été retranchée de leur bouche.

29. Tonds ta chevelure, *ô Jérusalem*, & la jette bien loin, & prononce à haute voix ta complainte sur les lieux élevés; car l'Eternel a rejetté & abandonné la race contre laquelle il est fort courroucé.

30. Parce que les enfans de Juda ont fait ce qui m'est désagréable, dit l'Eternel, ils ont mis leurs abominations dans cette maison, sur laquelle mon nom est invoqué, afin de la souiller.

31. Et ils ont bâti les hauts lieux de Topheth, qui est dans la vallée du fils de Hinnom, pour brûler leurs fils & leurs filles au feu; ce que je n'ai pas commandé, & à quoi je n'ai point pensé.

32. C'est pourquoi, voici les jours viennent, dit l'Eternel, qu'elle ne sera plus appellée Tophet, ni la vallée du fils de Hinnom, mais la vallée de la tuerie; & on ensevelira *les morts* à Topheth, à cause qu'il *n'y aura* plus *d'autre* lieu.

33. Et les corps morts de ce peuple serviront de viande aux oiseaux des cieux, & aux bêtes de la terre, sans qu'il y ait personne qui les épouvante.

34. Je ferai aussi cesser des villes de Juda, & des ruës de Jérusalem, la voix de joie & la voix d'allégresse, la voix de l'époux & la voix de l'épouse; car le pays sera en désolation.

REFLEXIONS.

LES graves remontrances que Jérémie adressoit aux Juifs nous engagent à faire les réflexions suivantes: I. Que c'est en vain qu'on se glorifie d'être membre de l'Eglise, & que l'on rend à Dieu un service public, pendant qu'on viole ses loix; que ceux qui croient plaire à Dieu, en venant dans son temple & en pratiquant les actes du culte divin, & qui sont des injustes, des impurs, des impies, & des hypocrites, s'abusent, & font de la maison de Dieu une caverne de voleurs; & qu'il n'y a point d'autre moyen de plaire à Dieu que de s'amender & de faire ce qui est juste. II. Il faut considérer,

siderer, que Dieu, irrité par les péchés des Juifs, les menace de les traiter avec la derniére sévérité, de les détruire avec leur temple, & de les abandonner, comme il avoit abandonné Scilo du tems du Prophète Samuel, & ensuite les Israëlites des Dix Tribus. Ce sont là des exemples dont nous devons profiter, aussi-bien que de celui de tant d'Eglises Chrétiennes qui ont été privées du chandelier de la parole de Dieu, pour en avoir abusé. III. On voit par la défense que Dieu fit à Jérémie de prier pour les Juifs, que lors qu'un peuple a provoqué la colère de Dieu, par un endurcissement insurmontable, les priéres mêmes des Justes ne sauroient la détourner. IV. On doit bien remarquer ces paroles qui se lisent dans ce chapitre: *Ce qu'ils m'irritent, est-il contre moi, dit le Seigneur? N'est-il pas plûtôt contre eux-mêmes, & à la confusion de leurs faces?* Par là Dieu montre clairement, que tout ce que les hommes font contre lui en l'offensant ne peut lui nuire, & ne tourne qu'à leur propre confusion & à leur grand malheur; & qu'ainsi ce n'est que pour les empêcher de se perdre, que Dieu a la bonté de les avertir. Il faut enfin faire attention à la terrible & juste vengeance que Dieu fit des crimes & des idolatries des Juifs, en détruisant leur Ville, & en voulant que leurs corps fussent jettés à la voirie, dans le même lieu où ils avoient exercé leurs idolatries abominables. Toutes ces considérations doivent produire en nous une salutaire frayeur des jugemens de Dieu, & nous porter efficacément à le craindre & à le servir avec sincérité.

CHAPITRE VIII.

Ce chapitre a trois parties: I. Jérémie prédit que les Juifs, & même les Principaux d'entr'eux, seroient jettés à la voirie, & que leurs corps morts & leurs os seroient exposés au soleil, à la lune, & aux astres qu'ils avoient adorés; & que l'état du reste des Juifs seroit si déplorable, qu'ils souhaiteroient la mort plûtôt que la vie. II. Le Prophète marque la cause de ces malheurs, savoir, l'endurcissement de ce peuple, qui ne se convertissoit point; nonobstant les avertissemens que Dieu leur donnoit; & particuliérement, l'impieté des Docteurs de la loi, des Sacrificateurs, & des Prophètes. III. Il parle de la désolation que les Babyloniens alloient causer à Jérusalem & dans toute la Judée.

EN ce tems-là, dit l'Eternel, on jettera les os des Rois de Juda, les os de ses Princes, les os des Sacrificateurs, les os des Prophètes, & les os des habitans de Jérusalem, hors de leurs sépulcres;

2. Et on les étendra devant le Soleil, & devant la Lune, & devant toute l'armée des Cieux, *Astres* qu'ils ont aimés, qu'ils ont servis, après lesquels ils ont marché, qu'ils ont recherchés, & devant lesquels ils se sont prosternés; ils ne seront point ramassés ni ensevelis, ils seront comme du fumier sur la face de la terre.

3. Et la mort sera plus désirable que la vie, à tout le reste de ceux qui seront restés de cette méchante race; *même* à ceux qui seront restés parmi tous les lieux où je les aurai chassés, dit l'Eternel des armées.

4. Tu leur diras donc: Ainsi a dit l'Eternel: Si on tombe, ne se relevera-t-on pas? Et si on se détourne, ne retournera-t-on pas *au chemin?*

5. Pourquoi *donc* ce peuple, *savoir* Jérusalem, s'est-il égaré d'un égarement continué? Ils se sont adonnés opiniâtrement à la tromperie, & ils ont refusé de se convertir.

6. Je me suis rendu attentif, & j'ai écouté; ils ne parlent pas avec droiture; *il n'y a* personne qui se repente de son mal, disant: Qu'ai-je fait? Ils sont tous retournés à leur course, comme le cheval qui se jette à bride abatuë dans le combat.

7. La cigogne même a connu dans les cieux ses saisons; la tourterelle, l'hirondelle, & la gruë observent le tems qu'elles doivent venir; mais mon peuple n'a point connu le jugement de l'Eternel.

8. Comment dites-vous: Nous *sommes* les Sages, & la Loi de l'Eternel *est* avec nous? Voilà on a vraiment agi avec mensonge, & la plume des Scribes *est une plume* de fausseté.

9. Les Sages ont été confus, ils ont été épouvantés & pris; car ils ont rejetté la Parole de l'Eternel; & quelle sagesse auroient-ils?

10. C'est pourquoi je donnerai leurs femmes à d'autres, & leurs champs à ceux qui les posséderont en héritage. Car depuis le plus petit jusqu'au plus grand, chacun s'adonne à l'avarice, tant le Prophète que le Sacrificateur; tous se conduisent faussement.

11. Et ils ont pansé la plaie de la fille de mon peuple à la legére, disant: La paix, la paix, & *il n'y avoit* point de paix.

12. Ont-ils été confus de ce qu'ils ont commis l'abomination? Ils n'en ont même eu aucune honte, & ils ne savent ce que c'est de rougir; c'est pourquoi ils tomberont les uns sur les autres; ils tomberont au tems que je les visiterai, a dit l'Eternel.

13. En les ramassant je les consumerai entiérement, dit l'Eternel. *Il n'y a* pas une grappe dans la vigne, & *il n'y a* pas une figue au figuier; la feuille

feuille est flétrie, & ce que je leur ai donné sera enlevé.

14. Sur quoi nous arrêtons-nous? Assemblez-vous, & entrons dans la Ville forte, & nous serons là en repos; car l'Eternel nôtre Dieu nous a fait taire, & nous a donné à boire de l'eau de fiel, parce que nous avons péché contre l'Eternel.

15. On attend la paix, & *il n'y a* rien de bon; le tems de guérison, & voici le trouble.

16. Le ronflement de ses chevaux a été ouï de Dan, & tout le pays a été ému du bruit des hennissemens de ses puissans *chevaux:* ils sont venus & ils ont dévoré le pays & tout ce qui y étoit, la Ville & ceux qui y habitoient.

17. Qui plus est, voici je vai envoyer contre vous des serpens, des basilics, contre lesquels *il n'y a* point d'enchantement, & ils vous mordront, dit l'Eternel.

18. J'ai voulu tenir bon contre la douleur; mais mon cœur est languissant au dedans de moi.

19. Voici la voix du cri de la fille de mon peuple, *qui crie* d'un pays éloigné: L'Eternel n'*est*-il plus dans Sion? Son Roi n'*est*-il plus au milieu d'elle? Mais pourquoi m'ont-ils irrité par leurs images taillées, par les vanités des étrangers.

20. La moisson est passée, l'été est achevé, & nous n'avons point été délivrés.

21. Je suis froissé par la froissure de la fille de mon peuple, j'en suis en deuil, la désolation m'en a saisi.

22. N'y a-t-il point de baume en Galaad? N'y a-t-il point là de Médecin? Pourquoi donc la plaie de la fille de mon peuple n'est-elle pas consolidée?

REFLEXIONS.

IL faut faire ici ces quatre réflexions. I. La prémiére, que Jérémie prédit que les os des Juifs seroient étendus devant les Astres qu'ils avoient adorés; & que ceux qui vivroient dans le tems de leur ruine souhaiteroient la mort plûtôt que la vie. On voit en cela un terrible mais juste jugement de Dieu sur ce peuple, qui s'étoit abandonné au crime de l'idolatrie. La punition des pécheurs a d'ordinaire du rapport avec les péchés qu'ils ont commis. II. La seconde réflexion se tire de cette plainte du Prophète: *Si l'on tombe, ne se relevera-t-on point? & si l'on se détourne, ne reviendra-t-on pas au droit chemin? Pourquoi donc ce peuple s'est-il détourné & continue-t-il dans son égarement? Ont-ils été confus dans leurs abominations? Ils se sont endurcis comme un rocher; ils n'en ont aucune honte; ils ne savent ce que c'est que de rougir.* Cela nous apprend, que quand les hommes sont impénitens, & qu'ils n'ont plus de honte de mal faire, c'est la marque d'un endurcissement désespéré, & d'une punition prochaine. III. Les plaintes si fréquentes & si fortes que Dieu fait de l'infidélité & de l'hypocrisie des Sacrificateurs & des Prophètes, montrent, combien Dieu est irrité, & de quels malheurs un peuple est menacé, lors que ceux qui ont charge dans l'Eglise abandonnent les devoirs de leur vocation, & deshonorent la sainteté de leur caractère, par une vie profane & déréglée. Il faut enfin se souvenir, que Dieu, qui envoya tant de maux sur la Judée, & qui fit venir contre ce pays-là des ennemis cruels & impitoyables, peut encore traiter de la même maniére les Peuples & les Eglises coupables; mais que s'il ne punit pas par ces calamités temporelles ceux qui l'offensent, ils n'échaperont pas pour tout cela à sa justice; & qu'il y a d'autres peines, qui sont beaucoup plus terribles que celles que Jérémie dénonçoit aux Juifs dans ce chapitre.

CHAPITRE IX.

Jérémie gémit sur la ruine des Juifs & sur leurs crimes, qui étoient l'adultère, le mensonge, la tromperie, la cruauté, & d'autres péchés semblables. Il dit que Jérusalem & tout le pays de Juda alloient être réduits en désert & dans un état tout-a-fait lamentable; parce que les Juifs avoient abandonné la loi & le service de Dieu; & il exhorte les habitans du pays à pleurer les calamités qui alloient tomber sur eux. Il leur déclare enfin, que ni leur sagesse, ni leur force, ni la circoncision, dont ils se glorifioient, ne les garantiroient point de ces malheurs, & qu'ils seroient traités comme les autres peuples leurs voisins.

PLût à Dieu que ma tête se fondit en eaux & que mes yeux fussent une vive fontaine de larmes, & je pleurerois jour & nuit les blessés à mort de la fille de mon peuple!

2. Plût à Dieu que j'eusse au désert une cabane de voyageurs! J'abandonnerois mon peuple, & je me retirerois d'avec eux; car ils *sont* tous des adultères, & c'est une troupe de perfides.

3. Ils ont tendu leur langue *comme* un arc, pour *lancer des traits de* mensonge, & non de vérité; ils se sont fortifiés dans la terre; ils sont allés de malice en malice, & ils ne m'ont point connu, dit l'Eternel.

4. Gardez vous chacun de son ami, & ne vous fiez à aucun de vos fréres; car tout frére fait métier de supplanter, & tout ami agit frauduleusement.

5. Chacun se moque de son prochain, & on ne dit point la vérité; ils ont formé leur langue à dire le mensonge; ils se fatiguent pour faire le mal.

6. Ta demeure *est* au milieu de la fraude & de la tromperie ; ils refusent de me connoître, dit l'Eternel.

7. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel des armées : Voici je vai les fondre, & je les éprouverai ; car comment agirois-je envers la fille de mon peuple ?

8. Leur langue *est* un trait lancé ; elle prononce des fraudes ; chacun a la paix dans la bouche avec son prochain, mais dans son intérieur il lui dresse des embuches.

9. Ne punirois-je point ces choses-là en eux, dit l'Eternel ? Mon ame ne se vengeroit-elle pas d'une telle nation ?

10. J'éleverai ma voix avec larmes, & je ferai une lamentation sur les montagnes, & une complainte sur les campagnes agréables, parce qu'elles ont été brûlées, de sorte qu'*il* n'*y a* personne qui y passe, & on n'y entend plus le cri des troupeaux ; tant les oiseaux des cieux que le bétail s'en sont fuis, & ont disparu.

11. Et je réduirai Jérusalem en monceaux de ruines, en repaire de dragons ; & je mettrai les villes de Juda en désolation, tellement qu'il n'y aura personne qui y habite.

12. Qui *est* l'homme sage qui entende ceci, & *à qui* la bouche de l'Eternel ait parlé ? Qu'il en fasse le rapport, *savoir* pourquoi le pays est perdu & brûlé comme un désert, sans que personne y passe.

13. Et l'Eternel a dit : C'est parce qu'ils ont abandonné ma loi que je leur avois proposée, & qu'ils n'ont pas écouté ma voix, & qu'ils ne l'ont pas suivie,

14. Mais qu'ils ont suivi la dureté de leur cœur, & les Bahalins, ce que leurs péres leur ont enseigné.

15. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël ; Voici, je vai donner à manger à ce peuple de l'absinte, & je leur donnerai à boire de l'eau de fiel ;

16. Et je les disperserai parmi des nations qu'eux ni leurs péres n'ont point connuës ; & j'envoierai aprés eux l'épée jusques à ce que je les aie consumés.

17. Ainsi a dit l'Eternel des armées ; Cherchez & appellez des pleureuses, afin qu'elles viennent ; & envoyez vers celles qui sont sages, & qu'elles viennent.

18. Qu'elles se hâtent, & qu'elles prononcent à haute voix une lamentation sur nous ; que nos yeux se fondent en larmes, & que nos paupiéres dégouttent en eaux.

19. Car une voix de lamentation a été ouïe de Sion, *disant :* Comment avons-nous été détruits ? Nous sommes extrêmement confus ; parceque nous avons abandonné le pays ; parceque nos tentes ont été jettées par terre.

20. C'est pourquoi, *vous*, femmes, écoutez la parole de l'Eternel, & que vôtre oreille reçoive la parole de sa bouche ; & enseignez vos filles à lamenter, & chacune sa compagne *à faire* des complaintes.

21. Car la mort est montée par nos fenêtres, elle est entrée dans nos palais, pour exterminer nos enfans du milieu des ruës, & les jeunes gens du milieu des places.

22. Di : Ainsi a dit l'Eternel ; Même les corps morts des hommes seront étendus comme du fumier sur le dessus des champs, & comme une poignée d'épics aprés le moissonneur, que personne ne ramasse.

23. Ainsi a dit l'Eternel : Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse ; que le fort ne se glorifie point dans sa force ; & que le riche ne se glorifie point dans ses richesses.

24. Mais que celui qui se glorifie, se glorifie en ce qu'il a de l'intelligence & qu'il me connoit, & *qu'il sait* que je *suis* l'Eternel, qui exerce la miséricorde, le jugement, & la justice sur la terre ; car je prens plaisir en ces choses-là, dit l'Eternel.

25. Voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je punirai tout *homme* circoncis qui a le prépuce :

26. Egypte, Juda, Edom, les enfans de Hammon, Moab, & tous ceux qui sont au bout & aux extrémités du désert ; car toutes les nations ont le prépuce, & toute la maison d'Israël a le prépuce du cœur.

REFLEXIONS.

IL faut considérer sur ce chapitre : I. Que comme Jérémie pleuroit & gémissoit autrefois sur les crimes & sur la désolation des Juifs ; de même tous ceux qui craignent le Seigneur, & principalement ses vrais Ministres, sont touchés d'une amère douleur à la vuë des péchés des hommes, & des malheurs que ces péchés attirent sur eux. II. Il faut remarquer que les Juifs s'étoient débordés à toutes sortes de crimes ; que la perfidie, la tromperie, la dissimulation, régnoient parmi eux à un tel point, que l'on ne pouvoit se fier à personne, pas même à ses plus proches ; qu'ils s'abandonnoient à l'impureté, & qu'il n'y avoit presque plus de connoissance ni de crainte de Dieu à Jérusalem. Quand la corruption est montée jusqu'à ce degré, un peuple ne sauroit demeurer long-tems impuni. Et ce fut là ce qui attira les derniers effets de la colère de Dieu sur les Juifs, comme le marquent ces paroles : *Qui est l'homme sage qui entende ceci, & qui demande pourquoi ce pays est réduit en désert ? Et le Seigneur a dit : C'est parce qu'ils ont abandonné ma Loi que je leur avois donnée, & qu'ils n'ont point*

écouté

écouté ma voix pour la suivre, mais qu'ils ont suivi la dureté de leur cœur. La fin de ce chapitre nous enseigne, que l'on ne doit point se glorifier dans sa propre sagesse, ni dans sa force, ni même dans les marques extérieures de l'alliance divine; mais qu'il faut uniquement se glorifier de ce qu'on connoit Dieu, & qu'on le craint. C'est ce qui est exprimé par ces paroles de Jérémie, qui sont citées dans cette vuë par Saint Paul: *Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse, ni le fort dans sa force, ni le riche dans ses richesses; mais que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur. I. Corinth. I. 31.*

CHAPITRE X.

Jérémie exhorte les Juifs à ne pas imiter la folie de ceux qui adoroient les astres, & qui servoient les idoles qu'ils avoient eux mêmes formées. Il oppose au néant des idoles la Majesté du Dieu Souverain, qui est le Créateur & le Maître du monde; & à l'abrutissement des peuples idolatres, le bonheur qu'avoit le peuple d'Israël de connoître le vrai Dieu & de lui appartenir. Ensuite le Prophète prédit, que parceque les Juifs avoient abandonné le Seigneur, ils alloient être désolés; cependant il prie Dieu de ne les pas châtier dans sa colère, & de ne les pas détruire sans ressource.

MAison d'Israël, écoutez la parole que l'Eternel a prononcée contre vous.

2. Ainsi a dit l'Eternel: N'apprenez point les façons de faire des nations, & ne craignez point les signes des cieux, parce que les nations les craignent.

3. Car les statuts des peuples *ne* sont *que* vanité. On coupe du bois de la forêt pour le mettre en œuvre avec la hache;

4. Puis on l'embellit avec de l'argent & de l'or, & on les fait tenir avec des cloux & avec des marteaux, afin qu'on ne *les* remue point.

5. Ils sont façonnés droits comme une palme, & ils ne parlent point; on les porte par nécessité; parce qu'ils ne peuvent pas marcher. Ne les craignez point; car ils ne sont point de mal, comme aussi il n'est point en leur pouvoir de faire du bien.

6. Il *n'y en a* point de semblable à toi, ô Eternel: Tu *es* grand, & ton Nom est grand en puissance.

7. Qui ne te craindroit, ô Roi des nations? Car *cela* t'appartient; parceque parmi les plus sages des nations, & dans tous leurs Royaumes, *il n'y en a* point de semblable à toi.

8. Ils sont tous ensemble abbrutis & devenus fous; le bois ne *leur* aprend que des vanités.

9. L'argent qui est étendu en lingots est apporté de Tarsis, & l'or d'Uphaz, pour être mis en œuvre par un ouvrier & par les mains d'un fondeur; la pourpre & l'écarlate *est* leur vêtement; toutes ces choses *sont* l'ouvrage de gens habiles.

10. Mais l'Eternel est le Dieu de vérité, *c'est* le Dieu vivant & le Roi éternel; la terre sera ébranlée par sa colère, & les nations ne pourront soûtenir son indignation.

11. Vous leur direz ainsi: Les dieux qui n'ont point fait les cieux & la terre périront de dessus la terre & de dessous les cieux.

12. *Mais l'Eternel* est celui qui a fait la terre par sa vertu, qui a établi le monde par sa sagesse, & qui a étendu les cieux par son intelligence.

13. Si-tôt qu'il fait entendre sa voix, les eaux tombent des cieux avec un grand bruit; il fait monter du bout de la terre des vapeurs, il tourne les éclairs en pluie, & tire le vent hors de ses trésors.

14. Tout homme est abbruti par ce qu'il fait faire; tout fondeur est rendu honteux par les images taillées; car son image de fonte n'est que fausseté, & *il n'y a* point de respiration en elles:

15. Elles *ne sont que* vanité, & un ouvrage trompeur; elles périront au tems que *Dieu* les visitera.

16. Celui qui a pris Jacob pour sa portion n'est pas comme ces choses-là; car c'est celui qui a tout formé, & Israël est la Tribu de son héritage; son nom *est*, l'Eternel des armées.

17. Toi qui habites en un lieu fort, ramasse du pays des marchandises.

18. Car ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vais cette fois jetter bien *loin*, comme avec une fronde, les habitans du pays; je les réduirai à l'extrémité, tellement qu'ils l'éprouveront.

19. Malheur à moi, *diront-ils*, à cause de ma froissure; ma plaie est douloureuse. Et moi j'ai dit: Quoi qu'il en soit, *c'est* ici *la peine* de mon iniquité, & je la porterai.

20. Ma tente est gâtée; tous mes cordages sont rompus; mes enfans sont sortis d'avec moi, & ils ne sont plus. *Il n'y a* plus personne qui redresse ma tente, & qui relève mes pavillons.

21. Car les Pasteurs sont abbrutis, & n'ont point recherché l'Eternel. Et parce qu'ils n'ont point eu d'intelligence, tous leurs troupeaux ont été dispersés.

22. Voici un grand bruit s'étend de loin, & un grand tumulte de devers le pays d'aquilon, pour mettre les villes de Juda en désolation & en retraite de dragons.

23. Eternel, je connois que la voie de l'homme ne dépend pas de lui, & qu'il n'*est* pas au pouvoir de l'homme qui marche de bien diriger ses pas.

24. O Eternel, châtie-moi, toutefois par mesure ; non pas en ta colère, de peur que tu ne me réduises à néant.

25. Répan ta colère sur les nations qui ne te connoissent point, & sur les familles qui n'invoquent point ton nom ; car elles ont dévoré Jacob ; elles l'ont dévoré, & l'ont consumé, & elles ont mis sa demeure en désolation.

REFLEXIONS.

CE chapitre traite de l'idolatrie des payens. On y voit l'extravagance de ceux qui adoroient les astres & des idoles de bois, d'or, ou d'argent, faites par les mains des hommes, & qui, étant des choses mortes, ne pouvoient faire ni bien ni mal. Jérémie disoit tout cela aux Juifs, pour leur donner de l'horreur de l'idolatrie, pour leur faire sentir combien ils étoient coupables d'y être tombés, & pour empêcher qu'ils ne s'y laissassent aller, lors qu'ils seroient dispersés parmi les peuples idolatres. Ces réflexions nous engagent à louer Dieu de ce qu'il nous a donné sa connoissance, & à nous éloigner avec soin, non seulement de l'idolatrie, mais aussi de tout ce qui en approche, & de toutes sortes de croyances ou de pratiques superstitieuses & vaines. II, L'opposition qui est faite ici, de la Majesté du Dieu Tout-puissant qui a créé le monde & qui le gouverne, au néant & à l'impuissance des idoles, doit nous inspirer pour ce Grand Dieu les sentimens de respect & de crainte que Jérémie exprime en disant : *Il n'y a personne qui te soit semblable, ô Seigneur : Tu es grand, & ton nom est grand en puissance. Qui ne te craindroit, ô Roi des nations, car cela t'appartient !* On voit ici que les Juifs furent désolés par les Babyloniens, pour s'être détournés du service de Dieu & de la fidélité qu'ils lui devoient. Cette punition si sévère prouve, que la colère de Dieu se répand sur ceux qui, après l'avoir connu, ne le glorifient pas comme ils doivent. Enfin, nous recueillons des derniéres paroles de ce chapitre, que Dieu châtie les hommes, parce que ses châtimens leur sont nécessaires, mais qu'il ne le fait pas pour les perdre. Ainsi nous devons nous soumettre humblement aux châtimens, lors que Dieu nous les dispense, & nous borner toûjours à cette priére du Prophéte : *O Seigneur, châtie-moi ; toutefois par mesure ; non point en ta colère, de peur que tu ne me réduises au néant.*

CHAPITRE XI.

Dieu met devant les yeux des Juifs l'alliance qu'il avoit faite avec eux, lors que leurs péres sortirent d'Egypte, & il leur reproche de l'avoir violée avec obstination, surtout par l'idolatrie. II Il leur fait dire, que, pour les punir, il alloit les accabler de ses fléaux, & il défend a Jérémie de prier pour eux. III. Le Prophéte se plaint des habitans de Hanathoth, qui étoit la ville où il demeuroit, parce qu'ils avoient voulu l'empêcher de leur parler, & meme lui oter la vie.

LA parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, & il lui dit :

2. Ecoutez les paroles de cette alliance, & prononcez les aux hommes de Juda & aux habitans de Jérusalem.

3. Tu leur diras donc : Ainsi a dit l'Eternel le Dieu d'Israël : Maudit est l'homme qui n'écoutera pas les paroles de cette alliance,

4. Que je commandai à vos péres *de garder*, au jour que je les retirai du pays d'Egypte, du fourneau de fer, *en leur* disant : Ecoutez ma voix, & faites toutes les choses que je vous ai commandées, & vous serez mon peuple, & je vous serai Dieu.

5. Afin que je ratifie le serment que j'ai fait à vos péres, de leur donner un pays où coulent le lait & le miel, comme *il paroit* aujourd'hui. Et je répondis, & dis : Amen ! ô Eternel !

6. Puis l'Eternel me dit : Crie toutes ces paroles par les villes de Juda, & par les ruës de Jérusalem, en disant ; Ecoutez les paroles de cette alliance & observez les.

7. Car j'ai sommé expressément vos péres, depuis le jour que je les fis monter hors du pays d'Egypte, jusques à aujourd'hui, me levant matin, & les sommant, & leur disant : Ecoutez ma voix.

8. Mais ils ne l'ont pas écoutée, & ils n'y ont point été attentifs ; mais ils ont marché chacun suivant la dureté de leur mauvais cœur. C'est pourquoi j'ai fait venir sur eux tout ce *que portent* les paroles de cette alliance que je leur avois commandé de garder, & qu'ils n'ont point gardée.

9. Et l'Eternel me dit : Il y a une conjuration entre les hommes de Juda, & entre les habitans de Jérusalem.

10. Ils sont retournés aux iniquités de leurs ancêtres, qui ont refusé d'écouter mes paroles, & qui sont allés après d'autres dieux pour les servir. La maison d'Israël & la maison de Juda ont enfraint mon alliance, que j'avois traitée avec leurs péres.

11. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel : Voici je vais faire venir sur eux un mal, duquel ils ne pourront sortir ; ils crieront vers moi, mais je ne les exaucerai point.

12. Et les villes de Juda, & les habitans de Jérusalem s'en iront, & crieront vers les dieux auxquels ils font leurs parfums ; mais ils ne les délivreront point au tems de leur malheur.

13. Car, ô Juda, tu as eu autant de dieux

dieux que de villes, & toi Jérusalem, tu as dressé autant d'autels aux choses infames, que tu as de ruës, des autels pour faire des parfums à Bahal.

14. Toi donc ne fai point de requête pour ce peuple-ci, & ne jette point de cri, & ne *fai* point de priére pour eux, car je ne *les* exaucerai point au tems qu'ils crieront vers moi à cause de leur malheur.

15. Qu'est-ce que celui que j'aimois fait dans ma maison, en y commettant plusieurs crimes? La chair sainte te sera enlevée, & encore quand tu fais le mal, c'est alors que tu t'élèves.

16. L'Eternel t'avoit appellé: Un olivier verdoyant, beau, & d'un beau fruit; *mais* au bruit de sa parole, il y a allumé le feu, & ses branches ont été gâtées.

17. Car l'Eternel des armées, qui t'avoit planté, a prononcé le mal contre toi, à cause du mal que ceux de la maison d'Israël & de la maison de Juda ont commis contr'eux-mêmes, jusques à m'irriter, en faisant des parfums à Bahal.

18. Et l'Eternel me l'a donné à connoître, & je l'ai connu; alors tu m'as fait voir leurs entreprises.

19. Mais *j'ai été* comme un agneau, *ou comme* un bœuf, qu'on méne pour être égorgé, & je n'ai point sû qu'ils eussent fait contre moi quelque machination, *en disant:* Détruisons l'arbre avec son fruit, & l'exterminons de la terre des vivans, & qu'il ne soit plus fait mention de son nom.

20. Mais toi, Eternel des armées, qui juges justement, & qui sondes les reins & les cœurs, tu me feras voir la vengeance que tu feras d'eux; car je t'ai découvert ma cause.

21. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel, touchant les gens de Hanathoth, qui cherchent ta vie, & qui disent: Ne prophètise plus au nom de l'Eternel, & tu ne mourras pas par nos mains.

22. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Voici je vai les punir; leurs jeunes gens mourront par l'épée, leurs fils & leurs filles mourront par la famine.

23. Et il ne restera rien d'eux; car je ferai venir le mal sur les gens de Hanathoth, l'année de leur visitation.

REFLEXIONS.

La prémiére instruction que ce chapitre nous donne, c'est que Dieu maudit ceux qui ne gardent pas son alliance. Nous devons penser sur cela, que Dieu a traité avec nous une alliance bien plus excellente que celle qu'il avoit avec les Juifs; que cette nouvelle alliance nous engage encore plus étroitement à écouter sa voix, & à garder ce qu'il nous a commandé, & qu'ainsi nous encourrons une malédiction bien plus sévére si nous ne l'observons pas. Au reste il faut se souvenir, que l'on n'enfraint pas seulement l'alliance divine en servant les idoles; mais qu'on le fait aussi quand on viole les promesses qu'on a faites à Dieu, & quand on détourne son cœur de lui, pour le donner au monde. II. Dieu se plaint dans ce chapitre, qu'il y avoit une conjuration parmi les habitans de Jérusalem contre lui, & une obstination insurmontable dans le mal; ce qui l'irritoit tellement, qu'il ne vouloit pas que Jérémie priât plus pour eux. Quand la malice des hommes est parvenue jusqu'à ce degré-là, quand ils s'accordent pour irriter le Seigneur, & que le mépris de ses loix est général, il ne les épargne plus, & l'intercession des justes devient inutile. L'on doit enfin considérer les menaces qui sont faites dans ce chapitre contre les Juifs, & en particulier contre les gens de Hanathoth, qui ne vouloient pas souffrir que Jérémie leur parlât au nom du Seigneur, & qui voulurent même le faire mourir. C'est un grand péché de rejetter la parole de Dieu, de refuser d'écouter ses fidèles serviteurs, & de vouloir leur fermer la bouche; & Dieu demandera compte de ce péché-là aux Peuples & aux Eglises qui s'en rendent coupables. Cependant, les Ministres du Seigneur, à l'exemple de Jérémie, ne doivent ni s'irriter, ni se rebuter, lors qu'ils rencontrent de semblables oppositions.

CHAPITRE XII.

Jérémie demande au Seigneur, d'où vient que les Juifs impies, qui rejettoient son ministere, jouissoient encore de la prospérité? Dieu lui répond, qu'il devoit se préparer à éprouver encore de plus grandes contradictions à Jérusalem; mais qu'il verroit l'effet de ses menaces; que les Juifs alloient être abandonnés, & transportés dans un pays étranger; d'où il les feroit pourtant revenir. Le Seigneur ajoute, qu'il puniroit aussi les nations voisines des Juifs, à cause des maux qu'elles leur auroient faits; mais que si ces nations embrassoient le service du vrai Dieu, elles seroient reputées pour être aussi son peuple.

Eternel, quand je contesterai avec toi, tu *seras trouvé* juste; cependant j'entrerai dans *une sorte de* contestation avec toi. Pourquoi la voie des méchans a-t-elle prospéré, & *pourquoi* ceux qui agissent très-perfidement sont-ils en paix?

2. Tu les as plantés, & ils ont pris racine; ils s'avancent, même ils fructifient. Tu ès près de leur bouche, & loin de leurs pensées.

3. Mais toi, Eternel, tu m'as connu, tu m'as vû, & tu as sondé comment mon cœur est disposé envers toi.

Tu les traîneras comme des brébis pour être égorgées, & tu les prépareras pour le jour de la tuerie.

4. Jusques à quand la terre sera-t-elle dans le deuil, & l'herbe de tous les champs séchera-t-elle à cause de la malice de ses habitans? Les bêtes & les oiseaux sont défaillis; quoi qu'ils eussent dit: On ne verra point nôtre fin.

5. Si tu as couru avec les gens de pié, & qu'ils t'aient lassé, comment te mêleras-tu parmi les chevaux? Et si tu n'ès pas en assurance dans une terre de paix, que feras-tu lors que le Jourdain sera enflé?

6. Certainement tes fréres mêmes & la maison de ton pére, ceux-là mêmes agiront perfidément contre toi; eux mêmes crieront après toi à plein gosier. Ne les croi point, quand même ils te parleront amiablement.

7. J'ai abandonné ma maison, j'ai quitté mon héritage, j'ai livré ce que mon ame aimoit le plus dans la main de ses ennemis.

8. Mon héritage m'a été comme un lion dans la forêt, il a jetté son cri contre moi; c'est pourquoi je l'ai pris en aversion.

9. Mon héritage me sera-t-il comme un oiseau de diverses couleurs? Les oiseaux ne *sont*-ils pas tout autour de lui? Venez, assemblez-vous, vous toutes les bêtes des champs, venez pour le dévorer.

10. Plusieurs bergers ont gâté ma vigne, ils ont foulé mon partage, ils ont réduit mon partage désirable en une solitude déserte.

11. On l'a réduit en désolation, il est tout désolé & en deuil devant moi. Toute la terre a été réduite en désolation, parce qu'*il n'y a* personne qui pense à elle.

12. Les destructeurs sont venus sur tous les lieux élevés du désert; car l'épée de l'Eternel dévore depuis un pays jusques à l'autre; *il n'y a* point de paix pour qui que ce soit.

13. Ils ont semé du froment, & ils moissonneront des épines; ils se sont donné de la peine, & ils n'y profiteront rien; vous serez frustrés de vos revenus, par l'ardeur de la colère de l'Eternel.

14. Ainsi a dit l'Eternel, contre tous mes mauvais voisins, qui mettent la main sur l'héritage que j'ai fait hériter à mon peuple d'Israël: Voici, je vai les arracher hors de leur pays, & j'arracherai la maison de Juda du milieu d'eux.

15. Et il arrivera qu'après les avoir arrachés, je me retournerai vers eux, j'aurai compassion d'eux, & je les ferai retourner chacun à son héritage & chacun à sa terre.

16. Et s'ils apprennent les voies de mon peuple, pour jurer par mon nom d'Eternel, comme ils avoient enseigné à mon peuple à jurer par Bahal, ils seront établis parmi mon peuple.

17. Mais s'ils n'écoutent point, j'arracherai entiérement une telle nation, & je la ferai périr, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE que nous devons recueillir d'ici, c'est I. Qu'il ne faut jamais croire que les impies doivent demeurer impunis, ou qu'ils soient véritablement heureux, parce que Dieu les épargne pendant quelque tems; ni que les menaces du Seigneur soient moins certaines, parce qu'il différe de les exécuter. II. Que les Serviteurs de Dieu ne doivent pas se décourager, lors qu'ils ont à essuyer les contradictions & les moqueries des méchans, & que même ceux qui veulent s'acquiter de leur devoir avec intégrité doivent s'attendre à cela. III. Que les menaces du Seigneur ont tôt ou tard leur effet, & que ni l'alliance divine, ni l'amour qu'il a eu pour un peuple, ne le mettent point à couvert de sa colère, quand il la provoque par ses rébellions. C'est ce qui est marqué par ces paroles: *J'ai abandonné ma maison, j'ai livré ce que mon ame aimoit le plus dans la main de ses ennemis.* IV. Dieu fait connoitre qu'il avoit dessein de châtier prémiérement son peuple, & ensuite les nations voisines, & même de recevoir ces nations idolatres dans son alliance. Par là nous pouvons voir, que Dieu est tout ensemble juste & miséricordieux, qu'il n'a point d'égard à l'apparence des personnes, qu'il regarde uniquement à l'intégrité & à la droiture. C'est ce qui a paru clairement, après la venuë de Nôtre Seigneur Jésus-Christ, dans la vocation des Gentils.

CHAPITRE XIII.

Le Prophète réprésente aux Juifs par le moyen d'une ceinture pourrie, qui n'étoit plus bonne à rien, que l'alliance qu'ils avoient avec Dieu alloit être rompue, & qu'il alloit les rejetter, parce qu'ils l'avoient abandonné. Il exhorte le peuple, & sur tout le Roi & les Grands, à s'humilier avant que leur ruine arrivât. Il déplore cette ruine, & il leur déclare que c'étoit leur endurcissement insurmontable qui alloit l'attirer sur eux.

AInsi m'a dit l'Eternel: Va, & achette toi une ceinture de lin, & mets la sur tes reins, & ne la lave pas dans l'eau.

2. J'achetai donc une ceinture selon la parole de l'Eternel, & je la mis sur mes reins.

3. Et la parole de l'Eternel me fut adressée pour la seconde fois, & il me dit:

4. Pren la ceinture que tu as achetée, qui est sur tes reins, & te lève, &

& t'en vas vers l'Euphrate, & l'y cache dans le trou d'un rocher.

5. Je m'en allai donc, & je la cachai dans l'Euphrate, comme l'Eternel m'avoit commandé.

6. Et il arriva plusieurs jours après, que l'Eternel me dit: Léve-toi, & t'en vas vers l'Euphrate, & repren de là la ceinture que je t'avois commandé d'y cacher.

7. Et je m'en allai vers l'Euphrate, & je creusai, & je pris la ceinture du lieu où je l'avois cachée, & voici, la ceinture étoit pourrie, tellement qu'elle n'étoit plus bonne à rien.

8. Alors la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

9. Ainsi a dit l'Eternel: C'est ainsi que je ferai pourrir l'orgueil de Juda, & le grand orgueil de Jérusalem;

10. De ce peuple très méchant, qui refusent d'écouter mes paroles, & qui marchent suivant la dureté de leur cœur, & vont après d'autres dieux pour les servir, & pour se prosterner devant eux; tellement que ce peuple sera comme cette ceinture qui n'est bonne à rien.

11. Car comme une ceinture est jointe sur les reins d'un homme, ainsi j'avois joint à moi toute la maison d'Israël, & toute la maison de Juda, dit l'Eternel; afin qu'ils fussent mon peuple, mon renom, ma louange, & ma gloire; mais ils ne m'ont point écouté.

12. Tu leur diras donc cette parole ci: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Tout vaisseau sera rempli de vin. Et ils te diront: Ne savons-nous pas bien que tout vaisseau sera rempli de vin?

13. Mais tu leur diras: Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vais remplir d'yvresse tous les habitans de ce pays, & les Rois qui sont assis sur le trône de David, & les Sacrificateurs, & les Prophètes, & tous les habitans de Jérusalem.

14. Et je les briserai l'un contre l'autre, les péres & les enfans ensemble, dit l'Eternel; je n'en aurai point de compassion, je ne les épargnerai point, & nulle pitié ne me retiendra, pour ne les pas détruire.

15. Ecoutez & prêtez l'oreille; ne vous élevez point, car l'Eternel à parlé.

16. Donnez gloire à l'Eternel vôtre Dieu, avant qu'il fasse venir les ténèbres, & avant que vos piés bronchent sur les montagnes obscures; vous attendrez la lumiére, mais il la changera en une ombre de mort, & la réduira en obscurité.

17. Que si vous n'écoutez pas ceci, mon ame pleurera en secret à cause de *vôtre* orgueil, mon œil versera beaucoup de larmes, même il se fondra en larmes; parce que le troupeau de l'Eternel aura été emmené prisonnier.

18. Di au Roi & à la Reine: Humiliez-vous, & abbaissez-vous; car la couronne de vôtre gloire est tombée de dessus vos têtes.

19. Les villes du midi sont fermées, & il n'y a personne qui les ouvre; tout Juda est transporté, il est entiérement transporté.

20. Levez vos yeux, & voyez ceux qui viennent de l'aquilon; Où est le parc qui t'a été donné, & ton magnifique troupeau?

21. Que diras-tu, quand il te punira? C'est toi qui leur as appris à être Chefs au dessus de toi; les douleurs ne te saisiront-elles pas, comme *elles saisissent* une femme qui enfante?

22. Que si tu dis en ton cœur: Pourquoi ceci m'est-il arrivé? C'est à cause de la grandeur de ton iniquité, que les pans *de tes habits* ont été troussés, & que tes pieds ont été souillés.

23. Un More changeroit-il sa peau, & un Léopard ses taches? Pourriez-vous aussi faire quelque bien, vous qui n'êtes appris qu'à mal faire?

24. C'est pourquoi je les disperserai comme du chaume, qui est emporté par le vent du désert.

25. C'est ici ton sort & la portion que je t'ai assignée, dit l'Eternel; parce que tu m'as oublié, & que tu as mis ta confiance dans le mensonge.

26. J'ai même aussi troussé les pans de tes habits sur ton visage, & ta honte paroîtra.

27. Tes adultères, tes hennissemens, & l'énormité de tes prostitutions sont sur les collines & par les champs; j'ai vû tes abominations. Malheur à toi, Jérusalem! Ne seras-tu point nettoyée? Jusques à quand cela durera-t-il?

REFLEXIONS.

LES instructions que ce chapitre nous présente sont celles-ci: I. Que l'alliance que nous avons avec Dieu nous procure de grands avantages, & qu'elle nous unit à lui très étroitement; mais que s'il nous arrive de l'enfreindre, comme les Juifs le firent, elle nous deviendra inutile. II. Que quand Dieu fait entendre ses menaces, il faut s'humilier; & que comme les Grands sont ordinairement les principaux auteurs de la corruption des peuples & des malheurs qui la suivent, il est juste qu'ils travaillent par leur humiliation à détourner la colère du ciel. C'est la réflexion qu'il faut faire sur ce que Jérémie exhortoit non seulement le peuple, mais le Roi & la Reine, à donner gloire à Dieu, & à s'humilier, avant que les ténèbres vinssent sur eux. II. Les larmes que Jérémie répandoit sur l'obstination des Juifs, & sur leurs mal-

malheurs, font voir, que quand l'endurcissement des hommes est irrémédiable, les gens de bien, & en particulier les Ministres du Seigneur ne peuvent faire autre chose que d'en gémir, & de déplorer le malheur de ceux qui périssent. III. L'on doit bien considérer ces paroles: *Un More changeroit-il sa peau, & un Léopard ses taches? Comment pourriez-vous faire le bien, vous qui n'avez appris qu'à faire le mal?* Ce reproche, qui décrit l'étrange endurcissement des Juifs, nous apprend, qu'en résistant à la grace de Dieu, & en s'habituant au péché, on tombe dans un degré de corruption, d'où il est très-difficile de revenir, & d'où plusieurs ne reviennent jamais.

CHAPITRE XIV.

L'occasion de la prophétie qui est contenue dans ce chapitre fut une grande secheresse que Dieu avoit envoyée sur la Judée, & de laquelle Jérémie fait la description. Dans ce tems fâcheux, il prie pour appaiser la colère de Dieu, & pour obtenir de la pluie. Mais Dieu lui dit que ses priéres étoient inutiles, aussi-bien que les jeûnes & les priéres des Juifs; qu'ils alloient être exterminés par tous ses fléaux, & que les faux Prophètes, qui leur promettoient la prospérité, seroient confondus & enveloppés dans cette ruine générale. Cependant le Prophète supplie le Seigneur de pardonner aux Juifs, & de ne les pas abandonner dans cette extrémité.

LA parole de l'Eternel, qui fut adressée à Jérémie, à l'occasion d'une sécheresse.

2. La Judée a été dans le deuil, & ses portes sont dans un pitoyable état; ils sont tous noircis sur la terre, & le cri de Jérusalem est monté *au ciel*.

3. Et les Grands d'entr'eux ont envoyé les petits chercher de l'eau; *ils* sont allés aux citernes, & n'y ont point trouvé d'eau; ils ont été rendus honteux & confus, & ils ont couvert leur tête.

4. Parce que la terre est crévassée, à cause, qu'il n'y a point eu de pluie au pays; les laboureurs ont été rendus honteux, & ont couvert leur tête.

5. Même la biche a fait son fan à la campagne, & l'a abandonné, parce qu'il n'y a point d'herbe.

6. Et les ânes sauvages se sont tenus sur les lieux élevés, ils ont attiré le vent comme les dragons; leurs yeux sont affoiblis, parce qu'*il n'y a* point d'herbe.

7. Eternel, si nos iniquités rendent témoignage contre nous, agi à cause de ton nom; car nos rébellions sont multipliées; c'est contre toi que nous avons péché.

8. *Toi qui es* l'attente d'Israël, & son Libérateur au tems de la détresse, pourquoi serois-tu dans le pays comme un étranger, & comme un voyageur *qui* se détourne pour passer la nuit?

9. Pourquoi serois-tu comme un homme étonné, & comme un homme fort *qui* ne peut délivrer? Or tu *es* au milieu de nous, ô Eternel, & ton nom est reclamé sur nous; ne nous abandonne point.

10. Ainsi a dit l'Eternel à ce peuple: Parce qu'ils ont aimé à aller ainsi çà & là, & qu'ils n'ont point retenu leurs piés, l'Eternel n'a point pris plaisir en eux; *mais* maintenant il se souviendra de leurs iniquités, & punira leurs péchés.

11. Puis l'Eternel me dit: Ne fai point de requête pour ce peuple.

12. Quand ils jeûneront, je n'exaucerai point leur cri; & quand ils offriront des holocaustes & des oblations, je n'y prendrai point de plaisir; mais je les consumerai par l'épée, par la famine, & par la mortalité.

13. Et je dis: Ah! Ah! Seigneur Eternel. Voici, les Prophètes leur disent: Vous ne verrez point l'épée, & vous n'aurez point de famine; mais je vous donnerai une paix assurée dans ce lieu-ci.

14. Et l'Eternel me dit: Ce que ces Prophètes prophètisent en mon nom n'est que mensonge; je ne les ai point envoyés, & ne leur ai point donné de charge, & ne leur ai point parlé; ils vous prophètisent des visions de mensonge, de divination, de néant, & la tromperie de leur cœur.

15. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel, touchant les Prophètes qui prophètisent en mon nom, lesquels toutefois je n'ai point envoyés, & qui disent: L'épée ni la famine ne seront point dans ce pays-ci: Ces Prophètes-là seront consumés par l'épée & par la famine.

16. Et le peuple auquel ils ont prophètisé sera jetté par les ruës de Jerusalem, à cause de la famine & de l'épée, & *il n'y aura* personne qui les ensevelisse, tant eux que leurs fils & leurs filles, & je répandrai sur eux leur méchanceté.

17. Tu leur diras donc cette parole: Que mes yeux se fondent en larmes nuit & jour, & qu'ils ne cessent point; car la vierge fille de mon peuple a été accablée d'une grande ruine; la plaie *en* est fort douloureuse.

18. Si je sors aux champs, voici des blessés à mort par l'épée; & si j'entre dans la ville, voici des gens qui meurent de faim; même le Prophète & le Sacrificateur ont couru par le pays, & ne savent où ils en sont.

19. Aurois-tu entiérement rejetté Juda,

Juda, & ton ame auroit-elle Sion en horreur? Pourquoi nous as-tu frappés en sorte qu'*il n'y a* point de guérison? On attend la paix, & *il n'y a* rien de bon; & le tems de la guérison, & voici le trouble.

20. Eternel, nous reconnoissons nôtre méchanceté, & l'iniquité de nos péres; car nous avons péché contre toi.

21. A cause de ton nom ne nous rejette point, & n'expose point à opprobre le trône de ta gloire: Souvien-toi de ton alliance avec nous, & ne la romps point.

22. Y en a-t-il parmi les divinités des nations, qui fassent pleuvoir & *qui fassent que* les cieux donnent la menue pluie? N'est-ce pas toi, Eternel nôtre Dieu *qui le feras*? C'est pourquoi nous espérerons en toi; car c'est toi qui as fait toutes ces choses-là.

REFLEXIONS.

Nous devons apprendre d'ici ces quatre choses: I. Que comme Dieu envoya une sécheresse & une famine sur la Judée, pour avertir les Juifs qu'il étoit irrité contre eux, & que bientôt il viendroit les détruire, il faut regarder ces sortes de calamités temporelles comme des signes de la colère céleste, & des invitations à la repentance. II. Que le devoir des Conducteurs de l'Eglise, & de tous ses vrais membres, est de travailler par leurs priéres, à l'imitation de Jérémie, à prévenir & à détourner les jugemens de Dieu, ou à les modérer, s'ils ne peuvent les détourner tout-à-fait. III. Que le zèle & l'intercession des justes, non plus que les priéres & les jeûnes d'un peuple impénitent & obstiné, ne sauroient éloigner la colère de Dieu. Le Seigneur le déclare lui-même, lors qu'il dit au Prophète: *Ne fai point de requête pour ce peuple; quand ils jeûneront & qu'ils prieront, je n'exaucerai point leur cri*; & en ajoûtant, que les Juifs seroient consumés, non seulement par la sécheresse & par la famine, mais aussi par la guerre & par la mortalité. Enfin, les Ministres de la Religion doivent bien considérer ce que Dieu dit ici du crime & de la punition de ces faux Prophètes, qui promettoient la paix au peuple de Jérusalem, dans le tems que sa ruine approchoit; afin qu'il ne leur arrive jamais de flater les hommes & d'entretenir la sécurité des pécheurs; mais qu'ils disent toûjours avec sincérité & avec zèle, ce que Dieu leur commande de dire. Cela montre aussi, que le peuple doit écouter ceux qui annoncent la volonté du Seigneur sans déguisement & sans flaterie.

CHAPITRE XV.

Dieu continue à déclarer à Jérémie, qui avoit intercédé pour les Juifs, que ses priéres ne seroient point exaucées; que leur ruine étoit résolue, parce qu'ils avoient abandonné Dieu; & qu'ils alloient être livrés à leurs ennemis qui les détruiroient, aux bêtes & aux oiseaux qui les dévoreroient, & à toutes sortes de calamités. Le Prophète se plaint des traverses qu'il souffroit de la part des Juifs, parce qu'il les menaçoit des jugemens de Dieu; mais le Seigneur le console & l'assure de sa protection.

ET l'Eternel me dit: Quand Moyse & Samuel se tiendroient devant moi, je n'aurois pourtant point d'affection pour ce peuple: Chasse-les de devant ma face, & qu'ils sortent.

2. Que s'ils te disent: Où sortirons-nous? Tu leur répondras: Ainsi a dit l'Eternel: Ceux qui *sont destinés* à la mort, à la mort; ceux qui *sont destinés* à l'épée, à l'épée; ceux qui *sont destinés* à la famine, à la famine; & ceux qui *sont destinés* à la captivité, à la captivité.

3. J'envoierai aussi sur eux quatre sortes de fléaux, dit l'Eternel, savoir l'épée pour tuer, les chiens pour traîner, & les oiseaux des cieux & les bêtes de la terre pour dévorer & pour détruire.

4. Et je les livrerai à être agités par tous les Royaumes de la terre, à cause de Manassé fils d'Ezéchias, Roi de Juda, & des choses qu'il a faites à Jérusalem.

5. Car qui seroit émû de compassion envers toi, ô Jérusalem; ou qui viendroit s'affliger avec toi; ou qui se détourneroit pour s'informer de ta prospérité?

6. Tu m'as abandonné, dit l'Eternel, & tu t'en ès allée en arriére; c'est pourquoi j'étendrai ma main sur toi, & je te détruirai; je suis las de me repentir.

7. Je les vannerai avec un van jusqu'aux extrémités du pays. J'ai désolé & j'ai fait périr mon peuple, & ils ne se sont point détournés de leur voie.

8. J'ai multiplié ses veuves plus que le sable de la mer; j'ai fait venir contr'eux, & sur les méres, celui que j'ai choisi pour les détruire en plein midi; j'ai fait tomber subitement sur elles l'ennemi & la frayeur.

9. Celle qui en avoit enfanté sept est devenuë languissante, elle a rendu l'esprit, son soleil lui est couché, pendant qu'il étoit encore jour; elle a été renduë honteuse & confuse, & je livrerai ceux qui lui resteront à l'épée, à la vuë de leurs ennemis, dit l'Eternel.

10. Malheur à moi, ô ma mére, de ce que tu m'as mis au monde, pour être un homme *exposé a* la contradiction, & à la dispute dans tout ce pays! Je

Je n'ai rien prêté, & je n'ai rien emprunté, & cependant chacun me maudit.

11. *Alors l'Eternel me dit :* Ce qui te reste ne sera-t-il pas heureux ? Et ne ferai-je pas que l'ennemi te préviendra au tems de la calamité, & au tems de la détresse ?

12. Le fer brisera-t-il le fer de l'aquilon & l'acier ?

13. Je livrerai au pillage, sans en faire prix, tes richesses & tes trésors ; & cela à cause de tous tes péchés ; & même par toutes tes contrées.

14. Et je ferai passer tes ennemis par un pays *que* tu ne connois pas ; car le feu de ma colère jette des flammes ; il sera embrasé sur vous.

15. Eternel, tu *le* connois, souvien-toi de moi, visite moi, & me defen contre ceux qui me persécutent ; ne m'enlève pas, en différant ta colère ; pren connoissance des opprobres que je souffre pour l'amour de toi.

16. Dès que j'ai trouvé tes paroles, je les ai *aussi-tôt* mangées ; & ta parole a été la joie & l'allégresse de mon cœur ; car ton nom est reclamé sur moi, ô Eternel Dieu des armées !

17. Je ne me suis point assis dans les conseils secrets des moqueurs, & *ne m'y suis point* réjouï, mais je me suis tenu assis tout seul, à cause de ta main, parceque tu m'as rempli d'indignation.

18. Pourquoi ma douleur est-elle continuelle, & *pourquoi* ma plaie est-elle sans espérance ? Elle a refusé d'être guèrie. Serois-tu à mon égard comme des eaux qui trompent & qui ne durent pas ?

19. C'est pourquoi, ainsi m'a dit l'Eternel : Si tu te tournes *vers moi*, je te ramenerai, & tu subsisteras devant moi ; & si tu sépares ce qui est précieux de ce qui est méprisable, tu seras ma bouche ; ils se tourneront vers toi, & tu ne te tourneras pas vers eux.

20. Et je te ferai être à ce peuple une muraille d'acier bien forte ; ils combattront contre toi ; mais ils n'auront point le dessus sur toi ; car je *suis* avec toi pour te garantir & pour te délivrer, dit l'Eternel.

21. Et je te délivrerai de la main des méchans, & te racheterai de la main des hommes violens.

REFLEXIONS.

Nous devons recueillir d'ici ces trois instructions : La prémiére, que quoique les personnes pieuses soient très agréables à Dieu, & que leurs prieres soient d'une grande efficace, ils ne peuvent rien obtenir en faveur de ceux dont l'endurcissement est désespéré. Dieu déclare cela de la maniére la plus forte, en disant que quand Moyse & Samuel, qui avoient autrefois détourné sa colère de dessus le peuple d'Israël par leur intercession, le prieroient pour les Juifs, il n'y auroit aucun égard. La seconde instruction est, que la punition des pécheurs, quelque sévére qu'elle soit, est si juste, qu'ils ne méritent pas qu'on les plaigne. Cela est exprimé par ces mots : *Qui est-ce qui seroit ému de compassion envers toi, ô Jérusalem, ou qui voudroit s'affliger avec toi, puis que tu m'as abandonné ?* Les Ministres de Jésus-Christ voient par l'exemple de Jérémie, qu'ils sont souvent appellés à dire aux hommes des choses dures & fâcheuses, & que cela peut les exposer à la haine des méchans ; mais qu'ils doivent pourtant toûjours suivre les ordres que Dieu leur donne, & se conserver purs au milieu de la corruption générale ; moyennant quoi ils peuvent s'assurer que l'assistance de Dieu ne leur manquera jamais.

CHAPITRE XVI.

Dieu, pour apprendre aux Juifs & à Jérémie, que la Judée étoit menacée des derniers malheurs, lui défend de se marier, & de se rencontrer dans aucune maison de deuil pour consoler ceux qui seroient affligés, non plus que dans aucun festin. Il lui dit, que les crimes des Juifs & leur prodigieux endurcissement leur attireroient tous ces maux. Il promet cependant de les faire revenir du pays d'aquilon, c'est-à-dire, de Babylone, après qu'ils auroient porté la peine de leurs péchés.

PUis la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit :

2. Tu ne prendras point de femme, & tu n'auras point de fils ni de filles en ce lieu.

3. Car ainsi a dit l'Eternel touchant les fils & les filles qui naîtront en ce lieu ; & touchant leurs méres qui les auront enfantés, & touchant les péres qui les auront engendrés en ce pays :

4. Ils mourront de maladies langoureuses, ils ne seront point pleurés, & ils ne seront point ensevelis, mais ils seront sur le dessus de la terre comme du fumier ; ils seront consumés par l'épée & par la famine ; & leurs corps morts serviront de viande aux oiseaux des cieux & aux bêtes de la terre.

5. Même, ainsi a dit l'Eternel : N'entre point dans aucune maison de deuil, & ne va point pour pleurer ni pour t'affliger pour eux ; car j'ai retiré de ce peuple-ci, dit l'Eternel, ma paix, ma bonté, & mes compassions.

6. Et les grands & les petits mourront en ce pays ; ils ne seront point ensevelis, & on ne les pleurera point, & personne ne se fera aucune incision, ni ne se rasera pour eux.

7. On ne fera point de repas pour le deuil, ni pour consoler quelqu'un à cause d'un mort ; & on ne leur donnera point à boire de la coupe de consola-

folation, pour leur pére ou pour leur mére.

8. Tu n'entreras non plus en aucune maifon de feftin, pour t'affeoir avec eux, pour manger ou pour boire.

9. Car ainfi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Ifraël: Voici je vais faire ceffer de ce lieu devant vos yeux, & en vos jours, la voix de joie & la voix d'allégreffe, la voix de l'époux & la voix de l'époufe.

10. Et il arrivera que quand tu auras prononcé à ce peuple-ci toutes ces paroles-là, ils te diront: Pourquoi l'Eternel a-t-il prononcé tout ce grand mal contre nous? Quelle *eft* nôtre iniquité, & quel *eft* nôtre péché, que nous avons commis contre l'Eternel nôtre Dieu?

11. Et tu leur diras: Parce que vos péres m'ont abandonné, dit l'Eternel, & font allés après d'autres dieux, & les ont fervis, & fe font profternés devant eux, & qu'ils m'ont abandonné, & n'ont point gardé ma Loi.

12. Et vous ayez encore fait pis que vos péres; car voici, chacun de vous marche après la dureté de fon cœur méchant, afin de ne me point écouter.

13. C'eft pourquoi je vous tranfporterai de ce pays, en un pays que vous n'avez point connu, ni vous ni vos pérès; & là vous fervirez jour & nuit à d'autres dieux, parce que je ne vous aurai point fait de grace.

14. Car voici, les jours viennent, dit l'Eternel, qu'on ne dira plus: L'Eternel *eft* vivant, qui a fait remonter les enfans d'Ifraël hors du pays d'Egypte;

15. Mais *on dira:* L'Eternel *eft* vivant, qui a fait remonter les enfans d'Ifraël du pays de l'aquilon, & de tous les pays auxquels il les avoit chaffés; car je les ramenerai dans leur pays, que j'avois donné à leurs péres.

16. Voici, je vai mander à plufieurs pefcheurs, dit l'Eternel, & il les pefcheront; & après cela je manderai à plufieurs chaffeurs qui les chafferont par toutes les montagnes, & par tous les côteaux, & par tous les trous des rochers.

17. Car mes yeux *font* fur toute leur conduite, qui n'eft point cachée devant moi, & leur iniquité n'eft point couverte devant mes yeux.

18. Mais je leur rendrai prémiérement au double *la peine* de leur iniquité & de leur péché, parce qu'ils ont fouillé mon pays par les cadavres puans de leurs infamies, & parce qu'ils ont rempli mon héritage de leurs abominations.

19. Eternel, *qui es* ma force & ma puiffance, & mon réfuge au jour de la détreffe; les nations viendront à toi des bouts de la terre, & elles diront: Quoi qu'il en foit, nos péres n'ont poffédé que le menfonge & la vanité, & des chofes auxquelles *il n'y a* point d'utilité.

20. L'homme fe fera-t-il lui-même des dieux, lefquels ne font pas dieux.

21. C'eft pourquoi, voici, je leur ferai connoître à cette fois, je leur ferai connoître ma force & ma puiffance, & ils fauront que mon nom *eft* l'Eternel.

REFLEXIONS.

SI Dieu défendit à Jérémie de fe marier, d'entrer dans les maifons de deuil, & de fe trouver à aucun feftin, c'étoit afin que cette conduite du Prophète frappât davantage les Juifs, & leur fit comprendre que le tems de leur défolation étoit venu; que les enfans qui naîtroient feroient expofés à toutes fortes de maux, & feroient une fin tragique; que les morts ne feroient ni enfevelis ni pleurés, & que ce peuple n'auroit bientôt plus aucun fujet de fe réjouïr. Sur cela nous devons remarquer, que dans les tems de calamité Dieu veut qu'on s'humilie, qu'on donne des marques de fa douleur, & qu'on s'abftienne même de ce qui pourroit être permis en d'autres tems. II. Dieu déclare formellement ici, que tous ces maux viendroient fur les Juifs, parce qu'ils l'avoient abandonné, & qu'ils avoient même fait pis que leurs péres; que fes yeux étoient fur toute leur conduite, & qu'il leur rendroit au double ce que leurs péchés méritoient. Cela marque bien clairement que Dieu eft jufte; qu'il voit & qu'il connoit toutes les actions des hommes; & que quand ils aggravent leurs péchés, ils l'obligent à en faire la vengeance. III. On voit cependant dans ce chapitre, que Dieu confervoit encore pour les Juifs des fentimens d'amour; puis qu'il vouloit faire ceffer leur captivité, & les faire remonter du pays de Babylone, après qu'il les auroit châtiés pour les retirer de leurs égaremens. Dieu en ufe de la forte envers les hommes; & s'il leur envoie des maux pour les punir, il ne les rejette pas tout à fait, & il pardonne toûjours à ceux qui profitent de fes châtimens.

CHAPITRE XVII.

Jérémie dit aux Juifs, que leurs péchés & furtout leur idolatrie, alloient caufer leur ruine; que les hommes en qui ils fe confioient ne les garantiroient point, & que pour être heureux il falloit fe confier en Dieu feul, qui fonde & qui connoit les cœurs, qui eft le Juge de tous les hommes, & qui eft ennemi de l'injuftice. Jérémie fe plaint des outrages qu'on lui faifoit, & il protefte qu'il n'avoit point fouhaité la deftruction des Juifs, & qu'il n'avoit fait que leur dire ce que Dieu lui avoit commandé

commandé de leur annoncer. Il exhorte le Roi & le peuple à se repentir, & principalement à empêcher que le jour du Sabbat ne fut profané; leur promettant que, s'ils le faisoient, Dieu les béniroit; & les menaçant de la destruction, s'ils continuoient dans leurs rébellions.

LE péché de Juda *est* écrit avec un burin de fer, & avec une pointe de diamant, il est gravé sur la table de leur cœur, & sur les cornes de leurs autels.

2. De sorte que leurs fils se souviendront de leurs autels & de leurs bocages, auprès des arbres verdoyans sur les hautes collines.

3. J'exposerai au pillage ma montagne, la campagne, tes richesses, tous tes trésors, tes lieux élevés, à cause du péché *que tu as commis* dans toutes tes contrées.

4. Et toi, tu laisseras reposer l'héritage que je t'avois donné, & je ferai que tu serviras tes ennemis, dans un pays que tu ne connois point; parce que vous avez allumé le feu de ma colère, & il brûlera toûjours.

5. Ainsi a dit l'Eternel: Maudit est l'homme qui se confie en l'homme, & qui de la chair fait son bras, & duquel le cœur se retire de l'Eternel.

6. Car il sera comme la bruyére dans une lande, & il ne verra point venir le bien; mais il demeurera au désert dans les lieux secs, dans une terre salée & inhabitable.

7. Béni soit l'homme qui se confie en l'Eternel, & duquel l'Eternel est la confiance.

8. Car il sera comme un arbre planté près des eaux, & qui étend ses racines le long d'une eau courante, lequel lors que la chaleur viendra ne la sentira point, & sa feuille sera verte; il ne sera point en peine dans l'année de la sécheresse, & il ne cessera point de porter du fruit.

9. Le cœur est trompeur, & désespérément malin par dessus toutes choses; qui le connoitra?

10. Je *suis* l'Eternel, qui sonde le cœur, & qui éprouve les reins; même pour rendre à chacun selon son train, & selon le fruit de ses actions.

11. Celui qui acquiert des richesses, & non point avec droit, *est* comme une perdrix *qui* couve *ce qu'*elle n'a point pondu; il les laissera au milieu de ses jours, & à la fin il se trouvera que c'est un insensé.

12. Le lieu de nôtre sanctuaire est un trône de gloire, un lieu elevé dès le commencement.

13. Eternel, qui ès l'attente d'Israël, tous ceux qui t'abandonnent deviendront honteux; & ceux qui se détournent de toi seront écrits sur la terre; parce qu'ils ont abandonné la source des eaux vives, savoir l'Eternel.

14. Eternel, guéri-moi, & je serai guéri, sauve-moi, & je serai sauvé; car tu ès ma louange.

15. Voici, ceux-ci me disent: Où est la parole de l'Eternel? Qu'elle vienne présentement.

16. Mais je ne me suis point empressé, pour n'être pas pasteur après toi; & je n'ai point desiré le jour de l'extrème affliction; tu le sais, & ce qui est sorti de mes lèvres est droit devant toi.

17. Ne sois point un sujet d'effroi pour moi; tu ès ma retraite au jour de l'affliction.

18. Ceux qui me persécutent deviendront honteux, & je ne serai point confus; ils seront épouvantés, & je ne serai point effrayé; amène sur eux le jour du mal, & frappe les d'une double plaie.

19. Ainsi m'a dit l'Eternel: Va, & tien toi debout à la porte des enfans du peuple, par laquelle les Rois de Juda entrent, & par laquelle ils sortent, & à toutes les portes de Jérusalem;

20. Et di leur: Ecoutez la parole de l'Eternel, Rois de Juda, & *vous* tous *les hommes* de Juda, & *vous* tous les habitans de Jérusalem, qui entrez par ces portes.

21. Ainsi a dit l'Eternel: Prenez garde à vos ames, & ne portez aucuns fardeaux au jour du Sabbat, & ne les faites point passer par les portes de Jérusalem.

22. Et ne tirez hors de vos maisons aucun fardeau au jour du Sabbat, & ne faites aucune œuvre; mais sanctifiez le jour du Sabbat, comme j'ai commandé à vos péres.

23. Mais ils n'ont pas écouté, & n'ont point incliné leur oreille; mais ils ont roidi leur cou, pour ne point écouter, & pour ne point recevoir d'instruction.

24. Si vous m'écoutez attentivement, dit l'Eternel, pour ne faire passer aucun fardeau par les portes de cette ville au jour du Sabbat, & si vous sanctifiez le jour du Sabbat, tellement que vous ne fassiez aucune œuvre en ce *jour-là*.

25. Les Rois & les Principaux, ceux qui sont assis sur le Trône de David, entreront dans cette ville, montés sur des chariots & sur des chevaux, eux & les principaux d'entr'eux, les hommes de Juda, & les habitans de Jérusalem, & cette ville sera habitée à toûjours.

26. On viendra aussi des villes de Juda & des environs de Jérusalem, du pays de Benjamin, de la campagne, & des montagnes, & de devers le midi; on apportera des holocaustes, des sacrifices, des oblations & de l'encens; on

on apportera aussi *des sacrifices* d'actions de graces dans la maison de l'Eternel.

27. Mais si vous ne m'écoutez pas pour sanctifier le jour du Sabbat, & pour ne porter *plus* aucun fardeau, & n'en faire entrer aucun par les portes de Jérusalem au jour du Sabbat, je mettrai le feu à ses portes, & il consumera les Palais de Jérusalem, & ne sera point éteint.

REFLEXIONS.

LES réflexions qu'il faut faire sur ce chapitre sont, I. Que comme les Juifs furent abandonnés à leurs ennemis, parce qu'ils avoient irrité le Seigneur, aussi Dieu fait tôt ou tard la punition des péchés de ceux qui l'offensent. II. Que c'est en vain que l'on prétend trouver sa sureté dans le secours des hommes, lors qu'on n'est pas bien avec Dieu; & qu'en général ceux qui se confient dans les hommes & dans le bras de la chair sont maudits de Dieu; mais qu'il bénit ceux qui s'assurent sur lui; & qu'il n'y a point d'état plus heureux ni plus ferme, que celui d'une personne qui se confie en Dieu & qui le craint. III. Il faut faire une attention particuliére à ces paroles: *Le cœur de l'homme est rusé & malin par dessus toutes choses: Qui le connoitra? Je suis l'Eternel qui sonde les cœurs & les reins, pour rendre à chacun selon ses œuvres.* Cela doit nous apprendre à nous défier de nous-mêmes, à tâcher de connoître nôtre cœur, & à craindre Dieu, dont la connoissance est infinie, & qui est le Juge de tous les hommes. IV. Ce chapitre nous enseigne, que ceux qui acquièrent des richesses injustement ne les possèdent pas long-tems. Enfin, les personnes publiques ont ici des leçons très-importantes. Les Ministres du Seigneur doivent apprendre, par ce qui arriva à Jérémie, à ne pas trouver étrange si les méchans rejettent leur ministère; à s'en acquitter fidèlement; & à être toûjours animés de charité pour ceux à qui ils sont envoyés, quand même ils en feroient mal reçus. Les exhortations que Jérémie faisoit aux Rois & aux Principaux, touchant l'observation du Sabbat, montrent que le devoir des Princes & des Magistrats est de garder ce que Dieu a ordonné, d'avoir son service en révérence, & d'empêcher qu'il ne soit profané. C'est là le moyen d'obtenir la faveur de Dieu; comme au contraire l'irréligion & l'impieté est ce qui prive les Peuples & les Etats de sa protection.

CHAPITRE XVIII.

Jérémie répresente aux Juifs, par la comparaison d'un potier & de l'argille, que Dieu avoit le pouvoir de les détruire à cause de leurs péchés, & de les rétablir s'ils se convertissoient. Il les exhorte à cette conversion, les menaçant, que s'ils continuoient à oublier Dieu, ils seroient désolés. Enfin, il revient à se plaindre des complots que les Juifs avoient fait pour lui ôter la vie, & il leur dénonce la vengeance du Seigneur.

LA parole de l'Eternel fut *encore* adressée à Jérémie, & il lui dit:

2. Lève-toi, & descen dans la maison d'un potier, & là je te ferai entendre mes paroles.

3. Je descendis donc dans la maison d'un potier, & voici, il faisoit *son* ouvrage *étant assis* sur *sa* selle.

4. Et le vaisseau qu'il faisoit avec l'argille qui *étoit* en sa main fut gâté, & il en refit de nouveau un autre vaisseau, comme il lui sembla bon de *le* faire.

5. Alors la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

6. Maison d'Israël, ne pourrai-je pas faire de vous comme ce potier a fait; dit l'Eternel. Voici, comme l'argille est dans la main d'un potier, ainsi *êtes*-vous dans ma main, maison d'Israël.

7. Au moment que j'aurai parlé contre une nation, & contre un Royaume, pour l'arracher, pour le démolir, & pour le détruire;

8. Si cette nation-là, contre laquelle j'aurai parlé, se détourne du mal qu'elle avoit fait, je me repentirai aussi du mal que j'avois pensé de lui faire.

9. Et au moment aussi que j'aurai parlé d'une nation & d'un Royaume, pour l'établir & pour le planter;

10. S'il fait ce qui m'est désagréable, de sorte qu'il n'écoute point ma voix, je me repentirai aussi du bien que j'avois dit que je lui ferois.

11. Parle donc maintenant aux hommes de Juda, & aux habitans de Jérusalem, & di leur: Ainsi a dit l'Eternel: Voici je prépare du mal, & je forme un dessein contre vous. Détournez-vous *donc* maintenant chacun de son mauvais train, & amendez vôtre voie & vos actions.

12. Et ils ont répondu: Il n'y a plus d'espérance; c'est pourquoi nous suivrons nos pensées, & chacun de nous fera selon la dureté de son mauvais cœur.

13. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel: Demandez maintenant aux nations, qui a *jamais* entendu rien de pareil? La vierge d'Israël a fait une chose très-énorme.

14. Préférera-t-on la neige & les rochers du Liban à une campagne *unie & fertile*; & des eaux congelées à des eaux coulantes?

15. Cependant mon peuple m'a oublié, & il a fait des parfums à ce qui n'est que vanité; on les a fait broncher

dans leurs voies pour *les faire retirer* des sentiers anciens, afin de marcher dans les sentiers d'un chemin qui n'est point battu;

16. Pour mettre leur pays en désolation, & en un opprobre perpétuel; *tellement que* quiconque passera par là; en sera étonné, & branlera la tête.

17. Je les disperserai devant l'ennemi, comme par le vent d'orient; je leur tournerai le dos, & non pas la face, au jour de leur calamité.

18. Et ils ont dit: Venez & faisons des machinations contre Jérémie; car la loi ne se perdra point chez le Sacrificateur, ni le conseil chez le Sage, ni la parole chez le Prophète. Venez & perçons le de la langue, & ne donnons point d'attention à aucun de ses discours.

19. Eternel, atten-moi & écoute la voix de ceux qui contestent avec moi.

20. Le mal sera-t-il rendu pour le bien? Car ils ont creusé une fosse pour mon ame. Souvien-toi que je me suis présenté devant toi, afin de prier pour leur bien, & de détourner d'eux ta fureur.

21. C'est pourquoi livre leurs enfans à la famine, & fai couler leur sang à coups d'épée; que leurs femmes soient privées d'enfans; que leurs maris soient mis à mort; & que leurs jeunes gens soient tués avec l'épée dans le combat.

22. Que le cri soit ouï de leurs maisons, quand tu auras fait venir subitement des troupes contr'eux; parce-qu'ils ont creusé une fosse pour me prendre, & qu'ils ont caché des filets sous mes piés.

23. Tu sais, Eternel, que tout leur dessein contre moi est de me mettre à mort: Ne sois point appaisé sur leur iniquité, & n'efface point leur péché de devant ta face; qu'ils soient renversés en ta présence; agi contr'eux au tems de ta colère.

REFLEXIONS.

LA comparaison d'un potier, qui se lit dans ce chapitre, ne signifie pas que Dieu ait créé des hommes pour les perdre, ni qu'il les rende malheureux par un simple effet de sa volonté; mais elle veut dire, que les Juifs étoient entre les mains de Dieu, & qu'il avoit la puissance de les punir, & ensuite de les rétablir; tout de même qu'un potier, qui, croyant faire un bon vaisseau, n'auroit pas réüssi, pourroit en faire un autre avec la même terre. C'est ce que Dieu lui-même explique en disant, que si un peuple dont il auroit résolu la perte venoit à se convertir, il ne le détruiroit pas; & que si au contraire une nation à laquelle il auroit résolu de faire du bien n'écoutoit pas sa voix, il retireroit sa faveur de dessus cette nation-là. Il déclare de plus, que quoi qu'il eût menacé les Juifs, il leur pardonneroit encore, & qu'il n'exécuteroit ses menaces qu'en cas qu'ils continuassent à suivre la dureté de leur cœur. Cette doctrine est très-importante, & il paroit clairement de là, que Dieu ne manque jamais de puissance ni de bonté pour faire du bien aux hommes; qu'il est parfaitement juste envers eux, & qu'il ne leur arrive de mal que celui qu'ils s'attirent eux-mêmes. On voit dans le procédé impie des Juifs, qui complottérent pour faire mourir Jérémie, que ceux qui s'acquitent de leur devoir encourent quelquefois la haine des méchans. Pour ce qui est des derniers versets de ce chapitre, où Jérémie semble faire des imprécations contre les Juifs, on ne doit pas entendre ce qu'il dit, comme s'il eût souhaité leur ruine; il paroit de tout ce livre, & de cet endroit même, qu'il avoit prié pour eux, & il prend Dieu à témoin dans le chapitre précédent, qu'il n'avoit point désiré leur calamité; mais ce sont des menaces qu'il leur fait de la part de Dieu, en qualité de Prophète, pour marquer que leur ruine étoit inévitable, & qu'ils alloient être accablés de toutes sortes de maux, eux & leurs enfans.

CHAPITRE XIX.

Le but de ce chapitre est de marquer, que pour punir les Juifs de leur idolatrie, & surtout de ce qu'ils avoient sacrifié leurs enfans à l'idole Moloc, *appellée autrement* Bahal, *dans la vallée de* Tophet, *Dieu les feroit périr d'une maniére lamentable, jusques là qu'ils mangeroient leurs enfans durant le siége de Jérusalem, & que leurs corps morts seroient dévorés par les bêtes dans cette même vallée. Le Prophète représente cela, en cassant un pot de terre dans ce lieu-là, par le commandement de Dieu; voulant marquer par cette action, que Dieu les detruiroit aussi facilement & aussi promtement qu'on brise un pot de terre, & que tout de même que les piéces d'un pot brisé ne peuvent etre rejointes, & ne sont de nul usage, aussi leur ruine seroit totale, & que la plûpart d'entr'eux périroient sans ressource.*

AInsi a dit l'Eternel: Va, & achète un vase de terre d'un potier, & pren des Anciens du peuple, & des Anciens des Sacrificateurs;

2. Et sors à la vallée du fils de Hinnom, qui est auprès de l'entrée de la porte orientale, & crie là les paroles que je te dirai.

3. Di donc: Rois de Juda, & vous habitans de Jérusalem, écoutez la parole de l'Eternel: Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je

je vai faire venir un mal sur ce lieu-ci, tel que quiconque l'entendra, les oreilles lui *en* corneront.

4. Parce qu'ils m'ont abandonné, & qu'ils ont rendu ce lieu-ci profane, & qu'ils y ont fait des encensemens à d'autres dieux, lesquels ni eux, ni leurs péres, ni les Rois de Juda n'avoient point connus, & qu'ils ont rempli ce lieu du sang des innocens;

5. Et *parce* qu'ils ont bâti des hauts lieux à Bahal, pour brûler au feu leurs fils & en faire des holocaustes à Bahal, ce que je n'ai point commandé, dont je n'ai point parlé, & à quoi je n'ai jamais pensé.

6. C'est pourquoi, voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que ce lieu-ci ne sera plus appellé Topheth, ni la vallée du fils de Hinnom; mais *il sera appellé* la vallée de tuerie.

7. J'anéantirai le conseil de Juda & de Jérusalem en ce lieu-ci, & je les ferai tomber par l'épée en la présence de leurs ennemis, & dans la main de ceux qui cherchent leur vie, & je donnerai leurs corps morts à manger aux oiseaux des cieux, & aux bêtes de la terre.

8. Et je mettrai cette ville en étonnement & en opprobre; quiconque passera près d'elle sera étonné, & sifflera à cause de toutes ses plaies;

9. Et je leur ferai manger la chair de leurs fils, & la chair de leurs filles, & chacun mangera la chair de son voisin pendant le siége, à cause de l'extrémité où les réduiront leurs ennemis & ceux qui cherchent leur vie.

10. Puis après tu casseras le vase, en présence de ceux qui seront allés avec toi.

11. Et tu leur diras: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Je briserai ce peuple-ci & cette ville-ci, de même qu'on brise un vaisseau de potier, qui ne peut être soudé, & ils seront ensevelis à Tophet, parce qu'il n'y *aura* plus d'autre lieu pour *les* ensevelir.

12. C'est ainsi que je ferai à ce lieu-ci, dit l'Eternel, & à ses habitans, tellement que je réduirai cette ville-ci dans le même état que Tophet.

13. Et les maisons de Jérusalem & les maisons des Rois de Juda seront impures, comme le lieu de Tophet; à cause de toutes les maisons sur les terrasses desquelles ils ont fait des parfums à toute l'armée des cieux, & des aspersions à d'autres dieux.

14. Puis Jérémie s'en vint de Tophet, où l'Eternel l'avoit envoyé pour prophétiser, & il se tint debout au parvis de la maison de l'Eternel, & dit à tout le peuple:

15. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je vai faire venir sur cette ville-ci, & sur toutes ses villes, tout le mal que j'ai prononcé contr'elle, parce qu'ils ont roidi leur cou, pour ne point écouter mes paroles.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer ici, en prémier lieu, que les Juifs s'étoient rendus coupables des crimes les plus atroces, & de l'idolatrie la plus exécrable dont on ait jamais ouï parler; puis qu'ils en étoient venus jusqu'à brûler leurs enfans en l'honneur des idoles. Cela fait voir, que non seulement les peuples qui sont privés de la connoissance de Dieu, mais que ceux-là même qui le connoissent, & qui font profession de le servir, peuvent commettre les derniéres horreurs & renoncer à tous les sentimens de la Réligion & même de la Nature, quand ils ont une fois perdu la crainte de Dieu, & qu'ils se sont livrés à leur aveuglement & à leur endurcissement. II. Nous devons considérer, que Dieu déclara que les Juifs seroient tués & étendus morts dans la même vallée où ils avoient ainsi sacrifié leurs enfans aux idoles, & qu'ils seroient réduits par la famine à manger la chair de leurs fils & de leurs filles. La justice de Dieu se découvre bien sensiblement dans cet événement, & c'est ainsi que Dieu punit souvent les hommes par les choses mêmes par lesquelles ils l'ont offensé, & que ceux qu'il a distingués par ses faveurs, deviennent, lors qu'ils en abusent, des exemples de sa plus terrible vengeance. L'image d'un pot de terre brisé est remarquable; elle exprime la facilité avec laquelle Dieu peut détruire les pécheurs, & elle marque qu'il n'y a rien qui puisse les délivrer, ni les rétablir, lors qu'il veut les punir.

CHAPITRE XX.

Un Sacrificateur, nommé Paschur, *frappe Jérémie, & le fait mettre en prison, parce qu'il avoit prédit la ruine de Jérusalem; mais Jérémie lui prédit qu'il seroit lui-même mené captif à Babylone avec ceux de sa maison & ses amis, & qu'il y mourroit. Le Prophète se plaint d'être ainsi exposé à la haine des Juifs impies, & il en témoigne une amére douleur.*

ALors Paschur fils d'Immer, Sacrificateur, qui étoit Prévôt & Conducteur dans la maison de l'Eternel, entendit Jérémie qui prophétisoit ces choses.

2. Et Paschur frappa le Prophète Jérémie, & le mit dans la prison qui est à la haute porte de Benjamin, dans la maison de l'Eternel.

3. Et il arriva dès le lendemain, que Paschur tira Jérémie hors de la prison, & Jérémie lui dit: L'Eternel ne t'a pas appellé Paschur, mais *il t'a appellé* Magormissabib.

4. Car ainsi a dit l'Eternel: Voici,

je vai te mettre dans la frayeur, toi & tous tes amis; ils tomberont par l'épée de leurs ennemis, & tes yeux *le* verront; je livrerai tous ceux de Juda entre les mains du Roi de Babylone, qui les transportera à Babylone, & les frappera avec l'épée.

5. Et je livrerai toutes les richesses de cette ville-ci, & tout son travail, & tout ce qu'elle a de précieux, je livrerai tous les trésors des Rois de Juda entre les mains de leurs ennemis, qui les pilleront, les enleveront, & les emporteront à Babylone.

6. Et toi, Paschur, & tous ceux qui demeurent dans ta maison, vous irez en captivité; tu iras à Babylone, tu y mourras, & tu y seras enseveli; toi & tous tes amis, auxquels tu as prophètisé le mensonge.

7. O Eternel, tu m'as attiré, & j'ai été attiré; tu as été plus fort que moi, & tu as prévalu; je suis *un objet* de moquerie tout le jour, & chacun se moque de moi.

8. Car depuis que je parle, je jette des cris; j'annonce la violence & la désolation; mais la parole de l'Eternel m'est tournée en opprobre & en moquerie tout le jour.

9. C'est pourquoi j'ai dit: Je ne ferai plus mention de lui, & je ne parlerai plus en son nom; mais il y a eu dans mon cœur *comme* un feu ardent, renfermé dans mes os; je suis las de le souffrir, & je n'en puis plus.

10. Car j'ai entendu les blames de plusieurs, la frayeur *m'a saisi* de tous côtés. Rapportez, *disent ils ce qu'il a dit*, & nous le rapporterons. Tous ceux qui avoient la paix avec moi épient si je ne broncherai point, & ils disent: Peut-être qu'il sera surpris, & alors nous en aurons le dessus, & nous-nous vengerons de lui.

11. Mais l'Eternel est avec moi comme un homme puissant & redoutable; c'est pourquoi ceux qui me persécutent tomberont & n'auront point le dessus, mais ils seront couverts de confusion; car ils n'ont pas eu de l'intelligence. Ce sera une honte éternelle, qui ne s'oubliera jamais.

12. C'est pourquoi, Eternel des armées, qui sondes les justes, qui pénétres les reins & le cœur, je verrai la vengeance que tu feras d'eux; car je t'ai découvert ma cause.

13. Chantez à l'Eternel, louëz l'Eternel; car il a délivré l'ame du pauvre de la main des méchans.

14. Que le jour auquel je nâquis soit maudit! Que le jour auquel ma mére m'enfanta ne soit point béni!

15. Que l'homme qui en apporta les nouvelles à mon pére, & qui lui dit: Un enfant mâle t'est né, & qui crut le bien réjouïr:

16. Que cet homme-là soit comme les villes que l'Eternel a détruites sans s'en repentir; qu'il entende le cri le matin, & des hurlemens au tems du midi!

17. Que ne m'a-t-on fait mourir dans le sein de ma mére! Que n'a-ce été là mon sépulcre! Que jamais ma mére n'eut elle conçu!

18. Pourquoi suis-je né pour ne voir que travail & qu'ennui, & pour passer mes jours dans la honte?

REFLEXIONS.

Ce chapitre nous présente trois réflexions principales: La prémiére est, que Jérémie fut battu & mis en prison, parce qu'il prophètisoit contre les Juifs; mais que cependant il ne laissa pas de continuer à prédire leur ruine, & qu'il dénonça à Paschur qu'il éprouveroit la vengeance divine. C'est ainsi que les méchans s'irritent contre ceux qui leur parlent de la part de Dieu, & qu'ils les persécutent; mais les fidèles ministres du Seigneur font toûjours leur devoir; & ceux qui s'opposent à eux reçoivent la juste punition de leur malice. II. On voit ici que Jérémie avoit été étonné & affligé des oppositions qu'il rencontroit, mais qu'il s'étoit pourtant consolé en se confiant en Dieu. C'est ce que tous ceux qui souffrent pour la justice doivent considérer, afin de ne pas perdre courage. La troisiéme réflexion regarde les derniers versets de ce chapitre, où Jérémie dit: *Que le jour auquel je nâquis soit maudit!* On pourroit dire que ce Prophète ne parle pas de lui-même; mais qu'il exprime les sentimens des Juifs, & ce qu'ils diroient dans le tems de leur ruine. Elle devoit être si terrible qu'ils souhaiteroient alors eux-mêmes la mort, & qu'ils auroient été plus heureux de n'être pas nés. Mais quand même ces paroles regarderoient Jérémie, il ne faudroit pas croire qu'il fut tombé dans le murmure & dans l'impatience; car dans ce même chapitre il paroit animé d'une ferme confiance & d'une joie qui le porte à louer Dieu; mais il aura simplement voulu marquer, par ces maniéres de parler proverbiales & usitées dans ce tems-là, combien il étoit malheureux de vivre parmi un peuple si corrompu, & qu'il étoit pénétré de la plus vive douleur, à la vuë de leur endurcissement & des malheurs qui alloient fondre sur eux.

CHAPITRE XXI.

Ce qui est récité dans ce chapitre arriva lors que les Caldéens assiégeoient Jérusalem sous le regne de Sédécias. Ce Prince ayant envoyé consulter Jérémie, le Prophète lui fit dire que Dieu avoit résolu de livrer cette ville aux Caldéens; qu'ainsi il faloit se soumettre à eux; que ceux qui le feroient sauveroient leur vie;

vie; mais que si le Roi & le peuple refusoient de se rendre, ils seroient exposés à toutes les horreurs de la guerre. Il exhorte aussi le Roi & les Magistrats à s'amender, & à rendre la justice à chacun.

LA parole qui fut addressée à Jérémie, de la part de l'Eternel, lorsque le Roi Sédécias envoya vers lui Paschur fils de Malkija, & Sophonie fils de Mahaséja Sacrificateur, pour lui dire:

2. Consulte maintenant l'Eternel pour nous; car Nébucadnésar Roi de Babylone combat contre nous; peut-être que l'Eternel fera pour nous quelqu'une de ses merveilles, & qu'il le fera retirer de nous.

3. Et Jérémie leur dit: Vous direz ainsi à Sédécias:

4. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Voici, je vais détourner les armes qui *sont* dans vos mains, avec lesquelles vous combattez contre le Roi de Babylone & contre les Caldéens qui vous assiégent, & je les rassemblerai au milieu de cette ville.

5. Et je combattrai contre vous avec une main étenduë, & avec un bras fort, avec colère, avec fureur, & avec une grande indignation.

6. Et je frapperai les habitans de cette ville, les hommes & les bêtes; ils mourront d'une grande mortalité.

7. Et après cela, dit l'Eternel, je livrerai Sédécias Roi de Juda, & ses serviteurs, & le peuple, & ceux qui auront échappé dans cette ville à la mortalité, à l'épée, & à la famine, *je les livrerai* entre les mains de Nébucadnésar Roi de Babylone, & entre les mains de leurs ennemis, & de ceux qui cherchent leur vie, & il les frappera au tranchant de l'épée; il ne les épargnera point, il n'en aura point de compassion, il n'en aura point de pitié.

8. Tu diras aussi à ce peuple: Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je mets devant vous le chemin de la vie, & le chemin de la mort.

9. Quiconque se tiendra dans cette ville mourra par l'épée, ou par la famine, ou par la mortalité; mais celui qui en sortira, & qui se rendra aux Caldéens qui vous assiégent, vivra & sauvera sa vie comme un butin.

10. Car j'ai dressé ma face en mal & non en bien contre cette ville, dit l'Eternel; elle sera livrée dans la main du Roi de Babylone, & il la brûlera.

11. Et *tu diras* à la maison du Roi de Juda: Ecoutez la parole de l'Eternel.

12. Maison de David, ainsi a dit l'Eternel: Faites justice dès le matin, & délivrez celui qui est opprimé d'entre les mains de celui qui *lui* fait tort; de peur que ma colère ne sorte comme un feu, & qu'elle ne s'embrase, & qu'il n'y ait personne qui l'éteigne, à cause de la malice de vos actions.

13. Voici, dit le Seigneur, je viens à toi, ville située dans la vallée, *qui es* le rocher du plat pays, & qui dis: Qui descendra contre nous, & qui entrera dans nos demeures?

14. Et je vous punirai selon le fruit de vos actions, dit l'Eternel; & j'allumerai dans sa forêt un feu qui consumera tout ce qui est autour d'elle.

REFLEXIONS.

IL faut principalement considérer ici, le conseil que Jérémie donnoit au Roi Sédécias & aux Juifs, de se soûmettre aux Caldéens; leur déclarant que s'ils le faisoient, & s'ils obéïssoient à la voix de Dieu, ils seroient épargnés; qu'autrement ils périroient par l'épée, par la famine, & par la mortalité. On voit par là, que Dieu avoit bien arrêté de livrer Jérusalem aux Caldéens; mais qu'il n'avoit pas résolu de faire périr les Juifs, & qu'ils pouvoient encore sauver leur vie. Dieu faisoit ainsi paroître sa bonté, en même tems qu'il exerçoit sa justice. Cela montre aussi très-clairement, que la perdition des pécheurs n'est pas tellement résoluë qu'ils ne puissent la prévenir; Dieu est toûjours disposé à leur pardonner; il les épargne dans le tems même qu'il les châtie, & il ne les accable de ses jugemens que lors qu'il y est forcé par leur impénitence. Cela nous apprend encore, que quand Dieu veut nous punir, il faut se soumettre au châtiment, de peur qu'en voulant résister à sa providence, nous ne nous attirions de plus grands maux. Enfin, les Magistrats & les Juges doivent apprendre de ce chapitre, que l'exercice de la justice est un moyen très-efficace d'éloigner les jugemens de Dieu, & d'obtenir sa protection.

CHAPITRE XXII.

Jérémie exhorte le Roi de Juda & le peuple à se convertir, & à faire regner la justice, les menaçant que s'ils ne le faisoient pas, Jérusalem seroit réduite en désert. Il marque ce qui devoit arriver aux descendans de Josias Roi de Juda; il dit que Sallum, nommé autrement Joachaz, devoit être emmené en Egypte, & qu'il y mourroit; que Jéhojakim son frére & son successeur seroit privé de la sépulture; & que Conja, nommé aussi Jéchonias, seroit mené à Babylone, qu'il y mourroit, & qu'il n'auroit point de fils qui régnât après lui.

AInsi a dit l'Eternel: Descen dans la maison du Roi de Juda, & y prononce cette parole:

2. Tu diras donc: Roi de Juda, qui ès assis sur le Trône de David, écoute la parole de l'Eternel, toi & tes serviteurs,

viteurs, & ton peuple, qui entrez par ces portes.

3. Ainsi a dit l'Eternel : Faites droit & justice, & délivrez celui qui est opprimé, des mains de l'oppresseur qui *lui* fait tort ; ne foulez point l'orphelin, *ni* l'étranger, ni la veuve ; & n'usez d'aucune violence, & ne répandez point le sang innocent dans ce lieu.

4. Car si vous mettez sérieusement en effet cette parole, alors les Rois qui sont assis en la place de David sur son trône, entreront par les portes de cette maison, montés sur des chariots & sur des chevaux, eux & leurs serviteurs & leur peuple.

5. Que si vous n'écoutez pas ces paroles, j'ai juré par moi-même, dit l'Eternel, que cette maison sera réduite en désolation.

6. Car ainsi a dit l'Eternel, touchant la maison du Roi de Juda : Tu me seras comme Galaad, *&* comme le sommet du Liban ; je jure que je te réduirai en désert, & tes villes ne seront point habitées.

7. Je préparerai contre toi des destructeurs, chacun avec ses armes, qui couperont tes cèdres exquis, & qui les jetteront au feu.

8. Et plusieurs nations passeront auprès de cette ville, & chacun dira à son compagnon : Pourquoi l'Eternel a-t-il ainsi fait à cette grande ville ?

9. Et on dira : Parce qu'ils ont abandonné l'alliance de l'Eternel leur Dieu, & qu'ils se sont prosternés devant d'autres dieux, & les ont servis.

10. Ne pleurez point celui qui est mort, & ne faites point de condoléance ; mais pleurez amérement celui qui s'en va *en exil* ; car il ne retournera plus, & ne verra plus le pays de sa naissance.

11. Car ainsi a dit l'Eternel, touchant Scallum, fils de Josias, Roi de Juda, qui a règné au lieu de Josias son pére, & qui est sorti de ce lieu : Il n'y reviendra plus.

12. Mais il mourra au lieu auquel on l'a transporté, & il ne verra plus ce pays.

13. Malheur à celui qui bâtit sa maison par injustice, & ses étages sans droiture ; *qui* se sert de son prochain sans le payer, & qui ne lui rend point le salaire de son travail :

14. Qui dit : Je me bâtirai une grande maison & des étages bien aërés, & *qui* se perce des fenêtres, qui la lambrisse de cèdres, & qui la peint de vermillon.

15. Règneras-tu, que tu te mêles parmi les cèdres ? Ton pére n'a-t-il pas mangé & bû, quand il a fait droit & justice ; alors il a prospéré.

16. Il a jugé la cause de l'affligé, & du pauvre, & alors il a prospéré. N'*étoit*-ce pas là me connoître, dit l'Eternel ?

17. Mais tes yeux & ton cœur ne *sont adonnés* qu'à ton avarice, qu'à répandre le sang innocent, qu'à faire tort, & qu'à opprimer.

18. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel, touchant Jéhojakim, fils de Josias, Roi de Juda : On ne le plaindra point, *disant* : Hélas mon frére ! & hélas *ma* sœur ! On ne le plaindra point, *disant* : Hélas Sire ! Hélas sa Majesté !

19. Il sera enseveli de la sépulture d'un âne, il sera traîné & jetté hors des portes de Jérusalem.

20. Monte au Liban, & crie ; jette ta voix vers Basçan, & crie par les passages ; parce que tous ceux qui t'aimoient ont été détruits.

21. Je t'ai parlé durant ta grande prospérité ; *mais* tu as dit : Je n'écouterai point. Tel *est* ton train dès ta jeunesse, que tu n'as point écouté ma voix.

22. Le vent se repaîtra de tous tes pasteurs, & ceux qui t'aimoient iront en captivité. Alors certainement tu seras honteuse & confuse, à cause de toute ta malice.

23. Tu as ta demeure au Liban, & tu fais ton nid dans les cèdres : Comment trouveras-tu grace, lors que les tranchées & la douleur, comme d'une femme qui est en travail d'enfant, te surprendront.

24. Je suis vivant, dit l'Eternel, que quand Conja, fils de Jéhojakim Roi de Juda, seroit un cachet dans ma main droite, je t'arracherai de là ;

25. Et je te livrerai entre les mains de ceux qui cherchent ta vie, entre les mains de ceux dont la présence te fait peur, entre les mains de Nébucadnésar Roi de Babylone, & entre les mains des Caldéens.

26. Et je jetterai, toi & ta mére qui t'a enfanté, dans un autre pays, auquel vous n'êtes point nés, & vous y mourrez.

27. Et pour ce qui est du pays, vers lequel leur ame tend pour y retourner, ils n'y retourneront point.

28. Ce personnage, Conja, n'est-il pas comme une idole méprisée *&* brisée ? N'est-il pas comme un vaisseau qui ne fait plus de plaisir ? Pourquoi ont-ils été jettés là, lui & sa postérité, même jettés en un pays qu'ils ne connoissent point ?

29. O terre, terre, terre, écoute la parole de l'Eternel.

30. Ainsi a dit l'Eternel : Ecrivez que cet homme-là sera sans enfans ; *ce sera* un homme *qui* ne prospérera point pendant ses jours ; même il n'y aura aucun homme de sa postérité qui prospére, ni qui soit assis sur le trône de David, ni qui domine en Juda.

RE-

REFLEXIONS.

CE chapitre nous enseigne, que l'une des choses qui attirent le plus la faveur de Dieu sur un peuple, c'est lorsque les Juges rendent une bonne justice à tout le monde. Si les Rois & les Principaux de Juda eussent fait leur devoir en cela, selon les exhortations de Jérémie, ils auroient subsisté; mais pour y avoir manqué ils périrent, & toute la nation avec eux. Il y a un autre endroit dans ce chapitre, qui doit être remarqué; c'est celui, où il est dit, que ceux qui prétendent s'élever & établir leur maison par de mauvaises voies & par l'avarice ne prospéreront jamais. Mais la principale réflexion qu'il faut faire sur cette lecture regarde les Rois dont il est ici parlé. Tout ce que Jérémie avoit dit leur arriva. Scallum, fils du Roi Josias, fut pris par le Roi d'Egypte, & emmené dans ce pays-là, où il mourut; Jéhojakim tomba entre les mains des Caldéens, & fut emmené enchainé à Babylone, de même que Jéchonias, qui n'eut point de successeur de sa maison. Ainsi Dieu accomplit les prédictions de Jérémie, & punit tous ces mauvais Princes, qui furent tous idolatres. Au reste l'impieté de ces descendans du bon & pieux Roi Josias, & la fin tragique qu'ils firent, montrent que la piété des péres ne garantit pas leurs enfans des jugemens de Dieu, si ces enfans irritent le Seigneur par leur désobéïssance.

CHAPITRE XXIII.

Jérémie menace les mauvais Pasteurs, c'est-à-dire, les Magistrats, les Sacrificateurs, & les Prophètes; les accusant d'être cause que toutes sortes de crimes regnoient dans le Royaume de Juda; & il prédit que Dieu susciteroit dans la famille de David un grand Roi, qui seroit le Libérateur de son peuple. Après cela, il se plaint que les Sacrificateurs & les Prophètes de Jérusalem étoient encore pires que ceux du Royaume d'Israël; il dit qu'ils s'abandonnoient à des crimes énormes, & qu'outre cela, ils trompoient le peuple, en se vantant faussement d'avoir eu des révélations, & en lui promettant la paix; & il leur dénonce la malédiction divine.

MAlheur aux Pasteurs qui détruisent & dissipent le troupeau de mon pâturage, dit l'Eternel.

2. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël, touchant les Pasteurs qui paissent mon peuple: Vous avez dispersé mes brébis, & vous les avez chassées, & ne les avez point visitées; voici, je vai visiter sur vous la malice de vos actions, dit l'Eternel.

3. Et je rassemblerai le reste de mes brébis, de tous les pays auxquels je les aurai chassées, & je les ferai retourner à leurs parcs, & *elles* fructifieront & se multiplieront.

4. J'établirai aussi sur elles des Pasteurs qui les paitront, tellement qu'elles n'auront plus de crainte, & ne s'épouvanteront point, & il n'en manquera aucune, dit l'Eternel.

5. Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je susciterai à David un germe juste, & il régnera *comme* Roi; il prospérera, & il exercera le jugement & la justice sur la terre.

6. Et en ces jours Juda sera délivré, & Israël habitera en assurance; & *c'est* ici le nom duquel on l'appellera: L'Eternel nôtre justice.

7. C'est pourquoi, voici les jours viennent, dit l'Eternel, qu'on ne dira plus: L'Eternel *est* vivant, qui a fait remonter les enfans d'Israël hors du pays d'Egypte;

8. Mais *on dira:* L'Eternel *est* vivant, qui a fait remonter, & qui a ramené la postérité de la maison d'Israël, du pays qui est vers l'aquilon, & de tous les pays auxquels je les avois chassés, & ils habiteront dans leur pays.

9. A cause des Prophètes mon cœur est brisé au dedans de moi, tous mes os en tremblent, je suis comme un homme yvre, & comme un homme que le vin a surmonté; pour la présence de l'Eternel, & à cause des paroles de sa sainteté.

10. Car le pays est rempli d'hommes adultères, même le pays est dans le deuil, à cause des parjures; les pâturages du désert sont devenus tout secs; leur course *ne va qu'au* mal, & leur force à ce qui n'est pas droit.

11. Car tant le Prophète que le Sacrificateur se contrefont; j'ai même trouvé leur méchanceté dans ma maison, dit l'Eternel.

12. C'est pourquoi leur chemin sera comme des lieux glissans dans les ténèbres, ils y seront poussés, & y tomberont; car je ferai venir le mal sur eux dans le tems que je les visiterai, dit l'Eternel.

13. Or j'avois bien vû des choses mal convenables dans les Prophètes de Samarie; *ils* prophétisoient par Bahal, & ils faisoient fourvoyer mon peuple d'Israël.

14. Mais j'ai vû des choses énormes dans les Prophètes de Jérusalem; car ils commettent des adultères, & ils marchent dans le mensonge; ils ont fortifié les mains des méchans, tellement que pas un ne s'est détourné de sa malice; ils me sont tous comme Sodome, & les habitans de la ville *me sont* comme Gomorrhe.

15. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel des armées touchant ces Prophètes: Voici, je vai leur faire manger de l'absinthe, & leur faire boire de

l'eau de fiel. Car l'impieté s'eſt répanduë par tout le pays, par le moyen des Prophètes de Jéruſalem.
16. Ainſi a dit l'Eternel des armées : N'écoutez point les paroles des Prophètes qui vous prophètiſent ; ils vous font devenir vains ; ils prononcent la viſion de leur cœur, laquelle ne procède point de la bouche de l'Eternel.
17. Ils ne ceſſent de dire à ceux qui me mépriſent : L'Eternel a dit : Vous aurez la paix ; & ils diſent à tous ceux qui marchent dans la dureté de leur cœur : Il ne vous arrivera point de mal.
18. Car qui s'eſt trouvé au conſeil ſecret de l'Eternel ? Qui eſt-ce qui l'a vû, & qui a entendu ſa parole ? Qui eſt-ce qui a été attentif à ſa parole, & qui *l*'a ouïe ?
19. Voici la tempête de l'Eternel, ſa colère eſt ſortie, & le tourbillon qui va fondre tombera ſur la tête des méchans.
20. La colère de l'Eternel ne ſera point détournée, qu'il n'ait exécuté & mis en effet les penſées de ſon cœur. Vous aurez une claire intelligence de ceci dans les derniers jours.
21. Je n'ai point envoyé ces Prophètes-là, & ils ont couru ; je ne leur ai point parlé, & ils ont prophètiſé.
22. S'ils s'étoient trouvés dans mon conſeil ſecret, ils auroient auſſi fait entendre mes paroles à mon peuple, & ils les auroient détournés de leur mauvais train, & de la malice de leurs actions.
23. *Ne* ſuis-je Dieu que de près, dit l'Eternel, & ne ſuis-je pas auſſi Dieu de loin ?
24. Quelqu'un ſe pourra-t-il cacher dans quelques cachettes, que je ne le voie pas ? dit l'Eternel : Ne remplis-je pas moi les cieux & la terre ? dit l'Eternel.
25. J'ai ouï ce que les Prophètes ont dit, en prophètiſant le menſonge, en mon nom, *&* en diſant : J'ai eu un ſonge, j'ai eu un ſonge.
26. Juſques à quand ceci ſera-t-il au cœur des Prophètes, qui prophètiſent le menſonge & qui prophètiſent la tromperie de leur cœur ;
27. Qui penſent comment ils feront oublier mon nom à mon peuple, par les ſonges que chacun d'eux récite à ſon prochain, comme leurs péres ont oublié mon nom pour Bahal ?
28. Que le Prophète qui a un ſonge récite ce ſonge ; & que celui qui a ma parole prononce ma parole en vérité. Quel rapport *y a-t-il* de la paille avec le froment ? dit l'Eternel.
29 Ma parole n'*eſt*-elle pas comme un feu, dit l'Eternel, & comme un marteau qui briſe la pierre ?
30. C'eſt pourquoi voici, dit l'Eternel, j'en veux aux Prophètes qui dérobent mes paroles chacun à ſon prochain.
31. Voici, j'en veux à ces Prophètes, dit l'Eternel, qui accommodent leurs langues, & qui diſent : *Le Seigneur* a dit *ainſi*.
32. Voici, j'en veux à ceux qui prophètiſent des ſonges de fauſſeté, dit l'Eternel, & qui les récitent, & qui font fourvoyer mon peuple par leurs menſonges, & par leur témérité ; bien que je ne les aie point envoyés, & ne leur aie point donné de charge. C'eſt pourquoi ils n'apporteront aucun profit à ce peuple, dit l'Eternel.
33. Si donc ce peuple t'interroge, ou le Prophète, ou le Sacrificateur, & te dit : Quelle *eſt* la charge de l'Eternel ? Tu leur diras ce que c'eſt que cette charge, *ſavoir :* Je vous abandonnerai, dit l'Eternel.
34. Et pour ce qui eſt du Prophète, & du Sacrificateur, & du peuple qui aura dit, La charge de l'Eternel ; je punirai cet homme-là, & ſa maiſon.
35. Vous direz ainſi chacun à ſon compagnon, & chacun à ſon frére : Qu'a répondu l'Eternel, & qu'a prononcé l'Eternel ?
36. Et vous ne parlerez plus de la charge de l'Eternel ; car la parole de chacun ſera ſa charge ; parce que vous avez renverſé les paroles du Dieu vivant, dit l'Eternel des armées, nôtre Dieu.
37. Tu diras ainſi au Prophète : Que t'a répondu l'Eternel, & que t'a prononcé l'Eternel.
38. Que ſi vous dites : La charge de l'Eternel : A cauſe de cela, a dit l'Eternel, & parce que vous avez dit cette parole, La charge de l'Eternel ; & que j'ai envoyé vers vous, pour vous dire : Ne dites plus : La charge de l'Eternel :
39. A cauſe de cela me voici, & je vous oublierai entiérement, & je rejetterai de ma préſence & vous & la ville que j'ai donné à vous & à vos péres ;
40. Et je mettrai ſur vous un opprobre éternel, & une confuſion éternelle qui ne ſera jamais oubliée.

REFLEXIONS.

IL faut faire ici ces conſidérations : Que la promeſſe que Dieu faiſoit de donner de bons Paſteurs à ſon peuple, de ſuſciter dans la maiſon du Roi David un Prince juſte, s'exécuta, non ſeulement lors que les Juifs revinrent de Babylone, ſous la conduite de Zorobabel qui deſcendoit de David, & qu'ils eurent pour Conducteurs Eſdras, Jehoſuah, Néhémie, & d'autres perſonnes pieuſes ; mais principalement lors que Dieu fit naître de cette famille Jeſus-Chriſt le Grand Paſteur & le Rédempteur de l'Egliſe. II. Les plaintes que Dieu fait ici contre les faux Paſteurs,

Pasteurs, & surtout contre les Prophètes & les Sacrificateurs de Jérusalem, sont dignes de toute nôtre attention. Le Seigneur dit qu'ils étoient pires que ceux de Samarie, qui étoient pourtant des idolatres; que le pays étoit rempli d'adultères, de parjures, & autres crimes; mais que les Prophètes en étoient la cause; que s'ils eussent fait entendre aux Juifs la volonté de Dieu, ils les auroient détournés de leurs péchés; mais qu'au lieu de cela, ils les avoient abusés en leur disant qu'ils n'avoient rien à craindre. Les Ministres qui sont envoyés de Dieu doivent écouter ses paroles, & les rapporter fidèlement. Mais c'est un grand malheur, lors qu'au lieu d'annoncer ce que Dieu leur commande, & de retirer les pécheurs de leurs égaremens, ils les flattent, & leur donnent avec cela un mauvais exemple. Dieu proteste très-fortement, qu'il en veut à ces mauvais Pasteurs, & qu'ils ne sauroient échapper à sa connoissance, ni à sa vengeance. Chacun peut voir par là, de quelle conséquence il est que les Pasteurs & les Conducteurs s'acquitent de leur devoir. Mais puisque Dieu menace le peuple, aussi-bien que les Prophètes, il paroit de là, que si ceux qui séduisent les autres sont coupables, ceux qui se laissent séduire seront punis avec justice; qu'ainsi il faut se bien instruire de la volonté de Dieu; & après qu'on l'a connüe, craindre d'offenser Dieu par la désobéïssance; & se représenter toûjours pour cet effet ce qu'il dit lui-même dans ce chapitre: *Quelqu'un pourroit-il se cacher dans quelque cachette où je ne le voie point? Ne remplis-je pas le ciel & la terre, dit le Seigneur?*

CHAPITRE XXIV.

Pour l'intelligence de ce chapitre, il faut savoir, que quelques années avant que Nébucadnésar Roi de Babylone vint prendre Jérusalem, une partie des Juifs avoient déja été transportés à Babylone avec Jechonias Roi de Juda. Dans ce tems-là, Jérémie eut la vision qu'il rapporte ici, dans laquelle Dieu lui fit voir deux paniers de figues, les unes bonnes, & les autres mauvaises. Cela marquoit la différence qu'il y auroit entre les Juifs qui avoient été transportés avec Jéchonias, & ceux qui étoient demeurés à Jérusalem: C'est que les prémiers seroient préservés; & que Dieu les rétabliroit; au lieu que les autres périroient presque tous par la guerre, par la famine, & par la mortalité, avec Sédécias dernier Roi de Juda; & que ceux qui s'en iroient en Egypte, après la prise de Jérusalem, y feroient aussi une fin funeste. Ce fut ce qui arriva onze ans après cette prophétie.

L'ETERNEL me fit voir *une vision*, & voici deux paniers de figues qui étoient posés devant le Temple de l'Eternel, après que Nébucadnésar, Roi de Babylone, eut transporté de Jérusalem Jéchonias fils de Jéhojakim, Roi de Juda, & les Principaux de Juda, avec les charpentiers & les serruriers, & les eut emmenés à Babylone.

2. L'un des paniers avoit de fort bonnes figues, comme *sont* d'ordinaire les figues qui sont les prémiéres meures; & l'autre panier avoit de fort mauvaises figues, dont on ne pouvoit manger, tant elles étoient mauvaises.

3. Et l'Eternel me dit: Que vois-tu, Jérémie? Et je *répondis:* Des figues, de bonnes figues, & fort bonnes; & des mauvaises, fort mauvaises, qu'on ne sauroit manger, tant elles sont mauvaises.

4. Alors la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

5. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Comme ces figues-ci *sont* bonnes, ainsi je prendrai connoissance de ceux qui ont été transportés de Juda, que j'ai envoyés hors de ce lieu au pays des Caldéens, & je leur ferai du bien.

6. Je les regarderai d'un œil favorable, je les ferai retourner en ce pays, & je les y rebâtirai, & ne les détruirai plus; je les planterai, & ne les arracherai plus.

7. Et je leur donnerai un cœur pour connoitre que je suis l'Eternel, & ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu; car ils se retourneront à moi de tout leur cœur.

8. Et comme ces figues *sont* si mauvaises qu'on n'en peut manger, tant elles sont mauvaises; l'Eternel a dit: Je mettrai dans un même état Sédécias Roi de Juda, & les principaux *de sa cour*, & le reste de ceux de Jérusalem qui sont demeurés dans ce pays, & ceux qui iront habiter dans le pays d'Egypte.

9. Et je les livrerai pour être agités, pour souffrir du mal par tous les Royaumes de la terre, *& pour être* en opprobre, en proverbe, en risée, & en malédiction par tous les lieux où je les aurai chassés.

10. Et j'envoyerai sur eux l'épée, la famine, & la mortalité, jusqu'à-ce qu'ils soient consumés de dessus la terre que je leur avois donnée, à eux & à leurs péres.

REFLEXIONS.

IL faut considérer sur ce chapitre, que quand le Roi Jéchonias & une partie du peuple furent transportés à Babylone, le reste des Juifs devoient reconnoitre par là que leur désolation approchoit. C'est ainsi que Dieu punit les hommes par degrés; avant que de les détruire, il leur fait comprendre

 par

par les coups dont il les frappe, que leur ruine n'est pas éloignée, & que s'ils ne préviennent ses jugemens, ils en seront accablés. Il faut remarquer après cela, que les Juifs qui furent menés captifs les prémiers à Babylone, en revinrent heureusement; au lieu que ceux qui restérent à Jérusalem, & qui se croyoient beaucoup plus heureux que leurs compatriotes captifs, mais qui étoient beaucoup plus méchans & plus coupables, puis qu'ils ne profitérent pas de ce qui étoit arrivé à leurs fréres, périrent presque tous par la guerre & par les autres fléaux de Dieu, lors que Nébucadnésar vint la derniére fois contre Jérusalem. Sédécias leur Roi fit une fin tragique avec les Principaux de sa cour; & ceux d'entr'eux qui s'en allérent en Egypte, après que Jérusalem eut été prise, y furent accablés des Jugemens de Dieu. On peut voir par là, que ceux que Dieu punit les prémiers ne sont pas toûjours les plus malheureux; & que les pécheurs qui jouissent de la prospérité, & que Dieu supporte plus long-tems, sont traités avec le plus de sévérité, lors qu'ils persévérent dans l'impénitence.

CHAPITRE XXV.

Ce chapitre contient trois choses remarquables: La prémiére, que les Juifs, pour avoir méprisé les exhortations des Prophètes, & en particulier celles que Jérémie leur avoit adressées pendant vingt trois ans, seroient livrés aux Babyloniens. La seconde, que la captivité de Babylone dureroit soixante & dix ans. La troisiéme, que puisque Dieu n'épargnoit pas son peuple, il n'épargneroit pas non plus les autres nations; que les Egyptiens, les divers peuples d'Arabie, les Philistins, les Iduméens, les Moabites, & les autres Rois voisins de la Judée, de même que les Perses & les Médes seroient punis; après quoi les Babyloniens seroient détruits. Le Prophète marque cela en disant, que toutes ces nations boiroient la coupe du vin de la colère de Dieu; ce qui est une maniére de parler figurée, qui signifie la vengeance divine.

LA parole qui fut adressée à Jérémie, touchant tout le peuple de Juda, la quatriéme année *du regne* de Jéhojakim fils de Josias Roi de Juda, qui étoit la prémiére année de Nébucadnésar Roi de Babylone;

2. Et que Jérémie le Prophète prononça à tout le peuple de Juda, & à tous les habitans de Jérusalem, disant:

3. Depuis la troisiéme année de Josias fils d'Amon Roi de Juda, jusqu'à ce jour, il y a vingt & trois ans, que la parole de l'Eternel m'a été adressée, & je vous l'ai annoncée, me levant matin, & *vous* parlant *à vous-mêmes*, mais vous n'avez point écouté.

4. Et l'Eternel vous a envoyé tous ses serviteurs Prophètes, se levant matin, & vous les envoyant; mais vous ne les avez point écoutés, & vous n'avez point prêté l'oreille pour écouter.

5. Lors qu'ils disoient: Détournez-vous maintenant chacun de son mauvais train, & de la malice de vos actions, & vous habiterez de siécle en siécle sur la terre que l'Eternel vous a donnée, à vous & à vos péres, depuis un siécle jusqu'à l'autre;

6. Et n'allez plus après d'autres dieux, pour les servir & pour vous prosterner devant eux, & ne m'irritez plus par les œuvres de vos mains, & je ne vous ferai aucun mal.

7. Mais vous m'avez désobéï, dit l'Eternel, pour m'irriter par les œuvres de vos mains, à vôtre dommage.

8. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel des armées: Parce que vous n'avez point écouté mes paroles:

9. Voici, j'envoyerai, & j'assemblerai tous les peuples de l'aquilon, dit l'Eternel, vers Nébucadnésar Roi de Babylone, mon serviteur, & je les ferai venir contre ce pays-ci, & contre ses habitans, & contre toutes ces nations des environs, & je les détruirai à la façon de l'interdit, & je les mettrai en désolation, & en sifflement, & en déserts éternels;

10. Et je ferai cesser parmi eux la voix de joie & la voix d'allégresse, la voix de l'époux & la voix de l'épouse, le bruit des meules & la lumiére des lampes.

11. Et tout ce pays sera un désert, jusqu'à s'en étonner, & ces nations seront assujetties au Roi de Babylone pendant soixante & dix années.

12. Et quand les soixante & dix ans auront été accomplis, je ferai, dit l'Eternel, la punition de l'iniquité du Roi de Babylone & de cette nation, & du pays des Caldéens, que je réduirai en des désolations éternelles.

13. Et j'exécuterai sur ce pays toutes mes paroles que j'ai prononcées contre lui, toutes les choses qui sont écrites dans ce livre, lesquelles Jérémie a prophètisées contre toutes ces nations.

14. Car de grands Rois aussi, & de grandes nations se les assujettiront, & je leur rendrai selon leurs actes, & selon l'œuvre de leurs mains.

15. Car ainsi m'a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Pren de ma main la coupe de ce vin, de cette colère, & en fai boire à toutes les nations, auxquelles je t'envoie.

16. Ils *en* boiront & *en* seront troublés, & ils deviendront comme insensés, à cause de l'épée que j'envoierai entr'eux.

17. Je

17. Je pris donc la coupe, de la main de l'Eternel, & en fis boire à toutes les nations auxquelles l'Eternel m'envoyoit;

18. *Savoir* à Jérusalem, & aux villes de Juda, à ses Rois, & à ses Principaux, pour les mettre en désolation, en étonnement, en sifflement, & en malédiction, comme *il paroit* aujourd'hui;

19. A Pharaon Roi d'Egypte, à ses serviteurs, aux principaux de sa *cour*, & à tout son peuple;

20. A tout le mélange *des peuples d'Arabie*, & à tous les Rois du pays de Huts; à tous les Rois du pays des Philistins, à Asckélon, à Gaza, à Hékron, & au reste d'Asçdod;

21. A Edom, à Moab, & aux enfans de Hammon;

22. A tous les Rois de Tyr, à tous les Rois de Sidon, & aux Rois des Isles qui sont au delà de la mer;

23. A Dédan, à Téma, & à Buz, & à tous ceux qui sont aux bouts & aux extrémités;

24. A tous les Rois d'Arabie, & à tous les Rois du mélange qui habitent au désert;

25. A tous les Rois de Zimri, à tous les Rois de Hélam, & à tous les Rois de Mède;

26. A tous les Rois de l'aquilon, tant proches qu'éloignés l'un de l'autre, & à tous les Royaumes qui sont sur la face de la terre, & le Roi de Scesçac en boira après eux.

27. Et tu leur diras: Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Bûvez & soyez enyvrés, & rejettez ce que vous aurez bû, & tombez sans vous relever, à cause de l'épée que j'envoierai entre vous.

28. Or il arrivera qu'ils refuseront de prendre la coupe de ta main pour en boire; mais tu leur diras: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Vous en boirez certainement.

29. Car voici, je suis sur le point d'envoyer du mal sur la ville sur laquelle mon nom est reclamé, & vous, en seriez-vous entiérement exèmts? Vous n'en serez point exempts; car je vai appeller l'épée *pour venir* sur tous les habitans de la terre, dit l'Eternel des armées.

30. Tu prophètiseras donc contr'eux toutes ces paroles là, & tu leur diras: L'Eternel rugira d'enhaut, & il fera entendre sa voix de la demeure de sa sainteté; il rugira d'une façon épouvantable contre son habitation; il redoublera vers tous les habitans de la terre un cri d'encouragement, comme quand on foule la vendange.

31. Le son éclatant en est venu jusques au bout de la terre; car l'Eternel plaide avec les nations, & il entrera en jugement contre toute chair. Il livrera les méchans à l'épée; l'Eternel l'a dit.

32. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Voici, le mal va passer d'une nation à l'autre, & un grand tourbillon se levera de l'extrémité de la terre.

33. Et en ce jour-là ceux que l'Eternel aura tués seront *étendus*, depuis un bout de la terre jusques à *l'autre* bout; ils ne seront point pleurés, & ils ne seront point recueillis, ni ensevelis; mais ils seront comme du fumier sur le dessus de la terre.

34. Vous les Pasteurs, hurlez & criez, & vous les plus considérables du troupeau, roulez vous dans la poussiére; car les jours où vous devez être égorgés & dispersés sont accomplis, & vous tomberez comme un vaisseau de prix;

35. Et les Pasteurs n'auront aucun moyen de s'enfuir, ni les plus considérables du troupeau, d'échaper.

36. *Il y aura* une voix du cri des Pasteurs, & un hurlement des plus considérables du troupeau, parce que l'Eternel va gâter leurs pâturages.

37. Et les cabanes paisibles seront renversées, à cause de l'ardeur de la colère de l'Eternel.

38. Il a abandonné son Tabernacle, comme un lion; leur pays est mis en désolation, à cause de la fureur du destructeur, à cause de l'ardeur de sa colère.

REFLEXIONS.

LA prémiére réflexion qu'il faut faire sur ce chapitre est, que Dieu supporte les hommes, & qu'il les fait exhorter à la repentance pendant longtems; mais que quand ils abusent de son support, il exécute à la fin ses menaces. Ce fut ainsi que Dieu, après avoir appellé inutilement les Juifs à la conversion pendant plusieurs années, par le ministére de Jérémie, fit venir contr'eux le Roi de Babylone. II. Dieu promet de ramener les Juifs de Babylone au bout de soixante & dix ans, & de punir alors les Babyloniens. Ces soixante & dix ans commencérent, lors que, sous le règne de Jéhojakim, un grand nombre de Juifs furent transportés à Babylone, avec une partie des vaisseaux sacrés du temple; & ils finirent lors que les Juifs revinrent dans leur pays par la permission de Cyrus Roi de Perse. Il faut savoir que les Egyptiens, les Philistins, & les autres peuples qui sont ici nommés, furent assujettis au Roi de Babylone, conformément à la prédiction de Jérémie, & qu'après cela les Babyloniens furent subjugués par les Perses & les Mèdes. Dieu parle ici comme le Maitre du monde, qui dispose des Rois & des peuples à son gré. Et ces grands événemens que Jérémie & les autres Prophètes avoient marqués si formellement, sont des preuves incontestables de la divinité de ces

Prophè

Prophèties, aussi-bien que de la vérité des promesses de Dieu, de sa protection sur son Eglise, & de sa justice contre ceux qui l'oppriment. On doit aussi considérer sur cela, que si Dieu n'épargne pas son Eglise, les autres peuples & les méchans ne sauroient échapper à sa justice; & que s'il se servit des Rois impies, cruels & superbes, pour châtier divers peuples, il rendit enfin à ces Rois, qui avoient été les instrumens de sa vengeance, la punition qu'ils méritoient; ce qui doit nous faire adorer la Providence qui préside sur tout, avec justice, avec sagesse, & avec bonté.

CHAPITRE XXVI.

Jérémie continuant à prédire la ruine de Jérusalem & du Temple, les Sacrificateurs le saisissent, & demandent avec le peuple qu'on le fasse mourir. Mais le Prophete, sans s'étonner, persista à dire les mêmes choses en présence des Principaux; lesquels après l'avoir entendu, le renvoyérent absous, & sans lui faire aucun mal; Dieu s'étant servi d'un Officier du Roi, nommé Ahikam, pour sauver la vie à Jérémie. Il est parlé sur la fin de ce chapitre d'un autre Prophète, nommé Urie, que le Roi Jéhojakim fit assassiner, pour avoir prédit les mêmes choses que Jerémie.

AU commencement du règne de Jéhojakim fils de Josias Roi de Juda, cette parole fut adressée à *Jérémie* par l'Eternel, qui lui dit:

2. Ainsi a dit l'Eternel: Tien-toi debout au parvis de la maison de l'Eternel, & prononce à toutes les villes de Juda, qui viennent pour se prosterner dans la maison de l'Eternel, toutes les paroles que je t'ai commandé de leur prononcer: N'en retranche pas un mot.

3. Peut-être qu'ils écouteront, & qu'ils se détourneront chacun de sa mauvaise voie; & je me repentirai du mal que j'ai résolu de leur faire, à cause de la malice de leurs actions.

4. Tu leur diras donc: Ainsi a dit l'Eternel: Si vous ne m'écoutez pas, pour marcher dans ma loi que je vous ai proposée,

5. Pour obéir aux paroles des Prophètes mes serviteurs que je vous envoie, me levant matin, & que vous n'avez point écoutés quand je vous les ai envoyés,

6. Je traiterai cette maison de même que j'ai traité Scilo, & je livrerai cette ville pour être en exécration à toutes les nations de la terre.

7. Or les Sacrificateurs, & les Prophètes, & tout le peuple ouïrent Jérémie, qui prononçoit ces paroles-là dans la maison de l'Eternel.

8. Et aussi-tôt que Jérémie eut achevé de prononcer tout ce que l'Eternel lui avoit commandé de prononcer à tout le peuple, les Sacrificateurs, & les Prophètes, & tout le peuple le saisirent, & lui dirent: Tu mourras *certainement*.

9. Pourquoi as-tu prophètisé au nom de l'Eternel, & as-tu dit: Cette maison sera comme Scilo, & cette ville sera désolée, tellement que personne n'y habitera? Et tout le peuple s'assembla vers Jérémie dans la maison de l'Eternel.

10. Mais les Principaux de Juda ayant ouï toutes ces choses-là, montérent de la maison du Roi à la maison de l'Eternel, & s'assirent à l'entrée de la porte neuve de la maison de l'Eternel.

11. Alors les Sacrificateurs & les Prophètes parlérent aux Principaux & à tout le peuple, & dirent: Cet homme a mérité d'être condamné à mort; car il a prophètisé contre cette ville, comme vous l'avez entendu de vos oreilles.

12. Et Jérémie parla à tous les Principaux & à tout le peuple, & leur dit: L'Eternel m'a envoyé pour prophètiser, contre cette maison, & contre cette ville; toutes les paroles que vous avez entendues.

13. Maintenant donc, amendez vôtre conduite & vos actions, & écoutez la voix de l'Eternel vôtre Dieu, & l'Eternel se repentira du mal qu'il a prononcé contre vous.

14. Pour moi, me voici entre vos mains; faites de moi comme il vous semblera bon & juste.

15. Quoi qu'il en soit, sachez certainement, que si vous me faites mourir, vous mettrez du sang innocent sur vous, sur cette ville, & sur ses habitans; car en vérité, l'Eternel m'a envoyé vers vous, afin de prononcer toutes ces paroles-là, & pour vous les faire entendre.

16. Alors les Principaux & tout le peuple dirent aux Sacrificateurs & aux Prophètes: Cet homme n'a pas mérité d'être condamné à mort; car il nous a parlé au nom de l'Eternel nôtre Dieu.

17. Et quelques-uns des Anciens du pays se levérent, & parlérent à toute l'assemblée du peuple, & dirent:

18. Michée Morascite a prophètisé aux jours d'Ezéchias Roi de Juda, & a parlé à tout le peuple de Juda, en disant: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Sion sera labourée comme un champ, & Jérusalem sera réduite en monceaux, & la montagne du temple en une haute forêt.

19. Ezéchias Roi de Juda, & tous ceux de Juda le firent-ils mourir? Ne craignit-il pas l'Eternel, & ne supplia-t-il pas l'Eternel? Et l'Eternel se repentit

pentit du mal qu'il avoit prononcé contr'eux. Nous faisons donc un grand mal contre nos ames.

20. Il y eut aussi un homme qui prophètisa au nom de l'Eternel, *savoir* Urie fils de Scémahja de Kirjath-Jéharim, lequel prophètisa contre cette même ville, & contre ce même pays, de la même maniére que Jérémie.

21. Et le Roi Jéhojakim & tous les plus puissans de sa cour, & les Principaux *de Juda* entendirent ses paroles, & le Roi voulut le faire mourir; mais Urie l'ayant appris, & ayant eu peur, s'enfuit & s'en alla en Egypte.

22. Et le Roi Jéhojakim envoya des gens en Egypte, savoir Elnathan fils de Hacbor, & quelques autres avec lui en Egypte.

23. Et ils tirérent Urie de l'Egypte, & l'amenérent au Roi Jéhojakim, qui le fit mourir par l'épée, & jetta son corps mort dans les sépulcres du commun peuple.

24. *Outre tous ces discours*, Ahikam fils de Scaphan, soutint Jérémie, & empêcha qu'on ne le livrât entre les mains du peuple, pour le faire mourir.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous propose trois exemples remarquables: Le prémier est celui des Sacrificateurs, & du peuple de Jérusalem, qui voulurent faire mourir Jérémie. Ce procédé injuste & impie des Juifs montre que leur méchanceté étoit extrème; on voit aussi par là, que les Serviteurs de Dieu sont quelquefois exposés à de grands dangers, de la part de ceux qui ne peuvent souffrir leurs remontrances. On doit faire la même réflexion sur l'impieté du Roi Jéhojakim, qui en vint jusqu'à faire tuer le Prophète Urie. Cette persécution contre les fidèles Serviteurs de Dieu, fut l'une des choses qui hâta la ruine des Juifs. Le second exemple est celui de Jérémie, qui, étant menacé de la mort, dit aux Juifs qu'ils pouvoient lui ôter la vie; mais qui continua cependant à les exhorter & à les menacer de la part de Dieu. Ce caractère de patience, de modération, & de douceur, & en même tems de zèle & de fermeté, doit être imité par tous ceux qui exercent le Ministère sacré, s'il leur arrive de souffrir en faisant leur devoir. Le troisiéme exemple est celui de plusieurs d'entre les Magistrats, & sur-tout d'Ahikam l'un des prémiers Officiers du Roi, lesquels prirent la défense de Jéremie, & reconnurent qu'il leur parloit au nom du Seigneur. En cela, on peut voir la protection de Dieu sur ce Prophète, & les soins de la providence, qui suscite des personnes & des moyens de délivrance à ceux qu'on opprime injustement. Les Grands & les Magistrats doivent méditer cette histoire, & apprendre d'ici à craindre Dieu, & à soutenir les innocens, & en particulier ses fidèles Ministres; imitant en cela Ahikam, aussi-bien que le Roi Ezéchias, dont l'exemple est rapporté dans ce chapitre; lequel, au lieu de s'irriter contre le Prophète Michée, s'humilia, & fléchit par son humiliation la colère de Dieu.

CHAPITRE XXVII.

Les Rois voisins de la Judée ayant envoyé des Ambassadeurs à Sédécias Roi de Juda, Dieu ordonne à Jérémie d'envoyer des liens & des jougs à ces Rois-là, pour marquer par cette action mystérieuse, que ces Rois, bien loin de garantir Sédécias, comme il l'espéroit, seroient eux-mêmes subjugués par le Roi de Babylone. Le Prophète leur dit, de se soumettre à ce Roi, & il marque que la domination des Babyloniens finiroit au petits-fils de Nébucadnésar. Il exhorte ensuite Sédécias & les Juifs à s'assujettir à ce Prince, & à ne pas croire les faux Prophètes, qui leur promettoient que les vaisseaux du temple qui avoient été transportés à Babylone, avec le Roi Jéhojakim, seroient rapportés à Jérusalem. Jérémie déclare, que bien loin de là, le reste des vaisseaux sacrés seroit emporté par Nébucadnésar, qui viendroit détruire Jérusalem & le Temple.

AU commencement du règne de Jéhojakim fils de Josias, Roi de Juda, la parole fut adressée par l'Eternel à Jérémie, pour dire:

2. Ainsi m'a dit l'Eternel: Fai-toi des liens, & des jougs, & les mets sur ton cou;

3. Et les envoie au Roi d'Edom, au Roi de Moab, au Roi des enfans de Hammon, au Roi de Tyr, & au Roi de Sidon, par les mains des Ambassadeurs qui doivent venir à Jérusalem vers Sédécias Roi de Juda.

4. Et leur commande de dire à leurs maîtres: Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Vous direz ainsi à vos maîtres:

5. J'ai fait la terre, les hommes, & les bêtes qui *sont* sur la terre, par ma grande force, & par mon bras puissant; & je l'ai donnée à qui bon m'a semblé.

6. Et maintenant j'ai livré tous ces pays dans la main de Nébucadnésar Roi de Babylone, mon serviteur; & même je lui ai donné les bêtes de la campagne, afin qu'elles lui soient assujetties.

7. Et toutes les nations lui seront assujetties, & à son fils, & au fils de son fils, jusqu'à-ce que le tems de son pays même vienne aussi; & que plusieurs nations & de grands Rois l'assujettissent.

8. Et

8. Et il arrivera que la nation & le Royaume qui ne se foumettra pas à lui, favoir, à Nébucadnéfar Roi de Babylone, & quiconque ne foûmettra pas fon cou au joug du Roi de Babylone, je punirai cette nation-là, dit l'Eternel, par l'épée, par la famine, & par la mortalité, jufqu'à-ce que je les aie confumés par fa main.

9. Vous donc n'écoutez point vos Prophètes, ni vos Dévins, ni ceux qui fongent, ni vos Augures, ni vos Magiciens, qui vous parlent, qui vous difent, Vous ne ferez point affujettis au Roi de Babylone.

10. Car ils vous prophètifent le menfonge, pour vous faire aller bien loin de vôtre pays, afin que je vous en chaffe, & que vous périffiez.

11. Mais la nation qui foumettra fon cou au joug du Roi de Babylone, & qui s'affujettira à lui, je la laifferai dans fon pays, dit l'Eternel, & elle le cultivera, & y demeurera.

12. Enfuite je parlai à Sédécias Roi de Juda, felon toutes ces paroles-là, difant: Soumettez vous au joug du Roi de Babylone, & vous rendez fujets à lui, & à fon peuple, & vous vivrez.

13. Pourquoi mourriez-vous, toi, & ton peuple, par l'épée, par la famine, & par la mortalité, felon que l'Eternel a parlé, touchant la nation qui ne fe fera point foumife au Roi de Babylone?

14. N'écoutez donc point les paroles des Prophètes, qui vous parlent & qui vous difent, Vous ne ferez point affujettis au Roi de Babylone; car ils vous prophètifent le menfonge.

15. Je ne les ai point envoyés, dit l'Eternel, & ils prophètifent fauffement en mon nom, afin que je vous chaffe, & que vous périffiez, tant vous que les Prophètes qui vous prophètifent.

16. Je parlai auffi aux Sacrificateurs, & à tout le peuple, & je leur dis: Ainfi a dit l'Eternel: N'écoutez point les paroles de vos Prophètes, qui vous prophètifent & qui vous difent: Voici les vaiffeaux de la maifon de l'Eternel reviendront bien-tôt de Babylone; car ils vous prophètifent le menfonge.

17. Ne les écoutez donc point; foumettez vous au Roi de Babylone, & vous vivrez; pourquoi cette ville feroit-elle réduite en un défert.

18. S'ils *font* Prophètes, qu'ils intercèdent maintenant envers l'Eternel des armées, afin que les vaiffeaux qui font demeurés de refte dans la maifon de l'Eternel, & dans la maifon du Roi de Juda, & à Jérufalem, ne foient pas tranfportés à Babylone.

19. Car ainfi a dit l'Eternel des armées, touchant les colomnes & la mer, & les foubaffemens, & les autres vaiffeaux qui font demeurés de refte en cette ville;

20. Lefquels Nébucadnéfar Roi de Babylone n'a point emportés, quand il a tranfporté de Jérufalem à Babylone Jéchonias fils de Jéhojakim Roi de Juda, & tous les Magiftrats de Juda & de Jérufalem;

21. Voici, dis-je, ce que l'Eternel des armées le Dieu d'Ifraël a dit touchant les vaiffeaux qui font demeurés de refte dans la maifon de l'Eternel, & dans la maifon du Roi de Juda, & à Jérufalem:

22. Il feront emportés à Babylone, & ils y demeureront jufqu'au jour que je les vifiterai, dit l'Eternel; puis je les ferai rapporter; & les ferai revenir en ce lieu.

REFLEXIONS.

IL y a quatre obfervations à faire fur ce chapitre: La prémiére, fur ce que Jérémie envoya des cordes & des jougs aux Rois voifins de Jérufalem, pour leur faire connoître qu'ils feroient affujettis par Nébucadnéfar, qui eft ici appellé *le Serviteur de Dieu*, parce qu'il devoit exécuter les deffeins de fa providence. Cela devoit apprendre à Sédécias, qu'il ne trouveroit point de fecours auprès de ces Rois-là contre les Babyloniens. Cette action de Jérémie, dont les Ambaffadeurs de ces Princes furent les témoins, tendoit auffi à leur faire voir que l'Eternel, de la part de qui Jérémie parloit, étoit le vrai Dieu; c'eft dequoi ils durent être convaincus, lors qu'ils tombérent fous la puiffance des Babyloniens, qui les vainquirent tous les uns après les autres. La feconde obfervation eft, que Jérémie prédit que la Monarchie des Babyloniens fubfifteroit jufqu'au petit-fils de Nébucadnéfar. Elle finit en effet en Belsçatfar, lorsque les Perfes & les Mèdes fe rendirent maîtres de Babylone. Ce font là des prophèties bien expreffes, & des preuves qui établiffent bien clairement la divinité des oracles de Jérémie. III. Les exhortations que ce Prophète faifoit à Sédécias & aux Juifs, de fe foûmettre volontairement au Roi de Babylone, nous apprennent, que c'eft en vain que l'on prétend réfifter à la volonté de Dieu; & que dès qu'il nous la fait connoître, & qu'il trouve à propos de nous châtier, il faut s'y foûmettre avec humilité. On voit enfin dans ce chapitre, que Dieu défendoit aux Juifs d'écouter ces faux Prophètes qui les flattoient, & leur promettoient la paix & le retour des vaiffeaux facrés. C'eft un grand crime à ceux qui font établis dans l'Eglife, de diffimuler la volonté de Dieu, & de flatter les hommes par une lâche complaifance; & les vrais Serviteurs de Dieu font ceux qui annoncent la vérité avec fincérité & fans déguifement.

CHA-

CHAPITRE XXVIII.

Un faux Prophète, nommé Hananja, s'oppose à Jérémie; il prédit que les Babyloniens ne prendroient pas Jérusalem; que dans deux ans les vaisseaux sacrés qui avoient été emportés à Babylone seroient raportés à Jérusalem, & que le Roi Jéchonias en reviendroit, avec les autres captifs. Et pour confirmer sa prédiction, il brise un joug de bois que Jérémie avoit fait par l'ordre de Dieu, & qui répréséntoit que les Juifs seroient assujettis au Roi de Babylone, comme cela est dit dans le chapitre précédent. Mais Jérémie dit à Hananja, que l'événement montreroit la fausseté de ce qu'il prédisoit; il fait faire un joug de fer, au lieu du joug de bois qu'Hananja avoit rompu, & il lui prédit, qu'il mourroit cette année-là; ce qui arriva aussi.

IL arriva aussi cette même année-là, au commencement du règne de Sédécias Roi de Juda, *savoir* la quatriéme année *de son regne*, au cinquiéme mois, que Hananja fils de Hazur, Prophète, qui *étoit* de Gabaon, me parla dans la maison de l'Eternel, en la présence des Sacrificateurs & de tout le peuple, & me dit:

2. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: J'ai rompu le joug du Roi de Babylone.

3. Dans deux ans accomplis, je ferai rapporter en ce lieu tous les vaisseaux de la maison de l'Eternel, que Nébucadnésar Roi de Babylone a emportés de ce lieu, & a transportés à Babylone.

4. Et je ferai revenir, dit l'Eternel, Jéchonias fils de Jéhojakim Roi de Juda, & tous ceux qui ont été transportés de Juda, qui sont allés à Babylone; car je romprai le joug du Roi de Babylone.

5. Alors Jérémie le Prophète parla à Hananja le Prophète, en la présence des Sacrificateurs & en la présence de tout le peuple qui assistoient dans la maison de l'Eternel.

6. Et Jérémie le Prophète dit, Amen! Que l'Eternel le fasse! Que l'Eternel accomplisse tes paroles que tu as prophètisées, & qu'il fasse revenir de Babylone en ce lieu les vaisseaux de la maison de l'Eternel, & tous ceux qui ont été transportés à Babylone.

7. Toutefois écoute maintenant cette parole que je prononce, toi & tout le peuple l'écoutant.

8. Les Prophètes qui ont été avant moi, & avant toi dès long-tems, ont prophètisé contre plusieurs pays, & contre de grands Royaumes, la guerre, l'affliction, & la mortalité.

9. Si un Prophète prophètise la paix, lors que la parole de ce Prophète sera accomplie, ce Prophète-là sera connu avoir été véritablement envoyé par l'Eternel.

10. Alors Hananja le Prophète prit le joug de dessus le cou de Jérémie le Prophète, & le rompit.

11. Puis Hananja parla en la présence de tout le peuple, disant: Ainsi a dit l'Eternel: C'est ainsi que je romprai, entre-ci & deux ans accomplis, le joug de Nébucadnésar Roi de Babylone, de dessus le cou de toutes les nations. Et Jérémie le Prophète s'en alla son chemin.

12. Mais la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, après que Hananja le Prophète eut rompu le joug de dessus le cou de Jérémie le Prophète, & il lui dit:

13. Va, & parle à Hananja, & dis lui: Ainsi a dit l'Eternel: Tu as rompu les jougs qui étoient de bois, mais au lieu de ceux-là, fais en qui soient de fer.

14. Car ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: J'ai mis un joug de fer sur le cou de toutes ces nations, afin qu'elles soient assujetties à Nébucadnésar Roi de Babylone, & elles lui seront assujetties, & même je lui ai donné les bêtes des champs.

15. Puis Jérémie le Prophète dit à Hananja le Prophète: Ecoute maintenant, ô Hananja: L'Eternel ne t'a point envoyé, mais tu as fait que ce peuple-ci a mis sa confiance dans le mensonge.

16. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel: Voici, je t'exterminerai de dessus la terre; tu mourras cette année; car tu as parlé de révolte contre l'Eternel.

17. Et Hananja le Prophète mourut cette année-là, au septiéme mois.

REFLEXIONS.

LA principale considération que ce chapitre nous présente, c'est que dans le tems que la ruine des Juifs approchoit, il y avoit de faux Prophètes parmi eux, qui leur promettoient la paix & le retour des vaisseaux sacrés & de leurs fréres captifs. Il y a eu de tout tems dans l'Eglise de faux Docteurs, qui ont nourri & entretenu la sécurité; mais il est dangereux de les écouter; & Dieu accorde une grande grace aux peuples, lors qu'il leur envoie des Ministres fidèles, qui ne les flattent point, & qui ne leur cachent rien de tout ce qu'ils ont ordre de dire aux hommes pour leur bien. La fermeté que Jérémie fit paroître, en résistant à Hananja, nous montre qu'il ne faut jamais céder aux méchans, lors qu'ils tâchent de séduire les autres; mais qu'on doit s'opposer à eux, & s'acquiter courageusement de son devoir. La punition de Hananja, qui mourut selon la prédiction de Jérémie, devoit apprendre aux Juifs que Hananja

ja étoit un faux Prophète, & que les autres menaces de Jérémie s'accompliroient. C'est aussi là un exemple de la vengeance divine sur ceux qui s'opposent à Dieu & à sa parole, & qui entrainent les autres dans la séduction & dans le péché.

CHAPITRE XXIX.

C'est ici une lettre que Jérémie écrivit aux Juifs qui avoient été transportés à Babylone avec le Roi Jéchonias; dans laquelle il fait quatre choses: I. Il les exhorte à demeurer à Babylone, à être fidèles au Roi de ce pays-là, & à l'Etat, & à ne pas croire les Prophetes qui leur promettoient qu'ils seroient délivres avant que les soixante & dix ans de la captivité fussent accomplis. II. Il leur promet qu'au bout de ce tems-là Dieu les rameneroit à Jérusalem. III. Il leur dit, que les Juifs qui étoient encore à Jérusalem, & Sédécias leur Roi, alloient être réduits dans la dernière désolation. IV. Il prédit la punition d'Achab & de Sédécias, qui étoient deux faux Prophetes, & celle de Scémaja, qui avoit écrit des lettres de Babylone à Jérusalem, contre le Prophete Jérémie.

VOici les paroles de la lettre que Jérémie le Prophète envoya de Jérusalem au reste des Anciens de ceux qui avoient été transportés, & aux Sacrificateurs, & aux Prophètes, & à tout le péuple que Nébucadnésar avoit transporté de Jérusalem à Babylone.

2. (Après que le Roi Jéchonias fut sorti de Jérusalem, avec la Reine, & les Eunuques, & les Principaux de Juda & de Jérusalem, & les charpentiers & les serruriers;)

3. Et que Jérémie envoya par Elhasa fils de Scaphan, & Guémarja fils de Hilkija, lesquels Sédécias Roi de Juda envoyoit à Babylone vers Nébucadnésar, Roi de Babylone: Voici, dis-je, la teneur de *sa lettre*.

4. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, à tous ceux qui ont été transportés, que j'ai fait transporter de Jérusalem à Babylone:

5. Bâtissez des maisons, & demeurez-y; plantez des jardins, & mangez-en les fruits.

6. Prenez des femmes, & ayez des fils & des filles; prenez aussi des femmes pour vos fils, & donnez vos filles à des hommes, & qu'elles enfantent des fils & des filles; & multipliez dans ce lieu-là, & n'y diminuez pas.

7. Et cherchez la paix de la ville dans laquelle je vous ai fait transporter, & priez l'Eternel pour elle; car dans sa paix vous aurez la paix.

8. Car ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël. Que vos Prophètes qui *sont* parmi vous & vos Devins ne vous séduisent point, & ne croyez point à vos songes.

9. Car ils vous prophètisent faussement en mon nom: Je ne les ai point envoyés, dit l'Eternel.

10. Car ainsi a dit l'Eternel: Lorsque les septante ans seront accomplis à Babylone, je vous visiterai, & j'exécuterai ma bonne parole sur vous, pour vous faire retourner en ce lieu.

11. Car je sais que les pensées que j'ai de vous, dit l'Eternel, *sont* des pensées de paix, & non d'adversité, pour vous donner une fin telle que vous attendez.

12. Alors vous m'invoquerez, & vous vous en irez; vous me prierez, & je vous exaucerai.

13. Vous me chercherez, & vous me trouverez, après que vous m'aurez recherché de tout vôtre cœur.

14. Car je me ferai trouver à vous, dit l'Eternel, & je ramenerai vos captifs, & je vous rassemblerai de toutes les nations, & de tous les lieux où je vous aurai chassés, dit l'Eternel, & je vous ferai revenir au lieu dont je vous ai fait transporter.

15. Cependant vous avez dit: L'Eternel nous a suscités des Prophètes à Babylone.

16. Car ainsi a dit l'Eternel, touchant le Roi qui est assis sur le trône de David, & touchant tout le peuple qui habite dans cette ville, *savoir*, touchant vos fréres qui ne sont point allés avec vous en captivité:

17. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Voici, je vai envoyer sur eux l'épée, la famine, & la mortalité, & je les ferai devenir comme les figues qui sont étrangement mauvaises, qu'on ne peut manger, tant elles sont mauvaises.

18. Je les poursuivrai avec l'épée, la famine, & la mortalité, & je les abandonnerai pour être agités par tous les Royaumes de la terre, & *pour etre* en exécration, en étonnement, en sifflement, & en opprobre à toutes les nations parmi lesquelles je les aurai chassés.

19. Parce, dit l'Eternel, qu'ils n'ont point écouté mes paroles, que je leur ai fait annoncer par mes serviteurs les Prophètes, en me levant matin, & *les* envoyant; & vous n'avez point écouté, dit l'Eternel.

20. Vous tous donc, qui avez été transportés, & que j'ai envoyés de Jérusalem à Babylone, écoutez la parole de l'Eternel.

21. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, touchant Achab fils de Kolaja, & touchant Sédécias fils de Mahaléja, qui vous prophètisent faussement en mon nom: Voici, je vai les livrer dans la main de Nébucadnetar

sar Roi de Babylone, & il les fera mourir devant vos yeux.

22. Et on prendra d'eux un formulaire de malédiction, parmi tous ceux qui ont été transportés de Juda, qui *sont* à Babylone, & on dira : Que l'Eternel te mette dans le même état qu'il a mis Sédécias & Achab, lesquels le Roi de Babylone a fait brûler vifs.

23. Parce qu'ils ont commis des infamies en Israël, qu'ils ont commis adultère avec les femmes de leurs prochains, & qu'ils ont dit des paroles fausses en mon nom, que je ne leur avois point commandées ; & c'est moi-même qui *le* sais, & *j'en suis* le témoin, dit l'Eternel.

24. Parle aussi à Scémahja Néhélamite, & dis lui :

25. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël : Parce que tu as envoyé en ton nom des lettres à tout le peuple qui *est* à Jérusalem, & à Sophonie fils de Mahaséja Sacrificateur, & à tous les Sacrificateurs ; *leur* disant :

26. L'Eternel t'a établi pour Sacrificateur au lieu de Jéhojadah le Sacrificateur, afin que vous ayez la charge de la maison de l'Eternel, sur tout homme qui fait l'inspiré & le Prophète, pour les mettre dans la prison & dans les fers.

27. Et maintenant, pourquoi n'as-tu pas repris Jérémie de Hanathot, qui vous prophétise ?

28. Car il nous a envoyés pour ce sujet à Babylone, en disant : La *captivité* sera longue ; bâtissez des maisons, & demeurez y ; plantez des jardins, & mangez en les fruits.

29. (Or Sophonie le Sacrificateur avoit lû ces lettres-là, Jérémie le Prophète l'entendant.)

30. C'est pourquoi la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, en disant :

31. Mande à tous ceux qui ont été transportés, & dis leur : Ainsi a dit l'Eternel touchant Scémahja Néhélamite : Parce que Scémahja vous a prophétisé, quoique je ne l'aie point envoyé, & vous a fait confier au mensonge ;

32. A cause de cela ainsi a dit l'Eternel : Voici, je vais punir Scémahja Néhélamite, & sa postérité ; il n'y aura personne de sa race qui habite parmi ce peuple, & il ne verra point le bien que je vais faire à mon peuple, dit l'Eternel, parce qu'il a parlé de révolte contre l'Eternel.

REFLEXIONS.

L'Ordre que Jérémie donna aux Juifs qui étoient à Babylone d'y demeurer, & de prier pour la prospérité de cette ville-là, nous enseigne, que Dieu veut qu'on soit soûmis aux Rois sous la domination desquels on vit, & qu'on prie pour la prospérité de leurs Etats ; & que quand Dieu trouve à propos de nous châtier, il faut y acquiescer, & demeurer dans l'état où il lui plait de nous mettre. II. Les promesses expresses & réiterées que Jérémie faisoit aux Juifs, qu'ils seroient renvoyés libres au bout de soixante & dix ans, marquent l'amour de Dieu envers eux, & la divinité de cette prophétie. III. Il est à remarquer, que bien que les Juifs qui étoient alors à Jérusalem parussent plus heureux que ceux qui étoient à Babylone, ils devoient être accablés de tous les fléaux de Dieu, pour n'avoir pas profité du malheur de leurs fréres captifs, & pour avoir continué à mépriser la voix du Seigneur. C'est ainsi que Dieu proportionne les châtimens aux péchés des hommes, & que ceux qu'il punit les derniers sont d'ordinaire punis avec plus de sévérité, parce qu'ils ont abusé plus longtems de son support. IV. L'on voit enfin dans ce chapitre, qu'il y avoit à Jérusalem & à Babylone de faux Prophètes qui décrioient Jérémie, qui séduisoient le peuple, & qui étoient avec cela des hommes impurs & corrompus. Dieu a permis de tout tems, pour éprouver les hommes, qu'il y ait eu des séducteurs ; & c'est ce qui nous oblige à nous donner garde de ces gens-là, selon l'exhortation de Jésus-Christ, & à les discerner d'avec les fidèles Docteurs. Mais on voit aussi la condamnation de ces faux docteurs, dans la punition que Dieu fit de ceux dont il est ici parlé ; Achab & Sédécias ayant été brûlés par le Roi de Babylone, & Scémahja étant péri avec sa famille, sans voir la délivrance des Juifs ; pendant que Jérémie, qui leur avoit parlé sincérement, éprouva la protection du Seigneur.

CHAPITRE XXX.

Jérémie, après avoir annoncé aux Juifs qu'ils seroient menés en captivité à Babylone, leur promet que Dieu les en délivreroit, que les Babyloniens éprouveroient sa vengeance, & qu'après avoir chatié les Juifs, il les retabliroit par sa grande puissance.

LA parole qui fut adressée à Jérémie, par l'Eternel, en lui disant :

2. Ainsi a parlé l'Eternel, le Dieu d'Israël : Ecri-toi dans un livre toutes les paroles que je t'ai dites.

3. Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je ramenerai les captifs de mon peuple d'Israël & de Juda, a dit l'Eternel, & je les ferai venir au pays que j'ai donné à leurs péres, & ils le posséderont.

4. Et ce *sont* ici les paroles que l'Eternel a prononcées touchant Israël & Juda.

5. Ainsi a dit l'Eternel : Nous avons oui un bruit d'effroi & d'épouvante, & il n'y a point de paix.

6. Informez-vous, je vous prie, & voyez si des hommes enfantent. Pourquoi *donc* ai-je vû tous les hommes ayant leurs mains sur leurs reins comme une femme qui enfante? Et *pourquoi* tous les visages sont-ils changés en jaunisse?

7. Hélas! Que cette journée-là *est* grande! *Il* n'y en *a* point *eu* de semblable, & *elle* sera un tems de détresse à Jacob. Il en sera pourtant délivré.

8. Et il arrivera en ce jour-là, dit l'Eternel des armées, que je briserai son joug de dessus ton cou, & que je romprai tes liens; tellement que tu ne seras plus assujetti aux étrangers.

9. Mais ils serviront l'Eternel leur Dieu, & David leur Roi, que je leur susciterai.

10. Toi donc, mon serviteur Jacob, ne crains point, dit l'Eternel, & ne t'épouvante point, ô Israël; car voici, je vais te délivrer du pays éloigné, & ta postérité du pays auquel ils sont captifs; Jacob retournera, & il sera en repos & à son aise, & *il n'y aura* personne qui lui fasse peur.

11. Car je *suis* avec toi, dit l'Eternel, pour te délivrer; & même je consumerai entiérement toutes les nations parmi lesquelles je t'aurai dispersé, mais je ne te consumerai point entiérement; je te châtierai par mesure; cependant je ne te tiendrai pas pour innocent.

12. Car ainsi a dit l'Eternel: Ta blessure est hors d'espérance, & ta plaie est très-maligne.

13. *Il* n'y *a* personne qui juge ta cause pour nettoyer *ta plaie*; *il* n'y *a* point de remède pour toi pour faire revenir la chair.

14. Tous ceux qui t'aimoient t'ont oubliée, ils ne te cherchent plus; car je t'ai frappée d'une plaie d'ennemi, d'un châtiment d'homme cruel, à cause de la multitude de tes iniquités, *parce que* tes péchés se sont accrus.

15. Pourquoi cries-tu à cause de ta blessure? Ta douleur *est* hors d'espérance. Je t'ai fait ces choses-là à cause de la multitude de tes iniquités, *parce que* tes péchés se sont accrus.

16. Cependant tous ceux qui te dévorent seront dévorés; tous ceux qui te mettent dans la détresse iront en captivité; tous ceux qui te fourragent seront fourragés; & j'abandonnerai au pillage tous ceux qui te pillent.

17. Je consoliderai tes plaies, & je te guérirai de tes blessures, dit l'Eternel, parce qu'ils t'ont appellée la Répudiée: C'est Sion, disent-ils; *il n'y a* personne qui la recherche.

18. Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vais ramener les tentes de Jacob, & j'aurai compassion de ses pavillons; la ville sera rétablie sur son lieu élevé, & le Temple sera assis en sa place.

19. Et une voix d'action de graces, & de gens qui se réjouïssent en sortira; je les mettrai en honneur, & ils ne seront plus diminués.

20. Ses enfans seront comme auparavant; son assemblée sera affermie devant moi; & je punirai tous ceux qui l'oppriment.

21. Et celui qui aura autorité sur lui sera de sa race, & son Dominateur sortira du milieu de lui; je le ferai approcher, & il viendra vers moi. Qui est celui qui ait disposé son cœur pour venir vers moi, dit l'Eternel?

22. Et vous serez mon peuple, & je serai vôtre Dieu.

23. Voici la tempête de l'Eternel, la fureur est sortie, un tourbillon grossit, il tombera sur la tête des méchans.

24. L'ardeur de la colère de l'Eternel ne se détournera point, jusques à ce qu'il ait exécuté & mis en effet les desseins de son cœur: Vous entendrez ceci dans les derniers jours.

REFLEXIONS.

LES réflexions qu'il y a à faire sur ce chapitre, regardent l'amour de Dieu, sa puissance, sa justice, & sa fidélité. L'amour de Dieu envers les Juifs se découvre, en ce qu'il promet de les délivrer du joug du Roi de Babylone, & de les faire encore habiter dans leur pays. Sa puissance paroit, en ce qu'il les délivra dans un tems où il sembloit qu'il n'y avoit aucune ressource pour eux, & par des moyens auxquels ils ne se seroient jamais attendus. Il donna des marques de sa justice dans la vengeance qu'il fit sur les Babyloniens, qui avoient traité les Juifs avec tant de dureté, & d'injustice. Enfin, nous devons reconnoître la fidélité de Dieu & la vérité de ses promesses; puisque ce qui est ici prédit, touchant le rappel des Juifs, arriva lors qu'ils revinrent de Babylone en leur pays, sous la conduite de Zorobabel & de leurs autres chefs. Mais ces promesses ont eu leur plein effet, en la personne de Jésus-Christ qui est né de la postérité du Roi David. De tout cela nous devons conclure, que Dieu, qui est toûjours le même, protégera l'Eglise Chrêtienne; que s'il paroit quelquefois irrité contr'elle, son dessein est de la purifier; & qu'elle subsistera à jamais, malgré les efforts de ceux qui cherchent sa ruine.

CHAPITRE XXXI.

Ce chapitre, de même que le précédent, traite du rétablissement des Juifs. Dieu promet, qu'après qu'il les auroit affligés, & qu'ils se seroient convertis, il les mettroit dans un état glorieux, & que ceux d'Ephraim, c'est-à-dire, les Israé-

Israëlites des dix Tribus, auroient part à cette heureuse révolution. Il les exhorte à ne plus pleurer leur désolation, & il leur donne de fortes assurances de son amour. Il promet enfin de traiter avec eux une nouvelle alliance qui subsisteroit à jamais.

EN ce tems-là, dit l'Eternel, je serai le Dieu de toutes les familles d'Israël, & ils seront mon peuple.

2. Ainsi a dit l'Eternel: Le peuple réchappé de l'épée a trouvé grace dans le désert; Israël va être mis en repos.

3. L'Eternel m'est apparu depuis longtems, *& m'a dit:* Je t'ai aimée d'un amour éternel, c'est pourquoi je t'ai attirée par ma miséricorde.

4. Je te rétablirai encore, & tu seras rebâtie, ô vierge d'Israël; tu paroitras encore avec tes tambours, & tu marcheras dans la troupe des joueurs d'instrumens.

5. Tu planteras encore des vignes sur les montagnes de Samarie; ceux qui plantent planteront, & en recueilleront les fruits pour leur usage:

6. Car il y a un jour auquel les gardes crieront sur la montagne d'Ephraïm: Levez-vous, & montons en Sion vers l'Eternel nôtre Dieu.

7. Car ainsi a dit l'Eternel: Réjouissez-vous avec un chant de triomphe, & avec allégresse, à cause de Jacob, & faites éclater vôtre joie à la tête des nations; faites-vous entendre, chantez des louanges, & dites: Eternel, délivre ton peuple, savoir le reste d'Israël.

8. Voici, je vai les faire venir du pays d'aquilon, & je les assemblerai du bout de la terre, l'aveugle, & le boiteux, la femme enceinte, & celle qui enfante *seront* ensemble parmi eux; une grande assemblée retournera ici.

9. Ils y seront allés en pleurant; mais je les ferai revenir par ma miséricorde, & je les conduirai aux torrens des eaux, & par un droit chemin, auquel ils ne broncheront point. Car j'ai été pére à Israël, & Ephraïm est mon prémier-né.

10. *Vous* nations, écoutez la parole de l'Eternel, & l'annoncez aux Isles éloignées, & dites: Celui qui a dispersé Israël, le rassemblera, & le gardera comme un berger *garde* son troupeau.

11. Car l'Eternel a racheté Jacob, & l'a retiré de la main d'un *ennemi* plus fort que lui.

12. Ils viendront donc, & se réjouiront avec un chant de triomphe, au *lieu* le plus élevé de Sion; & ils accourront aux biens de l'Eternel, au froment, au vin, & à l'huile, & au fruit du gros & du menu bétail; leur ame sera comme un jardin plein de sources, & ils ne seront plus dans la langueur.

13. Alors la vierge se réjouïra dans la troupe des joueurs d'instrumens, & les jeunes gens & les vieillards ensemble; je changerai leur deuil en joie, je les consolerai, & je les réjouïrai *en les délivrant* de leur douleur.

14. Je rassasierai aussi de graisse l'ame des Sacrificateurs, & mon peuple sera rassasié de mes biens, dit l'Eternel.

15. Ainsi a dit l'Eternel: Une voix très amére de lamentation & de pleurs a été ouïe à Rama: Rachel pleurant ses enfans, elle a refusé d'être consolée touchant ses enfans de ce qu'il n'y en a plus.

16. Ainsi a dit l'Eternel: Retien ta voix de pleurer, & tes yeux de verser des larmes; car ce que tu as fait aura sa récompense, dit l'Eternel, & on reviendra du pays de l'ennemi.

17. Il y a de l'espérance pour tes derniers jours dit l'Eternel, & tes enfans retourneront en leurs quartiers.

18. J'ai entendu Ephraïm qui se plaint, & *qui dit:* Tu m'as châtié, & j'ai été châtié comme un veau indomté: Converti moi, & je serai converti; car tu és l'Eternel mon Dieu.

19. Certes après que j'aurai été converti, je me repentirai, & après que je me serai reconnu, je fraperai sur ma cuisse. J'ai été honteux & confus, parce que j'ai porté l'opprobre de ma jeunesse.

20. Ephraïm n'a-t-il pas *été* pour moi un enfant chéri? Ne m'a-t-il pas *été* un enfant agréable? Car depuis que je lui ai parlé, je n'ai point manqué de m'en souvenir; c'est pourquoi mes entrailles se sont émuës à cause de lui, & j'aurai certainement pitié de lui, dit l'Eternel.

21. Dresse-toi des signaux; mets-toi des monceaux de pierres; pren garde aux chemins, & par quelle voie tu as marché. Revien, ô vierge d'Israël, retourne à tes villes.

22. Jusques à quand iras tu ça & là, fille rebelle? L'Eternel a créé une chose nouvelle sur la terre: La femme environnera l'homme.

23. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: On dira encore cette parole dans le pays de Juda, & dans ses villes, quand j'aurai ramené leurs captifs: Que l'Eternel te bénisse, ô demeure agréable de la justice! ô saintes montagnes!

24. Et Juda & toutes ses villes ensemble, les laboureurs, & ceux qui conduisent les troupeaux habiteront en elle.

25. Car j'ai enyvré l'ame alterée, & j'ai rassasié toute ame qui languissoit.

26. C'est pourquoi je me suis réveil-

veillé, & j'ai regardé; & mon sommeil m'a été doux.

27. Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je pepulerai la maison d'Israël, & la maison de Juda, d'hommes & de bêtes.

28. Et comme j'ai veillé sur eux pour arracher, pour démolir, pour détruire, pour perdre, & pour faire du mal; de même je veillerai sur eux pour bâtir & pour planter, dit l'Eternel.

29. En ces jours-là on ne dira plus: Les péres ont mangé des raisins verds, & les dents des enfans en sont agacées.

30. Mais chacun mourra pour son iniquité; tout homme qui mangera des raisins verds, ses dents en seront agacées.

31. Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je traiterai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, & avec la maison de Juda.

32. Non pas selon l'alliance que je traitai avec leurs péres, au jour que je les pris par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte; alliance qu'ils ont enfreinte, & toutefois je leur avois été pour mari, dit l'Eternel.

33. Mais c'est ici l'alliance que je traiterai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'Eternel: Je mettrai ma loi au dedans d'eux, & je l'écrirai dans leur cœur, & je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.

34. Chacun d'eux n'enseignera plus son prochain, ni chacun son frére, en disant: Connoissez l'Eternel; car ils me connoîtront tous, depuis le plus petit d'entr'eux jusques au plus grand, dit l'Eternel; parce que je pardonnerai leur iniquité, & que je ne me souviendrai plus de leur péché.

35. Ainsi a dit l'Eternel, qui donne le soleil pour être la lumiére du jour, & qui règle la lune & les étoiles pour être la lumiére de la nuit; qui agite la mer, & les flots en bruient; duquel le nom est l'Eternel des armées:

36. Si *jamais* ces loix-là cessent devant moi, dit l'Eternel, aussi la race d'Israël cessera d'être une nation devant moi pour toûjours.

37. Ainsi a dit l'Eternel: Si les cieux se peuvent mesurer par dessus; & si les fondemens de la terre se peuvent sonder par dessous; alors je rejetterai toute la race d'Israël, à cause de tout ce qu'ils ont fait, dit l'Eternel.

38. Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que cette ville sera rebâtie à l'Eternel, depuis la tour de Hananéel, jusques à la porte du coin.

39. Et encore le cordeau à mesurer sera tiré vis-à-vis d'elle sur la colline de Gareb, & sera le tour vers Goha.

40. Et toute la vallée de la voirie & des cendres, & tout le quartier jusqu'au torrent de Cédron, & jusqu'au coin de la porte des chevaux, vers l'orient, sera un lieu saint à l'Eternel, & ne sera plus démoli, ni ne sera jamais détruit.

REFLEXIONS.

IL faut faire ces trois réflexions sur ce chapitre: La prémiére, que si les Prophètes étoient envoyés pour faire des menaces aux Juifs, ils devoient aussi les consoler par des promesses, & que celles que nous venons de lire devoient servir à soutenir leur foi, pendant qu'ils seroient dans la captivité. La seconde, que Dieu promettoit aux Juifs de les faire retourner dans leur pays après qu'ils se seroient repentis & convertis; d'où il paroit que comme Dieu n'afflige les hommes qu'à cause de leurs péchés, il ne leur fait grace que lors qu'il les voit humiliés & repentans. La troisiéme & la principale réfléxion est, que Dieu promet ici de traiter une nouvelle alliance, qui seroit aussi ferme que l'ordre du monde, & qui dureroit autant que les cieux & la terre. Saint Paul fait l'application de cette promesse à l'alliance Evangelique, dans l'Epitre aux Hébreux, & il est visible que l'on n'en trouve point le vrai sens dans le rétablissement des Juifs, qui ne fut que d'une très-courte durée, & auquel il n'y eut que la moindre partie des Juifs des dix Tribus qui eussent part. Ainsi cette promesse ne convient qu'à l'Eglise Chrétienne, avec laquelle Dieu a traité une alliance qui doit subsister jusqu'à la fin du monde. Cette Prophètie nous met devant les yeux l'avantage que nous avons de vivre dans cette alliance, & elle nous apprend en même tems, que le dessein de Dieu en nous y recevant a été de nous sanctifier, de mettre sa loi dans nos cœurs, & de l'écrire dans nos entendemens, afin que nous le servions & que nous lui obéïssions tout le tems de nôtre vie.

CHAPITRE XXXII.

Jéremie ayant été mis en prison, dans le tems que les Caldéens assiegeoient Jérusalem, Dieu lui ordonne d'acheter un champ, & de faire mettre l'acte de l'achat dans un lieu où il pût se conserver. Sur quoi Jéremie demandant au Seigneur, pourquoi il lui commandoit d'acheter des terres, dans un tems où Jérusalem alloit etre prise, & le peuple emmené captif; Dieu lui dit que c'étoit afin d'assurer les Juifs, qu'après qu'ils auroient été envoyés en captivité à Babylone, pour punition de tous les pechés qu'ils avoient commis, ils habiteroient encore leur pays, & qu'ils le posséderoient.

LA parole qui fut adressée par l'Eternel à Jéremie, la dixiéme année de

de Sédécias Roi de Juda, & l'an dixhuitiéme de Nébucadnésar.
2. L'armée du Roi de Babylone assiégeoit alors Jérusalem, & Jérémie le Prophète étoit enfermé dans la cour de la prison, qui étoit dans la maison du Roi de Juda.
3. Car Sédécias Roi de Juda l'avoit fait enfermer, & lui avoit dit: Pourquoi prophètises-tu, en disant: Ainsi a dit l'Eternel: Voici je m'en vai livrer cette ville entre les mains du Roi de Babylone, & il la prendra?
4. Et Sédécias Roi de Juda n'échapera point de la main des Caldéens; mais il sera certainement livré dans la main du Roi de Babylone, & il lui parlera bouche à bouche & ses yeux verront les yeux de ce Roi.
5. Et il emmenera Sédécias à Babylone; il y demeurera jusques à-ce que je le visite, dit l'Eternel. Si vous combattez contre les Caldéens, vous ne prospérerez point.
6. Et Jérémie dit: La parole de l'Eternel m'a été adressée, & il m'a dit:
7. Voici Hanaméel fils de Scallum ton oncle, qui vient vers toi, pour te dire: Achète pour toi mon champ, qui est à Hanathoth; car tu as droit de retrait lignager pour le racheter.
8. Hanaméel donc fils de mon oncle vint vers moi, selon la parole de l'Eternel, dans la cour de la prison, & il me dit: Achète, je te prie, mon champ qui est à Hanathoth, dans le territoire de Benjamin; car tu as le droit d'héritage, & de retrait lignager; achète-le *donc* pour toi; alors je connus que c'étoit la parole de l'Eternel.
9. Ainsi j'achetai le champ de Hanaméel, fils de mon oncle, lequel *champ est* à Hanathoth; & je lui pesai l'argent, *assavoir* sept sicles, & dix *piéces* d'argent.
10. Puis j'en écrivis le contract, que je cachetai, & je pris des témoins, après avoir pesé l'argent dans la balance;
11. Et je pris le contract de l'acquisition, tant celui qui étoit cacheté, selon l'ordonnance & les statuts, que celui qui étoit ouvert.
12. Et je donnai le contract de l'acquisition à Baruc fils de Nérija, fils de Mahaséja; en présence de Hanaméel mon cousin germain, & des témoins qui s'étoient souscrits dans le contract de l'acquisition, & en présence de tous les Juifs qui étoient assis dans la cour de la prison.
13. Puis je fis ce commandement à Baruc, en leur présence, & je lui dis:
14. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Pren ces contracts-ci, savoir ce contract d'acquisition qui est cacheté, & ce contract qui est ouvert, & mets-les dans un pot de terre, afin qu'ils puissent se conserver longtems.
15. Car ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: On achetera encore des maisons, des champs, & des vignes en ce pays.
16. Et après que j'eus donné à Baruc fils de Nérija le contract de l'acquisition, je fis ma requête à l'Eternel, en disant:
17. Ah! ah! Seigneur Eternel, voici, tu as fait le ciel & la terre par ta grande puissance, & par ton bras étendu; aucune chose ne te sera difficile;
18. *C'est-toi* qui fais miséricorde en mille générations, & qui rends l'iniquité des péres dans le sein de leurs enfans après eux: Tu ès le Dieu Fort, le Grand, le Puissant, duquel le nom *est*, l'Eternel des armées;
19. Grand en conseil, & puissant en exploits; car tes yeux *sont* ouverts sur toutes les voies des enfans des hommes, pour rendre à chacun selon sa conduite & selon le fruit de ses œuvres.
20. Tu as fait des prodiges & des miracles dans le pays d'Egypte, *dont la mémoire dure* jusqu'à ce jour, & en Israël & parmi les hommes, & tu t'ès acquis un renom tel *qu'il paroit* aujourd'hui;
21. Et tu as retiré Israël ton peuple du pays d'Egypte, avec des prodiges & des miracles, avec une main forte, & un bras étendu, & avec une grande frayeur;
22. Et tu leur as donné ce pays, que tu avois juré à leurs péres de leur donner, un pays où coulent le lait & le miel;
23. Et ils y sont entrés, & l'ont possédé; mais ils n'ont point obéï à ta voix, & n'ont point marché dans ta loi, & n'ont rien fait de tout ce que tu leur avois commandé de faire; c'est pourquoi tu as fait que tout ce mal leur est arrivé.
24. Voilà les terrasses; on est venu contre la ville pour la prendre, & la ville va être livrée entre les mains des Caldéens qui combattent contre elle, & *abandonnée* à l'épée, à la famine, & à la mortalité: Ce que tu as dit est arrivé, & voici tu le vois.
25. Et cependant, Seigneur Eternel, tu m'as dit, achète ce champ à prix d'argent, & prens en des témoins; quoi que la ville aille être livrée entre les mains des Caldéens.
26. Mais la parole de l'Eternel me fut adressée à *moi* Jérémie, & il me dit:
27. Je *suis* l'Eternel le Dieu de toute chair; y aura-t-il quelque chose qui ne soit difficile?
28. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vai livrer cette ville entre

entre les mains des Caldéens, & entre les mains de Nébucadnéfar Roi de Babylone, qui la prendra.

29. Et les Caldéens, qui combattent contre cette ville, y entreront, & ils mettront le feu à cette ville, & ils la brûleront, avec les maifons fur les plateformes defquelles on a fait des parfums à Bahal, & des afperfions à d'autres dieux pour m'irriter.

30. Car les enfans d'Ifraël & les enfans de Juda n'ont fait dès leur jeuneffe que du mal à mes yeux, & ce qui m'eft défagréable; & les enfans d'Ifraël ne font que m'irriter par les œuvres de leurs mains, dit l'Eternel.

31. Car cette ville a toûjours été portée à provoquer ma colère & mon indignation, depuis le jour qu'ils l'ont bâtie, jufques à ce jour, afin que je l'aboliffe de devant ma face.

32. A caufe de toute la malice que les enfans d'Ifraël & les enfans de Juda ont commife pour m'irriter, eux, leurs Rois, les Principaux d'entr'eux, leurs Sacrificateurs & leurs Prophètes, les hommes de Juda, & les habitans de Jérufalem.

33. Et ils m'ont tourné le dos, & non le vifage; & quand j'ai voulu les inftruire, me levant matin, & les enfeignant, ils n'ont point été obéïffans pour recevoir l'inftruction.

34. Mais ils ont mis leurs abominations dans la maifon fur laquelle mon nom eft reclamé, pour la fouiller.

35. Et ils ont bâti les hauts lieux de Bahal, qui *font* dans la vallée du fils de Hinnom, pour faire paffer leurs fils & leurs filles par le feu à Moloc; ce que je ne leur avois point commandé; & je n'avois jamais penfé qu'ils fiffent cette abomination-là pour faire pécher Juda.

36. Et cependant voici ce que l'Eternel le Dieu d'Ifraël a dit touchant cette ville, de laquelle vous dites qu'elle va être livrée entre les mains du Roi de Babylone, à l'épée, à la famine, & à la mortalité:

37. Voici, je vais les raffembler de tous les pays où je les aurai chaffés dans l'ardeur de ma colère, & dans ma grande indignation, & je les ferai revenir en ce lieu, & les y ferai habiter en fureté;

38. Et ils feront mon peuple, & je ferai leur Dieu.

39. Et je leur donnerai un même cœur, & un même chemin, afin qu'ils me craignent à toûjours, pour leur bien & pour *le bien* de leurs enfans après eux.

40. Et je traiterai avec eux une alliance éternelle; je ne me retirerai point d'eux, que je ne leur faffe du bien; mais je mettrai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne fe retirent point de moi.

41. Et je me réjouïrai fur eux pour leur faire du bien, & je les planterai véritablement dans ce pays, de tout mon cœur, & de toute mon ame.

42. Car ainfi a dit l'Eternel: Comme j'ai fait venir tout ce grand mal fur ce peuple, je ferai auffi venir fur eux tout le bien que je leur promets;

43. Et l'on achetera des champs dans ce pays, duquel vous dites que ce n'eft que défolation, n'y étant demeuré ni homme ni bête, & qu'il eft livré entre les mains des Caldéens;

44. On achetera des champs à prix d'argent, & on en écrira les contracts, & on les cachetera, & on prendra des témoins, au pays de Benjamin, & aux environs de Jérufalem, dans les villes de Juda, tant dans les villes des montagnes, que dans les villes de la plaine, & dans les villes du midi; car je ferai revenir leurs captifs, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

L'Ordre que Dieu donna à Jérémie d'acheter un champ, pendant que les Babyloniens affiégeoient Jérufalem, & qu'il étoit lui-même en prifon, eft bien remarquable. Cela tendoit à confoler ce Prophète, & à confirmer ce qu'il difoit aux Juifs, de leur ruine prochaine, & de leur retour. Ce fut dans cette vuë que Dieu voulut que l'acte de cet achat fût confervé, pour être dans le tems à venir une preuve & un monument de la vérité des prédictions de Jérémie. Par là nous voyons que rien n'eft impoffible à Dieu, & qu'il exécute infailliblement fes promeffes, quand même on n'y verroit aucune apparence felon le monde. Nous continuons auffi de voir dans ce chapitre, que les habitans de Jérufalem, quoi que Dieu les eût comblés de faveurs, & qu'il les eût fupportés longtems, fe corrompirent de plus en plus; que cette ville ne ceffa de l'irriter; ce qui fit qu'il l'abandonna au pouvoir & à la cruauté des Babyloniens; mais après avoir fait fouffrir aux Juifs la punition qu'ils méritoient, il en eût pitié. Dieu venge févérement le mépris qu'on fait de fa bonté, & l'ingratitude à fes bienfaits; mais il ne retire pas entiérement fon amour de deffus ceux qui l'ont offenfé; & quand les châtimens ont produit leur effet, il leur rend fa faveur, & il fait fuccéder les témoignages de fon amour aux marques de fa colère.

CHAPITRE XXXIII.

Cette Prophétie eft une fuite de la précédente. Elle porte, que les Babyloniens prendroient Jérufalem, que les maifons de cette ville feroient démolies, que fes habitans feroient mis à mort; mais qu'en-

qu'ensuite les Juifs y reviendroient, qu'ils la rebâtiroient avec gloire, & que le service divin seroit exercé dans le temple, comme auparavant. Dieu confirme cette promesse, en disant, que son alliance avec son peuple seroit aussi ferme & aussi immuable que l'ordre qui régne dans la nature.

LA parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie pour une seconde fois, quand il *étoit* encore enfermé dans la cour de la prison, & Dieu lui dit:

2. Ainsi a dit l'Eternel, qui va faire ceci, l'Eternel, qui va l'accomplir & l'établir, & celui duquel le nom est l'Eternel:

3. Crie vers moi, & je te répondrai, & je te déclarerai des choses grandes, & cachées, lesquelles tu ne sais pas.

4. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël, touchant les maisons de cette ville, & les maisons des Rois de Juda: Elles vont être renversées par les terrasses & par l'épée;

5. Parce qu'on est entré en guerre contre les Caldéens; *cette ville* sera remplie des corps morts des hommes que je fraperai dans ma colère & dans mon indignation; parce que j'ai caché ma face de cette ville, à cause de toute leur malice.

6. Mais je lui rendrai la santé & la guèrison, & je les guèrirai, & leur ferai voir l'abondance de la paix & de la vérité;

7. Et je ferai revenir les captifs de Juda, & les captifs d'Israël, & je les rebâtirai comme auparavant;

8. Et je les nettoyerai de toute leur iniquité, par laquelle ils ont péché contre moi; je pardonnerai toutes leurs iniquités par lesquelles ils ont péché & prévariqué contre moi.

9. Ce qui m'acquerra un renom *plein* de joie, de louange, & de gloire, vers toutes les nations de la terre qui entendront tout le bien que je vai leur faire; & elles seront effrayées & épouvantées de tout le bien & de toute la prospérité que je vai leur donner.

10. Ainsi a dit l'Eternel: Dans ce lieu-ci duquel vous dites, Il est désert, n'y ayant ni homme ni bête; dans les villes de Juda, & dans les ruës de Jérusalem, qui sont désolées, n'y ayant ni homme, ni habitant, ni aucune bête;

11. On y entendra encore la voix de joie & la voix d'allégresse, la voix de l'époux & la voix de l'épouse, & la voix de ceux qui diront: Célébrez l'Eternel des armées; car l'Eternel est bon, parce que sa miséricorde *demeure* à toûjours; & *la voix* de ceux qui apporteront des oblations d'actions de graces à la maison de l'Eternel; car je ferai revenir les captifs de ce pays, & *je les mettrai* au même état qu'auparavant, a dit l'Eternel.

12. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Dans ce lieu qui est désert, & où il n'y a ni homme ni bête, & dans toutes ses villes, il y aura encore des cabanes de bergers, qui y feront reposer leurs troupeaux.

13. Et dans les villes des montagnes, dans les villes de la plaine, dans les villes du midi, dans le pays de Benjamin, dans les environs de Jérusalem, & dans les villes de Juda; & les troupeaux passeront encore sous les mains de celui qui les compte, a dit l'Eternel.

14. Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que j'accomplirai la bonne parole que j'ai prononcée touchant la maison d'Israël, & la maison de Juda.

15. En ces jours-là, & en ce tems-là, je ferai germer à David un germe de justice, qui fera droit & justice dans la terre.

16. En ces jours-là Juda sera délivré, & Jérusalem habitera en assurance, & elle sera appellée, L'Eternel nôtre justice.

17. Car ainsi a dit l'Eternel: *La race* de David ne manquera jamais d'homme qui soit assis sur le trône de la maison d'Israël.

18. Et il ne manquera aussi jamais, d'entre les Sacrificateurs Lévites, d'homme qui offre des holocaustes, & qui fasse tous les jours devant moi des parfums de gâteau & des sacrifices.

19. La parole de l'Eternel fut encore adressée à Jérémie, en disant:

20. Ainsi a dit l'Eternel: Si vous pouvez rompre l'ordre que j'ai établi touchant le jour & touchant la nuit, tellement que le jour & la nuit ne soient plus en leur tems;

21. Mon alliance avec David mon serviteur sera aussi rompuë, tellement qu'il n'ait plus de fils qui régne sur son trône, & *mon alliance* avec les Lévites Sacrificateurs qui font mon service.

22. Comme on ne peut compter l'armée des cieux, ni mesurer le sable de la mer, ainsi je multiplierai la postérité de David mon serviteur, & les Levites qui font mon service.

23. De plus la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, *en* disant:

24. N'as-tu pas vû ce que ce peuple a prononcé, en disant: L'Eternel a rejetté les deux familles qu'il avoit éluës? Ainsi ils méprisent mon peuple, de sorte qu'à leur compte il ne sera plus une nation.

25. Ainsi a dit l'Eternel: *Si je n'ai pas établi* mon alliance touchant le jour & la nuit, & *si* je n'ai pas établi les loix des cieux & de la terre;

26. Je rejetterai aussi la postérité de Jacob & de David mon serviteur, pour ne prendre plus de sa postérité des gens qui dominent sur la postérité d'A-

braham, d'Isaac, & de Jacob ; car je ferai revenir leurs captifs, & j'aurai compassion d'eux.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut considérer sur les promesses que Dieu faisoit, de ramener les Juifs à Jérusalem, après qu'elle auroit été détruite, de les y faire habiter, & de les y combler de ses graces, c'est que Dieu est toûjours miséricordieux & porté à faire du bien aux hommes, & que ce n'est que dans des vuës d'amour qu'il les afflige ; cela marque aussi la fidélité de Dieu, & la fermeté de son alliance. Il faut cependant remarquer, que les promesses qui sont faites ici aux deux familles d'Israël, c'est-à-dire aux Juifs du Royaume de Juda, & à ceux des Dix Tribus, n'eurent pas leur parfait accomplissement après la captivité de Babylone, puisque le plus grand nombre de ceux des Dix Tribus demeurérent dans les pays où ils avoient été dispersés. Il faut remarquer la même chose, sur ce que Dieu dit, en termes si exprès, que son service seroit établi pour toûjours à Jérusalem, & que son alliance avec la famille de David & avec les Juifs subsisteroit autant que le monde dureroit. Cela ne peut convenir que très-imparfaitement au rétablissement des Juifs après la captivité ; puis qu'ils ne subsistérent pas long-tems dans la Judée, qu'ils furent dans la suite détruits par les Romains, & que le service qui se faisoit à Jérusalem fut entiérement aboli par la ruine du temple. Ces promesses regardent donc les tems du Messie ; & elles marquent le Régne de Jésus-Christ, l'établissement du culte évangelique parmi tous les peuples, & la pleine conversion des Juifs, qui doit arriver un jour. Nous devons bénir Dieu de ce qu'elles sont accomplies à nôtre égard, & de ce que nous sommes compris dans cette nouvelle alliance que Dieu avoit promis d'établir dans les derniers jours avec les hommes.

CHAPITRE XXXIV.

Jérusalem étant assiégée par le Roi Nébucadnésar, Jérémie déclare au Roi Sédécias, que cette ville seroit prise & brulée ; que cependant il ne seroit pas mis à mort, mais qu'on le meneroit à Babylone où il mourroit. Sédécias & les Juifs, effrayés des menaces de Jérémie, donnerent quelques marques de repentance, & mirent en liberté les esclaves Juifs, comme cela se devoit faire tous les sept ans par la loi de Dieu. Mais peu après, les Caldéens s'étant retirés, & les Principaux croyant que le danger étoit passé, remirent dans l'esclavage ceux qu'ils avoient affranchis. Sur quoi Jérémie leur dit, qu'à cause de leur hypocrisie & de la violation de leurs vœux, Dieu alloit faire revenir les Caldéens, qui bruleroient Jérusalem, qui en feroient mourir les habitans, & qui mettroient tout le pays en désolation.

LA parole fut adressée de la part de l'Eternel à Jéremie, lors que Nébucadnésar Roi de Babylone, toute son armée, tous les Royaumes de la terre, & tous les peuples qui étoient sous la puissance de sa main combattoient contre Jérusalem & contre toutes ses villes ; & Dieu lui dit :

2. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : Va, & parle à Sédécias Roi de Juda, & di lui : Ainsi a dit l'Eternel : Voici, je vais livrer cette ville dans la maison du Roi de Babylone, & il la brûlera.

3. Et tu n'échaperas point de sa main : car certainement tu seras pris, & tu seras livré entre ses mains ; & tes yeux verront les yeux du Roi de Babylone, & il te parlera bouche à bouche, & tu entreras dans Babylone.

4. Toutefois, ô Sédécias Roi de Juda, écoute la parole de l'Eternel : Ainsi a dit l'Eternel de toi : Tu ne mourras point par l'épée ;

5. *Mais* tu mourras en paix, & on fera brûler sur toi des choses aromatiques, comme on en a brûlé sur tes péres les Rois précédens, qui ont été avant toi, & on fera le deuil pour toi, *en disant :* Hélas, Seigneur ! Car j'ai prononcé la parole, dit l'Eternel.

6. Jéremie le Prophète prononça donc toutes ces paroles à Sédécias Roi de Juda à Jérusalem.

7. Et l'armée du Roi de Babylone combattoit contre Jérusalem, & contre toutes les villes de Juda qui étoient demeurées de reste, *savoir* contre Lakis, & contre Hazéka ; car c'*étoient* les villes fortes qui restoient entre les villes de Juda.

8. La parole qui fut adressée par l'Eternel à Jérémie, après que le Roi Sédécias eut traité alliance avec tout le peuple qui *étoit* à Jérusalem, pour leur publier la liberté ;

9. Afin que chacun renvoyât libre son serviteur, & chacun sa servante, hébreu ou hébreuë, afin que pas un d'eux ne rendit esclave son frére Juif.

10. Tous les Principaux donc, & tout le peuple, qui étoient entrés dans cette alliance, s'engagérent à renvoyer libres chacun son serviteur, & chacun sa servante, sans les plus tenir dans l'esclavage, & ils obéïrent, & ils les renvoyérent.

11. Mais ensuite ils changérent d'avis, & ils firent revenir leurs serviteurs & leurs servantes, qu'ils avoient renvoyés libres, & ils les assujettirent *de nouveau à l'esclavage*, pour être leurs serviteurs & leurs servantes.

12. La

12. La parole de l'Eternel fut donc adressée à Jérémie, & il lui dit:
13. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Je traitai alliance avec vos péres, au jour que je les tirai hors du pays d'Egypte, de la maison de servitude, & je leur dis:
14. Au bout de sept ans, vous renverrez chacun vôtre frére hébreu, qui vous aura été vendu; il te servira six ans; puis tu le renverras libre d'avec toi; mais vos péres ne m'ont point écouté, & ne m'ont point prêté l'oreille,
15. Et vous-vous étiez convertis aujourd'hui, & vous aviez fait ce qui *étoit* droit devant moi, en publiant la liberté chacun à son prochain; & vous aviez traité alliance en ma présence, dans la maison sur laquelle mon nom *est* reclamé.
16. Mais vous avez changé d'avis, & vous avez profané mon nom; car vous avez fait revenir chacun son serviteur, & chacun sa servante, que vous aviez renvoyés libres pour être à eux-mêmes; & vous les avez *de nouveau* rendus esclaves pour être vos serviteurs & vos servantes.
17. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel: Vous ne m'avez point écouté pour publier la liberté chacun à son frére, & chacun à son prochain; voici, dit l'Eternel, je vais publier la liberté contre vous à l'épée, à la mortalité, & à la famine; & je vous livrerai pour être errans par tous les Royaumes de la terre.
18. Et je livrerai les hommes qui ont transgressé mon alliance, & qui n'ont pas exécuté les paroles de l'alliance qu'ils ont traitée devant moi, en passant entre les deux moitiés du veau qu'ils avoient coupé en deux;
19. Les Principaux de Juda, & les Principaux de Jérusalem, les Eunuques, & les Sacrificateurs, & tout le peuple du pays, lesquels ont passé entre les deux moitiés du veau;
20. Je les livrerai entre les mains de leurs ennemis, & entre les mains de ceux qui cherchent leur vie; & leurs corps morts seront la pâture des oiseaux des cieux & des bêtes de la terre.
21. Je livrerai aussi Sédécias Roi de Juda, & les Principaux de sa cour entre les mains de leurs ennemis, & entre les mains de ceux qui cherchent leur vie; savoir entre les mains de l'armée du Roi de Babylone, qui s'est retiré de vous.
22. Voici, je vais leur donner ordre dit l'Eternel, & je les ferai venir contre cette ville; ils combattront contr'elle, & ils la prendront, & la brûleront, & je mettrai les villes de Juda en désolation, tellement qu'*il* n'y *aura* personne qui y habite.

REFLEXIONS.

LA plus importante réflexion qu'il faut faire sur ce chapitre regarde la conduite de Sédécias & des habitans de Jérusalem. Se voyant assiégés, ils donnérent la liberté à leurs serviteurs Juifs, & témoignérent qu'ils vouloient garder la Loi de Dieu; mais les Caldéens s'étant retirés, à cause que le Roi d'Egypte venoit contr'eux, les Juifs, s'imaginant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, changérent d'avis, & remirent leurs fréres dans l'esclavage. C'est ainsi que les pécheurs en usent. Ils paroissent s'humilier, & être disposés à se convertir, lors qu'ils sont menacés, & que le péril est près; mais aussi-tôt qu'ils ne craignent plus rien, ils retournent à leurs péchés, & violent leurs promesses. Les reproches & les menaces que Jérémie adressa aux Juifs, sur leur procédé impie & injuste, montrent qu'une telle repentance & un amendement qui n'est pas de durée, au lieu d'appaiser Dieu, l'offense encore plus; & que ceux qui violent son alliance & leurs promesses, après avoir fait vœu de les observer, porteront la peine de leur perfidie & de leur infidélité. Ce fut ce qui s'accomplit sur Sédécias & sur les habitans de Jérusalem. Cette ville fut prise peu après ces événemens; Sédécias tomba entre les mains de Nébucadnésar, qui le fit enchaîner & conduire à Babylone, où il mourut. C'est là un exemple du juste jugement de Dieu sur les méchans, & en particulier sur les mauvais Princes.

CHAPITRE XXXV.

Pour entendre ce chapitre, il faut savoir que les Récabites étoient des Juifs, qui descendoient de Jonadab fils de Récab, qui vivoit du tems de Jéhu Roi d'Israël, II. Rois 10. 15. Ensuite d'un vœu que leur pére leur avoit fait faire, ils ne bûvoient point de vin, & ils habitoient sous des tentes. Ces Récabites s'étant réfugiés à Jérusalem, lors que les Caldéens entrérent dans la Judée, sous le règne de Jéhojakim, comme cela est dit au chapitre XXIV. du II. livre des Rois, Jérémie présenta du vin aux Récabites & leur dit d'en boire; ce qu'ils refusérent de faire, alléguant leur vœu & la défense de leur pére. Sur cela Jérémie reprocha aux Juifs, de n'avoir pas pour les commandemens de Dieu le même respect que les Récabites avoient pour ce que leur pére leur avoit ordonné, & de continuer dans leur désobéïssance, & dans leur idolatrie. Il dénonce aux Juifs leur ruine, & il promet aux Récabites que Dieu les béniroit.

LA parole fut adressée par l'Eternel à Jérémie, aux jours de Jéhojakim, fils

fils de Josias, Roi de Juda, & il lui dit:

2. Va à la maison des Récabites, & leur parle, & fai les venir dans la maison de l'Eternel, dans une des chambres, & leur présente du vin à boire.

3. Je pris donc Jaazanja, fils de Jérémie, fils de Habatsinja, & ses fréres, & tous ses fils, & toute la maison des Récabites.

4. Et je les menai dans la maison de l'Eternel, dans la chambre des fils de Hanan, fils de Jigdalja, homme de Dieu, laquelle étoit auprès de la chambre des Principaux, & sur la chambre de Maaséja, fils de Scallum, Garde des vaisseaux.

5. Et je mis devant les enfans de la maison des Récabites des gobelets pleins de vin, & des tasses, & je leur dis: Bûvez du vin.

6. Et ils *répondirent:* Nous ne boirons point de vin; car Jéhonadab fils de Récab nôtre pére, nous a donné un commandement, disant: Vous ne boirez point de vin, ni vous, ni vos enfans à jamais.

7. Vous ne bâtirez aucune maison, vous ne semerez aucune semence, vous ne planterez aucune vigne, & vous n'en aurez point; mais vous habiterez sous des tentes tous les jours de vôtre vie, afin que vous viviez longtems sur la terre dans laquelle vous séjournez comme étrangers.

8. Nous avons donc obéï à la voix de Jéhonadab fils de Récab nôtre pére, dans toutes les choses qu'il nous a commandées, de sorte que nous n'avons point bû de vin tous les jours de nôtre *vie*, ni nous, *ni* nos femmes, *ni* nos fils, ni nos filles;

9. Nous n'avons bâti aucunes maisons pour nôtre demeure, & n'avons eu ni vigne, ni champ, ni semence.

10. Mais nous avons habité sous des tentes, & nous avons obéï, & avons fait tout ce que Jéhonadab nôtre pére nous a commandé.

11. Mais il est arrivé que quand Nébucadnésar Roi de Babylone est monté en ce pays, nous avons dit: Venez, & entrons à Jérusalem, de devant l'armée des Caldéens, & de devant l'armée de Syrie, & nous sommes demeurés dans Jérusalem.

12. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, & il lui dit:

13. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Va, & di aux hommes de Juda, & aux habitans de Jérusalem: Ne recevrez-vous point d'instruction pour obéïr à mes paroles, dit l'Eternel?

14. Toutes les paroles de Jéhonadab, fils de Récab, qu'il a commandées à ses enfans, de ne boire point de vin, ont été exécutées, & ils n'*en* ont point bû jusques à ce jour; mais ils ont obéï au commandement de leur pére; & moi je vous ai parlé, me levant matin, & vous parlant *à fois reïterées*, & vous ne m'avez point obéï.

15. Car je vous ai envoyé tous les Prophètes, mes serviteurs, me levant matin, & *les* envoyant pour *vous* dire; Détournez-vous maintenant chacun de son mauvais train, & amendez vos actions, & ne suivez point d'autres dieux pour les servir; afin que vous demeuriez dans la terre que je vous ai donnée & à vos péres; mais vous n'avez point prêté l'oreille, & vous ne m'avez point écouté.

16. Puisque les enfans de Jéhonadab fils de Récab ont obéï au commandement que leur pére leur avoit fait, & que ce peuple ne m'a point écouté;

17. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je vais faire venir sur Juda, & sur tous les habitans de Jérusalem, tout le mal que j'ai prononcé contr'eux; parce que je leur ai parlé, & qu'ils n'ont point écouté; & que je les ai appellés, & qu'ils n'ont point répondu.

18. Et Jérémie dit à la maison des Récabites; Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël; Parce que vous avez obéï au commandement de Jéhonadab vôtre pére, & que vous avez gardé tous ses commandemens, & que vous avez fait tout ce qu'il vous a commandé;

19. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël; Jamais il ne manquera, d'y avoir quelqu'un des descendans de Jéhonadab fils de Récab, qui assiste toûjours devant moi.

REFLEXIONS.

Cette histoire est digne d'attention. Jérémie présenta du vin aux Récabites, non pour les solliciter à en boire, & à rompre leur vœu; mais dans la vuë de se servir de leur exemple pour condamner les Juifs. En effet, les Récabites ayant dit qu'il ne leur étoit pas permis de boire du vin, à cause du vœu que leur pére leur avoit imposé, Jérémie prit occasion de là, de remontrer aux Juifs combien ils étoient coupables, d'avoir violé les loix du Seigneur, & le vœu qu'ils avoient fait de les observer, quoi que ces loix regardassent, non des choses indifférentes, comme l'usage du vin; mais les devoirs les plus nécessaires & les plus indispensables. Il leur reproche que Dieu n'avoit cessé de les faire exhorter à la repentance par les Prophètes, mais qu'ils avoient refusé de les écouter; pendant que les Récabites gardoient réligieusement un vœu fait depuis long-tems. Il faut recueillir de là, que ceux qui n'accomplissent

pas

pas les vœux qu'ils ont faits à Dieu, & qui ne remplissent pas les devoirs de son alliance, doivent s'attendre aux peines qui sont dénoncées à ceux qui l'auront violée; & qu'au contraire ceux qui observent ces devoirs seront bénis de Dieu, comme les Récabites le furent à cause de leur pieté.

CHAPITRE XXXVI.

Jérémie fait écrire dans un livre ses menaces contre les Juifs, & ne pouvant aller au temple, il ordonne à Baruc de les lire devant tout le peuple, dans un jour de jeûne. Baruc ayant fait cette lecture en présence du peuple & des Officiers de Jéhojakim, ce Prince se fit apporter cet écrit, & en ayant entendu lire une partie, il le coupa & le jetta au feu, & ordonna qu'on saisit Jérémie & Baruc. Mais Jérémie eut ordre d'écrire un autre livre, qui contint les mêmes choses qui étoient écrites dans celui que le Roi avoit brûlé; & de dire a ce Prince, que Dieu le puniroit de son impiété, tant lui que sa postérité, & que son corps seroit privé de la sépulture.

LA quatriéme année de Jéhojakim, fils de Josias Roi de Juda, cette parole fut adressée par l'Eternel à Jérémie, & il lui dit:

2. Prens un livre, & y écri toutes les paroles que je t'ai dites contre Israël, & contre Juda, & contre toutes les nations, depuis le jour que je t'ai parlé, *savoir* depuis les jours de Josias jusques à ce jour.

3. Peut-être que la maison de Juda entendant tout le mal que je me propose de leur faire, chacun se détournera de son mauvais train, afin que je *leur* pardonne leur iniquité & leur péché.

4. Jérémie appella donc Baruc fils de Nérija. Et Baruc écrivit, d'après la bouche de Jérémie, dans un rouleau, toutes les paroles de l'Eternel, lesquelles il lui dicta.

5. Après cela Jérémie donna cet ordre à Baruc, & il lui dit: Je *suis* retenu, & je ne puis entrer dans la maison de l'Eternel.

6. Tu y entreras donc, & tu liras dans le rouleau que tu as écrit les paroles de l'Eternel que je t'ai dictées, ensorte que le peuple l'entende, dans la maison de l'Eternel, au jour du jeûne: Tu les liras, dis-je, ensorte que tous ceux de Juda, qui seront venus de leurs villes, l'entendent.

7. Peut-être que leur supplication sera reçuë devant l'Eternel, & que chacun se détournera de son mauvais train; car la colère & la fureur que l'Eternel a prononcée contre ce peuple *est* grande.

8. Et Baruc fils de Nérija fit tout ce que Jérémie le Prophète lui avoit commandé, lisant dans le livre les paroles de l'Eternel, dans la maison de l'Eternel.

9. Car il arriva la cinquiéme année de Jéhojakim, fils de Josias Roi de Juda, au neuviéme mois, qu'on publia un jeûne en la présence de l'Eternel à tout le peuple de Jérusalem, & à tout le peuple qui étoit venu des villes de Juda à Jérusalem.

10. Baruc lut *donc* dans le livre les paroles de Jérémie, dans la maison de l'Eternel, dans la chambre de Guémarja fils de Sçaphan, Sécrétaire, dans le parvis d'enhaut, à l'entrée de la porte neuve de la maison de l'Eternel, tout le peuple l'écoutant.

11. Et quand Michée, fils de Guémarja, fils de Sçaphan, eut ouï de ce livre toutes les paroles de l'Eternel,

12. Il descendit dans la maison du Roi, dans la chambre du Sécrétaire; & tous les Principaux y étoient assis, savoir Elisçamah le Sécrétaire, & Délahja, fils de Scémahja, Elnathan, fils de Hacbor, & Guémarja, fils de Sçaphan, & Sédécias, fils de Hananja, & tous les Principaux.

13. Et Michée leur rapporta toutes les paroles qu'il avoit ouïes, quand Baruc lisoit dans le livre, le peuple l'écoutant.

14. C'est pourquoi tous les Principaux envoyérent vers Baruc, Jéhudi, fils de Néthanja, fils de Scélemja, fils de Cusci, pour *lui* dire: Prens dans ta main le volume dans lequel tu as lû, le peuple l'écoutant, & t'en viens. Et Baruc fils de Nérija prit le volume, & vint vers eux.

15. Et ils lui dirent: Sieds-toi maintenant, & y li que nous l'entendions; & Baruc lut, eux l'écoutant.

16. Et il arriva qu'aussi-tôt qu'ils eurent ouï toutes ces paroles, ils furent éfrayés entr'eux, & ils dirent à Baruc: Nous ne manquerons point de rapporter au Roi toutes ces paroles-là.

17. Et ils interrogérent Baruc, en disant: Déclare-nous maintenant, comment tu as écrit toutes ces paroles de la bouche de *Jérémie*.

18. Et Baruc leur dit: Il me dictoit de sa bouche toutes ces paroles, & je les écrivois avec de l'encre dans le livre.

19. Alors les Principaux dirent à Baruc: Va, & te cache, toi & Jérémie, & que personne ne sache où vous *serez*.

20. Puis ils allérent vers le Roi au parvis; mais ils mirent en garde le volume dans la chambre d'Elisçamah le Sécrétaire, & rapportérent toutes ces paroles, le Roi l'entendant.

21. Et le Roi envoya Jéhudi pour apporter le volume; & quand Jéhudi l'eut pris de la chambre d'Elisçamah le Sécrétaire, il le lut, le Roi & tous les Prin-

Principaux qui affistoient autour de lui l'entendant.

22. Or le Roi *étoit* affis dans l'appartement d'hyver, au neuviéme mois, & *il y avoit* devant lui un brafier ardeut.

23. Et il arriva qu'auffi-tôt que Jéhudi en eut lû trois ou quatre pages, le Roi le coupa du canif du Sécrétaire, & le jetta au feu dans le brafier, jufqu'à-ce que tout le rouleau fut confumé.

24. Et le Roi & tous fes ferviteurs qui entendirent toutes ces paroles-là n'en furent point effrayez, & ne déchirérent point leurs vêtemens.

25. Toutefois Elnathan, & Délaja, & Guémarja avoient prié le Roi, de ne pas brûler le rouleau, mais il ne les écouta point.

26. Même le Roi commanda à Jérahméel fils de Hammélec, & à Séraja fils de Hazriel, & à Scélemja fils de Habdéel, de faifir Baruc le Sécretaire, & Jérémie le Prophète; mais l'Eternel les cacha.

27. Et la parole de l'Eternel fut adreffée à Jérémie, après que le Roi eut brûlé le volume, & les paroles que Baruc avoit écrites de la bouche de Jérémie, & *Dieu lui* dit:

28. Prens un autre rouleau, & y écris toutes les prémiéres paroles qui étoient dans le prémier rouleau, que Jéhojakim Roi de Juda a brûlé.

29. Et tu diras à Jéhojakim Roi de Juda: Ainfi a dit l'Eternel: Tu as brûlé ce volume, & tu as dit: Pourquoi y as tu écrit, que le Roi de Babylone viendra certainement, & qu'il détruira ce pays, & qu'il en exterminera les hommes & les bêtes?

30. C'eft pourquoi, ainfi a dit l'Eternel touchant Jéhojakim Roi de Juda: Il n'aura perfonne qui foit affis fur le trône de David; & fon corps mort fera jetté là, pour être le jour à la chaleur, & la nuit à la gelée.

31. Je vifiterai donc fur lui, & fur fa poftérité, & fur fes ferviteurs, leur iniquité, & je ferai venir fur eux, fur les habitans de Jérufalem, & fur les hommes de Juda, tout le mal que je leur ai prononcé, & qu'ils n'ont point écouté.

32. Ainfi Jérémie prit un autre volume, & le donna à Baruc, fils de Nérija Sécretaire, lequel y écrivit d'après la bouche de Jérémie toutes les paroles du livre que Jéhojakim Roi de Juda avoit brûlé, & plufieurs paroles femblables y furent encore ajoûtées.

REFLEXIONS.

IL faut remarquer dans cette hiftoire, I. Que Dieu fit avertir les Juifs par le miniftére de Jérémie & de Baruc, dans le jour d'un Jeûne folemnel, des malheurs qui les menaçoient, afin qu'ils les détournaffent par la repentance. C'étoit là une marque de la bonté de Dieu envers ce peuple, qui étoit à la veille d'être détruit; & c'eft ainfi que Dieu avertit les pécheurs, & leur fournit jufqu'à la fin des moyens d'éviter leur ruine. II. On voit ici l'extrème impieté du Roi Jéhojakim. Au lieu de s'humilier en entendant la lecture de ces menaces, il coupa & jetta au feu le livre où elles étoient contenues, fans avoir égard aux priéres de quelques uns de fes Officiers, qui vouloient l'en empêcher; & il ordonna qu'on mît Jérémie & Baruc en prifon. Cette conduite de Jéhojakim marque la plus grande impieté, & le dernier mépris de Dieu & de fa parole. Voilà comment les impies, au lieu d'être touchés des avertiffemens que Dieu leur fait donner, s'en irritent, & s'en prennent à Dieu, à fa parole, & à fes ferviteurs. III. L'Ordre que Dieu donna à Jérémie d'écrire les mêmes menaces dans un autre livre, & d'y en ajoûter de nouvelles contre le Roi, doit nous faire reconnoitre, que c'eft en vain que les méchans prétendent fe moquer de la parole de Dieu, & fermer la bouche à fes ferviteurs. Ce que Dieu a arrêté s'exécute toûjours, & les profanes & les impies reçoivent tôt où tard leur punition; comme cela arriva à Jéhojakim, qui périt miférablement, & dont le corps fut jetté à la voirie; ainfi que Jérémie l'avoit déja prédit au chapitre XXII. de ce livre.

CHAPITRE XXXVII.

Le Roi Sédécias prie Jérémie d'intercéder pour lui envers Dieu, dans le tems que les Caldéens lui faifoient la guerre; mais le Prophète lui dit, que quoi que les Caldéens euffent levé le fiége de Jérufalem, pour aller combattre le Roi d'Egypte, qui étoit venu à fon fecours, ils reviendroient & prendroient cette ville. Jérémie voulant fortir de Jérufalem, fut arrêté & accufé d'avoir deffein de fe rendre aux Caldéens; ce qui fit qu'on le maltraita & qu'on le mit dans un cachot. Mais Sédécias l'ayant fait venir en fecret, Jérémie lui prédit qu'il tomberoit entre les mains du Roi de Babylone, & il le pria de ne le pas renvoyer dans le cachot où on l'avoit renfermé, de peur qu'il n'y mourût. Le Roi ordonna qu'on le mît dans la cour de la prifon, & qu'il y fut nourri pendant le fiége de Jérufalem.

OR Sédécias fils de Jofias régna comme Roi à la place de Conja fils de Jéhojakim, & Sédécias fut établi pour Roi fur le pays de Juda par Nébucadnéfar Roi de Babylone.

2. Mais il n'obéït point, ni lui, ni fes ferviteurs, ni le peuple du pays, aux paroles de l'Eternel, qu'il avoit prononcées par Jérémie le Prophète.

3. Toutefois le Roi Sédécias envoya Jéhu-

Jéhucal fils de Scélemja, & Sophonie
fils de Mahaséja Sacrificateur, vers Jé-
rémie le Prophète, pour lui dire : Fai,
je te prie, requête pour nous à l'Eter-
nel nôtre Dieu.
4. Car Jérémie alloit & venoit parmi
le peuple, parce qu'on ne l'avoit pas
encore mis en prison.
5. Alors l'armée de Pharaon sortit
d'Egypte, & quand les Caldéens qui
assiégeoient Jérusalem en ouïrent les
nouvelles, ils se retirérent de Jérusalem.
6. Et la parole de l'Eternel fut adres-
sée à Jérémie le Prophète, & Dieu lui
dit :
7. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Is-
raël : Vous direz ainsi au Roi de Ju-
da, qui vous a envoyés pour m'inter-
roger : Voici, l'armée de Pharaon, qui
est sortie à vôtre secours, va retour-
ner en Egypte.
8. Et les Caldéens reviendront & com-
battront contre cette ville, & la pren-
dront, & la brûleront.
9. Ainsi a dit l'Eternel : Ne vous trom-
pez point vous-mêmes, en disant : Les
Caldéens se retireront certainement de
nous ; car ils ne s'en iront point.
10. Eussiez vous même défait toute
l'armée des Caldéens qui combattent
contre vous, & n'y eut-il de reste en-
tr'eux que des hommes transpercés,
ils se releveroient pourtant chacun dans
sa tente, & ils brûleroient cette ville.
11. Or il arriva que quand l'armée
des Caldéens se fut retirée de devant
Jérusalem, à cause de l'armée de Pha-
raon,
12. Jérémie sortit de Jérusalem pour
s'en aller au pays de Benjamin, se
glissant hors de là parmi le peuple.
13. Mais quand il fut à la porte de
Benjamin, le Capitaine de la garde,
nommé Jireija, fils de Scélemja, fils
de Hananja, saisit Jérémie le Prophè-
te, & lui dit : Tu te vas rendre aux
Caldéens.
14. Et Jérémie répondit : Cela n'est
point ; je ne vais point me rendre aux
Caldéens. Mais il ne l'écouta pas, &
Jireija saisit Jérémie & l'amena vers
les Principaux.
15. Et les Principaux se mirent en
colère contre Jérémie, & le battirent,
& le mirent en prison dans la maison
de Jéhonathan le Sécretaire ; car ils
en avoient fait le lieu de la prison.
16. Et ainsi Jérémie entra dans la
basse fosse, & dans les cachots ; & il
y demeura plusieurs jours.
17. Mais le Roi Sédécias y envoya
& l'en tira, & l'interrogea en secret
dans sa maison, & lui dit : Y a-t-il
quelque parole de la part de l'Eternel ?
Et Jérémie *répondit :* Il y en a : Tu
seras livré, lui dit-il, entre les mains
du Roi de Babylone.
18. Jérémie dit encore au Roi Sédé-
cias : Quelle faute ai-je commise con-
tre toi, & envers tes serviteurs, &
envers ce peuple, que vous m'ayez mis
en prison ?
19. Mais où *sont* vos Prophètes qui
vous prophétisoient, & qui disoient :
Le Roi de Babylone ne reviendra point
contre vous, ni contre ce pays ?
20. Or écoute maintenant, je te prie,
ô Roi mon Seigneur, & que ma sup-
plication soit maintenant reçûe devant
toi : Ne me renvoie pas dans la mai-
son de Jéhonathan le Sécretaire, de
peur que je n'y meure.
21. C'est pourquoi le Roi Sédécias
commanda qu'on gardât Jérémie dans
la cour de la prison, & qu'on lui donnât
tous les jours une miche de pain de
la place des boulangers, jusques à ce
que tout le pain de la ville fût consu-
mé. Ainsi Jérémie demeura dans la
cour de la prison.

REFLEXIONS.

IL y a quatre choses à remarquer ici : La prémiére, que les méchans semblent quelquefois recourir à Dieu dans le danger ; mais qu'ils ne le font pas sincèrement. On voit cela dans Sédécias, qui étant assiégé eut recours aux priéres & aux conseils de Jérémie ; mais qui ne se détourna pas de ses péchés, & ne suivit pas les conseils du Prophète. La deuxiéme réflexion regarde ce que Jérémie déclara au Roi Sédécias, en lui disant, qu'il ne devoit point compter sur le secours des Egyptiens, ni sur ce que le Roi de Babylone avoit levé le siége de Jérusalem ; mais que cette ville seroit infailliblement prise par les Babyloniens. On se fie en vain au secours des hommes, quand on n'a pas Dieu favorable, & rien ne peut empêcher l'exécution de ce qu'il a résolu. III. Nous voyons que Jérémie fut accusé injustement par les Juifs, & qu'il fut même battu & mis dans un cachot ; mais qu'il ne laissa pas de continuer à dire au Roi, que Dieu vouloit qu'il fut livré aux Caldéens. Les ministres du Seigneur ont été souvent exposés à la persécution & à l'injustice ; mais la crainte des hommes n'a jamais fermé la bouche à ceux qui étoient remplis d'un vrai zèle. IV. On doit remarquer ici, que Dieu protégea Jérémie, & qu'il fléchit Sédécias en sa faveur, ensorte qu'il fut même nourri pendant que Jérusalem étoit assiégée, & que la famine y étoit. C'est ainsi que la Providence arrête la malice des hommes, qu'elle garantit les justes, & qu'elle leur fait trouver de la consolation & du secours dans les tems les plus fâcheux.

CHAPITRE XXXVIII.

Les Principaux de Jérusalem font mettre Jérémie dans une fosse pleine de boue, parce qu'il continuoit à prédire la

la prise de cette ville. Mais un Officier nommé Hébed-mélec interceda pour lui, & le tira de cette fosse. Ensuite Jérémie étant appellé en secret devant le Roi Sédécias, il lui prédit que la ville seroit prise; il l'exhorte fortement à se rendre aux Caldéens, lui promettant que, s'il le faisoit, il sauveroit sa vie & celle de sa famille, & que la ville ne seroit pas brûlée. Sédécias fut presque persuadé; mais il n'eut pas le courage de suivre le conseil de Jérémie; & ce Prophete fut envoyé dans la cour de la prison, où il demeura jusqu'à la prise de Jérusalem.

MAis Scéphatja fils de Mattan, & Guédalja fils de Paschur, & Jucal fils de Scélemja, & Paschur fils de Malkija entendirent les paroles que Jérémie prononçoit à tout le peuple, en disant:

2. Ainsi a dit l'Eternel: Celui qui demeurera dans cette ville mourra par l'épée, par la famine, ou par la mortalité; mais celui qui sortira vers les Caldéens vivra; il sauvera sa vie comme un butin, & il vivra.

3. Ainsi a dit l'Eternel: Cette ville sera livrée certainement à l'armée du Roi de Babylone, & il la prendra.

4. Et les Principaux dirent au Roi: Qu'on fasse mourir cet homme; car il fait perdre courage aux hommes de guerre, qui sont demeurés de reste dans cette ville; & à tout le peuple, en leur disant de telles paroles; car cet homme ne cherche point la prospérité mais le mal de ce peuple.

5. Et le Roi Sédécias dit: Voici, il *est* entre vos mains; car le Roi ne peut rien par dessus vous.

6. Ils prirent donc Jérémie, & le jettérent dans la fosse de Malkija, fils de Hammélec, laquelle *étoit* dans la cour de la prison, & ils dévalérent Jérémie avec des cordes dans cette fosse, où *il n'y avoit* point d'eau, mais de la bouë; & ainsi Jérémie fut enfoncé dans la bouë.

7. Mais Hébed-mélec Cuscien, officier qui *étoit* dans la maison du Roi, entendit qu'ils avoient mis Jérémie dans cette fosse-là; & le Roi étoit assis à la porte de Benjamin.

8. Et Hébed-mélec sortit de la maison du Roi, & parla au Roi, disant:

9. O Roi mon Seigneur, ces hommes-ci ont agi injustement dans tout ce qu'ils ont fait contre Jérémie le Prophète, en le jettant dans la fosse; il seroit déja mort de faim dans le lieu où il étoit, puis qu'il n'y a plus de pain dans cette ville.

10. C'est pourquoi le Roi donna cet ordre à Hébed-mélec Cuscien: Pren d'ici trente hommes sous ta conduite, & fai remonter hors de la fosse Jérémie le Prophète, avant qu'il meure.

11. Hébed-mélec donc prit ces hommes sous sa conduite, & entra dans la maison du Roi, au dessous de la Trésorerie, d'où il prit de vieux lambeaux, & de vieux haillons, & les descendit avec des cordes à Jérémie dans la fosse.

12. Et Hébed-mélec Cuscien dit à Jérémie: Met ces vieux lambeaux & ces haillons sous les aisselles de tes bras, au dessous des cordes; & Jérémie fit ainsi.

13. Ainsi ils tirérent dehors Jérémie avec les cordes, & le firent remonter de la fosse, & Jérémie demeura dans la cour de la prison.

14. Et le Roi Sédécias envoya *querir* Jérémie le Prophète & le fit amener à la troisiéme entrée, qui *étoit* dans la maison de l'Eternel. Alors le Roi dit à Jérémie: Je vais te demander une chose, ne me cache rien.

15. Et Jérémie *répondit* à Sédécias: Quand je te l'aurai déclarée, n'est-il pas vrai que tu me feras mourir? Et quand je t'aurai donné conseil, tu ne m'écouteras point.

16. Alors le Roi Sédécias jura à Jérémie en secret, disant: L'Eternel est vivant, qui nous a donné cette vie, que je ne te ferai point mourir; & que je ne te livrerai point entre les mains de ces gens-ci qui cherchent ta vie.

17. Alors Jérémie dit à Sédécias: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu des armées, le Dieu d'Israël: Si tu sors volontairement pour aller vers les Principaux du Roi de Babylone, ton ame vivra; cette ville ne sera point brûlée, & tu vivras toi & ta maison.

18. Mais si tu ne sors pas vers les Principaux du Roi de Babylone, cette ville sera livrée entre les mains des Caldéens, qui la brûleront, & tu n'échapperas pas de leurs mains.

19. Et le Roi Sédécias dit à Jérémie: Je *suis* en peine à cause des Juifs qui se sont rendus aux Caldéens; *je crains* qu'on ne me livre entre leurs mains & qu'ils ne me traitent indignement.

20. Et Jérémie lui *répondit*: On ne te livrera point *a eux*. Je te prie, écoute la voix de l'Eternel dans ce que je te dis, afin que tu t'en trouves bien, & que ton ame vive.

21. Que si tu te refuses de sortir, voici ce que l'Eternel m'a fait voir:

22. C'est que toutes les femmes qui sont demeurées de reste dans la maison du Roi de Juda seront menées dehors aux Principaux du Roi de Babylone, & elles diront, que ceux qui ne t'annonçoient que la paix t'ont séduit, & t'ont gagné; qu'ils t'ont plongé dans la bouë, & qu'ensuite ils t'ont abandonné.

23. Ils s'en vont donc mener dehors toutes tes femmes, & tes enfans aux Caldéens, & tu n'échapperas point de leurs

leurs mains; mais tu ſeras pris pour être livré entre les mains du Roi de Babylone, & tu feras cauſe que cette ville ſera brûlée.

24. Alors Sédécias dit à Jérémie: Que perſonne ne ſache rien de tout ceci, & tu ne mourras point.

25. Que ſi les Principaux apprennent que je t'ai parlé, & qu'ils viennent vers toi, & te diſent: Déclare-nous maintenant ce que tu as dit au Roi, & ce que le Roi t'a dit; ne nous *en* cache rien, & nous ne te ferons pas mourir:

26. Tu leur diras: J'ai préſenté ma ſupplication devant le Roi, qu'il ne me fît point ramener dans la maiſon de Jéhonathan pour y mourir.

27. Tous les Principaux donc vinrent vers Jérémie, & l'interrogérent; mais il leur rapporta toutes les paroles que le Roi *lui* avoit commandé de dire; & ils le laiſſérent en repos; car on n'avoit rien ſû de cette affaire-là.

28. Ainſi Jérémie demeura dans la cour de la priſon, juſqu'au jour que Jéruſalem fut priſe, & il y étoit lors que Jéruſalem fut priſe.

REFLEXIONS.

CE Chapitre nous préſente diverſes conſidérations très-inſtructives: La prémiére, que les Serviteurs de Dieu ſont ſouvent calomniés & perſécutés, lors qu'ils s'acquitent de leur devoir. Ce fut ce que Jérémie éprouva; il fut accuſé, empriſonné, comme traitre au Roi & à ſa patrie, parce qu'il conſeilloit aux Juifs de ſe rendre aux Caldéens. II. La délivrance de Jérémie qui fut tiré par Hébed-mélec de cette foſſe où il ſeroit péri, eſt une preuve du ſoin que Dieu a des juſtes perſécutés; & la piété d'Hébed-mélec, qui eut le courage d'intercéder pour Jérémie, montre que ceux qui craignent Dieu prennent toûjours le parti des innocens qu'on veut opprimer. On voit dans le chapitre ſuivant, que la piété d'Hébed-mélec ne demeura pas ſans récompenſe. III. Les conſeils que Jérémie donna au Roi, en l'aſſurant poſitivement & de la maniére la plus expreſſe, que s'il ſe rendoit aux Caldéens il ne lui arriveroit aucun mal, & que Jéruſalem ne ſeroit pas brûlée; mais que s'il ne le faiſoit pas, il arriveroit ſur lui & ſur cette ville les derniers malheurs, prouvent bien clairement, que la ruine de ce Prince & de Jéruſalem n'étoit pas tellement arrêtée, qu'il ne pût la détourner. Les menaces de Dieu, ſes prédictions, & la connoiſſance qu'il a de l'avenir, ne privent point les hommes de leur liberté; les maux dont Dieu les menace ne leur arrivant que par leur faute. Il faut enfin, & ſur tout, faire attention à la conduite de Sédécias. Ce Prince avoit des égards pour Jérémie; il ſouhaitoit même de ſuivre ſes conſeils; il fut ébranlé par ce que ce Prophète lui dit, & preſque déterminé à faire ce qu'il lui conſeilloit; mais la crainte des Principaux du peuple l'en empêcha. C'eſt ainſi que les pécheurs en uſent. Dieu leur parle, ils ſont quelquefois touchés, il y a encore quelque choſe de bon en eux, & ils ſont ſollicités au bien; mais ils ne ſuivent pas ce que leur conſcience leur inſpire, étant retenus par une fauſſe honte, par les égards qu'ils ont pour les hommes, ou par d'autres motifs ſemblables; d'où il arrive qu'ils laiſſent paſſer l'occaſion & le tems favorable, & qu'après avoir long-tems été combattus, ils prennent le mauvais parti, & ſe perdent. Ce fut-là la cauſe de la ruine de Sédécias. L'Ecriture remarque qu'il ne s'humilia point, lors que Jérémie lui parloit de la part de Dieu; & malgré les ſollicitations de ce Prophète, & les ſentimens de ſa propre conſcience, il s'obſtina à ne ſe pas rendre aux Caldéens. Les avertiſſemens qui ſont contenus dans ce chapitre furent les derniers que Dieu lui donna; & n'en ayant pas profité, il ne fut plus tems de les ſuivre, & il attira ſur lui & ſur ſes ſujets les derniers malheurs, comme cela eſt récité dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE XXXIX.

On voit ici, I. Un récit de la priſe de Jéruſalem, & comment Sédécias fut emmené à Babylone avec les Juifs, après que Nébucadnéſar eut fait égorger ſes fils en ſa préſence, & qu'il lui eut fait crêver les yeux. II. Ce qui arriva à Jérémie, & les égards que les Caldéens eurent pour lui. III. Qu'Hébed-mélec, qui avoit ſauvé la vie à Jérémie, fut auſſi préſervé lorsque Jéruſalem fut priſe, comme ce Prophète le lui avoit promis.

LA neuviéme année de Sédécias Roi de Juda, au dixiéme mois, Nébucadnéſar Roi de Babylone vint avec toute ſon armée aſſiéger Jéruſalem.

2. Et l'onziéme année de Sédécias, au quatriéme mois, le neuviéme *jour* du mois, la brêche fut faite à la ville.

3. Et tous les principaux *Capitaines* du Roi de Babylone *y entrérent*, & ſe poſtérent à la porte du milieu, *ſavoir* Nergal-ſçaréetſer, Samgar-nébu, Sarſékim, Rabſaris, Nergal, Sçaréetſer, Rabmag, & tout le reſte des principaux *Capitaines* du Roi de Babylone.

4. Et il arriva qu'auſſi-tôt que Sédécias Roi de Juda, & tous les hommes de guerre, les eurent vûs, ils s'enfuirent, & ſortirent de nuit hors de la ville, par le chemin du jardin du Roi, par la porte qui *étoit* entre les deux murailles; & ils s'en alloient par le chemin de la campagne.

5. Mais

5. Mais l'armée des Caldéens les poursuivit, & ils atteignirent Sédécias dans les campagnes de Jérico; & l'ayant pris ils l'amenérent vers Nébucadnésar Roi de Babylone, à Ribla, qui est au pays de Hamath, où on lui fit son procès.

6. Et le Roi de Babylone fit égorger à Ribla les fils de Sédécias en sa présence; le Roi de Babylone fit aussi égorger tous les Magistrats de Juda.

7. Puis il fit créver les yeux de Sédécias, & le fit lier de doubles chaines d'airain, pour l'emmener à Babylone.

8. Les Caldéens brûlérent aussi les maisons Royales, & les maisons du peuple, & démolirent les murailles de Jérusalem.

9. Et Nébuzar-adan, Prévôt de l'hôtel, transporta à Babylone le reste du peuple, qui étoit demeuré dans la ville, & ceux qui s'étoient allés rendre à lui, & le reste du peuple qui étoit échappé.

10. Mais Nébuzar-adan, Prévôt de l'hôtel, laissa dans le pays de Juda les plus pauvres d'entre le peuple qui n'avoient rien; & en ce jour-là il leur donna des vignes & des champs.

11. Or Nébucadnésar Roi de Babylone avoit donné commission à Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel, touchant Jérémie, & lui avoit dit:

12. Prens-le, & aie soin de lui, & ne lui fais aucun mal; mais fai-lui tout ce qu'il te dira.

13. Nébuzar-adan, Prévôt de l'hôtel, envoya à Nebusçazban, Rab-saris, Nergal, Sçaréetser, Rabmag, & tous les principaux *Capitaines* du Roi de Babylone;

14. Et ils envoyérent retirer Jérémie de la cour de la prison, & le remirent à Guédalja fils d'Hahikam, fils de Sçaphan, pour le mener dans une maison; ainsi il demeura parmi le peuple.

15. Or la parole de l'Eternel avoit été adressée à Jérémie, du tems qu'il étoit enfermé dans la cour de la prison, & il lui avoit dit:

16. Va, & parle à Hébed-mélec Cuscien, & dis lui: Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je vais faire venir mes paroles sur cette ville-ci en mal, & non pas en bien, & elles seront accomplies en ce jour-là, en ta présence.

17. Mais je te délivrerai en ce jour-là, dit l'Eternel, & tu ne seras point livré entre les mains des hommes que tu crains.

18. Car certainement je te délivrerai, tellement que tu ne tomberas point par l'épée, mais ta vie te sera comme un butin, parce que tu as eu confiance en moi, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL y a trois réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiére, que la ville de Jérusalem fut prise, pillée, & brûlée avec son temple, & les palais, & les maisons, & que les Juifs furent transportés à Babylone, comme Jérémie & les autres Prophètes les en avoient menacés. Cet événement si remarquable prouve que Dieu est juste, que ses menaces sont certaines, & qu'après avoir long-tems & inutilement supporté les hommes, il les punit comme ils l'ont mérité. La seconde réflexion est, que Sédécias fut pris, que le Roi de Babylone lui fit faire son procès, comme à un perfide, qui avoit violé le serment de fidélité qu'il lui avoit fait; qu'on égorgea ses fils devant lui, & qu'on lui créva les yeux; après quoi on l'emmena enchainé à Babylone. Ce qui arriva à ce Prince, à qui Dieu avoit donné tant d'avertissemens par le moyen de Jérémie, montre que ceux qui refusent d'écouter la voix de Dieu, ceux qui sont les auteurs des péchés d'autrui, & des malheurs publics, & en particulier les parjures, éprouvent enfin la vengeance céleste. III. Il faut remarquer que Jérémie fut préservé, lors de la prise de Jérusalem; & qu'Hébed-mélec, qui avoit sauvé la vie à ce Prophète, fut aussi épargné, comme Dieu le lui avoit fait promettre, parce qu'il s'étoit confié en lui. Ce sont là deux exemples de la protection dont Dieu couvre les gens de bien dans les tems de calamité. Ce qui arriva à Hébed-mélec montre en particulier, que ceux qui prennent la défense des innocens opprimés reçoivent la récompense de leur zèle & de leur piété.

CHAPITRE XL.

Ce chapitre & les suivans contiennent l'histoire de ce qui arriva aux Juifs que le Roi de Babylone laissa dans la Judée, après la prise de Jérusalem. Jérémie ayant été conduit à Rama lié de chaines, avec les autres Juifs qu'on emmenoit captifs, le Maitre d'hôtel du Roi de Babylone donna la choix à ce Prophète, d'aller à Babylone, ou de rester dans le pays avec les Juifs; mais il aima mieux demeurer dans la Judée, & il se retira vers Guédalja, qui étoit Gouverneur de ce pays-là. Guédalja exhorte les Juifs à se soumettre aux Babyloniens, & les assure qu'ils pourroient habiter en sureté dans leur patrie. On avertit ce Gouverneur qu'Ismaël & le Roi des Hammonites avoient conspiré contre lui, mais il n'en voulut rien croire.

LA parole qui fut adressée par l'Eternel à Jérémie, après que Nébuzar-adan, Prévôt de l'hôtel, l'eut renvoyé de Rama, l'ayant pris lors qu'il étoit lié de chaines, parmi tous ceux qu'on transportoit de Jérusalem & de Juda, & qu'on menoit captifs à Babylone.

2. Quand

2. Quand donc le Prévôt de l'hôtel eut fait venir Jérémie, il lui dit: L'Eternel ton Dieu a prononcé ce mal contre ce lieu.

3. Et l'Eternel l'a fait venir, & il a fait comme il l'avoit dit; parce que vous avez péché contre l'Eternel, & que vous n'avez point écouté sa voix; c'est pourquoi ceci vous est arrivé.

4. Maintenant donc, voici, je t'ai aujourd'hui délié des chaines que tu avois aux mains: S'il te plait de venir avec moi à Babylone, viens, & j'aurai soin de toi; mais s'il ne te plait pas de venir avec moi à Babylone, ne le fais pas; regarde, tout le pays est à ta disposition; va où tu jugeras à propos d'aller.

5. On ne reviendra plus ici; retourne t'en donc vers Guédalja, fils d'Ahikam, fils de Sçaphan, que le Roi de Babylone a établi sur les villes de Juda; & demeure avec lui parmi le peuple; ou va-t'en par tout où il te plaira d'aller. Et le Prévôt de l'hôtel lui donna des vivres & quelques présens, & le renvoya.

6. Jérémie vint donc vers Guédalja fils d'Ahikam, à Mitspa, & demeura avec lui parmi le peuple qui avoit été laissé de reste dans le pays.

7. Et tous les Capitaines des gens de guerre qui *étoient* à la campagne, eux & leurs gens, apprirent que le Roi de Babylone avoit établi Guédalja fils d'Ahikam sur le pays, & qu'il lui avoit commis *le soin* des hommes, des femmes, & des enfans, d'entre les plus pauvres du pays, *savoir* de ceux qui n'avoient pas été transportés à Babylone.

8. Alors ils vinrent vers Guédalja à Mitspa, savoir, Ismaël fils de Néthanja, & Johanan, & Jonathan, enfans de Karéah, & Séraja fils de Tanhumet, & les enfans de Héphaï Nétophatite, & Jézarja fils d'un Mahacathite, eux & leurs gens.

9. Et Guédalja fils d'Ahikam, fils de Sçaphan, leur jura, à eux & à leurs gens, & leur dit: Ne craignez point d'être soumis aux Caldéens; demeurez dans le pays, & soumettez vous au Roi de Babylone, & vous vous en trouverez bien.

10. Et pour moi, je demeurerai à Mitspa pour exécuter les ordres des Caldéens qui viendront vers nous; mais pour vous, recueillez le vin, les fruits d'été, & l'huile, & mettez les dans vos vaisseaux, & demeurez dans les villes que vous occupez.

11. Tous les Juifs aussi qui *étoient* au pays de Moab, & parmi les Hammonites, & dans l'Idumée, & dans tous ces pays-là; ayant appris que le Roi de Babylone avoit laissé quelque reste en Juda, & qu'il avoit établi sur eux Guédalja fils d'Ahikam, fils de Sçaphan;

12. Tous ces Juifs-là revinrent de tous les lieux où ils avoient été chassés, & ils se rendirent au pays de Juda vers Guédalja à Mitspa, & ils recueillirent du vin, & des fruits d'été, en grande abondance.

13. Mais Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines d s gens de guerre qui *étoient* à la campagne, vinrent vers Guédalja à Mitspa;

14. Et lui dirent: Ne sais-tu pas que Bahalis, Roi des enfans de Hammon a envoyé Ismaël, fils de Néthanja, pour t'ôter la vie? Mais Guédalja fils d'Ahikam ne les crut point.

15. Et Johanan fils de Karéah parla en secret à Guédalja à Mitspa, & lui dit: Je m'en irai maintenant, & je tuërai Ismaël fils de Néthanja, sans que personne le sache; pourquoi t'ôteroit-il la vie, & pourquoi tous les Juifs qui se sont rassemblés vers toi seroient-ils dissipés, & les restes de Juda périroient-ils?

16. Mais Guédalja fils d'Ahikam dit à Johanan fils de Karéah: Ne fais point cela; car tu parles faussement d'Ismaël.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à remarquer sur ce chapitre, c'est prémiérement, que les Caldéens eurent des égards particuliers pour Jérémie, après la prise de Jérusalem; & que dans le tems que les Juifs étoient dans les fers, & qu'on les emmenoit captifs, ce Prophète fut mis en liberté. Ce fut là une récompense de son zèle & de son intégrité, & une preuve des soins que Dieu a de ceux qui le craignent. II. On voit ici la piété de Jérémie & l'attachement qu'il avoit pour sa patrie & pour sa nation. Il aima mieux demeurer dans la Judée, avec les Juifs qui étoient restés, que d'aller à Babylone, où il auroit eu part à la faveur de Nébucadnésar. C'est ainsi que nous devons toûjours préférer nôtre devoir, & l'édification de nos fréres, à tous les avantages du monde. III. Ce qui est rapporté dans ce chapitre montre, que les Juifs auroient pû, s'ils l'avoient voulu, vivre en sureté dans leur pays, sous l'autorité de Guédalja, en se soûmettant aux Caldéens; & même Dieu leur envoya cette année-là une récolte abondante. C'étoit là une marque de la bonté de Dieu envers ce peuple; & par là nous voyons qu'en quelque état qu'il plaise à Dieu de nous mettre, nous devons y acquiescer; & qu'il est toûjours disposé de faire du bien à ceux qui se soûmettent aux ordres de sa providence. Enfin, on doit faire attention à la conduite de Guédalja. Etant averti de la conspiration qu'Ismaël, Prince du sang royal de Juda, avoit formée contre lui, il ne la crut pas; il ne voulut pas per-

 mettre

mettre qu'on lui ôtat la vie. On voit dans ce procédé le caractère d'un homme droit. Les gens de bien n'ajoûtent pas facilement foi aux rapports ; & comme ils agissent avec candeur, & qu'ils sont incapables d'une mauvaise action, ils ne croient pas que les autres en soient capables, & ils ne se servent jamais de la trahison, ni d'autres mauvais moyens, pour se mettre en fureté.

CHAPITRE XLI.

Ismaël tue en trahison Guédalja Gouverneur de la Judée, & les Caldéens qui étoient avec lui. Le jour suivant il égorgea soixante & dix Juifs qui alloient prier & offrir les dons sur les ruines du temple ; & il prit prisonniers tous les Juifs qui étoient à Mitspa, voulant les emmener chez les Hammonites. Mais Johanan les délivra & mit Ismaël en fuite. Après cela les Juifs craignant que les Caldéens ne vengeassent sur eux le meurtre qu'Ismaël avoit commis en tuant Guédalja, formérent le dessein de se retirer en Egypte.

IL arriva au septiéme mois, qu'Ismaël fils de Néthanja, fils d'Elisçamah, de la race royale, & des Principaux de chez le Roi, & dix hommes avec lui vinrent vers Guédalja fils d'Ahikam à Mitspa, & ils y mangérent ensemble.

2. Mais Ismaël fils de Néthanja se leva, & les dix hommes qui étoient avec lui, & ils tuérent avec l'épée Guédalja fils d'Ahikam, fils de Sçaphan, & il fit mourir celui que le Roi de Babylone avoit établi sur le pays.

3. Ismaël tua aussi tous les Juifs qui étoient avec lui, *savoir* avec Guédalja à Mitspa, & les Caldéens & les gens de guerre qui se trouvérent là.

4. Et il arriva le jour après qu'on eut fait mourir Guédalja, avant que personne le fût ;

5. Que quelques hommes de Sichem, de Sçilo, & de Samarie vinrent, *savoir* quatre vingts hommes, ayant la barbe rasée & les vêtemens déchirés, & se faisant des incisions, lesquels avoient des offrandes & de l'encens dans leurs mains, pour les apporter à la maison de l'Eternel.

6. Alors Ismaël fils de Néthanja sortit de Mitspa au devant d'eux, & marchoit en pleurant ; & quand il les eut rencontrés, il leur dit : Venez vers Guédalja fils d'Ahikam.

7. Mais si-tôt qu'ils furent venus au milieu de la ville, Ismaël fils de Néthanja, *accompagné* des hommes qui *étoient* avec lui, les égorgea, & *les jetta* dans une fosse.

8. Or il se trouva dix hommes entr'eux qui dirent à Ismaël : Ne nous fais point mourir ; car nous avons dans les champs des reservoirs de froment, d'orge, d'huile, & de miel. Et il s'arrêta, & ne les fit point mourir avec leurs fréres.

9. Et la fosse dans laquelle Ismaël jetta les corps morts des hommes, qu'il tua à l'occasion de Guédalja *est* celle que le Roi Asa avoit fait faire, lors qu'il craignoit Bahasça Roi d'Israël ; & Ismaël fils de Néthanja la remplit de ceux qui avoient été tués.

10. Et Ismaël emmena prisonniers tous ceux du peuple qui étoient demeurés de reste à Mitspa, savoir les filles du Roi, & tout le peuple, qui étoient demeurés de reste à Mitspa, dont Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel avoit commis le soin à Guédalja fils d'Ahikam. Mais comme Ismaël fils de Néthanja les emmenoit prisonniers, & s'en alloit pour passer vers les Hammonites.

11. Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines des gens de guerre qui *étoient* avec lui, ayant entendu tout le mal qu'Ismaël fils de Néthanja avoit fait ;

12. Et ayant pris tous *leurs* gens, ils vinrent pour combattre contre Ismaël fils de Néthanja, lequel ils trouvérent auprès des grosses eaux qui *sont* à Gabaon.

13. Et si-tôt que tout le peuple qui *étoit* avec Ismaël eut vû Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines des gens de guerre qui *étoient* avec lui, ils s'en réjouïrent.

14. Et tout le peuple qu'Ismaël emmenoit prisonnier de Mitspa tourna visage, & se retournant ils passérent vers Johanan fils de Karéah.

15. Mais Ismaël fils de Néthanja se sauva avec huit hommes de devant Johanan, & s'en alla vers les Hammonites.

16. Et Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines des gens de guerre qui *étoient* avec lui, prirent tout le reste du peuple qu'ils avoient retiré des mains d'Ismaël fils de Néthanja, *lors qu'il l'emmenoit prisonnier* de Mitspa, après qu'il eut tué Guédalja fils d'Ahikam, *savoir* les vaillans hommes de guerre, les femmes, les enfans, & les eunuques ; & ils les ramenérent depuis Gabaon.

17. Et ils s'en allérent, & s'arrêtérent à Guéruthé-kimham, auprès de Bethléhem, pour se retirer en Egypte,

18. A cause des Caldéens, car ils les craignoient, parce qu'Ismaël fils de Néthanja avoit tué Guédalja fils d'Ahikam, lequel avoit été établi sur le pays par le Roi de Babylone.

REFLEXIONS.

LA mort de Guédalja & des Juifs qui furent assassinés par Ismaël & par d'autres conjurés, est l'exemple d'une noire trahison & d'une détestable perfidie ; & cet événement fait voir, que parmi les Juifs qui étoient demeurés dans la Judée, il y en avoit de trés-méchans. Il paroît cependant par ce

qui

qui est dit ici, de ces quatre-vingts hommes qui alloient prier pour les ruïnes du Temple, qu'il y avoit aussi des personnes pieuses & zèlées parmi les restes de cette nation. Ce qui leur arriva montre, que Dieu permet quelquefois que les innocens soient opprimés, & cela par des raisons de sagesse, & pour les vuës que sa providence se propose. Cependant on voit que Dieu ne permit pas que le traître Ismaël & ses adhérens, réüssissent dans le dessein qu'il avoit formé de se rendre maître des Juifs. Ismaël ne jouït pas long-tems du fruit de ses crimes, & Dieu donna des bornes à sa malice par le moyen de Johanan qui le chassa, & qui délivra le peuple. Si Dieu souffre que les méchans exécutent leurs mauvais desseins, il les arrête aussi, & ils ne viennent pas toûjours à bout de leurs injustes projets.

CHAPITRE XLII.

Les Juifs qui étoient demeurés dans la Judée, après la prise de Jérusalem, consultent Jérémie sur le dessein qu'ils avoient de se retirer en Egypte, & s'engagent avec serment de faire ce qu'il leur diroit. Le Prophète leur ordonne de demeurer dans le pays, & de se soumettre aux Caldéens; leur promettant qu'ils y seroient en sureté; & les menaçant que, s'ils alloient en Egypte, ils y périroient misérablement, & qu'ils ne reverroient jamais leur patrie.

ALors tous les Capitaines des gens de guerre, & Johanan fils de Karéah, & Jézanja, fils de Hosçahja, & tout le peuple, depuis le *plus* petit jusques au *plus* grand, s'approchérent;

2. Et dirent à Jérémie le Prophète: Reçoi favorablement nôtre priére; & fai requête à l'Eternel ton Dieu pour nous, *savoir* pour tout ce reste; car nous sommes restés peu, de beaucoup que nous étions, comme tu le vois de tes yeux.

3. Et que l'Eternel ton Dieu nous déclare le chemin que nous devons suivre, & ce que nous avons à faire.

4. Et Jérémie le Prophète leur *répondit:* Je *vous* ai entendu. Voici, je vais faire requête à l'Eternel vôtre Dieu, comme vous l'avez dit; & je vous déclarerai tout ce que l'Eternel vous répondra, & je ne vous en cacherai pas un mot.

5. Et ils dirent à Jérémie: L'Eternel soit tèmoin véritable & fidèle entre nous, si nous ne faisons tout ce que l'Eternel ton Dieu nous aura fait dire en t'envoyant vers nous.

6. Soit bien, soit mal, nous obéïrons à la voix de l'Eternel nôtre Dieu, vers lequel nous t'envoyons; afin qu'il nous arrive du bien, quand nous aurons obéï à la voix de l'Eternel nôtre Dieu.

7. Et il arriva au bout de dix jours, que la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie.

8. Alors il appella Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines des gens de guerre qui *étoient* avec lui, & tout le peuple, depuis le *plus* petit jusqu'au *plus* grand;

9. Et il leur dit: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël, vers lequel vous m'avez envoyé, pour présenter vôtre supplication en sa présence:

10. Si vous continuez à demeurer dans ce pays, je vous *y* rétablirai, & je ne vous détruirai point; je vous *y* planterai, & je ne vous arracherai point; car je me suis repenti du mal que je vous ai fait.

11. N'ayez point peur du Roi de Babylone, que vous craignez; n'en ayez point peur, dit l'Eternel; car je *suis* avec vous, pour vous sauver & pour vous délivrer de sa main.

12. Même je vous ferai obtenir miséricorde, tellement qu'il aura pitié de vous, & qu'il vous fera retourner en vôtre pays.

13. Que si vous dites: Nous ne demeurerons pas dans ce pays, & nous n'écouterons pas la voix de l'Eternel nôtre Dieu;

14. Et si vous dites: Non; mais nous irons au pays d'Egypte, afin que nous ne voyions point de guerre, & que nous n'entendions pas le son de la trompette, & que nous ne manquions pas de pain; & nous y demeurerons:

15. En ce cas écoutez maintenant la parole de l'Eternel, *vous* les restes de Juda: Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Si vous êtes fermement résolus d'aller en Egypte, & que vous y entriez pour y demeurer;

16. Il arrivera que l'épée, dont vous avez peur, vous surprendra là au pays d'Egypte; & la famine qui vous met en inquiétude s'attachera à vous en Egypte, tellement que vous y mourrez.

17. Il arrivera, dis-je, que tous les hommes qui se seront obstinés à vouloir entrer en Egypte, afin d'y demeurer, mourront par l'épée, par la famine, & par la mortalité; nul d'eux ne restera, ni n'échapera de devant le mal que je vais faire venir sur eux.

18. Car ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Comme ma colère a fondu sur les habitans de Jérusalem, ainsi ma colère fondra sur vous, quand vous serez entrés en Egypte; & vous serez en exécration, en étonnement, en malédiction, & en opprobre, & vous ne verrez plus ce lieu-ci.

19. Vous les restes de Juda, l'Eternel a parlé contre vous. N'entrez point en Egypte; vous sentirez certainement que je vous *en* ai sommés aujourd'hui.

20. Car vous avez usé de fraude contre vous-mêmes, quand vous m'avez

envoyé vers l'Eternel vôtre Dieu, en me disant: Fais requête envers l'Eternel nôtre Dieu pour nous, & nous déclare tout ce que l'Eternel nôtre Dieu te dira, & nous *le* ferons.

21. Et je vous *l*'ai déclaré aujourd'hui; mais vous n'avez point écouté la voix de l'Eternel vôtre Dieu, ni aucune des choses pour lesquelles il m'a envoyé vers vous.

22. Maintenant donc, sachez certainement que vous mourrez par l'épée, par la famine, & par la mortalité, au lieu où vous avez désiré d'entrer, pour y demeurer.

REFLEXIONS.

IL faut faire deux réflexions sur ce chapitre: La prémiére, que les Juifs demandérent à Jérémie, s'ils devoient se retirer en Egypte, & qu'ils promirent avec serment de suivre les ordres du Seigneur, ce qu'ils ne firent pourtant pas. C'est ainsi que les hommes semblent quelquefois s'informer avec sincérité de la volonté de Dieu, & paroissent résolus à s'y conformer; & qu'ils suivent cependant leur volonté propre, & violent leurs promesses. Mais il ne sert de rien de consulter Dieu, si l'on ne veut pas faire ce qu'il nous ordonne. La deuxiéme réflexion est, que Dieu fit dire aux Juifs de demeurer dans la Judée, & qu'il leur promit qu'ils y vivroient en paix; au lieu que s'ils alloient en Egypte, croyant éviter la guerre, le ressentiment des Caldéens, & la famine; la vengeance divine les y poursuivroit, & qu'ils périroient par ces mêmes fléaux qu'ils prétendoient éviter. C'étoit là un effet de la bonté de Dieu, qui vouloit conserver les Juifs dans leur patrie, & les garantir des malheurs qui alloient tomber sur les Egyptiens dans peu de tems. Dieu en use de la sorte envers les hommes; il leur présente des moyens d'être heureux, & il les avertit des maux qui les menacent. En suivant ses conseils on est toûjours en sureté; mais en les rejettant, & en préférant les maximes de la prudence humaine, à ce que Dieu nous fait connoître, on tombe inévitablement dans la misére. Il faut remarquer enfin, que nonobstant tout ce que Jérémie dit aux Juifs, ils s'obstinérent à se retirer en Egypte; & que, comme ce Prophète le leur reprocha, ils usérent de tromperie, en lui disant, de consulter Dieu pour eux. Les Juifs sont toûjours incrédules & rebelles. Ils se croient en sureté dans leur pays, dans le tems que les Prophètes les menacent des jugemens de Dieu; & ils se croient menacés, lors que Jérémie les assure qu'ils n'ont rien à craindre. C'est ainsi que les hommes ne croient ni aux promesses du Seigneur, ni à ses menaces, & que par là ils arrêtent le cours de ses bontés envers eux, & s'exposent à ses châtimens & à sa vengeance.

CHAPITRE XLIII.

Les Juifs s'élèvent contre Jérémie, qui leur ordonna de la part de Dieu de demeurer dans leur pays, & ils s'en vont en Egypte, où ils ménent aussi Jérémie & Baruc. Ce Prophète étant à Taphnès en Egypte, prédit que Nébucadnésar Roi de Babylone détruiroit les Egyptiens, & les temples de leurs idoles, aussi-bien que les Juifs qui s'étoient retirés en ce pays-là.

AUssi-tôt que Jérémie eut achevé de prononcer à tout le peuple toutes les paroles de l'Eternel leur Dieu, pour lesquelles leur Dieu l'avoit envoyé vers eux, savoir toutes ces choses-là;

2. Hazarja fils de Hosçahja, & Johanan fils de Karéah, & tous ces orgueilleux, dirent à Jérémie: Tu prononces des mensonges; l'Eternel nôtre Dieu ne t'a pas envoyé pour dire: N'entrez point en Egypte pour y demeurer.

3. Mais c'est Baruc, fils de Nérija, qui t'incite contre nous, afin de nous livrer entre les mains des Caldéens, pour nous faire mourir, & pour nous faire transporter à Babylone.

4. Ainsi Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines des gens de guerre, & tout le peuple n'écoutérent point la voix de l'Eternel, pour demeurer au pays de Juda.

5. Car Johanan fils de Karéah, & tous les Capitaines des gens de guerre, prirent tout le reste de ceux de Juda, qui étoient revenus de toutes les nations où ils avoient été dispersés, pour demeurer dans le pays de Juda:

6. Les hommes, les femmes, les enfans, les filles du Roi, & toutes les personnes que Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel avoit laissées avec Guédalja fils d'Ahikam, fils de Sçaphan; *ils prirent* aussi Jérémie le Prophète, & Baruc, fils de Nérija;

7. Et ils entrérent au pays d'Egypte; car ils n'obéïrent point à la voix de l'Eternel; & vinrent jusques à Taphnès.

8. Alors la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie, à Taphnès, & il lui dit:

9. Prens de grosses pierres dans ta main, & les cache en la présence des Juifs dans de l'argille, en la tuilerie qui est à l'entrée de la maison de Pharaon, à Taphnès;

10. Et dis leur: Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Voici je vais envoyer & je ferai venir Nébucadnésar, Roi de Babylone, mon serviteur, & je mettrai son trône sur ces pierres que j'ai cachées, &

& il étendra sa tente sur elles.

11. Il viendra, & frappera le pays d'Egypte; ceux qui *sont destinés* à la mort *iront* à la mort; ceux qui *sont destinés* à la captivité *iront* en captivité; & ceux qui *seront destinés* à l'épée *seront livrés* à l'épée.

12. Et je mettrai le feu aux maisons des dieux d'Egypte, & *Nébucadnésar* les brûlera; & emmenera captifs ceux d'Egypte, & se revêtira *des dépouilles* du pays d'Egypte, comme un berger s'enveloppe de son vêtement; & il en sortira en paix.

13. Il brisera aussi les statuës de la maison du soleil, qui *est* au pays d'Egypte; & il brûlera les maisons des dieux d'Egypte.

REFLEXIONS.

ON voit dans le procédé des Juifs une grande impiété, jointe à une insigne hypocrisie. Ils avoient promis avec serment de suivre les conseils que Jérémie leur donneroit; mais parce que ces conseils n'étoient pas conformes à leurs inclinations, ils s'en allérent en Egypte, & ils accusérent même ce Prophète d'avoir parlé faussement au nom du Seigneur, & de chercher à les livrer aux Caldéens. Ces Juifs sont l'image de ceux qui marquent du zèle & de bonnes intentions en de certaines rencontres; mais qui oublient leurs promesses, & qui rejettent les conseils les plus salutaires, lors que ces conseils sont contraires à leurs passions, & à ce qu'ils ont résolu. Ces gens-là en viennent enfin jusqu'à désobeïr ouvertement, & à ne garder plus aucunes mesures. Cependant Dieu permit que Jérémie fut mené en Egypte, afin qu'il y dénonçât la ruine des Egyptiens, & celle des Juifs qui avoient mis leur confiance en eux. En quelque lieu que les méchans soient, la main de Dieu les trouve; & ceux qui pensent éviter, en lui désobéïssant, les maux qu'ils craignent, & qui se servent pour cela de mauvais moyens, tombent par cela même dans ces maux, & sont confondus dans leur espérance.

CHAPITRE XLIV.

C'est ici une Prophètie contre les Juifs qui s'étoient retirés en Egypte. Jérémie leur reproche, qu'après tous leurs malheurs, ils continuoient dans leur rébellion contre Dieu & dans leur idolatrie, & il leur dit que sa vengeance les poursuivroit dans ce pays où ils s'étoient retirés. Mais les Juifs lui répondirent avec fierté, qu'ils étoient résolus à sacrifier aux idoles & à la Reine des cieux, c'est-à-dire, à la Lune; ce qui fit que Jérémie leur déclara que Dieu les extermineroit tous, à la reserve d'un petit nombre; & que le Roi d'Egypte seroit livré à Nébucadnésar Roi de Babylone. Ce chapitre est digne d'une attention particuliére.

CEtte parole fut adressée à Jérémie touchant tous les Juifs, qui habitoient dans le pays d'Egypte, à Migdol, à Taphnès, à Noph, & au pays de Patros:

2. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Vous avez vû tout le mal que j'ai fait venir sur Jérusalem, & sur toutes les villes de Juda; & voici elles *sont* aujourd'hui un désert, & personne n'y demeure;

3. A cause des maux qu'ils ont fait pour m'irriter, en allant faire des encensemens, & servir à d'autres dieux, qu'ils n'ont point connus, ni eux, ni vous, ni vos péres.

4. Et je vous ai envoyé tous mes serviteurs les Prophètes, me levant matin, & les envoyant pour vous dire: Ne commettez point maintenant cette chose abominable, & que je déteste.

5. Mais ils n'ont point écouté; & ils n'ont point prêté l'oreille, pour se détourner de leur malice, & pour ne faire plus d'encensemens à d'autres dieux.

6. C'est pourquoi mon indignation & ma colère ont fondu sur eux & ont embrasé les villes de Juda, & les ruës de Jérusalem, qui sont réduites en un désert & en une désolation, comme *il paroit* aujourd'hui.

7. Maintenant donc, ainsi a dit l'Eternel, le Dieu des armées, le Dieu d'Israël: Pourquoi faites-vous ce grand mal contre vous-mêmes, pour vous faire retrancher du milieu de Juda, les hommes & les femmes, les petits enfans & ceux qui tettent, & pour n'en laisser aucun de reste parmi vous?

8. En m'irritant par les œuvres de vos mains, en faisant des encensemens à d'autres dieux au pays d'Egypte, où vous venez d'entrer pour y demeurer; afin que vous soyez retranchés, & que vous soyez en malédiction & en opprobre parmi toutes les nations de la terre.

9. Avez-vous oublié les crimes de vos péres, & les crimes des Rois de Juda, & les crimes des femmes de chacun d'eux, & vos *propres* crimes, & les crimes que vos femmes ont commis dans le pays de Juda, & dans les ruës de Jérusalem?

10. Ils n'ont point été domptés jusqu'à ce jour, ils n'ont point eu de crainte, & ils n'ont pas marché dans ma loi, ni dans mes ordonnances, que je vous ai proposées, & à vos péres.

11. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je vais tourner ma face contre vous en mal, & pour retrancher tout Juda.

12. Et je prendrai le reste de ceux de Juda, qui se sont obstinés à vouloir venir au pays d'Egypte, pour y demeurer, & ils seront tous consumés, ils

ils tomberont dans le pays d'Egypte, ils seront consumés par l'épée & par la famine, depuis le *plus* petit jusqu'au *plus* grand; ils mourront par l'épée, & par la famine; & ils seront en exécration, en désolation, en malédiction, & en opprobre.

13. Et je punirai ceux qui demeurent au pays d'Egypte, comme j'ai puni Jérusalem, par l'épée, par la famine, & par la mortalité.

14. Et il n'y aura personne des restes de Juda, *savoir* de ceux qui sont venus pour demeurer au pays d'Egypte, qui se sauve & qui échappe pour retourner au pays de Juda, auquel ils se promettent de retourner pour y demeurer; car pas un n'y retournera, sinon ceux qui fuiront *de l'Egypte.*

15. Mais tous ceux qui savoient bien que leurs femmes faisoient des encensemens à d'autres dieux, & toutes les femmes qui étoient là en grand nombre, & tout le peuple qui demeuroit dans le pays d'Egypte, à Patros, répondirent à Jérémie, & lui dirent:

16. Pour ce qui est de la parole que tu nous a dite au nom de l'Eternel, nous ne t'écouterons point;

17. Mais nous te ferons certainement tout ce que nous avons dit, en faisant des encensemens à la Reine des cieux, & en lui faisant des aspersions, comme nous & nos péres, nos Rois & les Principaux d'entre nous avons fait dans les villes de Juda & dans les ruës de Jérusalem, & nous avons *alors* été rassasiés de pain, nous avons été à nôtre aise, & nous n'avons point vû le mal.

18. Mais depuis le tems que nous avons cessé de faire des encensemens à la Reine des cieux, & de lui faire des aspersions, nous avons manqué de tout, & nous avons été consumés par l'épée & par la famine.

19. Et quand nous faisions des encensemens à la Reine des cieux, & que nous lui faisions des aspersions, lui avons nous fait des gâteaux où elle étoit représentée, & lui avons-nous répandu des aspersions à l'insçu de nos maris?

20. Alors Jérémie parla à tout le peuple, contre les hommes, contre les femmes, & contre tout le peuple, qui avoit aussi répondu, & il dit:

21. L'Eternel ne s'est-il pas souvenu des encensemens que vous avez fait dans les villes de Juda, & dans les ruës de Jérusalem, vous & vos péres, vos Rois & les Principaux d'entre vous, & le peuple du pays, & cela ne lui est-il pas revenu en mémoire?

22. Tellement que l'Eternel ne l'a pû suporter davantage, à cause de la malice de vos actions, & à cause des abominations que vous avez commises; ensorte que vôtre pays a été réduit en désert, en désolation, & en malédiction, sans que personne y habite, comme *il paroit* aujourd'hui.

23. Parce *donc* que vous avez fait ces encensemens, & que vous avez péché contre l'Eternel, que vous n'avez point écouté la voix de l'Eternel, & que vous n'avez point marché dans sa loi, ni dans ses ordonnances, ni dans ses témoignages; c'est à cause de cela que ce mal vous est arrivé, comme il paroit aujourd'hui.

24. Puis Jérémie dit à tout le peuple, & à toutes les femmes: *Vous* tous ceux de Juda, qui *êtes* dans le pays d'Egypte, écoutez la parole de l'Eternel:

25. Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Vous & vos femmes, qui ont parlé par vôtre bouche touchant ce que vous avez exécuté de vos mains, & qui avez dit: Certainement nous accomplirons nos vœux que nous avons voués, en faisant des encensemens à la Reine des cieux, & lui faisant des aspersions: Vous avez pleinement accompli vos vœux, & vous les avez exécutés de point en point.

26. C'est pourquoi écoutez la parole de l'Eternel, *vous* tous ceux de Juda, qui demeurez dans le pays d'Egypte: Voici j'ai juré par mon grand Nom, a dit l'Eternel, que mon Nom ne sera plus reclamé dans tout le pays d'Egypte, par la bouche d'aucun de Juda, qui dise: Le Seigneur l'Eternel est vivant.

27. Voici, je veille contr'eux pour *leur faire* du mal, & non pas du bien, & tous les hommes de Juda qui sont dans le pays d'Egypte seront consumés par l'épée, & par la famine, jusques-à-ce qu'il n'y en ait plus aucun.

28. Et ceux qui seront réchappés de l'épée retourneront du pays d'Egypte au pays de Juda en fort petit nombre, & tout le reste de ceux de Juda, qui seront entrés dans le pays d'Egypte, pour y demeurer, saura quelle parole tiendra, la mienne, ou la leur.

29. Et ceci vous *sera* pour signe, *dit l'Eternel*, que je vous punirai en ce lieu-ci, afin que vous sachiez que mes paroles seront infailliblement accomplies contre vous en mal.

30. Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vais livrer Pharaon Hophrah Roi d'Egypte, entre les mains de ses ennemis, & de ceux qui cherchent sa vie; comme j'ai livré Sédécias Roi de Juda entre les mains de Nébucadnésar Roi de Babylone son ennemi, & qui cherchoit sa vie.

REFLEXIONS.

Il y a d'importantes réflexions à faire sur ce chapitre. On y voit en premier lieu, que les Juifs qui étoient en Egypte n'avoient point été domptés ni humiliés par la désolation de leur

leur patrie. Ils persévéroient avec tant d'obstination dans leurs péchés, qu'ils n'écoutoient point ce que Jérémie leur disoit au nom du Seigneur. Ils en vinrent même jusqu'à cet excès d'impieté & de fureur, que de lui dire, que depuis qu'ils avoient cessé de sacrifier aux idoles, ils n'avoient éprouvé que toutes sortes de malheurs; que c'étoit ce qui avoit attiré sur eux la guerre & la famine; & qu'ainsi ils étoient résolus de continuer à servir les faux dieux. C'est là l'exemple d'une méchanceté désespérée & d'une impiété qui fait horreur; surtout, dans un peuple qui connoissoit Dieu, & qui venoit d'être accablé de ses jugemens, pour être tombé dans l'idolatrie. Mais ceux qui ont une fois abandonné Dieu, deviennent toûjours plus méchans & plus endurcis; ensorte que l'adversité même ne peut les dompter, ce qui fait que Dieu voyant qu'ils sont incorrigibles, les abandonne aussi tout-à-fait. Ce fut ce qui arriva à ces malheureux Juifs, qui s'étoient retirés en Egypte; ils furent exterminés avec les Egyptiens, par la guerre & par la famine, comme Jérémie & les autres Prophètes l'avoient prédit: Nébucadnésar vainquit le Roi d'Egypte; & les Juifs qui avoient crû trouver un azyle dans les Etats de ce Roi, y périrent misérablement.

CHAPITRE XLV.

Dieu console Baruc qui s'affligeoit de l'endurcissement des Juifs; & il lui promet de le garantir lors que Jérusalem seroit prise. Ceci doit être rapporté au tems qui précéda la ruine de cette ville, & au chapitre XXXVI. de ce livre.

LA parole que Jérémie le Prophète dit à Baruc fils de Nérija, quand il écrivit dans un livre les paroles que lui dicta Jérémie, la quatriéme année de Jéhojakim fils de Josias Roi de Juda. *Jérémie* lui dit;

2. Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël; touchant toi, Baruc:

3. Tu as dit: Malheur à moi! car l'Eternel a ajoûté la tristesse à ma douleur; je me suis lassé dans mon gémissement, & je n'ai point trouvé de repos.

4. Tu lui diras donc: Ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vais détruire ce que j'avois bâti, & arracher ce que j'avois planté, savoir tout ce pays-ci.

5. Et toi tu te chercherois des grandeurs? Ne les cherche point; car voici, je vais faire venir du mal sur toute chair, dit l'Eternel; mais je te donnerai ton ame *comme* pour butin, dans tous les lieux où tu iras.

REFLEXIONS.

CE que l'on peut remarquer ici, c'est que les Serviteurs de Dieu auroient tort de se décourager & de s'abandonner à une trop grande tristesse, lors que leur ministère est rejetté; mais qu'ils doivent suivre leur vocation, dans la confiance que Dieu sera toûjours leur protecteur.

CHAPITRE XLVI.

Jérémie prédit que les Egyptiens seroient vaincus deux fois, par les Babyloniens. La prémiére, à Carkemis sur l'Euphrate, où Pharaon Néco fut défait: Et la seconde dans l'Egypte même, où Nébucadnésar porta la guerre & la désolation, du tems de Pharaon Hophra. Jérémie prédit aussi que les Juifs reviendroient de la captivité. Ces predictions furent faites avant la ruine de Jérusalem.

LA parole de l'Eternel qui fut adressée à Jérémie le Prophète contre les nations:

2. Touchant l'Egypte, & contre l'armée de Pharaon Néco Roi d'Egypte, qui étoit auprès du fleuve d'Euphrate, à Carkemis, laquelle Nébucadnésar Roi de Babylone défit la quatriéme année de Jéhojakim fils de Josias Roi de Juda.

3. Préparez l'écu & le bouclier, & approchez-vous pour le combat.

4. Attelez les chevaux, & *vous* cavaliers montez; présentez-vous avec les casques, fourbissez les lances, revêtez les cuirasses,

5. Que vois-je? Ils sont éfrayés; ils tournent le dos; leurs hommes forts ont été mis en piéces, & ils s'enfuient sans regarder derriére eux; la frayeur est de toutes parts, dit l'Eternel.

6. Que celui qui est leger *à la course* ne s'enfuie point; & que celui qui est fort ne se sauve point. Ils sont trébuchés & tombés vers l'aquilon, sur les bords du fleuve d'Euphrate.

7. Qui est celui-ci *qui* s'élève comme une riviére, & duquel les eaux sont émuës comme les fleuves?

8. C'est l'Egypte; *elle* s'élève comme une riviére; & *ses* eaux s'émeuvent comme les fleuves; & elle dit: Je m'éleverai, je couvrirai la terre, je détruirai les villes & ceux qui y habitent.

9. Montez, chevaux; chariots, faites un grand bruit, & que les hommes vaillans sortent; ceux de Cus & de Put qui manient le bouclier, & les Ludiens qui manient & bandent l'arc.

10. Car c'est le jour du Seigneur l'Eternel des armées, jour de vengeance, pour se venger de ses ennemis. L'épée dévorera, & sera assouvie & enyvrée de leur sang; car *il y a* un sacrifice au Seigneur l'Eternel des armées au pays de l'aquilon, auprès du fleuve d'Euphrate,

11. Monte en Galaad, & prens du baume, Vierge fille d'Egypte; c'est en vain que tu multiplies les remèdes, car *il n'y a* point de guérison pour toi.

12. Les nations ont appris ta honte, & ton cri a rempli la terre; car le fort

 est

est tombé sur le fort, & ils sont tombés tous deux ensemble.

13. La parole que l'Eternel prononça à Jérémie le Prophète touchant la venuë de Nébucadnésar Roi de Babylone, pour frapper le pays d'Egypte.

14. Faites le savoir en Egypte; publiez le à Migdol, publiez le à Noph, & à Taphnès, & dites: Présente-toi & te tiens prêt; car l'épée a dévoré ce qui est autour de toi.

15. Pourquoi chacun de tes *hommes* vaillans a-t-il été emporté? Il n'a pû tenir ferme, parce que l'Eternel l'a renversé.

16. Il en a terrassé un grand nombre, & même chacun est tombé sur son compagnon, & ils ont dit: Lève-toi, retournons à nôtre peuple, & au pays de nôtre naissance, de devant l'épée qui désole tout.

17. Ils ont crié là, Pharaon Roi d'Egypte *n'est que* bruit; il a laissé échapper l'occasion.

18. Je *suis* vivant, dit le Roi, duquel le nom est l'Eternel des armées, que comme Tabor est entre les montagnes, & comme Carmel *s'avance* jusques dans la mer, *ainsi* ceci arrivera.

19. O fille habitante de l'Egypte, prépare toi pour partir; car Noph sera désolée & renduë déserte, sans qu'il y ait plus d'habitans.

20. L'Egypte *est comme* une très-belle genisse. La destruction vient, elle vient de l'aquilon.

21. Même les gens de guerre, qu'elle entretient chez soi à ses gages, *sont* comme des veaux qu'on engraisse. Car ils ont aussi tourné le dos, ils s'en sont fuïs ensemble, ils n'ont point tenu ferme, parce que le jour de leur calamité est venu sur eux, le tems de leur punition.

22. Sa voix se fera entendre comme celle d'un serpent; car ils marcheront avec une puissante armée, & ils viendront contr'elle avec des haches, comme ceux qui coupent le bois.

23. Ils couperont, dit l'Eternel, sa forêt, dont on ne pouvoit compter *les arbres*; parce qu'ils seront en plus grand nombre que les sauterelles, de sorte qu'on ne les sauroit compter.

24. La fille d'Egypte est renduë honteuse, elle est livrée entre les mains du peuple de l'aquilon.

25. L'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, a dit; Voici, je vais punir le grand peuple de No, & Pharaon, & l'Egypte, & ses dieux, & ses Rois; tant Pharaon, que ceux qui se confient en lui.

26. Et je les livrerai entre les mains de ceux qui cherchent leur vie, entre les mains de Nébucadnésar Roi de Babylone, & entre les mains de ses serviteurs; mais après cela, elle sera habitée comme anciennement, dit l'Eternel.

27. Et toi, Jacob mon serviteur, ne crains point, & ne t'épouvante point, ô Israël; car voici, je vais te délivrer du pays éloigné; & ta postérité du pays de ta captivité; Jacob reviendra & sera en repos & à son aise, & *il n'y aura* personne qui lui donne de la crainte.

28. Toi donc, Jacob mon serviteur, ne crains point, dit l'Eternel; car je *suis* avec toi; je détruirai entiérement toutes les nations parmi lesquelles je t'aurai dispersé; mais je ne te consumerai pas tout à fait; je te châtierai par mesure; toutefois je ne te tiendrai pas tout à fait pour innocent.

REFLEXIONS.

LES prédictions contenues dans ce chapitre furent exactement accomplies, Nébuçadnésar ayant défait les Egyptiens deux fois: La prémiére, près de l'Euphrate, sous le règne de Jéhojakim Roi de Juda; & la seconde, lors qu'après avoir pris la ville de Tyr, il subjugua l'Egypte & en emmena les habitans en captivité; ce qui arriva quelque tems après la prise de Jérusalem. Dieu voulut par là punir les Egyptiens, & en même tems châtier les Juifs qui étoient allés chercher du secours & une retraite chez eux, contre la défense de Dieu; un grand nombre de Juifs étant péris dans cette guerre. Il faut cependant observer, que le Prophète prédit qu'après cela l'Egypte seroit habitée; & en effet, les Egyptiens revinrent dans leur pays, comme Ezéchiel le marque expressément. Enfin, nous voyons ici que le Seigneur console les Juifs, leur promettant de les rétablir, & de détruire les nations qui les avoient opprimés; & c'est ainsi qu'au milieu des révolutions qui arrivent dans le monde, Dieu est toûjours le conservateur & le protecteur de son Eglise.

CHAPITRE XLVII.

Jérémie prédit que les Babyloniens subjugueroient les Philistins, les Tyriens, & les Sydoniens.

LA parole de l'Eternel, qui fut adressée à Jérémie le Prophète contre les Philistins, avant que Pharaon frappât Gaza.

2. Ainsi a dit l'Eternel: Voici des eaux qui montent de l'aquilon, qui seront comme un torrent débordé, & qui se déborderont sur la terre & sur tout ce qui est en elle, sur la ville & sur ses habitans; les hommes crieront, & tous les habitans du pays hurleront;

3. A cause du bruit éclatant de la corne des piés de ses puissans *chevaux*, à cause du fracas de ses chariots, & à cause du bruit de ses rouës; les péres n'ont pas même regardé leurs enfans, tant ils ont eu le courage abbattu.

4. A cause du jour qui vient pour ravager tous les Philistins, & pour retrancher à Tyr & à Sidon quiconque restera pour les secourir; car l'Eternel va livrer au pillage les Philistins, qui sont les restes de l'isle de Caphtor.

5. Gaza est devenuë chauve; Asçkelon est dans le silence, avec le reste de leur vallée. Jusques à quand feras-tu des incisions sur toi?

6. Ah! Epée de l'Eternel, jusques à quand ne cesseras-tu point? Rentre en ton fourreau, appaise-toi, & te tiens en repos.

7. Comment cesserois-tu? L'Eternel lui a commandé; Il l'a assignée contre Asçkélon, contre le rivage de la mer.

REFLEXIONS.

LES Philistins, aussi bien que les Tyriens, & les Sidoniens, furent vaincus & soumis par Nébucadnésar; Dieu ayant voulu les punir des maux qu'ils avoient faits aux Juifs.

CHAPITRE XLVIII.

Jérémie annonce les malheurs qui devoient tomber sur les Moabites. Il prédit que Nébo, Kirjath-hajim, Hesçbon & leurs autres villes qui sont ici nommées, seroient détruites, & qu'ils seroient emmenés captifs; mais que cependant ils seroient rétablis.

POur ce qui est de Moab, l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, a dit: Malheur à Nébo; car elle a été saccagée; Kirjath-hajim a été renduë honteuse, & a été prise; la ville forte a été renduë honteuse & effrayée.

2. Moab ne se glorifiera plus de Hesçbon; car on a machiné du mal contr'elle, *& on a dit:* Venez, & exterminons-la, qu'elle ne soit plus une nation. Toi aussi, Madmen, tu seras détruite, & l'épée te poursuivra.

3. *Il y a* un grand cri du côté de Horonajim, *le bruit* d'un pillage & d'une grande défaite.

4. Moab est brisé; on y a entendu le cri de ses petits enfans.

5. On montera par la montée de Luhith avec de grands pleurs: Les ennemis entendront dans la descente de Horonajim les cris de ceux qui auront été défaits.

6. Fuyez, *dira-t-on*, sauvez vos vies, elles seront comme des bruyéres dans un désert.

7. Car parce que tu as eu confiance en tes ouvrages, & en tes trésors, tu seras aussi prise; & Kémos sortira pour être transporté, avec ses Sacrificateurs & ses Principaux.

8. Et celui qui fait le dégât entrera dans toutes les villes, & pas une ville n'échapera; la vallée périra, & le plat pays sera détruit, suivant ce que l'Eternel a dit.

9. Donnez des ailes à Moab; car il s'envolera certainement, & ses villes seront réduites en désolation, sans qu'*il y ait* personne qui y habite.

10. Que celui qui fera l'œuvre de l'Eternel frauduleusement soit maudit! Que celui qui gardera son épée de répandre le sang soit maudit!

11. Moab a été à son aise depuis sa jeunesse, & a reposé sur sa lie; il n'a point été vuidé d'un vaisseau dans un autre; & il n'a point été transporté; aussi son goût *lui* est toûjours demeuré, & son odeur ne s'est point changée.

12. C'est pourquoi, voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je lui envoyerai des gens qui l'enleveront, & qui vuideront ses vaisseaux, & mettront ses barils en piéces.

13. Et Moab sera honteux à cause de Kémos, comme la maison d'Israël est devenuë honteuse à cause de Bethel, qui étoit sa confiance.

14. Comment dites vous: Nous *sommes* forts & vaillans dans le combat?

15. Moab est saccagé, & chacune de ses villes s'en est allée en fumée, & l'élite de ses jeunes gens est descenduë pour être égorgée, dit le Roi, duquel le nom *est* l'Eternel des armées.

16. La calamité de Moab est prochaine, & son mal s'avance à grands pas.

17. *Vous* tous qui êtes autour de lui, soyez émûs à compassion; & *vous* tous qui connoissez son nom, dites: Comment ce sceptre si fort, ce sceptre de gloire, a-t-il été rompu?

18. Toi qui demeures chez la fille de Dibon, descens de ta gloire, & t'assieds dans un lieu de sécheresse; celui qui a ravagé Moab est monté contre toi, & a détruit tes forteresses.

19. Habitante de Haroher, tiens-toi sur le chemin, & regarde; interroge celui qui s'enfuit, & celle qui s'est échapée, & dis lui: Qu'est-il arrivé?

20. Moab est rendu honteux; car il a été mis en piéces; hurlez & criez; publiez sur l'Arnon, que Moab a été saccagé;

21. Et que la punition est venuë sur le plat pays, sur Holon, sur Jathsa, sur Méphahat,

22. Sur Dibon, sur Nébo, sur Beth-diblathajim,

23. Sur Kirjath-hajim, sur Beth-gamul, sur Beth-méhon,

24. Sur Kérijoth, sur Botsra, & sur toutes les villes du pays de Moab, éloignées & prochaines.

25. La puissance de Moab a été retranchée, & son bras a été brisé, dit l'Eternel.

26. Enyvrez-le, car il s'est élevé contre l'Eternel. Moab se roulera dans son vomissement, & on se moquera aussi de lui.

27. Ne t'ès tu pas moqué d'Israël? A-t-il été surpris parmi les larrons,

que toutes les fois que tu as parlé de lui, tu as tressailli de joie?

28. Habitans de Moab, quittez les villes, & demeurez dans les rochers, & soyez comme une colombe qui fait son nid aux côtés de l'ouverture d'une caverne.

29. Nous avons appris l'orgueil de Moab le très-orgueilleux, son arrogance, son orgueil, sa fierté, & son cœur altier.

30. J'ai connu, dit l'Eternel, sa fureur; mais *il* n'*en sera* pas ainsi! *j'ai connu* ses mensonges, mais ils n'ont rien de ferme.

31. Je hurlerai donc à cause de Moab, je crierai à cause de Moab tout entier; on gémira sur ceux de Kirhérès.

32. O vignoble de Sibmah, je pleurerai sur toi, comme j'ai pleuré Jahzer; tes provins ont passé au delà de la mer, ils ont atteint jusqu'à la mer de Jahzer; celui qui ravage s'est jetté sur tes fruits d'été & sur ta vendange.

33. L'allégresse aussi & la joie se retireront du champ fertile & du pays de Moab; & je ferai cesser le vin des cuves. On n'y foulera plus en chantant, & le chant de la vendange n'y rétentira plus.

34. A cause du cri de Hesçbon qui est parvenu jusqu'à Elhalé, ils ont jetté leurs cris, comme une genisse de trois ans, jusqu'à Jahats; *même* depuis Tsohar jusqu'à Horonajim; car aussi les eaux de Nimrim seront désolées.

35. Et je ferai, dit l'Eternel, qu'il n'y aura plus personne en Moab qui offre sur les hauts lieux, ni personne qui fasse des encensemens à ses dieux.

36. C'est pourquoi mon cœur fera du bruit pour Moab, comme des flutes; mon cœur fera du bruit comme des flutes sur ceux de Kirhérès; parce que *toute* l'abondance de ce qu'il avoit acquis est périe.

37. Car toutes les têtes seront sans cheveux, & toutes les barbes seront rasées; *&* *il y aura* des incisions sur toutes les mains, & des sacs sur les reins.

38. Il n'*y aura* que deuil, sur tous les toits de Moab, & dans ses places; parce que j'aurai brisé Moab, comme un vaisseau qui ne plait pas, dit l'Eternel.

39. Hurlez, *&* *dites:* Comment a-t-il été brisé? Comment Moab a-t-il tourné le dos *tout* honteux? Car Moab sera en moquerie & en effroi à tous ceux qui sont autour de lui.

40. Car ainsi a dit l'Eternel: Voici *l'ennemi* volera comme un aigle, & il étendra ses ailes sur Moab.

41. Kérijoth a été prise, & les forteresses ont été saisies; & le cœur des hommes forts de Moab sera en ce jour-là comme le cœur d'une femme qui est en travail.

42. Et Moab sera exterminé, tellement qu'il ne sera plus peuple, parce qu'il s'est élevé contre l'Eternel.

43. Habitant de Moab, la frayeur, la fosse, & le piége *sont* sur toi, dit l'Eternel.

44. Celui qui s'enfuira dans la frayeur tombera dans la fosse; & celui qui remontera de la fosse sera pris *au* piége; car je ferai venir sur lui, *savoir* sur Moab, l'année de leur punition, dit l'Eternel.

45. Ils se sont arrêtés à l'ombre de Hesçbon, voulant éviter la force; mais le feu est sorti de Hesçbon, & la flamme du milieu de Sihon, qui dévorera un canton de Moab, & le sommet de la tête des gens qui font du bruit.

46. Malheur à toi, Moab; le peuple de Kémos est perdu; car tes fils ont été enlevés pour être emmenés captifs, & tes filles pour être emmenées captives.

47. Toutefois je ramenerai & je mettrai en repos les captifs de Moab, dans les derniers jours, dit l'Eternel. Jusqu'ici *est* le jugement de Moab.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient une prédiction tout à fait détaillée des calamités que les Moabites devoient éprouver dans toutes leurs villes, & dans tout leur pays; & elles sont entiérement conformes à celles que le Prophète Esaïe avoit prononcées auparavant, & qu'on lit aux chapitre XV. & XVI. de son livre. Tout cela s'accomplit peu après la prise de Jérusalem, les Caldéens étant venus ravager cette contrée. On voit dans ce chapitre, que ce fut leur idolatrie, leur orgueil insupportable, & les insultes qu'ils avoient faites aux Juifs, qui attirérent sur eux ces effets de la vengeance céleste.

CHAPITRE XLIX.

Le Prophete dénonce les jugemens de Dieu aux Hammonites, aux Iduméens, aux Syriens, aux Arabes, & aux Hélamites.

POur ce qui est des Hammonites, ainsi a dit l'Eternel: Israël n'a-t-il point d'enfans, ou n'a-t-il point d'héritier? Pourquoi donc Malcam a-t-il hérité de Gad, & *pourquoi* son peuple demeure-t-il dans ses villes?

2. C'est pourquoi voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je ferai entendre l'allarme dans Rabba, *ville* des Hammonites, & elle sera réduite en un monceau de ruines, & les villes de son ressort seront brûlées, & Israël possèdera ceux qui l'auront possédé, a dit l'Eternel.

3. Hurle, ô Hesçbon; car Haï a été saccagée; *vous* les villes du ressort de Rabba, criez, ceignez le sac *sur vous*, lamentez, courez le long des murailles

les ; car Malcam ira en captivité, avec ses Sacrificateurs & ses Principaux.

4. Pourquoi te glorifies-tu de tes vallées? Ta vallée s'est écoulée, fille rebelle. Elle se confioit en ses trésors, *& elle disoit :* Qui viendra contre moi.

5. Voici, je vai faire venir de tous les environs la frayeur sur toi, dit le Seigneur l'Eternel des armées, & vous serez chassés chacun ça & là, & *il n'y aura* personne qui rassemble les fugitifs.

6. Mais après cela, je ferai revenir les captifs des Hammonites, dit l'Eternel.

7. Pour ce qui est de l'Idumée, ainsi a dit l'Eternel des armées: N'est-il pas vrai qu'*il* n'*y a* plus de sagesse dans Téman ? Le conseil a manqué aux hommes entendus ; leur sagesse est évanouïe.

8. Fuyez : Les habitans de Dédan ont tourné le dos, ils ont fait des creux pour y habiter. Car j'ai fait venir sur Esaü sa calamité, le tems auquel je veux le visiter.

9. S'il étoit entré chez toi des vendangeurs, ne t'auroient-ils point laissé de grapillage ? Si c'étoit des larrons de nuit, ils n'auroient pris que ce qui leur auroit suffi.

10. Mais j'ai fouillé Esaü, j'ai découvert ce qu'il avoit de plus caché, tellement qu'il ne se pourra cacher ; sa postérité est désolée, & ses fréres, & ses voisins: Il n'est plus.

11. Laisse tes orphelins, & je leur donnerai dequoi vivre, & que tes veuves s'assurent sur moi.

12. Car ainsi a dit l'Eternel : Voici, ceux qui ne devoient pas boire de la coupe en boiront certainement; & toi en serois-tu exemt en quelque maniére? Tu n'en seras point exemt; mais tu en boiras certainement.

13. Car j'ai juré par moi-même, dit l'Eternel, que Botsra sera réduite en désolation, en opprobre, en désert, & en malédiction ; & que toutes ses villes seront réduites en des déserts perpétuels.

14. J'ai ouï une publication de la part de l'Eternel, & *il y a* un Ambassadeur envoyé parmi les nations, pour leur dire : Assemblez-vous, & venez contr'elle ; levez vous pour combattre.

15. Car voici, je te rendrai petit entre les nations, & méprisable entre les hommes.

16. Ta présomption *&* la fierté de ton cœur t'ont séduit, toi qui habites dans les creux des rochers, & qui occupes le sommet des côteaux. Quand tu aurois élevé ton nid comme l'aigle, je te jetterai bas de là, dit l'Eternel.

17. Et l'Idumée sera réduite en désolation ; tellement que quiconque passera près d'elle en sera étonné, & sifflera à cause de toutes ses plaies.

18. Il n'y demeurera personne, a dit l'Eternel, & aucun fils d'homme n'y séjournera ; comme *cela arriva* dans la subversion de Sodome & de Gomorrhe, & de leurs lieux circonvoisins.

19. Voici, il montera comme un lion *monte*, à cause du débordement du Jourdain, vers la demeure forte, & en un moment je le ferai courir sur elle, & je donnerai commission contr'elle à celui que j'ai choisi. Car qui est semblable à moi ? Qui me prescrira le tems, & qui est le Chef qui me résistera ?

20. C'est pourquoi écoutez la résolution que l'Eternel a prise contre Edom, & les pensées qu'il a euës contre les habitans de Téman : Si les *plus* petits du troupeau ne les trainent par terre, & si l'on ne détruit leurs cabanes sur eux.

21. La terre a été ébranlée du bruit de leur ruine ; *il y a eu* un cri, la voix en a été ouïe vers la mer rouge.

22. Voici, il montera comme un aigle, & il volera & étendra ses ailes sur Botsra ; & en ce jour là le cœur des plus vaillans d'Edom sera comme le cœur d'une femme qui est en travail.

23. Pour ce qui est de Damas, Hamath & Arphad ont été renduës honteuses ; parce qu'elles ont appris des nouvelles très-fâcheuses ; ils sont fondus, il y a une tourmente dans la mer, elle ne se peut appaiser.

24. Damas n'a plus de force, on l'a mise en fuite ; la peur l'a surprise, l'angoisse & les douleurs l'ont saisie comme celle qui enfante.

25. Comment n'a-t-on pas épargné la ville fameuse, la ville agréable !

26. Certainement ses gens d'élite tomberont par les ruës, & tous ses hommes de guerre seront dans le silence en ce jour-là, dit l'Eternel des armées.

27. Et je mettrai le feu à la muraille de Damas, qui dévorera les palais de Benhadad.

28. Pour ce qui est de Kédar, & des Royaumes de Hatsor, lesquels Nébucadnésar Roi de Babylone frappera, ainsi a dit l'Eternel : Levez-vous, montez vers Kédar, & détruisez les enfans d'orient.

29. Ils enleveront leurs tentes & leurs troupeaux, & ils prendront pour eux leurs tentes, tout leur équipage, & leurs chameaux, & on criera : Frayeur de tous côtés.

30. Fuyez, éloignez-vous tant que vous pourrez ; les habitans de Hatsor ont fait des creux pour y demeurer, dit l'Eternel ; car Nébucadnésar Roi de Babylone a formé un dessein contre vous, il a pris une résolution contre vous.

31. Levez

31. Levez-vous, montez vers la nation qui est en repos, & qui habite en assurance, dit l'Eternel; ils n'ont ni portes, ni barres, & *ils* habitent seuls.

32. Leurs chameaux seront au pillage, & la multitude de leur bétail *sera* en proie; je les disperserai à tout vent vers ceux qui sont aux extrémités du pays, & je ferai venir leur calamité de tous les côtés qu'elle peut venir, dit l'Eternel.

33. Et Hatsor deviendra un repaire de dragons, & un désert pour toûjours; il n'y demeurera personne, & aucun fils d'homme n'y habitera.

34. La parole de l'Eternel qui fut adressée à Jérémie le Prophète, contre Hélam, au commencement du règne de Sédécias Roi de Juda, en ces termes:

35. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Voici, je vai rompre l'arc de Hélam, qui est leur principale force.

36. Et je ferai venir contre Hélam les quatre vents, des quatre bouts des cieux: je les disperserai par tous ces vents-là; & il n'y aura point de nation où ne viennent ceux de Hélam qui seront chassés.

37. Et je ferai que ceux de Hélam seront éperdus devant leurs ennemis, & devant ceux qui cherchent leur vie; & je ferai venir du mal sur eux, savoir l'ardeur de ma colère, dit l'Eternel; & j'envoierai l'épée sur eux, jusqu'à-ce que je les aie consumés.

38. Et je mettrai mon trône dans Hélam, & j'en détruirai les Rois & les Principaux, dit l'Eternel.

39. Mais il arrivera qu'aux derniers jours je ferai retourner les captifs de Hélam, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre, que dans le tems que Jérusalem fut attaquée & prise par les Caldéens, & que les Juifs furent emmenés captifs, Dieu fit tomber ses jugemens sur les nations qui sont ici nommées, Dieu les traita de cette maniére, parce qu'elles avoient fait divers maux à son peuple; & pour faire voir à ces peuples idolatres, que le Dieu que les Juifs adoroient étoit le seul vrai Dieu, & le Souverain Maître de toutes choses. Et afin qu'il parût que c'étoit lui qui dispensoit tous ces événemens, il voulut que ses Prophètes les annonçassent à l'avance, & les missent par écrit. Au reste, l'exact accomplissement de ces prédictions en prouve clairement la divinité.

CHAPITRE L.

Ce chapitre marque que les idoles de Babylone, dont les noms étoient Bel *&* Mérodac, *seroient détruites; & que les Babylonens, après avoir opprimé les Juifs, & les autres peuples dont il a été parlé dans les chapitres précédens, seroient vaincus par les Perses & par les Médes, & que les Juifs seroient alors mis en liberté, & retourneroient dans leur patrie.*

La parole que l'Eternel prononça contre Babylone, & contre le pays des Caldéens, par Jérémie le Prophète:

2. Faites savoir *ceci* parmi les nations, & publiez-*le*, & levez l'étendart; publiez-le, & ne le cachez point. Dites: Babylone a été prise; Bel est confondu; Mérodac est brisé; ses idoles sont renduës honteuses, & ses dieux infames sont mis en piéces.

3. Car une nation est montée contr'elle de l'aquilon; elle mettra son pays en désolation, & il n'y aura personne qui y habite; tant les hommes que les bêtes s'en sont fuis & s'en sont allés.

4. En ces jours-là, & en ce temslà, dit l'Eternel, les enfans d'Israël & les enfans de Juda reviendront ensemble; ils marcheront en pleurant, & chercheront l'Eternel leur Dieu.

5. Ils s'informeront du chemin de Sion, vers lequel *ils* tourneront leur visage, & *ils diront:* Venez & joignez vous à l'Eternel, par une alliance éternelle, qui ne s'oubliera jamais.

6. Mon peuple a été comme des brébis perduës; leurs bergers les ont fait égarer, & les ont fait errer par les montagnes; elles sont allées de montagne en colline, & elles ont oublié leur gîte.

7. Tous ceux qui les ont trouvées les ont devorées; & leurs ennemis ont dit: Nous ne serons coupables d'aucun mal, parce qu'ils ont péché contre l'Eternel, qui est la demeure de la justice; *contre* l'Eternel, qui *a été* l'attente de leurs péres.

8. Fuyez hors de Babylone, & sortez du pays des Caldéens, & soyez comme les boucs *qui vont* devant le troupeau.

9. Car voici, je vai susciter & faire venir contre Babylone une multitude de grandes nations du pays de l'aquilon, qui se rangeront *en bataille* contr'elle, de sorte qu'elle sera prise. Leurs flèches *seront* comme *celles* d'un homme puissant qui ne fait que détruire, & *qui* ne retourne point à vuide

10. Et la Caldée sera *abandonnée* au pillage, & tous ceux qui la pilleront seront rassasiés, dit l'Eternel.

11. Parce que vous vous êtes réjouïs, parce que vous avez sauté de joie, en ravageant mon héritage, parce que vous êtes devenus épais & larges comme une genisse qui est à l'herbe, & que vous avez henni comme de puissans *chevaux.*

12. Vôtre mére est devenuë fort honteuse, & celle qui vous a enfantés à rougi;

rougi ; voici, elle *sera* la derniére entre les nations, & *elle deviendra* un désert, un pays sec, une lande.

13. Elle ne sera plus habitée, à cause de l'indignation de l'Eternel, & toute entiére *elle* ne sera que désolation; quiconque passera près de Babylone sera étonné, & sifflera à cause de toutes ses plaies.

14. Rangez-vous *en bataille* contre Babylone, tout autour; vous tous qui maniez l'arc tirez contr'elle & n'épargnez point les traits; car elle a péché contre l'Eternel.

15. Jettez de grands cris contr'elle tout autour; elle tend les mains, ses fondemens sont tombés, ses murailles sont renversées; car c'*est* la vengeance de l'Eternel; vengez-vous d'elle; faites-lui comme elle a fait.

16. Retranchez de Babylone celui qui sème, & celui qui tient la faucille au tems de la moisson; que chacun s'en retourne vers son peuple, & que chacun s'enfuie vers son pays, à cause de l'épée qui désole tout.

17. Israël *est* comme une brébis égarée, *que* les lions ont chassée. Le Roi d'Assyrie l'a dévoré le prémier; mais ce dernier ici, *savoir* Nébucadnésar Roi de Babylone, lui a brisé les os.

18. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: Voici, je vais visiter le Roi de Babylone & son pays, comme j'ai visité le Roi d'Assyrie.

19. Et je ferai retourner Israël à ses demeures; il paîtra en Carmel & en Basçan, & son ame sera rassasiée sur la montagne d'Ephraïm & de Galaad.

20. En ces jours-là, & en ce tems-là, dit l'Eternel, on cherchera l'iniquité d'Israël, mais elle ne sera plus, & les péchés de Juda, mais ils ne seront point trouvés; car je pardonnerai à ceux que j'aurai fait demeurer de reste.

21. Monte sur la terre des rebelles; monte contre lui, & visite les habitans; désole & détrui à la façon de l'interdit ceux qui sont après eux, dit l'Eternel, & fai toutes les choses que je t'ai commandées.

22. L'allarme *est* au pays & une grande plaie.

23. Comment le marteau de toute la terre a-t-il été brisé & rompu? Comment Babylone est-elle en étonnement parmi les nations.

24. Je t'ai tendu des piéges, & tu as été prise, ô Babylone, & tu n'en savois rien; tu as été trouvée, & surprise, parce que tu as insulté l'Eternel.

25. L'Eternel a ouvert son arsenal, & en a tiré les armes de son indignation; parce que le Seigneur l'Eternel des armées a une entreprise à exécuter dans le pays des Caldéens.

26. Venez contr'elle des bouts *de la terre*; ouvrez ses granges, foulez-la comme des javelles; détruisez-la à la façon de l'interdit, & qu'elle n'ait rien de reste.

27. Coupez la gorge à tous ses veaux; qu'ils descendent à la tuerie. Malheur à eux; car le jour est venu, le tems de leur visitation.

28. *On entend* la voix de ceux qui s'enfuient, & qui sont échapés du pays de Babylone, pour annoncer dans Sion la vengeance de l'Eternel nôtre Dieu, la vengeance de son Temple.

29. Assemblez à cri public les archers contre Babylone, vous tous qui tirez de l'arc; campez contr'elle tout autour, que personne n'échappe; rendez-lui selon ses œuvres; faites-lui selon tout ce qu'elle a fait; car elle s'est élevée avec fierté contre l'Eternel, contre le Saint d'Israël.

30. C'est pourquoi ses gens d'élite tomberont par les places, & on fera perdre la parole à tous ses gens de guerre en ce jour là, dit l'Eternel.

31. Voici, c'est à toi que j'en veux, *toi qui es* la fierté même, dit le Seigneur l'Eternel des armées; car ton jour est venu, le tems auquel je te visiterai.

32. Le superbe bronchera & tombera, & *il* n'y *aura* personne qui le relève; je mettrai aussi le feu à ses villes, & il dévorera tout autour d'elles.

33. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Les enfans d'Israël & les enfans de Juda ont été ensemble opprimés; tous ceux qui les ont pris les retiennent, & ont refusé de les laisser aller.

34. Leur Rédempteur *est* l'Eternel des armées; il plaidera certainement leur cause, afin qu'il donne le repos au pays, & qu'il mette dans le trouble les habitans de Babylone.

35. L'épée *est* sur les Caldéens, dit l'Eternel, sur les habitans de Babylone, sur ses Principaux, & sur ses Sages.

36. L'epée *est* sur ses imposteurs; ils seront reconnus insensés; l'épée *est* sur ses vaillans *hommes*, & ils seront éperdus.

37. L'épée *est* sur ses chevaux, sur ses chariots, & sur tout l'amas de diverses sortes de gens qui sont au milieu d'elle, & ils deviendront *comme* des femmes; l'épée *est* sur ses trésors, & ils seront pillés.

38. La sécheresse *sera* sur ses eaux, & elles tariront; car c'*est* le pays des images taillées; ils sont fous après leurs idoles monstrueuses.

39. C'est pourquoi les bêtes sauvages des déserts avec celles des isles y habiteront aussi; elle ne sera plus habitée, & on n'y demeurera plus en quelque tems que ce soit.

40. Il

40. Il n'y demeurera personne, a dit l'Eternel, & aucun fils d'homme n'y habitera, comme *cela est arrivé* dans la subversion que Dieu a faite de Sodome & de Gomorrhe, & des lieux circonvoisins.

41. Voici un peuple & une grande nation vient de l'aquilon, & plusieurs Rois se réveilleront du fond de la terre.

42. Ils prendront l'arc & l'étendart; ils *sont* cruels, & ils n'auront point de compassion; leur voix bruira comme la mer, & ils seront montés sur des chevaux; chacun d'eux est rangé en homme de guerre contre toi, ô fille de Babylone.

43. Le Roi de Babylone en a ouï le bruit, & ses mains *en* sont devenuës lâches, l'angoisse l'a saisi, *même* un travail comme de celle qui enfante.

44. Voici, il montera comme un lion *monte*, à cause du débordement du Jourdain, vers la demeure forte; & en un moment je le ferai courir sur elle, & je donnerai commission contr'elle à celui que j'ai choisi. Car qui est semblable à moi? Qui me prescrira le tems, & qui est le Chef qui me résistera?

45. C'est pourquoi écoutez la résolution que l'Eternel a prise contre Babylone, & les desseins qu'il a formés contre le pays des Caldéens: Si les plus petits du troupeau, *dit-il*, ne les trainent par terre, & si on ne détruit *leurs* cabanes sur eux.

46. La terre a été ébranlée du bruit de la prise de Babylone, & le cri en a été ouï parmi les nations.

REFLEXIONS.

CEtte Prophètie marque deux événemens considérables, savoir, la ruine des Babyloniens, & la délivrance des Juifs. Quant au prémier de ces événemens, il faut savoir qu'après que Dieu se fut servi du Roi de Babylone pour châtier les Juifs, les Egyptiens, & les autres nations dont Jérémie avoit prédit la ruine, les Babyloniens furent punis à leur tour, & tombérent sous la puissance des Mèdes & des Perses. Dieu voulut que cela arrivât, comme Jérémie l'avoit prédit, pour faire voir que les Dieux des Babyloniens étoient de fausses Divinités, pour confondre leur orgueil, & pour les punir de leur tyrannie, de leur injustice, & sur tout, de ce qu'ils avoient insulté au vrai Dieu, détruit son temple, aboli son service, & opprimé son peuple. L'autre événement qui est marqué dans cette Prophètie est la délivrance des Juifs, qui arriva dans le même tems; ils furent mis en liberté par Cyrus Roi de Perse, après qu'il eut pris Babylone: & ils furent ensuite protégés par les successeurs de ce Prince. Ainsi l'on doit reconnoître, dans l'accomplissement de ces deux prédictions de Jérémie, la vérité & la divinité de ces prophèties, & en même tems la puissance de Dieu, sa justice, & son amour envers son peuple. Au reste, Dieu révéla ces choses à Jérémie, & il voulut que les Juifs en fussent informés, pour les soutenir & les consoler, dans un tems où ils alloient tomber sous la puissance des Caldéens.

CHAPITRE LI.

Ce chapitre contient une prophètie touchant la destruction de la ville de Babylone, & de l'empire des Babyloniens. Jérémie dit, qu'après que Dieu auroit châtié plusieurs peuples, & principalement les Juifs, par le moyen du Roi de Babylone, cette ville seroit prise; que la Monarchie des Babyloniens seroit renversée; & qu'alors les Juifs captifs seroient remis en liberté & reviendroient à Jérusalem avec joie. Jérémie donna cette prophètie par écrit à Seraja, l'un des principaux Officiers de Sédécias, qui alloit à Babylone de la part du Roi son maître; il lui ordonna d'en faire la lecture aussi-tôt qu'il y seroit arrivé; de l'attacher ensuite à une pierre, & de la jetter dans le fleuve de l'Euphrate; afin de marquer par là la certitude de la ruine de cette ville.

AInsi a dit l'Eternel: Voici, je vais faire lever un vent de destruction contre Babylone, & contre ceux qui y habitent, & dont le cœur s'élève contre moi.

2. Et j'envoyerai contre Babylone des vanneurs, qui la vanneront & qui vuideront son pays, car ils viendront sur elle de tous côtés, au jour de son malheur.

3. Qu'on bande l'arc contre celui qui bande son arc, & contre celui qui est fier dans sa cuirasse; n'épargnez point ses gens d'élite; exterminez à la façon de l'interdit toute son armée:

4. Les blessés à mort tomberont au pays des Caldéens, & ceux qui auront été percés dans ses places.

5. Car Israël & Juda n'est point privé de son Dieu, dit l'Eternel des armées; mais leur pays *avoit été trouvé* plein de crimes, par le Saint d'Israël.

6. Fuyez hors de Babylone, & sauvez chacun sa vie, de peur que vous ne périssiez dans son iniquité; car c'est le tems de la vengeance de l'Eternel; il lui rend ce qu'elle a mérité.

7. Babylone *a été* comme une coupe d'or dans la main de l'Eternel; elle enyvroit toute la terre; les nations ont bû de son vin; c'est pourquoi les nations sont devenues folles.

8. Babylone est tombée en un instant, & elle a été brisée; hurlez sur elle; prenez du baume pour sa douleur; peut-être qu'elle guérira.

9. Nous avons traité Babylone, & elle n'est point guérie: Laissez-la, & nous

nous en allons chacun dans son pays; car sa condamnation est parvenue jusques aux cieux, & s'est élevée jusques aux nuës.

10. L'Eternel a mis en évidence nôtre justice. Venez, & que nous racontions en Sion l'œuvre de l'Eternel nôtre Dieu.

11. Aiguisez les flêches, & assemblez les boucliers; l'Eternel a réveillé l'esprit des Rois de Mède; car il a résolu de détruire Babylone, parce que *c'est* la vengeance de l'Eternel, & la vengeance de son temple.

12. Elevez l'enseigne sur les murailles de Babylone, renforcez la garnison, posez les gardes, préparez des embuscades; car l'Eternel a formé un dessein; même il exécute ce qu'il a dit contre les habitans de Babylone.

13. Tu étois assise sur plusieurs eaux, abondante en trésors; ta fin est venuë, & le comble de ton avarice.

14. L'Eternel des armées a juré par soi-même, disant: Si je ne te remplis d'hommes comme de sauterelles, & s'ils ne jettent pas des cris pour s'encourager contre toi.

15. C'est lui qui a fait la terre par sa vertu, qui a agencé le monde par sa sagesse, & *qui* a étendu les cieux par son intelligence.

16. Si-tôt qu'il fait ouir sa voix, les eaux tombent des cieux avec un grand bruit; il fait monter du bout de la terre les vapeurs, il tourne les éclairs en pluie, & il tire le vent de ses trésors.

17. Tout homme est abruti par ce qu'il fait faire; tout fondeur est rendu honteux par ses images taillées; car ce qu'ils fondent n'est que fausseté, *il n'y a point* de respiration en elles.

18. Elles *ne sont que* vanité; & un ouvrage trompeur; elles périront au tems que Dieu les visitera.

19. Celui qui a pris Jacob pour sa portion n'est pas comme ces choses-là; car c'est lui qui a tout formé; & *Israël* est la Tribu de son héritage; son nom est, l'Eternel des armées.

20. Tu *m'as été* un marteau & des instrumens de guerre; c'est par toi que j'ai mis en piéces les nations, & c'est par toi que j'ai détruit les Royaumes.

21. C'est par toi que j'ai mis en piéces le cheval & celui qui le montoit; c'est par toi que j'ai mis en piéces le chariot de celui qui étoit monté dessus.

22. C'est par toi que j'ai mis en piéces l'homme & la femme; c'est par toi que j'ai mis en piéces le vieillard & le jeune garçon; c'est par toi que j'ai mis en piéces le jeune homme & la vierge.

23. C'est par toi que j'ai mis en piéces le pasteur & son troupeau; c'est par toi que j'ai mis en piéces le laboureur & ses bœufs accouplés; & c'est par toi que j'ai mis en piéces les Gouverneurs & les Magistrats.

24. Mais je rendrai à Babylone, & à tous les habitans de la Caldée, à vos yeux, tous les maux qu'ils ont faits dans Sion, dit l'Eternel.

25. Voici, je viens à toi, dit l'Eternel, Montagne, qui détruis, qui détruis toute la terre; j'étendrai aussi ma main sur toi, je te roulerai en bas des rochers, & te réduirai en une montagne embrasée.

26. Et on ne pourra prendre de toi aucune pierre pour servir d'angle, ni aucune pierre pour servir de fondement; car tu seras réduite en ruines perpétuelles, dit l'Eternel.

27. Levez l'étendart sur la terre; sonnez de la trompette parmi les nations, préparez les nations contr'elle; appellez contr'elle les Royaumes d'Ararat, de Minni, & d'Asckénaz. Ordonnez des Capitaines contr'elle, faites monter ses chevaux comme des sauterelles effrayantes.

28. Préparez contr'elle les nations, les Rois de Mède, ses Gouverneurs, & tous ses Magistrats, & tout le pays de sa domination.

29. La terre en sera ébranlée, & elle en sera en travail, parce que tout ce que l'Eternel a résolu sera exécuté contre Babylone, pour réduire le pays en désolation, tellement qu'il *n'y ait* personne qui *y* habite.

30. Les *hommes* vaillans de Babylone ont cessé de combattre, ils se sont tenus dans les forteresses; leur face a manqué, & ils sont devenus comme des femmes; on a brûlé ses demeures, & les barres *de ses portes* ont été rompuës.

31. Il viendra courrier sur courrier, & messager sur messager, pour annoncer au Roi de Babylone que sa ville est prise par une de ses extrémités;

32. Et que ses guez sont surpris; que ses marais sont brûlés au feu, & que les hommes de guerre sont éperdus.

33. Car ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël: La fille de Babylone est comme l'aire; *il est* tems qu'elle soit foulée; le tems de sa moisson viendra bien-tôt.

34. Nébucadnésar Roi de Babylone m'a dévorée & m'a brisée; il m'a mise dans le même état qu'un vaisseau qui ne sert de rien; il m'a engloutie comme un grand poisson; il a rempli son ventre de mes délices; il m'a chassée loin.

35. Ce qu'il m'a ravi par violence & ma chair *est* à Babylone, dira l'habitante de Sion; & mon sang *est* chez les habitans de la Caldée, dira Jérusalem.

36. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel: Voici, je vais plaider ta cause, & je ferai la vengeance pour toi; je dessécherai sa mer, & je ferai tarir sa source.

37. Et

37. Et Babylone sera réduite en monceaux, en demeures de dragons, en désolation, & en sifflement, sans que personne y habite.

38. Ils rugiront ensemble comme des lions, & crieront comme des lionceaux.

39. Je les ferai échauffer dans leurs festins, & je les enyvrerai, afin qu'ils se réjouïssent, & qu'ils dorment d'un sommeil perpétuel, & qu'ils ne se réveillent plus, dit l'Eternel.

40. Je les ferai descendre comme des agneaux à la tuerie, & comme *on y mène* les moutons avec les boucs.

41. Comment Scesçac a-t-elle été prisée? Et *comment* celle qui étoit célèbre par toute la terre a-t-elle été saisie? Comment Babylone a-t-elle été réduite en désolation parmi les nations?

42. La mer est montée sur Babylone; elle a été couverte de la multitude de ses flots.

43. Ses villes ont été réduites en désolation, en une terre sèche, & de landes, en un pays où personne ne demeure, & où aucun fils d'homme ne passe.

44. Je punirai aussi Bel à Babylone, & je tirerai de sa bouche ce qu'il avoit englouti, & les nations n'aborderont plus vers lui; même la muraille de Babylone est renversée.

45. Mon peuple, sortez du milieu d'elle, & délivrez chacun sa vie de l'ardeur de la colère de l'Eternel.

46. De peur que vôtre cœur ne s'amollisse, & que vous ne soyez épouvantés des nouvelles qu'on entendra dans le pays; car des nouvelles viendront une année, & après cela *d'autres* nouvelles une *autre* année; la violence sera dans le pays, & un Prince succèdera à un autre Prince.

47. C'est pourquoi, voici les jours viennent que je punirai les images taillées de Babylone, & tout son pays sera rendu honteux, & tous ses blessés à mort tomberont au milieu d'elle.

48. Les cieux, & la terre, & tout ce qui y est se réjouïront avec un chant de triomphe sur Babylone, parce qu'il viendra de l'aquilon des destructeurs contre elle, dit l'Eternel.

49. Et comme Babylone a fait tomber les blessés à mort d'Israël, ainsi les blessés à mort de tout le pays tomberont à Babylone.

50. *Vous qui êtes* réchappés de l'épée, marchez, ne vous arrêtez point; quoi que vous soyez loin, souvenez-vous de l'Eternel, & que Jérusalem vous revienne dans le cœur.

51. *Mais*, direz *vous*: Nous sommes honteux des opprobres que nous avons entendus; la confusion a couvert nos faces, de ce que les étrangers sont venus contre les Sanctuaires de la maison de l'Eternel.

52. C'est pourquoi, voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je ferai justice de ses images taillées, & les blessés à mort gémiront par tout son pays.

53. Quand Babylone seroit montée jusqu'aux cieux, & qu'elle se seroit affermie dans les lieux les plus élevés, toutefois les destructeurs y entreront de ma part, dit l'Eternel.

54. Un grand cri *s'entend* de Babylone, & un grand débris du pays des Caldéens;

55. Parce que l'Eternel va détruire Babylone, & il fera cesser le grand bruit au milieu d'elle; leurs flots bruiront comme de grosses eaux; l'éclat de leur bruit rétentira.

56. Car le destructeur est venu contr'elle, contre Babylone; ses hommes forts ont été pris, & leurs arcs ont été brisés; car le Dieu des retributions, l'Eternel, ne manque jamais à rendre la pareille.

57. J'enyvrerai donc ses Principaux & ses Sages, ses Gouverneurs, ses Magistrats, & ses hommes forts; ils dormiront d'un sommeil perpétuel, & ils ne se réveilleront plus, dit le Roi, duquel le nom est l'Eternel des armées.

58. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Il n'y aura aucune muraille de Babylone, quelque large qu'elle soit, qui ne soit entiérement rasée, & ses portes si hautes seront brûlées; ainsi les peuples auront travaillé pour néant, & les nations se seront fatiguées pour le feu.

59. C'est ici l'ordre que Jérémie le Prophète donna à Scéraja, fils de Nérija, fils de Mahaséja, quand il alla à Babylone, de la part de Sédécias Roi de Juda, la quatriéme année de son règne. Or Scéraja étoit principal Chambellan.

60. Car Jérémie avoit écrit dans un livre tout le mal qui devoit venir sur Babylone; savoir toutes ces paroles qui sont écrites contre Babylone.

61. Jérémie donc dit à Scéraja: Sitôt que tu seras arrivé à Babylone, & que tu l'auras vûë, tu liras toutes ces paroles-là.

62. Et tu diras: Eternel, tu as parlé contre ce lieu pour l'exterminer, tellement qu'il n'y ait plus d'habitant, ni homme, ni bête, mais qu'il soit réduit en des désolations perpétuelles.

63. Et dès que tu auras achevé de lire ce livre, tu le lieras à une pierre & tu le jetteras dans l'Euphrate;

64. Et tu diras: Babylone sera ainsi plongée; elle ne se relevera point du mal que je vais faire venir sur elle, & ils en seront accablés. Jusques ici sont les paroles de Jérémie.

REFLEXIONS.

Voici une prophètie bien remarquable, & qui s'accomplit soixante ans

ans après qu'elle eût été prononcée. On y voit une prédiction exacte de la prise de Babylone, & des circonstances de ce mémorable événement. Jérémie dit, que cette grande ville seroit prise par les Perses & par les Mèdes, après un long siége; que quoi que les habitans de Babylone se crussent en sureté, leur ville étant forte, & située avantageusement, puis qu'elle étoit environnée des eaux de l'Euphrate, les ennemis y entreroient après avoir détourné les eaux de ce fleuve, & déséché les autres eaux qui étoient aux environs. Il ajoute, que le Roi de Babyloue n'apprendroit cette nouvelle, que lors que les ennemis seroient entrés dans la ville par un bout; & que cela arriveroit dans le tems qu'il s'abandonneroit à la joie, & qu'il feroit un festin avec les Seigneurs de son Royaume. Il dit que les hautes & superbes murailles de cette ville seroient rasées, & qu'il n'y resteroit aucune marque de son ancienne grandeur. Tout cela est parfaitement conforme à ce que le Prophète Daniel, & d'autres historiens, nous apprennent de la prise de cette grande ville, & de la fin de l'empire des Babyloniens. Lors que Jérémie & les autres Prophètes prédisoient ces choses, les Babyloniens étoient au plus haut degré de leur élevation & de leur puissance; ils étendoient de tous côtés leur domination & leurs conquêtes; ils étoient même sur le point de désoler Jérusalem & les Juifs; & cependant les Prophètes annonçoient alors que les Babyloniens seroient désolés eux-mêmes, & que leur ville seroit prise, brûlée, & renversée, par des Princes qui mettroient les Juifs en liberté, & qui feroient rebâtir Jérusalem. Il y a dans tout cela un caractère de majesté, qui marque bien sensiblement l'origine céleste & divine de ces Prophèties. Au reste, Dieu voulut qu'elles fussent lües & prononcées à Babylone, pour la consolation des Juifs qui y étoient déja, & de ceux qui devoient y être transportés dans peu d'années; & pour leur apprendre que cette révolution, qui feroit funeste aux Babyloniens, seroit très-avantageuse à la nation Judaïque, puis qu'elle seroit alors mise en liberté.

CHAPITRE LII.

C'est ici le récit de la destruction de Jérusalem, qui fut prise par le Roi de Babylone après un long siege. La ville fut brûlée avec le temple; Sédécias & les Principaux de Jérusalem furent pris, & conduits à Babylone avec le peuple. La même histoire se lit au chapitre XXV. du II. livre des Rois; & c'est ici que finit le livre de Jérémie.

SEDECIAS *étoit* âgé de vingt & un an, quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem; sa mére s'appelloit Hamutal, & *étoit* fille de Jérémie de Libna.

2. Il fit ce qui est mauvais devant l'Eternel, comme Jéhojakim avoit fait.

3. Car il *arriva*, à cause de la colère de l'Eternel, qui étoit *allumée* contre Jérusalem & Juda, jusqu'à les rejetter de devant sa face, que Sédécias se rebella contre le Roi de Babylone.

4. Il arriva donc l'an neuviéme de son règne, le dixiéme jour du dixiéme mois, que Nébucadnésar Roi de Babylone vint contre Jérusalem, lui & toute son armée, & ils campérent contr'elle, & bâtirent des forts tout autour.

5. Et la ville fut assiégée jusqu'à l'an onziéme du Roi Sédécias.

6. Et le neuviéme jour du quatriéme mois, la famine se renforça dans la ville, tellement qu'il n'y avoit plus de pain pour le peuple du pays.

7. Alors la brèche fut faite à la ville, & tous les gens de guerre s'enfuirent, & sortirent de nuit hors de la ville, par le chemin de la porte *qui est* entre les deux murailles, qui mène au jardin du Roi; & ils s'en allérent par le chemin de la campagne. Or les Caldéens étoient tout autour de la ville.

8. Mais l'armée des Caldéens poursuivit le Roi Sédécias, & quand ils l'eurent atteint dans les campagnes de Jérico, toute son armée se dispersa d'avec lui.

9. Ils prirent donc le Roi, & le firent monter vers le Roi de Babylone à Ribla, qui est du pays de Hamath, où on lui fit son procès.

10. Et le Roi de Babylone fit égorger les fils de Sédécias en sa présence; il fit égorger aussi tous les Principaux de Juda à Ribla.

11. Puis il fit créver les yeux à Sédécias, & le fit lier de doubles chaînes d'airain, & le Roi de Babylone le mena à Babylone, & le mit en prison, *pour y être* jusqu'à sa mort.

12. Et au dixiéme jour du cinquiéme mois, de l'an dix-neuviéme de Nébucadnésar Roi de Babylone, Nébuzaradan, Prévôt de l'hôtel, Officier ordinaire du Roi de Babylone, entra dans Jérusalem;

13. Et il brûla la maison de l'Eternel, & la maison Royale, & toutes les maisons de Jérusalem, & mit le feu dans toutes les maisons des Grands.

14. Et toute l'armée des Caldéens, qui étoit avec le Prévôt de l'hôtel, démolit toutes les murailles qui étoient autour de Jérusalem.

15. Et Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel transporta à *Babylone* les plus pauvres du peuple, qui étoient demeurés de reste dans la ville, & ceux qui étoient allés se rendre au Roi de Babylone & le reste de la multitude.

 16. Toute-

16. Toutefois Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel en laissa quelques-uns des plus pauvres du pays, pour *être* vignerons & laboureurs.

17. Et les Caldéens mirent en piéces les colomnes d'airain qui *étoient* dans la maison de l'Eternel, & ils en emportérent tout l'airain à Babylone.

18. Ils emportérent aussi les chaudiéres, les pelles, les serpes, les bassins, les tasses, & tous les utensiles d'airain, dont on faisoit le service.

19. Le Prévôt de l'hôtel emporta aussi les coupes, les encensoirs, les bassins, les chauderons, les chandeliers, les tasses, & les gobelets, ce qui étoit d'or, & ce qui étoit d'argent.

20. Pour ce qui est des deux colomnes, de la mer, & des douze bœufs d'airain, qui lui servoient de soubassemens, lesquels le Roi Salomon avoit faits pour la maison de l'Eternel, on ne pesa point l'airain de toutes ces piéces.

21. Et pour ce qui est des colomnes, chaque colomne avoit dix-huit coudées de haut, & un cordon de douze coudées l'environnoit; elle *étoit* épaisse de quatre doigts, & *elle étoit* creuse.

22. Et il y *avoit* par dessus un chapiteau d'airain; & la hauteur d'un des chapiteaux *étoit* de cinq coudées; *il y avoit* aussi un rets & des grenades tout autour du chapiteau, le tout d'airain; la seconde colomne étoit de même façon, & *il y avoit aussi* des grenades.

23. Il y avoit aussi quatre-vingts & seize grenades à un côté; de sorte qu'il y avoit en tout cent grenades *qui étoient* environnées d'un rets.

24. Le Prévôt de l'hôtel emmena aussi Séraja *qui étoit* le prémier Sacrificateur, & Sophonie qui étoit le second Sacrificateur, & les trois gardes des vaisseaux.

25. Il emmena aussi de la ville un Officier qui avoit la charge des gens de guerre, & sept hommes de ceux qui étoient près de la personne du Roi, lesquels furent trouvés dans la ville; &, de plus le Sécretaire du Capitaine de l'armée, qui tenoit les rolles du peuple du pays, & soixante hommes d'entre le peuple du pays, qui furent trouvés dans la ville.

26. Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel les prit & les mena vers le Roi de Babylone à Ribla.

27. Et le Roi de Babylone les frappa & les fit mourir à Ribla au pays de Hamath. Ainsi Juda fut transporté hors de sa terre.

28. C'est ici le peuple que Nébucadnésar transporta. La septiéme année, *il transporta* trois mille & vingt & trois Juifs.

29. La dix-huitiéme année de Nébucadnésar, ont transporta de Jérusalem huit cents trente-deux personnes.

30. La vingt & troisiéme année de Nébucadnésar, Nébuzar-adan Prévôt de l'hôtel transporta sept cents quarante-cinq personnes des Juifs. Toutes ces personnes donc furent quatre mille six cents.

31. Or il arriva l'an trente septiéme de la captivité de Jéhojachim Roi de Juda, au vingt & cinquiéme *jour* du douziéme mois, qu'Evilmérodac Roi de Babylone, l'an qu'il commença à régner, tira de la prison Jéhojachim Roi de Juda.

32. Et il lui parla avec douceur, & il mit son trône au dessus du trône des *autres* Rois qui *étoient* avec lui à Babylone.

33. Et après qu'il lui eut changé ses habits de prison, il mangea ordinairement tous les jours de sa vie en sa présence.

34. Et pour son entretien, un ordinaire continuel lui fut établi par le Roi de Babylone pour chaque jour, jusques à sa mort.

REFLEXIONS.

Nous avons à considérer dans cette histoire un des événemens les plus remarquables qui soient jamais arrivés; c'est la prise de Jérusalem par les Caldéens. Cette ville, après avoir soutenu un long siége, & souffert une cruelle famine, fut prise d'assaut, brûlée, & entiérement détruite. Le temple fut enveloppé dans cette ruine générale, & Dieu qui y avoit mis son nom, & établi son service, permit que les Caldéens le profanassent & le brûlassent, après l'avoir dépouillé de ce qu'il y avoit de plus précieux; ensorte que ce saint lieu demeura désolé; & que le service divin y cessa entiérement. Dieu vengea ainsi la profanation que les Juifs avoient faite de ce temple, & fit voir que le culte qui y étoit établi ne dureroit pas toûjours. Le Roi Sédécias fut enchaîné & mené à Babylone, ayant les yeux crévés, après qu'il eut vû égorger ses fils. Ce fut un juste jugement de Dieu sur ce Roi, qui par son parjure envers le Roi de Babylone, & par son obstination, avoit attiré tous ces malheurs sur son Royaume. Les Sacrificateurs & les Principaux furent aussi mis à mort, comme les Prophètes les en avoient menacés; & comme ils le méritoient; puis qu'au lieu de s'acquitter de leur devoir, ils avoient entraîné le peuple dans toutes sortes de crimes. Enfin le peuple ne fut pas épargné; les Juifs périrent presque tous par la famine, ou par l'épée; & de ceux qui échapérent à la fureur des Babyloniens, les uns furent menés en captivité; & les autres demeurérent dans la Judée, dans un état chétif & miséra-

misérable. Ainsi Dieu accomplit tant de menaces qu'il avoit faites aux Juifs par ses Prophètes, & il fit voir que ceux qui persévérent à l'offenser, deviennent enfin des exemples de sa justice, & que son alliance même ne les met pas à couvert de ses jugemens. Il est cependant à remarquer que le Roi de Babylone traita favorablement Jéhojakim Roi de Juda, qui étoit captif depuis long-tems dans cette ville-là. Ce fut là une marque de l'amour de Dieu envers les Juifs captifs, & un acheminement à leur retour dans leur patrie, qui arriva lors que les soixante & dix ans de leur captivité furent accomplis.

LES

LAMENTATIONS

DE

JEREMIE.

ARGUMENT.

Ce livre contient les lamentations & les plaintes que Jérémie prononça sur la désolation de Jérusalem, après que les Caldéens eurent pris & brulé cette ville avec le temple, & que les Juifs eurent été menés à Babylone.

CHAPITRE I.

Le Prophète se plaint que Jérusalem, qui étoit autrefois si florissante, étoit réduite en désert, que le peuple étoit captif, & le service divin renversé. Il reconnoit que tous ces malheurs étoient arrivés aux Juifs pour s'être rebellés contre Dieu. Il le prie d'avoir pitié d'eux, & de réprimer la malice de leurs ennemis.

Aleph.

COMMENT est-il arrivé que la ville si peuplée soit assise solitaire; que celle qui étoit grande entre les nations, soit devenuë comme veuve; que celle qui étoit Princesse dans les provinces ait été renduë tributaire?

2. *Beth.* Elle ne cesse de pleurer pendant la nuit, & ses larmes *sont* sur ses jouës; *il n'y a* pas un de tous ses amis qui la console; ses voisins ont agi perfidément contr'elle, & sont devenus ses ennemis.

3. *Guimel.* La Judée a été emmenée captive, tant elle est affligée, & tant sa servitude est grande; elle demeure maintenant parmi les nations, & elle ne trouve point de repos; tous ses persécuteurs l'ont saisie entre ses détroits.

4. *Daleth.* Les chemins de Sion sont dans le deuil, parce qu'il n'y a *plus* personne qui vienne aux fêtes solemnelles; toutes ses portes sont désolées, ses Sacrificateurs sanglotent, ses vierges sont affligées, & elle est dans l'amertume.

5. *He.* Ses adversaires ont eu le dessus; ses ennemis ont prospéré; car l'Eternel l'a renduë toute désolée, à cause de la multitude de ses forfaits; ses petits enfans s'en sont allés captifs devant l'ennemi.

6. *Vau.* Tout l'ornement de la fille de Sion s'est retiré d'elle; ses Principaux sont devenus semblables à des cerfs *qui* ne trouvent point de pâture, & ils s'en sont allés destitués de force devant celui qui *les* poursuivoit.

7. *Zain.* Jérusalem, dans les jours de son affliction & de son exil s'est souvenuë de tout ce qu'elle avoit de plus desirable depuis si long-tems, lors que son peuple est tombé par la main de l'ennemi, sans que personne la secourût; ses adversaires l'ont vuë, & se sont moqués de ses Sabbats.

8. *Heth.* Jérusalem a griévement péché; c'est pourquoi elle a été transportée; tous ceux qui l'honoroient l'ont méprisée, parce qu'ils ont vû son ignominie; elle en a aussi sangloté, & s'est tournée en arriére.

9. *Theth.* Sa souillure *étoit* dans les pans de sa robe, & elle ne s'est point souvenuë de sa fin; elle a été prodigieusement abaissée, elle n'a point de consolateur. Regarde, ô Eternel, mon affliction, car l'ennemi s'est élevé *avec orgueil.*

10. *Jod.* L'adversaire a étendu sa main sur tout ce qu'elle avoit de plus désirable; car elle a vû entrer dans son Sanctuaire les nations dont tu avois donné cét ordre: Elles n'entreront point dans ton assemblée.

11. *Caph.* Tout son peuple sanglote; ils cherchent du pain; ils ont donné ce qu'ils avoient de plus précieux pour de la nourriture, afin de se faire revenir le cœur. Voi, ô Eternel & regarde; car je suis devenue méprisée.

12. *Lamed.* Cela ne vous touche-t-il point? Vous tous qui passez, regardez, & voyez s'il y a une douleur comme ma douleur, qui m'est arrivée, *à moi* que l'Eternel a affligée au jour de l'ardeur de sa colére.

13. *Mem.* Il a envoyé d'enhaut un feu dans mes os, qui les a consumés; il a tendu un rets à mes piés, & m'a fait tomber en arriére; il m'a renduë désolée & languissante pendant tout le jour.

14. *Nun.* Le joug de mes forfaits est lié par sa main; ils ont été entrelassés & mis sur mon cou; il a fait décheoir ma force; le Seigneur m'a livrée entre des mains d'où je ne pourrai me dégager.

15. *Sameth.* Le Seigneur a renversé tous les *hommes* vaillans, que j'avois au milieu de moi; il a fait venir sur moi le tems qu'il avoit marqué, pour mettre en piéces mes gens d'élite. Le Seigneur a tiré le pressoir sur la vierge, sur la fille de Juda.

16. *Hajin.* A cause de cela je pleure, & mon œil, mon œil se fond en eau; car le consolateur qui me fait revenir le cœur s'est éloigné de moi; mes enfans ont été désolés, parce que l'ennemi a été le plus fort.

17. *Pe.* Sion étend ses mains, & personne ne la console; l'Eternel a ordonné aux ennemis de Jacob de venir tout autour de lui; Jérusalem est devenuë entr'eux comme une femme souillée.

18. *Tsadi.* L'Eternel est juste; car je me suis rebellée contre son commandement. Peuples, écoutez tous, je vous prie, & regardez ma douleur; mes vierges & mes gens d'élite sont allés en captivité.

19. *Koph.* J'ai appellé mes amis, *mais* ils m'ont trompée; mes Sacrificateurs & mes Anciens sont morts dans la ville, lors qu'ils ont cherché à manger pour eux, afin de se faire revenir le cœur.

20. *Resch.* Regarde, Eternel, car je suis dans la détresse; mes entrailles sont émuës, mon cœur est agité dans moi, parce que j'ai ajoûté rébellion à rébellion: Au dehors l'épée m'a privée d'enfans; au dedans, c'est comme la mort.

21. *Scin.* On m'a ouï sangloter, & *toutefois* je n'ai personne qui me console; tous mes ennemis ont appris mon mal, & s'en sont réjouïs, parce que tu l'as fait; tu feras venir le jour que tu as marqué, & ils seront semblables à moi.

22. *Thau.* Que toute leur malice vienne en ta présence, & fais leur comme tu m'as fait, à cause de tous mes crimes; car mes sanglots *sont* en grand nombre, & mon cœur est languissant.

REFLEXIONS.

LA ruine de Jérusalem nous met devant les yeux un grand exemple de la justice divine. La sévérité de cette justice paroît, non seulement en ce que cette ville fut prise, & en ce que le peuple fut exposé à la fureur de ses ennemis & mené en captivité; mais sur tout, en ce que le Temple de Dieu fut brûlé, & que le service divin y cessa. Après un tel exemple, personne ne peut douter que Dieu ne venge sévérement le mépris que les hommes font de son alliance, de son service, & des invitations de sa grace. II. Comme Jérémie faisoit des plaintes & pleuroit sur cette désolation, ceux qui aiment le Seigneur sont aussi touchés de la douleur la plus amére, lors qu'ils voient que Dieu est irrité par les péchés des hommes, & que l'Eglise est dans la souffrance. Et comme le Prophète reconnoissoit que toutes ces calamités étoient la juste peine des rébellions des Juifs, nous devons adorer la justice de Dieu dans tous les maux qui nous arrivent, & les recevoir comme des châtimens que nous nous sommes attirés. Il faut aussi, à l'exemple de Jérémie, implorer avec ardeur la miséricorde de Dieu, lors qu'il est irrité contre nous, & le prier sur tout avec zèle pour la prospérité de l'Eglise.

CHAPITRE II.

Jérémie continue ses plaintes sur la destruction de Jérusalem, du Temple, de la Judée, & de la nation des Juifs. Il fait une description fort touchante des malheurs dont ils avoient été accablés, & il implore les compassions de Dieu sur eux.

1. *Aleph.* COmment le Seigneur a-t-il couvert de sa colère la fille de Sion, comme d'une nuée? Comment a-t-il jetté des cieux en terre l'ornement d'Israël, & ne s'est-il point souvenu au jour de sa colère du marchepié de ses piés!

2. *Beth.* Le Seigneur a abîmé & n'a point épargné tous les lieux agréables de

de Jacob; il a ruiné par sa fureur les forteresses de la fille de Juda, & l'a jettée par terre; il a profané le Royaume & ses Principaux.

3. *Guimel.* Il a retranché toute la force d'Israël par l'ardeur de *sa* colère; il a retiré sa droite en arriére de devant l'ennemi; il a allumé dans Jacob comme un feu dévorant *qui l'a* consumé de toutes parts.

4. *Daleth.* Il a tendu son arc comme un ennemi; il a affermi sa droite comme un *homme* qui attaque, & il a tué tout ce qui étoit agréable à l'œil dans le tabernacle de la fille de Sion; il a répandu sa colère comme un feu.

5. *He.* Le Seigneur a été comme un ennemi; il a abîmé Israël, il a abîmé tous ses palais, il a dissipé toutes ses forteresses, & il a multiplié dans la fille de Juda le deuil & la lamentation.

6. *Vau.* Il a renversé violemment sa demeure comme un jardin; il a détruit le lieu de sa demeure; l'Eternel a fait oublier dans Sion les Fêtes solemnelles & le Sabbat, & il a rejetté dans l'indignation de sa colère le Roi & le Sacrificateur.

7. *Zajin.* Le Seigneur a rejetté son autel; il a détruit son Sanctuaire; il a livré dans la main de l'ennemi les murailles de ses palais; ils ont jetté leurs cris dans la maison de l'Eternel comme aux jours des fêtes solemnelles.

8. *Heth.* L'Eternel a résolu de détruire la muraille de la fille de Sion; il a étendu le cordeau, & il n'a point retiré sa main qu'il ne l'ait abîmée; il a désolé l'avant-mur & la muraille; ils ont été ruïnés ensemble.

9. *Theth.* Ses portes sont enfoncées en terre, il en a détruit & brisé les barres; son Roi & ses Principaux *sont* parmi les nations; la Loi *n'est* plus, & ses Prophètes n'ont reçu aucune vision de l'Eternel.

10. *Jod.* Les Anciens de la fille de Sion sont assis à terre, & se taisent; ils ont mis de la poudre sur leur tête, ils se sont ceints de sacs; les vierges de Jérusalem baissent leurs têtes vers la terre.

11. *Caph.* Mes yeux défaillent à force de larmes; mes entrailles sont émuës, mon foie s'est répandu en terre, à cause de la destruction de mon peuple, parce que les petits enfans & ceux qui tettoient sont défaillis dans les places de la ville.

12. *Lamed.* Ils ont dit à leurs méres: Où *est* le froment & le vin, lors qu'ils pâmoient dans les places de la ville, comme celui qui est blessé à mort, & qu'ils rendoient l'esprit dans le sein de leurs méres.

13. *Mem.* Qui prendrai-je à témoin contre toi? Qui comparerai-je avec toi, fille de Jérusalem, & qui t'égalerai-je, pour te consoler, vierge, fille de Sion? car ta plaie est grande comme une mer. Qui est-ce qui te guérira?

14. *Nun.* Tes Prophètes ont vû pour toi des mensonges & des extravagances; ils ne t'ont point découvert ton iniquité pour détourner ta captivité; mais ils ont vû pour toi des prédictions fausses, & l'expulsion *de tes ennemis.*

15. *Samech.* Tous les passans ont frappé des mains sur toi; ils ont sifflé, & branlé la tête contre la fille de Jérusalem, *disant: Est*-ce ici la ville de laquelle on disoit: La parfaite en beauté, la joie de toute la terre?

16. *Pe.* Tous tes ennemis ont ouvert leur bouche sur toi; ils ont sifflé & grincé les dents, & ils ont dit: Nous *les* avons abîmés; certainement nous *l'*avons trouvée, nous *l'*avons vuë.

17. *Hajin.* L'Eternel a fait ce qu'il avoit résolu, il a accompli la parole qu'il avoit arrêtée depuis long-tems; il a ruiné & il n'a rien épargné, il t'a fait être un sujet de joie à ton ennemi, & il a relevé la force de ceux qui te haïssoient.

18. *Tsadi.* Leur cœur a crié au Seigneur. Muraille de la fille de Sion verse des larmes jour & nuit comme un torrent; ne te donne point de repos, & que la prunelle de tes yeux ne cesse point.

19. *Koph.* Lève-toi & t'écrie de nuit dès le commencement des veilles *de la nuit*; répan ton cœur comme de l'eau en la présence du Seigneur; lève tes mains vers lui, pour la vie de tes petits enfans, qui meurent de faim aux coins de toutes les ruës.

20. *Resch.* Regarde, ô Eternel, & considére qui tu as ainsi traitée. Les femmes n'ont-elles pas mangé leur fruit, & les petits enfans qu'elles emmailloтoient? Le Sacrificateur & le Prophète, n'ont-ils pas été tués dans le Sanctuaire du Seigneur?

21. *Scin.* Le jeune enfant & le vieillard ont été couchés par terre dans les ruës; mes vierges & mes gens d'élite sont tombés par l'épée; tu as tué au jour de ta colère; tu as massacré; tu n'as point épargné.

22. *Thau.* Tu as appellé comme à un jour solemnel les frayeurs qui m'environnent; & personne n'est échappé ni demeuré de reste au jour de la colère de l'Eternel; mon ennemi a consumé ceux que j'avois emmaillotés & élevés.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous engage à faire trois réflexions: La prémiére regarde les malheurs des Juifs, la perte de tous leurs avantages & de la protection de Dieu, la ruine de leur ville & de leur temple, les maux qu'ils souffrirent par la guerre & par la famine, & leur captivité. Jérémie reconnoît dans tous ces

tristes événemens le juste jugement de Dieu sur ce peuple, qui avoit abusé des graces dont il avoit été comblé. C'est dequoi les Prophètes avoient menacé les Juifs; & ce que Moyse leur avoit prédit autrefois. La seconde considération est, que quoique les Babyloniens eussent réduit les Juifs dans l'état déplorable où ils étoient alors, le Prophète attribue tous ces malheurs à Dieu; & qu'il dit que c'étoit le Seigneur lui-même qui avoit rejetté son peuple, & livré son temple, ses autels, & sa ville aux idolatres. Les ennemis des Juifs n'auroient pû leur nuire, si Dieu n'eût retiré sa protection de dessus ce peuple qu'il s'étoit choisi. C'est Dieu qui dispense aux hommes les afflictions; mais sur tout, il n'arrive rien à son Eglise que par sa volonté. Enfin nous devons penser, que lors que Dieu expose ainsi l'Eglise à la souffrance, son dessein n'est pas de la détruire; mais qu'il se propose de la sanctifier par les châtimens. Il faut faire le même jugement de tous les maux qui arrivent aux hommes en cette vie.

CHAPITRE III.

Ce chapitre a trois parties: I. Jérémie représente sous diverses images le déplorable état des Juifs. II. Il se console, & il reconnoit l'amour de Dieu dans ses châtimens. Il montre combien les afflictions sont nécessaires aux hommes; il dit que Dieu dispense les biens & les maux très-justement; & il exhorte les Juifs à confesser leurs péchés & à se convertir. Enfin, il revient à décrire les malheurs des Juifs, il sollicite les compassions de Dieu en leur faveur, & il prédit la ruine des Babyloniens & de leurs autres ennemis.

1. *Aleph.* JE *suis* l'homme *qui* ai vû l'affliction par la verge de sa fureur.

2. Il m'a conduit & fait marcher dans les ténèbres, & non dans la lumiére.

3. Certainement il s'est tourné contre moi; & il a tourné tous les jours sa main *sur moi.*

4. *Beth.* Il a fait vieillir ma chair & ma peau, il a brisé mes os.

5. Il a bâti contre moi, & *m'a* environné de fiel & de travail.

6. Il m'a fait demeurer dans des lieux ténèbreux, comme ceux qui sont morts dès long-tems.

7. *Guimel.* Il a fait une cloison autour de moi, afin que je ne sorte point; il a appesanti mes fers.

8. Même quand je crie & que je frémis, il rejette ma requête.

9. Il a fait une cloison de pierres de taille à mes chemins, il a renversé mes sentiers.

10. *Daleth.* Il est pour moi *comme* un ours qui est aux embuches, & un lion *qui se tient* dans ses cavernes.

11. Il a détourné mes chemins, & il m'a mis en piéces, & il m'a rendu désolée.

12. Il a tendu son arc, & m'a mis comme un but pour la flèche.

13. *He.* Il a fait entrer dans mes reins les flèches de son carquois.

14. J'ai été en risée à tous les peuples, & *le sujet de* leur chanson *pendant* tout le jour.

15. Il m'a rassasié d'amertume, & m'a enyvré d'absinthe.

16. *Vau.* Il m'a brisé les dents avec du gravier, il m'a couvert de cendre;

17. Tellement que la paix s'est éloignée de mon ame; j'ai oublié ce que c'est que le bonheur.

18. Et j'ai dit: Ma force est perduë, & l'espérance que j'avois en l'Eternel.

19. *Zajin.* Souviens-toi de mon affliction, & de mon triste état, *qui est* de l'absinthe & du fiel.

20. Mon ame s'*en* souvient sans cesse, & en est toute abattuë.

21. Je rappelle ceci en mon cœur, c'est pourquoi j'aurai de l'espérance.

22. *Heth.* Ce sont, *me dis-je*, les bontés de l'Eternel, qui font que nous n'avons pas été consumés; ses compassions ne sont point défaillies.

23. Elles se renouvellent chaque matin; ta fidélité est grande.

24. L'Eternel *est* ma portion, a dit mon ame, c'est pourquoi j'espérerai en lui.

25. *Teth.* L'Eternel *est* bon à ceux qui s'attendent à lui, & à l'ame *qui* le recherche.

26. Il est bon d'attendre en repos la délivrance de l'Eternel.

27. Il est bon à l'homme de porter le joug dès sa jeunesse.

28. *Jod.* Il sera assis seul, & il sera dans le silence, parce qu'on a mis *le joug* sur lui.

29. Il mettra sa bouche dans la poussiére, *il attendra* s'il y aura quelque espérance.

30. Il tendra la jouë à celui qui le frappe; il sera rassasié d'opprobres.

31. *Caph.* Mais le Seigneur ne rejette pas pour toûjours.

32. S'il afflige *quelqu'un*, il *en* a aussi compassion, selon la grandeur de ses bontés.

33. Car ce n'est pas volontiers qu'il afflige & qu'il contriste les fils des hommes.

34. *Lamed.* Lors qu'on foule sous les piés tous les prisonniers du pays;

35. Lors qu'on pervertit le droit de quelqu'un en la présence du Très-haut;

36. Lors qu'on fait tort à quelqu'un dans sa cause, le Seigneur ne le voit-il pas?

37. *Mem.* Qui *est*-ce qui dit que *cela* a été fait, & que le Seigneur ne l'a point commandé?

38. Les

38. Les maux & les biens ne procèdent-ils pas du commandement du Très-haut?

39. Pourquoi l'homme vivant murmureroit-il, l'homme, dis-je, qui souffre pour ses péchés?

40. *Nun.* Recherchons nos voies, & *les* sondons, & retournons jusques à l'Eternel.

41. Levons nos cœurs & *nos* mains au *Dieu* Fort *qui est* aux cieux, & *disons:*

42. Nous avons prévariqué, nous avons été rebelles, & tu n'as point pardonné.

43. *Samech.* Tu *nous* a couverts de ta colère, & tu nous as poursuivis; tu as tué, & tu n'as point épargné.

44. Tu t'ès couvert d'une nuée, afin que nôtre requête ne passât point *jusqu'à toi.*

45. Tu nous as fait être la raclure & le rebut au milieu des peuples.

46. *Pe.* Tous nos ennemis ont ouvert leur bouche sur nous.

47. La frayeur & la fosse, la désolation & la destruction nous sont arrivées.

48. Mon œil s'est fondu en ruisseaux d'eaux, à cause de la ruine de la fille de mon peuple.

49. *Hajin.* Mon œil pleure & ne cesse point, parce qu'*il* n'*y a* aucun relâche;

50. Jusques à-ce que l'Eternel regarde & voie des cieux.

51. Mon œil afflige mon ame à cause de toutes les filles de ma ville.

52. *Tsadi.* Ceux qui sont mes ennemis sans cause m'ont poursuivi à outrance, comme on poursuit un oiseau.

53. Ils ont enfermé mon ame dans une fosse, ils ont roulé une pierre sur moi.

54. Les eaux ont monté par dessus ma tête. Je disois: Je suis retranché.

55. *Koph.* J'ai invoqué ton nom, ô Eternel, du plus profond de l'abyme.

56. Tu as ouï ma voix; ne cache point ton oreille à mes soupirs & à mon cri.

57. Tu t'ès approché au jour que je t'ai invoqué, & tu as dit: Ne crains rien.

58. *Res.* O Seigneur, tu as plaidé la cause de mon ame; & tu as garanti ma vie.

59. Tu as vû, Eternel, le tort qu'on me fait: Fais-moi justice.

60. Tu as vû toutes leurs vengeances, & tous leurs desseins contre moi.

61. *Scin.* Tu as entendu, ô Eternel, leurs opprobres, & toutes leurs machinations contre moi;

62. Les discours de ceux qui s'élèvent contre moi, & les desseins qu'ils forment contre moi tout le jour.

63. Considére que je suis *le sujet* de leurs chansons, quand ils s'asséient, & quand ils se lèvent.

64. *Thau.* Tu leur rendras la pareille, Eternel, selon l'ouvrage de leurs mains.

65. Tu leur donneras ta malédiction qui leur couvrira le cœur.

66. Tu les poursuivras dans ta colère, & tu les effaceras, ô Eternel, de dessous les cieux.

REFLEXIONS.

VOici un chapitre qui est très-propre pour l'instruction & pour la consolation des personnes qui sont dans la souffrance. On y voit, I. Que Dieu expose les hommes à divers maux; qu'il les punit quelquefois avec bien de la sévérité, & qu'il les réduit dans un état où il semble qu'il les ait tout-à-fait abandonnés, & qu'il n'y ait plus d'espérance ni de ressource pour eux. II. Jérémie nous apprend, que ce n'est pas volontiers que Dieu afflige les hommes, mais qu'il le fait avec justice & avec bonté; que lors qu'il les châtie, il ne les rejette pas entiérement, mais qu'il se propose de les rappeller à lui. Jérémie dit sur cela, que les afflictions sont tout-à-fait salutaires; qu'il est bon à l'homme de porter le joug dans sa jeunesse; que c'est dans la souffrance qu'on apprend à chercher Dieu; & que c'est aussi alors que Dieu s'approche de nous, puis qu'il est toûjours bon à ceux qui espérent en lui & à l'ame qui le cherche. III. Le Prophète nous assure, que les biens & les maux procèdent du commandement du Très-haut, & qu'il ne se fait rien ici bas que par sa volonté. Il nous instruit du devoir des personnes affligées, en disant, que l'homme ne doit pas perdre courage à cause de ses péchés; mais qu'il doit rechercher ses voies, les sonder, élever son cœur & ses mains à Dieu, lui confesser ses fautes, & les abandonner. Enfin, le Prophète déclare, que Dieu s'appaise envers ceux qui s'humilient ainsi, & qui profitent des coups de sa verge. C'est là une doctrine que nous devons bien comprendre & bien retenir, pour en faire usage en tout tems, & sur tout dans l'adversité.

CHAPITRE IV.

Il y a trois parties dans ce chapitre: I. Jérémie décrit les terribles jugemens de Dieu sur les Juifs, & il compare l'état heureux où ils avoient été avant leur ruine, avec l'état déplorable où ils se rencontroient. II. Il marque la cause de tous ces malheurs, savoir, leurs rébellions, & principalement les péchés des Sacrificateurs & des Prophètes. III. Il prédit la délivrance des Juifs, & il dénonce la vengeance de Dieu aux Iduméens.

1. *Aleph.* COmment l'or est-il devenu obscur, & le fin or a-t-il changé *de couleur?* Comment les pierres du Sanctuaire sont-elles semées aux coins de toutes les ruës?

2. *Beth.* Comment les chers enfans de Sion, qui étoient estimés comme le meilleur

meilleur or, sont-ils réputés comme des vaisseaux de terre, qui ne sont que l'ouvrage de la main d'un potier ?

3. *Guimel.* Les monstres marins tendent les mammelles & allaitent leurs petits; *mais* la fille de mon peuple a à faire à des gens cruels, comme les chouettes du désert.

4. *Daleth.* La langue de celui qui tettoit s'est attachée à son palais dans sa soif; les petits enfans ont demandé du pain, & personne ne leur en a rompu.

5. *He.* Ceux qui mangeoient des viandes délicates sont demeurés désolés par les ruës; & ceux qui étoient nourris sur l'écarlate, sont entourés d'ordure.

6. *Vau.* Et la peine de l'iniquité de la fille de mon peuple est plus grande, que la peine du péché de Sodome, qui fut renversée comme en un moment, sans que les mains des hommes y contribuassent.

7. *Zajin.* Ses hommes honorables étoient plus éclatans que la neige, plus blancs que le lait; *leur* teint étoit plus vermeil que des pierres précieuses, & ils étoient polis comme un saphir.

8. *Heth.* Leur visage est plus obscur que la noirceur; on ne les reconnoit plus par les ruës, leur peau tient à leurs os, elle est devenuë séche comme du bois.

9. *Theth.* Ceux qui ont été tués par l'épée, ont été plus heureux que ceux qui sont morts par la famine; parce que ceux-ci ont été consumés *peu à peu*, étant péris par le défaut du revenu des champs.

10. *Jod.* Les mains des femmes, *naturellement* pitoyables, ont fait cuire leurs enfans, *qui* leur ont servi de viande, dans la ruine de la fille de mon peuple.

11. *Caph.* L'Eternel a satisfait son couroux, il a répandu l'ardeur de sa colère; il a allumé dans Sion le feu, qui a dévoré ses fondemens.

12. *Lamed.* Les Rois de la terre & tous les habitans du monde n'auroient jamais crû que l'adversaire & l'ennemi fût entré par les portes de Jérusalem.

13. *Mem. Cela est arrivé* à cause des péchés de ses Prophètes, & des iniquités de ses Sacrificateurs, qui répandoient le sang des justes au milieu d'elle.

14. *Nun.* Ils alloient çà & là par les ruës, comme des aveugles; ils se souilloient dans le sang; ensorte qu'ils ne pouvoient s'empêcher de le toucher de leurs habits.

15. *Samech.* On leur crioit: Retirez-vous, *cela est* souillé, retirez-vous; retirez-vous, n'y touchez point. Ils s'en sont envolés, même ils ont couru çà & là. On a dit parmi les nations: Ils n'y demeureront plus.

16. *Pe.* La force de l'Eternel les a écartés, il ne les regardera plus. Ils n'ont point eu de respect pour la face des Sacrificateurs, ni de pitié des vieillards.

17. *Hajin.* Et pour nous, nos yeux se sont consumés jusqu'ici après un vain secours; nous avons regardé attentivement vers une nation qui ne pouvoit pas nous délivrer.

18. *Tsadi.* Ils ont épié nos pas, afin que nous ne marchassions point par nos places; nôtre fin est arrivée, nos jours sont accomplis, nôtre fin est venuë.

19. *Koph.* Nos persécuteurs ont été plus legers que les aigles des cieux; ils nous ont poursuivis sur les montagnes; ils ont mis des embuches contre nous dans le désert.

20. *Res.* Celui qui nous faisoit respirer, l'Oint de l'Eternel, a été pris dans leurs fosses; *celui* duquel nous disions: Nous vivrons parmi les nations sous son ombre.

21. *Scin.* Réjouï-toi & sois dans la joie, fille d'Edom, qui demeures dans le pays de Huts; la coupe passera aussi vers toi; tu en seras enyvrée, & tu seras découverte.

22. *Thau.* Fille de Sion, la peine de ton iniquité est accomplie; *le Seigneur* ne te transportera plus, *mais* il visitera ton iniquité; ô fille d'Edom, il découvrira tes péchés.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à considérer ici, c'est, I. Le changement qui arriva dans l'état des Juifs. Après s'être vûs dans la prospérité, ils furent dépouillés de leurs avantages, & accablés de tous les maux imaginables; Dieu ayant répandu sur eux tous les fléaux & toute l'ardeur de sa colère. Voilà comment ceux que Dieu a le plus favorisés éprouvent ses plus sévéres châtimens, lors qu'ils abusent de ses graces. II. Jérémie dit que toutes ces adversités étoient arrivées aux Juifs, *à cause des péchés de leurs Prophetes, & des iniquités de leurs Sacrificateurs.* Ces paroles sont remarquables. Elles montrent que l'une des choses qui allument le plus la colère de Dieu, ce sont les péchés des Personnes publiques, & sur tout des Ministres de la Réligion; la dépravation & l'impieté des Conducteurs entrainant ordinairement après elle celle du peuple. III. Les menaces qui sont ici faites contre les Iduméens, sont fondées sur ce qu'ils avoient eu de la joie de la ruine des Juifs, & qu'ils y avoient même contribué. De là il paroit que si ceux que Dieu aime ne sont pas épargnés, les méchans & les impies ne doivent pas se flater de demeurer impunis.

CHAPITRE V.

C'est ici une prière où Jéremie supplie le Seigneur d'avoir pitié de Jérusalem & des Juifs; il répresente leur extrême désolation; il confesse qu'ils souffroient la juste peine des péchés de leurs peres; & il

il demande à Dieu de rétablir sa ville & son peuple dans leur prémier état.

1. SOuviens-toi, ô Eternel, de ce qui nous est arrivé; regarde & vois nôtre opprobre.

2. Nôtre héritage a été transporté à des étrangers; nos maisons à des gens de dehors.

3. Nous sommes devenus *comme* des orphelins qui sont sans péres; & nos méres *sont* comme des veuves.

4. Nous avons bû nôtre eau pour de l'argent, & nôtre bois nous a été mis à prix, *l'allant chercher* sur nôtre cou.

5. Nous avons souffert la persécution; nous avons travaillé, & nous n'avons point eu de repos.

6. Nous avons tendu la main aux Egyptiens & aux Assyriens, pour nous rassasier de pain.

7. Nos péres ont péché, & ne sont plus; & nous avons porté *la peine de* leurs iniquités.

8. Des esclaves ont dominé sur nous, & personne ne nous a délivré de leurs mains.

9. Nous allions chercher nôtre pain au péril de nôtre vie, à cause de l'épée qui étoit au désert.

10. Nôtre peau a été noircie comme un four, par l'ardeur véhémente de la faim.

11. Ils ont deshonoré les femmes dans Sion, & les vierges dans les villes de Juda.

12. Les Principaux ont été pendus par la main, & on n'a porté aucun respect à la face des Anciens.

13. Ils ont pris les jeunes gens pour moudre, & les enfans sont tombés sous le bois.

14. Les Anciens ont cessé de se trouver aux portes, & les jeunes gens de chanter.

15. La joie de nôtre cœur a cessé, & nôtre danse est changée en deuil.

16. La couronne de nôtre tête est tombée; maintenant malheur à nous, parce que nous avons péché.

17. C'est pourquoi nôtre cœur est dans la tristesse, & c'est à cause de ces choses que nos yeux sont obscurcis:

18. A cause de la montagne de Sion, qui est désolée, *tellement que* les renards s'y promènent.

19. *Mais* toi, Eternel, tu demeures éternellement, & ton trône *est* d'âge en âge.

20. Pourquoi nous oublierois-tu à jamais, & pourquoi nous abandonnerois-tu si long-tems?

21. Converti nous à toi, Eternel, & nous serons convertis; renouvelle nos jours comme *ils étoient* autrefois.

22. Mais tu nous as entiérement rejettés, & tu t'ès courroucé contre nous à toute extrémité.

REFLEXIONS.

LE zèle & l'ardeur avec laquelle Jérémie demande au Seigneur d'avoir compassion de son peuple, doit nous inciter à faire en tout tems des priéres ardentes pour la prospérité & pour les besoins de l'Eglise, soit qu'elle se trouve dans la souffrance, soit que le vice & l'impieté y fassent de tristes ravages. II. Il faut faire une attention particuliére à ces paroles du Prophète: *Nos péres ont péché, ils ne sont plus, & nous portons la peine de leurs crimes.* On ne doit pas croire que Dieu, qui est juste & bon, punisse les enfans & les exclue de sa grace, à cause des péchés que leurs péres ont commis; mais il arrive souvent, que Dieu, pour châtier les péres, & pour le bien des enfans mêmes, les expose en cette vie aux calamités que leurs péres se sont attirés par leurs crimes. Ce fut ce qu'éprouvérent les Juifs captifs à Babylone; c'est dequoi Dieu les avoit menacés, en disant dans sa loi: *Qu'il puniroit l'iniquité des péres sur les enfans, jusqu'à la troisiéme & à la quatriéme génération*; & c'est ce qui arrive tous les jours dans le cours de la Providence. Enfin, l'humble priére que Jérémie adresse à Dieu, pour obtenir le rétablissement du peuple Juif, nous montre, que lors que Dieu nous châtie, & qu'il nous traite même avec le plus de sévérité, nous devons implorer sa miséricorde avec une sérieuse repentance; & que c'est par là que nous pouvons nous procurer le retour de ses bontés.

LE LIVRE D'EZECHIEL LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Le Prophète Ezéchiel *a prophètisé en Caldée, où il étoit avec les Juifs qui y avoient été transportés avec le Roi Jéhojakim, environ onze ans avant la ruine de Jérusalem. Il prophètisa depuis la cinquiéme année de la captivité, pendant environ vingt ans, & cela dans le même tems que Jérémie prophètisoit à Jérusalem, & prédisoit les mêmes choses que lui. Ezéchiel fut suscité de Dieu, pour instruire & pour exhorter les Juifs qui étoient en Caldée, & pour prédire la désolation des Juifs qui étoient encore dans la Judée, la prise de Jérusalem, la destruction de plusieurs peuples, la délivrance des Juifs captifs, la venue du Messie, la vocation des Gentils, & l'établissement du règne de Dieu.*

CHAPITRE I.

Ezéchiel rapporte I. le tems & le lieu où Dieu l'appella, II. Une vision qui lui fut adressée.

IL arriva la trentiéme année au cinquiéme *jour* du quatriéme mois, comme *j'étois* parmi ceux qui avoient été transportés sur le fleuve de Kébar, que les cieux furent ouverts, & je vis des visions de Dieu.

2. Au cinquiéme jour du mois de cette année, qui fut la cinquiéme après que le Roi Jéhojakim eut été transporté;

3. La parole de l'Eternel fut adressée expressément à Ezéchiel Sacrificateur, fils de Buzi, au pays des Caldéens, sur le fleuve de Kébar, & la main de l'Eternel fut là sur lui.

4. Je vis donc, & voilà un tourbillon de vent, qui venoit de l'aquilon, une grosse nuée, un feu qui l'environnoit, & une splendeur tout autour, au milieu de laquelle on voyoit comme un métal qui sort du feu.

5. Et au milieu de ce feu, on voyoit une ressemblance de quatre animaux; & telle *étoit* leur forme: Ils avoient la ressemblance d'un homme;

6. Et chacun d'eux avoit quatre faces, & chacun quatre aîles;

7. Et leurs piés *étoient* des piés droits; & la plante de leurs piés *étoit* comme la plante du pié d'un veau, & ils étincelloient comme de l'airain très-luisant.

8. Et des mains d'hommes sortoient de dessous leurs aîles aux quatre côtés; les quatre avoient leurs faces & leurs aîles.

9. Leurs aîles *étoient* jointes l'une à l'autre; quand ils marchoient, ils ne se tournoient point; mais chacun marchoit droit devant lui.

10. Et leur ressemblance étoit une face d'homme & tous quatre avoient une face de lion, à la droite; & tous quatre avoient une face de bœuf, à la gauche; & tous quatre avoient une face d'aigle.

11. Et leurs faces & leurs aîles étoient partagées par le haut; chacun avoit deux aîles, qui se joignoient l'une à l'autre, & deux couvroient leurs corps.

12. Et chacun d'eux marchoit devant soi; ils alloient par tout où l'esprit les portoit à aller, & ils ne se tournoient point quand ils marchoient.

13. Et pour ce qui est de l'aspect des animaux, ils étoient à les voir comme des charbons de feu ardens, & comme des lampes *ardentes*; le feu couroit parmi les animaux, & le feu avoit une splendeur éclatante, & il en sortoit des éclairs.

14. Et ces animaux couroient & revenoient comme des éclairs.

15. Et comme je regardois ces animaux, voici, une rouë parut sur la terre auprès des animaux, devant les quatre faces.

16. Et

16. Et la ressemblance & la façon des rouës *étoit* comme si on voyoit un chrysolithe ; & toutes les quatre avoient une même ressemblance ; leur ressemblance & leur façon *étoit* comme si une rouë eût été dans une *autre* rouë.

17. Et marchant elles alloient sur leurs quatre côtés, & elles ne se retournoient point quand elles alloient.

18. Elles avoient des jantes, & elles étoient si hautes qu'elles faisoient peur, & les jantes *des quatre rouës* étoient pleines d'yeux tout autour.

19. Et quand les animaux marchoient, les rouës marchoient aussi ; & quand les animaux s'élevoient de dessus la terre, les rouës aussi étoient élevées.

20. Par tout où l'esprit les portoit à aller, ils y alloient ; l'esprit *tendoit-il* là ; ils y alloient ; & les rouës s'élevoient vis-à-vis d'eux ; car l'esprit des animaux *étoit* dans les rouës.

21. Quand ils marchoient, elles marchoient ; & quand ils s'arrêtoient, elles s'arrêtoient ; & quand ils s'élevoient de dessus la terre, les rouës aussi s'élevoient vis-à-vis d'eux ; car l'esprit des animaux *étoit* dans les rouës.

22. Et ce qui paroissoit au dessus des têtes des animaux *étoit* une étenduë semblable à un cristal brillant, & cette étenduë étoit par dessus leurs têtes.

23. Et au dessus de l'étendue leurs ailes étoient droites l'une vis-à-vis de l'autre ; & chacun en avoit deux, lesquelles couvroient leurs corps d'un côté ; & chacun en avoit deux qui le couvroient de l'autre côté.

24. Et j'entendis le bruit de leurs ailes quand ils marchoient, comme le bruit des grosses eaux, comme le bruit du Tout-puissant, un bruit éclatant comme le bruit d'un camp ; & quand ils s'arrêtoient ils baissoient leurs ailes.

25. Et lors que ce bruit se faisoit entendre, de dessus l'étenduë qui *étoit* sur leurs têtes, ils s'arrêtoient & baissoient leurs ailes.

26. Et au dessus de cette étenduë qui *étoit* sur leurs têtes, on voyoit comme un trône, qui ressembloit à une pierre de saphir ; & sur cette ressemblance de trône, *il y avoit* la ressemblance d'un homme.

27. Puis je vis comme du métal embrasé, & un feu qui étoit au dedans & tout autour ; depuis la ressemblance des reins *de cet homme* en haut, & depuis la ressemblance de ses reins en bas il paroissoit comme un feu, & une splendeur éclatante de tous côtés.

28. La splendeur qui étoit tout autour étoit semblable à celle de l'arc *en ciel*, lors qu'il se forme dans la nuée en un jour de pluie. C'est-là la forme de la représentation de la gloire de l'Eternel ; & l'ayant vuë je tombai sur mon visage, & j'entendis une voix qui parloit.

REFLEXIONS.

Il y a ici deux choses sur lesquelles il faut faire attention, savoir, la vocation d'Ezéchiel, & la vision que Dieu lui adressa. I. La vocation de ce Prophète & le commandement qu'il reçut de Dieu d'annoncer ce qui est contenu dans ce livre, nous oblige à en écouter la lecture avec attention & avec respect. II. Cette vision magnifique des quatre animaux & des quatre rouës qu'Ezéchiel vit, étoit une image sensible de la gloire de Dieu, qui tendoit à convaincre ce Prophète que c'étoit Dieu qui lui apparoissoit. Cela marquoit aussi que Dieu est par tout, que sa connoissance & sa puissance sont infinies ; qu'il conduit tout par sa providence, & que comme c'étoit par sa volonté que Jérusalem alloit être détruite, ce seroit lui aussi qui changeroit son état, & qui rameneroit les Juifs de leur captivité, par des voies qui n'étoient connues que de lui.

CHAPITRE II.

Dieu ordonne à Ezéchiel de parler aux Juifs, & de leur reprocher leur ingratitude. Il lui fait voir un rouleau, ou un livre, rempli de malédictions.

Et il me fut dit : Fils de l'homme, tien-toi sur tes piés, & je te parlerai.

2. Et lors qu'il m'eut parlé, l'esprit entra en moi & m'affermit sur mes piés, & j'entendis celui qui me parloit ;

3. Et il me dit : Fils de l'homme, je t'envoie vers les enfans d'Israël, vers des gens rebelles qui se sont rebellés contre moi ; eux & leurs péres ont péché contre moi jusques à ce propre jour.

4. Et ce *sont* des enfans effrontés, & d'un cœur obstiné, vers lesquels je t'envoie ; c'est pourquoi tu leur diras, qu'ainsi a parlé le Seigneur l'Eternel.

5. Et soit qu'ils écoutent, soit qu'ils n'en fassent rien, parce qu'ils *sont* une maison rebelle, ils sauront au moins qu'il y aura eu un Prophète au milieu d'eux.

6. Mais toi, Fils de l'homme, ne les crains point, & ne crains point leurs paroles ; quoique tu aies avec toi des gens revêches & *semblables aux* épines, & que tu demeures parmi des églantiers ; ne crains point leurs paroles, & ne t'effraie point à cause d'eux ; car ils *sont* une maison rebelle.

7. Tu leur prononceras donc mes paroles, soit qu'ils écoutent, soit qu'ils n'en fassent rien ; car ils *ne sont que* rébellion.

8. Mais toi, Fils de l'homme, écoute ce que je te dis, & ne sois point rebelle, comme cette maison rebelle; ouvre ta bouche, & mange ce que je vais te donner.

9. Alors je regardai, & voici une main envoyée vers moi; & elle tenoit un livre roulé.

10. Et elle l'ouvrit devant moi, & voici, il étoit écrit dedans & dehors; & il y avoit des lamentations, des gémissemens, & des malédictions.

REFLEXIONS.

L'Ordre que Dieu donna à Ezéchiel, de parler aux Juifs, & de leur dire hardiment & sans crainte tout ce qu'il auroit ordre de leur proposer, fait voir que ceux qui sont envoyés de Dieu doivent s'acquiter de leur commission avec zèle, sans appréhender la malice des hommes; & que, soit qu'on les écoute, soit qu'on ne les écoute pas, ils doivent toûjours annoncer la volonté du Seigneur. Il paroit aussi de là, que ceux qui sont avertis, & qui n'en profitent pas, sont inexcusables. La vision de ce livre, qui étoit rempli de malédictions & de lamentations, marquoit que les malédictions que Dieu avoit dénoncées aux Juifs par Moyse & par les Prophètes alloient fondre sur eux, & qu'ils seroient réduits bientôt dans l'état le plus déplorable.

CHAPITRE III.

Dieu ordonne à Ezéchiel de manger un rouleau, ou un livre; ce qui signifioit qu'il devoit écouter & mettre dans son cœur les paroles de Dieu; exécuter l'ordre qu'il avoit de parler aux Juifs captifs en Caldée; & ne les point craindre, quoi qu'ils fussent obstinés dans leurs péchés; & il reitère la vision que ce Prophète avoit déja eue. II. Ezechiel va vers les Juifs qui étoient à Télabib, où Dieu l'instruit des fonctions de sa charge; il le confirme dans sa vocation par la vision qui lui avoit déja été adressée; & il l'avertit encore une fois de l'endurcissement des Juifs.

PUis il me dit; Fils de l'homme, mange ce que tu trouveras; mange ce rouleau, & va, parle à la maison d'Israël.

2. J'ouvris donc ma bouche, & il me fit manger ce rouleau.

3. Et il me dit; Fils de l'homme, repai ton ventre, & rempli tes entrailles de ce rouleau que je te donne; ainsi je le mangai, & il fut dans ma bouche doux comme du miel.

4. Et il me dit: Fils de l'homme, va vers la maison d'Israël, & tu leur rapporteras mes paroles.

5. *Car* tu n'es point envoyé vers un peuple d'un langage inconnu, ou d'une langue barbare; *c'est* vers la maison d'Israël.

6. Ni vers plusieurs peuples d'un langage inconnu, ou d'une langue barbare, dont tu ne puisses pas entendre les paroles; si je t'eusse envoyé vers eux, ne t'écouteroient-ils pas?

7. Mais la maison d'Israël ne voudra pas t'écouter, parce qu'ils ne me veulent pas écouter; car toute la maison d'Israël est effrontée, & d'un cœur obstiné.

8. Voici, j'ai rendu ta face plus ferme que leurs faces, & ton front plus dur que leurs fronts.

9. J'ai rendu ton front semblable à un diamant, & plus dur qu'un caillou; ne les crains donc point, & ne t'effraie point à cause d'eux; car ils sont une maison rebelle.

10. Puis il me dit: Fils de l'homme, reçois dans ton cœur, & écoute de tes oreilles toutes les paroles que je te dirai.

11. Va vers ceux qui ont été transportés, vers les enfans de ton peuple, & parle leur, & dis leur: Voici ce qu'a dit le Seigneur l'Eternel; soit qu'ils écoutent, soit qu'ils n'en fassent rien.

12. Puis l'esprit m'éleva, & j'entendis derriére moi une voix avec un grand bruit *qui disoit:* Bénie *soit* la gloire de l'Eternel, du lieu *où il habite.*

13. Et j'entendis le bruit des ailes des animaux, lesquelles se frappoient l'une contre l'autre; & le bruit des roues vis-à-vis d'eux; même une voix accompagnée d'un grand bruit.

14. L'esprit m'éleva donc & m'emporta, & je m'en allai dans l'amertume & dans le chagrin de mon esprit, & la main de l'Eternel étoit sur moi pour me fortifier.

15. Et je vins vers ceux qui avoient été transportés à Télabib, vers ceux qui demeuroient auprès du fleuve de Kébar; & je me tins où ils se tenoient; je me tins là parmi eux sept jours, tout étonné.

16. Et au bout des sept jours, la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

17. Fils de l'homme, je t'ai établi pour sentinelle à la maison d'Israël; tu écouteras donc la parole de ma bouche, & tu les avertiras de ma part.

18. Quand j'aurai dit au méchant: Tu mourras, & que tu ne l'auras pas averti, & ne lui auras pas parlé pour l'avertir de se garder de son mauvais train, afin de lui sauver la vie; ce méchant-là mourra dans son iniquité, mais je redemanderai son sang de ta main.

19. Que si tu as averti le méchant, & qu'il ne se soit point détourné de sa méchanceté, ni de son mauvais train; il

il mourra dans son iniquité, mais toi
tu auras délivré ton ame.
20. De même si le juste se détourne de sa justice, & commet l'iniquité, lorsque j'aurai mis quelque achopement devant lui: il mourra, parce que tu ne l'auras pas averti; il mourra dans son péché, & on ne fera plus mention de ses justices qu'il aura faites; mais je redemanderai son sang de ta main.
21. Que si tu avertis le juste, afin qu'il ne péche point, & que lui aussi ne tombe pas dans le péché, il vivra certainement, parce qu'il aura été averti; & toi tu auras délivré ton ame.
22. Et la main de l'Eternel fut là sur moi, & il me dit: Lève toi, & sors à la campagne, & là je te parlerai.
23. Je me levai donc, & je sortis à la campagne, & voici la gloire de l'Eternel paroissoit là, telle que je l'avois vuë auprès du fleuve de Kébar, & je tombai sur ma face.
24. Alors l'Esprit entra dans moi, & m'affermit sur mes piés; & il me parla, & me dit: Va & renferme toi dans ta maison.
25. Car pour toi, Fils de l'homme, voici, on mettra des cordes sur toi, & on t'en liera, & tu ne sortiras point pour aller parmi eux.
26. Et je ferai que ta langue s'attachera à ton palais; tu seras muet, & tu ne leur seras point comme un homme qui les reprenne, parce qu'ils *sont* une maison rebelle.
27. Mais quand je te parlerai, j'ouvrirai ta bouche, & tu leur diras: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Que celui qui écoute, écoute; & que celui qui n'écoute pas, n'écoute pas; car ils *sont* une maison rebelle.

REFLEXIONS.

La prémiére réflexion qu'il y a à faire sur ce chapitre, c'est, que Dieu dit à Ezéchiel qu'il l'envoyoit, non à des nations étrangéres, mais aux Juifs, & que cependant ils ne l'écouteroient pas. Dieu a la bonté de prévenir les hommes, & de se faire connoitre à eux; mais ceux qui devroient être les plus attentifs à sa voix, & à qui il fait le plus de graces, tombent souvent dans le plus grand endurcissement. II. On voit ici, que quoi que Dieu connût l'obstination des Juifs, il ne laissa pas de leur envoyer Ezéchiel pour les exhorter. Cela montre, d'un côté, que Dieu fait avertir les hommes, même les plus corrompus, & que s'ils n'en profitent pas, il les punira avec justice; & de l'autre, que l'apparence & la crainte d'un mauvais succès ne doivent pas empêcher les Ministres du Seigneur de s'acquiter de leur devoir. III. Les promesses que Dieu fait à Ezéchiel de l'assister, doivent remplir de confiance tous ceux qui marchent fidèlement dans leur vocation. En quatriéme lieu, & sur tout, il faut remarquer, que lorsque Dieu fit voir sa gloire à Ezéchiel pour la seconde fois, il lui ordonna expressément de parler aux Juifs de sa part, lui disant, qu'il l'établissoit sur eux, comme une sentinelle; que s'il n'avertissoit pas les méchans, & même les justes qui se détourneroient de leur devoir, ils périroient dans leurs péchés, mais qu'il seroit responsable de leur perte; au lieu que s'il les avertissoit fidèlement, il sauveroit son ame. Cela fait voir avec combien de zèle ceux qui veillent sur les ames, & qui en doivent rendre compte, doivent s'acquiter de leur ministère, & avertir tant les pécheurs que les gens de bien, s'ils ne veulent pas répondre de leur salut devant Dieu. Mais cela montre aussi, que ceux qui étant avertis n'en profitent pas, n'auront aucune excuse.

CHAPITRE IV.

C'est ici une description figurée & prophétique du siége de Jérusalem, & de la famine qu'il y auroit dans cette ville pendant ce siége.

FILS de l'homme, prens une brique & la mets devant toi, & traces-y la ville de Jérusalem.
2. Puis tu mettras le siége contr'elle, tu bâtiras contr'elle des bastions, tu leveras contr'elle des terrasses, tu poseras des camps contr'elle, & tu mettras autour d'elle des machines pour la battre.
3. Tu prendras aussi une plaque de fer, & tu la mettras comme une muraille de fer, entre toi & la ville; tu dresseras ta face contr'elle, & elle sera assiégée, tu l'assiégeras. C'est un signe pour la maison d'Israël.
4. Après cela tu dormiras sur ton côté gauche, & tu mettras l'iniquité de la maison d'Israël sur ce côté là; selon le nombre des jours que tu dormiras sur ce *côté*, tu porteras leur iniquité.
5. Car je t'ai assigné les années de leur iniquité, selon le nombre des jours, *savoir* de trois cents & quatre vingts & dix jours; ainsi tu porteras l'iniquité de la maison d'Israël.
6. Et quand tu auras accompli ces *jours-là*, tu dormiras une seconde fois sur ton côté droit; & tu porteras l'iniquité de la maison de Juda pendant quarante jours; je t'ai assigné chaque jour pour chaque année.
7. Et tu dresseras ta face vers le siége de Jérusalem; & ton bras *sera* retroussé, & tu prophétiseras contr'elle.
8. Or voici j'ai mis des cordes sur toi, & tu ne te tourneras point d'un de tes côtés sur l'autre, jusques à ce
que

que tu aies accompli les jours de ton siége.

9. Prens aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet, de l'épautre; & tu les mettras dans un vaisseau, & tu t'en feras du pain selon le nombre des jours que tu dormiras sur ton côté; tu en mangeras pendant trois cents & nonante jours.

10. Et la viande que tu mangeras *sera* du poids de vingt sicles par jour; & tu en mangeras de tems en tems.

11. Tu boiras aussi de l'eau par mesure, *savoir* la sixiéme partie d'un hin; tu la boiras de tems en tems.

12. Et tu mangeras des gâteaux d'orge, & tu les cuiras avec des excrémens d'homme, eux le voyant.

13. Puis l'Eternel dit: C'est ainsi que les enfans d'Israël mangeront leur pain souillé, parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Et je dis: Ah! ah! Seigneur Eternel, voici, mon ame n'a point été souillée, & je n'ai point mangé d'aucune bête morte d'elle même, ou déchirée *par les bêtes sauvages*, depuis ma jeunesse jusques à présent, & aucune chair impure n'est entrée dans ma bouche.

15. Et il me *répondit*: Voici, je te donne la fiente des bœufs, au lieu de la fiente de l'homme, & tu feras cuire ton pain avec cette fiente.

16. Puis il me dit: Fils de l'homme; voici je vais rompre le bâton du pain dans Jérusalem; & ils mangeront leur pain au poids, avec chagrin; ils boiront l'eau par mesure & avec étonnement.

17. Parce que le pain & l'eau leur manqueront, & ils seront étonnés, se *regardant* l'un l'autre, & ils fondront à cause de leur iniquité.

REFLEXIONS.

Il faut considérer sur ce chapitre, que Dieu représentoit autrefois par des visions & par des images sensibles ce qu'il vouloit révéler aux Prophètes; & qu'ils avoient aussi accoûtumé de représenter par ces mêmes images, & par des actions extraordinaires ce qui devoit arriver. Ces 390 jours pendant lesquels Ezéchiel fut couché sur son côté gauche signifioient, que Jérusalem seroit assiégée pendant autant de jours; & ces 390 jours répondoient aux 390 ans qui s'étoient écoulés depuis que l'idolatrie fut introduite par Jéroboam, jusqu'à la prise de Jérusalem. Les 40 jours que le Prophète passa, couché sur son côté droit, marquoient que depuis la prise de cette ville, jusqu'à-ce que les Caldéens eussent achevé de la piller & de la brûler, il y auroit autant de jours; & il s'écoula un pareil nombre d'années, depuis que Dieu avoit déclaré, sous le règne de Josias, que la ruine de cette ville étoit irrévocable. La nourriture chétive & extraordinaire du Prophète, pendant tout ce tems-là, dénottoit la grande famine qu'il y auroit à Jérusalem durant le siége. Le Seigneur voulut ainsi révéler à l'avance à Ezéchiel ce qui alloit arriver dans peu aux habitans de Jérusalem, afin que les Juifs, & sur tout ceux qui étoient en Caldée, ne doutassent pas de l'exécution des menaces que Dieu avoit faites contre leurs compatriotes.

CHAPITRE V.

Dieu ordonne à Ezéchiel de se couper la barbe & les cheveux, d'en brûler une partie, d'en couper une autre partie avec une épée, d'en jetter une troisiéme partie au vent, & d'en serrer quelque reste. C'étoit encore ici une de ces actions mystérieuses des Prophetes; & elle signifioit, que les Juifs qui étoient à Jérusalem seroient détruits, les uns par la mortalité & par la famine, les autres par la guerre; que les autres seroient dispersés, & qu'il y en auroit un petit nombre que Dieu y conserveroit.

Fils de l'homme, prens un épée tranchante, & un rasoir de barbier; pren-le & fais le passer sur ta tête, & sur ta barbe; puis tu prendras une balance à peser, & tu partageras ce *que tu auras rasé*.

2. Tu *en* bruleras un tiers au feu au milieu de la ville, lorsque les jours du siége s'accompliront; & tu *en* prendras un autre tiers, & tu frapperas avec l'épée tout au tour; & tu disperseras au vent l'autre tiers; car je tirerai l'épée après eux.

3. Tu en prendras aussi un petit nombre, & tu le serreras dans les pans *de* ton *manteau*.

4. Et de ceux-ci tu *en* prendras encore, & tu les jetteras au milieu du feu, & tu les brûleras; d'où il sortira un feu contre la maison d'Israël.

5. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: C'*est* ici cette Jérusalem que j'avois mise au milieu des nations, & *il y avoit* divers pays autour d'elle.

6. Elle a changé mes ordonnances, en une méchanceté pire que celle des nations, & mes statuts en une méchanceté pire que celle des pays qui *sont* autour d'elle; car ils ont rejetté mes ordonnances, & n'ont point marché dans mes statuts.

7. C'est pourquoi le Seigneur l'Eternel a dit: A cause que vous avez fait plus de *méchancetés* que les nations qui *sont* autour de vous, & que vous n'avez pas marché dans mes statuts, que vous n'avez point accompli mes ordonnances, & que vous n'avez pas même agi selon les coûtumes des nations qui *sont* autour de vous;

8. A cause de cela, le Seigneur l'Eternel

ternel a dit: Voici je viens à toi, oui, moi; j'exécuterai au milieu de toi *mes* jugemens, aux yeux des nations.

9. Et je ferai au milieu de toi des choses que je ne fis jamais, & telles que je n'en ferai jamais de semblables, à cause de toutes tes abominations.

10. Les péres mangeront leurs enfans au milieu de toi, & les enfans mangeront leurs péres; & j'exécuterai *mes* jugemens sur toi, & je disperserai à tous vents tout ce qui restera de toi.

11. Je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que parce que tu as souillé mon Sanctuaire, par toutes tes actions infames, & par toutes tes abominations, que moi-même je te raserai, & mon œil ne t'épargnera point, & même je n'en aurai point de compassion.

12. Un tiers d'entre vous mourra de mortalité, & sera consumé par la famine au milieu de toi; & un tiers tombera par l'épée autour de toi; & je disperserai l'autre tiers à tous vents, & je tirerai l'épée après eux.

13. Car ma colère s'accomplira, & je ferai arrêter ma fureur sur eux, & je me satisferai; & ils sauront que moi qui *suis* l'Eternel ai parlé dans ma jalousie, lorsque j'aurai accompli ma fureur sur eux.

14. Je te mettrai en désert & en opprobre parmi les nations qui *sont* autour de toi, aux yeux de tous les passans.

15. Et tu seras en opprobre, en ignominie, en instruction, & en étonnement, aux nations qui *sont* autour de toi, quand j'aurai exécuté *mes* jugemens sur toi, avec colère, avec fureur, & par des châtimens pleins de fureur; moi *qui suis* l'Eternel j'ai parlé.

16. Quand j'aurai tiré sur eux les mauvaises fléches de la famine, qui seront mortelles, lesquelles je tirerai pour vous détruire; j'augmenterai encore la famine sur vous, & je vous romprai le bâton du pain.

17. Je vous envoierai la famine, & de mauvaises bêtes, qui te priveront d'enfans; & la mortalité & le sang passeront au milieu de toi, & je ferai venir l'épée sur toi; moi *qui suis* l'Eternel j'ai parlé.

RÉFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre une image très expresse des calamités qui arrivérent aux Juifs, lorsque les Caldéens assiégérent & prirent Jerusalem. Il y en eut un grand nombre qui périrent par la mortalité; plusieurs furent emportés par la famine durant le siége de la ville; d'autres furent tués par les ennemis; & ceux qui échappérent à ces malheurs, furent dispersés & envoyés en captivité. II. Le Prophète, en proposant cet embléme de la ruine des Juifs, déclara que Dieu les accableroit ainsi de ses fléaux, parce qu'ils avoient rejetté ses ordonnances & profané son Sanctuaire; & sur tout, parce qu'ils avoient imité, & même surpassé les nations voisines dans leurs idolatries. Il leur dit, qu'à cause de cela Dieu les puniroit aux yeux de ces mêmes nations; & que comme ils avoient surpassé en méchanceté les autres peuples, il leur feroit des choses telles qu'il n'en avoit jamais fait de semblables, & qu'il exécuteroit ses jugemens sur eux avec colère & avec fureur. C'est ainsi que Dieu punit les rébellions des hommes, proportionnant le châtiment à l'offense, & traitant avec plus de rigueur ceux qu'il avoit le plus distingués par ses graces, lors qu'il leur arrive d'en abuser.

CHAPITRE VI.

C'est ici la suite de la prophétie du chapitre précédent. Ezechiel prophétise contre la Judée, & il prédit: I. Que les villes & les lieux où les Juifs avoient commis leurs idolatries seroient détruits, & qu'ils périroient par la guerre, par la famine, & par la mortalité. II. Qu'il y en auroit un reste d'entr'eux qui seroient préservés & rétablis, après avoir été captifs dans les pays étrangers.

La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, tourne ta face contre les montagnes d'Israël, & prophétise contre elles;

3. Et dis: Vous, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur l'Eternel. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel, aux montagnes & aux côteaux, aux cours des riviéres & aux vallées: Me voici, moi, je vais faire venir l'épée sur vous, & je détruirai vos hauts lieux;

4. Et vos autels seront désolés, & les tabernacles de vos idoles seront brisés & je ferai tomber ceux qui seront blessés à mort parmi vous devant vos dieux infames.

5. Et je mettrai les cadavres des enfans d'Israël devant leurs dieux infames, & je disperserai vos os autour de vos autels.

6. Les villes seront désertes, & les hauts lieux seront désolés dans toutes vos demeures; ensorte que vos autels seront rendus déserts & désolés, vos dieux infames seront brisés & ne seront plus, les tabernacles de vos idoles seront mis en piéces, & vos ouvrages seront effacés.

7. Et les blessés à mort tomberont parmi vous, & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

8. Mais j'en laisserai *d'entre vous* quelques-uns de reste, afin que vous ayez quelques réchappés de l'épée parmi les nations,

nations,

nations, quand vous ferez difperfés par le pays.

9. Et vos rechappés fe fouviendront de moi parmi les nations chez lefquelles ils feront captifs ; parce que j'ai été tourmenté à caufe de leur cœur porté à la proftitution, lequel s'eft détourné de moi ; & *à caufe* de leurs yeux qui fe proftituent après leurs dieux infames ; & ils feront ennuyés en eux-mêmes des maux qu'ils auront faits dans toutes leurs abominations.

10. Et ils fauront que je *fuis* l'Eternel, & que ce n'eft pas en vain que je les ai menacés de leur faire *tout* ce mal.

11. Ainfi a dit le Seigneur l'Eternel : Frappe de ta main, & heurte de ton pié, & dis : Helas ! à caufe de toutes les méchancetés abominables de la maifon d'Ifraël ; car ils tomberont par l'épée, par la famine, & par la mortalité.

12. Celui qui fera loin mourra par la mortalité, celui qui fera près tombera par l'épée, & celui qui fera demeuré de refte & qui fera affiégé mourra par la famine ; ainfi j'accomplirai ma fureur fur eux.

13. Et vous faurez que je *fuis* l'Eternel, quand les bleffés à mort d'entr'eux feront *étendus* parmi leurs dieux de fiente, autour de leurs autels, fur tout côteau haut élevé, fur tous les fommets des montagnes, fous tout arbre & fous tout chêne branchu ; *qui eft* le lieu où ils ont fait des parfums de bonne odeur à tous leurs dieux infames.

14. J'étendrai donc ma main fur eux, & je rendrai leur pays défolé & défert dans toutes leurs demeures, plus que le défert qui eft vers Dibla ; & ils fauront que je *fuis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL y a trois chofes à confidérer dans ce chapitre : La premiére, que les habitans de Jérufalem & de la Judée éprouvérent tous ces malheurs qu'Ezéchiel leur avoit dénoncés, comme on le voit dans l'hiftoire de ce qui leur arriva pendant le fiége & à la prife de cette ville. Dieu voulut que ces chofes fuffent prédites à l'avance, afin que, comme cela eft dit dans ce chapitre, lors qu'elles arriveroient, les Juifs reconnuffent que la parole du Seigneur n'avoit pas été vaine, & qu'ils fuffent incités à fe convertir à lui. II. Puis que Dieu traita ainfi les Juifs, pour les punir de leurs péchés, & fur tout de leur idolatrie, on peut voir par là qu'il a particuliérement l'idolatrie en horreur, & qu'il venge févérement l'infidélité de ceux qui le connoiffent, & qui ne laiffent pas de méprifer fes loix, & de profaner fon fervice. III. Parmi ces menaces des Prophètes & toutes ces marques de la colère célefte, on voit paroître la miféricorde de Dieu, en ce qu'il promet d'épargner une partie des Juifs, & de rétablir ceux d'entr'eux qui fe fouviendroient de lui, & qui fe convertiroient ; ce qui nous affure, que ceux contre qui Dieu paroit le plus irrité peuvent encore devenir les objets de fon amour, en reconnoiffant & en déplorant leurs fautes, & en profitant de fes chatimens.

CHAPITRE VII.

Ezéchiel continue à prédire la ruine des Juifs. Il dit que la fin, c'eft à dire, le tems de leur defolation étoit venue ; que Dieu ne les épargneroit plus, & qu'il alloit faire la punition de leur idolatrie & de leurs crimes, en les exterminant par l'épée, par la famine, & par la mortalité ; en les chaffant de leur patrie, en les envoyant en captivité, & en donnant leur pays à des étrangers.

LA parole de l'Eternel me fut encore adreffée, & il me dit :

2. Toi, Fils de l'homme, *écoute :* Ainfi a dit le Seigneur l'Eternel à la terre d'Ifraël : La fin, la fin *vient* fur les quatre coins du pays.

3. Maintenant la fin *vient* fur toi ; j'envoierai fur toi ma colère, & je te jugerai felon ton train, & ferai venir fur toi toutes tes abominations.

4. Mon œil ne t'épargnera point, & je n'aurai point de compaffion *de toi ;* mais je mettrai ton train fur toi, & tes abominations feront au milieu de toi, & vous faurez que je *fuis* l'Eternel.

5. Ainfi a dit le Seigneur l'Eternel : Voici un mal, un mal qui vient.

6. La fin vient, la fin vient, elle fe réveille contre toi ; voici *le mal* vient.

7. Le matin eft venu fur toi qui demeures dans le pays ; le tems eft venu ; le jour eft près de toi : Il ne fera qu'effroi, & non un rétentiffement *de joie* dans les montagnes.

8. Maintenant je vais répandre ma fureur fur toi, & j'accomplirai fur toi ma colère ; je te jugerai felon ton train, & ferai venir fur toi toutes tes abominations.

9. Mon œil ne t'épargnera point, & je n'aurai point de compaffion *de toi ;* mais je te punirai felon ton train, & tes abominations feront au milieu de toi ; & vous faurez que c'eft moi l'Eternel qui *vous* frappe.

10. Voici le jour ; le voici qui vient ; le matin paroit ; la verge a fleuri, la fierté a pouffé des boutons.

11. La violence eft crue en verge de méchanceté ; il ne *reftera rien,* ni d'eux, ni de leur multitude, ni de leur tumulte, & on ne les lamentera point.

12. Le tems eft venu, le jour eft arrivé : Que celui qui achete ne fe réjouiffe point, & que celui qui vend n'en foit point dans le deuil ; car *il y a* une

une ardeur *de colère* sur toute la multitude *du pays*.

13. Car celui qui vend ne retournera point à ce qu'il aura vendu, quand ils seroient encore en vie; car la vision qui regarde toute la multitude de ce pays ne sera point révoquée; chacun *sentira* la peine de son iniquité, tandis qu'il vivra; ils ne reprendront jamais courage.

14. Ils ont sonné la trompette, ils ont tout préparé; mais *il n'y a* personne qui aille au combat, parce que l'ardeur *de* ma *colère est* sur toute la multitude de son *pays*.

15. L'épée est au dehors, & la mortalité & la famine est au dedans; celui qui *sera* aux champs mourra par l'épée; & la famine & la mortalité dévoreront celui qui sera dans la ville.

16. Et les réchappés d'entr'eux qui échapperont, seront par les montagnes comme les pigeons des vallées, gémissans tous, chacun pour son iniquité.

17. Toutes les mains deviendront lâches, & tous les genoux s'en iront en eaux.

18. Ils se ceindront de sacs, & le tremblement les couvrira; la confusion sera sur tous les visages, & toutes leurs têtes seront rasées.

19. Ils jetteront leur argent par les ruës, & leur or sera comme une chose souillée; ni leur argent ni leur or ne les pourront délivrer au jour de la grande colère de l'Eternel; ils n'en rassasieront point leurs ames, & n'en rempliront point leurs entrailles, parce que leur iniquité a été leur ruine.

20. Il avoit mis *parmi eux* la beauté de son ornement magnifique; mais ils en ont fait des images de leurs abominations & de leurs infamies; c'est pourquoi je ferai qu'elles leur seront une chose souillée.

21. Et je la livrerai au pillage dans la main des étrangers, & en proie aux méchans de la terre qui la profaneront.

22. Je détournerai aussi ma face d'eux, & on profanera mon lieu secret, & des voleurs y entreront & le profaneront.

23. Fai une chaine; car le pays est plein de crimes de meurtre, & la ville est pleine de violence.

24. Et je ferai venir les plus méchans des nations, qui possèderont leurs maisons, & je ferai cesser l'orgueil des puissans, & leurs saints lieux seront profanés.

25. La destruction vient; ils chercheront la paix, mais *il n'y en aura* point.

26. Il viendra malheur sur malheur, & il y aura *mauvaise* nouvelle sur *mauvaise* nouvelle; ils demanderont la vision aux Prophètes; la loi sera périe chez le Sacrificateur, & le conseil chez les Anciens.

27. Le Roi sera dans le deuil, les Principaux se vêtiront de désolation, & les mains du peuple du pays seront troublées; je les traiterai selon leur train, & les jugerai selon qu'ils l'auront mérité, & ils sauront que je suis l'Eternel.

REFLEXIONS.

CES menaces réiterées qu'Ezéchiel faisoit contre les Juifs qui étoient encore à Jérusalem, & qui eurent toutes leur accomplissement, sont des avertissemens & des exemples qui nous apprennent, qu'après que Dieu a supporté longtems les pécheurs, il exécute enfin & infailliblement ses menaces. La certitude & la sévérité du jugement de Dieu se voit, en ce qu'il proteste expressément qu'il n'épargneroit plus les Juifs, & qu'il n'en auroit point de compassion. Ainsi il ne faut jamais se reposer sur la miséricorde divine, lors qu'on est dans l'impénitence; & il y a un tems où la bonté & la patience du Seigneur prennent fin. Il faut encore remarquer sur ce sujet, que le Prophète déclare ici, que ni les richesses, ni aucun autre avantage des Juifs, ne les garantiroient point de la désolation & de la honte qui les menaçoit; d'où nous devons recueillir, qu'il n'y a rien qui puisse mettre les hommes à couvert de la colère de Dieu, lors qu'ils persévèrent dans leurs péchés.

CHAPITRE VIII.

Dieu transporte en vision Ezéchiel à Jérusalem; il lui fait voir les diverses abominations que les Juifs y commettoient, en adorant toutes sortes d'idoles; & il proteste qu'il alloit répandre sur eux toute l'ardeur de sa colère.

LA sixiéme année, au cinquiéme *jour* du sixiéme mois, comme j'étois assis dans ma maison, & que les Anciens de Juda étoient assis devant moi, la main du Seigneur l'Eternel y tomba sur moi.

2. Alors je regardai; & voici une représentation *d'homme*, qui paroissoit comme du feu; depuis la ressemblance de ses reins en bas, *c'étoit* du feu, & depuis ses reins en haut; *c'étoit* comme l'éclat d'un métal embrasé.

3. Et il avança une forme de main, & il me prit par les cheveux, & l'esprit m'éleva entre la terre & les cieux, & m'amena à Jérusalem, dans les visions de Dieu, à l'entrée de la porte *du parvis* de dedans, laquelle regarde vers l'aquilon; où *étoit* posée l'idole de jalousie, qui excite la jalousie.

4. Et voici, la gloire du Dieu d'Israël *étoit* là, semblable à la vision que j'avois vuë dans la campagne.

5. Et il me dit: Fils de l'homme, lève maintenant tes yeux vers le chemin qui tend vers l'aquilon; & j'élevai mes yeux vers le chemin qui tend vers l'aquilon, & je vis, du côté de l'aquilon,

quilon, à la porte de l'autel, l'idole de jaloufie, qui *étoit* à l'entrée.

6. Alors il me dit: Fils de l'homme, Ne vois-tu pas ce que ces gens font, & les grandes abominations que la maifon d'Ifraël commet ici, afin que je *me* retire de mon Sanctuaire? Mais tourne-toi encore, & tu verras de grandes abominations.

7. Il me mena donc à l'entrée du Parvis; & je regardai, & voici *il y avoit* un trou dans la paroi.

8. Et il me dit: Fils de l'homme, Perce maintenant la paroi; & quand j'eus percé la paroi, il fe trouva là une porte.

9. Puis il me dit: Entre, & regarde les horribles abominations qu'ils commettent ici.

10. J'entrai donc, & je regardai; & voici toutes fortes de figures, de reptiles, & de bêtes, & de chofes abominables; & tous les dieux infames de la maifon d'Ifraël *étoient* peints fur la paroi, tout autour.

11. Et foixante & dix hommes d'entre les Anciens de la maifon d'Ifraël affiftoient & fe tenoient devant elles, avec Jaazanja fils de Scaphan, qui étoit debout au milieu d'eux, & chacun avoit un encenfoir à la main, d'où montoit en haut une épaiffe nuée de parfum.

12. Alors il me dit: Fils de l'homme, N'as-tu pas vû ce que les Anciens de la maifon d'Ifraël font dans les ténèbres, chacun dans fon cabinet peint? Car ils difent: L'Eternel ne nous voit point; l'Eternel a abandonné le pays.

13. Puis il me dit: Tourne-toi encore, & tu verras de grandes abominations que ceux-ci commettent.

14. Il m'amena donc à l'entrée de la porte de la maifon de l'Eternel, qui eft vers l'aquilon; & voici, *il y avoit* là des femmes affifes, qui pleuroient Thammuz.

15. Et il me dit: Fils de l'homme, N'as-tu pas vû? Tourne-toi encore, & tu verras de plus grandes abominations que celles-ci.

16. Il me fit donc entrer au parvis du dedans de la maifon de l'Eternel; & voici à l'entrée du temple de l'Eternel, entre le veftibule & l'autel, environ vingt-cinq hommes qui avoient le dos tourné contre le temple de l'Eternel, & leurs faces vers l'orient, qui fe profternoient vers l'orient devant le foleil.

17. Alors il me dit: Fils de l'homme, N'as-tu pas vû? Eft-ce une chofe legére à la maifon de Juda, de commettre ces abominations qu'ils commettent ici? Car ils ont rempli le pays de violence, & font revenus à m'irriter; mais voici ils mettent une écharde à leurs nez.

18. C'eft pourquoi j'agirai auffi dans le plus grand couroux; mon œil ne les épargnera point, & je n'en aurai point de compaffion; & quand ils crieront à moi à haute voix, je ne les exaucerai point.

REFLEXIONS.

CE qui eft contenu dans ce chapitre mérite bien de l'attention. On y voit que les Juifs de Jérufalem s'abandonnoient aux derniéres abominations, peu avant leur ruine. Ils adoroient les idoles, le foleil, & toutes fortes de figures de bêtes; leurs femmes rendoient un culte abominable aux idoles des Egyptiens, & pour comble d'impieté, ils exerçoient cette idolatrie déteftable, non feulement dans leurs maifons, mais jufques dans le temple de Dieu. L'horreur de ces crimes prouve, que leur dépravation étoit parvenue au dernier degré, & qu'il n'y avoit plus rien de bon à attendre d'eux. Au refte, Dieu fit voir en vifion à Ezéchiel toutes ces abominations des Juifs, pour le convaincre, & les Juifs qui étoient en Caldée avec lui, que la deftruction de Jérufalem étoit inévitable, & tout-à-fait jufte. Cela nous montre auffi, que Dieu connoit toutes chofes, que les hommes ne fauroient lui dérober la connoiffance de leurs péchés, quand même ils les commettroient en fecret & dans les ténèbres; & qu'ainfi ils ne fauroient échapper à fon jugement.

CHAPITRE IX.

C'eft ici une continuation de la vifion du chapitre précédent. Dieu, après avoir montré en vifion à Ezéchiel les crimes & les idolatries des habitans de Jérufalem, ordonne aux miniftres de fa vengeance de les exterminer; mais d'épargner les gens de bien qu'il y avoit encore parmi eux, & de mettre pour cet effet une marque fur leurs fronts. Sur quoi le Prophete ayant demandé à Dieu, s'il vouloit donc détruire entiérement les Juifs, Dieu lui répond qu'il ne les épargneroit plus.

PUis il cria à haute voix à mes oreilles & il dit: Faites approcher ceux qui ont commiffion contre la ville, & chacun avec fon inftrument de deftruction dans fa main.

2. Et voici fix hommes venoient de devers le chemin de la haute porte qui eft tournée vers l'aquilon, & chacun avoit dans fa main fon inftrument de deftruction; il *y avoit* auffi un homme au milieu d'eux, vêtu de lin, ayant un cornet d'écrivain fur fes reins; & ils entrerent, & ils fe tinrent auprès de l'autel d'airain.

3. Alors la gloire du Dieu d'Ifraël s'éleva de deffus le Chérubin fur lequel elle *étoit*, *pour aller* vers le feuil de la maifon; & il cria à l'homme qui étoit vêtu de lin, & qui avoit le cornet d'écrivain fur fes reins;

4. Et

4. Et l'Eternel lui dit: Passe par le milieu de la ville, par le milieu de Jérusalem; & fais une marque sur les fronts des hommes qui gémissent & qui soupirent, à cause de toutes les abominations qui se commettent au dedans d'elle.

5. Et j'entendis qu'il dit aux autres: Passez par la ville après lui, & frappez; que vôtre œil n'épargne *personne*, & n'ayez point de compassion.

6. Tuez entiérement les vieillards, les jeunes gens, les vierges, les petits enfans, & les femmes; mais n'approchez d'aucun de ceux sur qui *sera* cette marque; & commencez par mon sanctuaire. Ils commencérent donc par les vieillards qui *étoient* devant la maison.

7. Et il leur dit: Profanez la maison & remplissez les parvis de gens blessés à mort; sortez; & ils sortirent, & frappérent par la ville.

8. Et comme ils frappoient, je demeurai là, & je tombai sur ma face, & je criai, & dis: Ah! ah! Seigneur Eternel, vas-tu donc détruire tous les restes d'Israël, en répandant ta colère sur Jérusalem?

9. Et il me répondit: L'iniquité de la maison d'Israël & de Juda est excessivement grande, & le pays est rempli de sang, & la ville remplie de perversité; car ils ont dit: L'Eternel a abandonné le pays, l'Eternel ne voit rien.

10. Et pour moi aussi, mon œil ne *les* épargnera point, & je n'en aurai point de compassion; je leur rendrai leur train sur leur tête.

11. Et voici, l'homme qui étoit vêtu de lin, qui avoit le cornet sur ses reins, rapporta ce qu'il avoit fait, & il dit: J'ai fait comme tu m'as commandé.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous engage à faire ces trois réflexions: La prémiere, sur l'ordre que Dieu donna aux ministres de sa colère, de tuer & d'exterminer les vieillards, les jeunes gens, les enfans, & les femmes. Ce fut ce que les Caldéens exécutérent lors qu'ils prirent Jérusalem; les habitans de cette ville périrent misérablement par la famine, & sur tout par le fer & par le feu, sans que les ennemis eussent égard à l'âge, au sexe, ni à la condition. C'est là un exemple terrible, qui doit nous inspirer une grande crainte du jugement de Dieu. II. L'on doit faire beaucoup d'attention à l'ordre que Dieu donna à un Ange, *de marquer & d'épargner tous ceux qui gémissoient & soupiroient à cause des abominations qui se commettoient à Jérusalem.* On voit dans ces paroles le caractère des gens de bien & des élûs, c'est de s'affliger à la vûë des péchés des hommes. On y découvre après cela, combien les personnes pieuses & zèlées sont chéres à Dieu, le soin qu'il en prend, & comment il les épargne, lors qu'il punit les méchans. Les mêmes promesses sont faites dans les Livres sacrés à tous les fidèles serviteurs de Dieu, & à ceux qui se feront conservés purs au milieu de la corruption du siécle. Enfin, on doit bien considérer, qu'Ezéchiel ayant demandé à Dieu s'il vouloit donc détruire son peuple, Dieu lui répondit, que le péché des Juifs étoit trop grand pour qu'il n'en fit pas la vengeance; qu'ils portoient l'impiété jusqu'à dire: *Le Seigneur a abandonné le pays; le Seigneur ne nous voit point;* & qu'à cause de cela il n'auroit point de compassion d'eux. Quand les crimes des hommes sont montés à un certain degré, qu'ils ont perdu toute crainte de Dieu, & que tout est dans le renversement, Dieu est obligé de faire justice; & sa miséricorde fait alors place à sa vengeance.

CHAPITRE X.

C'est ici la suite de la vision qui est récitée dans les deux chapitres précedens. Ezéchiel eut une apparition semblable à celle qu'il avoit déja euë, & qui est décrite au commencement de ce livre; mais cette derniére apparition fut accompagnée de deux circonstances particuliéres; l'une que le Prophete vit un Ange qui répandoit des charbons embrasés sur la ville de Jérusalem; & l'autre, qu'il vit la gloire de Dieu se retirer du temple & de cette ville.

PUis je regardai, & voici il y avoit sur l'étenduë qui *étoit* sur la tête des Chérubins, comme une pierre de saphir, & la ressemblance d'un trône, qui paroissoit au dessus d'eux.

2. Et on parla à l'homme qui étoit vêtu de lin, & on lui dit: Entre dans l'entredeux des rouës, au dessus du Chérubin, & rempli tes paumes de charbons de feu de l'entredeux des Chérubins, & les répans sur la ville. Il y entra donc, & je le vis.

3. Et les Chérubins se tenoient à main droite de la maison, quand l'homme y entra; & une nuée remplit le parvis intérieur.

4. Puis la gloire de l'Eternel s'éleva de dessus les Chérubins, *pour venir* sur le seuil de la maison, & la maison fut remplie d'une nuée; le parvis fut aussi rempli de la splendeur de la gloire de l'Eternel.

5. Et on entendit le bruit des aîles des Chérubins jusques au parvis de dehors, comme la voix du *Dieu* Fort Tout-puissant, quand il parle.

6. Et il arriva que quand il eut commandé à l'homme qui étoit vêtu de lin, & qu'il lui eut dit: Prens du feu de l'entredeux des rouës, & de l'entre-

deux des Chérubins, il entra, & se tint auprès des rouës.

7. Et l'un des Chérubins étendit sa main vers l'entredeux des Chérubins, au feu qui *étoit dans* l'entredeux des Chérubins; & il en prit, & le mit entre les mains de celui qui étoit vêtu de lin; & lui l'ayant reçû sortit.

8. Car il paroissoit dans les Chérubins la figure d'une main d'homme sous leurs aîles.

9. Puis je regardai, & voici quatre rouës auprès des Chérubins, une rouë auprès de l'un des Chérubins, & l'autre rouë auprès de l'autre Chérubin, & l'aspect des rouës *étoit* comme qui verroit une pierre de chrysolithe.

10. Et pour ce qui est de leur figure, toutes quatre avoient une même forme, comme si une rouë eût été au milieu d'une autre rouë.

11. Quand elles marchoient, elles alloient sur leurs quatre côtés, & en marchant elles ne se tournoient point; mais elles alloient après la prémiére, au lieu vers lequel elle se tournoit; elles ne se tournoient point, quand elles marchoient;

12. Non plus que tout le corps des Chérubins, ni leur dos, ni leurs mains, ni leurs aîles; & les rouës *étoient* pleines d'yeux tout autour, savoir, leurs quatre rouës.

13. Pour les rouës, j'entendis qu'on les appella, Chariot.

14. Et chaque *animal* avoit quatre faces: La prémiére face *étoit* la face d'un Chérubin; la seconde *étoit* la face d'un homme; la troisiéme étoit la face d'un lion; & la quatriéme la face d'un aigle.

15. Puis les Chérubins s'élevérent. Ce *sont* là les animaux que j'avois vû auprès du fleuve de Kébar.

16. Et lors que les Chérubins marchoient, les rouës aussi marchoient auprès d'eux; & quand les Chérubins élevoient leurs aîles, pour s'élever de dessus la terre, les rouës même ne se détournoient point d'auprès d'eux.

17. Lors qu'ils s'arrêtoient, elles s'arrêtoient; & lors qu'ils s'élevoient elles s'élevoient; car l'esprit des animaux *étoit* dans les rouës.

18. Puis la gloire de l'Eternel se retira de dessus le seuil de la maison, & se tint sur les Chérubins.

19. Et les Chérubins élevant leurs aîles, s'élevérent de terre en ma présence, quand ils partirent, & les rouës *s'élevérent* aussi vis à vis d'eux, & chacun d'eux s'arrêta à l'entrée de la porte orientale de la maison de l'Eternel, & la gloire du Dieu d'Israël étoit sur eux.

20. Ce sont là les animaux que j'avois vû sous le Dieu d'Israël, auprès du fleuve de Kébar; & je connus que c'étoient des Chérubins.

21. Chacun avoit quatre faces, & chacun quatre aîles, & *il y avoit* une ressemblance de main d'homme sous leurs aîles.

22. Et pour la ressemblance de leurs faces, *c'étoient* les faces que j'avois vuës auprès du fleuve de Kébar, & leur même regard, & elles-mêmes; & chacun marchoit devant soi.

REFLEXIONS.

DIEU voulut que la vision qu'Ezéchiel avoit déja euë dès le commencement de son ministère fût réiterée, pour confirmer ses prédictions, & pour marquer encore plus expressément que Jérusalem alloit être brûlée & détruite, & que le temple seroit bien-tôt privé de la présence de Dieu. Ces charbons de feu, qu'un Ange répandit sur la ville, signifioient qu'elle seroit brûlée par les Caldéens. Il est dit que cet Ange prit ces charbons d'entre les Chérubins, par le commandement de Dieu, pour montrer que cette ruine procéderoit du Seigneur. Le Prophète vit sur tout la gloire de Dieu s'élever au milieu des Chérubins, se poser sur la porte du sanctuaire, & de là sur celle du parvis; ce qui marquoit que Dieu alloit se retirer de ce lieu-là. C'est là en général le sens & le but de cette vision, dans laquelle nous voyons des images sensibles de la sévére vengeance, que Dieu étoit sur le point de faire, des crimes qui avoient été commis à Jérusalem, & de la profanation que les Juifs avoient faite du temple & du service divin.

CHAPITRE XI.

Ce chapitre est une suite du précédent; Ezéchiel achève d'y rapporter la vision qu'il avoit euë. Dieu lui fait connoître, I. Que les habitans de Jerusalem alloient éprouver ses plus sévéres jugemens, quoi qu'ils crussent n'avoir rien à craindre; dequoi il lui donne un signe, dans la mort soudaine de Pélatja, qui étoit l'un des Principaux du peuple. II. Que bien que les Juifs qui étoient à Jérusalem crussent qu'ils habiteroient dans leur pays, plutôt que leurs fréres qui étoient déja captifs à Babylone, ceux-ci seroient rappellés chez eux, & que Dieu béniroit tous ceux d'entr'eux qui se convertiroient. Après cela le Prophète vit la gloire du Seigneur, qui s'étoit arretée sur la porte du parvis du temple, se retirer entiérement de la ville; ce qui marquoit qu'elle alloit être abandonnée de Dieu. Cette vision étant finie, le Prophète en fit le récit aux Juifs qui étoient en Caldée.

PUis l'Esprit m'éleva, & me mena à la porte orientale de la maison de l'Eternel, qui regarde vers l'orient; & voici *il y avoit* vingt-cinq hommes à l'entrée de la porte; & je vis au milieu

lieu d'eux Jaazanja fils de Hazur, & Pélatja fils de Bénaja, les Principaux du peuple.
2. Et il me dit: Fils de l'homme, ceux-ci *sont* les hommes qui ont des pensées d'iniquité, & qui donnent de mauvais conseils dans cette ville;
3. Et qui disent: Ce n'est pas une chose prête; qu'on bâtisse des maisons; elle *est* la chaudiére, & nous *sommes* la chair.
4. C'est pourquoi, prophètise contr'eux; prophètise, Fils de l'homme.
5. L'Esprit de l'Eternel tomba donc sur moi, & me dit: Parle; Ainsi a dit l'Eternel: vous parlez ainsi, ô maison d'Israël; mais je connois toutes les pensées de vôtre esprit.
6. Vous avez multiplié vos blessés à mort dans cette ville, & vous avez rempli ses ruës de blessés à mort.
7. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Vos blessés à mort que vous avez mis au milieu d'elle sont la chair, & elle *est* la chaudiére; mais je vous tirerai du milieu d'elle.
8. Vous avez eu peur de l'épée; mais je ferai venir l'épée sur vous, dit le Seigneur l'Eternel.
9. Et je vous tirerai hors de cette ville, & vous livrerai entre les mains des étrangers, & j'exercerai *mes* jugemens contre vous.
10. Vous tomberez par l'épée; je vous jugerai dans la frontiére d'Israël, & vous saurez que je *suis* l'Eternel.
11. Elle ne sera pas pour vous une chaudiére, & vous ne serez point dans elle comme la chair; je vous jugerai dans la frontiére d'Israël.
12. Et vous saurez que je *suis* l'Eternel; car vous n'avez point marché dans mes statuts, & vous n'avez point suivi mes ordonnances; mais vous avez fait selon les ordonnances des nations qui *sont* autour de vous.
13. Or il arriva comme je prophètisois, que Pélatja fils de Bénaja mourut; alors je tombai sur ma face, & je criai à haute voix, & je dis: Ah! ah! Seigneur Eternel, t'en vas-tu consumer entiérement le reste d'Israël?
14. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:
15. Fils de l'homme, ce *sont* tes fréres, tes fréres, les hommes de ton parentage, & généralement tous ceux de la maison d'Israël, auxquels les habitans de Jérusalem ont dit: Eloignez-vous de l'Eternel; la terre nous a été donné en héritage.
16. Dis donc: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Quoi que je les aie éloignés parmi les nations, & que je les aie dispersés par les pays, je leur ferai comme un petit Sanctuaire dans le pays où ils sont allés.
17. C'est pourquoi dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Je vous recueillerai aussi d'entre les peuples, je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés, & je vous donnerai la terre d'Israël.
18. Et ils entreront, & ils en ôteront toutes ses infamies & toutes ses abominations.
19. Et je ferai qu'ils n'auront qu'un cœur, & je mettrai en eux un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, & leur donnerai un cœur de chair;
20. Afin qu'ils marchent dans mes statuts, & qu'ils gardent mes ordonnances & qu'ils les observent; & ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu.
21. Mais pour ceux dont le cœur va après le désir de leurs infamies & de leurs abominations, pour ceux-là, je leur rendrai leur train sur leur tête, dit le Seigneur l'Eternel.
22. Puis les Chérubins élevérent leurs ailes, & les rouës *qui étoient* vis à vis d'eux *s'élevérent aussi*, & la gloire du Dieu d'Israël *qui étoit* au dessus d'eux.
23. Et la gloire de l'Eternel s'éleva du milieu de la ville, & elle s'arrêta sur la montagne qui *est* vers l'orient de la ville.
24. Puis l'Esprit m'éleva, & me ramena en Caldée, vers ceux qui avoient été transportés, & cela en vision, par l'Esprit de Dieu; & la vision que j'avois vûë disparut de devant moi.
25. Alors je dis à ceux qui avoient été transportés toutes les choses que l'Eternel m'avoit fait voir.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre, qu'il y avoit à Jérusalem, immédiatement après la ruine de cette ville, un grand nombre de personnes, même d'entre les Principaux, qui se moquoient des menaces de Dieu, & qui donnoient au peuple des conseils pernicieux. Cet esprit d'incrédulité & d'irréligion est toûjours un signe avantcoureur des jugemens du ciel; sur tout lors que ceux qui sont élevés au dessus des autres en sont infectés. Dieu le tèmoigne en disant, qu'il connoissoit toutes les pensées de ces Juifs rebelles & incrédules, & qu'il feroit venir l'épée sur eux: & par là nous voyons aussi que le Seigneur connoît distinctement toutes les actions & toutes les pensées des hommes, & qu'il les juge tous selon leurs œuvres. L'image d'une chaudiére, ou d'un pot, où l'on fait bouillir de la chair, marquoit qu'une partie des habitans de Jérusalem y périroient, & que les autres en seroient tirés, pour être mis à mort dans le pays d'Israël & dans d'autres lieux, par leurs ennemis. Les promesses que Dieu joint à ces menaces, en faveur des Juifs captifs en Caldée, disant qu'il les rassembleroit

bleroit encore dans la terre d'Israël, montrent que Dieu est miséricordieux & bon, lors même qu'il déploie ses plus sévéres jugemens; mais il fait connoître en même tems, qu'il n'exerce sa bonté que sur les pécheurs qui ont un esprit & un cœur nouveau pour le craindre; & qu'il rend à ceux qui suivent leurs désirs déréglés ce qu'ils ont mérité. Enfin, l'on voit ici que la gloire de Dieu, qui s'étoit retirée du Sanctuaire & ensuite du Temple, se retira tout-à-fait de la ville de Jérusalem; ce qui signifioit que Dieu alloit abandonner entiérement cette ville & ses habitans.

CHAPITRE XII.

Dieu commande à Ezéchiel de sortir de sa maison, à l'entrée de la nuit, ayant le visage couvert; c'étoit pour montrer que le Roi Sédécias s'enfuiroit de Jérusalem de nuit, qu'il seroit pris & conduit à Babylone, qu'il mourroit dans cette ville-là, mais qu'il ne la verroit point, parce qu'on lui creveroit les yeux. Le Prophète annonce la ruine & la captivité du peuple de Jérusalem. Enfin, il déclare que les menaces des Prophètes du Seigneur alloient être exécutées bientôt, quoique les Juifs crussent qu'elles ne le seroient de long tems.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, tu demeures au milieu d'une maison rebelle, qui ont des yeux pour voir, mais qui ne voient point, & des oreilles pour ouïr, mais qui n'entendent point, parce qu'ils *sont* une maison rebelle.

3. Toi donc, Fils de l'homme, fais-toi l'équipage d'un homme qui va partir, & pars de jour, à leurs yeux, pars de ton lieu *pour aller* en un autre, à leurs yeux; peut-être qu'ils y prendront garde; quoi qu'ils soient une maison rebelle.

4. Tu porteras de jour à leurs yeux ton équipage, semblable à l'équipage d'un homme qui part; & tu sortiras sur le soir, en leur présence, comme on fait quand on sort pour partir.

5. Perce la paroi, devant leurs yeux, & tire dehors *ton équipage* par *l'ouverture que tu y auras faite*.

6. Tu *le* porteras sur l'épaule à leur vûë, & tu l'emporteras quand il fait obscur; tu couvriras aussi ta face, afin que tu ne voies point la terre; car je t'ai mis pour être un signe à la maison d'Israël.

7. Je fis donc comme il m'avoit été ordonné; je portai dehors de jour mon équipage, semblable à l'équipage d'un homme qui part; & sur le soir je perçai la paroi avec la main, je *le* tirai dehors, comme il faisoit obscur, & *je le* portai sur l'épaule, devant leurs yeux.

8. Et le matin la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

9. Fils de l'homme, la maison d'Israël, la maison rebelle, ne t'a-t-elle pas dit: Qu'est-ce que tu fais?

10. Dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Cette prédiction s'adresse au Prince *qui est* à Jérusalem, & à toute la maison d'Israël qui est parmi eux.

11. Dis leur: Je vous *suis* un signe; il leur sera fait comme j'ai fait; *ils* partiront pour s'en aller en captivité.

12. Et le Prince qui *est* parmi eux portera sur la brune *son équipage* sur l'épaule, & sortira; on lui percera la paroi pour le faire sortir par là; il couvrira sa face, ensorte qu'il ne verra pas la terre de ses yeux.

13. J'étendrai mon rets sur lui, & il sera pris dans mes filets; & je le ferai entrer dans Babylone au pays des Caldéens, laquelle il ne verra point, & toutefois il y mourra.

14. Et je disperserai à tout vent tout ce qui est autour de lui *pour* son secours, & toutes ses troupes, & je tirerai l'épée après eux.

15. Et ils sauront que je *suis* l'Eternel, quand je les aurai répandus parmi les nations, & que je les aurai dispersés par les pays.

16. Mais je laisserai de reste d'entr'eux quelque peu de gens *qui seront préservés* de l'épée, de la famine, & de la mortalité, afin qu'ils racontent toutes leurs abominations, parmi les nations vers lesquelles ils seront arrivés; & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

17. Puis la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

18. Fils de l'homme, mange ton pain avec émotion, & boi ton eau avec tourment & avec chagrin.

19. Et tu diras au peuple du pays: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel, touchant les habitans de Jérusalem qui sont au pays d'Israël: Ils mangeront leur pain avec chagrin, & boiront leur eau avec étonnement; parce que le pays sera désolé, étant privé de son abondance, à cause de l'iniquité de tous ceux qui y habitent.

20. Les villes peuplées seront désertes, & le pays *ne* sera *que* désolation; & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

21. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

22. Fils de l'homme, quel *est* ce proverbe dont vous vous servez touchant le pays d'Israël, en disant; Les jours seront prolongés, & toute vision périra?

23. C'est pourquoi dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Je ferai cesser ce proverbe, & on ne s'en servira plus pour proverbe en Israël; mais dis leur: Les jours, & la parole de toutes les visions s'approchent.

24. Car il n'y aura point désormais de

de vision vaine, ni de prédiction flateuse au milieu de la maison d'Israël.

25. Car je *suis* l'Eternel; je parlerai, & la parole que j'aurai prononcée sera mise en exécution, elle ne sera plus différée; mais, ô maison rebelle, je prononcerai dans vos jours la parole, & je l'exécuterai, dit le Seigneur l'Eternel.

26. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

27. Fils de l'homme: Voici, ceux de la maison d'Israël disent: La vision que cet homme voit *ne s'accomplira* qu'après un grand nombre de jours, & il prophètise pour des tems qui sont encore éloignés.

28. C'est pourquoi dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Aucune de mes paroles ne sera plus différée, mais la parole que j'aurai prononcée sera mise en exécution, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

ON trouve dans ce chapitre une représentation très-expresse de ce qui devoit bien-tôt arriver au Roi Sédécias & aux Juifs, lors que Jérusalem seroit prise par les Caldéens: C'est que ce Prince tomberoit entre les mains des ennemis, qu'il sortiroit de nuit de Jérusalem pour s'enfuir, qu'il seroit pris, qu'on lui créveroit les yeux, qu'il entreroit à Babylone, mais qu'il ne la verroit pas; que les Principaux de Jérusalem seroient tués, & que le peuple seroit emmené captif. C'est ici une prédiction bien circonstanciée, & qui fut accomplie à la lettre. Elle prouve bien clairement, que Dieu connoît parfaitement l'avenir, & que toutes choses sont dirigées par sa providence. Dieu fit avertir de ceci les Juifs qui étoient en Caldée, afin qu'ils n'enviassent pas la condition de leurs fréres qui étoient encore à Jérusalem. Il est à remarquer, que Dieu dit ici qu'il vouloit disperser les Juifs parmi les nations, afin qu'ils y racontassent leurs abominations, & les péchés par lesquels ils avoient provoqué sa colère. Cela nous instruit de la justice de Dieu, & des vuës qu'il se propose en affligeant les hommes, il veut les amener par là à la repentance & à la confession de leurs péchés, & les faire en même tems servir d'exemple aux autres. III. Il paroît de ce chapitre, que les Juifs de Jérusalem, quoique très-coupables & à la veille de périr, vivoient dans une grande sécurité; qu'ils ne craignoient point les menaces des Prophètes; ou que du moins ils croyoient qu'elles ne s'accompliroient de longtems; & ce fut cette sécurité qui les entretint dans l'impénitence, & qui causa leur derniére ruine. Il est dangereux de se flater, lors que Dieu nous avertit & qu'il nous menace, & de différer de se convertir à lui; & une crainte salutaire, accompagnée d'une prompte conversion, est le sûr & l'unique moyen de prévenir ses jugemens.

CHAPITRE XIII.

Ezéchiel dénonce les jugemens du Seigneur aux Prophètes & aux Prophètesses qui se vantoient faussement d'être inspirés de Dieu, & qui promettoient la paix au peuple d'Israël, dans le tems qu'il n'y avoit point de paix pour ce peuple, & que Dieu se préparoit à le détruire; il menace aussi des mêmes malheurs ceux qui écoutoient ces faux Prophètes.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, prophètise contre les Prophètes d'Israël, qui prophètisent; & dis à ceux qui sont Prophètes de leur propre mouvement: Ecoutez la parole de l'Eternel:

3. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Malheur aux Prophètes insensés, qui suivent leur propre esprit, quoi qu'ils n'aient eu aucune vision.

4. Israël, tes Prophètes ont été comme les renards dans les déserts.

5. Vous n'êtes point montés aux brêches, & vous n'avez point refait les cloisons pour la maison d'Israël, pour être fermes dans le combat à la journée de l'Eternel.

6. Ils ont eu des visions de vanité, & des prédictions de mensonge, en disant: L'Eternel a dit; & toutefois l'Eternel ne les avoit point envoyés; & ils ont fait espérer que leur parole seroit accomplie.

7. N'avez-vous pas vû des visions de vanité, & prononcé des prédictions de mensonge? Toutefois vous dites: L'Eternel a dit; quoique je ne *vous* aie point parlé.

8. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que vous avez prononcé la vanité, & que vous avez vû le mensonge, c'est pour cela que je vous en veux, dit le Seigneur l'Eternel.

9. Et ma main sera sur les Prophètes qui voient la vanité, & qui prophètisent le mensonge; ils ne seront plus dans le conseil de mon peuple, ils ne seront plus écrits dans les régistres de la maison d'Israël, & ils n'entreront plus dans la terre d'Israël, & vous saurez que je *suis* le Seigneur l'Eternel.

10. C'est parce, c'est parce qu'ils ont abusé mon peuple, *en* disant: La paix, & *il n'y avoit* point de paix; l'un bâtissoit la muraille, & les autres l'enduisoient de mortier mal lié.

11. Dis à ceux qui enduisent de mortier mal lié, qu'elle tombera; il y aura une pluie débordée, & vous, pierres de grêle, vous tomberez *dessus*, &

& un vent de tempête *la* fendra.

12. Et voici, la muraille est tombée. Ne vous dira-t-on donc pas: Où *est* le plâtre dont vous l'aviez plâtrée?

13. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Je ferai éclater un vent impétueux dans mon couroux, & il y aura une pluie débordée dans ma colère, & des pierres de grêle avec fureur, pour détruire entiérement.

14. Et je démolirai la muraille que vous avez enduite de mortier mal lié, & la jetterai par terre, tellement que son fondement sera découvert, & elle tombera, & vous serez entiérement détruits au milieu d'elle; & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

15. Ainsi j'accomplirai ma colère contre le mur, & contre ceux qui l'enduisent de mortier mal lié; & je vous dirai: Le mur n'*est* plus, ni ceux qui l'ont enduit;

16. *Savoir* les Prophètes d'Israël, qui prophétisent touchant Jérusalem, & qui voient pour elle des visions de paix; & néanmoins *il* n'y *a* point de paix, dit le Seigneur l'Eternel.

17. Toi, Fils de l'homme, dresse aussi ta face contre les filles de ton peuple, qui prophétisent de leur propre mouvement, & prophétise contr'elles;

18. Et dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Malheur à celles qui cousent des coussins pour s'accouder le long du bras jusques aux mains, & qui font des voiles *pour mettre* sur la tête de *personnes* de toute taille, afin de chasser aux ames. Chasseriez-vous aux ames de mon peuple; & vous, garantiriez-vous *vos propres* ames?

19. Vous m'avez profané auprès de mon peuple, pour des poignées d'orge, & pour des piéces de pain; faisant mourir les ames qui ne devoient point mourir, & faisant vivre les ames qui ne devoient point vivre, en mentant à mon peuple, qui écoute le mensonge?

20. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici j'en veux à vos coussins, par lesquels vous chassez là aux ames, afin qu'elles s'envolent; & je les arracherai de dessus vos bras, & je laisserai aller les ames auxquelles vous chassez, afin qu'elles s'envolent.

21. J'arracherai aussi vos voiles, & je délivrerai mon peuple d'entre vos mains pour en faire vôtre chasse; & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

22. Parce que vous avez affligé le cœur du juste en mentant, lequel je n'affligeois point; & que vous avez renforcé les mains du méchant, afin qu'il ne se détournât pas de son mauvais train, & que je lui sauvasse la vie.

23. C'est pourquoi vous n'aurez plus aucune vision de vanité, ni aucune prédiction; mais je délivrerai mon peuple d'entre vos mains, & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

LA désolation de la ville de Jérusalem vérifia pleinement ce qu'Ezéchiel avoit dit dans ce chapitre; & l'événement montra que ces Prophètes, qui vouloient persuader aux Juifs qu'*il ne* leur arriveroit point de mal, étoient des imposteurs, & qu'Ezéchiel avoit parlé de la part de Dieu. De là il faut recueillir ces deux choses: I. Que les Ministres du Seigneur commettent un grand péché, & s'exposent à une effroyable condamnation, lors qu'au lieu de reprendre hardiment les pécheurs impénitens, & de leur dénoncer la colère de Dieu, ils les endorment & les entretiennent dans leurs vices, en les remplissant d'une fausse confiance. Le Prophète exprime le crime de ces faux Ministres, en disant: *Qu'ils abusoient le peuple de Dieu; qu'ils promettoient la paix, lors qu'il n'y avoit point de paix; qu'ils couvroient la muraille d'un mortier mal lié; & qu'ils cousoient des coussins pour s'appuyer dessus.* Ceci engage bien fortement ceux qui sont appellés au Ministère sacré, à annoncer fidèlement la volonté du Seigneur; de peur qu'en flattant les pécheurs par des promesses vaines & mal fondées, ils ne s'exposent avec eux à la malédiction divine. II. Puis que Dieu menace de son indignation le peuple qui prêtoit l'oreille aux faux Prophètes, il paroit que ceux qui se laissent tromper porteront aussi la peine de leur péché, surtout, si, comme les Juifs, ils ont des moyens de s'instruire de la volonté de Dieu & de leur devoir. Il s'ensuit aussi de là, qu'autant que l'on doit fuir les séducteurs & les faux ministres, autant doit on aimer & écouter ceux qui s'acquittent de leur devoir avec zèle & avec sincérité.

CHAPITRE XIV.

Ce chapitre contient des plaintes & des menaces contre les Juifs hypocrites, qui faisoient semblant de s'informer de la volonté de Dieu, & de consulter ses Prophètes, & qui cependant continuoient à servir les idoles, & écoutoient même les faux Prophètes, plûtôt que les vrais serviteurs de Dieu. Ezéchiel dit que le Seigneur alloit déployer ses plus terribles vengeances sur ces séducteurs & sur ceux qui les écoutoient. II. Il déclare, que quand il auroit résolu de châtier un pays par quelqu'un de ses fléaux, les gens de bien de ce pays-là pourraient être garantis, mais qu'ils ne préserveroient pas les autres. Par là Dieu veut marquer que la destruction des Juifs étoit inévitable; qu'il alloit déployer tous ses fléaux à la foi sur eux; & que le petit nombre de gens de bien qu'il

qu'il y avoit parmi eux ne les en mettroit pas à couvert.

QUelques-uns des Anciens d'Israël vinrent vers moi, & s'assirent devant moi.

2. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

3. Fils de l'homme, ces gens-ci ont élevé leurs dieux infames dans leurs cœurs, & ils ont mis le scandale de leur iniquité devant leur face: Seroit-ce sérieusement qu'ils me recherchent?

4. C'est pourquoi parle leur, & leur dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Quiconque de la maison d'Israël aura élevé ses dieux dans son cœur, & mis le scandale de son iniquité devant sa face, & viendra vers un Prophète; moi qui *suis* l'Eternel, je lui répondrai *selon qu'il* vient avec la multitude de ses dieux infames.

5. Afin que *ceux* de la maison d'Israël soient pris par leur propre cœur; car ils se sont tous éloignés de moi par leurs dieux infames.

6. C'est pourquoi, dis à la maison d'Israël: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Convertissez-vous, & faites qu'on se retire de vos dieux infames, & détournez vos faces de toutes vos abominations.

7. Car quiconque de la maison d'Israël, ou des étrangers qui séjournent en Israël, se sera éloigné de moi, & aura élevé ses dieux infames dans son cœur, & aura mis le scandale de son iniquité devant sa face, s'il vient vers un Prophète pour m'interroger par lui, je *suis* l'Eternel, on lui répondra pour moi.

8. Et je dresserai ma face contre cet homme-là, & le ferai servir de signe & de proverbe, & je le retrancherai du milieu du peuple; & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

9. Et s'il arrive que le Prophète soit séduit, & qu'il prononce quelque parole, moi *qui suis* l'Eternel j'aurai séduit ce Prophète-là; & j'étendrai ma main sur lui & je l'exterminerai de mon peuple Israël.

10. Et ils porteront la peine de leur iniquité; la peine de l'iniquité du Prophète sera comme celle de celui qui l'aura interrogé.

11. Afin que la maison d'Israël ne se détourne plus de moi, & qu'ils ne se souillent plus par tous leurs crimes; alors ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu, dit le Seigneur l'Eternel.

12. Puis la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

13. Fils de l'homme, quand un pays aura péché contre moi, en commettant prévarication, & que j'aurai étendu ma main contre lui, & que je lui aurai rompu le bâton du pain, & envoyé la famine, & retranché du milieu de lui, tant les hommes que les bêtes;

14. Et que ces trois hommes, Noé, Daniel, & Job y fussent, ils délivreroient leurs ames par leur justice, dit le Seigneur l'Eternel.

15. Si je fais passer les mauvaises bêtes par ce pays-là, & qu'elles le rendent désolé, tellement que ce *ne* soit *que* désolation sans qu'il y ait personne qui *y* passe, à cause des bêtes;

16. Et que ces trois hommes-là s'y trouvassent; je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, qu'ils ne délivreroient ni fils ni filles; *mais* eux seuls seroient délivrés, & le pays *ne* sera *que* désolation.

17. Ou si je fais venir l'épée sur ce pays-là, & que je dise: Que l'épée passe par le pays, & en retranche tant les hommes que les bêtes;

18. Et que ces trois hommes-là s'y trouvassent; je suis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, qu'ils ne délivreroient ni fils ni filles; mais eux seuls seroient délivrés.

19. Ou si j'envoie la mortalité sur ce pays-là, & que je répande ma colère contre lui, avec le sang, pour en retrancher tant les hommes que les bêtes;

20. Et que Noé, Daniel, & Job s'y trouvassent; je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, qu'ils ne délivreroient ni fils ni filles; *mais* eux délivreroient leurs ames par leur justice.

21. Mais voici ce qu'a dit le Seigneur l'Eternel: Combien plus quand j'aurai envoyé mes quatre mauvaises punitions, *savoir* l'épée, la famine, les mauvaises bêtes, & la mortalité contre Jérusalem, pour en retrancher tant les hommes que les bêtes?

22. Cependant, voici, quelques réchappés y demeureront de reste, *savoir* ceux qu'on va faire sortir, & fils & filles, voici, ils vont venir vers vous, & vous verrez leur train & leurs actions, & vous serez rendus contens du mal que j'aurai fait venir contre Jérusalem, savoir tout ce que j'aurai fait venir sur elle.

23. Même vous en serez rendus contens, lorsque vous aurez vû leur train & leurs actions; & vous reconnoitrez que je n'aurai point fait sans cause tout ce que j'aurai fait en elle, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, I. Que c'est une impiété & une hypocrisie manifeste, que de faire semblant de consulter le Seigneur, & d'écouter sa parole, pendant qu'on a le cœur éloigné de lui, & qu'on est résolu à persévérer dans ses péchés. II. Que quand Dieu a fait connoitre suffisamment sa

volonté aux hommes, & qu'ils s'égarent après cela dans leurs pensées, suivant leur volonté propre avec obstination, il les abandonne par un juste jugement; & qu'alors, venant à rencontrer des personnes qui les trompent, ils écoutent le mensonge plûtôt que la vérité. Ce fut ce qui arriva aux Juifs: Au lieu de suivre les conseils salutaires que Dieu leur faisoit donner par ses Prophètes, ils s'attachérent à des imposteurs; & ils périrent aussi avec eux, lorsque Jérusalem fut prise, comme Ezéchiel les en avoit menacés. Il est dangereux d'écouter une autre voix que celle de Dieu; & il punira justement, tant ceux qui séduisent les autres, que ceux qui se laissent séduire. Il y a d'importantes considérations à faire sur la seconde partie de ce chapitre: On y voit que la famine, la guerre, la mortalité, & les autres calamités semblables, sont des peines dont Dieu visite les peuples. Mais sur tout, on doit bien considérer ce qui est dit ici, que quand Noé, Daniel, & Job, qui étoient des personnes si saintes & si agréables à Dieu, seroient au milieu d'un peuple dont Dieu auroit résolu la ruine, ils ne pourroient pas la détourner. L'intercession des gens de bien peut beaucoup, mais elle n'est pas toûjours efficace pour les autres; cependant Dieu prend toûjours soin de ses élûs, & il les exemte des peines dont il visite les méchans & les endurcis. Il paroit au reste de ce chapitre, que Daniel étoit déja alors illustré par sa piété, parmi ceux qui avoient été transportés à Babylone avec le Roi Jéhojakim. Voyez Daniel I. 1-6.

CHAPITRE XV.

Dieu répresente la totale ruine des Juifs, par l'image du bois de la vigne, qui n'est bon qu'à brûler.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit;

2. Fils de l'homme, Que vaut le bois de la vigne plus que les autres bois, & les sarmens plus que ce qui est aux arbres d'une forêt?

3. En prendra-t'on du bois pour en faire quelque ouvrage, ou en prendra-t-on une cheville pour y pendre quelque chose?

4. Voici, on le met au feu pour être consumé; le feu en consume aussi-tôt les deux bouts; le milieu *de même* est réduit en cendres: Sera-t-il bon à quelque chose?

5. Voici, quand il est entier, on n'en fait aucun ouvrage; combien moins quand le feu l'aura consumé & qu'il sera brûlé sera-t-il propre pour quelque ouvrage?

6. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Comme le bois de la vigne est tel entre les arbres des forêts, que je l'ai destiné au feu pour être consumé; ainsi livrerai je les habitans de Jérusalem;

7. Et je dresserai ma face contr'eux. Seront-ils sortis du feu? Le feu les consumera encore, & vous saurez que je suis l'Eternel, quand j'aurai dressé ma face contr'eux.

8. Et je ferai que le pays ne sera que désolation; parce qu'ils ont persévéré dans leur prévarication, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

NOus avons ici un emblème, qui nous met devant les yeux, d'un côté, l'entiére destruction des Juifs, qui devoient être consumés par le feu de la colère de Dieu; & de l'autre, la cause de cette destruction, savoir, les crimes & les prévarications de ce peuple, qui étoit comme une vigne infructueuse & un bois inutile. Nôtre Seigneur emploie la même image, pour répresenter ce qu'ont à attendre les méchans, lors qu'il dit: *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jetté dehors comme le sarment, & il séche; puis on l'amasse, on le jette au feu, & il brûle.* Et Jean Baptiste denonçoit la même punition aux incrédules, par cette menace: *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé & jetté au feu.*

CHAPITRE XVI.

Ezéchiel se sert de la parabole d'une femme adultère, pour répresenter que Dieu avoit choisi les Juifs, & qu'il les avoit comblés de ses graces; mais qu'ils s'étoient rendus coupables d'infidélité contre lui; & surtout, que par leur idolatrie ils avoient rompu l'alliance dans laquelle il les avoit reçus. Il reproche aux Juifs de Jérusalem, d'avoir imité & surpassé Samarie, *c'est-à-dire, les Israëlites des Dix Tribus, dans leur culte idolatre; & de s'être souillés des mêmes abominations que les Egyptiens, les Assyriens, & les Caldéens; il les compare à Sodome, qu'il appelle leur sœur; & il les menace d'une ruine terrible & inévitable; promettant toutefois que Dieu auroit compassion d'une partie d'entr'eux, & qu'après les avoir humiliés, il les recevroit encore dans son alliance.*

LA parole de l'Eternel me fut aussi adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, Fais connoitre à Jérusalem ses abominations;

3. Et dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel à Jérusalem: Tu as tiré ton extraction & ta naissance du pays des Cananéens; ton pére *étoit* Amorrhéen, & ta mére *étoit* Hethienne.

4. Et pour ce qui est de ta naissance, ton nombril ne fut point coupé, au jour que tu náquis, & tu ne fus point lavée

lavée d'eau pour être purifiée, ni nettoyée avec du sel, ni aucunement emmaillotée.

5. Il n'y eut aucun œil qui eût pitié de toi, pour te faire aucune de ces choses-là, en ayant compassion de toi; mais tu fus jettée sur le dessus d'un champ, parce qu'on avoit horreur de toi, au jour auquel tu nâquis.

6. Et passant près de toi, je te vis étenduë par terre dans ton sang; & je te dis: Vis dans ton sang; & je te redis: Vis dans ton sang.

7. Je te fis croitre par millions, comme le germe des champs. Tu crus, & tu devins grande, & tu parvins à une parfaite beauté; ton corps se forma; mais tu *étois* nuë, & dans la confusion.

8. Et je passai auprès de toi, & je te regardai, & voici tu étois en âge d'être aimée; & j'étendis le pan de ma robe sur toi, & je couvris ta nudité: puis je te jurai, & j'entrai en alliance avec toi, dit le Seigneur l'Eternel, & tu devins mienne.

9. Et je te lavai avec de l'eau; & en t'y plongeant j'ôtai ton sang de dessus toi, & je t'oignis avec de l'huile.

10. Je te vêtis de broderie, je te chaussai de *peaux* de couleur de hiacinthe, je te ceignis de fin lin, & je te couvris de soie.

11. Je te parai d'ornemens, & je mis des brasselets sur tes mains, & un collier à ton cou.

12. Je te mis aussi une bague sur le front, & des pendans aux oreilles, & une couronne éclatante sur la tête.

13. Tu fus donc parée d'or & d'argent, ton vêtement *étoit* de fin lin, de soie, & de broderie; tu mangeas la fleur de froment, le miel, & l'huile; tu devins extrèmement belle, & tu parvins jusqu'à règner.

14. Et ta renommée se répandit parmi les nations, à cause de ta beauté, parce qu'elle *étoit* parfaite; à cause de ma gloire que j'avois mise sur toi, dit le Seigneur l'Eternel.

15. Mais tu t'ès confiée en ta beauté, & tu t'ès prostituée à cause de ta renommée, & *tu* as poussé tes prostitutions jusqu'à te livrer à tout passant.

16. Et tu as pris de tes vêtemens, & t'en ès fait des *ornemens* de diverses couleurs, pour tes hauts lieux, tels qu'il n'y en a point & n'y en aura point *de semblables*, & tu t'y ès prostituée.

17. Et tu as pris tes bagues magnifiques, *faites* de mon or & de mon argent, que je t'avois donné, & tu t'en ès fait des images d'hommes, & tu t'ès prostituée avec elles.

18. Et tu as pris tes vêtemens de broderie, & tu les en as couvertes; & tu as mis mon huile *de senteur* & mon parfum devant elles.

19. Et à l'égard de mon pain que je t'avois donné, de la fleur de froment, de l'huile, & du miel, *que* je t'avois donné à manger, tu les as mis devant elles, *pour être* une odeur agréable. Voilà ce qui a été fait, dit le Seigneur l'Eternel.

20. Tu as aussi pris tes fils & tes filles, que tu m'avois enfantés, & tu les leur as sacrifiés pour être consumés. Est-ce peu de chose, que tes prostitutions?

21. Que tu aies immolé mes fils & que tu les aies livrés pour les faire passer *par le feu*?

22. Et après toutes tes abominations & tes prostitutions, tu ne t'ès point ressouvenuë du tems de ta jeunesse, quand tu étois toute nuë, dans la confusion, & étenduë par terre dans ton sang.

23. Et il est arrivé après toute ta malice, (Malheur, malheur à toi, dit le Seigneur l'Eternel!)

24. Que tu t'ès bâti un lieu éminent, & que tu t'ès fait des hauts lieux par toutes les places.

25. Tu as bâti un haut lieu à chaque bout de chemin, tu as rendu ta beauté abominable, & tu t'ès prostituée à tout passant, & *tu* as multiplié tes prostitutions

26. Tu t'ès prostituée avec les Egyptiens, tes voisins, qui sont vigoureux; & tu as multiplié tes infamies pour m'irriter.

27. Et voici, j'ai étendu ma main sur toi, & j'ai diminué ton état; & je t'ai abandonnée à la volonté de celles qui te haïssoient, *savoir* des filles des Philistins, lesquelles ont honte de ta conduite criminelle.

28. Tu t'ès aussi prostituée avec les Assyriens, parce que tu n'étois pas encore assouvie; & après t'être prostituée avec eux, tu n'as pas encore été contente.

29. Mais tu as multiplié tes prostitutions dans le pays de Canaan jusques en Caldée, & avec cela tu n'as pas encore été contente.

30. O que ton cœur est lâche, dit le Seigneur l'Eternel, d'avoir fait toutes ces choses-là, *qui sont* les actions d'une maitresse prostituée!

31. D'avoir bâti tes lieux éminens à chaque bout de chemin, & d'avoir fait tes hauts lieux dans toutes les places! Et encore n'as-tu pas fait comme les prostituées, en ce que tu as méprisé le salaire.

32. Femme adultère, qui prens des étrangers au lieu de ton mari.

33. On donne un salaire à toutes les personnes infames; mais toi tu as donné à tous ceux qui t'aimoient les présens que ton mari t'avoit faits; & tu leur as fait

fait des présens, afin que de toutes parts ils vinssent vers toi, pour tes prostitutions.
34. Et il est arrivé en toi & en tes débauches, tout le contraire de ce qui arrive aux *autres* femmes, parce qu'il n'y avoit personne qui te recherchât; car en ce que tu as donné des présens, & qu'on ne t'en a point donné, tu as agi tout au rebours *des autres*.
35. C'est pourquoi, *femme* prostituée, écoute la parole de l'Eternel.
36. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que ton ordure est répanduë, & que ta nudité s'est découverte dans tes prostitutions avec ceux qui t'aimoient, & avec tes dieux abominables & infames, & dans le meurtre de tes enfans, lesquels tu leur as donnés;
37. Voici, je vais assembler tous ceux qui t'ont aimée, avec qui tu as satisfait ta passion, & que tu as aimés, & tous ceux que tu as haïs; oui je les assemblerai de toutes parts contre toi, & je découvrirai ta nudité devant eux; tellement qu'ils verront toute ta honte.
38. Et je te jugerai comme on juge les femmes adultères, & celles qui répandent le sang; je te livrerai pour être mise à mort, dans ma colère & dans ma jalousie.
39. Je te livrerai entre leurs mains, & ils détruiront tes lieux éminens, & démoliront tes hauts lieux; ils te dépouilleront de tes vêtemens, & emporteront tes bagues dont tu te parois, & te laisseront toute nuë & toute confuse.
40. Et on fera monter contre toi une assemblée *de gens* qui t'assommeront de pierres, & te transperceront avec leurs épées;
41. Ils mettront le feu à tes maisons, & feront des exécutions sur toi en la présence de plusieurs femmes; & je t'empêcherai de te prostituer, & tu ne donneras plus de salaires.
42. Et je contenterai ma colère sur toi, tellement que ma jalousie se détournera de toi; & je serai en repos, & ne me courroucerai plus.
43. Parce que tu ne t'ès point souvenuë du tems de ta jeunesse, & que tu m'as provoqué par toutes ces choses-là; c'est pourquoi aussi, voici j'ai fait retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur l'Eternel. N'as-tu pas commis ce crime énorme, outre toutes tes autres abominations?
44. Voici, tous ceux qui se servent de proverbes feront un proverbe de toi & diront: Telle qu'est la mére, telle est sa fille.
45. Tu ès la fille de ta mére qui a abandonné son mari, & ses enfans; & tu ès la sœur de chacune de tes sœurs, qui ont abandonné leurs maris & leurs enfans; vôtre mére *étoit* Héthienne, & vôtre pére *étoit* Amorrhéen.
46. Et ta sœur ainée, *c'est* Samarie, & les villes de son ressort, laquelle est située à ta gauche; & ta jeune sœur qui est située à ta droite, *c'est* Sodome & les villes de son ressort.
47. Encore n'as tu pas seulement suivi leur train, & fait selon leurs abominations; mais, comme si c'eût été peu de chose, tu t'ès plus corrompuë qu'elles, dans toute ta conduite.
48. Je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que Sodome ta sœur n'a point fait, ni elle ni les villes de son ressort, comme tu as fait, toi & les villes de ton ressort.
49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome ta sœur; l'orgueil, l'abondance du pain; elle a été dans l'aise & dans l'oisiveté, elle & les villes de son ressort; mais elle n'a point soûtenu la main de l'affligé, ni du nécessiteux.
50. Elles se sont élevées, & elles ont commis des abominations devant moi; & je les ai détruites, après l'avoir vû.
51. Et pour ce qui est de Samarie, elle n'a pas fait la moitié autant de péchés que toi; car tu as multiplié tes abominations plus qu'elle, & tu as justifié tes sœurs par toutes les abominations que tu as commises.
52. Porte donc aussi ta confusion, toi qui as condamné chacune de tes sœurs, à cause de tes péchés, par lesquels tu as été renduë plus abominable qu'elles; elles sont plus justes que toi; sois donc aussi honteuse, & porte ta confusion, puis que tu as justifié tes sœurs.
53. Quand je ramenerai leurs captifs, savoir les captifs de Sodome, & des villes de son ressort, les captifs de Samarie, & des villes de son ressort, *je ramenerai* aussi les captifs de ta captivité parmi elles.
54. Afin que tu portes ta confusion, & que tu sois confuse à cause de tout ce que tu as fait, ensorte que tu leur sois un sujet de consolation.
55. Quand ta sœur Sodome, & les villes de son ressort retourneront à leur état précédent; & quand Samarie, & les villes de son ressort retourneront à leur état précédent, toi aussi & les villes de ton ressort vous retournerez à vôtre état précédent.
56. Ta bouche n'a point fait mention de Sodome ta sœur, dans le tems de ton orgueil.
57. Avant que ta malice fût découverte, comme elle a été lors que tu as été exposée aux outrages des villes de Syrie & de toutes celles d'alentour, *savoir* les villes des Philistins, qui t'ont pillée de tous côtés.
58. Tu portes sur toi ton énormité & tes abominations, dit l'Eternel.
59. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel;

ternel: Je te ferai aussi comme tu as fait, quand tu as méprisé l'exécration du serment, en violant l'alliance.

60. Toutefois je me souviendrai de l'alliance que j'avois traitée avec toi dans les jours de ta jeunesse, & j'établirai avec toi une alliance éternelle.

61. Alors tu te souviendras de ta conduite, & tu en feras confuse, quand tu recevras tes sœurs, tant celles qui sont plus grandes, que celles qui sont plus petites que toi; & je te les donnerai pour filles; mais non pas selon ton alliance.

62. Car j'établirai mon alliance avec toi, & tu sauras que je *suis* l'Eternel.

63. Afin que tu t'en souviennes, & que tu sois honteuse, & que tu n'aies plus la hardiesse d'ouvrir la bouche, à cause de ta confusion, après que j'aurai été appaisé envers toi, pour tout ce que tu auras fait, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE qu'on lit dans ce chapitre répréfente le crime de ceux qui ayant été reçus dans l'alliance de Dieu, & comblés de ses bienfaits, tombent dans l'infidélité & dans l'ingratitude, en se détournant de l'obéïssance qu'ils lui doivent; ce que l'Ecriture appelle un adultère spirituel, pour montrer que les hommes rompent par là l'alliance qu'ils avoient avec Dieu. Les reproches que le Seigneur faisoit aux Juifs, non seulement d'avoir imité Samarie & Sodome, mais même de les avoir surpassées dans leurs dérèglemens, nous apprennent, que, de tous les hommes, il n'y en a point de plus coupables que ceux qui ont été le plus enrichis des faveurs de Dieu, & qui en abusent; & que ce sont aussi ceux qu'il punit avec le plus de sévérité. Cependant, il est à remarquer, que Dieu déclare qu'après avoir exercé sa vengeance sur les Juifs rebelles & idolatres, il se souviendroit de son alliance, & qu'il pardonneroit à ceux qui se convertiroient. Le but des châtimens temporels est d'amener les hommes à la repentance. Aussi-tôt qu'ils s'humilient Dieu s'appaise envers eux; & c'est ainsi qu'il fait voir sa bonté, dans le tems même qu'il donne des marques de sa justice.

CHAPITRE XVII.

Il est nécessaire de savoir, pour l'intelligence de ce chapitre, que lors que le Roi de Babylone transporta en Caldée Jéchonias Roi de Juda, avec plusieurs Juifs, il établit Sédecias Roi sur les Juifs qui étoient encore a Jerusalem, & le fit jurer qu'il lui seroit fidèle. Mais Sédecias viola son serment; il se rebella contre le Roi de Babylone, & s'allia avec le Roi d'Egypte, auquel il demanda du secours. Ezechiel prédit ici que Sédecias seroit puni de son parjure, & livré aux Babyloniens avec tout son peuple. C'est ce qu'il réprésente par la similitude d'un Aigle & d'un Cèdre, de laquelle il donne l'explication.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, propose une énigme & une similitude à la maison d'Israël:

3. Et dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Un grand Aigle, à grandes aîles, d'un long plumage, plein de plumes *de diverses couleurs*, comme en façon de broderie, est venu au Liban, & en a enlevé la cime d'un Cèdre.

4. Et il a rompu le bout de ses jets, & l'a transporté en un pays marchand, & l'a mis dans une ville de négocians.

5. Puis il a pris de la semence de ce pays-là, & l'a mise dans un champ propre à sèmer, & la portant près des grosses eaux, l'a mise là *comme* un saule.

6. Et cette semence poussa, & devint un sep plantureux, *mais* bas, ayant ses rameaux tournés vers *l'Aigle*, & ses racines sous lui; elle devint donc un sep, & produisit des branches, & jetta des provins.

7. Mais il y avoit un *autre* grand Aigle à grandes aîles, & de beaucoup de plumes; & voici ce sep poussa vers lui ses racines, & étendit vers lui ses branches, afin qu'il l'arrosât des eaux de son parterre.

8. Il étoit donc planté dans une bonne terre, près des grosses eaux; de sorte qu'il jetta des branches & porta du fruit, & qu'il devint un sep excellent.

9. Dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel; Réussira-t-il? *Le prémier Aigle* n'arrachera-t-il pas ses racines, & ne coupera-t-il pas ses fruits, ensorte qu'ils deviennent secs? Toutes les branches qu'il a jettées sécheront, sans qu'il faille un grand effort, ni un grand peuple, pour l'enlever de ses racines.

10. Mais pourtant il étoit planté. N'importe: Réussira-t-il? Quand le vent d'orient l'aura touché, ne séchera-t-il pas entiérement? Il séchera sur les quarreaux de ses jets.

11. Ensuite la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

12. Dis maintenant à la maison rebelle: Ne savez-vous pas ce que cela veut dire? Voici, le Roi de Babylone est venu à Jérusalem, & il a pris son Roi, & ses Princes, & les a emmenes avec soi à Babylone.

13. Et il en a pris un de la race Royale; & il a traité alliance avec lui, & lui a fait prêter serment, & a retenu les puissans du pays;

14. Afin que le Royaume fût tenu bas,

bas, & qu'il ne s'élevât point, *mais* qu'il subsistât en observant son traité.

15. Mais celui-ci s'est rebellé contre lui, en envoyant ses Ambassadeurs en Egypte, afin qu'on lui donnât des chevaux & un grand peuple. Celui qui fait de telles choses, prospérera-t-il? Echappera-t-il? Ayant enfraint l'alliance, échappera-t-il?

16. Je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, si celui-ci ne meurt au pays du Roi qui l'a établi pour Roi, dont il a méprisé le serment d'exécration, & dont il a enfreint l'alliance, si, *dis je*, *il ne meurt étant* avec lui au milieu de Babylone.

17. Et Pharaon avec une grande armée & de grosses troupes ne fera rien pour lui dans la guerre, lorsque *l'ennemi* aura dressé des terrasses, & aura bâti des bastions pour exterminer un grand nombre d'hommes.

18. Car il a méprisé le serment, en violant l'alliance; & quoi qu'il eut donné la main, il n'a pas laissé de faire tout cela; il n'échappera point.

19. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Je *suis* vivant, si je ne fais tomber sur sa tête mon serment d'exécration qu'il a méprisé, & mon alliance qu'il a violée.

20. J'étendrai mon rets sur lui, & il sera pris dans mes filets, & je le ferai entrer dans Babylone, & là j'entrerai en jugement contre lui, pour le crime qu'il a commis contre moi.

21. Et tous ses fugitifs avec toutes ses troupes tomberont par l'épée, & ceux qui demeureront de reste seront dispersés à tout vent, & vous saurez que c'est moi l'Eternel qui ai parlé.

22. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Je prendrai aussi *un rameau* de la cime de ce haut cèdre, & le mettrai *en terre;* je couperai, dis-je, du bout de ses jeunes branches un tendre rameau, & je le planterai sur une montagne haute & élevée.

23. Je le planterai sur la haute montagne d'Israël, & là il produira des branches, & fera du fruit, & deviendra un excellent cèdre, & des oiseaux de tout plumage demeureront sous lui, & habiteront sous l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres des champs connoitront que c'est moi l'Eternel qui aurai abaissé le grand arbre, & élevé le petit arbre; *qui aurai* fait sécher le bois verd, & fait reverdir le bois sec. Moi l'Eternel je l'ai dit, & je le ferai.

REFLEXIONS.

ON voit ici le crime de Sédécias, qui, après avoir fait serment de fidélité au Roi de Babylone, viola sa promesse & demanda du secours aux Egyptiens; & l'on y voit aussi comment Sédécias fut puni de sa perfidie, Dieu l'ayant livré aux Babyloniens qui l'emmenérent captif. De là nous devons apprendre, que la violation du serment est l'un des plus grands crimes où l'on puisse tomber; que ce crime attire la malédiction divine sur les particuliers, & même sur les peuples entiers; sur tout lors qu'il est commis par ceux qui sont élevés au dessus des autres. Ezéchiel déclare, que *Dieu fait tomber l'exécration du serment sur la tête de celui qui l'a enfreint;* & c'est dequoi le Roi Sédécias fit l'expérience. Ce chapitre nous apprend de plus, que Dieu ne bénit pas les moyens auxquels les parjures & les injustes ont recours; & que c'est en vain que l'on a recours aux hommes, quand on est mal avec Dieu. Sédécias croyoit trouver du secours dans les Egyptiens contre le Roi de Babylone; & ce fut par là qu'il engagea ce Prince à lui déclarer la guerre, & à lui faire son procès comme à un parjure. Ce qui est ajoûté à la fin de ce chapitre, *que Dieu planteroit un rameau de cèdre sur la montagne d'Israël, & que ce rameau de cèdre croitroit, & deviendroit un grand cèdre, sous lequel les oiseaux demeureroient*, vouloit dire, que Zorobabel, Prince du sang Royal de Juda, rameneroit de Babylone les Juifs captifs.

CHAPITRE XVIII.

Ezéchiel répond aux murmures des Juifs captifs, qui se plaignoient d'être punis pour les péchés de leurs péres. Il dit sur cela que Dieu n'imputoit point aux enfans les péchés que leurs péres avoient commis, mais que chacun seroit puni pour ses propres péchés. C'est ce qu'il explique fort au long, & d'une maniére tout à-fait claire. Il ajoûte à cela, pour montrer l'injustice de ces plaintes des Juifs, que Dieu ne désiroit que leur salut, & qu'il étoit disposé à leur pardonner, dès qu'ils se repentiroient sincérement; & il les exhorte avec force à reconnoitre que Dieu est juste, & à se convertir. Ce chapitre contient des instructions importantes, & l'on doit donner une grande attention à sa lecture.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Que voulez-vous dire, vous qui vous servez ordinairement de ce proverbe, touchant le pays d'Israël, en disant: Les péres ont mangé les raisins verds, & les dents des enfans en sont agacées?

3. Je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que vous n'aurez plus *occasion* de vous servir de ce proverbe en Israël.

4. Voici, toutes les ames sont à moi; l'ame de l'enfant est à moi, comme

me l'ame du pére; l'ame qui péchera *ſera* celle *qui* mourra.

5. Mais l'homme qui ſera juſte, & qui fera ce qui eſt juſte & droit;

6. *Qui* n'aura point mangé ſur les montagnes, & n'aura point levé ſes yeux vers les dieux infames de la maiſon d'Iſraël, qui n'aura point ſouillé la femme de ſon prochain, & qui ne ſe ſera point approché de la femme ſéparée à cauſe de ſa ſouillure;

7. Qui n'aura foulé perſonne, qui aura rendu le gage à ſon débiteur, qui n'aura point exercé de rapine, qui aura donné de ſon pain à celui qui avoit faim, & qui aura couvert d'un vêtement celui qui étoit nud;

8. Qui n'aura point prêté à uſure, & qui n'aura point pris de ſurcroit; qui aura détourné ſa main de l'iniquité, & qui aura rendu un jugement droit entre un homme & l'autre;

9. Qui aura marché dans mes ſtatuts, & aura gardé mes ordonnances pour agir ſelon la vérité; celui-là eſt juſte; certainement il vivra, dit le Seigneur l'Eternel.

10. Que ſi cet *homme-là* eſt pére d'un enfant qui ſoit un voleur, qui répande le ſang, ou qui commette quelque choſe de ſemblable;

11. Qui ne faſſe pas ce que j'ai commandé, mais qui mange ſur les montagnes, & qui ſouille la femme de ſon prochain;

12. Qui foule l'affligé & le miſérable, qui raviſſe le bien d'autrui, & qui ne rende point le gage; qui léve ſes yeux vers les dieux infames, & qui commette des abominations;

13. Qui prête à uſure, & qui prenne du ſurcroit; vivra-t-il? Il ne vivra pas, quand il aura commis toutes ces abominations-là; il mourra très-certainement, & ſon ſang ſera ſur lui.

14. Mais s'il eſt pére d'un fils, qui, voyant tous les péchés que ſon pére aura commis, y prenne garde, & ne faſſe rien de ſemblable;

15. Qui ne mange pas ſur les montagnes, & n'éléve pas ſes yeux vers les dieux infames de la maiſon d'Iſraël; qui ne ſouille point la femme de ſon prochain;

16. Qui ne foule perſonne; qui ne retienne point le gage; qui ne raviſſe point le bien d'autrui; qui donne de ſon pain à celui qui a faim, & qui couvre celui qui eſt nud;

17. Qui n'opprime pas le pauvre; qui ne prenne ni uſure ni ſurcroit; qui garde mes ordonnances, & marche dans mes ſtatuts; cet homme-là ne mourra point pour l'iniquité de ſon pére, mais il vivra certainement.

18. Et quant à ſon pére, parce qu'il a opprimé les autres, & qu'il a ravi ce qui étoit à ſon frére, & qu'il a fait parmi ſon peuple ce qui n'eſt pas bon, il mourra pour ſon iniquité.

19. Mais vous direz: Pourquoi ce fils ne portera-t-il pas l'iniquité de ſon pére? C'eſt parce que ce fils a fait ce qui étoit juſte & droit, & qu'il a gardé tous mes ſtatuts, & qu'il les a obſervés: Certainement il vivra.

20. L'ame qui péchera *ſera* celle *qui* mourra; le fils ne portera point l'iniquité du pére, & le pére ne portera point l'iniquité du fils; la juſtice du juſte ſera ſur lui, & la méchanceté du méchant ſera ſur lui.

21. Que le méchant ſe détourne de tous ſes péchés qu'il aura commis, & qu'il garde tous mes ſtatuts, & faſſe ce qui eſt juſte & droit, certainement il vivra, & il ne mourra point.

22. Il ne ſera fait aucune mention de tous les péchés qu'il aura commis, *mais* il vivra pour ſa juſtice à laquelle il ſe ſera adonné.

23. Prendrois-je en aucune façon plaiſir à la mort du méchant, dit le Seigneur l'Eternel, & non pas plûtôt à ce qu'il ſe détourne de ſon train, & qu'il vive.

24. Mais ſi le juſte ſe détourne de ſa juſtice, & qu'il commette l'iniquité, ſelon toutes les abominations que le méchant a accoutumé de commettre, vivra-t-il? Il ne ſera fait aucune mention de toutes *les œuvres* de juſtice qu'il aura faites; à cauſe de ſon crime, & à cauſe de ſon péché qu'il aura commis, il mourra pour ces choſes-là.

25. Et vous dites: La voie du Seigneur n'eſt pas bien réglée. Ecoutez maintenant, ô maiſon d'Iſraël: Eſt-ce ma voie qui n'eſt pas bien réglée? Ne ſont-ce pas plûtôt vos voies qui ne ſont pas bien réglées?

26. Quand le juſte ſe ſera détourné de ſa juſtice, & qu'il aura commis l'iniquité, il mourra, à cauſe de cela; il mourra à cauſe de ſon iniquité qu'il aura commiſe.

27. Et quand le méchant ſe détournera de la méchanceté qu'il aura commiſe, & qu'il fera ce qui eſt juſte & droit, il fera vivre ſon ame.

28. S'il revient à lui même, & qu'il ſe détourne de tous les péchés qu'il aura commis, certainement il vivra & ne mourra point.

29. Et ceux de la maiſon d'Iſraël ont dit: La voie du Seigneur l'Eternel n'eſt pas bien réglée. O maiſon d'Iſraël, ſont-ce mes voies qui ne ſont pas bien réglées? Ne ſont-ce pas plûtôt les vôtres qui ne ſont pas bien réglées?

30. C'eſt pourquoi, ô maiſon d'Iſraël, je vous jugerai chacun de vous ſelon ſes voies, dit le Seigneur. Convertiſſez-vous, & détournez vous de tous vos péchés, & l'iniquité ne vous ſera pas une occaſion de ruine.

31. Jettez

31. Jettez loin de vous tous vos péchés par lesquels vous avez péché; & faites vous un nouveau cœur & un esprit nouveau; & pourquoi mourriez-vous, ô maison d'Israël ?

32. Car je ne prens point de plaisir à la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur l'Eternel. Convertissez-vous donc & vivez.

REFLEXIONS.

L'Usage qu'il faut faire de ce chapitre, c'est, I. D'y apprendre à ne jamais murmurer, lors que Dieu nous afflige; & à ne pas imiter l'impiété de ces Juifs qui disoient, que Dieu les punissoit pour les péchés de leurs péres, & que ses voies n'étoient pas bien réglées. II. Dieu dit très-clairement dans ce chapitre, & il le répète plusieurs fois, de la maniére la plus expresse, *que les enfans ne porteront pas la peine de l'iniquité de leurs péres; mais que l'ame qui aura péché sera celle qui mourra.* Pour confirmer cela, Dieu ajoûte, que si un homme de bien a un fils impie, le fils mourra à cause de son péché; & que si un méchant a un fils qui soit homme de bien, le fils vivra, & que le pére mourra. C'est là une doctrine qui nous met devant les yeux la parfaite justice de Dieu, aussi bien que sa bonté; & qui nous apprend que Dieu ne condamne jamais les hommes que pour leurs propres péchés; bien qu'il arrive quelquefois que les enfans sont envelopés dans les peines temporelles, dont Dieu punit les crimes que leurs péres ont commis. III. Dieu fait connoitre qu'il est infiniment bon, & toûjours prêt à pardonner; même à ceux qui ont commis de très-grands péchés, tels que sont l'idolatrie, l'injustice, & les autres crimes qui sont ici spécifiés; pourvû qu'ils les abandonnent, & qu'ils gardent dans la suite ses commandemens. C'est l'assurance que nous donnent ces paroles: *Détournez-vous de vos forfaits, & vôtre iniquité ne vous fera pas périr. Faites-vous un cœur nouveau, & un esprit nouveau; & pourquoi mourriez-vous, ô maison d'Israël? Je ne prens point plaisir à la mort de celui qui meurt; convertissez-vous donc & vivez.* Cette grande bonté de Dieu doit nous inciter fortement à nous convertir, lors que nous l'avons offensé. Nous voyons ici l'absoluë nécessité de la repentance; mais nous y apprenons en même tems, que la repentance à laquelle Dieu promet le pardon, est celle qui retire l'homme du péché, qui le porte, comme cela est dit à diverses fois dans ce chapitre, à réparer, soit par la restitution, soit par tous les autres moyens possibles, le mal qu'il a fait. En un mot, le Seigneur déclare, qu'il n'y a de repentance salutaire que celle qui produit un cœur nouveau & un changement d'inclinations, qui soit suivi d'un véritable amendement.

CHAPITRE XIX.

Ezéchiel propose deux emblêmes: L'un est celui d'une lionne & de ses petits; l'autre celui d'une vigne & de ses branches. Par où le Prophète marque ce qui arriva aux Princes de la famille Royale de Juda, & en particulier à Joachaz, qui fut emmené en Egypte; & à Jéhojakim, qui fut pris, chargé de chaînes, & conduit à Babylone.

PRononce à haute voix une complainte touchant les Principaux d'Israël;

2. Et dis: *Qu'étoit-ce que* ta mére? Une lionne *qui* a gîté parmi les lions, & a élevé ses petits parmi les lionceaux.

3. Elle a fait croitre un de ses petits, qui est devenu un lionceau, qui a appris à déchirer la proie; il a dévoré les hommes.

4. Les nations *en* ont ouï parler, il a été attrappé en leur fosse, & elles l'ont emmené enchainé au pays d'Egypte.

5. *Cette lionne* ayant attendu *quelque tems*, & voyant que son attente étoit vaine, elle a pris un *autre* de ses petits, & en a fait un lionceau;

6. Lequel marchant parmi les lions est devenu lionceau, & a appris à déchirer la proie; il a dévoré les hommes.

7. Il a désolé leurs palais & a détruit leurs villes, tellement que le pays a été rendu désolé, & tout ce qui y est, par le cri de son rugissement.

8. Et les nations se sont rangées contre lui, de tous les côtés des provinces, & ont étendu leurs rets contre lui; il a été attrappé dans leurs fosses.

9. Puis ils l'ont enfermé & enchainé pour l'amener au Roi de Babylone & le mettre dans une forteresse, afin que sa voix ne fût plus ouïe sur les montagnes d'Israël.

10. Ta mére *étoit* comme une vigne de ton sang, plantée auprès des eaux; & elle est devenuë pleine de fruit & de rameaux, à cause des grandes eaux.

11. Et elle a eu des branches fortes, pour les sceptres des Princes; & son tronc s'est élevé entre ses branches entrelassées, & a paru dans sa hauteur avec la multitude de ses rameaux.

12. Mais elle a été arrachée avec fureur, & jettée par terre; & le vent d'orient a séché son fruit; ses branches fortes ont été rompuës & séchées; le feu les a consumées.

13. Et maintenant elle *est* plantée dans un désert, dans une terre séche & aride.

14. Et le feu est sorti d'une branche de ses bois, & a consumé son fruit, & il n'y a en elle aucune branche forte *pour servir* de sceptre à dominer. C'est ici la complainte, & elle servira de complainte.

RE-

REFLEXIONS.

ON voit par le chapitre XXXVI. du II. livre des Croniques, que les derniers Rois de Juda éprouvérent les malheurs que le Prophète dénonce ici. Dieu, qui conduit tout avec justice & avec sagesse, dispose particuliérement de ce qui concerne les Rois; il les change & les ôte comme il le trouve à propos; & il punit d'ordinaire aux yeux de tout le monde, en leurs personnes & en leurs familles, les crimes dont ils se rendent coupables.

CHAPITRE XX.

Ezéchiel répréſente aux Principaux des Juifs, qui étoient venus le conſulter, que Dieu les avoit comblés de ſes graces en tout tems; qu'il les avoit choiſis, & qu'il leur avoit donné ſes loix, afin de les engager à le craindre, & ſur tout afin de les détourner de l'idolatrie. Mais il leur reproche, de n'avoir ceſſé d'offenſer le Seigneur, en violant ſes commandemens, & en ſervant les idoles; & cela après leur ſortie d'Egypte, dans le Déſert, & dans le pays de Canaan. III. Il leur dénonce, que parce qu'ils continuoient à irriter le Seigneur, comme leurs péres l'avoient fait, il alloit répandre ſa colère ſur eux. Cependant il promet que Dieu auroit pitié d'une partie d'entr'eux, & qu'il les rameneroit à Jéruſalem.

LA septiéme année, au dixiéme *jour* du cinquiéme mois, quelques-uns des Anciens d'Israël vinrent pour consulter l'Eternel, & ils s'assirent devant moi.

2. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

3. Fils de l'homme, parle aux Anciens d'Israël & dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Est-ce pour me consulter que vous venez? Je *ſuis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel: Si vous me consultez.

4. Ne les jugeras-tu pas, ne les jugeras-tu pas, toi Fils de l'homme? Donne leur à connoitre les abominations de leurs péres;

5. Et dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Au jour que j'élûs Israël, & que je levai ma main à la postérité de la maison de Jacob, que je me donnai à connoitre à eux au pays d'Egypte, & que je leur levai ma main, en disant: Je *ſuis* l'Eternel vôtre Dieu.

6. En ce jour-là même, je leur levai ma main, que je les tirerois du pays d'Egypte, *pour les amener* au pays que j'avois découvert pour eux; pays où coulent le lait & le miel, & qui est le meilleur de tous les pays.

7. Alors je leur dis: Que chacun de vous rejette les choses abominables de devant ses yeux, & ne vous souillez point par les dieux infames d'Egypte: *C'eſt* moi *qui ſuis* l'Eternel vôtre Dieu.

8. Mais ils se rebellérent contre moi, & ils n'eurent point à gré de m'écouter; aucun d'eux ne rejetta les choses abominables de devant ses yeux, ni ne quitta les dieux infames d'Egypte; & je dis que je répandrois mon indignation sur eux, & que j'accomplirois ma colère sur eux dans le pays d'Egypte.

9. Mais quand je les ai tirés du pays d'Egypte, je l'ai fait pour l'amour de mon Nom, de peur qu'il ne fut profané en la présence des nations parmi lesquelles ils *étoient*, & en la présence desquelles je m'étois donné à connoître à eux.

10. Je les tirai donc du pays d'Egypte, & je les amenai au désert.

11. Et je leur donnai mes statuts, & leur fis connoître mes ordonnances, par lesquelles l'homme vivra, s'il les accomplit.

12. Et même je leur donnai aussi mes Sabats, pour leur être un signe entre moi & eux, afin qu'ils connussent que je *ſuis* l'Eternel qui les sanctifie.

13. Mais ceux de la maison d'Israël se rebellérent contre moi dans le désert, ils ne marchérent pas dans mes statuts, mais ils rejettérent mes ordonnances, par lesquelles l'homme vivra, s'il les accomplit; & ils profanérent extrèmement mes Sabats; c'est pourquoi je dis que je répandrois sur eux ma colère dans le désert pour les consumer.

14. Ce que je fis pour l'amour de mon Nom, de peur qu'il ne fut profané en présence des nations, aux yeux desquelles je les avois tirés *hors du pays d'Egypte.*

15. Et même je leur levai ma main dans le désert, que je ne les amenerois pas au pays que je *leur* avois donné; *pays* où coulent le lait & le miel, & qui est le plus excellent de tous les pays.

16. Parce qu'ils avoient rejetté mes ordonnances, & qu'ils n'avoient pas marché dans mes statuts, & qu'ils avoient profané mes Sabats; car leur cœur marchoit après leurs dieux infames.

17. Toutefois mon œil les épargna pour ne les pas détruire, & je ne les consumai pas entiérement dans le désert.

18. Mais je dis à leurs enfans dans le désert: Ne marchez point dans les statuts de vos péres, & ne gardez point leurs ordonnances, & ne vous souillez point par leurs dieux infames.

19. *C'eſt* moi *qui ſuis* l'Eternel vôtre Dieu; marchez dans mes statuts, & gardez mes ordonnances, & faites les.

20. Sanctifiez mes Sabats, & ils seront un signe entre moi & vous, afin que vous connoissiez que je *ſuis* l'Eternel vôtre Dieu.

21. Mais leurs enfans se rebellérent aussi contre moi, & ne marchérent point dans mes statuts, ils ne gardérent &

& ne firent point mes ordonnances, par lesquelles l'homme vivra, s'il les accomplit, & ils profanérent mes Sabats; & je dis que je répandrois mon indignation sur eux, & que j'accomplirois ma colère sur eux dans le désert.
22. Toutefois je retins ma main, & je le fis pour l'amour de mon Nom, de peur qu'il ne fût profané en présence des nations, aux yeux desquelles je les avois retirés.
23. Et cependant je leur levai ma main dans le désert, que je les répandrois parmi les nations, & que je les disperserois dans les pays.
24. Parce qu'ils n'avoient pas accompli mes ordonnances, & qu'ils avoient rejetté mes statuts, & profané mes Sabats, & que leurs yeux étoient après les dieux infames de leurs péres.
25. C'est pourquoi je leur ai aussi donné des statuts qui n'étoient pas bons, & des ordonnances par lesquelles ils ne vivroient point.
26. Et je les ai *laissé se* souiller dans leurs offrandes, en ce qu'ils ont fait passer *par le feu* tous leurs prémiers nés, afin que je les misse en désolation, & qu'on connût que je *suis* l'Eternel.
27. C'est pourquoi toi, Fils de l'homme, parle à la maison d'Israël, & dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Vos péres m'ont encore outragé, en ce qu'ils ont commis un tel crime contre moi:
28. C'est que les ayant introduits au pays que j'avois levé ma main de leur donner, ils ont regardé toute haute colline, & tout arbre feuillu, ils y ont fait leurs sacrifices, ils y ont mis leurs oblations pour m'irriter, ils y ont mis leurs parfums, & y ont répandu leurs aspersions.
29. Et je leur ai dit: Que veulent dire ces hauts lieux auxquels vous allez? Et cependant ils ont été appellés des hauts lieux jusqu'à ce jour.
30. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Ne vous souillez-vous pas dans le train de vos péres, & ne vous prostituez-vous pas après leurs abominations?
31. En offrant vos dons, quand vous faites passer vos enfans par le feu, vous vous souillez par tous vos dieux infames jusqu'à ce jour; & vous me consultez ainsi, ô maison d'Israël! Je suis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, si vous me consultez.
32. Et ce que vous pensez n'arrivera point, lors que vous dites: Nous serons comme les nations & les familles des pays, en servant le bois & la pierre.
33. Je suis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, si je ne règne sur vous avec une main forte, un bras étendu, & une colère répanduë;
34. Et si je ne vous tire d'entre les peuples, & si je ne vous rassemble des pays dans lesquels vous aurez été dispersés, avec une main forte, un bras étendu, & une colère répanduë;
35. Et si je ne vous fais venir au désert des peuples, & si je n'entre là en jugement contre vous face à face.
36. Comme je suis entré en *jugement* contre vos péres au désert du pays d'Egypte, je vous jugerai de même, dit le Seigneur l'Eternel;
37. Je vous ferai passer sous la verge, & je vous ramenerai au lieu de l'alliance;
38. Et je mettrai à part les rebelles d'entre vous, & ceux qui se révoltent contre moi, & je les ferai sortir du pays où ils demeurent, & ils ne reviendront point au pays d'Israël, & vous saurez que je suis l'Eternel.
39. Vous donc, ô maison d'Israël, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Allez, servez chacun vos dieux infames, puisque vous ne me voulez pas écouter; aussi ne profanerez-vous plus le nom de ma sainteté par vos dons, & par vos dieux infames.
40. Mais ce sera dans ma sainte montagne, sur la haute montagne d'Israël, dit le Seigneur l'Eternel, que toute la maison d'Israël me servira; elle sera toute dans cette terre; je prendrai plaisir en eux, & c'est là que je demanderai vos offrandes élevées, & les prémices de vos dons, avec toutes vos choses consacrées.
41. Je prendrai plaisir en vous, *comme* en une odeur agréable; quand je vous aurai tirés d'entre les peuples, & que je vous aurai rassemblés des pays dans lesquels vous aurez été dispersés; & je serai sanctifié en vous, à la vuë des nations.
42. Et vous saurez que je *suis* l'Eternel, quand je vous aurai fait revenir dans la terre d'Israël, *qui est* le pays que j'ai levé ma main de donner à vos péres.
43. Et là vous vous souviendrez de vos voies & de toutes vos actions, par lesquelles vous vous êtes souillés, & vous vous déplairez en vous mêmes de tous les maux que vous aurez faits.
44. Et vous saurez que je *suis* l'Eternel, par ce que j'aurai fait à vôtre égard à cause de mon Nom, & non selon vôtre méchant train & vos actions corrompuës, ô maison d'Israël, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre un récit des graces que Dieu avoit accordées aux Juifs, en les choisissant pour être son peuple, en leur donnant ses loix, & en les supportant pendant long-tems. On y voit aussi qu'ils avoient été ingrats aux bienfaits de Dieu, insensibles à ses avertissemens, à son support,

port, & même à ses châtimens; à cause dequoi il alloit les accabler de ses jugemens les plus terribles. Nous devons considérer sur cela, que Dieu a fait pour nous infiniment plus que pour les Juifs. Il nous a rachetés par Jésus-Christ, il nous a donné la connoissance de ses saintes loix, par le moyen desquelles nous pouvons obtenir la vie éternelle; & les avertissemens qu'il nous adresse, pour nous obliger à le servir & à le craindre, ne sont ni moins exprès, ni moins fréquens, que ceux qu'il donnoit à l'ancien peuple. Si après cela, il nous arrivoit de tomber dans l'infidélité & dans la désobéïssance, nous serions plus condamnables que les Juifs, & nôtre punition seroit aussi beaucoup plus sévére. Les promesses que Dieu fait de rassembler encore les Juifs dans le pays de leurs péres, après qu'ils auroient reconnu leurs péchés, & qu'ils en auroient porté la peine, nous découvrent l'amour de Dieu envers son Eglise, & les vuës dans lesquelles il punit les hommes; c'est de les humilier, de les convertir, & de les rendre par ce moyen les objets de sa miséricorde.

CHAPITRE XXI.

Ce chapitre a deux parties: Dans la premiére, Ezéchiel réprésente, par l'image d'un feu qui consume du bois, & d'une épée dégainée, la désolation de Jérusalem. Dans la seconde, il dit que le Roi de Babylone consulteroit les Dévins & le sort, pour savoir s'il marcheroit contre les Hammonites, ou contre les Juifs; & que Dieu dirigeroit le sort d'une maniére que les Juifs seroient détruits les premiers, & que Sédécias leur Roi, qui est appellé ici, un Prince méchant & profane, *recevroit la peine de sa perfidie; & qu'ensuite les Hammonites seroient aussi subjugués.*

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, dresse ta face vers le chemin de Théman, & fais découler *ta parole* vers le midi; prophètise contre la forêt champêtre du midi,

3. Et dis lui: Ecoute la parole de l'Eternel: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais allumer un feu au dedans de toi, qui consumera en toi tout le bois verd & tout le bois sec; la flamme de l'embrasement ne s'éteindra point & tout le dessus en sera brûlé, depuis le midi jusqu'au septentrion.

4. Et toute chair verra que c'est moi l'Eternel qui y ai allumé le feu, & il ne s'éteindra point.

5. Et je dis: Ah! ah! Seigneur, Eternel, ils disent de moi: Cet homme ne parle-t-il pas toûjours par similitudes?

6. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

7. Fils de l'homme, dresse ta face vers Jérusalem, & fais découler *ta parole* vers les saints lieux; prophètise contre la terre d'Israël,

8. Et dis lui: Ainsi a dit l'Eternel: Voici, c'est à toi que j'en veux; je tirerai mon épée de son fourreau, & je retrancherai du milieu de toi le juste & le méchant.

9. Et parce que je veux retrancher du milieu de toi le juste & le méchant, à cause de cela mon épée sortira de son fourreau contre toute chair, depuis le midi *jusqu'au* septentrion;

10. Et toute chair saura que c'est moi l'Eternel qui aurai tiré mon épée de son fourreau & elle n'y retournera plus.

11. Aussi toi, Fils de l'homme, gémi, gémi en leur présence, te rompant les reins, & avec amertume.

12. Et quand ils te diront: Pourquoi gémis-tu? Alors tu répondras: A cause du bruit, car il vient; tous les cœurs se fondront, toutes les mains deviendront lâches, tous les esprits seront abbattus, & tous les genoux s'en iront en eau. Voici, il vient, & cela se fera, dit le Seigneur l'Eternel.

13. Et la parole de l'Eternel me fut *encore* adressée, & il me dit:

14. Fils de l'homme, prophètise, & dis: Ainsi a dit l'Eternel: Dis, l'épée, l'épée a été aiguisée, & elle est fourbie.

15. Elle a été aiguisée pour faire un grand carnage, elle a été fourbie afin qu'elle brille. Nous réjouïrions-nous? C'est la verge de mon fils; elle méprise tous les bois

16. Et *l'Eternel* l'a donnée à fourbir pour la saisir avec la main; l'épée a été aiguisée, & elle a été fourbie pour la mettre dans la main de celui qui tuë.

17. Crie & hurle, ô Fils de l'homme, car elle est contre mon peuple, elle est contre tous les Principaux d'Israël; les frayeurs de cette épée ont été sur mon peuple; c'est pourquoi frappe ta cuisse.

18. Quand ce seroit une épreuve, & que *seroit*-ce? Si même *cette épée*, qui dédaigne *tout bois, étoit* une verge, il n'en seroit rien, dit le Seigneur l'Eternel.

19. Toi donc, Fils de l'homme, prophètise, & frappe d'une main contre l'autre, & que l'épée redouble une seconde & une troisiéme fois; l'épée des blessés à mort, c'est l'épée des Grands *qui sont* blessés à mort, qui pénétrera jusques à leurs cabinets.

20. J'ai mis l'épée brillante sur toutes leurs portes, afin que les cœurs se fondent, & que les ruines soient multipliées. Ah! elle est faite pour briller, & aiguisée pour tuër.

21. Joins-toi, *ô épée*, frappe à droite; avance-toi, frappe à gauche, de quelque côté que tu rencontres.

22. Je frapperai aussi d'une main contre l'autre, & je contenterai ma colère; moi l'Eternel j'ai parlé.

23. Et la parole de l'Eternel me fut *encore* adressée, & il me dit:

24. Et toi, Fils de l'homme, propose-toi deux chemins, par où l'épée du Roi de Babylone doit venir, & que les deux chemins sortent d'un même pays, & les choisis; choisis les à l'endroit où commence le chemin de la ville de *Babylone.*

25. Tu te proposeras le chemin par lequel l'épée doit venir, ou contre Rabba des Hammonites, ou contre Juda à Jérusalem, *ville* fortifiée.

26. Car le Roi de Babylone s'est arrêté dans un chemin fourchu, au commencement de deux chemins, pour consulter les dévins; il a poli les fléches, il a interrogé les idoles, il a regardé au foie.

27. La divination est à sa main droite *contre* Jérusalem, pour y mettre des béliers, pour animer la tuerie, pour crier l'alarme à haute voix, pour ranger les béliers contre les portes, pour dresser des terrasses & bâtir des bastions.

28. Et cela sera à leurs yeux comme une divination de mensonge; ils ont fait de grands sermens; mais il se souviendra de cette perfidie, en sorte qu'ils seront pris.

29. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que vous avez rappellé le souvenir de vôtre iniquité, & que vos crimes se sont découverts, tellement que vos péchés se voient dans toutes vos actions, parce, *dis-je*, que vous en avez rappellé le souvenir, vous serez pris avec la main.

30. Et toi profane & méchant Prince d'Israël, duquel le jour est venu, dans le tems que ton iniquité va prendre fin:

31. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Qu'on ôte cette tiare, & qu'on enlève cette couronne; elle ne *sera* plus elle même; j'éleverai ce qui est bas, & j'abaisserai ce qui est haut.

32. Je la mettrai à la renverse, à la renverse, à la renverse, & elle ne sera plus; jusqu'à-ce que celui à qui le gouvernement appartient vienne, & je le lui donnerai.

33. Et toi Fils de l'homme, prophètise & dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel touchant les Hammonites, & touchant leur opprobre: Dis donc: Epée, épée dégainée, fourbie pour faire la tuerie, pour consumer avec son éclat;

34. Pendant qu'on voit pour toi des visions de vanité, & qu'on dévine pour toi le mensonge: *Epée sors;* pour tomber sur le cou des méchans, *qui* seront blessés à mort; desquels le jour est venu, dans le tems que l'iniquité va prendre fin.

35. La remettroit-on dans son fourreau? Je te jugerai dans le lieu où tu as été créé, dans le pays de ton extraction.

36. Je répandrai mon indignation sur toi, j'allumerai sur toi le feu de ma colère, & je te livrerai entre les mains d'hommes barbares, & qui ont conspiré ta destruction.

37. Tu seras livré au feu pour être dévoré, ton sang sera au milieu de la terre; il ne sera plus mémoire de toi, parce que moi *qui suis* l'Eternel j'ai parlé.

REFLEXIONS.

La prémiére partie de ce chapitre nous met devant les yeux, sous la similitude d'un embrasement qui dévore tout, & d'une épée qui frappe de tous côtés sans rien épargner, combien les effets de la justice divine sont terribles & inévitables, lors que les hommes se les attirent par leurs péchés. Il faut considérer sur la seconde partie, que le Roi de Babylone ayant consulté les idoles, & jetté le sort, pour se déterminer à faire la guerre, ou aux Juifs, ou aux Hammonites: Dieu, quoique ce moyen fût criminel, le dirigea d'une maniére que les Juifs furent attaqués les prémiers. Il paroît de là très-clairement, que Dieu conduit tout par sa providence; qu'il préside même sur le sort & sur les événemens que l'on attribue au hazard; & généralement sur tout ce que les hommes font; ensorte que, sans le savoir, ils n'exécutent que ce que Dieu a résolu de faire ou de permettre. La ruine des Juifs, & sur tout la punition exemplaire du Roi Sédécias, prouve, que les peuples coupables, & principalement les mauvais Princes, sont poursuivis par la vengeance divine. Et la destruction des Hammonites qui furent d'abord épargnés, mais qui furent détruits par Nébucadnésar, cinq ans après que ce Prince eut pris Jérusalem, montre, que si Dieu différe pendant quelque tems de châtier les coupables, ils n'échappent pourtant pas à son jugement.

CHAPITRE XXII.

Ezéchiel prophètise contre Jérusalem; il parle des crimes qui s'y commettoient; de l'idolatrie, du mépris de pére & de mére, de l'injustice, de l'oppression, du meurtre, de la profanation du service divin, de l'adultère, des présens de corruption, & de l'usure; & il dit, que ces crimes alloient causer la ruine de cette ville, & de toute la nation. Mais il se plaint surtout, de ce que les Prophètes, les Sacrificateurs, & les Magistrats s'abandonnoient au mal, & de ce qu'il n'y avoit personne qui se mit en état d'arrêter l'indignation du Seigneur, qui alloit se répandre sur ce peuple.

LA

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Et toi, Fils de l'homme, ne jugeras-tu pas, ne jugeras-tu pas la ville sanguinaire, & ne lui donneras-tu pas à connoître toutes ses abominations?

3. Tu diras donc: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Ville qui répand le sang au milieu d'elle, afin que son tems vienne; & qui a fait des dieux infames contre elle même, pour se fouiller;

4. Tu t'ès renduë coupable par le sang que tu as répandu, & tu t'ès souillée par tes dieux infames que tu as faits; tu as fait approcher tes jours, & tu ès venuë jusqu'à tes années; c'est pourquoi je t'ai exposée en opprobre aux nations, & en moquerie à tous les pays.

5. Celles qui sont près, & celles qui sont loin de toi, se moqueront de toi, *qui ès* célèbre par tes infamies, & remplie de troubles.

6. Voici, les Princes d'Israël ont été au milieu de toi, pour répandre le sang, châcun selon son pouvoir.

7. On a méprisé pére & mére au milieu de toi, on a usé de violence à l'égard de l'étranger chez toi; on a opprimé l'orphelin & la veuve chez toi.

8. Tu as méprisé mes choses saintes, & tu as profané mes Sabats.

9. Des gens trompeurs ont été chez toi pour répandre le sang, & ont mangé sur les montagnes chez toi; on a commis des actions énormes au milieu de toi;

10. Chez toi *l'enfant* a découvert la nudité du pére, & on a humilié chez toi la femme souillée de son impureté.

11. Chez toi l'un a commis abomination avec la femme de son prochain; l'autre en commettant des actions énormes a souillé sa belle fille; & l'autre a humilié sa sœur, fille de son pére.

12. Chez toi l'on a reçu des présens pour répandre le sang; tu as pris de l'usure & du surcroit; tu as fait un gain deshonnête sur tes prochains, en usant de tromperie, & tu m'as oublié, dit le Seigneur l'Eternel.

13. C'est pourquoi j'ai frappé des mains à cause de ton gain deshonnête que tu as fait, & à cause de ton sang qui a été *répandu* chez toi.

14. Ton cœur pourra-t-il tenir ferme, ou tes mains seront-elles fortes aux jours que j'agirai contre toi? Moi l'Eternel je l'ai dit, & je le ferai.

15. Je te disperserai parmi les nations, je te répandrai par les pays, je consumerai ta souillure, de sorte qu'il n'y en aura plus en toi.

16. Et tu seras profanée chez toi, même en la présence des nations, & tu sauras que je suis l'Eternel.

17. Puis la parole de l'Eternel me fut *encore* adressée, & il me dit:

18. Fils de l'homme, la maison d'Israël m'est devenuë *comme* de l'écume; ils sont tous de l'airain, de l'étain, du fer, & du plomb, *mis* dans un creuset; ils sont devenus comme l'écume de l'argent.

19. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Puis que vous êtes tous devenus de l'écume, voici, je vais vous rassembler au milieu de Jérusalem;

20. Comme on assembleroit de l'argent, de l'airain, du fer, du plomb, & de l'étain, dans un creuset, afin d'y souffler le feu pour *les* fondre; ainsi je *vous* rassemblerai *au milieu de Jérusalem* dans ma colère, & mon indignation, & je vous y laisserai, & je vous fondrai.

21. Je vous y ramasserai donc, & je soufflerai contre vous le feu de ma colère, & vous serez fondus au milieu d'elle.

22. Comme l'argent se fond dans le creuset, ainsi vous serez fondus au milieu d'elle: & vous saurez que moi, *qui suis* l'Eternel, j'ai répandu ma colère sur vous.

23. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

24. Fils de l'homme, dis lui: Tu ès un pays qui n'as point été nettoyé, ni arrosé de pluie au jour de l'indignation.

25. *Il y a* un complot de ses Prophètes au milieu d'elle; *ils sont* comme des lions rugissans qui ravissent la proie; ils ont dévoré les ames; ils en ont emporté les richesses & la gloire, ils ont multiplié les veuves au milieu d'elle.

26. Ses Sacrificateurs ont fait violence à ma loi, & ont profané mes choses saintes; ils n'ont point mis de différence entre la chose sainte & la chose profane; ils n'ont point donné à connoître *la différence qu'il y a* entre la chose immonde & la chose nette; ils ont détourné leurs yeux de mes Sabats, & j'ai été profané au milieu d'eux.

27. Les Principaux ont été au milieu d'elle comme des loups qui ravissent la proie, pour répandre le sang, pour détruire les ames, & pour faire un gain deshonnête.

28. Ses Prophètes aussi les ont enduits de mortier mal lié; ils ont des visions fausses, & ils leur prédisent le mensonge, disant: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel; & néanmoins l'Eternel ne *leur* a point parlé.

29. Le peuple du pays a usé de fraudes, ils ont exercé la rapine, ils ont opprimé l'affligé & le misérable, & ils ont trompé l'étranger contre tout droit.

30. Et j'ai cherché quelqu'un d'entr'eux qui refit la cloison, & qui se tint à la brêche devant moi pour le pays, afin que je ne le détruisisse point; mais je n'en ai point trouvé.

31. C'est pourquoi je répandrai sur eux mon indignation, & je les consumerai par le feu de ma colère ; je leur rendrai leur train sur leur tête, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

IL y a deux choses qui doivent être bien considérées dans ce chapitre : On y voit, I. Un dénombrement des péchés qui règnoient à Jérusalem, peu avant la ruine de cette ville. Les Juifs s'étoient abandonnés à l'idolatrie, à l'injustice, à l'impureté, & à toutes sortes d'abominations, & ils avoient profané la Religion & le service divin de la maniére la plus criante. Ce fut ce qui les priva de la protection du Seigneur, & qui l'obligea à exécuter ses menaces. Nous ne pouvons donc pas douter que Dieu n'ait tous ces péchés là en horreur, & plus encore dans les Chrétiens, & que ceux qui les commettent ne deviennent les objets de sa vengeance. II. Dieu se plaint plus particuliérement des personnes publiques; les Prophètes séduisoient le peuple, les Sacrificateurs violoient la loi divine, & profanoient les choses saintes, & les Juges étoient adonnés à l'injustice, au gain deshonnête, à la tromperie & à la violence. Ces plaintes que Dieu fait si fréquemment nous apprennent, que quand les Conducteurs de l'Eglise & de la Société civile sont des gens sans religion & sans vertu, il faut que la corruption & l'impiété fassent de grands ravages, & que l'on doit s'attendre aux derniers malheurs. Les Pasteurs & les Magistrats doivent bien considérer ceci, de peur qu'ils ne deviennent les auteurs de la corruption & des calamités publiques, & ce qui est encore un plus grand mal, de la perdition éternelle de ceux sur lesquels Dieu les a établis.

CHAPITRE XXIII.

Ce chapitre contient la parabole de deux sœurs débauchées, qui répresentent les deux Royaumes d'Israël ; savoir celui de Samarie, ou des Dix Tribus, qui avoit abandonné le prémier le service de Dieu, & établi l'idolatrie ; & celui de Juda, qui avoit imité à cet égard les Dix Tribus. Le Seigneur déclare, que comme ces Tribus avoient été livrées aux Assyriens, à cause de cette idolatrie, aussi ceux du Royaume de Juda, qui avoient vû la punition de leurs fréres, & qui, au lieu d'en profiter, les avoient surpassés dans leurs crimes, seroient dans peu désolés par les Caldéens.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit ;

2. Fils de l'homme, il y a eu deux femmes, filles d'une même mére ;

3. Lesquelles se sont prostituées en Egypte, elles se sont prostituées dès leur jeunesse ; c'est là qu'elles ont été corrompuës.

4. Le nom de la plus grande étoit Ahola, & celui de sa sœur étoit Aholiba. Elles ont été à moi, & elles ont enfanté des fils & des filles. Ahola c'est Samarie, & Aholiba c'est Jérusalem.

5. Or Ahola a commis adultère, *étant* ma femme, & elle a aimé ses amans, *savoir* les Assyriens *ses* voisins,

6. Vêtus de pourpre, Gouverneurs & Magistrats, tous jeunes & aimables, & Cavaliers montés sur des chevaux.

7. Elle a commis ses adultères avec eux, qui tous *étoient* l'élite des Assyriens, & avec tous ceux qu'elle a aimés, & elle s'est souillée avec tous leurs dieux infames.

8. Elle n'a point quitté ses prostitutions *qu'elle avoit apportées* d'Egypte, où elle avoit été corrompuë dans sa jeunesse, & où ils avoient répandu sur elle leur impureté.

9. C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ceux qu'elle avoit aimés, entre les mains des Assyriens qu'elle avoit aimés.

10. Ils ont découvert sa nudité, ils ont enlevé ses fils & ses filles, & l'ont tuée elle même avec l'épée ; & elle a été fameuse entre les femmes, après qu'ils ont exercé des jugemens sur elle.

11. Et quand sa sœur Aholiba a vû *cela*, elle a pis fait qu'elle dans sa passion ; même elle *a pû fait* dans ses prostitutions que sa sœur n'avoit fait dans les siennes.

12. Elle a aimé les Assyriens, les Gouverneurs & les Magistrats *ses* voisins, qui étoient parfaitement bien vêtus, & des Cavaliers montés sur des chevaux, tous jeunes & bien faits.

13. Et j'ai vû qu'elle s'étoit souillée, *&* que toutes deux suivoient un même train.

14. Et encore a-t-elle augmenté ses prostitutions ; car ayant vû des hommes portraits sur la paroi, *savoir* les images des Caldéens peints de vermillon ;

15. Ceints de baudriers sur leurs reins, & ayant sur leurs têtes des habillemens de tête flottans & teints, des tiares de diverses couleurs, & l'apparence de grands Seigneurs, & la ressemblance des enfans de Babylone en Caldée, qui est le pays de leur naissance ;

16. Elle s'en est renduë amoureuse, par le regard de ses yeux, & elle a envoyé des Ambassadeurs vers eux au pays des Caldéens ;

17. Et les enfans de Babylone sont venus vers elle au lit de ses prostitutions, & ils l'ont souillée par leurs adultères ; elle s'est aussi souillée avec eux, & puis son cœur s'est détaché d'eux.

18. Elle a donc découvert ses adultères,

tères, elle a découvert son ignominie; & mon cœur s'est détaché d'avec elle, comme mon cœur s'étoit détaché d'avec sa sœur.
19. Car elle a multiplié ses adultères, jusques à rappeller le souvenir des jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle s'étoit prostituée au pays d'Egypte.
20. Et elle s'est attachée à ces débauchés, qui sont comme des ânes, & dont la force *est comme* celle des chevaux.
21. Tu as donc repris les actions de ta jeunesse, lors que tu fus corrompue dans le *pays* d'Egypte, dans ta jeunesse.
22. C'est pourquoi, ô Aholiba, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais réveiller contre toi tous ceux qui t'ont aimée, d'avec lesquels ton cœur s'est détaché, & je les amenerai contre toi de toutes parts;
23. *Savoir* les enfans de Babylone, & tous les Caldéens, Pékod, Sçoah, Koah, & tous les Assyriens avec eux, tous jeunes gens d'élite, Gouverneurs, & Magistrats, Grand Seigneurs, & renommés, tous montans à cheval.
24. Ils viendront contre toi avec des chars, des chariots, & des charettes, & avec un grand amas de peuples; ils mettront contre toi de toutes parts des écus, des boucliers, & des casques; je leur mettrai le jugement en main, & ils te jugeront selon leurs jugemens.
25. Et je mettrai ma jalousie sur toi, & ils agiront contre toi avec fureur; ils te couperont le nez & les oreilles; & ce qui sera demeuré de reste au milieu de toi tombera par l'épée. Ils enleveront tes fils & tes filles; & ce qui sera demeuré de reste au milieu de toi sera consumé par le feu.
26. Ils te dépouilleront de tes vêtemens, & enleveront tes ornemens dont tu te pares.
27. Et je ferai que tu cesseras de commettre tes crimes & la prostitution *que tu as apportée* du pays d'Egypte; tu ne leveras plus tes yeux vers eux, & ne te souviendras plus de l'Egypte.
28. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici je vais te livrer dans la main de ceux que tu hais, dans la main de ceux d'avec lesquels ton cœur s'est détaché.
29. Ils te traiteront avec haine, ils enleveront tout ton travail, ils te laisseront toute nuë & toute découverte, & la turpitude de tes adultères, de ton énormité, & de tes prostitutions sera mise en évidence.
30. On te fera ces choses-là, parce que tu t'ès prostituée après les nations, parce que tu t'ès souillée par leurs dieux infames.
31. Tu as marché par le chemin de ta sœur; c'est pourquoi je mettrai sa coupe dans ta main.
32. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Tu boiras la coupe profonde & large de ta sœur, & qui sera d'une grande mesure, *tu seras* en dérision & en moquerie.
33. Tu seras remplie d'yvresse & de douleur, par la coupe de désolation & de dégât, *qui est la* coupe de ta sœur Samarie.
34. Tu la boiras, & tu la vuideras & en briseras les piéces, & tu te déchireras le sein; car j'ai parlé, dit le Seigneur l'Eternel.
35. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que tu m'as oublié & *que tu* m'as jetté derriére ton dos, aussi tu porteras *la peine de* tes crimes & de tes prostitutions.
36. Puis l'Eternel me dit: Fils de l'homme, Ne jugeras-tu pas Ahola, & Aholiba? Déclare-leur donc leurs abominations.
37. Car elles ont commis adultère, & il y a du sang en leurs mains; elles ont commis adultère avec leurs dieux infames, & même elles ont fait passer leurs enfans, qu'elles m'avoient enfantés, *par le feu*, pour les consumer.
38. Et voici encore ce qu'elles m'ont fait; elles ont souillé mon saint lieu dans ce même jour-là, & elles ont profané mes Sabats.
39. Car après avoir égorgé mes enfans à leurs dieux infames, elles sont entrées ce même jour-là dans mon saint lieu, pour le profaner; & voilà comment elles ont fait au milieu de ma maison.
40. Et qui plus est, elles ont envoyé vers des hommes venans de loin, lesquels sont venus si-tôt que leurs Ambassadeurs leur ont été envoyés; pour lesquels tu t'ès lavée, & as fardé ton visage, & t'ès parée de tes ornemens.
41. Et tu t'ès assise sur un lit honorable, devant lequel *il y avoit* une table dressée, sur laquelle tu as mis mon encens & mon parfum.
42. Et on y entendoit la voix d'une troupe de gens qui étoient dans la joie, & outre ces hommes-là, (tant il y avoit de gens) on a fait venir des Sabéens, du désert, qui leur ont mis des brasselets aux mains, & des couronnes magnifiques sur la tête.
43. Et j'ai dit de celle qui avoit vieilli dans l'adultère: Maintenant ses prostitutions prendront fin, & elle aussi.
44. Et cependant on est venu vers elle, comme on vient vers une femme prostituée; ainsi ils sont venus vers Ahola & vers Aholiba, femmes *pleines* d'énormités.
45. Les hommes justes les jugeront donc, comme on juge les femmes adultères, & comme on juge celle qui répandent le sang; car elles *sont* adultères,

tères, & le sang *est* dans leurs mains.

46. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Qu'on fasse monter contre elles l'assemblée, & qu'on les livre au tumulte & au pillage;

47. Et que l'assemblée les assomme de pierres, & les taille en piéces avec leurs épées; qu'ils tuent leurs fils & leurs filles, & qu'ils brûlent leurs maisons.

48. Et *ainsi* j'abolirai du pays l'énormité, & toutes les femmes apprendront à ne pas imiter vôtre énormité.

49. On mettra vôtre énormité sur vous, & vous porterez les péchés de vos dieux infames, & vous saurez que je *suis* le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

LES plaintes que Dieu fait dans ce chapitre, tant contre les Israëlites des Dix Tribus, que contre ceux de Juda, ne nous permettent pas de douter, qu'il ne soit particuliérement offensé, lorsque ceux à qui il s'est fait connoître corrompent son service & se rebellent contre lui. Ce qui est dit ici sous l'image de l'adultère, montre que ceux qui deviennent ainsi infidèles à Dieu, violent son alliance, & s'exposent aux plus terribles effets de son indignation. Et puisque Dieu tèmoigne être encore plus irrité contre les Juifs de Jérusalem, parmi lesquels son vrai culte avoit été conservé, que contre ceux des Dix Tribus, on peut voir par là, que la rébellion contre Dieu est encore plus odieuse en ceux qu'il a distingués par des avantages particuliers, qu'elle ne l'est dans les autres.

CHAPITRE XXIV.

Dieu révéle à Ezéchiel, qui étoit en Caldée, que ce même jour-là le Roi de Babylone avoit mis le siége devant Jérusalem, & il lui ordonne de répresenter la destruction de cette ville, par une chaudiére où l'on feroit bouillir de la viande, & que l'on feroit rougir au feu. Ce même jour-là la femme d'Ezéchiel mourut; mais Dieu lui défendit de donner aucune marque de deuil. C'étoit pour montrer, que la désolation de Jérusalem seroit si grande & si générale, que les maris & les femmes, les péres & les enfans, & les plus proches parens, ne pourroient pas pleurer la mort les uns des autres.

LA neuviéme année, au dixiéme *jour* du dixiéme mois, la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, écris-toi le nom de ce jour, de ce même jour-ci; *car* le Roi de Babylone s'est approché contre Jérusalem, dans ce même jour.

3. Et propose une similitude à la maison rebelle, & dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Mets une chaudiére *sur le feu*, & verse de l'eau dedans.

4. Assembles-y ses piéces, toutes les bonnes piéces, la cuisse, & l'épaule, & rempli-la des meilleurs os.

5. Prens la plus belle bête du troupeau, & arrange ses os au bas, & fais la bouillir à gros bouillons, ensorte que ses os mêmes soient cuits au dedans d'elle.

6. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Malheur à la ville *sanguinaire*, à la chaudiére dans laquelle *est* son écume, & de laquelle l'écume n'est point sortie: Vuide-la, piéce après piéce, & que le sort ne soit point jetté sur elle.

7. Car son sang est au milieu d'elle; elle l'a mis sur la pierre sèche, elle ne l'a point répandu sur la terre pour le couvrir de poussiére.

8. J'ai mis son sang sur une pierre sèche, afin qu'il ne soit point couvert, pour faire monter la fureur, afin qu'on en prenne vengeance.

9. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Malheur à la ville sanguinaire! Aussi en ferai-je un grand tas de bois à brûler.

10. Amasse force bois, allume le feu, fais bien cuire la chair, & la fais consumer, & que les os soient brûlés.

11. Puis mets la *chaudiére* vuide sur les charbons, afin qu'elle s'échauffe, que son airain se brûle, que son ordure soit fonduë au dedans d'elle, & que sa rouille soit consumée.

12. Elle m'a travaillé, par des mensonges, mais sa grosse rouille n'est point sortie d'elle; sa rouille *s'en ira* au feu.

13. *Il y a* de l'énormité dans ta souillure, parce que je t'avois voulu nettoyer, & tu n'as point été nette, tu ne seras point encore nettoyée de ta souillure, jusques à ce que j'aie satisfait mon indignation sur toi.

14. Moi l'Eternel j'ai parlé; cela arrivera, & je *le* ferai; je ne me retirerai point en arriére, je n'épargnerai point, & je ne serai point appaisé. On t'a jugée selon ton train, & selon tes actions, dit le Seigneur l'Eternel.

15. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

16. Fils de l'homme: Voici, je vais t'ôter le désir de tes yeux, par une plaie; mais n'en fais point le deuil, & ne pleure point, & que tes larmes n'en coulent point.

17. Soupire en secret, & ne fais point le deuil qu'on a accoutumé de faire sur les morts; attache ton bonnet sur toi, mets tes souliers à tes piés, & ne cache point la lèvre de dessus, & ne mange point le pain des autres.

18. Je parlai donc au peuple le matin, & ma femme mourut le soir; & le *lendemain* matin je fis comme il m'avoit été commandé.

19. Et le peuple me dit: Ne nous déclareras-tu point ce que nous *signifient* ces choses que tu fais?

20. Et

20. Et je leur *répondis*: La parole de l'Eternel m'a été adressée, & il m'a dit:
21. Dis à la maison d'Israël: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici je vais profaner mon Sanctuaire, vôtre force magnifique, le désir de vos yeux, ce que vous voudriez qu'on épargnât sur toutes choses; & vos fils & vos filles, que vous avez abandonnés, tomberont par l'épée.
22. Alors vous ferez comme j'ai fait; vous ne couvrirez point *vos* lèvres, & ne mangerez point le pain des autres.
23. Et vos bonnets *seront* sur vos têtes, & vos souliers à vos piés; vous ne ferez point le deuil, ni ne pleurerez point, mais vous fondrez à cause de vos iniquités, & vous gémirez les uns avec les autres.
24. Et Ezéchiel vous sera pour un signe; vous ferez toutes les mêmes choses qu'il a faites. Quand cela sera arrivé vous connoîtrez que je *suis* le Seigneur l'Eternel.
25. Et *pour* toi, Fils de l'homme, au jour que je leur ôterai leur force, la joie de leur ornement, *ce qui est* le désir de leurs yeux, & où leurs ames tendent, leurs fils & leurs filles;
26. En ce même jour-là, quelqu'un qui sera échappé ne viendra-t-il pas vers toi pour te le raconter?
27. Et en ce jour-là, ta bouche sera ouverte *pour parler* avec celui qui sera échappé; tu parleras, & ne seras plus muet, & tu leur seras pour un signe, & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

LES considérations qu'il y a à faire ici, sont, I. Que quoi qu'Ezéchiel fut en Caldée, & fort éloigné de Jérusalem, Dieu lui fit connoître le propre jour auquel le Roi de Babylone commença d'assiéger cette ville; ce qui fait voir que Dieu connoît parfaitement tout ce qui se fait dans le monde. II. L'image d'une chaudiére où l'on fait bouillir de la chair, & qui étant vuide seroit remise au feu, pour en ôter la rouille, étoit un emblème qui marquoit, selon l'explication que Dieu en donne, que sa colère alloit se répandre sur Jérusalem, & sur tous ses habitans; & que cette colère est un feu qui consume tout. III. Il faut remarquer, que Jérusalem fut ainsi traitée, parce que c'étoit une ville souillée & remplie d'abominations; parce que le sang y avoit été répandu, & que ses habitans avoient commis toutes sortes de crimes, sans que rien eût pû les ramener à leur devoir. Dieu proportionne ses châtimens aux péchés des hommes & à l'état où ils sont; & il emploie les remèdes extrèmes & les peines les plus sévéres, lorsque l'endurcissement des hommes est insurmontable. IV. La défense que Dieu fit au Prophète de pleurer la mort de sa femme, quoi qu'elle lui fut très-chère, devoit faire comprendre aux Juifs captifs, que la ruine de leurs fréres qui étoient en Judée seroit si terrible, que les morts ne seroient pas même pleurés. Et l'obéïssance qu'Ezéchiel rendit à cet ordre, qui devoit lui paroître fâcheux, fait voir, que quand Dieu commande, il faut lui sacrifier ce que nous avons de plus cher; & que l'intérêt de sa gloire doit nous toucher plus fortement que nôtre intérêt particulier.

CHAPITRE XXV

Ezéchiel prédit que les Hammonites, les Moabites, les Iduméens, & les Philistins, qui étoient des peuples voisins & ennemis des Juifs, seroient bientôt détruits, parce qu'ils s'étoient réjouïs de la ruine de Jérusalem.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:
2. Fils de l'homme, dresse ta face contre les enfans de Hammon, & prophètise contr'eux.
3. Et dis aux enfans de Hammon: Ecoutez la parole du Seigneur l'Eternel: Parce que vous avez dit: Ha, ha, contre mon Sanctuaire, lors qu'il étoit profané, & contre la terre d'Israël, lors qu'elle étoit désolée; & contre la maison de Juda, lors qu'ils alloient en captivité:
4. A cause de cela, voici, je vais te donner en héritage aux peuples d'orient, & ils établiront leurs palais au milieu de toi, ils y dresseront leurs tentes, ils mangeront tes fruits, & ils boiront ton lait.
5. Et je livrerai Rabba pour *être* le repaire des chameaux, & les enfans de Hammon pour *être* le gîte des brébis; & vous saurez que je *suis* l'Eternel.
6. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que tu as frappé des mains, & que tu as sauté des piés, & *que* tu t'ès réjouïe dans ton ame avec toute sorte de mépris, à cause du pays d'Israël:
7. A cause de cela, voici, j'étendrai ma main sur toi, je te livrerai pour être pillée parmi les nations, je te retrancherai d'entre les peuples, & je te ferai périr dans les pays; je te détruirai; & tu sauras que je *suis* l'Eternel.
8. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que Moab & Séhir ont dit: Voici, la maison de Juda *est* comme toutes les autres nations;
9. A cause de cela, voici, je vais ouvrir le quartier de Moab du côté des villes, du côté de ses villes qui sont sur ses frontiéres, la beauté du pays de Beth-jescimoth, de Bahal-méhon, & de Kir-jathajim,
10. Aux peuples d'orient, au delà du pays des enfans de Hammon; je le leur ai donné en héritage, ensorte qu'on ne fera plus mention des enfans

fans de Hammon parmi les nations.
11. J'exercerai aussi des jugemens contre Moab, & ils sauront que je *suis* l'Eternel.
12. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: A cause de ce qu'Edom a fait, quand il s'est inhumainement vengé de la maison de Juda, & parce qu'il s'est rendu fort coupable en se vengeant d'eux;
13. A cause de cela, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: J'étendrai ma main sur Edom, & j'en retrancherai les hommes & les bêtes, & le réduirai en désert; depuis Téman, & de devers Dédan, ils tomberont par l'épée.
14. J'exercerai ma vengeance sur Edom, par le moyen de mon peuple d'Israël, & ils traiteront Edom selon ma colère & mon indignation, & ils sentiront ce que c'est que ma vengeance, dit le Seigneur l'Eternel.
15. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que les Philistins ont agi par vengeance, & qu'ils se sont vengés inhumainement, selon leur désir, & avec mépris, jusques à *tout* détruire par une inimitié immortelle;
16. A cause de cela, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais étendre ma main sur les Philistins, & j'exterminerai les Kéréthiens, je ferai périr le reste de leurs ports de mer,
17. Et je déploierai sur eux de grandes vengeances par des châtimens de fureur; & ils sauront que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai exécuté ma vengeance sur eux.

REFLEXIONS.

Il faut faire ces trois considérations sur ce chapitre: La prémiére, qu'Ezéchiel, après avoir prédit la destruction de Jérusalem & des Juifs, dénonce à leurs ennemis la vengeance divine; ce qui nous montre que Dieu est juste, & que s'il punit & châtie son peuple, il n'épargne pas les ennemis de son Eglise. La seconde, que cette ruine des Hammonites, des Moabites, des Iduméens, & des Philistins, arriva peu après la désolation de Jérusalem, & que ces peuples furent vaincus par le Roi de Babylone, conformément aux menaces qu'Ezéchiel, Esaïe & Jérémie, avoient faites contr'eux. La troisiéme considération est, que Dieu exerça ces jugemens contre ces peuples-là, pour venger les outrages qu'ils lui avoient faits, & pour les punir de leur orgueil & de l'inhumanité avec laquelle ils avoient insulté aux Juifs, dans le tems de leur ruine. C'est un grand péché que d'être dur & cruel envers les misérables, & que de se réjouir des maux d'autrui. Dieu punit rigoureusement & avec justice ceux qui en usent de la sorte; comme au contraire il bénit ceux qui sont touchés des souffrances des malheureux, & qui les consolent.

CHAPITRE XXVI.

Ce chapitre & les deux suivans sont une Prophétie contre les Tyriens. Dans celui-ci Ezéchiel prédit la ruine de la ville de Tyr. Il dit que cette ville, qui avoit eu de la joie de voir Jérusalem ruinée par le Roi Nébucadnésar, seroit prise, pillée & détruite par le même Roi.

L'Onziéme année, au prémier *jour* du mois, la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:
2. Fils de l'homme: Parce que Tyr a dit au sujet de Jérusalem, Ah! celle qui étoit la porte des peuples a été rompuë, elle est réduite à se réfugier chez moi; je me remplirai, parce qu'elle a été renduë déserte.
3. A cause de cela, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Me voici contre toi, ô Tyr, & je ferai monter contre toi plusieurs nations, comme la mer fait monter ses flots.
4. Et elles détruiront les murailles de Tyr, & démoliront ses tours; je raclerai sa poussiére hors d'elle, & je la rendrai semblable à une pierre séche.
5. Elle servira à étendre les filets au milieu de la mer; car j'ai parlé, dit le Seigneur l'Eternel, & elle sera en pillage aux nations.
6. Et les villes de son ressort qui *sont* à la campagne seront passées au fil de l'épée, & elles sauront que je *suis* l'Eternel.
7. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais faire venir de l'aquilon Nébucadnésar Roi de Babylone, le Roi des Rois, contre Tyr, avec des chevaux, des chariots, des gens de cheval, & un grand peuple assemblé de toutes parts.
8. Il passera au fil de l'épée les villes de ton ressort *qui sont* à la campagne; il élevera des forts contre toi, & dressera des terrasses contre toi, & levera le bouclier contre toi.
9. Et il posera ses machines de guerre contre tes murailles, & démolira tes tours avec ses marteaux.
10. La poussiére de ses chevaux te couvrira, à cause de leur multitude; tes murailles trembleront du bruit de la cavalerie, des charettes & des chariots, quand il entrera par tes portes, comme on entre dans une ville à laquelle on a fait brêche.
11. Il foulera toutes tes ruës avec la corne des piés de ses chevaux; il tuera ton peuple avec l'épée, & les trophées de ta force seront renversés par terre.
12. Ils butineront tes richesses, & pilleront tes marchandises, ils ruineront tes murailles, ils démoliront tes maisons

maisons de plaisance, & jetteront tes
pierres, ton bois, & ta poussiére au
milieu des eaux.
13. Et je ferai cesser le bruit de tes
chansons, & on n'entendra plus le son
de tes harpes.
14. Je te rendrai semblable à une
pierre sèche; elle ne sera plus rebâ-
tie, parce que moi *qui suis* l'Eternel
ai parlé, dit le Seigneur l'Eternel.
15. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel
à Tyr : Les isles ne trembleront-el-
les pas du bruit de ta ruine, lors
que ceux qui seront blessés à mort gé-
miront, lors que le carnage se fera au
milieu de toi?
16. Tous les Princes de la mer des-
cendront de leurs siéges, ils ôteront
leurs manteaux, & dépouilleront leurs
vétemens de broderie, & prendront
des habits de frayeur; ils seront ef-
frayés à tout moment, & ils seront
désolés à cause de toi.
17. Et ils prononceront à haute voix
une complainte sur toi, & te diront:
Comment ès-tu périe, toi qui étois fré-
quentée par ceux qui vont sur la mer,
ville renommée, qui étois forte dans
la mer, toi & tes habitans, qui se
sont fait redouter à tous ceux qui ha-
bitent sur la mer?
18. Les isles seront maintenant ef-
frayées au jour de ta ruine, & les is-
les qui *sont* dans la mer seront éper-
duës, à cause de ton issuë.
19. Car ainsi a dit le Seigneur l'E-
ternel: Quand je t'aurai renduë une
ville désolée, comme sont les villes
qui ne sont point habitées, quand
j'aurai fait monter sur toi l'abîme, &
que les grosses eaux t'auront couverte,
20. Je te ferai descendre alors avec
ceux qui descendent dans le sépulcre,
vers le peuple d'autrefois, & je te
placerai dans les lieux les plus bas de
la terre, dans les lieux désolés depuis
long-tems, avec ceux qui sont descen-
dus dans le sépulcre; ensorte que tu
ne seras plus habitée; & je rétablirai
la gloire dans la terre des vivans.
21. Je ferai qu'on sera tout éperdu
à cause de toi, de ce que tu ne *seras*
plus; & quand on te cherchera on ne
te trouvera plus à jamais, dit le Sei-
gneur l'Eternel.

CHAPITRE XXVII.

Ezéchiel décrit le grand commerce des Tyriens avec les autres peuples, leurs richesses immenses, & l'étonnement que leur ruine causeroit à tout le monde.

LA parole de l'Eternel me fut encore
adressée, & il me dit :
2. Toi donc, Fils de l'homme, pro-
nonce à haute voix une complainte sur
Tyr,
3. Et dis à Tyr: O toi qui habites
aux avenuës de la mer, qui fais le
commerce avec les peuples dans plu-
sieurs isles: Ainsi a dit le Seigneur
l'Eternel : Tyr, tu as dit : Je *suis*
parfaite en beauté.
4. Tes confins *sont* au cœur de la
mer, ceux qui t'ont bâtie t'ont renduë
parfaite en beauté;
5. Ils t'ont bâti tous les côtés *des
navires* de sapins de Scénir; ils ont
pris les cèdres du Liban pour te faire
des mâts;
6. Ils ont fait tes rames de chènes
de Basçan, & la troupe des Asçuriens
a fait tes bancs d'yvoire, *apporté* des
isles de Kittim;
7. Le fin lin en façon de broderie,
apporté d'Egypte, a été ce que tu
étendois pour te servir de voiles; tu
te couvrois de pourpre & d'écarlate,
apportées des isles d'Elisça;
8. Les habitans de Sidon & d'Arvad
étoient tes matelots; ô Tyr, tes sa-
ges *qui* étoient au milieu de toi étoient
tes pilotes;
9. Les Anciens de Guébal & les plus
habiles ont été parmi toi pour répa-
rer tes brèches; tous les navires de
la mer & leurs mariniers ont été avec
toi, pour trafiquer & pour faire ton
commerce;
10. Ceux de Perse, de Lud, & de
Put, ont été tes gens de guerre dans
ton armée; ils ont pendu chez toi le
bouclier & le casque, ils t'ont renduë
magnifique;
11. Ceux d'Arvad, avec ton armée,
ont été sur tes murailles tout autour,
& ceux de Gammad ont été dans tes
tours; ils ont pendu leurs boucliers
autour de tes murailles, ils ont ache-
vé de te rendre parfaite en beauté;
12. Ceux de Tarscis ont trafiqué
avec toi de toutes sortes de richesses,
faisant valoir tes foires en argent, en
fer, en étain, & en plomb.
13. Javan, Tubal, & Mescec ont
négocié avec toi, faisant valoir ton
commerce, en *vendant* des hommes,
& des vaisseaux d'airain.
14. Ceux de la maison de Togarma
ont fait valoir tes foires en chevaux,
en cavaliers, & en mulets;
15. Les enfans de Dédan ont négo-
cié avec toi; tu avois dans ta main
le commerce de plusieurs isles, & on
t'a rendu en échange des dents d'y-
voire & de l'ébène;
16. La Syrie a trafiqué avec toi de
tes ouvrages de toute sorte; on a fait
valoir tes foires en escarboucles, en
écarlate, en broderie, en fin lin, en
corail, & en agathe;
17. Juda & le pays d'Israël ont né-
gocié avec toi, faisant valoir ton com-
merce en blé de Minnith & de Pannag,
& en miel, en huile, & en baume;
18. Damas a trafiqué avec toi, *en te
donnant* pour la multitude de tes ou-
vrages

vrages toute sorte de richesses, du vin de Helbon, & de la laine blanche;

19. Et Dan, & Javan, & Mosel ont fait valoir tes foires en fer luisant; la casse & le roseau *aromatique* ont été dans ton commerce.

20. Ceux de Dédan ont négocié avec toi en draps précieux pour aller à cheval;

21. Les Arabes, & tous les Principaux de Kédar, ont été les marchands que tu avois dans ta main, trafiquant avec toi en agneaux, en moutons, & en boucs;

22. Les marchands de Scéba & de Rahma ont négocié avec toi, faisant valoir tes foires en toutes sortes de drogues les plus exquises, & en toutes sortes de pierres précieuses & en or;

23. Haran, Canne, & Héden, ont fait trafic *avec toi*; Scéba, Assur, & Chilmad ont négocié avec toi;

24. Ceux-ci *ont* négocié avec toi en toute sorte de choses, en draps de pourpre & de broderie, & en caisses pour des vêtemens précieux serrés de cordes; même les coffres de cèdre ont été dans ton trafic.

25. Les navires de Tarscis ont été les principaux de ton commerce, & tu as été remplie & renduë fort glorieuse au milieu de la mer.

26. Les Matelots t'ont amenée sur les grandes eaux; *mais* le vent d'orient t'a brisée au milieu de la mer.

27. Tes richesses, & tes foires, ton commerce, tes mariniers & tes pilotes, ceux qui réparoient tes brêches, & ceux qui avoient le soin de ton commerce, tous tes gens de guerre qui *étoient* dans toi, & toute la multitude qui *est* au milieu de toi, tomberont au milieu de la mer au jour de ta ruine.

28. Les fauxbourgs trembleront au bruit du cri de tes pilotes;

29. Et tous ceux qui manient la rame descendront de leurs navires, les mariniers, & tous les pilotes de la mer; ils se tiendront sur la terre;

30. Et ils feront entendre sur toi leur voix, & crieront amérement; ils jetteront de la poudre sur leurs têtes, & se veautreront dans la cendre;

31. Ils s'arracheront les cheveux à cause de toi; ils se ceindront de sacs, ils te pleureront dans l'amertume de leur ame, d'une plainte amère;

32. Et ils prononceront à haute voix sur toi une complainte dans leur lamentation, & dans leur complainte ils diront: *Quelle ville fut jamais* telle que Tyr, qui a été détruite au milieu de la mer?

33. Par la traite des marchandises qu'on apportoit de tes foires, au delà des mers, tu as rassasié plusieurs peuples, & tu as enrichi les Rois de la terre par la grandeur de tes richesses & de ton commerce.

34. *Mais* lors que tu as été brisée par la mer au profond des eaux, ton commerce & toute ta multitude sont tombées avec toi.

35. Tous les habitans des isles ont été désolés à cause de toi, & leurs Rois ont été horriblement épouvantés & troublés dans leurs faces.

36. Les marchands d'entre les peuples ont sifflé sur toi, tu ès un sujet d'étonnement, & tu ne *seras* jamais rétablie.

CHAPITRE XXVIII.

Ezéchiel répresente ici l'orgueil du Roi de Tyr; il dit que Sidon, qui étoit une ville voisine de Tyr, seroit aussi détruite; & il promet aux Juifs, qu'ils reviendroient de la captivité & qu'ils habiteroient encore dans leur pays.

La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, dis au Prince de Tyr: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que ton cœur s'est élevé & que tu as dit: Je *suis* le *Dieu* Fort, & je suis assis sur le trône de Dieu, au cœur de la mer, (quoi que tu ne sois qu'un homme, & non pas le *Dieu* Fort) & parce que tu as élevé ton cœur comme si c'étoit le cœur de Dieu;

3. Voici, tu *ès* plus sage que Daniel, rien de caché n'est obscur pour toi;

4. Tu t'ès acquis de la puissance par ta sagesse & par ta prudence; & tu as amassé de l'or & de l'argent dans tes trésors;

5. Tu as accru ta puissance, par la grandeur de ta sagesse dans ton commerce; puis ton cœur s'est élevé à cause de ta puissance;

6. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que tu as élevé ton cœur, comme s'il étoit le cœur de Dieu;

7. A cause de cela, voici, je vais faire venir contre toi des étrangers, les plus terribles d'entre les nations, qui tireront leurs épées contre l'éclat de ta sagesse, & ils souilleront ta beauté;

8. Ils te feront descendre dans le sépulcre, & tu mourras au milieu de la mer, de la mort de ceux qui sont tués.

9. Diras-tu devant celui qui te tuera: Je suis Dieu? Tu seras un homme & non pas le *Dieu* Fort, entre les mains de celui qui te tuera.

10. Tu mourras de la mort des incirconcis, par la main des étrangers; car j'ai parlé, dit le Seigneur l'Eternel.

11. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

12. Fils

12. Fils de l'homme, prononce à haute voix une complainte sur le Roi de Tyr, & dis lui : Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : Toi à qui rien ne manque, *qui es* plein de sagesse, & parfait en beauté :

13. Tu étois en Héden, le jardin de Dieu ; ta couverture *étoit* de pierres précieuses de toutes sortes, de sardoine, de topaze, de jaspe, de chrysolite, d'onyx, de béril, de saphir, d'escarboucle, d'émeraude, & d'or ; le bruit de tes tambours & de tes flûtes *a été* chez toi ; ils ont été préparés pour le jour que tu fus créé.

14. Tu étois un Chérubin, oint pour protèger ; je t'avois établi, & tu étois dans la sainte montagne de Dieu ; tu marchois au milieu des pierreries éclatantes comme le feu.

15. Tu étois parfait dans tes voies, depuis le jour que tu fus créé, jusques à-ce que la perversité a été trouvée en toi.

16. Dans l'abondance de ton commerce, tu as été rempli de violence au milieu de toi, & tu as péché : Je te jetterai comme une chose souillée hors de la montagne de Dieu, je te détruirai, ô Chérubin, qui protèges du milieu des pierreries éclatantes comme le feu.

17. Ton cœur s'est élevé à cause de ta beauté, & tu as corrompu ta sagesse par ton éclat ; je te jetterai par terre, je te mettrai en spectacle aux Rois, afin qu'ils te regardent.

18. Tu as profané tes sanctuaires par la multitude de tes iniquités, en usant mal de ton trafic : Je ferai sortir du milieu de toi un feu qui te consumera, & je te réduirai en cendre sur la terre, en la présence de tous ceux qui te verront.

19. Tous ceux qui te connoissent parmi les peuples seront désolés à cause de toi ; tu seras un sujet d'étonnement, & tu ne seras jamais rétabli.

20. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit :

21. Fils de l'homme, dresse ta face contre Sidon & prophètise contr'elle ;

22. Et dis : Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : Me voici contre toi, ô Sidon, & je serai glorifié au milieu de toi ; & on saura que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai été sanctifié.

23. J'envoyerai donc la mortalité sur elle, & le sang dans ses places ; & les blessés à mort tomberont au milieu d'elle, par l'épée *qui viendra* de toutes parts sur elle ; & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

24. Et elle ne sera plus une ronce piquante à la maison d'Israël, ni une épine qui lui cause plus de douleur qu'aucun de ceux qui sont autour d'eux & qui les pillent ; & ils sauront que je *suis* le Seigneur l'Eternel.

25. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : Quand j'aurai rassemblé la maison d'Israël d'entre les peuples parmi lesquels ils auront été dispersés, je serai sanctifié en eux, à la vuë des nations ; & ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob ;

26. Et ils y habiteront en sureté ; ils y bâtiront des maisons, & y planteront des vignes ; ils y habiteront en sureté, quand j'aurai exercé des jugemens contre ceux qui les auront pillés de toutes parts ; & ils sauront que je *suis* l'Eternel leur Dieu.

REFLEXIONS.

Sur les chapitres XXVI. XXVII. & XXVIII.

Voici ce qu'il faut remarquer sur le chap. XXVI. d'Ezéchiel, & sur les deux suivans : C'est, que quoi que la ville de Tyr fût très-puissante par son assiéte, étant située sur le bord de la mer, par la prodigieuse étendue de son commerce, par ses richesses immenses, & par les liaisons qu'elle avoit avec presque tous les peuples du monde, ainsi qu'on le voit dans le chapitre XXVII. elle étoit sur le point de tomber entre les mains du Roi de Babylone, qui la prendroit & la dépouilleroit de toute sa gloire. En effet, peu après cette Prophètie, Nébucadnésar prit la ville de Tyr, après un siége de treize ans ; il la détruisit, ensorte que, comme Ezéchiel l'avoit prédit, elle ne fut point rebâtie ; car la nouvelle ville de Tyr fut bâtie dans un autre endroit que celui où l'ancienne étoit située. Cet événement ne peut être regardé que comme l'ouvrage de Dieu ; surtout si l'on considére qu'il avoit été prédit avec toutes ses circonstances, non seulement par le Prophète Ezéchiel, dix-huit ans, à l'avance, mais aussi par Esaïe, plus de cent & vingt ans auparavant. Au reste, l'on doit attribuer cette destruction de Tyr à l'idolatrie qui y règnoit, à l'orgueil & au luxe que les grandes richesses y avoient introduit, & à la haine des Tyriens contre les Juifs. C'est de la sorte que la Providence abaisse les Etats les plus puissans, & les villes les plus florissantes, pour réprimer l'impiété, l'orgueil, le luxe, l'injustice, les dissolutions, & les autre crimes que l'abondance & la prospérité entraînent ordinairement après elles. Enfin, il faut remarquer, que si Ezéchiel dénonce les jugemens de Dieu aux nations idolatres aussi-bien qu'aux Juifs, il ne promet pas à ces peuples-là qu'ils seroient rétablis, comme il le fait espérer au peuple de Dieu. Cela devoit consoler les Juifs captifs, les engager à recourir à Dieu par la repentance, & les convaincre que

que Dieu veilloit pour eux, & qu'il ne manqueroit pas de les faire revenir de la captivité de Babylone.

CHAPITRE XXIX.

Ce chapitre & les trois suivans sont une Prophétie contre les Egyptiens. Le Prophète ayant prédit la ruine de Tyr, dans les chapitres précédens, annonce dans celui-ci celle de l'Egypte, qui seroit aussi subjuguée par le Roi de Babylone, après qu'il auroit pris Tyr. Ezéchiel marque cependant, qu'au bout de quarante ans les Egyptiens retourneroient dans leur pays, mais qu'ils y seroient dans un état abaissé.

LA dixiéme année, au douziéme *jour* du dixiéme mois, la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, dresse ta face contre Pharaon Roi d'Egypte, & prophètise contre lui, & contre toute l'Egypte.

3. Parle, & dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Me voici contre toi, ô Pharaon Roi d'Egypte, grande baleine couchée au milieu de tes fleuves, qui as dit: Mes fleuves *sont* à moi, & je me *les* suis faits.

4. C'est pourquoi je mettrai des crocs dans tes machoires, & je ferai attacher les poissons de tes fleuves à tes écailles, & je te tirerai du milieu de tes fleuves, avec tous les poissons de tes fleuves qui auront été attachés à tes écailles;

5. Et je te jetterai dans le désert, je te laisserai là, toi, & tous les poissons de tes fleuves; tu feras étendu sur le dessus de la campagne; tu ne seras point recueilli ni ramassé; je te livrerai aux bêtes de la terre, & aux oiseaux des cieux, pour en être dévoré.

6. Et tous les habitans d'Egypte sauront que je *suis* l'Eternel; parce qu'ils auront été un bâton qui n'étoit qu'un roseau à la maison d'Israël.

7. Quand ils t'ont saisi par la main, tu as été rompu, & tu leur as percé toute l'épaule; & quand ils se sont apuyés sur toi, tu as été rompu, & tu as rendu leurs reins immobiles.

8. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais faire venir l'épée sur toi, & j'exterminerai du milieu de toi les hommes & les bêtes.

9. Et le pays d'Egypte sera en désolation & en désert, & ils sauront que je suis l'Eternel; parce que *le Roi d'Egypte* a dit: Le fleuve est à moi, & je l'ai fait.

10. C'est pourquoi, voici je viens contre toi & contre tes fleuves, & je réduirai le pays d'Egypte en déserts de sécheresse & de désolation, depuis la tour de Syene, jusques aux frontiéres de Cus.

11. Nul pié d'homme ne passera par là; nul pié de bête n'y passera non plus, & elle sera quarante ans sans être habitée.

12. Car je réduirai le pays d'Egypte en désolation entre *tous* les pays désolés, & ses villes entre *toutes* les villes *qui ont été* réduites en désert; ils seront désolés quarante ans; & je disperserai les Egyptiens parmi les nations, & je les répandrai dans les pays.

13. Toutefois, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Au bout de quarante ans, je rassemblerai les Egyptiens d'entre les peuples parmi lesquels ils auront été dispersés;

14. Et je ramenerai les captifs d'Egypte, je les ramenerai au pays de Pathros, au pays de leur commerce, mais ils seront un Royaume abaissé.

15. Il sera le plus bas des Royaumes, & il ne s'élevera plus par dessus les nations; je le diminuerai, afin qu'il ne domine point sur les *autres* nations.

16. Et il ne sera plus un sujet de confiance à la maison d'Israël; il les fera souvenir de l'iniquité *dont ils se sont rendus coupables* lors qu'ils regardoient après eux; & ils sauront que je *suis* le Seigneur l'Eternel.

17. La vingt septiéme année, au prémier *jour* du prémier mois, la parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

18. Fils de l'homme, Nébucadnésar Roi de Babylone a fait servir son armée dans un service pénible contre Tyr; toutes les têtes en sont devenuës chauves, & toutes les épaules en ont été écorchées, & il n'a point eu de salaire, ni lui, ni son armée, à cause de Tyr, pour le service qu'il a fait contr'elle.

19. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais donner à Nébucadnésar Roi de Babylone le pays d'Egypte; il en enlevera la multitude, il en emportera le butin, & il en pillera le pillage; & ce sera là le salaire de son armée.

20. Pour le loyer de l'ouvrage auquel il a servi contre Tyr, je lui ai donné le pays d'Egypte, parce qu'ils ont travaillé pour moi, dit le Seigneur l'Eternel.

21. En ce jour là, je ferai germer la force de la maison d'Israël, & je te donnerai une bouche ouverte au milieu d'eux; & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

CHAPITRE XXX.

Ezéchiel continuë à prophétiser contre l'Egypte, & il dit que les principales villes de ce Royaume-là, qui sont nommées dans ce chapitre, seroient détruites avec leurs idoles.

PUis la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, prophètise, & dis:

dis : Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : Hurlez, & *dites :* Ah ! malheureuse journée !

3. Car la journée *est* près, même la journée de l'Eternel approche ; *c'est* une journée de nuage, ce sera le tems des nations.

4. L'épée viendra sur l'Egypte, & il y aura de l'effroi en Cus, lorsque ceux qui seront blessés à mort tomberont en Egypte, & lors qu'on enlevera la multitude de son peuple, & que ses fondemens seront détruits.

5. Cus, & Put, & Lud, & tout le mélange *des peuples d'Arabie*, & Cub, & les enfans du pays allié tomberont par l'épée avec eux.

6. Ainsi a dit l'Eternel : Ceux qui soutiendront l'Egypte tomberont, & l'orgueil de sa force sera abaissé ; ils y tomberont par l'épée, depuis la tour de Syene, dit le Seigneur l'Eternel.

7. Ils seront désolés parmi les pays désolés, & ses villes seront parmi les villes désertes.

8. Et ils sauront que je *suis* l'Eternel, lorsque j'aurai mis le feu en Egypte, & que tous ceux qui lui donneront du secours seront brisés.

9. En ce jour-là des messagers sortiront de ma part dans des navires, pour effrayer Cus, *qui se tient* assurée ; & il y aura entr'eux un tourment pareil à celui de la journée d'Egypte ; car le voilà qui vient.

10. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : J'anéantirai la multitude *du peuple* d'Egypte, par la puissance de Nébucadnésar Roi de Babylone.

11. Lui & son peuple avec lui, *qui sont* les plus terribles d'entre les nations, seront amenés pour ruiner le pays ; & ils tireront l'épée sur les Egyptiens, & ils rempliront la terre de gens blessés à mort.

12. Et je mettrai à sec les fleuves, & je livrerai le pays entre les mains de gens méchans ; je désolerai le pays, & tout ce qui y est, par la puissance des étrangers : Moi *qui suis* l'Eternel, j'ai parlé.

13. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : Je détruirai aussi les dieux infames, & j'anéantirai les idoles de Noph, & il n'y aura plus de Prince du pays d'Egypte ; & je répandrai la terreur dans le pays d'Egypte.

14. Je désolerai Pathros, je mettrai le feu à Tsophan, & j'exercerai des jugemens à No.

15. Je répandrai ma fureur sur Sin, *qui est* la force de l'Egypte, & j'exterminerai la multitude qui est à No.

16. Lors que je mettrai le feu en Egypte, Sin sera dans de griéves douleurs, & No sera rompuë par diverses brêches ; *il n'y aura à* Noph *que* détresses en plein jour.

17. Les gens d'élite d'Aven & de Pibeseth tomberont par l'épée, & ils iront en captivité.

18. Et on ne verra goute à Taphnès, lors que j'y aurai brisé les barriéres d'Egypte, & que l'orgueil de sa force aura cessé ; une nuée la couvrira, & les villes de son ressort iront en captivité.

19. J'exercerai *donc mes* jugemens en Egypte ; & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

20. Or il étoit arrivé l'onziéme année, au septiéme *jour* du prémier mois, que la parole de l'Eternel m'avoit été adressée, & il m'avoit dit :

21. Fils de l'homme, j'ai rompu le bras de Pharaon Roi d'Egypte ; & voici on ne l'a point pansé pour le guérir, ensorte qu'on lui ait mis des linges pour le bander & pour le fortifier, afin qu'il pût manier l'épée.

22. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : Voici, je viens contre Pharaon Roi d'Egypte, & je romprai ses bras, tant celui qui est *encore* fort, que celui qui est *déja* rompu, & je ferai tomber l'épée de sa main ;

23. Et je disperserai les Egyptiens parmi les nations, & les répandrai parmi les pays ;

24. Je fortifierai les bras du Roi de Babylone, & je lui mettrai mon épée dans la main ; mais je romprai les bras de Pharaon, & il poussera des cris devant lui, comme les gens qui sont blessés à mort.

25. Je fortifierai, dis-je, les bras du Roi de Babylone, mais les bras de Pharaon tomberont ; & on saura que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai mis mon épée dans la main du Roi de Babylone & qu'il l'aura étenduë sur le pays d'Egypte.

26. Et je disperserai les Egyptiens parmi les nations, & les répandrai parmi les pays, & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

CHAPITRE XXXI.

Le Prophète réprésente, par la comparaison d'un grand & beau cèdre, que la Monarchie des Assyriens avoit été autant & plus puissante que celle des Egyptiens, mais qu'elle avoit pris fin, & qu'il en seroit de même de celle d'Egypte.

L'Onziéme année, au prémier *jour* du troisiéme mois, la parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit :

2. Fils de l'homme, dis à Pharaon Roi d'Egypte, & à la multitude de son peuple : A qui ressembles-tu dans ta grandeur ?

3. Voici, Assur étoit *comme* un cèdre au Liban, ayant de belles branches, & des rameaux qui faisoient de l'ombre,

l'ombre, & qui étoient d'une grande
hauteur; & sa cime étoit touffuë.
4. Les eaux l'avoient fait croitre,
l'abîme l'avoit fait pousser en haut,
ses fleuves couroient autour de ses
plantes, & il renvoyoit les ruisseaux
de ses eaux vers tous les arbres des
champs.
5. C'est pourquoi sa hauteur s'étoit
élevée par dessus tous les arbres des
champs, ses branches avoient multiplié,
ses rameaux étoient devenus longs
par les grandes eaux, lors qu'il poussoit
ses branches.
6. Tous les oiseaux des cieux nichoient
dans ses branches, toutes les
bêtes des champs faisoient leurs petits
sous ses rameaux, & toutes les grandes
nations demeuroient à son ombre.
7. Il étoit donc devenu beau dans
sa grandeur & dans la longueur de ses
branches; car sa racine étoit sur les
grosses eaux.
8. Les cèdres du jardin de Dieu ne
lui ôtoient rien de son lustre, les sapins
n'étoient pas pareils à ses branches,
& les châtaigniers n'étoient pas
semblables à ses rameaux; tous les arbres
du jardin de Dieu ne lui étoient
pas semblables en beauté.
9. Je l'avois rendu beau dans la multitude
de ses rameaux, tellement que
tous les arbres d'Héden, qui étoient
au jardin de Dieu, lui portoient envie.
10. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur
l'Eternel: Parce que tu t'ès élevé
en hauteur, comme celui-là qui
avoit sa cime touffuë a élevé son cœur
dans sa grandeur;
11. Et je l'ai livré entre les mains
du puissant d'entre les nations; on l'a
traité comme il falloit, & je l'ai chassé
à cause de sa méchanceté.
12. Et les étrangers les plus terribles
d'entre les nations l'ont coupé, & l'ont
laissé à l'abandon; ses branches sont
tombées sur les montagnes & sur toutes
les vallées, & ses rameaux se sont
rompus dans tous les courans d'eaux de
la terre, & tous les peuples de la terre
se sont retirés de dessous son ombre,
& l'ont abandonné.
13. Tous les oiseaux des cieux se
tiennent sur ses ruines, & toutes les
bêtes des champs se retirent dans ses
rameaux.
14. C'est pourquoi tous les arbres arrosés
d'eaux ne s'éleveront plus dans
leur hauteur, & ne produiront plus de
cime touffuë; même les plus forts d'entr'eux,
& ceux qui sont arrosés d'eaux
ne subsisteront pas dans leur élevation;
mais ils seront tous livrés à la mort
au fond de la terre, parmi les enfans
des hommes, avec ceux qui descendent
dans le sépulcre.
15. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel:
Au jour qu'il descendit dans le sépulcre,
je fis faire le deuil *sur lui*, je couvris
l'abîme devant lui, & j'empêchai
ses fleuves de couler, & ses grosses eaux
furent retenuës; je fis que le Liban fut
en deuil à cause de lui, & tous les arbres
des champs défaillirent.
16. J'ébranlai les nations par le bruit
de sa ruine, quand je le fis descendre
dans le sépulcre, avec ceux qui descendent
dans la fosse; & tous les arbres
d'Héden, l'élite & le meilleur du
Liban, tous arrosés d'eau, furent consolés
au bas de la terre.
17. Eux aussi sont descendus avec lui
dans le sépulcre, vers ceux qui sont
blessés à mort par l'épée; & ceux qui
étoient son bras, *savoir ceux qui* habitoient
sous son ombre parmi les nations,
y sont aussi descendus.
18. A qui as-tu ressemblé en gloire &
en grandeur, parmi les arbres d'Héden?
Tu seras aussi jetté bas, avec les arbres
d'Héden, dans les lieux bas de la terre;
tu seras couché au milieu des incirconcis,
avec ceux qui sont blessés à
mort par l'épée. Tel sera Pharaon, &
toute la multitude de son peuple, dit
le Seigneur l'Eternel.

CHAPITRE XXXII.

C'est ici une plainte sur la desolation de l'Egypte, qui seroit réduite dans le même état que les Perses, les Iduméens, & les autres peuples qui devoient aussi être vaincus par les Babyloniens.

LA douziéme année, au prémier *jour*
du douziéme mois, la parole de
l'Eternel me fut encore adressée, & il
me dit:
2. Fils de l'homme, prononce à haute
voix une complainte sur Pharaon
Roi d'Egypte, & dis lui: Tu as été
semblable à un lionceau *parmi* les nations,
& tel qu'une baleine dans les
mers tu te lançois dans tes fleuves, &
de tes piés tu troublois les eaux, &
remplissois de bourbe leurs fleuves.
3. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel:
J'étendrai aussi mon filet sur toi, avec
un amas de plusieurs peuples qui te
tireront dans mes filets;
4. Et je te laisserai à l'abandon sur
la terre; je te jetterai sur le dessus des
champs, & je ferai demeurer sur toi
tous les oiseaux des cieux, & je rassasierai
de toi les bêtes de toute la terre.
5. Car je mettrai ta chair sur les
montagnes, & je remplirai les vallées
de tes hommes hautains;
6. Et j'arroserai de ton sang la terre
où tu nages, jusquès aux montagnes;
les lits des eaux seront remplis de toi.
7. Et quand je t'aurai éteint, je couvrirai
les cieux, & je ferai obscurcir
leurs étoiles; je couvrirai le soleil de
nuage, & la lune ne donnera plus sa
lumiére.
8. Je ferai obscurcir sur toi tous les
astres qui donnent la lumiére dans les
cieux.

cieux, & je mettrai les ténébres sur
ton pays, dit le Seigneur l'Eternel.
9. Et je ferai que le cœur de plusieurs
peuples frémira, quand j'aurai fait venir *la nouvelle de* ta ruine parmi les
nations, dans les pays que tu n'as point
connus.
10. Et je rendrai étonnés plusieurs
peuples à cause de toi, & leurs Rois
seront horriblement éperdus à cause de
toi, quand je ferai luire mon épée sur
leurs faces; & ils seront effrayés de
moment en moment, chacun en lui-même au jour de ta ruine.
11. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: L'épée du Roi de Babylone viendra sur toi.
12. J'abbattrai la multitude de tes
gens par les épées des *hommes* forts,
qui *seront* tous les plus terribles d'entre les nations; ils détruiront l'orgueil
de l'Egypte, & toute la multitude de
son peuple sera dissipée.
13. Et je ferai périr tout son bétail,
qui est près des grosses eaux, & aucun pié d'homme ni aucun ongle de
bête ne les troublera plus.
14. Alors je ferai rasseoir les eaux,
& ferai couler leurs fleuves *clairs* comme l'huile, dit le Seigneur l'Eternel.
15. Quand j'aurai réduit le pays d'Egypte en désolation, & que le pays aura été dénué de ce dont il étoit rempli; quand j'aurai frappé tous ceux qui
y habitent, alors ils sauront que je *suis*
l'Eternel.
16. C'*est* ici la complainte qu'on fera sur elle, les filles des nations feront cette complainte sur l'Egypte, &
sur toute la multitude de son peuple,
dit le Seigneur l'Eternel.
17. La douziéme année, au quinziéme *jour* du mois, la parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me
dit:
18. Fils de l'homme, fais une lamentation sur la multitude *du peuple* d'Egypte, & fais la descendre, elle & les
filles des nations magnifiques, aux plus
bas lieux de la terre, avec ceux qui
descendent dans le sépulcre.
19. En quoi *m*'aurois-tu été plus
agréable que les autres? Descens, &
sois étenduë avec les incirconcis.
20. Ils tomberont au milieu de ceux
qui sont blessés à mort par l'épée; l'épée a *déja* été donnée; qu'elle soit traînée avec toute la multitude de son peuple.
21. Les plus forts d'entre les Puissans
lui parleront du milieu du sépulcre,
avec ceux qui lui donnoient du secours,
& *lui diront:* Les incirconcis sont descendus; ils sont étendus avec ceux qui
sont blessés à mort par l'épée.
22. C'est là qu'est Assur & tout son
peuple; ses sépulcres *sont* autour de lui;
ils sont tous blessés à mort, ils sont
tombés par l'épée.
23. Ses sépulcres ont été posés au
plus profond de la fosse, & son assemblée est autour de ta sépulture; eux
tous qui avoient donné de la terreur
dans la terre des vivans, ont été blessés à mort & sont tombés par l'épée.
24. C'est là qu'est Hélam, & toute
sa multitude autour de sa sépulture;
tous ont été blessés à mort & sont tombés par l'épée; ils sont descendus incirconcis dans les plus bas lieux de la
terre, eux qui avoient donné de la terreur dans la terre des vivans; & toutefois ils ont porté leur ignominie avec
ceux qui descendent dans la fosse.
25. On a mis son lit parmi ceux qui
sont blessés à mort, avec toute sa multitude; ses sépulcres *sont* autour de lui;
tous ces incirconcis sont blessés à mort
par l'épée, quoi qu'ils aient donné de
la terreur dans la terre des vivans; toutefois ils ont porté leur ignominie avec
ceux qui descendent dans la fosse; il
a été mis parmi ceux qui sont blessés
à mort.
26. C'est là qu'est Mescec, Tubal, &
toute la multitude de leurs gens; leurs
sépulcres *sont* autour d'eux; tous ces
incirconcis sont blessés à mort par l'épée, quoi qu'ils aient donné de la terreur dans la terre des vivans.
27. Et ils ne sont point étendus avec
les *hommes* forts, qui sont tombés &
qui étoient incirconcis, qui sont descendus au sépulcre avec leurs armes,
& dont on a mis les épées sous leurs
têtes, & dont la méchanceté a été sur
leurs os; parce qu'ils étoient la terreur des *hommes* forts dans la terre des
vivans.
28. Toi aussi tu seras froissé au milieu
des incirconcis, & tu seras étendu avec
ceux qui sont blessés à mort par l'épée.
29. C'est là qu'est Edom, ses Rois,
& tous ses Princes, qui ont été mis
avec leur force parmi ceux qui sont
blessés à mort par l'épée; ils seront
étendus avec les incirconcis, & avec
ceux qui sont descendus dans le sépulcre.
30. C'est là que *sont* tous les Princes
de l'aquilon, & tous les Sidoniens, qui
sont descendus avec ceux qui sont blessés à mort, avec la terreur *qu'inspiroit*
leur force; ils sont honteux, ils sont
étendus incirconcis avec ceux qui sont
blessés à mort par l'épée, & ils ont
porté leur ignominie avec ceux qui sont
descendus dans le sépulcre.
31. Pharaon les verra, & se consolera de toute la multitude de son peuple; *meme* Pharaon, & toute son armée, blessés à mort par l'épée, dit le
Seigneur l'Eternel.
32. Car j'ai mis ma terreur dans la
terre des vivans; c'est pourquoi Pharaon,

raon, avec toute la multitude de son peuple, seront étendus au milieu des incirconcis, avec ceux qui sont blessés à mort par l'épée, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

Sur les chapitres XXIX. XXX. XXXI. & XXXII.

IL faut considérer sur ces chapitres, que Dieu voulut faire prédire par Ezéchiel & par les autres Prophètes la ruine de l'Egypte, afin que les Juifs reconnussent que le Dieu qu'ils adoroient étoit le Maître souverain du monde & de tous les peuples, & que c'étoit en vain qu'ils avoient mis leur confiance aux Egyptiens. II. C'est une chose remarquable, qu'Ezéchiel dit expressément que Dieu livreroit l'Egypte à Nébucadnésar, pour son salaire de ce qu'il auroit exécuté ses jugemens sur la ville de Tyr; que les Egyptiens seroient dispersés; que dans quarante ans ils reviendroient en Egypte; mais que leur Royaume ne seroit pas rétabli dans l'état où il étoit auparavant; & que ce seroit un Royaume abaissé. Tout cela fut accompli à la lettre. Nébucadnésar se rendit maitre de l'Egypte, après avoir pris la ville de Tyr; les Egyptiens furent emmenés captifs; & au bout de quelques années ils retournérent dans leur pays sous le règne d'Amasias; mais le Royaume d'Egypte ne reprit plus sa prémiére splendeur, & il fut depuis abaissé & soûmis à des Princes étrangers, comme Ezéchiel l'avoit prédit. La comparaison de ces prophéties avec l'événement, est bien propre à nous convaincre qu'elles ont Dieu pour auteur, que l'Ecriture Sainte est divinement inspirée, & que rien n'est plus vrai ni plus certain que la doctrine qui y est contenuë.

CHAPITRE XXXIII.

Il y a quatre choses à remarquer dans ce chapitre: I. Dieu instruit le Prophète des devoirs de sa charge, & de l'obligation où il étoit d'avertir les pécheurs. II. Pour arrêter les murmures des Juifs, Dieu déclare qu'il ne veut point la mort des méchans, & que les pécheurs qui s'amendent seront reçus en grace; tout de même que les justes qui abandonnent la justice mourront dans leurs péchés. III. Ezéchiel reçoit la nouvelle de la prise de Jérusalem, & il prédit la ruine des Juifs qui étoient demeurés de reste dans la Judée. IV. Dieu se plaint de l'hypocrisie des Juifs qui étoient à Babylone, lesquels venoient écouter Ezéchiel, mais qui ne faisoient pas ce qu'il leur commandoit de la part de Dieu. Ce chapitre est l'un des plus instructifs de tout ce livre.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, parle aux enfans de ton peuple & dis leur: Lors que je ferai venir l'épée sur quelque pays, & que le peuple de ce pays aura choisi quelqu'un d'entr'eux, & l'aura établi pour leur servir de sentinelle;

3. Et que *cet homme*, voyant venir l'épée sur le pays, aura sonné du cor, & aura averti le peuple:

4. Si *le peuple* ayant bien ouï le son du cor, ne se tient pas sur ses gardes, & qu'ensuite l'épée vienne, & le surprenne, son sang sera sur sa tête.

5. Car il a ouï le son du cor, & il ne s'est point tenu sur ses gardes; son sang donc sera sur lui-même; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa vie.

6. Que si la sentinelle voit venir l'épée, & qu'elle ne sonne pas du cor, ensorte que le peuple ne se tienne par sur ses gardes, & qu'ensuite l'épée vienne, & ôte la vie à quelqu'un d'entr'eux; celui-ci aura bien eté surpris dans son iniquité; mais je redemanderai son sang de la main de la sentinelle.

7. Et toi, Fils de l'homme, je t'ai établi pour sentinelle à la maison d'Israël; tu écouteras donc la parole de ma bouche, & tu les avertiras de ma part.

8. Lors que j'aurai dit au méchant: Méchant, tu mourras; & que tu n'auras pas parlé pour avertir le méchant *de se retirer* de son train; ce méchant-là mourra dans son iniquité; mais je redemanderai son sang de ta main.

9. Mais si tu as averti le méchant de se détourner de son train, & qu'il ne s'en soit pas détourné, il mourra dans son iniquité, mais toi tu auras délivré ton ame.

10. Toi donc, Fils de l'homme, dis à la maison d'Israël: Vous avez ainsi parlé, & vous avez dit: Puisque nos forfaits & nos péchés *sont* sur nous, & que nous défaillons à cause d'eux, comment pourrions-nous vivre?

11. Dis leur: Je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que je ne prens point plaisir à la mort du méchant, mais plûtôt à ce que le méchant se détourne de son train, & qu'il vive. Détournez-vous, détournez-vous de vôtre méchant train: Et pourquoi mourriez-vous, ô maison d'Israël!

12. Toi donc, Fils de l'homme, dis aux enfans de ton peuple: La justice du juste ne le délivrera point, au jour qu'il aura péché; & le méchant ne tombera point par sa méchanceté, au jour qu'il s'en sera détourné; & le juste ne pourra pas vivre par sa justice, au jour qu'il aura péché.

13. Lors que j'aurai dit au juste qu'il vivra certainement; & que lui, se confiant sur sa justice, aura commis l'iniquité, il ne sera fait mention d'aucune

cune de ses justices; mais il mourra dans son iniquité qu'il aura commise.

14. Aussi lors que j'aurai dit au méchant: Tu mourras; s'il se détourne de son péché, & qu'il fasse ce qui est juste & droit;

15. *Savoir si* le méchant rend le gage, & qu'il restituë ce qu'il aura ravi, & s'il marche dans les statuts de la vie, sans commettre l'iniquité, certainement il vivra & ne mourra point.

16. Aucun des péchés qu'il aura commis ne lui sera imputé: Il a fait ce qui est juste & droit; certainement il vivra.

17. Or les enfans de ton peuple ont dit: La voie du Seigneur n'est pas bien dressée. C'est plûtôt leur voie qui n'est pas bien dressée.

18. Lors que le juste se détournera de sa justice, & commettra l'iniquité, il mourra pour ces choses-là.

19. Et lors que le méchant se détournera de sa méchanceté, & qu'il fera ce qui est juste & droit, il vivra pour ces choses-là.

20. Et vous avez dit: La voie du Seigneur n'est pas bien dressée. Je vous jugerai, ô maison d'Israël, chacun selon son train.

21. Or il arriva la douziéme année de nôtre captivité, au cinquiéme *jour* du dixiéme mois; qu'un homme qui étoit échappé de Jérusalem vint vers moi, & me dit: La ville a été prise.

22. Et la main de l'Eternel avoit été sur moi, le soir avant que celui qui étoit échappé vint, & il m'avoit ouvert la bouche, en attendant que cet homme vint le matin vers moi; & ma bouche ayant été ouverte, je ne me tûs plus.

23. Car la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent en ces lieux déserts, sur la terre d'Israël, parlent & disent: Abraham étoit seul, & il a possédé le pays; mais nous sommes plusieurs; le pays nous a été donné en héritage.

25. C'est pourquoi tu leur diras: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Vous mangez *la chair* avec le sang, & vous levez vos yeux vers vos dieux infames, & répandez le sang; & vous posséderiez le pays!

26. Vous vous confiez en vôtre épée, vous commettez l'abomination, & vous souillez chacun de vous la femme de son prochain; & vous posséderiez le pays!

27. Tu leur diras donc: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Je *suis* vivant, que ceux qui *sont* dans ces lieux déserts tomberont par l'épée; & que je livrerai aux bêtes celui qui est par les champs, afin qu'elles le mangent; & que ceux qui *sont* dans les forteresses & dans les cavernes mourront de la mortalité.

28. Ainsi je réduirai le pays en désolation & en désert, tellement que l'orgueil de sa force sera aboli, & les montagnes d'Israël seront désolées, sans que personne y passe.

29. Et ils reconnoitront que je suis l'Eternel, lors que j'aurai réduit leur pays en désolation & en désert, à cause de toutes les abominations qu'ils ont commises.

30. Pour ce qui est de toi, Fils de l'homme, les enfans de ton peuple discourent de toi auprès des murailles, & aux entrées des maisons, ils parlent l'un à l'autre, & chacun avec son prochain, & ils disent: Venez maintenant, & écoutez quelle est la parole qui est procédée de l'Eternel.

31. Et ils viennent vers toi, comme par un concours de peuple, & mon peuple s'assied devant toi, & ils écoutent tes paroles, mais ils ne les mettent point en effet; mais ils en font une chanson agréable dans leur bouche, & leur cœur marche après leur cupidité.

32. Et voici tu leur *es* comme une chanson agréable, de belle voix, & qui résonne bien; ils écoutent tes paroles, mais ils ne les mettent point en effet.

33. Mais quand cela sera arrivé, & le voici qui va arriver, ils sauront qu'il y a eu un Prophète au milieu d'eux.

REFLEXIONS.

POur profiter de ce chapitre, voici ce qu'il y faut considérer: I. La comparaison d'une sentinelle, par laquelle Dieu répresente les devoirs de la charge d'Ezéchiel, nous montre, d'un côté, que ceux que Dieu a établis Conducteurs dans son Eglise doivent avertir fidèlement les pécheurs, & travailler de tout leur pouvoir à les retirer de leurs égaremens, s'ils ne veulent pas être responsables de la perdition des ames; & de l'autre, que si les pécheurs ne s'amendent pas, lors qu'ils sont avertis, ils périront justement. II. Nous avons ici l'une des déclarations les plus expresses qu'il y ait dans l'Ecriture, sur l'infinie miséricorde de Dieu. Dieu y jure par lui-même, qu'il ne veut en aucune façon la mort des méchans, qu'il ne demande que leur conversion & leur vie, & qu'il les reçoit en grace aussitôt qu'ils se convertissent. La considération de cette grande miséricorde du Seigneur doit remplir les pécheurs de confiance, & les engager à s'amender & à prévenir par là leur perdition. III. Ezéchiel nous apprend de plus, que Dieu n'a égard dans son jugement qu'au bien & au mal que chacun a fait; & que comme les pécheurs qui changent de vie & de conduite obtiendront miséricorde, aussi les justes qui abandonnent la piété mourront dans leur péché. Ce que Dieu dit sur ce sujet, d'une maniére si claire & si expresse, met dans un

un plein jour son infinie bonté envers les hommes, aussi bien que sa parfaite justice; & c'est là une doctrine qui doit fermer la bouche aux pécheurs endurcis, & inspirer aux gens de bien une crainte salutaire. IV. Nous avons un grand exemple de la justice de Dieu, & de la vérité de ses menaces, dans la prise de Jérusalem, & dans les malheurs qui tombérent sur les Juifs qui étoient encore dans la Judée. Cependant il est à remarquer, que ces Juifs, quoi que coupables de toutes sortes de crimes, & même d'idolatrie, s'étoient flatés jusques alors qu'ils demeureroient dans leur pays, & qu'ils le posséderoient. C'est ainsi que les pécheurs s'imaginent qu'ils n'ont rien à craindre, dans le tems même qu'ils sont sous la colère de Dieu, & que sa vengeance va les accabler. Enfin, les reproches que Dieu fait aux Juifs, sur ce qu'ils venoient écouter Ezéchiel, mais qu'ils ne faisoient pas ce qu'il leur disoit, nous apprennent que c'est une insigne hypocrisie & un mépris tout-à-fait criminel, que d'écouter la parole de Dieu, & de ne pratiquer pas ce qu'elle ordonne.

CHAPITRE XXXIV.

Ce chapitre contient, I. Des menaces contre les faux Pasteurs, c'est-à-dire, contre les Prophètes & les Magistrats, qui, au lieu de prendre soin du troupeau & des brébis du Seigneur, en causoient la ruine. II. Des promesses que Dieu fait de sauver ses brébis, de leur donner de bons Pasteurs, & sur tout d'envoyer un grand Pasteur, qui racheteroit son peuple & le combleroit de bénédictions.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, prophètise contre les Pasteurs d'Israël, prophètise, & dis leur, *savoir* aux Pasteurs: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Malheur aux Pasteurs d'Israël, qui se font repus eux-mêmes: Les Pasteurs ne paissent-ils pas le troupeau?

3. Vous en mangez la graisse, & vous vous vêtez de la laine; vous tuez ce qui est gras; & vous ne paissez point le troupeau.

4. Vous n'avez point fortifié les *brébis* infirmes; vous n'avez point donné de remède à celle qui étoit malade; vous n'avez point bandé celle qui étoit blessée; vous n'avez point ramené celle qui étoit chassée, & n'avez point cherché celle qui étoit perduë; mais vous les avez maitrisées avec dureté & avec rigueur.

5. Et elles ont été dispersées, faute de Pasteur, &, dans leur dispersion, elles ont été exposées à toutes les bêtes des champs, pour en être dévorées.

6. Mes brébis ont été errantes par toutes les montagnes, & par tous les côteaux élevés; mes brébis ont été dispersées sur toute la terre, & *il n'y a eu* personne qui les cherchât, ni personne qui s'en informât.

7. C'est pourquoi *vous*, Pasteurs, écoutez la parole de l'Eternel.

8. Je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, si je ne *fais justice* de ce que mes brébis ont été exposées en proie, de ce que mes brébis ont été exposées pour être dévorées de toutes les bêtes des champs, faute de Pasteur; & de ce que mes Pasteurs n'ont point recherché mes brébis; mais que les Pasteurs se sont repus eux-mêmes, & n'ont point fait paître mes brébis.

9. C'est pourquoi *vous*, Pasteurs, écoutez la parole de l'Eternel.

10. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, j'*en* veux à ces Pasteurs, & je redemanderai mes brébis de leur main; je les ferai cesser de paître les brébis, & les Pasteurs ne se repaîtront plus eux-mêmes; mais je délivrerai mes brébis de leur bouche, & elles ne leur serviront plus de pâture.

11. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Me voici; je redemanderai mes brébis, & je les rechercherai.

12. Comme le Pasteur cherche ses brébis dispersées, lors qu'il est au milieu de son troupeau; ainsi je chercherai mes brébis & je les délivrerai de tous les lieux où elles auront été dispersées, au jour des nuages & de l'obscurité.

13. Je les retirerai d'entre les peuples, je les rassemblerai des pays, & je les ramenerai dans leur terre, & les nourrirai sur les montagnes d'Israël, auprès des cours *des eaux* & dans toutes les demeures du pays.

14. Je les paîtrai dans de bons pâturages, & leur parc *sera* dans les hautes montagnes d'Israël; & là ils coucheront dans un bon parc, & paîtront dans les pâturages gras sur les montagnes d'Israël.

15. Ce sera moi qui paîtrai mes brébis, & qui les ferai reposer, dit le Seigneur l'Eternel.

16. Je chercherai celle qui sera perduë, je ramenerai celle qui sera blessée, & je fortifierai celle qui sera malade; mais je détruirai celle qui sera grasse & forte, *car* je les paîtrai avec justice.

17. Mais pour vous, mes brébis, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais discerner les brébis d'avec les brébis, les béliers & les boucs.

18. Vous est-ce peu de chose d'être repus d'une bonne pâture, que vous fouliez encore de vos piés le reste de vôtre pâture; & de boire de belles eaux claires, que vous troubliez encore de vos piés ce qui en reste?

19. Et mes brébis se repaissent de ce que vous foulez de vos piés, & boivent ce que vos piés ont troublé.

20. C'est

20. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Me voici, je discernerai moi-même la brébis grasse, & la brébis maigre.
21. Parce que vous avez poussé du côté & de l'épaule, & heurté de vos cornes toutes celles qui sont langoureuses, jusques à-ce que vous les ayez chassées dehors.
22. Je sauverai mon troupeau, tellement qu'il ne sera plus en proie, & je discernerai les brébis d'avec les brébis.
23. Je susciterai sur elles un Pasteur qui les paîtra, savoir mon serviteur David; il les paîtra & lui-même sera leur Pasteur.
24. Mais moi l'Eternel, je serai leur Dieu, & mon serviteur David *sera* Prince au milieu d'elles; moi *je suis* l'Eternel j'ai parlé.
25. Et je traiterai avec elles une alliance de paix, & j'exterminerai du pays les mauvaises bêtes; & *mes brébis qui* habiteront au désert dormiront en assurance au milieu des bois.
26. Même je les comblerai de bénédictions, *elles* & tous les environs de mon côteau, & je ferai descendre la pluie en sa saison; ce seront des pluies de bénédiction.
27. Les arbres des champs produiront leur fruit, la terre rapportera son revenu, elles seront en sureté dans leur terre; & elles sauront que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai rompu les bois de leur joug, & que je les aurai délivrées de la main de ceux qui se les asservissoient.
28. Elles ne seront plus en proie aux nations, & les bêtes de la terre ne les dévoreront plus; mais elles habiteront en sureté, & il *n'y aura* personne qui les épouvante.
29. Je leur susciterai une plante d'un grand nom; elles ne mourront plus de faim sur la terre, & elles ne porteront plus l'opprobre des peuples.
30. Et ils sauront que moi, qui suis l'Eternel leur Dieu, suis avec eux, & qu'eux, *savoir* la maison d'Israël, *sont* mon peuple, dit le Seigneur l'Eternel.
31. Or vous *êtes* mes brébis, les brébis de ma pâture, vous hommes; & je *suis* vôtre Dieu, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS.

C'Est ici un chapitre qui doit être bien médité, tant par les Conducteurs de l'Eglise, que par les Magistrats. Les plaintes que Dieu y fait contre les faux Pasteurs, & les malédictions qu'il leur dénonce, montrent que le devoir des Pasteurs est de veiller, avec toute l'application dont ils sont capables, sur les brébis qui leur sont confiées, & de pourvoir avec assiduité & avec tendresse à tous leurs besoins; & que s'ils y manquent, Dieu leur en fera rendre un terrible compte. Cela impose aussi aux Princes & aux Magistrats l'obligation de conduire fidèlement & justement les peuples qui leur sont soûmis. Ce qui arriva aux Juifs, qui, à cause de l'infidélité de leurs Prophètes & de leurs Magistrats tombérent dans une totale ruine, fait voir qu'il n'y a point de plus grand malheur pour un peuple, que d'avoir de mauvais Conducteurs; & que tous ceux qui s'intéressent pour la gloire de Dieu, & pour le bien & l'édification de l'Eglise, doivent lui demander qu'il donne toûjours de bons & de fidèles Pasteurs à son peuple. Pour ce qui est des promesses que Dieu fait dans ce chapitre, de sauver ses brébis, & d'être lui-même leur Pasteur & leur Conducteur, elles marquoient prémiérement, le retour des Juifs à Babylone, qui revinrent dans leur pays, sous l'autorité de Cyrus Roi de Perse, & sous la conduite de leurs Chefs; mais elles conviennent plus parfaitement à Jésus-Christ Nôtre Seigneur, qui est le Grand Pasteur des brébis, & le bon Berger, qui a donné sa vie pour les sauver, qui est venu les rassembler dans son Eglise, & qui leur donnera la vie éternelle, comme il le déclare lui-même dans l'Evangile.

CHAPITRE XXXV.

Ezéchiel prophètise contre les Iduméens, & leur dénonce une entiére désolation, parce qu'ils avoient fait de grands maux aux Juifs, & qu'ils s'etoient élevés avec fierté contre Dieu.

LA parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:
2. Fils de l'homme, dresse ta face, contre la montagne de Séhir, & prophètise contre elle,
3. Et lui dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je viens à toi, ô montagne de Séhir, & j'étendrai ma main contre toi, & te réduirai en désolation & en désert.
4. Je réduirai tes villes en désert, tu *ne* seras *que* désolation, & tu connoitras que je *suis* l'Eternel.
5. Parce que tu as eu une inimitié immortelle contre les enfans d'Israël, & que tu as fait couler leur sang à coups d'épée, dans le tems de leur calamité, & dans le tems que leur iniquité *étoit venuë à son* comble.
6. C'est pourquoi, je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que je te mettrai toute en sang, & le sang te poursuivra; parce que tu n'as point haï le sang, le sang aussi te poursuivra.
7. Et je réduirai la montagne de Séhir en désolation & en désert, & je retrancherai d'elle les allans & les venans.
8. Et je remplirai ses montagnes de ses gens blessés à mort; les hommes blessés à mort par l'épée tomberont dans tes

tes côteaux, & dans tes vallées, & dans tous tes torrens.

9. Je te réduirai en des solitudes éternelles, & tes villes ne seront plus habitées; & vous saurez que je suis l'Eternel.

10. Parce que tu as dit: Les deux nations & les deux pays seront à moi, & nous les possèderons, quoique l'Eternel y ait habité.

11. C'est pourquoi je *suis* vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que je te traiterai selon la colère & l'envie que tu as exercées, à cause de tes inimitiés contr'eux; & je serai connu parmi eux, quand je t'aurai jugé;

12. Et tu sauras que moi, *qui suis* l'Eternel, j'ai ouï tous les blasphèmes que tu as prononcés contre les montagnes d'Israël, en disant: Elles ont été désolées, elles nous ont été données pour les consumer.

13. Et vous m'avez bravé par vôtre bouche; vous avez multiplié vos paroles & je les ai entendues.

14. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Lors que toute la terre sera dans la joie, je te réduirai en désolation.

15. Comme tu t'ès réjouïe sur l'héritage de la maison d'Israël, parce qu'il a été désolé; je te traiterai de même; tu seras désolée, ô montagne de Séhir, & même toute l'Idumée entiérement; & on connoitra que je suis l'Eternel.

REFLEXIONS.

ON voit ici que les Iduméens devoient éprouver la vengeance céleste, & que leur pays alloit être réduit en désert, à cause qu'ils avoient eu de tout tems une inimitié mortelle contre le peuple d'Israël; & parce que dans le tems de la ruine de ce peuple, non seulement ils avoient eu de la joie, mais qu'ils s'étoient aidés à les détruire, & leur avoient insulté avec beaucoup d'audace & de cruauté. Ces menaces ne tardérent pas à s'exécuter sur les Iduméens; leur pays ayant été ravagé & réduit en solitude, par le même Roi qui avoit détruit Jérusalem, & quelque tems après par les Juifs, du tems des Maccabées. C'est ainsi que Dieu punit ceux qui n'ont pas pitié des malheureux, & qui prennent plaisir à faire du mal aux autres; mais principalement les ennemis de sa gloire, & les persécuteurs de son Eglise.

CHAPITRE XXXVI.

Le Prophète prédit que les Iduméens & les autres ennemis des Juifs alloient être désolés, & que les Juifs seroient ramenés dans leur terre. Il dit que Dieu avoit détruit Jérusalem & dispersé le peuple d'Israël à cause de leurs péchés; mais que le Seigneur auroit pitié d'eux; qu'il les feroit encore habiter dans leur pays; qu'il les y combleroit de ses graces; & sur tout, qu'il les sanctifieroit & les rempliroit de sa connoissance & de sa crainte; & qu'il feroit tout cela pour la gloire de son nom, & pour montrer aux peuples idolatres qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que lui.

TOI, Fils de l'homme, prophètise aussi touchant les montagnes d'Israël, & dis: Montagnes d'Israël, écoutez la parole de l'Eternel.

2. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce que l'ennemi a dit contre vous: Ah, les lieux élevés de toute ancienneté, sont devenus nôtre possession.

3. A cause de cela prophètise, & dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce, oui, parce qu'on vous a réduites en désolation, & que ceux qui étoient autour de vous, vous ont englouties, afin que vous fussiez en possession au reste des nations, & qu'on vous a fait passer par la bouche & par les railleries des peuples.

4. A cause de cela, ô montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur l'Eternel: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel aux montagnes, & au côteaux, aux torrens, & aux vallées, aux lieux détruits & désolés, & aux villes abandonnées, qui ont été au pillage & en moquerie au reste des nations qui *sont* tout autour;

5. A cause de cela, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Si je ne parle dans l'ardeur de ma jalousie contre le reste des nations, & contre tous ceux d'Idumée, qui se sont mis en possession de mon pays avec joie, de tout leur cœur, & avec un grand mépris, pour le mettre au pillage.

6. C'est pourquoi, prophètise touchant la terre d'Israël, & dis aux montagnes, & aux côteaux, aux torrens, & aux vallées: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, j'ai parlé dans ma jalousie, & dans ma colère, parce que vous avez porté l'ignomie des nations.

7. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: J'ai levé ma main, si les nations qui sont autour de vous ne portent leur ignominie.

8. Mais vous, montagnes d'Israël, vous pousserez vos branches, & vous porterez vôtre fruit pour mon peuple d'Israël; car ils sont prêts à venir.

9. Car me voici, *je viens* à vous, & je me retournerai vers vous, & vous serez labourées & semées.

10. Et je multiplierai les hommes sur vous, *savoir* la maison d'Israël toute entière; & les villes seront habitées, & les lieux déserts seront rebâtis.

11. Je multiplierai sur vous les hommes & les bêtes, & ils multiplieront & s'accroitront; je ferai que vous serez habitées comme vous l'étiez anciennement, & je vous ferai du bien plus que vous n'avez *même* eu au commencement; & vous saurez que je suis l'Eternel.

12. Et

12. Et je ferai venir sur vous des hommes, *savoir* mon peuple d'Israël, lesquels vous posséderont, & vous serez leur héritage, & vous ne les consumerez plus.

13. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Parce qu'on a dit de vous: Tu *es un pays* qui dévore les hommes, & tu as consumé ta *propre* nation:

14. C'est pourquoi tu ne dévoreras plus les hommes, & ne consumeras plus ta nation, dit le Seigneur l'Eternel.

15. Je ne te ferai plus entendre les outrages des nations, tu ne porteras plus l'opprobre des peuples, & tu ne feras plus déchoir ta nation, dit le Seigneur l'Eternel.

16. La parole de l'Eternel me fut encore adressée, & il me dit:

17. Fils de l'homme, ceux de la maison d'Israël, qui ont habité dans leur terre, l'ont souillée par leur train & par leurs actions; leur train est devenu devant moi comme la souillure de la femme séparée.

18. Et j'ai répandu sur eux l'ardeur de ma colère, à cause du sang qu'ils ont répandu sur le pays, & *à cause* qu'ils l'ont souillé par leurs dieux infames.

19. Et je les ai dispersés parmi les nations, & ils ont été répandus par les pays; je les ai jugés selon leur train & selon leurs actions.

20. Et ils sont venus parmi les nations vers lesquelles ils étoient allés, & ils ont profané le nom de ma sainteté, lors qu'on a dit d'eux; Ceux-ci sont le peuple de l'Eternel, & ils sont sortis de son pays.

21. Mais j'ai épargné le nom de ma sainteté, que la maison d'Israël avoit profané parmi les nations où ils étoient allés.

22. C'est pourquoi, dis à la maison d'Israël: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel; Je ne le fais pas à cause de vous, ô maison d'Israël, mais *je le fais* à cause du nom de ma sainteté, que vous avez profané parmi les nations où vous êtes allés.

23. Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été profané parmi les nations, & que vous avez profané au milieu d'elles; & les nations sauront que je suis l'Eternel, dit le Seigneur l'Eternel, quand je serai sanctifié en vous, sous leurs yeux.

24. Je vous retirerai donc d'entre les nations, je vous rassemblerai de tous les pays, & je vous ramenerai dans vôtre terre.

25. Et je répandrai sur vous des eaux nettes, & vous serez nettoyés; je vous nettoyerai de toutes vos souillures, & de tous vos dieux infames.

26. Je vous donnerai un nouveau cœur, & je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai le cœur de pierre de vôtre chair, & je vous donnerai un cœur de chair;

27. Et je mettrai mon esprit au dedans de vous, & je ferai que vous marcherez dans mes statuts, & que vous garderez mes ordonnances & *que vous les* ferez.

28. Et vous habiterez dans le pays que j'ai donné à vos péres, & vous serez mon peuple, & je serai vôtre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures; j'appellerai le froment, je le multiplierai, & je ne vous envoyerai plus la famine.

30. Mais je multiplierai le fruit des arbres, & le revenu des champs, afin que vous ne portiez plus l'opprobre de la famine devant les nations.

31. Et vous vous souviendrez de vôtre mauvais train, & de vos actions, qui n'étoient pas bonnes; & vous aurez horreur de vous-mêmes, à cause de vos abominations.

32. Je ne le fais pas pour l'amour de vous, dit le Seigneur l'Eternel, *je veux* que vous le sachiez; soyez honteux & confus à cause de vôtre train, ô maison d'Israël.

33. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Au jour que je vous aurai nettoyés de toutes vos iniquités, je *vous* ferai habiter dans les villes, & les lieux déserts seront rebâtis.

34. Et la terre désolée sera cultivée; au lieu qu'elle *n'*a été *que* désolation aux yeux de tous les passans.

35. Et ils diront: Cette terre-ci, qui étoit désolée, est devenuë comme un jardin d'Héden; & ces villes qui avoient été désertes, désolées & détruites, sont fortifiées & habitées.

36. Et les nations qui seront demeurées de reste autour de vous, sauront que moi *qui suis* l'Eternel aurai rebâti les lieux détruits, & planté le pays désolé; moi l'Eternel je l'ai dit, & *le* ferai.

37. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel; Je serai encore recherché par la maison d'Israël, pour leur faire ceci; c'est que je les multiplierai comme un troupeau d'hommes.

38. Les villes qui sont désertes seront remplies de troupeaux d'hommes, tels que sont les troupeaux des bêtes consacrées, tels que sont les troupeaux des bêtes qu'on amène à Jérusalem dans ses fêtes solemnelles; & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

REFLEXIONS.

LA lecture de ce chapitre nous engage à considérer, en prémier lieu, que si Dieu permit autrefois que son peuple fut opprimé pendant quelque tems, ce n'étoit pas qu'il voulut le rejetter tout-à-fait; mais que son dessein étoit de le purifier en le châtiant, & de faire ensuite éclater sa puissance & sa justi-

ce, en le délivrant, & en punissant ceux qui l'avoient affligé. On doit faire le même jugement des persécutions auxquelles l'Eglise est exposée, aussi bien que des afflictions que Dieu dispense aux hommes pendant cette vie. II. La promesse que Dieu fait ici de rétablir, de protéger, & de sanctifier son peuple, ne se borne pas à la délivrance des Juifs, & aux bénédictions temporelles qu'il leur accorda dans leur pays, après leur retour de la captivité de Babylone: Elle convient sur tout aux bénédictions spirituelles que Dieu se proposoit de répandre, prémiérement sur les Juifs, & ensuite sur tous les hommes dans les tems du Messie; & elle a été accomplie par la venue de Jésus-Christ, par l'envoi du Saint Esprit, & par la prédication de l'Evangile. Ce que nous devons sur tout remarquer dans ces promesses, c'est que le dessein de Dieu a été de retirer les hommes de leurs péchés, de les sanctifier, & de leur donner un cœur nouveau & un esprit nouveau, afin qu'ils marchent dans ses voies, & qu'ils gardent ses commandemens. C'est donc aussi à quoi nous devons nous appliquer principalement, & le but auquel nous devons rapporter les graces que Dieu nous accorde, dans les tems heureux de la nouvelle alliance, où nous avons le bonheur de vivre.

CHAPITRE XXXVII.

Il y a deux parties dans ce chapitre: Dans la prémiére, Ezéchiel rapporte la vision qu'il eut d'une campagne couverte d'os de corps morts, qui furent rétablis en vie; par où Dieu vouloit montrer qu'il avoit le pouvoir de faire revenir les Juifs de la captivité de Babylone, quoi qu'il n'y eût aucune apparence à leur retablissement. Dans la seconde, le Prophète fait voir, par l'emblême de deux piéces de bois jointes ensemble, que le Seigneur réuniroit les Juifs d'Ephraïm, c'est-à-dire, ceux des Dix-Tribus, & ceux de Juda; qu'ils ne composeroient qu'un seul peuple; qu'ils vivroient tous sous un même Roi; & que Dieu traiteroit avec eux un alliance éternelle.

LA main de l'Eternel fut sur moi, & l'Eternel me fit sortir en esprit, & il me posa au milieu d'une campagne, qui étoit pleine d'os.

2. Et il me fit passer près d'eux, tout autour; & voici, *ils étoient* en fort grand nombre sur le dessus de cette campagne, & ils étoient fort secs.

3. Alors il me dit: Fils de l'homme, ces os-ci pourroient-ils bien revivre? Et je *répondis:* Seigneur Eternel, tu le sais.

4. Alors il me dit: Prophètise sur ces os-ci, & leur dis: *Vous* os *qui êtes* secs, écoutez la parole de l'Eternel.

5. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel à ces os: Voici je vais faire entrer l'esprit en vous, & vous revivrez.

6. Et je mettrai des nerfs sur vous, je ferai croître de la chair sur vous, & j'étendrai sur vous de la peau; puis je mettrai l'esprit en vous, & vous revivrez, & vous saurez que je *suis* l'Eternel.

7. Alors je prophètisai, comme il m'avoit été commandé; & si tôt que *j'eus* prophètisé, il se fit un bruit, puis un tremblement, & ces os s'approchérent l'un de l'autre.

8. Et je regardai, & voici, il se forma des nerfs sur eux, & il y crût de la chair, & la peau y fut étenduë par dessus; mais l'esprit n'*y étoit* point.

9. Alors il me dit: Prophètise, *t'adressant* à l'esprit, prophètise, *toi*, Fils de l'homme, & dis à l'esprit: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Esprit, viens des quatre vents, & souffle sur ces tués, & qu'ils revivent.

10. Je prophètisai donc comme il m'avoit commandé, & l'esprit entra en eux, & ils revécurent, & se tinrent sur leurs piés, *& ils faisoient* une fort grande armée.

11. Alors il me dit: Fils de l'homme, ces os sont toute la maison d'Israël. Voici, ils disent: Nos os sont devenus secs, & nôtre attente est perduë; c'en est fait de nous.

12. C'est pourquoi, prophètise, & leur dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Mon peuple, voici, je vais ouvrir vos sépulcres, & je vous tirerai hors de vos sépulcres, & vous ferai entrer dans la terre d'Israël.

13. Et *vous*, mon peuple, vous saurez que je *suis* l'Eternel, quand j'aurai ouvert vos sépulcres, & que je vous aurai tirés hors de vos sépulcres.

14. Et je mettrai mon esprit en vous, & vous revivrez, & je vous poserai sur vôtre terre; & vous saurez que moi, *qui suis* l'Eternel, aurai parlé, & que je l'aurai fait, dit l'Eternel.

15. Puis la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

16. Toi, Fils de l'homme, prens un bois, & écris dessus, pour Juda, & pour les enfans d'Israël ses compagnons; & prens un autre bois, & écris dessus, le bois d'Ephraïm, & de toute la maison d'Israël ses compagnons, pour Joseph.

17. Puis tu les joindras l'un à l'autre en un bois, & ils seront unis dans ta main.

18. Et quand les enfans de ton peuple demanderont, *& te diront:* Ne nous expliqueras-tu pas ce que tu veux dire par ces choses?

19. Dis leur: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais prendre le bois de Joseph, qui *est* dans la main d'Ephraïm, & celui des Tribus d'Israël ses compagnes, & je les mettrai sur

fur celui-ci, favoir fur le bois de Juda; je les ferai être un *feul* bois, & ils *ne* feront *qu*'un bois dans ma main.

20. Ainfi les bois fur lefquels tu auras écrit, feront dans ta main, en leur préfence.

21. Et tu leur diras: Ainfi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je vais prendre les enfans d'Ifraël d'entre les nations où ils font allés, & je les raffemblerai de toutes parts, & les ferai rentrer dans leur terre.

22. Et je ferai qu'ils feront une *feule* nation dans le pays fur les montagnes d'Ifraël; & eux tous n'auront qu'un Roi pour *leur* Roi, & ils ne feront plus deux nations, & ne feront plus divifés en deux Royaumes.

23. Et ils ne fe fouilleront plus par leurs dieux infames, ni par leurs infamies, ni par leurs péchés; je les retirerai de toutes leurs demeures où ils avoient péché, & je les nettoierai; ils feront mon peuple, & je ferai leur Dieu.

24. Et David mon ferviteur *fera* Roi fur eux; & ils auront tous un *feul* Pafteur; ils marcheront dans mes ordonnances, & ils garderont mes ftatuts, & les feront.

25. Et ils habiteront dans le pays que j'ai donné à Jacob mon ferviteur, où vos péres ont habité; ils y habiteront, dis-je, eux & leurs enfans, & les enfans de leurs enfans, à toûjours, & David mon ferviteur fera leur Prince à toûjours.

26. Et je traiterai avec eux une alliance de paix, & il y aura une alliance éternelle avec eux, & je les établirai, & les multiplierai; je mettrai mon fanctuaire au milieu d'eux à toûjours,

27. Et mon pavillon fera parmi eux; & je ferai leur Dieu, & ils feront mon peuple.

28. Et les nations fauront que je *fuis* l'Eternel, qui fanctifie Ifraël, lorfque mon fanctuaire fera au milieu d'eux à toûjours.

REFLEXIONS.

CEtte vifion d'Ezéchiel, dans laquelle Dieu lui fit voir des corps morts qui reffufcitérent, tendoit à apprendre aux Juifs, que quoi qu'ils fuffent dans un état tout-à-fait déplorable, & que leur rétabliffement parût défefpéré, Dieu les délivreroit infailliblement par fa puiffance. De là nous devons recueillir, que rien n'eft impoffible à Dieu, & qu'il ne manque jamais de moyens d'accomplir fes promeffes. Nous avons auffi dans cette vifion une image très-expreffe de la refurrection des morts. Quoi que nos corps foient réduits en poudre, Dieu a la puiffance de les ranimer & de les réunir à nos ames, & il le fera auffi infailliblement au dernier jour; c'eft dequoi l'Evangile nous affure de la maniére la plus expreffe.

II. La prédiction qu'Ezéchiel fait, que les deux peuples, favoir les Juifs des Dix Tribus, & ceux de Juda, feroient raffemblés & réunis fous un même Roi, pour fervir Dieu d'un commun accord, ne peut s'expliquer que très-imparfaitement de l'état où les Juifs furent après la captivité; puis qu'une partie confidérable de cette nation, & fur tout de ceux des Dix-Tribus, ne retournérent point dans leur pays, & que ceux qui y revinrent n'y fubfiftérent que fort peu de tems, & cela prefque toûjours fous la domination des Princes étrangers. Ainfi cette prophètie marque le rappel des Juifs, qui doit fe faire fous l'Evangile, leur réünion dans l'Eglife de Jéfus-Chrift, & particuliérement leur converfion, qui arrivera lors que cette nation embraffera la Réligion Chrétienne.

CHAPITRE XXXVIII.

Dans ce chapitre & dans le fuivant, Ezéchiel prédit que le peuple de Dieu feroit attaqué par Gog, *par où l'on croit que le Saint Efprit a voulu marquer les maux que les Rois voifins, & en particulier Antiochus Epiphane, Roi de Syrie, feroient aux Juifs aprés leur retour de Babylone; il prédit auffi la deftruction de ce Prince cruel; & la glorieufe délivrance que Dieu accorderoit à fon peuple, par le moyen des Maccabées.*

LA parole de l'Eternel me fut encore adreffée, & il me dit:

2. Fils de l'homme, dreffe ta face vers Gog, *vers* le pays de Magog, Prince & Chef de Mefcec & de Tubal; & prophètife contre lui,

3. Et dis: Ainfi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, je viens à toi, ô Gog, Prince & Chef de Mefcec & de Tubal;

4. Je te ferai retourner en arriére, je mettrai des boucles dans tes mâchoires, & je te ferai fortir avec toute ton armée, avec les chevaux, & des gens de cheval, tous parfaitement bien équipés, une grande multitude avec des écus & des boucliers, qui manient tous l'épée;

5. Ceux de Perfe, de Cus, & de Put *feront* avec eux, lefquels *ont* tous des boucliers & des cafques.

6. Gomer & toutes fes troupes, la maifon de Togarma, du fond de l'aquilon, avec toutes fes troupes, & *plufieurs* peuples avec toi.

7. Sois prêt, & prépare-toi, & toute la multitude qui eft affemblée avec toi, & fois leur garde.

8. Après plufieurs jours tu feras vifité; dans les derniéres années tu viendras au pays qui aura été fauvé de devant l'épée, & ramaffé de plufieurs peuples, *favoir* contre les montagnes d'Ifraël, qui auront été long-tems défertes; lorfque ce *pays*-là ayant été retiré d'entre les peuples, tous y habiteront en affurance.

9. Tu monteras donc, & tu viendras comme une tempête éclatante, & tu seras comme une nuée pour couvrir la terre, toi, & toutes tes troupes, & plusieurs peuples avec toi.

10. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Il arrivera en ces jours-là, que plusieurs choses te viendront dans l'esprit, & que tu auras un méchant dessein;

11. Et tu diras: Je monterai contre le pays des villes sans murailles, j'envahirai ceux qui sont en repos, & qui habitent en assurance; qui demeurent tous *dans des villes* qui sont sans murailles, & qui n'ont ni barres ni portes;

12. Pour enlever du butin, & faire le pillage; pour mettre ta main sur les lieux déserts, *qui auront été* rendus habitables, & sur le peuple rassemblé d'entre les nations, lequel nourrit du bétail, & qui a *ses* biens au milieu du pays.

13. Scéba, & Dédan, & les Marchands de Tarscis, & tous ses lionceaux te diront: Ne viens-tu pas pour faire un grand butin, & n'as-tu pas assemblé ta multitude pour faire le pillage, pour emporter de l'argent & de l'or, pour prendre le bétail & les biens, & pour emporter un grand butin?

14. C'est pourquoi, toi, Fils de l'homme, prophètise, & dis à Gog: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Ne sauras-tu pas en ce jour-là qu'Israël mon peuple habitera en assurance?

15. Et ne viendras-tu pas de ton lieu, du fond de l'aquilon, toi, & plusieurs peuples avec toi, tous gens de cheval, une grande multitude, & une grosse armée?

16. Et ne monteras-tu pas contre mon peuple Israël, comme une nuée, pour couvrir la terre? Ce sera dans les derniers jours, & je te ferai venir sur ma terre, afin que les nations me connoissent, lorsque je serai sanctifié en toi, ô Gog, en leur présence.

17. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel; N'est-ce pas toi de qui j'ai parlé autrefois par le ministère de mes serviteurs les Prophètes d'Israël, qui ont prophètisé en ces tems-là, pendant *plusieurs* années, que je te ferois venir contr'eux?

18. Mais il arrivera en ce jour-là, au jour de la venuë de Gog sur la terre d'Israël, dit le Seigneur l'Eternel, que la colère me montera au visage.

19. J'ai parlé dans ma jalousie & dans l'ardeur de ma colère, & *j'ai dit:* Si en ce jour-là il n'y a un grand trouble sur la terre d'Israël.

20. Et les poissons de la mer, les oiseaux des cieux, les bêtes des champs, tout reptile qui rampe sur la terre, & tous les hommes qui *sont* sur le dessus de la terre trembleront à cause de ma présence; les montagnes seront renversées, les tours tomberont, & toutes les murailles seront renversées par terre.

21. Et j'appellerai contre lui l'épée par toutes mes montagnes, dit le Seigneur l'Eternel; l'épée de chacun d'eux sera contre son frére.

22. Et j'entrerai en jugement avec lui, par la mortalité, & par le sang, & je ferai pleuvoir sur lui, sur ses troupes, & sur les grands peuples qui *seront* avec lui, une pluie débordée, des pierres de grêle, du feu & du souphre.

23. Et je me glorifierai, je me sanctifierai, & me ferai connoitre aux yeux de plusieurs nations, & elles sauront que je *suis* l'Eternel.

CHAPITRE XXXIX.

TOI donc, Fils de l'homme, prophètise contre Gog, & dis: Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Voici, *j'en veux* à toi, ô Gog, Prince & Chef de Mescec & de Tubal.

2. Et je te ferai retourner en arriére, n'en laissant que de six un, après t'avoir fait monter du fond de l'aquilon, & t'avoir fait venir sur les montagnes d'Israël.

3. Car j'abattrai ton arc de ta main gauche, & je ferai tomber tes flêches de ta main droite.

4. Tu tomberas dans les montagnes d'Israël, toi & toutes tes bandes, & les peuples qui *seront* avec toi; je t'ai livré aux oiseaux de proie, à tous les oiseaux, & aux bêtes des champs pour être dévoré.

5. Tu tomberas sur le dessus des champs, parce que j'ai parlé, dit le Seigneur l'Eternel.

6. Et je mettrai le feu dans Magog, & parmi ceux qui demeurent en assurance, dans les isles, & ils sauront que je *suis* l'Eternel.

7. Et je ferai connoître le nom de ma sainteté au milieu de mon peuple d'Israël; & je ne profanerai plus le nom de ma sainteté; les nations sauront que je *suis* l'Eternel, le Saint en Israël.

8. Voici *cela* est arrivé, & a été fait, dit le Seigneur l'Eternel; c'*est* ici la journée de laquelle j'ai parlé.

9. Et les habitans des villes d'Israël sortiront & allumeront *le feu*, & brûleront les armes, les boucliers, les écus, les arcs, les flêches, les bâtons qu'on lance de la main, & les javelines, & ils y tiendront le feu allumé sept ans durant.

10. Et on n'apportera point de bois des champs, & on n'en coupera point des forêts, parce qu'ils feront du feu de *ses* armes, lors qu'ils butineront ceux qui les avoient butinés, & pilleront ceux qui les avoient pillés, dit le Seigneur l'Eternel.

11. Et il arrivera en ce jour-là que je donnerai à Gog un lieu pour sépulcre en Israël, *savoir* la vallée des passans, qui est à l'orient de la mer, & cette *vallée* fera que les passans se boucheront

cheront le nez; on enterrera là Gog, & toute la multitude de son peuple, & on l'appellera, la vallée d'Hamon-Gog.

12. Et ceux de la maison d'Israël les enterreront pendant sept mois, afin de nettoyer le pays.

13. Et tout le peuple du pays les enterrera; & ce *jour* leur sera célèbre, *savoir* le jour auquel j'aurai été glorifié, dit le Seigneur l'Eternel.

14. Et ils mettront à part des gens qui ne feront autre chose qu'aller & venir par le pays, lesquels avec les passans enterreront ceux qui seront demeurés de reste sur le dessus de la terre, afin de la nettoyer, & ils chercheront jusques au bout de sept mois.

15. Et ces passans-là iront par le pays; & celui qui verra l'os de l'homme dressera auprès de lui une marque, jusques à-ce que les enterreurs l'aient enterré dans la vallée d'Hamon-Gog.

16. Et même aussi le nom de la ville *sera* Hamona, & on nettoiera le pays.

17. Toi donc, Fils de l'homme, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Dis aux oiseaux de toutes espèces, & à toutes les bêtes des champs: Assemblez-vous & venez, amassez-vous de toutes parts pour mon sacrifice, que je sacrifie pour vous; *pour* un grand sacrifice sur les montagnes d'Israël, & vous mangerez de la chair, & boirez du sang.

18. Vous mangerez la chair des *hommes* forts, & vous boirez le sang des principaux de la terre, des moutons, des agneaux, des boucs, & des veaux qui *sont* tous des bêtes grasses de Basçan.

19. Vous mangerez vôtre soul de graisse, & vous boirez du sang jusques à en être yvres, *savoir* de mon sacrifice que j'aurai sacrifié pour vous.

20. Et vous serez rassasiés sur ma table, de chevaux, & de bêtes d'attelage, *d'hommes* forts, & de tout homme de guerre, dit le Seigneur l'Eternel.

21. Et je mettrai ma gloire parmi les nations, & toutes les nations verront mon jugement, que j'aurai exercé, & comment j'aurai mis ma main sur eux.

22. Et la maison d'Israël, dès ce jour-là, & dans la suite, connoitra que je suis l'Eternel.

23. Et les nations connoitront que la maison d'Israël avoit été transportée, à cause de son iniquité, parce qu'ils avoient péché contre moi, & que j'avois caché ma face d'eux, & que je les avois livrés entre les mains de leurs ennemis, tellement qu'ils étoient tous tombés par l'épée.

24. Je leur avois fait selon leur souillure, & selon leur crime, & j'avois caché ma face d'eux.

25. C'est pourquoi, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Maintenant je ramenerai les captifs de Jacob, & j'aurai pitié de toute la maison d'Israël; & je serai jaloux du Nom de ma sainteté.

26. Après qu'ils auront porté leur ignominie, & tout leur crime, par lequel ils avoient péché contre moi, lors qu'ils demeuroient en sûreté dans leur terre, & sans qu'*il y eut* personne qui les épouvantât.

27. Car je les ramenerai d'entre les peuples, & je les rassemblerai des pays de leurs ennemis, & je serai sanctifié en eux, en la présence de plusieurs nations.

28. Et ils sauront que je *suis* l'Eternel leur Dieu, lors qu'après les avoir transportés parmi les nations, je les aurai rassemblés dans leur terre, & que je n'en aurai laissé demeurer là aucun de reste.

29. Et je ne cacherai plus ma face d'eux, depuis que j'aurai répandu mon Esprit sur la maison d'Israël, dit le Seigneur l'Eternel.

REFLEXIONS

Sur les chapitres XXXVIII. & XXXIX.

Comme les Juifs devoient être exposés, quelque tems après leur retour de la captivité de Babylone, à de cruelles persécutions, particuliérement sous le règne d'Antiochus, Roi de Syrie, Dieu les en fit avertir par cette prophétie d'Ezéchiel, de même que par celle de Daniel, qui prédit aussi le même événement, afin que quand ces maux arriveroient, ils n'en fussent pas surpris. Ils furent, en effet, attaqués & opprimés par Antiochus, qui leur fit la guerre, qui en fit mourir un grand nombre, qui profana le Temple de Jérusalem, & qui y fit cesser le service divin pendant quelque tems. Mais ils éprouvérent le secours de Dieu: Ce Prince fut vaincu, Dieu ayant béni les armes des Maccabées; il devint un exemple de la justice divine; & les Juifs recouvrérent leur liberté. Ce fut ainsi que Dieu voulut éprouver & purifier son peuple; lui donner, à la vuë des nations idolatres, des marques signalées de sa protection, & le disposer à recevoir le Messie, qui devoit leur être envoyé bientôt.

CHAPITRE XL.

Ezéchiel rapporte dans ce chapitre & dans les suivans, jusqu'à la fin du livre, une vision qu'il eut quatorze ans après que Jérusalem eut été prise, dans laquelle on voit la description du Temple & du service divin qui s'y feroit; le partage du pays de Canaan aux douze Tribus d'Israël, & le plan d'une nouvelle ville. Les uns appliquent cette prophétie au Temple qui fut rebâti après la captivité, & à l'état où les Juifs furent en ce tems-là. D'autres, considérant que le second Temple ne fut pas bâti tel qu'Ezéchiel le représente;

sente ; que les douze Tribus ne revinrent pas dans leur patrie ; que le pays de Canaan ne leur fut pas partagé ; qu'on ne rebâtit pas Jérusalem suivant le plan qu'Ezéchiel avoit proposé ; considérant encore qu'il y a dans ces chapitres des loix qui n'ont pas été observées par les Juifs depuis leur retour, & des promesses dont on n'a pas vû l'accomplissement, croient qu'il faut expliquer cette vision dans un sens spirituel, & l'entendent de l'Eglise Chrétienne. Quelques-uns veulent qu'elle marque ce qui seroit arrivé, si les douze Tribus se fussent converties à Dieu. Enfin, il y en a qui prétendent qu'elle regarde le rétablissement de la nation des Juifs qui arrivera dans les derniers jours, lors qu'ils se convertiront. Comme il y a diverses difficultés dans toutes ces explications différentes, il seroit malaisé de marquer le sens de ces chapitres d'une maniére précise & certaine, & d'y faire des réflexions particuliéres.

Le chapitre XL. *contient le plan du Temple qui devoit être bâti.*

LA vingt-cinquiéme année de nôtre captivité, au commencement de l'année, au dixiéme jour du mois, la quatorziéme année après que la ville eut été prise; en ce même jour, la main de l'Eternel fut sur moi, & il m'amena là.

2. Il m'amena *donc*, dans des visions de Dieu, au pays d'Israël, & il me posa sur une fort haute montagne, sur laquelle, du côté du midi, *il y avoit* comme le bâtiment d'une ville.

3. Et après qu'il m'y eut fait entrer, voici un homme dont le visage étoit comme de l'airain, qui *avoit* en sa main un cordeau de lin, & une canne à mesurer, & qui se tenoit debout à la porte.

4. Et cet homme me parla, & *me dit :* Fils de l'homme, regarde de tes yeux, & écoute de tes oreilles, & applique ton cœur à toutes les choses que je vais te faire voir ; car tu as été amené ici, afin que je te *les* fasse voir, & que tu fasses savoir à la maison d'Israël toutes les choses que tu vas voir.

5. Il y avoit donc une muraille au dehors de la maison tout autour. Et cet homme-là ayant à la main une canne à mesurer, de six coudées, *chaque coudée étant* d'une coudée *commune* & d'une paume, il mesura la largeur de ce mur bâti, *qui étoit* d'une canne, & la hauteur d'une *autre* canne.

6. Puis il vint vers une porte qui regardoit le chemin d'orient, & il monta par ses degrés, & il mesura un des poteaux de la porte d'une canne en largeur, & l'autre poteau d'une autre canne en largeur.

7. Puis il mesura chaque chambre d'une canne en longueur, & d'une canne en largeur, & les entredeux des chambres de cinq coudées; & *il mesura* d'une canne chacun des poteaux de la porte qui étoit auprès de l'allée qui menoit à la porte de dedans.

8. Après cela, il mesura d'une canne l'allée qui menoit à la porte de dedans.

9. Ensuite il mesura l'allée du portail, qui étoit de huit coudées, & ses auvens de deux coudées, avec l'allée qui menoit à la porte de dedans.

10. Et les Chambres du portail vers le chemin d'orient *étoient* trois deçà & trois delà ; toutes trois d'une même mesure ; & les auvens *qui étoient* deçà & delà avoient une même mesure.

11. Puis il mesura la largeur de l'ouverture de la *prémiére* porte, qui étoit de dix coudées ; & la longueur de la *même* porte, qui étoit de treize coudées.

12. Puis *il mesura d'un côté* un espace limité au devant des chambres d'une coudée, & l'espace limité de l'autre côté, *aussi* d'une coudée ; & *il mesura* chaque chambre de six coudées deçà, & de six coudées delà.

13. Puis il mesura le portail, depuis le toit d'une chambre jusques au toit de l'autre, de la largeur de vingt-cinq coudées. *Au reste* les ouvertures *y étoient* l'une vis à vis de l'autre.

14. Puis il mit en auvens soixante coudées, & au bout des auvens le parvis tout autour du portail.

15. Tellement qu'il *y avoit* au devant de la porte des avenuës, & au devant de l'allée qui menoit à la porte de dedans, cinquante coudées.

16. Et *il y avoit* aux chambres, des fenêtres rétressies, & à leurs auvens, *qui regardoient* sur le dedans du portail tout autour ; & *il y en avoit* de même aux allées. Et les fenêtres *qui étoient* tout autour regardoient en dedans, & *il y avoit* des palmes aux auvens.

17. Et il me mena au dedans du parvis de dehors, & *il y avoit* des chambres, & des perrons, bâtis dans ce parvis de tous côtés, & trente chambres à chaque perron.

18. Or les perrons, *qui étoient* vers les côtés des portes, à l'endroit de la longueur des portes, *étoient* les perrons les plus bas.

19. Après cela, il mesura dans la largeur du parvis, depuis le devant de la porte, qui *menoit* vers le bas, au devant du parvis de dedans & en dehors, cent coudées, du côté de l'orient, & du côté du septentrion.

20. Après cela, il mesura la longueur & la largeur du parvis de dehors de la porte qui regardoit le chemin du septentrion.

21. Et ses chambres, dont il y en avoit trois deçà & trois delà ; & ses auvens

vens & ses allées étoient selon les mesures du prémier portail ; tellement que le portail de ce *second* parvis de dehors avoit en longueur cinquante coudées, & en largeur vingt cinq coudées.

22. Ses fenêtres aussi, & ses *autres* allées, & les palmes *furent* selon les mesures *observées au parvis de dehors* de la porte qui regardoit le chemin d'orient ; tellement qu'on y montoit *de même* par sept degrés, & ses allées *se répondoient* l'une à l'autre.

23. Et la porte du parvis de dedans *étoit* vis à vis de la *prémiére* porte du septentrion, comme *elle étoit au côté* de l'orient ; & il mesura, depuis une porte jusques à l'autre, cent coudées.

24. Après cela il me conduisit au chemin du midi, & je vis le portail du chemin du midi, & il en mesura les auvens & les allées, suivant les mesures précédentes.

25. Et *il* y *avoit* des fenêtres & des allées tout autour, semblables aux fenêtres précédentes ; tellement qu'il avoit cinquante coudées de long, & vingt-cinq coudées de large.

26. Il y avoit aussi sept degrés par lesquels on y montoit, & devant lesquels *se rencontroient* ses allées ; de même il y avoit des palmes pour ses auvens, l'une deçà, & l'autre delà.

27. Pareillement le parvis de dedans avoit sa porte *vis à vis* du chemin du midi ; tellement qu'il mesura depuis cette porte jusques à la porte du chemin du midi, cent coudées.

28. Après cela, il me fit entrer au parvis de dedans, par la porte *du côté* du midi, & il mesura le portail qui *y étoit du côté* du midi, suivant les mesures précédentes.

29. Tellement que les chambres qui y étoient, ses auvens, & ses allées avoient les mesures précédentes, & ce *portail* & ses allées *qu'il avoit* tout autour avoient des fenêtres, *&* *il avoit* cinquante coudées de longueur & vingt-cinq coudées de largeur.

30. *Et il avoit* des allées tout autour, *qui avoient* vingt-cinq coudées de longueur & cinq coudées de largeur.

31. Il avoit aussi ses allées vers le parvis de dehors, & des palmes à ses auvens, & huit degrés par lesquels on y montoit.

32. Après cela il me fit entrer au parvis de dedans *de la porte qui regardoit* le chemin de l'orient, & il y mesura le portail suivant les mesures précédentes.

33. Tellement que les chambres qui y étoient, ses auvens, & ses allées avoient les mesures précédentes ; & ce *portail* & ses allées, qu'il avoit tout autour, avoient des fenêtres, & il *avoit* cinquante coudées de longueur & vingt-cinq de largeur.

34. Il avoit aussi ses allées vers le parvis de dehors, & des palmes à ses auvens deçà & delà, & huit degrés par lesquels on y montoit.

35. Après cela, il me mena vers la porte du septentrion, & la mesura selon les mesures précédentes,

36. Et ses chambres, ses auvens & ses allées. Or il y avoit des fenêtres tout autour ; *& un portail* de cinquante coudées de longueur, & de vingt-cinq coudées de largeur.

37. Il y avoit aussi des auvens vers le parvis de dehors, & des palmes à ses auvens, deçà & delà, & huit degrés par lesquels on y montoit.

38. *Il y avoit* aussi des chambres, qui avoient leurs ouvertures vers les auvens qui se rendoient aux portes, où on lavoit les holocaustes.

39. Il y avoit aussi dans l'allée du portail deux tables deçà, & deux tables delà, pour y égorger les bêtes qu'on sacrifieroit pour l'holocauste, & celles qu'on sacrifieroit pour le péché, & celles qu'on sacrifieroit pour le délit.

40. Et vers l'un des côtés *de la porte* au dehors, vers le lieu où l'on montoit, à l'entrée de la porte *qui regardoit* vers le septentrion, *il y avoit* deux tables ; & à l'autre côté *de la même porte* qui *tiroit* vers l'allée de la porte, deux autres tables.

41. Il y avoit donc quatre tables deçà, & quatre tables delà, vers les jambages de la porte ; & ainsi *il y avoit* huit tables sur lesquelles on égorgeoit *les bêtes*.

42. Or les quatre tables qui étoient pour l'holocauste *étoient* de pierre de taille, de la longueur d'une coudée & demie, & de la hauteur d'une coudée ; & on mettoit sur elles les instrumens avec lesquels on égorgeoit *les bêtes pour* l'holocauste, & *pour* les *autres* sacrifices.

43. *Il y avoit* aussi au dedans de la maison tout autour des rateliers à écorcher, larges d'une paume, & préparés, d'où *on apportoit* la chair des oblations sur les tables.

44. Et au dehors de la porte de dedans *il y avoit* des chambres pour les Chantres, au parvis de dedans, lesquelles *étoient* au côté de la porte du septentrion, & regardoient le chemin du midi ; & une *rangée de chambres qui étoient* au côté de la porte orientale, *lesquelles* regardoient le chemin du septentrion.

45. Puis il *me* parla, & me dit : Ces chambres-là, qui regardent le chemin du midi, *sont* pour les Sacrificateurs qui ont la charge de la maison.

46. Mais ces chambres-là, qui regardent le chemin du septentrion, sont pour les Sacrificateurs qui ont la charge de l'autel, qui sont les fils de Tsadok ; lesquels s'approchent de l'Eternel,

nel, pour faire son service, d'entre les descendans de Lévi.

47. Puis il mesura un parvis de la longueur de cent coudées, & de la largeur de cent coudées, mesurées en quarré, & l'autel étoit au devant du temple.

48. Puis il me fit entrer dans le vestibule du temple; & il mesura les pôteaux du vestibule de cinq coudées deçà, & cinq coudées delà; puis la largeur de la porte de trois coudées deçà & de trois coudées delà;

49. La longueur de ce vestibule *étoit* de vingt coudées, & la largeur d'onze coudées; on y montoit par huit degrés, & il y avoit des colomnes près des pôteaux, l'une deçà, l'autre delà.

CHAPITRE XLI.

Suite du plan & de la description du Temple.

ENsuite il me fit entrer dans le temple, il mesura des pôteaux de six coudées de largeur d'un côté, & de six coudées de largeur de l'autre côté, *qui est* la largeur du Tabernacle.

2. Et la largeur de *la porte étoit* de dix coudées, & les côtés de la porte de cinq coudées deçà, & cinq coudées delà. Puis il mesura dans *le Temple* une longueur de quarante coudées, & une largeur de vingt coudées.

3. Et il entra dans le lieu qui étoit plus intérieur, & il mesura un pôteau d'une ouverture *de porte* de deux coudées, & *la hauteur* de cette porte étoit de six coudées, & la largeur de cette ouverture de sept coudées.

4. Il mesura ensuite *au dedans* de cette *ouverture*, une longueur de vingt coudées, & une largeur de vingt coudées, sur le sol du Temple; puis il me dit: C'est ici le lieu Très-saint.

5. Puis il mesura *l'épaisseur* de la muraille du Temple de six coudées, & la largeur des chambres qui étoient tout autour du Temple de quatre coudées.

6. Pour ce qui est de ces chambres, il y en avoit trois l'une sur l'autre, tellement qu'il y en avoit trente, ainsi rangées, desquelles les soliveaux entroient dans une muraille qui touchoit à la muraille du temple, *& qui avoient été ajoutées* tout autour, afin que les soliveaux de ces chambres y fussent appuyés, & qu'ils ne fussent pas appuyés sur la muraille du temple.

7. Or il y avoit une largeur & un circuit *autour du temple*, beaucoup plus haut que les chambres; car cette muraille, par le moyen de laquelle on montoit tout autour du temple, étoit beaucoup plus haute tout autour du temple, & ainsi elle étoit cause que le temple avoit de la largeur vers le dessus, tellement qu'on montoit, de l'étage d'embas à celui d'enhaut, par celui du milieu.

8. Je vis aussi tout autour du temple une hauteur *qui étoit comme* les fondemens des chambres, *laquelle avoit* une grande canne, *c'est à dire* six coudées de celles qui vont jusqu'à l'aisselle.

9. La largeur de la muraille qu'avoient les chambres vers le dehors étoit de cinq coudées; lequel *espace étoit* aussi *dans la muraille* où on laissoit quelque endroit qui n'étoit pas bâti; & c'étoit sur ces *deux murailles* qu'étoient apuyées les chambres d'alentour du temple.

10. Et entre les chambres il y avoit un espace de vingt coudées de largeur tout autour du temple.

11. L'ouverture des chambres *étoit* vers la muraille, dans laquelle on laissoit quelque endroit qui n'étoit pas bâti, *savoir* une ouverture *du côté* du chemin vers le septentrion, & une autre ouverture *du côté* vers le midi; & la largeur du lieu où étoit la muraille, dans laquelle on laissoit quelque endroit qui n'étoit pas bâti, *étoit* de cinq coudées tout autour.

12. Or le bâtiment qui *donnoit* sur le devant de la séparation, *qui faisoit* le côté du chemin vers l'occident, avoit la largeur de septante coudées, & la muraille du bâtiment cinq coudées de largeur tout autour, tellement que sa longueur étoit de quatre vingts & dix coudées.

13. Puis il mesura le temple, *qui eut en* longueur cent coudées; de sorte que les séparations, les bâtimens & les parois qui y étoient, *avoient en* longueur cent coudées.

14. Et la largeur du devant du temple & des séparations vers l'orient, cent coudées.

15. Et il mesura la largeur du bâtiment, *qui étoit* vis à vis de la séparation, qui *étoit* au derriére du temple & de ses chambres de côté & d'autre, & elle étoit de cent coudées; ensuite il y avoit le temple du dedans, & les allées du parvis.

16. Les pôteaux, & les fenêtres qui *étoient* rétressiés, & les chambres d'autour *du Temple*, dans leurs trois *étages depuis* le long des pôteaux, n'étoient qu'un lambris de bois tout autour; même le sol *en étoit couvert* jusques aux fenêtres, qui *en étoient* couvertes de même;

17. Jusques au dessus des ouvertures *qu'il y avoit*, & jusques à la maison intérieure, aussi bien qu'au dehors & par dessus toutes les murailles d'alentour, *tant* dans la *maison* intérieure, que dans celle de dehors, *en y gardant toutes* les mesures.

18. Et *ce lambru étoit* sculpé de Chérubins & de palmes; tellement *qu'il y avoit* une palme entre un Chérubin & l'autre, & chaque Chérubin avoit deux faces.

19. Et

19. Et la face d'un homme *étoit tournée* vers la palme d'un côté, & la face d'un lionceau *étoit tournée* vers la *même* palme de l'autre côté; *ainsi il étoit* sculpé par toute la maison tout autour.

20. Depuis le sol jusques au dessus des ouvertures, *il y avoit* des Chérubins & des palmes sculpées, même *jusques au dessus* de la muraille du temple.

21. Les portes du temple *étoient* quarrées; & la façade du lieu saint étoit semblable à la précédente.

22. L'autel *étoit de* bois, de la hauteur de trois coudées, & de deux coudées de longueur; & ses coins & sa longueur & ses côtés *étoient de* bois. Puis il me dit: C'*est* ici la table qui *est* devant l'Eternel.

23. *Il y avoit* aussi deux battans *à la porte du* temple, & de même à la *porte* du lieu Très-saint.

24. Et chacun de ces battans *avoit* deux *autres* battans, & se replioient; de sorte que chacun de ces battans étoit brisé en deux.

25. *Il y avoit* aussi des Chérubins & des palmes figurées sur les portes du temple, comme il y en avoit de figurées sur les parois. Il y avoit aussi de grosses piéces de bois sur le devant du vestibule en dehors.

26. *Il y avoit* pareillement des fenêtres rétressies, & des palmes deçà & delà, aux côtés du vestibule; *il y avoit* aussi les chambres *qui étoient autour* du temple, & puis de grosses piéces de bois.

CHAPITRE XLII.

Continuation de la description des espaces & des appartemens qui étoient près du temple.

APrès cela il me fit sortir vers le parvis de dehors, par le chemin qui mène vers le septentrion; puis il me fit entrer vers les chambres qui *étoient* devant la séparation, & qui *étoient* le long du bâtiment vers le septentrion.

2. Vis à vis de la longueur de cent coudées, *il y avoit* une ouverture vers le septentrion, & la largeur *étoit* de cinquante coudées.

3. Le long de vingt *coudées* qui *étoient* du parvis intérieur, & le long du perron qui *étoit* du parvis extérieur, *il y avoit* des chambres vis à vis des autres chambres, à trois étages.

4. Et au devant de ces chambres *il y avoit* une allée large de dix coudées en dedans, *vers laquelle il y avoit* un chemin d'une coudée, & leurs ouvertures étoient vers le septentrion.

5. Or les chambres de dessus *étoient* rétressies; car les chambres basses & les moyennes, *desquelles étoit composé ce* bâtiment, s'avançoient plus que celles-là.

6. Car elles *étoient* à trois étages, & elles n'avoient point de colomnes, telles que sont les colomnes des parvis; & pour cela il avoit été réservé *quelque chose* des *chambres* basses & des moyennes, dès le sol *du prémier étage.*

7. Et le parquet, qui *étoit* au dehors vis à vis des chambres, *& qui avoit* un chemin *tirant au* parvis de dehors, vis à vis des chambres, *avoit* cinquante coudées de longueur.

8. Car la longueur des chambres qu'avoit le parvis de dehors *étoit* de cinquante coudées; & ce qui étoit vis à vis du temple, avoit cent coudées.

9. Or au dessous des chambres qui étoient dans ce parvis, *il y avoit* l'endroit par lequel on entroit du côté d'orient, quand on étoit venu-là, *en sortant* du parvis de dehors.

10. *Il y avoit* dans la largeur, le parquet du parvis vers les chemins qui se rendoient du côté de l'orient, & des chambres vis à vis de la séparation, & vis à vis du bâtiment.

11. *Et il y avoit* des chemins devant elles semblables aux chambres qui *étoient vers* le chemin du septentrion, & elles avoient une même longueur & une même largeur, & toutes les mêmes sorties, selon leurs façons, & selon leurs ouvertures.

12. Car *les ouvertures des chambres*, qui *étoient vers* le chemin du midi, *étoient* semblables aux ouvertures de ces chambres là; *tellement que* l'ouverture *étoit* où le chemin commençoit, & le chemin *se rendoit* vis à vis du parquet préparé, *savoir* le chemin *qui venoit du parvis* d'orient, pour aller vers *les chambres.*

13. Après cela il me dit: Les chambres *du parvis* du septentrion, & les chambres *du parvis* du midi, qui *sont* le long des séparations, étant *les chambres* du lieu saint, sont celles dans lesquelles les Sacrificateurs qui approchent de l'Eternel mangeront les choses très-saintes. Ils poseront *donc* là les choses très saintes, savoir les gâteaux, les oblations pour le péché, & les oblations pour le délit; car ce lieu est saint.

14. Quand les Sacrificateurs y seront entrés, ils ne sortiront point du lieu saint *pour venir* au parvis de dehors, qu'ils n'aient posé là leurs habits avec lesquels ils font le service, parce qu'ils sont saints, & qu'ils n'aient revêtu d'autres vêtemens. Alors ils s'approcheront du parvis du peuple.

15. Après qu'il eut achevé les mesures de la maison intérieure, il me fit sortir par le chemin de la porte, laquelle regardoit le chemin de l'orient; puis il mesura l'enceinte *qui étoit* tout à l'entour.

16. Il mesura *donc* le côté d'orient, avec

avec la canne à mesurer, *& il y eut* tout autour cinq cents cannes, de la canne à mesurer.

17. Puis il mesura le côté du septentrion, *qui eut* tout autour cinq cents cannes, de la canne à mesurer.

18. *Puis* il mesura le côté du midi, *qui eut* cinq cents cannes, de la canne à mesurer.

19. *Puis* il fit le tour du côté de l'occident, *& le* mesura, *& il y eut* cinq cents cannes, de la canne à mesurer.

20. Il mesura donc cette enceinte à *ses* quatre côtés, dans lesquels il y avoit une muraille tout autour, & cette muraille avoit cinq cents *cannes* de longueur, & cinq cents *cannes* de largeur, & *elle servoit à* séparer le lieu saint d'avec le lieu profane.

CHAPITRE XLIII.

Dieu apparoit en sa gloire à Ezéchiel dans le Temple, & il promet d'y habiter, à condition qu'il ne seroit plus profané par les Israëlites, comme il l'avoit été autrefois. II. Dessein de l'autel des holocaustes, & la manière de le consacrer.

ENsuite il me ramena vers la porte, *savoir vers* la porte qui regardoit le chemin de l'orient.

2. Et voici la gloire du Dieu d'Israël, qui venoit de devers le chemin de l'orient, & le bruit qu'il faisoit *étoit* comme le bruit de beaucoup d'eaux, & la terre resplendissoit de sa gloire.

3. Et la vision que j'eus alors étoit semblable à celle que j'avois vûë lors que j'étois venu pour détruire la ville; & ces visions *étoient* comme la vision que j'avois vuë sur le fleuve de Kébar; & je me prosternai sur ma face.

4. Et la gloire de l'Eternel entra dans la maison, par le chemin de la porte qui regardoit le chemin de l'orient.

5. Alors l'Esprit m'enleva, & me fit entrer dans le parvis intérieur, & voici la gloire de l'Eternel avoit rempli la maison.

6. Et je l'entendis qui me parloit *du dedans* de la maison, & l'Homme *qui me conduisoit* étoit debout près de moi.

7. Et *l'Eternel* me dit: Fils de l'homme, *c'est ici* le lieu de mon trône, & le lieu des plantes de mes piés, auquel je ferai ma demeure pour jamais parmi les enfans d'Israël; la maison d'Israël ne souillera plus mon saint nom, ni eux, ni leurs Rois, par leurs prostitutions, ni par les cadavres de leurs Rois, dans leurs lieux élevés.

8. Car ils ont mis leur porte près de ma porte, & leur pôteau tout joignant mon pôteau; tellement *qu'il n'y a eu* que la paroi entre moi & eux, & *ainsi* ils ont souillé mon saint nom, par les abominations qu'ils ont commises, & je les ai consumés en ma colère.

9. Maintenant ils éloigneront *de moi* leurs prostitutions & les cadavres de leurs Rois, & je ferai ma demeure parmi eux à jamais.

10. Toi donc, Fils de l'homme, montre à la maison d'Israël ce que c'est que ce temple; & qu'ils soient confus à cause de leurs iniquités; & qu'ils en mesurent le plan.

11. Et quand ils auront été confus de tout ce qu'ils ont fait, explique leur la forme de ce temple, sa disposition, ses sorties, ses entrées, toutes ses figures, toutes ses ordonnances, toutes ses formes, & toutes ses loix; fais en une description à leurs yeux, afin qu'ils observent toute sa forme & toutes les ordonnances qui auront été établies, & qu'ils les pratiquent.

12. *C'est donc* ici la loi de ce temple. Tout l'enclos de ce temple *qui sera* sur le haut de la montagne *sera* un lieu très-saint tout autour. Telle *est* la loi de ce temple.

13. Mais ce *sont* ici les mesures de l'autel, *prises* à la coudée, qui vaut une coudée *commune* & une paume: Le sein de *l'autel aura* une coudée *de hauteur*, & une coudée de largeur; & son enceinte, sur son bord tout autour sera *haut* d'une demi coudée; & ce sera l'élevation de l'autel.

14. Or depuis le sein enfoncé en terre jusques à la saillie d'embas, *il y aura* deux coudées, & cette saillie aura une coudée de largeur; puis *il y aura* quatre coudées depuis la petite saillie jusques à la grande saillie, laquelle aura une coudée de largeur.

15. Après cela *il y aura* l'Ariel *haut* de quatre coudées; & quatre cornes, *sortiront* de l'Ariel, & s'éleveront en haut.

16. Et l'Ariel *aura* douze coudées de longueur, correspondantes à douze autres coudées de largeur; *& il sera* quarré en tous sens.

17. Mais *chaque* saillie *aura* quatorze coudées de longueur, correspondantes à *d'autres* quatorze coudées de largeur à ses quatre côtés; & elle *aura* tout autour une enceinte *haute* de demi coudée, parce que chaque *saillie aura* un sein d'une coudée *tout* autour; & les endroits par où on y montera regarderont l'Orient.

18. Et il me dit: Fils de l'homme, ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Ce *sont* ici les statuts qu'on doit observer à l'égard de l'autel, dès le jour qu'il aura été fait, afin qu'on y offre l'holocauste, & qu'on y répande le sang:

19. C'est que tu donneras aux Sacrificateurs Lévites, qui sont de la race de Tsadok, *&* qui approchent de moi,

dit

dit le Seigneur l'Eternel, pour y faire mon ſervice, un jeune veau pour ſacrifice pour le péché.

20. Et tu prendras de ſon ſang, & en mettras ſur les quatre cornes *de l'autel*, & ſur les quatre coins des faillies, & ſur les enceintes tout autour, & *ainſi* tu purifieras l'autel, & tu feras propiciation pour lui.

21. Puis tu prendras le veau qui *eſt* le ſacrifice pour le péché, & on le brûlera au lieu ordonné de la maiſon, au dehors du ſanctuaire.

22. Et le ſecond jour tu offriras un bouc d'*entre les* chèvres, ſans tare, pour ſacrifice pour le péché, on purifiera l'autel comme on l'aura purifié avec le veau.

23. Après que tu auras achevé de purifier *l'autel*, tu offriras un jeune veau ſans tare, & un bélier *pris* d'entre les brébis, *qui ſoit* ſans tare.

24. Tu les offriras en la préſenee de l'Eternel, & les Sacrificateurs jetteront deſſus du ſel, & les offriront en holocauſte à l'Eternel.

25. Durant ſept jours, tu ſacrifieras chaque jour un bouc tel qu'on ſacrifie pour le péché, & *les Sacrificateurs* ſacrifieront un jeune veau & un bélier *pris* d'entre les brébis ſans tare.

26. Durant ſept jours *les Sacrificateurs* feront propiciation pour l'autel, & le purifieront, & chacun d'eux ſera conſacré.

27. Après qu'on aura achevé ces jours-là, s'il arrive dès le huitiéme jour, & dans la ſuite, que les Sacrificateurs ſacrifient ſur cet autel vos holocauſtes & vos ſacrifices de proſpérité, je ſerai appaiſé envers vous, dit le Seigneur l'Eternel.

CHAPITRE XLIV.

Dieu reproche aux Iſraëlites d'avoir établi dans le Sacerdoce des perſonnes qui s'étoient ſouillées par l'idolatrie, & il regle ce qui concerne les Sacrificateurs & leur entretien.

PUis il me ramena au chemin de la porte du ſanctuaire extérieur, laquelle regardoit l'orient, & elle *étoit* fermée.

2. Et l'Eternel me dit: Cette porte ſera fermée, & ne ſera point ouverte, & perſonne n'entrera par elle; parce que l'Eternel le Dieu d'Iſraël eſt entré par elle; *elle ſera* donc fermée.

3. Pour ce qui eſt du Prince, le Prince s'y aſſeiera, pour manger devant l'Eternel, & il entrera par le chemin de l'allée de cette porte-là, & ſortira par le même chemin.

4. Et il me fit revenir *par* le chemin de la porte du ſeptentrion, juſques ſur le devant de la maiſon, & je regardai, & voici, la gloire de l'Eternel avoit rempli la maiſon de l'Eternel, & je tombai ſur ma face.

5. Alors l'Eternel me dit: Fils de l'homme, applique ton cœur, & regarde de tes yeux, & écoute de tes oreilles tout ce que je vais te dire, toutes les ordonnances, & toutes les loix qui concernent la maiſon de l'Eternel; applique ton cœur à ce qui concerne l'entrée de la maiſon, & toutes les ſorties du ſanctuaire.

6. Tu diras donc à ceux qui ſont rebelles, *ſavoir* à la maiſon d'Iſraël: Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel: Maiſon d'Iſraël, Qu'il vous ſuffiſe qu'entre toutes vos abominations,

7. Vous ayez fait entrer les enfans de l'étranger, *qui étoient* incirconcis de cœur, & incirconcis de chair, pour être dans mon ſanctuaire, & pour le profaner *en* ma *propre* maiſon; en m'offrant ma viande, *ſavoir* la graiſſe & le ſang; & qu'outre toutes vos autres abominations vous ayez violé mon alliance.

8. En ce que vous n'avez point donné ordre que mes choſes ſaintes fuſſent obſervées; mais que vous avez établi, comme il vous a plû, dans mon ſanctuaire, des gens pour y faire obſerver mes ordonnances.

9. Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel: Aucun de tous ceux qui feront enfans d'étranger, incirconcis de cœur & incirconcis de chair, n'entrera dans mon ſanctuaire; même aucun d'entre tous les enfans d'étranger qui *ſeront* parmi les enfans d'Iſraël.

10. Mais les Lévites qui ſe ſont éloignés de moi, lors qu'Iſraël s'eſt égaré, qui ſe ſont égarés de moi pour ſuivre les dieux infames, porteront la peine de leur iniquité.

11. Toutefois ils ſerviront dans mon ſanctuaire, dans les charges *qui ſont* vers les portes de la maiſon, ils feront le ſervice de la maiſon; *même* ils égorgeront pour le peuple *les bêtes qu'on ſacrifiera pour* l'holocauſte, & *pour les autres* ſacrifices, & ils ſe tiendront devant lui pour le ſervir.

12. Parce qu'ils les ont ſervis, *ſe préſentant* devant leurs dieux infames, & qu'ils ont été en ſcandale & une occaſion de péché à la maiſon d'Iſraël; à cauſe de cela j'ai levé ma main *en jurant* contr'eux, dit le Seigneur l'Eternel, qu'ils porteront la peine de leur iniquité.

13. Tellement qu'ils n'approcheront plus de moi pour exercer le Sacerdoce, ni pour approcher d'aucune de mes choſes ſaintes, dans les lieux les plus ſaints; mais ils porteront leur confuſion, & leurs abominations qu'ils ont commiſes.

14. Et je les établirai pour avoir la garde de la maiſon, pour en faire tout le ſervice, & tout ce qui s'y fait.

15. Mais pour ce qui eſt des Sacrificateurs

ficateurs Lévites, enfans de Tſadok, leſquels ont ſoigneuſement adminiſtré ce qu'il faloit faire dans mon ſanctuaire, lors que les enfans d'Iſraël ſe ſont égarés de moi, ceux-là s'approcheront de moi, pour faire mon ſervice; & ils ſe tiendront devant moi, pour m'offrir de la graiſſe & du ſang, dit le Seigneur l'Eternel.

16. Ceux-là entreront dans mon ſanctuaire, ceux-là s'approcheront de ma table, pour faire mon ſervice, & ils adminiſtreront ſoigneuſement ce que j'ai ordonné qu'on fit.

17. Et lors qu'ils entreront par les portes du parvis intérieur, ils ſe vêtiront de robes de lin, & il n'y aura point de laine ſur eux, pendant qu'ils feront le ſervice aux portes du parvis intérieur, & au dedans.

18. Ils auront des tiares de lin ſur la tête, & des caleçons de lin ſur les reins, *&* ils ne ſe ceindront point au lieu où l'on ſuë.

19. Mais quand ils ſortiront au parvis extérieur, au parvis extérieur vers le peuple, ils quitteront leurs habits, avec leſquels ils font le ſervice, & ils les poſeront dans les chambres ſaintes; & ils ſe revêtiront d'autres habits, de peur qu'ils ne ſanctifient le peuple avec leurs habits.

20. Ils ne ſe raſeront point la tête, ni ne laiſſeront point croître leurs cheveux; *mais* ils couperont ſimplement *les cheveux de leurs* têtes.

21. Aucun des Sacrificateurs ne boira du vin, lors qu'ils entreront au parvis extérieur.

22. Ils n'épouſeront point de femme veuve ni répudiée; mais ils prendront des vierges, *qui ſeront* de la race de la maiſon d'Iſraël, ou une veuve qui ſera veuve d'un Sacrificateur.

23. Et ils enſeigneront à mon peuple la différence qu'il y a entre la choſe ſainte & la choſe profane, & leur feront entendre la différence qu'il y a entre ce qui eſt ſouillé & ce qui eſt net.

24. Et quand il ſurviendra quelque procès, ils préſideront au jugement, & jugeront ſelon le droit que j'ai établi; ils garderont mes loix & mes ſtatuts dans toutes mes ſolennités, & ſanctifieront mes Sabats.

25. Aucun *des Sacrificateurs* n'entrera vers le corps mort d'aucun homme, de peur d'en être ſouillé; toutefois ils ſe ſouilleront bien pour *leur* pére, pour *leur* mére, pour *leur* fils, pour *leur* fille, pour *leur* frére, & pour *leur* ſœur qui n'aura point eu de mari.

26. Et après que chacun d'eux ſe ſera purifié, on lui comptera ſept jours.

27. Et le jour qu'il entrera dans les lieux ſaints, *ſavoir* au parvis intérieur pour faire le ſacrifice dans les lieux ſaints, il offrira un *ſacrifice pour* ſon péché, dit le Seigneur l'Eternel.

28. Pour ce qui eſt de leur héritage, *ce ſera* moi *qui ſerai* leur héritage; & vous ne leur donnerez aucune poſſeſſion en Iſraël; *ce ſera* moi *qui ſerai* leur poſſeſſion.

29. Ils mangeront donc les gâteaux, & *ce qui s'offrira pour* le péché, & *ce qui s'offrira pour* le délit; & tout l'interdit en Iſraël leur appartiendra.

30. Et les prémices de tout ce qui eſt produit le prémier en toutes choſes, & tout ce qui ſera préſenté en offrande élevée de toutes choſes, dans toutes vos offrandes élevées, appartiendront aux Sacrificateurs; vous donnerez auſſi les prémices de vos pâtes aux Sacrificateurs, afin qu'ils faſſent repoſer la bénédiction ſur la maiſon de chacun de vous.

31. Les Sacrificateurs ne mangeront point de chair d'aucune bête morte d'elle même, ou déchirée, ſoit oiſeau, ſoit bête *à quatre piés*.

CHAPITRE XLV.

Réglement touchant le partage du pays, le lieu où le temple & la ville devoient être bâtis, la portion du Prince, les ſacrifices & les fêtes.

QUand vous partagerez par le ſort le pays en héritage, vous en leverez une portion pour l'Eternel, la lui préſentant comme en offrande élevée, *laquelle étant priſe ſur* la longueur du pays, ſera conſacrée parmi toutes les autres portions du pays, *& aura* de longueur vingt cinq mille *cannes*, & de largeur dix mille: *Ce ſera* une choſe ſainte dans toutes ſes limites autour.

2. De cette *portion* il y aura cinq cents *cannes* correſpondantes à cinq cents autres, meſurées en quarré à l'entour, pour le lieu ſaint; & cinquante coudées à l'entour pour ſes fauxbourgs.

3. Tu meſureras donc de cette meſure, la longueur de vingt mille & la largeur de dix mille cannes; & le ſanctuaire, *c'eſt-à-dire* le Lieu très-ſaint, ſera dans cet *eſpace*.

4. Cette *portion* eſt conſacrée d'entre les autres *portions* du pays, *&* elle appartiendra aux Sacrificateurs qui font le ſervice du ſanctuaire, *&* qui approchent de l'Eternel pour faire ſon ſervice; & elle leur ſera un lieu pour des maiſons, & un lieu très-ſaint pour le ſanctuaire.

5. Et *il y aura* vingt-cinq mille autres cannes en longueur, & dix mille en largeur, qui appartiendront aux Lévites qui font le ſervice de la maiſon, pour être leur poſſeſſion, avec vingt chambres.

6. Vous donnerez enſuite pour la poſſeſſion de la ville la largeur de cinq mille, & la longueur de vingt-cinq mille cannes, ſuivant la proportion de la portion ſanctifiée, qui aura été levée ſur toute

toute la maſſe ; & *cela* ſera pour toute la maiſon d'Iſraël.

7. Puis *vous aſſignerez la portion* du Prince, tant au delà de la portion conſacrée, qui aura été levée ſur toute la maſſe, qu'au deçà de la poſſeſſion de la ville, *ſavoir* tout le long de la portion conſacrée qui aura été levée ſur toute la maſſe, & tout le long de la poſſeſſion de la ville, depuis le quartier de l'occident, juſques à l'occident, & depuis le quartier qui regarde vers l'orient, juſques vers l'orient; tellement que la longueur répondra à la longueur des *autres* portions, depuis les confins *qui regardent* vers l'orient.

8. Cette portion de terre appartiendra au *Prince*, pour en être poſſédée dans le pays d'Iſraël ; & les Princes que j'établirai ne fouleront plus mon peuple, mais ils diſtribueront le pays à la maiſon d'Iſraël ſelon leurs Tribus.

9. Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel: Princes d'Iſraël, Que cela vous ſuffiſe; ôtez la violence & le pillage, rendez le droit & la juſtice; ôtez vos extorſions de deſſus mon peuple, dit le Seigneur l'Eternel.

10. Ayez la balance juſte, & l'épha juſte, & le bath juſte.

11. L'épha & le bath ſeront de même meſure ; tellement qu'on prendra un bath pour la dîme d'un homer, & l'épha *ſera* la dixiéme partie d'un homer, la meſure de l'un & de l'autre ſe rapportera à l'homer.

12. Et le ſicle *ſera* de vingt oboles; & vingt ſicles, vingt-cinq ſicles, & quinze ſicles feront la mine.

13. C'*eſt* ici l'oblation que vous offrirez en offrande élevée, *ſavoir* un ſixiéme d'épha d'un homer de blé ; & vous donnerez la ſixiéme partie d'un épha d'un homer d'orge.

14. Et parce que le bath *eſt la meſure* pour l'huile, l'offrande ordonnée de l'huile *ſera* la dixiéme d'un bath pour le core ; dix baths *feront* un homer ; car dix baths font un homer.

15. Et l'offrande ordonnée des bêtes du menu bétail *ſera* de deux cents l'une, des meilleurs pâturages d'Iſraël; & elle ſera employée en gâteaux, en holocauſtes, & en ſacrifices de proſpérité, afin de faire propiciation pour vous, dit le Seigneur l'Eternel.

16. Tout le peuple du pays ſera tenu à cette offrande élevée, pour *celui* qui *ſera* Prince en Iſraël.

17. Mais le Prince ſera tenu de fournir les holocauſtes, les gâteaux, & les aſperſions qu'il faudra offrir aux fêtes ſolennelles, aux nouvelles Lunes, & aux Sabats, & dans toutes les ſolemnités de la maiſon d'Iſraël. Il tiendra prêtes les bêtes qu'on ſacrifiera pour le péché, & les gâteaux, & les bêtes qu'on ſacrifiera pour l'holocauſte, & les bêtes qu'on ſacrifiera pour les ſacrifices de proſpérité, afin de faire propiciation pour la maiſon d'Iſraël.

18. Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel : Au prémier *mois*, au prémier *jour* du mois, tu prendras un jeune veau ſans tare, & tu purifieras le ſanctuaire, par ce ſacrifice offert pour le péché.

19. Tellement que le Sacrificateur prendra du ſang de ce *ſacrifice offert pour le* péché, & en mettra ſur les pôteaux de la maiſon, & ſur les quatre coins des ſaillies de l'autel, & ſur les pôteaux des portes des parvis de dedans.

20. Tu feras la même choſe au ſeptiéme *jour* du même mois, pour les hommes qui péchent par ignorance, & pour les hommes ſimples; & vous ferez propiciation pour la maiſon.

21. Au prémier *mois*, au quatorziéme jour du mois, vous aurez la Pâque, la fête ſolemnelle *qui durera* ſept jours, pendant *leſquels* on mangera des pains ſans levain.

22. Et en ce jour-là, le Prince offrira un veau *pour* le péché, tant pour lui que pour tout le peuple du pays.

23. Et *durant* les ſept jours de cette fête ſolemnelle, il offrira chaque jour ſept veaux & ſept béliers ſans tare, pour l'holocauſte *qu'on offrira* à l'Eternel, & un bouc d'entre les chèvres, *pour le ſacrifice* pour le péché, chacun de ces ſept jours-là.

24. Et il offrira un épha *pour* le gâteau de chaque veau, & un épha *pour le gâteau* de chaque bélier, & un hin d'huile pour chaque épha.

25. Au ſeptiéme *mois*, au quinziéme jour du mois, en la fête ſolemnelle, il offrira *durant* ſept jours les mêmes choſes, le même ſacrifice pour le péché, le même holocauſte, les mêmes gâteaux, & les mêmes meſures d'huile.

CHAPITRE XLVI.

Dieu preſcrit par quelle porte le Prince & le peuple devoient entrer dans le temple & en ſortir ; & il donne des loix touchant les ſacrifices.

AInſi a dit le Seigneur l'Eternel: La porte du parvis intérieur, laquelle regarde l'orient, ſera fermée les ſix jours ouvriers; mais elle ſera ouverte le jour du Sabat, & elle le ſera auſſi le jour de la nouvelle Lune.

2. Et le Prince y entrera par le chemin de l'allée de la porte *du parvis* extérieur, & il ſe tiendra près de l'un des pôteaux de la porte, & les Sacrificateurs prépareront ſon holocauſte & ſes ſacrifices de proſpérités ; & il ſe proſternera ſur le ſeuil de cette porte, & il ſortira ; & cette porte ne ſera point fermée juſques au ſoir.

3. Tellement que le peuple du pays ſe proſternera devant l'Eternel à l'entrée

trée de cette porte, aux Sabats & aux nouvelles Lunes.

4. Et l'holocauste que le Prince offrira à l'Eternel au jour du Sabat *sera* de six agneaux sans tare, & d'un bélier sans tare.

5. Et le gâteau pour le bélier *sera* d'un épha, & le gâteau pour chacun des agneaux *sera selon* ce qu'il pourra donner; mais *il y aura* un hin d'huile pour chaque épha.

6. Et au jour de la nouvelle Lune *son holocauste sera* d'un jeune veau sans tare, & de six agneaux & d'un bélier sans tare.

7. Et il offrira pour le gâteau du veau un épha, & pour le gâteau du bélier un *autre* épha, & pour chacun des agneaux selon ce qu'il pourra donner; mais *il y aura* un hin d'huile pour chaque épha.

8. Et lors que le Prince entrera *au temple*, il entrera par le chemin de l'allée de cette *même* porte *du parvis extérieur, laquelle regarde l'orient*; & il sortira aussi par le même chemin.

9. Mais quand le peuple du pays *y* entrera pour se présenter devant l'Eternel, aux fêtes solemnelles, celui qui *y* entrera par le chemin de la porte du septentrion pour y adorer l'Eternel, sortira par le chemin de la porte du midi; & celui qui *y* entrera par le chemin de la porte du midi, sortira par le chemin de la porte *qui regarde* vers le septentrion; *tellement que personne* ne retournera par le chemin de la porte par laquelle il sera entré, mais il sortira par celle qui est vis-à-vis.

10. Et le Prince entrera parmi eux, quand ils entreront; & quand ils sortiront, ils sortiront *ensemble*.

11. Dans ces fêtes solemnelles, & dans ces solemnités, le gâteau d'un veau sera d'un épha, & le gâteau d'un bélier d'un autre épha, & *le gâteau* de chacun des agneaux *sera selon* que le Prince pourra donner, & il y *aura* un hin d'huile pour chaque épha.

12. Que si le Prince offre un sacrifice volontaire, quelque holocauste, ou quelques sacrifices de prospérités *en offrande* volontaire à l'Eternel, on lui ouvrira la porte qui regarde l'orient, & il offrira son holocauste & ses sacrifices de prospérités, comme il les offre au jour du Sabat; puis il sortira, & après qu'il sera sorti, on fermera cette porte.

13. Tu sacrifieras chaque jour *en* holocauste *à* l'Eternel un agneau d'un an sans tare, tu le sacrifieras tous les matins.

14. Tu offriras aussi tous les matins, avec *cet agneau*, un gâteau *qui sera* d'une sixiéme d'un épha, & d'une troisiéme *partie* d'un hin d'huile, pour en détremper la fine farine; *c'est là le* gâteau continuel qu'il faut offrir par une ordonnance perpétuelle.

15. Ainsi on offrira tous les matins *en* holocauste continuel cet agneau & ce gâteau *détrempé* avec cette huile.

16. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel: Quand le Prince aura fait un don *de quelque piéce de* son héritage à quelqu'un de ses fils, *ce don* appartiendra à ses fils; *parce* qu'ils ont droit de possession en l'héritage.

17. Mais s'il fait un don *de quelque piéce* de son héritage à l'un de ses serviteurs, le don lui appartiendra bien, mais seulement jusques à l'an d'affranchissement, & alors il retournera au Prince; car *c'est* son héritage, qui appartient à ses fils; *c'est pourquoi* il leur demeurera.

18. Et le Prince n'usurpera *rien* de l'héritage du peuple, les fraudant de la possession qui leur appartient; il laissera seulement en héritage à ses fils la possession qui lui appartient, afin qu'aucun de mon peuple ne soit chassé de sa possession.

19. Après cela il me mena par l'entrée qui *étoit* vers le côté de la porte, aux chambres saintes, *qui appartenoient* aux Sacrificateurs, lesquelles regardoient vers le septentrion, & voilà, il y avoit une place aux deux côtés du fond qui *regardoient* vers l'occident.

20. Et il me dit: C'*est*-là le lieu où les Sacrificateurs feront bouillir *le reste de la bête qu'on aura sacrifiée pour* le délit, & *le reste de celle qu'on aura sacrifiée pour* le péché, & où ils cuiront les gâteaux; afin qu'ils ne les portent point au parvis extérieur, pour *en* sanctifier le peuple.

21. Puis il me fit sortir vers le parvis extérieur, & il me fit traverser vers les quatre coins du parvis, & voici *il y avoit* un parvis à chaque coin du parvis.

22. *Tellement* qu'aux quatre coins de ce parvis il y avoit d'autres parvis *qui y étoient* joints, & *ils étoient* longs de quarante *coudées*, & larges de trente; & tous quatre avoient une même mésure, *&* avoient leurs *quatre* coins.

23. Tous ces quatre parvis avoient une rangée de bâtimens élevés tout autour, & ce qui étoit bâti au dessous de ces rangées de bâtimens *élevés tout* autour, *c'étoient* des lieux propres à cuire.

24. Et il me dit: Ce sont ici les cuisines, où ceux qui font le service de la maison cuiront les sacrifices du peuple.

CHAPITRE XLVII.

Vision d'une source dont les eaux sortoient de dessous la porte du temple, & qui devinrent un grand fleuve. Partage & frontiéres de la Terre sainte.

Ensuite il me fit revenir vers l'entrée de la maison, & voici des eaux qui sortoient de dessous le seuil de la maison

ſon vers l'orient, car le devant de la maiſon *étoit vers* l'orient; & ces eaux-là deſcendoient de deſſous, du côté droit de la maiſon, de devers le côté méridional de l'autel.

2. Après cela il me fit ſortir par le chemin de la porte *qui regardoit* vers le ſeptentrion, & me fit tourner par le chemin de dehors juſqu'à la porte de dehors, *juſques* au chemin qui regardoit l'orient, & voici les eaux couloient du côté droit.

3. Quand cet homme commença de s'avancer vers l'orient, il avoit dans ſa main un cordeau, & il *en* meſura mille coudées; puis il me fit paſſer au travers de ces eaux-là, & elles *me venoient* juſqu'aux chevilles des piés.

4. Enſuite il meſura mille *autres coudées;* & il me fit paſſer au travers de ces eaux, & elles me venoient juſqu'aux deux genoux; il meſura encore mille *autres coudées*, & il me fit paſſer au travers de ces eaux, & elles me venoient juſques aux reins.

5. Puis il meſura mille *autres coudées*, *mais ces eaux-là étoient deja* un torrent, que je ne pouvois pas paſſer à gué, car ces eaux s'étoient enflées; *c'étoient* des eaux qu'il faloit paſſer à la nage, & un torrent que l'on ne pouvoit paſſer à gué.

6. Alors il me dit: Fils de l'homme, as-tu vu? Puis il me fit aller *plus outre*, & il me fit revenir vers le bord du torrent.

7. Quand j'y fus retourné, je vis un fort grand nombre d'arbres ſur le bord du torrent deçà & delà.

8. Puis il me dit: Ces eaux vont ſe rendre dans la Galilée orientale, & *de là* elles deſcendront à la campagne, puis elles entreront dans la mer. Et s'étant rendues dans la mer les eaux en seront rendues ſaines.

9. Et il arrivera que tout animal vivant, qui ſe trainera par tout où ces torrens viendront, vivra, & il y aura une fort grande quantité de poiſſons. Et lors que ces eaux ſeront entrées-là, *les autres eaux en* ſeront rendues ſaines, & tout vivra où ce torrent ſera entré.

10. Il arrivera auſſi que les peſcheurs ſe tiendront le long de cette mer, depuis Henguédi juſques à Hen-héglajim; ce lieu ſera plein de filets, tous étendus pour prendre du poiſſon, & le poiſſon qu'on y pêchera ſera en fort grand nombre, chacun ſelon ſon eſpèce, comme le poiſſon qu'on pêche dans la grande mer.

11. Ses marais & ſes foſſes ſerviront pour *y faire* le ſel, à cauſe qu'elles ne ſeront point rendues ſaines.

12. Et auprès de ce torrent, & ſur ſon bord deçà & delà il croîtra des arbres fruitiers de toutes ſortes, dont le feuillage ne flétrira point, & où l'on trouvera toûjours du fruit; dans *tous* les mois ils produiront des fruits hâtifs, parce que les eaux de ce torrent ſortent du ſanctuaire; & à cauſe de cela leur fruit ſera *bon* à manger, & leur feuillage ſervira pour guérir.

13. Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel: Ce *ſont* ici les frontiéres du pays dont vous vous rendrez poſſeſſeurs en titre d'héritage, ſelon les douze Tribus d'Iſraël: Joſeph *en aura deux* portions.

14. Or vous poſſéderez tous également en héritage *le pays* que j'ai levé ma main de donner à vos péres; & ce pays-là vous échéra en héritage.

15. *C'eſt* donc ici la frontiére du pays, du côté du ſeptentrion, devers la grande mer, *ſavoir* ce qui *eſt* du chemin d'Hethlon, du quartier qu'on entre à Tſédad;

16. *Où ſont* Hamath, vers Béroth, & Sibrajim, qui eſt entre la frontiére de Damas & entre la frontiére de Hamath; & les bourgs d'entre d'eux, qui *ſont* vers la frontiére de Havran.

17. La frontiére depuis la mer, ſera Hatſar-hénan, frontiére de Damas, & le ſeptentrion, ſavoir la frontiére de Hamath & le quartier du ſeptentrion.

18. Mais vous meſurerez le côté de l'orient, depuis ce qui eſt entre Havran, Damas, Galaad, & le pays d'Iſraël qui eſt delà le Jourdain, & depuis la frontiére *qui eſt* vers la mer orientale; & ce ſera là le quartier oriental.

19. Puis *vous meſurerez* le côté du midi, *qui regarde* vers le midi, depuis Tamar juſques aux eaux de conteſtation de Kadès, *le long* du torrent juſques à la grande mer; *ainſi* ce ſera le quartier méridional, vers le midi.

20. Et le côté de l'occident *ſera* la grande mer, depuis la frontiére du *midi* juſques à l'endroit de l'entrée de Hamath; ce *ſera* là le côté d'occident.

21. Après cela vous vous partagerez ce pays-là, ſelon les Tribus d'Iſraël.

22. A condition toutefois, que vous ferez que ce pays échéra en héritage à vous & aux étrangers, qui habitent parmi vous, leſquels auront engendré des enfans parmi vous, & qui vous ſeront comme celui qui eſt né au pays, d'entre les enfans d'Iſraël, *tellement qu'ils* viendront avec vous en partage de l'héritage parmi les Tribus d'Iſraël.

23. Et vous aſſignerez à l'étranger ſon héritage dans la Tribu dans laquelle il demeurera, dit le Seigneur l'Eternel.

CHAPITRE XLVIII.

Partage du pays d'Iſraël aux douze Tribus. La place pour le temple & pour la ville.

CE *ſont* ici les noms des Tribus. Depuis le bout *du côté qui regarde* vers le ſeptentrion, le long de la contrée du chemin de Hethlon, du quartier par lequel on entre dans Hamath *juſques* à Hatſarhénan, *qui eſt* la frontiére de Damas

mas, *du côté qui regarde* vers le septentrion, le long de la contrée de Hamath, tellement que ce bout ait le quartier de l'orient & *celui de la* mer: *Ce sera* une *portion pour* Dan.

2. Ensuite joignant les confins de Dan, depuis le quartier de l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion pour* Ascer.

3. Et joignant les confins d'Ascer, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *autre portion pour* Nephtali.

4. Et joignant les confins de Nephtali, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *autre portion pour* Manassé.

5. Et joignant les confins de Manassé, depuis le quartier *qui regarde* vers l'occident, jusques au quartier *qui regarde* vers l'orient, *il y aura* une *autre portion pour* Ephraïm.

6. Et joignant les confins d'Ephraïm, depuis le quartier de l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *autre portion pour* Ruben.

7. Et joignant les confins de Ruben, depuis le quartier de l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *autre portion pour* Juda.

8. Et joignant les confins de Juda, depuis le quartier de l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion* que vous leverez sur toute la masse *du pays* en offrande élevée, *laquelle aura* vingt-cinq mille *cannes de* largeur, & autant *de* longueur que l'une des autres portions, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, & le Sanctuaire sera au milieu.

9. La portion que vous leverez pour l'Eternel, la lui présentant comme en offrande élevée, *aura* vingt-cinq mille *cannes de* longueur, & dix mille de largeur.

10. Et cette portion sainte sera pour ceux-ci, savoir pour les Sacrificateurs, & *elle aura* vers le septentrion vingt-cinq mille *cannes de longueur*; & vers l'occident dix mille; & vers l'orient dix mille; & vers le midi vingt-cinq mille; & le Sanctuaire de l'Eternel sera au milieu.

11. Elle sera pour les Sacrificateurs, & pour quiconque aura été consacré d'entre les fils de Tsadok, lesquels ont fait ce que j'avois ordonné qu'on fit, & qui ne se sont point égarés, lors que les enfans d'Israël se sont égarés, comme se sont égarés *les autres* Lévites.

12. Ceux-là auront une portion ainsi levée sur l'autre, qui aura été auparavant levée sur toute la masse du pays, comme étant une chose très-sainte, & *elle sera* vers les confins *de la portion* des Lévites.

13. Car *la portion* des Lévites sera joignant les confins de ce qui appartiendra aux Sacrificateurs, & *elle aura* vingt-cinq mille *cannes* de longueur, & dix mille de largeur, *tellement que* toute la longueur *sera* de vingt-cinq mille *cannes*, & la largeur de dix mille.

14. Or ils n'en vendront rien, & pas un d'entr'eux n'en échangera rien, ni n'en transportera les prémices de la terre; parce que c'est une chose consacrée à l'Eternel.

15. Mais les cinq mille *cannes* qui restent dans la largeur, sur le devant des vingt-cinq mille *cannes de longueur*, est un lieu non consacré, pour la ville, tant pour son assiéte, que pour *ses* fauxbourgs; & la ville sera au milieu.

16. Et ce sont ici les mesures *qu'aura l'assiéte de la ville*, du côté du septentrion quatre mille cinq cents *cannes*, & du côté du midi quatre mille cinq cents, & du côté de l'orient quatre mille cinq cents, & du côté de l'occident quatre mille cinq cents.

17. Et il y aura des fauxbourgs pour la ville, vers le septentrion, de deux cents cinquante *cannes*, & vers le midi de deux cents cinquante, & vers l'orient de deux cents cinquante, & vers l'occident de deux cents cinquante cannes.

18. Pour ce qui restera sur la longueur, & *qui sera* joignant la portion consacrée, & *qui aura* dix mille *cannes* vers l'orient, & dix mille *autres cannes* vers l'occident, joignant aussi la portion consacrée; le revenu qu'on en tirera sera pour nourrir ceux qui auront quelque office dans la ville.

19. Et ceux qui auront quelque office dans la ville, *étant pris* de toutes les Tribus d'Israël, cultiveront ce pays-là.

20. Vous leverez donc sur toute la masse *du pays*, pour être une portion consacrée *présentée à l'Eternel comme* en offrande élevée, toute cette portion *qui sera* de vingt-cinq mille *cannes*, répondant à vingt-cinq mille autres *cannes*, le tout pris en quarré, & y comprenant la possession de la ville.

21. Et ce qui restera *sera* pour le Prince, *tant* au delà de la portion sainte, *présentée à l'Eternel comme* en offrande élevée, qu'au deçà de la possession de la ville; *tellement que ce qui sera* le long des vingt-cinq mille *cannes* de la portion qui aura été levée sur toute la masse, jusques aux frontiéres vers l'orient, & *ce qui sera tendant* vers l'occident, le long des *autres* vingt-cinq mille *cannes*, jusques aux frontiéres *qui regardent* vers l'occident, joignant les *autres* portions, *sera* pour le Prince; & ainsi la portion sainte, *présentée à l'Eternel comme* en offrande élevée, & le Sanctuaire de la maison,

son, seront au milieu de tout le pays.
22. Ce qui sera donc pour le Prince *sera* entre deux, depuis la possession des Lévites, & depuis la possession de la ville; ce qui sera entre *ces possessions-là*, & les confins de Juda, & les confins de Benjamin, sera pour le Prince.
23. Et ce qui sera de reste *sera* pour les *autres* Tribus. Depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion* pour Benjamin.
24. Et joignant les confins de Benjamin, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion* pour Siméon.
25. Et joignant les confins de Siméon, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion* pour Issacar.
26. Et joignant les confins d'Issacar, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion* pour Zabulon.
27. Et joignant les confins de Zabulon, depuis le quartier *qui regarde* vers l'orient, jusques au quartier *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* une *portion* pour Gad.
28. Et ce qui est du côté du midi sera la frontiére de Gad; & cette frontiére sera depuis Tamar, *jusques* aux eaux de contestation de Kadès, *le long* du torrent jusques à la grande mer.
29. *C'est* là le pays que vous partagerez par sort en héritage aux Tribus d'Israël, & ce *sont* là leurs portions, dit le Seigneur l'Eternel.
30. Ce *sont* aussi ici les sorties de la ville: Du côté du septentrion *il y aura* quatre mille cinq cents mesures.
31. Et les portes de la ville porteront le nom des Tribus d'Israël; *il y aura* trois portes, *qui regarderont* vers le septentrion; une *appellée* la porte de Ruben; une *appellée* la porte de Juda; & une *appellée* la porte de Lévi.
32. Du côté *qui regarde* vers l'orient, *il y aura* quatre mille cinq cents *mesures*, & trois portes; une *appellée* la porte de Joseph; une *appellée* la porte de Benjamin; & une *appellée* la porte de Dan.
33. Et *du* côté *qui regarde* vers le midi, *il y aura* quatre mille cinq cents mesures, & trois portes; une *appellée* la porte de Siméon; une *appellée* la porte d'Issacar; & une *appellée* la porte de Zabulon.
34. Du côté *qui regarde* vers l'occident, *il y aura* quatre mille cinq cents *mesures*, & il y aura trois portes; une *appellée* la porte de Gad; une *appellée* la porte d'Ascer; & une *appellée* la porte de Nephtali.
35. *Suivant cela*, le circuit *de la ville sera* de dix-huit mille *mesures*, & le nom de la ville depuis ce jour-là, *sera*, L'Eternel *est* là.

LE LIVRE DE DANIEL LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Daniel *a été illustre par sa sainteté, par son grand zèle, & par les révélations qu'il a eües. Le témoignage que Dieu lui rend dans les chapitres XIV. & XXVIII. d'Ezéchiel, & ce que Jésus-Christ en dit dans l'Evangile, prouve que ç'a été un très-saint homme, & un grand Prophète. Il vivoit à Babylone près de six cents ans avant la venuë de Nôtre Seigneur; & il y a été connu comme Prophète, pendant tout le tems de la captivité, & même au delà, c'est-à-dire pendant plus de 70 ans; de sorte qu'il atteignit une vieillesse fort avancée.* Son

Son livre est mêlé d'histoires & de Prophéties très-remarquables. On y lit le récit de divers évènemens considérables qui arrivérent à Babylone, tant aux Rois de ce pays-là, qu'à Daniel lui-même; & plusieurs prédictions qui marquent les changemens qui devoient arriver dans les Empires, & en particulier dans l'Etat des Juifs; aussi bien que la venuë du Messie.

CHAPITRE I.

On voit dans ce prémier chapitre, comment Daniel fut mené à Babylone, & élevé à la cour du Roi Nébucadnésar.

LA troisiéme année *du regne* de Jéhojakim Roi de Juda, Nébucadnésar Roi de Babylone vint *contre* Jérusalem, & l'assiégea.

2. Et le Seigneur livra entre ses mains Jéhojakim Roi de Juda, & une partie des vaisseaux de la maison de Dieu; & *Nébucadnésar* les fit emporter au pays de Scinhar dans la maison de son Dieu, & mit ces vaisseaux-là dans la maison du trésor de son Dieu.

3. Et le Roi dit à Asçpenas, Chef de ses eunuques, qu'il amenât d'entre les enfans d'Israël, & de la race royale, & des principaux Seigneurs,

4. Quelques jeunes hommes en qui il n'y eut aucune tache, beaux de visage, instruits en toute sorte de sagesse, connoissant les sciences, & qui eussent beaucoup d'intelligence, & qui fussent capables de se tenir au palais du Roi, & qu'on leur enseignât les lettres & la langue des Caldéens.

5. Et le Roi leur assigna pour provision pour châque jour une portion de la viande royale, & du vin dont il bûvoit, afin qu'on les nourrit ainsi trois ans, & qu'après cela quelques-uns d'entr'eux servissent en la présence du Roi.

6. Et il y eut parmi eux, d'entre les enfans de Juda, Daniel, Hanania, Misçaël, & Hazaria.

7. Mais le Chef des eunuques leur mit *d'autres* noms; car il appella Daniel, Beltesçatsar; & Hanania, Sçadrac; & Misçaël, Mesçac; & Hazaria, Habed-nego.

8. Or Daniel prit la résolution dans son cœur de ne se pas souiller, par la portion de la viande du Roi & du vin dont le Roi bûvoit; c'est pourquoi il pria le Chef des eunuques *de lui permettre* de ne se point souiller.

9. Et Dieu fit que le Chef des eunuques eut de la bonté pour Daniel, & qu'il eut des égards pour lui.

10. Cependant le Chef des eunuques dit à Daniel: Je crains le Roi mon maître, qui a ordonné vôtre manger & vôtre boire. Pourquoi verroit-il vos visages plus défaits que ceux des autres jeunes hommes vos semblables, & rendriez-vous ma tête coupable vers le Roi?

11. Mais Daniel dit à Meltsar, qui avoit été ordonné par le Chef des eunuques sur Daniel, Hanania, Misçaël, & Hazaria:

12. Eprouve, je te prie tes serviteurs pendant dix jours; & qu'on nous donne des légumes à manger, & de l'eau à boire.

13. Après cela regarde nos visages & les visages des jeunes hommes qui mangent la portion de la viande royale; alors fais avec tes serviteurs selon ce que tu auras vu.

14. Et il leur accorda cela, & il les éprouva pendant dix jours.

15. Et au bout des dix jours, leurs visages parurent en meilleur état & avec plus d'embonpoint, que ceux de tous les jeunes hommes qui mangeoient la portion de la viande royale.

16. Ainsi Meltsar prenoit la portion de leur viande, & le vin qu'ils devoient boire, & leur donnoit des légumes.

17. Et Dieu donna à ces quatre jeunes hommes de la science & de la connoissance dans toutes les lettres, & de la sagesse; & Daniel avoit de l'intelligence en toutes sortes de visions, & dans les songes *divins*.

18. Et au bout des jours que le Roi avoit dit qu'on les amenât, le Chef des eunuques les amena en la présence de Nébucadnésar.

19. Et le Roi leur parla; mais entre tous il ne s'en trouva point de tels que Daniel, Hanania, Misçaël, & Hazaria; & ils assistérent en la présence du Roi.

20. Et dans toutes les affaires de sagesse & d'intelligence que le Roi leur demandoit, il en trouva en eux dix fois plus que dans tous les Dévins & les Astrologues qu'il y avoit dans tout son Royaume.

21. Et Daniel y fut jusqu'à la prémiére année du Roi Cyrus.

REFLEXIONS.

IL y a trois réflexions à faire sur ce chapitre: La prémiére, que Dieu voulut que Daniel fût mené captif à Babylone avec d'autres Juifs; qu'il y fût élevé à la cour du Roi, & qu'il s'y rendit illustre par sa sagesse, & par le don de la Prophétie. La providence ménageoit ainsi tous ces évènemens, pour la consolation des Juifs captifs, pour rendre le nom du vrai Dieu célèbre dans ce pays-là parmi ces peuples idolatres; & même pour l'instruction & la consolation de l'Eglise dans

tous

tous les tems. II. On a un bel exemple de tempérance, de piété, & de confiance en Dieu, dans la conduite de Daniel & de ses trois compagnons. Ils ne se nourrirent que d'eau & de légumes, & ils refusérent de manger des viandes du Roi, parce que les Babyloniens mangeoient de certains animaux dont il n'étoit pas permis aux Juifs de manger, & parce que ces viandes étoient les plus souvent consacrées aux idoles. Cette tempérance & cette piété de Daniel & de ses amis, qui étant encore jeunes, & dans l'âge où l'on est le plus porté aux plaisirs, & vivant au milieu d'une cour idolatre & adonnée aux voluptés, gardérent ainsi leur conscience pure, apprennent à tout le monde, & sur tout aux jeunes gens, & à ceux qui vivent chez les Grands, à fuir les délices, à être sobres, & à ne jamais rien faire contre la religion & la conscience. III. On voit ici, que Dieu accorda à Daniel, avec la santé du corps, des lumiéres & des dons extraordinaires, & qu'il le fit parvenir à des emplois considérables. Comme Dieu destinoit Daniel à de grandes choses, il l'y prépara dès sa jeunesse, par les grands dons qu'il lui communiqua, & par la considération où il le mit auprès d'un Prince puissant & de ses successeurs, jusqu'à ce que la Monarchie passa des Caldéens aux Perses. C'est ainsi que Dieu met ses graces dans les personnes sobres & pieuses, qu'il bénit ceux qui le craignent, & qu'il leur accorde même souvent des bénédictions temporelles, en récompense de leur piété.

CHAPITRE II.

Le Roi Nébucadnésar voit en songe une statuë composée de divers métaux. Les Astrologues n'ayant pû déviner ni expliquer ce songe, furent condamnés à la mort. Mais Daniel le récita & l'expliqua au Roi, qui reconnut que le Dieu que Daniel adoroit étoit le vrai Dieu, & qui éleva ce Prophète & ses trois amis à de grands honneurs.

LA seconde année du règne de Nébucadnésar, Nébucadnésar fit des songes, dont son esprit fut étonné, & son sommeil fut interrompu.

2. Alors le Roi commanda qu'on appellât les Magiciens, les Astrologues, les Enchanteurs, & les Caldéens, pour lui expliquer ses songes; & ils vinrent, & se présentérent devant le Roi.

3. Et le Roi leur dit: J'ai fait un songe, & mon esprit s'est étonné, & j'ai taché de me rappeller ce songe.

4. Et les Caldéens répondirent au Roi en langue Syriaque: Roi, vis éternellement; dis le songe à tes serviteurs, & nous en donnerons l'interprétation.

5. Mais le Roi répondit, & dit aux Caldéens: La chose m'est échappée: Si vous ne me dites le songe & ne m'en donnez l'interprétation, vous serez mis en piéces, & vos maisons seront réduites en voirie.

6. Mais si vous me dites le songe & que vous m'en donniez l'interprétation, vous recevrez de moi des dons, des présens, & de grands honneurs. Quoi qu'il en soit, dites moi le songe, & m'en donnez l'interprétation.

7. Ils répondirent pour la seconde fois, & dirent: Que le Roi dise le songe à ses serviteurs, & nous en donnerons l'interprétation.

8. Le Roi répondit, & dit: Je connois maintenant que vous cherchez à gagner du tems, parce que vous voyez que la chose m'est échappée.

9. Que si vous ne me dites pas le songe, il y a une même sentence contre vous; car vous vous êtes préparés pour dire devant moi quelque parole fausse & trompeuse, en attendant que le tems change. Quoi qu'il en soit, dites-moi le songe, & je connoitrai *par là* que vous m'en pouvez donner l'interprétation.

10. Les Caldéens répondirent au Roi, & dirent: Il n'y a aucun homme sur la terre, qui puisse satisfaire à ce que demande le Roi; aussi n'y a-t-il aucun Roi, ni Seigneur, ni Gouverneur qui ait jamais demandé une telle chose à quelque Magicien, Astrologue, ou Caldéen que ce soit.

11. Car ce que le Roi demande est si difficile, qu'il n'y a que les dieux, qui n'ont aucune communication avec la chair, qui puissent le révéler au Roi.

12. Sur cela le Roi se mit en colère & entra dans une grande indignation, & il commanda qu'on fît mourir tous les Sages de Babylone.

13. Le sentence fut donc publiée, & on tuoit les Sages; & on cherchoit Daniel & ses campagnons, pour les faire mourir.

14. Alors Daniel détourna *l'exécution* du dessein & de l'arrêt *qui avoit été donné* à Arjoc Prévôt de l'hôtel du Roi, lequel étoit sorti pour faire mourir les Sages de Babylone.

15. Et il demanda, & dit à Arjoc Commissaire du Roi: Pourquoi la sentence est-elle si précipitée de la part du Roi? Et Arjoc dit toute cette affaire à Daniel.

16. Et Daniel entra, & pria le Roi qu'il lui donnât quelque tems, & qu'il donneroit l'interprétation au Roi.

17. Alors Daniel alla dans sa maison, & informa de cette affaire Hanania, Misçaël, & Hazaria ses compagnons.

18. Et ils implorérent la miséricorde du Dieu des cieux pour *la révélation de* ce secret; afin qu'on ne mît point à mort Daniel & ses compagnons, avec le

le reste des Sages de Babylone.
19. Alors le secret fut révélé à Daniel dans une vision pendant la nuit; & Daniel bénit le Dieu des cieux,
20. Et dit: Béni soit le nom de Dieu, depuis un siécle jusques à l'autre, car c'est à lui qu'est la sagesse & la force.
21. Et *c'est* lui qui change les tems & les saisons; qui ôte les Rois, & qui établit les Rois; qui donne la sagesse aux Sages, & la connoissance à ceux qui ont de l'intelligence.
22. *C'est* lui qui découvre les choses profondes & cachées; il connoit les choses qui sont dans les ténèbres, & la lumiére demeure avec lui.
23. O Dieu de nos péres, je te célébre & je te louë, de ce que tu m'as donné de la sagesse & de la force, & de ce que tu m'as révélé maintenant ce que nous t'avons demandé, en nous faisant connoitre ce que requiert le Roi.
24. C'est pourquoi Daniel alla vers Arjoç, que le Roi avoit ordonné pour faire mourir les Sages de Babylone; & il lui parla ainsi: Ne fais pas mourir les Sages de Babylone; *mais* fais-moi entrer devant le Roi, & je donnerai au Roi l'interprétation *de son songe*.
25. Alors Arjoc fit promptement entrer Daniel devant le Roi, & il lui dit: J'ai trouvé un homme d'entre ceux qui ont été emmenés captifs de Juda, qui donnera au Roi l'interprétation *de son songe*.
26. Le Roi prit la parole, & dit à Daniel, qui s'appelloit Beltesçatsar: Pourras-tu me dire le songe que j'ai eû, & m'en donner l'interprétation?
27. Et Daniel répondit en la présence du Roi, & dit: Le secret que le Roi demande *est tel*, que ni les Astrologues, ni les Magiciens, ni les Dévins ne sauroient absolument le révéler au Roi.
28. Mais il y a un Dieu dans les cieux qui révèle les secrets, & *qui* a fait connoitre au Roi Nébucadnésar ce qui doit arriver dans les tems à venir. Ton songe, & les visions de ta tête, *que tu as euës* sur ton lit, sont telles:
29. O Roi, il t'est monté des pensées sur ton lit, touchant ce qui arrivera ci-après; & celui qui révèle les secrets t'a déclaré ce qui doit arriver.
30. Et ce secret m'a été révélé, non point par quelque sagesse qui soit en moi, plus qu'en aucun des vivans; mais afin d'en donner l'interprétation au Roi, & que tu connoisses les pensées de ton cœur.
31. Toi donc, ô Roi, tu regardois, & tu voyois une grande statuë, & cette grande statuë, dont la splendeur *étoit* extraordinaire, *étoit* debout devant toi, & son regard étoit terrible.
32. La tête de cette statuë *étoit* d'or très-fin; sa poitrine & ses bras, d'argent; son ventre & ses hanches, d'airain;
33. Ses jambes, de fer; & ses piés, en partie de fer, & en partie de terre.
34. Tu la contemplois, lors qu'une pierre fut détachée *de la montagne* sans main, qui frappa la statuë dans ses piés de fer & de terre, & les brisa.
35. Alors le fer, la terre, l'airain, l'argent, & l'or furent brisés ensemble, & devinrent comme la paille de l'aire en été, que le vent jette ça & là; & on n'en trouva plus rien en aucun lieu; mais cette pierre qui avoit frappé la statuë devint une grande montagne, & remplit toute la terre.
36. C'est là le songe. Nous dirons maintenant son interprétation en la présence du Roi.
37. Toi, ô Roi, tu *ès* le Roi des Rois, parce que le Dieu des cieux t'a donné le Royaume, la puissance, la force & la gloire;
38. Et il a mis en ta main les enfans des hommes, les bêtes des champs, & les oiseaux des cieux, en quelque lieu qu'ils habitent; & il t'a fait dominer sur eux tous; c'est toi qui ès la tête d'or.
39. Après toi, il s'élévera un autre Royaume moindre que toi; puis un autre troisiéme Royaume d'airain, qui dominera sur toute la terre.
40. Et le quatriéme Royaume sera comme le fer, parce que le fer brise, & rompt toutes choses; & comme le fer met en piéces toutes choses, ainsi *ce Royaume* brisera & mettra tout en piéces.
41. Et ce que tu as vû que les piés & les orteils étoient en partie de terre de potier, & en partie de fer; *c'est que* ce Royaume sera divisé; il y aura bien en lui la force du fer, parce que tu as vû le fer mêlé avec la terre de potier.
42. Mais comme les orteils des piés *étoient* en partie de fer, & en partie de terre, ce Royaume sera en partie fort, & en partie fragile.
43. Et quant à ce que tu as vû le fer mêlé avec la terre de potier, *c'est qu'ils* se mêleront par des alliances humaines; mais ils ne demeureront pas unis l'un avec l'autre, comme le fer ne peut pas s'allier avec la terre.
44. Et dans le tems de ces Rois, le Dieu des cieux suscitera un Royaume qui ne sera jamais détruit; ce Royaume ne passera point à un autre peuple, mais il brisera & consumera tous ces Royaumes-là, & il sera établi éternellement;
45. Comme tu as vû, qu'une pierre de la montagne en a été détachée sans main,

main, & qu'elle a brisé le fer, l'airain, la terre, & l'or; le grand Dieu a fait connoitre au Roi ce qui arrivera ci-après: Le songe *est* véritable, & son interprétation *est* certaine.

46. Alors le Roi Nébucadnésar tomba sur sa face, & se prosterna devant Daniel; & il dit qu'on lui donnât dequoi faire des oblations & des offrandes de bonne odeur.

47. Le Roi parla aussi à Daniel, & lui dit: Certainement vôtre Dieu est le Dieu des dieux, & le Seigneur des Rois, & il révèle les secrets, puis que tu as pû découvrir celui-ci.

48. Alors le Roi éleva en honneur Daniel, & lui fit beaucoup de grands présens, & l'établit Gouverneur sur toute la Province de Babylone, & le plus grand Seigneur de tous ceux qui avoient la surintendance sur tous les Sages de Babylone.

49. Et sur la demande que Daniel en fit au Roi, le Roi établit sur les affaires de la Province de Babylone, Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo; mais Daniel *étoit* à la porte du Roi.

REFLEXIONS.

LES réflexions qu'il faut faire sur ce chapitre, sont les suivantes: I. Dieu envoya un songe à Nébucadnésar, & permit ensuite qu'il l'oubliât, afin que Daniel lui en rappellant le souvenir, ce Prince fût disposé par là à recevoir & à croire ce que Daniel lui diroit; & qu'il reconnût que ce songe venoit de Dieu, qui seul connoit l'avenir. II. L'impuissance où les Sages de Babylone furent de déviner ce songe, montre que ces gens-là étoient des imposteurs, & qu'il n'y a que le vrai Dieu qui puisse découvrir les choses cachées. III. La promesse que Daniel fit au Roi de lui dire & de lui expliquer le songe qu'il avoit eu, marque une foi admirable & une grande confiance en Dieu; vû que s'il n'avoit pû le faire, il n'auroit pas évité la mort. Et puis que Dieu accorda aux priéres de Daniel & de ses amis la révélation & l'interprétation du songe de Nébucadnésar, on voit par là combien les priéres des gens de bien ont de vertu. Mais ce qu'il y a principalement à observer ici, c'est l'interprétation de ce songe. Daniel dit, qu'il y auroit quatre puissans Empires qui se succéderoient. Le prémier étoit celui des Caldéens, qui subsistoit encore alors, & dont Nébucadnésar étoit Roi; mais qui devoit bientôt finir. Le second devoit être celui des Perses & des Médes. Le troisiéme celui d'Aléxandre le Grand & des Grecs. Pour ce qui est du quatriéme Empire, les uns veulent que ce soit celui des Rois de Syrie & d'Egypte, qui règnérent après Alexandre le Grand, & ils croient que ce qui est dit ici marque ce qui devoit arriver aux Juifs sous ces Rois là, & en particulier sous le règne d'Antiochus Epiphane, le cruel perséouteur du peuple de Dieu. D'autres prétendent que le quatriéme Empire est l'Empire Romain; se fondant principalemen sur ce que ce devoit être dans le tems de cette quatriéme domination que Dieu établiroit son Règne par Jésus-Christ; & c'est ainsi que tous les anciens ont entendu cet oracle. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces Empires se sont succédés les uns aux autres; & qu'après toutes ces révolutions le Règne de Dieu a été manifesté par Jésus-Christ Nôtre Seigneur. On ne sauroit assez admirer cette prophétie, qui s'étend à tant de siécles. Elle servit autrefois, comme on le voit sur la fin de ce chapitre, à faire connoitre le vrai Dieu parmi un peuple idolatre, & elle rendit le Roi de Babylone favorable aux Juifs. Elle doit faire beaucoup plus d'impression sur nous, qui en voyons l'accomplissement, & nous convaincre pleinement qu'il y a un Dieu, à qui l'avenir est parfaitement connu. Nous devons aussi en conclure, que l'élévation & le renversement des Royaumes & des Etats, & les divers changemens qui arrivent dans le monde, procèdent de la Providence, qui a toûjours en vuë le bien de ceux qui le craignent, & celui de l'Eglise.

CHAPITRE III.

Le Roi Nébucadnésar fait faire une grande Statuë, & commande que chacun l'adore; ce que les trois amis de Daniel n'ayant pas voulu faire, le Roi les fit jetter dans une fournaise ardente. Mais Dieu les y préserva miraculeusement, ensorte que Nébucadnésar, frappé de cette merveille, reconnut & publia la puissance de Dieu.

LE Roi Nébucadnésar fit faire une statuë d'or dont la hauteur *étoit* de soixante coudées, & la largeur de six coudées; & il la dressa dans la campagne de Dura, dans la Province de Babylone.

2. Et le Roi Nébucadnésar fit assembler les Satrapes, les Magistrats, les Officiers, les Intendans, les Receveurs, les Conseillers, les Prévôts, & tous les Gouverneurs des Provinces, afin qu'ils vinssent à la dédicace de la statuë qu'il avoit dressée.

3. Ainsi les Satrapes, les Magistrats, les Officiers, les Intendans, les Receveurs, les Conseillers, les Prévôts, & tous les Gouverneurs des Provinces, furent assemblés pour la dédicace de la statuë que le Roi Nébucadnésar avoit dressée; & ils se tenoient debout devant cette statuë.

4. Alors un Hérant cria à haute voix, & dit: On vous fait savoir, ô peuples,

ples, de toutes nations & de toutes langues.

5. Qu'à l'heure que vous entendrez le son de la trompette, du clairon, de la harpe, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie, & de toute sorte de musique, vous ayez à vous jetter bas & à vous prosterner devant la statuë d'or que le Roi Nébucadnésar a dressée.

6. Et quiconque ne se sera pas jetté bas & ne se sera pas prosterné, sera jetté à cette même heure au milieu de la fournaise embrasée.

7. C'est pourquoi au même instant, aussi-tôt que tous les peuples entendirent le son de la trompette, du clairon, de la harpe, de la sambuque, du psaltérion, & de toute sorte de musique, tous les peuples, de quelque nation & de quelque langue qu'ils fussent, se jettérent bas, & se prosternérent devant la statuë d'or que le Roi avoit dressée.

8. A cette occasion, & dans le même tems, certains Caldéens s'approchérent & accusérent les Juifs.

9. Et ils parlérent au Roi Nébucadnésar, & lui dirent, O Roi, vis à jamais.

10. O Roi, tu as fait un édit, que tout homme qui auroit entendu le son de la trompette, du clairon, de la harpe, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie, & de toute sorte de musique, se jettât bas & se prosternât devant la statuë d'or.

11. Et que quiconque ne se seroit pas jetté bas, & ne se seroit pas prosterné, seroit jetté au milieu de la fournaise embrasée.

12. Or il y a certains Juifs que tu as établis sur les affaires de la Province de Babylone, *savoir* Sçadrac, Mesçac & Habed-négo; ces gens-là, ô Roi, n'ont eu aucun égard pour toi; ils ne servent point tes dieux, & ils ne se prosternent point devant la statuë d'or que tu as dressée.

13. Alors le Roi Nébucadnésar étant en colère & en fureur, commanda qu'on amenât Sçadrac, Mesçac & Habed-négo. Et ces gens-là furent amenés devant le Roi.

14. Et le Roi Nébucadnésar prenant la parole leur dit: Est-il vrai, Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo, que vous ne servez pas mes dieux, & que vous ne vous prosternez pas devant la statuë d'or que j'ai dressée?

15. Maintenant donc n'êtes-vous pas prêts, au moment que vous entendrez le son de la trompette, du clairon, de la harpe, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie, & de toute sorte de musique, de vous jetter bas & de vous prosterner devant la statuë que j'ai faite? Que si vous ne vous prosternez pas, vous serez jettes à cette même heure au milieu de la fournaise embrasée. Et qui est le Dieu qui vous délivrera de mes mains?

16. Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo répondirent, & dirent au Roi Nébucadnésar: Il n'est pas besoin que nous te répondions sur ce sujet-là.

17. Voici nôtre Dieu que nous servons, peut nous délivrer de la fournaise embrasée; il peut même nous délivrer de ta main, ô Roi.

18. Que s'il ne trouve pas à propos de le faire, sache, ô Roi, que nous ne servirons point tes dieux, & que nous ne nous prosternerons point devant la statuë d'or que tu as dressée.

19. Alors Nébucadnésar fut rempli de fureur, & l'air de son visage fut changé contre Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo; & il prit la parole, & commanda qu'on allumât la fournaise sept fois autant qu'elle avoit accoûtumée d'être allumée.

20. Et il commanda aux hommes les plus forts & vaillans qui fussent dans son armée, de lier Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo, pour les jetter dans la fournaise de feu ardent.

21. En même tems ces hommes-là furent liés avec leur calçons, leurs chaussures, leurs tiares & leurs vêtemens, & ils furent jettés au milieu de la fournaise embrasée.

22. Et comme l'ordre du Roi étoit pressant, & que la fournaise étoit extraordinairement allumée, la flamme tua les hommes qui y avoient jetté Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo.

23. Et ces trois hommes-là, *savoir* Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo tombérent tout liés au milieu de la fournaise embrasée.

24. Alors le Roi Nébucadnésar fut étonné, & il se leva tout d'un coup, & il prit la parole, & dit à ses Conseillers: N'avons-nous pas jetté trois hommes au milieu du feu, tout liés? Ils répondirent au Roi: Il est vrai, ô Roi.

25. Et le Roi leur dit: Voici, je vois quatre hommes déliés, qui marchent au milieu du feu, & ils n'en sont point endommagés; & la forme du quatriéme est semblable à un Fils de Dieu.

26. Alors Nébucadnésar s'approcha vers l'entrée de la fournaise du feu ardent, & il prit la parole, & dit: Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo, serviteurs du Dieu Souverain, sortez & venez. Alors Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo sortirent du milieu du feu.

27. Puis les Satrapes, les Magistrats, les Gouverneurs, & les Conseillers du Roi s'assemblérent pour considérer ces hommes-là, sur le corps desquels le feu n'avoit eu aucune puissance,

sance, de sorte qu'aucun cheveu de leur tête n'étoit grillé, que leurs calçons n'étoient point changés, & que l'odeur du feu n'avoit pas même passé sur eux.

28. *Alors* Nébucadnésar prit la parole, & dit: Béni *soit* le Dieu de Sçadrac, de Mesçac, & d'Habed-négo, lequel a envoyé son Ange, & a délivré ses serviteurs qui ont eu espérance en lui, & qui ont violé l'Edit du Roi, & ont abandonné leurs corps, afin de ne servir aucun Dieu, que leur Dieu, & de ne se prosterner devant aucun autre.

29. De ma part donc est fait un Edit: Que tout *homme*, *de quelque* nation & langue qu'il soit, qui dira quelque chose de mal-convenable contre le Dieu de Sçadrac, de Mesçac, & d'Habed-négo, soit mis en piéces, & que sa maison soit réduite en voirie; parce qu'il n'y a aucun Dieu qui puisse délivrer comme lui.

30. Alors le Roi avança Sçadrac, Mesçac, & Habed-négo dans la Province de Babylone.

REFLEXIONS.

DAns la mémorable histoire qui est ici rapportée, il y a ces quatre choses à remarquer: I. La folie, l'orgueil, & l'impiété de Nébucadnésar, qui commanda à tous ses sujets, sous peine de mort, d'adorer la statuë d'or qu'il avoit fait faire. On voit en cela que l'idolatrie & la superstition est toûjours extravagante & cruelle; & nous avons en Nébucadnésar une image des Princes orgueilleux, idolatres & persécuteurs. II. On voit ici l'admirable constance & la généreuse résolution des trois Hébreux, qui répondirent sans hésiter, qu'ils aimoient mieux être jettés dans la fournaise, que d'obéïr au commandement du Roi. C'est là un illustre exemple de foi & de constance, qui fait voir que les gens de bien ne sont jamais retenus par la crainte des hommes, lors qu'il s'agit d'être fidèles à Dieu; ils ne délibérent point sur le parti qu'ils ont à prendre dans ces occasions, & ils sont toûjours prêts à exposer courageusement leur vie pour la gloire, & pour maintenir la vérité. III. Ceux qui jettérent les trois amis de Daniel dans la fournaise furent consumés par les flammes, & les trois Hébreux y furent miraculeusement conservés par l'Ange du Seigneur. Ce fut ainsi que Dieu voulut punir les Caldéens idolatres & cruels; leur faire sentir sa puissance; rendre le miracle qu'il fit en faveur des trois Hébreux plus certain & plus sensible; & récompenser la fidèlité & le zèle de ses serviteurs, qui avoient exposé leur vie pour l'amour de lui. St. Paul attribuë en particulier cette merveilleuse délivrance à la foi des trois amis de Daniel, lors qu'il dit, *que ce fut par la foi qu'ils éteignirent la force du feu*. Reconnoissons par là que la foi est d'une grande efficace; que Dieu ne manque jamais de puissance pour délivrer ceux qui souffrent à cause de lui; qu'il est avec eux dans les plus grands dangers, & qu'il peut toûjours leur en donner une heureuse issue. Enfin, le zèle que Nébucadnésar témoigna pour la gloire du Dieu que Daniel adoroit, les hommages qu'il lui rendit, & les louanges qu'il donna à la fidélité des trois Hébreux, doivent nous inciter à reconnoître & à adorer la puissance de ce grand Dieu, qui seul fait des choses merveilleuses, & qui déploie son pouvoir en faveur de ceux qui le craignent & qui mettent leur espérance en lui. La conduite de ce Prince païen doit aussi engager les Princes & les Magistrats chrétiens à honorer Dieu, à faire révérer la Religion, & à réprimer l'impiété & les outrages qui sont faits à la Majesté divine.

CHAPITRE IV.

Ce chapitre a trois parties: La prémiére contient le recit d'un songe, dans lequel le Roi Nébucadnésar vit un grand arbre, dont les branches furent coupées. La seconde comprend l'interprétation que Daniel donna de ce songe, en disant au Roi qu'il seroit chassé de son Royaume; mais qu'il y seroit rétabli. Dans la troisiéme on voit l'accomplissement de tout ce que Daniel avoit prédit à Nébucadnésar.

LE Roi Nébucadnésar, à tous les peuples, & aux nations de toutes langues, qui habitent dans toute la terre: Que vôtre paix soit multipliée!

2. Il m'a semblé bon de vous informer des signes & des merveilles, que le Dieu Souverain a faites envers moi.

3. O que ses signes *sont* grands, & que ses merveilles *sont faites* avec force! Son règne *est un* règne éternel, & sa puissance *est* de génération en génération.

4. Moi Nébucadnésar, j'étois tranquile dans ma maison & florissant dans mon palais.

5. Je fis un songe qui m'épouvanta, & les pensées *que j'eus* dans mon lit, & les visions de ma tête me troublérent.

6. Et un Edit fut fait de ma part, pour faire venir tous les sages de Babylone, afin qu'ils me donnassent l'interprétation du songe.

7. Les Mages, les Astrologues, les Caldéens, & les Dévins vinrent donc, & je récitai le songe devant eux; mais ils ne pûrent m'en donner l'interprétation.

8. Mais

8. Mais à la fin Daniel, qui s'appelle Beltesçatsar, selon le nom de mon Dieu, & dans lequel est l'esprit des Dieux saints, entra devant moi, & je recitai le songe en sa présence, & je lui dis :
9. Beltesçatsar, Chef des Mages, comme je connois que l'esprit des Dieux saints est en toi, & que nul secret ne t'est difficile; *écoute* les visions que j'ai euës en songe, & dis-m'en l'interprétation.
10. Les visions donc de ma tête sur mon lit *étoient telles :* Je voyois un arbre au milieu de la terre, dont la hauteur *étoit* grande.
11. Cet arbre-là *étoit* devenu grand & fort, & sa cime touchoit les cieux, & il se faisoit voir jusques au bout de la terre.
12. Son branchage étoit beau, & son fruit abondant, & *il y avoit* dequoi manger pour tous; les bêtes des champs se mettoient à l'ombre sous lui, & les oiseaux des cieux se tenoient dans ses branches, & toute chair en étoit nourrie.
13. Dans ces visions de ma tête sur mon lit, je regardois, & voici, un Veillant & un Saint descendit des cieux,
14. Et il cria à haute voix, & dit: Coupez l'arbre, & l'ébranchez; jettez çà & là ses branches, & répandez son fruit; que les bêtes s'écartent de dessous., & les oiseaux d'entre ses branches.
15. Toutefois laissez le tronc de ces racines dans la terre; *qu'il soit lié* avec des liens de fer & d'airain, parmi l'herbe des champs, & qu'il soit arrosé de la rosée des cieux, & qu'il ait sa portion avec les bêtes dans l'herbe;
16. Que son cœur soit changé pour n'être plus un cœur d'homme, & qu'on lui donne un cœur de bête; & que sept tems passent sur lui.
17. La chose *est arrêtée* par le décret des Veillans, & la sentence par la parole des Saints; afin que les vivans connoissent que le Souverain domine sur les Royaumes des hommes, & qu'il les donne à qui il lui plait, & y établit le plus abjet des hommes.
18. Moi Nébucadnésar Roi, j'ai eu ce songe; toi donc Beltesçatsar, donnes en l'interprétation; car aucun des Sages de mon Royaume ne me la peut donner; mais pour toi tu le peux, car l'esprit des Dieux saints est en toi.
19. Alors Daniel, duquel le nom *étoit* Beltesçatsar, demeura tout étonné environ une heure, & ses pensées le troubloient; & le Roi prenant la parole, lui dit: Beltesçatsar, que le songe ni son interprétation ne te trouble point. Beltesçatsar lui répondit: O mon Seigneur, que le songe *arrive* à ceux qui te haïssent, & son interprètation à tes ennemis!
20. L'arbre que tu as vû, qui étoit devenu grand & fort, dont la cime touchoit les cieux, & qui se faisoit voir par toute la terre;
21. Et dont le branchage *étoit* beau, & le fruit abondant, & auquel *il y avoit* dequoi manger pour tous, sous lequel les bêtes des champs demeuroient, & dans les branches duquel les oiseaux des cieux se tenoient :
22. C'est toi, ô Roi, qui ès devenu grand & puissant, de sorte que ta grandeur s'est accrûë, & qu'elle s'est élevée jusqu'aux cieux, & que ta domination *s'est étenduë* jusques au bout de la terre.
23. Mais ce que le Roi a vû un Veillant & un Saint, qui descendoit des cieux, & disoit: Coupez l'arbre, & l'ébranchez; toutefois laissez le tronc de ses racines dans la terre, & *qu'il soit lié* avec des liens de fer & d'airain parmi l'herbe des champs, qu'il soit arrosé de la rosée des cieux, & qu'il ait sa portion avec les bêtes des champs, jusques à-ce que sept tems soient passés sur lui:
24. C'est ici l'interprétation, ô Roi, & c'est le décret du Souverain, de ce qui arrivera au Roi mon Seigneur.
25. C'est qu'on te chassera d'entre les hommes, & ton habitation sera avec les bêtes des champs; tu seras nourri d'herbe comme les bœufs, & tu seras arrosé de la rosée des cieux, & sept tems passeront sur toi, jusques à-ce que tu connoisses que le Souverain domine sur le règne des hommes & qu'il le donne à qui il lui plait.
26. Mais ce qui a été dit, qu'on laissât le tronc des racines de cet arbre, *cela marque*, *que* ton Royaume te sera rendu, dès que tu auras connu que les cieux dominent.
27. C'est pourquoi, ô Roi, agrée mon conseil, & rachète tes péchés par ta justice, & tes iniquités en faisant misericorde aux pauvres; voici, ce sera une prolongation à ta prospérité.
28. Toutes ces choses arrivérent au Roi Nébucadnésar
29. Au bout de douze mois il se promenoit sur le palais royal de Babylone;
30. Et le Roi prenant la parole dit: N'est-ce pas ici la grande Babylone, que j'ai bâtie pour être la demeure royale, par le pouvoir de ma force, & pour la gloire de ma magnificence?
31. La parole *étoit* encore dans la bouche du Roi, quand une voix vint des cieux qui dit: Roi Nébucadnésar, on te fait savoir que ton règne t'est ôté;
32. Et on te chasse d'entre les hommes, & ton habitation *sera* avec les bêtes des champs; tu seras nourri d'herbe

d'herbe comme les bœufs, & sept tems passeront sur toi, jusques à-ce que tu connoisses que le Souverain domine sur les Royaumes des hommes, & qu'il les donne à qui il lui plait.

33. A cette même heure-là, cette parole fut accomplie sur Nébucadnéfar; il fut chassé d'entre les hommes, & il mangea l'herbe comme les bœufs; son corps fut arrosé de la rosée des cieux, en sorte que son poil crût comme *celui* d'un aigle, & ses ongles comme *ceux* des oiseaux.

34. Mais à la fin de ces jours-là, moi Nébucadnéfar, je levai mes yeux vers les cieux, & mon sens me revint; je bénis le Souverain, & je louai & j'honorai celui qui vit éternellement, dont la puissance *est* une puissance éternelle, dont le règne est de génération en génération;

35. Devant qui tous les habitans de la terre sont estimés un néant, & qui fait ce qui lui plait, tant dans l'armée des cieux, que parmi les habitans de la terre; & il n'y a personne qui empêche sa main, & qui lui dise, Qu'as-tu fait?

36. En ce tems-là mon sens me revint, & *je retournai* à la gloire de mon Royaume, & ma majesté & ma splendeur me furent renduës; mes Conseillers, & mes Grands me redemandérent; je fus rétabli dans mon Royaume, & une plus grande magnificence me fut ajoutée.

37. Maintenant donc, moi Nébucadnéfar, je louë, j'exalte, & je glorifie le Roi des cieux; duquel toutes les œuvres *sont* véritables, & les voies justes, & qui peut abaisser ceux qui marchent avec orgueil.

REFLEXIONS.

Cette histoire renferme diverses instructions. I. Ce qui arriva à Nébucadnéfar, lors qu'il étoit dans sa plus grande gloire, nous apprend que la prospérité est un état dangereux; que l'on tombe aisément dans l'orgueil & dans la sécurité, quand on est dans l'élévation & dans l'abondance; & que c'est alors que l'on est le plus menacé des jugemens de Dieu, l'orgueil allant ordinairement devant la ruine. Il faut remarquer en second lieu, que comme Dieu s'étoit autrefois révélé extraordinairement à Pharaon, dans un songe, il voulut aussi se révéler à Nébucadnéfar par un songe, qui l'instruisoit de ce qui devoit lui arriver, & qui lui fut expliqué par Daniel; afin que ce Prince reconnût, que son abaissement procédoit de Dieu. C'est ainsi que le Seigneur, par un effet de sa bonté, fait avertir les hommes des malheurs qui les menacent, & qu'il leur enseigne en même tems les moyens de les prévenir. III. Le conseil que Daniel donna au Roi, *de racheter ses péchés par des aumônes*, nous apprend qu'il faut réparer par toutes les voies possibles les péchés qu'on a commis; & qu'en particulier les œuvres de charité ont une grande efficace pour fléchir la colère de Dieu, quand elles procèdent d'une vraie repentance. IV. On doit bien considérer la punition de Nébucadnéfar, qui fut chassé de son Royaume, privé de son bon-sens, & réduit à l'état des bêtes; ce Prince étant tombé dans la manie, & dans une mélancolie noire, qui l'abbrutit pour un tems, & qui l'éloigna du commerce des hommes. Cet événement, dont des historiens Payens font mention, fut dispensé, comme cela est dit dans ce chapitre, & comme ce Roi le confessa, afin que les hommes reconnussent que le Dieu Souverain domine sur les Rois; qu'il fait tout ce qu'il veut; qu'il élève & qu'il abaisse ceux qu'il lui plait; & sur tout qu'il est juste & qu'il confond les orgueilleux. Enfin, Nébucadnéfar revint à lui-même, il s'humilia, il donna même des marques publiques de la crainte qu'il avoit du vrai Dieu, en ordonnant à tous ses sujets de le révérer; & alors aussi il fut rétabli dans son Royaume. Voilà comment les châtimens de Dieu servent à faire rentrer les hommes dans leur devoir, & à leur procurer le retour de sa faveur. Au reste, la reconnoissance solemnelle que Nébucadnéfar fit de la grandeur de Dieu & de sa justice, instruit les Princes & les Grands du monde, de l'obligation où ils sont de rendre à Dieu leurs hommages, & de procurer de tout leur pouvoir l'avancement de sa gloire.

CHAPITRE V.

Le Roi Belsçatsar étant à table, dans le tems que Babylone étoit assiégée par les Médes, & profanant les vaisseaux sacrés du temple de Jérusalem, voit une main qui écrivoit sur la paroi l'arrêt de sa mort, comme Daniel le lui expliqua. Cet arrêt s'exécuta sur l'heure; Belsçatsar ayant été tué en cette même nuit, & Babylone prise par Darius. Par ce moyen, la Monarchie des Caldéens passa aux Médes & aux Perses, selon que Daniel & les autres Prophètes l'avoient prédit.

Le Roi Belsçatsar fit un grand festin à mille de ses principaux Seigneurs, & il bûvoit le vin devant ces personnes-là.

2. *Et* ayant un peu bû, il commanda qu'on apportât les vaisseaux d'or & d'argent, que Nébucadnéfar son pére avoit tirés du temple de Jérusalem; afin que le Roi, & ses gentils-hommes, ses femmes, & ses concubines bussent dedans.

3. Alors on apporta les vaisseaux d'or qu'on

qu'on avoit tirés du temple de la maison de Dieu, qui *étoit* à Jérusalem; & le Roi, & ses gentils-hommes, ses femmes, & les concubines y burent.

4. Ils y burent du vin, & ils louérent leurs dieux d'or, d'argent, d'airain, de fer, de bois, & de pierre.

5. A cette même heure-là, des doigts d'une main d'homme sortirent, qui écrivoient devant le chandelier, sur l'enduit de la muraille du palais royal, & le Roi voyoit cette partie de main qui écrivoit.

6. Alors le visage du Roi fut changé, & ses pensées le troublérent, les jointures de ses reins se relâchérent, & ses genoux heurtoient l'un contre l'autre.

7. Et le Roi cria à haute voix qu'on fit venir les Astrologues, les Caldéens, & les Dévins; & le Roi dit aux Sages de Babylone: Quiconque lira cette écriture, & m'en donnera l'interprétation, sera vêtu d'écarlate, & *il aura* un collier d'or au cou, & dominera sur la troisiéme partie du Royaume.

8. Alors tous les Sages du Roi entrérent, mais ils ne purent lire l'écriture, ni en donner au Roi l'interprétation.

9. De sorte que le Roi Belsçatsar fut fort troublé, & son visage fut changé; & ses principaux Seigneurs furent aussi éperdus.

10. Et la Reine entra dans la maison du festin, à cause de ce qui étoit arrivé au Roi, & à ses principaux Seigneurs; & la Reine parla, & dit: Roi, vis à jamais; que tes pensées ne te troublent point, & que ton bon visage ne se change point.

11. Il y a un homme dans ton Royaume, en qui est l'esprit des Dieux saints; & dans le tems de ton pére on trouva en lui une lumiére, une intelligence & une sagesse semblable à la sagesse des dieux; & le Roi Nébucadnésar ton pére, ton pére lui même, ô Roi, l'établit Chef des Mages, des Astrologues, des Caldéens, & des Dévins;

12. Parce qu'on trouva en lui, *savoir* en Daniel, auquel le Roi imposa le nom de Beltelçatsar, un plus grand esprit, & plus de connoissance & d'intelligence, pour interprèter les songes, expliquer les questions obscures, & resoudre les choses difficiles. Maintenant donc que Daniel soit appellé, & il en donnera l'interprétation.

13. Alors Daniel fut amené devant le Roi & le Roi prénant la parole dit à Daniel: Es-tu ce Daniel qui ès d'entre ceux qui ont eté emmenés captifs de Juda, que le Roi mon pére a fait emmener de Juda?

14. J'ai ouï *dire* de toi, que l'esprit des Dieux saints *est* en toi, & qu'on a trouvé en toi une lumiére, une intelligence, & une sagesse singuliére.

15. Et maintenant les Sages & les Astrologues ont été amenés devant moi, afin qu'ils lussent cette écriture, & qu'ils m'en donnassent l'interprétation, mais ils ne peuvent point me la donner.

16. Mais j'ai ouï dire de toi, que tu peux expliquer & resoudre les choses difficiles. Maintenant *donc* si tu peux lire cette écriture, & m'en donner l'interprétation, tu seras vêtu d'écarlate, tu *porteras* au cou un collier d'or, & tu domineras sur la troisiéme partie du Royaume.

17. Alors Daniel répondit & dit devant le Roi: Que tes dons te demeurent, & donne tes présens à un autre; cependant je lirai l'écriture au Roi, & je lui en donnerai l'interprétation.

18. O Roi, le Dieu Souverain avoit donné à Nébucadnésar ton pére *ce* Royaume, *cette* magnificence, *cette* gloire, & *cet* honneur.

19. Et à cause de la grandeur qu'il lui avoit donnée, tous les peuples & les nations de toutes langues trembloient devant lui & le redoutoient; car il faisoit mourir ceux qu'il vouloit, & il sauvoit la vie à ceux qu'il vouloit; il élevoit ceux qu'il vouloit, & il abaissoit ceux qu'il vouloit.

20. Mais son cœur s'étant élevé, & son esprit s'étant affermi dans son orgueil, il fut déposé de son trône royal, & on le dépouilla de sa gloire;

21. Il fut chassé d'entre les hommes, son cœur fut rendu semblable à *celui* des bêtes, & son habitation fut avec les ânes sauvages; il fut nourri d'herbe comme les bœufs, & son corps fut arrosé de la rosée des cieux, jusques à ce qu'il connut que le Dieu Souverain a puissance sur les Royaumes des hommes, & qu'il y établit qui il lui plait.

22. Toi aussi Belsçatsar, *qui ès* son fils, tu n'as point humilié ton cœur, quoique tu susses toutes ces choses;

23. Mais tu t'ès élevé contre le Seigneur des cieux, & on a apporté les vaisseaux de sa maison devant toi, & vous y avez bû du vin, toi, & tes principaux Seigneurs, tes femmes, & tes concubines; & tu as loué les dieux d'argent, d'or, d'airain, de fer, de bois, & de pierre, qui ne voient, ni n'entendent, ni ne connoissent point; & tu n'as pas glorifié le Dieu qui a ton souffle & toutes tes voies dans sa main.

24. C'est pourquoi cette partie de main a été envoyée de sa part, & cette écriture a été écrite.

25. Or c'est ici l'écriture qui a été écrite:

écrite : MENE' MENE' THEKEL UPHARSIN.

26. Et voici l'interprétation de ces paroles : MENE', Dieu a calculé ton règne, & il y a mis fin.

27. THEKEL, Tu as été pesé dans la balance, & tu as été trouvé leger.

28. PERE'S, ton Royaume a été divisé, & a été donné aux Mèdes, & aux Perses.

29. Alors par le commandement de Belsçatsar, on vêtit Daniel d'écarlate, & on lui mit au cou un collier d'or, & on publia qu'il domineroit sur la troisiéme partie du Royaume.

30. Cette même nuit-là Belsçatsar Roi de Caldée fut tué ;

31. Et Darius de Mède prit possession du Royaume, étant âgé environ de soixante & deux ans.

REFLEXIONS.

C'Est une histoire tout-à-fait mémorable que celle qui est récitée dans ce chapitre ; & voici ce qu'il y faut principalement remarquer : I. Que dans le tems que le Roi Beltsçatsar faisoit un grand festin aux Seigneurs de son Royaume, qu'il se livroit à la joie, & qu'il deshonoroit le vrai Dieu, en bûvant dans les vases sacrés du temple de Jérusalem, à l'honneur des idoles : Dieu fit paroitre une main qui écrivoit sa condamnation ; afin que ce prodige, & l'explication que Daniel en donna, persuadât ces peuples idolatres, que le même Dieu dont Nébucadnésar, ayeul de Beltsçatsar, avoit détruit le temple, alloit renverser l'Empire des Caldéens. II. Le trouble extrème & l'inquiétude que Belsçatsar ressentit à la vuë de cette main, fait voir que rien n'est plus foible ni plus craintif qu'une mauvaise conscience, & que le jugément de Dieu surprend les méchans, lors qu'ils croient être le plus en sûreté. III. Il faut observer que Daniel reprocha au Roi, de n'avoir pas profité des châtimens que Dieu avoit envoyés à Nébucadnésar son grand-pére ; d'avoir perséveré dans son orgueil ; & de s'être élevé contre Dieu, en profanant les vases du temple de Jérusalem, & en louant ses idoles, au lieu de donner gloire à Dieu. C'est là un effet visible de la justice divine sur ceux dont le cœur s'enfle dans la prospérité ; sur les profanes & les impies, qui, au lieu de révérer celui de qui ils tiennent la vie & toutes choses, ont l'audace de s'élever contre lui ; & sur ceux qui ne profitent pas des avertissemens que Dieu leur donne, des châtimens dont il les visite, & des exemples qu'ils ont devant les yeux. Enfin, la mort de Beltsçatsar, & la ruine de l'Empire des Babyloniens, qui passa alors aux Mèdes & aux Perses, est un événement d'autant plus remarquable, qu'il avoit été annoncé à l'avance, non seulement par Daniel, mais aussi par Esaïe, par Jérémie & par les autres Prophètes, qui avoient prédit expressément, que Babylone seroit prise dans une nuit que le Roi & les Principaux se livreroient à la joie ; ce qui est aussi confirmé par les historiens profanes. Ainsi nous devons reconnoître dans ce récit la divinité des livres sacrés, & la vérité de la Religion ; & y adorer la puissance de Dieu, sa connoissance infinie, & les merveilles de sa providence, qui dirige avec tant de sagesse, de justice & de bonté, tout ce qui arrive dans le monde.

CHAPITRE VI.

Daniel est élevé par le Roi Darius à de grands honneurs ; dequoi les Seigneurs du Royaume étant jaloux, obtiennent un Edit, qui défendoit de faire aucune prière pendant trente jours à quelque Dieu ou à quelque homme que ce fût, sinon au Roi. Mais Daniel ayant continué à adorer Dieu publiquement, comme il avoit accoutumé, fut accusé d'avoir violé l'Edit du Roi, & fut jetté dans la fosse aux Lions, où Dieu le garantit miraculeusement. Le Roi frappé de cette merveille, commande que le Dieu de Daniel soit adoré de tout le monde.

IL plût à Darius d'établir six vingts Satrapes sur le Royaume, pour être sur tout le Royaume.

2. Et *il mit* au dessus d'eux trois Gouverneurs, dont Daniel étoit l'un, auxquels ces Satrapes rendissent compte ; afin que le Roi ne souffrit point de dommage.

3. Mais Daniel étoit au dessus des autres Gouverneurs & Satrapes ; parce qu'*il y avoit* plus d'esprit en lui ; & le Roi pensoit à l'établir sur tout le Royaume.

4. Et les Gouverneurs & les Satrapes tâchoient de trouver *quelque* occasion d'accuser Daniel, au sujet des affaires du Royaume ; mais ils n'en pouvoient trouver aucune occasion ; car il étoit fidèle, & il ne se trouvoit en lui aucun crime, ni aucune faute.

5. Ces hommes dirent donc : Nous ne trouverons point d'occasion contre ce Daniel, à moins que nous ne la trouvions contre lui dans la Loi de son Dieu.

6. Alors ces Gouverneurs & ces Satrapes s'assemblérent & *vinrent* vers le Roi, & lui dirent : Roi Darius, vis à jamais !

7. Tous les Gouverneurs de ton Royaume, les Magistrats, les Satrapes, les Conseillers, & les Capitaines ont été d'avis d'établir une Ordonnance royale, & de faire un Décret ferme, que quiconque fera aucune priére à quelque Dieu ou à quelque homme que ce soit, pendant trente jours, sinon à toi, ô Roi, sera jetté dans la fosse des lions.

8. Maintenant *donc*, ô Roi, confirme cet Edit, & fais-en écrire des patentes, afin qu'on ne le change point, selon que la loi des Médes & des Perses est irrévocable.

9. C'est pourquoi le Roi Darius écrivit la Lettre & l'Edit.

10. Cependant Daniel ayant appris que ces Lettres étoient écrites, entra dans sa maison; & les fenêtres de sa chambre étant ouvertes du côté de Jérusalem, il se mettoit trois fois le jour à genoux, & prioit, & célébroit son Dieu, comme il faisoit auparavant.

11. Et ces hommes s'assemblérent, & trouvérent Daniel qui prioit & qui faisoit requête à son Dieu.

12. Alors ils s'approchérent, & dirent au Roi, au sujet de l'Edit royal: N'as-tu pas ordonné par un Edit, que tout homme qui feroit requête à quelque Dieu, ou à quelque homme que ce fût, pendant trente jours, sinon à toi, ô Roi, seroit jetté dans la fosse des lions? *Et* le Roi répondit & dit: La chose *est* constante, selon la loi des Mèdes & des Perses, qui est irrévocable.

13. Alors ils dirent au Roi: Daniel, qui *est* de ceux qui ont été amenés captifs de Juda, n'a eu aucun égard pour toi, ô Roi, ni pour l'Edit que tu as donné; mais il prie & fait sa requête trois fois le jour.

14. Alors le Roi ayant entendu cela en eut en lui-même un fort grand déplaisir, & prit à cœur de délivrer Daniel; & il travailla jusques au soleil couché à le délivrer.

15. Mais ces hommes-là s'assemblérent vers le Roi, & lui dirent: O Roi, sache que la loi des Mèdes & des Perses *est telle*, que tout Décret & Ordonnance que le Roi aura établie ne se doit point changer.

16. Alors le Roi commanda qu'on amenât Daniel, & qu'on le jettât dans la fosse des lions. *Et* le Roi prenant la parole dit à Daniel: Ton Dieu que tu sers sans cesse, est celui qui te délivrera.

17. Et on apporta une pierre qui fut mise sur l'ouverture de la fosse, *&* le Roi la scella de son anneau, & de l'anneau de ses principaux Seigneurs, afin qu'on ne changeât rien à l'égard de Daniel.

18. Alors le Roi s'en alla dans son palais, & il passa la nuit sans souper, & on ne lui fit point venir des instrumens de musique, même il ne pût point dormir.

19. Et le Roi se leva au point du jour, dès qu'il commença à luire, & il s'en alla en diligence vers la fosse des lions.

20. Et comme il approchoit de la fosse, il appella Daniel d'une voix triste: Daniel, *dit-il*, serviteur du Dieu vivant, ton Dieu que tu sers sans cesse, te pourroit-il avoir délivré des lions?

21. Alors Daniel dit au Roi: O Roi, vis à jamais!

22. Mon Dieu a envoyé son Ange, & il a fermé la gueule des lions, & ils ne m'ont fait *aucun* mal, parce que j'ai été trouvé innocent; & même, ô Roi, je n'ai commis aucune faute à ton égard.

23. Alors le Roi fut extrêmement réjouï, & il commanda qu'on tirât Daniel de la fosse, & on ne trouva en lui aucune blessure, parce qu'il avoit crû en son Dieu.

24. Et par le commandement du Roi, ces hommes qui avoient accusé Daniel, furent amenés & jettés dans la fosse des lions, eux, leurs enfans, & leurs femmes; mais avant qu'ils fussent venus jusqu'au pavé de la fosse, les lions s'en rendirent maîtres & briserent tous leurs os.

25. Alors le Roi Darius écrivit *des lettres de telle teneur*: A tous peuples & nations de toutes langues qui habitent sur toute la terre: Que vôtre paix soit multipliée!

26. Un Edit est fait de ma part, que dans toute l'étendue de mon Royaume on ait de la crainte & de la frayeur pour le Dieu de Daniel; car c'est le Dieu vivant, & qui demeure à toujours; son Royaume ne sera point dissipé, & sa domination *sera* jusques à la fin.

27. Il sauve & il délivre; & il fait des prodiges *&* des merveilles dans les cieux & sur la terre; tellement qu'il a délivré Daniel de la puissance des lions.

28. Ainsi Daniel prospéra sous le régne de Darius, & sous celui de Cyrus Roi de Perse.

REFLEXIONS.

IL y a d'importantes réflexions à faire sur ce chapitre. I. La fidélité avec laquelle Daniel servit le Roi Darius, apprend à tous ceux qui sont dans les charges publiques, à les exercer avec intégrité. II. Dans l'Edit que Darius donna, à la sollicitation des ennemis de Daniel, on remarque, d'un côté, la folie & l'impiété d'un Prince qui veut se faire adorer comme un Dieu; & de l'autre, les maux qui arrivent par l'envie & la jalousie; & combien il est dangereux d'écouter ceux qui emploient la calomnie, la ruse, & la violence, pour perdre les innocens. III. L'on voit ici le zèle de Daniel. Il avoit été réligieux & dévot dans sa plus haute fortune; il l'est encore lors qu'il est menacé. L'Edit du Roi ne l'intimide point; il continue à adorer son Dieu, & il le fait publiquement, sans craindre le danger auquel il s'exposoit par là; de peur que s'il l'eut fait en secret, on n'eût crû qu'il dissimuloit sa croyance, & qu'il obéïssoit à l'ordre que le Roi avoit donné

donné. C'est dans des occasions semblables qu'il faut faire une profession publique de sa foi, sans user d'aucune dissimulation, & sans trahir sa conscience, par la crainte qu'on pourroit avoir des hommes. IV. Il est à remarquer, que Darius eut la foiblesse de consentir à la mort de Daniel, bien qu'il le crût innocent. Dieu ne voulut pas garantir son serviteur par le moyen du Roi Darius ; mais il permit qu'on le jettât aux lions pour en être dévoré ; parce qu'il vouloit le délivrer lui-même d'une maniére plus magnifique en envoyant son Ange. L'Ecriture dit que Daniel fut ainsi préservé, *parce qu'il avoit été trouvé innocent, & qu'il avoit crû à son Dieu.* Ce fut là une récompense bien glorieuse de sa fidélité, & un effet admirable de sa foi, comme Saint Paul le remarque dans l'Epître aux Hébreux. C'est ainsi que Dieu protège les siens ; il semble quelquefois les abandonner, jusques là qu'on croiroit qu'il n'y a plus de ressource pour eux ; mais il les tire heureusement de toutes leurs épreuves. Une cinquiéme réflexion qu'il faut faire est, que les lions ne touchent point à Daniel ; & que ses ennemis en sont dévorés sur le champ. Cela rend la protection de Dieu sur Daniel plus sensible ; & c'est ainsi que Dieu fait retomber sur les méchans le mal qu'ils vouloient faire aux autres. Enfin, la reconnoissance solemnelle que Darius fit de la grandeur de Dieu, nous engage à adorer la bonté, la justice, & la toute-puissance du Seigneur, & à publier ses œuvres merveilleuses. Il faut aussi admirer les voies de la providence, qui se servit de l'Edit de ce Monarque, de ceux de Nébucadnésar & de plusieurs autres Princes payens, pour répandre sa connoissance dans ces pays-là, où l'idolatrie régnoit. C'est sur quoi les Princes Chrétiens doivent faire une attention particuliére, s'ils ne veulent pas que ces Rois idolatres s'élèvent en jugement contr'eux.

CHAPITRE VII.

Daniel rapporte dans ce chapitre une vision qu'il eut de quatre bêtes ; & l'explication qu'un Ange lui donna de cette vision, en lui disant, qu'il y auroit quatre grands Empires, & que dans le tems du quatrième, le Règne de Dieu s'établiroit.

LA prémiére année *du règne* de Belsçattar Roi de Babylone, Daniel étant sur son lit, fit un songe, & eut des visions *dans* sa tête, & il écrivit le songe, & il en dit le sommaire.

2. Daniel donc parla & dit : Je regardois de nuit dans ma vision, & voilà les quatre vents des cieux qui donnoient sur la grande mer.

3. Ensuite quatre grandes bêtes montérent de la mer, différentes l'une de l'autre.

4. La prémiére *étoit* comme un lion, & elle avoit des ailes d'aigle ; & je la regardai, jusqu'à-ce que les plumes de ses ailes fussent arrachées, & qu'elle se fut levée de terre, & dressée sur ses piés comme un homme, & qu'un cœur d'homme lui fut donné.

5. Et voici une seconde bête semblable à un ours, laquelle se tenoit sur un côté, & avoit trois crocs dans sa gueule parmi ses dents ; & on lui disoit : Lève-toi, mange beaucoup de chair.

6. Après celle-là, je regardai, & en voici une autre semblable à un léopard, qui avoit sur son dos quatre ailes d'oiseau ; & cette bête avoit quatre têtes, & la domination lui fut donnée.

7. Après celle-là, je regardois dans mes visions de la nuit, & voici une quatriéme bête, *qui étoit* épouvantable, terrible, & très-forte ; elle avoit de grandes dents de fer ; elle dévoroit, & elle brisoit & fouloit à ses piés ce qui restoit ; elle étoit différente de toutes les bêtes qui avoient été avant elle, & elle avoit dix cornes.

8. Je considérois ces cornes-là, & voici une autre petite corne qui montoit du milieu des autres, & trois des prémiéres cornes furent arrachées devant elle ; & des yeux semblables aux yeux d'un homme *étoient* dans cette corne, & une bouche qui disoit de grandes choses.

9. Je regardois jusqu'à-ce que des trônes furent placés, & que l'Ancien des jours s'assit ; son vêtement *étoit* blanc comme de la neige, & ses cheveux *étoient* comme de la laine la plus fine ; son trône *étoit comme* des flammes de feu, & ses rouës *comme* un feu ardent.

10. Un fleuve de feu se répandoit & sortoit de devant lui ; mille milliers le servoient, & dix mille millions assistoient devant lui ; le Jugement se tint, & les livres furent ouverts.

11. Je regardois alors, à cause du bruit des grandes paroles que cette corne prononçoit, & je regardois jusques à-ce que la bête fut tuée, & que son corps fut donné pour être brûlé au feu.

12. La domination fut aussi ôtée aux autres bêtes, quoi qu'une longue vie leur eût été donnée jusques à un certain tems.

13. Je regardois dans ces visions de la nuit, & je vis comme le Fils de l'homme qui venoit dans les nuées des cieux, & il vint jusqu'à l'Ancien des jours, & on le fit approcher de lui.

14. Et il lui donna la seigneurie, & l'honneur, & le régne ; & tous les peuples & les nations de toutes langues le serviront ; sa domination *est* une domination

mination éternelle, qui ne passera point, & son règne ne sera point détruit.

15. *Alors* mon esprit fut saisi, à moi Daniel, & je frémis dans tout mon corps, & les visions *que j'avois eües* dans ma tête me troublérent.

16. *Et* je m'approchai de l'un des assistans, & lui demandai la vérité de toutes ces choses. Et il me parla, & m'en donna l'interprétation.

17. Ces quatre grandes bêtes, me dit-il, *sont* quatre Rois, *qui* s'éleveront de la terre.

18. Et les Saints du Souverain recevront le Royaume, & y régneront jusqu'au siécle & au siécle des siécles.

19. Alors je voulus savoir la vérité touchant la quatriéme bête, qui étoit différente de toutes les autres, & fort terrible, dont les dents *étoient* de fer, & les ongles d'airain, qui dévoroit, & qui brisoit & fouloit à ses piés ce qui restoit;

20. Et touchant les dix cornes qui *étoient* sur sa tête, & touchant l'autre *corne* qui montoit, en présence de laquelle trois des autres étoient tombées, & de ce que cette corne-là avoit des yeux, & une bouche qui prononçoit de grandes choses, & qu'elle avoit plus d'aparence que les autres.

21. J'avois regardé comment cette corne faisoit la guerre contre les Saints & prévaloit sur eux;

22. Jusqu'à-ce que l'Ancien des jours vint, & que le jugement fut donné aux Saints du Souverain, & que le tems vint que les Saints entrassent en possession du Royaume.

23. Et il me dit ainsi : La quatriéme bête sera un quatriéme Royaume sur la terre, lequel sera différent de tous les Royaumes, & dévorera toute la terre, la foulera & la brisera.

24. Mais les dix cornes *ce sont* dix Rois qui s'éleveront de ce Royaume-là; & un autre s'élevera après eux, qui sera différent des prémiers & abattra trois Rois.

25. Il prononcera des paroles contre le Souverain, & détruira les Saints du Souverain, & pensera de pouvoir changer le tems & la loi; & *les Saints* seront livrés dans sa main jusques à un tems, & des tems, & une moitié de tems.

26. Mais le jugement se tiendra, & on *lui* ôtera sa domination, en le détruisant & le faisant périr, jusqu'à en voir la fin;

27. Afin que le règne, & la domination, & la grandeur des Royaumes, *qui sont* sous tous les cieux, soit donnée au peuple des Saints du Souverain. Son Royaume *est* un Royaume éternel, & tous les Empires lui seront assujettis & lui obéïront.

28. C'est ici la fin de ce qui me fut dit. Pour ce qui est de moi Daniel, mes pensées me troublérent fort, & mon visage en fut tout changé; toutefois je conservai ces paroles-là dans mon cœur.

REFLEXIONS.

Voici une prophétie qui doit être considérée avec une grande attention. Ce songe mystérieux que Dieu envoya à Daniel, & l'explication qu'un Ange lui en donna, marque la même chose que la vision *de la statuë*, qui est rapportée au chapitre II. de ce livre; c'est que quatre grands Empires se succéderoient les uns aux autres. I. Celui des Babyloniens: II. Celui des Perses & des Mèdes: III. Celui des Grecs: Le quatriéme est, ainsi qu'il a été dit sur le chapitre second, ou celui des Rois de Syrie & d'Egypte, appellés les Séleucides & les Lagides; ou celui des Romains. Suivant la prémiére explication, cette corne, c'est-à-dire, cette puissance qui devoit faire la guerre aux saints, mais qui devoit être détruite, est le Roi Antiochus, qui fit tant de maux aux Juifs, & qui les réduisit aux derniéres extrémités. Suivant la seconde, cette puissance, c'est *l'Antechrist*, qui devoit paroître dans l'Eglise, mais que Dieu détruiroit; après quoi on verroit la pleine manifestation du Règne de Dieu. Ces prophéties qui s'étendent à tant de siécles, & qui annonçoient si long-tems à l'avance ces grandes révolutions, font voir que Daniel parloit par l'inspiration divine; que l'avenir est parfaitement connu à Dieu, & qu'il préside sur toutes choses. Il faut principalement reconnoître, que parmi tous ces changemens Dieu avoit en vûe l'établissement de son Règne parmi les hommes; & que ce célèbre oracle qui prédit: *Que le Fils de l'homme recevroit de Dieu l'Empire & la Domination sur toutes choses, & que son Règne n'auroit point de fin, & que les Saints regneroient avec lui*, regarde incontestablement Jésus-Christ Nôtre Seigneur, & qu'il assure une parfaite félicité & une gloire éternelle à tous les saints & à tous les vrais fidèles.

CHAPITRE VIII.

Ce chapitre a deux parties : I. La vision d'un bélier & d'un bouc, qui combattoient l'un contre l'autre. II. L'explication que l'Ange Gabriel donna de cette vision; & qui revient à ceci : C'est qu'un Roi de Javan, c'est-à-dire, de la Grèce, *viendroit détruire le Royaume des Perses & des Medes. Celà arriva lors qu'Alexandre le Grand vainquit Darius Roi de Perse. L'Ange dit ensuite, qu'après la mort d'Alexandre, il s'éleveroit* quatre cornes; *ce qui signifie, que son Empire seroit partagé en quatre principaux Royaumes; & que dans l'un de ces Royaumes, il y auroit*

auroit un Roi superbe & cruel, qui persécuteroit les Juifs, qui feroit cesser le service divin pendant trois ans & demi, mais qui seroit détruit; ce Roi est Antiochus Epiphane, *Roi de Syrie.*

LA troisiéme année du règne de Belsçatsar, moi Daniel j'eus une vision, outre celle que j'avois déja eüe auparavant.

2. J'eus, dis-je, une vision; & alors j'étois à Susan, ville capitale, qui *est* dans la Province de Hélam; & dans ma vision il me sembloit que j'étois sur le fleuve d'Ulaï.

3. Et j'élevai mes yeux, & je regardai; & je vis un bélier qui se tenoit auprès du fleuve; il avoit deux cornes, & ces deux cornes *étoient* hautes; mais l'une *étoit* plus haute que l'autre, & la plus haute s'avançoit en arriére.

4. Je vis ce bélier heurtant des cornes, contre l'occident, contre l'aquilon, & contre le midi; & pas une bête ne pouvoit subsister devant lui; & il n'*y avoit* personne qui lui pût rien ôter, mais il faisoit tout ce qu'il vouloit, & il devint fort puissant.

5. Et comme je regardois attentivement, voici, un bouc d'entre les chèvres venoit de l'occident sur le dessus de toute la terre, & il ne touchoit point à terre; & ce bouc *avoit* une corne qui paroissoit entre ses yeux.

6. Et il vint jusqu'au bélier, qui avoit deux cornes, lequel j'avois vû, se tenant auprès du fleuve; & il courut contre lui dans la fureur de sa force.

7. Et je le vis approcher du bélier, & s'irritant contre lui, il le heurta, & brisa ses deux cornes; & il n'y eut aucune force au bélier pour tenir bon contre lui; & quand il l'eut jetté par terre, il le foula, & personne ne pût délivrer le bélier de sa puissance.

8. Alors le bouc d'entre les chèvres devint fort grand; & si-tôt qu'il fut devenu puissant, *sa* grande corne fut rompuë, & au lieu d'elle il en crût quatre, qui paroissoient vers les quatre vents des cieux.

9. Et de l'une d'elles, sortit une autre petite corne, qui s'agrandit vers le midi, & vers l'orient, & vers *le pays* de la gloire.

10. Et elle s'agrandit jusqu'à l'armée des cieux, & elle renversa une partie de l'armée des étoiles, & les foula *aux piés.*

11. Elle s'agrandit même jusqu'au Chef de l'armée, & le *sacrifice* continuel fut ôté, & le domicile de son sanctuaire fut renversé par cette corne-là.

12. Et un certain tems *lui* fut donné contre le *sacrifice* continuel, à cause des péchés; elle jetta la vérité par terre, & fit de grands exploits, & elle prospéra.

13. Alors j'entendis un Saint qui parloit; & un Saint disoit à un certain *autre* qui parloit: Jusques à quand *durera* cette vision, *touchant* le *sacrifice* continuel, & le péché qui cause cette désolation, pour livrer le sanctuaire & l'armée à être foulés *aux piés.*

14. Et il me dit: Jusqu'à deux mille & trois cents soirs & matins; puis le sanctuaire sera purifié.

15. Et après que moi Daniel eus vû la vision, & que j'en eus demandé l'intelligence; voici je vis comme une figure d'homme, qui se tint devant moi.

16. Et j'entendis la voix d'un homme au milieu *du fleuve* d'Ulaï, qui cria, & dit: Gabriel, explique la vision à cet homme-là.

17. Et *Gabriel* vint près du lieu où je me tenois, & lors qu'il fut venu, je fus épouvanté, & je tombai sur ma face; & il me dit: Fils de l'homme, écoute, car *il y a* un tems marqué pour cette vision.

18. Et comme il me parloit, je m'assoupis la face contre terre; puis il me toucha, & me fit tenir debout dans le lieu où j'étois;

19. Et il *me* dit: Voici, je te ferai savoir ce qui arrivera jusqu'à ce que l'indignation finisse; car *il y a* un tems déterminé *pour cela.*

20. Le bélier que tu as vû, qui avoit deux cornes, ce *sont* les Rois des Mèdes & des Perses.

21. Et le bouc velu c'*est* le Roi de Javan; & la grande corne, qui *étoit* entre ses yeux, c'est le prémier Roi.

22. Et ce qu'elle s'est rompuë, & que quatre *cornes* se sont élevées en sa place, *ce sont* quatre Royaumes, qui s'éleveront de cette nation; mais non pas selon sa force.

23. Et à la fin de leur règne, quand *le nombre* des déloyaux sera accompli, il se levera un Roi fier de visage, & entendu en subtilités.

24. Et sa puissance s'accroîtra, non pas toutefois par sa force; il fera de prodigieux dégats, il prospérera, il fera de grands exploits, & détruira les puissans & le peuple des saints.

25. Et par le moyen de ses artifices, il fera prospérer la fraude dans sa main; il s'élevera dans son cœur, & dans sa prospérité il en fera périr plusieurs; il résistera contre le Seigneur des Seigneurs, mais il sera brisé sans main.

26. La vision du soir & du matin, qui a été dite, est très-véritable; mais toi, scelle la vision, car elle n'arrivera de long-tems.

27. Et moi Daniel je fus tout défait & malade pendant quelques jours; puis je me levai, & je fis les affaires du Roi, & j'étois tout étonné de la

la vision ; mais *il n'y eut* personne qui l'entendit.

REFLEXIONS.

LA prophétie qui est contenue dans ce chapitre a eu son entier accomplissement, & elle a été tellement éclaircie par l'événement, qu'il n'y reste pas la moindre obscurité. L'empire des Perses & des Mèdes s'éleva à une grande puissance ; mais il fut détruit par Alexandre le Grand, qui vainquit Darius, dernier Roi de Perse. La Monarchie d'Alexandre fut partagée en quatre Royaumes principaux après sa mort ; & de l'un de ces Royaumes, qui fut celui de Syrie, on vit s'élever *Antiochus*, surnommé *l'Illustre*, qui persécuta cruellement les Juifs, & qui abolit le service divin à Jérusalem, pendant trois ans & demi ; après quoi cette persécution cessa, le Temple fut purifié, & Antiochus éprouva la vengeance céleste. De tout cela, il suit incontestablement, que Daniel, qui a marqué tous ces événemens si long-tems auparavant, étoit inspiré de Dieu. A cette réflexion générale, qui établit si fortement la vérité de la Religion, il faut ajouter une considération particuliére : C'est que Dieu voulut révéler toutes ces choses à Daniel, & lui faire connoître qu'Antiochus feroit de grands maux aux Juifs, mais qu'ils seroient affranchis de la tyrannie de ce Prince. Il étoit nécessaire que les Juifs fussent avertis de cela, afin que quand cette persécution arriveroit, ils la soutinssent avec constance. Ceci nous oblige à considérer, que Dieu, dont la providence conduit toutes choses, préside d'une façon particuliére sur les événemens qui intéressent l'Eglise ; il permet quelquefois qu'elle soit opprimée ; mais il ne l'abandonne jamais, & il met toûjours des bornes à la malice des persécuteurs. Enfin, nous devons souhaiter, que comme le sanctuaire fut autrefois nettoyé des abominations qu'Antiochus y avoit introduites, Dieu vienne aussi purifier son Eglise, & repurger le Christianisme de tant de souillures qui y régnent.

CHAPITRE IX.

Ce chapitre contient, I. Une priére, dans laquelle Daniel confesse les péchés des Juifs, & prie Dieu d'être appaisé envers eux. II. Une prophétie, qui marque, que depuis le retablissement de Jérusalem jusqu'au Messie il s'écouleroit soixante & dix semaines d'années, c'est-à-dire, quatre cents & nonante ans. Cette prophétie marque de plus, que le Messie mourroit ; que les Romains prendroient Jérusalem ; qu'ils détruiroient cette ville, & qu'ils causeroient une désolation générale dans tout le pays des Juifs.

LA prémiére année *du régne* de Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, lequel avoit été établi Roi sur le Royaume des Caldéens ;

2. La prémiére année, *dis-je*, de son régne, moi Daniel, ayant entendu par les livres, que le nombre des ans dont l'Eternel avoit parlé par le Prophète Jérémie, pour finir les désolations de Jérusalem, *étoit* de soixante & dix ans ;

3. Je tournai mon visage vers le Seigneur Dieu, cherchant à faire requête & supplication, avec jeûne, & en prenant le sac & la cendre.

4. Et je priai l'Eternel mon Dieu, & je lui fis confession, & je dis : Hélas, Seigneur, qui ès le *Dieu* Fort, le Grand, le Terrible, qui gardes l'alliance & la miséricorde à ceux qui t'aiment & qui observent tes commandemens :

5. Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait de méchantes actions, nous avons été rebelles, & nous nous sommes détournés de tes commandemens & de tes jugemens.

6. Et nous n'avons pas obéï aux Prophètes tes serviteurs, qui ont parlé en ton nom à nos Rois, aux Principaux d'entre nous, à nos péres, & à tout le peuple du pays.

7. O Seigneur, à toi est la justice, & à nous la confusion de face, qui couvre aujourd'hui les hommes de Juda, les habitans de Jérusalem, & tous ceux d'Israël, qui sont près & qui sont loin, dans tous les pays auxquels tu les as chassés à cause de leur perfidie qu'ils ont commise contre toi.

8. Seigneur, à nous est la confusion de face, à nos Rois, aux Principaux d'entre nous, & à nos péres, parce que nous avons péché contre toi.

9. Les compassions & les pardons *sont du* Seigneur nôtre Dieu ; car nous nous sommes rebellés contre lui.

10. Et nous n'avons point écouté la voix de l'Eternel nôtre Dieu, pour marcher dans ses loix, qu'il avoit mises devant nous, par le moyen de ses serviteurs Prophètes.

11. Tous ceux d'Israël ont transgressé ta loi, & se sont détournés, pour ne point écouter ta voix ; & l'imprécation & le serment écrit dans la loi de Moyse serviteur de Dieu ont fondus sur nous, parce que nous avons péché contre lui.

12. Et il a accompli ses paroles qu'il avoit prononcées contre nous, & contre nos Chefs qui nous ont gouvernés, tellement qu'il a fait venir sur nous un grand mal, tel qu'il n'en est point arrivé sous tous les cieux de semblable à celui qui est arrivé à Jérusalem.

13. Tout ce mal-là est venu sur nous, selon qu'il est écrit dans la loi de Moyse ;

ſe; & nous n'avons point ſupplié l'Eternel nôtre Dieu, pour nous retirer de nos iniquités, & nous rendre attentifs à ſa vérité.

14. Et l'Eternel a veillé ſur le mal, & l'a fait venir ſur nous; car l'Eternel nôtre Dieu eſt juſte dans toutes les œuvres qu'il a faites *à nôtre égard*, mais nous n'avons point obéï à ſa voix.

15. Et maintenant, Seigneur nôtre Dieu, qui as tiré ton peuple du pays d'Egypte, par une main forte, & qui t'ès acquis un renom, tel *qu'il paroit* aujourd'hui, nous avons péché, nous avons été méchans.

16. Seigneur, je te prie, que ſelon toutes tes juſtices, ta colère & ton indignation ſoient détournés de ta ville de Jéruſalem, *qui eſt* la montagne de ta ſainteté; car c'eſt à cauſe de nos péchés, & des iniquités de nos péres, que Jéruſalem & ton peuple *ſont* en opprobre à tous ceux qui ſont autour de nous.

17. Ecoute donc maintenant, ô nôtre Dieu, la requête de ton ſerviteur, & ſes ſupplications; & pour l'amour du Seigneur fai reluire ta face ſur ton ſanctuaire qui eſt déſolé.

18. Mon Dieu, prête l'oreille & écoute; ouvre tes yeux & regarde nos déſolations, & la ville ſur laquelle ton nom a été invoqué; car ce n'eſt pas ſur nos juſtices que nous préſentons nos ſupplications devant ta face; mais c'eſt ſur tes grandes compaſſions.

19. Seigneur, exauce, Seigneur, pardonne, Seigneur, ſois attentif, & opére; à cauſe de toi-même, ô mon Dieu, ne tarde point; car ton nom a été invoqué ſur ta ville & ſur ton peuple.

20. Comme je parlois encore, & que je faiſois ma requête, que je confeſſois mon péché, & le péché de mon peuple Iſraël, & que je préſentois ma ſupplication en la préſence de l'Eternel mon Dieu, pour la ſainte montagne de mon Dieu.

21. Comme, *dis-je*, je parlois encore dans ma priére, alors cet homme, Gabriel, que j'avois vû en viſion auparavant, volant promptement, me toucha, environ le tems de l'oblation du ſoir.

22. Et il m'inſtruiſit, me parla, & me dit: Daniel, je ſuis ſorti maintenant, afin de t'apprendre une choſe digne d'être entenduë.

23. La parole eſt ſortie dès le commencement de tes priéres, & je ſuis venu pour *te la* déclarer, parce que tu ès agréable *à Dieu*. Ecoute donc la parole, & comprens la viſion.

24. Il y a ſoixante & dix ſemaines déterminées ſur ton peuple, & ſur ta ville ſainte, pour abolir le crime, pour conſumer le péché, pour faire propiciation pour l'iniquité, pour amener la juſtice des ſiécles, pour accomplir la viſion & la prophétie, & pour oindre le Saint des Saints.

25. Tu ſauras donc & tu l'entendras, que depuis que la parole ſera ſortie, pour s'en retourner & pour rebâtir Jéruſalem, juſqu'au CHRIST le Conducteur, *il y a* ſept ſemaines & ſoixante deux ſemaines; & les places & la bréche ſeront rebâties dans un tems fâcheux.

26. Et après ces ſoixante deux ſemaines, le CHRIST ſera retranché, & non pas pour ſoi; puis le peuple d'un Conducteur qui viendra, détruira la ville & le ſanctuaire, & la fin en ſera avec débordement, & les déſolations qui ont été déterminées arriveront à la fin de la guerre.

27. Et il confirmera l'alliance à pluſieurs, dans une ſemaine, & à la moitié de cette ſemaine-là il fera ceſſer le ſacrifice, & l'oblation; puis, par le moyen des ailes abominables, qui cauſeront la déſolation, juſques à l'entiére ruine qui a été déterminée, *la déſolation* fondra ſur le déſolé.

REFLEXIONS.

La priére de Daniel eſt un excèllent modèle de l'humilité avec laquelle nous devons reconnoitre & confeſſer nos péchés devant Dieu, ſur tout dans les tems de calamité. Cette priére nous apprend, que ce ſont les péchés des hommes qui allument la colère de Dieu contr'eux, & que le moyen de l'appaiſer eſt de recourir à ſa miſéricorde avec une ſincère repentance. Les vœux que Daniel formoit, pour le rétabliſſement de Jéruſalem & de ſon temple, nous montrent que le devoir de tous les vrais membres de l'Egliſe eſt de s'intéreſſer pour elle, & de faire des priéres ardentes & continuelles pour ſa proſpérité. La prophétie des ſoixante & dix ſemaines eſt l'une des plus expreſſes qu'il y ait dans le Vieux Teſtament. Elle déſigne clairement le tems qui devoit s'écouler depuis l'Edit qui ſeroit donné pour rebâtir Jéruſalem, juſqu'à la mort du Meſſie. L'Ange qui parloit à Daniel dit, que ce tems ſeroit de 490. ans, leſquels doivent être comptés depuis l'Edit qu'*Artaxerxes*, ſurnommé *Longuemain*, donna en faveur des Juifs. Cet oracle marque formellement, que le Meſſie paroîtroit à la fin de ce terme; qu'il feroit l'expiation des péchés par ſa mort; qu'il établiroit & qu'il confirmeroit l'alliance de Dieu avec les hommes, & qu'après cela les Romains viendroient détruire pour toûjours la ville de Jéruſalem & ſon temple. Toutes ces choſes ſont arrivées dans le tems & de la maniére qu'elles avoient été prédites, comme on le ſait très certainement par l'hiſtoire. Ainſi nous avons dans ces

oracles un appui inébranlable de nôtre foi; ils prouvent invinciblement la divinité de l'Ecriture, & la vérité de la Religion Chrétienne; ils font voir de la maniére la plus claire que Jésus est le Messie, & qu'il est venu racheter les hommes par sa mort; ils établissent enfin très-fortement l'obligation où nous sommes de le recevoir comme nôtre Sauveur, & de nous soûmettre à la doctrine qu'il a annoncée.

CHAPITRE X.

Ce chapitre & les deux suivans contiennent une révélation qui fut adressée à Daniel, & dont le but étoit de l'instruire de ce qui arriveroit aux Juifs, depuis le règne de Cyrus Roi de Perse, jusqu'à la fin de la persécution d'Antiochus. Dans le chapitre X. Daniel rapporte la vision qu'il eut d'un Ange qui s'apparut à lui, sous la forme d'un homme vêtu de lin; la frayeur que cette vision lui causa; & comment cet Ange le rassura, & le prépara à écouter ce qu'il avoit à lui dire. Ce que l'Ange dit à Daniel dans ce chapitre revient à ceci: Que les priéres de ce Prophete en faveur des Juifs avoient été exaucées; mais que les Rois de Perse leur seroient contraires; que les Juifs seroient traversés dans le dessein de rebatir le temple; que cependant Dieu les protégeroit; que le Prince de Javan, *ou* des Grecs, Alexandre le Grand, *viendroit contre les Perses; & que les Principaux Anges, tels qu'étoient celui qui parloit à Daniel, & Michel l'Archange, seroient employés de Dieu pour défendre & assister les Juifs, & pour fortifier les Rois qui leur seroient favorables; comme il est dit au commencement du chapitre suivant, que l'Ange qui parle ici avoit fortifié le Roi Darius.*

LA troisiéme année *du règne* de Cyrus Roi de Perse, une parole fut révélée à Daniel, qui étoit nommé Beltescatsar, & cette parole est véritable; mais le tems déterminé *en est* long; & il entendit la parole, & il eut l'intelligence de cette vision.

2. En ce tems-là, moi Daniel, je fus dans le deuil pendant trois semaines entiéres;

3. Je ne mangeai point de pain d'appétit, & il n'entra point de chair ni de vin dans ma bouche, & je ne m'oignis point, jusqu'à-ce que ces trois semaines entiéres fussent accomplies.

4. Et le vingt quatriéme jour du prémier mois, j'étois sur le bord du grand fleuve *qui* est Hiddékel.

5. Et j'élevai mes yeux, & je regardai, & je vis un homme vêtu de lin, & dont les reins étoient ceints *d'une ceinture* de fin or d'Uphaz.

6. Son corps étoit comme de chrysolite, son visage *brilloit* comme un éclair, ses yeux *étoient* comme des lampes allumées, ses bras & ses piés paroissoient comme de l'airain poli, & le bruit de ses paroles étoit comme le bruit d'une multitude *de gens*

7. Et moi, Daniel, je vis seul la vision, & les hommes qui étoient avec moi ne la virent point; mais une grande frayeur tomba sur eux, & ils s'enfuirent pour se cacher.

8. Et étant laissé tout seul, je vis cette grande vision, & il ne demeura point de force en moi; mon visage fut changé, jusques à être tout défait, & je ne conservai aucune force.

9. Car j'entendis la voix de ses paroles; & si-tôt que je l'eus entendue, je tombai assoupi sur mon visage, & mon visage *étoit* contre terre.

10. Alors une main me toucha, & me fit mettre sur mes genoux, & sur les paumes de mes mains.

11. Puis il me dit: Daniel, homme agréable *à Dieu*, écoute les paroles que je te dis, & tiens toi debout sur tes piés; car j'ai été envoyé maintenant vers toi. Et quand il m'eut dit cette parole, je me tins debout en tremblant.

12. Et il me dit: Ne crains point, Daniel; car dès le prémier jour que tu as appliqué ton cœur à entendre *ces choses*, & à t'affliger en la présence de ton Dieu, tes paroles ont été exaucées, & c'est à cause de tes paroles que je suis venu.

13. Mais le Chef du Royaume de Perse m'a résisté vingt & un jour; & voici Micaël l'un des principaux Chefs est venu pour m'aider, & je suis demeuré là chez le Roi de Perse.

14. Et je viens maintenant pour te faire entendre ce qui doit arriver à ton peuple dans les derniers jours; *car* la vision s'étend jusques à ces jours-là.

15. Et comme il me tenoit ces discours, je mis mon visage contre terre, & je me tûs.

16. Et voici, quelqu'un qui avoit la ressemblance d'un homme toucha mes lèvres; & ouvrant ma bouche, je parlai & dis à celui qui étoit auprès de moi: Monseigneur, mes jointures se sont relâchées en moi par cette vision; & je n'ai conservé aucune force;

17. Et comment le serviteur de Monseigneur pourroit-il parler avec Monseigneur; puis que dès maintenant il n'est resté en moi aucune force, & que je perds même la respiration?

18. Alors celui qui ressembloit à un homme me toucha encore & me fortifia.

19. Et il me dit: Ne crains point, homme agréable *à Dieu*; la paix est avec toi; prens courage, prens courage; & comme il parloit avec moi, je repris courage, & je dis: Que Monseigneur parle, car tu m'as fortifié.

20. Et il me dit: Ne sais-tu pas pourquoi

quoi je suis venu vers toi ? Et maintenant je m'en retournerai pour combattre contre le Chef de Perse ; après cela, je sortirai, & voici le Chef de Javan viendra.

21. Au reste je te déclarerai ce qui est écrit dans l'écriture de vérité ; cependant *il n'y a* personne qui m'assiste dans ces choses, sinon Micaël vôtre Chef.

REFLEXIONS.

L'Affliction & le jeûne de Daniel, qui fut dans le deuil pendant trois semaines, doivent être considérés comme un effet de son zèle pour le rétablissement des Juifs. C'est ainsi que les personnes pieuses & zèlées s'affligent lors que la gloire de Dieu n'est pas avancée, & prient pour la paix de l'Eglise. II. On voit ici combien Dieu aime ceux qui le craignent & qui le servent avec fidélité, & combien il a d'égard à leurs priéres & à leur affliction. C'est ce que marque l'apparition de cet Ange, qui fut envoyé à Daniel, & la maniére pleine de bonté dont il lui parla, en l'assurant qu'il étoit un homme agréable à Dieu, & que ses priéres avoient été exaucées. III. Ce que l'Ange dit à Daniel, qu'il avoit travaillé & combattu en faveur des Juifs contre ceux qui cherchoient à leur nuire, est une preuve du soin que Dieu a de son Eglise, pour la protéger dans les tems fâcheux, & pour lui susciter des moyens de délivrance. Cela marque aussi, que Dieu se sert du ministère des Anges, pour exécuter ses desseins, & pour le bien de ceux qu'il favorise. Mais ce qui doit sur tout nous remplir de confiance, c'est que Jésus-Christ, le Chef & le Roi de l'Eglise, veille toûjours pour elle, & qu'il déploie sa puissance en sa faveur.

CHAPITRE XI.

L'Ange continue à parler à Daniel, & à lui révéler les choses qui devoient arriver. Cette prophetie a trois parties: Elle marque, I. La fin de l'Empire des Perses, & l'établissement de la Monarchie des Grecs, qui seroit fondée par Alexandre le Grand. II. Le partage qui se feroit de cette Monarchie après sa mort, & les guerres qu'il y auroit entre les Rois d'Egypte & les Rois de Syrie. III. Le règne d'Antiochus, Roi de Syrie; ses guerres avec le Roi d'Egypte, & sur tout la persécution qu'il feroit aux Juifs, pour tâcher d'abolir le culte de Dieu, & d'établir l'idolatrie; & enfin la ruine de ce Prince impie & cruel.

OR la prémiére année *du règne* de Darius de Méde, j'assistois pour l'aider & pour le fortifier.

2. Et maintenant aussi je te déclarerai la vérité. Voici, *il y aura* encore trois Rois en Perse ; puis le quatriéme possédera de grandes richesses par dessus tous les autres ; & s'étant fortifié par ses richesses, il soulevera tout *le monde* contre le Royaume de Javan.

3. Mais un Roi puissant se levera, & il dominera avec une grande puissance, & fera tout ce qu'il voudra.

4. Et aussi-tôt qu'il sera affermi, son règne sera détruit, & partagé vers les quatre vents des cieux, & il ne passera point à sa postérité, & ne conservera pas la même puissance avec laquelle il aura dominé ; car son Royaume sera extirpé, & même il sera donné à d'autres outre ceux-là.

5. Et le Roi du midi se fortifiera ; & *un autre* d'entre les principaux Gouverneurs se fortifiera par dessus lui ; & il dominera, & sa domination *sera* une grande domination.

6. Et au bout de quelques années, ils s'allieront, & la fille du Roi du midi épousera le Roi d'aquilon, pour rétablir les choses ; mais elle ne conservera pas la force du bras, & *ni elle*, ni son bras ne subsisteront point ; mais elle sera livrée, & ceux qui l'auront amenée, & celui qui sera né d'elle, & qui la soutenoit en ces tems-là.

7. Mais un rejetton *du Royaume* du midi s'élevera de ses racines pour le soutenir ; il viendra avec une armée, & il entrera dans les forteresses du Roi de l'aquilon, & y fera de grands exploits & se fortifiera.

8. Et même il emmenera en captivité en Egypte leurs dieux, avec les vaisseaux de leurs aspersions, & avec leurs vaisseaux précieux d'argent & d'or, & il subsistera quelques années plus que le Roi de l'aquilon.

9. Et le Roi du midi entrera dans *son* Royaume, & il retournera en son pays.

10. Mais les fils de celui-là entreront en guerre, ayant assemblé une multitude de grandes armées ; & l'un d'eux viendra avec vitesse, & se répandra, & passera, & reviendra & s'avancera en bataille jusqu'à la forteresse *du Roi du midi*.

11. Et le Roi du midi sera irrité, & il sortira & combattra contre lui, *savoir* contre le Roi de l'aquilon ; & il assemblera une grande multitude *de gens*, & la multitude *du peuple du Roi de l'aquilon* sera livrée dans la main du Roi du midi.

12. Et ayant défait cette multitude, son cœur s'élevera, & il en abattra à milliers ; mais il n'en sera pas fortifié.

13. Car le Roi de l'aquilon reviendra, & assemblera une plus grande multitude que la prémiére, & au bout de quelque tems & de quelques années, il viendra avec une grande armée & un grand apareil.

14. En ce tems-là plusieurs s'éleveront contre le Roi du midi ; & les enfans des prévaricateurs de ton peuple s'éleve-

s'éleveront afin d'accomplir la vision, mais ils tomberont.

15. Et le Roi de l'aquilon viendra; il fera des terrasses, & prendra les villes fortes; & les bras du midi, ni son peuple d'élite, ne pourront pas subsister, car ils n'auront point de force pour résister.

16. Et il fera de celui qui sera venu contre lui tout ce qu'il lui plaira; & il n'*y aura* personne qui subsiste devant lui; & il s'arrêtera dans le pays de gloire, lequel sera détruit.

17. Puis il dressera sa face pour entrer par force dans tout le Royaume de l'autre, & ses affaires iront bien, & il fera de grands exploits; & il lui donnera une fille entre les femmes, pour ruiner le Royaume; mais *cela* ne réussira pas, & elle ne sera point à lui.

18. Ensuite il tournera sa face vers les isles, & il en prendra plusieurs; mais un Capitaine fera cesser l'opprobre qu'il lui faisoit; & sans y avoir du deshonneur, il le fera retomber sur lui.

19. Delà il tournera sa face vers les forteresses de son pays, & il tombera, & ne sera plus trouvé.

20. Et un *autre* sera rétabli en sa place, qui envoiera l'exacteur pour la gloire du Royaume; mais en peu de jours il périra, non point par rencontre, ni par bataille.

21. Après lui un *autre*, qui sera méprisé, sera établi en sa place, auquel on ne donnera pas l'honneur royal, mais il viendra en paix, & il s'emparera du Royaume par des flatteries.

22. Et les bras des grandes eaux seront engloutis devant lui, comme par un déluge, & ils seront détruits, aussi bien que le Prince de l'alliance.

23. Car après les accords faits avec lui, il usera de tromperie, & il montera, & se fortifiera avec peu de gens.

24. Il entrera dans la Province paisible, & dans ses lieux gras; il fera des choses que ses péres, ni les péres de ses péres n'avoient pas faites; il leur répandra le pillage, le butin, & les richesses; & il formera des desseins contre les forteresses, & cela jusques à un certain tems.

25. Après cela, il réveillera sa force & son courage contre le Roi du midi, avec une grande armée; & le Roi du midi s'avancera en bataille avec une grande & très-forte armée; mais il ne subsistera point, parce qu'on formera des complots contre lui.

26. Ceux qui mangent les mets de sa table le ruineront, & son armée sera accablée, comme d'un déluge, & plusieurs tomberont blessés à mort.

27. Et le cœur de ces deux Rois ne cherchera qu'à s'entre-nuire; & ils parleront dans une même table avec tromperie; ce qui ne réussira pas; parce que la fin sera différée à un autre tems.

28. Il retournera donc en son pays avec de grandes richesses; son cœur se *déclarera* contre la sainte alliance, il fera de grands exploits, puis il retournera en son pays.

29. Il retournera au tems marqué, & il viendra contre le midi, mais cette derniére fois ne sera pas comme la précédente.

30. Car les navires de Kittim viendront contre lui, dequoi il sera indigné, & il s'en retournera, & il se dépitera contre la sainte alliance; & il fera de grands exploits, & retournera, & s'entendra avec les apostats de la sainte alliance.

31. Et les forces seront de son côté, & on souillera le sanctuaire, *qui est* la forteresse, & on fera cesser le *sacrifice* continuel, & on y mettra l'abomination qui causera la désolation.

32. Et il fera pécher par ses flateries ceux qui prévariqueront dans l'alliance; mais le peuple de ceux qui connoitront leur Dieu prendra courage & fera de grands exploits.

33. Et ceux qui seront intelligens parmi le peuple en instruiront plusieurs; & il y *en aura qui* tomberont par l'épée & par la flamme; ils iront en captivité, & ils *seront* en proie plusieurs jours.

34. Mais dans le tems qu'ils seront ainsi abbatus, ils seront un peu secourus; & plusieurs se joindront à eux avec un beau semblant.

35. Et quelques-uns de ces plus intelligens tomberont, afin qu'il y en ait d'entr'eux qui soient éprouvés, purifiés & blanchis, jusques au tems marqué, car *cela durera* encore pendant un certain tems.

36. Ce Roi fera donc au gré de ses désirs; il s'élevera, il s'agrandira au dessus de tout Dieu; il parlera insolemment contre le Dieu des dieux; & il prospérera jusques à ce que la colère *de Dieu* finisse; car la détermination en a été faite.

37. Et il ne se souciera point du Dieu de ses péres, ni de désirer des femmes; même il ne se souciera de quelque dieu que ce soit, car il s'élevera par dessus tout.

38. Toutefois il honorera dans son lieu le Dieu des forces; il honorera avec l'or & l'argent, les pierreries, & les choses les plus désirables, le dieu que ses péres n'avoient point connu.

39. Et il fera des forteresses à Maosim, ce dieu étranger; & à ceux qui le reconnoîtront il *leur* multipliera la gloire, il les fera dominer sur plusieurs, & leur partagera le pays à prix *d'argent*.

40. Et au tems marqué, le Roi du midi

midi le heurtera de ses cornes; mais le Roi d'aquilon s'élevera contre lui comme une tempête, avec des chariots & de la cavalerie, & avec plusieurs navires; il entrera dans ses terres, & les inondera, & il passera outre.

41. Et il entrera au pays de la gloire, & plusieurs *pays* seront ruinés; mais ceux-ci échapperont de sa main, *savoir* Edom, & Moab, & le principal lieu des enfans de Hammon.

42. Il mettra donc la main sur ces pays-là, & le pays d'Egypte n'échappera point.

43. Il sera maître des trésors d'or & d'argent, & de toutes les choses précieuses de l'Egypte; les Lybiens, & ceux de Cus *seront* à sa suite.

44. Mais des nouvelles viendront de l'orient & de l'aquilon qui le troubleront, & il sortira avec une grande fureur, pour en détruire & en exterminer plusieurs.

45. Et il dressera les tentes de sa maison royale entre les mers, vers la montagne glorieuse & sainte; il viendra jusqu'à sa fin, & il n'y aura personne pour le secourir.

REFLEXIONS.

VOici le sens & la substance de ce chapitre: C'est qu'il y auroit trois Rois en Perse, depuis Cyrus qui régnoit alors; qu'après cela il s'éleveroit un Prince puissant, savoir *Xerxes*; qu'Alexandre le Grand viendroit détruire l'Empire des Perses; qu'après sa mort sa Monarchie seroit partagée, & qu'il s'en formeroit deux Royaumes principaux; savoir, celui de Syrie, qui est appellé dans ce chapitre, *le Royaume d'Aquilon*; & celui d'Egypte, qui est appellé, *le Royaume du Midi*; que ces deux Royaumes se feroient la guerre; qu'entre les Rois de Syrie il y en auroit un qui usurperoit le Royaume par ses artifices, c'est *Antiochus Epiphane*; que ce Roi feroit diverses guerres au Roi d'Egypte; qu'il persécuteroit les Juifs, qu'il en feroit mourir plusieurs, & qu'il profaneroit le Temple de Jérusalem; mais que les Juifs lui résisteroient & se mettroient en liberté; que cet Antiochus pilleroit les temples, qu'il feroit encore une expédition en Egypte; & qu'après cela Dieu l'ameneroit à sa fin. Bien que ce chapitre ait de l'obscurité pour ceux qui ne savent pas l'histoire ancienne, la lecture n'en doit pas être omise; parce que c'est l'une des prophéties les plus claires & les plus circonstanciées qu'il y ait dans le Vieux Testament. Elle comprend l'histoire d'environ quatre cents ans, & l'on trouve dans les historiens de ces tems-là un récit très-exact des événemens qui sont ici prédits. Ce chapitre est donc tout-à-fait remarquable; il nous fournit les preuves les plus évidentes & les plus fortes qu'on puisse imaginer de la divinité de l'Ecriture. Il nous présente aussi diverses réflexions particuliéres sur les révolutions & les guerres qui arrivent dans le monde, sur les desseins de Dieu dans ces divers événemens, sur les persécutions auxquelles l'Eglise est exposée, sur les délivrances que Dieu lui accorde, & sur la fin tragique que font ordinairement les Princes tyrans & persécuteurs.

CHAPITRE XII.

C'est ici la suite de la prophétie qui est contenuë dans le chapitre précédent. L'Ange qui parloit à Daniel y marque ces deux choses: I. La délivrance des Juifs, & la glorieuse recompense que Dieu donneroit à ceux qui auroient été exposés à la persécution d'Antiochus. II. La durée de cette persécution, qui devoit être de trois ans & demi.

EN ce tems-là Micaël, ce grand Chef qui tient ferme pour les enfans de ton peuple, s'élevera, & ce sera un tems de détresse, tel qu'il n'y en a point eu depuis qu'il y a eu des nations jusqu'à ce tems-là, & en ce tems-là ton peuple échappera, *savoir* quiconque sera trouvé écrit dans le livre.

2. Et plusieurs de ceux qui dorment dans la poussiére de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour des opprobres & une infamie éternelle.

3. Ceux qui auront été intelligens, brilleront comme la splendeur de l'étenduë; & ceux qui en auront amené plusieurs à la justice *luiront* comme les étoiles à toûjours & à perpétuité.

4. Mais toi, Daniel, ferme ces paroles, & scelle ce livre jusques au tems marqué, auquel plusieurs le parcourront, & *auquel* la connoissance sera augmentée.

5. Alors moi Daniel je regardai; & voici deux autres *hommes* qui se tenoient debout, l'un au deçà, sur le bord du fleuve, & l'autre au delà, sur le bord du même fleuve.

6. Et on dit à l'homme vêtu de lin, qui *étoit* sur les eaux du fleuve: Quand *sera* la fin de ces merveilles?

7. Et j'entendis l'homme vêtu de lin, qui *étoit* sur les eaux du fleuve, lequel éleva sa droite & sa gauche vers les cieux, & jura par celui qui vit éternellement, que *ce sera* jusqu'à un tems, à des tems, & une moitié *de tems*, & que quand il aura achevé de disperser la force du peuple saint, toutes ces choses-là seront accomplies.

8. Ce que j'entendis bien, mais je ne le compris point, & je dis: Monseigneur, quelle *sera* l'issue de ces choses?

9. Et il me dit : Va Daniel, car ces paroles *sont* closes & scellées jusques au tems marqué.

10. Il y en aura plusieurs nettoyés, blanchis, & éprouvés ; mais les méchans agiront avec méchanceté, & aucun des méchans n'aura de l'intelligence, mais les intelligens comprendront *ces choses*.

11. Or depuis le tems que le *sacrifice* continuel aura cessé, & qu'on aura mis l'abomination de désolation, *il y aura* mille deux cents quatre-vingts-& dix jours.

12. Heureux celui qui attendra & qui atteindra jusqu'à mille trois cents trente-cinq jours.

13. Mais pour toi va à *ta* fin ; cependant tu te reposeras & tu demeureras dans ton état jusqu'à la fin de *tes* jours.

REFLEXIONS.

LES considérations qu'il faut faire sur ce chapitre sont : I. Que Dieu a été dans tous les tems le Défenseur de son Eglise ; & qu'il l'a toûjours protégée, lors même qu'elle a été attaquée avec le plus de violence. Nous en avons une preuve dans ce qui est dit ici, que Michel l'Archange tiendroit le parti des Juifs ; & dans la glorieuse délivrance que Dieu leur accorda, après qu'ils eurent été cruellement persécutés par Antiochus. II. Il faut faire beaucoup d'attention à ces paroles · *Que ceux qui dorment dans la poussiére de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobre éternel*. Comme c'est ici une promesse qui regarde ces Juifs zèlés, qui auroient soûtenu la Religion & souffert la mort sous la persécution d'Antiochus, on ne peut douter aussi que ces paroles ne se rapportent à la résurrection des morts, & à la distinction qu'il y aura dans la vie à venir entre les bons & les méchans ; c'est la doctrine que Jésus-Christ nous a enseignée encore plus clairement dans l'Evangile, & à peu près dans les mêmes termes que Daniel. III. Ce que l'Ange dit, que les Juifs éclairés qui auroient signalé leur fidélité dans les tems de persécution, seroient couronnés d'une gloire particuliére : mérite aussi d'être bien considéré, & doit nous inspirer un grand zèle pour soutenir les intérêts de la gloire de Dieu, même au péril de nôtre vie ; & pour contribuer au salut & à l'édification des hommes, par tous les moyens qui sont en nôtre puissance. Enfin, puisque le tems de la persécution d'Antiochus, & le nombre des jours qu'elle devoit durer, est ici marqué d'une maniére si précise ; nous devons apprendre de là, que Dieu tient les tems en sa puissance, qu'il a fixé un terme que les ennemis de sa gloire ne passeront point, & que ce qu'il a résolu s'exécute toûjours dans le tems & de la maniére qu'il l'a arrêté. Ce sont là, pour l'Eglise en général, & pour les fidèles en particulier, de grands motifs à se confier en Dieu, même dans les tems les plus fâcheux, à se reposer sur sa providence, & à attendre avec patience, & en s'acquitant de leur devoir, que ses décrets s'accomplissent.

LE LIVRE

D'OSE'E

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Osée, *le prémier des Douze petits Prophètes, fut envoyé pour annoncer la ruine du Royaume des Dix Tribus, de même que celle du Royaume de Juda. Il prédit aussi le retour des Juifs, & la vocation des Gentils ; & il prophètisa pendant environ quatre-vingts ans.*

CHAPITRE I. II. & III.

Dans les trois prémiers chapitres, Osée réprésente, sous l'emblême d'un mariage avec une femme débauchée, & des enfans qui en naitroient, que les Israëlites étoient tombés dans l'idolatrie ; que Dieu, pour les en punir, les rejetteroit & les réduiroit dans la derniére misère ; que cependant il auroit pitié d'eux, & les recevroit encore dans son alliance.

LA parole de l'Eternel qui fut adressée à Osée fils de Bééri, au tems de Hozias, de Jotham, d'Achaz, & d'Ezéchias, Rois de Juda, & au tems de Jéroboam fils de Joas, Roi d'Israël.
2. Lors que l'Eternel commença à parler par Osée, l'Eternel lui dit: Va; prens-toi une femme débauchée, & *aie d'elle* des enfans de prostitution; car le pays ne fait que se prostituer, *en se détournant* de l'Eternel.
3. Il s'en alla donc, & prit Gomer fille de Diblajim; laquelle conçut, & lui enfanta un fils.
4. Et l'Eternel lui dit: Appelle son nom Jizréhel; car dans peu *de tems*, je ferai sur la maison de Jéhu la punition du sang de Jizréhel; & je ferai finir le Royaume de la maison d'Israël.
5. Et il arrivera qu'en ce jour-là je romprai l'arc d'Israël dans la vallée de Jizréhel.
6. Elle conçût encore & elle enfanta une fille; & *l'Eternel* lui dit: Appelle son nom Loruhama; car je ne continuërai plus à faire miséricorde à la maison d'Israël, mais je les enleverai entiérement.
7. Mais je ferai miséricorde à la maison de Juda, & je les délivrerai par *moi même qui suis* l'Eternel leur Dieu; je ne les délivrerai point par l'arc, ni par l'épée, ni par les combats, ni par les chevaux, ni par les gens de cheval.
8. Puis quand elle eut sevré Loruhama, elle conçût, & enfanta un fils.
9. Et *l'Eternel* dit: Appelle son nom Lohammi; car vous n'*êtes* plus mon peuple, & je ne serai plus vôtre *Dieu*.
10. Toutefois il arrivera que le nombre des enfans d'Israël sera comme le sable de la mer, qui ne peut ni se mesurer ni se compter; & il arrivera que dans le lieu où on leur aura dit, Vous n'êtes plus mon peuple, on leur dira: *Vous êtes* les enfans du *Dieu* fort & vivant.
11. Aussi les enfans de Juda & les enfans d'Israël se rassembleront, & s'établiront un Chef, & ils remonteront du pays; car la journée de Jizréhel *aura été* grande.

CHAPITRE II.

APpellez vos fréres Hammi, & vos sœurs Ruhama.
2. Plaidez avec vôtre mére, plaidez; car elle n'*est* plus ma femme, je ne *suis* plus aussi son mari; & qu'elle ôte ses prostitutions de dessus son visage, & ses adultéres de son sein.
3. De peur que je ne la dépouille toute nuë, que je ne la remette dans l'état où elle étoit au jour qu'elle nâquit, que je ne la réduise en un désert, que je ne la rende comme une terre séche, & que je ne la fasse mourir de soif;
4. Et que je n'use point de miséricorde envers ses enfans, parce que ce *sont* des enfans de prostitution.
5. Parce que leur mére s'est prostituée; celle qui les a conçûs s'est deshonorée, car elle a dit: J'irai après ceux qui m'aiment, qui me donnent mon pain & mes eaux, ma laine & mon lin, mon huile & mon breuvage.
6. C'est pourquoi, voici, je boucherai ton chemin avec des épines, & je ferai une cloison de pierres, tellement qu'elle ne trouvera point ses sentiers.
7. Elle poursuivra donc ceux qu'elle aime, mais elle ne les atteindra point; elle les cherchera, mais elle ne les trouvera point. Et elle dira: Je m'en irai & je retournerai à mon prémier mari, car alors j'étois mieux que je ne suis maintenant.
8. Or elle n'a point connu que *c'étoit* moi qui lui avois donné le froment, le vin, & l'huile, & qui lui avois multiplié l'argent & l'or, *dont* ils ont fait un Bahal.
9. C'est pourquoi je changerai & je reprendrai mon froment en son tems, & mon vin en sa saison, & je retirerai ma laine & mon lin, qui couvroient sa honte.
10. Et je découvrirai maintenant sa turpitude aux yeux de ceux qui l'aiment, & personne ne la délivrera de ma main.
11. Je ferai cesser toute sa joie, ses fêtes, ses nouvelles lunes, ses sabbats, & toutes ses fêtes solemnelles.
12. Et je gâterai ses vignobles & ses figuiers, desquels elle a dit, Ce *sont* là mes salaires, que ceux que j'aime m'ont donnés. Je les réduirai en forêt, & les bêtes des champs les dévoreront;
13. Et je punirai sur elle les jours des Bahalins, auxquels elle leur faisoit des parfums, & se pâroit de ses bagues & de ses joyaux, & s'en alloit après ceux qu'elle aimoit, & m'oublioit, dit l'Eternel.
14. C'est pourquoi, voici, je l'attirerai, après que je l'aurai fait aller dans le désert, & je lui parlerai selon son cœur.
15. Et je lui donnerai ses vignes, depuis ce lieu-là, & la vallée de Hacor, pour une entrée à l'espérance, & elle y chantera comme au tems de sa jeunesse, & comme lors qu'elle remonta du pays d'Egypte.
16. Et il arrivera en ce jour-là, dit l'Eternel, que tu m'appelleras, Mon mari, & que tu ne m'appelleras plus, Mon Bahal.
17. Car j'ôterai de sa bouche les noms

noms des Bahalins, & on ne fera plus mention de leur nom.

18. Aussi en ce tems-là, je traiterai pour eux une alliance avec les bêtes des champs, avec les oiseaux des cieux, & avec les reptiles de la terre; & je briserai & *j'ôterai* du pays l'arc, l'épée, & la guerre, & je les ferai dormir en sûreté.

19. Et je t'épouserai pour toûjours; & même je t'épouserai pour moi, en justice, en jugement, en bonté, & en compassions.

20. Je t'épouserai fidèlement, & tu connoîtras l'Eternel.

21. Et il arrivera en ce tems-là que je répondrai, dit l'Eternel, que je repondrai aux cieux, & ils répondront à la terre;

22. Et la terre répondra au froment, au bon vin, & à l'huile; & ils répondront à Jizréhel.

23. Puis je la semerai pour moi parmi la terre, & je ferai miséricorde à Lo-ruhama, & je dirai à Lo-hammi, Tu *es* mon peuple; & il me dira, Mon Dieu.

CHAPITRE III.

APrès cela l'Eternel me dit: Va encore aimer une femme aimée d'un ami, & adultère; comme l'Eternel aime les enfans d'Israël, lesquels toutefois regardent à d'autres dieux, & aiment les flacons de vin.

2. Je m'acquis donc cette *femme*-là pour quinze *piéces* d'argent, & un chomer & demi d'orge;

3. Et je lui dis: Tu demeureras avec moi pendant plusieurs jours; tu ne t'abandonneras plus, & tu ne seras à aucun mari; & moi aussi je te serai fidèle.

4. Car les enfans d'Israël demeureront plusieurs jours sans Roi & sans Prince, sans sacrifice & sans statuë, sans éphod & sans Téraphim.

5. Mais après cela les enfans d'Israël se retourneront, & rechercheront l'Eternel leur Dieu, & David leur Roi, & révéreront l'Eternel & sa bonté, aux derniers jours.

REFLEXIONS sur les chapitres I. II. III.

ON doit remarquer en général, sur cette prophétie, la bonté de Dieu, qui envoya Osée & d'autres Prophètes aux Israëlites, pour les retirer de l'idolatrie qui étoit établie dans leur Royaume, & pour les exhorter à la repentance. Ce qu'on lit au commencement de ce livre paroit être une histoire véritable, & donne lieu de croire qu'Osée épousa en effet une femme qui avoit eu une conduite déreglée, mais qui n'y persévera pas; & on peut dire que l'ayant épousée par le commandement de Dieu, il le fit légitimement. Cependant comme un tel mariage paroit contraire à la bienséance, sur tout dans un Prophète, on peut regarder ceci comme une parabole & une allégorie. Les Prophètes récitent souvent des choses qui ne se sont passées qu'en vision, ou en figure, comme si elles étoient arrivées réellement; & on en a des exemples formels dans leurs écrits. Et le nom de la femme qu'Osée épousa, & les autres circonstances qu'il rapporte, ne prouvent pas que ce soit ici une histoire véritable; tout de même qu'on ne peut pas conclure que la parabole du mauvais riche ne soit pas une parabole, parce que Lazare y est nommé, & qu'il y est dit que le riche avoit cinq fréres. Voici donc ce que Dieu vouloit marquer par ce qu'Osée rapporte ici: C'est, que les Israëlites s'étoient détournés de son service pour adorer les idoles, comme une femme adultère se détourne de son mari. Le nom de *Jizréhel*, qui est donné au prémier des fils qui nâquit, marquoit que Dieu puniroit la famille de Jéhu Roi d'Israël, à cause de l'idolatrie & des crimes de ce Prince & de ses successeurs. Cette menace s'exécuta; Zacharie fils de Jéroboam second, sous le règne duquel Osée prophétisoit, ayant été le dernier Roi des descendans de Jéhu. Le second enfant fut une fille nommée *Loruhama*; ce nom signifie que Dieu n'auroit plus de compassion des Israëlites, & qu'ils éprouveroient sa vengeance; ce qui arriva aussi. Le nom du troisiéme fut *Lohammi*; ce qui veut dire que les Israëlites n'étoient plus le peuple de Dieu. Après cela, Osée prédit les calamités qui alloient tomber sur les Juifs, pour punition de leur idolatrie. Cependant Dieu dit qu'il avoit encore pour ce peuple des sentimens d'amour; & qu'après les avoir punis, il auroit pitié d'eux, & qu'ils se convertiroient. Voilà le sens & le but de ces chapitres; dans lesquels nous avons une vive image de l'infidélité de ceux qui violent l'alliance qu'ils ont avec Dieu, & de la vengeance sévére que Dieu en fait; aussi bien que de sa clémence envers ceux qui le recherchent par une véritable conversion.

CHAPITRE IV.

Osée déclare, que Dieu, irrité par les divers crimes qui régnoient dans le Royaume d'Israël, même parmi les Sacrificateurs, & sur tout par l'idolatrie, qui est ici appellée un adultère, alloit détruire ce Royaume dans peu de tems. Il exhorte ceux du Royaume de Juda, à ne pas imiter les dix Tribus dans leur idolatrie, & dans les impietés qu'elles commettoient à Guilgal & à Bethel.

ENFANS d'Israël, écoutez la parole de l'Eternel; car l'Eternel a un procès

cès avec les habitans du pays ; parce qu'il n'y a point de vérité, ni de bonté, ni de connoissance de Dieu dans le pays.

2. *Il n'y a que* parjure, que mensonge, que meurtre, que larcin, & qu'adultère ; ils se sont entiérement débordés, & un meurtre touche l'autre.

3. C'est pourquoi le pays sera dans le deuil, & tous ses habitans dans la langueur, avec les bêtes des champs, & les oiseaux des cieux ; même les poissons de la mer périront.

4. Cependant qu'on ne dispute avec personne, & qu'on ne reprenne personne ; car ton peuple est comme ceux qui disputent avec le Sacrificateur.

5. Tu tomberas donc en plein jour, & le Prophète tombera aussi avec toi de nuit ; & j'exterminerai ta mére.

6. Mon peuple est détruit, parce qu'il est sans connoissance ; parce que tu as rejetté la science, je te rejetterai, afin que tu ne m'exerces plus le Sacerdoce ; parce que tu as oublié la loi de ton Dieu, moi aussi j'oublierai tes enfans.

7. A mesure qu'ils se sont multipliés, ils ont péché contre moi ; je changerai leur gloire en ignominie.

8. Ils mangent les péchés de mon peuple & ne demandent rien que son péché.

9. C'est pourquoi le Sacrificateur sera *traité* comme le peuple, & je le punirai *selon* son train, & lui rendrai *selon ses* actions.

10. Ils mangeront, mais ils ne seront point rassasiés ; ils se prostitueront, mais ils ne multiplieront point ; car ils ont abandonné l'Eternel, pour ne pas observer *sa loi*.

11. La fornication, le vin, & le moût *leur ont* ôté l'entendement.

12. Mon peuple demande avis à son bois, & son bâton lui répond ; car l'esprit de fornication les a fait errer, & ils se sont prostitués en abandonnant leur Dieu.

13. Ils sacrifient sur le sommet des montagnes, & ils font du parfum sur les côteaux, sous les chênes, les peupliers, & les ormes, dont l'ombre est agréable ; c'est pourquoi vos filles se prostitueront, & vos épouses commettront adultère.

14. Je ne ferai point punition de vos filles, quand elles se seront prostituées, ni de vos épouses, quand elles auront commis adultère ; car ils se séparent avec les prostituées, & ils sacrifient avec les femmes publiques ; ainsi le peuple qui est sans intelligence sera ruiné.

15. Si tu te prostitues, ô Israël, *au moins* que Juda ne se rende point coupable ; & n'entrez point à Guilgal, & ne montez point à Beth-aven, & ne jurez point, L'Eternel *est* vivant.

16. Parce que les Israëlites ont été rebelles, comme une génisse qui n'est pas domtée, l'Eternel les fera paitre maintenant comme des agneaux dans des lieux spacieux.

17. Ephraïm s'est associé aux faux dieux ; abandonne-le.

18. Leur vin est aigri ; ils n'ont fait que se prostituer ; ils ont aimé, Donnez-nous : Ses Principaux sont sa honte.

19. Le vent *l'a emportée* liée sur ses ailes, & ils auront honte de leurs sacrifices.

REFLEXIONS.

IL paroit de ce chapitre, que dans le tems d'Osée le Royaume d'Israël étoit rempli d'impiété, d'injustice, de dissolution, & de toutes sortes de crimes ; que même les Sacrificateurs étoient très-corrompus, & que cette dépravation générale alloit attirer la colère de Dieu sur les Israëlites ; ce qui arriva lors qu'ils furent détruits par le Roi d'Assyrie, & transportés en son pays. On voit par ces censures & par ces menaces, que quand il n'y a plus de crainte de Dieu dans un pays, & que les crimes s'y multiplient, & y ont un libre cours, sans que les hommes puissent être ramenés à leur devoir, Dieu retire sa protection de dessus eux, & qu'il les accable de ses jugemens. Les exhortations qu'Osée adressoit aux Juifs du Royaume de Juda, de ne se pas laisser aller aux péchés & à l'idolatrie du Royaume d'Israël, nous apprennent, que ceux que Dieu a honorés plus particuliérement de sa connoissance, au lieu d'imiter les méchans dans leurs déréglemens, doivent s'attacher d'autant plus inviolablement à leur devoir, s'ils ne veulent pas s'exposer à ses plus sévéres châtimens.

CHAPITRE V.

Osée reproche aux Sacrificateurs, aux Magistrats, & aux Princes d'Israël, d'être les auteurs des péchés du peuple & de sa ruine. II. Il déclare que Dieu, sans avoir égard aux sacrifices des Juifs, les feroit tous périr, tant ceux d'Ephraïm, c'est-à-dire, du Royaume d'Israël, que ceux de Juda ; & que le secours du Roi d'Assyrie ne les garantiroit point des malheurs qui alloient tomber sur eux.

ECoutez ceci, Sacrificateurs, & *vous* Maison d'Israël, soyez attentifs, & *vous* Maison du Roi, prêtez l'oreille ; car c'est à vous à faire la justice ; mais vous êtes devenus comme un piége à Mitspa, & comme un filet étendu sur Tabor.

2. Et on a subtilement inventé des moyens d'égorger les révoltés ; mais je les châtierai tous.

3. Je connois Ephraïm, & Israël ne m'est point caché ; *je sai que* maintenant,

tenant, toi Ephraïm, tu t'ès prostitué, & qu'Israël est souillé.

4. Ils n'appliquent pas leurs pensées à revenir à leur Dieu, parce que l'esprit de fornication *est* au milieu d'eux, & ils ne connoissent point l'Eternel.

5. Aussi la fierté d'Israël tèmoignera contre sa face, & Israël & Ephraïm tomberont par leur iniquité; Juda aussi tombera avec eux.

6. Ils iront avec leurs brébis & avec leurs bœufs chercher l'Eternel, mais ils ne le trouveront point; il s'est retiré d'avec eux.

7. Ils ont péché contre l'Eternel; car ils ont engendré des enfans étrangers; maintenant un mois les dévorera avec leurs biens.

8. Sonnez du cor à Guibha, & de la trompette à Rama; sonnez avec rétentissement à Beth-aven, qui est derriére toi, ô Benjamin!

9. Ephraïm sera mis en désolation au jour du châtiment; j'annonce parmi les Tribus d'Israël une chose certaine.

10. Les Gouverneurs de Juda sont comme ceux qui remuent les bornes; je répandrai ma colère sur eux comme de l'eau.

11. Ephraïm est opprimé, il est accablé justement, parce qu'il a voulu aller après le commandement.

12. Je serai donc comme la tigne à Ephraïm, & comme la vermoulure à la maison de Juda.

13. Et Ephraïm a vû sa langueur, & Juda sa plaie; Ephraïm s'en est allé vers Assur, & on a envoyé vers le Roi Jareb; mais il ne vous pourra pas guèrir, & ne pansera point la plaie *pour* vous en délivrer.

14. Car je serai comme un lion à Ephraïm, & comme un lionceau à la maison de Juda; *c'est* moi, *c'est* moi, *qui* déchirerai; j'irai, j'emporterai, & il n'y aura personne qui m'ôte *la proie*.

15. Je m'en irai, & je reviendrai en mon lieu, jusques à ce qu'ils se reconnoissent coupables & qu'ils cherchent ma face. Ils me chercheront de grand matin dans leur angoisse.

REFLEXIONS.

CE qu'il y a à remarquer dans ce chapitre, c'est I. Que la corruption & la ruine des peuples procèdent le plus ordinairement de ce que leurs Conducteurs spirituels & temporels ne s'acquitent pas de leur devoir, & violent les loix de la religion & de la justice. II. Que quand des hypocrites & des impies, qui offensent le Seigneur par leurs rébellions, viennent se présenter devant lui, pour lui rendre un culte & des hommages extérieurs, ils ne font que provoquer davantage sa colère III. Que c'est en vain que l'on a recours aux hommes, lors qu'on n'a pas Dieu propice; & qu'il n'y a point d'autre moyen de l'appaiser, quand on est coupable, que de reconnoître ses péchés, & de recourir à lui par une sérieuse repentance.

CHAPITRE VI.

Osée exhorte les Israëlites à se convertir, & il leur promet, que s'ils le faisoient, Dieu auroit pitié d'eux & les rétabliroit. II. Il reproche à ceux des Dix Tribus le peu de sincérité de leur piété; & il leur dit que c'étoit à cause de cela que Dieu les menaçoit par ses Prophètes de les détruire. III. Il se plaint qu'au lieu de se rendre agréables à Dieu par leur obéissance, ils violaient son alliance, & s'abandonnoient, tant eux que leurs Sacrificateurs, à toutes sortes de désordres, & sur tout à l'idolatrie.

VEnez, & retournons à l'Eternel; car c'est lui qui a déchiré; mais il nous guèrira; il a frappé, mais il bandera nos *plaies*.

2. Il nous rendra la vie dans deux jours, & au troisiéme jour il nous rétablira, & nous vivrons en sa présence.

3. Car nous connoîtrons l'Eternel, & nous continuerons *toûjours* à le connoître; son lever se prépare comme *celui* de l'aurore, & il viendra à nous comme la pluie, comme la pluie de l'arriére-saison, qui arrose la terre.

4. Que te ferai-je, Ephraïm? Que te ferai-je, Juda? puis que vôtre piété est comme une nuée du matin, & comme une rosée du matin qui se dissipe.

5. C'est pourquoi je les ai retranchés par les Prophètes, & je les ai tués par les paroles de ma bouche; & mes jugemens sur eux *paroîtront comme* la lumiére qui se lève.

6. Car je veux la miséricorde, plûtôt que le sacrifice; & la connoissance de Dieu, plûtôt que les holocaustes.

7. Mais ils ont transgressé l'Alliance, comme si elle eût été d'un homme; en quoi ils ont péché contre moi.

8. Galaad est une ville d'ouvriers d'iniquité, & remplie de sang.

9. Les Sacrificateurs ayant comploté, sont comme des bandes de voleurs qui tuent les gens sur le chemin de Sichem; car ils exécutent leurs méchans desseins.

10. J'ai vû une chose horrible dans la maison d'Israël; c'est là qu'est la prostitution d'Ephraïm; Israël en est souillé.

11. Juda, tu seras aussi moissonné, jusqu'à-ce que je ramène mon peuple captif.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous apprend, I. Que quand Dieu menace ou punit les hommes, ils ne peuvent détourner ni appaiser sa colère, que par un vrai & prompt retour à leur devoir. II. Que la

la piété & la repentance qui n'est que passagére, & qui ne produit pas un amendement constant, est inutile. III. Que ce que Dieu demande, & ce qu'il aime par dessus toutes choses, c'est que les hommes le connoissent & le craignent; & en particulier, qu'ils exercent la miséricorde & la charité. C'est ce que nous enseignent ces paroles d'Osée, que Nôtre Seigneur allègue dans l'Evangile: *La miséricorde vaut mieux que les sacrifices, & la connoissance de Dieu vaut mieux que les holocaustes.* IV. La fin de ce chapitre nous enseigne, que quand ceux que Dieu a reçus dans son alliance viennent à la transgresser & à tomber dans l'infidélité, Dieu les prive de sa protection & de sa grace, & les fait servir d'exemple à tout le monde. Les Israëlites en firent l'expérience, comme Osée & les autres Prophètes les en avoient menacés.

CHAPITRE VII.

Dieu se plaint, I. Que dans le tems qu'il vouloit ramener Ephraïm, *c'est-à-dire, les Israëlites des Dix Tribus, de leur idolatrie & de leurs égaremens, ils y continuoient. II. Que leurs Rois & les principaux avoient été les prémiers à entrainer le peuple dans la rébellion; & qu'à cause de cela ils seroient consumés par le feu de la colere de Dieu, & deviendroient la proie des étrangers. III. Dieu dit que ce seroit en vain qu'ils chercheroient du secours vers les Egyptiens & vers les Assyriens. IV. Il leur reproche de ne s'être pas convertis, lors qu'il les avoit frappés.*

LOrs que je voulois guérir Israël, l'iniquité d'Ephraïm & les méchancetés de Samarie se sont manifestées; car ils ont commis des faussetés; c'est pourquoi le larron est entré, & la bande des voleurs a pillé dehors.

2. Et ils n'ont point pensé dans leur cœur que je me souviens de toute leur malice; les actions qu'ils ont commises en ma présence les ont maintenant environnés.

3. Ils réjouïssent le Roi par leur malice, & les Princes par leurs mensonges.

4. Ils commettent tous adultère, *étant embrasés* comme un four chauffé par le boulanger, après qu'il a cessé d'éveiller, depuis que la pâte est pétrie, jusques à ce qu'elle soit levée.

5. Au jour de nôtre Roi, on a rendu malade les Gouverneurs par le vin; il a tendu la main aux moqueurs.

6. Car ils ont appliqué à dresser des embuches leur cœur qui est semblable à un four; qui, après que le boulanger a dormi toute la nuit, est embrasé le matin, comme un feu qui jette des flammes.

7. Ils sont tous échauffés comme un four, & ils dévorent leurs Gouverneurs; tous leurs Rois sont tombés, *& il n'y en a* aucun d'entr'eux qui crie à moi.

8. Ephraïm même, s'est mêlé avec les peuples; Ephraïm est comme un gâteau qui n'a point été tourné.

9. Les étrangers ont dévoré sa force, & il ne l'a point senti; ses cheveux sont devenus blancs, & il ne l'a pas apperçu.

10. L'orgueil d'Israël rendra donc témoignage contre lui en face; ils ne se sont pas convertis à Dieu, & ils ne l'ont point recherché pour tout cela.

11. Ephraïm est devenu comme une colombe stupide, sans entendement; car ils ont appellé l'Egypte *a leur secours*, & sont aliés vers les Assyriens.

12. *Mais* quand ils y iront, j'étendrai mon filet sur eux, & je les ferai tomber comme les oiseaux des cieux; je les châtierai, comme ils l'ont entendu dans leur assemblée.

13. Malheur à eux; parce qu'ils se sont retirés de moi, ils seront *exposés* en proie; ils ont péché contre moi; je les avois rachetés, mais ils prononcent des mensonges contre moi.

14. Ils ne crient point vers moi, du fond de leur cœur, quand ils hurlent sur leurs lits; ils s'inquiétent pour le froment & le vin, & ils se détournent de moi.

15. Soit que je les aie châtiés, soit que j'aie fortifié leurs bras, ils ont pensé du mal contre moi.

16. Ils se retournent, *mais* non point *au* Souverain; ils sont devenus comme un arc trompeur; les Principaux d'entr'eux tomberont par l'épée, à cause de la fureur de leur langue: cela leur tournera en moquerie au pays d'Egypte.

REFLEXIONS

IL faut remarquer sur ce chapitre, I. Que comme les Israëlites persévérérent avec obstination dans leurs péchés, quoique Dieu voulut les en retirer; les hommes s'éloignent souvent de Dieu, & l'offensent avec plus de fierté, dans le tems qu'il veut les rappeller à lui. II. Que l'irréligion & l'impieté de ceux qui gouvernent, infectent ordinairement les peuples qui leur sont soumis, & exposent les Etats à une totale ruine. III. Qu'on s'abuse de recourir aux moyens humains, lors qu'on n'est pas bien avec Dieu; & que même Dieu se sert de ces moyens-là pour punir ceux qui y mettent leur confiance. Les Juifs croyoient trouver du secours auprès des Assyriens & des Egyptiens, & ils furent châtiés par ces mêmes peuples. IV. Nous voyons ici, que les Israëlites crioient & gémissoient dans leurs maux; mais qu'ils ne se convertissoient pas à Dieu, qui les frappoit. C'est là l'image de ceux qui s'affligent & se plaignent dans l'adversité, & qui font même semblant de recourir à Dieu; mais qui ne sont pas touchés d'une vraie repentance,

pentance, & dont la douleur ne procède que des maux qu'ils souffrent; & ne produit pas un véritable amendement.

CHAPITRE VIII.

Ce chapitre contient de nouvelles menaces que Dieu fait aux Israëlites des Dix Tribus, parce qu'ils s'étoient revoltés contre lui, en s'établissant d'autres Rois que ceux de la maison de David; en mettant le culte des veaux d'or en la place du vrai Dieu; & en allant chercher de l'assistance auprès des Assyriens. II. Le Prophète leur dénonce, qu'ils alloient être exterminés à cause de toutes leurs rébellions; & qu'après eux les Juifs du Royaume de Juda le seroient aussi.

CRIE *comme si tu avois* une trompette à la bouche. *L'ennemi vient* comme un aigle contre la maison de l'Eternel; parce qu'ils ont violé mon Alliance, & ont péché contre ma loi.

2. Ils crieront à moi: Mon Dieu, nous t'avons connu, *nous qui sommes* Israël.

3. Israël a rejetté ce qui étoit bon; l'ennemi le poursuivra.

4. Ils ont fait régner, mais non par moi; ils ont établi des Princes, & je ne l'ai pas sçu; ils se sont fait des dieux de leur or & de leur argent, c'est pourquoi chacun d'eux sera retranché.

5. Samarie, ton veau t'a chassée loin; ma colère s'est embrasée contre eux; jusques à quand ne voudront-ils pas *s'adonner* à l'innocence?

6. Car *ce veau est* aussi d'Israël; l'ouvrier l'a fait, & il n'est point Dieu; c'est pourquoi le veau de Samarie sera mis en pièces.

7. Parce qu'ils sèment du vent, ils moissonneront la tempête; & il *n'y aura* point de blé debout; le grain ne donnera point de farine; & s'il en donne, les étrangers la dévoreront.

8. Israël est dévoré, il est maintenant parmi les nations comme un vaisseau qui déplait.

9. Car ils sont montés vers Assur, *qui est comme* un âne sauvage qui se tient seul à part; Ephraïm a donné des présens à ses amis.

10. Mais, parce qu'ils auront donné des présens aux nations, je les assemblerai maintenant, & ils se reposeront un peu du tribut *qu'ils payoient* pour le Roi des Princes.

11. Parce qu'Ephraïm a fait plusieurs autels pour pécher, ces autels lui tourneront en péché.

12. Je leur avois prescrit plusieurs préceptes de ma loi; mais ils les ont regardés comme une chose étrangère.

13. Pour ce qui est des sacrifices qui me sont offerts, ils sacrifient de la chair, & ils *la* mangent; *mais* l'Eternel ne les agrée point; maintenant il se souviendra de leur iniquité, & il punira leurs péchés; ils retourneront en Egypte.

14. Israël a oublié celui qui l'a fait, & a bâti des palais, & Juda a fait plusieurs villes fortes; mais j'envoierai le feu dans les villes de celui-ci, quand il aura dévoré les palais de celui-là.

REFLEXIONS.

LA principale réflexion qu'il faut faire sur les reproches qu'Osée faisoit aux Israëlites, de s'être révoltés de l'obéïssance qu'ils devoient à Dieu, & d'avoir abandonné son alliance & son service, c'est qu'on ne sauroit se détourner du culte que Dieu a établi, de quelque maniére qu'on le fasse, sans s'exposer à la vengeance la plus rigoureuse. Sur quoi nous devons penser, que ce n'est pas seulement par l'idolatrie qu'on abandonne Dieu; mais qu'on le fait aussi, lors qu'on ne lui rend pas le vrai culte qu'il exige, & qui consiste à le servir d'un cœur pur, à l'aimer par dessus toutes choses, & à lui obéir. Si donc les Israëlites furent punis avec tant de rigueur de leur idolatrie, les Chrétiens qui sont infidèles à Dieu, & qui désobéïssent à Jésus-Christ, doivent s'attendre à des peines encore plus sévéres.

CHAPITRE IX.

Le sommaire de ce chapitre est: Que les Israëlites ayant abandonné Dieu pour servir les idoles, ils alloient être chassés de leur pays, & dispersés en Egypte & en Assyrie, & que leurs sacrifices étoient rejettés. II. Que leur ruine feroit voir que les faux Prophetes les avoient trompés. III. Qu'ils étoient aussi corrompus que les Israëlites de Guibha *l'étoient autrefois; & que les idolatries qui se commettoient depuis long-tems dans leur pays, & sur tout à* Guilgal, *alloient faire venir sur eux & sur leurs enfans une désolation dont ils ne se releveroient jamais.*

ISRAEL, ne te réjouï point, & ne sois point transporté de joie comme les *autres* peuples, de ce que tu t'es prostitué en abandonnant ton Dieu. Tu as aimé le salaire *de ta prostitution* dans toutes les aires de froment.

2. Mais l'aire & la cuve ne les repaîtront point, & le vin excellent leur manquera.

3. Ils ne demeureront point dans la terre de l'Eternel, mais Ephraïm retournera en Egypte, & ils mangeront en Assyrie la viande souillée.

4. Ils ne feront point aspersion de vin à l'Eternel, & leurs sacrifices ne lui plairont point; *mais ils* leur *seront* comme le pain de deuil; tous ceux qui en mangeront seront souillés; parce que leur pain *est* pour leurs morts, il n'entrera point dans la maison de l'Eternel.

5. Que ferez-vous aux jours des fêtes solem-

solemnelles, & aux jours des fêtes de l'Eternel?

6. Car voici, ils s'en sont allés à cause de la désolation; l'Egypte les rassemblera; Memphis les ensevelira; on ne désirera que leur argent; le chardon sera leur héritier, l'épine *croitra* dans leurs tentes.

7. Les jours de la visitation sont venus, les jours de la rétribution sont venus, & Israël le saura; les Prophètes *sont* fous, les hommes inspirés *sont* insensés, à cause de la grandeur de ton iniquité, & de ta grande rébellion.

8. La sentinelle d'Ephraïm *est* avec mon Dieu; *mais* le Prophète *est* un filet d'oiseleur dans tous ses chemins, il est un sujet d'aversion dans la maison de son Dieu.

9. Ils se sont extrèmement corrompus, comme aux jours de Guibha; c'est pourquoi il se souviendra de leur iniquité, il punira leurs péchés.

10. J'avois trouvé Israël comme des grapes dans le désert; j'avois vû vos péres comme le prémier fruit d'un figuier dans son commencement; *mais* ils sont entrés vers Bahal-péhor, ils se sont séparés pour aller après une chose infame, & se sont rendus abominables comme ce qu'ils ont aimé.

11. La gloire d'Ephraïm s'envolera aussi vite qu'un oiseau, *elle s'envolera* dès la naissance & dès la conception.

12. Que s'ils élèvent leurs enfans, je les en priverai, tellement qu'aucun d'entr'eux ne deviendra homme; & malheur aussi à eux, quand je me serai retiré d'avec eux!

13. Ephraïm, lors que je l'ai regardé, *étoit* comme une *autre* Tyr, plantée dans un beau lieu; toutefois Ephraïm menera ses fils à celui qui les tuera.

14. O Eternel, donne leur: Que leur donnerois-tu? Donne-leur une matrice sujette à avorter, & des mammelles taries.

15. Tout leur mal *est* à Guilgal; car c'est là que je les ai haïs, & je les chasserai de ma maison, à cause de la malice de leurs actions; je ne continuerai plus à les aimer; tous les Principaux d'entr'eux sont des rebelles.

16. Ephraïm a été frappé, & sa racine est sèche; ils ne porteront plus de fruit; & s'ils ont des enfans, je mettrai à mort ce qu'ils aiment le plus, & ce qui sera né d'eux.

17. Mon Dieu les rejettera, parce qu'ils ne l'ont point écouté, & ils seront errans parmi les nations.

REFLEXIONS.

ON doit considérer dans ce chapitre ce qui arriva aux Israëlites, pour avoir renoncé au service du vrai Dieu, embrassé un faux culte & une réligion idolatre, & ajoûté foi aux faux Prophètes, plûtôt qu'aux Prophètes du Seigneur. Ce peuple, que Dieu avoit tant aimé, & avec lequel il avoit traité alliance, fut privé de sa protection, dépouillé de tous les avantages dont il jouïssoit, & dispersé parmi les nations étrangéres. Voilà à quoi l'ingratitude envers Dieu, & l'infidélité dans son service exposent les hommes; il rejette enfin ceux qui refusent d'écouter sa voix, & après les avoir épargnés longtems, il exécute ses menaces & fait la vengeance de leur méchanceté.

CHAPITRE X.

*Osée déclare, que parce que les Israëlites avoient persévéré dans leur idolatrie & dans leurs péchés, & qu'ils les avoient même multipliés de plus en plus, ils seroient transportés de leur pays; que Samarie, qui étoit leur ville capitale, seroit prise avec son Roi, & que Dieu feroit venir contr'eux un peuple qui les réduiroit dans la derniére désolation. Il faut savoir, pour entendre ce chapitre, qu'*Ephraïm *signifie les Israëlites des Dix Tribus; que* Béthel, *ou* Béthaven, *étoit le lieu où ils adoroient les idoles; que* les veaux *ou* les jeunes vaches, *sont les idoles qui étoient adorées dans ce lieu-là; & que les* Camars, *sont les Prêtres ou les Sacrificateurs de ces fausses divinités.*

ISRAEL *est une vigne* stérile, & qui fait du fruit de même; il a multiplié des autels, à proportion de l'abondance de son fruit; à proportion de la bonté de leur pays, ils ont embelli leurs statuës.

2. Leur cœur s'est partagé; ils vont être déclarés coupables; il abattra leurs autels, il détruira leurs statuës.

3. Car ils diront bientôt: Nous n'avons point de Roi, parce que nous n'avons point craint l'Eternel; & que nous feroit un Roi?

4. Ils ont prononcé des paroles, en jurant faussement, lors qu'ils ont traité alliance; c'est pourquoi le jugement germera sur les sillons des champs, comme les herbes améres.

5. Les habitans de Samarie sont épouvantés à cause des jeunes vaches de Beth-aven; car le peuple fera le deuil sur son idole; & ses Camars, qui s'en réjouïssoient, *s'affligeront*, parce que sa gloire a été transporté loin d'elle.

6. Elle sera transportée en Assyrie, & on en fera présent au Roi Jareb; Ephraïm recevra de la confusion, & Israël sera honteux de ses desseins.

7. Le Roi de Samarie sera retranché, comme l'écume *qui est* au dessus de l'eau.

8. Et les hauts lieux d'Aven, *qui sont* le péché d'Israël, seront détruits; l'épine & le chardon croitront sur les autels, & ils diront aux montagnes: Couvrez-nous, & aux côteaux: Tombez sur nous.

9. Israël, tu as péché plus que dans les

les jours de Guibha; ils s'y arrétérent, *pensant* que la guerre qu'ils faisoient contre des impies ne les envelopperoit pas à Guibha.

10. Je les châtierai selon ma volonté, & les peuples s'assembleront contr'eux, lors qu'ils seront liés à cause de leurs deux iniquités.

11. Ephraïm est comme une jeune vache qui est bien dressée, & qui aime à fouler *le blé*; mais je mettrai *un joug* sur son cou superbe; je ferai qu'Ephraïm tirera *la charue*, Juda labourera, Jacob rompra ses mottes.

12. Semez à la justice, & vous moissonnerez la miséricorde; rompez les novales; car il est tems de rechercher l'Eternel, jusqu'à ce qu'il vienne, & fasse pleuvoir la justice sur vous.

13. Vous avez labouré la méchanceté, *&* vous avez moissonné l'iniquité; vous avez mangé le fruit du mensonge, parce que tu t'ès confié sur ta conduite, & sur la multitude de tes *hommes* forts.

14. C'est pourquoi un tumulte s'élevera parmi ton peuple, & on détruira toutes tes forteresses, comme Sçalman détruisit Beth-Arbel, au jour de la bataille, *où* la mére fut écrasée sur les enfans.

15. Beth-el fera la même chose, à cause de vôtre extrême malice; le Roi d'Israël sera entiérement exterminé au point du jour.

REFLEXIONS.

SUR ce chapitre, de même que sur les autres chapitres de ce livre, il faut remarquer, que tous ces malheurs qu'Osée & les autres Prophètes avoient dénoncés aux Israëlites, tombérent sur eux, lors que Salmanasar vint détruire Samarie, & qu'il transporta les Dix Tribus en Assyrie. Ainsi leur entiére ruine procéda de leur idolatrie & de leur impénitence; puis qu'au lieu d'abandonner leurs péchés, ils les multiplioient de plus en plus. Dans cet exemple chacun peut voir que Dieu est juste, & qu'il ne sauroit laisser impuni le mépris de son alliance. Au reste, quand nous entendons les fréquens reproches que les Prophètes faisoient aux Juifs, sur ce qu'ils adoroient les idoles, & les menaces qu'ils leur adressoient de la part de Dieu, nous devons faire cette réflexion: Que violer les commandemens de Dieu, & détourner son cœur de lui, pour le donner au monde, c'est commettre une espèce d'idolatrie, qui ne lui est pas moins odieuse dans les Chrétiens, que celle dont Osée se plaignoit l'étoit dans les Israëlites; & qu'il ne manquera pas de punir, en bannissant de sa présence & de son Royaume ceux qui s'en rendent coupables.

CHAPITRE XI.

Osée répresente aux Juifs des Dix Tribus, que nonobstant les graces que Dieu avoit accordées à leurs péres, en les délivrant d'Egypte, & tout ce qu'il avoit fait pour les attirer à lui, ils l'avoient rejetté, & qu'ils étoient tombés dans l'idolatrie, & dans toutes sortes de crimes; ce qui feroit qu'il les livreroit au Roi d'Assyrie. Cependant le Seigneur témoigne qu'il étoit émû de compassion envers eux, parce qu'ils étoient son peuple; & il promet de ne les pas détruire tout-a-fait, & de les ramener de leur dispersion.

QUand Israël *étoit* jeune enfant, je l'aimai, & j'appellai mon fils hors d'Egypte.

2. Lors qu'on les appelloit, ils se sont éloignés de ceux qui *les appelloient*; ils ont sacrifié aux Bahalins, & fait des encensemens aux images taillées.

3. Et j'ai appris à Ephraïm à marcher, on l'a porté sur les bras; mais ils n'ont point connu que c'étoit moi qui les guérissois.

4. Je les ai attirés avec des cordeaux d'humanité, *&* avec des liens d'amitié; je leur ai été comme ceux qui auroient enlevé la bride de leur bouche, & je lui ai présenté de la nourriture.

5. Il ne retournera point au pays d'Egypte, mais son Roi sera l'Assyrien, parce qu'ils n'ont point voulu se convertir.

6. L'épée s'arrêtera dans ses villes & consumera ses forces & *les* dévorera, à cause de leurs desseins.

7. Et mon peuple pend attaché à *sa* rebellion *contre* moi; on le rappelle au Souverain, mais aucun d'eux ne l'exalte.

8. Comment te traiterois-je, Ephraïm? *Comment* te livrerois-je Israël? Comment te traiterois-je comme Adma, & te réduirois-je dans l'état de Tséboïm? Mon cœur est agité dans moi, & mes compassions se sont échauffées en même tems.

9. Je n'exécuterai point l'ardeur de ma colère, je n'en viendrai point à détruire Ephraïm; car je *suis* le *Dieu* fort, & non pas un homme; je *suis* le Saint au milieu de toi, & je n'entrerai point dans la ville *pour la détruire entiérement.*

10. Ils marcheront aprés l'Eternel, qui rugira comme un lion; lors qu'il rugira, les enfans accourront de l'occident avec une grande crainte.

11. Ils accourront avec une grande crainte, comme les oiseaux hors d'Egypte, & comme des pigeons hors du pays d'Assyrie, & je les ferai habiter dans leurs maisons, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

LES reproches que Dieu faisoit aux Israëlites, d'avoir si mal répondu à l'amour qu'il avoit eu pour eux & pour leurs péres, & aux graces qu'il leur

leur avoit faites, nous avertissent de n'être pas ingrats aux bontés du Seigneur, & sur tout à ses bienfaits spirituels, qui sont beaucoup plus excellens que ceux qu'il avoit accordés à l'ancien peuple. II. Osée nous apprend ici, que Dieu attire les hommes à lui, & qu'il veut se les attacher par des *liens d'humanité*, c'est-à-dire, par des voies de douceur & d'amour, par des promesses & par des bienfaits; & que ce sont là les moyens qu'il met en usage, avant que d'employer la rigueur contr'eux. III. Dieu fait paroître sa grande bonté envers les Juifs coupables, en déclarant que ses compassions étoient encore émuës en leur faveur; qu'il ne vouloit pas les détruire entiérement, & qu'après les avoir châtiés, il auroit pitié d'eux. Dieu est toûjours bon envers les hommes; il les épargne, lors même qu'il les punit, & il leur rend son amour & sa faveur, dès que l'affliction les a humiliés, & les a rappellés à leur devoir.

CHAPITRE XII.

Osée se plaint que les Israëlites des Dix Tribus avoient établi un culte idolatre, pendant que le culte que Dieu avoit prescrit, étoit exercé dans le Royaume de Juda; & il menace aussi ceux de Juda, parce qu'ils étoient tombés dans l'idolatrie, à l'imitation des Dix Tribus. Il rappelle aux Israëlites le souvenir des bénédictions que Dieu avoit accordées à Jacob leur pére, & à ses descendans, en les retirant d'Egypte, & en les conduisant dans le désert; mais il leur reproche d'avoir été ingrats à toutes les bontés du Seigneur, & de l'avoir irrité par le service des idoles.

EPHRAIM m'a environné de mensonge, & la maison d'Israël de tromperie; mais Juda domine encore avec le *Dieu* Fort, & il est fidèle avec les Saints.

2. Ephraïm se repaît de vent, & suit le vent d'orient; il multiplie tous les jours ses mensonges à sa ruine; il traite alliance avec Assur, & l'on porte des huiles de senteur en Egypte.

3. L'Eternel entre aussi en jugement avec Juda, & il visitera Jacob selon son train, il lui rendra selon ses œuvres.

4. Dès sa naissance, il supplanta son frére; & par sa force il fut le maître *en luttant* avec Dieu.

5. Il fut le maître *en luttant* avec l'Ange, & il fut le plus fort; il pleura, & lui demanda grace; il le rencontra à Béth-el, & ce fut là qu'il parla avec nous.

6. Or l'Eternel *est* le Dieu des armées; son mémorial, c'*est*, L'ETERNEL.

7. Toi donc convertis-toi à ton Dieu; garde la miséricorde & la justice, & espére continuellement en ton Dieu.

8. *Ephraïm est* un marchand; *il y a* dans sa main des balances trompeuses; il aime à commettre des fraudes.

9. Et Ephraïm a dit: Cependant je suis devenu riche; je me suis acquis des richesses; on ne trouvera dans aucun de mes travaux une injustice qui soit un péché.

10. Et moi *je suis* l'Eternel ton Dieu, dès le pays d'Egypte; je te ferai encore habiter dans des tentes, comme aux jours de fête.

11. Et j'ai parlé par les Prophètes, j'ai multiplié les visions, & j'ai proposé des similitudes par le moyen des Prophètes.

12. Certainement Galaad *n'est qu'*iniquité; certainement ils ne sont que vanité; ils ont sacrifié des bœufs à Guilgal; même leurs autels *sont* comme des monceaux sur les sillons des champs.

13. Or Jacob s'enfuit au pays de Syrie, & Israël servit pour *une* femme, & pour *une* femme il gardoit *le bétail*.

14. Après cela l'Eternel fit remonter Israël hors d'Egypte par le Prophète, & il fut gardé par le Prophète.

15. *Mais* Ephraïm a provoqué *Dieu* à une amére indignation; c'est pourquoi on répandra son sang sur lui; & son Seigneur lui rendra l'opprobre *qu'il a mérité*.

REFLEXIONS.

LE but de ce chapitre étoit de remettre devant les yeux des Israëlites leur ingratitude & leur infidélité contre Dieu, qui n'avoit cessé de les combler de ses graces, pour les ramener à leur devoir. Cette lecture doit nous rappeller le souvenir des graces inestimables que Dieu nous a accordées, en nous donnant sa connoissance, & en nous rachetant par son Fils; & nous faire sentir combien nous serions condamnables, & de quelles peines nôtre ingratitude seroit punie, si nous ne répondions pas à tant de bienfaits. L'endroit de ce chapitre où il est dit, *que Jacob fut vainqueur en luttant avec l'Ange, & qu'il fut le plus fort, en pleurant & en demandant grace*, mérite une sérieuse attention. C'est un exemple qui nous apprend, que Dieu ne refuse rien à ceux qui l'invoquent avec humilité & avec persévérance; & qu'en s'attachant à lui par la foi, & par un désir sincère de sa grace & de sa bénédiction, on ne manque jamais de l'obtenir.

CHAPITRE XIII.

Le Prophète dit que ceux d'Ephraïm étoient autrefois puissans & redoutables; mais que s'étant révoltés par leur idolatrie, contre Dieu qui les avoit tirés d'Egypte & comblés de biens, ils avoient attiré sa colère sur eux. Il prédit que leur Royaume seroit détruit, & que Samarie, qui en étoit la capitale, seroit désolée; au lieu que s'ils eussent été

été fidèles à leur Dieu, il les auroit garantis de tous ces malheurs.

DÈS qu'Ephraïm parloit, on trembloit; il s'étoit élevé en Iſraël; mais il s'eſt rendu coupable par Bahal, & il eſt mort.

2. Et maintenant ils continuent à pécher, ils ſe ſont fait une image de fonte, de leur argent, & des faux dieux, ſelon leur invention, & tout ce qu'ils font n'eſt qu'un ouvrage d'artiſans; & ils diſent: Que ceux qui ſacrifient baiſent les veaux.

3. C'eſt pourquoi ils ſeront comme une nuée du matin, même comme la roſée du matin, qui ſe diſſipe; comme la bale qui eſt emportée de l'aire par le tourbillon, & comme la fumée qui ſort de la cheminée.

4. Mais je *ſuis* l'Eternel ton Dieu dès le pays d'Egypte, & tu ne devrois reconnoître aucun Dieu que moi; auſſi n'y a-t-il aucun libérateur que moi.

5. Je t'ai connu dans le déſert, dans une terre ſèche.

6. Ils ont été raſſaſiés dans leurs pâturages, ils ont été raſſaſiés, & leur cœur s'eſt élevé, & ils m'ont oublié.

7. Je ſerai donc pour eux comme un grand lion, & je les épierai ſur le chemin comme un léopard.

8. Je les rencontrerai, comme une ourſe à qui on a ôté ſes petits; je déchirerai l'enveloppe de leur cœur; je les dévorerai là comme un vieux lion; la bête ſauvage les déchirera.

9. Tu ès perdu, ô Iſraël; mais ton ſecours *eſt* en moi.

10. Où eſt ton Roi? Où *eſt*-il? Qu'il te délivre dans toutes tes villes. *Où ſont* tes Gouverneurs, dont tu diſois: Donne-moi un Roi, & des Seigneurs?

11. Je t'ai donné un Roi dans mon indignation, & je te l'ôterai dans ma colère.

12. L'iniquité d'Ephraïm *eſt* liée, & ſon péché *eſt* réſervé.

13. Les douleurs de celle qui enfante le ſurprendront; c'eſt un enfant qui n'eſt pas ſage, car il ne ſubſiſtera pas dans le tems que ſes enfans ſeront détruits.

14. Je les aurois délivrés de la puiſſance du ſépulcre, & je les aurois garantis de la mort. O mort, j'aurois été ta peſte: O ſépulcre, j'aurois été ta deſtruction. Le repentir eſt caché de mes yeux.

15. Quoi qu'il ait fructifié entre ſes fréres, le vent oriental de l'Eternel, montant du déſert, viendra; ſes ſources ſècheront, & ſa fontaine tarira, & on pillera le tréſor de tous les joyaux précieux.

16. Samarie ſera déſolée, car elle s'eſt rebellée contre ſon Dieu; ils tomberont par l'épée, leurs petits enfans ſeront écraſés, & leurs *femmes* enceintes ſeront fenduës.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous engage à réfléchir ſur ce qui arriva autrefois aux Iſraëlites, pour avoir mal répondu aux graces du Seigneur envers eux, & abuſé de ſa patience & de ſes bienfaits. Dieu, qui avoit été leur protecteur, dès le tems de leurs péres, ſe déclara contre eux, & les fit détruire par les Aſſyriens. Reconnoiſſons par là, qu'il n'arrive jamais de mal aux hommes, que celui qu'ils ſe font à eux mêmes. Le Seigneur eſt plein de bonté envers eux; il n'a ſur eux que des vuës de miſéricorde; mais quand ils ſont ingrats à ſes faveurs, & inſenſibles à ſa patience, ils perdent la part qu'ils avoient à ſon amour, & ils éprouvent enfin ſa plus ſévére vengeance.

CHAPITRE XIV.

Le Prophète exhorte le peuple d'Iſraël à recourir à Dieu par la repentance, à ne mettre point leur confiance aux Aſſyriens, & à renoncer au culte des idoles. Il promet le retour de la grace de Dieu à ceux d'entr'eux qui ſe convertiroient.

O Iſraël, converti-toi à l'Eternel ton Dieu; car tu ès tombé par ton iniquité.

2. Adreſſez lui vos paroles, convertiſſez vous à l'Eternel, & dites lui: Ote toute l'iniquité, & prens ce qui eſt bon; & nous te rendrons des bouveaux par nos lèvres.

3. Aſſur ne nous délivrera pas; nous ne monterons plus ſur les chevaux & nous ne dirons plus à l'ouvrage de nos mains: *Vous êtes* nos dieux; car l'orphelin trouve la compaſſion devant toi.

4. Je guèrirai leur rébellion; & je les aimerai de bon cœur; car ma colère s'eſt détournée d'eux.

5. Je ſerai comme une roſée à Iſraël; il fleurira comme les lis, & il jettera ſes racines comme *les arbres* du Liban.

6. Ses branches s'avanceront, ſa beauté ſera comme *celle* de l'olivier, & il aura une odeur comme celle du Liban.

7. Ils retourneront *pour* ſe tenir aſſis ſous ſon ombre, ils feront revivre le froment, ils fleuriront comme une vigne, & l'odeur de chacun d'eux *ſera* comme *celle* du Liban.

8. Ephraïm *dira:* Qu'ai-je plus *à faire* avec les faux dieux? Je l'exaucerai, je les regarderai, je *ſerai* pour lui *comme* un ſapin toûjours verd; ton fruit ſe trouvera en moi.

9. Qui eſt ſage? qu'il comprenne ces choſes; & *qui eſt* prudent? qu'il les connoiſſe, car les voies de l'Eternel ſont droites; les juſtes y marcheront, mais les rebelles y tomberont.

REFLEXIONS.

CE dernier chapitre d'Oſée contient ces deux inſtructions: La prémiére, que quand on a péché contre Dieu, & que

que l'on eſt tombé dans la rébellion, il faut s'en relever par une promte converſion, & recourir à ſa miſéricorde, en faiſant le vœu de s'amender & de le ſervir avec fidélité. La ſeconde, que Dieu eſt toûjours diſpoſé à recevoir en grace ceux qui ſe repentent, & à leur faire du bien, après les avoir châtiés. Les promeſſes de pardon que Dieu faiſoit aux Iſraëlites, marquoient ce qui arriveroit à ceux d'entr'eux qui furent rappellés dans leur patrie, avec les autres Juifs qui revinrent de Babylone; c'eſt que Dieu les béniroit, & qu'ils renonceroient pour toûjours au culte des idoles. L'uſage que nous devons faire de l'exemple de ce peuple, & des avertiſſemens qui ſont contenus dans cette Prophétie, eſt marqué dans les derniéres paroles de ce livre: *Que celui qui eſt ſage & intelligent prenne garde a ces choſes; car les voies du Seigneur ſont droites; les juſtes y marcheront, mais les pécheurs y tomberont.*

LE LIVRE DE JOËL LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Joël a prophétiſé dans le Royaume de Juda, mais on ne ſait pas bien en quel tems. L'occaſion de ſa Prophétie eſt une ſécheresſe & une famine qui étoit arrivée dans ce Royaume-là. Il exhorte les Juifs à l'humiliation, & à la converſion; il prédit auſſi leur retour de la captivité de Babylone, & ce qui arriveroit dans le tems que le Meſſie ſeroit manifeſté.

CHAPITRE I.

Joël décrit la déſolation où la Judée alloit être réduite par la ſécheresſe, par les inſectes, & par la famine; & il exhorte les Juifs à recourir à la miſéricorde de Dieu, par leurs priéres & par leur repentance.

LA parole de l'Eternel qui fut adreſſée à Joël, fils de Péthuel.

2. Ecoutez ceci, *vous* vieillards; & *vous* tous les habitans du pays, prêtez l'oreille. Une telle choſe a-t-elle été faite de vôtre tems, ou même du tems de vos péres?

3. Faites-en le récit à vos enfans, & vos enfans à leurs enfans, & leurs enfans à une autre génération.

4. La ſauterelle a brouté le reſte du haneton, & le hurbec a brouté le reſte de la ſauterelle, & le vermiſſeau a brouté le reſte du hurbec.

5. Yvrognes, réveillez-vous, & pleurez; & vous tous qui bûvez le vin, hurlez à cauſe de la liqueur qui ſort de la vendange; car elle eſt retranchée de vôtre bouche.

6. Car une nation puiſſante & innombrable eſt montée contre mon pays; ſes dents *ſont* des dents de lion, & elle a des dents macheliéres d'un vieux lion.

7. Elle a réduit ma vigne en déſert, & elle a ôté l'écorce de mes figuiers; elle les a entiérement dépouillés *de leurs figues*, & elle les a abattues; leurs branches ſont devenuës toutes blanches.

8. Lamente-toi comme une jeune fille qui ſeroit ceinte d'un ſac, à cauſe *de la mort* du mari de ſa jeuneſſe.

9. Le gâteau & l'aſperſion ſont retranchés de la maiſon de l'Eternel, & les Sacrificateurs qui font le ſervice de l'Eternel en pleurent.

10. Les champs ſont ravagés, & la terre en gémit; parce que le froment eſt gâté, le vin eſt tari, & l'huile manque.

11. Laboureurs, ſoyez confus: Vignerons, hurlez à cauſe du froment & de l'orge; car la moiſſon des champs eſt périe.

12. Les vignes ſont ſans fruit, & les figuiers ont manqué; les grenadiers, & même les palmiers, les pommiers & tous les arbres des champs ſont devenus ſecs; c'eſt pourquoi la joie a ceſſé parmi les hommes:

13. Sacrificateurs, ceignez-vous, & vous lamentez; vous qui faites le ſervice de l'autel, hurlez; vous qui faites le ſervice de mon Dieu, entrez, paſ-

fez la nuit vêtus de facs; car il est défendu au gâteau & à l'aspersion d'entrer en la maison de vôtre Dieu.

14. Sanctifiez le jeûne, publiez l'assemblée solemnelle, assemblez les vieillards, & tous les habitans du pays dans la maison de l'Eternel vôtre Dieu, & criez à l'Eternel, & dites:

15. Hélas, quelle journée! Car la journée de l'Eternel approche; elle viendra comme un dégât fait par le Tout-puissant.

16. Les vivres ne font-ils pas retranchés de devant nos yeux, & la joie & l'allégresse, de la maison de nôtre Dieu?

17. Les grains sont pourris sous leurs mottes; les gréniers sont désolés; les granges sont détruites, parce que le froment a manqué.

18. O que les bêtes ont gémi, & dans quelle peine ont été les troupeaux de bœufs, parce qu'il n'y a point de pâturages pour eux! Les troupeaux de brébis sont aussi désolés.

19. Eternel, je crierai à toi, car le feu a consumé les cabanes du désert, & la flamme a brûlé tous les arbres des champs.

20. Même les bêtes sauvages ont bramé après toi, parce que les courans d'eaux sont taris, & que le feu a consumé les cabanes du désert.

REFLEXIONS.

LA famine dont les Juifs furent affligés du tems de Joël doit être considérée dans ces deux vuës: I. Comme un châtiment de Dieu sur ce peuple; & en second lieu, comme un signe avant-coureur de la désolation que les Babyloniens devoient causer dans la Judée. Sur quoi il faut faire ici ces deux réflexions: La prémiére, que Dieu a plusieurs moyens en main pour châtier les hommes; & qu'ayant toutes les créatures à sa disposition, il punit les peuples coupables, par la sécheresse, par les insectes, par la stérilité, & par la famine, comme cela arriva autrefois dans le Royaume de Juda. La deuxiéme, que lors que Dieu envoie ces sortes de fléaux, il faut recourir à lui par le jeûne, par l'humiliation & par des supplications ardentes, & le fléchir par une repentance sincère, de peur qu'il ne déploie sur nous des châtimens plus sévéres. Par ce moyen on détourne quelquefois les calamités temporelles; mais on obtient toûjours sûrement le pardon des péchés, & la délivrance des maux de l'ame & des peines de la vie à venir.

CHAPITRE II.

Il y a trois parties dans ce chapitre: I. Joël décrit en termes figurés les malheurs qui alloient tomber sur les Juifs, tant par la famine & les insectes, que par les Caldéens. II. Il ordonne au peuple, & principalement aux Sacrificateurs, de s'humilier, & d'appaiser le Seigneur par un jeûne solemnel, & par leurs priéres; moyennant quoi Dieu leur promet le retour de sa faveur. III. Il ajoute une prophétie touchant le retour de la captivité, & les dons du St. Esprit que Jésus-Christ répandroit sur les hommes, après être monté au ciel, & avant la derniére ruine de Jérusalem.

SOnnez de la trompette en Sion, & sonnez avec un rétentissement bruyant dans la montagne de ma Sainteté. Que tous les habitans du pays tremblent; car la journée de l'Eternel vient, car elle approche.

2. Une journée de ténèbres & d'obscurité; une journée de nuages & de brouillards. Comme l'aube du jour se répand sur les montagnes, *ainsi se répandra* un peuple grand & puissant, auquel il n'y en a point eu de semblable dans tous les tems, & auquel il *n'y en aura* point *de pareil* dans toutes les générations.

3. Le feu dévore devant lui; la flamme brûle après lui; le pays *étoit* avant sa venuë comme le jardin d'Héden; & après qu'il sera parti *il sera comme* un désert désolé; même il n'y aura rien qui lui échappe.

4. A le voir, il semble qu'on voit des chevaux; & ils courront comme des cavaliers.

5. Et ils sauteront sur les sommets des montagnes, faisant un bruit semblable à celui des chariots, & au bruit d'une flamme de feu qui dévore du chaume; *ils seront* comme un peuple puissant rangé en bataille.

6. Les peuples seront effrayés en le voyant, tous les visages en deviendront noirs comme une marmite.

7. Ils courront comme des gens vaillans, & monteront sur la muraille comme des gens de guerre; ils marcheront chacun en son rang, & ne se détourneront point de leurs chemins.

8. L'un ne pressera point l'autre, mais chacun marchera dans son chemin; ils se jetteront au travers des épées, & ils ne seront point blessés.

9. Ils iront çà & là par la ville, ils courront sur la muraille, ils monteront sur les maisons, ils entreront par les fenêtres comme un voleur.

10. La terre tremblera devant lui, les cieux en seront ébranlés, le soleil & la lune en seront obscurcis, & les étoiles en retireront leur lumiére.

11. L'Eternel fera aussi entendre sa voix devant son armée, parce que son camp *sera* très-grand; car l'executeur de sa parole *sera* puissant. Certainement la journée de l'Eternel *est* grande & tout à fait terrible, & qui la pourra soûtenir?

12. Maintenant donc aussi, dit l'Eternel,

ternel, convertiſſez-vous à moi de tout vôtre cœur, avec jeûne, avec larmes, & avec lamentation;

13. Et rompez vos cœurs, & non pas vos vêtemens, & retournez à l'Eternel vôtre Dieu; car il *eſt* miſéricordieux & pitoyable, lent à la colère, & abondant en grace; & il ſe repent d'avoir affligé.

14. Qui ſait ſi l'Eternel vôtre Dieu ne viendra point à ſe repentir; & s'il ne laiſſera point après lui la bénédiction, le gâteau & l'aſperſion?

15. Sonnez de la trompette en Sion, ſanctifiez le jeûne, publiez l'aſſemblée ſolemnelle;

16. Convoquez le peuple, ſanctifiez l'aſſemblée, appellez les Anciens, faites venir les enfans & ceux qui ſont à la mammelle; que l'époux ſorte de ſon cabinet, & l'épouſe de ſa chambre nuptiale.

17. Que les Sacrificateurs, qui ſont le ſervice de l'Eternel, pleurent entre le portique & l'autel, & qu'ils diſent: Eternel, pardonne à ton peuple, & n'expoſe point ton héritage à l'opprobre, enſorte que les nations en faſſent leurs railleries. Pourquoi diroit-on parmi les peuples: Où *eſt* leur Dieu?

18. L'Eternel a été jaloux de ſa terre, il a été ému de compaſſion envers ſon peuple.

19. Et l'Eternel a répondu & a dit à ſon peuple: Voici, je vous envoierai du froment, du bon vin, & de l'huile, & vous en ſerez raſſaſiés, & je ne vous expoſerai plus à l'opprobre parmi les nations.

20. J'éloignerai de vous celui qui vient du ſeptentrion, & je le pouſſerai dans un pays ſec & déſolé; ce qui ſera devant, vers la mer orientale; & ce qui ſera derriére, vers la mer occientale; ſa puanteur montera, & ſon infection s'élevera; quoi qu'il ait fait de grandes choſes.

21. Ne crain point, terre, égaie-toi, & te réjouï; car l'Eternel fera de grandes choſes.

22. Ne craignez point, bêtes des champs, car les pâturages du déſert ont pouſſé leur jet, & même les arbres ont pouſſé leur fruit; le figuier & la vigne ont pouſſé avec vigueur.

23. Et *vous*, enfans de Sion, égayez-vous & vous réjouïſſez en l'Eternel vôtre Dieu; car il vous donnera la pluie ſelon ſa juſtice; même il répandra ſur vous la pluie de la premiére & de la derniére ſaiſon comme auparavant.

24. Et les aires ſeront remplies de froment, & les cuves régorgeront de vin excellent & d'huile.

25. Ainſi je vous rendrai les *fruits des* années que la ſauterelle, le hurbec, le vermiſſeau, & le haneton, ma grande armée, que j'avois envoyée contre vous, avoient broutés.

26. Vous aurez donc en abondance dequoi manger & être raſſaſiés; & vous louërez le nom de l'Eternel vôtre Dieu, qui vous aura fait des choſes merveilleuſes; ainſi mon peuple ne ſera plus jamais confus.

27. Et vous ſaurez que je *ſuis* au milieu d'Iſraël, *que je ſuis* l'Eternel vôtre Dieu, & *qu'il* n'*y en a* point d'autre; & mon peuple ne ſera plus jamais confus.

28. Et il arrivera après ces choſes, que je répandrai mon Eſprit ſur toute chair; & vos fils & vos filles prophètiſeront; vos vieillards auront des ſonges, & vos jeunes gens auront des viſions.

29. Et même en ces jours-là je répandrai mon Eſprit ſur mes ſerviteurs & ſur mes ſervantes;

30. Et je ferai des miracles dans les cieux & ſur la terre, du ſang & du feu, & des colomnes de fumée.

31. Le ſoleil ſera changé en ténèbres & la lune en ſang, avant que le jour grand & terrible de l'Eternel vienne.

32. Et il arrivera que quiconque invoquera le nom de l'Eternel ſera ſauvé; car le ſalut ſera dans la montagne de Sion, & à Jéruſalem, comme l'Eternel l'a dit, & dans les reſtes que l'Eternel aura appellés.

REFLEXIONS.

NOus devons recueillir de ce chapitre, de même que du précédent, I. Que la famine, la guerre, & les autres calamités, ſont des effets de la juſtice de Dieu, & des verges dont il ſe ſert pour punir les hommes. II. Que quand Dieu paroît irrité, l'on doit détourner ſa colère par la priére & par le jeûne; mais que la véritable maniére de jeûner eſt d'avoir le cœur briſé par une vive douleur, & de ſe convertir ſincérement à Dieu. C'eſt là un devoir général; mais les exhortations que Joël adreſſe aux Sacrificateurs, montrent qu'il regarde d'une façon toute particuliére les Miniſtres de la Religion. III. Le Prophète prédit que Dieu racheteroit ſon peuple, qu'il répandroit ſon Eſprit ſur toute chair dans les derniers jours, & qu'alors tous ceux qui invoqueroient le nom du Seigneur ſeroient ſauvés. Cet oracle ſe rapporte aux tems de l'Evangile. On en vit l'accompliſſement, lors que Nôtre Seigneur envoya le Saint Eſprit aux Apôtres, après ſon aſcenſion, comme Saint Pierre le fait voir au chapitre II. du livre des Actes; & cette promeſſe s'exécute en faveur de tous les fidèles qui vivent ſous la Nouvelle Alliance; Dieu répandant ſon Eſprit dans leur cœur, & accor-

dant le salut à tous ceux qui invoquent son nom; ce qui doit nous être un motif à célèbrer la miséricorde de Dieu envers nous, & à profiter de toutes les bénédictions spirituelles qu'il nous communique si abondamment dans son Eglise.

CHAPITRE III.

Joël prédit que Dieu rameneroit les Juifs dans leur pays après la captivité; qu'il feroit la vengeance des cruautés & des injustices que leurs ennemis auroient exercées contr'eux; qu'il délivreroit son peuple, & qu'il le béniroit abondamment.

CAr voici, en ces jours-là, & en ce tems-là, auquel je ferai revenir ceux qui auront été emmenés captifs & de Juda & de Jérusalem;

2. J'assemblerai toutes les nations, & je les ferai descendre dans la vallée de Josaphat; & là j'entrerai en jugement avec eux, à cause de mon peuple, & de mon héritage d'Israël, qu'ils ont dispersé parmi les nations, & *parce qu'*ils *se* sont partagés mon pays;

3. Et qu'ils ont jetté le sort sur mon peuple; & qu'ils ont donné de jeunes garçons pour la prostitution; & ont vendu les jeunes filles pour du vin qu'ils ont bû.

4. Qu'ai je aussi à faire avec vous, Tyr & Sidon, & tous les confins de la Palestine? Voulez-vous vous venger de moi? Si vous voulez vous venger de moi, je vous rendrai promptement & subitement sur la tête vôtre salaire.

5. Car vous avez pris mon argent & mon or, & vous avez emporté dans vos temples mes choses les plus précieuses & les meilleures.

6. Et vous avez vendu les enfans de Juda, & les enfans de Jérusalem aux enfans des Grecs, afin de les éloigner de leur pays.

7. Voici, je les ferai revenir du lieu où *ils ont été transportés, après que* vous les avez vendus; & je ferai retourner sur vôtre tête vôtre salaire.

8. Je vendrai vos fils & vos filles, *les livrant* entre les mains des enfans de Juda; & ils les vendront à ceux de Scéba, *qui les transporteront* vers une nation éloignée; car l'Eternel a parlé.

9. Publiez ceci parmi les nations; préparez la guerre; réveillez les *hommes* forts; que tous les gens de guerre s'approchent & qu'ils monteut.

10. Forgez des épées de vos hoyaux, & des lances de vos serpes; & que le foible dise: Je *suis* fort.

11. Nations, assemblez-vous, venez de toutes parts, & soyez assemblées: C'est là que l'Eternel abattra tes braves.

12. Que les nations se réveillent, & qu'elles montent à la vallée de Josaphat; car j'y serai assis pour juger les nations de tous les environs.

13. Mettez la faucille, car la moisson est meure; venez, & descendez, car le pressoir est plein; les cuves regorgent, car leur malice *est* grande.

14. Peuples, peuples, à la vallée de la destruction; car la journée de l'Eternel approche, dans la vallée de la destruction.

15. Le soleil & la lune ont été obscurcis, & les étoiles ont retiré leur lumiére.

16. Et l'Eternel rugira de Sion, & fera ouir sa voix de Jérusalem; les cieux & la terre seront ébranlés, & l'Eternel *sera* la retraite de son peuple, & la force des enfans d'Israël.

17. Et vous saurez que je *suis* l'Eternel vôtre Dieu, qui habite en Sion, montagne de ma sainteté; & Jérusalem sera sainte, & les étrangers n'y passeront plus.

18. Et il arrivera en ce jour-là, que le vin doux dégoutera des montagnes; le lait coulera des côteaux; les eaux couleront dans toutes les vallées de Juda, & il sortira une fontaine de la maison de l'Eternel, qui arrosera la vallée de Sittim.

19. L'Egypte sera désolée, & l'Idumée sera *réduite* en déserts & en solitude, à cause de la violence qui a été *faite* aux enfans de Juda, desquels ils ont répandu le sang innocent dans leur pays.

20. Mais la Judée sera habitée éternellement, & Jérusalem d'âge en âge.

21. Et je nettoierai leur sang, *que* je n'avois point nettoyé; car l'Eternel habite en Sion.

REFLEXIONS.

LES promesses qui sont contenuës dans ce chapitre, & par lesquelles Dieu s'étoit engagé de ramener les captifs de Juda dans leur patrie, & de punir les nations idolatres, & les peuples qui les avoient affligés, s'accomplirent lors que les Juifs revinrent de la captivité de Babylone; & que les Iduméens, les Egyptiens, & les Babyloniens, qui avoient fait tant de maux au peuple de Dieu, éprouvérent la vengeance céleste. L'on voit donc ici la fidélité de Dieu dans ses promesses, & la fermeté de l'alliance qu'il avoit traitée avec son peuple; on y découvre sa bonté & son amour, même envers ceux contre qui il paroit le plus irrité; enfin, l'on y remarque le soin qu'il a de conserver son Eglise, de la protéger, & de la défendre contre la puissance & la malice de ses ennemis. Ces promesses s'appliquent à l'Eglise Chrétienne, dans un sens encore plus parfait; & c'est dans cette vuë que nous devons les méditer, pour nôtre édification & pour nôtre consolation.

LE



LE LIVRE

D'AMOS

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

DIEU envoya le Prophète Amos, *qui étoit berger, pour exhorter les Juifs d'Israël & de Juda à la repentance; pour leur dénoncer ses Jugemens; & en même tems pour prédire la délivrance du peuple de Dieu, & la venuë de Jésus-Christ. Le tems auquel Amos vivoit est marqué au commencement de son livre.*

CHAPITRE I.

Dieu dit qu'il alloit punir les Syriens, les Philistins, les Tyriens, les Iduméens, & les Hammonites, à cause de leurs crimes & de tous les maux qu'ils avoient faits aux Juifs.

LES paroles d'Amos, qui étoit d'entre les bergers de Tékoah, lesquelles il entendit en vision touchant Israël, du tems de Hozias Roi de Juda, & de Jéroboam fils de Joas Roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre.

2. Il dit donc: L'Eternel rugira de Sion, & fera ouïr sa voix de Jérusalem; les cabanes des bergers se lamenteront, & le sommet de Carmel sèchera.

3. Ainsi a dit l'Eternel: A cause de trois crimes de Damas, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'ils ont écrasé *les habitans de* Galaad avec des herses de fer.

4. Je mettrai le feu à la maison de Hazaël, *& ce feu* dévorera le palais de Ben-hadad.

5. Je briserai aussi les barres de Damas, & j'exterminerai de Bikhath-aven les habitans, & de la maison d'Héden celui qui y tient le sceptre; & le peuple de Syrie sera transporté à Kir, a dit l'Eternel.

6. Ainsi a dit l'Eternel: A cause de trois crimes de Gaza, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'ils ont transporté ceux *de Juda* en une captivité entiére, jusques à les livrer aux Iduméens.

7. Je mettrai le feu à la muraille de Gaza, *& le feu* dévorera ses palais.

8. Et j'exterminerai d'Asçdod ceux qui l'habitent, & d'Asçkélon celui qui y tient le sceptre; puis je tournerai ma main sur Hékron, & le reste des Philistins périra, a dit le Seigneur l'Eternel.

9. Ainsi a dit l'Eternel: A cause de trois crimes de Tyr, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'ils ont livré *ceux de Juda* en une captivité entiére à Edom, & ne se sont point souvenus de l'alliance fraternelle.

10. Je mettrai le feu à la *muraille* de Tyr, & ce feu dévorera ses palais.

11. Ainsi a dit l'Eternel: A cause de trois crimes d'Edom, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'il a poursuivi son frére avec l'épée, & violé la compassion *qu'il lui devoit*, & que sa colère déchire continuellement, & qu'il garde sa fureur à toûjours.

12. Je mettrai le feu à Téman, *& ce feu* dévorera les palais de Botsra.

13. Ainsi a dit l'Eternel: A cause de trois crimes des enfans de Hammon, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'ils ont fendu les *femmes* enceintes de Galaad, afin d'étendre leurs frontiéres.

14. J'allumerai le feu, avec alarme, au jour du combat, avec le tourbillon, au jour de la tempête, en la muraille de Rabba, & *ce feu* dévorera ses palais.

15. Et leur Roi ira en captivité, lui avec les Principaux de son pays, a dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

LA considération qu'il faut faire sur ce chapitre, c'est que tous les peuples qui sont ici nommés éprouvérent les effets des menaces d'Amos & des autres Prophètes; & que Dieu les punit, par le moyen des Assyriens, de leurs

leurs injustices, de leur orgueil, & des cruautés qu'ils avoient exercées contre les Juifs; par où nous voyons que Dieu est juste & véritable dans ses menaces, & qu'il venge les maux qui sont faits aux innocens, & sur tout à son Eglise.

CHAPITRE II.

Amos dénonce la ruine des Moabites. Il déclare ensuite, que les habitans du Royaume de Juda & ceux du Royaume d'Israël seroient aussi punis, pour avoir abandonné le service & les loix du Seigneur, & s'être rendus coupables d'une noire ingratitude; & parce que Dieu ayant suscité des Prophètes parmi eux pour les avertir, ils avoient refusé de les écouter.

AInsi a dit l'Eternel : A cause de trois crimes de Moab, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'il a brûlé les os du Roi d'Edom, jusques à les calciner.

2. Je mettrai le feu dans Moab, qui dévorera les Palais de Kérijoth; & les Moabites mourront dans le tumulte, dans l'alarme, & au son de la trompette.

3. J'exterminerai les Gouverneurs du milieu de son pays, & je tuerai avec eux tous les Principaux du pays, a dit l'Eternel.

4. Ainsi a dit l'Eternel: A cause de trois crimes de Juda, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'ils ont rejetté la Loi de l'Eternel, & qu'ils n'ont point gardé ses statuts; mais les mensonges que leurs péres avoient suivis les ont fait égarer.

5. Je mettrai le feu dans Juda, qui dévorera les Palais de Jérusalem.

6. Ainsi a dit l'Eternel : A cause de trois crimes d'Israël, même à cause de quatre, je ne révoquerai point ceci; parce qu'ils ont vendu le juste pour de l'argent, & le misérable pour une paire de souliers.

7. Foulant aux piés sur la poussiére de la terre la tête des pauvres, ils font du tort aux affligés dans leur cause; un homme & son pére vont vers une *même* fille, pour profaner le nom de ma Sainteté,

8. Ils se couchent près de tous les autels, sur les vêtemens qu'ils ont pris en gage; & ils boivent, dans la maison de leurs dieux, le vin de ceux qu'ils ont condamnés *injustement*.

9. J'avois pourtant détruit l'Amorrhéen devant eux; duquel la hauteur *étoit* comme la hauteur des cèdres, & qui *étoit* fort comme des chênes; & j'avois détruit son fruit par dessus, & ses racines par dessous.

10. Je vous ai aussi tirés du pays d'Egypte, & je vous ai conduits par le désert quarante ans durant, afin que vous possédassiez le pays de l'Amorrhéen.

11. J'ai suscité encore *quelques-uns* d'entre vos fils, pour *être* Prophètes; & *quelques-uns* d'entre vos jeunes gens, pour *être* Nazariens : Cela n'est il pas vrai, ô enfans d'Israël, dit l'Eternel.

12. Mais vous avez fait boire du vin aux Nazariens, & vous avez fait défense aux Prophètes, en *leur* disant: Ne prophétisez plus.

13. Voici, je vais fouler le lieu où vous habitez, comme un chariot plein de gerbes foule *tout où il passe*.

14. Tellement que l'homme leger ne pourra fuïr; le fort ne trouvera pas sa force, & le vaillant ne sauvera point sa vie.

15. Celui qui manie l'arc ne pourra demeurer ferme; l'homme leger à la course n'échappera point; l'homme de cheval ne sauvera point non plus sa vie;

16. Et le plus courageux entre les plus braves s'enfuira tout nud, en ce jour-là, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

LES menaces qui sont contenuës dans ce chapitre nous engagent à considérer, que Dieu, après avoir dit qu'il vouloit punir les peuples voisins des Israëlites, déclare qu'il vouloit aussi faire la punition des péchés des habitans du Royaume de Juda & du Royaume d'Israël; & cela parce qu'ils avoient péché contre Dieu, abandonné son service, abusé de ses bienfaits, & refusé d'écouter les Prophètes qu'il avoit suscités au milieu d'eux en divers tems. Dieu punit le péché par tout; & principalement en ceux à qui il a accordé des graces particuliéres, lors qu'il leur arrive d'être ingrats à ses bontés, de violer ses loix, & de mépriser sa parole & les avertissemens de ses Serviteurs.

CHAPITRE III.

Amos dénonce aux Israëlites les terribles jugemens de Dieu, & il leur déclare que les menaces des Prophètes alloient s'exécuter. II. Il appelle les Philistins, pour être témoins des crimes des Israëlites, & de la vengeance que Dieu vouloit en faire : Il dit que leurs villes & leurs palais seroient renversés, & que Béth-el, *qui étoit le lieu où ils servoient les idoles, seroit entiérement détruit.*

ENfans d'Israël, écoutez la parole que l'Eternel a prononcée contre vous, contre toutes les familles que j'ai tirées du pays d'Egypte, & ce qu'il a dit :

2. Je n'ai connu que vous d'entre toutes les familles de la terre; c'est pourquoi je punirai sur vous toutes vos iniquités.

3. Deux *hommes* marcheront-ils ensemble, s'ils n'en sont d'accord ?

4. Le

4. Le lion rugira-t-il dans la forêt, s'il n'a quelque proie ? Le lionceau jettera-il son cri de son gîte, s'il n'a pris quelque chose ?

5. Un oiseau tomberoit-il dans les filets sur la terre, sans qu'on lui eût tendu des laqs ? Leveroit-on le filet de dessus la terre sans avoir du tout rien pris ?

6. La trompette sonnera-t-elle par la ville, sans que le peuple étant tout effrayé s'assemble? Ou, y aura-t-il quelque malheur dans la ville, que l'Eternel ne l'ait fait.

7. Car le Seigneur l'Eternel ne fera rien, qu'il n'ait révélé son secret aux Prophètes ses serviteurs.

8. Le lion a rugi : Qui ne craindra ? Le Seigneur l'Eternel a parlé : Qui ne prophétisera ?

9. Faites entendre *ceci* sur les palais d'Asçdod, sur les palais du pays d'Egypte, & dites : Assemblez-vous sur les montagnes de Samarie, & regardez les grands désordres qu'il y a au dedans d'elle, & ceux à qui l'on fait tort au milieu d'elle.

10. Ils n'ont sû faire ce qui est droit, dit l'Eternel, car ils amassent des trésors de violence & de rapine dans leurs palais.

11. C'est pourquoi ainsi a dit le Seigneur l'Eternel : L'ennemi *vient*, il est autour du pays, il ôtera ta force, & tes palais seront pillés.

12. Ainsi a dit l'Eternel : Comme si un berger sauvoit de la gueule d'un lion les deux jarrets, ou le bout d'une oreille ; ainsi les enfans d'Israël, qui demeurent à Samarie, seront sauvés au coin du lit & dans la ruelle du châlit.

13. Ecoutez & protestez contre la maison de Jacob, dit le Seigneur l'Eternel, le Dieu des armées ;

14. Qu'au jour que je punirai les crimes d'Israël sur lui, j'exercerai aussi la punition sur les autels de Béthel, & les cornes de l'autel seront retranchées & tomberont par terre.

15. Et je frapperai la maison d'hyver avec la maison d'été ; les palais d'yvoire seront détruits, & les grandes maisons prendront fin, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

LE traitement sévére que Dieu fit aux Israëlites, qu'il avoit élûs d'entre tous les peuples de la terre, mais qui s'étoient rebellés contre lui, nous enseigne, que ceux que Dieu a reçus dans son alliance, & qu'il a distingués par ses faveurs, sont ceux qu'il punit le plus rigoureusement, lors qu'ils lui deviennent infidèles. II. Ce chapitre nous apprend, que quand Dieu parle & menace, tout le monde doit être dans la crainte ; & qu'il n'arrive aucun mal aux hommes qui ne vienne du Seigneur. Cela doit nous inspirer une crainte salutaire pour la voix de Dieu & pour ses menaces ; nous faire reconnoître que tous les maux & toutes les calamités sont dispensées par la providence, & qu'ainsi il faut adorer en toutes choses la justice de Dieu, & se soumettre à sa volonté. III. Quand nous lisons, que Dieu appelle les nations voisines pour voir les grands désordres qui règnoient dans le pays d'Israël, & pour être tèmoins de la punition qu'il se proposoit d'en faire, cela marque l'extrème corruption des Israëlites, qui étoit telle que même les nations idolatres devoient en être étonnées, & reconnoître la justice des jugemens de Dieu sur eux. IV. Cette justice de Dieu paroit, en ce que *Béthel*, qui étoit la ville où l'on adoroit les idoles, & les maisons des Grands, où ils avoient commis leurs crimes, devoient être désolées & détruites pour toûjours.

CHAPITRE IV.

Amos prédit, que Samarie, qui étoit la capitale du Royaume des Dix Tribus, serait bientôt détruite, à cause des crimes, des injustices, & des violences qui y étoient commises par les Grands, qui sont ici appellés des vaches grasses des Basçan ; *& à cause de l'idolatrie qui s'exerçoit à* Béthel *&* à Guilgal. *Il reproche après cela aux Israëlites, que bien que Dieu les eût châtiés par la famine, par la séchéresse, par les insectes, par la mortalité, & par d'autres fléaux, ils ne s'étoient point convertis à lui ; & qu'ainsi ils devoient se préparer à ressentir les derniers effets de sa colère.*

ECoutez cette parole-ci, vaches de Basçan, qui *vous tenez* dans la montagne de Samarie, qui faites tort aux petits, & qui opprimez les pauvres ; qui dites à leurs maitres : Apportez & nous boirons.

2. Le Seigneur l'Eternel a juré par sa sainteté, que voici, les jours viennent sur vous, qu'il vous enlevera avec des pointes ; & ce qui restera de vous, avec des hameçons de pêcheur.

3. Et vous sortirez dehors *par* les brêches, chacune *de vous* devant soi, & vous jetterez-là vos palais, dit l'Eternel.

4. Entrez à Béth-el, & commettez-y vos crimes ; multipliez vos crimes à Guilgal, & amenez vos sacrifices dès le matin, & vos dixmes au bout de trois ans :

5. Et faites des parfums de pain levé pour l'oblation d'action de graces ; publiez les oblations volontaires, & les faites savoir ; car vous le voulez ainsi, enfans d'Israël, dit le Seigneur l'Eternel.

6. C'est pourquoi aussi je vous ai rendu les dents nettes dans toutes vos villes, & la disette de pain dans tous vos lieux

lieux ; & vous ne vous êtes point convertis à moi, dit l'Eternel.

7. Je vous ai aussi retenu la pluie, quand *il restoit* encore trois mois jusques à la moisson ; j'ai fait pleuvoir sur une ville, & je n'ai point fait pleuvoir sur l'autre ; une piéce *de terre* a été arrosée de pluie, & l'autre piéce sur laquelle il n'a point plû est séchée.

8. Et deux, même trois villes, ont couru vers une *autre* ville pour boire de l'eau, & n'ont point été rassasiées ; & vous ne vous êtes point convertis à moi, dit l'Eternel.

9. Je vous ai frappés de brûlure, & de niêle ; le haneton a brouté tous les jardins, les vignes, les figuiers, & les oliviers que vous aviez ; & vous ne vous êtes point convertis à moi, dit l'Eternel.

10. Je vous ai envoyé la mortalité, comme je l'avois envoyée en Egypte, & j'ai fait mourir par l'épée vos gens d'élite, outre vos chevaux qui avoient été pris ; j'ai fait monter la puanteur de vos camps en vos narines ; & vous ne vous êtes point convertis à moi, dit l'Eternel.

11. J'en ai renversé parmi vous comme je renversai Sodome & Gomorrhe, & vous avez été comme un tison tiré du feu, & vous ne vous êtes point convertis à moi, dit l'Eternel.

12. C'est pourquoi je te traiterai de la même maniére, ô Israël ; & puisque je veux te faire cela, prépare-toi à la rencontre de ton Dieu, ô Israël

13. Car voici celui qui a formé les montagnes, qui a créé le vent, & qui déclare à l'homme quelle *est* sa pensée, qui fait l'aube & l'obscurité, & qui marche sur les lieux élevés de la terre : L'Eternel le Dieu des armées *est* son nom.

REFLEXIONS.

IL y a ces deux réflexions à faire sur ce chapitre : La prémiére, qu'entre les péchés qui irritent le Seigneur, il y en a deux qui provoquent particuliérement sa colère contre les peuples ; savoir, l'oppression & les injustices qui sont commises par les Principaux ; & la profanation du service divin, & le faux culte que l'on rend à Dieu. La seconde réflexion est, que Dieu a accoûtumé d'appeller les hommes à la repentance, par divers châtimens, avant que de faire tomber sur eux ses derniers jugemens. Il avoit envoyé aux Israëlites la famine, la sécheresse, la brûlure, les insectes, la mortalité, & la guerre, pour les rappeller à lui ; mais parce qu'ils ne se convertirent pas sincérement à Dieu, lors qu'il les frappoit de ces divers fléaux, il employa enfin les derniers & les plus sévéres châtimens, en les livrant à leurs ennemis, & en les chassant de leur patrie.

CHAPITRE V.

Amos prédit & déplore la désolation des Dix Tribus ; & il attribue cette désolation à l'idolatrie, à l'oppression, à l'injustice, & aux divers crimes de cette nation ; mais sur tout, à ce qu'au lieu de chercher Dieu, & de ne servir que lui, elle continuoit dans le culte idolatre qui étoit exercé à Béthel, à Guilgal, & à Béerscébah. *II. Ce Prophète leur annonce les malheurs qui alloient fondre sur leurs villes & sur tout leur pays. III. Il dit enfin, que Dieu haïssoit leurs assemblées, leurs holocaustes, & tout leur culte ; parce qu'ils servoient les idoles, comme leurs péres avoient fait dans le désert ; & que pour les punir de leur idolatrie, ils alloient être transportés en Assyrie au delà de Damas.*

ECoutez cette parole, cette complainte, que je prononce à haute voix sur vous, ô maison d'Israël.

2. Elle est tombée, elle ne se relevera plus, la fille d'Israël ; elle est abandonnée sur la terre, *il n'y a* personne qui la relève.

3. Car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel à la maison d'Israël : La ville, de laquelle il en sortoit mille, n'en aura de reste que cent ; & celle de laquelle il en sortoit cent, n'en aura de reste que dix.

4. Voici donc ce que l'Eternel a dit à la maison d'Israël : Cherchez-moi, & vous vivrez.

5. Et ne cherchez point Béth-el, & n'entrez point à Guilgal, & ne passez point à Béerscébah ; car Guilgal sera entiérement transportée, & Béth-el sera réduite à rien.

6. Cherchez l'Eternel, & vous vivrez ; de peur qu'il ne saisisse la maison de Joseph, comme un feu qui *la* consumera, sans qu'*il y ait* personne qui l'éteigne à Béth-el.

7. Parce qu'ils changent le droit en absynthe, & qu'ils mettent la justice par terre.

8. *Cherchez* celui qui a fait les pleïades & l'orion ; celui qui change les plus noires ténèbres en aube de jour, & qui fait devenir le jour, obscur comme la nuit ; celui qui appelle les eaux de la mer, & qui les répand sur la terre ; duquel le Nom *est* l'Eternel.

9. *C'est celui* qui fortifie l'oppresseur contre l'*homme* fort ; ensorte que l'oppresseur entrera dans la forteresse.

10. Ils haïssent à la porte ceux qui les reprennent ; & ils ont en abomination celui qui parle en intégrité.

11. C'est pourquoi à cause que vous opprimez le pauvre, & que vous lui enlevez sa charge de froment, vous avez bâti des maisons de pierre de taille,

le, mais vous n'y habiterez point; vous avez planté des vignes bonnes à souhait, mais vous n'en boirez point le vin.

12. Car j'ai connu vos crimes qui sont en grand nombre, & vos péchés qui se sont renforcés; *vous êtes* des oppresseurs du juste, vous recevez des présens, & vous pervertissez le droit des pauvres à la porte.

13. C'est pourquoi *l'homme* prudent se tiendra en silence en ce tems-là, car le tems est mauvais.

14. Cherchez le bien, & non pas le mal, afin que vous viviez; & alors l'Eternel le Dieu des armées sera avec vous, comme vous l'avez dit.

15. Haïssez le mal, & aimez le bien, & établissez la justice à la porte; l'Eternel le Dieu des armées aura peut-être pitié du reste de Joseph.

16. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel, le Dieu des armées, le Seigneur: Lamentation par toutes les places; on criera par toutes les ruës, Hélas! Hélas! & on appellera au deuil le laboureur, & à la lamentation ceux qui sâvent faire les plaintes funèbres.

17. *Il y aura* des lamentations par toutes les vignes; car je passerai tout au travers de toi, a dit l'Eternel.

18. Malheur à ceux qui désirent le jour de l'Eternel! Dequoi vous *servira*-t-il? Le jour de l'Eternel sera des ténèbres, & non de la lumiére.

19. Comme si un homme fuyoit de devant un lion, & qu'un ours le rencontrât; ou qu'il entrât en la maison, & qu'il appuyât sa main sur la paroi, & qu'un serpent le mordît.

20. Le jour de l'Eternel ne sera-t-il pas des ténébres, & non une lumiére? N'y a-t-il pas de l'obscurité, & non de la clarté?

21. Je hais & je rebute vos fêtes solemnelles; & l'odeur *de ce que vous m'offrirez* dans vos assemblées solemnelles ne me sera pas agréable.

22. Que si vous m'offrez des holocaustes & des gâteaux, je ne *les* recevrai point; & je ne regarderai point les oblations de prospérité *que vous ferez* de vos *bêtes* grasses.

23. Ote devant moi le bruit de tes cantiques, & que je n'entende plus la mélodie de tes harpes.

24. Mais le jugement roulera comme de l'eau, & la justice comme un torrent impétueux.

25. Est-ce à moi, maison d'Israël, que vous avez offert des sacrifices & des gâteaux au désert pendant quarante ans?

26. Au contraire, vous avez porté le tabernacle de vôtre Moloc & Kijun, vos images, & l'étoile de vos dieux, que vous vous êtes faits.

27. C'est pourquoi, je vous transporterai au delà de Damas, a dit l'Eternel, duquel le nom *est*, Le Dieu des armées.

REFLEXIONS.

Nous continuons à voir ici, que Dieu faisoit reprocher aux Israëlites deux péchés principaux; l'un qu'ils étoient des idolatres; l'autre, que les Grands étoient des gens sans religion & sans conscience, qui opprimoient les innocens, qui commettoient des injustices, & qui recevoient des présens & des récompenses. Ces reproches, qui reviennent si souvent dans les Prophètes, marquent bien clairement, que ces péchés-là sont du nombre de ceux que Dieu ne peut laisser impunis, & qui causent la ruine des peuples & des Etats. II. Il paroît d'ici, que dans ces tems où les Israëlites étoient si fort menacés, Dieu avoit encore la bonté de leur enseigner ce qu'ils devoient faire pour prévenir leur ruine, en leur défendant d'aller à *Béthel*, & dans les autres lieux où l'on servoit les idoles; & en leur disant à réïterées fois: *Cherchez-moi, & vous vivrez; haïssez le mal, aimez le bien, rendez la justice dans les jugemens; peut-être le Seigneur aura-t-il pitié de vous.* Dieu est infiniment bon, & d'une longue patience envers les pécheurs; & avant que de leur infliger les peines qu'ils méritent, il leur enseigne le moyen de les éviter. III. On voit ici, que les sacrifices & tout le culte des Juifs ne faisoient qu'offenser le Seigneur; qu'il haïssoit leurs fêtes solemnelles & leurs assemblées, & qu'il ne vouloit plus recevoir leurs holocaustes. Par là Dieu témoigne qu'il regarde tous les actes extérieurs de réligion, même ceux qui se font avec le plus de solemnité, comme des actes sacrilèges & impies, lors que ceux qui les pratiquent foulent aux piés ses saintes loix, & n'ont pas une véritable intention de lui plaire & de lui obéïr.

CHAPITRE VI.

Les censures & les menaces de ce chapitre s'adressent principalement aux riches & aux grands du Royaume de Juda, & de celui d'Israël. Amos leur reproche leurs injustices, leurs dissolutions, leur vie sensuelle, leur orgueil; il les reprend sur tout, de ce que dans un tems où ils devoient s'affliger, en voyant la plaie de Joseph, *c'est-à-dire, la désolation d'une partie de leurs fréres, & où ils étoient eux mêmes menacés d'un traitement semblable, ils s'abandonnoient à la joie & aux plaisirs. Il leur declare que Dieu, justement irrité, abbaisseroit leur orgueil, qu'il les feroit perir malheureusement, tant les grands que les petits, qu'il les priveroit de tous les avantages dont ils abusoient, & qu'il les livreroit aux Assyriens.*

Malheur

MAlheur à ceux qui sont à leur aise en Sion, & qui se confient en la montagne de Samarie; qui sont les plus renommés d'entre les principaux des peuples, vers lesquels la maison d'Israël va.

2. Passez jusques à Calné, & regardez; allez vous en de là à Hamath la grande; puis descendez à Gath des Philistins. *N'étoient*-ils pas plus excellens que *ne le sont* ces Royaumes-ci? Leur contrée n'*étoit*-elle pas plus étenduë que n'*est* vôtre contrée?

3. Vous qui éloignez les jours de la calamité, & qui faites approcher de vous le siége de violence;

4. Qui vous couchez sur des lits d'yvoire, & qui vous étendez sur vos couches; qui mangez les agneaux *choisis* du troupeau, & les veaux pris du lieu où on les engraisse;

5. Qui accordez vos voix au son de la harpe; qui inventez des instrumens de musique, comme David;

6. Qui bûvez le vin dans les bassins, qui vous parfumez des parfums les plus exquis, & qui n'êtes pas dans la douleur à cause de la ruine de Joseph.

7. A cause de cela, ils s'en iront maintenant en captivité, entre les prémiers qui seront transportés; & les festins de ceux qui s'étendent *sur leurs lits* cesseront.

8. Le Seigneur l'Eternel a juré par soi-même, l'Eternel le Dieu des armées a dit ainsi: Je déteste l'orgueil de Jacob, & je hais ses palais, c'est pourquoi je livrerai la ville & tout ce qui est en elle.

9. Et s'il arrive qu'il y ait dix hommes de reste dans une maison, ils mourront.

10. Et leur plus proche parent les prendra chacun d'eux, & les brûlera, pour *en* mettre les os hors de la maison; & il dira à ceux qui *seront* au fond de la maison: Y *en a-t-il* encore *quelqu'un* avec toi? Et il répondra: Il n'y en a plus. Puis il dira: Tai-toi; mais ce ne sera pas pour faire souvenir du nom de l'Eternel.

11. Car voici l'Eternel donne ses ordres, & il frappera les grandes maisons par des ruines, & les petites maisons par des fentes.

12. Les chevaux courront-ils par les rochers, ou y labourera-t-on avec des bœufs, que vous ayez changé le droit en amertume, & le fruit de la justice en absinthe?

13. Vous vous réjouïssez en des choses de néant, & vous dites: Ne nous sommes-nous pas rendus puissans par nôtre force?

14. Mais, ô maison d'Israël, voici, j'éleverai contre vous, dit l'Eternel le Dieu des armées, une nation qui vous opprimera, depuis l'entrée de Hamath, jusques au torrent du désert.

REFLEXIONS.

LA lecture de ce chapitre nous engage principalement à considérer, qu'entre les péchés qui déplaisent au Seigneur, & qui allument sa colère, il y en a trois qui produisent sur tout cet effet: I. Les injustices & les violences que les grands & les riches commettent, & les excès auxquels ils s'abandonnent. II. La vie sensuelle & voluptueuse, le luxe, & la bonne chère, l'amour des divertissemens & des plaisirs, & l'orgueil; & enfin, l'insensibilité aux châtimens de Dieu & aux exemples de sa colère. Ce furent ces péchés-là qui firent périr les Juifs; ainsi, il faut s'en éloigner avec un très-grand soin. Nous devons considérer pour cet effet, que ces péchés n'exposent pas seulement les hommes aux châtimens temporels, mais qu'ils les assujettissent encore plus inévitablement aux peines de la vie à venir; & que l'injustice, l'amour des voluptés, l'impénitence & la sécurité déplaisent encore plus à Dieu dans les Chrétiens, que ces vices ne l'offensoient dans les Juifs; l'Evangile nous appellant si expressément, & par des motifs si forts, à renoncer aux désirs de la chair, & à vivre dans la charité, dans la tempérance, & dans l'humilité.

CHAPITRE VII.

*Ce chapitre a deux parties: Dans la prémiére, Amos rapporte trois visions qu'il eut. Les deux prémiéres, qui sont celle des sauterelles & celle du feu, marquent les châtimens dont Dieu avoit voulu punir les Israëlites; mais dont ils avoient été délivrés par l'intercession du Prophète, & par la bonté & le support du Seigneur. Mais la troisiéme vision, savoir celle d'un homme qui avoit un niveau à la main, signifie, que Dieu étoit sur le point d'exécuter ses menaces sur ce peuple; qu'il ne le supporteroit plus, & en particulier, qu'il alloit détruire la famille du Roi Jeroboam. Dans la seconde partie Amos rapporte, qu'*Amasias, *qui étoit un Sacrificateur idolatre à* Béth-el, *l'accusa auprès du Roi Jéroboam d'avoir conspiré contre lui; & voulut obliger le Prophète à se retirer au pays de Juda, & à ne plus prophetiser à Bethel. Mais Amos réïtera ses prédictions; il denonça à Amasias & à sa famille une fin funeste, & il dit que les Israëlites seroient certainement transportés hors de leur pays.*

LE Seigneur l'Eternel me fit voir ceci en vision: Il formoit des sauterelles dans le tems que le regain commençoit à croître; & *c'étoit* le regain qui *croissoit* après que le Roi avoit fait faucher.

2. Et quand elles eurent achevé de manger l'herbe de la terre, alors je dis:

dis : Seigneur, Eternel, sois propice, je te prie. Qui rétabliroit Jacob? car il est bien foible.

3. *Alors* l'Eternel se repentit de cela : Cela n'arrivera point, dit l'Eternel.

4. Le Seigneur l'Eternel me fit encore voir ceci en vision : J'entendis le Seigneur l'Eternel crier tout haut, que le jugement se fit par le feu ; & *le feu* dévora un grand abîme, & il dévora aussi une piéce *de terre*.

5. Et je dis : Seigneur, Eternel, cesse, je te prie. Qui releveroit Jacob? car il est bien foible.

6. *Alors* l'Eternel se repentit de cela : Cela n'arrivera pas non plus, dit le Seigneur l'Eternel.

7. Il me fit voir encore ceci en vision : *Je vis* le Seigneur qui se tenoit debout sur un mur fait au niveau, & qui tenoit en sa main un niveau.

8. Et l'Eternel me dit : Que vois-tu, Amos? Et je *répondis : Je vois* un niveau. Et le Seigneur me dit : Je vais mettre le niveau au milieu de mon peuple Israël, & je ne lui en passerai plus.

9. Et les hauts lieux d'Isaac seront désolés, & les sanctuaires d'Israël seront détruits; & je me dresserai contre la maison de Jéroboam avec l'épée.

10. Alors Amasias, Sacrificateur de Beth-el, envoya dire à Jéroboam Roi d'Israël, Amos a conspiré contre toi au milieu de la maison d'Israël; le pays ne sauroit soufrir toutes ses paroles.

11. Car voici ce qu'Amos a dit : Jéroboam mourra par l'épée, & Israël ne manquera pas d'être transporté hors de sa terre.

12. Puis Amasias dit à Amos : Voyant, va-t-en, & t'enfui au pays de Juda, & mange là *ton* pain, & y prophètise.

13. Mais ne continuë plus à prophétiser à Beth-el ; car c'*est* le sanctuaire du Roi, & c'est la maison du Roi.

14. Et Amos répondit & dit à Amasias : Je n'étois ni Prophète, ni fils de Prophète ; mais j'étois un berger, & je recueillois des figues sauvages.

15. Et l'Eternel m'a pris d'après le troupeau & m'a dit : Va, prophètise à mon peuple d'Israël.

16. Mais écoute maintenant la parole de l'Eternel. Tu *me* dis : Ne prophètise plus contre Israël, & ne fais plus découler *ta parole* contre la maison d'Isaac.

17. A cause de cela, ainsi a dit l'Eternel : Ta femme se prostituera dans la ville, tes fils & tes filles tomberont par l'épée, ta terre sera partagée au cordeau, & tu mourras dans une terre souillée, & Israël ne manquera point d'être transporté hors de sa terre.

REFLEXIONS.

LES visions qui sont récitées dans la prémiére partie de ce chapitre font voir, que Dieu, avant que de rejetter les Juifs, les châtia en diverses maniéres, & qu'il les supporta long-tems, étant fléchi par les priéres du Prophète; mais que voyant leur endurcissement insurmontable, il résolut de ne les plus épargner. Dieu, patient & bon comme il est, ne détruit pas d'abord ceux qui péchent contre lui ; il les avertit & les menace, & il a égard à l'intercession des gens de bien ; mais lors que les pécheurs ne profitent pas de son support, il déploie sur eux toute la sévérité de ses jugemens, sans que rien puisse les en garantir. On lit dans la seconde partie de ce chapitre, qu'un Sacrificateur idolatre accusa Amos d'avoir conspiré contre le Roi, & voulut le faire retirer du pays d'Israël ; mais le Prophète continua toûjours à parler de la part de Dieu ; & il déclara à ce Sacrificateur impie, qu'il verroit lui-même la honte & la ruine de sa famille, & qu'il seroit transporté avec les Israëlites dans un pays étranger. Cela nous engage à considérer, I. Que les innocens & les vrais Serviteurs de Dieu ont éprouvé de tout tems la contradiction des méchans, & ont été exposés à la calomnie. II. Que la crainte des hommes ne les doit point empêcher de s'acquiter de leur devoir. III. Que ceux qui s'opposent à la parole de Dieu, & à ses fidéles Ministres, s'opposant à Dieu lui-même, ne sauroient demeurer impunis.

CHAPITRE VIII.

Dieu répésente la ruine du Royaume d'Israël, par la vision d'un panier de fruits d'été, qui étoient mûrs & prêts a etre mangés. II. Il censure ceux qui s'enrichissoient par l'avarice, par l'usure, par l'injustice, & qui fouloient le peuple. III. Il proteste, que Dieu ne laisseroit point ces crimes impunis ; qu'il accableroit le pays d'Israël de toutes sortes de calamités ; & sur tout, qu'il y envoyeroit la famine de sa parole, pour punir les Israëlites du mépris qu'ils en faisoient, & de l'idolatrie qu'ils commettoient en adorant les veaux d'or a Dan *&* à Béersébah.

LE Seigneur l'Eternel me fit encore voir cette vision : *Je vis* un panier de fruits d'été.

2. Et il *me* dit : Que vois-tu, Amos? Et je *répondis : Je vois* un panier de fruits d'été. Et l'Eternel me dit : La fin est venuë sur mon peuple d'Israël ; je ne lui en passerai plus.

3. Les cantiques du temple seront des hurlemens en ce tems-là, dit le Seigneur l'Eternel. *Il y aura* grand nombre de corps morts, qu'on jettera en tous lieux en silence.

4. Ecoutez ceci, vous qui engloutissez les pauvres, même jusqu'à faire périr les nécessiteux du pays :

5. Qui dites, quand ce mois sera passé, nous débiterons le blé; & *quand* ce Sabat *sera fini*, nous mettrons en vente le froment, en faisant l'épha plus petit, augmentant le sicle, & falsifiant les balances pour tromper;

6. Afin que nous acquerions les nécessiteux pour de l'argent, & le pauvre pour une paire de souliers, & que nous débitions la criblure du froment.

7. L'Eternel a juré par la magnificence de Jacob, Si j'oublie jamais aucune de leurs actions.

8. Le pays ne sera-t-il pas ébranlé pour cela, & tous ses habitans ne lamenteront-ils pas? La terre ne sera-t-elle pas inondée comme par le débordement d'un fleuve; & n'en sera-t-elle pas emportée & submergée, comme par le fleuve d'Egypte.

9. Il arrivera en ce jour-là, dit le Seigneur l'Eternel, que je ferai coucher le soleil en plein midi, & que je ferai venir les ténèbres sur la terre en un jour serein.

10. Je changerai vos fêtes solemnelles en deuil, & tous vos cantiques en lamentation; je mettrai le sac sur tous les reins, je rendrai chauves toutes les têtes; & je mettrai le *pays* dans un deuil semblable à celui qu'on fait pour un fils unique; & sa fin sera un jour d'amertume.

11. Voici, les jours viennent, dit le Seigneur l'Eternel, que j'envoierai la famine sur le pays, non la famine du pain, ni la soif de l'eau; mais *la famine & la soif* d'ouïr les paroles de l'Eternel.

12. Ils courront depuis une mer jusqu'à l'autre, & ils iront de tous côtés, depuis l'aquilon jusqu'à l'orient, pour chercher la parole de l'Eternel, & ils ne *la* trouveront point.

13. En ce jour-là les belles vierges, & les jeunes hommes pâmeront de soif;

14. Lesquels jurent par le péché de Samarie, & disent: O Dan, vive ton Dieu! Et vive la voie de Béerscébah! Mais ils tomberont, & ne se releveront plus.

REFLEXIONS.

Outre les réflexions générales qu'il faut faire sur les châtimens que les Israëlites attirérent sur eux, par leur idolatrie & par leurs autres péchés, ce chapitre nous présente deux considérations particuliéres: L'une, que c'est un péché criant de se servir de l'oppression, de l'usure, & de la tromperie, pour gagner du bien, d'avoir de faux poids & de fausses mesures, & de resserrer ou d'enchérir le blé & les autres choses nécessaires à la vie, dans les tems de disette, afin de s'enrichir, & d'acquérir par ce moyen le bien des petits & des nécessiteux. Il est à remarquer, que Dieu jure par lui-même, qu'il ne laisseroit point un tel péché impuni. L'autre réflexion regarde la menace qu'Amos fait, que *Dieu envoieroit sur le pays, non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais la famine d'ouïr la parole du Seigneur.* Cela montre que le plus terrible châtiment dont Dieu puisse visiter un peuple, est de lui ôter sa parole, & de ne lui plus envoyer ses fidèles serviteurs. Ainsi ceux qui jouissent de ces précieux avantages, doivent les estimer par dessus toutes choses & en faire un bon usage, de peur que Dieu ne les en prive.

CHAPITRE IX.

Amos récite une nouvelle vision, qui lui fut adressée. Il vit Dieu se tenant sur l'autel, commandant que le temple fut détruit avec tout le peuple; & déclarant, que sa vengeance poursuivroit les Juifs, où qu'ils allassent, & qu'il ne les regarderoit plus comme son peuple. Toutefois il promet qu'après les avoir dispersés, il les rappelleroit un jour, & qu'il rétabliroit le tabernacle, c'est-à-dire le trône du Roi David, & le vrai culte de Dieu; & c'est par cette promesse qu'Amos finit sa prophétie.

Je vis le Seigneur qui se tenoit debout sur l'autel, & il disoit: Frappe le dessus de la porte, & que les pôteaux soient ébranlés; blesse-les tous à la tête; je tuerai par l'épée tout ce qui restera d'eux; celui qui vouloit s'enfuir ne s'enfuira point, & celui qui croyoit échaper n'échapera point.

2. Quand ils auroient creusé jusques aux lieux les plus bas de la terre, ma main les enlevera de là; & quand ils monteroient jusques aux cieux, je les en ferai descendre.

3. Quand ils se seroient cachés au sommet du *mont* Carmel, je les y chercherai, & je les enleverai de là; & quand ils se seroient cachés de devant mes yeux au fond de la mer, je commanderai à un serpent de les y mordre.

4. Et lors qu'ils s'en iront en captivité devant leurs ennemis, je commanderai à l'épée qu'elle les y tuë; je mettrai mes yeux sur eux *pour leur* faire du mal & non pas du bien.

5. Car le Seigneur l'Eternel des armées *est* celui qui touche la terre, & elle se fond, & tous ceux qui l'habitent se lamentent; elle est inondée comme par un fleuve, & elle est submergée comme par le fleuve d'Egypte.

6. *C'est lui* qui a bâti ses étages dans les cieux, & qui a fondé les armées sur la terre; *c'est lui* qui appelle les eaux de la mer, & qui les répand sur la face de la terre: Son nom *est* l'Eternel.

7. Vous, enfans d'Israël, ne m'*êtes*-vous pas comme les enfans des Cusciens, dit l'Eternel? N'ai-je pas fait remon-

remonter Israël du pays d'Egypte, &
les Philistins de Caphtor, & les Syriens
de Kyr?
8. Voici, les yeux du Seigneur l'E-
ternel *sont* sur le Royaume pécheur, &
je l'abolirai de dessus la terre; cepen-
dant je n'abolirai pas entiérement la
maison de Jacob, dit l'Eternel.
9. Car je commanderai, & je ferai
courir la maison d'Israël parmi toutes
les nations, comme le blé est remué
dans le crible, sans qu'il en tombe un
grain en terre.
10. Tous les pécheurs de mon peu-
ple mourront par l'épée; tous ceux
qui disent: Le mal n'approchera pas de
nous, & ne viendra pas jusqu'à nous.
11. En ces tems-là, je releverai le
Tabernacle de David, qui sera tombé,
je réparerai ses brêches, & je redres-
serai ses ruines; je le rebâtirai com-
me il étoit anciennement;
12. Afin qu'ils possédent le reste de
l'Idumée, & toutes les nations sur les-
quelles mon nom sera invoqué, dit l'E-
ternel qui fera cela.
13. Voici, les jours viennent, dit
l'Eternel, que le laboureur suivra de
près le moissonneur; & celui qui foule
les raisins, celui qui jette la semence;
& le moût dégoutera des montagnes,
& tous les côteaux *en* découleront.
14. Et je ramenerai de la captivité
ceux de mon peuple d'Israël, qui au-
ront été emmenés captifs; on rebâtira
les villes désertes, & on les habitera;
ils planteront des vignes, & ils en boi-
ront le vin; ils feront aussi des jardins,
& en mangeront le fruit.
15. Je les planterai sur leur terre,
& ils ne seront plus arrachés de leur
terre, que je leur ai donnée, dit l'E-
ternel ton Dieu.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre la sévérité de la justice de Dieu contre les Juifs, & sa miséricorde envers les restes de cette nation. La sévérité de sa justice paroît, dans l'ordre que Dieu donna à un Ange de détruire les Juifs; & sur tout dans ce qu'il dit, que quand même ils se cacheroient dans les abîmes de la terre ou de la mer, ou qu'ils monteroient jusqu'aux cieux, il les y poursuivroit; puis qu'il étoit le Dieu Tout-puissant, le Créateur & le Maître de toutes choses. Ce sont là des paroles pleines de majesté, qui doivent nous donner de la crainte, & nous faire reconnoitre que Dieu est par tout, que sa puissance n'a point de bornes, & que rien ne sauroit mettre les méchans à couvert de sa justice. La miséricorde du Seigneur se découvre, en ce qu'il déclare que les Juifs ne seroient pas rejettés pour toûjours, qu'il les rameneroit de leur captivité, qu'il releveroit le Tabernacle de David, & qu'alors toutes les nations invoqueroient le nom de l'Eternel. Cette prophètie ne signifie pas seulement que les Juifs reviendroient dans leur pays, après la captivité de Babylone; elle concerne le glorieux établissement du Règne du Messie, & la vocation des Payens, comme St. Jaques l'explique au chapitre XV. du livre des Actes, où il cite cet oracle dans cette vuë: *Après cela je rétablirai & rebâtirai le Tabernacle de David, qui est tombé; je réparerai ses ruines, & je le releverai, afin que le reste des hommes recherchent le Seigneur, avec toutes les nations sur lesquelles mon nom est invoqué, dit le Seigneur, qui fait toutes ces choses.*

LE LIVRE D'ABDIAS LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Le livre d'Abdias est une Prophétie contre les Iduméens, qui étoient voisins des Juifs, & qui descendoient d'Esaü, frere du Patriarche Jacob; ce qui fait qu'Abdias dit que les Juifs etoient leurs fréres. Abdias prédit que Dieu extermineroit les Iduméens à cause de leur orgueil, & sur tout parce qu'ils s'étoient réjouis de la désolation des Juifs, & qu'ils s'étoient même

même aidés a les détruire; ce qui peut faire croire qu'il vivoit après la ruine de Jérusalem. Mais comme Joël, ch III 19. & Amos, ch. I. 11 12. font les mêmes reproches & les mêmes menaces aux Iduméens. & que la Prophétie d'Abdias est placée immédiatement après celle de Joël & d'Amos; on doit croire que ces trois Prophétes ont vécu dans le même tems; & que ce qui est dit dans ce livre, des malheurs arrivés aux Juifs, regarde d'autres calamités, auxquelles ils avoient été exposés; comme on le voit II. Cron. XXI. 16. 17. & XXV. 21. Abdias prédit aussi que les Juifs reviendroient dans leur pays, & qu'ils posséderoient même une partie de l'Idumée.

LA vision d'Abdias. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel touchant Edom : Nous avons ouï une publication *faite* de la part de l'Eternel, & un Ambassadeur a été envoyé parmi les nations, pour dire : Venez, levons-nous contre lui pour le combattre.

2. Voici je te rendrai petit parmi les nations, & tu seras fort méprisé.

3. L'orgueil de ton cœur t'a trompé, toi qui habites dans les fentes des rochers, *qui sont* ta haute demeure, & qui dis en ton cœur : Qui me jettera par terre ?

4. Quand tu aurois élevé ton nid comme un aigle; quand tu l'aurois mis entre les étoiles, je te ferai descendre de là, dit l'Eternel.

5. *Sont-ce* des larrons ou des voleurs de nuit, *qui* sont entrés chez toi ? Comment *donc* as-tu été pillé ? Ne se fussent-ils pas contenté de prendre ce qui leur auroit suffi ? Si des vendangeurs étoient entrés chez toi, n'eussent-ils pas laissé quelque grapillage ?

6. Comment donc Esaü a-t-il été fouillé ? *Comment* a-t-on cherché ce qu'il avoit de plus caché ?

7. Tous tes alliés t'ont chassé jusqu'à la frontiére; ceux qui étoient en paix avec toi t'ont trompé, & ont eu le dessus sur toi; *ceux qui mangeoient* ton pain ont mis une plaie sous toi. Il n'y a point d'intelligence en lui.

8. Ne *sera-ce* pas en ce tems-là, dit l'Eternel, que je ferai périr les Sages de l'Idumée, & la prudence de la montagne d'Esaü ?

9. Tes hommes forts aussi seront éperdus, ô Téman, afin que les hommes soient retranchés de la montagne d'Esaü, par le carnage.

10. La honte te couvrira, & tu seras retranché à jamais, à cause de la violence que tu as faite à ton frére Jacob.

11. Lors que tu te tenois vis-à-vis, quand les étrangers menoient son armée en captivité; lors que les étrangers entroient dans ses portes, & qu'ils jettoient le sort sur Jérusalem, tu *étois* aussi comme l'un d'eux.

12. Mais tu ne devois pas prendre plaisir à voir le jour *de la punition* de ton frére, quand il a été livré aux étrangers; & tu ne devois pas te réjouïr sur les enfans de Juda, au jour qu'ils ont été détruits; tu ne *les* devois pas braver au jour de la détresse.

13. Tu ne devois pas entrer dans la porte de mon peuple, au jour de sa calamité; tu ne devois pas, toi, prendre plaisir à voir son mal au jour de sa ruine; *tes mains* ne devoient pas s'avancer pour *prendre* son bien au jour de son affliction,

14. Et tu ne devois pas te tenir sur les passages, pour exterminer ceux des siens qui se sauvoient; ni livrer ceux qui étoient restés le jour de leur détresse.

15. Le jour de l'Eternel approche contre toutes les nations; on te fera comme tu as fait; ton salaire retournera sur ta tête.

16. Car comme vous avez bû sur la montagne de ma Sainteté, ainsi toutes les nations boiront continuellement; oui elles boiront, elles avaleront, & elles deviendront comme si elles n'avoient jamais été.

17. Mais il y aura quelques rechappés sur la montagne de Sion, & elle sera sainte, & la maison de Jacob possédera ses possessions.

18. La maison de Jacob sera un feu, & la maison de Joseph une flamme, & la maison d'Esaü du chaume; elles s'allumeront contr'eux, & elles les consumeront; & il n'y aura rien de reste dans la maison d'Esaü; car l'Eternel a parlé.

19. Ils posséderont le midi, *savoir* la montagne d'Esaü, & la campagne, *savoir* les Philistins; & ils posséderont le territoire de Samarie; & Benjamin *possédera* Galaad.

20. Et l'armée des enfans d'Israël, qui auront été transportés, *posséderont* ce qui *étoit* aux Cananéens, jusques à Sarepta; & ceux de Jérusalem qui auront

ront été transportés *posséderont* ce qui *est* jusqu'à Sépharad; ils *le* posséderont avec les villes du midi.
21. Car les libérateurs monteront à la montagne de Sion, pour juger la montagne d'Esaü; & le Royaume sera à l'Eternel.

REFLEXIONS.

LA prophétie d'Abdias a ceci de particulier, qu'il a prophétisé, non contre les Juifs, mais contre un peuple étranger, savoir, contre les Iduméens. On doit faire ces deux considérations sur ce livre: La prémiére, que les Iduméens furent effectivement détruits, conformément aux menaces d'Abdias & des autres Prophètes; car les Caldéens prirent & ravagérent l'Idumée, peu après avoir pris Jérusalem; & lors que les Juifs furent revenus dans leur patrie, ils remportérent de grands avantages sur les Iduméens, & se rendirent maîtres d'une partie de leur pays. Ces événemens, qui sont si conformes à la prophétie d'Abdias, en prouvent la divinité. La seconde réflexion regarde la cause de cette désolation des Iduméens. Le Prophète dit à diverses fois, qu'ils furent ainsi traités à cause de leur fierté & de leur vaine confiance; & sur tout, parce qu'ils avoient pris plaisir à voir le malheur des Juifs leurs voisins & leurs fréres; & qu'ils s'étoient même aidés à les détruire, en tuant ceux d'entr'eux qui étoient échappés à la fureur des Babyloniens, lors de la prise de Jérusalem. C'est ainsi que Dieu abbaisse les peuples superbes & cruels; qu'il punit ceux qui sont durs envers les misérables, & qui se font une joie de les voir souffrir; & qu'il déploie sa vengeance sur ceux qui affligent son Eglise, & sur les ennemis de sa gloire.

LE LIVRE
DE
JONAS
LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Jonas ***vivoit du tems de Jéroboam second, Roi d'Israël. Il fut envoyé de la part de Dieu à Ninive, qui étoit la capitale de l'empire des Assyriens, pour annoncer la ruine de cette ville; & l'on voit dans ce livre quel fut le succès de son ministère. Jonas a aussi prononcé d'autres prophéties que celles qui sont contenues dans ce livre, comme cela se recueille du II. livre des Rois, au chapitre XIV. C'est le seul d'entre les Prophètes dont nous avons les écrits, qui ait été envoyé à une nation étrangère. Au reste, ce que Nôtre Seigneur dit dans l'Evangile confirme la vérité de ce qui est contenu dans ce livre, & montre que Jonas étoit un Prophète envoyé de Dieu.***

CHAPITRE I.

Dieu envoie Jonas à Ninive; mais ce Prophète, craignant d'y aller, s'embarque sur la mer pour s'enfuir à Tarscis. Dieu excite une grande tempête, & Jonas est jetté dans la mer, pour appaiser l'orage.

LA parole de l'Eternel fut adressée à Jonas, fils d'Amittaï, & il lui dit:
2. Lève-toi, & t'en va en la grande ville de Ninive, & crie contr'elle; car leur malice est montée jusqu'à moi.
3. Mais Jonas se leva pour s'enfuir à Tarscis de devant la face de l'Eternel; & il descendit à Japho, où il trouva un navire qui alloit à Tarscis; & ayant payé son passage, il y entra, pour aller avec eux à Tarscis, de devant la face de l'Eternel.
4. Mais l'Eternel éleva un grand vent sur la mer, qui y excita une

grande tempête, de ſorte que le navire étoit en danger de ſe briſer.
5. Et les mariniers eurent peur, & criérent chacun à ſon Dieu; & ils jettérent dans la mer la charge qui *étoit* dans le navire, pour le décharger; mais Jonas étoit deſcendu au fond du navire, où il étoit couché, & dormoit profondément.
6. Alors le maître pilote s'approcha de lui, & lui dit: Qu'as-tu, dormeur? Lève-toi, & crie à ton Dieu; peut-être qu'il penſera à nous, & que nous ne périrons point.
7. Et ils ſe diſent l'un à l'autre: Venez, & jettons le ſort, afin que nous connoiſſions qui eſt la cauſe de ce mal qui nous *eſt arrivé*. Ils jettérent donc le ſort, & le ſort tomba ſur Jonas.
8. Alors ils lui dirent: Déclare-nous maintenant pourquoi ce mal nous *eſt arrivé*? Quelle *eſt* ta profeſſion? Et d'où viens-tu? Quel *eſt* ton pays, & de quel peuple ès-tu?
9. Et il leur dit: Je *ſuis* Hébreu, & j'adore l'Eternel le Dieu des cieux, qui a fait la mer & la terre.
10. Alors ces hommes furent ſaiſis d'une grande crainte, & ils lui dirent: Pourquoi as-tu fait cela; (car ces gens-là avoient appris qu'il s'enfuyoit de devant la préſence de l'Eternel, parce qu'il *le* leur avoit déclaré.)
11. Et ils lui dirent: Que te ferons-nous, afin que la mer ſe calme à nôtre égard? Car la mer s'agitoit de plus en plus.
12. Et il leur *répondit:* Prenez-moi, & jettez-moi dans la mer, & la mer s'appaiſera à vôtre égard; car je ſais que c'eſt à cauſe de moi que cette grande tempête *eſt venuë* ſur vous.
13. Et ces hommes voguoient, pour relâcher à terre; mais ils ne pouvoient, parce que la mer s'agitoit de plus en plus contr'eux.
14. Ils criérent donc vers l'Eternel, & ils dirent: Eternel, nous te prions que nous ne périſſions point maintenant à cauſe de l'ame de cet homme, & ne mets point ſur nous le ſang innocent; car tu *es* l'Eternel, tu as fait en ceci comme il t'a plû.
15. Alors ils prirent Jonas, & le jettérent dans la mer; & la tempête de la mer s'arrêta.
16. Et ces gens-là craignirent l'Eternel d'une grande crainte, & ils offrirent des ſacrifices à l'Eternel, & voüérent des vœux.

REFLEXIONS.

On doit remarquer en général ſur ce livre, que Dieu envoya Jonas aux Ninivites & aux Aſſyriens, pour faire connoître à ces peuples, qui étoient idolatres & ennemis des Juifs, & qui devoient même dans peu détruire le Royaume des Dix Tribus, que le Dieu d'Iſraël étoit le Dieu tout-puiſſant; & que ce ſeroit ce même Dieu, qui renverſeroit leur ville & leur empire; comme cela arriva au bout de quelque tems. Il y a trois réflexions particuliéres à faire ſur ce chapitre: La prémiére, que Jonas, n'oſant pas aller exécuter ſa commiſſion à Ninive, voulut s'enfuir dans un pays éloigné. Ce fut là un effet de la foibleſſe du Prophète, qui prévalut dans cette occaſion ſur ſa piété. Ceux qui n'ont pas le courage de ſuivre leur vocation quand Dieu les appelle, ſe rendent coupables d'un péché ſemblable à celui de Jonas; mais c'eſt ce que font ſur tout les Miniſtres du Seigneur, qui, retenus par la honte, ou par la crainte des hommes, n'oſent leur parler de ſa part. II. La tempête qui ſurprit Jonas, & ceux qui étoient embarqués avec lui, & qui fut envoyée de Dieu, nous apprend, que c'eſt en vain que l'on penſe ſe dérober à ſa connoiſſance, & ſe ſouſtraire à ſon autorité; il pourſuit & il trouve par tout ceux qui refuſent de lui obéïr, & où qu'ils ſoient ils ne ſauroient échapper à ſa juſtice. III. Il faut remarquer que Jonas fut découvert par le ſort, & jetté dans la mer, pour faire ceſſer l'orage. Par là Dieu vouloit punir ce Prophète de ſa déſobéiſſance, lui faire ſentir la grandeur de ſa faute, & l'obliger à la confeſſer en préſence de ſes compagnons de voyage, & à le réparer dans la ſuite, en allant à Ninive. Dieu ſe propoſoit auſſi de donner de la crainte à ces idolatres, qui étoient avec Jonas dans le vaiſſeau, & de les engager à révérer & à publier le pouvoir du Dieu dont Jonas étoit le Miniſtre; ce qu'ils firent auſſi, après que la tempête fut calmée. Au reſte, ce qui arriva dans cette occaſion fait voir, que le ſort, auſſi-bien que tous les autres événemens, eſt ſoûmis à la providence divine.

CHAPITRE II.

Jonas ayant été jetté dans la mer, eſt englouti par un grand poiſſon, dans le ventre duquel il demeura trois jours & trois nuits. Il fait ſa priére à Dieu, il le remercie de ce qu'il l'avoit délivré; & le poiſſon le porte ſur le rivage.

Mais l'Eternel avoit préparé un grand poiſſon pour engloutir Jonas, & Jonas demeura dans le ventre du poiſſon trois jours & trois nuits.
2. Et Jonas fit ſa requête à l'Eternel ſon Dieu, dans le ventre du poiſſon.
3. Et il dit: J'ai crié à l'Eternel à cauſe de ma détreſſe, & il m'a exaucé; je me ſuis écrié du ventre du ſépulcre, & tu as entendu ma voix.
4. Tu m'avois jetté au profond, au cœur de la mer, & le courant m'avoit environné;

environné; tous tes flots & toutes tes vagues avoient passé sur moi;
5. Et j'avois dit: Je suis rejetté de devant tes yeux; cependant je verrai encore le Temple de ta Sainteté.
6. Les eaux m'avoient environné jusques à l'ame; l'abîme m'avoit envelopé de toutes parts, les roseaux m'avoient entouré la tête.
7. J'étois descendu jusqu'aux racines des montagnes; la terre avec ses barres *étoit* autour de moi pour jamais; mais tu as fait remonter ma vie hors de la fosse, ô Eternel mon Dieu.
8. Quand mon ame se pâmoit en moi, je me suis souvenu de l'Eternel, & ma requête est parvenuë à toi, jusques au Palais de ta Sainteté.
9. Ceux qui s'adonnent aux vanités fausses, abandonnent leur miséricorde.
10. Mais moi, je te sacrifierai avec une voix de louange, je rendrai ce que j'ai voüé, car le salut *est* de l'Eternel.
11. Alors l'Eternel fit commandement au poisson, & il vomit Jonas sur le sec.

REFLEXIONS.

LA maniére dont Dieu préserva Jonas, en le faisant engloutir par un grand poisson, après qu'il eût été jetté dans la mer, est un nouveau miracle, où l'on découvre la puissance de Dieu, & en même tems sa bonté envers ce Prophète. C'est ainsi que Dieu fait voir sa miséricorde, dans le tems qu'il donne des marques de sa justice; & qu'en châtiant les hommes, il se propose de les sauver & de les bénir. II. La priére que Jonas fit à Dieu, lors qu'il l'eut fait remonter des gouffres de la mer, comme cela est dit au vers. 7. & dans le tems que le poisson qui l'avoit englouti alloit le rejetter sur le rivage, marque la grande foi & la reconnoissance de ce Prophète, aussi-bien que sa repentance, & son retour à son devoir. III. La délivrance de Jonas, qui sortit du ventre du poisson, est une autre merveille, où le pouvoir de Dieu & son amour paroissent avec éclat. Mais ce que nous devons principalement considérer dans cet événement, c'est que la maniére miraculeuse dont Dieu rendit la vie à Jonas au troisiéme jour, étoit une image très-expresse & de la mort, & de la résurrection de Nôtre Seigneur. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans l'Evangile, où il dit: *Comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, de même le Fils de l'homme sera trois jours & trois nuits dans le sein de la terre; & au troisiéme jour il ressuscitera.*

CHAPITRE III.

Jonas est envoyé une seconde fois à Ninive; il dénonce au peuple de cette grande ville qu'elle alloit être renversée; dequoi le Roi & les habitans de Ninive étant touchés, ils jeûnérent & s'humiliérent; ce qui fit que Dieu les épargna.

APrès cela la parole de l'Eternel fut adressée à Jonas, pour la seconde fois, & il lui dit:
2. Lève-toi, & t'en va à Ninive la grande ville; & publies y ce que je te commande.
3. Jonas se leva donc, & il s'en alla à Ninive, suivant l'ordre de l'Eternel. Or Ninive *étoit* une très grande ville, de trois jours de chemin.
4. Alors Jonas commença d'entrer dans la ville, le chemin d'un jour, & il cria en disant: Encore quarante jours, & Ninive sera renversée.
5. Et les hommes de Ninive crurent à Dieu, & ils publiérent un jeûne, & se vêtirent de sacs, depuis le plus grand d'entr'eux jusques au plus petit.
6. Car cela étoit parvenu jusques au Roi de Ninive, qui se leva de son trône, ôta de dessus lui son vêtement magnifique, & se couvrit d'un sac, & s'assit sur la cendre.
7. Et il fit crier, & l'on publia dans Ninive, par un Edit du Roi & de ses Princes: Qu'aucun homme, ni bête, ni bœuf, ni brébis, ne goûtent d'aucune chose, qu'ils ne repaissent point, & ne boivent point d'eau;
8. Et que les hommes & les bêtes soient couverts de sacs, & qu'ils crient à Dieu de toute leur force; & que chacun se convertisse de sa mauvaise voie, & de l'iniquité qui *est* en ses mains.
9. Qui sait si Dieu ne se repentira point, & s'il ne reviendra point de l'ardeur de sa colère, ensorte que nous ne périssions point?
10. Et Dieu regarda à ce qu'ils avoient fait, & comment ils s'étoient détournés de leur mauvaise voie; & Dieu se repentit du mal qu'il avoit dit qu'il leur feroit, & ne le fit point.

REFLEXIONS.

LES réflexions que cette histoire nous présente sont les suivantes: I. Que Jonas, qui n'avoit pas osé aller à Ninive, la prémiére fois que Dieu le lui ordonna, y alla hardiment, après qu'il eut senti les effets de la puissance du Seigneur. Telle est l'utilité des châtimens de Dieu; ils ramènent les hommes de leurs égaremens, ils reveillent sur tout le zéle des gens de bien, & les portent à s'acquiter mieux de leur devoir. II. Dieu commanda à Jonas d'aller à Ninive, & de dénoncer aux habitans de cette grande ville, qui étoit plongée dans l'idolatrie, dans le luxe & dans la dissolution, une ruine promte & entiére. Ces avertissemens, que Dieu fit donner aux Ninivites, marquoient d'un côté, qu'il étoit irrité des crimes auxquels ils s'abandonnoient; & de l'autre, qu'il avoit encore de la bonté pour ce peuple. C'est ainsi que les

les péchés des hommes, & particuliérement ceux qui se commettent dans les grandes villes, & à la cour des Princes, provoquent la colère de Dieu; & que Dieu cependant, par un effet de sa miséricorde, fait menacer les hommes avant que de les punir, afin qu'ils préviennent ses jugemens par la repentance. III. Le Roi & le peuple de Ninive, qui aparemment avoient été informés du miracle arrivé en la personne de Jonas, s'humiliérent, & se détournérent de leurs péchés; & Dieu s'appaisa envers eux. Cela nous apprend, que l'humiliation, le jeûne & la conversion sont un moyen très-efficace pour détourner la colère du ciel, & que Dieu étant infiniment bon, pardonne aux plus coupables, dès qu'ils abandonnent leurs péchés. Enfin, cette histoire doit nous rappeller ce que Nôtre Seigneur dit dans l'Evangile: *Ceux de Ninive s'éleveront au jour du jugement contre cette nation, & la condamneront; parce qu'ils s'amendérent à la prédication de Jonas; & il y a ici plus que Jonas.* Par là nous pouvons juger de la condamnation des Chrétiens, qui étant appellés à la repentance par la voix de Jésus-Christ, n'en auront pas profité.

CHAPITRE IV.

Jonas, voyant que Dieu avoit épargné les Ninivites, s'afflige, & souhaite la mort. Mais Dieu, pour lui faire comprendre qu'il avoit tort de s'affliger ainsi, fit sécher une plante sous laquelle il s'étoit retiré.

MAis *cela* déplût extrèmement à Jonas, & il en fut fort affligé.

2. Et il fit sa requête à l'Eternel, & dit: Eternel, je te prie, n'est-ce pas ici ce que je disois, quand j'étois encore en mon pays? C'est pourquoi aussi je voulois m'enfuïr à Tarscis; car je connoissois que tu ès un Dieu miséricordieux, pitoyable, lent à la colère, abondant en grace, & qui te repens du mal *dont tu as menacé.*

3. Maintenant donc, Eternel, retire, je te prie, mon ame; car la mort m'est meilleure que la vie.

4. Et l'Eternel lui dit: Fais-tu bien de t'affliger ainsi?

5. Et Jonas étoit sorti de la ville & s'étoit assis du côté du devant de la ville; & il s'étoit fait là une cabane, sous laquelle il se tint à l'ombre, jusques à-ce qu'il vit ce qui arriveroit à la ville.

6. Et l'Eternel Dieu prépara un kikajon, & il le fit monter au dessus de Jonas, afin qu'il lui fit ombre sur la tête, & qu'il le délivrat de son mal; & Jonas se réjouït d'une grande joie, à cause de ce kikajon.

7. Mais Dieu prépara pour le lendemain, quand l'aube du jour monteroit, un ver qui frappa le kikajon, & il sécha.

8. Et quand le soleil fut levé, Dieu prépara un vent oriental & brûlant, & le soleil donna sur la tête de Jonas; desorte qu'il tomba en défaillance, & qu'il pria pour son ame, demandant qu'il pût mourir, & qu'il dit: La mort m'*est* meilleure que la vie.

9. Et Dieu dit à Jonas: Fais-tu bien de t'affliger ainsi pour ce kikajon? Et il *répondit*: J'ai raison de m'affliger ainsi, même jusques à la mort.

10. Et l'Eternel dit: Tu voudrois qu'on eut épargné le kikajon, pour lequel tu n'as point travaillé, & que tu n'as point fait croitre; car il est venu en une nuit, & en une nuit il est péri.

11. Et moi, n'épargnerois-je pas Ninive, cette grande ville, dans laquelle il y a plus de six vingts mille créatures humaines, qui ne savent pas discerner leur main droite de leur main gauche, & outre cela plusieurs bêtes.

REFLEXIONS.

LA tristesse que Jonas ressentit, lors que Dieu eut épargné les Ninivites, étoit une de ces foiblesses, qui se rencontrent quelquefois dans les personnes qui d'ailleurs ont de la piété, & que Dieu leur pardonne. Ce déplaisir procédoit, au reste, de la crainte que Jonas avoit d'être exposé à quelque mauvais traitement dans ce pays-là, & de passer pour un faux Prophète, puis que ses menaces n'avoient pas été exécutées. II. Il est à remarquer, que Jonas s'étant mis à l'ombre sous une plante, Dieu la fit sécher, & que comme ce Prophète s'en affligeoit, il lui fit voir combien il avoit tort d'être dans l'amertume & dans la crainte, à cause que Ninive avoit été épargnée. Ce que Dieu dit à Jonas dans cette occasion, marque une grande bonté envers ce Prophète; on y voit sur tout sa miséricorde envers les hommes, & même envers les petits enfans. Ce Dieu tout bon ne hait aucune de ses créatures; & bien loin de les rendre malheureuses, & de prendre plaisir à les voir dans la souffrance, il est porté à les épargner & à leur faire du bien. Cette bonté du Seigneur doit toucher nos cœurs d'amour & de reconnoissance envers lui, nous inspirer des sentimens de charité pour tous les hommes, & nous engager à être miséricordieux, comme nôtre Pére qui est dans le ciel est miséricordieux.

LE LIVRE

DE

MICHÉE

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Michée *vivoit du tems d'Esaïe & d'Osée. Le but de sa Prophétie est de reprendre les péchés des Israëlites des Dix Tribus, & principalement de ceux du Royaume de Juda, de leur annoncer leur ruine, & de prédire le rétablissement du peuple de Dieu, & la venuë du Messie.*

CHAPITRE I.

Michée dit, que Dieu alloit détruire Samarie, qui étoit la capitale du Royaume d'Israël, & Jérusalem qui étoit la capitale de celui de Juda, à cause de l'idolatrie à laquelle ces deux Royaumes s'étoient abandonnés. Il prédit aussi la ruine de plusieurs villes du pays d'Israël, & de Juda; de Saphir, *de* Tsanan, *de* Maroth, *de* Lakis, *& de quelques autres.*

LA parole de l'Eternel, qui fut
adressée à Michée Morascite, du
tems de Jothan, d'Achaz, &
d'Ezéchias, Rois de Juda, dans
une vision contre Samarie & Jérusalem.
2. Vous tous peuples, écoutez; &
toi, terre, sois attentive, & tout ce qui
est en elle; & que le Seigneur l'Eternel
soit témoin contre vous, le Seigneur
qui sort du Palais de sa Sainteté.
3. Car voici, l'Eternel va sortir de
son lieu, il descendra, & marchera sur
les lieux élevés de la terre.
4. Les montagnes se fondront sous lui,
& les vallées se fondront comme la cire
se fond devant le feu, & comme les
eaux qui coulent dans une descente.
5. Tout ceci arrivera à cause du péché
de Jacob, & à cause des péchés
de la maison d'Israël. Quel est le péché
de Jacob? N'*est-ce* pas Samarie?
Et quels *sont* les lieux élevés? N'*est-ce*
pas Jérusalem?
6. C'est pourquoi je réduirai Samarie
comme en un monceau *de pierres*, qu'on
fait dans les champs où l'on plante des
vignes, je ferai rouler ses pierres
dans la vallée, & je découvrirai ses
fondemens.
7. Et toutes ses images taillées seront
brisées, & tous les salaires de sa prostitution
seront brûlés au feu, & je mettrai
tous ses faux dieux en désolation;
comme elle les a amassés du salaire de
sa prostitution, ils retourneront aussi
pour le salaire d'une prostituée.
8. C'est pourquoi je me plaindrai,
& je gémirai; j'irai dépouillé & nud;
je gémirai comme les dragons, & je
lamenterai comme les hibous.
9. Car chacune de ses plaies est incurable;
elles sont venuës jusqu'à Juda,
elles sont parvenuës jusqu'à la porte
de mon peuple, jusqu'à Jérusalem.
10. Ne l'annoncez point à Gath, ne
pleurez point; veautre-toi dans la poudre
dans la maison de Haphra.
11. Habitante de Scaphir, passe,
ayant ta nudité découverte; l'habitante
de Tsaanan ne sortira point; il y aura
des lamentations dans la maison
d'Etsel; elle apprendra de vous son
état.
12. L'habitante de Maroth sera dans
l'angoisse, à cause de *son* bien, lors
que le mal descendra de la part de l'Eternel
jusqu'à la porte de Jérusalem.
13. Attèle les chevaux legers au
chariot, habitante de Lakis, *toi* par
qui le péché de la fille de Sion a commencé;
car c'est en toi que les péchés
d'Israël ont été trouvés.
14. C'est pourquoi tu donneras des
présens à cause de Moresceth de Gath;
les maisons d'Aczib tromperont les Rois
d'Israël.
15. Je t'amenerai encore un possesseur,
habitante de Maresça; & la gloire
d'Israël, viendra jusqu'à Hadullam.
16. Arrache toi les cheveux & coupe
les, à cause de tes fils chéris; sois
entiérement chauve, comme un aigle

qui muë, car ils sont menés captifs loin de toi.

REFLEXIONS.

IL faut considérer en général sur ce prémier chapitre, que la vérité & la divinité des prédictions de Michée parut par l'événement; le Royaume d'Israël ayant été détruit par les Assyriens, & celui de Juda ayant été attaqué par les mêmes Assyriens, sous le règne d'Ezéchias, & enfin aussi détruit par les Babyloniens, qui menérent les Juifs en captivité. II. L'on doit faire attention à cette magnifique description que le Prophète fait de la majesté du Seigneur, à l'entrée de ce livre. Elle nous apprend, que Dieu a un pouvoir sans bornes, que rien ne peut lui résister, & qu'il se sert de ce pouvoir pour châtier ceux qui l'offensent; comme il l'emploie pour protéger ceux qui le craignent. Ce fut ce qui parut dans la destruction des principales villes d'Israël & de Juda, & dans la ruine de ces deux Royaumes, qui pour avoir provoqué la colère de Dieu; par leur idolatrie & par divers crimes, se virent privés de sa protection, & livrés à leurs ennemis.

CHAPITRE II.

Michée, après avoir parlé, dans le chapitre précédent, de l'idolatrie des Juifs, parle dans celui-ci des injustices & des extorsions qui se commettoient parmi eux, principalement par les Grands & par les Magistrats, & il leur dénonce une soudaine destruction.

MAlheur à ceux qui pensent à l'iniquité, qui forgent le mal sur leurs lits, & qui l'exécutent dès le point du jour, parce qu'ils en ont le pouvoir en main.

2. S'ils désirent des possessions, ils les ont aussi-tôt ravies; & *s'ils désirent* des maisons, ils les ont aussi-tôt prises; ils oppriment l'homme & sa maison, l'homme & son héritage.

3. C'est pourquoi, l'Eternel a dit: Voici, je pense *aussi* contre cette famille un mal duquel vous ne pourrez point retirer vôtre cou, & vous ne marcherez plus avec fierté; car ce tems *est* très-mauvais.

4. En ce tems-là on fera de vous un proverbe, & on gémira d'un gémissement lamentable, & on dira: Nous sommes entiérement détruits; on a changé la portion de mon peuple; comment me l'a-t-on ôtée? Partage-t-on nos champs, pour nous les rendre?

5. C'est pourquoi il n'y aura personne pour toi qui étende le cordeau pour ton partage dans l'assemblée de l'Eternel.

6. *On dit:* Ne prophétisez point. Ils prophétiseront; *mais* ils ne prophétiseront pas pour ceux-ci; la confusion ne s'éloignera point.

7. Toi qu'on appelle, la maison de Jacob, l'Esprit de l'Eternel est-il resserré? *Sont*-ce là ses pensées? Mes paroles ne sont-elles pas bonnes pour celui qui marche droitement?

8. Mais celui qui *étoit* ci-devant mon peuple s'est élevé contre moi, comme un ennemi; vous avez dépouillé du manteau & de l'habit ceux qui passoient en assurance, en revenant de la guerre.

9. Vous avez chassé les femmes de mon peuple des maisons où elles étoient en repos; vous avez ôté ma gloire pour toûjours de dessus leurs petits enfans.

10. Levez-vous & marchez, car *ce pays* n'est plus *un lieu de* repos pour vous, parce qu'il est souillé; il vous détruira, même d'une promte destruction.

11. *S'il y a* quelque homme qui coure après le vent, & qui mente & *parle* faussement, en *disant:* Je te prophétiserai du vin & de la cervoise, ce sera le Prophète de ce peuple-ci.

12. Certainement je t'assemblerai tout entier, ô Jacob, je rassemblerai entiérement les restes d'Israël, & je les mettrai tous ensemble comme les brébis de Botsra, & comme un troupeau au milieu de son étable; il y aura un grand bruit pour la foule des hommes.

13. Le destructeur montera devant eux, ils briseront *tout*, & passeront outre, & ils sortiront par la porte, & leur Roi passera devant eux, & l'Eternel *sera* à leur tête.

REFLEXIONS.

LE Prophète se plaint dans ce chapitre, que les Juifs, & sur tout les Principaux d'entr'eux, étoient des avares & des injustes, qui n'avoient en vuë que de s'enrichir, & qui employoient toutes sortes de moyens pour cela. Il les accuse de plus, de vouloir empêcher les Prophètes du Seigneur de leur parler, & d'écouter plûtôt les faux Prophètes. Enfin, il proteste que Dieu leur feroit bientôt sentir les effets de sa justice, en les chassant du pays où ils habitoient. On ne peut pas douter dès là, que les péchés des personnes qui sont en autorité, l'injustice, la violence, le desir de s'enrichir, & le mépris des avertissemens que Dieu fait donner par sa parole & par ses serviteurs, ne soient la marque d'une extrême corruption; & que Dieu ne fasse enfin, d'une maniére ou d'une autre, la vengeance de ces péchés-là, lors que les hommes y persévérent avec obstination.

CHAPITRE III.

Le Prophète continue ses censures contre les crimes des Juifs. Il reproche aux Magistrats leur avarice, leurs iniquités, & leurs malversations. Il parle contre

contre les faux Prophètes, qui trompoient les Juifs en leur promettant la paix, & cela dans des vuës d'interêt. Et il déclare, de la part du Seigneur, que ces péchés des Chefs du peuple feroient cause que Dieu renverseroit bientôt Jerusalem & le Temple, & les réduiroit en masures.

C'Est pourquoi j'ai encore dit : Ecoutez maintenant, Chefs de Jacob, & vous Conducteurs de la maison : *N'est-ce* point à vous de connoître ce qui est droit ?

2. Ils haïssent le bien, & ils aiment le mal ; ils arrachent la peau de ces gens de dessus eux, & leur chair de dessus leurs os.

3. Et ce qu'ils mangent *c'est* la chair de mon peuple ; ils ont arraché leur peau de dessus eux, & ils ont brisé leurs os, & les ont mis par piéces, comme dans un pot, & comme de la chair dans une chaudiére.

4. Alors ils crieront à l'Eternel, mais il ne les exaucera point ; mais il cachera sa face d'eux en ce tems-là, comme ils ont fait le mal dans toute leur conduite.

5. Ainsi a dit l'Eternel contre les Prophètes qui font égarer mon peuple, qui mordent de leurs dents, & qui crient : Paix ! & si quelqu'un ne leur donne rien dans leur bouche, ils publient la guerre contre lui.

6. C'est pourquoi, au lieu de la vision, vous aurez la nuit ; & les ténèbres au lieu de la révélation ; le soleil se couchera sur ces Prophètes-là, & le jour deviendra noir sur eux.

7. Et les Voyans seront honteux, & les Dévins rougiront de honte ; tous se couvriront jusques sur la lèvre de dessus, parce qu'*il* n'*y aura* aucune réponse de Dieu.

8. Mais moi je suis rempli, par l'Esprit de l'Eternel, de vertu, de justice, & de force, afin que je déclare à Jacob son crime, & à Israël son péché.

9. Ecoutez maintenant ceci, Chefs de la maison de Jacob, & vous Conducteurs de la maison d'Israël, qui avez la justice en abomination, & *qui* pervertissez tout ce qui est droit.

10. On bâtit Sion de sang, & Jérusalem d'iniquité.

11. Ses Chefs jugent pour des présens, les Sacrificateurs enseignent pour un salaire, & ses Prophètes prophétisent pour de l'argent ; cependant ils s'appuient sur l'Eternel, en disant : L'Eternel *n'est*-il pas parmi nous ? Il ne viendra point de mal sur nous.

12. C'est pourquoi, à cause de vous, Sion sera labourée *comme* un champ ; Jérusalem sera réduite en monceaux, & la montagne du Temple en une haute forêt.

REFLEXIONS.

LES censures qui sont contenues dans ce chapitre s'adressent aux Principaux, aux Magistrats, & aux Prophètes d'Israël. Elles montrent, que la dépravation étoit générale & sans reméde parmi les Juifs, du tems de Michée ; mais que la source du mal se trouvoit dans ceux qui étoient à la tête du peuple. Les Juges & les Magistrats s'adonnoient ouvertement à l'injustice, ils jugeoient pour des présens, & ils prenoient des récompenses. Outre cela, les Prophètes & les Sacrificateurs, qui auroient dû s'opposer au mal, étoient aussi des prévaricateurs & des mercenaires, qui en flattant le peuple l'entretenoient dans la sécurité. Ce sont là des crimes que les Prophètes reprochent très-souvent aux Principaux des Juifs, & sur lesquels Michée déclare, que Sion & Jérusalem alloient être réduites en monceaux de pierres. Par là chacun peut voir, à quel point les crimes des personnes publiques, l'iniquité dans les jugemens, & l'infidélité dans les Ministres de la Religion, irritent le Seigneur ; & les grands maux qui en arrivent à tout le peuple. C'est sur quoi les Juges & les Magistrats, aussi bien que les Pasteurs, doivent faire une continuelle & sérieuse attention. Les serviteurs de Dieu en particulier doivent imiter la sainte hardiesse de Michée, & être comme lui remplis de l'Esprit de Dieu, *pour dire à Jacob son crime, & à Israël son péché* ; c'est-à-dire, pour reprendre le vice avec courage en toutes sortes de personnes, & pour déclarer aux hommes tout ce que Dieu leur commande de dire de sa part ; se gardant bien sur tout, d'endormir les pécheurs, en leur donnant des espérances trompeuses, ou en dissimulant les malheurs qui les menacent.

CHAPITRE IV.

Le Prophète prédit, I. Que tous les peuples devoient être appellés à la connoissance de Dieu. II. Que quoi que les Juifs dussent aller en captivité à Babylone, Dieu leur donneroit la paix & la victoire sur leurs ennemis.

MAis il arrivera, dans les derniers jours, que la montagne de la maison de l'Eternel sera affermie au sommet des montagnes, & elle sera élevée par dessus les côteaux, & les peuples y aborderont.

2. Et plusieurs nations y iront, & diront : Venez, & montons à la montagne de l'Eternel, & à la maison du Dieu de Jacob ; & il nous enseignera ses voies, & nous marcherons dans ses sentiers ; car la loi sortira de Sion, & la parole de l'Eternel, de Jérusalem.

3. Il exercera le jugement parmi plusieurs

plusieurs peuples, & il châtiera les nations puissantes, jusqu'aux pays les plus éloignés; & elles forgeront leurs épées en hoyaux, & leurs halebardes en serpes; une nation ne levera plus l'épée contre l'autre, & elles ne s'adonneront plus à faire la guerre.

4. Mais chacun se reposera sous sa vigne & sous son figuier; & il *n'y aura* personne qui les épouvante; car la bouche de l'Eternel des armées a parlé.

5. Certainement tous les *autres* peuples marcheront, chacun au nom de son dieu; mais nous marcherons au nom de l'Eternel nôtre Dieu, pour toûjours & à perpétuité.

6. En ce tems-là, dit l'Eternel, je rassemblerai celle qui étoit boiteuse, & je recueillerai celle qui avoit été chassée, & celle que j'avois affligée.

7. Et je réserverai les restes de celle qui étoit boiteuse, & celle qui étoit éloignée je la ferai devenir une nation puissante; & l'Eternel règnera sur eux dans la montagne de Sion, depuis ce tems jusqu'à toûjours.

8. Et toi, tour du troupeau, Hophel, la fille de Sion viendra jusqu'à toi; & la prémiére Domination *&* le Royaume reviendra à la fille de Jérusalem.

9. Pourquoi t'écries-tu si fort maintenant? *N'y a-t-il* point de Roi au milieu de toi? Ou, ton Conseiller est-il péri, que la douleur t'ait saisie comme celle qui enfante?

10. Sois en travail, & crie, fille de Sion, comme celle qui enfante; car tu sortiras bien-tôt de la ville, & tu demeureras aux champs, & tu viendras jusqu'à Babylone; *mais* tu y seras délivrée; c'est là que l'Eternel te rachetera des mains de tes ennemis.

11. Et maintenant plusieurs nations se sont assemblées contre toi, lesquelles disent: Qu'elle soit profanée, & que nôtre œil voie en Sion ce *que nous souhaitons*.

12. Mais elles ne connoissent pas les pensées de l'Eternel, & elles ne comprennent pas que son dessein est de les assembler, comme on assemble des gerbes dans l'aire.

13. Lève-toi & foule, fille de Sion, car je ferai que ta corne sera de fer, & que tes ongles seront d'airain, & tu briseras plusieurs peuples; & je consacrerai comme un interdit leur gain à l'Eternel, & leurs biens au Seigneur de toute la terre.

REFLEXIONS.

CE chapitre contient deux prédictions: La prémiére est celle qui porte, que les nations étrangéres seroient éclairées de la connoissance de Dieu, & viendroient l'adorer & le servir. L'état où la Religion & le service divin furent à Jérusalem après le retour des Juifs de la captivité de Babylone, ne répond point à la majesté de cet oracle. Mais on en trouve l'accomplissement dans la vocation des Païens, & dans leur conversion à la Religion Chrétienne. Ce grand & heureux événement doit nous convaincre de la vérité de cette Religion, & de la divinité des Prophéties qui l'ont annoncée, & produire en nous une grande reconnoissance envers Dieu, & un zèle ardent pour son service. La seconde prédiction de Michée marque, que les Juifs iroient à Babylone; mais qu'ils reviendroient habiter la Judée, & que leurs ennemis seroient confondus. Cette Prophétie a été accomplie, de même que la précédente; ce qui doit servir à confirmer d'autant mieux nôtre foi. On voit, au reste, éclater ici la bonté de Dieu & son amour envers son peuple; puis qu'à mesure qu'il menace les Juifs de les livrer aux nations étrangéres, il leur promet de les ramener, & de les faire triompher de tous leurs ennemis.

CHAPITRE V.

Les prédictions de ce chapitre marquent: I. Les guerres qu'il y auroit dans la Judée, le siége de Jérusalem, l'abaissement du gouvernement des Juifs, la venue du Messie, qui naîtroit à Bethléhem, & l'établissement de son règne. II. Michée prédit que les Israëlites seroient délivrés des Assyriens & des Babyloniens, & que ceux-ci seroient livrés à leurs ennemis & entiérement détruits.

ASsemble-toi maintenant par troupes, fille de troupes; on a mis le siége contre nous; on frappera le Prince d'Israël avec la verge sur la jouë.

2. Mais toi, Beth-léhem vers Ephrath, quoique tu sois petite entre les milliers de Juda, c'est de toi que me sortira celui qui doit être Dominateur en Israël; & ses issues *sont* d'ancienneté, dès les jours éternels.

3. C'est pourquoi il les livrera jusques au tems que celle qui est en travail d'enfant aura enfanté, & le reste de ses fréres retournera avec les enfans d'Israël.

4. Et il se maintiendra, & il gouvernera par la force de l'Eternel, *&* avec la magnificence du nom de l'Eternel son Dieu. Et ils reviendront; & maintenant il sera glorifié jusques aux bouts de la terre, & c'est lui qui fera la paix.

5. Après que l'Assyrien sera entré dans nôtre pays, & qu'il aura mis le pié dans nos palais, nous établirons contre lui sept Pasteurs, & huit Princes, *pris* du commun.

6. Ils ravageront le pays d'Assyrie avec l'épée, & la contrée de Nimrod dans ses portes; & il nous délivrera des

des Assyriens, après qu'ils seront entrés dans nôtre pays, & qu'ils auront mis le pié dans nos quartiers.

7. Et le reste de Jacob *sera* parmi plusieurs peuples, comme une rosée qui vient de l'Eternel, & comme une pluie menuë sur l'herbe, qu'on n'attend point de l'homme, & qu'on n'espére point des enfans des hommes.

8. Le reste de Jacob *sera* entre les nations, & parmi plusieurs peuples, comme un lion parmi les bêtes des forêts, & comme un lionceau parmi des troupeaux de brébis, qui en passant foule & déchire, sans que personne en puisse rien garantir.

9. Ta main sera élevée sur tes adversaires, & tous tes ennemis seront retranchés.

10. Et il arrivera en ce tems-là, dit l'Eternel, que je retrancherai tes chevaux du milieu de toi, & je ferai périr tes chariots.

11. Je retrancherai les villes de ton pays, & ruinerai toutes tes forteresses.

12. Je retrancherai aussi de ta main les enchantemens, & tu n'auras plus aucun dévin.

13. Je retrancherai aussi du milieu de toi tes images taillées & tes statuës, & tu ne te prosterneras plus devant l'ouvrage de tes mains.

14. J'arracherai aussi tes bocages du milieu de toi, & je détruirai tes villes.

15. Et je ferai vengeance avec colère & sévérité de toutes les nations qui ne m'auront point écouté.

REFLEXIONS.

CE chapitre renferme diverses prédictions, qui ont toutes été vérifiées par l'événement. On y voit les malheurs qui affligérent les Juifs avant la venuë de Nôtre Seigneur. On y lit, sur tout, un oracle qui marque formellement, que le Messie devoit sortir de la ville de Bethléhem. Cette Prophètie convient parfaitement à Jésus-Christ, comme Saint Matthieu le remarque au chapitre II. de son Evangile; & elle ne peut être appliquée à aucun autre. Les autres prédictions de Michée ont aussi été accomplies. Les Juifs furent délivrés & protègés par des Rois suscités de Dieu pour cela, & ils revinrent dans la Judée. L'Empire des Assyriens & des Babyloniens prit fin, & Babylone fut totalement détruite. De sorte que la divinité des oracles des Prophètes, & la vérité des promesses de Dieu, ne peuvent être révoquées en doute; non plus que la vérité de la Réligion en général, & la nécessité où nous sommes d'en observer les devoirs.

CHAPITRE V.

Dieu se plaint, d'une maniére extrèmement forte & touchante, de l'ingratitude des Juifs, qui nonobstant les bienfaits qu'il leur avoit accordés de tout tems, s'étoient révoltés contre lui, & l'avoient abandonné. Il leur dit que leurs sacrifices & leurs oblations n'étoient pas capables de détourner sa colère; & que le seul moyen de lui être agréable, étoit de faire ce qui est droit. Enfin, il leur reproche les injustices, les violences, & les tromperies qu'ils commettoient; mais sur tout il les accuse, d'avoir gardé les ordonnances de Homri & d'Achab, *c'est-à-dire, d'avoir suivi le culte idolatre que ces Rois-là avoient introduit dans le Royaume des Dix Tribus; & il déclare, qu'irrité par tous ces crimes, il les accableroit de ses fléaux.*

ECoutez maintenant ce que dit l'Eternel: Leve-toi, plaide devant les montagnes, & que les collines entendent ta voix.

2. Ecoutez, montagnes, le procès de l'Eternel: *Ecoutez le*, même *vous* les plus fermes fondemens de la terre; car l'Eternel a un procès avec son peuple, & il veut plaider avec Israël.

3. Mon peuple, que t'ai-je fait, ou en quoi t'ai-je causé de la peine? Repons moi.

4. Car je t'ai fait remonter du pays d'Egypte, & je t'ai délivré de la maison de servitude, & j'ai envoyé devant toi Moyse, Aaron, & Marie.

5. Mon peuple, souviens-toi, je te prie, du dessein que Balak Roi de Moab avoit formé *contre toi*, & quelle réponse Balaam fils de Béhor lui fit; *& de ce que j'ai fait* depuis Scittim jusqu'à Guilgal, afin que tu connoisses que l'Eternel est juste.

6. Avec quoi préviendrai-je l'Eternel, & me prosternerai-je devant le Dieu souverain? Le préviendrai-je avec les holocaustes, avec des veaux d'un an?

7. L'Eternel prendra-t-il plaisir à des milliers de moutons, ou à dix mille torrens d'huile? Donnerai-je mon prémier-né *pour* mon forfait, & mes enfans *pour* le péché de mon ame?

8. O homme, il t'a déclaré ce qui *est* bon; & qu'est-ce que l'Eternel demande de toi, sinon de faire ce qui est droit, d'aimer la miséricorde, & de marcher dans l'humilité avec ton Dieu?

9. La voix de l'Eternel crie à la ville, & ceux qui sont sages craindront ton Nom. Ecoutez la verge, & celui qui l'a ordonnée.

10. Les trésors de méchanceté ne sont-ils pas encore *dans* la maison du méchant, & un épha trop petit, *ce qui est* abominable?

11. Tiendrai-je pour innocent *celui qui a* de fausses balances, & de fausses pierres *à peser* dans le sac?

12. Car les riches sont remplis de

ce

ce qu'ils ont ravi par violence, & ses habitans parlent faussement, & il y a une langue trompeuse dans leur bouche.

13. C'est pourquoi je t'ai fait devenir languissante en te frappant, & je t'ai désolée à cause de tes péchés.

14. Tu mangeras, & tu ne seras point rassasiée, & tu seras abaissée au dedans de toi; tu ôteras de devant *l'ennemi*, mais tu ne sauveras point; & ce que tu auras sauvé je le livrerai à l'épée.

15. Tu semeras, mais tu ne moissonneras point; tu presseras l'olive, mais tu ne t'oindras point d'huile; *tu fouleras* le moût, mais tu ne boiras point de vin.

16. On a gardé les ordonnances de Homri, & tout ce que la maison d'Achab a fait, & vous avez marché dans leurs conseils; c'est pourquoi je te mettrai en désolation, & on sifflera ceux qui habitent en elle; & vous porterez l'opprobre de mon peuple.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut recueillir de ce chapitre, c'est prémiérement, que Dieu est parfaitement juste, & en même tems plein d'amour & de bonté envers les hommes; qu'il ne se propose que leur bien; & qu'il les comble de ses bienfaits pour se les attacher & pour les engager à l'aimer & à le craindre. C'est ce que Michée marque en des termes bien touchans, lors qu'il dit, que Dieu plaide avec son peuple, & lui demande: *Mon peuple, que t'ai-je fait, ou en quoi t'ai-je causé de la peine? Répons moi.* Ces paroles du Seigneur montrent d'une maniére bien claire, que les hommes se rendent coupables d'une noire ingratitude, lors qu'il leur arrive de se rebeller contre un Dieu si bon; & que s'ils attirent par là sa colère sur eux, ils ne sauroient rien alléguer pour s'excuser. La seconde instruction est: *Que ce n'est pas par des sacrifices & par des holocaustes, ou des oblations, que l'on peut prévenir le Seigneur & lui plaire; que Dieu nous a déclaré ce qui est bon, & qu'il ne demande autre chose de l'homme, sinon qu'il fasse ce qui est droit, qu'il aime la misericorde, & qu'il marche dans l'humilité avec son Dieu.* Par là Dieu nous apprend, que le seul culte qu'il reçoive est celui qui est accompagné de la droiture, de l'innocence de la vie, de la charité & de l'humilité du cœur. Ce sont là les devoirs essentiels de la Religion; & ce fut pour les avoir negligés, que les Juifs, qui étoient d'ailleurs soigneux de pratiquer les cerémonies & les devoirs extérieurs du culte divin, périrent malheureusement. Enfin, puisque Dieu déclare qu'il ne tiendra point pour innocens les injustes, ceux qui ont de fausses mesures & de faux poids, & ceux qui ravissent le bien d'autrui, soit par la violence, soit par la fraude & la tromperie; on ne peut douter que ces crimes-là ne lui soient très-odieux, & qu'ils n'attirent sur ceux qui y tombent les effets de sa malédiction.

CHAPITRE VII.

Michée déplore l'extrême corruption des Juifs, & les crimes qui régnoient parmi eux. II. Il leur promet un heureux rétablissement, & il les assure, qu'après que Dieu les auroit livrés à leurs ennemis pour quelque tems, & qu'il les auroit châtiés avec justice, il leur rendroit la paix, & qu'il feroit pour eux des merveilles semblables à celles qu'il avoit faites du tems de leurs péres; & c'est dequoi Michée loue & bénit le Seigneur.

MAlheur à moi! car je suis comme quand on a cueilli les fruits d'été, & les grapinages de la vendange; *il n'y a* plus de grape pour manger; & mon ame désiroit des prémiers fruits.

2. L'homme de bien est péri de dessus la terre, & il n'*y a* personne qui soit droit entre les hommes; tous tendent des piéges pour répandre le sang; chacun chasse après son frére avec des filets.

3. Pour faire le mal avec les deux mains, le Gouverneur exige, & le Juge *court* après la récompense; & les Grands ne parlent que des violences qu'ils souhaitent *de faire*, & qu'ils ont préparées.

4. Le plus homme de bien d'entr'eux *est* comme une ronce, & l'homme le plus droit *est* pire qu'une haie d'épines; le jour de tes sentinelles & de ta punition est venu; c'est maintenant qu'ils seront dans la perplexité.

5. Ne croyez point à *votre intime* ami, & ne vous fiez point en *vos* Conducteurs; garde-toi d'ouvrir ta bouche devant celle qui dort dans ton sein.

6. Car le fils deshonore son pére, la fille s'élève contre sa mére, la belle-fille contre sa belle-mére, & les domestiques de chacun *sont* ses ennemis.

7. Mais moi je regarderai vers l'Eternel; j'attendrai le Dieu de ma délivrance; mon Dieu m'exaucera.

8. Toi, ô mon ennemie, ne te réjouï point sur moi: Si je suis tombée je me releverai; si j'ai été couchée dans les ténèbres, l'Eternel m'éclairera.

9. Je porterai l'indignation de l'Eternel, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il défende ma cause, & qu'il me fasse justice; il me conduira à la lumiére, je verrai sa justice.

10. Et mon ennemie le verra, & la honte la couvrira; celle qui me disoit,

foit: Où eft l'Eternel ton Dieu? Mes yeux la verront, & elle fera bien-tôt foulée comme la bouë des ruës.

11. Au jour qu'il rebâtira tes mafures, en ce jour-là les Edits feront éloignés.

12. En ce tems-là on viendra jufqu'à toi, même d'Affyrie & des villes fortes, & depuis les villes fortes jufqu'au fleuve, & depuis une mer jufqu'à l'autre, & depuis une montagne jufqu'à l'autre;

13. Après que le pays aura été en défolation, à caufe de fes habitans, à caufe du fruit de leurs actions.

14. Pais ton peuple avec ta houlette, le troupeau de ton héritage, qui demeure feul dans les forêts au milieu de Carmel; qu'ils paiffent en Bafçan & en Galaad, comme au tems d'autrefois.

15. Je ferai voir à mon peuple des chofes merveilleufes, comme au tems que tu fortis du pays d'Egypte.

16. Les nations le verront, & elles feront honteufes avec toute leur force; elles mettront leur main fur la bouche, & leurs oreilles feront fourdes.

17. Elles lècheront la poudre comme le ferpent, & elles trembleront dans leurs enclos comme les reptiles de la terre; elles feront effrayées de l'Eternel nôtre Dieu, & elles te craindront.

18. Qui *eft le Dieu* Fort femblable à toi, qui ôte l'iniquité, & qui paffe par deffus les péchés du refte de fon héritage? Il ne tient pas toûjours fa colère, parce qu'il fe plait à faire miféricorde.

19. Il aura encore compaffion de nous; il mettra fous fes piés nos iniquités, & il jettera tous nos péchés au profond de la mer.

20. Tu feras voir *la* vérité à Jacob, & ta miféricorde à Abraham, felon que tu l'as juré à nos péres dès les tems anciens.

REFLEXIONS.

ON doit remarquer dans ce chapitre, les plaintes du Prophète, les confolations qu'il donne aux Juifs, & les actions de graces qu'il rend à Dieu. I. Il fe plaint de la dépravation des Juifs, en difant: Qu'on ne trouvoit plus d'homme de bien parmi eux; qu'ils ne cherchoient qu'à fe faire du mal les uns aux autres; que les gens fincères y étoient fi rares qu'on ne pouvoit pas même fe fier à fes plus proches; & que les Juges couroient après les récompenfes & commettoient toutes fortes d'iniquités. Ce tableau de l'étrange corruption des Juifs montre la juftice des peines dont Dieu les vifita; & nous apprend que lors que la crainte de Dieu, la droiture, & la fincérité font bannies d'un pays, lors que la fraude & la tromperie y règnent, & que les Magiftrats y vendent la juftice, il n'eft pas poffible que Dieu ne faffe la punition de ces crimes-là. II. Il faut faire attention à ces paroles, par lefquelles Michée confoloit le peuple de Dieu, qui alloit bientôt tomber entre les mains de fes ennemis: *Toi qui ès mon ennemie, ne te réjouïs point fur moi; Si je fuis tombée, je me releverai: fi je fuis dans les ténèbres, le Seigneur m'éclairera. Je porterai fon indignation, parce que j'ai péché contre lui; mais après cela il défendra ma caufe.* Ces belles paroles nous inftruifent de la conduite de Dieu envers les hommes, & en particulier envers fon Eglife; il lui fait reffentir les effets de fon indignation, lors qu'elle péche contre lui; mais après cela il en a pitié & il la délivre, & fes ennemis ne prévaudront jamais fur elle. III. Cette conduite du Seigneur nous engage à reconnoitre & à louer fa puiffance, fa bonté, & fa fageffe, & à dire avec Michée: *Qui eft le Dieu fort femblable à toi, qui ôtes l'iniquité, & qui paffes par deffus les péchés de ton héritage? Il ne garde pas toûjours fa colere; il fe plait a exercer fa miféricorde; il aura compaffion de nous, & nous pardonnera tous nos péchés.*

LE LIVRE

DE NAHUM

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

La Prophétie de Nahum *concerne la ruine de Ninive, & la fin de l'Empire des Assyriens; & l'on croit que Nahum a vécu quatre vingt ans après Jonas, qui avoit aussi prophétisé contre les Ninivites.*

CHAPITRE I.

Nahum fait une magnifique description de la grandeur de Dieu & de sa puissance; afin de montrer que les Assyriens ne sauroient lui résister, & que nonobstant leur force ils seroient détruits; pendant que les Juifs, auxquels ils avoient fait tant de maux, seroient rétablis & conservés.

PROPHETIE contre Ninive: Livre de la vision de Nahum Elkosçien.

2. Le *Dieu* Fort *est* jaloux, & l'Eternel *est* vengeur, l'Eternel *est* vengeur, & il a la terreur à son commandement; l'Eternel se venge de ses adversaires, & *la* garde à ceux qui le haïssent.

3. L'Eternel *est* lent à la colère, & grand en force, & il ne tient nullement le coupable pour innocent; l'Eternel marche parmi les tourbillons & les tempêtes, & les nuées *sont* la poudre de ses piés.

4. Il tanse la mer, & la fait tarir, & il desseche tous les fleuves. Basçan & Carmel languissent, la fleur du Liban est flétrie.

5. Les montagnes tremblent à cause de lui, & les côteaux s'écoulent; la terre monte *en feu* à cause de sa présence, le monde & tous ceux qui y habitent.

6. Qui subsistera devant son indignation, & qui demeurera ferme dans l'ardeur de sa colère? Sa colère se répand comme un feu, & les rochers sont brisés devant lui.

7. L'Eternel *est* bon; il *est* une forteresse au tems de la détresse, & il connoit ceux qui se retirent vers lui.

8. Il va passer comme une inondation, il détruira son lieu, & il fera que les ténèbres poursuivront ses ennemis.

9. Quel dessein pourriez-vous former contre l'Eternel? *C'est* lui qui détruit; la détresse ne s'élevera pas deux fois?

10. Car étant embarassés comme des épines, & enyvrés comme des gens yvres, ils seront entiérement consumés comme la paille sèche.

11. C'est de toi qu'est sorti celui qui pense du mal contre l'Eternel, & qui forme un dessein de méchanceté.

12. Ainsi a dit l'Eternel: Encore qu'ils soient en paix, & en grand nombre, cependant ils seront coupés, *comme avec un rasoir*, & on passera outre. Or je t'ai affligée, mais je ne t'affligerai plus.

13. Mais maintenant je briserai son joug de dessus toi, & je romprai tes liens.

14. Car l'Eternel a donné commission contre toi; il n'en naîtra plus de ton nom; je retrancherai de la maison de tes dieux les images taillées & celles de fonte; *j'en* ferai ton sépulcre, après que tu seras tombé dans le mépris.

15. Voici sur les montagnes les piés de celui qui apporte de bonnes nouvelles, & qui publie la paix. O Juda, célèbre tes fêtes solemnelles, & rens tes vœux; car le méchant ne passera plus à l'avenir au milieu de toi; ils sont entiérement retranchés.

REFLEXIONS.

IL faut considérer sur ce livre de Nahum, que Dieu suscita divers Prophètes, pour annoncer, non seulement la ruine des Juifs, mais aussi celle des autres peuples; & en particulier celle des Assyriens, dont l'Empire étoit très-puissant, & qui avoient opprimé le peuple de Dieu; leurs Rois, *Pul*, *Tiglatpileser*, *Salmanasar*, & *Sancherib*,

rib, étant venus à diverses fois dans le pays d'Israël, & y ayant porté la désolation. Ces prédictions devoient consoler les Juifs, & leur faire voir, aussi bien qu'aux nations idolatres elles-mêmes, que c'étoit le Dieu Tout-puissant & le Maître du monde qui permettoit à ces nations de nuire à son peuple, & qui parloit par la bouche des Prophètes. Il importe de remarquer après cela, que Jonas ayant été envoyé à Ninive, environ quatre-vingt ans avant que Nahum prophètisât, les Ninivites avoient alors détourné la colère de Dieu par leur repentance; mais qu'étant depuis retombés dans leurs crimes, & ayant fait de grands maux aux Juifs, Nahum eut ordre de prédire l'entiére destruction de Ninive & de l'Empire des Assyriens. Dieu pardonne aux hommes lors qu'ils s'humilient; mais quand ils retournent à leurs péchés, il exécute enfin sur eux les arrêts de sa justice. III. Il faut savoir que ces prédictions que Nahum faisoit, dans le tems que les Assyriens étoient encore puissans & redoutables, s'accomplirent tout à fait au bout d'environ quatre-vingt & dix ans; Nabopolassar, pére du grand Nébucadnésar, Roi de Babylone, ayant détruit Ninive, & mis fin à l'Empire des Assyriens; c'est là une forte preuve de la divinité de ce livre. Au reste, ce que Nahum dit avec tant de force & de majesté, à l'entrée de son livre, de la puissance infinie du Seigneur & de sa justice, nous apprend, que Dieu étant si grand & si puissant, ceux qui l'offensent ne sauroient lui résister; & qu'il n'y a rien qui puisse nuire à ceux qui le craignent & qui se confient en lui.

CHAPITRE II.

Le Prophète prédit, que la ville de Ninive seroit attaquée, avec l'Empire des Assyriens dont elle étoit la ville capitale, par des ennemis puissans, & que nonobstant sa force, elle seroit prise, pillée, & entiérement désolée. Cette désolation est ici réprésentée par des maniéres de parler prophétiques & figurées.

LE destructeur est monté contre toi; garde la forteresse, prens garde aux avenuës, fortifie *tes* reins, ramasse toutes *tes* forces.

2. Car l'Eternel a abaissé la fierté *des ennemis* de Jacob, & la fierté *des ennemis* d'Israël; parce que ceux qui font le dégat les ont pillés, & qu'ils ont gâté leurs sarmens.

3. Le bouclier de ses hommes forts est teint en rouge; *ses* hommes vaillans sont couverts de pourpre; les chariots *marcheront* avec un feu de flambeaux, au jour qu'il se préparera, & les sapins branleront.

4. Les chariots feront la rage par les ruës, & se heurteront par les places; à les voir ils *seront* comme des flambeaux, & ils courront comme des éclairs.

5. Il se souviendra de ses braves gens, *mais* ils tomberont en chemin; ils se hâteront de monter sur les murailles, & la défense sera préparée.

6. Les portes des fleuves sont ouvertes & le Palais est détruit.

7. Celle qui étoit debout, *la Reine*, a été emmenée prisonniére; on l'a fait monter, & ses suivantes l'ont accompagnée, en gémissant comme des colombes, & en se frapant la poitrine.

8. Ninive a été, depuis le tems qu'elle a été bâtie, comme un vivier d'eaux; mais ils prennent la fuite; *& quand on leur dit:* Arrêtez-vous, arrêtez-vous, personne ne tourne visage.

9. Pillez l'argent, pillez l'or; car il n'y a point de fin à ce qu'elle a préparé, & à la magnificence de ses meubles précieux.

10. Qu'elle soit toute vuidée & revuidée; même toute épuisée; que leur cœur se fonde; que leurs genoux se heurtent l'un contre l'autre; que le tourment soit dans leurs reins, & que leurs visages deviennent noirs comme une marmite.

11. Où *est maintenant* le repaire des lions, & le paturage des lionceaux, où les lions se retiroient, & les vieux lions, & les fans des lions, sans que personne les effarouchât?

12. Les lions *y* ravissoient tout ce qu'il falloit à leurs fans, & l'étrangloient pour leurs lionnes; ils remplissoient leurs taniéres de proie, & leurs repaires de ce qu'ils avoient ravi.

13. Voici, c'est à toi, que j'en veux, dit l'Eternel des armées; je brûlerai *& je réduirai* en fumée tes chariots, & l'épée consumera tes lionceaux; je retrancherai de la terre ta proie, & la voix de tes Ambassadeurs ne sera plus ouïe.

REFLEXIONS.

ON voit dans ce chapitre la description de ce qui arriva aux Assyriens & à la ville de Ninive, quelque tems après que cette Prophétie eut été prononcée. Cette ville, qui étoit si ancienne, si puissante, & si riche, fut prise par les Babyloniens; ses maisons & ses Palais furent détruits, ses habitans devinrent la proie des vainqueurs, & l'Empire des Assyriens prit fin. Un événement si considérable doit nous persuader de plus en plus, que les prédictions des Prophètes procédoient de Dieu; qu'il y a une providence qui préside sur toutes choses avec justice, avec sagesse, & avec une puissance à

laquelle rien ne peut résister ; & que le même Dieu qui punit & abaisse ainsi les peuples & les Royaumes, est aussi le Juge de tous les hommes, & qu'il rendra à chacun selon ses œuvres.

CHAPITRE III.

Nahum continue à prédire la destruction de Ninive, qu'il appelle, une Ville de sang, *à cause des cruautés qu'elle avoit exercées. Il dit que cette ville, qui étoit si puissante & si superbe, seroit pillée & saccagée, parce qu'elle étoit remplie d'injustice & d'orgueil, & qu'elle s'étoit souillée* par ses adultères, *c'est-à-dire par l'idolatrie qui y regnoit. Il ajoute, que comme* No, *qui étoit une ville tres-considérable en Egypte, & qu'on croit être la fameuse ville de* Thèbes, *avoit été détruite par Sanchérib, Ninive le seroit aussi, sans que ni ses richesses, ni ses hommes forts, ni son grand peuple, pussent l'en garantir ; & qu'elle ne s'en releveroit jamais.*

MAlheur à la ville sanguinaire, qui est toute pleine de mensonge, toute remplie de proie ; la rapine ne s'en retire point.

2. *On entend* le bruit du fouët, le bruit impétueux des rouës, les chevaux qui battent des piés, les chariots qui sautent.

3. Les cavaliers font bondir *leurs chevaux* ; l'épée brille, la hallebarde étincelle ; il y a une multitude de gens blessés à mort, un grand nombre de corps morts ; il n'*y* a aucune fin à ces corps morts, en sorte qu'on tombe par dessus ;

4. A cause de la multitude des prostitutions de cette agréable débauchée, de cette maîtresse enchanteresse qui vendoit les nations par ses prostitutions, & les familles par ses enchantemens.

5. Voici, c'est à toi que j'en veux, dit l'Eternel des armées ; je retrousserai tes habits sur ton visage, & je montrerai ta nudité aux nations, & ta honte aux Royaumes.

6. Je jetterai sur toi tes abominations, je te deshonorerai, & je te ferai être comme de l'ordure.

7. Et il arrivera que quiconque te verra s'éloignera de toi, & dira : Ninive a été détruite : Qui aura compassion d'elle ? Où te chercherai-je des consolateurs ?

8. Vaux-tu mieux que No-Ammon, située au milieu des fleuves, qui étoit environnée d'eaux, dont la mer étoit le rempart, & à qui la mer servoit de murailles ?

9. Cus *étoit sa* force, aussi bien que l'Egypte ; & une infinité d'autres *peuples.* Put *aussi* & les Lybiens étoient *allés* à ton secours.

10. Elle-même aussi a été transportée ; elle s'en est allée en captivité ; même ses enfans ont été écrasés aux carrefours de toutes les ruës ; on a jetté le sort sur ses gens de qualité, & tous ses plus grands ont été lié de chaines.

11. Toi aussi tu seras enyvrée ; tu seras cachée ; tu chercheras aussi quelque force contre l'ennemi.

12. Toutes tes forteresses *seront comme* des figues & des prémiers fruits, qui étant secoués tombent dans la bouche de celui qui les veut manger.

13. Voici ton peuple sera comme autant de femmes au milieu de toi ; les portes de ton pays seront toutes ouvertes à tes ennemis ; le feu consumera tes barres.

14. Puise-toi de l'eau pour le siége, fortifie tes forteresses, enfonce le mortier, foule l'argille, & rebâti le fourneau à faire des briques.

15. Là le feu te consumera, l'épée te retranchera, elle te consumera comme les hurbecs ; qu'on s'amasse comme les sauterelles.

16. Tu as multiplié tes négocians, en plus grand nombre que les étoiles des cieux ; les hurbecs s'étant répandus ont tout ravagé, & ils se sont envolés.

17. Tes Princes *étoient* comme des sauterelles, & tes Capitaines comme de grandes sauterelles qui campent dans les haies au tems de la fraicheur, & qui, lors que le soleil est levé, s'écartent, de sorte qu'on ne connoit plus le lieu où elles *ont été.*

18. Tes Pasteurs se sont endormis, ô Roi d'Assyrie ; tes *hommes* illustres se sont tenus dans leurs tentes ; ton peuple est dispersé par les montagnes, & il n'y *a* personne qui *le* rassemble.

19. *Il n'y a* point de remède à ta blessure, ta plaie est mortelle ; tous ceux qui entendront parler de toi battront des mains sur toi ; car sur qui est-ce que *les effets* de ta malice ne sont point passés continuellement ?

REFLEXIONS.

ON doit reconnoître dans la destruction de Ninive & de l'Empire des Assyriens, qui étoit l'un des plus anciens & des plus florissans qu'il y eut au monde, que la puissance de Dieu est infinie, & qu'il renverse quand il lui plait les plus grands Etats. Outre la puissance du Seigneur, il faut remarquer ici sa justice ; car ce fut l'orgueil des Assyriens, leur luxe, leurs injustices, leurs idolatries, & les maux qu'ils avoient faits au peuple d'Israël, qui engagérent Dieu à les détruire. Il en sera toûjours de même ; Dieu abaissera toûjours les superbes, & il punira ceux qui vivent dans le crime & dans l'impiété ; sur tout, lors qu'ils persévé-

persévérent avec obstination dans leurs péchés. Il faut enfin considérer, que Dieu fit annoncer long-tems à l'avance par Nahum cette destruction de Ninive, pour la consolation de son peuple, qui devoit être affligé & envahi par les Rois d'Assyrie. Il le fit aussi, afin que ces peuples idolatres ne se glorifiassent pas d'avoir vaincu les Juifs; & qu'il parût à toute la terre que cela n'étoit arrivé que par la volonté & par la permission de Dieu, qui avoit voulu châtier son peuple par le moyen des Assyriens.



LE LIVRE

D'HABACUC

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Habacuc *a prophétisé peu avant la prise de Jérusalem, à peu près dans le même tems que Jérémie. Il prédit que Dieu, offensé par les péchés de son peuple, alloit les livrer aux Caldéens leurs ennemis, & qu'ensuite les Caldéens éprouveroient aussi sa vengeance.*

CHAPITRE I.

Dans le prémier chapitre, Habacuc fait trois choses: I. Il se plaint de ce que la corruption des Juifs étoit parvenuë à son comble. II. Il dit que Dieu feroit venir contr'eux les Caldéens. III. Il prie Dieu de ne pas abandonner son peuple, de venger les maux qu'on lui faisoit, & de ne pas souffrir que ses ennemis en triomphassent, ni qu'ils attribuassent leurs victoires à leur propre force & à leurs idoles.

PROPHETIE révélée au Prophète Habacuc.

2. O Eternel, jusques à quand crierai-je, sans que tu écoutes? *Jusques à quand* crierai-je vers toi, à cause de la violence, sans que tu délivres?

3. Pourquoi me fais-tu voir l'iniquité & la perversité? *Pourquoi* me fais-tu voir la désolation & la violence devant moi, & *des gens qui* élèvent des débats & des querelles?

4. C'est pourquoi la loi est affoiblie, & le droit n'est jamais soûtenu; car le méchant environne le juste; à cause de cela on prononce un jugement pervers.

5. Regardez parmi les nations, & voyez, & soyez extrèmement étonnés; car je vais faire une œuvre, de vôtre tems, *que* vous ne croirez point quand on vous *la* récitera.

6. Car voici, je vais susciter les Caldéens, qui sont une nation cruelle & impétueuse, qui marche tout au travers du pays, pour posséder des tentes *qui* ne lui appartiennent pas.

7. Elle *est* affreuse & terrible; son gouvernement & son élevation viendra d'elle-même.

8. Ses chevaux sont plus legers que les léopards, & ils ont la vuë plus aiguë que les loups du soir; sa cavalerie se répandra de toutes parts, & ses cavaliers viendront de loin; ils voleront comme un aigle qui se hâte pour se repaître.

9. Elle viendra toute entiére pour ravir; ce qu'ils engloutiront de leurs regards *sera porté* vers l'orient, & elle amassera les prisonniers comme du sable.

10. Elle se moque des Rois, & elle se rit des Princes; elle se rit de toutes les forteresses; elle fera des terrasses, & elle les prendra.

11. Alors elle renforcera *son* courage, elle passera outre, & elle se rendra coupable, *en disant, que* cette puissance qu'elle a vient de son Dieu.

12. N'*es*-tu pas de toute éternité? O Eternel, mon Dieu, mon Saint! Nous ne mourrons point, ô Eternel! Tu l'as mis pour exercer tes jugemens; & toi, ô *mon* rocher, tu l'as établis pour châtier.

13. Tu as les yeux trop purs pour voir

voir le mal, & tu ne faurois prendre plaisir à voir la violence. Pourquoi verrois-tu les perfides, & te tairois-tu quand le méchant dévore celui qui est plus juste que lui ?

14. Aurois-tu fait les hommes comme les poissons de la mer, & comme les reptiles qui n'ont point de dominateur ?

15. Il a tout enlevé avec son hameçon ; il l'a amassé dans son filet & l'a assemblé dans ses rets : C'est pourquoi il se réjouïra & triomphera.

16. Il sacrifiera à son filet, & encensera à ses rets, parce que sa portion sera devenuë grasse par leur moyen, & que sa viande sera succulente.

17. Vuidera-t-il pour cela son filet ; & ne cessera-t-il jamais de détruire les nations ?

REFLEXIONS.

VOici les réflexions qu'il faut faire sur les trois parties de ce chapitre. La prémiére regarde l'état où les Juifs étoient peu avant leur ruine. Les plaintes par où Habacuc commence sa prophétie montrent, qu'on ne voyoit alors que violence & qu'injustice parmi eux ; la Loi n'y avoit plus de force, la justice y étoit foulée aux piés, & il s'y commettoit toutes sortes de crimes. Ce fut la véritable cause des maux qui fondirent sur eux ; & c'est ainsi que Dieu a accoûtumé de punir ceux qui s'abandonnent au crime & à l'impiété. II. Dans la description que le Prophète fait de la venuë des Caldéens, de leur cruauté, & des ravages qu'ils feroient dans la Judée, il faut considérer, non pas tant la puissance & la cruauté des Caldéens, comme la justice de Dieu, qui se servit d'eux pour la punition des Juifs. III. La priére qu'Habacuc adresse au Seigneur, pour implorer son secours contre l'orgueil & l'injustice du Roi des Caldéens, qui s'applaudiroit de ses conquêtes, & les attribueroit à ses idoles, nous apprend à recourir à Dieu, dans les besoins & dans les dangers où nous pouvons nous rencontrer ; & à le faire sur tout avec un grand zèle & avec une confiance particuliére, lors qu'il s'agit des intérêts de sa gloire. Cette priére nous enseigne aussi, que Dieu est juste, qu'il a les yeux trop purs pour voir le mal qu'on fait aux autres, qu'il ne peut soufrir la violence & l'injustice, & qu'il est engagé par sa propre gloire à confondre les orgueilleux, & tous ceux qui s'élèvent avec fierté contre lui.

CHAPITRE II.

Le Prophète ayant prié pour les Juifs, dans le chapitre précédent, Dieu lui répond dans celui-ci. Il l'assure, que quoique la délivrance de son peuple, & la punition des Babyloniens fut différée pour quelque tems, elle arriveroit infailliblement ; que les Babyloniens seroient punis de leurs cruautés, de leurs dissolutions, & sur tout de leur impieté & de leur idolatrie ; & qu'il paroitroit, que c'étoit en vain qu'ils se confioient en leurs faux dieux.

JE me tenois en sentinelle, je me tenois debout dans la forteresse, & je regardois pour voir ce qui me seroit dit, & ce que je répondrois à celui qui me reprend.

2. Et l'Eternel me répondit, & me dit : Ecri la vision, & marque-la lisiblement sur des tablettes, afin qu'on la lise couramment.

3. Car la vision *est* encore *différée* jusqu'à un tems déterminé ; elle se manifestera à la fin, & elle ne trompera point. S'il différe, attens-le, car il viendra assurément, & il ne tardera pas.

4. Voici, l'ame de celui qui s'élève n'est point droite en lui ; mais le juste vivra de sa foi.

5. Et *comme* l'homme adonné au vin *est* prévaricateur, l'orgueilleux ne demeurera pas dans son état ; parce qu'il élargit son ame comme le sépulcre, qu'il est insatiable comme la mort, qu'il rassemble vers lui toutes les nations, & qu'il s'assujettit tous les peuples.

6. Tous ceux-là ne feront-ils pas un proverbe de lui, & des railleries ingénieuses ? Et ne dira-t-on pas : Malheur à celui qui assèmble *ce qui* ne lui appartient pas : Jusqu'à quand amassera-t-il contre lui même des monceaux de bouë épaisse ?

7. N'*y en aura-t-il* pas qui s'éleveront tout d'un coup pour te mordre ; & ne s'en réveillera-t-il point qui te fassent courir çà & là, & dont tu deviennes la proie ?

8. Parce que tu as dépouillé plusieurs nations, tout le reste des peuples te dépouillera, à cause des meurtres des hommes, & de la violence *que tu auras faite* au pays, à la ville & à tous les habitans.

9. Malheur à celui qui est convoiteux pour sa maison d'un mauvais gain, afin de mettre son nid dans un lieu élevé, pour être délivré de la main du méchant !

10. Tu as formé un dessein qui confondra ta maison ; *qui est* de consumer beaucoup de peuples, en péchant contre ton ame.

11. Car la pierre de la muraille criera, & la charpente lui répondra d'entre le bois.

12. Malheur à celui qui bâtit la ville avec le sang *des hommes*, & qui la fonde sur l'iniquité.

13. Voici, ceci ne vient-il pas de l'Eternel des armées, que les peuples travaillent pour assouvir le feu, & que les nations se lassent pour le néant.

14. Mais la terre sera remplie de la connoissance de la gloire de l'Eternel,

nel, comme les eaux comblent la mer.
15. Malheur à celui qui fait boire son compagnon, lui approchant la bouteille, & l'enyvrant, afin qu'on voie leur nudité.
16. Tu auras encore plus de deshonneur, que tu n'as eu d'honneur; bois aussi, toi, & découvre toi; la coupe de la droite de l'Eternel fera le tour chez toi, & un vomissement infame *sera répandu* sur ta gloire.
17. Car la violence que tu as exercée au Liban te couvrira, & le dégât fait par les grosses bêtes les rendra éperdus; à cause des meurtres des hommes, & de la violence *faite* au pays, à la ville & à tous ses habitans.
18. De quoi sert l'image taillée, que son ouvrier l'ait taillée, ou l'idole de fonte? C'est un docteur de mensonge; quoi que l'ouvrier qui fait des idoles muettes se confie en son ouvrage.
19. Malheur à ceux qui disent au bois, Réveille-toi; *&* à la pierre morte, Réveille-toi. Enseignera-t-elle *quelque chose?* Voici, elle *est* couverte d'or & d'argent; toutefois il n'y a aucun esprit dedans.
20. Mais l'Eternel *est* dans le temple de sa Sainteté. Toute la terre, taistoi, & redoute sa présence.

REFLEXIONS.

LA lecture de ce chapitre doit nous apprendre, prémiérement, à attendre patiemment, & avec une foi & une espérance ferme, l'accomplissement des promesses de Dieu, sans jamais perdre courage lors qu'il différe de les exécuter. C'est l'instruction que nous donne le Prophète, en disant: *S'il différe, attens-le, car il viendra assurément, & ne tardera pas; le juste vivra par sa foi.* II. Le Prophète marque expressément que la ruine des Babyloniens étoit infaillible, & qu'elle feroit causée par leur orgueil, par leurs extorsions, & par leur idolatrie. Cela nous instruit du but que Dieu se propose dans ses jugemens; c'est de faire la vengeance des crimes, & de montrer qu'il est le Dieu souverain & le Juge de tous les hommes. Ces menaces d'Habacuc furent au reste accomplies; les Babyloniens éprouvérent la vengeance divine, comme les Assyriens l'avoient éprouvée avant eux; & par ce moyen ces deux Puissances redoutables, qui avoient traité les Juifs avec tant de cruauté, devinrent des exemples de la justice de Dieu, à la vuë de toute la terre. Enfin, ce que le Prophète dit, de la punition que Dieu vouloit faire des violences & des injustices du Roi de Babylone, doit être appliqué à tous ceux qui veulent s'élever & s'enrichir par des moyens criminels. Ces paroles d'Habacuc, *Malheur à celui qui est convoiteux pour sa maison d'un gain deshonnête,* doivent être bien considérées, de même que ce qui est dit sur ce sujet dans ce chapitre. Cette malédiction ne regarde pas moins les particuliers que les Rois; elle menace tous ceux qui amassent du bien par de méchantes voies; l'expérience la vérifie tous les jours; la possession des biens mal acquis n'étant jamais longue, & attirant ordinairement sur les injustes & sur leur postérité toutes sortes de malheurs.

CHAPITRE III.

C'est ici un Cantique dans lequel Habacuc célèbre en des termes magnifiques la grandeur de Dieu, qui avoit paru autrefois lors qu'il publia sa Loi sur la mont de Sinaï, & dans les merveilles qu'il fit en détruisant les Rois & les peuples du pays de Canaan, & des environs, & en établissant les enfans d'Israël dans ce pays-là. Le but de ce Cantique étoit de consoler les Juifs, & de les assurer pleinement que Dieu ne les abandonneroit point, & qu'il emploieroit encore sa puissance pour les délivrer de l'oppression des Caldéens.

PRiére d'Habacuc le Prophète, sur Sigionoth.
2. Eternel, j'ai entendu ce que tu m'as fait entendre, & j'ai été saisi de crainte. O Eternel, entretien ton ouvrage, parmi le cours des années; fais *le* connoître d'âge en âge; souviens-toi, lors que tu ès en colère, d'avoir compassion.
3. Dieu vint de Téman, & le Saint *vint* du mont de Paran: Sélah. Sa Majesté couvroit les cieux, & la terre fut remplie de sa louange.
4. Sa splendeur étoit comme la lumiére même, & des rayons *sortoient* de ses mains; c'est là que sa force étoit cachée.
5. La mortalité marchoit devant lui, & les charbons sortoient à ses piés.
6. Il s'arrêta & il mesura le pays; il regarda, & fit tressaillir les nations; les montagnes anciennes furent brisées, & les côteaux anciens s'abaissérent. Les chemins de l'univers sont à lui.
7. Je vis les tentes de Cusçan accablées de tourment; les pavillons du pays de Madian furent ébranlés.
8. L'Eternel étoit-il courroucé contre les fleuves? Ta colère *étoit*-elle contre les fleuves? Ta fureur *étoit*-elle contre la mer, lors que tu montas sur tes chevaux *&* *sur* tes chariots *pour la* délivrance *de ton peuple?*
9. Ton arc fut entiérement épuisé *de ses* flèches, *selon* le serment *que tu avois fait* aux Tribus *d'Israël*, & selon *ta* parole: Sélah. Tu fendis la terre en fleuves.
10. Les montagnes te virent, *&* en furent en travail, l'impétuosité des eaux passa, l'abime fit rétentir sa voix, & il éleva ses mains en haut.
11. Le soleil *&* la lune s'arrêtérent dans *leur* demeure; ils marchérent à la lueur

lueur de tes flèches, & à la splendeur de l'éclair de ta halebarde.
12. Tu marchas sur la terre avec indignation, & tu foulas les nations avec colère.
13. Tu sortis pour la délivrance de ton peuple, pour la délivrance avec ton Oint; tu transperças le Chef; afin qu'il n'y en eut plus dans la maison du méchant, en découvrant le fondement jusqu'au cou; Sélah.
14. Tu perças avec ses bâtons le Chef *des habitans* de ses bourgs, quand ils venoient comme une tempête pour me détruire; ils se réjouissoient comme pour dévorer l'affligé en secret.
15. Tu marchas *avec* tes chevaux par la mer, *par* la fange des grandes eaux.
16. J'ai entendu, & mon ventre en a été émû; mes lèvres ont tremblé à ta voix. La pourriture est entrée dans mes os, & j'ai tremblé en moi-même; je serai en repos au jour de la détresse, *auquel* en montant en faveur de *son* peuple il le mettra en pièces.
17. Car le figuier ne poussera point, & il n'y *aura* point de fruit dans les vignes; ce que l'olivier produit manquera, & pas un champ ne produira rien à manger; les brébis seront retranchées du parc, & il n'y *aura* point de bœufs dans les étables.
18. Mais moi, je me réjouïrai en l'Eternel, & je tressaillirai de joie au Dieu de ma délivrance.
19. L'Eternel le Seigneur *est* ma force; il rendra mes piés semblables à ceux des biches, & me fera marcher sur mes lieux élevés. Au Maitre Chantre, sur Néguinoth.

REFLEXIONS.

NOus devons apprendre de ce cantique, en prémier lieu, à nous souvenir des bienfaits de Dieu, à les méditer sans cesse, & principalement à penser aux merveilles que Jésus-Christ Nôtre Seigneur a faites pour nous racheter, & qui surpassent de beaucoup celles que le Prophète célèbre dans ce chapitre. En second lieu, la considération de tous ces effets de la puissance & de l'amour du Seigneur doit enflammer nos cœurs de reconnoissance & d'amour pour lui. Elle doit, sur tout, nous remplir d'une ferme confiance en Dieu, dans les plus grandes adversités. Dieu, qui a donné dans tous les tems des preuves si éclatantes de sa puissance, de sa justice, & de son amour pour son Eglise & pour ses enfans, est toûjours le même; ainsi il est impossible qu'il abandonne jamais ceux qui lui appartiennent, & qui espérent en lui.

LE LIVRE

DE

SOPHONIE

LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Sophonie *fut envoyé aux Juifs du Royaume de Juda, sous le règne de Josias, quelque tems avant leur ruine, pour les retirer de l'idolatrie & de leurs autres péchés, & pour les menacer que, s'ils y persévéroient, ils seroient infailliblement détruits par les Caldéens.*

CHAPITRE I.

Dans le chapitre prémier, Sophonie annonce que la colère de Dieu alloit fondre sur Jérusalem, sur ses habitans, sur la famille royale, & sur tout le Royaume de Juda, parce que les Juifs avoient irrité le Seigneur par leurs crimes, & sur tout par le culte des faux dieux, aussi-bien que par leur impénitence. Le Prophète répresente l'horreur de cette désolation des Juifs, & il leur déclare qu'ils n'en sauroient être garantis, ni par leurs richesses, ni par leur force.

La

LA parole de l'Eternel, qui fut adreſſée à Sophonie fils de Cuſci, fils de Guédalja, fils d'Amarja, fils d'Ezéchias, du tems de Joſias fils d'Amon, Roi de Juda.

2. Je ferai entiérement périr toutes choſes de deſſus cette terre, dit l'Eternel.

3. Je ferai périr l'homme & le bétail; je conſumerai les oiſeaux des cieux, & les poiſſons de la mer, & les ſcandales avec les méchans; & je retrancherai les hommes de deſſus cette terre, dit l'Eternel.

4. J'étendrai ma main ſur Juda, & ſur tous les habitans de Jéruſalem; & je retrancherai de ce lieu le reſte des Bahalins, & les noms des Camars, avec les Sacrificateurs;

5. Et ceux qui ſe proſternent ſur les terraſſes des maiſons devant l'armée des cieux, & ceux qui ſe proſternent devant l'Eternel & jurent par lui, & qui jurent auſſi par Malcam;

6. Et ceux qui ſe détournent de l'Eternel, & ceux qui n'ont point cherché l'Eternel, & qui ne l'ont point recherché.

7. Tai-toi, à cauſe de la préſence du Seigneur l'Eternel; car la journée de l'Eternel approche; l'Eternel a préparé le ſacrifice, il a invité ſes conviés.

8. Et il arrivera au jour du ſacrifice de l'Eternel, que je punirai les Seigneurs, & les enfans du Roi, & tous ceux qui s'habillent de vêtemens étrangers.

9. Et je punirai en ce jour-là tous ceux qui ſautent par deſſus le ſeuil, qui rempliſſent la maiſon de leurs maîtres de violence & de fraude.

10. En ce jour-là, dit l'Eternel, on entendra un grand cris, depuis la porte des poiſſons, & des hurlemens vers la ſeconde ville, & une grande déſolation vers les côteaux.

11. Vous qui habitez à Macteſ, hurlez; car tous ceux qui trafiquoient ont été défaits, & tous ceux qui apportoient de l'argent ont été exterminés.

12. Et il arrivera en ce tems-là, que je fouillerai Jéruſalem avec des lampes, & que je punirai les hommes qui ſont figés ſur leurs lies, & qui diſent dans leurs cœurs: L'Eternel ne *nous* fera ni bien ni mal.

13. Leurs biens ſeront au pillage, & leurs maiſons en déſolation; ils auront bâti des maiſons, mais ils n'y habiteront point; ils auront planté des vignes, mais ils n'en boiront pas le vin.

14. La grande journée de l'Eternel approche, elle approche, & elle ſe hâte fort; le cri de la journée de l'Eternel eſt amer; c'eſt là que les hommes forts crieront.

15. Cette journée-là *eſt* une journée de fureur, une journée de détreſſe & d'angoiſſe, une journée d'un bruit éclatant & effrayant, une journée de ténèbres & d'obſcurité, une journée de nuées & de brouillars;

16. Une journée de cor & d'alarme contre les villes & contre les hautes tours.

17. Je mettrai les hommes dans la détreſſe, & ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre l'Eternel; leur ſang ſera répandu comme de la pouſſiére, & leur chair comme de l'ordure.

18. Ni leur argent ni leur or ne les pourront délivrer, dans la journée de la colère de l'Eternel; & tout ce pays ſera dévoré par le feu de ſa jalouſie; car il ſe hâtera de conſumer tous les habitans de ce pays.

REFLEXIONS.

DIEU, par un effet de ſa bonté envers les Juifs, ſuſcita Sophonie, ſous le règne de Joſias, dans un tems où tout étoit dans le déſordre, & où les Juifs s'étoient abandonnés à l'idolatrie, à l'impiété, & aux crimes les plus honteux. Ce Prophète eut ordre de Dieu de les exhorter à ſe convertir, & de leur annoncer leur totale ruïne; ce que la Prophèteſſe Hulda leur diſoit auſſi dans le même tems. C'eſt ainſi que Dieu, avant de punir les hommes, les avertit & les menace, afin qu'ils préviennent ſes châtimens par la repentance. II. On voit ici, que les Juifs alloient être réduits dans la derniére déſolation, & que Dieu ſe propoſoit de faire un exacte recherche, & une vengeance ſévére & exemplaire de leurs rébellions; ce qui arriva dans la ſuite, par les invaſions que les Egyptiens & les Aſſyriens firent dans la Judée; & enfin par les Caldéens, qui prirent & qui détruiſirent la ville de Jéruſalem. De là nous devons apprendre, que rien ne peut réſiſter à la puiſſance & à la juſtice de Dieu; & que c'eſt une choſe terrible que de tomber entre ſes mains, lors qu'il punit. Sur tout, la deſcription que Sophonie fait du jour de la ruïne des Juifs, doit nous faire penſer au grand jour du jugement, & à l'effroi dont les méchans ſeront alors ſaiſis. Il faut réfléchir enfin, ſur la cauſe de tous ces malheurs qui accablérent les Juifs. Ils avoient abandonné le Seigneur, & corrompu ſon ſervice; & dans cet état de rébellion & d'impiété, ils ne laiſſoient pas de vivre dans la ſécurité, & de ſe perſuader que Dieu ne leur feroit aucun mal. C'eſt ainſi que le Seigneur punit la profanation de ſon ſervice, & l'obſtination dans le mal; principalement en ceux à qui il s'eſt fait connoître d'une façon plus particuliére. Mais ce qui marque le dernier endurciſſement,

cissement, & ce qui engage sur tout Dieu à ne plus épargner les pécheurs, c'est lors qu'étant très-coupables, & menacés de ses jugemens, ils ne les craignent point, & ne se mettent point en état de les détourner par leur repentance.

CHAPITRE II.

Ce chapitre a deux parties: I. Sophonie exhorte les Juifs à reconnoître leurs péchés & à se convertir, avant que Dieu exécutât sur eux l'arrêt de sa colère. II. Il dit que Dieu sauveroit une partie de ce peuple; qu'il feroit encore habiter les Juifs dans le pays de Canaan; & que les peuples voisins, les Philistins, les Moabites, les Hammonites, & les Arabes, seroient détruits, aussi bien que les Assyriens, qui étoient alors si puissans, & Ninive qui étoit leur ville capitale.

Examinez-vous, examinez-vous, nation peu aimable;

2. Avant que le décret enfante, & que le jour passe comme la bale; avant que l'ardeur de la colère de l'Eternel vienne sur vous, avant que le jour de la colère de l'Eternel vienne sur vous.

3. Vous tous les gens de bien du pays, qui faites ce qu'il ordonne, cherchez l'Eternel, recherchez la justice, recherchez la débonnaireté; peut-être serez-vous cachés au jour de la colère de l'Eternel.

4. Car Gaza sera abandonné & Asçkélon *sera* dans la désolation; on chassera Asçdod en plein midi, & Hékron sera renversée.

5. Malheur aux habitans de la contrée maritime, à la nation des Kéréthiens! La parole de l'Eternel *est* contre vous. Canaan, terre des Philistins, je te détruirai tellement, que personne n'y habitera.

6. Et la contrée maritime ne sera plus que des cabanes, que des loges de bergers, & que des parcs de brébis.

7. Et cette contrée sera pour les restes de la maison de Juda; ils paîtront dans ces lieux-là, & le soir ils feront leur gite dans les maisons d'Asçkélon; car l'Eternel leur Dieu les visitera, & ramenera leurs captifs.

8. J'ai entendu les insultes des Moabites & les reproches des Hammonites, par lesquels ils ont outragé mon peuple, & l'ont bravé sur leur frontiére.

9. C'est pourquoi, je *suis* vivant, dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël, que Moab sera comme Sodome, & les enfans de Hammon comme Gomorrhe, un lieu embarassé d'orties, & une carriére de sel & de désolation à jamais; les restes de mon peuple les pilleront, & les restes de *ma* nation les posséderont.

10. Ceci leur arrivera en échange de leur orgueil, parce qu'ils ont outragé & bravé le peuple de l'Eternel des armées.

11. L'Eternel sera terrible contr'eux; car il anéantira tous les lieux de la terre; & chacun se prosternera devant lui dans son pays; même toutes les isles des nations.

12. Vous aussi, *habitans* de Cus, vous *serez* blessés à mort par mon épée.

13. Il étendra aussi sa main sur l'aquilon, & il détruira l'Assyrie; il mettra Ninive en désolation, *en* un lieu aride comme un désert.

14. Et les troupeaux se reposeront au milieu d'elle, & toutes les bêtes des nations, même le cormorant, même le butor habiteront dans ses portiques; leur cri rétentira aux fenêtres; la désolation *sera* sur le seuil; car les cèdres seront découverts.

15. *C'est-là* cette ville orgueilleuse qui se tenoit si assurée, qui disoit en son cœur; *C'est* moi, & il n'*y en a* point d'autre que moi. Comment a-t-elle été réduite en désert *pour être* le gîte des bêtes? Quiconque passera près d'elle sifflera, & branlera sa main.

REFLEXIONS.

Ce chapitre nous apprend, I. Que lors que Dieu paroit irrité, le moyen de prévenir les effets de sa colère est de s'amender, & de le fléchir par un promt retour à lui, avant qu'il exécute ses menaces. II. Que la piété, le zèle, & l'intégrité de ceux qui craignent Dieu, détournent quelquefois sa vengeance; mais qu'il punit les méchans. C'est la réflexion qu'il faut faire sur ces paroles de Sophonie: *Vous tous les gens de bien du pays, qui faites ce qu'il ordonne, cherchez le Seigneur; cherchez la justice, cherchez la débonaireté; peut-être serez-vous cachés au jour de la colere du Seigneur.* III. Le Prophète prédit que les peuples ennemis des Juifs seroient désolés, pendant que Dieu rameneroit les Juifs dans leur patrie. Ces prédictions ne tardérent pas à s'exécuter. Le Roi de Babylone assujettit les divers peuples qui sont ici nommés; on vit sur tout alors la destruction de la fameuse ville de Ninive, & de l'Empire des Assyriens. Tous ces événemens nous montrent que Dieu est un juste Juge; qu'il réprime la malice, l'orgueil, & la puissance des peuples & des Rois; qu'il prend en main la cause de son Eglise, & qu'il la conserve au milieu des révolutions qui arrivent dans le monde, & malgré les efforts de ceux qui veulent la détruire.

CHAPITRE III.

Sophonie dénonce les derniers malheurs à Jérusalem, parce que les Juifs n'avoient point voulu écouter la voix de Dieu.

Il

Il se plaint des injustices que les Juges commettoient, des mensonges des faux Prophètes; de l'impiété des Sacrificateurs, & de l'endurcissement du peuple, qui n'avoit profité, ni de la patience de Dieu, ni de ses châtimens, ni de l'exemple des autres peuples, & sur tout de celui des Dix Tribus, qui avoient été détruites il y avoit quelque tems. Il les menace, à cause de cela, d'une promte désolation; promettant cependant que Dieu leur feroit du bien, & leur donneroit encore des sujets de joie, en les ramenant des pays éloignés dans leur patrie, & en les y comblant de ses graces.

MAlheur à la ville qui pille, qui est souillée, & qui ne fait qu'opprimer.

2. Elle n'a point écouté la voix, elle n'a point reçu d'instruction; elle ne s'est point confiée en l'Eternel; elle ne s'est point approchée de son Dieu.

3. Ses Seigneurs *sont* au milieu d'elle *comme* des lions rugissans, & ses Gouverneurs *comme* des loups du soir, *qui* ne laissent point les os pour les ronger le matin.

4. Ses Prophètes *sont* des téméraires & des hommes prévaricateurs; ses Sacrificateurs ont souillé les choses saintes, ils ont fait violence à la Loi.

5. L'Eternel juste *est* au milieu d'elle, il ne fait point d'iniquité; chaque matin il produit son jugement à la lumiére, & il n'y manque pas; mais l'injuste ne sait ce que c'est que d'avoir honte.

6. J'ai exterminé les nations, & leurs principaux lieux ont été désolés; j'ai rendu leurs places désertes, sans que personne y passe plus; leurs villes ont été détruites, de sorte qu'il n'y a plus aucun homme, ni personne qui y habite.

7. Je disois: Au moins tu me craindras, tu recevras l'instruction; & son habitation n'auroit pas été détruite, par toutes les punitions que j'ai envoyées sur elle; mais ils se sont hâtés de corrompre toute leur conduite.

8. C'est pourquoi attendez-moi, dit l'Eternel, au jour que je me leverai pour le pillage; car ma résolution *est* d'amasser les nations, & d'assembler les Royaumes; afin que je répande sur eux mon indignation, & toute l'ardeur de ma colère, après que tout le pays aura été dévoré par le feu de ma jalousie.

9. Et alors je changerai *les lèvres* des peuples en des lèvres pures; afin qu'ils invoquent tous le nom de l'Eternel, pour le servir d'un même esprit.

10. Mes adorateurs qui sont au delà des fleuves de Cus, *savoir* la fille de mes dispersés, m'apporteront mes offrandes.

11. En ce jour-là tu ne seras plus confuse; à cause de toutes les actions par lesquelles tu as péché contre moi; car alors j'exterminerai ceux qui se réjouïssoient de ton orgueil, & désormais tu ne t'enorgueilliras plus de la montagne de ma Sainteté.

12. Et je laisserai de reste au milieu de toi un peuple affligé & chétif, & ils auront leur confiance au nom de l'Eternel.

13. Les restes d'Israël ne feront plus l'iniquité, ils ne profèreront plus de mensonge, & il n'y aura plus dans leur bouche de langue trompeuse; mais ils paîtront, & ils se reposeront, & il n'y *aura* personne qui *les* épouvante.

14. Réjouï-toi avec un chant de triomphe, fille de Sion; jette des cris de réjouïssance, ô Israël; réjouï-toi, égaie-toi de tout ton cœur, fille de Jérusalem.

15. L'Eternel a ôté tes jugemens, il a fait retirer ton ennemi; le Roi d'Israël, l'Eternel, *est* au milieu de toi; tu ne sentiras plus de mal.

16. En ce tems-là, on dira à Jérusalem: Ne crains point, Sion, que tes mains ne se relâchent point.

17. L'Eternel ton Dieu *est* au milieu de toi, le *Dieu* Puissant te délivrera, il se réjouïra à cause de toi d'une grande joie; il se taira à cause de son amour, & il se réjouira à cause de toi avec un chant de triomphe.

18. Je rassemblerai ceux qui étoient affligés, à cause des fêtes solemnelles; ils étoient sortis de toi, & c'étoit pour toi un pesant opprobre.

19. Voici, je détruirai en ce tems-là tous ceux qui t'auront affligée, & je délivrerai la boiteuse, & recueillerai celle qui avoit été chassée; je ferai qu'ils seront loués & renommés, dans tous les pays où ils avoient reçû de la honte.

20. En ce tems-là je vous ferai revenir, & vous rassemblerai; car je vous mettrai en réputation & en louange parmi tous les peuples de la terre, quand je ramenerai vos captifs devant vos yeux, a dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

LE Prophète se plaint ici, que la ville de Jérusalem avoit refusé d'écouter la voix de Dieu, & de recevoir instruction; que ses Magistrats, ses Sacrificateurs, & ses Prophètes, étoient des impies, des injustes, & des profanes; & que tout le peuple étoit dans le dernier endurcissement. Il ajoute, que quoique Dieu fût au milieu d'eux, & qu'il fit chaque jour ce qui étoit nécessaire pour les ramener à lui, ils ne savoient ce que c'étoit que d'avoir honte, & de se repentir. Ces plaintes doivent être bien considérées. Elles nous montrent, que Dieu est toujours juste & bon; & qu'ainsi l'on ne doit chercher la cause de ses jugemens & des maux

maux qui arrivent aux hommes, que dans leur malice, & dans leur résistance à sa voix. Sur tout, on peut voir dans ce chapitre, que le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple, & ce qui l'expose le plus surement aux jugemens de Dieu, c'est quand les Conducteurs spirituels, abandonnant les devoirs de leur vocation, foulent aux piés les loix de la Religion & de la justice. II. Il faut remarquer, que Dieu avoit fait voir aux Juifs la désolation de divers peuples, & sur tout celle de leurs fréres du Royaume d'Israël, afin qu'ils apprissent par ces exemples à le craindre; mais que comme ils avoient persévéré dans leurs rebellions, le feu de sa colère alloit les consumer. Ceux qui, voyant des exemples de la justice divine, & les malheurs qui tombent sur les autres, n'en profitent pas, agravent leur faute & leur punition, & doivent s'attendre aux effets les plus sévéres de la vengeance de Dieu. Enfin, les promesses que Sophonie joint à ses menaces nous apprennent, que comme Dieu n'afflige les hommes que pour les châtier & les purifier, il fait cesser l'adversité aussi-tôt qu'ils reviennent à lui. Ce fut ainsi qu'il rendit la paix aux Juifs, & qu'il les rappella de Babylone, après que les soixante & dix ans de leur captivité furent accomplis.

LE LIVRE D'AGGÉE LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Les trois derniers Prophètes, savoir, Aggée, Zacharie, *&* Malachie, *ont prophétisé après que les Juifs furent revenus de Babylone. Aggée eut ordre d'exhorter les Juifs à rebâtir le Temple de Jérusalem, & de leur annoncer que le Messie viendroit bientôt, & que la gloire de son règne seroit très-grande.*

CHAPITRE I.

Dans le prémier chapitre, Aggée reproche aux Juifs, d'avoir plus de soin de bâtir leurs maisons, que de rebâtir le Temple. Il leur dit, que leur négligence & leur peu de zele étoit cause que Dieu les avoit punis par la stérilité. Sur quoi Zorobabel, Gouverneur de Jérusalem, Jéhosçuah, Grand Sacrificateur, & tout le peuple, se mettent en état de bâtir la maison de Dieu.

LA seconde année du règne de Darius, le prémier jour du sixiéme mois, la parole de l'Eternel fut adressée, par Aggée le Prophète, à Zorobabel fils de Salathiel, Gouverneur de Juda, & à Jéhosçuah fils de Jéhotsadak, Grand Sacrificateur, en ces termes:

2. Ainsi a parlé l'Eternel des armées: Ce peuple-ci a dit, que le tems de rebâtir la maison de l'Eternel n'est pas encore venu.

3. C'est pourquoi la parole de l'Eternel fut adressée, par Aggée le Prophète, & il lui dit:

4. Et vous, *est*-il tems pour vous d'habiter dans vos maisons lambrissées, pendant que cette maison demeure desolée?

5. Maintenant donc, ainsi a dit l'Eternel des armées: Appliquez vos cœurs à considérer vos voies.

6. Vous avez beaucoup semé, mais vous avez peu recueilli; vous avez mangé, mais vous n'avez point été rassasiés; vous avez bû, mais non jusques à la joie; vous avez été vêtus, mais vous n'en avez point été réchaufés; & celui qui se louë se louë *pour mettre* son salaire dans un sac percé.

7. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Appliquez vos cœurs à considérer vos voies.

8. Montez à la montagne, apportez du bois; & bâtissez cette maison; & j'y

j'y prendrai mon plaisir, & j'y serai glorifié, a dit l'Eternel.
9. On s'attendoit à beaucoup, & voici *tout revient* à peu; & vous le portez chez vous, mais je soufflerai dessus. Pourquoi? A cause, dit l'Eternel des armées, que ma maison demeure désolée, pendant que vous vous empressez chacun pour sa maison.
10. C'est à cause de cela que les cieux se sont fermés sur vous, pour ne point donner la rosée; & que la terre a retenu son rapport;
11. Et que j'ai appellé la sècheresse sur la terre, sur les montagnes, sur le froment, sur le vin excellent, sur l'huile, & sur *tout* ce que la terre produit, sur les hommes, sur les bêtes; & sur tout le travail des mains.
12. Zorobabel donc fils de Salathiel, & Jéhosçuah Grand Sacrificateur, & tout le reste du peuple entendirent la voix de l'Eternel leur Dieu, & les paroles d'Aggée le Prophète, selon que l'Eternel leur Dieu l'avoit envoyé; & le peuple craignit la présence de l'Eternel.
13. Et Aggée, Ambassadeur de l'Eternel, parla au peuple, suivant la commission de l'Eternel, & il dit: Je *suis* avec vous, dit l'Eternel.
14. Et l'Eternel excita le zèle de Zorobabel, fils de Salathiel, Gouverneur de Juda, & de Jéhosçuah, fils de Jéhotsadak, Grand Sacrificateur, & de tout le reste du peuple; & ils vinrent & travaillérent à la maison de l'Eternel leur Dieu;
15. Le vingt-quatriéme jour du sixiéme mois de la seconde année du règne de Darius.

REFLEXIONS.

Les reproches qu'Aggée fait aux Juifs, de ce qu'ils négligeoient de rebâtir le Temple, pendant qu'ils travailloient à bâtir leurs maisons, nous engagent à considérer, que l'on se rend très-coupable, lors qu'on a plus de soin de ce qui regarde les intérêts temporels & les commodités de cette vie, que de ce qui concerne la gloire de Dieu & son service. Il faut remarquer ensuite, que comme Dieu punit cette négligence & cette tiédeur des Juifs, en ne bénissant pas leur travail, & en leur envoyant la stérilité & la disette; ceux qui manquent de zèle pour son service se privent aussi de sa faveur; au lieu qu'il bénit ceux qui cherchent prémiérement son règne & sa justice: & qu'avec les bénédictions spirituelles, il leur accorde les temporelles. Enfin, la déférence que Zorobabel Gouverneur de Jérusalem, Jéhosçuah Grand Sacrificateur, & tous les Juifs, eurent pour les remontrances d'Aggée, nous apprend, qu'il faut recevoir avec soumission les exhortations que Dieu nous fait adresser; & que ceux qui ont de l'autorité, soit dans les Etats, soit dans les Eglises, doivent s'employer, avec courage & de tout leur pouvoir, aux œuvres de piété & à l'établissement du service de Dieu.

CHAPITRE II.

Dans la prémiére partie de ce chapitre, Aggée prédit, que quoi que le Temple que les Juifs bâtissoient alors fût peu de chose, en comparaison du Temple de Salomon, la gloire de ce second Temple seroit plus grande que celle du prémier; & que la grace de Dieu se répandroit de là sur tous les peuples. Aggée ajoute, que les Juifs & leurs sacrifices avoient été réputés souillés devant Dieu, & qu'il leur avoit envoyé la stérilité, pendant qu'ils avoient négligé de bâtir son Temple; mais qu'il alloit désormais les bénir. Il prédit enfin, que Dieu détruiroit divers Royaumes, & qu'il récompenseroit le zele de Zorobabel Gouverneur des Juifs.

Le vingt & uniéme jour du septiéme mois, la parole de l'Eternel fut adressée à Aggée le Prophète, & il lui dit:
2. Parle maintenant à Zorobabel fils de Salathiel, Gouverneur de Juda, & à Jéhosçuah fils de Jéhotsadak, Grand Sacrificateur, & à *tout* le reste du peuple, & dis leur:
3. Qui est celui d'entre vous qui soit demeuré de reste, & qui ait vû cette maison dans sa prémiére gloire, & *qui la voie* telle que vous la voyez maintenant? Celle-ci *n'est*-elle pas comme un rien devant vos yeux, au prix de celle-là?
4. Maintenant donc, toi, Zorobabel, fortifie toi, dit l'Eternel; & toi aussi, Jéhosçuah fils de Jéhotsadak, Grand Sacrificateur, fortifie-toi; vous aussi, tout le peuple du pays, fortifiez-vous, dit l'Eternel, & travaillez; car je *suis* avec vous, dit l'Eternel des armées.
5. La parole de *l'Alliance* que j'ai traitée avec vous, quand vous sortites d'Egypte, & mon Esprit, demeurent au milieu de vous; ne craignez point.
6. Car ainsi a dit l'Eternel des armées: Encore une *fois*, & ce *sera* dans peu de tems, j'ébranlerai les cieux & la terre, & la mer & le sec;
7. Et j'ébranlerai toutes les nations, & les desirés d'entre toutes les nations viendront; & je remplirai cette maison de gloire, a dit l'Eternel des armées.
8. L'argent *est* à moi, & l'or *est* à moi, dit l'Eternel des armées.
9. La gloire de cette derniére maison sera

sera plus grande que *celle* de la prémiére, a dit l'Eternel des armées; & je mettrai la paix en ce lieu, dit l'Eternel des armées.

10. Le vingt-quatriéme *jour* du neuviéme *mois* de la seconde année de Darius, la parole de l'Eternel fut encore adressée à Aggée le Prophète, & il lui dit;

11. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Propose maintenant cette question sur la Loi, aux Sacrificateurs:

12. Si quelqu'un porte de la chair consacrée au coin de son habit, & que du coin de son habit il touche du pain, ou quelque chose de cuit, ou de l'huile, ou quelque viande que ce soit, *cela en* sera-t-il consacré? Et les Sacrificateurs répondirent, & dirent: Non.

13 Alors Aggée dit: Si celui qui est souillé pour un mort touche toutes ces choses-là, ne seront-elles pas souillées? Et les Sacrificateurs répondirent, & dirent: *Oui*, elles seront souillées.

14. Alors Aggée continua, & dit: C'est ainsi que ce peuple, c'est ainsi que cette nation est devant ma face, dit l'Eternel; telle *est* toute l'œuvre de leurs mains, & *tout* ce qu'ils offrent ici est souillé.

15. Maintenant donc, rappellez dans vôtre esprit *ce qui est arrivé* depuis ce jour, & auparavant, devant qu'on remit pierre sur pierre au Temple de l'Eternel:

16. Depuis ces jours-là quand on est venu à un monceau de *blé* de vingt *mesures*, il ne s'en est trouvé que dix; & quand on est venu à la cuve, pour en puiser cinquante *mesures de ce qui est coulé* du pressoir, il ne s'en est trouvé que vingt.

17. Je vous ai frappés de la brûlure, de la niéle, & de la grêle, dans tout le travail de vos mains; & vous n'êtes point *retournés* à moi, dit l'Eternel.

18. Considérez maintenant dans vos cœurs *ce qui est arrivé* depuis ce jour, & auparavant, depuis le vingt-quatriéme *jour* du neuviéme *mois*, depuis le jour que les fondemens du Temple de l'Eternel ont été jettés; considérez le, dis-je, dans vos cœurs.

19. Ce que vous avez semé est-il au grénier? Même jusques à la vigne, au figuier, au grenadier, & à l'olivier, rien n'a rapporté; *mais* depuis ce jour-ci je bénirai.

20. Et la parole de l'Eternel fut adressée pour la seconde fois à Aggée, le *même jour*, vingt-quatriéme *jour* du mois, & il lui dit:

21. Parle à Zorobabel, Gouverneur de Juda, & dis lui: J'ébranlerai les cieux & la terre:

22. Je renverserai le trône des Royaumes, & je détruirai la force des Royaumes des nations; je renverserai les chariots & ceux qui les montent; & les chevaux & ceux qui sont montés dessus seront abattus, chacun par l'épée de son frére.

23. En ce tems-là, dit l'Eternel des armées, je te prendrai, ô Zorobabel, fils de Salathiel, mon serviteur, dit l'Eternel, & je te mettrai comme un anneau de cachet; car je t'ai élû, dit l'Eternel des armées.

REFLEXIONS.

LA plus importante réflexion qu'il y ait à faire ici regarde la Prophétie d'Aggée, qui marque que la gloire du second Temple, qui fut rebâti après la captivité, surpasseroit celle du prémier Temple, que Salomon avoit fait construire, & qui avoit été brûlé par les Caldéens. Sur quoi il faut remarquer, que le Temple de Salomon étoit infiniment plus riche & plus magnifique que celui qui fut élevé du tems d'Aggée; mais que la gloire de ce second Temple seroit infiniment plus grande, parce que le Messie devoit y entrer. Cet oracle, dont on ne peut montrer la vérité & l'accomplissement que par cet endroit, prédit évidemment que le Messie devoit paroitre pendant que le second Temple subsisteroit; & comme ce Temple ne subsiste plus, il faut nécessairement reconnoitre que le Messie est venu, & que ce Messie est Jésus-Christ Nôtre Seigneur. Cette Prophétie est l'une des plus claires & des plus expresses qu'il y ait dans le Vieux Testament. Une autre considération que ce chapitre présente, c'est que les Juifs avoient été réputés souillés, & que Dieu les avoit punis par la disette, pendant que le Temple n'avoit pas été rebâti. De là nous devons apprendre que l'on ne peut avoir part à la bénédiction de Dieu, quand on est indifférent pour son service. Il faut remarquer enfin, que, conformément aux prédictions d'Aggée, les Monarchies des Perses & des Grecs qui opprimérent les Juifs furent détruites, comme celle des Babyloniens l'avoit été; que les Juifs furent maintenus dans leur pays; que Zorobabel & ses descendans subsistérent avec gloire pendant assez long-tems; & qu'enfin Nôtre Seigneur nâquit de sa postérité. C'est ainsi que les prédictions des Prophètes ont toûjours été accomplies, & que les promesses de Dieu ne manquent jamais de s'exécuter.



LE LIVRE
DE

ZACHARIE

LE PROPHETE.



ARGUMENT.

Zacharie *fut envoyé dans le même tems & pour le même sujet qu'Aggée, savoir, pour encourager les Juifs à rebâtir le Temple. Mais ce qu'il y a de particulier dans ce livre, c'est qu'on y trouve beaucoup de visions & de figures, qui marquent ce qui devoit arriver aux Juifs. On y voit aussi diverses prédictions qui regardent Jésus-Christ, & en particulier son entrée royale à Jérusalem, les trente piéces d'argent que Judas reçut pour le livrer aux Juifs, & la vocation des Gentils.*

CHAPITRE I.

Dans le chapitre I. Zacharie fait deux choses : Il exhorte les Juifs à se convertir, & a ne pas imiter leurs péres, qui, pour avoir méprisé les remontrances des Prophètes, avoient été emmenés en captivité. II. Il rapporte deux visions ; savoir, celle d'un homme monté sur un cheval roux, *& qui signifioit, que Dieu auroit pitié de Jérusalem, qu'il la rétabliroit, & qu'il veilloit en faveur des Juifs ; & celle* de quatre cornes & de quatre forgerons ; *ce qui marquoit que Dieu dissiperoit les desseins & les efforts des ennemis des Juifs, & qu'il abattroit la puissance des Royaumes & des nations qui leur avoient été contraires.*

AU huitiéme mois de la seconde année *du régne* de Darius, la parole de l'Eternel fut adressée à Zacharie, fils de Barachie, fils de Hiddo, le Prophète, en ces termes :

2. L'Eternel a été fort indigné contre vos péres.

3. C'est pourquoi tu leur diras : Ainsi a dit l'Eternel des armées : Retournez-vous vers moi, & je me retournerai vers vous, dit l'Eternel des armées.

4. Ne soyez point comme vos péres, auxquels les Prophètes, qui ont été ci-devant, crioient & disoient : Ainsi a dit l'Eternel des armées : Détournez-vous maintenant de vôtre mauvaise voie, & de vos mauvaises actions ; mais ils n'ont pas écouté, & ils n'ont point fait d'attention à ce que je leur disois, dit l'Eternel.

5. Vos péres, où *sont*-ils ? Et ces Prophètes devoient-ils toûjours vivre ?

6. Cependant, mes paroles & mes ordres, que j'avois donnés aux Prophètes mes serviteurs, n'ont-ils pas été accomplis sur vos péres ? De sorte qu'étant revenus à eux-mêmes, ils ont dit : Tout ce que l'Eternel des armées avoit résolu de nous faire, selon nôtre train & selon nos actions, il l'a exécuté sur nous.

7. Le vingt-quatriéme jour de l'onziéme mois, qui est le mois de Scébat, la seconde année de Darius, la parole de l'Eternel fut adressée à Zacharie, fils de Hiddo, le Prophéte, en cette maniére :

8. J'eus une vision pendant la nuit ; & voici, un homme étoit monté sur un cheval roux, & qui se tenoit parmi des myrtes, qui *etoient* en un lieu profond ; & après lui, *il y avoit* des chevaux roux, bais & blancs.

9. Et je dis : Monseigneur, que *signifient* ces choses ? Et l'Ange qui me parloit me dit : Je te montrerai ce qu'elles signifient.

10. Et

10. Et l'homme qui se tenoit parmi les myrtes répondit & dit: Ce *sont* ici ceux que l'Eternel a envoyés pour aller çà & là par la terre.

11. Et ils répondirent à l'Ange de l'Eternel, qui se tenoit parmi les myrtes, & ils dirent: Nous avons été çà & là par la terre; & voici toute la terre est habitée, & elle est en repos.

12. Alors l'Ange de l'Eternel répondit & dit: Eternel des armées, jusqu'à quand n'auras-tu point compassion de Jérusalem & des villes de Juda, contre lesquelles tu as été indigné, pendant ces soixante & dix années?

13. Et l'Eternel répondit à l'Ange qui me parloit, par de bonnes paroles, par des paroles de consolation.

14. Ensuite l'Ange qui me parloit me dit: Crie, & dis: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Je suis émû d'une grande jalousie pour Jérusalem & pour Sion.

15. Et je suis extrèmement indigné contre les nations qui sont à leur aise; car j'étois un peu courroucé, & ils ont aidé au mal.

16. C'est pourquoi ainsi a dit l'Eternel: Je me suis retourné vers Jérusalem par mes compassions, & ma maison y sera rebâtie, dit l'Eternel des armées, & le niveau sera étendu sur Jérusalem.

17. Crie encore, disant: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Mes villes regorgeront encore de biens, & l'Eternel consolera encore Sion, & élira encore Jérusalem.

18. Puis j'élevai mes yeux & je regardai, & voici quatre cornes.

19. Alors je dis à l'Ange qui me parloit: Que *signifient* ces choses-ci? Et il me répondit: Ce sont les Puissances qui ont dissipé Juda, Israël, & Jérusalem.

20. Puis l'Eternel me montra quatre forgerons.

21. Et je dis: Que viennent faire ceux-ci? Et il répondit: Ce *sont*-là les cornes qui ont dissipé Juda, tellement que personne n'osoit lever la tête; mais ceux-ci sont venus pour les effrayer, & pour abbatre les cornes des nations, qui ont élevé la corne contre le pays de Juda pour le dissiper.

REFLEXIONS.

CE qu'il faut remarquer ici c'est prémiérement cette exhortation que Dieu adressoit aux Juifs: *Retournez-vous vers moi, & je me retournerai vers vous.* Ce sont là des paroles qui nous apprennent, qu'aussi-tôt que ceux qui ont provoqué la colère de Dieu, par leurs péchés, se convertissent sincérement à lui, il leur pardonne & leur rend sa paix & sa faveur. II. Dieu fait dire aux Juifs, que parce que leurs péres n'avoient pas voulu se convertir, ni écouter la voix des Prophètes, qui les exhortoient de sa part à se détourner de leurs péchés, il avoit accompli les menaces que ces mêmes Prophètes leur avoient fait entendre. Cela nous avertit de ne pas abuser du support de Dieu, & de ne pas mépriser ses exhortations & ses menaces. III. Dieu envoya des visions & un Ange à Zacharie, pour l'assurer qu'il avoit été ému de compassion sur le triste état de Jérusalem, & qu'il avoit résolu de la relever de ses ruines, de la tirer de l'oppression où elle étoit, & de la garantir des complots & des efforts de ses ennemis. Ces paroles de l'Ange sont remarquables: On y découvre bien sensiblement que Dieu voit & gouverne tout ce qui se fait dans le monde, & sur tout, ce qui intéresse son Eglise; que dans quelque état qu'elle se rencontre il prend sa défense, & qu'il ne l'abandonne jamais à ceux qui cherchent à la détruire.

CHAPITRE II.

Dieu fait voir à Zacharie, en vision, un homme qui tenoit un cordeau à mesurer; ce que l'Ange lui explique en disant, que Jérusalem seroit rebâtie & habitée, & que Dieu lui serviroit de muraille. Le Prophète invite les Juifs qui étoient encore à Babylone à revenir à Jérusalem; il dénonce les jugemens de Dieu à leurs ennemis; il exhorte les Juifs à se réjouir; & il prédit que les autres nations se joindroient à eux, & deviendroient aussi le peuple de Dieu.

JE levai encore mes yeux & je regardai, & je vis un homme qui *avoit* à la main un cordeau à mesurer.

2. Et je lui dis: Où vas-tu? Et il me répondit: *Je vais* mesurer Jérusalem, pour voir quelle *est* sa largeur, & quelle sa longueur.

3. Et l'Ange qui me parloit sortit, & un autre Ange vint au devant de lui:

4. Et il lui dit: Cours, & parle à ce jeune homme-là, & dis lui: Jérusalem sera habitée sans murailles, à cause de la multitude d'hommes & de bêtes *qui seront* au milieu d'elle;

5. Et je lui serai, dit l'Eternel, une muraille de feu tout autour; & je serai glorifié au milieu d'elle.

6. Hola, fuyez hors du pays de l'aquilon, dit l'Eternel; car je vous ai dispersés vers les quatre vents des cieux, dit l'Eternel.

7. Hola, Sion, qui demeures avec la fille de Babylone, sauve-toi.

8. Car ainsi a dit l'Eternel des armées: Après *cette* gloire, il m'a envoyé vers les nations qui vous ont pillés; celui qui vous touche, touche la prunelle de son œil.

9. Car voici, je vais étendre ma main fur eux, & ils feront en proie à *ceux qui ont été* leurs ferviteurs ; & vous connoitrez que l'Eternel des armées m'a envoyé.

10. Réjouï-toi avec chant de triomphe, & t'égaie, ô fille de Sion ; car voici je viens, & j'habiterai au milieu de toi, dit l'Eternel.

11. Et plufieurs nations fe joindront à l'Eternel en ce jour-là, & deviendront mon peuple, & j'habiterai au milieu de toi, & tu fauras que l'Eternel des armées m'a envoyé vers toi.

12. Et l'Eternel poffédera Juda *comme* fon partage, dans la terre de fa Sainteté, & il choifira encore Jérufalem.

13. Toute chair, tai-toi devant la face de l'Eternel, car il s'eft réveillé de la demeure de fa Sainteté.

REFLEXIONS.

On voit dans ce chapitre, de même que dans toute la prophétie de Zacharie, des preuves très-expreffes de l'amour & de la protection dont Dieu favorifoit le peuple Juif. C'eft ce que marquent fur tout ces paroles : *Je ferai comme une muraille de feu autour de Jérufalem : Réjouis-toi avec chant de triomphe, fille de Sion ; car je viens, & j'habiterai au milieu de toi, dit le Seigneur.* Le rappel des Juifs captifs à Babylone, & les graces que Dieu leur accorda après leur retour à Jérufalem, découvrent le fens & la vérité de ces promeffes ; mais elles conviennent encore mieux à l'Eglife Chrétienne. C'eft elle qui eft la véritable Sion, qui doit fubfifter éternellement, & dans laquelle les nations étrangéres devoient entrer, pour devenir le peuple de Dieu ; & c'eft auffi au milieu d'elle, que Dieu habitera toûjours pour en être le Protecteur. Ces réflexions font très-propres pour remplir de confiance tous ceux qui font de vrais membres de l'Eglife, & pour les affermir de plus en plus dans la piété.

CHAPITRE III.

Zacharie voit le Grand Sacrificateur Jéhofçuah, qui fe tenoit devant l'Ange, ayant un Satan, c'eft-à-dire, un Adverfaire, à fes côtés. Cet Adverfaire repréfentoit les Puiffances ennemies des Juifs, qui empêchoient le rétabliffement de leur Ville & de leur Temple. Mais l'Ange menace ce Satan du jugement de Dieu ; il commande que Jéhofçuah foit revêtu de fes habits facerdotaux ; & il lui promet, auffi-bien qu'aux Juifs, une benédiction & une protection particuliére. C'eft ce qui eft marqué dans ce chapitre, par la vifion qui y eft rapportée, & par cette pierre fur laquelle il y avoit fept yeux ; *ces yeux repréfentent la connoiffance de Dieu, & fa providence, qui s'étendent à tout. Le but de tout cela étoit de marquer que Dieu conferveroit les Juifs, Jérufalem, & le Temple, malgré les oppofitions de leurs ennemis.*

Puis *l'Eternel* me fit voir Jéhofçuah le Grand Sacrificateur, qui étoit debout devant l'Ange de l'Eternel, & Satan qui étoit debout à fa droite, pour s'oppofer à lui.

2. Et *l'Ange de* l'Eternel dit à Satan : Que l'Eternel te réprime rudement, ô Satan ; que l'Eternel, dis-je, qui a élû Jérufalem, te réprime rudement ; celui-ci n'eft-il pas un tifon tiré du feu ?

3. Et Jehofçuah étoit vêtu d'habits fales, & il fe tenoit debout devant cet Ange :

4. Lequel prit la parole, & parla à ceux qui affiftoient devant lui, & leur dit : Otez lui ces habits fales. Et il lui dit : Voici, j'ai ôté de deffus toi ton péché, & je t'ai vêtu d'habits neufs.

5. Alors je dis : Qu'on lui mette une tiare éclatante fur la tête ; & ils lui mirent fur la tête une tiare éclatante ; & ils le revêtirent d'habits *neufs* ; & l'Ange de l'Eternel étoit préfent.

6. Alors l'Ange de l'Eternel fit cette déclaration à Jéhofçuah, & lui dit :

7. Ainfi a dit l'Eternel des armées : Si tu marches dans mes voies, & fi tu gardes ce que je veux que l'on garde, tu auras auffi le gouvernement de ma maifon, & même tu garderas mes parvis, & je ferai que tu marcheras parmi ceux qui affiftent ici.

8. Ecoute maintenant, Jéhofçuah, Grand Sacrificateur, toi, & tes compagnons qui font affis devant toi ; car ce font des gens qu'on tient pour des monftres ; certainement voici je m'en vais faire venir mon ferviteur, *dont le nom eft* Germe.

9. Car voici pour ce qui eft de la pierre que j'ai mife devant Jehofçuah ; il y a fept yeux fur cette pierre, qui eft feule. Voici, je vais graver fa gravûre, dit l'Eternel des armées, & j'ôterai en un jour l'iniquité de ce pays.

10. En ce jour-là, dit l'Eternel des armées, chacun de vous appellera fon prochain fous la vigne & fous le figuier.

REFLEXIONS.

Ce chapitre nous préfente ces trois réflexions : La prémiére, que comme les ennemis des Juifs s'oppofoient autrefois de toutes leurs forces, à ce que le Temple & le fervice de Dieu fuffent rétablis, ceux qui travaillent pour la gloire de Dieu font prefque toûjours traverfés, mais que ces oppofitions ne doivent point leur abattre le courage. II. L'Ange dénonça à l'adverfaire des Juifs, que Dieu réprimeroit

roit sa malice & ses efforts; que Jéhosçuah le Grand Sacrificateur exerceroit sa charge dans le Temple, & que le service divin s'y feroit comme autrefois. Ces paroles de l'Ange, qui marquent si sensiblement que Dieu protègeoit Jérusalem, & ceux qui avoient à cœur le rétablissement de son service, nous assurent qu'il confondra toûjours les ennemis de la pure Religion & de son Eglise, & qu'il sera le défenseur & le soutien de ceux qui le servent fidèlement. III. Il faut se souvenir ici de la réflexion que St. Pierre & St. Jude font sur ces paroles, que l'Ange dit à l'adversaire qui répréfentoit les Puissances ennemies des Juifs: *Que le Seigneur te réprime, ô Satan!* Ces Apôtres remarquent là dessus, que puisque les Anges même ne prononcent pas une sentence de condamnation contre ceux qui sont élevés en dignité, mais qu'ils se contentent de les remettre au jugement de Dieu, il n'est jamais permis de tenir des discours injurieux ou méprisans, contre les Puissances supérieures; mais qu'il faut toûjours en parler avec modération & avec respect.

CHAPITRE IV.

Dans ce chapitre Zacharie rapporte la vision d'un chandelier d'or, & de deux oliviers. *Elle signifie que Jérusalem & son Temple seroient rétablis, par l'assistance de Dieu, & par les soins du Sacrificateur Jéhosçuah & de Zorobabel Gouverneur, lesquels sont appellés* les deux oliviers, & les deux fils de l'huile; *ce qui veut dire*, les deux Oints du Seigneur.

ET l'Ange qui me parloit revint, & il me réveilla, comme un homme qu'on réveille de son sommeil.

2. Et il me dit: Que vois-tu? Et je répondis: J'ai regardé, & voici un chandelier tout d'or, au haut duquel il y a un bassin & ses sept lampes au dessus, & sept canaux pour les sept lampes qui sont au haut du chandelier.

3. Et il y a deux oliviers au dessus, l'un à la droite du bassin, & l'autre à la gauche.

4. Alors je pris la parole, & je dis à l'Ange qui me parloit: Monseigneur, que *signifient* ces choses?

5. Alors l'Ange qui me parloit répondit & me dit: Ne sais-tu pas ce que ces choses signifient? Et je dis: Non, Monseigneur.

6. Alors il me dit: *C'est* ici la parole de l'Eternel adressée à Zorobabel: Ce n'*est* point par armée, ni par force, mais c'est par mon Esprit, a dit l'Eternel des armées, *que ceci se fera.*

7. Qui ès-tu, ô grande montagne, devant Zorobabel? Tu seras applanie. Il tirera la pierre la plus élevée, avec ces acclamations: Grace, grace pour elle!

8. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

9. Les mains de Zorobabel ont fondé cette maison, & ses mains l'acheveront; & tu sauras que l'Eternel des armées m'a envoyé vers vous.

10. Car qui est-ce qui méprise le tems de ces petits *commencemens?* Ils se réjouïront, & ils verront la pierre du niveau dans la main de Zorobabel; ce sont les sept yeux de l'Eternel, qui vont par toute la terre.

11. Et je lui dis: Que *signifient* ces deux oliviers, à la droite & à la gauche du chandelier?

12. Je lui dis encore: Que *signifient* ces deux branches d'oliviers qui sont auprès des deux becs d'or, desquels l'or découle?

13. Et il me parla, & me dit: Ne sais-tu pas ce que ces choses *signifient?* Et je dis: Non, Monseigneur.

14. Alors il dit: Ce sont les deux fils de l'huile, qui assistent devant le Seigneur de toute la terre.

REFLEXIONS.

LA vision qui est rapportée dans ce chapitre nous apprend, que comme Dieu protègea autrefois Zorobabel & Jéhosçuah, les deux principaux Conducteurs des Juifs, dans un tems où ils trouvoient de grandes oppositions; il bénit & soutient aussi tous ses fidèles serviteurs; mais qu'il assiste d'une façon toute particulière ceux qui, dans la Magistrature, ou dans le Ministère sacré, s'emploient avec zèle pour sa gloire & pour l'édification de son Eglise.

CHAPITRE V.

Ce chapitre contient deux visions: La prémière, est celle d'un rouleau, ou d'un livre roulé qui voloit, *dans lequel étoient écrites les malédictions que la Loi divine dénonce aux larrons & aux parjures; cette vision répréfente la vengeance qui menaçoit les Juifs hypocrites & impies. Le tems auquel Zacharie prophétisoit donne lieu de croire, que ces menaces regardent ceux qui commettoient des tromperies & des sacrilèges, à l'égard de ce qui avoit été consacré pour rétablir le Temple & le service divin. C'est ce qui paroit par les reproches que Malachie, qui prophétisoit alors, faisoit aux Juifs. La seconde vision est celle* d'un épha qui *fut emporté* au pays de Sinhar, *c'est-à-dire, a Babylone.* L'épha *étoit une mesure dont on se servoit pour mesurer les grains; & le sens de cette vision paroit être, que les Juifs ayant rempli la mesure de leurs crimes, avoient été menés captifs à Babylone, & que par ce moyen leur iniquité y avoit été comme transportée.*

PUis je me retournai, & je levai mes yeux pour regarder; & je vis un rouleau qui voloit.

2. Alors il me dit: Que vois-tu? Et je *répondis*: Je vois un rouleau qui vole, dont la longueur *est* de vingt coudées, & la largeur de dix coudées.

3. Et il me dit: C'*est*-là la malédiction du serment qui sort sur la face de toute la terre; car quiconque dérobe sera puni comme elle, & quiconque jure *faussement* sera puni comme elle.

4. Je la déploierai, dit l'Eternel des armées, & elle entrera dans la maison du larron, & dans la maison de celui qui jure faussement par mon nom; elle demeurera au milieu de leur maison, & elle la consumera, avec son bois & ses pierres.

5. Puis l'Ange qui me parloit sortit & me dit: Lève maintenant tes yeux, & regarde ce qui sort.

6. Et je dis: Qu'est-ce? Et il répondit: C'est un épha qui sort. Puis il dit: C'est l'œil *que j'ai sur* eux dans toute la terre.

7. Et voici une masse de plomb qu'on portoit, & une femme étoit assise au milieu de l'épha.

8. Et il dit: C'*est* là l'impiété. Puis il la jetta au milieu de l'épha, & mit la masse de plomb sur une ouverture.

9. Et levant mes yeux, je regardai, & voici deux femmes qui sortoient, & le vent *souffloit* dans leurs ailes; (or elles avoient des ailes d'une cigogne) & elles enlevérent l'épha entre la terre & les cieux.

10. Et je dis à l'Ange qui me parloit: Où emportent-elles l'épha?

11. Et il me *répondit*: C'est pour lui bâtir une maison au pays de Scinhar, & quand elle sera établie, il sera là posé sur sa base.

REFLEXIONS.

LA prémiére des visions que Zacharie rapporte ici nous engage à considérer, que la malédiction divine poursuit les injustes, les parjures, & plus particuliérement encore les impies, les sacrilèges, & les hypocrites, qui méprisent la Religion & qui profanent le service de Dieu. Cette malédiction s'attache à leurs personnes, à leurs biens, & même à leur postérité; Dieu les punissant par ce moyen, & les faisant servir d'exemple de sa juste vengeance. Sur la seconde vision, on peut remarquer, que comme les Juifs furent transportés à Babylone, pour punition de leurs péchés, en telle sorte pourtant, qu'après qu'ils en eurent porté la peine, en demeurant long-tems dans ce pays-là, Dieu les en fit revenir: De même aussi il punit & châtie les hommes lors qu'ils ont comblé la mesure de leurs péchés; mais il le fait dans la vuë de les en retirer, afin qu'ils deviennent dans la suite les objets de son amour.

CHAPITRE VI.

Un Ange fait voir à Zacharie quatre chariots, qui alloient vers les diverses parties du Monde. C'est un emblème qui semble marquer, qu'il s'étoit fait & qu'il se feroit de grands changemens dans les Empires & dans les Etats, & en particulier dans les quatre Monarchies dont Daniel & les autres Prophetes avoient parlé; & que parmi tous ces changemens la Providence conserveroit les Juifs, & exécuteroit ses jugemens sur leurs ennemis. Après cela, l'Ange ordonne au Prophete de recevoir l'or & l'argent qui lui seroit donné par quelques personnes considérables, d'en faire des couronnes pour le Sacrificateur Jéhosçuah, & de les mettre ensuite dans le Temple pour mémorial. C'étoit pour dire, que Jéhosçuah exerceroit le Sacerdoce, & que le Temple & le service divin subsisteroient.

JE levai encore mes yeux, & je regardai, & voici quatre chariots, qui sortoient d'entre deux montagnes; & ces montagnes-là *étoient* des montagnes d'airain.

2. Au prémier chariot *il y avoit* des chevaux roux; au second chariot des chevaux noirs;

3. Au troisiéme chariot des chevaux blancs; au quatriéme chariot des chevaux tachetés cendrés.

4. Alors je pris la parole & je dis à l'Ange qui me parloit: Monseigneur, que *veulent dire* ces choses?

5. Et l'Ange me répondit: Ce *sont* les quatre vents des cieux, qui sortent du lieu où ils se tenoient devant le Seigneur de toute la terre.

6. Pour ce qui est du *chariot* où *sont* les chevaux noirs, ils sortent vers le pays de l'aquilon, & les blancs sortent vers le pays du midi.

7. Et les cendrés sortirent, & demandérent d'aller courir par la terre; & ils coururent par la terre.

8. Puis il m'appella, & me dit: Voici, ceux qui sortent vers le pays de l'aquilon ont fait reposer mon esprit au pays de l'aquilon.

9. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

10. Prens d'entre ceux qui ont été transportés, quelques uns de chez Heldaï, de chez Tobija, & de chez Jédahja, & vien ce même jour-là, & entre dans la maison de Josias fils de Sophonie, qui sont venus de Babylone;

11. Et prens de l'argent & de l'or, & *en* fais des couronnes, & mets les sur la tête de Jéhosçuah, fils de Jéhotsadak, Grand Sacrificateur.

12. Et parle lui en disant: Ainsi a dit l'Eternel des armées: Voici un homme duquel le nom est Germe; qui germera sous lui, & rebâtira le Temple de l'Eternel.

13. Ce sera lui-même qui rebâtira le Temple de l'Eternel; & ce sera lui-même qui sera rempli de majesté, & qui sera assis, & dominera sur son trône; & il sera Sacrificateur étant sur son trône, & il y aura un conseil de paix entre les deux.

14. Et les couronnes demeureront à Hélem, à Tobijah, à Jédahja, & à Hen, fils de Sophonie, pour mémorial, dans le Temple de l'Eternel.

15. Et ceux qui sont de loin viendront, & bâtiront dans le Temple de l'Eternel; & vous saurez que l'Eternel des armées m'a envoyé vers vous; & ceci *arrivera*, si vous écoutez attentivement la voix de l'Eternel vôtre Dieu.

REFLEXIONS.

Quoi que les visions qui sont ici rapportées aient de l'obscurité, on y voit en général, qu'il étoit arrivé, & qu'il arriveroit encore de grandes révolutions dans le monde; & particuliérement dans les Etats & dans les Royaumes qui avoient quelque rélation avec le peuple de Dieu; mais que le Seigneur dirigeroit tellement tous ces événemens, que les Rois & les peuples ne feroient que ce que Dieu avoit résolu, & que les Juifs éprouveroient toûjours son amour & sa protection. La seconde partie de ce chapitre marque plus particuliérement, que Dieu récompenseroit glorieusement le zèle du Grand Pontife Jéhosçuah, & qu'il maintiendroit son service à Jérusalem. D'où nous devons conclure, que si Dieu protègea autrefois les Juifs & leurs Conducteurs dans des tems fâcheux, & s'il punit les Princes & les Royaumes qui leur avoient fait la guerre; il ne permettra jamais que les Puissances du Monde & de l'Enfer prévalent contre son Eglise, & que Jésus-Christ, qui en est le Grand Sacrificateur & le Roi, la soutiendra toûjours, & détruira tout ce qui s'oppose à son Règne.

CHAPITRE VII. & VIII.

Le sujet de ces deux chapitres est le même, & ils ne doivent pas être séparés. Les Juifs font demander aux Sacrificateurs, s'il falloit continuer à célébrer certains Jeûnes, comme ils avoient fait pendant les soixante & dix années de la captivité. Zacharie leur dit sur cela ces quatre choses par l'ordre de Dieu: I. Il leur demande, si c'étoit véritablement & pour Dieu qu'ils avoient jeûné? II. Il ajoûte que Dieu avoit executé les menaces de ses Prophètes; & que parce que leurs péres n'avoient pas vécu dans la justice, il les avoit dispersés par tout le monde. III. Il leur dit, que la jalousie du Seigneur, & son amour pour son Peuple, l'engageroit à le rappeller & à le bénir, pourvû qu'ils s'adonnassent désormais à faire sa volonté. IV. Le Prophète répond à la demande des Juifs, & il déclare, que les quatre Jeûnes qui avoient été célébrés jusques alors, en mémoire du siége de Jérusalem, de la prise de cette Ville, de la ruine du Temple, & du meurtre de Guédalja, seroient changés en des jours de joie; & que même plusieurs Peuples se joindroient à eux pour adorer le vrai Dieu.

La quatriéme année du *règne de* Darius, la parole de l'Eternel fut adressée à Zacharie, au quatriéme *jour* du neuviéme mois, *qui est le mois de* Kisleu;

2. Lors qu'on eut envoyé Sçaretser, & Reguem-mélec, & ses gens à la Maison de Dieu, pour supplier l'Eternel;

3. Et pour parler aux Sacrificateurs de la Maison de l'Eternel des armées, & aux Prophètes, en leur disant: Pleurerai-je au cinquiéme mois, me tenant séparé, comme j'ai déja fait pendant plusieurs années?

4. Et la parole de l'Eternel me fut adressée, & il me dit:

5. Parle à tout le peuple du pays, & aux Sacrificateurs, & dis leur: Quand vous avez jeûné & pleuré au cinquiéme & au septiéme *mois*, *il y a* soixante & dix années, avez-vous célébré ce jeûne pour moi? oui, dis-je, l'avez-vous fait pour moi?

6. Et quand vous bûvez & que vous mangez, n'est-ce pas pour vous que vous mangez & que vous bûvez?

7. Ne *sont*-ce pas les paroles que l'Eternel a fait entendre par les Prophètes qui ont été ci-devant, lors que Jérusalem étoit habitée & paisible, elle & ses villes qui étoient autour d'elle, & lors qu'on habitoit vers le midi, & dans la plaine?

8. Puis la parole de l'Eternel fut adressée à Zacharie, & il lui dit:

9. Voici ce qu'avoit dit l'Eternel des armées: Faites ce qui est véritablement droit, & exercez la miséricorde & la compassion chacun envers son frére;

10. Et ne faites point de tort à la veuve, ni à l'orphelin, ni à l'étranger, ni à l'affligé, & que personne de vous ne pense aucun mal dans son cœur contre son frére.

11. Mais ils n'y ont point voulu entendre, mais ils ont tiré l'épaule en arriére, & ils ont apesanti leurs oreilles, pour ne point écouter;

12. Et ils ont rendu leur cœur *dur comme* le diamant, pour ne point écouter la Loi, & les paroles que l'Eternel des armées leur adressoit par son Esprit, par les Prophètes qui ont été ci-

ci-devant; & il y a eu une grande indignation de la part de l'Eternel des armées.

13. Et il est arrivé, que comme quand il crioit ils n'ont point écouté, ainsi quand ils ont crié je n'ai point écouté, a dit l'Eternel des armées;

14. Et je les ai dispersés, *comme* par un tourbillon, parmi toutes les nations qu'ils ne connoissoient point, & le pays a été désolé après eux; tellement qu'il n'y a eu personne qui y allât, ni qui y vint; & on a mis le pays désirable en désolation.

CHAPITRE VIII.

LA parole de l'Eternel des armées *me* fut encore adressée, & il me dit:

2. Ainsi a dit l'Eternel des armées: J'ai été jaloux pour Sion d'une grande jalousie, & j'ai été jaloux pour elle avec une grande ardeur.

3. Ainsi a dit l'Eternel: Je me suis retourné vers Sion, & j'habiterai au milieu de Jérusalem; & Jérusalem sera appellée: La Ville de Vérité; & la Montagne de l'Eternel des armées, la Montagne de la Sainteté.

4. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Il demeurera encore des vieillards & des vieilles femmes dans les places de Jérusalem, & chacun d'eux aura son bâton à la main, à cause de leur grand âge.

5. Et les places de la ville seront remplies de fils & de filles, qui se jouëront dans ses places.

6. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Si cela semble difficile aux yeux du reste de ce peuple, qui sera demeuré de reste en ces jours-là; sera-t-il pourtant difficile à mes yeux, dit l'Eternel des armées?

7. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Voici, je vais délivrer mon peuple, du pays de l'orient, & du pays du soleil couchant;

8. Et je les ferai venir, & ils habiteront au milieu de Jérusalem, & ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu dans la vérité & dans la justice.

9. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Vous qui entendez aujourd'hui ces paroles de la bouche des Prophètes, maintenant que la Maison de l'Eternel des armées a éte fondée, & que son Temple se rebâtit, que vos mains se fortifient.

10. Car avant ce tems il n'y avoit point de salaire pour l'homme, ni de salaire pour la bête; & il n'*y avoit* point de paix pour les allans ni pour les venans, à cause de la détresse; & j'envoyois tous les hommes l'un contre l'autre.

11. Mais maintenant je ne *serai* pas, pour ceux qui seront restés de ce peuple, tel que *j'ai été* le tems passé, dit l'Eternel des armées.

12. Mais on semera en paix; la vigne rendra son fruit, & la terre donnera son rapport; les cieux donneront leur rosée, & je ferai hériter toutes ces choses-là à ceux qui seront restés de ce peuple.

13. Et il arrivera, ô maison de Juda, & maison d'Israël, que comme vous avez été en malédiction parmi les nations, je vous en délivrerai, & vous serez en bénédiction; ne craignez point, & que vos mains se fortifient.

14. Car ainsi a dit l'Eternel des armées: Comme j'ai pensé de vous affliger, quand vos péres ont provoqué mon indignation, dit l'Eternel des armées, & que je ne m'en suis point repenti;

15. Ainsi j'ai pensé au contraire, en ce tems, de faire du bien à Jérusalem & à la maison de Juda; ne craignez point.

16. *Mais* voici les choses que vous ferez: Parlez en vérité, chacun avec son prochain; prononcez la vérité & un jugement de paix dans vos portes.

17. Et que personne ne médite du mal contre son prochain dans son cœur; & n'aimez point le faux serment; car ce sont là toutes choses que j'ai en haine, dit l'Eternel.

18. Et la parole de l'Eternel des armées me fut adressée, & il me dit:

19. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Le jeûne du quatriéme, je jeûne du cinquiéme, le jeûne du septiéme, & le jeûne du dixiéme *mois* seront changés pour la maison de Juda en joie & en allégresse, & en des fêtes solemnelles de réjouïssance. Aimez donc la paix & la vérité.

20. Ainsi a dit l'Eternel des armées: Il arrivera encore, que les peuples & les habitans de plusieurs villes viendront;

21. Et les habitans de l'une iront à l'autre, & diront: Allons, allons supplier l'Eternel, & rechercher l'Eternel des armées: Je m'y en irai aussi.

22. Aussi plusieurs peuples, & de puissantes nations, viendront à Jérusalem rechercher l'Eternel des armées, & supplier l'Eternel.

23. Ainsi a dit l'Eternel des armées: *Il* arrivera en ces jours-là, que dix hommes de toutes les langues des nations saisiront le pan de la robe d'un Juif, & diront: Nous irons avec vous; car nous avons entendu que Dieu *est* avec vous.

REFLEXIONS.

CES deux chapitres nous enseignent, I. Que les priéres & les jeûnes ne peuvent plaire à Dieu lors qu'ils ne sont pas suivis de l'amendement, & que sans cette disposition, il ne tient aucun compte du culte qu'on lui rend. II. L'exem-

L'exemple des Juifs, qui furent disperſés parmi les nations, pour n'avoir pas vécu dans l'intégrité, & pour avoir mépriſé les remontrances & les menaces des Prophètes, prouve, que Dieu punit ſévérement le mépris qu'on fait de ſa Parole, & l'obſtination dans le mal. III. L'on voit dans les promeſſes que Zacharie fait aux Juifs, & dans le changement qu'il ordonna à l'égard de leurs Jeûnes, que Dieu aime toûjours ſon Egliſe, & qu'après l'avoir humiliée, il lui rend la paix par ſa puiſſance, & fait ſuccéder la joie à l'affliction. IV. Il faut bien conſidérer ce que Dieu fit dire aux Juifs par ſon Prophète : *Ce ſont ici les choſes que vous ferez : Parlez en vérité chacun à ſon prochain ; prononcez un Jugement de paix dans vos portes ; que perſonne ne médite du mal dans ſon cœur contre ſon frére ; & n'aimez point le faux ſerment ; car ce ſont là toutes choſes que je hai, dit le Seigneur.* Ces belles paroles nous apprennent, que le plus ſûr & le ſeul moyen d'avoir Dieu favorable eſt de vivre dans la juſtice, dans l'innocence, dans la charité & dans la piété. Les derniéres paroles du chapitre VIII. marquent, que pluſieurs peuples ſe joindroient aux Juifs, pour ſervir le Seigneur avec eux ; & c'eſt ce qui arriva, prémiérement, lors qu'après la captivité on vit un grand nombre de perſonnes d'entre les peuples idolatres embraſſer la Religion des Juifs ; & enſuite lors que les Païens furent convertis à la Réligion Chrétienne.

CHAPITRE IX.

Le Prophète prédit que les Syriens, les Tyriens, les Sydoniens, les Philiſtins, & les autres ennemis des Juifs ſeroient détruits. Il annonce à Jéruſalem la venuë de ſon Roi, la délivrance des Juifs captifs, & toutes ſortes de bénédictions.

PRophétie de la part de l'Eternel, contre le pays de Hadrac, & contre Damas, ſur laquelle *ce pays* ſe confie: car l'Eternel a l'œil ſur les hommes, & ſur toutes les Tribus d'Iſraël.

2. Même auſſi contre Hamath, qui eſt ſur ſes frontiéres, & contre Tyr & Sidon, quoi que chacune d'elles croie être fort ſage.

3. Car Tyr s'eſt bâti une fortereſſe, & à des monceaux d'argent comme de la pouſſiére, & de fin or comme de la bouë des ruës.

4. Voici, le Seigneur l'appauvrira, & en la frappant il jettera ſa puiſſance dans la mer, & elle ſera conſumée par le feu.

5. Aſckélon *le* verra, & craindra ; Gaza auſſi *le verra*, & en ſera comme en travail d'enfant, auſſi bien qu'Hékron ; parce que ſon eſpérance l'aura renduë honteuſe ; il n'y aura plus de Roi à Gaza, & Aſckélon ne ſera plus habitée.

6. Et le bâtard habitera à Aſçdod ; & je retrancherai l'orgueil des Philiſtins.

7. Mais j'ôterai leur ſang de la bouche de chacun d'eux, & leurs abominations d'entre leurs dents, & il ſera réſervé pour nôtre Dieu ; il ſera comme Chef dans Juda, & Hékron *ſera* comme le Jébuſien.

8. Et je camperai autour de ma maiſon, à cauſe de l'armée, & à cauſe des allans & des venans ; afin que l'oppreſſeur ne paſſe plus parmi eux ; car je la regarde maintenant de mes yeux.

9. Réjouïs toi extrêmement, fille de Sion ; jette des cris de réjouïſſance, fille de Jéruſalem ; voici ton Roi viendra à toi, juſte, & ſauveur, humble, & monté ſur un âne, & ſur le poulain d'une âneſſe.

10. Je retrancherai les chariots *de guerre* d'Ephraïm, & les chevaux de Jéruſalem, & l'arc du combat ſera auſſi retranché ; & le *Roi* parlera de paix aux Nations, & ſa domination *s'étendra* depuis une mer juſqu'à l'autre mer, & depuis le fleuve juſques aux bouts de la terre.

11. Et pour toi, je tirerai tes captifs de la foſſe où il n'y a point d'eau, à cauſe du ſang de l'Alliance *que j'ai traitée avec toi.*

12. Retournez à vos places fortes, vous captifs, qui avez de l'eſpérance ; je t'annonce aujourd'hui que je t'en rendrai deux fois autant.

13. Car je banderai Juda *comme* un arc ; & je remplirai Ephraïm *comme un carquois* ; & je réveillerai tes enfans, ô Sion, contre tes enfans, ô Javan, & je te mettrai comme l'épée d'un puiſſant homme.

14. Alors l'Eternel ſe montrera contr'eux, & ſes flêches partiront comme un éclair ; le Seigneur l'Eternel ſonnera du cor, & marchera avec les tourbillons du midi.

15. L'Eternel des armées ſera leur protecteur ; ils mangeront, & ils les aſſujettiront avec les pierres de leurs frondes ; ils boiront, & ils feront du bruit comme dans le vin, & ils ſe rempliront comme un baſſin, & comme les coins de l'autel.

16. Et l'Eternel leur Dieu les délivrera en ce jour-là, comme le troupeau de ſon peuple ; même des pierres couronnées ſeront élevées ſur la terre.

17. Car combien *ſera* grande ſa bonté, & combien *ſera* grande ſa beauté ! Le froment fera croître les jeunes hommes, & le vin excellent les vierges.

REFLEXIONS.

DIEU exécuta ſes menaces contre les peuples dont il eſt parlé dans ce chapitre, par le moyen d'Alexandre le grand,

grand, qui les soumit; aussi bien que par le moyen des Juifs qui s'assujettirent plusieurs Villes dans la Syrie, dans l'Idumée, & dans le pays des Philistins; comme on le voit dans l'histoire de Joseph, & dans celle des Maccabées; & qui remportérent de grands avantages sur Antiochus Epiphane, Roi de Syrie. II. Zacharie prédit aussi, que parmi ces peuples il y auroit un grand nombre de personnes que Dieu ameneroit à sa connoissance; ce qui arriva en effet, plusieurs Payens de ces pays-là ayant embrassé la Religion des Juifs. III. On voit ici un oracle qui marque expressément, que Dieu envoyeroit à Jérusalem un Roi & un Libérateur puissant; que ce Roi paroitroit dans un état foible & abject; qu'il viendroit monté sur un âne; mais qu'il ne laisseroit pas de donner des marques de sa puissance infinie. Cet oracle s'accomplit, lors que Jésus-Christ fit son entrée Royale à Jérusalem, six jours avant sa mort, monté sur un âne, & suivi d'une grande multitude de peuple; & lors qu'après sa Résurrection il établit son Règne sur la terre. C'est ici l'un des caractères auxquels nous devons reconnoitre que Jésus-Christ est le Messie annoncé par les Prophètes. Et ces paroles de Zacharie: *Réjouis-toi, fille de Sion, voici ton Roi vient à toi*, nous obligent à prendre part à cette joie que la venuë du Sauveur devoit apporter à l'Eglise, & à nous soumettre à lui, comme à nôtre bon & grand Roi, qui ne règne sur nous que pour nous rendre heureux.

CHAPITRE X.

Zacharie, après avoir promis aux Juifs, sur la fin du chapitre précédent, que Dieu leur envoyeroit l'abondance & toutes sortes de bénédictions, les exhorte à s'adresser à Dieu pour les obtenir, & non aux idoles, comme ils l'avoient fait autrefois, étant séduits par leurs Conducteurs & par les faux Prophètes; ce qui avoit aussi allumé la colère du Seigneur contr'eux. Il promet de nouveau, que Dieu, qui étoit le soutien des Juifs, les rassembleroit des pays où plusieurs d'entr'eux étoient encore dispersés, & qu'il acheveroit d'abattre la puissance & l'orgueil des Assyriens, des Egyptiens, & des autres ennemis de son peuple.

DEmandez de la pluie à l'Eternel, au tems de la pluie de l'arriére-saison, & l'Eternel fera des éclairs, & il vous donnera une pluie abondante, & à chacun de l'herbe dans son champ.

2. Car les Idoles ont parlé faussement, & les Dévins ont vû le mensonge; ils ont proféré des songes vains, & ont donné des consolations de néant; aussi s'en est-on allé comme des brébis, & on a été abattu, parce qu'*il* n'*y avoit* point de pasteur.

3. Ma colère s'est embrasée contre ces pasteurs-là, & j'ai puni ces boucs; mais l'Eternel des armées a fait la revuë de son troupeau, *savoir* de la maison de Juda; & les a rangés en bataille, comme son cheval d'honneur.

4. C'est *de Juda* que viendra l'angle, c'est de lui que viendra le clou, c'est de lui que viendra l'arc de la bataille, c'est aussi de lui que sortiront tous les exacteurs.

5. Ils seront comme des vaillans hommes qui foulent la bouë des chemins dans la bataille; & ils combattront, parce que l'Eternel *sera* avec eux, & ceux qui montent sur des chevaux seront confus.

6. Car je fortifierai la maison de Juda, & je préserverai la maison de Joseph; je les ramenerai, & je les ferai habiter en repos; parce que j'aurai compassion d'eux, & ils seront comme *ils étoient* lors que je ne les avois pas rejettés; car je *suis* l'Eternel leur Dieu, & je les exaucerai.

7. Et ceux d'Ephraïm seront comme un vaillant homme, & leur cœur se réjouïra comme *par* le vin; ses fils le verront, & ils se réjouïront; leur cœur s'égaiera en l'Eternel.

8. Je sifflerai & je les rassemblerai, parce que je les aurai rachetés, & ils seront multipliés comme ils l'ont été.

9. Et après que je les aurai semés parmi les peuples, ils se souviendront de moi dans les pays éloignés, & ils vivront avec leurs fils, & ils retourneront *dans leur pays*.

10. Ainsi je les ramenerai du pays d'Egypte, & je les rassemblerai de l'Assyrie, & les ferai venir au pays de Galaad, & au Liban, & il n'y aura pas assez de place pour eux.

11. *Israël* passera par les détroits de la mer, & il en frappera les flots, & toutes les profondeurs du fleuve seront taries, & l'orgueil des Assyriens sera abattu, & le sceptre de l'Egypte sera ôté.

12. Et je le fortifierai en l'Eternel, & ils marcheront en son nom, dit l'Eternel.

REFLEXIONS.

CE chapitre nous engage à considérer, I. Que Dieu étant l'auteur de tous les biens temporels, aussi bien que des spirituels, c'est de lui seul qu'il faut les attendre; & que pour les obtenir nous devons les lui demander, & le servir avec fidélité. II. Que toutes les prédictions que Zacharie & les autres Prophètes avoient faites, touchant le retour des Juifs & la ruine des Peuples qui leur avoient fait la guerre s'accomplirent; qu'ainsi nous ne pouvons pas douter que Dieu n'ait inspiré

inspiré ces saints Hommes, & que la doctrine qui est contenue dans leurs Ecrits ne doive être reçuë comme la Parole de Dieu lui-même.

CHAPITRE XI.

Ce chapitre marque en general les jugemens de Dieu sur le peuple d'Israël. Le Prophète les représente en disant, qu'il avoit dans sa main deux Verges, *c'est-à-dire, deux houlettes ou bâtons de berger; que l'une des houlettes s'appelloit* Belle, ou agréable; *ce qui marque l'Alliance que les Juifs avoient avec Dieu; & l'autre s'appelloit*, Liaisons; *ce qui dénote l'union des deux peuples d'Israël & de Juda. Il dit, que ces deux houlettes furent rompues, pour signifier, que Dieu ne paitroit ou ne gouverneroit plus les Juifs, mais qu'il les disperseroit par tout le monde. Il ajoute*, que trois Pasteurs, ou trois Conducteurs, furent supprimés, dans un mois; *ce qui peut signifier, que les Principaux Ordres des Conducteurs des Juifs seroient abolis en peu de tems. On voit ici l'oracle qui marque, que Nôtre Seigneur seroit livré pour trente piéces d'argent.*

LIBAN, ouvre tes portes, & le feu consumera tes cèdres.

2. Sapin, hurle; car le cèdre est tombé, parce que les magnifiques ont été détruits; Chênes de Basçan, hurlez, car la forêt fermée a été coupée.

3. *Il y a* un cri de hurlement des Pasteurs, parce que leur magnificence a été ravagée; *il y a* un cri de rugissement des lionceaux, parce que l'orgueil du Jourdain a été ravagé.

4. Ainsi a dit l'Eternel mon Dieu: Pais les brébis destinées à la tuerie;

5. Lesquelles leurs possesseurs tuent, sans se croire coupables; & dont chacun qui les vend, dit: Béni *soit* l'Eternel, je suis enrichi; & pas un de leurs Pasteurs ne les épargne.

6. Je n'aurai aussi plus de pitié de ceux qui habitent dans le pays, dit l'Eternel; car voici, je livrerai chacun entre les mains de son prochain, & entre les mains de son Roi, & ils fouleront le pays, & je ne le délivrerai point de leur main.

7. J'ai donc fait paitre les brébis destinées à la tuerie, qui sont véritablement les plus pauvres du troupeau. Puis je pris deux verges, dont j'appellai l'une, Belle, & l'autre, Liaisons; & je me mis à paitre les brébis.

8. Et je retranchai trois Pasteurs dans un mois; car mon ame s'est ennuyée d'eux, parce que leur ame s'est aussi dégoutée de moi.

9. Et je dis: Je ne vous paitrai *plus*. Que ce qui doit mourir meure; & que ce qui doit être retranché soit retranché; & que celles qui sont de reste dévorent chacune la chair l'une de l'autre.

10. Je pris ensuite ma verge, *appellée* la Belle, & je la rompis pour rompre mon Alliance que j'avois traitée avec tous ces peuples;

11. Et elle fut rompuë en ce jour-là; & ainsi les plus pauvres du troupeau, qui prenoient garde à moi, connurent que c'étoit la parole de l'Eternel.

12. Et je leur dis: S'il vous semble bon, donnez-moi mon salaire; sinon, ne me le donnez pas; alors ils pesérent mon salaire, *savoir* trente *piéces* d'argent.

13. Et l'Eternel me dit: Jette-les pour un potier, *c'est* le prix honorable, auquel je suis taxé par eux. Alors je pris les trente *piéces* d'argent, & je les jettai dans la Maison de l'Eternel pour un potier.

14. Après cela je rompis ma seconde verge, *savoir celle qui étoit appellée* Liaisons, pour rompre la fraternité entre Juda & Israël.

15. Et l'Eternel me dit: Prens l'équipage d'un Pasteur insensé.

16. Car voici, je vais susciter un Pasteur dans le pays, qui ne visitera point les brébis qui vont périr, il ne cherchera point celles qui sont tendres, il ne guérira point celles qui ont quelque fracture, & il ne nourrira point celles qui sont saines; mais il mangera la chair des plus grasses, & il rompra leurs ongles.

17. Malheur au Pasteur de néant qui abandonne le troupeau; l'épée tombera sur son bras, & sur son œil droit; son bras séchera certainement, & son œil droit sera entiérement obscurci.

REFLEXIONS.

IL faut faire ces deux réflexions sur ce chapitre: L'une, que comme l'Alliance que Dieu avoit traitée avec les Juifs, n'empêcha pas qu'il ne les rejettât, parce qu'ils l'avoient violée; aussi l'alliance que nous avons avec Dieu, ne nous mettra pas à couvert de sa colère, si nous la rompons, & si nous lui devenons infidéles. L'autre réflexion concerne ces paroles: *Ils me pésérent mon salaire, savoir trente piéces d'argent, & le Seigneur me dit: Jette les pour un potier.* Les Evangelistes remarquent que cet oracle fut accompli, lors que Judas reçut des Juifs trente piéces d'argent pour leur livrer Jésus-Christ, & lors que les Juifs appliquérent cet argent, que Judas jetta dans le Temple, à acheter le champ d'un potier. C'est là une prédiction qui fait voir, que ce qui est arrivé à Jésus-Christ a été dirigé par la Providence, & avoit été marqué long-tems auparavant dans cet orale, afin qu'à ces divers caractéres on le reconnût pour le Messie.

CHA-

CHAPITRE XII.

Ce chapitre contient des promesses en faveur de Jérusalem; le Prophete prédit que les Juifs seroient attaqués, mais que Dieu confondroit leurs ennemis.

PRophétie de la part de l'Eternel, touchant Israël. L'Eternel qui a étendu les cieux, qui a fondé la terre, & qui forme l'esprit de l'homme au dedans de lui, dit *ceci:*

2. Voici, je ferai que Jérusalem sera une coupe d'étourdissement à tous les peuples des environs; & même elle sera *l'occasion* du siége contre Juda & contre Jérusalem.

3. Et il arrivera en ce tems-là, que je ferai que Jérusalem sera une pierre pesante à tous les peuples; tous ceux qui s'en chargeront en seront entiérement écrasés, & toutes les nations de la terre s'assembleront contr'elle.

4. En ce tems-là, dit l'Eternel, je frapperai d'étourdissement tous les chevaux, & de folie les hommes qui seront montés dessus; & j'ouvrirai mes yeux sur la maison de Juda, & je frapperai d'aveuglement tous les chevaux des peuples.

5. Et les Chefs de Juda diront dans leur cœur: Les habitans de Jérusalem *sont* ma force, par l'Eternel des armées qui est leur Dieu.

6. En ce tems-là je ferai que les Conducteurs de Juda seront comme le feu d'un foyer parmi du bois, & comme un flambeau de feu parmi des gerbes, & ils dévoreront à droite & à gauche tous les peuples des environs; & Jérusalem sera encore habitée dans sa place, *savoir* à Jérusalem.

7. Et l'Eternel garantira les tabernacles de Juda avant toutes choses, afin que la gloire de la maison de David, & la gloire des habitans de Jérusalem, ne s'éléve point par dessus Juda.

8. En ce tems-là l'Eternel sera le Protecteur des habitans de Jérusalem; le plus foible d'entre eux sera en ce tems-là comme David, & la maison de David *sera* comme des Anges, comme l'Ange de l'Eternel devant leur face.

9. Et il arrivera qu'en ce tems-là je travaillerai à détruire toutes les nations qui viendront contre Jérusalem;

10. Et je répandrai sur la maison de David, & sur les habitans de Jérusalem, l'Esprit de grace & de supplication; & ils regarderont vers moi, qu'ils auront percé, ils en feront le deuil, comme quand on fait le deuil d'un *fils* unique; & ils en seront en amertume, comme quand on est en amertume pour *la mort* d'un prémier-né.

11. En ce tems-là, il y aura un grand deuil à Jérusalem, tel que fut le deuil d'Hadadrimmon, dans la plaine de Méguiddon.

12. Et la terre sera dans le deuil, & chaque famille à part; la famille de la maison de David à part, & les femmes de cette maison-là à part; la famille de la maison de Nathan à part; & les femmes de cette maison-là à part.

13. La famille de la maison de Lévi à part, & les femmes de cette maison-là à part; la famille de Scimhi à part, & ses femmes à part.

14. Toutes les familles qui seront de reste, chaque famille à part, & leurs femmes à part.

REFLEXIONS.

LA vérité des promesses que Zacharie faisoit aux Juifs, parut dans la protection dont Dieu couvrit les Juifs après leur retour de la captivité; & principalement dans la glorieuse délivrance qu'il leur accorda par le moyen des Maccabées. II. Il faut se souvenir, que ces paroles, *Ils regarderont vers moi qu'ils auront percé, & ils se lamenteront*; se rapportent à Nôtre Seigneur Jésus-Christ. S. Jean les allègue pour répresenter la grandeur du crime que les Juifs commirent en le crucifiant; la sévérité des peines qu'ils attirérent par là sur eux; & la frayeur que les méchans ressentiront lors qu'il viendra au dernier Jour pour juger le monde.

CHAPITRE XIII.

Le Prophète annonce, qu'il y auroit une source de grace ouverte pour les Juifs; que l'idolatrie seroit ôtée du milieu d'eux, & que les faux Prophetes n'y seroient plus soufferts; mais qu'ils seroient rejettés, même par leurs plus proches. Il prédit, que Dieu frapperoit le Pasteur, & que les brébis du troupeau seroient dispersées; que deux parties du peuple périroient, mais qu'il y en auroit une troisiéme qui seroit conservée & consacrée au service de Dieu.

EN ce tems-là il y aura une source ouverte à la maison de David, & aux habitans de Jérusalem, pour le péché, & pour la souillure.

2. Il arrivera aussi en ce tems-là, dit l'Eternel des armées, que je retrancherai les noms des faux dieux du pays, & on n'en fera plus mention; & j'ôterai aussi du pays les faux Prophètes, & l'esprit d'impureté.

3. Et il arrivera que si quelqu'un prophétise encore, son pére & sa mére qui lui auront donné la vie, lui diront: Tu mourras; car tu as proféré des mensonges au nom de l'Eternel; & son pére & sa mére qui lui auront donné la vie, le transperceront quand il prophétisera.

4. Et il arrivera en ce tems-là que ces Prophètes seront confus chacun de sa vision, quand il aura prophétisé; & ils ne seront plus vêtus de manteau velu pour mentir.

5. Et *chacun d'eux* dira : Je ne *suis* point Prophète, *mais* je *suis* un laboureur; car on m'a appris à labourer dès ma jeunesse.

6. Et on lui dira; Que *signifient* ces plaies dans tes mains? Et il répondra: *Ce sont celles* qui m'ont été faites dans la maison de ceux qui m'aimoient.

7. Epée, réveille-toi contre mon Pasteur, & contre l'homme *qui est* de mon pays, dit l'Eternel des armées. Frappe le Pasteur, & les brebis seront dispersées; mais je tournerai ma main vers les petits.

8. Et il arrivera dans tout le pays, dit l'Eternel, que deux parties en seront retranchées, & périront; mais la troisiéme y demeurera de reste.

9. Et je ferai passer cette troisiéme partie, & je les affinerai comme on affine l'argent; & les éprouverai comme on éprouve l'or; chacun d'eux invoquera mon Nom; & je l'exaucerai; & je dirai, C'*est* mon peuple, & il dira, L'Eternel *est* mon Dieu.

REFLEXIONS.

CE qu'on lit dans ce chapitre regarde prémiérement l'état où les Juifs devoient être après leur retour de la captivité. Zacharie dit, que Dieu répandroit ses graces sur eux, qu'il les nettoieroit de leurs péchés, qu'ils ne se laisseroient plus aller à l'idolatrie, & qu'ils n'écouteroient plus les faux Prophètes, qui les sollicitoient à adorer les idoles; que cependant ce peuple & ses Conducteurs seroient frappés & exposés à de grandes calamités; mais qu'il y auroit dans ces tems-là un bon nombre de Juifs, qui étant purifiés par l'affliction serviroient Dieu avec fidélité & avec zèle. Toutes ces choses arrivérent aux Juifs dans le tems qui s'écoula depuis qu'ils furent revenus de Babylone, jusqu'à la venuë de Jésus-Christ; & principalement lors de la persécution d'Antiochus. Dans un sens plus parfait, cette prophétie marque les graces que Dieu a répanduës sur son Eglise dans les tems de l'Evangile, en expiant les péchés des hommes par le sang de son Fils, & en les retirant de l'idolatrie & de leur corruption, afin que devenant le peuple de Dieu, ils le servissent avec pureté.

CHAPITRE XIV.

Zacharie prédit, que des ennemis puissans attaqueroient Jérusalem, mais que Dieu sauveroit une partie de son peuple, & le mettroit dans un état glorieux; que sa grace se répandroit de Jérusalem sur les autres peuples; que les nations etrangéres adoreroient Dieu avec les Juifs, & se soumettroient à son Regne; & enfin, que les ennemis de l'Eglise, & ceux qui refuseroient de donner gloire à Dieu, seroient accablés de ses Jugemens.

VOici, un jour vient pour l'Eternel; & tes dépouilles seront partagées au milieu de toi, ô *Jérusalem!*

2. J'assemblerai donc toutes les nations pour combattre contre Jérusalem, & la ville sera prise, les maisons seront pillées, & les femmes violées; & la moitié de la ville sortira en captivité, mais le reste du peuple ne sera point retranché de la ville.

3. Car l'Eternel sortira, & combattra contre ces nations-là, comme lors qu'il combattit au jour de la bataille.

4. Et il se tiendra debout sur ses piés en ce jour-là, sur la montagne des oliviers, qui *est* vis à vis de Jérusalem, du côté d'orient; & la montagne des oliviers sera fenduë par le milieu, vers l'orient & vers l'occident, de sorte qu'il y aura une très-grande vallée; & la moitié de la montagne se retirera vers l'aquilon, & l'autre moitié vers le midi.

5. Et vous fuirez dans cette vallée des montagnes; car il fera joindre cette vallée des montagnes jusques à Atsal, & vous fuirez comme vous vous enfuites de devant le tremblement de terre, du tems de Hozias Roi de Juda. Alors l'Eternel mon Dieu viendra, & tous les Saints *seront* avec toi.

6. Et il arrivera qu'en ce jour-là, il n'y aura point de lumiére précieuse, *mais il y aura* de l'obscurité.

7. Et il y aura un seul jour connu de l'Eternel; il ne sera ni jour, ni nuit, mais sur le soir il y aura de la lumiére.

8. Et il arrivera qu'en ce jour-là des eaux vives sortiront de Jérusalem; dont la moitié *se répandront* vers la mer d'orient, & l'autre moitié vers la mer d'occident; il y en aura en été & en hyver.

9. Et l'Eternel sera Roi sur toute la terre; en ce jour-là il n'y aura qu'un seul Dieu, & que son Nom seul.

10. Et toute la terre deviendra comme la campagne *qui est* depuis Guébah jusques à Rimmon, vers le midi de Jérusalem, laquelle sera élevée & habitée en sa place, depuis la porte de Benjamin jusques au lieu où étoit la prémiére porte, & jusques à la porte des angles; & *depuis* la tour de Hananéel, jusques aux pressoirs du Roi.

11. On y demeurera, & il n'y aura plus d'interdit; mais Jérusalem sera habitée en sureté.

12. Or ce sera ici la plaie dont l'Eternel frappera tous les peuples qui auront combattus contre Jérusalem; il fera que la chair de chacun se fondra, eux étant sur leurs piés; & leurs yeux se fondront dans leur place, & leurs langues se fondront dans leur bouche.

13. Et il arrivera en ce jour-là, qu'il y aura un grand trouble par l'Eternel entr'eux; chacun saisira la main de son prochain, & sa main s'élevera contre la main de son prochain.

14. Juda combattra aussi à Jérusalem, & les richesses de toutes les nations des environs y seront rassemblées; l'or, & l'argent, & des vêtemens en très-grand nombre.

15. Aussi la plaie des chevaux, des mulets, des chameaux, des ânes, & de toutes les bêtes qui seront en ces camps-là, sera la même que la plaie précédente.

16. Et tous ceux qui seront demeurés de reste, de toutes les nations qui seront venuës contre Jérusalem, monteront chaque année pour se prosterner devant le Roi, l'Eternel des armées, & pour célébrer la Fête des Tabernacles.

17. Et si quelqu'une des familles de la terre ne monte point à Jérusalem, pour se prosterner devant le Roi, l'Eternel des armées, il n'y aura point de pluie sur eux.

18. Que si la famille d'Egypte n'y monte point, & si elle n'y vient point, *la pluie* ne viendra point sur eux; ils seront *frappés* de la plaie dont l'Eternel frappera les nations qui ne seront point montées pour célèbrer la Fête des Tabernacles.

19. Tel sera le péché d'Egypte, & le péché de toutes les nations qui ne seront point montées pour célébrer la Fête des Tabernacles.

20. En ce tems-là il sera *écrit* sur les sonnettes des chevaux, LA SAINTETE' A L'ETERNEL; & il y aura des chaudiéres dans la maison de l'Eternel, autant que de bassins devant l'autel.

21. Et toutes les chaudiéres *qui seront* dans Jérusalem & dans Juda seront consacrées à l'Eternel des armées; tous ceux qui sacrifieront viendront, ils en prendront, & ils y cuiront; & il n'y aura plus de Cananéen dans la maison de l'Eternel des armées, en ce jour-là.

REFLEXIONS.

ON doit chercher l'accomplissement des promesses que Dieu fait ici en faveur de Jérusalem, & de son peuple, prémiérement, dans l'état où les Juifs furent depuis leur retour de Babylone; dans les guerres qu'ils eurent avec leurs ennemis; & dans les délivrances signalées que Dieu leur accorda en diverses occasions, & sur tout lors qu'ils furent persécutés par le Roi Antiochus. Ces avantages élevérent leur nation à une grande gloire, & engagérent ceux d'entr'eux qui étoient dispersés en Egypte & en d'autres pays à se rendre à Jérusalem, pour y adorer le Dieu de leurs péres, & y assister aux Fêtes solemnelles. Mais il faut considérer, que cet heureux état des Juifs ne dura pas long-tems, & ne répondoit pas aux magnifiques promesses que Dieu leur avoit faites; que Jérusalem fut dans la suite entiérement ruinée, & que pendant qu'elle subsista, l'on ne pouvoit pas dire que Dieu régnât, comme Zacharie le prédit ici. Ainsi cette prophétie doit être entendue dans un sens spirituel & plus parfait, entant qu'elle regarde l'Eglise Chrétienne, dont Jésus-Christ est le Roi & le Protecteur, & dans laquelle les divers peuples du monde ont été rassemblés, pour y servir Dieu en esprit & en vérité.

LE LIVRE DE MALACHIE LE PROPHETE.

ARGUMENT.

Malachie, *le dernier des Prophètes, fait deux choses dans son livre : I. Il exhorte les Juifs à réformer les désordres qui règnoient parmi eux, sur tout dans le service divin, & à se convertir. II. Il prédit l'établissement du culte Evangélique, la venuë de Jean Baptiste, celle de Jésus-Christ, & la derniére ruine des Juifs.*

CHAPITRE I.

Dieu reproche aux Juifs, dans le prémier chapitre, que quoi qu'il les eût aimés & choisis pour être son peuple, préférablement à la postérité d'Esaü, ils avoient été ingrats à ses bienfaits. Il reprend les Sacrificateurs & le peuple, de ce qu'ils offroient à Dieu des choses souillées, & des bêtes qui avoient des défauts : ce qui étoit contre la Loi ; & il prédit, que le tems approchoit, auquel on offriroit par tout à Dieu un service pur, & des sacrifices qui lui seroient agréables.

REPROCHES faits de la part de l'Eternel à Israël, par Malachie.
2. Je vous ai aimés, a dit l'Eternel. Et vous avez dit : En quoi nous as-tu aimés ? Esaü n'étoit-il pas frére de Jacob, dit l'Eternel ? Or j'ai aimé Jacob ;
3. Mais j'ai haï Esaü, & j'ai mis ses montagnes en désolation, & exposé son héritage aux dragons du désert.
4. Que si les Iduméens disent ; Nous avons été appauvris, mais nous retournerons, & nous rebâtirons les lieux qui ont été détruits : Ainsi a dit l'Eternel des armées : Ils rebâtiront, mais je les ruinerai ; & on les appellera ; Le pays de méchanceté, & le peuple contre lequel l'Eternel est indigné pour toûjours.
5. Vos yeux le verront, & vous direz : L'Eternel est magnifié dans le pays d'Israël.
6. Le fils honore le Pére, & le serviteur son Seigneur ; si donc je *suis* Pére, où *est* l'honneur qui m'appartient ? & si je *suis* Seigneur, où est la crainte qu'on a de moi ? a dit l'Eternel des armées, à vous, ô Sacrificateurs, qui méprisez mon Nom. Et vous avez dit : En quoi avons-nous méprisé ton Nom ?
7. Vous offrez sur mon autel du pain souillé, & vous dites : En quoi t'avons-nous profané ? En ce que vous dites : La table de l'Eternel est dans le mépris.
8. Même quand vous amenez une *bête* aveugle pour la sacrifier, n'y a-t-il point de mal ? Et quand vous l'amenez boiteuse ou malade, n'y a-t-il point de mal ? Présente-la à ton Gouverneur ; t'en saura-t-il gré, ou te recevra-t-il favorablement ? a dit l'Eternel des armées.
9. Suppliez donc maintenant le *Dieu* Fort, afin qu'il ait pitié de vous. Cela *venant* de vôtre main, vous recevra-t-il favorablement ? a dit l'Eternel des armées.
10. Qui est aussi celui d'entre vous qui ferme les portes, & allume le feu sur mon autel gratuitement ? Je ne prens point de plaisir en vous, a dit l'Eternel des armées ; & je n'aurai point pour agréable l'oblation *qui viendra* de vos mains.
11. Mais depuis le soleil levant jusques au soleil couchant, mon Nom *sera* grand parmi les nations, & on offrira en tout lieu du parfum à mon Nom, & une oblation pure ; car mon Nom *sera* grand* parmi les nations, a dit l'Eternel des armées.

12. Mais

12. Mais vous l'avez profané, en disant : La table de l'Eternel est souillée, & ce qu'elle produit est une viande méprisable.

13. Vous dites aussi : Voici *nôtre* travail, & vous soufflez dessus, a dit l'Eternel des armées. Vous amenez ce qui a été déchiré, ce qui est boiteux & malade, & vous l'amenez pour offrande. Aurai-je cela pour agréable *venant* de vos mains ? a dit l'Eternel.

14. Le trompeur est maudit, qui ayant un mâle dans son troupeau, & ayant fait un vœu, sacrifie cependant à l'Eternel ce qui est gâté ; car je *suis* le grand Roi, a dit l'Eternel des armées, & mon Nom est revéré parmi les Nations.

REFLEXIONS.

DIEU, pour montrer aux Juifs qu'il les avoit aimés d'une façon toute particuliére, leur dit dès le commencement de cette Prophétie, *qu'il avoit aimé Jacob, & qu'il avoit haï Esaü* ; ce qui signifie, qu'il avoit choisi Jacob plûtôt qu'Esaü son frére, pour le recevoir dans son Alliance ; & qu'il n'avoit pas rétabli les Iduméens, qui descendoient d'Esaü, après leur ruine, comme il avoit rétabli les Juifs, qui étoient la postérité de Jacob, en les ramenant à Jérusalem. S. Paul allègue cet endroit de Malachie, au chap. IX. de l'Epitre aux Romains, pour montrer que Dieu peut choisir ceux qu'il lui plait, & leur faire des graces plus particuliéres qu'à d'autres ; & que si nous avons le bonheur d'être son peuple, nous en sommes redevables à sa seule bonté, & au choix libre & gratuit qu'il lui a plû de faire de nous. II. On voit ici, que les Juifs, nonobstant cet amour que Dieu leur avoit témoigné, ne l'honoroient pas comme ils le devoient. C'est dequoi Dieu se plaint, en disant : *Un Fils honore son Pére, & un Serviteur son Seigneur. Si donc je suis Pére, où est l'honneur qui m'appartient ? & si je suis Seigneur, où est la crainte qu'on a de moi.* Ces paroles nous apprennent, que ceux qui ne répondent à l'amour de Dieu que par la désobéïssance, se rendent coupables d'une noire ingratitude, & que c'est en vain que nous appellons Dieu nôtre Pére & nôtre Seigneur, si nous ne le craignons, & si nous ne l'honorons pas. III. Ceux qui sont établis dans le Ministère sacré doivent s'en acquiter d'une maniére que Dieu n'ait pas sujet de leur reprocher de deshonorer son nom, & de rendre son service méprisable, comme il le reprochoit aux Sacrificateurs Juifs. IV. Le Prophète se plaint, que les Juifs, par un principe d'avarice, apportoient dans le Temple des offrandes mal-conditionnées, & qu'ils n'y présentoient que les choses qui étoient de moindre valeur ; ce que Dieu regardoit comme un sacrilège & une impiété. Cela doit nous éloigner de l'avarice, & nous exciter à faire, sincèrement & de la maniére la plus parfaite, tout ce que nous faisons pour la Gloire de Dieu & pour son Service. Enfin, Malachie prédit, *que le nom de Dieu seroit grand parmi toutes les nations, & qu'on ofriroit en tous lieux le parfum à son nom & une oblation pure.* Cette prédiction marquoit, que le nom de Dieu seroit connu dans tout le monde, par la prédication de l'Evangile ; & elle doit s'entendre du Service qui lui seroit rendu parmi tous les peuples, après que le Messie auroit été manifesté. Cela nous engage à nous acquiter de ces justes devoirs, en offrant toûjours à Dieu des sacrifices spirituels, qui lui soient agréables par Jésus-Christ Nôtre Seigneur.

CHAPITRE II.

Ce chapitre a deux parties : I. Dieu censure la négligence & l'impiété des Sacrificateurs, qui, au lieu d'avoir à cœur sa gloire, & d'instruire fidèlement les Juifs, comme leur charge les y obligeoit, deshonoroient leur ministère, rendoient le service divin méprisable, & faisoient pécher le peuple ; & il les menace de sa malédiction. II. Dieu se plaint de ce que les Juifs avoient épousé des femmes idolatres, contre la défense de la Loi ; & de ce qu'ils violoient la sainteté du mariage, par les divorces, & par des mariages illicites.

SACRIFICATEURS, *c'est* maintenant à vous *que s'adresse* ce commandement.

2. Si vous n'écoutez pas, & ne prenez pas à cœur de donner gloire à mon Nom, a dit l'Eternel des armées, j'envoierai sur vous la malédiction, & je maudirai vos bénédictions ; & je les ai déja maudites ; car vous ne prenez point cela à cœur.

3. Voici, je vais détruire vôtre postérité, & je répandrai sur vos visages la fiente *de vos victimes*, la fiente de vos sacrifices, & elle vous emportera avec elle.

4. Alors vous saurez que je vous avois adressé ce commandement, afin que mon Alliance fût avec Lévi, a dit l'Eternel des armées.

5. Mon Alliance de vie & de paix étoit avec lui, & je la lui avois donnée, afin qu'il me révérât ; & il m'a révéré, & il a été effrayé de la présence de mon Nom.

6. La Loi de vérité a été dans sa bouche, & il ne s'est point trouvé de perversité dans ses lèvres ; il a marché avec moi dans la paix & dans la droiture, & il en a détourné plusieurs de l'iniquité.

7. Car les lèvres du Sacrificateur gardoient la science, & on recherchoit la Loi de sa bouche, parce qu'il *étoit* l'Ange de l'Eternel des armées.

8. Mais vous vous êtes retirés de ce chemin, vous en avez fait broncher plusieurs dans la Loi, & vous avez violé l'Alliance de Lévi, dit l'Eternel des armées.

9. Et moi aussi je vous ai rendus méprisables & abjets à tout le peuple; parce que vous ne gardez pas mes voies, & que vous avez égard à l'apparence des personnes, *quand il s'agit de juger* selon la Loi.

10. N'avons-nous pas tous un *même* Pére? Un seul *Dieu* Fort, ne nous a-t-il pas créés? Pourquoi chacun agit-il perfidément contre son frére, en violant l'Alliance de nos péres?

11. Juda a agi perfidément & a commis abomination dans Israël, & dans Jérusalem; car Juda a profané la Sainteté de l'Eternel, qui l'aimoit, & s'est marié à la fille d'un Dieu étranger.

12. L'Eternel retranchera des tabernacles de Jacob l'homme qui aura fait cela, *même* celui qui veille, qui répond, & qui présente l'oblation à l'Eternel des armées.

13. Et voici une deuxiéme chose *que* vous faites; vous couvrez l'autel de l'Eternel de larmes, de pleurs, & de gémissemens; tellement que je ne regarde plus à l'oblation, & que je ne prens *rien* à gré de ce qui vient de vos mains.

14. Et vous dites: Pourquoi? Parce que l'Eternel est intervenu comme témoin entre toi & la femme de ta jeunesse, contre laquelle tu agis perfidément, quoi qu'elle soit ta compagne, & la femme avec laquelle tu as contracté alliance.

15. N'est-elle pas l'ouvrage du même *Dieu que vous?* N'est-ce pas son souffle qui l'a animée comme vous? Et que demande ce même *Créateur de l'un & de l'autre*, sinon qu'il naisse de vous une postérité de Dieu? Conservez donc celle qui est un même esprit avec vous, & que personne n'agisse perfidément avec la femme de sa jeunesse.

16. Car l'Eternel le Dieu d'Israël a dit, qu'il hait qu'on la renvoie; & cet outrage couvrira son habit, a dit l'Eternel des armées. Considérez donc ceci dans vôtre esprit, & n'agissez point avec perfidie.

17. Vous avez lassé l'Eternel par vos paroles. Et vous avez dit: En quoi l'avons-nous lassé? C'est en disant: Tous ceux qui font le mal sont bons aux yeux du Seigneur, & ils lui sont agréables; où si cela n'est pas, où est le Dieu de la justice?

REFLEXIONS.

LA prémiére partie de ce chapitre regarde directement les Ministres de la Réligion. Elle leur apprend, qu'ils sont établis pour procurer la gloire de Dieu, pour servir de guides aux peuples, & pour les instruire fidèlement, tant par leur doctrine, que par leur exemple; que lors qu'ils manquent à leurs engagemens, la Réligion est méprisée, que le culte divin est profané, que le peuple se corrompt, & qu'ils tombent eux-mêmes dans le mépris, & deviennent l'objet de la malédiction de Dieu. Les Pasteurs & les Conducteurs de l'Eglise doivent avoir continuellement ces réflexions devant les yeux. La seconde partie de ce chapitre contient des instructions importantes sur le mariage. Nous y voyons, que Dieu est offensé lors qu'on viole les loix sacrées du mariage, soit par le divorce, soit par la polygamie, ou en quelque maniére que ce soit; comme aussi lors qu'on se marie à des personnes idolatres. Malachie montre, que ces désordres sont contraires à la prémiére institution du mariage; puisque Dieu ne créa au commencement qu'un homme & qu'une femme; & c'est ce que Nôtre Seigneur établit encore plus clairement dans l'Evangile, où il prouve, par la prémiére institution que Dieu fit après avoir créé Adam & Eve, que le mariage est un état sacré, & un lien indissoluble, qui lie également & la femme & le mari. Ainsi cet état doit être respecté & conservé dans toute sa pureté parmi les Chrétiens.

CHAPITRE III.

Il y a ici trois choses à remarquer: I. Malachie prédit, que Dieu envoieroit bientôt Jean Baptiste, & qu'ensuite le Messie viendroit purifier son Eglise, en établissant le vrai service divin, & en punissant les méchans. II. Il censure vivement l'impiété des Juifs, & les sacriléges qu'ils commettoient dans les dimes & dans les offrandes. III. Il refute les blasphèmes des profanes, qui disoient qu'on servoit Dieu en vain; & il promet que Dieu ne manqueroit pas de récompenser ceux qui le craignent, & de les distinguer des méchans.

VOici, je vais envoyer mon Ange, & il préparera la voie devant moi, & aussi-tôt le Seigneur que vous cherchez, & l'Ange de l'Alliance que vous désirez, entrera dans son Temple; voici il vient, a dit l'Eternel des armées.

2. Et qui pourra soûtenir le jour de sa venuë? Qui pourra subsister, quand il paroîtra? Car il sera comme un feu qui raffine, & comme le savon des foulons.

3. Et il sera assis *comme* celui qui affine & qui purifie l'argent; il nettoyera

ra les fils de Lévi, il les purifiera comme *on purifie* l'or & l'argent; & ils apporteront à l'Eternel des oblations dans la justice.

4. L'oblation de Juda & de Jérusalem sera agréable à l'Eternel, comme aux jours anciens, & comme aux prémiéres années.

5. Je m'approcherai de vous pour juger, & je me hâterai d'être témoin contre les enchanteurs, contre les adultères, contre ceux qni jurent faussement, & contre ceux qui retiennent le salaire du mercenaire, de la veuve & de l'orphelin, & qui font tort à l'étranger, & *qui* ne me craignent point, a dit l'Eternel des armées.

6. Parce que je *suis* l'Eternel, & que je n'ai point changé; vous aussi, enfans de Jacob, *vous* n'avez pas été consumés.

7. Depuis le tems de vos péres vous vous êtes détournés de mes statuts, & ne les avez point gardés. Rétournez vous vers moi, & je me retournerai vers vous, a dit l'Eternel des armées, & vous dites: En quoi nous retournerons-nous?

8. L'homme pillera-t-il Dieu? En quoi t'avons-nous pillé? Dans les dîmes & dans les offrandes.

9. Vous êtes maudits de malédiction, & vous me pillez, *vous* toute la nation.

10. Apportez toutes les dîmes aux lieux ordonnés pour les garder, & qu'il y ait de la provision dans ma maison; & éprouvez-moi en cela, a dit l'Eternel des armées, si je ne vous ouvre pas les canaux des cieux, & si je n'épuise pas sur vous la bénédiction, ensorte que vous n'y pourrez pas suffire.

11. Je réprimerai pour l'amour de vous celui qui dévore, & il ne vous gâtera point les fruits de la terre, & vos vignes ne seront point stériles dans la campagne, a dit l'Eternel des armées.

12. Toutes les nations vous diront heureux, parce que vous serez un pays désirable, a dit l'Eternel des armées.

13. Vous avez redoublé vos paroles contre moi, a dit l'Eternel. Et vous dites: Qu'avons-nous dit contre toi?

14. Vous avez dit: C'est en vain qu'on sert Dieu; & qu'avons-nous gagné d'avoir gardé ce qu'il a commandé de garder, & d'avoir marché dans l'affliction devant l'Eternel des armées?

15. Et maintenant nous tenons pour heureux les orgueilleux; & même ceux qui commettent la méchanceté prospérent; & s'ils ont tenté Dieu, ils ont été délivrés.

16. Alors ceux qui craignent l'Eternel ont parlé l'un à l'autre, & l'Eternel a été attentif, & l'a entendu; & un livre de mémoire a été écrit devant lui, pour ceux qui craignent l'Eternel, & qui pensent à son nom.

17. Ils seront miens, a dit l'Eternel des armées, lors que je mettrai à part ce que j'ai de plus précieux; & je les épargnerai comme un homme épargne son fils qui le sert.

18. Convertissez-vous donc, & vous verrez la *différence qu'il y a* entre le juste & le méchant, entre celui qui sert Dieu, & celui qui ne le sert pas.

REFLEXIONS.

Cette prophétie marque expressément, que Dieu devoit envoyer dans peu de tems un Prophète, qui est ici nommé *l'Ange ou l'Ambassadeur du Seigneur*; & qu'après cela le Seigneur que les Juifs attendoient entreroit dans son Temple. Jésus-Christ explique cet oracle au chapitre onziéme de Saint Matthieu, en faisant voir que Jean Baptiste étoit cet Ange qui devoit venir. Il paroit d'ailleurs que cette prédiction a été accomplie, puis qu'elle marque, que le Messie viendroit pendant que le Temple de Jérusalem subsisteroit. Ainsi, ce Temple étant détruit, il n'y a aucune ambiguité dans cette prophétie, & nous ne pouvons pas douter que Jésus ne soit le Messie promis aux Juifs. II. Cet oracle marque, que le but de la venuë de Jésus-Christ seroit de sanctifier son Eglise, & de faire des Fidèles autant *de Sacrificateurs & de Lévites*; c'est-à-dire, que ce seroient des personnes consacrées au service de Dieu. Les Chrétiens ont en cela de grands motifs à répondre à la sainteté de leur vocation, par leur dévouëment à Dieu, & par la pureté de leur vie. III. Les reproches que Malachie faisoit aux Juifs de leurs péchés, & sur tout de leurs sacrilèges, & du mépris qu'ils faisoient du service divin, montrent que Dieu veut qu'on ait en révérence tout ce qui appartient à la Réligion; & en particulier, que c'est un grand crime d'appliquer à d'autres usages ce qui est consacré à des usages saints. IV. Nous devons apprendre d'ici, à avoir en horreur les discours & les sentimens des profanes; & sur tout à détester l'impiété de ceux qui disent, que c'est en vain qu'on craint Dieu & qu'on observe ce qu'il a commandé. Le Seigneur déclare ici, d'une maniére très-expresse, qu'il connoit ceux qui le craignent, & qui révérent son Nom; qu'il se souviendra d'eux & de leur piété, & qu'il mettra toûjours une juste différence entre les gens de bien & les méchans.

CHAPITRE IV.

Malachie prédit la venuë du jour de la vengeance de Dieu, & de la destruction

tion des méchans, sous l'image d'un feu qui consume tout; & il dit qu'elle seroit précédée par la venue du Messie, qu'il appelle Le Soleil de la justice, *& par celle de Jean Baptiste, à qui il donne le nom d'*Elie, *& duquel il décrit la charge & le ministere.*

CAr voici, un jour vient, embrasé comme une fournaise: & tous les orgueilleux, & tous ceux qui commettent la méchanceté, seront comme du chaume; & ce jour là qui vient les embrasera, a dit l'Eternel des armées, & ne leur laissera ni racine ni rameau.

2. Mais sur vous qui craignez mon nom, se levera le Soleil de la justice, & la santé *sera* dans ses rayons; & vous sortirez, & vous croîtrez comme de jeunes taureaux engraissés.

3. Et vous foulerez les méchans; car ils seront comme de la cendre sous les plantes de vos piés, au jour que j'agirai, a dit l'Eternel des armées.

4. Souvenez-vous de la Loi de Moyse mon serviteur, auquel je donnai à Horeb des statuts & des ordonnances pour tout Israël.

5. Voici, je vai vous envoyer Elie le Prophète, avant que le jour grand & redoutable de l'Eternel vienne.

6. Il convertira le cœur des péres envers les enfans, & le cœur des enfans envers leurs péres, de peur que je ne vienne, & que je ne frappe la terre à la façon de l'interdit.

REFLEXIONS.

CE dernier chapitre de Malachie marque trois événemens considérables: Le prémier est la vengeance que Dieu se proposoit d'exercer contre les impies. Cet oracle exprime ce qui arriva aux Juifs incrédules, d'abord après la venuë de Jésus-Christ, lors qu'ils furent détruits avec leur Ville & leur Temple. Le second est la manifestation du Messie, qui est ici appellé, *le Soleil de la Justice, qui porte la santé dans ses rayons.* Le troisiéme est la venuë de Jean Baptiste, auquel Malachie donne le nom d'*Elie le Prophète*, parce qu'il devoit ressembler à Elie, dans sa maniére de vivre, dans son zèle, & dans ses fonctions. On voit dans l'Evangile, que c'est là le vrai sens de cet oracle; Nôtre Seigneur ayant dit expressément, *que Jean Baptiste étoit cet Elie qui devoit venir.* Ces diverses prédictions sont autant de preuves qui établissent la divinité de l'Ecriture Sainte, la vérité de la Réligion Chrétienne, la certitude des promesses & des menaces de l'Evangile, & la nécessité de pratiquer tout ce qui nous y est commandé. C'est aussi là le but de toutes les Prophéties, & de tout le Vieux Testament, & l'usage auquel nous devons le rapporter.

Fin des Livres Canoniques du Vieux Testament.